UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 796 1
UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

DICTIONNAIRE
D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE
ECCLÉSIASTIQUES

TOME DOUZIÈME

CATULINUS — CLINCHAMP

HEC
B

DICTIONNAIRE D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE ECCLÉSIASTIQUES

COMMENCÉ SOUS LA DIRECTION DE

S. Ém. le cardinal Alfred BAUDRILLART
RECTEUR DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS — DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

CONTINUÉ PAR

A. De MEYER et Ét. Van CAUWENBERGH
PROFESSEURS A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

AVEC LE CONCOURS D'UN GRAND NOMBRE DE COLLABORATEURS

TOME DOUZIÈME

CATULINUS — CLINCHAMP

560023
6.4.53

PARIS-VI
LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ
87, Boulevard Raspail, 87

1953

TOUS DROITS RÉSERVÉS
PRINTED IN FRANCE

BR
95
B55
v.12

LISTE DES COLLABORATEURS DU TOME XII

Alamo (Dom M.), bénédictin à Silos (Espagne).
Allemang (Rév. P. G.), oblat de Marie, à Augny (Moselle).
Backmund (Rév. P. N.), prémontré, abbaye d'averbode (Belgique).
Bardy (Chan. G.), à Dijon.
Bernard-Maitre (Rév. P. H.), S. J., à Paris.
Berthier (A.), conservateur du musée de Constantine.
Bossuat (A.), professeur à la Faculté des lettres de Clermont.
Bréhier (L.), de l'Institut, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Clermont.
Bundervoet (Rév. P. A.), missionnaire du S. C., à Louvain.
Calendini (P.), doyen honoraire à Hyères (Var).
Canivez (Dom J.), cistercien, à Forges-lez-Chimay (Belgique).
Cappuyns (Dom M.), bénédictin de l'abbaye de Mont-César, à Louvain.
Carreyre (J.), directeur au séminaire S.-Sulpice, à Paris.
Chauvin (P.), bénédictin, à Quarr-Abbey (Angleterre).
Colombas (Dom G.-M.), bénédictin, de l'abbaye du Montserrat (Espagne).
Coolen (Chan. G.), à S.-Omer (Pas-de-Calais).
Courtois (Ch.), professeur à la Faculté des lettres d'Alger.
Dauphin (Dom H.), bénédictin, à Quarr-Abbey (Angleterre).
David (P.), professeur à Coïmbre (Portugal).
De Bil (Rév. P. A.), S. J., à Louvain.
Debongnie (Rév. P. P.), rédemptoriste, à Namur.
Delaporte (Chan. Y.), à Chartres.
De Meulemeester (Rév. P. M.), rédemptoriste, à Bruxelles.
De Meyer (A.), professeur à l'université de Louvain.
Dereine (Ch.), à Moustier-sur-Sambre (Belgique).
De Smet (J.-M.), professeur à Louvain.
Dimier (Dom A.), cistercien, à Forges-lez-Chimay (Belgique).
Drioux (Chan. G.), professeur aux Facultés catholiques, à Lille.
Dumas (Auguste), professeur honoraire à la Faculté de droit d'Aix-en-Provence.
Erens (Chan. M.-A.), prémontré, à Tongerloo (Belgique).
Ferron (Rév. P. J.), des Pères Blancs, directeur du musée Lavigerie, à Carthage.
Feuille (G.-L.), à Carthage.
Foreville (Mlle R.), professeur à la Faculté des lettres de Rennes.
Fossier (R.), à Meudon (Seine-et-Oise).
Garitte (G.), professeur à l'Université de Louvain.
Gras (P.), bibliothécaire de l'Université de Dijon.
Grumel (Rév. P. V.), de l'Assomption, à Paris.
Halkin (L. E.), professeur à l'Université de Liège.
Hourlier (Dom J.), bénédictin, à Solesmes (Sarthe).
Jadin (L.), professeur à Louvain.
Janin (Rév. P. R.), de l'Assomption, à Paris.
Jean (Rév. P. E.), de l'Assomption, à Paris.
Laplatte (C.), conseiller à la Cour, à Colmar.
Laurent (Rév. P. M.-H.), O. P., *scrittore* de la Bibliothèque Vaticane.
Laurent (Rév. P. V.), de l'Assomption, à Paris.
Lefebvre (Ch.), professeur à la Faculté de droit canonique de Paris et aux Facultés catholiques de Lille.
Leflon (Chan. J.), professeur à l'Institut catholique de Paris.
Levesque (E.), directeur au séminaire S.-Sulpice, à Paris.
Maisonneuve (H.), professeur aux Facultés catholiques, à Lille.
Melchior de Sainte-Marie (Rév. P.), carme déchaussé, à Rome.
Mens (Rév. P. A.), capucin, à Louvain.
Meysztowicz (Mgr X.-W.), à Rome.
Molien (Rév. P. A.), de l'Oratoire, à Amiens.
Mollat (G.), professeur honoraire à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg.
Mols (Rév. P. Roger), S. J., collège théologique S.-Albert de Louvain, à Louvain.
Morembert (T. de), archiviste de la ville, à Metz.
O Briain (Rév. P. F.), franciscain, professeur à l'Université nationale d'Irlande, à Galway.
Ostrowski (Dom J.), bénédictin, à Lublin (Pologne).
Perez (Dom Fl.), bénédictin, abbaye de Silos (Espagne).
Plinval (G. de), professeur à l'Université de Fribourg (Suisse).
Préclin (E.), professeur à la Faculté des lettres de Besançon.
Prevost (M.), conservateur honoraire à la Bibliothèque Nationale, à Paris.
Roisin (Rév. Sœur S.), Institut de l'Enfant Jésus, à Nivelles (Belgique).
Schmitz (Dom P.), directeur de la *Revue bénédictine*, bibliothécaire de l'abbaye de Maredsous.
Stefanic (V.), professeur à Zagreb (Yougoslavie).
Szalay (Dom J.), bénédictin, à Paris.
Van Cauwenbergh (Mgr), professeur à l'Université de Louvain.
Van den Wyngaert (Rév. P. A.), franciscain, à Turnhout (Belgique).
Van Doren (Dom R.), bénédictin de l'abbaye du Mont-César, à Louvain.
Van Hee (Rév. P. L.), S. J., à Louvain.
Van Lantschoot (Chan. A.), vice-préfet de la Bibliothèque Vaticane.
Van Meerbeeck (Mlle L.), conservatrice-adjoint aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles.
Volk (Dom P.), bénédictin, abbaye de Maria-Laach (Allemagne).
Waquet (H.), archiviste honoraire du Finistère, à Quimper.
Warrilow (Dom J.), bénédictin, à Quarr-Abbey (Angleterre).
Zeiller (J.), professeur à l'École des Hautes Études, Paris.

DICTIONNAIRE
D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE
ECCLÉSIASTIQUES

C *(Suite)*

1. CATULINUS (Saint), ou *Gat(d)ulinus*, martyr africain, mentionné au martyrologe hiéronymien le 19 mars.

A. S., mars, III, 28 et 29. — *Mart. Hier.*, éd. de Rossi et Duchesne, 34; éd. Delehaye et Quentin, 152 et 153. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, Rome, 1876, tav. IV-V; 1877, p. 113-17.

J. Ferron.

2. CATULINUS (Saint), figure au martyrologe hiéronymien le 23 avr., à la tête d'un groupe de martyrs africains, dont l'un porte le nom de Félix. Est-ce le même que celui de la basilique de Fauste à Carthage mentionné le 15 juillet?

A. S., avr., III, 166. — *Mart. Hier.*, éd. de Rossi et Duchesne, 47. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, Rome, 1876, tav. IV-V; 1877, p. 113-17.

J. Ferron.

3. CATULINUS, un des quatre sous-diacres qui entouraient l'évêque de Cirta-Constantine, Paulus, pendant les perquisitions et saisies opérées dans la « maison des réunions chrétiennes », le 19 mai 303, pour se conformer à l'édit persécuteur de Dioclétien, par le curateur de la colonie cirtéenne, Munatius Felix, flamine perpétuel, assisté des *exceptores* (greffiers) Edusius et Junius ainsi que de *servi publici*. Catulinus fut du nombre des nombreux traditeurs de cette communauté, puisque le procès-verbal rapporte qu'il livra pour sa part le seul livre liturgique qu'il eût en sa possession et dont on sait seulement qu'il était assez volumineux, *codicem unum pernimium maiorem*. Il convient d'ajouter à sa décharge qu'il refusa, ainsi qu'un autre sous-diacre, Marcuclius, de faire connaître les noms de ceux qui détenaient la majorité des livres saints, les lecteurs, en déclarant net qu'ils préféraient la mort à pareille trahison. On les arrête sur-le-champ. Là finit leur histoire, sur laquelle nous renseigne un précieux document recueilli par S. Optat pour la constitution de son dossier antidonatiste et conservé aujourd'hui dans l'appendice de ses œuvres : *Acta Munati Felicis*, dans les *Gesta apud Zenophilum*, éd. Dupin, Paris, 1702, p. 167-74; éd. Ziwsa (t. XXVI du *C. S. E. L.*), p. 186-88, cit. d'après Monceaux; *P. L.*, VIII, 726-42; S. Augustin, *Epist.*, LIII, c. 11, 4; éd. Barreau, IV, 445-46; *P. L.*, XXXIII, 197; *Contra Cresconium*, III, c. XXIX, 33; IV, c. LVI, 66; éd. Barreau, XXIX, 172-73, 269-70; *P. L.*, XLIII, 512-14, 583-84, y fait plusieurs allusions.

De Rossi, *Epigrafe votiva dei Calullini Epifanii*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1877, Rome, p. 113-17 (1876, tav. IV-V). — P. Monceaux, *Hist. litt.*, III, Paris, 1905, p. 93-96 et chap. préc., *passim*.

J. Ferron.

4. CATULINUS (Saint), *Cat(h)olinus*, peut-être *Catullinus*, diacre de Carthage, inscrit seul le 15 juill. dans le *Kalendarium Carthaginense* (Ruinart, *Acta martyrum sincera*, Vérone, 1731, p. 542), et avec quatre autres martyrs au martyrologe romain, qui s'est manifestement inspiré des textes d'Adon et d'Usuard. L'inhumation de Ianuarius, Florentius, Iulia et Iusta avec Catulinus dans la basilique de Fauste, appelée par erreur basilique de Fausta dans l'hiéronymien, est une hypothèse toute gratuite de ces deux auteurs; l'hiéronymien dit seulement : *In Af(f)rica, civitate Kartagine, natale sanctorum Catholini diaconi et reliquorum martyrum qui requiescunt in basilica sanctae Faustae, Ianuari, Florenti, Pollutanae, Iuliae et Iustae;* ils ont cru pouvoir regarder les noms qui suivent les *reliqui martyres* comme l'énumération de ces derniers. Une seule chose est certaine, c'est l'inhumation de Catulinus dans cette basilique avec toute une troupe de chrétiens martyrisés le même jour; l'un de ces martyrs est connu, Félix, évêque de Thibiuca (Hr. Zouitina), grâce à la relation partiellement authentique appelée *Passio* ou *Acta Felicis*, dans Ruinart, *op. cit.*, 313-14, ou dans *A. S.*, oct., X, 625-28 (cf. P. Monceaux, *Hist. litt.*, III, Paris, 1905, p. 136-40 ou *La Passio Felicis*, dans *Revue archéol.*, 1905, I, p. 335-40). C'est en partant de ce document que H. Delehaye (*La Passion de S. Félix de Thibiuca*, dans *Anal. Boll.*, XXXIX, 1921, p. 265-66 et p. 270, n. 29 et 31) estime pouvoir fixer la date du martyre de S. Catulin et de ses compagnons au 15 juill. 303, au début donc de la persécution de Dioclétien. Le rôle de premier plan qu'y tient Catulinus malgré la dignité de Félix s'expliquerait par son appartenance au siège métropolitain, ou peut-être par l'éclat de son témoignage. La basilique de Fauste, très connue par les textes de S. Augustin (*Serm.*, XXIII, CCLXI; *P. L.*, XXXVIII, 155, 1202) et de Victor de Vite (*Hist. persec. vandal.*, I, VIII, 25; II, VI, 17; III, IX, 34), semble avoir eu le privilège de recueillir les restes de tous les martyrs de cette journée particulièrement sanglante; ils durent être très nombreux, puisque la lettre des évêques africains au pape Jean II (*Epist. afr. episcop. ad Ioannem P.*, dans Hardouin, *Concilia*, II, 1154-55 ou dans Mansi, VIII, 808) insiste sur le grand nombre de corps de martyrs inhumés dans cette église. Ce fut sans doute dans cet édifice si vénérable que S. Augustin prononça

le panégyrique de S. Catulin signalé par Possidius (*Indiculus*, IX; *P. L.*, XLVI, 19), mais dont le texte n'a pas encore été retrouvé. Une inscription chrétienne (*C. I. L.*, VIII, 5669; *Additam.*, p. 964; *Rec. de Constantine*, XVIII, 1876-77, p. 535-36), exhumée à l'Aïn Abid, à 35 km. sud-est de Constantine, dans la direction de Guelma, mentionne élogieusement les Catullini. Il n'est pas possible de dire si notre Catulinus appartenait à cette famille, encore moins, si la dédicace se rapporte au moins partiellement à lui. D'ailleurs il n'est même pas certain que l'inscription veuille rendre hommage à des mérites provenant de la vertu ou du martyre, comme on l'a pensé généralement à la suite de Rossi (*Epigrafe votiva dei Catullini Epifanii*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1877, Rome, p. 113-17; pl., *ibid.*, 1876, tav. IV-V). Monceaux (*Enquête*, dans *Mémoires présentés à l'Acad.*, Paris. 1907, n. 291, p. 101-02) n'a pas tort de suggérer l'hypothèse d'une dédicace destinée à flatter la vanité par le rappel de l'origine aristocratique des bienfaiteurs d'une église.

Propylaeum ad A. S. dec., p. 288-90, § 4. — *A. S.*, juill., IV, 27-28, 119. — *Mart. Hier.*, éd. de Rossi et Duchesne, 91; éd. Delehaye et Quentin, 375-77. — Pétin, *Dict. hagiogr.*, dans Migne, XL, p. 546-47, au mot *Calulin*. — P. Monceaux, *Hist. litt.*, III, Paris, 1905, p. 110-11, 530, 537. — Dom Quentin, *Les martyrologes hist.*, Paris, 1908, p. 336 et 482. — H. Delehaye, *Les orig. du culte des martyrs*, Bruxelles, 1933, p. 388.

J. FERRON.

CATULLA (Sainte), matrone à Paris, 9 oct. Personnage créé par les actes apocryphes de S. Denys (*B. H. L.*, 2172-2175). Après leur supplice, elle aurait sauvegardé de la profanation les corps de l'évêque et de ses compagnons. Bien que rappelée dans certains martyrologes récents au 31 mars, elle n'a jamais joui d'un culte ecclésiastique.

A. S., oct., IV, 564, 711, 794. — *Mart. Rom.*, 443.

R. VAN DOREN.

CATUM (Saint), martyr à Pergé sous Dioclétien (?), 1er août. Le martyrologe romain cite après Leontius, martyr de Pergé en Pamphylie, un *Attus*. Ce nom provient du synaxaire de Constantinople qui mentionne un Κατούνη. Le synaxaire lui-même s'est inspiré d'une Passion, perdue aujourd'hui, mais qui devait être correcte, à en juger d'après les quelques passages que nous avons gardés.

A. S., août, I, 21-22. — *Synax. Eccl. Constant.*, éd. Delehaye, 860-62. — *Mart. Rom.*, 318.

R. VAN DOREN.

CATUMSYRITUS (JEAN-BAPTISTE), théologien italo-grec (XVIIe s.). Voir *D. T. C.*, II, 2013-2014.

CAUCAUBARDITES. Voir CONDOBAUDITES, dans *D. T. C.*, III, 814.

CAUCHÈNE (SAINT-MARTIN), *Caucana*, abbaye de bénédictins au diocèse de Narbonne. A cet endroit existait déjà, en 840, un prieuré dépendant de S.-Laurent de Cabreresse. Élevé au rang d'abbaye, il fut uni à l'Église de Narbonne et cédé en 1004 par l'archevêque Ermengaudus à S.-Michel de Cuxa.

Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, IV, 126. — Cottineau, 632. — *Gall. christ.*, VI, 138. — Mabillon, *Annales*, II, 648.

R. VAN DOREN.

CAUCHIE (ALFRED), né à Haulchin le 26 oct. 1860, † à Rome le 2 févr. 1922, professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Louvain (1890-1922), exerça à l'université une influence profonde en y renouvelant les méthodes d'enseignement. Il fonda, avec P. Ladeuze, la *Revue d'histoire ecclésiastique* (1900) et donna une grande impulsion au *Recueil de travaux*, publié par des professeurs de la Faculté des lettres. Après la guerre de 1914-18, il devint directeur de l'Institut historique belge de Rome (1919-22), dont il avait prôné et obtenu l'érection en 1900. Il réussit à imposer ses réformes grâce à son caractère combattif et mordant. Son dévouement sans bornes, sa piété et sa grande charité lui valurent l'admiration et l'attachement durable de ses disciples. Sa dissertation doctorale : *La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai* (2 vol., 1890), garde encore aujourd'hui une grande valeur.

L. Van der Essen, *A. C., l'initiateur, le savant, l'homme*, dans *Rev. d'hist. eccl.*, XVIII, 1922, p. 213-39. — F. Baix, *A. C.*, dans *La Terre wallonne*, VI, 1922, p. 73-101. — U. Berlière, *A. C.*, dans *Ann. de l'Ac. roy. de Belgique*, XCI, 1925, p. 199-252 (avec liste des publications de C.).

A. DE MEYER.

CAUCHON (PIERRE) (1371-1442), évêque de Beauvais, puis de Lisieux, surtout connu par sa participation au procès de Jeanne d'Arc, naquit à Reims, ou aux environs, vers 1371. Il étudia à Paris, y conquit les grades de maître ès arts et de licencié en décret, et devint, en 1403, recteur de l'Université. Promu successivement au conseil du duc de Bourgogne (8 févr. 1409), au chapitre de Reims (1409) et à celui de Beauvais, il est nommé (1410) vidame de l'Église de Reims, fonction qu'il gardera jusqu'à son élévation au siège de Beauvais (1420). L'agitation cabochienne va le précipiter dans la politique. Après la défaite des cabochiens, Cauchon, banni, trouve asile auprès du duc de Bourgogne, son patron, qui va l'envoyer au concile de Constance, avec mission de défendre la thèse de Jean Petit sur la licéité du tyrannicide. Cauchon resta à Constance 3 ans et 3 mois. En févr. 1419, il se retrouve à Paris, où la situation s'est retournée en faveur des Bourguignons : il est chargé par son maître d'une mission auprès du Parlement. Auparavant, il avait pris part aux négociations du monastère de la Tombe qui s'étaient déroulées entre délégués du roi et délégués de la reine. Mais c'est surtout lors de la conclusion du fatal traité de Troyes (1420) que son activité de diplomate trouva à s'exercer : Cauchon fut l'un des sept délégués de l'Université qui prirent part à la négociation. Après le traité de Troyes, Cauchon négocie, au nom de Henri V cette fois, avec le chapitre de Paris, l'élection d'un évêque favorable aux Anglais. Il échoue d'ailleurs, mais, surtout grâce à la pression du duc de Bourgogne, il est élu, le 4 sept. 1420, évêque de Beauvais.

On lui a reproché de n'avoir pas observé la résidence : cependant on trouve la trace de deux visites effectuées par lui à Gerberois, en 1424 et 1425. Il est certain qu'il fit de fréquents séjours à Rouen et que sa promotion à l'épiscopat ne mit pas fin à son activité politique et diplomatique : en 1422, à la mort de Charles VI, il est désigné comme l'un de ses exécuteurs testamentaires; en 1423, il se qualifie « conseiller du roi Henri VI et chancelier de la reine d'Angleterre »; lors du siège du Crotoy, défendu par Jacques d'Harcourt, il fit partie de la délégation chargée de se rendre près de ce capitaine pour l'inciter à capituler; en mars 1423, il remplit une mission auprès du duc de Bretagne; en 1425, à la demande du régent Bedford, il intervient dans les négociations qui préparent l'ordonnance du 26 nov. 1425 : on sait que, d'après cette ordonnance, Bedford se résigna à octroyer à la Cour pontificale la collation des évêchés, la collation des trois quarts des bénéfices, le rétablissement des réserves, des annates et des expectatives; Cauchon est encore chargé de négocier la promulgation et l'acceptation de cette ordonnance, si défavorable à l'épisco-

pat, et qui, d'ailleurs, n'est acceptée qu'après avoir subi des remaniements, et sous les plus expresses réserves. En 1426, Cauchon négocie avec le chapitre de Rouen, au sujet des difficultés que soulevait la promotion au cardinalat de Jean de la Rochetaillée, archevêque de cette métropole. En 1428, il préside une commission générale instituée par Bedford en Champagne pour rallier les capitaines bourguignons. Enfin, plus délicate est la mission que lui confie Bedford de lever sur tout le clergé de la province de Normandie trois décimes, un pour le pape et deux pour Bedford qui devait les employer « à la défense du pays... ». Cette « corvée » le met en conflit avec les contribuables et lui vaut des inimitiés.

En 1429, Jeanne d'Arc intervient dans sa vie : la marche victorieuse de l'armée qu'elle conduit à Reims l'oblige à déguerpir de la Champagne où il se trouve alors et même de Beauvais; il se réfugie à Rouen. L'année suivante, on le trouve en Angleterre, en compagnie du cardinal de Winchester et de l'abbé du Mont-S.-Michel, Robert Jollivet. Survient la capture de Jeanne, aux portes de Compiègne. Il est maintenant établi, de façon indiscutable, que l'endroit où Jeanne a été prise était situé sur le territoire du diocèse de Beauvais.

Tous les historiens de Jeanne d'Arc racontent son procès et portent une appréciation du rôle de Cauchon dans cette affaire. Elle est généralement très sévère : la thèse de M. de Rigné, qui s'est efforcé de réhabiliter Cauchon, n'a guère trouvé d'écho. Personnellement, nous avons cru pouvoir plaider en sa faveur des circonstances atténuantes; mais nos arguments n'ont sans doute pas convaincu M. Calmette car, tout en citant notre travail, il s'en tient à l'opinion traditionnelle. Nous estimons que le procès fut régulier en la forme, qu'on ne doit pas imputer à Cauchon la responsabilité des institutions et des mœurs du temps et surtout que, pour un personnage rallié à l'État anglo-français issu du traité de Troyes, Jeanne d'Arc ne pouvait être qu'une rebelle et, comme elle se prétendait inspirée de Dieu, une sorcière fréquentant le démon. Avant de condamner Cauchon, il faut tenir compte du grand nombre d'avis dont il s'entoura, des interventions pressantes de l'université de Paris, qui fut l'âme du procès, de l'attitude de Jeanne d'Arc et surtout de ses réponses qui esquivaient les difficultés et étaient bien faites pour « indisposer le tribunal ». Lors du procès de réhabilitation, Cauchon était mort; on sait que dans les procédures criminelles les absents et les morts ont toujours « bon dos »...

On a dit que Cauchon avait déployé un grand zèle dans le procès de Jeanne d'Arc pour obtenir le siège de Rouen. Or, il n'eut pas Rouen, mais Lisieux, qui ne valait guère mieux que Beauvais et où il ne fut transféré que le 8 août 1432.

Après sa nomination, Cauchon résida plus souvent à Rouen qu'à Lisieux (il existait d'ailleurs au sein de la ville de Rouen une enclave du diocèse de Lisieux : S.-Cande-le-Vieux). Il se montra zélé dans la répression de l'hérésie et poursuivit inlassablement son activité politique et diplomatique. En 1433, il fut désigné pour assister à l'entrevue de Calais, que le duc d'Orléans, prisonnier des Anglais depuis la bataille d'Azincourt, avait préparée secrètement avec Henri VI en vue de la paix et dans l'espoir d'obtenir sa libération, mais l'entrevue n'eut pas lieu, les ambassadeurs de Charles VII ne s'étant pas présentés. En août 1434, il fut chargé par Henri VI de soutenir les intérêts anglais au concile de Bâle; il ne fit que paraître à Bâle et on ne voit pas qu'il se soit jamais prononcé publiquement en faveur de l'antipape : il avait sur la papauté les idées de l'université de Paris. L'excommunication qu'il encourut n'a aucun rapport avec son attitude à Bâle : c'est parce qu'il n'avait pas payé les 400 florins d'or dont il était redevable envers le S.-Siège, au titre des annates, à l'occasion de son transfert à Lisieux, qu'il fut frappé de cette peine, qui semble bien, d'ailleurs, être restée lettre morte. En 1435, il prend part aux négociations d'Arras. En 1436, on le trouve à Paris, où il organise la défense de la ville, assiégée par les troupes de Charles VII. Cette même année, il est de nouveau candidat au siège de Rouen, mais il essuie un nouvel échec : le clergé ne lui pardonnait pas son rôle dans l'affaire de la collation des bénéfices et dans celle de la perception des trois décimes. En 1439, il est encore chargé de missions diplomatiques. Avant de mourir, il assista aux progrès de l'armée royale qui resserrait son étreinte autour de la capitale normande : prise de Louviers et de Conches, fin de 1440; prise d'Évreux, 11 sept. 1441.

Ces événements changèrent-ils les dispositions de Cauchon? On a prononcé à son sujet le mot de repentir, et une tradition — assez récente — prétend voir dans la chapelle de la Vierge que Cauchon fit ériger à cette époque (1441), à la cathédrale de Lisieux, le gage de ses sentiments nouveaux. Cette tradition repose, selon toute vraisemblance, sur une formule de style qui se trouvait sans doute dans la charte de fondation (« ayant piteux regard et considération de son âme »), mais cette formule passe-partout ne suffit pas pour justifier la thèse du repentir du prélat. Cauchon mourut le 18 déc. 1442 (et non 1444, comme l'indique, par erreur, la *Gallia*), en son hôtel S.-Cande de Rouen, et fut inhumé à Lisieux dans la chapelle de la Vierge. Il laissait à sa mort de nombreuses fondations pieuses et d'importantes libéralités.

A sa mort, Cauchon était un prélat bien considéré. Après le procès de réhabilitation, l'opinion tourne et il joue le rôle de bouc émissaire, au point qu'on a fait de lui une « figure de gargouille » (M. Champion) et qu'on a été jusqu'à soutenir que son nom était devenu celui du porc (*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1865, col. 711). Cependant, G. Hanotaux reconnaît que « le rôle de Cauchon n'a pas été étudié dans son ensemble ». Il reste beaucoup d'inconnues dans sa personne : nous ne savons rien de sa vie sacerdotale; si l'on n'a jamais rien trouvé contre ses mœurs, Champion lui reproche (Introduct. au *Procès*, p. XXXIX) de n'avoir pas été dans son diocèse de Beauvais un « strict réformateur des mœurs »; mais les faits qu'il cite (et qui ne compromettent pas personnellement l'évêque) ne prouvent pas grand'chose et on les retrouve à l'époque en bien des endroits. Quant à Hanotaux, il lui fait grief d'événements qui se passèrent à Compiègne, alors que cette ville ne faisait même pas partie du diocèse de Beauvais. De tous les historiens qui l'ont jugé, Quicherat nous paraît le plus équitable. A notre avis, Cauchon fut, à sa façon, un « collaborateur » qui, pour justifier sa conduite, put invoquer bien des circonstances atténuantes.

Chevalier, *B. B.*, I, 819. — Quicherat, *Aperçus nouveaux sur l'hist. de Jeanne d'Arc*, Paris, 1850, p. 98 sq. — Formeville, *Hist. de l'ancien évêché-comté de Lisieux*, II, Lisieux, 1873, p. 172. — Longnon, *Paris sous la domination anglaise*, Paris, 1878, *passim*. — De Beaurepaire, *Notes sur les juges et assesseurs du procès de Jeanne d'Arc*, dans *Précis de l'académie de Rouen*, 1890. — A. Coville, *L'ordonnance cabochienne*, Paris, 1891, Introd., p. III. — Denifle et Chatelain, *L'université de Paris et le procès de Jeanne d'Arc*, dans *Mémoires de la Soc. d'hist. de Paris*, XXIV, 1897, p. 14. — Chan. Cerf, *Pierre Cauchon de Sommièvre..., son origine, ses dignités*, dans *Travaux de l'acad. de Reims*, CI, 1898, p. 363. — A. Sarrazin, *Pierre Cauchon*, Rouen, 1901; *Notes complémentaires*, dans *Précis*

de l'académie de Rouen, 1904-1905 (paru en 1908), p. 171. — Ch. Engelhard, *Pierre Cauchon, son prétendu repentir... Réfutation de la tradition lexovienne*, dans *Bulletin du congrès des sociétés savantes de Normandie tenu au Havre en juill. 1905*, Le Havre, 1906, tiré à part. — Ph. Dunand, *De l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, « schismatique et excommunié »*, dans *Rev. pratique d'apologétique*, 1er avr. 1910, p. 41. — E. Deslandes, *Deux fondations de Pierre Cauchon à la cathédrale de Lisieux*, dans *Recueil Baiocana*, 1910, p. 210. — G. Hanotaux, *Jeanne d'Arc*, Paris, 1911, *passim*. — Mirot, *Autour de la paix d'Arras*, dans *Biblioth. de l'École des chartes*, 1914, p. 253 sq. — V. Hardy, *La cathédrale S.-Pierre de Lisieux*, Paris, 1917, p. 93-96. — P. Champion, *Procès de Jeanne d'Arc* (longue introd.), Paris, 1921. — R. de Rigné, *La clef de l'erreur judiciaire de Mgr P. Cauchon*, Paris, 1928 (cf. compte rendu dans *Rev. histor.*, CLXI, 1929, p. 160); *Jehanne d'Arc, héroïne du droit; les véritables causes de son abandon et de sa condamnation*, Paris, 1928; *La vraie hist. de Jehanne la Pucelle*, Paris, 1929-1930, 2 vol. — Chan. Gauroy, *Jeanne d'Arc à Châlons-sur-Marne*, Châlons, 1929. — P. Chirol, *Rouen, ville de Jeanne d'Arc*, dans *Le Correspondant*, 10 juin 1931. — P. Le Cacheux, *Rouen au temps de Jeanne d'Arc*, Paris, 1931, *passim*. — Coville, *Jean Petit*, Paris, 1932, *passim*. — Colonel Billard, *Jehanne d'Arc devant ses juges*, Paris, 1932. — H. Labrosse, *Compte rendu des fêtes du Ve centenaire de Jeanne d'Arc à Rouen*, Rouen, 1932, p. 46, 85-99, 100. — Pellerin, *Découverte de la sépulture de Cauchon*, dans *Bull. de la Soc. des antiquaires de Normandie*, XXXIX, 1932, p. 490. — P. Marie-Cardine, *Lisieux*, Grenoble, 1933, p. 34, 35 (favorable à Cauchon). — Mlle L. Annet, *La condamnation de Jeanne d'Arc*, Paris, 1935. — J. Béreux, art. *Beauvais*, dans *D. H. G. E.*, VII, 277 (renvoie à abbé Delettre, *Hist. du dioc. de Beauvais*, 1842, 3 vol.). — C. Laplatte, *Le procès de Jeanne d'Arc vu par les juristes*, dans *Bull. de la Soc. d'émul. des Vosges*, Épinal, 1936, p. 45 sq. — D'Avoust, *La querelle des Armagnacs et des Bourguignons*, Paris, 1943, *passim*.

Communication de M. P. Marie-Cardine. — Archives de la Côte-d'Or, Dijon : *B 1570; B 1594*, fol. 216.

C. Laplatte.

1. CAULET (François-Étienne de) (1610-1680), né à Toulouse le 19 mai 1610, fit ses études chez les jésuites du collège de La Flèche; il choisit comme directeur le P. de Condren et fut associé à M. Olier pour la fondation du séminaire de S.-Sulpice à Vaugirard. En 1627, il fut pourvu de l'abbaye de S.-Voluzien de Foix (dioc. de Pamiers); n'ayant pu réformer cette abbaye, il donna sa démission. Il fut nommé à l'évêché de Pamiers, le 4 juin 1644, sur la proposition de S. Vincent de Paul. Il s'appliqua aussitôt à le réformer, par des mesures parfois austères, et il commença par la réforme du chapitre. Deux grandes affaires rendirent Caulet célèbre : l'affaire du jansénisme et l'affaire de la régale, et il joua un rôle capital jusqu'à sa mort (7 août 1680).

1° A la suite du P. Rapin, on a accusé Caulet d'avoir suivi aveuglément Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, son voisin, qui était très attaché à la doctrine de Jansénius : en fait, Caulet ne signa point la requête des 88 évêques qui demandaient à Rome la condamnation des cinq propositions de Jansénius, mais il publia dans son diocèse la bulle *Cum occasione* qui, en 1653, condamnait ces propositions. Lorsque les jansénistes, avec Arnauld, acceptèrent la condamnation des cinq propositions *en droit*, mais non *en fait*, Caulet, avec les évêques réunis à Paris, demanda que les évêques fissent observer dans leurs diocèses les résolutions de l'assemblée du clergé touchant la soumission aux bulles d'Innocent X et d'Alexandre VII contre le jansénisme; il était toujours très attaché à M. Vincent et à M. Olier. Mais, après la mort de ses deux amis, il se laissa entraîner par Pavillon dans la question du *Formulaire*, qu'il refusa de signer; lorsque Alexandre VII condamna de nouveau les cinq propositions et ordonna la signature du Formulaire (15 févr. 1665), Caulet, avec les évêques d'Alet (Pavillon), de Beauvais (Buzenval) et d'Angers (Henri Arnauld), n'accorda qu'une signature équivoque : ces évêques s'inclinaient *respectueusement* sur le fait, en déclarant qu'en cette matière l'Église peut être surprise... Sur ce point, Caulet était d'accord avec les jansénistes et avec Arnauld, à qui d'ailleurs on attribua la rédaction du mandement des quatre évêques. Le mandement de Caulet porte la date du 1er juin et, après un arrêt du Conseil d'État du 20 juill., Caulet publia le 31 juill. un second mandement qui condamnait la signature pure et simple du Formulaire. Alexandre VII nomma une commission pour examiner le mandement des quatre évêques, mais il mourut le 22 mai 1667. Son successeur, Clément IX, reçut une lettre des quatre évêques (28 août 1667); ils se plaignaient de l'ingérence des assemblées du clergé qui avaient envenimé la question du Formulaire : il suffisait de condamner les cinq propositions hérétiques, sans décider si ces propositions se trouvaient en fait dans l'*Augustinus;* d'autres évêques se joignirent aux quatre premiers et, après des démarches assez longues, on aboutit à la paix de Clément IX. La soumission de Caulet fut-elle sincère? Vidal *(op. infra cit.)* décrit Caulet toujours flottant entre Arnauld et S.-Sulpice et il termine (p. 396) : « Pour la doctrine, Caulet fut suspect tour à tour aux orthodoxes et à leurs adversaires. Il donna l'impression d'un homme toujours en communion d'idées avec son interlocuteur pourvu que cet interlocuteur s'imposât à lui, par la science, le raisonnement, l'éloquence persuasive. » Les jésuites l'ont toujours regardé comme janséniste et les jansénistes le tiennent pour un de leurs partisans. Le pape Innocent XI, dans sa lettre du 23 sept. 1680 adressée aux vicaires généraux et au chapitre de Pamiers (Vidal, p. 397, 398), fait un très bel éloge de Caulet, et M. Bertrand (*Bibliothèque sulpicienne*, III, 22-55) s'applique à montrer que Caulet ne fut jamais vraiment janséniste, mais que, par des mesures disciplinaires très sévères, il provoqua de multiples oppositions qui ne désarmèrent pas même après sa mort.

2° La régale était un droit en vertu duquel le roi disposait du revenu des évêchés durant leur vacance (régale temporelle) et conférait les bénéfices sans charge d'âmes à la collation de l'évêque défunt (régale spirituelle), et cela jusqu'à ce que le serment du nouvel élu fût enregistré. Sous l'influence des légistes et malgré les protestations des évêques, ce droit tendait à devenir universel et une déclaration royale de Louis XIV, le 10 févr. 1673, le rendait en fait universel. Les uns après les autres, les évêques cédèrent; seuls, Pavillon et Caulet résistèrent, mais, comme Pavillon mourut le 8 déc. 1677, Caulet resta seul opposant. Malgré les conseils du P. de La Chaise, Caulet refusa de faire enregistrer le serment qu'il avait fait, le 12 mars 1645, lors de sa nomination épiscopale. Dès lors, il se trouvait sous le coup de la déclaration royale de 1673. Il n'accorda pas la mise en possession d'un bénéfice accordé à un bachelier du diocèse de Laon, Pierre Poncet; celui-ci fit appel à l'archevêque de Toulouse, le métropolitain, qui ordonna de recevoir Poncet (1er sept. 1679), mais Caulet déclara nulle la sentence de l'archevêque (26 oct.) et fit appel à Rome de la décision. Innocent XI accueillit favorablement la requête de Caulet. Cet appel provoqua la colère des régalistes et les biens de la mense épiscopale de Pamiers furent séquestrés. Plusieurs brefs (18 janv. et 21 déc. 1679) approuvèrent la conduite de Caulet. C'est à cette occasion que fut rédigé le *Traité de la régale*, publié (1680) par ordre de l'évêque de Pamiers. Indomptable pour défendre les immunités de l'Église, Caulet publia, le 31 mars 1680, un mandement qui excommuniait ceux qui postuleraient la régale, ceux qui accepteraient de prendre possession

du bénéfice ou en percevraient les fruits, et même les personnes qui leur prêteraient conseil. L'archevêque de Toulouse cassa cette ordonnance et le Parlement, par un arrêt du 1er mai 1680, condamnait le mandement.

Après la mort de Caulet, le 7 août 1680, les polémiques continuèrent dans le diocèse de Pamiers, qui resta vacant jusqu'à la nomination de Jean-Baptiste de Verthamon, le 8 sept. 1693. L'affaire de la régale eut son contre-coup à l'assemblée du clergé de 1682 : on mit en doute la suprématie du pape sur le souverain, sur l'épiscopat et la suprématie des canons de l'Église universelle sur les libertés de l'Église gallicane. Les quatre articles de 1682 sont la charte du gallicanisme politique et religieux.

Durant son épiscopat, Caulet s'occupa des protestants de son diocèse, il poursuivit l'œuvre de son prédécesseur, Henri Sponde, et s'éleva contre la condescendance de Louis XIII. Par les mémoires qu'il rédigea, il prépara les documents qui serviront plus tard à la révocation de l'Édit de Nantes. En fait, cet Édit n'était plus respecté à Pamiers sous l'épiscopat de Caulet.

Les œuvres de Caulet ont toutes pour objet plus ou moins direct l'administration de son diocèse : *Ordonnance faisant défense aux ecclésiastiques de son diocèse de jouer, manger ou boire dans les tavernes de leurs résidences*, 24 janv. 1649; *Mandement de Mgr l'évêque de Pamiers sur la signature du Formulaire*, 31 juill. 1665; *Lettre circulaire à tous Nosseigneurs les prélats de France sur l'affaire des jésuites de son diocèse qu'il a excommuniés*, 21 févr. 1668; *Lettre circulaire de Mgr l'évêque de Pamiers qu'il a adressée à tous les prélats du royaume en leur envoyant la relation qui suit : Relation de ce qui s'est passé entre Mgr l'évêque de Pamiers et les jésuites du collège de la même ville*, 12 mai 1668; *Ordonnances synodales pour le diocèse de Pamiers, faites ou renouvelées et publiées dans le synode, le 9 et le 10 nov. 1672*, Toulouse, 1673, in-12, réimprimées par le successeur de Caulet, Mgr Jean-Baptiste de Verthamon, Toulouse, 1702, in-12; *Inventaire des pièces concernant l'affaire de l'Église de Pamiers*, s. l., 1681, in-4° : cet inventaire contient les actes de Caulet dans l'affaire de la régale, depuis l'ordonnance du 27 août 1677 jusqu'à celle du 14 juill. 1680; *Traité général de la régale*, s. l., 1681, in-4° : cet écrit qui, d'après Besoigne, se trouvait dans les papiers de Caulet, allait paraître, lorsqu'il mourut; il fut traduit en italien, *Trattato generale della regalia*, s. l., 1680, in-4° (autre éd. en 1682), et en latin, *Tractatus generalis de regalia in quatuor libros distributus, qui primus gallico sermone prodiit; nunc latino donatus auctior et correctior editur cum aliis opusculis ad eamdem materiam spectantibus*, s. l., 1689, in-4°. Le *Traité de la régale* fut probablement mis au point par Charlas, grand vicaire de Caulet, qui se retira à Rome après la mort du prélat et y mourut le 7 avr. 1698. Le *Testament* de Caulet a été publié dans l'opuscule intitulé : *Relation de ce qui s'est passé durant la dernière maladie et à la mort de défunt Messire François-Étienne de Caulet, évêque de Pamiers*, s. l., s. d., p. 37-47, in-12.

Outre les dictionn. qui, pour la plupart, donnent la biogr. de F.-É. de Caulet, on peut citer les ouvrages de G. Doublet qui fut professeur au collège de Foix : *Les protestants sous l'épiscopat de Caulet (1644-1680)*, Toulouse, 1895, in-8° (extrait des *Annales du Midi*, VII, 1895); *Un prélat janséniste, F. de Caulet, réformateur des chapitres de Foix et de Pamiers*, Paris, 1895, in-8°; *F. de Caulet, évêque de Pamiers, et la vie ecclésiastique dans un dioc. ariégeois sous Louis XIV*, Foix, 1896, in-8°; *Un dioc. pyrénéen sous Louis XIV; la vie populaire dans la vallée de l'Ariège sous l'épiscopat de F.-É. de Caulet*, Toulouse, 1896, in-8°; *Documents complémentaires sur l'épiscopat de F. de Caulet à Pamiers*, dans *La Semaine catholique de Pamiers*, 1897-1898. — Besoigne, *Vie des quatre évêques engagés dans la cause de Port-Royal, pour servir de supplément à l'hist. de Port-Royal en six vol.*, Cologne, 1756, in-8°. — Lahondes, *Annales de Pamiers*, II, Toulouse, 1884, p. 135-77, 209-26, in-8°. — L. Bertrand, *Biblioth. sulpicienne ou Hist. littér. de la Compagnie de S.-Sulpice*, III, Paris, 1900, p. 19-61, 3 vol. in-8°. — Le P. Dubruel, dans *Bull. de littér. ecclés.*, Toulouse, années 1911, 1917, 1923; *Rev. des questions hist.*, 1907, 1910, 1922; *Recherches de science relig.*, 1917-18; *Rev. d'hist. de l'Église de France*, 1923, 1926, 1927. — J.-M. Vidal, *Hist. des évêques de Pamiers*, t. V, *F.-É. de Caulet, évêque de Pamiers (1610-1680)*, Paris, 1939, 639 p., in-8°. — La biblioth. municipale de Toulouse, n. 730, possède un ms., *De vita et gestis religiosissimi ac Reverendissimi Domini Stephani Francisci Cauleti episcopi Apamiensis*, 56 feuillets.

J. Carreyre.

2. CAULET (Jean de) (1693-1771), petit-neveu de François de Caulet, devint en 1726 évêque de Grenoble. A ce titre, il fut mêlé aux controverses jansénistes alors encore très ardentes; quoique partisan de la bulle *Unigenitus*, il travailla très activement à pacifier les esprits : au concile d'Embrun (1727-28), il prêta son concours à l'archevêque Tencin pour la condamnation de l'évêque de Senez, Soanen; très gallican au début de son épiscopat, peu à peu, il modéra ses tendances, tout en défendant jalousement les prérogatives de l'épiscopat et son indépendance. Bref, il contribua à maintenir la paix dans son diocèse qu'il ne quitta guère. Il mourut à Grenoble, le 27 sept. 1771.

En tant que secrétaire de l'assemblée du clergé, au couvent des augustins en 1725, Caulet a rédigé, avec Machéco de Prémeaux, le procès-verbal de cette assemblée. On a conservé de lui quelques discours. Il publia en outre : *Instruction pastorale sur le sacrement de pénitence et sur la communion*, Grenoble, 1749, 2 vol. in-4° : c'est une réponse à l'instruction pastorale de Mgr de Rastignac sur la même question et sur le livre de P. Pichon; *Lettres sur les immunités ecclésiastiques*, s. l., 1751, in-4°; *Lettres contre les Lettres « Ne repugnate »*, s. l., 1751-1752, 3 vol. in-4°; *Lettres de l'évêque de ... à l'archevêque de ...*, 8 sept. 1761, Avignon, 1762, in-12 (sur les jésuites); *Dissertation à l'occasion des actes de l'assemblée générale du clergé de France de 1765 sur la religion*, s. l., 1767, in-4°.

Annales du départ. de l'Isère, 3 avr. 1808. — L. Bassette, *Jean Caulet, évêque et prince de Grenoble (1693-1771)*, Grenoble, 1946, in-8°.

J. Carreyre.

CAULIANA, *Caulianense, Caulinianense*, monastère wisigothique situé dans la province de Badajoz, mentionné dans les *Vitae Patrum Emeritensium* (*P. L.*, LXXX, 19) et dans l'épître du moine Tarra au roi Récarède (*ibid.*, 122). Son nom est rapporté dans les mss. avec imprécision : à côté de *Cauliana* ou *Cauliniana*, on trouve *Colona, Coloniana* et même, d'après Sandoval (*Fundac*, n. 3, fol. 11), *Careliana*. Moreno Vargas (*op. infra cit.*, 239-241) suppose que les Romains l'appelaient *Caulaeanae* (*caulae* = pâtures, du Guadiana, *Anas*), les Goths *Cauliniana*, et les Maures *Cubitlana*. D'autres auteurs, avec moindre fondement, font dériver *Cauliana* ou *Colomana* du latin *colonia Emerita Augustana* et marquent son site à *Calamonte* (Badajoz). Quoi qu'il en soit, il est sûr qu'il était constitué par un groupe de *cellae*, qu'il avait un jardin avec des vignes et une école pour enfants. Parmi ses abbés on connaît Renovatus, plus tard métropolitain de Mérida, vers 612; on connaît aussi le moine que décrit le Pseudo-Paul dans les *Vitae*, c. II. Tout ce qu'ont ajouté à ces maigres renseignements les différents auteurs rappelés par P. N. Garvin (*The vitae*, 312-314) manque de fondement solide.

Flórez, XIII, 241-42, 415. — Mabillon, *Annales*, I, 70, 202, 368. — B. Moreno Vargas, *Historia de la Ciudad de*

Mérida, Madrid, 1633 et 1892, p. 221-41. — P. Pérez de Urbel, *Los Monjes españoles en la Edad Media*, Madrid, 1933, p. 257-59. — P. N. Garvin, *The vitæ SS. Patrum Emeritensium*, Washington, 1946, p. 312-14.

M. Alamo.

1. CAUMARTIN (François Le Febvre de), évêque d'Amiens (1618-1652). Il était coadjuteur de Geoffroy de la Marthonie depuis 1613, avec le titre d'évêque *in partibus* d'Hiérapolis; il eut un des pontificats les plus longs de ce diocèse et des plus féconds en œuvres.

L'épiscopat de C. fut marqué d'abord par la fondation de nouvelles maisons ou la réforme des anciens ordres religieux (v. H. Bremond, *Hist. litt. du sentiment religieux...*, surtout t. II, *L'invasion mystique*, c. IV, VI). Furent établis dans le diocèse : 1. les ursulines à Abbeville (1615), à Amiens (1616) et à Montdidier (1623); — 2. les feuillants à Amiens (1620); les capucins à Montreuil (1621) et à Montdidier (1624); — 3. les *Mères minimes* ou *Minimesses*, fondées à Abbeville (1621-1624) (v. P. Simon Martin, *Vie de la Vénérable Mère Catherine de Vis*, Paris, 1650, in-12); — 4. les *Filles dévoles*, bientôt appelées *Filles de la Croix*, fondées à Roye (1625) (v. abbé Corblet, *Les origines royennes de l'institut des Filles de la Croix*, dans *Mémoires de la Soc. des antiquaires de Picardie*, XXII, 1869, p. 317-343; A. de Salinis, S. J., *Madame de Villeneuve..., fondatrice et institutrice de la société de la Croix*, Paris, 1918; H. Bremond, *op. cit.*, t. XI, *Le procès des mystiques*, c. IV, *Les illuminés de Picardie*, p. 103-113); — 5. les brigittins à Auxi-le-Château (1627); — 6. les prêtres de l'Oratoire à Amiens (1628); — 7. les célestins, qui reçurent en 1634 l'abbaye S.-Martin-aux-Jumeaux, unie en 1564 à la mense épiscopale (v. *D. H. G. E.*, II, 1258; Mantel, *L'abbaye de S.-Martin-aux-Jumeaux*, Amiens, 1934, p. 206-276); — 8. les religieuses de l'ordre de Fontevrault, qui se réfugient à Amiens (1636), de même que les visitandines (1640) et les cisterciennes (1647); — 9. les carmes déchaussés à Abbeville (1640) et à Amiens (1648); — 10. les carmélites à Amiens (1636); — 11. les visitandines à Amiens (1649). En 1625 et 1635, Caumartin est député de la province de Reims à l'assemblée générale du clergé de France. Le 4 sept. 1629, est érigée dans l'église des augustins une confrérie de N.-D. de Foi dont Louis XIII et ses successeurs firent partie. En 1634-1635, Caumartin eut de graves difficultés à la suite de la translation d'une partie des reliques de S. Vulphy (v. abbé Corblet, *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, IV, 102, et *Actes de l'Église d'Amiens*). Il encouragea les missions populaires prêchées par les oratoriens ou M. Olier (v. Faillon, *Vie de M. Olier*, I, 1873, p. 232), de même que la fondation d'instituts de charité. En 1625, il reçut à Amiens Henriette de France, reine d'Angleterre, et sa suite. Louis XIII y séjourna en 1632 et 1640. Caumartin mourut le 27 nov. 1652. Il est le premier des évêques d'Amiens qui ait porté la croix pectorale.

En dehors des ouvrages cités dans l'art. : Daire, *Hist. de la ville d'Amiens*, II, Paris, 1757, p. 432. — Darsy, *Bénéfices de l'Église d'Amiens*, Amiens, I, 1862, p. 103, 120 sq. (2 vol. in-4°.) — *Gall. christ.*, X, 1209. — La Morlière, *Les antiquités de la ville d'Amiens*, Paris, 1642, p. 106 sq., 250 sq., in-fol. (vers en son honneur). — Ed. Soyez, *Notices sur les évêques d'Amiens*, p. 204. — *Actes de l'Église d'Amiens*, t. I, p. LXII, 219, 238 sq. — Decourt, *Mém. chron.*, mss. d'Amiens, 802-03, t. I, p. 825.

A. Molien.

2. CAUMARTIN (Jean-François-Paul Le Fèvre de), évêque de Vannes (1717), de Blois (1719, † 1733). Né le 16 déc. 1668, il devint successivement abbé de N.-D. de Buzay (dioc. de Nantes) (1676), membre de l'Académie française (1694), docteur en théologie (1697), doyen du chapitre de Tours (1713), évêque de Vannes (17 sept. 1717), enfin évêque de Blois (1719). Après sa nomination à Vannes, Caumartin résigna son décanat tourangeau en faveur d'Antoine Cyprien de Pechpeirou de Guitaud. Ensuite il alla se faire sacrer à Dinan (17 juill. 1718) par l'évêque de S.-Malo, Vincent-François Desmarets, neveu de Colbert. Ce choix du consécrateur démontrait amplement combien le nouvel évêque de Vannes versait déjà dans les idées de Port-Royal : Desmarets était ouvertement favorable au jansénisme. A Vannes, Caumartin n'eut pas à s'inquiéter longtemps de son nouveau poste, car le cardinal de Noailles, qui le voulait plus près de lui, obtint pour lui en 1719 le siège de Blois, devenu vacant par la mort du premier évêque de ce diocèse fondé depuis peu, David-Nicolas de Bertier. Celui-ci, pendant ses vingt et un ans d'épiscopat, avait cherché avant tout à reprendre en mains ses diocésains au point de vue spirituel. Caumartin voulut plutôt compléter l'organisation de son diocèse et ainsi le séparer tout à fait de son ancien chef-lieu, Chartres. En 1730, il publia un rituel spécial à Blois, et plus tard un bréviaire aussi blésois. L'église cathédrale choisie par de Bertier était l'église S.-Solemne; Caumartin voulut la consacrer et en même temps changer le patronage; il la consacra le 9 juill. 1730, en lui donnant comme patron S. Louis. Caumartin se montra favorable aux jansénistes; s'il ne fut pas appelant lui-même, il ménagea vraiment trop, au dire de tous ses contemporains, les opposants à la bulle *Unigenitus*. D'ailleurs, le concile d'Embrun eut en lui un opposant acharné et il ne changea de conduite que lorsque le cardinal de Noailles adhéra à la bulle. Cependant, il laissa des convulsionnaires s'installer dans le diocèse et faire grand bruit. La faveur qu'il montra au jansénisme sembla, à un moment donné, gagner le clergé lui-même, mais cela ne dura pas. *Le Nécrologe des amis de la Vérité* (c.-à-d. des jansénistes) mentionne son nom. Il mourut le 30 août 1733. Auparavant, dès 1729, il avait obtenu l'union de l'abbaye bénédictine N.-D. de Pontlevoy à son évêché.

Armand Jean, *Les évêques et archevêques de France depuis 1682 jusqu'à 1801*, 1891, p. 293-94, 455. — *Gall. christ.*, XIV, 1856, col. 151, 864, 938. — Abbé Gaudron, *Essai histor. sur le dioc. de Blois et le départ. de Loir-et-Cher*, Blois, 1870, p. 298-304. — Abbé Tresvaux, *L'Église de Bretagne*, 1839, p. 173-74, 245, 554.

P. Calendini.

CAUMONT, *Calmontum*, couvent de moniales de l'ordre de Prémontré, situé au dioc. de Laon, près de N.-D. de Liesse et de Marle, départ. de l'Aisne, relevant de la circarie de Floreffe et filiale de Thenailles. Ce monastère fut fondé entre 1131 et 1134 et remonte probablement aux origines de l'ordre, car il fut doté par Barthélemy de Joux, évêque de Laon. Déjà en 1087 la maison servait de résidence à des ermites. Elle passa aux Prémontrés avec l'approbation de l'archevêque Salmon de Reims et du pape Eugène III en 1147. On raconte qu'au début une fille de chevalier fut introduite de force dans la maison par son père. L'abbé Walfride de Thenailles la renvoya dans sa famille, mais celle-ci se vengea en ruinant les possessions du monastère. Le pape Alexandre III approuva (18 mars 1160) la décision prise à ce sujet par l'abbé et par le chapitre général de l'ordre. Le monastère cessa d'exister quelques années plus tard par suite de la décision de l'ordre de ne plus recevoir de moniales.

C.-L. Hugo, *Annales Praem.*, I, 537. — *Gall. christ.*, I, 567. — R. Van Waefelghem, *Répertoire*, 52.

M.-A. Erens.

CAUNES, ancienne abbaye se trouvant dans la commune de Caunes (départ. de l'Aude, anc. dioc. de Narbonne, act. dioc. de Carcassonne). A ne pas

confondre avec le prieuré S.-Étienne de Caunes (également dép. de l'Aude, mais sur la commune de Fonties-d'Aude), qui relevait de La Grasse. L'église monastique est devenue paroissiale. La nef date du XIVe s., mais le transept, les absides et le clocher-porche au nord de la nef remontent au dernier tiers du XIIe; le mobilier, très riche, est l'œuvre du XVIIIe s.

Les documents conservés aux archives départ. de l'Aude ou transcrits au XVIIe s. nous renseignent bien sur l'histoire du monastère, et plus d'un nous donne des détails intéressants sur la vie des religieux. L'abbaye d'ailleurs, tout en tenant une place importante dans la région, n'a jamais joué un rôle de premier plan.

L'abbaye de Caunes doit son origine à deux monastères fondés vers 775. L'un, sous le titre des SS.-Pierre-et-Paul, commençait à être construit par l'abbé Daniel, au lieu même de Caunes, dit *Busintis*. L'autre, appelé S.-Jean *in Extorio*, ou *Exequariensis*, se trouvait un peu au Nord, sans doute près de Citou; il était dirigé par l'abbé Anian, qui gouvernait également le monastère S.-Laurent *in Olibegio*. Il règne quelque obscurité sur l'identification de ce dernier monastère : le mieux semble être de le situer à S.-Laurent de Vernosoubre, près de S.-Chinian (Hérault); son importance minime l'aurait fait dépendre, après 897, de l'abbaye S.-Aignan de S.-Chinian (fondée en 826); il lui aurait été uni par une union personnelle, avant 899, puis par une union réelle : en effet, à partir de cette dernière date, le monastère de S.-Chinian porte le titre des SS.-Laurent-et-Aignan, tandis que S.-Laurent de Vernosoubre n'a plus d'abbé propre.

L'abbé Daniel ne tarda pas à placer SS.-Pierre-et-Paul sous l'autorité d'Anian, qui gouverna ainsi trois monastères, comme le montrent les documents de la fin du VIIIe s. Mais SS.-Pierre-et-Paul fusionna avec S.-Jean; et Citou ne fut plus qu'une dépendance, le monastère principal étant à Caunes *(Caunae, de Caunis)*, dans l'ancienne villa de *Busintis*, ou *Bufintis*. L'ensemble du terroir de Caunes est donné à Anian, en 791, par Milon, comte de Narbonne. Le 19 juill. 794, Anian était à Francfort, où il se plaçait sous le maimbour royal, tandis que Charlemagne confirmait les biens, déjà importants, du monastère. En 817, Louis le Débonnaire n'en comptera pas moins Caunes parmi les monastères qui ne doivent que des prières pour le roi. Anian était un personnage assez considérable, en relation avec S. Benoît d'Aniane et Théodulphe d'Orléans. Un de ses premiers soins avait été d'achever la construction du monastère; la dédicace de l'église se place un 13 novembre.

On ne saurait entrer dans le détail des actes d'administration, qu'on trouvera indiqués soit par le *Gallia* ou par de Vic et Vaissete, soit mieux par Mahul ou par Béziat. Pendant tout le IXe s. et le Xe, Caunes étend ses possessions, non seulement aux environs de la vallée de l'Argentdouble, mais bien au delà, ce qui amènera parfois les abbés à faire des échanges avec d'autres Églises. Ainsi se constitue un territoire homogène, qui n'est d'ailleurs pas toujours à l'abri des déprédations et des usurpations, comme en témoignent plusieurs plaids (802, 821, 852, 873) et des chartes de confirmation. Ils sont nombreux ceux qui cherchent à se constituer un domaine et à se bâtir une forteresse aux dépens des biens du monastère, qui finira par prendre un avoué.

C'est au cours du Xe s. que les saints de Caunes font leur apparition dans l'histoire : une charte de 983 les mentionne pour la première fois. On ne les retrouve pas ensuite avant 1080. Ils sont quatre : Amand, Luce, Alexandre, Audalde. La légende fait découvrir leurs corps dans un champ, par un laboureur. L'histoire de ces saints, fêtés le 5 juin, est très obscure. Leurs Actes peuvent avoir un fond authentique : ils auraient été martyrisés à Nivedunum, sans doute près de Genève. Mais rien ne permet de savoir comment leur culte a pu s'établir à Caunes.

Au début du XIe s., l'avouerie de Caunes appartient au comte de Carcassonne, sans doute depuis un certain temps; elle passera bientôt à l'évêque de Girone, qui, en 1034, la transmettra à son neveu Roger Ier, comte de Foix. L'évêque de Girone avait sans doute d'autres droits sur l'abbaye, puisque c'est lui qui, en 1021, confirme l'élection de Guillaume, moine de La Grasse. Cette élection fut d'ailleurs attaquée, comme simoniaque, par l'archevêque de Narbonne, Guifred de Cerdagne, ou plutôt par ses tuteurs; et Guillaume ne fut reconnu qu'en 1059. Il n'en avait pas moins régi son monastère et reconstruit son église. En 1067, l'abbaye est possédée par le comte de Rouergue : dans l'échange du comté de Carcassonne, Raymond Bérenger la cède en fief à Raymond-Bernard Trencavel et à sa femme qui, en 1070, s'engagent à ne la vendre ni aliéner en faveur de qui que ce soit.

Les départs pour la croisade furent l'occasion de nouvelles donations, ou de restitutions. De leur côté, les abbés rachetaient des biens et droits tombés en mains séculières. On voit, au début du XIIe s., un effort de l'abbaye pour consolider sa situation et se libérer de tutelles gênantes : la bulle de Gélase II, confirmant en 1119 les biens du monastère, couronne cet effort. En même temps, les moines fortifient leur monastère et ses dépendances. Et en 1136, Roger, comte de Carcassonne, accorde des lettres de sauvegarde. A la fin du siècle, le comte abandonnera l'abbaye à l'abbé et aux moines. Au cours de la même époque, d'autre part, les habitants de Caunes s'organisent et obtiennent des moines le rachat de certains droits (1149).

Le XIIIe s. apporte de grands changements dans le Midi toulousain. Ils ont leur répercussion à Caunes, où les abbés règlent leur conduite d'après les événements. Leur tendance générale est de prendre le parti du roi, et d'en profiter pour augmenter leurs domaines, recevant leur part des biens confisqués aux hérétiques. Ces accroissements sont loin de compenser la diminution de valeur des anciennes possessions, ruinées par la guerre. En 1236, le monastère compte quatorze religieux, chacun pourvu de bénéfices, ce qui ne favorisait guère la pauvreté dans une maison relativement riche et peu nombreuse. Aussi, lorsque l'abbé Pierre Raymond voulut imposer une vie plus sévère, se heurta-t-il à une vive résistance, qui fut assez longue à se calmer. Le monastère a, en même temps, des difficultés avec l'archevêque de Narbonne, à propos des églises à lui données. De leur côté, les habitants de Caunes, et d'autres villages, obtiennent, en 1239, la suppression des droits de mainmorte. Sous des dehors brillants, le monastère de Caunes subit donc une crise, que les fluctuations de la situation politique sont loin d'apaiser. Les diflicultés qu'il vient de traverser pendant la première moitié du XIIIe s. se renouvellent, sur d'autres points, pendant la seconde : les rapports avec les différentes autorités, religieuses ou laïques, sont souvent l'occasion de contestations. On assiste au développement de la puissance royale dans le Minervois, tandis que la papauté adresse, de loin, ses témoignages de bienveillance et de protection. Il faudrait, en regard des bulles peu nombreuses, mettre la longue liste des hommages, sentences arbitrales, assemblées des ordres de la sénéchaussée, ventes domaniales, lettres royaux.

Et la vie intérieure semblera assez terne, si on la juge par le seul document qui nous la fasse connaître pour ce siècle : un règlement culinaire, augmentant les rations afin d'encourager la conventualité. La succession de Sicard de Montignac, en 1301, est

l'occasion d'une véritable compétition entre Isarn de Montignac et Arnaud de Sobiran; on alla même jusqu'aux violences et à l'excommunication. La paix revient en 1308, mais pour faire bientôt place à une opposition entre la communauté et l'abbé. Finalement, l'archevêque de Narbonne envoie l'abbé « vacquer à ses études » durant six ans et nomme des administrateurs : trois ans plus tard, un nouvel abbé est institué par Jean XXII. Aux privilèges, aux concessions de bulles, aux confirmations de règlements, la papauté ajoute la nomination du supérieur en 1323, en 1355, et sans doute en 1405; elle multiplie les interventions. De leur côté, les agents du roi témoignent d'un zèle probablement intempestif, puisque Philippe VI intervient plusieurs fois en faveur du monastère. La communauté s'est d'ailleurs accrue depuis un siècle, car une bulle de 1346 fixe son effectif à 26 profès et 4 prêtres séculiers établis à perpétuité pour célébrer l'office avec les religieux. Tous les religieux ne sont peut-être pas exemplaires, mais tous, surtout, sont très préoccupés de leurs bénéfices et de leur subsistance : le dernier quart du XIVe s. nous a laissé plusieurs accords entre l'abbé et le convent à ce sujet. Mentionnons de plus une bulle de 1366, enlevant Caunes à la juridiction de l'archevêque de Narbonne, au profit de S.-Victor de Marseille : cette bulle d'Urbain V ne semble pas avoir reçu exécution.

La tenue des chapitres provinciaux de moines noirs ne paraît pas avoir eu grande influence sur la vie intérieure de Caunes, pas plus que l'envoi aux universités, à partir de 1376, de deux religieux étudiants. Les abbés, souvent absents, administrent par des vicaires généraux; la scission est profonde entre l'abbaye et le convent : celui-ci se fait représenter, en face des vicaires généraux, par des procurateurs. Les abbés ne sont pas pris dans le sein de la communauté : choisis par elle, ou indiqués à elle de façon plus ou moins impérative, ils sont étrangers à la maison, jusqu'à résigner leur charge ou à permuter avec d'autres abbés. Le nombre des religieux diminue : 15 en 1416, 7 en 1547. Et en 1467 la commende est définitivement implantée à Caunes : le Souverain pontife nomme les abbés, en attendant de céder ce droit au roi de France par le concordat de Bologne. Les religieux n'essayeront guère qu'en 1467 et 1591 d'élire un candidat, qui ne pourra que s'incliner devant le commendataire. La discipline se relâche, au point que le parlement de Toulouse ordonne, en 1577, la réformation des religieux par le vicaire de l'archevêque et par l'abbé. Quant aux biens du monastère, les guerres de religion leur nuisirent considérablement, surtout dans certains prieurés, qui demeurèrent ruinés.

Au début du XVIIe s., le commendataire Jean d'Alibert, natif de Caunes et moine du lieu, semble remettre un peu de vie dans ce monastère qui s'en va. Il est supérieur de la congrégation des Exempts, et préside, en cette qualité, les chapitres généraux de 1623 et 1625. Ses deux successeurs ne reçurent pas leurs bulles : un moine, Étienne de Maurel, fut alors élu vicaire général en 1655. Avec le prieur claustral, Jean Saluze, il fit admettre par les treize autres religieux leur affiliation à la congrégation de S.-Maur. L'affaire, commencée en juin 1659, reçut son exécution en 1663; mais la transaction entre l'abbé de Caunes et la congrégation ne date que de 1695. Plusieurs anciens cédèrent leurs bénéfices pour une pension. A l'exception de l'église et du chapitre (qui semble avoir été une nef basse, à l'ouest de l'église), les bâtiments étaient dans un état lamentable; les grands travaux de reconstruction furent commencés en 1696, en même temps que l'église recevait un magnifique mobilier.

Par ailleurs, les actes d'administration sont ceux que la congrégation pratique en toutes ses maisons, avec ce souci qu'elle a toujours eu de l'ordre dans ses affaires temporelles, quitte à être un peu exigeante à l'occasion. En 1747, les religieux obtenaient de l'abbé une nouvelle répartition des biens du monastère entre les deux menses abbatiale et conventuelle : jusqu'alors, abbé et religieux possédaient tout en indivis, l'abbé percevant les deux tiers des revenus et acquittant les charges et réparations; dorénavant, il y aura deux menses égales et indépendantes. C'est toujours le même souci d'ordre et de sécurité. Mais il ne garantissait pas l'avenir. Les religieux ne paraissent pas avoir exercé au XVIIIe s. de rôle social; on se plaignait même qu'ils ne donnassent plus les aumônes accoutumées. Qu'on fasse la part d'une propagande antireligieuse, dont on trouve l'écho en telle diatribe du maire de Caunes, il n'en reste pas moins que les derniers mauristes, au nombre de sept, vivaient complètement indifférents à la population. Le monastère fut supprimé en 1791, et vendu au citoyen Cathala, à l'exception de l'église, réservée à la commune.

D'après d'Hozier, le couvent de religieux avait pour armes, en 1696 : de vair à un pal fuselé d'or et de sinople. Vers la même époque, la gravure du *Monasticon* indique : de ...à deux clefs en sautoir et une épée en pal, accompagnées de trois fleurs de lis en chef, l'une en pal au-dessus de l'épée et les deux autres dans le prolongement des clefs.

Liste des abbés : Anian, 779-808. — Jean Ier, 820-21. — Azenarius, 823. — Jean II, 825-32. — Gonzalve, 843-52. — Donnadieu, 853-56. — Godescalc, 858-63. — Egika, 865-69. — Daniel, 873-74. — Hildéric, 875-920. — Baldemarus, 923-27. — Robert, 931-45. — Elianus, 948-61. — Giscafred, 971-77. — Aimery, 979-83. — Radulphe, 987. — Udalgarius, 993. — Guillaume Ier, 1021. — Isarn, 1083-98. — Gérard Ier, 1101. — Arnaud Ier, 1108. — Pierre Ier de Siran, 1124-1147. — Castus, 1152. — Raymond Ier de Capellan, 1157-63. — Bérenger de Brugairolles, 1164. — Pierre II de Villalier, 1177. — Bernard Ier, 1185. — Arnaud II d'Espéraza, 1187-89. — Hugues Ier de La Livinière, 1194-1211. — Gérard II de Villeneuve, 1212-28. — Pierre III Raymond, 1231. — Pierre IV, 1240. — Hugues II du Pont, 1285-96. — Sicard de Montignac, 1298. — Arnaud III de Sobiran, 1301. — Guillaume II d'Olargues, 1323. — Bernard II de Meynard, 1339. — Embrin de Durban, 1351. — Jean III de Castelpers, 1380. — Raymond II de Ras, 1405-1409. — Salomon de Monasties, 1416. — Bertrand de Roqueville, 1416. — Jean IV de Gosis, 1420. — Pierre V de Gaudiac, 1429-32. — Guarin de Tournel, 1437-1449. — Rigauld d'Albignac, 1450-65. — Guillaume III de Bousquet, 1466.

Commendataires : Jean de Geoffroy, 1467-73. — Étienne de Blosset, 1474-1505. — Antoine le Veneur, 1506. — Gabriel le Veneur, 1511. — Jean de Vesc, 1519-24. — Antoine de Vesc, 1525. — Ponce Drogon de Pompeirenc, 1534-45. — Augustin de La Trémoille, 1546. — Nicolas de Pessano, 1547-49. — Marc-Antoine de Saulis, 1551. — Bertrand de S.-Martin-le-Vieux, 1566-91. — Jean d'Alibert, 1598-1626. — Saturnin de Narbonne, 1627-53. — Hugues de Terlon, 1661. — Marc-Antoine de Brisay de Denonville, 1689. — Jean Dubois, 1723. — Bernardin-François Fouquet, 1727. — Esprit-Joseph de Vernon, 1769-90.

Inventaire des arch. départ., I, 243-345. — Bibl. Nat., coll. *Doat*, vol. LVIII, tit. DCCLXXXVII-MCDLXVIII; ms. *lat. 12760* (D. Estiennot), fol. 186; *12664* (Dulaura), 272; *11818*, 398; *11831*, 109. — *A. S.*, juin, I. — Baichère, *Notes sur les droits et prérogatives de l'abbé et des bénédictins de Caunes dans les lieux de leurs seigneuries respectives au XVIIIe s.*, dans *Mémoires de la Soc. des arts de Carcassonne*,

x, 1904, p. 192-204. — Baluze, *Capitularia...*, II, 399 sq. — Beaunier-Besse, IV, 123. — L. Béziat, *Hist. de l'abbaye de Caunes au dioc. de Narbonne, d'après les documents originaux*, Paris, 1880. — Calvet, *Notice sur les saints martyrs de Caunes...*, Toulouse, 1894. — *Congrès archéologique*, LXXIII, 52-54. — Douet d'Arcq, III, 8587. — Galinier, *La paroisse de Caunes pendant la Révolution*, dans *Mémoires de la Soc. des sciences de Carcassonne*, XI, 1905, p. 228-304. — *Gall. christ.*, VI, 155. — Jaffé, 6670. — *Layettes du trésor des chartes*, IV, 444, 447. — Mabillon, *Annales*, II, III, IV, VI; *De re diplomatica*, 396. — Mahul, *Cartulaire de... Carcassonne*, IV, 67-135. — Martène-Charvin, *Hist. de la Congr. de S.-Maur*, I, 106. — Martène, *Thesaurus Anec.*, I, 250... — Montfaucon, *Bibl. bibl. mss.*, II, 1240. — *P. L.*, XCVII, 980; CLXIII, 521. — Potthast, *Reg.*, 10509, 14763, 15096, 17348. — A. Sabarthès, art. *Amand (S.)*, dans *D. H. G. E.*, II, 935. — Von Sickel, *Die Urkunden der Karolinger*, II, 57, 374, 363. — Stein, 808-809. — De Vic-Vaissete, éd. Privat, I, 734; II, 327-29; IV, 464-71.

J. Hourlier.

CAUNOS (Καῦνος), évêché de Lycie, dépendant de Myre. Les ruines de la ville de Caunos ont été identifiées près du village de Daylan, sur la rive droite du Calbis (auj. Dalyan Tchai), à 5 km. environ de la mer. La forme du nom varie beaucoup suivant les listes épiscopales; on a Κάννος, Κάνος, Κένα, mais le vocable authentique est certainement Καῦνος. On connaît quatre titulaires du siège à l'époque romano-byzantine. Basile assista au concile de Séleucie en 351 (Mansi, III, 321 B). Antipatros prit part à celui de Chalcédoine et en signa les actes (451) (Mansi, VI, 576 A, 948 C, 981 B, 1058 A, 1085 C; VII, 124 B, 153 C). Il eut probablement comme successeur Nicolas, qui figure parmi les évêques de la province de Lycie qui écrivirent à l'empereur Léon Ier à propos du meurtre de Proterius d'Alexandrie (458) (Mansi, VII, 580 C). Étienne prit part au second concile de Nicée (787) (Mansi, XII, 998 B, 1106 E; XIII, 145 E, 369 E). Il est probable que l'évêché de Caunos ne subsista pas longtemps après l'installation des Turcs vers la fin du XIIe s., si même il dura jusque-là.

Le titre de Caunos n'a encore été conféré qu'une seule fois dans l'Église romaine, en faveur de Mgr Juvence Hospital, des Ermites de S.-Augustin, élu le 18 sept. 1911 vicaire apostolique du Hounan septentrional. Démissionnaire de son vicariat apostolique en mars 1917, le prélat est entré à la chartreuse d'*Aula Dei*, près de Saragosse, dont il est devenu prieur en 1924.

Le Quien, I, 1740, col. 981-82. — Smith, *Dictionary of Greek and Roman geography*, I, p. 576. — Pauly-Wissowa, XI[1], 85-88. — *Ann. pont.*, 1916, p. 384; 1936, p. 365.

R. Janin.

CAUSSADE (Jean-Pierre), jésuite, né en 1675, † à Toulouse le 8 déc. 1751. Entré au noviciat en 1693, il était en 1696 professeur de grammaire à Auch, résida à Perpignan et à Toulouse et fut recteur du collège d'Albi. Sa célébrité fut plutôt posthume. En 1741 parut à Perpignan un livre intitulé : *Instructions spirituelles en forme de dialogues sur les divers états d'oraison suivant la doctrine de M. Bossuet, évesque de Meaux, par un Père de la Compagnie de Jésus, docteur en théologie*. L'*imprimatur* pour ce livre est donnée par le P. C. de Lamotte, provincial de Champagne, au P. Paul-Gabriel Antoine qui s'en est fait l'éditeur; le livre est approuvé par deux docteurs de Perpignan et le permis d'imprimer accordé par le procureur général du roi au Conseil souverain du Roussillon. L'éditeur, le P. Antoine, est le célèbre moraliste antiprobabiliste, auteur de la *Theologia moralis universa* qui avec Gonet et Bailly fut longtemps classique dans les séminaires français. Les *Mémoires de Trévoux*, en présentant un peu tard le nouvel ouvrage (nov. 1745, p. 2085), disent que l'auteur en est le P. Caussade, jésuite — « du moins le privilège l'annonce ainsi ». Dans la première édition de 1741 il n'est trace ni du privilège ni du nom de l'auteur. En 1752, les *Nouvelles ecclésiastiques* parlent d'abord vaguement du livre (3 avr.), puis l'attaquent perfidement (23 avr.). Ces attaques intimidèrent peut-être les supérieurs de la Compagnie et eurent pour effet qu'on se contenta de donner la deuxième partie pratique de l'œuvre en laissant de côté l'exposé théorique (éd. de 1758). Une édition complète parut en 1825 chez Seguin aîné. Puis, en 1895, sur les observations du P. Louis de Besse, le chanoine Bussenot, qui avait donné deux éditions de la partie pratique faute de connaître la première, fit paraître aussi celle-ci, donc l'œuvre entière, avec une introduction du P. L. de Besse. L'abbé Bremond en donna une nouvelle édition en 1931, *Bossuet, maître d'oraison* (avec introd. et notes). Il est probable que le P. Antoine avait retouché le texte de Caussade et que c'est de lui que vient l'ajouté : *Manière courte et facile pour faire l'oraison en foi et de simple présence de Dieu, par Mgr Bossuet, évêque de Meaux*. Cet exercice d'oraison avait été composé par Bossuet à l'intention des religieuses de la Visitation de Meaux, et Mme de Bassompierre en apporta une copie à Nancy.

L'affaire du quiétisme et la controverse Bossuet-Fénelon n'avait pas seulement discrédité la fausse mystique mais jeté la suspicion sur la vraie mystique. Le P. Caussade, dans ses *Instructions*, présente une apologie hardie de la mystique, mais il a l'habileté d'emprunter ses arguments à l'*Instruction pastorale sur les états d'oraison* de Bossuet. Avec une candeur qui ne manque peut-être pas d'une pointe de malice, Caussade déclare que c'est Bossuet qui l'a prévenu en faveur des mystiques. De là son ouvrage, dont Bossuet a fourni le « sujet du premier livre et le dessein du second ». Le P. Caussade avait envoyé une série de lettres à une religieuse, sans évidemment les destiner à l'impression ni à former un corps d'ouvrage. On les groupa en une copie manuscrite attestant leur origine, sous le titre assez peu significatif : *Traité où l'on découvre la vraie doctrine de la perfection du salut*. L'ordonnance en était confuse et les en-têtes des onze chapitres n'en exprimaient guère le contenu. Le ms. se trouvait, après la grande Révolution, au troisième monastère de la Visitation à Paris, d'où il passa aux mains du P. Roger, S. J., fondateur de la congrégation des religieuses de Nazareth. Celles-ci en furent les dépositaires et leur supérieure, Mme de Vaux, le communiqua au P. H. Ramière. Ce dernier en établit ingénieusement et pourtant objectivement le plan, afin d'en tirer un corps de doctrine exposé dans un ordre logique. Les différentes parties de l'ouvrage étant le développement d'une seule grande pensée, l'abandon à l'action de la Providence divine, il lui donna comme titre : *L'abandon à la Providence divine envisagée comme le moyen le plus facile de sanctification*. Les éditions se suivirent et la dernière, la 20e, date de 1928.

Sommervogel, II, 900-02. — Ramière, Introd. de l'éd. de l'*Abandon à la Providence divine*, 1861. — Éd. des *Instructions*, Paris, Lecoffre, 1895; *De l'oraison. Instructions spirituelles... suivant la doctrine de Bossuet...*, par le R. P. de Caussade..., 1re part., Introd. du P. Ludovic de Besse. — Bremond, éd. des *Instructions*, 1931, dans *Bossuet, maître d'oraison*, Introd. — Pourrat, *La spiritualité chrétienne*, t. IV, *Les temps modernes*, 2e part., *Du jansénisme à nos jours*, 1928, p. 341-46. — Bremond, *Hist. littér. du sentiment religieux en France*, I, 394; II, 159, 597-600, 602; IV, 571; VIII, 178, 322, 357; XI, 59; Suppl., 96 et 341.

A. De Bil.

CAUSSIN (Nicolas), jésuite, né à Troyes le 28 mars 1583, † à Paris le 2 juill. 1651. Maître ès arts à vingt ans, il poursuivit ses études, mais entra au noviciat, avant de recevoir la prêtrise, le 23 sept. 1607.

Successivement professeur d'humanités, puis de rhétorique au collège de Rouen (1609-14), de rhétorique au collège de Clermont à Paris, il composa plusieurs ouvrages de poésie et de rhétorique. En oct. 1620, il fut appliqué à la prédication à la maison professe de Paris, et prêcha avec grand succès. C'est de cette époque que datent plusieurs de ses ouvrages d'éloquence sacrée et d'ascétisme. Son œuvre la plus importante, qui eut de son vivant 14 éditions et qui fut traduite en plusieurs langues, est *La cour sainte*. Déjà fort en vue, il fut, sur le conseil de Richelieu, désigné en 1637 pour prendre la place du P. Gordon comme confesseur du roi Louis XIII. Le 23 mars, le P. Caussin reçut un billet de la main du cardinal qui le priait de vouloir confesser le roi le 25 mars, mais de passer le 24 par Rueil, où séjournait le cardinal. Dans cette entrevue, Richelieu accabla le P. Caussin de bons conseils ressemblant beaucoup à des directives. Il lui parla de l'affection du roi pour Mlle de La Fayette, bien innocente sans doute, mais que le Père devrait tâcher de découdre. Le P. Caussin se tint sur la réserve. Le 25, il entendit la confession du roi et, rentré à Rueil, apprit que le roi le prenait pour confesseur ordinaire. La décision qu'avait prise Mlle de La Fayette d'entrer en religion valut au P. Caussin de nombreux ennuis, mais ce fut surtout la politique de Richelieu qui lui causa des difficultés. Déjà au moment où il prit la succession du P. Gordon, celui-ci lui avait remis une lettre anonyme où l'on menaçait le confesseur du roi des jugements de Dieu, s'il n'éclairait la conscience de son pénitent sur son devoir de « remédier à la misère du peuple, à l'oppression de tous les ordres de l'État, à l'exil de la reine mère et aux divisions de la famille royale ». Lors de la prise de voile de Mlle de La Fayette, la reine Anne d'Autriche lui avait parlé dans le même sens. Sans entrer en discussion, le P. Caussin avait répondu qu'il ne craindrait jamais d'éclairer le roi sur tout ce qui intéressait sa conscience. A ces appels, à ceux aussi de Sœur Louise-Angélique, d'autres vinrent se joindre. Le P. Mutius Vitelleschi, général de la Compagnie de Jésus, qui était sans aucun doute le porte-parole de la Curie pontificale, lui dépeignait les misères de tant de nations qui soupiraient après la paix. Il recommandait cependant au confesseur d'user d'une grande prudence. Une lettre du P. Caussin nous révèle que, sous l'impulsion de ces conseils, il était résolu à proposer au roi la paix de la chrétienté, le soulagement de ses peuples réduits à la dernière misère, l'union de la maison royale, une sainte et cordiale affection pour la reine « dans l'espoir que Dieu verserait ses bénédictions sur son mariage ». Le bruit d'une nouvelle alliance turque projetée par Richelieu et le P. Joseph précipita l'exécution. Résolu à représenter au roi qu'il chargeait sa conscience de tous les désordres du gouvernement, il sollicita le 8 décembre un entretien avant d'entendre la confession du roi. Celui-ci parut fort troublé de ces représentations. Richelieu, rapidement informé, riposta par une lettre où il chargeait le confesseur. Louis XIII conçut alors le projet de concilier les directions de son confesseur avec les maximes de son ministre. Il proposa à Caussin de faire une démarche auprès de Richelieu, sans trahir toutefois qu'elle était concertée avec le roi. Celui-ci, survenant, appuierait les vues que Caussin se chargeait d'introduire à propos dans l'entretien. Caussin se doutait fort bien des risques qu'il courait. Il partit pourtant pour Rueil, bien décidé à faire ce qu'il considérait de son devoir. Richelieu esquiva adroitement l'entrevue à trois et congédia le confesseur avant l'arrivée du roi. Caussin cependant était resté à Rueil, s'attendant à être rappelé. Quand le roi s'informa du Père, Richelieu lui répondit qu'il était parti. Cette apparente dérobade devait donner au roi l'impression que Caussin n'était pas trop assuré de ses principes. Richelieu mit enfin le roi devant l'alternative : ou son ministre ou son confesseur. Louis XIII se déclara prêt à sacrifier ce dernier, à condition qu'on ne lui fît aucun mal. Quand, le lendemain, le roi dit au P. Caussin : « On ne vous a point vu à Rueil », celui-ci répondit : « J'y ai été, Sire, mais M. le Cardinal me fit retirer à votre arrivée. » L'explication demeura sans résultat, car, dès le 10 déc., une lettre de cachet exilait le P. Caussin à Rennes, lui défendait toute communication même par écrit, lui interdisait toute visite à un couvent de religieuses, soit à Paris, soit pendant le voyage. La rigueur de cet ordre fit croire au provincial, le Père Binet, que le confesseur s'était rendu coupable d'une faute grave, et redouter que l'irritation du cardinal n'eût les conséquences les plus désastreuses pour les établissements de la Compagnie en France. Le supérieur de la résidence, peut-être quelque peu prévenu contre le P. Caussin, ne manqua pas d'accentuer ces impressions. Bref, le Père fut expédié sans pouvoir se défendre et cette version de l'affaire transmise à Rome, où d'ailleurs Richelieu, lui aussi, agissait. De là aussi vinrent des blâmes et des sanctions, tant de l'assistant de France, le P. Charlet, que du général, Mutius Vitelleschi. Richelieu eût même voulu qu'on expédiât le P. Caussin au Canada. On lui fit observer que l'envoi à cette mission eût passé pour une marque de faveur. L'exil à Rennes s'aggrava bientôt en relégation à Quimper-Corentin. Le P. Caussin fut en outre privé du droit de voix active et passive. Il ne se fit pas faute de se défendre en plusieurs lettres dont des copies se trouvent dans un ms. de la bibliothèque de Louviers (fol. 58, 483). On peut estimer que le confesseur manqua de doigté dans sa façon d'agir, qu'il a peut-être inconsciemment manœuvré, avec les meilleures intentions, dans un milieu pétri d'intrigues. Il serait injuste, comme le fait Richelieu, de lui reprocher d'avoir manqué aux devoirs essentiels de sa charge, aux instructions de Claude Aquaviva pour les confesseurs des princes et aux can. 12 de la 5e et 13 de la 7e congrégation générale. Une autre accusation plus injuste encore est celle d'avoir intrigué contre Richelieu et d'avoir machiné sa perte en accord avec le P. Monod, une autre victime des rancunes du grand ministre. Les démarches du P. Caussin, lettres au général, au pape Urbain VIII même, restèrent vaines jusqu'après la mort de Richelieu en 1643. Il dut aux instances de la régente Anne d'Autriche d'être rappelé à la résidence de Paris. En réponse à sa lettre du 12 août 1643, par laquelle il annonçait au général son retour à Paris, il reçut une lettre pleine d'amabilité qui lui rendait tous ses droits et levait toutes les sanctions.

Quand parut la *Théologie morale des Jésuites* d'Antoine Arnauld, le P. Caussin, sur la demande de son provincial, y répliqua par la *Réponse au libelle intitulé la « Théologie morale des Jésuites »*, qui devint l'*Apologie des religieux de la Compagnie de Jésus*. L'université de Paris déféra cet écrit au Parlement pour en faire condamner la doctrine pernicieuse. En 1644, l'*Apologie* du P. Caussin eut trois éditions à Paris et deux réimpressions à Rome et à Liège. Comme fruit de son exil, le P. Caussin donna la même année une édition complètement remaniée de *La cour sainte*. Il publia en outre quelques traités de piété et un livre *De regno et domo Dei* (1650) qui lui attira une nouvelle disgrâce. Le P. général Piccolomini y blâmait les dissertations XLII et XLIII où certains passages étaient de nature à blesser le cardinal Mazarin; Caussin, à la demande de la reine sur plaintes de Mazarin, subit un second exil à Eu. Il n'y

resta que deux mois. Pour les autres écrits, v. Sommervogel.

L'affaire du P. Caussin a été travestie par les polémiques protestante et portugaise du XVIIIe s., au point d'attribuer sa disgrâce au P. Piccolomini qui aurait châtié de la sorte le refus du P. Caussin de divulguer les confessions du roi Louis XIII.

De Rochemonteix, *Nicolas Caussin et le cardinal de Richelieu*, 1911 (avec bibliogr. jusqu'à cette date). — Fouqueray, S. J., *Hist. de la Compagnie en France*, v, p. 80-106. — B. Duhr, S. J., *Jesuiten-Fabeln*, éd. de 1899, p. 635 sq. — Sommervogel, II, 902-927.

A. De Bil.

1. CAVA, *S. Maria Magdalena alla Cava*, ancienne abbaye cistercienne sur la rive gauche du Pô, non loin de Crémone, en Lombardie. En 1229, le chapitre général de Cîteaux déléguait les abbés de Columba et de Fontevivo pour aller prendre connaissance de la situation de l'abbaye de Cava qui était offerte; des chanoines réguliers l'avaient précédemment occupée. Le résultat de l'enquête fut satisfaisant et l'abbaye de Cerredo envoya une colonie de ses moines; la vie régulière commençait en 1231. Cava entra dans la congrégation de S.-Bernard d'Italie créée momentanément par les bulles d'Alexandre VI en 1497 et définitivement en 1511 par Jules II. En 1565, l'abbaye, assez pauvre, était taxée par le chapitre général pour la somme de trois écus. Cava disparut avec tant d'autres institutions au début du XIXe siècle.

Cottineau, 635. — Janauschek, *Origines cisterc.*, Vienne, 1877, p. 233. — Lubin, *Abbatiarum Ital. brevis notitia*, Rome, 1693, p. 95. — *Statuta cap. gen. ord. Cisterc.*, éd. Canivez, Louvain, 1933-41, I-VIII, *passim*.

J.-M. Canivez.

2. CAVA (SS. Trinita di), abbaye *nullius* de bénédictins, dans la province de Salerne (Italie méridionale). En 1011, un ermite, Alfier, se retirait avec deux compagnons dans une grotte voisine de Salerne, à Cava. Proche parent des princes lombards de Salerne, Alfier avait été envoyé auparavant en ambassade en France. Tombé malade en route, il s'était arrêté à l'abbaye de S.-Michel de la Chiuse (prov. de Cuneo, en Piémont) et y avait demandé l'habit monastique. S. Odilon de Cluny s'y trouvait alors; il emmena le novice à Cluny. Après quelques années, Alfier fut rappelé en Italie par le prince de Salerne, dans le dessein de réformer les monastères de sa principauté. A cette époque, l'Italie méridionale, hellénisée depuis les victoires de Bélisaire, était encore grecque en grande partie et semée d'ermitages et de laures, où s'abritaient d'innombrables moines orientaux, basiliens pour la plupart, que les hérésies et les troubles d'Orient chassaient vers des terres plus hospitalières. La principauté de Salerne cependant était demeurée latine et possédait quelques modestes maisons bénédictines, assez peu prospères. Les efforts d'Alfier pour les réformer demeurèrent infructueux, à cause des difficultés que lui opposèrent les avoués de ces monastères. Alfier, renonçant à son mandat, se fit ermite. Des disciples lui arrivèrent. Il construisit un monastère sous la grotte qu'il habitait et le dédia à la Ste Trinité. Il mourut en 1050. (Sur les origines de Cava, et ses quatre premiers abbés, v. surtout les *Vitae qualuor priorum abbalum Cavensium, auclore Hugone abbate Venusino*, dans *Rerum Italicarum medii aevi scriplores*, t. VI, pars Va, Bologne, 1941.)

Sous son successeur, Léon (1050-1079), les donations, nombreuses déjà sous Alfier, se multiplièrent. Cava reçut une quantité de petits monastères abandonnés, les restaura, les repeupla. Tous ceux qui se trouvaient dans le Cilento entrèrent dans son patrimoine et passèrent sous sa juridiction.

Sur ces entrefaites, les Normands avaient conquis le sud de l'Italie et s'étaient emparés des principautés de Capoue et de Salerne. Ils allaient coopérer activement à la fortune de Cava, en favorisant à la fois les évêques et les moines latins. Une sage politique leur commandait de s'attacher les abbayes par des liens très étroits et durables, d'user des monastères comme de précieux auxiliaires pour affermir leur autorité dans cette région encore mal soumise. Mais quelle observance donner au monachisme latin, naguère inexistant et qui promettait une si grande prospérité? En Normandie, on le sait, les abbayes s'étaient refusées à se soumettre à Cluny, tout en vivant d'un esprit assez semblable. En Italie également, les efforts des abbés clunisiens n'avaient pas réussi à y établir l'empire de l'abbaye bourguignonne. La solution vint tout naturellement des circonstances. Alfier avait reçu sa formation monastique à Cluny; le successeur de Léon, Pierre Pappacarbone (1079-1123), avait lui aussi vécu à Cluny : il fit de Cava une réplique de Cluny, en y introduisant les *Consueludines Cluniacenses* selon la rédaction du moine Bernard. Mais il les adapta aux temps et aux lieux et n'établit aucun lien entre son monastère et celui de Bourgogne. Grégoire VII prit Cava sous sa « protectio » et lui reconnut la juridiction exclusive sur toutes les maisons (12) du Cilento. On peut voir dans cet acte pontifical la charte de fondation de la congrégation de Cava (Kehr, *It. pont.*, VIII, 316). L'*ordo Cavensis*, ainsi créé, s'organisa sur le modèle de l'*ordo Cluniacensis*, tout en n'admettant pas les chapitres généraux. L'autorité du chef suprême lui suffisait. La politique des princes normands servit à souhait le nouvel ordre. Princes, seigneurs, évêques (latins) donnèrent à Cava, sans compter, des églises et des monastères de leurs possessions ou de leurs diocèses, qu'ils fussent latins ou grecs. Le nombre de ces derniers qui furent soumis à Cava est considérable. Ils étaient concentrés surtout en Calabre (L. Mattei Cerasoli, *La badia di Cava e i monasleri greci della Calabria superiore*, dans *Archivio storico per la Calabria el la Lucania*, VIII, 1938, p. 167-182, 265-285; IX, 1939, p. 279-318). Durant son long abbatiat, P. Pappacarbone reçut 40 abbayes, 35 prieurés et plus de 60 églises. Il donna l'habit monastique, dit-on, à plus de 3 000 religieux.

Parallèlement à cet accroissement spirituel, le pouvoir féodal de l'abbé de Cava s'affirmait et grandissait (*Rivista storica benedettina*, 1908, p. 201; M. Martini, *Feudalità e monachismo cavense in Puglia*, Martina Franca, 1915; [Senatore G.], *Il territorio giurisdizionale della badia di Cava*, Salerne, 1894). L'influence économique de la congrégation se développait, et l'ordre prenait figure, en Italie méridionale, d'agent commercial et maritime important (A. Cafaro, *Dell' attività commerciale... di Cava*, dans *Rivista storica benedettina*, 1921, p. 65-87, 181-204; 1922, p. 41-62; J. La Bolina, *La marina dell' ordine monastico di S. Benedetto*, dans *Rassegna nazionale*, XXXVII, 1915, p. 123-28; Guillaume, *Le navi cavensi nel Mediterraneo*, Cava, 1876).

En 1092, le pape Urbain II consacra l'église abbatiale et accorda à l'abbé la juridiction ordinaire (épiscopale) sur le monastère et ses dépendances, ainsi que d'amples privilèges, tels que le droit d'administrer la confirmation.

Ces faveurs des papes et des princes, la sainteté des premiers abbés (douze d'entre eux furent canonisés ou béatifiés) expliquent la rapidité extrême des accroissements de l'ordre, au Ier s. de son existence. L'épiscopat également s'y est montré favorable. Les moines de Cava, en effet, construisaient et desservaient de nombreuses églises dans les campagnes, subvenant ainsi aux nécessités de l'apostolat rural.

Chaque monastère exerçait la *cura animarum*. Si l'on compte que la congrégation groupa environ 400 maisons et églises, on se fera une idée de son importance pour la vie religieuse et le ministère des âmes dans le sud de la péninsule à cette époque. L'aire de la domination de Cava couvrait le territoire compris au sud d'une ligne partant de Naples vers Capoue, Bénévent, Luceria et le mont Gargano, jusques et y compris la Sicile. Dans l'île, Cava occupa les églises de Paternó, de Petralia, de Tramutola. En 1176, Guillaume II lui donna la splendide abbaye de Montréal qu'il venait de fonder et qui fut élevée, dès 1182, à la dignité de siège archiépiscopal. Sur toutes ces provinces, Cava régna sans rival, tandis que le Mont-Cassin dominait au nord de la ligne susdite, surtout dans le Capouan et le Bénéventain.

L'*ordo Cavensis* était organisé à peu près comme celui de Cluny, avec quelques divergences. Il n'avait pas dû, en effet, passer par les tâtonnements qui marquèrent les origines de l'ordre clunisien. Il avait pu profiter des expériences faites par son modèle. Moins étendu, concentré en une seule région, il recevait plus régulièrement les visites de son chef. Il formait un corps plus homogène, dont les éléments lui étaient pacifiquement soumis. Sans doute, les avantages civils et économiques dont jouissaient les maisons de Cava contribuaient-ils à cette heureuse harmonie et resserraient-ils les liens qui les unissaient. Ces maisons pouvaient se partager en trois groupes : les prieurés et les celles qui ne formaient qu'une famille monastique avec la communauté de Cava; les monastères soumis à Cava, mais qui gardaient leur autorité sur leurs propres dépendances et recevaient des novices pour leur propre compte; enfin, les abbayes qui n'avaient avec Cava que la communauté d'observance; c'était le cas, entre autres, de Montréal.

Pendant près de trois siècles, la congrégation de Cava prospéra. Elle représente, en somme, la seule réussite durable de l'idée clunisienne, hors de Cluny même. Son développement coïncida avec la formation de la féodalité dans l'Italie méridionale, résultat de la conquête normande, résultat si différent de ce qui se passa dans les autres régions de la péninsule.

Déjà, en 1260, les guerres entre les maisons d'Anjou et de Souabe furent désastreuses pour les possessions de Cava et la discipline monastique de ses monastères. L'abbé Léon (1268-95) parvint heureusement à réparer les désastres. Plus graves furent les coups portés, sous les papes d'Avignon, par les conflits qui mirent aux mains les princes d'Aragon et ceux d'Anjou. L'ordre s'effrite; il perd de nombreuses maisons et églises, des possessions étendues. Plusieurs monastères deviennent des bénéfices que le pape confère directement à ses créatures, à des séculiers. L'abbaye elle-même en donne à des étrangers, voire à des franciscains. Avec le système bénéficial, le faste et la mondanité s'introduisent dans la congrégation. Les avantages temporels l'emportent sur les intérêts spirituels. L'abbé Maincrius (1340-1366) est plus séculier qu'ecclésiastique. Tout annonce le proche déclin. Le 7 août 1394, Boniface IX, sur les instances du roi de Naples, Ladislas, élève l'abbaye au rang d'évêché, et Cava aura à sa tête quatre abbés-évêques (1394-1431). Le dernier, Angelotto de Fosco, créé cardinal en 1431, retint en commende l'évêché de Cava. Ce fut le début de l'ère des commendataires (1431-97). Désormais, on ne peut plus guère parler de la congrégation de Cava. A Cava, vivaient une douzaine de religieux stipendiés par les commendataires; au dehors, quelques moines, disséminés dans les prieurés et les paroisses, y vivaient en bénéficiers. La juridiction spirituelle et temporelle était exercée par les évêques nommés par les commendataires.

Le dernier cardinal qui eut la commende de Cava, Olivier Carafa (1485-1497), était un prélat sincèrement pieux. Il offrit aux moines de Cava d'y faire refleurir la vie religieuse. C'est grâce à lui que l'abbaye, avec toutes ses dépendances, finit par être incorporée à la congrégation de Ste-Justine de Padoue; le cardinal résigna sa commende et l'évêché fut supprimé (1497).

L'église paroissiale de Corpo di Cava ayant été déclarée siège du nouvel évêché de Cava, en 1513, il s'ouvrit une période, longue de près de deux siècles, remplie de conflits incessants entre l'abbaye d'une part et soit la Curie romaine, soit la cour de Naples d'autre part. L'abbaye voulait qu'on reconnût ses droits et ses privilèges, tout spécialement son exemption, et sa juridiction d'Ordinaire sur ses dépendances et les quelques paroisses qui constituaient son petit diocèse.

Aux XVIe et XVIIe s., l'union à la congrégation de Ste-Justine, dite peu après cassinienne, se révéla très profitable pour Cava, jusqu'à la fin du XVIIIe s. Les sécularisations causées par l'invasion des troupes françaises révolutionnaires faillirent supprimer l'abbaye. Mais le nouveau roi de Naples, Joseph Bonaparte, fit pour Cava ce qui avait été décrété pour le Mont-Cassin et Montevergine : il déclara le monument « Archives du royaume », lui donnant le nom d'établissement national. Les moines en habit laïque en étaient les gardiens, avec une rente annuelle de dix-sept mille lires. Restaurée en 1825, l'abbaye recouvra la majorité de ses biens, grâce à Pie VII. En 1866, la loi de suppression des couvents atteignit Cava. Cette fois encore, les moines purent y demeurer en qualité de gardiens du monument national et l'abbé fut reconnu comme Ordinaire diocésain. En 1867, l'abbaye ouvrit un collège pour jeunes gens laïques; peu après, elle rouvrit le séminaire pour jeunes ecclésiastiques.

Rappelons qu'en 1830 trois bénédictins espagnols de la congrégation de Valladolid supprimée se réfugièrent à Cava où ils firent profession. Deux d'entre eux partirent pour les missions d'Australie dont ils furent les pionniers célèbres : c'étaient dom Rudesinde Salvado et Joseph Serra, qui fondèrent le territoire de Nuova Norcia. Salvado devint évêque de Porto Vittorio; Serra fut évêque de Perth.

Liste des abbés perpétuels de Cava, jusqu'à l'union à la congrégation de Ste-Justine qui n'admettait que des abbés temporaires : S. Alferio Pappacarbone, 1011-50. — S. Leone, 1050-79. — S. Pietro Pappacarbone, 1079-1123. — S. Costabile, 1123-24. — B. Simeone, 1124-41. — B. Falcone, 1141-46. — B. Marino, 1146-70. — B. Benincasa, 1171-94. — B. Pietro II, 1194-1208. — B. Balsamo, 1208-32. — B. Leonardo, 1232-55. — Tommaso, 1255-64. — Giacomo, 1264-66. — Americo ou Amico, 1266-68. — B. Leone II, 1268-95. — Rainaldo, 1295-1300. — Roberto, 1301-11. — Bernardo de Starreri, 1311-16. — Filippo de Laia, 1316-31. — Guttardo, 1332-40. — Mainerio, 1340-66. — Golferio, 1366-74. — Antonio, 1374-83. — Ligorio de Maiorini, 1383-94.

Abbés-évêques : Francesco de Aiello, 1394-1407. — Francesco Mormille, 1407-19. — Sagace dei Conti, 1419-26. — Angelotto de Fusco, 1426-31.

Cardinaux commendataires : Angelotto de Fusco, 1431-44. — Luigi Scarampa, 1444-65. — Giovanni d'Aragon, 1465-85. — Oliviero Carafa, 1485-97.

Annales Cavenses, dans *M. G. H.*, *SS.*, III, 185-97. — Morcaldi, *Synopsis historico-diplomatica monasterii et tabularii...*, t. I du *Codex diplomaticus Cavensis*, Naples-Milan, 1873-93, 8 vol. — *Chronicon Cavense*, dans Muratori, *Rev. ital. medii aevi script.*, VII. — Leone Mattei Cerasoli, *La badia della SS. Trinità di Cava (1011-1928)*, dans *L'Italia benedettina*, Rome, 1929, p. 155-227. — *La badia della SS. Trinità di Cava. Cenni storici*, Cava, 1942. —

G. Colavolpe, *La congregazione cavense*, Cava, 1923. — P. Guillaume, *Essai histor. sur l'abbaye de Cava*, Cava, 1877. — Z. Spiotta, *La storia letteraria della badia di Cava*, Valle di Pompei, 1919.

Ph. Schmitz.

CAVAGNIS (Félix), canoniste italien, cardinal (1841-1906). Voir *D. D. Can.*, III, 124.

CAVAILLON, commune du Vaucluse (France), située en face des escarpements ouest du Lubéron, entre la rive droite de la Durance et le Coulon, au pied sud du mont S.-Jacques. Son diocèse, supprimé en 1801, correspondait à l'ancienne *civitas Cabellicorum*. L'existence en est attestée dès 396, date à laquelle Genialis, qui est considéré comme le fondateur du siège, prit part au concile de Nîmes. A l'époque de la Révolution, l'évêché de Cavaillon, qui avait dépendu autrefois d'Arles puis avait été rattaché à Avignon, comprenait 17 paroisses, dont 13 étaient situées dans le Comtat, et 4 en Provence. L'évêque, coseigneur de la ville, en partageait les revenus avec la Chambre apostolique. La cathédrale, rebâtie au XIIe-XIIIe s., avait été consacrée, en 1251, par Innocent IV. Son chapitre se composait d'un prévôt, d'un archidiacre et de douze chanoines. Le diocèse possédait en outre deux collégiales, établies l'une à L'Isle-sur-la-Sorgue (fondée en 1212 par l'évêque Bertrand de Durfort), l'autre à Oppède (fondée par Jean de Meynier, baron d'Oppède).

Avec l'abbaye cistercienne de Sénanque (fondée en 1148 par l'évêque Alfant), Cavaillon ou son diocèse posséda des maisons de templiers, de bénédictines (établies à Aiguillères, puis à Sénas, finalement à Cavaillon, à la suite des guerres de religion), de dominicains (couvent fondé, en 1526, par le baron de Ceyreste : Gaucher de Brancas), de capucins (1594, hors Cavaillon), de Pères de la Doctrine chrétienne (1611, dont le fondateur, César de Bus, était originaire de Cavaillon, 1544-1607), de bernardines (1641), de carmélites (fondées en 1566 par C. de Bus) et de pénitents (noirs, 1539; blancs, 1540; gris, 1619).

Liste des évêques : Genialis, fondateur du siège, 396. — Asclepius, 449, 451. — Philagrius, 517, 533. — Praetextatus, 549, 554. — S. Veranus, patron de Cavaillon, 585, mentionné par Grégoire de Tours pour des faits dont la série atteint 589. — Lupus, 788. — Réginard, 906-16. — Héribert, 951. — Thierry, c. 965. — Desiderius, c. 972. — Gauchard, 976-c. 980. — Thierry, 982. — Engelran, 991-1014. — Pierre, c. 1031-32. — Clément, 1040-56. — Radulfus, 1070-75. — Désiré, 1082-95. — Jean, 1103. — Alfant, 1148-54. — Benoît, 1156-78. — Pons, 1179. — Bermond, 1184-c. 1204. — Bertrand de Durfort, c. 1205-23. — Rostan Belinger, 1224-61. — Giraud, 1261-78. — André (?), 1278 (?). — Bertrand, c. 1282. — Imbert, 1284,88. — Ponce Augier de Laneis, 1311-17. — Geoffroy, 1322-26. — Philippe de Cabassole, 1334-66. — François de Cardaillac, 1366-87. — André, 1395-1403. — Pierre, 1405. — Guillaume, c. 1408. — Nicolas de Johannac, c. 1409-21. — Guillaume, 1421-c. 1427. — Bernard Carbonet de Riez, 1427-30. — Ferrier Galbert, c. 1432. — Jean de la Roche, 1434-36. — Barthélemy, 1437-39. — Pierre Porcher, 1439-47. — Palamède de Carrète, 1447-76. — Toussaint de Villeneuve, c. 1484. — Jean Passert, c. 1496. — Louis Passert, c. 1501. — Bernardin Camberia, c. 1504. — Jean-Baptiste Pallavicini, c. 1510-24. — Marius Maffei, 1525-37. — Jérôme Ghinucci (administrateur), 1541. — Pierre Ghinucci, 1541-68. — Christophe Scotti, 1569-84. — Dominique Grimaldi, 1585. — Pompeius Rocchi, 1585-91. — Jean-François Bordini, 1592-97. — Jérôme Centelli, 1597-1608. — Octave Mancini, 1610-16. — Fabricius de la Bourdaisière, 1616-46. — Louis de Fortia, 1646-57. — François Hallier, 1657-59. — Richard de Sade, 1660-63. — Jean-Baptiste de Sade de Mazan, 1666-1707. — Joseph de Guyon de Crochans, 1709-42. — François-Marie de Manzi, 1742-57. — Pierre-Joseph Artaud, 1757-60. — Louis Crispin des Achard de la Baume, 1761-93.

J.-M. Besse, *Abbayes et prieurés de l'anc. France*, II, Paris-Ligugé, 1909, p. 153-56. — E. Clouzot, *Pouillés des prov. d'Aix, d'Arles et d'Embrun*, Paris, 1923, p. XCIV-XCVIII, 209-12. — Duchesne, I, 262. — Eubel, I, 178; II, 123; III, 176; IV, 143. — J.-J. Expilly, *Dictionn. des Gaules et de la France*, II, Amsterdam, 1764, p. 128-32. — *Gall. christ.*, I, 939-64; Append., p. 155-58. — Gams, p. 531-32. — H. Labande, *Les chartes de l'évêché et les évêques de C. au XIIIe s.*, dans *Rev. d'hist. de l'Église de France*, I, 1910, p. 82-104, 188-209, 316-28; II, 1911, p. 576-91, 734-42. — G. De Manteyer, *Les chartes du pays d'Avignon*, Mâcon, 1914, n. 62, 69, 74, 85, 95, 102, 110. — Richard et Giraud, *Biblioth. sacrée*, XXVIII, Paris, 1827, p. 221-23. — H. Hoberg, *Taxae pro communibus servitiis...*, Vatican, 1949, p. 33.

M.-H. Laurent.

CAVALCA (Domenico), dominicain, né à Vico Pisano (prov. de Pise) vers 1270. Il prit l'habit des frères prêcheurs, à une date qui ne nous est pas connue, au couvent de Ste-Catherine de Pise, où il passa la plus grande partie de son existence. Conseiller de Bonagiunta de Pise en 1300, il fut, la même année, nommé confesseur des Dames de la Miséricorde. En 1342, il fonde le couvent de Ste-Marie, pour y recevoir les pécheresses publiques désireuses de se réhabiliter. Cavalca mourut à Pise durant les derniers mois de 1342.

Par son abondante production littéraire (de 1320 à 1342), Cavalca prend place parmi les meilleurs écrivains de langue toscane de la première moitié du XIVe s. Parmi ses ouvrages en prose, souvent imprimés et dont nous ne signalerons ici que la meilleure édition, les uns sont des œuvres originales, tels par ex. : *Medicina del cuore ovvero trattato della pazienza*, éd. Bottari, Rome, 1756; *Lo specchio della croce*, éd. Bottari, Rome, 1738; *Trattato delle trenta stoltizie* et *Disciplina degli spirituali*, éd. Bottari, Rome, 1756; *Specchio de'peccati*, éd. Del Furia, Florence, 1829; *Frutti della lingua*, Milan, 1837, etc.; les autres sont des traductions en toscan de traités composés en latin, tels par ex. : *Le Vite dei SS. Padri volgarizzate da Fr. D. Cavalca*, éd. Sorio-Racheli, Trieste, 1858; éd. Naselli, Turin, 1926; *Volgarizzamento del Dialogo di S. Gregorio e dell'epistola di S. Girolamo a Euslochio*, éd. Bottari, Rome, 1764; *Volgarizzamento degli Atti degli Apostoli*, Florence, 1837; *Pungilingua*, éd. Bottari, Rome, 1751, etc. Ses compositions en vers (sonnets, laudes, sirventes) ont peu de valeur (cf. L. Simoneschi, *Saggio di poesie di Fr. D. C.*, Florence, 1888).

On a, d'autre part, sans fondement attribué à Cavalca divers ouvrages, tels par ex. une version de l'Apocalypse en langue toscane (éd. Beschi, Pistoie, 1842), un *Trattato dello Spirito Santo* (éd. Zambrini, Imola, 1886). Par contre, on a tenté de refuser à notre dominicain la paternité d'un certain nombre d'œuvres dont l'authenticité est des plus certaines (N. Mattioli, *Fra Giovanni da Salerno... e le sue opere volgari inedite*, Rome, 1901 p. 165-320), pour les attribuer soit à Jean de Salerne, soit à Simon de Cascia; contre semblable hypothèse, cf. G. Volpi, *La questione del Cavalca*, dans *Archivio storico italiano*, sér. V, XXXVI, 1905, p. 302-18.

Cronaca del convento di Santa Caterina... in Pisa, dans *Archivio storico italiano*, VI, 2e part., Florence, 1848, p. 508-14. — E. Falco, *Domenico Cavalca moralista*, Lucques, 1892. — C. Naselli, *Domenico Cavalca*, Città di Castello, 1925. — Quétif-Échard, I, Paris, 1719, p. 878. —

N. Sapegno, *Storia letteraria d'Italia, Il Trecento*, Milan, 1934, p. 549-54.

M.-H. Laurent.

CAVALCANTI (Aldobrandino), dominicain, né à Florence vers 1217, reçut l'habit des frères prêcheurs des mains du B. Jean de Salerne, au couvent de Santa Maria Novella (1230 ou 1231). Inquisiteur en Toscane, il fut en relation avec S. Pierre de Vérone; prieur du couvent de Florence en 1245, 1250, 1256, il fut désigné comme *socius* du définiteur, puis du provincial de la province romaine lors des chapitres généraux de 1255 et 1262. Prieur du couvent de Lucques, il fut élu en 1262 provincial de sa province, charge qu'il devait conserver jusqu'en 1268. Nommé évêque d'Orvieto par Grégoire X (1272), le même Souverain pontife le désigna, le 20 août 1273, pour être son vicaire dans la Campanie, les Marches d'Ancône, le duché de Spolète et la Toscane (Potthast, *Reg.*, n. 19845, 20753). En 1274, Cavalcanti fut choisi par le pape pour remplir le même office dans le diocèse de Rome. S'étant démis du siège d'Orvieto, Cavalcanti se retira à Florence où il mourut le 20 août 1279.

V. Fineschi, *Memorie istoriche degli uomini illustri di S. Maria Novella*, I, Florence, 1790, p. 121-59. — T. Masetti, *Monumenta et antiquitates... in provincia Romana*, I, Rome, 1864, p. 224-28. — H.-C. Scheeben, *Accessiones ad historiam Romanae provinciae saec. XIII*, dans *Archivum Fr. praedicatorum*, IV, 1934, p. 132 (avec bibliogr.). — G. Buccolini, *Serie critica dei vescovi... di Orvieto*, Pérouse, 1941, p. 44-5.

M.-H. Laurent.

CAVALCANTI (Augustin), religieux théatin, polémiste († 1748). Voir *D. T. C.*, II, 2044.

CAVALIERI (Joseph-Michel), augustin italien et liturgiste († 1757). Voir *D. A. C. L.*, II, 2687-2690.

CAVALLA, métropole provisoire de Macédoine. La ville maritime de Cavalla se trouve sur la côte de Macédoine, en face de l'île de Thasos. Elle occupe le site de l'antique Néapolis. Les Byzantins la nommèrent *Christopolis*, mais elle fut plus tard appelée Cavalla, mot dont l'étymologie est contestée. Les uns prétendent que les Génois lui donnèrent ce nom parce qu'elle présente l'aspect d'un cheval *(cabatto)*, d'autres parce qu'elle fut réoccupée par des gens qui venaient de l'ancienne localité dite Scavalla (auj. Eski-Cavalla). C'est une ville industrielle et commerçante de plus de 50 000 hab. Au début d'oct. 1924, le Saint Synode de Constantinople y fonda une métropole sous le nom de Cavalla et Nestos (Καβάλλας καὶ Νέστου), mais le désir de faire revivre l'antique titre de Philippes lui a fait substituer celui de Philippes, Néapolis et Nestos (décision du Saint Synode du 3 déc. 1939). Voir à Christopolis et Philippes.

G. N. Nicotsaras, au mot καβάλλα, dans Μεγάλη ἑλληνικὴ ἐγκυκλοπαιδεία, XIII, 418-420. — Ὀρθοδοξία, I, 128; IV, 541; V, 34.

R. Janin.

CAVANYHAC (Jean de), chancelier du cardinal de Givry, évêque de Langres. Prieur d'Aubigny (Hte-Marne) en 1532, curé de diverses paroisses, chanoine de Langres de 1551 à 1568, il meurt en 1570. Il est l'auteur d'une *Historia brevis Lingonensium episcoporum*, ms. qui semble perdu.

Lelong, *Biblioth. hist. de la France*, I, 9001. — Abbé Roussel, *Le doc. de Langres*, I, 1873-99, p. 162; II, 415, 431, 443; III, 141; IV, 100. — L.-E. Marcel, *Le cardinal de Givry*, I, 1926, table; II, 259.

G. Drioux.

CAVE (William), historien ecclésiastique anglais (1637-1713). Voir *D. T. C.*, II, 2044-45.

CAVEDONI (Venance-Célestin), prélat et archéologue italien (1795-1865). Voir *D. A. C. L.*, II, 2703-10.

CAVEIRAC (Jean Novi de) (1713-1782), naquit à Nîmes le 6 mars 1713; après avoir fait de fortes études théologiques, il embrassa l'état ecclésiastique et eut une grande autorité en Languedoc; il fut le confident de plusieurs évêques de la province. Lorsque, en 1752, Voyer d'Argenson projeta d'adoucir le sort des protestants, Caveirac appuya, en de nombreux écrits, les décisions prises par les évêques contre le projet du ministre; il semble d'ailleurs que Caveirac ait été l'inspirateur de ces décisions. Il approuva et défendit la révocation de l'Édit de Nantes, car il était convaincu que la religion catholique et le protestantisme ne pouvaient pas coexister dans un état monarchique, et, plus tard, il prit la défense des jésuites contre les parlements. L'ouvrage qu'il publia contre la décision approuvée par l'autorité royale lui valut des poursuites. Caveirac se réfugia en Italie, à Livourne, et fut condamné par contumace, au Châtelet, en 1764. Il ne revint en France qu'après la disgrâce de Choiseul et la dissolution du parlement qui avait condamné les jésuites. Pendant son séjour en Italie, il publia un *Éloge chrétien du dauphin présenté à Clément XIII* (Rome, 1766, in-8°). L'abbé de Caveirac mourut en 1782.

La plupart des écrits de Caveirac ont pour objet la question des protestants : *La vérité vengée ou Réponse à la dissertation sur la tolérance des protestants*, Paris, 1756, in-12; *Mémoire politico-critique où l'on examine s'il est de l'intérêt de l'Église et de l'État d'établir pour les calvinistes du royaume une nouvelle forme de se marier et où l'on réfute l'écrit qui a pour titre : « Mémoire théologique et politique sur les mariages clandestins des protestants de France »*, Paris, 1756, in-8°; *Apologie de Louis XIV et de son Conseil sur la révocation de l'Édit de Nantes, pour servir de réponse à la lettre d'un patriote* (Antoine Court) *sur la tolérance civile des protestants, avec une dissertation sur la journée de la S.-Barthélemy*, s. l., 1758, in-8° : dans cet écrit, Caveirac affirme que la religion n'eut aucune part aux massacres des protestants; les massacres d'ailleurs ne furent point prémédités; d'autre part, la révocation de l'Édit de Nantes s'imposait, car, dans un État monarchique qui veut l'unité, deux religions ne peuvent coexister; l'*Apologie* parut, à la même date, sous un titre différent : *Paradoxes intéressants sur la cause et les effets de la révocation de l'Édit de Nantes; la dépopulation et la repopulation du royaume, l'intolérance civile et rigoureuse d'un gouvernement*, s. l., 1758, in-8°; la *Dissertation sur la journée de la S.-Barthélemy* a été publiée avec des notes historiques par M. Roisselet de Sauclières, Montpellier, 1841, in-16.

L'abbé de Caveirac prit la défense des jésuites dans l'*Appel à la raison des écrits publiés contre les jésuites de France*, Bruxelles, 1762, in-12; réédité et augmenté de plusieurs choses intéressantes, parmi lesquelles deux extraits de lettres de M. le cardinal de Fleury, Bruxelles, 1762, in-12, et un *Nouvel appel à la raison des écrits et libelles publiés par la passion contre les jésuites de France*, Bruxelles, 1762, in-8°.

Caveirac répondit aux attaques de J.-J. Rousseau dans la *Lettre du Visigoth à M. Fréron sur sa dispute harmonique avec M. Rousseau*, Septimaniopolis, 1754, in-8°, et dans *Nouvelle lettre à M. Rousseau de Genève*, s. l., 1754, in-12. Il eut aussi une discussion avec Voltaire, dans la *Lettre du docteur Chlévalès à M. de Voltaire, en lui envoyant la copie manuscrite d'une autre lettre à laquelle il ne paraît pas qu'il ait répondu*, post-scriptum du morceau de prose que M. de Voltaire

avait fait imprimer à la suite de la première édition qu'il donna de son Ode sur la mort de la princesse de Bareth; seconde lettre à M. de Voltaire, Paris et Genève, 1772, in-8°.

Comme l'abbé de Caveirac publiait la plupart de ses écrits d'une manière anonyme, on lui a attribué quelques écrits dont il n'est peut-être pas l'auteur, par ex. *L'accord de la religion et de l'humanité sur la religion*, s. l., 1762, in-12, attribué aussi à l'abbé de Malvaux, et *Réponse aux recherches historiques concernant les droits du pape sur la ville et l'État d'Avignon, avec les pièces justificatives* (de Cl. F. Pfeffel von Kriegelstein), s. l., 1769, in-8°.

Michaud, *Biogr. universelle*, VII, 271-72. — *La nouvelle biogr. générale*, IX, 292. — Quérard, *La France littéraire*, II, 90. — De Feller-Weiss, *Biogr. universelle*, II, 466.

J. Carreyre.

CAVELIER DE LA SALLE (Jean), né à Rouen le 27 oct. 1636, entra au séminaire S.-Sulpice le 15 févr. 1659. On le qualifie souvent de docteur en théologie. Il avait été reçu maître ès arts le 3 juin 1657, mais son nom ne figure ni sur la liste des licenciés, ni sur celle des docteurs. Il partit pour le Canada, où il arriva le 7 sept. 1666. Au bout de dix années de séjour, il revint en France. M. Tronson, en 1682, l'envoya au séminaire de Viviers. En 1685, il retourne au Canada, avec son frère Robert Cavelier de La Salle, le célèbre explorateur. Il emmenait avec lui deux de ses neveux, Jean-Nicolas Crevel de Moranger et François de Chefdeville, entrés au séminaire S.-Sulpice en 1680. Cette expédition pour la découverte de l'embouchure du Mississipi avait été encouragée par M. Tronson qui avait la pensée de fonder dans la Louisiane une colonie chrétienne sur le modèle de Montréal et un séminaire. L'assassinat de Robert de La Salle au cours du voyage par un de ses compagnons ruina cette entreprise. Jean Cavelier avec ses compagnons fidèles traversa l'Amérique à travers mille dangers et rentra au Canada. Après avoir liquidé la succession de son frère assez obérée, il revint en France en oct. 1688 et se retira à Rouen chez une de ses nièces. Le 19 mars 1719, le maréchal d'Estrées lui demanda les mémoires, journaux et cartes des pays découverts par son frère Robert de La Salle. Il répondit que pour la plupart ils avaient été perdus après la mort violente du chef de l'expédition et il lui annonçait l'envoi de tout ce qui lui restait (Bibl. nat., *fr. n. acq. 9301*). Il a écrit lui-même une relation de son voyage qui a été éditée, sous le titre *Relation du voyage entrepris par feu M. Robert Cavelier, sieur de La Salle, pour découvrir dans le golfe du Mexique l'embouchure du fleuve Mississipy*, par son frère, M. Cavelier, prêtre de S.-Sulpice, l'un des compagnons de ce voyage (à Manato, 1858, petit in-8°). Jean Cavelier mourut à Rouen, le 24 nov. 1722, et fut inhumé dans le chœur de Ste-Croix-S.-Ouen.

L. Bertrand, *Biblioth. sulpicienne*, I, 211-12. — Registres du séminaire S.-Sulpice, *Lettres de M. Tronson*. — Bibl. nat., *Papiers Margry, Nouv. acq., fr., 9088-9093*. — *Journal hist. du dernier voyage que feu M. de La Salle fit dans le golfe du Mexique...*, par M. Joutel, l'un des compagnons de ce voyage, rédigé par M. de Michel, Paris, 1713, in-12. — P. Margry, *Mémoires et documents pour servir à l'hist. des pays d'outre-mer*, III. — Ch. de la Roncière, *Le père de la Louisiane, Cavelier de La Salle*, Tours-Paris, 1936, in-8°.

E. Levesque.

CAVELLUS (Hugh), *Mac Cawell*, frère mineur irlandais, théologien, archevêque d'Armagh (v. 1575-† 1626). Voir *D. T. C.*, II, 2045-46.

CAVOUR (Sainte-Marie), *Caburro, Caburrensis*, abbaye de bénédictins au diocèse de Turin. Fondée par l'évêque Landulphe († 1037), elle dépendit de S.-Michel de Chiusa et fut placée en commende en 1590.

F. Alessio, *Cavour e la sua abazia*, dans *Boll. stor. bibl. subalp.*, XIV, 1909, p. 279-95. — *Cavour, abazia, vescovado, plebania e vicaria*, Pignerol, 1911. — B. Bandi, *Carlario delle abazia di Cavour*, dans *Bibl. soc. stor. subalp.*, III, 1900, p. 1. — Cottineau, 638. — Kehr, *It. pont.*, VI, II, 95. — Mabillon, *Annales*, IV, 214-16. — A. Peyron, *L'abazia di S. Maria di Cavour*, dans *Boll. soc. Piem. arch.*, XIII, 1929, p. 58-61. — G. B. Semeria, *Storia della Chiesa metropol. di Torino*, 453. — Ughelli, IV, 1443.

R. Van Doren.

CAVVADIOS (Macaire), *Kabadios*, théologien grec (XVIIIe s.). Voir *D. T. C.*, II, 2046.

CAXAL (Antonio), *Taxal, Quechal, A. de Mercede*, religieux mercédaire, né à Tarragone en 1360 (?), général de son ordre en 1406, fut chargé par le roi d'Aragon d'ambassades auprès de divers souverains et de Benoît XIII. Représentant de Ferdinand Ier, puis d'Alphonse V, au concile de Constance, il prit une part importante aux délibérations et s'y fit le champion de l'union. On a conservé le texte de certains de ses discours (Finke, *op. cit.*). Il mourut à Constance en 1417, entre le mois d'avr., lorsqu'il participait encore aux négociations avec les Castillans, et le 26 juill., date de la déposition de Benoît XIII.

Finke, *Acta conc. Constanc.*, II-IV, Munster, 1923-28, *passim*. — B. Fromme, *Die span. Nation und das Konst. Konzil*, Munster, 1896. — N. Antonio, *Bibl. hisp. vet.*, II, 204-05. — *Enc. eur.-amer.*, XII, 717-18.

É. Van Cauwenbergh.

CAXIAS, évêché du Brésil, dans l'État de Rio Grande do Sul, érigé le 8 sept. 1934, dépendant de la métropole de Porto Alegre. La cathédrale est dédiée à Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus. Évêque : Joseph Barea, 1935.

Acta Ap. Sedis, XXVII, 1935, p. 359-61, 441. — *Ann. pont.*, 1936, p. 191; 1937-39, p. 141; 1948, p. 104.

É. Van Cauwenbergh.

CAXIAS DE MARANHAO, évêché du Brésil, érigé le 22 juill. 1939, par le démembrement du diocèse de San Luis de Maranhao, dont il devint suffragant. L'église paroissiale de N.-D. dos Remedios devint cathédrale. Évêque : Luis de G. Marelim, 1941.

Acta Ap. Sedis, XXXII, 1940, p. 109-12. — *Ann. pont.*, 1948, p. 104.

É. Van Cauwenbergh.

CAYES (Les), *Les Caïes*, évêché d'Haïti (Antilles). A la suite du concordat conclu en 1860 entre le S.-Siège et la république d'Haïti, la province ecclésiastique de Port-au-Prince fut établie avec quatre évêchés suffragants, dont Les Cayes, érigé par bref de Pie IX, du 3 oct. 1861. Le diocèse fut administré par l'archevêque de Port-au-Prince jusqu'en 1893.

Évêques : J.-M.-A. Morice, 1893, dém. 1914. — I.-M. Le Ruzic, adm. ap., év. 1916, dém. 1919. — J.-V.-M. Pichon, 1919, dém. 1941. — Fr.-J. Person, coadj. 1937, év. 30 août 1941, † 24 sept. 1941. — J.-L. Collignon, 30 sept. 1942.

Louvet, *Miss. cath.*, Lyon, [1894], p. 306. — *Ann. pont.*, 1948, p. 96.

É. Van Cauwenbergh.

CAYET (Pierre-Victor-Palma), polygraphe français (1525-1610). Voir *D. T. C.*, II, 2046-48.

CAYLUS (Daniel-Charles-Gabriel de Pestel de Levis de Tubières de) (1669-1754), naquit à Paris le 20 avr. 1669, devint docteur de Sorbonne, puis aumônier du roi, vicaire général du cardinal de Noailles, enfin, le 1er mars 1705, évêque d'Auxerre. En 1714, il fut un des quarante prélats qui acceptèrent la bulle *Unigenitus*, mais, dès 1717, il suivit Noailles

et fit appel de la bulle. A cette occasion, il eut de vives discussions avec son chapitre et il devint désormais un des plus ardents adversaires de la Constitution *Unigenitus :* il refusa de signer l'accommodement de 1720 et, en 1727, fut l'un des douze prélats qui s'élevèrent contre la condamnation de l'évêque de Senez par le concile d'Embrun. Gallican convaincu, il protesta contre la légende de Grégoire VII et, en 1730, contre la déclaration royale qui regardait la bulle *Unigenitus* comme une loi de l'Église universelle. Il engagea de longues disputes contre son métropolitain Languet, archevêque de Sens, et condamna plusieurs propositions enseignées par les jésuites de son diocèse. Il fut partisan des miracles de S.-Médard, mais rejeta le fanatisme de certains convulsionnaires. Il mourut à Rennes le 3 avr. 1754.

Principaux écrits. — *Harangue au roi*, pour la clôture de l'assemblée du clergé le 13 avr. 1707, et le 30 oct. 1715. A partir de 1717, les œuvres de Caylus se rapportent toutes, plus ou moins directement, aux polémiques soulevées en France par la publication de la bulle *Unigenitus* le 8 sept. 1713; il avait d'abord accepté cette bulle, mais il en fut bientôt l'adversaire le plus ardent : *Lettre à un chanoine de son église cathédrale au sujet d'une conclusion du chapitre du 14 mai 1714, pour la réception de la Constitution « Unigenitus »*, 17 avr. 1717; *Réponse à Mgr l'évêque de..., qui lui avait écrit au sujet de son mandement du 4 oct. 1718*, Paris, 1719, in-4°; *Lettre à Son Éminence Mgr le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, où il lui expose les motifs pressants qui l'obligent à partir pour son diocèse sans prendre congé de S. É. et à ne point prendre part à l'accommodement de 1720*, 6 juill. 1720, s. l., in-4°; *Lettre à Mgr l'évêque de Soissons* [*Languet*], *à l'occasion de ce que ce prélat dit de lui dans sa première lettre à Mgr l'évêque de Boulogne*, 1722, s. l., in-4°; *Seconde lettre à Mgr l'évêque de Soissons au sujet de l'infaillibilité que ce prélat attribue aux jugements de Rome*, 1722, s. l., in-4° (lettre condamnée par un décret du S.-Office, du 14 juill. 1723); *Lettre au roi au sujet du refus que lui a fait M. le Garde des sceaux d'une continuation de privilège pour l'impression des livres à l'usage de son diocèse*, 12 déc. 1729, s. l. n. d.; *Lettre au roi au sujet du bref qui condamne son mandement sur la légende de Grégoire VII*, 11 févr. 1730, s. l., in-4°; *Lettre à Mgr l'archevêque de Paris, président de l'assemblée générale du clergé de France*, 18 août 1730, et *Lettre à Messeigneurs les archevêques et autres députés de l'assemblée générale du clergé de France*, 18 août 1730, s. l. n. d., in-4°; *Lettre à M. Chambon*, 4 mai 1732, s. l. n. d., in-4°; *Lettre pastorale adressée au clergé et aux fidèles de son diocèse au sujet de la seconde lettre pastorale que M. l'archevêque de Sens* [*Languet*] *lui a écrite en date du 25 déc. 1732*, s. l. n. d., in-4°; cette lettre est la première des six lettres qu'il écrivit, de 1732 à 1750, à son métropolitain, l'archevêque de Sens Languet de Gergy, ancien évêque de Soissons, et toujours pour des questions soulevées par le jansénisme.

Avec les jésuites de son diocèse, Caylus eut des discussions plutôt vives qui durèrent assez longtemps. Voir *l'Ordonnance et instruction pastorale portant condamnation de plusieurs propositions extraites des cahiers dictés au collège d'Auxerre par le P. Le Moyne, de la Compagnie de Jésus*, 18 sept. 1725; une *Réponse à cette ordonnance* fut publiée, Cologne, 1725, in-4°, et une *Remontrance au sujet de cette ordonnance*, Paris, 1726, in-4°. Caylus répliqua par une *Instruction pastorale au sujet des remontrances que les jésuites lui ont adressées pour la défense des propositions extraites des cahiers du P. Le Moyne, que ce prélat a condamnées par l'ordonnance du 18 sept. 1725*, Paris, 1727, in-4°. Plus tard, Caylus publia une *Ordonnance au sujet des entreprises de quelques jésuites, régents du collège d'Auxerre, contre la hiérarchie et les droits des curés*, 25 avr. 1733, in-4°.

Caylus fut également mêlé à des questions liturgiques qui intéressaient le jansénisme; il publia, en 1729, un *Rituel* qui souleva quelques discussions, mais c'est surtout l'affaire de la *légende de Grégoire VII* qui eut un grand retentissement, même en dehors du diocèse : *Mandement qui défend de suivre l'office imprimé dans une feuille volante qui commence par ces mots : Die XXV maii, in festo S. Gregorii VII*, 24 juill. 1729, in-4°. Ce mandement, où Caylus distingue les deux puissances et s'élève contre la Cour de Rome, provoqua de vives polémiques; il fut condamné par un bref du 17 sept. 1729; Caylus publia une longue *Requête au Parlement contre ce bref avec une consultation de plus de cent avocats* (14 févr. 1730), une *Lettre au roi* (17 févr. 1730) et une *Lettre à l'assemblée générale du clergé de 1730* (8 août 1730); enfin une *Lettre à l'archevêque de Paris*, le 3 mars 1733, lorsque fut imprimée la déclaration de l'assemblée du clergé.

Les curés du diocèse d'Auxerre s'élevèrent aussi contre leur évêque dans les *Très humbles remontrances au sujet de la doctrine du catéchisme qu'il vient de donner dans son diocèse*, 29 mai 1735, in-4°; Caylus répondit par une *Instruction pastorale*, 30 déc. 1735, et publia les *Très humbles et très respectueuses remontrances au sujet d'un arrêt du Conseil d'État du 18 déc. 1735 qui supprime son catéchisme*, 27 avr. 1736, in-4°. Un anonyme publia les *Lettres d'un théologien à M. d'Auxerre au sujet de sa dernière Instruction pastorale;* les quatre lettres portent les dates des 9 avr., 9 mai, 17 juill. 1736, et 9 févr. 1737, in-4°.

A M. de Charancy, successeur de son ami Colbert de Croissy, évêque de Montpellier, Caylus écrivit deux lettres assez vives : la première, *à l'occasion de ce que ce prélat dit de lui dans son mandement du 1er juill. 1742*, 1743, in-4°; et la seconde *à l'occasion de sa réponse à ce prélat, 1er avr. 1744*, 1745, in-4°. Les ouvrages de Caylus ont été publiés de 1750 à 1752, en 10 vol. in-12.

Les dernières années de ce prélat batailleur furent plus calmes; d'ailleurs tous ses amis qui avaient combattu la bulle *Unigenitus* étaient morts les uns après les autres.

La Constitution « Unigenitus » déférée à l'Église universelle ou Recueil général des actes d'appel interjetés au futur concile, II, Cologne, 1757, p. 613-76, 4 vol. in-fol. — Abbé Dettey, *Vie de M. de Caylus*, Paris, 1765, 2 vol. in-12, et *Nouvelles ecclésiastiques* des 26 juin et 14 août 1766, p. 105-08, 134-36. — Tous ces écrits sont remplis d'éloges et les *Nouvelles ecclésiastiques* en particulier ont cinq pages recensées à la Table des matières, I, 155-60.

J. Carreyre.

CAYRON (Pierre-Jean), jésuite, né à Rodez en 1672, † à Toulouse le 31 janv. 1754. Entré au noviciat de Toulouse le 7 déc. 1687, il enseigna la philosophie à Carcassonne, à Tournon et à Rodez, la rhétorique à Toulouse; il fut recteur du noviciat de cette ville et maître des novices, recteur du collège de Toulouse, supérieur de la maison professe et instructeur du troisième an. Grand dévot de S. François Régis, il se fit le promoteur infatigable de son culte; il adressa en 1708 un mémoire aux États du Languedoc réunis à Narbonne pour promouvoir l'introduction de la cause du saint, et un rapport à l'assemblée générale du clergé; il fut vice-postulateur de la cause introduite à Toulouse et à Rome. Après la béatification, il poursuivit ses démarches en vue de la canonisation, s'adressant à la cour, au clergé et aux assemblées des États et des provinces ecclésiastiques avec lesquelles François Régis avait eu des rapports, et

obtint des lettres de Louis XV et de Marie Leczinska en faveur de la canonisation, qui fut prononcée en 1737. Il ne cessa de travailler à répandre le culte du saint et obtint des guérisons merveilleuses par son intercession. Sa vie pleine de vertus et d'initiatives charitables lui valut la réputation d'un saint. Sa cause a été introduite.

Em. Bouniol, S. J., *Le serviteur de Dieu Pierre-Jean Cayron*, S. J., Toulouse, 1886. — J.-B. Couderc, S. J., *Le R. P. Jean-Pierre Cayron, S. J., sa vie d'après le P. Jean Sérane*, Paris, 1904. — Kempf, *Die Heiligkeit der Gesellschaft Jesu*, Einsiedeln, 1922.

A. De Bil.

CAZ, *Casensis, Caxiensis, Kalsis*, couvent de moniales de l'ordre de Prémontré, situé au diocèse de Coire (Suisse), relevant de la circarie de Souabe et placé sous le patronage de S. Luzi *(S. Lucius)*. Il fut fondé en 1154 ou 1156 et disparut au début de la Réforme au XVIe s. Il n'est pas certain qu'il ait appartenu à l'ordre de Prémontré. Quoi qu'il en soit, les sœurs suivaient la règle de S. Augustin. En 1537, leur couvent fut laïcisé; la communauté ne comptait plus alors que deux sœurs.

C. L. Hugo, *Annales Praem.*, I, 497. — A. Brackmann, *Helvetia pontificia*, 101-03. — A. Eichorn, *Episcopatus Curiensis in Rhetia*, S.-Blaise, 1797, p. 342-47. — H. J. Leu, *Allgemeines helvetisches Lexicon*, IX, 55-57 (avec liste des abbesses et prieures). — J. G. Mayer, *Die Inschrift der Stifter des Klosters Cazis*, dans *Kath. Schweizer Blätter*, VII, 1891, p. 504 sq.; *Geschichte des Bistums Chur*, II, 727 sq. (avec liste des abbesses et prieures). — E. F. von Mülinen, *Helvetia sacra*, Berne, 1858-61, II, 75. — A. Nücheler, *Die Gotteshäuser der Schweiz*, I, p. 96. — J. Simonet, *Geschichte des Klosters Cazis*, 127-83. — R. Van Waefelghem, *Répertoire*, 52-53. — Diverses archives de cette maison se trouvent à l'évêché de Coire.

M.-A. Erens.

CAZALÈS (Edmond de) (1804-1876), né le 3 août 1804 à Grenade-sur-Garonne (Hte-Garonne), était le fils de l'orateur illustre qui, sous la Révolution, fut le défenseur de la monarchie et de la foi chrétienne. Il fit d'abord ses études de droit et exerça la fonction de juge auditeur à Provins (1827-29), puis s'intéressa au mouvement des idées religieuses sous la monarchie de Juillet (1830); il fut un des membres fondateurs du *Correspondant* en 1843 et il collabora à la *Revue européenne* et à l'*Université catholique* fondée en 1835 par Bonnetty. Nommé professeur à l'université catholique de Louvain, il publia, en partie, dans la revue de Bonnetty, ses leçons sur l'histoire générale de la littérature. Ordonné prêtre en 1843, il devint vicaire général et supérieur du séminaire de Montauban. Lorsque éclata la révolution de févr. 1848, l'abbé de Cazalès fut élu député du Tarn-et-Garonne; à l'Assemblée nationale, il fut un zélé défenseur des droits de l'Église et de la liberté d'enseignement, à côté de Falloux et de l'abbé Dupanloup. Puis il rentra dans la retraite et mourut le 21 janv. 1876.

Cazalès n'a publié que deux ouvrages personnels : *Études historiques et politiques sur l'Allemagne contemporaine*, Paris, 1853, in-8°, et *Nos erreurs et leurs remèdes*, Paris, 1876, in-8°. Il traduisit de l'allemand plusieurs écrits traitant de Anne-Catherine Emmerich. Il collabora activement aux 20 premiers volumes (jusqu'en déc. 1845) de l'*Université catholique* de Bonnetty, et publia de nombreux articles dans la *Revue des Deux Mondes* et dans *Le Correspondant*.

Hoefer, *Nouvelle biogr. générale*, IX, 319-20. — Feller-Weiss-Busson, *Biogr. universelle*, II, 468-69. — De Champigny, *L'abbé de Cazalès*, dans *Le Correspondant* du 10 févr. 1876, CII, 371-74.

J. Carreyre.

CEADDA (Saint), ou *Chad*, évêque de Mercia, † 672. Il naquit en Northumbrie, devint disciple de S. Aidan, abbé de Lindisfarne, et reçut sa formation en Irlande, au monastère de Rathmaelisa. Avec son frère S. Cedd, il travailla beaucoup à la conversion des Merciens et des Saxons de l'est de l'Angleterre. Il succéda à son frère Cedd dans le gouvernement du monastère de Lastingham, près de Whitby. Sur les instances du roi Oswy, il fut promu au siège d'York, mais, après qu'il eut gouverné cet évêché pendant quelque temps, des doutes surgirent sur la validité de son sacre, ou bien parce que Wilfrid avait été élevé au même siège, ou bien — raison plus probable — parce qu'il avait été sacré par des évêques scots et bretons. A cette époque, en effet, les Scots et les Bretons s'écartaient de la discipline et de la liturgie romaines, et dès le VIIe s. les ordinations, comme d'ailleurs tous les sacrements administrés par eux, étaient tenues pour suspectes en Angleterre. Pour éviter la communion avec des évêques scots, Wilfrid alla se faire sacrer en pays franc, à Compiègne. Ceadda vit la validité de son ordination contestée par Théodore, archevêque de Canterbury, à cause probablement de la part qu'y avaient prise deux évêques bretons. Ceadda fit preuve d'une grande humilité : « Si vous croyez, dit-il, que je n'ai pas été canoniquement consacré, je suis tout prêt à résigner une fonction dont je ne me suis jamais senti digne et que je n'ai acceptée que par obéissance. » Il se retira au monastère de Lastingham. A la mort de Jaruman, évêque de Mercie, Théodore transféra Ceadda à ce siège, mais le soumit à une réordination *per omnes gradus*. Ceadda fixa son siège à Lichfield, bâtit une cathédrale et fonda pour ses prêtres un régime de vie commune. Il mourut en 672, d'une peste qui dévastait la région, et fut enterré près de sa cathédrale. Aussitôt il devint objet d'un culte très répandu. Bède le Vénérable, presque l'unique source de nos renseignements au sujet de Ceadda, nous en a laissé un portrait génial. Sa fête tombe le 2 mars. On conserve encore à la bibliothèque de la cathédrale de Lichfield « le livre de S. Chad », que la tradition attribua au premier évêque de Lichfield. C'est un évangéliaire qui date du VIIIe ou du IXe s., en écriture demi-onciale scotte, mais l'attribution à Ceadda est certainement fausse.

B. H. L., n. 1716-1717. — *D. N. Biogr.*, IX, 391-93. — R.-H. Warner, *The life and legends of St Chad*, Londres, 1872. — Eddius, *Vita Wilfridi*, dans *The historians of the Church of York*, éd. J. Raine, Londres, 1879, p. 18, 22, etc. — J. Kenney, *Sources for the early history of Ireland*, t. I, *Ecclesiastical*, New-York, 1929, p. 639, n. 468. — Bède, *Hist. eccles.*, éd. C. Plummer, Oxford, 1896, *passim*; voir index. — F. Masai, *Essai sur les origines de la miniature dite irlandaise*, Bruxelles, 1947, pl. XIX, etc.

F. O'Briain.

CEADWALLA, ou *Cadwallon*, roi des Galles du Nord, † 634, est fréquemment confondu, même par Bède dans son *H. E.*, avec Caedwalla, roi de Wessex en Grande-Bretagne (*D. H. G. E.*, XI, 136). Quoique chrétien, il mit plusieurs obstacles à l'évangélisation des Saxons de l'Ouest. Fils de Cadvan, Ceadwalla fut le dernier roi des Galles à réclamer le droit de régner sur la Grande-Bretagne, droit qu'il ne réussit pas à faire respecter. Il lutta contre Éduin, roi des royaumes unis de Deira et Bernicia, lui infligea une défaite à la bataille de Hatfield (632) et, menaçant de chasser tous les Anglais hors de Bretagne, il ravagea la Northumbrie, tua Éduin et ses deux fils, Osric et Eánfrid, et prit possession d'York. Mais S. Oswald, *rex christianissimus*, mit en déroute l'armée de Ceadwalla à la bataille de Denisesburn, en 634, au cours de laquelle périt le roi gallois.

Bède, *Hist. eccles.*, éd. C. Plummer, II, Oxford, 1896, p. 93, 114-15, 279. — *D. C. Biogr.*, I, 371-72.

F. O'Briain.

CEADWALLA. Voir Caedwalla, *D. H. G. E.*, xi, 136.

CEARA, archevêché du Brésil. Voir Fortaleza.

CEBU, ou *Nom de Jésus*, évêché puis archevêché dans l'île et la province du même nom, aux Philippines. Magellan découvrit l'île en 1521, mais mourut, avec la plupart de ses compagnons, dans l'île voisine de Mactan. Les survivants, dont le P. Urdaneta, augustin, regagnèrent l'Espagne par la voie de l'Ouest, réalisant ainsi le premier périple du monde. Urdaneta revint en avr. 1565 à Cebu, qui devint le berceau du christianisme aux Philippines, et y construisit un monastère. Les Jésuites y arrivèrent en 1595 et y édifièrent des forts et même des églises fortifiées, comme défense contre les incursions des *Moros*. — Lorsque, le 14 août 1595, la province ecclésiastique de Manille fut érigée, Cebu fut parmi les évêchés suffragants; le 25 mai 1865, Rome en détachait une partie qui devenait le nouveau diocèse de Jaro; enfin, le 28 avr. 1934, une Constitution apostolique démembrait la province de Manille : Cebu devenait métropole, avec cinq évêchés suffragants.

Évêques. — Pedro de Agurto, 1595. — P. M. de Andrade, 1611. — P. Arce, 1612. — J. Velez, 1653. — J. Lopez, 1664. — D. de Aguilar, 1680. — M. Bayot, 1696. — P. S. de la Vega, ne prit point poss. — Seb. de Foronda, 1723 (ou 1724). — M. A. de Osio y Ocampo, 1733. — P. Cabezas, 1741. — M. L. de Espeleta, 1759. — M. J. Rubio de Arevalo, 1775. — I. de Salamanca, 1789. — J. E. de la Virgen de Sopeteran y Ruiz, 1805. — Fr. Genoves, 1826. — S. G. Maranon, 1830 (ou 1831). — J. Gil y Orduna, 1842. — R. Jimeno, 1847. — B. R. de Madridejos ó del Rosario, 1876. — M. G. Alcocer, 1887. — Ph. A. Hendrick (1er év. de nat. amér.), 1903. — J. P. Gorordo, 1910. — G. M. Reyes, 1932; archev., 28 avr. 1934.

Ann. pont., 1936, p. 191; 1948, p. 104. — *Acta Ap. sedis*, 1935, xvii, 263-64. — *Off. cath. directory*, New-York, 1943, p. 773-74. — *Cath. Enc.*, iii, 471; suppl. i, 169 sq. — *L. T. K.*, ii, 801. — Gams, 113.

É. Van Cauwenbergh.

CEBULKA (Nicolas), *Czechowski*, chanoine de Sandomierz, apparaît en 1410 comme *notarius ducalis* de Witold, grand-duc de Lithuanie, qu'il devait servir jusqu'à la mort de ce prince. En 1410, il est envoyé à Prague auprès du roi de Bohême, Wenceslas IV; en 1412, il est promu chanoine de la collégiale de Sandomierz; en 1415, il assiste au concile de Constance et y obtint la confirmation de Pierre, nouvel évêque de Wilno. Il remplit encore plusieurs autres légations, auprès du roi de Pologne, auprès du grand-maître de l'Ordre teutonique, auprès de l'empereur Sigismond (en 1420) et est chargé de la rédaction des lettres les plus secrètes adressées à divers souverains. On ignore s'il a reçu les ordres; en 1428 il est mentionné comme « le chevalier sévère ». Son rôle politique prit fin à la mort de Witold. La date de sa mort est incertaine.

J. Dlugosz, *Historiae Poloniae*, iv, Cracovie, 1877, p. 246, 247, 253. — J. Caro, *Liber cancellariae Stanislai Ciolek*, dans *Archiv für österr. Gesch.*, Vienne, 1871, p. 45. — Varsovie, Bibl. nation., ms. *Q. I. 13.* — K. Piotrowicz, *Cebulka*, dans *Polski slownik biograficzny*, iii, Cracovie, 1937, p. 212-13.

J. Ostrowski.

CECARDUS (Saint), évêque de Luni, est placé par Ughelli, qui en fait un martyr, en 600 (16 juin ou 16 juill.). Mais les bollandistes, à cause de son nom lombard, le reculent jusqu'en 892. On n'a aucun détail biographique sur ce saint, dont les reliques sont conservées à Carria. Il y eut une reconnaissance au xviie siècle.

A. S., juin, iv, 118; oct., xii, 802. — Gams, 817. — Lanzoni, 588. — Ughelli, i, 834.

R. Van Doren.

CECCANO, noble famille originaire de Terracine (prov. de Rome), a fourni trois cardinaux à l'Église, trois cisterciens et tous trois d'abord abbés de Fossanova. *Jordan*, créé cardinal-diacre par Clément III le 12 mai 1188, devint cardinal-prêtre du titre de Ste-Pudentienne; † 23 mars 1206 (ms. *132*, de Bruges, bibl. ville, fol. 110 v°). — Son neveu *Étienne*, créé cardinal-diacre de S.-Ange *in Pescheria* par Innocent III en 1212, cardinal-prêtre du titre des XII Apôtres en 1213; ami de S. Dominique et homme de « grande science », il mourut le 23 sept. 1227 et reçut la sépulture à Ste-Marie-Majeure. — *Thibaud*, créé cardinal par Grégoire X, mourut à 50 ans en 1279 et fut inhumé près de S. Thomas d'Aquin, décédé, lui aussi, à Fossanova.

Eubel, i, 4. — Jaffé, 870, 886. — Potthast, *Reg.*, 1558, 1609, 14958. — Dom Willi, *Päpste, Kardinäle und Bischöfe... cisterc.*, Bregenz, 1912.

J.-M. Canivez.

CECCO D'ASCOLI (*Stabili Francesco* dit), hérétique italien brûlé à Florence en 1327. Voir *D. T. C.*, ii, 2048-49.

CECERITA. Voir Caeciritana *(Ecclesia)*, *D. H. G. E.*, xi, 134-35.

CÉCILE. Voir aussi Caecilia.

1. CÉCILE, *Cecilia*, *Ceciria*, martyre à Sirmium (8 juill.), est mentionnée par le martyrologe hiéronymien comme compagne de Sostrate. Il s'agit de *Gliceria*, martyre d'Héraclée.

A. S., juill., ii, 578. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 358-59.

R. Van Doren.

2. CÉCILE (Sainte), martyre romaine, fêtée le 22 nov. « Ste Cécile est si célèbre dans l'Église, sa légende a été si souvent racontée, que beaucoup de personnes ne peuvent se faire à l'idée qu'il règne quelque obscurité dans l'histoire de son martyre et des origines de son culte; que le dernier mot n'ait pas été dit à ce sujet dans de gros livres et que la critique ait encore le droit de discuter des questions définitivement résolues. Pourtant, actuellement encore, il est permis d'affirmer qu'il n'y a peut-être pas de sujet plus embrouillé dans toute l'hagiographie romaine. » H. Delehaye, *Étude sur le légendier romain : les saints de novembre et de décembre*, Bruxelles, 1936, p. 73-74.

La légende de Ste Cécile est bien connue; on peut se contenter de la résumer en quelques lignes. Cécile, vierge illustre, est fiancée à Valérien; mais elle a consacré à Dieu sa virginité; et la nuit de ses noces elle déclare à son époux qu'un ange veille sur elle et la défendra contre toute atteinte. Valérien désire voir cet ange. Cécile lui répond qu'il le verra aussi s'il se fait baptiser et elle l'envoie à Urbain, qu'il trouvera au troisième mille de la voie Appienne. Valérien trouve l'évêque au lieu indiqué, reçoit le baptême et, lorsqu'il revient à la maison, il voit l'ange qui converse avec Cécile et qui remet aux époux une couronne de lys et une couronne de roses.

Là-dessus, Tiburce, frère de Valérien, est à son tour converti à la suite d'une exhortation de Cécile et baptisé par Urbain. Or le préfet de Rome, Turcius Almachius, tourmente à ce moment les chrétiens. Il apprend que Valérien et Tiburce sont baptisés et il les fait arrêter. Les deux frères ne tardent pas à être mis à mort ainsi que le corniculaire Maxime qui a été converti par leur exemple et leurs enseignements.

Cécile à son tour est arrêtée par ordre d'Almachius, mais elle obtient un sursis et demande à l'évêque Urbain de venir dans sa maison : il y baptise plus de

quatre cents personnes, entre autres le clarissime Gordianus, qui érige la maison de Cécile en titre, sous son nom. Cette maison devient ainsi une église et le pape Urbain y célèbre chaque jour les saints mystères.

Cependant Cécile finit par comparaître devant le tribunal d'Almachius : après un long dialogue, elle est condamnée à mort. On essaie d'abord de la tuer dans l'eau chaude de son bain; mais elle n'y éprouve qu'une douce fraîcheur. Finalement, le préfet ordonne de la décapiter : après trois coups, le bourreau ne réussit pas à séparer la tête du tronc et la laisse à moitié morte. Cécile survit encore trois jours au supplice et peut, avant de mourir, faire don au pape de ses biens et de sa maison. Lorsqu'elle est morte, Urbain ensevelit son corps parmi ses collègues les évêques, les martyrs et les confesseurs.

La légende de Ste Cécile nous est parvenue dans un grand nombre de manuscrits, dont l'étude critique est à peine commencée. Toutefois, on en sait assez pour être assuré que partout on retrouve le même récit sans modifications notables. Certains manuscrits renferment des interpolations, d'autres des abréviations ou des suppressions : il n'y a là rien de plus que les accidents habituels de la littérature hagiographique, et l'on n'a pas le droit de dire que l'un ou l'autre de ces manuscrits est particulièrement digne de créance. Tous ont exactement, du point de vue historique, la même valeur, qui est nulle.

Il est admis, en effet, que le premier rédacteur des Actes de Ste Cécile s'est inspiré de l'*Histoire de la persécution vandale* de Victor de Vite, qui écrivait en 486. Nous lisons dans cette Histoire qu'un chef vandale, pour s'attacher davantage deux esclaves dont le service lui était particulièrement précieux, Martinianus et Maxima, s'était avisé de les marier. Martinianus s'était prêté non sans empressement aux désirs de son maître; mais Maxima, qui avait voué à Dieu sa virginité, avait déclaré à son fiancé qu'elle avait choisi le Christ pour époux et l'avait engagé à se consacrer lui-même à son service. Martinianus se laissa convaincre; il amena même ses trois frères à l'imiter, et tous les quatre allèrent s'enfermer dans le même monastère. Maxima, de son côté, entra dans un couvent de religieuses où elle vivait encore lorsque Victor de Vite écrivit son *Histoire*. Ressemblances littéraires et analogies des situations, rien ne manque pour que nous ayons le droit d'affirmer que les Actes sont postérieurs au récit de Victor de Vite et qu'ils s'en inspirent. On a encore signalé des emprunts faits par les Actes à Tertullien, *Apotog.*, II; à S. Augustin, *De Trinitate*, x, 14. Si intéressants que soient ces derniers rapprochements, ils sont secondaires. Le fait capital est celui de l'emprunt à Victor de Vite, qui a fourni le thème de la narration.

Tous les détails ajoutés à ce thème sont des lieux communs de la littérature hagiographique : discours sur la virginité, conversions nombreuses et baptêmes donnés à des infidèles, maison transformée en église, exécution de la martyre dans sa maison, etc. Il n'était pas difficile à un fabricant de romans hagiographiques de combiner toutes ces données, de manière à faire un récit émouvant et varié.

N'y a-t-il donc rien d'historique dans les Actes de Ste Cécile? Si, il y a les noms de ses compagnons de martyre : Tiburce, Valérien et Maxime sont des martyrs authentiques du cimetière de Prétextat sur la voie Appienne, inscrits au martyrologe hiéronymien le 14 avr. Sans doute, on retrouve à la date du 11 août Tiburce associé à Valérien en même temps qu'à Cécile, mais c'est le fait d'un interpolateur maladroit qui avait lu la Passion, et qui confond le Tiburce de la voie Appienne avec celui de la *Via Lavicana inter duas lauros*. Les trois martyrs de Prétextat sont bien réels; leur rapprochement de Ste Cécile est l'œuvre d'un pieux romancier. Quant à leur histoire, elle est totalement inconnue.

Le nom de l'évêque Urbain, qui figure dans les Actes de Ste Cécile, pose une série de problèmes sur lesquels il n'y a pas lieu d'insister ici. Le rédacteur des Actes n'hésite pas à identifier Urbain au pape de ce nom, le successeur de Calliste sur le siège pontifical. Deux Urbains reposaient sur la voie Appienne, l'un au cimetière de Calliste et l'autre au cimetière de Prétextat. Le premier n'est pas nécessairement le pape de ce nom, en dépit des premières apparences, car la liste de Sixte III le range parmi les évêques étrangers, et le second pourrait l'être, puisque le *Liber pontificalis*, dans sa notice sur Urbain, assure que celui-ci a été enseveli au cimetière de Prétextat. Il nous suffit de souligner le fait que les Actes ont mis Ste Cécile en rapport avec le pape Urbain.

Le préfet de Rome, Turcius Almachius, qui figure dans les Actes, est parfaitement inconnu : on cite des Turcii au IVe s., un Amachius en Phrygie à la même époque; ce sont des rapprochements sans intérêt et sans valeur. Le rédacteur a donné au persécuteur un nom quelconque, sans aucun souci de l'histoire. D'ailleurs il ne se préoccupe pas du tout de la chronologie; il ne cherche même pas à signaler un empereur ou un consul; et lorsque les historiens ont essayé de fixer une date quelconque pour le martyre de Cécile, ils se sont attaqués à un problème insoluble. Le règne de Marc-Aurèle a rencontré assez souvent la faveur des érudits, parce qu'Adon prétend placer la mort de Ste Cécile au temps de Marc-Aurèle et de Commode; mais le renseignement fourni par Adon résulte d'une combinaison artificielle dont la Chronique de Bède a donné les éléments et n'a aucune valeur. H. Quentin, *Les martyrologes historiques du Moyen Age*, p. 496-502. Pas davantage n'a de valeur l'indication du *Liber pontificalis*, qui place le pontificat d'Urbain *temporibus Dioctetiani*, ce qui, par voie de conséquence, nous amènerait à placer le martyre de Ste Cécile à l'époque de la grande persécution. « Définitivement, Cécile nous apparaît comme une figure idéale, au-dessus des contingences de la durée. » H. Delehaye, *op. cit.*, p. 83.

Le problème de la *depositio* de Ste Cécile n'est pas moins complexe. Les Actes restent très vagues à ce sujet; ils se contentent de dire que S. Urbain déposa son corps parmi ses collègues les évêques, là où sont placés tous les confesseurs et les martyrs. Dès le Ve s., les pèlerins comprirent qu'il s'agissait de la catacombe de Calliste et c'est là qu'a été d'abord localisé le culte de Ste Cécile.

En même temps, ce culte a été localisé à l'église Ste-Cécile du Transtévère. On lit en effet dans les Actes, et à deux reprises, que la maison de la sainte a été convertie en église : une première fois, un clarissime du nom de Gordien intervient pour y établir un titre; plus loin, Cécile elle-même donne sa maison à Urbain qui est chargé d'en faire une église. On a supposé que l'église en question avait commencé par porter le nom de *titutus Gordiani* (P. Franchi de' Cavalieri, *Recenti studi intorno a S. Cecilia*, p. 10). Cela est possible. En toute hypothèse, il reste probable que l'église Ste-Cécile est bâtie sur la maison de la sainte, et même qu'avant d'être appelée *titulus sanctae Caeciliae*, elle a porté le nom de *titutus Caecitiae*. On peut dès lors se représenter les choses de la façon suivante : « Cécile, qui appartenait probablement à l'illustre famille des Caecilii, représentée par plus d'un de ses membres dans la catacombe de Calliste, s'était acquis par ses libéralités des titres spéciaux à la reconnaissance de l'Église. Le privilège d'être ensevelie à côté des papes et des martyrs attira sur sa tombe l'attention des fidèles et lui valut des honneurs que son titre

seul de fondatrice ne suffit pas à expliquer. Il est possible, probable même, que cette tombe, placée au milieu de tant de sépultures illustres, passa bientôt pour être celle d'une martyre et que l'hagiographe ne fit qu'exploiter une idée déjà répandue dans les milieux populaires. Qu'on ne s'étonne pas d'une pareille transformation. Le titre de martyr jouissait d'un tel prestige qu'on croyait souvent ne pas pouvoir le refuser à des saints entourés d'honneurs exceptionnels, et plus d'une fois les hagiographes se sont chargés d'opérer cette sorte de promotion ou de la consacrer. » H. Delehaye, *op. cit.*, p. 86.

L'histoire des reliques de Ste Cécile n'est pas plus claire que celle de sa *depositio*. Nous venons de le rappeler : le corps de Ste Cécile a commencé par être vénéré au cimetière de Calliste, et nous savons déjà qu'au cimetière de Prétextat reposaient les corps des martyrs Valérien, Tiburce et Maxime. Or il arriva qu'au IXe s. le pape Pascal Ier (817-24) voulut reconstruire l'église de Ste-Cécile qui tombait en ruines. Il désirait vivement enrichir, une fois la restauration achevée, cette église des reliques de sa patronne. Mais le bruit courait à Rome que ces reliques avaient été emportées à Pavie en 756 par le roi Astaulfe, avec beaucoup d'autres d'ailleurs, si bien que le pape renonça à des recherches qu'il jugeait inutiles. Cependant, un jour, il eut un songe : s'étant endormi au chœur par suite de sa grande fatigue, il vit Cécile lui apparaître et lui déclarer que les Lombards n'avaient pas réussi à enlever son corps, parce qu'ils ne l'avaient pas trouvé, qu'il fallait donc reprendre et poursuivre les recherches. Là-dessus, le pape Pascal Ier fit fouiller dans le cimetière de Prétextat; et il y trouva en effet le corps de la sainte, avec ceux de Valérien, de Tiburce, de Maxime et des papes Urbain et Lucius. Tel est, dans ses grandes lignes, le récit du *Liber pontificatis*.

Ce récit est assez extraordinaire, car on se demande comment on a pu retrouver à Prétextat un corps qui avait été été enseveli et honoré à Calliste. Les historiens ont parlé souvent d'une translation; mais cette translation est purement hypothétique et nul, dans l'antiquité, n'en a conservé le souvenir. Il n'est pas plus facile d'admettre le transfert de Cécile à Prétextat que celui de Valérien et des autres à Calliste, et c'est bien à Prétextat qu'ont été faites les recherches de Pascal. Le problème reste intact. Le R. P. Delehaye, *op. cit.*, p. 91 sq., suppose, il est vrai, que les reliques de Ste Cécile, conservées à Calliste, auraient été réellement enlevées par Astaulfe, et que Pascal, qui savait, par les Actes, l'ensevelissement de Valérien à Prétextat, a naturellement fait des recherches dans cette catacombe. Il y a trouvé des corps saints, et il s'est imaginé que c'étaient ceux qu'il souhaitait. Cette solution reste hypothétique et elle a l'inconvénient de ruiner toute l'histoire postérieure des reliques de Cécile.

Le *Liber pontificatis* ajoute que Pascal Ier, après l'invention des restes sacrés, détacha du corps la tête de la sainte martyre et la fit placer dans un reliquaire d'argent. Sous le pape Léon IV (847-855), la tête de Ste Cécile figure au nombre des reliques conservées dans l'église des Quatre-Couronnés.

On sait qu'en 1599 le cardinal Sfondrati fit faire la reconnaissance des reliques conservées à Ste-Cécile-du-Transtévère. Les procès-verbaux de la cérémonie furent rédigés par deux témoins oculaires, Baronius et Bosio, et la statue de Maderno est censée résumer les constatations de ceux qui assistèrent à l'ouverture de la châsse. Il faut avouer que de nouveau ces constatations sont assez troublantes, car les témoins de 1599 retrouvèrent un corps intact, avec la tête inclinée, tandis que, nous l'avons vu, la tête de la sainte avait été mise à part par le pape Pascal Ier et transportée ailleurs. D'ailleurs, la lecture des procès-verbaux suffit à prouver qu'en réalité les témoins n'examinèrent pas les reliques avec l'attention voulue et qu'on ne peut s'appuyer sur leurs déclarations, en dépit de leur apparente précision.

Concluons de tout cela que la popularité de Ste Cécile doit dater du Ve s. Au sortir des persécutions, l'Église romaine ne célèbre pas encore de vierge martyre qui porte ce nom. Ni Damase, ni Ambroise, ni Jérôme, ni Prudence, si ardents à louer les saintes vierges de la capitale, ne la signalent. Au VIe s., au contraire, son culte est définitivement installé et le 22 nov. est le jour consacré à honorer sa mémoire : en 545, le pape Vigile fut enlevé ce jour-là par un officier impérial, durant la célébration de son anniversaire. On peut admettre que la fondatrice du *titulus Caeciliae* fut transformée en martyre par la piété populaire. Encore n'y a-t-il là qu'une hypothèse.

La bibliographie de Ste Cécile est immense. Nous ne citerons que quelques titres : J.-B. de Rossi, *Roma sotterranea*, II, p. XXXII-XLIII. — Erbes, *Die hl. Caecilia im Zusammenhang mit der Papstkrypta*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1888, p. 1-66. — J.-P. Kirsch, *Die hl. Caecilia in der römischen Kirche*, Paderborn, 1910; Id., *Die römische Titelkirchen im Altertum*, Paderborn, 1918, p. 113-16, 155, 156. — H. Quentin, *Cécile* (sainte), dans *D. A. C. L.*, II, 2712-2738. — P. Franchi de' Cavalieri, *Recenti studi intorno a S. Cecilia*, dans *Note agiografiche*, IV, Rome, 1912, p. 3-38. — F. Lanzoni, *I titoli presbiterali di Roma antica*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, II, 220-24. — H. Delehaye, *Étude sur le légendier romain : les saints de novembre et de décembre*, Bruxelles, 1936, p. 73 sq. Je dois beaucoup à cette dernière étude.

G. Bardy.

3. CÉCILE (Bse). Cécile, que l'on a longtemps considérée sans preuve comme ayant appartenu à la famille romaine des **CESARINI**, naquit dans les premières années du XIIIe s. Moniale de Santa Maria *in tempulo* (Rome), où l'on suivait la règle de S. Benoît, elle fit partie du groupe de religieuses qui, sous la direction de S. Dominique, constituèrent la communauté primitive de S.-Sixte (carême 1220). Envoyée vers 1223 au monastère de Ste-Agnès à Bologne, elle eut l'occasion d'y raconter les faits merveilleux que l'on attribuait au fondateur des Frères Prêcheurs et dont elle avait entendu parler à Rome. Quelques-uns de ces récits, plus ou moins transformés, furent consignés par écrit par sœur Angélique, et cela entre 1264 et 1288, date à laquelle Fr. Gérard d'Allemagne, de passage à Bologne, en fit faire une copie qu'il communiqua à Thierry d'Apolda (éd. I. B. Melloni, *Atti e memorie detti uomini illustri... in Bologna*, II, 1, Bologne, 1788, p. 392-403; I. Taurisano, *Fontes selecti... S. Dominici*, Rome [s. d.], 42-53, etc.). La Bse Cécile serait morte à Bologne, vers 1290.

B. Altaner, *Der hl. Dominikus, Untersuchungen und Texte*, Breslau, 1922, p. 165-70. — I. Taurisano, *Fontes selecti... S. Dominici*, Rome [s. d.], 38-40. — H.-Ch. Scheeben, *Der hl. Dominikus*, Fribourg-en-Br., 1927, p. 329-31. — D. Delalande, *Fr. Dominique, père des Prêcheurs*, Juvisy, 1934, p. 85-88.

M.-H. Laurent.

4. CÉCILE COPPOLI, née à Pérouse en 1426 de la noble famille des Coppoli, reçut une éducation classique soignée. Elle fut donnée en mariage à Robert de' Signorelli, sans partager pourtant la vie commune avec celui-ci. En 1444 ou 1445, elle s'enfuit de la maison paternelle pour se faire clarisse à Foligno. En 1448, elle fut vicaire du couvent et, en cette qualité, envoyée à Pérouse pour réformer le monastère des clarisses. En 1449 elle retourna à Foligno où elle fut élue abbesse. Six ans après, les sœurs de Pérouse l'appelèrent pour présider leur communauté. De 1460 à 1475, elle gouverna le monastère de Foligno où,

abandonnant la règle mitigée par Urbain IV, elle fit adopter la règle primitive de Ste Claire. Déposée de sa fonction d'abbesse en juill. 1475, elle fut reléguée au monastère d'Urbino, où l'on observait la règle primitive des clarisses et où elle fut élue abbesse (nov. 1475). Elle devint encore deux fois abbesse de Foligno en 1485 et en 1489. Elle mourut en odeur de sainteté à Foligno, le 2 janv. 1500.

Jacobilli, *Vite de' santi e beati dell' Umbria*, I, Foligno, 1647, p. 12-15. — Wadding, *Ann. Min.*, X, Quaracchi, 1932, p. 115; XII, 1932, p. 749; XIV, 1933, p. 553; XV, 1933, p. 247-48. — Sbaralea, *Supplementum et castigatio*, I, Rome, 1908, p. 196. — Faloci-Pulignani, *Notizia della b. Cecilia Coppoli di Perugia*, Pérouse, 1891. — Ciro da Pesaro, *Nell' Umbria verde... Notizie storiche sulla b. Cecilia Coppoli*, Rome, 1908. — Fantozzi, *Documenti intorno alla b. Cecilia Coppoli clarissa (1426-1500)*, dans *Arch. franc. histor.*, XIX, 1926, p. 194-225, 334-84.

A. Van den Wyngaert.

1. CECILIANUS, martyr à Saragosse, fêté le 16 avr., est déjà cité avec dix-sept autres martyrs par Prudence (*Peristeph.*, IV). Mentionné par l'hiéronymien, il est repris par le martyrologe romain qui, après Usuard, le place sous le préfet Dacien.

A. S., avril, II, 406-10. — Férotin, *Le Liber ordinum*, 460-61; Id., *Le Liber mozarabicus sacramentorum*, 272-78. — Hübner, *Inscr. Hisp. christ.*, 152. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 55. — *Mart. Rom.*, 140-41.

R. Van Doren.

2. CECILIANUS, évêque de Spolète vers 354. Les fragments d'œuvres historiques de S. Hilaire, dont on admet généralement l'authenticité, contiennent une lettre que le pape Libère, avant de partir en exil, envoya à Cécilien, évêque de Spolète.

D. T. C., VI, 2404-408. — Gams, 727, — *P. L.*, X, 688.

R. Van Doren.

CECILIANUS, *Cécilien*. Voir aussi Caecilianus.

CECILIUS. Voir Caecilius.

CECIRIA. Voir Cécile.

CECRA (Saint ou Sainte), figure au martyrologe hiéronymien le 16 oct.; mais les mss. ne sont d'accord ni sur sa patrie, l'Afrique ou l'Asie, ni sur son nom exact, puisqu'ils l'appellent encore : *Caecrae, Cereae, Cacrae, Caere, Carre;* les commentateurs hésitent même sur son sexe. 270 ou 260 martyrs lui sont adjoints; il est impossible de dire si c'est à tort ou à raison. La date de la Passion est tout aussi incertaine.

Propylaeum ad A. S. dec., p. 456-57. — *A. S.*, oct., VII, p. 797. — *Mart. Hier.*, éd. de Rossi et Duchesne, dans *A. S.*, nov., II, pars I[a], p. 132; éd. Delehaye et Quentin, pars II[a], p. 558.

J. Ferron.

CECROPIUS, évêque de Nicomédie. C'était un semi-arien que l'empereur Constance transféra de Laodicée à ce siège. Nous le connaissons surtout par S. Athanase. Celui-ci l'accuse, ainsi qu'Auxence de Milan et Épictète, d'avoir calomnié les orthodoxes. Cecropius assista au concile de Sirmium et fut l'un des auteurs de la déposition de Photinus, *Historia arianorum ad monachos; P. G.*, XXVI, 784 B; *Epistola ad episcopos Aegypti et Libyae*, 7; *P. G.*, XXVI, 553 B. Nous savons aussi qu'il prit part à la consécration de l'église construite par Basile d'Ancyre dans sa ville épiscopale (358). Il fut un des évêques à qui Georges de Laodicée adressa une lettre contre Eudoxe (Sozomène, *Hist. eccl.*, IV, XIII; *P. G.*, LXVII, 1145 A). Constance lui envoya Aétius et plusieurs de ses partisans pour se justifier des accusations portées contre eux, *ibid.*, IV, XXIV; col. 1189 C. Il mourut écrasé lors du tremblement de terre qui dévasta Nicomédie en 358, *ibid.*, IV, XVI; col. 1156 A.

W. Smith et H. Wace, *A Dictionary of christian biography*, I, 429-30.

R. Janin.

CEDAMUSA, évêché de la Maurétanie sitifienne. C'est la notice de 484, *Notitia prov. et civ. Africae, Maurilania sitifensis*, 29; Victor de Vite, éd. Petschenig, p. 133; *P. L.*, LVIII, 275, 352, qui révèle son existence : un *Monlanus Cedamusensis* est placé le 29e sur la liste de cette province. Il y a unanimité pour rapprocher ce nom de Cedamousa des Κοιδαμούσιοι, Κηδαμούσιοι ou Κιδαμούσιοι, mentionnés par Ptolémée, *Claudii Ptolemaei Geographia*, IV, II, § 21, éd. Nobbe, I, Leipzig, 1843, p. 231 (cf. le tableau des principaux noms donnés par les Romains aux Berbères, Cdt. Chaligne, *Occupation romaine de l'Afrique*, dans *Rec. de Constantine*, 1921-22, p. 8); l'emplacement de ce siège épiscopal est donc à chercher dans la petite Kabylie, à l'ouest et sur le cours moyen de l'Amsaga des inscriptions, l'Ampsaga des textes, l'actuel Oued-el-Kbir et l'actuel Oued-bou-Merzouq (cf. J. Bosco, dans *Rec. de Const.*, XLVIII, 1914, p. 230-39). S'il faut aussi rapprocher, comme c'est probable, Cedamusa du nom de la grande tribu berbère des Ketama ou Kotâma, dont nous connaissons l'existence certaine et l'extension à l'époque arabe du Moyen Age (Ibn-Khaldoun, *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afr. sept.*, trad. de Slane, I, Alger, 1856, p. 291-93; cf. aussi appendice, p. 575; Berbrugger, *Les époques militaires de la grande Kabilie*, Alger-Paris, 1857, p. 231; de Slane, trad. de Al-Bakri, *Descripl. de l'Afr. sept.*, Alger, 1913, p. 115, note 1; G. Marçais, *Les Arabes en Berbérie du XI au XIVe s.*, dans *Rec. de Consl.*, XLVII, 1913, le mot *Kotâma* à l'index, etc.), le champ des recherches s'élargit à toute la région de l'ancienne Sitifienne comprise entre Bougie, Sétif et l'Amsaga. Même si elle doit s'interpréter des Kotâma, ce qui n'est pas sûr du tout, l'inscription, *C. I. L.*, VIII, 8379 = 20216, d'époque chrétienne (VI-VIIe), trouvée à « Souk-el-Kédim », à 250 m. environ au sud du col de Fdoulès, n'apporte comme renseignement que celui de la présence des Cédamousiens-Kétamiens en cet endroit, sous la domination byzantine (Cat, *Maurétanie césarienne*, Paris, 1891, p. 71; Tissot, *Géogr. comparée*, I, 1884, p. 462; Féraud, *Histoire des villes de la province de Constantine*, dans *Rec. de Const.*, XIV, 1870, p. 96).

Morcelli, *Africa chr.*, I, Brixen, 1816, CLXII, p. 132. — *Notitia dignit.*, éd. Böcking, II, Bonn, 1839-53, annot. p. 630, 653. — L.-Ch. Féraud, *loc. cit.*, p. 31-32. — Gams, 465. — L. de Mas-Latrie, *Anciens évêchés de l'Afr. sept.*, dans *Bull. de corr. afr.*, Alger, 1886, p. 93; *Trésor de chronologie*, Paris, 1889, p. 1871. — Mgr Toulotte, *Géogr. de l'Afr. chrét.*, *Maurétanies*, Montreuil-sur-mer, 1894, *Sitif.*, IX, p. 196. — St. Gsell, *Atlas arch. de l'Algérie*, Alger-Paris, 1911, f. 8, Philippeville, 102. — P. Mesnage, *L'Afr. chrét.*, Paris, 1912, p. 412. — H. Jaubert, *Anciens évêchés de la Numidie et de la Sitif.*, dans *Rec. de Const.*, XLVI, 1912, p. 114-15, § 9.

J. Ferron.

CEDD, saint anglais, évêque des Saxons de l'est de l'Angleterre, † 664. Lui et ses trois autres frères, Ceadda, Celin et Cynibill, jouèrent un très grand rôle dans la conversion des Anglo-Saxons au VIIe s. Cedd, originaire de Northumbrie, trouva sa formation ascétique et littéraire au monastère scot de Lindisfarne, fondé par S. Aidan, alors le foyer d'influence religieuse le plus puissant de l'Angleterre. Après la mort d'Aidan en 651, un autre Scot, Finan, lui succéda comme abbé et évêque de Lindisfarne, et contribua à la diffusion du christianisme hors des frontières de la Northumbrie. Il baptisa deux rois païens, Peada, roi des Middle Angles, et Sigbert, roi des Saxons de l'Est. Finan envoya quatre prêtres chez les Middle Angles,

au nombre desquels figura Cedd, qui travailla chez le peuple de ce pays avec un grand succès. Finan lui confia ensuite la mission d'extirper le paganisme du royaume des Saxons de l'Est sous le patronage du roi Sigbert. Après un tour apostolique fructueux, Cedd retourna à Lindisfarne et fut élevé, à l'instance de Finan, à l'épiscopat, et se vit confier comme évêché toute la province du roi Sigbert. Grâce à son génie apostolique, les Saxons de l'Est embrassèrent la religion chrétienne. Sorti de l'école austère de Lindisfarne, Cedd ne prenait, au dire de Bède, durant toute l'année, en dehors des dimanches, aucune nourriture avant l'heure des vêpres, et son unique repas consistait en un peu de pain, un œuf de poule, et un peu de lait mélangé d'eau. C'était, disait-il, une coutume qu'il tenait de ceux qui lui avaient appris la discipline régulière, c.-à-d. des Scots. Il travailla à bâtir des églises dans son diocèse, à former des candidats pour la prêtrise et à ériger des monastères. Il fonda une abbaye à Ythancester, une autre à Tillaburg, aujourd'hui Tilbury, et encore le monastère de Lestingay, dans lequel il plaça des moines sous le régime d'un abbé choisi parmi les Scots de Lindisfarne. La fondation de ce monastère date de 658. Le roi Sigbert ayant été assassiné en 661, Suidhelm, encore païen, lui succéda. Il fut vite converti par Cedd et peu à peu le christianisme s'affermit dans le royaume.

Cedd assista à la conférence célèbre de Streneshalch (Whitby), en 664, tenue pour régler les différends entre les Scots et les romanisants au sujet de la tonsure et de la célébration de la Pâque. Le roi Oswy, lui-même éduqué en Irlande, disciple spirituel des Scots, et favorable à leur manière de voir, présida. Colman, abbé et évêque de Lindisfarne, expliqua la tradition scotte, tandis que Wilfrid soutint la tradition romaine. Le roi, la majorité de l'assemblée, l'évêque Cedd, lui-même élevé par les Scots à l'épiscopat et qui servit en la circonstance d'interprète à Colman, se rangèrent du côté de Wilfrid. Cette même année Cedd fut la victime d'une peste qui ravagea la région et il mourut le 26 oct. dans le monastère de Lestingay. Sa fête fut fixée plus tard au 7 janvier.

Bède, *Hist. eccles.*, III, ch. XXI-XXIII, éd. C. Plummer, Oxford, 1896, I, p. 170-76; II, p. 48, 133, 178. — *B. H. L.*, n. 1718. — *A. S.*, janv., I, p. 373-75. — *D. N. Biogr.*, III, 1322-23.

F. O' Briain.

CEDIAS, localité de la province romaine de Numidie. Elle existe à l'état de municipe sous les règnes simultanés de Dioclétien et de Maximien, ou du moins comme *saltus*, *pagus*, *civitas*, *castellum* (le fort qu'on y a trouvé ne remonte qu'à l'époque byzantine) ayant reçu le droit de s'administrer lui-même (*C. I. L.*, VIII, 10727 = 17655, 10728 = 17656, 10729 = 17657, 2212 = 10730 = 17654, 10731 = 17662, 10732 = 17664). Masqueray, *Ruines anciennes de Khenchela (Mascula) à Besseriani (Ad maiores)*, dans *Rev. Afr.*, XXII, 1878, p. 456-57, a réussi à trancher la question de son identification avec l'Henchir Um Kîf, situé à 17 km. au S.-E. de Khenchela, peut-être sur une voie qui venait de Mascula pour se continuer dans la direction de la plaine de Guert (St. Gsell, *Atlas arch.*, f. 28, Aïn Beïda, 138, p. 8, col. 1, route 4 et f. 39, Chéria, 52). Le nom de Cedias se lit *Cezas*, *Chezas*, et même *Adhezas*, *Accedias*, *Acedius*, *Quida*, Καρινδίας sur certains mss., bel exemple de la manière dont les copistes peuvent déformer un mot. L'ethnique se disait *Cediensis*.

L'existence du christianisme et d'un évêché en ce lieu est établie à partir de 256 : *Secundinus a Cedias*, qui devait être martyrisé en 259 à Lambèse avec l'évêque Agapius, le diacre Jacques et le lecteur Marien (*La passio SS. Mariani et Iacobi*, 3, éd. P. Franchi de' Cavalieri, dans *Studi e testi*, Rome, 1900, p. 58; trad. dans Monceaux, *La vraie légende dorée*, Paris, 1928, p. 202-19; cf. H. Delehaye, *Les origines du culte des martyrs*, Bruxelles, 1933, p. 382; voir aussi *D. H. G. E.*, au mot Secundinus), donne son avis le 11e sur la question du baptême des hérétiques dans le concile le plus important qu'ait réuni S. Cyprien, *Sententiae episcoporum*, 11, éd. Hartel, p. 442; *P. L.*, III, 1089-90 (cf. aussi S. Augustin, *De bapt. contra Donat.*, VI, 18, éd. Barreau, XXVIII, p. 294-95; *P. L.*, XLIII, 209).

Oubliant ses glorieuses origines, Cedias devient, dans la suite, un fief du donatisme, puisqu'elle n'est représentée à la conférence de 411 que par l'évêque schismatique Fortis (*Gesta coll. Carth.*, I, 163; *P. L.*, XI, 1323; cf. P. Monceaux, *Hist. litt.*, IV, Paris, 1912, p. 135). L'épigraphie (Gsell, *Bull. Com.*, 1907, p. CLXXXVI, et *Atlas arch.*, 1911, f. 39, Chéria, 43; suppl., p. 25-26) a livré le nom d'un autre pasteur du lieu, Secundus; son appartenance à la secte ne paraît pas douteuse à P. Monceaux, *L'épigraphie donatiste*, dans *Rev. de philol.*, XXXIII, 1909, p. 129-30, ou même texte dans *Hist. litt.*, t. cit., p. 454, étant donné que les auteurs de la dédicace où le nom se lit s'intitulent orgueilleusement *sancti* et décernent le qualificatif de *pater* à leur évêque; l'inscription n'a pas permis de déterminer la date à laquelle siégeait Secundus, bâtisseur d'église. Une autre trace de donatisme a été révélée par l'épigraphie : *C. I. L.*, VIII, 2223, et *Bull. Com.*, 1887, p. 80, n. 165 : sur un débris d'architecture est gravée l'acclamation *Deo laudes* au-dessous d'un X et d'un agneau. Les catholiques paraissent cependant avoir toujours été représentés à Cedias par un groupe plus ou moins important, comme en témoigne l'inscription où ils se qualifient, par réaction contre les donatistes, de *Cedienses peccatores*, *C. I. L.*, VIII, 2309 = 17759, et P. Monceaux, *op. cit.*, p. 457.

Comme témoins du christianisme, Cedias peut encore montrer une église à trois nefs, des morceaux d'architecture et de sculpture, des colonnes avec le monogramme du Christ, une pierre ornée d'un calice avec deux cerfs et un oiseau. Des fouilles dans les hypogées que l'on a découverts sous l'église (A. Bigeard, *Notice archéologique sur Henchir Oumkif*, dans *Rec. de Constant.*, 1907, p. 12) permettraient de juger si l'on est vraiment en présence de catacombes dans le genre de celles qui sont situées à 9 km. N.-O. de là, sur le versant est du Djaafa (Ch. Vars, *Inscriptions inédites*, dans *Rec. de Const.*, 1898, p. 362-70, et Mgr Leynaud, *Les catacombes africaines*, Alger, 1937, p. 459-62).

Morcelli, *Africa chr.*, I, Brixen, 1816, CLXIII, p. 132-33. — *Notitia dignitatum*, éd. Böcking, II, Bonn, 1839-53, annot., p. 654-55. — Payen, *Inscript. inédites de la subdivision de Batna*, dans *Annuaire de Const.*, 1858-59, p. 102-03. — E. Dewulf, *Inscript. trouvées dans le cercle d'Aïn-Beïda en 1866*, dans *Rec. de Const.*, 1867, p. 218-19. — Gams, 465. — Masqueray, *Bull. de corr. afr.*, I, 1882-83, p. 326. — Farges, *Bull. d'Hippone*, XXII, 1886 (en réalité 1887), p. 116. — J. Hérald, *Comptes rendus de l'Acad. d'Hippone*, 1889, p. XVIII. — Mgr Toulotte, *Géogr. de l'Afr. chrét.*, *Numidie*, Rennes-Paris, 1894, XLI, p. 103-05. — A. Bigeard, *loc. cit.*, p. 11-19. — H. Jaubert, *Notes d'hist. et d'arch.*, Bône, 1911, p. 29. — P. Mesnage, *L'Afr. chrét.*, Paris, 1912, p. 346-47. — H. Jaubert, *Anciens évêchés*, dans *Rec. de Const.*, XLVI, 1912, p. 29-30, § 39.

J. Ferron.

CEDMON. Voir Caedmon.

CEDRENUS (Georges), Γεώργιος ὁ Κεδρηνός, chroniqueur byzantin, dont la biographie est ignorée et qu'on suppose avoir été moine (première moitié du XIIe s.). Il est l'auteur d'une chronique universelle, Σύνοψις ἱστοριῶν, de la création du monde à l'avènement d'Isaac Comnène (25 août 1057). Cette chronique n'est d'ailleurs qu'une compilation de chro-

niques antérieures : Georges le Syncelle, Théophanes (d'après un ms. apparenté à *Cod. Paris. 1711*, XIe s.), la rédaction B de l'*Epilome* du pseudo-Syméon Magister, Georges le Moine, une source inconnue, qui lui est commune avec Zonaras. Enfin, de l'année 811 à 1057, il reproduit mot à mot le texte de Skylitzès, y compris une partie de la préface de cet historien. La chronique de Cedrenus n'a donc aucune valeur en elle-même, mais ses mss. sont utiles à l'examen critique des textes qu'il emploie. Il continuera surtout à être d'une grande utilité tant qu'on ne se décidera pas à publier une édition du texte grec de Skylitzès.

C'est ce qui explique que la chronique de Cedrenus ait paru très commode aux historiens postérieurs. Michel Glykas s'en sert du vivant même de l'auteur (avant 1059, date de son horrible supplice) et le succès de Cedrenus est attesté par ses 9 mss., copiés du XIIe au XVIIe s. Comme l'a montré Karl Schweinburg (*Byzant. Zeitschrift*, 1930), comme il est arrivé à toutes les chroniques universelles, la chronique de Cedrenus fut interpolée à diverses reprises au cours des siècles : 1° du vivant de l'auteur, dans le *British Mus. add. 26112*, ms. le plus ancien, branche principale de la tradition. — 2° Le *Paris. gr. 1713* et *1713 a*, fin du XIIe s., constitue une autre branche. — 3° Le *Vatic. gr. 1903*, XIIIe s., représente le texte primitif; les additions sont en marge. Cet archétype représente un groupe dont font partie le *Marcianus gr. cl. VII, 12* et le *Coislin 135* (XIIIe-XIVe s.), qui contiennent de nombreuses interpolations non reproduites dans les autres mss. (groupe I, ω). — 4° Le groupe II, ψ est formé du *Paris. gr. 1713* et *1713 a*, déjà cité (fin du XIIe s.), du *Paris. gr. Supp. 1158* (XIIIe s.), du *Coislin 313* (XIVe-XVe s.) qui est le plus récent et qui se rapproche des mss. du groupe I, ω, ce qui lui donne une grande valeur. — 5° Un ms. perdu du groupe II, ψ a été utilisé par l'édition princeps de 1566, que les autres éditeurs ont reproduite. Ce sont là des prolégomènes à une édition critique qui n'existe pas encore.

Éditions. — Xylander, chez Fugger, Bâle, 1566. — Fabrot (Byzantine du Louvre), 1647, commentaire de Goar et traduction latine. — Bekker, Bonn, 2 vol., 1838-1839 (collation du *Cod. Coislianus 137*); reproduction dans la *P. G.*, CXXI-CXXII.

Krumbacher, *Gesch. d. byz. Literatur*, Munich, 2e éd., 1897, p. 368-369. — Giulya Moravcsik, *Byzantino-turcica*, I, *Die byzantinischen Quellen...*, Budapest, 1942, p. 143-45. — K. Schweinburg, *Die ursprüngliche Form der Kedrenkronik*, dans *Byz. Zeitschrift*, XXX, 1930, p. 68 sq.

LOUIS BRÉHIER.

CEFALENSIS *(Ecclesia)*, ou *Caefalensis*, lue par erreur *Caesalensis*, appartient à la Proconsulaire, puisque, au concile de Carthage de 646, un *Crescis Caefalensis* souscrit, avec les évêques de cette province, le libelle contre le monothélisme adressé à Paul, patriarche de Constantinople, Hardouin, *Collect. concil.*, III, 750. Ce qui confirme cette attribution, c'est qu'un évêque du même endroit, Fidentius, déclare, à la conférence de 411, n'avoir plus de rival depuis la disparition toute récente d'un homonyme donatiste (*Gesta coll. Carth.*, I, 133; *P. L.*, XI, 1302), surtout s'il fait allusion ainsi à sa propre conversion, comme paraît l'indiquer la réflexion très amère de Valentinien, diacre du primat schismatique de Carthage, Primianus. Mais une simple équivalence de sons ne paraît pas un motif suffisant pour identifier cet évêché, comme le font Toulotte et Mesnage, avec la *Cephalilana Possessio* de la *Passio SS. Maximae, Secundae et Donatillae*, dans *Anal. boll.*, IX, 1890, p. 110-16 (cf. DONATILLA, dans *D. H. G. E.*). A plus forte raison n'est-il pas permis de s'appuyer sur la seule identité de sens des mots en grec et en latin pour assimiler la *Cefalensis* à la *Promontoriensis ecclesia* dont il est question dans le *De miraculis S. Stephani*, l. I, c. VII; *P. L.*, XLI, 838.

Morcelli, *Africa chr.*, I, Brixen, 1816, CLXIV, p. 133. — *Notitia dignitatum*, éd. Böcking, II, Bonn, 1839-53, annot. p. 640. — Gams, 465. — Ch. Tissot, *Géographie comparée*, II, Paris, 1888, p. 773. — L. de Mas-Latrie, *Anciens évêchés de l'Afr. sept.*, dans *Bull. de corr. afr.*, Alger, 1886, p. 86; *Trésor de chronologie*, Paris, 1889, p. 1868. — Mgr Toulotte, *Géogr. de l'Afr. chrét., Proconsulaire*, Rennes-Paris, 1892, XXXIV, p. 159-60. — P. Mesnage, *L'Afr. chrét.*, Paris, 1912, p. 189-90.

J. FERRON.

CEFALU, ville de la Sicile septentrionale (province de Palerme), située le long de la côte, au pied d'un vaste promontoire. Son diocèse, qui comptait, en 1948, environ 140 000 âmes réparties en 32 paroisses, est, depuis Pie IX, suffragant de Palerme. La date de fondation de ce siège est inconnue. A l'époque byzantine, il dépendait de l'éparchie de Syracuse, et c'est comme tel qu'il figure dans la troisième *Notitia episcoporum*, composée vraisemblablement au début de la querelle iconoclaste. Au IXe s., le clerc arménien Basile le mentionne de même dans sa *Notitia*, écrite vers 840. On en perd ensuite la trace, et il ne figure plus dans le Diatopsis de Léon VI. En 838 et en 858, Cefalú eut à subir deux longs sièges et se rendit aux Arabes. Toutefois, en 869, un Nicétas, évêque de Cefalù, figure parmi les prélats qui s'opposèrent à l'intrusion de Photius, lors du concile de Constantinople. Libérée du joug musulman en 1063, Cefalú ne redevint ville épiscopale qu'en 1131 (lettres d'Anaclet II dans Jaffé-Loew., n. 8421, 8422). Grâce à Ruggiero II, le nouveau siège fut doté d'un chapitre, qui comprend de nos jours douze chanoines, six mansionnaires et huit bénéficiers. La construction d'une vaste cathédrale fut entreprise par les soins du même souverain. En 1223, cédant aux injonctions de Frédéric II, l'évêque de Cefalú dut abandonner la Sicile. Il ne put recouvrer ses droits sur la ville et le château que sous le pontificat d'Alexandre IV et grâce à l'intervention de ce pape. Au cours des âges, nombreux furent les ordres religieux (bénédictins, dominicains, frères mineurs [conventuels, observants, observants réformés, capucins], augustins, frères de S. Jean de Dieu, bénédictines, ursulines) qui s'établirent à Cefalù ou dans diverses villes du diocèse, telles que Gratteri, Polizzi, ou Santo Stefano de Camastra.

Liste des évêques. — Gaucelme, 1131-50. — Ardouin, 1150-59. — Bosson de Gorra, 1160-73. — Gui d'Anagni, 1177-1193. — Benoît, 1193-95. — Jean, 1196-1215. — Ardouin, 1217-c. 1239. — Gaucelme, 1240. — Richard Grizetta, 1249-53. — Thomas de Butero, 1253-54. — Jean de Stefano, 1254-59. — Jean Frangigena, 1266. — Pierre, 1260-74. — Jean de Rome, 1274-après juin 1284. — Giunta de Palerme, 1284-déposé en 1290. — Jacques de Nernia, 1304-23. — Ruggiero de San Giovanni, 1324. — Pierre de Caltagirone, 1342-? — Galgano de Florence, 1342-51. — Nicolas de Bocello, 1353. — Guillaume de Salomone, 1388-97. — Julien de Mileto, 1406-10. — André de Campisio, 1411-? — [Antoine de Florence, nommé en 1412 par Jean XXIII, et Philippe, en 1414, par Benoît XIII]. — Antoine de Ponticorona, 1422-1445. — Luc de Sarzana, 1445-71. — Jean Gatti, 1472-1475. — Bernard Margarit, 1475-79. — Jean Gatti, 1479-84. — François de Noia, 1484-92. — François Orsini, 1492-? — Paul de Cavalleria, 1495-96. — Lazare, 1496. — Raynald de Montoro, 1496-1512. — Jean de Requesens, 1512-17. — Jean Sanchez, 1517-18. — Guillaume Raymond de Vich, card. administrateur, 1518-25. — François d'Aragon, 1525-61. — Antoine Faraon, 1562-69. — Rodriguez de Vadillo,

1569-78. — Octavien Preconi (ou Premi), 1578-87. — François Gonzague, 1587-94. — Nicolas Stizzia, 1594-95. — Emmanuel Quero Turillo, 1596-1606. — Martin Mira, 1607-20. — Étienne Muniera, 1621-32. — Octave Braccioforte, 1633-1638. — Pierre Corsetto, 1638-44. — Marc-Antoine Gussio, 1644-50. — François Grisolfo, 1650-60. — Jean Roano, 1660-73. — Matthieu Orlandi, 1673-95. — Joseph Saur, 1696-98. — Matthieu Muscella, 1702-23. — Dominique Valguarnera, 1732-51. — Agatino Riggio, 1751-55. — Joachim Castelli, 1755-88. — François Vanni, 1789-1803. — Dominique Spoto, 1804-09. — Jean Sergio, 1814-27. — Pierre Tasca, 1827-39. — Visconte Marie Proto, 1844-54. — Ruggiero Blundo, 1854-88. — Gaétan d'Alessandro, 1888-1906. — Anselme Ev. Sansoni, 1907-21. — Jean Pulvicenti, 1922-33. — Émilien Cagnoni, 1934.

V. Amico [trad. G. Dimarzo], *Dizionario topografico della Sicilia*, Palerme, 1855, I, 309-12. — Cappelletti, XXI, 540-47. — Carandino, *Descriptio ecclesiae Cefalaedilanae*, Mantoue, 1592. — I. Carini, *Un codice sulla fondazione del duomo di Cefalù*, dans *Arch. st. siciliano*, 1883, VIII, 137-39. — M. Gallina, *Chiesa di Cefalù, serie cronologica de' suoi vescovi dalla fine del sec. XVII al 1900*, dans *La Sicilia sacra*, 1901, III, 241-49, 449-54; 1902, IV, 75-78, 264-73, 424-27. — H. Gelzer, *Ungedruckle und ungenügend veröffentlichte Texte der Notitiae episcopatuum*, dans *Abh. der k. bayer. Akad. der Wiss.*, 1901, XXI, 550-51, 553. — G. Parthey, *Hierocles Synecdemos et notitiae graecae episcopatuum*, Berlin, 1866, p. 178. — F. Pirri, *Sicilia sacra*, 3e éd., Palerme, 1733, II, 792-840. — A. Salinas, *Di alcune iscrizioni cefal. del s. XIII*, dans *Arch. st. siciliano*, 1879, IV, 328-37. — G. Samona, *Il duomo di Cefalù*, Rome, 1939. — R. Starrabba, *I diplomi di fondazione di chiese episcopali di Sicilia*, dans *Arch. st. siciliano*, 1893, XVIII, 131-33.

M.-H. Laurent.

CEIÇA, *Ceyza, Sejicia, Sertia, Sazeta*, etc., ancienne abbaye située au diocèse de Coïmbre, Portugal, près de l'embouchure du Mondego. A l'origine, simple oratoire dédié à une Vierge miraculeuse; le roi Alphonse Ier y crée une abbaye qu'occupent d'abord les moines bénédictins venus de Lorban, et que remplacent en 1195 des cisterciens d'Alcobaça appelés par Sanche Ier. Dès 1198, l'abbé recevait des délégations pontificales. Dans la suite, le nom des abbés de Ceiça fut rappelé plus d'une fois dans les décrets capitulaires et pas toujours de façon laudative. En 1565 les abbés de Ceiça et de Tamarès sont nommés visiteurs et réformateurs pour les maisons cisterciennes du Portugal; une lettre du chapitre général les faisait accréditer à ce titre auprès du pouvoir civil. L'abbaye disparut au début du XIXe siècle.

Archives, cf. Erdmann, *Papsturkunden in Portugal*, Berlin, 1927, p. 85, 130. — Ant. Brandão, *Monarchia Lusitana*, Lisbonne, 1632, III, p. 201; IV, p. 55. — *Cisterc. Chronik*, 1910, p. 187 (texte d'une supplique du 20 juill. 1347). — D'Achery, *Spicilegium*, III, Paris, 1723, p. 558. — Janauschek, *Origines cisterc.*, Vienne, 1877, p. 199. — Potthast, *Reg.*, 217, 218. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, éd. Canivez, Louvain, 1933-41, I-VIII, *passim*.

J.-M. Canivez.

CEILLIER (Dom Remy), bénédictin de S.-Vanne, théologien et historien français (1688-1763). Voir *D. T. C.*, II, 2049-51.

CEITINN (Geoffrey), *Keating Seathrùn*, prêtre, poète, historien, et écrivain irlandais. Il naquit à Burges, dans le comté de Tipperary, d'une famille d'origine normande (fils d'Étienne), vers 1570. A cause de la persécution qui sévissait alors contre les catholiques, Ceitinn alla étudier sur le continent et conquit, à Bordeaux, le doctorat en théologie. Vers 1610, il regagna l'Irlande où il travailla pendant une quarantaine d'années dans des circonstances difficiles, obligé qu'il fut de se déguiser pour échapper aux persécuteurs protestants. Il composa plusieurs œuvres de poésie, d'ascétique, de prédication en langue irlandaise dont le style reste un modèle pour la prose irlandaise. Entre 1628 et 1640, il rédigea un ouvrage historique de toute première importance pour l'histoire primitive d'Irlande, qui va de l'antiquité au règne de Henri II d'Angleterre. Ceitinn s'y révèle comme un compilateur diligent mais manquant de sens critique. Toutefois il a utilisé des mss. maintenant perdus, et de ce chef son témoignage est très précieux. Il mourut un peu avant 1650 et fut enterré à Tubrid dans une église qu'il avait lui-même érigée.

On possède des travaux de Ceitinn plusieurs éditions avec traduction anglaise. Ses poèmes religieux ont été édités par le R. P. J. Mac Erlean, *Dánta amhráin is caointe Sheathrúin Céitinn*, Dublin, 1900. Sa *Défense de la messe (Eochair-sgiath an aifrinn)* fut publiée par P. O' Brien, Dublin, 1898; un autre ouvrage ascétique très populaire, *Les trois dards de la mort*, a été édité par R. Atkinson (*Tri biorghaoithe an bháis*, Dublin, 1890) et plus récemment par O. Bergin, Dublin, 1931. Son ouvrage sur l'histoire de l'Irlande a été traduit en anglais par Dermot O' Connor (Dublin, 1723) et par John O' Mahony (New-York, 1868). La meilleure édition a été faite par D. Comyn et P. Dinneen avec traduction anglaise, Dublin, *Irish Texts Society*, en 4 vol., 1902-14.

Pour la bibliographie, voir R.-I. Best, *Bibliography of Irish philology and of printed and manuscript literature*, Dublin, I, 202, 248, 255; II, n. 758, 1696, 1702, 2041, 2042, 2116-2118.

F. O' Briain.

CÉLADION, évêque d'Alexandrie au IIe s. Eusèbe, *H. E.*, IV, XI, 6, nous apprend que Céladion succéda à Marc sur le siège épiscopal d'Alexandrie; et il ajoute, un peu plus loin, *H. E.*, IV, XIX, qu'après un épiscopat de quatorze ans il fut remplacé par Agrippinus. Il place l'élection d'Agrippinus la huitième année de Marc-Aurèle, soit en 167-68; l'élection de Céladion serait donc à placer en 153-54. On ne connaît rien de son épiscopat.

G. Bardy.

CELANOVA (S. Salvador), *Cella nova, Caelum novum* (?), abbaye bénédictine du diocèse d'Orense (Espagne). Ses origines sont bien connues : elle fut fondée par S. Rudesind, évêque de Mondoñedo, vers 937, dans la localité de Villar, située dans l'une des plus belles régions de la Galice et donnée au fondateur par son frère, Froilán Gutiérrez, par diplôme daté du 12 sept. 936. Ses premiers habitants, avec son premier abbé Franquila, vinrent de S.-Étienne de Rivas de Sil. Dès le commencement, elle fut richement dotée par la famille Gutiérrez et, durant tout le bas Moyen Age, par les rois de Galice, de Léon et de Castille. Elle devint ainsi une des plus importantes abbayes d'Espagne, et son abbé exerçait la juridiction sur plus de 50 monastères, ainsi que sur un grand nombre d'églises et d'hôpitaux, tant en qualité d'abbé de Celanova qu'en celle d'archidiacre d'Orense. Ses domaines étaient considérables et ses serfs si nombreux que la charge d'avoué ou *Pertiguero* fut, pendant plusieurs siècles, très sollicitée par les principales familles de la région : Arjona, Ulloa, Noboa, Maceda, etc.

Le monastère dépendait d'abord de l'évêque d'Orense, puis fut placé sous la juridiction directe du S.-Siège. Avec l'*Encomienda*, C. perdit beaucoup de son importance; pour se soustraire à ce fléau, il s'unit le 28 juill. 1506 à la congrégation de Valladolid. Le dernier abbé commendataire fut le cardinal Jean de Colonna.

Dans la congrégation de Valladolid, il joua aussi un

rôle important; en 1538, il devint le siège d'un des collèges de la congrégation; d'après le chapitre, il compta, en 1563, 40 moines et ses dépenses annuelles s'élevèrent à 600 000 maravedis; en 1614, il avait 64 moines et en 1785 environ 71.

Une pieuse tradition nous parle de la translation à C. du corps de S. Torquatus, l'un des *varones apostólicos* et premier évêque de Guadix (v. P. David, *op. cit.*, 235); sous Philippe II, les habitants de Guadix reçurent des reliques de ce saint. D'autre part, l'abbaye posséda quelques lettrés de renom. Ses archives mentionnent un *Egeredus Magister*, un *Julianus Magister*, un *Argimirus Magister*, etc.; une donation de 1087 signale l'abbé Pelayo qui était *Abbas doctorum monachorum;* en 1189 le prieur Ordoño termina son *Expomogeron* ou Rational des offices divins; ce même Ordoño composa la Vie de S. Rudesind. Parmi ses fils les plus renommés à l'époque moderne, il faut citer Alvaro de Sotomayor, Rosendo Mújica et Ferdinand Sotomayor, tous trois abbés généraux de la Congr. de Valladolid; l'écrivain Benoît Uría, général lui aussi, puis évêque de Ciudad Rodrigo, Maure de Somoza et Pierre Blanco, enfin Antoine de Sotomayor, abbé de Montserrat de Praga et évêque.

Liste des abbés. — Après beaucoup de recherches dans l'*Archivo de la congr. de Valladolid*, dans les *Capítulos generales* et les *Visitas* de la même congrégation, qui se trouvent aujourd'hui au monastère de Silos (Burgos), nous avons pu reconstruire la liste presque complète des abbés de C. depuis 1508. La série des abbés antérieurs à cette date est empruntée à la *Coronica* de Yepes. — Franquila (937-59). — S. Rudesind (959-77). — Manilano (977-1002). — Diego (986, 1006). — Hermenegildo (1006-30). — Aloito I (1030-54). — Arriano I (1054-65). — Pelayo I (1076). — Gonzalo (1080). — Pelayo II (1086-87) .— Pedro I (1090-1118). — Aloito II (1126-34). — Pelayo III (1140-56). — Arriano II (1156-58). — Pedro II († 1165). — Pelayo IV (1196). — Gómez (1216). — Pedro III (1226). — Fernán López († 1239). — Alonso Arias (1262-82). — Esteban Fernández (1312). — Munio (1321). — Pedro IV (1328). — Juan Pérez (1342). — Fernán Pérez († 1362). — Alvaro († 1391). — Martin de Orozco (1508). — Rodrigo Campuzano (1524; 1528). — Juan de Peñalver (1532). — Francisco de Valladolid (1538). — Dionisio de Hontiberos (1541; 1544). — Alfonso de Valladolid (1548). — Miguel de Guimeranes (1550). — Diego de Lerma (1552). — Andrés de Zamora (1553). — Miguel de Zamora (1556). — Rosendo de San Martín (1561) — Juan Sarmiento (1562; 1588) — Antonio de Chantada (1565; 1568; 1577). — Francisco del Campo (1580; 1583). — Pedro de Castro (1585). — Juan de Arenzana? (1589). — Jerónimo de Gante (1592). — Claudio Tenorio (1595). — Alonso de Santalla (1598). — Francisco Gutiérrez (1601; 1610). — Diego de Estremiaña (1604). — Pedro de Hoyos (1607; 1617; 1625). — Alvaro de Sotomayor (1613; 1621). — Pedro Deza (1629). — Gabriel de Puga (1633). — Torcuato Ortiz (1637; 1645). — Leandro Salvador (1641; 1657). — Leandro Noguerol (1649). — Rosendo Mújica (1653; 1661; 1673; 1681; 1685). — Mauro Velázquez (1665). — Jeronimo de Solís (1669). — Mauro de la Parra (1677). — Francisco de Lamadrid (1689). — José de Arriaga (1693; 1709). — Manuel de Pimentel (1697). — Benito Pazos (1701). — José Sotelo (1705; 1713; 1721). — Antonio Ecuejo (1717). — Juan de Villamarín (1725; 1745). — Pedro Blanco (1729; 1737). — Pablo Monroy (1733). — Benito Gesto (1745). — Antonio Sanz (1749; 1757). — Juan de Puga (1753). — Miguel Francos (1761; 1777). — Fulgencio Boyles (1765). — Benito Uría (1769). — Simón Robles (1773). — Anselmo Bara (avant 1781). — Fernando Montenegro (1781). — José Lanza (1785). — José Albareda (1789). — Manuel Caballero (1793). — Mauro Campo (1797). — Lorenzo Feijóo (1801; 1814). — Félix Vitorero (1805; 1827). — Aniceto Pastor (1818). — Vicente Valcarce (1824). — Bonifacio Ruiz (1832).

Archivo de la congreg. de Valladolid, I, 237, 303; II, 33; XX, 149; XXII, 222; XXV, 87, 448; XXVI, 204, 230, 349; XXIX, 51; XXXIII, 297; XXXIV, 258; XXXV, 584, 607; XXXVI, 301. — *Capit. gener. y partic. de la Congr. de Vall.; Visitas gener. de la Congr. de Vall.; Memorial... Congr. de S. Benito de Vall., passim.* — Madoz, *Dicc.*, VI, 1847, p. 298. — Flórez, *E. S.*, XVII, 21-26. — Mabillon, *Ann.*, 1749, III, 424, 584, 634, 646; IV, 136; V, 428. — Id., *Acta sanct. O. S. B.*, 1733, VII, 514-35. — Chevalier, *T. B.*, *s. v.* — Cottineau, *s. v.* — P. David, *Études hist. sur la Galice et le Portugal du VIe au XIIe s.* (*Coll. portug.* publiée sous le patron. de l'Inst. fr. au Portugal, 7e vol.), Lisbonne et Paris, 1947.

F. Pérez.

CELE (Jean). Un des premiers promoteurs de la « Dévotion moderne », né à Zwolle (Pays-Bas) d'une famille notable de cette ville, entre 1340 et 1345. Après de bonnes études dans sa ville natale, et probablement à Deventer, Paris et Prague, il fut fait recteur de l'école paroissiale de Zwolle, qu'il sut développer et rendre prospère; sa renommée y attira jusqu'à mille élèves. C'était aussi un musicien qui fut maître de chœur et organiste. Gérard Groote et lui se rencontrèrent probablement à Munikhuzen, chartreuse dont Eger Calcar était prieur, en 1374-75, et nouèrent dès lors une fervente amitié. Ensemble ils se rendent à Groenendael auprès de Jean Ruysbroeck qui conquiert Cele à son idéal mystique et lui apprend que le thiois peut servir à exprimer les plus hautes doctrines spirituelles. C'est sans doute à son exemple que Cele abandonne le latin dans ses sermons aux clercs et devient ainsi le créateur de la langue dévote et le propagandiste de la « Dévotion moderne », en accord avec Gérard Groote. Il contribua à la fondation, en 1394, à Zwolle, d'une maison de Frères de la Vie commune, mais lui-même n'en fit point partie. Tandis que Gérard Groote disparaît de la scène, frappé de suspense par l'évêque d'Utrecht (1383) et enlevé par la mort (1384), Cele continuait son œuvre de façon plus discrète et peut-être plus efficace, dans la direction de son école et ses instructions dominicales; Zwolle compta bientôt deux maisons de Frères et cinq de Sœurs de la Vie commune. A la suite de conflits entre l'autorité religieuse et le magistrat de Zwolle, Cele dut quitter son école, dont la ville se saisit. C'était en 1415. Cele mourut peu après, au début de mai 1417, et fut enterré chez les chanoines réguliers de Windesheim, le 9 mai de cette même année.

Il laissait un ms. de ses sermons, au nombre de 46, auxquels d'autres s'ajoutèrent, jusqu'à un total de 59. Quoique anonymes, leur authenticité ne fait point de doute. Ils correspondent exactement à la description qu'en a faite Jean Busch; on y trouve détaillés, à l'intention de ses élèves, les principes et les méthodes pratiques de la « Dévotion moderne », avec quelques allusions aux doctrines mystiques de Ruysbroeck.

Des lettres que Gérard Groote lui envoya, on retire l'impression que Cele était d'un tempérament hésitant et porté au scrupule.

Les sermons de Cele se trouvent en ms. aux Archives communales de Zwolle, série II, ms. *1;* éd. partielle par Th.-J. De Vries, *Duutsche sermoenen door Magister Joan Cele*, Zwolle, 1949. — *Registrum Zwollense*, et *Stadsrekeningen*, mêmes archives. — Thomas a Kempis, *Chronicon Montis S. Agnetis*, éd. Pohl, *Opera*, VII, 509 sq. — J. Busch, *Chronicon Windesemense*, éd. K. Grube, I, 29; II, 68-71. — Id., *De reformatione monasteriorum*, même éd. — Jac. de Voecht, *Narratio de inchoatione clericorum in Zwollis*, éd. Schoengen, Amsterdam, 1908, *passim*. — *Gerardi*

Magni epistolae, éd. Mulders, Anvers, 1933, lettres 10, 11, 13, 14, 18, 32, 33, 34, 48 et 64, et *passim*. — Acquoy, *Het klooster te Windesheim*, Utrecht, 1875-1880, t. I, 217, n. 5 et *passim*. — Schoengen, *Die Schule von Zwolle*, Fribourg-en-Br., 1898, p. 27 sq. — R. Post, *De moderne Devotie*, Amsterdam, 1940. — Th.-J. De Vries, *Gildewoelingen en interdict*, dans *Versl. en mededel. van Overrijs. Recht en Geschiedenis*, 1945 et 1946, fasc. 60 et 61; 2e série, 36 et 37. — Le même, *De stille straat*, Zwolle, 1946. — *Nieuw Ned. biogr. woordenb.*, IV, 407-408.

P. Debongnie.

CELEIA, aujourd'hui *Cely*, antérieurement *Cilly*, en Yougoslavie (Slovénie), une des cités de l'ancien Norique, fut le siège d'un évêché dont on ignore la date de fondation, mais dont l'existence est attestée au VIe s. par deux de ses titulaires, les seuls qui soient connus et dont le second paraît avoir été le dernier. Le premier des deux, Gaudentius, n'est connu, et depuis peu de temps, que par une inscription découverte dans le voisinage de la ville et qui a été publiée par Rudolf Egger (*Eine altchristliche Bischofsinschrift*, dans les *Mitteilungen des Vereines klassischer Philologen in Wien*, IV, 1927). C'est une épitaphe métrique acrostiche, dont les lettres initiales des huit vers qui la composent donnent le nom *Gaudenti*. Elle présente de lui un éloge assez banal, qui ne fournit aucun renseignement utile sur sa personne et sa vie, ni même sur l'époque à laquelle celle-ci doit être rapportée. Seule la paléographie permet de l'attribuer au VIe s. Comme il n'y est fait aucune allusion à un événement de quelque importance qui aurait marqué l'épiscopat de Gaudentius, on peut penser qu'il a dû correspondre à la période du VIe s. antérieure aux troubles qui en ont marqué, pour les évêchés de l'Illyricum occidental, le dernier tiers.

A cette ultime période au contraire se place l'épiscopat du second titulaire du siège de Celeia dont le nom soit parvenu jusqu'à nous : Johannès. Son histoire fut assez mouvementée, et le siège antique de Celeia semble avoir disparu avec lui. On lit la signature de Johannès au bas des Actes d'un douteux concile qui se serait tenu à Grado en 579 (Mansi, IV, 923 sq.), sous la présidence du patriarche Hélie d'Aquilée et aurait marqué une reprise des relations avec Rome d'une partie des évêques illyriens participant au schisme d'Aquilée, consécutif à la querelle des Trois Chapitres; mais tous les documents authentiques connus montrent au contraire en cette année Hélie encore en état d'hostilité vis-à-vis de Rome et il devait en être de même des titulaires des sièges qui gravitaient autour du sien. Mais, lors du concile de Marano, en 589 ou 590, Johannès de Celeia appuya le successeur d'Hélie, Sévère, rentré momentanément dans la communion romaine, sous la pression de l'exarque byzantin Smaragde.

Il semble que cette séparation d'avec les schismatiques ait valu à Jean de Celeia l'hostilité de ses collègues illyriens persévérant dans leur opposition à Rome. Chassé en effet de son siège par l'invasion avare et réfugié à Citta Nova en Istrie, il en fut expulsé par l'« évêque d'Istrie », c.-à-d. l'évêque du diocèse, à moins que ce n'ait été par le patriarche même d'Aquilée, métropolitain d'Istrie, retourné au schisme. On ignore la suite de son histoire. Et l'on ne sait rien d'autre non plus sur la suite immédiate de celle de Celeia tombée sous la domination avare.

Mais on doit signaler qu'on y a retrouvé les restes d'une basilique de 32 m. de long, dont le sol portait un pavement de mosaïque, où quelques lettres dessinaient les noms de divers personnages de l'Église locale, le diacre Justinianus, le *scholasticus* Leo, le clarissime Marcellinus et un Syrien d'origine nommé Abraham. Ces inscriptions semblent dater du Ve ou du VIe s. Le monument lui-même paraît avoir été détruit par le feu, vraisemblablement lors des invasions avares qui dévastèrent le Norique à la fin du VIe s. et mirent fin, pour un temps, à la Celeia chrétienne.

Paul Diacre, *Histor. Langobardor.*, III, 26. — Mansi, IX, 155. — *C. I. L.*, III, 14368, 14368[7], 14368[10], 14368[12]. — Sur tout ceci, outre l'article cité de R. Egger, cf. J. Zeiller, *Les origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'Empire romain*, Paris, 1906.

J. Zeiller.

CELENDERIS (Κελένδερις), évêché de la province d'Isaurie, dépendant de Séleucie. Les Phéniciens fondèrent en cet endroit un comptoir fortifié, mais la légende grecque, rapportée par Apollodore, III, IV, 3, en attribue la création à Sandocos, fils d'Astynoüs et petit-fils de Phaéton. La ville fut plus tard colonisée par les Samiens. Elle n'eut jamais une grande importance et son port servait surtout au cabotage. A l'époque gréco-romaine, elle s'enrichit de monuments d'une certaine élégance, comme on peut en juger par les sarcophages et l'arc de triomphe que l'on voit sur son emplacement à Kelenderi (ou Celendere).

On ne sait à quelle époque Celenderis fut doté d'un évêché. Peut-être ne fut-ce qu'au IVe s. On n'en connaît que quatre titulaires : Musonius, qui assista au concile œcuménique de Constantinople en 381 (Mansi, III, 570 A); Julien, qui prit part à celui de Chalcédoine, 451 (Mansi, VI, 569 A, 944 B, 1089 E; VII, 37 CD, 121 A, 144 A); c'est certainement le même personnage qui signa en 458 la lettre des évêques d'Isaurie à l'empereur Léon après le meurtre de Protérius d'Alexandrie, bien que le texte latin, le seul qui nous soit parvenu, porte Jules (Mansi, VII, 563 C); Pierre fut un des membres du concile *in Trullo* (691-692) (Mansi, XI, 1000 A); Eusèbe prit part au second concile de Nicée (787) (Mansi, XII, 999 A, 1110 A; XIII, 149 D, 373 C, 397 B). Un cinquième, dont le nom est resté inconnu, fut sacré par Photius et traduit pour ce fait devant le huitième concile œcuménique comme adversaire d'Ignace (869).

Le titre de Celenderis ne semble encore avoir été conféré que deux fois dans l'Église romaine, en faveur de : Mgr François-Xavier Vogt, St-Esp., élu le 25 juill. 1906, vicaire apostolique de Bagomoyo à la même date, administrateur du vicariat apostolique du Cameroun en avr. 1922, vicaire apostolique du Cameroun (act. Yaoundé) le 1er mai 1923; † 24 févr. 1943; — Mgr René-Désiré-Romain Boisguérin, vic. ap. de Suifu, élu le 10 janv. 1946.

V. Cuinet, *La Turquie d'Asie*, II, Paris, 1892, p. 81. — L.-M. Alishan, *Le Sissouan*, Venise, 1899, p. 384-85. — Bölte, *Kelenderis*, dans *Realencyclopädie* (Pauly-Wissowa), XI[1], 137-138. — Lequien, II, 1015-1016. — *Ann. pont.*, 1916, p. 365.

R. Janin.

CELER. Voir Cerealis.

CELERINA (Sainte), une des plus anciennes martyres de Carthage, grand'mère du saint lecteur Celerinus (cf. plus loin ce mot). Nous ne possédons ni les Actes ni la date précise de son martyre; tous nos renseignements se limitent à un passage nécessairement très laconique d'une lettre de S. Cyprien, *Episl.*, XXXIX, 3, § 1, éd. G. Budé, I, 99; éd. Hartel, p. 583; *P. L.*, IV, 322-23 (epist. XXXIV) : *Avia eius Celerina iam pridem martyrio coronata est. Item patruus eius et avunculus Laurentinus et Egnatius in castris et ipsi quondam saecularibus militantes, sed veri et spiritales Dei milites, dum diabolum Christi confessione prosternunt, palmas Domini et coronas inlustri passione meruerunt. Sacrificia pro eis semper, ut meministis, offerimus, quotiens martyrum passiones et dies anniversaria commemoratione celebramus.* Il faut écarter, avec les Bollandistes, *A. S.*, févr., I, 325, la persécution de

Dèce, puisque c'est au cours de cette dernière que l'évêque rappelle à son clergé et à ses fidèles l'habitude qu'ils ont d'offrir des sacrifices au jour anniversaire des passions de Celerina et des oncles de Celerinus, Laurentinus et Egnatius. Dans l'ensemble les historiens modernes placent, avec Monceaux (*Hist. litt.*, II, Paris, 1902, p. 70), les trois martyres sous Septime-Sévère. S. Cyprien sépare pourtant très nettement le couronnement de Celerina de celui des deux autres par l'adverbe de temps *iam pridem*, qui ne porte que sur le premier. Ces trois morts glorieuses ne peuvent, d'autre part, trouver place qu'entre les Scillitains, auxquels Tertullien (*Scap.*, III) attribue la priorité pour ce genre de combat en Afrique, et la persécution de Scapula (212-13) sous Caracalla : l'Église d'Afrique connaît ensuite une longue période de paix, comme le confirment les défections si nombreuses provoquées par la seule promulgation de l'édit de Dèce (Monceaux, *op. cit.*, I, 47). Nous sommes par suite amenés à mettre la passion de Laurentinus et celle d'Egnatius au moins sous Caracalla. C'est à peine si une dizaine d'années nous sépare de la mise en application de l'édit de Septime-Sévère, durée qui ne paraît pas suffisante pour légitimer l'emploi du terme comparatif *iam pridem*. Avant l'édit de 202, les chrétiens d'Afrique, depuis le proconsul Saturninus (180), ne sont mis à mort qu'en vertu des rescrits des Antonins; les magistrats donnent nettement l'impression de n'agir que lorsqu'ils ne peuvent vraiment faire autrement, comme on le voit dans l'affaire des Scillitains; lorsque la populace, révoltée contre les disciples du Christ, essaie de faire pression sur les représentants de Rome, ceux-ci font manifestement traîner les choses en longueur, en se contentant d'emprisonner un certain nombre de chrétiens, ces *martyres designati* de Tertullien. Le cas « Celerina » paraît bien être une répétition de celui des Scillitains, et devoir se placer, selon les exigences du *iam pridem*, à une date assez rapprochée de cette première exécution africaine. De cette façon se trouve expliquée aussi et surtout l'association de Celerina aux Scillitains comme patrons d'une basilique de Carthage mentionnée par Victor de Vite (*Hist. persecutionis*, I, 3, éd. Petschenig, p. 5) : *Ceterinae vel Scitlitanorum*, avec une évidente priorité de Celerina sur les provinciaux de Scilli dans la vénération des Carthaginois, ses concitoyens; l'hypothèse de la désignation de l'église par sa fondatrice n'est pas à écarter (*Comm. Martyr. Hieron.*, dans *A. S.*, nov., éd. Delehaye et Quentin, p. 76; cf. aussi H. Delehaye, *Les origines du culte des martyrs*, Bruxelles, 1933, p. 379); mais elle paraît peu probable, n'étant d'ailleurs appuyée sur rien. Les deux autres membres de la famille de Celerinus peuvent avoir souffert sous Septime-Sévère; le *iam pridem* garde encore tout son sens. Il n'est d'ailleurs pas sûr qu'ils appartiennent l'un et l'autre à la même persécution.

Pour le reste de ce qui concerne Celerina, ainsi que pour la bibliographie, voir art. *Celerinus*.

J. Ferron.

CELERINENSIS *(Ecclesia)* n'est pas connue autrement que par la souscription d'un *Donatus, episcopus plebis Celerinensis*, à la conférence de 411 (*Gesta coll. Carth.*, I, 180; *P. L.*, XI, 1325). L'absence de compétiteur catholique en face de lui depuis le début de son épiscopat favorise la localisation de ce siège en Numidie.

Morcelli, *Afr. christ.*, I, Brixen, 1816, CLXV, p. 133. — *Notitia dignit.*, éd. Böcking, II, Bonn, 1839-53, annot. p. 655. — Gams, 465. — Ch. Tissot, *Géogr. compar.*, II, Paris, 1888, p. 781. — L. de Mas-Latrie, *Anciens évêchés de l'Afr. sept.*, dans *Bull. de corr. afr.*, Alger, 1886, p. 86; *Trésor de chron.*, Paris, 1889, p. 1868. — Mgr Toulotte, *Géogr. de l'Afr. chrét., Numidie*, Rennes-Paris, 1894, XLII, p.105-06. — P. Mesnage, *L'Afr. chrét.*, Paris, 1912, p. 295-96. — H. Jaubert, *Anciens évêchés de la Numidie*, dans *Rec. de Constant.*, XLVI, 1912, p. 30, § 40.

J. Ferron.

1. CELERINUS, clerc de Carthage, l'un des plus vaillants confesseurs de l'Église d'Afrique et le premier en date de la persécution de Dèce (3 févr. 250). Il avait de qui tenir : son aïeule Celerina (cf. ce mot), ses oncles, paternel et maternel, Laurenti(n)us, E(Y ou I)gnatius, avaient donné leur sang pour le Christ. Quand paraît l'édit en janv. 250, Celerinus, qui donne l'impression d'être plus souvent à Rome qu'à Carthage, se trouve dans la Ville éternelle; arrêté avec plusieurs Romains des deux sexes, il endure une très pénible captivité de dix-neuf jours; les membres étroitement serrés dans des entraves qui devaient laisser sur son corps de glorieuses cicatrices et qui l'obligeaient à rester étendu sur le sol dans une position incommode, il avait subi les tourments de la faim et de la soif; c'est avec une chair émaciée et toute couverte de blessures qu'il comparaît ensuite devant l'empereur lui-même; nous ignorons les détails de l'interrogatoire; mais, au témoignage de S. Cyprien et de Lucianus, l'un des confesseurs de Carthage, *Epist.*, XXII, 1 et *Epist.*, XXXIX, 4, éd. Hartel, p. 533 et 583, éd. G. Budé, I, 60 et 99; *P. L.*, IV, 280 (epist. XXI) et 323 (epist. XXXIV), ce fut un triomphe, qui provoqua l'admiration du persécuteur et l'élargissement de l'athlète. Quelque temps après la fête de Pâques, ayant appris que les confesseurs de Carthage se montraient particulièrement larges pour la distribution de billets d'indulgence aux *lapsi*, il écrit à celui qui dirige le mouvement, Lucianus, pour obtenir, par son intermédiaire, de ceux qui consommeront les premiers leur martyre la rémission de leur faute à deux de ses sœurs dans le Christ, Numeria et Candida, dont la première avait eu la faiblesse de se procurer un certificat de sacrifice et dont l'autre avait réellement sacrifié (*S. Cypriani opera omnia, Epist.*, XXI, Hartel, 529-32, Budé, I, 56-59; *Epist.*, XXII, *iam cit.*, Hartel, 533-35, Budé, I, 59-61; *P. L.*, IV, 274-79 [epist. XX] et 279-82); l'hospitalité que ces deux Romaines ont donnée aux chrétiens d'Afrique immigrés à Rome est invoquée à l'appui de la demande. Lucianus fait droit à sa requête aux conditions suivantes : retour de la paix de l'Église, examen de la cause devant l'évêque et aveu de la faute par les intéressées et par tous ceux qui sont ou seront dans le même cas. En apprenant la chose, Cyprien, *Epist.*, XXVII, 3, Hartel, 542-44, Budé, I, 66-67; *P. L.*, IV, 285-86 (epist. XXII), blâme l'initiative de Lucianus et met en parallèle la modération, la prudence, l'humilité et la réserve dont témoigne la lettre de Celerinus. Aussi est-il heureux de l'accueillir, lorsqu'il vient lui apporter l'assurance de l'approbation affectueuse de Rome, un moment refusée (*Epist.*, XXXVII, 1, Hartel, 576, Budé, I, 92; *P. L.*, IV, 264-65, epist. XV). Ce voyage doit se placer au commencement de l'année 251 et non à l'automne 250, parce que Cyprien dans sa lettre spécifie bien, en liaison avec les lignes précédentes, *tot vestrae laudes quot dies, quot mensium curricula tot incrementa meritorum*, que les confesseurs de Rome sont depuis plus d'un an dans les fers, et qu'ils n'ont, par conséquent, rien à envier aux dignitaires du monde, magistrats et consuls, dont la charge durait de janv. à janv.; tout ce qu'il dit ensuite du soleil, de la lune et des saisons est d'ordre mystique et n'a pas d'autre but que de montrer que rien n'a manqué à cette année privilégiée pour être pleine et féconde, comme le prouve la phrase sur laquelle s'achève toute la tirade : *Sic apud servos Dei annus evolvitur*. L'évêque de Carthage manifeste à Celerinus la satisfaction qu'il éprouve de sa conduite, en l'introduisant dans son clergé et en l'élevant à la

dignité de lecteur; les martyrologes historiques parlent de diaconat, pour avoir sans doute interprété ainsi les passages de la missive épiscopale où il est question de lecture de l'Évangile (*Epist.*, XXXIX, *iam cit.*, Hartel, 581-85, Budé, I, 97-100; *P. L.*, IV, 320-24; dom Quentin, *Les martyrologes historiques du Moyen Age*, Paris, 1908, p. 288, n. 5). Cyprien réservait d'ailleurs Celerinus pour l'honneur de la prêtrise; mais nous ne savons si celui-ci vécut assez pour dépasser le lectorat, qu'il n'avait accepté qu'après une indication surnaturelle sous forme de vision nocturne. Il est très probable que le Celerinus qui se laissa entraîner de bonne foi dans le schisme novatien (*Cornelii papae epist. IX ad Fabium Antiochenum*, I; *P. L.*, III, 735-36) doive s'identifier avec le nôtre. Il revint à l'Église, dès qu'il s'aperçut de l'erreur. En tout cas, après l'exil du pape à Centumcelles (253), les rapports de Celerinus et de Corneille sont assez chauds, puisque Cyprien transmet par son lecteur le courrier qu'il destine à l'exilé (cf. Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire eccl. des six premiers siècles*, III, Paris, 1695, p. 397, et aussi 395-400). Nous perdons ensuite la trace de l'héroïque confesseur. Tous les martyrologes historiques, à la suite de Florus de Lyon, joignent le nom de Celerinus à celui de sa sainte parente, le 3 févr.; mais il est impossible de savoir sur quoi l'initiateur de cette insertion s'est basé et aussi ce que représente au juste cette date.

Th. Ruinart, *Acta martyrum sincera*, Vérone, 1731, p. 175. — *Propylaeum ad A. S. dec.*, p. 47 et 48. — *A. S.*, févr., I, 325-32. — *Mart. Hier.*, éd. de Rossi et Duchesne, 17; éd. Delehaye, 76, 531. — P. Allard, *Histoire des persécutions pendant la Ire moitié du IIIe s.*, Paris, 1886, p. 95. — P. Monceaux, *Hist. littéraire*, II, Paris, 1902, p. 69-74. — Dom Quentin, *op. cit.*, p. 288, 378, 417, 481. — Ch. Bayard, *S. Cyprien, correspondance* (coll. Budé, *iam cit.*), I, Paris, 1925, p. XX-XXII. — H. Delehaye, *Les origines du culte des martyrs*, Bruxelles, 1933, p. 14 et 379-80. — Baudot et Chaussin, *Vies des saints*, II, Paris, 1936, p. 59.

J. Ferron.

2. CELERINUS est cité le 6 mai au martyrologe hiéronymien, comme martyr de Milan. Ce saint doit appartenir à l'Afrique et être identifié avec le saint rappelé le 3 févr. L'éloge que fit de lui S. Cyprien a inspiré la notice du martyrologe romain. Toutefois Cyprien dit que Celerinus était lecteur, et non diacre, comme le suppose le martyrologe.

A. S., mai, II, 101. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 95, 234. — *Mart. Rom.*, 47.

R. Van Doren.

3. CELERINUS (Saint). Deux martyrs africains de ce nom sont inscrits dans la très longue liste que le martyrologe hiéronymien range sous la rubrique *in Africa* le 7 mai. Ils ne semblent pas appartenir au même groupe. L'un d'entre eux est qualifié d'évêque et confesseur par Canisius. Nous ignorons la date et le lieu de leur martyre.

A. S., mai, II, 136-37. — *Mart. Hier.*, éd. de Rossi et Duchesne, dans *A. S.*, nov., II, pars Ia, p. 56; éd. Delehaye et Quentin, pars IIa, p. 235-37.

J. Ferron.

CÉLESTE. Voir Caelestius et Celestius.

CÉLESTIN. Voir aussi Caelestinus.

1. CÉLESTIN. Ce nom revient au martyrologe hiéronymien les 21 janv., 17 févr. et 8 mai. Mais les personnages cités à ces endroits ne semblent pas appartenir à l'histoire.

A. S., janv., II, 703; févr., III, 10; mai, II, 288. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 53-54, 103, 239.

R. Van Doren.

2. CÉLESTIN, martyr, 2 mai. A cette date le martyrologe romain mentionne comme martyrs romains Saturninus et ses compagnons : Neopolis — dont, au début du XIXe s., on fera le patron de Napoléon — Germain et Célestin, qui après leur supplice furent jetés en prison et y moururent. Cette citation provient de l'hiéronymien, fort corrompu en cet endroit (Neopolis, par ex., est le nom de la ville de Naples). Il ne dit pas cependant que ces martyrs appartiennent à Rome ou sont morts en prison. Germain et Célestin restent pour nous de simples noms.

A. S., mai, I, p. 184; VII, not. 37. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 216-25. — *Mart. Rom.*, 68. — Delehaye, *La légende de S. Napoléon*, Bruxelles, 1926.

R. Van Doren.

3. CÉLESTIN Ier (Saint), pape, 10 sept. 422-28 juill. 432. Selon le *Liber pontificalis*, Célestin était d'origine romaine et avait pour père un certain Priscus. Nous ne possédons pas de renseignements sur son enfance ni sur son éducation qui fut exclusivement latine. Peut-être passa-t-il quelque temps à Milan auprès de S. Ambroise (Arnobe le Jeune, *Conflict. cum Serap.*). D'assez bonne heure, il entra dans le clergé romain : en 416, S. Innocent Ier parle d'une lettre que le diacre Célestin, son fils, lui avait écrite touchant quelques difficultés soulevées par Decentius, évêque d'Eugubium. En 418, S. Augustin écrit une lettre fort respectueuse au diacre Célestin, qui semble bien être aussi le futur pape.

Lorsqu'en 422 le trône pontifical devint vacant par la mort de S. Boniface, Célestin fut élu sans contestation pour succéder au défunt. Le parti eulalien, qui devait, une dernière fois, faire parler de lui en 423 après la mort d'Honorius, se tint tranquille et le nouvel élu entra pacifiquement en possession de son siège. Tout de suite, il fut évident qu'il gouvernerait avec autorité et sagesse.

Ses premières décisions furent cependant malheureuses en ce qui concerne les affaires d'Afrique. S. Boniface avait accueilli favorablement les plaintes d'Antoine de Fussala et lui avait donné des lettres qui le rétablissaient sur son siège. Il fallut que S. Augustin écrivît à Célestin, tout nouvellement élu, une lettre fort énergique où il rétablissait la vérité et menaçait de donner sa démission (*Epist.*, CCIX) pour que l'histoire n'eût pas de suites. Célestin, qui aurait pu être instruit par ce précédent, n'en reçut pas moins avec faveur Apiarius, lorsque celui-ci, excommunié pour la seconde fois, se présenta à lui. Il le réexpédia en Afrique, avec une lettre pour les évêques de ce pays, et le fit accompagner d'un légat, Faustin, déjà trop bien connu outre-mer pour sa raideur maladroite. L'affaire tourna à la confusion de Faustin, car Apiarius finit par avouer ses crimes et le légat dut reprendre le chemin de Rome, emportant avec lui une lettre (*Cod. canon. eccles. Afric.*, 138) dans laquelle le pape était exhorté à ne plus admettre avec tant de facilité les plaignants venus d'Afrique (426). Cf. P. Batiffol, *Le catholicisme de S. Augustin*, 456-71.

Célestin fut plus heureux dans ses rapports avec les Églises de Gaule. Le 25 juill. 428, il adressa aux évêques de Viennoise et de Narbonnaise une lettre (Jaffé-Wattenbach, 369) qui définit l'action du Siège apostolique dans leur pays : « Nous sommes, dit-il, placé par Dieu dans un poste d'observation et nous avons à prouver la diligence de notre vigilance en coupant court à ce qui doit être interdit et en sanctionnant ce qui doit être observé. » Partant de là, le pape interdit aux évêques de se singulariser par un costume spécial; il blâme ceux d'entre eux qui refuseraient la pénitence aux mourants; il condamne les ordinations épiscopales reçues par des candidats qui n'auraient pas auparavant passé par les degrés inférieurs du clergé; il évoque devant son tribunal le cas d'un certain Daniel, qui, après avoir longtemps causé du

scandale en Orient, a réussi à se faire ordonner évêque dans un diocèse de Gaule. Il demande enfin que chaque province ait son métropolitain et qu'aucun métropolitain n'intervienne dans des provinces qui ne sont pas de son ressort.

Cette règle n'empêche d'ailleurs pas le pape de confier à certains évêques des missions de confiance : c'est ainsi qu'en 429 Célestin enverra S. Germain d'Auxerre en Angleterre pour y poursuivre les partisans du pélagianisme (Prosper, *Chronic.*, ad ann. 429).

C'est encore à propos de la Gaule que S. Célestin s'occupe des controverses semipélagiennes. Deux moines de Marseille, Hilaire et Prosper, qui avaient déjà eu l'occasion de défendre, contre les conférences de Cassien, la doctrine de S. Augustin, crurent devoir, en présence de la persistance de leurs adversaires, s'adresser à Rome et se rendre personnellement auprès du pape. Ils obtinrent de lui une lettre (Jaffé-Wattenbach, 381) adressée à Venerius de Marseille, aux évêques Marinus, Leontius, Auxonius, Arcadius, Fillucius et autres, dans laquelle est loué leur zèle pour la vérité. Sans faire de reproches à ses correspondants, le pape leur demande de veiller sur la prédication de leurs prêtres et de rester fidèles à S. Augustin, que Rome a toujours eu dans sa communion. A cette lettre est annexé un syllabus que l'on a attribué longtemps au diacre Léon, le futur S. Léon, mais qui pourrait bien être l'œuvre de Prosper lui-même, selon l'opinion défendue par dom Cappuyns, dans *Rev. bénédict.*, 1929, p. 156-70.

En condamnant le semipélagianisme, S. Célestin restait fidèle à la position qu'il avait toujours gardée. Au début de son pontificat, Celestius avait essayé de recommencer ses intrigues : une décision impériale avait ordonné son expulsion d'Italie. Plus tard, Nestorius était intervenu en sa faveur. Tout au moins, peu de temps après son élection sur le siège de Constantinople, avait-il écrit au pape pour lui demander d'instruire personnellement l'affaire de Julien d'Éclane et de trois autres évêques italiens déposés pour cause de pélagianisme, afin, disait-il, que l'attitude que l'on pourrait prendre à Constantinople à leur égard ne fût pas une cause de division ou de malentendu avec Rome ((Epist. *Fraternas*, dans F. Loofs, *Nestoriana*, 165-68).

Cette lettre de Nestorius demeura sans réponse. L'évêque de Constantinople revint à la charge en se plaignant du silence du pape et en lui demandant avec insistance une solution (Epist. *Saepe; ibid.*, 170-72). Célestin ne put, lorsque le 11 août 430 il répondit enfin à son correspondant, que lui rappeler les justes condamnations portées à Rome et ailleurs, voire à Constantinople, par Atticus et par Sisinnius (Jaffé-Wattenbach, 374).

Une affaire plus grave que la controverse pélagienne devait occuper les dernières années du pontificat de S. Célestin. Dans la lettre *Fraternas*, qui date de 429, Nestorius avait déjà signalé au pape les controverses soulevées autour du nom de Mère de Dieu donné à la Vierge Marie et marqué nettement son propre sentiment à ce sujet. Il était revenu sur la même question dans la lettre *Saepe scripsi*. Mais déjà, à Rome, on était renseigné par d'autres que par l'évêque de Constantinople. S. Cyrille d'Alexandrie, dès sa première lettre à Nestorius (*Epist.*, II), pouvait assurer à son correspondant que ses sermons faisaient très mauvaise impression au pape et aux évêques italiens. Après Pâques 430, il écrivit lui-même à S. Célestin pour lui dénoncer l'erreur de Nestorius (*Epist.*, XI) et il semble que, dès avant le reçu de cette lettre, Cassien aurait reçu du diacre Léon, agissant sans doute comme mandataire du siège pontifical, la mission d'étudier les sermons de Nestorius et de réfuter les erreurs qu'ils contenaient. En tout cas, dès le 11 août 430, S. Célestin écrivit plusieurs lettres destinées à S. Cyrille (Jaffé-Wattenbach, 372), à Jean d'Antioche, à Juvénal de Jérusalem, à Rufus de Thessalonique, à Flavien de Philippes (*ibid.*, 373), à Nestorius (*ibid.*, 374): aux prêtres, diacres, clercs, serviteurs de Dieu et peuple catholique de Constantinople (*ibid.*, 375). Toutes ces lettres sont des condamnations de Nestorius; elles indiquent en même temps la procédure qui doit être suivie contre lui et l'obligation où il est mis de se soumettre dans les dix jours après la réception de la sentence portée contre lui.

Nous n'avons pas à rappeler ici le détail des événements qui suivirent. Lorsque le concile d'Éphèse eut été convoqué par l'empereur, Célestin écrivit à Cyrille le 7 mai 431 (Jaffé-Wattenbach, 377) pour lui donner des conseils de modération et de prudence; et le 8 il adressa au futur concile ses instructions en même temps qu'il désignait ses légats et leur donnait ses ordres (*ibid.*, 378-79). L'œuvre du concile d'Éphèse fut encore approuvée par S. Célestin, qui ne mourut pas avant d'avoir appris la déposition de Nestorius et l'élection de son successeur Maximien. Des lettres furent adressées par lui le 15 mars 432 aux évêques qui avaient élu Maximien (*ibid.*, 385); à l'empereur Théodose II (*ibid.*, 386); à Maximien lui-même (*ibid.*, 387); au clergé de Constantinople (*ibid.*, 388). Toutes ces lettres manifestent la conscience la plus claire du danger que Nestorius avait fait courir à la foi catholique : elles s'inquiètent encore de penser que l'hérésiarque est insuffisamment éloigné pour être mis dans l'impuissance de nuire; elles approuvent le choix de Maximien; elles rappellent enfin la sagesse traditionnelle du Siège romain, et l'autorité qu'il possède pour juger des causes de cette importance.

Comme on le voit, le pontificat de S. Célestin fut rempli par bien des préoccupations. La condamnation du pélagianisme et celle du nestorianisme ont été les principaux soucis du pape; mais elles n'ont pas été seules à l'intéresser, et partout où l'autorité de son siège était en question, S. Célestin est intervenu pour la maintenir et la fortifier. Lorsqu'il meurt le 27 juill. 432, l'affaire nestorienne est loin d'être terminée, mais le pélagianisme a cessé d'être dangereux; les novatiens de Rome ont perdu leurs églises (Socrate, *Hist. eccles.*, VII, II) et doivent se réunir en des maisons particulières; les questions relatives à l'Illyricum et aux droits de l'évêque de Thessalonique ont été résolues dans le sens traditionnel (Jaffé-Wattenbach, 366). On peut dire que S. Célestin a bien servi l'Église.

Tillemont, XIV, 148-157. — P. Batiffol, *Le siège apostolique de 359 à 451*, Paris, 1924; *Le catholicisme de S. Augustin*, Paris, 1919. — A. Fliche et V. Martin, *Histoire de l'Église*, IV, Paris, 1937, p. 256 sq. — É. Amann, *L'affaire Nestorius vue de Rome*, dans *Rev. des sciences relig.*, XXIII, 1949, p. 5-37, 207-244.

G. Bardy.

4. CÉLESTIN II. Après la mort de Calixte II, les cardinaux et le peuple, réunis à l'église S.-Pancrace (16 déc. 1124), choisirent pour lui succéder le candidat des Pierleoni, Tebaldo Buccapecci ou Boccapecora, cardinal-prêtre de Ste-Anastasie depuis déc. 1122 (l'article *Honorius II* du *D. T. C.* lui donne le prénom de Thomas et en fait un cardinal de Ste-Sabine). L'élu accepta, à contre-cœur semble-t-il; il prit le nom de Célestin et revêtit la chape rouge; mais, tandis qu'en son honneur on chantait le *Te Deum*, Lambert d'Ostie fut élu à son tour, par suite d'une manœuvre des Frangipani, et proclamé sous le nom d'Honorius II. Spontanément ou sur les instances des cardinaux, Buccapecci s'effaça devant le nouvel élu qui, lui aussi, offrit de résigner sa charge afin de permettre aux deux parties de se mettre d'accord (voir art. déjà cité). Cet épisode est raconté par les

cardinaux Pandulphe et Boso. On ignore la date de la mort de Buccapecci (au plus tard 1126). N'ayant été ni sacré, ni intronisé au Latran, son nom ne figure pas sur la liste des papes et le Célestin suivant est considéré comme le second du nom.

Jaffé, I, p. 822-824. — Pandulfus, *Vita Honorii*, et Boso, *Vita Honorii*, dans Watterich, *Pontif. Roman. Vitae*, II, 157-59. — *Petri Chron. mon. Cassin.*, IV, c. 83, dans *M. G. H.*, *Script.*, VI, 804. — *D. T. C.*, VII, 132-133. — *Ann. pont.*, 1928, p. 121, n. 12.

ROGER MOLS.

5. CÉLESTIN II, pape. Successeur d'Innocent II, élu le 26 sept. 1143, † 8 mars 1144.

Guido di Castello doit son nom à la petite ville de Città di Castello *(Tifernum Tiberinum)*, en Ombrie, d'où il était originaire selon toute vraisemblance. Les arguments en faveur de Macerata, défendus par R. Foglietti, ont été définitivement réfutés par A. Wilmart, p. 102, n. 1.

On ignore tout de la date de sa naissance, ainsi que des années de sa jeunesse. Un nécrologe le signale comme chanoine du chapitre cathédral de Castello. Cf. G. Muzi, *Memorie ecclesiastiche di Città di Castello*, Castello, II, 1842, p. 55. Il est mentionné pour la première fois à la Curie romaine dans un document pontifical du 6 avr. 1123, donné *per manum Guidonis Romanae Curiae camerarii* (*P. L.*, CLXIII, 1290). Le titre de *Magister* qu'on lui décerne parfois (ex. *Chron. Mauriniac.*, dans *Recueil des hist. de la France*, XII, 87 B) rend hommage à sa science peu ordinaire, due en partie à Pierre Abélard, dont il aurait suivi l'enseignement, dont il possédait au moins deux ouvrages (le *Sic et Non* et la *Théologie;* cf. Wilmart, 100) et pour lequel il garda, sa vie durant, une profonde amitié.

Il est difficile de dire de quand datent ces relations; elles remontent, selon toute vraisemblance, au delà des années 1139-1140, au cours desquelles Guido fut chargé d'une mission de plusieurs mois en France. Dans sa lettre 192, écrite, semble-t-il, peu après le concile de Sens (1140 ou 1141), S. Bernard le met vivement en garde contre les dangers possibles d'une sympathie profondément enracinée pour l'auteur du *Sic et Non* (*P. L.*, CLXXXII, 358; voir aussi la lettre 193). Avant cette date, la présence ininterrompue de Guido, soit auprès de la cour pontificale d'Innocent II, soit en mission, oblige de remonter à plus de dix ans en arrière. Pourtant, il n'y a aucune preuve positive d'un séjour de Guido en France pour raisons d'études, mais un ensemble convergent de très légers indices; voir Wilmart, p. 100, note 2.

D'autre part, W. Giesebrecht (*Arnaldo da Brescia*, Munich, 1873, p. 22 sq.) et Bernhardi (*Konrad III.*, p. 740, n. 21) ont fait justice de l'opinion de ceux, par ex. Gregorovius (*Geschichte der Stadt Rom*, IV, 457-58), qui voyaient en lui le cardinal légat Guido, protecteur d'Arnaud de Brescia et destinataire de la lettre 196 de S. Bernard (*P. L.*, CLXXXII, 363-64). Il s'agit d'un homonyme.

En déc. 1127, Guido fut promu cardinal-diacre du titre de Ste-Marie *in via Lata*. Lors de la double élection pontificale de 1130, il fit partie des électeurs d'Innocent II : son nom figure sur la liste donnée par Boso dans sa *Vita Innocentii II* (Watterich, II, 174), et la même conclusion semble nettement présupposée par sa présence à l'entrevue de Salerne (voir plus loin). Elle a été admise par R. Zoepffel, qui, dans son ouvrage *Die Papstwahlen*, 369 sq., consacre une étude spéciale à l'élection de 1130. Toutefois Bernhardi ne l'admet qu'avec réserves (*Lothar*, p. 295-96, n. 61 et p. 778, n. 60 fin) : tout en étant du parti d'Innocent II, il se pourrait que le cardinal Guido n'ait pas assisté à l'élection proprement dite.

Guido accompagna dans sa fuite en France le pontife qu'il avait élu et fit partie du voyage au cours duquel Innocent II rencontra l'empereur Lothaire à Liège (22 mars-début avr. 1131; *Chronicon Mauriniacense*, dans *Recueil des historiens de la France*, XII, 80 C, et Bernhardi, *Lothar*, 356). Il n'est pas prouvé qu'il fut de tous les déplacements entrepris par le pape au cours de l'été suivant; mais il fut certainement présent au concile de Reims, où il fit partie de la commission spéciale instituée par le pape pour connaître de certaines plaintes formulées par les moines de Marmoutiers (Mansi, XXI, 467-68).

A la fin de la même année, il est un des trois cardinaux légats envoyés à Cologne, à l'occasion de l'élection de l'archevêque (départ de Troyes, après le 23 nov. 1131, cf. Pflugk-Harttung, *Acta*, I, n. 165; passage probable par Langres, cf. Bachmann, 30; séjour à Cologne durant l'hiver 1131-32, cf. *Annal. Col. Max.*, 2e recension, *M. G. H.*, *SS.*, XVII, 756, ligne 19, et Bachmann, 30-32). Vers Pâques, 10 avr. 1132, quatre légats, dont Guido de Ste-Marie *in via Lata*, sont présents à la diète lotharingienne d'Aix-la-Chapelle (Stumpf, 3267; Bernhardi, *Lothar*, 424); après quoi, ils font route vers l'Italie où le pape les a déjà devancés. Leurs signatures sur les documents pontificaux (Jaffé, 7584 et 7587) prouvent qu'ils doivent l'avoir rejoint probablement à Crémone, avant le 15 juillet.

En déc. 1133, Guido di Castello devient cardinal-prêtre de S.-Marc. On peut donc l'identifier avec l'auteur de la signature *presbyter Guido indignus sacerdos*, qui figure sur les documents pontificaux, du 12 janv. 1134 au 16 mai 1143, en même temps que disparaît son ancienne signature (dernière mention, 21 déc. 1133). L'identification est d'autant plus vraisemblable que son successeur au titre de S.-Marc, le cardinal Gilbert, signera parfois *indignus sacerdos tit. S. Marci*. Cf. Brixius, p. 87, n. 52. Il s'ensuit, quoi qu'en disent Ciacconius et ceux qui l'ont suivi, que ce n'est pas lui, mais un homonyme, qui fut nommé gouverneur de Bénévent, en 1137-38, lorsque cette ville retomba sous l'autorité du pape. Il s'agit en effet d'un cardinal-diacre. Cf. Falco Benevent., *Chronicon*, dans Muratori, anc. éd., V, 130 D, 131 B.

En nov. 1137, Roger II de Sicile ayant, sur le conseil de S. Bernard, convoqué à Salerne trois délégués de chaque parti, témoins de l'élection de leur pape respectif, afin d'examiner en une conférence la valeur de ces élections et de mettre fin ainsi au schisme qui durait depuis 1130, Guido fut un des trois délégués d'Innocent II. A la suite de cette entrevue, le roi ayant demandé qu'un cardinal de chaque parti l'accompagnât à Palerme, où la question serait à nouveau débattue vers la Noël, Guido l'accompagna, mais sa mission se solda par un échec.

Vers la mi-juill. 1138, il eut à intervenir, en présence de l'empereur Lothaire, comme avocat de la cause romaine dans un conflit opposant le S.-Siège et le Mont-Cassin (*Chron. monast. Cassin.*, Muratori, anc. éd., IV, 566, 573). Revenu à Rome (avant le 17 déc.), il se vit confier la mission en France dont il a été question plus haut.

Prévoyant sa mort prochaine et désireux d'éviter un schisme, Innocent II désigna en 1143 le cardinal Guido parmi les cinq candidats auxquels il accordait sa préférence pour lui succéder (*Chronica Cisterciens. S. Mariae di Ferraria*, éd. Gaudenzi, *Monum. storici edit. dalla Società Napolitana di Storia Patria*, sér. I, *Chronache*, Naples, 1888, p. 27).

L'accord des cardinaux se fit sur la personne de Guido. Élu le 26 sept., il fut couronné le 3 oct. 1143.

Célestin II ne fit que passer sur la chaire de S. Pierre. Durant les cinq mois de son pontificat, il ne quitta pas

Rome. Ses deux principaux actes, par lesquels il revint sur des décisions de son prédécesseur, concernent la France et la Sicile. Sur la demande de Suger et de S. Bernard, il leva l'interdit qu'Innocent II avait fulminé contre le domaine royal français, parce que le roi Louis VII avait opposé son propre candidat au siège de Bourges, un clerc nommé Cadure, à Pierre de la Châtre, qui avait été régulièrement élu par le chapitre. D'autre part, il se refusa à ratifier le traité de Migniano que son prédécesseur avait conclu avec Roger II; mais la situation critique des frontières de l'État pontifical, surtout de Bénévent, l'obligea à modérer son intransigeance initiale et à envoyer, tout à la fin de sa vie, deux cardinaux en ambassade à la cour de Palerme. Cf. *Chron. Ferrar.*, 27 et Chalandon, II, 112. La quasi-totalité de ses autres actes sont des mesures de faveur ou des confirmations de privilèges concédés à des monastères.

En prévision de sa mort prochaine, il légua « pour le rachat de son âme, à l'église de S.-Floridus » (c.-à-d. à la matrice de Città di Castello; Wilmart, 98), les 56 volumes de sa bibliothèque personnelle. Voir liste dans Wilmart, 100-01. Il avait contribué également à enrichir le trésor artistique de cette cathédrale. Cf. Seroux d'Agincourt, *Hist.de l'art par les monuments*, II (sculpture), 49; IV (sculpture), pl. XXI, Paris, 1823, et Rohault de Fleury, *La messe*, I, 212 et pl. LXXXVIII, Paris, 1883.

Il mourut au monastère du Palladium, le 8 mars 1144, et fut inhumé au Latran. Cf. Johannes Diaconus, *Appendix ad libettos Ordinis Romani*, dans Mabillon, *Musaeum Italicum*, II, 568.

Sous son pontificat, il y eut de nouveaux cardinaux. Mais les auteurs ne s'accordent ni sur leur nombre, ni sur leurs noms, ni sur la date de leur promotion. Ciacconius, I, 1011-20, en donne douze (en réalité onze, par suite d'un double emploi), tous créés le mercredi des Cendres 1144. Brixius, 49-50, en mentionne dix, tous créés le 17 déc. 1143. La liste de l'*Ann. pont.*, 1928, p. 133-35, en comprend douze, promus à des dates différentes.

On sait que, selon l'interprétation habituelle, c'est avec le pontificat de Célestin II que débute la prophétie des papes attribuée à S. Malachie.

SOURCES : Jaffé, II², 1-7, 716, 758. — *P. L.*, CLXXIX, 761-820. — Chevalier, *B. B.*, I, 830. — *L. Pont.*, II, 385, 449. — Watterich, *Pont. Rom. Vitae*, II, Leipzig, 1862, p. 276-78. — Von Pflugk-Harttung, *Acta pontificum Romanorum inedita*, I, 170-73, 290, 417; II, 333-35, 337, 403, 430; III, 39-55. — Id., *Iter Italicum*, 463, 851. — Kehr, *It. pont.*, I, p. XXI; II, p. XXIII; III, p. XXXIII-XXXIV; IV, p. XXIV; V, p. XXXI; VI-1, p. XXVI; VI-2, p. XX-XXI; VII-2, p. XX; VIII, p. XLV. Voir aussi les *Nachträge*, dans *Nachrichten v. d. kön. Gesellsch. d. Wiss. zu Göttingen, Phil.-hist. Kl.* — Kehr, *Germ. pont.*, I, p. XIX; II-1, p. XVI; III, p. XVII. — J. Ramackers, *Papsturkunden in den Niederlanden, Abhandl. der Gesellsch. der Wiss. zu Göttingen, Phil.-hist. Kl.*, 3e série, fasc. 8, Berlin, 1933, *n.* 45-47. — Id., *Papsturkunden in Frankreich*, même coll., nouv. série, fasc. 2, Gœttingue, 1937, n. 19; fasc. 4, 1942, *n.* 42. — W. Holtzmann, *Papsturkunden in England*, même coll., 3e série, fasc. 15-2, Berlin, 1936, *n.* 33.

TRAVAUX : J.-M. Brixius, *Die Mitglieder des Kardinalkollegiums von 1130 bis 1151*, Diss., Strasbourg, 1910. — R. Zœpffel, *Die Papstwahlen und die mit ihnen in nächsten Zusammenhang stehenden Ceremonien in ihrer Entwicklung vom 11. bis zum 14. Jhdt*, Gœttingue, 1871, p. 267-395. — A. Corietti, *L'intervenzione del popolo nell' elezione di Celestino II (1143)*, Velletri, 1920. — G. Mercati, *Quando fu consecrato papa Celestino II?*, dans *Quellen und Forsch. aus ital. Arch. u. Bibl.*, XIII, 1910, p. 377. — Von Pflugk-Harttung, *Die Bullen der Päpste bis zum Ende des zwölften Jahrhunderts*, Gotha, 1901, p. 342-48. — Hefele-Leclercq, V-1, 760, 795 sq. — *Ann. pont.*, 1928, p. 125, 133-135. — Ciaconius Oldoinus, *Vitae et res gestae pontif. Roman. et S. R. E. cardinalium*, t. I, Rome, 1677, p. 967-68, 1011-20. — A. Certini, *Vita di papa Celestino II da Città di Castello*, Foligno, 1716. — W. Bernhardi, *Lothar von Supplinburg (Jahrbücher der deutschen Geschichte)*, Leipzig, 1879. — A. Wilmart, *Les livres légués par Célestin II à Città di Castello*, dans *Revue bénédictine*, XXXV, 1923, p. 98-102. — R. Foglietti, *Per le origini di Macerata : Un papa maceratese*, Macerata, 1905. — F. Chalandon, *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, II, Paris, 1907, p. 81, 112-13.

ROGER MOLS.

6. CÉLESTIN III, pape, successeur de Clément III; élu le 30 mars (?) 1191, † 8 janv. 1198.

I. AVANT LE CARDINALAT. — Hyacinthe, fils de Petro Boboni et d'une della Casa Scotta, originaire du « rione » romain d'Arenula, né vers 1105-06, entra de bonne heure au service de la cour pontificale. D'après une indication de Pierre de Blois (lettre 123, *P. L.*, CCVII, 366 sq.), il aurait été sous-diacre dès 1126. Brixius, 52, l'identifie au « premier sous-diacre Hyacinthe » dont la signature figure encore plus anciennement sur divers documents pontificaux. Voir 4 mars 1121 (U. Robert, *Bullaire du pape Calixte II*, I, 323); 6 mai 1122 (*P. L.*, CLXIII, 1247); 16 mai 1122 (Robert, *op. cit.*, II, 46); 21 juill. 1126 (*P. L.*, CLXVI, 1265); 22 avr. et 1er mai 1138 (Pflugk-Harttung, *Acta*, II, 295 et *P. L.*, CLXXIX, 362). Sur les membres de sa famille à cette époque et sur les rapports de parenté unissant les Boboni aux Orsini, voir C. de Cupis, *Regesto degli Orsini*, dans *Bollettino della Società di Storia patria Ant. Lod. Antinori negli Abruzzi*, XIVe année, 2e série, 1902, p. 129-52; voir aussi le *tableau généal. IV*, dans Brezzi, *Roma e l'impero medioevale*, Bologne, 1947, appendice.

Hyacinthe aurait séjourné à Paris pour ses études et aurait compté Abélard parmi ses professeurs. Ainsi s'expliquerait la hardiesse qu'il mit, conjointement avec Arnaud de Brescia, à prendre sa défense au concile de Sens (1140 ou 1141; cf. *Hist. pont.*, c. 31, *M. G. H.*, *SS.*, XX, 537), attitude qui fut vivement déplorée par S. Bernard dans sa lettre 189 à Innocent II (*P. L.*, CLXXXII, 357; voir aussi lettre 338, *ibid.*, 543).

II. LE CARDINALAT. — Hyacinthe Boboni fut nommé cardinal-diacre de Ste-Marie *in Cosmedin*. Cette promotion date soit du 13 févr. 1144, sous Célestin II (*Ann. pont.*, 1928, 134, n. 11; Hofmeister, 142, n. 3; Wenck, 445), soit du 22 déc. 1144, sous Lucius II (Leineweber, 9; Brixius, 104). La première opinion s'appuie sur des arguments psychologiques : similitude des mentalités entre les deux Célestin, parenté des attitudes dans l'affaire d'Abélard, choix du même patronyme pontifical. La seconde repose sur un sérieux argument diplomatique : absence de sa signature sur les documents pontificaux avant le 27 déc. 1144.

Il garda ce titre durant 47 années, sous neuf pontificats successifs. En cette qualité, il signa de nombreuses bulles pontificales; voir leur calendrier dans Jaffé, II, 7, 20, 90, 103, 146, 431, 493, 528, 536, repris par l'*Ann. pont.*, 1928, p. 134.

1° *Première légation en Ibérie (1154-56)*. — Envoyé par Anastase IV, sur la demande d'Alphonse VII de Castille, il part probablement en févr. 1154. Alors qu'il est déjà en route, le pape lui fait parvenir les bulles, datées du 8 avr., destinées à chacun des trois archevêques de Braga, Santiago de Compostelle et Tarragone; il lui confie aussi la mission de faire reconnaître la prééminence du siège de Tolède par ces trois archevêques et renforcer ainsi les tendances unificatrices dans la péninsule (cf. Jaffé, 9901; in extenso dans Pflugk-Harttung, *Acta*, II, 149 et Fita, *Boletin de la R. Academia de Historia*, XIV, 1889, p. 546; la datation de cette dernière pièce, 15 mai 1154, est incertaine. Cf. Kehr, *Nachr. v. d. Kön. Gesellsch. der Wissensch. zu Göttingen, Phil.-hist. Kl.*, 1902, p. 429, n. 9).

De nombreux actes conservés aux archives permettent de retracer les étapes de sa légation (Kehr, *Abh. der preuss. Akad. der Wiss.*, 1928, n. 4, p. 52). A l'aller, il passe par Narbonne (31 mars; Kehr, *Papsturkunden in Spanien*, I, n. 66), Tudela (mai), Tarragona, Calahorra, Soria. Au début de juill., il a rejoint le roi à Ségovie (*Boletin de la R. Acad. de Historia*, VIII, 59-61). Le 8 oct., il est reçu processionnellement à Coïmbre; il séjourne plus d'un mois dans le nord du Portugal. Vers la mi-nov., au cours d'une entrevue à Tuy, il tente en vain de régler à l'amiable les conflits de juridiction entre Braga et Compostelle (*Papsturkunden in Portugal*, p. 222, n. 55). Fin janv. 1155, il est présent au concile interprovincial de Valladolid (Actes du concile et dépositions ultérieures des témoins publ. par Erdmann, dans *Abh. der preuss. Akad. der Wiss., Phil.-hist. Kl.*, 1928, n. 5, p. 55-63). L'archevêque de Braga, Jean Peculiaris, n'ayant pas comparu, malgré sa promesse, le légat procède contre lui à des sanctions canoniques (Nájera, 3 mars 1155; cf. Fita, *Boletin de la R. Acad. de Hist.*, XIV, 551 et XXIV, 474; Kehr, *Nachr. v. d. Kön. Gesellsch. d. Wiss. zu Göttingen, Phil.-hist. Kl.*, 1903, p. 158, n. 13). Passant ensuite par Logroño, Estella, Calahorra, Tudela, Huesca, il assiste à Lerida, fin avril, à un concile national (cf. F. Valls y Taberner, *Ein Konzil zu Lerida im Jahre 1155*, dans *Papsttum und Kaisertum*, 364-68). Continuant sa route vers le Languedoc, il y séjourna au moins deux mois (Narbonne, 8 mai; S.-Gilles-les-Boucheries, près de Nîmes, 22 juin; Kehr, *Papsturkunden in Spanien*, II, n. 79). Il se pourrait qu'en automne il soit retourné en Catalogne. Dès le début de 1156, il est de retour à Rome.

2° *Légation auprès de Frédéric Barberousse (1158).* — Désirant tenter un rapprochement avec l'empereur, Adrien IV chargea de cette mission délicate les deux cardinaux Henri des Saints-Nérée-et-Achillée et Hyacinthe de Ste-Marie *in Cosmedin*. Leur départ de Rome est certainement postérieur au 18 mars, le premier des deux ayant encore signé un acte ce jour-là (Jaffé, 10392; cf. Pflugk-Harttung, *Acta*, I, 225); contre Leineweber (p. 15) qui fixe le départ au 29 janv. D'ailleurs la date de la bulle adressée aux trois électeurs ecclésiastiques (19 mars, Jaffé, 10393) est un indice de plus en ce sens, que cette bulle soit fausse ou non.

Arrivés à Ferrare au cours de leur voyage, les légats firent un détour par Modène, afin d'y rencontrer les envoyés de l'empereur; puis ils continuèrent par Vérone et Trente. Poursuivant leur route à travers le Trentin, ils furent arrêtés et retenus prisonniers dans le château fort des comtes d'Ezza ou d'Eppan et ne recouvrèrent leur liberté que parce qu'un frère d'Hyacinthe Boboni vint s'offrir en otage. Ils arrivèrent au camp impérial devant Augsbourg le 14 juin 1158 (cf. Ragewin, *Gest. Frid. Imp.*, III, 21-23; *M. G. H., SS.*, XX, 429-30). L'empereur, mis en garde contre eux par son envoyé en Italie Rainald de Dassel (L. Sudendorf, *Registrum*, II, p. 133, n. 54), leur réserva un accueil plutôt froid. La réception dura deux jours. Leur message transmis, les légats entrèrent en ville où ils logèrent chez le doyen, Roger de Reichersberg (frère de Gerhoh), qu'ils réconcilièrent avec l'évêque (*P.L.*, CXCIII, 570; *M. G. H., Libelli*, III, 499). Sur les autres traces de l'activité des légats dans le diocèse d'Augsbourg, durant leur séjour du 14 juin jusqu'après le 21 juill., et sur les relations qu'ils nouèrent avec Otto de Freising, voir Kehr, *Germ. pont.*, I, 334, 16 a; 337, 1; 365, 7 a; II-1, p. 44, n. 56 et *Monumenta Boica*, VI, 487.

Un mois plus tard, Hyacinthe est dans le nord de l'Italie en compagnie de l'empereur : fin août, il assiste à Ravenne à l'installation du nouvel archevêque; début septembre, il séjourne à Milan. Sa signature se retrouve sur les documents pontificaux à partir du 14 janv. 1159 (Jaffé, 10534; Pflugk-Harttung, *Acta*, III, 190-91).

3° *Sous Alexandre III : en France (1162-1165).* — A la mort d'Adrien IV, le cardinal Hyacinthe fut du parti d'Alexandre III (7 sept. 1159) contre l'antipape Octavien (Victor IV), ce qui lui valut d'être nommément excommunié par ce dernier au synode de Pavie (13 févr. 1160; Watterich, II, 472).

Il suivit Alexandre III dans ses principaux déplacements et fut chargé par lui de plusieurs missions de confiance. Il se pourrait qu'il ait été légat à Gênes, en oct.-nov. 1160. Cf. Dunken, 62; Ohnsorge, 50, note 169.

Peu après l'arrivée du pape en France, après une première nomination rapportée (Jaffé, 10711; *P. L.*, CC, 138), il fut envoyé auprès du roi Henri VII pour préparer l'entrevue de Souvigny (entre le 26 juill. et le 18 août 1162). Aussitôt après, il fit partie du groupe de cinq cardinaux chargés par le pape d'accompagner le roi de France à l'entrevue projetée avec l'empereur et l'antipape, démarche qui resta sans suite (S.-Jean de Losne, 29 août). Voir le récit de ces deux épisodes dans Hugues de Poitiers, *Hist. de Vézelay, M. G. H., SS.*, XXVI, 146 sq.; le récit de ces faits donné par Boso, *Lib. pont.*, est inexact.

Deux ans plus tard, sur le conseil du roi de France, le pape fit une dernière tentative pour renouer avec Barberousse, qui se trouvait alors à Pavie. Deux cardinaux, dont Hyacinthe, furent chargés de négocier avec lui. Mais leur ambassade, se voyant refuser le sauf-conduit impérial, ne poussa pas plus loin que Suse (début avr. 1164).

Lors du retour d'Alexandre III en Italie (15 août 1165), le cardinal Hyacinthe fut envoyé en avant avec mission de préparer le voyage du Souverain pontife et de sa suite.

4° *Deuxième légation en Ibérie (1172-1174).* — Chargé d'aplanir les difficultés entre le Portugal et la Castille-Léon, il part peu avant le 19 mai 1172 (Jaffé, 14291; cf. Kehr, *Nachr. v. d. Kön. Ges. d. Wiss. zu Göttingen, Phil.-hist. Kl.*, 1903, p. 153, n. 7). Il passe par Lérida, Tudela, séjourne à Coïmbre, puis à Braga avec le roi Alphonse Ier (janv.-févr. 1173). Il assiste à Léon à un concile régional (mars 1173), séjourne à Astorga (fin mars, Florez-Saenz, *España sagrada*, XLI, 326), est présent au concile de Lérida (juill. 1173; la date du 6 févr. donnée, d'après Florez-Saenz, *España sagrada*, XLVIII, 297, par beaucoup d'auteurs est inexacte; cf. Erdmann, p. 44, n. 3). Il retourne alors en Castille, où il a convoqué un concile à Salamanque; son passage est signalé fin août à Burgos, fin oct. à Sahagun. Le 18 janv. 1174, il célèbre, à Saragosse, le mariage du roi d'Aragon avec une infante de Castille. Début mars, il est à Barcelone, sur le chemin du retour.

Au cours de cette légation, il procéda à la canonisation de S. Rosendo de Celanova (1er sept. 1172) et à la translation des reliques des SS. Claudius, Lupercus et Victoricus (22 avr. 1173), actes qu'il devait confirmer comme pape en 1195.

Comme dans la précédente, le cardinal Hyacinthe fit preuve, au cours de cette mission, d'une très grande indépendance d'action à l'égard des directives dont il était porteur et dont il considérait sur place qu'elles étaient dépassées par les événements. Une de ses décisions concernant le monastère de San-Salvador de Leire, en Navarre, lui valut à son retour, de la part d'Alexandre III, une remontrance sévère et peu ordinaire dans les habitudes administratives de la Curie (Anagni, 30 juin 1174; cf. Kehr, *Papsturkunden in Spanien*, II, n. 135).

5° *Entrevue de Venise (1177).* — Le cardinal Hyacinthe y fut une des figures marquantes. Il fit partie du groupe des six cardinaux envoyés en avant pour entrer en premier contact avec les personnalités impériales; ils partirent de Siponto ou de Viesti, au plus tard le 28 janv. 1177, arrivèrent fin févr. à Ravenne, puis à Bologne. Le pape ayant rejoint Venise par mer, Hyacinthe fut de toutes les commissions et délégations chargées de mettre sur pied un accord entre le pape, l'empereur, la Ligue lombarde et les Siciliens (cf. Romuald de Salerne, *Annales, M. G. H., SS.*, XIX, 443-58; comparer au récit de Boso, *L. pont.*, II, 435). Il participe aux délibérations de Ferrare (mi-mai 1177), à l'entrevue de Chioggia. Il accueille l'empereur à son arrivée à Venise. Le 24 juill., il fait partie de la députation pontificale chargée de réconcilier Barberousse avec l'Église et de lever les censures portées contre lui. Le 1er août il est présent à la prestation de serment de conclusion de la trêve (*M. G. H., Const.*, I, 367-68). Fin sept., il est un des trois cardinaux choisis par l'empereur pour faire partie de la commission chargée de trouver un accord au sujet des questions territoriales pendantes entre le pape et l'empereur.

Durant les années suivantes, l'activité du cardinal, devenu septuagénaire, se restreint. Au printemps 1181, il est encore chargé d'une légation en Italie du Nord; il séjourne à Milan, à Plaisance (mai), à Viterbe (19 juin) (cf. Kehr, *Ital. pont.*, V, 457, 481).

III. Le pontificat. — 1° *Élection de Célestin III et couronnement de l'empereur Henri VI (30 mars-15 avril 1191).* — A la mort de Clément III, le cardinal Hyacinthe fut choisi pour lui succéder. Les circonstances précises de cette élection pontificale restent obscures, de même que sa chronologie. Le désaccord des sources à ce sujet est tel que les auteurs des regestes pontificaux renoncent à se prononcer entre les six dates données pour la mort de Clément III et les quatre dates données pour l'élection de son successeur, toutes comprises entre le 20 mars et le 10 avr. 1191. Parmi elles, les plus précises sont celles des *Annales Ratisponenses* (*M. G. H., SS.*, XVII, 590) : élu le jour de la fête de S. Benoît (21 mars), le lendemain de la mort de son prédécesseur; celles d'Ansbert, *Hist. de exped. Freder. Imperat.* (dans *Fontes Rer. Austriac., Script.*, V, 75) : élu vers la mi-carême, ordonné prêtre le samedi *Sitientes* (30 mars); celles de Magnus de Reichersberg (*Chronicon; M. G. H., SS.*, XVII, 518) : Clément III mort vers la mi-carême, Célestin III élu le samedi *Sitientes*. Voir l'énumération des autres données dans Haller, 556, note 1, et 557, note 4. La date du 30 mars est admise dans la plus récente liste chronologique des papes, établie par A. Mercati; cf. *Mediaeval Studies*, IX, 1947, p. 71-80.

Les seules dates certaines sont celle du dernier document connu de Clément III (13 mars) et celle de la consécration de Célestin (jour de Pâques, 14 avr.), laquelle fut suivie, le lendemain, du couronnement de l'empereur Henri VI et de l'impératrice Constance, dans la basilique de S.-Pierre.

Il est certain aussi que des tractations eurent lieu entre les Romains, le nouveau pape et l'empereur, concernant les conditions mises au couronnement et peut-être aussi les modalités du cérémonial à adopter.

En effet, celui-ci semble s'être écarté quelque peu de l'ancienne formule du *Cencius* et avoir subi alors des innovations, dont on n'a pu déterminer jusqu'ici ni l'ampleur ni la paternité.

S'il faut en croire Arnold de Lubeck (*Chron. Slav.*, V, 4, *M. G. H., SS.*, XXI, 181), ces tractations auraient même conduit le pontife élu à différer sa propre consécration, afin de pouvoir tenir la dragée haute au candidat empereur. Peut-être a-t-il envisagé ou menacé de le faire? En fait, la date de Pâques était la première date possible : pour une cérémonie d'apparat et pour des tractations à objet multiple, un délai de deux semaines n'était pas de trop.

L'obscurité règne aussi sur les motifs du choix d'Hyacinthe Boboni. Haller (p. 560) suppose que le Sénat romain, où il comptait plusieurs parents, n'y fut pas étranger. Il est certain que le cardinal Hyacinthe jouissait d'une très grande considération dans tous les milieux. Les témoignages de ses contemporains sont unanimement louangeurs à son égard (voir références à Baldéric de Trèves, Pierre de Blois, Henri de Clairvaux, dans Wenck, p. 443). S. Thomas Becket, qui avait entretenu avec lui des relations épistolaires, le considérait comme un « ami spécialement cher » et comme un des deux seuls membres intègres de la Curie. Cf. *Materials for the history of Thomas Becket*, éd. J. C. Robertson (*Rer. Britan. M. Aev. Script.*, 67), lettres 315 et 444, VI, 1882, p. 213, 475; voir aussi lettre 706, VII, 372. En outre, les nombreuses légations dont il avait été chargé avaient enrichi son expérience des affaires d'Église.

Il ne paraît pas qu'il se soit heurté à un fort parti d'opposition; cependant Radulf de Diceto affirme qu'il n'accepta son élection que pour éviter un schisme (éd. *M. G. H., SS.*, XXVII, 280; éd. Stubbs, II, 89). Attitude nullement étonnante de la part d'un vieillard qui avait vécu de près les schismes de 1130 et 1159 et comprenait que, depuis la mort de Guillaume II, la succession de Sicile ne pouvait manquer d'envenimer encore les divisions au sein du Sacré-Collège.

L'élection d'un nouveau pape venait modifier, une fois de plus, les rapports entre Rome et l'Empire. Pour Henri VI qui justement s'approchait en forces de la ville, assuré d'y recevoir enfin la couronne impériale promise dès 1189 par le pape défunt, elle était un fâcheux contretemps. Les négociations furent menées rondement; mais il fallut passer par les conditions des Romains qui exigèrent que leur rivale haïe, Tusculum, leur fût remise, et en signe de méfiance tinrent fermées les portes de leur ville durant toute la cérémonie du couronnement. L'empereur accepta; il fit évacuer Tusculum par la garnison allemande qui l'occupait et rendit la ville au pape, qui la livra aux Romains, lesquels s'empressèrent de la détruire de fond en comble. Nous suivons ici la version des faits donnée par Roger de Hoveden, *M. G. H., SS.*, XXVII, 155. D'autres versions diffèrent quelque peu, surtout celle d'Arnold de Lubeck, *M. G. H., SS.*, XXI, 181.

Les historiens anti-romains ont essayé d'attribuer au pape l'initiative de ce marchandage peu reluisant. A tort, semble-t-il. Mais il reste que le seul fait de s'y être prêté sans protester, et d'avoir accepté que les biens immobiliers *(tenimenta)* de la malheureuse cité fussent confiés au Saint-Siège, forme une tache dont il est difficile de laver sa mémoire.

2° *Célestin III et Henri VI.* — Leurs deux règnes sont à peu près contemporains. Durant les sept années qu'ils se firent face, les occasions de friction ne manquèrent pas. Si la rupture ouverte put être évitée, malgré des provocations réitérées de Henri VI, ce ne fut que grâce à l'attitude temporisatrice de Célestin. Cette attitude a été diversement jugée, ainsi que le caractère même de ce pape. La plupart des historiens actuels lui reprochent d'avoir fait preuve d'une trop grande faiblesse et d'une indécision plus grande encore; ils ne font là que répéter un jugement déjà formulé par le propre successeur de Célestin III, Innocent III, un pontife d'une tout autre trempe (Toeche, 173, n. 1). S'écartant de cette opinion, Haller (p. 658-62) en a proposé une autre, voyant dans la temporisation pontificale l'expression d'une résistance passive voulue et calculée avec une énergie à toute épreuve.

Cette opinion n'a pas été suivie et ne semble pas devoir être retenue.

Il est certain que, mis en face d'un autocrate dénué de scrupules, le pape a tout fait pour ne pas devoir couper les ponts; dans ce but, il a poussé fort loin la patience. Il est certain aussi que Célestin n'était pas un homme de tempérament belliqueux, mais plutôt de naturel conciliant, désireux d'éviter à tout prix une attitude capable d'éteindre une lueur qui brillerait encore. L'explication dernière du contraste entre les deux attitudes pourrait bien consister dans la différence des âges (cf. Wenck, p. 443). Le vieux pontife, trois fois aussi âgé que l'empereur, crut sans doute que le plus sage était de s'appuyer sur la force d'inertie en attendant les événements; il n'avait ni la force de caractère, ni les forces physiques pour agir autrement.

Aussitôt après son couronnement, Henri VI poursuivit son expédition contre Tancrède de Sicile. Certaines sources énumérées par Haller (p. 571, note 3), et suivies entre autres par Hauck (IV, 664 [691]), font état d'une protestation pontificale.

Si protestation il y eut, elle se borna sans doute à quelques timides conseils de renoncer à l'expédition projetée, conseils dictés par la crainte de voir Rome encerclée par des territoires impériaux. L'empereur, en passant outre, pouvait en toute bonne foi s'imaginer, comme il le lui dira dans une lettre un an plus tard (*M. G. H.*, *Const.*, I, 490), qu'il restait avec le pape en relations d'amitié.

Il se trompait. Par toute son attitude, Célestin III a bien montré qu'il ne désirait pas, comme plusieurs de ses prédécesseurs, appuyer son pouvoir sur la protection impériale. Mais il ne désirait pas davantage la lutte ouverte. S'abstenir de tout engagement; ne reconnaître aucune atteinte directe aux droits de l'Église; ne se départir qu'à la dernière extrémité de son attitude de neutralité expectante, tout en appuyant en sous-main les forces anti-impériales, afin d'éviter tout encerclement des États pontificaux; « ne dire ni oui ni non, et dire cependant non à force de ne pas dire oui » (C. Poulet, *Hist. du christianisme*, II, 574), telle est la ligne de conduite qui se dégage de ses actes. Cette politique fut-elle son œuvre personnelle, ou lui fut-elle dictée par l'une des deux puissantes factions cardinalices? Impossible de le déterminer.

3° *Les années de conflit larvé (1191-1194).* — La première expédition sicilienne de Henri VI ayant piteusement échoué au siège de Naples (24 août 1191) et Tancrède ayant fait des offres alléchantes, afin de sonder les dispositions pontificales (*M. G. H.*, *SS.*, VI, 429), le pape se rapprocha du parti sicilien. Pour la punir de son attitude pro-impériale, l'abbaye du Mont-Cassin fut mise en interdit et son doyen, Aténolf, excommunié (fin 1191). Tandis qu'il négociait du côté sicilien, le pape délégua auprès de l'empereur l'abbé de Casamari (févr.-mars 1192) afin de lui proposer sa médiation en vue d'un armistice avec Tancrède. La réponse impériale (11 mars 1192, *M. G. H.*, *Const.*, I, 491, n. 344) n'étant qu'un refus plein de hauteur, Célestin III fit activer les pourparlers siciliens : ses deux plénipotentiaires, Albin, évêque d'Albano, et Grégoire, cardinal de Sainte-Marie *in Aquiro*, conclurent avec Tancrède le concordat de Gravina (juin 1192, *M. G. H.*, *Const.*, I, 593-94, n. 417) : le pape reconnaît Tancrède comme roi de Sicile et obtient en contre-partie une prestation d'hommage (Alba, fin juin, *M. G. H.*, *Const.*, I, 592, n. 416) et divers avantages d'ordre ecclésiastique : extension du droit d'appel à Rome, élections épiscopales, droit de légation (cf. Chalandon, II, 465-66). De plus, il obtient — sans que le concordat fasse mention de cette clause — que Tancrède remette entre ses mains l'impératrice Constance, que les habitants de Salerne lui avaient livrée pour se faire pardonner leur défection initiale.

Cet épisode concernant l'impératrice a été diversement raconté et expliqué. Les deux récits les plus complets sont impossibles à concilier : *Annal. Casinenses*, 2e version, ann. 1192, *M. G. H.*, *SS.*, XIX, 316; — *Annal. Ceccanenses*, ann. 1193, *M. G. H.*, *SS.*, XIX, 292. Les interprétations de Chalandon (II, 467), Hampe (190) et Toeche (314) ne tiennent pas devant celle de Haller (578-79) et de Friedländer (78-80) : ce gage précieux devait prémunir le pape contre le mécontentement que ressentirait l'empereur à la nouvelle du concordat sicilien et lui servir en même temps à forcer un *modus vivendi* entre les deux souverains. Ajoutons le désir de réparer envers l'impératrice le tort causé par l'attitude inqualifiable des Salernitains.

La fuite de l'impératrice, échappant à la vigilance de l'escorte cardinalice chargée de la ramener à Rome, dérangea les calculs du pape en le découvrant du côté impérial.

Pourtant tout conflit décisif fut évité : l'empereur se borna à interdire toute communication entre Rome et le territoire impérial. Le pape fit le mort et, s'il se rapprocha du parti guelfe, il mit le plus grand soin à ne pas heurter l'empereur de front.

Dès le 5 août 1191, il avait accordé à Henri le Lion le privilège de ne pouvoir être excommunié que sur son ordre exprès (Jaffé, 16736). Mais il n'intervint pas dans la coalition des princes saxons.

S. Albert de Louvain, évincé du siège de Liège par Lothaire de Hochstade, candidat imposé par l'empereur, étant venu à Rome pour en appeler au pape, Célestin III confirma son élection et chargea l'archevêque de Cologne et, à son défaut, celui de Reims de lui conférer la consécration épiscopale (Gilles d'Orval, *Vita Alberti*, *M. G. H.*, *SS.*, XXV, 146 sq.). Mais l'assassinat du prélat par deux chevaliers du parti impérial (24 nov. 1192) ne provoqua à Rome qu'une mesure de sanction contre l'évêque intrus et rien contre l'empereur, malgré la protection ouverte que celui-ci accorda aux assassins (*Vita Alberti*, *ibid.*, 162-64; Gislebert de Mons, *Chron. Hanon.*, éd. Vanderkindere, Comm. roy. d'Hist., in-8°, 280).

Même dans l'affaire de Richard Cœur de Lion, Célestin III se départit à peine de son mutisme. A son retour de croisade, le roi d'Angleterre, passant par l'Europe centrale, fut arrêté et emprisonné par le duc Léopold d'Autriche avec la complicité de l'empereur (21 déc. 1192; Toeche, 259). Malgré trois appels émouvants adressés à Célestin par la reine-mère Éléonore (l'authenticité du troisième est incertaine), le pape fit preuve d'une modération frisant la pusillanimité. Peut-être a-t-il brandi devant Henri VI le spectre de l'excommunication et de l'interdit (Roger de Hoveden, *M. G. H.*, *SS.*, XXVII, 161)? Peut-être a-t-il prêté une oreille favorable aux projets impériaux du duc de Louvain (Gislebert de Mons, *op. cit.*, éd. cit., 282; éd. *M. G. H.*, *SS.*, XXI, 582)? Il est certain qu'il n'est pas allé plus loin.

Plus tard seulement, bien après la libération du prisonnier contre rançon et otages, il chargea l'évêque de Vérone d'intervenir énergiquement auprès du duc Léopold d'Autriche (6 juin 1194, Jaffé, 17119; *P. L.*, CCVI, 1036).

Puis, Léopold étant mort, il approuva les mesures énergiques prises par l'archevêque Adalbert de Salzbourg pour obtenir la libération des otages et la restitution du reliquat des 150 000 marcs touchés pour la rançon de Richard (22 mars 1195; Magnus de Reichersberg, *Chronicon*, *M. G. H.*, *SS.*, XVII, 522). Vis-à-vis de l'empereur, pas un geste.

Durant ce temps, par des mesures unilatérales, l'empereur empiétait de plus en plus sur les droits de

l'Église dans les territoires contestés (Toscane, Ombrie, Marche) et jusqu'aux environs immédiats de Rome.

4° *Le projet de croisade impériale (1195-1196).* — Empereur et pape continuèrent à s'ignorer réciproquement, jusqu'à la mort de Tancrède (20 févr. 1194) et l'achèvement de la seconde campagne de Sicile (automne 1194-hiver 1194-95).

Toutefois, l'empereur caressait un rêve, pour lequel il ne lui suffisait pas d'obtenir l'assentiment réticent des seigneurs impériaux (diètes de Worms, Mayence, Wurzbourg, déc. 1195-avr. 1196). Transformer l'Empire en une monarchie héréditaire, et pour cela faire recevoir l'onction royale, en même temps que le baptême, à son fils Frédéric-Roger qui venait de naître; c'était chose impossible, sans le concours du pape. Il s'agissait donc de l'amadouer et de rétablir les relations normales.

Dans ce but, il se décida à jouer la carte de la croisade. Pour sonder les dispositions romaines, il adressa, non directement au pape, mais aux cardinaux, une missive où il fit miroiter le mot magique, sachant bien qu'il toucherait ainsi au grand idéal de Célestin III. Il chargea Wolfger de Passau d'ouvrir les négociations (cf. Kalkoff, *Wolfger von Passau*, 1882).

Alors le pape, ne pouvant faire grise mine à un projet de croisade, se vit contraint, bon gré mal gré, de sortir de son silence. Sa première réponse fut pour s'assurer des bonnes dispositions de l'empereur : demandes de dédommagement pour injustices subies et leçons de morale sur les devoirs des princes chrétiens (texte dans Magnus de Reichersberg, *Chron.*, *M. G. H.*, *SS.*, XVII, 523, et Watterich, II, 741 sq.; interprétations très diverses : Caro, Toeche, Leineweber, Traub, Hauck, Leonhardt, Haller).

Wolfger ayant rejoint l'empereur avec une réponse qui n'était pas une fin de non recevoir, mais pas non plus l'acceptation enthousiaste que suppose Leineweber (p. 7), Henri VI résolut de brusquer les événements. Le vendredi saint, 31 mars 1195, à Bari, au cours d'une cérémonie secrète, en présence de 3 chapelains seulement, il se fit mettre la croix (cf. *Annat. Marbac.*, *M. G. H.*, *S. R. G. in usum schol.*, 65); le jour de Pâques il proclama officiellement la croisade (*M. G. H.*, *Const.*, I, 514) et dix jours après il envoya dans tout l'empire une missive de recrutement *(ibid.)*.

Menacé d'être battu de vitesse dans son projet le plus cher, le pape prit l'affaire en mains. Il envoya deux cardinaux, dont Pierre de Sainte-Cécile, en mission vers l'empereur (départ avant le 29 avr.); ils rejoignirent Henri VI dans la Marche d'Ancône et poursuivirent leur route vers l'Allemagne en prêchant la croisade, dont la bulle fut promulguée par le pape, le 1er août (Jaffé, 17274; Sudendorf, *Registrum*, I, 82, n. 37; *Annat. Marbac.*, éd. cit., 85). La mission des cardinaux en Allemagne rencontra un très bon accueil (itinéraire dans Friedländer, 89-95; liste des participants : *Annal. Marbac.*, éd. cit., p. 66, l. 15 sq.; à compléter par Leonhardt, p. 10). Par ailleurs, une invitation à participer à la croisade fut aussi adressée au roi d'Angleterre par l'entremise de l'archevêque de Canterbury (25 juill. 1195. Jaffé, 17270; Traub, 15 sq.). Le délai pour la croisade, fixé d'abord à mars 1196, fut ensuite reculé d'un an.

Durant ce temps, le cardinal Pierre de Sainte-Cécile, sa mission terminée, retourna auprès de l'empereur et l'accompagna pendant plus d'un an, sans que les négociations avec Rome avançassent d'un pas. Par ailleurs, des plaintes très vives, adressées au pape par l'impératrice Constance, chargée du gouvernement de la Sicile, prouvent bien que Célestin III ne reconnaissait pas le nouveau régime imposé à ce pays par le pouvoir impérial et continuait à revendiquer les droits octroyés au Saint-Siège par le concordat de Gravina (lettre du 3 oct. 1195; Jaffé, 17270, publ. par Kehr dans l'édit. du recueil de lettres de Thomas de Gaète, *Quetten und Forsch.*, VII, 1905, p. 50-52, n. 9).

5° *L'offre mystérieuse de Henri VI (1196).* — Dans les relations entre Célestin III et Henri VI, il est un épisode fort obscur qui a exercé la sagacité des historiens : c'est celui des pourparlers d'automne 1196.

On sait que l'empereur, ayant franchi les Apennins, prêt à entreprendre sa troisième campagne sicilienne, prit d'abord le chemin de Rome; dès le 20 oct., il arrive aux environs de la ville; ensuite, pendant plus de six semaines, il décrit autour d'elle un large cercle, séjournant en diverses localités : Tivoli, Palestrina, Ferentino. Ce fut alors un va-et-vient d'ambassadeurs impériaux, pontificaux et sénatoriaux. Finalement, l'empereur poursuivit sa route vers le Sud, après avoir envoyé au pape une missive déplorant vivement la non-réussite des négociations, alors qu'il lui avait offert des avantages tels que ni son père, Frédéric Barberousse, ni aucun de ses prédécesseurs n'en avaient jamais proposé de pareils au Saint-Siège. Cette lettre fut probablement envoyée de Capoue, 18 déc. 1196, *M. G. H.*, *Const.*, I, 525, n. 376; la date est controversée; l'original contenait *Capue XV° kat. decembris*, chose impossible, Henri VI se trouvant du 6 au 26 nov. à Tivoli. Contre les interprétations de Haller (624-27), Winter (*Erbreichsplan*, 78 sq.), Friedländer (159), la datation donnée plus haut est défendue par Stumpf, 50-53, et Pfaff, 56 sq., une erreur de date étant plus admissible qu'une erreur de lieu.

Ce passage mystérieux de la lettre impériale a trouvé bon nombre d'exégètes : J. Caro, *Die Beziehungen Heinrichs VI. zur Römischen Kurie während der Jahre 1190-1197*, Rostock, 1902, p. 43 sq., y voit une offre de renonciation au droit de régale. Dans une étude qui a renouvelé le sujet (*M. I. Oe. G.*, XXXV, 647-57) et dans de nombreux ouvrages qui suivirent, Haller suppose que l'empereur aurait proposé à Célestin III de lui faire l'hommage pour l'Empire. Son opinion, fondée surtout sur une interprétation nouvelle d'un passage de la *Detiberatio super facto imperii de tribus electis* d'Innocent III, trouva peu d'écho (Sperling, *Studien zur Geschichte der Kaiserkrönung und Weihe*, Diss., Fribourg, 1918, p. 44; Mack, *Die kirchliche Steuerfreiheit in Deutschland seit der Dekretalgesetzgebung*, dans *Kirchenrechtliche Abhandlungen*, LXXXVIII, 1916, p. 42).

La réfutation de son argumentation, faite coup sur coup par É. Jordan (*Mélanges Ferdinand Lot*, 1925, p. 285-98) et par V. Pfaff (*Heidelberger Abhandlungen*, n. 55, 1927, p. 19-26), entraîna le rejet de l'hypothèse. Une autre explication rapproche le passage en question d'un chapitre du *Specutum Ecclesiae* de Girald de Barry, dit le Cambrien. Dans ce chapitre (dist. IV, ch. XIX; *M. G. H.*, *SS.*, XXVII, 397), l'auteur, dont les rapports avec la Curie romaine furent étroits durant les premières années du XIIIe s., affirme ceci : Henri VI, se rendant compte des difficultés financières dans lesquelles se débattait le Saint-Siège, par suite des pertes territoriales toujours plus grandes auxquelles il était incapable de s'opposer et auxquelles l'empereur, principal bénéficiaire, ne voulait pas remédier, proposa au pape un arrangement en vertu duquel le Saint-Siège se verrait assuré de la meilleure prébende de chaque église métropolitaine et des plus riches églises épiscopales dans tout le territoire impérial; l'on proposerait ensuite d'étendre cet arrangement à toute la chrétienté, au cours d'un concile général. Ainsi pensionné par l'ensemble de l'Église, le pape pourrait plus facilement renoncer à ses revendications territoriales. De fait, en 1182-83, Frédéric Barberousse avait proposé à Lothaire III un arrangement analogue, mais s'étendant

seulement à 2/10 à percevoir sur tous les revenus impériaux d'Italie, en échange d'une renonciation aux territoires contestés. Il se peut qu'il faille voir là la grande offre de Henri VI. Cf. Hampe, *Meister der Politik*, I, 662 sq.; Bauer, *Untersuchungen zum Erbreichsplan Heinrichs VI.*, Leipzig, 1921, p. 106; *Cambridge Mediaeval History*, V, 477; Pfaff, 33-44; Jordan, dans l'*Hist. générale* de G. Glotz, *Moyen Age*, IV-1, p. 163, note 31.

6° *La dernière année (1197).* — L'insuccès de la « grande offre » impériale ralentit les pourparlers entre Henri VI et Célestin III. Le délai de réflexion demandé par celui-ci ayant expiré, l'empereur revint à la charge, d'abord par une lettre (10 févr. 1197; *M. G. H.*, *Const.*, I, 514), ensuite par une légation avec pleins pouvoirs (mars 1197; cf. Pfaff, 65). La réponse du pape (*M. G. H.*, *Const.*, I, 525 sq.; date probable fin févr. 1197, Pfaff, 61-64, contre Haller, 92) était, une fois de plus, dilatoire.

Tandis que les pourparlers avec l'empereur traînaient en longueur, la diplomatie pontificale tissait sa toile sur toute l'Italie. Après une première mission pacificatrice à Pise et à Gênes en mars 1196 (Kehr, *Ital. pont.*, III, 363, n. 47; VI-2, 341, n. 90), le cardinal-légat Pandulphe fut envoyé une nouvelle fois à Florence (1er mars 1197); l'objet officiel de sa mission était de régler deux conflits mineurs concernant San Martino et Santa Maria Novella; mais, selon toute vraisemblance, ce n'était là qu'un prétexte : son séjour en Toscane se prolongea plus de huit mois et fut couronné par la conclusion, en sa présence, de la Ligue toscane (San Genesio, 11 nov. 1197. Voir R. Davidsohn, *Geschichte von Florenz*, I, 611-17). Pise, qui s'obstinait dans son alliance impériale, fut mise en interdit.

Une autre réunion importante pour le regroupement des forces de la résistance italienne, sous l'égide de l'Église, fut celle de Fonte Avellana (31 août 1197). A l'occasion d'une consécration d'église, treize évêques de l'Ombrie et de la Marche s'y réunirent, sous la présidence d'un légat pontifical, Gentile. Cf. Kehr, *Ital. pont.*, IV, 97. En nov. de la même année, le pape félicita l'évêque de Fermo et l'abbé de Farfa pour leur zèle anti-impérial. Jaffé, 17585.

Par contre, rien ne prouve que Célestin III ait trempé dans la conspiration sicilienne du printemps 1197, dont les auteurs et les complices devaient être si inhumainement châtiés par l'empereur. La seule source qui fasse mention d'une soi-disant complicité pontificale (*Annal. Marbac.*, *M. G. H.*, *S. R. G. in usum schol.*, 69) en parle comme d'un bruit incertain.

Durant l'été 1197, le pape tomba sérieusement malade, ce qui ralentit encore le rythme des négociations avec l'empereur. Pourtant ce ne fut pas le pape nonagénaire qui mourut le premier. Le 28 sept. 1197, Henri VI était emporté soudainement par la fièvre, à Messine, tandis qu'il présidait aux préparatifs d'une croisade. Il laissait un testament, qui semble bien être authentique et dans lequel il cédait sur toute la ligne; en particulier, il reconnaissait les droits de l'Église sur les territoires contestés. Sans s'appuyer sur ce document resté secret, dont il n'eut jamais connaissance, le pape, aussitôt parvenue la nouvelle de la mort de Henri VI, chargea deux légats en Ombrie et dans la Marche d'exiger de la part des autorités une reconnaissance effective de ses droits, d'excommunier Markward d'Annweiler et tous les partisans d'une collaboration avec le parti impérial et ainsi « d'établir une paix perpétuelle entre les fils de l'Église » (22 et 23 déc. 1197). Kehr, *Ital. pont.*, IV, 118, 138, 150, 154; Jaffé, 17585; publ. dans *Nachrichten der Gesellschaft der Wissensch. zu Göttingen, Phil.-hist. Klasse*, 1898, fasc. 1, p. 43-44.

Sentant ses forces s'affaiblir et la mort approcher, Célestin III aurait risqué une tentative restée unique dans l'histoire de la papauté. Le jour de Noël 1197, il aurait insisté auprès des cardinaux réunis, pour qu'ils désignent comme son successeur le cardinal de Sainte-Prisque, Jean Colonna, plus souvent appelé Jean de Saint-Paul (biographie dans Wenck, 456-73). Il aurait même proposé d'abdiquer la tiare, au cas où sa proposition aurait été admise. Cet épisode s'appuie sur la seule autorité de Roger de Hoveden (éd. Stubbs, IV, 30 sq.; éd. *M. G. H.*, *SS.*, XXVII, 176). Winkelmann (*Philipp von Schwaben*, 1873), p. 488-92 en admet l'historicité. Son avis a été repris par la thèse de K. Holder, *Die Designation der Nachfolger durch die Päpste*, Fribourg (Suisse), 1892, p. 68-70, et par J. Hollweck, *Kann der Papst seinen Nachfolger bestimmen?*, dans *Arch. für kath. Kirchenrecht*, LXXIV, 1895, p. 123-24. Ce projet aurait échoué devant le refus des cardinaux.

7° *Célestin III et les autres pays de la chrétienté.* — Durant ce pontificat, les relations entre le S.-Siège et l'Empire ont occupé l'avant-plan de la scène. Avec les autres pays, les rapports furent plus effacés.

Envers Philippe Auguste le pape fit montre de la même réserve qu'envers l'empereur. A son retour de la croisade interrompue (début nov. 1191), le roi de France fut reçu à Rome avec les honneurs réservés aux seuls vrais croisés (Cartellieri, II, 251-52), mais il ne parvint à obtenir du pape aucun acte inamical à l'égard du roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion. Spécialement dans les conflits concernant les affaires normandes, Célestin ne dévia jamais de sa position de stricte neutralité.

Il fit preuve d'une plus grande énergie dans la triste affaire matrimoniale dont Isemborg (Ingeburge) de Danemark fut la malheureuse victime. Le roi l'avait épousée par politique (15 août 1193); peu après, prétendant n'avoir pu consommer son mariage, il demanda un divorce, qui fut accordé, pour des motifs imaginaires, par une réunion de prélats français (Compiègne, 5 nov. 1193). Pressé d'intervenir, le pape fit défense au roi de prendre une autre épouse (13 mai 1195, Jaffé, 17241-17243; *P. L.*, CCVI, 1095, 1098). Le roi viola la défense et épousa sa cousine Agnès de Méran. Dès lors, les rapports furent très tendus entre Rome et Paris, mais le conflit n'atteignit son point culminant que sous Innocent III.

Avec les pays de la péninsule ibérique, l'ancien cardinal Hyacinthe entretint des rapports excellents, à part deux conflits avec Alphonse IX de Léon. Le premier fut encore une affaire matrimoniale. Le roi de Léon avait épousé l'infante Teresa de Portugal, bien qu'elle fût sa parente à un degré prohibé. Dans un concile à Salamanque, un légat envoyé par le pape déclara nul le mariage royal. Le roi s'obstinant, Célestin l'excommunia et mit ses États en interdit. Le conflit dura jusqu'en 1195 et reprit un an plus tard parce que le roi de Léon avait traité avec les Sarrasins, affaiblissant ainsi le front commun des forces chrétiennes de la Reconquista (31 oct. 1196, Jaffé, 17433).

En Angleterre, Célestin III dut intervenir dans deux questions très importantes, la première de nature politique, l'autre d'administration ecclésiastique. Sur leurs rétroactes, voir R. Foreville, *L'Église et la Royauté en Angleterre sous Henri II Plantagenet (1154-1189)*, Paris, 1943, p. 589.

La première opposait l'évêque d'Ely, Guillaume Longchamp, chancelier du roi, grand justicier d'Angleterre et légat apostolique, à un parti de rebelles, composé d'évêques et de grands féodaux, soutenus par le frère du roi, Jean sans Terre, et dont le porte-parole était l'archevêque Walter de Rouen. A la suite d'un coup d'État, Longchamp fut déposé et expulsé en oct. 1191; les deux partis se couvrirent l'un l'autre

de censures ecclésiastiques et vinrent chercher soutien à Rome.

La seconde question était celle de la substitution, auprès des sièges épiscopaux, de chapitres séculiers à la place des anciens couvents bénédictins. Pendante depuis longtemps, elle eut un regain d'actualité en 1197, quand l'archevêque de Canterbury obtint du pape l'érection du chapitre séculier à Lambeth près de Londres (9 juin 1197, Jaffé, 17564), malgré les efforts déployés en sens opposé par une délégation de moines. Par contre, une solution identique, achetée à Rome sous Clément III par l'évêque de Coventry, fut annulée par Célestin (Jaffé, 17600, date probable nov. 1197).

Si tous les documents mentionnant ces deux affaires méritent créance (références dans Wenck, 447-49, notes, et 460-62, notes), Célestin y aurait adopté une attitude fort louvoyante, annulant ses propres décisions, revenant à plusieurs reprises sur des assurances données à chacun des partis en présence et allant même jusqu'à refuser de reconnaître ses propres actes.

8° *Célestin III et l'empire byzantin.* — Envers l'empire d'Orient, l'attitude de Célestin III fut dominée par la nécessité d'adopter une politique de bascule entre l'impérialisme de Henri VI et celui d'Isaac II l'Ange. Deux autres problèmes tout aussi importants augmentaient encore la complexité de la situation réciproque : l'union des Églises et les croisades.

Le rapprochement initial du pape avec Tancrède de Sicile se doubla d'un rapprochement avec Byzance, dont les troupes avaient repris position sur les rivages de l'Adriatique. Le mariage de Roger, fils de Tancrède, avec la princesse Irène, mariage peut-être suggéré par le pape, en fut le couronnement. Au cours des négociations préliminaires à ce mariage, Isaac l'Ange avait fait savoir au prince de Capoue (c.-à-d. probablement Roger lui-même; cf. Laurent, 30-31) l'intérêt qu'il portait à l'union des Églises. Despote mégalomane et visionnaire illuminé, ce basileus concevait cette union sous un angle césaropapiste. Célestin III, averti par le prince normand, envoya une première lettre au basileus, lequel répondit par « un véritable hymne, accordé selon le mode byzantin, à l'unité chrétienne et à l'indivisibilité du Corps Mystique du Christ » (Laurent, 46; *document 3* décrit par Laurent, 29-31, date probable : 1192. Cf. aussi Festa, dans *Bessarione*, v, 1899, p. 43-44, note).

Une seconde missive du pape (1192-93?) devait contenir une demande d'aide au secours de la croisade. On répondit de Byzance par un chrysobulle d'Isaac II et une lettre du patriarche Georges Xiphilin (1er et 2e document décrits par Laurent, 27-29 et 29, avec références ultérieures); le chrysobulle est probablement identique à F. Dölger, *Regesten der Kaiserurkunden des Oströmischen Reiches*, II, n. 1615 (*Corpus der griechischen Urkunden des Mittelalters und der Neueren Zeit*, série A, 1re partie). En ce cas, ces documents furent remis au pape par l'ambassade byzantine qui assista le 1er octobre 1193 à la canonisation de S. Jean Gualbert. La lettre du patriarche traite avant tout de la primauté du siège romain. La réponse de l'empereur est, somme toute, une dérobade byzantine assaisonnée d'assurances lointaines et de revendications transparentes. L'empereur s'excuse de ne pouvoir soutenir effectivement les Latins; il estime d'ailleurs que les croisades sont une entreprise sans lendemain à cause des divisions intestines des Occidentaux; il signale non sans malice que l'activité pacificatrice du pape a un large champ d'action à l'intérieur de la chrétienté et lui demande d'intervenir à Buda pour faire évacuer des territoires byzantins occupés par les Hongrois.

Célestin n'insista pas, mais après la conquête de la Sicile par Henri VI et son couronnement à Palerme (25 déc. 1194), et plus encore après la chute d'Isaac II et ses négociations avec l'empereur allemand (avr. 1195), Byzance se sentit directement menacée. Le nouveau basileus, Alexis III, ayant reçu un ultimatum comminatoire de Henri VI, tenta de recourir au pape. Mais son message fut intercepté par la police impériale (été 1196, Dölger, *op. cit.*, II, n. 1635). Déjà la diplomatie pontificale était intervenue spontanément en obtenant de l'empereur qu'il renonçât à toute agression contre Byzance, afin d'assurer plus rapidement les secours promis à la Terre sainte. Le jugement de Norden sur la politique byzantine de Célestin III (*Das Papsttum und Byzanz*, Berlin, 1903, p. 114-33) doit donc être corrigé sur plusieurs points. Cf. Laurent, 55-58. En particulier, les sujets traités au cours des premiers rapports épistolaires montrent que le reproche fait au pape d'avoir relégué dans l'ombre les questions religieuses au bénéfice des tractations politiques est sans fondement.

9° *Célestin III et Rome.* — Pape romain, pouvant compter sur l'appui des Orsini, dont les Boboni formaient une lignée collatérale, Célestin III avait encore renforcé sa position à l'intérieur de la Ville Éternelle en souscrivant dès l'aube de son pontificat aux demandes des Romains concernant Tusculum, leur rivale haïe, et en concédant, par libéralité spéciale, les *presbiteria* aux sénateurs surnuméraires (Brezzi, 378). Seul cet appui *intra muros* pouvait lui permettre d'adopter vis-à-vis de l'empereur son attitude d'indépendance temporisatrice. Pourtant l'instabilité du régime politique intérieur de Rome rendait cet appui fort précaire. Durant son pontificat, ce régime fut modifié à trois reprises : au gouvernement oligarchique des 56 sénateurs, dont une bonne part tout dévoués aux Orsini, succéda en 1191 le pouvoir personnel d'un *summus senator*, dont les titulaires appartinrent à des factions rivales, d'abord populaires puis patriciennes. Cf. Halphen, *Études sur l'administration de Rome au Moyen Age (751-1252)*, p. 161.

Grâce à la diplomatie du vieux pontife, les relations entre la ville et le Saint-Siège ne furent pourtant jamais sérieusement troublées. Le pape mena sa politique en toute liberté et, de leur côté, les contingents romains vinrent plus d'une fois renforcer les armées impériales (*Annal. Casin.*, *M. G. H.*, *SS.*, XIX, 326).

10° *Activité spirituelle, artistique et missionnaire.* — A l'intérieur de la chrétienté, le vieux pontife encourageait l'évolution de la vie religieuse, suivant des formules adaptées aux besoins de son temps. Ses favoris furent les ordres militaires. En 1191, il confirme l'ordre des Chevaliers Teutoniques. A plusieurs reprises, il accorde aux Frères du S.-Sépulcre, aux Hospitaliers de Jérusalem et surtout aux Templiers, protections et faveurs (Jaffé, 16708, 17324; 16868, 17589; 16722, 16742, 16743, 16769, 16841, 16911, 17042, 17107 α, 17437, 17446).

Les ordres voués à des travaux d'utilité publique ou de charité, comme les frères pontifes, les hospices alpestres, les léproseries, ne sont pas oubliés. Il encourage aussi la fondation de communautés de béguines; il exempte de la dîme diverses chartreuses (Jaffé, 16996, 17012); il approuve le monastère bénédictin de Monte Vergine et ses constitutions (4 nov. 1191). Il accorde aux enfants présentés dans les monastères dès leur plus jeune âge la faculté de quitter le cloître une fois devenus adultes.

Plusieurs mesures témoignent aussi de son intérêt pour la propagation de la foi et pour son développement dans les régions récemment christianisées à l'est et au nord-est de l'Europe. Il félicite Meinard, évêque de Livonie, des progrès de l'apostolat, accorde de très larges facultés aux missionnaires dans les pays Baltes (27 avr. 1193, Jaffé, 16991; *P. L.*, CCVI, 995). En 1197 il

soutient la croisade entreprise par son successeur Bertold. Cf. Heinricus, *Chron. Livoniae*, *M. G. H.*, *SS.*, XXIII, 242-43). Il envoie le card. Cynthius en légation au Danemark (1192). Il intervient en Suède pour délimiter les évêchés de Linköping et de Wexjö; Jaffé, 16781. En Hongrie, il confirme à l'archevêque d'Ezstergom le droit de couronner le roi (*Mon. Hung. Hist.*, I, XI, 182; Jaffé, 16773.)

Célestin III procéda à plusieurs canonisations. Moins d'un mois après son élévation au pontificat, il faisait savoir à l'Église qu'il avait élevé sur les autels Pierre de Tarentaise, cistercien devenu évêque (10 mai 1191; *A. S.*, mai, II, 347; *P. L.*, CCVI, 869-71). Il décerna les mêmes honneurs à Ubald de Gubbio (4 mars 1192), Bernward de Hildesheim (8 janv. 1193. Jaffé, 16943). Au cours d'un consistoire du 1er oct. 1193, il canonisa le fondateur de l'ordre de Vallombreuse, Jean Gualbert. Le 27 avr. 1197 il annonça la canonisation de Géraud, fondateur et premier abbé du monastère de Sauvemajeure (Jaffé, 17527). D'après Baronius, Ladislas, roi de Hongrie, Gaucher, chanoine de Limoges, auraient, eux aussi, été canonisés par lui. En ce qui concerne le roi de Hongrie, il y a sans doute confusion avec une permission donnée en vue de son exhumation. *A. S.*, *Propylaeum ad Acta decembr.*, *Martyrologium Romanum*, 259.

Onze nouveaux cardinaux furent créés par Célestin III. Les détails donnés à ce sujet par Ciacconius et par Cristofori sont souvent inexacts et doivent être corrigés par la nomenclature donnée dans *Ann. pont.*, 1928, p. 157-59. Ce sont : en 1191, Nicolas Boboni, un neveu, card. de Ste-Marie *in Cosmedin;* Roffredo, abbé du Mont-Cassin (sans doute pour l'encourager dans son attitude d'indépendance vis-à-vis de Henri VI), card. des SS.-Pierre-et-Marcellin; Guy, card. de S.-Marc; Jacques Cesarini, card. de Ste-Praxède. En 1192, S. Albert de Louvain, lors de son voyage à Rome (mis en doute par J. Heller dans son éd. des *Gesta episcoporum Leodiensium*, *M. G. H.*, *SS.*, XXV, 136; de même Schneider, *Hist. Zeitschr.*, 3e série, I, 645; G. Smets, *Henri Ier*, p. 53); la thèse affirmative s'appuie sur la *Vita Alberti*, *M. G. H.*, *SS.*, XXV, 146, la bulle *Regis aeterni* de Paul IV (9 août 1613) confirmant son culte (cette dernière lui donne par erreur le titre de card. de Ste-Croix) et sur d'autres arguments exposés par É. de Moreau, *Albert de Louvain*, Bruxelles, 1945, p. 47-48). En 1193, Jean Colonna dit de S.-Paul, card. de Ste-Prisque, qui devint son bras droit dans l'exercice de sa charge et qu'il voulut imposer à l'Église comme son successeur; Fidantius, card. de S.-Marcel; Maître Pierre de Capoue, card. de Ste-Marie *in via Lata*, apôtre zélé, excellent théologien et habile diplomate; Bobon, un parent, card. de S.-Théodore; Cencius Savelli, card. de Ste-Lucie, camerlingue et vice chancelier, qui devint, en 1216, le pape Honorius III (financier hors ligne, il rédigea durant le pontificat de Célestin III le *Liber censuum* de l'Église romaine. Cf. P. Fabre, *Étude sur te* Liber censuum *de t'Église romaine*, Paris, 1892). En 1194 ou 1195, Simon de Limbourg, cousin de S. Albert le Grand et candidat au siège de Liège.

Parmi les œuvres d'art dont Rome est redevable à Célestin III, figure en premier lieu l'église de S.-Jean *Porte-Latine*. Complètement transformée, coiffée d'un campanile, enrichie dans sa nef centrale d'une série de fresques formant un des plus beaux ensembles picturaux de cette époque (cf. P. Styger, *La decorazione a fresco del XII. sec. della chiesa di S. Giovanni ante portam Latinam*, *Studi Romani*, 1914, p. 261 sq.; F. Hermanin, *L'arte in Roma dal sec. VIII al XIV*, *Storia di Roma*, XXVII, Bologne, 1945, p. 255-59), elle fut consacrée par le pape en 1191 (l'inscription donne par erreur 1190). Ensuite il faut mentionner le cloître et le campanile de *S. Lorenzo fuori;* une série d'autres campaniles (Hermanin, *op. cit.*, 88-89) et les portes de bronze de S.-Jean de Latran (sacristie et chapelle de S.-Jean l'Évangéliste au baptistère), œuvre des fondeurs Uberto et Pietro (1196), dont le premier travailla aussi à la Confession de S.-Pierre.

SOURCES. — Jaffé, II, p. 7, 20, 90, 103, 146, 431, 493, 528, 536 (avant le pontificat); p. 577-644, 727, 771-72 (*n.* 16675 à 17679). — Pflugk-Harttung, *Acta pontificum Romanorum inedita*, I, 352-83; II, 396-402. — *P. L.*, CCVI, col. 863-1280. — Chevalier, *B. B.*, I, 830. — *Lib. pont.*, II, 405, 406, 423, 439, 443, 451. — Watterich, *Pont. Roman. Vitae*, II, 708-48. — Kehr, *Germ. pont.*, I, p. XXIX-XXX, 334, 337, 365, 399; II-2, p. XXII; III, p. XXII-XXIII. — Kehr, *It. pont.*, I, p. XXV-XXVI; II, p. XXX; III, p. XLIX-LII; IV, p. XXXII-XXXIV; V, p. L-LIII; VI-1, p. XLII-XLIV et p. 12; VI-2, p. XXXIV-XXXVII; VII-1, p. XXXII-XXXIV; VII-2, p. XXVI-XXVII; VIII, p. LI-LII. — Kehr, *Nachträge zu den Papsturkunden Italiens*, *Nachrichten v. d. kön. Gesellsch. d. Wiss. zu Göttingen*, *Phil.-hist. Kl.*, 1908, 295-304. — P. Kehr, *Papsturkunden in Spanien* (*Abhandt. der Gesellsch. der Wiss. zu Göttingen*, *Phil.-hist. Kl.*, nouv. série, XVIII, 2), fasc. 1, Berlin, 1926, n. 237-275; fasc. 2, Berlin, 1928, p. 37-39, 131-36 et *n.* 69-71, 73-80, 128, 131, 135. — C. Erdmann, *Papsturkunden in Portugal* (même coll., nouv. série, XX, 3), Berlin, 1927, n. 54-56, 68-71, 127-59. — H. Meinert, *Papsturkunden in Frankreich*, fasc. 1 (même coll., 3e série, III), Berlin, 1932, *n.* 278-327. — J. Ramackers, *Papsturkunden in Frankreich*, fasc. 2-4 (même coll., 3e série, vol. XXI, XXIII, XXVII), Gœttingue, 1937-42, n. 300-344, 182-87, 335-368. — W. Holtzmann, *Papsturkunden in England* (même coll., nouv. série, XXV, 1 et 3e série, XV), fasc. 1, Berlin, 1930, n. 274-346; fasc. 2, Berlin, 1936, n. 259-92. — J. Ramackers, *Papsturkunden in den Niederlanden* (même collection, 3e série, VIII), Berlin, 1933, n. 326-76. — F. Fita, *Primera legacion del Cardenal Jacinto en España. Bulas ineditas de Anastasio IV. Nuevas tuces sobre el concilio nacionat de Valtadotid (1155) y otros datos ineditos*, dans *Bot. de la R. Acad. de la Historia*, XIV, 1889, p. 530-55. — C. Erdmann, *Das Papsttum und Portugal im ersten Jahrhundert der portugiesischen Geschichte*, *Abhandl. der preuss. Akad. der Wiss.*, *Phil.-hist. Klasse*, 1928, *n.* 5. — P. Kehr, *Das Papsttum und die Königreiche Navarra und Aragon bis zur Mitte des XII. Jhts*, *ibid.*, 1928, n. 4, p. 45-55. — C. Manaresi, *Una bolta inedita di Celestino III*, dans *Bolt. detta Soc. Pavese di Storia patria*, XXIV, 1924, p. 221-25. — *Archivio della Soc. Romana di Storia patria*, XLVII, 370, n. 30-31. — R. Thommen, dans *Neues Archiv der Gesellsch. für ältere deutsche Gesch.*, XII, 1886, p. 411-14. — P. Ewald, *ibid.*, II, 1876, p. 218. — W. Wattenbach, *ibid.*, XI, 1885, p. 398-99. — *Materials for the history of Thomas Becket*, éd. J.-C. Robertson (*Rerum Britannicarum Medii aevi scriptores*, n. 67), V, 53, 389 (lettres 33 et 196); VI, 55, 214, 475 (lettres 249, 315, 444); VII, 350, 372 (lettres 694 et 706), Londres, 1881-1885.

TRAVAUX. — *Ann. pont.*, 1928, p. 134, 157-59. — *D. T. C.*, II, 2061-62. — Ciaconius-Oldoinus, *Vitae Rom. pont.*, I, 1018-19, 1151-166. — Hefele-Leclercq, V-2, 1163-178. — Hauck, IV, 1-2, 658 sq. — J. Leineweber, *Studien zur Geschichte Papst Coelestins III.*, Diss., Iéna, 1905.

J.-M. Brixius, *Die Mitgtieder des Kardinalkollegiums von 1130 bis 1181*, Diss., Strasbourg, 1910, p. 52. — J. Bachmann, *Die päpstlichen Legatcn in Deutschtand und Skandinavien (1125-1159)*, *Hist. Studien*, 115, Berlin, 1913, p. 129-135. — G. Dunken, *Die politische Wirksamkeit der päpsttichen Legaten in der Zeit des Kampfes zwischen Kaisertum und Papsttum in Oberitalien unter Friedrich I.*, *Hist. Studien*, 209, Berlin, 1931. — R. Eichner, *Beiträge zur Geschichte des Venetianer Friedens-Kongress vom Jahr 1177*, Diss., Berlin, 1886. — F. Fita, *Concitios nacionales de Salamanca en 1154 y de Valtadolid en 1155*, dans *Boletin de la Real Acad. de la Historia*, t. XXIV, 1894, p. 449-450, 467-75. — A. Hofmeister, *Studien über Otto von Freising*, *Neues Archiv*, XXXVII, 1912, 142-43. — W. Ohnsorge, *Die Legaten Alexanders III. im ersten Jahrzehnt seines Pontifikats (1159-1169)*, *Hist. Studien*, 175, Berlin, 1928, p. 14, 50, 55-57, 62. — W. Ribbeck, *Kaiser Friedrich und die Römische Kurie in die Jahren 1157-1159*, Diss., Berlin, 1886. — G. Saebekow, *Die päpsttichen Legationen nach Spanien und Portugal bis zum Ausgang des XII. Jhts*, Diss., Berlin, 1931. — E. Vacandard, *Vie de S. Bernard*, II, Paris, 1910, p. 142-43. —

P. Brezzi, *Roma e l'imperio medioevale* (*Storia di Roma*, x), Bologne, 1947, p. 376-81. — A. Cartellieri, *Philipp II. August, König von Frankreich*, II et III. — F. Chalandon, *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, II, Paris, 1907, p. 445-91. — I. Friedländer, *Die päpstlichen Legaten in Deutschland und Italien am Ende des XII. Jhts (1181-1198)*, *Hist. Studien*, 177, Berlin, 1928, surtout p. 148 sq. — J. Haller, *Heinrich VI. und die Römische Kurie*, *Mitteil. des Instit. für österr. Geschichtsforschung*, XXXV, 1914, p. 545-59. — L. Halphen, *Études sur l'administration de Rome au Moyen Age (751-1252)*, dans *Bibl. de l'Éc. des Hautes Études, Sc. hist. et phil.*, n. 166, Paris, 1912. — K. Hampe, *Zum Erbkaiserplan Heinrichs VI.*, *Mitteil. des Inst. für österr. Geschichtsforschung*, XXVII, 1906. — L. Homo, *Rome médiévale* (*Bibliothèque historique*, 10), Paris, 1934. — É. Jordan, *Henri VI a-t-il offert à Célestin III de lui faire hommage pour l'Empire?* dans *Mélanges F. Lot*, 1925, p. 285-306. — V. Laurent, *Rome et Byzance sous le pontificat de Célestin III (1191-1198)*, dans *Échos d'Orient*, XXXIX, 1940, p. 26-58. — W. Leonhardt, *Der Kreuzzugsplan Kaiser Heinrichs VI.*, Diss. Göttingen, Giessen, 1913. — E. Perels, *Der Erbreichsplan Heinrichs VI.*, Berlin, 1927. — V. Pfaff, *Kaiser Heinrichs VI. höchstes Angebot an die Römische Kurie (1196)*, *Heidelberg. Abhandl. zur mittleren und neueren Gesch.*, fasc. 55, 1927. — Ph. Tamizey de Larroque, *Célestin III et Philippe de Dreux*, dans *Rev. des quest. hist.*, I, 1866, p. 275. — O. Thielepape, *Das Verhältnis Papst Coelestins III. zu den Klöstern*, Diss., Greifswald, 1914. — Th. Tœche, *Kaiser Heinrich VI.*, dans *Jahrbücher der deutschen Gesch.*, Leipzig, 1867. — K. Wenck, *Die römischen Päpste zwischen Alexander III. und Innocenz III. und der Designationsversuch Weihnachten 1197*, dans *Papsttum und Kaisertum, Kehr-Festschrift*, éd. A. Brackmann, Munich, 1926, p. 432-474.

ROGER MOLS.

7. CÉLESTIN IV, pape, succède à Grégoire IX le 25 oct. 1241, † le 10 nov. 1241. — Gaufridus (Goffredo) de Castiglione était issu d'une noble famille milanaise; son père, Jean, avait été *armorum dux* et avait épousé Cassandre, la sœur d'Hubert Crivelli, lequel devait devenir (9 janv. 1185, Gams, 796) archevêque de Milan. Grâce à la protection de son oncle, Geoffroy fut archiprêtre de la basilique et chancelier de l'archevêché (1185). A la fin de la même année, son oncle, devenu le pape Urbain III, chargea Goffredo d'administrer son diocèse en son nom. Après la mort d'Urbain III (1187), son neveu démissionna et se retira à l'abbaye cistercienne de Hautecombe en Savoie. La durée de son séjour là-bas est inconnue. Le 31 mars 1226, il assista, en l'église principale de Padoue, à une cérémonie en l'honneur de Boncompagnus de Florence; Böhmer, *Reg. Imp.*, V, 12926 *b*. Il est qualifié alors de chancelier de Milan. Le 18 sept. 1227 (*Ann. pont.*, 1929, p. 117), il figura parmi la première promotion cardinalice de Grégoire IX, avec le titre de S.-Marc (Eubel, I, 6); il le garda jusqu'après le 24 mars 1239, et devint avant le 15 avr. cardinal-évêque de Sabine.

Au début de son cardinalat, il fut chargé d'une légation en Toscane et en Lombardie (févr. 1228-nov. 1229) (cf. Böhmer, *Reg. Imperii*, V, n. 12985-13041 et p. CXLVIII-CXLIX). En Toscane, il obtient la cessation des hostilités entre Pise et Lucques (21 mars 1228), entre Florence et Pistoie (25 juin). En Lombardie, son activité se déploie dans une double direction : resserrement de l'alliance avec la Ligue lombarde et lutte contre les hérétiques. A Milan, le 22 janv. 1229, il se fait promettre par les communes lombardes l'envoi rapide de renforts vers les États pontificaux (cf. *Ann. Plac. Guelfi*, *M. G. H.*, *SS.*, XVIII, 445), promesse qui fut fort mal tenue, malgré plusieurs rappels du pape (*M. G. H.*, *Epist. saec. XII*, I, n. 396, 405). En avril-mai il séjourne à Brescia, où il reçoit mission d'amener Padoue et Trévise à conclure la paix (Böhmer, *op. cit.*, V, n. 6763). Le 21 mai 1229, il est présent au synode de Lodi (Mansi, XXIV, 881; H. Finke, *Konzilienstudien*, 56; Böhmer, *op. cit.*, V, n. 13029). Il dut frapper la ville de Bergame de peines canoniques (Böhmer, *op. cit.*, n. 6923 et 13032 *a*) pour non-observation de ses décrets concernant les hérétiques. Durant cette légation, il se rendit aussi en Savoie (10 avr. 1228), où il reçut le serment de fidélité du comte de Savoie pour la forteresse d'Avigliana qu'il lui avait confiée en fief. Cf. Theiner, *Cod. dipl. dom. temp.*, I, ep. 147, p. 86. Le dernier document de Goffredo comme légat date du 8 sept. 1229 (Böhmer, *op. cit.*, V, n. 13041). D'après plusieurs sources littéraires reprises par Moroni, XI, 54, il se serait aussi rendu au Mont-Cassin, où il aurait eu une entrevue avec Frédéric II pour lui demander des secours pour la Terre sainte. Mais les Regestes de l'empereur ne font aucune mention de pareille visite.

Grégoire IX étant mort alors que Frédéric II s'approchait de Rome (22 août 1241), les dix cardinaux qui se trouvaient en ville tergiversèrent en attendant que l'empereur voulût bien libérer leurs deux collègues qu'il tenait prisonniers. Des négociations furent ouvertes à cet effet, mais le sénateur romain Matteo Rosso Orsini, peut-être sur les conseils du pape défunt (supposition émise par Wenck, 138-39; voir objections de E. Ruffini Avondo, *Le origini del conclave papale*, dans *Atti della R. Accad. delle Scienze di Torino*, vol. LXII, 1926-27, p. 276-79), brusqua la situation. Il enferma les cardinaux dans un ancien palais délabré de Septime-Sévère, dénommé *Septizonium*, et les mit en demeure de procéder sans tarder au choix d'un nouveau pape.

Pendant longtemps, les détails partiels conservés par les chroniqueurs au sujet de ce « premier conclave de l'histoire » laissèrent fort à désirer et mirent les historiens dans l'embarras. La clarté s'est faite, depuis la découverte à la Bibliothèque municipale de Reims d'une lettre écrite par un groupe de cardinaux, après la mort de Célestin IV, pour justifier leur refus de retourner à Rome par la crainte de devoir subir une réédition de leur séjour au *Septizonium*. Cette lettre, publiée par K. Hampe, raconte en détail les épisodes et les conditions de vie inhumaines de ce conclave forcé (voir, en particulier, p. 9-10 et 28).

Le premier scrutin (avant le 26 sept. 1241) donna 5 voix au cardinal de Sabine contre 3 au cardinal de Porto. D'après Mathieu Paris, *Chronica Major*, éd. Luard, IV, Londres, 1878, p. 165, l'empereur aurait approuvé l'élection du premier. Quoi qu'il en soit, la majorité des deux tiers n'était pas atteinte; il fallut recommencer. L'accord ne parvenant pas à se faire sur un membre du Sacré-Collège, les cardinaux se mirent d'accord sur une personnalité étrangère au Collège, mais dont ils se refusèrent avec obstination à livrer le nom. Cet épisode raconté par Albert de Stade, *M. G. H.*, *SS.*, XVI, 367, avait éveillé certaines suspicions hypercritiques. Le document publié par Hampe en prouve l'historicité. Reste à déterminer quel fut cet *extraneus*. Wenck suppose qu'il s'agit du prieur général des Dominicains, Humbert de Romans. Il bâtit cette hypothèse sur un passage du *Bonum universale de apibus* de Thomas de Cantimpré (éd. de Douai, 1627, l. II, ch. LVII, § 60) qu'il cite textuellement, p. 153, note 116.

Mais le sénateur Orsini déclara ne pouvoir admettre pareille solution, et menaça les cardinaux de leur faire subir les pires sévices et de transformer Rome en un bain de sang, s'ils n'élisaient pas un des leurs.

Une tradition, dont plusieurs auteurs se font l'écho (Jacques de Voragine, *Légende dorée*, éd. 1502 [Argentinae], cap. 126, col. 6; éd. Graesse, 1850), c. 130, p. 590; — Holweck, *Fasti Mariani*, Fribourg-en-B., 1892, p. 210), et dont Wenck (p. 147) admet l'historicité, rapporte que les cardinaux, affaiblis par les privations et les mauvais traitements et fortement im-

pressionnés par la mort d'un des leurs, l'Anglais Robert de Somercote (26 sept., Böhmer, *op. cit.*, v, 7378 *e*), firent vœu, s'ils en réchappaient, de doter d'une octave la fête de la Nativité de la Vierge. Finalement les neuf cardinaux survivants se mirent d'accord : le cardinal Goffredo fut élu : sa santé fortement ébranlée permettait d'espérer à bref délai une nouvelle vacance du Saint-Siège. L'événement répondit à leur attente. Mais les cardinaux, libérés de leur prison, avaient mis à profit les quelques jours de pontificat de Célestin IV pour quitter Rome et se réfugier à Anagni. A la mort du pape, comme nous le savons, ils se refusèrent à tenter de nouveau l'expérience. La vacance du Saint-Siège devait durer jusqu'au 25 juin 1243.

L'incertitude régna fort longtemps au sujet de la chronologie de cet épisode. Les dates données par Argelati ne sont plus admises depuis longtemps. Dans une longue discussion, Baronius (*Ann. Eccl.*, ann. 1241, n. 85-87) cite toutes les données connues à son époque. Une solution, qui semble bien définitive, est exposée par Böhmer, *Regesta Imperii*, v, 1258 : le pontificat de Célestin IV, un des plus courts de l'histoire, ne dura que 17 jours, du 25 oct. au 10 nov. 1241. D'ailleurs, dès le surlendemain de son élection, si l'on en croit la Chronique de S.-Pierre, p. 259, il serait tombé malade et n'aurait donc pu exercer aucune activité pontificale. Pourtant, d'après une autre source (cf. A. Mercati, *Mediaeval Studies*, ix, 1947, p. 71 sq.), il aurait été couronné le 28 oct. et aurait officié le jour de la Toussaint. Il fut inhumé à S.-Pierre. Argelati donne la reproduction de son épitaphe et l'énumération de ses œuvres qui ne comprend que de la correspondance privée et peut-être quelques opuscules spirituels rédigés du temps de son séjour à Hautecombe. Moroni, 54, y ajoute une histoire d'Écosse écrite à la même époque.

Sources. — Potthast, *Reg.*, ii, 938, 940-41. — *L. pont.*, ii, 454. — Eubel, i, 6. — J.-F. Böhmer, J. Ficker, E. Winkelmann, *Regesta Imperii*, v, p. 1258-1259, 2229 et p. cxlviii-cxlix. — K. Hampe, *Ein ungedruckter Bericht über das Conclave von 1241 im römischen Septizonium*, dans *Sitzungsber. der Heidelb. Akad., Phil.-hist. Kl.*, 1913, n. 1.

Travaux. — *Ann. pont.*, 1929, p. 117. — Argelati, *Bibl. Mediol.*, I, ii, 440-442. — V. Castiglione, *Celestino IV papa, Milanese, nipote di papa Urbano III Crivello Milanese, conservato alla famiglia ed alla patria*, Turin, 1661. — F. Fehling, *Kaiser Friedrich II. und die römischen Kardinäle in den J. 1227 bis 1238* (*Hist. Studien*, 21), Berlin, 1901. — H. Finke, *Konzilienstudien zur Geschichte des XIII. Jhts*, Münster, 1891, p. 56-58. — O. Joelson, *Die Papstwahlen des XIII. Jhts bis zur Einführung der Conclaveordnung Gregors X.* (*Hist. Studien*, 178), Berlin, 1928, p. 19-37. — P. Litta, *Famiglie celebri d'Italia*, ii, table Castiglioni di Milano I. — K. Wenck, *Das erste Konklave der Papstgeschichte. Rom, August bis Okt. 1241, Quellen und Forsch. aus ital. Arch. u. Bibl.*, xviii, 1926, p. 101-170. — E. Winkelmann, *Kaiser Friedrich II.*, 2e vol. : *1228-1233 (Jahrbücher d. dt. Geschichte)*, Leipzig, 1897. — H. Zimmermann, *Die päpstliche Legation in der ersten Hälfte des XIII. Jhts (1198-1241)* (*Görres-Gesellschaft, Veröffentl. der Sektion für Rechts-u. Sozialwissenschaft*, 17), Paderborn, 1913.

Roger Mols.

8. CÉLESTIN V (S. Pierre Célestin), né entre 1209 et 1222, † 19 mai 1296; ermite; fondateur des Célestins; pape (élu 5 juill. 1294; consacré 29 août 1294; abdique 13 déc. 1294). Fête le 19 mai.

Sommaire : I. Avant le pontificat. II. Pontificat : 1° L'élection et ses rétroactes; 2° De l'élection à la consécration pontificale; 3° De la consécration pontificale à l'abdication; 4° L'abdication. III. Après le pontificat. IV. Canonisation.

I. Avant le pontificat. — Pierre Angeleri, fils de Angelerio et de Maria de Leone, naquit probablement à Isernia, dans les Abruzzes, le onzième d'une famille très modeste de douze enfants. Aucune date n'est certaine. Celles qu'on a proposées vont de 1209 à 1222. En faveur de la première, on trouve l'indication de la *Vita C*, c. xlvii, p. 431, qui le fait mourir dans sa 87e année; en faveur de 1215, un document mentionné par l'art. de Jorio, dans *Celestino V...*, p. 81. Les indices en faveur des diverses dates sont exposés dans Baethgen, *Beiträge*, p. 268, note 3. — Le lieu semble prouvé par deux pièces d'archives, de 1289 et 1292, qui le qualifient de « citoyen d'Isernia » (références, art. de Jorio, *op. cit.*, 78 sq.; réserves formulées par Baethgen, p. 269, note 1).

Pierre avait eu un frère plus âgé destiné aux ordres, mais qui, au désespoir de sa mère, mena une vie trop mondaine. Voyant les qualités de son avant-dernier, et malgré les sarcasmes de ses autres fils qui estimaient que « c'était déjà bien assez d'un fainéant dans la famille » (*Autob.*, c. v, p. 422 C-D), cette dévote chrétienne, devenue veuve, entreprit de lui faire donner une formation qui le préparerait à la cléricature.

Ses efforts furent couronnés de succès : Pierre se sentit rapidement attiré par la vie monastique, par celle surtout où il remarquait plus d'austérité. Agé d'un peu plus de vingt ans (*Autob.*, c. v, p. 422 E), il quitta sa famille et entra au couvent bénédictin de Ste-Marie in Fayfolis, non loin de sa ville natale; il y prononça ses vœux et reçut l'habit religieux (*Vita C*, c. xv *a*, p. 404; Potthast, *Reg.*, 23976; en 1231 selon une tradition locale). Suivant une déposition au procès de canonisation (Seppelt, *Monum. Celest.*, p. 232, n. 23), il pouvait avoir environ 24 ans lorsqu'il se décida à mettre à exécution son rêve de solitude et fit choix d'une grotte de 11 m. × 4, dont le même témoin lui avait signalé l'existence sur les flancs du Monte Morrone, non loin de Sulmona.

Son *Autob.*, c. vii, p. 423 B, parle de trois autres années de vie érémitique passées à une époque plus reculée, dans une solitude du Monte Palleno, ainsi que d'un voyage à Rome, où il aurait été ordonné prêtre. Mais il est malaisé de rétablir la chronologie exacte de ces événements. La plupart des indications fournies par les sources sont vagues ou prêtent à suspicion. Plusieurs biographes modernes, entre autres Celidonio (i, 94 sq.; ii, 20-21), ont eu le tort de les prendre pour argent comptant.

S'il y a peu à tirer des sources anciennes concernant les détails chronologiques, elles sont par contre des témoignages psychologiques de premier ordre. L'*Autobiographie* et, pour un âge plus avancé, les biographies de ses disciples et les dépositions des témoins au procès de canonisation permettent facilement de reconstituer le portrait moral et psychique du saint.

Pierre y apparaît avant tout comme un inadapté, possédant une imagination très sensible aux rêves et peut-être douée de la faculté de produire des images éidétiques. Sa vie fourmille de preuves nombreuses d'une simplicité peu commune : elle seule explique qu'il ait jugé bon de raconter par le menu comment il fut libéré de certains scrupules en matière délicate par la vision drastique d'un âne accomplissant ses besoins sur les marches d'un palais royal (*Autob.*, c. ix, p. 424 C-D).

Sa soif de prières et de pénitence dépassait toute mesure et, à en juger par des signes extérieurs relevés par d'abondants témoignages, il devait avoir atteint un degré peu commun d'union à Dieu. Un de ses compagnons de vie érémitique qui le connaissaient le mieux, Barthélemy de Trasacco, a laissé une description de sa vie (*Vita C*, c. i-viii) et a complété son récit par sa déposition au procès de canonisation (éd. Seppelt, 333). Il résulte de ce témoignage que Pierre de Morrone possédait les vertus de pénitence, d'humilité et de charité à un degré héroïque. Il jeûnait tous les jours, sauf le dimanche, et redoublait ses austérités

durant ses quatre carêmes annuels. Sa biographie (*Vita C*, c. VI) raconte comment, à la fin d'un de ces carêmes où la température avait été particulièrement inclémente, des visiteurs montés à son ermitage n'y trouvèrent plus qu'un glaçon vivant : des dix pains qu'il avait emportés pour tout son carême, cinq étaient encore intacts. Ayant ainsi réservé une large part à Dieu, il consacrait le reste au service du prochain; sans parler des conseils de vie spirituelle, en vue desquels il s'était constitué un florilège de textes scripturaires et patristiques (les *Opuscula*, voir *infra*), nul de tous ses contemporains n'avait plus que lui le souci de soulager la misère; pour cela, il distribuait jusqu'à la dernière piécette toutes les aumônes qu'on lui apportait; et plus tard, étant devenu fondateur d'ordre et sa renommée faisant affluer les quémandeurs, il fit vendre au besoin les calices et les vêtements précieux des églises de son ordre; apprenait-il que dans quelque monastère de son ordre les troupeaux de moutons devenaient plus nombreux, il les faisait vendre : ainsi il disposait toujours d'un fonds où il pouvait puiser (*Vita C*, c. XVI). — On ne peut nier non plus qu'il ait été thaumaturge, même si les récits et les dépositions consacrés à ses « miracles » sont loin d'avoir tous la même valeur probante.

Pierre aurait passé environ cinq ans dans son premier ermitage du Morrone; deux compagnons étaient venus partager sa vie solitaire. Estimant leur retraite trop proche des lieux habités, ils partirent alors à la recherche d'une solitude plus âpre, non loin du sommet des Monts Majella, à plus de 2 000 m. d'altitude. Ils y fondèrent, autour d'un oratoire dédié au Saint-Esprit, une petite colonie d'ermites, l'*Eremum S. Spiritus de Magella* (localisation dans Celidonio, I, 111 sq.); l'oratoire fut indulgencié par Innocent IV, le 25 févr. 1248.

La réputation du saint ascète attira vers son ermitage un afflux de curieux, d'admirateurs et finalement de disciples qui vinrent habiter avec lui.

A partir de 1251 au plus tard, la nouvelle fondation se vit octroyer des donations de la part de divers seigneurs et communautés des environs. (Cf. Balducci, *Regeslo delle pergamene della curia arcivescovile di Chieti*, Casalbordino, 1926, p. 12, n. 27, 28 et 29; Cantera, *Cenni*, p. 11, n. 1; p. 14, n. 4; Id., *Nuovi documenti*, 5; Marino, 122.)

Le 5 juin 1259, l'évêque de Sulmona accorda l'autorisation de construire sur les flancs du Morrone une petite église dédiée à la Vierge (texte de la bulle dans Marino, 125; description de l'église : Celidonio, II, 6 sq.); elle fut élargie en 1268 et près de son emplacement s'éleva plus tard l'abbaye de Sulmona. En 1261, les ermites auraient reçu en pleine propriété le quart du Monte Morrone (date et authenticité douteuses, cf. Baethgen, 272, note 2).

Par une bulle du 1er juin 1263, Urbain IV incorpora la confrérie érémitique à l'ordre bénédictin (Potthast, *Reg.*, 18551; *in extenso* dans Ughelli, VI, 728; *A. S.*, mai, IV, 507 A; Cantera, *Cenni*, p. 13, note 1). Le lendemain, il prit tous ses biens sous sa protection (Balducci, *op. cit.*, n. 55; M. Inguanez, dans *Gli archivi italiani*, V, 1918, p. 120, n. 11). Ces biens ne consistaient au début qu'en terres arides et ermitages tombés en ruine (*Vita C*, c. X), que les moines s'ingéniaient à restaurer tant bien que mal. En 1275, le total s'élevait à 15 « églises » (bulle de Grégoire X) réparties sur cinq diocèses.

C'est sans doute à cette époque que remontent les relations assez étroites que Pierre de Morrone noua avec les chefs des Franciscains spirituels d'Ombrie. Ces relations ne firent que renforcer ses tendances à l'austérité et au détachement. Peut-être même la pensée lui vint-elle de transformer sa colonie d'ermites en ordre mendiant. Mais ce plan n'avait aucune chance de réalisation. Une réaction très vive se manifestait alors au sein de l'Église contre la multiplication des ordres religieux, des mendiants en particulier. Cette réaction trouva sa codification dans le canon 23, *Religionum diversitatem* du concile de Lyon (Hefele-Leclercq, VI-1, p. 200 sq.).

Apprenant la menace qui pesait sur son nouveau groupement de solitaires, du fait des décisions qui ne manqueraient pas d'être prises à Lyon, Pierre décida de se rendre en personne au concile. Il fit le voyage à pied avec deux confrères (*Vita C*, c. XI, éd. cit., p. 401) et arriva à destination en nov. 1274. A cette date, le concile avait déjà terminé ses travaux. Contrairement à une légende abondamment enjolivée (p. ex. Marino, 139 sq.), Pierre ne parut donc jamais devant les Pères du concile réunis. Mais il fut reçu par Grégoire X et obtint de lui une bulle de confirmation de son ordre suivant la règle de S. Benoît (22 mars 1275; Potthast, *Reg.*, 21006; texte dans Cantera, p. 17, rem. 2; la plupart des auteurs, n'ayant pas tenu compte de la datation en style florentin, ont donné de la suite de ces événements un récit inexact).

Rentré au pays, Pierre de Morrone organisa les bases juridiques du nouvel ordre d'après les directives pontificales : le premier chapitre général fut réuni à S. Spirito de Majella (description, *Vita C*, c. XV). La Règle de S. Benoît fut précisée par des constitutions dans le sens d'une plus grande austérité, sans toutefois atteindre — surtout en matière de pauvreté — l'idéal avec lequel Pierre avait dû transiger à Lyon. Bien que la chose soit vraisemblable, il n'est pas historiquement établi que Pierre y ait été chargé du gouvernement général de son ordre. Dans les documents qui lui sont adressés, il porte le titre de *vice prior*, voire simplement d'*eremita* (Cantera, *Nuovi documenti*, p. 7, n. 4, 10 févr. 1284, mandement de Charles II).

La confirmation inattendue d'un groupement d'importance secondaire, que tous considéraient comme condamné, provoqua la plus vive surprise et attira l'attention sur les ermites du Majella. Les évêques s'empressèrent de leur restituer les biens qu'ils avaient déjà récupérés à leurs dépens. Seul celui de Chieti ne désarma que sur son lit de mort. Mais à ce moment (1278) il leur accorda un privilège d'exemption (*Vita C*, c. XIV). Deux autres privilèges semblables furent accordés, durant la décade suivante, et confirmés par une bulle de Nicolas IV (20 févr. 1291; cf. Celidonio, *Una bolla inedita di PP. Nicola IV*, dans *Rassegna Abruzzese*, I, 1897, p. 39-40). Des personnages de premier plan du monde princier et ecclésiastique de la Péninsule, Charles II, roi de Naples, et le cardinal dominicain Latino Malabranca, tenaient à honneur de les combler de bienfaits.

La générosité des bienfaiteurs et la popularité du nouvel ordre permirent d'abord l'incorporation d'anciens monastères bénédictins menacés de ruine, ensuite la construction ou reconstruction de monastères nouveaux. Parmi la première catégorie figurent l'abbaye de S. Maria in Fayfolis, où le saint avait fait jadis ses premières armes, ainsi que celle de S. Giovanni in Piano. Pierre devint abbé de Fayfolis (avant sept. 1276) et garda cette fonction au moins jusqu'à la fin de 1278 (documents dans Cantera, 21-22). Il passa alors avec toute sa communauté à S. Giovanni in Piano (avant le 8 mars 1279), où son séjour ne dura pas plus d'un an. Après un voyage en Toscane et à Rome au cours de 1280, il reparaît en juin 1281, comme prieur et recteur de S. Spirito di Majella.

Son œuvre assurée du lendemain, Pierre crut pouvoir de nouveau répondre à l'attrait de la solitude. Il se déchargea de l'administration sur son vicaire Francesco d'Atri et reprit, avec deux compagnons, sa vie

d'ermite, d'abord à S. Bartolomeo di Legio, ensuite dans une caverne profonde mais spacieuse, à Giovanni di Orfante, près du sommet du Majella (*Vita C*, c. XXI-XXII).

A ce moment, il avait fondé, rattaché ou restauré 36 établissements monastiques, comptant quelque 600 moines, oblats y compris (*Vita C*, c. XXVI), répartis sur 12 diocèses, formant un bloc dans le massif des Abruzzes, à cheval sur les confins des États de l'Église et du royaume de Naples. En outre l'ordre possédait à Rome au moins un pied-à-terre et une église, dès avant 1280 (cf. Baethgen, 276, note 3).

Pour héberger tout ce monde, de nouvelles constructions et extensions étaient nécessaires. La première fondation nouvelle importante fut S. Maria di Collemaggio près d'Aquila (église consacrée le 25 août 1288; cf. Galli, 41-42).

Pour faciliter l'accès de sa retraite aux nombreux pèlerins qui venaient le consulter, Pierre décida de se choisir une solitude plus rapprochée des lieux habités. Il fit agrandir la construction qui s'élevait depuis longtemps sur les flancs du Monte Morrone dominant Sulmona au N.-E. Ce nouveau monastère, dédié au S.-Esprit, remplaça celui de Majella comme abbaye principale en 1293. Pierre descendit alors de son nid d'aigle et installa sa cellule dans le vieux château-fort de Segezzano, perché un demi-mille plus haut que le nouveau monastère (juin 1293). Il s'y trouvait depuis treize mois quand un événement imprévisible vint transformer sa vie.

II. PONTIFICAT. — 1° *L'élection et ses rétroactes.* — Nicolas IV étant mort le 4 avr. 1292, la rivalité traditionnelle entre Colonna et Orsini se manifesta à nouveau au scin du Sacré Collège, bientôt réduit à onze membres par la mort du cardinal Cholet. Les péripéties et tractations de cette vacance pontificale sont décrites tout au long dans l'*Opus metricum* de Stefaneschi (I, 1, c. 1-7; éd. Seppelt, 19-32); pour l'arrière-plan diplomatique, voir les ouvrages mentionnés par Baethgen, p. 288, note 1, et Digard, I, 150-72.

Parmi les onze cardinaux, les deux partis rivaux comptaient chacun quatre adhérents, ce qui rendait impossible toute majorité des deux tiers. A deux reprises déjà (épidémie d'été 1292, troubles de 1293), une scission locale avait séparé en deux fractions le Sacré Collège : les uns restant à Rome, les autres s'étant dispersés ou réunis à Rieti.

En automne 1293, les Colonna restés à Rome, estimant l'occasion favorable, menacèrent de procéder tout seuls à l'élection pontificale, prétextant être seuls présents à l'endroit légalement prévu pour ce faire. Devant la protestation du groupe Orsini, les deux partis s'accordèrent sur le choix de Pérouse comme nouveau lieu de réunion et décidèrent de s'y retrouver à partir du 18 octobre.

La reprise des conversations durait depuis plus de huit mois et l'interrègne depuis plus de deux ans, sans que les négociations eussent avancé d'un seul pas, lorsque, le 5 juill. 1294, on apprit que l'accord venait d'être réalisé en un tournemain sur la personne de Pierre de Morrone, bien qu'il fût *omnibus ignotus facie* (*Opus metr.*, I, 2, c. 2; éd. Seppelt, p. 39).

Comment expliquer un pareil revirement que rien ne faisait présager? Deux thèses principales s'affrontent : coïncidence fortuite recouvrant une intervention providentielle; machinations et intrigues politiques.

La première est celle admise officiellement dans le décret d'élection et dans la missive des cardinaux à celui qu'ils venaient d'élire (5 et 11 juill. 1294; Raynaldi, *Annat. Eccl.*, ad ann. 1294, § 6 et 7; publiés à nouveau, avec fac-similé du décret, reproduction des sceaux et indications bibliographiques, par A. Mercati, *Bull. dell' Ist. stor. italiano*, XLVII, 1931, p. 1 sq.). Dans son état pur, elle n'est plus admise par personne. Mais, tout en reconnaissant l'interaction de motifs humains, certains historiens contemporains continuent à mettre l'accent sur des éléments irrationnels et para-politiques. Les deux principaux défenseurs de cette manière de voir sont H. Finke, *Aus den Tagen*, 24 sq., et Baethgen, 308-12, ce dernier avec plus de mesure.

Cette thèse suffit parfaitement à rendre compte de la suite des événements, tels qu'ils sont racontés par le cardinal Stefaneschi dans son *Opus metricum* (I, 2, c. 1 et 2; éd. Seppelt, p. 36 sq.). D'après ce récit — le seul provenant d'un témoin oculaire, mais rédigé en une langue manquant de clarté — les cardinaux réunis à Pérouse auraient éprouvé une forte émotion en apprenant le décès inopiné du frère du cardinal Napoléon Orsini, tué par une chute de cheval. Tandis que neuf d'entre eux, au cours d'une réunion, commentaient cette nouvelle, le cardinal Boccamozza fit appel à leur esprit d'union. Alors le doyen du collège, le cardinal d'Ostie, Latino Malabranca, se leva et raconta avoir reçu un message, dans lequel un saint ermite lui faisait part d'une vision où Dieu lui aurait annoncé que son bras s'appesantirait en châtiments terribles si, dans les quatre mois, la situation ne s'était pas éclaircie. A une question insidieuse du cardinal Gaetani, Malabranca reconnut que l'ermite en question était Pierre de Morrone. Tous furent d'accord pour reconnaître en lui un homme de Dieu et pour estimer que seul un saint pourrait calmer la colère divine. Alors Latino, se levant à nouveau, déclara lui donner son suffrage. Les autres cardinaux, y compris les deux absents, se rallièrent à cette candidature, les uns immédiatement, les autres, surtout Matteo Orsini, après quelque hésitation (Baethgen, 294; Finke, 35-36). Finalement, l'unanimité se fit sur le nom de Pierre de Morrone.

Cette première thèse n'exclut pas la seconde. A le prendre à la lettre, le texte du décret ne fait appel à une inspiration surnaturelle que pour expliquer l'unanimité recueillie par une candidature aussi insolite et nullement le fait qu'elle ait été proposée à l'improviste : *demum inter nos ex insperato seu improviso de venerabili ac religioso patre fratre Petro de Murrone ordinis S. Benedicti, celebris sanctitatis viro, habita mentione, omnes, qui tunc presentes eramus in consistorio supradicto, ad personam eius intente considerationis intuitum dirigentes, in ipsum quasi divinitus inspirati, non sine lacrymarum effusione, nullo prorsus discordante consensimus* (Raynaldi, *loc. cit.*, § 6).

La seconde thèse a été surtout mise en avant par la dissertation de Schulz (19-30). Depuis lors, elle a recueilli, dans ses grandes lignes, l'adhésion de la majorité des historiens, tant catholiques que protestants (p. ex. Hauck, Hösl, Morghen, Seppelt). Elle met en cause, avant tout, le roi de Naples, Charles II d'Anjou. Elle fait appel à des faits historiques négligés à tort par la thèse précédente, ainsi qu'à la conjoncture politique internationale résultant de la rivalité entre Anjou et Aragon en Sicile. Toutefois, au lieu de se maintenir sur cette base solide, certains auteurs qui la proposèrent n'ont pas craint d'édifier une construction fort osée tenant plus du roman que de la réalité.

Les faits historiques sont les suivants : le 7 déc. 1293, à Figueras (cf. Jacobi Aurie, *Annales Januenses*, *M. G. H.*, *SS.*, XVIII, 353), Charles II avait conclu avec Jacques II d'Aragon un accord secret concernant la Sicile et devant entrer en vigueur à partir du 1er nov. 1294 (Cantera, *Cenni*, 103; Finke, *Acta Aragonensia*, III, p. 21, n. 13). En vertu de la suzeraineté pontificale sur la Sicile, un tel accord devait être approuvé par le pape avant sa divulgation. Pour cela, il fallait qu'il y eût un pape avant le délai fixé à Figueras. Charles II,

durant son voyage de retour, s'arrêta donc à Pérouse, où il séjourna du 21 au 29 mars 1294 (cf. M. Schipa, *Carto Martello*, dans *Archivio storico per te provincie Napoletane*, xv, 1890, p. 83 sq.). Il escomptait un succès facile auprès des onze cardinaux et annonçait ouvertement la fin prochaine de l'interrègne pontifical (Baethgen, 292, note 4) : cinq cardinaux n'émargeaient-ils pas à sa cassette pour un « pourboire » *(pro emptione vini)* annuel de 100 onces, et quatre autres pour 50, au titre de « protecteurs du royaume de Sicile »? (Cf. C. Minieri Riccio, *Studii storici sui fascicoli Angioini*, Naples, 1863, p. 45.)

Mais les deux propositions qu'il leur soumit étaient trop inacceptables pour être favorablement accueillies, même par des cardinaux achetés à l'avance. A cette occasion, le cardinal Benoît Gaetani, malgré la vieille amitié qui les unissait (références à des documents privés des archives de la famille Gaetani, dans Baethgen, 292, n. 1), eut avec le roi un échange de mots très vifs (cf. Ptolémée de Lucques, *Hist. Eccl.*, xxiv, c. 28 et 31; éd. Muratori, *SS. rer. itat.*, anc. éd., xi, col. 1199-1200; commentaire de Finke, 32-33).

Laissant auprès du Sacré Collège le Provençal Guillaume Agarini comme chargé d'affaires (Finke, *Aus den Tagen*, p. 25, n. 3), le roi quitta Pérouse, assuré de l'appui d'un groupe de cardinaux auquel se rattachait le doyen du Sacré Collège, Latino Malabranca, mais sans avoir réussi dans son projet. L'itinéraire de son retour vers Naples passait par Sulmona (M. Schipa, *op. cit.*, 85). Le roi s'y arrêta (6 et 7 avr. 1294), fit une donation au monastère S. Spirito (Cantera, p. 29; Digard, i, 174, note), et alla rendre visite dans son ermitage au solitaire du Morrone (témoignage de Nicolas Berardi, 56e témoin au procès de canonisation; éd. Seppelt, 258; preuve de la date : Baethgen, 296-97). Lui-même, ainsi que son père Charles Ier, connaissaient l'ermite de longue date et comptaient parmi les bienfaiteurs insignes de son ordre.

Quel fut l'objet de leurs conversations? On en est réduit aux conjectures. Il est très vraisemblable que le roi aura parlé de la question pontificale, en insistant sur la menace que constituait, pour la paix du monde et de l'Église, une prolongation de l'interrègne. Qu'il réussit à émouvoir fortement l'ermite, au point d'alerter son imagination visionnaire, la démarche entreprise par ce dernier auprès de son ami, le cardinal Malabranca, en est une preuve.

En tout cas, le résultat de cette entrevue fut qu'il obtint par ricochet, de la part des cardinaux, ce qu'il n'avait pu obtenir directement à Pérouse : la nomination d'un pape qui lui serait dévoué.

A eux seuls, les faits précités n'expliquent pas le principal : ils laissent dans l'ombre la question de savoir à qui revient l'initiative de la candidature de Pierre de Morrone. L'ermite lui-même n'ayant pu la suggérer dans sa lettre au cardinal Malabranca, reste le choix entre ce dernier et le roi de Naples.

Faut-il, avec Schulz (p. 20-30) et d'autres, voir dans tous ces événements un scénario combiné à l'avance par Charles II, avec la complicité de Latino et d'un groupe de cardinaux qui auraient trempé dans ce mélodrame? Trois arguments sérieux rendent cette hypothèse fort peu vraisemblable : *a)* L'attitude initiale réticente du cardinal Matteo Rosso, le chef du groupe Orsini. Si toute l'affaire avait été manigancée par le roi de Naples, celui-ci n'aurait pas manqué de mettre dans son jeu le puissant cardinal qui lui était favorable. Cet argument est bien mis en lumière par Morghen, *Matteo Rosso*, 320 sq., et repris par Baethgen, 299. — *b)* Le caractère et l'attitude du cardinal Latino lui-même : prêtre pieux et zélé, figurant comme bienheureux au calendrier des Dominicains, à l'ordre desquels il appartenait, grand bienfaiteur de l'ermite du Morrone et de ses confrères (Ptolémée de Lucques, *Hist. Eccl.*, xxiv, c. 30, éd. cit., col. 1199-1200), il n'avait rien d'un intrigant politique ni d'un instrument aveugle de la politique angevine. D'ailleurs, tant qu'il vécut, il adopta la même attitude que les autres cardinaux pour obtenir du pape qu'il ne prolonge pas son séjour en dehors des États de l'Église. (Voir son portrait psychologique dans Baethgen, 299-301 et Finke, 26.) — *c)* Le fait que, dans l'histoire des conclaves du xiiie s., il existait au moins deux précédents, où les cardinaux, désunis et en désespoir de cause, avaient tenté de se rallier à une candidature étrangère à leur corps, choisie chaque fois parmi les personnalités jouissant d'un grand prestige spirituel : Humbert de Romans, durant le conclave du Septizonium en 1241, et Philippe Benizzi, et peut-être aussi S. Bonaventure, durant l'interrègne de 1268 à 1271 précédant l'élection de Grégoire X.

L'importance de cette interférence du point de vue spiritualisant, voire mysticisant, sur des mentalités médiévales qui n'avaient rien de froidement machiavélique, a été surtout mise en lumière par Baethgen (*op. cit.*, 310 et *Der Engelpapst*, 75-120), qui a bien montré ses affinités spirituelles avec l'idéal largement répandu d'un « pape angélique » ou d'un « pape évangélique ». Le témoignage de Jacques Colonna, un des cardinaux présents au conclave, est explicite : il affirme que Pierre de Morrone fut élu à cause de sa sainteté (*Anal. Boll.*, xvi, 476).

Il semble donc plus vraisemblable de s'en tenir à l'interprétation de Ptolémée de Lucques qui, parlant de Malabranca, ajoute : *ex hac ergo familiari devotione et confidentia bonitatis fuit motus ad suadendum de ipso, ut in summum assumeretur pontificem* (*loc. cit.*, col. 1200).

Si l'on veut, à tout prix, maintenir une place à une considération politique, pour expliquer la facilité avec laquelle la proposition de Latino recueillit l'adhésion unanime des cardinaux, malgré leur rivalité, il faut faire appel moins à une machination ourdie de toutes pièces par le roi de Naples qu'au bouleversement de la situation politique interne dont les États de l'Église, Rome en particulier, venaient d'être le théâtre : soulèvement armé de la commune d'Orvieto et surtout coup d'État des *popolari* romains (mai ou juin 1294) qui remplacèrent l'administration aristocratique par un sénateur de leur parti (cf. Digard, i, 158-66, 172-73 et Baethgen, 302-06, avec références aux sources).

Ces événements, d'une gravité exceptionnelle pour eux, ne pouvaient manquer d'exercer une pression sur les cardinaux. C'est ce qu'a fort bien mis en lumière un contemporain anglais, Barthélemy Cotton, qui disposait d'informations de première main (*Historia angticana*, éd. Luard, *Rer. Brit. Script.*, Londres, 1859, p. 251 sq.; éd. *M. G. H.*, *SS.*, xxviii, 610 sq.).

C'était la discussion de cette situation, et nullement la question pontificale, qui figurait à l'ordre du jour du consistoire du 5 juill. (cf. Guillaume de Nangis, *M. G. H.*, *SS.*, xxvi, 60 : *cum cardinales super electione pape viderentur esse in sua discordia obstinati et confirmati, et tunc ad tractandum de electione non convenissent;* autres références dans Baethgen, 302, note 5). Ainsi les cardinaux furent pris de court par la proposition de Latino, en face de laquelle leur obstination psychologique se trouvait temporairement désarmée.

2° *De l'élection à la consécration pontificale.* — L'unanimité du Sacré Collège ne dura que l'espace d'un matin. Dès qu'il fut question de choisir une délégation pour notifier à Pierre de Morrone son élection au souverain pontificat, les anciens tiraillements reprirent de plus belle. Il fallut six jours pour se mettre d'accord sur une solution transactionnelle : le 11 juill., trois

émissaires, choisis en dehors du Sacré Collège, quittèrent Pérouse pour le Morrone : l'archevêque de Lyon, Bérard de Goth, et les évêques d'Orvieto et de Patti. Ils arrivèrent le 16 au monastère. Le cardinal Pierre Colonna, venu en son nom personnel, les rejoignit.

A ce moment, la nouvelle de l'élection avait eu dix jours pour s'ébruiter; le peuple l'avait accueillie avec joie. Pierre, mis au courant, aurait d'abord songé à prendre la fuite avec un compagnon, le Bx Robert de Sala (*Vita C*, c. XXVIII; Pétrarque, *De vita solitaria*, II, c. XVIII; *A. S.*, mai, IV, p. 429, n. 24). La foule, qui déjà affluait vers l'ermitage, l'en aurait empêché. Finalement, sur les conseils de ses confrères et d'« autres amis », il se serait résigné à ce qui était pour lui la volonté de Dieu; il attendit les événements.

Charles II se trouvait à la cour de Melfi, quand il apprit la nouvelle. Sans tergiverser un instant, il chargea son jeune fils, le prince Philippe de Tarente, de l'administration intérimaire du royaume (12 juill.; Schipa, *op. cit.*, 87) et accourut, avec son fils aîné, à bride abattue vers Sulmona. Il s'y trouvait déjà quand les cardinaux arrivèrent (cf. A. L. Antinori, *Opere inedite*, sect. I, *Annali degli Abruzzi*, vol. X, 1294).

Le lendemain de leur arrivée au monastère, les émissaires du Sacré Collège, accompagnés de Charles Martel, le fils du roi, montèrent jusqu'à l'ermitage de Pierre. Arrivés devant l'ermite, tous se prosternèrent devant lui, qui, lui aussi, se mit à genoux devant des visiteurs d'un si haut rang. Alors, l'archevêque de Lyon donna lecture de son message et pria l'élu, s'il acceptait son élection, de prendre ses dispositions pour rejoindre les cardinaux à Pérouse (Potthast, *Reg.*, 23947; Ptolémée de Lucques, *op. cit.*, 1200). Après s'être retiré dans sa cellule pour y consulter Dieu, Pierre répondit qu'il acceptait; après quoi, escorté par le cardinal Colonna et le prince Charles Martel, il descendit, au crépuscule, de son ermitage et logea au monastère de S. Spirito. La huitaine de jours qu'il y passa furent décisifs pour l'orientation de son pontificat.

Alors que les cardinaux, ses conseillers naturels, étaient encore loin, d'autres vinrent prendre leur place. Un des plus pressés fut son ami le roi de Naples, Charles II, bien décidé à ne plus le lâcher d'une semelle, tant qu'il n'en aurait pas fait un instrument docile de ses intérêts.

Pierre de Morrone ayant annoncé aux cardinaux son acceptation (texte de la lettre dans Baethgen, 315-16), un échange de messages s'ensuivit : les cardinaux insistant à nouveau auprès du pape pour qu'il vînt les rejoindre à Pérouse, ou du moins pour qu'il fît choix d'une résidence en territoire pontifical, afin de sauvegarder son indépendance, Pierre, sur le conseil du roi (Ptolémée de Lucques, *op. cit.*, c. XXX, col. 1199), invoqua des motifs de santé pour s'excuser. D'accord sans doute avec le roi, il avait décidé de se fixer pour un temps à Aquila et de s'y faire sacrer. Ceci ressort clairement de la teneur des missives royales des 22-25 juill. reproduites dans Cantera, *Cenni*, p. 45, notes. Le choix de cette ville frontière, récemment fondée et aux portes de laquelle s'élevait le monastère célestin de Collemaggio, ne manquait pas d'habileté.

Partie de Sulmona la veille ou l'avant-veille, l'escorte pontificale arriva le 27 juill. à Aquila, où elle fit une entrée fort peu protocolaire : le pape, revêtu de sa bure, était assis sur un âne, dont la bride était tenue par le roi et son fils; c'était la seule monture à laquelle il fût accoutumé, lorsqu'il ne se déplaçait pas à pied; mais cet accroc au protocole allait devenir l'objet des commentaires les plus singuliers.

De tout le Sacré Collège, seuls deux cardinaux, Aycelin et Napoléon Orsini, vinrent rejoindre le pape dans sa résidence des Abruzzes. Les autres lui firent parvenir une nouvelle invitation à poursuivre son voyage. Elle n'eut pas plus de succès que les précédentes. Bien au contraire.

A ce moment, la mort du cardinal Malabranca, survenue à Pérouse le 9 ou le 10 août (Schulz, *Zeitschr. für Kirchengesch.*, 374; Digard, I, 184; *Ann. pont.*, 1929, p. 128), vint fournir au roi de Naples un atout inespéré, en faisant disparaître la seule personne dont la présence était requise pour une consécration pontificale. Le siège d'Ostie devenu ainsi vacant, l'archevêque de Bénévent, présent à Aquila, sacra le cardinal Aycelin évêque d'Ostie, et celui-ci, assisté du cardinal Napoléon Orsini, procéda sans tarder à l'intronisation épiscopale du nouveau pape, qui choisit le nom de Célestin. La date de cette cérémonie est incertaine. Tous les auteurs contemporains l'ont confondue avec le sacre du 29 août; leurs témoignages sont donc inutilisables. Les historiens modernes ont été souvent induits en erreur par leurs devanciers; d'autres, avec Schulz, *loc. cit.*, 378, ont parlé d'une double consécration pontificale, la première ayant été déclarée invalide par les cardinaux. La véritable suite des événements a été rétablie par Casti, dans *Celestino V...*, 161-64, et (avec une confusion de dates) par Digard, I, 184-85.

Entre temps, sous couleur d'aider le pape dans une tâche trop nouvelle pour lui, le roi réussit sans peine à le circonvenir et à faire nommer plusieurs de ses créatures à des postes-clefs : Jean de Castrocoeli, archevêque de Bénévent, homme plein de ruse, d'avarice et d'ambition, qui avait, cinq ans auparavant, trempé dans une rébellion ouverte contre Rome, fut nommé vice-chancelier. En outre, les postes de notaire apostolique (Barthélemy de Capoue), d'huissier de la chambre pontificale et de capitaine des États de l'Église furent également confiés à des fonctionnaires napolitains. Par autorisation spéciale du roi de Naples, ces agents continuèrent à toucher les appointements attachés à leurs anciennes fonctions (Digard, I, 182, note 2, et 183).

Apprenant ce qui se passait à Aquila, les sept cardinaux restés à Pérouse comprirent qu'il était plus que temps de rejoindre le pape, s'ils voulaient sauver l'autorité du Sacré Collège. Après avoir obtenu de Charles II divers engagements de nature financière (Schulz, *loc. cit.*, 377, note 2), ainsi que la promesse sous serment qu'il n'exercerait sur leurs allées et venues aucune pression, en cas de vacance du S.-Siège (Célestin V le délia de cette promesse, Potthast, *Reg.*, 23998), ils vinrent l'un après l'autre à Aquila; même Benoît Gaetani qui, à l'étonnement général, finit par rejoindre les autres après avoir boudé pendant plus d'un mois (Ptolémée de Lucques, *op. cit.*, 1200).

Le 29 août eut lieu la cérémonie du sacre, devant l'église Ste-Marie di Collemaggio, puis la procession de l'église en ville avec le décorum habituel. Une foule énorme, dont Ptolémée de Lucques, témoin oculaire, a grossi le nombre jusqu'à 200 000 personnes, avait afflué à Aquila pour assister à ce triomphe suprême du populaire ermite (*op. cit.*, c. 29 et 31, col. 1199 et 1200).

3° *De la consécration pontificale à l'abdication.* — Les nuages ne tardèrent pas à s'amonceler. Soixante ans de vie érémitique peuvent préparer parfaitement à recevoir la couronne céleste; pour ceindre la tiare de S. Pierre, ce n'était pas la préparation idéale. La simplicité de Célestin le dépaysait devant les exigences du protocole romain. Son manque d'habitude du latin officiel n'obligeait-il pas les cardinaux à s'exprimer en italien au consistoire? Sa bonne foi, sa scrupulosité méfiante et son manque d'expérience en faisaient une victime toute désignée pour tomber dans les pièges tendus par les politiciens roués, les bénéficiers sans scrupules et les arrivistes retors.

Dans l'édition définitive de son *Opus metricum* (I, 3,

c. 10, éd. Seppelt, p. 69), le cardinal Stefaneschi ne se gêne pas pour critiquer ouvertement les mesures prises par Célestin. Parmi ces mesures, l'histoire retient en particulier :

a) L'octroi imprudent de nombreuses faveurs. — Faveurs spirituelles et autres furent distribuées sans aucun discernement. Le jour même de son sacre, il accorda de vive voix une indulgence plénière, semblable à la Portioncule, à tous ceux qui visiteraient, aux conditions habituelles, Notre-Dame de Collemaggio, le jour anniversaire de cette solennité. Après s'être fait quelque peu prier (témoignage de Pietro Boerio, dans Baluze, *Miscellanea*, I, 480), il confirma, semble-t-il, sa concession un mois plus tard par une bulle (Potthast, *Reg.*, 23981; Raynaldi, ann. 1294, § 13, p. 145; mise au point des questions d'authenticité, dans Moscardi, 20 sq. et Baumgarten, *Miscellanea diplomatica*, I, *Römische Quartalschrift*, 1913, p. 93*). Cette concession fut fort discutée dans la suite. Le 18 août 1295 elle fut explicitement révoquée par Boniface VIII (A. Thomas, *Registres de Boniface VIII*, n. 815). Plusieurs papes la confirmeront à nouveau par la suite (cf. Galli, 61; Moscardi, 30-35).

Cette première concession fut suivie de nombreux autres avantages et privilèges accordés à divers églises et monastères. Les communautés de son ordre, qui comptait alors 18 couvents et 4 prieurés, furent spécialement favorisées. Comme certains papes à l'égard de leurs neveux, ainsi Célestin paraissait réserver le plus clair de son initiative personnelle à les combler de faveurs (Casti, dans *Celestino V...*, 170 sq.). Ce népotisme monastique transparaît dans un très grand nombre d'actes : il les exempte de toute juridiction extérieure (Potthast, *Reg.*, 23951, 23970, 24002, 24003, 24011); leur accorde de riches indulgences allant jusqu'à 2 000 ans (Potthast, *Reg.*, 23975, 24004, 23977); la maison-mère du Morrone est déliée de toute dépendance envers S.-Pierre de Rome (Potthast, *Reg.*, 23976; *Bullar. Rom.*, éd. Turin, IV, 116); il permet à ses membres de porter le nom d' « ermites célestins », leur reconnaît la prééminence honorifique sur tous les autres bénédictins. Le pape caressait même le projet de voir tous les fils de S. Benoît devenir des Célestins. Lors de son passage par le Cassin, il eut recours à la persuasion, puis à la contrainte, mais en vain, pour y faire adopter leurs usages (cf. Tosti, *Storia della badia di Montecassino*, III, Rome, 1889, p. 37 sq.).

L'amour de Célestin pour la vie austère se manifesta aussi dans la protection imprudente qu'il accorda au parti des Spirituels franciscains, dont il connaissait de longue date les principaux meneurs. Ceux-ci, en butte aux tracasseries de leurs confrères et poursuivis également pour leurs idées subversives par les autorités, décidèrent de tenter leur chance auprès du nouveau pape. F. Pierre de Macerata et F. Pierre de Fossombrone vinrent trouver le pape à Aquila et lui demandèrent « l'autorisation d'observer leur vœu à l'abri des persécutions et des empêchements de ceux qui se laissent aller à renier la fidèle règle et la loyale observance que S. François avait commandée dans son testament et dans ses autres écrits » (Ehrle, *Arch. für Lit.-und Kirchengesch. des M. A.*, II, 308). « Dans sa dangereuse simplicité » (Muratori, *Antiq. ital.*, éd. Milan, 1741, IV, 1020), Célestin V n'y vit aucune malice; après leur avoir d'abord proposé de s'adjoindre aux Célestins, il permit à Pierre de Macerata et à son groupe de se séparer des autres Frères Mineurs sous le nom de « Pauvres ermites » et chargea l'abbé de son ordre de leur indiquer des ermitages où ils pourraient vivre (Angelo Clareno, *Epistola excusatoria*, publ. Ehrle, *Arch. für Lit.-und Kirchengesch.*, I, 525-26).

Plus avantagé encore fut son ami et protecteur le roi de Naples. Parmi les nombreuses mesures dont il fut l'inspirateur ou le bénéficiaire, il faut mentionner : la confirmation de son traité de Figueras avec Jacques d'Aragon (1er oct., Potthast, *Reg.*, 23984; Raynaldi, ann. 1294, § 15, IV, 147); deux décimes exceptionnels à lever, le premier sur les biens d'Église en France durant un an, l'autre sur ceux d'Angleterre durant quatre ans, pour financer ses expéditions militaires (2 oct., Potthast, *Reg.*, 23985; Raynaldi, *ibid.*, 149); la nomination de son fils, âgé de 21 ans, comme archevêque de Lyon (7 oct., Potthast, *Reg.*, 23990; Raynaldi, *ibid.*, 152); la constitution d'une province autonome sicilienne des Frères Prêcheurs (Potthast, *Reg.*, 23953; Fontana, *Monumenta dominicana*, Rome, 1675, p. 140). Le roi aurait même eu l'intention d'obtenir du pape la condamnation du cardinal Gaetani comme hérétique et aurait pressenti les cardinaux Colonna en vue d'un appui éventuel en ce sens. Mais ce renseignement étant fourni par les Colonna est suspect (cf. Procès ouvert par Clément V contre la mémoire de Boniface VIII, publ. C. Höfler, *Abhandl. der Hist. Kl. der Kgl. bayer. Akad. der Wiss.*, III-3, 1843, p. 60).

Apprenant l'ouverture de ce nouveau Pactole, les quémandeurs affluaient de toutes parts. Mais tous n'avaient pas également en vue l'enrichissement de leurs âmes. Beaucoup sollicitaient des biens plus tangibles. Célestin accordait tout, sans y regarder de fort près, « car il était simple et droit » (*Vita C*, c. XXX). Pendant les quelques mois de son pontificat, il fut victime d'une exploitation éhontée. Les dispenses réservées au S.-Siège furent prodiguées au mépris de toutes les règles, les biens d'Église dilapidés par des inféodations et des échanges arbitraires; les concessions d'expectatives, de bénéfices et de pensions dépassèrent toute mesure (voir l'exposé des motifs de la bulle de Boniface VIII, 8 avr. 1295, Thomas, *Reg. de Boniface VIII*, n. 770). Ptolémée de Lucques (*Hist. Eccl.*, XXIV, c. 31; Muratori, XI, 1200) va jusqu'à parler de blancs-seings et de faveurs identiques accordées à plusieurs bénéficiaires à la fois. Il est vrai, le même auteur ajoute, à la décharge du vieux pontife, que pas mal d'abus en matière de concessions de grâces et de privilèges se commettaient, à son insu, par des officiers curiaux profitant de son âge et de son inexpérience. Malheureusement la disparition du registre de Célestin V ne permet pas de mesurer exactement le désordre créé par tous ces abus. Parmi les plus compromis figuraient les cardinaux Colonna. Entremetteurs infatigables de grâces pontificales, ils s'en étaient réservé plus qu'une portion congrue. De leur propre aveu, Jacques Colonna avait obtenu une pension de 500 marcs sterling et chacun de ses deux neveux plus de 1 000 livres tournois (Digard, I, 242; voir aussi une bulle d'une teneur incroyable, Potthast, *Reg.*, 24005, 19 nov. 1294, dans Barth. Cotton, *Hist. anglic.*, éd. Luard, 261).

Ce désordre fut tel que Boniface VIII, dès le troisième jour de son pontificat et, à ce qu'il semble, sur la demande de Célestin lui-même, révoqua oralement toutes les mesures arbitraires prises par lui. Après quoi, la chancellerie pontificale eut de la besogne pendant près d'un an, pour mettre de l'ordre dans ce grand nettoyage : annulation de toutes les réserves de bénéfices concédées depuis Nicolas IV, de toutes les nominations à des postes importants faites sans l'assentiment des cardinaux, en particulier celles de l'archevêque de Lyon et de Barthélemy de Capoue; révocation, jusqu'à nouvelle confirmation, de tous les privilèges concédés par Célestin V. Cette révocation fut spécifiée par la bulle du 8 avr. 1295 (Potthast, *Reg.*, 24061; A. Thomas, *Registre de Boniface VIII*, n. 770). Toutes les bulles expédiées par Célestin V devaient être renvoyées à Rome, aux fins d'un nouvel examen. Cette dernière mesure fut cause du très petit nombre de

bulles originales de Célestin V conservées de nos jours : sur un total de plus de 106 documents expédiés par lui, Baumgarten n'en connaît que 46 : liste dans *Miscellanea diplomatica*, I (*Römische Quartalschrift*, 1913, p. 85*-94*).

b) La promotion cardinalice (Aquila, 18 sept. 1294). — Elle fut suggérée au pape par le roi de Naples et devait comprendre douze noms. Le choix des élus, tous candidats du roi, fut discuté en comité secret par le pape avec les trois cardinaux, Hugues Aycelin, Matteo Orsini et Jacques Colonna. Le reste du Sacré Collège ne fut pressenti que la veille de la préconisation (*Opus metricum*, III, c. 8). Encore Charles II fit-il remplacer, à la dernière minute, un des candidats par un autre.

Cette liste comprend : *a.* sept Français ou Provençaux : les archevêques de Bourges et de Lyon, Simon de Beaulieu et Bérard de Goth; le canoniste Jean Lemoine, vice-chancelier du S.-Siège sous Nicolas IV; le doyen du chapitre de Paris et le prévôt de celui de Marseille, Nicolas l'Aide et Guillaume Ferrier; Robert, abbé de Cîteaux, et Simon, prieur de La Charité-sur-Loire; — *b.* trois Napolitains appartenant au cercle des amis intimes du roi : son chancelier, Guillaume Longhi de Bergame; Pierre, l'évêque élu de Sulmona, et messer Landolfo Brancaccio; — *c.* deux célestins : Thomas de Ocra, abbé de S. Giovanni in Piano et inscrit comme bienheureux au martyrologe bénédictin, et Francesco Ronci di Atri. (Pour esquisse biographique, voir l'art. de Vittori dans *Celestino V...*, 301-20.)

Le douzième nom de cette liste a donné lieu à de nombreuses contestations. D'après Ciacconius-Oldoinus, *Vitae pontif. rom.*, II, 292 et Eubel, 11, ç'aurait été Benoît Gaetani junior; Celidonio, *Vita*, 85-94, reprenant la liste de l'*Opus metricum*, nomme un mystérieux *Frater Petrus*, célestin, qui serait mort dès le 9 oct. suivant. De nouvelles recherches aux Archives vaticanes et la publication d'une lettre de Jacques d'Aragon (16 oct. 1294, *Acta Aragonensia*, éd. Finke, I, 19-20) ont permis de trancher le doute : le douzième cardinal fut le célestin François Ronci di Atri (ou di Andria); le mystérieux *Frater Petrus* résulterait d'une confusion de lecture entre les deux prénoms Petrus et Franciscus. Et Gaetani junior aurait été créé cardinal tout seul par son oncle, dès le début du pontificat de celui-ci. Cf. P. M. Baumgarten, *Die Cardinalsernennungen*, 167-68 et art. de Vittori dans *Celestino V...*, 316 sq.; Cali, 104-07.

Seulement, François Ronci mourut à Sulmona le 13 oct., moins d'un mois après son élévation à la pourpre. Célestin, pour rétablir sans doute l'effectif apostolique, choisit l'archevêque de Bénévent Castrocoeli pour le remplacer. Cette promotion eut lieu d'une façon tout à fait insolite. Durant son séjour à Teano (23 au 28 oct.), un soir après dîner, le pape lui annonça sa nomination; après quoi, il convoqua les six cardinaux présents, leur fit part de sa décision, qui ne souleva aucune objection. Mais les autres cardinaux, mis au courant, firent savoir au pape qu'ils n'admettraient dans leur sein qu'un cardinal nommé après avoir obtenu leur assentiment. Célestin V céda, démit de sa charge le nouveau cardinal, jusqu'à ce qu'un consistoire réuni à Naples lui obtint l'adhésion générale. Ce récit se base sur le seul témoignage de l'*Opus metricum*. Baumgarten, *op. cit.*, 169 en admet l'authenticité, du moins quant au fond. En tout cas, il est certain que, le 1er oct., Castrocoeli n'était pas encore cardinal. Cf. Schulz, *Zeitschr. für Kirchengesch.*, XVII, 1897, p. 384, note 4. C'est donc à tort que la liste de l'*Ann. pont.*, 1929, p. 134-35, le mentionne comme treizième cardinal de la promotion du 18 septembre.

c) Le transfert de la résidence pontificale à Naples. — Dès le début de sept., le roi fit avertir les autorités napolitaines de se préparer à recevoir le pape (Documents dans Cantera, *Cenni*, 53-56, notes, et C. Minieri Riccio, *Saggio di Cod. diplom.*, *Supplem. I*, n. 71-74, Naples, 1882). Il ne semble pas que le pape ait été averti des intentions royales. Au contraire, il avait déjà pris des dispositions en vue d'un retour à Rome, lorsqu'il se laissa convaincre par Charles II de se rendre d'abord à Naples pour y séjourner quelque temps. Le motif de ce revirement était de ne pas retarder les pourparlers avec Jacques d'Aragon, que Célestin lui-même (Potthast, *Reg.*, 23992) avait invité à se rendre dans l'île d'Ischia, afin d'y mettre au point l'exécution du traité de Figueras (cf. lettre de Charles II à Jacques II, 12 oct. 1294, *Acta Aragonensia*, éd. Finke, III, n. 17, p. 28-30). Cette décision fut prise malgré l'avis explicite des cardinaux désireux de retourner à Rome (cf. *Opus metricum*, I, 3, c. 1 sq., éd. Seppelt, 56 sq.). Bon gré mal gré, le Sacré Collège tout entier accompagna ou suivit Célestin V à Naples. L'escorte dont faisaient partie le pape, le roi et son fils, quitta Aquila le 5 oct. Après s'être arrêtée du 7 au 13 au monastère de Sulmona, elle reprit sa route par Castel di Sangro, San Germano, le Cassin, Teano, Capoue et arriva le 2 ou le 5 nov. à Naples (cf. Cali, 104; art. de Casti, dans *Celestino V...*, 195-97; Schipa, *op. cit.*, 91-92). A Naples, le Castel Nuovo fut affecté à la résidence du pape et de ses services.

4° *L'abdication (13 déc. 1294).* — Frappé du désordre qui s'infiltrait dans l'Église par suite de son incapacité administrative, Célestin se rendit compte qu'il n'était pas apte au gouvernement pontifical. Il se mit à réfléchir à ses responsabilités et aux moyens de remédier à la situation. On l'entendait gémir : « O mon Dieu, tandis que je règne sur les âmes, voici que je perds la mienne. » Il ressentait aussi, comme un poids toujours plus lourd, les entraves mises par les devoirs de sa charge à ses habitudes de solitude et de prière. Comme l'Avent était proche, il s'était fait préparer, dans un coin retiré du Castel Nuovo, une cellule en bois, afin d'y passer son « carême de la S.-Martin » en prières et en pénitences comme autrefois. Il avait l'intention de confier le gouvernement intérimaire effectif de l'Église à un triumvirat, et toutes les dispositions étaient prises en conséquence, lorsque le cardinal Matteo Orsini, accouru tout exprès, fit échouer ce singulier projet à la toute dernière minute, en représentant au pontife « qu'il était inadmissible que l'Église eût à la fois trois époux » (cf. Finke, 38).

Le pape songea alors à donner sa démission. Les rétroactes de cette démission ont été souvent travestis. Des histoires de trompettes nocturnes et autres récits fantomatiques, mettant en cause Benoît Gaetani, furent colportés en France, dès les premiers mois du pontificat de Boniface VIII, par Simon de Beaulieu, cardinal et légat pontifical, dont le rôle joué en cette affaire n'est pas des plus beaux (cf. le témoignage de l'abbé de S.-Médard à Soissons au procès ouvert par Clément V contre la mémoire de Boniface VIII, publ. C. Höfler, *Rückblick auf Papst Bonifaz VIII.*, *Abhandl. d. hist. Kl. der kgl. bayer. Akad. der Wissensch.*, III, 3, 1843, p. 69). Elles trouvèrent audience jusque parmi les cardinaux de la Curie (Finke, p. 65, note 1) et les amateurs d'historiettes malédifiantes en firent leurs choux gras. Aujourd'hui la critique ne leur reconnaît pas plus de consistance qu'aux légendes de Croquemitaine. — De même, les accusations formulées en clair contre Gaetani et le cardinal de Sabine, d'avoir extorqué par dol la renonciation du vieillard (P. du Puy, *Histoire du différend entre le pape Boniface VIII et Phil. le Bel*, Paris, 1655, p. 428), se sont révélées dépourvues de fondement et même de probabilité. Seul parmi les témoins dignes de foi, Ptolémée de Lucques (*Hist. Eccl.*, XXIV, 32) prétend que le projet d'abdica-

tion aurait été machiné par les cardinaux, dès avant le voyage à Naples, et quasi imposé au vieux pontife par le cardinal canoniste. Jusqu'à la thèse de Schulz (*Zeitschr. für Kirchengesch*, XVII, 477 sq.), c'était là l'opinion reçue (voir références, *ibid.*, 483, note 3; Tosti, *Storia di Bonifazio VIII*, l. I, c. IV, p. 82, Rome, 1886, fait exception. Résumé et discussion de toutes ces histoires par Cipolla, dans son édition de Ferreti Vincentini, *Historia rerum in Italia gestarum*, *Fonti per la storia d'Italia*, Rome, 1908, p. 64[1]).

Depuis lors, la critique admet que l'idée d'abdication prit corps dans la conscience harcelée de remords de Célestin lui-même. Les témoignages anciens les plus dignes de foi confirment cette explication; voir en particulier *Opus metricum*, III, 348 sq.; *Vita C*, c. XXXIV et le Mémoire des cardinaux de 1297 contre les Colonna, publ. Denifle, *Arch. für Lit.-und Kirchengesch. des M. A.*, V, 525-26.

Seulement pouvait-il démissionner? Grave problème canonique. Toute démission, pour être valide, requiert l'assentiment du supérieur. Le pape n'ayant d'autre supérieur que Dieu, comment le peut-il?

Pour résoudre cette difficulté, Célestin consulta d'abord des lumières familières : son compendium de droit canon et un ami. Ce *parvus libellus* dont parle Stefaneschi (*Op. metr.*, III, c. XII, v. 375; éd. Seppelt, 73) est sans doute identique à la *Summa Celestina* de ses *Opuscules* (voir précisions dans *A. S.*, mai, IV, 523 C-D). Quant à l'« ami mystérieux, conseiller des premières heures, à la réponse évasive » (*Opus metr.*, III, v. 393), plutôt que Benoît Gaetani, comme on le croit habituellement, il pourrait bien être Stefaneschi lui-même (Morghen, 326; Digard, I, 202-03).

N'ayant pas trouvé assez de lumières chez ses premiers conseillers, il continua son enquête parmi les membres du Sacré Collège les plus autorisés, Gérard de Sabine (Finke, 40), les deux Colonna (Denifle, *op. cit.*, V, 494) et surtout Benoît Gaetani, le meilleur canoniste du groupe et confesseur du pape, si l'on en croit une tradition fort tardive (C. de Lellis, *Discorsi delle famiglie nobili del regno di Napoli*, I, 1654, p. 186).

A en croire Gilles de Rome (*De renunciatione papae*, c. XXIII, *Bibl. max. pont.*, II, 56), Gaetani aurait d'abord conseillé au pape de rester. Sans doute une protestation de pure forme ou de politesse, peut-être un effort pour masquer son contentement intérieur (*Vita C*, c. XXXIV). Célestin insistant, Gaetani répondit qu'une abdication était licite et invoqua à tort plusieurs précédents, entre autres une soi-disant abdication de Clément de Rome (cf. Seppelt, *Studien*, 50-57). Quoi qu'en disent ses thuriféraires (référ. dans Schulz, *loc. cit.*, 499), il est bien possible que les conseils donnés à cette occasion par Gaetani ne furent pas dictés exclusivement par des considérations de bien commun. En tout cas, ce fut certainement au poids de son autorité que Célestin dut de rendre inébranlable une décision que jusqu'alors ses rêves ne lui avaient montrée que comme possible.

Bientôt des bruits transpirèrent et parvinrent à la connaissance du public. Alertée par les Fraticelli et les Célestins, et avec la connivence du roi, la populace napolitaine envahit le Castel Nuovo et parvint jusqu'à la cellule du pape, qui eut grand'peine à la calmer par de vagues promesses. Cinq jours plus tard, le pape convoqua les cardinaux, leur exposa toute la situation et leur demanda leur avis. Quoiqu'ils se rendissent fort bien compte que Célestin était « *temporalium omnino inexpertus* » (Barthélemy Cotton, *M. G. H.*, *SS.*, XXVIII, 611), les cardinaux répondirent de continuer encore l'expérience et lui déconseillèrent de suivre son idée (*Mémoire des cardinaux de 1297*, publ. Denifle, *op. cit.*, V, 526). Le pape ne voulut pas se rendre, mais fit demander des processions et des prières pour que Dieu l'éclaire. La procession eut lieu sans doute le 5 déc. (*A. S.*, mai, IV, 523 E). Peu après, une nouvelle délégation des Napolitains conduite par leur archevêque n'eut pas plus de succès : la décision du pape était prise. Restait l'exécution.

Avec l'aide de Gaetani, le pape consacra huit jours à la rédaction de deux actes : la renonciation proprement dite et une constitution pontificale établissant qu'un pape a le droit de démissionner. A ces deux actes Célestin voulut encore ajouter, le 10 déc., un nouveau rappel de la prescription par laquelle il avait rétabli, le 28 sept., l'obligation du conclave, pour remédier à l'avenir aux trop longues vacances du S.-Siège (Potthast, *Reg.*, 23980; Raynaldi, ann. 1294, § 17, IV, 153). Le 13 déc., tout étant prêt, il réunit le consistoire, prit place sur son trône et pria les cardinaux de ne pas l'interrompre avant que tout fût fini. Il donna alors lecture de l'acte par lequel il renonçait au pontificat; ensuite, quittant son siège, il déposa son anneau, sa tiare et son manteau, alla revêtir les habits de son ordre et vint s'asseoir sur un tabouret. Devant ce spectacle, tous les cardinaux se mirent à pleurer, « bien que plusieurs d'entre eux éprouvassent plus de joie que de tristesse » (*Vita C*, c. XXXIV; Barth. Cotton, *Hist. anglic.*, éd. *M. G. H.*, *SS.*, XXVIII, 611-12). Chacon (II, 274) et Baronius (*Annales eccles.*, XXII, p. 145, n. 20) donnent un texte de cette renonciation sans en indiquer la provenance (cf. *A. S.*, mai, IV, 524 A-B).

Cette décision si insolite, jointe aux circonstances dans lesquelles elle eut lieu, fut, comme bien l'on pense, abondamment commentée. Si les autorités se rallièrent sans peine au nouveau pape, la passion populaire s'en mêla rapidement. Dépit du parti angevin et des chasseurs de bénéfices voyant disparaître leurs proies, désespoir des Spirituels et des Ermites célestins voyant s'effondrer leur unique appui en haut lieu, admiration pour un tel exemple de détachement des dignités de ce monde, satisfaction parmi les partisans de l'ancien ordre de choses. A mesure que le nouveau pape Boniface VIII gouverna de façon plus personnelle et se fit plus d'ennemis, ces discussions prirent un caractère plus polémique : pour pouvoir atteindre la légitimité du nouveau pape, on mit en doute la validité de l'abdication de Célestin. Le rôle joué par Benoît Gaetani dans les rétroactes de cette abdication fut élargi, noirci et finalement travesti. Issue du domaine de l'actualité polémique, la question bifurqua bientôt, d'une part vers la spéculation canonique, de l'autre vers le thème littéraire.

Du point de vue canonique, les principaux textes à retenir sont : 1*a* Pierre Olivi, traité *De renunciatione papae* (question XIII du traité *De perfectione evangelica* (date probable, printemps 1295, au plus tard 1297), éd. P. L. Oliger, *Arch. franc. hist.*, XI, 1918, p. 340-66; commentaire dans Seppelt, *Studien*, 23-37); 1*b* Pierre Olivi, lettre du 14 sept. 1295, en réponse aux objections formulées par Conrad d'Offida du groupe des Spirituels franciscains : défend la validité de l'abdication (éd. P. L. Oliger, *Arch. franc. hist.*, XI, 1918, p. 366-73, et Jeiler, *Hist. Jahrb.*, III, 1882, p. 652-59); — 2. Godefroid de Fontaines, *Quodl. XII*, quest. IV : Université de Paris, 1295; sans mentionner Célestin, admet la validité d'une abdication dans des circonstances semblables (éd. J. Hoffmans, Coll. *Les philosophes belges*, V, 1932, p. 95-99); — 3. Pierre d'Auvergne, *Quodl. I*, quest. XV : Université de Paris, 1296 : pour la validité (inédit, mais analysé par J. Leclercq, *Rev. hist. de l'Égl. de France*, XXV, 1939, p. 186-88); — 4. Consultation demandée par Colonna à l'Université de Paris, début 1297 : contre la validité; texte perdu (cf. *Chartul. Univ. Paris.*, éd. Denifle-Chatelain, II, 1, 1881, p. 77, n. 604); —

5. Triple manifeste des Colonna, 10 mai-12 juin 1297 : contre (éd. Denifle, *Arch. für Lit.-und Kirchengesch. des M. A.*, v, 509 sq.; L. Moehler, *Die Kardinäle Jakob und Petrus Colonna*, 1914, p. 251-77); les douze motifs du manifeste du 10 mai ont servi de base à toute la polémique ultérieure des légistes français : — 6. Déclaration du cardinal Nonancour, au nom du Sacré-Collège, juill. 1297, pour démentir les allégations du manifeste précédent (éd. Denifle, *ibid.*, 524-29); — 7. Gilles de Rome (Colonna), *De renunciatione papae*, 1297 (discussion de la date : Finke, 72) : pour la validité (éd. Roccaberti, *Bibl. max. pont.*, ii, Rome, 1695, p. 1-64); — 8. Avec l'insertion d'un chapitre sur cette question dans le livre Sexte des *Décrétales* (L. I, tit. vii, c. 1, *Quoniam*) en 1298, la question passa sur le plan général du droit canon et du *De Ecclesia*.

Du point de vue littéraire, sans parler des auteurs de spiritualité (p. ex. Ubertin de Casale, *Arbor vitae crucifixae Jesu*, l. V, ch. viii, achevé en 1305; cf. Callaey, *Rev. hist. eccl.*, xi, 1910, p. 713 sq.), les deux auteurs principaux à retenir sont Pétrarque et Dante. Dans son *De Vita solitaria*, lib. II, tract. III, c. xviii, Pétrarque n'hésite pas à placer Célestin plus haut que les apôtres et beaucoup de saints (cf. C. Ludovisi, *Giudizio di Francesco Petrarca sulla renuncia di Celestino V*, *Boll. della Soc. di stor. patria A. L. Antinori nelle Abruzzi*, vi, 1894, p. 89-91). — Quant à l'Alighieri, on sait que ses deux vers célèbres :

> *Vidi e conobbi l'ombra di colui*
> *Che fece per viltate il gran rifiuto*
> (*Inferno*, iii, 59-61)

furent parmi ceux qui exercèrent le plus la sagacité des dantologues. Déjà Benvenuto de Imola (Muratori, *Antiq. Ital.*, i, 1038-39) y voyait une allusion à Célestin V. Cette interprétation peut être considérée comme classique, bien qu'elle n'ait jamais rallié l'unanimité des critiques.

Maintenant que la question de droit est tranchée et que les passions se sont éteintes depuis longtemps, l'historien impartial n'aura pas de peine à souscrire au jugement de Casti (*Celestino V...*, 203) : « L'abdication de Célestin V ne fut ni une lâcheté, ni un acte d'héroïsme; ce fut le simple accomplissement du strict devoir qui incombe à quiconque a assumé un office disproportionné à ses propres forces. Le devoir moral de rester à son poste ne pouvait obliger à l'encontre de l'intérêt plus impérieux du bien commun. »

III. Après le pontificat. — En renonçant à être Célestin V, Pierre de Morrone n'avait qu'un désir : redevenir l'ermite d'autrefois. Il alla donc trouver le nouveau pape Boniface VIII, l'ancien Benoît Gaetani, élu le 24 déc., et lui déclara son intention de regagner ses chères montagnes. Boniface VIII connaissait assez la droiture et la simplicité de Pierre pour ne pas se méfier de lui. Mais il se méfiait des autres. Il craignait que quelque faction cardinalice ou politique ne se servît un jour de l'ancien pape comme d'un instrument de rébellion ou de schisme. Il fit donc répondre à Pierre qu'il préférait l'emmener auprès de lui en Campanie. Ainsi pensait-il pouvoir mieux prévenir toute cabale éventuelle. Pierre accueillit cette décision de fort mauvaise grâce, persuadé que l'unique motif qui lui eût permis en conscience de prendre sa décision était qu'elle lui permettrait de reprendre sa vie d'autrefois; il se considérait comme tenu de la reprendre, fût-ce contre le gré du pape. Il feignit d'abord d'obtempérer à l'injonction reçue : sous la conduite de l'abbé du Mont-Cassin, il fit route vers la Campanie. Arrivé au pied du Mont-Cassin, à San Germano, grâce sans doute à la complicité de son cicerone, Pierre emprunta un cheval et prit la fuite. Il fut accueilli en triomphe à Sulmona et se retira dans son ancienne cellule du Morrone.

Alerté, Boniface VIII envoya son camérier et l'abbé du Mont-Cassin à la recherche du fugitif. Ils le trouvèrent dans son ermitage. Pierre Célestin les supplia de l'y laisser, leur promettant d'achever sa vie dans la solitude avec ses confrères, sans parler à âme qui vive. Ils se laissèrent fléchir et lui permirent de rester, en attendant que le pape, mis au courant, eût statué sur son sort. Sur le chemin du retour, ils croisèrent un nouveau messager pontifical envoyé en toute hâte avec ordre de ramener le fugitif de gré ou de force. Tous alors tournèrent bride vers Sulmona; mais les moines du Morrone, prévenus de leur arrivée, avaient caché le vieil ermite. Il resta introuvable. Plutôt que de dénoncer la cachette, les deux frères découverts dans la cellule préférèrent se laisser emmener comme otages par le camérier. Au bout de deux mois, lassé de devoir se cacher à tous les regards, Pierre décida de partir pour une région où il ne serait pas connu. Ayant revêtu un déguisement et escorté d'un seul compagnon, il gagna une forêt située à quatre journées de distance. Mais il fut reconnu tout le long du chemin. Et la nouvelle ne tarda pas à s'ébruiter. Pierre passa le Carême dans cette forêt. Le dimanche des Rameaux, l'abbé de Corata vint avec une escorte de moines pour le chercher; mais ils ne le trouvèrent pas.

Cet incident décida Pierre Célestin à quitter la région pour toujours et à chercher la paix de l'autre côté de l'Adriatique. Sans doute désirait-il rejoindre un groupe de Spirituels qui, à la nouvelle de l'abdication de leur protecteur, avaient jugé prudent de mettre la mer entre eux et leurs anciens ennemis et s'étaient installés dans une île de la côte d'Achaïe (cf. Ehrle, *Archiv für Lit.-und Kirchengesch.*, i, 519). Durant cinq semaines, l'état de la mer empêcha tout départ. Enfin la barque où il avait pris place put appareiller, mais fut prise le lendemain dans une tempête et échoua près de Viesti. Le capitaine de cette ville, prévenu, mit le fugitif en état d'arrestation et fit avertir le pape et le roi qui étaient alors à Rome. Aussitôt une escorte de chevaliers conduite par le patriarche de Jérusalem fut dépêchée à Viesti pour ramener l'ermite fugitif avec les honneurs dus à son rang. Conduit devant le pape à Anagni, le fugitif fut soumis à un interrogatoire sévère et à une claustration rigoureuse.

Malgré les avis opposés de plusieurs cardinaux, le pape lui assigna comme résidence forcée le château-fort de Fumone, nid d'aigle inaccessible dominant la vallée du Sacco sur un pic isolé. A partir de juin 1295, Pierre Célestin y fut séquestré dans le donjon carré central, sous la garde de six chevaliers et de trente hommes d'armes. Il y vécut totalement séparé du monde, avec deux seuls compagnons de son ordre, soumis eux-mêmes à l'isolement le plus complet. A plusieurs reprises, ces compagnons tombèrent malades et durent être remplacés; mais Célestin, âgé alors de 86 ans, ne se plaignit jamais de cette séquestration forcée qui dura onze mois (*Vita C*, c. xlv). Le jour de la Pentecôte 1296, il sentit une douleur au côté. Le médecin appelé à son chevet déclara le mal sans remède. Le samedi suivant, 19 mai 1296, Célestin V mourut en chantant des psaumes.

IV. Canonisation. — Apprenant la mort de celui qu'il considérait, malgré son âge, comme un rival possible, Boniface VIII fut saisi d'un sentiment de délivrance. Plus tard, une légende, inspirée peut-être par une phrase ambiguë du *Mémoire* des cardinaux Colonna, mit en doute le caractère naturel de cette mort et fit planer des soupçons sur le pape geôlier. L'histoire en a démontré l'inconsistance.

Le 21 mai 1296, les restes du saint furent ensevelis

en l'église du monastère S.-Antoine de Ferentino, dans un caveau creusé, sur l'ordre exprès du pape, à dix coudées de profondeur près du maître autel. La *Vita C*, c. XLVII, donne par erreur la date du 19 mai, qui est celle de sa mort. De nombreux miracles rendirent cette tombe bien vite célèbre (cf. *A. S.*, mai, IV, 528 D-530 F).

Dès les premiers mois qui suivirent sa mort, le cardinal Thomas de Ste-Cécile, son confrère en religion qui avait présidé à ses funérailles, fit instituer par les Célestins une enquête privée sur la vie du saint et sa vertu de thaumaturge. C'est sans doute à cette occasion que furent composées les premières biographies du saint et peut-être aussi l'*Autobiographie*.

Avec la mort de Boniface VIII et l'avènement de son successeur Benoît XI, la cause de Célestin V vit croître ses chances. Mais une mort rapide du nouveau pape l'empêcha de mettre ses desseins à exécution. Clément V, qui vint après lui, chargea l'archevêque de Naples, Jacques de Viterbe, et l'évêque Frédéric de Sulmona d'entreprendre officiellement l'examen de la cause du saint. Ils entrent en fonctions le 13 mai 1306, à Naples d'abord puis en d'autres lieux (liste des lieux et des dates dans *A. S.*, mai, IV, 531 C). Il y eut en tout 324 dépositions (liste dans Marino, l. IV, p. 496-97; énumération des principaux témoins, *A. S.*, mai, IV, 531 C-D). Un procès-verbal partiel de ces dépositions, d'après un codex de Sulmona, fut édité par Seppelt, *Monumenta*, p. L-LXIV, 211-334; un autre par G. Pansa, *Rivista Abruzzese*, IX, 391-98. Le dossier une fois formé fut remis pour étude préliminaire à une commission de quatre cardinaux. Pour les phases de la procédure suivie, décrites avec nombreux détails par Stefaneschi, voir M. Labande, *Bibl. de l'École des Chartes*, LIV, 61-67 et Ehrle, *Arch. für Lit.-und Kirchengesch. des M. A.*, V, 574-81.

Au cours d'un consistoire tenu par Clément V, le pape approuva plusieurs miracles et institua une nouvelle commission de huit cardinaux. Au concile de Vienne, un nouvel examen du dossier fut imposé à huit prélats et achevé avant la clôture du concile (6 mai 1312). Enfin, après un nouveau délai d'un an, le pape réunit un consistoire secret et soumit un choix de miracles à l'avis des cardinaux. Le procès-verbal de ce consistoire fut publié dans *Anal. Boll.*, XVI, 1897, p. 389-92, 475-87.

Le résultat ayant été jugé satisfaisant, il y eut, le 2 mai 1313, un consistoire public et, le 5 mai, Pierre Célestin fut canonisé (bulle de canonisation, *B. H. L.*, 6745; éd. *A. S.*, mai, IV, 433-35). Le 11 juill. 1668, Clément IX étendit sa fête à l'Église universelle.

Les restes du saint connurent une histoire non moins mouvementée. Peu après le début du procès en 1306, ils furent exhumés et placés en une sépulture plus décente. Au début de 1327, une guerre ayant éclaté entre Anagni et Ferentino, les habitants de cette dernière ville, désireux de mettre les précieuses reliques à l'abri, se présentèrent en armes au monastère S.-Antoine, où ils les jugeaient trop exposées, et les transportèrent *intra muros* à l'église Ste-Agathe. Le prieur de S.-Antoine alerta ses supérieurs célestins, qui recoururent à une manœuvre plus audacieuse que respectueuse : le 15 févr., un groupe de moines, venus prier sur son tombeau, fracturèrent le cercueil à la faveur de la nuit, cachèrent les os dans un matelas qu'ils transportèrent en toute hâte à Ste-Marie de Collemaggio, où ils reposent depuis lors (voir le récit de cette « translation » des restes du saint, de Campanie à Aquila, dans *A. S.*, mai, IV, 435-37 et dans Galli, 187-88).

I. Œuvres. — L'authenticité célestinienne de deux œuvres est discutée : 1° L'*Autobiographie*, édit. *A. S.*, mai, IV, 421-26; *Bibl. max. Patrum*, éd. Lyon, XXV, 1677, 765-69; C. Telera, *S. Petri Caelestini PP. V opuscula omnia*, Naples, 1640, XLIX-LXVII. — Suite de récits merveilleux, limités aux années d'enfance et au début de sa vie religieuse; rédigés (sauf deux exceptions) à la troisième personne en un latin très simple et parfois incorrect; elle se termine *ex abrupto*.

Authenticité : habituellement niée par la critique contemporaine (*Anal. Boll.*, 1897, p. 368; Seppelt, *Monum.*, p. XIII-LXIV; Hollnsteiner, p. 34). L'auteur serait alors un de ses compagnons de vie érémitique, qui aurait mis par écrit, non sans les enjoliver, des histoires sur son passé, apprises de sa bouche. Celidonio, *Nuove critiche celestine*, p. 3 sq. et *Breve risposta*, p. 3 sq., a mené une polémique très vive avec les Bollandistes, en faveur d'une authenticité partielle. Ses arguments furent annihilés dans *Anal. Boll.*, XVIII, 1899, p. 34 sq. et XX, 1901, p. 351, dont l'article conclut : « l'authenticité de l'Autobiographie est à prendre en bloc ou à laisser de même ».

Date : Un point de repère certain : le deuxième fragment biographique de la *Vita C* (c. IX, p. 399) en fait mention explicite. Par conséquent : au plus tard 1306, probablement avant 1300. Peut-on remonter jusqu'à l'époque même de la vie du saint? Baethgen, p. 268, préfère laisser la question ouverte, tout en signalant l'absence de toute allusion à l'élévation de Pierre de Morrone au souverain pontificat. Explique qui pourra cette lacune, de même que la finale *ex abrupto*.

Quoi qu'il en soit, de tous les arguments élevés contre l'authenticité, aucun jusqu'ici ne s'est révélé bien solide. Ceux des Bollandistes, portant avant tout sur le degré de formation intellectuelle de Célestin, ont été victorieusement réfutés par Hollnsteiner et Seppelt. Ces deux auteurs ont cru pouvoir s'appuyer sur un argument de critique documentaire : en fait, Seppelt a réussi à prouver que seule la rédaction définitive de l'*Opus metricum* de Stefaneschi (achevé en 1319) dépend de l'Autobiographie; lors de sa première rédaction, en 1295, il n'en eut pas connaissance (cf. *Monumenta*, p. XXXVIII-XL). Conclure de là à la non-existence de l'Autobiographie à cette dernière date serait un *latius hos*.

Il n'est donc nullement exclu que l'histoire ne finisse par revenir à la donnée traditionnelle consignée comme titre aux ms. conservés : *Tractatus de vita sua quam ipse propria manu scripsit et in cella sua reliquit* (*Anal. Boll.*, XVI, 1897, p. 365).

2° Les *Opuscula* (édit. *Bibl. maxima Patrum*, Lyon, 1677, XXV, 769-867; — analyse critique : art. de Carbone, dans *Celestino V...*, 321-71). Contenu : Opusc. 1-6 : Chrestomathie scripturaire et patristique, devant sans doute servir à l'auteur lui-même de *vade-mecum* de pastorale; classement idéologique : *de virtutibus; de vitiis et peccatis; de vita hominis; de exemplis ac similibus moralibus; de sententiis Patrum eremitarum; de miraculis Beatae Mariae Virginis.* — Opusc. 7-11 formant la *Summa Celestiniana :* Résumé des principaux points de morale et de droit canon : *de censuris; de sacramentis Ecclesiae; de decem praeceptis decalogi; de praeceptis Ecclesiae; de legibus*; six formulaires épistolaires, deux formules de dimissoriales et douze formules de salutations épistolaires; enfin, vingt prières.

Cet ensemble était contenu dans deux *codices* conservés au monastère de S. Maria di Collemaggio à Aquila, où ils étaient exposés, trois fois par an, à la vénération du public, avec les autres reliques du saint. Le P. C. Telera en fit, en 1638, une collation authentiquée et certifiée conforme par acte notarié (*Bibl. maxima Patrum*, *loc. cit.*, 756-57).

Si le saint fut pour quelque chose dans la production de ces opuscules, il y déploya surtout un travail de copiste et d'abréviateur. Peut-être une comparaison des parties originales avec l'Autobiographie conduirait-elle à des conclusions intéressantes?

II. Sources. — Les principaux documents contemporains à retenir sont les suivants :

1° L'*Autobiographie* (v. *supra*). Même si elle n'est pas l'œuvre du saint, elle reste le plus ancien document se rapportant à sa vie. La nature spéciale de ces récits et leur caractère personnel ne facilitent guère la critique de véracité.

2° *La biographie du saint par ses premiers disciples.* Il en existe trois éditions, indexées par les Bollandistes : *Vita A :* texte : *Anal. Boll.*, IX, 1890, p. 147-200; *Vita B*, *ibid.*, X, 1891, p. 385-392; *Vita C*, *ibid.*, XVI, 1897, p. 393-458. Cette dernière est la plus précieuse et la plus primitive; elle renferme seule plusieurs détails pouvant servir à la critique d'authenticité; elle fait corps dans le ms. *Vatic.*, *Arm. XII*, *cas. I*, *n. 1* avec l'Autobiographie. Elle est constituée par la

juxtaposition de deux fragments distincts : *a)* c. I-VIII : une description édifiante d'une « journée » de l'ermite du Morrone, *de continua conversatione ejus :* comment il partageait son temps entre l'oraison et la mortification; — *b)* c. IX-fin : un récit de la vie de S. P. Célestin, depuis environ 1273, et un florilège des événements merveilleux arrivés de son vivant et après sa mort.

Sur l'interdépendance des trois recensions, voir *Anal. Boll.*, XVI, 1897, p. 371 sq. et XVIII, 1899, p. 38-42; les objections de Celidonio, *Nuove critiche celestine*, p. 29, ne semblent pas pertinentes. Les *Vitae A* et *B* n'offrent entre elles aucune différence notable pour la biographie du saint.

Auteurs probables : *a)* c. I-VIII : Barthélemy de Trasacco, célestin et compagnon du saint durant sa vie solitaire; 162e témoin au procès de canonisation; Seppelt, *Monumenta*, p. 328-334. — *b)* c. IX-fin : Thomas de Sulmona, prieur du monastère de Sulmona et 171e témoin au procès de canonisation.

Circonstances et date de composition : Après la mort du saint, sur le désir exprimé par leur confrère, le cardinal Thomas de Ste-Cécile, les Célestins instituèrent une enquête privée sur sa vertu de thaumaturge. Le premier fragment et sans doute aussi une première rédaction du second se placent donc entre la mort de C. V et celle du cardinal susdit (entre 1296 et 1300). L'argument mis en avant par la critique contemporaine (p. ex. *Anal. Boll.*, XVI, 1897, p. 377-378), s'appuyant sur les expressions très malsonnantes à l'égard de Boniface VIII pour retarder la composition de cette Vie après la mort de ce pape (1303), n'est pas convaincant. Sans doute, ce « réquisitoire n'aurait pu manquer d'irriter Boniface VIII, s'il fût venu à sa connaissance ». Sans doute encore, cette Vie était destinée à une diffusion rapide. Mais à une diffusion dans un milieu où l'hostilité envers le pape geôlier de leur fondateur devait être vive et qui avait donc tout intérêt à ne rien laisser transpirer de cette composition. En tout cas, le second fragment fut retouché, avec addition des derniers miracles datés, entre 1303 et 1306, début du procès de canonisation.

3° L'*Opus metricum* du cardinal Jacques Gaietani Stefaneschi : éd. *A. S.*, mai, IV, 436-483; F.-X. Seppelt, *Mon. Coelestiniana (Quellen und Forschungen aus dem Gebiet der Geschichte hrsg. v. d. Görresgesellschaft*, XIX, 1921), p. XXIX-XLV, 3-146; critique de cette dernière édition, R. Morghen, *Bull. dell' Ist. stor. ital.*, XLVI, 1931. — V. sur l'auteur : I. Hösl, *Kardinal Jacobus Gaietani Stefaneschi (Hist. Studien*, 61), Berlin, 1908.

L'intention première de l'auteur était de donner une description poétique d'un couronnement pontifical (*éd. cit.*, p. 84). Ce projet, et peut-être déjà un début d'exécution (1re partie, livre I?), remonte donc avant l'élection de Pierre de Morrone. La personnalité unique de ce pape et les événements extraordinaires qui suivirent incitèrent Stefaneschi à élargir successivement le cadre de son œuvre.

L'ensemble définitif comprend trois parties : 1. Histoire de l'interrègne et du pontificat de Célestin V jusqu'à sa renonciation; — 2. Élection et couronnement de Boniface VIII; — 3. Miracles et canonisation de Célestin V. Les détails consacrés à la jeunesse du saint furent empruntés à l'*Autobiographie* et se trouvent intercalés dans la première partie (sauf dans la recension la plus ancienne). D'après *Anal. Boll.*, XVI, 1897, p. 368, ils firent partie de la première rédaction; d'après Seppelt, *éd. cit.*, XXXIX-XL, ils servirent à l'auteur pour sa retouche définitive; d'après Hösl, *op. cit.*, 55, il s'agirait d'une addition postérieure à 1319, faite par une main étrangère.

Date : *a)* première partie, certainement achevée entre le couronnement de Boniface VIII et la promotion de l'auteur au cardinalat (23 janv. et 17 déc. 1295); cf. éd. Seppelt, p. 10, XXXVI; — *b)* deuxième partie : après 1297, probablement vers 1300; cf. *ibid.*, p. XXXVII, XXXIX; — *c)* troisième partie et texte retouché de l'ensemble, après la canonisation du saint; envoyé en 1319 au prieur du monastère de Sulmona; cf. Seppelt, *ibid.*

L'auteur a été témoin des événements qu'il raconte, depuis le conclave; il fit partie du procès de canonisation. Son œuvre compte en tout 2879 hexamètres, rédigés en une langue malhabile tenant plus du rébus que de la poésie; pour la rendre intelligible, l'auteur y a ajouté lui-même de nombreuses gloses interlinéaires. Même ainsi, la traduction en est des plus ardues.

4° *Les documents concernant le procès de canonisation* (voir *supra*, col. 79-8).

III. Répertoires. — *A. S.*, mai, IV, 419-536. — *Anal. Boll.*, IX, 1890, p. 147-200; X, 1891, p. 386-392; XII, 1893, p. 481; XIV, 1895, p. 223; XV, 1896, p. 101-102; XVI, 1897, p. 365-487 (très important); XVIII, 1899, p. 34-42. — *B. H. L.*, p. 979 sq., n. 6733-757. — Chevalier, *B. B.*, 830-32. — Duchesne, *Lib. pontif.*, II, 467. — Potthast, *Reg.*, II, 1915-22. — Raynaldi, *Annales eccl.*, IV, 1294-95.

IV. Travaux. — *Innumera paene sunt quae de gestis eius scripserunt tum discipuli et aequales, tum suppares, tum recentiores* (*Martyrol. Roman.*, éd. *A. S.*, *Propyl. ad Act. dec.*, 196). — Diverses bibliographies célestiniennes ont été dressées au cours de l'histoire. Signalons les notices de la *Bibliotheca pontificia*, Lyon, 1543, p. 42 sq. — Une liste ms. composée en 1721 par Matteo Vecchi, conservée à la Bibl. Nat. de Naples, contient 84 titres (cf. B. Cantera, *Cenni storici-biografici risguardanti S. Pier Celestino*, Naples, 1892, p. 113 sq.). La sélection bibliographique de I. Ludovisi, *Giudizio comparativo delle migliori biografie di Pier Celestino scritte dal secolo XIII al XIX*, dans l'ouvrage collectif jubilaire : *Celestino V ed il VI centenario della sua incoronazione*, Aquila, 1894, p. 1-32, est très utile.

Nous nous bornons à signaler, parmi les ouvrages anciens : Pierre d'Ailly, *De vita et gestis sancti Petri confessoris, quondam pape Celestini V fundatoris ordinis celestinorum*, écrit vers 1408, 1re édit., Paris, Estienne, 1535; édité de nouveau par Surius, *De probatis sanctorum vitis*, III, 337-355, Cologne, 1572; par les *A. S.*, mai, IV, 484-98, et par Seppelt, *Monum. Coelest.*, XLV-XLVII, 149-82. En 1539, il y en eut une édition modifiée par D. Faber (Lefèvre), *Vita Petri Caeleslini, Pontificis maximi, conscripta primum a Petro ab Aliaco, postremo autem locupletata et limatiori stylo donata.* — Maffeo Vegio, *De vita et obitu Celestini V*, écrit en 1445, édit. Seppelt, *Monum. Coelest.*, XLVII-L, 183-208. — Lelio Marino, *Vita et miracoli di San Pietro del Murrone già Celestino papa V, autore della Congregazione de monaci Celestini dell' Ordine di San Benedetto*, écrit vers 1519, imprimé à Milan, 1630; édit. *A. S.*, mai, IV, 498-536. — Ce sont les seuls qui méritent mention. Le reste n'est que plagiat assaisonné de littérature et a été dépassé depuis les recherches et publications entreprises à l'occasion du VIe centenaire de la mort de Célestin.

Parmi les travaux parus depuis 1890, les principaux sont : J. Ascough, *S. Celestino*, Londres, 1909. — L.-V. Auro, *Da Celestino V a Bonifatio VIII*, *Ricerche religiose*, IX, 1933, 424-45. — P. Barbaini, *Celestino V, anacoreta e papa*, Milan, 1936. — F. Baethgen, *Beiträge zur Geschichte Cölestins V.* (*Schriften der Königsberger Gelehrten Gesellsch.*, X, fasc. 4), Halle, 1934; Id., *Der Engelpapst*, même collection. — Buonocuore, *Celestino V*, Naples, 1924. — P.-M. Baumgarten, *Miscellanea diplomatica, Römische Quartalschrift*, XXVII, 1913, IIe partie, p. 85*-94*. — Barcellini, *Industrie filologiche per dare risalto alle virtù del santissimo pontifice Celestino V*, Milan, 1901. — P.-M. Baumgarten, *Il regesto di Celestino V*, extr. de l'*Abruzzo cattolico*, 4e année, Chieti, 1896; Id., *Die Cardinalsernennungen Cölestins V. im Sept. und Okt. 1294*, dans *Festschrift zum elfhundertjährigen Jubilaeum des deutschen Campo Santo in Rom*, Fribourg, 1897, p. 165 sq. — C. Cali, *Per la biografia di Celestino V*, *Boll. d. Soc. di storia patria A. L. Antinori negli Abruzzi*, VI, 1894, p. 99-107. — G. Celidonio, *Vita di S. Pietro del Morrone, Celestino papa Quinto scritta sui documenti coevi*, Sulmona, 1896; Id., *La non autenticità degli Opuscula Celestina*, Sulmona, 1896; Id., *Questioni Celestine*, *Rassegna Abruzzese*, I, 51-54; Id., *Nuove critiche Celestine*, Casalbordino, 1898 (extr. de *Rassegna Abruzzese*, Id., II, *n.* 4); *Breve risposta alle nuove osservazioni dei chiarissimi Bollandisti sopra alcuni passi della Vita di PP. Celestino V*, Casalbordino, 1900 (extr. de *Rassegna Abruzzese*, III, 1899, *n.* 9), p. 232-247. — *Celestino V ed il sesto centenario della sua incoronazione*, Aquila, 1894 : ensemble de quinze monographies de grande valeur publiées à l'occasion du VIe cent. de la canonisation du saint. Plusieurs existent aussi en tirés à part. En voici les titres : n. 8, C. Borromeo, *Avignone e la politica di Filippo il Bello nella canonizzazione di Pietro da Morrone*, Modène, 1894, p. 267-301; n. 5, E. Casti, *L'Aquila degli Abruzzi ed il pontificato di Celestino V*, Aquila, 1894, p. 125-209; n. 6, A. Roviglio, *La rinuncia di Celestino V*, Vérone, 1894, p. 209-49; n. 4, C. Pietropaoli, *Il conclave di Perugia e l'elezione di Pier Celestino*, Aquila, 1894, p. 97-124; n. 12, A. de Angeli, *Jacopo Stefaneschi e il suo Opus metricum*, p. 381-417; n. 10, C. Carbone, *Gli opuscoli del Celestino V, saggio critico*, p. 321-71; n. 1, I. Ludovisi, *Giudizio comparativo delle migliori biografie di*

Pier Celestino scrille dal s. XIII al XIX, 1-33; n. 2, N. Jorio, *Il contado di Molise nel s. XIII ed i primi anni di vita di Pietro d'Isernia*, 33-87; n. 3, A. Cortelli, *Pielro d'Isernia negli eremi del Morrone e della Majella*, 87-97; n. 7, F. Visca, *Lo storico castello di Fumone e gli ullimi giorni di Celestino V*, 249-67; n. 9, G. Vittori, *Cenni biografici de' cardinali eletti da Celestino V*, 301-21; n. 11, G. Ettore, *Sinopsi storica dell' Ordine di Celestino*, 371-81; n. 13, V. Moscardi, *Il cullo degli Abruzzesi per S. Pier Celestino attraverso sei secoli di storia*, 417-75; n. 14, C. Cilleni Nepis, *Il lempio di Collemaggio*, 475-85; n. 15, I. Ludovisi, *Celeslino V nella mente di Buccio di Ranallo*, 465-511. — F. Garaballese, *Una bolla inedita e sconosciuta di Celestino V*, *Arch. stor. ital.*, série V, t. XVI, 1895, p. 161-176. — C. Carbone, *L'autenticità degli Opuscula Coelestina*, Caserta, 1896. — C. Cali, *Per la biografia di Celeslino V*, *Boll. della Soc. di storia palria A. L. Anlinori negli Abruzzi*, VI, 1894, p. 99-107. — B. Cantera, *Cenni storici-biografici risguardanti S. Pier Celestino*, Naples, 1892; Id., *Nuovi documenli risguardanli S. Pier Celestino*, Naples, 1893. — G. Digard, *Philippe le Bel et le S.-Siège*, Paris, 1936, p. 172-206. — H. Finke, *Aus den Tagen Bonifaz VIII.*, *Vorreformalionsgeschichtliche Forschungen*, II, p. 24-76. — P. Fedele, *Rassegna delle publicazioni su Bonifazio VIII e sull' età sua degli anni 1914-21*, *Archivio della R. Soc. Romana di sloria patria*, XLIV, 1921, 311-332. — D. Galli, *S. Pier Celestino e la chiesa di S. Maria dell' Assunzione in Collemaggio*, Lanciano, 1933. — M. Galluppi, *La badia benedettina di S. Maria di Faifoli in territorio di Montagano e S. Pielro del Morrone papa Celeslino V*, Rome, 1929. — G.-B. Guarini, *L'eremo di Celeslino V*, dans G.-B. Guarini, *Gli scritti*, Potenza, 1924, I, 372-80. — A. Graf, *Il rifiulo di Celestino V*, dans *Miti, leggende e superstizioni del medio evo*, Turin, 1893, II, 226. — G. Gansa, *Celestino V e i solitari del Monte Maiella*, *Rivisla Abruzzese*, IX, 1894. — I. Hösl, *Kardinal Jacobus Gaietani Slefaneschi* (*Hist. Studien*, n. 61), Berlin, 1908. — J. Hollnsteiner, *Die « Autobiographie » Cölestin V.*, *Römische Quartalschrift für christl. Altertumskunde*, XXXI, 1923, p. 29-40. — Josaphet, *Der Hl. Papst Coeleslin V.*, Fulda, 1894. — J. Leclercq, *La renonciation de Célestin V et l'opinion théologique en France du vivant de Boniface VIII*, *Rev. hist. Égl. de France*, XV, 1939, 183-92. — J. Lanczy, *Nole sur le grand refus et la canonisalion de Célestin V, à propos de publications récentes*, *Annales internationales d'histoire, Congrès de Paris 1900*, 1re section, 69-84. — Ang. Mercati, *Il decreto e la lettera dei cardinali per l'elezione di Celestino V*, *Bull. dell'Istituto storico ilaliano e Archivio Muraloriano*, n. 48, 1932, p. 1-16. — R. Morghen, *Il cardinale Jacopo Gaetano Stefaneschi e l'edizione del suo Opus metricum*, même bulletin, n. 46,1931, p. 1-39; Id., *Il cardinale Malteo Rosso Orsini e la politica pontificia del s. XIII*, *Archivio della Soc. romana di sloria patria*, XLVI, 1923, p. 314-29.— V. Moscardi, *Rassegna critica di pubblicazioni sloriche celestine uscite nel 1896*, *Boll. della Soc. di storia patria negli Abruzzi*, IX, 1897, p. 102-15; Id., *La perdonanza concessa da Celeslino papa V alla chiesa di S. Maria di Collemaggio*, Aquila, 1897. — H.-K. Mann, *Lives of the popes*, XVII, *1288-94*, et XVIII, *1294-1304*, Londres, 1931-32. — G. Marchetti Longhi, *Il cardinale Guglielmo de Longis di Bergamo, la sua famiglia e la sua discendenza romana, in rapporlo alla prigionia e morte di papa S. Celestino V*, *Alti e memorie del secondo congresso storico lombardo (Bergamo 18-20 maggio 1937)*, Milan, 1938, p. 125-51. — L. Oliger, *Petri Johannis Olivi De renunliatione papae Coeleslini V, Quaestio et Epistola*, *Arch. Franc. Hist.*, XI, 1918, 309-73. — F. Patek, *V. Coelestin pàapa vâlasztàsa* (L'élection du pape Célestin V), Budapest, 1922. — A. Piersantelli, *Celestino V o Alfonso X di Castiglia*, Florence, 1912. — G. de Paulis, *Vita di S. Pietru Celestinu*, Aquila, 1896. — G. Pansa, *Celestino V e i solitari del monte Maiella*, extr. de la *Rivista Abruzzese*, fasc. II, V, VI, VIII, Teramo, 1894. — A. Roviglio, *La rinuncia di Celestino V, saggio storico-critico*, Padoue, 1893. — H. Schulz, *Peter von Murrhone*, Diss., Berlin, 1894; Id., *Peter von Murrhone als Papsl Cölestin V.*, *Zeitschrifl für Kirchengeschichle*, XVII, 1896, p. 363-97, 477-507. — L. Seltenhammer, *Papst Cöleslin V. (Peter von Murrone)*, *56. Jahresberichl über die K. K. Staats-Realschule im III. Bezirke zu Wien*, Vienne, 1907. — F.-X. Seppelt, *Sludien zum Pontifikal Papsl Coeleslins V.* (*Abhandl. zur milll. und neueren Gesch.*, 27), Berlin, 1911; Id., *Monumenla Coelesliniana. Quellen zur Geschichte des Papsls Coelestins V.*, Paderborn, 1921.

ROGER MOLS.

CÉLESTIN DE MONT-DE-MARSAN, capucin français († 1650). Voir *D. T. C.*, II, 2064.

9. CÉLESTIN DE SAINTE-LYDWINE, carme déchaussé, missionnaire, de son nom de famille Pierre Van Gool, naquit à La Haye en 1597, — et non à Leyde en 1604, — et émit ses vœux le 12 juill. 1626. Envoyé en 1632 à la mission de Syrie (Alep) pour y apprendre les langues orientales, il fonda, en 1643, la mission du Mont Liban et y érigea, en 1649, un collège qui devait servir de collège préparatoire au Collège maronite de Rome. En 1652, il devint professeur de langues orientales au séminaire général des missions, à Rome, où il entreprit la révision de la Bible arabe et la traduction de la *Doctrina christiana* en langue turque (cf. *Acta S. Congr. de Propag.*, a. 1673, vol. XLIII, f. 314 v°). En 1675, envoyé à la mission du Malabar, il mourut en cours de route, à Surate, le 22 juill. 1676. Parmi ses travaux, signalons : *Relatio de missione Patrum Carmelitarum Discalceatorum ad Sacrum Montem Libanum*, 1643-1659 (aux Archives générales, ms. *plut. 252, b.*); sa traduction en arabe de Thomas a Kempis, *De imitatione Christi...*, Rome, 1663 (eut 3 édit.) et d'une Vie de Ste Térèse; sa traduction en latin de *Plurimae parabolae ac sententiae auctorum principalium arabicorum*, et du *Liber Alcorani;* traduction en arabe de sermons sur les évangiles, etc.; traduction arabe d'un traité égyptien du xe s. sur les vertus, *Pratum solitarii et consolatio anachoretae;* 68 lettres adressées de Tripoli et du Mont Liban aux supérieurs (aux Archives générales, ms. *plut. 251, b* et *252, c*).

Eusebius ab Omnibus Sanctis, *Enchiridion chronologicum Carmelitarum Discalceatorum Congregationis Italicae*, Rome, 1737, p. 210. — Cosme de Villiers, *Bibl. carmelitana*, 1752 (éd. anast., Rome, 1927), I, 305. — *A Chronicle of the Carmelites in Persia and lhe Papal Mission of the XVIIth and XVIIIth cent.*, Londres, 1939, II, 828-29. — Ambrosius a S. Teresia, *Nomenclator Missionariorum ordinis Carmelitarum Discalceatorum*, Rome, 1944, p. 98-99.

MELCHIOR DE SAINTE-MARIE.

CÉLESTIN DE SOISSONS, franciscain français, moraliste (XVIIe s.). Voir *D. T. C.*, II, 2064.

CELESTINA, vierge martyre, 6 avr. Un martyrologe de Notre-Dame d'Utrecht parle de Ste Célestine et ses 800 compagnes. Ces dernières, dans certaines listes, passent à 80, chez Canisius à 8. La sainte n'est pas connue par ailleurs.

A. S., avr., I, 536.

R. VAN DOREN.

CÉLESTINS. L'ordre des Célestins fut fondé par S. Pierre de Murrone qui devint pape sous le nom de Célestin V. Né vers 1210, Pierre fit profession à l'abbaye bénédictine de Ste-Marie de Faifoli. Ne pouvant y mener la vie solitaire telle qu'il la rêvait, il quitta ce monastère et s'établit dans un ermitage sur le sommet du Monte Murrone (1235-38), puis sur le Mont Majella (1240-43). Des disciples vinrent de plus en plus nombreux l'écouter et partager sa vie. Le saint établit alors des monastères à Isernia, à Sulmona, à Majella et en d'autres endroits. Ainsi naquit une congrégation nouvelle qui avait pour base de son observance la règle de S. Benoît, mais dont l'esprit s'inspirait beaucoup de l'idéal des Camaldules et des Franciscains. Elle fut approuvée par Urbain IV en 1264 et de nouveau par Grégoire X en 1274. Elle avait pour centre l'abbaye du Saint-Esprit de Murrone (Sulmona), seule abbaye de l'ordre, les autres maisons n'étant que des prieurés.

A l'avènement de son fondateur au souverain pontificat (1294), l'ordre était déjà fort répandu en Italie et particulièrement dans le royaume de Naples, où les

souverains de la maison d'Anjou le protégeaient puissamment. Durant les six mois de son règne, le pape Célestin favorisa et combla de privilèges l'ordre qu'il avait fondé. Au début du xve s., les Célestins comptaient une centaine de maisons.

Nulle part l'ordre n'eut plus de popularité et d'influence qu'en France. Philippe le Bel, que ses démêlés avec Boniface VIII portaient à admirer son prédécesseur, accorda à la famille religieuse du saint un intérêt marqué. Il fit venir dans son royaume les premiers Célestins, dès 1300, et dota richement leur premier monastère situé à Ambert, dans la forêt d'Orléans. Il leur confia encore celui de S.-Crépin à Soissons. Charles V se montra également le grand promoteur des Célestins. Il les établit à Paris. Cette maison fut, pendant tout son règne, son monastère de prédilection et devint comme la maison-mère de tous les prieurés de France. C'est parmi ses religieux qu'il aimait à choisir ses conseillers. Charles VI, à son tour, témoigna aux Célestins la même bienveillance.

La fondation de Notre-Dame de l'Annonciation à Paris, devenue la nécropole de la famille d'Orléans, marque les débuts de la prospérité de l'ordre en France. Les fondations se succèdent, objets des faveurs particulières des rois et des grands, notamment de Charles VI, Charles VII, de Louis d'Orléans et de Philippe de Mézières. Amédée VII de Savoie introduisit les Célestins à Lyon.

Les papes d'Avignon ne furent pas moins favorables aux Célestins. C'est à cette époque que ces religieux jouirent de la plus grande prospérité. Ils comptaient 96 maisons en Italie et 21 en France. Parmi celles-ci, citons Notre-Dame à Sens, Notre-Dame à Metz, S.-Antoine d'Amiens, la Trinité du Marcoussis, la Bonne-Nouvelle à Lyon, S.-Pierre-Célestin à Avignon, Notre-Dame à Rouen. Les xive et xve s. constituent une époque de grande ferveur au sein de ces maisons françaises au point de communiquer aux monastères italiens eux-mêmes le bienfait d'une réforme dont ils avaient besoin.

Les Célestins de France obtinrent du pape d'Avignon, Clément VII, de se constituer en province indépendante. Jusque-là, ils avaient été gouvernés par un vicaire ou délégué du supérieur général, l'abbé de Murrone, qui avait le droit de visite sur toutes les maisons de l'Ordre. Désormais la province de France jouit d'une véritable autonomie. Elle eut son prieur provincial, son chapitre provincial particulier, chargé de faire la visite des monastères. La province de France fit quelques fondations à l'étranger qui n'eurent pas grand succès en général. Telles furent les maisons de Surrey en Angleterre, de Barcelone en Espagne, du Mont-Paraclet en Bohême, d'Héverlé en Belgique. En Italie, elle posséda trois monastères (Collemaggio, S.-Eusèbe à Rome et S.-Benoît à Nursie), qu'elle abandonna à cause des conflits incessants qui en résultèrent.

Au xvie s., le protestantisme en Allemagne et les guerres de religion en France portèrent un coup terrible à l'Ordre : les monastères français eurent beaucoup à souffrir des calvinistes. Plusieurs se trouvèrent ruinés. Au xviie s., les célestins n'entrèrent pas dans le mouvement de réforme qui régénéra tant de congrégations en France. Leur déclin date d'alors. Le cardinal Bellarmin, protecteur des Célestins, leur proposa une réforme qu'il avait fait accomplir en Italie. Le P. Campigny, provincial des Célestins (1613-15) l'accepta, mais ne put l'imposer à ses religieux. Il finit par passer, avec quelques réformés, dans la congrégation de S.-Maur. Désormais la discipline se relâcha de plus en plus. Le retour aux observances primitives servit de prétexte à la fameuse Commission des Réguliers. On interdit aux Célestins de recevoir des novices. Les évêques reçurent l'ordre de Rome de visiter les monastères de leurs diocèses respectifs (1773). Les visites étant restées infructueuses, Clément XIV et Pie VI finirent par accepter leur suppression. Dix-sept maisons subsistaient encore. Elles furent supprimées par une série de brefs particuliers de 1774 à 1789. Les religieux se retirèrent avec des pensions; les biens furent unis par les évêques à divers établissements ou communautés. La suppression des monastères italiens eut lieu en 1807. Une restauration tentée en France au xixe s. n'eut aucun succès.

Constitutions. — On peut répartir les constitutions des Célestins en trois groupes : 1° les *Instituta beati Petri*. Ils sont l'œuvre probable de S. Pierre Célestin et se placent entre 1274 et 1294; — 2° les *Constitutions d'Italie* qui furent rédigées au milieu du xive s. en 25 chapitres; — 3° les *Constitutions de France* qui comprennent trois rédactions : celle de la première moitié du xve s., celle de 1513 et celle de 1670.

On possède, imprimées, les *Constitutiones fratrum Coelestinorum*, s. l., 1590, et Paris, 1630. Les *Constitutiones coelestinorum monachorum O. S. B.*, confirmées par Urbain VIII, le 8 juill. 1626, ont été reproduites par Holstenius-Brockie, *Codex Regularum*, iv, 476-596, avec d'autres pièces intéressantes.

D'après ces constitutions, l'abbé général était élu pour trois ans au chapitre général qui se composait de tous les prieurs de l'Ordre et d'un délégué envoyé par chaque maison. L'abstinence était perpétuelle; on pratiquait le lever de nuit. L'habit consistait en une tunique blanche, avec scapulaire, capuchon et coule de couleur noire. L'Ordre comptait des frères convers, dont le scapulaire était brun.

Sur la vie du fondateur et les débuts de l'ordre, voir les premières Vies de S. Pierre Célestin d'après l'étude : *S. Pierre Célestin et ses premiers biographes*, dans *Analecta Bollandiana*, xvi, 1897, p. 365-487. — Beaunier-Besse, *Recueil historique des archevêchés, évêchés... de France. Introduction*, Paris-Ligugé, 1906, 194-201 (bibliographie). — Ch. Sustrac, *Les Célestins de France*, dans *École nat. des Chartes, Positions des thèses*, 1899, p. 137-47. — Ch. Gérin, *Les Bénédictins français avant 1789. Les Célestins*, dans *Rev. des quest. historiques*, xix, 1876, p. 509-12. — Hélyot, *Hist. des ordres religieux...*, vi, Paris, 1792, p. 180-91.

Ph. Schmitz.

1. CELESTIUS, martyr, signalé par l'hiéronymien au 21 juill. comme compagnon d'Anastasia, est pour nous un simple nom.

A. S., juill., vii, 149. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 404.

R. Van Doren.

2. CELESTIUS (Saint), évêque de Metz, est inscrit en second lieu, après S. Clément, sur la liste épiscopale. Celle-ci ne date que du viiie s.; elle mérite pourtant confiance. La fondation de l'Église de Metz remonte au ive s. ou au déclin du iiie. On placera donc Céleste après 300. Sous l'évêque Drogon, son corps fut transféré à Marmoutiers (Alsace). La légende s'est emparée de la mémoire du saint.

Gallia christ., xiii, 680. — *A. S.*, oct., vi, 480-86. — Duchesne, iii, 45-48. — *D. A. C. L.*, xi, 824-26. — F.-A. Weyland, *Vie des saints du diocèse de Metz*, Guénange, 1912, p. 240-52 (long art., d'une maigre valeur historique).

R. Van Doren.

3. CELESTIUS, hérétique du ve s., disciple de Pélage. Celestius était né, semble-t-il, en Italie, d'une famille distinguée. Eunuque de naissance (Marius Mercator, *Liber subnot.*, praefat., 2), il n'en avait pas moins un esprit vif et subtil. Il reçut une excellente éducation qui le rendit fort habile dans les joutes de la dialectique; puis il passa quelque temps dans le barreau. Il ne tarda pas à embrasser la vie monastique, et Gennadius rapporte à cette période de son existence trois lettres en forme de traités qu'il écrivit à ses

parents (*De vir. inlustr.*, 44); ces lettres, au dire de l'historien, étaient pleines d'instructions touchant la morale et tout à fait propres à exciter à l'amour de Dieu.

Vers 400, il fit à Rome la connaissance de Rufin le Syrien qui lui apprit à nier le péché originel (Marius Mercator, *loc. cit.*; Augustin, *De gratia Christi et de peccato orig.*, II, 3). Bien vite, il se laissa séduire par cette doctrine qu'il commença à répandre avec ardeur. Et lorsqu'il eut rencontré Pélage, il s'attacha à lui; mais il le dépassa aussitôt par la franchise audacieuse avec laquelle il exposait ses croyances. S. Jérôme va jusqu'à écrire que, disciple de Pélage, il devint son maître et chef de toute l'armée de l'erreur (cf. Augustin, *De gratia Christi et de pecc. orig.*, II, 13).

Après avoir fait à Rome un certain nombre de recrues, Celestius et Pélage durent en 409 se réfugier en Sicile, à cause des menaces que faisait passer à travers l'Italie l'invasion d'Alaric et de ses Goths. Ils n'y restèrent pas et se dirigèrent vers l'Afrique. Tandis que Pélage, après un court séjour à Carthage, partait pour l'Orient, Celestius, resté seul, commença à prêcher sérieusement sa doctrine. Il fit tant et si bien qu'il provoqua le scandale : le diacre Paulin porta contre lui une accusation formelle d'hérésie. Le *libellus* qu'il présenta aux évêques reprochait à Celestius d'avoir soutenu six propositions erronées : 1. *Adam mortalem factum, qui sive peccaret sive non peccaret, mortuum esset.* 2. *Quoniam peccatum Adae ipsum solum laeserit, et non genus humanum.* 3. *Quoniam Lex sic mittit ad regnum quemadmodum Evangelium.* 4. *Quoniam ante adventum Christi fuerunt homines sine peccato.* 5. *Quoniam infantes nuper nati in illo statu sunt in quo Adam fuit ante praevaricationem.* 6. *Quoniam neque per mortem vel praevaricationem Adae omne genus hominum moriatur, neque per resurrectionem Christi omne genus hominum resurgat.*

Un concile provincial fut réuni en 411 (Augustin, *De gratia Christi et de pecc. orig.*, II, 3), et Celestius dut se défendre. Il refusa de se prononcer *de traduce peccati*, parce que, disait-il, le sentiment des prêtres n'était pas uniforme à ce sujet et que c'était là une question discutée, non un dogme obligatoire. Même réponse sur le point de savoir si les enfants naissent dans l'état d'Adam avant la chute. Cependant Celestius consentait à admettre le baptême des nouveau-nés. Marius Mercator, *Commonit.*, I, 2, ajoute qu'on le pressa en vain de condamner les propositions qu'on lui reprochait, qu'il s'y refusa, fut excommunié, appela d'abord de cette sentence à Rome, puis abandonna son appel et partit pour Éphèse où il parvint à se faire ordonner prêtre.

Nous savons mal ce que devint Celestius au cours des années suivantes et ses contemporains eux-mêmes étaient peu renseignés à ce sujet. En 414, S. Augustin croyait qu'il pouvait être en Sicile où son hérésie faisait quelque bruit; mais en 415 il devait reconnaître qu'il s'était trompé et que Celestius n'était pas revenu en Occident. Orose paraît dire qu'il pouvait être en Palestine, ce qui n'est pas plus exact (cf. Tillemont, *Mémoires*, XIII, 717 sq.). En réalité, Celestius commença par séjourner à Éphèse, d'où ses prédications le firent peut-être chasser; puis il vint s'établir à Constantinople, où il recommença à enseigner ses erreurs, tant et si bien que l'évêque Atticus le chassa et écrivit plusieurs lettres à son sujet aux évêques d'Asie, à Thessalonique et à Carthage (Marius Mercator, *Commonit.*).

Dès 416, les évêques d'Afrique, qui n'avaient pas cessé de s'inquiéter des progrès faits par la doctrine pélagienne et qu'avait fortement troublés la sentence rendue l'année précédente par le concile de Diospolis, réunirent deux conciles, l'un à Carthage pour la Proconsulaire, l'autre à Milève pour la Numidie. Ces deux conciles écrivirent, après en avoir délibéré, au pape Innocent Ier pour lui demander la condamnation de Celestius et de Pélage (Augustin, *Epist.*, CLXXV, 1). S. Augustin et quatre de ses collègues joignirent aux épîtres synodiques une lettre à part (*Epist.*, CLXXVII), dans laquelle ils exposaient au pape l'ensemble de la question, avec pièces à l'appui.

Le 27 janv. 417, le pape répondit à l'épiscopat africain : faisant droit à sa demande, il excommuniait formellement, en vertu de son autorité apostolique, les deux hérésiarques (*Epist.*, CLXXXII, 6). On aurait pu croire l'affaire terminée. Mais S. Innocent ne tarda pas à mourir et son successeur Zosime, à peine monté sur le trône apostolique, consentit à recevoir Celestius qui, après son expulsion de Constantinople, était revenu à Rome. Celestius présenta au pape un *libellus*, dont il ne nous reste que des fragments cités par S. Augustin : *De gratia Christi et de peccato orig.*, II, 5-7; cf. *P. L.*, XLV, 1718. Dans ce *libellus*, Celestius commençait par traiter des vérités du symbole, puis il disait que si, en dehors de la foi, on voulait s'occuper d'autres questions, il n'avait pas l'intention de les trancher *definita auctoritate*, mais qu'il voulait seulement présenter son sentiment au S.-Siège. Il admettait donc le baptême des enfants comme nécessaire pour leur entrée dans le royaume des cieux; mais il rejetait le péché originel comme injurieux au Créateur.

Celestius lut son mémoire devant le pape et le clergé romain. Ses protestations de soumission impressionnèrent Zosime qui le pressa de condamner les propositions qu'on lui attribuait : Je les condamne, affirma Celestius, selon l'opinion de votre prédécesseur Innocent d'heureuse mémoire. Le pape Zosime se déclara satisfait (Augustin, *Contra duas epist. pelag.*, II, 5-6) et écrivit aux évêques d'Afrique pour les assurer que Celestius n'était pas vraiment coupable des erreurs qu'on lui attribuait (*Epist.*, II; *P. L.*, XX, 649; *P. L.*, XLV, 1719). La lettre de Zosime ajoute cependant que le pape ne veut pas porter sur Celestius un jugement définitif, mais qu'il accorde à ses accusateurs un délai de deux mois pour apporter la preuve de sa culpabilité; passés ces deux mois, Celestius sera absous sans aucun recours possible.

Il est à peine besoin de dire que les décisions de Zosime furent mal accueillies à Carthage. Le 1er mai 418, le concile d'Afrique renouvela toutes les condamnations déjà portées contre le pélagianisme et formula en neuf canons les anathèmes nécessaires. Sur ces entrefaites, les empereurs publièrent un rescrit qui chassait de Rome Celestius et Pélage et condamnait leurs partisans à l'exil et à la confiscation de leurs biens. Le pape comprit qu'il ne pouvait pas rester sur les positions qu'il venait de prendre. Il cita de nouveau Celestius à comparaître devant lui et devant le concile de la province romaine. Au lieu d'obéir, Celestius s'enfuit. Le concile condamna donc Celestius par contumace; il condamna également Pélage et une longue *epistola tractoria*, aujourd'hui perdue, fut envoyée à tous les évêques d'Orient et d'Occident pour être souscrite par eux.

Chassé de Rome en 418, Celestius paraît y être rentré assez peu de temps après, car en 421 un nouveau décret impérial adressé au préfet de la ville, Volusien, renouvelle contre lui les mesures d'expulsion et lui interdit de s'établir à moins de cent milles de la capitale. Volusien fit exécuter cet arrêt. Il semble qu'après 424 Celestius soit revenu une dernière fois à Rome pour demander audience au pape Célestin, mais que celui-ci ne l'ait pas reçu et l'ait fait expulser de toute l'Italie (Tillemont, *Mémoires*, XIII, 761 sq.).

En toute hypothèse, c'est à Constantinople que nous trouvons Celestius pour la dernière fois. Il habite cette ville lorsque Nestorius en est évêque, et il obtient

de lui sa protection. Nous possédons encore une lettre écrite par Nestorius à Celestius : l'évêque le console des peines et des tribulations qu'il a subies, peut-être un nouvel exil, et il compare ses épreuves à celles mêmes de S. Jean-Baptiste, à celles de S. Pierre et de S. Paul. Il l'encourage à ne pas abandonner la vérité, à fuir la communion des gens impurs et souillés. Il lui demande enfin ses prières et le charge de saluer toute la fraternité, c.-à-d., semble-t-il, les évêques pélagiens chassés de leur sièges et les fidèles adhérents de leur parti (F. Loofs, *Nestoriana*, Halle, 1905, p. 172-73).

Nestorius continua sa protection à Celestius, car il le porta à dénoncer comme manichéen un prêtre qu'il n'aimait pas. Ce prêtre fut en effet cité à comparaître devant son évêque, mais Celestius n'osa pas soutenir son accusation et l'affaire ne dut pas avoir d'autres suites.

En 429 ou 430 d'ailleurs, Celestius devait être assez âgé. Le concile d'Éphèse confirma, dans sa lettre synodale du 22 juill. 431, tout ce que le pape Célestin avait décidé en ce qui concernait la déposition des pélagiens et célestiens impies (Mansi, *Concil.*, IV, 1338). Cette lettre est le dernier document dans lequel nous entendons parler de Celestius. Celui-ci ne dut pas tarder à disparaître.

Dans l'histoire du pélagianisme, Celestius tient une place importante. Il n'a sans doute pas beaucoup écrit. Dans le *De perfectione iustitiae hominis*, écrit en 415, S. Augustin prend à partie un écrit qu'il appelle *Definitiones ut dicitur Caetestii*, qui paraît bien avoir été son œuvre; et il parle encore d'un autre *opus* dont la doctrine s'accordait complètement à celle des *Definitiones*. Dans le *De gratia Christi*, de 418, l'évêque d'Hippone signale encore des écrits de Celestius qu'il appelle tantôt *opuscula*, tantôt *libelli*. Nous avons déjà mentionné le libellus au pape Zosime. Tous ces ouvrages doivent avoir été assez brefs. Le véritable écrivain de la secte sera Julien d'Éclane. Mais ce qui caractérise Celestius, c'est la vigueur de son esprit : *Homo acerrimi ingenii*, dit de lui S. Augustin, *qui profecto si corrigeretur plurimis profuisset* (*Contra duas epist. Pelagia.*, II, III, 5). Toujours sur la brèche, Celestius ne cesse pas de défendre ce qu'il regarde comme la véritable doctrine. Exilé à plusieurs reprises, il reparaît dès qu'il le peut au plus fort de la mêlée. Il refuse de se laisser abattre et la lettre de Nestorius le montre encore en butte à de nouvelles difficultés. La mort seule put mettre un terme à ses luttes.

Tillemont, *Mémoires*, XIII, Paris, 1702. — Garnier, *Dissertationes*, Paris, 1673, réimprimées dans *P. L.*, XLVIII. — F. Woerter, *Der Pelagianismus nach seinem Ursprung und seiner Lehre*, Fribourg, 1866. — M. Hedde et É. Amann, art. *Pélagianisme*, dans *D. T. C.*, XII, Paris, 1933, col. 675 sq. — G. de Plinval, *Les luttes pélagiennes*, dans A. Fliche et V. Martin, *Histoire de l'Église*, IV, Paris, 1936, p. 79 sq.; id., *Pélage, ses écrits, sa vie et sa réforme*, Lausanne, 1943. — O. Bardenhewer, *Geschichte der altkirchl. Lit.*, IV, Fribourg, 1924, p. 515.

G. Bardy.

CELESTIUS. Voir aussi Caelestius.

CELESTRE (Antoine), franciscain italien, théologien († 1706). Voir *D. T. C.*, II, 2068.

CELEUSIUS, fonctionnaire de Nazianze, à qui S. Grégoire, évêque de cette ville, écrivit trois lettres, dont la première est peut-être du carême de 382. Comme ce fonctionnaire, sans doute le chef de la police locale, se plaignait de son silence, il lui répondait qu'il avait à se plaindre de lui parce qu'il n'observait pas le jeûne et donnait des spectacles indécents. La seconde lettre renferme une réprimande plus modérée. Quant à la troisième, plus longue, elle est écrite sur un ton amical et spirituel (*S. Gregorii Naz. Epist.*, CXII, CXIII, CXIV; *P. G.*, XXXVII, 209 A-212 B).

W. Smith et H. Wace, *A Dictionary of christian biography*, I, 434.

R. Janin.

CELIANUS, martyr vénéré à Trieste, le 10 mai. — Le prêtre Primus, saint local de Trieste, compte parmi ses 82 compagnons un Celianus, lui-même associé à Jason. Leur légende est récente et tout indique que ces martyrs n'ont pas eu de rapports avec Trieste. Petrus de Natalibus (XIVe s.) en parle, mais les martyrologes hiéronymien et romain n'en font aucune mention.

A. S., mai, II, 495. — *B. H. L.*, 1008, 6923. — Lanzoni, 864.

R. Van Doren.

CÉLICOLES, hérétiques de la fin du IVe s. et du début du Ve s. Ils ne sont guère connus que par S. Augustin et par quelques lois de l'empereur Honorius. En 397, S. Augustin, passant à Thubursicum, envoya chercher leur chef, *maiorem*, avec qui il désirait avoir un entretien. Il lui reproche d'avoir institué un nouveau baptême et d'avoir abusé beaucoup de monde par ce sacrilège. L'entretien eut lieu en effet, mais on ignore quels en furent les résultats (Augustin, *Epist.*, XLIII).

Une loi impériale du 15 ou du 24 nov. 407 confirme toutes les lois faites contre les donatistes, les manichéens, les priscillianistes et les païens; elle ajoute qu'on donnera à l'Église tous leurs édifices servant à la religion, et aussi ceux des célicoles qui tiennent des assemblées pour établir un nouveau dogme (*Cod. Theodos.*, XVI, V, 46). Le 1er avr. 409 une autre loi d'Honorius est dirigée expressément contre les célicoles; elle ordonne que ceux-ci soient soumis à toutes les peines portées contre les hérétiques, si dans l'espace d'un an ils n'embrassent pas la religion chrétienne (*Cod. Theodos.*, XVI, VIII, 19).

Tout cela ne nous renseigne guère sur la doctrine des célicoles. S. Augustin n'en fait pas mention dans son traité *Contre les hérésies*, ce qui tendrait à prouver qu'ils avaient déjà disparu ou du moins qu'ils avaient cessé d'être dangereux au moment où fut écrit ce traité. Tillemont (*Mémoires*, XIII, 315-17) se donne beaucoup de peine pour les identifier aux hypsistariens et aux messaliens. Ces efforts paraissent assez vains, puisque les célicoles ne semblent pas connus hors de l'Afrique, tandis qu'hypsistariens et messaliens sont des hérétiques orientaux.

Les recherches récentes n'ont rien ajouté, semble-t-il, à notre connaissance des célicoles; et sans doute il est assez inutile de chercher à pénétrer le mystère en l'absence de tout document nouveau. La secte n'a eu sans doute qu'une existence éphémère et l'on peut s'étonner que les empereurs aient pris la peine de s'en occuper.

Baronius, *Ann. eccles.*, ad ann. 408, n. 26. — Bussmann, *Historia caelicolarum*, Helmstadt, 1704. — Schmidt, *Historia caelicolarum*, 1704.

G. Bardy.

1. CÉLINE (Sainte), *Citinia*, mère de S. Remi, évêque de Reims, est citée par Venance Fortunat dans sa *Vita S. Remigii* (*B. H. L.*, 7150). Sa mort se place après 458. Elle a joui d'un culte assez tardif à Laon et à Reims. Son nom ne se trouve pas mentionné aux martyrologes anciens. Baronius l'inséra au martyrologe romain au 21 oct. en s'inspirant de Molanus.

A. S., oct., IX, 318-22. — V. Leroquais, *Les sacramentaires et les missels mss. des bibl. publiques de France*, III, 351; *Les bréviaires mss. des bibl. publiques de France*, V, 61. — *Mart. Rom.*, 466-468.

R. Van Doren.

2. CÉLINE, sainte de Meaux (?). L'*Auctarius Tornaceusis* d'Usuard (XIIIe s.) parle au 21 oct. d'une sainte *Célinie* vénérée à Meaux. Les biographes posté-

rieurs de Ste Geneviève la mettent en rapport avec cette dernière, et ainsi sa mort se placerait avant 531. Mais ce sont là des suppositions gratuites. D'ailleurs le premier témoin de Célinie est Fulcoius écrivant au XIe s., ou à Beauvais ou à Meaux. Célinie donna son nom à un prieuré bénédictin de Meaux, qui plus tard appartint à l'abbaye de Marmoutier. Elle eut sa fête le 21 oct. En réalité la patronne du monastère, vénérée à Meaux, n'est autre que Ste Céline, mère de S. Remi, qui, plus tard, a été doublée par la légende.

A. S., oct., IX, 306-09. — Cottineau, 1802. — *Gallia christ.*, VIII, 1715.

R. Van Doren.

CELLA DOMINARUM, *Antiqua Abbatia*, couvent de moniales de l'ordre de Prémontré, situé près de Pont-à-Mousson, dép. de la Meurthe, relevant de la circarie de Lorraine, et filiale de Ste-Marie-au-Bois. Fondé avant 1181, il est encore cité dans le catalogue de 1320, mais avait cessé d'exister vers 1600.

C.-L. Hugo, *Annales Praem.*, I, 507. — R. Van Waefelghem, *Répertoire*, 53. — Cette maison ne se trouve pas mentionnée dans *Gallia christiana*.

M.-A. Erens.

CELLA MONIALIUM, *Profunda Vallis*, couvent de moniales de l'ordre de Prémontré, situé au dioc. d'Auxerre, dép. de l'Yonne, relevant de la circarie de France, filiale de S.-Martin d'Auxerre. Il faut probablement l'identifier avec le monastère de S.-Martin qui, au XIIe s., passa aux Prémontrés d'Auxerre, et dont le transfert fut confirmé par l'évêque Alain d'Auxerre (voir *Gallia christ.*, XII, 358). Les moniales se fixèrent d'abord à Orta avant 1153, puis prirent leur résidence à Profondval en 1155. Elles existaient encore en 1212.

C.-L. Hugo, *Annales Praem.*, II, 589. — R. Van Waefelghem, *Répertoire*, 53.

M.-A. Erens.

CELLACH, archevêque d'Armagh en Irlande (1105-1129), joua un rôle important dans la réforme de l'Église d'Irlande au XIIe s. Né en 1080, il fut promu au siège d'Armagh, n'étant encore que simple laïque; il se fit consacrer évêque et s'efforça d'introduire des réformes dans le diocèse. Depuis le Xe s., les chefs des familles princières usurpaient le siège d'Armagh et se réservaient les avantages temporels de la primauté en se faisant remplacer par des délégués pour les fonctions ecclésiastiques. Cellach appartenait lui-même à une de ces dynasties usurpatrices, les Ui Sinaich; néanmoins il gouverna le diocèse avec sagesse. Il assista au synode national de 1111 qui étendit le mouvement de réforme à toute l'Irlande. Il lui revient aussi le mérite d'avoir choisi comme vicaire général le célèbre Malachie Ua Morgair, l'ami de S. Bernard. S. Malachie lui succédera sur le siège d'Armagh. Cellach restaura les églises, fonda des écoles et introduisit dans son diocèse les chanoines réguliers de S.-Augustin. Il mourut à Ardpatric dans le Munster, le 1er avr. 1129, et fut enterré à Lismor dans la même province.

The annals of Ulster, éd. B. MacCarthy, Dublin, 1893, II, 76-7, 122-23. — J. Stuart, *Historical memoirs of Armagh*, éd. A. Coleman, Dublin, 1900, p. 60-62, 67. — J.-F. Kenney, *Sources for the early history of Ireland*, New-York, 1929, I, n. 652, p. 764-61.

F. O' Briain.

CELLAE. Voir Cellenses *(Ecclesiae)*.

CELLAS (Sta Maria de), *Cellense monasterium*, ancienne abbaye de moniales cisterciennes au Portugal, dioc. de Coïmbre, fondée vers 1215 par la Bse Sanche, fille du roi Sanche Ier; soumise directement à Clairvaux par la fondatrice. En même temps que la bienheureuse faisait bâtir Cellas, sa propre sœur, la Bse Thérèse, consacrait son patrimoine à renouveler l'abbaye de Lorban où elle était moniale. Manrique a laissé quelques détails sur le procès que Sanche dut intenter à son frère, Alphonse; le Saint-Siège intervint avec succès.

C. Erdmann, *Papsturkunden in Portugal*, Berlin, 1927, p. 130. — *A. S.*, juin, IV, 385. — *Benedicti XIV Opera omnia*, I, Venise, 91. — M. Gloning, *Zwei selige Cisterc. aus kön. Hause*, Bregenz, 1907. — Henriquez, *Lilia Cistercii*, II, Douai, 1633, p. 147. — Manrique, *Annales cisterc.*, Lyon, 1642, ann. 1213 sq.

J.-M. Canivez.

CELLDÖMÖLK, *Demunk*, *Dumunk*, *Demelc*, *Dömölk*, *Kiscell*, abbaye bénédictine en Hongrie, dép. de Vas, dioc. de Szombathely. Dédiée à la Ste Vierge, elle est mentionnée pour la première fois en 1252, puis dans quelques chartes jusqu'à 1514. A cette date, les abbayes O. S. B. de Hongrie se groupèrent en congrégation; Dömölk en fit partie. Mais la prospérité espérée par cette union fut compromise par les invasions des Turcs. A Dömölk, la vie conventuelle disparaît après 1526; les biens, fort réduits, sont gérés par un curé, prêtre séculier ou bénédictin de Pannonhalma, qui porte le titre d'abbé. Après l'expulsion des Turcs, l'abbaye est restaurée; les religieux se livrent au ministère parmi les populations des environs, fortement protestantisées sous l'occupation turque. L'église abbatiale, avec son image de la Vierge, imitée de celle de Maria-Zell en Styrie, d'où le nom actuel Celldömölk = Zell-Dömölk, est devenue un centre de pèlerinage. Elle fait actuellement partie de la Congrégation de Hongrie, qui est chargée par la Constitution de Hongrie de l'enseignement secondaire dans les collèges urbains. Le nombre des religieux se réduit à 7 ou 8 pères, comprenant professeurs émérites et le personnel chargé d'une paroisse de 4 000 âmes.

Série des abbés. — Jacques, 1252; Nicolas, 1315; Jean, 1321; Maur, 1336; Georges, 1334-38; Maur, 1338; Nicolas, 1339-48; Thomas, 1351; André, 1357; Sébastien, 1409-10; Jean, 1457; Laurent, 1488; Valentin, 1538; Pierre Ludbregi, 1556; Adéodat, 1602; Martin Gyori, 1603-10; Jean Köntös, 1611-21; Georges Dianesevich, 1622-47; Émeric Seiffrid, 1647; Ladislas Györi; Benoît Diener, † 1672; Adalbert Pozsgay, 1672-78; Bernard Miskolczy, 1678-1705; Jérôme Csatay, † 1736; Odo Koptik, 1739-50; Émeric Mákoczy, 1768-87; Gaspar Nemes, 1787-1810; Godefroy Vekerle, 1832-36; Léon Gácser, 1838-56; Damien Petheo, 1865-73; Meinrad Jahn, 1873-74; Justinien Hollosi, 1874-1900; Laurent Wagner, 1900-10; Rupert Hollosi, 1910-18; Bernardin Jándi, 1920-.

Pacher Donàt, *A dömölki apátság története* [Histoire de l'abbaye de Dömölk], Budapest, 1912.

J. Szalay.

CELLE (S.-Hilaire de La), *Cella Sancti Hilarii*, abbaye de chanoines réguliers de la ville et du diocèse de Poitiers.

I. Origines du monastère primitif. — Très ancienne communauté, probablement du VIe s., fondée au lieu où mourut S. Hilaire, et mise sous son vocable. Duchesne (II, 86) signale un évêque de Poitiers, Pascentius, qui fut auparavant « abbé du monastère de S.-Hilaire ». Il s'agit ici du monastère de S.-Hilaire-le-Grand, dont, d'après le *Gallia* (II, 1224), Pascentius fut le deuxième abbé vers 564. Quels furent les premiers religieux de la Celle, au VIe s.? Il est difficile, sinon impossible de le préciser. Quoi qu'il en soit, on peut affirmer que vers le XIe s. ce monastère devint un prieuré de chanoines réguliers de l'ordre de S.-Augustin. D'après Estiennot, Justus, le premier abbé de S.-Hilaire-le-Grand, aurait été inhumé à S.-Hilaire de la Celle; c'est à ce Justus qu'aurait succédé Pascentius.

II. Prieuré du XIe au XIVe siècle. — S.-Hilaire de la Celle existait déjà comme prieuré en 1079, lors du

concile de Poitiers, puisque, d'après le *Gallia* (II-1141), il y avait à Poitiers, en 1078, trois églises dédiées à S. Hilaire : la collégiale de S.-Hilaire-le-Grand, les églises de S.-Hilaire de la Celle et S.-Hilaire-d'Entre-Églises; ces deux dernières églises étaient tout à la fois chapelles monacales et paroissiales.

C'était le doyen du chapitre cathédral S.-Pierre de Poitiers qui avait le privilège de pouvoir, seul, instituer le prieur de S.-Hilaire de la Celle. Dès cette fin du XIIe s., le prieuré dut avoir conquis une certaine réputation qui ne fit que grandir dès le siècle suivant.

III. Prieurs connus. — S. Guillaume Tempier, devenu évêque de Poitiers, sous le nom de Guillaume III, vers 1084. Une charte de l'abbaye bénédictine féminine Ste-Croix de Poitiers, en 1191, le surnomme *le Fort*. Aussitôt après sa mort, il fut vénéré comme un saint : les catalogues épiscopaux lui en donnent souvent le titre. — Giroius succéda à S. Guillaume vers 1184; son nom paraîtrait encore dans une charte de 1196. — Seguin *(Segnorinus)*, 1204; en 1223-24, il enquête sur l'abbé Hulric, de Montierneuf. — Philippe, vers 1280. — Guillaume II, vers 1317. — Pierre II Baudry, vers 1343, prêta foi et hommage *comiti Augensi*. — Guillaume III Berlouin. Les Sammarthani le donnent comme le dernier prieur, de 1365 à 1375, et en cette dernière année, il serait devenu le premier abbé. Le *Gallia* n'en fait que le dernier prieur, finissant vers 1403 ou 1404. — Jean Goalichen, vers 1400.

IV. L'abbaye, XIVe-XVIIIe siècle. — Les Archives départementales de la Vienne conservent de nombreuses pièces concernant cette abbaye. Quelques-unes de ces pièces sont de la seconde moitié du XIIIe s. (1255, 1281, 1295). Le prieuré s'était-il donc changé en abbaye dès le XIIIe s.? Les historiens ne font remonter ce changement qu'au milieu du XIVe s., voire même après 1400, date à laquelle Jean Goalichen, prieur de la Celle, rend hommage à Jeanne de Torsay, dame de la Mothe, pour l'hôtel des Armenderies, au village de Mougon, paroisse S.-Georges-de-Vivonne. Le prieur remplit là une fonction qui aurait dû revenir de droit à l'abbé, s'il en existait un. Ajoutons que les archives de la Vienne contiennent de nombreuses pièces (XIIe-XIVe s.) concernant l'*abbaye de la Celle*, mais on n'y voit jamais paraître le nom de l'abbé. Cependant, en 1415, se fit une enquête officielle sur les droits de juridiction de l'abbaye. Cette enquête suppose que l'abbaye existait déjà depuis quelques années. En 1431, eut lieu à S.-Hilaire la réunion (*Gallia*, II, 1236) en vue de l'érection de l'université de Poitiers (*Gallia*, II, 1060 et 1236). Enfin, en 1450, les chanoines de S.-Hilaire provoquèrent une procédure entre leur chapitre et les bénédictins de S.-Cyprien, pour établir quelle abbaye aurait la préséance à la procession du lundi de Pâques. Ces faits semblent prouver l'ancienneté de l'abbaye.

Au XVIe s., l'abbaye souffre des malheurs du temps. En 1560, elle ne compte plus que 12 religieux et en 1601, 6 seulement (*Revue Mabillon*, XXVII, 34 *b*). En 1582, l'abbé François Pastoureau fit une déclaration en la cour de la sénéchaussée de Poitiers, où il dit qu'il a essayé d'entreprendre les réparations du monastère, mais que c'est là une œuvre si considérable que les revenus de douze années de l'abbaye n'en pourraient couvrir les frais. Dès lors, il se fera rembourser par ses prédécesseurs et tous ceux qui ont touché les revenus du monastère. Quant à la vie religieuse, signalons l'activité de l'abbé Jacques Ier Sauvage, qui instruisit Charlotte-Flandrine de Nassau, entrée vers 1587 au couvent Ste-Croix de Poitiers.

En 1653, S.-Hilaire s'affilia à la Congrégation de France.

Pendant plus d'un siècle (1658-1775), les chanoines de S.-Hilaire furent en rapport avec les chanoines de S.-Georges-du-Puy, pour obtenir d'eux des reliques de S. Hilaire : ce qui fut fait. Vers le même temps, 1663-64, les religieux de la Celle demandèrent à l'évêque de Poitiers de permettre l'union des cinq offices claustraux (infirmier, sacristain, chantre, prévôt, aumônier) à la mense conventuelle, ce que l'évêque accorda. La Révolution ferma le cloître, qui fut rouvert pour les Carmélites au XIXe siècle.

V. Abbés connus (d'après la liste du *Gallia*). — Réginald Ier, vers 1403. — Jean Ier Jourdain, 1408. — Réginald II, 1409. — Guillaume IV, 1414. — Jean II Renaudeau, 1425. — Jean III Briant, 1449. — Hilaire Vallory, *Ier abbé commendataire*, actes de 1467, 1476, à 1480. — Guillaume V Rogier, 1487. — Pierre II Rogier, 1491. — Antoine des Barres, actes de 1494 à 1514. — Guillaume VI de Langeac, 1529. Fut aussi prieur de Ste-Radegonde. Dans le nécrologe de S.-Pierre de Casis, il en est fait ainsi mémoire : « le 30 mai est mort Noble Guillaume de Langhac, abbé de la Celle et seigneur d'Espagniac », par Mme Françoise d'Espagniac, sa nièce. — Claude de Lestrange, 1549. — Pierre III des Prez, 1565. — François Ier Pastoureau, 1582. — Jacques Ier Sauvage, 1587-88, qui instruisit Charlotte de Nassau. — Jacques II des Prez de Montpezat, 1589. Fut évêque de Montauban, et se vantait d'obtenir facilement les titres d'abbé : il eut ceux, en effet, de Lieu-Dieu-en-Jard, de Notre-Dame de l'Étoile, de Monstier-neuf, de Noaillé, de S.-Benoît de Quinçay. Il mourut en 1589. — Guillaume VII de Riquieu, 1597, 1606 (charte *Jotrensis monasterii*). — François II Daulzy, 1614. — François III Fourré de Dampierre, 1623. — Paul Durcot ou D'Urcot de la Grève, conseiller et aumônier du roi, protonotaire apostolique, abbé aussi de S.-Benoît de Quinçay. C'est sous son abbatiat que la *cella sancti Hilarii* fut unie, en 1652, à la Congrégation de France. — René Ier Sochet de la Charouillère, prieur de Ste-Radegonde de Poitiers, chanoine de S.-Pierre de Poitiers (1665-70). — René II de Mornay, fils de Henri de Morneuil, marquis de Montchevreuil, cède son abbaye, en 1679, à Jules-César Coutocheau de Gallardon, prieur de S.-Pierre de Louzar, diocèse de Saintes; il en reçoit, en échange, son prieuré et une pension de 900 livres. Il eut soin, cependant, de se réserver un petit corps de logis dans l'abbaye. René II était encore abbé en 1708.

VI. Prieurés dépendant de l'abbaye. — *Prieurés-cures :* — 1) S.-Hilaire de la Celle, à Poitiers; — 2) Bignoux, Lavoux et Mignaloux, paroisses et communes auj. cant. de S.-Julien-l'Ars, arr. de Poitiers (Vienne); — 3) Senillé, cant. et arr. de Châtellerault (Vienne); — 4) Sossais, cant. de Lencloitre, arr. de Châtellerault; — 5) S.-Martin de Quinlieu, comm. de S.-Gervais-les-Trois-Clochers, cant. de Leigné-sur-Usseau, arr. de Châtellerault; — 6) Remenenil, ou Remeneuil, comm. d'Usseau, cant. de Leigné; — 7) Lusseray, cant. de Brioux, arr. de Melle (Deux-Sèvres); — 8) S.-Quentin de Chaulnay-en-Anjou (auj. cant. de Château-la-Vallière, arr. de Tours).

Prieurés simples : 1) Cenon, cant. de Vonneuil, arr. de Châtellerault; — 2) La Madeleine de Bournais, par. de Senillé; — 3) N.-D. de Mignaloux.

VII. Domaine de l'abbaye. — Dans la paroisse même de S.-Hilaire de la Celle, des donations lui sont faites dès le XIIIe s. et se continuent jusqu'au XVIIIe s. (cf. archives départementales de la Vienne et *Revue Mabillon*). Son domaine s'étendait sur presque toutes les paroisses de Poitiers : les archives nous en montrent une quinzaine avec actes du XIIIe au XVIIIe s. En dehors de Poitiers dans la paroisse de La Celle-hors-les-murs de Poitiers, dans les paroisses de Biard, Vonneuil, Cissé, Vouillé, Chiré-en-Montreuil, Neu-

ville, Cuhon, Migné, Avanton, Chasseneuil, Jaunay, S.-Georges-les-Baillargeaux, Montamisé, Bignoux, Nouaille, Smarves, Allonne, S.-Benoît-de-Quinçay, Ligugé, Gençay, Chauvigny, S.-Cyr, Moussay, Senillé. — Pour toutes ces paroisses, les archives de la Vienne nous donnent des actes remontant au XIIIe siècle.

Archives départementales de la Vienne, série *H*. Voir analyse dans la *Revue Mabillon*, nov. 1911, p. 345-53. — Dom Besse, *Archives monastiques de la France*, x, *Abbayes et prieurés de l'ancienne France :* III, *Provinces d'Auch et Bordeaux*, 1910, p. 239. — Bibliothèque Sainte-Geneviève, ms. *600*, f° 194; *2538*, f° 35; *2552*, f° 14. — Dom Chamard, *Histoire ecclésiastique du Poitou*, I, 1874, p. 398-400. — Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, II, 1910, p. 80 et 87. — *Congrès archéotogique d'Angoulême*, 1913, II, 148-50. — Dom Estiennot, Bibliothèque nationale, ms. *latin 12755*, f° 265-80, 599-606. — Dom Fonteneau, *Mémoires ou Recueils de diplômes, chartes et notices... pour servir à l'histoire du Poitou et des provinces voisines;* cf. *Bibliothèque de Poitiers*, XII, 625-738; LX, 35-100. — *Gallia christiana*, II, 1720, col. 1336, 1337; 1115, 1141, 1166, 1170, 1181, 1184; *Instrumenta*, 326-327; 1212, 1223, 1224, 1236, 1241, 1244, 1260, 1268, 1272, 1292, 1306, 1304, 1354. — Guérin, *Recueil de documents sur le Poitou contenus dans les registres de la Grande chancellerie*, dans *Archives historiques du Poitou*, I, 29; III, 16; VI, 56; VII, 125-129, 394-400; IX, 235; X, 220, 226. — Dom de Montsabert, *État sommaire des fonds concernant l'histoire monastique, conservés dans la série H des archives départementales de la Vienne*, dans *Revue Mabillon*, n. 27 de nov. 1911.

P. Calendini.

CELLE-EN-BRIE, abbaye, puis prieuré, fondée près de Faremoutier, dans une île du Grand-Morin (Seine-et-Marne). Sa fondation, dont la date est imprécise, serait l'œuvre d'un pauvre porcher, nommé Blandin (v. *D. H. G. E.*, IX, 129-30), qui aurait reçu de son maître Raineric cet îlot où il aurait construit une *cella* ou chapelle. Les comtes de Dammartin transformèrent en abbaye l'oratoire de Blandin, mais on ne connaît pas la liste des abbés. L'établissement, qui était tombé dans le désordre, passa vers 1082, en vertu des décisions du concile de Meaux qui supprimait les monastères ne pouvant entretenir plus de dix moines, sous la juridiction des abbés de Marmoutier, qui en firent un prieuré et y établirent la réforme. L'église, qui tombait en ruines vers le milieu du XIIIe s., fut rétablie par le prieur Gautier, mort en 1278, mais seul le chœur fut achevé. Il y avait également de beaux bâtiments claustraux.

Les bénédictins gardèrent ce prieuré jusqu'en 1633, époque où il fut cédé aux bénédictins anglais venus grâce à la protection du cardinal de Richelieu. En 1701, le titre et les revenus de la mense priorale furent unis au séminaire des Missions étrangères de Paris. Au milieu du XVIIIe s., le tout était fort mal entretenu et, lors de la Révolution, les bâtiments furent vendus et tout le monde vint y puiser des matériaux de construction, ne laissant que des ruines.

Gallia christiana, VIII, 1673-75. — Toussaints du Plessis, *Hist. de l'Église de Meaux*, I, 114 sq. — Notice par A. Dauvergne, dans *Almanach historique de Seine-et-Marne*, 1864, p. 113-19. — Cottineau, I, où l'on trouvera d'autres références.

M. Prevost.

CELLEFROUIN (Saint-Pierre de), *Cella Fruini*, abbaye du dioc. d'Angoulême fondée vers 1025, dans la vallée de la Sonne, par Arnaud de Vitrabe, évêque de Périgueux (1010-37), et les habitants de la région, entre autres un certain Frouin qui lui donna son nom. Plusieurs donations, toutes situées dans la commune de Cellefrouin, vinrent enrichir le monastère. Les chartes du XIe s. ne nous renseignent malheureusement pas sur le genre de vie adopté par les *canonici* ou *fratres*. Il est peu probable qu'ils aient adopté dès l'origine la vie commune stricte qui n'apparaîtra que plus tardivement dans l'ouest de la France.

Dès le milieu du XIe s., un conflit s'élève entre les chanoines et l'évêque d'Angoulême au sujet de la participation aux synodes diocésains. D'après une tradition dont nous n'avons pu vérifier la valeur, la communauté aurait été réunie, par une décision du concile de Poitiers de 1100, confirmée par une bulle de Pascal II, à l'abbaye bénédictine de Charroux, mais aurait reconquis assez rapidement son indépendance. Des premiers abbés, Adémare Ier (1031-48) et Adémare II (1060-1108), nous ne savons rien. Le troisième, Foucaud, abandonne vers 1114 sa charge pour se joindre aux ermites de La Chancelade, au diocèse de Périgueux. Le quatrième, Fouchier, partisan d'Innocent II, subit les persécutions de Gérard d'Angoulême, se démet de sa charge et gagne la Palestine où il devient évêque de Tyr puis archevêque de Jérusalem. Vers le milieu du XIIe s., les religieux construisirent l'église abbatiale et paroissiale qui subsiste encore.

Les ressources insuffisantes semblent avoir nui au développement de la communauté qui eut beaucoup à souffrir des protestants et ne s'était pas encore remise de ces désastres au XVIIIe s. Depuis le début du XVIe s., elle était gouvernée par des prieurs claustraux remplaçant l'abbé commendataire.

Liste des abbés (d'après Nanglard). — Outre les quatre déjà cités, Pierre Ier (1177-81); Pierre II (1182-1215); Jean Ier, vers 1231; P..., en 1249; Jean II, en 1257; Étienne Ier (1272-80); Raymond, en 1281; Jean III, en 1336; Pierre III, en 1363; Étienne II, en 1399; Hélie, en 1445; Pierre IV, en 1462-73; Guillaume Ier, en 1494-1503; Louis de la Rochefoucauld, premier abbé commendataire (1503-25); Guy de Montalembert (1547-71); Antoine de Croigny en 1572; Gaétan Masnier de Planeau (1611-41); Daniel de la Grange en 1651; Claude Vigier de la Grange (1663-87); Guillaume II Croizat (1682-1710); Jean-Charles de la Vieuville en 1710; Pierre de Chauvigny (1715-59); Jean-Baptiste de Meroy (1760-90).

Prieurés et prieurés-cures. — Notre-Dame de Beaulieu, S.-Sulpice de Cloulas, S.-Jean-Baptiste de la Basche (XIe s.), S.-Pierre de Cheuvronnay, S.-Sulpice de S.-Claud, S.-Martin de Ventouse.

Cartulaire (Paris, B. N. *lat. 9235*), éd. J.-Fl. Chevalier, Ruffec, 1936 et E. Brayer, dans *Bull. phitotogique et historique*, 1940-41, p. 86-136. — *Gattia christ.*, II, 1047. — J. Nanglard, *Pouillé historique du diocèse d'Angoulême*, Angoulême, I, 411. — Pour plus de détail, cf. L.-H. Cottineau, I, 648.

Ch. Dereine.

CELLENSES *(Ecclesiae)*. L'Afrique romaine comptait au moins deux *Ecclesiae cellenses*, l'une en Proconsulaire, l'autre en Maurétanie sitifienne. Il existait en Byzacène un vicus de *Cellae Picentinae*, mentionné par l'Itinéraire d'Antonin, *Itinerarium Antonini* (éd. Wesseling, 50 et 59; éd. Parthey et Pinder, 23 et 28), sur la route reliant le municipe des *Macomades Minores* à la colonie de *Tacapae*, à 26 milles au sud de la première localité, à 30 au nord de la seconde, et identifié hypothétiquement par Ch. Tissot (*Géogr. comparée*, II, Paris, 1888, p. 192-93 et p. 644-45) avec les ruines de Kalib el-Kdim, sur le littoral, à la hauteur de la koubba de Sidi-Mehedeb; mais, contrairement à ce que pensent Morcelli (*Africa chr.*, I, Brixen, 1816, CLXVI) et Mesnage (*L'Afr. chrét.*, Paris, 1912, p. 72-3), il ne semble pas avoir été le siège d'un évêché : il est plus normal d'attribuer à l'*ecclesia zellensis*, dont l'existence est certaine (cf. ce mot dans *D. H. G. E.*), le Fortunius ou Furtunius, *episcopus eccl. cellensis*, du synode antimonothélite de Byzacène en 646 (Hardouin, *Collect. concil.*, III, 734) et dont l'ethnique se lit *zellensis* dans le ms. Barberini, XIV, 26, fol. 332, cit. d'après Mesnage (*op. cit.*, 73), qu'à un siège purement problématique.

La *Cellensis* de Proconsulaire paraît devoir s'identifier avec les *Chellenses Numidae* dont une borne milliaire (*C. I. L.*, VIII, 1561-62, n. 16352; *Ephemeris*, V, Rome-Berlin, 1884, p. 372; cf. R. Cagnat, *Explorations en Tunisie*, fasc. II, Paris, 1884, p. 150, n. 247; Ch. Tissot, *op. cit.*, 583) a révélé l'emplacement à l'Aïn Zuarîn. Un évêque des Cellae de Proconsulaire, Cyprianus, est nommé le quarante-cinquième sur la liste de cette province dans la notice de 484 (*Notitia prov. et civit. Afr.*, Proconsularis, 45; Victor de Vite, éd. Petschenig, 119; *P. L.*, LVIII, 270, 289). C'est à ce siège qu'il faut, semble-t-il, rattacher les deux *cettenses*, l'un catholique, Honorius, l'autre donatiste, Castus, de la conférence carthaginoise de 411 (*Gesta coll. Carth.*, I, 126, 135, 187; *P. L.*, XI, 1288, 1314, 1330).

Morcelli, *op. cit.*, CLXVIII, 134. — *Notitia dignitatum*, éd. Böcking, II, Bonn, 1839-53, annot. p. 616, 640 (p. 647-48: *Cellensis* de Byzacène). — Gams, 465. — L. de Mas-Latrie, *Anciens évêchés de l'Afr.*, dans *Bull. de corr. afr.*, Alger, 1886, p. 82, 86. — Mgr Toulotte, *Géogr. de l'Afr. chrét.*, *Proc.*, Rennes-Paris, 1892, XXXV, p. 160-64. — P. Mesnage, *op. cit.*, 172.

C'est à un évêché de Maurétanie sitifienne qu'appartient *Cresciturus cettensis*, le 17e sur la liste des évêques de cette province dans la Notice de 484 (*Notitia iam cit.*, 17; Victor de Vite, éd. Petschenig, 132; *P. L.*, LVIII, 275, 351), avec la mention diversement interprétée *prbt.* Cette seconde *ecclesia cellensis* s'identifie probablement avec les ruines de Kherbet-Zerga, au sud de Sétif dans le Hodna, à l'ouest de Tobna, puisqu'une inscription (*C. I. L.*, VIII, p. 747, n. 8777) découverte en ce lieu par Payen (*Notice sur l'emplacement de plusieurs villes romaines*, dans *Annuaire de Constantine*, 1856-57, p. 174-75), y révèle l'existence d'un *castellum cettense*, renforcé sous Gordien III, en 204 de l'ère maurétanienne (= 243 P. C.), par un *murus constitutus*, peut-être une enceinte continue (E. Cat, *La Maurétanie césarienne*, Paris, 1891, p. 221-22). Ce bourg fortifié, sinon l'évêché, correspond aux distances qui permettent de l'identifier avec *Cettas*, station située par l'Itinéraire d'Antonin (*Itiner. Antonini*, éd. Wesseling, 30; éd. Parthey et Pinder, 11) sur la route de Sitifi (Sétif) à Auza ou Auzia (Aumale) entre Perdices (El Hamiet?) et Macri (Remada). L'épigraphie (*Bull. com.*, 1902, p. 518) a livré le nom mutilé d'un autre évêque, qui aurait édifié ou restauré la basilique en ruine où a été relevée l'inscription : un... *rastus*, peut-être *(Ad)rastus*, *episcopus*. Quelques autres vestiges chrétiens ont été signalés : des pierres avec le monogramme du Christ, des fûts, chapiteaux, bases de colonnes byzantines.

Morcelli, *op. cit.*, CLXVII, 134. — *Notitia dignitatum*, éd. Böcking, II, Bonn, 1839-53, annot. p. 630, 653. — Gams, 465. — L. de Mas-Latrie, *Anciens évêchés de l'Afr. sept.*, dans *Bull. de corr. afr.*, Alger, 1886, p. 93; *Trésor de chronologie*, Paris, 1889, col. 1866, 1868, 1871. — St. Gsell, *Recherches arch. en Algérie*, Paris, 1893, p. 138-39. — Mgr Toulotte, *Géogr. de l'Afr. chrét.*, *Maurétanies*, Montreuil-sur-Mer, 1894, *Sitif.*, X, p. 196-97. — R. Grange, *Monographie de Tobna (Thubunae)*, dans *Rec. de Constantine*, 1901, p. 60-64. — Cte Ungerer, *Note sur quelques ruines antiques d'Algérie*, dans *Bull. com.*, 1904, p. 153. — St. Gsell, *Atlas arch.*, Alger, 1911, f. 26. Bou Taleb, 135. — P. Mesnage, *L'Afr. chrét.*, Paris, 1912, p. 396. — H. Jaubert, *Anciens évêchés de la Numidie et de la Sitif.*, dans *Rec. de Const.*, XLVI, 1912, p. 115, 10.

J. Ferron.

1. CELLES (S.-Eusice, *Eusitius*) (= Selle-sur-le-Cher), abbaye du dioc. de Bourges (auj. Blois), dans l'arr. de Romorantin (Loir-et-Cher). Saint Eusice († vers 542) fonda ce monastère qui fut doté par Childebert Ier vers 532 (Grég. de Tours, *De glor. confess.*, c. 73). Entièrement détruit par les Normands en 937, sous l'abbé Odulphe, S.-Eusice fut occupé par des clercs en 1020, et passa aux bénédictins de Marmoutier en 1140, puis, encore au XIIe s., aux chanoines réguliers. Il fut mis en commende en 1488 et reçut des Feuillants en 1612.

Cottineau, 649. — J. de Witte, *Notice sur l'église abbatiale de Celles-S.-Eusice*, dans *Mém. Soc. arch. hist. Orléanais*, I, 1850, p. 1-2. — *Gall. christ.*, II, 182 (liste des abbés, p. 183). — Mabillon, *Annales*, I, 79. — Romieu, *Histoire de Selles en Berry et de ses seigneurs*, Romorantin, 1898.

R. Van Doren.

2. CELLES (S.-Hadelin), abbaye de bénédictins, dioc. et prov. de Namur, à 11 km. de Dinant (Belgique). Hadelin, disciple de S. Remacle, né en Aquitaine, avait été formé à la vie monastique à Solignac. Il accompagna Remacle à Stavelot, lorsque ce dernier (vers 660) résigna le siège de Maëstricht. Mais il reçut bientôt l'ordre de construire un oratoire dans la vallée de la Lesse. Grâce aux libéralités de Pépin d'Herstal, maire du palais, Hadelin y établit une communauté de moines. Plus tard, ceux-ci furent remplacés par un chapitre de chanoines. En 1338, ces chanoines se transportèrent à Visé, emportant avec eux les reliques de S. Hadelin.

U. Berlière, *Monasticon belge*, I, 56. — H. Crépin, *Notes d'un touriste*, dans *Ann. Soc. archéol. Namur*, III, 1853, p. 340-54. — *Gall. christ.*, III, 397. — J. Grenier, *Translation de la collégiale de Celles près Dinant à Visé en 1338*, dans *Anal. pour servir à l'hist. de l'Église en Belg.*, XIII, 1876, p. 333-39. — Mabillon, *Annales*, I, 610.

R. Van Doren.

CELLES-SUR-BELLE (Notre-Dame de), abbaye de chanoines réguliers, du dioc. de Poitiers, arr. de Melle, Deux-Sèvres. — Cette abbaye débuta, naturellement, comme simple prieuré. Dès 1010, Guillaume, duc d'Aquitaine, avait donné à l'abbaye bénédictine de S.-Maixent, une villa du nom de *Cettes (Celesium)*. En 1028, les vicomtes de Thouars, Guillaume et Godefroy, donnèrent, à leur tour, à S.-Maixent, quelques serfs et serviteurs, dans l'église de Celles. Cette dernière existait donc déjà avec des desservants qui n'étaient autres probablement que les premiers religieux du futur prieuré. Le prieuré semble donc avoir été fondé dans la première moitié du XIe s. Il fut mis sous la dépendance de l'abbaye limousine S.-Pierre de Lesterp (ordre de S.-Augustin), et prit une importance sans cesse grandissante, grâce à son pèlerinage. D'après la chronique de Maillezais, en 1095, *coepit locus S. Mariae ad cettam florere miraculis* (*Gattia*, III, 1337). Les évêques de Poitiers comptaient parmi ses bienfaiteurs : Pierre II (1087-1115) *notatur inter singulares benefactores B. M. de Cella;* Guillaume II Adhelelme, d'après le nécrologe de Fontevrault, *ecclesiam B. Mariae de Cella erexit in abbatiam, eique varias subjecit ecclesias* (13 oct. 1140).

Le prieur de N.-D. de Celles, Jean de Uzon, fut donc élevé à la dignité abbatiale et béni par Guillaume II, en 1140. La nouvelle abbaye augustine demeurait toujours sous la dépendance de l'abbaye bénédictine de Lesterp. Le désaccord se produisit bientôt entre elles. Lesterp recourut à Rome, d'où le pape Eugène III envoya une bulle à l'abbé Iterius. L'évêque de Poitiers, Gilbert de la Porrée, obtint de Iterius, abbé de Lesterp, qu'il abandonnerait toute autorité sur Celles et ne lui réclamerait plus rien, sinon *sexaginta sotidos denariorum* de monnaie angevine que les chanoines de Celles payaient chaque année à Lesterp. A partir de cette date l'abbaye de Celles se trouve mêlée à la vie de toutes les abbayes de la province poitevine; son nom et celui de son abbé apparaissent dans plus d'une charte, à Celles, 1157 et 1219; à Nouaillé (abbé de Mortemart) en 1187; à S.-Maixent et à S.-Séverin, en 1256. — Ce qui accrut surtout son influence, ce fut

son pèlerinage à N.-D. de Celles, dont l'origine, d'après L. Albarel, remonte au XIe s. et qui connut une grande renommée.

En oct. 1568, l'armée calviniste vint piller et ruiner la ville de Celles, son abbaye et ses églises (N.-D. et S.-Hilaire). En 1569, Coligny vint assiéger Celles que les seigneurs de Barbezières défendirent. C'est sans doute à cause de l'entremise de cette famille que Charles IX lui accorda les revenus de l'abbaye. Les 25 chanoines qui habitaient encore Notre-Dame en 1568 furent obligés de chercher refuge ailleurs, les bâtiments monacaux n'étant plus habitables. L'abbaye ne fut plus sous une direction toujours active et présente, et les Barbezières en profitèrent pour garder longtemps les revenus. L'église de N.-D., ruinée, ne put être reconstruite qu'en 1669. — L'abbaye vit partir ses religieux en 1791, et tous les bâtiments furent mis en vente. La Vierge vénérée existe encore dans l'église paroissiale S.-Hilaire et elle attire toujours les pèlerins.

Liste des abbés. — Le prieur, Jean Ier d'Uzon, élu en 1137 et béni en 1140 par l'évêque de Poitiers, Guillaume II Adhelelme. — Pierre Ier, chanoine de Saint-Ruf. Présent, en 1148, au chapitre de S.-Maixent, lorsque Samson demande humblement pardon à l'abbé Pierre Raimond et à ses frères de l'abbaye, pour les injures proférées contre eux par lui. Pierre Ier est cité encore en 1159, 1167, 1169. — Guillaume Ier, 1177, 1187. En cette dernière année, assiste à la transaction faite pour le prieuré de Villefollet entre le ministre des Frères hospitaliers de S.-Jean, du Poitou, et Pétronille II, abbesse de la Ste-Trinité de Poitiers : assistaient encore Hélie I et Malmort, archevêque de Bordeaux, Guillaume Tempier, évêque de Poitiers, *Guillelemo Cellae seu de Cellis... Girvio, prior Sti Hilarii de Cellae.* Une charte de 1187 nomme *cum Willelmo, abbate Cellensi,* Joscelin *de Mortuo-Mari* (de Mortemart), abbé de Nouaillé. — Jean II, entre 1192, 1210. — Theo, 1244, 1250, 1256. — Guillaume II, 1258, 1260, 1262, 1263, † 1264?. — Pierre II, 1277, 1286. — Aimeric I, 1287. — Pierre III, 1290 (dom Martène omet ces deux abbés). — Aimeric II, 1308..., 1313. — Joscelin, 1321..., 1323. — Guillaume III, 1343. — Jean III, 1347. — Pierre IV, 1352. — Jean IV, 1364. — Pierre V, 1383..., 1397. — Hugues Forcin, prieur, élu abbé en 1398. — Guy de Lésignac, 1404; célèbre, en 1456, un chapitre général où sont refondus les statuts de l'ordre. — Louis Ier de Lésignac, 1460; en 1477, il décréta des prières pour le salut du roi Louis XI. Il éleva un autel en l'honneur de S. Gabriel et de S. Éloi; sur cet autel, chaque matin une messe était chantée pour la santé du roi et la paix du royaume. L'abbé de Lésignac (ainsi que le prieur d'Altaville, de l'ordre de S.-Augustin et du diocèse d'Angoulême) est cité dans des chartes de 1463, 1464. — Mathurin Ier, 1481. — Pierre, 1484, 1487? Peut-être y eut-il compétition entre lui, Mathurin et Aimeric Gaillard? — Aimeric Gaillard (ou Gallard), 1484? En 1492, assiste à la bénédiction de l'abbé cistercien des Châtelliers. C'est lui qui fit cesser l'anarchie régnant à l'abbaye. — Mathurin II Joubert de la Bastide, dernier abbé régulier, 20 août 1490, 6 août 1498..., 1507, 1516. — Geoffroy Ier d'Estissac, évêque de Maillezais, abbé commendataire de Celles de 1516 à 1542. — Arnould d'Estissac, 1547; dévastation de l'abbaye, 1567, etc. — Renaut Thenaut, qui fut plutôt économe, sous le régime civil des deux Barbézières. — Mathieu Coudré (d'après *Gallia*, 1574-89). — Jean Millet, nommé par Henri III; † vers 1602. — Geoffroy de Barbézières, fils de l'un des défenseurs de Celles, 1602. — Hilaire Thibault (le *Gallia* dit Tilleau ou Tillault). — François, cardinal de La Rochefoucault, 1623; engagea un procès avec la famille de Barbézières pour en obtenir la restitution des revenus de l'abbaye. — Henri-Louis II de la Rochefoucault, évêque de Lectoure, fournit le procès avec François III de Barbézières. Il n'obtint gain de cause et ne prit possession de son abbaye qu'en 1634, à condition de payer 3 000 livres de pension annuelle à Charles de Barbézières, frère de François, et 36 000 livres pour tout le passé. C'est cet abbé qui fit réunir son abbaye à la Congrégation de France, en 1651. Il mourut en 1654. Il avait une autre abbaye à S.-Jean-d'Angély. — Henri de la Rochefoucault, 1661, † 1708. Sous lui se restaura l'abbaye (église et bâtiments), et, en 1676, il reçut Paul Beurier, abbé de Ste-Geneviève du Mont, qui bénit l'église réédifiée. — Alexandre de Johanne de Saumery, nommé à Noël 1708, prend possession le 25 août 1710 : encore présent en 1744. — Mgr de Bouteville, évêque de Grenoble, encore abbé en 1780. — Mgr de Talleyrand, jusqu'en 1791.

Prieurés, cures dépendant de l'abbaye. — Prieurés : S.-Martin d'Asnières, S.-Maixent de Paisais-le-Chapt, S.-Martin de Périgné, S.-Martin de Quenlieu (dom Besse, III, 273, l'attribue faussement à S.-Hilaire de la Celle).

Cures : S. Hilaire de Celles, S.-Martin d'Augé, Ste-Blandine, S.-Médard de Germond, S.-Germain de Juillé, S.-Maixent de Jussecors, S.-Hilaire de Ligny, S.-Hippolyte de Luché, S.-Martin près Melle, S.-Médard de Fonville, S.-Sauvant, S.-Sulpice de Tillou (liste donnée par Levrier, p. 14).

Chapelles dépendant de l'abbaye : Ste-Catherine, chapelle régulière, dépendant de l'Aumônerie; de la Fougeraye, chapelle régulière, au château de ce nom, à 8 km. de Celles; Fillopes (chap. rég.); de la Guillotière, au château de ce nom, près Melle; S.-Michel, dans l'église même de N.-D. de Celles; de l'Oie Blanche ou de l'Herminette, ou de la Blanchardière, à Châteauneuf, commune de Vitré; des Pastureaux, à La Groie-l'Abbé, près Celles; des Philippes, ou chapelle de Gonzais, près Celles; S.-Pierre-du-Treuil, qui était la chapelle de la maison de plaisance de l'abbaye.

Domaine, revenus de l'abbaye et ses obligations. — *Obligations :* Le *grand Gauthier* (XIVe s.) nous apprend : *Abbatia de Cella Beate Marie debet (episcopo) duas procurationes.* — Un livre de recettes de 1326 pour le compte de la cour de Rome nous dit que *abbas de Cella solvit XX lib. Turon.* (à Rome).

Domaine : La notice de Levrier sur Celles (p. 25) donne les noms des métairies ou terres appartenant à l'abbaye : à Celles (sans doute), Briette, les Feux, la Revêtison, Pied-de-Coi, Biscière, la Carte, la métairie aux moines, les Vaux, le Genêt; — à Vitré, l'infirmerie, les Ombrails, la Groie-l'Abbé, le Treuil, la Moulinne; — à Viré, à Bonneuil, la Forêt, Chaloue; à Tauché, à Trion. L'abbaye possédait encore un nombre considérable de bois et borderies à Celles.

En 1787, les revenus de l'abbaye atteignaient 14 000 livres.

Archives départementales de la Vienne, série *H.* — Archives historiques de Saintonge, I, 398. — Bibliothèque de La Rochelle, ms. *286*, p. 8; ms. *622*, p. 33. — Albarel, *Histoire du pèlerinage de Notre-Dame de Celles*, dans *Semaine religieuse de Poitiers*, 1865, p. 84-86. — *Gallia christiana*, II, 1720, col. 620, 622, 1109, 1144, 1170, 1179, 1183, 1201, 1215, 1220, 1337-1340, 1349, 1305-1306, 1376. — Largeault, *La Vierge miraculeuse de Celles-sur-Belle*, Melle, 1898, in-8°; Id., *N.-D. de Celles, son abbaye, son pèlerinage*, Parthenay, 1900. — Levrier, *Historique de l'abbaye de Celles*, Niort, 1865, 41 p.; Id., *Celles-sur-Belle*, dans *Annuaire des Deux-Sèvres*, 1895, p. 812-16.

P. Calendini.

CELLITES ou **ALEXIENS**, appellation donnée aux membres d'une congrégation religieuse de frères lais ayant pour but de soigner les malades et plus spécialement d'hospitaliser les aliénés. Selon

toute vraisemblance leur nom de *Celliles*, ou de *Cellebroeders (Zellbrüder)*, — comme les appelait et les appelle encore le public, — dérive de *cella* (cellule, cabane), parce que, à l'origine, ces pieux laïcs habitaient des maisonnettes ou huttes, construites autour ou dans le proche voisinage des *nosocomia* et *xenodochia* médiévaux (hôpitaux, hospices, léproseries, ladreries, etc.). C'est à tort, semble-t-il, qu'on a voulu rattacher leur dénomination au mot *cellae*, pris dans l'acception particulière, et pour le moins forcée, de « caveaux, tombes où ils enterraient les morts » (R. Hedde, *Lollards*, dans *D. T. C.*, IX, 913). Autant il est sûr que les frères avaient coutume d'ensevelir les cadavres des pestiférés et d'autres défunts, autant il reste douteux que le mot *cella* ait signifié au Moyen Age sépulcre, tombeau (comme on peut le voir dans du Cange, *Glossarium med. et infim. latinitatis*). D'autres ont rattaché la dénomination à *cella*, dans le sens particulier de prison, parce que les frères soignaient les déments furieux et les malades difficiles dans des chambrettes séparées. A cela s'oppose que ces pieux laïcs paraissent avoir déjà porté ce nom vers le milieu du XIVe s., avant que l'hospitalisation des aliénés ne soit devenue leur occupation principale. La première hypothèse est de loin la plus naturelle. Elle acquiert un surcroît de probabilité quand on songe que la plupart de nos hôpitaux, aux XIIe et XIIIe s., groupaient autour d'eux un assez grand nombre d'ermites, ou plus précisément de reclus et de recluses, qui, tout en rendant service aux pauvres et aux malades, se retiraient, une fois leur besogne finie, dans la solitude de leurs maisonnettes privées *(cellae, lugurioia)* — tant était vive, à cette époque, la poussée vers la vie érémitique et pénitentielle.

L'origine des Cellites n'a pas encore été étudiée *ex professo*. On la fait généralement remonter au XIVe s., alors que cette époque coïncide déjà avec la floraison et la grande expansion de l'institut plutôt qu'avec ses débuts, qui sont bien plus anciens. Cet âge d'or, qui commence dès la seconde moitié du XIVe s., les frères le doivent en grande partie aux désolantes calamités causées par la peste noire. Ils s'établissent alors avec une étonnante rapidité non seulement dans le Brabant et le pays de Liège, — leur terre d'origine, — mais encore dans les villes rhénanes et de la basse Allemagne : Aix-la-Chapelle, Cologne, Neuss, Strasbourg, Brunswick, Hambourg, etc., bientôt aussi dans celles de Hollande : Amsterdam, Bois-le-Duc, Delft, Deventer, Dordrecht, Gouda, Haarlem, Kampen, La Brielle, Leyde, Middelbourg, Rotterdam, Utrecht, etc. Le courage et le dévouement de ces religieux vis-à-vis des pestiférés étant universellement appréciés, le peuple aussi bien que les magistrats ne cessaient de réclamer leur présence, tant pour desservir leurs maladreries que pour leur en confier de nouvelles. Outre l'assistance des souffrants, les frères prenaient à tâche d'inhumer les cadavres des malheureux succombés à une maladie contagieuse et des pauvres délaissés. Ce qui leur valut (par allusion à l'exemple du personnage biblique Tobie) le nom de *Tobiles*. Jusqu'à cette époque, et encore au XVe s., le soin et l'hospitalisation des aliénés ne semblent pas encore incomber de façon marquante à leur institut.

S'il est sûr que l'origine de leur congrégation se rattache au mouvement des bégards-béguines (v. *D. H. G. E.*, VII, 426-41, 1341-52 : BÉGARDISME et BÉGUINAGES), il n'est pas établi — bien que généralement on l'admette — que cette évolution ait eu lieu au cours du XIVe s. Des indications sérieuses, et d'ailleurs fort suggestives, tendent à faire prévaloir l'opinion, selon laquelle les lointains débuts de leur institut coïncident avec les premières manifestations mêmes du béguinisme, pourvu qu'on fasse abstraction de la dénomination de *Cellites* (celle-ci ne commence à être mentionnée qu'à partir de la seconde moitié du XIVe s.). En effet, le soin des malades dans les hôpitaux et léproseries de la fin du XIIe s. rentre parfaitement dans les attributions d'une catégorie spéciale de bégards et de béguines : pieux laïcs, auxquels on donnera plus tard les noms de *Pauvres*, « Willigen Armen » *(Pauvres volontaires)*, « Matemans » (mot thiois qui signifie : pauvres), « Schwestrionen » (le mot allemand *Schwester* pourvu d'un suffixe roman masculin), *Lollards* (v. cet art.), etc., alors que les femmes seront appelées « Matewyven », *Schwestern (Sweysler)*, *Béguttes*. Or toutes ces dénominations sont identiques à celles qu'ont réellement portées les Cellites et les sœurs faisant partie de leurs confréries. De plus, on constate que les bégards-béguines attachés aux hôpitaux étaient au début bien souvent logés dans des huttes ou maisonnettes autour des établissements qu'ils desservaient. Leurs petites demeures formaient une double agglomération, l'une habitée exclusivement par les hommes, l'autre strictement réservée aux femmes. Cette même coutume a été en vigueur chez les Cellites, particulièrement dans les contrées rhénanes, où elle n'a pas encore disparu en plein XVe s. De ce point de vue, une bulle de Boniface IX, adressée en 1395 aux prélats de la Rhénanie, du Brabant et des Flandres, ne manque pas de revêtir un intérêt particulier. Le pape y prend les Cellites sous sa protection spéciale. Elle débute : « Sane nuper accepimus quod in vestris... diocesibus atque locis existere consueverunt... nonnullae personae *pauperes, utriusque sexus, divisim, viri scilicet coniunctim in suis, et mulieres etiam coniunctim in domibus suis absque mutua ipsorum conversatione commorantes*, quae... in paupertate et continentia... vivunt,... pauperes et miserabiles personas, petentes, ad eorum recipiunt hospitia, et alia exercent... opera caritatis, infirmos scilicet visitando... custodiendo et fovendo; ac decedentium corpora fidelium... ad sepulturam ecclesiasticam deferendo ». A peu près la même description dans une bulle d'Eugène IV en 1431, qui déclare expressément qu'il s'agit des « dilectos *filios de cellis*, seu *voluntariae paupertatis pauperes* communiter nuncupatae », c.-à-d. des *Celliles* ou « Willigen Armen » (les deux documents, dans Mosheim, *De Beghardis et Beguinabus, Append. II*, p. 653-55, 668-73). On ne voit donc pas comment ces pieux laïcs seraient distincts des bégards-béguines de la vie hospitalière, qui commencent à surgir dans la partie romane de la Belgique actuelle dès 1175. Les premiers groupes connus se forment autour de l'hôpital de S.-Christophe à Liège sous la direction de Lambert li Beges (v. ce nom), autour de la léproserie du Mont-Cornillon (Liège) et dans le voisinage de la maladrerie dirigée depuis 1180 par la Bse Ivette de Huy.

Tout comme le mouvement béguinal, l'institut des Cellites eut à subir les attaques d'une partie du clergé séculier, qui se plaisait à confondre ces pieux laïcs avec les hérétiques de même nom : Bégards (hétérodoxes), Lollards, Schwestrions. D'ailleurs les frères, contrairement aux décisions du IVe concile de Latran (1215), n'avaient pas de vœux monastiques, ni de règle approuvée par le Saint-Siège. Ce qui devait faciliter les attaques déclenchées contre eux. C'est une des raisons qui les poussaient à chercher protection dans la règle du tiers-ordre franciscain. D'autres, surtout à partir de 1459 (Pie II), embrassèrent la règle de S. Augustin, exemple bientôt suivi par presque toutes leurs confréries (approbation de Sixte IV en 1472). Ils émettaient dès lors les trois vœux traditionnels, tout en restant des frères lais et se vouant, comme de coutume, à l'apostolat de la charité. Exceptionnellement des prêtres faisaient partie de leur

ordre : ils n'étaient admis qu'autant que l'exigeait le service religieux de leur chapelle.

La réforme protestante leur fit perdre la plupart de leurs maisons en pays rhénan et en Hollande, deux provinces où ils étaient particulièrement nombreux. En Belgique au contraire, dès le XVIIe s., les frères réussirent à réaliser un grand renouveau, qui se fit ressentir dans d'autres pays. Un des zélateurs fut le frère Jean Tack, provincial de l'ordre et supérieur du couvent de Louvain. Il mourut en 1694, léguant à ses religieux un livre flamand, rédigé par lui et intitulé : *Le véritable religieux ou traité abrégé des vertus et de la perfection nécessaires à la vie claustrale.* La Révolution française mit fin à ce réveil. Toutefois ils ne furent pas supprimés partout, l'État jugeant leur présence utile à cause des services qu'ils rendaient aux aliénés. Dès 1825, nouveaux et fructueux efforts pour relever l'institut. Cette fois dans les contrées rhénanes avec, comme centre d'activité, le couvent d'Aix-la-Chapelle (Marienberg). Le recteur Brock (1854) se mit à la tête du mouvement et réussit à introduire de nouveaux statuts approuvés par le Saint-Siège (1870), auxquels accédèrent bientôt la plupart des maisons allemandes. Au cours des dernières années, le nombre total des frères ne dépassait plus guère les 600. Ils ont des maisons en Angleterre, en Irlande et aux États-Unis, de même encore un certain nombre en Allemagne. En Belgique, ils comptent 6 couvents, dont Bruxelles, Diest, Louvain et Tirlemont sont anciens, avec en tout une soixantaine de religieux. Leur réapparition aux Pays-Bas date de 1914 : une fondation (émanée de Belgique) pour enfants tuberculeux à Son (Eindhoven), une autre à Breugel. — Au Moyen Age les frères portaient un habit gris, c.-à-d. de laine grossière non teinte — la livrée des « Pauvres du Christ » — un scapulaire noir et un capuce; de plus, pour sortir et assister aux enterrements, un long manteau gris aux larges plis. De nos jours, ils ont un vêtement noir, relié par une ceinture de cuir.

Un autre nom, fort répandu, pour Cellites est celui d'*Alexiens.* Aux yeux des gens du Moyen Age, S. Alexis (*D. H. G. E.*, II, 379-81) — qui fut un Oriental de l'antiquité chrétienne et non pas un Romain, comme on le croyait alors — apparaissait comme le patron, non seulement de la continence et de la pauvreté volontaires, mais encore, et de façon plus explicite, des œuvres de charité. La *Vie de S. Alexis* rimée et traduite du latin déjà au milieu du XIe s. contribua fortement à rendre populaire la figure de cet ascète. Nous voyons même que Valdo (v. VAUDOIS), d'après la chronique de Laon (*M. G. H.*, *SS.*, XXVI, 447), se convertit en écoutant déclamer par un troubadour le pieux récit de cette légende. Il n'est donc pas étonnant qu'Alexis ait figuré très tôt comme le patron des institutions vouées aux œuvres de miséricorde.

Quant aux *Cellitines (Cellitissae)*, qui forment la branche féminine de l'ordre, leur origine et leur première histoire se confondent avec celles des frères, avec lesquels, comme il a été dit, elles ont formé en certains lieux des espèces de couvents doubles. On les a désignées sous diverses appellations : « Cellesusteren », « Graeuwsusteren » *(Sœurs grises)*, « Swesteren », également « Brootsusteren », sans doute parce qu'elles recueillaient parfois des aumônes, et notamment du pain, pour leurs établissements de bienfaisance : tels aussi certains bégards (« Brotbegarden ») en Allemagne et ailleurs qui mendiaient « du pain pour l'amour de Dieu » (« Brot durch Gott! »). De nos jours, elles sont mieux connues sous les noms d'*Alexiennes* et surtout de *Sœurs noires.* Elles n'étaient pas toujours attachées aux hôpitaux, mais allaient parfois soigner les malades à domicile. Nombreuses en Belgique, où elles subsistent encore aujourd'hui, elles eurent également des maisons dans presque toutes les villes de Hollande : quelques couvents comme celui de S.-Alexis à Amsterdam ont gardé une certaine notoriété. Elles y observaient des statuts détaillés, auxquels l'évêque d'Utrecht, David de Bourgogne, en 1457, avait accordé sa haute approbation. Dans les contrées rhénanes, elles comptaient avant la dernière guerre mondiale 200 maisons et environ 2 500 sœurs. On y suit la règle de S.-Augustin.

SOURCES. — Les *Vitae* de Ste Marie d'Oignies, de Ste Julienne de Cornillon et de la Bse Ivette d'Huy, dans *A. S.* (éd. Palmé, Paris-Rome, 1863 sq.), juin, V, 542-72 (550 sq., 565 sq. et *passim*); avril, I, 435-76 (436 sq. et 455); janv., II, 145-69 (152 sq., 157 et *passim*). — A. Fayen, *L' « antigraphum Petri » et les lettres concernant Lambert le Bègue conservées dans le manuscrit de Glasgow* (*Compte rendu des séances de la Comm. roy. d'hist.*, LXVIII [sér. V, t. IX]), Bruxelles, 1899, p. 255-356 (330, 342 sq. et 352).

TRAVAUX. — *a) Généraux :* J.-L. de Mosheim, *De Beghardis et Beguinabus commentarius, edidit et locupletavit G. H. Martini*, Leipzig, 1790, p. 8, 69, 156, 352, 400, 405 sq., 430, 457, 461, 583 sq., 587 sq., 652-56, 668-75 et *passim.* — M. Heimbucher, *Die Orden und Kongregationen der kath. Kirche*, II, 1934, p. 233-35. — A. Mens, *Oorsprong en betekenis van de Nederlandse begijnenen begardenbeweging*, Anvers, 1947, p. 44-45, 244, 383-97. — *b) Régionaux et locaux :* I. Walvis, *Beschrijving der stad Gouda*, Leyde, II, 1714, p. 146-50. — R.-C.-H. Römer, *Geschiedkundig overzigt van de kloosters en abdijen in... Holland en Zeeland*, I, Leyde, 1854, p. 647 sq. — W. Moll, *Kerkgeschiedenis van Nederland vóór de Hervorming*, Arnhem, 1867, IIe part., 2, p. 159-64. — I.-H. van Eeghen, *Vrouwenkloosters en begijnhof te Amsterdam*, Amsterd., 1941, p. 111-14. — E. Van Even, *Louvain dans le passé et dans le présent*, Louvain, 1895, p. 480-82, 517-19. — P. Masoin, *Les aliénés à Louvain dans les siècles passés*, extrait de la *Revue médicale de Louvain*, n. 22, 1937, p. 1-6. — D. Du Bois, *Het oude Diest*, Diest, 1934, p. 144-48, 178-83. — Plus spécialement pour l'Allemagne, *L. T. K.*, I, 1930, p. 258-59.

A. MENS.

CELLIUS (ANTOINE), théologien dominicain (XVIIe s.). Voir *D. T. C.*, II, 2089.

CELLOT (LOUIS), jésuite, né et mort à Paris, 1588-20 oct. 1658. Entré au noviciat en 1605, il passa la plus grande partie de sa vie religieuse au collège de La Flèche, soit comme étudiant soit comme régent. Après sa théologie, il succéda aux PP. Petau et Caussin dans la chaire de rhétorique et de 1626 à 1637 il dirigea le pensionnat, puis fut professeur d'Écriture sainte. Recteur du collège de Rouen de 1637 à 1641, il rentra à La Flèche pour y exercer la même fonction. De 1655 à 1658 il fut provincial de la province de Paris. Fidèle aux traditions établies par Petau et Caussin, il se distingua comme poète latin. Ses tragédies furent jouées au collège entre 1618 et 1626, et trois d'entre elles : *Chosroes*, *Sapor* et *Adrianus*, ainsi qu'une tragi-comédie, *Reviviscentes*, « les Revenants », furent éditées en 1630 dans les *Opera poetica P. L. Cellotii.* Les éditeurs des *Selectae patrum Societatis Jesu tragoediae*, Anvers, 1634, insérèrent dans leur choix les œuvres de Cellot. Rotrou n'hésita pas à emprunter le sujet et les personnages de son *Chosroes* à la tragédie du P. Cellot, et à puiser largement dans l'*Adrianus* pour son *Saint-Genest.* De l'aveu d'Émile Deschanel (*Le romantisme des classiques*, 269), il y prit, en élaguant les longues tirades, les principales scènes, les personnages avec leurs noms, les plus beaux vers, les plus beaux traits, en se contentant de les traduire.

D'autres œuvres de nature bien différente apportèrent au P. Cellot une renommée moins paisible. Les difficultés entre le délégué apostolique Richard Smith, évêque de Chalcédoine, et les réguliers en Angleterre, et les polémiques qui en furent la conséquence avaient eu leur contre-coup en France. La Sorbonne et l'Assem-

blée du clergé avaient pris fait et cause pour le délégué et censuré les écrits pseudonymes des PP. Knott et Floyd, S. J. Sur un appel de la noblesse catholique anglaise au pape Urbain VIII, celui-ci, en un bref du 10 mai 1631, tout en s'efforçant de pacifier les esprits, s'était prononcé en faveur des religieux. Malgré la défense qu'il portait, sous peine d'excommunication, de renouveler les anciennes discussions, trois écrits furent publiés pour la défense de Richard Smith. Bientôt deux écrits latins prirent la défense des auteurs censurés contre la censure de la faculté de théologie : *Spongia*, etc. et contre la circulaire des évêques : *Plainte apologétique de l'Église anglicane*. Sous le pseudonyme Herman Loemelius, l'auteur des deux réponses, se cachait, comme on le sut plus tard, le P. Floyd, S. J., professeur à S.-Omer. Ce fut l'occasion pour le Dr François Hallier de publier en 1632 ses *Vindiciae in Spongiam* et son *De sacris ordinibus* où il attaquait violemment les réguliers. Du Vergier de Hauranne, abbé de S.-Cyran, en profita pour lancer dans le public, sous le nom de Petrus Aurelius, ses deux volumes *Vindiciae Censurae Facultatis theologiae Parisiensis adversus Danielem a Jesu et Loemelii Spongiam*. Outre les théories épiscopaliennes qu'il y exposait, l'auteur s'y répandait en attaques odieuses contre la Compagnie de Jésus. Sur les recommandations du pape et de leur général, les jésuites français évitèrent de se mêler à la querelle, mais ils se plaignirent au roi des attaques d'Aurelius et demandèrent la suppression de ses ouvrages. Le clergé s'y opposa. Les jésuites, en guise de preuve, publièrent un recueil des calomnies débitées contre eux, mais cela n'eut d'autre effet que de susciter de nouveaux pamphlets. Les supérieurs des maisons de Paris et le confesseur du roi désavouèrent les écrits des auteurs encore inconnus d'eux qui avaient écrit contre les censures. L'Assemblée du clergé blâma, il est vrai, les excès de langage de Petrus Aurelius, mais soutint ses théories. L'assemblée décennale du clergé de 1635 ranima les querelles entre séculiers et réguliers. Petrus Aurelius et Hallier avaient prétendu exclure les réguliers de la hiérarchie en vertu de leur institution. Le P. Cellot, alors professeur d'Écriture sainte à La Flèche, composa son livre *De hierarchia et hierarchis* pour établir qu'au contraire ils font partie de la hiérarchie. Dédié à Urbain VIII, l'ouvrage parut en 1641 et porte l'approbation de quatre docteurs tous réguliers, deux de Paris et deux d'Angers. Il est divisé en neuf livres dont le premier traite *de hierarchia in genere;* le 2e *de hierarchia caelesti;* le 3e *de hierarchia ecclesiastica in communi;* le 4e *de infima hierarchiae ecclesiasticae specie quae est iurisdictionis;* le 5e *de regularibus in hierarchia iurisdictionis;* le 6e *de secunda hierarchiae ecclesiasticae specie quae est ordinis;* le 7e *de regularibus in hierarchia ordinis;* le 8e *de suprema hierarchiae ecclesiasticae specie quae est charismatis;* le 9e *de regularibus in hierarchia charismatis sive gratiarum*. Au ch. XVI du l. III, il divise la hiérarchie de l'Église universelle, dans son sens le plus strict, en trois parties ou hiérarchies particulières : la première et la plus élevée est celle des dons ou des grâces gratuites données pour le salut des autres, la 2e est celle de l'ordre, la 3e celle de la juridiction. La première est caractérisée par la sainteté, la 2e par la consécration, la 3e par la mission. La 1re donne une autorité d'excellence, la 2e une simple puissance ou office d'après l'expression de S. Thomas, la 3e la juridiction. Ces trois hiérarchies sont soumises à l'évêque de Rome comme au souverain hiérarque et les religieux entrent dans chacune d'elles soit directement, soit excellemment, soit par commission. Sans aucun doute, c'est la double œuvre du Pseudo-aréopagite qui suggéra au P. Cellot l'idée de cette construction compliquée et subtile qui n'a certes pas la netteté de lignes d'un édifice juridique. On n'y peut toutefois, sans parti pris, déceler une intention de diminuer la dignité ni les droits de l'épiscopat. L'auteur s'en défend et qui peut croire qu'après les affaires dont nous parlons plus haut, les supérieurs de la Compagnie eussent toléré une si insigne imprudence? L'Assemblée du clergé réunie à Mantes fit néanmoins examiner le livre par deux amis dévoués de Saint-Cyran, les évêques de Chartres et de Bazas, et sur leur rapport le condamna comme contenant une doctrine nouvelle, téméraire, fausse, pernicieuse et séditieuse, tendant à diminuer l'autorité du Saint-Siège, etc. On résolut même de demander à Rome la condamnation du livre. Le P. Cellot protesta avec raison contre pareille interprétation de son œuvre et se défendit dans un mémoire au cardinal Barberini, secrétaire d'État d'Urbain VIII. Il fut appelé à Paris par son provincial afin de se défendre de vive voix. La Sorbonne de son côté s'apprêtait à censurer le livre, quand Richelieu, qui ne tenait pas à voir se ranimer la querelle des séculiers et des réguliers, arrêta la mesure. Une conférence de huit théologiens, présidée par l'évêque de Rennes, La Mothe-Houdancourt, fut réunie et le P. Cellot fit non une rétractation, mais une déclaration sur quinze articles dont la doctrine était mise au point et prouvée orthodoxe par le contexte. On ne peut à ce propos, sans injustice, parler de manque de sincérité. Tout semblait devoir se terminer là et le P. Cellot préparait même une édition nouvelle, quand lui parvint la mise à l'Index de son ouvrage *donec corrigatur* (décret du 20 nov. 1641). Cellot exprima sa surprise au cardinal Barberini et se soumit (lettre de Cellot, 22 juin 1642, Archiv. vatic., *Barberini XXXIX*, 54, fol. 352). Il est donc inexact de dire qu'il rejeta la condamnation sous prétexte que le Saint-Office n'avait pas juridiction en France, donnant ainsi un fâcheux précédent. Cellot répondit plus tard, dans son *Horarum subcesivarum liber singularis*, 1648, aux attaques ultérieures de Hallier dans le *De hierarchia libri quattuor* et aux invectives de la préface à la 2e éd. de l'ouvrage de Petrus Aurelius. A propos de sa condamnation romaine, il y dit : *Sacrae Congregationis libris censendis propositae iudicium aequitatis et sapientiae plenum, volens libensque complector* (7). Ses démarches *ut ediscerem quid Romae displiceat, ope tandem amicorum obtinui : aliquot videlicet articulos, quorum bonam partem faciunt quae de Regni et Ecclesiae Gallicanae privilegiis, ornatius, non necessitatis gratia e certis tractatibus decerpta in commentarium meum conieci... Praefert autem articulorum illa series hunc titulum : Corrigenda in libro P. Ludovici Cellotii de Hierarchia et Hierarchis : Quorum aliqua tolerari possunt, sed ad maiorem claritatem et abundantiam declaranda sunt, ut omnibus satisfiat* (*ibid.*, 8). Il se pourrait que ce « hors-d'œuvre » dont il fut victime n'ait été inséré par Cellot que pour amadouer d'éventuels censeurs gallicans. La Sorbonne répliqua à la réponse de Cellot par la publication des procès-verbaux de la conférence de 1641. Après quelque effervescence tout se calma. Quand on lit les articles dans leur contexte, on ne peut s'empêcher de trouver que le scandale des excerpteurs était passablement pharisaïque et le découpage tendancieux. On peut lire ces articles et d'autres également censurés dans l'appendice du livre d'A. De Meyer : *Les premières controverses jansénistes en France*, 524-31. (Il en est qu'on cherche vainement aux endroits indiqués par les censeurs.)

La publication d'un livre de François Véron, ex-jésuite et curé de Charenton, *La condamnation de la doctrine des Jansénistes... ou Jansenii Gottescalcus haereticus et le bâillon des Jansénistes*, 1648, provoqua une controverse autour du prédestinatianisme. Jansénius, sur l'autorité de l'évêque anglican d'Armagh,

Jacques Usher, en avait contesté l'existence. Le P. Sirmond avait publié sous le titre de *Praedestinatus* un manuscrit d'un auteur anonyme qui attestait l'existence de cette hérésie, repoussait l'attribution de cette doctrine à S. Augustin et réfutait cette hérésie ainsi qu'un abrégé de l'histoire des prédestinatiens. Sous le nom de Gilbert Manguin parut en 1650 un ouvrage en deux volumes : *Veterum scriptorum qui in nono saeculo de gratia scripserunt.* Il contient aussi une dissertation contre le P. Sirmond : *Vindiciae praedestinationis et gratiae.* Cellot publia à cette occasion *Historia Gotteschalci praedestinatiani et accurata controversiae per eum revocatae disputatio in libros quinque distincta*, Paris, 1655 (la permission d'imprimer du provincial Claude de Lingendes date du 13 juill. 1652). Il y ajoute un *Appendix miscellanea* comprenant huit opuscules, les uns des inédits du temps de Gottschalc, d'autres des documents destinés à éclairer cette histoire. Le 4e opuscule, un fragment de S. Augustin, *De libero arbitrio ex libris posterioribus contra Julianum*, rapporté par Servat Loup de Ferrières, suivi d'une dissertation sur la matière, a été mis à l'Index par un décret du 3 avr. 1731. Dans les *Concilia* de Labbe, Cellot publia les actes du concile de Tusey (860) et les *Notae in capitula Waltheri Aurelianensis episcopi* (*Concilia*, VIII, col. 1539 et 641). La *Patrologie latine* reproduit ce dernier écrit (*P. L.*, CXIX, 725-26) ainsi qu'une notice sur Hincmar de Reims d'après Cellot (*P. L.*, CXXIV, col. 967-78).

Les deux rectorats du P. Cellot ne furent pas de tout repos. A Rouen, il essaya en vain d'apaiser la colère de l'archevêque François de Harlay, irrité de ce qu'un prédicateur, dont le zèle manquait parfois de prudence, le P. Beaumer, avait semblé blâmer un passage du mandement de l'archevêque menaçant d'excommunication ceux qui, sans excuse légitime, manqueraient trois dimanches consécutifs à la messe de paroisse et ceux qui défendraient d'y aller. L'archevêque ayant, du coup, porté l'affaire devant le roi, Richelieu exigea une réparation solennelle. Le P. Cellot dut aller au château de Gaillon faire amende honorable devant une grande assemblée; et dans l'église du collège de Rouen un prédicateur fit une rétractation des paroles attribuées au P. Beaumer, préalablement éloigné du diocèse. D'après l'histoire de l'Église de Rouen, Richelieu demanda même le départ du P. Cellot qui fut transféré à La Flèche. D'ailleurs la publication du *De hierarchia* suscita à Rouen une nouvelle tempête qui faillit compromettre l'existence même du collège. Comme recteur de La Flèche, le P. Cellot eut à recevoir le cœur de Marie de Médicis. La condescendance dont il fit preuve et ses précautions ne parvinrent à éviter qu'il ne se produisît certains incidents provoqués par des querelles de droit et de préséance, qu'on essaya d'exploiter contre les Jésuites.

Sommervogel, II, 948-52; IX, 118; XI, col. 1284, 194-95. — Southwell, *Bibl. script. Soc. Jes.*, 560. — Rapin, S. J., *Histoire du jansénisme*; Id., *Mémoires*, I et II. — D'Avrigny, *Mémoires chronologiques et dogmatiques*, II. — De Rochemonteix, S. J., *Le collège Henri IV de La Flèche*, 1889, I-IV. — Fouqueray, S. J., *Histoire de la Compagnie de Jésus en France*, IV et V. — De Meyer, *Les premières controverses jansénistes en France (1640-1649)*, 1919. — Reusch, *Der Index der verbotenen Bücher*, II, 288-89. — Moréri, *Dict.*, III, 381-82. — Jean Orcibal, *Jean Duvergier de H., abbé de S.-Cyran*, Louvain et Paris, 1947, p. 334 sq.

A. De Bil.

1. CELSE, martyr sous Dioclétien, est mentionné au martyrologe romain le 9 janvier, avec S. Julien, et localisé à Antioche. L'hiéronymien le place au 6 janv. et le lieu du supplice est Antinoé d'Égypte. La Passion de S. Julien (*B. H. G.*², 970), qui inspire cette notice, est remplie de traits fabuleux.

A. S., janv., I, 570-588. — H. Delehaye, *Les martyrs d'Égypte*, *A. Boll.*, 1922, p. 66, 86. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 28. — *Mart. Rom.*, 13. — *Synax. Eccl. Constant.*, 375, 759, 800.

R. Van Doren.

2. CELSE, martyr, 9 avr. Dans un ms. cassinien du martyrologe, Henschenius a lu un groupe de martyrs parmi lesquels un Celse. Il les rattache, sans preuve pourtant, à l'Italie du Sud ou à l'Afrique.

A. S., avril, I, 818.

R. Van Doren.

3. CELSE, martyr à Milan. Le martyrologe romain parle au 10 mai de l'invention par S. Ambroise des corps des SS. Nazaire et Celse, enfant que le même Nazaire avait élevé. Il les fit transférer à la basilique des SS.-Apôtres. L'invention elle-même est attestée déjà par Paulin dans sa *Vita Ambrosii* (*B. H. L.*, 377) et, d'après ses données, elle se place en 395, sans qu'on puisse préciser le mois ni le jour. D'autre part, Paulin ne dit rien de la translation du corps de Celse, qui, lui, fut laissé sur place. Les anciens calendriers de Milan disent aussi, au xe s. encore, que Celse se trouvait dans la basilique à côté de laquelle Landolf II de Carcanne, archevêque de Milan, au témoignage d'Arnulphe (*Hist. mediolan.*, I, 10), fonda le monastère « du saint martyr Celse ». Cependant la mémoire de Celse fut déjà unie à celle de Nazaire par le martyrologe hiéronymien (28 juill.). Au ve s., Galla Placida fit bâtir à Ravenne une église en l'honneur des deux saints. Mais on ignorait tout à leur sujet, sauf leurs noms. La littérature postérieure en fit des martyrs sous Néron. Nazaire, disait-on, dans un voyage en France, rencontra Celse, ou à Évreux ou à Cimiez, près de Nice. La mère de l'enfant le lui confia. Celse fut baptisé par S. Pierre. Le maître et son élève, arrêtés, furent tués sur l'ordre d'Anolinus.

Les notices du martyrologe et du bréviaire font écho à ces fables, qui proviennent de la *Passio* (*B. H. L.*, 6039). Plus tard, on crut que Celse avait été citoyen de Genève. Pour ce motif, S. François de Sales inséra les deux saints au propre de son diocèse.

A. S., juill., VI, 503-04. — *D. A. C. L.*, XI, 1040-42. — Lanzoni, 244, 379, 601, 746, 927, 985. — F. Savio, *La leggenda dei SS. Nazario e Celso*, dans *Ambrosiana*, VIII, 1897. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 400-401. — *Mart. Rom.*, 310, 183. — *Synax. Eccl. Constant.*, 137-38.

R. Van Doren.

4. CELSE, martyr romain, est cité le 21 nov. par le martyrologe romain avec Clément. Celui-ci est le pape S. Clément, anticipé à tort du 23 nov. Quant à Celse, qui n'est pas au martyrologe hiéronymien, Baronius l'a transcrit à cette date d'après un ms. défectueux de S. Cyriaque de Rome.

H. Delehaye, *Étude sur le légendier romain*, Bruxelles, 1936, p. 45. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 611-612. — *Mart. Rom.*, 537-38.

R. Van Doren.

5. CELSE, prétendu évêque (5e) de **TRÈVES** († vers 142), successeur d'Auspicius (*D. H. G. E.*, V, 781-82). La légende de S. Eucher envoyé par S. Pierre à Trèves et la liste des 25 premiers évêques ne remontent qu'au xe s. L'épiscopat d'Eucher ne se place que vers 250. Dès lors Celse lui-même appartient à la légende. Son nom figurerait pourtant déjà dans la version de Trèves du martyrologe hiéronymien (début du VIIIe s.). Il y eut une invention des reliques sous l'archevêque Egbert en 978 (voir le texte du récit de cette invention, par Thierry de S.-Mathias (v. 1006) dans *P. L.*, CLIV, 1233 sq.).

A. S., févr., III, 399-402; nov., II [146]. — *B. H. L.*, 259. — *Gall. christ. nov.*, XIII, 374-75. — *L. T. K.*, II, 807. — Duchesne, *Fastes ép.*, III, 31-32. — E. Winheller, *Die Lebens-*

beschreibungen der vorkaroling. Bischöfe v. Trier (Diss. de Bonn), 1933, p. 28 sq.

R. Van Doren.

6. CELSE (Saint), *Celsius, Celius*, évêque de **VERCEIL** le 26e de la liste épiscopale. D'après son épitaphe acrostiche, qui est conservée, Celse est né en 611. Il est mort le 13 avr. entre 658 et 665. On a cependant voulu le reculer jusqu'en 695. Il serait ainsi le 28e évêque, après Théodore qui assista au concile de Latran de 680. Mais il n'y a pas de motif de retarder son élection à un âge si avancé, ni de modifier l'ordre de la liste épiscopale.

C. I. L., v, 2, n. 6725. — Cappelletti, xiv, 1858, p. 349-425. — Gams, 825. — Lanzoni, 1042. — Savio, 437-38.

R. Van Doren.

7. CELSE, philosophe du IIe s., auteur du *Discours véritable* réfuté par Origène. Nous ne savons rien de la personnalité de Celse en dehors de ce que nous en apprend Origène. Lui-même avait puisé ses renseignements dans l'ouvrage de Celse et il ignorait entièrement l'écrit et l'écrivain avant d'avoir été alerté par son ami Ambroise.

Celse vivait donc au IIe s. de notre ère, mais il ne nous est pas possible de dire dans quel pays : il a voyagé en Palestine, en Phénicie, en Égypte, ce qui veut dire tout au moins qu'il n'était pas originaire de l'une ou de l'autre de ces contrées. Était-il fixé à Rome? La chose n'est pas impossible, mais on n'en a aucune preuve, et l'on croirait plutôt qu'il vivait en Orient, s'il faut l'identifier, comme on l'a souvent admis, à l'ami de Lucien de Samosate. Cette identification, qui d'ailleurs est loin de s'imposer, reste possible : il est vraisemblable qu'aux environs de 180 il eût été difficile de trouver deux personnages du nom de Celse qui s'intéressaient également à la philosophie et qui faisaient preuve, au cours de leurs recherches, d'autant de liberté d'esprit. Cependant il faut remarquer que l'ami de Lucien, le destinataire du spirituel traité sur Alexandre d'Abonotique, avait écrit lui-même contre les magiciens. Or Celse, l'adversaire d'Origène, croyait à la magie et ne craignait pas, à l'occasion, d'en faire l'apologie. D'autre part, l'ami de Lucien était épicurien : « J'ai voulu, écrit Lucien, venger Épicure, cet homme vraiment sacré, ce divin génie qui, seul, a réellement connu les charmes de la vérité et les a transmis à ses disciples dont il est devenu le libérateur. » Origène, au début de sa réfutation, semble croire que Celse était également épicurien et il ne perd pas une occasion pour faire le procès d'Épicure, qui, on le sait, apparaissait au christianisme comme le seul philosophe vraiment dangereux, parmi tous les sages de la Grèce. Mais en avançant dans son travail, Origène est amené à constater que son adversaire n'est pas aussi attaché à l'épicurisme qu'il l'avait d'abord soupçonné et, très loyalement, il reconnaît qu'il est beaucoup plus proche de Platon que d'Épicure. En réalité, l'auteur du *Discours véritable* est un éclectique. Il a reçu une bonne éducation, il a beaucoup voyagé et il a beaucoup lu. Il a aussi beaucoup retenu, mais il ne s'est pas attaché à un système déterminé. Ces constatations s'appliqueraient-elles à l'ami de Lucien? Nous n'oserions l'affirmer. En toute hypothèse, cela nous importe peu.

Nous savons seulement d'une manière certaine que Celse a écrit contre les chrétiens un ouvrage en quatre livres intitulé *Le discours véritable*, en 178. Il y avait en effet près de soixante-dix ans que cet ouvrage avait été rédigé quand Ambroise, l'ami et le protecteur d'Origène, le découvrit par hasard vers 246-48 et demanda au prêtre de Césarée d'en entreprendre la réfutation. Les allusions que contient le *Discours véritable* relativement à la situation de l'empire, à la menace des Barbares, à la proscription des chrétiens nous permettent de fixer exactement sa date au moment où Marc-Aurèle recommence à persécuter le christianisme et où les menaces incessantes des Barbares obligent l'empereur à entreprendre les difficiles campagnes du Danube où il trouvera la mort.

L'idée même d'un pareil ouvrage suppose chez son auteur une réelle largeur d'esprit et une information peu commune chez un païen. Celse est en effet le premier, ou tout au moins l'un des premiers parmi les philosophes ou les rhéteurs, à prendre les chrétiens au sérieux et à s'occuper d'eux dans un traité développé. Il est vrai qu'avant lui le rhéteur L. Cornelius Fronton, l'ami d'Antonin et le maître d'éloquence de Marc-Aurèle, avait été amené à prononcer un discours contre les chrétiens. Si nous pouvons, comme on l'a parfois supposé, juger de ce discours perdu par l'*Octavius* de Minucius Félix, où le païen Caecilius se bornerait à reprendre l'argumentation du rhéteur, il faut avouer que celle-ci était assez pauvre : Fronton se serait contenté de reproduire les racontars et les calomnies populaires contre les chrétiens sans prendre la peine de les vérifier. Tout aussi superficiel apparaît Lucien de Samosate dans *La mort de Peregrinus* qui met en scène un imposteur du nom de Peregrinus et dépeint la naïve admiration des chrétiens pour ce soi-disant confesseur de la foi : les chrétiens apparaissent à Lucien comme des simples d'esprit, de perpétuels dupés, des victimes toutes désignées aux ruses des trompeurs.

Celse, au contraire, s'exprime avec dignité. Il ne se contente pas d'écouter les grosses plaisanteries des païens ou même de regarder la vie des chrétiens. Il tient à s'informer. Il lit les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. De l'Ancien Testament, qu'il a pu étudier dans la traduction des Septante, il connaît surtout la Genèse et l'Exode; puis, parmi les prophètes, Isaïe, Michée, Jérémie, Osée, Malachie; il est assez familier avec les Psaumes. Il connaît les histoires de Daniel, de Jonas, le livre d'Hénoch, les Sybillins. Dans le Nouveau Testament, il a lu les Évangiles, en particulier celui de S. Mathieu; il ne parle pas de S. Paul, bien qu'il n'ignore pas absolument les Épîtres; il a peut-être pris connaissance des Actes des apôtres. Il est également au courant des légendes calomniatrices qui courent dans les milieux juifs au sujet de Jésus et de sa naissance miraculeuse.

Poussant plus loin son information, Celse s'est renseigné en étudiant des ouvrages chrétiens, sans se laisser arrêter par les préjugés de son monde. Il a lu des écrits gnostiques et marcionites, en particulier un certain *Dialogue céleste* dont on ne trouve nulle mention ailleurs. Il connaît au moins les arguments employés par les apologistes, s'il n'a pas été familier avec leurs écrits. D'un mot, il a voulu faire une œuvre sérieuse et il y a réussi.

Certes il lui arriva d'accueillir trop facilement certaines plaisanteries sur la foi aveugle des simples chrétiens ou sur le prosélytisme ardent de quelques-uns d'entre eux. Mais il ne méconnaît pas la dignité morale de leur vie, la noblesse de leur mort, et il regrette de les voir s'entêter dans une attitude solitaire et boudeuse, alors qu'il leur serait facile, semble-t-il, au prix de quelques concessions, de devenir les meilleurs serviteurs d'un État qui a besoin de l'aide de tous ses enfants. Il y a une certaine noblesse dans les formules finales du *Discours véritable* : « S'il était possible que tous les peuples qui habitent l'Europe, l'Asie, l'Afrique, tant Grecs que Barbares, jusqu'aux extrémités du monde, fussent unis par la communauté d'une même foi, peut-être une tentative du genre de la vôtre aurait-elle chance de réussite; mais cela est pure chimère, étant donnée la diversité des populations et de leurs coutumes... Soutenez l'em-

pereur de toutes vos forces; partagez avec lui la défense du droit; combattez pour lui si les circonstances l'exigent: aidez-le dans le commandement de ses armées. Pour cela, cessez de vous dérober aux devoirs civils et au service militaire; prenez votre part des fonctions publiques, s'il le faut, pour le salut des lois et la cause de la piété. » Certes ces formules prouvent bien que Celse n'a pas compris le véritable problème et l'impossibilité dans laquelle se trouvaient les chrétiens de faire la moindre concession au paganisme. Mais elles montrent aussi avec quel sérieux il traitait l'Église et ses fidèles. La polémique païenne n'avait pas, avant lui, atteint cette dignité, et elle devait, après lui, rester longtemps sans la retrouver.

Le *Discours véritable* de Celse semble avoir été divisé en quatre livres. Après une préface, dans laquelle Celse expose son intention de combattre les chrétiens, cette nouvelle engeance d'hommes sans patrie qui tiennent des réunions illicites pour conspirer contre les lois, le premier livre est une critique du christianisme faite du point de vue du judaïsme : un Juif ne peut pas reconnaître en Jésus le Fils de Dieu. Le deuxième livre critique l'apologétique juive et chrétienne dans ce qu'elle peut avoir de commun. Le troisième livre est consacré à l'étude des livres saints : anthropomorphisme du Dieu d'Israël; impossibilité de la résurrection des corps, etc. Enfin, dans le quatrième livre, Celse rappelle le conflit qui divise l'empire et le christianisme et montre comment, selon lui, il serait possible de supprimer ce conflit.

Il est curieux de remarquer que, malgré son importance, le *Discours véritable* dut rencontrer peu de lecteurs. En dehors d'Origène, personne ne le cite dans l'antiquité; et Origène lui-même ne l'a connu que par l'intermédiaire de son ami Ambroise qui, l'ayant découvert comme par hasard, n'a pas eu de cesse qu'il n'en ait obtenu la réfutation. Plus tard les écrits de Porphyre et de Julien l'Apostat provoqueront parmi les chrétiens une émotion profonde. Le *Discours véritable* demeura inaperçu. Il marque pourtant une date dans l'histoire des relations entre le paganisme et le christianisme. Celse est peut-être le premier païen qui a tenu à consacrer une réfutation sérieuse aux enseignements et à la propagande du christianisme.

B. Aube, *Histoire des persécutions de l'Église. La polémique païenne à la fin du IIe siècle*, Paris, 1878. — P. Koetschau, *Die Gliederung des* Ἀληθὴς λόγος *des Celsus*, dans *Jahrb. für protest. Theol.*, XXIV, 1892, p. 604-632. — L. Rougier, *Celse ou le conflit de la civilisation antique et du christianisme primitif*, Paris, 1926. — A. Miura-Stange, *Celsus und Origenes. Das Gemeinsame ihrer Weltanschauung nach den acht Büchern des Origenes gegen Celsus*, Giessen, 1926; O. Glöckner, *Die Gottes-und Weltanschauung des Celsus*, dans *Philologus*, LXXXII, 1926-27, p. 329-52. — P. de Labriolle, *La réaction païenne. Étude sur la polémique antichrétienne du Ier au VIe siècle*, Paris, 1934, p. 111 sq.

G. Bardy.

CELSIANUS, *Celianus*, *Gelianus*, martyr, se trouve au martyrologe hiéronymien au 21 janv. Mais il s'agit du martyr d'Espagne Caecilianus (22 janv.).

A. S., janv., II, 705. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 53, 55.

R. Van Doren.

1. CELSIN (Saint), prêtre de Reims, n'est pas cité dans les documents anciens. Le martyrologe d'Usuard le mentionne au 25 oct. A cette date, son nom se trouve également au bréviaire de Reims du XIIIe s., et il y eut un oratoire en son honneur près de l'église S.-Nicaise. Saussaye, après Galesinius, dit que Celsin a vécu à Reims. Il en a fait un fils de S. Balsaus et un disciple de S. Remi.

A. S., oct., XI, 585-87. — V. Leroquais, *Les bréviaires mss. des biblioth. publ. de France*, IV, 63.

R. Van Doren.

2. CELSIN (Saint), évêque de Toul, est nommé en 4e lieu sur la liste épiscopale (v. Amon (S.) de Toul, *D. H. G. E.*, II, 1322). Le P. De Buck le situe avant 450. Mais on n'a aucun détail sur sa vie. Le corps fut déposé dans l'église S.-Mansuy; il y eut une invention des reliques en 1107, une nouvelle élévation en 1511.

A. S., oct., X, 908-11; 48*-50*. — Duchesne, III, 62. — *Gallia christiana*, XIII, 959. — *Gesta episc. Tull.*, *M. G. H.*, *SS.*, VIII, 633. — B. Picard, *Histoire de Toul*, 207.

R. Van Doren.

CELTZÉNÉ ou **CÉLÉZÉNÉ** (Κελτζηνή, Κελεζηνή), évêché d'Arménie, d'abord dépendant de Camachos, puis métropole. Le nom de Celtzéné ou Célézéné (on trouve aussi Ecclenziné, Ἐκκλενζινή), s'entendait non seulement de la ville elle-même mais encore de la région qui l'entourait. Strabon, Γεωγραφικά, XI, IV, 14, l'appelle Acilisène (Ακιλισηνή). On a discuté sur l'étymologie du mot, mais tout le monde est d'accord pour dire que la ville s'appelait jadis Erez. C'est aujourd'hui Erzincan, sur le cours supérieur de l'Euphrate, au sud-ouest d'Erzéroum. Celtzéné porta pendant quelque temps le nom de Justinianopolis en l'honneur de l'empereur Justinien. Ville située sur les confins orientaux de l'empire byzantin, elle eut naturellement une fortune variée suivant les événements politiques, mais elle ne prit une réelle importance qu'aux Xe et XIe s., alors que les basileis obtenaient dans la région des succès éphémères. Elle fut alors le siège d'un tourmarque (Constantin Porphyrogénète, *De administrando imperio*, c. 43). Cette importance disparut tout d'un coup après la défaite de Mantzikiert (1071) qui marqua l'avance définitive des Turcs Seldjoukides.

Il est difficile de dire à quelle époque Celtzéné reçut un évêché, car le premier titulaire connu n'apparaît que vers le milieu du Ve s. On en trouve d'autres au VIe et au VIIe. Chose étonnante cependant, la ville ne figure sous aucun de ses deux noms sur les notices épiscopales les plus anciennes, c.-à-d. sur celle du Pseudo-Épiphane de Chypre, vers le milieu du VIIe s., et celle de Basile l'Arménien qui est de 829 environ. On la trouve pour la première fois dans celle dite de Léon le Sage, qui remonte au début du Xe s. (H. Gelzer, *Ungedruckte und ungenügend veröffentliche Texte der Notitiae episcopatuum*, *Abhandl. der k. bayer. Akademie der Wiss.*, I. Cl., XXI. Bd, III. Abth., 559). L'évêché est alors suffragant de Camachos. Cf. ce mot. La situation est la même dans la *Nova Tactica* de Constantin Porphyrogénète, vers 940 (H. Gelzer, *Georgii Cyprii descriptio orbis romani*, p. 82, n. 1739). Sous Jean Tzimiscès (969-76), elle est métropole sans suffragant, mais unie à un autre siège, celui de Cortzéné : ὁ Τζιμενου ἤτοι Κορτζίνης καὶ Κελτζίνης (H. Gelzer, *Ungedruckte...*, 572). Elle avait d'abord passé par un stade intermédiaire, celui d'archevêché, ainsi que l'indique la notice 4 de G. Parthey, *Hieroclis Synecdemus et Notitiae graecae episcopatuum*, 137. Cependant une notice qui paraît remonter à 1022-25 l'indique d'abord comme évêché suffragant de Camachos, puis comme métropole avec 21 suffragants (G. Parthey, *op. cit.*, p. 126, n. 640; p. 127, n. 677), mais elle est alors unie à Cortzéné et à Taron, σὺν τῷ Κορτζήνῃ καὶ τῷ Ταρῶν. La période qui s'étend de 960 à 1071 (défaite de Mantzikiert) est celle de la pleine prospérité pour la métropole de Celtzéné. La décadence suit immédiatement le recul des armées impériales. La notice dite d'Alexis Comnène, qui indique seulement les métropoles, lui attribue le 54e rang sur 80 (G. Parthey, *op. cit.*, p. 97, n. 57). Sous Manuel Comnène, Celtzéné est signalée comme n'ayant pas de suffragant (H. Gelzer, *Ungedruckte...*, p. 585, n. 26). Il n'y a là rien d'étonnant, car le désastre de Mantzikiert, survenu un siècle plus tôt, avait entraîné le recul

du christianisme dans la région et par le fait même la disparition de plus d'un évêché. Vers 1265, Celtzéné occupe le 57e rang parmi les 112 métropoles du patriarcat de Constantinople (H. Gelzer, *Ungedruckte...*, 599), le 54e sur 110 sous Andronic III (*ibid.*, 608). Bien qu'elle ne figure pas sur une liste qui remonte sans doute à la fin du xve s., elle est encore indiquée sur une autre du xviie, mais comme n'ayant pas de suffragant (H. Gelzer, *Ungedruckte...*, 641). En réalité, elle devait être purement titulaire depuis longtemps déjà.

On rencontre dans les documents une dizaine de titulaires de l'évêché de Celtzéné sous ses différents noms. Le premier est Jean, qui signe en 449 le décret du patriarche de Constantinople Gennade contre les simoniaques, Rhalli et Potli, Σύνταγμα τῶν ἱερῶν κανόνων, iv, 372. — Georges ou Grégoire (car on trouve les deux noms), évêque de Justinianopolis, prend part au Ve concile œcuménique (553) et en signe les actes (Mansi, *Sacr. conc. ampl. coll.*, ix, 175 C, 192 D, 391 CD). — Théodore τῆς Ἰουστινιανουπολιτῶν πόλεως ἤτοι τοῦ κλίματος Ἐκκλεντζίνης assiste au VIe concile œcuménique (681) depuis la 16e session (Mansi, xi, 613 D, 628 C). — Georges prend part à celui de 879 qui réhabilite Photius (Mansi, xvii A-xviii A, 373 D). — On possède un sceau de plomb de Michel, métropolite de Celtzéné, de la fin du xe s. ou du xie (G. Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, 288). — Sisinnius occupait le siège vers 1028 (Mansi, xix, 477 B). — Un métropolite de Celtzéné, dont le nom n'est pas connu, signa le décret du patriarche Jean Xiphillin sur les fiançailles (Mansi, xix, 1060 C). — Anthime occupait le siège en 1082 (*Bulletin de l'Institut archéologique russe de Constantinople*, ii, 36). — Joseph souscrivit la condamnation du patriarche Jean Beccos au synode des Blachernes (1285) (*Échos d'Orient*, xxvi, 1927, p. 148). Enfin on trouve au xixe s. un titulaire de Celtzéné, Joachim, nommé en août 1817, mais à titre purement honorifique, Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, vi, 462.

Le titre de Celtzéné n'a jamais été conféré dans l'Église romaine, mais bien celui de Justinianopolis. Celtzéné ne figure pas dans les listes les plus récentes de la Consistoriale, bien qu'il soit antérieur de plusieurs siècles au schisme byzantin.

Lequien, i, 435-36. — Malkwart, *Südarmenien*, 50-53. — E. Honigman, *Die Ostgrenze des byzantinischen Reiches von 363 bis 1071*, 198-204. — H. Gelzer, *Ungedruckte und ungenügend veröffentliche Texte der Notitiae episcopatuum, Abhandl. der k. bayer. Akademie der Wiss.*, I. Cl., xxi. Bd, III. Abth., p. 574-75, 580-84.

R. Janin.

CEMBALO, ancien évêché latin de la Chersonèse Taurique (Crimée). Cette ville était déjà fort connue des anciens qui la nommaient Symbolon (Συμβόλων λιμήν). Sa situation exceptionnelle au fond d'une baie bien abritée de la mer Noire en faisait un refuge assuré, même pour les navires de fort tonnage. Strabon laisse entendre que les habitants, des Scythes, se livraient à la piraterie. C'est actuellement Balaclava, petit port de pêche et station balnéaire à quelques kilomètres au sud de Sébastopol. Au Moyen Age, la ville appartenait aux seigneurs grecs de Théodoros ou de Gothie, petits souverains vassaux de l'empire de Trébizonde à son origine, mais devenus indépendants par la suite. Il est probable que les Génois y avaient établi un comptoir dès le début du xive s. Vers 1357, ils s'emparèrent de la ville et y établirent un consul. Sur une inscription trouvée à Balaclava on lit en effet le nom de Simone dell'Orto, consul pour l'année 1357. Cembalo constituait pour les Génois une acquisition de première importance. La rade, déjà naturellement protégée par une ceinture de rochers, devint pour leurs escadres une admirable base navale que défendit encore une puissante forteresse construite sur les hauteurs qui limitent le port à l'Est et dont les ruines subsistent toujours. Cembalo resta au pouvoir des Génois pendant plus d'un siècle, non sans leur causer beaucoup d'ennuis. En 1453, la population grecque de la cité se souleva contre leur domination, chassa la garnison et fit sa soumission à l'ancien souverain, le seigneur de Théodoros, Alexis. L'année suivante, l'amiral génois Carlo Lomellino, à la tête d'une flotte importante et d'un corps de débarquement de 6 000 hommes, réussit à reprendre la ville et y rétablit l'ordre. Cembalo tomba aux mains des Turcs en 1475.

Grâce au zèle des missionnaires, franciscains et dominicains pour la plupart, Cembalo était un centre catholique florissant bien avant l'occupation génoise. Dès 1320, les Frères Mineurs y possédaient un couvent qui relevait de la custodie de Gazarie, comme les autres monastères de Crimée. Nous n'avons aucun renseignement sur l'érection de l'évêché latin; mais il semble qu'il ne fut pas créé avant la prise de la ville par les Génois. Il faut remonter jusqu'en 1364 pour trouver mention d'un évêque. Cette année-là, le 20 nov., le pape Urbain V nomma au siège de Cembalo le franciscain Heremus de Parpaiona qui succédait à un évêque défunt, Nicolas. Ce dernier, dont on ignore la date d'élection, fut probablement le premier évêque de Cembalo. En 1386, le siège étant vacant, le pape Urbain VI y pourvut par la nomination d'un certain Joseph de Armenia Majori, très probablement de l'ordre des Frères Mineurs. Il est impossible de savoir si cet évêque succéda immédiatement à Hérémus de Parpaiona ou s'il y en eut d'autres dans l'intervalle. Le franciscain Dominique lui succéda le 9 août 1403. En 1427, le siège est encore dit vacant par la mort d'un évêque Joseph. Martin V y nomma, le 15 déc. de cette année, le dominicain Louis de Sampietro, chassé de l'évêché voisin de Soldaïa. Le 15 avr. 1448, le franciscain Barthélemy Capponi succéda à un évêque nommé Léonard. Il fut lui-même remplacé par un autre frère mineur, Alexandre de Montaguto, élu le 1er déc. 1463. Avec ce dernier se clôt probablement la liste des évêques effectifs de Cembalo.

A côté des évêques résidentiels, il faut signaler une série d'évêques titulaires dont la succession est à peu près régulière jusqu'au début du xviie s. Le plus ancien qui soit connu est un certain Jordan, qui réside en Avignon du 15 nov. 1364 au 15 févr. 1365. Il est transféré au siège de Fortiboli, le 2 mars 1366. Vers 1384, nous trouvons Wennemarus de Stadt, O. F. M., suffragant à Munster (1410). Tilman Wesseli, bénédictin de l'abbaye de Rheinhardsbrunn (13 juill. 1410-31), suffragant à Hildesheim, puis à Breslau. André Benzis, O. S. B. (1419), auxiliaire à Veszprem; Jean Pannewetz, doyen de Brieg (11 avr. 1431-47), suffragant à Breslau; Bernard, chanoine régulier de S.-Augustin (15 mai 1447-56), suffragant à Breslau; Jean Pelletz ou Gardens, O. F. M. (1er mars 1456-?), suffragant à Breslau; Jean Wilde (12 mars 1495-?), suffragant à Kamin; Urbain Sagstetter (17 avr. 1553-57), suffragant à Passau; Érasme Pagendorfer (24 mars 1557-† 15 juill. 1561), suffragant à Passau; Michel Engelmeier (19 nov. 1561-† 13 juill. 1568), suffragant à Passau; Christian Kripper (8 nov. 1570-75), suffragant à Passau; Hector Wegmann (4 juill. 1575-† 31 janv. 1589), suffragant à Passau; Christophore Weilhamer (9 oct. 1589-† 22 mai 1596), suffragant à Passau; André Hoffmann (1597), suffragant à Passau.

Pendant la longue vacance qui suivit la mort de l'évêque Joseph *de Armenia Majori*, le siège de Cembalo fut occupé successivement par plusieurs évêques qui peuvent constituer une seconde série titulaire. Il

s'agit peut-être cependant d'évêques effectifs qui ne prirent pas possession de leur siège ou qui, n'ayant pu acquitter les taxes requises pour l'expédition des bulles de provision, perdirent ainsi leurs droits. Dans ce cas, la Curie romaine procédait à une nouvelle nomination. Cette seconde série présente la succession suivante : Jean de Padoue, O. P. (vers 1403-déposé en 1404); Conrad Schopper, O. P. (22 déc. 1404-13); André Pauli, O. S. B. (17 juill. 1413-?); Odoric de Valentini, O. P. (28 nov. 1418-?); Barthélemy de Caupons, O. F. M. (15 avr. 1448).

Strabon, *Rerum geographicarum*, XVI, iv. — Lequien, *Oriens christianus*, iii, 1109-10. — Demidoff, *La Crimée*, Paris, 1855, p. 103-107. — B. Gams, 432. — C. Eubel, i, 194, 495; ii, 143. — R.-A. Vigua, *Codice diplomatico delle Colonie Tauro-Ligure*, dans *Atti della Società ligure di storia patria*, vii, ii, Gênes, 1881, p. 721-25, 923-42. — W. Heyd, *Histoire du commerce du Levant au Moyen Age* (traduction Turcy Reymond), ii, Leipzig, 1884, *passim*. — K. Kretschner, *Die italienische Portolane*, Berlin, 1909, p. 643. — G. Golubovich, *Biblioteca bio-bibliografica della Terra Santa et dell' Oriente francescano*, ii, 72, 266, 267, 548; iii, 205; v, 109, 110. — G.-I. Bratianu, *Recherches sur le commerce génois dans la mer Noire au XIIIe s.*, Paris, 1929, p. 5. — Oberhummer, *Symbolon*, dans *Real-Encyclopädie* Pauly-Wissowa, iv-a, 1091-92. — R. Lœnertz, *La Société des Frères Pérégrinants*, Rome, 1937, p. 99, 123-24. — A. Battandier, *Ann. pontif.*, 1916, p. 488.

E. Jean.

CEMERINIANA *(Ecclesia)*, dont nous connaissons l'existence par son évêque donatiste de 411, qui déclara, dans la conférence de Carthage (*Gesta coll. Carth.*, i, 201; *P. L.*, xi, 1338), n'avoir pas de rival, possédait une basilique catholique desservie par un prêtre du nom de Terentius. Les revendications de l'évêque catholique de Constantine, Fortunatus, à ce sujet dans la même assemblée et le succès du donatisme dans cet évêché suggèrent l'attribution de ce siège à la province de Numidie. Mesnage nous paraît un peu osé dans son identification de cet ethnique avec *Numituriana* de la Table de Peutinger (K. Miller, *Wettkarte des Castorius genannt die Peutinger'sche Tafet*, Ravensburg, 1888, segm. iii, 3), localité située à 6 milles de Milève, sur la route de cette ville à Cirta (= Constantine).

Morcelli, i, clxix, p. 134-35. — *Not. dign.*, annot., p. 655. — Gams, i, 465. — Ch. Tissot, *Géographie comparée*, ii, Paris, 1888, p. 781. — De Mas-Latrie, *Anciens évêchés de l'Afr.*, dans *Bull. de corresp. afr.*, Alger, 1886, p. 90; *Trésor de chronologie*, Paris, 1889, p. 1870. — Mgr Toulotte, *Géogr. de l'Afr. chrét.*, *Numidie*, Rennes-Paris, 1894, xliii, p. 106-7. — P. Mesnage, *L'Afr. chrét.*, Paris, 1912, p. 412. — H. Jaubert, *Anciens évêchés de la Numidie*, dans *Rec. de Constantine*, 1912, p. 30, § 41.

J. Ferron.

CEMESCAZACUZ, diocèse d'Arménie dont le titulaire était suffragant du catholicos de Sis. Un évêque de ce siège, Hayrapet, souscrivit au synode de 1307 tenu dans la ville de Sis.

C. Galani, *Conciliationis Ecclesiae armenae cum romana... pars prima*, Rome, 1690, p. 470. — Lequien, i, 1429 sq. — Mansi, xxv, Venise, 1782, col. 140. — A. Balgy, *Historia doctrinae catholicae inter Armenos*, Vienne, 1878, p. 311.

Arn. Van Lantschoot.

CENA *(Ites Kneis)*. A 27 km. au sud-ouest de Mahares, entre le ras Yonga et le cap Skirra Kedima, émergent des hauts fonds quatre îlots, dont le plus grand, Jesira Bsila, n'est qu'un vaste marécage au sud duquel s'échelonnent en mer, sur 5 km., trois écueils minuscules. Déjà connus par les navigateurs antiques — le plus grand semblant bien être « l'île déserte » du périple de Scylax — il n'est plus fait mention d'eux jusqu'au vi^e s. où le moine Ferrand nous en donne une description précise dans sa Vie de S. Fulgence. Au xiiie s., ils réapparaissent dans les portulans sous le nom de Frissoles.

Le nom de Kneis, quoique présentant une forte analogie avec la racine arabe Knisia (église; pluriel : Kneis), nous semble plutôt dériver directement de Cenis, la ressemblance avec le mot arabe ayant seulement permis la subsistance du toponyme primitif par rappel du monument qui s'y élevait. Il a été signalé un Khnis près de Lepti Minus et un Knaiss à 30 km. à l'ouest de Djemmal; malgré cela il semble bien qu'il ne faille pas hésiter à identifier l'un des îlots des Kneis, celui du centre, comme étant le lieu où s'élevait le monastère dans lequel vint se retirer S. Fulgence et qu'a si bien décrit Ferrand... *monasterium lucensi littori proximum Bennefensi autem maxima ex parte contiguum...*

Diverses hypothèses d'identification ont été proposées. Quoique J. Partsch, Tissot, Mgr Toulotte, Diehl, P. J. Mesnage aient été d'accord pour le situer sur une des Kneis, Ch. Saumagne (*Rev. Tun.*, 1930, p. 170, 171), le supposait placé sur une île située au sud du Ras Yonga, tandis que L. Poinssot qui n'avait pu visiter l'îlot central, concluant à l'impossibilité de l'existence d'un monastère sur l'archipel, se rapprochait de l'hypothèse de Saumagne. Une reconnaissance effectuée par J. et P. Cintas en 1938 (*Rev. Tun.*, 1940, p. 243) et des fouilles effectuées par nous-même en 1941 ont mis la question au point (*Rev. Tun.*, 1942, p. 251). Il a existé sur l'îlot central, grand de 62 mètres sur 54, une construction composée de nombreuses pièces et de citernes, dont les différents éléments de décoration découverts — chapiteaux ornés de croix grecques, couvercle de sarcophage, plaques décorées de croix latines et de pampres, *claustra* en plâtre décorés de plaques de verre et de gypse, tombes à éléments de céramique — prouvent l'existence à cet endroit d'un édifice religieux dont l'identification avec le monastère où S. Fulgence se retira au début du vi^e s. ne fait plus de doute.

Les actes de la conférence de 411 donnent un Bonifacius, *episcopus Cenensis*, et un compétiteur donatiste, Vindemius. Il semble bien qu'il faille aller chercher ailleurs une ville homonyme de l'île, car à part l'ignorance où nous sommes de l'existence du monastère à cette époque, il ne faut pas oublier le caractère d'imprécision des actes de 411 où il n'est pas tenu compte des provinces.

Morcelli, *Africa christiana*, i, Brixen, 1816, p. 135. — Ch. Tissot, *Géographie comparée*, i, 190. — L. de Mas-Latrie, *Anciens évêchés de l'Afrique sept.*, dans *Bulletin de corr. afr.*, 1886, p. 82. — P. Mesnage, *L'Afr. chrét.*, 94. — Mgr Toulotte, *Géographie de l'Afr. chrét.*, *Byzacène*, 78. — *Notitia dignitatum*, éd. Böcking, ii, Bonn, 1839-53, p. 623. — Gams, *Series episc.*, 465. — Ferrand, *Vie de S. Fulgence de Ruspe*, 1929 (trad. G.-G. Lapeyre). — R. P. G. Lapeyre, *S. Fulgence de Ruspe*, 1929; Id., *Du nouveau sur S. Augustin et S. Fulgence*, 203. — Partsch, *M. G. H.*, *SS.*, iii, *Pars post.*, p. xxxiv. — Ch. Saumagne, *Rev. Tun.*, 1930, p. 170-71. — L. Poinssot, *Macomades-Iunci*, dans *Mémoires Soc. nat. ant. de France*, lxxxi, 1945, p. 5. — J. Servonnet et F. Lafitte, *Le golfe de Gabès en 1888*, 167. — L.-G. Seurat, *Bull. Station Océan. Salammbô*, n. 3. — Diehl, *L'Afrique byzantine*, 427.

Fouilles. — J. et P. Cintas, *Rev. Tun.*, 1940, p. 243 (carte de la région). — G.-L. Feuille, *Rev. Tun.*, 1942, p. 251.

G.-L. Feuille.

CÉNALIS (Robert), évêque de Vence (1522-30); de Riez (1530-32); d'Avranches (1532-† 1561). Né à Paris en 1483, docteur de la Sorbonne en 1513, il devint chanoine de Soissons, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, confesseur du roi François Ier, évêque de Vence (22 déc. 1522). Pendant son séjour à Vence, eut lieu la bataille de Pavie où le roi fut fait prisonnier. La reine mère, Louise de Savoie, s'étant rapprochée à Lyon, l'évêque alla la voir pour lui faire ses condoléances. Mais les diocésains le rappelèrent

bientôt (1526) à Vence, décimée par des hordes continuelles de soldats ennemis et surtout par une peste horrible. Il lutta courageusement pendant trois ans, puis il fut transféré sur le siège de Riez (20 juin 1530). Il commença par donner de nouveaux statuts à son clergé, mais rencontra bientôt l'opposition de ses chanoines. En 1532, il fut promu à Avranches. Comme à Vence, il y eut à lutter contre une peste qui ravageait toute la région et ne cessa qu'en oct. 1533 pour reprendre en 1551. Il promulgua en 1533 de nouveaux statuts d'une haute sagesse. Les historiens y lirent, au 4e statut, la liste des ecclésiastiques obligés d'assister aux synodes d'Avranches, et en particulier la liste des abbés et des prieurs. Il s'occupa activement de polémique religieuse. Il mourut à Paris le 27 avr. 1560 ou 1561.

Principaux ouvrages. — *De liquidorum leguminumque mensuris seu vera mensurarum ponderumque ratione*, 1532, 1535, 1547. — *Appendix ad coenam Dominicam, seu catholicorum responsio in Buceri offensionem*, 1534. — *Axioma catholicum pro tuendo sacro coelibatu*, 1541, 1545. — *Tractatus de utriusque gladii facultate usuque legitimo*, 1546, 1556, 1558 (ouvrage dirigé contre un opuscule anglais qui refusait toute juridiction à l'Église). — *Antidotum ad postulata de Interim*, 1548. — *Axioma de divortio matrimonii mosaici per legem evangelicam refutato*, 1549. — *Opus quadripartitum de compescenda haereticorum petulantia*, 1557. — *Adversus quemdam mali ominis, nullius vero (quod sciri possit) nominis Apologastrum, in causa tenebrionum haereticorum qui hodie cristas eregere coeperunt juxta querimonia*, 1558. — A ces ouvrages de controverse Cenalis ajouta quelques livres d'histoire, dont un *Catalogus episcoporum Abrincensium*, et une *Historia Galliae*. — *Traditio Parvae Sycophanticae, petulantissimaeque impietatis Calvinicae traductio*, 1556. — Cenalis avait comme armes : *de sable, à trois cygnes d'argent.*

Albanès, *Gallia christ. novissima*, I, 1899, col. 626-627. — Bouche, *Histoire de Provence*, I, 285; II, 261. — Chenu, *Archiepiscopi et episcopi Galliae*, 90 et 550. — *D. T. C.*, II, 2100-101. — Fisquet, *La France pontificale. Digne et Riez*, 388-93. — *Gallia christiana*, I, 1715, col. 408; III, 1725, col. 1228; IV, 407-9; XI, 1759, col. 497-99. — Papon, *Histoire de Provence*, I, 1777, p. 240, 434. — Pigeon, *Le diocèse d'Avranches, sa topographie, ses origines, ses évêques*, Coutances, 1888. — Tisserand, *Histoire de Vence*, 1860, p. 114.

P. Calendini.

CENCHRAE (Κεγχρεαί, auj. Kechriès), évêché très douteux du Péloponèse, dépendant de Corinthe. Cenchreae était le port oriental de Corinthe, sur le golfe Saronique. Il y eut certainement là une communauté chrétienne dès les temps apostoliques, puisque S. Paul parle de la diaconesse Phœbé qui en était (voir Rom., XVI, 1). Lui-même s'y arrêta en retournant en Asie et s'y fit raser la tête à la suite d'un vœu (Act., XVIII, 18). C'est probablement à cause de ces deux faits que l'on a créé la légende d'après laquelle l'apôtre des gentils aurait établi évêque de Cenchreae son disciple Lucius. C'est ce que prétendent les *Constitutiones apostolicae*, VII, 45; *P. G.*, I, 1052. Leur témoignage est trop tardif pour mériter quelque créance. Il est du reste difficile d'admettre que Cenchreae, simple dépendance de Corinthe, eut un évêché séparé. En tout cas, il ne figure sur aucune liste épiscopale.

Lequien, II, 177-78. — Bölte, *Kenchreai*, dans *Real-Encyclopädie* Pauly-Wissowa, XI[1]-1, 167-70.

R. Janin.

CENCULIANA ou **CUNCULIANA**, bourg de Byzacène qui n'a pu être identifié. En 411, il possédait un évêque catholique, Januarius. La Notice marque le poste vacant en 484.

Morcelli, *Africa christiana*, I, Brixen, 1816, p. 135. — Mesnage, *L'Afrique chrétienne*, Paris, 1912, p. 190. — *Notitia dignitatum*, éd. Böcking, II, Bonn, 1839-53, p. 623. — L. de Mas-Latrie, *Anciens évêchés de l'Afrique septentrionale*, dans *Bull. de correspondance afr.*, Alger, 1886, p. 82. — Mgr Toulotte, *Géogr. de l'Afr. chrét.*, *Byz.*, p. 77. — *Thes. ling. lat.*, *Onomasticon*, II, Leipzig, 1909, *s. v.*

G.-L. Feuille.

CENDENAS, *Cendinus*, martyr cité le 16 juin par le martyrologe hiéronymien comme compagnon de Saturnin et localisé à Messine (Misana). Le saint n'appartient pas à cette ville, puisqu'il n'y a jamais été fêté. Il faudrait l'identifier avec Κίνδος du bréviaire syriaque (10 mars), Quindeus (Vindeus) du martyrologe hiéronymien, Cindinv, du calendrier de marbre de Naples (20 févr.).

Le martyrologe romain, au 11 juill., dit que Cindeus subit le martyre à Side (aujourd'hui Eski-Adulia, sur le golfe d'Adulie) en Pamphylie sous l'empereur Dioclétien et le préfet Stratonice. Après de nombreux tourments, il fut jeté dans le feu. Il n'en subit aucune atteinte et rendit l'esprit en priant. Cette notice fut empruntée par Baronius, dit-il, à une Passion perdue aujourd'hui et dont nous ignorons la valeur.

A. S., janv., IV, 31; juill., III, 186. — H. Delehaye, *Saints de Thrace et de Mésie*, dans *Anal. Boll.*, XXXI, 259-60. — F. Lanzoni, 614-15. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 321, 241. — *Mart. Rom.*, 281-82.

R. Van Doren.

CENDEUS, est honoré comme martyr africain par le martyrologe hiéronymien le 9 mars, et même le 11 mars à titre de saint carthaginois avec, comme compagnons, S. Cyrille et plusieurs autres. Mais nous retrouvons ces deux saints associés dans le bréviaire syriaque, le 10 mars, sans indication de lieu, Κύριλλος καὶ Κενδᾶ, le 12 mai, avec la désignation de la ville, Axiopolis, ἐν Ἀξιουπόλει Κύριλλος καὶ ἕτεροι ἓξ μάρτυρες; dans le martyrologe hiéronymien, avec cette dernière précision, les 25 avr., 9 et 10 mai. Dans ces conditions, l'appartenance de ces saints à l'Orient et non à l'Afrique ne paraît pas douteuse. Il n'est pas impossible que Carthage et l'Afrique aient honoré ces orientaux, surtout à l'époque de la domination byzantine.

A. S., mars, II, 3 et 51. — *Mart. Hier.*, éd. de Rossi et Duchesne, 30; éd. Delehaye, 134-35.

J. Ferron.

CENDRAS, *Sendras, Sandrassium.* Cette abbaye de l'ordre de S.-Benoît, au diocèse d'Alais, fut fondée vers le xe s. Elle porta trois vocables : S.-Loup, S.-Martin, Ste-Marie. Soumise par Urbain V à S.-Victor de Marseille (1366), elle fut incendiée par les Camisards en 1709 et ne put se relever de ce désastre.

Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, IV, 141. — *Bull. com. art chrétien*, I, Nîmes, 1870, p. 393-421. — G. Charvet, *L'abbaye de Cendras. Notice historique et archéologique, suivie du catalogue analytique des abbés*, Nîmes, 1880. — Cottineau, 651. — *Gall. christ.*, VI, 519-20. — Devic et Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, IV, 718-19.

R. Van Doren.

CENEDA, ou *Ceneta*, orthographe adoptée jusqu'en 1866, — localité d'origine romaine où l'on a retrouvé quelques vestiges de l'antiquité, — dépendit d'abord de l'ancien évêché d'Oderzo, détruit en partie par Rotari, roi lombard, en 641, puis complètement dévasté, en 668, par Grimoald. Les évêques d'Oderzo et une partie de la population auraient émigré à l'île d'Heraclea où l'évêché fut établi. Le territoire d'Oderzo fut ensuite divisé entre le nouveau diocèse de Ceneda et les évêchés de Frioul, de Trévise et de Padoue. On mentionne pour la première fois Ceneda sous Théodose en 420; la localité fut détruite lors des conquêtes byzantines, mais restaurée ensuite comme ville forti-

fiée. Les Lombards s'en emparèrent et au début du VIIIe s. Ceneda était devenu le siège d'un duché lombard dont Orso fut titulaire avant de devenir roi.

Le temps de la fondation du diocèse est vivement controversé; il est certainement postérieur à la destruction d'Oderzo par Grimoald en 668. Un faux diplôme de 743 en attribue la fondation à Liutprand; Paschini estime cependant qu'il faut remonter aux temps du schisme des Trois Chapitres, pendant que les rapports étaient coupés avec Rome, ou à la seconde moitié du VIIe s. Pendant cette période, un évêque réfugié à Heraclea pouvait en même temps revendiquer le titre d'évêque d'Oderzo et prétendre à la juridiction sur le territoire de Ceneda. Il y eut probablement au début, à Ceneda, un évêque arien. Orsino participa, d'après Kehr, au concile romain d'Agathon en 680 et serait le premier évêque connu de Ceneda. L'historien de Ceneda, Botteon, fait commencer sa liste épiscopale par Valentiano en 713. Les habitants de Ceneda réussirent à se procurer le corps de S. Tiziano, évêque d'Oderzo en 632, ancien archidiacre de l'évêque S. Florian, cité en 620 et mort en odeur de sainteté. La légende rapporte le transfert merveilleux du corps d'Oderzo à Ceneda, malgré l'opposition des gardiens. Ceneda aurait vu ses privilèges de ville épiscopale confirmés par des prodiges, obtenus grâce à son saint protecteur, alors que S. Magno, évêque d'Oderzo, résidait à Heraclea vers 670. Le diplôme du 6 juin 743, attribué à Liutprand, mais dont l'authenticité est à juste titre contestée, dit que le duc de Ceneda s'adressa au patriarche Jean d'Aquilée vers 711 pour obtenir la fondation de l'évêché à Ceneda et confirmer les limites du diocèse. Le patriarche consacra Valentiano comme évêque de Ceneda en 713. Valentiano obtint de Liutprand pour Ceneda la confirmation des limites de l'ancien évêché d'Oderzo, reprenant les territoires administrés par les évêques de Frioul (Venise), Trévise et Padoue. Il entra aussi en conflit avec le patriarche de Grado Calixte. Celui-ci contesta la validité même de la consécration de Valentiano, toujours d'après le document de Liutprand de 743; il prétendait que l'évêque d'Oderzo, réfugié dans une île au moment où Valentiano avait obtenu la dignité épiscopale, restait le vrai titulaire du diocèse; lui-même, Calixte, avait administré ce territoire après la destruction d'Oderzo et ne voulait pas être privé de cet avantage; il n'avait d'ailleurs pas remis cette administration à l'évêque d'Oderzo, résidant à Heraclea. Liutprand renvoya les deux plaideurs devant l'évêque Pietro de Pavie, siège de la résidence royale des Lombards. Valentiano céda alors à Calixte la disposition de quatre paroisses de son diocèse pour lui permettre de trouver un abri lorsqu'il se rendait d'Aquilée à Pavie. A la mort de Valentiano, Calixte choisit Massimo comme évêque de Ceneda et voulut le contraindre à de nouvelles concessions. Le différend fut porté par le duc de Ceneda devant le roi en 743. Le document rapporte que, lors de la réunion des évêques, Calixte ainsi que les évêques de Padoue et de Trévise consentirent à céder définitivement à Ceneda le territoire d'Oderzo qui leur avait été confié lors de la destruction de la cité.

Ce document de 743, bien que très contesté, renfermerait, d'après Kehr et plusieurs érudits, de nombreuses informations précieuses pour l'histoire de la fondation de Ceneda. Il en est de même d'un diplôme de Charlemagne du 31 mars 794, concédé à l'évêque Dolcissimo et confirmant les privilèges du diocèse et les droits de comte de l'évêque sur son territoire; bien que son texte ait été interpolé avec un diplôme d'Otton III du 29 sept. 994, il conserve une réelle valeur pour l'histoire ancienne du diocèse. Au XIIe s., l'évêque Matteo eut à défendre la liberté de sa cité et des biens de l'évêché contre les habitants de Trévise qui voulaient soumettre tout le diocèse à leur autorité. Innocent III accorda à Matteo l'autorisation de s'établir provisoirement avec son chapitre à Conegliano. Heureusement, dès 1203, Matteo pouvait replacer le siège du diocèse à Ceneda. Innocent III reconnut au chapitre, le 25 nov. 1200, le droit d'élire les évêques.

S'appuyant sur des donations de Charlemagne en 794 et de Bérenger en 908, les évêques de Ceneda exercèrent sur le comté et les localités voisines, non seulement la juridiction spirituelle, mais aussi l'autorité temporelle. Ces donations souvent contestées et confirmées par les empereurs causèrent de multiples soucis aux évêques de Ceneda et les mirent souvent en conflit avec les communes de Ceneda, de Trévise et de Conegliano, puis avec Venise. Ils partagèrent leur autorité avec la République à partir de 1337. Les évêques tenteront à diverses reprises de reprendre le pouvoir, mais, malgré le soutien du S.-Siège, se virent dépossédés complètement de leur autorité temporelle en 1768. Des attaques dirigées en 1615 par Paolo Sarpi contre l'autorité comtale des évêques et les prétentions du S.-Siège sont restées célèbres. Le diocèse dépendit du patriarcat d'Aquilée jusqu'en 1752, puis du nouvel archevêché d'Udine; actuellement, il est suffragant du patriarche de Venise.

La cathédrale de Ceneda, dédiée à Ste Marie et à S. Tiziano, avait été enrichie par des donations impériales et reçut en 1093 du comte Herman et de sa mère Cuniza des fondations importantes. Le chapitre comptait dix chanoines et l'archidiacre, unique dignitaire qui assurait les fonctions de curé de la ville, assisté de six prêtres. Il n'y avait pas d'autres curés dans la cité. Un chanoine assurait les fonctions de théologal; le chapitre comprenait en outre 5 clercs et 2 sacristes. Les revenus de l'évêché étaient estimés au XVIe s. à 3 000 ducats. Le diocèse comptait en outre trois chapitres qui furent supprimés en 1810. Celui d'Oderzo, établi en 1609 en souvenir de l'ancien évêché, possédait un doyen, six chanoines et quatre clercs; celui de Conegliano comprenait un archiprêtre et six chanoines.

Le diocèse comptait plusieurs anciens monastères : Sta-Maria de Sana Valle di Follina, fondée vers 1150 par les cisterciens de Clara Valle de Milan ou par ceux de S. Pietro de Cerreto de Lodi; monastère livré aux abbés commendataires dès le XIVe s. et attribué aux camaldules au XVIe s. Les abbayes de S. Martino de Colle et de Sta-Lucia, cédées en sept. 1122 aux clunisiens, appartenaient à l'ordre de S. Benoît. L'hospice de Sta-Maria de Plavi, de Lovadina, fondé en 1009 obtint des faveurs des comtes de Trévise, mais fut remis aux cisterciens de Sana Valle en 1229, puis en 1490 uni au monastère augustin de Sta Maria degli Angeli de Muriano du diocèse de Torcello. Mentionnons en outre, parmi les couvents établis à Ceneda, les franciscains et les moniales augustines; à Conegliano, les chanoines de Latran, les franciscains, les conventuels, les capucins, les bénédictines et les dominicaines; à Oderzo, les dominicains, les religieuses servites et les capucines; à Serra Valle les conventuels, les capucins, les bénédictines et les augustines; à Motta, les franciscains; à Bussoleto, les servites.

En 1929, le diocèse comptait 240 000 habitants, 118 paroisses et 528 églises. — Le 20 nov. 1937 il est devenu le diocèse de Vittorio Veneto.

Liste épiscopale. — Les listes de Mondini, Ughelli, Cappelletti et Gams comportent certains noms d'évêques aussi anciens que ceux d'Oderzo; il semble qu'on peut les éliminer : Vendemio, 560, S. Evenzio et Angelo. Si on admet que les indications du faux diplôme de Liutprand ont cependant quelque valeur, on peut commencer la liste épiscopale avec Orsino, cité au concile romain d'Agathon en 680. S. Evenzio est repris d'une liste de Pavie en 381; Vendemio aurait

été évêque de Cissa et Angelo ou Agnelo, évêque d'Asolo. Un Satino, cité en 726, serait aussi à éliminer. — Valentiniano, connu pour ses discussions avec le patriarche Calixte, fut évêque entre 713 et 740. On a conservé son sarcophage. — Massimo, rappelé dans le document de 743 de Liutprand, aurait commencé son épiscopat en 741 et serait mort avant 790; mais il y a sans doute des lacunes dans la liste. — Dolcissimo obtint un privilège de Charlemagne le 31 mars 794. *M. G. H.*, *Dipl. Kar.*, I, 238. Ce document fut contesté lors d'un procès en 1337, l'original étant disparu. — Emmo participa au concile de Mantoue en 827. — Ripaldo, cité dans une donation contestée de Bérenger Ier du 5 août 908, obtint pour les évêques de Ceneda la part de Settimo sur la Livenza et les forêts de Gajo et de Ghirano. — Sicardo, cité dans plusieurs diplômes d'Otton Ier de 962, 967, puis d'Otton III de 994 à 997, intervint au concile de Ravenne en 967 et au synode de Vérone. L'empereur lui confirma la possession du territoire de l'ancien diocèse d'Oderzo le 29 sept. 994. — Grausone, consacré vers 998 d'après Lotti, est cité dans un document du doge Pietro de Venise en 1002. — Elmengero, frère de Wenceslas, officier du comte de Carinthie, était d'origine germanique. Il est cité dans les documents de 1021 à 1031. Il aurait été chapelain d'Henri II en 1004 et chargé de protéger les terres de Trévise et Visena. Il fut un des fidèles de Conrad II. Il prit part au synode d'Aquilée le 13 juin 1031. — Almanguino aurait reçu le 10 juin 1053 un diplôme de Léon IX pour l'abbaye de S. Vincenzo nel Volturno du diocèse de Capoue. — Bruno, prévôt de Salzbourg, religieux d'origine germanique, serait mentionné comme évêque de Ceneda dans le nécrologe de l'abbaye bénédictine de Salzbourg. Il serait décédé un 23 janv. d'après Schwartz. — Giovanni, cité en 1074 au sujet des quatre paroisses cédées au diocèse d'Aquilée par Valentiano. — Roberto ou Roperto céda le 19 oct. 1124 l'église de Talpone à sa cathédrale et accorda un diplôme à l'hospice de Sta Maria de Plavi de Talpone enrichi par les donations d'Herman, comte de Trévise, en 1120. — Sigismondo, cité en 1130. — Azzone degli Azzoni, patricien de Trévise, 1140-52. — Aimone, 1152-70. — Sigisfredo, 1170-84; en 1179, il obtint de Frédéric Ier la promesse de faire transférer le siège de l'évêché de Ceneda à Conegliano et reçut un privilège du même empereur en 1184 confirmant les droits de Ceneda. — Matteo di Sicara intervint dans des sentences et donations de 1187 à 1216. Il eut à se plaindre des vexations des habitants de Trévise qui s'étaient emparés des terres de l'évêché, des maisons canoniales et du palais épiscopal. Il fut autorisé le 25 mars 1199 par Innocent III à résider à Conegliano et, pour ne pas être réduit à la mendicité, obtint la prévôté de S. Stefano d'Aquilée. Il put rentrer à Ceneda en 1203. — Gerardo da Camino, clerc minoré, élu par les chanoines en 1217, ne fut pas confirmé. Honorius III ayant ordonné une enquête le 22 sept. 1217, l'élection fut annulée. — Alberto da Camino est cité dans de nombreux documents entre 1220 et 1242. (Gams insère un certain Matteo en 1230, mais Eubel doute fort si Alberto interrompit son épiscopat.) — Guarnieri, comte de Polcenigo, chanoine de Concordia, élu en 1242, rencontra de l'opposition à son installation à Ceneda; mais il fut confirmé par Innocent IV le 21 oct. 1243 et l'évêque de Feltre fut chargé de l'installer. Le 12 juin 1251, il fut nommé évêque de Concordia. — Ruggero, vice-administrateur du patriarche d'Aquilée et archidiacre de Ceneda, fut élu en 1251 et pourvu le 12 juin 1252. Il mourut en 1257, alors qu'il se rendait à Aquilée pour remplacer le patriarche. — Bianchino, comte de Camino, élu en 1257, serait mort la même année. (Certains ont introduit arbitrairement dans la liste épiscopale un Gaspar intrus vers 1254, élu par les membres du chapitre retirés à Camino, adversaires du patriarche d'Aquilée et du pape. Il ne reçut pas de confirmation.) — Alberto da Collo, noble de Ceneda, chanoine de Belluno, reçut l'investiture pour les biens de l'évêché dès le 27 oct. 1257. Il intervint dans plusieurs actes épiscopaux; mais Eubel et Gams le considèrent comme simple élu et non comme évêque consacré. Il serait mort le 20 déc. 1260. — Oderico aurait été élu le 14 mai 1261 et serait mort dès le 16 juill. suivant, sans avoir été consacré. Il intervint cependant dans plusieurs actes féodaux concernant le diocèse avec le titre d'évêque, dès le 12 mai 1261, et en signe un autre le 14 déc. — Giovanni, intrus en 1260; est cité dans un acte du 13 mars 1261; il aurait été le prédécesseur immédiat d'Oderico d'après Botteon; élu en févr. 1261, il serait décédé avant mai de la même année, sans avoir été consacré. — Prosavio de Novello, élu peu après le décès d'Oderico, intervint dans des actes de 1262 à 1279. Il fut transféré au siège épiscopal de Trévise le 16 oct. 1279 et mourut le 5 nov. 1291. — Marco da Fabiano, d'une famille noble de Belluno, fut élu en 1279 et réunit le synode diocésain en 1280, † 1285. — Pietro Calza, originaire de Trévise ou de Conegliano, élu en 1286, † 12 juill. 1300 et inhumé dans sa cathédrale. — Francesco Arpone, dominicain, professeur de théologie et grand prédicateur, originaire de Trévise, élu en 1300, † à Trévise en déc. 1310 et inhumé dans sa cathédrale. — Manfredo, comte de Collalto, élu en 1310, fut transféré à Feltre et Belluno en 1320, vers le 13 juill. Alors qu'il se rendait à Belluno, il fut assassiné le 21 avr. 1321 par des conjurés de Camino. Il fut inhumé dans la chapelle du château de Collalto. — Francisco Ramponi, originaire de Feltre, citoyen de Bologne, ou Rampon, du Quercy, d'après Albe, fut élu le 4 mars 1320. Il avait été ermite de S.-Augustin. Il fut élu évêque de Belluno, mais l'élection fut annulée le 6 juin 1323. Benoît XII fit faire une enquête à son sujet le 26 févr. 1340; on l'avait accusé de nombreux excès. La république de Venise lui céda la souveraineté temporelle sur le territoire de Trévise, source de nombreuses difficultés pour ses successeurs. Il dut subir les attaques des habitants de Camino s'opposant à sa juridiction temporelle. Mort à Ceneda le 9 oct. 1348 et inhumé à la cathédrale. — Gasbert d'Orgueil, dominicain français, originaire de Cahors, maître en théologie et inquisiteur pour la province de Cahors, fut nommé à Ceneda par Clément VI le 13 nov. 1349. Il fut aussitôt envoyé près de l'empereur Jean Cantacuzène pour l'union des Églises. Il reçut le 27 oct. 1354 la confirmation des droits temporels et privilèges concédés par les empereurs à ses prédécesseurs. Il mourut fin mars 1374 (E. Albe, *Prélats originaires du Quercy*, dans *Annales de S.-Louis des Français*, VIII, Rome, 1904, p. 156-60). — Oliviero de Vérone, promu évêque de Macerata et Recanati le 19 févr. 1369, n'étant que minoré, devint évêque de Ceneda le 29 avr. 1374, alors que Venise proposait Nicolo Morosini. Mis en possession le 19 oct. suivant, il mourut en 1377. Lotti le dit originaire des Flandres. — Le chapitre de Ceneda élut comme successeur en janv. 1378 Francesco Lando; cette élection approuvée par le sénat de Venise fut cassée par le pape. Un Rossetti de Bologne avait été nommé par Clément VII en 1377; mais il ne put prendre possession. — Andrea Calderini, noble de Bologne, ami du pape Urbain VI, fut désigné le 11 janv. 1378. Il avait déjà le titre d'évêque de Tricarico; il ne vint pas résider à Ceneda et resta à la Cour pontificale. Il est cité dans les actes de 1381. — Giorgio Torti, originaire de Tortona, fut élu évêque de Ceneda, probablement en 1381, et fut désigné pour Crémone en 1383. Il paya ses taxes

d'obligation en 1386. Il mourut à Crémone le 25 avr. 1389 alors qu'il venait d'être désigné pour l'évêché de Vicence. — Marco Porri, d'origine milanaise, élu à Crémone en 1379, fut nommé à Ceneda en 1383, mais n'arriva qu'en juill. 1389. Il fut transféré par Boniface IX à Nusco en 1394, après avoir été excommunié pour ne pas avoir encore payé ses taxes pour Ceneda à la date du 24 déc. 1390. Il mourut à Nusco en 1396. — Martino Franceschini, de famille noble milanaise, archiprêtre de Gemona, archidiacre d'Aquilée, docteur en droit, clerc de Boniface IX, fut promu évêque de Ceneda le 26 janv. 1394. Il gouverna son diocèse jusqu'en avr. 1399. — Marcello Pietro, chanoine de Parenzo, âgé de 23 ans, originaire de Venise, fut promu le 24 avr. 1399. Transféré à Padoue le 6 nov. 1409, devint archevêque de Candie et gouverneur de l'Ombrie et de Pérouse. † 1428. — Antonio Correr, O. P., évêque d'Asolo depuis le 24 mai 1406, était originaire de Venise et neveu de Grégoire XII. Il aurait exercé des fonctions épiscopales à Brescia, puis en 1409, le 15 juill., il fut désigné par son oncle pour Ceneda. Alexandre V cassa cette désignation et nomma un Giovanni, puis Giacopo Cerbuti ou Cassini en 1410. — Giovanni, moine bénédictin, aurait été investi de la charge épiscopale par l'empereur et exerça en fait les fonctions de 1405 à 1413. Marcello Pietro et Antonio Correr, de l'obédience romaine, ne seraient pas venus résider pendant cette période. Jean XXIII confirma cependant Antonio Correr le 25 mai 1410. Il obtint plus tard la possession de Ceneda et exerça sa charge jusqu'en 1445. — Marcello Nicodemo de Venise, élu en 1445, mourut peu après et fut remplacé par Pietro Leoni, noble vénitien, évêque d'Ossero, clerc de Castello, docteur en droit, promu depuis le 6 févr. 1436. Leoni fut nommé à Ceneda le 4 juin 1445; il résigna en faveur de son neveu le 15 juin 1474. — Nicolo Trevisan, célèbre par son érudition, était né à Padoue et remplaça son oncle. Il se retira à Padoue, après avoir refusé la dignité cardinalice dont les insignes furent cependant peints près de son tombeau érigé à la cathédrale de Ceneda. † à Padoue le 10 janv. 1498. — Brevio Francesco, auditeur de la Rote et des Sacrés Palais, originaire de Venise, fut élu à Ceneda le 18 janv. 1498, tout en conservant sa charge en Curie et tous ses bénéfices. † le 7 août 1508 à Parme où il s'était retiré sur l'ordre de Jules II. — Marino Grimani, patricien de Venise, simple clerc âgé de 20 ans, fut promu à Ceneda le 16 août 1508. Il céda Ceneda au cardinal Domenico Grimani, son oncle, le 19 janv. 1517, lorsque celui-ci renonça au patriarcat d'Aquilée en sa faveur. Marino renonça lui-même à Aquilée en faveur de son frère Marco, le 18 avr. 1529, étant promu cardinal depuis le 3 mai 1527. Il reprit l'administration d'Aquilée le 1er sept. 1535 et y renonça de nouveau le 23 janv. 1545 en faveur de son frère Giovanni, évêque de Ceneda. Il reprit l'administration de Ceneda du 18 déc. 1531 au 20 févr. 1540 et du 23 janv. 1545 à sa mort. Il rencontra alors de nombreuses oppositions à Ceneda et se rendit à Rome pour plaider son cas près de Paul IV. Il fut retenu à Civitta Vecchia où il mourut, peut-être empoisonné, le 26 sept. 1547. Il fut inhumé à Venise. — Domenico Grimani, cardinal depuis 1493, fut administrateur de Ceneda lors de la nomination de Marino à Ceneda en 1508, puis échangea avec celui-ci sa charge de patriarche d'Aquilée en 1517. Domenico céda à son tour Ceneda à son neveu Giovanni Grimani, le 28 mars 1520, et mourut le 27 août 1523. — Giovanni Grimani, âgé de 19 ans, confia l'administration du diocèse à son frère Marino qui reprit la charge épiscopale le 18 déc. 1531 pour la rendre à Giovanni le 20 févr. 1540 et échanger de nouveau Aquilée contre Ceneda le 23 janv. 1545. Giovanni gouverna Aquilée jusqu'au 17 déc. 1550, puis dut se justifier d'accusations d'hérésie. Il participa au concile de Trente. Il reprit le titre de patriarche d'Aquilée le 11 nov. 1585 avec un coadjuteur et mourut le 3 oct. 1593 à l'âge de 92 ans. — Michele comte della Torre, clerc d'Aquilée, né à Udine en 1511, fut promu évêque de Ceneda le 7 févr. 1547 et fut aussitôt envoyé comme nonce en France le 20 août 1547. Il participa au concile de Trente du 11 oct. 1551 au 18 avr. 1552 et du 10 oct. 1561 à la clôture et restaura la discipline ecclésiastique dans son diocèse. Il remplit les fonctions de vice-légat à Pérouse en 1553 et fut de nouveau nonce en France de 1566 à 1568. Il fut promu cardinal en 1583 et mourut à Ceneda au début de févr. 1586. Il fut inhumé dans sa cathédrale où un monument lui fut élevé. — Marcantonio Mocenigo, originaire de Venise, prélat cher à Sixte-Quint, fut nommé évêque de Ceneda le 5 mars 1586, bien que le chapitre de Ceneda eût envoyé trois missions pour demander la nomination de Giovanni Mocenigo, neveu de l'évêque défunt. Marcantonio érigea le séminaire de Ceneda; il accompagna le cardinal Enrico Gaetani auprès d'Henri IV pour établir la paix religieuse en France. Il renonça à son évêché en faveur de son neveu en 1598 et mourut en 1599. — Leonardo Mocenigo, noble vénitien, fut promu le 13 janv. 1599. Il eut à débattre la question du pouvoir temporel des évêques de Ceneda, tant près du Saint-Siège que près de la république de Venise. Il y a aux archives vaticanes plusieurs volumes inédits sur cette controverse qui reprend toute la question du pouvoir temporel des évêques, dont un brillant exposé de Paolo Sarpi : *Allegazione*, défendant le point de vue de Venise. Mocenigo dut renoncer à résider à Ceneda à cause de ces discussions et se retira à Murano, laissant un administrateur pour le spirituel et un autre pour les affaires civiles à Ceneda. On le rappela enfin et il mourut en paix dans sa villa au Belvedere di Cassano del Meschio le 20 mai 1623. Il fut inhumé dans sa cathédrale. — Pietro Valier, originaire de Venise, neveu du cardinal Agostino Valier, devint chanoine de Padoue, puis évêque de Famagouste et archevêque de Candie résidant à Rome. Il fut promu cardinal le 11 janv. 1621 et obtint l'évêché de Ceneda en juin 1623. Il vint résider en mai 1624, mais fut promu à Padoue dès le 18 août 1625. † le 5 avr. 1629. — Marco Giustiniani de Venise, élu évêque de Torcello le 19 févr. 1625, fut transféré au siège épiscopal de Ceneda le 27 oct. suivant. Il passa à l'évêché de Vérone le 7 avr. 1631. † le 23 août 1649 à l'âge de 60 ans. — Marco-Antonio Bragadin de Venise, référendaire des deux Signatures, docteur en droit, âgé de 41 ans, évêque de Crema depuis le 3 déc. 1629, fut promu à Ceneda en avr. 1631 et passa à Vicence le 3 oct. 1636. Il fut élevé à la dignité cardinalice le 16 déc. 1641 et se retira à Rome en 1655. † le 28 mai 1658, âgé de 68 ans. — Sebastiano Pisani, né à Venise le 9 oct. 1606, docteur en droit, fut promu à l'évêché de Ceneda le 19 déc. 1639. Il vint résider en avr. 1641 et fut promu à Vérone en 1656. Il renonça à ce diocèse le 10 déc. 1668. † le 20 avr. 1670. — Albertino Barisoni, fils d'un professeur de l'Université de Padoue, chanoine, vicaire capitulaire et archiprêtre de Padoue, fut promu évêque de Ceneda le 23 nov. 1653. Il aida beaucoup le chapitre en augmentant ses revenus. † le 15 août 1667. — Pietro Leoni de Venise, chanoine de Padoue, nommé le 19 nov. 1667 à Ceneda, devint évêque de Vérone le 26 nov. 1691. † à Vérone le 7 sept. 1697. — Marcantonio Agazzi de Venise, neveu d'Alexandre VIII, chanoine de Trévise, élu le 1er janv. 1692; † le 28 mars 1710 et inhumé à la cathédrale. — Francesco Trevisano de Venise fut promu le 20 juill. 1710, mais ne vint résider que le 22 juill. 1715, ayant continué l'exercice de ses charges en Curie. Promu

évêque de Vérone le 25 juill. 1725; † le 13 déc. 1732. — Benedetto De Luca de Venise, nommé le 19 déc. 1725, ne prit possession que le 26 mars 1726. Promu à Trévise le 22 juin 1739; † le 27 mai 1750. — Lorenzo de Ponte de Venise, élu le 4 juill. et sacré à Rome le 17 déc. 1739, fut des plus actifs pour la reconstruction de la cathédrale. Il mourut le 9 juill. 1768 après une longue maladie et fut inhumé à la cathédrale. — Giannagostino Gradenigo de Venise, moine du Mont-Cassin, évêque de Chioggia depuis 1762, fut promu à Ceneda le 19 sept. 1768. Le 14 déc. 1768, le sénat de Venise déclara enlever pour toujours tout pouvoir temporel aux évêques sur Ceneda et son territoire; Gradenigo ne réussit pas à faire rapporter le décret, malgré toutes ses démarches et retarda son entrée à Ceneda dans ce but jusqu'en mars 1770. † le 17 mars 1774 à l'âge de 45 ans. — Giampaolo Dolfin de Venise, chanoine, puis prieur de Latran, fut promu le 3 juill. 1774. Transféré à Bergame le 28 juill. 1777, † le 13 mai 1819. — Marco Zaguri, né à Venise le 9 juin 1738, nommé le 12 juill. 1777, promu à Vicence le 26 sept. 1785, † le 12 déc. 1810. — Pietro-Antonio Zorzi de Venise, religieux somasque, professeur au séminaire de Venise, fut nommé dès 1785, mais n'arriva que le 3 avr. 1786. Il fut promu à Udine le 24 sept. 1792 et reçut le chapeau cardinalice en 1803. † le 17 sept. 1803. — Giambenedetto Falier de Venise, abbé du monastère des camaldules della Vangedizza, fut promu en 1792. Il se montra particulièrement bon et secourable lors des guerres et des famines de la fin du siècle. † le 22 oct. 1821, âgé de 73 ans. — Jacopo Monico, né à Riese, diocèse de Trévise le 26 juin 1778, curé de S. Vito d'Asolo, fut nommé le 9 mai 1823. Il fut promu au patriarcat de Venise le 9 avr. 1825 et créé cardinal en 1833. † à Venise le 20 avr. 1857. — Antonio-Bernardo Squarcino de Vicence, né le 19 juill. 1780, dominicain, nommé le 17 juin 1828, s'appliqua à terminer la cathédrale. Promu à l'évêché d'Adria en déc. 1841, † à Rovigo le 22 déc. 1851. — Manfredo Bellati de Feltre, né le 11 sept. 1790, chanoine, puis vicaire général de Feltre, nommé le 21 oct. 1842, † le 28 sept. 1869. — Maria Corradino, marquis Carriani, né à Mantoue le 9 mars 1810, fut promu à Ceneda le 22 sept. 1871. Il renonça à l'épiscopat en févr. 1885 et se retira chez les jésuites de Chieri. † en janv. 1890. — Sigismondo, comte Brandolini Rota, né à San Cassiano di Meschio le 14 avr. 1823, nommé le 30 déc. 1878 évêque titulaire d'Orope et coadjuteur de Ceneda, succéda à Carriani le 15 févr. 1889. † le 8 janv. 1908. — Andrea Caron, né à Rosa di Basano, le 14 juin 1848, archiprêtre de Cologna Veneta, fut nommé coadjuteur de Ceneda avec le titre d'évêque d'Argos le 5 juill. 1905. Il fut promu le 29 avr. 1912 archevêque de Gênes où le gouvernement italien lui refusa l'*exequatur* jusqu'au 17 déc. 1914. Il fut désigné comme archevêque de Chalcédoine le 22 janv. 1915 et administrateur d'Albano et Civitta Vecchia. † à Rome le 29 janv. 1927. — Rodolfo Caroli, né à Rome le 13 déc. 1869, professeur au Séminaire romain et employé des Congrégations, promu le 28 juill. 1913. Il fut nommé archevêque de Tyr le 8 mai 1917 et envoyé comme internonce en Bolivie. † à La Paz le 25 janv. 1921. — Eugenio Becegato, né à Fessalta le 23 déc. 1862, vicaire général de Trévise, fut promu évêque de Sinope le 19 mai 1917 et désigné comme administrateur de Ceneda, puis comme évêque le 29 août suivant. † 17 nov. 1943. — Évêque de Vittorio Veneto : Zaffonato, né le 29 août 1899, transf. 27 sept. 1945.

Ann. pont., 1910, p. 213; 1918, p. 208; 1919, p. 187; 1928, p. 895. — V. Botteon, *Un documento prezioso riguardo alle origini det vescovado di Ceneda e la serie dei vescovi cenedesi corretta e documentata*, Conegliano, 1907. — Cappelletti, x, 221-320. — E. Cessi, *Venezia ducale*, i, *Le origini*, Padoue, 1927, p. 223. — Eubel, i, 180; ii, 124; iii, 162; iv, 144. — Gams, 784. — Kehr, *It. pont.*, vii, 1, 81-88. *La diocesi di Ceneda*, Vittorio, 1915. — Lanzoni, 969. — P. Paschini, *Di un presunto documento riguardante il patriarca Cirillo e l'origine della chiesa di Ceneda*, dans *Bol. di Udine*, iii, 1909, 59-69; Id., *Le origini della chiesa di Ceneda*, dans *Miscellanea Giovanni Mercati*, v, Citta del Vaticano, 1946, 145-59. — G. Schwartz, *Die Besetzung der Bistümer Reichsitaliens*, Berlin, 1913, 45-46. — Ughelli, v, 170-220.

L. Jadin.

CENONUS, martyr romain; le hiéronymien le mentionne le 2 juin; c'est le Zenonus du 15 février.

A. S., juin, i, 204. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 293, 295.

R. Van Doren.

CENSURE (Saint), serait le quatrième évêque d'Auxerre, après S. Germain. En 475, Sidoine Apollinaire lui écrivit une lettre (*Epist.*, x). Constance de Lyon, vers 480, lui dédia ainsi qu'à Patience de Lyon sa Vie de S. Germain (*B. H. L.*, 3453). On a supposé, mais sans preuve, que son épiscopat dura 37 ans. Henschenius place sa mort vers 500. Censure est mentionné aux martyrologes hiéronymien et romain le 10 juin, et se trouve aux bréviaires d'Auxerre des xive-xve siècles.

A. S., juin, ii, 274-75. — *B. H. L.*, 259. — Duchesne, ii², 445. — *Gall. christ.*, xiii, 265-66. — V. Leroquais, *Les bréviaires mss. des bibl. publ. de France*, iii, 8. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 313. — *Mart. Rom.*, 231-33.

R. Van Doren.

CENSURIN est placé par le bollandiste Stilting au 5 sept. comme martyr à Ostie sous Gallus, en 252, avec Herculanus et d'autres compagnons. A cette date, le martyrologe romain n'a retenu que Herculanus. L'hiéronymien non plus ne parle pas de Censurin.

A. S., sept., ii, 518-20. — *Mart. Rom.*, 381. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 489.

R. Van Doren.

CENTENARIENSIS *(Ecclesia)*, en Numidie, n'a pas encore été retrouvée. Il se peut qu'elle corresponde à l'un des deux *Ad Centenarium* de la Table de Peutinger (*Weltkarte des Castorius genannt die Peutinger'sche Tafel*, éd. K. Miller, Ravensburg, 1888, segm. iv, 1 et segm. ii, 5), le premier situé à 12 milles de Tigisi et de Gadiaufala, le second à 22 milles de Zaraï et à 15 de *Diana*. La localité dite *Centenarias* de l'Anonyme de Ravenne (*Ravennatis anonymi cosmographia*, iii, 6, éd. Pinder et Parthey, p. 149, § 17) a été aussi mise sur les rangs. Mais aucune découverte n'est venue confirmer l'une ou l'autre de ces hypothèses. Reginus, évêque de Tigillava, souscrit à la conférence de 411 (*Gesta coll. Carth.*, i, 133; *P. L.*, xi, 1308), pour un Cresconius *Centenariensis*, absent pour raison de santé, et dont le compétiteur anonyme s'était fait excuser pour le même motif. La notice de 484 (*Not. prov. Afr.*, *Numidia*, 39; Victor de Vite, éd. Petschenig, 120; *P. L.*, lviii, 270, 301) donne le nom d'un autre pasteur catholique du lieu, Florentius; il est cité le trente-neuvième sur la liste des évêques numides.

Morcelli, i, clxxii, 135-36. — *Not. dign.*, annot., p. 617, 644. — Gams, 465. — De Mas-Latrie, dans *Bull. de corresp. afr.*, 1886, p. 90; *Trésor de chronologie*, Paris, 1889, p. 1870. — Mgr Toulotte, *Géogr. de l'Afr. chrét.*, *Numidie*, Rennes-Paris, 1894, xliv, p. 107-8. — P. Mesnage, *L'Afr. chrét.*, Paris, 1912, p. 307-8. — H. Jaubert, *Anciens évêchés de la Numidie*, dans *Rec. de Constantine*, xlvi, 1912, p. 30-31, § 42.

J. Ferron.

CENTINA, martyre, 18 sept. En 1754 furent transférés à Atiliana, près de Mestre, les corps de deux saints provenant du cimetière de S.-Priscille: Centina et un autre qu'on appela Boniface; de même le corps d'un saint enseveli au cimetière de S.-Calixte,

que l'on dénomma Fortunatus. S'agissait-il de martyrs? On pourrait en douter. .

A. S., sept., v, 758.

R. Van Doren.

CENTINI (Maurice), conventuel, théologien, évêque de Massa Lubrese (1626), de Mileto (1631, † 1640). Voir *D. T. C.*, ii, 2136.

CENTULA, abbaye. Voir Saint-Riquier.

1. CENTULLION (Guillaume), évêque d'Apt (1243-† 1246). Il était prévôt d'Apt, au moins depuis 1221, quand il fut appelé à succéder à Geoffroy II († 1243), sur le siège épiscopal d'Apt. En 1244, il se rend à Manosque, où Zoën, évêque d'Avignon et légat du pape, l'a convoqué avec plusieurs autres prélats de la région. Le 1er mai 1244, les évêques signent une formule de trêve. Guillaume Centullion eut à lutter contre les Simiane qui lui refusaient l'hommage dû à leur suzerain. Ils vinrent même l'attaquer dans son château de Signon. Il fut obligé, pour en venir à bout, de faire appel au pape et au comte de Provence. Ceux-ci confièrent le règlement de ce différend au légat Zoën, qui, lui-même, passa la peu agréable mission à Guy de Soliers, prévôt de Barjols. Les esprits étaient tellement montés de part et d'autre qu'une solution ne put intervenir promptement, et Guillaume Centullion mourut avant de la connaître, le 26 janv. 1246.

Archives des Bouches-du-Rhône, *B 284, 313, 338.* — Albanès, *Gallia christiana, nov.*, i, 233-34. — Boze, *Histoire de l'Église d'Apt*, 1820, p. 139. — *Gallia christiana*, i, 1715, col. 359. — Papon, *Histoire de Provence*, i, 1777, p. 226.

P. Calendini.

2. CENTULLION (Raymond), évêque d'Apt (1272-† 1275). Sautel ne l'admet pas dans sa liste épiscopale, alors qu'Albanès le donne comme régulièrement élu. Sa parenté avec Guillaume lui avait probablement valu le canonicat d'Apt, car c'est à ce titre de chanoine que nous le voyons, dès 1257, accompagner à Marseille Pierre Baile, évêque d'Apt. Ce dernier y reçut, le 10 août, la déclaration des Aptésiens, au sujet du consulat d'Apt, qu'ils reconnaissaient appartenir de droit à leur évêque. Raymond Centullion consacra, dans sa cathédrale (sept. 1272), les deux autels de la Ste-Vierge et de S.-Jean. Il mourut le 10 juill. 1275.

Albanès, *Gallia christ. novissima*, i, 238; *Instrum.*, i, 81. — Bibliothèque de Marseille, ms. *1166*, fol. 62 v°. — *Gallia christiana*, i, 1715, col. 360-61. — Papon, *Histoire de Provence*, i, 227.

P. Calendini.

CENTURIENSIS *(Ecclesia)*, se rattache à la province romaine de Numidie. Elle est connue par trois de ses évêques : Quodvultdeus, qui est excommunié par le concile de Milève en 402 pour avoir refusé de discuter avec son rival (*Codex canonum eccl. Africanae*, c. 87, éd. Christophorus Iustellus, Paris, 1615, p. 21 et 226) et qui prend part en 411 à la conférence de Carthage (*Gest. coll. Carth.*, i, 126; *P. L.*, xi, 1289); Cresconius, son compétiteur donatiste *(loc. iam cit.)*, et Januarius, cité le 85e sur la liste de Numidie dans la Notice de 484 (*Not. prov. Afr., Numidia*, 95; Victor de Vite, éd. Petschenig, 122; *P. L.*, lviii, 271, 310). Il est possible que cet évêché s'identifie avec les *Centuriae* de Procope (*De bello Vandalico*, ii, 13, éd. Dindorf, 463), dans lequel Ch. Tissot (*Géogr. comparée*, ii, Paris, 1888, p. 424) reconnaît un nom de localité et qu'il suggère d'assimiler à l'*Ad Centenarium* de la Table de Peutinger (*Weltkarte des Castorius genannt die Peutinger'sche Tafel*, éd. Miller, Ravensburg, 1888, segm. iv, 1) à 12 milles de Tigisi et à 6 d'*Ad Rubras;* mais rien n'autorise jusqu'à ce jour ces identifications, pas plus que celle de l'*Ad Centenarium* avec un point situé à 9 km. à l'E.S.W. d'Aïn Hadjar Allah, soutenue par Tissot (*op. cit.*, 419), ou avec Fedj Deriass, proposée par Toussaint (*Bull. du comité*, 1897, p. 264-65, 271, n. 15; cf. St. Gsell, *Atlas arch.*, Alger, 1911, f. 18, Souk Ahras, 170 et 180).

Morcelli, i, clxxiii, 136. — *Not. dign.*, annot., p. 617, 644. — Gams, 465. — De Mas-Latrie, dans *Bull. de corresp. afr.*, 1886, p. 90; *Trésor de chronologie*, Paris, 1889, p. 1870. — Mgr Toulotte, *Géogr. de l'Afr. chrét., Numidie*, Rennes-Paris, 1894, xlvi, p. 111-12. — P. Mesnage, *L'Afr. chrét.*, Paris, 1912, p. 311-12. — H. Jaubert, *Anciens évêchés de la Numidie...*, dans *Rec. de Constantine*, xlvi, 1912, p. 31, § 44.

J. Ferron.

CENTURIONENSIS *(Ecclesia)*, fait son apparition dans l'histoire au concile provincial tenu à Cirta (Constantine) entre 305 et 311, le 13 mai au plus tôt (S. Augustin, *Contra Cresconium*, iii, 27; éd. Barreau, xxix, 169-71; *P. L.*, xliii, 510-12; S. Optat, *De schismate Donatistarum*, i, 14; éd. Dupin, Paris, 1702, p. 14-16; cf. Hefele-Leclercq, i, 209-11) : un *Nabor a Centurionis* siège parmi les cinq évêques intègres de l'assemblée. Par contre, en 411 (*Gesta coll. Carth.*, i, 202; *P. L.*, xi, 1341), c'est un donatiste sans compétiteur catholique, *Januarius Centurionensis*, qui se trouve à la tête de cet évêché. En 484, les catholiques ont repris possession de la place avec Firmianus, dont l'ethnique a été lu par les copistes *Centurianensis* et qui est cité le sixième, avec la mention *prbt*, sur la liste des évêques de Numidie convoqués à Carthage par Hunéric (*Notitia prov. et civit. Afr., Numidia*, 6; Victor de Vite, éd. Petschenig, 119; *P. L.*, lviii, 270, 293). Il semble bien que ce soit la localité dont les magistrats sont mentionnés aux côtés de ceux de Cirta dans l'interrogatoire des SS. Jacques et Marien (Ruinart, *Acta martyrum sincera*, Vérone, 1731, p. 196, § 5). Mais cela n'autorise nullement à conclure à la proximité des deux cités et encore moins à l'identification de notre évêché avec l'actuel « El Kantour », puisque ce nom présente un sens en arabe, celui de broussaille, correspondant parfaitement à la physionomie de la contrée (cf. A. Cherbonneau, *Exptication du nom d'Et-Kantour*, dans *Rec. de Constantine*, vi, 1873-74, p. 85-90; St. Gsell, *Atlas arch.*, Alger, 1911, f. 8, Philippeville, 227).

Morcelli, i, clxxiv, 136-37. — *Not. dign.*, annot., p. 616, 644. — Gams, 465. — De Mas-Latrie, dans *Bull. de corresp. afr.*, 1886, p. 90; *Trésor de chronologie*, Paris, 1889, p. 1870. — Mgr Toulotte, *Géogr. de l'Afr. chrét., Numidie*, Rennes-Paris, 1894, xlvi, p. 111-12. — P. Mesnage, *L'Afr. chrét.*, Paris, 1912, p. 311-12. — H. Jaubert, *Anciens évêchés de la Numidie*, dans *Rec. de Constantine*, xlvi, 1912, p. 31, § 44.

J. Ferron.

CENTURIUS, un laïque de la secte donatiste, qui, vers les années 400 à 411, à l'époque où S. Augustin menait sa campagne de prédications antischismatiques, remit à l'Église, c.-à-d. à la hiérarchie catholique, de la part de ses coreligionnaires, quelques-uns des arguments qu'ils opposaient aux « traditeurs » dans leurs enseignements oraux ou écrits, en y joignant un petit nombre de « soi-disant témoignages » scripturaires favorables à leur cause. L'évêque d'Hippone (*Retract.*, ii, 19; éd. Barreau, ii, 77-78; *P. L.*, xxxii, 638) prit la peine de lui répondre par un opuscule aujourd'hui perdu, intitulé *Contra quod attulit Centurius a Donatistis*, et où il reprenait point par point les objections de son adversaire, en les réfutant très brièvement, à commencer par la question très débattue du baptême. Ce fut probablement l'occasion du retour de Centurius clairement mentionné par Augustin, *quidam laicus* tunc *eorum*.

P. Monceaux, *Hist. litt. de l'Afr. chrét.*, vi, Paris, 1922, p. 234; vii, 1923, p. 97-98 (l'auteur brode un peu).

J. Ferron.

CEOLFRID, saint anglais, abbé des monastères de Wearmouth et Jarrow († 716). Il naquit en 642, trouva sa formation ascétique dans le monastère de Gilling, et puis, invité par Wilfrid, il passa à Ripon où il devint prêtre en 669. En 674 le fondateur de l'abbaye de Wearmouth, Benedict Biscop, l'invita pour l'assister dans la fondation et le gouvernement de ce monastère célèbre. Plus tard, Ceolfrid fut promu au gouvernement des deux monastères de Wearmouth et de Jarrow où il avait comme disciple le Vén. Bède qui composa une Vie de Ceolfrid et en fit l'éloge dans son *Histoire ecclésiastique*. C'était sur l'ordre de Ceolfrid que Bède fut sacré prêtre. Promoteur zélé de l'unification des pratiques ascétiques et des rites liturgiques, Ceolfrid réussit à convertir plusieurs Irlandais, entre autres Adamnan, abbé d'Iona, à accepter la pâque et la tonsure romaines. A son instance, Nectan, roi des Pictes de l'Écosse, entreprit une réforme des rites dans son royaume et enjoignit à son clergé de se conformer aux dispositions conseillées par Ceolfrid. Après avoir bien établi une tradition monastique et ecclésiastique qui influença pendant longtemps l'Église d'Angleterre, Ceolfrid résigna son autorité abbatiale et partit pour Rome en 716. Au cours de son voyage, il mourut à Langres le 25 sept. de la même année. Ses reliques furent transférées en Angleterre, probablement à Wearmouth.

Bède, *Vita sanctissimi Ceolfridi*, éd. C. Plummer, *Venerabilis Baedae Opera historica*, I, Oxford, 1896, p. 388-404; II, 369-79. — *B. H. L.*, n. 1726. — *D. C. Biogr.*, I, 439-41.

F. O' Briain.

CEOLWULF, saint roi, et puis moine, en Angleterre († 764). Il succéda à son frère, Osric, comme roi de Northumbrie en 729 et il favorisa beaucoup l'organisation de l'Église dans son royaume et le choix de bons prélats pour les jeunes diocèses placés sous son autorité. C'était à lui — *gloriosissimo regi Ceoluulfo* — que le Vén. Bède dédia son *Histoire ecclésiastique*. Malheureusement son règne fut court. Une insurrection lui ôta la couronne, et il fut tonsuré de force et emprisonné dans un monastère en 731. Mis en liberté, il renonça spontanément à son royaume et devint moine à Lindisfarne en 737 où il mourut en 764. Il devint l'objet d'un culte et ses reliques furent transférées à Norham et plus tard son crâne fut l'objet de vénération à Durham.

Bède, *Historia ecclesiastica gentis Anglorum*, éd. C. Plummer, II, Oxford, 1896, p. 336-40, 350, 379, etc. — *A. S.*, janv., I, 1081. — *D. C. Biogr.*, I, 442-44.

F. O' Briain.

CÉOS (Κέος), petit évêché des Cyclades, dépendant d'Athènes, promu archevêché puis métropole éphémère. L'île de Céos se trouve au sud-est du cap Sounion (Attique); elle mesure 103 km² et compte 3 733 habitants (1928). Dans l'antiquité, elle porta aussi le nom d'Hydrousa (Ὑδροῦσα), qui ne s'est pas maintenu. Elle possédait quatre villes assez importantes qui ont laissé des ruines, dignes d'intérêt. Dès l'époque romaine, le nom prit la forme de Kéa (latin Cea), puis Κεῖα et Κία. Les Vénitiens, qui s'emparèrent de l'île en 1207, la nommèrent Tzia, appellation dont les Grecs firent Ντζία puis Τζιά, forme encore employée de nos jours, bien que le nom ancien de Κέος ait été officiellement rétabli. L'île resta possession vénitienne de 1207 à 1537, date à laquelle le fameux amiral turc Haïreddin Barberousse la conquit. Elle fut unie au duché de Naxos en 1541, puis annexée à la Turquie en 1566; enfin elle fut incorporée au royaume de Grèce en 1833. Au début de 711, le pape Constantin, appelé par l'empereur Justinien II, s'y arrêta quelque temps et y rencontra le patrice Théophile, chargé de le conduire à Constantinople. Michel Acominatos, métropolite d'Athènes, s'y réfugia après la prise de sa ville épiscopale par les latins (1205); il y vécut jusqu'à sa mort (1220).

Il est difficile de dire à quelle époque la petite île de Céos fut pourvue d'un évêché. On ne trouve pas trace de celui-ci dans les listes officielles du patriarcat de Constantinople pendant l'empire byzantin. Il paraît pour la première fois dans la liste du moine sicilien Nil Doxapatris (deuxième moitié du XIIe s.) (G. Parthey, *Hieroclis Synecdemus et Notitiae graecae episcopatuum*, Berlin, 1886, p. 300, n. 276) parmi les onze suffragants de la métropole d'Athènes. Encore n'est-il pas sûr que ce ne soit pas une interpolation postérieure, le texte de Nil ayant subi de multiples modifications. Le titre est ἡ Κέως καὶ Θερμίων. Thermia est une petite île voisine de Céos, appelée Cythnos (Κύθνος) dans l'antiquité (c'est aussi le nom officiel de nos jours). Elle mesure 82 km² et compte 2 860 habitants (1928).

L'évêché grec, si tant est qu'il existât alors, disparut pendant l'occupation latine. Il fut rétabli après la conquête de l'île par les Turcs et fut même uni à celui de Syra en 1594. Le patriarche Cyrille Lucaris l'érigea en archevêché en 1623. Il devint métropole en 1819 et se vit attribuer alors l'île de Sériphos. La loi du 21 nov. 1833 sur l'organisation de l'Église de Grèce le remit au rang des évêchés; le 15 déc. 1843, il fut compris dans celui des Cyclades nouvellement créé; enfin la loi de 1852 l'unit à celui d'Andros, lui-même supprimé lors de la réforme de 1900.

On ignore à quelle date les Vénitiens établirent un évêque à Céos. La liste des titulaires connus ne présente qu'une douzaine de noms du XIVe au XVIe s. : Puricivallis (?-1376); Simon de Arezzo; François Andrea, O. F. M. (6 juill. 1422-35); François Berberii (1435-† 1445); François, O. F. M. (9 juin 1445-30 avr. 1453); Gometius (24 mai 1498-?); Jean Zotto (6 févr. 1520-?); Denys Zanettini, O. F. M. (8 févr. 1529-11 déc. 1538); Constantin Justiniani, O. P. (27 août 1540-† début 1545); Jean de Gaona, O. S. A. (19 févr. 1546-?); Jacques de Roccha (après 1550). Depuis la seconde moitié du XVIe s., aucun prélat ne semble avoir été nommé au siège de Céos, qui était devenu purement titulaire à la suite de la conquête turque. Le titre est de nouveau conféré : Jacques-Thomas O'Dood, élu le 22 mai 1948, auxiliaire à San Francisco.

La liste des évêques grecs connus ne commence qu'à la fin du XVIe s. Il est donc assez vraisemblable que l'évêché de rite byzantin succéda tout simplement au latin et qu'il n'existait pas avant le XIIIe s. Cette liste ne renferme que quatorze noms : Syméon (?-† 15 janv. 1594); Nectaire (déjà en 1622-8 juin 1630); Daniel (8 juill. 1630-† avant déc. 1646); Nil (5 déc. 1646-démissionne le 15 sept. 1650, en faveur du suivant); Germain, neveu de Nil (juill. 1651-déposé le 14 août 1651). Pendant le premier épiscopat de Germain, le patriarche de Constantinople Joannice II, déposé pour la quatrième fois en juill. 1656, reçoit l'évêché de Céos comme revenu et y meurt à la fin de 1659 ou au début de 1660; on ignore comment les deux prélats s'accordèrent; Grégoire (14 août 1661-?); Germain, rétabli (mars 1675-?); Macaire (1721); Barthélemy Deangelis (vers 1730); Ananie Bradyglossos (vers 1740); Moïse (21 févr. 1748-?); Néophyte (vers 1760); Grégoire Migadas (?-† pendu par les Turcs en mai 1792); Sophrone (1792-96); Nicodème Roussos (1796-1842).

Bürchner, *Keos*, dans *Real-Encyclopädie* Pauly-Wissowa, XI-1, 182-89. — D.-P. Paschalès, Κέος, dans Μεγάλη ἑλληνικὴ ἐγκυκλοπαιδεία, XIX, 173-75. — Jean N. Psyllas, Ἱστορία τῆς νήσου Κέας, 1921, p. 180-83. — Lequien, *Oriens christianus*, III, 868-70. — Gams, I, 449. — A. Battandier, *Annuaire pontifical*, 1916, p. 384.

R. Janin.

CEPARANA (S.-Venance), *de Separano*, abbaye de bénédictins sise au confluent du Magra et du Vara, près de Bollano, aux frontières de la Ligurie, diocèse de Luni-Sarzana. Les archives étant perdues, on ignore la date de la fondation du monastère, et quand il passa sous l'autorité immédiate du S.-Siège. Il semble avoir été dévasté, quand, en 1447, il fut cédé par Eugène IV à l'abbaye des olivétains de S.-Venereo de Tyro. Il fut placé sous commende avant la fin du xve siècle.

Cottineau, 652. — Kehr, *It. pont.*, vi, ii, 384. — Semeria, *Secoli crist.*, ii, 154. — B. Tondi, *Olivet. dilucid.*, 80.

R. Van Doren.

CEPARI (Vergilio), jésuite, né vers 1564 à Punicale près de Pérouse, mort à Rome le 14 mars 1631. Avant son entrée au noviciat le 21 mai 1582, il avait étudié le droit. Au Collège romain, il eut S. Louis de Gonzague comme condisciple et comme ami et assista à sa mort. Successivement prédicateur dans les principales villes d'Italie, professeur d'hébreu au Collège romain, de théologie aux universités de Parme et de Padoue, recteur du collège de Florence et du Collège romain, il se signala avant tout comme hagiographe. Postulateur des causes de S. Ignace, de S. François de Borgia, de Ste Marie-Madeleine de Pazzi, de S. Louis de Gonzague, de S. Stanislas Kostka, des Bx Rodolphe Aquaviva et John Ogilvie et du vénérable Père Joseph Anchieta, de S. Robert Bellarmin, il consigna les connaissances acquises par une si multiple expérience en un directoire des canonisations en dix livres resté manuscrit et dont trois seulement sont conservés. Benoît XIV le mentionne et en fait grand cas. Ce sont ses biographies de S. Louis de Gonzague et de S. Jean Berchmans qui lui ont valu sa renommée. Sa connaissance intime de leurs vertus et sa propre expérience spirituelle en font un témoin de première valeur. Un juge aussi compétent que le P. H. Delehaye, Bollandiste, n'a pas craint d'écrire — et l'observation vaut aussi pour la Vie de S. Louis — que la Vie de S. Jean Berchmans « est une des meilleures Vies de saints, que l'on éprouve quelque satisfaction à rencontrer, dans un genre cultivé par trop de talents insuffisamment mûris, un modèle aussi soigné, un travail aussi habilement et aussi soigneusement composé. » (*Vie de saint Jean Berchmans*, collection *Les saints*, 8).

La 1re édition de la Vie de S. Louis de Gonzague, dont l'auteur avait déjà réuni des notes du vivant même du jeune saint, parut en 1606 sous le titre : *Vita del Bealo Luigi Gonzaga della Compagnia di Gesu*. Dédiée au marquis François de Gonzague, frère du bienheureux, elle contient une lettre dédicatoire du marquis au pape Paul V. Une édition revue, corrigée et complétée par l'auteur, parut en 1630. Rééditée un grand nombre de fois, elle fut traduite dans les diverses langues de l'Europe. Grâce aux appendices qui y furent ajoutés, l'édition du P. Boero, S. J., de 1862 est la plus complète. Cepari écrivit aussi une Vie de S. François de Borgia, 1re édit., 1624 in-8, 236 p. Une réédition en fut faite encore en 1884, 2 vol. in-16°, 190 et 216 p. La *Vita di Giovanni Berchmans, Fiammingo, religioso della Compagnia di Gesu*, parue en 1627, fut traduite en néerlandais par le P. Surius dès 1629, en français par le P. Jean Cachet, S. J., et en latin par le P. Herman Hugo, S. J., en 1630. Sous le nom de Marie-Madeleine Anguillara, la supérieure des Oblates de Ste-Françoise, fut publiée une Vie de Ste Françoise Romaine qui repose sur les notes de Cepari mais qui fut complétée et ordonnée par le P. Jacques Fuligati (Papebroch, *A. S.*, mars, ii, 176-211 en donne une traduction latine). Confesseur et directeur de Ste Marie-Madeleine de Pazzi et postulateur de sa cause, Cepari avait composé à l'occasion de la béatification une Vie de la sainte sur la demande des religieuses du couvent de la Très-Sainte-Incarnation de Rome, fondation du couvent N.-D.-des-SS.-Anges de Florence, quand il apprit l'édition donnée par Racconisi de la Vie par Puccini. Sur le désir du cardinal Barberini, l'impression fut arrêtée et l'ouvrage poussé jusqu'au ch. lviii demeura en la possession du couvent romain. En 1669 à l'occasion de la canonisation, elle fut publiée et complétée par le P. Fozi, S. J. (cf. *A. S.*, mars, vi, 178 et 249; elle fut traduite par Papebroch et insérée presque entièrement).

Le traité ascétique *Essercizio della presenza di Dio*, 1621, dédié au cardinal Bellarmin, était hautement apprécié par celui-ci, qui en faisait sa lecture préférée à la fin de sa vie. Cepari donna dans les *Regole communi delle Vergine di Gesu nel collegio di Castiglione*, 1622, une règle à la congrégation fondée par les saintes nièces de S. Louis de Gonzague (cf. *A. S.*, juin, iv, actes de S. Louis à la fin du volume, n. 34 et 99). Une autre congrégation religieuse tiendrait, elle aussi, sa règle du P. Cepari.

Sommervogel, ii, 957. — Southwell, *Scriptores Societatis Jesu*, 783. — Patrignani, *Menologio*, 14 marzo, 101. — De Guilhermy, *Ménologe de la Compagnie de Jésus. Assistance d'Italie*, i, 324 n. — Cordara, *Historia Societatis Jesu*, vi, l. XVI, n. 11, p. 445. — *A. S.*, juin, iv, 876 B, 891 F, 1090 sq.; mai, vi, 177-249.

A. De Bil.

CEPHAE CASTELLUM, *Cephas, Ḥasan-Keph, Ḥassan-Kef, Ḥesen-Kipha, Ḥiṣn-Kepha, Ḥiṣn-Pelros* (?), ville de Mésopotamie située sur le Tigre dans le Tūr ʿAbdin, au sud-est de Maypherqat. Son évêque apparaît mentionné pour la première fois dans la Vie du reclus Jacques l'Égyptien. Plus tard, les jacobites à leur tour y établirent un siège épiscopal.

Évêques : Benjamin (sous Julien l'Apostat), Noé (451), Athanase (1015; si Ḥisn-Petros = Ḥisn-Kepha). On peut y ajouter l'évêque Denys (vers 1100), si Hesna, dans la *Chronique de Michel le Syrien*, est à identifier avec notre localité. Un autre évêque de Ḥesna, Gabriel, participa au synode d'Amid (1616).

J.-S. Assemani, *Bibliotheca orientalis*, i, Rome, 1719-28, p. 547; iii, 1, 600; iii, 2, 736. — Lequien, ii, 1005 sq., 1487 sq. — W. Wright, *Catalogue of Syriac Mss. in the British Museum*, Londres, 1870-72, p. 95, 850, 1136. — J.-B. Abbeloos-T.-J. Lamy, *Gregorii Bar Hebraei Chronicon ecclesiasticum*, i, Louvain, 1871, col. 429, note 1. — J.-B. Chabot, *Les évêques jacobites du VIIIe au XIIIe s.*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, vi, Paris, 1901, p. 198; *Chronique de Michel le Syrien*, iii, Paris, 1905-10, p. 499. — E. Honigmann, *Studien zur Notitia Antiochena*, dans *Byz. Zeitschrift*, xxv, Leipzig, 1925, p. 75, 83. — J. Markwart, *Sudarmenia und die Tigrisquelten*, Vienne, 1930, p. 603 sq. (index). — E. Schwartz, *Concilium universale Chalcedonense*, vi, Berlin, 1938, p. 49, 92. — R. Devreesse, *Le patriarcat d'Antioche depuis la paix de l'Église jusqu'à la conquête arabe*, Paris, 1945, p. 299, 300, 302, 306, 309.

Arn. Van Lantschoot.

CÉPHALLÉNIE (Κεφαλληνία, auj. Céphalonie), évêché des îles Ioniennes, dépendant de Corinthe, puis métropole. L'île de Céphalonie fut habitée dès l'époque néolithique et participa à la civilisation mycénienne, comme le prouvent les nombreuses découvertes que l'on y a faites. Chez Homère, le nom de Céphaloniens n'est jamais donné aux seuls habitants de l'île; il s'applique à tous les sujets d'Ulysse qui peuplaient aussi les îles voisines, Zante, Ithaque, etc. C'est Strabon le premier qui l'emploie uniquement pour les gens de l'île. Céphalonie fut alliée à Athènes pendant la guerre du Péloponèse et en subit le contrecoup. Elle fit ensuite partie de la confédération étolienne; elle résista victorieusement à Philippe V de Macédoine (218 av. J.-C.) et tomba au pouvoir des Romains en 192. Elle devint la propriété personnelle

du consul Gaius Antoine, oncle de Marc Antoine; il y vécut six ans en exil (59-53). Plus tard, elle fut donnée aux Athéniens. Sous les Byzantins, Céphalonie fut le centre du thème des îles Ioniennes jusqu'en 1185. Elle subit les attaques infructueuses de Robert Guiscard à la fin du XIe s. Guillaume II s'empara de l'île en 1185 et y établit un gouverneur. Après la prise de Constantinople par les latins (1204), elle devint le fief de Mathieu Orsini, sous la suzeraineté de Venise. Les Orsini la conservèrent jusqu'en 1357, date à laquelle elle passa définitivement au pouvoir des Tocco. Cette nouvelle situation dura jusqu'en 1479. Les Turcs s'emparèrent alors de l'île; mais les Vénitiens les en chassèrent en 1503. Les nouveaux maîtres s'occupèrent sérieusement du développement économique du pays qui devint rapidement brillant malgré les incursions répétées des Turcs. Céphalonie fut cédée à la France par le traité de Campo-Formio (1797), puis elle fit partie de la République ionienne (1800-07) pour redevenir française pendant deux ans. Les Anglais s'en emparèrent en 1809 et la gardèrent sous leur protectorat, ainsi que les autres îles ioniennes, jusqu'en 1863. Elles furent alors rattachées au royaume de Grèce.

Le christianisme pénétra probablement de bonne heure à Céphalonie, à cause de la position de l'île sur les voies maritimes qui relient l'Orient à l'Occident. Au dire de Clément d'Alexandrie le fait se serait passé vers la fin du Ier s. On ignore complètement à quelle date elle eut un évêché. Le premier titulaire dont parlent les documents n'est que de 787. Le diocèse comprenait probablement les deux îles de Céphalonie et d'Ithaque. Quand les Vénitiens furent maîtres du pays, l'évêché grec disparut et fit place à un évêché latin qui en eut tous les droits. Il y eut cependant des titulaires byzantins, puisqu'en 1362 l'évêque de Céphalonie était transféré à Naupacte par le patriarche Calliste (Miklosich et Muller, *Acta et diplomata graeca medii aevi*, I, 413-15). Toutefois l'évêché grec fut rétabli vers le milieu du XVe s. par Léonard Tocco (1448-79), mais avec juridiction sur Zante et Ithaque. Cyrille Lucaris l'érigea en archevêché le 6 juill. 1628. Ce fut la cause de démêlés assez violents entre les clergés des deux îles de Céphalonie et de Zante, surtout au sujet de l'élection de l'archevêque. Pour y mettre fin, le provéditeur Pisani publia, en 1716, un décret qui réglait minutieusement cette question. En sept. 1799, Céphalonie devint métropole, ainsi que Zante. Quant à Ithaque, elle fut pourvue d'un évêché soumis à Céphalonie. Celle-ci, comme les autres îles Ioniennes, resta sous la juridiction du patriarcat de Constantinople jusqu'en juill. 1886. Elles furent alors rattachées à l'Église de Grèce.

Céphalonie et Ithaque forment aujourd'hui une métropole grecque orthodoxe qui compte 66 000 fidèles (1928), avec 110 églises et 108 prêtres séculiers. On y trouve cinq monastères d'hommes avec une cinquantaine de moines et trois monastères de femmes avec 60 moniales. L'évêché publie une revue religieuse, Ἅγιος Γεράσιμος. Le métropolite réside à Argostoli, capitale de l'île.

La liste des évêques grecs n'est un peu complète qu'à partir du XVIe s. On n'en trouve que deux à l'époque byzantine. Au concile de Nicée (787), le prêtre Georges remplaça le titulaire de Céphalonie dont le nom est inconnu (Mansi, XIII, 145 B, 369 C, 392 B). Antoine prit part à celui de 879 qui réhabilita Photius (Mansi, XVII A-XVIII A, 376 B). Un évêque, dont le nom est inconnu, fut transféré à Naupacte en sept. 1362 (Miklosich et Muller, *op. cit.*, I, 413-15). — Philothée Loberdos, 1567-80. — Anthime Antipas, vers 1605. — Parthénius Ier, 1622? — Pachôme Doxaras, 1624. — Nicodème Métaxas, mai 1628-† 1646. — Jérémie, 1646-† 1651. — Païsios Choidas, 1664-† 1672. — Timothée Typaldos, 1684-† 1718. — Sophrone, 1721. — Séraphim, 1725. — Abramius Mélissène, 1756. — Sophrone Coutoubalès, déposé en 1762. — Joannice, 1784. — Parthénius II Macrès, sacré en mars 1824-† juill. 1842. — Constantin Typaldos, élu en nov. 1842, refusé par le sénat ionien. — Spyridon Contomichalès, déc. 1842-† juill. 1873. — Spyridon Combothécras, nov. 1874-démission en mai 1876. — Germain Calligas, oct. 1883, nommé archevêque d'Athènes le 5 juin 1889. — Gérasime Dorigas ou Dorizas, 5 févr. 1893-† 24 janv. 1901. — Damascène Polydorou, 9 juill. 1901-† 1934. — Germain, sacré le 14 juin 1934.

L'évêché latin fut sans doute créé au début de 1207 en même temps qu'était nommé le premier titulaire. Le 11 mars 1222, Innocent III l'unit à celui de Zante. En 1625, cette union fut déclarée perpétuelle. Au moment de l'annexion des îles Ioniennes au royaume de Grèce (1862), le diocèse de Céphalonie et Zante fut soumis comme suffragant à l'archevêché de Corfou. Quatre ans plus tôt, l'administration en avait été confiée à l'archevêque de Corfou. De 1872 à 1885 il y eut encore un évêque; mais depuis lors a été rétablie la situation créée en 1859. Le nombre des fidèles a d'ailleurs rapidement diminué. Les persécutions que les orthodoxes leur ont fait subir après l'annexion à la Grèce en décidèrent un bon nombre à s'expatrier. L'exode a continué depuis lors. A la fin du XIXe s. le nombre des catholiques était tombé à 450, dont 300 pour l'île de Zante et 150 pour celle de Céphalonie. Ils ont 7 églises et chapelles, avec 2 prêtres séculiers et 3 capucins. Zante possède une maison épiscopale, mais il n'y en a point à Céphalonie.

La succession épiscopale est assez régulière depuis le milieu du XIVe s., avec une interruption de cinquante ans à la fin du XVe, causée sans doute par l'occupation turque (1479-1503). La liste des évêques connus renferme plus de quarante noms. Benoît, élu le 13 mars 1207-?. — G..., vers 1245. — Palmerius de Gallucio, ?-10 nov. 1252. — Rainier Nerucius, ?-† avant 1350? — Emmanuel, O. S. B., 14 juin 1350-?. — Daniel, ?-† 1370. — Perceval d'Aléria, 6 mars 1370-1375. — Ange de Cotronio, O. S. A., 22 juin 1375-† 1383?. — Princivalli, 1385. — Blaise, O. S. A., ?-1396. — Pierre Jean, 12 janv. 1396-† 1400. — Grégoire Nardi, 29 nov. 1400-1427. — Antoine de Morellis, 17 oct. 1427-30? — Dominique de Pupio, 23 mars 1430-† 1436. — Jean, 25 févr. 1437-† 1442. — Jean Jacobi, O. S. A., 27 févr. 1443-57? — Jean de Archadia, 31 janv. 1458-62. — Jean-Antoine Scardameti, O. F. M., 23 oct. 1462-?. — Marc, ?-1521. — Ferdinand de Médicis, 9 août 1521-55. — Jean-François Commendone, 25 oct. 1555-? — Jean-Pierre Delfino, chan. de S. Aug., 27 mars 1560-?. — Paul del Grasso, 14 juill. 1574-† 1589. — Dominique Carli, O. F. M. Conv., 26 juill. 1589-† 1596. — Raphaël Inviziati, 24 janv. 1597-1611. — Marc Pasqualigo, 10 oct. 1611-† 1624. — Michel de Varolis, O. F. M. Conv., 27 janv. 1625-† 1634. — Constantin Rossi, 24 juin 1634-15 août 1640. — Jean Rossi, 3 déc. 1640-54. — François Gozzadini, 22 mars 1654-66. — Hyacinthe-Marie Conigli, O. P., 6 mai 1675-mai 1695. — Junelli, O. S. B., 19 août 1695-98. — Jean-Vincent Filippi, 1698-10 mai 1718. — Jean-Chrysostome Calvi, O. P., 10 mai 1718-7 sept. 1729. — Joseph Caccia, O. F. M., 28 nov. 1729-8 janv. 1731. — César Bonaiuti, 8 janv. 1731-27 févr. 1736. — Balthasar Remondini, 27 févr. 1736-† 5 oct. 1777. — Bernard Nochini, O. F. M., 12 sept. 1778-† 27 janv. 1785. — François Mercati, 2 oct. 1785-?. — Pacifique Deani, 1815. — Louis Scacoz, O. F. M., 8 août 1815-1830. — Louis Lastaria, 4 nov. 1831-59. — Jean Evangelo Boni, O. F. M. Cap., 27 juill. 1872-27 mars 1885.

Lequien, II, 234-35; III, 889-92. — B. Gams, I, 399; II, 89. — C. Eubel, I, 188; II, 139; III, 178; IV, 145. — Smith, *Dictionary of Greek and Roman Geography*, I, 587-88. — Bürchner, *Kephallenia*, dans *Real-Encyclopädie* Pauly-Wissowa, XI-1, 193-215. — Κεφαλληνία, dans Μεγάλη ἑλληνικὴ ἐγκυκλοπαιδεία, XIV, 300-8.

R. Janin.

CÉRAMEUS (Nicolas), *Kerameus*, médecin et théologien grec († 1672 ou 1670). Voir *D. T. C.*, II, 2136-37.

CÉRAMUS (Κέραμος), évêché de la province de Carie, dépendant d'Aphrodisias ou Stauropolis. La ville de Céramus était un petit port de cabotage situé sur la rive nord du golfe Céramique et tirait son nom de la terre à potier (Κέραμος) très abondante dans la région. Colonie dorienne, elle parvint à une grande prospérité, si l'on en juge par les monuments remarquables qui en restent : arc de triomphe, temples, sarcophages, mur d'enceinte avec tours et en partie conservé, acropole défendue par un triple rempart. Elle fut d'abord soumise à Stratoniceia, puis devint autonome et fut une des principales villes de la Confédération Chrysaoricienne (*Bull. de corresp. hellénique*, IX, 468). Elle battait monnaie sous l'empire romain. C'est aujourd'hui la bourgade de Gérémé, nom qui n'est que la déformation turque du grec Κέραμος.

Céramus eut sans doute un évêché à partir du IVe s. On ne connaît que quatre titulaires qui s'échelonnent du Ve au IXe s. Spudasius assista au concile d'Éphèse (431) (Mansi, IV, 1125 C, 1157 C, 1216 A, 1365 D; VI, col. 873 A). Maurianus était administrateur du diocèse lors du second concile de Nicée (787) (Mansi, XII, col. 998 C). A ce même concile assistait Nicétas, évêque nommé, ὑποψήφιος de Céramus (Mansi, XIII, 393 C). Syméon prit part au concile de 879 qui réhabilita Photius (Mansi, XVII A-XVIII A, 376 E). L'évêché de Céramus disparut probablement lors de l'invasion turque (fin du XIIe s.).

Le titre de Céramus a été conféré une dizaine de fois dans l'Église romaine : Jean Davoust, M. E. P., 1771-80, coadjuteur puis vicaire apostolique du Tonkin occidental. — Louis Bernucci, O. F. M. Cap., 1822. — Emmanuel Viccuna, 22 déc. 1828-2 juill. 1832, coadjuteur à Santiago du Chili. — André Carruthers, 13 sept. 1832-† 24 mai 1852, vicaire apostolique du district oriental d'Écosse. — Jacques Jeancard, 18 mars 1858-† 6 juill. 1875, auxiliaire à Marseille. — Salvador Casanas y Pagès, 28 févr. 1878-22 sept. 1879, administrateur d'Urgel. — Patrick Manogue, 11 juill. 1880-24 févr. 1884, coadj. à Sacramento (U. S. A.). — Étienne Reville, O. S. A., 27 janv. 1885-21 oct. 1901, coadjuteur à Sandhurst. — Georges Caric, 6 déc. 1906-8 juin 1918, auxiliaire à Makarska. — Joseph Skwireckas, 10 mars 1919-5 avr. 1926, suffragant à Samogitie. — Jean Hildebrand, 27 avr. 1926-† 28 sept. 1931, auxiliaire à Paderborn. — Antoine Valente da Fonseca, 23 oct. 1931-31 mai 1933, auxiliaire à Vila Real. — Camille-Valentin Stappers, O. F. M., élu le 26 févr. 1934, premier vicaire apostolique de Lulua et Katanga.

Lequien, I, 917-18. — Smith, *Dictionary of Greek and Roman Geography*, I, 589. — Bürchner, *Keramos*, dans *Real-Encyclopädie* Pauly-Wissowa, XI-1, 589. — A. Battandier, *Ann. pont.*, 1916, p. 384.

R. Janin.

CERAMUSSA, évêché numide, mentionné seulement dans les procès-verbaux de la conférence de 411 (*Gest. coll. Carth.*, I, 65, 133 et 134; *P. L.*, XI, 1235, 1275 et 1311). L'*Ecclesia Ceramussensis*, dont le nom se trouve déformé en *ceramunensis* dans le compte rendu (I, 133), n'avait alors qu'un évêque, Severianus, un catholique. De la discussion qui s'éleva entre lui et l'évêque donatiste de Milève (= Mila), le primat *(senex)* Adeodatus, au sujet de la juridiction sur le territoire de Ceramussa, il résulte qu'il n'y avait plus de donatistes, s'il y en avait jamais eu, dans cette Église, bien que le parti schismatique, en la rattachant au diocèse de Milève, la revendiquât comme y ayant des partisans. Nous estimons avec le P. Mesnage (*L'Afrique chrét.*, Paris, 1912, p. 298 et St. Gsell, *Atlas arch.*, Alger, 1911, f. 1, cap Bougaroun, 5) que la grande distance qui sépare de l'antique Milève le village actuel de Gueramoussa, situé près de la mer au N. W. de Collo (= Chullu), s'oppose à la séduisante identification établie par Mgr Toulotte (*Géogr. de l'Afr. chrét.*, *Numidie*, Rennes-Paris, 1894) entre cette localité et notre évêché.

Morcelli, I, CLXXV, 137. — *Not. dign.*, annot., p. 644. — Gams, 465. — Ch. Tissot, *Géogr. comparée*, II, Paris, 1888, p. 778. — L. de Mas-Latrie, dans *Bull. de corresp. afr.*, 1886, p. 90; *Trésor de chronologie*, Paris, 1889, p. 1870. — H. Jaubert, *Anciens évêchés de la Numidie*, dans *Rec. de Constantine*, XLVI, 1912, p. 31-32, § 45.

J. Ferron.

CÉRASA (Κέρασα), ou *Cerasae* (Κέρασαι), évêché de la province de Lydie, dépendant de Sardes. Cérasa était une petite ville située entre Bagae et Mésotmolos. On l'a identifiée successivement avec plusieurs villages turcs, comme Sirgie, Eliesler, Beyseyr, mais sans parvenir à une certitude.

Cérasa eut sans doute un évêché à partir du IVe s. Toutefois on ne rencontre de titulaire qu'au Ve. Ménécratès assista au concile de Chalcédoine, 451 (Mansi, VI, 573 D, 948 B, 980 E, 996 D, 1070 A, 1089 A; VII, 124 A, 152 D, 440 E). — Jean prit part au cinquième concile œcuménique, 553 (Mansi, IX, 177 B, 193 D, 394 A). — Michel fut un des Pères du second concile de Nicée, 787 (Mansi, XIII, 144 D, 369 B, 389 A). — Agathon prit part au concile de 879 qui réhabilita Photius (Mansi, XVII A-XVIII A, 376 C).

Le titre de Cérasa ne figure dans les listes de la Consistoriale que depuis 1923 et n'a encore été conféré qu'une fois. — André-Réginald Jacq, O. P., élu le 8 juill. 1948, coadjuteur du vicaire apostolique de Langson et Caobang (Tonkin).

Lequien, I, 893-94. — Smith, *Dictionary of Greek and Roman Geography*, I, 590. — Bürchner, *Kerasa*, dans *Real-Encyclopädie* Pauly-Wissowa, XI-1, 264.

R. Janin.

CÉRASONTE (Κερασοῦς), évêché de la province du Pont Polémoniaque, d'abord suffragant de Néocésarée, puis métropole indépendante. La ville se trouvait à 60 km. à l'ouest de Trébizonde, sur le bord de la mer. Pendant longtemps on avait cru sans contestation que c'était là qu'avaient abouti les Dix Mille au cours de leur fameuse retraite (Xénophon, *Anabase*, V, III, § 1-4,); des auteurs modernes par contre ont prétendu, à la fin du XIXe s., qu'il fallait distinguer deux Cérasontes, l'une à l'ouest de Trébizonde et l'autre à l'est. C'est à celle-ci que ferait allusion Xénophon. Pour soutenir cette opinion, ils se basaient sur les distances indiquées par l'*Anabase* (cf. B. Mystakidès, Εὔξεινος Πόντος, dans Νεολόγου ἑβδομαία ἐπιθεώρησις, I, 1892, p. 697-98, et Périclès Triantaphyllidès, Ποντικά, 174). Cette opinion a été abandonnée depuis lors comme une pure hypothèse que rien ne semble justifier.

La ville de Cérasonte était une colonie de Sinope et remontait sans doute au VIIe s. av. J.-C. Elle se trouvait dans la vallée, à une faible distance de la petite ville actuelle de Giresun, qui retient encore, à peine déformé, le nom ancien. Giresun est bâtie sur l'emplacement de Pharnakia (Φαρνακία), fondée par Pharnakès. Cette appellation ne supplanta pas celle de Cérasonte, qui finit par être seule employée, surtout à cause des cerisiers (Κέρασοι) très nombreux dans la

région et justement renommés dans le monde romain depuis que Lucullus les avait fait connaître en Italie. La ville n'eut jamais une grande importance, bien qu'elle ait laissé des ruines qui offrent quelque intérêt : les restes des anciens remparts, d'un amphithéâtre, d'une forteresse et de plusieurs églises byzantines. Elle fit partie de l'empire de Trébizonde et tomba avec lui entre les mains de Mahomet II. En 1915, la ville de Giresun comptait 20 000 habitants, dont 12 000 Grecs, 6 000 Turcs et 2 000 Arméniens. Elle n'en a plus que 5 000 à peine, presque tous musulmans. Les Grecs ont dû quitter le pays en 1922 et les Arméniens ont été massacrés ou dispersés lors des persécutions qu'ils ont subies de 1916 à 1922.

L'évêché de Cérasonte date très probablement du IVe s. Sous Alexis Comnène il fut détaché de l'éparchie de Néocésarée et érigé en métropole indépendante, la 67e sur 122 (G. Parthey, *Hieroclis Synecdemus et Notitiae graecae episcopatuum*, 98). Elle était la 77e sur 112 sous Andronic II (H. Gelzer, *Ungedruckte und ungenügend veröffentliche Texte der Notitiae episcopatuum, Abhandl. der k. bayer. Akademie der Wiss.*, I. Cl., XXI. Bd, III. Abt., Munich, 1900, p. 599); la 64e sur 110 sous Andronic III (H. Gelzer, *op. cit.*, 608); la 39e sur 82 à la fin du XVe s. (H. Gelzer, *op. cit.*, 629); la 39e sur 78 en 1645 (Ὀρθοδοξία, III, 1928, 239). Elle se maintint jusque dans la seconde moitié du XVIIe s. et fut incorporée à celle de Trébizonde quand les habitants, fuyant devant les persécutions des Turcs, se retirèrent dans les villages reculés et devinrent incapables de nourrir leur pasteur. On ne la retrouve plus dans le *Syntagmation* de Chrysanthe de Jérusalem édité en 1715.

On connaît une quinzaine de titulaires grecs de Cérasonte. Grégoire assista au concile d'Éphèse, 431 (Mansi, IV, 1145 D, 1173 B, 1364 D; VI, 871 C). — Gratianus, dit aussi Gratidianus, participa à celui de Chalcédoine, 451 (Mansi, VI, 572 C, 945 A, 980 A, 1084 A; VII, 24 CD, 122 B, 148 B); il signa la lettre des évêques de sa province à l'empereur Léon à la suite du meurtre de Protérius d'Alexandrie, 458 (Mansi, VII, 605 D). — Théophylacte prit part au sixième concile œcuménique à partir de la 16e session, 681 (Mansi, XI, 616 B, 629 A, 651 B, 680 A). — Narsès fut un des Pères du concile *in Trullo*, 691-92 (Mansi, XI, 1000 C). — Jean prit part au second concile de Nicée, 787 (Mansi, XIII, 145 D, 369 D, 392 D). — Agathon fut à celui de 879 qui réhabilita Photius (Mansi, XVII A-XVIII A, 376 D). — Michel fut transféré d'Ancyre à Cérasonte sous Michel Cérulaire (Nicéphore Calliste, *Eccl. hist.*, XIV, 39). — Après lui, nous trouvons Nicétas, 1082, Pierre, 1144, 1147, Cyrille, 1360, Achilleius, 1393, Calliste, oct. 1483, Théophane, juin 1572, Euthyme, 1590, Parthénios, avr. 1596, et Néophyte, 1613.

Dans l'Église romaine le titre de Cérasonte n'a encore été conféré qu'une seule fois : à Mgr Louis Anneau, C. M. M., élu le 9 mai 1910, vicaire apostolique du Shiré.

Lequien, I, 513-16. — Ruge, *Kerasus*, dans *Real-Encyclopädie* Pauly-Wissowa, XI-1, 264-65. — Smith, *Dictionary of Greek and Roman Geography*, I, 590. — V. Cuinet, *Turquie d'Asie*, I, 64-68. — A. Battandier, *Ann. pont.*, 1916, p. 385.

R. Janin.

CÉRAT (Saint), *Ciralus*, évêque de Grenoble, est cité en 6e lieu sur la liste épiscopale. Il fut présent au concile d'Orange en 441. Avec Salonius et Veranus, autres évêques de Gaule, il écrivit en 450 une lettre au pape S. Léon. Il est encore question de lui dans l'épître synodique d'Eusèbe de Milan, également à S. Léon. On a émis diverses conjectures à son sujet; mais, comme le disait déjà Papebroch, elles sont sans fondement. Pie X confirma le culte du saint en 1903.

A. S., juin, I, 697-98. — Auvergne, *Dissertation sur le culte de S. Cérat, év. de Grenoble*, dans *Rev. des Alpes*, 1858. — *B. H. L.*, 260, 1331-32. — Duchesne, I², 231. — *Gall. christiana*, II, 603. — Mansi, VI, 441. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 307. — *P. L.*, LIV, 887-89, 946.

R. Van Doren.

CERAUNIA. Voir Cerynia.

CERAUNIUS (Saint), *Céran* ou *Ceranne*, succéda à Simplice sur le siège de Paris. Warnahaire de Langres, dans sa biographie des trois saints jumeaux, le compare à Eusèbe de Césarée pour le soin avec lequel il recueillit les actes des martyrs, ce qui le fit passer plus tard, non sans exagération, pour « un des plus illustres collecteurs » de ces actes. Céran assistait en 614 au Ve concile de Paris, mais il ne vivait plus quand se tint celui de 625. Il fut enterré près du corps de Ste Geneviève. Au XIIIe s. ses reliques furent déposées dans une châsse. — Inscrit dans plusieurs martyrologes à partir du XIIe s. au 27 ou 28 sept., Céran était au bréviaire de Paris du XIIIe s. Sa translation se célébrait à Ste-Geneviève le 16 nov. Sa fête est également au nouveau propre de Paris.

A. S., sept., VIII, 454-57. — Baudot, *Dict. d'hagiographie*, 155. — Duchesne, II, 92. — *Gallia christiana*, VII, 23, 699. — *Hist. litt. France*, III, 526-27. — V. Leroquais, *Les bréviaires mss. des biblioth. publ. de France*, II, Paris, 1933, p. 341, 466; III, 445, 446; IV, 28.

R. Van Doren.

CERBALI. Il y avait en Proconsulaire une *Ecclesia Cerbalilana*, qui n'est connue que par le concile carthaginois de 525 (Hardouin, *Coll. concil.*, II, 1082). L'*episcopus plebis Cerbalilanae* s'appelait alors Constantius.

Morcelli, I, CLXXVI, 137-38. — *Not. dign.*, annot., p. 655 (le met dans les provinces incertaines). — Gams, I, 465, — Ch. Tissot, *Géogr. comparée*, II, Paris, 1888, p. 781 (*Cerbalitana*, comme la *Not. dign.*, et le met également dans prov. incert.). — De Mas-Latrie, dans *Bull. de corresp. afr.*, 1886, p. 86; *Trésor de chronologie*, Paris, 1889, p. 1878. — Mgr Toulotte, *Géogr. de l'Afr. chrét., Proconsulaire*, Rennes-Paris, 1892, XXXVI, p. 162. — P. Mesnage, *L'Afr. chrét.*, Paris, 1912, p. 190.

J. Ferron.

1. CERBON (Saint), martyr à Mugello (Toscane), 24 oct. 250 (?). Une *Passio SS. Crescii, Omnionis et Empti, Cerbonii et Pamphilae* (*B. H. L.*, 1987), identique à celle de S. Miniatus, prétend que ces saints sont venus d'Allemagne et subirent le martyre à Mugello. Le chroniqueur Giovanni Villani († 1348) parle de leur culte à Florence et de leur supplice *sous Dèce*. En réalité, Cerbonius, qui doit être séparé du groupe, est l'évêque de Populonia, vénéré dans toute la Toscane. Les trois premiers noms proviendraient de la mauvaise lecture d'une inscription funéraire : CRESC EMPTI ONIS.

A. S., oct., X, 583-614. — Lanzoni, 576.

R. Van Doren.

2. CERBON (Saint), évêque de Massa maritima (Populonia). S. Grégoire parle de la sainteté de Cerbonius (*Dial.*, III, 11). A l'invasion des Lombards, C. se retira à l'île d'Elbe, où il mourut vers 575, le 10 oct. Son corps fut transféré à Populonia.

Sa biographie (*B. H. L.*, 1728-1729) est due à un auteur anonyme, qui s'inspira des *Dialogues* de S. Grégoire et de la *Vita* de S. Regulus (*B. H. L.*, 7102), elle-même remplie de traits légendaires. Cerbonius, dit-elle, fut un des compagnons de Regulus, « archevêque et père de l'Afrique ». Ensemble, ils avaient quitté leur patrie à cause de la persécution arienne. Devenu évêque de Populonia, Cerbonius fut condamné par Totila à être dévoré par un ours. Mais il s'enfuit à l'île d'Elbe. Son voyage d'Afrique en Italie, la longue durée de son épiscopat, sa condamnation à mort par

Totila ne sont que des fables. De même ses rapports avec Regulus, dont, après la *Vita*, parle le martyrologe romain.

A. S., oct., v, 87-102; *Auct.*, 36. — P. Kehr, *Italia pont.*, III, 271. — Lanzoni, 555-58. — *Mart. Rom.*, 445-46, 374. — Ughelli, III, 705.

R. Van Doren.

3. CERBON (Saint), cité au 10 oct. par le martyrologe romain comme évêque de Vérone, n'est pas distinct de S. Cerbon, évêque de Massa maritima, qui fut vénéré à l'église de S.-Proculus de Vérone. A une époque récente, il fut inscrit sur la liste épiscopale de cette ville. Mais les auteurs hésitaient sur la date de son épiscopat; ils allaient du Ve au VIIIe s. Biancolini, pour tourner la difficulté, classa les évêques par ordre alphabétique.

A. S., oct., v, 85-87; *Auct.*, 36. — J.-B. Biancolini, *Notizie stor. delle chiese di Verona*, Vérone, 1749, p. 167. — Lanzoni, 929. — *Mart. Rom.*, 446. — Ughelli, v, 678.

R. Van Doren.

CERCAMP, *Carus campus*, *Cerfcamp*, *Cervicampus*, ancienne abbaye de moines cisterciens située sur la commune de Frévent (Pas-de-Calais), près de la Canche, dans l'actuel diocèse d'Arras (jadis d'Amiens). Hugues de Camp d'Avesne, comte de Saint-Pol, en est le fondateur; il aurait accompli cette œuvre en réparation de ses crimes, selon les conditions mises par Innocent II à son absolution. Les moines venus de Pontigny entrent à Cercamp en nov. 1141. Dès 1170, Alexandre III doit intervenir pour faire restituer à l'abbaye des propriétés ravies par les voisins (Jaffé, *Reg.*, 11800 : lettre à Henri de France, cisterc., archev. de Reims). L'abbé de Cercamp est alors Hesselin, qui avait été chargé de remettre au roi d'Angleterre, Henri II, la première lettre d'avertissement de la part de Thomas Becket.

Située aux confins des diocèses d'Amiens et de Thérouanne, Cercamp était parfois objet de litige entre les deux évêques, chacun prétendant y exercer sa juridiction. Grégoire IX, en mai 1232, retint personnellement l'affaire. Trente ans plus tard, l'église abbatiale, commencée en 1150, était consacrée de concert par les deux évêques. Plus tard, les guerres vinrent ruiner la prospérité de l'abbaye. En 1442, ce n'est plus qu'un *monasterium ruinosum et inops* (suppl. à Eugène IV), et il faudra attendre l'énergique abbé Pierre de Bachimont (1512-1550) pour voir Cercamp se relever. La commende n'arriva ici qu'en 1659, mais dans des conditions très spéciales : dom Louis Lelièvre gouvernait en paix quand fut imposé subitement par le roi de France un abbé commendataire qui n'était autre que le cardinal Mazarin. Contre pareil compétiteur, les protestations et les efforts de l'abbé régulier furent inutiles. Nonobstant le régime destructeur des commendataires, l'abbaye se maintint durant le XVIIIe s. avec un chiffre de religieux évoluant de 12 à 15.

Série des abbés d'après Cardevacque qui rectifie le *Gallia* et que complètent les statuts capitulaires de Cîteaux : 1. Jourdain, 1141. — 2. Hugues Ier, 1142-54. — 3. Urbain Ier, 1154-66. — 4. Hesselin, 1166-72. — 5. Alban, 1172. — 6. Pierre Ier, 1173-79. — 7. Artaud, 1179-88. — 8. Hugues II, 1189-1203. — 9. Urbain II, 1203. — 10. Robert Ier, 1204-09. — 11. Alard ou Arnold, 1209-23. — 12. Adam, 1223. — 13. Robert II, 1224-40. — 14. Vaast, 1240. — 15. Jean Ier, 1240-61. — 16. Willard, 1261-80. — 17. Gérard, 1280-87. — 18. Martin, 1287-89. — 19. Jean II, 1289-1303. — 20. Nicolas, 1303. — 21. Jean III, 1303-12. — 22. Jean IV, 1313-18. — 23. Guillaume, 1318-19. — 24. Enguerrand Ier, 1319-35. — 25. Jean V, 1335-39. — 26. Robert III, 1339-50. — 27. Alban, al. Thomas, 1350-59. — 28. Jean VI, 1359-69. — 29. Jean VII, 1369-72. — 30. Jean VIII, 1372-1416. — 31. Robert IV, al. Pierre, 1416-46. — 32. Jean IX de Valières, 1446-55. — 33. Enguerrand Bernicourt, 1455-82. — 34. Jean-Laurent Lefranc, 1482-1503. — 35. Louis Vignon, 1503-12. — 36. Pierre de Bachimont, 1512-50. — 37. Jean Rouget, 1550-69. — 38. Philippe de Saulty, 1570-75. — 39. Germain Pecqueur, 1575-78. — 40. Eustache de Bayard de Gantau, 1578-1613. — 41. Philippe Delahaye, 1613-18. — 42. François Monchiet, 1618-26. — 43. Jacques Lemaire, 1626-50. — 44. Antoine Géry, 1650-58. — 45. Louis Lelièvre, 1658-59. — 46. Cardinal Mazarin, commendataire, 1659-61. — 47. Jules-Paul de Lyonne, † 1721. — 48. Cardinal Dubois, 1721-23. — 49. Louis de Bourbon, 1723-38. — 50. Théodore de Potocky, primat de Pologne, 1738. — 51. Claude-Roger-François de Montboissier-Beaufort de Canillac, 1739-61. — 52. Cardinal Colonna-Sciarra, 1761-65. — 53. Cardinal Charles-Antoine de Laroche-Aymon, 1765-77. — 54. Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord.

Archives départ. du Pas-de-Calais, série *H*, *25*, *reg.* (80 liasses), chartes et privil. (16 de ces pièces originales ont été éditées par le Dr J. Ramackers dans *Papsturkunden...*, *Artois*, Gœttingue, 1940, 11, 77 sq.). Terriers et cueilloirs; obituaire signalé par Molinier, n. 247. Deux cartulaires (XIIIe-XVIIIe s.) qui ne sont guère que des débris (cf. Stein, n. 812, 813). Le dépôt départ. du Nord conserve un certain nombre de pièces (cf. *Inventaire* par Bruchet, Lille, 1928, série *H*). Quelques documents chez M. le marquis de Beaufort, à Bruxelles. Paris, Bibl. nat., Coll. Moreau, ms. *563* (XVIe et XVIIe s.), *566* : *le vray discours du faict de l'abb. de Cerc.* (XVIe s.). — Cardevacque, *Hist. de l'abb. de Cercamp*, Amiens, 1878. — Douai, Bibl. munic., ms. *820*, fol. 150. — *Gall. christ.*, x, 1336. — Janauschek, *Origines cisterc.*, Vienne, 1877, p. 66. — Macquart, *L'abb. de Cercamp* (thèse Éc. des chartes, 1913). — Manrique, *Annales cisterc.*, Lyon, 1642, ann. 1137 sq. — Martène, *Thesaurus*, III, 1221, *Hist. Pontiniac.*; 1264, *De monast. quae ex Pontiniac. prodierunt.* — Potthast, *Reg.*, 1534, 8929, 13157, 13506. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, édit. Louvain, 1933-41, I-VIII, *passim*. — Autres réf. dans Cottineau, 653.

J.-M. Canivez.

CERCANCEAUX, *Sacra cella*, *Sarcocellum*, *Cercancella*, ancienne abbaye cistercienne située sur la commune de Souppes, dans le dép. de Seine-et-Marne, non loin de Château-Landon, diocèse de Meaux, jadis de Sens. Les premières donations furent faites par Henri Clément, sire du Mez; le roi Philippe Auguste les confirma et les augmenta. L'abbaye de la Cour-Dieu, au diocèse d'Orléans, envoya les moines fondateurs avec Odon qui fut le premier abbé; c'était en 1181. Vingt ans après, sur les ordres d'Innocent III, l'abbé de Cercanceaux et plusieurs autres abbés cisterciens, accompagnés du personnel jugé nécessaire, partaient pour la croisade dirigée contre les Albigeois. Les statuts capitulaires de Cîteaux parlent assez fréquemment de Cercanceaux; ils en signalent surtout la pauvreté et, de ce chef, lui accordent dispense des contributions générales. En 1514, le commendataire fait son apparition; son premier soin est d'expulser l'un des moines, Laurent Degrijs, nullement démériteur d'ailleurs. En 1768, on note la présence de quatre religieux seulement, et l'abbaye sera bientôt supprimée.

Série des abbés d'après le *Gallia* qui l'avoue fort incomplète : 1. Odon. — 2. Hugues, 1191. — 3. Geffroy. — 4. Guillaume Ier, 1218, 1223. — 5. Bertrand, 1236. — 6. Guérin, 1245. — 7. Guillaume II, 1249. — 8. N., 1323. — 9. Laurent, 1362. — 10. Guillaume III. — 11. N., 1427. — 12. Jean, 1493. — 13. Guillaume IV Rolland, commendataire, 1514. — 14. Antoine Herouet, 1550, év. de Die. — 15. Cardinal de Bourbon. — 16. Charles de Mansel. — 17. Pierre Chevron. — 18. François le Charron, 1615. — 19. Félix Vialart de Herse, év. de Châlon, 1640. — 20. Bonaventure

Rousseau de Bazoches, 1670, 1680. — 21. Claude de Vipard de Silly. — 22. Antoine de Bourbone, 1726. — 23. Marc-Antoine-Geoffroy Coeffy. — 24. N. de la Chabrerie, 1737.

Archives : au dépôt départ. de Seine-et-Marne, série *H*, n. *102*, dont toutes les pièces sont du XVIIIe s. et ne concernent que le temporel de l'abbaye. — M. Aubert, *L'archit. cist. en France*, Paris, 1943; remarque quelques particularités architecturales. — L. Delisle, *Catal. actes de Philippe Auguste*, Paris, 1856, n. 274 (suspect), 514. — *Gall. christ.*, XII, 240. — Janauschek, *Origines cisterc.*, Vienne, 1877, p. 180. — Manrique, *Annales cisterc.*, Lyon, 1642, ann. 1181, IX, 1. — Morin, *Hist. ... Gastinois...*, Paris, 1630, p. 386-89. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, édit. Louvain, 1933-41, I-VIII, *passim*. — Autres référ. dans Cottineau, 654.

J.-M. Canivez.

CERCEAU (Jean-Antoine du), jésuite, né à Paris le 12 nov. 1670, † à Véret près de Tours le 4 juill. 1730. Entré au noviciat le 17 janv. 1688, il enseigna aux collèges de Rouen et de La Flèche. En 1702 il fut nommé professeur de rhétorique en ce dernier collège. Nommé précepteur du prince de Conti, il avait accompagné son élève au château du duc d'Aiguillon à Véret. Dans le parc, le jeune prince, qui maniait maladroitement un fusil de chasse qu'il venait de recevoir de ses parents, tua accidentellement son précepteur. On dissimula d'abord l'accident et dans la lettre envoyée aux maisons de la province, le P. du Cerceau passe pour avoir succombé à un coup de sang.

L'œuvre du P. du Cerceau, tout en étant variée, est avant tout d'ordre littéraire : poésies françaises et latines, articles de critique, etc. Ses tragédies et comédies de collège : *L'enfant prodigue; Le faux duc de Bourgogne* ou *Grégoire* ou *Les incommodités de la grandeur; L'école des frères, Ésope au collège* et *Les cousins* furent assez célèbres et ont été jouées parfois encore au XIXe s. Ses autres poésies forment un assemblage varié de cantates, d'épîtres, d'idylles, d'épigrammes et de contes en vers. On y trouve nombre de pièces de circonstance et de société. Parmi ses poésies latines, outre le *Filius prodigus*, l'original de la pièce française, un assez long poème *Papiliones, Santolinus vindicatus* et la courte poésie *Omnia vanitas praeter amare Deum* affirment sa maîtrise du vers latin, son goût affiné quoique non exempt de recherche. Dans ses poésies françaises, du Cerceau imite le langage et le style de Marot. Ses œuvres de critique, pour la plupart publiées dans le *Mercure* et les *Mémoires de Trévoux*, comprennent entre autres une introduction à une édition de Villon, et *Réflexions sur la poésie française*, etc., 1742, in-12, 458 p. Ce sont des articles réunis en volume après la mort de l'auteur. Du Cerceau prononça l'oraison funèbre des parents de Louis XV à Bourges en 1712 et une *Oratio de Christo in cruce patiente*, à La Flèche en 1703. On a de lui deux œuvres historiques : une *Histoire de la dernière révolution de Perse*, 2 vol., 1728, réimprimée en 1741 sous le titre de *Histoire de Thamas Kouli-Kan, sophi de Perse*, et, en 1742, *Histoire des révolutions de Perse depuis le commencement de ce siècle jusqu'à la fin du règne de l'usurpateur Aszraff*. L'auteur s'est servi des notes du P. Thaddée Krusinski, S. J. L'édition de 1741 fut traduite en anglais. La seconde œuvre historique : *La conjuration de Nicolas Gabrini, dit de Rienzi, tyran de Rome en 1347*, fut publiée après la mort de l'auteur et dut être complétée par le P. Brumoy en 1733 (cf. *Mém. de Trévoux*, 1733, p. 1877-87). Traduite en anglais en 1836, elle eut plusieurs rééditions au XIXe s. Du Cerceau intervint par quelques petits écrits dans la controverse janséniste autour de la Constitution *Unigenitus* et, antérieurement, en 1696, à propos de l'épitaphe d'Antoine Arnauld par Santeuil; en 1698 : *Lettre d'Eudoxe à M. l'abbé ****, une réplique, non une réfutation, à la *lettre de l'abbé *** à Eudoxe* du P. Daniel. L'éloge funèbre de Du Cerceau qui parut au *Mercure* (sept. 1730, p. 1962-67) est du P. Brumoy. En 1828, Péricaud aîné et Breghot du Lup donnèrent une édition des œuvres littéraires de Du Cerceau : *Théâtre et poésies*, 2 vol.

Sommervogel, II, 967-81; IX, 32; XI, 1642, 1-8. — Péricaud, etc., *Œuvres du P. du Cerceau* (notice bio- et bibliographique).

A. De Bil.

CERCIA (Raphael), théologien de la Compagnie de Jésus, professeur au Collège romain (1814-86). Voir *D. T. C.*, II, 2137-38.

CERCINA *(Iles Kerkena)*. Au N.-E. de la petite Syrte, deux grandes îles, précédées au nord et à l'est par une dizaine d'îlots, forment l'archipel des Kerkena. La plus importante, Charki, mesure 30 km. de long, tandis que Gharbi, la plus petite, n'en a que 14 dans sa plus grande largeur. Elles étaient dans l'antiquité reliées par un pont de près d'un km. dont Pline nous a gardé le souvenir. Les voyageurs anciens ne manquent pas de les signaler (Scylax, Hérodote, Strabon, Agathomeros) et on les trouve successivement dans l'histoire sous les noms de *Cyraumis, Karkinis, Cercina*, ces derniers étant réservés à la grande île et *Cercinitis* à la plus petite. Diodore de Sicile nous la montre colonisée par les Carthaginois et payant tribut à la fin de la 2e guerre punique. Après le rôle épisodique qu'elle joua dans la campagne de César comme base de ravitaillement, Cercina paraît s'être tenue en dehors des événements qui bouleverseront la Byzacène à laquelle elle sera rattachée à partir du IIIe s. par Dioclétien.

Le fait le plus saillant et le plus connu de son histoire est la fondation en 532 par S. Fulgence d'un monastère sur un îlot... *in quodam brevi scopulo cui nomen est Chilmi*. Celui-ci n'a pas été identifié, mais il existe au N.-E. de l'île Chergui une série de petits îlots où sont signalées des ruines romaines, dont un en particulier, Er Roumadia, pourrait correspondre au *brevis scopulus* par ses dimensions. Quelques ruines ont été signalées en d'autres points : à El Marsa des columbaria en ruines, à El Ksar une nécropole (type Thenæ), enfin des catacombes au lieudit « Kraten ». Celles-ci sont creusées dans le tuf et n'ont pas été explorées. Rien ne prouve que nous ne soyons pas en présence de souterrains-refuges si nombreux dans toute la Byzacène.

L'évêché de Cercina se trouvait dans l'île la plus orientale. Aucune trace n'en a été retrouvée. Un évêque nous est connu; il est cité dans la liste de 484 : c'est *Athenius Circinatanus*, qui fut envoyé en exil par Hunéric.

Morcelli, I, Brixen, 1816, p. 142. — *Notitia dignitatum*, éd. Böcking, II, Bonn, 1839-53, p. 623. — L. de Mas-Latrie, *Anciens évêchés de l'Afrique septentrionale*, dans *Bull. corr. afr.*, 1886, p. 82; *Trésor de chronologie*, Paris, 1889, p. 1866. — Tissot, *Géogr. comparée de la prov. rom. d'Afr.*, 184 et 734, 788. — Mgr Toulotte, *Géogr. de l'Afr. chrétienne*, p. 83. — *Thes. ling. lat., Onomasticon*, II, 1909, *s. v.* — P. Mesnage, *L'Afrique chrétienne*, Paris, 1912, p. 95. — St-Gsell, *Atlas archéol.*, I, 345, n. 4, 455. — Bertholon, *Rev. tunisienne*, 1899, p. 54. — J. Despois, *Les îles Kerkennah. La Tunisie orientale, Sahel et basse steppe*, 546 sq. — Mgr Leynaud, *Catacombes africaines*, 346. — V. Guérin, *Voyage en Tunisie*, I, 170-75. — J. Servonnet et F. Laffitte, *Le golfe de Gabès en 1888*.

G.-L. Feuille.

CERCYRE (Sainte), martyre à Corcyre (Corfou), est fêtée au 29 avr. par les ménées grecques. D'après celles-ci, C. était fille de Cercilinus, roi de Chypre. Elle devint chrétienne en voyant le courage des sept voleurs convertis eux-mêmes par Jason et Sosipater, dont parlent les Actes des Apôtres (XVII, 59). Elle subit

le martyre vers l'an 100. Mais comme Jason et Sosipater n'ont aucun rapport avec l'île de Chypre, les sept voleurs et Cercyre elle-même sont des personnages inventés par une Passion récente, d'où ils passèrent dans les ménées.

A. S., avr., III, 620-21. — H. Delehaye, *Saints de Chypre*, dans *A. Boll.*, XXVI, 262. — Martinov, *Ann. eccl. gr.-slav.*, 1864, p. 116-17.

R. VAN DOREN.

CERDA (JUAN LUIS DE LA), jésuite, né à Tolède en 1558, mort à Madrid le 6 (25?) mars 1643. Entré au noviciat le 4 oct. 1574, il passa cinquante ans dans l'enseignement des belles-lettres à Murcie, à Oropesa et à Madrid. Philologue et professeur célèbre, il exerça par certaines de ses œuvres une influence durable sur l'enseignement classique en Espagne. Urbain VIII l'avait en particulière estime et ne manquait pas de le faire saluer par son neveu le nonce Barberini. L'ouvrage classique qui attira le plus de renom à La Cerda est son commentaire sur Virgile, 3 vol. in-folio, parus, le premier à Madrid en 1608, les deux autres à Lyon en 1612 et 1617. Son édition ne satisfait évidemment pas aux exigences modernes; elle n'a rien d'une édition critique. Le commentaire, avant tout grammatical, historique et littéraire, prouve chez l'auteur une étonnante érudition, un goût moins sûr. La comparaison de l'œuvre de Virgile avec celle d'Homère y tient une grande place et, jugement qui nous surprend, l'art poli et étudié de Virgile y est placé bien au-dessus, et cela d'une façon obsédante, de la riche spontanéité d'Homère. On peut y reconnaître un des caractères de la culture de l'époque. C'est par une œuvre à première vue plus modeste qu'il influença pendant deux siècles l'éducation classique. Sous le titre de *De institutione grammatica libri V*, il remania et adapta les *Grammaticae introductiones* du célèbre philologue Antonio de Nebrija (1449-1552), professeur d'éloquence latine à Séville, à Salamanque et à Alcala. La nouvelle édition parut en 1598 et le livre commença à s'appeler l'*Arte reformada de Antonio*. Le P. de La Cerda n'y ajouta pas son propre nom. Le privilège de l'impression appartenait à l'hôpital général de Madrid. G. Mayans, quand il fait un reproche de ce privilège, ne peut viser la Compagnie. La Cerda édita et commenta Tertullien : *Quinti Septimi Florentis Tertulliani opera argumentis, explicationibus ac notis illustrata*, 2 vol., Paris, 1628, 1630. Nombre de notes de La Cerda sont reproduites dans l'édition de Tertullien qui se trouve dans *P. L.* Le Nourry, dans sa dissertation (*P. L.*, I, 753), tout en reconnaissant la valeur de La Cerda, reproche à cette édition de ne pas être assez critique, d'avoir choisi une disposition typographique peu heureuse où le commentaire coupe le texte, enfin de fournir un commentaire parfois surabondant. En 1626, La Cerda édita un in-folio composite sous le titre *Adversaria sacra quibus fax praefertur ad intelligentiam multorum scriptorum sacrorum*. Grâce à son étonnante érudition, l'auteur s'y efforce de donner l'interprétation de vocables et de textes difficiles. On y trouve aussi une collation de variantes du N. T. grec, etc. Il y ajouta une édition avec traduction latine et commentaires des psaumes de Salomon. C'est l'édition princeps. Faite d'après la copie d'un manuscrit de la bibliothèque d'Augsbourg, qu'avait envoyée le P. André Schott, S. J., elle servit longtemps de base aux rééditions. La première édition scientifique est celle de Hilgenfeld, toujours d'après ce manuscrit unique, la meilleure celle que von Gebhardt publia dans les *Texte und Untersuchungen*, XIII, 2, d'après divers mss. Dans la préface de son édition, v. Gebhardt se montre d'une sévérité outrée pour La Cerda dont la traduction est heureuse et le commentaire intéressant. Comme dernière partie du volume nous trouvons une édition avec commentaire plus développé du *De pallio* de Tertullien. On peut citer encore un traité théologique *De excellentia sacrorum spirituum, imprimis de angeli custodis ministerio*. Enfin un supplément au dictionnaire de Calepini, *Ex glossis Isidori*.

Sommervogel, II, 984-90; IX, 22; XI, 1642. — Nic. Antonio, *Bibl. hisp. nova*, I, 722. — Southwell, *Script. S. J.*, p. 470-471. — Alcazar, *Hist. de la provincia de Toledo*, II, 457-61. — Astrain, *Hist. de la C. de J.*, IV, 110-12. — *Texte und Untersuchungen*, XIII-2, p. 1-8. — Uriarte, *Obras anónimas y seudonimas de autores de la Compañia de Jesús*, III, 11.

A. DE BIL.

CERDEGARIUS, évêque d'Évreux (892?-912?). L'effigie de Cerdegarius figure parmi celles des évêques conservées au palais épiscopal à Évreux. La liste épiscopale, incomplète d'ailleurs, ne précise rien à son sujet. Il assista au concile de Trosly (*Trosleianus*, dioc. de Soissons) en 909; il était encore en vie au moment du traité de S.-Clair-sur-Epte, en 912.

Les auteurs du *Gallia christiana* admettent qu'on pourrait l'identifier avec un S. Leodegarius, évêque d'Évreux et martyr, dont les reliques se trouvaient à Soupes, territoire de Wastin. Une reine Blanche, souffrant de la lèpre, les y avait fait ramener d'Angleterre. En ce cas, Cerdegarius aurait été tué par les Normands, et son corps emporté en Angleterre.

G. Bonnenfant, *Hist. gén. du diocèse d'Évreux*, I, Paris, 1933, p. 8-9. — A. Chassant et G.-E. Sauvage, *Hist. des év. d'Évreux*, 1846. — *Gall. christ.*, XI, 570. — Gams, 549.

R. VAN DOREN.

CERDON, hérétique du IIe s. S. Irénée, *Adv. haeres.*, I, XXVII, 1, nous apprend que Cerdon suivit les doctrines enseignées par Simon le Magicien et vint habiter Rome sous le pontificat d'Hygin. Il ajoute (*Adv. haeres.*, III, IV, 3; cf. Eusèbe, *Hist. ecctes.*, IV, II, 2) qu'il donna longtemps le change aux fidèles et aux autorités de l'Église en dissimulant son enseignement ou en faisant semblant de regretter ses erreurs.

Cerdon enseignait qu'il y avait deux dieux, l'un bon, l'autre cruel et mauvais. Le Dieu bon était le vrai Dieu, le Père du Christ. C'était le dieu mauvais qui avait créé le monde, qui avait aussi donné la loi à Moïse et parlé par les prophètes. Il ajoutait que le Christ n'était pas réellement venu dans la chair, mais qu'il n'avait été qu'en apparence : dès lors ni la naissance virginale ni la Passion ne sont des réalités; il n'y a là que des illusions. De même, les corps ne ressusciteront pas; il n'y a d'immortalité et de résurrection que pour l'âme. Cerdon rejetait les Évangiles et les livres du N. T., à l'exception de S. Luc et des épîtres de S. Paul; encore supprimait-il des passages du troisième évangile et n'acceptait-il de S. Paul ni toutes les épîtres ni ces épîtres entières (Pseudo-Tertullien, *Adv. omn. haeres.*, 6; S. Épiphane, *Haeres.*, XLI, 1; Filastrius, *Adv. haeres.*, XLIV).

La venue de Cerdon à Rome sous le pontificat d'Hygin est encore attestée par S. Cyprien (*Epist.*, LXXIV, 2), par S. Firmilien de Césarée (*Epist.*, LXXV, 5, *inter cyprian.*), par Eusèbe (*Chronic.*, éd. Helm, 202). Elle est assurément le fait le mieux assuré de son existence. On peut croire aussi que Cerdon était originaire de Syrie, comme le disent S. Épiphane (*Haeres.*, XLI, 1) et Filastrius (*Adv. haeres.*, XLIV), sans doute sur la foi du *Syntagma* de S. Hippolyte. Il faut ne pas attacher d'importance à la διαδοχή qui rattache Cerdon à Simon : ce doit être là une simple formule.

Plus délicate est la question des rapports entre Cerdon et Marcion. Les deux hérétiques ont sans doute vécu à Rome en même temps et ils ont pu s'y rencontrer. Est-ce à dire que déjà Cerdon a clairement enseigné l'opposition du Dieu de l'A. T. et du Dieu du N.,

ce qui est le dogme fondamental de Marcion? S. Irénée l'assure; mais alors, on ne voit pas en quoi consisterait l'originalité de Marcion. Il est possible que Cerdon ait simplement professé le dualisme, qui était la doctrine fondamentale des systèmes gnostiques, et qu'il n'ait pas songé à parler d'un Dieu étranger, comme le fait Marcion. Le problème est peut-être insoluble dans l'état actuel de nos informations. Du moins ne peut-on pas nier, sans plus, une certaine dépendance de Marcion à l'égard de Cerdon, peut-être dans l'acceptation par Marcion du docétisme. Les auteurs anciens, à commencer par S. Irénée (*Adv. haeres.*, I, XXVII, 1; III, IV, 3) et Tertullien (*Adv. Marcion.*, I, 2 et 22; IV, 17), l'affirment trop clairement pour qu'on puisse en douter.

A. von Harnack, *Marcion. Das Evangelium des fremden Gottes*, 2e édit., Leipzig, 1924, p. 31*-39*. — F. Sagnard, *La gnose valentinienne*, Paris, 1947, p. 86-89.

G. Bardy.

CERDONIENS, hérétiques du IIe s. S. Épiphane (*Haeres.*, XLI) consacre une notice aux cerdoniens, disciples de Cerdon; mais il se contente en fait d'exposer, d'après S. Irénée et S. Hippolyte, ce qu'il sait de la doctrine de Cerdon. Il ne connaît pas de cerdoniens et pour cause. Ceux-ci n'ont jamais dû former une secte séparée. Le nom même de Cerdon, encore connu de S. Cyprien et de Firmilien de Césarée, n'a pas tardé à sombrer dans l'oubli.

G. Bardy.

1. CEREALIS, *Celer*, *Celerius*, est mentionné au martyrologe romain le 28 févr. en tête d'un groupe de martyrs d'Alexandrie. Cette insertion est due à Baronius. Il se réfère à Bède, qui ne parle pas de Cerealis, et aux anciens mss. dont il ne nomme aucun. La seule source est l'hiéronymien, fort corrompu en ce passage, et qui ne rattache pas les saints à Alexandrie.

A. S., févr., III, 728-29. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 119. — *Mart. Rom.*, 79.

R. Van Doren.

2. CEREALIS (Saint), est rappelé au martyrologe romain, le 10 juin, avec Amantius et Gétule martyrisés à la *via Salaria*. Ces saints furent insérés au martyrologe par Adon sur la foi de la Passion de Gétule (*B. H. L.*, 3524-25), identique à celle de Zoticus (*B. H. L.*, 9028) avec simple substitution de noms. Cette Passion rapporte que Gétule de Gabii (Castiglione) sur la *via Praeneslina* convertit Cerealis, vicaire de l'empereur Adrien, et son frère Amantius et les fit baptiser par le pape Sixte (116-25). Cerealis, dénoncé par Vincent, fut emprisonné, puis décapité avec ses compagnons à la *via Salaria* à 30 milles de Rome. Ils furent ensevelis par Symphorose, femme de Gétule.

Que la Passion de Gétule ait inspiré celle de Zoticus, ou inversement, elles sont entièrement légendaires. C'est dire qu'on ne connaît rien au sujet de Cerealis.

A. S., janv., II, 261-62. — Barbier de Montault, *Œuvres complètes*, XII, 1897, p. 27-28. — H. Delehaye, *Les origines du culte des martyrs*, 278, 288, 295. — Lanzoni, 129-31. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 122. — *Mart. Rom.*, 232.

R. Van Doren.

3. CEREALIS (Saint), *Cerialis*, *Celialis*, est mentionné au martyrologe hiéronymien, le 3 juill., après Ste Euphémie de Constantinople. Mais il s'agit d'un martyr latin, peut-être Cyrillus ou Cyrionis qu'on lit à la même date.

A. S., juill., I, 559. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 351.

R. Van Doren.

4. CEREALIS, soldat martyr. Le martyrologe romain cite au 14 sept. parmi les 21 martyrs compagnons du pape Corneille le soldat Cerealis et Sallustia son épouse. Mais si le saint pape est mort en exil, ces martyrs n'ont, avec lui, aucune relation; et même l'indication toponymique *via Appia* ne mérite aucune créance. De Rossi a découvert dans la crypte de S.-Corneille une inscription : *Sanctus Cerealis cum Sallustia cum XXI;* souvenir historique, sans doute, de la déposition du groupe des martyrs. Ce qui expliquerait aussi pourquoi leur mémoire est unie à celle de S. Corneille.

A. S., sept., IV, 143-91. — H. Delehaye, *Les origines du culte des martyrs*², p. 286. — De Rossi, *Roma sotterranea*, I, 279-80. — Lanzoni, 131. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 505-06. — *Mart. Rom.*, 395-96.

R. Van Doren.

CEREMONIA, martyr à Nicomédie au 11 avr., est mentionné par le martyrologe hiéronymien avec Eustorge et deux autres qu'Henschenius plaçait sous Dioclétien. Mais ce nom ne correspond pas à un personnage réel.

A. S., avr., II, 12. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 182-83. — *Mart. Rom.*, 134-35.

R. Van Doren.

CERENIC, confesseur au diocèse de Séez, vénéré le 7 mai. La première biographie du saint n'est pas antérieure au Xe s. D'après elle, Serenicus, né à Spolète, avait, avec son frère Serenidus, fait un pèlerinage à Rome, puis, avec lui encore, s'était fixé en Gaule. Il fonda à Hiesmes (arr. d'Alençon, Orne), au confluent de la Sarthe et du Sarthon, un monastère qui donna naissance au bourg de S.-Céneri. — Certains historiens placent Cerenic au VIe s. Mabillon le recule jusqu'au VIIe. Ses reliques furent transférées à Château-Thierry, bien qu'on croie aussi les posséder ailleurs. Sous Charles le Simple, le monastère était déjà supprimé. Mais l'église romane remarquable subsiste encore.

A. S., mai, II, 160-61; VII, 605. — Cottineau, 2629. — *Gallia christiana*, XI, 711-12. — *Hist. litt. France*, IV, 1738, p. 195-96. — Mabillon, *A. S. Bened.*, II, 1669, p. 572.

R. Van Doren.

CERENZA. Voir Cariati.

CÉRÉTAPA (Κερέταπα, Κεράταπα), ou *Cherelapa* (Χαιρέταπα, Χαιρέτοπος), évêché de la Phrygie Pacatienne Ire, dépendant de Laodicée. La ville de Cérétapa se trouvait au sud de la province, près de Colosses. Elle porta aussi le nom de Diocésarée, qui lui fut probablement donné au temps de Domitien; il apparaît pour la première fois chez Ptolémée et on le voit encore sur les monnaies de la ville sous le règne de Commode. W. Ramsay (*Cities and Bishoprics of Phrygia*, I, 275 sq.) l'a identifiée près du village de Kayadibi, au nord du lac Aulidenos (auj. Salda Göl).

L'évêché de Cérétapa date probablement du commencement du IVe s. On connaît huit titulaires. Les trois premiers furent des ariens : Théodule, qui assista au concile de Séleucie d'Isaurie, 359 (Philostorge, *Hist. eccl.*, VII, VIII). — Carterius lui succéda et fut remplacé par Jean (Philostorge, *op. cit.*, IX, 18). — Silvain prit part au concile œcuménique d'Éphèse, 431 (Mansi, IV, 1124 A, 1128 A, 1149 A, 1221 E, 1365 B; VI, 871 C). — Philetus fut un des Pères du concile de Chalcédoine, 451 (Mansi, VII, 165 B). — André participa au concile *in Trullo*, 691-92 (Mansi, XI, 1001 B); le texte porte Ἀερυγαπῶν qu'il faut certainement corriger en Κερετάπων puisqu'il s'agit de la Phrygie Pacatienne. — Michel fut au second concile de Nicée, 787 (Mansi, XII, 998 C, 1106 D; XIII, 148 B, 372 A, 393 E). — Syméon prit part au concile de 879 qui réhabilita Photius (Mansi, XVII A-XVIII A, 377 D).

L'évêché de Cérétapa disparut probablement lors de l'avance des Turcs en Asie Mineure au XIIe s. Le titre ne semble pas encore avoir été conféré dans l'Église romaine. Il n'a d'ailleurs été introduit dans les listes de la Consistoriale qu'en 1923.

Lequien, I, 811-12. — Smith, *Dictionary of Greek and Roman Geography*, I, 592. — W. Ramsay, *Cities and Bishoprics of Phrygia*, I, 215, 275 sq., 328, 340. — Ruge, *Keratapa*, dans *Real-Encyclopädie* Pauly-Wissowa, XI-1, 287-88.

R. Janin.

CERETUM (*Ceretensis* selon la dénomination de la Curie pontificale, actuellement Seret ou Siret), ville de Bukovine, sur la rivière du Seret, au sud de Cernauţi (Tchernovitz), siège d'un ancien évêché catholique latin dont les origines remontent au XIVe s. A cette époque Seret était un centre commercial florissant dont la prospérité attirait de nombreux étrangers, notamment des Polonais et des Hongrois auxquels s'étaient joints une importante colonie de Saxons et quelques groupements d'Arméniens catholiques et dissidents. Au point de vue religieux, Seret relevait de l'éparchie grecque orthodoxe de Halicz. Les fils de S. François et de S. Dominique furent les principaux artisans de la diffusion du catholicisme en Moldavie. Dès 1340 les Franciscains y possédaient un couvent. Leurs efforts aboutirent en 1370 à la conversion de Latsco, voïvode de Moldavie. Celui-ci, par l'entremise de deux franciscains, Nicolas de Mehlsack, originaire de Prusse orientale, supérieur du vicariat de Ruthénie dont dépendait le couvent de Séret, et Paul de Schweidnitz (Silésie), confia au pape Urbain V, dans l'été de cette même année, son intention d'abjurer le schisme avec tout son peuple. Il demandait en outre que Seret obtînt les privilèges et le titre de cité *(civitas)* et devînt le siège d'un évêché catholique. Urbain V, tout heureux de cette conversion, et croyant sincèrement au retour vers Rome de tout le Proche-Orient, retour qu'avait laissé entrevoir la récente abjuration de l'empereur grec Jean VI Paléologue, se hâta d'accéder au désir du prince roumain, non toutefois sans s'assurer quelques garanties. Par lettre apostolique du 24 juill. 1370 il enjoignit à l'archevêque de Prague et aux évêques de Breslau et de Cracovie d'ouvrir une enquête sur la sincérité de la conversion de Latsco et de compléter son instruction religieuse, si besoin était. Il leur donnait aussi tous pouvoirs pour recevoir l'abjuration du voïvode et élever Seret au rang de ville épiscopale. La bulle fixait également les limites du nouveau diocèse, c.-à-d. tout le territoire placé sous la juridiction de Latsco. Par la volonté d'Urbain V, le siège de Seret devait relever directement de Rome, comme l'indiquent les termes du document pontifical, *solum et immediate sancte sedi apostolice in spiritualibus subsit*. Cette clause n'avait certainement qu'un caractère provisoire et devait permettre au pape de suivre de plus près les développements de la nouvelle éparchie. En fait nous pensons que très rapidement Seret fut rattaché à Halicz. De toutes manières, la chose était accomplie en 1412, puisque le document pontifical qui relate le transfert à Lemberg (Lwow), en cette même année, du siège métropolitain de Halicz, cite Seret parmi les évêchés suffragants de la nouvelle métropole.

Dans quelle mesure le mouvement vers l'union s'est-il propagé en Moldavie? Il serait difficile de le dire avec certitude. Latsco, sans nul doute, avait abjuré le schisme, puisque Grégoire XI l'en félicite chaleureusement, le 25 janv. 1372, tout en l'exhortant à ne pas se laisser pervertir par sa femme restée orthodoxe. Il semble bien que le prince s'était trop avancé en promettant le retour de son peuple à l'unité. Les résistances ont dû se dessiner très rapidement. A vrai dire, il serait exagéré de parler d'un échec complet. Des conversions se sont produites certes, mais à un rythme beaucoup plus lent que ne l'avait espéré le Saint-Siège. Certains auteurs roumains, comme Xénopol et Melchisédech, ont émis des doutes sur la sincérité de Latsco; sa conversion n'aurait été qu'une feinte destinée à masquer ses visées politiques : s'assurer l'appui non négligeable de la papauté. Bien vite, il serait retourné au schisme. Cette assertion manque de fondement. Le fait que Latsco, mort en 1373, fut inhumé dans l'église orthodoxe de Cernauţi n'est pas une preuve suffisamment concluante. Cette église abritait le mausolée des voïvodes et personne ne pouvait trouver étrange que Latsco reposât parmi ses ancêtres. Cela ne signifiait pas nécessairement une apostasie.

Sous le règne de Georges Koriatovitch, une violente réaction orthodoxe se fit jour, qui faillit devenir fatale à la jeune Église de Seret. Heureusement la bourrasque fut de courte durée. Avec Pierre Muchat (1375-90), le calme revint. Marguerite, sa mère, catholique et apparentée à la famille royale de Hongrie, favorisa ouvertement le catholicisme. Nous savons que Seret possédait déjà un couvent de franciscains. La princesse y installa aussi des dominicains de la province de Hongrie (1377) et fit construire en l'honneur de S. Jean-Baptiste une église paroissiale qu'elle leur confia et dans laquelle elle voulut être inhumée. Ce sanctuaire, plus tard la cathédrale, auquel Grégoire XI concéda certains privilèges spirituels, devint un lieu de pèlerinage très fréquenté à la suite de nombreux miracles qui s'y produisirent et dont on a dressé un acte notarié le 24 juin 1402. Le monastère dominicain de Seret fut cédé peu de temps après sa fondation au vicariat des Frères Pérégrinants par le maître général de l'ordre, Élie Petit. Moins d'un siècle plus tard, il devait faire retour à la province de Hongrie, lors de la dissolution du vicariat des Frères Pérégrinants.

Un document qui a fait couler beaucoup d'encre et induit en erreur nombre d'historiens est une lettre d'Eugène IV à Benoît, évêque de Turnu-Severin, et datée du 15 sept. 1439. Le pape y fait allusion aux diocèses de Seret et de Bacau, alors vacants. Ce document, publié par le comte Kemeny et dont l'original ne se trouve nullement aux archives du monastère franciscain de Cluj, comme l'affirme l'éditeur, est un faux. Cette prétendue lettre est d'ailleurs remplie de contradictions qu'il suffira de signaler. L'évêché de Seret n'était nullement vacant au début du XVe s. La succession épiscopale est régulière et non interrompue de 1371 à 1436, date de la nomination du dernier évêque connu, sauf une courte vacance d'un peu plus d'une année de 1412 à 1413. Bacau, certes, n'avait pas d'évêque et pour la bonne raison que ce siège n'existait pas encore. Il date du début du XVIIe s. et son premier titulaire fut le franciscain Jérôme Arsengo de Chio, préconisé le 17 sept. 1607. On cherche en vain un évêque de Turnu-Severin du nom de Benoît. A l'époque qui nous concerne, ce siège était occupé par Dominique, élu le 27 mai 1437, précédemment archidiacre de Sumeg, au diocèse de Veszprem. Il eut comme successeur, le 2 juin 1447, le bénédictin Étienne, abbé de Knoporli (?), également de Veszprem (voir C. Auner, *Episcopia catolica a Severinului*, dans *Revista catolică*, I, Bucarest, 1913, p. 60).

Seret eut peu d'évêques résidentiels. Le premier titulaire, proposé par Latsco, était un franciscain, nommé André de Cracovie, de la noble famille des Jastrzebiec. Urbain V, avant d'agréer cette candidature, chargea l'archevêque de Prague et les évêques de Breslau et de Cracovie d'examiner si le personnage en question était idoine à ce poste (lettre apostolique du 25 juill. 1370). Le seul qui s'occupa effectivement de cette affaire fut l'évêque de Cracovie, Florian. Le sacre eut lieu à Cracovie le 19 mars 1371. Le prélat consécrateur était Florian, assisté du dominicain Derslaus, évêque d'Élatée, et du franciscain Nicolas, évêque de Syene (?). Exactement deux mois après, le 9 mai 1371,

le nouvel évêque prêta serment devant Florian, représentant du pape, et signa le formulaire qui fut aussitôt expédié à Rome. André, cependant, ne se pressait pas de gagner son diocèse. Le 4 août 1371, nous le trouvons encore à Lemberg où il fait établir par devant notaire une copie authentique de son acte de consécration. Sans doute prévoyait-il les difficultés qui l'attendaient en Moldavie. La situation s'est révélée tout de suite précaire. La bulle papale de fondation élevait la principale église du lieu au rang de cathédrale et créait un chapitre que Latsco devait doter. Or à Seret il n'y avait d'autre église catholique que la chapelle des frères mineurs et le voïvode ne se pressait pas de manifester sa générosité. L'évêque avait à peine de quoi soutenir son rang. Il se plaignit de cette situation à Rome et implora un bénéfice dont les revenus lui permissent de vivre selon sa condition. Il eut soin de faire apostiller sa pétition par la reine mère Élisabeth de Hongrie. Grégoire XI fit droit à sa requête en le félicitant du zèle qu'il avait déployé pour convertir les schismatiques de son diocèse (lettre du 25 juill. 1372). Déjà quelques mois auparavant, le pape lui avait confié l'administration de l'évêché de Halicz, qu'il garda jusqu'à l'érection de ce siège en métropole (1375-76). Ces difficultés matérielles, aggravées par la vive réaction orthodoxe qui suivit la mort de Latsco, contribuèrent à détacher peu à peu André de son diocèse. Il n'a pas dû y faire de longs séjours. En fait, dès le mois de juin 1372, nous le trouvons de nouveau en Pologne, à la cour de la reine mère Élisabeth, à Posnan. Il est fort probable que depuis ce moment André ne remit plus les pieds dans son diocèse et se contenta de l'administrer de loin. Tous les documents qui le concernent le signalent en effet constamment en Pologne. Dans ces documents, il est toujours désigné sous les titres d'évêque de Seret et de suffragant de Gnesen. Notons qu'à cette époque le terme de suffragant indiquait souvent un évêque auxiliaire. Le 12 mars 1388, André fut transféré au siège de Vilna, où il mourut en 1399.

La liste de ses successeurs est assez confuse. Des documents mal interprétés ont engendré des erreurs toujours fidèlement reproduites et partant difficiles à extirper. Certains noms reviennent deux fois qui, manifestement, ne désignent qu'un seul et même personnage. Lequien s'est efforcé de rétablir la vérité sans y parvenir tout à fait. Sa liste est à rectifier, non moins que celle de Gams. Le successeur immédiat d'André fut un dominicain, Jean de Cracovie, à qui Bzovius, O. P. (*Propago D. Hyacinthi*, Venise, 1606, p. 50), donne le surnom de Sartorius. Les listes épiscopales connues signalent deux évêques de ce nom : Jean de Cracovie, successeur d'André, et Jean Sartorius, qui siège dans les premières années du xve s. Nous avons là un cas de dédoublement dû à Okolski (*Russia Florida*, Lemberg, 1646, p. 59), qui confondit la date du document original (1394) avec celle de la copie authentique (1403). Cette erreur fut répétée constamment dans la suite. De Jean Sartorius, nous savons peu de choses. Dans un acte officiel, il se nomme confesseur des souverains de Pologne et suffragant de Cracovie. Nous en concluons qu'il occupait la charge d'auxiliaire de cette ville et qu'il n'a pas dû résider dans son diocèse. La seule marque d'intérêt que nous lui voyons porter à sa ville épiscopale est une lettre adressée à ses confrères de Seret et datant probablement de 1393 ou de 1394. Il les félicite des conversions obtenues et accorde 40 jours d'indulgence à ceux qui visiteront l'église S.-Jean-Baptiste où s'opèrent des miracles. Jean Sartorius mourut dans les premiers mois de 1394.

Le 8 juin 1394, Boniface IX lui donne un successeur dans la personne du dominicain Étienne Martin, dit Zajacsek, vraisemblablement d'origine ruthène, car il est nommé ailleurs Étienne Ruthène. D'après Niesiecki (*Korona Polska*, vol. IV, Lemberg, 1743, p. 642), il aurait appartenu à une famille noble. Pour l'obliger à la résidence, le pape lui interdit de célébrer pontificalement en dehors de son diocèse. Malgré cette clause restrictive, il ne paraît pas qu'Étienne mît jamais les pieds en Moldavie. Les temps n'étaient guère favorables, il est vrai. Le roi de Hongrie, Sigismond, venait d'être battu par le voïvode de Moldavie (automne 1394). Cet échec a sans doute contribué à la régression du catholicisme dans cette région. Tout en conservant son titre d'évêque de Seret, Étienne est nommé, vers 1396, auxiliaire à Cracovie, fonction qu'il a dû garder jusqu'à sa mort, car à deux reprises encore (en 1406 et 1411), les documents lui reconnaissent cette qualité. Il meurt le 10 janv. 1412, laissant tout son avoir au monastère des dominicains de Cracovie.

Le siège de Seret resta vacant pendant plus d'une année. Enfin, le 5 mars 1413, Jean XXIII y pourvut par la nomination du moine Nicolas Venator, de l'ordre de S.-Paul Ermite. Celui-ci devait avoir bientôt un compétiteur dans la personne du dominicain Thomas Grueber (ou Erneber), préconisé évêque de Seret par le même pape, le 31 juill. de la même année. Cette élection, inexplicable de prime abord, car rien n'indique que la première ait été annulée, doit sans doute se mettre sur le compte du désordre de la Chancellerie pontificale, désordre fort compréhensible au temps du Grand Schisme. De toute façon, aucune des deux nominations n'était régulière, puisque Jean XXIII n'était pas le vrai pape. Grégoire XII, pape légitime, bien qu'abandonné par ses cardinaux, n'avait pourtant pas abdiqué. Ceux-ci, réunis à Pise, dans un conclave anticanonique, avaient élu à sa place Alexandre V (1409-10), à qui succéda, un an plus tard, Jean XXIII (1410-15). Grégoire XII n'abdiqua qu'en juin 1415. Comment la Curie pontificale mit-elle d'accord les deux compétiteurs au siège de Seret? Nous en sommes réduits à des conjectures. Martin V, légitime élu du concile de Constance, avait le choix entre deux solutions : ou ratifier l'une des deux nominations de Jean XXIII ou procéder lui-même à une autre élection. Or les archives du pontificat de Martin V recèlent un curieux document qui semblerait de prime abord confirmer cette dernière hypothèse. Il s'agit de l'élection au siège de Seret, le 14 sept. 1420, d'un évêque Jean. Mais Eubel, qui cite cette pièce d'archives, avoue que le nom de l'évêché est presque illisible et se demande si cet acte concerne véritablement Seret. Par ailleurs, un autre document pontifical signale que le 29 juill. 1436 le franciscain Jean est nommé au siège de Seret vacant par la mort de l'évêque Nicolas. Ce dernier ne serait-il pas Nicolas Venator? D'après cette hypothèse, l'élection de Thomas Grueber aurait été annulée et celle de Nicolas validée par Martin V.

De l'évêque Jean, on ne sait rien sinon qu'il ne parut jamais dans son diocèse. Il fut le dernier évêque effectif de Seret. A partir de ce moment, le siège devint une simple titulature. Le seul bénéficiaire connu est Abraham Siedlchowski, nommé en 1622 par Paul V auxiliaire à Kulm (Chelmno).

Lequien, III, 1117-20. — E. Picot, *Chronique de Moldavie de Grégoire Ureche*, I, Paris, 1878, p. 34-35. — De Mas-Latrie, *Trésor de chronologie*, Paris, 1889, col. 2097. — E. Hurmuzaki, *Documente privitoare la Istoria Românilor*, I, Bucarest, 1890, Ire part. (1346-1430), p. 160, 162, 166, 167, 176, 197. — A.-D. Xenopol, *Histoire des Roumains de Dacie trajane*, I, Paris, 1896, p. 212. — C. Eubel, I, 189; II, 140. — R. Rosetti, *Despre Unguri și Episcopiile catolice din Moldavia*, dans *Analele Academiei Române*, section historique, série II, Bucarest, 1905, XXVII, 247. — N. Iorga, *Istoria Bisericii românesti*, I, Valenii-de-Munte, 1908,

p. 34-36, 60. — C. Auner, *La Moldavie au concile de Florence*, dans *Échos d'Orient*, VII, 1904, p. 323-24; VIII, 1905, p. 77, 136. — I.-C. Filitti, *Din Archivele Vaticanului*, dans *Revista catolica*, III, Bucarest, 1913, p. 365-67; IV, p. 533, 534, 540-41, 545. — Voir aussi les articles de C. Auner, dans la *Revista catolica : Episcopia de Seret*, II, 1913, p. 226-45; *Cei din urma episcopi de Seret*, IV, 1914, p. 567-77.

E. JEAN.

CERIGNOLA. Voir ASCOLI SATRIANO, *D. H. G. E.*, IV, 912-13.

CÉRINTHE, hérétique du Ier s. S. Irénée (*Adv. haeres.*, I, XXVI, 1) est le premier auteur qui nous renseigne sur Cérinthe. Selon lui, Cérinthe enseigna en Asie. Il prétendait que le monde n'a pas été fait par le premier Dieu, mais par une vertu, très éloignée de lui et qui l'ignorait; il ajoutait que Jésus n'était pas né d'une vierge, mais qu'il était le fils de Marie et de Joseph, qu'il avait été supérieur à tous les autres hommes par sa justice, sa sagesse et sa prudence; que, lors de son baptême, le Christ était descendu en lui sous forme de colombe, c.-à-d. une puissance émanée du Dieu suprême, si bien qu'à partir de ce moment Jésus avait pu annoncer le Père inconnu et accomplir des miracles; que, finalement, le Christ avait abandonné Jésus et que Jésus avait souffert et était ressuscité, tandis que le Christ demeurait impassible. Il ressort de ce témoignage que Cérinthe aurait été un gnostique et que son enseignement aurait été, sous une forme simple, celui que devaient reproduire, en le compliquant, les docteurs de la gnose.

Ailleurs (*Adv. haeres.*, III, XI, 1), S. Irénée ajoute que S. Jean a écrit son Évangile pour réfuter les erreurs de Cérinthe. Il dit aussi : « Il y a encore des gens qui ont entendu Polycarpe (de Smyrne) raconter que Jean, le disciple du Seigneur, vint un jour aux thermes d'Éphèse. Lorsqu'il y aperçut Cérinthe, il en sortit précipitamment sans prendre de bain, en disant : Fuyons, de peur que l'édifice ne tombe sur nous. Cérinthe s'y trouve, l'ennemi de la vérité. » (*Adv. haeres.*, III, III, 4.) Ces derniers renseignements sont particulièrement importants, car S. Irénée, disciple de S. Polycarpe, était bien placé pour connaître ce qui se rapportait à S. Jean et à son Évangile. Ils semblent d'ailleurs corroborés par certaines expressions de la première épître de S. Jean. L'apôtre déclare en effet qu'est menteur celui qui nie que Jésus est le Christ (I Joa., II, 22); tandis qu'il est de Dieu celui qui confesse que Jésus-Christ est venu dans la chair (I Joa., IV, 2). Ces deux formules ne viseraient-elles pas l'erreur de Cérinthe qui distinguait Jésus et le Christ et qui niait l'incarnation du Verbe?

D'autres renseignements cependant ne confirment pas les données de S. Irénée, qu'a reproduites S. Hippolyte (*Philosoph.*, VII, XXXIII, 1-2; X, XXI). Dans un fragment des *Capita adversus Caium*, reproduit par Denys Bar Salibi (*In Apocalyps.*, *Actus et epist. canon.*, dans l'édition de L. Sedlacek, Rome et Paris, 1910, p. 1), S. Hippolyte nous apprend en effet que le prêtre romain Caïus attribuait à Cérinthe la composition de l'Apocalypse; peut-être ajoute-t-il lui-même que Cérinthe enseignait la circoncision, ce qui nous obligerait à le ranger parmi les judéo-chrétiens, plutôt que parmi les gnostiques. De fait, Caïus, au dire d'Eusèbe (*Hist. eccles.*, III, XXVIII, 1-2), représente Cérinthe comme un millénariste qui interprétait au sens le plus grossier les promesses de l'Apocalypse. Denys d'Alexandrie, qui parlait également de Cérinthe dans son livre *Sur les promesses* (Eusèbe, *Hist. eccles.*, VII, XXV, 1-3), lui attribue aussi des thèses millénaristes.

S. Épiphane fait de Cérinthe un judaïsant (*Haeres.*, XXVIII). Selon lui, Cérinthe enseignait que le Christ était né de Joseph et de Marie, que le monde avait été créé par des anges, que la Loi et les prophètes avaient été donnés par des anges et que celui qui avait donné la Loi était un des anges qui ont fait le monde. Il ajoutait que le Christ n'était pas encore ressuscité, mais qu'il ressusciterait au moment de la résurrection générale (*Haeres.*, XXVIII, 6). L'évêque de Salamine ne paraît d'ailleurs pas très exactement renseigné sur le détail de la doctrine de Cérinthe : c'est à S. Irénée et à S. Hippolyte qu'il doit tout ce qu'il y a de positif dans sa description.

On ne peut pas, semble-t-il, ajouter foi au témoignage de S. Épiphane, lorsqu'il prétend que Cérinthe fut un de ceux qui s'opposèrent aux apôtres au moment du concile de Jérusalem et qui résistèrent à S. Pierre lors de la conversion de Corneille; ou encore que ce fut lui qui ameuta la foule contre S. Paul lors du retour de l'Apôtre à Jérusalem (*Haeres.*, XXVIII, 2 et 4). Ces récits traduisent peut-être les souvenirs que S. Épiphane avait gardés d'une lecture un peu rapide de S. Hippolyte. Ils ont grande chance d'être forgés pour les besoins de la cause.

Somme toute, la personne et la doctrine de Cérinthe restent enveloppées d'obscurité. Il paraît assuré que Cérinthe a vécu et enseigné en Asie vers la fin du Ier s. et que S. Jean a écrit contre lui. Il a dû nier l'incarnation du Verbe, et peut-être enseigner un système mélangé de gnose et de judaïsme. L'hypothèse de Caïus qui lui attribue l'Apocalypse et même le quatrième Évangile n'a aucun fondement historique et reste personnelle à cet écrivain. Il est difficile, semble-t-il, d'affirmer plus que cela.

C. Schmidt, *Gespräche Jesu mit seinen Jüngern nach der Auferstehung*, Leipzig, 1919, p. 403-52. — G. Bardy, *Cérinthe*, dans *Revue biblique*, 1921, p. 344-73. — E. de Faye, *Gnostiques et gnosticisme*, 2e édit., Paris, 1925. — A. Bludau, *Die erste Gegner der Joannesschriften*, Fribourg, 1925. — M.-J. Lagrange, *L'Évangile selon S. Jean*, Paris, 1925. — J. Lebreton, *Histoire du dogme de la Trinité*, 2e édit., Paris, 1928, p. 483-94.

G. BARDY.

CÉRINTHIENS, hérétiques du Ier s., partisans de Cérinthe. Le seul auteur qui nous renseigne sur l'existence des cérinthiens est S. Épiphane (*Haeres.*, XXVIII), dont le témoignage est trop tardif pour pouvoir être accueilli en toute sécurité. Les écrivains antérieurs, S. Irénée, S. Hippolyte, Caïus, Denys d'Alexandrie, Pseudo-Tertullien parlent de Cérinthe et donnent des renseignements sur sa doctrine, mais ne disent rien de ses partisans. Selon les vraisemblances, Cérinthe n'a pas dû faire beaucoup de disciples, et en tout cas, il n'a pas dû exister, au moins durant longtemps, une secte se réclamant de lui.

S. Épiphane prétend (*Haeres.*, XXVIII, 6) que l'hérésie de Cérinthe s'est répandue non seulement en Asie, mais en Galatie et que l'usage du baptême pour les morts était très fréquent parmi ses adeptes. Il ajoute que les cérinthiens se servent de l'Évangile de S. Matthieu, c.-à-d., semble-t-il, qu'ils rejettent les trois autres Évangiles : il est impossible de dire où il a trouvé cette assertion. Il est assez probable que S. Épiphane a connu par expérience des communautés ébionites qui vivaient de son temps dans l'île de Chypre (*Haeres.*, XXX, 18, 1) et ailleurs; et comme, pour lui, Cérinthe est un des fondateurs du judéo-christianisme, il a mis ces communautés en relations avec l'hérésiarque. Il y a là, de sa part, un arrangement qui ne s'appuyait sur aucune tradition, et les cérinthiens, s'ils ont jamais existé comme secte indépendante, avaient depuis longtemps disparu au IVe s.

G. BARDY.

CERISY (Abbaye de S.-VIGOR DE) (Manche). La commune de Cerisy est située à une vingtaine de km. à l'ouest de Bayeux, et dépendait autrefois de l'évêché

de cette ville. L'abbaye fut fondée vers le milieu du VIe s., par S. Vigor, évêque de Bayeux, sous l'invocation des SS. Pierre et Paul, sur un territoire qui lui avait été donné par Volusien et comportant 25 villages. Au Xe s., le monastère fut détruit par les Normands et la terre de Cerisy incorporée au domaine ducal. En 1030, Robert le Magnifique le rétablit et installa dans la nouvelle abbaye un abbé Durand, venu de S.-Ouen de Rouen; la dédicace eut lieu le 22 nov. 1032. Robert et ses descendants enrichirent l'abbaye par des dons de terres, de reliques et des privilèges; elle ne relevait que du Saint-Siège et possédait, cas fort rare, le droit de justice sur toute l'étendue de son exemption; les abbés commendataires laissèrent tomber cette prérogative, pourtant exceptionnelle. Les rois d'Angleterre et de France prirent l'abbaye sous leur protection, la forêt fut défrichée, la région voisine vit s'accroître la population. L'église, construite au XIe s., est considérée comme l'un des types les plus anciens de l'architecture solide et sévère des ducs normands; elle fut, au XIIIe s., enrichie, ornée, le chœur transformé et voûté; les bâtiments claustraux furent agrandis à cette époque et au XIVe s. Eudes Rigaud, archevêque de Rouen de 1248 à 1275, la visita plusieurs fois et constata que la vie monastique y était régulière. Il y avait alors de cinquante à soixante moines, presque tous prêtres.

Elle subit à la fin du XIVe s. les conséquences des guerres, fut fortifiée; il fallut emprunter pour payer ces travaux et l'entretien des gens d'armes et du capitaine qui y tenaient garnison. L'occupation anglaise aggrava la situation; Richard de Silly, capitaine, fut contraint de la remettre au roi d'Angleterre qui s'empara des revenus et y mit un capitaine anglais, Thomas Halgthon. Après la bataille de Formigny qui délivrait la Normandie (1450), l'abbé Richard Sabine prêta serment au roi de France, le chapitre fut reconstruit, les cloîtres et bâtiments restaurés, mais le nombre des religieux ne dépassait guère la dizaine. En 1502, l'abbaye tomba entre les mains de commendataires et cette situation fut encore plus funeste que la précédente; il n'y avait personne pour la défendre quand les protestants vinrent en 1562. L'abbé était en Auvergne, les moines durent fuir, tout fut saccagé ou anéanti, le vicaire général, Michel de Clugny, ne put que faire dresser procès-verbal. Trois ans plus tard, la foudre incendiait le clocher et une partie de la nef de l'église; il fallut la réparer et reconstruire la tour. En 1570, il n'y avait que le prieur et sept moines.

Au XVIIe s., la situation fut meilleure au point de vue matériel, plusieurs abbés eurent soin des bâtiments; mais les religieux n'étaient plus à la hauteur de leur mission, leur nombre diminuait et ils ne se souciaient que d'accroître leurs revenus personnels; ce fut une ère de nombreux procès. En 1660, leur mauvais vouloir empêcha l'introduction à Cerisy de la réforme de S.-Maur. En 1706, ayant compris qu'ils obtiendraient ainsi une pension plus considérable, ils acceptèrent un traité entre l'abbé de Vendôme et les Mauristes. Un incident avec l'évêque de Bayeux pour une question de préséance empêcha son approbation par le roi, et les religieux, se considérant comme les seuls maîtres, firent faire de multiples travaux, changements, démolitions, si bien que, quand en 1716 le concordat signé dix ans plus tôt fut approuvé par Louis XV, le nouveau prieur, dom Lecourt, et ses quatre mauristes éprouvèrent les plus sérieuses difficultés. Les charges excédaient les revenus; des subsides et des économies permirent de redresser la situation, mais bientôt après on construisit un manoir pour l'abbé, puis, en 1770, en place des anciens bâtiments, une vaste construction de 140 pieds de longueur; il avait également fallu refaire le clocher, plusieurs fois atteint par la foudre. Tout cela avait obligé à des ventes de bois, à des emprunts et 14 000 livres restaient à payer en 1789. A cette date, la communauté de Cerisy se composait de sept moines seulement; ils se séparèrent quand les ordres religieux furent abolis, les biens furent vendus nationalement et l'église devint paroissiale.

Dans la longue liste des abbés réguliers, que le *Gallia christiana* donne incomplète, on relève le nom d'Estout d'Estouteville (1385-88) qui devint abbé du Bec, puis de Fécamp. Quant aux abbés commendataires, presque tous appartenaient à des maisons illustres : Claude de Husson (1502-09) fils de Charles, comte de Tonnerre et d'Antoinette de La Trémoille, fut évêque de Séez, puis de Poitiers; Jacques de Silly fut évêque de Séez (1509-39); Georges d'Amboise (1542-50) fut archevêque de Rouen et cardinal; Charles de Bourbon, fils de François de Vendôme et de Françoise d'Alençon, fut également archevêque de Rouen; Antoine d'Apchon (1557-80) ne fut pas, comme le prétend le *Gallia christiana*, évêque de Tarbes : marié, il fut lieutenant en Lyonnais, Forez et Beaujolais. Parmi ses successeurs, on relève les noms de François de La Guesle (1584-1614), de Pierre Habert (1614-30), de Henri-Louis Habert de Montmort (1631-37), tous trois conseillers au parlement de Paris; de Germain Habert (1637-54), membre de l'Académie française; de Mazarin (1654-61); de Philippe de Bourbon-Vendôme (1661-1727), fils de Louis, duc de Vendôme, et de Victoire Mancini; de Paul d'Albert de Luynes (1727-88).

Huit prieurés dépendaient de Cerisy : S.-Martin de Barnavast, S.-Martin des Deux-Jumeaux, S.-Paul de Lyons, S.-Ouen de Marsay, S.-Fromond, S.-Marcouf, Vauville, West-Shirburne (Angleterre).

Le travail le plus détaillé sur l'abbaye de Cerisy est celui de P. de Farcy, *Abbayes de l'évêché de Lisieux*, I. — On trouvera un grand nombre de références et indications de sources d'archives dans Cottineau, I.

M. Prevost.

CERLE (Jean) (1633-91), ecclésiastique, né à Aubin, dans le Rouergue, en sept. 1633, dans une famille très modeste, joua un rôle important dans le « schisme de la régale » du diocèse de Pamiers. Fils spirituel du fameux Caulet, il avait fait ses études à l'université de Toulouse où il avait été remarqué par l'un des « recruteurs » de l'évêque de Pamiers, Antoine Charlas. C'était, chez Caulet, un parti pris de choisir en dehors de son diocèse ceux qui devaient être ses collaborateurs dans l'administration et la réforme de l'Église de Pamiers, tactique qui lui facilitait la tâche en le libérant des influences locales. C'est ainsi que Cerle fut attiré à Pamiers et agrégé au chapitre réformé de Caulet, où l'on n'entrait qu'après une sévère probation. Cerle fit la sienne à l'abbaye de Chancelade (Dordogne) où, depuis la réforme d'Alain de Solminihac, la vie religieuse était en plein essor, sous une règle apparentée à celle de Pamiers. C'est sans doute en raison de cette formation que Cerle passera aux yeux de certains — dont Voltaire — pour un « moine ».

Peu après son installation au chapitre de Pamiers (1664), il subit une crise : à la stupéfaction générale et à la déception de l'évêque, il se déprend de l'observance régulière, affiche de l'orgueil, de l'arrogance et de l'ambition, mais c'est là une défaillance passagère, car il se reprend bien vite et se rend de nouveau digne de la confiance de Caulet. Ce dernier l'envoie présider à sa place des conférences ecclésiastiques et le délègue à la visite de certaines paroisses, comme s'il eût été son grand vicaire.

A la mort de Caulet (7 août 1680), un conflit éclate entre les chanoines *régalistes* (nommés par le roi à la faveur du droit de régale) et les chanoines réformés. Les premiers qui, du vivant du prélat, « s'étaient tenus

cois, s'abstenant de paraître au chœur, où l'autorité civile n'avait osé les introduire de force », prétendent occuper leurs stalles; les chanoines réformés refusent de frayer avec ces intrus et le peuple prend parti pour le chapitre, qui reçoit, d'autre part, un bref d'approbation adressé par Innocent XI à Caulet, mais parvenu après sa mort. La riposte de l'autorité ne tarde pas : Foucault, intendant de Montauban, et le marquis de Mirepoix, gouverneur du pays de Foix, se transportent à Pamiers, suivis de quatre compagnies de cavalerie qui, par représailles, vont cantonner chez les opposants. Ce sont presque des dragonnades. Des deux vicaires généraux, l'un, d'Aubarède, est embastillé, l'autre, Rech, est enfermé au château de Dax. Mais le chapitre désigne un suppléant qui, plus heureux que ces derniers, saura échapper à toutes les recherches de la police : c'est Jean Cerle.

Il sera contraint de mener désormais une vie errante, pleine de périls : le 16 avr. 1681, il sera condamné par contumace à être décapité. Traqué, réduit à changer chaque jour de retraite, il déployait une activité intense. Voltaire a défini ainsi son rôle : « Un moine nommé Cerle, qui était l'un des grands vicaires [de Pamiers], casse et les sentences du métropolitain [de Toulouse, Montpezat] et les arrêts du Parlement. Ce tribunal le condamne par contumace à perdre la tête et à être traîné sur la claie. On l'exécute en effigie. Il insulte du fond de sa retraite à l'archevêque et au roi, et le pape le soutient. »

En réalité, les « insultes » de Cerle étaient des excommunications fulminées en bonne et due forme contre des intrus, et nous devons reconnaître qu'elles étaient justifiées. Contrairement à ce qu'avance Voltaire en employant le présent historique, qui exprime la continuité, le soutien du pape fut loin d'être continu. Sans doute, le bref du 1er juin 1681 confirma-t-il l'autorité de Cerle, mais une suite de décisions en sens contraire prises par les bureaux de la Curie vinrent neutraliser les effets de cette mesure. Selon le mot de Mgr Vidal, il y avait « comme une fatalité qui s'acharnait à brouiller les cartes entre le Saint-Siège et ses fidèles de Pamiers, au bénéfice du camp adverse ».

Ce conflit dégénéra en un véritable schisme qui dura jusqu'en 1693. A cette date, Cerle était mort : un séjour prolongé dans des cachettes humides, un régime de privations continuelles, des alarmes quotidiennes, les épreuves morales avaient ruiné la santé de ce robuste Rouergat. Le 12 févr. 1689, il est, avec plusieurs de ses amis, impliqué dans un procès contre la sûreté de l'État : quoique déjà mort en effigie et légalement inexistant, il est condamné aux galères à vie. Cet arrêt ne fut pas plus exécuté que les précédents, et, quand Cerle mourut, le 16 août 1691, en un endroit que nous ignorons, la police du roi n'avait pu se saisir de sa personne.

Cerle est une très belle figure, jusqu'ici méconnue, de la fidélité française à la chaire de Pierre. « La fréquentation de cette belle âme procure, écrit Mgr Vidal, un plaisir d'édification. » Et le biographe de Cerle fait ressortir les qualités morales de Cerle : dévouement, courage, mais aussi loyalisme : le conflit qui oppose Cerle aux agents du roi ne l'empêche pas de respecter son autorité; il n'a rien d'un révolutionnaire, ni même d'un esprit frondeur; la mort de Marie-Thérèse, les victoires du roi, les alarmes que cause sa maladie sont l'occasion de mandements pleins de pensées chrétiennes et patriotiques, où il parle de la personne du monarque tout comme les évêques en résidence à Versailles. Bien mieux, lors de la chute de Jacques II, il fut le seul des Ordinaires de France à prescrire des prières et des jeûnes expiatoires.

Lavisse, *Histoire de France*, VII, 26. — Grisar, dans *L. T. K.*, II, 817. — Dom Poulet, *Histoire du christianisme*, III, 1173. — Mgr J.-M. Vidal, *Histoire des évêques de Pamiers*, VI, *Jean Cerle et le schisme de la régale*, Paris, 1938.

C. Laplatte.

CERNE, *Cernet* ou *Cerne abbas*, abbaye bénédictine située à une distance d'environ 7 milles de Dorchester au comté de Dorset, dédiée d'abord à S. Pierre, ensuite à Notre-Dame, S. Pierre et S. Benoît, auxquels, plus tard, on ajouta S. Edwold. Nous sommes peu renseignés sur les débuts de cette fondation. A en croire le chroniqueur, Guillaume de Malmesbury (*De gestis pont.*, *Rolls Series*, LII, 184-86), S. Augustin de Cantorbéry aurait été mal reçu, voire même chassé, par les habitants de cet endroit. Prophétisant leur conversion, il dit à ses compagnons : *Cerno Deum* (Deum = El), *qui el nobis relribuet gratiam el furenlibus illis emendalionem infundat animam.* Ils se convertirent effectivement à la vraie foi et pour leur administrer le baptême le saint fit jaillir une source qui s'est conservée jusqu'à nos jours. Cette légende tardive paraît peu vraisemblable et les historiens modernes n'en tiennent pas compte.

Ce qui est mieux attesté, c'est le séjour près de ce puits d'un solitaire, S. Edwold, qui après le martyre de son frère, S. Edmond, roi d'East Anglia, en 870, vint s'établir à Cerne et y mourut. Peu après sa mort, un riche habitant du voisinage, Egilward, y construisit un monastère sous le vocable de S. Pierre. (*Vita S. Edwoldi*, éd. Horstmann, *Nov. Leg. Angliae*, Oxford, 1901, I, 362-64; Leland, *Collect.*, III, 65.) De ce début de vie monastique à Cerne nous ignorons tout, ainsi que la suite de son histoire, jusqu'au grand renouveau du Xe s. A. M. Ryan (*A map of old English monasteries and Related Ecclesiastical Foundations A. D. 400-1066*, Cornell University Press, 1939) n'en tient pas compte. Dom D. Knowles, par contre, y fait allusion et estime que, comme la plupart des monastères anglo-saxons à la fin du IXe s., Cerne passa aux mains des clercs séculiers (*The monastic Order in England*, Cambridge, 1940, p. 34). Au témoignage de Leland *(loc. cit.)* il n'y avait, à un moment donné, que trois moines dans le *monasteriolum ad Fontem S. Augustini.*

Le merveilleux renouveau dans l'ordre monastique inauguré en Angleterre par S. Dunstan vers 943 ne tarda pas à se faire sentir à Cerne. A la suite d'une translation des reliques de S. Edwold, Aethelmar ou Ailmer, *alderman* du roi Ethelred, quelquefois nommé duc de Cornouaille, reconstruisit le monastère et y rétablit l'observance religieuse. *Ego volo*, écrit-il dans la charte de fondation (987), *ut illic habitent servientes et vacanles Deo, et iis commodis utanlur qui sanctam regulam beati Benedicti vita et moribus leneant.* (Cf. Dugdale, *Mon. angl.*, II, 625-26.) Il offrit le monastère achevé à S. Dunstan, alors archevêque de Cantorbéry, et à Aelfheah (ou Elphege), évêque de Winchester. Rien ne nous apprend d'où vint la nouvelle communauté, mais il est probable qu'elle essaima de S. Swithins à Winchester. Ce qui est certain, c'est que Aelfheah choisit pour la charge, non pas d'abbé, comme l'on a longtemps cru, mais de maître des novices de la nouvelle fondation le célèbre prédicateur Aelfric. Celui-ci arriva de Winchester formé à la vie monastique par S. Ethelwold lui-même, promoteur bien connu de la réforme dans les monastères, et sous la direction duquel il avait fait de fortes études (voir Aelfric, *supra*, I, 648-50). Pendant son séjour à Cerne, il composa les ouvrages suivants : premier volume des *Homélies* (entre 990 et 991), *De temporibus anni* (991), second volume des *Homélies* (991 ou 992), une grammaire latine (994), un recueil de Vies de saints (995), un glossaire latin-anglo-saxon (997), traduction de la Bible (commencée avant 998, achevée vers 1003), une lettre pastorale écrite pour son

évêque Wulfsige de Sherborne (999), *Homélies sur Esther, Judith et les Rois* (vers 1001), *De septiformi Spiritu* (vers 1001), le *Colloquium* (manuel à l'usage de ses écoliers, 1003) (voir Marguerite-Marie Dubois, *Aelfric, sermonnaire, docteur et grammairien*, Paris, 1943, où l'on trouvera une bibliographie très complète).

En 1005 Aelfric quitta Cerne pour assumer la charge d'abbé à Eynsham où Aethelmar venait de fonder un nouveau monastère. Encore une fois l'histoire de Cerne s'entoure d'obscurité. Il ne nous reste aucune trace de changement survenu au moment de la conquête normande (1066). Quelques années plus tard, au plus fort de la querelle des Investitures, un concile tenu à Londres (29 sept. 1102) déposa neuf abbés bénédictins, dont Haimo, abbé de Cerne, accusé de simonie (Eadmer, *Hist. nov.*, *P. L.*, CLIX, 438).

D'autres indices encore nous révèlent que l'état du monastère laissait à désirer dans cette première moitié du XIIe s., notamment que Gilbert Foliot, alors abbé de Gloucester, plus tard évêque de Londres, soutint de son autorité un essai de réforme dans la communauté. Il lui envoya un de ses moines, Bernard, qui devint prieur et ensuite abbé. D'après les lettres que Gilbert lui adressa et qui nous ont été conservées (*P. L.*, CXC, 745, 758, 761, 768), il est clair que la tâche était dure et réclama une patience héroïque. Ses efforts échouèrent et il dut quitter Cerne (1160). Dans la suite, il devint abbé de Burton.

A partir du XIIIe s., la documentation devient plus riche. Un cartulaire du monastère *(The Red Book of Cerne)* nous est conservé pour la période 1216-1377; la liste des abbés est complète (cf. *infra*); diverses chartes témoignent de donations de terres, privilèges accordés, fondations de messes *(chantries)*, litiges, etc. Cerne ne devint jamais une abbaye puissante ni riche et semble avoir exercé peu d'influence. Un ms. de la fin du XIIIe s. provenant du *scriptorium* de Cerne (Bodl., *Ms. Auct. D, 4, 13*) nous démontre que les moines n'ont pas abandonné la bonne tradition d'Aelfric et que le travail intellectuel, et même théologique, garda tous ses droits dans la vie de la communauté. Nous y trouvons l'œuvre d'Amalricus ou Aimeric, vraisemblablement moine de l'abbaye, dont voici le détail : *De principiis et partibus theologiae...* (1276); *Distinctiones Evangeliarum; Tabulae nonaginta theologicae;* une *Confession* en latin, INC. : *Confiteor tibi Domine...* (cf. Madan, Craster et Denholme-Young, *Summ. Catalogue*, II, I, 1922, p. 431-32).

On attendra ici un mot au sujet du célèbre *Book of Cerne*. Ce livre ne fut ni composé ni écrit dans l'abbaye de Cerne. Selon dom B. Kuypers qui l'a savamment édité (*The Book of Cerne*, Cambridge, 1902, introd., p. XIV), ce recueil de prières privées provient du royaume de Mercie (au centre de l'Angleterre) où il fut écrit entre 818 et 830 pour Aedelwald, évêque de Lichfield. Nous ne sommes même pas sûr qu'il a appartenu à la bibliothèque monastique de Cerne. On le suppose; car, dès 1697, date où Bernard dressa ses *Catalogi*, une collection de plus de 40 chartes de Cerne était attachée au recueil de prières dont nous parlons, et le ms., tel que nous l'avons, contient un recueil de séquences liturgiques parmi lesquelles plusieurs furent propres à cette abbaye. On en a conclu que le tout appartint, à un moment donné, à la bibliothèque de Cerne.

D'après les procès-verbaux et autres documents relatifs aux chapitres généraux tenus régulièrement en Angleterre par les moines noirs à partir de 1215, il faut conclure que Cerne n'a jamais exercé une grande influence. Pourtant son abbé, Robert de Symondsbury (1382-1411), semble bien avoir joui de la confiance de ses confrères et de l'estime des capitulants qui lui confièrent à diverses reprises la mission de visiteur de certains monastères importants. Son successeur également, John Wede (1411-27), fut élu au chapitre général de 1423 visiteur pour tous les monastères du diocèse de Salisbury. Trois ans plus tard, au chapitre suivant, le prieur de Bath rendit compte aux capitulants de la visite canonique qu'il avait faite à Cerne, et il témoigna que tout y était digne et régulier. (Cf. W. Pantin, *Chapters of the English Black Monks, 1215-1540*, III, 1937, *passim*.)

C'est le dernier témoignage qui nous soit parvenu de la vie monastique à Cerne. Un peu plus d'un siècle plus tard, le monastère fut supprimé et la communauté dispersée par Henri VIII dans les circonstances tragiques que l'on sait. Le dernier abbé, Thomas Corton, essaya dès 1538 de négocier pour qu'on laissât son monastère en paix. Ses efforts n'aboutirent à rien, et par un acte formel (*Act of Surrender*, reproduit par Dugdale) daté du 15 mars 1539, lui et les quinze moines qui formaient la communauté livrèrent leur abbaye au roi dans la personne de John Tregonwell. De l'église abbatiale et des bâtiments claustraux, rien ne subsiste sauf le grand portail. Suivant Hutchins, il serait de la fin du XVe ou du début du XVIe s. Dugdale reproduit les armoiries de l'abbaye (d'après Reyner et Tanner).

Plusieurs sceaux nous sont parvenus. Le sceau conventuel (XIIIe s. reproduit par Page, *Vict. Count. Hist.*, *Dorset*, II, 62 et Dugdale, *Mon. Angl.*, t. II, pl. XVI); le sceau d'un abbé (XVe s. reproduit par Page, *ibid.*); un morceau du cachet de l'abbé Roger Bemyster attaché à un document daté de 1475.

Liste des abbés. — (?) Alfric Puttoc. — Withelmus (c. 1085). — Haimo (déposé en 1102). — William (c. 1121). — Bernard (se démit de sa charge, 1160). — Robert (c. 1166). — Dionysius (se démit, 1220). — R., élu 1220. — William de Hungerford, élu 1232. — Richard de Suwell ou Sawel, élu 1244, mort 1260. — Philip, élu 1260. — Thomas de Ebblesbury, élu 1274. — Gilbert de Minterne, élu 1296, mort 1312. — Ralph de Cerne, élu 1312, mort 1324. — Richard de Osmington, élu 1324. — Stephen Sherrard, élu 1356. — Thomas Sewale, élu 1361, mort 1382. — John de Hayle, élu 1382, mort la même année. — Robert Symondsbury, élu 1382. — John Wede, élu 1411, mort 1427. — John Winterbourne, élu 1427, mort 1436. — John Godmanston, élu 1436, mort 1451. — William Cattistoke, élu 1451, mort 1454. — John Helyer, élu 1454, démis 1458. — John Vanne, élu 1458, mort 1471. — Roger Bemyster, élu 1471, mort 1497. — Thomas Sam, élu 1497, mort 1509. — Robert Westbury, élu 1510, mort 1524. — Thomas Corton, élu 1524, livra son abbaye au roi 1539.

Dugdale, *Monasticon anglicanum*, II, 621-50. — Hutchins, *History of Dorset*, 1861-70, IV. — W. Page, F. S. A., *Victoria County History*, *Dorset*, II, 1908, p. 53-58. — D. M. Knowles, *The monastic order in England*, Cambridge, 1940, *passim*.

Joseph WARRILOW.

CERNEUF (Saint), ou *Sirénat*, patron de la collégiale de Billom (arr. de Clermont), est habituellement identifié avec le martyr de Sirmium en Pannonie, *Sinerotes (Sinorus, Screnus)*, mentionné le 23 févr. au martyrologe hiéronymien, dont le nom se retrouve dans deux inscriptions de Sirmium et est cité probablement au bréviaire syriaque. Le martyrologe romain, après Usuard, dit qu'il était moine et fut décapité sous Maximien. Mais dom Morin croit que le saint de Billom est ce *Seronatus*, haut fonctionnaire de l'empire romain dans les Gaules, qui fut exécuté vers 472, grâce aux poursuites des Arvernes, pour s'être montré trop favorable aux Barbares.

A. S., févr., III, 364-66. — *B. H. L.*, 7595. — *C. I. L.*, III, n. 10232-33. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 111. — *Mart. Rom.*, 73. — G. Morin, *La formation des légendes proven-*

çales, dans *Rev. bénéd.*, 1909, p. 25. — Sidoine Apollinaire, *Epistulae*, éd. Luetjohann, 438.

R. Van Doren.

CERNIKÈ ou **CERNITZA** (Κερνίκη, Κερνίτζα), évêché du Péloponèse IIe, dépendant de Patras. On ignore à quelle date il fut créé, car il ne se rencontre pas dans les listes épiscopales avant la fin du xve s. (H. Gelzer, *Ungedruckte und ungenügend veröffentliche Texte der Notitiae episcopatuum, Abhandl. der k. bayer. Akademie der Wiss.*, I. Cl., xxi. Bd, iii. Abth., 634). Cependant il peut avoir existé depuis le xiiie s., puisqu'il semble prouvé qu'il y avait déjà un titulaire latin en 1213. Le premier évêque grec connu de Cernikè est un certain Malotaras en 1316. En juin 1380, le patriarche Nil approuva le décret de l'empereur Jean V Paléologue érigeant Cernitza en métropole en faveur du titulaire, un certain Mathieu. Celui-ci ayant été transféré à Janina, Cernitza fut ramenée au rang de simple évêché, à la demande de son ancien supérieur, le métropolite de Patras (mars 1381) (Miklosich et Muller, *Acta et diplomata graeca medii aevi*, ii, 8-11, 23-24). En sept. 1654, elle devint archevêché (Sathas, Μεσαιωνικὴ βιβλιοθήκη, iii, 590). C'est sans doute vers la fin du xviie s. que lui fut uni l'évêché de Calabryta. (Voir ce mot.) On a la preuve que cette union était faite en 1711. Les deux diocèses unis de Cernitza et de Calabryta devinrent en nov. 1833 le diocèse d'Aegialée, à la suite de la réorganisation de l'Église de Grèce. Tandis que le nom de Calabryta a reparu plus tard et se maintient encore de nos jours, uni à celui d'Aegialée, celui de Cernitza ne figure plus sur les listes épiscopales. La localité de ce nom n'est d'ailleurs qu'un petit village qui compte tout juste 111 habitants (1928). Il ne dut sa relative importance qu'à la forteresse byzantine du même nom construite non loin de là. En 1725, l'évêque logeait au village de Diacopto.

Du xive au xixe s. on rencontre dix-neuf titulaires grecs de Cernitza ou de Cernitza et Calabryta. Le premier est Malotaras, 1316 (Miklosich et Muller, *op. cit.*, i, 52). — Mathieu, 1380-mars 1391 (*ibid.*, ii, 9-11, 23-24). — Jean, 1510, connu par une inscription du monastère du Mégaspiléon. — Néophyte, 1555 (Sp. Lampros, *Catalogue of the Mss. on the mount Athos*, p. 47, n. 575/19). — Théodose, 1570 (Miklosich et Muller, *op. cit.*, v, 178). — Arsène Pachyioannès, déposé en 1594 (Sathas, Βιογραφικὸν σχέδιασμα περὶ τοῦ πατριαρχοῦ Ἱερεμίου Β', 172-73). — Nectaire, 1594-? (*ibid.*, 196). — Léon, vers 1600. — Élie, vers 1610. — Parthénios, 1622-3 janv. 1639 (Sathas, Μεσαιωνικὴ βιβλιοθήκη, iii, 573-74). — Arsène, 1639-déposé en sept. 1640 (*ibid.*, 575). — Constantius ou Constantin, sept. 1654-? (*ibid.*, 590). — Léonce, 1690. — Élie Méniatès, 1711-1er août 1714 (biographie dans Μεγάλη ἑλληνικὴ ἐγκυκλοπαιδεία, xvii, 140-41). — Daniel, 1725 (*Revue de l'Orient latin*, i, 319). — Daniel, 1770, un des chefs de l'insurrection grecque à cette époque (St. Thomopoulos, Ἱστορία Πατρῶν, 392). — Parthénios, 1776, d'après une inscription du Mégaspiléon. — Cyrille, 1785. — Procope, déjà en 1801-† 1824. Depuis lors le diocèse fut administré successivement par Germain, métropolite de Patras, 1824-26; Grégoire, évêque d'Eudoxiade, 1826-28; Mélétios, évêque de Métrae, 1828-30, et Barthélemy, évêque de Moschonissia, 1830-33 (Mansi, xl, 145 AB).

Le titre de Cernitza a été décerné au moins sept fois dans l'Église romaine. Le premier prélat qui l'a porté a effectivement gouverné ce diocèse. On a en effet une lettre du pape Innocent III, datée du 26 août 1213, à l'évêque d'Amyclon, nommé à Cernica, à propos de biens ecclésiastiques. Le nom de ce prélat est resté inconnu (*P. L.*, ccxvi, 898-899). Ce prélat était peut-être un grec uni. Lequien, qui parle du document, déclare ignorer l'évêché de Kernica, mais il conjecture qu'il devait se trouver dans le Péloponèse ou dans une région voisine (*Oriens christianus*, iii, 953-54). Cela ressort, en effet, du texte même de la lettre pontificale. Aussi doit-on s'étonner qu'on ait pu faire de Cernitza un évêché de l'Épire et même l'identifier (A. Battandier, *Ann. pont.*, 1916, p. 385). Dans les années plus récentes, cette publication a rectifié la situation exacte de Cernitza.

En dehors de l'évêque anonyme de 1213, d'autres prélats catholiques ont porté le titre de Cernitza. Voici la liste donnée par l'*Ann. pont.* de 1916, 385 : Barthélemy, 1318. — Thomas, 1340-54, suffragant à Eichstaett, à Augsbourg, à Freising et à Trente. — Rochard, 1370-99, suffragant à York — Pierre, O. P., 1404-† 1424, auxiliaire en divers diocèses. — Alermus, O. F. M., 9 avr. 1434-50. — Jacques, O. S. A., 14 janv. 1451-?.

En dehors de la bibliographie donnée au cours de l'article, cf. G. Papandréou, Ἱστορία τῶν Καλαβρύτων, 1928, p. 137-40.

R. Janin.

CERNITORI (Giuseppe), jésuite né à Civita-Vecchia le 19 janv. 1749, mort à Rome le 7 févr. 1821. Entré au noviciat de la province romaine le 26 janv. 1766, il suivait le cours de physique au Collège Romain en 1772. Après la suppression de la Compagnie, il resta en relations intimes avec le P. Zaccaria et rentra dans la nouvelle Compagnie dès son rétablissement.

Œuvres. — *Della letteraria e cristiana istitutione della prima Gioventu*, 2 vol., Rome, 1788; *Biblioteca polemica degli scrittori che dal 1770 sino al 1793 hanno o diffesi o impugnati i dogmi della cattolica romana Chiesa*, Rome, 1793. Cette dernière œuvre est intéressante par les renseignements qu'elle fournit.

Sommervogel, ii, 999-1000. — Caballero, *Bibliothecae scriptorum Soc. Jesu*, Suppl., ii, 25.

A. De Bil.

CEROSICUS, *Cupsicus*, qu'on lit au martyrologe hiéronymien au 10 sept. comme martyr à Césarée, est une mauvaise lecture pour S. Eupsychius (Eufepia) de Césarée (Cappadoce) au 8 sept.

A. S., sept., iii, 493. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 499; cf. 498.

R. Van Doren.

CERQUEIRA (Luiz de), jésuite, cinquième évêque titulaire du Japon, né à Alvito en 1552, mort à Nagasaki le 15 févr. 1614. Entré dans la Compagnie à Evora le 14 juill. 1566. Il enseignait la théologie à l'université d'Evora quand il fut désigné comme coadjuteur de l'évêque du Japon Pedro Martins et confirmé par Clément VIII le 20 janv. 1592 avec le titre d'évêque de Tibériade. Il fut sacré à Evora par l'archevêque Don Theotimo de Bragance en 1594 et s'embarqua la même année pour les Indes. Il se rencontra avec l'évêque Pedro Martins à Macao et aborda au Japon le 5 août 1598. Il gouverna seize ans, au milieu des plus grandes difficultés, l'Église confiée à ses soins, dont il était devenu titulaire depuis la mort de Pedro Martins le 18 févr. 1598. Tour à tour accueilli avec honneur par les rois du Japon ou condamné au dernier supplice, il visita les plus lointaines chrétientés du Japon et les organisa avec une rare prudence. Il ordonna quelques Japonais qu'il préposa aux églises de Nagasaki érigées en paroisses; il publia les décrets du concile de Trente sur le territoire de Tacaco, entièrement christianisé. Il mourut à Nagasaki peu de temps avant la persécution de Daifusama. On possède de lui une relation en portugais du martyre de six chrétiens japonais les 8 et 9 déc. 1603. Elle fut traduite en diverses langues : en allemand, français, italien, latin, néerlandais; deux ouvrages en latin : *Manuale*

ad sacramenta Ecclesiae ministranda, etc., Nagasaki, 1605; *Manuale casuum conscientiae*, traduit en japonais à l'usage des curés indigènes; deux lettres au T. R. P. général Claude Aquaviva, relatant des martyres de chrétiens (8 mars 1606-6 oct. 1613). On les trouve dans les *Lettere annue del Giappone*, 1603-1606, et 1612 sq.; une lettre ms. à la bibliothèque d'Evora (Catal. des mss., I, 422); une autre à la p. 186-191 du ms. *4156* de la Bibl. royale de Bruxelles.

Sommervogel, II, 1001-1002; IX, 23. — Franco, *Imagem da virtud em o noviciado de Evora*, 461-77. — Bartoli, *Giappone*, l. II, § 41, 67; l. III, 26-71. — Nieremberg, *Honor del Gran Patriarca...*, III, 694. — Charlevoix, *Hist. et descript. du Japon*, II, *passim*. — A. F. Cardim, *Batalhas*, 6. — Patrignani, *Menol.* (Borro), II, 274.

A. De Bil.

CERREDO, *Ceretum, S. Maria in Cereto, SS. Petrus et Paulus de Cereto*, ancienne abbaye bénédictine, puis cistercienne, située en Lombardie, diocèse de Lodi, près de Pandino, le long du fleuve Adda. D'après les documents étudiés par Kehr, l'église de Cerredo aurait été érigée dès le XIe s. par le comte Albéric et son épouse Erlinde; leur fils Bennon aurait fait bâtir le monastère en 1084. Des bénédictins, ayant à leur tête l'abbé Bernard, l'occupèrent. Au siècle suivant, les moines paraissent avoir embrassé le parti de l'antipape Anaclet; ce fut assez pour qu'Innocent II voulût les remplacer par des cisterciens, et ce fut Brunon, l'abbé de Chiaravalle près Milan (fondation de S. Bernard de Clairvaux), qui vint en personne occuper Cerredo avec ses religieux. Comblée de faveurs par les papes et les empereurs, l'abbaye devint l'une des plus notables parmi les maisons cisterciennes. Kehr donne lui-même les preuves de cette affirmation, en particulier le procès intenté par le S.-Siège à Lanfranc, l'évêque obstiné de Lodi. Cerredo d'ailleurs était comme un fief de Rome, lui versant annuellement, en témoignage de sa dépendance, la somme de douze deniers.

En mars 1231, Cerredo avait accepté comme maison-fille Ste-Madeleine de Cava; en oct. de la même année, Honorius III lui fit accepter de plus S.-Étienne de Cornu. En 1247, il fut encore question d'un autre établissement. La série des abbés commendataires débute en 1439; parmi eux figure Julien de la Rovere, le futur pape Jules II. Désormais c'est bien fini de l'antique prospérité. Cerredo fit partie dans la suite de la Congrégation de S.-Bernard d'Italie, Toscane et Lombardie. Elle disparut en 1798.

Archives décrites dans Kehr, *It. pont.*, VI, pars Ia, 251. — G. Agnelli, *Monographia dell' abbazia cist. di Cerreto*, Lodi, 1884; *S. Pietro di Cereto*, dans *Arch. stor. di Lodi*, 1911, 1912. — Cottineau, 658. — Janauschek, *Origines cisterc.*, Vienne, 1877, VIII, LXVIII, LXXXII, 43. — Lubin, *Abbatiar. Italiae*, Rome, 1693, p. 185. — Manrique, *Ann. cisterc.*, Lyon, 1642, ann. 1136, VIII, 9; IX, 1. — Potthast, *Reg.*, n. 608, 1975, 9071, 11120. — R. Riva, *L'abbadia di Cerreto*, Crema, 1889. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, édit. Louvain, 1933-41, I-VIII, *passim*. — Ughelli, IV, 665; III, 137.

J.-M. Canivez.

CERRETO SANNITA. Voir Telese.

CERVANTES (Gonzalve), théologien espagnol (XVIe s.). Voir *D. T. C.*, II, 2168.

CERVANTES DE LORA (Juan). La chronologie de ce cardinal a été diversement proposée par les différents auteurs; celle de Flórez (*Esp. sagr.*, XXII, 213-20) paraît la plus acceptable : C. naquit à Séville en 1382, fit ses études ecclésiastiques à Salamanque, n'était encore qu'archidiacre de Séville lorsqu'il fut promu cardinal du titre S.-Pierre-aux-Liens par Martin V le 24 mai 1426 et proclamé le 27 mai 1426. Le 10 nov. 1430, il était déjà en possession de l'évêché de Tuy comme administrateur apostolique, tout en restant à Rome. C. intervint à plusieurs reprises au concile de Bâle; il informa Eugène IV des décisions de la XIXe session (1434); conjointement avec Albergati, il fut désigné comme légat du pape à Bâle et reçut pleins pouvoirs pour désigner le lieu de réunion du futur concile, pour démontrer aux Pères du concile qu'en s'écartant du pape, ils suivaient une politique dangereuse, enfin pour résoudre la question des bénéfices et autres problèmes qui divisaient alors le S.-Siège et le concile (bulles du 17 févr. 1437, session XXIV). Les légats rencontrèrent à Bâle une vive opposition. Avec l'approbation d'Eugène IV, ils s'opposèrent au transfert du concile à Avignon (sess. XXV). Ils s'efforcèrent aussi, mais en vain, d'empêcher les Pères du concile d'envoyer à Eugène IV le *Monitorium* et le *Citatorium*. On ignore à quelle date exacte C. put revenir en Espagne; toutefois il est certain que le 25 nov. 1437 il était déjà nommé évêque d'Avila, quoi qu'il ne pût en prendre possession qu'en mars 1438. En 1442, il échangea l'évêché d'Avila contre celui de Ségovie. On ignore aussi à quelle date il devint évêque d'Ostie : si l'on accepte la date du 17 mars 1446, il y fut promu par le pape Eugène IV; s'il ne fut nommé que le 27 mars 1447, il dut cette nomination à Nicolas V. Enfin, à partir de 1449 (ou mieux déjà avant le 20 août 1448) jusqu'au 25 nov. 1453, date de sa mort, il gouverna le diocèse de Séville. Sa mort fut édifiante comme sa vie. Parmi ses œuvres les plus remarquables, citons l'hôpital S.-Herménégilde qu'il dota de revenus suffisants pour l'entretien de 80 malades pauvres; il fonda la chapelle du même saint martyr avec quatre bénéfices, érigea une confrérie de la Passion, etc.

Ciaconio, *Hist. pontif. Rom. et S. R. E. card.*, II, 860. — A. Morgado, *Prelados Sevillanos...*, Séville, 1906, p. 348-57. — M. Carramolino, *Hist. de Avila...*, II, Madrid, 1872, 423-25. — E. Flórez, *Esp. sagr.*, XXII, 213-20. — *Biografias eclesiasticas*, III, Madrid-Barc., 1850, p. 758. — Hefele-Leclercq, VI, 753, 880, 924-49. — Joh. Haller, *Conc. Basiliense*, I, Bâle, 1896, *passim*. — U. Chevalier, *B. B.*, I, 840. — Fr. J. Muñana, O. P., écrivit la vie de Cervantes au commencement du XVIIIe siècle.

F. Pérez.

CERVARA (S. Hieronymi Silvariae), abbaye de bénédictins au diocèse de Gênes, à 20 milles de Porto-Fino (Ligurie). En 1159, l'empereur Frédéric donna l'église de Cervara à l'évêque de Turin, Charles. Quand elle eut passé au diocèse de Gênes, l'évêque Guy († 1368) y établit un monastère où, en 1377, Grégoire XI reçut l'hospitalité. La discipline qui y régnait invita Martin V à lui adjoindre plusieurs monastères, dont le plus important était S. Bénigne de Capofaro. Unis en congrégation, ils eurent des chapitres généraux annuels, des supérieurs temporaires et des visites fréquentes. Mais déjà en1460, Pie II unit Cervara et ses monastères à la congrégation de Ste-Justine de Padoue. L'abbaye fut supprimée à la Révolution française (1798-1810) et les édifices eux-mêmes détruits en 1877.

Annales O. S. B., Subiaco, 1909, p. 48-57. — Cottineau, 659. — S. Hilpisch, *Geschichte des Benediktinischen Mönchtums*, Fribourg, 1929, p. 264-265. — G. Salvi, *La badia di S. Benigno di Capofaro*, dans *Riv. stor. Bened.*, IX, 1914, p. 339-60; X, 1915, p. 50-71; 204-24; XI, 1916, p. 59-82. — Ph. Schmitz, *Hist. de l'ordre de S.-Benoît*, III, 168-69. — Ughelli, 2e éd., IV, 1049.

R. Van Doren.

CERVERA (Pierre), trinitaire espagnol, théologien polémiste († 1590). Voir *D. T. C.*, II, 2168.

CERVETERI, ville d'environ 2 000 habitants, située non loin de la mer entre Civitavecchia et Rome, à 44 km. de cette dernière, sur l'emplacement d'un

centre étrusque (nécropole). Cerveteri *(Caere velus)* posséda un évêché, dont une tradition légendaire attribuait la fondation à Félix II. Adeodatus, dont Mommsen a fait un évêque de Lorium (Santa Ruffina), en est le premier évêque connu. Il occupait ce siège en 499 (Duchesne, Lanzoni). La position stratégique de Cerveteri par rapport aux deux grandes voies romaines : la Claudia et l'Aurelia, amena l'empereur Louis Ier à la céder à l'Église romaine en la personne de Pascal Ier. Cette donation devait être confirmée dans la suite par Otton Ier (962) et par Henri II (1014). Une forte diminution de la population au cours du XIe s. entraîna la suppression du siège, et à la fin du siècle suivant Cerveteri, qui avait été incorporée au diocèse suburbicaire de Porto, fut concédée en fief à Pierre Latro de la famille des Corsi.

Liste des évêques. — Adeodatus, 499. — Romanus, 826. — Adrianus, 853. — Crescentius, 869. — Annisus, 993. — Stephanus, 998. — Benedictus, 1015, 1029.

L. Canina, *Descrizione di Cere antica*, Rome, 1838. — Cappelletti, I, 547-49. — L. Duchesne, *Le sedi episcopali nell'ant. ducato di Roma*, dans *Archivio della Soc. romana di st. patria*, XV, 1892, p. 486. — Kehr, *It. pont.*, II, 22. — Lanzoni, 323-28. — *Liber pontificalis*, I, 10. — G. Silvestrelli, *Città, castelli e terre della regione romana*, II, 2e éd., Rome, 1940, p. 602-04. — G. Tomassetti, *La Campagna romana antica, medioevale e romana*, II, Rome, 1910, p. 515-33.

M.-H. Laurent.

1. CERVIA, ville des Romagnes bâtie, de 1698 à 1704, à 3 km. de la Cervia d'autrefois, qui, elle-même, s'élevait sur l'emplacement de Ficula *(Ficoclum, Ficodia)*. Son siège épiscopal est l'un des plus anciens de la VIIIe région. Un évêque de Cervia, Gerontius, figure de fait dans les actes du synode tenu à Rome en 501, et ce prélat s'identifie peut-être avec un personnage de même nom mentionné dans deux lettres du pape Gélase (495, 496). Placé sous l'immédiate juridiction du S.-Siège, l'évêque de Cervia fut chargé, jusqu'au Xe s., de la visite de l'archevêché de Ravenne lors de la vacance de ce siège. En 948, Cervia devint suffragant de Ravenne. Lors de la lutte entre le pape et l'empereur, la ville fit sienne la cause impériale. Alliés ou ennemis de Ravenne, les Cerviens prirent part, durant le Moyen Age, aux différends qui opposèrent les communes romagnoles. De 1290 à 1384, la ville fut assujettie aux Polentani, en leur qualité de vicaires de l'Église. En 1463, les Malatesta la remirent aux Vénitiens, et ceux-ci la cédèrent au S.-Siège, en 1509, à la suite de la défaite de Vailate. Désormais l'histoire de Cervia se confond avec celle des États pontificaux. L'actuel diocèse est l'un des moins étendus d'Italie. Il comprend, avec la ville épiscopale située dans la province de Ravenne, trois communes de la province de Ferrare. La population d'environ 30 000 âmes est répartie en treize paroisses.

Liste des évêques. — Geronzio, 501. — Severo, 591-99. — Bono, 649. — Sergio, 769. — Lucido, c. 840-55. — Giovanni, 861-81. — Stefano, 967-69. — Leone, 998-1030. — Giovanni, 1030-53. — Bono, 1059-70. — Ildebrando, 1073. — Angelo, 1082. — Giovanni, 1109-22. — Pietro, 1126-53. — Manfredo, 1163. — Alberto, 1166-73. — Ugo, 1174, 1175. — Teobaldo, 1187-93. — Alberto, 1198-1200. — Simeone, 1204, 1216. — Rustico, 1217-29. — Giovanni, 1229-47. — Giacomo, 1254-57. — Ubaldo, 1257. — Giovanni, 1260-64. — Tommaso, 1266-70. — Teodorico Borgognoni, 1270-98. — Antonino, 1299-1306. — Matteo, 1307-17. — Guido Gennari, 1317. — Francesco, 1324. — Geraldo, 1324-29. — Superanzio Lambertuzzi, 1329-37. — Guadagno di Maiolo, 1342-63. — Giovanni dei Placentini, 1364-70. — Bernardo dei Guasconi, 1370-74. — Astorge Brason, 1374-78 [passé à Clément VII]. — Menendez, administr., c. 1388-90. — Pino, dit par erreur Ordelaffi, 1394-1402. — Paulus, 1402-31? (à la même époque [1414], Mainardino Contrari fut nommé par Jean XXIII; évêque élu, il résignera sa charge en 1417). — Cristoforo di San Marcello de Vicenza, 1431-35. — Antonio Correr, card. administr., 1435-40. — Pietro Barbo, card. administr., 1440. — Isidoro, card. administr., 1451-55. — Francesco Porzi, 1455-74. — Achille Mariscotti, 1475-85. — Tommaso Catanei, 1485-1513. — Paolo Cesi, card. administr., 1525-28. — Ottavio Cesi, 1528-34. — Giovanni Andrea Cesi, 1534-45. — Federico Cesi, 1545. — Scipione Santa Croce, 1545-76. — Ottavio Santa Croce, 1576-82. — Lorenzo Campeggi, 1582-85. — Decio Azzolini, 1585-87. — Annibale Pauli, 1587-90. — Alfonso Visconti, 1591-1601. — Bonifazio Bevilacqua, card. administr., 1601-27. — Giovanni Francesco Guidi di Bagno, 1627-35. — Francesco Maria Merlini, 1635-44. — Pomponio Spreti, 1646-52. — Francesco Gheri, 1655-61. — Anselmo Dandini, 1662-64. — Girolamo Santolini, 1665-67. — Francesco Riccamonti, 1668-1707. — Camillo Spreti, 1709-27?. — Gaspare Pizzolanti, 1727-66. — Giovanni Battista Donati, 1766-93. — Bonaventura Gazzola, 1795-1820. — Giuseppe Mazzotti, 1820-26. — Ignazio Giov. Cadolini, 1826-31. — Mariano Baldassare Medici, 1832-33. — Innocenzo Castracane degli Antelminelli, 1834-37. — Gaetano Baletti, 1838-42. — Gioachino Tamburini, 1842-59. — Giovanni Monetti, 1860-76. — Federico Foschi, 1877-1908. A partir de cette date, l'archevêque de Ravenne est à la fois archevêque de Ravenne et évêque de Cervia.

Avec les listes épiscopales qui figurent dans Gams et dans Eubel, on consultera : Cappelletti, II, 557-78. — F. Forlivesi, *Cervia, cenni storici*, Bologne, 1889. — Kehr, *It. pont.*, V, 113-15. — Lanzoni, 448-49. — Ughelli, II, 467-81. — G. Zattoni, *La cronotassi dei vescovi di Cervia*, Ravenne, 1903.

M.-H. Laurent.

2. CERVIA (Santa Maria de), *Cervianum*, monastère bénédictin du diocèse de Girone. Fondé en 1053 par Silvio Llobet et sa femme Adalets et dédié à la Vierge Marie, à S. Michel et aux SS. Pierre et Paul, avec le consentement de Raymond, comte de Barcelone et de Bérenger, évêque de Girone. Peu après (1054), il fut soumis au monastère de S.-Michel de Chiusa (Italie), ce qui l'empêcha de prendre de l'essor. On peut encore voir les ruines de son église romane à trois nefs et du cloître, ainsi que de quelques monuments funéraires de la famille Cervia.

P. de Marca, *Marca Hispanica*, Paris, 1688, p. 448, 1099. — Mabillon, *Ann.*, IV, 503 (547). — Lambert, *D. H. G. E.*, II, 1364. — *Encicl. Espasa*, XII, 1435.

F. Pérez.

CERVINI (Marcello). Voir Marcel II, pape.

CERVOLUS (Saint), fêté à Bénévent, 15 mai. Au témoignage de Falcon de Bénévent (XIIe s.), le 15 mai 1119, on découvrit à Bénévent les reliques de S. Jean, évêque de cette ville, d'un S. Étienne, diacre, d'autres saints et, parmi eux, d'un Cervolus martyr. Falcon ne dit pas quelles garanties furent prises pour vérifier l'authenticité des corps saints. D'ailleurs, sauf pour Jean, il s'agit de personnages inconnus et ces ossements ont disparu depuis lors.

A. S., mai, III, 466-68. — Ughelli, VIII, 16.

R. Van Doren.

CERVUS (Jean), chanoine de Lwow et de Plock († v. 1557). Originaire de Tuchola en Poméranie polonaise. Son vrai nom semble avoir été Jelonek, latinisé, selon la mode de l'époque, en *Cervus*. Il fit ses études à l'université de Cracovie, où il obtint en 1523 le grade de bachelier ès arts. Vers 1529, il enseigna en l'école des Cisterciens de Jedrzejów et y prépara un

manuel de théologie pastorale, qu'il édita plus tard : *Methodus sacramentorum S. Ecclesiae catholicae*, Cracovie, 1537. Son autre ouvrage, *De moribus Ecclesiae catholicae*, 1530, est une anthologie des écrits de S. Augustin. Il enseigna aussi la grammaire latine à l'université de Cracovie et publia de ses cours trois ouvrages, en 1533 : *Institutiones grammaticae*, *Syntaxis*, et *Quaestiones de dectinatione et constructione octo orationis partium*, avec, en appendice, un recueil de prières et une sorte de catéchisme (un des premiers ouvrages de ce genre). Il s'appliqua en outre à l'étude du droit, en particulier du droit municipal, et publia dès 1531 sa *Farrago actionum civilium iuris Magdeburgensis*, rééditée quatre fois depuis (1542, 1546, 1558 et 1607, ces deux dernières éditions posthumes); puis un *Epitome pontificii ac caesarei iuris de cognationibus, nuptiis, iure dotium et donationibus*, édit. en 1534. Cette même année, Cervus fut nommé recteur de l'école cathédrale à Lwow. N'étant encore que clerc minoré, il obtint du conseil municipal une prébende inférieure de la cathédrale (1538); deux ans après, il devint chanoine en la même église et fut ordonné prêtre en 1541. Il reçut vers le même temps un canonicat en la cathédrale de Plock, ainsi que la prévôté de l'église S.-Nicolas à Lwow. En 1540, il publia encore trois ouvrages juridiques, dont un dictionnaire latino-polonais des termes du droit et un traité *De regutis iuris utriusque*.

M. Wiszniewski, *Hist. literatury*, VI, Cracovie, 1840-1857, p. 130; IX, 178, 313. — D. Zubrzycki, *Kronika miasta Lwowa*, Lwow, 1844, p. 154, 166. — Wl. Wislocki, *Acta rectoralia universitatis Cracoviensis*, I, Cracovie, n. 3093. — St. Kutrzeba, *Historia zrodel dawnego prawa polskiego*, II, Cracovie, 1926, p. 277-278. — J. Skoczek, *Dzieje lwowskiej szkoly katedralnej*, Lwow, 1929, p. 160-71. — *Kultura staropolska*, Cracovie, 1932, p. 47, 61. — H. Barycz, *Cervus*, art. dans *Polski slownik biograficzny*, III, Cracovie, 1937, p. 235-236, résumé ici.

J. Ostrowski.

CÉRYNIA ou **CYRÉNIA** (Κερύνεια, Κυρήνεια), évêché de l'île de Chypre, dépendant de Salamis. Le nom de Cérynia, originaire de l'Achaïe, indique nettement que la ville fut une colonie grecque. Cependant les trafiquants sémites y possédèrent un pied-à-terre au temps des Perses, comme le prouve un fragment d'inscription phénicienne trouvé dans la localité. La forme Κυρήνεια est byzantine et influencée par le nom de Cyrène en Lybie. Quant à la tradition d'après laquelle Cyrénia aurait été fondée par Cyrus, elle est récente et sans aucun fondement. On trouve aussi le nom de la ville sous la forme Ceraunia (Κεραυνία) et même Coronè (Κορώνη). Les croisés l'appelèrent Cérines.

Elle se manifesta pour la première fois dans l'histoire au IVe s. av. J.-C., quand son roi se rangea du côté d'Antigone contre Ptolémée Ier, ce qui ne l'empêcha pas d'ailleurs de tomber entre les mains de Séleucus, allié de Ptolémée. Elle ne joua qu'un rôle effacé jusqu'aux croisades. C'était un petit port assez mal abrité des vents du Nord; mais il servait d'escale aux pèlerins qui se rendaient en Terre sainte et de centre commercial avec les côtes de Caramanie. Les croisés y construisirent, entre 1191 et 1211, un château fort qui passait pour inexpugnable; il subit plusieurs sièges et ne fut jamais pris que par capitulation. Cérynia est aujourd'hui une petite ville maritime de 2 200 habitants, dont 600 musulmans, située sur la côte septentrionale de l'île de Chypre, au nord de Nicosie. Elle est entourée d'une campagne plantureuse qui lui a fait donner le surnom de « Jardin de Chypre ». Elle ne conserve aucun reste antique et n'a de remarquable que le château fort des croisés qui est assez bien conservé.

Cérynia eut peut-être un évêché d'assez bonne heure. Le premier titulaire connu serait S. Théodote, qui aurait été martyrisé sous Licinius; sa fête se célèbre le 19 janv. Le P. H. Delehaye a émis des doutes motivés sur l'authenticité du personnage ou au moins sur son attribution à Cérynia (*Anal. Bolt.*, XXVI, 1907, p. 258-59). — Zénon assista au concile d'Éphèse (431) et en signa les actes, Mansi, IV, 1125 D, 1168 C, 1217 D, 1467 A; VI, 873 C. — Rufus prit part au Brigandage d'Éphèse (449), Mansi, VI, 859 C, 926 A. — On ne trouve plus de titulaire qu'à partir du XVIIe s. Timothée fut un des évêques grecs venus alors à Rome pour y faire l'union (L. Allatius, *De Ecclesiae occidentalis et orientalis perpetua consensione*, 1648, l. III, c. II, n. 7, col. 1092). — Lugaras (peut-être doit-on le confondre avec le précédent) fit profession de foi catholique à Rome en déc. 1646 avant d'aller prendre possession de son siège, Lequien, III, 1232. — Nicéphore assista au synode des évêques de Chypre au sujet des erreurs calvinistes, Lequien, II, 1074. — Léonce était évêque de Cérynia en 1672 (Ricaut, *Hist. de l'état présent de l'Église grecque et de l'Égtise arménienne*, c. III, 1692, p. 104). — En 1733, c'était Gérasime, Lequien, III, 1232. — La liste est complète depuis le début du XIXe s. : Eugène, ?-avr. 1811 (Mansi, XL, 50 C). — Laurent, élu en mai 1811, mis à mort par les Turcs en 1821 (*ibid.*, 93 E). — Damascène, 19 déc. 1821-mai 1824. — Charalambos, 8 juin 1824-oct. 1844. — Chariton, 20 nov. 1844-8 déc. 1851. — Mélétius, 20 janv. 1852-† mars 1862. — Chrysanthe, 19 avr. 1862-† déc. 1871. — Mélétius, 19 janv. 1872-† mai 1880. — Chrysanthe, 1er juin 1880-† avr. 1889. — Cyrille Papadopoulos, 3 mai 1889-5 avr. 1895. — Cyrille Basiliou, élu le 26 avr. 1895, proclamé archevêque de Chypre, le 9 févr. 1908, mais non reconnu, réélu régulièrement à ce siège, le 11 nov. 1916. — Macaire Mariantheus, nommé en 1917, exilé par les Anglais pour avoir pris part au mouvement insurrectionnel d'oct. 1931 (*Échos d'Orient*, XXXI, 1932, p. 78); il put rentrer au printemps de 1947 et fut élu archevêque de Chypre le 24 déc. 1947. — Cyprien, 1948. Pour les métropolites d'Eugène à Cyrille Basiliou, cf. Πανελλήνιον λεύκωμα ἐθνικῆς ἑκατονταετηρίδος, 1821-1921, VI, Ἐκκλησία-Κλῆρος, p. 168.

Cérynia ne posséda pas d'évêché latin pendant les croisades ni pendant le royaume de Chypre ou la domination vénitienne. L'île ne comptait que quatre sièges soumis à Rome : Nicosie, archevêché, Paphos, Limassol et Famagouste, évêchés. Le diocèse de Cérynia était compris dans les limites de l'archidiocèse de Nicosie (Mas-Latrie, *Hist. des archevêques latins de l'île de Chypre*, dans les *Archives de l'Orient latin*, II, 207-08; Hackett, *A History of the orthodox Church of Cyprus*, 587-88). Cependant Lequien (III, 1229-32) donne une liste de neuf évêques latins de Cérynia, de 1301 à 1535. Il a dû les confondre avec ceux de Cyrène en Afrique ou d'autres sièges. La liste des évêques titulaires est elle-même très difficile à établir à cause de l'imprécision des renseignements que nous possédons sur l'identité de leur véritable siège. Nous donnons ici celle de l'*Ann. pont.* de 1916, p. 399-400, sans d'ailleurs pouvoir certifier qu'elle est exacte : Arnaud de Arceto ou Acerto, O. S. A., 20 avr. 1517, suffragant à Aire. — Nicolas Melchior, O. P., 12 avr. 1518, auxiliaire à Lucques ou à Nardo. — François Martyran, O. F. M., 18 déc. 1523. — Ardouin de Saint-Germain, 30 mai 1533. — Balthasar de Heredia, O. P., 11 févr. 1536-6 juill. 1541, suffragant à Urgel. — Pierre Gau, O. P., 15 mars 1542-49, suffragant à Urgel. — Jean Punyet, O. F. M., 25 oct. 1549-?, suffragant à Urgel. — Jean-Pierre Fortiguera, 4 juin 1567-26 avr. 1574, suffragant à Monreale.

Lequien, II, 1073-74; III, 1229-32. — Oberhumer, *Kerynia*, dans *Real-Encyclopädie* Pauly-Wissowa, XI-1, 344-47. — A. Battandier, *Ann. pont.*, 1916, p. 399-400. — I.-C. Péristiannès, Κερύνεια, dans Μεγάλη ἑλληνικὴ ἐγκυκλοπαιδεία, XIV, 281. — Πανελλήνιον λεύκωμα ἐθνικῆς ἑκατονταετηρίδος VI, 1821-1921, Ἐκκλεσία-Κλῆρος, 168.

R. Janin.

1. CÉSAIRE, martyr à Nicomédie en Bythinie, est signalé le 20 avr. par le martyrologe romain avec Victor et d'autres martyrs. Le synaxaire de Sirmond donne un résumé de leur histoire. D'autres livres liturgiques les placent le 18 ou le 19 en diminuant leur nombre ou en les séparant. La source qui les a inspirés est inconnue, mais doit, elle-même, avoir été altérée. Quant à l'endroit du supplice, Nicomédie en Bythinie, il ne se trouve au martyrologe que depuis Baronius. Une tradition postérieure a réclamé ces saints pour l'Espagne, mais sans le moindre titre.

A. S., avril, II, 745-46. — *Mart. Rom.*, 609, 613, 617. — *Synax. Eccl. Constant.*, 609, 613, 617.

R. Van Doren.

2. CÉSAIRE (Saint), diacre et martyr. Le martyrologe romain cite au 1er nov. à Terracine un Césaire diacre. Emprisonné avec le prêtre Julien, il fut comme lui enfermé dans un sac et précipité à la mer. Les sacramentaires gélasien (version sangalienne) et grégorien ont, de fait, au 1er nov., le *natale* d'un Césaire. Mais le texte du martyrologe provient de la Passion (*B. H. L.*, 1511-16) qui, bien que rédigée entre le ve et le vie s., a l'allure d'une fable. Elle unit indûment Césaire et Julien, les place sous Néron, et les fait venir d'Afrique. Des recensions postérieures mettront ces martyrs en rapport avec SS. Pierre et Paul, ou attribueront aux suffrages de Césaire la guérison de Galla Placidia ou encore parleront de la translation des reliques à Rome.

Les deux saints sont cités aussi par les ménées grecques, mais au 7 oct., avec un éloge emprunté à la Passion (*B. H. G.*, 2, 284), tandis que Césaire seul est encore rappelé par le martyrologe hiéronymien au 21 avr., sans doute à cause de la dédicace d'un oratoire en son honneur à cette date. Aujourd'hui, dit-on, les reliques de Césaire et de ses compagnons, Julia, Félix, Eusèbe, reposent sous le maître-autel de Terracine. Ces derniers, cités par le martyrologe romain au 5 nov., ont été imaginés par la Passion.

A. S., nov., I, 84-130; III, 32-33. — *L. Pont.*, éd. Duchesne, I, 371, 377, n. 12. — Lanzoni, 148-50; Id., *A proposito della Passione di S. Cesario di Terracina*, dans *Riv. di archeol. crist.*, I, 146-48. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 201, 581-82. — *Mart. Rom.*, 488-89. — *Synax. Eccl. Const.*, 115-18, 185-88. — Tillemont, *Mémoires*, II, 132-573.

R. Van Doren.

3. CÉSAIRE, martyr. Le martyrologe romain porte au 3 nov. un groupe de saints martyrisés à Césarée en Cappadoce (sous Dèce) : Germain et ses compagnons, et parmi eux un Césaire. Cette liste provient de Florus qui a repris une lecture défectueuse du martyrologe hiéronymien qui les 3, 4 et 5 nov. confond le nom de la ville de Césarée *(Cessari)* avec un nom de personne.

Mart. Hier., éd. Delehaye, 584-87. — *Mart. Rom.*, 493.

R. Van Doren.

4. CÉSAIRE (Saint). Le martyrologe hiéronymien honore le 4 nov. un saint africain du nom de Césaire, *Cesarius*, *Caesarius* ou *Cessarius*. Dans le ms. le plus important, celui d'Echternach, il revient même deux fois ce jour. Le même nom se lit également le 3 et le 5 nov. avec l'indication de lieu *in Cesarea;* le 4 nov., il est placé avant deux saints dont le second, *Porfyri*, est celui d'un martyr légendaire de Césarée de Cappadoce (Van de Vorst, *Une Passion inédite de S. Porphyre le Mime*, dans *Anal. Boll.*, XXIX, 1910, p. 270-75). Il s'agit ici de la déformation d'un nom de lieu.

Mart. Hier., éd. de Rossi et Duchesne, 139; éd. Delehaye, 585-86.

J. Ferron.

5. CÉSAIRE, martyr (28 déc.), est cité au martyrologe romain d'après Baronius, qui l'a placé sous Galère Maximin et à Arabissus (Arménie), sans d'ailleurs mentionner ses sources. Mais Arabissus est la ville de Cataonia, en Cappadoce australe. Cependant il n'existe aucun témoignage qu'il y eut là un culte de ce Césaire.

Mart. Rom., 604-05.

R. Van Doren.

6. CÉSAIRE D'ARLES (Saint). I. Sa vie. II. Son action pastorale. III. Son action liturgique. IV. Son action canonique et administrative. V. Son rôle théologique. VI. Son rôle politique. VII. Son œuvre littéraire et oratoire. VIII. Conclusion.

I. Sa vie. — L'histoire de S. Césaire, évêque d'Arles au vie s., nous est connue surtout par une *Vita*, œuvre collective de quelques-uns de ses disciples ou confidents, dont le principal rédacteur fut l'évêque Cyprien de Toulon, et, d'autre part, par un certain nombre de documents officiels concernant son épiscopat.

Né en 470 probablement, dans le pays de Chalon-sur-Saône en territoire burgonde, il renonce au monde à l'âge de 18 ans et se confie à Sylvestre, évêque de la ville. Mais, épris d'ascétisme, il s'échappe de son pays natal à l'insu de sa famille et se fait admettre au monastère de Lérins (vers 491) que dirigeait alors l'abbé Porcarius. Là il s'initie aux exigences de la discipline monastique et à la pratique étroite de la règle. Chargé de l'office de cellérier, il s'acquitte de ses fonctions avec une ponctualité qui soulève des murmures. D'ailleurs épuisé bientôt par les austérités, il doit, sur l'ordre de son supérieur, retourner à Arles pour refaire sa santé. Accueilli dans une famille amie, chez Firminus, dont la femme Grégoria lui était parente, il aurait pu s'initier auprès de Julien Pomerius à la culture intellectuelle du temps. Mais il renonça très vite, si jamais il y goûta, à l'attrait des écrivains profanes et de la philosophie. L'évêque Éone (Æonius) d'Arles, auquel il est présenté et qui est également son parent, l'agrège à son diocèse. A Lérins, Césaire s'était assimilé les principes de la liturgie et de la théologie catholiques; dans les rangs du clergé d'Arles, à partir de 496 environ, il va apprendre ce qu'on pourrait appeler sa mission sociale de prêtre et se familiarise avec les besoins physiques et moraux du peuple chrétien. Il est bientôt chargé de l'administration d'un monastère dont le dernier abbé n'avait pas su maintenir la discipline (499). Césaire se replonge donc pendant trois ans dans l'isolement du cloître. Arrivé au déclin de sa vie, Éone voit dans ce jeune prêtre énergique un successeur idéal et propose son nom aux suffrages du clergé et du peuple arlésien et à la ratification des gouvernants wisigoths. Césaire, se conformant à un précédent presque rituel et qui mettait en relief l'humilité des appelés au pontificat, simule une fuite et on le retrouve caché dans la nécropole des Alyscamps. (En 503, d'après la chronologie communément admise; plus vraisemblablement en 502, d'après Krusch, *M. G. H.*, *SS. rer. merov.*, III, 444.)

Dès le début de son épiscopat, Césaire se trouve en présence d'une tâche compliquée : au point de vue religieux, organiser la vie liturgique et paroissiale, non seulement dans son diocèse, mais dans sa province; maintenir ou faire revivre les prérogatives d'honneur et de juridiction, anciennement reconnues au siège métropolitain et vicarial d'Arles et fortement atteintes par les revendications contraires de l'évêque de Vienne

(S. Avit); au point de vue politique, imposer aux chefs wisigoths le respect de sa personne sacerdotale, défendre près des ministres et des rois ariens les droits de la population catholique et assurer la continuation de relations normales et d'offices charitables entre les habitants catholiques de Provence et du pays d'Arles (royaume wisigothique), et ceux du Rhône supérieur (royaume des Burgondes).

Suspect au gouvernement d'Alaric II en raison de ses affinités burgondes, il est exilé à Bordeaux en 505 et profite de son séjour dans cette ville pour entrer en rapport avec l'épiscopat de l'ouest des Gaules, Cyprien de Bordeaux, Ruricius de Limoges. S'étant justifié, il gagne la confiance d'Alaric et, pour répondre aux vues du prince, prépare et dirige en fait la grande conférence qui, dans un but d'unification législative, réunit le clergé aquitain et le clergé provençal : concile d'Agde (sept. 506). La défaite d'Alaric, vaincu à Vouillé par Clovis (507), déclenche une invasion des Burgondes et des Francs en Provence et Arles doit endurer pendant plusieurs mois un siège rigoureux et dévastateur. Césaire, compromis par la fuite à l'ennemi d'un de ses jeunes parents, encourt un péril grave, mais momentané. Après l'intervention de Théodoric et la libération de la ville (508), Césaire s'applique à réparer les désastres causés aux églises, aux monastères et aux populations : relèvement des ruines et rachat des captifs. Il consacre le 26 août 512 le monastère des moniales. Mais en 513, il est appelé à Ravenne pour se justifier d'une accusation dont on ignore la portée exacte. Son prestige, son innocence certaine et sa charité généreuse lui valent l'amitié définitive de Théodoric. Poursuivant son voyage à Rome, il obtiendra du pape Symmaque, non seulement la confirmation des droits de son Église (6 nov. 513), le renouvellement ou l'extension du vicariat sur les Gaules et les Espagnes (11 juin 514), mais encore l'honneur de porter le *pallium* « dans toutes les régions de la Gaule » et des distinctions pour le clergé d'Arles (port de la dalmatique pour les diacres). Alors s'étend la période fructueuse et paisible de l'épiscopat de Césaire : pendant vingt ans, fidèlement soumis aux instructions des papes, qu'il sollicite d'ailleurs de lui-même, agissant en complet accord avec le gouvernement de Ravenne et le préfet catholique d'Arles, le patrice Libère (Marcellinus Felix Liberius), Césaire donne la pleine mesure de son activité : institutions charitables, constructions d'églises, visites pastorales, enseignement dogmatique et prédication absorbent tous ses instants. Il s'attache à mettre en vigueur des règles qui fixeront d'une manière indiscutable les usages liturgiques, le statut des biens ecclésiastiques, les droits et devoirs précis des évêques, des clercs et des laïcs. Des tournées d'inspection, des réunions conciliaires fréquentes et qu'il semble avoir voulu rendre périodiques lui donnent l'occasion de contrôler la moralité et l'obéissance du clergé, de promouvoir son instruction et son zèle, de combattre dans le peuple l'ignorance religieuse, les superstitions païennes et le dérèglement : conciles d'Arles (juin 524) et de Vaison (nov. 529) qui rappellent ou complètent la législation canonique codifiée à Agde; manifeste théologique d'Orange (juill. 529); conciles de Carpentras (527) et de Marseille (533), véritables assises devant lesquelles sont traduits des évêques insoumis ou fautifs : Agrecius d'Antibes, Contumeliosus de Riez.

L'effondrement de la souveraineté gothique en 534-35 eut pour conséquence la substitution en Provence du pouvoir des rois francs, fils de Clovis, à celui des princes héritiers de Théodoric. Césaire salua avec joie, disent ses biographes, l'instauration d'un régime catholique : royauté de Childebert. Affaibli par l'âge, il n'assista pas au concile d'Orléans de 541 et consacra ses derniers soins à assurer, après lui, la conservation du monastère des moniales que dirigeait alors l'abbesse Césarie la Jeune. Il mourut la veille de la fête de S. Augustin, le 27 août 542, d'après Krusch, en 543, d'après la chronologie commune, après quarante ans d'épiscopat.

II. Son action pastorale. — Césaire a mis en pratique les plus hautes vertus sacerdotales. Ses biographes nous ont rapporté des exemples héroïques de sa charité, qui ne reculait devant aucun sacrifice et n'avait égard ni à la fatigue ni aux risques personnels. Pendant la période tragique marquée par l'invasion de 508, le siège d'Arles et le repli des Burgondes, il a déployé des prodiges d'énergie et de diplomatie pour ravitailler les indigents et les exilés, pour arracher à la servitude et au péril d'apostasie au service de maîtres ariens ou juifs les prisonniers catholiques. Il n'hésita pas à vendre, pour le rachat des captifs, les vases et les trésors de l'Église et obtint de Théodoric le rapatriement de la population d'Orange, déportée en masse.

Sa vie exemplaire, sa physionomie illuminée d'un éclat surnaturel, l'autorité de sa parole lui créent, jeune encore, un renom de sainteté. Les malades font appel à sa pitié. Mais Césaire a moins que quiconque l'orgueil du thaumaturge : ses miracles n'ont rien de « spectaculaire ». Quand on l'appelle près d'un malade, il fait écarter les témoins, se prosterne à terre, implore le Seigneur et se retire ensuite, laissant agir la miséricorde divine. D'ordinaire, il préfère charger un de ses compagnons de bénir l'affligé. Il disait que celui auquel incombe le soin des âmes ne devait s'occuper qu'avec une forte crainte de la guérison des corps : *fortiter timere.*

Il ne voulait pas non plus que le souci des questions matérielles le détournât de sa fonction essentielle qui était de prêcher la parole de Dieu. Aussi se déchargeait-il du souci de la distribution des aumônes et de la gestion des affaires sur ses diacres et ses *ordinatores*, ceux-ci assermentés et soumis à un contrôle (*Vita*, I, 15). Il avait fondé près de sa cathédrale un hôpital très vaste, servi par un personnel spécialisé et d'où les malades pouvaient, sans se déranger, entendre les offices (*Vita*, I, 20). Ce fut d'ailleurs un grand bâtisseur : il avait travaillé de ses mains à l'édification du monastère des moniales et, après les désastres du siège, le reconstruisit en bordure même de l'église Ste-Marie, dans laquelle était réservé l'emplacement des tombes des religieuses. Il avait réuni dans un quartier unique la demeure de l'évêque et du clergé, le monastère féminin, rigoureusement clôturé, l'hôpital et les greniers d'approvisionnement : l'église était un édifice d'architecture tripartite : *triplicem in una conclusione basilicam*, dont une aile, celle de l'hôpital, était dédiée à S. Martin, l'autre à S. Jean (côté du monastère), tandis que la nef centrale, surélevée et plus belle, était dédiée à la Vierge Marie. Il en fit la consécration le 6 juill. 524.

Mais l'activité de Césaire ne se borne pas à des « fondations », ou, du moins, ses plus belles fondations sont d'ordre spirituel. En dehors de la création d'une communauté de moniales, *ut... etiam virginum choris Arelatensium ornaretur ecclesia*, qui resta l'une des plus chères préoccupations de sa vie, il s'est efforcé d'imprimer non seulement dans son diocèse, mais dans tout le ressort de son siège métropolitain, le respect d'une discipline commune fondée sur la tradition la plus saine. Il avait compris, comme moine, l'importance de la règle et son activité pastorale peut se résumer en disant qu'il s'est efforcé d'inculquer à tous les échelons du peuple chrétien l'observance des lois de l'Église. Il oblige le clergé et en particulier les évêques, souvent épris d'indépendance et de faste, à l'accomplissement strict des devoirs de leur charge. Il leur

prescrit spécialement le devoir de la prédication, leur rappelant l'obligation d'évangéliser sans distinction tous les fidèles, même les esclaves. En cas de désobéissance ou de scandale, il les censure et même les brise (affaires d'Agrecius et de Contumeliosus). A l'égard des fidèles, il ne lui suffit pas de les mettre en garde contre la superstition, l'ignorance et l'inconduite et de modérer avec une sévérité qui semble presque indiscrète l'exercice de leur vie conjugale; il s'efforce de les plier à des habitudes religieuses : il insiste pour qu'ils apprennent par cœur les prières usuelles, le *Pater*, le *Credo*, les psaumes L et XC. Il leur facilite l'assistance aux offices du soir, même en semaine; il veut un recueillement absolu pendant la messe qui doit être entendue jusqu'au bout; il généralise, en dépit des résistances, l'usage de la génuflexion. Enfin, il fait de la dîme versée au clergé une obligation rigoureuse.

III. Son action liturgique. — Faut-il voir en Césaire un des fondateurs de la liturgie gallicane mérovingienne? (J.-B. Thibaut, *L'ancienne liturgie gallicane, son origine et sa formation en Provence aux Ve et VIe s. sous l'influence de Cassien et de S. Césaire d'Arles*, Paris, 1929.) Ce que nous savons de son caractère, de sa fidélité à toutes les traditions montre assez qu'il ne faut pas s'attendre à voir en lui un novateur. S'il a modifié quelque chose aux usages d'Arles, ce fut sans doute pour donner plus de vie et d'éclat aux cérémonies, pour y attirer une plus nombreuse assistance. Dès sa consécration, il institua dans la basilique S.-Étienne l'office public quotidien de tierce, sexte et none. Il a mis ses efforts à associer le peuple fidèle *(laicorum popularitas)* à la récitation des psaumes, au chant des hymnes; pour l'intéresser à la célébration de la messe, il lui permet des cantiques et des répons en grec et en latin, apparemment pour satisfaire aux goûts d'une population bilingue : *alii graece, alii latine prosas antiphonasque cantarent.* Mais il est douteux qu'il ait touché à la structure de la messe. Il s'est borné à enrichir le cérémonial des messes ordinaires de certains éléments qui n'appartenaient qu'aux messes solennelles, tel le *Sanctus*, et, par les canons 3 et 5 du concile de Vaison, il invite à pratiquer, non seulement à la messe, mais encore à la fin des psaumes, à matines et à vêpres, la récitation du *Kyrie* et à dire le *Gloria Patri;* il recommande en outre de faire à la messe mémoire du pape régnant. A en juger par ce que nous apprend la *Regula sanctarum virginum* (c. 66-69), Césaire s'est proposé, en ce qui concerne l'*ordo* des psaumes et des leçons, de généraliser purement et simplement l'usage adopté à Lérins. Par ailleurs, son titre vicarial, sa dévotion au siège de Pierre, le port même dans son clergé d'insignes sacerdotaux romains lui faisaient un devoir de ne pas aggraver, bien au contraire, les divergences existant entre le rit gallican et le rit suivi par Symmaque et Hormisdas. S'il a contribué à transformer les coutumes gallo-romaines, soyons persuadés que ce n'est pas pour accentuer les particularismes ni pour favoriser des liturgies d'aspect oriental.

IV. Son action canonique et administrative. — Beaucoup plus que sur la liturgie, l'action de Césaire a porté sur la discipline générale de l'Église. Profondément respectueux de ce qu'il appelle « les usages anciens des Pères », il s'attache à les maintenir en vigueur, tout particulièrement en ce qui concerne le recrutement, la formation théologique et morale et la hiérarchie du clergé. Il voulait que tout diacre, avant son ordination, eût lu quatre fois le texte de l'A. et du N. T. (*Vita*, I, 56). Il a toujours insisté sur les conditions d'âge et de savoir requises pour l'ordination et l'épiscopat. L'œuvre canonique du concile d'Agde est, à cet égard, éminemment représentative : moins originale peut-être qu'on ne l'a cru, car de nombreux canons ne sont qu'une transcription plus clairement rédigée des *Statuta Ecclesiae antiqua* ou un rappel des prescriptions antérieures édictées à Angers (453), à Tours (461) et à Vannes (465), la législation d'Agde n'en constitue pas moins un code d'une importance et d'une autorité considérables, auquel se sont implicitement conformés tous les conciles contemporains ou postérieurs, qu'ils se soient tenus en pays burgonde (Épaone, 517) ou franc (Orléans, 541) et même en Espagne (Tarragone, 517 et Ilerda, 527). Les dérogations ou précisions que Césaire sollicita de Symmaque (*P. L.*, LXII, 53; Mansi, VIII, 211; *M. G. H.*, *Epist. merov.*, I, 37-40) touchant la disposition des biens d'Église, la profession des vœux féminins et pour enrayer l'accession indue ou vénale à l'épiscopat de laïques puissants, les dispositions d'Arles (524) au sujet de l'âge des ordinands, de Carpentras (527) relatives à l'administration temporelle des paroisses, et de Vaison (529) recommandant, selon l'usage italien, de créer des centres d'enseignement pour la jeunesse ne constituent en somme que des amendements à l'œuvre capitale promulguée à Agde. Ce sont les canons d'Agde qui fixaient la doctrine en tout ce qui touchait à la juridiction épiscopale et ses limites, aux droits et obligations des clercs, spécialement le célibat, au statut des communautés monastiques ou des clercs et moines errants, enfin et surtout aux exceptions qui pouvaient être apportées, sous certaines garanties, au principe de l'inaliénabilité des biens d'Église (Mansi, VIII, 319-88). Dans quelle mesure faut-il admettre que les *Statuta* qui ont fourni la majeure substance des prescriptions d'Agde sont l'œuvre de Césaire? Malnory, dans son *S. Césaire*, 50-58, a fourni en faveur de cette thèse des présomptions très fortes, combattues par dom Morin (*Rev. bénéd.*, XXX, 1913, p. 334-43) qui a montré que Césaire, lorsqu'il a parlé des *Statuta*, a toujours été bien loin d'en revendiquer la paternité. Il est certain que Césaire n'a pu prendre sur lui de rédiger les statuts; mais n'a-t-il pu parfois en retoucher le texte, en opérer le classement? En tout cas, il les a étudiés de très près; il en révère l'autorité et en général il s'y tient. De là, l'embarras qu'il éprouve lorsque la jurisprudence gallicane est en conflit avec la jurisprudence romaine. Ce fut, par ex., le cas lorsqu'il voulut faire reconnaître la validité de certaines cessions ou dévolutions effectuées au profit des moniales ou d'œuvres charitables, cessions auxquelles les papes résistèrent ou du moins n'acquiescèrent que très difficilement (cf. Malnory, *op. cit*, 118-19); ou encore dans l'affaire de Contumeliosus, cassée pour vice de procédure et au cours de laquelle le pape Agapet reprocha à Césaire de n'avoir pas respecté le caractère suspensif de l'appel et d'avoir soumis un évêque à la pénitence de droit commun (*M. G. H.*, *Epist. merov.*, I, 56-57; éd. Morin, II, 30-31).

Ces refus ou ces blâmes des papes, tout aussi bien que leurs sanctions approbatrices, ne font que mettre en lumière la docilité filiale et absolue de Césaire à l'égard du siège de Rome. Il ne lui suffisait pas d'avoir pour lui la tradition des conciles ou la coutume de son diocèse et de ses compatriotes. Aucun soupçon chez lui d'autonomisme épiscopal ou national. Il ne se considère qualifié pour agir qu'en qualité de mandataire du pape et, même dans son diocèse, une question d'ordre intérieur, comme l'établissement de franchises spéciales en faveur de moniales, sera expressément soumise, non seulement à la signature des évêques comprovinciaux, mais encore à la ratification des papes.

Ce recours permanent à l'autorité suprême, en vertu duquel Césaire exerçait son action disciplinaire, comportait naturellement à son profit et de la part de cette

même autorité la reconnaissance et la délimitation indiscutée de sa juridiction territoriale. Depuis plus d'un demi-siècle, les évêques d'Arles exerçaient leur autorité métropolitaine sur les diocèses compris entre la Drôme et la Durance. Or les prétentions des évêques de Vienne et l'expansion de l'État burgonde avaient remis en question cette autorité; indifférent aux vicissitudes des frontières, Symmaque maintint au profit de Césaire, comme il l'avait fait au profit d'Éone, les droits traditionnels de l'évêché d'Arles, et lorsqu'en 513 il lui renouvela son privilège vicarial, il spécifia que celui-ci s'étendait sur les Gaules et l'Espagne, c.-à-d. en fait sur la chrétienté transalpine. Notons d'ailleurs que cette charge, bien qu'attribuée à l'évêque d'Arles, n'en impliquait pas moins un caractère de mission personnelle : c'est parce qu'il jouit personnellement de la confiance du S.-Siège qu'il est investi d'un si large pouvoir et il n'en use, en fait, qu'en qualité de lieutenant et mandataire de Rome, à titre de conseiller, d'inspirateur plutôt que de chef, sans qu'on puisse dénoncer de sa part en Espagne, dans le royaume franc, ni même dans la province limitrophe de Vienne, une démarche abusive ou seulement indiscrète.

V. Son rôle théologique. — Il ne faudrait pas en conclure que pour Césaire sa charge de vicaire ne fut qu'un organisme de liaison, un poste de contrôle où il n'aurait eu qu'à assurer l'expédition des affaires disciplinaires ou temporelles. Délégué permanent du pontife, il se doit de veiller au maintien de l'orthodoxie et cela dans le sens le plus nettement « catholique romain ». Cela explique son intervention, lors des conciles de Valence et d'Orange, au sujet des questions de la grâce et du libre arbitre. Tandis que l'influence dite semi-pélagienne, propagée surtout par l'enseignement de Cassien et de Faustus de Riez, restait profonde dans une partie de l'épiscopat gallo-romain, Césaire, depuis toujours admirateur d'Augustin et probablement impressionné par une polémique récente de Jean Maxence et par les traités de Fulgence de Ruspe, se montra, de plus en plus ouvertement, partisan de l'action prévenante et indispensable de la Grâce. Au concile de Valence (sept. 528?), tenu en pays burgonde, il fit défendre son point de vue par son meilleur disciple, Cyprien de Toulon. Déçu probablement de n'avoir pu enlever l'approbation des évêques de Valence, il se tourna vers Rome et présenta un avant-projet en dix-neuf *capitula* (Mansi, viii, 722-24) que Rome revisa, corrigea et compléta par l'addition de « sentences » augustiniennes empruntées à Prosper. (Cf. M. Cappuyns, *L'origine des « Capitula » d'Orange*, dans *Recherches de théol. ancienne et médiévale*, vi, 1934, p. 121-43 et nos observations dans Fliche et Martin, *Hist. de l'Église*, iv, 416 et 418, n. 1.) De là un document nouveau qui fut proclamé solennellement lors de la dédicace de la basilique d'Orange le 3 juill. 529, et que Césaire faisait suivre encore d'une explication insistant sur les conséquences du péché originel, sur la nécessité initiale et la coopération irremplaçable de la grâce, mais aussi sauvegardant, en des termes auxquels on n'a pas toujours prêté suffisamment attention, l'efficacité du libre arbitre restauré par la grâce du baptême. Ainsi se trouvait établi un texte qui, dans la pensée de Césaire, devait clore définitivement le débat sur la grâce, et pour lequel, après une élaboration aussi minutieuse, non content de l'adhésion de treize évêques suffragants et de la signature de laïques illustres, tels que le patrice Libère, il voulut une fois de plus avoir la ratification apostolique du document entier. Cette ratification lui fut accordée par Boniface II, successeur du pape Félix IV, et Césaire la fit précéder de la mention « Que quiconque croira au sujet de la grâce autrement que le fixe cette autorité (du pape) et que l'a établi ce synode sache qu'il se met en contradiction avec le Siège apostolique et avec toute l'Église dans le monde entier » (éd. Morin, ii, 66; Malnory, *op. cit.*, 154).

On a souvent parlé du « rôle théologique » de S. Césaire (cf. P. Lejay, *Rev. d'hist. et de litt. religieuse*, x, 1905, p. 250 sq. et *D. T. C.*, ii, 2108-85). Si on s'attendait par là à un travail d'approfondissement, à un effort spéculatif de recherche ou de synthèse, on ne trouvera rien de tel. En dogmatique comme en discipline, Césaire a toujours cherché la formule précise, sans équivoque et sûre, « fondée sur les définitions des Pères », qui doit prendre force de loi et être admise de tous. Sa théologie franche s'exprime par sentences successives et vigoureuses qui enlacent la vérité, sans ambages ni enjolivements. On a voulu le qualifier : « un augustinien de la stricte observance » (Lejay, *D. T. C.*, ii, 2178). Cette formule appelle des réserves : augustinien, plein de respect et de dévotion pour le grand évêque d'Hippone, certes il le fut. Mais sans étroitesse, sans fanatisme : sa théologie, humaine, compréhensive, n'a pas le rigorisme de Fulgence de Ruspe ni même de Prosper d'Aquitaine dans ses premiers écrits. Sa foi entière dans la puissance de la grâce ne l'amène pas à sous-estimer les efforts du libre arbitre, au moyen duquel tout chrétien baptisé *peut* et doit combattre pour gagner son salut. Ce même souci d'exactitude et de modération, ce même goût des définitions nettes et simples le guide dans sa théologie trinitaire. Il est difficile d'apprécier son *De mysterio S. Trinitatis* et son *Breviarium adv. haereticos* (éd. Morin, ii, 165-180, 182-208), œuvres de vulgarisation dont la substance et l'argumentation proviennent en grande partie d'éléments empruntés, et il n'est pas absolument prouvé que le fameux symbole *Quicumque*, dit de S. Athanase, soit de lui (*Rev. bénéd.*, xliv, 1932, p. 206-19); mais il est certain qu'il en a accueilli et propagé les formules avec prédilection comme un *compendium* très clair de la foi catholique, particulièrement utile en un pays de confessions multiples, pour bien caractériser la doctrine à l'encontre de l'hérésie arienne. (Cf. C. H. Turner, *The history and use of the Creeds... in the early centuries of the Church*, Londres, 1906, p. 70-74 et dom G. Morin, *Rev. bénéd.*, xviii, 1901, p. 337-63 et xliv, 1932, p. 216-219.)

VI. Son rôle politique. — Le rôle politique, et, si l'on peut dire, historique de Césaire mérite d'être étudié de près. Son épiscopat représente le premier essai durable de « normalisation » des rapports officiels de l'Église avec les royautés barbares. Jusqu'alors il n'y a eu que des contacts précaires, orageux. Les évêques ont essayé de leur mieux de protéger leurs peuples, de sauvegarder la liberté religieuse et la propriété des églises, de limiter les spoliations. L'exil les attend à la première velléité de résistance. Les bons rapports que S. Avit et S. Remi ont réussi à entretenir avec leurs souverains burgondes et francs tiennent uniquement à leur prestige personnel et à leur diplomatie; ils ne reposent pas sur un pacte précis. Le wisigoth Euric s'est montré extrêmement soupçonneux. L'épiscopat de Césaire ne sera pas de tout repos; mais dès son entrée en charge, sa compréhension, son réalisme le mettent en mesure de collaborer à la politique stabilisatrice d'Alaric. Le concile d'Agde fait mieux que de jeter les bases d'une politique d'entente; il fixe un statut parfaitement équitable qui, sur beaucoup de points, touche aux lois civiles, concernant la condition des personnes et des biens. En matière politique, Césaire professait « qu'en tout lieu, *ibi et ubique*, l'Église devait rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu; qu'il fallait obéir selon l'Apôtre aux rois et aux puissances dans leurs prescriptions justes », mais chez un prince arien, il tenait en mépris « la fausseté de

ses dogmes » (*Vita*, I, 23). Cette règle de loyalisme ne pouvait en venir à partager les préventions ethniques des vainqueurs. Césaire s'est toujours senti gallo-romain. Il a profité de l'expansion du royaume gothique pour nouer des rapports plus étroits avec l'épiscopat de l'ouest des Gaules, avec celui d'Espagne et avec l'évêque de Pavie, Ennodius. Il n'a pas cessé, au péril de sa situation, de considérer comme des compatriotes les catholiques burgondes et d'entretenir avec leurs rois des relations qui furent profitables aux jours de détresse (*Vita*, II, 9). Il ne semble pas qu'il ait jamais tourné les yeux vers Justinien; mais la royauté catholique de Clovis s'élevait comme une promesse. Césaire avait subi en 508 les ravages de l'invasion franque; mais, du moment que le changement de régime se faisait sans violence, il salua avec joie en 538 l'arrivée d'un prince catholique. Si en effet il avait pu apprécier pendant vingt ans le libéralisme de Théodoric et si, de la part du patrice Libère, il avait rencontré le concours empressé et constant du pouvoir civil, il connaissait trop le fanatisme arien des éléments militaires goths pour ne pas appréhender le retour des tracasseries passées. L'avènement de Childebert était au moins à cet égard une garantie et une consolation. D'ailleurs l'existence de frontières politiques arbitraires avait souvent gêné son action métropolitaine : tout le temps que les Burgondes occupèrent la rive droite de la Durance, ses ressortissants s'étaient rattachés en fait à l'obédience de Vienne et c'est ainsi qu'ils avaient participé en 517 au concile d'Épaone. Sous l'hégémonie de rois francs qui d'ailleurs favorisaient son Église de dotations et d'immunités, il avait lieu d'espérer que ces ennuis ne se reproduiraient plus; il ne pouvait prévoir qu'Arles était destinée à perdre sa primauté religieuse en même temps que son importance civile et que l'activité politique allait se transporter vers les capitales du Nord : Orléans, Paris, Metz. Néanmoins le mandat vicarial devait encore être expressément renouvelé, sous réserve de l'approbation des rois francs, en faveur des successeurs directs de Césaire : Auxanius, Aurélien et Sapundus par les papes Vigile et Pélage, en 545, 546 et 557 (*M. G. H.*, *Epist. merov.*, I, 59, 60 et 63).

VII. Son œuvre littéraire et oratoire. — Césaire n'a jamais songé à faire montre de qualités littéraires; les préoccupations stylistiques d'un S. Avit ou d'un Ennodius lui sont toujours restées indifférentes. Son œuvre, relativement copieuse, ne comprend donc que des écrits d'affaires et des textes de sermons. Les premiers se ramènent en somme à des actes d'administration : *Lettre à Ruricius* (*P. L.*, XII; Mansi, VIII, 43) et *à Agraecius* (Mansi, VIII, 343); *Postulata* présentés à Symmaque (Mansi, VIII, 211 et 228); *Règle des moines* (éd. Morin, II, 149-55) qui semble à bien des égards une codification de la coutume de Lérins; *Circulaire* justificative et accusatrice au sujet de Contumeliosus (Mansi, VIII, 811-14, *M. G. H.*, *Epist. merov.*, I, 45-57); enfin son *Testament* (éd. Morin, II, 281-89), sorte d'adjuration adressée à l'évêque successeur et dans laquelle s'exprime une dernière fois sa sollicitude à l'égard des moniales. Il faut mettre à part la *Regula sanctarum virginum* (éd. Morin, II, 99-129; *Florileg. patristicum*, XXXIV), chef-d'œuvre d'expérience abbatiale et de psychologie judicieuse qui prévoit, organise, exhorte, mais aussi met en garde avec une dilection vigilante contre des défaillances possibles. Une assez longue *recapitulatio* additionnelle au texte primitif est signée de 534. On doit aussi attribuer à Césaire la rédaction des canons d'Agde et surtout de Vaison (Mansi, VIII, 725-28), peut-être aussi celle des XIX *Capitula sancti Augustini in Urbe Roma transmissa* (Mansi, VIII, 722-24), et enfin la troisième partie de la Déclaration dogmatique d'Orange (Mansi, VIII, 711-17). Le *De mysterio sanctae Trinitatis* et le *Breviarium adv. haereticos* contre les ariens sont des ouvrages d'apologétique et de propagande, clairs et convaincants, mais dont la documentation et la valeur démonstrative doivent être rapportées aux « sources » que Césaire a suivies. Il ne semble pas que le travail exégétique sur l'apocalypse (*P. L.*, XXXV, 2417-52) que D. Morin a voulu lui attribuer (*Rev. bénéd.*, XLV, 1933, p. 43-61) soit plus original. Enfin, les deux (ou trois) lettres d'exhortation adressées à l'abbesse Césarie et à une religieuse inconnue qu'un lapsus a fait désigner sous le nom d'Oratoria (*P. L.*, LXVIII, 1125-38; *Floril. patrist.*, XXXIV, p. 33-52) ne sont qu'un recueil de passages édifiants parmi lesquels on est surpris de rencontrer des formules et des phrases empruntées presque intégralement à des textes antérieurs, par ex. à la *Lettre à Démétriade*, de Pélage. D'autres écrits (éd. Morin, II, 159-64), sur la grâce, ne sont guère que des « dossiers » de textes scripturaires ou patristiques (*Rev. bénéd.*, XIII, 1896, p. 435-49; XXI, 1904, p. 226-35).

Les œuvres oratoires de Césaire présentent un intérêt beaucoup plus grand. Non pas qu'elles aient en soi un cachet plus littéraire, au contraire, mais parce qu'elles constituent un exemple excellent, presque un modèle d'éloquence populaire. Ce sont des entretiens : *sermones*, des leçons : *admonitiones*, dans lesquels la simplicité fraternelle du ton n'atténue en rien l'autorité des commandements divins et la rigueur des devoirs inculqués. Aucune virtuosité de style, aucun souci de la *copia*. Des phrases familières, des exemples concrets, d'ailleurs très expressifs, empruntés à la réalité rustique, à la vie quotidienne. Les textes sacrés, qui fondent l'obligation, toujours cités en vedette; des impératifs nombreux, qui reprennent incessament les mêmes devoirs et mettent en garde contre les mêmes défauts. Un plan assez flottant, mais d'ordinaire, en guise de péroraison, un résumé, *recapitulatio*, à l'usage des esprits obtus ou distraits, détachant les conclusions les plus importantes qu'il faut retenir et rapporter à ses voisins.

En général, les considérations théologiques sont écartées; les commentaires de l'Écriture, rapides et sans inutile subtilité, orientés vers une application pratique. Les *Sermons* de Césaire sont avant tout un rappel des enseignements de la morale chrétienne. Rien n'est banal ou oiseux dans cette prédication; elle combat des défauts ou des crimes qui étaient les tares d'une civilisation en pleine transformation : la superstition, résidu vivace des croyances païennes (*Append. Aug.*, 130 et 278; éd. Morin, 54 et 193); l'ivresse brutale, importation des envahisseurs (*Append. Aug.*, 294; Morin, 46); l'infanticide et l'avortement, effet de la corruption des mœurs ou conséquence de la misère (*Append. Aug.*, 292; Morin, 44); des fautes qui sont de tous les temps, l'inconduite et l'infidélité aux lois du mariage (*Append. Aug.*, 289; Morin, 43); d'autres moins graves mais contre lesquelles il s'élève avec indignation : la mauvaise tenue au cours des offices divins (*Append. Aug.*, 286; Morin, 77). Telle instruction, comme le sermon 265 (Morin, 13), *Sermo in parochiis necessarius*, ou le sermon 295 (Morin, 47), *Ammonitio contra ebrietatis malum*, nous donne bien l'idée des vérités que Césaire ne se lassait pas de redire. Il aimait à parler en toute circonstance, heureux d'exercer le ministère de la parole divine, habile à saisir les allusions opportunes, les comparaisons frappantes, les mots qui tombent juste et qu'on n'oublie point. Il aurait pu tirer de son propre fonds la substance de ses sermons; il s'en est rarement donné la peine. Plein d'une humble vénération pour les Pères en général, et pour S. Augustin en particulier, il a estimé inutile de chercher à faire mieux qu'eux, et sans le moindre souci de propriété et surtout d'orgueil

littéraire, il a tout simplement adapté à son usage les richesses, authentiques ou non, de la collection augustinienne.

Indifférent aux recherches du style, il resserre le développement, élague les subtilités, « fusionne » entre elles plusieurs pensées; ce qui ne l'empêche pas de garder en tête du texte ainsi refondu le nom de son auteur (éd. Morin, *Sermons*, 17, 21, 24, 38, 177, 185, etc.). Ailleurs, il utilise des exhortations de Faustus de Riez (éd. Morin, 56, 57, 58), et encore de S. Sédatus (193) et de S. Éphrem (72, 77). D'autres pièces sont de véritables centons, des *excarpsa* ou des *excerpta* (cf. *Serm.*, 20, 66, 69, etc.). Sur les 238 sermons édités par dom Morin, 84 sont affectés d'un signe critique dénotant une source étrangère et il faudrait bien se garder de conclure que les 154 autres sont purement originaux.

La *Suggestio humilis* (Malnory, *op. cit.*, 294-307; éd. Morin, *Serm.*, 1), instruction pastorale adressée à ses frères de l'épiscopat, montre toute l'importance que Césaire attachait au devoir de la prédication : la parole divine étant la véritable nourriture des âmes dont les évêques et les prêtres sont les dispensateurs responsables. C'est pourquoi il fit accorder aux diacres le droit de lire les instructions des Pères aussi bien dans les centres ruraux que dans les cités. Il avait organisé un véritable centre d'édition et de propagande consacré à la diffusion de ses propres œuvres et de ces sermons augustiniens et faustiens qui, adaptés et revisés par lui, copiés probablement dans le scriptorium des moniales (cf. *Vita*, I, 58), étaient par ses soins remis à tous les visiteurs ou expédiés au loin : *longe vero positis in Francia* (c.-à-d., en Germanie) *in Galliis atque in Italia, in Hispania diversisque provinciis constitutis transmisit per sacerdotes qui in ecclesiis suis praedicare facerent* (*Vita*, I, 55).

Un tel travail ne fut pas perdu. Si, d'un point de vue purement littéraire, on peut regretter que Césaire ait défiguré l'aspect authentique de la grande éloquence du ve s., il n'en reste pas moins qu'il a doté les missionnaires d'un fonds homilétique infiniment précieux, suppléant à l'ignorance du clergé et à l'insuffisance des orateurs. Ses instructions, d'une haute valeur pratique, d'un enseignement admirablement approprié aux besoins d'une société qui allait s'enfoncer de plus en plus dans la barbarie, sont devenues, dans le haut Moyen Age, le bien commun de la prédication chrétienne. Remaniées encore par S. Éloi et S. Boniface, elles ont servi à évangéliser les pays bataves et germaniques (Malnory, *op. cit.*, 242-44).

VIII. Conclusion. — S. Césaire reste l'une des figures les plus attachantes et les plus représentatives de l'épiscopat dans la première moitié du vi^e s. Il a rempli sa tâche pastorale avec un zèle admirable. Il n'a cessé de s'intéresser à l'éclat et à la piété des actes liturgiques. S'il n'a pu établir un régime durable de coopération avec le large empire de Théodoric, il a du moins contribué à régler le statut de l'Église au sein des nationalités nouvelles. Il a eu l'honneur de promulguer à Orange un des textes capitaux de la théologie de la grâce. Par son action en faveur de l'instruction du clergé, il a retardé l'obscurcissement des siècles barbares; par son œuvre, directe ou indirecte, de prédicateur, il a maintenu dans les masses un minimum de moralité et de sens religieux. Et cependant personne n'a moins songé que lui à mettre en avant des conceptions personnelles : l'efficacité et le mérite de son action viennent peut-être de l'abnégation avec laquelle il s'est effacé devant la tradition des Pères et des conciles, devant les instructions des papes. Ce fut sans doute la force de sa législation d'être moins une réforme originale qu'une promulgation mieux définie de la jurisprudence usuelle, comme c'est sa fidélité à la doctrine de S. Augustin et aux enseignements de Rome qui a fondé l'indiscutable autorité de la déclaration d'Orange.

Vita sancti Caesarii, dans *A. S.*, août, VI, 50-83; *P. L.*, LXVII, 1007-42, et surtout éd. B. Krusch, dans *M. G. H.*, *Merov.*, III, 457-501; cf. S. Cavallin, *Literarhistorische und textkritische Studien zur Vita S. Caesarii Arelatensis*, Lund, 1934. — D. Germain Morin a travaillé pendant plus d'un demi-siècle à la préparation d'une édition magistrale, dont le vol. I comprend les œuvres oratoires, *Sancti Caesarii episcopi Arelatensis opera omnia : Sermones seu Admonitiones*, Maredsous, 1937, CXV-1056 p., et le vol. II *(Opera varia)*, Maredsous, 1942, IX-395 p., les lettres, les actes des conciles, les écrits théologiques et la *Vita*; la *Regula sanctarum virginum*, ainsi que les *Lettres* à Césarie ont été éditées à part, dans le *Florilegium patristicum*, fasc. XXXIV, Bonn, 1933. D'autres ouvrages ou opuscules de Césaire ont été publiés ou analysés dans la collection de la *Revue bénédictine*, notamment : XVI, 1899, p. 97-112 *(Testament de S. Césaire)*; XIII, 1896, 433-43 et XXI, 1904, p. 226-39 *(Opuscules sur la grâce)*; XLV, 1933, p. 43-61 *(Explication de l'Apocalypse)*; XLVI, 1934, p. 190-205 *(Traité la Trinité)*. — L'édition des œuvres de Césaire dans la *P. L.* de Migne est très défectueuse (*P. L.*, LXVII). Les œuvres oratoires, très infidèlement reproduites, étaient groupées dans l'*Appendice* des œuvres de S. Augustin (*P. L.*, XXXIX); Mansi, VIII, donne les actes des conciles d'Agde, d'Arles, de Carpentras, d'Orange et de Vaison.

Parmi les ouvrages modernes consacrés à Césaire d'Arles, deux sont particulièrement remarquables : C.-F. Arnold, *Caesarius von Arelate und die gallische Kirche seiner Zeit*, Leipzig, 1894. — A. Malnory, *S. Césaire, évêque d'Arles, 503-43* (*Biblioth. de l'École des Hautes-Études*, 103), Paris, 1894. — Outre ces travaux importants on peut consulter : P. Lejay, *Le rôle théologique de Césaire d'Arles*, dans *Revue d'hist. et litt. religieuse*, X, 1905, et l'article *Césaire d'Arles*, dans *D. T. C.*, II, 2168-85. — M. Chaillan, *S. Césaire (Les Saints)*, Paris, 1912. — Bardenhewer, *Geschichte der altkirchl. Literatur*, IV, Fribourg-en-Br., 1924, p. 345-56. — Moricca, *Storia della letteratura latina cristiana*, III, II, Turin, 1934, p. 1129-1200. — Fliche et Martin, *Hist. de l'Église*, IV, IIe part., ch. VI, p. 406-19, par G. de Plinval, Paris, 1937; et V, ch. XV, p. 506, par René Aigrain, 1938.

G. de Plinval.

CÉSAIRE D'ARLES (RÈGLES DE S.). Voir *D. D. Can.*, III, 260-78; *D. H. G. E.*, XII, 213-14.

7. CÉSAIRE, moine cistercien d'**HEISTERBACH**, ou Val-S.-Pierre, diocèse de Cologne. Il naquit vers 1180 à Cologne ou dans les environs; il suivit les écoles de cette ville durant une dizaine d'années et au début de 1199 il entra à Heisterbach où il terminera ses jours vers 1240. Dans ses charges d'instructeur des novices puis de prieur, il eut l'occasion d'exercer ses talents d'inlassable conteur et de donner libre cours à son activité littéraire. Il a lui-même énuméré tous ses travaux dans une lettre écrite vers la fin de sa vie *(Epistola catalogica)*. De ses six ouvrages, quatre seulement nous restent : *Dialogus miraculorum; Homiliae; Libri VIII diversarum visionum; Actus, Passio et miracula Engelberti*. Les écrits de Césaire furent beaucoup lus et imités en leur temps; leur succès dans la région du Rhin et en Hollande nous est garanti par le nombre considérable de mss. encore existants. Par ailleurs, grâce au travail de M. J.-Th. Welter, nous connaissons mieux la place que tint l'*Exemplum dans la littérature religieuse et didactique du Moyen Age* (thèse de doct., Paris, 1929). En cette matière, notre cistercien n'a pas innové; il continue une tradition qui ne disparaîtra pas avec lui, mais plus qu'aucun autre peut-être il est représentatif de son époque. De nos jours encore on voit paraître fréquemment de nouvelles études sur le personnage et ses écrits.

J. Greven, *Kleinere Studien zu C. von H.*, dans *Ann. hist. Ver. Nieder.*, XCIX, 1916, p. 1-35; *L. T. K.*, II, 779. — Alf. Hilka, *Die Wundergeschichten des C. von H.*, Bonn, 1937. — A. Meister, *Die Fragmente der Libri VIII...*,

Rome, 1901, et critique de ce travail par le P. Poncelet, dans *A. Boll.*, 1902, p, 45-52. — A. Schönbach, *Ueber C. von H.*, dans *Sitzungsber. der Akad. der Wiss. in Wien, Phil.-hist. Kl.*, CXLIV, 1902, p. 1-93; CLIX, 1908, p. 1-51; CLXIII, 1909, p. 1-90. — Ch. de Visch, *Bibl. script. cisterc.*, Cologne, 1656, p. 57, reproduit l'*Epistola catalogica*.

J.-M. CANIVEZ.

8. CÉSAIRE de **MILENDONK**, bénédictin, dont on sait seulement qu'il était abbé de Prüm (Rhénanie) en 1212 et qu'en 1217 il se retira à l'abbaye cistercienne de Heisterbach. C'est ce qui a occasionné parfois une confusion avec Césaire de Heisterbach qui vivait vers la même époque. Mais ce dernier mentionne lui-même son homonyme dans son *Dialogus miraculorum*, l. V, c. II et l. VI, c. III, etc. et dans ses *Homiliae*, II, 17. Césaire de Milendonk n'est pas non plus à confondre avec le cistercien Césaire, prieur de Villers-sur-Dyle, près Gembloux (Belgique), qui vivait aussi vers le même temps et dont la mort est mentionné dans le *Menologium Cisterciense* au 23 févr.

Gallia christiana, XIII, 597 sq. (confond Césaire de Milendonk et Césaire de Villers). — Al. Kaufmann, *Caesarius von Heisterbach*, Cologne, 1862, p. 84.

G. ALLEMANG.

CÉSAIRE DE NAZIANZE (Saint), frère de S. Grégoire (v. 330, † 9 mars 369). Voir *D. T. C.*, II, 2185-86. — *Mart. Rom.*, 76-77.

9. CÉSAIRE DE SPIRE naquit dans la ville dont il porta le nom. Il fit ses études à l'université de Paris, où il eut pour maître Conrad de Reisenberg, plus tard prince-évêque de Hildesheim. Revenu dans sa patrie, Césaire remporta par ses prédications des succès peu ordinaires. Accusé d'hérésie, ce fut son ancien maître qui le défendit. Après cela Césaire partit pour Paris où il s'enrôla pour la cinquième croisade. En Terre sainte, il trouva François d'Assise et Élie de Cortone, s'enthousiasma pour eux et se fit frère mineur. Il revint avec eux en Italie et assista François d'Assise dans la rédaction de la seconde règle des frères mineurs (1221), en illustrant celle-ci de plusieurs textes de la sainte Écriture. Au chapitre général des nattes (1221), Césaire fut désigné comme supérieur de la deuxième expédition franciscaine en Allemagne. Le succès de cette mission et la fondation de l'ordre en ce pays furent soigneusement notées dans la chronique de Jourdain de Giano. En 1223 Césaire prit part au chapitre général de l'ordre, qui l'exonéra de sa charge de provincial et lui permit de mener en Ombrie une vie consacrée à la contemplation et à la pratique de la pauvreté franciscaine. Ce genre de vie et aussi l'estime dont il jouissait chez ses confrères suscitaient contre lui l'antipathie de frère Élie, général de l'ordre. Celui-ci, abusant d'une licence accordée par le Souverain pontife, fit jeter Césaire en prison et le confia à la garde d'un frère laïque cruel. Un jour, Césaire, trouvant la porte de sa prison ouverte, voulut prendre l'air, mais son gardien, supposant qu'il tentait de s'évader, le frappa de son gourdin avec tant de violence qu'il mourut peu après (1239). Ajoutons que le récit de l'emprisonnement et de la mort de Césaire nous est parvenu par les écrits d'Ange de Clareno, qui ne sont pas toujours dignes de confiance.

Chronica fratris Iordani de Iano, éd. *Anal. Franciscana*, I, Quaracchi, 1885, p. 4-41; éd. Boehmer, dans *Collection d'études et de documents sur l'hist. relig. et litt. du Moyen Age*, VI, Paris, 1908, p. 8-32. — [Ange de Clareno], *Historia septem tribulationum ordinis Minorum*, éd. Tocco, dans *Rendiconti della R. Accademia dei Lincei*, classe V : *Scienze morali*, XVII, Rome, 1908, p. 229-36; *Epistola excusatoria ad papam*, éd. Ehrle, dans *Archiv für Literatur-und Kirchengeschichte*, I, Berlin, 1885, p. 532. — Golubovich, *Biblioteca bio-bibliografica della Terra santa*, I, Quaracchi, 1906, p. 117-19. — Eubel, *Geschichte der oberdeutschen (Strassburger) Minoriten-Provinz*, Wurtzbourg, 1886, p. 3-6. — Holzapfel, *Handbuch der Geschichte der Franziskanerordens*, Fribourg-en-Brisgau, 1909, p. 8 et 24. — René de Nantes, *Histoire des spirituels dans l'ordre de Saint-François*, Couvin-Paris, 1909, p. 88-90. — Sbaralea, *Supplementum et castigatio*, I, Rome, 1909, p. 198. — Lampen, *De textibus S. Scripturae allegatis in opusculis S. P. N. Francisci*, dans *Archiv. franc. histor.*, XVII, 1924, p. 443-45. — *K. L.*, II, 1662-68; IV, 371. — *L. T. K.*, II, 779-80.

A. VAN DEN WYNGAERT.

CESALPINI (ANDREA), médecin italien (XVIe s.). Voir *D. T. C.*, II, 2186.

CÉSAR. Voir CAESAR.

CÉSAR DE SAINT-BONAVENTURE, carme déchaussé, missionnaire en Hollande. Jean Bertier, fils de Pierre Bertier, naquit à Leyde (Hollande), le 16 mars 1615. Son père était calviniste, mais se convertit en 1621, avec sa famille, à la foi catholique, à Paris où il s'était rendu pour exercer la charge de géographe du roi. Jean, ainsi que deux de ses frères, prit l'habit des Carmes Déchaussés à Paris. Il y fit sa profession religieuse le 18 juill. 1632. En 1643, il tenta d'établir la mission des Carmes Déchaussés de la province de Paris en Hollande. A cet effet, il entreprit, en 1643, un voyage à Rome et proposa l'affaire au chapitre général de 1644; seulement ce ne fut qu'en 1647 que le chapitre accepta cette mission et chargea le P. César lui-même de son établissement. S'étant donc rendu en Hollande, le P. César fonda une résidence à La Haye. En 1657, à la suite de diverses calomnies, à cause des intrigues de l'Espagne qui ne souffrait guère la présence d'un missionnaire français dans un pays qui lui était soumis et sur la demande du nonce de Belgique, les supérieurs le rappelèrent en France, quoiqu'il eût bien mérité de la foi catholique, ayant converti nombre d'hérétiques et d'apostats. En 1661, il fut élu prieur du couvent d'Amiens, et en 1662, envoyé par le chapitre général comme prieur au couvent de Malte, où il mourut le 27 oct. 1662.

Le P. César nous a laissé différents écrits : 1° Des relations sur la mission de Hollande : *Relatio missionis Hollandicae*, 1647, en latin, expose les difficultés que les missionnaires ont rencontrées de la part de l'ordre et des supérieurs dans l'établissement de la mission; aux Archives générales, *274 d; Mémoires concernant ma mission en Hollande, 1643-52*, en français; aux Archives générales, *274 c; De difficultatibus quas patitur in missione Hollandica P. Fr. Caesarius a S. Bonaventura...*, 1656, relatant les difficultés subies de la part de la marquise de Francoso, dite communément princesse de Portugal, et du légat du roi d'Espagne; aux Archives générales, *274 d; Des prétentions de Madame la marquise de Francoso...*, diverses relations écrites vers 1657, soit en latin soit en français, sur les difficultés suscitées par cette marquise; aux Archives générales, *274 g.* — 2° Des ouvrages de théologie mentionnés par Martial de Saint-Jean-Baptiste et Cosme de Villiers.

Louis de Sainte-Thérèse, *Histoire de la mission des Carmes Déchaussés de la province de Paris en Hollande*, dans *Études carmélitaines*, III, 1913, p. 570-91; IV, 1914-19, p. 51-74, 205-24, 390-406; V, 1920, p. 86-120, 256-68, d'après le ms. *L 932* n. *8* des Archives nationales de Paris : le ms. n'est pas signé, mais il ressort du ch. II qu'il est l'ouvrage du P. Louis; il contient 34 chapitres dont les ch. II-XIX sont consacrés à l'œuvre du P. César. — Martialis a S. Joanne-Baptista, *Bibliotheca scriptorum utriusque congregationis et sexus Carmelitarum Excalceatorum*, 1730, p. 64. — Cosme de Villiers, *Bibliotheca Carmelitana*, 1752, I, 306-07. — Blasius a Purificatione, *Storia della nostra Missione in Inghilterra, Hibernia e Ollanda*, P. III; aux Archives générales, *277*. — Ambrosius a S. Teresia, *Nomenclator missionariorum ordinis Carmelitarum Discalceatorum*, 1944, p. 82-83.

MELCHIOR DE SAINTE-MARIE.

CESARE (Bonaventure-Amédée de), théologien conventuel (xviiie s.). Voir *D. T. C.*, ii, 2186.

1. CÉSARÉE, évêché de **BITHYNIE**, dépendant de Nicomédie. Césarée n'était qu'une simple bourgade (πολίχνη), qui portait aussi les noms de Smyralia (Σμυράλεια), de Smyrdiané (Σμυρδιανὴ) et de Germanicopolis. Son identification n'est pas encore certaine. Tournefort la plaçait au nord-ouest de Brousse, ainsi que Kiepert (*Forma orbis antiqui*, p. ix). W. Ramsay (*Asia Minor*, 180) précise qu'il faut la chercher sur la côte, entre Apamée (Moudania) et Dascylion (Iaskil). On pense aujourd'hui qu'elle occupait le site de Bademköy.

Malgré son peu d'importance, Césarée de Bithynie possédait un évêché dès le iiie s. On en a la preuve dans le récit du martyre de S. Thyrse et de ses compagnons, sous Dioclétien. Il y est dit que l'évêque de Césarée de Bithynie était Philéas, qui se cachait par crainte des persécuteurs (*P. G.*, cxvi, 517 C). — Rufus prit part au concile de Nicée (325) (H. Gelzer, *Patrum Nicaenorum nomina*, Leipzig, 1898, p. lxiv). — Paul assista à celui de Constantinople en 518 (Mansi, viii, 1050 A). — Jean fut un des membres du concile réuni en 536 par le patriarche Ménas (Mansi, viii, 878 D, 927 E, 935 E, 950 B, 974 A, 978 B, 1147 B). — Théodose eut, le 24 août 655, une longue controverse sur les deux volontés dans le Christ avec S. Maxime le Confesseur, exilé à Bizya (*P. G.*, xc, 135-60). — Théodore prit part au sixième concile œcuménique en 681, mais seulement à partir de la xvie session (Mansi, xi, 602 A, 628 D, 649 B, 677 B). — Constantin fut un des Pères du second concile de Nicée (787) (Mansi, xii, 995 D, 1102 E; xiii, 145 A, 369 B, 389 D). — Théophile participa au concile de 879 qui réhabilita Photius (Mansi, xvii A-xviii A, 376 E).

On ne connaît que ces huit titulaires et l'on ignore à quelle date l'évêché lui-même disparut. Ce fut probablement vers la fin du xie s. ou au cours du xiie, lorsque les Turcs dévastèrent la région.

Le titre de Césarée de Bithynie n'a pas encore été conféré dans l'Église romaine. Il est vrai qu'il ne figure dans les listes de la Consistoriale que depuis 1923. Les évêques latins du titre de Césarée de Bithynie indiqués par Lequien (iii, 1021-24) appartiennent à Césarée de Palestine.

Lequien, i, 627-28. — *Caesarea*, dans *Real-Encyclopädie* Pauly-Wissowa, iii, 1288-89. — Καισάρεια, dans Μεγάλη ἑλληνικὴ ἐγκυκλοπαιδεία, xiii, 496.

R. Janin.

2. CÉSARÉE, métropole civile et religieuse de la **CAPPADOCE**. Le nom primitif de la ville était Mazaca, à cause de Mosoch, héros légendaire qui passait pour l'ancêtre des Cappadociens. La ville fut aussi appelée Eusebeia, peut-être à cause du roi Ariarathe Eusébès. Elle porta celui de Césarée depuis le règne de Tibère. Elle était bâtie au pied du mont Argée, à 1 100 m. d'altitude, sur un plateau ondulé formé de cinq collines qui se trouve au sud-ouest de la ville actuelle de Kaysariè. Elle existait déjà du temps des Hittites et fut la capitale des rois de Cappadoce. Tigrane III, gendre et allié de Mithridate le Grand, la prit d'assaut et en emmena les habitants, ainsi que d'autres Cappadociens, pour peupler la ville de Tigranocerte qu'il venait de fonder. Lorsque les Romains s'emparèrent de cette dernière, une bonne partie des gens de Mazaca retournèrent dans leurs foyers (69 av. J.-C.). Après la mort d'Antiochus III, roi de Comagène, qui possédait la Cappadoce, l'empereur Tibère réduisit celle-ci en province romaine et lui donna pour capitale Mazaca, qu'il appela Césarée. Ce fut une ville importante, située sur la route qui conduisait de la côte occidentale de l'Asie Mineure et de Constantinople jusqu'en Perse. Zonaras (*Annales*, xii, 23) prétend qu'elle n'avait pas moins de 400 000 habitants lorsque Sapor Ier, roi de Perse, s'en empara sous Valérien (260). Ce nombre paraît exagéré, étant donné l'aire dans laquelle on a pu constater des ruines certaines de l'antiquité gréco-romaine; encore une partie de celles-ci appartiennent-elles à la ville nouvelle que S. Basile construisit en dehors de l'ancienne pour y abriter ses œuvres de bienfaisance. Justinien répara les murs de Césarée, mais il en restreignit l'étendue (Procope, *De aedif.*, v, 4). La ville fut constamment la capitale de la Cappadoce. Lorsque l'empereur Valens divisa la province en deux, elle demeura capitale de la Cappadoce Ire. Elle déclina en même temps que l'empire byzantin et fut prise par le sultan seldjoukide Alp-Arslan en 1064; la population fut en grande partie massacrée. Les Seldjoukides construisirent au nord-est de l'ancienne ville une forteresse pour abriter la population musulmane et les chrétiens demeurés dans le pays. Les Mongols la prirent en 1243 et elle finit par tomber aux mains des Turcs osmanlis qui la détiennent encore. Elle fut le théâtre du massacre des Arméniens, le 30 nov. 1895. Elle compte actuellement 46 491 habitants (1935), tous musulmans, sauf quelques centaines d'Arméniens. Quant aux 1 500 Grecs qu'on y trouvait encore vers 1920, ils durent quitter le pays pour se réfugier en Grèce à la suite de l'échange des populations ordonné par le traité de Lausanne (25 juill. 1923). Il ne reste plus grand'chose de la ville ancienne, car les habitants extraient depuis longtemps tous les matériaux utilisables pour des constructions nouvelles.

Il est probable que le christianisme pénétra à Césarée dès les temps apostoliques, puisque S. Pierre s'adresse aux habitants de la Cappadoce qui ont embrassé la nouvelle foi (I Petr., i, 1). Cependant les traditions qui concernent ce fait sont nettement légendaires et la liste des premiers évêques sujette à caution. La ville compta de nombreux martyrs, dont plusieurs furent l'objet d'un panégyrique de S. Basile, comme S. Mamas ou Mammès, S. Gordius, Ste Julitte. Le plus connu de ses enfants est sans contredit S. Basile, docteur de l'Église et père du monachisme oriental; il fut imité par plusieurs membres de sa famille, son frère S. Grégoire de Nysse, sa sœur Ste Macrine, etc., que l'Église a également canonisés.

Césarée joua un rôle assez important dans l'Église orientale jusqu'au moment où Constantinople accapara la primauté. L'influence de S. Basile y fut pour beaucoup, mais avant lui les évêques de Césarée exerçaient une véritable juridiction sur tout le diocèse ou gouvernement du Pont, qui comprenait plus de la moitié de l'Asie Mineure. C'est ainsi que S. Léonce participa à la fondation de l'Église d'Arménie vers la fin du iiie s. Cf. art. Arménie. Des conciles se tinrent à Césarée, surtout à propos de l'arianisme, en 317, 358, 371, etc. Lorsque Constantinople fut devenue sans conteste la tête de l'Église byzantine, Césarée conserva la première place après elle dans la hiérarchie; son évêque était πρωτόθρονος du patriarcat. Il l'est resté jusqu'à nos jours.

L'établissement des Turcs en Cappadoce dès la fin du xie s. accéléra la décadence de l'Église de Césarée. Le régime des Seldjoukides fut en général assez tolérant, mais celui des Osmanlis devint souvent tracassier. Aussi nombre de chrétiens passèrent-ils à l'islamisme, poussés par l'intérêt ou par le manque d'une véritable conviction religieuse. Au xixe s., il se produisait un assez fort mouvement d'émigration qui dispersa beaucoup de fidèles dans les villes commerçantes, comme Constantinople et Smyrne, ou les ports de la mer Noire. Aussi, bien que l'éparchie s'étendît sur trois vilayets ou provinces, son importance numé-

rique était assez faible. Au début du xxe s., elle ne comptait que 40 000 âmes environ, avec 90 prêtres, répartis très inégalement entre une cinquantaine de localités parfois très éloignées les unes des autres, A. M. Lébidès, Ἡ μητρόπολις Καισαρείας Καππαδοκίας, dans Ἡμερόλογιον τῶν ἐθνικῶν φιλανθρωπικῶν καταστημάτων, Constantinople, 1905, p. 122-55. Le métropolite ne résidait pas dans la ville même de Césarée, mais près de là, au monastère de S.-Jean-Baptiste situé à Zincidere. Le couvent possédait depuis 1882 une école théologique avec une centaine d'élèves; elle formait des curés de campagne et des instituteurs.

Malgré sa décadence irrémédiable, Césarée conserva pendant longtemps une certaine influence sur les affaires ecclésiastiques de l'Asie Mineure. C'est ainsi qu'en 1327, le patriarche Isaïe et son synode lui confièrent le soin des métropoles de Sébaste d'Arménie, d'Euchaïte, d'Iconium et de Mocissos et de l'archevêché de Nazianze, dont les sièges étaient souvent vacants (Miklosich et Muller, *Acta et diplomata graeca medii aevi*, I, 143-44). Vers 1365, le saint synode renouvelle le même geste pour les métropoles de Tyane, de Mocissos, de Sébaste et d'Iconium et pour l'archevêché de Nazianze (*ibid.*, 468). — Même déclaration en nov. 1370 pour les métropoles de Tyane et de Mocissos alors vacantes (*ibid.*, 537). Cependant Mocissos venait de recevoir un titulaire dans la personne de Joannice, évêque de Nysse. Le 20 nov. de la même année, le saint synode chargea Joannice, conjointement avec le métropolite de Césarée, de remettre de l'ordre dans l'éparchie d'Iconium, où un moine du nom de Tagaris s'était arrogé les droits épiscopaux et avait fait de soi-disant ordinations (*ibid.*, 537-38). Notons qu'en cette même année 1370 la métropole de Nazianze fut unie à celle de Césarée (*ibid.*, 536).

La liste des titulaires grecs de Césarée de Cappadoce est assez fournie, puisqu'elle renferme plus de cent vingt noms, mais elle est loin d'être complète. Les lacunes les plus considérables se rencontrent aux viie et viiie s. et du xie au xvie. Les trois premiers sont purement légendaires : Primianus ou Longin, qui ne serait autre que le centurion qui perça le côté de Notre-Seigneur sur le Calvaire, Apollo et Épaphrodite, tous deux disciples de S. Paul. La série vraiment historique commence avec Théocrite, vers 160. — Alexandre, 170-211. — Firmilien Ier, 235-56. — Théoctiste, 258. — Firmilien II, 269. — Léonce Ier, 285. — Agricolaüs, 314. — Eusèbe Ier, 315-20. — Léonce II, 325. — Eusèbe II, 335. — Dianius Ier, 336. — Eusèbe III, 340. — Eulalius ou Eulabius, 341. — Hermogène, 341. — Dianius II, 341-62. — Eusèbe IV, 362-70. — S. Basile le Grand, 370-79. — Héraclide, 379-80. — Helladius, 380-96. — Pharétrius, 396-404. — Archélaüs, 404-31. — Firmus, 431-40. — Thalassius Ier, 440-51. — Alepius, 458. — Thalassius II, 469. — André, 485. — Alype, 513. — Aréthas Ier, 518. — Élie, vers 530. — Sotérius, 535-37. — Théodore Ier, 538-50. — Aréthas II, 550. — Sotérichus, 553. — Théocrite, vers 560. — Philalèthe, 681. — Cyriaque, 691. — Agapius, 783, 787. — Nicolas, 806. — Thomas, 812. — Euschémon Ier, 857-59. — Euthyme, qui fut créé par Photius, vers 865. — Paul, 867. — Procope, 879-80. — Théophane Ier, 886. — Euschémon II, 889. — Aréthas III, 910. — Basile II, 912-18. — Théophane II Chœrinos, 928-33. — Basile III, 933-?. — Aréthas IV, 945. — Eusèbe V, 950. — Basile IV, 950-80. — ?, 1066 (Mansi, xix, 1044 C). — ?, 1067 (*ibid.*, 1060 B). — Cosmas, ?-1084. — Étienne Ier, 1084-?. — Abram Chrysos, xie-xiie s. — Constantin, 1143-47. — Macaire Ier, vers 1150. — Étienne II, 1156, 1166, 1171, 1177. — ?, 1186. — Démétrius, 1190, 1192. — Métrophane Ier, 1242?-1260?. — Basile V Caranténos, oct. 1352, déposé en 1363. — Méthode, 1365, 1368. — Athanase, vers 1370. — Euthyme II, 1378. — Arsène, 1440, 1443. — Agapius, vers 1450. — Métrophane II, 1545-49, nommé patriarche de Constantinople en 1565. — Macaire II, sept. 1560. — Joasaph, 1574, 1575. — Pachôme Pachestos, ?-22 févr. 1584. — Euthyme III, 22 févr. 1584-?. — Métrophane III, 1588. — Denys, vers 1600. — Grégoire Ier, 1606-23. — Germain Ier, sept. 1623, élection annulée. — Mélèce, sept. 1623-† 1624. — Grégoire, pour la deuxième fois, 1624-27. — Métrophane IV, juin 1627-déposé le 8 juin 1630. — Isaac, 8 juin 1630-37?. — Épiphane, 1637. — Grégoire II, 1637. — Anthime Ier, 1639. — Zacharie, nov. 1642, démissionne en août, déposé en déc. 1649. — Païsius Ier, févr. 1647. — Anthime II, déc. 1649, déc. 1653. — ?, démissionne en 1663. — Néophyte, 1671. — Grégoire III, 1672, déposé le 5 oct. 1674. — Germain II, 5 oct. 1674, déposé en mai 1676. — Parthénius Ier, 1678. — Anthime III, 1702. — Cyprien, ?-25 oct. 1707, patriarche de Constantinople. — Jérémie, nov. 1707-25 mars 1716, patriarche de Constantinople. — Néophyte, 1716-27 sept. 1734. — Parthénius II, 1734-52?. — Porphyrius, 1752. — Gérasime, vers 1760. — Païsius II, 1760?-64. — Macaire III, 1765?-72?. — Grégoire IV, 1773-96. — Léonce III, juill. 1796, démissionne en oct. 1801. — Païsius III, 1801-04?. — Philothée, 1804?-† 1816. — Mélétius, 1816-† 1817. — Joannice, juin 1817-mort en prison en 1823. — Chrysanthe, 1823-oct. 1830. — Gérasime Domnénos, oct. 1830-démissionne en mai 1832. — Païsius IV, mai 1832-† 30 janv. 1871. — Basile VI, avr. 1871, élection annulée. — Eustathe Cléoboulos, 30 sept. 1871-† 25 janv. 1876. — Méthode, 28 janv. 1876-† 12 mai 1878. — Jean Anastasiadès, 21 mai 1878-† 28 avr. 1902. — Gervais Sarantès, 7 mai 1902-16 mars 1910. — Sophrone Nestopoulos, 27 mars 1910-déposé en avr. 1911. — Ambroise Staurinos, 28 avr. 1911, en disponibilité le 13 févr. 1914. — Nicolas Saccopoulos, 13 févr. 1914-22 févr. 1927. — Callinique Délicanès, 28 juill. 1932-† 11 janv. 1934. Depuis 1922, la métropole de Césarée est purement titulaire.

Outre la métropole grecque, la ville de Césarée de Cappadoce possédait depuis le Moyen Age un archevêché arménien grégorien ou dissident, qui comptait environ 30 000 fidèles au début de ce siècle. Elle avait aussi, depuis le 30 avr. 1850, un évêché arménien catholique, avec 1 500 fidèles seulement et 4 prêtres. Cet évêché n'a eu que quatre titulaires : Jean Hasgian, 2 juill. 1850-† 8 mai 1880. — Paul Emmanuelian, 26 août 1881-élu patriarche de Cilicie le 24 juill. 1899. — Mathieu Sislian, 28 août 1901-† 1911. — Antoine Bahabanian, élu le 1er oct. 1911, † 26 nov. 1938, retiré en Avignon. On trouvait aussi à Césarée un millier de protestants, presque tous d'origine arménienne. Les Pères jésuites dirigeaient une école florissante, et les Sœurs de S.-Joseph de l'Apparition, une école et un orphelinat. Toutes les œuvres chrétiennes ont disparu. Les Arméniens grégoriens ont encore un prêtre à leur service, mais les Arméniens catholiques, très peu nombreux du reste, sont presque complètement abandonnés à cause de l'impossibilité de leur envoyer un prêtre.

Ce n'est guère qu'au xixe s. que le titre de Césarée de Cappadoce a été conféré de façon indubitable dans l'Église romaine. Les prélats indiqués par Lequien (III, 877-78) comme ayant été nommés à ce siège appartiennent très probablement à l'une ou l'autre des Césarées de Palestine ou de Philippe. La liste des titulaires certains ne comporte qu'une demi-douzaine de noms : Dieudonné Bosvigian, 1800, abbé général des Mékhitaristes de Venise. — Joseph Graniello, 11 juill. 1892-29 mars 1893, nommé cardinal. — Antoine Bu-

glione, 11 sept. 1894-18 oct. 1896, coadjuteur à Conza. — Justin Adami, 13 janv. 1898-† 13 déc. 1906. — Auguste Sili, 22 déc. 1906-15 déc. 1919, nommé cardinal. — Vincent Pulisic, 2 avr. 1922-† 6 févr. 1936. — Eugène Grellier, 18 juin 1936, ancien évêque de Laval, † 13 févr. 1939. — Joseph Misuraca, élu le 2 juill. 1941, nonce au Vénézuéla.

Lequien, I, 351-90; III, 877-78. — Ch. Texier, *Description de l'Asie Mineure*, II, éd. 1862, p. 538-44. — V. Cuinet, *Turquie d'Asie*, I, 304-15. — Smith, *Dictionary of Greek and Roman Geography*, I, 469. — *Caesarea*, dans *Real-Encyclopädie* Pauly-Wissowa, III-A, 1289-90. — N. Moschopoulos, Καισάρεια Καππαδοκίας, dans Μεγάλη ἑλληνικὴ ἐγκυκλοπαιδεία, XIII, 495-96. — A.-M. Lébidès, Ἡ μητρόπολις Καισαρείας Καππαδοκίας, dans Ἡμερολόγιον τῶν ἐθνικῶν φιλανθρωπικῶν καταστημάτων, Constantinople, 1905, p. 122-55. — G. Bernadakis, *Notes sur la topographie de Césarée de Cappadoce*, dans *Échos d'Orient*, XI, 1908, p. 22-27. — Une liste des titulaires grecs, assez incomplète et fausse sur plus d'un point, a été publiée par Anthime Alexoudès, métropolite d'Amasée, dans Ἀνατολικὸς Ἀστήρ, 1891, p. 39-40.

R. Janin.

3. CÉSARÉE de **MAURÉTANIE**, *Cherchel*. — I. Sommaire historique. — Située à 96 km. à l'ouest d'Alger, au bord de la mer, l'actuelle Cherchel occupe l'emplacement d'une ancienne échelle punique, Iol, que mentionne pour la première fois le *Périple* dit de Scylax, au milieu du IVe s. av. J.-C. (111, *Geogr. gr. min.*, éd. C. Müller, I, 90). Tombée au cours du second siècle aux mains de princes indigènes, elle devint la résidence d'un roi Bocchus, sans doute Bocchus II (38-33 av. J.-C.) (Solin., XXV, 16). Mais ce fut Juba II (25 av. J.-C.-23 ap.) qui fit d'une simple *regia* une véritable capitale à laquelle il donna en l'honneur de l'empereur le nom de *Caesarea* (Strabon, XVII, III, 12; Pomp. Mela, I, VI, 30; Pline, *H. N.*, V, II, 20; Eutr., VII, X, 3). Sa faveur en assura le développement économique et fit d'elle un foyer d'hellénisme. Lorsque, en 40 ap. J.-C., Caligula eut fait assassiner le roi Ptolémée, Césarée devint la capitale de la nouvelle province de *Mauretania Caesariensis* et fut élevée au rang de colonie sous le règne de Claude (Pline, *H. N.* V, II, 20).

C'est, à l'époque impériale, l'une des principales cités nord-africaines. Elle s'est entourée, depuis le milieu du Ier s., d'une enceinte de près de 7 km. qui enferme un « espace de 370 hectares couverts d'habitations plus ou moins denses et de jardins ». La partie centrale de la ville antique est malheureusement occupée par la ville moderne et seules les statues et mosaïques qui forment les remarquables collections du Musée témoignent vraiment de la splendeur de la cité morte dont quelques inscriptions attestent par ailleurs la prospérité. Les ruines, assez décevantes, à l'exception d'un théâtre transformé en arènes (au IVe s.?) et de thermes montrent que la ville s'allongeait en plaine sur une largeur d'environ 400 m. le long de la côte et s'étendait sur les premières collines qui la limitent vers le sud. De l'amphithéâtre, situé à l'est de la ville et où, peut-être, Ste Marcienne fut martyrisée, il ne subsiste que des restes assez informes.

La décadence de Césarée commença sans doute au moment où la création de la Sitifienne par Dioclétien diminua l'étendue de son ressort. Mais ce fut la révolte de Firmus qui la précipita (Orose, VII, XXXIII, 5; Ammien, XXIX, V, 17, 19 et 42; Symmaque, *Epist.*, I, 64). En 371 ou 372, la ville fut prise par le rebelle et incendiée. On déblaya les ruines et l'on pansa les plaies comme on put. Bien qu'on n'en ait pas la preuve absolue, on peut croire que la ville fut occupée, au moins temporairement, par les Vandales. Elle le fut, en tout cas, par les Byzantins (Procope, *Bell. Vand.*, II, V, 5 et XX, 32) qui en firent la capitale de la Maurétanie seconde (Procope, *op. cit.*, II, XX, 31; *C. J.*, I, 27, 2, 1*a*). Mais pour cette période de son histoire, on ne sait à peu près rien d'elle. A partir de la conquête arabe, elle ne joue plus de loin en loin qu'un rôle épisodique. Dès le Xe s., elle était, semble-t-il, déjà en ruines (Ibn Ḥawqal, trad. de Slane dans *Journ. Asiat.*, 3e série, XIII, 1842, p. 184; al-Bakrî, trad. de Slane, 2e éd., p. 165; al-Idrîsî, trad. Dozy et Goeje, 103).

II. Le christianisme a Césarée. — On ignore à quelle date le christianisme fit son apparition à Césarée, mais divers indices permettent de penser que ce fut assez tôt (sans doute dès le IIe s.). La nouvelle religion est en effet attestée dans la petite ville voisine de Tipasa dès 238 (*C. I. L.*, VIII, 9289/20856); l'ancre figure sur quatre documents découverts à Cherchel (P. Gauckler, *Musée de Cherchel*, 35-36; S. Gsell, *Cherchel*, 1269-70; L. Leschi, dans *Bull. arch. du Com.*, 1932-33, p. 311-12); enfin on peut présumer que la colonie juive (cf. *Passio Marcianae*, 4 et 6) n'était pas sans rapports avec l'Orient.

La persécution y sévit, mais le détail n'en est guère connu. Certains martyrs sont pour le moins suspects, tels Victor, honoré le 26 août (J. de Guibert, *S. Victor de Césarée*, dans *A. Boll.*, XXIV, 1905, p. 257-64), a rencontré l'incrédulité de S. Gsell, *Cherchel*, 1270-71 et de P. Monceaux, *Hist. litt.*, III, 158, n. 13. J'accepterais, au contraire, pour ma part, de voir en ce Victor un martyr de Césarée. Cf. B. de Gaiffier, dans *A. Bolt.*, LVIII, 1940, p. 82 et LX, 1942, p. 8) et surtout Arcadius, honoré le 12 janv. (A. Audollent, art. Arcadius, dans *D. H. G. E.*, III, 1485-87). D'autres sont plus sûrs : Theodota et ses sept fils (*Mart. Hier.*, 2 août, éd. Rossi-Duchesne, 100), Severianus et sa femme Aquila (*Mart. Hier.*, 23 janv., éd. Rossi-Duchesne, 12; cf. A. Audollent, art. Aquila, n. 4, dans *D. H. G. E.*, III, 1110-11) et Marciana (*Mart. Hier.*, 11 juill., éd. Rossi-Duchesne, 90) dont on possède une *passio* (*A. S.*, 9 janv., I, 569) qui contient des éléments de valeur assez diverse. Malheureusement aucun de ces martyres ne peut être situé avec quelque sécurité dans le temps. Seul celui du *vexillifer* Fabius (*Passio* dans *A. Boll.*, IX, 1890, p. 123-34; cf. P. Monceaux, *Hist. litt.*, III, 123-26 et P. Franchi de' Cavalieri, *Note agiografiche*, VIII, n. 10, dans *Studi e Testi*, LXV) peut être placé en 293, 299, 303 ou 304, sans qu'on ait de très bonnes raisons de préférer l'une à l'autre de ces quatre dates. En d'autres termes, nous ne sommes assurés de la persécution à Césarée que pour la seule époque de Dioclétien.

Il est vraisemblable que la cité eut des évêques antérieurement à la paix de l'Église, mais il n'est pas possible de le démontrer. Une inscription nous fait connaître un certain Evelpius dans lequel on a voulu voir un évêque (*C. I. L.*, VIII, 9585). La chose n'est pas certaine (cf. S. Gsell, *Cherchel*, 1275-77 sur les différentes interprétations dont le texte est susceptible). Mais, dans le cas même d'une conclusion affirmative, devant laquelle j'hésite pour ma part, il n'est pas permis de dire que ce personnage ait dirigé l'Église de Césarée antérieurement au règne de Constantin, comme le fait le P. Mesnage (*L'Afrique chrétienne*, 448). Un autre texte (*C. I. L.*, VIII, 21418) très mutilé, porte *Cresce*[*n*]*s fitofi*[*tus*] (= *fitio eius?* E. Diehl, *Inscriptiones*, 1107 *a*) / *episc*[*opus*]. La restitution est trop conjecturale pour qu'on puisse inscrire ce personnage sur nos fastes épiscopaux. Un *sacerdos* dont le nom est inconnu (*[Secun]dus?)* doit probablement y figurer. Mais le texte qui nous le révèle (*C. I. L.*, VIII, 9412/21417) peut être daté soit de 368 soit de 468. Il n'est donc pas possible de déterminer quelle place il y occuperait. Si donc on laisse de côté l'évêque donatiste Emeritus, contemporain de S. Augustin, nous ne

connaissons que quatre évêques de Césarée : Fortunatus, qui assista au concile d'Arles de 314 (Mansi, II, 477); Clemens, vers 380 (Symmaque, *Epist.*, I, 64); Deuterius, qui assista au concile de Carthage de 411 (Mansi, IV, 266); Apocorius, qui assista au concile de Carthage de 484 (*Not. M. C.*, n. 21). Ajoutons que Césarée (Καισάρεια) est mentionnée encore parmi les évêchés au début du VIIIe s. (θρόνος Ἀλεξανδρῖνος, dans *Byz. Zeitschrift*, II, 1893, p. 26), et qu'elle eut enfin des évêques titulaires de 1652 à 1884 (liste dans Mgr Toulotte, *Géogr. de l'Afr. chrét.*, *Maurétanies*, 29-30).

L'information relative aux monuments chrétiens de Cherchel est des plus pauvres. L'*ecclesia maior* dans laquelle parla S. Augustin (*Gesta cum Emerito*, 1) n'est connue que par les textes et on en ignore l'emplacement. On a voulu voir une chapelle dans un ensemble de ruines situé à l'ouest de la ville (S. Gsell, *Atlas*, IV, 16, 42). Mais ce n'est pas sûr. Sans doute convient-il d'ajouter la *cella* que mentionne *C. I. L.*, VIII, 9585, aujourd'hui disparue et qui s'élevait, peut-être dès le IIIe s., dans une *area* cimétériale, à l'ouest de la ville (S. Gsell, *Atlas*, IV, 16, 54) où ont été trouvées les deux plus intéressantes inscriptions chrétiennes de Cherchel (*C. I. L.*, VIII, 9585 qui concerne peut-être (?) le martyr Severianus et 9586 qui mentionne un *accubitorium*). Trois autres cimetières chrétiens ont été identifiés, l'un à l'ouest (S. Gsell, *Atlas*, IV, 16, 47) et deux à l'est (*ibid.*, IV, 16, 56 et 57). Mais au total l'épigraphie chrétienne de Cherchel est pauvre, une trentaine d'inscriptions peut-être sur un total de plus de huit cents et le sol n'a guère livré que des fragments de sarcophages, des lampes et de menus objets (S. Gsell, *Cherchel*, 1278-81).

Nous n'en savons pas beaucoup plus sur les hommes que sur les choses. Presque rien sur les fidèles, les *fratres* ou *cultores Verbi* comme se dit l'un d'eux (*C. I. L.*, VIII, 9585). Deux prêtres seulement [Secun]dus qui devint ensuite évêque (*C. I. L.*, VIII, 9412/21417) et Victor (*C. I. L.*, VIII, 9586); un diacre, Deuterius, qui assista au concile d'Arles (Mansi, II, 477). Aucune trace certaine de conciles, bien que la tenue en apparaisse vraisemblable dans une métropole (*Gesta cum Emerito*, 1).

Le donatisme se développa à Césarée comme dans la plupart des villes africaines et son représentant, Emeritus, un enfant de la ville, en fut un des principaux champions au concile de Carthage en 411 (P. Monceaux, *Hist. litt.*, VII, 145-89). La querelle qui l'opposa à S. Augustin est bien connue par l'œuvre de ce dernier. Mais elle n'entre dans le cadre de l'histoire de Césarée que par les épisodes qui marquèrent le séjour qu'y fit, comme envoyé pontifical, l'évêque d'Hippone dans l'automne de 418, en compagnie d'Alypius de Thagaste et de Possidius de Calama (Possidius, *Vita Augustini*, 14; Augustin, *De gestis cum Emerito*, *passim; Contra Gaud.*, I, 14 [15]; *De doctrina christ.*, IV, XXIV, 53; *Retract.*, II, 77 (51); *Epist.*, CXC, 1 et CXCIII, 1; *Sermo ad Caesariensis Ecclesiae plebem*). Une rencontre eut lieu entre les deux hommes le 18 sept.; un colloque solennel, le 20. A son issue, Emeritus, *inimicus et mutus* (*Contra Gaud.*, I, 14 [15]), s'exila, demeurant fidèle à sa foi dont les dernières traces ne durent pas tarder à disparaître à Césarée. En tout cas, aucun document n'en atteste la survie.

La meilleure étude d'ensemble demeure celle de S. Gsell, *Promenades archéologiques aux environs d'Alger*, Paris, 1926, p. 7-83, avec bibliographie sommaire, p. 161-62, à laquelle on se reportera pour les travaux anciens. — H. Dessau, art. *Caesarea*, n. 14, dans *Real-Encycl.*, III, 1294-95. — S. Gsell, art. *Cherchel*, dans *D. A. C. L.*, III, 1269-81 (excellent); Id., *Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille IV, n. 16 (1902), avec quelques additions (1911). — Informations nombreuses mais éparses, dans P. Monceaux, *Hist. litt. de l'Afrique chrétienne*, 7 vol., Paris, 1901-23. — J. Mesnage, *L'Afrique chrétienne, évêchés et ruines antiques*, Paris, 1912, p. 447-50. — P. Gauckler, *Musée de Cherchel*, Paris, 1895. — M. Durry, *Musée de Cherchel*, supplément, Paris, 1924. Ces deux derniers ouvrages dans la *Collection des musées de l'Algérie et de la Tunisie*. — Parmi les travaux récents aucun ne concerne le christianisme, sauf L. Leschi, *Vestiges du christianisme antique dans le départ. d'Alger*, dans l'*Algérie catholique*, déc. 1936, p. 13-32. — M. Durry, *Valeur de Cherchel*, dans *Ann. de l'Inst. des Hautes-Études de Gand*, I, Gand, 1937, p. 111-23. — J. Bérard, *Note sur les aqueducs antiques de Cherchell*, dans *Rev. afric.*, LXXV, 1934, p. 417-25. — J. Meunier, *Les fortifications de Césarée et la porte de Zucchabar*, dans *Rev. afr.*, LXXXVI, 1942, p. 179-94 et surtout P.-M. Duval, *Cherchel et Tipasa. Recherches sur deux villes forles de l'Afrique romaine*, dans la *Bibliothèque archéologique et historique*, XLIII, Paris, 1946 (très important; plan détaillé). — Sur les mosaïques: A. Bruhl, *Mosaïques de la légende d'Achille à Cherchell*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, XLVIII, 1931, p. 109-23. — J. Bérard, *Mosaïques inédites de Cherchel*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, LII, 1935, p. 113-42; Id., *Un triomphe bachique sur une mosaïque de Cherchel*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, LIII, 1936, p. 151-65. — Fr. Cumont, *Une mosaïque de Cherchel figurant Ulysse et les Sirènes*, dans *C. R. de l'Acad. des Inscr.*, 1941, p. 103-09. — Épigraphie : J. Carcopino, *La reine Urania de Maurétanie*, dans *Mélanges F. Grat*, I, Paris, 1946, p. 31-38 — L. Leschi, *La carrière de Marcius Turbo, préfet du prétoire d'Hadrien*, dans *C. R. de l'Académie des Inscriptions*, 1945, p. 144-62.

CH. COURTOIS.

4. CÉSARÉE de **NUMIDIE**. Comme la Maurétanie césarienne, la Numidie possédait une *Ecclesia Caesariensis*, puisqu'un *Domnicus Caesariensis* est nommé le 47e sur la liste des évêques numides dans la Notice de 484, *Not. Prov. et Civit. Africae*, Numidie, 17; Victor de Vite, éd. Petschenig, 121; *P. L.*, LVIII, 270, 302, avec indication de son sort par l'abréviation *prbt*. Rien n'a encore révélé l'emplacement de cet évêché, qui ne paraît pas pouvoir être confondu avec *Caesariana*, dont la conférence carthaginoise de 411 (*Gest. coll. Carth.*, I, 188-89; *P. L.*, XI, 1331) met en scène l'évêque donatiste Cresconius avec, comme rival, un prêtre catholique, et dont l'ethnique *Caesarianensis*, déformé en *Caesaramensis* dans un ms. de la conférence (*Codex biblioth. vatic. Regin.*, *1032*, cité par P. Mesnage, *L'Afr. chrét.*, Paris, 1912, p. 313), se rencontre encore dans les *Acta Munati Felicis* (*Gesta apud Zenophilum*, dans l'*Appendix d'Optat*), éd. Dupin, 168; éd. Ziwsa, 188.

Morcelli, I, CXXIV, 114-15. — *Not. dign.*, annot. p. 617, 644. — Gams, 464, 3. — De Mas-Latrie, dans *Bull. de correspondance africaine*, 1886, p. 90; *Trésor de chronologie*, Paris, 1889, p. 1870. — Mgr Toulotte, *Géogr. de l'Afr. chrét.*, *Numidie*, Rennes-Paris, 1894, XXVI, XXVII, p. 72-74. — S. Gsell, *Atlas arch.*, Alger, 1911, f. 17 : Constantine, 244. — P. Mesnage, *op. cit.*, p. 406-07. — H. Jaubert, *Anciens évêchés de la Numidie et de la Silif.*, dans *Rec. de Constantine*, XLVI, 1912, p. 18-19, § 24 et 25.

J. FERRON.

5. CÉSARÉE de **PALESTINE**, ou **CÉSARÉE MARITIME** (Καισάρεια Παράλιος), métropole de la Palestine Ire. La ville de ce nom fut fondée par Hérode le Grand en l'honneur d'Auguste par agrandissement de la bourgade phénicienne dite Στράτωνος Πύργος, située entre Jaffa et Caïffa. Stratonos Pyrgos existait déjà du temps d'Alexandre le Grand et devait probablement son existence au roi de Sidon nommé Straton. Hérode mit douze ans à bâtir une ville magnifique, avec un grand temple dédié à Auguste, un théâtre, un amphithéâtre, un hippodrome, un palais somptueux, un aqueduc, etc. Il la dota d'un port comparable à celui du Pirée, abrité des vents du Sud-Ouest par un môle fait de blocs énormes. Depuis l'an 13 av. J.-C., Césarée fut la capitale de la Palestine

et la résidence ordinaire des procurateurs romains et des rois titulaires de la Judée Pline. (*Hist.*, II, LXXIX) l'appelle *caput Palestinae* et dit qu'elle fut nommée *Colonia Prima Flavia* par l'empereur Vespasien, qui y fut proclamé empereur par ses troupes en 69. Sur les monnaies, elle est dite *Colonia Prima Flavia Augusta Caesarea*.

En l'an 43 de notre ère, Hérode Agrippa mourait subitement dans l'hippodrome de Césarée pendant qu'on le proclamait dieu. En 57, à la suite de sanglantes échauffourées entre Juifs et Syriens, le gouverneur Florus massacra des milliers de Juifs et dévasta leur quartier. Après la prise de Jérusalem (70), Titus donna à Césarée des fêtes populaires pour célébrer sa victoire; des milliers de Juifs durent combattre contre les bêtes ou furent brûlés vivants. Plus de 2 500 périrent à cette occasion. Sous Justinien, les Juifs, alliés aux Samaritains, mirent à mort de nombreux chrétiens, brûlèrent leurs églises et tuèrent le gouverneur (548). La répression fut impitoyable. Les Perses prirent la ville en 612 et les Arabes en 633. Elle resta possession musulmane jusqu'en 1101, date à laquelle Baudouin Ier, roi de Jérusalem, la prit d'assaut. Il y trouva le calice devenu fameux dans les poèmes du Moyen Age sous le nom de saint Graal. Césarée était alors en partie déchue de son antique splendeur. Les croisés la reconstruisirent, mais avec de moindres proportions et la fortifièrent solidement. Tandis que la ville romaine s'étendait sur une longueur de 4 milles, celle des croisés ne mesurait que 550 m. sur 250. Elle n'en joua pas moins un rôle important aux XIIe et XIIIe s. comme place forte et comme port de ravitaillement du royaume de Jérusalem. Saladin s'en empara en 1187; les Francs la reconquirent en 1191 pour la reperdre bientôt; Gautier d'Avesnes la délivra en 1217. Conradin la prit l'année suivante et en démolit les murailles que S. Louis fit relever en 1251; Bibars s'en rendit maître en 1265 et en entreprit la destruction qui fut achevée par le sultan Halil dit Malek el Asfar. La ville resta déserte pendant six siècles et les pierres servirent à bâtir les maisons et les remparts de Jaffa, d'Acre, de Sidon et même de Beyrouth. En 1884, le sultan Abdul-Hamid II y installa une colonie de musulmans bosniaques dont la principale occupation fut d'extraire et de vendre les pierres de la ville ancienne. Toutes les ruines n'ont cependant pas disparu. On voit encore le vaste port restauré par les croisés, un amphithéâtre qui pouvait contenir 20 000 spectateurs, des restes de canaux, d'aqueducs, un hippodrome avec un bel obélisque en granit rose, des colonnades, des restes de temples et de deux églises dont l'une devait être la cathédrale des croisés.

C'est le diacre Philippe qui établit la première communauté chrétienne à Césarée (Act., IX, 40); elle n'était composée que de Juifs, mais S. Pierre ne tarda pas à s'adresser aussi aux gentils, comme on le voit par la conversion du centurion Corneille (Act., X). S. Paul passa plusieurs fois par Césarée; il y fut amené captif et y resta deux ans avant d'aller se faire juger à Rome (Act., IX, 30; XVIII, 22; XXI, 8; XXIII, 23; XXV). La communauté fut très florissante jusqu'au VIIe s., époque à laquelle elle souffrit beaucoup de l'invasion des Perses (612) et de la conquête arabe (633). Son évêque fut pendant plus de quatre siècles le métropolitain de toute la Palestine et exerça même sa juridiction sur Jérusalem. La Ville sainte fut proclamée patriarcat au concile de Chalcédoine (451) et Césarée ne fut plus que la métropole de la Palestine Ire avec le titre de πρωτόθρονος ou de premier en dignité après le patriarche.

Plusieurs conciles se tinrent à Césarée, surtout au temps de l'arianisme. Celui de 195 décréta que la fête de Pâques serait toujours célébrée le dimanche. La ville compta de nombreux martyrs, particulièrement pendant la persécution de Dioclétien. L'historien Eusèbe, qui fut évêque de la ville, en parle longuement (*De martyribus Palestinae*, c. I, IV, VI, XI). Origène s'y retira vers le milieu du IIIe s. et y composa la plupart de ses œuvres exégétiques, entre autres les *Hexaples*, dont le manuscrit se conservait dans la riche bibliothèque de l'évêché. Celle-ci ne disparut qu'au VIIe s., détruite par les Perses ou les Arabes. L'école théologique fondée par Origène était célèbre dans tout l'Orient. On y venait même de la province du Pont, comme ce fut le cas pour S. Grégoire le Thaumaturge et S. Basile. Un des meilleurs élèves d'Origène fut Eusèbe Pamphile, qui devint évêque de la ville de 316 à 338. Pendant les croisades, Césarée fut métropole latine avec dix suffragants.

Une tradition qui ne semble pas remonter plus haut que le VIe s. prétend que les premiers évêques de Césarée de Palestine furent le publicain Zachée, le centurion Corneille, Théophile, puis Zachée II. On n'a de données vraiment historiques qu'à partir de la seconde moitié du IIe s., et les premières sont transmises par Eusèbe. Voici la liste des évêques connus par l'histoire : Théophile, vers 189 (Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, XXII). — Théoctiste, vers 217, mort vers 258 (*ibid.*, VI, XIX; VII, V, XIV). — Domnus, vers 258 (*ibid.*, VII, XIV). — Théotecnus, vers 260, mort vers 303; il assista au concile qui se tint à Antioche en 264 contre Paul de Samosate (*ibid.*, VII, XIV, XV, XXVII-XXX, XXXII). — Agapius, vers 303 (*ibid.*, VII, XXXII). — Agricolaus, 312-16; il prit part au concile d'Ancyre en 314. — Eusèbe Pamphile, 316-28, l'historien bien connu; il fut l'un des Pères du premier concile de Nicée (325) (H. Gelzer, *Patrum Nicaenorum nomina*, p. XL, 62). — Acace, un des chefs de l'arianisme, 338, 365-366; il fut déposé au concile de Sardique (347), prit part à ceux de Milan (355) et de Séleucie (359) et finit par revenir à l'orthodoxie (Socrate, *Hist. eccl.*, III, II, 40; IV, IV; Mansi, III, 138 B, 321 A, 372 B). — Philumenus, Cyrille et Euzoius, trois ariens, occupèrent le siège de 366 à 379, date de la déposition d'Euzoius (S. Épiphane, *De haeresibus*, 73, n. 37; S. Hieronymi, *De scriptor. eccl.*, c. 113). Entre temps avait été nommé Gélase, neveu de S. Cyrille de Jérusalem, qui fut chassé de son siège et ne fut rétabli qu'en 379, 394-95; il prit part au concile œcuménique de Constantinople en 381, et à un synode tenu dans la même ville en 394 (Théodoret, *Hist. eccl.*, V, 8; Mansi, III, 568 B, 852 B). — Jean Ier, 395-404. — Euloge, 404-17. — Domninus, 417-?. — Glycon se fit représenter au concile de Chalcédoine (451) par l'évêque Zosime de Minoïs (Mansi, VII, 403 B). — Irénée, 453. — Gélase II, vers 465. — Gélase III de Cyzique, 476-† avant 484. — Timothée, 484-?. — Jean le Chozibite, 518-† vers 536. — Élie, sacré en 536. — Sergius, 541. — Jean assista au Ve concile œcuménique (553) (Mansi, IX, 174 B, 191 A, 192 B, 389 E).

Du VIe au XVIIe s. on ne rencontre que de rares évêques grecs de Césarée de Palestine : Parthenius en 1084, Anastase vers la fin du XIIe s., Sophrone au XIIIe, Élie en 1281, Mélèce, ?. On ne sait d'ailleurs presque rien de la vie de la métropole pendant cette période, sauf que les croisés lui donnèrent un titulaire latin pendant près de deux siècles. Quand la ville eut été détruite, dans la seconde moitié du XIIIe s., le siège devint purement titulaire. A partir du XVIIe s. nous rencontrons : Callinique, 1645-51. — Dosithée Notaras, 1666-23 janv. 1669, date à laquelle il fut nommé patriarche de Jérusalem. — Chrysanthe Notaras, neveu du précédent, 1669-févr. 1707, également patriarche de Jérusalem. — Mélétius, mai 1720, août 1723. — Dorothée, 1733, 1734. — Parthénius, ?-1737. — Ananie, 1743. — Abramios, ?-juin 1775. — Anthime, 1788. — Zacharie, ?-démissionne en 1801. —

Philothée, oct. 1801-?. — Césarius, 1821, † 1832. — Jean, 1887.

La liste des archevêques latins est difficile à établir, surtout après les croisades, à cause de la confusion fréquente des quatre sièges du nom de Césarée. Pendant les croisades, nous avons : Baudouin Ier, ?-1107. — Ébremar, 1107-23. — Gaudentius, 1136. — Baudouin II, 1147-55. — Ernest, 1157-74. — Héraclius, 1180. — Monachus, 1187-94. — Pierre, 1220, 1227. — Bertrand, 1237. — Joscelin, 1244, 1267. — Mathieu, 1280. Après cette période, on trouve : Grégoire, ?-† avant sept. 1377. — Étienne, 18 sept. 1377-?. — Jacques, 25 juin 1392-?. — Thomas, O. F. M., 17 mars 1412-† après 1424, suffragant à Constance. — Ulric de Unicow, 12 févr. 1413-† 1432. — Félix de Villaviciosa, vers 1430. — Jean, O. F. M., 1430-40, suffragant à Constance. — Svederus de Culenborch, 10 déc. 1432-† 1439. — Othon de Hochberg-Roetelen, 6 sept. 1434-† 15 nov. 1451. — Jean Fabri, O. Carm., 11 avr. 1440-† après 1444. — Gamesio di Moussolo, 1444-46. — Didace, O. F. M., 1er avr. 1446-1er févr. 1447. — Diégo de Majorque, O. F. M., ?-† 22 mai 1447. — Guillaume de Brillet, 26 mai 1447-† 1er févr. 1449. — Jean de Lespervier, 1449-16 janvier 1451, coadjuteur de l'évêque de Quimper. — Jean de Ségovie, 26 janvier 1453-† 1458. — Jean de Contreras, ?-† 1458. — Henri de Karlstein, O. P., 1453-† 2 oct. 1465. — Thomas Basin, 27 mai 1474-† 3 déc. 1491, suffragant à Utrecht. — Étienne, ?-† 1488. — Jacques Jouvint, 5 mars 1488-?, auxiliaire à Limoges. — François, O. Cist., 3 oct. 1489-† 1496, auxiliaire en plusieurs diocèses. — Nicolas Hippolyte, 18 janv. 1493-† 1511. — Alexandre, 11 avr. 1496-?, auxiliaire à Crémone. — Jérôme Planca d'Incoronati, 6 juin 1519-† 21 août 1531. — Alderic Billioti, 1er juin 1523-?. — Jacques Benuti, ?-4 juill. 1572. — Ange Peruti, 5 nov. 1572-?, suffragant à Bologne. — Antoine Lorenzi, 4 juin 1568-2 déc. 1575, suffragant à Pise. — Christophore de Penfentenyo de Cheffontaines, 22 mai 1579-† 26 mai 1595, suffragant à Sens. — Grégoire Carbonello, O. F. M., 1604. — François de Rye, 1626-18 août 1636, coadjuteur à Besançon. — Alonso de Aguayo, O. S. B., 23 févr. 1671-† 1680, auxiliaire à Avila. — Ignace Cribelli, 18 nov. 1758-sept. 1759. — Jacques Guizacunior, 1840. — Jacques Bozagian, abbé général des Mékhitaristes de Vienne, 4 nov. 1852-11 sept. 1855. — Jean-Manuel Irisari y Peralta, 1855-† 1860, auxiliaire à Mexico. — Antoine Agliardi, 3 sept. 1884-22 juin 1906. — Pietro Gasparri, 2 janv. 1898-14 déc. 1907. — Vincenzo Sardi di Rivisondoli, 6 avr. 1908-† 11 août 1920. — Louis Maglione, 1er sept. 1920-16 déc. 1935, promu cardinal. — Cyrille Rizk, de rite grec-melkite, élu le 1er mai 1927, vicaire patriarcal à Beyrouth. — Louis Traglia, 20 déc. 1936, vice-gérant du Vicariat de Rome.

Lequien, III, 529-74; 1285-90. — Wilson, *Lands of the Bible*, II, 250-53. — *Discoveries at Caesarea*, dans *Palestine Exploration Fund, Quart. Statement*, 1888, p. 134 sq. — V. Guérin, *La Samarie*, II, p. 321-29. — *The Survey of Western Palestine, Memoirs*, II, 13-19. — Smith, *Dictionary of Greek and Roman Geography*, I, 470. — *Caesarea*, dans *Real-Encyclopädie* Pauly-Wissowa, III-A, 1291-95. — G.-L. Arbanitakès, Καισάρεια, dans Μεγάλη ἑλληνικὴ ἐγκυκλοπαιδεία, XIII, 496-97. — C. Eubel, I, 153; II, 113; III, 144; IV, 126. — *Ann. pont.*, 1916, p. 385-86.

R. Janin.

6. CÉSARÉE DE PHILIPPE ou **CÉSARÉE PANÉAS** (Καισάρεια Φιλίππου, Καισάρεια Πάνεας), évêché de la province de Phénicie Ire, dépendant de Tyr. Le nom primitif de la ville est inconnu. Plusieurs auteurs ont voulu y voir Laïs, colonie phénicienne devenue Dan, mais cette identification ne peut être admise, car elle contredit le renseignement précis donné par Josèphe (*De bello jud.*, V, III), à savoir que Dan se trouvait à 4 milles à l'ouest de Panéas. Le nom de cette dernière ne lui était pas exclusivement réservé, puisqu'on le donnait aussi à toute la région environnante. C'est sous Antiochus le Grand qu'elle fut appelée Panion par les Grecs à cause d'une grotte consacrée au dieu Pan. Panion devint par la suite Panéas. En l'an 20 av. J.-C., Auguste donna la ville à Hérode le Grand qui construisit en son honneur un temple magnifique près de la grotte de Pan (Josèphe, *op. cit.*, I, CDVII). Le tétrarque Philippe, fils d'Hérode, l'embellit et l'appela Césarée à cause de Tibère son protecteur (Josèphe, *ibid.*, II, CLXVIII). C'est de lui qu'elle tire son nom de Césarée de Philippe. Agrippa II agrandit la ville et l'appela Néroniade en l'honneur de Néron, mais ce nom ne put se maintenir (Josèphe, *Ant. jud.*, XX, XXI). Celui de Panéas ne disparut jamais complètement et c'est même lui qui est le plus fréquemment employé à l'époque chrétienne. Le nom de Césarée de Philippe ne reparut que vers le XIVe s. et encore uniquement dans la nomenclature ecclésiastique. Panéas est devenu Bânyâs en arabe.

C'est près de Césarée de Philippe que l'apôtre S. Pierre fit la vibrante profession de foi au Christ qui lui valut le titre de chef de l'Église (Matth., XVI, 13-20). D'après une tradition très ancienne, rapportée par Eusèbe, la femme hémorrhoïsse que Notre-Seigneur guérit était de Césarée de Philippe. Cet historien raconte que devant sa maison on voyait un monument en bronze représentant le miracle (*Hist. eccl.*, VIII, XVIII). Julien substitua son effigie à celle du Sauveur.

Césarée de Philippe eut un évêché d'assez bonne heure, mais non point depuis les temps apostoliques, bien qu'une tradition locale fît d'Érastus (Rom., XVI, 23) le premier évêque de la ville. Cet évêché dépendait de Tyr. Les croisés s'emparèrent de Césarée en 1129 et y établirent un évêque latin. Le sultan Tadj el Moulouk Bourk la reprit en 1132, mais pour la reperdre bientôt. Nourreddin la reconquit en 1165 et el Mokatam détruisit ses remparts. Le moderne Bânyâs n'est qu'un petit village, situé à 329 m. d'altitude, au pied du mont Hermon, au milieu d'une région extrêmement fertile à cause des nombreux cours d'eau qui descendent de la montagne. Une des sources du Jourdain sort de la grotte de Pan. Les ruines sont nombreuses : des colonnes, des chapiteaux, des sarcophages, etc., gisent un peu partout. L'ancienne église S.-Georges a été transformée en mosquée.

La liste des évêques grecs de Césarée Panéas renferme une dizaine de noms. Le premier qui soit connu est Érastus, qui assista au premier concile de Nicée (325) (H. Gelzer, *Patrum Nicaenorum nomina*, p. XLI, 15). — Martyrius fut mis à mort près du temple de Pan par ordre de Julien l'Apostat, Παραστάσεις σύντομοι χρονικαί (H. Gelzer, *Scriptores originum Constantinopolitanarum*, 53-54). — Baratus ou Barachus prit part au premier concile de Constantinople (381) (Mansi, III, 568 C). — Olympius fut un des Pères du concile de Chalcédoine (451) (Mansi, VI, 569 D, 944 D, 1134 B). — Anastase est signalé à la fin du VIIe s. comme étant devenu patriarche de Jérusalem (Nicéphore Calliste, *Eccl. hist.*, XIV, 39). — On connaît aussi Sabbas, sous Alexis Comnène, Gabriel Broulas vers 1320, Euthyme, 1377-78, Germain, 1599, Callinique, 1645, Procope, ?-nov. 1787, Athanase, nommé en janv. 1827, élu patriarche de Jérusalem quelques jours plus tard, enfin Agathange, 1827-?. L'évêché est purement titulaire chez les Melkites dissidents.

Depuis 1886, Bânyâs a été pourvu d'un évêché melkite catholique, dont le titulaire réside à Gedaïdat-Margyoun, près de Bânyâs. Il ne compte encore que trois prélats chargés de le gouverner : Pierre Geraïgiry, élu le 22 févr. 1886 et devenu patriarche d'An-

tioche en 1898, Mgr Clément Malouf, élu le 24 nov. 1901, † 18 juill. 1941, et Léon Kilzi, élu le 10 juill. 1944. Le diocèse compte 5 000 fidèles avec 10 prêtres.

On ne connaît que deux titulaires latins au Moyen Age : Adam, vers 1132-33, et Jean, mort en 1169. Le 24 oct. 1272, le pape Grégoire X écrit à l'archevêque de Nazareth et aux évêques de Bethléhem et de Panéas, mais le nom de ces prélats n'est pas indiqué (Raynaldi, *Annales*, ad annum 1272, n. 19). Le titre de Césarée a été conféré assez souvent dans l'Église romaine, mais il est difficile de toujours préciser à laquelle des quatre Césarées il se rapporte. D'après l'*Ann. pont.* de 1916, la liste des titulaires de Césarée de Philippe serait la suivante : Grant, O. S. A., 27 juill. 1513. — Bon Rousseau, 1658-68. — Aidan Devereux, 30 juill. 1847-† 11 févr. 1854, vicaire apostolique du district oriental du Cap de Bonne-Espérance. — Marino Shundjick, O. F. M., 3 oct. 1854-† avant 1861, vicaire apostolique de Bosnie-Herzégovine. — Mathias Eberhard, 7 avr. 1862-20 sept. 1867, coadjuteur à Trèves. — Robert Mayer, 22 oct. 1869-† 1874, auxiliaire à Salzbourg. — Alexis-Marie Filippi, O. F. M., 20 janv. 1876-† 22 nov. 1888, vicaire apostolique du Hou-pé méridional. — Cyrille Macaire, 15 mars 1895-19 juin 1899, vicaire patriarcal copte, puis patriarche. — Julien Cabras, 17 déc. 1899-† 19 oct. 1905, auxiliaire à Sassari. — Joseph Morticelli, 11 déc. 1905-† 16 oct. 1910. — Herman Zschokke, 17 nov. 1910-† 23 oct. 1920, auxiliaire à Vienne. — Antoine Micozzi, 22 juill. 1921-23 déc. 1927, suffragant à Sabine. — Hercule Attuoni, 15 juill. 1929-16 mars 1933, auxiliaire à Pise. — François Beretti, 20 déc. 1936, délégué du vicariat de Rome pour les hôpitaux.

Lequien, II, 831-32; III, 1335-38. — Wilson, *Lands of the Bible*, II, 175 sq. — Thomson, *The Land and the Book*, 228 sq. — V. Guérin, *La Galilée*, II, 308. — *Caesaria*, dans *Real-Encyclopädie* Pauly-Wissowa, III-A, 1290-91. — Smith, *Dictionary of Greek and Roman Geography*, II, 540. — G.-L. Arbanitakès, Καισάρεια, dans Μεγάλη ἑλληνικὴ ἐγκυκλοπαιδεία, XIII, 497.

R. Janin.

7. CÉSARÉE, évêché de la province de **THESSALIE,** dépendant de Larissa. Cette ville, signalée par Hiéroclès (G. Parthey, *Hieroclis Synecdemus et Notitiae graecae episcopatuum*, n. 642, 11, p. 9) n'a pas encore été identifiée. On la connaît de plus par un passage de Procope (*De aedif.*, IV, 3) où il est dit que Justinien la rebâtit, et par le nom de deux de ses évêques. Elle ne figure sur aucune liste épiscopale, ce qui semble indiquer qu'elle disparut avant le milieu du VIIe s., date de la plus ancienne liste, ou du moins qu'elle fut dépossédée de son évêché.

Les deux titulaires connus sont : Théoctiste, qui se mit du côté des Orientaux au concile œcuménique d'Éphèse (431) (Mansi, V, 768A), et Timothée, qui figure dans une supplique envoyée au pape Boniface II par Étienne, métropolite de Larissa, qui demandait sa réintégration sur son siège d'où il avait été écarté par une sentence du patriarche de Constantinople Épiphane (531). Le texte latin du document porte *sancta Dicaesarensis civitatis*, mais il y a là une erreur de copiste pour *sanctae Dei Caesariensis civitatis*, formule qui se retrouve deux lignes plus bas pour Lamia (Mansi, VIII, 746 D).

Le titre de Césarée ne semble pas avoir été conféré dans l'Église romaine, bien qu'il figure sur les listes de la Consistoriale.

Lequien, II, 113-14.

R. Janin.

CÉSARÉE-AUGUSTE, évêché de la province Euphratésienne, dépendant de Hiérapolis. Il est plus connu sous le nom de Néocésarée-Auguste. Voir ce mot.

1. CÉSARIE (Sainte), sœur de S. Césaire et abbesse du premier monastère féminin d'Arles, au VIe s. (465?-525?). L'insuffisance et l'incertitude des documents que nous possédons sur la famille de S. Césaire ne nous permettent pas d'apprécier pleinement le rôle de Césarie et l'influence que son frère a pu exercer sur elle ou réciproquement.

Nous savons par la *Vita* de S. Césaire que celui-ci est né sur le territoire de Chalon-sur-Saône, d'une ancienne famille du pays, *indigena*, donc gallo-romaine et non burgonde, qui dans sa double ascendance (*utraque* [mss. : *aeque*] *prosapies*) s'était distinguée par ses traditions chrétiennes : *fide potius et moribus*. Une lettre d'exhortation à une religieuse, à laquelle on a imputé indûment le nom d'Oratoria (*P. L.*, LXVIII, 1135-38 : *O profundum...*), nous laisse entendre que, pendant l'adolescence insouciante du futur évêque, une parente éloignée qui ne le connaissait que de nom : *cuius in mutta praeterea famitia nomen tantum auditu noveras*, avait déjà cédé à l'attrait de la vie religieuse. L'exemple de cette parente pourrait avoir décidé de la vocation de Césarie, en qui rien n'autorise à voir une sœur cadette de Césaire. Mais dom G. Morin a rejeté l'authenticité de cette lettre (*Florileg. patristic.*, XXXIV, 47-52). Pour nous en tenir aux renseignements certains fournis par Cyprien, biographe de Césaire, nous savons que la fondation d'un monastère féminin fut l'un des desseins les plus chers et les plus suivis de son pontificat. Il voulait doubler par des chœurs de religieuses, *virginum choris*, les rangs déjà compacts de son clergé et des congrégations d'hommes alors existantes (*Vita*, I, 28). Désir de protéger et de discipliner les vocations isolées, de constituer dans son diocèse un centre et un modèle éclatant de vie parfaite, d'assurer d'une façon meilleure la continuité des prières et de la *lectio divina;* d'associer d'aussi près que possible les religieuses au culte de la cathédrale tout en leur épargnant le contact du monde; espoir d'obtenir d'elles une docilité plus empressée que de la part des hommes et une fidélité plus étroite aux vœux sédentaires, tels furent les principaux mobiles qui ont dû inspirer S. Césaire; mais de tels projets seraient restés sans doute à l'état de souhaits, s'il n'avait pas eu pour l'aider à les réaliser une personne en qui il pût placer entièrement sa confiance, sa sœur Césarie. On peut admettre qu'il conçut ce dessein dès le début de son épiscopat (502) et qu'il s'y appliqua d'une manière effective après le concile d'Agde (506). Les travaux étaient largement avancés et Césaire même y avait travaillé *manu propria et sudore* (*Vita*, I, 28), quand survint le siège désastreux de 508. L'édifice commencé fut en grande partie détruit : *tabulis ac cenacutis barbarorum ferocitate direptis pariter et eversis.* Il n'est pas absolument certain que ce fût du fait des ennemis : les matériaux ont pu être utilisés pour renforcer les remparts. Rien en effet ne garantit la tradition qui veut que, avant d'être transféré dans l'enceinte de la ville, le monastère ait été construit dans la plaine des Alyscamps (cf. Malnory, *S. Césaire*, 93 et 259; *contra*, B. Krusch, *M. G. H.*, *SS. rer. merov.*, III, 470, n. 3). Tout semble indiquer qu'il était construit dans les parages immédiats d'une église urbaine, *in latere ecclesiae* (I, 35), soit la cathédrale S.-Étienne, soit plutôt sur l'emplacement déjà réservé par l'évêque pour la future basilique. Après avoir paré aux plus douloureuses conséquences de la guerre, Césaire revint à son idée. L'édifice fut repris sur le même plan, *ad instar prioris normae*, et sans doute au même endroit. Le terrain sur lequel il s'élevait était propriété ecclésiastique. Le 26 août 512 (et non 513; cf. B. Krusch, *M. G. H.*, *SS. rer. merov.*, III, 444, n. 9), Césaire put faire la dédicace de son monastère. Celui-ci ne comprenait encore que la Mère Césarie et deux ou trois

compagnes qui, désormais, n'en devaient plus sortir, ce qui montre bien que le monastère ne fut pas transféré. Césaire, en en condamnant la plupart des issues extérieures, en avait assuré l'isolement (*Regula*, 73). « Il rappelle du monastère de Marseille sa sœur, la vénérable Césarie, qu'il avait envoyée là pour s'y instruire de ce qu'elle aurait à enseigner, pour être d'abord élève avant d'être maîtresse » (*Vita*, I, 35). Il s'agit de la communauté fondée par Cassien. Pour assurer la subsistance des moniales, Césaire, qui avait renoncé à son héritage personnel, dut leur constituer une dotation à l'aide de biens provenant du domaine épiscopal.

Désormais, l'institution est née; il ne reste plus qu'à en consolider l'existence régulière et à en garantir la durée. C'est pourquoi en 513, sans doute, Césaire demande au pape Symmaque de protéger l'inviolabilité des personnes entrées en religion et de reconnaître la validité des vœux des moniales; en outre, il essaie de faire légaliser la cession consentie en faveur du monastère. Symmaque, sur ce dernier point, ne veut point consentir à une aliénation définitive : *Hortatur* (Mansi, VIII, 212; éd. Morin, II, *Ep.*). Plus heureux avec le pape Hormisdas, qui le félicite vivement de son initiative : *Exsulto* (*P. L.*, LXXVI, 1285; éd. Morin, II, 125), il obtient une homologation rétrospective de la vente et de la donation, et la garantie formelle que ses successeurs n'auront aucunement pouvoir contre ledit monastère : *nullam potestatem successores quandoque tui habere penitus permittantur*, c.-à-d. apparemment qu'ils ne pourront en abolir les privilèges ni en changer le caractère. L'existence de son monastère cessait donc d'être suspendue à la faveur de l'évêque actuel, à la vie de Césaire : il en avait assuré la perpétuité. Mais il n'importait pas moins d'en préserver le caractère spirituel : ce fut l'objet de la *Reguta*, ou plutôt des instructions successives qui, sous leur forme définitive, sont devenues la *Regula sanctarum virginum* (*Floril. patristic.*, XXXIV).

Césarie aurait pu se contenter de garder les usages de discipline et de piété dont elle s'était imprégnée à Marseille, mais son frère, qui s'était formé à Lérins, était désireux d'assimiler autant que possible les principes de la vie monastique féminine à ceux des congrégations d'hommes, et en particulier d'en harmoniser les exercices : prières, psalmodies et lectures sacrées. Toutefois, il reconnut les difficultés qui auraient résulté de l'application pure et simple à des moniales de sa *Reguta ad monachos*. Aussi, tenant compte des besoins particuliers que l'expérience révélait, toujours fidèle aux traditions des Pères et faisant de larges emprunts aux prudents conseils de S. Augustin (*Ep.*, CCXI), il élabora, dès le début du monastère, *in exordio institutionis monasterii*, une constitution qui fit l'objet de fréquentes retouches, *multis tamen postea vicibus ibi atiquid additimus vel minuimus*, dont la première partie en 47 articles, pouvant sous sa forme actuelle dater de 522-523 environ, fut suivie d'une *recapitutatio* en 23 articles, qui est du 22 juin 534 (*S. Caesarii... opera omnia*, éd. Morin, II, 101-24).

Observons d'abord qu'il ne s'agit que d'un règlement intérieur, d'un guide de discipline pratique. Tout ce qui relève du droit canonique : condition des personnes, âge de profession, validité des vœux, restant sous le coup des dispositions conciliaires ou des décrétales (cf. lettre de Symmaque : *Hortatur*, écrite en 513), ne fait l'objet d'aucune définition ni même d'aucun rappel. Les principes qui sont mis en pleine lumière sont les suivants :

a) Abandon total de la propriété personnelle. La religieuse ne peut, à aucun titre, conserver le moindre souci de ses intérêts séculiers. Elle doit faire renonciation expresse ou donation de tout ce qu'elle possède, des héritages qui peuvent lui échoir, et si elle est encore trop jeune, elle doit remplir cette obligation aussitôt qu'elle atteindra l'âge de sa capacité légale (c. 5 et 6). — *b) Clôture rigoureuse.* Le vœu de sédentarité est absolu et valable pour la vie : *usque ad mortem suam de monasterio non egrediatur* (c. 2). Cf. *Vita*, I, 35. — *c) Organisation rationnelle de la vie en commun.* Nulle ne peut, à son gré, choisir la tâche qu'elle préfère : nulle ne peut avoir de cellule privée ni d'armoire ou coffre à clé qui lui soit personnel, ni de servante affectée à son service. Travail et prière s'accomplissent d'un mouvement unanime : ensemble, sous la direction de la *praeposita*, elles exécuteront leur tâche de fileuses, sans bavardage ni murmures ni disputes; ensemble elles prieront sous la conduite de leur « Mère ».

Mais sous réserve de ces conditions sévères, la règle écarte les fatigues inutiles, les mortifications épuisantes. Les moniales de santé délicate bénéficieront d'un régime plus doux; le vin n'est pas interdit. Enfin si rigoureuse que soit la règle qui les fixe à jamais dans l'enceinte du monastère, les religieuses gardent un certain contact avec leurs familles : elles peuvent, sous contrôle et permission de leur supérieure, en accepter de menus envois comme, inversement, elles peuvent venir en aide à leurs parents dans la gêne; elles reçoivent la visite d'une sœur ou d'une mère; celle-ci peut même être invitée, si elle vient d'une autre ville, à dîner avec les sœurs. Mais on rappelle que ces dernières ont autre chose à faire que de préparer des festins : jamais on ne devra inviter ni évêques, ni abbés, ni personnes du monde. Le monastère n'est pas un hôtel (c. 29); ce n'est pas davantage un orphelinat ni une maison d'éducation (c. 7); seules seront admises les fillettes, futures moniales, qui seront en âge « d'apprendre les lettres et de se conformer à l'obéissance », à partir de six ou sept ans.

La règle prévoit, comme il est naturel pour une communauté déjà considérable, une certaine spécialisation du personnel : si l'office de cuisinière et les divers services ménagers sont remplis à tour de rôle par les sœurs (c. 14), il y a des *posticiariae*, affectées au service des portes et aux relations avec le dehors, une *regestoraria*, qui a la garde des clés, une *cettararia* qui veille aux approvisionnements, et surtout, pour décharger la Mère des soucis administratifs et disciplinaires, la *praeposita* qui, entre autres tâches, a celle de répartir à chacune le travail de la laine. La *formaria* et la *primiceria* s'occupent de l'éducation des novices et probablement des travaux de copie ou d'édition. Le *provisor*, prêtre désigné par l'évêque, s'acquitte surtout des fonctions du culte. La direction spirituelle aussi bien que l'administration générale du monastère relèvent de la Mère : c'est elle qui est maîtresse après Dieu : *Matri post Deum omnes oboediunt* (c. 18). L'article 27 nous donne une idée de ses nombreux devoirs : s'inquiéter du bien des âmes, penser continuellement à la subsistance du monastère, recevoir les visiteurs, répondre aux lettres des fidèles. Lorsqu'un visiteur se présente, elle le reçoit avec l'apparat convenable, entourée de deux ou trois sœurs (c. 38). S'il s'agit d'un évêque ou de quelque personnage éminent par sa piété, il pourra, sur sa demande, être introduit dans l'oratoire. Telle fut, pendant au moins une douzaine d'années, la charge remplie par Césarie, dont l'existence se passa comme celle de ses sœurs *inter psalmos atque ieiunia vigitias quoque et tectiones*, donnant l'impulsion spirituelle à une communauté de plus en plus prospère. Elle mourut peu de temps après la dédicace de la basilique Ste-Marie, qui fut célébrée en 524. L'évêque avait fait préparer dans le pavage de l'édifice des sarcophages : *monobiles archas... de saxis ingentibus*, destinés aux religieuses

(*Vita*, I, 57). Césarie fut inhumée près de l'endroit réservé à la sépulture de son frère. Le martyrologe romain fait mention d'elle à la date du 12 janv. Le poète Venance Fortunat a associé son nom à celui de Ste Agnès et des vierges saintes de l'Église dans un poème adressé à Ste Radegonde et à ses compagnes (VIII, III, v. 39-40) :

Has inter comites coniuncta Casaria fulget
Temporibus nostris Arelatense decus.

On notera la forme exceptionnelle *Casaria* due à des raisons métriques (*M. G. H.*, *Auct. antiq.*, IV, 182).

Deux documents seulement nous donnent des informations sur l'histoire de Césarie : *Vita sancti Caesarii*, éd. Krusch, *M. G. H.*, *SS. rer. merov.*, III, 457-501, ch. I, 28, 35, 58 et II, 26, et *Regula sanctarum virginum*, éd. G. Morin, *Florileg. patristic.*, XXXIV, Bonn, 1933; *S. Caesarii ep. Arelat. opera omnia*, II, Maredsous, 1942, p. 296-345. — Les deux lettres de Césaire à l'abbesse Césarie : *Coegisti me, famula Dei...* et *Vereor, venerabiles...* (*ibid.*, II, 101-24, 129-44) ne renferment aucun renseignement personnel.

G. DE PLINVAL.

2. CÉSARIE LA JEUNE, abbesse. Aucune indication ne nous a été laissée sur l'origine de la seconde abbesse du monastère arlésien de S.-Jean, mais il est assez vraisemblable de voir en elle une parente proche, peut-être une nièce de l'évêque Césaire et de Ste Césarie. Formée par les soins de la première abbesse, elle prit à la mort de celle-ci, probablement en 525, la direction du monastère alors en plein essor et comprenant plus de deux cents moniales.

A mesure qu'il sent approcher le terme de sa vie, Césaire témoigne au monastère qu'il a fondé une affection plus vigilante. Il reprend le texte de la *Regula*, rédigeant de sa propre main une *recapitulatio* en 26 articles qu'il fait contresigner par sept de ses confrères (534). Il entre dans des détails encore plus précis en ce qui concerne l'organisation intérieure et l'ordre ou le calendrier des exercices religieux et des jeûnes. Il fixe les conditions d'élection de l'abbesse et veut que l'on choisisse celle qui, par son zèle à sauvegarder la règle et par ses réponses pieuses, humbles et charitables, pourra donner du monastère l'impression la plus édifiante. Mais il est dominé par l'idée d'assurer par-dessus tout l'intégrité de la règle qu'il a établie : « Si même, ce que je ne crois pas et que Dieu dans sa miséricorde ne permettra pas, si en quelque temps que ce soit une abbesse tentait de modifier ou de relâcher quelque chose de cette règle établie, si par sentiment de famille ou pour quelque motif elle voulait se placer sous la dépendance ou l'influence privée de l'évêque de la ville, avec l'inspiration divine et sur notre permission, opposez-lui une résistance respectueuse et forte et ne laissez pas cela s'accomplir sous aucun prétexte, mais selon la lettre sacrée du très saint pape de Rome (la bulle d'Hormisdas), appliquez-vous à vous défendre. En particulier pour ce qui touche à la *recapitulatio* ci-dessous que j'ai écrite et signée de ma main, je vous conjure de n'en retrancher absolument rien. Que toute abbesse ou toute prévôte qui tentera d'agir à l'encontre de la sainte règle sache qu'elle aura à m'en rendre compte devant le tribunal du Christ » (c. 64).

Cette adjuration fit encore l'objet de l'émouvante et suprême instruction qu'il donna aux moniales à la veille de sa mort (*Vita*, II, 34). C'est dans le même but d'assurer l'inviolabilité légale et la sécurité matérielle de sa fondation que, non content des garanties accordées par la bulle d'Hormisdas, il adressa dans son Testament une pressante recommandation à l'évêque successeur, le suppliant de reconnaître les donations assez considérables qu'il avait effectuées, abandon de terres ou de vignes en Camargue, au Trébon, en Crau, qui avaient appartenu à l'Église d'Arles, spécifiant que le monastère resterait placé sous l'autorité de l'évêque, que les biens aliénés reviendraient à l'Église en cas de dissolution de la communauté, mais faisant particulièrement appel à sa bienveillance pour que l'évêque laissât en fait aux moniales la plus large autonomie et même leur accordât le choix du prêtre desservant, *provisor*. Dans d'autres lettres, aujourd'hui perdues, il cherchait à s'entourer des mêmes garanties du côté des autorités civiles (*Vita*, II, 41). Le monastère de S.-Jean avait été en effet pour Césaire la plus précieuse de ses créations : il avait associé les moniales à son œuvre spirituelle, il les avait établies près de sa cathédrale; elles concouraient au rayonnement de son apostolat, à la diffusion de ses écrits : entre elles et lui, c'était un perpétuel et surnaturel échange de pensées et de prières. Il voulait qu'après lui cette communion d'âme et cette sainte affection continuassent à jamais d'exister (*Reg.*, c. 72). Il lui semblait qu'il ne pouvait prendre trop de précautions pour qu'elles pussent garder la même résidence, le même esprit, la même règle.

En ce qui concerne personnellement Césarie, l'évêque lui léguait le grand manteau de chanvre qu'elle lui avait tissé naguère. Nous savons que l'abbesse joignait à ses mérites pieux de grandes qualités intellectuelles. Elle inspira à l'évêque de Toulon, Cyprien, et aux autres collaborateurs intimes de S. Césaire, le diacre Étienne et le prêtre Messien, l'idée de rédiger la biographie du grand évêque d'Arles. Maîtresse experte, elle a développé dans son monastère l'activité de ce centre d'édition d'où se sont répandus, non seulement dans les humbles paroisses de Provence, mais encore dans tous les diocèses de Gaule et même plus loin, d'innombrables copies des *Sermons* de Césaire et de S. Augustin, le texte des Livres saints, et sans doute aussi, des missels, des lectionnaires (*Vita*, I, 58).

Ce fut aussi une femme d'autorité qui dut veiller avec tout son zèle au maintien de la règle et à la défense de ses droits. S. Césaire avait réservé la basilique de Ste-Marie pour la sépulture des religieuses. Il arriva un jour que le *sacrarium* dans lequel certains prêtres avaient été ensevelis fut annexé à la basilique. L'abbesse intervint pour que désormais le privilège de la sépulture dans ce nouvel emplacement fût laissé aux moniales seules; elle exigeait que même dans la tombe sa communauté ne formât qu'un indivisible troupeau (texte cité par D. G. Morin, *Floril. patristic.*, XXXIV, 32 et *Rev. bénéd.*, XLIV, 1932, p. 19-20).

Le poète Fortunat a justement associé son souvenir à celui de « Césarie la Grande » :

Sic hic Caesaria et praecelsa Casaria surgat.
(*M. G. H.*, *Auct. antiq.*, IV, *app.* XIII, p. 283.)

Vita sancti Caesarii, éd. Krusch, *M. G. H.*, *SS. rer. merov.*, III, 457-501; *Regula sanctarum virginum*, éd. Morin, *Flor. patrist.*, XXXIV, Bonn, 1933, et *Testament* de S. Césaire (éd. Morin, II, Maredsous, 1942, p. 281-89). — Une lettre de Césarie *(Caesaria exigua)* aux saintes dames Richilde et Radegonde, insérée dans *M. G. H.*, *Epist. merov.*, I, 450-52, est dénuée d'authenticité. Cf. R. Aigrain, dans *Bull. hist. et philol. du Comité des trav. historiques*, 1926-1927, p. 119-27.— Malnory, *S. Césaire, évêque d'Arles*, Paris, 1894, p. 276, n. 1.

G. DE PLINVAL.

CÉSARIENNE (Sainte), dont parle le martyrologe hiéronymien au 21 juill. : *Caesarianae*, *Cesianae*, *Taesianae*, et dont on a fait une compagne d'Adrien, est le nom de la ville de Césarée où le saint subit le martyre.

A. S., juill., V, 163. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 389.

R. VAN DOREN.

1. CESARINI (ALESSANDRO), † 1542. Fils de Pierpaolo et neveu du cardinal Julien Cesarini junior,

Alexandre entra de bonne heure au service de l'Église. Parmi les charges qu'il occupa, Katterbach (p. 75, n. 22) mentionne celles de référendaire, clerc romain, abréviateur, secrétaire (6 sept. 1512). Il était protonotaire apostolique et ami intime du cardinal Jean de Médicis, lorsque celui-ci devint le pape Léon X. Il figura, à la première promotion cardinalice de Léon X, comme cardinal-diacre des SS.-Serge-et-Bacchus (6 juill. 1517; Eubel, III, 18), titre qui avait été occupé de 1493 à 1503 par son oncle. Le 14 déc. 1523, il échangea ce titre contre celui de S.-Maria *in via Lata;* le 31 mai 1540, il fut évêque d'Albano et, le 14 nov. 1541, évêque de Palestrina.

En outre, il se vit confier l'administration de plusieurs diocèses : le 6 juin 1519, ceux de Gerace et d'Oppido qu'il résigna sans délai (Eubel, III, 225); le 27 déc. 1520, celui de Pampelune (*ibid.*, 285), où il fit publier en 1531 les décrets et statuts synodaux et qu'il résigna en 1538; le 9 avr. 1526, celui d'Otrante qu'il céda, le 22 mars 1536, à Pierre de Capoue, jeune clerc napolitain de 23 ans, plein d'avenir (Eubel, III, 228); le 20 juill. 1526, celui d'Alessano qu'il résigna en 1531 (*ibid.*, 115); celui de Cuenca, où il fut nommé le 24 mai 1538 sur présentation de l'empereur, et qu'il garda jusqu'à sa mort (*ibid.*, 190). D'après Chacon, il aurait aussi administré l'évêché de Brescia, mais il n'y est signalé ni par Ughelli ni par Eubel.

Alexandre Cesarini fut cardinal sous Léon X, Adrien VI, Clément VII et Paul III. Avec ses 7 000 ducats de revenus (en 1523, cf. Sanuto, XXXV, 61), il comptait parmi les fortunes moyennes du Sacré Collège. Il fit partie de trois conclaves : 1521-22, 1523 et 1534. Est-il possible de déterminer sa position dans le jeu diplomatique qui s'y manifesta? Tout son *curriculum vitae* prouve que ses sympathies impériales dépassaient la moyenne et qu'il était *persona grata* auprès de l'empereur. Toutefois, les témoignages de l'époque à son endroit sont assez réservés. En 1521, Manuel, l'envoyé de Charles-Quint à Rome, le décrit comme tenant une position médiane, mais manquant d'indépendance. (Cf. G. A. Bergenroth, *Calendar of Letters, Despatches and State Papers relating to the negociations between England and Spain preserved in the archives at Simancas and elsewhere*, II, n. 370, Londres, 1866.) Le même son de cloche se retrouve, treize ans plus tard, dans les rapports du cardinal Hercule de Gonzague au duc de Mantoue (10 oct. et 6 nov. 1534, publ. par Pastor, V, 812-15). Dans les *Diarii* de Marino Sanuto, il est signalé, tantôt comme un partisan, tantôt comme un adversaire des Médicis (voir par ex. XXXII, 263, 385). Par contre, l'envoyé siennois, L. Sigardi, le dépeint comme un adhérent déclaré du parti impérial (références dans Pastor, V, 7). Au cours du huitième scrutin du conclave suivant la mort de Léon X, le 6 janv. 1522, une manœuvre de Cesarini, qui ne fut peut-être qu'une plaisanterie, faillit aboutir à l'élection d'un pape; mais le stratagème auquel il avait eu recours ne fut pas admis par les Pères et la manœuvre n'eut pas de suite. (Voir Petrucelli della Gattina, I, 520-21 et C. Burmann, *Hadrianus VI*, Utrecht, 1727, p. 148.)

Au conclave de 1523, Cesarini fut choisi par le cardinal Médicis comme négociateur avec le parti adverse. Il refusa de constituer un tiers parti avec les autres cardinaux romains. Par contre en 1534, dès le début du conclave, il forma, avec trois cardinaux de ses amis, un bloc des quatre, aussi solide qu'indépendant vis-à-vis des deux factions divisant le Sacré Collège.

Les principaux événements de sa vie publique sont à mettre en rapport avec les relations hispano-romaines. Après l'élection pontificale d'Adrien d'Utrecht, l'envoi en Espagne d'un cardinal-prêtre et d'un cardinal-diacre fut mis aux voix par le Sacré Collège. Cesarini, ayant obtenu 21 fèves blanches contre 15 noires, fut élu, ainsi que le cardinal Colonna (récit de l'élection par le secrétaire Blosius, dans Sanuto, *Diarii*, XXXII, 387-89). Cette ambassade avait pour mission d'obtenir du nouveau pontife la promesse de hâter son voyage à Rome, de lutter avec vigueur contre l'hérésie protestante, de ne pas déplacer de Rome le siège pontifical et de poursuivre la préparation d'un concile. (Cf. texte de l'instruction du 19 janv. 1522 aux trois délégués du Sacré Collège (le cardinal Orsini y fut adjoint), dans Gachard, *Correspondance de Charles-Quint et d'Adrien VI, Commission royale d'histoire*, VI, 10 sq., Bruxelles, 1859; Ch. Weiss, *Papiers d'État du card. de Granvelle, d'après les mss. de la bibliothèque de Besançon*, I, Paris, 1841, p. 241 sq.; voir corrections dans Pastor, IV², p. 22, n. 2.) Faute d'argent pour payer le voyage, l'ambassade retarda son départ pendant plus d'un trimestre. Cesarini semble être parti seul, fin avr. ou début mai; il rejoignit le pape à Saragosse. Durant le voyage de retour en Italie, Cesarini fit voile sur le même navire que le pape avec l'envoyé espagnol Mendoza et 2 000 hommes d'armes. L'escorte pontificale arriva à Civitavecchia le 26 août, à Rome le 29; le couronnement du pape eut lieu le 31. (Récit du voyage dans Pastor, IV², p. 43 et Burmann, *op. cit.*, 171-76. Description de l'arrivée et des solennités dans Sanuto, *Diarii*, XXXIII, 427-29.)

En 1527, lors de l'entrée à Rome des troupes impériales du connétable de Bourbon, comptant sur sa réputation de sympathisant du parti, Cesarini resta dans son palais du rione San Eustachio. Beaucoup de Romains y étaient venus chercher asile. Les chefs espagnols avaient pris le palais sous leur protection contre une rançon qui, après plusieurs marchandages, fut fixée à 45 000 ducats; il resta épargné durant huit jours. Survinrent alors les lansquenets en mal de pillage. Suivant une version, Cesarini aurait fait mettre son palais en état de défense en même temps que le palais contigu du cardinal Della Valle. Les assiégés se seraient défendus et le bruit courut jusqu'à Venise que Cesarini était mort les armes à la main. D'autres racontèrent que, apprenant les excès et les voies de fait commis au palais Piccolomini, le cardinal Cesarini ne s'estima plus en sûreté et alla chercher refuge au palais Colonna. (Détails dans Sanuto, *Diarii*, XLV, *passim*, résumé dans Pecchiai, 436-37.)

Par deux fois, Cesarini accompagna Clément VII durant un voyage à Bologne. Départ du premier voyage : 7 oct. 1529; itinéraire dans Pastor, IV², p. 375, n. 4; entrée solennelle à Bologne : 24 oct. Séjour en cette ville jusqu'au début d'avr. (?). Au cours de ce séjour eut lieu l'entrée solennelle de Charles-Quint (4 nov.) et son double couronnement (22 et 24 févr. 1530); Cesarini fut diacre assistant à la cérémonie du couronnement impérial. Détails variés dans *Cronaca...*, éd. Giordani, *passim;* Raynaldi, 1529, n. 78; Sanuto, LII, 142-45, 180-99, 259-73, 612-70.

Le second voyage, entrepris lui aussi pour rencontrer l'empereur à Bologne, se place du 18 nov. au 8 déc. 1532. (Cf. Sanuto, LVII, 737.) Dès le lendemain de son arrivée à Bologne, le 9 déc. 1532, un consistoire décida d'envoyer Grimani et Cesarini à la rencontre de l'empereur. Cesarini séjourna à Bologne jusqu'au 5 mars 1533. Il fut question de lui pour une légation en Espagne, mais il s'excusa. Au départ de Bologne, il accompagna l'empereur avec deux cardinaux jusqu'à Pavie (10 mars).

Durant le pontificat de Clément VII, Cesarini fut encore chargé, pendant cinq ans, de la protection de la ville de Jesi. Le 15 janv. 1532, il fut chargé d'un conflit opposant les sièges de Munster et de Cologne (Eubel, III, 5, n. 9). A la mort de Clément VII, on lui confia le règlement d'un grave désaccord, qui avait

soulevé le peuple contre les Strozzi, au sujet de stocks de grains détenus par ces derniers (Orano, 384).

Dès les débuts de son pontificat, Paul III eut recours aux services de Cesarini pour ses travaux de réforme et de préparation conciliaire. Le 20 nov. 1534, trois cardinaux, Campeggio, Grimani et Cesarini sont nommés *qui ecclesiae status officiales ad syndicatus tenerent* (*Acta consist.*, dans Ehses, *Conc. Trid.*, IV, 451). Lorsque, le 8 avr. 1536, un consistoire extraordinaire des cardinaux, réuni en présence de l'empereur, décida la convocation d'un concile, Cesarini fit partie de la commission de dix membres chargée de préparer la bulle du 2 juin, portant indiction du concile à Mantoue pour le 23 mai 1537 (lettre de Giovanni Agnello au duc de Mantoue, 8 avr. 1536, dans Pastor, V, 829; texte de la bulle dans Raynaldi, ann. 1536, n. 35; Mansi, *Suppl.*, V, 551; *Conc. Trid.*, IV, 2-6). Les difficultés opposées par le duc de Mantoue contraignirent à renoncer à cette ville comme lieu de réunion; ensuite la reprise des hostilités entre Charles-Quint et François Ier firent différer la date de convocation. Cesarini donna lecture (15 oct. 1537) de la bulle de prorogation. Le 7 janv. 1538, une nouvelle commission de 9 cardinaux, parmi lesquels Cesarini, eut mission de préparer une réunion du concile à Vicence, en 1538 puis en 1539; réunion qui, en réalité, n'eut jamais lieu. (*Conc. Trid.*, IV, 142 sq.)

Le 28 oct. 1538, la commission de réforme créée par Paul III en oct. 1536 fut portée de 4 à 8 membres. Cesarini figure parmi les membres adjoints. D'après une lettre de N. Sernini au cardinal de Gonzague (dans Pastor, V, 132, n. 3), il y aurait pris une position moins radicale, plus louvoyante, que Contarini. Le 27 août 1540, cette même commission fut portée à 12 membres avec une division plus poussée du travail. Cesarini avec quelques autres fut *deputatus pro rota* (Eubel, III, p. 16, n. 5; Ehses, dans *Conc. Trid.*, IV, 454). Mais les détails manquent concernant l'activité qu'il déploya dans cette sous-commission. Le 10 févr. 1540, il avait été désigné avec trois autres pour trouver des fonds destinés à soutenir la défense de l'Europe contre les Turcs (Eubel, *ibid.*, n. 6). Fin 1540 et début 1541, la commission dont il faisait partie fut chargée de discuter avec les évêques la mise au point des articles contenus dans un projet de bulle *Superni dispositione*, visant à faciliter aux évêques la résidence effective dans leurs diocèses. La rédaction en fut achevée au début de 1542, mais elle ne fut jamais publiée (Ehses, *Kirchliche Reformarbeiten*, 397-400).

A deux reprises Cesarini fut chargé par Paul III d'interrompre ses activités réformatrices pour accepter une mission de confiance de nature politique, pour laquelle ses anciennes relations avec l'empereur le désignaient plus spécialement.

Le 29 nov. 1535, il fut envoyé à Naples avec le cardinal Piccolomini pour y rencontrer Charles-Quint revenu victorieux de Tunis et se disposant à traverser l'Italie. Ils partirent le 5 déc. et arrivèrent à Naples le 12. (L. Dorez, *La cour du pape Paul III d'après les registres de la trésorerie secrète*, I, p. 253, note 6; G. Rosso, *Historie delle cose di Napoli sotto l'imperio di Carlo Quinto, 1526-1537*, Naples, 1635, p. 123. Les *Nunziaturberichte aus Deutschland*, I, 1, p. 68, note 2, donnent le 7 déc.) Ils étaient chargés d'une mission délicate : éviter que le rebondissement de l'affaire milanaise, consécutive au décès du duc François Sforza, n'entraîne une reprise de la guerre franco-impériale. La solution transactionnelle qu'ils présentèrent à l'empereur, peu après leur arrivée à Naples (22 déc. 1535), ne fut pas acceptée par ce dernier (rapport des deux cardinaux, 23 déc. 1535, *Conc. Trid.*, IV, p. CXXVII).

A l'occasion de la Conférence de Nice (1538), les deux souverains rivaux refusant toute entrevue en tête-à-tête, Cesarini fut désigné, avec ses collègues Ghinucci et Cupis, comme « légat volant », chargé de faire la navette entre les deux souverains et le pape.

Alexandre Cesarini mourut à Rome, le 13 févr. 1542 (le 14 d'après Pastor, V, 142); il fut enseveli dans le caveau de sa famille en l'église de l'Ara Coeli. Homme très cultivé, au témoignage d'Alde Manuce, il avait brillé comme mécène des sciences et des arts au firmament de la Renaissance du Cinquecento. Le récit des fêtes nuptiales qui eurent lieu dans son palais en janv. 1526 à l'occasion du mariage de sa cousine (Pecchiai, 326-27) confirme pleinement ce jugement. Le tableau généalogique de Litta lui donne un fils naturel, Ascanio, qui fut évêque d'Oppido en Calabre, de 1538 à 1542.

Ne pas le confondre avec son homonyme Alessandro Cesarini, né à Rome en 1590, nommé cardinal-diacre de Sta Maria *in Domnica* (30 août 1627), puis de Sta Maria *in via Lata*, évêque de Viterbe de 1636 à 1638, mort en 1644 (Moroni, XI, 123-24; Katterbach, 241, 268, 287).

L. Cardauns, *Paul III., Karl V. und Franz I. in den J. 1535 und 1536*, dans *Quellen und Forschungen des kgl. preuss. hist. Instituts in Rom*, XI, 1908, p. 147 sq. — L. Cardella, *Memorie storiche de' cardinali della S. Romana Chiesa*, IV, Rome, 1793, p. 57-58. — A. Ciacconius-Oldoinus, *Vita et res gestae pontificum Romanorum et S. R. E. cardinalium*, III, Rome, 1677, p. 404 sq. — *Concilium Tridentinum*, IV : *Actorum pars Ia*, par S. Ehses, Fribourg, 1904, p. 592. — *Cronaca della venuta e dimora in Bologna di Clemente VII per la coronazione di Carlo V celebrata l'anno 1530*, publ. par G. Giordani, Bologne, 1842, p. XVII et *passim*. — S. Ehses, *Franz I. von Frankreich und die Konzilsfrage in den J. 1536-1539*, dans *Römische Quartalschrift*, XII, 1898, p. 306 sq.; Id., *Kirchliche Reformarbeiten unter Paul III. vor dem Trienter Konzil*, *ibid.*, XV, 1901, p. 153-74, 395-409. — Eubel, III, p. 18. — W. Friedensburg, *Kaiser Karl V. und Papst Paul III.* (*Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte*, 153), Leipzig, 1932. — A. Korte, *Die Konzilspolitik Karls V. in den J. 1538-43* (même coll., 85), Halle, 1905. — B. Katterbach, *Referendarii utriusque Signaturae* (*Studi e testi*, 55), 75, n. 22. — Litta, *Famiglie celebri d'Italia*, tabl. Cesarini. — Moroni, XI, 123. — *Nunziaturberichte aus Deutschland*, section I, vol. I, 595; vol. II, 218; vol. III, 302; vol. IV, 161; vol. V, 274 (Gotha, 1892-Berlin, 1909). — D. Orano, *Il Diario di Marcello Alberini (1521-1536)*, dans *Arch. della Soc. rom. di storia patria*, XVIII, 1895, p. 319-98, 401. — Pastor, IV, 781; V, 875. — P. Pecchiai, *Roma nel Cinquecento* (*Storia di Roma*, XIII), Bologne, 1948, p. 560. — A. Pendaglia, *Paolo III pontefice, Carlo V imperatore e Francesco I re di Francia in Nizza per trattare la pace nel 1538. Lettera narrativa pubbl. dal can. Giuseppe Antonelli*, Ferrare, 1870. — F. Petrucelli della Gattina, *Histoire diplomatique des conclaves*, I, 512-77; II, 1-8 (Paris, 1864).

Roger Mols.

2. CESARINI (Julien) senior (1398?-1444), cardinal de S.-Ange, de Ste-Sabine et de Tusculum, légat en Allemagne pour la question hussite, président du concile de Bâle, membre actif de celui de Ferrare-Florence, légat dans les pays danubiens, disparu à la bataille de Varna (10 nov. 1444).

I. Avant le cardinalat. — Né en 1398 (?; l'*Ann. pont.*, 1932, p. 130 et plusieurs auteurs récents donnent 1389), de parents peu fortunés, Andreuzzo Cesarini et Paolotia di Lorenzo Rustici, C. fut destiné très jeune aux études, d'abord à Rome sa patrie, puis à l'université de Pérouse où il commença son droit. Étudiant très soigneux et avare de son temps, il savait suppléer par son zèle et son ingéniosité au peu d'argent dont il disposait : il étudiait dans des livres d'emprunt et économisait les bouts de chandelle qu'il récoltait aux tables des banquets. Il gagnait son gîte et son couvert en travaillant comme précepteur chez un bourgeois de la ville, nommé Buontempi, et se lia d'amitié avec toute la famille. Il poursuivit ses études à Bologne et à Padoue, où il

conquit son grade de docteur *in utroque jure* (G. Zaccagnini, *Storia dello Studio di Bologna durante il Rinascimento*, Genève, 1930, p. 80; N. C. Papadopolus, *Historia gymnasii Patavini*, I, Venise, 1726, p. 214). Jeune lauréat, il y débuta aussitôt dans l'enseignement du droit canon. Il compta parmi ses élèves Dominique Capranica, qui devait devenir son collègue de promotion cardinalice, et Nicolas de Cues, dont il avait d'abord été le condisciple et qui lui dédiera, le 12 févr. 1440, comme à son « maître vénéré », une de ses œuvres principales, *De docta ignorantia* (dans *Opera*, éd. de Bâle, 1565, p. 1; cf. Vansteenberghe, 266). Son enseignement dura deux ans. Fechner (p. 40) en place le début en 1421. Catalanus (p. 5, note) parle des années 1415 et 1416, chose inacceptable si l'on s'en tient à la date admise pour sa naissance. Voir détails sur sa jeunesse dans les deux esquisses biographiques de Vespasiano Bisticci et de Pogge.

Quoi qu'il en soit, le cardinal Branda de Castiglione, partant pour sa deuxième légation en Allemagne (1422-1425), l'emmena à sa suite. Il fut certainement présent à Mayence au printemps 1423, quand Branda y publia sa constitution de réforme. Il accompagna aussi le cardinal dans ses déplacements en Europe centrale, en vue de résoudre la question hussite.

A peine rentré à Rome, il dut repartir pour une nouvelle mission en France, auprès du duc de Bedford, en vue d'obtenir un règlement favorable de la question des collations de bénéfices. Il parvint à modifier le sentiment du régent et à lui faire admettre la supériorité du système imposé par la Constitution pontificale du 13 avr. 1425, laquelle fut déclarée exécutoire par ordonnance royale du 26 nov. (*Recueil des ordonnances*, XIII, 107). (Cf. N. Valois, *Hist. de la Pragmatique Sanction de Bourges sous Charles VII*, Paris, 1906, p. XXV, XXVI, XXX; Fechner, p. 14, 15, 19, 25, 56, 60 sq., 105; Wilkins, *Conc. Magn. Britanniae*, III, 479 sq.)

J. Cesarini remplit aussi plusieurs fonctions à la Curie. On ignore à partir de quelle date. B. Katterbach (*Referendarii utriusque Signaturae a Martino V ad Clementem IX...*, p. 13, dans *Studi e Testi*, 55) le signale comme référendaire de la Signature et protonotaire apostolique.

Il fut nommé auditeur de la Rote le 1er août 1424 et assermenté le 24 nov. (Baix, 257; W. v. Hofmann, II, 91; E. Cerchiari, *Capellani papae et apostolicae Sedis auditores causarum Sacri Palatii apostolici seu Sacra Romana Rota ab origine ad diem usque 20 sept. 1870*, II, 44-45).

Au retour de son ambassade anglaise, il fut nommé cardinal-diacre, dans la promotion du 24 mai 1426, mais *reservatus in pectore* (texte du décret consistorial dans Catalanus, 167 sq., cf. Eubel, I, 34, 49). Sa nomination comme cardinal-diacre de S.-Ange fut publiée le 8 nov. 1430 (*Ann. pont.*, 1932, p. 130).

Durant les années 1426 à 1430, il séjourna principalement à Rome. Pour seconder Martin V dans l'élaboration de ses projets de réforme, il compléta, en se référant aux expériences faites au cours de ses légations, un projet plus ancien organisant la réforme de la Curie (*Concilium Basiliense...*, I, 109, 163 sq.; VIII, 18).

Depuis le 11 août 1428 (Baix, n. 686-87, p. 257; *Leodium*, IX, 1910, p. 131), il possédait un canonicat et une prébende à Liège ainsi que l'archidiaconé de Famenne. Il fut aussi archidiacre de Condroz (*Leodium, ibid.*). Le 13 mars 1431, Eugène IV lui commuta ces prébendes contre l'archidiaconé de Hesbaye et d'autres à Liège, d'un revenu deux fois supérieur (225 marks) et en le dispensant de devoir y résider (*Repertorium Germanicum,... Eugens IV.*, n. 149, 284, 471, 702, 2111-15).

II. Au concile de Bale. — L'attitude de C. au concile de Bâle a été fort discutée. Comme il fut une des figures maîtresses de l'Église de son temps, beaucoup d'auteurs anciens ont essayé de l'édulcorer ou de glisser sur ce chapitre de sa vie. Raison de plus pour l'examiner en détail, à l'aide des trois principales séries de documents publiés : les *Monumenta conciliorum generalium saeculi XVI*, le *Concilium Basiliense...* et les *Deutsche Reichstagsakten* (sigles : *M. C.*, *C. B.*, *D. RA.*).

1° *La campagne hussite de 1431.* — Martin V l'ayant désigné (1er janv. 1431) comme légat en Bohême et pays voisins (Theiner, *op. infra cit.*, *Hung.*, II, 206) et lui ayant confié ses pouvoirs le 11 du même mois, C. se mit en route le 23 ou le 24 (*M. C.*, I, 67; II, 13). Son passage est signalé à Florence le 31 janv. (*Arch. stor. ital.*, 1894-2, p. 282), à Bologne le 7 févr. (*Cronica di Bologna*, dans Muratori, anc. éd., XVIII, 631).

Il était à peine parti qu'une nouvelle série de bulles à son adresse, en date du 1er févr., lui octroyaient les pouvoirs de légat chargé de présider au nom du pape le concile de Bâle, dont l'ouverture théorique avait été fixée au 8 mars; il pouvait prendre toutes dispositions utiles pour garantir la sécurité du concile et, s'il y avait lieu, le retarder, le déplacer ou le dissoudre (*M. C.*, I, 67; II, 12, 53; Mansi, XXIX, 8, 11, 53). Durant la quinzaine suivante, Martin V le chargea encore de prendre, dans le cadre de sa première légation, diverses mesures rendues nécessaires par l'avance des Turcs vers la plaine danubienne (*Repertorium Germanicum...*, *Eugens IV.*, n. 2-3; Theiner, *op. cit.*, *Hung.*, II, 210). Quatre jours après son dernier acte, Martin V mourait frappé d'apoplexie (20 févr. 1431).

Parti pour sa première légation, C., accompagné de Jean de Raguse, son théologien, arriva à Nuremberg le 4 mars (*Chron. der deutschen Städte*, I, 380; *D. RA.*, IX, 608). Devant la diète réunie en cette ville il exposa, le 11 mars, ses projets de croisade antihussite pour l'été suivant. Sur ces entrefaites, l'évêque d'Olmutz lui apporta les bulles romaines contenant sa nomination comme président du concile de Bâle (*M. C.*, II, 14; I, 67).

Devant choisir entre deux missions, C. estima préférable de terminer d'abord la croisade, d'autant plus que la nouvelle de la mort de Martin V lui était parvenue au plus tard le 1er avr. (*D. RA.*, X, 144). D'ailleurs, il était personnellement peu enclin à assumer la présidence du concile : il écrivit même au nouveau pape pour en être déchargé (*M. C.*, II, 14, 95; *D. RA.*, X, 134).

Il partit pour une tournée de recrutement dans les pays rhénans et jusqu'en « Flandre », par Bamberg, Wurztbourg, Francfort, Mayence, le Palatinat, Cologne et Liège (*M. C.*, I, 72-74). Au cours de ce voyage, il eut une entrevue personnelle avec Philippe le Bon, dont il obtint la promesse — qui ne fut pas tenue — d'une aide militaire contre les hussites (lettres de C. à Jean de Raguse : Cologne, 16 juin, Wurtzbourg, 25 juin, dans *M. C.*, I, 85; cf. Toussaint, 44 sq.). Il revint à Nuremberg le 27 juin (*D. RA.*, IX, 611-12; *M. C.*, I, 86).

Après avoir lancé un dernier rappel à plusieurs villes de l'Empire (1er juill., *D. RA.*, IX, 558; Mansi, XXX, 53; *M. C.*, I, 90), il quitta Nuremberg le 7 juill. à la tête de 40 000 cavaliers, dont un contingent de troupes personnelles de 200 à 300 hommes, commandés par le comte de Blavo (*D. RA.*, IX, 560). Le 1er août, l'armée entra en Bohême, mais subit, le 14 août, un désastre dans les défilés de Taus (Palacky, III-2, p. 544 sq.; *M. C.*, II, 27). Au cours du sauve-qui-peut général, C. perdit sa croix, son chapeau de cardinal et jusqu'à la bulle qui le nommait légat. Ce désastre réduisait à néant tous les espoirs de voir résoudre la question hussite par la contrainte.

2° *Ouverture du concile.* — Le 25 avr. 1431, de passage à Germersheim, au cours de sa tournée de recru-

tement pour la croisade, C. avait envoyé Jean de Raguse à Bâle, pour expliquer aux quelques Pères déjà présents les raisons de son retard et leur demander de prendre patience (*M. C.*, I, 73). Au retour de sa tournée, pour répondre au désir exprimé par les Pères (missive du 4 mai; *M. C.*, I, 76), il chargea Jean de Palomar et Jean de Raguse de le remplacer à Bâle (3 juill.; *M. C.*, I, 86; Mansi, XXX, 48). Ceux-ci, ayant quitté Nuremberg le 9 juill., ouvrirent le concile le 23 devant une assistance minuscule.

Après sa défaite de Bohême, C. assista, à Nuremberg, à un conseil des princes, présidé par Sigismond, où il fut décidé que le légat se rendrait sans tarder à Bâle, pour y régler pacifiquement la question hussite, tandis que le Roi des Romains irait en Italie pour y recevoir la couronne impériale et y rétablir la paix (*D. RA.*, IX, 632; X, 138). Renonçant donc à accompagner Sigismond, comme il l'avait espéré (Altmann, n. 12, p. 289), le légat, parti aussitôt, passant par Ulm et Laufenbourg, arriva à Bâle, le 9 sept. 1431, où il fut reçu avec grande pompe (description, dans *C. B.*, II, 13-14; Lazarus, 86); il prit logement d'abord dans la maison de l'ordre Teutonique, ensuite dans l'abbaye S.-Léonard. Le 11 sept., il inaugura ses fonctions. Puis il fit expédier aux quatre coins de l'Europe des invitations au concile (19, 24 sept., 7 oct.; *M. C.*, I, 110, 115, 116; II, 32).

Le 14 déc., jour fixé pour l'ouverture définitive, C. déclara le concile *firmatum et stabilitum* et prit pour thème de son allocution le texte d'Isaïe, LII, 11 : *Mundamini qui fertis vasa Domini* (Mansi, XXIX, 3; *M. C.*, II, 46).

3° *Premier conflit avec Eugène IV* (1431-33). — Au cours du conclave d'où il devait sortir pape, le cardinal Condolmario avait souscrit, ainsi que tous ses confrères, à une capitulation stipulant qu'il s'en rapporterait à la majorité du Sacré Collège du soin de régler les modalités du concile (Raynaldi, ann. 1431, n. 5-6).

Le premier acte d'Eugène IV, le jour même de son couronnement (12 mars 1431), fut d'écrire à C. : il le confirmait dans sa mission concernant « la cause de la foi » (c.-à-d. la question hussite), mais faisait des réserves et demandait conseils et plus amples informations quant au concile (Mansi, XXIX, 561; cf. Hefele-Leclercq, t. VII, 673, note). Ces premières directives furent confirmées par deux autres bulles (22 avr. et 30 mai). Cette dernière a été souvent interprétée comme une ratification des pouvoirs octroyés par Martin V. Son sens réel est bien plus réticent : le pape y fait savoir au cardinal Julien qu'après le règlement de la question hussite il sera toujours temps pour lui de se rendre à Bâle pour y prendre une décision conforme à la situation telle qu'elle se présentera alors (*M. C.*, I, 106-07, avec date inexacte, 31 mai; Mansi, XXIX, 13). Cette date tardive et ce texte réticent prouvent que le nouveau pape n'éprouvait à l'endroit du concile qu'un enthousiasme mitigé.

C. eut connaissance de ces deux bulles avant de partir pour son expédition de Bohême. A son retour, la situation quant au concile n'avait pas changé. Dès son arrivée à Bâle, il délégua à Rome son envoyé de confiance, Jean Beaupère, avec mission (*C. B.*, II, 549) d'amener le pape à encourager la participation au concile, à y venir lui-même si possible, et en tout cas à intervenir au plus tôt pour faire cesser les obstacles, avant tout les hostilités entre les ducs de Bourgogne et d'Autriche qui se déroulaient aux portes même de la ville.

Parti de Bâle le 17 sept. (*C. B.*, II, 15; *M. C.*, I, 107; II, 32), Beaupère fit route à petites journées. Il n'arriva à Rome que le 2 nov. (*D. RA.*, X, 146). Il y trouva un pape devenu infirme par suite d'une grave attaque d'apoplexie dont il ne se remit jamais entièrement. Les renseignements qu'il apportait, en noircissant sans doute encore les traits du tableau, expliquent l'issue de sa mission : d'accord avec dix cardinaux, Eugène IV décréta la dissolution du concile de Bâle et la convocation d'un autre à Bologne, pour le printemps 1433 (*Quoniam alto*, première rédaction, 12 nov. 1431; *M. C.*, II, 67). Une seconde bulle, datée du même jour, donnait pouvoir à C. de dissoudre le concile (cf. Raynaldi, ann. 1431, n. 21; *M. C.*, II, 70; Mansi, XXIX, 561, date inexacte; *D. RA.*, X, 146). Il se peut qu'un document non daté (*Repertorium Germanicum...*, n. 2298), permettant à C. de convoquer un concile particulier en Allemagne pour la question de la réforme, date aussi de cette époque.

Les deux bulles du 12 nov. furent confiées à Daniel de Rampi, évêque de Parenzo, avec mission, si besoin en était, d'afficher la première aux portes de la cathédrale de Bâle. De Rampi eut en toute cette affaire une attitude qui ne fait pas honneur à son rang. Arrivé à Bâle, le 23 déc., il jugea plus prudent de ne pas dévoiler immédiatement son message. Après plusieurs jours d'atermoiements et quelques déclarations faussement lénifiantes, il remit à C. la seconde bulle, nia avoir rien reçu d'autre et quitta brusquement Bâle pour se rendre à Strasbourg (après le 6 janv.). Malgré les efforts de C., averti au dernier moment de ce qui se tramait, un clerc de la suite de Rampi, Jean Ceparelli de Prato, tenta, le 13 janv. 1432, de donner lecture de la première bulle du 12 nov., au cours d'une réunion conciliaire. Il en fut empêché par les Pères assemblés qui ne voulurent rien entendre (*M. C.*, II, 64-66). Le conflit était ouvert.

A ce moment, C. se rendait fort bien compte de la situation délicate où le mettait sa qualité de président du concile. Peut-être l'idée lui vint-elle, au début, d'obtempérer au désir d'Eugène IV (Valois, I, 134). Il ne la retint pas, comprenant que la mesure prise par Eugène IV s'expliquait surtout par un manque d'informations récentes, suffisantes et exactes (voir sa réponse aux instructions données par le pape à l'évêque de Parenzo, Mansi, XXIX, 279). Décrire au pape la situation sous son vrai jour et, en attendant que ses renseignements donnassent à celui-ci le temps de se raviser, éviter que le concile ne s'engage sur une pente irréparable, tel semble avoir été son objectif.

Il envoya trois messages à Rome : un premier, le jour même de l'incident Ceparelli (13 janv. 1432 : au pape, *M. C.*, II, 95; aux cardinaux, *ibid.*, 109; voir aussi Pastor, I, 300); un second et un troisième, les 22-23 janv., le 8 ou 9 févr. (*M. C.*, II, 107, 108; 111-17). C'est seulement lorsqu'il écrivit son troisième message que C. avait eu connaissance d'une nouvelle mesure, plus radicale encore, qui avait été prise à Rome le 18 déc. 1431. Par une deuxième rédaction de sa bulle *Quoniam alto* (*M. C.*, II, 72; Mansi, XXIX, 564), Eugène IV prononçait d'autorité la dissolution immédiate du concile. Tandis que cette bulle était publiée aussitôt à Rome, et que sa teneur était communiquée aux puissances, elle fut adressée au légat avec un ordre personnel lui enjoignant *in virtute sancte obediencie* de quitter Bâle, aussitôt qu'elle y serait publiée, pour se rendre là où il pourrait reprendre ses activités concernant les hussites (*C. B.*, I, 246). Entre temps, l'envoyé de C., Jean Beaupère, était lui aussi revenu de Rome, apportant au légat la confirmation du désir pontifical.

Toutefois un autre son de cloche se faisait entendre du côté du Roi des Romains. Sigismond, venu en Italie pour y recevoir la couronne impériale, poursuivait une politique conciliaire semblable à celle du légat et gardait avec ce dernier un contact épistolaire étroit. Dès qu'il eut reçu notification de la bulle du 18 déc., Sigismond fit manœuvrer à Rome pour en obtenir la révocation et il écrivit à C. de ne pas y donner suite

(10 janv. 1432; Altmann, dans *Regesta Imperii*, XI, n. 9004; Martène et Durand, VIII, 54).

Se sentant épaulé par Sigismond, C. décida de ne pas quitter Bâle, tout en gardant ses coudées franches vis-à-vis du concile. Sa présence à Bâle serait purement platonique. Il refusa de signer l'encyclique conciliaire du 21 janv. protestant contre le décret de dissolution. A la séance du 8 févr., il récusa la présidence de l'assemblée *certis de causis animum suum ad hoc moventibus* (*C. B.*, II, 27). Le 11 févr., il s'abstint de paraître aux délibérations, puis il envoya un message aux Pères pour leur demander de suspendre les réunions du concile, en attendant le retour de leur délégation envoyée à Rome. Il fut soutenu par l'abbé de Cîteaux, mais les autres passèrent outre et, d'un commun accord, la IIe session générale fut fixée au 15 févr. (*C. B.*, II, 32). C. n'y parut pas.

Retiré sur son Aventin, le président du concile garda néanmoins le contact avec l'assemblée : il continua d'assister aux cérémonies du culte et de trancher les cas difficiles, pour lesquels il restait, comme auparavant, l'arbitre ou le conseiller. Pourtant, l'attitude de Rome risquant de passer pour de l'obstination, C. se vit contraint de lâcher du lest : à partir du 20 mars, il recommença à assister aux réunions de la députation *de communibus* dont il était président; à partir du 16 mai (*C. B.*, II, 114), après avoir laissé sans réponse pendant plus de deux semaines (*C. B.*, II, 110-12), quelques Pères venus pour le fléchir *dulcibus et honestis verbis* (*C. B.*, II, 100), il présida à nouveau les congrégations générales. Aux IVe, Ve et VIe sessions (20 juin, 9 août, 6 sept.), il fit acte de présence, mais refusa d'acquiescer aux démarches faites pour qu'il reprît la présidence (*C. B.*, II, 193, 216, 219).

Il espérait toujours qu'un revirement poindrait du côté de Rome. Dans ce but, il adressa, le 5 juin, une nouvelle lettre au pape; non content de faire valoir des raisons d'opportunité, il y abordait cette fois le fond du débat et réfutait toutes les objections soulevées contre le concile (*M. C.*, II, 203; Valois, I, 160-61).

Pourtant les nouvelles qui arrivaient de Rome au compte-gouttes étaient décourageantes. L'ambassade conciliaire revint le 2 mai avec un rapport très défavorable. Elle fut suivie, le 14 août, par une ambassade pontificale, conduite par l'archevêque de Tarente. La commission des Douze, chargée d'étudier son message et d'y répondre, se réunit toutes les après-midi sous la direction et dans la maison de C. (*C. B.*, II, 202). Le 3 sept., C. communiquait la réponse négative aux envoyés d'Eugène IV.

Un autre événement contribua grandement à détacher C. de son attitude expectante : l'arrivée à Bâle de ses deux amis, le cardinal Dominique Capranica et Nicolas de Cues, venus rejoindre le concile (Becker, p. 25-26). Très influençable par l'attitude de ses amis, cette arrivée, ainsi que le déni de justice dont Capranica avait été victime de la part du pape, le firent réfléchir : le 12 sept., il accepta de reprendre la présidence des sessions, à condition toutefois de pouvoir s'en démettre quand bon lui semblerait (*C. B.*, II, 219). Il présida donc la VIIe session (6 nov.; *C. B.*, II, 263), ainsi que la VIIIe (18 déc.; *M. C.*, II, 288) qui, pour la troisième fois, mettait le pape en demeure de retirer son décret de dissolution dans les soixante jours.

Ce délai étant venu à expiration, la Xe session (19 févr. 1433) risquait de prendre une mesure irréparable en déclarant le pape contumace. C. réussit, par une habile manœuvre, à différer l'éclat (Hefele-Leclercq, VII, 792). Ce fut heureux, car à cette date Eugène IV avait enfin modifié son attitude : le 5 mars (*C. B.*, V, 43), une ambassade romaine, conduite par Jean de Mella, arrivait à Bâle, pour proposer le choix entre quatre solutions transactionnelles (*C. B.*, II, 366-67).

Peu après, une nouvelle bulle (14 févr. 1433; lue à Bâle le 27 mars) acceptait la continuation du concile à Bâle, sans toutefois ratifier ce qui y avait été accompli, en particulier concernant les décrets de Constance sur les rapports entre pape et concile (cf. Mansi, XXIX, 569; *M. C.*, II, 370). Enfin, le 1er mars, le pape désignait quatre prélats pour présider le concile, sans spécifier s'ils devaient remplacer C. ou siéger avec lui (Raynaldi, ann. 1433, n. 8). Seulement, ces prélats étant retenus à Rome par le couronnement imminent de Sigismond fixé au 31 mai, le pape manda à Jean de Mella et à ses compagnons d'assumer la présidence intérimaire (7 mai) et leur adjoignit C. (8 mai) (Mansi, XXX, 539, 540; Martène et Durand, VIII, 586-87).

A Bâle, C. avait répondu, dès le 4 avr., aux envoyés romains, que le concile ne pouvait se rallier aux propositions dont ils étaient porteurs (Mansi, XXX, 512). Aussi, le 5 juin, leur demande de pouvoir partager la présidence du concile avec C. eut-elle pour effet de réveiller l'animosité des Pères (*C. B.*, I, 313 sq.; II, 420-21). Sentant approcher l'orage, C. essaya, une fois de plus, de le conjurer. Le 19 juin, il écrivit à l'empereur, le priant d'user de toute son influence auprès du pape (*D. RA.*, XI, n. 6, p. 40); il joignait l'ébauche d'une formule d'adhésion au concile (*Dudum sacrum*, publ. dans Becker, 94) que l'empereur était prié de faire accepter au pape. En même temps, il écrivit au pape, lui promettant de prendre sa cause en mains s'il s'engageait à suivre ses conseils (*M. C.*, II, 484).

Entre temps, le concile ayant achevé sa réponse aux propositions pontificales, C. la fit connaître le 16 juin (*M. C.*, II, 373; Mansi, XXIX, 267); par ailleurs, se considérant comme président légitime, il refusa d'user de sa nouvelle investiture (Valois, I, 246). Le lendemain, sous la conduite de l'évêque de Coire, une délégation des ambassadeurs de tous les souverains représentés au concile — sauf le roi de France — se rendit auprès du légat, le priant de faire en sorte que tout éclat contre le pape fût évité, aussi longtemps que les présidents définitifs désignés par le pape ne seraient pas arrivés (*C. B.*, II, 433). De son côté, le cardinal Orsini écrivit de Rome au légat une lettre suppliante (15 juill.; texte dans E. König, 116). Toutefois, dans les députations, la majorité soutint la solution extrémiste, qui fut admise en congrégation générale (19 juin; *C. B.*, II, 434). Des voix désavouées par le légat s'étaient même élevées pour soumettre à examen la légitimité de l'élection d'Eugène IV (*M. C.*, II, 385). Bien qu'il eût lui-même proposé une formule plus bénigne (*C. B.*, II, 441) qui fut rejetée par 34 voix contre 16, C. rédigea le décret, sévère dans sa forme, accordant au pape un délai de soixante jours pour comparaître (Mansi, XXIX, 56; *M. C.*, II, 398).

Par mesure de condescendance, la XIIe session, où il devait être publié, fut retardée de dix jours : elle se tint le 13 juill., au milieu d'une très grande confusion (*C. B.*, I, 66-68).

Le terme du délai approchant, une nouvelle tentative dilatoire fut entreprise par le protecteur du concile, le duc de Bavière. A sa requête C. répondit fort raidement que la responsabilité de tout schisme éventuel retomberait sur le pape et non sur le concile dont la mansuétude éclatait à tous les yeux; il conclut que *lapso termino concilium procedet prout Spiritus Sanctus dictaverit, et taliter quod dominus imperator et totus mundus merito debebit contentari* (17 août; *C. B.*, II, 465; *M. C.*, II, 408; *D. RA.*, XI, n. 20, p. 53).

Ignorant ce nouveau raidissement des milieux bâlois, le pape, sollicité par Sigismond, publia trois nouvelles bulles dont la principale, datée du 1er août, n'était autre que l'ébauche *Dudum sacrum*. Seulement,

au lieu de jouer franc jeu, Eugène IV voulut finasser. La bulle parut sous une double rédaction. Une première, destinée à être mise sous les yeux de l'empereur, reprenait le texte de l'ébauche en n'y modifiant que deux mots (*volumus et contentamur* au lieu de *decernimus et declaramus*). Une seconde sensiblement plus modifiée fut envoyée à Bâle. Il se fit que le texte de la première, parvenu à Bâle par des voies détournées, y fut connu avant celui de la seconde. Dès qu'il en eut connaissance, C. vit le danger. Il alerta l'empereur et insista pour qu'il obtînt du pape le texte intégral de l'ébauche proposée. L'empereur, qui avait déjà quitté Rome pour se rendre à Bâle, mit en branle la diplomatie vénitienne (voir, sur la double rédaction *Dudum sacrum*, *D. RA.*, XI, 15-16 et les documents qui y sont cités).

Auprès du concile Sigismond obtint juste à temps (7 sept.), et grâce à l'entremise du légat, une promesse de prorogation ultime de trente jours. La XIIIe session (11 sept.), où cette prorogation devait être publiée, fut très nerveuse et faillit tourner à l'orage. Le promoteur du concile ayant déclaré le pape contumace, les ambassadeurs pontificaux accoururent pour protester; par une intervention habile et éloquente, C. apaisa les passions (*C. B.*, II, 479; *M. C.*, II, 444; *D. RA.*, XI, n. 27, p. 61).

Pendant le mois qui suivit (certainement dès avant le 16 sept.), C., tombé malade, dut se faire remplacer à la présidence par le cardinal placentin Branda de Castiglione.

La tension atteignit son point culminant quand, le jour même de l'expiration du délai (11 oct. 1433), le concile étant réuni sous la présidence du cardinal Branda, l'empereur s'y présenta, arrivant tout droit d'Italie. Sa première parole fut pour demander que le cardinal de Saint-Ange reprît, si possible, ses fonctions (*M. C.*, II, 464). Par considération pour Sa Majesté, le délai pontifical fut prorogé de huit jours.

Le surlendemain (13 oct.), C., à peine convalescent et craignant encore de prendre l'air (rapport de Jean de Montoison à l'abbé de Cluny; *C. B.*, I, 255), reprit néanmoins la présidence. Lecture fut faite de la bulle *Dudum sacrum* qui, examinée en députation, fut rejetée à l'unanimité comme insuffisante. C. prit une part très active aux discussions qui eurent lieu les jours suivants dans sa propre maison en présence de l'empereur (*C. B.*, II, 504; *M. C.*, II, 468; bon résumé dans *D. RA.*, XI, 20-21).

Le 16, au cours d'une entrevue restreinte, il prit la parole au nom du concile. Dans un discours qui dura au moins une heure (*D. RA.*, XI, 111), il contesta au pape le droit de dissoudre un concile général. L'archevêque de Spalato, Zabarella, ayant pris la défense du pape, C. l'interrompit par deux fois et gratifia ensuite son auditoire d'un nouveau discours (Mansi, XXX, 645; *M. C.*, II, 475). Finalement de nouveaux délais furent accordés qui permirent le succès d'une tentative de médiation proposée par l'empereur et les Vénitiens. L'accord de principe eut gain de cause au concile (7 nov., XIVe sess., Mansi, XXIX, 72), ainsi qu'à Rome (15 déc.; *M. C.*, II, 565; Mansi, XXIX, 78). La paix fut scellée à Bâle au cours de la XVIe session (5 févr. 1434; *M. C.*, II, 564).

Ainsi le premier conflit entre le pape et le concile s'était terminé par une victoire bâloise. De fil en aiguille, Eugène IV avait dû céder à peu près sur toute la ligne : reconnaissance du concile et du lieu où il était réuni, approbation rétroactive des décisions prises, levée des sanctions prononcées contre deux cardinaux, adoption jusqu'au dernier mot de la formule proposée pour reconnaître le concile.

Si le schisme put être évité, on le doit avant tout à l'action médiatrice personnelle de Sigismond et de C. Lorsque plus tard ces deux appuis feront défaut, à cause de la question grecque, le concile de Bâle ne tardera pas à se séparer de l'obédience romaine.

4° *La question hussite.* — L'ancien compagnon de légation du cardinal Branda n'oublia jamais l'importance de cette question pour la paix de l'Europe. La solution violente ayant échoué à Taus, C. se mit, avec la même ardeur, à rechercher un terrain d'entente pacifique. Ses principales interventions en ce domaine sont :

1. Envoi aux hussites d'une invitation à venir au concile (15 oct. 1431; *M. C.*, I, 135; II, 38; Mansi, XXIX, 233). Eugène IV se montra fort mécontent de cette initiative; elle fut une des causes de son acte du 18 déc. (Mansi, XXIX, 567). Dans ses lettres au pape des 23 janv. et 8 févr. 1432, C. tenta de se justifier. Faisant état de la tournure favorable prise par les négociations avec les Tchèques, il demanda au pape de surseoir à la dissolution du concile au moins jusqu'en juill. (Mansi, XXIX, 665; *M. C.*, II, 104). Pendant près d'un an il travailla sans relâche à obtenir des Tchèques l'envoi d'une délégation à Bâle (*M. C.*, I, 135-258). Peut-être fut-il aussi l'inspirateur ou le rédacteur du traité inédit *De justificatione vocationis Bohemorum* (Valois, I, 143, note);

2. Discours d'accueil très conciliant adressé, le 12 oct. 1432, aux deux premiers Tchèques arrivés à Bâle;

3. Négociations avec la délégation hussite officielle durant son séjour à Bâle (4 janv.-14 avr. 1433). A cette occasion, il prononça trois discours remarqués : *a)* le 10 janv. (texte dans Mansi, XXIX, 492-522; *M. C.*, II, 299 sq.), discours de deux heures très émouvant (Palacky, III-3, 73); — *b)* le 28 janv., discours très irénique, comportant les 28 articles extraits des œuvres de Wicleff, au sujet desquels les Tchèques étaient priés de se prononcer (Mansi, XXX, 258); — *c)* le 13 avr., discours d'adieu (*M. C.*, I, 352 sq.). C. prit aussi une part prépondérante aux échanges de vues en séances publiques et en commissions (cf. *M. C.*, I, 258-86 : Jean de Raguse, *Tractatus de reductione Bohemorum; ibid.*, 289-356 : Petrus Zatecensis, *Liber diurnus de gestis Bohemorum in concilio Basiliensi*). Enfin, il savait mieux que personne combien visites et banquets peuvent briser la glace : il noua ainsi avec plusieurs membres de la délégation tchèque de solides contacts personnels (Palacky, III-3, 75-76);

4. Relations avec les deux ambassades du concile envoyées à Prague pour y continuer les conversations (avr. et sept. 1433) qui aboutirent aux *Compactata* de Prague;

5. Négociations avec le concile, l'empereur et son chancelier, Kaspar Schlick, au sujet de l'aide à apporter aux catholiques de Bohême, surtout à la ville de Pilsen assiégée par les hérétiques. D'abord très réticent aux ouvertures de Sigismond (7 et 8 nov. 1433), les interventions de C. se firent plus pressantes au début de l'année suivante (*M. C.*, II, 584);

6. Projet de rencontre à Nuremberg entre l'empereur et les hussites (janv. 1434; cf. propositions du légat à l'empereur, à ses conseillers et réponse de l'empereur, *D. RA.*, XI, n. 141-43, p. 270-74; *M. C.*, II, 585-89);

7. Lettre sévère à Martin Lupac, réclamant l'observation par les Tchèques des *Compactata* de Prague (26 févr. 1434; Mansi, XXX, 823; *M. C.*, I, 735);

8. Contacts épistolaires avec les nouvelles ambassades conciliaires chargées de poursuivre les pourparlers avec les hussites à Ratisbonne (août 1434), Vienne (févr.-avr. 1435), Brünn (juill. 1435), Stuhlweissenburg (*Alba Regalis*, déc. 1435-janv. 1436), Iglau (juill. 1436). Voir sur ces diverses ambassades et leurs relations avec Bâle : G. Carlier, *Liber de legationibus*,

dans *M. C.*, I, 361-700; T. Ebendorfer, *Diarium gestorum per legatos concilii Basil.*, *ibid.*, 736-83; J. de Tours, *Regestum actorum in legationibus a sacro concilio in Bohemiam*, *ibid.*, 790-867;

9. Réception de la dernière légation hussite à Bâle (18 août 1437; discours d'accueil, *M. C.*, II, 1062); direction des conversations avec les hussites touchant la communion sous les deux espèces; discours à leur départ (29 nov.; *M. C.*, II, 1080); préparation du décret du 23 décembre.

5° *Travaux de réforme.* — C. y consacra le plus clair de son activité, surtout durant les deux années calmes (1434 et 1435). Chaque semaine les députations lui confiaient la solution de plusieurs questions en litige, de celles surtout qui intéressaient l'extirpation des abus. Impossible d'énumérer toutes ses initiatives en ce domaine. La première mesure prise dès qu'il arriva à Bâle fut d'organiser une visite canonique du clergé de la ville (oct. 1431; *C. B.*, I, 7; II, 6). Une nouvelle visite fut prescrite en août 1434. Toutes deux furent fructueuses : la première fut suivie de sanctions sévères contre les clercs dont la conduite n'était pas régulière (*C. B.*, I, 14). A la suite de la seconde, il publia les statuts de réforme pour le chapitre de Bâle (*C. B.*, VIII, 182 sq.). De 1434 à 1437, le concile lui accorda aussi à plusieurs reprises des pleins pouvoirs pour faire visiter certains monastères allemands (énumération dans Becker, 40 sq.; Zeibig, *Beiträge zur Geschichte der Wirksamkeit des Basler Konzils in Oesterreich*, *Sitzungsber. der Wiener Akad. der Wiss.*, VIII, 522 sq.).

A l'intérieur du concile, il inspira la rédaction du règlement *De modo vivendi in concilio* (résumé et références dans Valois, I, 314; cf. Mansi, XXIX, 382). Il rappelait inlassablement aux Pères qu'un de leurs objectifs primordiaux devait être le travail de réforme (ainsi les 30 mars et 20 avr. 1434, les 25 févr. et 7 août 1436; *C. B.*, III, 53, 76; IV, 58, 238). Du dehors on s'adressait à lui pour qu'il agît en ce sens (Martène et Durand, VIII, 740; *D. RA.*, XII, n. 17, p. 31). On lui doit un projet de décret contre la simonie, présenté le 30 mars 1434 (*C. B.*, III, 53; *M. C.*, II, 676; R. Zwölfer, 217), qui suscita l'hostilité des prélats et dut être fortement remanié avant son admission en 1435.

Le principal obstacle à l'avancement de ces travaux était la manie du concile de s'occuper de toutes les questions d'administration courante de l'Église, en lieu et place du pape et des services romains. Il s'ensuivait un embouteillage de l'ordre du jour des députations par des causes de toutes espèces : suppliques, dispenses, procès, etc. Pour y remédier, plusieurs suggestions proposées par C. furent admises : interruption, à certains jours déterminés, de tout travail autre que celui de la réforme; simplification de la procédure pour des causes profanes ou d'importance mineure (août 1435 et févr. 1436; *C. B.*, III, 477; IV, 60) : les causes matrimoniales et les dispenses *ob defectum natalium* furent directement confiées au légat, qui reçut aussi le pouvoir de lever les censures réservées à la Curie (*M. C.*, II, 342); — il fut même question, le 16 mars 1436, de lui confier le règlement de toutes les dispenses (*C. B.*, IV, 83).

Durant ce temps, C. travaillait en privé à une œuvre de plus grande envergure, pour laquelle il sollicitait la collaboration des bonnes volontés. Le vol. VIII du *C. B.* renferme (p. 33-181) le texte de 21 projets de réforme datant de l'été 1432 au début de 1435. Ces mémoires, annotés en marge par le légat, passèrent par la suite en possession d'un autre grand promoteur de la réforme, Nicolas de Cues : ils furent retrouvés par J. Haller dans un codex de la bibliothèque de l'hôpital de Cues (J. Haller, *Die Kirchenreform*, 10; *C. B.*, VIII, 4).

Muni de ce précieux dossier, le légat se retira, fin févr. 1435 (*C. B.*, III, 324), durant trois semaines, à la chartreuse de Klein Basel, pour le travailler. Les Pères reçurent l'avis de lui faire connaître leurs suggestions. Le 4 avr. 1435, Ulrich Stöckel manda à son couvent de Tegernsee que C. avait achevé un beau plan de réforme en sept parties et qu'il en soumettait l'ébauche, partie par partie, aux députations conciliaires (*C. B.*, I, 89, 92).

Ce plan n'a pas été conservé. Le décret *De cultu divino* (XXIe sess., 9 juin 1435; *M. C.*, II, 802) s'est inspiré directement d'une de ses parties, comme aussi des statuts de réforme du chapitre de Bâle (*C. B.*, VIII, 25, note et 28).

Par la suite, le projet C. fut relégué dans l'ombre par des questions plus brûlantes, mais il ne tomba pas entièrement dans l'oubli : en 1440 et 1441, longtemps après le départ de son auteur, des Pères de Bâle s'informèrent encore des « cahiers » de l'ancien légat (*C. B.*, VII, 237, 389).

6° *Armistice avec Rome et question des annates.* — L'accord conclu de mauvaise grâce, à la fin de 1433, était loin de dissiper toutes les préventions réciproques. Préoccupé par les troubles graves qui avaient éclaté en 1433 dans ses États (troubles soutenus en sous-main par le duc de Milan et aussi, malgré les démentis de C., par une fraction des Pères de Bâle), Eugène IV dut se montrer plus accommodant envers le concile. Plus encore, en 1434, lorsqu'il fut contraint de fuir sa capitale pour chercher refuge à Florence. Il n'empêche : la lettre doucereuse, qu'en juill. 1434 il envoya de Florence à C. et dans laquelle il présente la suite des événements comme s'il n'y avait jamais eu entre Rome et Bâle de désaccord quant au fond (*C. B.*, I, 328), ne réussit pas à donner le change. Eugène IV se méfiait toujours des Pères de Bâle et redoutait, non sans raison, leurs réactions antiromaines. Même en C. il n'avait pas une confiance absolue : personnellement, il reconnaissait sa loyauté (lettre d'Eugène IV au doge : Raynaldi, ann. 1433, n. 19; Hefele-Leclercq, 815); mais sa bulle du 17 déc. 1433 était ainsi rédigée qu'elle ne lui reconnaissait le pouvoir de présider le concile que conjointement avec quatre nouveaux présidents (Mansi, XXIX, 578; *M. C.*, II, 604). Et puis, C. n'était pas tout le concile. Parmi le clergé de second rang, les tendances démagogiques s'accentuaient. Elles avaient déjà mis la diplomatie de C. à une rude épreuve. La paix entre Rome et Bâle tenait à un fil.

Le fil résista jusqu'au printemps 1435. Bien que non sans peine (*M. C.*, II, 606 sq.; Valois, I, 320-29), les quatre nouveaux présidents nommés par le pape furent incorporés (24 avr. 1434; *C. B.*, III, 80). Deux jours après, la XVIIe session, en présence de l'empereur et de 106 prélats mitrés, fut présidée par eux en même temps que par C. Il en fut de même dans la suite, pour un grand nombre de réunions. Toutefois, C. continua à tenir une place beaucoup plus importante qu'eux dans les délibérations. A plus d'une reprise, il assuma même seul la présidence, en particulier à la XVIIIe session, où furent renouvelés les décrets de 1415 sur la suprématie conciliaire (26 juin 1434; *C. B.*, III, 134; Mansi, XXIX, 91; *M. C.*, II, 712).

En 1435, un nouveau conflit surgit au sujet des annates. La suppression des annates et le dédommagement éventuel à accorder au pape avaient déjà figuré en 1433 à l'ordre du jour des travaux conciliaires, mais ils ne furent qu'effleurés; leur discussion reprit en 1435. Une congrégation générale et la XXIe session, présidées toutes deux par le seul C. — les présidents pontificaux ayant protesté publiquement (*C. B.*, III, 408, 412-13) — décrétèrent la suppression des annates (3 et 9 juin 1435; Mansi, XXIX, 104; *M. C.*, II, 801). Le coup était d'autant plus sensible pour Eugène IV que,

se trouvant exilé à Florence, il ne touchait plus les revenus de ses États. Très mécontent de cette décision, le pape en rejeta la responsabilité sur le légat (*C. B.*, I, 91) et envoya à Bâle une nouvelle légation conduite par le général des Camaldules, Ambroise Traversari. Il ne pouvait mieux choisir son messager. Traversari et Cesarini étaient d'anciens amis. Les trois mois que Traversari passa à Bâle eurent sur l'attitude du légat une influence décisive, malgré les apparences.

Les lettres de Traversari sont des témoignages de première valeur sur l'attitude psychologique du légat et son évolution dans la question pontificale. Excellent observateur, Traversari se rendit fort bien compte de la position de C. au concile. A son arrivée à Bâle, il trouva un légat systématiquement soupçonneux et méfiant envers tout ce qui portait une empreinte romaine, très susceptible aussi vis-à-vis de ses coprésidents (*Epist.*, CXXVI, éd. Mehus, col. 177). En 1434, C. avait été fortement impressionné par la grandeur avec laquelle le pape avait subi son humiliation. Il lui en garda toujours une profonde admiration et ne se faisait pas faute de le dire (Valois, I, 321). Mais il y avait entre lui et les milieux romains une opposition de principe. Profitant du séjour à Bâle de Traversari, le pape fit pressentir C. (sept. 1435) pour qu'il s'entremît entre lui et le concile. C. accepta et proposa au pape une formule à rédiger en ce sens, en insistant toutefois pour qu'Eugène IV fît un « geste audacieux » dans la question des annates et des indulgences, afin de balayer d'un coup toute la rancœur des Pères de Bâle (mémoire de C. au pape, 4 oct. 1435; *C. B.*, I, 387 sq.).

Pendant tout son séjour, Traversari eut avec C. des conversations quotidiennes. Le général camaldule n'épargna pas son ami; il lui parla à cœur ouvert; il déploya tous ses efforts pour lui faire abandonner son préjugé conciliaire (lettres à l'évêque de Cervia, CXCXXV, col. 141-76). Plus d'une fois il crut l'avoir emporté, pour constater le lendemain que rien n'était fait. C. ne se livrait pas. Traversari se plaignit souvent de ne pouvoir lire au fond de sa pensée.

Dans ses lettres au pape (XII-XVI, col. 28-35), Traversari s'exprime à son sujet d'une manière où alternent l'espoir et le découragement : *saepe spes subit, saepe desperatio* (XV, col. 33). Une même hésitation se manifeste dans sa lettre XLIII (col. 80) au cardinal Orsini, et sa lettre LI (col. 86-88) écrite à C. peu après son départ de Bâle et où il le conjure de rester dans la bonne voie.

Extérieurement, la mission de Traversari se solda par un échec. Aux déclarations et propositions qu'il fit en public C. répondit en prenant la défense des décisions conciliaires (3 nov.; *M. C.*, II, 819; Mansi, XXIX, 273). Mais le grand helléniste était assez fin psychologue pour remarquer qu'un réel changement s'était opéré dans la mentalité du légat (lettre CCLV, à Cosme de Médicis, col. 333; lettres DCII, DCIII, à son confrère Mariotto Allegri, col. 710, 712).

Pendant les premiers mois de 1436, on ne remarqua aucun revirement dans l'attitude extérieure du légat; il défendit quant au fond les principaux projets conciliaires, même les moins favorables aux prérogatives romaines, pourvu toutefois que l'on tînt compte de l'équité et de la conciliation; il eut des paroles très sévères au sujet du pape (Valois, II, 30-31); mais jamais il ne donna son assentiment à un acte susceptible d'entraîner une rupture.

Lorsqu'il fut question de nouveau d'envoyer un monitoire au pape pour « qu'il révoquât toutes les mesures prises contre les décrets conciliaires concernant la réforme dans le chef et dans les membres », il proposa plutôt l'envoi d'une ambassade chargée d'exhorter le pape à agir en ce sens; il rédigea le texte des instructions à lui confier et expliqua la manière dont elle aurait à se comporter (13 et 20 janv. 1436; *C. B.*, IV, 18, 20-24). Les présidents pontificaux s'étant abstenus de paraître à ces réunions par manière de protestation, C. occupa seul la présidence et n'hésita pas, malgré cela, à prononcer la conclusion (*C. B.*, IV, 21).

Il fit de même d'une façon habituelle, depuis le 11 avr., un nouveau conflit ayant surgi au sujet des indulgences que les Bâlois projetaient de décréter pour subvenir aux frais du concile d'union avec les grecs. Quand ce projet fut déposé pour la première fois, C. demanda que l'on suspendît la décision jusqu'à l'arrivée des délégués pontificaux envoyés à cet effet (9 mars; *C. B.*, IV, 75). La proposition dont ils étaient porteurs n'ayant pas donné satisfaction, C. le leur notifia au cours d'un exposé où il prit catégoriquement fait et cause pour la théorie conciliaire. Il s'appuyait sur une interprétation erronée des circonstances historiques qui entourèrent le décret similaire pris à Sienne, le 8 nov. 1423 (*M. C.*, II, 868; *C. B.*, IV, 106).

Pendant les trois mois suivants, il continua (sauf durant le mois de juin où il fut malade) à tenir en cette affaire une place de vedette : il répond aux délégués romains (11 mai; *C. B.*, IV, 132); il demande, à trois reprises, que l'on accélère les discussions à ce sujet (*C. B.*, IV, 143, 154, 160); il est chargé de rédiger les instructions aux envoyés conciliaires (*C. B.*, IV, 164); il mène les négociations avec l'ambassade du roi de France (*C. B.*, IV, 190, 202, 227); il propose qu'on lui laisse choisir six ou huit compétences qui aient le pouvoir de prendre une décision (12 et 14 juill.; *C. B.*, IV, 204, 207). Il finit toutefois par comprendre que cette question des indulgences était subordonnée à celle du lieu choisi pour la réunion avec les grecs : le 29 oct., il déclara s'opposer à toute imposition de décime, aussi longtemps que le choix du lieu restait incertain (*C. B.*, IV, 318).

7° *La question de l'union des grecs et du transfert.* — La rupture entre C. et ses propres troupes, déjà perceptible lors du conflit des annates, élargie par l'action personnelle d'Ambroise Traversari auprès du légat, s'étala à tous les yeux à l'occasion de la question du transfert du concile. Un des motifs allégués par Eugène IV, au début de son pontificat, quand il essaya de transférer le concile à Bologne, avait été que cela faciliterait une rencontre avec les grecs. A cette époque, C. taxa ce prétexte de « vieille rengaine » (*M. C.*, II, 105). Forcé de s'incliner devant Bâle, Eugène IV attendit des temps meilleurs. Ceux-ci s'annoncèrent bientôt. Les grecs ayant répondu aux avances du concile par une ambassade qui séjourna à Bâle de juill. 1434 à juin 1435, l'union des Églises revint à l'avant-plan de l'actualité.

Le légat surtout en comprit toute l'importance : son discours de réception à l'arrivée de la délégation grecque (Mansi, XXIX, 1245; XXX, 671; cf. *C. B.*, I, 335), ses interventions à la commission des Cinquante, qui se réunissait quatre fois par semaine avec les grecs, montrent un partisan convaincu de l'union. Plus tard, la correspondance qu'il échangea avec Jean de Raguse et ses compagnons, envoyés par le concile à Constantinople, le confirmèrent dans ses sentiments (Cecconi, n. LXXV, LXXVIII, LXXIX, LXXXI; *C. B.*, I, 372).

La grande pierre d'achoppement était la question du lieu où se tiendrait la réunion. Par sa seule existence désormais reconnue, le concile de Bâle était en possession. Le transférer n'était justifiable que moyennant un motif sérieux, homologué par une décision conciliaire. Seulement Bâle était trop loin au gré des orientaux. Ils avaient demandé que l'on fît choix d'une ville riveraine de la Méditerranée ou, à la rigueur, de quelque autre ville cisalpine (Cecconi, n. CLXIV, CXLVI, CLXXVII, CLXXX, CLXXXII, CLXXXIV, CLXXXV).

Ce motif était-il suffisant pour transférer le concile? La question fut discutée à partir du 5 juill. 1436

(*C. B.*, IV, 196) et plus encore après la mi-octobre (*C. B.*, IV, 305). C. était partisan d'un transfert et, avec lui, la grande majorité des Pères de Bâle. Mais leur conclusion n'était pas la même. Le légat, ayant reçu de la part de Florence des propositions très avantageuses (promesse d'un prêt de 100 000 florins et autres faveurs, 14 et 28 août 1436; cf. Cecconi, n. LXXXVIII, LXXXIX, XC, CXXXIII; G. Müller, 161), pressenti depuis longtemps par le pape (correspondance épistolaire, automne 1436; *C. B.*, I, 428, 430), et sollicité par les délégations des souverains (demande de l'ambassade française : *C. B.*, IV, 190; réponse, *M. C.*, II, 893; — pourparlers avec un représentant impérial : *M. C.*, II, 915; *D. RA.*, XII, n. 17, p. 31), était d'avis que, faute de pouvoir rester à Bâle et y amener les grecs, il fallait accepter ne des villes proposées par eux (de préférence Udine, Pavie ou Florence). Son avis était partagé par un groupe qui se considérait comme la *pars sanior* du concile. Par contre, beaucoup d'autres, surtout parmi le clergé inférieur et les Français, prétendaient qu'ils ne quitteraient Bâle que pour se rendre en Avignon ou en Savoie.

C. s'apercevait toujours mieux que le sentiment dominant chez ce groupe de Pères restés à Bâle (plusieurs cardinaux, entre autres ceux qu'il estimait le plus : Castiglione et Capranica, étaient partis depuis longtemps) était, non le souci du bien de l'Église, mais une hostilité de fond envers le pape.

Son crédit auprès d'eux avait considérablement baissé au bénéfice du cardinal Aleman (Pérouse, p. 247-48, trace un beau parallèle entre les deux cardinaux). Déjà Traversari et Piccolomini avaient noté ce recul : *pauciora jam cepit posse quam velit*, écrit Traversari au cardinal Orsini (lettre XLIII, col. 80; CXXVI, col. 177), et Piccolomini, dans une lettre à Piero da Noceto (21 mai 1437; Wolkan, I, 64-65), risque une comparaison avec Cicéron, Démosthène et même avec le Christ. Alors qu'extérieurement il tenait encore au concile, dans le fond du cœur C. évoluait déjà. Il se froissait surtout de se heurter à tout instant à l'omnipotence démagogique du clergé inférieur et de sentir les prélats à la merci de la loi du plus grand nombre. C'est sur son ordre que Jean de Torquemada compila, en 1437 à Bâle, ses *Flores sententiarum B. Thomae de auctoritate Summi pontificis, ostendentes papam esse super omnes* (Valois, II, 115).

Le 10 nov. 1436, inaugurant sa politique de défense agressive, C. introduisit une demande *quod nihil deliberetur contra Summum pontificem... nisi prius audiatur*. Il ajoutait *quod si non concederetur exnunc, illud quod fiat contra Sedem apostolicam, declarat irritum et inane* (*C. B.*, IV, 327; *M. C.*, II, 914). La réponse qu'il fit, le 17 nov., au promoteur du concile en dit tout aussi long sur l'évolution de sa mentalité : il entend *auctoritate Sedis apostolice eligere locum ad quem intendebat transire et qui vellet eum sequi sequeretur* (*C. B.*, IV, 336).

Le surlendemain, au cours d'une cérémonie d'apparat, il remit à Nicod de Menthon, capitaine de la flotte devant partir pour Constantinople au nom du concile afin d'y embarquer les grecs, le *vexillum Ecclesiae* et les insignes de son grade (*C. B.*, IV, 337; *M. C.*, II, 916; *D. RA.*, XV, 783, 845). Le 21, il exposa en congrégation générale son opinion au sujet du lieu à choisir pour le concile d'union et proposa un projet en ce sens (*M. C.*, II, 917; *C. B.*, IV, 339-40). Les votes furent exprimés au cours des journées suivantes. On fit le compte le 5 déc. : Avignon ayant recueilli une majorité dépassant les deux tiers, C. refusa de proclamer cette décision; finalement il admit de proclamer le seul choix de Genève en Savoie (Cecconi, n. XCVII; Mansi, XXXI, 229; *C. B.*, IV, 358-59) — concession de pure forme : il savait le trésor ducal incapable de pourvoir aux frais d'installation d'une si nombreuse assemblée (*C. B.*, I, 445). Ce vote scindait le concile en deux groupes; l'épreuve de force commençait.

Toute l'année 1437 ne fut qu'une longue lutte du légat pour amener la majorité à reconsidérer sa position, et éviter ainsi une rupture. Il profita d'abord de toutes les occasions pour faire obstacle à la décision de la majorité. Le 23 févr., il refusa d'assister à l'assemblée générale (*M. C.*, II, 937). Le 12 avr., à l'échéance du terme fixé, la ville d'Avignon n'ayant pas payé la totalité des 70 000 florins promis pour le transfert du concile, C. prétendit faire dénoncer par le concile son accord avec cette ville et en revenir à la thèse défendue par la minorité. Cette proposition donna lieu à des discussions orageuses : suivant un témoin, « des buveurs dans un cabaret eussent eu une meilleure tenue » (Aeneas Sylvius, dans Mansi, XXXI, 223).

Voyant la majorité s'obstiner, le légat changea de tactique. A la tête de son groupe (55 adhérents sur 430 : rapport du concile à Sigismond; *C. B.*, I, 449), il prétendit opposer sa façon de voir jusqu'à l'imposer. Dans les députations et à l'assemblée générale du 26 avr., ce fut la guerre ouverte; les voies de fait ne furent pas rares. La session du 27 avr. fut si houleuse qu'elle dut être renvoyée. Un nouvel essai, en dépit des exhortations pathétiques du légat, n'eut pas plus de suite (4 mai; Mansi, XXXI, 227; *M. C.*, II, 963 sq.).

Enfin, le 7 mai 1437, la XXVe session se tint dans une confusion complète et se termina par la lecture simultanée de deux décrets : le « grand » (de la majorité, pour Bâle, Avignon, ou la Savoie; Cecconi, n. CXXI) et le « petit » (du légat et des siens, pour Florence, Udine ou tout autre lieu qui conviendrait au pape et aux grecs; Cecconi, n. CXX). Voir le récit dans Valois, II, 58-59. Quand le moment vint de sceller le « grand décret », la bulle s'avéra introuvable. C. l'avait mise en lieu sûr, décidé à ne la livrer que si on l'apposait sur les deux documents. Pour le fléchir, il fallut recourir à une intervention de l'empereur (*C. B.*, I, 451-54) et s'en remettre à un arbitrage (*M. C.*, II, 970-75; Valois, II, 60). Seul le « grand décret » reçut la bulle du concile.

Quelques membres de l'entourage du légat ne se tinrent pas pour battus. Dans la nuit du 13 au 14 juin, à l'insu de leur chef (*M. C.*, II, 982), ils défoncèrent le coffre contenant le sceau, plombèrent un exemplaire du « petit décret » et remirent tout en place (récit de la double bullation : *D. RA.*, XV, 789 sq.; Valois, II, 62-63). Trois jours plus tard, la fraude fut découverte. C. réussit, non sans peine, à dégager sa responsabilité. Il exigea qu'à l'avenir des mesures fussent prises pour assurer une meilleure préservation des instruments de bullation (20 juin; Valois, II, 66).

En juill. 1437, le groupe majoritaire reprit son projet de monitoire au pape (*M. C.*, II, 1010-13). C. fut écarté de la commission chargée de le rédiger. Dans les assemblées, il défendit la cause du pape, demanda un sursis de trois jours pour rédiger un mémoire et, celui-ci lui étant refusé (*M. C.*, II, 1005), il protesta contre la précipitation déployée en cette affaire et refusa de proclamer le vote (29 juill. 1437; *M. C.*, II, 1001; Valois, II, 105). A la session du 31 juill. il s'abstint de paraître, « pour des raisons de conscience » (Mansi, XXXI, 234).

Auprès du pape, tous les monitoires conciliaires furent sans effet. Eugène IV avait reçu communication du « petit décret » et s'était empressé de lui donner son approbation (30 mai), décidé à aller de l'avant dans la voie de l'union, sans plus se soucier des Bâlois. Le 18 sept., par la bulle *Doctoris gentium* (Mansi, XXXI, 146; *M. C.*, II, 1033-40; Cecconi, n. CLVIII, CLIX), il transférait le concile à Ferrare, permettant seulement qu'à Bâle on poursuivît durant un mois les conversations engagées avec les hussites au sujet de la communion sous les deux espèces.

A Bâle aussi le vent était à la rupture : à la XXVIIe session (26 sept.), les mesures hostiles furent renforcées; le 1er oct. (XXVIIIe sess.), Eugène IV fut déclaré contumace. C. refusa de paraître à ces deux sessions; il joignit une note de protestation, offrant de se rendre lui-même auprès du pape pour trouver un terrain d'entente. Enfin, comme grâce personnelle, il demanda un sursis de quelques jours (Valois, II, 108). Sa demande fut rejetée.

Malgré la rupture virtuelle résultant des dernières mesures prises, il continua d'espérer contre tout espoir. Pendant trois mois, il tint bon, se résignant à un effacement graduel. A partir d'oct. il n'exerça plus la présidence, qui fut assumée par le patriarche d'Aquilée et le cardinal Aleman; il n'intervint dans les commissions que pour discuter de la seule question hussite. Le 20 et le 27 déc., il lança deux derniers appels aux Pères pour rétablir un accord avec le pape; il parla chaque fois pendant plus d'une heure; il évoqua la paix promise aux hommes de bonne volonté et proposa la médiation de l'empereur, dont il ignorait encore la mort (*M. C.*, II, 1114-22, 1131-39; Mansi, XXIX, 1258-69; Cecconi, n. CLXVIII). Ce fut en vain. Jadis « lumière » et « colonne » du concile, il était devenu maintenant « Julien l'Apostat » (*M. C.*, II, 918; Valois, II, 115, note 4); on le comparait « au berger qui abandonne ses brebis quand il voit venir le loup » (*M. C.*, II, 1130). Sa parole irénique n'éveillant plus d'écho, il décida de hâter son départ. Il aurait même offert des montures et un viatique à ceux qui voudraient partir avec lui (lettre de En. Sylv. Piccolomini, 11 janv. 1438, Wolkan, I, 79). Sa décision était prise depuis longtemps : dès que l'arrivée des grecs serait annoncée, il irait à leur rencontre. Le 7 juin, il avait écrit en ce sens au duc de Médicis (Cecconi, n. CXXX). En sept., il fit pressentir le gouvernement de Venise au sujet d'un séjour éventuel en cette ville et de certains avantages pécuniaires. Il en obtint une réponse favorable datée du 23 sept. (Iorga, dans *Revue de l'Orient latin*, VI, 388). Sur sa demande, Venise le tint régulièrement au courant des nouvelles concernant l'arrivée des grecs (lettres des 7 et 21 déc. 1437; Iorga, *ibid.*, 392, 393). Il était aussi en relations épistolaires avec le marquis de Mantoue (cette correspondance, du plus haut intérêt, n'a pas encore été publiée). Dans la dernière lettre qu'il lui adressa de Bâle (7 janv. 1438; Valois, II, 118), il annonçait son départ dans les trois jours.

III. Au concile de Ferrare-Florence. — 1° *Ferrare* (8 mars 1438-10 janv. 1439). — Invité par une lettre particulière à se rendre « en vertu de la sainte obéissance » au concile qui allait s'ouvrir à Ferrare, le 8 janv. (3 janv. 1438 : G. Hofmann, *Epistolae...*, n. 114 *bis*, p. 151; Cecconi, n. CLXXII), C. avait prévenu cet ordre en quittant Bâle le 9 janv. (*M. C.*, III, 11; pourtant une lettre de Piccolomini datée du 11 janv., Wolkan, I, 79, annonce son départ imminent). Les Pères l'escortèrent jusqu'en dehors de la ville, satisfaits au fond de ne plus être gênés par sa présence (Pérouse, 246).

Au cours de son voyage, il fit au moins deux haltes : une première à Venise, où il rencontra la délégation grecque (sauf-conduit, 21 janv.; arrivée entre le 18 et le 20 févr.; départ, 1er mars : cf. Iorga, dans *Rev. de l'Orient latin*, VI, 396, 397, note; Cecconi, n. CLXXXV; Traversari, lettre CXL, col. 196; Sanuto, dans Muratori, anc. éd., 1053, 1055); une seconde à Mantoue (Sanuto, *ibid.*, 1056; Hardouin, IX, 742).

L'opinion, dont on trouve un écho dans une déclaration de Thomas Ebendorfer à la diète de Mayence en 1441, et suivant laquelle le légat se serait rendu à Venise pour y persuader les grecs d'entreprendre quand même le chemin de Bâle, est dénuée de tout fondement. Celle du nonce pontifical à Londres, Pietro del Monte (lettre du 30 mars 1438 à l'archevêque d'York, dans *Orientalia christiana periodica*, V, 1939, p. 415), l'est tout autant : C., indécis, aurait voulu voir d'où venait le vent; constatant que les grecs se rendaient à Ferrare, « comme un prudent nautonnier, il aurait suivi le courant ». Le contraire est plus vraisemblable : il aurait contacté la délégation grecque à Venise pour la détacher définitivement de la cause bâloise. Traversari, alors présent à Venise, signale son arrivée, « prêt à mourir pour Sa Sainteté, s'il le fallait » (lettre XXX, col. 59; Cecconi, n. CLXXXIII). D'ailleurs, ce ne fut pas le seul motif de son passage par Venise. On a conservé le texte d'une supplique de C., adressée le 25 févr. au Conseil de Venise (publ. dans Becker, 94 sq.), sollicitant la médiation de la Sérénissime auprès du pape pour qu'il lui « fasse avoir son droit » et en outre, si possible, un bénéfice en terre vénitienne (Lazarus, 98, n. 64).

Accompagné de Traversari, C. arriva à Ferrare le 8 mars 1438 (description dans *Ricordanze di Messer Gimignano Inghirami*, p. 54; cf. Hofmann, *Ferrara*, 139). *Quantum ego sentio sincerus et integer et rebus nostris maxime utilis et necessarius*, dit de lui Traversari dans sa lettre LVIII au gouverneur de Bologne (col. 96; voir aussi lettre CCCLV, col. 466). Quand tous les orientaux furent arrivés, il prononça le discours d'ouverture devant le pape, 9 cardinaux, 107 évêques, abbés et supérieurs généraux d'ordres latins, l'empereur d'Orient, son frère et 35 métropolites et grands dignitaires orientaux (9 avr. 1438; G. Hofmann, *Ferrara*, 413). Même les grecs adversaires de l'union, tels Syropoulos, rendirent hommage à son éloquence. Excellent juriste et diplomate consommé, C. joua au concile d'union un rôle de premier plan.

La reprise des sessions publiques ayant été fixée au 9 oct., C. proposa, dès la première réunion préparatoire (peu après le 24 avr.; G. Hofmann, *Ferrara*, 413-18), la formation d'une commission pour examiner les questions controversées entre orientaux et occidentaux, afin de déblayer le terrain durant les six mois d'intervalle. Pour vaincre la répugnance des grecs, il se rendit chez le basileus. On tomba d'accord que, des quatre points en litige : origine du S.-Esprit, pain azyme, primat romain et purgatoire, les deux derniers pourraient faire l'objet des discussions préparatoires (Syropoulos, V, c. VIII, p. 122-24).

Le 4 juin 1438, C. ouvrit le feu par son exposé de la doctrine catholique du purgatoire (texte de son mémoire : éd. Petit, dans *Patrol. orientalis*, XV, 25-38; éd. Hofmann, dans *Orientalia christiana...*, XVI, 1929). Les discussions se poursuivirent jusqu'en juill.; C. intervint à de nombreuses reprises (récit dans G. Hofmann, *Ferrara*, 418-24).

Il invitait aussi à sa table les principales notabilités grecques, en particulier Bessarion (Syropoulos, V, c. II, p. 113) et Marc d'Éphèse (*P. O.*, XVII, 310), et s'entretenait avec eux de questions philosophiques. Ces agapes furent par la suite interdites par le patriarche de Constantinople; l'interdiction ne fut pas bien observée (G. Hofmann, *Ferrara*, 410).

A partir de la reprise des sessions publiques, C. fut la vedette principale des latins dans leurs joutes théologiques avec Bessarion et Marc d'Éphèse. Théologien moins subtil que Jean de Raguse, controversiste moins fougueux que l'archevêque de Rhodes, il était meilleur diplomate, plus brillant orateur et plus versé dans la connaissance des Pères de l'Église. C. leur ayant concédé l'initiative de la fixation de l'ordre du jour (IIIe sess., 13 oct.), la première question proposée fut celle de savoir si toute addition au symbole de Nicée, même explicative, est interdite ou si cette interdiction ne doit s'entendre que d'une addition hérétique. Après

un exposé par Bessarion, C. parla sur ce thème les 11 et 15 nov., 4, 8 et 13 déc. 1438 (cf. texte latin et grec de son exposé, éd. Hofmann, dans *Orientalia christiana...*, XXII, 1931, p. 5-62; résumé des discussions, G. Hofmann, *Ferrara*, 431-35). Bessarion fut fortement ébranlé par son argumentation (E. Candal, *Bessarion Nicaenus in concilio Florentino*, dans *Orientalia christiana...*, VI, 1940, p. 437).

Ces séances, qui se prolongeaient jusqu'à 23 heures dans un froid glacial, étaient épuisantes. Et le résultat ne répondait pas aux efforts. C. s'en rendait compte. Il insista à plusieurs reprises auprès du pape pour qu'il veuille s'entendre avec l'empereur afin qu'on commence la discussion sur la question principale : la procession du S.-Esprit. Il lutta aussi contre l'abus des interruptions intempestives : même l'empereur se fit rappeler à l'ordre par lui, à la séance du 4 déc., pour être intervenu jusqu'à cinq fois dans une discussion où il n'avait pas la parole.

Dès ce moment, le pape avait rendu à son ancien antagoniste toute sa confiance. Il eut recours à lui pour faire savoir à Traversari son désir de le voir participer aux travaux conciliaires (Traversari, lettre DCCCXLVIII, col. 976). Traversari se fit longtemps prier (G. Hofmann, *Epistolae...*, n. 146). Dans l'entourage pontifical, tous n'étaient pas aussi confiants : il arrivait à Torquemada d'appeler son collègue « l'orateur des Bâlois » (*Apparatus super decretum Florentinum unionis graecorum*, XXXIV, note 2, éd. E. Candal, *Concilium Florentinum*, sér. B, vol. II-1, Rome, 1942). Même les Pères de Bâle nourrissaient encore des illusions à son sujet; ils lui firent proposer de travailler à Ferrare pour gagner des adhérents à leur cause (*M. C.*, III, 32 sq.).

2° *Florence* (25 févr. 1439-début 1442?). — Le siège du concile ayant été transféré à Florence, pour se rendre de Ferrare en cette ville, C. fit route, non avec le pape et les autres cardinaux, partis le 16 janv. 1439, mais avec l'escorte du patriarche de Constantinople. Le voyage et la réception à Florence furent marqués d'imprévus (récit dans Mansi, XXXI, 702, 1561; *Diario Fiorentino*, dans *Arch. stor. ital.*, Ve sér., XIV, 1894-2, p. 296-97). Ayant quitté Ferrare, le 26 janv., d'abord en bateau puis à cheval, ils arrivèrent à Faenza, où ils restèrent bloqués faute de moyens de transport. Un mot de C. à Cosme de Médicis fit dépêcher de toute urgence un convoi d'une centaine de mules (lettre publ. dans *Orientalia christiana...*, V, 1939, p. 233). Les grecs arrivèrent devant Florence le 7 févr. L'empereur y fit son entrée le 13, le patriarche deux jours après, quand C. eut réussi à leur procurer des logements (Müller, *Documenti*, p. 172). Ce fut aussi C. qui se chargea d'assurer divers services, aux frais du concile : envoi de courriers, achat de livres, transcription de documents grecs. En déc. 1439 le pape le fit rembourser (Gottlob, 60, 61, 63, 66).

Durant les neuf premières sessions (du 25 févr. au 24 mars 1439), il fut question de la procession du S.-Esprit, sujet proposé par C. qui demanda aussi que les séances publiques fussent tenues au moins une fois la semaine. Au cours de ces séances il n'intervint que par quelques remarques et des tentatives de conciliation. La mésentente entre les grecs, divisés entre partisans de Bessarion et de Marc d'Éphèse, ayant fait surgir des difficultés sur la procédure à suivre, une délégation latine vint trouver les grecs dans la demeure du patriarche malade. C. prit la parole au nom des latins pour redemander la reprise des réunions publiques communes. Mais il ne put vaincre la répugnance de l'empereur (15 avr.; Mansi, XXXI, 967; Syropoulos, VIII, c. XII, p. 234).

On décida d'un commun accord que deux délégations de dix membres consacreraient huit réunions à poursuivre la discussion des points controversés. C. fit partie de la délégation latine.

Parallèlement à ces réunions bi-partites, C. intervint encore souvent, seul ou avec deux autres cardinaux latins, dans toutes les circonstances et démarches plus délicates. Le pape le désigna comme son porte-parole, lorsque le basileus sollicita une audience pontificale pour obtenir un accommodement au sujet du *Fitioque*. C. eut alors avec le basileus trois entretiens importants (15, 21 et 22 mai; Mansi, XXXI, 978 sq.). Il assista aussi aux deux audiences accordées par le pape à la délégation grecque ou à certains de ses membres (27 mai, 8 juin). Au cours de cette dernière réunion, on se mit d'accord sur le *Fitioque*. Il fut encore un des cardinaux désignés par le pape pour proposer à l'empereur un programme d'aide matérielle et militaire contre la menace turque (1er et 2 juin; Mansi, XXXI, 999; G. Hofmann, *Florenz*, 393). Enfin, il fut du nombre des trois prélats latins invités par l'empereur au synode grec du 13 juin, après la mort du patriarche de Constantinople.

Le 9 juin, le pape fit connaître à une délégation grecque les quatre points moins capitaux sur lesquels il fallait encore s'entendre, avant d'avoir réalisé l'union : purgatoire, primauté romaine, matière de l'eucharistie, épiclèse (Mansi, XXXI, 1004). Au cours des discussions qui se tinrent les jours suivants, C. apporta quelques précisions aux deux discours de Jean de Raguse sur le primat du pape et à celui de Jean de Torquemada sur l'usage de l'azyme (16 et 20 juin; Mansi, XXXI, 1666, 1671, 1676; Hardouin, IX, 958-66). Une formule résumant les quatre points précités fut proposée par les latins. C. réussit à dissiper à son endroit les préventions des grecs et surtout du basileus (Mansi, XXXI, 1014; Hardouin, IX, 966 sq.). Une difficulté surgit encore en dernière heure au sujet de la primauté romaine; elle faillit compromettre toute l'union, le basileus refusant que le séjour des grecs en Occident se prolongeât davantage. C. manœuvra assez habilement pour éviter la rupture (Mansi, XXXI, 1018). Une nouvelle commission bi-partite de deux fois 6 membres fut désignée le 26 juin (Hardouin, IX, 978). A C. revint l'honneur d'y avoir proposé, dès le lendemain, une formule transactionnelle, qui fut admise par les deux parties.

Le terrain ainsi déblayé, un synode partiel des latins fut tenu le 27 juin, en présence du pape. C. y fit un exposé d'ensemble de l'état des pourparlers avec les grecs, sur tous les points controversés, et donna lecture des cinq articles sur lesquels un accord avait été réalisé (Mansi, XXXI, 1689-93; Hardouin, IX, 979 sq.). Les latins nommèrent alors une commission de 12 membres pour rédiger, en accord avec les grecs, la bulle d'union (Hardouin, IX, 982). Cette commission siégea sous la présidence de C., matin et après-midi, dans l'église de S.-François (Mansi, XXXI, 1022 sq.; Hardouin, IX, 983). Quand son travail fut terminé, C., au cours d'un nouveau synode latin, rendit compte au pape du résultat obtenu (4 juill.; Mansi, XXXI, 1689-92; Hardouin, IX, 983). Le 6 juill. 1439, dans la cathédrale de Florence, nouvellement recouverte de sa coupole par Brunelleschi, eut lieu la séance solennelle qui dura douze heures (récit dans *Ricordanze di Messer Gimignano Inghirami*, p. 57 sq.; liste des souscriptions, dans G. Hofmann, *Florenz*, 414-17). Après la grand'messe, C. donna lecture du texte latin du décret d'union, ensuite Bessarion lut le texte grec, puis les deux prélats, les principaux artisans de l'union réalisée s'embrassèrent. Le seul exemplaire authentique de l'acte d'union fut remis au cardinal C. qui le déposa dans une cassette d'argent recouverte de velours et en confia la garde à la Seigneurie de Florence où elle est conservée encore aujourd'hui (publ. dans C. Milanesi,

Giornale storico degli archivi Toscani, Florence, 1857, p. 210-25). A la promotion du 18 déc. 1439, Bessarion reçut la pourpre; cette nomination fut en bonne partie l'œuvre de Cesarini.

Après l'arrivée à Florence de la délégation arménienne (13 août 1439), C. fut désigné pour prendre part aux conversations qui aboutirent à la signature du décret d'union le 22 nov. (G. Hofmann, *Die Einigung der armenischen Kirche mit der katholischen Kirche*, dans *Orientalia christiana...*, v, 1939, p. 151-85).

Ayant réalisé l'union avec les grecs et parallèlement aux conversations avec les arméniens, Eugène IV s'occupa aussi de la question conciliaire. Loin de se borner à une condamnation radicale de toutes les mesures prises à Bâle depuis la convocation du concile de Ferrare (Constitution *Moyses*, 4 sept. 1439; Hardouin, ix, 1004; *M. C.*, iii, 382), il s'attaqua au fond de la question : les rapports entre pape et concile. Dans ce but, il organisa (sept.-oct. 1439) une dispute contradictoire sur la suprématie conciliaire telle qu'elle avait été établie à Constance et à nouveau définie à Bâle (Valois, ii, 202-04). C. fut choisi comme avocat de la thèse conciliaire. Le texte de son exposé n'a pas été conservé. On peut en conjecturer la trame par la réponse qu'y fit, le lendemain, l'avocat de la thèse pontificale, Jean de Torquemada (Hardouin, ix, 1236 sq., surtout 1250-76). Dans cette réponse, Torquemada ne nomme jamais son antagoniste, mais il le fit plus tard dans sa *Summa de Ecclesia*, l. II, C. A ce moment, l'évolution de C. vers le parti pontifical s'était encore accélérée, par suite de l'étude approfondie des textes canoniques à laquelle il s'était livré au cours de ses discussions avec les grecs (*M. C.* iii, 1319). Il interprétait alors, semble-t-il, les décrets de Constance comme établissant une subordination du pape au concile, mais seulement quand la constitution générale de l'Église est en danger (Valois, ii, 304, note 3).

Cette évolution se poursuivit encore. Plus tard, dans un entretien qu'il eut à Vienne avec Aeneas Sylvius, il reconnut sans ambages qu'il s'était trompé (Raynaldi, ann. 1440, n. 10). Il rédigea même sur ce sujet un traité (1440 ou 1441) que les Bâlois qualifièrent de *Tractatus Jutiani Apostate magis perniciosus et plus furiosus* (*M. C.*, iii, 1319).

Lorsqu'on apprit à la Curie la nomination par le concile de Bâle de l'antipape Félix V (5 nov. 1439), C. fut le seul à juger l'événement avec sang-froid : aucun schisme, déclara-t-il, n'était à redouter d'un pape qui avait des enfants et dont la nomination n'était que le résultat d'intrigues familiales et financières (Ciaconius, ii, 862; Pérouse, 334).

Le 12 mars 1440, C. fut un des neuf membres de la commission chargée de déterminer la procédure à suivre pour condamner Félix V, ce qui eut lieu le 23 du même mois (*Ricordanze di Messer Gimignano Inghirami*, dans *Arch. stor. ital.*, Ve sér., i, 1888-1, 60-61).

On ne sait à partir de quelle date C. cessa de participer aux travaux du concile de Florence. Après juin 1440 on n'y relève plus aucune trace de sa présence. Son nom ne figure pas au bas du décret d'union des jacobites, signé le 4 févr. 1442.

IV. Les dernières années. — 1° *Charges et titres divers.* — Tout en continuant souvent à se faire appeler cardinal de S.-Ange, C. échangea son titre cardinalice contre celui de cardinal-prêtre de Ste-Sabine. Sur la date de cet échange, Eubel se contredit à une page de distance (1442 : ii, 76; 1440 : ii, 75). Les deux dates sont d'ailleurs inexactes, comme le prouvent de nombreux documents antérieurs à 1440, où le titre de Ste-Sabine lui est donné, ainsi que les souscriptions où il signe de son nouveau titre. Ce titre apparaît pour la première fois dans un document pontifical du 17 févr. 1435 (Mansi, xxix, 580); celui de S.-Ange lui est donné pour la dernière fois le 12 nov. 1434 (*C. B.*, iii, 249); cependant, il n'est fait mention d'une grand' messe célébrée par le légat qu'à l'occasion de la fête de Pâques 1436 (8 avr.; *C. B.*, iv, 102).

En févr. 1439, C. fut nommé administrateur de l'évêché de Grosseto (Ughelli, iii, 671). Mais Vespasiano se trompe, lorsqu'il affirme que le cardinal Julien refusa toujours d'accepter un autre bénéfice. De 1440 au 7 mars 1444, il administra aussi en commende le siège métropolitain de Tarente (*Ann. pont.*, 1932, p. 130; Eubel, ii, 270, rem. 1). Depuis juin 1439, il eut en commende le monastère cistercien de S.-Pastor au diocèse de Rieti (Eubel, ii, 6, n. 8). Il avait aussi en commende le monastère de S.-Basile à Rome, qu'il résigna le 18 avr. 1440 (*ibid.*, 27, n. 5*a*). En 1439 encore, il fut nommé archiprêtre de S.-Pierre à Rome et, depuis le 23 mai 1443, il fut grand pénitencier (E. Celani, p. 241, n. lxx; E. Göller, *Die päpstliche Poenitentiarie in ihrem Ursprung bis zur Umgestaltung durch Pius V.*, ii-1, Rome, 1911, p. 9). A partir de juin (?) 1439 il fut aussi cardinal protecteur des Franciscains (Wadding, *Annales Minorum*, t. ix, anc. éd., p. 79; nouv. éd., p. 91). A Ferrare, il fut désigné comme protecteur spécial des Lieux saints et, en cette qualité, il envoya à Jérusalem le commissaire de la province orientale des Franciscains, Jean Capistran, pour y destituer de sa charge le procurateur séculier des Lieux saints (Wadding, *op. cit.*, xi, anc. éd., p. 47; nouv. éd., p. 53). Enfin, le 6 ou 7 mars 1444, tandis qu'il était absent en légation, il fut promu cardinal-évêque de Tusculum (Eubel, ii, 29, n. 56*a*; 71 et 75; Celani, n. lxviii, p. 241).

2° *Légation en Europe danubienne.* — Envoyé comme légat *a latere* dans les pays danubiens, auprès de Ladislas II, roi de Pologne et de Hongrie, avec des pouvoirs très étendus (14 bulles datées du 1er mars 1442 sont conservées aux archives Sforza-Cesarini, liste dans Celani), C. partit de Florence le 14 mars (Eubel, ii, n. 22).

Le but de sa mission était : *a)* d'empêcher le roi de suivre les conseils de son cousin, le patriarche d'Aquilée, en prenant parti pour l'antipape bâlois; *b)* de trouver un arrangement entre la reine mère Élisabeth et Ladislas au sujet de la succession au trône de Hongrie; *c)* et surtout d'écarter le danger ottoman de la plaine danubienne, en promouvant une croisade à laquelle prendraient part les armées coalisées de Ladislas, de Jean Hunyade, voïévode de Transylvanie, et de Georges Brankovitch, prince de Serbie (Dlugosz, 768). Par faveur spéciale pour un croisé, les cardinaux lui avaient reconnu le droit de toucher sa part de leurs revenus communs, malgré son absence et pendant toute la durée de celle-ci (Eubel, ii, 28, n. 22).

Pour cette croisade, la collaboration de la flotte vénitienne était nécessaire, afin d'intercepter les Dardanelles. Au cours de son voyage d'aller, C. passa par Venise, dont il obtint facilement le concours (arrivé le 10 mars, d'après Sanuto, dans Muratori, 1103). Il y prolongea cependant son séjour jusqu'au delà du 26 avr. (Iorga, dans *Revue de l'Orient latin*, vii, 61), sans doute pour régler avec la succursale vénitienne de la banque des Médicis le paiement de sa provision de 500 florins par mois (Iorga, *Notes...*, ii, 21-22).

Cela fait, il continua sa route, d'abord vers Vienne afin d'y gagner le Roi des Romains au parti d'Eugène IV (Fraknoi, 108). Mais Frédéric était absent et le légat fut plutôt mal reçu. Il quitta Vienne le jour de la Fête-Dieu (*M. C.*, iii, 978-79; 1318-19).

Dès son arrivée auprès de Ladislas (avant le 27 mai), le légat réussit sans peine à neutraliser l'influence bâloise (cf. Fraknoi, 19-20; T. Zegarski, *Polen und das Baseler Konzil*, Fribourg, 1910, p. 65). Le règlement de

la question dynastique fut plus ardu. C. dut se rendre à deux reprises à Raab (Györ), auprès de la reine mère Élisabeth, mais les conditions du compromis qu'il proposa furent rejetées, les unes par Élisabeth, les autres par la diète hongroise inspirée par Jean Hunyade. Il ne réussit à obtenir qu'un armistice d'un an, avec la promesse de négociations directes entre les deux parties rivales (8 août 1442; Dlugosz, 769 sq.; Fraknoi, 21 sq.). La mort subite d'Élisabeth trancha le différend.

Dans un autre domaine encore, la légation de C. auprès de Ladislas se révéla fructueuse : par un acte daté de Buda (22 mars 1443), Ladislas reconnut aux Églises ruthènes de rite oriental se trouvant dans ses États des droits égaux à ceux dont jouissaient les Églises de rite latin en Pologne et en Hongrie (texte dans M. Harasiewicz, *Annales Ecclesiae Ruthenicae*, Leopol, 1862, p. 78 sq.). C. avait eu une grande part à la concession de ce privilège, qui correspond bien à ses sentiments unionistes (A. Ziegler, *Die Union des Konzils von Florenz in der russischen Kirche*, dans *Das östliche Christentum*, fasc. XLV, Wurtzbourg, 1938, p. 114). Il se pourrait qu'en automne 1442 il soit rentré en Italie. Eubel (II, 28, n. 25*a*) le signale parmi les membres présents à la Curie le 24 octobre.

Restait le problème principal : la croisade. Eugène IV en promulgua la bulle, le 1er janv. 1443 (Raynaldi, ann. 1443, n. 14-19; G. Hofmann, *Epistolae...*, n. 261). Pour la rendre possible, il fallait le soutien de Venise et la neutralité de Vienne. Afin d'obtenir cette dernière, C. fit sonder les dispositions de Frédéric III par l'entremise d'Aeneas Sylvius Piccolomini, entré depuis peu au service de la cour autrichienne (Wolkan, I, n. 45, p. 127); il avait écrit dans le même sens au chancelier Kaspar Schlick. Il reçut en réponse une invitation, en date du 6 mai, à venir à la diète de Presbourg (de Schlick, Wolkan, II, 7 sq.; de l'empereur, *ibid.*, 12 sq.). C. s'y rendit et y obtint la promesse d'un pacte de non-agression entre Frédéric et Ladislas (Iorga, dans *Revue de l'Orient latin*, VII, 80, 83 sq.). Une lettre de Piccolomini à Jean Vrunt, secrétaire de Cologne, donne des détails sur ces tractations et sur le rôle qu'y joua C. (27 mai 1444; Wolkan, I, n. 141, p. 320 sq.). Durant ce séjour (juin 1443), il eut aussi de longues conversations avec Piccolomini, dans le but de le détacher du parti de Bâle. Dans sa bulle de rétractation du 26 avr. 1463 (Fea, 157), Piccolomini, devenu Pie II, et désireux de s'accorder le beau rôle, donne à ces conversations un relief qu'elles n'eurent pas au moment même, si l'on en juge par le contenu d'une lettre écrite par lui, juste après le passage de C. en Autriche, et dans laquelle il s'exprime au sujet du légat et de sa croisade sur un ton hautain et dénigreur (Wolkan, I, n. 63, p. 165).

De Venise, C. avait déjà obtenu l'envoi de 10 000 livres de poudre pour approvisionner l'armée de terre (8 août 1442; Iorga, dans *Rev. de l'Orient latin*, VII, 73). Mais il fallait une aide plus effective. N'ayant pu trouver l'occasion, comme il l'escomptait, de se rendre à Venise, il y suppléa par d'abondantes relations épistolaires (Iorga, *ibid.*, 73, 79, note, 94, 398, 409, 416 sq.). La Sérénissime, en froid avec le pape, se montrait méfiante sous des dehors empressés, mais le légat lui promit qu'elle obtiendrait Gallipoli et Salonique pour prix de son concours (Fraknoi, 42, 54; Ljubitch, 201).

Ainsi garanti, Ladislas décida d'ouvrir les hostilités. Le 22 juill., l'armée des croisés se mit en route. C. l'accompagnait (Dlugosz, 779). Ayant franchi le Danube, elle défit les Ottomans à Nisch (3 nov.) et entra victorieuse à Sofia (lettre de C. à Frédéric III; Wolkan, I, 281; L. Kupelwieser, *Die Kämpfe Ungarns mit den Osmanen bis zur Schlacht bei Mohacs*, Vienne, 1895, p. 67-71, avec carte des opérations militaires). Mais, malgré une seconde victoire à Kounovitsa (24 déc. 1443), les rigueurs de l'hiver et les difficultés d'approvisionnement contraignirent les chrétiens à rejoindre leurs bases de Hongrie. C. rentra à Buda le 2 févr. 1444 (Fraknoi, 39).

Apprenant ces succès et convaincu que la croisade reprendrait avec le retour de la bonne saison, le pape étendit la légation de C. à la Grèce « et aux régions voisines et transmarines » (12 févr. 1444; Theiner, *op. infra cit.*, *Slav.*, I, n. 549; G. Hofmann, *Epistolae...*, n. 274). Les récits et les allusions relatifs à un retour de C. en Italie au cours de sa légation ne s'appuient sur aucun témoignage valable. Par contre, Eugène IV et C. restaient en rapports étroits par messagers : Christophe, évêque de Coron, Étienne de Hongrie, Gérard de Cologne, Reverius de Liège (Iorga, *Notes...*, II, 21-22).

3° *Les pourparlers d'Andrinople et de Szeged* (été 1444). — Les événements qui séparent la campagne de 1443 de celle de 1444 ne sont pas rapportés de manière identique par les historiens. Il faut s'y arrêter, car de la solution adoptée dépend le bien-fondé de la principale accusation qui plane sur la mémoire du cardinal légat.

Jusqu'en ces derniers temps, l'opinion commune était la suivante : conseillé par ses alliés Brankovitch et Hunyade et peu soutenu par l'Occident, Ladislas prêta l'oreille aux ouvertures de son ennemi vaincu. Les pourparlers aboutirent à une trêve de dix ans, conclue à Szeged, le 15 juill. 1444. Après quoi, Mourad II abdiqua, cédant le pouvoir à Mahomet II, encore mineur. Mais C., adversaire de toute trêve et mécontent de n'avoir pas été consulté, mit tout en jeu pour obtenir la dénonciation de l'accord et la continuation de la croisade. Sous l'effet de cette contrainte morale, Ladislas reprit sa parole et ses armes.

Ce récit classique des événements peut s'appuyer sur un ensemble impressionnant de sources (Bleyer, 127 sq.) : sources grecques : Laonicus Chalcocondylas, *Historiarum libri decem*, éd. Bekker, l. VI, Bonn, 1843, p. 316-17, 324-25, dans *Corpus script. hist. Byzant.;* Doucas, *Historia Byzantina*, éd. Bekker, Bonn, 1834, c. XXXII, p. 218, 220, *ibid.;* — sources turques : en particulier deux lettres de Mahomet II, datées de janv. 1445; — sources chrétiennes : Dlugosz, 789 sq.; Aeneas Sylvius Piccolomini, lettre à l'évêque de Passau, 28 oct. 1445 (Wolkan, I, 566); — message de la Diète polonaise de Piotrkow à Ladislas, énumérant les conditions de l'accord (26 août 1444; A. Sokolowski, *Codex epistolaris saec. XV*, I, dans *Monum. medii aevi historica res gestas Poloniae illustrantia*, II-1, Cracovie, 1876, n. CXXV, p. 141-42; — chronique du Bourguignon Jean de Wavrin, dont le neveu Walerand, en sa qualité de commandant de la flotte auxiliaire bourguignonne, avait vu de ses propres yeux le document scellant l'accord conclu (Wavrin, p. 41-46). Tous les auteurs anciens et la plupart des historiens modernes non polonais admettent en substance le même récit. Le jugement qu'ils formulent contre C., responsable de ce « parjure », varie d'après l'appartenance confessionnelle et nationale de ces auteurs. Frankl (p. 42-76) en donne une vue d'ensemble.

Plusieurs historiens polonais n'admettent pas ce récit. D'après eux, il n'y aurait eu aucune trêve conclue entre chrétiens et turcs, tout au plus des pourparlers qui — exception faite de la défection de Brankovitch — n'aboutirent pas (cf. A. Cieszkowski, *Fontes rerum Polonicarum e tabulario reipublicae Venetae*, sér. I, fasc. II, Posen, 1890, p. 122, n. 6; A. Prochaszka, *Uwagi krytyczne o klesce warnenskiej*, « Observations critiques sur la bataille de Varna », dans *Rozprawy Akademii Umiejet nosci*, « Travaux de l'Acad. des sciences », sect. hist. et philos., IIe sér., XIV, Cracovie, 1900, p. 1-60).

Ce non-lieu sans restriction s'appuie sur le silence des sources italiennes capitales : le rapport vénitien (9 sept. 1444) au commandant de la flotte des Dardanelles, qui ne mentionne que « certains pourparlers » (texte dans Ljubitch, 212); — le récit d'Andrea de Palacio, d'après lequel les pourparlers furent engagés par les deux alliés de Ladislas, à l'insu de ce dernier (16 mai 1445; A. Lewicki, *Codex epistolaris sacc. XV*, II, dans *Monum. medii aevi historica res gestas Poloniae illustrantia*, XII, Cracovie, 1891, n. 308, p. 459).

La découverte d'une nouvelle source italienne a permis de renouveler cette question, sans réussir toutefois à trancher le point central de la controverse. Il s'agit d'un groupe de lettres inédites de l'humaniste Ciriaco d'Ancona, de passage à Andrinople vers cette époque. En combinant cette source nouvelle avec les précédentes, on peut résumer comme suit les événements de l'été 1444.

Le 15 avr. 1444, la diète hongroise se réunit à Buda. Le légat y assista et y fit un discours électrisant (Frankl, 19, 26; le texte donné par Antonius Bonfinius, *Rerum Ungaricarum decades*, déc. III, l. V, Hanovre, 1606, p. 445-46, est incertain). Le roi s'engagea par serment à reprendre la croisade, à condition d'être soutenu par l'Occident (Iorga, *Notes...*, III, 108). C. combina un plan de campagne : les armées de terre longeraient le Danube, puis suivraient le rivage de la mer Noire jusqu'à leur jonction avec la flotte qui déboucherait des Dardanelles à leur rencontre. La correspondance échangée entre C., l'ambassadeur Giovanni De Reguardatis et les autorités vénitiennes en mai et juin 1444 parlent de la croisade comme d'un événement décidé (cf. Cieszkowski, *op. cit.*, 91-96, 106-113; Pall, *Ciriaco...*, 27, 37).

Tandis que cela se passait au vu et au su de tous, Ladislas, cédant sans doute aux suggestions de Brankovich et de Hunyade, crut devoir répondre aux avances turques sollicitant des pourparlers : le 22 avr. 1444, il envoya Stoïka Gisdanich, muni de pleins pouvoirs. Celui-ci, accompagné des délégués serbes et transylvains, rencontra le sultan à Andrinople et conclut avec lui, le 12 juin 1444, une trêve de dix ans, qui devait être ratifiée par le roi. La délégation des chrétiens rentra alors en Hongrie, accompagnée d'une nombreuse ambassade turque (J. Turoczi, *Chronica Hungarorum*, part. IV, c. XLI, dans *Scriptores rerum Hung.*, I, Vienne, 1746); elle arriva à Szeged vers la fin juill. Ici les récits divergent. Certains voudraient qu'à ce moment Ladislas eût ratifié le traité conclu par son chargé de pouvoirs. Il y aurait donc eu une paix conclue entre les deux parties, conformément aux indications contenues dans la majorité des sources. Seule la date devrait en être reportée du 15 juill. à la fin du même mois (voir les deux articles de F. Pall). D'autres estiment que tout ce que disent les sources se rapporte à l'accord conclu à Andrinople (cf. surtout les études de O. Halecki).

Quoi qu'il en soit, le 4 août 1444, le roi lança un manifeste annonçant la reprise de la croisade (texte dans Frankl, 48-50; Cieszkowski, *op. cit.*, 119-25; Dlugosz, 794). Aucune allusion n'y est faite à un traité qui aurait été conclu ou ratifié moins d'une semaine auparavant (Becker, 85).

Du point de vue de la critique historique, le problème n'est donc pas résolu. Néanmoins, le revirement qu'il faudrait admettre chez le roi, passant en moins de huit jours de temps de la ratification d'une trêve à la décision de reprendre les hostilités, n'est psychologiquement explicable que pour un motif de la plus haute gravité. Ce motif aurait pu être un événement important (il n'y en eut aucun), ou une influence extérieure, par ex. celle du légat, doublée ou non d'une menace d'excommunication (Pall, *Ciriaco...*, 44).

Une autre hypothèse, c'est que le roi aurait, dès le début, tenté de miser sur les deux tableaux. Toutes les négociations avec Mourad furent menées dans le plus grand secret. Extérieurement, Ladislas poursuivait ses préparatifs de croisade. La veille même de son départ pour rencontrer la délégation turque à Szeged, il écrivit au roi de Bosnie qu'il « était sur le point de partir pour détruire ces maudits Turcs » (24 juill. 1444; Iorga, *Notes...*, II, 407).

Il est certain que des chrétiens considéraient alors avec assez de légèreté une parole donnée à un infidèle, surtout lorsqu'ils étaient liés par ailleurs envers d'autres chrétiens. Faut-il alors supposer que le roi Ladislas, d'accord ou non avec C., aurait dès le début joué la comédie, engagé et mené à terme des pourparlers qu'il était décidé à rompre dès le lendemain? Le légat était un fin diplomate, mais sa vie antérieure montre qu'il a toujours su respecter la frontière séparant la finesse de la fausseté.

Si Ladislas a joué un double jeu (ce qui est loin d'être prouvé), C. n'en fut pas responsable. Rien ne prouve qu'il avait eu connaissance des pourparlers en cours. L'insinuation de Dlugosz (col. 790) ne s'appuie sur rien. Autre chose est qu'ayant appris la conclusion d'un accord désastreux pour la politique chrétienne en Orient, le légat ait considéré un tel accord comme invalide et ait absous le roi de son serment. A en juger par les reproches contenus dans une lettre adressée en juin 1445 par la reine Sophie, mère de Ladislas, à la diète de Hongrie, la thèse de la rupture y aura trouvé de chauds partisans (cf. Sokolowski, *op. et loc. cit.*, II-1, Cracovie, 1876, p. 5; Pall, *Varna*, 12). Bien entendu les prétextes invoqués à cette occasion pour rejeter la responsabilité de la rupture sur les infidèles, et dont Dlugosz (col. 793) se fait l'écho, ne tiennent pas.

4° *La croisade de Varna.* — Décidé à reprendre les armes, Ladislas fut encouragé par les nouvelles favorables que C. venait de recevoir au sujet de la flotte chrétienne croisant dans les Dardanelles et par une missive du basileus Jean VIII Paléologue le suppliant de ne pas déposer les armes et lui promettant le soutien des forces byzantines (texte dans Dlugosz, 790; cf. O. Halecki, *La Pologne et l'Empire byzantin*, dans *Byzanlion*, VII, 1932, p. 64-65; F. Dölger, dans *Byzant. Zeitschr.*, 1932, p. 439-40, tient cette lettre pour inauthentique).

La guerre fut donc rallumée (opérations dans Kupelwieser, *op. cit.*, 83). Mais le retard consécutif aux négociations, la défection de Brankovitch, l'incompétence du commandement de la flotte alliée, et l'aide accordée par les Génois à la flotte ottomane expliquent le désastre qui frappa l'armée chrétienne à Varna (10 nov. 1444).

S'étant heurtée devant les murs de cette ville à des forces turques très supérieures en nombre, l'armée chrétienne accepta la bataille, malgré l'avis du légat qui conseillait de se renfermer dans les murs de la ville. Sur la bataille de Varna (sources et études stratégiques), voir les ouvrages mentionnés dans Pastor, I, 335 et Becker, 86 : surtout H. Zeissberg, *Analekten zur Geschichte des XV. Jahrhunderts*, II, *Erinnerungen an die Schlacht bei Warna*, dans *Zeitschr. für die oesterr. Gymnasien*, XXIIe année, 1871, p. 81-114. Le détachement commandé par C. et portant la bannière de l'Église occupait une position de choc à l'aile droite. Il fut bousculé dès le premier engagement. Quoique blessé, le légat accourut alors au centre de la mêlée pour défendre l'étendard de S. Ladislas. C'est là qu'on le vit pour la dernière fois. Nul ne sut jamais ce qu'il devint (Andreas Palacius de Palacio, *Litterae de clade Varnensi ad Ludovicum cardinalem*, éd. A. Lewicki, *op. infra cit.*, n. 308, p. 459-69).

Les bruits les plus contradictoires coururent : le légat aurait été tué dans la fuite (Laonicus Chalcocondylas, *Historiarum de origine atque rebus gestis Turcorum et imperii Graecorum libri X*, Paris, 1650, p. 337); achevé par un passeur valaque tandis qu'il se débattait dans les eaux du Danube (Dlugosz, 810); tué par des fuyards de sa propre armée (Piccolomini, dans Wolkan, I, 538, 567). Un autre récit voudrait qu'il ait été fait prisonnier, conduit devant le sultan et soumis à de cruelles tortures pour lui faire abjurer la foi; ainsi il serait mort martyr (récit de Gilles Charlier, doyen de Cambrai, qui se prétendit témoin oculaire; cf. Baluze, *Miscellanea*, III, Paris, 1680, p. 301). Tous ces récits sont dépourvus de toute garantie.

On raconta même qu'il était encore vivant en Valachie, ainsi que le roi Ladislas, disparu comme lui, et qu'ils expiaient dans un ermitage le parjure dont ils étaient coupables. Ce bruit ayant circulé à Rome, le pape envoya à Ladislas et au voiévode de Valachie un message demandant des renseignements et une enquête (A. Lewicki, *Codex epistolaris saec. XV*, II, dans *Monum. medii aevi historica res gestas Poloniae illustrantia*, XII, Cracovie, 1891, n. 304-05, p. 452-53).

La nouvelle de sa mort ne parvint à Rome que le 25 juill. 1445; le lendemain un service funèbre fut célébré pour sa mémoire par le Sacré Collège (Eubel, II, 30, n. 72-73). Son oraison funèbre fut prononcée par le Pogge, dans le style ampoulé du temps (texte dans A. Mai, *Spicil. Romanum*, X, Rome, 1844, p. 374-84).

V. Portrait. — Pour juger équitablement Julien Cesarini, il faut distinguer le caractère de l'homme et l'attitude du théologien.

Même en un siècle aussi fécond en éloges dithyrambiques, même en faisant la part des exagérations et des clichés, il est rare de rencontrer une telle unanimité à reconnaître chez un homme un si bel ensemble de qualités humaines et de vertus chrétiennes.

Le plus beau portrait psychologique de C. est sans doute celui de son ami Traversari dans sa lettre CX à l'évêque de Cervia (éd. Mehus, col. 141-42). Le Pogge dans son éloge funèbre et Vespasiano qui l'avait approché à Florence sont aussi très louangeurs. De même Aeneas Silvius Piccolomini ne tarit pas d'éloges à son endroit (voir lettre CLXVII au duc de Milan; Wolkan, I, 490). Jean de Ségovie, qui se trouvait pourtant alors dans le camp opposé au sien, le qualifie de *homo indeviabitis et inflexibilis* (*M. C.*, III, 688; *D. RA.*, XV-2, n. 350, p. 760). Le cardinal Branda avait coutume de dire que si toute l'Église venait à se corrompre, lui seul suffirait à en donner une image dans sa pureté primitive. Il entretenait sa pureté de conscience par une confession quotidienne. Guiraud (p. 318) a rassemblé une belle collection de détails sur sa piété, son esprit de mortification, sa charité. Cette dernière était proverbiale : il lui arrivait de passer une journée entière à visiter les malades; même s'il s'agissait d'un simple palefrenier ou d'un gâte-sauce, ses domestiques malades devaient recevoir deux fois par jour la visite du médecin. Se souvenant de ses débuts difficiles, il aidait volontiers les étudiants pauvres en payant leurs études à Pérouse, Bologne ou Sienne.

Toutes ces belles qualités étaient rehaussées par un extérieur attrayant et un tact sachant allier la simplicité des rapports privés avec le sens de la grandeur due à son rang. A en juger par une médaille commémorative dont le seul exemplaire connu est au *British Museum* (reprod. dans Becker, frontispice; description, *ibid.*, p. 13-14, note 27), c'était un homme aux traits doux et réguliers.

C. n'était pas riche et ne le devint jamais. Il ne profita pas de ses hautes fonctions pour s'enrichir; il trouvait l'argent de ses aumônes en renonçant au luxe de la table et en vendant les doubles de sa bibliothèque. Ses contemporains ont pourtant exagéré son détachement, en affirmant qu'à part l'évêché de Grosseto il ne posséda aucun bénéfice. Il savait les demander et les accepter avec modération; ses plaintes ne sont pas l'expression d'un désir de lucre mais de réelles difficultés à subvenir au train d'une maison qui ne comptait que 30 personnes et 18 mules. Le fonctionnaire de la Curie qui rédigea, vers 1436, un plan destiné à circonvenir le légat alors à Bâle et à payer son adhésion au parti pontifical par l'octroi de quelque bon bénéfice (*C. B.*, I, 436-37) témoigne d'une méconnaissance de son caractère.

Pas assez riche pour être mécène, il comptait pourtant parmi les meilleurs soutiens de l'humanisme naissant du *Quattrocento*. Chez les Latins, ses modèles préférés étaient Cicéron, S. Augustin et Lactance (Voigt, *Aeneas Sylvius*, I, 216). Il avait reçu des leçons de grec de Traversari et se fit offrir par lui, à l'occasion de sa promotion cardinalice, la traduction d'une Vie de S. Grégoire de Nazianze (*Epist.*, LXIII, CCCV et DCCCXXXVII, 101, 396, 959; cf. Guiraud, 140). Il emprunta encore à Traversari diverses traductions, dont un S. Jean Chrysostome, que le camaldule faisait recopier par deux moines de Ste-Marie-des-Anges, Michel et Nicolas (*Epist.*, CCXXIX, CDXCVIII, CDXCIX, 300, 616, 617). Il profita du séjour à Bâle de son ami helléniste pour parfaire sa connaissance du grec dans un « Boèce grec et latin » (*ibid.*, CDXCIX, 617). Un autre traducteur, Lapo da Castiglionchio, lui traduisit les Vies d'Aratus et de Pélopidas par Plutarque (Traversari, *Epist.*, CMXLVIII, 1117; Guiraud, 149, 255). Léonard l'Arétin lui dédia une histoire de la guerre contre les Goths (Mancini, 177, 191). C. profitait de ses déplacements en pays étrangers pour acquérir, à son compte ou à celui de ses amis comme le Pogge et Niccolo Niccoli, des livres ou des manuscrits anciens dont il avait la passion (G. Voigt, *Die Wiederbelebung des klassischen Altertums*, 3e éd., I, Berlin, 1893, p. 234, 249, 298). Pour tous les frais de transport de livres, il avait conclu un arrangement avec la banque de Médicis (Traversari, *Epist.*, CDXCVIII, DCCCXLVIII, 616, 977). A partir de 1438, l'humaniste Giovanni Tortelli fit partie de sa maison (cf. Mancini, *loc. infra cit.*). A Florence, C. compta parmi le cercle d'humanistes réunis en cette ville à l'occasion du concile. Par l'entremise de Bessarion il entra en relations avec des lettrés byzantins. Il apprit aussi l'hébreu avec Gianazzo Manetti et Vespasiano rapporte (I, 172) qu'il gagna à la foi chrétienne et baptisa de ses propres mains un autre membre de ce cercle de lettrés, le médecin israélite Giovanni Agnolo.

Il s'intéressait aussi aux choses rares et curieuses. Peu avant la fin de sa vie, il fit expédier des Balkans à Eugène IV un dromadaire capable d'abattre 100 milles en un jour (Attichy, 121; Mancini, 201).

Quoi qu'on en ait dit, il ne semble pas qu'un reproche sérieux puisse être adressé à son attitude extérieure. En vrai juriste de son époque, ancien élève de Bologne et de Padoue, C. ne pouvait être qu'un adhérent convaincu de la théorie conciliaire, adversaire de tout curialisme. Il était persuadé que, dans le conflit entre Rome et Bâle, le pape défendait une position intenable et il croyait agir dans l'intérêt supérieur de l'Église en le suppliant de modifier son attitude. Et il ne se gênait pas pour le lui dire (par ex. lettre du 5 juin 1432; *M. C.*, II, 209). Mais il n'était pas partisan d'une politique de coups d'épingles. D'accord pour combattre tout ce qui pouvait être à l'origine d'abus, il voulait que les mesures prises dans le cadre d'une *reformatio capitis* tinssent compte des exigences de l'équité (provision à assurer en échange de la suppression des annates), et s'opposait à des projets dont

le seul résultat eût été d'attenter à la dignité du Siège apostolique sans aucun profit pour la réforme (pouvoirs de légat *a latere* proposés pour l'ambassade conciliaire en France). Lorsque l'expérience lui eut ouvert les yeux, en toute loyauté il ne s'obstina pas et se rallia consciemment à une thèse qu'il avait d'abord combattue. Ainsi qu'il l'expliqua plus tard à Piccolomini, « c'est le privilège de l'être libre que de pouvoir abandonner l'erreur pour la vérité » (Fea, 157-58).

Œuvres. — La trop courte vie de C., accaparée par les fonctions extérieures, ne lui laissa pas le temps de produire d'œuvres importantes. Les écrits qu'il composa à l'occasion des travaux conciliaires (discours de controverse théologique ou d'apparat) ont été signalés à leur place au cours de cet article. En dehors d'eux, il ne reste de lui qu'une abondante correspondance (aucun inventaire ni édition d'ensemble).

Sources. — Aeneas Sylvius Piccolomini (Pie II), *Opera omnia*, Bâle, 1551, p. 3-81, 115-24. — W. Altmann, *Die Urkunden Kaiser Sigmunds, 1410-1437*, Innsbruck, 1896-1900, 2 vol., dans *Regesta Imperii*, xi. — François Baix, *La Chambre apostolique et les « Libri annatarum » de Martin V (1417-1431)*, vol. i, Bruxelles-Rome, 1947, p. xcviii, dans *Analecta Vaticano-Belgica*, xiv. — E. Cecconi, *Studi storici sul concilio di Firenze*, i, Florence, 1869. — E. Celani, *Le pergamene dell' archivio Sforza-Cesarini*, dans *Arch. della Soc. rom. di storia patria*, xv, 1892, p. 238-41. — Chevalier, *B. B.*, 844. — *Concilium Basiliense. Studien und Quellen zur Geschichte des Concils von Basel*, éd. par la *Historische und antiquarische Gesellschaft von Baset*, Bâle, 1896-1936, 8 vol. (sigle : *C. B.*). Comprend diverses sources, dont la principale est le Protocole du concile d'après le *manuale* du notaire Pierre Brunet, éd. J. Haller (vol. ii-iv). — Bartolommeo di Michele del Corazza, *Diario Fiorentino, ann. 1405-1438*, dans *Arch. stor. ital.*, Ve sér., xiv, 1894, p. 282, 296-97. — *Deutsche Reichstagsakten*, vol. ix-xii, xv-xvi, Gotha, 1898-1935 (sigle : *D. RA.*). — J. Dlugosz, *Historia Polonica*, éd. Leipzig 1711, vol. i, l. XII, col. 768-810. — Eubel, i, 34, 49; ii, 6, 27-29, 71, 75, 76. — Fabricius, *Bibliotheca latina mediae et infimae aetatis*, vi, Padoue, 1754, p. 16, 18. — C. Fea, *Pius II Pont. maximus a calumniis vindicatus*, Rome, 1823. — H. Giustiniani, *Acta sacri oecumenici concilii Florentini*, Rome, 1638. — Hardouin, *Acta conciliorum*, viii-ix, Paris, 1714. — G. Hofmann, *Concilium Florentinum : i, Erstes Gutachten der Lateiner über das Fegfeuer*, dans *Orientalia christiana periodica*, xvi, 1929; iii, *Denkschrift des Kardinals Cesarini über das Symbolum, ibid.*, xxii, 1931, p. 5-62; *Briefe eines päpstlichen Nunzius in London über das Konzil von Florenz, ibid.*, v, 1939; *Epistolae pontificiae ad concilium Florentinum spectantes*, Rome, 1940-46, 3 vol. — N. Iorga, *Notes et extraits pour servir à l'hist. des croisades du XVe s.*, vol. ii, iii, Paris, 1899-1902. Avaient paru en partie dans *Revue de l'Orient latin*, iv, 1896, p. 25-118, 226-320, 503-622; v, 1897, p. 108-212, 311-88; vi, 1898, p. 50-143, 370-434; vii, 1899-1900, p. 38-107, 375-429; viii, 1900-01, p. 1-115, 267-310. — S. Ljubić, *Listine o odnosajih izmedyn juznoga slavenstva i Mletacke Republike*, « Documents sur les relations entre les Slaves du Sud et la république de Venise », ix, 183 sq., 192 sq., 212, 216, dans *Monumenta spectantia historiam Slavorum meridionalium*, xxi, Zagreb, 1890. — Mansi, xxix-xxxi. — E. Martène et U. Durand, *Veterum scriptorum et monumentorum... amplissima collectio*, viii, Paris, 1733. — *Monumenta conciliorum generatium s. XV*, 4 vol. (sigle *M. C.*). En particulier : t. i, Jean de Raguse, *Initium et prosecutio Basiliensis concilii*, éd. Palacky; t. ii-iii, Jean de Ségovie, *Historia gestorum generalis synodi Basiliensis*. — G. Müller, *Documenti sulle relazioni delle città Toscane coll' Oriente cristiano e coi Turchi*, Florence, 1879. — L. Petit, *Documents relatifs au concile de Florence*, i, *La question du purgatoire à Florence;* ii, *Œuvres anticonciliaires de Marc d'Éphèse* (cf. R. Graffin-F. Nau, *Patrologia orientalis*, t. xv-1, xvii-2), Paris, 1920, 1923. — Poggius Florentinus (Bracciolini), *Oratio in funere Rev. card. D. Jul. Cesarini Romani*, éd. Mai, dans *Spicilegium Romanum*, x, Rome, 1844, p. 374-84. — *Repertorium Germanicum, Pontifikat Eugens IV.*, vol. i, par R. Arnold, Berlin, 1897. — *Ricordanze di Messer Gimignano Inghirami*, dans *Arch. stor. ital.*, Ve sér., i, 1888-1, p. 20-68. — Marino Sanuto, *Vite dei duchi di Venezia*, dans Muratori, *Rerum ital. scriptores*, anc. éd., xxii, 1053-56, 1103, 1109-13. — S. Syropoulos, Ἱστορία τῆς ἐν Φλωρεντίᾳ συνόδου, éd. R. Creyghton, *Vera historia unionis non verae inter latinos et graecos, sive concilii Florentini exactissima narratio*, La Haye, 1660. — A. Theiner, *Vetera monumenta historica Hungariam sacram illustrantia*, Rome, 1860, p. 206-12, 272; *Vetera monumenta Slavorum meridionalium historiam illustrantia*, i, Rome, 1863, n. 547, 549-551. — Ambrosius Traversari, *Epistulae et orationes*, éd. Mehus, Florence, 1759. — Vespasiano Florentino (da Bisticci), *Vite di uomini illustri*, éd. Mai, dans *Spicilegium Romanum*, i, Rome, 1839, p. 166-84; éd. Frati, i, Bologne, 1892, p. 109 sq. — Jehan de Wavrin, *Recueil des Croniques et anchiennes istories de la Grant Bretaigne a present nommé Engleterre*, éd. Hardy, dans *Rerum Britannicarum medii aevi scriptores*, vol. v, Londres, 1891, p. 16-57. — R. Wolkan, *Der Briefwechsel des Eneas Silvius Piccolomini*, i, *Briefe aus der Laienzeit (1431-1445)*, 2 vol., dans *Fontes rerum Austriacarum. Diplomataria et acta*, lxi, lxii, Vienne, 1909.

Travaux. — La seule biographie moderne de Cesarini est formée par un ensemble de deux thèses, se complétant l'une l'autre : H. Fechner, *Giuliano Cesarini bis zu seiner Ankunft in Basel*, diss. Marbourg, Berlin, 1907; P. Becker, *Giuliano Cesarini*, diss. Kallmünz, 1935. — Voir en outre : F. Abert, *Papst Eugen IV.*, Mayence, 1884 (voir sur cet ouvrage Becker, *op. cit.*, p. 19, note 13). — G. Andres, *Catalogo de codici manoscritti della famiglia Capitupi di Mantova*, Mantoue, 1797, p. 27, 100-16. — D. Angyal, *Le traité de paix de Szeged avec les Turcs (1444)*, dans *Revue de Hongrie*, vii, 1911, p. 254-68, 374-92. — *Ann. pont.*, 1932, p. 130. — B. Arle, *Beiträge zur Geschichte des Kardinalkollegiums in der Zeit vom Konstanzer bis Tridentiner Konzil*, diss. Bonn., 1904, p. 35 sq. — J. Aschbach, *Geschichte Kaiser Sigmunds*, Hambourg, 1838-45, 4 vol. — L. d'Attichy, *Flores hist. S. R. E. cardinalium*, ii, Paris, 1660, p. 105-22. — J. Bleyer, *Einige Bemerkungen über den Szegediner Friedensschluss und die Schlacht bei Warna*, dans *Mitt. des Instituts für oesterreich. Gesch.*, xxv, 1904, p. 127-37. — E. Bursche, *Die Reformarbeiten des Basler Konzits*, diss. Bâle, 1921. — L. Cardella, *Memorie storiche de' cardinali della santa romana Chiesa*, iii, v-2, Rome, 1793. — M. Catalanus, *De vita et scriptis Dominici Capranicae cardinalis*, Fermo, 1793. — A. Ciaconius-Oldolnus, *Vitae et res gestae Pont. Roman. et S. R. E. cardinalium*, ii, 1677, p. 861-63. — A. Dini-Traversari, *Ambrogio Traversari e i suoi tempi*, Florence, 1912. — R. Durst, *Königin Elisabeth von Ungarn und ihre Beziehungen zu Oesterreich (1439-1442)*, *Gymnasialprogramm Böhmisch-Leipa*, 1907-10. — G. J. Eggs, *Purpura docta*, ii, Munich, 1714, p. 82-103. — F. Fiorentino, *Il risorgimento filosofico nel Quattrocento*, Naples, 1885, p. 13 sq. — V. Fraknoi, *Cesarini Julian bibornok magyarorszagi papai követ clete*, « Vie du cardinal Cesarini, légat pontifical en Hongrie », Budapest, 1890. — P. Frankl, *Der Friede von Szegedin und die Geschichte seines Bruches*, diss. Berne, 1903. — A. Gottlob, *Aus den Rechnungsbücher Eugens IV., zur Geschichte des Florentinums*, dans *Hist. Jahrbuch*, xiv, 1893, p. 39-66. — A. Gottschalk, *Kaiser Sigmund als Vermittler zwischen Papst und Konzil*, diss. Erlangen, 1911. — J. Guiraud, *L'Église et les origines de la Renaissance*, Paris, 1902. — O. Halecki, *La croisade de Varna*, dans *Bull. of the Intern. Committee of hist. sciences*, vol. xi-4, 1939, p. 485-95; *The crusade of Varna, a discussion of controversial problems*, New-York, 1943, dans *Polish Institute Series*, n. 3. — J. Haller, *Die Kirchenreform auf dem Konzil zu Basel*, dans *Korrespondenzblatt des Gesammtvereins der deutschen Geschichts-und Altertumsvereine*, Berlin, 1910. — Hefele-Leclercq, vii, 667 sq. — J. Hergenröther, *E. S. Kardinal Julian Cesarini*, dans *Würzburger kath. Wochenschrift*, éd. F. X. Himmelstein, 3e ann., v, Wurtzbourg, 1856, n. 24, p. 369-76; n. 25, p. 387-91. — G. Hofmann, *Die Konzilsarbeit in Ferrara*, dans *Orientalia christiana periodica*, iii, 1937, p. 110-40, 403-55; *Die Konzilsarbeit in Florenz, ibid.*, iv, 1938, 157-88, 373-422. — W. von Hofmann, *Forschungen zur Geschichte der kuriaten Behörden vom Schisma bis zur Reformation*, ii, Rome, 1914, p. 91, n. 8, dans *Bibl. des kgl. preuss. hist. Instituts in Rom*, xii-xiii. — A. Huber, *Die Kriege zwischen Ungarn und die Türken, 1440-1443*, dans *Arch. für oesterreich. Gesch.*, lxviii, 1886, p. 159. — R. Jenkins, *The last Crusader, or the life and times of cardinal Julian of the house of Cesarini*, Londres, 1861. — M. Koch, *Die Kirchenpolitik König Sigmunds während seines Romzuges, 1431-1433*, diss. Leipzig, 1906. — E. König, *Kardinal Giordano Orsini*, dans *Studien und Darstellungen aus dem Gebiet der Gesch.*, vol. v-1, 1906,

p. 62, 69-71, 83, 116. — P. Lazarus, *Das Baseler Konzil. Seine Berufung und Leitung, seine Gliederung und Behördensorganisation*, dans *Historische Studien*, vol. c, Berlin, 1912. — G. Mancini, *Giovanni Tortelli*, dans *Arch. stor. ital.*, LXXVIII-2, 1920, p. 161-268. — F. Palacky, *Geschichte von Böhmen*, III-IV, Prague, 1845-60. — F. Pall, *Ciriaco d'Ancona e la Crociata contra i Turchi*, dans *Ac. roumaine, Bull. de la sect. hist.*, XX, 1938, p. 9-68; *Autour de la croisade de Varna : la question de la paix de Szeged et de sa rupture (1444)*, *ibid.*, XXII, 1941, p. 144-58. — Pastor, I, 875. — G. Pérouse, *Le cardinal Louis Aleman*, Paris, 1904. — G. Pray, *Annales rerum Hungariae*, II, 358 sq.; III, 1-31, Vienne, 1764-66. — Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, éd. Mansi, t. IX, 1423-1453, Lucques, 1752. — R. Thommen, *Basel und das Baseler Konzil*, dans *Baseler Jahrbuch*, 1895. — G. Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, vol. VI-1, Florence, 1807, p. 274 sq. — P. de Toeth, *Il beato card. Nicolo Albergati e i suoi lempi, 1375-1444*, Acquapendente, 1934, 2 vol. — J. Toussaint, *Les relations diplomatiques de Philippe le Bon avec le concile de Bâle (1431-1449)*, Louvain, 1942. — F. Ughelli, III, 671-80. — N. Valois, *Le pape et le concile (1418-1450)*, Paris, 1909, 2 vol. — E. Vansteenberghe, *Le cardinal Nicolas de Cues (1401-1464)*, Paris, 1920. — H. Vast, *Le cardinal Bessarion (1403-1472)*, Paris, 1878. — G. Voigt, *Die Wiederbelebung des klassischen Altertums*, 3e éd., Berlin, 1893, I, 234, 249, 298; II, 24, 30; *Enea Silvio de' Piccolomini als Papsl Pius II. und sein Zeitalter*, vol. I, Berlin, 1856. — R. Zwölfer, *Die Reform der Kirchenverfassung auf dem Konzil zu Basel*, dans *Basler Zeilschrift für Geschichle und Altertumskunde*, XXVIII et XXIX (1929 et 1930).

Roger MOLS.

3. CESARINI (JULIEN) junior (1466-1510), petit-neveu du précédent. Fils de Gabriel Cesarini et de Giulina (ou Godina) Colonna. Né à Rome, le 20 mai 1466. Cette date est prouvée par une inscription commémorative de la *diaeta statuaria* dédicacée le jour anniversaire de ses trente-quatre ans (Lanciani, *Storia degli scavi*, I, 133). Dès 1484, il est *conservatore di Roma* et se voit confier la seconde garde du Vatican durant le conclave d'Innocent VIII. Entre autres postes honorifiques, il occupa ceux de protonotaire apostolique, chanoine de S.-Pierre au Vatican (probablement depuis 1490), 43e abbé de S.-Michel de Cuxa (dioc. de Perpignan), d'archiprêtre de Ste-Marie-Majeure (début 1503); il obtint aussi sous Jules II l'abbaye de Nonantule, dont les revenus étaient estimés à 1 600 florins d'or.

Alexandre VI le nomma cardinal-diacre du titre des SS.-Serge-et-Bacchus (20-23 sept. 1493). Promu au siège d'Ascoli-Piceno le 14 févr. 1500 (Eubel, II-2, 108; Ughelli et Gams donnent le 19 févr.), il ne résida jamais dans son diocèse. Il échangea son titre cardinalice contre celui de S.-Ange, le 29 nov. 1503 (Eubel, III, 82; Cristofori donne le 31 mai).

Grandis, pomposus et totus in vita et virtute magnificus, dit de lui Grassi dans son *Diaire* (cf. Burchard, *Liber notarum*, p. 462). Il fut traité avec des honneurs inaccoutumés par Charles VIII, lors du passage de celui-ci à Rome le 2 janv. 1495 (récit authentique dans Pastor, III, 409, note 2). Du 27 mai au 27 juin, il fut du nombre des vingt cardinaux qui accompagnèrent le pape, lorsque celui-ci se retira à Orvieto, puis à Pérouse, pour éviter de rencontrer le roi de France. Grâce au *Liber notarum* de Jean Burchard, il est possible de suivre ses principaux faits et gestes, de 1496 à 1506; la table alphabétique des matières donne l'énumération détaillée de plus de cent cérémonies auxquelles il assista, durant les pontificats d'Alexandre VI et de Jules II.

Au conclave de sept. 1503, il fut le seul à avoir voté, dès le premier tour, pour les deux cardinaux qui occupèrent cette année même la chaire de S. Pierre : Pie III et Jules II. Au conclave d'oct. 1503, son vote était acquis d'avance au cardinal della Rovere. Il accompagna Jules II durant sa première expédition à Bologne : voyage d'aller, 26 août-11 nov. 1506; séjour à Bologne; voyage de retour, 22 févr.-28 mars 1507 (nombreux détails dans le *Diaire* de Paride Grassi, maître des cérémonies de la chapelle pontificale). A peine rentré à Rome, Cesarini repartit sans délai pour l'Italie du Nord, où son passage à Milan et à Brescia pour des affaires privées est signalé fin avr. (Sanuto, VII, 56-58).

Il fut emporté subitement, après une maladie de six jours, le 1er mai 1510, à Rome, et fut inhumé à Ste-Marie *in Ara Coeli*. Mécène accompli, on lui doit l'aménagement du plus ancien « jardin antique » *(diaeta statuaria)* destiné « à ses études et au délassement honnête de ses familiers ». L'inauguration en eut lieu le 20 mai 1500, jour anniversaire de ses trente-quatre ans (voir l'inscription dans Hülsen, p. VI).

F. Albertini, *De mirabilibus novae urbis Romae*, éd. A. Schmarsow, Heilbronn, 1886, p. 28. — *Ann. pont.*, 1935, p. 115. — *Johannis Burckardi « Liber notarum »*, dans Muratori, éd. Città di Castello, t. XXXII, part. I, p. 610-611. — Cardella, *Memorie storiche de' Cardinali*, III, 263-64. — Ciacconius-Oldoinus, III, 179. — Eubel, II-2, 23; III, 5, 9, note. — Paride Grassi, *Le due spedizioni militari di Giulio II, tralte dal « Diario »*, éd. L. Frati, *Documenti e studi pubblicati per cura della R. deputaz. di storia patria per la provincia di Romagna*, I, Bologne, 1886. — C. Hülsen, *Römische Antikengärten des XVI. Jahrh.*, dans *Abhandl. der heidelb. Akad. der Wiss.*, Phil.-hist. Kl., IV, Heidelberg, 1917, p. VI. — M. Sanuto, *I diarii*, vol. I-X. — Ughelli, I, 470-71.

Roger MOLS.

CÉSAROPOLIS (Καισαρόπολις), évêché de la Macédoine IIe, dépendant de Philippes. Cette ville est de fondation assez tardive et ne remonte probablement pas au delà du IXe s. de notre ère. Elle portait le titre d'un césar byzantin et l'on a tout lieu de croire que ce personnage n'est autre que Mousélé, un des gendres de l'empereur Théophile, qui conduisit des opérations militaires dans cette région vers 830. En tout cas, l'évêché paraît pour la première fois dans la Notice épiscopale dite de Léon le Sage (H. Gelzer, *Ungedruckte und ungenügend veröffentliche Texte der Notitiae episcopatuum*, dans *Abhandl. der kgl. bayer. Akad. der Wiss.*, part. I, t. XXI, sect. III, p. 558). On le retrouve au XIe s. dans la *Nova Tactica* (H. Gelzer, *Georgii Cyprii descriptio orbis Romani*, p. 80, n. 1707), et dans une notice contemporaine de Basile II le Bulgaroctone (G. Parthey, *Hieroclis Synecdemus et Notitiae graecae episcopatuum*, p. 123, n. 578).

On ne connaît pas l'histoire de ce diocèse, sauf qu'il fut plus tard soumis à la métropole de Zichna. Il dut disparaître au XIVe s., lorsque les Turcs s'emparèrent de la région. La ville se trouvait dans le thème de Serrès, et Stilpon P. Kyriakidès (dans Βυζαντιναὶ μελέται, II-IV, Thessalonique, 1939, p. 268-70) a proposé d'en voir le site sur la colline appelée Yilan Kale; d'autres le placent à Sarli.

Il n'a pas encore été découvert d'évêques grecs de ce siège tardif. En revanche le titre de Césaropolis a été conféré plus de dix fois dans l'Église romaine depuis le XVIIe s. : Julien de S.-Germain, auxiliaire à Paris; François Picquet (1674-85), vicaire apostolique de Chypre, Alep et Tripoli; Louis Gorski, des Écoles pies (17 sept. 1781-† après 1821), suffragant de Coujavie; Joseph Pecci (23 nov. 1839-1er mars 1841), coadjuteur à Gubbio; Sigismond Deaky (12 juill. 1841-† 1872), auxiliaire à Györ; Jean-Cuthbert Hedley, O. S. B. (25 juill. 1873-18 févr. 1881), coadjuteur à Newport; Pierre Stumpf (13 mai 1881-17 nov. 1887), coadjuteur à Strasbourg; Félix Midon, M. E. P. (23 mars 1888-15 juin 1891), vicaire apostolique du Japon central; Étienne Porro (8 avr. 1908), auxiliaire à Serajevo; Hermann-Joseph Straeter (19 juin 1922-16 mars 1943), auxiliaire à Cologne, puis à Aix-la-Chapelle; Marc Glaser (10 juin 1943), adm. apostolique de Jassy.

Stilpon P. Kyriakidès, dans Βυζαντιναὶ μελέται, II-IV, Thessalonique, 1939, p. 266-70. — *Ann. pont.*, 1916, p. 387.
R. Janin.

CESCOMES (Arnauld). Voir Arnauld (7), *D. H. G. E.*, IV, 500-08.

CÉSÈNE, ville des Romagnes (province de Forli), d'environ 20 000 habitants. Les origines de son siège épiscopal ne nous sont point connues, car on ne peut accorder aucun crédit à la tradition qui rattache sa hiérarchie aux disciples de S. Paul, Timothée et Philémon. De même les dix-neuf premiers personnages qui figurent dans la liste d'Ughelli appartiennent à la légende. Les premières données certaines ne remontent pas au delà de la deuxième moitié du VIe s., date à laquelle le siège était occupé par Natale. Au cours du siècle suivant et vraisemblablement pour des raisons politiques, Césène, qui jusque-là avait relevé directement du S.-Siège, passa sous la juridiction de Ravenne. Occupée par les Grecs, puis par les Goths, elle fit partie de l'exarchat, et son histoire n'est autre que celle des Romagnes. Détruite par Bérenger, elle fut concédée par Grégoire V à Gerbert, patriarche de Ravenne (998). Ville épiscopale jusqu'au XIe s., elle devint, à cette époque, une ville libre, tantôt alliée, tantôt ennemie des cités voisines. En 1333, Francesco Ordelaffi en fut nommé vicaire par Jean XXII. Assiégée et prise par Albornoz, Césène passa sous l'autorité directe du S.-Siège et fut gouvernée par des recteurs. Concédée par Urbain VI aux Malatesti (1379), cette famille la conserva jusqu'à la mort de Malatesta Novello (1465). Incorporée définitivement aux États de l'Église, Jules II dota la ville d'une constitution qu'elle conservera, avec de légères modifications, jusqu'à la Révolution française. En 1777, Pie VI rattacha au diocèse de Césène un certain nombre de paroisses qui avaient appartenu autrefois à celui de Rimini. De nos jours, le diocèse de Césène compte environ 95 000 âmes réparties en 68 paroisses. Parmi les monastères fondés dans la ville épiscopale, le couvent des frères mineurs a droit à une mention spéciale en raison de la bibliothèque que Matteo Nuti y édifia, de 1447 à 1452, grâce à la munificence de Malatesta Novello. Au fonds primitif, riche de manuscrits et d'imprimés rares, fut unie, en 1878, la bibliothèque Piana, que Pie VII avait léguée aux bénédictins de Sta Maria di Monte (A. Campana, *Bibl. della provincia di Forli,* dans *Tesori bibliografici d'Italia : Emilia,* Milan, 1931, p. 83-110).

Liste des évêques. — Natale, c. 560. — Concordio, 603. — Mauro, 649, 672 (?). — Floro, 680. — Costantino de Césène, 690. — Candido, 702. — Marcello, 709. — Claudio Mancio, 742. — Antonio, 769. — Giovanni, 804. — Romano, 826. — Floro, 858, 861. — Pietro, 877. — Mauro, 934-46. — Costanzo, 946. — Goffredo de Césène, 954-70. — Guido, 972-88. — Sergio, 997, 1001. — Mannazio, 1016. — Giovanni de Césène, 1042-57. — Desiderio de Césène, 1057-64. — Aldebrando, 1065-82. — Gebizone Ottardi, 1083. — Ugone de Césène, 1106-25. — Benno de' Cocliti, 1126-49. — Oddone de Césène, 1149-59. — Leonardo, 1175-85. — Leto de Césène, 1186-1207. — Oddone Mainardi, 1207-c. 1223. — Manzino de Césène, 1232-58. — Michele de Césène, 1259-62. — Francesco de Césène, 1263-c. 1270. — Averardo de Saxe, 1271-c. 1274. — Aimerico de Césène, 1274-91. — Leonardo de Césène, 1291-1313. — Giovanni Ricciardelli, 1313-21. — Gerardo de Fano, 1323-24. — Tommaso del Murro, 1324-26. — Ambrogio, 1326-33. — Giovanni Acciaiuoli, 1334. — Bernardo Martellini, 1342-48. — Guglielmo Mirogli, 1348-58. — Vitale de Césène, 1358-63. — Bencivenne de Bologne, 1363-64. — Lucio Savelli, 1364-74. — Giovanni Bertet, 1374-76. — Luigi Alvisi, 1376-78. — Giacomo, 1378 (?). — En 1380, Clément VII, ayant transféré au siège d'Angoulême G. Bertet, nomme à celui de Césène Zenobio, évêque de Tortiboli. — Giacomo Boschetti, 1391-94. — Giacomo Saladini, 1398-1404. — Gregorio Malesardi, 1405-19. — Vittore de Rimini, 1419-25. — Paolo de Césène, 1425. — Paolo de Meldola, 1426-31. — Antonio de Fossombrone, 1436-75. — Domenico Camisati, 1475. — Giovanni Venturelli, 1475-86. — Pietro Mezi, 1487-1504. — Fazio Santori, 1504-10. — Cristoforo Spiriti, 1510-56. — Odoardo Gualandi, 1557-88. — Camillo Gualandi, 1588-1609. — Michelangelo Tonti, 1609-22. — Francesco Sacrati, 1622-23. — Lorenzo Campeggi, 1623-28. — Pietro Bonaventura, 1628-53. — Flaminio Marcellini, 1655-77. — Giacomo Elefantucci, 1677-79. — Vincenzo M. Orsini, 1680-86. — J. Casimiro Denhoff, 1686-97. — Giovanni Fontana, 1697-1716. — Marco Battaglini, 1716-17. — Francesco Sav. Guicciardi, 1718-25. — Giov. Batt. Orsi, 1725-34. — Guido Orselli, 1734-63. — Francesco Aguselli, 1763-91. — Carlo Bellisomi, 1795-1808. — Francesco Sav. Castiglioni, 1816-21. — Antonio M. Cadolini, 1822-38. — Innocenzo Castracane, 1838-48. — Enrico Orfei, 1848-60. — Vincenzo Moretti, 1860-67. — Paolo Bentini, 1871-81. — Giovanni M. Strocchi, 1881-87. — Alfonso M. Vespignani, 1888-1904. — Giovanni Cazzani, 1904-15. — Fabio Berdini, 1915-26. — Alfonso Archi, 1927-39 (avec le titre personnel d'archevêque). — Beniamino Socche, 1939-45. — Vincenzo Gili, 1946.

Avec les listes épiscopales dressées par Gams et par Eubel, on consultera : D. Bazzocchi-G. Galbucci, *Cesena nella storia,* Bologne, 1915. — G. B. Braschi, *Memoriae Caesenates,* Rome, 1738. — P. Burchi, *Le prime visite ed i primi sinodi posttridentini a Cesena,* dans *R. di storia della Chiesa in Italia,* II, 1948, p. 166-182. — Cappelletti, II, 525-56. — Kehr, *It. pont.*, V, 127-31. — Lanzoni, 426-27, 466-67. — Fr. Lanzoni, *Cronotassi dei vesc. di Cesena,* dans *Appendice al sinodo diocesano di Mons. G. Cazzani, vesc. di Cesena,* Gatteo, 1912. — F. A. Zaccaria, *Series episcoporum Caesenatensium...,* Césène, 1779. — Ughelli, II, 441-67. — R. Zazzeri, *Storia di Cesena dalla sua origine fino ai tempi di Cesare Borgia,* Césène, 1890.
M.-H. Laurent.

CESLAS (Bienheureux), frère prêcheur († 1242). D'après une tradition qui s'exprime au milieu du XIVe s. dans la Vie de S. Jacko (Hyacinthe), écrite par le dominicain Stanislas le Lecteur (*Bibl. hag. lat.*, n. 4052), Ceslas aurait été frère de Jacko et comme lui neveu de l'évêque de Cracovie Ives Odrowaz (1218-29); les deux frères auraient accompagné leur oncle à Rome et seraient entrés dans l'ordre des Frères prêcheurs du vivant de S. Dominique. Une fois profès, ils seraient venus à Cracovie et y auraient fondé avec l'appui de l'évêque le premier couvent de l'ordre. En réalité, on sait que sur les trois premiers dominicains polonais deux au moins sont des Silésiens : Jacko d'Opole (Oppeln) et Gérard de Breslau; le troisième qui est Ceslas paraît avoir la même origine; on ne peut rien affirmer de leur parenté avec l'évêque de Cracovie. C'est à Paris, où ils étudiaient, qu'ils connurent les premiers frères prêcheurs et qu'ils s'affilièrent à l'ordre naissant. Le couvent de Cracovie fut fondé, en 1222, par Jacko d'Opole et Henri de Moravie auxquels l'évêque Ives donna l'église de la Ste-Trinité. Vers ce temps on trouve Ceslas à Prague; il y fonde, avec un compagnon du nom de Jérôme, le premier couvent dominicain près de l'église de S.-Clément. Ceslas arrive avant 1226 à Breslau où l'évêque Laurent lui donne l'église de S.-Adalbert; il sera le premier prieur du couvent de Breslau et, selon toute probabilité, le second provincial, après Gérard de Breslau, de la province polonaise fondée en 1228. Il mourut à Breslau le 15 juill. 1242 et fut enterré dans l'église de S.-Adalbert. Son culte se développa parallèlement à

celui de S. Jacko; il était honoré à Breslau dès le XIVe s. et son corps reposait sous un autel à lui dédié. En 1607 Abraham Bzowski (Bzovius) transféra ce corps dans une chapelle spéciale de l'église de S.-Adalbert; il tenta sans succès de faire ouvrir une procédure de canonisation. En 1713 Clément XI autorisa le culte du Bx Ceslas dans le diocèse de Breslau et Benoît XIV, en 1748, fixa sa fête au 20 avril.

C. Blasel, *Der selige Ceslaus*, Breslau, 1909; *Geschichte von Kirche und Kloster S. Adalbert zu Breslau*, Breslau, 1912. — B. Altaner, *Die Dominicanermissionem des XIII. Jahrh.*, 1924. — M. Niwinski, au mot *Czeslaw*, dans *Polski slownik biograficzny*, t. IV-4, p. 357. — J. Woroniecki, O. P., *Blogoslawiony Czeslaw Dominikanin*, Opole, 1947.

P. David.

CESSATOR (Saint), est cité comme 32e évêque de Limoges (VIIIe s.) par Bernard Itier, moine et chroniqueur de S.-Martial au XIIIe s. Mais son nom ne figure pas encore dans la liste due à Adhémar († 1034). Cessator est le nom d'un saint local, honoré le 15 nov.

Duchesne, I, 47-50. — *Gall. christ.*, II, 499, 544-660; appendice, 162-204. — Gams, 564.

R. Van Doren.

CESSIA, *Cassia*, mentionnée au martyrologe hiéronymien comme martyre à Terracine, est une pure graphie.

A. S., nov., I, 82-83. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 582.

R. Van Doren.

CESSUS (Saint), *Cessius*, est cité par le martyrologe hiéronymien le 10 juill. comme martyr à Nicopolis en Arménie mineure, après Million, et le 11 juill. dans un groupe de martyrs de Rome. Ce nom ne désigne aucun personnage connu.

A. S., juill., III, 34, 178. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 365, 366, 367, 369.

R. Van Doren.

CESTROS (Κέστρος), ou mieux *Cestroi* (Κέστροι, Κέστρα), évêché d'Isaurie, dépendant de Séleucie. D'après Hiéroclès (*Synecdemus*, n. 7095), la ville de Cestroi se trouvait sur les frontières de l'Isaurie et doit probablement se confondre avec celle de Caystros que Ptolémée signale dans la même région. Elle devait être dans la plaine, au sud-ouest de Germanicopolis (auj. Ermenek). On n'a pas encore réussi à l'identifier.

L'évêché fut fondé probablement au cours du IVe s. On ne lui connaît d'ailleurs qu'un seul titulaire grec, Épiphane, qui assista au concile de Chalcédoine et en signa les actes (451; Mansi, VI, 569 B, 944 B, 981 E, 1090 A; VII, 37 B, 121 B, 144 B), et qui souscrivit la lettre des évêques de la province d'Isaurie à l'empereur Léon au sujet du meurtre de Protérius d'Alexandrie (458; Mansi, VII, 553 C).

Le titre de Cestros a déjà été conféré au moins six fois dans l'Église romaine : Jean Pearson (1691), à Francfort; Stanislas Sieracowski (1731-39), coadjuteur; Pie Vidi (24 août 1886-† 28 août 1906), coadjuteur du vicaire apostolique du Chen-si septentrional; Barnabé Pietrabuena (16 déc. 1907-8 nov. 1910), auxiliaire à Tucuman; Édouard-Denys Kelly (9 déc. 1910-janv. 1919), auxiliaire à Détroit; Jean Scheifes (7 mars 1921-?), auxiliaire à Münster; Édouard Bresson, mariste (1er juill. 1937), vicaire apostolique de la Nouvelle-Calédonie.

Le Quien, II, 1025-26. — Ruge, *Kestros*, dans Pauly-Wissowa, XI, 359. — *Ann. pont.*, 1916, p. 387.

R. Janin.

CETHEUS (Saint), évêque d'Amiterno († vers 600). D'après les *Acta* (*B. H. L.*, 1730-31) qui ne méritent pas entièrement créance, Cetheus, au moment de l'invasion de sa ville épiscopale par deux chefs lombards Alais et Umbolus, s'enfuit d'abord auprès du pape S. Grégoire le Grand. Il retourna cependant à Amiterno, mais pour être bientôt accusé par Umbolus d'avoir aidé Alais, qui avait permis l'attaque de la ville par Vitalien, comte de Ortona. Il fut jeté dans la Pescara. Son corps retrouvé à Zara (Dalmatie) y fut enseveli avec honneur sous le titre de Peregrinus. C'est sous ce nom qu'il est inscrit au martyrologe romain qui, de cette victime d'une haine politique, a fait un martyr de la foi.

A. S., juin, III, 181-90. — *B. H. L.*, n. 1730-31. — Chevalier, *B. B.*, I, 844; II, 3575. — Lanzoni, I, 363. — *Mart. Rom.*, 235-36. — *D. H. G. E.*, s. v. *Amiterno*, II, 1291.

R. Van Doren.

CEUTA (Évêché). — I. Histoire. — La mythologie grecque parle des « Colonnes d'Hercule », dont l'une aurait été placée à Abyla (Pauly-Wissowa, I-1, col. 98), très probablement l'Excelisa de Ptolemée, la Ceuta actuelle. Les Grecs l'appelaient Ἑπτάδελφοι ὄρος, à cause des sept collines sur lesquelles elle se trouve bâtie (*ibid.*, 2. Reihe, IV, 1550). La traduction latine d'Ἑπτάδελφοι, *Septem fratres*, a donné lieu au nom actuel de Ceuta (*septem*, en arabe : *sebta* = Ceuta). Au début Ceuta fit partie de l'empire de Carthage; plus tard, sous la domination romaine, elle devint capitale de la *Mauritania Tingitana*, et l'empereur Othon († 69) l'attacha au *Conventus* juridique de Cadix. Lorsque les Vandales traversèrent le détroit de Gibraltar, ils s'emparèrent de Ceuta, mais ils en furent chassés par Justinien. Suintila, général et successeur de Sisebut, roi des Visigoths d'Espagne, en expulsa à son tour les impériaux; quoique cette dernière affirmation ne soit pas entièrement sûre, il est néanmoins certain qu'au moment où les Arabes s'emparèrent de Ceuta, elle se trouvait sous la domination des Goths. A en croire S. Isidore *(Hist. Goth.)*, déjà le roi Theudis avait tenté de la conquérir, mais sans succès. Les Arabes restèrent maîtres de Ceuta jusqu'en 1415 (14 août), date à laquelle elle fut rachetée par D. Jean Ier, roi de Portugal. En 1580, sous Philippe II, elle devint avec tout le royaume de Portugal possession espagnole. Lorsqu'en 1640 le Portugal reprit son indépendance, Ceuta resta soumise à l'Espagne, à laquelle elle fut définitivement incorporée en vertu de l'art. 2 du traité du 13 févr. 1668. Depuis cette date, elle resta acquise à l'Espagne, nonobstant les efforts réitérés des Maures pour secouer la domination étrangère.

II. L'Évêché. — Après la conquête de Ceuta, une des premières préoccupations du roi D. Jean Ier fut d'y ériger un évêché. Par sa bulle *Romanus Pontifex* (4 avr. 1417), le pape Martin V chargea l'archevêque de Braga, Ferdinand de Guerra, et l'évêque de Lisbonne, Diego Alvarez de Brito, d'examiner le bien-fondé de ce projet et les autorisa à procéder éventuellement à l'érection du nouveau siège épiscopal. Ce qu'ils firent effectivement le 6 sept. 1420. Martin V, par le bref *Romani Pontificis* (5 mars 1421), confirma le premier évêque de Ceuta, Fr. Aymar, O. F. M., d'origine anglaise.

Primitivement l'évêché de Ceuta s'étendait à tout le royaume de Fez; mais au cours des années, ses limites ont été souvent modifiées (v. carte, art. Cadix, *supra*, XI, 109). Durant le Grand Schisme d'Occident, comme la Castille adhérait au pape d'Avignon et le Portugal à celui de Rome, le territoire portugais appartenant à l'évêché de Tuy, c.-à-d. la région de Valenza do Minho, se détacha de sa métropole et quelques chanoines de cette Église se constituèrent en chapitre indépendant entre 1381 et 1392. En outre, la contrée d'Olivenza, Campo Mayor et Onguella, soumise à l'évêché de Badajoz (*supra*, V, 105-06), suivit l'exemple de Valenza et se détacha aussi de sa métropole (aujourd'hui cette région appartient à l'Espagne). Ces deux territoires restèrent indépendants jusqu'à ce que le pape Eugène IV,

par sa bulle du 14 juill. 1444, les incorpora au diocèse de Ceuta. Nicolas V confirma cette incorporation de Valenza (bulle *Etsi de singulis* du 27 juin 1452) et celle d'Olivenza (bulle *Ex clementi provisione* du 5 août 1452). Mais Sixte IV (bulle du 18 déc. 1475) détacha Olivenza de Ceuta et l'attacha à Braga. D'autre part, en vertu du contrat passé entre l'évêque de Ceuta, Fr. Henri de Coïmbre, et l'archevêque de Braga, Diego de Sousa, le 20 sept. 1512, et confirmé par Léon X le 25 juin 1513, Valenza passa à Braga et Olivenza à Ceuta. Depuis cette date les évêques de Ceuta fixèrent leur résidence à Olivenza jusqu'au moment où, sous l'épiscopat de Jacques de Lancaster, Pie V (bulle *Super cuncta* du 9 juin 1570) incorpora la région d'Olivenza à l'évêché nouvellement créé d'Elvas. Ce dernier démembrement réduisit le diocèse de Ceuta à son seul territoire d'Afrique. Comme compensation, il reçut de l'évêché de l'Algarve un impôt de 1 500 *cruzados*. Encore durant la même année 1570, Pie V réunit en un seul évêché, suffragant de Lisbonne, les deux diocèses de Ceuta et Tanger. En 1668, le diocèse de Ceuta cessa d'appartenir à l'Église portugaise et, le 16 déc. 1675, Clément X le détacha de celui de Tanger; il confirma en même temps le premier évêque nommé par le roi d'Espagne et le subordonna à l'archevêque de Séville. En vertu du concordat de 1851, l'évêché de Ceuta fut définitivement uni à celui de Cadix (*supra*, XI, 109). De 1876 à 1879 les administrateurs apostoliques eurent leur résidence à Ceuta et depuis 1879 l'évêque résidentiel de Cadix est en même temps administrateur apostolique de Ceuta *(episcopus Gaditanus et administ. apost. Septensis)*.

A plusieurs reprises, on a tenté, mais sans succès, de rétablir le diocèse de Ceuta, soit comme évêché, soit comme siège de la Préfecture apostolique du Maroc avec juridiction sur tout le territoire espagnol d'Afrique.

Primitivement le diocèse de Ceuta dépendait directement du S.-Siège. Eugène IV autorisa l'évêque Fr. Jean Emmanuel, O. C., à s'appeler Primat d'Afrique. Lors de l'érection de l'évêché d'Evora (1540), le diocèse de Ceuta en devint suffragant; il fit ensuite partie de la province ecclésiastique de Lisbonne, enfin de celle de Séville comme nous venons de le dire.

III. La ville. — D'après Procope, Justinien bâtit à Ceuta une église consacrée à la très Ste Vierge Marie; nous n'avons pas d'autres renseignements à ce sujet. Après la conquête de la ville (1415), la mosquée musulmane fut transformée en cathédrale et consacrée le 4 sept. 1420. D'après Nicolas Lanckman de Valckenstein, qui nous a laissé une relation de son voyage à Ceuta le 22 nov. 1451, cette église-mosquée possédait 180 colonnes de marbre de diverses couleurs et, tout près du maître-autel, deux grandes statues de pierre verte. Sous l'action nocive du temps, cette église eut beaucoup à souffrir : en 1615, le roi de Portugal autorisa une collecte pendant six ans dans son royaume en vue de la restaurer; mais l'argent recueilli suffit à peine à faire quelques réparations sans importance; en 1656, le chapitre se vit obligé de se réfugier dans l'église de N.-D. d'Afrique, à cause de l'état lamentable de la cathédrale; enfin, lorsque les Espagnols restèrent seuls maîtres de Ceuta, elle fut définitivement abandonnée et on édifia une nouvelle église dont la construction dura quarante-six ans (1685-1731).

Les sources signalent à Ceuta l'existence de plusieurs monastères : celui de S.-Jacques, bâti en 1446 et confirmé par Martin V le 2 juin 1420, qui jusqu'en 1568 appartint aux franciscains de la province des Algarves et depuis 1568 aux trinitaires; celui de S.-Jorge des PP. dominicains, qui passa aussi en 1575 aux trinitaires; un troisième enfin, également aux trinitaires. En 1595, fut érigée la *Hermandad de la Misericordia*, logée au monastère de S.-Jorge parce qu'elle suivait la règle des Trinitaires. Vers 1850 sont mentionnées d'autres confréries, de S.-Pierre, du Rosaire, de S.-Antoine, de S.-Joseph, de Ste-Barbe, du Carmel, de N.-D. *de los Remedios*, *del Valle* et *de la Victoria*, etc. Il y avait aussi plusieurs ermitages.

Outre la cathédrale, Ceuta possède le célèbre sanctuaire de *Nuestra Señora de Africa*. Actuellement elle compte encore : trois autres paroisses; deux communautés enseignantes, l'une de religieux de S.-Augustin et l'autre de religieuses; un hôpital-asile, confié à une communauté de femmes; un mont-de-piété, dirigé par le clergé. Elle fait partie de l'*Union misional del Clero*. Depuis 1926, elle possède une *Preceptoria de latin y humanidades*, sorte de petit séminaire où une vingtaine d'enfants sont instruits en vue de poursuivre leurs études au séminaire de Cadix. Ceuta compte env. 50 000 hab. presque tous catholiques, 20 prêtres séculiers, des religieux et le clergé de l'armée. L'administration ecclésiastique est exercée par un vicaire général, un vice-vicaire et un secrétaire. Le chapitre comprend 3 dignités, 10 canonicats simples et 6 bénéfices. La cathédrale est dédiée à l'Assomption de la Ste Vierge; patrons du diocèse : S. Daniel et ses compagnons martyrs (10 oct.).

Les constitutions synodales furent promulguées en 1553 par Jacques de Lancaster. Elles furent, plus tard, modifiées et augmentées. On trouve à Ceuta quatre dépôts d'archives : à l'évêché (1553), à la cathédrale (1572), à la *Matriz* (1583) et à la *Cámara* ecclésiastique (1586). La plupart des documents antérieurs à 1553 ont été transportés à Simancas.

IV. Liste épiscopale. — L'*Orbis seraphicus*, p. 516, de Dom. de Gubernatis et l'*Hist. seraphica*, V, c. XLII, d'Esperanza mentionnent un évêque titulaire de Ceuta du XIIIe s., Fr. Lorenzo de Portugal, O. F. M. (voir Maroc).

Évêques de Ceuta (Portugal). — Fr. Aymar d'Aurillac, O. F. M. (5 mars 1421-43). — Fr. Juan Manuel, O. C. (20 juill. 1443-14 janv. 1459; 1476). — Alvaro de Evora (1459-72). — Juan Alfonso Ferraz (9 janv. 1472-76). — Pedro Martín (28 mars-24 sept. 1477). — Juan Galvao (1477?-79?). — Justo Baldino, O. P.? (1479-93; v. *supra*, VI, 337). — Juan de Norohna y Meneses?. — Fernando de Almeida (19 juill. 1493-99; v. *supra*, II, 640). — Diego Ortiz de Villegas Ier (1500-27 juin 1504). — Fr. Enrique de Coimbra, O. F. M. (30 janv. 1505-† 14 oct. 1532). — Fr. Diego de Silva, O. F. M. (4 mars 1534-39; † déc. 1541). — Diego Ortiz de Villegas II (24 sept. 1540-† 4 juill. 1544). — Jaime de Lancastre (9 oct. 1545-12 mars 1569).

Évêques de Ceuta-Tanger. — Fr. Francisco Guaresma, O. F. M. (9 juin 1570-76). — Manuel de Seabra (14 janv. 1577-juin 1583?). — Diego Correa (15 juill. 1585-19 juill. 1598; † 9 oct. 1614). — Hector de Valladares (1599). — Jeronimo Govea (1600-02). — Augustin Riveiro (1602-13; † 12 juill. 1621). — Antonio de Aguiar (21 oct. 1613-32; v. *supra*, I, 1055). — Gonzalo de Silva (3 mars 1633-† 26 févr. 1645). — Fr. Juan Andrade (élu en 1651-† 1655; v. *supra*, II, 1592).

Évêques de Ceuta (Espagne). — Antonio Medina Chacón (16 déc. 1675-81). — J. Bautista Arambures (1681-82). — Juan Porras y Atienza (30 juin 1682-20 oct. 1683). — Luis Aillón (1683-85). — Antonio Ibañez de la Riva (6 juin 1685-23 mai 1687). — Diego Ibañez de la Lamadrid (9 juin 1687-† 5 avr. 1694). — Vidal Marin (9 nov. 1695-24 mai 1705; † 10 mars 1709). — José Salvada (1709). — Sancho de Velunza y Corcuera (24 avr. 1714-sept. 1716). — Fr. Francisco Lasso de la Vega, O. P. (2 mai 1717-janv. 1721). — Tomás Agüero (13 nov. 1721-16 févr. 1727). — Fr. Tomás del Valle, O. P. (1er mai 1728-13 févr. 1731). — Andrés

Mayoral (22 juill. 1731-5 mars 1738). — Miguel Aguiar de Padilla (mai 1738-† 14 févr. 1743). — Martin Barcia (15 juill. 1743-21 oct. 1755; v. *supra*, VI, 747). — José de la Cuesta y Velarde (26 août 1756-9 avr. 1761). — Antonio Gómez de la Torre (7 mars 1762-15 mai 1770). — José Domingo de Rivera (9 oct. 1770-† 23 janv. 1771). — Manuel Fernández de Torres (31 oct. 1771-† 6 sept. 1773). — Felipe Antonio Solano (16 août 1774-20 nov. 1778). — Fr. Diego Martin, O. F. M. (26 mai 1780-30 mai 1785). — Fr. Domingo de Benaocaz, O. F. M. Cap. (27 avr. 1786-† 16 déc. 1811; v. *supra*, VII, 1028). — Andrés Esteban Gómez (13 juin 1816-8 avr. 1817). — Fr. Rafael de Vélez, O. F. M. Cap. (15 nov. 1817-mai 1824). — Fr. Francisco Garcia Casarrubio, O. Cist. (1825). — Fr. Pablo Hernández, trinitaire (9 oct. 1826-† 21 juill. 1829). — Juan Sánchez Barragán (8 oct. 1830-† 14 août 1846).

Administrateurs apostoliques avec résidence à Ceuta. — Fr. Franc. Ildef. Infante, O. S. B. (févr. 1876-mai 1877). — José Pozuelo y Herrero (26 juin 1877-28 févr. 1879).

Évêques résidentiels de Cadix, administrateurs apostoliques de Ceuta. — Jaime Catalá (juin 1879-17 août 1884). — Vicente Calvo (août 1884-1898; v. *supra*, XI, 494). — José Rancés (1899-1917). — Marcial López Criado (1918-32). — Ramón Pérez Rodriguez (1933-37). — Tomás Gutiérrez (1943).

Suarez da Silva, *Memoria para la histor. de D. Joao I*, III, 1464 sq. — T. de la Encarnación, *Hist. Ecclesiae Lusit.*, I, 33. — Figueiredo, *Lusitania sacra*, I, vol. II, p. 135 sq. — Sandoval, *Antig. de la Iglesia cated. de Tuy*, Braga, 1610, p. 148, 174-85. — Flórez, XXII, 19, 198, 201. — Struve, *Rerum Germanicarum script. varii. Hist. desponsat. Frederici III cum Eleonora Lusit.*, II, Strasbourg, 1717, p. 11 sq. — Xiques, *Obispos y administ. apostol. de Ceuta*, dans *Bol. de la R. Acad. de la hist.*, vol. XVIII, 1891, p. 402-26. — Levy Maria Jordao, *Hist. e Memor. da Academia das sciencias de Lisboa*, t. VI, trad. esp., *Memor. histór. de los obispados de Ceuta y Tangcr*, Tanger, 1909. — Paiva Manso, *Hist. ecles. ultramarina*, I, Lisbonne, 1872. — De Mas Latrie, *Les anciens évêques de l'Afrique septent.*, Alger, 1887. — J. Becker, *Hist. de Marruecos*, Madrid, 1915. — P. de Cenival, *Les sources inédites de l'hist. du Maroc*, dans *Arch. bibl. du Portugal*, I-II, Paris, 1934. — J. de Esaguay, *Libro de los Veedores de Ceuta*, Tanger, 1939. — A. López, O. F. M., *Obispos en el Africa septentrional desde el s. XIII*, Tanger, 1941. — Eubel. — Gams. — *Anuario ecclesiastico*, Barcelone, 1927. — *Enc. Espasa*, XII, 1513 sq.

F. Pérez.

CEVA (Tommaso), jésuite, né à Milan le 20 déc. 1648, mort en la même ville le 3 févr. 1737. Il était le frère de Giovanni Ceva (1649-1734), célèbre mathématicien et économiste, et de O. Cristoforo Ceva, S. J., poète latin, auteur entre autres d'une traduction en vers latins de la *Gerusalemme liberata* du Tasse. Entré au noviciat le 24 déc. 1663, Thomas Ceva fut, après sa théologie, désigné pour la chaire de rhétorique du fameux collège de la Brera à Milan et l'occupa pendant quatorze ans. Il y eut comme collègue Carlambrogio Cattaneo dont il édita plusieurs ouvrages. Proposé pour la chaire de mathématiques, il emporta les suffrages de Caracciolo, la grande autorité mathématique de l'époque. Reçu comme membre de l'Académie des Arcades, il prit le nom de Callimaco Neridio. L'empereur Joseph Ier lui envoya un diplôme solennel qui le proclamait théologien de l'empereur. Il réunit, chose assez rare, la gloire du mathématicien aux lauriers du poète. Son invention d'un instrument propre à exécuter mécaniquement la trisection de l'angle lui valut de la célébrité. Le marquis de Lhospital, dans son *Traité des sections coniques*, publia l'invention sans parler de son auteur et semblait tout au moins se l'approprier. On eut tôt fait de prouver que la publication du jésuite italien précédait de dix ans celle de Lhospital. Ceva fut aussi le premier à formuler en Italie et à défendre la loi de la gravitation universelle de Newton, dans son petit traité *De natura gravium*, publié parmi ses *Opuscula mathematica* en 1699. Cette publication garde un intérêt historique pour l'état des sciences en Italie à la fin du XVIIe et au début du XVIIIe s. Scientifique par le fond, poétique par la forme, une autre de ses œuvres, *Philosophia novo-antiqua*, marque une date dans l'évolution des théories scientifiques en Italie. C'est en effet le dernier assaut sous forme littéraire contre les nouvelles théories physiques. En huit dissertations, dont les deux dernières sont restées manuscrites, le P. Ceva fait s'affronter la physique aristotélicienne et les théories nouvelles en hexamètres élégants. Ce poème scientifique fut très admiré et eut plusieurs éditions et traductions en italien. L'œuvre poétique la plus célèbre de Ceva, celle aussi où il déploya le plus de virtuosité et de talent, est sans contredit son *Jesus puer* (1re éd., 1690). Le sujet du poème, dit l'auteur dans sa préface, est emprunté à l'opinion développée par S. Athanase, Titus de Bosra, Théodoret, etc., qu'il a trouvée dans les sermons de Sébastien de Barradas, S. J., missionnaire portugais (1542-1615), que Jésus dans son enfance a manifesté peu à peu sa divinité à ses concitoyens de Nazareth. Le poème débute par le retour d'Égypte; les démons s'efforcent d'abord dans une guerre ouverte de précipiter la ruine du Sauveur, puis d'obscurcir sa divinité qui se dévoile. Les habitants de Nazareth, après maintes péripéties, découvrent les supercheries de Satan et reconnaissent la divinité de l'Enfant vers lequel les attiraient depuis longtemps l'amour et l'admiration. L'auteur appelle son poème Comico-héroïque, parce que les acteurs en sont des humbles et des personnages illustres. L'action se développe en neuf livres et comprend 4 281 vers. On y trouve un mélange des genres les plus divers, des développements épiques, une grande fraîcheur, un sentiment de la nature profond, presque romantique, et un véritable réalisme dans les épisodes et scènes de la vie champêtre; partout une étonnante virtuosité dans l'art du vers latin. Ce poème n'eut pas seulement un grand succès en Italie, où il connut nombre d'éditions et trois traductions, l'une du futur cardinal Zorsi, une autre du P. Muzzarelli, enfin en 1873 une troisième due à Corrado Ferretti. L'élite littéraire allemande du XVIIIe s. applaudit au talent poétique du P. Ceva. L'abbé Souquet de La Tour, curé de S.-Thomas d'Aquin à Paris, traduisit le poème en prose française (1843).

D'autres poésies du P. Ceva, d'abord détachées, furent réunies sous le titre de *Sylvae* (1699) et furent rééditées plus tard. Elles comprennent des pièces d'espèces variées. Il composa en outre plusieurs oratorios. En 1709 il publia sous l'anonymat deux opuscules sur l'affaire des rites chinois : *Alcune riflessioni intorno alle cose presente detta Cina* (s. l. n. d.) et *Riflessioni sopra la cosa detta Cina*, etc. La première fut traduite en anglais et en français. La *Vita di S. Giovanni di Dio*, d'abord anonyme puis rééditée plusieurs fois sous le nom de l'auteur, est une adaptation en italien de l'original espagnol du P. Antonio de Goea. Un autre ouvrage sur l'erreur janséniste est la traduction de l'œuvre du P. J. Brun sur les 101 propositions extraites des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament* de Quesnel. La Vie du P. Tommaso Ceva fut écrite par le P. Guido Ferrari, S. J., et par le P. Giulio Cesare Cordara, S. J., dans la série des biographies *Degli Arcadi illustri*. Le P. Boero, dans sa réédition du *Ménologe* du P. Patrignani, se contente de mettre en relief les vertus religieuses du P. Ceva. On trouvera des renseignements biographiques et bibliographiques dans la préface de la traduction de S. de La Tour, et une bibliographie complète dans Sommervogel.

Sommervogel, II, 1015-24; IX, 24; XI, 1284, 1642. — *Mémoires de Trévoux*, 1738, p. 323-30. — S. de La Tour, *Jésus enfant*, 1843. — Patrignani-Boero, *Menologio*, II, *Mese di Febbraio*, 67-70. — G. C. Cordara, S. J., *Vita di T. Ceva*, 1751.

A. De Bil.

CEYLAN, l'île « reine et perle des Indes » anglaises, d'une superficie de 65 605 km², comptant 5 300 000 hab. d'une douzaine de races, avec les pourcentages suivants : 42,8 Singhalais; 24,2 Kandiens; 11,5 Tamouls ceylanais; 13,4 Tamouls de l'Inde; 5,6 Maures de Ceylan; 0,73 Maures des Indes; 0,65 Eurasiens; 0,30 Malais; 0,18 Européens; 0,10 Veddas; 0,49 divers. Les Singhalais sont bouddhistes, les Tamouls hindouistes, les Maures mahométans.

Dès 1517 (1518?) les franciscains y avaient inauguré leur apostolat. S. François-Xavier visita le Nord en 1544. Plus tard arrivèrent les dominicains et les augustins. Au début du XVIIe s. l'évêque de Cochin envoya les jésuites dans le Nord. Il y aurait eu au moins 100 000 catholiques lorsque, chassant les Portugais, les Hollandais, maîtres en 1658, expulsèrent les prêtres et persécutèrent les catholiques. Le P. Caldeiro, S. J. (*supra*, XI, 362-63), fut décapité à Jaffna. Les oratoriens de Goa, parmi lesquels le P. Vaz et le P. de Miranda, sauvèrent ce qu'ils purent; à l'arrivée des Anglais en 1796, il restait quelque 50 000 catholiques; après dix ans d'hésitation l'Angleterre rendit la liberté religieuse.

Divisions ecclésiastiques. — Sous le patronat portugais (1517-1836), Ceylan dépendit d'abord de Goa et depuis 1557 de Cochin. La période de 1836 à 1886 fut celle des vicariats indépendants : Colombo (23 déc. 1836), Jaffna (1849), Kandy (16 avr. 1883), qui furent élevés au rang de diocèses, le 1er sept. 1886, avec Colombo comme métropole. Le 25 août 1893, furent créés les diocèses de Galle et de Trincomalie; le 5 janv. 1939, celui de Chilaw.

F. de Queiroz, *Conquista temporal e espiritual de Ceylao*. — Streit, VI, 23-24. — *Ann. pont.*, 1948, p. 109, 113, 133, 148, 151, 257. — *L. T. K.*, II, 819-20.

L. Van Hee.

CHAAGE (Notre-Dame de), *Cavea* ou *Chagia*, à Meaux. En 1135, avec l'approbation des autorités ecclésiastiques, quelques chanoines de la cathédrale S.-Étienne de Meaux se retirent pour mener la vie régulière dans une ancienne église paroissiale, édifiée sur les ruines d'un amphithéâtre romain et ayant, dit-on, servi jadis de cathédrale. L'évêque Manassès, qui méritera le titre de *rector et fundator*, et le chapitre favorisent cette initiative et assurent le temporel du nouveau monastère. Entre autres ressources, les réguliers jouissent d'une prébende, des annates des autres bénéficiers et de cinq paroisses. Par contre, ils doivent assurer le service hebdomadaire à la cathédrale et voient leurs élections contrôlées par le chapitre. Ce statut, analogue à celui de S.-Quentin de Beauvais, est caractéristique pour les communautés formées par une sorte de dédoublement des chapitres séculiers.

Pour assurer la discipline régulière, les convertis choisissent leur premier abbé, Élie, à S.-Victor de Paris. Assez ferme durant les premières années, le lien avec la maison mère ne tardera pas à se relâcher dans la suite. Les seuls événements marquants du XIIe s. sont la fondation du prieuré de Juilly en 1184 et les difficultés avec S.-Étienne au sujet des annates. La discipline subit un premier fléchissement au milieu du XIIIe s. Au début du XVIe apparaissent les abbés commendataires. En 1642 la communauté s'affilie à la congrégation de France.

Liste des abbés, dans *Gall. christ.*, VIII, 1716-21.

Invent. des arch. départ. de Seine-et-Marne, II, 57-59, *II 203-211*; IV, suppl. 13, n. 844-45. — Bibl. nat., Paris, coll. Baluze, vol. LI, p. 203-08. — *Chronicon...*, bibl. Ste-Geneviève, ms. 727. — T. Duplessis, *Hist. de l'Église de Meaux*, Paris, 1731, t. I, 141-44, 569-74; II, 458-59. — *Gall. christ.*, VIII, 1715. — Pour plus de détail, L.-H. Cottineau, I, 662.

Ch. Dereine.

CHAALIS, *Chalisium*, *Karolilocus* (parfois confondu avec *Carus locus*, « Cherlieu »), illustre abbaye cistercienne près d'Ermenonville, dép. de l'Oise, dioc. de Beauvais (jadis Senlis). Ce n'était à l'origine qu'un petit prieuré dépendant de Vézelay; pour une rente annuelle de dix sous, il fut vendu à l'abbé de Pontigny, qui y envoya une colonie de ses moines ayant à leur tête André de Baudiment, premier abbé. D'autre part, le roi de France, Louis VI le Gros, voulut doter l'abbaye (charte de donation : 10 janv. 1136, d'après Luchaire, *op. cit. infra*) en mémoire de son cousin, Charles le Bon, comte de Flandre, lâchement assassiné à Bruges en 1127 (cf. Bertulf, *supra*, VIII, 1111). Louis VII le Jeune entra pleinement dans les vues de son père; il confirma ses donations et fit lui-même d'autres libéralités. Le clergé et la noblesse imitèrent ces exemples; l'abbaye royale atteignit ainsi un haut degré de prospérité. En 1151, elle créait une maison fille : la Merci-Dieu, *Misericordia Dei*, au diocèse de Poitiers.

Durant son premier siècle d'existence, Chaalis fournit un évêque à Senlis, Amaury (1154-67), un archevêque à Bourges (1183), Henri de Sully, frère d'Eudes, qu'Urbain III créa cardinal (1186), un second archevêque à Bourges, S. Guillaume de Donjeon (1199-1209, canonisé en 1218); plusieurs autres seraient à citer. Nombreux furent les abbés remarquables, que Rome ou le chapitre général de Cîteaux chargeaient de missions importantes. Les sciences ecclésiastiques furent en honneur à Chaalis; parmi les écrivains nous voyons particulièrement Jacques de Thérines et sa plaidoirie au concile de Vienne (1312), Guillaume de Digulleville et son *Pèlerinage* (vers 1330). A l'époque de la Renaissance, Chaalis voit se succéder une série de prélats — hommes énergiques — théologiens et administrateurs : Jean Le Fel, Robert de la Tourotte, Simon Postel. Malheureusement la commende apparaît sous la pourpre d'Hippolyte d'Este, appelé cardinal de Ferrare. « Politique habile, amateur de jouissances raffinées, ce prélat magnifique prit soin de bien orner sa nouvelle abbaye, mais ses moines mouraient de faim. » Son neveu hérita de tout. Plus tard, on eut un petit-fils du Grand Condé, le trop fameux comte de Clermont, qui se désintéressa totalement de son bénéfice, moyennant une rente de 45 000 livres. De Chaalis, il faut aussi évoquer le souvenir de la bibliothèque (v. *infra*) et de l'architecture *(infra)*. Actuellement subsiste encore une chapelle du XIIIe s., mais l'église est en ruine. Les bâtiments et jardins appartinrent un temps au prince Joachim Murat; en 1902, ils étaient acquis par Mme E. André-Jacquemart qui en fit un musée qu'elle légua en mourant à l'Institut de France.

Série des abbés d'après la *Gallia* : 1. André de Baudiment, 1136-42. — 2. Amaury, 1142-54. — 3. Didier, 1155-60. — 4. Humbert, 1160-71. — 5. Enguerrand, 1174-81. — 6. Pierre Ier, 1182-87. — 7. S. Guillaume de Donjeon, 1187-99. — 8. Adam, 1202-17. — 9. Eudes, 1218-21. — 10. Jean Ier de Caen, 1221-27. — 11. Milon, 1227-38. — 12. Jean II d'Arbone, 1239-55. — 13. Pierre II Thomas, 1258-70. — 14. Jean III Norman, 1270. — 15. Jean IV de Senlis, 1280. — 16. Laurent de Marceaux, 1282-90. — 17. Daniel de Plailly, † 1296. — 18. Réginald de Roquemont, † 1308. — 19. Jacques de Thérines, 1308-17. — 20. Jean V Picard, 1317-26. — 21. Jean VI de Gaillon, 1326-† 1337. — 22. Enguerrand de Gournai, 1337-40. — 23. Laurent II de Marceaux, 1343-52. — 24.

Jean VII de Gaillon, 1352-72. — 25. Gautier le Comte, 1375-79. — 26. Jean VIII Dubois, 1380-97. — 27. Laurent III de la Rue, 1412-18. — 28. Paris de Beaune, 1418-21. — 29. Alain de Sorel, 1438. — 30. Jean IX de Senlis, 1438-55. — 31. Guy d'Autun, 1456, devient abbé de Pontigny, puis de Cîteaux, 1458. — 32. Pierre III de Virey, devient abbé de Clairvaux, 1471. — 33. Jean X Le Fel, 1471-1501. — 34. Robert de la Tourotte, 1501-23. — 35. Simon Postel, 1523-41. — 36. Card. Hippolyte d'Este, 1541-72. — 37. Louis d'Este, 1572-86. — 38. Julien de Saint-Germain, év. de Césarée, 1586. — 39. Achille de Harlay, 1589. — 40. Abel de Montliard, 1601. — 41. Louis de Lorraine, card., 1601. — 42. Charl.-Louis de Lorraine, card., 1630. — 43. Jean d'Estrades, év., 1642. — 44. Jules-Paul de Lionne, 1668. — 45. Louis, comte de Clermont, 1721. — 46. Jean de Boisgelin de Cucé, 1779.

Bibliothèque. — Catal. des mss. de Chaalis dressé vers la fin du XIIe s. : ms. *351*, fol. 123-27, bibl. de l'Arsenal, Paris, et reproduit au t. VIII, 439 du *Catal. des mss. des bibl. de France*, Arsenal. — Au XVIIe s., Ch. Le Tonnelier dressa un autre catalogue : ms. *4630*, fol. 24-46, bibl. de l'Arsenal. — En 1713, dom Martène parlait avec éloge de la bibl. de Chaalis, *Voyage litt.*, I, part. II, p. 258.

Architecture. — M. Aubert, *L'archit. cisterc. en France*, Paris, 1943, I, II, *passim.* — C. Enlart, *Orig. franç. archit. goth. en Italie*, Paris, 1894, p. 229, 230, 275. — L. Gillet, *Abbaye de Chaalis et musée Jacquemart-André*, Paris, 1914. — Lefèvre-Pontalis, *L'église abbatiale de Chaalis*, Caen, 1903.

Archives. — Départ. de l'Oise, 34 registres, 309 liasses : bulles (XIIe-XIVe s.); donations (XIIe-XIIIe s.); sceaux (XIIe-XIIIe s.); inventaire (XVIIIe s.); comptes (XVIIIe s.); registre des noviciats, professions et sépultures (1766-85). — Arch. nat. : *L 1002*. — Arch. départ. de Seine-et-Marne : *257 H 1 (H 44)*, carte géométrique de la seigneurie de Stains (1740). — Bibl. nat. Paris : mss. *lat. 9170*, copies et invent. des titres (XVIIe-XVIIIe s.); *9976-9982*, copies et extr. de chartes; *9983, ibid.* (XVIe s.); *9984, ibid.* (1532); *10400*, fol. 40, fragm. cart.; *11003*, cart. in-8° (1399); *17113*, extr. par Gaignières (XVIIe s.); mss. *fr. 20901*, n. 65; *nouv. acq. lat. 2316*, chartes originales (XIIe-XIIIe s.); coll. Bastard, sceaux, n. 234; coll. Moreau, ms. *790;* coll. Duchesne, t. LXXIV, fol. 112, extr. d'obituaire. — Bibl. de la Chambre des députés : ms. *346*, fol. 118; ms. *347*, fol. 119. — Carpentras, bibl. munic. : ms. *1791*, fol. 598. — Chaumont, bibl. munic. : ms. *79*, lettre de l'abbé Jean (1484).

Cottineau, I, 662. — L. Delisle, *Catal. des actes de Philippe Auguste*, Paris, 1856, n. 85, 314, 2099 et p. 531. — *Gall. christ.*, X, 1508. — L. Gillet, *L'abbaye de Chaalis*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1912, p. 427 sq.; *Le Tasse à l'abbaye de Chaalis*, Paris, 1914. — Jaffé, 8267, 9626, 10690, 11086, 12463, 13749. — Janauschek, *Origines cisterc.*, Vienne, 1877, p. 44. — Jean de Montreuil, description de l'abbaye, dans Martène, *Amplissima..*, II, Paris, 1724, col. 1388. — A. Luchaire, *Louis VI, Annales de sa vie...*, Paris, 1890, n. 563, 596; *Études sur les actes de Louis VII*, Paris, 1885, n. 18, 62, 182, 195, 279, 605, 624, 792. — Manrique, dans *Ann. cisterc.*, ann. 1136, c. IX, n. 1, 5, Lyon, 1642, 1, 5. — E. Müller, *Vingt-neuf chartes orig... Chaalis*, Senlis, 1892. — Potthast, *Reg.*, 3239, 3919, 4388, 5373, 5811, 9528, 25678. — *Statuta cap. gen. ord. Cisterc.*, I-VIII, éd. Louvain, 1933-41; les *Indices* donnent la synthèse des nombreuses références concernant Chaalis. — *Trois lettres du Mercure de France (1736-1740)*, rééd. Paris, 1923 (il s'agit particulièrement des visites du roi S. Louis à Chaalis).

J.-M. CANIVEZ.

CHAALIS (ADAM DE). Voir ADAM, abbé de Chaalis, I, 465.

CHABANEL (NOEL). Voir NOEL CHABANEL (Saint).

CHABANNES (ADHÉMAR DE). Voir ADÉMAR DE CHABANNES, I, 535-40.

CHABANNES (ROSALIE DE), moniale cistercienne-trappistine sous le nom de Sœur Augustine. Née en 1770 d'une famille noble de la Gascogne, elle entra âgée de dix-huit ans à l'abbaye cistercienne de S.-Antoine de Paris. La Révolution ne tarda pas à l'en faire sortir; elle échappa de justesse à l'échafaud. Voulant continuer sa vie religieuse, elle court en Suisse où s'était réfugié, avec un groupe de moines, dom Augustin de Lestrange, maître des novices à la Trappe. Elle devint bientôt supérieure des trappistines du Valais. Mais il fallut fuir la Révolution toujours menaçante; elle suivit donc alors les moines dans leurs invraisemblables pérégrinations à travers l'Europe. En 1802, elle fut envoyée en Angleterre comme fondatrice. Elle y créa, en effet, le monastère de Stapehill qu'elle gouverna jusqu'en 1844. Depuis 1935, Holy-Cross de Stapehill, par Wimborne, dans le Dorsetshire, est devenu abbaye.

Annales de l'abbaye d'Aiguebelle, I, II, Valence, 1863. — Comte de Charencey, *Hist. de l'abb. de la Grande-Trappe*, II, Mortagne, 1911, p. 414. — Dom Lamb. Nolle, *Das Cisterzienserinnenkloster Stapehill*, dans *Studien...*, 1937, p. 321. — *Odyssée monastique. D. de Lestrange et les Trappistes pendant la Révolution*, Grande-Trappe, 1898. — *Vie de dom Antoine de Beauregard*, Paris, 1840, p. 74. — *La Trappe in England; Chronicles of an unknow monastery*, Stapehill, 1937.

J.-M. CANIVEZ.

CHABAS, évêché d'Égypte. Voir CABASA, XI, 13.

CHABERT (BERNARD). Voir BERNARD CHABERT, VIII, 660-61.

CHABORA, *Ḥabora, Ḥaboura, Ḫābūr, Khābūr*, ville de Mésopotamie, située près du confluent du Ḫābūr et de l'Euphrate, identifiée par plusieurs, à tort, avec Circesium (Dussaud, *op. infra cit.*), ce qui ressort aussi des listes épiscopales de la Chronique de Michel le Syrien qui distingue les deux diocèses. Nous avons trouvé trace des titulaires suivants de cet évêché jacobite : Dioscore (667), cité dans le ms. syriaque Berlin *179* (Sachau *221*), fol. 110 v°, qui gouvernait également le diocèse jacobite de Singār; Étienne (759-767-68); Ézéchiel (vers 965) et Jean (vers 1004), tous deux en même temps métropolites de Dara; Bar Turca (1130); Jean (1125-65); Daniel (1222); Timothée (1580). Deux évêques de Ḥabora sont encore cités dans le *Liber vitae*, diptyques que le patriarche d'Antioche, Siméon Ignace, fit dresser en 1648 et qui sont conservés dans le ms. Vat. *syr. 39* (S. E. Assemani et J. S. Assemani, dans *Bibliothecae apostolicae Vaticanae codicum manuscriptorum catalogus*, II, Rome, 1758, p. 275 sq.), à savoir : Abraham et Jean; ce dernier gouvernait en même temps les diocèses de Ḥarran et de Nisibe et la liturgie syriaque jacobite possède une anaphore qui lui est attribuée, composée, d'après A. Baumstark (*Geschichte der syrischen Literatur*, Bonn, 1922, p. 294), en 1221-22. Un Abraham de Ḥabora est cité dans le ms. British Mus. *Add. 17 231* (W. Wright, *Catalogue of the Syriac mss. in the British Mus.*, I, Londres, 1870 sq., p. 300, col. 2) comme auteur d'un sedrā en l'honneur de S. Jean l'évangéliste; est-ce le même personnage que l'évêque mentionné plus haut?

Le Quien, II, 1485-90. — J. S. Assemani, *Bibliotheca orientalis*, II, Rome, 1721, p. 111, 227. — J. B. Abbeloos-T. J. Lamy, *Gregorii bar Hebraei chronicon ecclesiasticum*, I, Louvain, 1871 sq., col. 322, n. 1; 520, 688. — Pauly-Wissowa, XI-1, col. 505 (au mot Kirkesion). — J.-B. Chabot, *Chronique de Denys de Tell Mahré*, Paris, 1895, p. 60, 90; *Chronique de Michel le Syrien*, III, Paris, 1905 sq., p. 466, 469. — E. Sachau, *Verzeichnis der syrischen Handschriften der kgl. Bibliothek zu Berlin*, II, Berlin, 1899, p. 587, col. 1; *Zur Ausbreitung des Christentums in Asien*, dans *Abhandl. der preuss. Akad. der Wiss.*, Phil.-hist. Klasse, Berlin, 1919, p. 46. — R. Dussaud, *Topographie historique de la Syrie antique et médiévale*, Paris, 1927, p. 458, 487. — G. Levi Della Vida, *Documenti intorno alle relazioni delle*

Chiese orientali con la S. Sede, Cité du Vatican, 1948, p. 86, 89, dans *Studi e Testi*, 143.

ARN. VAN LANTSCHOOT.

CHACHAPOYAS, ville du Pérou, dép. d'Amazonas, fondée par Alonso de Alvarado en 1586, anciennement appelée Ciudad de la Frontera ou San Juan de la Frontera; depuis le 4 juill. 1843, siège d'un évêché, fondé à Maynas en 1805 et suffragant de Lima.

Évêque de Maynas. — Hippolyte Ant. Sanchez Rangel, fr. min., 27 juin 1805; trans. à Lugo, 18 déc. 1824. — Vacance.

Évêques de Chachapoyas. — Pierre Ruiz, 12 sept. 1853-† 1863. — François Sol. Risco, 27 mars 1865; dém. — Joseph J. Yrala, salés., admin. apost.; év. 8 juin 1904; dém. — Émile Lisson, 16 mars 1909; archev. de Lima, 1918. — Octave Ortiz Arieta, 1921.

Gams, 142; suppl., 133. — *Cath. Enc.*, III, 551; suppl., I, 174. — *Enc. Espasa*, XVI, 1382.

É. VAN CAUWENBERGH.

CHACO. Voir CONCEPCION DE PARAGUAY.

CHACON (ALONSO). Né à Baeza (Andalousie), vers 1540, Chacon prit l'habit des frères prêcheurs au couvent de S.-Thomas à Séville, où il fut régent des études. Nommé pénitencier à S.-Pierre de Rome, il s'adonna à l'étude des antiquités romaines et chrétiennes. Aussi, lorsqu'en 1578 (31 mai) un affaissement du sol révéla l'existence de galeries souterraines sous la *vigna Sanchez*, Chacon entreprit-il l'étude de cette nouvelle catacombe. Les croquis qu'il en fit exécuter, ainsi que dans d'autres cimetières romains (catacombes de Priscille et de Novella), constituent de nos jours le ms. Vat. *lat. 5409*. Écrivain prolixe, la critique s'est parfois montrée sévère à l'égard de ce dominicain, que ses contemporains ont considéré comme un archéologue et un historien de valeur. Seules, de nos jours, les *Vitae et res gestae Summorum pontificum*, dans l'édition que le P. Oldoini en donna en 1677, sont encore utilisées. Chacon travaillait à leur impression (1re éd., Rome, 1601) quand il mourut. Son décès se place certainement avant le 19 mai 1599, très probablement, au témoignage de De Thou, le 4 févr. de cette année.

N. Antonio, *Bibl. nova hispana*, I, 1783, p. 18-19. — Quétif-Échard, II, 344-46. — J.-B. De Rossi, *La Roma sotterranea cristiana*, I, Rome, 1864, p. 15-17. — J. Wilpert, *Die Katakombengemälde und ihre alten Copien...*, Fribourg-en-Br., 1891, p. 4-23. — G. Mercati, *La data della morte del P. Ciacconio*, dans *Studi Romani*, II, 1914, p. 354-56. — *Enc. Espasa*, XVI, 1377. — A. Zucchi, *Roma domenicana*, IV, Florence, 1943, p. 103, 197-98.

M.-H. LAURENT.

CHAD (Saint). Voir CEADDA, XII, 13.

CHADIRA, *Ḥazīra*, *Aṯḥazīra*, localité de Babylonie, située non loin de Takrit, et siège d'un évêché nestorien. L'existence de ce dernier est attestée pour l'année 1257, du fait que son évêque Išō'yahb participa en qualité d'archidiacre à l'ordination du catholicos Makkīkhā II.

Le Quien, II, 1313 sq. — J. S. Assemani, *Bibliotheca orientalis*, Rome, 1719 sq., II, 455; III-1, 556; III-2, 736. — G. Hoffmann, *Auszüge aus syrischen Akten persischer Märtyrer*, Leipzig, 1880, p. 186 sq. — H. Gismondi, *Maris Amri et Slibae de patriarchis nestorianorum commentaria*, IIe part., trad. lat., Rome, 1897, p. 69. — E. Sachau, *Zur Ausbreitung des Christentums in Asien*, dans *Abhandl. der preuss. Akad. der Wiss.*, Phil.-hist. Klasse, Berlin, 1919, p. 34-36.

ARN. VAN LANTSCHOOT.

CHADUC (BLAISE), oratorien français (1608-94). Voir *D. T. C.*, II, 2189.

CHAFFRE (Saint), abbé de Carméry. D'après la *Vita*, Theofredus, dont le nom en languedocien devint *Chaffre*, était né à Orange et fut le 2e abbé de Carméry. Lors de l'invasion des Sarrasins, après avoir mis ses moines en sécurité, il resta près de son monastère pour le protéger contre les attaques des barbares; il tomba victime de son dévoûment. Son martyre, selon toute probabilité, se place en 732. — Chaffre jouit d'un culte très ancien (19 oct.), bien que son nom n'ait pas été repris par le martyrologe romain. Ses reliques, conservées dans l'église abbatiale, furent cachées à la Révolution française. Il y en eut une reconnaissance en 1822.

Ce S. Chaffre ou Theofredus est le même que Teofredo ou Eufredo du 11 oct., titulaire de Cervere et Cherasco. Ces églises primitivement dépendaient de Carméry, mais en 1457 furent unies au monastère de S.-Pierre de Savigliano. On fit alors de Teofredo un saint de Cherasco ou un martyr thébain; et même, l'église d'Alba croyait posséder son corps.

A. Boll., XVI, 104. — *A. S.*, oct., V, 646-47; VIII, 515-26. — G. Arsac, *Le monastier S. Chaffre*, Le Puy, 1907. — *B. H. L.*, 8103-05. — Ceillier, XII, 45. — *H. L. Fr.*, IV, 60-61; VII, 411-12. — Mabillon, *Acta S. Bened.*, 2e éd., III-1, 449-50. — Savio, *Il monastero di S. Teofrede di Cervere ed il culto di S. Teofredo*, dans *Miscell. stor. ital.*, 1897, p. 57-77. — A. Ferrua, *Sull' origine del culto di S. Chiaffredo*, dans *A. Boll.*, LXVIII, 362-68.

R. VAN DOREN.

CHAGNOALD. Voir CAGNOALD, XI, 174-75.

CHAIGNON (PIERRE), écrivain ascétique, S. J. (1791-1883). Voir *D. T. C.*, II, 2189-90.

CHAISE-DIEU, *Casa Dei*, abbayes de prémontrés : 1. au dioc. d'Auch, voir CASE-DIEU, XI, 1268; — 2. au dioc. d'Arras, voir VICOGNE.

CHAISE-DIEU (LA), *Casa Dei*, *SS.-Vitat-et-Agricola*, ensuite S.-Robert, abbaye de bénédictins, au dioc. de Clermont, auj. du Puy, arrond. de Brioude (Hte-Loire). Ce monastère, le plus important de l'Auvergne, eut comme premier abbé S. Robert de Turlande, qui y vécut d'abord en ermite (1043), puis établit une communauté (1046) approuvée par le roi Henri Ier en 1052. Dès le début la Chaise-Dieu fut l'objet de nombreuses libéralités. Elle devint bientôt chef d'une congrégation qui compta 8 abbayes, 90 prieurés en Auvergne, 186 en France, 17 en Espagne, Suisse et Italie. Ces maisons constituaient un groupe très centralisé. Leurs supérieurs, d'après les prescriptions de Pascal II et d'Eugène III, étaient élus par l'abbé et les moines de la Chaise-Dieu, et aucun dignitaire ne pouvait être nommé sans leur assentiment.

Les huit premiers abbés furent tous canonisés. Parmi eux se signale S. Robert Seguin qui aida à la fondation des chartreux. Le pape Clément VI, moine de la Chaise-Dieu, combla le monastère de ses faveurs. Il fit élever à ses frais la splendide église abbatiale (1344-52), construite par l'architecte Hugues Moret. Il la choisit comme lieu de sépulture. Sous l'influence de Richelieu, qui fut abbé commendataire, la Chaise-Dieu fut unie à la Congrégation de S.-Maur en 1640. — L'église, devenue paroissiale, a été conservée. Elle possède un chœur avec 144 stalles, un jubé remarquable du XVIIe s., une danse macabre du XVe s., 17 riches tapisseries exécutées d'après les dessins de Tadeo Gaddi. Parmi les bâtiments conventuels, qui subsistent encore pour la plupart, se trouvent deux galeries du cloître du XVe siècle.

Liste des abbés. — Robert, 1046-† 16 avr. 1067. — Durand, év. de Clermont en 1078. — Robert Seguin,

1078, † 1094. — Ponce Ier de Turnon, 1094, obtint l'immunité, év. du Puy en 1102. — Émeric, év. de Clermont vers 1111. — Étienne Ier de Mercœur, 1114, † 1146. — Jourdain de Montboisier, † 24 nov. 1158. — Ponce II de Beaudimer, † 1169. — Guillaume Ier de Torrent, † 1176. — Bertrand Isarin, † 1179. — Lantelme ou Lancelin, 1179, év. de Valence en 1192. — Dalmace de Cusse ou de la Cour, † 1192 (?). — Étienne II de Brezons, † 1194. — Bernard Balon ou de Vallons, 1194. — Hugues Ier d'Anglar, † 1203. — Armand de Brezons, 1204, † 1227. — Gérald de Montclar, 1227. — Guillaume II de Boissonnelle. — Bertrand de Paulhiac ou de Paulhine, 1247 (?), † 1259. — Albert ou Arbert de la Molette, † 1282. — Eblo de Montclar. — Aimoin de la Queuille (de la Cula), 1296, 1307. — Hugues II de Arcu, † 1318 ou 1319. — Jean de Chandorat, 1318, év. du Puy en 1342. — Rigald ou Réginald Ier de Montclar, 1342, † 1346. — Pierre d'Aigrefeuille, 1346, év. de Clermont en 1347. — Étienne III de Malet, 1347, archev. de Toulouse en 1350. — Étienne IV d'Aigrefeuille, 1350. — Guillaume III Gaultier, 1361, abbé de S.-Médard de Soissons, 1366. — Guillaume IV de Ulmo, † 27 mars 1378. — André de Chanac ou Airaud, † 12 mai 1420. — Hugues III Chauvigny de Blot, abbé de Menat, 1421, démissionna en 1465, † 1er août 1478. — Réginald de Chauvigny de Blot, † 9 mai 1491. — Jacques de Seneterre, 1491, † 1518. — Card. Adrien Goufier de Boisy, év. de Constance, 1518, premier abbé commendataire, céda en 1519 au suivant. — Card. François de Tournon, archev. d'Évreux; en 1541, résigna l'abbaye en faveur de son neveu, tout en gardant l'administration. — Charles de Tournon, év. de Viviers; en 1542 déjà, il rendit l'abbaye à son oncle, qui garda la commende jusqu'à sa mort, 22 avr. 1562. — Henri d'Angoulême, fils naturel d'Henri II, grand prieur de Malte, nommé en 1562, tué en 1586 par Philippe, baron de Castellane. — Les moines élirent Pierre de Fretat, grand-prieur, mais Henri III cassa l'élection. — Charles d'Orléans, fils naturel de Charles IX, 1586. — En 1589, le chapitre élit un moine, Antoine d'Urfé; mais Henri IV désigna Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy. — En 1608, ce dernier céda la Chaise-Dieu à Louis de Valois qui, en 1612, fut nommé à l'évêché d'Agde, mais ne reçut pas les ordres. — Louis de Valois s'étant marié en 1629, la Chaise-Dieu passa au card. Armand Ier du Plessis de Richelieu qui la garda jusqu'à sa mort, 1642. — Card. Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, 1er août 1643, † 23 mars 1653. — Card. Jules Mazarin, 10 oct. 1653, † 9 nov. 1661. — Card. François Mancini, son neveu, 1661, † à Rome, 28 juin 1672. — Hyacinthe Serroni, noble romain, O. P., évêque d'Orange, puis de Mende, commendataire en 1672, † 7 janv. 1687. — Henri Ier-Achille de la Rochefoucauld, déjà abbé de Fontfroide et de Beauport, nommé le 20 janv. 1687, † 19 mai 1698. — Henri II de la Rochefoucauld, abbé de Fontfroide et de Ste-Colombe de Sens, nommé en 1698, † 16 déc. 1708. — François de Lorraine d'Armagnac, 24 déc. 1708, † 19 oct. 1712. — Card. Armand II Gaston de Rohan, 22 avr. 1713.

A. S., avr., III, 317. — *Acta S. ord. S. Bened.*, VI, II, 183. — V. Baubet, *Études histor. et archéol. sur l'abbaye de la Chaise-Dieu, 1043-1516*, dans *École des chartes, positions des thèses*, 1914, p. 5-10. — Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés de l'anc. France*, V, 10. — Branche, *Hist. des ordres monastiques en Auvergne*, 97-135. — Cottineau, I, 667-69. — E. Darand, *La Chaise-Dieu*, Paris, 1903. — M. Faucon, *Documents inédits sur l'église de la Chaise-Dieu*, dans *Bull. du Com. des trav. hist. et archéol.*, 1884-85. — *Gall. christ.*, II, 327. — N. Gardon, *Hist. de la Chaise-Dieu*, éd. A. Jacotin, Le Puy-en-Velay, 1912. — P. Georges, *L'abbaye bénédictine de la Chaise-Dieu*, Paris, 1924. — J. Langlade, *L'abbaye de la Chaise-Dieu*, Paris, 1923. — Martène-Charvin, *Hist. de la Congrég. de S.-Maur*, II, 222. — Ph. Schmitz, *Hist. de l'ordre de S.-Benoît*, III, 109. — Devic-Vaissete, *Hist. gén. de Languedoc*, V, 746-63.

R. Van Doren.

CHALADE (LA), *Caladia, Kaladia, Qualadia*, ancienne abbaye cistercienne située dans le dioc. de Verdun (Meuse), sur la comm. de Lachalade, le long de la Biesme. Ce n'était d'abord, dans la forêt d'Argonne, qu'une sorte d'ermitage où séjournait un petit groupe de moines. Quand leur fut enlevé leur supérieur, Robert, appelé à l'abbatiat de Beaulieu-en-Argonne, ils supplièrent Guy, l'abbé cistercien de Trois-Fontaines, de leur envoyer quelques-uns de ses religieux. La Chalade devint ainsi abbaye petite-fille de Clairvaux (1128). Des dons abondants lui furent concédés, spécialement par le pieux évêque Albéron de Chiny, au point que la population monastique du nouvel établissement atteignit presque le chiffre de 300 avant la fin du XIIe s. Vers 1398, un procès pénible éclata à la suite de l'achat de l'importante ferme La Borde à Thogny, que possédait l'abbaye de Cheminon. A cette époque d'ailleurs, la ferveur était en baisse. En 1637, Richelieu, qui réformait les monastères, fit entrer la Chalade dans la stricte observance. La commende n'allait pas tarder à venir. L'abbaye disparut à la fin du XVIIIe s. L'église est en ruine; ce qui reste des bâtiments conventuels est converti en habitations particulières.

Abbés. — 1. Hugues, 1128. — 2. Haton, 1138. — 3. Gontier, 1148, 1156. — 4. Remi, 1167, 1169. — 5. Eustache, 1175, 1180. — 6. Guy, 1192. — 7. Richer, 1203. — 8. Adam, 1206, 1208. — 9. Thibaud, 1213. — 10. Robert, 1214. — 11. F., 1228. — 13. Roger, 1239. — 13. Geoffroy, 1244. — 14. Martin, 1266. — 15. Jean Ier, 1310. — 16. Jean II, 1405. — 17. Jean III de Varennes, 1421, 1429. — 18. Nicolas, 1451. — 19. Robert II, 1468. — 20. Nicolas II Clasquin, 1484. — 21. Jean IV de Monblainville, 1510. — 22. Jean V Herbelet. — 23. Jacques Mahinet, 1529. — 24. Claude Ier Angenost, 1541. — 25. Bernard de la Ferté, th. doct., 1574. — 26. Claude II Lollier, 1578, 1581. — 27. Nicolas-Thomas de Clermont, 1581. — 28. Charles, card. de Lorraine, commendataire, 1583. — 29. Charles Poignant. — 30. Christophe de la Vallée, év. de Tulle, 1592. — 31. François de Livron de Bourbonne, 1634. — 32. Gilbert de Clerembaud de Palluau, év. de Poitiers, 1648. — 33. Adrien de Guittoneau, 1680. — 34. Nicolas Cheron, 1683. — 35. Louis-François de Vassinhac, 1692. — 36. N. de Geoffreville, 1717. — 37. Charles de Broglie, év. de Noyon, 1757. — 38. Claude de Tudert, 1774. — 39. Jacques-Marc-Antoine de Mahuet de Lupecourt, 1779.

Archives. — Départ. de la Meuse : *17 H*, 1 à 5, 3 cart. (1645-1789); *F 89*. — Bibl. nat., Paris : coll. de Lorraine, ms. *282* (1175-1515); coll. de Champagne, vol. V, fol. 90-111, titres des XIIe-XIIIe s., copie du XVIIIe (= Stein, *Cart. franç.*, n. 1788); coll. Moreau, ms. *244*, copie de chartes. — Reims, bibl. munic. : ms. *346*, fol. 192; coll. Tarbé, ms. *23*, carton II, charte de Thibaud (1228). — Verdun, bibl. munic. : ms. *18*, sentence rendue en 1574. — Arch. de Chantilly : *E 8* (1223-1759).

M. Aubert, *L'architecture cist. en France*, Paris, 1943, I, II, *passim*. — Calmet, *Hist. de Lorraine*, I, preuves, 237; II, 95; VII, p. XLIII. — *Gall. christ.*, XIII, 1319. — Janauschek, *Orig. cisterc.*, I, Vienne, 1877, p. 14. — Laurentii, *Gesta episc. Virdun.*, dans *M. G. H.*, *SS.*, XII, 513. — Manrique, *Annales cisterc.*, ann. 1128, Lyon, 1642. — Potthast, *Reg.*, 6978. — *Statuta cap. gen. ord. Cisterc.*, I-VIII, éd. Louvain, 1933-41, *passim*.

J.-M. Canivez.

CHALAIS, *Calesia, Chalaisium*, au dioc. de Grenoble, comm. de Voreppe, cant. de Voiron (Isère). Une abbaye y fut fondée sous le vocable de Notre-Dame et S. Jean-Baptiste, au début du XIIe s., par l'évêque de Grenoble, S. Hugues, avec Garin comme

premier supérieur. Les moines vécurent d'abord la vie érémitique et portaient l'habit blanc. Mais dès avant 1125 ils devaient suivre la règle bénédictine sous l'abbé Bernard, avec des constitutions inspirées sans doute de Cîteaux. Une douzaine de monastères, situés dans le Dauphiné et le midi de la France, s'affilièrent bientôt à Chalais. Ce nouvel ordre eut ses chapitres généraux, ses visites canoniques, et reçut en 1148 une *Charta caritatis* semblable à celle de Cîteaux. Le voisinage des chartreux, de Cîteaux et de prieurés clunisiens nuisit à l'essor de la congrégation qui, en 1171, s'incorpora à Cîteaux (décision qui fut cassée par Alexandre III dès 1172). En 1247 fut projetée l'union avec les chartreux. Elle ne se réalisa qu'en 1304, après la disparition de la plupart des maisons, ou leur affiliation à des monastères plus puissants. En 1580 Chalais fut supprimé comme maison religieuse et uni à la Grande-Chartreuse. Vendu comme bien national à la Révolution française, il fut acquis par Lacordaire en 1844 pour y installer une maison d'études des dominicains.

J. Albanès, dans *Bull. hist. des arch. de Valence*, II, 1881, p. 28. — U. Berlière, *La congr. de Chalais*, dans *Rev. bénéd.*, XXXI, 1914-19, p. 402-19. — P. Chocarne, *Le R. P. H. Lacordaire*, Paris, 1866, p. 376-86. — Cottineau, I, 670-71. — *D. H. G. E.*, I, 1190. — J. de La Martinière, *Les chartes de franchise de Ste-Aulaye et de Chalais (12 déc. 1288-9 oct. 1339)*, La Rochelle, 1910. — *Gall. christ.*, XVI, 263. — E. Pilot de Thorey, *Abbaye de N.-D. et S.-J.-Baptiste de Chalais*, Grenoble, 1874. — J.-C. Roman, *L'ordre dauphinois et provençal de Chalais*, Gap, 1920; *Les chartes de l'ordre de Chalais (1101-1400)*, Ligugé, 1923, 3 vol. — Ph. Schmitz, *Hist. de l'ordre de S.-Benoît*, III, 108.

R. Van Doren.

CHALANT (Aimon de). Voir Aimon de Challant, I, 1192.

1. CHALANT (Antoine de). Il était abbé de San Michele della Chiusa, en Italie (prov. de Cuneo), quand Benoît XIII le désigna comme cardinal-diacre du titre de Santa Maria in via Lata le 9 mai 1404, afin de s'assurer les bonnes grâces d'Amédée VIII de Savoie. Antoine lui fut longtemps dévoué; il l'accompagna à Gênes en mai 1405, puis à Savone : le 27 janv. 1406, il recevait les pouvoirs de légat en France. La mission à effectuer à Paris s'annonçait pleine de difficultés. Comment apaiser le mécontentement que suscitait la politique de tergiversation adoptée par Benoît XIII? On était fatigué des vagues promesses de cession ou d'ouverture de pourparlers qui remédieraient au schisme et qui jamais n'aboutissaient à quelque chose de concret. Parvenu à Paris avant le 11 avr., le légat subit des affronts et échoua entièrement. Il était de retour à Nice le 12 octobre.

Quand Benoît XIII décida de se rendre de nouveau en Italie, il partit seul avec lui de Marseille le 4 août 1407, séjourna jusqu'au 5 sept. dans l'île S.-Honorat, puis gagna Nice afin d'y attendre la venue des autres cardinaux, avant de se rendre à Savone où devait avoir lieu une rencontre avec Grégoire XII. Le 20 mai 1408, le pape aragonais crut ingénieux d'adresser quatre cardinaux — Antoine fut du nombre — aux membres du Sacré Collège qui s'étaient séparés de Grégoire XII et résidaient momentanément à Pise. L'unité pourrait, espérait-on, peut-être se conclure au détriment du pape romain. Un sauf-conduit était nécessaire pour assurer la sécurité de Pierre de Luna. Faute d'obtenir l'autorisation de gagner Florence, ses ambassadeurs se résignèrent à se réfugier à Livourne. Simon de Cramaud (voir ce nom) constata rapidement qu'A. de Chalant nourrissait des sentiments trop favorables pour Benoît XIII; il projeta de s'emparer de sa personne, puis de ménager le même sort au pape. Mis au courant de ses desseins, le cardinal quitta furtivement Livourne de bon matin et vint prévenir, à Porto Venere, son maître de ce qui se tramait contre lui. Voilà comment s'imposèrent le départ pour la Catalogne et la réunion d'un concile à Perpignan.

Antoine suivit Pierre de Luna avec trois de ses collègues, Jean Flandrin, Louis Fieschi et Bérenger d'Anglesola (15 juin 1408). En oct. survint un messager des cardinaux demeurés à Pise : il dévoila qu'Antoine y avait précédemment encouragé les partisans de Grégoire XII à participer à un concile, avec l'assentiment de Benoît XIII; en conséquence, il requit le consentement explicite de celui-ci à la convocation d'une assemblée de l'épiscopat. Le cardinal protesta avec véhémence et prétendit que les dires de ses collègues étaient faux.

Le cardinal de Chalant prit une part importante au concile de Perpignan et y lut de longs rapports justifiant la conduite de Benoît XIII (F. Ehrle, *Aus den Akten des Aftersconcils von Perpignan*, dans *Archiv für Literatur-und Kirchengeschichte*, V, 399, 463; VII, 580-666).

L'adhésion d'Amédée VIII de Savoie aux dernières assemblées à Pise l'engagea à répudier la cause de Benoît XIII. En avr. 1409 Antoine se trouvait en Savoie; le 7 juin, il arriva à Pise; le 10, il rentra en possession de tous ses droits cardinalices grâce à l'entremise du cardinal Nicolas Brancacci qui plaida chaleureusement en sa faveur. Quoiqu'il eût, suivant un contemporain, espéré la tiare pour lui-même, Antoine de Chalant vota pour Alexandre V. Dans la suite, Jean XXIII lui octroya le titre de Ste-Cécile (19 mars 1412) qu'il cumula avec l'administration de l'archevêché de Tarentaise, — Benoît XIII le lui avait concédé le 1er juin 1404. A cette occasion, Jean XXIII lui conféra le sacerdoce.

Le 6 sept. 1413, Antoine partit de Florence avec François Zabarella, ayant mission de négocier avec l'empereur Sigismond au sujet du lieu où se réunirait un concile général qui terminerait le schisme.

A Constance, il soutint la thèse de la triple cession des trois pontifes qui prétendaient gouverner l'Église. De même qu'il avait abandonné Benoît XIII, il délaissa Jean XXIII et concourut à l'élection de Martin V. Des détracteurs, sans doute, l'ont accusé de mauvaises mœurs et d'insuffisance d'instruction. Martin V apprécia pourtant ses conseils et médita de lui conférer d'amples pouvoirs comme légat en France, d'après un partisan de Benoît XIII.

A. de Chalant mourut à Lausanne, le 4 sept. 1418. Ç'avait été, semble-t-il, sa vie durant, un opportuniste ne craignant pas de se déjuger. La lettre qu'il écrivit aux maîtres de l'université de Paris, au lendemain de l'élection d'Alexandre V, dénote chez lui une singulière inconscience (N. Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, IV, Paris, 1902, p. 104, n. 1).

Les éléments de la biographie d'A. de Chalant sont dispersés dans Martin de Alpartils, *Chronica actitatorum temporibus domini Benedicti XIII*, éd. F. Ehrle, Paderborn, 1906, p. 150, 153, 163, 167, 169, 170, 177-84, et dans les actes des conciles de Perpignan, de Pise et de Constance (voir F. Ehrle, art. cité). — Mansi, XXVII-XXIX. — Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, II, Paris, 1717. — H. Finke, *Acta concilii Constanciensis*, Münster, 1896-1928, 4 t.; *Forschungen und Quellen zur Geschichte des Konstanzer Konzils*, Paderborn, 1889. — L'ouvrage de Valois est utile à consulter et contient des inédits. — Voir aussi K. Zähringer, *Das Kardinalkollegium auf dem Konstanzer Konzil bis zur Absetzung Papst Johannes XXIII.*, Münster, 1935.

G. Mollat.

2. CHALANT (Guillaume de). — Il fut successivement abbé de San Giusto à Suze, chancelier de Savoie et abbé de San Michele della Chiusa, au dioc. de Turin. C'est sans doute grâce à l'intervention de son

frère Antoine qu'il reçut de Benoît XIII le siège de Lausanne, le 13 août 1406. Jean XXIII le transféra inutilement sur le siège de Narbonne, le 30 juin 1410. Pourvu le 3 janv. 1415 de l'évêché de Thérouanne, Guillaume pâtit de la situation religieuse que présentait la France à cette époque. Il lui advint de se heurter à Louis de Luxembourg, élu par le chapitre et confirmé dans sa dignité par le vicaire général de l'archevêque de Reims. Un conflit s'engagea devant la Chambre des comptes qui donna tort aux deux concurrents. Mais un mandement royal du 1er août ordonna la délivrance de la régale au profit de Louis de Luxembourg. Guillaume de Chalant n'eut d'autre ressource que d'obtenir sa réintégration sur le siège de Lausanne, le 20 déc. 1417. Cependant Martin V sauvegarda les droits du S.-Siège en relevant son concurrent des censures contractées à l'occasion de son élévation illicite à l'épiscopat et en le pourvoyant à nouveau de l'évêché de Thérouanne. Le 24 mars 1415, Jean XXIII députa Guillaume avec Regnault de Chartres, archevêque de Reims, près de l'empereur Sigismond. Il s'agissait de légitimer son départ subreptice de Constance et de transmettre des brefs notifiant la promesse conditionnelle d'abdiquer si Grégoire XII et Benoît XIII renonçaient à la tiare. Guillaume mourut le 20 mai 1431.

Eubel, I, 297. — N. Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, II, Paris, 1902, p. 289, 412, 413. — Duplan, *Monnaie en or de Guillaume de Chalant, évêque de Lausanne*, dans *Mémoires et documents de l'acad. du Chablais*, VI, 1892, p. IV-X. — A. Morel Fatio, dans *Mémoires et documents de la Société d'hist. de la Suisse romande*, XXXIV, 1879-1881, p. 381-405; XXXV, 107-119; *Mémoires de la Société savoisienne*, VI, 329 (approbation de la fondation de Ripaille le 1er mai 1411).

G. Mollat.

CHALARD (Notre-Dame du), *Castalium*, sur l'Isle, non loin de Lavignac (Hte-Vienne), ancien dioc. de Limoges. L'existence d'une ancienne abbaye, fondée probablement au IXe s. en cet endroit désert et détruite par les Normands, n'est attestée que par des ruines dans lesquelles vint se fixer, le 6 janv. 1088, Geoffroy de Noth, prêtre limousin, désireux de mener la vie érémitique. Autour de l'ascète se forme spontanément un groupe de convertis qui, après quelque temps, adoptent la règle de S. Augustin et les coutumes de S.-Ruf connues par l'intermédiaire de Gaucher d'Aureil. Grâce à la protection de Rainaud, évêque de Périgueux, les chanoines réguliers surmontent les difficultés causées par l'opposition du clergé séculier, entre autres celles créées par l'archidiacre Pierre Bruchard qui, après avoir longtemps persécuté Geoffroy, deviendra son disciple.

Jusqu'en 1124, Geoffroy mène au Chalard une vie austère consacrée à la prière et au travail manuel. Il exerce sur les fidèles une grande influence et sa renommée s'étend grâce à l'accomplissement de miracles. Sous sa direction s'élèvent une petite église et des bâtiments conventuels encastrés dans les ruines de l'ancien monastère. Le culte du thaumaturge et de l'ascète se développe rapidement après sa mort et subsiste encore de nos jours.

Le manque de documents ne permet pas de retracer avec précision l'histoire ultérieure du prieuré. A Geoffroy succèdent Bernard, fondateur du prieuré voisin S.-Nicolas, puis Géraud sous le gouvernement duquel un chanoine rédige la Vie très intéressante du premier ascète. Un peu plus tard, une bulle du pape Eugène III confirme les biens du prieuré, entre autres la possession des églises de Rilhac-Lastours, Beynac, Courbefy, S.-Nicolas, Ladignac, Pleine-Maysse et Bussière-Galland. On ne sait si les chanoines desservaient eux-mêmes ces cures ou prieurés-cures. A cette époque la communauté établit des liens de fraternité avec les monastères voisins de Grandmont et de l'Artige.

Au début du XVe s., le prieuré qui n'a jamais compté plus de douze chanoines est ruiné par les guerres. Les Anglais s'y retranchent en effet et soutiennent, en 1419, un siège d'un mois. Le projet d'annexion aux Jésuites formé en 1613 n'eut pas de suite mais, en 1633, il n'y avait que trois religieux. A la veille de la Révolution française, le Chalard n'était plus qu'un bénéfice régulier rapportant 507 livres.

Bibl. nat., Paris, coll. Moreau, t. CCLII. — Bibl. Ste-Geneviève, ms. *717*, fol. 44 sq.; ms. *376*, n. 20. — Beaunier-Besse, t. V, p. 235. — Bernard Guy, éd. Labbe, *Nova bibliotheca*, t. I, 637. — A. Bosvieux, *Vie de S. Geoffroy du Chalard*, Gueret, 1858. — G. Tenant de la Tour, *Le Chalard*, dans *Bull. de la Soc. archéol. et hist. du Limousin*, LXXIV, 1932, p. 105-190.

Ch. Dereine.

CHALATA, *Achlat, Aḥlāṭ, Clath, Chalat, Ghelath, Ḥlath, Kelaṭ, Khelath, Khilāṭ*, ville d'Arménie, de la province de Bznouni, située sur la rive ouest du lac de Van. Les nestoriens y établirent un évêché relevant de la métropole de Nisibe (*supra*, I, 317 sq.). Il y eut également à Ḥlath un évêché jacobite. Michel le Syrien rapporte que le patriarche d'Antioche Cyriaque (793-817) consacra Jean évêque de Kelaṭ à Callinice. Ḥlath, qui fut jadis un centre florissant de l'hérésie paulicienne, passa par bien des vicissitudes au cours de l'histoire. La notice des églises, rédigée par l'évêque arménien Uskan dans la seconde moitié du XVIIe s., nous apprend que cette ville était le siège d'un évêché arménien suffragant de l'archevêché de Van (voir aussi Achlat, I, 317-18).

[Richard Simon], *Hist. critique de la créance et des coûtumes des Nations du Levant, publiée par le Sieur de Moni*, Francfort, 1684, p. 228. — M.-J. Saint-Martin, *Mémoires hist. et géogr. sur l'Arménie*, Paris, 1818-19, t. I, 103 sq.; II, 396, 429. — G. Cappelletti, *L'Arménie*, I, Florence, 1841, p. 58. — P. Müller-Simonis, *Du Caucase au golfe Persique à travers l'Arménie, le Kurdistan et la Mésopotamie*, Paris-Lyon, 1892, p. 303 sq. — F. C. Conybeare, *The Key of Truth*, Oxford, 1893, p. 135. — F. Tournebize, *Hist. polit. et relig. de l'Arménie*, Paris, s. d., p. 847. — H. Gelzer, *Ungedruckte und ungenügend veröffentlichte Texte der Notitiae episcopatuum*, Munich, 1901, p. 583, dans *Abhand. der philos.-philol. Klasse der kgl. Bayerischen Akad. der Wiss.*, XXI, 3. — J.-B. Chabot, *Chronique de Michel le Syrien*, III, Paris, 1905 sq., p. 451. — R. Dussaud, *Topographie hist. de la Syrie antique et médiévale*, Paris, 1927, p. 484-86, 521.

Arn. Van Lantschoot.

CHALCÉDOINE, évêché de la province de Bithynie dépendant de Nicomédie, puis métropole sans suffragant.

I. La ville. — C'était une colonie fondée vers 685 av. J.-Ch. par des gens de Mégare sous la conduite d'un certain Archias. Telle était du moins la tradition. L'oracle de Delphes se moqua plus tard de l'aveuglement des colons qui n'avaient pas su choisir en face la colline sur laquelle devait s'élever quelque temps après la ville de Byzance. C'est pourquoi il surnomma Chalcédoine Τυφλόπολις, « Ville des Aveugles ». Cependant, outre que la position choisie par les colons de Mégare était excellente, avec ses deux ports naturels, il est probable que les Thraces n'auraient peut-être pas permis un établissement chez eux d'aussi bonne heure.

Le nom de Chalcédoine (Χαλκηδὼν ou Καλχηδών, ce qui l'apparente à Carthage, Καρχηδὼν) n'est pas grec, comme on l'a prétendu pendant longtemps, mais phénicien, et signifie « La nouvelle Ville », *Karkhi Don*, tout comme celui de Carthage. On a d'ailleurs découvert à la pointe de Moda des traces certaines d'une installation phénicienne. Les Mégariens ne firent donc que remplacer les gens de Tyr et de Sidon.

Pline (*Hist. nat.*, v, 43) prétend que les colons appelèrent d'abord la ville Prokératis (Προκερατίς, « Avant la Corne [d'Or] »). On la désigna aussi sous le nom de Κολποῦσα, à cause de ses deux ports. Cependant l'histoire n'a retenu que celui de Chalcédoine. Quand les Turcs s'emparèrent de la ville vers le milieu du XIVe s., ils l'appelèrent Kaleca Dünya, « la terre du Tapis », sans doute à cause de l'aspect riant de la campagne environnante. Après la prise de Constantinople, Mahomet II la donna en fief au premier cadi ou juge de Stamboul, Hidir bey, d'où le nom de Kadiköy, « Village du Juge ».

Chalcédoine forma d'abord un petit État indépendant, souvent rival de celui de Byzance; il possédait deux ports sur le Bosphore pour commercer avec la mer Noire : Chrysopolis (Scutari) et Phialé (Körfes). Les Perses l'occupèrent à diverses reprises et pendant des périodes assez longues, puis elle fut engagée dans la lutte entre Athènes et Sparte, ainsi que dans les conflits entre les successeurs d'Alexandre le Grand. Rome, qui la reçut de Nicomède III, roi de Bithynie (78 av. J.-Ch.), lui laissa ses privilèges de ville libre, ce qui lui assura ainsi la paix pendant six siècles. Au début du IVe s. de notre ère, la persécution religieuse fit une cinquantaine de martyrs, dont le plus célèbre est Ste Euphémie. En 451 se tint dans la basilique dédiée à cette sainte le IVe concile œcuménique qui condamna le monophysisme. En 602, l'empereur Phocas fit exécuter dans le port d'Eutrope son prédécesseur Maurice avec ses fils. Quelques années plus tard (609, 616, 627), les Perses firent des incursions jusqu'au Bosphore, prirent la ville et la brûlèrent. Les Arabes se présentèrent à leur tour, en 657, 717 et 782. Les armées de la première et de la deuxième croisade y campèrent avant de s'enfoncer dans l'Asie Mineure. Celles de la quatrième s'y établirent pendant quelques jours, puis elles passèrent le Bosphore. La conquête turque (vers 1350) acheva la décadence de la ville, qui avait eu, au moins jusqu'au VIIe s., une importance relative. Quand Pierre Gylles la visita, vers 1545, ce n'était plus qu'un village. Chalcédoine, ou plutôt Kadiköy, prit un nouveau développement dans la seconde moitié du XIXe s. Les étrangers, séduits par son climat agréable, s'y fixèrent au nombre de 3 000 environ et l'on vit se fonder de nombreux établissements religieux catholiques. Les chrétiens indigènes affluèrent également, en sorte que la ville comptait plus de 30 000 hab. en 1928. Aujourd'hui la situation est complètement changée. Depuis 1925 les étrangers sont partis en grand nombre, la plupart des établissements catholiques ont dû fermer leurs portes en 1935 et les chrétiens indigènes sont bien moins nombreux.

La ville primitive occupait la colline située le long de la mer et se terminait un peu au nord-est de la place dite Altiyol, « Les six Chemins ». C'est des deux côtés d'Altiyol, vers l'Ouest et vers l'Est, que se trouvaient les deux ports naturels, aujourd'hui complètement ensablés. Celui de l'Est fut prolongé sous les règnes de Zénon et d'Anastase par un nouveau port dû au protospathaire Eutrope dont il prit le nom. On découvre encore de temps en temps des pièces archéologiques intéressantes, telle une double inscription du temple d'Apollon qui devait se trouver à la pointe de Moda (V. Laurent, *Une nouvelle inscription grecque de Chalcédoine*, dans *Échos d'Orient*, XXVII, 1928, p. 24-44). Bon nombre de maisons sont construites sur des substructions romaines ou byzantines et les canalisations anciennes sont encore nombreuses. On connaît quelques monuments chrétiens importants. Le principal était la basilique de Ste-Euphémie, déjà célèbre à la fin du IVe s. puisque la pèlerine Éthérie ou Égérie la visita tout spécialement (*Itinera Hierosolymitana*, éd. P. Geyer, 1898, p. 70). La basilique avait été construite sur le tombeau de la sainte, à un mille au nord de la ville. Son emplacement exact n'a pu être déterminé, faute de ruines identifiables, mais il devait être un peu au nord de la tranchée du chemin de fer. Nous possédons du moins quelques renseignements intéressants. Évagre (*Hist. eccl.*, II, III, *P. G.*, LXXXVI, 2492-93) en a donné une description sommaire. C'était une grande église de forme basilicale et précédée d'un vaste atrium; près de l'édifice s'élevait au Nord-Est une vaste chapelle de forme circulaire qui abritait le tombeau de la sainte, une châsse allongée en argent ciselé. D'après S. Astérius d'Amasée (*Enarratio in martyrium praeclarissimae martyris Euphemiae*, *P. G.*, XI, 332), cinq tableaux saisissants de vie représentaient les épisodes du martyre de la sainte. On peut se demander si la basilique de Ste-Euphémie ne fut pas détruite lors des trois invasions perses au VIIe s., car aucun auteur byzantin n'en parle depuis cette époque comme d'un monument encore debout.

La seconde église est celle de Ste-Bassa. En l'honneur de cette sainte, martyrisée sous Maximin près de Cyzique, on avait construit près de la petite rivière Himéros (auj. Ayrlikçesmé) une église qui était desservie en 464 par le fameux Pierre le Foulon; elle fut flanquée d'un monastère au VIe s. Elle se trouvait très probablement près de l'ancienne gare de Haydarpasa, où l'on a découvert des ruines importantes. L'église S.-Christophe est connue par une inscription dédicatoire découverte en 1877 (L. Duchesne, *Inscription chrétienne de Bithynie*, dans le *Bull. de correspondance hellénique*, II, 1878, p. 289-99). D'après ce texte, l'église fut commencée en 450 et consacrée en 452. Enfin l'église S.-Georges fut construite par le patriarche monophysite Sergius (610-38), au dire du Pseudo-Codinus (Th. Preger, *Scriptores originum Constantinopolitanarum*, III, 280). En dehors du monastère de Ste-Bassa, on en rencontre un autre, édifié au XIe s. par un certain Michaïlitzès et qui porta son nom. Il reçut le corps de S. Théodore Graptos, mort en exil à Apamée Myrleia (Mudanya) (Syméon Métaphraste, *Vita S. Theodori Grapti*, XXXVI, *P. G.*, CVI, 684-87; Syméon Magister, *Annales. Theophilus*, 23, *P. G.*, CIX, 704). Au dire du Pseudo-Codinus, le protospathaire Eutrope construisit aussi un monastère, probablement dans sa propriété qui avoisinait le port du même nom (Th. Preger, *op. cit.*, III, 267). Notons aussi que S. Luc le Stylite passa quarante-quatre ans (935-79) sur une colonne près du même port et que son successeur fut renversé par un tremblement de terre en 986.

Jusqu'à la seconde moitié du XIXe s., les chrétiens indigènes ne possédaient que deux sanctuaires assez réduits : les grecs orthodoxes, une petite église dédiée à Ste Euphémie; les arméniens grégoriens, une autre, voisine, dite Sourp-Taqvor, « S.-Roi » (= N.-S. Jésus-Christ); les arméniens catholiques possédaient seulement une chapelle dans une maison particulière. Depuis lors les grecs ont bâti la belle église de la Ste-Trinité (1900) et ouvert une chapelle au quartier de Haydarpasa (1918); les Arméniens catholiques ont construit une église modeste à Altiyol (1910). Au quartier de Moda, les étrangers catholiques commencèrent en 1862 la belle église de l'Assomption, tandis que les sœurs de N.-D. de Sion fondaient près de là un pensionnat de jeunes filles (fermé en 1935). Dix ans plus tard les frères des Écoles chrétiennes ouvraient leur collège S.-Joseph, toujours en activité. Les mékhitaristes avaient au bord de la mer un autre collège, incendié en 1916. Le quartier de Haydarpaşa, quelque peu délaissé jusqu'alors, vit s'ouvrir en 1895 le pensionnat Ste-Euphémie des sœurs oblates de l'Assomption, ainsi qu'un local pour le service religieux des fi-

dèles. Celui-ci est devenu l'église de N.-D.-du-Rosaire, toujours en exercice, alors que le pensionnat est fermé depuis 1935. Près de là les frères des Écoles chrétiennes possédaient depuis 1905 l'externat S.-Louis, fermé en 1935. Dans le voisinage du port, la famille Tubini construisit une chapelle, desservie par les franciscains. Enfin, à Phanaraki ou Fenerbagce (anc. Hiéria), les Pères de l'Assomption bâtirent un couvent pour eux et un autre pour les sœurs oblates, tous deux fermés aujourd'hui. La chapelle continue à être desservie. Ces mêmes Pères ont fondé à Kadiköy, près de l'église de l'Assomption où ils sont installés depuis 1895, un centre d'études byzantines, dont la revue, les *Échos d'Orient*, a commencé de paraître en nov. 1897; pour des raisons de prudence l'œuvre s'est transportée à Bucarest à l'automne de 1937 — c'est maintenant l'Institut français d'études byzantines. Ils ont dû fermer en 1925 le Séminaire oriental qui groupait depuis un quart de siècle des élèves grecs, bulgares et mêmes arméniens catholiques. Chargés depuis 1895 de la paroisse de Kadiköy, ils ont vu le nombre de leurs fidèles tomber de 3 000 environ en 1914 à quelque 300 en 1950, à cause des lois turques sur l'activité des étrangers. Signalons encore l'église anglicane de Tous-les-Saints dans le quartier de Moda, et l'église S.-Jean-Baptiste des grecs orthodoxes à Kalamis.

II. La métropole. — On ne sait à quelle époque Chalcédoine eut un évêque, mais il semble que ce fut d'assez bonne heure. Le plus ancien qui soit connu de façon certaine est Théocrite, qui vivait à la fin du IIe s. ou au commencement du IIIe. Quoi qu'il en soit, le titulaire était soumis au métropolite de Nicomédie, capitale de la province. Après le IVe concile œcuménique (451), l'évêché fut élevé au rang de métropole, mais sans suffragant, institution alors anormale. On ne sait ni quand ni comment fut prise cette décision. On a prétendu qu'elle était l'œuvre des Pères du concile qui avaient voulu honorer la ville, mais les actes de l'assemblée n'en portent aucune trace. En tout cas, elle était déjà en vigueur en 458, lors de la consultation de l'empereur Léon après le meurtre de Protérios d'Alexandrie (Mansi, VII, 523). Dans toutes les listes épiscopales, Chalcédoine occupe uniformément le neuvième rang parmi les métropoles. Son titulaire s'appelle déjà « exarque de toute la Bithynie » depuis au moins le XIVe s. (Miklosich-Muller, *Acta et diplomata graeca medii aevi*, I, 531), tout comme ceux de Nicomédie et de Nicée, autres métropolites de la province. Pendant longtemps l'éparchie ne comprenait que la moitié de la presqu'île qui s'étend du Bosphore à Nicomédie (Ismit). Quand la conquête turque eut fait reculer le christianisme, on lui adjoignit le territoire de celle d'Héraclée du Pont.

Dès le premier quart du XIVe s., la métropole de Chalcédoine avait vu diminuer ses revenus de façon considérable. Pour y remédier, le patriarche Jean XIII Glykys (1315-20) lui unit l'archevêché de Maronia avec tous les droits y afférents (Miklosich-Muller, *op. cit.*, I, 45-46). Les difficultés financières augmentèrent naturellement avec la conquête turque (vers 1350). En nov. 1387 le patriarche Nil disait que le nombre des fidèles était si réduit qu'ils n'avaient pas besoin d'un évêque. Il voulait y nommer métropolite le hiéromoine Mathieu, mais il préféra lui donner la métropole de Cyzique en lui adjoignant celle de Chalcédoine avec tous ses droits, y compris ceux qu'elle possédait à Constantinople même — ces droits, si opposés aux règles canoniques ordinaires, avaient été concédés par on ne sait quel empereur; ils comprenaient entre autres la juridiction sur l'église Ste-Euphémie de l'hippodrome, où avaient été déposées les reliques de la sainte au moment de l'invasion perse au commencement du VIIe s., le choix des desservants du sanctuaire, des propriétés voisines, etc. Ce fut la cause de multiples conflits avec le patriarcat. Les choses allèrent même si loin que le patriarche Philothée (1354-55; 1364-76) et son synode décidèrent de ne plus nommer de métropolite de Chalcédoine pour couper court aux abus. Aussi peut-on s'étonner que le patriarche Nil ait reconnu ces droits au métropolite Mathieu en nov. 1387. Moins de dix-huit mois plus tard (avr. 1389), le Saint-Synode décida de nommer un nouveau titulaire à Chalcédoine, mais sans les privilèges, et cela d'accord avec l'empereur (Miklosich-Muller, *op. cit.*, II, 131-32). Le conflit ne doit pas avoir cessé pour autant, puisqu'un nouveau décret du 31 août 1390 spécifia que Chalcédoine n'avait aucun droit sur l'église Ste-Euphémie de la capitale (*ibid.*, II, 147-48). En janv. 1394 le métropolite de Chalcédoine recevait l'ordre de rendre au monastère d'Acapnos de Thessalonique les biens qui lui appartenaient dans ce diocèse et dont la mense épiscopale s'était emparée (*ibid.*, II, 202-03). En janv. 1395, le métropolite de Chalcédoine était désigné pour faire partie d'une commission chargée de faire restituer au patriarcat le monastère S.-Cyrique dans le diocèse de Berrhée (*ibid.*, II, 234).

L'éparchie de Chalcédoine fut jadis une des terres privilégiées du monachisme. Au concile de 536, on ne voit pas moins de quarante monastères placés sous l'autorité de l'évêque Photinus (Mansi, VIII, 1014-18). On trouve encore les ruines d'une douzaine d'entre eux dans les environs de la ville à moins de 15 km. Les plus célèbres étaient celui que S. Hypace construisit au Chêne et celui que S. Auxence fonda sur la montagne qui porta son nom. Il n'en existe plus un seul aujourd'hui. Chalcédoine est une des quatre métropoles effectives qui restent encore au patriarcat œcuménique sur tout le territoire de la République turque. Elle a été amputée d'une partie de son territoire en janv. 1924 pour former la nouvelle métropole de Prinkipo (dans Ὀρθοδοξία, I, 1926, p. 273-74). Elle ne compte guère que 15 000 fidèles avec une dizaine d'églises.

Liste des évêques et métropolites. — Elle est assez fournie, bien qu'elle ne soit pas complète. Une tradition grecque tardive a voulu faire de Crescent et de Tychique, disciples de S. Paul, les premiers évêques de la ville, mais elle a contre elle, outre des documents positifs, d'autres traditions, également grecques et bien plus anciennes. Le premier titulaire certain est Théocrite, qui lutta contre les Ophites à la fin du IIe s. ou au début du IIIe (*Praedestinatus*, I, 37, *P. L.*, LIII, 583). — Un martyrologe signale S. Adrien, qui vécut entre le IIe et le IVe s. (*A. S.*, nov., II, p. LXI, 131). — Maris, fougueux arien, assista au premier concile de Nicée (325), dont il signa les actes (H. Gelzer, *Patrum Nicaenorum nomina*, Leipzig, 1898, p. 48, 49, 54); il prit part au concile de Tyr qui condamna S. Athanase (335), se rendit la même année à la dédicace de l'église de la Résurrection à Jérusalem, participa à l'élection de Macédonius au siège de Constantinople (342), fit partie de la délégation d'évêques orientaux envoyée peu de temps après à l'empereur Constant; on le retrouve encore au concile acacien de 360; enfin, il paraît pour la dernière fois, vieux et aveugle, lors du passage à Chalcédoine de Julien l'Apostat (362) (Socrate, *Hist. eccl.*, I, 31; II, XVIII, XXVIII; III, XII: *P. G.*, LXVII, 161, 221, 281, 412). — Théodule assista au premier concile de Constantinople (381; Mansi, III, 572 A). — Cyrinus, déjà évêque en 403, adversaire de S. Jean Chrysostome, mourut avant juin 405 (Socrate, *op. cit.*, VI, XV, *P. G.*, LXVII, 709). — Philothée, juin 405 (Callinique, *Vita S. Hypatii*, Leipzig, 1895, p. 27). — Eulalius, nommé probablement en 426, † 450 (Callinique, *op. cit.*, 68, 72, 82-84). — Éleuthère

assista au concile tenu dans sa ville épiscopale (451), signa la lettre des évêques de sa province à l'empereur Léon sur le meurtre de Protérius d'Alexandrie, ainsi que le décret du patriarche Gennade (459) (Mansi, VII, 523, 917). — Héraclien écrivit, probablement du temps de l'empereur Anastase, contre les manichéens et les sévériens (*Photii bibliotheca*, dans *P. G.*, CIII, 280). — Marcien, en 518 et 520 (Mansi, VIII, 492, 1047). — Photinus prit part au concile de 536 tenu par le patriarche Ménas (Mansi, VIII, 1014-18). — Constantin assista au cinquième concile œcuménique (553; Mansi, IX, 174-92). — Pierre vécut à la fin du VIe ou au début du VIIe s. (*P. G.*, LXXXVII, 2997). — Probus, un Syrien, gouverna l'éparchie au début du VIIe s. (*Chronique de Michel le Syrien*, trad. Chabot, II, 362-64). — Jean Ier prit part au VIe concile œcuménique (681) et au concile *in Trullo* (692) (Mansi, XI, 669, 689, 989). — S. Nicétas, martyr des iconoclastes, vécut probablement au VIIIe s. (Ἑλληνικὸς Φιλολογικὸς Σύλλογος, XXXVI, suppl., 38, 42). — André, entre 784 et 787 (*A. S.*, sept., V, 281 B). — Staurace assista au second concile de Nicée (787; Mansi, XIII, 146, 181). — S. Cosmas vécut probablement sous Léon l'Arménien (*P. G.*, CXVII, 409). — S. Jean II, persécuté pour la cause des images, fut un des correspondants de S. Théodore Studite et mourut en 824 (*P. G.*, XCIX, 1360; *S. Theodori parva catechesis*, éd. Auvray, 80). — On possède un sceau de Damien, VIIIe-IXe s. (G. Schlumberger, *Sigillographie de l'Empire byzantin*, 246). — Les deux patriarcats de Photius virent Basile remplacé en 858 par Zacharie; celui-ci lui céda la place en 870 et revint au pouvoir en 877 (Mansi, XVI, 190 D; XVII-XVIII, 373 B). — D'après Nicolas Comnène Papadopoli, un auteur très peu sûr, Nicon aurait été métropolite en 877 (*Praenotiones mystagogicae*, 1697, p. 131). — Étienne, dont l'épitaphe a été retrouvée dans les ruines de l'église Ste-Euphémie de l'hippodrome (Ὀρθοδοξία, XIV, 70), remonte probablement à la fin du IXe s. — Dans les premières années du Xe s., Michel Ier (H. Delehaye, *Les saints stylites*, 206, 208). — Jean III écrivit au Xe s. un commentaire sur le concile Quinisexte (Le Quien, I, 606). — Daniel est signalé en 997 (Rhalli et Potli, Σύνταγμα τῶν ἱερῶν κανόνων, V, 19). — Théodore signa en 1027 deux sentences synodales (Rhalli et Potli, *op. cit.*, V, 25, 32). — Nicétas vécut sous le patriarcat de Michel Cérulaire (Ἑλλην. Φιλολ. Σύλλογος, VII, suppl., 63, note). — Léon eut de sérieux démêlés avec Alexis Comnène, ce qui amena sa déposition (1080-86; M. Gédéon, Πατριαρχικοὶ πίνακες, 339). — Il fut remplacé par Michel II (1086-90), puis remonta sur son siège après la réconciliation (1090-?). — Jean IV prit part au synode des Blachernes en févr. 1147 (Mansi, XXI, 705). — Constantios prit part à celui de 1155 (Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, IV, 457, 477). — Constantin est signalé le 24 mars 1171 (A. Papadopoulos-Kérameus, Ἀνάλεκτα Ἱεροσολυμητικῆς Σταχυολογίας, IV, 109). — Jean V gouverna l'Église du 27 nov. 1191 au 9 janv. 1192 (Δελτίον τῆς ἱστορικῆς καὶ ἐθνολογικῆς ἑταιρείας τῆς Ἑλλάδος, III, 419, 422). — Nicolas Ier, 16 janv. 1275 et 22 nov. 1278 (Pachymère, *Hist. byz.*, V, 22). — Syméon est signalé le 31 mars 1303 (Νεὸς Ἑλληνομνήμων, XV, 142). — Théodule, 1315 (Miklosich-Muller, *op. cit.*, I, 14). — Jacques prit part au synode contre Barlaam et Acindynus en 1351; il était encore en fonctions en 1370 (*P. G.*, CLI, 715; Miklosich-Muller, *op. cit.*, I, 433, 531). — Mathieu était en même temps métropolite de Cyzique (Miklosich-Muller, *ibid.*, I, 537). — Gabriel Ier, avr. 1389-? (Miklosich-Muller, *ibid.*, I, 132). — Joseph, 1477 (Ἑλλην. Φιλολ. Σύλλογος, XVII, suppl., 715). — Gabriel II, 1499 (Ἑλληνικά, III, 46). — Euthyme, 1546, 1565 (*Turcograecia*, 172; Ἑλλην. Φιλολ. Σύλλογος, XV, suppl., 11, 12). — Sisinnius, janv. 1580 (Ἐκκλησ. Ἀλήθεια, II, 731). — Dorothée, 27 févr. 1585 (Ὀρθοδοξία, IX, 255).

Pendant la première moitié du XVIIe s., la succession des métropolites est assez embrouillée sous l'influence des intrigues autour du trône patriarcal au temps de Cyrille Lucaris et de ses successeurs. Timothée, 1593, 1611, démiss. en 1620 (Ἑλλην. Φιλολ. Σύλλογος, XVII, suppl., 75; XX, suppl., 98; A Papadopoulos-Kérameus, Ἱεροσολυμητικὴ Βιβλιοθήκη, IV, 9, 20). — Jérémie, 1er juin 1617 (A. Papadopoulos-Kérameus, Ἀνάλεκτα Ἱεροσολ. Σταχ., IV, 90). — Joseph II, avr. 1620 (Callinique Délikanès, Πατριαρχικὰ ἔγγραφα, I, 4). — Joasaph, mai 1623-mars 1626 (Ὀρθοδοξία, XIX, 74-75). — Grégoire Ier, mars 1626 (*ibid.*, 75). — Joseph III, nov. 1629 (Ὀρθοδοξία, IX, 437). — Isaac, déposé en 1630 (Ἐκκλησ. Ἀλήθεια, II, 695). — Nectaire, 10 juin 1630-† avant févr. 1637 (*ibid.*, II, 670). — Pachôme, févr. 1637, démiss. avant juin 1638 (Sathas, *Bibliotheca graeca medii aevi*, III, 573). — Denys Ier, juin 1638-39 (Sathas, *op. cit.*, III, 579). — Pachôme (2e) signa diverses décisions synodales de 1639 à 1647 (E. Legrand, *Bibliographie hellénique du* XVIIe s., II, 212). — Gabriel III, févr. (?), 1647-70 (Ἐκκλησ. Ἀλήθεια, II, 698). — Euthyme II, 1670, démiss. en avr. 1671. — Jérémie II, 1671-85 (A. Papadopoulos-Kérameus (Ἱεροσ. Βιβλ., IV, 170). — Denys II, ex-patriarche, administra le dioc. de 1685 à avr. 1686 (Δελτίον τῆς ἱστορικῆς..., III, 308). — Gabriel IV, avr. (?), 1686-87. — Clément, 1687, 1689 (Le Quien, I, 612). — Gabriel IV (2e), 1688-août 1702, élu patriarche de Constantinople (Δελτίον τῆς ἱστορικῆς..., III, 469). — Constantius II, 1702-20 (Sathas, *op. cit.*, III, 525). — Parthénius, 1720-26 (Dracou, Ἑλληνικαὶ ἐκκλησιαστικαὶ σελίδες, 79). — Nicodème, 1726-31 (Ἑλλην. Φιλολ. Συλλ., XX, suppl., 110, 112). — Callinique Ier, 1731-46 (Delicanès, *op. cit.*, I, 446, 450, 455, 918). — Gabriel V, avr. 1746-sept. 1747, alors déposé (Ἐκκλησ. Ἀλήθεια, XIX, 298). — Joannice Ier Caradja, sept. 1747-mars 1761 (Ἑλλην. Φιλολ. Σύλλογος, XX, suppl., 117). — Joannice II, mars 1761-janv. 1770 (*ibid.*, XXI, suppl., 104). — Parthénius IV, janv. 1770-mai 1777. — Parthénius V, mai 1777-nov. 1790. — Jérémie III Maurocordatos, nov. 1790-30 nov. 1810 (Δελτίον τῆς ἱστορικῆς..., IV, 666). — Gérasime, déc. 1810-févr. 1820 (Ἐκκλησ. Ἀλήθεια, II, 297, 298, 317; Cambouroglou, Μνημεῖα τῶν Ἀθηνῶν, II, 291). — Grégoire II, févr. 1820-été de 1821. — Anthime, oct. 1821- élu patriarche de Constantinople, 22 juill. 1822 (Ἑλλην. Φιλολ. Σύλλογος, XIX, suppl., 14, 15). — Callinique II, juill. 1822-† août 1825 (*ibid.*, VII, suppl., 63, note 4). — Agathange II, août 1825-élu patriarche de Constantinople, 25 sept. 1826 (Ἐκκλησ. Ἀλήθεια, II, 328). — Zacharie II, oct. 1826-mai 1834 (*ibid.*, II, 328). — Hiérothée, mai 1834-avant mars 1853 (*ibid.*, II, 346, 349, 429). — Gérasime III, 4 mars 1853-mars 1875 (*ibid.*, II, 634). — Callinique III Thomaïdès, 4 mars 1875-† déc. 1889 (*ibid.*, II, 635). — Joachim III Euthyboulès, 16 déc. 1889-22 mai 1897. — Germain Cabacopoulos, 22 mai 1897-élu patriarche de Constantinople, 10 févr. 1913. — Grégoire II Zerboudakès, 20 févr. 1913-17 déc. 1923. — Joachim III Georgiadès, 20 déc. 1923-† 4 févr. 1927. — Nicolas Sacopoulos, 22 févr.-† 17 mars 1927. — Agathange III Constantinidès, 2 avr. 1927-juin 1932. — Maximos Baporitzès, 28 juin 1932-élu patriarche de Constantinople, 20 févr. 1946. — Thomas, 19 mars 1946.

Le titre de Chalcédoine a été souvent conféré dans l'Église *romaine* depuis le XIIIe s. : Henri, O. Cist., 1263-† juin 1293, suffragant à Augsbourg. — Jacques 1297-?. — Pierre, ?-† 1388. — Jean Gillet, O. F. M., 20 mai 1388-?. — Paul Oleni des Pratto, ?-18 juill.

1401. — Alphonse de Sainte-Croix, O. F. M., 7 avr. 1403-?. — Pierre Mattei, 13 août 1404-?, suffragant à Sienne. — Bernard de Montaigu, O. Carm., 1er oct. 1414-† 1416, suffragant à Saragosse. — Gonzalve, O. F. M., 31 août 1416-?. — Pierre de Calvis, O. S. B., 18 juill. 1485-?, auxiliaire à Girgenti et à Palerme. — François Chaillet, O. F. M., 1505-25, suffragant à Verden et à Liège. — Damien Jarcinus, 13 août 1515-?, suffragant à Vacz. — Pierre Lavisson, O. S. B., 1er juill. 1515-?, suffragant à Reims. — Mathieu, O. Praem., 18 avr. 1524-?, auxiliaire à Durham. — Jean v. d. Heetvelde, 1525-28, aux. à Cambrai. — Hugues de La Chapelle, 14 mars 1535-24 juill. 1538, auxiliaire à Cambrai. — Jacques Aymeri, O. S. A., 6 sept. 1536-?, suffragant à Sens et à Lyon. — Augustin Gabel ou Ranel, O. S. A., 18 déc. 1538-† 30 août 1540, auxiliaire à Cambrai. — Pierre Syman, ermite de S.-Paul, 13 févr. 1540-?, suffragant à Eger. — Martin de Cuyper, O. Carm., 20 nov. 1541-?, auxiliaire à Cambrai. — André Richer, O. Cist., 1550, auxiliaire à Sens et à Troyes. — Mathieu Moullart, O. S. B., 29 janv. 1575-?, suffragant à Cambrai. — André Franquart, 5 janv. 1577-† 1583, auxiliaire à Cambrai. — François Petrart, O. F. M., 4 mars 1587-† 1er juin 1592, auxiliaire à Cambrai. — William Bishop, juin 1623-† 13 avr. 1624, premier vicaire apostolique d'Angleterre. — Marcel Durazzo, ?-2 sept. 1688, vicelégat en Avignon. — C... ?, 1734-?, secrétaire à Rome. — Martien Carracciolo, 1743, nonce à Venise. — Jean-Octave Bufalini, 1745-1er déc. 1766. — Michel Giacomelli, 1772-?. — Jean-André Archetti, 1782-20 sept. 1784, nonce en Russie. — Paul-François Giustiniani, O. F. M. Cap., 1787-17 févr. 1789. — Charles Zeni, 1819-3 août 1825, nonce en Suisse. — Gabriel Ferretti, 1830-32, coadjuteur à Montefiascone. — Louis Frezza, 1832-11 juill. 1834. — Raphaël Bonamie, Picp., 24 nov. 1837-† 8 juill. 1874. — Jean Simeoni, 15 mars-15 sept. 1875, nonce à Madrid. — Vincent-Léon Sallua, O. P., 12 mars 1877-† 31 déc. 1896. — Antoine Belli, 26 août 1897-† 21 janv. 1904. — Antoine Ayrès de Gouvea, 14 nov. 1904-† 17 déc. 1916. — André Caron, 22 janv. 1915-† 29 janv. 1927. — Jean-Baptiste della Pietra, 3 mars 1937-† 26 août 1940. — Jules-Victor-Marie Pichon, 30 août 1941, anc. év. des Caies. — *Rite arménien :* Pierre Koyounian, 17 mars 1911-† 13 déc. 1937. — Serkis Der Abrahmian, 13 juin 1938-?. — *Rite syrien :* Clément-Michel Baccache, 30 août 1922.

Ruge, *Kalchedon*, dans Pauly-Wissowa, x-1, 1555-59. — Smith, *Dictionary of Greek and Roman Geography*, I, 596-97. — Le Quien, I, 599-612. — J. Pargoire, *Les premiers évêques de Chalcédoine*, dans *Échos d'Orient*, III, 85-91, 204-09; IV, 21-30, 104-13. — S. Vailhé, *Les métropolitains de Chalcédoine*, ve-xe s., dans *Échos d'Orient*, XI, 347-51. — Mgr Gennade d'Héliopolis, Συγγραφία τῆς ἱστορίας τῆς μητροπόλεως Χαλκηδόνος καὶ ὁ ἐπισκοπικὸς αὐτῆς κατάλογος, dans 'Ορθοδοξία, XIX, 17-20, 38-41, 70-75, 120-24, 143-45. — R. Janin, *La banlieue asiatique de Constantinople. Chalcédoine (Cadi-Keui)*, dans *Échos d'Orient*, XXI, 352-86. — H. Leclercq, *Chalcédoine*, dans *D. A. C. L.*, III, 90-130. — *Ann. pont.*, 1916, p. 387-88.

R. Janin.

CHALCIDIUS, traducteur et commentateur du *Timée* de Platon. Les seuls renseignements que nous possédions sur lui nous sont fournis par les mss. et par la préface de l'ouvrage. D'après les mss., Ch. était diacre, voire archidiacre, et il entreprit sa tâche à la prière d'Osius, évêque de Cordoue. La préface est en effet adressée à Osius et, bien qu'elle ne le présente pas comme un évêque, nous n'avons pas de raison pour croire qu'il ne l'ait pas été. Ch. traduit donc la Ire partie du *Timée* jusqu'à la p. 53 *c* et accompagne sa traduction d'un commentaire qui s'arrête également à 53 *c*. Il est hors de doute que son exégèse de Platon doit beaucoup à ses prédécesseurs grecs, en particulier à Posidonius et à Adraste d'Aphrodisias. Il l'est aussi qu'il est chrétien, qu'il connaît les Écritures et qu'il utilise les *Hexaples* d'Origène. Le commentaire de Ch. a été très lu durant le Moyen Age qui, jusqu'à la fin du XIIe s., lui a dû le meilleur de sa connaissance sur Platon : au cours du XIIe s., on a même écrit un commentaire du commentaire de Ch. Le principal intérêt de Ch. est le témoignage qu'il rend aux préoccupations philosophiques de certains chrétiens de langue latine dès la première moitié du IVe s., ce qui est la date probable de son activité littéraire.

Éditions : Augustus Justinianus, Paris, 1520. — J. Meursius, Leyde, 1617. — F. G. A. Mullach, *Fragm. philosoph. graecor.*, II, Paris, 1867, p. 149 sq. — J. Wrobel, Leipzig, 1876.

Voir : D. Tamilia, *De Chalcidii aetate*, dans *Studi ital. di filol. class.*, VIII, 1900. — B. W. Switalski, *Der Chalcidius-Commentar zu Platos « Timaeus »*, dans *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, III, 6, Munster, 1902. — M. Schanz, *Geschichte der röm. Liter.*, IV, 1; 2e éd., Munich, 1914, § 823, p. 137-39.

G. Bardy.

1. CHALCIS (Χαλκίς), évêché de la province d'Europe, dépendant d'Héraclée. La ville, qui n'eut jamais d'importance, a été identifiée avec le village d'Inecik. On ignore quand elle fut dotée d'un évêché. Celui-ci ne figure sur aucune liste épiscopale avant celle de Léon le Sage, au début du xe s. (H. Gelzer, *Ungedruckte und ungenügend veröffentlichte Texte der Notitiae episcopatuum*, dans *Abhand. der kgl. bayer. Akad. der Wiss.*, part. I, t. XXI, sect. III, Munich, 1900, p. 552). Cependant on lui connaît un évêque au VIIIe s., Sisinnius, qui prit part au IIe concile de Nicée (787) (Mansi, XII, 995 B, 1099 B; XIII, 388 D).

Le titre de Chalcis ne semble pas avoir été conféré dans l'Église grecque ni dans l'Église romaine.

R. Janin.

2. CHALCIS (Χαλκίς), évêché de la province de Grèce ou Hellade Ire, dépendant d'Athènes, puis métropole. La ville de Chalcis, capitale de l'Eubée, est située sur la côte occidentale de cette île, au bord d'un canal étroit qui la sépare de la Béotie, à laquelle elle est unie par un pont. Elle fut fondée probablement avant la guerre de Troie par une colonie ionienne. Quand elle se fut développée, elle essaima à son tour des colonies en Calabre et en Sicile. Elle fut l'alliée de la Béotie contre Athènes. Battue par celle-ci, elle dut subir son hégémonie, même après la guerre contre les Perses. Cependant toute l'île se révolta en 411 av. J.-Ch. et reconquit sa liberté pour quelque temps. Au temps d'Alexandre le Grand, la ville occupait une étendue assez considérable, puisque Dicaearchus lui attribue 70 stades de tour. Elle était alors ornée de gymnases, de temples et autres édifices publics. La position de Chalcis en faisait une place de guerre importante. C'est pourquoi les divers conquérants de la Grèce s'en emparèrent tour à tour : Macédoniens, Antiochus, Mithridate et enfin les Romains. Le consul Mummius la prit d'assaut et la détruisit (192 av. J.-Ch.). Elle se releva assez vite de ses ruines. Justinien la restaura et l'embellit à son tour. Au Moyen Age elle prit le nom du canal qui la sépare de la Béotie et s'appela Euripe (Εὔριπος), d'où l'on fit Égripont, Negroponte, à cause du pont qui la relie au continent. Ville de 17 000 hab., elle est aujourd'hui la capitale du nôme (département) du même nom.

Le siège épiscopal remonte probablement assez haut. Cependant le premier titulaire connu de façon certaine est Constantin, qui signa en 458 la lettre des évêques de sa province à l'empereur Léon à propos du meurtre de Protérius d'Alexandrie (Mansi, VII, 612 C). Depuis lors le nom de Chalcis fait place à celui d'Euripe, sous lequel signent désormais les évêques (voir Euripe,

infra). Chalcis a reparu dans les listes épiscopales au XIXe s. L'éparchie s'appela Euripe jusqu'en 1833, date de l'organisation de l'Église de Grèce. Elle reçut alors le nom d'Eubée, mais la loi de 1852 lui rendit son ancien titre de Chalcis. Celle de 1900 annexa à l'éparchie de Chalcis celle de Carystos dans le sud-est de l'île. En 1923, Chalcis fut promue au rang de métropole en même temps que les autres évêchés de l'ancienne Grèce. Le diocèse comprend maintenant toute l'île d'Eubée et les îlots avoisinants. Il compte 120 églises paroissiales desservies par autant de prêtres séculiers. Il existe également six monastères avec une trentaine de moines.

Évêques connus dans la période moderne : Christophore Stamatiadès, élu en févr. 1882, refusa (Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, II, 1882, p. 308). — Eugène Dépastas, 1882-† fin juill. 1902 (*ibid.*, XXII, 352). — Pantéléimon, 12 oct. 1906-†1907 (*ibid.*, XXVI, 615). — Chrysostome Probatas, juill. 1907-† 1917 (*ibid.*, XXVII, 422; XXXVII, 32). — Grégoire, déjà en 1922.

On connaît au moins un évêque catholique de Chalcis pendant la domination latine. C'est Théodore, converti du schisme en 1205, et dont parle une lettre du pape Innocent III en 1208 (Potthast, *Reg.*, 306, n. 3552). Depuis lors l'évêché est connu sous celui de Nègrepont. Le titre de Chalcis a été conféré assez souvent dans l'Église romaine depuis le XIXe s. : Paul Marouchian, 19 avr. 1832-9 avr. 1838, vicaire patriarcal arménien à Constantinople. — Henri Altmayer, O. P., 4 avr. 1884-27 nov. 1887, coadjuteur à Bagdad. — Sévère Garcia, 1er juin 1888-† 1890, ancien év. de Tunja. — Antoine Dos Santos, 26 juin 1890-†1896, ancien archev. de Bahia. — Pierre Facciotti, 19 avr. 1897-† 20 avr. 1913, ancien év. de Ferentino. — Charles Pietropaolo, 29 avr. 1913-† 29 juin 1922, délégué apostolique au Venezuela. — Jean-Baptiste Fallize, 9 oct. 1922-† 24 oct. 1933, vicaire apostolique de Norvège. — Gallus Steiger, déc. 1933, abbé de Peramiho.

Le Quien, II, 212-15. — Smith, *Dictionary of Greek and Roman Geography*, I, 569-70. — Oberhummer, dans Pauly-Wissowa, III, 2078-88. — G. Capsalès, Χαλκίς, dans Μεγάλη ἑλληνικὴ ἐγκυκλοπαιδεία, XXIV, 427-28. — *Ann. pont.*, 1916, p. 388.

R. Janin.

3. CHALCIS (Χαλκίς), métropole de la Syrie Ire. Cette ville fut du temps des Romains la capitale d'une province florissante, la Chalcidique, que les ravages causés par les diverses invasions ont rendue presque complètement déserte. C'est aujourd'hui Qennesré ou Qennesrin, vocable employé au moins depuis le VIIe s., ainsi qu'il appert de la Chronique de Michel le Syrien. Ce fut un centre monophysite important; il possédait un monastère qui fournit plusieurs évêques à l'Église jacobite (*Chronique de Michel le Syrien*, trad. Chabot, III, 499, 452, 453, 454).

Métropolites orthodoxes. — Tranquille condamna l'hérésie des noétiens (IIIe s.; *Praedestinatus*, hérésie 30). — Thélaphius fut un des membres du conciliabule de Philippopoli, dissident du concile de Sardique (341; Le Quien, II, 785). — Magnus assista au concile d'Antioche en 364 et souscrivit la lettre des Pères à l'empereur Jovien (Socrate, *Hist. eccles.*, III, XXV). — Eusèbe, ordonné par Eusèbe de Samosate, prit part au premier concile de Constantinople (381; Mansi, III, 569 D; Théodoret, *Hist. eccles.*, V, IV). — Apringius assista à celui d'Éphèse (431; Mansi, IV, 1229 A). — Antoine (Le Quien, II, 785). — Jamblique prit part au concile d'Antioche qui condamna Athanase de Perrhé (*ibid.*, II, 786). — Romulus ou Romanus était à celui de Chalcédoine (451), dont il souscrivit les actes (*ibid.*, VI, 568 D, 941 E, 1090 B). — Domnus signa en 458 la lettre des évêques de sa province à l'empereur Léon sur le meurtre de Protérius d'Alexandrie (*ibid.*, VII, 548 D). — Romanus fut chassé de son siège par Pierre le Foulon en 477 (Théophane, *Chronographia*, 134). — Domitius ou Démétrius prit part au Ve concile œcuménique (553; Mansi, IX, 175 B, 192 D, 391 B). — Vers la fin du VIe s. Probus fut nommé métropolite de Chalcis et envoyé en ambassade à Chosroès par l'empereur Maurice (Théophylacte Simocattas, *Historia*, V, 15). On n'a pas de preuve que la métropole orthodoxe de Chalcis ait subsisté au delà du VIe siècle.

Métropolites jacobites (monophysites). — Isidore fut chassé de son siège par Justin Ier en 518 (*Chronique de Denis de Tell Mahré*, dans la *Chronique de Michel le Syrien*, II, 171). — Hanania, sacré vers 825 (*ibid.*, III, 454). — Thomariqa, vers 835 (*ibid.*, III, 454). — Athanase, vers 870 (*ibid.*, III, 457). — Ignace, vers 900 (*ibid.*, III, 460). — Thomas, vers 915 (*ibid.*, III, 462). — Syméon, vers 945 (*ibid.*, III, 464).

Le titre de Chalcis de Syrie ne semble pas avoir encore été conféré dans l'Église romaine.

Smith, *Dictionary of Greek and Roman Geography*, I, 598. — Escher, dans Pauly-Wissowa, III, 2090-91. — Le Quien, II, 785-88.

R. Janin.

CHALDÉENNE (ÉGLISE). — Voir *D. T. C.*, XI, 225-323.

CHALDIA (Χαλδία, Χαλδεία), évêché grec de la province du Pont Polémoniaque, dépendant d'abord de Néocésarée, puis de Trébizonde, promu ensuite archevêché et métropole. Aucune liste épiscopale ne signale cet évêché avant la période turque, mais son existence est attestée par d'autres documents à partir du XIVe s. Le *Syntagmation* de Chrysanthe de Jérusalem lui donne le titre d'archevêché (1717). De fait, cette promotion avait eu lieu sous l'évêque Sylvestre (1624-53). A cette époque, l'évêché de Chaldia était déjà uni à celui de Chériana. Il devint métropole en juill. 1737. Le 18 mars 1900, son titulaire reçut le droit de s'appeler « hypertimos et exarque de l'Hélénopont » (dans Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, XX, 121). Ce métropolite résidait à Gümüṣhane. Le nom de Chaldia n'est pas en effet celui d'une ville, mais celui d'une région. Clergé et fidèles ont disparu pendant la guerre gréco-turque de 1919-22 ou ont été échangés à la suite du traité de Lausanne qui l'a suivie.

Évêques, archevêques et métropolites connus. — Callistrate, à la fin du XIVe ou au début du XVe s. (*Vizantiiski Vremennik*, V, 679). — Sylvestre, 1624-53 (A. Papadopoulos-Kérameus, Ἱεροσολυμητικὴ Βιβλιοθήκη, I, 212). — Euthyme Phytianos, déc. 1653, juill. 1656, 1661 (A. Papadopoulos-Kérameus, *op. cit.*, I, 347; Ἀνάλεκτα Ἱεροσολυμητικῆς Σταχ., I, 303; Sathas, *Bibliotheca graeca medii aevi*, III, 588). — Grégoire Phytianos, 1680, 5 mai 1681 (A. Papadopoulos-Kérameus, Ἱεροσολυμητικὴ Βιβλιοθήκη, I, 303). — Philothée, 1694-1717 (*ibid.*, I, 215, 216). — Grégoire Phytianos, archevêque, 12 sept. 1717-31 (*ibid.*, I, 206, 215, 243, 347). — Ignace Codour, 1733, † 1749 (*ibid.*, I, 546; Ἀνάλεκτα Ἱεροσολ. Σταχ., IV, 55, 56-57). — Ignace Photianos, 1749-? (Ὁ ἱερὸς νυμφαγωγός, 116). — Denys, janv. 1767 (*ibid.*, 116). — Théophile, 1850-juill. 1864 (Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, II, 529, n. 5; XXI, 210). — Germain, 14 juill. 1864-mai 1905 (*ibid.*, II, 529, n. 5; XXV, 230). — Laurent Papadopoulos, 10 mai 1905-24 oct. 1922 (*ibid.*, XXV, 230). — Basile Combopoulos, 24 oct. 1922-? Lors de cette nomination la métropole avait en fait cessé d'exister.

Le titre de Chaldia n'a pas été conféré dans l'Église romaine et il ne figure même pas dans les listes de la Consistoriale, comme ayant été probablement établi après le schisme.

Μεγάλη ἑλληνικὴ ἐγκυκλοπαιδεία, XXIV, 430. — Chrysanthe Philippidès, Ἐκκλησία Τραπεζοῦντος, dans Ἀρχεῖον Πόντου, V-VI, 1936, p. 530, 569, 573, 591, 593-95, 604, 683.

R. JANIN.

CHALEMOT (Dom CLAUDE), cistercien français, † 1667. Entré à l'abbaye de Chaalis, il en devint prieur; il occupa cette même fonction à Royaumont et fut élu abbé à la Colombe (1648), au diocèse de Bourges, aujourd'hui de Limoges. Il était de l'étroite observance, mais sans le zèle outré d'Étienne Maugier et autres. Instruit et docteur en théologie, il composa plusieurs ouvrages : des *Annales cisterciennes* en deux tomes, qui ne furent pas imprimées et ont disparu; une histoire de l'Église de France qu'il préparait quand la mort le saisit, ainsi qu'une édition de certaines œuvres de Pierre le Chantre. Le seul travail qui reste de lui est *Series sanctorum et beatorum ac illustrium virorum S. O. Cisterciensis* (Paris, 1666; 2e éd. en 1670). L'auteur s'était proposé de corriger le *Menologium Cisterc.* de Henriquez (1630) et de le compléter. Intention louable, mais le résultat fut déficient, eu égard surtout aux exigences actuelles de la critique historique.

P. Féret, *Les docteurs de la faculté de théologie de Paris*, V, Paris, 1907, p. 295. — Sér. Lenssen, *Aperçu hist. sur la vénération des saints cisterciens*, Tilbourg, 1946, p. 107. — Ch. de Visch, *Bibliotheca script. S. O. Cisterc.*, Douai, 1649, p. 78.

J.-M. CANIVEZ.

CHALETRICUS (Saint) (inscription), *Chalactericus* (Fortunat), *Caletricus* (Vie de S. Lubin et livres liturgiques), *Caltry*, *Calais*, *Calétric*. « Nous n'avons rien de S. Calétric, a écrit très judicieusement Baillet, hors l'épitaphe que lui fit Fortunat de Poitiers, l'endroit de la Vie de S. Lubin où il est parlé de sa maladie, et les souscriptions des conciles. » Le nom de ce saint personnage suit, sur la liste épiscopale de Chartres, celui de S. Lubin et précède celui de Pappolus. Il ne peut avoir été élu avant 552 ni après 557; il mourut au plus tard en 573.

N'étant encore que prêtre, il fut guéri d'une grave maladie après avoir reçu de S. Lubin une onction d'huile bénite. Il assista au concile de Tours en 567 et à celui de Paris entre 556 et 563. Fortunat l'appelle « l'espoir du clergé, le protecteur des veuves, le pain des pauvres » et célèbre, en même temps que ses vertus, la beauté de son visage et son talent de chantre. Il nous apprend aussi que l'évêque Calétric mourut âgé seulement de trente-huit ans.

Le sarcophage du saint évêque fut retrouvé, vide, en 1703, lors de la démolition de l'église des SS.-Serge-et-Bacche près de la cathédrale, à l'entrée de l'évêché. Il est aujourd'hui conservé dans la crypte de la cathédrale. On y lit une inscription primitive, constatant que Calétric mourut un 4 sept. *(pridie nonas septembris)*, mais le mot *pridie* a été martelé et *octobris* a été substitué à *septembris*. Cette altération a été faite à une époque inconnue, pour mettre d'accord l'inscription avec le calendrier liturgique qui commémorait S. Calétric le 7 oct. Cette date est celle d'une invention déjà mentionnée dans le martyrologe chartrain écrit vers 1028 : *Civitate Carnosis inventio corporis Sancti Caletrici*. On se contentait, le jour de la fête des SS. Serge et Bacche, de faire à leur office mémoire de S. Calétric, ce qui explique l'absence de leçons historiques. A une date qui n'est pas connue avec précision, mais que l'étude des mss. liturgiques chartrains permet de situer au cours du troisième quart du XIVe s., on voulut faire mieux : il y eut en l'honneur de S. Calétric une fête spéciale, fixée au 8 oct., et comportant un office complet. Depuis 1917 la fête est célébrée le 4 sept., anniversaire de la mort du saint, jour que l'on a supposé, sans preuve, avoir été celui d'une fête primitive.

A. S., mars II, 345-49; oct., IV, 278. — Duchesne, II, 1900, p. 422. — Fortunat, *Poematum*, l. IV, VI, dans *P. L.*, LXXXVIII, 159. — *Gall. christ.*, VIII, 1744, 1096. — Lépinois et Merlet, *Cartulaire de N.-D. de Chartres*, I, 1862, p. XXX. — Le Blant, *Recueil des inscript. chrét. de la Gaule*, I, 1856, p. 305. — Merlet et Clerval, *Un ms. chartrain du XIe s.*, 1893, p. 34.

Y. DELAPORTE.

CHALIVOY, *Callovium*, *Chaliveyum*, *Challonel*, ancienne abbaye cistercienne sur la comm. de Herry, départ. du Cher, dioc. de Bourges. A l'origine, un ermite, Julien, et quelques disciples à qui Geoffroy de Magnac fait don d'un terrain à Font-Just (1133). Iterius de Boneuil confirme la donation en 1138, y ajoutant le conseil, presque une condition, de se donner à l'ordre de Cîteaux. L'abbé de Bouras *(Bonus radius)* accepte d'y envoyer une colonie de moines avec Richard, premier abbé, et l'on s'installe à Chalivoy, à deux lieues de Font-Just. Des donations pieuses permettent à la jeune abbaye de prendre son essor.

En 1277, l'abbé fut déposé par le chapitre général qui, l'année suivante, dut priver Bouras de ses droits de paternité sur Chalivoy pour les confier à Pontigny — ils seraient ainsi mieux exercés. Le premier abbé commendataire que l'on signale est l'évêque d'Orléans, Jean de Morvilliers (1563 ou avant); mais à cette date Chalivoy semble ruinée; elle reprit vie cependant. L'église, brûlée deux fois au cours des guerres de religion, fut rebâtie au XVIIe s. Les statuts capitulaires de Cîteaux font mention de cette abbaye jusqu'au terme du XVIIIe s. Depuis lors les bâtiments conventuels ont disparu, et l'église a été totalement transformée pour servir d'habitation privée.

Abbés. — 1. Richard, 1138-50. — 2. Mansel, 1153. — 3. Guillaume, 1156, 1162. — 4. Ulric Ier, 1170. — 5. Geoffoy, 1176. — 6. R. — 7. Élie, 1180-85. — 8. Ulric II, 1188-91. — 9. Bernard, 1198. — 10. Amand Ier, 1220-33. — 11. S. — 12. Étienne Ier, 1255. — 13. Laurent Ier, 1267. — 14. Amand II, 1270. — 15. Guillaume II, 1279-95. — 16. Jean Ier, 1302. — 17. Henri, 1323. — 18. Laurent II, 1327. — 19. Étienne Quinaut, 1437. — 20. Jean Jaillet, 1440-49, élu à Fontmorigny. — 21. Alman, 1450. — 22. Bertrand Gallois, 1467-1503. — 23. Toussain Gillet, 1503. — 24. Guillaume Bouchetel, 1549-52. — 25. Jean de Morvilliers, év. d'Orléans, commendataire, 1563. — 26. Guillaume Foucaut, 1581-1611. — 27. Palameder de Fondria, 1626. — 28. Eustache Picot, 1637-51. — 29. N. Girard. — 30. Antoine de Furetière, 1663-88. — 31. Pierre de Beaumont de Chantelou de Bearnier, 1688. — 32. Hervé de Goazanvot, 1710.

Archives au dépôt départ. du Cher : 83 art., *Invent. de titres (1445)*, un cart. des XIVe et XVe s. signalé par Stein, n. 824 — *Gall. christ.*, II, 192. — Janauschek, *Orig. cisterc.*, Vienne, 1877, p. 52. — Manrique, *Ann. cisterc.*, ann. 1138, cap. XV, n. 1, 2. — Martène et Durand, *Thesaurus*, III, 1264. — *Statuta cap. gen. ord. Cisterc.*, I-VIII, éd. Louvain, 1933-41, *passim*.

J.-M. CANIVEZ.

CHALKIAS (JEAN), théologien grec (XVIIe-XVIIIe s.). Voir *D. T. C.*, II, 2208.

CHALLANT. Voir CHALANT.

CHALLONER (RICHARD), évêque de Debra, vicaire apostolique du district de Londres, naquit à Lewes, dans le Sussex, le 29 sept. 1691, de parents presbytériens. Sa mère, devenue veuve, entra en service dans des familles catholiques : Sir John Gage, puis Lady Anastasia Holman. Cette dernière avait pour aumônier un prêtre des plus distingués, John Gother, connu par ses ouvrages de controverse. Il s'intéressa à l'enfant, l'instruisit, le reçut dans l'Église catholique en 1704, puis le fit admettre au col-

lège de Douai en 1705, à l'âge de quatorze ans. Le jeune Richard, intelligent et laborieux, fit d'excellentes études. A vingt et un ans, il fut chargé de la classe de rhétorique et de poésie; un an plus tard il enseignait la philosophie. Prêtre en 1716, vice-président du collège et professeur de théologie en 1719, il reçut en 1727 le doctorat en théologie à l'université de Douai. Mais l'enseignement n'était pas sa vocation définitive : il demanda à travailler aux missions et en 1730 fut admis dans le clergé du district de Londres par le vicaire apostolique Mgr Giffard. Challoner se livra avec ardeur au ministère dans les quartiers pauvres de Londres. Il y joignit l'apostolat de la plume. Déjà à Douai il avait publié un petit livre de piété : *Think well on't*, « Pensez-y bien ». En 1732 parurent deux livres de controverse : *The unerring authority of the Catholic Church in matters of faith*, et *The Grounds of the Catholic doctrine contained in the profession of faith published by Pope Pius the Fourth*. Un peu plus tard deux petits tracts : *A Roman Cathotick's reasons why he cannot conform to the Protestant Religion*, et *The touchstone of the new Religion* (1734). Ces livres étaient écrits très simplement, mais avec beaucoup de clarté et de logique : aussi furent-ils bien accueillis. A cette époque également il entreprit une traduction anglaise de l'*Imitation*. Un autre ouvrage sorti de sa plume en 1737 lui attira des désagréments : *The Catholic christian instructed in the Sacrament, Sacrifice and Ceremonies of the Church*. La préface réfutait non sans ironie les écrits d'un Dr Middleton, qui avait attaqué les cérémonies de l'Église. Celui-ci prit très mal la critique et porta plainte devant les magistrats. Challoner, pour éviter l'application des lois pénales, dut quitter pour un temps l'Angleterre. A peine était-il de retour que le président du collège de Douai mourait, après l'avoir demandé pour son successeur. La nomination était faite, quand Mgr Petre, qui en 1734 avait succédé à Mgr Giffard, insista pour avoir comme coadjuteur le Dr Challoner, dont il avait fait son vicaire général, et dont il déclarait ne pouvoir se passer. Rome accéda à la demande, et Mgr Challoner fut sacré en 1741 évêque de Debra et coadjuteur de Mgr Petre. Dans l'intervalle il avait écrit un petit livre destiné à une grande fortune : *The Garden of the Soul* (1740), recueil de prières, de méditations et de conseils, simple mais substantiel, qui se répandit très vite et eut dans la suite d'innombrables éditions. De nouveaux devoirs s'imposaient à Mgr Challoner, car c'est lui qui allait, en fait, gouverner le district, le vicaire apostolique étant âgé et valétudinaire. Tout en continuant à s'occuper des fidèles de Londres, il dut visiter le vaste district (six comtés, toute la partie sud-est de l'Angleterre). Les catholiques y étaient peu nombreux et très dispersés, ce qui ne facilitait pas les visites. Le surcroît de charges n'interrompit pas l'activité littéraire du coadjuteur. En 1741, il publia les *Memoirs of Missionary Priests* en deux volumes, simples notices des martyrs et des confesseurs de la foi de 1577 à 1682; l'année suivante, un nouveau livre de controverse : *The Grounds of the old Religion*, réponse à une nouvelle attaque du Dr Middleton; en 1745, *Britannia Sancta*, Vies des principaux saints anglais, écossais et irlandais. Un peu plus tard il entreprit une nouvelle traduction anglaise de la Bible, pour remplacer celle de Douai-Reims, très imparfaite. Ce travail fut terminé en trois ans, malgré les multiples occupations de l'auteur. C'est lui qui dut faire toutes les démarches dans un long conflit de juridiction entre les religieux et les vicaires apostoliques. Ceux-ci eurent gain de cause par un décret de Benoît XIV en 1753. Cette même année parurent les méditations pour tous les jours de l'année, *Considerations upon Christian truths and Christian duties*, ouvrage de solide piété et de doctrine, qui eut de nombreuses éditions et fut traduit en plusieurs langues. Mgr Challoner écrivit aussi en 1755 une Vie des Pères du désert, *The Wonders of God in the wilderness*, et une Vie populaire de Ste Thérèse.

Il avait soixante-sept ans lorsque son vieil évêque, Mgr Petre, mourut en 1758. Il devenait par le fait vicaire apostolique, mais cela ne changea rien à sa vie austère et laborieuse. Cependant il obtint un coadjuteur, Mgr James Talbot. Il lui confia la visite des comtés, se réservant l'apostolat de Londres où résidaient les quatre cinquièmes des fidèles du district. Il continua donc le ministère des âmes, prêchant, confessant, assistant les pauvres. Les conférences ecclésiastiques furent rétablies, l'évêque les présidait lui-même. Grâce à une sage économie du temps, il menait de front cette activité extérieure et le travail littéraire. Vers cette époque furent publiés un supplément au *Britannia Sancta : A Memorial of ancient British piety*, plusieurs traductions : des *Confessions* de S. Augustin (1762), de l'*Introduction à la vie dévote*, d'un petit traité de S. Jean Chrysostome. En 1772 il révisa le catéchisme de Douai : *Abridgement of Christian doctrine*. Son dernier ouvrage est un extrait de l'histoire de la Bible (1777). La question de l'éducation des enfants et des clercs avait toujours attiré son attention. Il fonda deux collèges, l'un à Standon Lordship, l'autre à Sedgley Park. Grâce à ses efforts, les collèges anglais de S.-Omer et de Valladolid, laissés vacants par l'expulsion des jésuites, furent conservés au clergé anglais; celui de Lisbonne fut réformé. On était toujours sous le régime des lois pénales. Certes, ces lois n'étaient plus rigoureusement appliquées; mais elles subsistaient comme une menace perpétuelle. En 1765 un certain William Payne, alléché par la prime de 100 livres accordée aux dénonciateurs des prêtres, se mit à faire le métier de délateur. Que d'ennuis ne causa-t-il pas? Mgr Challoner lui-même fut accusé, avec quatre de ses prêtres, et n'échappa à un dangereux procès que grâce à une fausse manœuvre du délateur. L'évêque allait voir poindre l'aube de temps meilleurs. En 1778, les catholiques obtinrent un léger adoucissement des lois pénales. C'était bien peu de chose : ce fut assez, cependant, pour provoquer une vague de fanatisme, qui aboutit aux émeutes Gordon en 1780. Tandis que les chapelles et les demeures des catholiques étaient livrées au pillage et à l'incendie, qu'une populace en délire le cherchait pour le maltraiter, Mgr Challoner, retiré chez un ami, priait. Il dut ensuite s'occuper à réparer les ruines accumulées en quelques jours. Il avait quatre-vingt-neuf ans. Le 10 janv. 1781 il eut une attaque de paralysie, et mourut paisiblement deux jours après. Son œuvre restait. Non seulement il avait formé de bons prêtres et laissé lui-même l'exemple d'une sainte vie, mais ses livres continuèrent longtemps, continuent encore, à entretenir la foi et la piété des fidèles. Ses restes, ensevelis au caveau de la famille Barrett à Milton (Berkshire), ont été solennellement transférés à la cathédrale de Westminster le 1er mai 1946.

J. Barnard, *Life of Vener. and Rev. Richard Challoner*, Londres, 1784. — J. Milner, *Brief account of the life of the Right Rev. Richard Challoner*, Londres, 1798. — Ch. Butler, *Biographical account of Right Rev. Dr. Challoner, Catholic Spectator*, 1824. — M. Brady, *Annals of the Catholic Hierarchy of England and Scotland*, III, Londres, 1877, p. 164. — E. H. Burton and Nolan, *Seventh Douay Diary*, dans *Catholic Record Society*, 1928. — E. H. Burton, *The Life and times of Bishop Challoner*, 2 vol., Londres, 1909. — M. Trappes-Lomax, *Bishop Challoner*, Londres, 1936. — D. Gwynn, *Bishop Challoner*, Londres, 1946. — *Richard Challoner*, essais publiés par la *Westminster Cathedral Chronicle*, 1946.

P. Chauvin.

CHALMERS (Guillaume), oratorien et théologien écossais († 1678). Voir *D. T. C.*, II, 2211.

CHALMERS (Thomas), presbytérien écossais (1780-1847). Voir *D. T. C.*, II, 2211-14.

CHALOCHÉ, *Chalocheium, Calocerium, Kalocherio,* ancienne abbaye cistercienne au dioc. d'Angers (départ. de Maine-et-Loire) sur la comm. de Chaumont, non loin de Baugé. D'abord fondation de Savigny par Hamelin de Ingrandes (1129), elle entre dans l'ordre de Cîteaux avec sa maison-mère en 1147. Plusieurs délégations pontificales furent confiées aux abbés de Chaloché; notons spécialement qu'Honorius III délégua en 1217 Guillaume de Bressey avec l'évêque d'Autun et l'abbé de Bouras pour faire l'enquête canonique sur les vertus de Guillaume, archevêque de Bourges, canonisé en 1218. En 1359, les moines quittent l'abbaye pour se réfugier à Angers, à cause des fréquentes incursions des bandes, et l'extrême pauvreté où ils furent réduits durait encore trente ans après.

Chaloché ne prit point une extension considérable, mais sut se dégager des étreintes de la commende et aux XVIIe et XVIIIe s. eut encore à sa tête des abbés de valeur, tel Julien Meliand, procureur général de l'ordre en France et visiteur des provinces d'Anjou, du Maine et de Touraine. Les religieux embrassèrent la stricte observance au XVIIe s.; ils n'étaient plus que six en 1768.

Abbés. — 1. Ernisius, 1140. — 2. Benoît, 1152. — 3. Adam, 1169. — 4. Raoul, 1184. — 5. G., 1190. — 6. Robert Ier, 1209. — 7. Maugier, 1205. — 8. Geoffroy de Lucé, 1207-13. — 9. Guillaume de Bressey, 1216-23. — 10. Michel. — 11. Geoffroy de S.-Jacques. — 12. Herbert II, 1243. — 13. Gilles, 1255. — 14. André, 1274-79. — 15. Robert II de Caucheiseviller, 1281. — 16. Jean Ier de Coinon, 1295-1310. — 17. Thomas Ier, 1317-20. — 18. Thomas II, 1345. — 19. Mathieu, 1390-1419. — 20. Jean II de Mathefon. — 21. Jean III Ragouget, † 1448. — 22. Jean IV Barraut, 1448-86. — 23. Jean V de la Jaille, † 1521. — 24. Pierre Chevalier, th. doct., 1555. — 25. Bertrand des Marais, 1559. — 26. Jean VI Terrii, 1563. — 27. Joachim d'Availloles, 1564. — 28. Jean VII Pinaudeau, 1569. — 29. François Clouseau, 1579-84. — 30. René de Daillon du Lude, † 1600. — 31. Louis Legagneur, 1613. — 32. Charles Crouin, † 1648. — 33. Edmond Diard, 1653, 1675. — 34. Julien Meliand, † 1689. — 35. N. Dubois. — 36. Marc-Antoine de Beaurepaire, th. doct., † 1727. — 37. Eustache Malfilâtre, th. doct., † 1739. — 38. Hubert Carnot, procureur général, 1759. — 39. Charles-Joseph Couthaud, th. doct., 1759-90.

Archives. — Départ. de Maine-et-Loire : 25 art. *Mouvance et domaine* (XIIe s.-1572); invent. de meubles et d'argenterie (XVIIIe s.); précis historique par dom Jean Elye (1787). — Bibl. nat., Paris : nouv. acq. *lat. 2473*, copie de cartulaire. — Angers, bibl. munic. ms. *1022*, notes sur l'abbaye. — Caen, bibl. munic. : coll. Mancel, ms. *4*, n. 31, du 28 avr. 1388. — Lille, arch. : *27 H*, n. 78, corresp. des abbés de Loos avec ceux de Chaloché (XVIIIe s.).

Andegaviana, XXVIII, 127-33, 9e centenaire de l'abbaye de Chaloché. — M. Aubert, *L'archit. cisterc. en France*, I, II, 1943, *passim*. — Cottineau, I, 673. — J. Denais, *L'abbaye de Chaloché*, dans *Revue de l'Anjou hist.*, 1873. — *Gall. christ.*, XIV, 720. — Guilloreau, *Extr. d'obit. de Chaloché*, La Flèche, 1904. — Janauschek, *Origines cisterc.*, Vienne, 1877, p. 97. — Manrique, *Annales cisterc.*, ann. 1148, cap. VII, n. 10; cap. XV, n. 33. — Potthast, *Reg.*, 3048, 5416, 25533. — *Statuta cap. gen. ord. Cisterc.*, I-VIII, éd. Louvain, 1933-41, *passim*.

J.-M. Canivez.

CHALON (Amédée de). Voir Amédée de Chalon, II, 1147.

CHALON-SUR-SAONE. — I. VILLE. — I. Site et topographie. II. Histoire sommaire. III. Institutions religieuses. IV. Monuments religieux. V. Conciles.

I. Site et topographie. — Le site de Chalon, *Cabillonum, Cabilonnum, Cabilo,* a été fréquenté par l'homme dès l'époque paléolithique et la ville s'est créée dès qu'il y eut du trafic commercial en Gaule. Elle est située en effet à un coude de la Saône, à l'endroit où celle-ci est le plus rapprochée des plateaux bourguignons et où, jusqu'aux chemins de fer, voyageurs et marchandises passaient de la voie fluviale à la route de terre et inversement. Les objets trouvés dans les dragages de la Saône remontent à l'époque de la Tène, au IIIe s. avant notre ère. Chalon était alors le point de départ d'une route qui, en ligne droite, par Beaune, Fleurey-sur-Ouche et Châtillon, menait à la haute vallée de la Seine. A l'époque romaine, la ville fut sur la grande voie d'Agrippa de Lyon au Rhin; de celle-ci s'y détachait un embranchement vers Besançon et un autre vers Autun et Sens. On a reconnu avec précision le tracé de l'enceinte du IIIe s., en forme de demi-ellipse appuyée à la Saône, de 1 300 m. de développement et d'une superficie de 15 hect.; sa position vis-à-vis de l'île S.-Laurent implique l'existence des deux ponts dont la présence de l'île facilitait la construction alors qu'elle aurait compliqué le passage par bac. Cette enceinte romaine est entièrement comprise dans le lit majeur de la Saône; ses fossés, creusés à quelque distance des murs et sans communication avec la rivière, étaient maintenus pleins, quel que fût le niveau de celle-ci, au moyen d'une dérivation amenant l'eau d'une dizaine de km. en amont; cette dérivation date peut-être seulement du haut Moyen Age; c'est à tort en tout cas qu'on y a vu un bras naturel. Au point le plus élevé de la ville, à l'angle sud-ouest de l'enceinte, s'élevait une sorte de donjon, le Châtelet. Dans le haut Moyen Age apparaît autour de la cité une série de faubourgs : S.-Jean de Maiscl ou de Vieil-Maisel (*de veteri macello*, c.-à-d. de la vieille boucherie et non pas de la léproserie comme on le répète à tort), le long de la voie de Lyon; près de celle d'Autun, autour de l'abbaye S.-Pierre, le bourg S.-André; sur celle de Langres, Ste-Croix, dit aussi S.-Alexandre; la Massonnière, formée d'une rue unique entre le flanc ouest de l'enceinte et le fossé; Ste-Marie le long de la Saône; en outre, dans l'île, S.-Laurent avec, au delà du bras appelé Genise, les Chavannes ou Eschavannes. Après l'incursion des Grandes Compagnies en 1362, on protégea S.-Jean et la Massonnière par des palissades qui furent reconstruites en briques au milieu du XVe s. avec un développement plus considérable; mais l'enceinte était toujours entièrement comprise dans le lit majeur de la Saône et toujours protégée par la dérivation. De 1547 à 1555 fut construit un nouveau rempart, en pierre, bastionné; il fut poussé jusqu'à la crête du coteau et engloba l'abbaye de S.-Pierre, le bourg S.-André et une partie de Ste-Croix; sa création entraîna la destruction de l'église Ste-Croix et le bouleversement du réseau routier constitué alors encore par les voies romaines. Ste-Marie et S.-Laurent furent également protégés par des fortifications en partie en terre. Après l'occupation passagère par les protestants en 1562, une citadelle fut élevée pour surveiller la ville; elle occupa le point le plus élevé de l'enceinte, là où celle-ci formait un angle qu'il suffisait de couper par une courtine transversale; la construction de ce mur et le dégagement de ses abords amenèrent la destruction complète du bourg S.-André. Le milieu du XVIe s. marque la transformation complète d'une topographie qui n'avait guère changé depuis l'époque romaine.

La citadelle fut déclassée, après de nombreuses

demandes des habitants, en 1788; l'emplacement en fut loti et coupé par la nouvelle route de Paris; le rempart tourné contre la ville, détruit. Sur la rive gauche de la Saône, un second bras fut creusé en 1789 pour recevoir une partie des eaux en cas de crue. En 1814, la ville était encore entièrement enfermée dans l'enceinte du XVIe s. où tous les vastes enclos des couvents avaient été morcelés et bâtis; à partir du règne de Louis-Philippe, elle la déborda largement, s'étendant surtout au Nord et à l'Ouest.

II. Histoire sommaire. — Les événements politiques sont relativement rares dans l'histoire de Chalon et celle-ci est avant tout la description de son activité commerciale et du développement de ses institutions. Au moment de l'arrivée de César, la ville faisait partie du peuple des Éduens; en 52, pendant que César était devant Gergovie, les habitants attaquèrent les Romains « qui s'étaient établis là pour commercer ». De l'époque du Haut Empire, nous ne savons que ce qu'apprend l'archéologie : Chalon est avant tout un port où débarquent les amphores de vin du Midi et où l'on charge à destination de la Méditerranée les lingots de plomb de la Grande-Bretagne. Une inscription révèle le culte officiel rendu à la déesse Saône : *Deae Sauconnae oppidani Cabilonnenses*. Au Bas Empire c'est une ville de garnison où réside le préfet de la flotte de la Saône. De simple *castrum* la ville devient *civitas*. Dès le IIe s. le christianisme s'y était introduit (voir Diocèse). Chalon est souvent cité à l'époque mérovingienne; ce fut la résidence de plusieurs souverains, Théodebert d'Austrasie à la fin de son règne, puis Gontran (562-93) et son successeur Thierry; l'atelier monétaire est très actif. Puis c'est le silence jusqu'au IXe s. En 834, Lothaire révolté contre son père s'empara de la ville dont le comte, Guérin, avait pris le parti de Louis le Pieux; elle fut incendiée. Au Xe s., avec le comte Lambert († 978), Chalon devint le centre d'un comté qui comprenait non seulement le *pagus Cabilonensis* ou Chaunois, mais la région qu'on appela plus tard le Charolais. Vers 1079, à la mort du comte Hugues II, le comté fut partagé entre deux de ses neveux et la ville elle-même morcelée également; une des parts, avec le Châtelet, fut bientôt acquise par le duc de Bourgogne; l'autre resta à la branche issue de Gui de Thiers, qui comprit trois comtes du prénom de Guillaume (plutôt que deux comme on l'a cru longtemps), la comtesse Béatrice (1200-27), mariée à Étienne d'Auxonne, puis séparée, et son fils Jean. Guillaume II, par ses violences contre Cluny, provoqua une intervention de Louis VII qui occupa le comté et le tint quelque temps sous séquestre (1166). Jean, en 1237, échangea sa part avec le duc Hugues IV, contre des terres en Franche-Comté, tout en gardant le nom de Chalon. Mais, dans des circonstances mal connues, les évêques s'étaient constitué un domaine temporel important, comprenant une quinzaine de villages et une partie de la ville. On en voit généralement l'origine dans une cession en gage faite par l'un des comtes après le partage de 1080, mais le territoire engagé alors ne correspond pas au domaine épiscopal tel qu'il est connu plus tard. Pour la cité même, il y a peut-être eu un pariage entre l'évêque et le duc. A la fin du XIIIe s., le chapitre et le vicomte ayant renoncé à leur part de juridiction, le statut politique de Chalon fut le suivant : l'évêque possédait Ste-Croix et la Massonnière; S.-André était à l'abbé de S.-Pierre et le reste des faubourgs au duc. Quant à la cité, la partie occidentale en était détenue par le duc et la partie orientale ou « cloître » par l'évêque. Le duc tenait en fief de l'évêque tout ce qu'il possédait à Chalon. Ste-Croix et la Massonnière, mais non le « cloître », relevaient directement du roi et ressortissaient au bailli royal de Mâcon. Tout le reste de l'agglomération était du duché; le duc y avait un bailli, à titre occasionnel d'abord, puis d'une façon permanente depuis le début du XIVe s. Toute la rive droite était du royaume de France, mais S.-Laurent et les Eschavannes étaient en terre d'Empire; le parlement ducal, après avoir rendu à Beaune des sentences dont on pouvait appeler au parlement de Paris, venait à S.-Laurent juger en dernier ressort les causes de la partie du duché sise outre-Saône. Tous les habitants de la cité, sujets du duc ou de l'évêque, constituaient une « communauté », mentionnée déjà en 1221, dont faisaient partie Ste-Marie et, avec une certaine autonomie, S.-Jean et S.-Laurent. En 1254, pour désigner six procureurs chargés de représenter la ville, les habitants devaient donner chacun une délégation individuelle par devant l'official, suivant les règles du droit privé; mais en déc. 1256, le duc, qui en 1234 avait déjà fixé le chiffre de la taille, créa quatre « prud'hommes », plus tard appelés échevins. L'échevinage, à la tête duquel un maire ne fut placé qu'en 1565, travailla sans cesse à augmenter ses droits et à les étendre à toute la ville au détriment de l'évêque.

La fin du XIIIe s. fut marquée par l'apogée des foires de Chalon. Celles-ci sont citées dès le Xe s. (921, 938, 953); vers 1275, alors que leurs revenus étaient morcelés entre le duc, l'évêque, le chapitre et de nombreux seigneurs, le duc Robert II en créa de nouvelles dont il entendit avoir seul le bénéfice; il fut contraint de dédommager les parties lésées, mais garda désormais la haute main sur toutes les foires; il accorda des avantages aux marchands et institua un « maître des foires ». Les foires de Chalon se substituèrent alors partiellement à celles de Champagne et jouèrent un rôle international; les marchands italiens y rencontraient ceux des Pays-Bas; elles se tenaient deux fois par an — les foires froides au début du carême, les foires chaudes en août — au faubourg S.-Jean, partie dans des halles permanentes ou « loges », partie dans les prairies. Le principal objet des transactions était le drap, mais on y vendait aussi les fers, les chevaux, les épices, les pelleteries, la poterie d'étain. La guerre de Cent Ans amena la décadence. Les privilèges accordés par Philippe le Bon et Charles le Téméraire ne purent arrêter le déclin de ces foires supplantées par celles de Genève et de Lyon.

Lors de la réunion du duché de Bourgogne à la couronne, devant les intrigues des partisans de la duchesse Marie et à la suite de cas de rébellions plus ou moins isolés, les représentants du roi se transportèrent à Chalon avec des forces considérables, en mai puis en juill. 1477, pour exiger des habitants le renouvellement du serment de fidélité; la seconde fois douze bourgeois furent exécutés. S.-Laurent fut brûlé dans des circonstances inconnues. Le rattachement du duché au domaine royal amena l'unification de la ville en faisant disparaître la distinction entre territoire royal et territoire ducal; par un accord de 1495, appelé traité de Baudricourt, du nom du gouverneur de Bourgogne qui servit d'arbitre, les échevins se firent reconnaître par l'évêque le droit d'exercer leur juridiction sur les métiers et leur autorité en matière de guet et garde dans toute la ville y compris la Massonnière; seul S.-Laurent conserva une demi-autonomie mal définie qui ne fut supprimée qu'en 1790. Mais la séparation de la Bourgogne et de la Franche-Comté fit de Chalon une ville frontière et elle en subira les inconvénients jusqu'à la fin du XVIIe s.; les fortifications furent sans cesse renforcées entraînant à chaque fois de nouvelles démolitions de maisons.

En 1496, lors d'une peste, l'assemblée générale des habitants décida « que l'on mectra sus le jeu et mistère du glorieux ami de Dieu, Monsieur S. Sébastien » et désigna des acteurs et des machinistes qui jurèrent

d'assister « à toutes les récitations générales ». En 1545, le protestantisme est signalé à Chalon; alors que le peuple restait fidèle au catholicisme, la Réforme gagna les bourgeois les plus riches, marchands ou hommes de loi, qui constituaient presque exclusivement l'assemblée des habitants et parmi lesquels se recrutaient les échevins. Ceux-ci laissèrent prêcher à partir de 1559 les ministres François Guilletat, puis Antoine Popillon; l'année 1561 fut très troublée. A l'annonce de la prise de Lyon par les protestants (29-30 avr. 1562), les échevins armèrent leurs partisans et agirent en maîtres. Les pillages d'églises commencèrent le 5 mai et se poursuivirent méthodiquement. Les officiers royaux, ne disposant d'aucune force, multiplièrent en vain les concessions, puis quittèrent la ville, qui ouvrit ses portes, dans la nuit du 22 au 23, à l'armée de Montbrun, venue de Lyon. Mais, battus par Gaspard de Tavannes, lieutenant du roi en Bourgogne, dans une escarmouche aux portes de la ville, les protestants évacuèrent celle-ci le 31 mai. Soixante-dix-sept condamnations à mort furent prononcées, mais par contumace, et trois personnes seulement furent exécutées, dont le ministre Guilletat. Une garnison permanente installée dans une citadelle surveilla dès lors la ville. Une partie des protestants chalonnais retourna d'ailleurs à l'ancienne religion et Chalon montra un grand zèle pour le catholicisme; en 1568 fut créée une confrérie du S.-Esprit, première forme de la Ligue; en 1576, lors de la préparation des cahiers pour les États de Blois, un « comité de vigilance » catholique signala à la population la tendance modérée des cahiers élaborés dans une assemblée restreinte et les fit reviser dans un sens plus intransigeant. Après l'assassinat du duc de Guise à Blois, Mayenne s'assura de Chalon (18 déc. 1588). Des lieutenants dévoués, aidés à la fin de troupes napolitaines fournies par l'Espagne, conservèrent jusqu'au bout la place à la Ligue, malgré les tentatives des royalistes, malgré l'évêque Pontus de Thiard, partisan de Henri IV, malgré les habitants lassés de la guerre civile. Mayenne se réfugia à Chalon après Fontaine-Française; et la trêve avec le roi fut signée au château de Taisey, à une lieue de la ville. La paix de Folembrai laissa celle-ci comme place de sûreté à Mayenne, sous le gouvernement de son fils pour six ans. Le culte protestant fut interdit pendant ce temps.

Le XVIIe s. fut marqué par l'établissement de nombreuses maisons religieuses et par le développement des œuvres d'instruction et d'assistance; les protestants assez nombreux furent en butte à l'hostilité des autorités; leur temple, bâti hors de la ville, sur la rive gauche de la Saône, rasé pour des raisons militaires en 1636, ne fut, sous des prétextes divers, jamais reconstruit; la révocation de l'Édit de Nantes entraîna le départ de plusieurs familles notables. La conquête de la Franche-Comté en 1674 mit fin à la situation de ville-frontière et, au XVIIIe s., malgré une tutelle administrative étroite qui rendit illusoires les libertés municipales, malgré des finances souvent précaires, l'état de Chalon s'améliora; le commerce se développa; les remparts furent aménagés en promenades; les portes médiévales qui gênaient la circulation, détruites; tout le front de l'enceinte le long de la Saône fut remplacé à partir de 1762 par des quais bordés de beaux immeubles; le canal du Charolais, aujourd'hui du Centre, creusé.

Lors des réformes de la Révolution, Chalon perdit son évêché, Mâcon lui fut préféré comme chef-lieu du département, mais le siège du tribunal y fut fixé. Sous la Terreur, la ville posséda une Société populaire très remuante; de nombreux suspects furent enfermés aux Cordeliers, mais six exécutions capitales seulement eurent lieu. Pendant l'Empire, Chalon bénéficia du blocus continental qui développa les échanges intérieurs : les Chalonnais furent en majorité d'ardents partisans de Napoléon et offrirent une résistance honorable aux Autrichiens en janv.-févr. 1814.

L'introduction des bateaux à vapeur amena l'apogée de la navigation sur la Saône et par conséquent celle de l'activité de la ville comme point de transit. Les premiers projets de chemins de fer prévoyaient seulement une ligne de Paris à Chalon et la voie fut tracée en conséquence. Le prolongement du chemin de fer sur Lyon a mis fin au rôle séculaire de Chalon en tant que lieu de transbordement. C'est actuellement une ville toujours active, mais à cause du commerce local et d'industries assez nombreuses. La population, qu'on peut évaluer à 4 000 hab. pour le castrum romain, s'élevait, pour la ville entière, à 7 000 hab. en 1700 (par suite des destructions du XVIe s., ce chiffre est certainement inférieur à celui du Moyen Age), à 11 000 au début du XIXe s. et à 20 000 sous le second Empire; elle est de plus de 30 000 actuellement.

III. Institutions religieuses. — 1° *Paroisses et cimetières.* — Les anciennes paroisses de Chalon étaient S.-Vincent et S.-Georges (voir plus loin *Chapitres*), qui se partageaient le territoire de la cité; S.-Jean de Maizel; S.-André dont l'église fut détruite en 1562 et le territoire uni à S.-Georges; Ste-Croix, dont dépendaient deux chapelles, S.-Alexandre (à laquelle, au XIIIe s., était jointe une recluserie), et S.-Jean-des-Vignes qui, après la destruction de l'église Ste-Croix en 1547, devint le siège de la paroisse désormais extérieure à la ville; Ste-Marie et S.-Laurent. Sauf S.-André qui appartenait à l'abbaye S.-Pierre, ces églises étaient des prieurés et dépendaient d'abbayes hors de Chalon : S.-Jean, de Cluny (depuis le Xe s.); Ste-Marie, ancienne abbaye, de Fructuaria en Piémont (1024) puis de S.-Bénigne de Dijon (1087-1778); S.-Laurent, de S.-Marcel, puis de l'Ile-Barbe près de Lyon (1070-1760); Ste-Croix, de l'abbaye, puis collégiale S.-Pierre de Mâcon. La vie conventuelle y cessa très tôt. Le Concordat ne rétablit que deux paroisses : S.-Vincent et S.-Pierre, celle-ci dans l'église ci-devant abbatiale; il s'y ajouta, en 1855, S.-Cosme, commune alors annexée à Chalon et dont le curé sous l'Ancien Régime était souvent compté dans le clergé de la ville, puis au XXe s. le Sacré-Cœur et Ste-Thérèse. S.-Jean, Ste-Marie, S.-Laurent, Ste-Croix possédaient leur cimetière, mais les défunts de la cité, y compris évêques et chanoines, continuaient d'être ensevelis dans la nécropole gallo-romaine située sur le coteau à la bifurcation des voies d'Autun et de Langres; la tradition romaine s'était sans doute conservée grâce à l'abbaye de S.-Pierre qui, établie à l'emplacement du cimetière antique, bénéficia du monopole des inhumations. Ce n'est qu'en 1284 qu'un cimetière, avec une chapelle Notre-Dame, fut créé à la Motte, à l'est de la cité; S.-Pierre dut reconnaître son existence en 1301. En 1375 seulement, l'évêque Nicolas de Vères obtint du pape l'autorisation pour les évêques et les chanoines de se faire inhumer dans la cathédrale; dès lors les laïcs aisés élirent aussi leur sépulture soit à S.-Vincent, soit dans les différents couvents; le cimetière de la Motte servit à la sépulture du commun jusqu'à 1778, date à laquelle les inhumations dans les églises cessèrent et où un nouveau cimetière fut aménagé plus loin de la ville.

2° *Chapitres.* — Le chapitre cathédral S.-Vincent apparaît à la fin du IXe s. Dès la fin du siècle suivant, chaque chanoine avait sa maison particulière; soumis de nouveau à la vie régulière, sans doute depuis la réforme grégorienne, le chapitre fut encore une fois sécularisé à une date indéterminée après 1218. Le nombre des chanoines, qui varia officiellement de vingt à trente, fut en fait le plus souvent inférieur à ces chiffres; le droit de collation aux prébendes appar-

tenait au chapitre seul qui l'exerçait tantôt en corps, tantôt individuellement. Le chef du chapitre fut d'abord le prévôt, qui disparut à la fin du XIe s. (le prévôt du cloître des XIIIe et XIVe s. est un officier subalterne), puis le doyen; ensuite venaient le chantre et le trésorier. Les chanoines, astreints à fort peu de résidence, se faisaient assister ou suppléer par quatre prébendiers, deux sous-chantres, et des « choriaux » ou prêtres habitués, dont le nombre à la fin du XVe s. dépassait cinquante. La cure de S.-Vincent était unie au chapitre et les fonctions curiales exercées par un chanoine, puis, à partir du XVe s., par un vicaire perpétuel amodiateur. Les rapports furent souvent tendus entre le chapitre et l'évêque qui prétendit quelquefois au droit de présentation aux prébendes ou à la juridiction sur les chanoines. Le chapitre était sous la garde royale, mais ses possessions, divisées en neuf vidamies, relevaient du duc et non pas directement du roi.

L'église S.-Georges est citée dès 834; elle était paroissiale sous le patronage de l'abbaye de S.-Pierre lorsque Odard de Bourgogne, sire de Montaigu, y créa en 1323 un chapitre auquel fut unie la cure, confiée d'abord à un chanoine, puis à partir du XVIIe s. à un vicaire perpétuel. Le nombre des chanoines, théoriquement de douze, puis de treize, plus le doyen, fut toujours plus faible; il y avait aussi des choriaux.

3° *Abbayes urbaines.* — L'abbaye bénédictine d'hommes de S.-Pierre s'éleva d'abord sur le coteau au nord-ouest de la ville, au milieu de la nécropole romaine et probablement sur le tombeau d'un saint personnage. La tradition attribuait sa fondation à S. Flavius, évêque au VIe s., mais son existence n'est formellement attestée qu'en 864, lorsque l'évêque Gerbaud la réforma. L'abbaye fut sous la garde royale jusqu'en 1285, date à laquelle le roi abandonna ce droit au duc. L'essentiel de l'histoire du monastère dans cette première partie de son existence consiste dans la longue querelle qu'il soutint contre les évêques au sujet du droit exclusif d'inhumation qu'il prétendait posséder, ainsi que nous l'avons vu, querelle dont l'incident le plus violent se produisit en 1333 lorsque les moines attaquèrent et dispersèrent à la sortie de la ville le convoi funèbre de l'évêque Bertaut de la Chapelle qui avait demandé à être enseveli dans son village natal. Le 7 mai 1562 les protestants saccagèrent l'abbaye et expulsèrent les moines; elle fut ensuite englobée dans la citadelle et transformée en caserne, l'église rasée. On a des descriptions assez précises du monastère à cette époque, fortifié, avec une grande église à deux clochers, riche en reliques et en œuvres d'art. Les moines, après plusieurs asiles temporaires, achetèrent des maisons au faubourg S.-Jean en 1570 et y reconstituèrent leur abbaye; ils construisirent une chapelle (consacrée en 1580), puis des bâtiments conventuels (1684-86), enfin de 1698 à 1713, sur les plans du bénédictin dom Vincent Duchesne, une église plus vaste, aujourd'hui paroissiale. L'abbaye s'affilia à la Congrégation de S.-Maur en 1662. En 1768 il n'y avait plus que huit religieux, et quatre en 1790, bien que les revenus n'eussent cessé de croître de la fin du XVIe s. à la Révolution, atteignant près de 10 000 livres en 1768, car le domaine hors de Chalon était très important.

Lancharre est un hameau de la commune de Chapaize, canton de S.-Gengoux. Le monastère est cité au début du XIIIe s. avec le titre de prieuré. Malgré la qualification de *sanctimoniales ordinis Sancti Benedicti* donnée aux religieuses, ce fut plutôt pendant toute la première partie de son existence un collège de chanoinesses nobles; elles avaient chacune une maison avec jardin et des domestiques. Depuis 1542 les archiprieures, comme on disait, étaient nommées par le roi et toujours choisies dans la puissante famille du Blé d'Huxelles. Marie du Blé, nommée en 1611, procéda à une réforme complète du monastère. Ayant obtenu l'autorisation de l'évêque et, grâce à son frère, gouverneur de la ville, celle de la municipalité, elle acquit des terrains à Chalon au faubourg S.-Jean et y transféra le monastère conformément aux prescriptions du concile de Trente (1626); puis elle rédigea une constitution inspirée de la Règle de S. Benoît; l'évêque approuva cette règle et donna à la prieure le titre d'abbesse (1638), ce qui fut approuvé par le pape en 1666. Seize religieuses adoptèrent la réforme; quelques-unes seulement la refusèrent et restèrent jusqu'à leur mort à Lancharre où subsiste une partie de l'église romane, avec de belles pierres tombales des XIIIe et XIVe s. La vie du monastère demeura dès lors régulière et fervente; il y avait vingt-sept religieuses à la fin du XVIIe s. Les abbesses furent en règle générale choisies par le roi parmi les plus nobles familles de la région. Les revenus s'accrurent, passant de 2 700 livres en 1667 à 13 400 en 1786. De Lancharre dépendirent les deux prieurés de Puley et de La Chaux (voir DIOCÈSE).

4° *Autres établissements religieux.* — *Couvents d'hommes.* — Les *carmes* s'établirent au faub. S.-Jean en 1324; les *cordeliers*, dans l'île S.-Laurent en 1451. Les *minimes* furent appelés par Mayenne en 1595. Les *capucins* s'installèrent en 1604 à S.-Jean-des-Vignes, aux portes de la ville. Les *oratoriens* offrirent en 1624, sans résultat, de se charger du collège; ils créèrent néanmoins une maison qui devint en 1675 le séminaire diocésain. Le collège, mentionné dès la fin du XVe s. à son emplacement actuel et dirigé par la municipalité sous le contrôle du chantre de la cathédrale, fut cédé en 1634 aux *jésuites*, grâce à l'intervention du prince de Condé, gouverneur de la province, les protestants et le parlement de Dijon ayant fait échouer toutes les tentatives effectuées dans ce sens depuis 1608; après l'expulsion des jésuites, le collège fut confié à un principal laïc qui entra en conflit avec le Bureau, puis en 1784 aux prêtres missionnaires de S.-Joseph ou *joséphistes* de Lyon.

Couvents de femmes. — Un couvent de *clarisses* fut fondé en 1328 au faub. Ste-Marie; la discipline s'étant très relâchée, elles furent remplacées en 1611 par des *carmélites* venues de Dijon. Les *jacobines* s'installèrent en 1621 au faub. S.-André; les *ursulines* en 1627 (après un échec en 1616) et les *visitandines* en 1636 s'établirent au faub. S.-Jean.

5° *Ordres militaires.* — Les *templiers* avaient au faub. S.-Jean une commanderie qui est citée depuis le début du XIIIe s.; elle relevait du grand prieuré de Champagne et était le chef-lieu d'une « baillie » dont dépendaient huit maisons (voir DIOCÈSE). Tout à côté s'élevait une maison de l'ordre de *S.-Jean de Jérusalem* ou de l'Hôpital, mentionnée en 1333, qui dépendait de la commanderie de Bellecroix. Sa chapelle était dédiée à Ste Croix et il ne faut pas la confondre avec la paroissiale de ce nom. Malgré la cession en 1312 des biens de l'ordre du Temple à celui de l'Hôpital, les deux établissements chalonnais restèrent distincts et en 1646 le commandeur de Bellecroix céda le sien aux religieuses de Lancharre.

6° *Assistance.* — Les hospitaliers de S.-Antoine de Viennois, ou *antonins*, eurent une commanderie dans la cité depuis 1240 environ; elle subsista jusqu'à la suppression de l'ordre en 1777. Cinq douzièmes des biens furent attribués à l'ordre de Malte, le reste au chapitre cathédral. Il est à remarquer que les archives de cette maison, transférées à la commanderie de Pont-à-Mousson, sont actuellement aux archives de Meurthe-et-Moselle.

Une *léproserie* ou Maladière, avec une chapelle sous le vocable de la Madeleine, existait à 1 km. environ de la cité, le long de la route de Chagny; elle était encore

utilisée comme telle au début du XVIe s. On la confond souvent à tort avec l'*hôtel-Dieu S.-Éloi*, cité depuis le XIIIe s. et qui est peut-être le *xenodochium* dont Grégoire de Tours attribue la fondation à l'évêque S. Agricole. Cet hôtel-Dieu se trouvait à proximité de la porte septentrionale de la cité, sur la voie d'Agrippa. Il était administré par un maître ou recteur. Lors de l'invasion suisse en 1513, il fut rasé avec une partie des bourgs S.-André et Ste-Croix. Après un rétablissement provisoire dans le même quartier, l'hôpital fut reconstruit dans l'île S.-Laurent de 1528 à 1546 et administré par la ville avec une communauté de « sœurs servantes » organisée en 1632 sur le modèle de celle de l'hôtel-Dieu de Beaune.

L'*hôpital général*, ou hospice S.-Louis, ou Charité, destiné aux vieillards, aux orphelins et aux vagabonds, fut projeté en 1682 par l'évêque. L'opposition de la municipalité retarda la réalisation jusqu'en 1685; situé au faub. Ste-Marie, il fut desservi par des religieuses d'un ordre spécial, puis par des sœurs de S.-Vincent de Paul. Celles-ci, depuis 1660, administraient une œuvre fondée par des laïcs et appelée la Providence.

IV. Monuments religieux. — Les bâtiments conventuels du nouveau S.-Pierre, de Lancharre, des cordeliers, des ursulines, des visitandines, datant du XVIIe s., subsistent presque intacts, ainsi que l'église du Temple, du XIIIe s., et la nouvelle église S.-Pierre, très modifiée; il reste des parties importantes de la chapelle des carmes (XVe s.) et quelques vestiges intéressants de Ste-Marie (XIe-XVe s.); du premier S.-Pierre demeurent deux bâtiments, surtout du XVe s., dans l'un desquels a été établie en 1852 une chapelle surmontée depuis 1873 d'une statue de la Vierge en exécution du vœu fait par la ville en 1870. L'hôpital qui, outre un bâtiment du XVIe s., encore tout gothique, comprend des constructions de toutes les époques, a perdu en 1854 son ancienne chapelle - grande salle des malades, mais en conserve les vitraux (milieu du XVIe siècle).

La cathédrale S.-Vincent paraît avoir occupé de tout temps l'emplacement actuel contre le rempart romain; son vocable est attesté dès le début du VIe s.; tout ce qui a été dit au sujet d'un vocable antérieur et sur les circonstances de son changement est hypothétique ou erroné. La cathédrale est orientée au Nord-Est, avec une brisure très nette de l'axe. Les deux absidioles, les collatéraux voûtés d'arêtes, les croisillons du transept presque entièrement recouverts de berceaux brisés, les piliers et les grandes arcades du chœur et de la nef sont romans et appartiennent au type clunisien caractérisé par l'emploi fréquent de l'arc et du berceau brisés et de pilastres cannelés (les cannelures des piliers de la nef sont modernes); on peut les dater du XIIe s.; l'absidiole sud peut être du XIe. Au XIIIe s. on entreprit de reconstruire la cathédrale sur le même plan sans déambulatoire, mais avec une plus grande élévation; l'abside tout entière et la partie supérieure du chœur et de la croisée présentent les caractères du gothique bourguignon du XIIIe s. : fenêtres étroites, galeries de circulation au-dessus du triforium, têtes sculptées à la retombée des arcs; c'est sans doute l'œuvre du doyen Artaud de Varennes vers 1230. Une seconde campagne commença au début du XIVe s.; sur la partie inférieure romane on construisit alors le triforium de la nef, les fenêtres hautes et la toiture; les voûtes entreprises à la fin du XIVe s. furent terminées en 1439. En 1460 commença la démolition du clocher nord de la façade; en 1486 on replaçait les cloches dans le nouveau clocher qui ne fut jamais entièrement terminé et resta recouvert d'une toiture provisoire; au Sud subsista un clocher très simple, roman ou plus ancien, dont la flèche fut remplacée vers 1660 par un dôme à lanterne. A partir du début du XVe s. jusqu'au XVIe s., on construisit les chapelles latérales et on multiplia les autels; le chœur, qui comprenait la croisée du transept, fermé en avant par un jubé du XIIIe s., fut clos des deux côtés par de petites chapelles jointives du type des *chantry chapels* anglaises, cas à peu près unique en France. La cathédrale fut saccagée par les protestants en 1562; en 1778 les chanoines démolirent jubé, chapelles de la clôture du chœur, autels, tombeaux; la Révolution détruisit ou endommagea gravement les clochers. Les restaurations du XIXe s. furent souvent malencontreuses : reconstruction des clochers de 1827 à 1844 dans un style néo-gothique très contestable, réfection de chapiteaux, remaniements intérieurs exécutés sans goût. Au nord de la cathédrale, l'ancien évêché, surtout du XVIIe s., possède encore une tour d'enceinte médiévale. Au Sud le cloître, morcelé à la Révolution, a été reconstitué; il présente encore trois galeries des XIVe et XVe siècles.

V. Conciles. — Trois conciles rassemblèrent à Chalon les évêques de tout un royaume mérovingien : celui de 579, convoqué par Gontran, déposa les évêques d'Embrun et de Gap; celui de 603, à l'instigation de Brunehaut, déposa S. Didier, évêque de Vienne; le troisième, réuni le 25 oct. d'une année indéterminée, entre 643 et 652, par Clotaire II, promulgua vingt canons de discipline ecclésiastique. Le concile réuni en 813 par Charlemagne fut l'un des plus importants de la fin du règne; puis il n'y eut plus que des synodes provinciaux; celui de 873, rassemblé à S.-Laurent, attribua à l'abbaye S.-Marcel cette église, reprise par l'évêque de Chalon; celui de 894, tenu à S.-Jean de Maizel, acquitta un moine accusé d'avoir empoisonné l'évêque d'Autun Augier. Au XIe s., trois conciles provinciaux furent tenus par les légats pontificaux, en 1056, 1064 et 1072, ce dernier comprenant aussi des prélats des provinces de Vienne et de Besançon; celui de 1064 fixa les droits de Cluny à l'encontre de l'évêque de Mâcon. D'autres conciles se tinrent à l'abbaye S.-Marcel (voir ce nom).

La plus ancienne histoire de Chalon, *De l'origine des Bourgongnons... plus des antiquitez d'Autun, de Chalon, de Mascon...* (Paris, 1581, in-fol.), par P. de Saint-Julien de Balleure, bien que publiant des documents, n'est plus utile aujourd'hui que par une vue cavalière de la ville et le témoignage de l'auteur, doyen du chapitre cathédral, sur les événements contemporains. — L'ouvrage fondamental reste celui du jésuite Cl. Perry, *Hist. civile et ecclésiastique, ancienne et moderne, de la ville et cité de Chalon* (Chalon, 1659, in-fol.), rédigée dans un ordre strictement chronologique, mais bien informée. — *L'illustre Orbandale ou l'histoire ancienne et moderne de la ville et cité de Chalon* (Chalon, 1662, 2 vol. in-4°), du minime L. Bertaut, prolixe et au plan compliqué, n'est intéressante que par les documents qu'elle donne. — Les histoires de V. Fouque (1844) et de l'abbé L. Chaumont (1885; 2e éd., 1915) sont des compilations à peu près sans valeur.

Les principales études relatives à l'histoire et à l'archéologie religieuses et donnant la plupart une bibliographie sont, dans l'ordre de la notice ci-dessus : P. Gras, *Les fortifications et la topographie anciennes de Chalon*, dans *Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Chalon*, XXX, 1943. — M. Canat, *Précis concernant « le jeu et mistère de Monsieur S. Sébastien », joué à Chalon-sur-Saône en 1497*, dans *Bull. du Comité des travaux historiques*, II, 1850; P. Besnard, *Les débuts de la Réforme et la confrérie du S.-Esprit à Chalon*, Autun, 1922, 19 p. — H. Batault, *Notice hist. sur les hôpitaux de Chalon*, Chalon, 1884, in-8°; *Essai hist. sur les écoles de Chalon*, dans *Mém. de la Soc. d'hist.*, VI, Ire part., 1872; *Notice hist. sur l'abbaye des bénédictines de Lancharre, ibid.*, III, Ire part., 1851-53; P. Besnard, *Recherches hist. sur l'abbaye de S.-Pierre de Chalon*, Autun, 1910-12, 2 brochures in-8°; *Les cordeliers et les cordelières de Chalon*, dans *Revue d'hist. franciscaine*, IV, 1927, n. 4; *Les capucins de Chalon, ibid.*, VI, 1929, n. 1; *Les processions à Chalon sous l'Ancien Régime*, Autun, s. d., 36 p. — P. Gras, *Les anciennes cha-*

pelles de la cathédrale S.-Vincent, dans *Mém. de la Soc. d'hist.*, XXXI, 1945.

II. DIOCÈSE. — I. Origines. II. Étendue et circonscriptions. III. Liste des évêques. IV. Établissements religieux.

I. ORIGINES. — La tradition considère comme apôtre du Chalonnais S. Marcel, martyrisé près de Chalon dans le village qui porte aujourd'hui son nom, compagnon de S. Valérien martyrisé à Tournus. Ses Actes le rattachent à la persécution lyonnaise sous Marc-Aurèle et sa mort se placerait donc en 177 ou peu après. Certains passages incompréhensibles de cette Passion semblent altérés ou interpolés, mais l'existence même du saint, objet d'un culte ancien dans un grand nombre de diocèses, paraît incontestable. Dans la *Notitia dignitatum*, au début du ve s., Chalon est encore qualifié de *castrum;* la ville appartenait

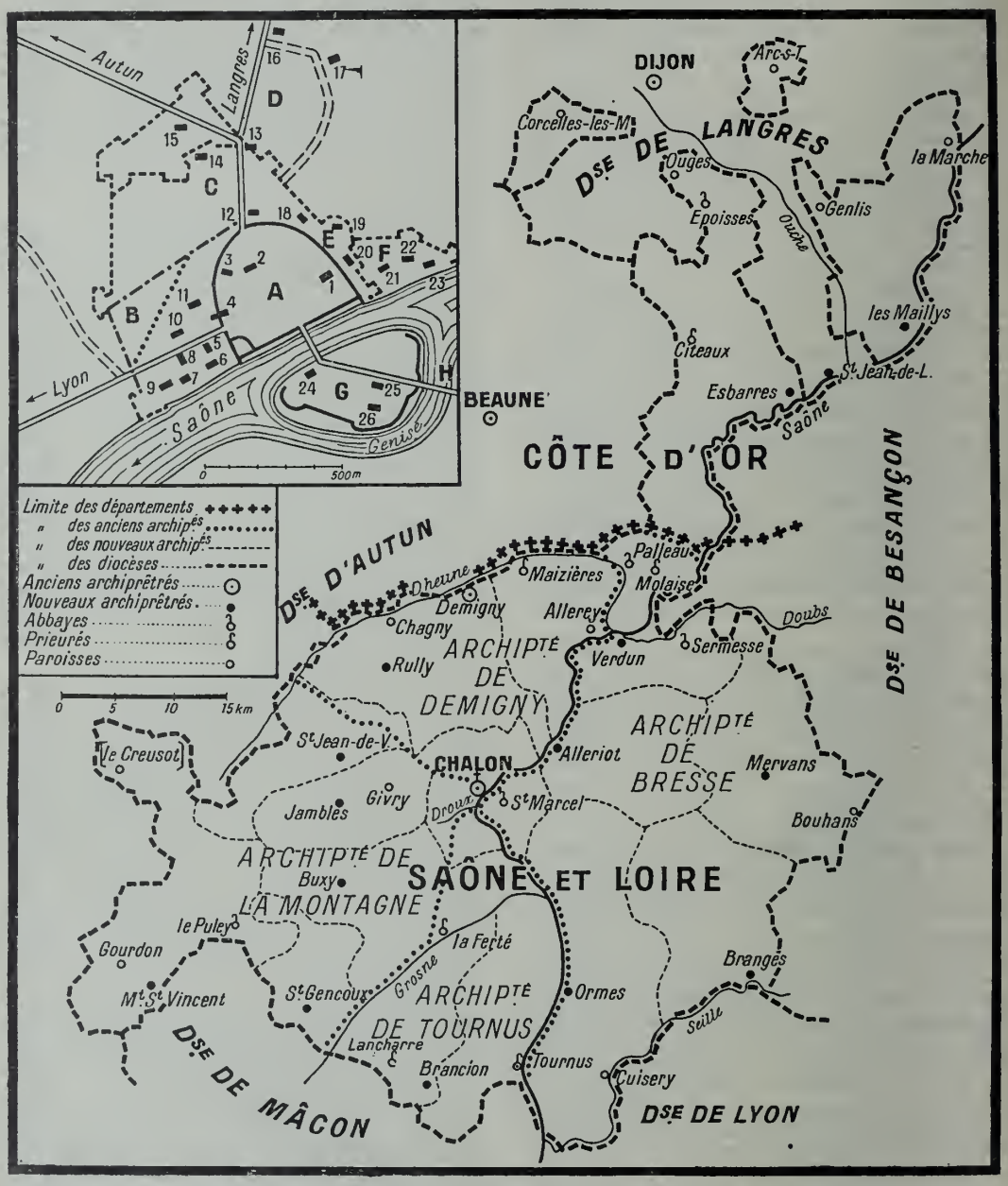

Fig. 104. — Carte de l'ancien diocèse de Chalon-sur-Saône.

Légende du plan de la ville. A, Cité; B, faubourg S.-Jean de Maizel avec ses deux enceintes du XIVe et du XVe s.; C, S.-André; D, Ste-Croix; E, La Massonnière; F, Ste-Marie; G, S.-Laurent; H, Les Eschavannes. — 1, cathédrale S.-Vincent; 2, Les Antonins; 3, Collégiale S.-Georges; 4, Les Oratoriens; 5, Les Carmes; 6, Maison des Hospitaliers, puis abbaye de Lancharre; 7, le Temple; 8, nouvelle abbaye de S.-Pierre; 9, S.-Jean de Maizel; 10, les Ursulines; 11, les Visitandines; 12, Hôtel-Dieu S.-Éloi, puis Jacobines; 13, Ste-Croix; 14, S.-André; 15, ancienne abbaye de S.-Pierre, devenue citadelle; 16, S.-Jean des Vignes; 17, Les Capucins; 18, Collège; 19, Chapelle de la Motte et cimetière; 20, les Minimes; 21, la Charité; 22, les Clarisses, puis les Carmélites; 23, Ste-Marie; 24, le nouvel hôpital; 25, S.-Laurent; 26, les Cordeliers.

donc encore à la cité d'Autun; l'existence de l'évêque Donatien, mentionné vers 350 par des documents suspects, est douteuse. Mais un fragment d'inscription, gravée sur une chaire épiscopale de marbre dont on possède quelques débris, paraît rappeler la consécration de cette chaire en 449; et vers 470 une lettre de Sidoine Apollinaire mentionne l'évêque Paul comme mort depuis peu; ce serait l'un des premiers évêques, sinon le premier.

Outre S. Marcel et S. Valérien, les saints propres du diocèse sont d'abord les évêques Agricole, Sylvestre et Loup, objets d'un culte ancien, puis Jean, Flavius et Grat ajoutés au xe s. en même temps que les évêques apocryphes Véran, de Cavaillon, et Tranquille, moine cité par Grégoire de Tours. On considéra aussi comme évêque S. Didier, ermite de Gourdon, dont Grégoire de Tours montre le corps vénéré dès sa mort au vie s. Tous ces évêques ou considérés comme tels firent l'objet d'une fête commune instituée en 1315. Le diocèse honorait également comme saints le roi Gontran et Gervais, diacre du Mans assassiné par des brigands sur le territoire de Chalon en revenant d'un pèlerinage à Rome, au ve s. semble-t-il.

II. Étendue et circonscriptions. — Le diocèse de Chalon, tel qu'il apparaît au milieu du Moyen Age, s'étendait sur une partie des départements actuels de Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or et avait une forme singulière. Outre un noyau de forme à peu près circulaire autour de Chalon, correspondant au *pagus Cabilonensis*, il comprenait une antenne s'insérant le long de la rive droite de la Saône entre les diocèses d'Autun et de Besançon jusqu'à celui de Langres où elle se fragmentait en trois enclaves; cette bande de terre occupait une partie de l'Oscheret, ou pays de l'Ouche, *pagus Oscarensis*. Aucune explication sûre n'a été donnée de cette forme singulière. Le diocèse semble avoir adopté le cadre d'une circonscription administrative ou militaire chargée d'assurer la surveillance de la Saône sur une large partie de son cours, avec une tête de pont en Bresse vis-à-vis de Chalon; l'extrémité nord en aurait été morcelée par l'établissement postérieur d'un couloir donnant passage à la route de Dijon à S.-Jean de Losne. Mais on ignore complètement l'époque de ces créations; le chanoine Chaume les plaçait volontiers au ier s. avant notre ère lorsque Éduens, Lingons et Séquanes se disputaient le contrôle de la Saône.

Le diocèse, 3e de la province de Lyon, comprenait un peu plus de 200 paroisses dont les principaux patrons étaient l'évêque (plus de 60 cures), le chapitre cathédral et l'abbaye S.-Pierre de Chalon (une trentaine chacun); il n'y avait que quelques patrons laïcs. Jusqu'en 1189, le nombre des archidiacres cités dans les textes ne dépasse jamais trois; depuis cette date, on en trouve quatre. On ignore quand des circonscriptions déterminées leur furent attribuées; l'archidiaconé de Chalon est mentionné pour la première fois en 1179, celui de Bresse en 1185, celui d'Oscheret en 1113, celui de Tournus en 1234 (toutes ces dates antérieures à celles que donne Longnon dans les *Pouillés de la province de Lyon*). Au-dessous des archidiaconés étaient des archiprêtrés. Alors qu'on a la mention d'un archiprêtré de Bresse dès 1130, les autres ne sont connus qu'à partir de la fin du xiie et du début du xiiie s. Leurs noms mêmes ne paraissent avoir été définitivement fixés que dans le premier tiers du xiiie s. C'étaient les archiprêtrés de la Montagne, de Demigny, de Bresse et de Tournus, et le doyenné d'Oscheret (doyenné étant le terme usité dans le diocèse de Langres où l'Oscheret était en partie enclavé). Ces archiprêtrés ou doyennés correspondaient chacun à un archidiaconé, sauf les deux premiers qui se partageaient celui de Chalon. Au moment de l'établissement du premier pouillé connu, vers 1360, les limites des différentes circonscriptions étaient les suivantes : l'archidiaconé de Bresse comprenait toute la rive gauche de la Saône, terre d'Empire; celui d'Oscheret, tout ce qui était au nord de la Dheune; celui de Tournus, la partie du diocèse entre la Saône et la Grosne et, en outre, le territoire compris entre cette dernière rivière et le Droux, petit affluent de la Saône à quelques km. en aval de Chalon, très court ruisseau formé par la réunion de la Corne, de l'Orbize et de la Thalie, et qui servit souvent de limite au Moyen Age; on rencontre plusieurs fois dans les textes l'expression *inter Gronam et Derolum* qui a embarrassé Longnon; l'archidiaconé de Chalon avait le reste du diocèse, la limite entre l'archiprêtré de Demigny au Nord et celui de la Montagne au Sud étant constituée par la voie romaine de Chalon à Autun.

Vers 1670 apparaissent seize nouveaux archiprêtrés qui se répartissent ainsi dans les quatre archidiaconés dont les limites furent légèrement modifiées : Esbarres et Les Maillys dans celui d'Oscheret; Tournus et Brancion dans celui de Tournus; Chalon, Rully, S.-Jean de Vaux, Jambles, Buxy, S.-Gengoux, Mont-S.-Vincent dans l'archidiaconé de Chalon; Ormes, Mervans, Branges, Alleriot et Verdun dans celui de Bresse.

III. Liste des évêques. — Le catalogue contenu dans un cérémonial du xiiie s., aujourd'hui perdu, se révèle exact depuis la fin du ixe s., mais il est, pour la période antérieure, dans un désordre complet, ne donne pas certains évêques connus par ailleurs et en renferme d'apocryphes comme S. Véran, Tranquille et Didier; les évêques connus uniquement par ce catalogue sont donc douteux, ou au moins de date incertaine. En éliminant Donatien, la liste épiscopale peut s'établir comme suit : Paul, mentionné, comme il est dit plus haut, par Sidoine Apollinaire qui rapporte les circonstances de l'élection de son successeur Jean, vers 470. — Jamblique, *Jamlychus*, évêque dont on conserve la pierre tombale, n'était peut-être pas sur le siège de Chalon, à moins que ce ne soit l'*Amblacus* du catalogue. — S. Sylvestre (probablement 490, † 532), S. Agricole (532, † 580), S. Flavius (580, † après 591), connus notamment par Grégoire de Tours. — S. Loup, dont la date n'est pas assurée mais dont on possède une Vie très simple dans laquelle il apparaît comme de la même lignée que les évêques précédents et qu'il n'y a nulle raison de repousser jusqu'au début de la période carolingienne, comme le fait Besnard (la crosse dite de S. Loup, conservée à S.-Vincent, est du xiiie s.). — *Antestis*, cité en 614. — *Wadelinus*, évêque qui possédait des biens à Chalon mais n'était peut-être pas évêque de la ville. — *Gelderinnus* ou *Gilderinus*, cité uniquement par la Vie de S. Grat comme prédécesseur de celui-ci. — S. Grat, dont la Vie, tardive et remplie d'anecdotes légendaires, n'a aucune valeur, mais qui est connu par ailleurs, vers 650-54. — Didier, persécuteur de S. Léger vers 670, n'était peut-être pas évêque de Chalon. — A l'époque troublée de la fin des Mérovingiens correspond une lacune où il faut peut-être placer Legonce, Théodore et Agnibert, donnés uniquement par le catalogue. — Les évêques certains reparaissent seulement à la fin du viiie s. : Hubert, vers 779-90. — Garnoul, *Warnulfus*, indiqué à cette place par le catalogue. — Fova, vers 826-37. — Milon, d'après le catalogue également. — Josseau, *Godesaldus*, clerc du palais nommé par Charles le Chauve, vers 849-62, ainsi que Gerbaud, *Gerboldus*, vers 864-86, qui obtint de Charles le Gros que son successeur serait élu par le chapitre. — Étienne, vers 887. — André, *Ardradus*, vers 890-920, appelé dans le catalogue par une mauvaise lecture *Axoranus*, dont on a fait à tort un autre évêque. — Stacteus, vers 922. — Durand, indiqué ici par le catalogue. — Gibaud, *Hil-*

deboldus, *Gildeboldus*, vers 938-54. — Frogier, vers 960. — Hugues, indiqué ici par le catalogue. — Raoul, vers 977-84, le premier dont on connaisse la famille; il était frère du comte Lambert. — Lambert, vers 990-94, parent sans doute du précédent. — Geoffroi de Semur, vers 999-1039. — Gui, vers 1044-56. — Achard, vers 1059-70. — Roclenus, vers 1072-78, qui semble identique à Rodericus cité dans un diplôme de Philippe Ier (Prou, n. 86). — Après un intrus dont on ignore le nom, installé par Philippe Ier et déposé par Grégoire VII, l'archidiacre Gautier de Couches — et ce fut désormais la règle — fut élu par le chapitre, 1080-1120. — Josseau, *Jotsaldus*, connu par des chartes non ou mal datées, mais placé ici par le catalogue. — Gautier de Sercy, vers 1129-57. — Pierre de S.-Marcel, vers 1164-78. — Engilbert, vers 1179-82, se fit chartreux. — Robert, vers 1185, † 1216. — Durand du Puy, 1216, † nov. 1231. — Guillaume de la Tour de Chenôves — à tort appelé de Chevannes — juin 1231, transféré à Besançon le 21 mars 1245. — Alexandre de Montaigu, mai 1245, † déc. 1261. — Thibaut, 1263, † déc. 1264. — Gui de Sennecey, 1265, † 19 mai 1269. — Ponce de Sissey, 24 juill. 1269, † 14 févr. 1273. — Guillaume du Blé, 1273, † 7 sept. 1294. — Guillaume de Bellevêvre, 1294, † nov. 1301. — Robert de Dezize (et non de Decize en Nivernais), nommé par Boniface VIII le 25 mai 1302 à la suite d'une élection contestée où il était en minorité, mais après laquelle il s'était rendu à Rome et avait résigné tous ses droits entre les mains du pape; † fin 1315. — Bertaut de la Chapelle de Villars, 1316-33.

Avec Hugues de Corabœuf, haut fonctionnaire ducal (15 mars 1333, † entre mars 1341 et juin 1342), s'ouvre une nouvelle période de l'histoire des évêques qui furent désormais non plus élus, mais nommés par le pape; ce furent souvent des clercs du roi, du duc de Bourgogne ou de la Cour pontificale, qui parfois conservèrent leurs fonctions administratives et ne résidèrent pas. Hugues de Corabœuf appartenait à la noblesse locale; mais ses successeurs seront généralement étrangers à la région. — Pierre de Chalon, ancien maître des ports et passages du royaume, 26 juin 1342, † 15 mars 1345. — Jean Aubriot, haut fonctionnaire ducal, 21 mars 1345, † 18 déc. 1350. — Renaud Chauvel, dont on n'a connu longtemps que le nom latinisé *Chavelli*, maître des comptes du roi, 3 janv. 1351, transf. à Châlons-sur-Marne le 2 oct. 1353. — Jean de Mello, 2 oct. 1353, transf. à Clermont le 8 févr. 1357. — Jean Ier Germain ou de Dixmont, 8 févr. 1353, transf. à Auxerre le 18 juin 1361. — Jean de S.-Just, le maître bien connu de la Chambre des comptes de Paris, 18 juin 1361, † 27 mai 1369. — Geoffroy de Salagny, qu'on a dédoublé à tort en Jean de Salorney et Guillaume de Saligny, 18 juin 1369, transf. à Bayeux le 14 avr. 1374. — Nicolas de Vères, 12 mai 1374, † 8 nov. 1386. — Olivier de Martreuil, 29 janv. 1387, † 15 mars 1405, eut avec son chapitre un conflit auquel mit fin — c'en est un des premiers exemples — un arrêt du parlement de Paris. — Étienne de Semur, doyen du chapitre, fut élu le 31 mars 1405 par les chanoines désireux de recouvrer la liberté d'élection et qui s'adressèrent pour la confirmation au pape de Rome Innocent VIII; mais celui d'Avignon, Benoît XIII, à l'obédience duquel le roi de France s'était de nouveau rangé en 1403, nomma Jean de la Coste, 6 avr. 1405, transf. à Mende le 10 mars 1408. — Philibert de Saulx, 10 mars 1408, transf. à Amiens le 14 avr. 1413. — Jean d'Arsonval, 14 avr. 1413, † 27 août 1416. — Hugues d'Orges, élu par le chapitre sous la pression de la duchesse de Bourgogne, le 3 sept. 1416, transf. à Rouen le 19 janv. 1431. — Jean Rolin, nommé par le pape le 26 janv. 1431, transf. à Autun le 20 août 1436. — Jean II Germain, transf. de Nevers, 20 août 1436, † 2 févr. 1461, auteur de nombreux ouvrages, chancelier de la Toison d'Or. — Jean Ier de Poupet, élu par le chapitre sur la recommandation du duc et promu par le pape le 27 mai 1361, résigna en faveur de son neveu. — André de Poupet, 14 juill. 1480, résigna aussi en faveur de son neveu. — Jean II de Poupet, 11 déc. 1503, † 28 déc. 1531, inaugura le cumul du siège épiscopal et d'abbayes tenues en commende. — Antoine de Vienne nommé par le roi en vertu du concordat, malgré les protestations des chanoines, le 23 févr. 1532, † févr. 1552. — Louis Guillart, 16 oct. 1553, transf. à Senlis le 4 sept. 1560, ne résida pas, non plus que ses deux successeurs, Antoine Erlault (15 avr. 1561, † 28 sept. 1573) et Jacques Fourré (16 nov. 1573, † 20 janv. 1578). — Pontus de Thiard ou Tyard, l'un des poètes de la Pléiade, 17 mars 1578, chassé de la ville par les ligueurs, prit son neveu comme coadjuteur en 1592 et résigna en sa faveur. — Cyrus de Thiard, 24 janv. 1594, † 3 janv. 1624, présida à la fondation de plusieurs maisons religieuses, supprima la « danse des chanoines » et la fête des Innocents, et fit adopter dans le diocèse le rite romain. — Jacques de Neuchèze, 7 oct. 1624, † 1er mai 1658, continua la Contre-Réforme. — Jean de Maupeou, 31 juill. 1658, † 2 mai 1677, fonda le séminaire. — Henri Staix, dit Henri-Félix de Tassy, 18 juin 1677, † 10 nov. 1711, défendit le curé de S.-Vincent accusé de quiétisme, fut soupçonné de sympathies pour le jansénisme et vit ses *Ordonnances synodales* saisies en 1701 comme « contraires aux libertez de l'Église gallicane ». — François de Madot, 24 déc. 1711, † 6 oct. 1753, publia la bulle *Unigenitus*, prit des mesures contre les « appelants », entra en conflit avec son clergé qui estimait trop sévère ses statuts synodaux. — Louis-Henri de Rochefort d'Ally, fin 1753, † 14 juin 1772, ramena les fêtes chômées de 43 à 17 et substitua dans la liturgie le rite parisien au rite romain. — Joseph-François d'Andigné de la Châsse, 24 juin 1772, démiss. en 1781. — Jean-Baptiste du Chilleau, sacré le 30 déc. 1781, fonda des écoles gratuites, ne fut pas élu aux États généraux, les curés du diocèse ayant monté une « cabale et complot » contre le haut clergé; émigra en Suisse et ne démissionna qu'en 1816. — A cette époque, il fut question de rétablir l'évêché de Chalon supprimé en 1790 et un titulaire fut même désigné, Paul-Ambroise Frère de Villefrancon. — Un bref de 1853 a donné à l'évêque d'Autun le titre d'évêque d'Autun, Chalon et Mâcon.

Les évêques de Chalon possédaient un domaine important dont un des premiers éléments paraît être une donation de S. Loup au VIe s. Il était constitué essentiellement par « dix-sept villages » (dont plusieurs n'étaient que des hameaux) situés pour la plupart au nord de Chalon, relevant directement du roi (voir *supra*, CHALON (Ville) : *Histoire*); les derniers vestiges de leur indépendance ne disparurent qu'en 1561, presque un siècle après la réunion du duché à la couronne; depuis le XVIIe s., l'évêque s'intitula évêque-comte de Chalon. Le domaine épiscopal comprenait en outre des biens et des redevances dans un grand nombre d'autres localités. Parmi les droits épiscopaux figure la suzeraineté sur le duc de Bourgogne pour tout ce que celui-ci possédait en Chalonnais (attestée depuis 1218) et sur le comte de Tonnerre pour le « parcours S.-Vincent » autour des Riceys (Aube).

IV. ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX. — A la Révolution le diocèse comptait : cinq *abbayes d'hommes :* S.-Pierre de Chalon (voir VILLE); l'abbaye de chanoines réguliers de Tournus, ancien monastère bénédictin sécularisé en 1627; les abbayes cisterciennes de Cîteaux, chef d'ordre, La Ferté et Maizières (voir ces noms); deux *abbayes de femmes :* bénédictines de Lan-

charre (voir VILLE), cisterciennes de Molaise (voir ce nom). Les anciens pouillés donnent une longue liste de *prieurés;* on peut y distinguer : les prieurés-cures, églises paroissiales dépendant d'une abbaye, où la vie conventuelle, si elle exista jamais, cessa très tôt, et dont plusieurs furent « éteints » au XVIIIe s. (tel était S.-Laurent de Chalon); — les prieurés indépendants, comme Lancharre avant son érection en abbaye, et Époisses (comm. de Bretenière, Côte-d'Or), de l'ordre de Grandmont, connu depuis 1189, supprimé en 1771 au profit du séminaire; — les prieurés proprement dits, distincts des cures des paroisses dans lesquelles ils se trouvaient, tel le prieuré S.-Pierre de Sermesse, prieuré de l'abbaye clunisienne de Baume, uni en 1513 au collège de S.-Jérôme de Dole (du diocèse de Besançon jusqu'au XVIe s., puis de Chalon), non identifié par D. Cottineau; — enfin les anciens monastères indépendants soumis ensuite à d'autres abbayes, comme S.-Marcel (voir ce nom), abbaye mérovingienne agrégée à Cluny. Il faut y ajouter les monastères disparus : Gourdon, où Grégoire de Tours montre des moines réunis au VIe s. autour du saint ermite Didier; les deux prieurés de femmes subordonnés à Lancharre, La Chaux (comm. de Cuisery) et le Puley, cités depuis le XIIIe s. et réunis à Lancharre, le premier au XIVe s., le second en 1615.

Il y avait : cinq *couvents* d'hommes, les récollets à Tournus, les quatre autres à Chalon; cinq de femmes, tous à Chalon depuis la réunion en 1752 des ursulines de S.-Gengoux à celles de Chalon. L'*ordre de Malte* possédait deux commanderies : celle de Bellecroix (comm. de Chagny), possession primitive de l'ordre de S.-Jean de Jérusalem, dont dépendaient cinq maisons parmi lesquelles le Temple de la Chapelle de Demigny; celle de Chalon, venue de l'ordre du Temple, dont dépendait huit maisons et à laquelle fut réunie la commanderie des antonins de Chalon (voir VILLE).

Les *collégiales* étaient : celle de S.-Georges de Chalon (voir VILLE), celle de Cuisery, fondée en 1348, formée d'un doyen et de six membres portant le titre de chapelains ou concurés — c'était donc plutôt un de ces « méparts » que l'on trouvait dans la plupart des bourgs, à Buxy dès 1263, à Givry, créé en 1485, à Chagny, à S.-Gengoux. La collégiale de trois chanoines fondée vers 1270 à S.-Martin de Gâtinois, transférée en 1301 à Allercy et portée à un doyen et sept chanoines, disparut pendant la guerre de Cent Ans.

Le *grand séminaire* fut installé en 1675 chez les oratoriens de Chalon; le *petit séminaire* fut créé à Tournus en 1688 et réuni le plus souvent au collège municipal de cette ville, jusqu'en 1699, puis de 1733 à 1742, puis de 1766 à la Révolution. Les jésuites dirigèrent le collège de Chalon.

Enfin, outre les *hôpitaux* de Chalon et de quelques petites villes, toute une série de maisons-Dieu avaient existé le long des vieilles routes, quelquefois loin des agglomérations — ce qui les a fait souvent prendre pour des léproseries — mais à un carrefour ou un passage important : celle du Pont de Grosne (comm. de Beaumont), disparue au XVIe s.; celles de Givry et Rully, réunies en 1696 à l'hôpital de Chalon; celle de Chagny, dont le pape Clément VII en 1394 ordonnait la restauration, comme « située sur le chemin qui mène de Paris à Avignon »; celle de Marloux dont l'histoire est bien connue grâce aux archives de Remiremont dont elle dépendait.

P. Besnard, *Les origines et les premiers siècles de l'Église chalonnaise*, dans *Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Chalon*, XVII, 1920; XVIII, 1922 (dont il parut une première version moins complète dans la *Revue d'hist. de l'Église de France*, 1914). — J.-L. Bazin, *Hist. des évêques de Chalon*, dans *Mém. de la Soc. de Chalon*, XIV, Ire part., 1914-17; XV, 1918 (sûr seulement à partir du XVe s.; donne en tête du t. I une carte du dioc. avec toutes les paroisses). — Mlle M. Pellechet, *Notes sur les livres liturgiques des dioc. d'Autun, Chalon et Mâcon*, Autun, 1883, in-8°. — P. Gras, *Notes sur deux pouillés du dioc. de Chalon publiés par Longnon*, dans *Mém. de la Soc. de Chalon*, XXX, 1943. — Mme C. Dickson, *Les églises romanes de l'ancien dioc. de Chalon*, Mâcon, 1935, in-8°. — Mlle Y. Fernillot, *Les églises gothiques de l'ancien dioc. de Chalon*, dans *École nationale des chartes. Positions des thèses de la promotion 1946*. — Chan. L. Ravenet, *La maison-Dieu de Notre-Dame de Marloux*, Autun, 1945.

P. GRAS.

CHALONS (AUBERT DE), O. P., inquisiteur de France de 1330 à 1332. Son activité est connue par diverses bulles de Jean XXII (éd. J.-M. Vidal, *Bullaire de l'Inquisition française au XIVe s.*, Paris, 1913). Sa probité paraît suspecte, car le pape intervint exceptionnellement en faveur du chirurgien Anselme de Gênes et d'un clerc auxerrois, mis indûment en prison sous faux prétexte d'hérésie et de sorcellerie et délivrés de geôle après avoir encouru d'injustes et lourdes peines, et même sous promesse de ne rien révéler des iniquités qu'ils avaient souffertes. L'official de Paris était, il est vrai, pareillement compromis dans l'affaire.

G. MOLLAT.

CHALONS-SUR-MARNE. — I. VILLE. — I. Origine et histoire sommaire. II. Établissements ecclésiastiques. III. Événements religieux.

I. ORIGINES ET HISTOIRE SOMMAIRE. — La cité de Châlons était à l'origine une simple bourgade du pays des Rèmes : *Durocatalaunum* ou *Catalaunum* (Reims, la ville des Rèmes, s'appelait *Durocortorum Remorum*). On suppose qu'elle fut fondée au Ier s. de notre ère; elle ne fut transformée en municipe distinct que sous l'empereur Aurélien, sans doute après la victoire que celui-ci remporta sur les troupes de l'usurpateur Tetricus, près de Châlons, en 273. C'était un « gîte d'étape » à l'endroit où la route de Boulogne à Langres traversait la Marne et ses affluents, le Nau et le Mau, sur un pont dont on a retrouvé les fondations. Cette route y rencontrait une autre voie qui, par Autun, Auxerre et Troyes, menait également du centre de la Gaule vers la Bretagne. Châlons fut très probablement entourée d'une enceinte à la fin du IIIe ou au début du IVe s., mais le tracé de cette muraille n'a pu être déterminé jusqu'ici d'une manière satisfaisante. Les rives de la Marne étaient jadis très marécageuses.

Au IVe s., les nécessités militaires exigent un regroupement des circonscriptions administratives de l'Empire : Châlons fut détachée de la *civitas* de Reims dans la première moitié du IVe s. et érigée en *civitas* indépendante. La *Notitia Galliarum* la signale comme étant la troisième des douze cités de la Belgique seconde. On suppose que la nouvelle *civitas* fut constituée par démembrement des cités des Rèmes et des Tricasses : on jugeait sans doute que la distance était trop grande entre Troyes et Reims pour organiser la défense contre les Barbares; or Châlons constituait un précieux point d'appui sur le cours moyen de la Marne. Le territoire de la *civitas Catalaunensis* s'étendait à l'Est jusqu'au Perthois et au Sud-Est jusqu'en amont de S.-Dizier.

La cité elle-même était une importante ville de garnison où étaient cantonnés, au début du IVe s., des cavaliers dalmates. C'était aussi un endroit de repos pour les troupes de Bretagne. Ammien Marcellin, qui connaissait l'importance militaire de la cité, en parle à deux reprises. Vers 450, Châlons vit passer non loin de ses murs les hordes d'Attila (épisode de S. Alpin).

M. Vercauteren — à qui nous empruntons de nombreux éléments de cette notice — estime qu'à partir du Bas Empire la superficie de Châlons était de 6 à

7 ha. (alors que celle de Reims était de 20 à 30 ha.). Il est probable que la cité de Châlons fut soumise par les Francs peu après la prise de Reims, c.-à-d. vers 486. Après le décès de Clovis, en 511, elle fit partie du royaume d'Austrasie de Sigebert Ier, et elle resta austrasienne après la mort de ce souverain (575) puisqu'en 581 Brunehaut en était encore maîtresse. Grégoire de Tours en parle une fois seulement et la nomme *urbs Catalaunensis* (*De gloria confessorum*, LXVI); mais il emploie à plusieurs reprises l'adjectif *Catalaunensis* en parlant de l'évêque ou d'un diacre de la cité. La ville avait quelque importance : c'est là que Thierry Ier réunit des légistes pour recueillir et coordonner la Loi des Francs ripuaires.

L'histoire de Châlons durant les longues guerres dynastiques du VIe s. nous échappe complètement. On sait toutefois qu'il y avait dans la cité, à l'époque mérovingienne, un atelier monétaire. La plupart des pièces trouvées qualifient Châlons de *civitas;* une seule l'appelle *castrum*, ce qui laisse entendre que la ville avait conservé son enceinte du Bas Empire.

On ne sait rien des églises que comptait la cité de Châlons avant les Ve et VIe s.; Grégoire de Tours signale l'existence d'une basilique dédiée à S. Memmie et située en dehors des murs. Il est possible que l'église S.-André, consacrée depuis 860 à S. Alpin et sise également dans le *suburbium*, existait déjà au Ve s. Ce *suburbium*, qui s'étendait à l'est de la cité, semble avoir été l'endroit où furent construits les premiers établissements religieux de Châlons... On ignore si, au Ve s. déjà, la cité comptait une église urbaine; la tradition qui attribue à S. Alpin la construction, à l'emplacement de la cathédrale actuelle, d'une chapelle dédiée à S. Vincent, est incontrôlable et sans doute sans valeur. Au VIIIe s., on érigea dans le *suburbium*, à côté des basiliques S.-André et S.-Memmie, une chapelle qui devint par la suite N.-D.-en-Vaux.

La cité échappa aux désastres que les invasions normandes accumulèrent dans la *Francia*. En 887-88, les Normands s'approchèrent de la cité, mais ne l'attaquèrent pas, sans doute parce que ses murailles romaines leur parurent trop difficiles à emporter. Mais la cité eut beaucoup à souffrir au Xe s. des guerres continuelles que se livraient les grands de la région : elle fut brûlée deux fois; les évêques Bovon II et Gibuin eurent à relever ses ruines.

Cependant l'activité commerciale prit à Châlons un rapide essor. Au IXe s. la ville en est au stade de l'économie domaniale. Mais un diplôme tend à démontrer que l'économie-argent n'avait pas complètement disparu à cette époque : le 22 nov. 865, Charles le Chauve établit à Châlons un atelier monétaire à la prière de l'évêque Erchenraus. Au siècle suivant, la foire annuelle est signalée dès 963; au XIe s., les faubourgs étaient peuplés de boutiques et d'auberges. A cette époque, le *suburbium* n'est plus une région exclusivement rurale. Vers 1050 l'évêque Roger II obtint de Eudes II, comte de Champagne, la promesse qu'aucune fortification ne serait construite dans un périmètre de huit lieues autour de la cité : c'était sans doute pour rassurer les marchands et les paysans qui peuplaient les *suburbia*.

On suppose qu'aux IXe et Xe s. le nombre des hommes libres vivant dans la cité était très restreint. Les non-libres étaient soumis à l'autorité de l'évêque : une déclaration du temporel de l'évêché de Châlons, fournie au roi Charles VI le 12 mars 1383, nous fait connaître les taxes que l'évêque percevait sur ses serfs et hommes de corps.

Dès la seconde moitié du XIe s., le territoire de Châlons et de ses faubourgs était partagé entre quatre juridictions qui, au siècle suivant, donneront naissance aux quatre bans ou « seigneureries » qui dureront jusqu'à la fin de l'Ancien Régime : le ban de l'Ile ou de l'abbaye de Toussaints, le ban de S.-Pierre ou de l'abbaye S.-Pierre-aux-Monts, le ban des Clercs ou du chapitre de S.-Étienne, le ban de l'évêque-comte de Châlons.

Des deux abbayes que nous venons de citer la plus importante était celle de S.-Pierre-aux-Monts, située à l'est de la cité, dans le *suburbium*. La tradition lui attribue une origine fort ancienne, mais aucun texte authentique n'en fait mention avant le début du XIe s. Un diplôme délivré par le roi Robert II en 1028, et qui confirme des donations faites à S.-Pierre par l'évêque Roger, est le premier document qui nous apprenne quelque chose de positif sur le compte de cette abbaye. Elle reçut en 1028 tout le quartier ou *burgus* situé dans le *suburbium* autour de l'abbaye; dans la cité, elle entra en possession de l'église S.-Alpin, avec les maisons voisines, d'un four et d'un moulin. A ces libéralités, l'évêque ajouta encore le tonlieu qui se percevait au marché tenu dans le cimetière de S.-Alpin. En 1043 un diplôme d'Henri Ier confirma l'abbaye dans la possession de ses biens et y ajouta l'église S.-Germain, trois moulins situés dans la cité et presque toute la partie du *suburbium* sise entre N.-D.-en-Vaux et S.-Pierre. Tout cela formait une immense propriété. L'abbaye fut restaurée au début du XIe s. Elle était à ce point entourée de maisons et de constructions diverses qu'elle constituait une vraie petite agglomération au milieu du faubourg. Afin de la protéger efficacement, elle fut entourée d'une enceinte et, dès l'an 1028, cette agglomération porte le nom caractéristique de *burgus*. L'abbaye tenait une place éminente dans le diocèse. Les moines instruisaient la jeunesse. En 1700, on y trouvait vingt religieux, mais il n'y en avait plus que quatorze en 1789. Le cardinal de Richelieu, qui en était l'abbé commendataire, y avait introduit la réforme de S.-Vanne en 1627. Aujourd'hui, les bâtiments sont devenus une caserne (*Annales S. Petri Catalaunensis*, dans *M. G. H.*, *SS.*, XVI, 488-90; G. Robert, *Le temporel de S.-Pierre-aux-Monts en 1384*, dans *Nouvelle revue de Champagne et de Brie*, 1929, p. 154; Jean-E. Godefroy, *Les bénédictins de S.-Vanne et la Révolution* (nombreuses références); Drouet, *Note sur les abbayes de S.-Pierre-aux-Monts et de Toussaints*, dans *Congrès archéol. de France*, 1865, p. 271).

L'abbaye de Toussaints, située au nord de la *civitas*, dans une petite île, fut fondée vers le milieu du XIe s. et dotée par l'évêque Roger II. Une charte de 1062, qui confirme sa fondation, énumère aussi ses propriétés; elles consistaient en terres, en maisons, en moulins situés dans les faubourgs de l'Ouest et du Nord; la charte y ajoutait des redevances à percevoir sur les auberges de ces *suburbia*. Un diplôme du roi Philippe Ier, délivré avant le 4 août 1065, céda en outre aux moines la dixième partie des taxes levées au marché de Châlons. Roger II avait fait venir des chanoines réguliers; il la plaça sous les vocables de Notre-Dame et de Tous-les-saints. Les évêques de Troyes portèrent constamment un grand intérêt à cette maison : l'évêque Hatton lui céda une cure de son diocèse. C'était une abbaye très riche. Cinq prieurés en relevaient. Les moines étaient fréquemment en conflit avec le chapitre de la cathédrale : cette hostilité latente donna lieu en 1344 à une scène scandaleuse au cours de la procession traditionnelle du mardi de la Pentecôte. Le pape excommunia l'abbaye, sentence qui ne fut levée qu'en 1350. En 1392, l'abbaye, située alors *extra muros*, fut brûlée par les Anglais; elle fut reconstruite en 1544 à l'intérieur de la cité. La réforme y fut introduite en 1644 : elle fut rattachée à la congrégation de Ste-Geneviève (abbé Lalore, *Chartes de Toussaints;* chan. Prévost, *Le dio-*

cèse de Troyes, I, 1923, p. 74; U. Robert, *Charte de S. Bernard*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, XXXVIII, 1876, p. 238).

Le chapitre de S.-Étienne partageait avec l'évêque et les deux abbayes précitées la juridiction de la ville. Nous avons déjà vu l'origine et le développement de sa puissance.

Nous avons dit également comment l'évêque avait acquis l'ensemble des pouvoirs comtaux dans sa cité épiscopale et nous avons décrit cette « absorption du *comitatus* par l'*episcopatus* » qui se produisit vers la fin du Xe s. Le « ban de l'évêque » comprenait la portion du territoire de la ville correspondant à l'ancienne *civitas* gallo-romaine. A l'intérieur de celle-ci, l'évêque exerçait seul les droits régaliens. Afin de pourvoir à l'administration de la cité, il déléguait l'exercice de son pouvoir temporel à un vidame. L'existence de cet officier est certaine, dès 1062 au moins. L'évêque lui abandonnait certains droits utiles, notamment une partie des taxes de formariage et de mainmorte levées sur les serfs, ou hommes de corps épiscopaux.

Quelle fut, dans leur cité épiscopale, la politique des évêques de Châlons? Nous connaissons seulement leur attitude à l'égard du mouvement communaliste, sans pouvoir dire, d'ailleurs, si cette attitude fut constante : vers 1146, l'évêque Gui s'oppose à l'établissement d'une commune à Châlons, sous prétexte que des droits régaliens lui ont été délégués (cf. Mlle Maillet, *Les classes rurales dans la région marnaise*, S.-Dizier, 1921, p. 66). Luchaire cite une déclaration d'un évêque de Châlons qui se réjouit de constater que « la fraternité frauduleuse » des bourgeois de sa cité n'a eu qu'une existence éphémère (*Les communes*, Paris, 1890, p. 240; voir aussi : P. Pélicier, *Deux lettres de l'an 1255 relatives à l'intervention de S. Louis dans les démêlés de l'évêque avec les bourgeois de Châlons*, dans *Mém. de la Soc. d'agriculture, sciences et arts de la Marne*, 1892, p. 23). En matière sociale, Philippe VI contesta aux évêques de Châlons le principe d'une autorité sur les collèges d'artisans, mais les évêques n'abdiquèrent jamais leurs prétentions à cet égard (cf. Coornaert, *Les corporations en France avant 1789*, Paris, 1941, p. 98). Ils faisaient bénéficier les pauvres d'une immunité fiscale sur le marché de la ville (cf. A. de Barthélemy, dans *Rev. de Champagne et de Brie*, 1882, p. 504). La juiverie de Châlons fut, elle aussi, une cause de conflit entre la royauté et les évêques de Châlons. Ceux-ci prétendaient que les Juifs étaient leurs hommes et, à ce titre, revendiquaient leurs biens, confisqués au XIVe s. au profit du trésor royal. Un procès était pendant en 1314 au parlement de Paris. Dans le dessein, sans doute, de parvenir à un arrangement, Philippe le Bel fit, à cette date, donation à l'évêque du cimetière juif de Châlons (cf. *Rev. des études juives*, II, 72 et XVIII, 269).

II. Établissements ecclésiastiques. — 1° *Les églises*. — Il semble bien que les églises suburbaines soient plus anciennes que la cathédrale de la *civitas*. La basilique S.-Memmie, dont Grégoire de Tours signale l'existence dans le *suburbium*, ne se trouve pas parmi les treize églises que comptait Châlons à la veille de la Révolution, comme en 1362 (cf. un document pontifical de cette date publié dans *Rev. de Champagne et de Brie*, 1881, p. 365). En revanche, S.-André s'y retrouvait, mais sous le vocable de S. Alpin : reconstruite au XIIe s., cette église est toujours debout, avec son chevet du XVIe et ses beaux vitraux (Mgr Hurault, *Les vitraux de S.-Alpin*, s. d.). — L'église S.-Jean est actuellement la plus ancienne, avec sa nef qu'on date du milieu du XIe s.; sa façade occidentale est du XIVe. — N.-D.-en-Vaux, la plus belle, possédait, avant la Révolution, cinq flèches et, malgré l'amputation qu'elle a subie, elle reste un magnifique chef-d'œuvre de l'art champenois, fortement influencé par les écoles rhénanes. En 1107, une bulle de Pascal II la qualifie « église et paroisse »; elle formait alors un édifice roman, qui se retrouve pour partie dans l'édifice actuel; au milieu du XIIe s., elle fut reconstruite; dans sa forme nouvelle, elle servit de modèle pour voûter le chevet de S.-Remi de Reims (cf. L. Demaison, *Les chevets de N.-D. de Châlons et de S.-Remi de Reims*, dans *Bull. archéol.*, 1899, p. 84 sq.; Richard Hamann, *Geschichte der Kunst*, Berlin, 1933, p. 204, en donne une excellente photographie). Le chœur, comme dans les églises de l'école germanique, est cantonné par deux clochers; l'église possède un carillon important. On a relevé des influences normandes dans l'architecture de ce monument (cf. M. Anfray, *L'architecture normande, son influence dans le nord de la France aux XIe et XIIe s.*, Paris, 1939 et discussion de cette thèse dans *La Semaine religieuse de Châlons*, 21 oct. 1949 et 18 nov. 1949). Les verrières racontent la vie de S. Jacques. N.-D.-en-Vaux était desservie par un collège de chanoines, qui ne furent jamais plus de dix : en 1114, ils étaient six; en 1159, Alexandre III permit d'en augmenter le nombre (chan. Hubert, *N.-D.-en-Vaux*, Épernay, 1941). Ils étaient très fiers d'avoir la garde du « Saint Nombril ». Quand Noailles supprima cette dévotion bizarre, il se heurta à une vive opposition : un mémoire des chanoines protestant contre cette mesure fut imprimé et distribué (1707). — La cathédrale, dédiée à S. Étienne, fut consacrée par le pape Eugène III en 1147, mais elle fut presque entièrement reconstruite de 1230 à 1280 (V. Mortet et P. Deschamps, *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture*, II, 109-11). Elle n'a certes pas la réputation de ses sœurs de Reims, Beauvais, Coutances ou Chartres, mais elle n'est pas sans beauté (cf. Mlle G. Maillet, *La cathédrale de Châlons-s.-Marne*, Paris, 1946).

Des autres églises châlonnaises, sept furent supprimées, vendues et détruites sous la Révolution : Ste-Catherine, S.-Éloi, Ste-Marguerite, qui se trouvaient toutes les trois dans la même rue, S.-Sulpice, S. Nicaise, S. Antoine (cf. une note sur cette église dans *Rev. de Champagne et de Brie*, 1886, p. 239), La Trinité, collégiale qui n'était séparée de la cathédrale que par une ruelle (cf. L. Grignon, *L'ancien orgue de l'église de La Trinité, ibid.*, 1882, p. 311). Il y avait donc deux collégiales à Châlons; il fut un temps où il y en avait une troisième : S.-Nicolas, mais elle fut réunie à La Trinité au XIIIe s. (L. de Barthélemy, *Diocèse ancien de Châlons*, I, 118). Une autre église, S.-Germain, située à proximité de Notre-Dame et de S.-Alpin, avait été supprimée, d'accord avec l'évêque, quelques années avant la Révolution (cf. L. Grignon, *Reliques des églises S.-Germain et S.-Antoine*, dans *Rev. de Champagne et de Brie*, 1881, p. 387). Sauf La Trinité, c'étaient des édifices peu importants. Des « treize » églises de naguère, il ne reste donc que la cathédrale, Notre-Dame, S.-Alpin, S.-Jean, et S.-Loup, érigée en paroisse en 1245 — l'édifice actuel a été commencé vers 1400 (cf. L. Grignon, *Historique et description de l'église et paroisse S.-Loup de Châlons-sur-Marne, ibid.*, 1880, p. 150). La construction récente de Ste-Pudentienne ne peut, de toute évidence, compenser les pertes. On a découvert récemment des vestiges de l'église S.-Sulpice (cf. *La Croix de Paris*, du 30 nov. 1946).

Les églises de Châlons sont riches en beaux vitraux. Nous avons signalé ceux de S.-Alpin, dont l'un montre le curieux symbole de la « Vierge à la Fontaine » (cf. M. Vloberg, *La Vierge, notre médiatrice*, p. 141). Ceux de la cathédrale ont été « découverts » aux alentours de 1900. Le plus remarquable est celui qui représente la « Vision du prêtre Lucius » (cf. G. Maillet, *Les vitraux de*

Châlons, Châlons, 1925; un vitrail représentant l'église se trouve reproduit dans le livre de P. Ladoué, *Cloehers*, p. 121; un autre, qui montre la synagogue portant la couronne d'épines, instrument du supplice de Jésus, est l'objet d'une note dans la *Rev. des études juives*, XLVII, 189). Les vitraux sont pour la plupart des vitraux romans (cf. *Les vitraux romans de la cathédrale de Châlons*, dans *La Semaine religieuse* du 2 déc. 1949).

2° *Religieux*. — Nous avons parlé des abbayes de Toussaints et de S.-Pierre-aux-Monts; c'étaient les deux maisons les plus importantes, qui abritaient, l'une des *augustins*, l'autre des *bénédictins*.

Abbés de Toussaints (d'après Barthélemy). — Rainevard, 1047. — Odon, 1092. — Orbert, 1121. — Eustache, 1128. — Raimbaud, 1135. — Pierre Ier, 1145. — Jacob Ier, 1148. — Hugues-Roger, 1174. — Milon, 1196. — Jacob II, 1202. — Gérard, 1213. — Pierre II, 1235. — Guillaume Ier, 1259. — Clarin, 1280. — Pierre Eistres, 1299. — Henri-Gauthier, 1306. — Égide, 1323. — Pierre d'Antre, 1344. — Ferry de Beauseys, 1369. — Pierre IV, 1373. — Robert, 1373. — Michel, 1384. — Guillaume Braux, 1419. — Nicolas de Mailles, 1433. — Michel Joly, 1461. — Jean le Marmel, 1483. — Jacob Lambesson, 1521. — Claude de Godet de Farémont, 1557. — Antoine Trusson, 1574. — Louis de Clèves, 1609. — Jean de Clèves, 1619. — Charles de Clèves. — Charles Édeline, 1631. — J. Lescot, 1656. — Antoine Talon. — Arthur Talon. — Joseph Élian, 1720. — Panage le Maître de Paravis, 1768. — N. de Chamillard, 1789.

Abbés de S.-Pierre (d'après Barthélemy). — Richard, † 1060. — Odilard, 1070. — Lambert, 1099. — Warnier, 1106. — Widon, 1110. — Benoît, 1118. — Raoul, 1129. — Hugues, 1140. — Louis, 1166. — Thomas, 1187. — Pierre de Briei, 1192. — Guillaume-Roland, 1213. — Jacob Ier, † 1298. — Walcher. — Jacob II. — Nicolas de Saint-Germain, 1240. — Théobald Ier, 1266. — Nicolas II. — Théobald II, 1287. — Jacob de Joinville. — Othon de Poitiers. — Gérard de Podion. — Jean Charpentier, 1377. — Hugues de Villeneuve, 1403. — Jean de Triancourt, 1421. — Thomas de Bruères, 1446. — Jacob Noisette, 1492. — Guillaume Piédieu, 1500. — Pierre Ganisson, 1531. — Jérôme Bourgeois. — Cosme Clausse, 1572. — Richelieu. — Bichi, 1657. — Mazarin. — Pierre de Beauvilliers. — Saint-Aignan, 1664. — Paul de Beauvilliers, 1671. — Guillaume de Furstemberg. — François de Valpergue de Mazin, 1680. — N. de Raigecourt, 1738-89.

L'ordre de *Cîteaux* avait une maison-refuge à Châlons, qui porte, aujourd'hui encore, le nom bizarre de *Haute-Mère-Dieu;* elle appartenait à l'abbaye de Haute-Fontaine. L'évêque Guillaume du Perche (1210-26) attire en 1219 les *dominicains*, en 1224 les *cordeliers*, en 1225 les *trinitaires* (ou mathurins); ce fut dans le couvent des dominicains que se donnèrent, au XVe s., les représentations des mystères qui étaient très en vogue à Châlons; ce fut aussi dans cette maison que se tinrent les séances de la chambre du parlement de Paris transférée à Châlons en 1590-91, puis, jusqu'en 1612, celles du présidial. Le couvent comptait huit religieux en 1789.

Les cordeliers n'étaient que cinq à la même date; leur maison dépendait de la custodie de Reims, et non de la custodie de Champagne (cf. *Rev. d'histoire franciscaine*, 1926, p. 233). Dès l'année 1225, l'évêque avait chargé les mathurins de desservir un hôpital situé hors de Châlons, entre l'abbaye de Toussaints (alors dans une île) et l'église S.-Sulpice. Ils furent placés tout d'abord sous la dépendance de l'abbé de Toussaints, qui leur céda l'hôpital, la chapelle, le cimetière et le clos où ils s'installèrent. A la suite de difficultés, leur maison fut déclarée indépendante en 1257. Leur couvent fut à peu près rasé au temps des guerres de Charles-Quint. Ces religieux faisaient partie d'un ordre qui se consacrait au rachat des captifs en Barbarie. Notons à ce propos que, venant de Marseille, les processions de captifs libérés passaient par Châlons (cf. Motte, *L'Église et les prisonniers*, Paris, 1942, p. 32). L'un de ces religieux, le P. Bazire, publia en 1668, sous le titre : *Tableau de piété envers les captifs*, la relation d'un voyage à Tunis et à Alger, fait en 1666 et 1667 (cf. L. Grignon, dans *Rev. de Champagne et de Brie*, 1887, p. 194). Sur le couvent des mathurins (ou trinitaires) de Châlons-s.-Marne, on peut consulter *La Croix*, du 6 févr. 1947. — Les *ermites de S.-Augustin* s'étaient installés en 1292 : leur couvent était situé presque à l'extrémité des rues de Chastillon et des Augustins. Il y avait encore six religieux et un frère convers en 1790. — Les *templiers* possédaient, depuis le XIIIe s., un établissement dit « la maison de Rhodes », entièrement soustrait à la juridiction de l'évêque. Ils possédaient également une foulerie, qui fut l'occasion de nombreux litiges. — Des frères hospitaliers dits *Billettes* étaient établis à Châlons depuis l'épiscopat de Guy de Joinville (1164-90). Après avoir été soumis à la règle de S. François, ils adoptèrent la règle de S. Augustin. Ils disparurent en 1641. — La même année fut supprimée une communauté très curieuse, celle des *moines mariés*. Il s'agissait, en réalité, d'une sorte de tiers ordre, dont les membres soignaient les aveugles. — Les *récollets* (ou frères mineurs de l'étroite observance) s'étaient installés en 1610, sous l'épiscopat de Cosme Clausse. Dans la seconde moitié du XVIIe s., leur maison abritait un peintre de talent, le frère Luc, qui vécut ensuite au Canada et dont on a plusieurs toiles à la chapelle de l'hospice de Sézanne. En 1789, elle comptait 11 religieux. Leur maison, bâtie au XVIIe s., fut occupée depuis l'an XIII jusqu'en 1945 par les religieuses de la congrégation N.-Dame (J. Chénon, *Les treize couvents du vieux Châlons*, dans *Almanach Matot-Braine*, 1929, p. 323). — Sous l'Ancien Régime, il y avait à Châlons un prieuré S.-Joseph : les bénédictines qui l'occupaient dépendaient de l'abbaye d'Avenay (cf. chan. Lucot, *Le prieuré conventuel des bénédictines de S.-Joseph (1614-1788) et la maison de S.-Joseph de Châlons, d'après des documents originaux*, Châlons, 1889.

3° *Établissements hospitaliers*. — Selon une tradition, il n'y aurait pas eu moins de quinze hôpitaux à Châlons. Il est certain que l'hôpital S.-Étienne existait en 920 : le chapitre S.-Étienne en avait la haute direction (cf. Antoine Héron de Villefosse, *Chartes relatives à l'hôpital S.-Étienne de Châlons*, dans *Rev. de Champagne et de Brie*, 1880, p. 5). — L'hôpital S.-Maur aurait été fondé par S. Alpin. En réalité, son existence n'est attestée qu'à partir du XIIe s. Par la suite, il fut confié aux religieuses du Bon-Pasteur. Rebâti en 1594 et en 1645, il ne servait plus, à cette époque, qu'au logement des mendiants. — L'Hôtel-Dieu, desservi par des trinitaires et par des religieuses, existait en 1197. Il fut rasé en 1544, à cause de sa situation hors des murs du faubourg de Marne. — L'hôpital du S.-Esprit existait en 1224, date d'une autorisation donnée par Innocent IV pour l'érection d'une chapelle. Les passants et malades étrangers y étaient soignés par des religieux et des religieuses. Des béguines y furent introduites en 1539. — On cite encore les maisons de Ste-Syre, Ste-Pome, S.-Liénard, S.-Léger ou des Aveugles, des Dix-deniers. — Aux XIIe et XIIIe s., l'abbaye de Toussaints recevait les pestiférés, qui furent ensuite soignés à la maison de S.-Nicolas à La Neuville (A. Perret, *Les hôpitaux de Châlons-s.-Marne jusqu'au XVIIe s.*, dans *Positions de thèses de l'École des chartes, 1946*, p. 123.)

Un arrêt du 18 févr. 1616 réunit au « grand Hôtel-

Dieu », c.-à-d. à l'hôpital S.-Étienne, tous les hôpitaux et maisons de charité de la ville. L'hôpital de Châlons possède de très riches archives.

4° *Enseignement.* — Le collège de Châlons fut dirigé par les jésuites de 1617 à 1763 (P. Delattre, *Les établissements des Jésuites en France depuis quatre s.*, Wetteren, 1949, fasc. 4, cf. *Châlons;* sur la chapelle, *Rev. de Champagne et de Brie*, 1897, p. 140). Après leur expulsion, il fut confié à des prêtres séculiers. L'abbé Ménard, qui était principal en 1786, fut l'un des promoteurs des plantations de pins en Champagne pouilleuse (cf. L. Aubry, *Origine des plantations de sapins à Soudron*, dans *Almanach Malot-Braine*, 1913, p. 179). Les religieuses de la congrégation N.-D.-de-S.-Pierre Fourier donnaient l'instruction aux filles (voir *Diocèse*). On y comptait jusqu'à 60 religieuses, non comprises les sœurs converses. — Il y avait également des ursulines et des dames-régentes ou nouvelles catholiques. Pour la fondation et les débuts du séminaire, v. *infra*. A la veille de la Révolution, le personnel se réduisait à quatre lazaristes et quatre frères lais. Un petit séminaire, transféré, après un incendie, place des Ursulines, comptait 25 élèves en 1785.

III. Événements religieux. — Les conciles de Châlons de 1113, de 1115 et de 1129 et la préparation de la seconde croisade par S. Bernard en 1147 sont, semble-t-il, les événements les plus saillants de l'histoire religieuse de la ville au Moyen Age. Mansi (xx, 591) cite un concile de Châlons de 1084, mais le document qu'il publie à ce sujet prouve que cette assemblée eut lieu sous Louis VI, roi de France à partir de 1108 : il s'agit donc, vraisemblablement, du concile de 1113 (cf. Hefele-Leclercq, v, 286). En 1115, un concile se tient à Châlons sous la présidence du cardinal légat Conon (*ibid.*, 549) et, en 1129, un autre, présidé par le légat Mathieu d'Albano, qui est réuni pour trancher le différend mettant aux prises Henri, évêque de Verdun, et ses diocésains qui l'accusaient de simonie.

Pour l'époque moderne, on ne relève pas de fait notable jusqu'à la Révolution. Le 16 brumaire an II (6 nov. 1793), les statues de N.-D.-en-Vaux sont brisées; dix jours plus tard, ce furent de nouvelles scènes de vandalisme dans cette église et dans les autres. Il y eut des massacres à Châlons en sept. 1792, mais aucun prêtre n'en fut victime (Caron, *Les massacres de Septembre*, Paris, 1935, p. 374 sq.). Le 29 sept. 1789, les religieux de l'abbaye de S.-Pierre protestèrent auprès de la Constituante contre les menaces visant les moines (Jean-E.-Godefroy, *Les bénédictins de S.-Vanne et la Révolution*, Paris, 1918, p. 93). L'abbaye de S.-Pierre devint « maison de réunion » pour les moines (*ibid.*, p. 140 sq.).

En l'an II, N.-D.-en-Vaux devint « temple de la Raison » (cf. É. de Barthélemy, *La fête de l'inauguration du temple de la Raison à Châlons*, dans *Rev. de Champagne et de Brie*, 1888, p. 349). Il semble que les fêtes civiques aient eu un certain succès à Châlons : pour figurer la déesse Raison, on trouvait dix candidates (cf. *Souvenirs d'un vieux Châlonnais*, dans *Mém. de la Soc. d'agriculture*, IIe sér., xvi, 281). — En 1940, tout un quartier de Châlons, voisin de N.-D.-en-Vaux, a été détruit : aucune église n'a été gravement endommagée.

La cathédrale, brûlée six fois avant 1230, une septième fois en 1668, reçut une torpille en mai 1940, fut encadrée par dix bombes, le 16 juill. 1944, qui ébranlèrent son flanc nord (cf. art. de P. Labutte, dans *La Croix de Paris*, du 25 août 1946).

On se reportera à *M. G. H.*, *SS. rerum merov.*, I-2, p. 803. — P. Garnier, *Châlon ancien et nouveau, payen et chrétien, depuis son origine jusqu'en 1726*, éd. Aubert, 1865. — J. Garinet, *Hist. de l'église cathédrale de Châlons et de son chapitre*, Châlons, 1840. — De Barthélemy, *Hist. de la ville de Châlons-sur-Marne*, Châlons, 1854; 2e éd., 1888. — D'Hastel, *Hist. de la ville de Châlons depuis 1789*, Châlons, 1854. — Barbat, *Hist. de la ville de Châlons et de ses monuments*, Châlons, 1868, 2 vol. — De Barthélemy, *Cartulaire de l'évêché et du chapitre S.-Étienne de Châlons*, 1853. — A. Aubert, *Notices sur les chanoines de la cathédrale de Châlons*, 1871. — Anatole et Édouard de Barthélemy, *Recueil des pierres tombales des églises et couvents de Châlons*, Paris, 1888. — L. Grignon, *Topographie historique de la ville de Châlons*, Châlons, 1889. — P. Pélicier, *Cartulaire de S.-Étienne de Châlons*, dans *Mém. de la Soc. d'agriculture*, 1825, p. 141. — L. Demaison, *Les églises de Châlons*, Caen, 1913. — Pithois, *Le journal d'un jésuite châlonnais au XVIIe s. (1657-80)*, dans *Mém. de la Soc. d'agriculture*, xxi, 1925, p. 345. — R. Bouffet, *La vie municipale à Châlons-sur-Marne sous l'Assemblée Constituante* (mém. ms., 1922), ms. de la Bibl. de Châlons *1237*. — Carrez, *Hist. de l'abbé Champenois* (curé et restaurateur de N.-D.-en-Vaux, au xixe s.). — R. Nicolas, *L'esprit public et les élections dans le département de la Marne de 1790 à l'an VIII*, Châlons, 1909. — *Journal de Michel Cochelet, marguillier de S.-Jean de Châlons*, dans *Mém. de la Soc. d'agriculture*, IIe sér., xiii, 211 sq. — Chanoine Gauroy, *Jeanne d'Arc à Châlons-sur-Marne*, Châlons, 1947.

II. DIOCÈSE. — I. Assiette géographique. II. Origines chrétiennes. III. Les évêques de Châlons. IV. Liste épiscopale. V. Principaux événements religieux. VI. Le diocèse à la veille de la Révolution. VII. La Révolution. VIII. Le xixe s. et l'époque contemporaine. IX. Établissements religieux. X. Pèlerinages.

I. Assiette géographique. — Le diocèse actuel, qui a près de 6 500 km², est tout entier compris en Champagne. C'est une région de plaine, pauvre et sèche au centre et au Sud, humide et boisée à l'Est, où, par l'Argonne, elle touche à la Lorraine, et qui, à l'Ouest, vient buter contre la Falaise de l'Ile-de-France. Le diocèse actuel s'étend sur trois régions naturelles : l'*Argonne*, au Nord-Est, dont nous venons d'indiquer les affinités lorraines, la *Champagne pouilleuse*, au centre et au Sud *(Perthois)*, la *Brie champenoise*, dont Sézanne est la capitale, à l'Ouest. Cette dernière région manquait à l'ancien diocèse, qui s'étendait en revanche beaucoup plus au Sud sur le *Vallage*, par où il touchait au plateau de Langres. Les trois régions qui composent le diocèse actuel sont assez dissemblables : la zone centrale est crayeuse, l'Argonne et la Brie sont argileuses. L'Argonne est « un pâté d'argile que les eaux ont isolé ». Cette composition tripartite vérifie l'observation de Jean Bruhnes : « La Champagne ne s'est jamais suffi à elle-même... elle n'a développé ses prédispositions qu'en enveloppant des territoires d'autres régions » (*Géogr. humaine de la France*, I, 3;1). L'expression traditionnelle « Champagne et Brie » illustre bien cette observation.

Il est admis que le diocèse de Châlons fut établi sur le territoire de la *civitas Catallaunorum;* toutefois, à l'Est, le diocèse comprit dès le début quelques localités situées en dehors de la *civitas :* Ancerville, Sommelonne, Savonnières, Couzances et Couzancelles. Des origines à la Révolution, on ne voit apparaître aucune modification territoriale. Sous l'Ancien Régime, le diocèse comprenait 392 paroisses réparties en quatre archidiaconés : Joinville (qui comprenait 2 doyennés : Joinville et Perthes); Astenay (2 doyennés : Ste-Menehould et Possesse); Châlons (3 doyennés : Châlons, Coole et Vitry-le-Château, en Perthois); Vertus (un seul doyenné). Le doyenné de Châlons était de beaucoup le plus petit : outre Châlons, il ne comptait que 29 paroisses.

A la Révolution, 75 cures de l'ancien diocèse furent données aux diocèses de Verdun et de Langres. En revanche, le diocèse reçut, quand il fut reconstitué en 1824, 181 paroisses des diocèses de Reims, Sens,

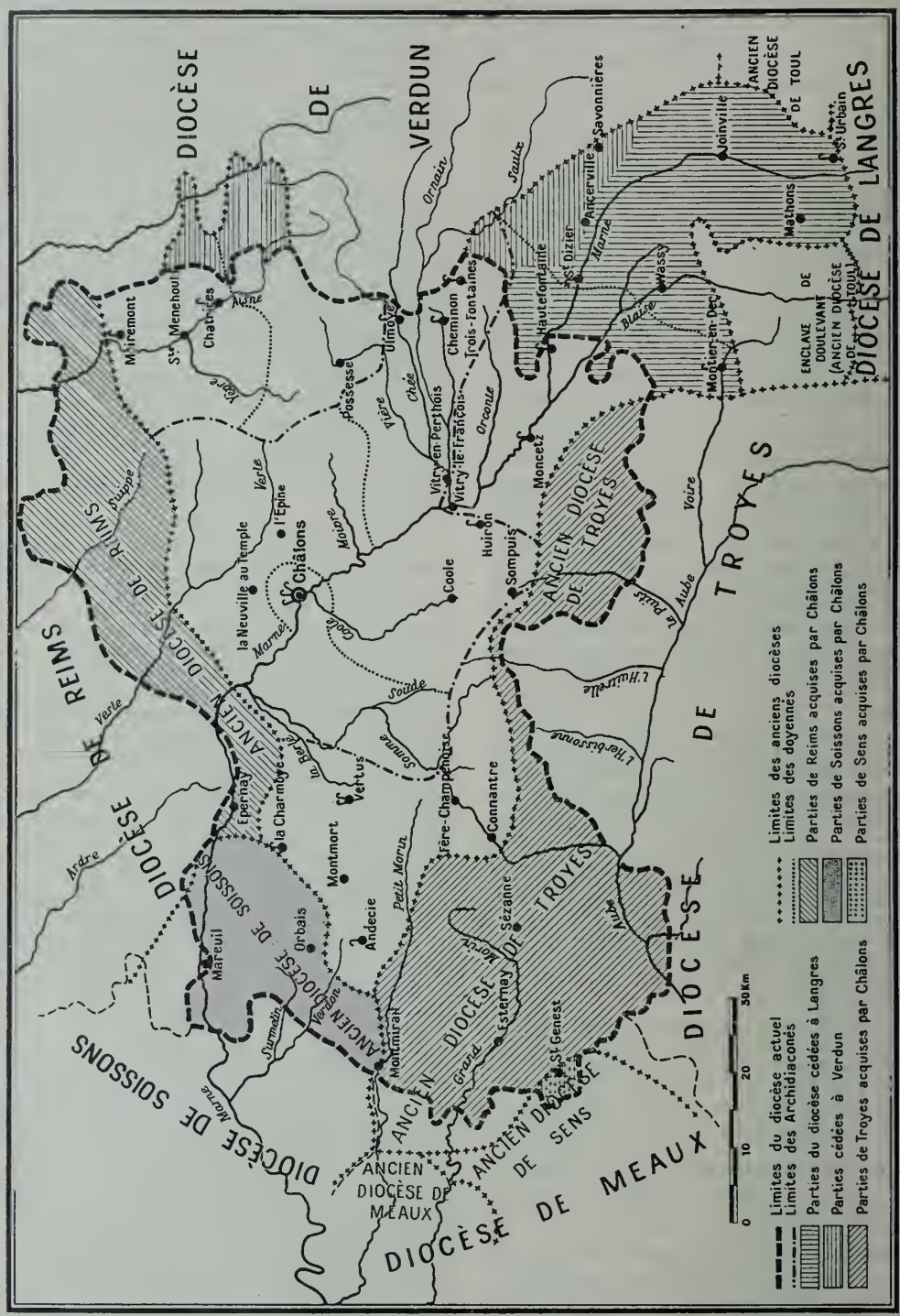

Fig. 105. — Carte du diocèse de Châlons-sur-Marne.

Soissons et Troyes. Le diocèse actuel comprend donc 498 paroisses.

II. Origines chrétiennes. — Le diocèse de Châlons est un de ceux pour lesquels la question de l'apostolicité a été le plus vivement débattue. Le premier — en date — de ses historiens, le P. Rapine (xviie s.), accrédita la légende de S. Memmie, évangélisateur et premier évêque de Châlons, envoyé par S. Pierre en Champagne. Cette thèse, combattue par le P. Lelong (*Biblioth. histor. de la France*, 183), par les auteurs de la *Gallia* et par les Bollandistes (*A. S.*, août, ii, 15), connut cependant un grand succès au xixe s., grâce aux chanoines Boitel, Pannet et Lucot : prédications, discours, vitraux exaltèrent à l'envi la mission de S. Memmie dont on précisait la date à une année près : 46 apr. J.-C., ce qui revient à dire que Châlons aurait reçu la Bonne Nouvelle plusieurs années avant Athènes. On donne les détails les plus précis sur les origines de S. Memmie que l'on proclame membre de l'illustre *gens Memmia* et parent de Regulus! En réalité, rien de tout ceci ne résiste à un examen critique : sauf une réserve, exposée ci-dessous, le catalogue des évêques de Châlons étant considéré comme de bon aloi (Duchesne, iii, 92 sq.), on ne peut placer l'épiscopat de S. Memmie avant la fin du iiie s., sous peine de se heurter à une énorme lacune dans la succession des évêques : il faudrait supposer que S. Memmie a occupé durant quatre-vingts ans le siège de Châlons et que ses deux disciples, S. Donatien et S. Domitien, venus avec lui de Rome, ont attendu au moins leur centième année pour recueillir sa succession (cf. J. Leflon, *Hist. de l'Église de Reims du i^er au ve s.*, Reims, 1942, p. 90).

A ces objections tirées de l'histoire locale primitive s'ajoutent diverses considérations portant sur les conditions dans lesquelles a pris naissance cette légende. La plus ancienne *Vie* de S. Memmie est du viie s.; le nom est écrit de façons très différentes : *Mimmius*, *Mius*, *Misonius*, *Mangius*. Jusqu'au P. Rapine, la tradition est incertaine et tous les anciens bréviaires de Châlons attribuent l'envoi de S. Memmie à S. Clément, c.-à-d. après la mort de S. Pierre. (Sur le rôle de S. Memmie en Belgique, à Dinant et à Namur, cf. Éd. de Moreau, *Hist. de l'Église en Belgique*, i, 2e éd., p. 30.)

Dans la préface de son premier ouvrage, Rapine reconnaît lui-même que sa découverte au sujet de S. Memmie a vivement peiné les vieux Châlonnais. D'autre part, l'attachement à l'apostolicité ne fut pas toujours désintéressé : au début du xviiie s., il s'agissait de sauver la relique du Saint Nombril, conservée dans l'église Notre-Dame depuis 1389 et que le cardinal de Noailles venait de supprimer (10 mai 1707), au grand scandale de certains : le meilleur moyen de démontrer l'authenticité de la relique n'était-il pas de reculer le plus possible dans le temps l'introduction du christianisme à Châlons? C'est ainsi que, dans un mémoire, Pierre Garnier, curé de Férébrianges (1694-1736), soutient que Châlons, fondée « peu après le déluge » par les Cattes, était dotée dès le i^er s. apr. J.-C. de sept titres de confréries et d'hôpitaux.

Ces élucubrations étant éliminées, il reste que la date exacte de l'évangélisation de Châlons et de sa région n'est pas connue, ce dont il n'y a pas lieu de s'étonner; on s'accorde pour ne pas la faire remonter plus haut que le iiie s., approximation admise pour toute cette région du nord-est de la Gaule (le 4e évêque de Reims, Betause, assiste avec son diacre Primogenitus au concile d'Arles de 314). La première donnée chronologique certaine se rapporte au 9e évêque, Amandinus, qui assista en 461 au concile de Tours. « Cette donnée, écrit Mgr Duchesne, permettrait de remonter à peu près à la même antiquité qu'à Soissons ». Or, selon le même auteur, l'organisation autonome de cette Église remonterait aux environs de l'an 300 (i, 14).

Les noms des six successeurs de S. Memmie n'apparaissent que dans la *Vita S. Memmii;* « le catalogue épiscopal reproduisant textuellement ce passage, il ne faut accorder aucune créance à cette liste » (Vercauteren, *Étude sur les « civitates » de la Belgique seconde*, 139). A partir de l'épiscopat de S. Alpin, nous possédons quelques certitudes historiques. On a de ce personnage deux biographies : la première, ancienne, mais courte et sans grand intérêt, la seconde, plus étendue, mais postérieure à 867-68.

III. Les évêques de Chalons. — L'évêque de Châlons était l'un des personnages les plus importants de l'ancienne monarchie, de sorte qu'on pourrait écrire une histoire politique des évêques de Châlons. Des liens traditionnels, dont nous ignorons l'origine en raison de leur ancienneté, rattachent étroitement le siège de Châlons à la cour de France. S. Élaphe, 17e évêque, est un des familiers de Sigebert i^er, roi d'Austrasie; il meurt en 580 en Espagne où la reine Brunehaut l'avait envoyé comme ambassadeur. Loup II vit dans l'intimité de Louis le Débonnaire; Willebert fut trésorier du même prince. Plus tard, Roger II est chargé d'aller demander au grand-duc de Russie la main de sa fille Anne, pour Henri i^er. La présence à la tête du diocèse de prélats engagés si avant dans les affaires politiques n'était pas sans présenter quelques inconvénients, car le diocèse se ressentait des querelles des grands. D'autre part, les évêques négligeaient parfois leurs fonctions propres : en 1097, l'évêque Philippe s'adresse à l'évêque d'Arras et le prie de venir conférer les ordres dans sa ville épiscopale; « les affaires dont il est accablé ne lui permettant pas de s'acquitter de ce devoir ». Ajoutons que Châlons eut — mais c'est un trait commun à tous les sièges épiscopaux — ses évêques casqués : on cite le belliqueux épiscopat de Gui de Joinville (1164-90) qui fit, en compagnie de l'évêque de Verdun, le siège de Ste-Menehould.

L'évêque de Châlons était l'un des grands seigneurs terriens de France : il était même suzerain des comtes de Champagne (en ce qui concerne la châtellenie de Bussy-le-Château) (cf. Longnon, *La formation de l'unité française*). A la fin du viiie s., divers diplômes nous apprennent que les rois sécularisent plusieurs domaines de l'Église de Châlons, mais il est probable que les biens que l'évêque possédait à l'intérieur de l'enceinte ne furent pas atteints par cette mesure.

L'évêque de Châlons était comte de sa ville épiscopale. Vers la fin du xe s., on assiste, selon l'expression de M. Vercauteren, à « l'absorption du *comitatus* par l'*episcopatus* ». Nous avons de bonnes raisons de supposer qu'il existait encore un comte laïc à Châlons au ixe s. Flach écrit *(Les origines de l'Ancienne France)* que c'est sous l'épiscopat de Gibuin, c.-à-d. dans la seconde moitié du xe s., que l'évêque de Châlons acquit l'ensemble des pouvoirs comtaux dans la cité. Cependant aucun texte ne peut être cité à l'appui de ces dires, et, selon toute vraisemblance, le passage des pouvoirs régaliens aux mains de l'évêque ne s'est pas produit aussi rapidement et aussi complètement que le pense Flach. Jusqu'au milieu du xe s., le comte laïc conserve le droit de prélever une part des revenus de la foire et du marché urbain, droits qui étaient des *regalia*. Mais, dans le courant de ce siècle, son autorité disparaît peu à peu dans la cité. Les évêques prennent le titre de comtes, avec des droits régaliens qui ne seront rachetés par le roi qu'en 1640, pour la somme de 2 000 livres (droits sur les fouleries, la jauge, le poids, etc.). Ils battaient monnaie, percevaient les tonlieux : le 29 déc. 1306, à l'époque où le roi, après un affaiblissement de la monnaie, décide un

retour à la monnaie de S. Louis, un des sergents de l'évêque de Châlons est pris à partie au moment où, percevant les tonlieux, il en exige le paiement en bonne monnaie. Il en résulte une véritable émeute.

L'autorité des évêques absorbe pendant plusieurs siècles toute autorité à Châlons. Leur titre de pair de France apparaît pour la première fois en 1142 avec Gui de Montaigu. La cour épiscopale était digne d'un évêché aussi puissant. Son organisation était due, croit-on, à Gibuin II (vers l'an 1000); elle comptait six ecclésiastiques et six laïques (sans doute à l'image des douze pairs). On y voyait un maréchal, un chambellan, un bouteiller, un maître d'hôtel, un chapelain et un écuyer.

En face de l'évêque se dressait une autre puissance, le chapitre de S.-Étienne, avec lequel il était presque continuellement en différend. On ne sait pas exactement à quelle époque une communauté de chanoines fut établie dans la cité de Châlons. Ce fait a dû se produire dans la première moitié du IXe s., et, plus probablement, au début de ce siècle, selon l'hypothèse de M. Vercauteren.

La séparation du temporel en menses capitulaire et épiscopale eut lieu assez tôt : un diplôme de Charles le Chauve du 17 avr. 850, qui confirme une donation faite par l'évêque Loup II au chapitre, montre que la mense canoniale existait à cette date. Outre certains biens fonciers, les chanoines possédaient également, depuis 865, les revenus de l'atelier monétaire et probablement les droits de quai et de passage qui se percevaient le long des rives de la Marne. Dans le *suburbium*, ils étaient propriétaires de l'église N.-D.-en-Vaux. D'abord assez faiblement organisé, le chapitre se fortifia singulièrement après qu'il eut obtenu la constitution de son ban particulier, qui comprenait le cloître, les maisons des chanoines, l'Hôtel-Dieu, etc. En 1113, il comptait, indépendamment des huit dignitaires, le doyen, les quatre archidiacres, le trésorier, le chantre et le sous-chantre, quarante chanoines; en 1377, on y ajouta deux vicaires perpétuels; de 39 chanoines et 60 chapelains en 1690, le chapitre était réduit en 1789 à 28 chanoines, 2 vicaires, 3 prêtres habitués et 2 vicaires quart-préhendés. Il possédait d'immenses domaines, une justice, une police (douze francs-sergents).

En 1246, au cours d'un conflit entre l'évêque Geoffroy de Grandpré et le chapitre, le doyen fit suspendre l'office divin dans la cathédrale. En 1268, l'évêque ayant, de sa propre autorité, affranchi quelques serfs, le doyen fit cesser le jeu des orgues, obtint du prélat une indemnité de 1 100 livres tournois et ne fit recommencer à jouer l'orgue que sur une bulle du pape, en mars 1269. En 1284, nouvelle querelle avec l'évêque, Jean de Châteauvillain. Les chanoines étaient soutenus par le pape Honorius IV, qui avait été lui-même chanoine de Châlons : dès son avènement, il donna à ses anciens confrères deux bulles leur reconnaissant le droit d'excommunier ceux qui feraient tort à l'église S.-Étienne (c.-à-d. la cathédrale) et de faire arrêter et punir ceux, clercs ou laïcs, qui commettraient des crimes dans le cloître. L'évêque, blessé dans sa suprématie, se plaignit au parlement et au roi : les chanoines cessèrent de nouveau l'office divin. Jean de Châteauvillain se fit ouvrir de force la cathédrale, y célébra la messe, mais le parlement lui donna tort; obsédé de ces perpétuelles discussions, il s'éloigna de Châlons, mais, ce faisant, il n'échappait pas à son chapitre, qui le relança en lui adressant une monition des plus sévères pour qu'il eût à revenir sur son siège « et à cesser de mener une vie vagabonde » (1295). Ce pénible conflit ne prit fin qu'en 1300. Au XIVe et au XVe s., les pouvoirs et l'indépendance du chapitre par rapport à l'autorité épiscopale ne cessent de croître; en 1452, le parlement permit aux chanoines de refuser le serment de foi et hommage. Il y eut une réaction au XVIe s. et, quand les chanoines prétendirent que leur évêque n'avait ni siège ni juridiction, ni autres droits épiscopaux dans l'église cathédrale, ni séance dans le chapitre et qu'il devait être considéré par eux comme une sorte de co-évêque, le parlement de Paris leur donna tort. Cet arrêt, rendu le 15 févr. 1564, ne mit pas fin au conflit, car les *Mémoires du clergé* rapportent encore trois autres décisions postérieures se rapportant à cette querelle. En 1690, le chapitre de Châlons, de nouveau en conflit avec son évêque, demande une consultation à tous les chapitres de France.

IV. Liste épiscopale. — Memmius, Donatianus, Domitianus, Amabilis, Desiderius, Sanctissimus, Provinctus (v. *supra*). — Alpinus (v. *supra*, II, 764, et *Dict. de biogr. franç.*, II, 318; en plaçant Alpinus avant Amandinus, nous suivons l'ordre adopté par la liste épiscopale). — Amandinus. — Florendus. — Providerius. — Productor. — Lupus Ier (qui assiste en 535 au concile de Clermont; cf. Vacancard, *Études d'histoire et de critique religieuses*, Ire sér., p. 145; il serait mort en 541 au concile d'Orléans). — Papio. — Eucharius (vers 577). — Teutmodus. — Elasius. — S. Lumier († vers 595). — Félix Ier (assista en 627 au concile de Clichy). — Regnault Ier. — Landebert. — Arnulfe († vers 665). — Berthoend (vers 693). — Félix II. — Bladier (vers 754). — Scaric (vers 771). — Ricaire. — Gillebaud (vers 775). — Bovon Ier (v. *supra*, x, 300). — S. Hildegrin (qui devait évangéliser la Saxe et mourir à Werden le 20 juin 827). — Aderin. — Loup II (vers 850). — Erchenraus (vers 860). — Guillebert († le 2 janv. 878). — Bernon. — Rodoald. — Mancion (vers 900). — Letolde (assista en 909 au concile de Troslé, près de Soissons). — Bovon II (917-47; v. *supra*, x, 301). — Gibuin Ier (947-98). — Gibuin II (998-1001). — Gui (1001-06). — Roger Ier. — Roger II. — Roger III, dit de Thuringe. — Philippe de Champagne (1094-1100). — Hugues (1100-13). — Guillaume de Champeaux (1113-22). — Ebaldus (1122-25). — Albéric de Reims (1125-27). — Erlebert (1127-30). — Geoffroy (1131-42). La succession de ce dernier donna lieu à de graves incidents. Le roi Louis le Jeune était alors en guerre avec Thibaut de Champagne; il mit opposition aux élections et, le chapitre de Châlons ayant passé outre à la défense, il refusa l'investiture à l'élu Guy II de Montaigu, cependant que les troupes royales occupaient Châlons et ravageaient tout. A ce prélat (1142-46) succéda Barthélemy de Senlis (1147-52) qui mourut en Terre sainte.

Viennent ensuite : Aimon de Bazoches (1153), v. *D. H. G. E.*, I, 1191. — Bovon (1153-61), *ibid.*, x, 301. — Guy de Joinville (1164-90). — Rotrou du Perche (1190-vers 1200). — Gérard de Doucy († 1210). — Guillaume II du Perche (1210-26). — Philippe II de Nemours († 1236). — Geoffroy de Grandpré (assiste le 13 mars 1239 à l'autodafé du Mont-Aimé). — Pierre Ier de Hans († 1261). — Conon de Vitry († 1270). — Arnould de Loss (ou de Loches) († 1273). — Rémy de Somme-Tourhe. — Jean Ier de Châteauvillain (1285-1313). — Pierre de Latilly (1313-27). — Simon de Châteauvillain (1327-vers 1331). — Philippe III de Melun (1335-39). — Jean II de Mandevillain. — Jean III de Happe († 1350). — Regnault II († 1356). — Archambault de Lautrec († vers 1390). — Charles de Poitiers (1390-1413). — Louis de Bar (1413-20; v. *supra*, VI, 543 sq.). — Jean de Sarrebruck (1420-38). — Jean Tudert (1439; ne vint pas à Châlons). — Guillaume III le Tur (1441-53). — Geoffroy III de S.-Géran († 1503). — Gilles III de Luxembourg (1503-35). — Robert de Lénoncourt (1535-49). — Philippe IV de Lénoncourt (1550-56). — Jérôme Bourgeois (1556-73). — Nicolas Clausse de Marchaumont (1573-74). — Cosme Clausse (1574-1624). — Henri

Clausse (1624-40). — Félix Vialart de Herse (1644-80). — Louis-Antoine de Noailles (1680-95). — Gaston de Noailles (1696-1720). — Nicolas de Saulx-Tavannes (1721-34). — Choiseul-Beaupré (1734-63). — De Juigné (1764-81). — De Clermont-Tonnerre (1781-90).

Pour la suite, voir col. 322 sq.

V. Principaux événements religieux. — Le supplice de nombreux hérétiques au Mont-Aimé, près de Vertus, autodafé que présida l'évêque Geoffroy de Grandpré, le 13 mai 1239, est l'événement de l'histoire du diocèse de Châlons au Moyen Age qui a le plus marqué dans la mémoire des hommes. Depuis longtemps déjà, l'hérésie s'était attaquée au diocèse. Au IXe s., dans l'abbaye d'Orbais, sise dans le diocèse de Soissons, mais à quelques km. seulement de la frontière du diocèse de Châlons, le moine Gottescalc enseigne le prédestinatianisme. Vers l'an 1000, les manichéens, partis de Bulgarie, se manifestent à Orléans, Châlons, Liège, Soissons. Quelques années plus tard, les sectaires pullulent dans le diocèse de Châlons. L'évêque consulte Wazon de Liège sur les mesures à prendre : il semble que la population était « enragée » contre les hérétiques. Or l'évêque jugeait ces sentiments odieux (E. Vacandard, *L'Inquisition*, Paris, 1907, p. 41).

C'est une hérésie de type populaire. A Vertus, un simple paysan, Leutard, se déclare inspiré de l'Esprit-Saint, renvoie sa femme « pour obéir au précepte évangélique », brise les crucifix et se fait bien voir des cultivateurs en leur enseignant qu'ils ne doivent pas la dîme. Il fait un choix dans les Écritures, disant qu'il ne fallait croire qu'une partie de ce que les prophètes avaient prêché. L'évêque de Châlons, Gibuin, le fait saisir et l'oblige à avancer qu'il ne sait rien de la doctrine de l'Église, ce qui le discrédite aux yeux de ses partisans. « Quand il se vit vaincu et abandonné de ses disciples, ajoute Raoul Glaber, il se jeta la tête la première dans un puits » (Lavisse, *Hist. de France*, II, IIe part., p. 196). Au XIIe s., le canton de Vertus est de nouveau gagné à l'hérésie. Cette région fut le berceau de la secte des *apostoliques*, contre laquelle lutta S. Bernard.

Beaucoup de Juifs étaient établis au Moyen Age à Vitry en Perthois, pays avoisinant la région troyenne où se trouvait une juiverie très importante. En 1321, il y eut un pogrom, les Juifs étant accusés d'avoir propagé la peste en empoisonnant les fontaines.

Au XVIe s., le diocèse fut très troublé par la Réforme. La région de Wassy — alors du diocèse de Châlons, aujourd'hui rattachée à Langres — fut particulièrement atteinte. C'est là que se produisit, le 1er mars 1562, le massacre qui inaugura les guerres de religion en France. Peu avant cet incident, l'évêque de Châlons, Jérôme Bourgeois, très zélé contre l'hérésie, avait été chargé par Antoinette de Bourbon, la mère des Guise, de ramener à l'orthodoxie les habitants de Wassy dont beaucoup s'étaient donnés à la Réforme. Il s'y était rendu avec un moine, mais, à la suite d'une sorte de joute théologique, il avait dû se retirer. Déjà, en déc. 1561, il avait eu à Troyes une discussion publique avec Jean Gravelle, pasteur de Dreux, qui avait tourné au désavantage de l'évêque. A cette époque, quoique en minorité, les calvinistes étaient très agissants à Châlons (Lavisse s'avance trop en disant qu'ils en étaient les maîtres). L'évêque Bourgeois avait fait garder en 1561 par des soldats la rue S.-Martin où devait se tenir un prêche et, de concert avec les échevins, il avait obtenu du roi que les protestants ne pourraient plus servir à la garde des remparts et des portes, mais qu'ils seraient tenus de payer un impôt spécial, pour compenser cette exemption.

Le *Perthois* (région de Vitry) est la partie du diocèse où l'hérésie avait fait le plus de progrès (cf. G. Hérelle, *Documents inédits sur le protestantisme à Vitry-le-François, Épense, Heiltz-le-Maurupt, Nettancourt et Wassy*, dans *Soc. des sciences et arts de Vitry-le-François*, XXVI, 1907, p. 1). Vitry est une position-carrefour, ouverte aux influences convergentes. Dès 1524, un certain Jean Châtelain, venu de Lorraine, dénonce avec hardiesse les abus de l'Église romaine à Vitry; l'année suivante, il est brûlé à Metz (R. Crozet, *Le protestantisme et la Ligue à Vitry-le-François et en Perthois*, dans *Rev. historique*, CLVI, 1). En 1554, les réformés de Vitry-le-François attaquent l'abbaye S.-Martin de Huiron, pour y enlever des reliques. Ce sont les Guise, maîtres de la région, par leurs terres de Joinville et d'Éclaron, qui prirent l'initiative de la répression. Dès 1559, le cardinal de Lorraine, entreprend d'extirper l'hérésie de S.-Dizier et de la région environnante. L'un des agents les plus actifs de cette répression fut un procureur du roi appelé Léonard Bernard (ou Bernacle) qui se fit redouter par sa brutalité, tant à S.-Dizier qu'à Vitry-le-François. Le milieu protestant de Vitry se recrutait parmi les gens les plus puissants, les plus riches et les plus cultivés.

Le diocèse ne fut pas épargné par les troubles de la Ligue : Joinville était l'un des bastions des Guise. En 1585, Guise s'empara de Vitry et de Châlons. La ville était restée fidèle au roi, et, par la suite, l'évêque Cosme Clausse, ligueur convaincu, reçut interdiction d'y rentrer. Châlons était le refuge des royalistes troyens exilés (Henri de la Perrière, *Nicolas de Haut*, 1927, p. 49). Le 1er mai 1589, le roi installe à Châlons une chambre du parlement de Paris. Ces événements sont un épisode de la rivalité traditionnelle entre Vitry et Châlons : Vitry fait figure de ville rebelle et Châlons de ville fidèle.

Guerres et troubles laissaient le diocèse dans un état très fâcheux d'où le tirèrent les épiscopats réparateurs du XVIIe s. Celui de l'évêque Cosme Clausse (1574-1624) les inaugure : ce prélat, malheureusement compromis par la politique, fut en effet un évêque très zélé, qui fonda, dans son diocèse, de nombreuses maisons religieuses. Il favorisa la fondation à Châlons, en 1614, du premier établissement de la congrégation N.-D. de S. Pierre Fourier qui ait été institué hors du duché de Lorraine, où la congrégation avait pris naissance (cf. L. Pingaud, *S. Pierre Fourier*, Paris, 1898, p. 64). Mais c'est surtout l'épiscopat de Vialart (1644-80) qui régénéra moralement le diocèse. Formé par S. Vincent de Paul, ce prélat, qui avait reçu, tout jeune, la bénédiction de S. François de Sales, était un assidu des « Conférences du mardi ». Cousin de M. Olier, il avait été son collaborateur. En 1658, 1664 et 1665, il organise des missions générales, confiées aux oratoriens, aux jésuites, ou à la congrégation de S. Jean Eudes (Vialart devait à S. Jean Eudes son élévation à l'épiscopat; cf. Boulay, *Vie de S. Jean Eudes*, III, Paris, 1907, p. 463). En 1658, les missions de Wassy et de Holmoru (aujourd'hui Heiltz-le-Maurupt) furent de magnifiques manifestations religieuses (cf. Claude-Pierre Goujet, *La Vie de Messire Vialart;* E. de Barthélemy, *Un évêque de Châlons sous Louis XIV*, Châlons, 1856; Gazier, *Les dernières années du cardinal de Retz*). Le diocèse avait beaucoup souffert des guerres et de la Fronde : c'est lui qui fut l'un des premiers à bénéficier de l'action charitable des filles de S.-Vincent de Paul. Dès 1653, ce dernier les installe à Châlons, à la demande de la reine, avec mission de soigner les blessés militaires (M. Coste, *Le grand saint du Grand siècle, passim*). En revanche, le nom de Châlons ne figure pas sur la liste des villes où des Compagnies du S.-Sacrement furent établies par celle de Paris (cf. liste dressée par dom H. Beauchet-Filleau, *Annales de la Compagnie du S.-Sacrement*, Marseille, 1902).

Louis et Gaston de Noailles, qui ont les honneurs des *Mémoires* de Saint-Simon, furent de bons évê-

ques. Louis-Antoine (1680-95) était appelé à devenir archevêque de Paris et cardinal. Il avait porté sur le siège de Châlons « son innocence baptismale ». Saint-Simon le loue d'avoir gardé « une résidence exacte » et d'avoir été « uniquement appliqué aux visites, au gouvernement de son diocèse et à toutes sortes de bonnes œuvres » (cf. Barthélemy, *Le cardinal de Noailles*, Paris, 1883). Son frère, Gaston, qui lui succéda (1696-1720), était « un prélat d'un grand exemple, d'une grande piété et d'une grande fermeté contre la bulle *Unigenitus*. Son savoir et ses lumières étaient médiocres ». Il fonda l'établissement du Bon-Pasteur pour les filles repenties.

A la révocation de l'Édit de Nantes, la plupart des protestants du diocèse se retirèrent en Westphalie. Une colonie se fixa à Francfort-sur-l'Oder. Malheureusement, l'hérésie janséniste fit, à cette époque et à l'époque suivante, d'immenses ravages dans le diocèse. L'évêque Vialart y a sa part de responsabilité. L'abbaye de Hautefontaine, près de Vitry, était un foyer très actif où se trouvaient des presses clandestines : c'est là qu'étaient imprimées les fameuses *Nouvelles ecclésiastiques*. Sompuis était un autre foyer janséniste. Cette paroisse avait été « évangélisée » *(sic)* par l'abbé Paul Collard (de la famille de Royer-Collard) (cf. Gazier, *Hist. générale du mouvement janséniste*, II, 244; *Rev. d'hist. ecclés.*, V, 96, et E. Jovy, *L'histoire religieuse de Vitry et les « Nouvelles ecclésiastiques »*, dans *Bull. de la Soc. des sciences et arts de Vitry*, XXI, 692). « Pour le diocèse de Châlons, écrit M. Dedieu, l'énumération [des actes d'appel contre la Constitution] se poursuit dans une sorte de décor théâtral. Nous voyons les curés des divers doyennés se mettre en route pour Vitry-le-François, Ste-Menehould, Vitry-le-Château, Vertus, Coole, Neuville-au-Pont, Perthes, Joinville, Nettancourt, Givry, Wassy, S.-Dizier et donner avec enthousiasme leur acte d'appel, en protestant qu'ils veulent défendre Quesnel et son livre des *Réflexions morales*, qui a pris naissance, disaient-ils, dans ce diocèse et qui n'a fait que du bien ». (Sur la pénétration janséniste dans le diocèse, voir l'*Inventaire de la coll. Languet*, dans *Introduction aux études d'hist. ecclés. locale*, III, 535).

Nicolas de Saulx-Tavannes (1721-34) tenta de réduire par la douceur l'opposition janséniste, mais il n'obtint que de maigres résultats; l'un des chefs de la résistance était l'austère curé de Vitry-le-François, Jean Le Boucher, célèbre par son entêtement.

En 1735, le diocèse passa aux mains de Claude de Choiseul-Beaupré, aumônier du roi, gallican et quelque peu philosophe (en 1748, il recevra Voltaire à Sarry), qui rappela et réintégra les curés jansénistes exilés; il se montra très hostile aux Jésuites. Son successeur, Juigné (1764-81), futur archevêque de Paris, suivra une politique opposée. Ce prélat, très attaché à ses devoirs d'évêque, était d'une charité inépuisable. A son arrivée dans le diocèse, les jansénistes le comblèrent d'éloges, mais il déçut leurs espérances. Quand il eut établi dans son diocèse la fête de S.-Vincent-de-Paul, ils déclarèrent que Juigné était « aussi imbu de préventions qu'aucun évêque constitutionnaire ». Mgr de Juigné fit preuve d'un courage et d'un dévouement admirables lors de l'incendie de S.-Dizier en 1775 (cf. Pisani, *L'Église de Paris sous la Révolution*, I, Paris, 1908, p. 79).

VI. Le diocèse a la veille de la Révolution. — 1° *L'évêque*. — En 1789, l'évêque de Châlons était Anne-Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre (1781-1808). Voici comment Sicard (*Les évêques avant la Révolution*, Paris, 1912, p. 95) nous présente ce personnage dans le cadre de sa cité épiscopale : « L'évêque de Châlons, M. de Clermont-Tonnerre, n'est pas moins magnifique. Il passe l'été à Sarry, maison de campagne de l'évêché, et n'a qu'un pied-à-terre à la ville, sur l'emplacement même de la maison habitée aujourd'hui par l'archiprêtre. Tous les dimanches et jours de fêtes, il se fait porter à la cathédrale par une voiture attelée de quatre chevaux blancs. Un piqueur se tient à chaque portière. Au devant, marche un de ses officiers à cheval, portant l'épée nue, pour montrer que l'évêque, comte de Châlons, a droit de vie et de mort. Il est reçu à l'entrée de la ville. M. de Clermont-Tonnerre, qui avait rebâti presque entièrement le château de Sarry, se disposait à en faire combler les fossés, quand éclata la Révolution... Châlons était une des très rares villes dépourvues de palais épiscopal, celui bâti en 1469 par Geoffroy Soreau s'étant effondré en 1709, et celui entrepris à cette époque par Gaston de Noailles n'ayant pas été achevé » (sur le cérémonial d'entrée des évêques, cf. L. Grignon, *L'entrée de quelques évêques à Châlons*, dans *Rev. de Champagne et de Brie*, 1884, p. 83).

2° *État moral du diocèse*. — Il nous est révélé par les comptes rendus des visites archidiaconales : 23 registres sont conservés aux archives départementales de la Marne, qui correspondent aux années 1696-1764. Ils ont été analysés par M. Gabriel Le Bras (dans *Nouv. rev. de Champagne et de Brie*, 1935). D'après ces documents, le nombre des non-pascalisants ne dépasse pas 10 % pour l'ensemble du diocèse. Leurs noms nous sont communiqués : ce sont surtout des bourgeois et des cabaretiers. Il y a peu de manifestations de piété; on relève beaucoup de négligence dans l'envoi des enfants au catéchisme, d'où la faiblesse de l'instruction religieuse. On constate d'assez nombreuses infractions à la loi du dimanche, et l'on se plaint de la mollesse des pouvoirs civils qui appliquent sans rigueur les ordonnances sur la fermeture des cabarets.

3° *L'instruction*. — Le premier essai de séminaire date de 1572 : l'évêque Jérôme Bourgeois avait décidé la fondation d'un établissement de ce genre et il avait constitué en sa faveur une rente sur ses biens, mais il fallut deux arrêts du parlement pour contraindre ses héritiers à fournir les sommes nécessaires à l'acquisition de cette rente (arrêts de 1591 et de 1606). Ce premier séminaire fut, malheureusement, absorbé par le collège des Jésuites. En 1624, Clausse de Marchaumont reprend le projet : il demande à Bourdoise douze prêtres de sa communauté, mais il ne peut en obtenir que deux et la tentative échoue. Il appartiendra à son successeur, Vialart, de la réaliser. Dès l'année de son installation, il achète une maison à Châlons et y place des prêtres d'élite auxquels il confie les aspirants au sacerdoce; en 1650, il obtient en faveur de son séminaire des lettres patentes. En 1660, il y appelle les Pères de la Doctrine chrétienne; mais, ces religieux ne lui ayant pas témoigné une soumission à son gré suffisante, il les remplace, en 1679, par des oratoriens, qui doivent eux-mêmes céder la place à des lazaristes, à la suite d'un arrêt du 5 sept. 1680, qui les exclut du séminaire. On s'inquiétait des tendances jansénistes qui régnaient dans cette maison.

Dans son ensemble, le clergé paraît honorable, sérieux, mais sans ardeur. Le recrutement sacerdotal était suffisant : il y avait environ 80 élèves au grand séminaire en 1787. Le diocèse se suffisait. Il envoyait même de ses prêtres aux diocèses voisins (Auxerre) et surtout à Paris. Du 7 avr. 1787 au 7 mars 1789, Mgr de Clermont-Tonnerre ordonna 38 prêtres. En 1790, 7 prêtres du diocèse de Châlons étaient employés dans le ministère à Paris. En revanche, quelques prêtres des diocèses de Trèves, de Coutances et de Besançon étaient incorporés au clergé du diocèse de Châlons. Ce clergé jouissait en grande majorité de l'estime de la population.

L'instruction publique était développée. On comp-

tait, en 1789, 379 écoles primaires de garçons ou écoles mixtes, servant aux 392 paroisses du diocèse. Cent vingt religieuses, appartenant à quatre congrégations différentes, desservaient 95 écoles gratuites de filles. Six écoles normales formaient des maîtresses (abbé Puiseux, *L'instruction primaire dans le diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, dans *Mém. de la Soc. d'agriculture de la Marne*, XXIV, 1880, p. 305, et XXV, 1882, p. 231; Maggiolo, *Les écoles dans les anciens diocèses de Châlons et de Verdun avant 1789*, dans *Rev. de Champagne et de Brie*, 1881, p. 237). On trouvait des collèges : à Châlons (tenu par les Jésuites, de 1617 à 1763), à Vitry-le-François (Pères de la Doctrine chrétienne, depuis 1665 : 8 professeurs, tous prêtres), à Ste-Menehould, à Vertus (collège dirigé par les bénédictins de S.-Sauveur).

4° *Confréries.* — On en trouvait dans la plupart des paroisses rurales. A Châlons, il y en avait deux : celle de S.-Jacques de Compostelle et celle des Frères des Dix-deniers, qui accompagnaient les convois des pauvres et soignaient les malades : ils furent, en 1616, attachés à l'Hôtel-Dieu. — A Joinville, la confrérie de la Ste-Croix groupait hommes et femmes; les premiers portaient un sac de toile, les femmes une cape de serge noire.

Nous sommes mal informés de la pénétration des idées nouvelles à la veille de la Révolution. On cite le cas de Morelly, régent à Vitry-le-François qui, dès le milieu du XVIIIe s., prêche le communisme dans divers écrits : *Le prince, ou les délices du cœur*, 1751; *Le code de la Nature*, 1753. A la fin du XVIIIe s., il y avait des prêches à Wassy, Heilz-le-Maurupt, au Mesnil-Oger (G. Hérelle, *Le protestantisme à Vitry (1596-1789)*, dans *Bull. de la Soc. des sciences et arts de Vitry-le-François*, XXII, 1904, p. 3).

VII. La Révolution. — La Révolution n'eut pas, dans la Marne, le caractère violent qu'on lui connaît ailleurs. Il y eut des incidents à Châlons, lors du départ de l'évêque, Mgr de Clermont-Tonnerre, qui faillit être écharpé; mais ce fait est isolé. Sous réserve de ce que nous dirons des déportations de Fructidor, le diocèse ne donna guère qu'une victime à la persécution sanglante : l'abbé Nicolas Musard, curé de Somme-Vesle, prêtre réfractaire qui, rentré d'émigration en 1795, fut arrêté l'année suivante et guillotiné à Reims. Dom Leclercq a raconté sa fin édifiante (*Les martyrs*, XII, 397 sq.).

Le siège épiscopal de Châlons fut supprimé et il n'y eut plus qu'un « évêché de la Marne », dont Reims était le siège. La municipalité de Châlons protesta le 8 juin 1790; elle intervint également en faveur du chapitre, mais en vain, puisque la cathédrale de Châlons fut fermée le 19 nov. 1790. Mgr de Clermont-Tonnerre et l'archevêque de Reims, Talleyrand-Périgord, ayant refusé le serment, ce fut Diot, curé de Vendresse (Ardennes), né à Reims en 1744, qui fut élu évêque de la Marne (13 mars 1791). Le clergé du diocèse de Châlons avait été vivement troublé par des écrits — la plupart anonymes — publiés pour attaquer ou pour défendre la Constitution civile. Diot était l'auteur d'une de ces brochures. C'était un prêtre de valeur. Il vénérait l'archevêque de Reims, et la lettre qu'il lui écrivit le 28 mars pour le supplier de se soumettre à la loi paraît sincère. C'est à tort que l'abbé Puiseux affecte d'y voir « un chef-d'œuvre d'hypocrisie » (*Semaine religieuse de Châlons*, 1891, p. 144). Dans sa *Lettre de communion*, adressée à Pie VI, Diot conservait cette attitude : il avait accepté le siège vacant, mais il était prêt à se retirer aussitôt que le titulaire se mettrait dans le cas de pouvoir y remonter. Il fut sacré le 1er mai 1791 par Gobel. (Abbé Millard, *Le clergé du diocèse de Châlons : la Révolution*, Châlons, 1903.)

Les prestations de serment furent nombreuses dans la Marne, surtout dans les régions qui ne faisaient pas partie de l'ancien diocèse de Châlons : 46 jureurs sur 116 prêtres dans le district de Châlons, mais 53 sur 66 dans celui d'Épernay et 104 sur 122 dans celui de Sézanne, d'après l'abbé Millard. De nombreux religieux acceptèrent d'être élus curés constitutionnels; le même auteur en compte 33 dans ce qui forme aujourd'hui le diocèse de Châlons. Bien des serments restrictifs furent validés grâce à la complaisance du directoire du département, « qui se montrait partisan des compromis et recommandait de fermer les yeux sur le serment des ecclésiastiques qui reconnaîtraient le nouvel évêque ». C'est pourquoi, en certains endroits, les restrictions ajoutées aux serments furent omises dans les procès-verbaux. Des curés s'en arrangeaient à merveille, d'autres protestaient. « Enfin, il y eut cent irrégularités, toutes les finasseries de paysans retors » (dom Leclercq, *L'Église constitutionnelle*, Paris, 1934, p. 298). C'est, semble-t-il, la région de Vitry qui marqua le plus d'opposition à Diot; ce dernier se plaint que les curés de ce district ne font pas usage des saintes huiles consacrées par lui (sur Diot, Pisani, *Répertoire de l'épiscopat constitutionnel*, Paris, 1907, p. 199 sq.).

Il y eut un « séminaire constitutionnel de la Marne », mais il découragea successivement trois supérieurs, qui, d'ailleurs, ne manquaient pas de mérite. L'un d'eux, F. Detorcy, reste l'une des personnalités les plus fortes de l'Église constitutionnelle, éclipsant au concile de 1802 la plupart des évêques, tenant tête à Grégoire, qui doit compter avec lui (J. Leflon, *Le clergé sous le Consulat et le Premier Empire*, dans *Rev. d'hist. de l'Église de France*, 1945, p. 103).

Mgr de Clermont-Tonnerre laissa l'administration de son diocèse à l'abbé Dubois de Crancé et se retira à Rome. Bien placé pour connaître les sentiments et les intentions de la Cour pontificale, il prêche la soumission aux lois de la République en l'an IV, ce qui lui valut d'amers reproches du parti des princes (cf. Theiner, *Documents inédits*, I, 458; II, 86; Mgr de Beauséjour, *Les Clermont-Tonnerre comtois*, Besançon, 1929; Pisani, *L'Église de Paris et la Révolution*, II, 232). Il refusa d'adhérer au Concordat, mais donna sa démission en 1801 (cf. Latreille, *Napoléon et le S.-Siège*, Paris, 1934, p. 206; — sur ses relations avec Talleyrand, cf. Henri Malo, *Le beau Montrond*, Paris, 1926, p. 50).

VIII. Le XIXe siècle et l'époque contemporaine. — Ni le diocèse de Châlons, ni le diocèse de Reims ne furent rétablis au Concordat : la Marne était rattachée au diocèse de Meaux. Mgr de Barral, évêque de ce siège, établit un conseil spécial pour ce département. En 1821, à la suite des difficultés de ratification du concordat de 1817, on forma le diocèse de Reims, couvrant la Marne et les Ardennes. Le 6 oct. 1822, le diocèse de Châlons fut enfin rétabli, par la bulle *Paternae caritatis*. (Pour ses limites, v. carte.)

Le premier évêque fut Mgr de Prilly (1823-60) qui restaura l'administration diocésaine. C'était un ancien militaire de l'Empire. En 1825, il présida une grande mission, qui se termina par l'érection d'un calvaire, placé aujourd'hui dans la cathédrale. En 1830, son hôtel fut pillé et, le 11 nov., le petit séminaire fut la proie des flammes (*Ami de la religion*, 25 nov. 1830, p. 167). En 1832, il confia le grand séminaire aux Lazaristes et fit construire, en 1838, le petit séminaire S.-Memmie. En 1843, il écrivit contre l'Université une lettre si vive que le gouvernement en appela comme d'abus au Conseil d'État. L'affaire fit tant de bruit que Victor de Balabine, secrétaire de l'ambassade de Russie, en fait mention dans son *Journal*, au 18 nov. 1843 (cf. *Le Correspondant*, 25 oct. 1913, p. 293). Voir la biographie de Mgr de Prilly par l'abbé Puiseux : *Vie*

et lettres de Mgr de Prilly, évêque de Châlons, 1887. On a prétendu qu'il avait peu d'action sur son clergé, lequel n'avait alors, d'après les rapports officiels, que peu d'influence sur la population (cf. Jean Maurain, *La politique ecclésiastique de Napoléon III*, 285). En 1856, on lui donna un coadjuteur, Mgr Bara, qui lui succéda à sa mort en 1860. Mgr Bara, † 1864, fut remplacé par le futur cardinal Meignan. Les Lazaristes donnant un enseignement qu'il juge trop inférieur, si l'on en croit Houtin, il les renvoie (sur l'enseignement au séminaire de Châlons après la guerre de 1870, voir les *Mémoires* de Loisy, dont un chapitre est intitulé *Un grand séminaire en 1874-1878*, I, 35 sq.). En 1882, il est nommé à l'évêché d'Arras; le jour même où sa nomination paraît à l'*Officiel* (20 sept.), il quitte Châlons sans prévenir personne et va s'installer à Paris où il attend ses bulles, procédé qui donne à entendre que ses rapports avec son clergé laissaient à désirer (abbé Boissonot, *Vie du cardinal Meignan*, Paris, 1899). — Mgr Sourrieu, qui arrive à Châlons le 14 déc. 1882, rétablit, l'année suivante, les Lazaristes au grand séminaire. Il quittera le diocèse en 1894 pour Rouen. — Mgr Latty, futur archevêque d'Avignon, gouverne le diocèse de 1894 à 1907. Il préside à la réforme des études cléricales, en édictant pour son grand séminaire d'excellents réglements, qu'il devait compléter en 1902 par sa *Lettre aux directeurs du grand séminaire* (Brugerette, *Le prêtre français et la société contemporaine*, II, 272). — Le futur cardinal Sevin prit possession de l'évêché en 1908. Il le quitta en 1912 pour Lyon. Il réprima rigoureusement le modernisme et le *Sillon*, ce qui lui a valu la réputation d'un esprit étroitement intransigeant, penchant vers l'intégrisme (cf. Louis de Lacger, *Mgr Mignot*, Paris, 1933, p. 115). Cependant Loisy crut voir dans son mandement de prise de possession un appel paternel et cordial qui lui était adressé (Loisy était prêtre du diocèse de Châlons; cf. *Mémoires*, III, 27). La mémoire du cardinal Sevin a trouvé un défenseur bien informé en M. le chan. Alloing, dont la *Vie du cardinal Sevin (1852-1916)*, Paris, 1931, contient un tableau précis de l'état du diocèse de Châlons au début du XXe s. — A l'inverse de ce prélat son successeur, Mgr Tissier, restera fidèle au siège de S. Memmie. Sa belle conduite durant la guerre de 1914 lui vaudra le titre d' « évêque de la Marne ».

La première guerre mondiale fut cruelle au diocèse de Châlons : nombre d'églises furent endommagées; plusieurs villages — tel Tahure — furent entièrement rasés; ils ne furent pas reconstruits. Plusieurs prêtres périrent à leur poste, victimes de la guerre, tel le doyen de Sompuis. Le curé d'Esternay faillit être fusillé. D'autre part, plusieurs prêtres se distinguèrent alors par leur patriotisme et rendirent d'éminents services à leurs concitoyens.

IX. ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX. — La *Gallia christiana* énumère pour l'ancien diocèse de Châlons 19 abbayes, dont 16 abbayes d'hommes : 7 appartenaient à l'ordre de S.-Benoît, 4 à l'ordre de S. Augustin, 7 relevaient de Cîteaux, 1, enfin, appartenait à l'ordre de Prémontré.

1° *Ordre de S.-Augustin.* — D'après la tradition, la plus ancienne abbaye du diocèse était celle de *S.-Memmie*, sise aux portes de Châlons, qui portait le nom de son fondateur. En réalité, on connaît mal l'histoire de cette maison, où les chanoines réguliers s'installent en 1131. Au milieu du XVIIIe s., on n'y trouvera plus que six religieux. — *Châtrices*, sur l'Aisne, dans la région de Ste-Menehould, fondée par Albéron, évêque de Verdun, qui y envoya huit chanoines réguliers, entre 1137 et 1145; l'abbaye donna naissance à un village (cf. L. Brouillon, *L'abbaye de Châtrices*, dans *Travaux de l'académie de Reims*, CXII, 1903, p. 1-108). — *Tous-saints (N.-D.-de)*, à Châlons, fondée en 1043 par l'évêque Roger II, rattachée en 1644 à la congrégation de Ste-Geneviève. — *Vertus (N.-D.-de-)*, dont les moines sont venus de S.-Médard de Soissons, appelés par Thibaut Ier; cette maison fut brûlée trois fois durant la guerre de Cent ans.

2° *Ordre de S.-Benoît.* — Le plus célèbre monastère du diocèse était l'abbaye de *Montierender*, qui aurait été fondée au VIIe s. par S. Berchaire, fils d'un seigneur d'Aquitaine. Elle fut restaurée au IXe s. par l'abbé Hatton, qui fit venir des moines de Stavelot. Au XIIe s., l'abbé Vuiter y établit une école qui acquit une certaine renommée. L'église de l'abbaye est un monument de grande valeur (cf. de Lasteyrie. *L'architect. relig. en France à l'époque goth.*, II, 115). — Lors des guerres de religion, les moines firent preuve d'un esprit très belliqueux, allant jusqu'à prendre les armes; le cardinal de Guise était leur abbé (A. Drion, *Récits historiques et pittoresques sur l'ancien monastère de Montier-en-Der*, Versailles, 1842; M. Prou, *Un diplôme faux de Charles le Chauve pour l'abbaye de Montierender*, dans *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, IX, 215; Ferdinand Lot, *Note sur la date du polyptyque de Montierender*, dans *Le Moyen Age*, IIe sér., XXVI, 107; Léon Delessard, *L'abbaye de Montierender des origines à la fin du XVe s.*, dans *Positions des thèses de l'École des chartes*, 1923; *Inventaire des reliques... de Montierender*, dans *Annales de la Soc. d'hist. de Chaumont*, V, 1930, p. 318). — *S.-Urbain*, près de Joinville, fondé vers 862 par l'évêque Erchenrad, fut la première étape de la chevauchée de Jeanne d'Arc (cf. Louis Leclerc, *Proposition d'une rectification à la « Gallia christiana »*, dans *Bull. histor. et philol. du Comité des travaux historiques*, 1889, p. 102; H. Patry, *Le bénédictin Claude-Cyrille Peuchot, premier archiviste de la Hte-Marne (1745-1817)*, dans *Le bibliographe moderne*, 1899, 20; G. Robert, *L'acquisition de Chamouilley par S. Urbain*, dans *Nouv. rev. de Champagne et de Brie*, 1935, p. 226). — *S.-Martin de Huiron*, fondé vers 1070 par l'évêque Roger III, fut d'abord simple prieuré (cf. dom Baillet, *Chronique de l'abbaye de Huiron*, éd. Hérelle, dans *La Réforme et la Ligue en Champagne;* Prinet, *L'abbaye de Huiron, description topographique et historique*, dans *Rev. de Champagne et de Brie*, IV, 1878, p. 195; A. de Barthélemy, *L'abbaye de Huiron, ibid.*, V, 18; de Lasteyrie, *L'architecture relig. à l'époque goth.*, I, 225). — *Moiremont*, aux confins des diocèses de Châlons et de Verdun, aurait, d'après la tradition, été fondé au début du VIIIe s. Manassès, archevêque de Reims, y envoya des bénédictins en 1074. En 1622, elle est gagnée à la réforme de S.-Vanne. Elle possédait de grands biens (cf. É. de Barthélemy, *Ann. de la Marne*, 1865, p. 471; G. Robert, *La ville de Florent*, dans *Travaux de l'acad. de Reims*, CXLIII, 1931, p. 98, et *La ville neuve de La Neuville-au-Pont, ibid.*, CXLIV, 1932, p. 112). — *S.-Sauveur* de Vertus, fondé par le comte Thibaut Ier en 1080. Au XVIIIe s., les moines y tenaient école et l'un de ses maîtres, dom Mabille, s'acquit une grande réputation (cf. Maupassant, *Notice sur l'abbaye S.-Sauveur de Vertus*, dans *Séance publique de la Soc. d'agriculture de la Marne*, Châlons, 1839, p. 211; L. Grignon, *L'abbaye de S.-Sauveur-lès-Vertus*, dans *Rev. de Champagne*, XXI, 1886, p. 225; Néret, *Vertus, glanes d'histoire*, Avize, 1916, p. 15). En 1789, la situation financière de cette maison était difficile : ses maigres revenus ne lui permettaient pas d'amortir 11 000 livres de dettes criardes (cf. J.-E. Godefroy, *Les bénédictins de S.-Vanne et la Révolution*, Paris, 1918, p. 126). — Bénédictines de l'abbaye d'*Andecy* (v. *D. H. G. E.*, II, 1556 sq.) — Enfin *S.-Pierre-aux-Monts* (v. *supra*, col. 304).

3° *Ordre de Cîteaux.* — La très riche abbaye de *Trois-Fontaines*, fondée par le comte de Champagne

Hugues Ier, en 1116, eut, dès 1137, six abbayes filiales dont *Cheminon*, *Montiers-en-Argonne* (voir ci-dessous) et *Hautefontaine* (dioc. de Châlons). — *La Charmoye*, fondé en 1167, par le comte de Champagne Henri le Libéral. — *Montiers-en-Argonne*, fondé par l'évêque Godefroy Ier en 1134, fut d'abord occupé par des augustins. Des cistercens les remplacent en 1144; filiale de Trois-Fontaines. — *S.-Jacques de Vitry*, fondé en 1235 par Thibaut, comte de Champagne, incendié avec le bourg en 1420. — *N.-D. de S.-Dizier*, plus connue sous le nom de *S.-Pantaléon*, fondée en 1227 par Guillaume de Dampierre et Marguerite de Flandre.

4° *Ordre de Prémontré.* — N.-D. et S.-Maurice de *Moncetz*, filiale de Braine, abbaye fondée en 1142, qui ne devint jamais très importante. Ni les guerres du Moyen Age, ni celles de la Ligue ne lui portèrent préjudice. En 1789, on y trouvait un abbé et quatre religieux (cf. *Rev. Mabillon*, III, 51; Diderot a fait de cette maison le cadre de son roman *Jacques le fataliste*). — Dans son livre *Le diocèse ancien de Châlons-sur-Marne* (I, 214), Barthélemy signale un monastère à Hancourt, mais il déclare lui-même n'en avoir trouvé qu'une simple mention dans un titre des archives d'Ulmoy.

5° *Prieurés.* — L'un des prieurés les plus importants du diocèse était *Épineuseval*, près de Wassy (act. dioc. de Langres); fondé par la famille de Dampierre, ses biens étaient considérables. Il dépendait de l'abbaye du Val des Écoliers. Il disparut à la Révolution et il n'en reste plus, pour ainsi dire, pierre sur pierre (cf. Vatin, *Le prieuré d'Épineuseval*, Wassy, s. d., [1930]). — Cette région comptait en outre : le prieuré *S.-Fiacre de Mathons*, connu sous le nom de *Maison des Bonshommes*, établi dans les dernières années du XIIe s., probablement à l'instigation du baron de Joinville; il fut peuplé par des moines de Grandmont (É. de Barthélemy, *Cartulaire du prieuré de Mathons*, dans *Mém. de la Soc. d'agricult. de la Marne*, Châlons, 1883, p. 89). — A S.-Dizier, nous rencontrons le prieuré *S.-Thiébaut* (cf. C. Petit, *Le prieuré de S.-Thiébaut de Passeloup à S.-Dizier*, dans *Nouv. rev. de Champagne et de Brie*, XII, 1934, p. 129), et, aux environs, le prieuré de *Perthes*. — A Joinville, des bénédictins occupaient le prieuré *Ste-Anne* (*D. H. G. E.*, II, 1146) et des bénédictines le prieuré *N.-D. de Pitié*, maison fondée en 1553 par Antoinette de Bourbon. En 1557, Paul IV prononça l'annexion à cette maison du prieuré voisin de *S.-Jacques;* en 1842, les bâtiments furent occupés par les religieuses de l'Annonciade (cf. G. Robert, *N.-D. de Pitié de Joinville*, dans *Nouv. rev. de Champagne et de Brie*, IX, 1931, p. 100). — Près de Joinville, le prieuré de bénédictines, *N.-D. de Valdine* ou d'*Osne-le-Val*, qui dépendait de Molesmes, fit fâcheusement parler de lui au début du XVIIe s. Il fut transféré en 1701 près de Charenton par Noailles; il abritait alors une prieure et 35 religieuses (cf. Jobin, *Le prieuré du Val d'Osne à Charenton*, Paris, 1883, et Vatin, *Le prieuré d'Épineuseval*, 49). Non loin de là, dans le canton actuel de Joinville, se trouvait le prieuré de femmes de *Vecqueville* (ou *Évêque-Ville*). — A Wassy, le prieuré *Notre-Dame*, relevant de Montierender, appartient d'abord, à partir de 1625, aux jésuites de Reims, pour revenir ensuite aux bénédictins. — A 4 km. de cette ville, le prieuré des *Ermites de Wassy* relevait de la fameuse abbaye du Val des Écoliers. On trouve également, dans le voisinage, les prieurés de *Planrupt*, *Trois-Fontaines-Ville* et *Villiers-aux-Bois*. Le prieuré de Trois-Fontaines-Ville était situé à Épinlieu; il a laissé de beaux restes d'une église du XIIe s. A Villiers-aux-Bois, le prieuré *Ste-Anne* (omis, semble-t-il, dans Cottineau), fondé, selon toute probabilité, par un sire de Joinville, relevait de Montierender.

Dans le diocèse actuel de Châlons, c'est dans la région du Perthois (qui touche d'ailleurs au territoire du diocèse actuel de Langres) que les prieurés étaient les plus nombreux. Dans cette région, le prieuré bénédictin de *Sermaize* relevait de l'abbaye de S.-Oyan (dioc. de Dijon). En 1428, le prieur-curé de Sermaize était Henri de Vouthon, frère d'Isabelle Romée, oncle de Jeanne d'Arc (cf. A. Lesort, *Les chartes de fondation du prieuré de Sermaize*, dans *Bull. philol. et hist. du Comité des trav. hist.*, 1922-24, p. 99). — A Heiltz-le-Maurupt (ch.-l. de cant. du Perthois), le prieuré d'*Ulmoy*, O. S. B., relevant de S.-Bénigne de Dijon (cf. de Barthélemy, *Cartulaire du prieuré d'Ulmoy*, dans *Mém. de la Soc. d'agriculture de la Marne*, Châlons, 1883, p. 89), et, non loin de ce bourg, prieurés de *Vanault-le-Châtel* et de *Vanault-les-Dames*. Ce dernier abrita d'abord des religieuses, puis des chanoines réguliers (Longnon, *Pouillé*, VI, 146, 164, 173, 716). — *Vitry-le-Brûlé*, à 4 km. de Vitry-le-François, comptait deux prieurés : *Ste-Croix*, O. S. B., relevant de S.-Pierre de Châlons, et *S.-Thibaud*, qui abritait des clunistes. — Les prieurés de *Charmont*, de *Possesse* (S.-Crépin), de *Larzicourt*, situés dans la même région, n'ont pas laissé de souvenirs notables. — De l'autre côté de la Marne, vers S.-Remy-en-Bouzemont, le prieuré de *S.-Chéron* n'a pas jeté plus d'éclat.

Au centre du diocèse, le prieuré de *Melette* (village situé près de l'Épine, qui disparut vers le XVIIe s.) relevait de l'abbaye de Toussaints; celui de *Courtisols*, sous le vocable de Ste Madeleine, passa au séminaire; celui de *S.-Michel-lès-Châlons* (comm. de Fagnières), qui relevait, lui aussi, de Toussaints, fut détruit par les Anglais en 1351. Nous ne savons rien du prieuré de *Chepy*. Quant à celui de *Vinets*, occupé par des bénédictines soumises à Molesme, il était situé tout d'abord dans la commune de S.-Martin-sur-le-Pré, aux portes de Châlons, et émigra, au début du XVIIe s., à l'intérieur de Châlons (cf. O. Beuve, *Rapport sur le concours d'histoire*, dans *Mém. de la Soc. d'agriculture de la Marne*, XVII, Châlons, 1920, p. 63). — Dans le nord du diocèse, sur l'Aisne, le prieuré *S.-Laurent de Chaudefontaine* relevait de l'abbaye S.-Vanne de Verdun; il lui fut enlevé en 1606 pour être donné aux jésuites; *Braux-S.-Remy*, maison importante (cf. G. Robert, *Visite des prieurés de S.-Remi de Reims en 1560 et 1561*, Reims, 1913; voir aussi note dans *Rev. de Champagne et de Brie*, 1887, p. 211); *Ste-Menehould*, fondé vers le milieu du XIIIe s. par l'abbaye de Moiremont, et *Ante*, près de Dommartin-sur-Yèvre, qui relevait de l'abbaye de Toussaints. — Au Nord-Ouest, *Grauves*, *Montmort* (prieuré Notre-Dame, dépendant de La Charité-sur-Loire), *Ogcr* (fondé en 1153, dépendant de Toussaints), *Mesnil-sur-Ogcr*, *Chaintrix* n'ont guère laissé que leurs noms. — Quant aux prieurés de *Gumont* et de *Boucheraumont* (sous le vocable de S. Louis), nous n'avons pu les localiser; nous savons seulement qu'ils faisaient partie du doyenné de Joinville. C'est de Boucheraumont que sont venus les religieux qui, en 1299, prirent en charge le couvent des Billettes à Paris (Dumoulin et Outardel, *Les églises de la Seine*, Paris, 1936, p. 94).

6° *Ordres mendiants.* — L'évêque Guillaume du Perche avait appelé les *dominicains* et les *cordeliers* à Châlons. Cosme Clausse y appela les *récollets*, malgré la vive opposition des cordeliers. On trouvait également des récollets à Vitry-le-François et des cordeliers à Joinville (cf. *Note sur les récollets en Champagne*, dans *Rev. de Champagne et de Brie*, 1884, p. 262). Les *capucins* étaient établis à Ancerville, à S.-Dizier depuis 1613, à Ste-Menehould depuis 1619, à Joinville depuis 1635, à Wassy depuis 1643. Dans cette ville, c'étaient des capucins irlandais, du moins depuis 1685 (J. Massiet du Biest, *Notes sur les archives des capucins irlan-*

dais, dans *Travaux de l'Acad. nationale de Reims*, CXXXVIII, 1924, p. 245). En général, les capucins ren contrèrent dans le diocèse la plus vive opposition : c'est ainsi que, malgré les instances de Richelieu, la ville de Châlons leur ferma ses portes et qu'ils ne purent s'y installer. — Il y avait des *ermites de S.-Augustin* à Châlons et des *minimes* à l'Épine (1624) et à Vitry (1616).

7° *Autres ordres.* — Les *trinitaires* avaient une maison à Châlons, à Vitry (depuis 1225), à La Veuve, à Fère-Champenoise, à Ste-Notre-Dame (Deslandes, *L'ordre des Trinitaires*, I, 1903, p. 484). — L'ordre du *Temple* avait de nombreuses maisons en Champagne. C'est au concile de Troyes de 1128 que sa règle fut solennellement approuvée. Hugues de Payens fonda, dès avant 1132, la préceptorerie de *La Neuvilte-au-Tempte*, puisqu'à cette date nous voyons l'évêque de Châlons donner des terres « au Temple qui est à La Neuville ». Cette maison fut richement dotée. Les Templiers reçurent le village de S.-Hilaire. En 1142, ils prennent la direction d'un hôpital à Possesse; en 1166, ils s'établissent à Maucourt, là-même où s'élèvera Vitry-le-François. Entre 1177 et 1191, ils fondent la maison de Noirlieu, appelée La Neuville-lez-Épense, puis celles de S.-Amand (près de Vitry) et de Bussy (près de Châlons). — L'ordre de *S.-Jean de Jérusatem* avait un hôtel à Châlons, établi vers 1140, une maison à Aultrecourt, un petit hôpital à Braux (près de Ste-Menehould), l'hôpital de Wassy, une maison à S.-Amand. La destruction de l'ordre du Temple, en 1312, ne produisit aucune commotion dans le diocèse et l'ordre de S.-Jean hérita paisiblement des biens de son rival (cf. E. de Barthélemy, *Notes sur les établissements des ordres retigieux et mititaires du Temple, de S.-Jean de Jérusatem et de S.-Antoine de Viennois dans t'aneien archidioeèse de Reims*, dans *Travaux de l'Acad. nationale de Reims*, LXX, 1882, p. 1; A. de Barthélemy, *Les maisons du Tempte en Champagne*, dans *Rev. de Champagne et de Brie*, 1891, p. 391).

8° *Congrégations diverses.* — On trouvait des jésuites et des lazaristes à Châlons-sur-Marne; des ursulines, depuis 1646, à S.-Dizier, et, dans cette ville, des Dames régentes de la congrégation des Filles de la Croix, qui donnaient l'instruction gratuite. Elles continuèrent à vivre en communauté jusqu'au 2 août 1794. Il y avait en outre de nombreuses religieuses desservant les établissements hospitaliers.

9° *Établissements hospitatiers.* — Il est difficile de faire confiance à la tradition selon laquelle il n'y aurait pas eu moins de quinze hôpitaux à Châlons, dont certains auraient été fondés par S. Memmie ou S. Alpin. Cependant, d'après Barthélemy, il y existait, dès 920, un hôpital S.-Étienne, dont le chapitre avait la direction. Pour les autres établissements hospitaliers de Châlons, voir la première partie de cet article : CHALONS *(Vitte)*. — L'hôtel-Dieu de Vitry-le-François, fondé en 1567, était desservi en 1575 par quatre Pères de la Charité qui s'affilièrent par la suite à l'institut des Frères de S.-Jean-de-Dieu (cf. H. Adenet, *Origines et fondation de t'hôpitat général de Vitry-te-François*, dans *Atmanach-Annuaire Matot-Braine*, 1906, p. 359). Celui de Wassy fut, à l'origine, desservi par l'ordre de S.-Jean de Jérusalem; celui de S.-Dizier devait sa fondation aux sires de Dampierre, mais il ne prit jamais un grand développement. On sait, d'autre part, qu'il existait des Maisons-Dieu à Hans (près de Ste-Menehould, établissement important), à Romicourt, à Boucheraumont, à Joinville, à Arzillières, à S.-Chéron, à Possesse et, sans doute, à 3 autres endroits encore. Quand on constate que le bourg de S.-Memmie possédait sa léproserie, on est en droit de supposer que les établissements de ce genre étaient nombreux dans le diocèse (sur la léproserie de Vertus, cf. L. Le Grand, *Pour composer l'histoire d'un établissement hospitalier*, dans *Introd. aux études d'hist. ecclés. tocale*, II, 456 et 457).

10° *Collégiales.* — On en comptait trois à Châlons (cf. *supra*, col. 306), une à Joinville (le chapitre S.-Laurent, fondé au XIIe s. par Geoffroy III de Joinville); une à Vitry-en-Perthois, qui se trouvait sous la dépendance de l'abbaye de S.-Pierre-aux-Monts et du chapitre S.-Étienne de Châlons et qui fut transférée à Vitry-le-François après l'incendie de Vitry-en-Perthois; une à Vertus (chapitre S.-Jean-Baptiste, qualifié, dans les deux derniers siècles de l'Ancien Régime : « Chapitre royal »; fondé en 1188, il comprit jusqu'à 24 chanoines, mais, à la fin, il n'en comptait plus que 7).

X. PÈLERINAGES. — On ne connaît guère qu'un pèlerinage, celui de *N.-D. de l'Épine*, près de Châlons. Son origine est la découverte — classique — d'une vierge dans un buisson par un jeune berger. L'événement serait de 1409 ou de 1419. L'église, commencée presque aussitôt, fut bâtie en trois campagnes : elle ne fut achevée qu'en 1524. Les Lorrains fréquentaient volontiers ce pèlerinage (cf. Siméon Luce, *Jeanne d'Are à Domrémy*, Paris, 1887, p. 272). L'église est grande comme une cathédrale; elle imite S.-Nicaise et Notre-Dame de Reims (cf. E. Misset, *N.-D. de l'Épine près Châlons-sur-Marne, la légende, l'histoire, le monument et le pèterinage*, Paris, 1902; H. Stein, *N.-D. de t'Épine à l'époque révolutionnaire*, dans *Nouv. rev. de Champagne et de Brie*, 1935, p. 212; sur l'église, cf. de Lasteyrie, *L'architecture relig. en France à l'époque gothique*, I, Paris, 1926, p. 528; II, 491; Luc Benoist, *N.-D. de t'Épine*, Paris, 1933).

Dom François, *Hist. du diocèse de Châlons-sur-Marne*, ms. (XVIIIe s.) de la biblioth. de Châlons-sur-Marne. — Abbé Gagney, *Hist. ecclés. de Châlons*, ms. de la biblioth. de Vitry (*Catal. général*, XLII, n. *98*). — Rapine, *Ann. ecclés. du diocèse de Châlons*, 1636, et *Discours sur la Vie de S. Memmie*, éd. revue, 1869. — Faron, *Hist. et Vie de S. Alpin*, 1650. — *Gall. christ.*, IX. — Dom Marlot, *Hist. de la ville, cité et université de Reims*, éd. latine, 1656; éd. française, 1843. — L. Fr. Xav. Beschefer, *Dissertation sur la mission de S. Memmie, premier évêque de Châlons*, Châlons, 1756. — Clouet, *Hist. ecclés. de la province de Trèves et des pays limitrophes*, I, Verdun, 1844; II, 1851. — Card. Gousset, *Actes de la province ecclés. de Reims*, 4 vol. in-4°, 1842. — J. Garinet, *Mém. sur l'établissement du christianisme à Châlons et sur les institutions qui s'y rattachent*, Châlons, 1837. — Ravenez, *Origines des Églises de Reims, de Soissons et de Châlons*, 1858. — Éd. de Barthélemy, *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, histoire et monuments*, Paris, Chaumont et Châlons, 1861, et *Catalogue histor. des évêques de Châlons*, dans *Annuaire de la Marne*, 1883. — L. Grignon, *Le diocèse de Châlons en 1405* (avec carte), dans *Mém. de la Soc. d'agriculture de la Marne*, Châlons, 1890, IIe part., p. 1. — Abbé Millard, *Variétés sur le diocèse ancien de Châlons*, 3 vol., 1891, et *Le clergé du diocèse de Châlons-sur-Marne : la Révolution*, Châlons, 1903. — P. Pelicier, *Valeur des rentes de l'évêché de Châlons en 1312*, dans *Mém. de la Soc. d'agriculture de la Marne*, IIe sér., V, 1903, p. 123-58. — R. P. L. de Chérancé, *Le premier apôtre de Châlons*, Reims, 1898. — Correz, *Recherches sur S. Élaphe et S. Lumier, 17e et 18e évêques de Châlons*, Châlons, 1907. — Misset, *La légende de S. Memmie, ou Menge, patron du diocèse de Châlons*, 1907; *S. Memmie, la gens Memmia et Regulus*, Paris, 1912; *Le P. Rapine en contradiction avec la tradition châlonnaise*, Paris, 1913 (à rapprocher de Lucot, *Le P. Rapine annaliste châlonnais (1593-1648)*, dans *Mém. de la Soc. d'agriculture de la Marne*, 1881, p. 161). — E. Jovy, *Une mystique en pays perthois au XVIIe s., Marie Douzy de Verzet (1639-79)*, Vitry-le-François, 1913. — *Lettre circulaire de Mgr de Prilly, évêque de Châlons sur le clergé de l'arrondissement de Vitry-le-François*, dans *Soc. des sciences et arts de Vitry-le-François*, XXI, 661; *Le séminaire de Soudé-Ste-Croix*, *ibid.*, 693. — Houtin, *La controverse de l'apostolicité des Églises de France au XIXe s.*, Paris, 1903, p. 87, 197, 234, 240, 256, 278, 280. — Lallement, *Nos séminaires et nos évêques au lendemain de la Révolution*, Châlons, 1924. — Vercauteren, *Étude sur les « civitates » de la Belgique seconde. Contribution*

à l'histoire urbaine du Nord de la France, de la fin du IIIe s. à la fin du XIe s., dans *Mém. de l'Acad. royale de Belgique*, XXXIII, Bruxelles, 1934. — G. Le Bras, *État religieux et moral du diocèse de Châlons*, dans *Rev. de Champagne et de Brie*, 1935, p. 162-80. — Crozet, *Hist. de Champagne*, *passim*. — William Mendel Newman, *Le domaine royal sous les premiers Capétiens*, Paris, 1937, p. 216. — G. Rigault, *Hist. génér. de l'institut des Frères des Écoles chrétiennes*, I, Paris, 1937, p. 37, 397, 409; III, Paris, 1940, p. 113. — Communications de M. l'abbé Ulrich, curé de Courtisols, de M. l'abbé Gauroy, curé de S.-Loup de Châlons, de Mlle Maillet, de M. le chanoine Foillot. — Walter Maas, *Les moines défricheurs, étude sur les transformations du paysage aux confins de la Champagne*, Moulins, 1944.

C. LAPLATTE.

CHALUS (AIMERIC DE). Voir AIMERIC DE CHALUS, I, 1174-76.

CHAM. Voir CHAMMUENSTER.

CHAMALIÈRES, *Camalariae*, *Camelariense Arvernense*, dans les dioc., cant. et arr. de Clermont (Puy-de-Dôme). Le comte de S.-Genès, sur le conseil de l'évêque S. Prix *(Praejectus)*, y fonda, vers 665, une abbaye de moniales sous les règles des SS. Benoît, Césaire et Colomban. Par la suite, celle de S. Benoît seule prévalut. Cinq églises y furent édifiées; celle de S.-Pierre était occupée par les moniales, celle de Ste-Cécile par les moines. Au XVIIe s., ces communautés furent remplacées par un collège de douze chanoines. — On y conservait le corps d'une Ste Thècle. A la reconnaissance qu'on en fit, en 1684, on découvrit une inscription du IXe s. identifiant cette sainte locale, ou soi-disant locale, avec Thècle, la martyre d'Iconium, supposée contemporaine de S. Paul. — L'église principale fut reconstruite en partie au XIIe s. et au XVIIe s. Son entrée est précédée d'un narthex remarquable.

Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés de l'anc. France*, V, 88. — Cottineau, 676-77. — H. et E. du Ranquet, *Église de Ch. près de Clermont-Ferrand*, dans *Rev. d'Auvergne*, XLVI, 1932, p. 1-68. — *Gall. christ.*, II, 321. — Mabillon, *Ann.*, I, 328. — G. Morin, *La formation des légendes provençales*, dans *Rev. bénéd.*, XXVI, 1909, p. 24-31. — Tardieu, *Hist. de Montferrand et de Chamalières*, Clermont, 1876.

R. VAN DOREN.

CHAMARD (Dom FRANÇOIS), bénédictin, né à Cholet (Maine-et-Loire) le 16 avr. 1828, ordonné prêtre le 17 déc. 1853, entra à Solesmes le 14 août 1854, fut envoyé à Ligugé le 23 juin 1865; de 1890 à 1894 fut prieur de S.-Maur de Glanfeuil. Réfugié en Belgique par suite des expulsions, il mourut à Chèvetogne le 9 juill. 1908. — Dom Chamard s'occupa de l'histoire du Poitou et publia, en 1863, les *Vies des saints personnages de l'Anjou*. Il s'intéressa surtout à l'étude des origines chrétiennes et à l'histoire apologétique de l'Église, et dans son ouvrage *Les Églises du monde romain et notamment celles des Gaules pendant les trois premiers siècles* (1873), se fit l'âpre défenseur de l'apostolicité de ces églises. Sous forme d'annales (1869-89), il continua l'*Histoire ecclésiastique* de Rohrbacher. Son meilleur travail traite des *Reliques de S. Benoît* (1882); il établit le caractère historique de la translation au VIe siècle.

Bull. S. Mart. et S. Ben., XVI, 308-12. — P. de Montsabert, *Le R. P. dom Chamard*, dans *Bull. S. Mart. et S. Ben.*, XVII, 1909, p. 108-17; Id., *Dom Fr. Chamard*, Ligugé, 1909. — *Polybiblion*, 1908, p. 177. — *Rev. d'hist. eccl.*, IX, 1908, p. 642. — *Catholicisme*, II, 878.

R. VAN DOREN.

CHAMAY (HENRI DE), O. P., remplaça comme inquisiteur du Languedoc Jean Duprat, nommé évêque d'Évreux le 11 avr. 1328, et exerça sa charge jusqu'à la date de nomination de son successeur, Aymon de Caumont (20 janv. 1337). Ses actes de procédure sont inclus aux mss. *XXVII* et *XXVIII* du fonds *Doat* à la Bibl. nat. de Paris. On lui doit en particulier le renouvellement par Philippe VI de Valois des privilèges accordés aux inquisiteurs par les rois de France (*Ordonnances des rois de France*, II, Paris, 1723, p. 40). Le roi fit plus encore, en signifiant aux sénéchaux de Nîmes, de Carcassonne et de Toulouse de les respecter (*Hist. de Languedoc*, X, Toulouse, 1889, *Preuves*, col. 37-38).

C. Douais, *Documents pour servir à l'histoire de l'Inquisition dans le Languedoc*, Paris, 1900. — Lea, *Hist. de l'Inquisition*, trad. S. Reinach, II, Paris, 1900-02. — J.-M. Vidal, *Bullaire de l'Inquisition au XIVe s.*, Paris, 1913 (voir la table des matières).

G. MOLLAT.

CHAMBARAND, *Campus arandus*, abbaye de cisterciens-trappistes fondée en 1868, près de Roybon, dép. de l'Isère, dioc. de Grenoble. Mgr Ginouilhac, avant de quitter le siège de Grenoble pour celui de Lyon, avait acheté le terrain nécessaire, l'abbé Combalot avait fait don d'une ferme qu'il possédait dans cette même région, et l'abbé de Sept-Fons, Jehan, baron de Durat, avait envoyé une colonie de ses moines. Les débuts furent extrêmement pénibles en raison du sol ingrat; deux prieurs s'y succédèrent rapidement : dom Alphonse quitte en 1870 et dom Jérôme Guénat en 1873. Le troisième, dom Antoine Gaillard, devint abbé en 1878. Dom J.-B. Chautard le remplaça en 1897 jusqu'à son élection à Sept-Fons en 1899. Depuis lors des moniales trappistines ont remplacé les moines.

E. Beaumont, *Sept-Fons moderne et contemporain (1789-1936)*, Moulins, 1938. — Janauschek, *Origines cisterc.*, Vienne, 1877, p. LXXVI. — Nortet, *N.-D. de la Trappe de Chambarand*, Grenoble, 1876.

J.-M. CANIVEZ.

CHAMBARLHAC (PHILIPPE DE). Natif du Périgord, il étudia le droit civil et acquit les titres de professeur et de docteur. La protection du cardinal Arnaud de Via, neveu de Jean XXII, lui procura des bénéfices, canonicats et prébendes à Mende et à S.-Pierre de Rome (27 et 28 déc. 1326), qu'il put cumuler avec ceux de S.-Front de Périgueux — la provision datait du 20 juin 1324 — et de Compostelle (24 sept. 1332). L'archidiaconé de Gand et un canonicat à Tournai (4 oct. 1333) lui échurent encore (G. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, V, n. 19795; VI, n. 27391 et 27396; XII, n. 58443; XIII, n. 61667, 61668). — Le 1er sept. 1332, Philippe recevait de la Chambre apostolique 40 florins d'or afin d'atteindre Rome, où le pape l'avait chargé de veiller à la bonne gestion des offrandes déposées sur l'autel de la confession, à S.-Pierre (K. H. Schäfer, *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter Johann XXII.*, Paderborn, 1911, p. 536, et G. Mollat, *op. cit.*, XII, n. 58391). Un document du 30 nov. 1332 (*ibid.*, n. 59050) lui attribuait le titre de chapelain pontifical et un autre du 20 juin 1333 (*ibid.*, n. 60597) celui de vice-recteur du patrimoine de S.-Pierre. Dès sept. 1332, Philippe avait été mandaté afin de recevoir la soumission de Viterbe, révoltée contre l'Église romaine. Il prit possession des clefs de la ville et du château de Sipicciano et leva toutes les sentences d'excommunication précédemment promulguées contre les rebelles. Jean XXII apprécia ses talents et le dota de la lourde charge de recteur du patrimoine (1er juill. 1333) (Mollat, *op. cit.*, XII, n. 61317).

La pacification du domaine ecclésiastique exigeait de l'habileté et de l'énergie : Philippe arracha, par la force des armes, Orchia, qu'avait usurpé Lando Gatti, et réduisit à l'impuissance un agent de désordres. Amelia et Todi donnèrent aussi de gros soucis au recteur. Jean XXII n'eut qu'à se louer de son zèle. Légiste

avant tout, son serviteur fidèle voulut mettre un terme définitif aux contestations perpétuelles que les sujets de l'Église soulevaient à tous instants, en commençant la recollection des parchemins attestant les droits que possédait le S.-Siège. Le fruit de ses recherches formera l'amorce du précieux *Registrum curiae patrimonii beati Petri in Tuscia*, encore existant aux Archives Vaticanes.

Remplacé par Hugues Augier le 13 sept. 1335, Philippe fut destiné par Benoît XII à la carrière diplomatique (J.-M. Vidal, *Lettres patentes et closes de Benoît XII*, I, n. 527). En 1336, il franchit les Pyrénées afin d'amener le roi de Majorque et le vicomte de Rocaberti à conclure des trêves (Vidal, *op. cit.*, n. 835-39, 845 et 895). Des lettres de créance du 4 déc. 1336 lui enjoignirent de travailler à conclure la paix entre Philippe VI de Valois et Édouard III, roi d'Angleterre. Des ambassadeurs des deux princes avaient sollicité de Benoît XII de s'interposer entre eux. Mais les exigences du roi de France rendirent stériles les négociations entamées et Philippe de Chambarlhac reçut des lettres de rappel, le 6 févr. 1337 (G. Daumet, *Lettres closes, patentes et curiales de Benoît XII*, n. 238, 241, 244, 246 et 270). Il fut plus heureux dans la suite, en rétablissant la concorde entre la maison de Savoie et les dauphins de Vienne qui étaient en lutte depuis de longues années (*ibid.*, n. 335 et 357). Le 30 janv. 1338, une dernière tâche lui restait à accomplir, celle de lutter contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques qui avaient profité des bouleversements politiques en Savoie et en Dauphiné pour arrondir leurs domaines; leur faire rendre gorge fut difficile (*ibid.*, n. 402 et 403).

A un homme qui avait bien servi l'Église, une récompense s'imposait. Benoît XII le pourvut de l'évêché de Sion (22 mai 1338) et Clément VI de l'archevêché de Nicosie (25 sept. 1342). Transféré sur le siège de Bordeaux le 21 juill. 1360, Philippe de Chambarlhac mourut en juin 1361, à S.-Thibéry (Hérault).

Œuvres. — Rapport sur la situation politique du patrimoine de S.-Pierre adressé au pape et publié par R. Cessi, *Roma ed il patrimonio di San Pietro in Tuscia dopo la prima spedizione del Bavaro*, dans *Archivio della società romana di storia patria*, XXXVIII, 1914, p. 57-86.

M. Antonelli, *Vicende della dominazione pontificia nel patrimonio di San Pietro in Tuscia dalla trastazione della Sede alla restaurazione dell' Albornoz*, Rome, 1904, p. 75-82 et 198. — P. Fabre, *Registrum curiae patrimonii Beati Petri in Tuscia*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, IX, 1889, p. 298-320. — A. Sorbelli, *Viterbo nella storia della Chiesa*, I, Viterbe, 1907. — C. Calisse, *I prefetti di Vico*, Rome, 1887. — A. Theiner, *Codex diplomaticus dominii temporalis Sanctae Sedis*, I et II, Rome, 1861. — G. Ermini, *I rettori provinciali dello stato della Chiesa, da Innocenzo III alt' Albornoz*, dans *Rivista di storia del diritto italiano*, IV, 1931, p. 29-104. — J. Gremaud, *Bull. de la Soc. d'hist. et d'archéol. du Périgord*, VI, 1879, p. 273-76. — De Mas-Lastrie, dans *Archives de la Soc. de l'Orient latin*, II, part. I, 1884, p. 267-72. — *Mémoires et documents de la Soc. d'hist. de Suisse romande*, 1876-80, XXX, 577-78; XXXII, 141-44. — H. de Montégut, *Philippe de Chambarlhac, évêque de Sion, archevêque de Bordeaux*, dans *Bull. de la Soc. d'hist. et d'archéol. du Périgord*, XXXIV, 1907. — *Gall. christ.*, II, 836.

G. Mollat.

CHAMBÉRY. — I. VILLE. — I. Histoire sommaire. II. Cathédrale. III. Ste-Chapelle. IV. Églises paroissiales. V. Établissements religieux.

I. Histoire sommaire. — La ville de Chambéry est construite au pied de la colline au haut de laquelle se trouvait la station romaine de Lèmenc, mentionnée par l'*Itinéraire d'Antonin (Lemnicum)* et par la Table de Peutinger *(Lemenenn)*. Elle est située dans une petite vallée au sol sablonneux et marécageux, qu'arrosent les torrents de la Leysse et de l'Albane, à la jonction des routes de Lyon, de Grenoble, de Genève et de l'Italie.

Les premières mentions de Chambéry *(Camberiacum)* ne remontent pas plus haut que le XIe s. En 1288, le comte de Savoie, Amédée V le Grand, fit l'acquisition du château qu'il agrandit et fortifia, pour y fixer sa résidence et faire de Chambéry sa capitale. Amédée VI, dit le comte Vert, commença en 1371 la construction de nouveaux remparts; et l'érection de la Savoie en duché, en 1416, donna à la ville un éclat nouveau par la cour nombreuse et brillante qui vint s'y fixer.

Chambéry tomba aux mains des Français en 1536, sous le règne de François Ier; et l'occupation dura jusqu'au traité du Cateau-Cambrésis, en 1559, qui restitua le duché au duc Emmanuel-Philibert. En 1562, celui-ci, sans doute pour être plus à l'abri en cas de nouvelle guerre, fixa sa résidence à Turin, laquelle devint bientôt la capitale du duché. Chambéry connut de nouveau l'occupation française sous Henri IV, de 1600 à 1601; sous Louis XIII, de 1630 à 1631, et sous Louis XIV, de 1703 à 1713. Pendant la guerre de Succession d'Autriche, ce furent les Espagnols qui entrèrent dans la ville à deux reprises, en 1742 et en 1743. En 1792, les Français s'emparèrent encore de Chambéry, y amenant la Révolution qui en fit le chef-lieu du nouveau département du Mont-Blanc; situation qui dura jusqu'au traité de Paris, en 1815. Enfin, en 1860, par l'annexion définitive de la Savoie à la France, Chambéry devint le chef-lieu du département de la Savoie. Ajoutons que la ville connut encore l'occupation allemande de 1942 à 1945.

Au cours de son histoire, en plus du joug que l'étranger lui fit subir à maintes reprises, Chambéry eut plusieurs fois à souffrir de grandes calamités, comme furent les inondations provoquées par des pluies torrentielles en 1550, 1551 et 1553, ce qui nécessita l'établissement d'une digue dont la construction et l'entretien coûtèrent des sommes considérables; comme les ravages de la peste en 1551 et 1564; comme aussi la Terreur qui y régna en 1793 et la dictature du sinistre Albitte en 1794; sans compter l'épouvante provoquée par l'invasion des Voraces en 1848. Le dernier en date de ces malheurs est le bombardement de l'aviation anglo-américaine dont les appareils lâchèrent sur Chambéry, le 26 mai 1944, plus de 400 bombes, causant en un instant la mort de 120 personnes et jetant par terre un nombre considérable de maisons.

II. La cathédrale. — Quand, en 1779, Chambéry fut érigée en évêché, on choisit pour cathédrale la vaste église des Franciscains conventuels, construite en 1439 et consacrée en 1488 en l'honneur de S. François d'Assise, laquelle était devenue paroisse en 1777 pour remplacer l'église S.-Léger démolie.

Le nouvel évêque, qui devait relever immédiatement du S.-Siège, hérita des prérogatives et des revenus du doyen de la Ste-Chapelle du château, dont le chapitre fut transféré à la cathédrale.

C'est à l'église S.-François qu'en 1453 on avait déposé le S. Suaire avant son transfert à la chapelle du château en 1502. Désaffectée en 1793, la cathédrale devint, comme temple décadaire, le théâtre de toutes les mascarades révolutionnaires. En 1802, le Concordat la rendit au culte, mais avec pour patron non plus S. François d'Assise, mais S. François de Sales.

III. La Sainte-Chapelle. — Construite par Amédée VIII au commencement du XVe s., la chapelle ducale du château de Chambéry prit le nom de Ste-Chapelle en 1502, quand elle abrita le S. Suaire, qui devait être transféré bientôt à Turin, en 1578, en même temps que la cour se transporta au delà des monts.

La Ste-Chapelle était soumise immédiatement au S.-Siège et le doyen avait juridiction sur son chapitre

composé de douze chanoines. Ce fut ce chapitre qui, en 1779, passa à la cathédrale lors de la création de l'évêché de Chambéry.

IV. Églises paroissiales. — Chambéry comptait anciennement trois paroisses : S.-Pierre de Lémenc, S.-Léger et S.-Pierre de Maché, auxquelles vint s'ajouter, après la Révolution, celle de Notre-Dame.

1° *S.-Pierre de Lémenc.* — Le prieuré de S.-Pierre de Lémenc est le plus ancien établissement religieux de Chambéry. Restauré en 1029 par le roi de Bourgogne Rodolphe III et sa femme Ermengarde, il appartenait à l'ordre de S.-Benoît et dépendait de l'abbaye lyonnaise d'Ainay, ce qui ne l'empêchait pas de servir en même temps de paroisse. Le prieur était curé de tout le territoire de Chambéry et avait juridiction sur toutes les églises. Au xviie s., les Bénédictins furent remplacés au prieuré de Lémenc par les Feuillants, puis par les Franciscains. Aujourd'hui ce sont les religieuses de la Visitation qui l'occupent. — L'église comporte une crypte appelée N.-D.-sous-Terre, avec un baptistère vieux de plus de mille ans, qui est le monument chrétien le plus ancien de la Savoie et l'un des plus anciens de toute la France.

2° *S.-Léger.* — Cette église, dédiée à S. Léger, évêque d'Autun, était primitivement la seule paroisse située à l'intérieur des murs de Chambéry. Fondée au xie s., l'église avait été rebâtie au xiiie. Mais dès le début du xvie s., le bâtiment menaçait ruine et on décida de le démolir. Toutefois, ce ne fut qu'en 1760 que ce projet fut mis à exécution. La paroisse fut alors transférée à la Ste-Chapelle, puis à l'église S.-François en 1777.

3° *S.-Pierre de Maché.* — Au xive s., le comte de Savoie fit construire près du château de Chambéry, là où se trouve aujourd'hui le passage Henri-Murger, une petite église qui prit d'abord le nom de S.-Pierre-sous-le-Château. Elle était destinée à desservir tout le quartier situé au pied du château, ainsi que le faubourg de Maché. Mais un jour vint où les habitants dudit faubourg se plaignirent d'être séparés de leur paroisse par les murs de la ville, dont les portes étaient souvent fermées. En conséquence l'église fut démolie en 1718 et rebâtie en dehors de l'enceinte en 1721. L'église actuelle date de 1832 et porte le nom de S.-Pierre de Maché.

4° *Notre-Dame.* — L'église N.-D. n'est autre que l'ancienne chapelle du collège des Jésuites, reconstruite à la fin du xvie s. et consacrée en 1646. Elle fut confiée en 1777 aux Franciscains et devint paroisse après le Concordat, en 1803.

V. Établissements religieux. — 1° *Avant la Révolution.* — 1. *Hommes.* — Il y avait à Chambéry, avant la Révolution, des *chanoines hospitaliers de S.-Antoine* de Viennois (xiie s.); des *hospitaliers de S.-Jean de Jérusalem;* des *franciscains conventuels* ou *cordeliers* (1220); des *dominicains* (1418); des *franciscains de l'Observance* (xve s.); des *jésuites* (1564); des *capucins* (1580); des *augustins* (1616); des *carmes* (1639).

2. *Femmes.* — Les couvents de femmes étaient ceux des *clarisses urbanistes* (xiiie s.); des *clarisses réformées* (1470); des *ursulines* (1613); des *bernardines* de la Réforme de S. François de Sales (1620); des *visitandines* (1624); des *carmélites* (1634); des *annonciades* (1641).

2° *État actuel.* — 1. *Hommes.* — Les *capucins* sont établis au faubourg de Montmélian; et les *frères des Écoles chrétiennes*, à l'orphelinat du Boeage.

2. *Femmes.* — En plus des *visitandines* et des *carmélites*, qui revinrent après la Révolution, on trouve les *filles de la Charité* de S.-Vincent de Paul, à l'orphelinat du Bocage; les *sœurs de Charité* au grand séminaire, dans les hôpitaux, les ouvroirs et les patronages; les *sœurs de S.-Joseph* (1812), qui ont à Chambéry leur maison-mère, et sont établies à l'orphelinat et dans diverses cliniques; les *sœurs du Bon Pasteur* (1839); les *sœurs gardes-malades* de N.-D. Auxiliatrice (1869); les *sœurs de l'Immaculée-Conception.*

Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, ix, *Province ecclésiastique de Vienne*, Paris et Ligugé, 1932, p. 177-88 (=*Arch. de la France mon.*, xxxvi). — Abbé F. Bernard, *Les origines féodales en Savoie et en Dauphiné*, Grenoble, 1949 (ouvrage très important). — Burlet, *Les cordeliers de Chambéry*, dans *Mém. Soc. savois. hist. archéol.*, IVe sér., v. — Burnier, *Hist. du sénat de Savoie et des autres compagnies judiciaires de la même province*, dans *Mém. Acad. Savoie*, IIe sér., vi et vii. — *Le Carmel de Chambéry, fondation de la princesse Marie-Liesse de Luxembourg, 1634. Souvenirs de la dispersion et chronique de la restauration, 1792-1892*, Tournai, 1910. — T. Chapperon, *Chambéry à la fin du XIVe s.*, Paris, 1863. — Chevalier, *T.-B.*, 641-42. — J. Cochon, *L'église des Cordeliers devenue la cathédrale de Chambéry*, dans *Mém. Soc. savois. hist. archéol.*, lviii, 1918. — Costa de Beauregard, *La duchesse de Ventadour, fondatrice du Carmel de Chambéry*, dans *Savoie littér. et scientif.*, 1921. — Louis Dimier, *Hist. de Savoie, des origines à l'annexion*, Paris, 1913. — Fivel, *Le château et la Ste-Chapelle de Chambéry*, dans *Mém. Soc. savois. hist. archéol.*, vi. — Fodéré, *Narration hist. et topogr. des convens de l'ordre de S.-François en la province anciennement appellée de Bourgongne*, Lyon, 1619. — Grillet, *Dictionn. histor. littér. et statistique des dép. du Mont-Blanc et du Léman*, Chambéry, 1807, 3 vol. in-8° : v° *Chambéry*, ii, 30-192. — Fernand Hayward, *Hist. de la maison de Savoie*, Paris, 1941-43, 2 vol. — A. de Jussieu, *La Ste-Chapelle du château de Chambéry*, dans *Mém. Acad. Savoie*, IIe sér., x. — Henri Ménabréa, *Hist. de Savoie*, Paris, 1933. — Léon Ménabréa, *Hist. municipale et politique de Chambéry*, Chambéry, 1846. — Micalod, *L'église de Lémenc*, Chambéry, 1906. — Gabriel Pérouse, *Le château de Chambéry*, dans *Mém. Soc. savois. hist. archéol.*, lviii; Id., *Le vieux Chambéry, guide histor. et archéol.*, Chambéry, 1937. — Perrin, *L'église paroissiale de S.-Léger à Chambéry*, dans *Mém. Soc. savois. hist. archéol.*, vii; Id., *Les hospitaliers et la commanderie de S.-Antoine de Chambéry*, dans *Mém. Acad. Savoie*, IVe sér., ii. — Perrin et Bouvier, *Le premier collège de Chambéry, ibid.*, xi. — Rabut, *Documents relatifs au couvent de S.-Dominique de Chambéry*, dans *Mém. Soc. savois. hist. archéol.*, i et ii; Id., *Les Antonins de Chambéry*, dans *Mém. Soc. savois. hist. archéol.*, vii. — De Saint-Andéol, d'Oncieu et Pillet, *Le baptistère de Lémenc*, dans *Mém. Acad. Savoie*, IIe sér., ix. — B. Secret, *Le Bon-Pasteur de Chambéry (1839-1939)*, Chambéry, 1940. — Fr. Trépier, *Ste-Claire hors ville et l'hôpital militaire de Chambéry*, dans *Mém. Acad. Savoie*, IVe sér., iii, 1890.

II. DIOCÈSE. — I. Origines et histoire sommaire. II. Liste des évêques. III. Établissements religieux. IV. Pèlerinages.

I. Origines et histoire sommaire. — Le diocèse de Chambéry *(Camberiensis)* est l'un des derniers en date des diocèses de France, non pas seulement du fait de l'annexion de la Savoie en 1860, mais encore parce que sa création ne remonte qu'à la fin du xviiie s. Jusqu'à cette époque, le territoire de la ville et des environs relevait du diocèse de Grenoble, suffragant de Vienne. C'était ce qu'on appelait le décanat de Savoie, ou de S.-André, dont cinq paroisses, y compris celle de S.-André, furent ensevelies dans les abîmes de Myans, en 1248, par l'éboulement du mont Granier.

Les ducs de Savoie voyaient de mauvais œil leur capitale et cette portion de leurs États placées sous la juridiction d'un évêque français. Plusieurs fois des démarches furent entreprises pour mettre fin à cet état de choses. Ce fut d'abord la régente du duché, Yolande de France, veuve du duc Amédée IX, qui parvint à obtenir du pape Sixte IV une bulle en date du 20 juin 1474, qui soustrayait le décanat de Savoie à la juridiction de l'évêque de Grenoble. Mais Louis XI en prit ombrage, et deux ans plus tard, sur son intervention, le pape dut révoquer sa bulle. Un nouvel essai fut tenté par le duc Charles III auprès du pape Léon X,

qui aboutit à l'érection de Chambéry en archevêché, le 21 mai 1515. Mais, cette fois encore, le roi de France, qui était François Ier, rendit cette décision sans effet. Ce ne fut qu'au XVIIIe s. que le roi de Sardaigne Victor-Amédée III put enfin aboutir. Après entente avec Louis XVI et l'évêque de Grenoble, il obtint d'abord du pape Pie VI que le décanat de Savoie fût soustrait clergé. Le serment fut imposé à tous les prêtres, et l'émigration du clergé commença.

Le diocèse fut supprimé par la Révolution, qui créa celui du Mont-Blanc, avec pour chef un évêque constitutionnel dont le siège fut fixé à Annecy. Mgr Conseil, le premier évêque de Chambéry, pour avoir refusé le serment et protesté contre la nomination d'un intrus,

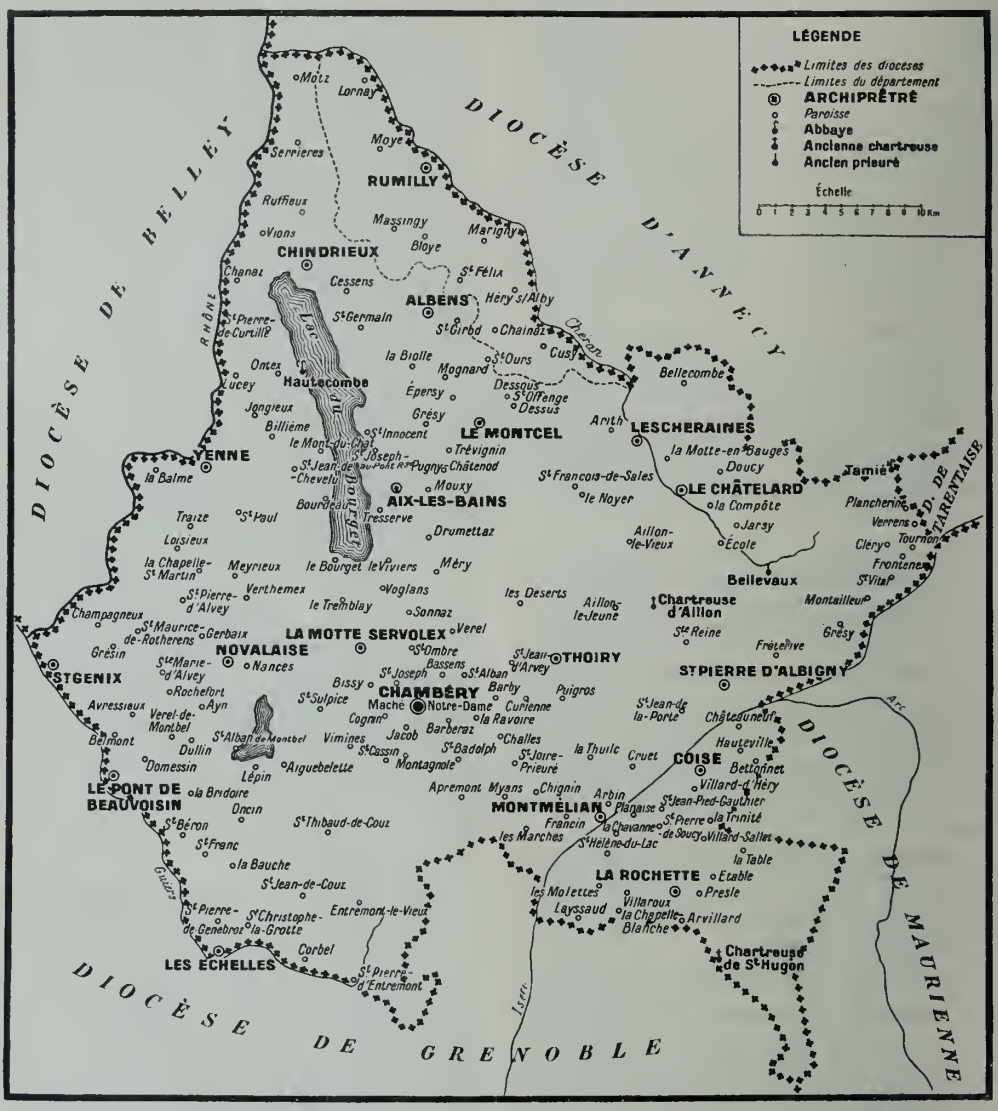

Fig. 106. — Carte du diocèse de Chambéry.

au diocèse de Grenoble, pour être rattaché à l'abbaye de S.-Michel de la Cluse, en date du 8 juill. 1775. Enfin, par bulle du 8 août 1779, Chambéry fut érigée en évêché.

Le nouveau diocèse comprenait le décanat de Savoie, avec un total de 64 paroisses; et l'église des franciscains de Chambéry fut choisie pour cathédrale. Dix ans à peine après sa fondation, il subit le contrecoup de la Révolution française qui y sema le trouble en maints endroits. Puis ce fut l'invasion de la Savoie par les armées révolutionnaires, en 1792; avec pour conséquence la confiscation des biens d'Église, suivie bientôt de la proclamation de la Constitution civile du fut retenu captif dans son évêché; et c'est là qu'il mourut en 1793, prisonnier de la Révolution. Ce fut ensuite la Terreur avec ses fusillades et ses déportations en masse, tandis qu'un petit groupe de prêtres, au prix de mille difficultés, réussissaient à assurer tant bien que mal le ministère des âmes, au risque de leur vie. En 1802, avec la paix religieuse, le Concordat rétablit le diocèse, mais avec le titre de Chambéry et Genève, sous le patronage de S. François de Sales, lui attribuant un territoire considérablement accru, pour correspondre aux limites des deux départements du Mont-Blanc et du Léman (act. ceux de Savoie et de Hte-Savoie). C'est ainsi qu'en plus du décanat de Sa-

voie le nouveau diocèse comprenait les diocèses de Genève-Annecy, de Tarentaise et de Maurienne, ainsi que le Pays de Gex, avec Lyon pour métropole. Mais pendant de longues années encore, le manque de prêtres rendit très difficile la reconstitution des anciennes paroisses.

En nov. 1815, le second traité de Paris rendit la Savoie à ses princes. Deux ans plus tard, le 16 juill. 1817, le diocèse de Chambéry fut séparé de Lyon et érigé en archevêché, avec Aoste pour suffragant, comptant jusqu'à 627 paroisses. Mais bientôt, le 8 sept. 1819, il se vit amputer de Genève et de toutes les paroisses du canton, qui furent rattachées au diocèse de Lausanne — ce qui entraîna la suppression du titre de Genève, désormais uni à Lausanne. Nouvelles amputations le 15 févr. 1822 par le rétablissement du diocèse d'Annecy; puis par la restitution du Pays de Gex au diocèse de Belley, le 6 oct. de la même année; et enfin, par le rétablissement des diocèses de Tarentaise et de Maurienne, le 5 août 1825.

Le diocèse de Chambéry se trouva alors réduit aux limites qu'il a encore aujourd'hui, comprenant 66 paroisses du décanat de Savoie détachées du diocèse de Grenoble (des 64 paroisses de 1779, 4 furent supprimées par la Révolution et 6 furent créées depuis 1803); 45 détachées du diocèse de Genève; 39 de Belley; 16 de Maurienne; et 6 de Tarentaise. Ce territoire correspond à celui de l'arrond. de Chambéry, à quoi il faut ajouter, d'une part, 8 paroisses de l'arrond. d'Albertville et 10 de celui d'Annecy, au départ. de la Hte-Savoie; et retrancher, d'autre part, 8 paroisses rattachées au diocèse de Maurienne. Ce qui représente une superficie de 1 500 km², avec une population d'environ 130 000 âmes. Les paroisses sont au nombre de 174, réparties en 21 archiprêtrés.

Le diocèse de Chambéry a pour suffragants les diocèses d'Annecy, de Tarentaise et de Maurienne. Quant à celui d'Aoste, il fut rattaché à la métropole de Turin en 1862, peu après l'annexion.

Les troubles de 1848 eurent leur écho en Savoie comme partout. Le *Statuto* accordé par le roi Charles-Albert marque le commencement de l'esprit nouveau, qui se manifesta bientôt par l'expulsion des Jésuites de Chambéry et la loi sur les congrégations, qui confisquait les biens des religieux. Persécution qui contribua à détacher la Savoie de ses princes et à préparer l'annexion de 1860. Depuis cette date, le diocèse de Chambéry n'a connu d'autres vicissitudes que celles qui sont communes à tous les diocèses de France : la dispersion des congrégations en 1880, l'école laïque en 1887, la loi de Séparation en 1905, qui confisquait les biens d'Église; et au milieu de tout cela, la déchristianisation menée lentement, mais sans relâche, par un pouvoir athée.

II. Liste des évêques. — 1. Michel Conseil, ancien vicaire général et official du dioc. de Genève, 1780-93. — 2. René des Moustiers de Mérinville, anc. év. de Dijon, 1803; démissionnaire, 1805. — 3. Irénée-Yves de Solle, anc. év. de Digne, 1805; archev., 1817-23. — 4. François-Marie Bigex, anc. év. de Pignerol, 1824-27. — 5. Antoine Martinet, anc. év. de Tarentaise, 1828-39. — 6. Alexis Billiet, anc. év. de Maurienne, 1840-73 (cardinal en 1861). — 7. Pierre-Anastase Pichenot, anc. év. de Tarbes, 1873-80. — 8. François de Sales-Albert Leuillieux, anc. év. de Carcassonne, 1881-93. — 9. François Hautin, anc. év. d'Évreux, 1893-1907. — 10. Gustave-Adolphe de Pélacot, anc. év. de Troyes, 15 juin-5 août 1907. — 11. François-Virgile Dubillard, anc. év. de Quimper, 1907-14 (cardinal en 1911). — 12. Dominique Castellan, anc. év. de Digne, 1915-36. — 13. Pierre-Marie Durieux, anc. év. de Viviers, 1937-47. — 14. Louis-Marie-Fernand de Bazelaire de Ruppière, anc. sup. du grand séminaire de Nancy, 1947.

III. Établissements religieux. — 1° *Avant la Révolution.* — Le diocèse comptait deux collégiales : à Chambéry, la chapelle du château; à Aix, Notre-Dame, érigée en 1513. En plus de cela, on y trouvait un grand nombre d'ordres religieux d'hommes : *Ordre de S.-Benoît :* les prieurés de S.-Pierre de Lémenc (xiᵉ s.); de S.-Ours, ou S.-Philippe, de la Porte, à S.-Jean-de-la-Porte (xiᵉ s.); du Bourget (vers 1030); de S. Hippolyte, ou S.-Paul, d'Aix; de N.-D.-du-Granier d'Apremont, anéanti en 1248, par la chute du mont Granier; de S.-Nicolas d'Arbin (1011); de S.-Christophe de Fréterive; de N.-D. des Échelles (1042); de S.-Maurice de Montailleur; de S.-Badolph, qui remplaça N.-D. du Granier après la catastrophe de 1248; de S.-Martin de Voglans (1042 ou 1043). — *Chanoines réguliers de S.-Augustin :* les prieurés de S.-Jeoire (1110); de N.-D. d'Aix (xiᵉ s.), qui devint collégiale en 1513; de N.-D. d'Arvillard; de S.-Barthélemy de Bassens; de S.-Valentin de Bissy; de S.-Maurice de Clarafond (commencement du xiiᵉ s.); de S.-Jean-Baptiste de la Motte-Servolex; de N.-D. de Thoiry (xiiᵉ s.). — *Chartreux :* la chartreuse de S.-Hugon, à Arvillard (1173). — *Couvents divers : dominicains*, à Montmélian (1318); *carmes*, à La Rochette (1329) et au Pont-de-Beauvoisin (xivᵉ s.); *franciscains de l'Observance*, à Myans (1458); *capucins*, à Montmélian (1596); *ermites de S.-Augustin*, à S.-Pierre-d'Albigny.

2° *État actuel.* — 1. *Hommes.* — Abbaye N.-D. d'Hautecombe, près S.-Pierre-de-Curtille; ancienne abbaye cistercienne (1135), reprise en 1922 par les *bénédictins* de Ste-Madeleine de Marseille, de la congrégation de France. Hautecombe fut choisie comme lieu de sépulture par les princes de la maison de Savoie tant qu'ils eurent leur capitale à Chambéry. — Abbaye N.-D. de Tamié, près Plancherine, *cisterciens* (1132), dont le premier abbé, S. Pierre, mourut archevêque de Tarentaise. — Maison d'études des *dominicains* de la province de Lyon, à Leysse. — *Frères des Écoles chrétiennes*, à la Motte-Servolex.

2. *Femmes.* — *Sœurs augustines de la Charité*, au Pont-de-Beauvoisin (1818); *filles de la Charité* de S.-Vincent de Paul, à l'orphelinat des Marches; *sœurs de Charité* dans un grand nombre d'asiles, d'hôpitaux, d'ouvroirs, de patronages; *sœurs gardes-malades* de N.-D. Auxiliatrice, à Aix-les-Bains (1890); *sœurs de N.-D. du S.-Rosaire*, dans plusieurs écoles et hôpitaux; *sœurs de S.-Joseph*, dans un grand nombre d'hôpitaux, ouvroirs, patronages, écoles et orphelinats.

IV. Pèlerinages. — 1° La Vierge noire de N.-D. de Myans, ou de N.-D. de Savoie; lieu de pèlerinage très ancien, devenu très populaire depuis qu'à la chute du Granier (1248) la masse énorme des éboulis épargna le sanctuaire de la Vierge. Particulièrement fréquenté à la fête de la Nativité (8 sept.) et pendant le mois de Marie. — 2° Chapelle S.-Anthelme, à Chignin; construite sur les ruines du château de Chignin, lieu d'origine de S. Anthelme, général des Chartreux et évêque de Belley, mort en 1178. Fête le 26 juin. — 3° N.-D. de l'Aumône, à Rumilly; ancienne chapelle de chanoines réguliers reconstruite au xxᵉ s. La statue de la Vierge fut couronnée le 16 juin 1946, à l'occasion des fêtes du septième centenaire. — 4. N.-D. de Bellevaux-en-Bauges. Pèlerinage des paroisses environnantes, le lundi de la Pentecôte, à une petite chapelle édifiée sur l'emplacement de l'ancien prieuré clunisien de Bellevaux (1090).

R. Avezou, *La Savoie depuis les réformes de Charles-Albert jusqu'à l'annexion à la France*, et *La Savoie française sous le Second Empire*, dans *Mém. Soc. savois. hist. archéol.*, LXIX-LXX, 1932-33, et LXXIV, 1937-38; Id., *Hist. de Savoie*, Paris, 1944 (Coll. *Que sais-je?*). — Beaunier-Besse, *Abbayes...*, IX, cité plus haut. — Abbé F. Bernard, *Hist. du décanat de la Rochette (décanat de Val-Penouse)*, Cham-

béry, 1931; Id., *Au pays de Montmayeur*, « *in agro Pignonensi, 1036* », Chambéry, 1933. — Besson, *Mém. pour l'hist. ecclés. des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne*, Nancy (Annecy), 1759. — Mgr Al. Billiet, *Constitutions et instructions synodales du diocèse de Chambéry*, Chambéry, 1842; Id., *Mém. pour servir à l'hist. ecclés. du diocèse de Chambéry*, Chambéry, 1865. — Abbé J. Burlet, *Le culte de Dieu, de la Ste Vierge et des saints en Savoie avant la Révolution*, Chambéry, 1916. — M.-A. de Buttet d'Entremont, *Notes historiques sur l'église et le prieuré du Bourget*, dans *Mém. Soc. savois. hist. archéol.*, IIe sér., XXVIII. — Abbé A. Cartier, *Le prieuré de S.-Jeoire*, Myans, 1941; Id., *La Vierge noire de Myans*, Myans, 1942. — Chevalier, *T.-B.*, 641-42. — Chan. Chevray, *Notice histor. sur N.-D. de Myans*, Chambéry, 1848. — C. Despine, *Sanctuaire et abymes de Myans*, Annecy, 1862. — Fodéré, *op. supra cit.* — *Gall. christ.*, XVI, 655-58; *instr.*, 323-30. — Gams, 828 et *Suppl.*, 33. — Lavanchy, *Le diocèse de Genève* (partie de Savoie) *pendant la Révolution française*, Annecy, 1894, 2 vol. — Abbé G. Loridon, *Discours de réception à l'Académie de Savoie* (sur l'origine des diocèses de Savoie), dans *Mém. Acad. Savoie*, Ve sér., VII. — P. Maillet, *Pèlerinage de N.-D. de Myans*, 1900. — Abbé P. Martin, *N.-D. de l'Aumône à Rumilly*, Rumilly, 1913. — A.-L. Millin, *Voyage en Savoie, en Piémont, à Nice et à Gênes*, Paris, 1816, 2 vol. — Abbé Ém. Moleins, *Hist. religieuse de la Révolution dans le premier diocèse de Chambéry (1792-1802)*, Belley, 1942; Id., *Nos missionnaires savoyards depuis le Concordat* (de 1802 à 1942), Belley, 1943. — L. Morand, *Personnel ecclésiastique du diocèse de Chambéry de 1802 à 1893*, Chambéry, 1893. — P. Mothon, *Le couvent des frères prêcheurs de Montmélian*, dans *Mém. Soc. savois. hist. archéol.*, XXIII, 1885. — G. Pérouse, *Les environs de Chambéry*, Chambéry, 1926-27, 2 vol. — M. Perroud, *Le jansénisme en Savoie*, Chambéry, 1945. — Poncet, *Étude histor. et artist. sur les anciennes églises de la Savoie*, dans *Mém. Acad. salésienne*, VII. — Trépier, *Rech. histor. sur le décanat de S.-André*, dans *Mém. Acad. Savoie*, IIIe sér., VI et VII. — Abbé J. Trésal, *L'annexion de la Savoie à la France (1848-60)*, Paris, 1913. — F. Vermale, *La Révolution en Savoie*, Chambéry, 1925.

M.-Anselme Dimier.

CHAMBLY (Adam de). Voir Adam de Chambly, I, 472.

CHAMBON (Dom Théodore), abbé de la Trappe (dioc. de Séez), 1766-83. Il composa plusieurs ouvrages restés mss., notamment un mémoire justificatif de l'abbé de Rancé († 1700), dont il était le 8e successeur. Il avait songé à publier la Vie de Rancé par dom Gervaise, en y glissant une préface destinée à neutraliser les effets de la plume acerbe et critique de son auteur. L'abbé de Cîteaux l'en détourna. C'est sous l'abbatiat de Chambon que le futur S. Benoît-Joseph Labre se présenta pour être reçu au noviciat: il fut écarté, n'ayant pas l'âge requis alors (24 ans). Dom Chambon assista au chapitre général de 1768, où il fut choisi comme définiteur par l'abbé de Cîteaux, et reçut mission de collaborer à la rédaction de nouvelles constitutions. Il reparut encore au chapitre de 1771 avec la charge de définiteur.

Comte de Charencey, *Hist. de l'abb. de la Grande-Trappe*, Mortagne, 1911. — *Statuta cap. gen. ord. cistere.*, éd. Louvain, VII, 1939.

J.-M. Canivez.

CHAMBONS, *Campi boni*, *Cambonium*, ancienne abbaye cistercienne créée en sept. 1152, dans la forêt de Bauzon, sur la commune de Borne (départ. de l'Ardèche, dioc. de Viviers). Le chevalier Guillaume de Borne avait fait don d'un terrain; des moines de l'abbaye de Sénanque vinrent le cultiver, et ce fut la note dominante de cette communauté durant son existence de six siècles et demi : travailleurs agricoles et forestiers. Leurs propriétés s'étendirent d'ailleurs considérablement par acquisitions successives, à titre gracieux ou onéreux: ainsi, par leur travail assidu, les moines firent de leur abbaye l'une des plus opulentes de la région. En 1214, le chapitre général de Cîteaux, sous l'abbé Arnaud II, crut devoir transférer les droits de paternité sur Chambons à l'abbaye de Bonneval (dioc. de Rodez). Les statuts capitulaires (1490, n. 18) ont conservé aussi le décret de nomination de Guillaume Tendille en qualité de prieur, pour gouverner la communauté au spirituel comme au temporel, sous le régime des abbés commendataires. Le premier qui se présente ici est Charles de Joyeuse, et deux autres de la même famille lui succéderont.

Liste des abbés. — 1. Pierre Gaufred, 1152. — 2. Bernard Duranti, 1154-† 1159. — 3. Guillaume Ier, 1163-73. — 4. Pierre II de Mérule, 1173. — 5. Pierre III Adhémar, 1180. — 6. Pierre IV de La Chapelle, 1202. — 7. Pierre V Aimar, 1212. — 8. Arnaud, 1219. — 9. Guillaume II, 1229 (?). — 10. Pierre VI de La Chapelle, 1256. — 11. Mathieu de Tarbe, 1270-80. — 12. Éblon, 1285. — 13. Ponce de Tarbe, 1292-1325. — 14. Pierre VII Rostang, 1327. — 15. Pierre VIII de Sampson, 1362. — 16. Armand de Spalet, 1366. — 17. Étienne Garnier, 1371. — 18. Pierre IX Ayn, 1395. — 19. Pierre X Richard, 1409, délégué au concile de Pise. — 20. Jean de Roque, 1439-74. — 21. Charles de Joyeuse, commendataire, 1474, † 1502. — 22. Guillaume de Joyeuse. — 23. François de Joyeuse, card. de Rouen, † 1615. — 24. Henri de Lorraine, 1616, âgé de 3 ans (!). — 25. Louis de Chaumejan de Tourilles, 1642-† 1706. — 26. Henri-Xavier de Belzunce, év. de Marseille, 1706. — 27. René-Joseph-Marie de Gouyon de Vaurouault, év. de S.-Pol de Léon, 1755.

Archives : dépôt départ. Ardèche, 43 liasses (XIIIe-XVIIIe s.). — Paris, Bibl. nat., ms. *lat. 17149*, extr. titres par Gaignières; ms. *fr. 20892*, n. 51; *20901*, n. 75. — Poitiers, Bibl. munic., Coll. Fonteneau, LV, 127 : notes sur Chambons. — Cottineau, 680. — *Gall. christ.*, XVI, 607. — Janauschek, *Orig. cisterc.*, Vienne, 1877, p. VIII, 133. — Manrique, *Ann. cisterc.*, Lyon, 1642, ann. 1152, VI, 8, 9. — J. Regné, *L'abbaye de Chambons de 1153 à 1500*, dans *Rev. Mabillon*, 1922, p. 242-62. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, éd. Louvain, 1933-41, I-VIII, *passim*. — Vaschalde, *L'abb. de Ch. et ses dépendances*, dans *Rev. Vivarais*, 1910, p. 289-99.

J.-M. Canivez.

CHAMBRE-FONTAINE, *Camera-Fons*, *Camerus-Fons*, abbaye de l'ordre de Prémontré, située au dioc. de Meaux, à 10 km. de cette ville, près de Cuisy, départ. de Seine-et-Marne, relevant de la circarie de France et filiale de Valsecret. Elle fut fondée vers 1190 par Alelme, chantre de l'église de Meaux, et le comte Guy de Cuisy. D'autres historiens rattachent son origine à Milon, seigneur de Cuisy, et au fils de ce dernier, Pierre, évêque de Meaux. L'abbaye fut d'abord établie à Bruyère, puis, en 1257, elle fut transférée près de Cuisy, par l'évêque Pierre de Meaux. C'est ce qui explique la double tradition de sa fondation. Vers 1600, l'église abbatiale fut détruite et une partie des biens claustraux se trouvaient dans un état lamentable par suite de l'incurie des abbés. Depuis 1562, avait commencé le régime des abbés commendataires, avec Adrien Lamet. Ce n'est que vers 1650 que, grâce aux soins de l'abbé Pierre Bouguier, les bâtiments furent relevés de leurs ruines. Sous l'abbé Molé, cependant, une nouvelle déchéance se produisit. L'abbaye fut supprimée lors de la Révolution.

Liste des abbés. — 1. R... (seule la première lettre du nom est connue par des chartes de 1202 et 1214). — 2. Jean Ier, 1230. — 3. Galter de Mauregard, † 2 janv. 1232. — 4. Milon de Cuisy, fils du comte, gouvernait en 1231, † 18 févr. 1236. — 5. Arnulphe, † 1239. — 6. Richard, organisa le transfert de la maison à son nouvel emplacement; abdique en 1278, † 1280. — 7. Guillaume Ier, 1279. — 8. Laurent, 1284, † 9 févr. — 9. Jean II, † le 22 mai 1327; mentionné en 1300 et 1316. — 10. Jean III d'Yverni, † 17 juill. 1335. — 11. Simon Ier d'Yverni, † 19 août 1347. — 12. Jean IV de Compans, † 2 oct. 1355. — 13. Simon II, † 23 sept.

1378. — 14. Jean V, † 10 nov. — 15. Odoard, † 1er oct. 1410. — 16. Jean VI Courroie, 1403 et 1404, † 28 nov. 1423. — 17. Jean VII Chevance, † 15 oct. 1458. — 18. Pierre Ier Aubert, † 18 oct. 1487. — 19. René de Fontenay, coadjuteur du précédent en 1487 et successeur, † 16 août 1501. — 20. Guillaume II Alix, † 17 janv. 1517. — 21. Aimé de la Fontaine, docteur de la Sorbonne, nommé dans une charte de 1518, passa à Cuisy en 1528 et présida comme vicaire général plusieurs chapitres de l'ordre. — 22. Égide Tavernier, dernier des abbés réguliers, 1530-† 25 sept. 1536. — 23. Adrien de Lamet, premier des abbés commendataires, doyen d'Amiens, nommé le 6 janv. 1538; † 20 août 1553. — 24. Gaspar du Vernai de la Garde, nommé dans plusieurs actes de 1537 et 1538. — 25. Ascagne du Mas, nommé dans des chartes à partir de 1562, † 28 déc. 1597. — 26. Innocent Moireau, 1601, 1607; démissionne en 1609. — 27. François de Villiers, 1609. — 28. Pierre II Bouguier, conseiller au parlement de Paris, cité dans des actes de 1611 à 1625, † 1652. — 29. François Molé, maître des requêtes, déjà abbé de Ste-Croix de Bordeaux et de S.-Paul de Verdun, obtint aussi l'abbaye de Chambre-Fontaine; † 1712. — 30. Ignace de Brancas, désigné par le roi le 15 sept. 1712, passa à l'évêché de Lisieux le 13 janv. 1715, † 1er avr. 1760.

Archives départementales de Seine-et-Marne. Van Waefelghem signale un cartulaire du XVIe s. se trouvant chez M. Parent, maire à Cuisy; d'autres documents sont au grand séminaire de Meaux. — C.-L. Hugo, *Annales Praem.*, I, 443. — *Gall. christ.*, VIII, 1728. — Toussaints-Duplessis, *Hist. de l'Église de Meaux*, II, 459-63. — R. Van Waefelghem, *Répertoire*, 54.

M.-A. Erens.

CHAMINADE (Guillaume-Joseph), fondateur des Marianistes, né à Périgueux le 8 avr. 1761, † à Bordeaux le 22 janv. 1850. Après des études à Mussidan et à S.-Sulpice, il devint prêtre en 1785 et professeur à Mussidan. Ayant refusé le serment à la Constitution civile, il doit renoncer à ses fonctions, mais continue à exercer son ministère au milieu des pires dangers, jusqu'au moment où, en 1797, il s'enfuit en Espagne; il séjourne à Saragosse, jusqu'à son retour à Bordeaux, en 1800; c'est là que, le 2 oct. 1817, il fonde la Société de Marie (Marianites, Marianistes, Frères ou Clercs de Marie), dont les constitutions furent approuvées en 1891, et qui est destinée à l'enseignement. Dès 1816, il avait fondé, avec la Mère Adèle de Trenquelléon, la congrégation des Filles de Marie (Agen), à laquelle furent rattachés plus tard deux tiers ordres. La cause de G.-J. Chaminade fut introduite à Rome, le 8 mai 1918 (*A. A. S.*, 1918, p. 246-49).

H.-J. Simler, *G.-J. Ch.*, Bordeaux, 1901. — H. Rousseau, *Le réveil relig. au lendemain du Concordat, G.-J. Ch.*, Paris, 1912. — L. Boyer, *Un apôtre de Marie, G.-J. Ch.*, Périgueux, 1923. — *L. T. K.*, II, 831.

É. Van Cauwenbergh.

CHAMMUENSTER, *Cella apud Cambe*, ancien monastère bénédictin aux environs de Cham (citée comme ville en 976, passée aux Wittelsbach en 1209), situé dans le nord de la forêt bavaroise (Haut-Palatinat), fondé vers 739 par le duc Otilo pour coloniser la forêt, et soumis à l'abbaye S.-Emmeram de Ratisbonne. Ce ne fut, sans doute, qu'une fondation d'ordre économique. Renouvelé par le duc Tassilo III, il fut détruit lors des incursions hongroises et abandonné. Lorsque, en 1260, S. Wolfgang mit fin à l'union personnelle entre l'évêché de Ratisbonne et l'abbaye de S.-Emmeram, Cham resta à l'évêque et devint église-mère, avec de nombreuses filiales. Le projet d'y ériger un chapitre de chanoines réguliers échoua. En 1260, S. Albert le Grand incorpora la cure au chapitre cathédral de Ratisbonne. Durement éprouvé pendant les guerres hussites, Cham tomba aux mains des protestants en 1556, mais fut rendu aux catholiques en 1621, par le prince-électeur Maximilien Ier. La belle église, avec ses parties appartenant au premier et au dernier art gothique, possède des fresques de grande valeur.

J. Brunner, *Heimatbuch des bayr. Bezirksamtes Ch.*, 1922. *Inventar der Kunstdenkmäler Bayerns*, 1914, II, 6, p. 46 sq. — N. Bühler, *Deutsche Gaue*, II, 11, p. 86. — *L. T. K.*, II, 829. — Gottineau, I, 682.

P. Volk.

CHAMPAGNAT (Vén. Jean-Benoit-Marcellin), fondateur des Petits frères de Marie ou Frères maristes des écoles. Né à Rosey (comm. de Marlhes, Loire), le 20 mai 1789, d'une famille d'agriculteurs, il fit ses études à Verrières, où il eut comme condisciples Jean-Marie Vianney et Jean-Claude Colin, le futur fondateur de la Société de Marie (Pères maristes); prêtre en 1816, il fut nommé vicaire à Lavalla (comm. de S.-Chamond). C'est là qu'il réalisa (2 janv. 1817) le plan, conçu dès le séminaire, de former une équipe de frères, qui seraient, pour les enfants des campagnes, ce que les disciples de Jean-Baptiste de la Salle étaient pour la jeunesse des villes. Une école fut d'abord organisée à Marlhes, puis à l'Hermitage, qui devint le centre de la jeune congrégation. Des difficultés diverses incitèrent Champagnat, auquel se joignirent dix-huit de ses confrères, à faire profession dans la Société de Marie (approuvée le 29 avr. 1836) de J.-C. Colin; il démissionna mais fut, par ce dernier, remis comme supérieur à la tête de ses frères. Il mourut à l'Hermitage le 6 juin 1840 et fut déclaré Vénérable le 9 août 1896; Benoît XV proclama l'héroïcité de ses vertus le 11 juill. 1920.

A. Laveille, *Un condisciple et émule du curé d'Ars, M. Champagnat*, Paris, 1921, 435 p.

É. Van Cauwenbergh.

CHAMPAGNE, *Campania*, ancienne abbaye cistercienne (comm. de Rouez, départ. de la Sarthe, dioc. du Mans). Au temporel, elle reconnaît comme fondateur Foulques de Ribole, seigneur d'Assé et de Lavardin. Savigny, dûment autorisé par le chapitre général, envoya un groupe de moines en 1189; c'était sa 23e maison fille. Dans les bulles de protection et de confirmation des biens, on signale particulièrement la possession de plusieurs églises, Montenai, Hambers, S.-Pierre de Cour — ce qui était contraire aux lois du premier Cîteaux. En 1483, Champagne céde l'un de ses moines, Raoul Briton, à l'abbaye de Tyronneau qui le demande pour prélat. Au XVIIe s., dom Michel Guiton, délégué par l'abbé de Prières, se présente dans l'abbaye pour y introduire l'étroite observance. Opposition violente de la part des moines et de leurs amis du dehors; en tête de ces derniers, le marquis de Vassé. Une intervention personnelle de l'abbé de Rancé, ami du zélé marquis, fit tout rentrer dans l'ordre. Au siècle suivant, peu avant la disparition définitive de l'abbaye, on n'y comptait plus que 7 religieux.

Liste des abbés. — 1. Mathieu, 1189. — 2. Guillaume Ier, 1190. — 3. Nicolas Ier, 1203. — 4. Guillaume II de la Chai, 1205. — 5. Raoul Ier, 1205, 1228. — 6. Robert Ier, 1229. — 7. Joscelin, 1232. — 8. Hugues d'Acé, † 1233. — 9. Luc, 1247. — 10. Raoul II, 1253. — 11. Guillaume III de Maraville, 1270. — 12. Nicolas II, 1286. — 13. Denys, 1303, 1317. — 14. Robert II. — 15. Jean Ier, 1349. — 16. Richard. — 17. Laurent, 1371-79. — 18. Philippe, 1382, 1393. — 19. Jean II, 1402. — 20. Durand de La Chaise, 1406. — 21. Jacques Bouvet, 1407. — 22. Michel Viel, 1420, † 1449. — 23. Jean III de Mayenne, 1441, † 1483. — 24. Jacques IV Le Monnier, résigne 1491, † 1496. — 25. Lancelot Ier de Beaumanoir, 1495-1527, † 1531. — 26. François Ier Lavocat, 1517, † 1548. — 27. Lancelot II de Vassé, commendataire, † 1571. — 28. Jean de Vassé, év. de Lisieux. — 29. Nicolas Quentin, 1581-

87. — 30. Claude Parisot, 1596. — 31. Anne de Péruse d'Escars, dit card. de Givry, † 1612. — 32. Pierre de Gondi, év. de Paris, † 1616. — 33. Henri de Gondi, év. de Paris, † 1622. — 34. Jean-François de Gondi, arch. de Paris. — 35. Léonor d'Estampes de Vallançay, év. de Chartres, puis Reims, † 1651. — 36. Henri d'Estampes de Vallançay, † 1678. — 37. François de Mornay de Montchevreuil, 1678-91. — 38. Joseph-Antoine de Fiennes, † 1727. — 39. N. de Garanné, † 1751. — 40. François Levoué, † 1754. — 41. Jean Dumont, 1754-67. — 42. N. Ravel de Montmirail, 1767-90.

Archives : dépôt départ. de la Sarthe, 50 art.; 3 inventaires (XVIIIe s.); arch. du Cogner, série *H*, p. 182 sq., publient *in extenso* 14 pièces (1240-1355); au Mans, bibl. munic., ms. *474*, épitaphier; Paris, Bibl. nat., Coll. Moreau, ms. *790; nouv. acq. lat. 3002, chartularium* (= copie du ms. *lat. 17125* (cf. *Biblioth. Écol. chartes*, 1928, p. 253); ms. *franç. 20892* (56). — M. Aubert, *L'archit. cist. en France*, I, II, Paris, 1943, *passim*. — J. Chappée, plusieurs travaux parus dans *Rev. hist. du Maine*, XL, 266-74; XLI, 114-24, 348; XLIV, 26-56. — *Gall. christ.*, XIV, 529. — Guilloreau, *Extr. du nécrologe...*, Ligugé, 1909. — Janauschek, *Origines cisterc.*, Vienne, 1877, p. LXXI, 188. — Manrique, *Ann. cisterc.*, Lyon, 1642, ann. 1148, VII, 10; 1151, XII, 1, 10; 1188, VII, 13. — Martène, *Amplissima collectio*, I, 987 : lettre de Guy de Paré, abb. de Cîteaux, 1189. — Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, IV, Paris, 1851-63, p. 555-60; 591-93. — Potthast, *Reg.*, 8711, 10738, 11170. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, éd. Louvain, 1933-41, I-VIII, *passim*.

J.-M. CANIVEZ.

CHAMPBENOIT, *Campus benedictus*, abbaye de bénédictines, sous le vocable de Notre-Dame, fondée en 1138 par le comte de Champagne, Henri le Libéral, fils de Thibaud II, dans les environs de Provins (dioc. actuel de Meaux, jadis Sens; dans le doyenné et le cant. de Provins, départ. Seine-et-Marne). Elle devint prieuré vers le milieu du XVe s. Les calvinistes en détruisirent les bâtiments, restaurés un peu plus tard. Cependant, au XVIIe s., la maison passa par une grave crise matérielle, qu'Ambroise de Bournonville, pair de France, aida à surmonter. On jugea cependant nécessaire de la transférer à Provins même. En 1781, le prieuré de Villechasson lui fut uni.

Abbesses. — A..., 1197. — Eremburge, 1203. — Pétronille Ire, 1233, 1234. — Éloïse Ire. — Éloïse II. — Hélissende, 1245. — Alice, 1248, 1274. — Pétronille II de Munaud, 1292. — Jeanne, 1319. — *Prieures.* — Marie Ire la Gaillarde, 1452. — Catherine de la Lande, 1499. — Blanche de Fumechon, 1552. — Louise d'Alonville, 1576, 1581. — Marie II Vipart, 1586. — Jeanne de Pellevé, nommée 1588, céda sa charge en faveur de la suivante, † 28 déc. 1641. — Renée de Garges, † 29 août 1637. — Anne Ire de Fresnoy, † 25 mars 1668. — Anne II de Sens de Morsan, resta en charge jusqu'en 1698. — Henriette de Levi de Charlus. — Marie-Thérèse de Beauvillier, 1728. — N. de Loheac de Crapadot, nommée abbesse du Lis, 26 juill. 1733.

Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés de l'anc. France*, VI, 42, 63. — Cottineau, 684. — *Gall. christ.*, XII, 193-95.

R. VAN DOREN.

CHAMPEILS (LÉONARD), jésuite français († 1669). Voir *D. T. C.*, II, 2214.

CHAMPION DE CICÉ (JÉROME-MARIE). — 1° *Jusqu'à la Révolution.* — Frère puîné de Jean-Baptiste-Marie Champion de Cicé, évêque de Troyes, puis d'Auxerre, avec lequel il ne faut pas le confondre, le futur archevêque de Bordeaux, puis d'Aix, naquit le 4 sept. 1735, de Jérôme-Vincent Champion de Cicé et de Marie-Rose de Varennes. Au collège du Plessis, durant ses études classiques, il se lie avec Morellet, Necker, de Boisgelin, puis, se destinant aux ordres, fait au séminaire S.-Sulpice de Paris, à Rome, ses études théologiques, couronnées par le doctorat. Sa haute naissance, sa valeur, ses relations lui permirent une rapide et brillante carrière dans l'Église. Abbé commendataire de Chantemerle dès 1760, député du diocèse de Sens à l'assemblée générale du clergé, il devient dès son ordination sacerdotale, en 1761, vicaire général de son frère, l'évêque de Troyes, et, en 1765, avec M. de la Luzerne, agent général du clergé de France. Cette charge l'initie aux affaires administratives et financières, aux problèmes que posent les relations du spirituel et du temporel, à la diplomatie ecclésiastique. A l'expiration de son mandat quinquennal il est, comme M. de la Luzerne, élevé à l'épiscopat.

Promu en 1770, à trente-cinq ans, au siège de Rodez, comme beaucoup de ses collègues il entre en lutte avec son chapitre dont son autoritarisme brise la résistance et, comme Boisgelin, Brienne, Dillon, il réalise le type de l'évêque administrateur; sans négliger pour cela sa mission pastorale, Champion de Cicé se préoccupe d'améliorer la situation économique, le rendement des cultures, la perception des impôts, l'hygiène, la justice, l'enseignement. Ses capacités incontestables, la faveur de Necker lui valent de présider, à partir de 1779, l'assemblée provinciale de Haute-Guyenne, où il rencontre et brise l'opposition de l'intendant. Ce succès lui obtient, en 1781, l'archevêché de Bordeaux.

Durant cette période prérévolutionnaire, l'archevêque de Bordeaux, qui mène la vie fastueuse d'un prélat d'Ancien Régime, se montre ouvert aux idées nouvelles. Il admet la tolérance comme « fondée sur les préceptes du divin Législateur », mais en distinguant la tolérance civile, « par laquelle le prince permet dans ses États à chacun de penser ce qu'il lui plaît », de « la tolérance ecclésiastique, par laquelle l'Église accorderait la même liberté dans la religion » — il admet seulement la première, position de principe à laquelle il restera fidèle sous le Consulat et l'Empire. Champion de Cicé flatte en outre les tendances du bas clergé au syndicalisme et à l'indépendance, réunit ces « coopérateurs chéris » en « congrégations foraines », étudie avec eux les problèmes que posent les petites écoles, les établissements de charité, le recrutement des séminaires. Chef de la commission pour le temporel à l'assemblée du clergé, il obtient pour eux une augmentation des congrues, réclame une retraite pour les prêtres indigents exclus par l'âge et les infirmités des travaux du saint ministère. Membre de la commission des réguliers, il propose, afin de trouver un supplément de ressources, des « unions de bénéfices », euphémisme adroit qui implique suppression pure et simple des couvents aux effectifs trop réduits.

Si, par cet esprit de tolérance, cette faveur accordée au bas clergé, cette réduction des monastères, l'archevêque de Bordeaux se pose alors en homme de son temps, il demeure toutefois l'homme de sa classe. On le vit bien en 1787, lorsque la révolte de la noblesse marque le début de la Révolution : il s'oppose aux réformes nécessaires. Champion de Cicé en effet soutient l'opposition de ses pairs. Mais, soucieux de ne pas compromettre sa carrière politique, car il se croit l'étoffe d'un Richelieu ou d'un Mazarin, il le fait avec une prudente adresse. A l'assemblée des notables, le prélat combat les projets de Calonne, mais, à son retour en Guyenne, se donne le beau rôle en expliquant qu'il a voulu sauver le capital immobilier du clergé et ses privilèges d'ordre, moyennant le sacrifice partiel de ses revenus assujettis à l'impôt. Même attitude louvoyante dans la lutte engagée par Brienne contre les parlements et l'assemblée du clergé. Enfin,

après avoir combattu, en 1788, à la seconde assemblée des notables, le doublement du tiers, il réussit à convaincre ses diocésains qu'ils doivent à son intervention auprès de Necker les avantages de ce doublement, et ceux-ci le reçoivent avec bouquets, compliments en vers et feux d'artifice.

Mais l'archevêque se rend bientôt compte que, pour assurer son élection aux États généraux, il faut miser sur le tiers état et suivre le mouvement général de l'opinion. De là une orientation nouvelle qui s'accentue de plus en plus. Celle-ci se marque d'abord par la publication, en 1789, sous le titre suivant, de sa déclaration à l'assemblée des notables de 1787 : *Discours prononcé par Mgr l'archevêque de Bordeaux le 9 août 1787, ouvrage où l'on trouve les preuves les moins équivoques de la pureté comme de l'étendue du patriotisme de ce premier prélat de la Guyenne, et les vœux qu'il formait dès lors en faveur du tiers état, même sous l'administration de M. de Calonne.* Cette publication irrita la noblesse et le Parlement; mais elle lui assura l'appui du tiers et lui permit, dans la chambre ecclésiastique, d'échapper aux manœuvres du curé Piffon, le meneur du bas clergé. Dans cette chambre d'ailleurs, Champion de Cicé conduisit la délibération avec tant de maîtrise et un si grand esprit de concorde qu'il obtint un cahier de doléances rédigé sous son inspiration, et modéré de forme, où, selon sa manière, sur les questions brûlantes, la pensée se dérobe sous des formes ondoyantes. Plus heureux que beaucoup de ses collègues, il réussit en outre à se faire élire et à se faire élire en tête. La carrière politique qu'il ambitionnait lui est donc ouverte. Dans la voie qu'il s'est désormais fixée, l'archevêque de Bordeaux, va s'avancer à grands pas.

2° *Sous la Révolution.* — Aux États généraux, Champion de Cicé se range aux côtés du bas clergé, avec les prélats libéraux, Le Franc de Pompignan, Lubersac, Seignelay-Colbert, du Tillet, Talaru de Chalmazel, Boisgelin. Dès le 6 mai, dans la chambre du clergé, il se prononce pour la vérification des pouvoirs en commun. On le désigne même comme le meneur de cette minorité patriote; aussi recueille-t-il les ovations du peuple et les injures de la noblesse. C'est chez lui que se réunissent, à partir du 23 mai, les curés ligués contre la majorité des évêques; c'est de chez lui qu'ils partent, le 22 juin, pour se réunir avec lui et trois autres prélats aux députés des communes dans l'église S.-Louis. L'Assemblée, où il soutient Necker contre la cour, l'élit membre du comité de constitution, et le rapport qu'il présente au nom de ce comité lui vaut le portefeuille de garde des sceaux.

Un évêque ne pouvait accéder au gouvernement dans des circonstances plus délicates. La nuit du 4 août, qui atteint l'Église gallicane par la suppression des privilèges, pose un premier problème. Le roi doit-il sanctionner ce décret? Par une formule astucieuse, Louis XVI essaie de se dérober: il promet, le 21 août, de publier le décret, mais réserve son approbation. On attribue le faux-fuyant à Cicé. Après les journées d'octobre, il faut capituler et le prélat apporte, le 5, à l'Assemblée la sanction exigée. Cette expérience sans doute a découragé ses velléités de résistance, car il met une hâte particulière à faire sanctionner par le souverain la mise à la disposition de la nation des biens du clergé.

La situation de l'archevêque-ministre devient encore plus embarrassante quand la Constituante vote la Constitution civile du clergé. Sans doute, il est gallican; mais son gallicanisme ecclésiastique et épiscopalien ne concorde pas avec le gallicanisme parlementaire et politique, dont la réforme s'inspire essentiellement. Mais, comme la plupart de ses collègues, il escompte un arrangement qui, selon le mot de Barruel, permettrait le baptême de cet enfant mal venu. Par là s'explique sa politique dilatoire. Pour obtenir cet arrangement, il faut gagner du temps. Le 24 août, il conseille donc au roi de sanctionner la Constitution, « mais sans la revêtir des patentes qui, suivant les formes reçues, lui donneraient force de loi », formule ambiguë, conforme à sa manière. Il conseille en outre de tenir secrets les brefs adressés par le pape à Louis XVI, à Pompignan et à lui-même, pour détourner le roi d'accorder sa sanction à cette loi schismatique. A son lit de mort, Cicé assurera n'avoir rien à se reprocher au sujet de cette attitude et sa sincérité en la matière ne peut être mise en doute. Jusqu'au bout il espéra un compromis; pour ne pas rendre celui-ci impossible, il crut sage d'éviter une rupture entre Louis XVI et l'Assemblée. Les récents travaux historiques qui ont apporté sur cette crise tant de lumières expliquent son erreur et sa bonne foi.

Lorsque enfin, après un trop long silence, Pie VI rend publique sa condamnation, Cicé, qui a donné le 20 sept. 1790 sa démission de ministre, cesse de louvoyer et se montre ferme; il avait d'ailleurs refusé de prêter le serment constitutionnel. Remplacé sur son siège par Pacareau, contrairement à la majorité de ses collègues, il ne participe pas à la première émigration et ne quittera la France qu'en 1792, lorsque la Législative obligera les réfractaires à la déportation.

L'archevêque de Bordeaux connut alors les années les plus pénibles de toute sa vie. Les prélats réfugiés en Angleterre ne lui pardonnent pas ce qu'ils appellent sa trahison. Les avanies redoublent quand, avec Boisgelin, Émery, la Luzerne, il déclare licite le serment de Liberté et surtout quand il autorise, après l'avènement de « l'usurpateur », la promesse de fidélité au gouvernement consulaire.

3° *L'archevêque concordataire d'Aix en Provence.* — Après son ralliement à Bonaparte, Champion de Cicé rentre en France, le 21 févr. 1802. Peut-être serait-il revenu plus tôt, si sa sœur ne se fût pas compromise avec le P. de la Clorivière, dans l'attentat de la rue S.-Nicaise, en abritant Carbon et Limoléan. Ce n'était pas à tort qu'il redoutait l'hostilité de Fouché, car celui-ci le fait arrêter alors qu'il vient de dîner chez le consul Lebrun, et Bonaparte doit intervenir en personne pour qu'on le raye de la liste des émigrés. Le grand nom du prélat, sa haute valeur, son esprit de concorde et de paix engagent le gouvernement à lui confier un siège concordataire: le 9 avr. 1802, il est nommé archevêque d'Aix.

Dans ce diocèse, Champion de Cicé trouve une situation très difficile; il a contre lui le préfet, le conventionnel Delacroix, les autorités, le commissaire général de la police, Lecointe, anticlérical farouche, le général Cervoni qui se vante d'avoir arrêté Pie VI; il se heurte à la division de ses ouailles, fort échauffée en sens contraire avec une passion toute méridionale. Fidèle à sa politique adroite, ondoyante, silencieuse, l'archevêque côtoie les obstacles et manœuvre avec un art consommé. Cet évêque administrateur d'Ancien Régime se montre si entendu aux affaires qu'il s'impose à Napoléon, fort sensible aux compétences, ce qui lui permet de contrôler les préfets, d'obtenir leur disgrâce, de renouveler le personnel des mairies. A la longue, il se rend maître du terrain et redoutable aux autorités locales.

Chez lui se retrouvent également les conceptions du XVIIIe s. en matière de tolérance religieuse; libéral, comme par le passé, il adopte vis-à-vis des constitutionnels une attitude miséricordieuse; sa réputation de philosophe lui attire la sympathie des milieux irréligieux. « C'est un renard et un athée », disait

Napoléon. A quoi Thibeaudeau répondait : « Un renard, je vous l'accorde, mais je vous assure qu'il a la foi. » De fait, s'il respecte toutes les opinions, le prélat n'entend nullement les mettre sur le même pied, mais au contraire, quoique sans raideur, et avec une infinie souplesse, assurer le triomphe des droits de l'Église. Personne ne s'appliqua mieux, ni avec plus de succès, à tourner les lois sur le culte, à élargir leurs dispositions restrictives, à mériter ou à surprendre les faveurs du gouvernement. Insaisissable et subtil, il découvrait et accentuait les fissures, étendant ses conquêtes, poussant ses avantages avec un tact, une habileté, une persévérance incroyables. Rien ne résistait à ses entreprises sinueuses. Lentement, mais sûrement, à petits pas, il progressait. Dans la réorganisation de son vaste diocèse, il avait réalisé un véritable chef-d'œuvre.

La lutte qui s'ouvre, après 1806, entre le Sacerdoce et l'Empire l'arrache à ses soucis locaux pour l'entraîner, bien malgré lui, dans la politique générale. « J'ai vécu quelques mois de trop », déclare-t-il lorsqu'il apprend la captivité de Pie VII. L'archevêque eût souhaité qu'on le tînt en dehors de cette querelle. Mais il jouit d'une telle autorité que Napoléon veut se couvrir de son prestige, plus capable qu'aucun autre de gagner l'épiscopat à sa cause. Il sollicite donc son avis sur la question litigieuse et le prie d'écrire au pape afin d'en obtenir la solution souhaitée. Dans sa réponse, courageuse et pathétique, Champion de Cicé ose exprimer sa vive compassion pour les souffrances du Saint-Père et dénoncer les périls d'un nouveau schisme. Mais, sur le fond du problème, il raisonne en gallican. Que le pape, pour des raisons temporelles, puisse refuser systématiquement les pouvoirs spirituels à tous les candidats de Sa Majesté, il ne semble pas l'admettre. Pie VII peut seulement dénier ces pouvoirs, pour indignité personnelle, à tel ou tel élu. En conclusion, le prélat se prononce pour le retour aux formes anciennes. Une fois de plus, dans l'évêque concordataire, l'évêque d'Ancien régime se retrouvait. Sa manière caractéristique ne réapparaît pas moins dans sa lettre à Pie VII où il masque sa pensée sous des formes si estompées, si ondoyantes que celle-ci ne se trahit guère.

Ce prélat du XVIIIe s., grand seigneur, politique, philosophe, mourut le 22 août 1809, « en chrétien et en prêtre, sans faiblesse ni mômerie, conservant jusqu'au bout sa force d'âme », écrit Thibeaudeau dans ses célèbres *Mémoires*. Ce prélat gallican, mais fidèle à l'Église romaine, avant de quitter ce monde, laissait à son clergé cette recommandation suprême : « Soyez toujours unis au Siège apostolique qui est le centre de l'unité. »

L. Lévy-Schneider, *L'application du Concordat par un évêque d'Ancien régime, Mgr Ch. de C., arch. d'Aix et Arles*, Paris, 1921. — M. Lhéritier, *La Révolution à Bordeaux. La fin de l'Ancien Régime et la préparation des États généraux (1787-1789)*, Paris, 1942. — V. Bindel, *Hist. religieuse de Napoléon*, Paris, 1940, 2 vol.

J. Leflon.

CHAMPION DE MAHÉ (Pierre), jésuite né à S.-Martin-de-Chaulieu (Manche), le 14 oct. 1632; † à Nantes le 28 juin 1701. Entré au noviciat le 18 nov. 1651, sollicita les missions d'Orient; professeur à Rennes et à Quimper, où il fut en rapport avec le Vén. P. Julien Maunoir, l'apôtre et le thaumaturge de la Basse-Bretagne. Désigné enfin pour les missions d'Extrême-Orient, il tomba malade à Marseille où il comptait s'embarquer. Missionnaire urbain et rural, aumônier de la flotte, puis directeur de la maison de retraite de Nantes et apôtre de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, il subit l'influence du P. Vincent Huby qui l'initia à la spiritualité du P. Louis Lallemant que lui avait transmise le P. Jean Rigoleuc. Plus que par ses autres ouvrages, c'est par l'édition des écrivains de l'école mystique et ses biographies des apôtres de la Bretagne qu'il mérite l'attention. Grâce à lui, nous sommes renseignés sur l'œuvre et les méthodes des retraites bretonnes : *La vie du P. J. Rigoleuc de la Comp. de Jésus avec ses traitez de dévotion et ses lettres spirituelles*, Paris, 1686; *La vie et la doctrine spirituelle du P. Louis Lallemant*, Paris, 1694; *La vie des fondateurs des maisons de retraite : M. de Kerlivio, le P. Vincent Huby de la Comp. de Jésus et Mlle de Francheville*, Nantes, 1698. — On lui doit aussi l'édition des deux premiers volumes des *Dialogues spirituels* du P. Jean Surin, comprenant l'œuvre de celui-ci moins ce qui avait été édité sous le titre *Des fondements de la vie spirituelle*, par le P. Bignon, S. J. D'après la préface du 3e vol., la mort avait empêché le P. Champion de retoucher ce dernier tome. Les *Dialogues* parurent après la mort du P. Champion : 1704 (privil. 1703). Selon l'habitude de l'époque, le P. Champion retoucha le style des auteurs qu'il publiait. Sur la « collaboration » du P. Champion, cf. l'édition revisée et annotée par le P. Aloys Pottier, S. J., du texte primitif de *La vie et la doctrine spirituelle du P. Louis Lallemant*, 1924, préface et *passim*, et Bremond, *Hist. littér. du sentiment religieux en France*, V, 4, 7, 8 et 39. — Le P. Watrigant, en 1886, et le P. J.-V. Bainvel, en 1929, ont réédité *La vie des fondateurs...*; les textes de ces écrits de spiritualité restent basés sur l'édition du P. Champion.

Sommervogel, II, 1053-55. — Moreri, *s. v.* — E. Letierce, S. J., *Études sur le Sacré Cœur*, II, 47-52.

A. De Bil.

CHAMPS (Gilles des). Né à Rouen, il fut chanoine de la cathédrale. Après avoir conquis les grades de docteur en théologie et de licencié *in utroque jure*, il se classa parmi les maîtres les plus réputés de l'université de Paris, en raison de son talent oratoire. Ce fut avant tout un serviteur dévoué de Charles VI, qui lui donna les titres de confesseur, de conseiller et d'aumônier. Il séjourna à la cour d'Avignon, de mai à juill. 1395, comme ambassadeur, et prononça des discours en faveur de la voie de cession, plus propice à l'extinction du schisme. L'ambassade aboutit à un échec, comme celles qui eurent lieu en Allemagne et en Espagne, en 1396. De retour à Avignon en juin 1397, Gilles constata à nouveau que Benoît XIII éludait la voie de cession par des moyens dilatoires et astucieux. Aussi, lors du concile tenu à Paris en 1398, il prôna la soustraction d'obédience et, bien plus, requit la détention du pape. C'est pourquoi l'entourage du pontife le tint désormais pour « un ennemi mortel ». Sa harangue revêt une grande importance, car elle posait un principe cher plus tard aux gallicans, à savoir que le roi de France avait l'obligation de procurer la paix à l'Église et d'empêcher les excès de pouvoir que commettrait le S.-Siège. Gilles promulgua solennellement l'ordonnance du 27 juill. 1398 sur la soustraction d'obédience et la légitima dans un discours (1er août). Il fit partie de deux ambassades qui n'obtinrent aucun succès près de Benoît XIII, en mars et en sept. 1399. En 1400, le roi l'envoya en Italie et en Allemagne. Gilles se trouvait à Rome au moment de la mort d'Innocent VII (6 nov. 1406) et pria inutilement le Sacré Collège de surseoir à une élection pontificale. La grande ambassade, qui partit de Paris en 1407 à destination des cours de Grégoire XII et de Benoît XIII et à laquelle il participa, échoua encore une fois par le mauvais vouloir des deux pontifes. Lors du concile de Pise (1409), une commission entendit son témoignage. A cette époque, il y comparut comme ambassadeur royal et comme évêque de Coutances. Alexandre V confirma son élection le 2 oct. 1409 et Jean XXIII le

nomma cardinal le 6 juin 1411, tout en lui laissant l'administration du diocèse de Coutances. Le prélat mourut en mars 1413.

F. Ehrle, *Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte*, VI, 1892, p. 273-87 (procès-verbal du concile parisien de 1398). — Bourgeois du Chastenet, *Nouv. hist. du concile de Constance*, Paris, 1718 (preuves). — H. Denifle et E. Châtelain, *Chartularium universitatis Parisiensis*, III, Paris, 1889-97, p. 693. — N. Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, Paris, 1896-1902, 4 vol. — V. Martin, *Les origines du gallicanisme*, Paris, 1939, 2 vol. — Martin de Alpartils, *Chronica actilatorum temporibus domini Benedicti XIII*, éd. F. Ehrle, Paderborn, 1906, p. 76 et 161 (le chroniqueur le classe parmi les ennemis mortels de Benoît XIII). — P. Feret, *La faculté de théologie de Paris au Moyen Age*, III et IV, Paris, 1897. — E. Martène et U. Durand, *Amplissima collectio*, VII, Paris, 1724-33, p. 479-525 (journal de Gontier Col sur l'ambassade de 1395 près de Benoît XIII).

G. Mollat.

1. CHANAC (Bertrand de). Il était fils de Gui, de la branche d'Allassac (Corrèze), et d'Isabelle de Montbron. Les fonctions de clerc de la Chambre apostolique le mirent en relief et lui permirent de cumuler la paroisse de Samatan (Gers), le doyenné de S.-Martin de Tours, un canonicat à Poitiers et à Tournai, l'archidiaconé d'Agde. Grégoire XI le nomma archevêque de Bourges le 2 août 1374 et Clément VII patriarche de Jérusalem, ainsi que commendataire de l'évêché du Puy (30 mai 1382). Le 17 juill. 1385, Pierre Gérard lui succéda au Puy. Lui-même, créé cardinal du titre de Ste-Pudentienne le 12 juill. 1385, entra à la Curie le 9 mars 1386. Il mourut, d'après Eubel, le 21 mai 1401 et, d'après le chroniqueur Martin d'Alpartil, le 20 juin, à l'heure de complies. Sa vie durant, il suivit fidèlement les directives de la cour de Paris : c'est ainsi qu'il assista, en mai 1379, à l'assemblée de Vincennes dans laquelle Charles V fixa sa ligne de conduite à l'égard de Clément VII; qu'il se montra partisan de la voie de cession sous Benoît XIII et de la soustraction d'obédience. Alpartil le tenait pour un ennemi mortel du pape aragonais et regardait son trépas foudroyant comme un châtiment céleste. Le cardinal possédait à Avignon une somptueuse demeure.

É. Baluze, *Vitae paparum Avenionensium*, éd. G. Mollat, II, Paris, 1928, p. 849-51. — F. Ehrle, *Martin de Alpartils, Chronica actitatorum*, Paderborn, 1906, p. 35, 87 et 118. — *Gall. christ.*, II. — F. Duchesne, *Hist. de tous les cardinaux françois de naissance*, Paris, 1600-06.

G. Mollat.

2. CHANAC (Foulques de). Il était fils de Pierre II de Chanac et de Dauphine. La possession de l'archidiaconé berrichon de Sancerre (Cher), d'un canonicat dans la cathédrale de Bourges et d'un autre dans l'église S.-Ursin à Bourges lui facilitèrent l'assistance à des cours de droit romain, de 1328 à 1330 (G. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, VII, n. 41950, et X, n. 51977). En 1333, il était docteur *in utroque jure*. Son oncle Guillaume, évêque de Paris, put ainsi le gratifier de la charge d'official en même temps que d'un canonicat et d'une prébende à Notre-Dame (*ibid.*, XIII, n. 61401). Devenu clerc du roi de France, Foulques fut envoyé en mission par Philippe VI près de Benoît XII en 1338 et en 1339, au sujet des troubles survenus dans le monastère de Fontevrault (Maine-et-Loire) et d'autres affaires sur lesquelles les documents demeurent muets. Les entretiens avec le pape se prolongèrent à tel point que des excuses parvinrent au souverain (G. Daumet, *Lettres closes, patentes et curiales de Benoît XII*, n. 490 et 606). Philippe VI apprécia le talent du négociateur et le récompensa par le titre de conseiller. Clément VI, qui favorisa ses compatriotes de façon choquante, lui accorda le titre de chapelain pontifical et le doyenné de Beauvais; il ne tarda pas à lui ouvrir une brillante carrière, en le nommant évêque de Paris (28 nov. 1342) sur les instances de son oncle. Le sceau du prélat a été reproduit par Baluze (*Vitae paparum Avenionensium*, éd. G. Mollat, II, Paris, 1928, p. 610). Consacré le 16 févr. 1343, il vécut jusqu'au 25 juill. 1349.

Gall. christ., VII, 131-33. — *Obituaires de la province de Sens*, I, Paris, 1902, p. 219, 228, 372, 505, 524, 557. — Denifle et Châtelain, *Chartularium universitatis Parisiensis*, II, Paris, 1891, p. 600, 601, 613, 621, 622.

G. Mollat.

3. CHANAC (Guillaume de). Il eut pour père Pierre Ier et pour mère Alaïs Foucher et fut ainsi l'oncle de Foulques et du cardinal Guillaume. Il posséda l'archidiaconé de Brie, dans le diocèse de Paris, et l'échangea contre celui de Paris en vertu d'une décision épiscopale que confirma Jean XXII le 30 mars 1318 (G. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, II, n. 6774). Les recteurs des paroisses soumises à sa juridiction lui contestèrent le droit de visite, si bien que Guillaume en appela au S.-Siège, qui confia l'instruction de l'affaire litigieuse à des commissaires le 27 nov. 1322 (*ibid.*, IV, n. 16655). L'opposition qu'il rencontra arguait sans doute que leur supérieur n'était que diacre. Guillaume ne se fit point ordonner prêtre et ne reçut les ordres sacrés qu'après son élévation à la dignité épiscopale. Il eut aussi des difficultés avec le doyen et le chapitre de Notre-Dame au sujet de l'hôpital du S.-Sépulcre établi sur la paroisse S.-Merry, qui dépendait d'eux. Un accord intervint le 4 mai 1329 : doyen et chapitre conservèrent la juridiction spirituelle totalement, la collation, l'institution et la destitution des dignitaires, des possesseurs de personnats, d'offices et de bénéfices, à charge d'abandonner à l'archidiacre de Paris des terres représentant un revenu de cent livres parisis (*ibid.*, VIII, n. 45910). Le siège de Paris, devenu vacant, lui fut donné le 13 août 1332 (*ibid.*, XI, n. 58038). Guillaume ne s'empressa point de recevoir la consécration épiscopale et perdit, par suite, la jouissance de son canonicat et de sa prébende à Notre-Dame, de même que celle de son archidiaconé, le 8 avr. 1333. Jean XXII ne lui octroya une dispense que jusqu'au 8 juin. Le 20 août, le prélat portait le titre d'évêque et, le 16 sept., recevait l'autorisation de lever un subside caritatif sur son clergé (*ibid.*, XII, n. 59772, 59959 et 61033; XIII, n. 61414). Lors du service funèbre célébré à Notre-Dame à l'occasion du décès de Jean XXII, Guillaume se querella avec le chapitre au sujet des torches, des cierges et des parements dorés et de soie qui ornaient le catafalque. Des arbitres se prononcèrent en faveur de la fabrique (J. Viard, *Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois*, I, Paris, 1899, p. 297 et 301; H. Furgeot, *Actes du parlement de Paris, Jugés*, I, Paris, 1920, n. 1003, 1005, 1062). En 1339, Guillaume fonda à Allassac quatorze chapellenies et à Paris le collège S.-Michel. Son affection pour son neveu Foulques le poussa à se rendre à Avignon afin de persuader à Clément VI de lui céder son évêché et de lui donner à lui-même le patriarcat d'Alexandrie (28 nov. 1342). Guillaume de Chanac mourut le 3 mai 1348 et fut enseveli à S.-Victor. La *Gall. christ.*, VII, 129-131, a reproduit son épitaphe.

J.-M. Vidal, *Bullaire de l'Inquisition française au XIVe s.*, Paris, 1913, n. 146, p. 122. — G. Clément-Simon, *Documents sur G. de Chanac, évêque de Paris et patriarche d'Alexandrie (1324-39)*, dans *Bult. histor. et philol. du Comité des travaux scientif.*, 1903, p. 49-59 (l'auteur corrige les généalogies dressées par Baluze). — *Obituaires de la province de Sens*, I, Paris, 1902, p. 126, 217, 557, 760. — Denifle et Châtelain, *Chartularium universitatis Parisiensis*, II, Paris, 1891, p. 229 et 505.

G. Mollat.

4. CHANAC (Guillaume de). Fils de Gui de Chanac, de la branche d'Allassac, et d'Isabelle de

Montbron, il entra, à l'âge de sept ans, au monastère S.-Martial de Limoges et conquit le grade de docteur en droit à l'université de Paris. Successivement chef-cier de S.-Martial de Limoges (25 févr. 1339), prieur de Longpont (S.-et-O.) et de Vézelay (Yonne), il devint abbé de S.-Florent de Saumur (30 avr. 1354), chancelier d'Anjou en 1360, abbé de la Fontaine-de-Bèze (Côte-d'Or). Nommé évêque de Chartres le 23 sept. 1368, il fit partie du conseil du duc Louis Ier d'Anjou et reçut à ce titre mille florins d'or le 3 sept. 1369 (*Hist. de Languedoc*, IX, Toulouse, 1885, col. 827). Il était évêque de Mende depuis le 8 janv. 1371, quand Grégoire XI le créa cardinal du titre de S.-Vital le 30 mai. On le connut sous le nom de cardinal de Mende. Le roi de France récompensa les services qu'il avait rendus en Guyenne par le don de mille francs d'or (21 juill. 1371) *(ibid.)*.

Guillaume de Chanac paraît avoir été entièrement dévoué à Louis Ier, duc d'Anjou; il négocia, en 1371, un accord entre ce dernier et la reine Jeanne Ire de Naples. Il eut aussi la confiance de Grégoire XI qui le laissa à Avignon, lors de son départ pour Rome, afin de veiller aux intérêts temporels de la papauté. Guillaume de Chanac dut s'opposer aux agissements des officiers royaux contre la juridiction de l'Église romaine dans l'île sise sur le cours du Rhône et voisine d'Avignon, ainsi qu'à Montélimar. Toutefois le pape lui témoigna quelque étonnement qu'il n'eût rien tenté pour protéger le Comtat-Venaissin contre les incursions probables des troupes françaises, concentrées à proximité, à la suite du mariage de Roland Johel avec la nièce du prince d'Orange (L. Mirot, *Lettres secrètes et curiales de Grégoire XI*, Paris, 1942, n. 2068).

Retenu en Provence, le cardinal de Mende ne concourut pas à l'élection d'Urbain VI. Après avoir donné l'ordre au châtelain du château S.-Ange de lui livrer les clefs, il changea totalement de conduite à son égard et signifia à la chrétienté son adhésion à Clément VII (É. Baluze, *Vitae paparum Avenionensium*, éd. G. Mollat, IV, Paris, 1928, p. 168 et 192).

Guillaume de Chanac décéda à Avignon le 30 déc. 1383, après avoir été promu évêque de Tusculum et avoir dicté son testament. Son corps reposa quelque temps chez les frères prêcheurs d'Avignon, puis fut transporté à S.-Martial de Limoges où un luxueux cénotaphe lui fut érigé.

Gall. christ., I et VIII. — F. Duchesne, *Hist. de tous les cardinaux françois de naissance*, Paris, 1660. — É. Baluze, *Vitae paparum Avenionensium*, éd. G. Mollat, II, Paris, 1928, p. 609-14 (son testament a été reproduit au t. IV, 275-89). — L. Guibert, *Ce que coûtait au XIVe s. le tombeau d'un cardinal*, Paris, 1895; *Le tombeau du cardinal G. de Chanac à S.-Martial de Limoges*, dans *Cabinet historique*, nouv. sér., 1882, p. 233-42. — *Congrès archéol. de France*, II, Paris, 1910, p. 309. — Bibl. nat. de Paris, *Pièces originales*, vol. 668, dossier *Chanac*, n. 2.

G. Mollat.

CHANCELADE, *Cancellata*, abbaye d'augustins située sur la Beuronne, à 5 km. environ au N.-O. de Périgueux, dans ce diocèse. Chef d'ordre de chanoines réguliers dès la fin du XIIe s., centre de réforme rayonnant sur tout le Sud-Ouest de la France au XVIIe s., ce monastère, qui doit son nom à une source entourée d'une grille de fer *(cancella)*, s'est formé autour d'un ermitage dont les origines sont obscures. Le petit groupe de clercs et de laïcs retirés dans la solitude boisée de la Beuronne avant 1115 — date à laquelle Foucaud, abbé de Cellefrouin, se joignit à eux — étaient-ils disciples de Robert d'Arbrissel, comme leurs voisins de La Couronne et de Cadouin? Ou dépendaient-ils des ermites si nombreux du diocèse tout proche de Limoges? On ne sait. Une notice de fondation nous dit, par contre, comment, dès 1129, les clercs ermites jettent les bases d'une église destinée à remplacer le modeste oratoire primitif. A cette occasion, Guillaume de Blanche-Roche, évêque de Périgueux et ami des solitaires, confirme la donation de deux églises et celle des biens offerts par les convertis attirés par la réputation de Foucaud et de ses disciples. En 1133, ceux-ci font profession de vie canoniale régulière, selon la règle de S. Augustin, et placent à leur tête un abbé, Gérard de Monlava. Les coutumes adoptées furent-elles celles des anciennes fondations du diocèse, N.-D. de Châtres (1077) et S.-Jean de Côle (1080)? Ou bien les ermites subirent-ils l'influence de la communauté de La Couronne qui, par l'intermédiaire d'Aureil, se rattachait à S.-Ruf? Étant donné le prestige de Lambert, fondateur de La Couronne, cette dernière hypothèse paraît plus vraisemblable. L'adoption du nouveau statut ne se fit pas sans difficulté et le chroniqueur souligne la défection d'un certain nombre de disciples, probablement désireux de rester fidèles à l'érémitisme primitif.

Grâce à la protection constante des évêques de Périgueux, la communauté connut, entre 1150 et 1250, un développement considérable. Les bâtiments claustraux furent édifiés avec un certain luxe, si l'on en juge par les nombreuses consécrations d'autels qui s'échelonnent durant ce siècle. Durant la même période, l'abbaye acquit une bonne dizaine d'églises, dons des évêques de Périgueux, de Sarlat et de Rodez; plusieurs furent transformées en prieurés ou en prieurés-cures. Ainsi S.-Saturnin de Beuronne, Ste-Catherine de Bor, S.-Jean de Morlande, S.-Saturnin de Blis, S.-Vincent-sur-l'Isle, au dioc. de Périgueux; S.-Sulpice et S.-Innocent, au dioc. de Sarlat; Chantemerle, La Fayette et Cabresie, etc. Une bulle d'Alexandre III datée de 1174 confirme les possessions de l'abbaye. Dans la première moitié du XIIIe s., les chanoines de Chancelade remplacent les bénédictins de l'abbaye de Fontenelles, au dioc. de Luçon; ils forment alors l'*ordo de Cancellata*, dont l'organe centralisateur est un chapitre général qui fonctionne comme ceux des autres réguliers.

Cette forte organisation permit aux abbés de Chancelade de maintenir longtemps la discipline régulière. En 1360, le cardinal Élie de Talleyrand fait preuve de générosité à l'égard de l'abbaye en lui donnant le capital nécessaire pour l'entretien d'une trentaine de chanoines. Toutefois, les désordres du XVe s. et les guerres de religion entraînent la ruine de l'abbaye. Le domaine dilapidé et les bâtiments en ruines n'étaient plus occupés que par quelques chanoines lorsque, au début du XVIIe s., Alain de Solminihac reprit en main la communauté. Grâce à son action énergique, Chancelade devient de nouveau un centre de réforme dont l'action se fait sentir dans les diocèses de Périgueux, Limoges, Saintes, Angoulême, Foix, etc. Malgré les tentatives du P. Faure qui, à la même époque, réforme Ste-Geneviève de Paris et en fait le centre de la congrégation de France, Alain de Solminihac conserve son indépendance et introduit une discipline plus austère. Comme à Ste-Geneviève, les chanoines portent l'habit blanc, mais, au lieu du rochet, un petit scapulaire de toile blanche. Après l'élévation du réformateur au siège de Cahors (1637), la discipline est maintenue par ses successeurs et disciples, Jean Garat, mort en 1674, et Jean de Belair, sous lequel, en 1699, le célèbre hôpital d'Aubrac entrera dans la congrégation (Pour tout ceci, voir art. Alain de Solminihac, *D. H. G. E.*, I, 1313-17, et en outre E. Sol, *Le vénérable Alain de Solminihac, abbé de Chancelade et évêque de Cahors*, Cahors, 1928).

On trouvera la liste des abbés dans la *Gall. christ.*, II, 1502; à compléter par un mémoire du XVIIIe s., éd. C. Mayjonade, dans *Rev. Mabillon*, XVII, 1927, p. 17-30.

L'ancien cartulaire dont on a tiré la précieuse *Narratio fundationis* (*Gall. christ.*, II, *instr.*, 492) est perdu. On en conserve une copie partielle dans le ms. Paris, B. N., *lat. 9937*, et dans la Coll. Périgord, IV, fol. 51-75; XII, fol. 297 et 301; XXXIII, fol. 299-386. Des pièces relatives à la réforme du XVIIe s. sont conservées dans les mss. Paris, Ste-Geneviève, *603, 651, 705, 709, 712, 720*. — Pour les travaux, voir *D. H. G. E.*, I, 1316-17, et L.-H. Cottineau, I, 689-90.

C. Dereine.

CHANGANACHERY, ville des Indes britanniques (Travancore), sur les côtes de Malabar; devint, le 28 juill. 1896, le siège d'un vicariat apostolique pour les chrétiens du rite syro-malabar; il fut divisé en 1911 et élevé au rang d'évêché, dépendant d'Ernaculam, le 21 déc. 1923.

Hiérarchie : Matthieu Makil, vic. ap., 1896. — Thomas Kurialacherry, vic. ap., 1911. — Jacques Kalarakel, admin., 1925. — Jacques Kalacherry, év., 1927.

Cat. Enc., II, 573; *Suppl.*, I, 176. — *Ann. pont.*, 1948, 105.

É. Van Cauwenbergh.

CHANGHAI. Voir Shanghai.

CHANGSHA, *Schangsha, Tchangsha*, ville murée du Hunan (Chine centrale), siège du vicariat apostolique de Houkouang dès 1696, du Hunan en 1856, du Hunan méridional en 1879, reçoit le nom de vic. ap. de Changsha le 3 déc. 1924. Après un démembrement causé par l'érection de la préfecture apostolique de Siangtan en 1937, Changsha fut, le 11 avr. 1946, par le décret instituant la hiérarchie chinoise, élevé au rang d'archevêché.

Il est confié aux frères mineurs italiens. Le premier archevêque est S. P. Lacchio, O. F. M., 1946.

L. Van Hee.

CHANGTEH, *Tchangteh*, ville murée de la Chine centrale, siège du vicariat apostolique du Hunan septentrional depuis le 19 sept. 1879; reçoit le nom de vic. ap. de Changteh le 3 déc. 1924 et est élevé au rang d'évêché par le décret du 11 août 1946. Il est confié aux Augustins espagnols; 1er évêque : G. Herrero Garrote, O. E. S. A., 1946.

L. Van Hee.

CHANIGAR, *Ḫānīgār, Khānīgār*, évêché nestorien, localisé non loin de Daqūq, sur la route de Bagdad à Arbèles. Le *Livre de la Tour* a gardé le nom de deux évêques de ce siège : Cyriaque, qui fut présent au sacre du catholicos Josué bar Nūn (824-28), et Jean, qui fut ensuite métropolite de Mossoul et, en 893, catholicos de Perse. Ibn aṭ-Tayyib nous apprend que, sous le catholicos Sergius (860-72), une partie de ce diocèse passa sous la juridiction de l'évêque de Šahrazūr.

J. S. Assemani, *Bibliotheca orientalis*, III-2, Rome, 1728, p. 737. — Le Quien, II, 1133, 1243-46. — G. Hoffmann, *Auszüge aus syrischen Akten persischer Märtyrer*, Leipzig, 1880, p. 308 (index). — J.-B. Abbeloos-T.-J. Lamy, *Gregorii Bar Hebraei Chronicon ecclesiasticum*, III, Louvain, 1877, col. 18, note 1. — H. Gismondi, *Maris Amri et Slibae de patriarchis nestorianorum commentaria*, I, *Maris versio latina*, Rome, 1899, p. 74; II, *Amri et Slibae versio latina*, Rome, 1897, p. 38, 46. — E. Sachau, *Zur Ausbreitung des Christentums in Asien*, dans *Abh. der preuss. Akad. der Wiss.*, 1919, *Phil.-hist. Klasse*, I, Berlin, 1919, p. 25, 57.

Arn. Van Lantschoot.

CHANOINES (Des origines au XIIIe s.). — Introduction. — Les laïcs, les moines et les clercs forment dans l'Église, dès le IVe s., trois groupes hiérarchisés ayant leurs lois et leurs fonctions propres. Très tôt au Moyen Age, les clercs par excellence, ceux qui, par leur nombre et les services rendus, représentent l'ordre ne sont pas, comme aujourd'hui, les prêtres des paroisses, mais les communautés de chanoines qui, autour des évêques et plus tard dans les collégiales, se consacrent principalement au chant de l'office divin. L'histoire fort négligée de cet *ordo canonicus* ou *canonialis* devrait être envisagée aux divers points de vue économique, social, politique et intellectuel. Dans tous ces domaines, en effet, les chapitres ont joué, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, un rôle comparable à celui des monastères. Tout en tenant compte le plus possible de ces différents aspects, nous nous bornerons au domaine strictement religieux, allant d'ailleurs ainsi à l'essentiel. Car, comme le dit M. Bloch, les services rendus à la société par les chapitres et monastères n'étaient pas principalement d'ordre économique, charitable ou culturel, mais avant tout spirituel (cf. *La société féodale; la formation des liens de dépendance*, dans coll. *Évolution de l'humanité*, XXXI, Paris, 1940, p. 139).

Le développement de l'ordre soulève des problèmes multiples qui concernent ses origines, la formation progressive de son idéal, de sa discipline, de la fonction canoniale, enfin ses rapports avec les laïcs et surtout avec les moines. Des principes, qui relèvent de la spiritualité et du droit canon, on devrait descendre aux faits, apprécier les réalisations, dépister les influences, établir les périodes de décadence et de ferveur. Dans l'état actuel des travaux, un tel programme est difficilement réalisable. On dispose sans doute d'un bon nombre de monographies décrivant les origines et l'organisation des chapitres. Mais les ouvrages de synthèse font défaut et l'on doit encore se reporter aux études des érudits des XVIIe et XVIIIe s., tels que Thomassin, Amort, Lelarge, etc.

Cet article sera limité, dans l'espace, à l'Occident chrétien et, dans le temps, aux douze premiers siècles. Encore est-il surtout destiné à compléter les articles parus dans les diverses encyclopédies : H. Leclercq, art. *Chanoines*, dans *D. A. C. L.*, III-1, 247 sq.; A. Smith, art. *Chanoines réguliers*, dans *D. Spir.*, II, 463 sq.; P. Torquebiau, art. *Chanoines* et *Chapitres de chanoines*, dans *D. D. Can.*, III, 471-88 et 530-66.

La matière ainsi déterminée se divise assez naturellement en quatre périodes : I. Les origines (Ier-Ve s.). II. L'époque mérovingienne (500-750). III. L'époque carolingienne (750-1050). IV. La réforme grégorienne (1050-1200) (au cours de cette dernière période, il sera principalement question des chanoines réguliers).

Avant d'aborder le sujet, donnons encore quelques précisions de vocabulaire.

L'adjectif latin *canonicus*, du grec κανονικός, signifie, comme ce dernier, « conforme à la règle » (κανών) et sert de doublet à *regularis*. Dans son sens le plus large, il peut donc qualifier toute espèce de réalités et, de fait, dans le vocabulaire ecclésiastique, il est dit d'un livre, d'une élection, d'une décision, du droit lui-même qu'ils sont « canoniques ». Il apparaît accolé au mot *clericus* dès le VIe s. et est très tôt employé seul — comme substantif — p. ex. au concile de Tours de 567. Il n'est pas douteux que, dès cette époque, l'expression *clerici canonici* ait signifié, pour les contemporains, des clercs vivant selon la *regula canonica*. Telle est l'explication donnée par Ecbert d'York (*P. L.*, LXXXIX, 379), par Alcuin et par Gautier de Maguelone au XIIe s. Il importe donc peu de savoir si, du point de vue de l'étymologie stricte, le mot vient, comme le veulent certains, de κανών, signifiant soit la matricule ou liste des membres d'une église, soit la part des revenus ecclésiastiques, soit encore la psalmodie.

Comme synonymes on trouve les expressions *clerici cardinales* ou *officiales*, surtout en Italie, parfois aussi *matricularii*, bien que ce mot désigne plus généralement les fonctionnaires subalternes d'une église. De nombreux documents emploient des formules plus vagues telles que *fratres, servi Dei, pauperes Christi* ou même *coenobitae*, termes qui désignent aussi bien des moines que des chanoines. Aussi voudrait-on trouver

dans le vocabulaire qui désigne le genre de vie, les bâtiments ou les autorités canoniales, des critères permettant de distinguer les deux ordres. Malheureusement la plupart des expressions sont ambiguës. En effet, le mot *vita* (ou *ordo, institutio, disciplina, regula, congregatio*) est accompagné indifféremment des adjectifs *regularis, coenobialis, monasterialis, claustralis, apostolica* ou *communis*, pour désigner tant les clercs que les moines. Notons pourtant l'effort tenté par les carolingiens pour distinguer l'*ordo regularis* (monastique) de l'*ordo canonicus* (canonial).

Si, à l'époque carolingienne, le terme *basilica* désigne le plus souvent une église occupée par des clercs, par contre *abbatia, claustrum, coenobium* et *monasterium* ne peuvent servir de critère, pas plus que le vocabulaire employé pour les charges supérieures, tel *abbas* ou *praepositus*. Cette confusion dans la terminologie est d'ailleurs, nous le verrons, l'indice du rapprochement opéré spécialement à l'époque mérovingienne entre les deux genres de vie.

Le vocabulaire utilisé pour définir le genre de vie mené par les chanoines n'offre pas moins de difficultés. Que signifient *vivere secundum instituta Patrum, secundum vitam apostolicam, communiter, regulariter, canonice* ou au contraire *saeculariter, irregulariter, more laicorum, ut acephali*, etc.? Le sens de ces formules a varié considérablement avec les âges. Disons seulement qu'avant la réforme grégorienne les mots marquant la régularité désignent la conformité à la règle canonique qui sera précisée au concile d'Aix de 816 et comporte généralement une vie commune mitigée. Les expressions exprimant un blâme marquent simplement un état de fait regrettable. A partir de 1050 au contraire, les formules marquant la régularité sont réservées pour ceux que l'on appelle alors les *canonici regulares*, qui renoncent à la propriété privée, tandis que les termes *saeculares* et équivalents désignent les chanoines propriétaires vivant selon les anciennes traditions. Les mots *regulares* et *saeculares* indiquent donc à partir de ce moment deux états juridiques distincts. L'emploi des adjectifs français correspondants, « séculiers » et « réguliers », devrait se modeler sur cet usage.

Outre les articles déjà cités, voir : A. Poeschl, *Bischofgut und « mensa episcopalis »*, I, Bonn, 1908, p. 48 sq. — J. Wirges, *Die Anfänge der Augustiner-Chorherren...*, Diss., Betzdorf, 1928, p. 35 sq. — Pour le XIe s., Ch. Dereine, *Vie commune, règle de S. Augustin et chanoines réguliers au XIe s.*, dans *Rev. d'hist. eccl.*, XLI, 1946, p. 365-406.

I. Les origines (Ier-Ve siècle). — Bien que le mot *canonicus* n'apparaisse qu'au VIe s. et que la première règle écrite date du VIIIe, on ne peut parler de l'ordre canonial sans remonter jusqu'aux origines du christianisme. Il n'est pas question de prétendre, comme l'ont fait certains, que l'institution fondée par les apôtres a reçu d'eux l'organisation qui la caractérise des siècles plus tard. Mais le lien idéologique qui rattache les chanoines aux premiers temps de l'Église est trop important pour qu'on n'en tienne pas compte. En outre, il semble exact de dire que tout le clergé primitif est canonial au sens large du mot. C'est l'apparition tardive d'un clergé disséminé dans les paroisses rurales et les *villae* qui a entraîné l'emploi d'un terme nouveau pour désigner l'institution ancienne.

1° *Les bases scripturaires.* — Toute la tradition canoniale repose sur quelques textes de l'Écriture qui ont inspiré les organisateurs de l'ordre. La législation des lévites de l'A. T. préfigure *in typo* celle du sacerdoce de la Loi Nouvelle. De là l'importance des passages de la Bible qui décrivent la chasteté temporaire et le mode de propriété pratiqués par les fils d'Aaron. De même, les textes des psaumes *Dominus pars hereditatis meae* (XV, 5) et *Portio mea Dominus* (CXVIII, 57), repris dans l'ancienne liturgie des ordinations, fournissent le point de départ de considérations sur le détachement des biens terrestres.

L'Évangile fournit l'exemple des apôtres abandonnant tout pour suivre le Maître et les exhortations du Christ à la pauvreté évangélique (Luc., XIV, 33 et Matth., XIX, 21). Très important aussi est le passage des Actes des apôtres (IV, 32) décrivant l'attitude de la première communauté de Jérusalem. Dans ses lettres pastorales, S. Paul donne une série de conseils qui se résument dans le grand principe : *Nemo militans Deo implicat se negotiis saecularibus* (II Tim., II, 4). Exploitant ces thèmes, les Pères esquissent les grandes lignes de l'idéal du clerc. On en trouve un bon exposé dans les Commentaires de S. Hilaire (*P. L.*, IX, 551) et de S. Ambroise (*ibid.*, XV, 1294) sur le psaume CXVIII et surtout dans les lettres de S. Jérôme à Héliodore (*P. L.*, XXII, 352), à Népotien (*ibid.*, 527), à Rusticus (*ibid.*, 1072), qui exerceront dans la suite une grande influence.

2° *Discipline.* — Dans la ligne ainsi tracée, les autorités ecclésiastiques élaborent progressivement la discipline propre au clergé. On sait que la loi du célibat ecclésiastique s'est imposée petit à petit en Occident. Tertullien, S. Cyrille de Jérusalem et S. Jérôme témoignent de l'extension d'une coutume qui fut sanctionnée aux divers conciles d'Elvire (vers 300), de Carthage, de Tolède et de Turin (vers 400). Au Ve s., S. Léon étendit aux sous-diacres l'obligation de la chasteté (cf. É. Jombart, art. *Célibat des clercs*, dans *D. D. Can.*, III, 132).

Signalons, sans y insister, les diverses mesures prises durant les premiers siècles pour écarter le clerc du milieu séculier. Sont interdits dans ce but : le commerce, les métiers incompatibles avec la dignité sacerdotale, l'administration des affaires temporelles, les divertissements profanes, etc. Des deux symboles de cet état de séparation, l'habit et la tonsure, seule cette dernière apparaît à la fin du Ve s. Rappelons aussi que les divers degrés de la hiérarchie ecclésiastique s'organisent durant cette période (cf. F. Mugnier, art. *Cléricature*, dans *D. Spir.*, X, 964).

Il faudrait encore étudier l'évolution de la législation concernant la cohabitation des clercs avec les femmes, qui aboutit au canon du concile de Nicée (325), et de celle de la stabilité des clercs, déterminée à Chalcédoine (451). Notons seulement que c'est l'ensemble de ces prescriptions portées par les papes et les conciles qui forment la *canonica regula*. Il nous reste à voir dans quelle mesure la vie commune fait partie de l'idéal primitif du clerc.

3° *Vie commune.* — A toutes les époques, des auteurs plus ou moins qualifiés ont affirmé que la pauvreté avait été imposée au clergé de l'Église primitive au même titre que la chasteté. Grégoire le Grand et Chrodegang, Hildebrand, Pierre Damien et Yves de Chartres, plusieurs canonistes du XIVe s. et plus tard encore les historiens des chanoines réguliers, Lelarge, Zunggo, Pennotti, etc., ont partagé cette conviction et l'ont défendue en invoquant les textes scriptuaires et patristiques que nous avons cités et aussi l'exemple donné par bon nombre d'évêques, entre autres S. Augustin. On leur répond actuellement qu'il ne faut pas confondre idéal et obligation stricte, initiatives privées et institution, et surtout qu'il faut distinguer les divers degrés de vie commune. Cette expression recouvre en effet des genres de vie très variés, depuis l'abandon de toute propriété jusqu'à la simple fréquentation plus ou moins continue d'un cloître, d'un dortoir et d'un réfectoire communs (cf. F. Mugnier, *op. cit.*, 970-71, et J. Wirges, *op. cit.*, 52-55).

L'existence de collèges presbytéraux, le fait que dans l'exercice de leur ministère les clercs soient étroi-

tement associés à l'évêque, leur participation aux biens ecclésiastiques, tous ces faits ne permettent donc pas de conclure à une pratique généralisée de la pauvreté. On n'en trouve en tout cas aucune trace dans le clergé des grandes villes telles que Milan, Carthage et Rome au IVe s. (cf. V. Monachino, *La cura pastorale a Milano, Cartagine e Roma nel s. IV*, Rome, 1947, p. 23, 160 et 329).

Mais, si elle n'a jamais constitué une obligation stricte, la pauvreté « apostolique » n'en est pas moins considérée par beaucoup comme un élément important de l'idéal canonial. Dès le début, les grands évêques comme S. Ignace d'Antioche, S. Polycarpe, S. Cyprien, S. Ambroise et plusieurs autres donnent l'exemple du dépouillement personnel. Sous l'influence de plus en plus forte de l'ascétisme monastique, certains pasteurs groupent autour d'eux des clercs qui s'efforcent de joindre au ministère sacerdotal la pratique des vertus apostoliques. Mais il est difficile de définir le statut exact des communautés formées à Antioche autour de Diodore et à Verceil autour de S. Eusèbe. D'après S. Ambroise (*P. L.*, XVII, 720), ce dernier *in ecclesia eosdem monachos instituit esse quam clericos*. Un exemple plus net de vie commune stricte est rapporté par Sozomème (*P. G.*, LXVII, 1389), d'après lequel les clercs de Rhinokoukoure, fidèles aux institutions de l'évêque Mélas, vivaient sous le même toit, fréquentaient la même table et mettaient en commun tous leurs biens (cf. J. Wirges, *op. cit.*, 52-54, et H. Leclercq, *op. cit.*, 235).

Mais le promoteur par excellence de la pauvreté des clercs et de la *vita apostolica* est sans contredit S. Augustin. On sait que les sermons *De vita clericorum* (*P. L.*, XXXIX, 1569 sq.) et la *Vie* écrite par Possidius (*ibid.*, XXXII, 37 sq.) nous décrivent la discipline imposée par l'évêque dans le *monasterium clericorum*. Faut-il compter parmi les documents qui nous renseignent sur la doctrine canoniale de S. Augustin les textes connus au Moyen Age sous le nom de *Regula S. Augustini?* Ce problème délicat, déjà soulevé au XIIe s., a fait récemment l'objet de nouvelles polémiques. Pour les PP. Mandonnet, Merlin et Hümpfner, l'évêque d'Hippone a d'abord écrit l'*Ordo monasterii* (= *OM*, *P. L.*, XXXII, 1449-52) à l'usage de sa communauté; il y a ajouté ensuite la *Regula tertia* (= *RA*, *P. L.*, XXXII, 1377-1434), en guise de commentaire, et il a transposé lui-même au féminin ce dernier texte à l'usage de la communauté de moniales dirigée par sa sœur, dans la lettre CCXI (= *EA*, *P. L.*, XXXIII, 958-65). Pour dom Lambot au contraire, *EA* seule est l'œuvre de l'évêque d'Hippone, tandis que *RA* résulte de la transposition au masculin de la lettre CCXI et que *OM* est une règle monastique datant du Ve s., mais d'origine inconnue. Cette dernière position défendue en toute objectivité par des arguments très sérieux semble bien devoir être retenue (cf. C. Lambot, *S. Augustin a-t-il écrit la règle pour moines qui porte son nom?*, dans *Rev. Bén.*, LIII, 1940, p. 42-60). Au sujet de la *regula prima*, pactum visigothique du VIIIe s., également attribué à S. Augustin, cf. C. J. Bishko, *The date and the nature of the spanish consensoria monachorum*, dans *American Journal of philology*, LXIX, 1948, p. 377-95.

Signalons dès maintenant la fortune faite au Moyen Age à ces textes. Liés l'un à l'autre, *OM* et *RA* sont déjà employés par S. Césaire d'Arles, par Cassiodore et par l'auteur de la *Regula Tarnatensis*. Le fameux ms. de Corbie (actuellement Paris, BN, *lat. 12634*), datant du VIIe s., nous en fournit le plus ancien texte connu, tandis que les catalogues des bibliothèques de S. Wandrille, S.-Gall et Reichenau en attestent la diffusion au IXe s. A la même époque, les deux textes transposés au féminin servaient de règle aux moniales espagnoles de Bobadilla. Mais il faudra attendre le XIe s. pour les voir adoptés à nouveau dans l'ordre canonial (cf. C. Lambot, *loc. cit.*, et A. C. Vega, *Una adaptación de la Informatio regularis*, dans *Miscellanea G. Mercati*, II, Vatican, 1946, p. 34 sq.).

Mais il est plus important pour nous de déterminer dans quelle mesure l'exemple donné par S. Augustin a été suivi dans les autres diocèses africains. Le rôle de séminaire joué par le monastère d'Hippone permet de penser que les évêques qui en sont sortis, Severus de Milève, Evodius d'Uzalis, Possidius de Calama, Fortunat de Citra et bien d'autres, ont adopté à leur tour la *vita apostolica* (cf. J. Wirges, *op. cit.*, 60-64).

Avec les invasions des Vandales et la dispersion du clergé africain en Italie, en Espagne et en Gaule, ce genre de vie a-t-il été transplanté dans ces régions? Plusieurs auteurs anciens l'ont affirmé sans fournir d'arguments précis. Seule une étude détaillée pourrait donner des résultats satisfaisants. Si Césaire d'Arles unit en sa personne l'office des clercs et les vertus monastiques, rien ne prouve qu'il ait imposé la vie commune à ses clercs. De même, la tradition qui veut que le pape Gélase ait introduit ce genre de vie au Latran semble peu fondée. Par contre, Julien Pomère, disciple de S. Augustin, a défendu la doctrine de son maître sur la pauvreté apostolique dans son *De vita contemplativa* (*P. L.*, LIX, 411-520) placé souvent au Moyen Age parmi les œuvres de Prosper d'Aquitaine (cf. J. Wirges, *op. cit.*, 64-66, et J.-C. Plump, *Pomeriana*, dans *Vigiliae christianae*, I, 1947, p. 227 sq.).

Voir pour tout ceci, H. Leclercq, *loc. cit.*, 223-36. — P. Monceaux, *S. Augustin et S. Antoine. Contribution à l'hist. du monachisme*, dans *Miscellanea Agostiniana*, II, Rome, 1930, p. 63-87. — Pour la règle de S. Augustin, voir un bon état de la question par J. C. Dickinson, *The origins of the Austin canons and their introduction into England*, Londres, 1950, append. I.

II. L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE (500-750). — 1° *Le milieu.* — Le rapprochement déjà opéré à l'époque précédente entre le monachisme et l'institution canoniale s'accentue encore à partir du VIe siècle.

Né au désert, de l'initiative de laïcs, le monachisme n'avait à l'origine rien de commun avec le clergé. Mais, dès 550, Cassiodore assigne aux moines du Vivarium une fonction intellectuelle inconnue des Pères du désert. En même temps apparaissent dans les villes, à Rome p. ex., les moines des basiliques qui, à côté du clergé, consacrent tout leur temps au chant de l'office. Leur genre de vie ressemble davantage à celui des futurs chanoines réguliers qu'à celui de leurs confrères du Mont-Cassin. La coutume de plus en plus répandue dans les monastères de recevoir les ordres sacrés, les missions de S. Augustin de Cantorbéry en Angleterre et celles des moines anglo-saxons sur le continent accentuent encore le rapprochement entre les fonctions canoniales et monastiques.

Cette évolution entraîne une modification non moins importante de la propriété des moines. Au désert, le moine vit du produit de son travail manuel et telle est encore la coutume pour les ermites qui se multiplient en Gaule et en Italie aux VIe et VIIe s. Mais, dans les monastères où la liturgie prend de plus en plus d'importance, la pratique du travail manuel tombe en désuétude. Entièrement occupé au chœur, le moine se fait remplacer aux champs par des colons ou des serfs. En outre, la communauté s'enrichit très vite de biens, tels que les tonlieux ou autres droits de ce genre, qui mettent les administrateurs des domaines sur le même pied que les séculiers. Le moine, qui sert désormais l'autel aussi bien, si ce n'est mieux, que le clerc, n'a-t-il pas droit, lui aussi, à vivre du fruit des biens ecclésiastiques? Par la fonction comme par le type de propriété, le monachisme se rapproche donc considérablement de l'ordre canonial. Les législateurs essaie-

ront bien de rétablir la distinction primitive entre les deux ordres. Le fait domine néanmoins toute l'histoire religieuse de cette époque.

Voir E. Lesne, *Hist. de la propriété ecclésiastique en France*, I, *Époque romaine et mérovingienne*, dans *Mém. des Fac. cath. de Lille*, Lille-Paris, 1910, p. 79-99. — T.-P. Mc Laughlin, *Le très ancien droit monastique de l'Occident*, dans *Arch. de la France mon.*, XXXVIII, Ligugé, 1935, p. 111-26. — D. Knowles, *The monastic Order in England*, Cambridge, 1940, p. 17.

2° *La législation.* — Dans les décisions des conciles, qui se multiplient en Gaule et en Espagne à partir de l'année 520, le mot *canonicus* apparaît pour la première fois, semble-t-il, dans le can. 15 du concile de Clermont (535), le can. 12 du concile d'Orléans (538), le can. 20 du concile de Tours (567) (cf. Maassen, dans *M. G. H.*, *Conc. aev. merov.*, 69, 77, 167).

Ces mesures prises occasionnellement ne constituent évidemment pas une règle canoniale complète. Elles permettent pourtant de se rendre compte de ce que l'on entend à cette époque par *canonicus*. Est qualifié ainsi le clerc qui remplit les devoirs de sa charge, entre autres la récitation des heures canoniales, reste attaché à son église, obéit à son évêque et mérite donc de recevoir les *stipendia* ecclésiastiques; en un mot, c'est celui qui observe les *canones*, c.-à-d. l'ensemble des textes scripturaires, patristiques et conciliaires qui fixent les traits essentiels de la vie cléricale. Bien que non codifiée, cette tradition constitue pour les contemporains un ensemble bien défini de coutumes.

Ainsi compris, l'*ordo canonicus* — l'expression est employée en 670 au concile d'Autun (Mansi, XII, 124) — se distingue de l'ordre monastique qui commence à s'unifier progressivement sous la règle de S. Benoît. Mais dans le clergé, il ne constitue pas une institution ni un état juridique opposé à un autre. En droit, tous les clercs devraient être *canonici*. Seule la faiblesse humaine ou les conditions d'existence ne permettent pas toujours l'observation complète de la législation. Tels sont les clercs vagabonds et ceux qui s'attachent au service de seigneurs dans les *villae*. Dans son *De ecclesiasticis officiis* (*P. L.*, LXXXIII, 779), Isidore de Séville décrit ainsi la situation : *Duo sunt genera clericorum, unum ecclesiasticorum sub regimine episcopali degentium, alterum acephalorum id est sine capite, quod sequuntur ignorantiam. Hos neque inter laicos saecularium officiorum studia neque inter clericos religio detentat divina sed solutos atque aberrantes, sola turpis vita complectitur et regat.* Notons pourtant que l'on distinguera bien vite parmi les clercs vivant selon les *canones* ceux qui sont soumis à l'évêque, le clergé de cathédrale, et ceux qui dépendent des abbés, le clergé appelé plus tard de collégiale.

Quelle est la place faite à la vie commune dans la législation de cette époque? Pas plus qu'aux origines de l'Église, l'abandon de toute propriété n'est généralement exigé des clercs. Le XIe concile de Tolède (675) distingue en effet trois groupes : ceux qui conservent leurs biens, ceux qui en font l'abandon à leur église et ceux qui, n'ayant jamais rien possédé en propre, vivent des revenus ecclésiastiques (Mansi, XI, 140). Toutefois, dans la mesure où les circonstances le permettent, les chanoines de nombreuses communautés sont tenus à une vie commune mitigée comprenant la prise en commun des repas et du sommeil. Le 7e can. du IIIe concile de Tolède (589) prévoit même la lecture à table (Mansi, IX, 994). Mais c'est surtout la législation du IVe concile tenu à Tolède en 633 sous la présidence d'Isidore de Séville, qui donne une idée complète de l'idéal canonial de l'époque. Après avoir rappelé divers points de la discipline relative à l'âge des ordinations, à la tonsure, aux rapports avec les femmes, etc., les Pères rappellent à tous les clercs, depuis l'évêque jusqu'aux adolescents, l'obligation de vivre *in uno conclavi*. Voici le can. 23 : *Non aliter placuit ut quemadmodum antistites ita presbyteri atque levitae quos forte infirmitas aut aetatis gravitas in conclavi episcopi manere non sinit, ut iidem in cellulis suis testes vitae habeant vitamque suam sicut nomine ita et mente teneant* (Mansi, X, 626). Cette législation marque une étape dans le développement de la discipline canoniale. Elle prépare, en effet, directement la fameuse règle d'Aix dans laquelle Louis le Pieux, s'inspirant de cet exemple, donnera à ces prescriptions une portée générale (cf. P. Séjourné, *S. Isidore de Séville*, Paris, 1929, p. 203 sq.). On ne peut, par contre, attribuer la moindre importance à un pseudo-concile de Reims tenu en 625, où l'archevêque Sonnantius et de nombreux prélats de Gaule auraient imposé à leurs clercs la vie commune (voir le texte dans Labbe, *Conc.*, V, 1694, et la critique chez C. de Clercq, *La législation religieuse franque de Clovis à Charlemagne*, dans *Rec. trav. Louvain*, IIe sér., fasc. 38, Louvain, 1936, p. 65-66).

Pourtant l'idéal de vie apostolique tel que l'a conçu S. Augustin ne disparaît pas entièrement de l'horizon des législateurs. D'après Jean Diacre, Grégoire le Grand a groupé autour de lui non seulement des moines, mais encore des clercs *in diversis professionibus habebatur vita communis ita ut talis esset tunc sub Gregorio penes urbem Romam ecclesia qualem hanc fuisse sub Apostolis et sub Marco evangelista penes Alexandriam Philo commemorat* (*P. L.*, LXXV, 92). Bien plus, le pape lui-même considère la *vita apostolica* comme la règle du clergé de l'Église primitive. A Augustin de Cantorbéry qui l'interroge sur la discipline à imposer au clergé, il répond : *Hanc debet conversationem instituere quae initio nascentis Ecclesiae fuit patribus nostris; in quibus nullus eorum ex his quae possidebant aliquid suum esse dicebat sed erant eis omnia communia* (texte dans Bède, *Hist. eccl.*, I, XXVII, éd. Plummer, p. 48). (Pour tout ceci, voir L. Hertling, *Kanoniker, Augustinerregel, Augustinerorden*, dans *Zeitschr. für kath. Theol.*, LIII, 1930, p. 148 sq.)

La fonction du clergé demeure, au cours de cette période, ce qu'elle a été à l'origine. Les clercs interviennent fréquemment dans les affaires ecclésiastiques comme les conseillers naturels de l'évêque. Au VIe s., cette coutume est maintenue; en général, toute modification grave apportée aux possessions des églises requiert le consentement des clercs. Sont soumis à la même condition : l'établissement de monastères, l'ordination des clercs et la destitution de certains dignitaires, les pouvoirs judiciaires à l'égard du clergé (cf. P. Torquebiau, art. *Chapitres de chanoines*, dans *D. D. Can.*, III, 535-36).

Enfin, les législateurs de cette époque ont encore le souci d'établir une distinction aussi nette que possible entre les professions monastique et canoniale. Les prescriptions relatives à ce sujet se rencontrent surtout dans l'œuvre de Grégoire le Grand. Pour le grand pape, la vie monastique est essentiellement une retraite; pour la protéger, il interdit aux moines toutes fonctions publiques ou affaires séculières. Les oratoires des monastères ne peuvent servir de chapelle pour les fidèles et les évêques eux-mêmes doivent éviter de troubler le calme des cloîtres par des visites trop fréquentes. Il faut surtout éviter que des clercs deviennent supérieurs des moines, ce qui, généralement, entraîne une sécularisation de la communauté. Pour le pape, il est impossible d'unir la *militia clericatus* et la *professio monastica* (*P. L.*, LVII, 680). (Voir U. Berlière, *L'exercice du ministère paroissial par les moines...*, dans *Rev. Bén.*, XXXIX, 1927, p. 231-33.)

3° *Le clergé des cathédrales.* — Quelques documents permettent de voir comment la législation de l'époque

était appliquée dans les cathédrales. Inutile de dire que les sources qui nous renseignent sur la vie du clergé, souvent des *Vitae* d'évêques, doivent être soigneusement critiquées. Les documents légendaires relatifs aux premiers évêques du Mans rapportent tous comment ceux-ci ont établi dans leur clergé la vie commune. D'après l'auteur des *Actus pontificum Cenomanensium*, c. VIII (éd. G. Busson et A. Ledru, dans *Archives historiques du Maine*, II, Le Mans, 1902, p. 10), du temps de S. Julien, l'idéal de vie apostolique aurait rassemblé autour des clercs un certain nombre de chrétiens qui, à l'exemple de l'Église primitive, auraient mené la vie commune. On ne peut davantage faire confiance à l'auteur d'une Vie tardive de Birinus, évêque de Dorcester, d'après laquelle ce prélat aurait, vers 635, placé des *canonici regulares* dans son église (cf. *D. H. G. E.*, VIII, 1530), ni à celui de la *Vita* de S. Paul de Verdun qui, écrivant au début du xe s., emploie la formule très carolingienne *canonicos canonice vivere instituit*, pour décrire la restauration du chapitre cathédral (*A. S.*, févr., II, 176). Les historiens n'attribuent pas non plus de valeur au témoignage de la *Vita Rigoberti*, d'après lequel cet archevêque de Reims aurait constitué une sorte de mense commune pour ses chanoines (*M. G. H.*, *SS. rer. mer.*, VI, 63).

Avec Grégoire de Tours, nous nous trouvons sur un terrain plus solide. Dans le *Liber Vitae Patrum*, il est fait allusion à une *mensa canonicorum* à propos de l'évêque S. Gall et du diacre Patrocle de Bourges (*M. G. H.*, *SS. rer. mer.*, I, 2, 683 et 703). Dans l'*Historia Francorum* (X, XXXI), il est encore fait mention de la même *mensa* établie à Tours par l'évêque Baudin vers 550. Parfois les repas communs étaient quotidiens, du moins autant que le permettait l'état des ressources, mais souvent aussi ils n'étaient prévus qu'à certaines fêtes plus importantes. Ainsi, d'après les *Actus pontificum Cenomanensium* (*op. cit.*, p. 102), l'évêque Bertrand aurait institué en 616, à l'usage du clergé, un *prandium* le jour de la dédicace. A Milan aussi, d'après Grégoire le Grand (*P. L.*, LXXVII, 715), le réfectoire commun existait depuis plusieurs années.

Ailleurs, nous trouvons la trace d'une vie commune plus poussée. Dans son exil, Fulgence de Ruspe s'entoure de moines et de clercs. Pour ces deux groupes, il y avait *communis mensa, commune cellarium, communis oratio simul et lectio*. Cependant les moines menaient une vie plus austère *nihil omnino proprium possidebant nec inter alios clericos, clericorum more vivebant* (*A. S.*, janv., I, 41). D'après Grégoire de Tours, l'évêque de Lisieux, Aetherius, observait la discipline du concile de Tolède et dormait *habens circa lectum suum multos lectulos clericorum* (*Hist. Franc.*, 277). Certains auteurs relativement proches des événements parlent même de la pratique de la *vita apostolica*. D'après un disciple de S. Kentigern, ce prélat aurait établi, vers 600, dans sa cathédrale de Glasgow, *magnam congregationem secundum formam primitivae Ecclesiae viventem* (*A. S.*, janv., I, 817). De même, dans l'église de Vienne, sous l'évêque Sindulphe, vers 640, *apostolicam vitam tenentes in unumque viventes plurimi clerici erant ita ut turmis dispositis officiorum ministeria peragerent* (*ibid.*, 55). Souvent les évêques, tels S. Remi de Reims et S. Léger d'Autun, favorisent cette institution d'une certaine vie commune, en léguant à leurs clercs les ressources nécessaires (cf. acte de 677, dans *Cartulaire d'Autun*, éd. Charmasse, p. 81-82). Enfin, nous trouvons dans certains documents des traces de réforme. Il y avait à Besançon, dès le VIIe s., un réfectoire et un dortoir communs, mais ils avaient été abandonnés par les chanoines. Vers 700, l'évêque Tetradius réussit avec l'aide d'un prieur de Luxeuil à restaurer la *disciplina regularis* (texte dans Chifflet, *Vesontio civitas imperialis...*, Lyon, 1618, p. 169).

Il est important de noter qu'à cette époque le régime des cathédrales consiste non point en une seule église mais en plusieurs, parfois séparées par de grandes distances. A leur tête se trouvent des *abbates;* vicaires des évêques dans l'administration de ces sanctuaires, ils occupent la seconde place dans la hiérarchie diocésaine. Une lettre adressée en 568 à Pierre, évêque de Metz, donne une idée assez exacte des divers grades. Après l'évêque figurent un *rector domus ecclesiae*, des *abbates sanctis temptorum timinibus conversantes*, un archidiacre, un notaire et des chantres (*M. G. H.*, *EE.*, III, 134-35). On comprend dès lors que des clercs de l'église diocésaine soient appelés à remplir diverses fonctions dans des monastères, des paroisses, des basiliques urbaines ou même rurales. En outre, un canon du concile de Mérida (666) nous apprend que les évêques choisissaient parfois leurs chanoines parmi les prêtres de paroisses; ceux-ci conservaient leurs titres et même une partie de leurs revenus et se faisaient remplacer par des vicaires (Mansi, XI, 99). Voir, pour tout ceci, E. Mayer, *Der Ursprung der Domkapitel*, dans *Zeitschr. der Savigny Stift.*, *Kan. Abt.*, VII, 1917, p. 1 sq.

4° *Le clergé des basiliques.* — A côté de l'*ecclesia* de l'évêque apparaissent déjà, chez Grégoire de Tours, un grand nombre de *basilicae*. Une belle étude de L. Levillain sur l'abbaye de S.-Denys jette une vive lumière sur ces institutions très complexes. La plupart d'entre elles doivent leur origine au culte des martyrs. Pour honorer les témoins du Christ, les fidèles n'hésitent pas à construire de nouveaux temples ou à transformer complètement de petits oratoires et des églises paroissiales. A la suite d'un miracle de S. Patrocle, le modeste oratoire desservi par un seul clerc est remplacé à Troyes par une grande basilique (Grégoire de Tours, *Liber in glor. mart.*, 63; *M. G. H.*, *SS. rer. mer.*, I, 531).

Mais on doit distinguer soigneusement plusieurs sortes de *basiticae*. Outre les basiliques monastiques, occupées exclusivement par des moines, comme p. ex. Marmoutier et Agaune, on trouve des basiliques urbaines et des basiliques rurales. La distinction est déjà établie par le concile d'Orléans (538) (Maassen, *op. cit.*, 74). Les premières dépendent souvent très étroitement de la cathédrale qui, au VIIe s., est d'ailleurs désignée par le même terme. Parmi les secondes figurent un bon nombre de paroisses transformées, telles, p. ex., S.-Julien de Brioude, Candes, Chinon, S.-Julien de Pernay, S.-Marien d'Évaux et N.-D.-d'Évron.

La plupart de ces institutions sont desservies, déjà au VIe s., par un clergé basilical. On en trouve la trace à S.-Martin de Tours, S.-Germain d'Auxerre, S.-Hilaire de Poitiers, S.-Symphorien d'Autun, S.-Médard de Cambrai et S.-Arnould de Metz. Mais un bon nombre de ces temples sont aussi des basiliques à monastère, c.-à-d. qu'à côté du clergé se sont groupées, le plus souvent de manière spontanée, des communautés de moines. C'est le cas, p. ex., à S.-Cyrgue de Clermont, S.-Laurent de Paris, S.-Symphorien d'Autun et S.-Marcel de Chalon. De nombreux textes prouvent que la population diverse de ces basiliques vivait sous la direction d'un *abbas*, titre qui n'a donc, au VIe s., rien de spécifiquement monastique. On en trouve à S.-Denys, à S.-Martin de Tours, S.-Hilaire de Poitiers et aux côtés des évêques de Rodez et de Cahors (cf. *Vita Desiderii Cadurcensis episcopi*, éd. Krusch, *M. G. H.*, *SS. rer. mer.*, IV, 571 et 593). D'après Sidoine Apollinaire, ces *abbates* sont les conseillers de l'évêque dans les jugements, ses vicaires dans les églises, ses procureurs dans les affaires, ses commensaux dans la vie privée.

A côté des clercs dont la charge essentielle est de *assidue ministeria divina celebrare* (*Vita Gaugerici episc.*, *M. G. H.*, *SS. rer. mer.*, III, 657), on trouve des

fratres qui remplissent divers offices ou métiers, des *matricularii* ou *pauperes* qui assurent principalement le service des portes et enfin un certain nombre de *monachi* ou *laici religiosi*. Ces derniers n'ont pas été établis près de la basilique par un fondateur et ne sont pas à proprement parler des moines réguliers. Leur communauté s'est formée progressivement par le groupement des convertis qui viennent se fixer dans le voisinage du tombeau de grands thaumaturges pour y vivre plus saintement. Ils ne suivent pas une règle déterminée, comme celle de S. Benoît, mais se rattachent plutôt aux ascètes orientaux ou aux disciples de S. Martin de Tours. Ce rapprochement de deux populations canoniale et monastique aura, nous le verrons, une grande importance dans le développement des deux institutions.

On voudrait trouver dans les nombreuses expressions employées pour désigner la population des basiliques un critère qui permît de distinguer le clergé proprement dit des autres habitants. Mais, en dehors du contexte, la plupart des termes sont ambigus : *custodes* peut s'appliquer à tous ceux qui sont attachés au service de l'institution, depuis l'abbé jusqu'au dernier gardien; *fratres*, *pauperes* et même *monachi* sont employés pour parler de tous ceux qui, clercs ou laïcs, vivent sous le gouvernement de l'abbé. Par contre, dans certains documents de S.-Remi de Reims ou de S.-Denys, les *clerici* sont nettement distingués des *fratres* ou *pauperes*, termes appliqués, comme celui plus clair encore de *laici religiosi*, aux laïcs ou aux pauvres qui se consacrent au service d'une église.

Pour abriter ces divers groupements, s'élevait, à côté de la basilique proprement dite, la *domus basilicae* ou *monasterium* assez semblable à la *domus episcopi* des cathédrales. Les bâtiments s'élevaient le plus souvent dans un *atrium*. On y voyait des sacristies, des logements pour les hôtes et les malades, des locaux pour les enfants voués au saint service, etc.

La discipline adoptée dans ces communautés de clercs varie suivant les circonstances. Certains documents permettent de s'en faire une idée assez précise. Ainsi le *De vita et miracutis Patrum Emeritensium* (*P. L.*, LXXX, 115-64; nouv. éd., J. N. Garvin, *The Vita SS. Patr. Emer.*, *Text and transl.*, dans *Publ. of The Cath. Univ. of America*, Washington, 1946) montre que les canons du IVe concile de Tolède étaient appliqués à Ste-Eulalie de Mérida comme en bon nombre de communautés espagnoles. Dans cette *canonica*, on trouve des dortoirs communs pour les adolescents, des *cellae* pour les prêtres; tous vivent sous la direction d'un *praepositus* et se réunissent pour chanter l'office, entre autres, matines (cf. J. P. Llamazares, *Clerigos y monjes*, Léon, 1944, p. 20-26).

Dès le VIe s., au diocèse du Mans, des communautés de clercs s'organisent sous la direction de saints personnages et mènent une vie très édifiante. Les disciples de l'abbé Constantin *congregati in unum communem vitam ducebant et omnia in commune habebant* (cf. Ph. Labbe, *Nov. bibl.*, II, 516); de même S. Alavée, retiré au désert de Ceaucé, groupe autour de lui des *fratres communem et regularem vitam amantes* (*A. S.*, sept., III, 807). On trouve encore des communautés de ce genre à Péronne au VIIe s., à S.-Trond et à Andage où les clercs vivent sous la direction de S. Bérégise (*ibid.*, oct., I, 527). L'ambiguïté du vocabulaire employé pour désigner les communautés canoniales et monastiques rend souvent difficile la tâche de déterminer le caractère exact d'une fondation. Souvent les Mauristes et leurs disciples ont rangé parmi les moines des groupements d'ascètes qui, du moins aux origines, restaient fidèles à la profession canoniale (cf. la discussion à ce sujet, *ibid.*, 500-15).

Le rapprochement entre clercs et moines, que nous constatons un peu partout, va encore s'accentuer du fait d'une transformation opérée dans de nombreux monastères de basiliques vers l'année 650. A cette époque, la reine Bathilde impose à tous les moines martiniens le *sanctus ordo regularis*, c.-à-d. les coutumes combinées de S. Benoît et S. Colomban (*Vita Bathildis*, *M. G. H.*, *SS. rer. mer.*, III, 493). Cette réforme atteignit peut-être dans certains cas tous les habitants des basiliques. Mais le plus souvent elle aboutit à la situation assez confuse constatée à S.-Denys, S.-Martin de Tours et S.-Hilaire de Poitiers, où clercs et moines vivront encore longtemps en contact étroit (cf. L. Levillain, *op. cit.*, 74-78).

Il fallait rappeler ces rapports étroits entre les deux genres de vie pour comprendre la confusion qui règne dans les monastères au début du VIIIe s., et les efforts entrepris à cette époque pour établir une distinction plus nette entre l'*ordo canonicus* et l'*ordo regularis*. L'évolution du monachisme et les nombreux rapprochements avec les clercs avaient, en effet, effacé toute différence essentielle dans la conception de vie pour ne laisser subsister qu'une certaine diversité dans la discipline. De là les nombreux passages d'un ordre à l'autre et même les hésitations au sujet de la profession à choisir. Un texte de la Vie de Ste Odile, abbesse d'Hohenbourg, morte vers 720, éclaire parfaitement cette situation. Les religieuses rassemblées par l'abbesse ayant préféré la *vita regularis* plutôt que la *canonica*, celle-ci s'oppose à cette résolution : *Timeo nos si regularem vitam elegerimus maledictionem a successoribus nostris incurrere quia iste ut scitis locus valde incompetens et laboriosus est regulari vitae adeo ut nec aqua nisi cum magno labore hic adipisci possit. Unde mihi videtur si vestrae placuerit almitati melius esse ut in canonico habitu consistatis. Tunc omnes elegerunt canonicam regulam...* (*Vita*, *M. G. H.*, *SS. rer. mer.*, VI, 46). Dans ce cas comme dans bien d'autres, ce sont donc les circonstances qui déterminent le choix de la profession.

Pour cette époque, voir surtout : L. Hertling, *Kanoniker, Augustinerregel, Augustinerordern*, dans *Zeitschr. für kath. Theol.*, LIII, 1930, p. 335-69. — L. Levillain, *Étude sur l'abbaye S.-Denys à l'époque mérovingienne*, dans *Bibl. École des chartes*, LXXXVI, 1925, p. 5-99. — J. C. Dickinson, *op. cit.*, p. 17 sq. — On ne consultera qu'avec prudence A. Lelarge, *Disquisitiones de ordine canonicorum*, Paris, 1697, p. 110 sq.

III. L'ÉPOQUE CAROLINGIENNE (750-1050). — 1° *La législation*. — Soucieux avant tout d'ordre et d'unité, les Carolingiens ne pourront supporter longtemps la diversité quelque peu anarchique des coutumes canoniales et la confusion qui s'était établie, au VIIe s., entre clercs et moines. Dans la voie ouverte par Isidore de Séville, avec l'aide des membres les plus éminents du clergé, ils élaboreront une discipline qui trouvera son expression la plus parfaite dans la règle composée au concile d'Aix de 816.

Deux hommes, Boniface et Chrodegang, font figure de précurseurs. Le premier maintient la vie commune dans la communauté de Fritzlar (*Epist.*, éd. M. Tangl, *M. G. H.*, *EE. sel.*, I, 80) et fait rappeler par les conciles l'observance des *antiquorum patrum canones* (*M. G. H.*, *Conc. karol.*, I, 7). Le second introduit vers 750, dans la cité de Metz, les usages liturgiques romains et organise, à défaut de la *vita apostolica* qui reste son idéal, une discipline claustrale comportant la fréquentation d'un dortoir et d'un réfectoire, mais n'excluant pas les maisons ni la propriété privée. Les clercs jouissent en effet de l'usufruit des biens qu'ils tiennent en précaire de l'église qui est aussi leur héritière. Destinée à favoriser la vie liturgique, cette législation est inspirée en grande partie de la règle bénédictine.

Nous possédons plusieurs versions de l'œuvre de

Chrodegang. Le texte original, conservé par deux mss., a été édité par W. Schmitz (Hanovre, 1889) et plus récemment par J.-B. Pelt (*Études sur la calhédrale de Metz. La lilurgie*, I, Metz, 1936, p. 6-28). Une version légèrement retouchée est donnée par *P. L.*, LXXXIX, 1097-120; tandis que le ms. Leyde *B. P. L. 81* présente une recension généralisée, débarrassée de tous les éléments propres à l'église de Metz (cf. éd. W. Schmitz, en note). Une grande partie de la règle passera en outre dans la compilation d'Aix et dans des œuvres analogues. L'influence de Chrodegang se fait encore sentir, entre 750 et 816, dans la législation des conciles et des capitulaires (cf. *M. G. H.*, *Capitularia*, I, 32, 35, 60, 96, 209). Toute confusion entre clercs et moines est bannie. Les membres des communautés mixtes sont tenus de choisir un genre de vie déterminé. Enfin les conciles tenus à Mayence et Tours, en 813, rappellent les points essentiels de la discipline instaurée à Metz.

Tout cet effort trouve son couronnement dans la règle composée, à la demande de Louis le Pieux, au concile d'Aix de 816. Une première partie (c. I-CXIV) contient les fameux *Canones* ou *Instituta Palrum*, c.-à-d. l'ensemble des textes patristiques ou conciliaires relatifs à la vie des clercs, entre autres les passages de S. Augustin, S. Jérôme, S. Grégoire le Grand, Julien Pomère et Isidore de Séville que nous avons signalés. La seconde (c. CXV-CXLIV) donne des directives plus précises, reprises en grande partie de Chrodegang. Dans l'ensemble, la discipline claustrale de Metz est maintenue. Toutefois, au c. CXV, l'auteur définit l'idéal canonial et sa relation au monachisme. Bien que les chanoines soient tenus comme les moines à la perfection évangélique, ils peuvent manger de la viande, se vêtir de lin et posséder en propre des biens et des revenus ecclésiastiques, *quia in sacris canonibus illis prohibitum non legitur* (cf. A. Werminghoff, *Die Beschlüsse des Aachener Concils im Jahre 816*, dans *Neues Archiv*, XXVI, 1902, p. 607 sq., et le texte de la règle, dans *P. L.*, CV, 815 sq. et *M. G. H.*, *Conc. karol.*, I, 308 sq.).

Tout en rappelant et précisant les traditions canoniales, Louis le Pieux veut surtout procurer aux chanoines comme aux moines des revenus suffisants et un statut juridique qui leur permette de vaquer en toute liberté à leur tâche essentielle : le chant de l'office. De là, dans les années qui suivent, les nombreuses mesures prises pour assurer la diffusion de la règle et la construction des cloîtres (cf. *ibid.*, *Capitularia*, I, 289 sq.). Bien que les circonstances politiques n'aient pas favorisé la réalisation de cette réforme, son influence fut beaucoup plus considérable qu'on ne l'admet généralement. Le grand nombre d'exemplaires de la règle d'Aix, datant des IXe, Xe et XIe s. et provenant des monastères comme des chapitres, témoigne du succès rencontré par ce code dans tous les milieux. D'ailleurs les papes, les évêques, les empereurs et les rois ne cessent d'urger l'application des mesures prises par Louis le Pieux, p. ex. aux conciles romains de 826 et 853, à ceux de Paris en 829, d'Aix en 836, de Meaux en 843, de Mayence en 847, de Soissons en 853.

A côté du code officiel, d'autres textes témoignent à leur manière de la vitalité de l'idéal canonial. A la fin du IXe s. ou au début du Xe, un compilateur inconnu réunit en 84 chapitres des extraits de la règle d'Aix et de Chrodegang (éd. *P. L.*, LXXXIX, 1057 sq.). Une version de ce code est transportée en Angleterre par le Lotharingien Léofric, lorsqu'il monte sur le siège d'Exeter en 1055 (cf. éd. A. B. Napier, *Early English texl soc.*, dans *Orig. ser.*, n. 150, Oxford, 1916). Un ancien ms. du chapitre de Paris précise en quelques lignes, intitulées *De vita canonici*, les principales obligations canoniales (éd. Martène, *De ant. eccl. rit.*, II, 102). La même tradition se maintient dans les collections canoniques et aboutit, au XIe s., au Capitulaire d'Atton (*P. L.*, CXXXIV, 30 sq.) et aux *Synodica* de Rathier de Liège (*ibid.*, CXXXVI, 617 sq.).

Fruit d'une étroite collaboration entre les autorités ecclésiastiques et laïques, cette législation donne à l'ordre canonial l'unité et la stabilité nécessaires. Basée sur une réforme du temporel qui assure aux chanoines les ressources suffisantes, la discipline comporte la claustralité traditionnelle depuis Isidore de Séville et Chrodegang. Mais l'idéal de pauvreté apostolique maintenu par ces derniers, au moins comme un idéal, s'estompe davantage. La distinction entre les professions canoniale et monastique est rétablie, mais ne consiste plus dans des fonctions différentes.

En outre, voir : H. Leclercq, *loc. cit.*, 240 sq. — E. Fournier, *Nouv. rech. sur les curies, chapitres et universités de l'Église de France*, Arras, 1942, p. 80 sq. — O. Hannemann, *Die Kanonikerregeln Chrodegangs von Metz und der Aachenersynode von 816 und das Verhältnis Gregors VII. dazu*, (thèse), Greifswald, 1914.

2° *Expansion de l'ordre canonial.* — Les circonstances sociales et politiques dans lesquelles se trouvait l'Occident au IXe s. ne favorisèrent pas la promulgation de la discipline d'Aix. Pourtant celle-ci a gagné un nombre de chapitres beaucoup plus important que ne le disent en général les historiens. Sans doute les cloîtres de cathédrales et de collégiales ne se sont pas élevés comme par enchantement au lendemain du concile. Mais Louis le Pieux et ses successeurs, aidés par de nombreux prélats, ont poursuivi inlassablement la réalisation du plan primitif et l'idéal d'Aix s'est maintenu, comme nous l'avons déjà signalé, jusqu'en plein XIe siècle.

Déjà sous Charlemagne, les évêques Badurad de Paderborn et Leydrade de Lyon ont rétabli dans leur église la *disciplina monasterialis* (*Gall. christ.*, III, *Instr.*, 3). Dès 814, Louis le Pieux encourage la restauration des cloîtres de Reims et de Vienne (*ibid.*, XVI, *Instr.*, 4). Il intervient en 817 à Limoges, en 818 à Tournai, en 819 à Auxerre, en 822 à Paderborn, en 834 à Langres, en 835 au Mans où il trouve un collaborateur zélé en la personne d'Aldric. Jusqu'à la fin du siècle, constructions ou réparations se poursuivent sans arrêt, à Nevers, Arezzo, Autun, Spire, Rouen, Verdun, Mâcon, Narbonne, Dijon, Lausanne, Asti, Bergame. Dès 858, l'évêque d'Autun Jonas considérait comme une exception le fait de voir une cathédrale sans cloître (*Carlulaire d'Autun*, éd. A. de Charmasse, I, 33).

Dans ces cloîtres comme dans les nombreuses collégiales fondées à cette époque, la règle d'Aix reste longtemps en vigueur ou est rétablie dès que les circonstances le permettent. Le type le plus parfait de régularité est créé à Hildesheim où règne une discipline presque monastique. Elle est entretenue par les évêques Altfrid, Bernard et Godehard, qui donnent eux-mêmes l'exemple de la vie commune (*Fundalio Eccl. Hildensemensis*, *M. G. H.*, *SS.*, XXX, 944-45). Aldric du Mans, Aldagaire d'Autun, Uldaric d'Augsbourg, Bruno de Cologne, Burchard de Mayence, Gérard de Toul, Wolfgang de Ratisbonne, Adalbéron de Reims maintiennent ces traditions durant le Xe s. Elles sont aussi introduites dans les nouveaux évêchés de Bamberg, Hambourg et Brême (Adam de Brême, *Hamm. Eccl. pont.*, dans *M. G. H.*, *SS.*, VII, 323 et 329; Thietmar, *Chronicon*, *ibid.*, *S. R. G. in usum schol.*, 470). Nous avons montré ailleurs (*Vie commune*, *op. cit.*, 366 sq.) que la règle canoniale persiste aux Xe et XIe s., en Italie (Fiesole, Atino et Lucques), en France (Narbonne, Nîmes, Albi, Apt, Auch, Le Puy, Troyes, Mâcon, etc.) et en Espagne (Girone, Barcelone, Urgel, etc.). On pourrait y ajouter les réformes de Hugues Salin à Besançon (*P. L.*, CXLV, 641), de Landulfe à Tu-

rin (*Hist. Patr. mon., Dipl.*, I, 515), de Godefroid à Coutances (*Gall christ.*, XI, *Instr.*, 218) et d'Artaud à Maurienne (*ibid.*, II, *Instr.*, 164). Sans doute la discipline a subi dans tous ces cas des vicissitudes que seules des études approfondies pourraient justement apprécier. Mais dans l'ensemble la tradition d'Aix se maintient, spécialement en terre d'Empire, dans la zone médiane (Liège, Metz, Verdun, Reims, Lyon, Besançon) et dans le nord de l'Espagne.

A côté des cathédrales se multiplient, durant la même période, dans les villes et les bourgades, les collégiales de chanoines d'origines d'ailleurs très variées. Dans un grand nombre de monastères, les chanoines remplacent, du moins temporairement, les moines. Au diocèse de Liège, cette transformation affecte la moitié des anciennes institutions monastiques, soit douze sur vingt-cinq. L'auteur des *Gesta episcoporum Cameracensium* (*M. G. H., SS.*, VII, 454) constate le même fait dans son diocèse. Il est d'ailleurs dû à des causes diverses. Tantôt les moines eux-mêmes abandonnent leur profession pour prendre l'habit et les coutumes canoniales; tantôt la transformation est la conséquence des ruines accumulées par les Normands ou des exactions commises par les abbés laïcs. L'auteur du *Liber S. Hidulfi...* (*M. G. H., SS.*, IV, 98) donne une idée exacte de la situation des monastères de Haute-Lotharingie, p. ex. Senones, Étival, Moyenmoutier et Val-Galilée (voir aussi E. Lesne, *L'origine des menses dans le temporel des églises de France*, dans *Mém. et trav. Lille*, fasc. 7, 1910, p. 41; — pour la Bavière, W. Wuehr, *Die Wiedergeburt Montecassinos unter seinem ersten Reformabt Richer von Niederaltaich*, dans *Studi Gregoriani*, III, Rome, 1948, p. 369 sq.).

Ailleurs, c'est l'autorité ecclésiastique qui remplace des moines décadents par des chanoines : ainsi à S.-Maurice d'Agaune (*Hist. Patr. Mon., Dipl.*, II, 6), à S.-Bernard de Romans en 949 (*Cartulaire*, éd. U. Chevalier, 49), à Dom-Èvre en 1010 (*Gall. christ.*, III, *Instr.*, 1357). Dans son *Decretum* (*P. L.*, CXXXVI, 549), Rathier de Liège expose comment, lui aussi, a été obligé de remplacer les moines de Magunzano par des clercs. (Voir, pour tout ceci, É. Amann et A. Dumas, *L'Église au pouvoir des laïcs*, dans *Hist. de l'Église* de Fliche et Martin, VII, 318.)

Plus nombreuses encore sont, durant cette période, les communautés de chanoines organisées dans des églises paroissiales ou dans de nouveaux sanctuaires. Les listes dressées par Hauck (II et III, Appendice, 2) permettent de se rendre compte de l'ampleur du mouvement de fondation. Entre 950 et 1060, on trouve six collégiales dans le diocèse de Passau, huit dans celui de Brême-Hambourg, neuf dans celui d'Hildesheim, sept dans celui d'Halberstadt, cinq dans celui d'Augsbourg, cinq aussi dans celui de Bamberg, dix-huit dans celui de Mayence et à peu près autant dans celui de Cologne. Dans celui de Liège, outre les sept collégiales fondées au Xe s. dans la ville même, on en trouve dans des bourgades comme Aerschot, Lierre, Tirlemont, Ciney, Florennes, Walcourt, etc. Le même fait apparaît dans les autres diocèses formant la Belgique actuelle (voir carte I *a* du P. de Moreau, *Hist. de l'Église en Belgique*, tome complément.). Des sondages faits en Auvergne (L. Bréhier, *Les origines de l'architecture romane en Auvergne*, dans *Rev. Mabillon*, XIII, 1923, p. 11) et dans le nord de l'Espagne prouvent que le mouvement a été vraiment général. Pour l'Angleterre, voir R. Darlington, *Ecclesiastical Reform in the late old English period*, dans *English hist. rev.*, LI, 1936, p. 385-428, et K. Edwards, *The English secular cathedrals in the M. A.*, Manchester, 1949. — Pour l'ensemble, voir E. Tomek, *Studien zur Reform der deutschen Klöster im XI. Jht*, I, Vienne, 1910, p. 62.

Les initiatives viennent de tous les milieux. Fidèles à l'exemple de Louis le Pieux, Othon Ier et ses successeurs ont fondé ou enrichi bon nombre de chapitres, entre autres à Aix-la-Chapelle (*D. H. G. E.*, I, 1266-67). Tous les évêques cités plus haut ont installé des collégiales dans leurs cités. Ils furent imités par les dignitaires ecclésiastiques comme Amicus, prévôt de Verdun, qui édifie les églises de Ste-Croix et Ste-Marie-Madeleine (*Gesta episc. Vird., M. G. H., SS.*, IV, 49), l'archidiacre Godefroid de Cambrai qui restaure S.-Aubert (*Gesta episc. Cam., ibid.*, VII, 450). De leur côté, les laïcs installent souvent des communautés de clercs dans les églises dont ils sont propriétaires ou dans leurs chapelles claustrales. Même les moines, p. ex. ceux de Lobbes, fondent des chapitres pour les aider dans le chant de l'office.

3° *L'organisation canoniale et ses adaptations.* — Les études récentes de Lesne, Amann, Dumas et Fournier permettent de passer rapidement sur ce chapitre, un des mieux connus de l'histoire canoniale. Examinons d'abord les problèmes propres au clergé des cathédrales, pour nous tourner ensuite vers les questions communes à tous les chanoines.

Au IXe s., l'évêque apparaît encore comme le *rector ecclesiae*, recevant les offrandes des fidèles, gérant les biens ecclésiastiques et dirigeant la communauté. En principe, il mène la vie commune avec ses clercs et les plus zélés se soumettent, nous l'avons vu, à cette règle. Mais l'activité et les intérêts d'un prélat de l'Église impériale diffèrent trop de ceux des chapitres pour qu'une telle situation se maintienne longtemps. Dans les cathédrales comme dans les monastères, la formation d'une mense capitulaire s'impose comme une mesure propre à assurer la discipline claustrale. Au lieu de recevoir de l'évêque leurs ressources, les chanoines se voient attribuer un lot de terres et de biens dont ils assument progressivement l'administration. Simple mesure économique à l'origine, cette *divisio* engage les chapitres dans la voie de l'autonomie qui s'étendra bientôt du temporel au spirituel.

A l'égard des autorités civiles, l'indépendance des chanoines de cathédrale n'est pas moins grande. Pour assurer la paix de ceux qui doivent se consacrer entièrement à la prière publique, Louis le Pieux et ses successeurs leur accordent souvent le privilège de l'immunité. Dans les cités des Xe et XIe s., le cloître des chanoines et ses dépendances forment donc une enclave juridiquement distincte des autres quartiers. S'ils évitent de la sorte les interventions des fonctionnaires laïcs, les chanoines se voient forcés d'assurer eux-mêmes le bon ordre et la justice, charge qui les engage profondément dans la vie séculière.

Le nombre des chanoines habitant les cloîtres cathédraux ou collégiaux varie évidemment avec les ressources des églises. La règle d'Aix recommande aux prélats d'éviter deux défauts : n'entretenir qu'un petit nombre de clercs par avarice ou bien en recruter, par vanité, plus qu'il n'est souhaitable. Les grandes cités épiscopales ou les collégiales royales comptent cinquante, soixante, soixante-douze ou même cent membres. Dans le midi de la France et en Italie, les diocèses plus restreints ne permettent pas de dépasser la vingtaine. A cause de sa signification « apostolique », le chiffre douze est souvent adopté par les fondateurs de collégiales. Mais certaines *abbatiolae clericorum* ne comptent que huit, six, quatre ou même trois membres.

La hiérarchie des dignitaires gouvernant les chapitres varie elle aussi suivant les régions. Dans la plupart des cas, l'archidiacre perd ses droits au profit d'un primicier, d'un doyen ou d'un prévôt. Ce dernier, chargé surtout du temporel, voit sa puissance s'accroître avec la formation de la mense capitulaire. Dans bon nombre de cas, cette fonction donna lieu à de tels

abus que les chanoines en obtinrent la suppression et gérèrent en commun leurs intérêts économiques. On trouve, en outre, à la tête des différents services un chantre, un écolâtre, un chancelier, des gardiens *(custodes)* chargés de l'entretien du trésor (cf. L. Amiet, *Essai sur l'organisation du chapitre cathédral de Chartres*, Chartres, 1922, et J. Vos, *Les dignités et les fonctions de l'ancien chapitre N.-D. de Tournai*, 2 vol., Tournai, 1898).

Dans le cloître, les chanoines fréquentent en principe un dortoir et un réfectoire communs, mais la règle d'Aix (c. CXLII) leur reconnaît le droit à une maison particulière, située normalement dans l'enceinte claustrale. La difficulté des temps ne permit pas toujours d'observer strictement ce dernier point et l'on trouve souvent des demeures canoniales dispersées dans les cités, mais gardant le privilège de l'immunité. Un des droits que les chanoines se font confirmer le plus souvent par les autorités ecclésiastiques ou civiles consiste dans la libre disposition de ces maisons, limitée seulement par le fait qu'elles doivent rester en possession de membres du chapitre. Le droit de tester librement leur est aussi souvent accordé (cf. E. Lesne, *Hist. de la propriété ecclés. en France*, VI, 24-26).

Le fait le plus important dans l'organisation canoniale de l'époque carolingienne est certainement l'apparition des prébendes individuelles. Le mot *praebenda* et son synonyme *canonica* sont employés d'abord pour désigner les droits des chanoines sur la mense commune, droits qui avaient été déterminés scrupuleusement par la règle d'Aix. Mais les supérieurs du chapitre gardent l'administration des biens et en assurent la répartition. A la suite des invasions normandes et de l'insécurité qui en résulte, ce régime devient souvent précaire. Lorsque les revenus nécessaires à la table viennent à manquer, les autorités distribuent ce dont elles disposent et les chanoines assurent, chacun en particulier, leur subsistance. Imposé le plus souvent par les circonstances, ce système acquiert avec le temps force de loi. Jusqu'au XIIe s., la division n'affecte que l'usage, les biens fonciers demeurant en main commune. Les documents qui nous renseignent sur cette opération importante sont malheureusement fort rares et l'ambiguïté du vocabulaire rend leur interprétation très délicate. Les mesures prises pour la division sont souvent temporaires et le régime de communauté est susceptible de bien des nuances. Un acte daté de 1121 rappelle les vicissitudes des biens de la collégiale S.-Sévère d'Erfurt au XIe s. (Stimming, *Mainzer Urkundenbuch*, 395). L'évolution subie par le chapitre S.-Barnard de Romans n'est pas moins suggestive : réformé en 995 selon l'*institutio canonica*, il ne semble pas avoir maintenu longtemps la pleine régularité car, en 1037, des mesures sont prises pour restaurer la *communia*. Un règlement spécial est prévu pour les bénéfices des clercs et des laïcs. Chose curieuse, un acte de 1049 donne aux chanoines le droit de construire deux cloîtres, *unum iuxta ecclesiam ubi regulariter et communiter vivant, alterum autem ad proprias mansiones aedificandas*. En 1052, les autorités réagissent contre les déprédations opérées par les laïcs et finalement, en 1075, une partie des clercs adoptera la vie commune stricte (*Cartulaire*, éd. U. Chevalier, 68, 85, 95, 117 et 189).

Les inconvénients du système des prébendes individuelles apparaissent surtout au moment où, sous l'influence de la féodalisation générale de la société, elles sont assimilées à un *honor* et deviennent l'objet de convoitises de la part de candidats intéressés et des laïcs (cf. E. Lesne, *Les origines de la prébende*, dans *Rev. hist. de droit franç. et étranger*, IVe sér., VIII, 1929, p. 242-90).

Entre les collégiales d'une cité et la cathédrale subsistent souvent des rapports assez étroits, maintenus en souvenir de l'unité primitive du clergé. Ils entraînent des luttes entre la tendance centrifuge des uns et le conservatisme des autres. Le *Liber de dignitate Ecclesiae Leodiensis* d'Alger de Liège nous fournit des détails intéressants sur ces questions (éd. Bormans, dans *Bull. Com. royale d'hist.*, V^e sér., VI, 1896, p. 505-20).

Enfin, le problème des relations entre clercs et moines mériterait une étude approfondie. Notons seulement que la règle d'Aix (c. CXV) affirmait la prééminence de l'ordre canonial et que certains actes du IXe s. lui font écho (Charles le Chauve, pour S.-Martin de Tours, 862, dans Bouquet, *Rec. des hist. de Gaule*, VIII, 572). Mais comme la différence de fonction entre les deux ordres s'était estompée et que la discipline monastique était plus austère, souvent les moines l'emportent dans l'estime des fidèles.

A. Poesch, *Bischofgut und « mensa episcopalis »*, II, 12 sq. — E. Lesne, *Hist. de la propriété ecclés. en France*, VI, 55 sq. — É. Amann et A. Dumas, *L'Église au pouvoir des laïcs*, *loc. cit.*, VII, 250-64. — E. Fournier, *Nouv. rech. sur les curies...*, 140-70. — F. Vercauteren, *Étude sur les « civitates » de la Belgique seconde*, dans *Mém. cour. Acad. royale de Belgique*, fasc. 33, Bruxelles, 1934.

4° *L'activité des chanoines.* — Ainsi que l'affirment explicitement la plupart des actes de fondation de chapitres, le rôle principal des chanoines est d'assurer le service de la prière publique, commune et continue. « Dans la société chrétienne, nulle fonction d'intérêt collectif ne paraît plus indispensable que celle des organismes spirituels » (M. Bloch, *op. cit.*, 139). Toute la discipline claustrale tend à faciliter cette tâche et les donations sont faites *ut liberius et deuotius sacris officiis ualeant clerici deseruire*. Aussi une histoire fidèle de l'ordre canonial devrait-elle être avant tout une histoire de la liturgie. Qu'il suffise de rappeler ici l'importance prise à l'époque carolingienne par les écoles de chant et les chapitres de Metz, Lyon, Chartres, Reims, Liège, Cologne et Mayence. Les coutumiers canoniaux, dont les *Antiqua statuta Ecclesiae Lugdunensis* (*P. L.*, CIC, 1092 sq.) fournissent un bon exemple, permettent de mesurer le souci de perfection apporté dans l'accomplissement des diverses cérémonies liturgiques. Les inventaires de mss. de V. Leroquais, les publications d'ordinaires faites par U. Chevalier dans sa *Bibliothèque liturgique* apportent de précieux instruments de travail, tandis que l'étude de J.-B. Pelt *(op. cit.)* sur la liturgie de Metz constitue un modèle du genre. Pour Besançon, cf. B. de Vrégille, *Le rituel de S.-Prothade et l'ordo canonicorum de S.-Jean de Besançon*, dans *Rev. du M. A. latin*, V, 1949, p. 97 sq.; pour Utrecht, cf. P. Séjourné, *L'ordinaire de S.-Martin d'Utrecht*, Utrecht, 1919-21.

Du fait que certains textes, d'ailleurs rares (J. Marion, *Cart. de Grenoble*, 74), opposent la *vita activa* des chanoines à la *vita contemplativa* des moines, on aurait tort de conclure que les chanoines pratiquaient le ministère de manière généralisée. La règle d'Aix ne fait pas même mention de cette activité et, si la version amplifiée du Code de Chrodegang en parle (c. XLIV), c'est pour recommander d'éviter les négligences graves dans ce domaine. De fait, entre la vie canoniale, consacrée avant tout au chant de l'office, et le ministère paroissial, régnait une certaine incompatibilité qui se remarque entre autres dans le fait que souvent une église paroissiale est construite à côté de l'église capitulaire. C'était le cas à Liège et dans la plupart des villes rhénanes. Le service de la première était assuré par un fonctionnaire d'ordre inférieur qui n'avait guère d'importance dans la vie du chapitre. Dans la suite, avec la multiplication des collégiales, bon nombre d'entre elles étaient complètement dépourvues

de droits paroissiaux. Par contre, la règle d'Aix et, dans la suite, bon nombre de conciles prescrivent aux chanoines la pratique de l'hospitalité. Aussi voyons-nous les évêques et dignitaires des chapitres veiller à la construction et à l'organisation des hôpitaux destinés à recevoir les voyageurs, les pèlerins et les pauvres. Une partie des revenus du chapitre est spécialement consacrée à cette œuvre et souvent les chanoines se font un devoir d'en augmenter les ressources (cf. E. Lesne, *Hist. de la propriété ecclés. en France*, VI, 103 sq.).

L'enseignement, centré sur celui de la Bible, apparaissait au Moyen Age comme le complément de la prière et les chanoines entretenaient, au moins dans les centres importants, une école capitulaire. Aux Xe et XIe s. surtout, leur importance est considérable. Il suffit de rappeler les noms de Reims, Laon, Chartres, Liège, Cologne et Paris, d'où sortira l'université (cf. *ibid.*, V, *passim*).

5° *Ferveur et décadence.* — Le maintien de la tradition d'Aix, la multiplication des collégiales, la vitalité des centres canoniaux, voilà autant de faits qui nous invitent à reviser le jugement de bon nombre d'historiens, pour qui la période ici étudiée est caractérisée par une décadence profonde du clergé. Pour se faire une idée exacte de la situation, il faut se défier des jugements simplistes des réformateurs grégoriens, tenir compte des circonstances atténuantes que constituent des conditions de vie souvent très difficiles et, enfin, répartir aussi exactement que possible les ombres et les lumières du tableau. Nous insisterons d'abord sur ces dernières.

Célèbre dans toute la Gaule pour la perfection de son chant, l'église de Metz ne l'est pas moins pour ses vertus. Dans les dernières années du VIIIe s., Aldric, élève de l'école palatine, désireux de vie plus parfaite, obtient de Charlemagne la permission de s'y retirer. Il y est bientôt promu à la charge de primicier et montera ensuite sur le siège épiscopal du Mans où il restaurera la vie commune (*Gesta Aldrici, M. G. H., SS.*, XV-1, p. 308). Au début du Xe s., le chantre Roland et le chanoine Guarimbert mènent, dans le cloître de Metz, une vie sainte et retirée. A Toul, les diacres Bernier et Warnier font aussi honneur à l'ordre canonial. A Limoges, sous l'évêque Turpion, vers 920, certains vont même jusqu'à faire abandon de tous leurs biens. A Verdun, le doyen Richer et ses fidèles, Egbert, Ayri, Gezon et Boson, maintiennent dans toute sa rigueur la discipline claustrale (*Gesta episc. Vird., ibid.*, X, 465). Nous avons déjà signalé plus haut la ferveur du clergé d'Hildesheim et des autres chapitres de l'Empire où furent formés les saints prélats qui gouvernèrent les diocèses allemands aux Xe et XIe s. L'église plus récente de Brême ne fait pas exception. Son prévôt Eilhard se fait remarquer vers 960 par son zèle pour la pauvreté. Aussi les fondateurs de la collégiale de Rheperholt exigent-ils que le même *ordo* soit observé dans leur chapitre (*M. G. H., Dipl.*, II-1, p. 358). Vers l'an 1000, le doyen Eppon assure une grande renommée de vertu au chapitre de Magdebourg et l'archevêque Taginon favorise de son côté, par sa générosité et ses exemples, la vie régulière (Thietmar, *op. cit.*, 207 et 353).

De nombreux textes témoignent de la ferveur de l'église de Lyon, célèbre surtout par la pureté de sa tradition liturgique. Besançon ne lui cède en rien et Liège constitue un centre de réforme dont des prélats de la valeur de Wolbodon et Wazon renforcent encore le rayonnement (Anselme, *Gesta, M. G. H., SS.*, VII, 205 sq.). Reims mérite d'être citée en exemple pour sa perfection *in castitate, scientia, disciplina, in correctione et exhibitione bonorum operum* (Hugues de Flavigny, *Chronicon, P. L.*, CLIV, 199). C'est dans ce milieu que vivent Richard, futur réformateur de S.-Vanne, et deux chanoines du nom de Constant, célèbres par leur amour de la pauvreté et des pauvres (*ibid.*, 200). Au XIe s. encore, Autun reste fidèle à sa tradition et la transmet à la nouvelle collégiale de S.-Denys de Vergiaco (*Gall. christ.*, IV, *Instr.*, 77).

Des hommes de grande vertu se rencontrent aussi dans de simples collégiales, tels le prévôt Adrade et le doyen Gérard de S.-Genès à Thiers, au diocèse de Clermont (*ibid.*, II, *Instr.*, 76). Plus célèbres encore sont les chanoines de Dorat, au diocèse de Limoges, S. Israël et S. Thibaut qui maintiennent la discipline claustrale dans toute sa rigueur (*Vitae*, éd. Labbe, dans *Bibl. mss.*, II, 565-67 et 682-84). Signalons enfin la collégiale de Loudun, au diocèse de Bordeaux, fondée en 1063 par des prêtres désireux de mener la vie canoniale authentique (*Gall. christ.*, II, *Instr.*, 333).

Le grand nombre de recrues fournies par les chapitres à l'ordre monastique constitue une autre preuve de la ferveur du milieu. Des réformateurs célèbres, Odon de Cluny, Erluin de Gembloux, Étienne de Liège, Richard de S.-Vanne, Robert de La Chaise-Dieu, Bruno le Chartreux, etc., ont été formés dans les cloîtres de chanoines. En Lotharingie, au Xe s., ce sont des clercs qui restaurent les centres monastiques de Gorze, S.-Èvre, etc. S.-Vanne est réformé tout spécialement à l'intention des chanoines de Verdun désireux de vie plus parfaite (*Gall. christ.*, XIII, *Instr.*, 553). S.-Laurent et S.-Jacques de Liège ont très probablement la même origine. A Worms, en 1010, l'exemple d'un prévôt entraîne une véritable migration vers les centres monastiques. Burchard se voit obligé de rappeler à son clergé que l'on ne peut changer de profession sans permission préalable, question d'ailleurs discutée par les canonistes (*Vita Burchardi, M. G. H., SS.*, IV, 840). L'examen de l'obituaire de N.-D. de Chartres prouve qu'entre 950 et 1100 une vingtaine de membres du chapitre sont passés *ad vitam arctiorem*.

Mais la ferveur très réelle des uns n'exclut évidemment pas un fléchissement disciplinaire dans d'autres milieux canoniaux. Encore faut-il interpréter correctement les textes qui en parlent, en établissant dans toute la mesure du possible les causes et les degrés de cette décadence. Beaucoup d'auteurs n'ont pas suffisamment tenu compte, dans leurs jugements, des conditions de vie faites aux chanoines, à l'époque des invasions normandes, et de l'anarchie féodale. De nombreux témoins affirment pourtant que seules les ruines accumulées par les Normands et la dilapidation des biens accaparés par les laïcs ont interrompu la vie commune. Dans ses *Gesta Senonensis Ecclesiae* (*M. G. H., SS.*, XXV, 273 sq.), Richer expose comment, après le passage des envahisseurs, il restait à peine, dans les monastères les plus florissants, de quoi entretenir quelques clercs. Mêmes constatations à Toul après le passage des Hongrois (*ibid.*, 276) et à Chartres (*Gall. christ.*, VIII, *Instr.*, 28). La mention des *saevitia paganorum* et de la *cupiditas malorum hominum* devient un leitmotiv dans les chartes de restauration. Pour les chanoines comme pour les moines, une pénurie excessive de ressources ne pouvait favoriser le maintien de la discipline claustrale. Comme le constate Louis le Pieux dès 822 : *Canonici... urgente omnimoda inopia, longe a suo proposito aberrantes, exorbitauerunt dum a monasterii claustris, turpiter quaeritando ea quibus suam tuerentur inopiam, longe lateque uagantur* (Quentin, *Cartulaire de l'Yonne*, II, 33-34). Même constatation, à la fin du Xe s., chez Adérald, archidiacre de Troyes : *Adhuc congregatio S. Petri Trecorum saecularibus nimis erat dedita nec his quae canonicorum intenta. Nec ex toto culpa imminebat eis utpoteque egestate computsi saecularibus deseruiebant nec unde communiter uiuerent habebant* (*Vita, A. S.*, oct., VIII, 991).

Provoquée plus ou moins complètement par des

causes d'ordre économique, cette décadence affecte surtout les *ecclesiolae* ou *abbatiolae canonicorum*, c.-à-d. les petites communautés canoniales installées le plus souvent de manière précaire dans les ruines des anciens sanctuaires monastiques, pour maintenir au moins un certain culte. Dès que les circonstances le permettent, évêques et seigneurs laïcs s'efforcent de restaurer l'ancien état de choses en remplaçant ces chanoines par des moines. En 827, Louis le Pieux confirme, après enquête sur les origines du monastère, la réforme opérée à Montier-en-Der, au dioc. de Châlons. Les clercs adoptent d'ailleurs spontanément la règle monastique (*P. L.*, CIV, 1163). De son côté, Anségise restaure la Règle de S. Benoît à S.-Wandrille (*Gesta SS. Patrum Font. coen.*, éd. Laporte, 97). Le mouvement se généralise dans le courant du xe s. On en trouve des traces nombreuses en Haute et Basse-Lotharingie, en Flandre, en Normandie, etc. Des évêques comme Albéron Ier de Reims et son homonyme de Metz procèdent dans leurs diocèses à une restauration systématique (*Hist. mon. Mosomensis*, *M. G. H.*, *SS.*, XIV, 608). Dans les actes qui confirment ces transformations, les chanoines sont en général qualifiés de manière peu flatteuse : *acephali, saeculariter uiuentes, non satis honeste uiuentes*, etc. Mais la notice consacrée à l'évêque Roricon dans l'obituaire de S.-Vincent de Laon signale plus sobrement qu'il a institué la *Regula altera*. Au cours du XIe s., les chapitres ainsi réformés deviennent le plus souvent des prieurés soumis à de grands centres monastiques, Cluny, Marmoutier, Le Bec, S.-Hubert, etc. (voir, p. ex., pour Marmoutier, Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, III, 659-63). Le renouveau du droit canon, résultant de la réforme grégorienne, répand la conviction que *ea loca quae aliquando fuerunt monasteria ulterius non licere fieri habitacula saecularia*. Telle était la pensée d'Yves de Chartres (Lépinois et Merlet, *Cartulaire de Chartres*, 131). Aussi Calixte II accorde-t-il à Hugues, évêque d'Auxerre, la permission de remplacer tous les *clerici saeculares* par des moines ou chanoines réguliers (*P. L.*, CXVIII, 1152). C'est donc souvent le désir de restaurer l'état primitif des choses, et non avant tout la conduite scandaleuse des clercs, qui provoque ce genre de réforme. Dans certains cas, les chanoines n'avaient d'ailleurs été placés que provisoirement, en attendant la constitution d'une communauté monastique (*Gall. christ.*, VIII, *Instr.*, 296).

H. Dauphin, *Le Bx Richard, abbé de S.-Vanne de Verdun*, dans *Bibl. Rev. d'hist. eccl.*, fasc. 24, Louvain, 1946, p. 67. — J.-F. Lemarignier, *Étude sur les privilèges d'exemption... des abbayes normandes...*, dans *Arch. France mon.*, XLIV, Paris, 1937, p. 28-30. — L. J. M. Philippen, *De H. Norbertus en de strijd tegen het Tanchelmisme*, dans *Bijdragen tot de geschiedenis*, XXV, 1934, p. 257. — P. G. Caraman, *The caracter of the late Saxon clergy*, dans *Downside Review*, XLIII, 1934, p. 171 sq. — K. Edwards, *The English secular cathedrals in the Middle Ages*, Manchester, 1949, p. 9 sq. — E. Delaruelle et C. Higounet, *Réforme prégrégorienne en Comminges*, dans *Annales du Midi*, LXI, 1949, p. 143 sq.

Cette décadence, due surtout à des causes économiques et affectant avant tout les *abbatiolae*, est ressentie par les contemporains comme un désordre qui fait que les clercs adoptent les mœurs des laïcs, vivant *more laicorum, irregulariter* ou *saeculariter*. Cette confusion est susceptible de bien des degrés. Pour les grégoriens, le droit à la propriété privée sera déjà considéré, nous le verrons, comme un premier stade de cette sécularisation. Sans aller jusque-là, les réformateurs fidèles à la règle d'Aix dénoncent souvent un usage des biens ecclésiastiques trop peu conforme à leur destination, qui est de favoriser l'accomplissement de la liturgie et de subvenir aux besoins des pauvres et des églises. Tel est le thème développé, p. ex., par Fulbert de Chartres, dans sa lettre à Hildegaire, trésorier de S.-Hilaire (*P. L.*, CXLI, 260). Sont le plus souvent condamnés le luxe dans la table et le vêtement et les dépenses occasionnées par des occupations profanes, comme la chasse et la guerre. Pour les jeunes clercs éduqués dans les milieux féodaux, l'abandon de ces deux activités constituait un sacrifice auquel plus d'un se résignait difficilement. Aussi voit-on les conciles multiplier l'interdiction du port des armes par les gens d'Église. Mais ici encore, il faut tenir compte des circonstances. Dans son *De continentia clericorum* (*P. L.*, CCIII, 819), Philippe de Harvengt raconte comment, devant l'inefficacité des mesures spirituelles et la carence des autorités laïques, les chanoines de S.-Julien de Brioude furent amenés à prendre eux-mêmes la défense de leurs propriétés. Le mariage des chanoines ayant reçu les ordres majeurs constitue évidemment le comble de cette sécularisation des mœurs. Malgré les condamnations des autorités, il tend, au cours du XIe s., à devenir une institution, au moins dans certaines contrées comme l'Italie du Sud, la Bretagne, l'Angleterre, etc. Mais ici encore, il faut se défier des jugements d'ensemble, même de ceux qui furent portés par des contemporains (cf. A. Arquillière, *S. Grégoire VII*, dans *L'Église et l'État au M. A.*, IV, Paris, 1934, p. 11 sq.).

Ce fléchissement des mœurs canoniales est encore lié très étroitement à des abus d'ordre institutionnel qui proviennent tous plus ou moins directement de ce que l'on appelle « l'emprise laïque ». Lorsque les circonstances ne permettent plus l'envahissement brutal des biens ecclésiastiques, les féodaux ne renoncent pas pour autant à une telle source de revenus. Par achat ou autres moyens, ils arrivent à accaparer au profit des cadets de leur famille les prébendes et les charges les plus lucratives des chapitres. Souvent aussi, ils utilisent les clercs des chapitres dépendants de leur maison comme de simples fonctionnaires, créant ainsi la classe si souvent décriée des *curiales*. Les inconvénients du système sont assez clairs; il aboutissait à introduire dans les cloîtres canoniaux un nombre considérable de recrues dépourvues de véritable vocation. De là, outre la sécularisation des mœurs déjà signalée, une série d'abus comme le refus de recevoir les ordres majeurs, l'absentéisme, le cumul des prébendes et tout le trafic des élections qui sera si sévèrement attaqué par les grégoriens et qualifié de simonie (cf. F.-X. Barth, *Hildebert von Lavardin...*, dans *Kirchenrechtliche Abh.*, n. 34-36, Stuttgart, 1906, p. 47 sq.).

Les sources qui nous renseignent sur la décadence de la vie canoniale sont malheureusement assez rares. D'où l'importance d'un texte comme l'*Hist. custodum Aretinorum* (*M. G. H.*, *SS.*, XXX-2, 1471 sq.), qui nous expose en détail la situation de l'Église d'Arezzo. L'auteur, qui écrit à la fin du XIe s., rappelle d'abord comment le roi Lothaire avait, vers 830, urgé l'application de la règle d'Aix. Enrichie par de nombreuses dotations, la communauté avait observé la vie commune durant un siècle environ, puis avait procédé au partage des biens. Mais au tournant du xe s., l'évêque Helpert reconstruit le cloître et rétablit la discipline canoniale, Dans la suite, pourtant, un fléchissement sensible se produit. En voici la description : *Canonici... diuites effecti, mulieres conduxerunt, filiosque ex eis genuerunt et dehinc ecclesiam inter se diuiderunt* (*ibid.*, 1473). Au goût des richesses et au mépris de la chasteté, ces clercs joignent encore l'orgueil et la négligence dans l'accomplissement de leur devoir. Pour calmer le peuple qui s'indigne de l'abandon du culte, ils engagent des prêtres mercenaires, plus ou moins aptes au service. Ainsi se forme la classe des *custodes*, clercs mariés de rang inférieur, dont les prétentions vont troubler le chapitre pendant de longues années.

Souvent ils dispersent les biens d'église et emploient la violence pour s'approprier les offrandes des fidèles. D'après Bonizo de Sutri (*Liber ad amicum*, *M. G. H.*, *Lib. de lite*, I, 603), la situation était la même dans les églises de Rome jusqu'au pontificat de Grégoire VII. Ailleurs, les abus ne sont pas aussi graves. A Tournai, p. ex., Heriman ne signale que l'intrusion des laïcs qui jugent leurs désaccords dans le cloître, l'accaparement des postes importants par les familles et l'acquisition de prébendes à prix d'argent par des parents désireux d'assurer l'avenir de leurs fils (*Liber restaurationis S. Martini*, *M. G. H.*, *SS.*, XIV, 280 sq.).

Pour porter un jugement équitable sur l'état de l'ordre canonial, il faudrait établir des statistiques, ce que l'état des sources ne permet guère. Des études plus approfondies jetteraient pourtant une lumière plus grande sur les causes et les degrés de cette décadence qui, en tout cas, ne fut pas générale.

IV. La réforme grégorienne (1050-1200). — 1° *Les origines*. — 1. *Le milieu*. — Alors que certains évêques et dignitaires ecclésiastiques travaillent, au cours du XIe s., à restaurer la Règle d'Aix, d'autres réformateurs, plus audacieux, proposent une formule nouvelle ou du moins renouvelée de vie canoniale. Leur initiative donne naissance à ce que l'on appellera bientôt les chanoines réguliers. Les historiens ont toujours éprouvé quelque peine à définir ce genre de vie religieuse. Un chanoine adoptant la pauvreté monastique ou un moine ayant droit à l'exercice du ministère, telle est, d'après beaucoup, la nature hybride du *canonicus regularis*. D'autres insistent, pour le caractériser, sur le choix de la règle de S. Augustin ou sur le droit à la *cura animarum*. Mais ces traits, valables peut-être pour la fin du XIIe s., ne se retrouvent pas aux origines. Pour donner au problème une réponse plus adéquate, il faut se demander pourquoi les chanoines, qui, pendant de longs siècles, passaient au monachisme lorsqu'ils désiraient mener une vie plus parfaite, ont cherché dans leur ordre une formule de vie plus régulière. Seule l'étude de l'esprit grégorien et de l'état du monachisme fournira, pensons-nous, une explication satisfaisante de cette attitude.

Ni les invasions normandes, sarrasines ou hongroises, ni les désordres qui en résultèrent ne réussirent à ébranler l'organisation de la chrétienté, créée par les Carolingiens. A peine la tourmente écartée, la vie reprend dans le cadre de ce que l'on peut appeler l'Église impériale. Nous avons vu que les chanoines respectent, du moins en principe, les traditions canoniales d'Aix. De même, les réformateurs clunisiens, italiens, normands et lorrains restent fidèles au type de régularité fixé par Benoît d'Aniane. On ne remarque aucune opposition tant soit peu généralisée au rôle joué par l'empereur dans les affaires ecclésiastiques, ni à la compénétration étroite de l'Église et de l'État. Les réformes tendent à restaurer l'ordre moral, non à reviser les principes.

Vers le milieu du XIe s. apparaissent, par contre, un peu partout les signes d'une désaffection profonde à l'égard du programme carolingien. Ce qui était considéré jusque-là comme des adaptations légitimes aux nécessités du temps constitue pour les *nouatores* des déviations graves. Le redressement doit donc se faire dans les principes mêmes, en réaction contre la législation carolingienne et par le retour aux traditions de l'Église primitive. Car, pour employer une formule chère aux grégoriens, jamais la coutume ne peut prévaloir contre la vérité.

Cette lutte pour la restauration de l'ordre chrétien ne vise pas seulement à rétablir entre les laïcs et les clercs les relations authentiques, en réglant le fameux problème des investitures, elle prétend rendre aux chanoines et aux moines leur place et leurs fonctions propres en écartant toute confusion entre leurs genres de vie. Le vrai moine renoncera non seulement aux fonctions ecclésiastiques, mais surtout aux grandes propriétés formées de dîmes, d'autels, de droits féodaux et de terres cultivées par des serfs. Il vivra au désert, à l'écart du système économique séculier, sans empiéter sur les biens des clercs, tirant sa subsistance du défrichement des terres incultes. Pour trouver le temps de se livrer comme les Pères du désert au travail manuel, il simplifiera le chant de l'office, reprenant d'ailleurs ainsi les traditions authentiques. Après bien des tâtonnements, cette réforme profonde trouvera son expression la plus parfaite dans les institutions de Vallombreuse, la Grande-Chartreuse, Cîteaux, etc. Alors que le législateur carolingien avait entériné le rapprochement opéré durant la période mérovingienne entre les professions monastique et canoniale, au XIe s. les fondateurs des ordres nouveaux tentent au contraire une synthèse du cénobitisme et de l'érémitisme, qui remet en honneur les éléments laïcs du monachisme primitif.

C'est un mouvement parallèle de réaction contre la formule carolingienne de vie canoniale et de retour aux traditions de l'Église primitive qui provoque, au XIe s., l'apparition des chanoines réguliers. Loin de pouvoir remédier à la décadence des mœurs, la règle d'Aix est considérée par les nouveaux réformateurs comme la source de tous les maux. N'a-t-elle pas, en effet, reconnu aux chanoines le droit à la propriété privée, qui n'aurait jamais dû être qu'une simple tolérance? Le retour à la vie commune stricte, qui, pense-t-on, a été de règle durant les premiers siècles, s'impose donc comme seule mesure efficace de redressement.

Avant d'étudier le développement de cette doctrine et l'expansion de la réforme, insistons sur le fait que nous tenons dès maintenant l'essence de la profession canoniale régulière. En face d'un monachisme qui, dans son aile marchante, remet en honneur les aspects laïcs de sa vocation, l'idéal du clerc vivant en tout point selon l'exemple des apôtres acquiert une originalité et une force d'attraction nouvelles. Aspect particulier du mouvement général de retour à la tradition primitive, cette renaissance de la discipline canoniale explique l'attitude des chanoines qui cherchent dans leur ordre la perfection « apostolique ». Comme dans le monachisme, la réforme se situe donc avant tout dans le domaine de la pauvreté. Dans la suite seulement apparaîtront la règle de S. Augustin et la revendication du droit à la *cura animarum*.

Cette esquisse visant à dégager les grandes lignes du mouvement ne doit pas en faire méconnaître la complexité. Si l'idéal primitif est simple, les réalisations seront aussi variées que possible. En outre, comme dans le monachisme, le courant nouveau ne supplante ni immédiatement ni complètement l'ancien. L'idéal d'Aix ne disparaîtra pas entièrement et longtemps encore, des chanoines se retireront, comme dans le passé, dans des communautés monastiques.

P. Fournier, *Un tournant dans l'histoire du droit*, dans *Nouv. rev. hist. de droit franç. et étr.*, XLI, 1917, p. 129 sq. — G. Tellenbach, *Die Bedeutung des Reformpapsttums...*, dans *Studi Gregoriani*, II, Rome, 1948, p. 125 sq. — Ch. Dereine, *Odon de Tournai et la crise du cénobitisme au XIe s.*, dans *Rev. du Moyen Age lat.*, IV, 1948, p. 139 sq.

2. *Les réformateurs*. — Les promoteurs de la réforme canoniale se rencontrent, aux XIe et XIIe s., dans tous les milieux atteints par les idées grégoriennes. Il semble, dans l'état actuel des travaux, que les premiers centres soient situés en Italie du Nord et dans le midi de la France. Ne cherchons d'ailleurs pas à ce mouvement un « fondateur », comme on l'a fait souvent,

. . cx. dans la personne d'Yves de Chartres. L'idée de retour à la tradition de l'Église primitive est dans l'air; les initiatives se sont fait jour un peu partout, indépendamment les unes des autres.

Des ecclésiastiques de tous grades, depuis le simple clerc jusqu'au pape, des moines et des ermites, des laïcs enfin participent à des titres divers à la réforme. Souvent ce sont les chanoines eux-mêmes qui choisissent la vie commune stricte. Malheureusement, les sources, surtout lorsqu'elles sont de nature juridique, insistent davantage sur le rôle de l'organisateur du temporel d'une fondation plutôt que sur le promoteur de la conversion. Celle-ci peut prendre, comme nous le verrons plus loin, des aspects variés.

Lorsqu'un évêque approuve une réforme ou une fondation nouvelle, il se conforme parfois simplement à un devoir imposé par le droit canon. Mais plusieurs d'entre eux ont pris vraiment à cœur la vie régulière en suscitant ou en appuyant de tout leur pouvoir les initiatives. Telle fut certainement l'attitude de Gervais de Reims, Altmann de Passau, Anselme de Lucques, Bertrand et Oldégaire de Barcelone, Yves de Chartres, Conrad de Salzbourg, Othon de Freising et plusieurs autres que nous rencontrerons dans la suite. Quelques-uns sortaient d'ailleurs des rangs des réguliers. Dans ce domaine comme en bien d'autres, l'action de la papauté fut considérable, ainsi que nous le montrerons en étudiant la doctrine des réformateurs.

En Italie surtout, les premières régularisations semblent avoir été faites sous l'influence directe des promoteurs du monachisme nouveau, tels Romuald, Jean Gualbert et Pierre Damien. Dans la suite, on rencontre encore souvent des ermites à l'origine des vocations de réguliers. Tel fut le cas pour S. Norbert et Gerhoh de Reichersberg. De leur côté, S. Bernard, les Cisterciens et les Chartreux favorisent la nouvelle institution. Nous n'avons, par contre, rencontré nulle part une action importante de Cluny.

De leur côté, les laïcs participent à des titres divers à la réforme. Certains prennent l'initiative de fondations hospitalières qui se rattacheront plus ou moins étroitement à l'ordre canonial régulier. Pour être moins directe, l'action de la *Pataria* n'est pas moins considérable à Milan et dans le nord de l'Italie. Ces grégoriens farouches favorisent naturellement l'établissement d'un clergé « apostolique ». Ailleurs, les rois et les grands féodaux contribuent à l'établissement temporel des réguliers. Signalons parmi les plus zélés Henri Ier et la reine Anne en France, Henri Ier et la reine Mathilde d'Angleterre, Sanche Ramirez dans l'Espagne de la Reconquista.

3. *L'idéal.* — Restaurer parmi les chanoines la pauvreté apostolique pratiquée par le clergé des premiers siècles, tel est, nous l'avons vu, l'idéal des réformateurs. De Romuald à Gerhoh de Reichersberg en passant par Pierre Damien, Hildebrand et Urbain II, cette doctrine essentielle va se développer et se diversifier quelque peu. En Italie comme en France, les premières réformes se font au nom de la *vita apostolica* ou de la *vita ad instar primitivae Ecclesiae.* Au concile de 1059 et plus tard dans sa règle, Grégoire VII ne connaît pas d'autre autorité. Se basant sur la lettre de S. Jérôme *ad Nepotianum* et sur les sermons de S. Augustin, Pierre Damien invoque comme argument l'étymologie du mot *clericus.* Comment celui qui, par définition, est la possession de Dieu et dont Dieu est le partage peut-il se laisser attirer comme un simple laïc par l'appât de la propriété privée (*De communi vita canonicorum, P. L.*, CXLV, 504)? Par sa collection canonique et un *libellus* fort répandu dans les communautés italiennes, Anselme de Lucques élargit encore la base traditionnelle de la réforme en l'appuyant sur l'autorité des Fausses Décrétales des papes Clément et Urbain, sur celle du concile de Tolède, de S. Jérôme, S. Augustin et S. Grégoire le Grand. En groupant ces textes, il vise évidemment à démontrer la continuité de la pratique de la vie commune durant les sept premiers siècles de l'Église. Cette charte de la vie commune va être largement diffusée par les promoteurs de la réforme, Yves de Chartres, Pierre de Honestis, Lietbert de S.-Ruf, Gerhoh de Reichersberg, etc. Mais, plus que tout autre peut-être, Urbain II a contribué à la reconnaissance officielle de cette doctrine. Le premier, en effet, il introduit dans les bulles pontificales une formule qui rappelle les origines apostoliques de la vie commune et l'accueil qu'elle a reçu chez les principaux Pères de l'Église (cf. *P. L.*, CLI, 338-39). Fréquemment repris dans la suite, ce texte servira de base à plusieurs privilèges importants des réguliers. Désormais les formules *Vita regularis* ou *Vita canonica* employées jadis pour désigner la règle d'Aix servent uniquement à caractériser la vie commune stricte. Le terme *saecularis* commence à être employé pour désigner le clerc propriétaire, même s'il suit la règle d'Aix.

Une fois établi le caractère traditionnel de leur doctrine, les réformateurs ne pouvaient que juger sévèrement le code carolingien. Plusieurs s'accordent à le condamner, dans la mesure même où il s'écarte de l'*Institutio apostolica*, c.-à-d. dans les chapitres qui permettent le pécule. Jamais les législateurs n'auraient dû admettre comme un principe ce qui n'était tout au plus qu'une exception. Cette attitude intolérante, qui est celle d'Hildebrand, de Pierre Damien et de Gerhoh de Reichersberg, n'est pourtant pas adoptée par tous. Le can. 4 du concile romain de 1059, repris en 1063, prouve en effet que la majorité des Pères préféra urger l'application de la règle d'Aix comme un minimum, tout en conseillant vivement la pratique de la *vita apostolica.* De fait, beaucoup d'évêques estiment que la discipline régulière complète la vie séculière, plutôt qu'elle ne s'y oppose. Sur ce point comme sur tout le reste du programme grégorien, les réformateurs prennent une attitude intransigeante ou plus modérée (voir P. Fournier, *op. cit.*, 155).

Notons enfin que si les réformateurs attachent tant d'importance à la pauvreté, c'est à cause de la valeur intrinsèque de cette vertu évangélique, mais aussi parce qu'ils la considèrent comme le fondement et la garantie de la chasteté, de l'obéissance et de la concorde, en un mot, de tout l'idéal canonial. Elle seule aussi donne à l'apostolat toute son efficacité, en libérant le clerc des enclaves causées par l'avarice (cf. Ch. Dereine, *Le problème de la vie commune chez les canonistes, d'Anselme de Lucques à Gratien*, dans *Studi Gregoriani*, III, 287-98).

4. *L'expansion.* — Il n'est pas possible, dans l'état actuel des recherches, de donner une idée exacte de l'expansion de la réforme canoniale, surtout au début du XIe s. Tantôt la rareté des sources ou l'ambiguïté des formules ne permet pas de déterminer la nature exacte de la discipline adoptée par une communauté, tantôt le caractère spontané d'une fondation, ermitage ou hôpital, ne permet pas de fixer le moment où les convertis adoptent la profession canoniale.

Nous continuerons de donner au cours de l'exposé les indications bibliographiques qui préciseront l'état de la question. Notons ici les services très appréciables que peuvent rendre Kehr, *Germ. pont.* et *It. pont.*, de même que les séries des *Papsturkunden.* Par contre, Cottineau ne sera utilisé qu'avec prudence, à cause de l'imprécision des dates de fondation et des erreurs au sujet du type de régularité. Seul J. C. Dickinson, *The origins of the Austin canons and their introduction into England*, fournit pour l'Angleterre les précisions souhaitables. — Cf., pour l'Irlande, P. J. Dunning, *The Arrosian order in medieval Ireland*, dans *Irish hist. studies*, IV, 1945, p. 297-316. — Pour l'Espagne,

J. Vincke, *Die vita communis des Klerus und das spanische Königtum*, dans *Span. Forschungen der Görresges.*, 1-6, 1937, p. 30-59. — Pour l'Allemagne, voir les listes de A. Hauck, III et IV, annexe. — Pour la Belgique, les chapitres consacrés à la réforme canoniale par Éd. de Moreau, *Hist. de l'Église en Belgique*, III, 423 sq. — On trouvera une liste des principales fondations, *D. H. G. E.*, V, 498-628. — Voir aussi Ch. Dereine, *Vie commune, règle de S. Augustin et chanoines réguliers au XIe s.*, dans *Rev. d'hist. eccl.*, XLI, 1946, p. 365-406.

2° *Les divers types de communautés canoniales.* — Quelques principes très simples constituent, nous l'avons vu, l'essence de la nouvelle discipline canoniale. S'ils suffisent à donner l'orientation première, ils ne peuvent régler dans le détail de la vie quotidienne les actions des réguliers. Pour répondre à ce besoin, les réformateurs élaboreront des règles et des coutumiers dont la complexité contraste avec la simplicité de la tradition primitive. Plusieurs fois dans la suite, nous constaterons aussi des différences profondes dans l'organisation des communautés et même dans la conception de la vie régulière. Or, cette variété trouve son explication dans un fait essentiel : la diversité des origines.

Lorsque la formule nouvelle sera définitivement fixée, les chanoines réguliers se propageront, comme les autres ordres, par colonisation. Mais, durant la période de formation, d'ailleurs assez longue, nous distinguerons quatre types de communautés : 1. les réformes proprement dites; — 2. les groupements spontanés de clercs; — 3. les fondations érémitiques; — 4. enfin celles qui sont orientées, à l'origine, vers le service hospitalier. Cette division doit être entendue avec une certaine souplesse. Elle se justifie pourtant par le fait que chaque catégorie présente des problèmes particuliers. Par contre, il nous semble arbitraire de vouloir les répartir en étapes chronologiquement distinctes.

1. *Les réformes proprement dites.* — Le but premier des promoteurs de la vie commune est certainement de l'introduire dans les chapitres déjà existants. Nous examinerons les motifs de la réforme, les méthodes employées, les obstacles rencontrés et les résultats obtenus.

a) Les réformes de cathédrales. — Il est plus difficile de réformer les anciennes institutions que d'en créer de nouvelles. Cette constatation souvent répétée par les auteurs spirituels du XIIe s. se vérifie tout particulièrement dans le cas des chapitres cathédraux. Le grand nombre de chanoines, la présence de dignitaires assez indépendants et les grands privilèges de la communauté constituent autant d'obstacles que les réformateurs les mieux intentionnés surmontent difficilement.

Dans des régions entières, comme le centre et le nord de la France, les Pays-Bas, le nord et l'ouest de l'Allemagne, les chanoines restent fidèles aux anciennes traditions. Par contre, le mouvement de régularisation gagne de nombreux sièges épiscopaux de l'Italie du Nord, Fano, Florence, Pistoie, Milan, Gubbio et aussi Cefalu en Sicile. Même succès dans le midi de la France, à Toulouse, Avignon, Maguelone, Nîmes, Arles, Carcassonne, Cahors, Béziers, Narbonne, Lescar, Apt, Comminges, Mende, Albi, Nice et Bordeaux. Sous l'influence de l'évêque Hugues de Grenoble, les chanoines de cette ville, ceux de Tarentaise et de Belley adoptent aussi la règle de S. Augustin entre 1130 et 1142. Au nord de la Loire, nous ne voyons que Sécz qui ait été réformé.

En Espagne, si Barcelone reste fidèle à la règle d'Aix, malgré ses évêques venant de S.-Ruf, par contre Pampelune, Jaca, Roda, Vich, Tolède, Tortosa, Tarragone et Saragosse adoptent la vie commune. Dans plusieurs chapitres, cette dernière est introduite en même temps que la liturgie romaine (cf. A. Ubieto Arteta, *La introduccion del rito romano en Aragon y Navarra*, dans *Hispania sacra*, I, 1948, p. 299-324).

En Allemagne, Conrad de Salzbourg introduit des réguliers dans sa cité et son exemple est suivi par Hildebald de Gurk. S. Norbert et ses disciples placent de même des Prémontrés dans les nouveaux chapitres de Havelberg, Ratzebourg, Brandebourg, Breslau et Riga. A Carlisle, en Angleterre, et à Down, Clogher et Dublin, en Irlande, la réforme est aussi introduite sous l'influence de S. Malachie.

Malgré l'indépendance économique et juridique acquise par de nombreux chapitres, les évêques interviennent fréquemment pour introduire la vie commune. Conscients des difficultés de leur tâche, ils s'assurent l'appui des papes, des empereurs ou des grands féodaux. Même alors, leur tentative n'a guère de chance de réussir si elle ne trouve chez les chanoines eux-mêmes des partisans décidés. La lutte pour la réforme dure parfois de longues années. A Lucques, de 1048 à 1110, les évêques Jean, Anselme et Rangerius, aidés par Léon IX, Grégoire VII et la comtesse Mathilde, surmontent à peine l'opposition des chanoines. A Bordeaux, Geoffroy de Lauroux doit abandonner durant cinq années son siège épiscopal; l'excommunication lancée contre les chanoines rebelles demeure sans effet jusqu'au jour où S. Bernard et d'autres prélats réussissent enfin à faire accepter la vie commune (E. Kittel, *Der Kampf um die Reform des Domkapitels in Lucca im XI. Jht*, dans *Festschrift A. Brackmann*, Weimar, 1935, p. 214 et *Gall. christ.*, II, *Instr.*, 814). L'action d'Arnaud de Maguelone et de Dalmase de Narbonne est de même contrecarrée et n'aboutit que sous leurs successeurs (*P. L.*, CLI, 408 et *Gall. christ.*, VI, *Instr.*, 34). Ailleurs, à Séez p. ex., l'œuvre de l'évêque Jean est compromise par la mauvaise volonté de son successeur Girard (*ibid.*, IX, *Instr.*, 160). Pour remédier à ce danger, les bulles pontificales prescrivent souvent que seuls des réguliers peuvent désormais occuper les sièges de ces cathédrales (*ibid.*, XV, *Instr.*, 307).

La méthode employée par les réformateurs varie évidemment selon les circonstances. Tantôt ils réagissent contre les mœurs décadentes des chanoines en imposant la vie commune : ainsi à Albi et Cahors (*ibid.*, I, *Instr.*, 5 et 155). Ailleurs, l'évêque opère un véritable noyautage en s'assurant le concours de quelques clercs; tel fut le cas à Gubbio, où l'évêque Usbald réussit à introduire les coutumes de Stè-Marie-au-Port de Ravenne (*Vita Usbaldi*, *A. S.*, mars, III, 631). Souvent aussi on fait appel à d'autres centres : ainsi à Salzbourg où des chanoines de Rolduc et de Springiersbach contribuent à introduire la vie commune (*Annales Rodenses*, *M. G. H.*, XVI, 701). Ailleurs encore, la règle de S. Augustin est adoptée par des clercs fidèles jusque-là à la règle d'Aix, mais désireux de mener une vie plus parfaite. On en trouvera de bons exemples à Arles (*D. H. G. E.*, IV, 240) et à Vich (Florez, XXVIII, 296). Dans tous ces cas, la réforme est le plus souvent progressive, c.-à-d. que la vie commune n'est adoptée immédiatement que par ceux qui le désirent; les autres membres de la communauté gardent toute liberté de vivre selon l'ancienne discipline mais, à leur mort, ils sont remplacés par des réguliers (*P. L.*, CLI, 362 et 408; CLXXIX, 79, 80, 112, 127, 165, 245, 259, 271, 330, 351, 605).

Si, d'une part, la décadence des mœurs entraîne presque inévitablement la dilapidation des biens, par contre le retour à la vie commune suppose la restauration du temporel. Restitutions des biens, envahis par les laïcs ou aliénés par les prélats, et donations nouvelles précèdent, dans la plupart des cas examinés, la réforme et facilitent d'ailleurs l'acceptation de la dis-

cipline nouvelle. Le mouvement de régularisation rejoint donc ici, une fois de plus, un autre point du programme grégorien : le retour au clergé de la propriété ecclésiastique.

Pour apprécier l'intensité du mouvement de réforme comme pour mesurer les obstacles opposés, il faudrait encore tenir compte des tentatives demeurées sans effet. Malheureusement, ce genre d'initiatives ne laisse guère de trace. Pourtant un chroniqueur de Normandie nous a gardé le souvenir des efforts faits par Jean, évêque de Lisieux, et par son confrère, Geoffroy de Chartres, pour établir la vie commune (*Chronica nova*, éd. Chéruel, dans *Mém. de la Soc. des antiquaires de Normandie*, XVIII, 1851, p. 30).

Les résultats atteints par la réforme dans les chapitres cathédraux sont, au total, assez maigres. Le succès rencontré dans certaines régions s'explique soit par la présence de réformateurs décidés, comme Conrad de Salzbourg et S. Norbert, soit par des circonstances d'ordre temporel. Beaucoup plus nombreux, mais moins importants, les chapitres des sièges épiscopaux du midi de la France et du nord de l'Italie subissent, en effet, davantage l'influence des évêques. L'ensemble des bâtiments de S.-Trophime d'Arles, église, cloître, dortoir et réfectoire, nous donne encore l'image exacte du cadre dans lequel se développait, au XIIe s., la vie régulière dans les cathédrales (cf. D. Knowles, *The cathedral monasteries*, dans *Downside review*, LI, 1933, p. 71-96).

b) Les réformes de collégiales. — Selon qu'elle est introduite dans les chapitres importants ou dans de simples *ecclesiolae*, la réforme prend ici encore des aspects variés.

Dans certains cas, les clercs eux-mêmes poussent au retour à la vie commune. A Cysoing, près de Lille, vieille fondation carolingienne alors occupée par des séculiers, deux chanoines, Léthard et Robert, désirent mener une vie plus parfaite. Contre toute attente, ils obtiennent la collaboration d'un nouveau prévôt, choisi pourtant de manière simoniaque. Avec un clerc tournaisien, ils se dirigent vers Reims pour faire approuver leur projet. Bien accueillis par l'archevêque, ils mettent leurs biens en commun et se placent sous la direction d'Anselme, chanoine de S.-Denys de Reims. Malgré l'opposition d'une partie de la communauté et des *ministeriales*, ils prennent possession de l'ancien monastère (cf. *Cartulaire de Cysoing*, éd. I. de Coussemaker, Lille, 1883, p. 4). Des conversions analogues ont lieu à Bourgmoyen de Blois (*Gall. christ.*, VIII, *Inst.*, 420), et à N.-D. d'Eu (*ibid.*, IX, *Instr.*, 22). A S.-Étienne de Dijon, le petit noyau des réformateurs doit se retirer quelque temps dans une dépendance de l'abbaye. Considérablement renforcé, il occupe de nouveau le monastère vers 1125 (*ibid.*, IV, 752-55).

Des tentatives de ce genre se sont produites assez souvent dans les collégiales, au moment où les idées grégoriennes se répandaient un peu partout. Mais, dans bien des cas, la majorité des chanoines s'opposent à ce qu'ils considèrent comme une nouveauté. La Vie inédite de Gausbert de Montsalvy (ms. Paris, B. N., *franç. 24815*, fol. 140) et celle de S. Norbert (*M. G. H.*, *SS.*, XII, 678) nous donnent des exemples de ces luttes.

Ailleurs, la réforme moins spontanée est surtout l'œuvre des évêques ou des seigneurs laïcs. En 1095, Pierre, évêque de Poitiers, rétablit la vie commune stricte dans la collégiale d'Airvault (*Gall. christ.*, II, *Instr.*, 954). Arnald de Bordeaux agit de même à S.-Émilion où certains clercs adoptent la discipline nouvelle tandis que les autres acceptent d'être remplacés progressivement (*ibid.*, II, *Instr.*, 324). Dans ces deux cas, les réformateurs font appel aux réguliers de l'Esterp pour confirmer leur œuvre. Au Mont-S.-Éloi, près d'Arras, et à S.-Aubert de Cambrai, l'évêque Lietbert profite des difficultés économiques dans lesquelles se trouvent les communautés relâchées pour imposer la vie commune; toutefois, ceux qui n'acceptent pas la réforme reçoivent ailleurs des prébendes. De même, à S.-Michel d'Anvers, sous l'influence de S. Norbert, quatre chanoines embrassent la vie commune tandis que les autres se retirent dans l'église Notre-Dame. Parfois, comme à S.-Jean-Baptiste de Valenciennes, les réformateurs chassent purement et simplement les séculiers et les remplacent par des chanoines tirés de monastères voisins (Jacques de Guise, *Annales*, *M. G. H.*, *SS.*, XXX, 207). Ailleurs encore, l'adoption de la règle de S. Augustin, loin de constituer une mesure de réaction contre le relâchement moral, signifie un perfectionnement de la discipline d'Aix encore en vigueur. Ce fut le cas à S.-Laon de Thouars (*Gall. christ.*, II, *Instr.*, 373), à S.-Paul de Besançon (*ibid.*, XV, 26), à S.-Paul de Narbonne (*ibid.*, VI, *Instr.*, 31) et à S.-Salvy d'Albi (*Rev. Mabillon*, XIV, 1924, p. 201).

Seules de nombreuses études locales permettraient de déterminer avec précision le nombre d'institutions anciennes atteintes d'une manière ou d'une autre par la réforme. Dans certains diocèses, à Salzbourg et Thérouanne p. ex., grâce à l'action des évêques, la proportion est relativement élevée. Ailleurs, au contraire, comme à Liège, les chapitres déjà existants ne sont pas touchés. Certains types de communautés canoniales semblaient plus accessibles que d'autres aux idées nouvelles. Si d'anciens monastères, jadis occupés par des moines et sécularisés dans la suite, tels S.-Étienne de Dijon, S.-Maurice d'Agaune, S.-Frigidien de Lucques, S.-Aubert de Cambrai, sont réformés, par contre les collégiales fondées aux Xe et XIe s. échappent presque entièrement au mouvement.

Les résistances rencontrées ne tiennent d'ailleurs pas nécessairement au mauvais vouloir des clercs ou à la décadence des mœurs. Dans bien des collégiales, la règle d'Aix est encore en vigueur; elle seule est imposée, on s'en souvient, par les conciles réformateurs de 1059 et 1063, alors que la vie commune est simplement conseillée. Il faut aussi tenir compte de l'opposition provenant des grandes familles ou des *ministeriales* qui disposent des ressources d'une église comme de biens héréditaires et se méfient par conséquent de toutes les mesures visant à écarter l'emprise laïque.

Sauf dans certaines régions, les réformes proprement dites restent donc plutôt des exceptions. Mais si les institutions résistent aux idées grégoriennes, les individus y sont beaucoup plus sensibles. Leur initiative va donner naissance à un grand nombre de nouvelles communautés dont il faut tenir compte pour apprécier l'ampleur de la réforme.

2. *Les communautés nouvelles formées par migration de clercs.* — Si la majorité des anciens chapitres restent fidèles à la tradition carolingienne, l'attrait de la *vita apostolica* s'exerce sur un grand nombre de chanoines qui, pour suivre pauvres le Christ pauvre, abandonnent leurs prébendes et se groupent dans des communautés nouvelles. Là où des clercs mariés et propriétaires s'opposent à toute tentative de réforme, des scrupules de conscience provoquent le passage à la vie régulière. Telle est l'histoire de Guillaume, futur fondateur de Ste-Barbe-en-Auge (*Vita*, éd. N. Sauvage, Caen, 1907, p. 20), de Gerhoh de Reichersberg (*Dialogus de clericis saec. et reg.*, *P. L.*, CXCIV, 1414), et des clercs de S.-Jean-de-la-Vallée à Chartres (*ibid.*, CIXII, 294).

Cette attitude de réaction contre le milieu prend un caractère très aigu en Terre d'Empire, où l'excommunication de l'empereur et de ses partisans pose le grave problème des rapports entre fidèles et schisma-

tiques. Voici comment Gerhoh décrit la situation :

Persecutio quoque huic bono operata est. Nam dum e civitatibus meliores clerici eo quod, excommunicato principi eiusque fautoribus et communicatoribus suam substraherent communionem, pellerentur, in silvis et suburbanis agellis cohabitantes, ubi eos quibus Deus inspiravit, fideles ac potentes quidam tutati sunt, ea coeperunt conversationis norma degere quam, Christo pro quo et persecutionem sustinebant, maxime complacitam agnovissent. Sicque in clero et in monachatu apostolice institutionis vita quae primo in desertis ac silvosis locis reviruit, paulatim etiam antiqua et suburbana cenobia, revixit, eiectis inde malis colonis vel in melius commutatis... (*Liber de investigatione Antechristi, P. L.*, CXCIV, 1463).

Les communautés de Marbach, S.-Pierremont et probablement Triefestein doivent leur origine à ces circonstances.

Mais le passage à la vie régulière ne revêt pas toujours cet aspect de crise ou de violence. Tout comme jadis les clercs désireux de vie parfaite se retiraient dans les monastères bénédictins, ainsi maintenant ils se groupent pour pratiquer la vie apostolique. Avec l'appui de leur évêque ou du chapitre qu'ils abandonnent, ils occupent des églises paroissiales, relèvent les ruines d'anciens sanctuaires situés dans le *suburbium* des cités ou construisent des églises nouvelles. S.-Ruf, Pébrac et S.-Denys de Reims sont fondés de cette manière par des clercs d'Avignon, de S.-Julien de Brioude et de Reims. Les églises paroissiales de S.-Germain d'Autun, S.-Loup de Nevers, Ste-Marie de Cornillio, au diocèse de Lodève, et N.-D.-de-Chaage à Meaux reçoivent des chanoines convertis. S.-Quentin de Beauvais et S.-Léon de Toul sont construits spécialement pour les réguliers.

Les chapitres séculiers d'où émigrent les convertis participent souvent d'une manière ou d'une autre à l'établissement des nouvelles communautés. Ainsi, les chanoines de Limoges fournissent des ressources à leurs confrères de Bénévent et Aureil (*Gall. christ.*, II, *Instr.*, 118); ceux de Meaux, l'église de N.-D.-de-Chaage; ceux de Lodève, l'église de Ste-Marie de Cornillio (*ibid.*, VI, *Instr.*, 279); ceux de Narbonne, l'emplacement de S.-Martin-de-Vernete (*ibid.*, VI, *Instr.*, 31). Les chanoines de S.-Julien de Brioude promettent aide et protection aux réguliers de Pébrac (*ibid.*, II, *Instr.*, 131). Dans la plupart de ces cas, il est encore prévu que, si des chanoines séculiers désirent mener la vie régulière, ils jouiront jusqu'à la mort de leurs prébendes (*ibid.*, XII, *Instr.*, 336). Ailleurs encore, p. ex. à à S.-Quentin de Beauvais, à S.-Victor de Paris, à S.-Jean-de-la-Vallée à Chartres et N.-D.-de-Chaage à Meaux, des prébendes d'anciennes collégiales figurent parmi les ressources des réguliers.

Dans tous ces cas et d'autres analogues, des relations de fraternité et de dépendance sont établies entre les communautés. Les chanoines de Pébrac et d'Aureil sont reçus à S.-Julien de Brioude comme des membres du chapitre (*ibid.*, II, *Instr.*, 131 et *Vita Gaucheri*, *A. S.*, avril, I, 852). A leur mort, ils jouissent des suffrages comme les séculiers eux-mêmes. Mais, en contre-partie, les séculiers se réservent souvent un droit de regard sur les élections des réguliers.

Dans les communautés issues de réformes proprement dites ou de fondations nouvelles, l'idéal canonial reste toujours celui de la *vita apostolica* impliquant la vie commune stricte et les usages ne varient guère. Tel ne sera pas le cas dans les types de monastères que nous devons encore examiner.

3. *Les communautés d'origine érémitique.* — Les clercs désireux de mener la vie commune à l'exemple des apôtres ne sont pas les seuls qui, aux XIe et XIIe s., quittent les anciens chapitres. D'autres, attirés par un idéal plus austère encore, se retirent dans les solitudes pour y vivre en ermites. Un certain nombre d'entre eux, tels Robert de la Chaise-Dieu, Guillaume Firmat, Brunon de Reims, Vital de Savigny et Girard de Salles, adoptent la profession et les coutumes monastiques. D'autres, au contraire, restent fidèles à l'ordre canonial. Nombreuses sont les communautés régulières formées de la sorte. Citons, parmi les plus importantes : Bénévent, fondée en 1024 par Ausbert, chanoine de Limoges; Bez et Mont-Salvy (dioc. de Rodez), organisées vers 1060 par Gausbert, ancien chanoine de S.-Amand de Rodez; Aureil, fondée vers 1074 en dépendance de la cathédrale de Limoges; Hérival (dioc. de Toul), où s'installe en 1070 un certain Ingilbald; Chaumouzey (dans la même région), où les clercs se groupent en 1080 autour d'un ermite Anthénor; Pommerœul (dioc. de Cambrai), fondée par les clercs Reniers et Fulbert en 1082; Miseray (dioc. de Bourges) et Le Chalard (dioc. de Limoges), vers 1089; Arrouaise (dioc. d'Arras), en 1090; Cheminon (dioc. de Châlons), en 1095; Oigny (dioc. d'Autun), Eaucourt (dioc. d'Arras), Mont-Benoît (dioc. de Besançon), S.-Nicolas-aux-Bois (dioc. de Laon), vers les années 1100 et 1103; Mélinais (dioc. d'Angers) et Rolduc (dioc. de Liège), en 1104; Beâulieu (région de Troyes), en 1107; Lönnig (près de Trèves), vers 1110; Clairefontaine en Tiérache, vers 1111; Monte-Vergine (dioc. de Subiaco), Guatines (dioc. de Tours) et Bouni (dioc. de Cambrai), vers 1115; Prémontré (dioc. de Laon), Chancelade (dioc. de Périgueux), La Couronne (dioc. d'Angoulême), Septfontaines (dioc. de Langres), Breteuil (non loin de Beauvais), vers 1120. Le mouvement continue après cette date jusqu'à la fin du XIIe s. sans interruption. Citons encore, pour marquer la continuité : Vicogne (dioc. d'Arras), en 1125; Ste-Barbe d'Auge (dioc. de Lisieux), vers 1128; Stabulo Rodis (près de Sienne), par Guillaume, vers 1155; La Bloutière (dioc. de Coutances), en 1167; N.-D. d'Hérivaux et de la Roche (dioc. de Paris), vers 1160 et 1196; au début du XIIIe s., la fondation du Val-des-Écoliers (dioc. de Langres).

Des fondations de ce genre se rencontrent aussi en Allemagne : Springiersbach et Dietramzell; — en Espagne et en Angleterre : Lanthony, Nostell, Dale, Bicknacre, Chirbury, Bushmead, Felley, Thremhall, Charley, etc. (J. C. Dickinson, 143).

Pour désigner ces clercs ermites, les documents parlent de convertis *sub canonica professione et habitu clericati heremiticam vitam agentes* (*Vita Norberti, loc. cit.*, 672), de *solitarius clericalem vitam agens* ou de *canonicam regulam et heremiticam vitam sequens* (*Vita Stephani Obasiniensis*, 152). Notons que certains d'entre eux hésitent entre la profession canoniale et monastique. Avant de s'affilier à Cîteaux, Étienne d'Obazine a longtemps mené la vie canoniale (*ibid.*, 152); de même les disciples de Girard de Salles qui, aux origines, mènent la vie de *clerici eremitae* (*Vita Girardi*, *A. S.*, oct., X, 261). Ailleurs, des communautés se divisent, une partie adoptant la vie monastique, l'autre la profession canoniale (cf. *Vie de Christian de l'Aumône*, éd. M. Coens, *A. Boll.*, LII, 1934, p. 18).

Lorsque les témoignages ne sont pas tout à fait explicites, il est aussi difficile de distinguer parmi les clercs qui abandonnent les chapitres ceux qui veulent mener la vie commune et ceux qui désirent pratiquer l'érémitisme. Le groupement de plusieurs individus, deux, trois, six ou sept, n'exclut nullement ce dernier genre de vie. A défaut d'autres indices, la situation géographique et le *titulus* du sanctuaire permettent de trancher avec une probabilité plus ou moins grande. Mais le critère par excellence de l'érémitisme nous semble être le désir d'une pauvreté radicale, basée sur le rejet de toute forme de possessions séculières et la pratique corollaire du travail manuel. Ces deux éléments se retrouvent dans toutes les fondations énumé-

rées plus haut. De Girard de Salles, qui passe de la communauté régulière au désert, il est dit que *de paupere canonico factus est pauperior eremita* (*Vita, loc. cit.*, 255). De même Étienne d'Obazine a préféré l'érémitisme parce que *canonici etsi regulariter Deo canunt est eis ex accuratis cibis lauta et copiosa refectio ac diuturna quies, labor manuum aut nullus aut minimus* (*Vita*, 152). C'est aussi le désir de fuir l'*otium* de la vie canoniale même régulière qui pousse le clerc Miron à chercher une autre retraite que l'abbaye S.-Jean de Rippoll (*Vita Mironis*, Florez, XXVIII, 310). Ce même idéal de pauvreté basée sur le travail manuel et une austérité plus grande apparaît encore nettement dans les fondations d'Aureil, d'Oigny, d'Hérival, de Rolduc et de Prémontré (cf. Ch. Dereine, *Les origines de Prémontré*, dans *Rev. d'hist. eccl.*, XLII, 1947, p. 370).

Ces ermitages de clercs deviennent rapidement un centre d'attraction pour tous ceux qui recherchent une vie plus parfaite. Des chanoines abandonnent leurs prébendes, des familles entières quittent le monde pour mener avec ces solitaires une vie plus évangélique et plus pauvre. Comme, de leur côté, les fondateurs se font souvent une règle de ne rejeter personne, ils se trouvent bientôt à la tête de communautés nombreuses composées de clercs et de laïcs, hommes, femmes et enfants. Si, à l'origine, l'exemple du maître constitue une règle suffisante, bientôt le choix d'une organisation plus ferme s'impose à tous. Un grand nombre, nous l'avons vu, désirent rester fidèles à leur profession canoniale et adoptent la règle de S. Augustin. Par le fait même se pose un problème de conscience très délicat. Faut-il adopter purement et simplement les coutumes en usage chez les chanoines réguliers? Mais que reste-t-il alors de l'idéal primitif d'austérité et de pauvreté plus grande? La crise provoquée par ce dilemme ne fut pas résolue de manière uniforme. Si l'ancienne discipline canoniale s'impose progressivement à bon nombre de communautés érémitiques, ailleurs les fondateurs élaborent des coutumes nouvelles plus conformes à l'idéal primitif. Nous signalerons plus loin l'importance capitale de ce fait pour le développement de la réforme canoniale.

4. *Les communautés d'origine laïque et hospitalière.* — Au mouvement de conversion qui se manifeste dans les milieux canoniaux, les laïcs participent également en grand nombre. Certains, on l'a vu, se groupent autour des clercs ermites. D'autres, plus aventureux, mènent une vie de pénitents, de pèlerins ou de solitaires. Ils attirent, eux aussi, des disciples et deviennent par la force des choses fondateurs de monastères. Non loin de Liège, vers 1080, un certain Gondran et une recluse forment le premier noyau de l'abbaye de S.-Gilles (Gilles d'Orval, *Gesta episc. Leod.*, *M. G. H.*, *SS.*, XXV, 93). Deux pénitents vénitiens qui se fixent dans une solitude non loin de Limoges deviennent les fondateurs de L'Artige (*D. H. G. E.*, IV, 811). De même une veuve, Bénigne, fonde Springiersbach sur la Moselle (*Gall. christ.*, XIII, *Instr.*, 339) et un ménage de convertis, le monastère de Franckenthal au dioc. de Worms, vers 1125 (*Vita Eckemberti*, éd. H. Boos, *Monum. Wormatiensia*, III, 129).

Dans d'autres cas, plus nombreux encore, les laïcs donnent à leurs fondations une orientation nettement hospitalière. La situation géographique symbolise en quelque sorte cette intention : fondées au passage d'une rivière, d'une montagne ou au cœur d'une forêt, ces maisons d'accueil, construites parfois sur les ruines des anciennes *mansiones* romaines, sont destinées aux voyageurs et pèlerins. Une des plus célèbres est sans contredit l'hospice du Grand-S.-Bernard dont les origines sont malheureusement fort obscures. Mais on trouve un peu partout des fondations de ce genre : Flône (dioc. de Liège); Aubrac, fondé par un seigneur flamand dans les montagnes du Rouergue; S.-Jean de Falaise et Neufontaines (dioc. de Clermont). Dans tous ces cas, l'élément laïc, qui domine nettement à l'origine, a été supplanté petit à petit par les clercs qui s'organisent en communauté régulière. Cette évolution ne s'accomplit pas sans heurts. Ces difficultés préludent en quelque sorte aux révoltes des laïcs que l'on rencontre à la fin du XIIe s. dans les ordres de Grandmont et de Sempringham. Notons toutefois qu'une de ces communautés hospitalières, S.-Inglevert, fondée vers 1125 au diocèse de Thérouanne par un certain Oilard, réussit à conserver son caractère laïc en refusant l'affiliation à la congrégation d'Arrouaise (*Chronicon S. Bertini*, *M. G. H.*, *SS.*, XXV, 799).

A côté des clunisiens, les chanoines réguliers ont joué un rôle important dans l'organisation de la route du pèlerinage de S.-Jacques-de-Compostelle. L'hospitalité est donnée non seulement dans les chapitres réguliers de S.-Romain de Blaye, Toulouse, Comminges, Lescar, Pampelune et S.-Léonard de Léon, mais dans des maisons spécialisées comme Roncevaux, le Somport, N.-D. du Bonheur et Arvas. En Galice, l'ordre militaire de S.-Jacques de l'Épée est organisé par les chanoines réguliers de S.-Éloy pour assurer la protection des voyageurs. De même, en Terre sainte, les Templiers dépendent étroitement dans leur organisation et leur règle des chanoines réguliers du S.-Sépulcre. (Cf. A. Donnet, *S. Bernard et les origines de l'hospice du Mont-Joux*, S.-Maurice, 1942; E. Lambert, *Ordres et confréries dans l'histoire du pèlerinage de Compostelle*, dans *Ann. du Midi*, LV, 1943, p. 370-403; Ch. Dereine, *Aspects de la vie hospitalière au XIIe s.*, dans *Bull. du Cercle pédagogique de Louvain*, oct. 1947, p. 17-23 et J. C. Dickinson, *op. cit.*, p. 145 sq.).

Dans la réalité, les quatre grands types de fondations que nous avons décrits se trouvent parfois confondus : une réforme proprement dite se double d'une migration de clercs ou bien l'hospitalité et la vie érémitique s'harmonisent chez les laïcs et les clercs. Le fait essentiel, sur lequel on ne saurait trop insister, est la grande variété des origines qui, seule, permet de comprendre la diversité profonde que nous allons retrouver dans les coutumes et l'organisation de la vie régulière.

Comme études locales, signalons, outre celle de P. J. Dunning déjà citée pour l'Irlande : E. Griffe, *La réforme canoniale en pays audois aux XIe et XIIe s.*, dans *Bull. de litt. eccl. de Toulouse*, XLIV, 1943, p. 72-92 et 137-49. — M. Giusti, *Le canoniche della città e diocesi di Lucca al tempo della Riforma gregoriana*, dans *Studi Gregoriani*, III, Rome, 1948, p. 321-67. — L. de Laeger, *Vieux-en-Albigeois*, dans *Rev. Mabillon*, XII, 1922, p. 217-41. — J. Stülz, *Geschichte des regulierten Chorherrenstiftes S.-Florian*, Linz, 1835. — A. Mebel, *Die Anfänge des Augustinerchorherrenstiftes S.-Peter auf dem Lauterberge*, Halle, 1916. — Voir encore, pour l'Allemagne, *Vita Lamberti praep. monast. Novi Operis prope Hallam Saxonicam*, éd. H. Bresslau, *M. G. H.*, *SS.*, XXX-2, p. 948-52.

3° *Règles et coutumes.* — Aux XIe et XIIe s., les réformateurs cherchent dans la tradition canoniale les principes d'une discipline qui se fixera progressivement dans les règles et coutumiers. Leur situation est assez semblable à celle des moines du VIIe s. qui se composaient un code en puisant dans les *Vitae Patrum*. Il ne faut pas croire, en effet, que la règle de S. Augustin fournissait aux réguliers une base comparable, p. ex., à la règle bénédictine. Nous verrons que la complexité des documents recouverts par cette formule pose des problèmes très délicats. Son apparition est d'ailleurs assez tardive. La période de tâtonnements et d'initiatives se prolonge jusqu'au début du XIIe s. A cette époque, deux tendances, déjà apparentes antérieurement, aboutissent à des interprétations opposées de la vie canoniale. Le conflit entre ce que les contempo-

rains appellent l'*ordo antiquus* et l'*ordo novus* provoque des troubles et des modifications de coutumes qui compliquent encore la situation.

1. *L' « ordo antiquus »*. — Dans les centres les plus anciens de réforme, en Italie et dans le midi de la France, les réguliers restent d'abord fidèles à la règle d'Aix, modifiée sur le point de la pauvreté. Hildebrand n'avait-t-il pas proposé au synode de 1059 de corriger les chapitres scandaleux de l'ancienne législation? Ce projet a été réalisé, car le ms. Vatican *lat. 4885*, provenant probablement d'une communauté romaine, présente un texte où les chapitres incriminés sont remplacés par des passages de l'Écriture et des Pères qui recommandent la pauvreté. A S.-Ruf également, les anciens usages étaient basés sur les *Instituta Patrum*, c.-à-d. sur toutes les œuvres des Pères et les canons des conciles qui traitent de la vie canoniale. Cet exemple sera imité un peu partout et de larges extraits de la règle d'Aix subsisteront dans les livres liturgiques des réguliers, même après l'adoption de codes nouveaux.

Mais le besoin d'une législation plus précise ne tarde pas à se faire sentir. Sous le pontificat de Grégoire VII, les problèmes de liturgie et de discipline pénitentielle se posaient d'ailleurs dans toute l'Église. A cette occasion, le pape composa lui-même une règle pour chanoines réguliers où, après avoir rappelé l'idéal de pauvreté apostolique, il fixe les usages en matière de jeûne, d'abstinence, de silence et de liturgie. Dans tous ces domaines se manifeste son désir de retrouver les anciennes traditions, les *antiquorum Patrum mores*. Le rayonnement exact de ce code reste encore à étudier. Mais il influença certainement l'*ordo* des monastères autrichiens et bavarois comme aussi celui de S.-Ruf (pour le texte, cf. éd. G. Morin, dans *Rev. Bén.*, XVIII, 1901, p. 177-83, et Ch. Dereine, *Note sur l'influence de la règle de Grégoire VII*, dans *Rev. d'hist. eccl.*, XLIII, 1948, p. 512-14). Voir aussi le ms. Milan, Ambrosienne, *lat. 45*, qui contient la règle de Grégoire VII et la règle d'Aix.

Ce document ne satisfait pas encore tout le monde. Vers 1115, Pierre de Honestis, fondateur et premier prieur de Ste-Marie-au-Port de Ravenne, expose dans son prologue comment, après avoir vainement cherché un texte législatif complet — il ignore encore la règle de S. Augustin — il s'est décidé à mettre par écrit ce qu'il a trouvé de mieux dans les usages adoptés par les anciens centres. Son œuvre, approuvée par Pascal II, exerça une grande influence dans le nord de l'Italie et au delà des monts, en Autriche (texte dans *P. L.*, CLXIII, 691 sq.).

Mais, entre temps, la première mention de la *Regula S. Augustini* apparaît, en 1067, dans la province ecclésiastique de Reims, et ensuite dans les actes des fondations situées dans le nord de la France. On la repère à partir de 1087 en Catalogne, à partir de 1090 en Autriche. Dès le début du XIIe s., elle est assez généralement mentionnée dans les actes pontificaux et épiscopaux. L'examen des mss. confirme ces indications. Encore rares à la fin du XIe s., les textes se multiplient au début du XIIe. Mais il importe davantage de savoir ce que signifiait pour les réformateurs la *Regula S. Augustini*. On se rappelle, en effet, que dès le VIe s. cette formule recouvrait trois œuvres très différentes. Les chanoines réguliers ont-ils choisi la *Regula prima*, la *Regula tertia (RA)* ou l'ensemble formé par l'*Ordo monasterii (OM)* + *RA?* L'examen des mss. prouve que, dans bien des endroits, ils ont manifesté une certaine méfiance à l'égard d'*OM*. Ou bien ce texte manque, ou il est mis hors d'usage, ou il est profondément modifié et amputé de ses prescriptions les plus originales. Le fait n'a rien d'étonnant, car l'ascétisme extrême d'*OM* et le caractère presque aberrant de ses usages ne cadrent nullement avec l'ensemble de la tradition canoniale. La préférence est donc accordée à *RA;* notons pourtant que S.-Ruf fait une place à la *Regula prima*.

Comprendre la portée exacte du choix de ce code augustinien n'est pas chose facile. Aux réguliers déjà en possession des *Instituta Patrum*, le texte de *RA*, destiné primitivement à des religieuses, n'apportait que des principes généraux de vie spirituelle présentés comme une explication de la *vita apostolica*. Le nouveau document s'insérait, sans rien exclure, dans l'ensemble de la tradition canoniale, comme le prouve l'état des mss. Les contemporains donnaient d'ailleurs au mot *regula* un sens très large. Il désignait d'abord l'attitude concrète d'un homme ou d'un groupe et, secondairement, le texte qui en transmet le souvenir. Ainsi parlaient-ils de *Regula apostolorum* pour indiquer le passage des Actes où est décrite la vie des premiers chrétiens et de *Regula Sylvestri* pour une décrétale encore plus brève. Aussi la *Regula S. Augustini* est-elle pour beaucoup l'attitude adoptée par l'évêque d'Hippone et son clergé, telle qu'elle nous est connue par *RA*, mais surtout par les sermons sur la vie des clercs et par la *Vita* de Possidius. Ces deux derniers documents présentent d'ailleurs l'avantage de mentionner explicitement des *clerici*. Pour donner le même cachet à *RA*, les réguliers l'intitulent *Regula canonicorum* ou *canonica S. Augustini* (cf. *Vie commune...*, 392 sq. et *Enquête sur la règle de S. A.*).

Sur cette base traditionnelle élargie, s'élaborent progressivement, entre les années 1070 et 1130, les principaux types d'usages réguliers. Nous avons déjà signalé l'œuvre de Grégoire VII et de Pierre de Honestis. L'étude des coutumiers de Crémone (ms. *19* de la bibl. capitulaire) et de l'importante congrégation de Mortara (ms. non coté, musée de Pavie) accroîtrait notre connaissance des coutumes italiennes.

A partir de 1073, les fondations de S.-Nicolas de Passau, de S.-Florian, de Reichersberg et de Rottenbach forment en Autriche et Bavière des centres importants de réforme. Les coutumes de la dernière communauté sont adoptées à Berchtesgaden (1108), Rolduc (1111), Hamersleben (1112), Neuwerk près de Halle (1116), Baumburg (1118), Diessen (1132), et Ellendorf (1154). Le ms. *XI. 250* de S.-Florian de Passau, conservé sur place, donnerait l'état de la tradition primitive. Le *Liber ordinis* de S.-Nicolas de Passau montre qu'en matière de liturgie et de jeûne, les réguliers suivaient la règle de Grégoire VII (éd. Amort, 950 sq.). La description de la vie canoniale donnée par Arno de Reichersberg, dans son *Scutum canonicorum*, fournit une idée assez exacte des usages de la région. En fidèle partisan de l'*ordo antiquus*, il considère S. Augustin comme une autorité entre beaucoup d'autres et expose la légitimité de la modération des usages (cf. *P. L.*, CXCIV, 1503 sq.).

Le plus célèbre des promoteurs de la vie canoniale, Yves de Chartres, organise l'*ordo* de S.-Quentin de Beauvais à partir de 1070. Celui-ci est conservé dans le ms. Paris, Ste-Geneviève, *349*. Le prologue nous apprend qu'Yves s'est inspiré des coutumes en vigueur à S.-Martin-des-Champs de Paris et de traditions monastiques. Il base sa discipline sur les *Instituta Patrum*, *RA* et la *Vita* de Possidius et reste fidèle à l'esprit de modération en matière de jeûne et d'abstinence. Bien que les monastères dépendant directement de S.-Quentin de Beauvais soient peu nombreux, l'*ordo* est adopté dans beaucoup d'autres abbayes de la province ecclésiastique de Reims, p. ex. au Mont-S.-Éloy, près d'Arras, d'où Jean de Warneton le propage dans le diocèse de Thérouanne. C'est encore à S.-Quentin de Beauvais que viennent s'initier les premiers clercs anglais qui implanteront le nouveau genre de vie dans l'île au dé-

but du XIIe s. (voir *Les coutumiers...*, 417-21, et J. C. Dickinson, 110 sq.). Deux autres coutumiers, celui de S.-Denys de Reims (éd. Martène, *De ant. rit. Eccl.*, III, 303 sq.) et celui de S.-Jean-des-Vignes de Soissons (ms. Paris, Ste-Geneviève, *2973*), se rattachent probablement au type de S.-Quentin de Beauvais.

A S.-Ruf, fidèle dès le début à l'*ordo antiquus*, la codification se fait sous l'abbatiat de Lietbert. Le *Liber ordinis*, composé entre 1100 et 1110, est conservé dans le ms. Paris, B. N. *lat. 1233* et à Ste-Croix de Coïmbre (mss. *336* et *862*, bibl. de Porto). Les lettres adressées vers 1120 aux chanoines de Chaumouzey par l'abbé Ponce et Gautier, évêque de Maguelone, décrivent les points essentiels de l'*ordo*, basé sur les *antiquorum Patrum traditiones*. Le ms. *149* de la bibl. du musée diocésain de Vich, provenant de Las Abadesas, près de Ripoll, et datant du milieu du XIIIe s., donne une idée plus concrète de ces coutumes. A côté de la *Regula prima*, de *RA* et d'*OM* fortement amputé, on y trouve de larges extraits de S. Isidore et de S. Jérôme repris à la règle d'Aix. En dehors de l'ordre lui-même, très répandu dans le midi de la France, la Catalogne et la Terre sainte, les usages de S.-Ruf sont encore adoptés par bon nombre de communautés. Des témoignages positifs ou l'analogie des constitutions permettent de retrouver son influence à Marbach, Chaumouzey et S.-Pierremont, à Pébrac, Aureil, Plaimpied et La Couronne, enfin à Ste-Croix de Coïmbre, au Portugal (cf. *S.-Ruf et ses coutumes aux XIe et XIIe s.*, dans *Rev. bén.*, LIX, 1949, p. 163).

Ces quelques exemples, qu'une étude plus exhaustive permettrait de multiplier, suffisent à nous faire une idée exacte de l'*ordo antiquus*. Pour ses promoteurs, la *vita apostolica* consiste dans la simple vie commune excluant toute propriété privée. L'ancienne règle d'Aix, modifiée sur le point de la pauvreté, constitue, avec les sermons de S. Augustin, la *Vita* de Possidius et *RA*, la base traditionnelle d'usages caractérisés par leur grande modération. La liturgie, fidèle aux directives de Grégoire VII, l'habit de lin, l'usage modéré de la viande et du vin, des jeûnes espacés, un silence limité à certaines heures de la journée, voilà les traits essentiels de cet *ordo* (voir, pour plus de détails, J. C. Dickinson, 180 sq.).

2. *L'« ordo novus »*. — L'existence de coutumes plus austères que celles que nous venons de décrire a été reconnue par plusieurs historiens, mais l'extension du fait et son origine demandent encore des explications. Un grand nombre de communautés canoniales se sont formées, on se le rappelle, autour d'ermitages. Dans ces centres règne naturellement un esprit d'ascétisme plus poussé que dans les anciens chapitres réformés. Aussi, tout en adoptant en principe l'*ordo antiquus*, plusieurs réformateurs conservent-ils sur certains points des usages plus austères. A Aureil, S. Gaucher introduit les coutumes de S.-Ruf, mais reste longtemps fidèle à l'abstinence complète de viande. A Oigny et à Hérival, des solitaires s'efforcent d'unir les avantages de la vie commune avec leur ascétisme primitif et considèrent entre autres le travail manuel comme un élément essentiel de leur profession. A Rolduc, Ailbert d'Antoing, ne pouvant maintenir sa conception très stricte de la pauvreté, abandonne ses disciples plutôt que de modifier son idéal apostolique.

Ces tendances encore peu cohérentes prennent une signification nouvelle le jour où un réformateur croit trouver dans *OM* le véritable code augustinien. Par le fait même, le travail manuel, le jeûne, le silence perpétuel et une abstinence très poussée sont considérés comme des pratiques canoniales authentiques. Cette initiative audacieuse semble bien avoir été prise par l'organisateur de la communauté de Springiersbach-sur-Moselle, dans les premières années du XIIe s. Influencé directement par cet exemple, S. Norbert choisit à son tour *OM* comme base de la discipline imposée aux convertis qui se réunissent sous sa direction, en 1120, dans la forêt de Voix. Plus que l'exercice de la *cura animarum*, qui n'eut rien de systématique à l'origine, l'austérité de vie et la pauvreté basée sur le travail manuel caractérisent le nouvel *ordo*, qui se répandit très rapidement dans les années suivantes. Loin de subir l'influence de Cîteaux, Norbert obéit à un esprit de littéralisme augustinien et se montre soucieux de rester fidèle à sa vocation canoniale (cf. Ch. Dereine, *Le premier ordo de Prémontré*, dans *Rev. Bén.*, LVIII, 1948, p. 84-92).

Une simple comparaison entre les deux *ordo* permet de mesurer le caractère révolutionnaire de l'innovation des fondateurs de Springiersbach et de Prémontré. Non seulement les usages traditionnels en matière de jeûne, de silence et d'abstinence sont entièrement modifiés, mais l'habit de lin est remplacé par celui de laine grossière, la liturgie elle-même est bouleversée, enfin la *vita apostolica* n'inclut plus seulement la vie commune, mais un type de pauvreté basée sur le travail manuel. Entre deux conceptions si différentes de la discipline canoniale, une opposition ne pouvait manquer de naître qui, par bien des côtés, rappelle celle qui, à la même époque, divise Cluny et Cîteaux. Rendu plus sensible par de nombreux passages individuels ou collectifs d'une observance à l'autre, le conflit porte non seulement sur la valeur traditionnelle des usages, mais également sur l'authenticité du texte augustinien servant de base aux deux observances. Les partisans de l'*ordo antiquus* dénient en effet toute valeur à *OM* qui ne peut être l'œuvre de l'évêque d'Hippone, tandis que S. Norbert affaiblit l'importance de *RA* en rappelant qu'elle a d'abord été composée pour des femmes.

Mais les deux types de vie canoniale n'étaient pas destinés à rester à l'état pur. Après s'être modifiés par influence réciproque, ils donneront naissance à des usages de transition. Diversité et instabilité caractériseront par le fait même la spiritualité des chanoines réguliers durant tout le XIIe siècle.

3. *Les règles de transition*. — L'austérité très grande des prescriptions d'*OM*, la distribution étrange des heures liturgiques et certaines obscurités ne tardèrent pas à provoquer chez ses partisans une inquiétude et même des défections. En août 1118, Gélase II, consulté par la communauté de Springiersbach, conseillait au prévôt Richard de se conformer, surtout en matière de liturgie, aux usages traditionnels. Le coutumier conservé dans le ms. Vienne *lat. 1482* prouve que l'adaptation nécessaire fut exécutée dans le chant de l'office. Par contre, le travail manuel y est encore présenté comme faisant partie intégrante de la profession canoniale. Une évolution analogue eut lieu à Prémontré, où Honorius II intervint entre 1126 et 1128 pour ramener la communauté à des usages liturgiques plus conformes à la tradition. L'œuvre législative accomplie par Hugues de Fosses entre 1130 et 1134 répondit à ces exigences.

Mais, dans les communautés fidèles jusqu'alors à l'*ordo antiquus*, l'apparition des coutumes nouvelles, même mitigées, provoqua une véritable crise de conscience. Où trouver désormais la tradition canoniale authentique? Seule l'intervention énergique de Ponce, abbé de S.-Ruf, et de Gautier de Maguelone empêcha les chanoines de Chaumouzey d'adopter la nouvelle observance. A Rolduc, dès 1120, l'abbé Richer impose la tunique de laine, le silence et le jeûne plus sévère. Une tentative analogue a lieu à Reichersberg sous l'influence de Gerhoh, qui fait le voyage de Rome pour se procurer le texte d'*OM*. L'abbé d'Ar-

rouaise, Gautier, modifie également les anciennes coutumes, probablement sous l'influence des Prémontrés (pour ce dernier, cf. H. Gosse, *Hist. de l'abbaye d'Arrouaise*, Lille, 1784, et les mss. Douai *558* et Tournai, cathédrale, non coté). Plusieurs autres coutumiers importants, entre autres ceux de S.-Victor de Paris (éd. Martène, *De ant. eccl. ritibus*, III, 252 sq.) et de Montfort-La-Cane (éd. Martène et Durand, *Thesaurus...*, IV, 1215 sq.), semblent également présenter des coutumes ayant subi l'influence des deux courants.

A côté des règles et des coutumiers proprement dits, on trouve encore dans les mss. utilisés par les réguliers certains documents qui ont valeur quasi officielle. Les uns ont été écrits à l'occasion des polémiques, telles p. ex. les bulles de Gélase II et d'Honorius II, les lettres de Ponce de S.-Ruf et de Gautier de Maguelone qui sont groupées sous le titre *Epistolae declarantes regulam S. Augustini*. De portée plus générale sont le commentaire de la règle publié par Migne parmi les œuvres d'Hugues de S.-Victor (*P. L.*, CLXXVI, 881-925) et que certains mss. attribuent à Lietbert de S.-Ruf, le *De claustro animae* d'Hugues de Fouilloy (*ibid.*, 1051 sq.), le *Colloquium magistri et discipuli in regulam S. Augustini de vita clericorum* de Richard de Brindlington (ms. *Bodleian lib. lat. theol. d. 17*), le *Prologus cuiusdam sapientis in regulam S. Augustini* (ms. Vienne, *lat. 2207*).

P. David, *Regula S. Augustini*, dans *Rev. Portuguesa de historia*, III, 1943, p. 27-42. — Ch. Dereine, *Les coutumiers de S.-Quentin de Beauvais et de Springiersbach*, dans *Rev. d'hist. eccl.*, XLIII, 1948, p. 411-42; Id., *Le premier « ordo » de Prémontré*, dans *Rev. Bén.*, LVIII, 1948, p. 84-92; Id., *S.-Ruf et ses coutumes au XIIe s.*, *ibid.*, LIX, 1949, p. 161 sq. — J. C. Dickinson, *op. cit.*, 164-94. — J. Leclercq, *Doc. pour l'hist. des chanoines réguliers*, dans *Rev. d'hist. eccl.*, XLIV, 1949, p. 556-69. — On trouvera une liste plus complète des éditions et mss. de coutumiers et ordinaires dans Ch. Dereine, *Coutumiers et ordinaires de chanoines réguliers*, à paraître dans *Scriptorium*, 1950.

4° *L'exercice de la « cura animarum »*. — L'interprétation proposée plus haut des formules *vita apostolica* et *Regula S. Augustini* enlève tout fondement à l'opinion des historiens qui voient dans l'exercice de la *cura animarum* le motif du choix de la règle augustinienne et un élément essentiel de la profession canoniale. Quelques textes plus ou moins tardifs d'Anselme de Havelberg, de Philippe de Harvengt et de Jacques de Vitry ne peuvent en effet prévaloir contre les faits qui prouvent que les problèmes de pauvreté et de liturgie ont préoccupé plus que tous autres les chanoines réguliers, du moins aux origines. D'ailleurs, ici encore, il faut tenir compte de la diversité des fondations; quand bien même ils l'auraient voulu, bon nombre de chanoines réguliers se seraient vu interdire par les circonstances tout exercice d'apostolat paroissial ou de prédication. La tâche de l'historien consiste donc à déterminer à quelle époque et dans quelle mesure la *cura animarum* a été pratiquée dans les différentes régions. Seules des enquêtes très minutieuses, que le manque de sources rend d'ailleurs fort ingrates, permettraient d'obtenir une réponse satisfaisante. Nous nous contenterons donc de donner ici quelques indications générales.

A l'époque où apparaissent les chanoines réguliers, plusieurs circonstances contribuent à poser avec une acuité toute nouvelle un vieux problème : ceux qui ont renoncé au monde peuvent-ils encore exercer les diverses formes d'apostolat? Parmi les promoteurs de la réforme grégorienne figurent en effet bon nombre de moines et d'ermites lancés dans la prédication par les papes ou de leur propre initiative. Avec une âpreté farouche, ils stigmatisent tous les vices, spécialement ceux du clergé; même lorsqu'ils font preuve de modération, ils attirent les foules et détournent ainsi une partie des offrandes revenant aux curés. Attaqués dans leur réputation ou menacés dans leurs intérêts, ceux-ci ripostent en contestant la légitimité de telles prédications. De quel droit ceux qui sont morts au monde s'occupent-ils encore des choses du siècle? L'objection semble avoir été fort répandue, car Pierre Damien, Bernold de S.-Blaise, Urbain II et Rupert de Deutz s'emploient successivement à la réfuter.

Par ailleurs, la doctrine de ces hommes très influents, qui n'hésitent pas à dire que ceux qui ont renoncé au monde sont plus aptes que d'autres à veiller au salut des fidèles, et surtout l'apostolat exercé, avec l'approbation des autorités ecclésiastiques, par de nombreux ermites, tels Gautier de L'Esterp, Gaucher d'Aureil, Gausbert de Mont-Salvy, Robert d'Arbrissel et Norbert de Gennep, créaient un précédent de grande importance.

Quelle sera donc l'attitude des chanoines réguliers? Plus encore que des vues systématiques, les circonstances guident leur conduite. Dans les communautés formées par régularisation d'anciens chapitres, le statut antérieur subsiste. Dans certains cas, les réguliers auront donc à maintenir le service paroissial, dans d'autres ils devront se contenter d'assurer le chant de l'office. Dans les nouvelles fondations spontanées, la situation varie de même, suivant que les chanoines se groupent dans des sanctuaires pourvus ou non de droits paroissiaux. L'histoire des fondations d'origine érémitique est, à ce point de vue, paradoxale. Il est certain, en effet, que l'idéal de pauvreté et de solitude des premiers occupants ne les préparait en rien à devenir les pasteurs des populations. Mais l'attraction exercée sur la foule par leurs vertus et les besoins pressants de ministère sacerdotal dans les régions très retirées entraînèrent bon nombre d'entre eux à la pratique fréquente de la *cura animarum*.

En outre, les chanoines réguliers ont acquis à cette époque de nombreuses églises paroissiales. Dès leur fondation, S.-Laurent d'Oulx, Mont-Salvy et L'Artige en possèdent plus de vingt. Calixte II en confirme un nombre très considérable à S.-Étienne de Dijon en 1124 (*P. L.*, CLXIII, 1333); Innocent II en confirme de même une trentaine à Airvault (*P. L.*, CLXXIX, 216), à S.-Martin de Nevers (*ibid.*, 71), à S.-Jean-des-Vignes de Soissons (*ibid.*, 514-15), quinze à S.-Sauveur de Casale (*ibid.*, 647) et six à Springiersbach (*ibid.*, 642). Souvent les donations sont le fait de laïcs qui éprouvent quelque scrupule à conserver des biens ecclésiastiques. Parfois aussi un évêque assure de cette manière la subsistance d'une communauté dont il est le protecteur. Jamais on ne constate qu'une église ait été donnée *pour* être desservie par des réguliers.

Quelques exemples feront mieux comprendre les limitations apportées par diverses circonstances à l'exercice de la *cura animarum*. Bon nombre de communautés régulières furent installées, on l'a vu, dans les banlieues des villes, dans des églises secondaires abandonnées ou sur le territoire dépendant d'un ancien chapitre. Ainsi à Géronsart, près de Namur, et à Neufmoustier, près de Huy. Lors de la fondation de ces deux monastères, les anciennes institutions se réservent explicitement tous les droits paroissiaux (cf. A. Barbier, *Hist. de Géronsart*, Namur, 1888, p. 7, et J. Closon, *Alexandre de Juliers...*, dans *Bull. Soc. art et hist. du dioc. de Liège*, XIII, 1902, p. 467). Une mesure analogue est prise souvent ailleurs, p. ex. dans la fondation bavaroise de Berchtesgaden (*P. L.*, CLXXIX, 574).

Ailleurs, ce sont les réguliers eux-mêmes qui refusent les occasions d'apostolat. A Rolduc, Ailbert restitue au comte de Saffenberg l'église du village plutôt que d'en faire assurer le service par un de ses clercs (*Ann. Rodenses*, *M. G. H.*, *SS.*, XVI, 698). Le futur évêque de Brixen, Hartmann, agit de même alors qu'il

était prévôt de Klosterneubourg (*Vita*, éd. A. Sparber, Bressanone, 1940, p. 43). Dans une bulle adressée en 1143 aux chanoines de La Couronne, Lucius II spécifie de même : *Nuttus etiam qui canonicus in eadem ecclesia fuerit, capellanus parochialis ecclesiae fiat* (éd. Castaigne, *L'abbaye de La Couronne*, Paris, 1864, p. 119). Même les Prémontrés, que beaucoup prétendent avoir été fondés en vue de l'exercice du ministère, limitent, dans leurs statuts de 1134, la pratique de l'apostolat à l'existence d'une abbaye qui en soit le centre. Plusieurs personnalités importantes de l'ordre, tels Hugues de Fosses, Gautier de S.-Maurice et Adam Scot favorisent plutôt la tendance contemplative. On voit certaines communautés abandonner l'emplacement primitif de leur fondation, à leur gré trop bruyant, pour chercher dans la solitude le calme et la paix (cf. F. Petit, *La spiritualité des Prémontrés...*, p. 47-51; N. J. Weyns, *Het premonstratenser Kloosterleven volgens Adam van Dryburgh*, Tongerloo, 1948; Ch. Dereine, *Les origines de Prémontré*, *loc. cit.*, 370).

L'opinion publique était d'ailleurs peu préparée à voir des clercs, ayant fait profession de quitter le monde, reprendre des charges considérées alors comme séculières. Même des auteurs, par ailleurs bien disposés à l'égard des réguliers, s'étonnent de leur prétention au service des églises paroissiales (cf. *Liber de diversis ordinibus*, *P. L.*, CCXIII, 836). A la fin du XIe s., les évêques de Limoges et d'Orléans n'hésitent pas à leur interdire toute activité de ce genre. Dans ses *Sentences* (éd. G. Lefèvre, p. 1883, p. 32), Anselme de Laon les place à ce point de vue sur le même pied que les moines. Consulté sur la question, Yves de Chartres répond qu'en principe les réguliers sont plus qualifiés que d'autres pour diriger les âmes, mais il conseille en pratique une grande prudence (*Epistolae*, *P. L.*, CLXII, 88 et 216). Les autorités ecclésiastiques ne tardèrent pas à prendre position. Par le 3e canon du concile de Nîmes, Urbain II confirme à ceux qui suivent la *reguta apostolorum* et mènent la *vita communis* le droit d'administrer tous les sacrements (Mansi, XX, 934). Cette mesure, si elle est authentique, semble viser avant tout les chanoines réguliers. En 1100, le concile de Poitiers réitère la même prescription (*ibid.*, 1123). Dans une bulle adressée à la communauté de Colchester, Pascal II s'exprime encore de cette manière : *Cum autem huic ordini a Patribus nostris dispensatio Verbi Dei, praedicationis officium, baptismus, reconciliatio paenitentium semper credita fuerit... nos eorum exempla secuti... Patrum sancita confirmamus* (*P. L.*, CXLIII, 443). Mais on ne peut se fier à ce document qui a été au moins partiellement falsifié.

Fort de ces approbations, les chanoines réguliers ont certainement desservi eux-mêmes les paroisses dans lesquelles étaient installées leurs communautés ou qui dépendaient d'eux. Dès 1089, Urbain II s'adressait en ces termes à l'abbé de S.-Jean-des-Vignes de Soissons : *Interdicimus ne aliquis saecularis in parochialibus ecclesiis vestris substituatur presbyter nisi qui ab abbate vestro cum consensu capituli vestri diocesano fuerit praesentatus episcopo. Vobis autem claustri vestri canonicos per parochiales ecclesias vestras liceat ordinare* (*P. L.*, CLI, 515). Cette mesure sera reprise dans la suite dans les bulles adressées par le même pape, en 1093, à S.-Quentin de Beauvais (*Anat. juris pont.*, V, 1869, p. 532); par Pascal II à S.-Pierremont en 1102 (Pflugk-Harttung, III, 25); par Calixte II à Chaumouzey en 1119 et à Cheminon en 1120 (*Bullaire*, éd. U. Robert, I, 113 et 183); par Innocent II à S.-Étienne de Dijon en 1139 (*P. L.*, CLXXIX, 440). Eugène III et Alexandre III les reprennent encore dans les privilèges pour les communautés anglaises de Osney et Merton (J. C. Dickinson, 220). Ces textes nous prouvent que les paroisses étaient desservies tantôt par des réguliers, tantôt par des séculiers choisis par la communauté. Certains coutumiers, tels ceux de Marbach, S.-Denys de Reims et S.-Victor, règlent le statut des *foranei*, *stationarii* ou *in obedientiis commorantes*, c.-à-d. des membres des communautés attachés à des églises paroissiales (Martène, *De ant. rit. Eccl.*, III, 279, 298, 371).

Mais c'est surtout en terre d'Empire que la pratique de la *cura animarum* par les réguliers semble avoir été très développée. On voit, p. ex., les archevêques de Mayence concéder régulièrement le pouvoir de baptiser, de confesser, d'administrer l'extrême-onction, de prêcher, aux clercs vivant selon la règle de S. Augustin dans les communautés d'Ettersburg, Bolanden et Fredelsloh (Stimming, *Mainzer Urkundenbuch*, 407, 471, 531). Les papes confirment de même des droits étendus aux monastères de Frankenthal, Ilbenstadt et Schäftlarn (*P. L.*, CLXXIX, 198, 493, 528). Une enquête menée par K. H. Schäfer relève des traces d'apostolat paroissial à Kaltenborn, Halberstadt, Schiffenberg, Wadgassen, Steinfeld, Arnstein, Gräfrath, Hamersleben, Vessra, etc. (*Zeitschr. der Savigny-Stift.*, *Kan. Abt.*, XIV, 1925, p. 161 sq.). Le témoignage de certains polémistes confirme l'universalité du fait. Dans son *Epistola apologetica*, Anselme de Havelberg revendique le droit à la *cura animarum* pour tous les chanoines réguliers; seule l'envie peut pousser certains à le mettre en question (*P. L.*, CLXXXVIII, 1129). De même, l'auteur du *Dialogus inter Cluniacensem et Cisterciensem* reproche aux Prémontrés : *negant se esse monachos quia volunt dici praedicatores et ecclesiae rectores* (*Thes. nov. anecd.*, V, 1616). C'est encore un auteur allemand, probablement Honorius Augustodunensis, qui, dans le *De vita vere apostolica* (*P. L.*, CLXX, 631), reproche aux chanoines réguliers d'avoir fait de la prédication un élément essentiel de la *vita apostolica*.

Lors du concile tenu au Latran en 1179, Alexandre III décida, par le 5e canon, que désormais les réguliers *non singuli per villas et oppida seu ad quascumque parochiales ponantur ecclesias sed in maiori conventu aut cum aliquibus fratribus maneant* (Mansi, XXII, 224). Dans les bulles adressées à diverses communautés il urgea la règle en spécifiant que les églises paroissiales devaient être desservies par trois ou quatre chanoines, dont l'un serait investi de la *cura animarum* (*P. L.*, CC, 903; *Codex diplomaticus S.-Rufi*, éd. U. Chevalier, 68; Holtzmann, *Papsturk. England*, II, n. 169). Il est difficile de savoir dans quelle mesure cette décision fut appliquée. Elle devait certainement réduire le nombre des églises desservies par les réguliers eux-mêmes, car bien des communautés ne pouvaient fournir un personnel aussi nombreux à plusieurs paroisses. La distinction entre les chanoines *foranei*, desservant les paroisses, et ceux qui demeuraient dans le cloître provoqua plus d'une fois des difficultés sérieuses, p. ex. à S.-Jean-des-Vignes de Soissons (cf. Étienne de Tournai, *P. L.*, CCXI, 354).

La pratique plus intense de la *cura animarum* dans certaines régions de l'Empire, comme la Bavière et le diocèse de Magdebourg, provoqua chez certains réformateurs des réflexions sur les rapports entre vie active et vie contemplative. Les résultats auxquels ils arrivèrent méritent d'être notés. Pour la première fois dans l'histoire de la spiritualité chrétienne, nous trouvons en effet une théorie nuancée, où une priorité est réciproquement accordée aux deux activités. Arno de Reichersberg et surtout Anselme de Havelberg ont élaboré cette doctrine qui prépare celle de la vie mixte, développée au XIIIe s. par S. Thomas d'Aquin (voir surtout Anselme de Havelberg, *Epistola apologetica*, *P. L.*, CLXXXVIII, 1132-36).

On peut résumer de la manière suivante l'attitude très variable des chanoines réguliers à l'égard de la *cura animarum*. Pas plus qu'elle ne détermine le choix de la règle de S. Augustin, sa pratique ne constitue, à l'origine, un élément essentiel de la profession. Dans bien des cas, en effet, le désir de mener une vie retirée ou les obstacles créés par les droits des anciennes institutions ont écarté les réguliers du champ de l'apostolat. Par contre, dans les régions dépourvues de pasteurs, ils devinrent, au cours du XIIe s., les auxiliaires attitrés des évêques. Appuyés sur l'autorité d'Urbain II et d'Yves de Chartres, ils arguèrent de leur profession canoniale pour revendiquer le droit à la *cura animarum* tout en le déniant aux moines.

P. Mandonnet, *S. Dominique*, II, 189 sq. — G. Schreiber, *Gregor VII., Cluny, Citeaux, Prémontré zu Eigenkirche, Parochie, Seelsorge*, dans *Zeitschr. der Sav. Stift., Kan. Abt.*, XXXIII, 1947, p. 154. — J. C. Dickinson, *op. cit.*, 220 sq.

5° *Les rapports des chanoines réguliers avec les moines et les séculiers.* — 1. *Rapports avec les moines.* — Dans le ch. CXIV de la règle d'Aix, les législateurs carolingiens s'étaient efforcés de fixer les rapports entre clercs et moines. Mais l'apparition conjointe du monachisme de type cistercien et des chanoines réguliers exigeait une révision complète des solutions traditionnelles. On en trouve la trace dans les nombreuses œuvres de spiritualité et de droit canon, qui, à cette époque, sont consacrées à définir la nature des professions canoniale et monastique. Ces débats sur l'antiquité, la priorité et la dignité des deux ordres peuvent nous paraître quelque peu puérils. Mais il ne faut pas oublier que l'enjeu de la discussion n'était pas de définir une simple supériorité abstraite, mais de régler le problème crucial du passage *ad vitam arctiorem*.

La grande diversité des genres de vie religieuse résultant de l'apparition des ordres nouveaux provoque, en effet, à la fin du XIe s., une inquiétude et une instabilité qui affectent surtout les milieux canoniaux. Individuellement ou en groupe, des chanoines, ayant fait profession de vie régulière, passent à l'ordre monastique. Quelques exemples choisis entre beaucoup d'autres permettront de mesurer l'ampleur de ce mouvement.

Dans le diocèse de Passau qui, dès 1073, devint un centre important de réforme canoniale, quatre communautés de chanoines réguliers, Garsten, Seitenstetten, Melk et Gottweig passent au monachisme (Kehr, *Germ. pont.*, I-1, p. 219, 225, 227, 234). Il en va de même à Neresheim (dioc. d'Augsbourg) et à Walderbach (dioc. de Ratisbonne) (*ibid.*, I-2, p. 303 et II-1, p. 102). Les deux fondations de Hasungen et Eberbach (dioc. de Mayence) subissent le même sort (Stimming, *Mainzer Urkundenbuch*, 257 et 490).

Dans le cadre de la Belgique actuelle, les communautés de S.-Martin de Tournai, de Ste-Madeleine-en-l'Isle à Liège, de Bornhem et de Pommerœul sont assimilées par l'ancien monachisme, tandis qu'Aulne et Orval deviennent cisterciennes (U. Berlière, *Monasticon*, *passim*). En France, S.-Martin-des-Champs de Paris, Montdidier, S.-Nicolas de Regny et S.-Laurent d'Heilly (dioc. d'Amiens), S.-Étienne de Nevers, S.-Médard de Dalon près de Nantes et S.-Georges-l'Abbaye (dioc. de Rouen) sont soumis à Cluny ou à un grand centre bénédictin, tandis que Boulancourt, Cheminon et Montier-en-Argonne passent aux cisterciens (cf. Cottineau).

Les cas de passage individuel ne sont pas moins nombreux et certains ont laissé des traces dans des œuvres littéraires importantes. Deux chanoines de S.-Ruf s'associent à S. Bruno dans la fondation de la Grande-Chartreuse. Des membres des communautés de Prémontré, d'Eaucourt, de S.-Victor de Paris et de Ste-Barbe-en-Auge sont attirés par la vie cistercienne. Deux augustins flamands se retirent à S.-Bertin, tandis qu'un clerc de S.-Jean de Sens est accueilli à La Charité-sur-Loire. Un prieur de Hamersleben et des chanoines de Berchtesgaden passent aussi à la vie monastique. Notons enfin les cas d'Adam Scot, qui abandonne les Prémontrés pour la chartreuse de Witham, et de S. Waltheof, qui se retire chez les cisterciens (cf. J. C. Dickinson, 209 sq.).

Pour remédier à l'instabilité qui affecte les communautés canoniales, les réformateurs, appuyés par les autorités ecclésiastiques, prennent des mesures dont nous retrouvons la trace dans les conciles et les bulles pontificales. Déjà sous Grégoire VII, le concile d'Autun s'élève contre la propagande de certains moines qui s'efforcent de détourner les chanoines réguliers de leur profession (Mansi, XX, 801). Mais, dans ce domaine comme sur plusieurs autres points, c'est Urbain II qui prend des mesures décisives. Dans un privilège adressé vers 1095 à l'abbé de S.-Ruf, Arbert, il stipule que *nemo alicuius levitatis instinctu vel districtioris religionis obtentu ex eodem claustro audeat sine abbatis totiusque congregationis permissione discedere* (U. Chevalier, *Codex diplom. S.-Rufi*, 9). Cette formule, avec le *vel districtioris religionis obtentu* qui en fait l'originalité, sera reprise souvent par le même pontife et par ses successeurs, entre autres par Calixte II, dans les bulles adressées aux communautés de S.-Étienne de Cahors, S.-Pierre de Loo, Berchtesgaden et Rolduc (voir *Buttaire*, éd. U. Robert, I, 61, 107, 339, et II, 23). Dans un document célèbre envoyé aux chanoines de Berchtesgaden, Innocent II reprendra le même texte en l'appuyant sur une théorie de l'excellence de l'ordre canonial (Pflugk-Harttung, II, 319). Pour donner plus d'efficacité à leur décision, les pontifes spécifient que les transfuges doivent être pourvus de lettres de recommandation et accordent aux abbés le droit d'excommunier les réfractaires.

La grande diffusion donnée à la bulle d'Urbain II — que l'on trouve dans bon nombre de mss. à la suite des coutumes ou de la règle de S. Augustin et dans les collections canoniques d'Yves de Chartres et de Gautier de Thérouanne — prouve l'importance que les réguliers attachaient à ce privilège. Leurs adversaires s'efforcèrent d'ailleurs d'en limiter la portée en soulignant qu'il ne peut avoir été concédé que dans un cas particulier et exceptionnel (*De vita vere apostolica*, *P. L.*, CLXX, 660). Pour enlever toute force à cet argument, les chanoines réguliers n'hésitèrent pas à rédiger des actes où le même privilège est concédé par Léon IX et Gélase II à tout l'ordre canonial (cf. W. Levison, *Eine angebliche Urkunde Papst Gelasius II.*, dans *Zeitschr. der Sav.-Stift.*, *Kan. Abt.*, VIII, 1918, p. 40).

Tous ces documents sont largement utilisés dans des œuvres de polémique où le problème des rapports entre chanoines réguliers et clercs est traité dans toute son ampleur. Pour résoudre la question du passage, les adversaires sont, en effet, amenés à traiter de l'origine et de la nature des deux ordres. Mais, dans le camp des moines, ce sont surtout les clunisiens, Abélard, Hugues de Rouen, Rupert de Deutz et ses disciples, qui se montrent agressifs. Plus que les cisterciens qui, d'eux-mêmes, renoncent aux biens ecclésiastiques et à tout exercice de la *cura animarum*, ils se sentent, en effet, visés par les théories des réguliers. Ceux-ci, par la voix de leurs grands hommes, Arno et Gerhoh de Reichersberg, Anselme de Havelberg, Philippe de Harvengt et Lietbert de S.-Ruf, soulignent la priorité de l'ordre canonial. Préfiguré par Aaron et les lévites de l'A. T., l'*ordo S. Petri* a été fondé par les apôtres. Par son antiquité comme par sa dignité, l'ordre canonial dépasse donc le monachisme qui, laïc à l'origine, ne reçoit le sacerdoce que par concession, alors que les

clercs en possèdent toute la plénitude. La vocation des clercs est donc plus dangereuse, mais aussi plus utile, car elle unit, à l'exemple de S. Paul et de S. Augustin, les avantages de la vie active et de la vie contemplative. Passant à l'attaque, les promoteurs de la vie canoniale stigmatisent la conduite des moines qui, par orgueil et envie, rendent la vie difficile aux réformés. Au lieu de prendre la place des clercs, ils devraient, fidèles aux principes de leur vocation, vivre au désert dans l'humilité et la pratique du travail manuel (cf. Philippe de Harvengt, *De continentia clericorum*, *P. L.*, CCIII, 771 sq.; Arno de Reichersberg, *Scutum canonicorum*, *ibid.*, CXCIV, 1493 sq.; Anselme de Havelberg, *Epistola apologetica*, *ibid.*, CLXXXVIII, 1119).

C'est surtout Rupert de Deutz qui s'est fait le défenseur de la conception clunisienne du monachisme. Pour lui, l'essence de la cléricature consiste dans le service des autels, que le moine exerce aussi bien que le chanoine, en y ajoutant la dignité de la profession monastique. Son sacerdoce vaut celui du clerc et lui donne des droits équivalents aux biens ecclésiastiques et à l'exercice de l'apostolat. Nouveaux venus dans l'Église et menant une vie moins austère que celle des moines, les réguliers doivent donc admettre la légitimité du passage des leurs à la vie monastique (*In regulam S. Benedicti*, *P. L.*, CLXX, 531; voir aussi le *De vita vere apostolica*, *ibid.*, 660 et Hugues de Rouen, *Dialogorum libri*, VII, *ibid.*, CXCII, 1217).

Ces discussions d'ordre spéculatif se doublent, dans certains cas, d'oppositions sur le plan des intérêts temporels. Il n'est pas rare, en effet, de trouver des communautés de réguliers qui, du fait de leurs origines, sont placées sous la tutelle de grandes abbayes bénédictines et, après quelque temps, supportent avec peine cette sujétion. La longue querelle qui oppose, à Liège, les augustins de S.-Gilles aux moines de S.-Laurent offre un cas typique des difficultés de ce genre (cf. Wibald de Stavelot, *Epistolae*, éd. Jaffé, *Bibl. rer. germ.*, I, 526 et 589 sq.). L'importance de la lutte d'idées et d'intérêts entre moines et clercs ne doit pourtant pas être exagérée. Dans bien des cas, la paix et la collaboration unissent les deux ordres.

2. *Rapports avec les séculiers.* — L'attitude intransigeante adoptée par des réformateurs comme Hildebrand, Pierre Damien et Gerhoh de Reichersberg, à l'égard de ceux qu'ils appellent les *acephali*, *irregulares*, *proprietarii*, *saeculares*, provoqua dans certains milieux une opposition assez vive entre les partisans de la règle d'Aix et les réguliers. Un canon d'un concile tenu à Francfort en 1130 condamne les critiques exagérées des réformateurs à l'égard de leurs confrères, tandis qu'Innocent II s'efforce de protéger les augustins de Hamersleben contre les attaques des séculiers (*P. L.*, CLXXIX, 375). Mais on aurait tort de croire qu'un antagonisme général divisait les deux camps. Nous avons vu comment, en bien des cas, les chanoines qui n'acceptaient pas pour eux-mêmes la réforme s'efforçaient du moins d'aider les fondations régulières et s'unissaient à elles par des liens de fraternité (cf. *supra*, 383). Beaucoup d'entre eux, tels Bonizo de Sutri, Meingot d'Utrecht et Raimbaud de Liège, admettaient sans difficulté la priorité de la vie commune, tandis que bon nombre de partisans de cette dernière reconnaissaient, avec les Pères du concile de 1059, la légitimité des deux genres de vie.

La reconnaissance légale et le voisinage perpétuel de deux disciplines canoniales différentes ne pouvaient manquer de susciter un certain nombre de problèmes auxquels les canonistes se sont efforcés de donner une solution. Les témoignages d'Hildebrand et de Gerhoh de Reichersberg nous prouvent que la lecture de la règle d'Aix constituait pour les chanoines réguliers une perpétuelle tentation. Pourquoi renoncer à la propriété privée, puisque l'Église en reconnaît l'usage légitime aux clercs? Tantôt des communautés entières abandonnent rapidement la discipline régulière, tantôt des individus se laissent aller à la *praesumptio particularitatis*. Pour écarter ces dangers, les papes interdisent dans leurs bulles de changer l'*ordo* établi dans les communautés et ajoutent qu'une fois profession faite il est interdit aux chanoines réguliers de posséder rien en propre ou d'abandonner la vie commune (cf. p. ex. *P. L.*, CLI, 295). Le cas plus compliqué d'un chanoine d'Utrecht qui, après avoir fait profession de vie régulière selon la règle de S. Augustin, à Springiersbach, désirait retrouver sa place au chapitre, provoqua une longue polémique à laquelle prirent part les canonistes les plus fameux de la province ecclésiastique de Cologne (voir le dossier, éd. P. Jaffé, *Bibl. rer. germ.*, V, Berlin, 1899, p. 366-82).

Il fallait aussi régler le passage des séculiers à la vie régulière. Quand des liens étroits unissaient deux institutions comme S.-Julien de Brioude et Pébrac, ou bien S.-Étienne de Limoges et Aureil, il était souvent prévu que les membres des premières communautés désireux de vie plus parfaite pouvaient librement trouver place dans les secondes. En outre, les bulles pontificales accordées à diverses communautés régulières spécifient qu'aucun évêque ou prélat ne peut s'opposer à la vocation d'un séculier (cf. p. ex. *P. L.*, CLI, 480). Le seul problème vraiment discuté était de savoir si le passage d'un chanoine *ad vitam arctiorem* était licite, même sans la permission de l'évêque ou des autorités du chapitre. Avec Urbain II, beaucoup de canonistes répondaient par l'affirmative, mais, en pratique, la question restait discutée et parfois des évêques, tel Lambert d'Arras, menaçaient de peines canoniques les supérieurs de réguliers qui admettaient, sans leur assentiment, des chanoines convertis.

Voir pour toute cette partie, J. C. Dickinson, 209 sq. et Ch. Dereine, *Le statut canonique des chanoines réguliers*, à paraître dans *Rev. d'hist. eccl.*

6° *L'organisation des communautés et des congrégations.* — La diversité des origines qui marque si fortement les usages des réguliers et leur attitude à l'égard de la *cura animarum* explique encore dans une large mesure la variété que l'on rencontre à chaque pas dans l'organisation de l'ordre. La constitution des communautés, le titre du supérieur, les relations avec les autorités ecclésiastiques et la structure des congrégations diffèrent en effet suivant les cas.

1. *Les communautés.* — Si les clercs constituent dans les chapitres réformés l'unique élément de la communauté, par contre, dans les fondations spontanées, érémitiques ou hospitalières, les laïcs, hommes et femmes, occupent une place importante. La présence de ces *conversi* et *conversae* s'explique par le mouvement de conversion qui pousse des individus, mais aussi des familles entières, à se mettre à l'école d'un prédicateur errant ou d'un solitaire. Parfois même, on l'a vu, les laïcs prennent l'initiative de la fondation, mais les clercs qui se groupent spontanément autour d'eux ne tardent pas à prendre, dans la plupart des cas, la direction de l'ensemble. De là, les nombreux monastères doubles que l'on trouve un peu partout, spécialement dans l'ordre de Prémontré. On sait que, pour Herman de Laon, la conversion d'un nombre considérable de femmes de toutes classes constitue un des principaux titres de gloire de S. Norbert (*Miracula S. Mariae Laudunensis*, *P. L.*, CLVI, 996). De son côté, Arno de Reichersberg considère comme un caractère « apostolique », et comme un des avantages de la *mediocritas* des usages, le fait de pouvoir accepter des femmes et même des enfants parmi les convertis (*Scutum canonicorum*, *P. L.*, CXCIV, 1503).

Dans ces communautés doubles ou même triples,

les rapports entre chanoines et convers ne diffèrent pas sensiblement de ceux qui règnent dans les monastères bénédictins ou cisterciens. Les premiers vaquent à l'office divin, dans une mesure variable, à la *cura animarum* et au travail manuel, surtout dans les monastères où l'*ordo novus* est en vigueur. Les seconds se consacrent entièrement à la culture, l'élevage et les travaux domestiques ou bien se spécialisent dans la pratique de l'hospitalité. Par contre, la présence de *sorores conversae* pose à la longue des problèmes délicats. Ces femmes ne se vouent pas, à l'origine, au chant de l'office comme les moniales, mais bien aux travaux manuels appropriés, tels le tissage, la couture et le lavage des vêtements. Elles vivent dans une clôture très stricte. Le contact avec l'extérieur se fait uniquement par une fenêtre, en présence de deux autres sœurs. Le maintien de cette discipline suppose une distribution particulière des bâtiments qui n'est pas toujours réalisée. Avec le temps, le souci de la réputation et certains abus provoquent une tendance générale à l'éloignement de la communauté féminine. Les difficultés économiques rendent aussi cette mesure souhaitable, car l'entretien de communautés souvent nombreuses de *conversae* devient rapidement une lourde charge. Le chapitre général de Prémontré prend une mesure dans ce sens en 1141. Elle est généralement appliquée dans les années qui suivent et un mouvement analogue se produit dans les autres congrégations et même dans les monastères doubles indépendants.

Mais la séparation des communautés pose, elle aussi, des problèmes délicats. Il faut, en effet, opérer une distribution équitable des ressources et déterminer le mode d'administration des deux parts. A plus d'une reprise, les papes ont dû rappeler aux abbés de Prémontré leurs obligations de justice à l'égard des sœurs, par lesquelles leur était parvenue la plus grande partie de leurs biens. Une fois isolées, les *sorores* se transforment rapidement en moniales pour qui le chant de l'office constitue la principale occupation. Dans bien des cas, le droit de regard conservé par le supérieur de l'ancien monastère double sur les élections et l'administration devient la source de conflits que les autorités ecclésiastiques s'efforcent d'aplanir. (Voir, pour tout ceci, les *Annales Rodenses*, *M. G. H.*, *SS.*, XVI, 706 sq. et A. Erens, *Les sœurs dans l'ordre de Prémontré*, dans *Anal. Praemonstratensia*, V, 1929, p. 1 sq.)

2. *Les supérieurs des communautés.* — Suivant les régions, les supérieurs de communautés régulières prennent des titres variés. En France, ils portent généralement celui d'abbé, déjà en usage dans certaines communautés canoniales à l'époque carolingienne; en Italie, celui de prieur, et en Allemagne, celui de prévôt. Cette variété a des causes diverses. Dans les fondations érémitiques, une certaine répugnance se manifeste à l'égard des usages de l'ancien monachisme et l'on rejette le terme d'abbé par souci de simplicité évangélique. Il semble bien qu'en terre d'Empire, le désir de conserver aux communautés un caractère plus strictement canonial ait fait préférer le terme de *praepositus*. Dans les régions frontières, cette diversité ne pouvait manquer de provoquer des conflits. Au nom de l'ancien monachisme, Rupert de Deutz proteste contre l'introduction du titre d'abbé dans les communautés liégeoises de S.-Gilles et Rolduc (*Comment. sur la règle de S. Benoît*, *P. L.*, CLXX, 526). Lorsque la coutume s'étend à Springiersbach, le premier abbé, Richard, se charge de répondre aux objections du grand clunisien. Notons que certaines bulles pontificales parlent d'*abbas vel praepositus;* celle d'Honorius pour Beuron accorde au supérieur le droit au titre d'abbé et à l'usage de la crosse s'il le juge bon (*P. L.*, CLXVI, 1313). Ce qu'il faut surtout retenir de tout ceci, c'est que, chez les chanoines réguliers, une communauté placée sous la direction d'un prieur ou d'un prévôt et donc appelée *prieuré* n'est pas nécessairement dans l'état de dépendance juridique que ce terme indique dans le monachisme. Beaucoup de ces prieurés augustins ont connu un développement comparable en tous points à celui d'abbayes bénédictines.

Élaboré en pleine époque grégorienne par des papes réformateurs, le statut des chanoines réguliers contient entre autres privilèges celui d'élire librement leur supérieur *secundum timorem Dei et regulam B. Augustini*. Le plus souvent, il est conseillé de choisir celui-ci dans la communauté même et de ne recourir qu'en cas d'extrême nécessité à un étranger (ainsi Innocent II pour Beuron, *P. L.*, CLXXIX, 82). Ici encore, la diversité des coutumes était la source de grandes difficultés, comme le prouve l'histoire de l'abbaye de Rolduc, où deux supérieurs choisis à Springiersbach troublèrent longtemps le bon ordre en voulant introduire les usages de leurs monastères (*Ann. Rodenses*, *M. G. H.*, *SS.*, XVI, 706-07). Là où l'évêque a joué un rôle important dans la fondation, il se réserve parfois le droit d'y intervenir. Des chapitres séculiers ayant participé à la fondation exerçaient, eux aussi, on l'a vu, un certain contrôle (cf. G. Schreiber, *Kurie und Kloster in XII. Jht*, II, 331).

3. *Les relations avec les autorités ecclésiastiques.* — Dans ce domaine encore, la diversité la plus grande règne parmi les chanoines réguliers à cause de la variété des origines. Les communautés issues de réformes proprement dites conservent normalement le statut de l'ancienne institution. Ainsi à Aulne (dioc. de Liège), le supérieur des réguliers doit continuer à remplir auprès de l'évêque de Liège l'office de chapelain, comme l'avaient fait ses prédécesseurs séculiers (cf. Miraeus et Foppens, II, 823). Par contre, lorsque l'évêque réformateur a pris l'initiative d'une fondation ou a du moins participé dans une large mesure à son organisation, il établit le plus souvent des liens assez étroits entre la communauté et l'autorité diocésaine. Ainsi Hugues, évêque de Grenoble, spécifie que les chanoines réguliers de S.-Georges *obedientes et subiecti existant nobis et successoribus nostris tamquam canonici proprio episcopo* (*Cartulaire de Grenoble*, éd. J. Marion, 138-39). A S.-Quentin de Beauvais, l'évêque fondateur Guy avait conservé un droit de regard sur les élections de la communauté. Les évêques de Bayeux et de Liège agissent de même pour le Plessis-Grimoult et Géronsart; Yves de Chartres intervient également de manière assez constante dans l'administration de S.-Jean-en-Vallée (cf. *P. L.*, CLXIII, 104 et CLXXXX, 1462). Ailleurs, les évêques se réservent au moins le droit de surveillance, à l'exclusion de leurs officiers subalternes. Ainsi, en 1142, l'évêque de Liège, Albéron II, spécifie pour Géronsart que, *ut more aliarum ecclesiarum in quibus regulariter vivitur, prior nulli personae nisi nobis et successoribus nostris... responderet* (cf. *Anal. pour hist. eccl. Belgique*, IV, 1867, p. 465). On trouve une mesure analogue de l'archevêque de Mayence pour Schwabenheim en 1130 (Stimming, *Mainzer Urkundenbuch*, 438). Parfois même, certaines communautés jouissent de l'exemption de la juridiction archidiaconale.

Toutes les circonstances que nous venons de rappeler expliquent aussi, dans une large mesure, le fait que les réguliers n'ont obtenu que très rarement l'exemption de la juridiction épiscopale (cf. G. Schreiber, *Kurie und Kloster in XII. Jht*, I, 101-05, 171, 238).

4. *Les congrégations de chanoines réguliers.* — On a vu comment, à l'origine, les communautés régulières se sont formées par suite d'initiatives multiples, en ordre dispersé. Leur développement fut en partie

compromis par le nombre même des fondations et par la concurrence des autres ordres monastiques, tel Cîteaux, alors en plein essor. Lorsque, vers 1110, Hugues de Fouilloy entre au prieuré d'Heilly, celui-ci ne compte que sept frères, quatre chanoines et trois convers, qui n'avaient pas assez de biens pour entretenir une charrue (H. Peltier, *Hugues de Fouilloy*, dans *Rev. du Moyen Age lat.*, II, 1946, p. 29). Telle devait être la situation dans un grand nombre d'autres monastères qui, au cours de leur histoire, souffrirent toujours de la *tenuitas* de leurs ressources. Pour eux, le seul moyen de survivre était de s'affilier à un organisme plus vigoureux.

Ainsi se formèrent progressivement autour de centres plus importants, tels que S.-Ruf, S.-Quentin de Beauvais, Arrouaise, Rottenbuch, S.-Victor, Springiersbach, Prémontré, etc., les grandes congrégations de chanoines réguliers. Le rayonnement de la personnalité de leur fondateur et la renommée de leur *ordo* contribuèrent tout autant que les difficultés d'ordre temporel à rassembler autour de la maison centrale un grand nombre de dépendances. Outre cet accroissement par affiliation, elles essaimèrent bientôt en envoyant de tous côtés des colonies. Pour donner de la cohésion à l'organisme ainsi constitué, les législateurs établirent des constitutions communes en se basant, dans la plupart des cas, sur l'exemple donné par les cisterciens dans la *carta caritatis*. Ici comme là, le grand instrument de l'unité fut le chapitre général réuni tous les ans à l'abbaye-mère. Nous le voyons fonctionner à Prémontré, S.-Victor, Springiersbach et dans les congrégations diocésaines d'Halberstadt et de Worms (cf. G. Schreiber, *op. cit.*, II, 326). Dans bien des cas, son action centralisatrice ne réussit qu'avec peine à contre-balancer les forces de dispersion. Le grand nombre d'affiliations, le développement extrêmement rapide et la diversité des coutumes ne pouvaient que contribuer au maintien d'une certaine autonomie, au moins dans le détail de la discipline.

7° *Les chanoines réguliers dans l'Église au XIIe siècle.* — Aux yeux des profanes et même de beaucoup d'historiens, le XIIe s. est celui de S. Bernard et de Cîteaux. Sans vouloir rabaisser le moins du monde la gloire et les mérites du grand Docteur et de son ordre, il importe, si l'on veut se faire une idée exacte de l'époque, de placer à côté d'eux les chanoines réguliers. Rappelons seulement quelques faits qui permettront d'estimer plus exactement le rôle joué par eux en des domaines très variés.

Quatre papes du XIIe s., Honorius II, Innocent II, Lucius II et Adrien IV, ont été formés dans les communautés régulières de Ste-Marie-de-Rheno, du Latran, de Ste-Croix de Jérusalem et de S.-Ruf. Nombreux aussi sont les cardinaux, légats et évêques sortis des rangs des disciples de S. Augustin et qui, par leur science et leur sainteté, ont puissamment secondé les papes dans leur œuvre de réforme. Parmi les principaux collaborateurs d'Urbain II, de Pascal II et d'Innocent II, nous trouvons Yves de Chartres, Oldégaire de Barcelone, Gautier de Maguelone, Conon de Préneste et Norbert de Magdebourg. Seule la mort prématurée de ce dernier l'empêcha de jouer un rôle comparable en tous points à celui de S. Bernard. A côté de ces étoiles de toute première grandeur, on trouve encore bien des prélats qui travaillèrent à la réforme, dans le cadre de leur diocèse : Ramon de Roda-Barbastro, Bertrand de Barcelone, Bernard de Tarragone et Gaufred de Tortose, formés à S.-Sernin de Toulouse et à S.-Ruf, agissent dans l'Espagne du Nord et dans les territoires repris sur les Maures. De même, Anselme de Havelberg, Evermode et Isfrid de Ratzebourg évangélisent les Wendes. Jean de Warneton et Milon, prémontré, rétablissent la paix et la discipline ecclésiastique dans le diocèse de Thérouanne. Citons encore l'action de Gérard d'Oulx, devenu évêque de Sisteron, Guillaume de Champeaux, év. de Châlons-sur-Marne, Ayrald de Grenoble, év. de Maurienne, Lambert de la Couronne, év. d'Angoulême, Giraud et Béranger de Cassan, devenus év. de Béziers et d'Agde, Godescalc du Mont-S.-Martin, év. d'Arras, Guillaume Corbeil, archevêque de Cantorbéry, et Robert de Béthune, év. d'Hereford, Laurent, év. de Dublin, Jean de Guicamp, év. d'Aleth et de S.-Malo, Hartmann de Klosterneubourg, év. de Brixen, Guérin de Mortara, év. de Préneste, Albert, patriarche de Jérusalem et organisateur du Carmel, Jacques de Vitry, disciple de Marie d'Oignies et év. de S.-Jean-d'Acre, etc. Notons enfin le rôle joué dans la réforme de l'Église par des personnages de la taille de Manegold de Lautenbach et Gerhoh de Reichersberg.

Dans certaines régions, comme la Catalogne et l'Aragon, les provinces ecclésiastiques de Reims, Cologne, Trèves, Constance, Salzbourg et Magdebourg, comme aussi en Terre sainte, les chanoines réguliers dépassent les cisterciens par le nombre des communautés et la rapidité de l'expansion. Dans ces monastères aux origines les plus diverses, la sainteté fleurit non seulement parmi les chanoines, mais aussi chez les convers et converses. A côté des prélats déjà cités, tels qu'Oldégaire de Barcelone, Jean de Warneton, Jean de S.-Malo et Laurent de Dublin, qui furent canonisés, nous trouvons ceux que l'on a appelés récemment « les héros du mouvement apostolique » : des fondateurs ermites comme Gautier de L'Esterp, Gausbert de Mont-Salvy, Gaucher d'Aureil, Ailbert de Rolduc et Garembert de Mont-S.-Martin; des organisateurs comme Hugues de Fosses et Guillaume d'Eskill; des curés comme Frédéric de Feikome; des chanoines comme Herman Joseph, le Juif converti de Steinfeld; des seigneurs comme Godefroid de Cappenberg et Louis d'Arnstein; des converses comme Ode de Bonne-Espérance, Mathilde de Diessen, Herluque de Bernried et Marie d'Oignies. Chez beaucoup d'entre eux, apparaît déjà cette dévotion tendre à l'humanité du Christ et à la Vierge qui prendra son plein développement dans la spiritualité franciscaine (cf. F. Petit, *La spiritualité des Prémontrés aux XIIe et XIIIe s.*, Paris, 1947, p. 65 sq.).

Indépendamment même de ces fruits extraordinaires de sainteté, la réforme a provoqué un relèvement considérable des mœurs du clergé. Pour juger équitablement des résultats obtenus, il faut tenir compte non seulement des difficultés inhérentes à une telle entreprise, mais encore du fait que jamais la vie commune n'a été imposée par l'autorité ecclésiastique. Voilà pourquoi le nombre des anciennes institutions atteintes par la réforme est relativement peu élevé. Mais, par contre, son action sur les individus ne saurait être exagérée. Des milliers de clercs ont abandonné leurs prébendes et une vie parfois peu édifiante, pour mener la vie apostolique et suivre, pauvres, le Christ pauvre. Leur exemple a certainement contribué à relever le niveau général des mœurs canoniques, même chez ceux qui ne suivirent pas le mouvement.

Bien des études particulières seront nécessaires pour apprécier exactement les résultats atteints par la réforme canoniale. Mais, dès maintenant, nous pouvons mesurer la part qu'elle a prise dans le mouvement des idées aux XIe et XIIe s. La formation de la théorie sur la vie commune chez Hildebrand, Pierre Damien et Anselme de Lucques est le plus pur produit de l'esprit grégorien : réaction contre la coutume et la législation carolingiennes; lutte contre le désordre et la confusion introduits par elles dans la structure de la société chrétienne; retour à la tradition de l'Église primitive — tous les traits essentiels de la mentalité réforma-

trice, avec son radicalisme et ses vues quelque peu subjectives, s'y trouvent nettement marqués dès l'année 1059. Le développement de l'idéal canonial par Urbain II, Yves de Chartres, Philippe de Harvengt, Anselme de Havelberg, Arno et Gerhoh de Reichersberg marque une étape importante dans l'histoire de la spiritualité. Aux problèmes des rapports entre clercs et moines, entre vie active et contemplative, ils apportent des solutions originales qui préparent celles des théologiens du XIIIe siècle.

Dans le domaine plus largement compris de la vie religieuse et de la théologie, les chanoines réguliers ont encore rendu de grands services. Faut-il rappeler l'œuvre de Richard et Hugues de S.-Victor et des autres maîtres de cette école trop peu étudiée? Par son *De claustro animae*, Hugues de Fouilloy se rendit non moins célèbre dans les communautés canoniales et monastiques. Par ses trois livres de dialogues, Anselme de Havelberg vulgarise les idées de Grégoire de Nazianze sur le développement du dogme, tout en réfutant les objections des orientaux. Gerhoh de Reichersberg prit part lui aussi aux discussions théologiques de son temps.

J. de Ghellinck, *L'essor de la littérature latine au XIIe s.*, table. — J. C. Dickinson, *op. cit.*, 185. — G. Schreiber, *Praemonstratenserkultur des XII. Jht*, dans *Anal. Praemonstratensia*, XVI, 1940, p. 41-107. — Ph. Delhaye, *L'organisation scolaire au XIIe s.*, dans *Speculum*, V, 1947, p. 241-47. — J. Châtillon, *Le contenu, l'authenticité et la date du « Liber exceptionum » et des « Sermones centum » de Richard de Saint-Victor*, dans *Rev. du Moyen Age lat.*, IV, 1948, p. 23-52 et 343-66. — A. Cordoliani, *Note sur un auteur peu connu, Gerland de Besançon, ibid.*, I, 1944, p. 411 sq. — F. Pelster, *Die anonyme Verteidigung der Lehre Gilberts von Poitiers...*, dans *Studia Medievalia in hon. R. Martin*, Bruges, 1948, p. 113-46.

Nous avons déjà signalé plus haut le rôle joué par les chanoines réguliers dans l'organisation des routes de pèlerinages, spécialement dans celle de S.-Jacques de Compostelle. Notons encore leur influence dans le domaine de l'art. S.-Sernin de Toulouse, S.-Jean-des-Vignes de Soissons, Airvault, La Couronne et S.-Ruf d'Avignon devinrent des centres importants d'architecture, tandis que Neufmoustier, près de Huy, et Oignies, abritèrent les grands orfèvres mosans, Renier de Huy, Godefroid de Claire et Hugo d'Oignies.

Les faits rassemblés au cours de cette enquête permettent de mieux saisir la portée des considérations faites plus haut à propos des origines des chanoines réguliers. La connaissance de la doctrine des réformateurs nous empêche de considérer leur œuvre comme une simple tentative de « monachisation » du clergé, quelle que soit l'importance des emprunts faits aux diverses législations monastiques. Par contre, nous avons constaté que la *cura animarum*, dont l'exercice par les réguliers est loin d'être systématique, ne constitue pas un trait essentiel de leur profession. Quant aux motifs qui déterminent le choix de la règle de S. Augustin, ils varient suivant que l'on entend par cette formule la *Regula tertia* ou l'*Ordo monasterii*. Les partisans de ce dernier y trouvent une justification de leur ascétisme extrême, tandis que les promoteurs de la première y voient une explication de leur idéal de *vita apostolica*. Cette expression sans cesse reprise par les réguliers nous donne vraiment la solution du problème. Mais, pour en saisir la signification, il faut se rappeler la grande inquiétude religieuse du XIe s., la lutte pour le bon ordre et le retour aux traditions de l'Église primitive qui forment les traits essentiels de la mentalité grégorienne. Tout comme le moine veut retrouver au delà de toute adaptation la discipline des Pères du désert ou la lettre de S. Benoît, de même le chanoine rejette la législation d'Aix et reprend la vie commune stricte adoptée, pense-t-il, aux origines de l'ordre, à l'exemple des apôtres et des premiers chrétiens. Le même esprit de fidélité à la tradition le pousse à reviser les autres points de la discipline, entre autres la liturgie.

Mais cet idéal canonial qui, à l'origine du moins, ne compte pas l'exercice de la *cura animarum* comme un élément essentiel, est-il vraiment original? Ne faut-il pas admettre avec l'auteur du *Dialogus inter Cluniacensem et Cisterciensem* que, malgré leur prétention, les chanoines réguliers ne sont que des moines? Telle n'était certes pas la pensée d'Urbain II lorsqu'il interdisait le passage *ad vitam arctiorem*, ni celle des promoteurs de la vie canoniale dont nous avons analysé les œuvres. Pour comprendre leur position, il faut, croyons-nous, se placer dans la perspective d'une église entièrement « apostolique ». En face d'un monachisme de type cistercien, retiré au désert, adonné au travail manuel et refusant les biens ecclésiastiques ou séculiers, les chanoines, observant la vie commune stricte, y auraient trouvé une place définie et nettement différenciée. Mais, en réalité, la réforme aboutit à la juxtaposition des chanoines séculiers et réguliers, des moines blancs et noirs. En face de ces derniers qui prétendent unir la plénitude du sacerdoce à la profession monastique, les clercs fidèles à la *vita apostolica* n'offraient pas une grande originalité, si ce n'est dans le mode d'habillement et la manière de chanter l'office — deux points d'ailleurs très importants aux yeux des médiévaux. Cette complexité de la vie spirituelle et la diversité des coutumes canoniales ont certainement contribué à affaiblir, dans la seconde moitié du XIIe s., l'originalité de la réforme dont les premiers promoteurs avaient un sens très aigu. Mais, au cours des siècles suivants, plusieurs mouvements religieux trouveront encore dans la vie canoniale régulière la formule de spiritualité adaptée à leurs besoins. Au XIIIe s., le Val-des-Écoliers, les Croisiers belges et d'autres congrégations font revivre l'érémitisme, tandis que S. Dominique organise dans le même cadre ses Prêcheurs. Plus tard encore, le Latran en Italie, Chancelade et Ste-Geneviève de Paris, Windesheim et Groenendael, centres de la mystique des Pays-Bas, reprendront les traditions canoniales du XIe siècle.

BIBLIOGRAPHIE. — Elle a déjà été dressée en grande partie dans les articles déjà cités du *D. A. C. L.*, du *D. D. Can.* et du *D. de Spir.* — Parmi les anciens ouvrages, il faut surtout retenir : E. Amort, *Vetus disciplina canonicorum saecularium et regularium*, Venise, 1747. — [A. Lelarge], *De ordine canonicorum disquisitiones*, Paris, 1697. — J. A. Zunggo, *Historia generalis et specialis de ordine canonicorum regularium S. Augustini Prodromus*, Tiguri, 1742, 2 vol. — Des listes précieuses de cartulaires des cathédrales et collégiales sont fournies par A. Hauck, IV, *in fine*, pour l'Allemagne, et par E. Lesne, *Hist. de la propriété ecclés. en France*, VI, *Églises et monastères centres d'accueil...*, Lille-Paris, 1943, *in fine*, pour la France. — Parmi les travaux déjà cités, voir, pour leur portée générale : J. C. Dickinson, *The origins of the Austin canons and their introd. into England*, Londres, 1950. — E. Fournier, *Nouv. rech. sur les curies, chapitres et universités de l'ancienne Église de France*, Arras, 1942. — L. Hertling, *Kanoniker, Augustinerregel, Augustinerorden*, dans *Zeitschr. für kath. Theologie*, LIII, 1930, p. 335-69. — L. Levillain, *Études sur l'abbaye de S.-Denys à l'époque mérovingienne*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, LXXXVI, 1925, p. 5-99. — E. Lesne, *Hist. de la propriété ecclés. en France*, dans *Mém. publ. par la Fac. cath. de Lille*, fasc. 6, 19, 30, 34, 44, 46, 50, 53, Lille-Paris, 1910-43. — J. P. Llamazares, *Clerigos y monjes*, Léon, 1934. — P. Mandonnet, M.-H. Vicaire et R. Landner, *S. Dominique, l'idée, l'homme et l'œuvre*, II, Paris, 1937. — A. Poeschl, *Bischofgut und « mensa episcopalis »*, Bonn, 1908. — H. Schaefer, *Pfarrkirche und Stift im M. A.*, dans *Kirchenrechtl. Abh.*, fasc. 3, Stuttgart, 1903. — G. Schreiber, *Kurie und Kloster im XII. Jht, ibid.*, fasc. 67-68, Stuttgart, 1910. — J. Wirges, *Die Anfänge der Augustiner-Chorherren...*, Diss., Betzdorf, 1928. — On trouvera une bibliographie courante dans les *Analecta Prae-*

monstratensia, Tongerloo, depuis 1925, et dans *Ordo canonicus*, Rome, depuis 1947.

Ch. Dereine.

CHANTAL (Aimon de). Voir Aimon de Challant, i, 1192.

CHANTAL (Jeanne-Françoise de). Voir Jeanne-Françoise de Chantal (Sainte).

CHANTELLE (S.-Vincent), *Cantella*, dioc. de Clermont, aujourd'hui Moulins (Allier), sur la Bouble. En 937, Ainaud et sa femme Rothilde fondèrent en l'église de S.-Vincent à Chantelle un monastère qu'ils donnèrent aux chanoines réguliers de S.-Pierre d'Évaux. Cette église, ancienne, est déjà mentionnée par Sidoine Apollinaire (fin du ve s.). Il ne semble pas qu'avant d'avoir été confiée aux chanoines réguliers elle ait été occupée par des bénédictins, comme on l'a cru. Le monastère ne fut d'ailleurs organisé en prieuré qu'au xiie s. et ses religieux ne furent jamais nombreux. — Réuni au collège des jésuites de Moulins en 1612, il reçut, en 1644, la réforme des chanoines réguliers de la Congrégation de France. Il fut vendu comme bien national en 1794 et, en 1853, cédé aux bénédictines de Pradines, qui y établirent une fondation, érigée en abbaye en 1890.

L'église du xiiie s. et une partie du cloître des xie et xve s. sont conservées.

Baunier-Besse, *Abbayes et prieurés...*, v, 108. — Bennetôt, *Chantelle et son monastère*, Roanne, 1892. — Boudant, *Hist. de Chantelle*, 1862. — Cottineau, i, 692. — M. Fazy, M. Génermont, *Un millénaire en Bourbonnais. Le prieuré de S.-Vincent de Chantelle et l'abbaye de Chantelle*, dans *Bull. de la Soc. d'émul. du Bourbonnais*, xl, 1937, p. 173-212. — P. Flament, *Le premier seigneur de Bourbon et la charte de fondation de Chantelle*. — *Gall. christ.*, i, 66; ii, 35, 254; *Instr.*, 6. — P. Delattre, *Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles*, fasc. v, Wetteren, 1949, col. 1284-88.

R. Van Doren.

CHANTELOU (Claude), bénédictin de la congrégation de S.-Maur († 1664). Voir *D. T. C.*, ii, 2215.

CHANTEMERLE (Abbaye S.-Serein de), *Cantus Merulae*, cant. de Sézanne, dép. de la Marne, ancien dioc. de Troyes, aujourd'hui de Châlons-s.-Marne. Cette ancienne *cella*, connue par la Vie légendaire de S. Serein (viie s.?) et mentionnée en 826 dans une translation de S. Sébastien, ne réapparaît dans l'histoire qu'en 1135, date à laquelle les chanoines de la collégiale établie entre temps adoptent la règle de S. Augustin. La nouvelle communauté, placée sous la dépendance de l'évêque de Troyes, bénéficie des largesses des comtes de Champagne et de la protection du pape Alexandre III qui, en 1165, confirme le statut et les biens de l'abbaye (Jaffé, 11176). Dès 1156, Adrien IV était intervenu pour aplanir le différend surgi entre les chanoines et les moines de Moustier-la-Celle (Meinert, *Papsturkunden*, nouv. sér., i, 49).

Le manque presque total de documents, constaté déjà en 1610 par l'historien du dioc. de Troyes, Camuzat, ne permet pas de retracer l'histoire ultérieure de l'abbaye qui fut unie en 1640 à S.-Loup de Troyes et avec cette dernière à la Congrégation de France en 1650. Toutefois, en 1682, J. Cousinet relève dans l'obituaire la liste des abbés et entre en relation avec Papebroch au sujet de la vie et du culte de S. Serein.

Liste des abbés (d'après *Gall. christ.*, xii, 593) : Girard, 1155. — Ponce, 1163. — Grégoire, 1165. — Guibert, 1185. — Thibaut, 1210. — Henri, 1218. — Jean Ier, 1223. — Jean II, 1239. — Guy, 1242. — Henri, 1259. — Nicolas Ier, 1267. — Pierre Ier, 1325. — Robert, 1326. — Nicolas II, 1332. — Jean III, 1347. — Thibaut, 1384. — Pierre II, 1399. — Gilles Ier, 1411. — Jean IV, 1416. — Michel Ier, 1417. — Gilles II, ? — Jean V, 1473. — Julien le Mayrat, 1491. — Jean VI Chenier, 1516. — Sébastien Sonnelon, ? — Michel II, 1569. — Jean VII, 1632. — Ferry de Choiseul, commendataire, 1625. — Gilbert de Choiseul, 1631. — Robert le Blanc, ? — Louis Bourgeois d'Heauville, 1680. — Henri de Briquerille, 1706. — De Montenoy, 1760. — De Cicé, 1789.

Archives du dép. de l'Aube, *II*, quelques pièces. — Bibl. Ste-Geneviève, mss. *1280* et *727*. — Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés...*, vi, 144. — *Gall. christ.*, xii, 592-93. — *Vita S. Sereni*, éd. des *A. S.*, oct., i, 345 (= *B. H. L.*, 7592). — Mabillon, *Annales O. S. B.*, ii, ann. 826. — N. Camuzat, *Promptuarium sacrum antiquitatum Tricassinensis dioc.*, Troyes, 1610.

Ch. Dereine.

CHANTEUGES, *Cantogilum*, autrefois dioc. de S.-Flour, aujourd'hui du Puy; cant. de Langeac, arr. de Brioude (Hte-Loire), au confluent de l'Allier, de la Desges et de la Fioule. En 936, Cunibert, prévôt de Brioude, y établit, avec l'agrément de Raymond, comte de Toulouse, une abbaye de bénédictins sous le titre des SS.-Julien (de Brioude)-et-Marcellin. Elle fut soumise en 1137 à la Chaise-Dieu, mais cette appartenance fut souvent contestée par Brioude. Aujourd'hui des bâtiments claustraux subsiste l'église du xiie s. avec sa façade du xvie.

Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés...*, v, 277. — Bréhier, *Origines de l'archit. romane en Auvergne*, dans *Revue Mabillon*, xiii, 22. — A. Bruneau, *Chanteuges, son hist., ses monuments*, dans *Almanach de Brioude et de son arrondissement*, 7e ann., 1926, p. 107-28. — Chevalier, *T. B.*, 653. — Cottineau, i, 693-94. — *Gall christ.*, ii, 334, 346, 436-37. — Grellet, *Chanteuges, son hist., ses antiq. et ses traditions*, dans *Annales Soc. agric.*, x, Le Puy, 1839, p. 273. — Mabillon, *Annales O. S. B.*, iii, 433, 707. — Devic-Vaissete, *Hist. gén. de Languedoc*, v, 171, 188, 699.

R. Van Doren.

CHANTOIN (S.-Pierre de), *Cantabennum* ou *Cantonium*, à Clermont, dioc. de Clermont. Grégoire de Tours nous a gardé le souvenir d'une crypte de Chantoin, où fut enterré au début du ive s. Ubricus, et d'un oratoire élevé sur elle à la fin du ve. Nous ne connaissons rien de l'histoire du monastère de monialcs qu'y installe au viie s. S. Genès, évêque de Clermont. A la fin du xiie s., maître Alfred y place une communauté de chanoines réguliers qu'il unit bientôt à la célèbre abbaye de Pébrac, fondée un siècle auparavant par S. Pierre Chabanon. En 1219 et 1229, Robert, évêque de Clermont, encourage par des indulgences la générosité des fidèles à l'égard de la nouvelle fondation et précise son statut de dépendance à l'égard de Pébrac. L'histoire de Chantoin se confond avec celle de cette maison jusqu'au milieu du xviie s. A cette date, les revenus de la mense abbatiale sont unis à ceux de Notre-Dame-du-Port et une communauté de carmes déchaux est installée dans le monastère jusqu'à la Révolution. Au xixe s., les missionnaires diocésains occupent la maison.

Une chronique très brève contenant des renseignements d'ordre politique a été rédigée à Chantoin, probablement au xiiie s., et éditée partiellement par Bouquet, *Recueil des hist. de France*, x, 169.

Bibl. de Clermont, ms. *672*, fol. 1-12. — Grégoire de Tours, *Hist. Francorum*, l. I, c. xxxix; II, xxi. — Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés...*, v, 108. — *Gall. christ.*, ii, 245; *Instr.*, 124. — Cohadon, *Recherches hist. sur Chantoin*, dans *Tablettes hist.*, iii, 529. — Pour plus de détails, voir Cottineau, i, 694.

Ch. Dereine.

CHAOSHIEN, *Tchaoshien*, ville du Hopeh (Tchély), préfecture apostolique, est détachée de Chengting le 18 mars 1929, devient vicariat apostolique le 11 janv. 1932, est érigé en évêché suffragant de Pékin le 11 avr. 1946. Il est confié au clergé indigène.

En 1934 : 35 856 catholiques; 5 393 catéchumènes; 25 prêtres.

Évêque : Jean Tchang, préf. ap., 1929; vic. ap., 1932; év., 1946.

L. Van Hee.

CHAPDELAINE (Auguste), né le 6 janv. 1814, neuvième enfant d'une famille normande qui avait caché des prêtres sous la Révolution. Obligé de travailler aux champs, il dut attendre sa vingtième année avant de commencer le latin. Admis au grand séminaire de Coutances en 1839, il y devint le « bon et saint Chapdelaine ». Prêtre en 1843 et quelque temps vicaire, il aimait la retraite et l'étude. Très austère, il jeûnait le vendredi et le samedi.

Entré aux Missions étrangères à trente-sept ans, il part d'Anvers en mai 1852 et atteint Hongkong en 1853. En 1854, il est au Kwangsi. A peine arrivé à Silin, il est arrêté, puis relâché. Bon nombre de familles embrassent la foi. Pendant la persécution il se cache chez un vieux néophyte. En févr. 1856, les satellites arrivèrent à Yaochan. Furieux de ne pas trouver l'Européen, ils battent les femmes, pillent le village et arrêtent la catéchiste, Agnès Ts'ao. Le matin du 25 févr., des mandarins se présentent, suivis de deux cents soldats. Le missionnaire est arrêté avec quatre chrétiens. Au prétoire, le sous-préfet lui fait infliger trois cents coups de bambou, mais les bourreaux ne s'arrêtent que lorsque le corps est tout ensanglanté. Jusqu'au lendemain soir, Ch. reste à genoux sur des chaînes de fer tendues, maintenu au moyen de cordes qui le tiennent suspendu par les pouces et les cheveux. Le 26, il reçoit trois cents coups de semelle sur les joues. Attribuant le silence du martyr à un sortilège, le juge fait égorger un chien pour lui verser le sang tout chaud sur la tête — stupéfaits du courage des missionnaires, attribuant leur force d'âme à des procédés magiques, plus d'une fois les mandarins les arrosèrent avec du sang de chien : c'est que le sang du chien (du chien noir surtout) était considéré comme antidote de la magie. — Chapdelaine mourut le 4 mars 1856.

L. Van Hee.

CHAPEAVILLE (Jean), théologien et historien, né à Liège le 5 janv. 1551, † à Liège le 11 mai 1617. J. Chapeaville, ou *Chapeauville*, élève des universités de Cologne et de Louvain, où il obtint en 1576 sa licence en théologie, fut ordonné prêtre, puis nommé en 1579 curé de S.-Michel à Liège et, en 1582, chanoine de S.-Pierre dans la même ville et inquisiteur épiscopal. En 1585, le nonce de Cologne, Bonomi, lui obtint les fonctions d'examinateur synodal et, en 1586, Sixte-Quint lui conféra à la cathédrale de Liège une prébende de chanoine pénitencier. En 1592, Chapeaville assuma la présidence du grand séminaire de Liège; en 1598, il devint vicaire général, scelleur et conseiller privé; en 1599, prévôt de S.-Pierre et, en 1600, archidiacre de Famenne. Il fut inhumé dans l'église de Ste-Gertrude, à Liège.

Chapeaville est surtout célèbre par ses *Gesta pontificum*, recueil de chroniques liégeoises, compilation intelligente continuée par Chapeaville lui-même. Il eut le mérite de chercher les meilleurs manuscrits et d'éditer les textes avec science et bonne foi. Pour l'histoire du XVIe et du XVIIe s., il se montra bon historien, généralement bien informé et faisant preuve d'un certain souci de critique historique.

Comme théologien et fonctionnaire ecclésiastique, le rôle de Chapeaville ne fut pas moins considérable. On retiendra surtout la part qu'il prit à la fondation et à l'organisation du séminaire de Liège, ainsi qu'à la mise en pratique du concours pour la collation des cures. En outre, il fit paraître plusieurs traités de théologie morale dont on trouvera la description dans la liste bibliographique qui suit.

De l'homme, nous savons peu de chose, si ce n'est qu'il fut un des partisans les plus sincères de la réforme catholique, un bienfaiteur héroïque des pestiférés et un guide énergique pour le clergé.

Œuvres. — *Tractatus de necessitate et modo administrandi sacramenta tempore pestis*, Liège, 1586, in-8°; Mayence, 1612, in-8°; Cologne, 1623, in-8°; Louvain, 1637, in-12; Strasbourg, 1680, in-12. — *Petit traité des vices et des vertus, desquels est faicte mention ès évangiles*, Liège, 1594, in-4°; réimprimé en 1595 avec l'ouvrage suivant. — *Abrégé de la somme des péchez M. J. Benedicti*, Liège, 1595, in-4°. — *De casibus reservatis, tractatus in duas partes distinctus*, Liège, 1596, in-8°; Liège, 1603, in-8°; Milan, 1608, in-12; Liège, 1614, in-12; Douai, 1627, in-12; Liège, 1635, in-12; à partir de la quatrième édition, ce traité est intitulé *Thesaurus casuum reservatorum*. — *Pastorum instructiones*, d'Antoine Ghénard, avec une épître dédicatoire de Chapeaville, Liège, 1598, in-8°. — *Catechismi Romani etucidatio scholastica*, Liège, 1600, in-8°; Brescia, 1601, in-8°; Liège, 1603, in-8°. — *Historia admirandarum curationum, quae divinitus ope deprecationeque divi Perpetui Leodiensis episcopi et confessoris, ad ejus sacras reliquias Dionanti, anno 1599 et aliquot superioribus contigerunt. Adjecta est vita divi Perpetui, cum descriptione urbis Dionantensis*, Liège, 1601, in-4°; éd. franç. la même année chez le même éditeur. — *Summa catechismi Romani, in gratia ordinandorum, catechistarum et parochorum dioec. Leodiensis*, Liège, 1605, in-12; nombreuses éd. ultérieures, dont une éd. flamande publiée à Liège en 1609. — *Epistola ad catechistas. De taedio quod catechistis obrepere solet ejusque remediis*, Liège, 1605, in-12; Liège, 1608; Liège, 1613. — *Tractatus historicus primae originis festivitatis sacratissimi corporis et sanguinis Christi, ex vera testataque revelatione divinitus facta sanctae virgini Jutianae;* on assure qu'une édition française de ce traité vit le jour, avant que son texte latin ne soit inséré au t. II des *Gesta*. — *Qui Gesta pontificum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium scripserunt auctores praecipui*, Liège, 1612, 1613, 1616, 3 vol.; en 1618, l'imprimeur ajouta aux exemplaires qui lui restaient un titre nouveau, avec la date de 1618, le portrait de Chapeaville par Valdor et sa Vie par un anonyme. — *Catalogue des évesques de Tongres, Maëstricht et Liège, ...tiré du latin veu et prouvé par R. P. Jean Chapeaville...*, Liège, 1617, in-8°; réimpression, avec préface, par Ad. Delvaux de Fenffe, Liège, 1929.

J. Daris, *Hist. du dioc. et de la principauté de Liège pendant le XVIe s.*, Liège, 1884, p. 627. — J. Daris, *Notices sur les églises du dioc. de Liège*, I, Liège, 1867, p. 95; IV, Liège, 1871, IIe part., p. 177. — M. Delcourt-J. Hoyoux, *Torrentius créancier de Chapeauville*, dans les *Miscellanea J. Gessler*, Louvain, 1948, p. 376-85. — J. de Theux de Montjardin, *Le chapitre de S.-Lambert à Liège*, III, Bruxelles, 1871, p. 184. — X. de Theux de Montjardin, *Bibliogr. liégeoise*, 2e éd., Bruges, 1885, col. 19, 24-27, 36, 41, 43, 45, 49, 51, 55, 120. — A. Dubois, *Le chapitre cathédral de S.-Lambert à Liège au XVIIe s.*, Liège, 1949, p. 207, 257. — T. Gobert, *Liège à travers les âges*, IV, Liège, 1935, p. 310-11. — H. Helbig, *Chapeauville*, dans la *Biogr. nationale*, III, Bruxelles, 1872, col. 428-32. — L. Lahaye, *Analyse des actes contenus dans le registre du scel des grâces sous Ernest de Bavière (1580-1602)*, Liège, 1938, p. 53, 139, 150. — L. Mergentheim, *Die Quinquennalfakultäten pro foro externo*, I, Stuttgart, 1908, p. 201. — E. Poncelet, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de S.-Pierre à Liège*, Bruxelles, 1906, p. XXVIII. — E. Poncelet, *Liste des vicaires généraux et des scelleurs de l'évêché de Liège*, dans le *Bull. de la Soc. d'art et d'hist. du dioc. de Liège*, XXX, Liège, 1939, p. 44. — E. Poncelet, *Mémorial des archives détruites en 1944*, I, *Inventaire des dépêches du conseil privé de Liège (1581-1612)*, Liège, 1945, p. 82-111. — E. Schoolmeesters, *Une lettre de Chapeauville concernant Huy*, dans *Leodium*, II, Liège, 1903, p. 63-64. — E. Schoolmeesters, *Un rescrit de la nonciature de Cologne contre le vicaire général Chapeaville*, dans *Leodium*,

III, Liège, 1904, p. 10-12. — G. Simenon, *La nomination des curés du dioc. de Liège après le concile de Trente*, dans *Leodium*, VII, Liège, 1909, p. 2-4. — G. Simenon, *L'historien Chapeaville*, dans la *Revue ecclésiastique de Liège*, XXV, Liège, 1933-34, p. 284-92. — G. Simenon, *Chapeaville et ses études théologiques*, dans la *Revue ecclésiastique de Liège*, XXVI, Liège, 1934-35, p. 213-28.

L.-E. HALKIN.

CHAPELAUDE (LA), *Chapelle-Aude*, *Chapelotte*, *Capella*, dioc. de Bourges, aujourd'hui de Moulins, cant. d'Huriel, arr. de Montluçon (Allier). Patron : S. Denis. Ce prieuré des bénédictins de l'abbaye de S.-Denis en France fut fondé par Amblard Godeth avant 1060. Il eut quelque importance jusqu'au jour où il devint un simple bénéfice. Son église romane est conservée.

Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés...*, V, 56. — M. A. Chazaud, *Fragments du cartulaire de la Ch.-A.*, Moulins, 1868. — Chevalier, *T. B.*, 654. — Cottineau, I, 695. — M. Fazy, *Les origines du Bourbonnais*, Moulins, 1924 (contient, II, 137, la liste des prieurs). — D. Félibien, *Hist. de S.-Denis*, 129-30. — Janin, *Hist. de Montluçon*, 507. — Moret, *Paroisses bourb.*, I, 408-14. — Raynal, *Hist. du Berry*, I, 482.

R. VAN DOREN.

CHAPELLE-AUX-PLANCHES (LA), *Capella ad Plancas*, abbaye de l'ordre de Prémontré, située au dioc. de Troyes, près de Beaufort, arr. de Vassy-sur-Blaise (Hte-Marne), relevant de la circarie de France, et filiale de Beaulieu. Cette maison fut fondée en 1145 ou 1146 par Simon de Beaufort et sa famille. Une chapelle en bois avait été édifiée à l'endroit où fut fondée l'abbaye et lui donna son nom. La première communauté vint de l'abbaye de Bellelaye. Le pape Eugène III, de passage à Paris, approuva, en 1147, la fondation de l'église et sa dotation; en 1152 Simon, fils du fondateur, reconnut officiellement les dispositions de son père en faveur de la fondation de l'abbaye; il concéda en outre l'immunité de ses possessions.

Liste des abbés. — 1. Galter, mentionné en 1145 et en 1152, † 25 avr. — 2. Rainald, mentionné en 1172 et en 1175. — 3. Obert, vivait en 1182 et 1187. — 4. Jean Ier, mentionné en 1188. — 5. Richer, mentionné en 1192. — 6. Odon, mentionné en 1196. — 7. Noé, élu en 1197. — 8. Bertrand, mentionné en 1202. — 9. Guillaume Ier, mentionné en 1212 et 1220. — 10. (Nothus), signalé en 1225. — 11. Isembart, mentionné en 1242. — 12. Herbert, mentionné en 1242. — 13. Fulcon, vivait en 1257. — 14. Jean II Danisy, † 31 mai 1336. — 15. Jean III, promit obéissance sous l'évêque Pierre d'Arcis (1377-95). — 16. Nicolas Ier, promit obéissance à l'évêque Jean Léguisé (1426-50). — 17. Guillaume II, promit obéissance à l'évêque Louis Raguier (1450-83). — 18. Étienne Ier, vivait en 1472. — 19. Hugues de S.-Siria, mentionné en 1481. — 20. Étienne II Remy, élu en 1501, † 16 mai. — 21. Jean IV Nanthier, *alias* Manthier de Droye, élu en 1519, abdiqua en 1528, † 1536. — 22. Jean V le Sellier, *alias* Ceiclant, du dioc. d'Amiens, premier abbé commendat., nommé par le roi et confirmé par l'abbé de Bellelaye, † le 1er nov. 1545. — 23. Louis Dauvet, fils du seigneur de Rieux. En même temps prieur de Longpont. — 24. Jacques Ier du Plessis de Richelieu, aumônier du roi, évêque de Luçon, commendataire en même temps de l'abbaye de Nieuil-sur-l'Autize. — 25. Jacques II Genovillac, protonotaire apostolique, commendataire. — 26. Claude Lhoste, démissionna après quelques années. — 27. Nicolas II Lhoste, fils du précédent, fit profession à Prémontré et assista au chapitre général de 1618. — 28. Jacques III Lescot, nommé en oct. 1638; promu évêque de Chartres, le 22 juill. 1643, céda l'abbaye en faveur du suivant. — 29. Jacques IV Lescot, neveu du précédent, obtint l'abbaye en 1670. — 30. N. de Brèvedent, seigneur de Berville, frère du sénateur de Rouen, était en possession en 1680 et 1691. — 31. Henri Guichard, seigneur de Vouldy, frère de N. camérier du roi et chanoine de Troyes en Champagne, obtint l'abbaye en 1691, † 1699. — 32. N. Boursault, seigneur de Viantais, fils du marquis de ce nom, nommé le 24 déc. 1699. — 33. N. de Fusée de Voizenon, prêtre, doyen et vicaire général de Boulogne, nommé par le roi en déc. 1733. Céda en 1742 cette abbaye pour celle du Jard (Seine-et-Marne). — 34. Jean-Baptiste Natal le Rouge, docteur et syndic de la faculté de théologie de Paris, chapelain de la reine et chanoine de la collégiale de S.-Nicolas du Louvre, fut désigné comme abbé par le roi le 2 avr. 1742, † 14 janv. 1753. — 35. N. Gouault, vicaire général de l'évêque de Troyes, obtint du roi la commende le 27 janv. 1753.

Archives départementales de la Hte-Marne, cartulaire, plans, registres, bulles et chartes, etc. — Un obituaire se trouve à la Bibl. nat. de Paris. — C. L. Hugo, *Annales Praem.*, I, 455. — *Gall. christ.*, XII, 621-24. — Ch. Lalore, *Cartulaire de la Chapelle-aux-Planches*, dans *Coll. des cartulaires du dioc. de Troyes*, 1878. — R. Van Waefelghem, *Répertoire*, 55.

M.-A. ERENS.

CHAPELLE TAILLEFER (PIERRE DE LA). Il naquit à La Chapelle-Taillefer (Creuse), du chevalier Étienne. Prévôt d'Eymoutiers (Hte-Vienne) et chanoine de Notre-Dame à Paris, il professa le droit civil à Orléans. C'est là qu'il connut Bertrand de Got, le futur Clément V, qui peut-être écouta ses leçons. Philippe le Bel le remarqua et apprécia ses services. En 1288 Pierre tenait le parlement à Toulouse et en 1290 à Paris. Nommé évêque de Carcassonne (15 mai 1291), il s'acquitta, en 1296, d'une mission délicate que lui avait donnée à remplir l'épiscopat de la province ecclésiastique de Narbonne. Il s'agissait de promettre au roi de France le paiement de décimes moyennant la concession de libertés. Or la publication subséquente de la bulle *Clericis laicos* constituait un obstacle redoutable. L'entrevue qui eut lieu aux environs de Limoges avec Philippe le Bel se borna à un échange mutuel de politesses sans conséquences (*H. L. Fr.*, XXXIV, 68-69). Le prince mandata Pierre pour effectuer les restitutions de territoires, stipulées dans le traité qui avait été signé avec Jayme II, roi d'Aragon (1298) (É. Baluze, *Vitae paparum Avenionensium*, éd. G. Mollat, III, Paris, 1913-27, p. 18-38). Il ne put qu'agréer son transfert à Toulouse que lui annonça Boniface VIII le 25 oct. 1298 (*ibid.*, III, 229). L'érection en 1295 du diocèse de Pamiers lésait gravement les intérêts de la mense du nouvel évêque; il eut assez de crédit près du pape pour obtenir une enquête qui prouva le bien-fondé de ses doléances (J.-M. Vidal, *Les origines de la province ecclésiastique de Toulouse*, Toulouse, 1903, p. 25-27). L'élection de Clément V lui assura un brillant avenir. Créé cardinal du titre de S.-Vital le 15 déc. 1305 et parvenu à la Cour pontificale le 30 janv. suivant, il capta la confiance du S.-Père qui se déchargea sur lui d'affaires épineuses. Le 13 mars 1306, il devait partir pour le Languedoc afin de recueillir des témoignages relatifs aux plaintes que les habitants de Carcassonne et d'Albi avaient exprimées contre les inquisiteurs et l'évêque Bernard de Castanet. Pierre instrumenta de concert avec Bérenger Frédol, réforma les abus réels commis et donna tort à Castanet qui fut suspendu de ses fonctions en 1307 (C. Douais, *Documents pour servir à l'hist. de l'Inquisition dans le Languedoc*, Paris, 1900, IIe part., p. 306 sq.). Au cours de sa mission il reçut l'évêché de Palestrina (déc. 1306). Philippe le Bel lui témoigna également sa confiance, l'envoya traiter la paix avec l'Angleterre et le chargea d'examiner les clauses du traité d'Athis-sur-Orge contracté avec les Flamands (1306) (G. Lizerand, *Clément V et Philippe IV le Bel*, Paris, 1910, p. 63, 71). Le

cardinal joua un rôle actif dans le procès fameux des Templiers. Habilité pour en connaître par bulles du 13 juill. 1308 et chargé de la garde des prisonniers, il les remit entre les mains du roi (Baluze, *op. cit.*, III, 82-83). Le don de 16 000 livres tournois récompensa sans doute cette complaisance (*ibid.*, 138-40). Quant à l'instruction du procès même, elle paraît avoir été menée avec trop de rapidité. En 1309, Pierre négocia avec les diplomates aragonais la question de la Corse et de la Sardaigne qui divisait Jayme II et les Pisans (*H. L. Fr.*, XXXIV, 125-26). En août 1310, on le trouve chargé d'enquêter sur le procès intenté à la mémoire de Boniface VIII. Il eût dû également essayer d'apaiser les querelles surgies entre les spirituels et les conventuels, mais une maladie l'empêcha de s'en occuper. Il mourut le 16 mai 1312 et fut inhumé dans le chœur de la collégiale fondée par lui à La Chapelle-Taillefer. Son tombeau en cuivre émaillé disparut pendant la Révolution française, après avoir été démonté en 1767 et transporté à Guéret.

H. Finke, *Acta Aragonensia*, Berlin, 1908-23. — Baluze, *op. cit.*, II, 106-11. — Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, II, Paris, 1863, n. 6175. — *H. L. Fr.*, XXVII, 423-24; XXXIV (voir la table des matières). — J. de Font-Réaux, *Le chapitre de La Châtre et les paroisses de Fresselines et de La Chapelle-Taillefer*, dans *Mémoires de la Soc. des sciences naturelles et archéol. de la Creuse*, XXI, 1920, p. 303-10. — H. de Berranger-H. Hugon, *La fin du mausolée à La Chapelle-Taillefer*, *ibid.*, XXV, 1931-34, p. 477-83. — G. Lizerand, *op. cit.*, *passim*. — J.-M. Vidal, *Bullaire de l'Inquisition française au XIVe s. et jusqu'à la fin du Grand Schisme*, Paris, 1913, p. 9-21, 41-42; *Documents sur les origines de la province ecclésiastique de Toulouse*, Paris, 1901.

G. MOLLAT.

CHAPMAN (HENRY-PALMER, dom JOHN), né dans le Suffolk (Angleterre), le 25 avr. 1865, fit ses études à Oxford et Cuddesdon et fut nommé recteur de S.-Pancrace à Londres. Il se convertit au catholicisme le 8 déc. 1890, entra à l'abbaye bénédictine de Maredsous en 1892 et passa à celle d'Erdington (Angleterre) en 1895. Il devint supérieur des bénédictins de Caldey en 1911. Il fut rattaché à l'abbaye de Downside en 1919, dont il devint abbé en 1929. † le 7 nov. 1933.

PRINCIPALES PUBLICATIONS. — *Bishop Gore and the Catholic claims*, 1905; *The first eight general councils and papal infallibility*, 1906; *The condemnation of Honorius*, 1907; *Notes on the early history of the Vulgate Gospels*, 1908; *John the Presbyter and the Fourth Gospel*, 1911; *Studies on the early papacy*, 1928; *St Benedict and the sixth century*, 1929. — Il collabora à plusieurs revues de théologie et d'histoire.

Bull. d'hist. bénéd., IV, 1932-41, p. 191*-92*. — Had. de Moreau, *Dom Jean Chapman*, dans *Rev. lit. et mon.*, XIX, 1934, p. 441-47. — R. Hudleston, *The spiritual letters of dom John Chapman*, 2e éd., 1935, p. 1-30. — *Rev. d'hist. eccl.*, XXX, 1934, p. 204, 456, 725. — *Catholicisme*, II, 948.

R. VAN DOREN.

1. CHAPPES (PIERRE DE). Docteur en droit civil, il sut se ménager à la Cour pontificale de puissants protecteurs, tels que Louis de Clermont, sire de Bourbon, le cardinal Arnaud de Pellegrue dont il était chapelain, et le régent Philippe le Long près duquel il remplissait les fonctions de clerc et de conseiller. Aussi, dès le 7 sept. 1316, Jean XXII lui conférait à la fois des canonicats à Châlons-s.-Marne, à Bourges et à Paris, quoiqu'il en possédât déjà un à Reims et un autre à S.-Outrille de Bourges, en plus d'une paroisse et des prieurés *de Duabus Casis* (dioc. de Carcassonne) et de Chavenon (Allier) (G. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, I, n. 202, 297, 346). En janv. 1317, la dignité de chancelier de France le mit en relief. Philippe le Long lui prouva sa confiance en le choisissant comme arbitre dans le conflit survenu avec le duc de Bourgogne et la noblesse champenoise, à l'occasion de son accès au trône royal. En mars 1318, le chancelier se rendit à Avignon afin de participer aux pourparlers qui, espérait-on, mettraient fin aux hostilités existant entre le roi et les Flamands. Si la sentence pontificale fut rendue le 8 mars, la ratification du traité de paix n'eut lieu que le 7 janv. 1320. Ce jour-là, P. de Chappes exposa longuement l'état de la question dans une séance du grand conseil. A une date imprécise le roi sollicita pour lui un évêché, dans une lettre souscrite de sa propre main. N'ayant pas obtenu satisfaction, il exprima sa « stupéfaction » à Jean XXII, qui d'abord lui rappela les faveurs accordées à Pierre au début de son pontificat, puis dévoila crûment ses sentiments : le chancelier était « dévoré d'ambition, avide d'honneurs temporels et de dignités, jaloux de ceux qui recevaient l'épiscopat » (A. Coulon, *Lettres secrètes et curiales de Jean XXII*, I, n. 799). Philippe le Long insista-t-il encore? On ne sait. Quoi qu'il en soit, Jean XXII accorda l'évêché d'Arras à son protégé, le 29 oct. 1320 (G. Mollat, *op. cit.*, III, n. 12528). Cette faveur surprend, car P. de Chappes commit certaines indélicatesses dans l'exercice de ses fonctions de chancelier, qu'il abandonna le 24 janv. 1321 (L. Perrichet, *La grande chancellerie de France, des origines à 1328*, Paris, 1912, p. 312-18, 533-35; O. Morel, *La grande chancellerie royale et l'expédition des lettres royaux*, Paris, 1900, p. 423). Chose curieuse, la faveur royale demeura intégralement : le prélat resta membre du grand conseil et le souverain le désigna pour son exécuteur testamentaire. En 1323, Charles le Bel le nommera ministre de Louis de Crécy.

P. de Chappes tarda à recevoir la consécration épiscopale, postérieurement au 1er févr. 1321 (G. Mollat, *op. cit.*, III, n. 12900). Il eut des difficultés avec les héritiers de son prédécesseur à Arras et avec des barons rebelles (*ibid.*, n. 12903, 12904).

Le revirement de l'opinion du pape à l'égard du nouvel évêque se manifesta très rapidement. On le voit lui accorder sa confiance en 1323 dans une affaire judiciaire qui fut en son temps sensationnelle, puisque la cour de France s'en mêla. Il s'agissait du procès d'inquisition intenté par l'inquisiteur Maurice de Saint-Paul au sire de Parthenay, Jean l'Archevêque. P. de Chappes fut chargé d'en connaître avec Pierre de Mortemart. La cause traîna en longueur et des intrigues se produisirent, si bien que l'inculpé et l'inquisiteur comparurent à Avignon devant les deux évêques auxquels avaient été adjoints deux assesseurs. D'ailleurs, dans l'intervalle, P. de Chappes avait été transféré sur le siège de Chartres, le 21 mai 1326. Les séances d'audience s'effectuèrent dans la salle du Consistoire. Toutefois le prononcé de la sentence appartint à Bertrand de Déaulx et à Raymond de Mostuéjouls (J.-M. Vidal, *Le sire de Parthenay et l'Inquisition (1323-25)*, dans *Bull. hist. et philol. de la Commission des travaux scientifiques*, 1903, p. 414-34).

Promu cardinal-prêtre du titre de S.-Martin-aux-Monts le 18 déc. 1327, P. de Chappes fut mêlé à l'instruction d'un procès inquisitorial avec trois de ses collègues vers 1331. L'inquisiteur de Carcassonne avait sollicité une décision pontificale relativement à la confiscation des biens de dix-huit hérétiques, morts depuis longtemps et non convaincus d'hérésie. L'instruction du procès se prolongea et n'était pas encore terminée le 10 mars 1334. Le mémoire des cardinaux, qui subsiste dans le ms. *Doat XXXII*, 120-64, a été en partie publié par Mahul, *Cartulaire... de Carcassonne*, Carcassonne, V, 1857, p. 688-89 et par C. Douais, *Documents pour servir à l'hist. de l'Inquisition dans le Languedoc*, I, Paris, 1900, p. CCIX.

Jean XXII, qui avait précédemment censuré l'ambition « démesurée » du chancelier de France, oublia une fois encore ses préventions et se plut à le combler

d'avantages matériels, en lui laissant en commende les prieurés de Radonvilliers (Aube) le 13 juin 1328, de Souvigny (Allier) le 8 mars 1329, de Donchery (Ardennes) le 15 mars 1330, de Moutier-en-l'Isle (Aube) le 18 sept. 1333, de S.-Amand (Marne) le 29 déc. 1333, de Moissat (Puy-de-Dôme) le 7 févr. 1334, de Salon (Basses-Alpes) le 3 juin 1334, et de Moret (Seine-et-Marne) le 14 juill. 1334, un canonicat et la prévôté de Chablis dans l'église S.-Martin de Tours le 13 juin 1328, un canonicat à Bourges, Autun et Nevers les 9 mars et 29 déc. 1332, les archidiaconés de Flavigny (Côte-d'Or), de Châteauroux (Indre) et de Nevers les 9 mars 1332 et 18 janv. 1333, la prévôté de Béquigny (Somme) le 13 janv. 1334. Que de bienfaits accordés encore à son frère, à ses multiples neveux, à ses chapelains ou chambriers! Toutefois Jean XXII imposa à l'heureux cardinal une souscription de 200 florins d'or au profit de la croisade, en 1330 (E. Göller, *Die Einnahmen der apostolischen Kammer unter Johann XXII.*, Paderborn, 1910, p. 351). Lors de la mort du pape, le 3 déc. 1334, P. de Chappes assista à la déclaration que fit le pape au sujet de la vision béatifique (Denifle-Châtelain, *Chartularium universitatis Parisiensis*, II, Paris, 1897, n. 987).

Benoît XII ne se montra pas moins généreux à l'égard de P. de Chappes, qui avait au surplus gardé son crédit à la cour royale et qui servait à Avignon les intérêts de Philippe VI de Valois. Le pape tolérait qu'il lui communiquât oralement les désirs du souverain (G. Daumet, *Lettres closes, patentes et curiales de Benoît XII*, n. 112). Il lui accorda de nouveaux bénéfices : canonicats à Meaux, à Paris et à Tours les 9 janv. et 22 févr. 1335, l'archidiaconé d'au delà de la Loire (Indre-et-Loire) le 22 févr. 1335, le prieuré de Prévenchères (Lozère) le 7 oct. 1335. Les cardinaux Arnaud de Pellegrue et Pierre de Mortemart le choisirent comme exécuteur testamentaire. Lui-même mourut le 24 mars 1336 (J.-M. Vidal, *Lettres communes de Benoît XII*, II, 427).

P. Lehugeur, *Hist. de Philippe le Long, roi de France (1316-1322)*, I, Paris, 1897, p. 100, 101, 125, 155, 164, 333. — G. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, et J.-M. Vidal, *Lettres communes de Benoît XII* (voir les tables de matières, au mot *Petrus de Capis*). — É. Baluze, *Vitae paparum Avenionensium*, éd. G. Mollat, II, Paris, 1928, p. 266-67. — F. Duchesne, *Hist. de tous les cardinaux françois de naissance*, Paris, 1660-66. — J. Lestocquoy, *Les évêques d'Arras*, dans *Mémoires de la commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais*, IV, fasc. I. — J.-M. Vidal, *Bullaire de l'Inquisition française au XIVe s.*, Paris, 1913, p. 79-84, 89, 93, 107-10, 159, 204. — *Gall. christ.*, III, 335.

G. Mollat.

2. CHAPPES (Pierre de), frère du cardinal, lequel lui fit avoir des bénéfices avantageux : des canonicats à S.-Outrille de Bourges, à la cathédrale de cette ville, à Châlons-s.-Marne, à Anagni, à Autun, à Sens et à Nevers. Lorsqu'il fut pourvu de l'archidiaconé de Nevers, il dut résigner le prieuré séculier de Graçay (Cher) le 4 mars 1331. Maître en théologie, il obtint l'autorisation d'étudier le droit civil pendant trois ans. Cette faveur, octroyée le 16 août 1326, fut renouvelée le 1er sept. 1328 et le 25 août 1329. A cette dernière date les documents lui attribuent le grade de licencié et le 19 nov. 1330 celui de professeur. Pierre de Chappes lisait encore le droit civil le 9 mars 1331. Le 13 nov. l'évêché de Soissons lui était conféré. Le diaconat et le sacerdoce ne lui furent donnés qu'après le 26 nov., mais il ne reçut l'onction épiscopale qu'après le 9 mars et avant le 26 sept. 1332. Il mourut en sept. 1349.

G. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, et J.-M. Vidal, *Lettres communes de Benoît XII* (voir tables de matières, aux mots *Petrus de Capis* et *Petrus episcopus Suessionensis*). S. Saincir, *Le dioc. de Soissons*, I, Évreux, 1935. — *Gall. christ.*, IX.

G. Mollat.

CHAPPUIS (Jean), canoniste français (XVe-XVIe s.). Voir *D. D. Can.*, III, 610-11.

CHAPT DE RASTIGNAC (Armand), polémiste français (1726-92). Voir *D. T. C.*, II, 2215-16.

CHAQQARA, monastère en Égypte. Voir *D. A. C. L.*, III, 519-58.

CHARAC-MOBA (Καρακμῶβη), évêché de la Palestine IIIe, dépendant de Pétra. Charac-Moba est la transcription de *Keraka de Moab*, terme par lequel le Targum a rendu le nom de Qir Moab, équivalent de Qir Haraseth, qui était celui de la capitale du pays de Moab. Les Grecs modernes ont appelé la ville Kyriakopolis. C'est aujourd'hui la ville de Kérak (12 000 hab.), près de laquelle se dresse la forteresse construite par Payen le Bouteiller, vers 1140, et illustrée par Renaud de Châtillon.

On ne connaît qu'un seul évêque de Charac-Moba, Démétrius, qui assista au concile de Jérusalem en 536 (Mansi, VIII, 1174 A). Le titre de Charac-Moba ne semble pas avoir été conféré par l'Église grecque, ni par l'Église romaine.

Le Quien, III, 729-34. — Μεγάλη Ἑλληνικὴ Ἐγκυκλοπαιδεια, XXIV, 478. — F.-M. Abel, O. P., *Géogr. de la Palestine*, II, 418-19, au mot *Qir Haraseth*.

R. Janin.

CHARADROS (Χάραδρος), évêché d'Isaurie, dépendant de Séleucie. Il fut uni à celui de Lamus au moins dès le Ve s. (voir à Lamus). Charadrus est aujourd'hui le village de Karadran ou Kaladran.

Le titre a été assez souvent conféré dans l'Église romaine depuis le XVIIIe s. : Cajetan de Paulis, 1745, auxiliaire à Velletri. — Jean Buckel, 17 janv. 1746, auxiliaire à Spire. — Jean-Didier de S.-Martin, M. E. P., 13 juill. 1783-† 13 nov. 1801, vic. ap. du Su-Tchuen. — Pierre Tranchant, M. E. P., 1802- † 16 févr. 1806, vic. ap. du Su-Tchuen. — Joseph-Élie Puyana, sept. 1849-15 avr. 1859, vic. ap. de Tamaulipas. — Jean Léonard, O. S. F. S., 1er oct. 1872-† 17 févr. 1908, vic. ap. du district occidental du cap de Bonne-Espérance. — Michel-Antoine Vuylsteke, O. P., 10 juin 1910-† 4 août 1930, vic. ap. de Curaçao.

Le titre de Charadrus a disparu de la liste de la Consistoriale et ne sera plus conféré.

Smith, *Dictionary of Greek and Roman geography*, I, 603. — Le Quien, II, 1017-18. — *Ann. pont.*, 1916, p. 388.

R. Janin.

1. CHARALAMPE, prêtre, qui subit le martyre à Antioche de Pisidie le 10 févr. 202 (?), avec les soldats Porphyre et Baptacs et trois femmes, n'est pas mentionné au martyrologe hiéronymien. Il est vénéré à l'église de Wadelincourt (Hainaut) qui en possède des reliques.

A. S., févr., II, 381-86. — Delaunois, *Vie de S. Char. honoré à Wadelincourt*, Paris, 1868. — Fabricius, *B. G.*, X, 20 sq. — Martinov, *Ann. Eccl. gr. slav.*, 1864, p. 66-67, 225-26. — *Synax. Eccl. Constant.*, 455.

R. Van Doren.

2. CHARALAMPE, prêtre, martyr (28 avr.), qui était fêté dans l'église de Ste-Euphémie à Constantinople, apparaît au martyrologe hiéronymien avec Eusèbe et 168 compagnons. Au martyrologe romain il est cité avec Aphrodisius — probablement le nom d'une ville — Agape et Eusèbe.

Mart. Hier., éd. Delehaye, 215-16. — *Mart. Rom.*, 159-60. *Synax. Eccl. Constant.*, 717.

R. Van Doren.

CHARCAS. Voir Sucre.

CHARDON (Charles-Mathias), bénédictin, théologien français, † 1771. Voir *D. T. C.*, II, 2216.

CHARDON DE LUGNY (Zacharie), prêtre français, † 1733. Voir *D. T. C.*, II, 2216.

CHARENTON ou **BELLEVAUX**, *Carentonium, Bella-Vallis*, dioc. de Bourges, arr. de S.-Amand-Mont-Rond (Cher). Patronne : Notre-Dame. Abbaye de moniales, fondée, dit-on, vers 620 par le Vén. Théodulphe, surnommé Bobolène, sous la règle de S. Colomban, qui fut remplacée plus tard par la règle bénédictine. En 1113, l'archevêque Léger substitua des chanoines réguliers aux moniales, qui en 1120, à la mort du prélat, reprirent le monastère. Celui-ci, en 1503, s'affilia à la congrégation de Chezal-Benoît. Vers 1630, les moines de Ch.-B. furent remplacés par les bénédictins de S.-Maur pour le ministère auprès des moniales. Charenton était en pleine décadence lorsque, en 1677, Mme Renée de Mesgrigny entreprit sa restauration spirituelle et matérielle. — Des édifices subsistent encore l'église avec belles parties romanes, les fonts baptismaux du XIe s., une travée du cloître gothique (XVIe s.), les bâtiments de 1698.

Liste des abbesses. — Agnès, 1147. — Adélaïde, 1187-1209. — Ermengarde, 1223-40. — Sibille Ire, 1247-61. — Isabelle Ire, 1261-1306. — Isabelle II de Culant 1309-12. — Sibille II, 1312. — Marguerite Ire de Sancerre, 1315, † 1345. — Jeanne Ire de Vaillac, 1345-60. — Marie Ire de Sancerre, 1367. — Blanche de S.-Julien, 1371-78. — Superana de Cros, fut transférée à l'abbaye S.-Laurent de Bourges. — Catherine Ire le Cellérier, 1381. — Jeanne II de Treffort. — Marguerite II de Treffort, 1401, démissionna en 1436. — Jeanne II de Bazerne, 1436, † 20 mai 1461. — Madeleine d'Amboise, 1461, fut aussi abbesse de S.-Ménulphe (Mailly); en 1497 résigna en faveur de la suivante, sa nièce. — Marie II de Rochechouart, † 3 févr. 1518. — Madeleine II de Chazeron, † 23 févr. 1539. — Madeleine III des Aages, en 1551 résigna en faveur de sa nièce, † 29 mars 1559. — Anne de la Grange de Montigny, † 12 mars 1630. — Marguerite III de la Grange de Montigny, sa sœur, 17 juill. 1659. — Marie III de Culant, 1660, † 1674. — Catherine II de La Rochefoucaud, nommée le 21 mai 1674, transférée en 1675 au monastère du Paraclet. — Renée de Mesgrigny, 22 sept. 1675, † 26 déc. 1697. — Marie IV Louise de Beauverger Mongon, nommée le 29 mars 1698, 1715. — *** de Mongon, nommée le 20 avr. 1715.

Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés...*, V, 42. — U. Berlière, *La congrégation bénédictine de Chezal-Benoît*, dans *Rev. bénéd.*, 1900, p. 124-26. — Chevalier, *T. B.*, 657. — Cottineau, I, 704. — A. de Mesgrigny, *Mémoire concernant l'anc. fondation du couvent de Charenton*, 1698. — *Gall. christ.*, II, 174-78. — Mabillon, *Annales O. S. B.*, I, 297; VI, 61. — Martène-Charvin, *Hist. de la Congrégation de S.-Maur*, II, 100.

R. Van Doren.

CHARIOPOLIS (Χαριούπολις), évêché de la province d'Europe, dépendant d'Héraclée. Sa création semble relativement tardive, puisqu'il ne figure pas sur la liste épiscopale du Pseudo-Épiphane (VIIe s.), ni sur celle de 806-15 (8e de G. Parthey). Il paraît pour la première fois sur celle dite de Léon le Sage (début du Xe s.) (H. Gelzer, *Ungedruckte und ungenügend veröffentlichte Texte der Notitiae episcopatuum*, dans *Abh. der k. bayer. Akad. der Wiss.*, Ire part., t. XXI, Munich, 1901, sect. III, p. 552). Cependant on trouve déjà un évêque de Chariopolis à la fin du VIIIe s. L'évêché devint purement titulaire probablement après la conquête turque, à la fin du XIVe s. Il existait certainement encore, en août 1347, puisque une décision du patriarche Isidore le remet sous la juridiction du métropolite d'Héraclée, conformément au *prostagma* que l'intéressé avait obtenu de l'empereur. Le métropolite aurait tous les droits afférents à sa dignité, y compris celui de sacrer l'évêque (Miklosich-Müller, *Acta et diplomata graeca Medii Aevi*, I, 257). L'évêché de Chariopolis ne figure pas sur la liste épiscopale établie vers la fin du XVe s. (H. Gelzer, *op. cit.*, 633). La bourgade, qui eut jadis une certaine importance comme centre de transactions commerciales, a été identifiée avec le village de Hayrebolu, dont le nom est la transcription turque, à peine déformée, du vocable ancien.

Évêques grecs connus. — Théophylacte prit part au second concile de Nicée (787) (Mansi, XII, 995 B, 1099 B; XIII, 388 C). — Cosmas était à celui de 879 qui réhabilita Photius (*ibid.*, XVII-XVIII, 877 D). — N. prit part à celui que le patriarche Calliste réunit contre Barlaam et Acindynus (1351) (Allatius, *De synodis Photianis*, 445). — N. faisait partie du synode du patriarche Athanase Ier contre Jean Drimys. — Gérasime occupait le siège en 1725 (*Revue de l'Orient latin*, 1893, p. 315). — Joasaph, ?-oct. 1798 (Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, II, 278). — Denys, déc. 1818-? (*ibid.*, XXI, 52). — Jacques, juin 1824-juin 1827, auxiliaire à Pélagonia. — Daniel, ?-1833 (*ibid.*, XXI, 52; Cophiniotès, Ἡ Ἐκκλησία ἐν Ἑλλάδι, 7). — Anthime, 27 juin 1837-? (Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, II, 331, n. 3). — Procope, auxiliaire à Péra, ?-3 déc. 1855 (*ibid.*, II, 443, n. 3). — Dorothée, 3 déc. 1855-11 janv. 1861, auxiliaire à Péra (Calliphron, Ἐκκλησιαστικὸν δελτίον, 151; Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, II, 483, n. 3). — Callinique, 1863-?. — Gennade Scholarios, 30 sept. 1867-1894, auxiliaire à Psamathia (Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, II, 530; XIX, 437). — Germain Caranvanghélis, 20 févr. 1896-21 oct. 1901, auxiliaire à Péra (*ibid.*, XVI, 410; XXI, 465). — Philothée Michaélidès, 13 févr. 1903-11 mars 1908 (*ibid.*, XXIII, 86, 115). — Constantin, 16 mars 1908-10 janv. 1912, auxiliaire à Nicomédie. — Gennade Zésiadès, 27 mars 1926- † 25 juill. 1939, auxiliaire à Tatavla (Ὀρθοδοξία, I, 13; XIV, 223).

Titulaires latins. — Jean-Chrysostome Kaczkowski, 25 juin 1781-16 déc. 1798, suffragant à Lutsk. — Raphaël Serena, 2 oct. 1837-† 1848, auxiliaire à Naples. — Agapios Bsciai, copte, 3 févr. 1866-† 1887, vic. ap. au Caire pour les coptes. — François Giampaolo, 1er juin 1888-† 1898. — Joachim Buléon, S.-Espr., 6 juin 1899-† 13 juin 1900, premier vic. ap. de la Sénégambie. — Claude-Marie Chanrion, mar., 31 juill. 1905-† 17 oct. 1941, vic. ap. de Nouvelle-Calédonie. — Timothée-Georges Raymundos, O. F. M. Cap., 1945.

Μεγάλη Ἑλληνικὴ Ἐγκυκλοπαίδεια, XXIV, 484. — Le Quien, I, 1133-34. — Germain de Sardes, Ἐπισκοπικοὶ κατάλογοι τῆς Ἀνατολικῆς καὶ Δυτικῆς Θρακίας, dans Θρακικά, VI, 1935, p. 134-35. — *Ann. pont.*, 1916, p. 381.

R. Janin.

CHARIS, martyr (ou martyre?), 28 janv., est mentionné par un synaxaire du XIVe s. (Bibl. nat., *1852*), mais ne se retrouve dans aucun document latin. On ignore tout du personnage.

A. S., janv., III, 447. — *Synax. Eccl. Constant.*, 429-55; XXXVIII-XXXIX.

R. Van Doren.

1. CHARISIUS, *Charisia*, martyr, 16 avr., est mentionné à cette date par le martyrologe romain avec sept autres compagnons de Callistus, qui tous furent précipités à la mer, à Corinthe. Le bréviaire syriaque et l'hiéronymien avaient placé en premier lieu Leonides, négligée par le martyrologe actuel, et lisaient les noms au féminin.

A. S., avr., II, 402-04. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 193-94, 203. — *Mart. Rom.*, 139-40. — *Synax. Eccl. Constant.*, 604-05.

R. Van Doren.

2. CHARISIUS, prêtre de Philadelphie au ve s. Il se signala à la vi^e session du concile d'Éphèse (22 juill. 431) en dénonçant un symbole, soi-disant hérétique, qu'un certain Jacques, venu à Philadelphie, avait fait signer à quelques clercs de la ville et à un certain nombre de quartodécimans désireux de rentrer dans l'Église. Le symbole en question avait pour auteur Théodore de Mopsueste et certaines de ses expressions avaient une saveur nestorienne. Charisius, qui avait refusé de le souscrire, avait été traité d'hérétique et excommunié à Philadelphie. Le concile d'Éphèse, devant lequel il en appela, le releva de son excommunication et interdit, sous les peines les plus graves, l'adoption de tout autre symbole que celui de Nicée. Cette décision, prise à la lettre, devait être pour le concile de Chalcédoine l'objet de maintes discussions.

Mansi, iv, 1347 sq. — Hefele-Leclercq, ii-1, p. 330-31. — G. Bardy, dans Fliche-Martin, *Hist. de l'Église*, iv, 186. — F. Kattenbusch, *Das apostolische Symbol*, i, Leipzig, 1894, i, p. 358-61.

G. Bardy.

CHARISSIMUS, *Charisius*, martyr, 22 août-1er mars. Le synaxaire de Constantinople mentionne ce *Charissimus* au 22 août, avec Néophyte, comme serviteurs de Ste Anthuse. Ces noms, qui proviennent de la *Passio*, très romancée, de la sainte, représentent-ils des personnages réels, ou sont-ils dus à l'invention du rédacteur, on ne saurait le dire. Le martyrologe romain, au 22 août, cite Anthuse et ses deux serviteurs, sans donner leurs noms. C'est sans doute ce Charissimus dont parle l'hiéronymien au 1er mars.

A. Boll., xii, 5-42; lxvi, 86-87. — *A. S.*, août, iv, 417-22. — *B. H. G.*, 136, 137, 182, 199. — *D. H. G. E.*, iii, 538. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 120-21. — *Mart. Rom.*, 352-53. — *Synax. Eccl. Constant.*, 915-16.

R. Van Doren.

CHARITÉ (Sainte), appartient au groupe fameux des trois sœurs vierges et martyres : Foi, Espérance et Charité, dont la mère s'appelait Sophie. Tandis qu'Usuard unit les quatre saintes au même jour, le martyrologe romain, sans motif apparent, place les trois vierges au 1er août et leur mère au 30 sept. Leur culte est ancien, à Rome et ailleurs, mais le lieu et la date du martyre, les noms eux-mêmes sont incertains, au point qu'on conclut à une pieuse fiction. — La vogue des saintes fut grande, puisqu'elles connurent des Actes latins, grecs et orientaux, qui n'ont aucun détail digne de créance. Quant aux reliques, de nombreuses églises déclarent les posséder.

A. S., août, i, 16-19. — *B. H. G.*, 1638. — *B. H. L.*, 2966-73. — *B. H. O.*, 1082-85. — Delehaye, *Les origines du culte des martyrs*, 286. — De Rossi, *Roma sotterranea*, i, 180, 182. — *L. T. K.*, iii, 1035-36. — *Mart. Rom.*, 317-18. — F. Savio, dans *Riv. di scienze storiche*, iii, 1906, p. 90-95. — *Synax. Eccl. Constant.*, 51-52.

R. Van Doren.

1. CHARITÉ (La), *Caritas*, ancienne abbaye cistercienne au dioc. de Besançon, sur la commune de Neuvelle-lez-La-Charité, dép. de la Hte-Saône. D'abord prieuré de chanoines réguliers, cette maison devient abbaye cistercienne en déc. 1133. Bellevaux, fondée jadis par Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne et futur Calixte II, fournit une colonie de moines blancs. Dès 1139, ceux-ci créent une filiale, La Grâce-Dieu, dans le même diocèse. Thierry, abbé de La Charité en 1268, élu ensuite à Bellevaux, est repris en 1294 par l'archevêque de Besançon comme auxiliaire. Jean de Watteville sera pris également à La Charité pour devenir évêque de Lausanne en 1607. L'année 1336 marque un désastre pour l'abbaye : la Franche-Comté fut alors ravagée; « une ligue formidable désolait le pays en haine d'Eudes IV, comte de Bourgogne..., les murs de La Charité furent renversés » (Denifle, *La désolation des églises, monastères... en France*, ii, 52). La commende eut quelque peine à s'installer ici en raison des nominations simultanées faites par le roi de France et celui d'Espagne (cf. procès de nomination..., dans *Bull. de l'Institut hist. belge Rome*, de xi, 1931, p. 192). Le dernier abbé commendataire fut l'archevêque de Besançon lui-même, Raymond de Durfort.

Série des abbés. — 1. Pierre, 1137. — 2. Jacques Ier, 1170. — 3. Thibaut, 1173. — 4. Martin, 1195. — 5. C., 1212. — 6. Amédée, 1216. — 7. Guillaume Ier, 1249. — 8. Thierry, 1268. — 9. Hugues Ier, 1286. — 10. Othon, 1286-96. — 11. Jean Ier, 1299. — 12. Hugues II, † 1309. — 13. Simon, 1320, † 1329. — 14. Jacques II de Veseth, 1336, † 1343. — 15. Étienne Ier de Neuville, † 1359. — 16. Jean II de Salins, † 1380. — 17. Étienne II, † 1399. — 18. Étienne III, 1402, † 1410. — 19. Étienne IV de Salins, † 1429. — 20. Guillaume II de Salins, th. dr., 1429, † 1460. — 21. Jean III de Maisières, 1467, † 1493. — 22. Jean IV Bousson, † 1496. — 23. Guillaume III de Chazerans, 1497, † 1525.—24. Louis de Vers, 1529, †1553.—25. Jean V de l'Aubespin, 1553, †1577.—26. Claude de Grammont, 1601, †1609.—27. Jean VI de Watteville, coadj., devient év. de Lausanne, 1607. — 28. Jean-Charles, comte de Schwarzenberg, 1649. — 29. Joseph Arnolfini de Illescas, † 1674. — 30. Nicolas-Éléonor Bouton de Chamilly, 1675. — 31. Charles-François d'Hallencourt de Dromesnil, év. de Verdun, 1706, † 1754. — 32. Élisabeth-Théodore Le Tonnelier de Breteuil, 1754-81. — 33. Raymond de Durfort, archev. de Besançon, 1781-90.

Archives : dép. du Doubs, série *H* : 4 art. décrits dans *Rev. Mabillon*, 1927, p. 74; dép. de la Hte-Saône, *H 11* : (1230-1790); dép. du Nord, *28 H*, n. 104 : correspondance des abbés de Vaucelles avec ceux de La Charité-Besançon, bibl. munic., référ. au *Catal. des mss.*, xxxiii, 1238; Gray, bibl. munic., ms. *6*, fol. 56 : les méfaits des sires d'Oiselay (xiiie, xive s.); Paris, Bibl. nat., coll. Moreau, ms. *873*, fol. 223 : double des inventaires (xviiie s.). — Cottineau, i, 704. — L. Delisle, *Mss. de l'abb... au Musée britannique*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, li, 1890, p. 372. — *Gall. christ.*, xv, 266. — J. Gauthier, *Catal. des mss. de La Charité*, rédigé par dom Guill. Pinard, religieux de la Chartreuse, 1766, dans *Bibl. de l'École des chartes*, xlii, 1881, p. 19-29. — Janauschek, *Orig. cisterc.*, Vienne, 1877, p. 30. — Manrique, *Ann. cisterc.*, Lyon, 1642, ann. 1133, iv, 2; vii, 1. — Potthast, *Reg.*, 2415. — G. Jourdy, *Les deux chron. de La Charité*, dans *Soc. grayloise d'émulation*, 1898, p. 21-23. — J. de Trévillers, *Sequania monast.*, Vesoul, s. d., 105. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, éd. de Louvain, 1933-41, i-viii, nombreuses références.

J.-M. Canivez.

2. CHARITÉ (La), *Caritas, S. M. de Caritate de Lesiniis*, ancienne abbaye fondée en 1184, ou même plus tôt, par Guillaume de Lézinnes en faveur de moniales, située dans le dioc. de Langres, aujourd'hui de Sens (Yonne). Les statuts capitulaires de Cîteaux ont conservé le décret faisant suite à la demande de Robert de Torote, évêque de Langres, puis de Liège, d'accepter ces moniales au nombre des leurs; c'était en 1237. Deux siècles plus tard, en 1434, l'abbé de Clairvaux, Guillaume d'Autun, demande au chapitre général de convertir cette maison en une abbaye de moines; il y envoie en effet Thomas de Rouen comme premier abbé, et la Charité devient la 80e et dernière fille de Clairvaux. Les huguenots y passèrent en 1568, mettant tout à feu. C'est l'époque où la commende allait faire une courte apparition en la personne de Georges de Mandelot (1573). La série des abbés réguliers qui viennent ensuite nous offre deux figures particulièrement intéressantes : Barthélemy Joly, qui devint procureur général en Cour de Rome, et Louis Meschet, procureur général pour la France. Ce dernier, chauvin partisan des prérogatives de l'abbé de Cîteaux, fit édi-

ter en 1713 les *Privilèges de l'ordre de Cisteaux recueillis et compilez de l'autorité du chapitre général et par son ordre exprès*. Évidemment il eût son contradicteur. De l'abbaye de la Charité l'église a disparu et quelques bâtiments conventuels sont devenus une ferme.

Série des abbés. — 1. Thomas de Rouen, 1434. — 2. Claude Ier, 1458. — 3. Érard de Chassenay, 1464-80. — 4. Mathieu d'Ampilli, 1486-96. — 5. Érard II de Landreville, 1500-19. — 6. Jean Ier de Narteau, 1522-27. — 7. Jacques de la Chaulme, 1539-58. — 8. François Dorge, 1558-60. — 9. Georges de Mandelot, 1573-82. — 10. Claude II Tassard, 1589. — 11. Nicolas Profit, th. dr., 1601-13. — 12. Barthélemy Joly, 1626. — 13. Jean II Cattois, 1633-41. — 14. Jean III le Comte, th. dr., 1645-65. — 15. Michel Turpin, 1675. — 16. Louis Meschet, 1678, † 1715. — 17. N. de Requelaine, 1715.

Archives : dép. de l'Yonne, *II 2063* : liasse; *2064* : registre. — Paris, arch. nat., *S 3304*; Bibl. nat., ms. *fr. 20892*, n. 68. — *Gall. christ.*, IV, 847. — Janauschek, *Orig. cisterc.*, Vienne, 1877, p. 275. — J. Laurent, art. dans Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés...*, XII, 1941, p. 373-407. — Manrique, *Ann. cisterc.*, Lyon, 1642, ann. 1133, VII, 1. — Martène, *Thesaurus*, I, 1087 : test. Mathildis..., 1257. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, éd. de Louvain, 1933-41, I-VIII, *passim*.

J.-M. CANIVEZ.

CHARITÉ-SUR-LOIRE (LA), *Caritas ad Ligerim* (Notre-Dame), au dioc. d'Auxerre, aujourd'hui de Nevers, arr. de Cosne (Nièvre), prieuré de bénédictins. D'après la tradition, le monastère de La Charité ou *Seys* remonte au VIIIe s. Il fut fondé par Rolland, seigneur de Roussillon, qui y établit des moines basiliens sous la conduite du sous-diacre Loup. Pépin, roi des Francs, le confia à des moines bénédictins. Il fut détruit par des bandes armées en 743 et en 771. Après cette date l'endroit resta désert pendant trois siècles. — D'après les sources historiques, Bernard de Chaillant voulut, en 1056, restaurer une église ruinée qu'il avait sur ses terres. En 1059, avec l'approbation de Geoffroy de Champaleman, évêque d'Auxerre, il en fit donation à S. Hugues de Cluny, qui y envoya une colonie de moines, avec Gérard comme premier prieur. Les travaux furent menés si activement que déjà en 1107 Pascal II pouvait en consacrer l'église dédiée à la sainte croix. La Charité, « fille aînée de Cluny », fut, comme son nom l'indique, d'une grande générosité à l'égard des populations avoisinantes. Grâce à la munificence du S.-Siège, des rois, des évêques et des seigneurs, elle jouit rapidement d'une puissance matérielle considérable, non moins que d'une réelle autorité spirituelle. Elle avait juridiction sur cinquante prieurés, dont les plus importants sont : S.-Pierre de Rates (Portugal); Northampton, Pontefract, Wenlock et Bermondsey (Grande-Bretagne); Ste-Croix (Venise); Longueville (Normandie); Sézanne (Champagne). Elle possédait des centaines d'églises. Au temps de sa splendeur, elle comptait jusqu'à deux cents moines. La vie conventuelle s'y maintint jusqu'à la Révolution.

Au cours des siècles, ce monastère connut de nombreux revers : incendies en 1204, 1424, 1559; sièges et dévastations pendant la guerre de Cent Ans et les guerres de religion; occupations par les bourguignons et les huguenots. Malgré les mutilations nombreuses, la plupart des bâtiments claustraux sont encore conservés. L'église, aujourd'hui paroissiale, offre un type complet de l'architecture romane de transition de l'école bourguignonne.

Liste des prieurs. — Gérard (Bx), 1056, † 1087. — Vilencus, 1088, † 1107. — Odon Ier Arpini, vicomte de Bourges et seigneur de Montfaucon, 1107-21. — Ymarus, 1130. — Oldric? — Pierre Ier de Paule, 1143. — Guillaume Ier, 1143-50. — Théotard, 1150. — Rainald, 1154-61. — Humbald, 1162. — Rodulphe de Sully, 1164, abbé de Cluny en 1173. — Gaufrid Ier, 1173. — Rodulphe de Sully, démissionnaire de Cluny, † 21 sept. 1176. — Odon II, 1177, 1179. — Guidon Ier, 1182-92. — Savaric, 1192, 1194. — Guillaume II, d'abord prieur de Sézanne, 1198, fut destitué. — Gaufrid II, 1209, fut destitué par Innocent III, 1214 (?). — Guillaume III, nommé en 1212, n'entra en fonction qu'en 1214. — Hugues de Bourbon, d'abord prieur de Sézanne, ensuite également prieur de La Charité. — Élie de Lopsent, 1217. — B..., 1220. — Étienne, d'abord prieur de Reuil, 1224, 1230. — Landeric, 1235. — Théobald, prieur de Reuil, 1237. — Guillaume IV de Pontoise, moine de Flavigny, prieur de S.-Martin-des-Champs, 1244, abbé de Cluny en 1245. — Jean Ier, † 1262. — Milon de Vergy, prieur de S.-Martin-des-Champs, 1262, † 1273. — Simon d'Armentières, 1274, créé cardinal le 20 sept. 1294. — Bertrand de Colombières, 1294, abbé de Cluny en 1295. — Pierre II de Beljoyeuse, 1296-1330. — Jean II de Mazières, prieur de Cluny, 4 mars 1333, † 1335. — Guillaume V de Poitiers, 1336, évêque de Langres en 1346. — Othon II de Poitiers, son frère, abbé de S.-Pierre de Châlons, 1350, puis év. de Verdun. — Pierre III, 12 juin 1350, prieur de Bonny-s.-Loire en 1364. — Bernard, prieur de Bonny-s.-Loire, échangea avec le précédent le 6 juill. 1364, † 1394. — Valentin, prieur de Reuil, 1394, † 1420. — Guillaume IV de Boscovario, nommé en 1421, échangea la même année avec le suivant. — Guidon II de Nourris, prieur de S.-Martin-des-Champs, 1421. — Jean III de Vinrelles, prieur d'Inimont, puis, en même temps, d'Ancre, ensuite de Sauxillanges, grand-prieur de Cluny, prieur de La Charité le 5 oct. 1421, devint abbé de S.-Claude de Jura. — Théobald Doët, 1433. — Jean IV Quinart, 1434, sans doute compétiteur du précédent. — Jean V Chambellan, 1439, † 1470. — Philibert de Marassin, abbé de Méobec de Bourges, 1470, † 1486. — Charles de Bourbon, cardinal, év. de Clermont et archev. de Lyon, † 17 sept. 1486. — Antoine de Rupe, créé prieur titulaire en 1488. — Jean VI de la Magdelaine de Ragny, 1504, abbé de Cluny en 1518, démissionna bientôt et revint à La Charité. — Jacques Le Roy, abbé de S.-Florent de Saumur, nommé par l'abbé de Cluny, mais résigna bientôt en faveur du suivant. — Robert de Lenoncourt, cardinal, év. de Châlons, Metz, Arles, Évreux, prieur commendataire en 1538, en même temps abbé de plusieurs autres monastères; réduisit à trente le nombre des moines, démissionna en 1561 en faveur de son neveu, † 1561. — Philippe de Lenoncourt, cardinal, év. de Châlons, puis d'Auxerre, abbé d'autres monastères, réduisit les moines à dix-huit, † à Rome 1591. — L'abbé de Cluny, Claude de Guise, nomma Benoît Jacquet, moine de La Charité, mais celui-ci, selon une convention, résigna en faveur du suivant. — Louis de Clèves, chan. régulier de S.-Augustin, fils naturel de François de Clèves, abbé de Bourras, fut nommé en 1595 par Clément VIII, sous la condition de faire profession monastique. En 1606, devint év. titulaire de Bethléem, et résigna en faveur de son neveu. — Jean VII de Clèves, chan. régulier de S.-Augustin, fut nommé prieur commendataire en 1606, 19 oct. 1619. — Charles de Gonzague de Clèves, commendataire le 9 mars 1622; devenu duc de Nevers, il quitta la cléricature et démissionna en faveur du suivant. — Jean VIII de Passelaigue, moine de La Charité, 19 juill. 1625. Il reçut encore d'autres bénéfices, parmi lesquels le siège de Belley. Après quatre ans, céda en faveur du suivant. — Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, card., archev. de Lyon; commendataire le 22 juill. 1629, réforma le monastère, dut quitter ce bénéfice par suite d'une sentence du grand conseil. — A cette époque, Charles-Louis de Lorraine, fils naturel du card. de Guise, fut nommé prieur de La Charité,

mais il est difficile de lui assigner une date précise. — Pierre IV Payen des Landes, 1646, résigna en faveur de son neveu, † 15 janv. 1664. — Jacques Martineau, nommé en déc. 1663, après six mois échangea La Charité contre l'abbaye des Vertus et le prieuré de S.-Vivant en faveur du suivant, † 1681. — Nicolas Colbert, év. de Luçon, puis d'Auxerre. Après six mois, à son tour, résigna en faveur de son neveu. — Jean-Nicolas Colbert, nommé en 1665. Fut nommé coadjuteur de l'archev. de Rouen, archev. et primat de Carthage, 4 août 1680, † 10 déc. 1707. — Frédéric-Constantin de La Tour d'Auvergne, chan. de Strasbourg, nommé en 1707. — Frédéric-Jérôme de Roye de La Roçhefoucauld, prieur à La Charité; coadjuteur de Cluny, 29 sept. 1738; abbé de Cluny, en 1747, à la mort de son oncle. — Dominique de La Rochefoucauld, vic. gén. de l'archev. de Bourges, reçut de ce dernier la commende de La Charité et la coadjutorerie de Cluny, fut nommé archev. d'Albi le 30 avr. 1747, de Rouen le 5 avr. 1759; nommé abbé de Cluny en 1757, il céda La Charité au suivant. — François-Joachim de Pierre de Bernis, commendataire, 1757, card.-diacre en 1758, archev. d'Albi le 30 mai 1764.

C. Aveline, *Petite hist. de La Charité*, La Charité-s.-Loire, 1924. — Baunier-Besse, *Abbayes et prieurés...*, VI, 94. — P. Beaussart, *L'église bénédictine de La Charité-s.-Loire*, La Charité, 1929. — Cottineau, 705-06. — *Gall. christ.*, XII, 403. — R. de Lespinasse, *Cartulaire du prieuré de La Charité-s.-Loire (Nièvre), ordre de Cluni*, Nevers, 1887. — J. Locquin, *Nevers et Moulins. La Charité-s.-Loire*, coll. *Les villes d'art célèbres*, Paris, 1913. — Mabillon, *Annales O. S. B.*, IV, 134, 562; V. — L. Serbat, *La Charité*, dans *Congr. archéol. de France*, LXXXe sess., 1916, p. 374-400.

R. Van Doren.

1. CHARITON, martyr, est cité le 23 janv., par un synaxaire de Grottaferrata (XIIe s.), comme compagnon de S. Clément d'Ancyre.

A. S., janv., III, 71. — *Synax. Eccl. Constant.*, 417-41.

R. Van Doren.

2. CHARITON, martyr en Syrie le 6 mars (?). A cette date le martyrologe hiéronymien porte *Cari, Attonis*. Certaines variantes lisent *Cariattonis*. Mais ce ou ces personnages ont-ils jamais existé?

A. S., mars, I, 361-62. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 128.

R. Van Doren.

3. CHARITON est mentionné au 1er juin par le synaxaire de Constantinople, avec Justin, comme martyrs romains. Mais les documents latins les ignorent.

A. S., juin, I, 16-22. — *Synax. Eccl. Constant.*, 721-22.

R. Van Doren.

4. CHARITON, martyr, 3 sept. Le martyrologe romain cite Chariton avec Zénon et ajoute qu'ils furent précipités dans un foyer ardent. Ce détail et l'union des deux noms proviennent des ménées et n'ont aucune base historique.

A. S., sept., I, 615. — *Mart. Rom.*, 377. — *Synax. Eccl. Constant.*, 18.

R. Van Doren.

5. CHARITON, martyr, mentionné par le synaxaire de Constantinople au 9 sept. Le personnage est inconnu par ailleurs.

Synax. Eccl. Constant., 32.

R. Van Doren.

6. CHARITON (Saint), fondateur de colonies d'ermites (laures) en Palestine au IVe s., fêté dans l'Église grecque le 28 sept. D'après sa Vie (voir *infra*), Chariton, membre d'une famille en vue d'Iconion, confesse la foi sous Aurélien (270-75); libéré à la mort du persécuteur, il se met en route pour Jérusalem, et non loin de la Ville sainte tombe aux mains de brigands qui le séquestrent dans une caverne; ceux-ci meurent bientôt tous ensemble pour avoir bu du vin empoisonné; à l'emplacement de la caverne, Chariton fonde la laure de Pharan, avec la « Vieille église » qu'il dédie sous l'épiscopat de Macaire de Jérusalem, un des Pères de Nicée. Bientôt, incommodé par les foules qu'attirent ses miracles et sa réputation de sainteté, il décide de quitter Pharan; après avoir fait ses recommandations à ses disciples, il se retire dans une autre grotte, au désert de Jéricho : c'est l'origine de la laure de Douka. Il fonde ensuite de la même manière la laure de Souka ou « Vieille laure », à environ 14 stades de Thécua; à Souka, il élit domicile dans une grotte inaccessible où il fait jaillir miraculeusement une source, et qui portait encore du temps de l'auteur le nom de κρεμαστὸν τοῦ ἁγίου Χαρίτωνος. Prévenu par Dieu de l'imminence de sa mort, il retourne à Pharan, et adresse avant de mourir une longue exhortation aux moines des trois laures réunis autour de lui.

La Vie grecque de S. Chariton a été publiée sous sa forme métaphrastique (*B. H. G.*, 301) par le P. J. Stiltingh, en 1760, dans les *A. S.* (sept., VII, 612-21), puis, en 1864, dans *P. G.* (CXV, 899-918). La Vie ancienne, dont la recension métaphrastique est un remaniement, n'a été éditée qu'en 1941 (*Bull. de l'Institut hist. belge de Rome*, XXI, 16-46).

L'auteur ne donne sur lui-même que des renseignements vagues. A la fin de son œuvre (c. XLII), il explique qu'il écrit longtemps après les faits qu'il raconte, et sans le secours d'aucun document écrit. « Car des autres saints ascètes qui brillèrent par leurs vertus monastiques bien plus tard [que S. Chariton], on a écrit la vie, soit de leur vivant, en cachette, soit immédiatement après leur mort... Mais personne du temps de S. Chariton n'a recueilli sa vie par écrit, car les moines étaient rares [en ce temps-là], et même les chrétiens étaient très peu nombreux, et de plus pourchassés par les persécuteurs. C'est seulement par tradition orale que les moines des monastères fondés par S. Chariton se sont transmis successivement les uns aux autres les faits et gestes du saint, et ont ainsi conservé jusqu'à nous [le souvenir] de ce que nous avons raconté. »

Comme l'a montré le P. Stiltingh (*loc. cit.*, p. 609-10, n. 8-14), l'auteur qui parle ainsi devait vivre à une époque notablement postérieure à celle de S. Chariton; il écrivait vraisemblablement au VIe s., et peut-être à l'exemple de Cyrille de Scythopolis.

L'hagiographe déclare, on l'a vu, qu'il tient tous ses renseignements de la tradition orale. Il semble que l'on puisse se fier à cette tradition orale pour l'essentiel de ce qui est rapporté dans la partie proprement monastique de la Vie (c. XIII-XXV); les laures de S. Chariton pouvaient avoir conservé fidèlement le souvenir de leur fondateur, et le récit ne semble pas devoir grand chose à la pieuse imagination de l'auteur. Il faut sans doute lire avec plus de défiance la première partie de la Vie, où sont racontées la confession de Chariton sous Aurélien (c. II-VIII) et l'histoire de brigands qui lui advint ensuite; cette partie a une allure plus légendaire et, s'il y a quelque vérité dans le récit de la confession, l'auteur semble bien en tout cas faire erreur en plaçant cet épisode sous l'empereur Aurélien (270-75), car il est difficile de concilier cette donnée chronologique avec l'autre, de bien meilleur aloi, qui fixe la dédicace de l'église de Pharan sous l'épiscopat de Macaire de Jérusalem (314-33 environ). Dans la recension remaniée du *Chronographicon syntomon* de Nicéphore le Patriarche († 815), recension qui a vu le jour vers l'an 850, peut-être à Jérusalem, une interpolation au texte de Nicéphore place la confession de Chariton sous le règne de Tacite (275-76) (éd. C. de Boor, *Nicephori archiepisc. Constant. opuscula historica*, Leipzig, 1880, p. 95, cf. p. XXXIV); cette interpolation dérive sans doute de la Vie.

L'hagiographe fait mourir S. Chariton à Pharan (c. XXXVII); dans une lettre de 817 (*Epist.*, II, 17, *P. G.*, XCIX, 1169 C), Théodore Studite exprime à l'higoumène de la laure de S. Chariton (c.-à-d. de Souka) le désir qu'il aurait de visiter le tombeau du saint.

SOURCES. — Vie prémétaphrastique, éd. G. Garitte, dans *Bull. de l'Instit. hist. belge de Rome*, XXI, 1941, p. 16-46. — Vie métaphrastique, dans *B. H. G.*, 301 : éd. J. Stiltingh, dans *A. S.*, sept., VII, Anvers, 1760, p. 612-21; éd. de Paris, 1867, p. 572-81; 2e éd. indépendante de la première, dans *P. G.*, CXV, Paris, 1864, col. 899-918. — Notice du synaxaire grec, dérivée de la Vie, éd. H. Delehaye, dans *Synax. Eccl. Constant.* (dans *A. S.*, *Propylaeum* de nov.), Bruxelles, 1902, col. 85-86. — Vie géorgienne de S. Chariton, conservée dans le codex *Addit. 11281* du British Museum, fol. 145 r°-162 v° (XIe s.) : J. O. Wardrop, *A Catal. of Georg. Manuscripts in the Brit. Mus.*, Londres, 1913 (appendice à F. C. Conybeare, *A Catal. of the Armenian Manuscripts in the Brit. Mus.*), p. 397-405; cette version représente la recension prémétaphrastique. Une version géorgienne de la recension métaphrastique est conservée dans le ms. *20* d'Iviron, fol. 105 r°-113 r° : R. P. Blake, dans *Rev. de l'Orient chrétien*, XXIX, 1933-34, p. 127, n. 15. — Version arabe d'une des deux Vies grecques dans le ms. arabe *395* du Sinaï (daté de 1328-29) : *Le Muséon*, LXIII, 1950.

TRAVAUX. — J. Stiltingh, dans *A. S.*, sept., VII, Anvers, 1760, p. 607-12; Paris, 1867, p. 568-72. — F. Oltarževskij, *Palestinskoe monašestvo s IV do VI vjexa*, dans *Pravosl. Palest. Sbornik*, XV-2, S.-Pétersbourg, 1896, p. 24-41. — F. R. Génier, *Vie de S. Euthyme le Grand*, Paris, 1909, p. 7-15 (coll. *Études palest. et orient.*) — S. Schiwietz, *Das morgenländische Mönchtum*, II, Mayence, 1913, p. 131-36. — J. P. Kirsch, art. *Chariton*, dans *L. T. K.*, II, 1931, col. 841. — G. Garitte, *La Vie prémétaphrastique de S. Chariton*, dans *Bull. de l'Institut hist. belge de Rome*, XXI, 1941, p. 5-50. — F. Drexl, dans *Byz. Zeitschr.*, XLII, 1942, p. 314. — P. Peeters, dans *A. Bott.*, LX, 1942, p. 230-31. — P. V. Corbo, dans *La Terra santa*, XXII, 1947, p. 159-62. — Sur les laures fondées par S. Chariton, voir A. Couret, *La Palestine sous les empereurs grecs (326-636)*, thèse, Grenoble, 1869, appendice, p. VI-X. — C. Schick-K. Marti, dans *Zeitschr. d. deutsch. Palestina-Vereins*, III, 1880, p. 6-11, 37-39. — S. Vailhé, *Les premiers monastères de la Palestine*, dans *Bessarione*, III, 1897-98, p. 39-58; Id., dans *Rev. de l'Orient chrétien*, IV, 1899, p. 524-25 (Souka), 528 (Crémaste), 528-29 (Douka); V, 1900, p. 42 (Pharan); X, 1904, p. 333-58. — S. Schiewietz, *Das morgenländische Mönchtum*, II, 1913, p. 136-43. — H. Leclercq, art. *Laures palestiniennes*, dans *D. A. C. L.*, VIII, 1966-72. — F.-M. Abel, *Géographie de la Palestine*, II, Paris, 1938, p. 307, 404, 471 (coll. *Études bibl.*). — Carte des monastères et laures de Palestine à la fin du volume de M.-J. Rouët de Journel, *Jean Moschus. Le Pré spirituel*, Paris, 1946, coll. *Sources chrétiennes*.

G. GARITTE.

CHARLAS (ANTOINE), 1634-98, ecclésiastique français qui fut mêlé à la querelle de la régale, au cours de laquelle il seconda Caulet, évêque de Pamiers. Il naquit à Puymaurin (Comminges), en 1634, étudia à l'université de Toulouse où il fut l'élève du dominicain Raymond Maillat, théologien insigne et réformateur de la discipline religieuse dans son ordre. Sur recommandation de ce dernier, il est, dès 1657, nommé par Caulet, évêque de Pamiers, vice-secrétaire de l'officialité; en 1660, il est agrégé au chapitre de N.-D.-du-Camp; en 1670, il est promu official et directeur du séminaire; en 1678, vicaire général.

Charlas joua un rôle de premier plan dans la querelle de la régale. Son rôle a été ainsi défini par son dernier historien, Mgr Vidal : « Parmi les hommes de son entourage, celui à qui François-Étienne de Caulet, évêque de Pamiers, paraît s'être le plus confidemment livré, c'est Antoine Charlas, à qui il remit le soin de sa propre conscience, puis la direction de son séminaire, enfin, à titre de vicaire général, le gouvernement du diocèse. L'homme se distinguait en effet par une intelligence vive, une science vaste et un solide jugement. Il fut le penseur et le théologien du groupe qui entourait l'évêque; aussi vertueux d'ailleurs que ses saints confrères et de bon conseil plus qu'aucun d'eux. » Charlas collabora à la rédaction des écrits de Caulet contre la régale : « M. du Ferrier, écrit Laborde, a fourni la matière du *Traité sur la régale;* mais MM. Charlas, Cazenave et Jullien l'ont mis en la forme qu'il est. » Ces trois auteurs avaient des conférences à Toulouse où Cazenave et Jullien résidaient.

Il faut noter que Charlas était un modéré, qu'il donnait à Caulet des conseils de prudence qui n'étaient pas toujours suivis. C'était aussi son confesseur et c'est lui qui l'assista à ses derniers moments. Caulet mourut le 7 août 1680; aux obsèques, Charlas, désigné comme exécuteur testamentaire, fit un discours au peuple. Le chapitre lui conféra, ainsi qu'à Cerle, des pouvoirs de vicaire capitulaire. Ils furent tous deux obligés bientôt de s'enfuir pour se dérober aux recherches de la police. Charlas mena quelque temps une vie errante, fuyant de cachette en cachette, mais, nul asile n'étant sûr pour lui en terre de France, il lui fallut s'expatrier et chercher refuge à Rome (1683 ou 1684), où il vécut comme un ascète, très estimé du pape et de plusieurs cardinaux. Cependant la police française ne l'oubliait pas et, en 1687, il fut impliqué dans le procès dirigé contre le médecin Peysonnel de Marseille qui servait d'intermédiaire et faisait passer la correspondance des réfugiés. Il fut condamné au bannissement à vie et ses biens furent confisqués.

A Rome il ne borne pas son activité aux affaires de la régale; il s'occupe du quiétisme et dans cette affaire il seconde les agents de Bossuet qui, dans sa correspondance, l'appelle Nicodème. Cependant la mort de Cerle (vers 1691) l'obligea à s'immiscer plus avant dans l'administration de son diocèse : c'est lui qui communique en tant que vicaire général la bulle d'indiction du jubilé; Mgr Vidal a publié *in extenso* la très belle lettre qu'il envoya à cette occasion aux fidèles de Pamiers. Le 2 juill. 1692, il rend une ordonnance prescrivant des prières publiques pour le roi, la famille royale et l'État. Il mourut le 7 avr. 1698. Il logeait alors chez les oratoriens de la Vallicella; tombé dans une sorte de léthargie, un médecin français essaya de l'en tirer par un remède violent qui le tua. Il fut inhumé à Ste-Sabine. Ceux qui l'avaient connu décernèrent de grands éloges à sa mémoire. C'était « un oracle » pour les cardinaux qui le consultaient. Il avait été « le penseur et l'écrivain du groupe antirégaliste », combattant également les théories gallicanes dont il fut le contradicteur acharné. Son *Tractatus de tibertatibus* a été inscrit à l'Index par décret du 4 juin 1721.

ŒUVRES PRINCIPALES. — *Tractatus de libertatibus Ecclesiae gallicanae...*, 1682; *De la puissance de l'Église, ou réponse au traité historique de Monsieur Maimbourg...; Du concile général...*, Liège, 1688; *Primatus jurisdictionis Romano pontifici assertus...*, Cologne, 1700; *Causa regalie penitus expticata...*, 1685; *Disputatio theologica de opinionum delectu in quaestionibus moralibus.*

J.-M. Vidal, *Antoine Charlas*, Castillon-en-Couserans, 1934, extr. du *Bull. hist. du dioc. de Pamiers* (avec portrait de Charlas).—R. Naz, dans *D. D. Can.*, III, 617. — Mgr Martin, *Les origines du gallicanisme*, I, Paris, 1939, p. 30.

C. LAPLATTE.

CHARLEMAGNE, en latin *Carolus Magnus*, nom donné par l'histoire à Charles, le plus grand des rois des Francs, qui régna de 768 à 814.

I. PREMIÈRES ANNÉES. — Né en 742, il était le fils aîné de Pépin le Bref et de Bertrade, fille de Charibert, comte de Laon. Il avait un frère cadet, Carloman (*supra*, XI, 1060-61, CARLOMAN-2). A l'âge de douze ans, le 28 juill. 755, il fut sacré à S.-Denis, avec son père et son frère, par le pape Étienne II, venu en Gaule, qui les oignit tous trois de l'huile sainte. Le pape fit ensuite, sous la menace de l'excommunication, défense aux Francs de choisir jamais un roi en

dehors de la descendance de Pépin. Cet acte indiquait que Dieu et l'apôtre Pierre confirmaient Pépin dans sa royauté et rendaient la couronne héréditaire dans sa famille. Ainsi fut fondée la dynastie carolingienne, dont Charlemagne fut le roi le plus glorieux (Levillain, *De l'authenticité de la « clausula de unctione Pippini »*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, 1927, p. 20-42).

Le pape donna aussi aux princes qu'il venait de sacrer le titre de « patrices des Romains ». Désormais les lettres expédiées par la Chancellerie pontificale à l'adresse de Pépin et de ses fils portèrent cette mention : « Aux seigneurs nos très excellents fils, le roi Pépin..., Charles et Carloman, tous trois patrices des Romains. » Ce n'était à la vérité qu'un titre honorifique, dont il était difficile de déterminer la portée. Pépin le Bref n'y attacha guère d'importance et ne le porta point dans ses actes. Mais, plus tard, Charlemagne sut en tirer des conséquences pratiques.

II. Débuts du règne. — En 768, Pépin, sentant sa fin prochaine, partagea, en présence des grands, son royaume entre ses deux fils : car, comme les Mérovingiens, à qui il avait succédé, il était imbu de l'idée qu'un royaume était semblable à un patrimoine, dont chaque fils devait avoir sa part. Charles, l'aîné, eut le lot le plus avantageux comprenant la majeure partie de l'Austrasie et de la Neustrie et l'Aquitaine occidentale. Carloman reçut la Bourgogne, la Provence, la Septimanie, l'Alsace et l'Alémanie, avec quelques comtés en Neustrie et en Austrasie et le reste de l'Aquitaine.

Pépin mourut peu après, le 24 sept. 768. Le 9 oct., ses deux fils furent élevés à la royauté, Charles à Noyon et Carloman à Soissons, « par leurs grands et la consécration des prêtres ».

Les deux jeunes rois ne paraissent pas avoir été toujours d'accord. Mais Carloman mourut trois ans après, le 4 déc. 771. Il laissait des enfants en bas âge. Charles s'empressa d'occuper son royaume et de se faire reconnaître roi par ses grands. L'unité de la monarchie franque était rétablie. Charles, qui était maintenant le plus puissant des princes de l'Occident, allait continuer l'œuvre de son père Pépin, en y mettant la marque d'un prestige incomparable.

III. Guerres. — Charlemagne fut occupé presque chaque année de son règne à faire campagne. Comme le dit son historien Éginhard, « le royaume franc, qu'il avait reçu de Pépin, son père, déjà vaste et puissant, noblement développé par lui, fut augmenté de près du double ».

Il affermit d'abord son autorité sur des pays qui, après avoir été soumis par Pépin, s'étaient révoltés. L'Aquitaine, qui s'était soulevée en 769, fut rapidement domptée. Le duc Tassilon de Bavière, qui s'était reconnu vassal de Pépin, ne tenait guère ses engagements : en 788, Charles finit par le faire tondre et enfermer dans un couvent et annexa la Bavière. Des comtes francs, établis en Aquitaine et en Bavière, y remplacèrent les cadres indigènes.

Surtout Charlemagne conquit de nouveaux territoires. Il faut remarquer que la plupart de ces guerres eurent un caractère religieux. En Italie, il s'agissait de défendre le Siège apostolique contre un roi chrétien qui le menaçait. Ailleurs Charles eut à combattre des peuples ennemis de la foi chrétienne, qui étaient pour le royaume des Francs des voisins dangereux.

1° *Expéditions en Italie.* — Comme son père, Charlemagne fut amené à intervenir en Italie à la demande du pape, à qui Pépin le Bref avait constitué un domaine temporel dont les Lombards auraient voulu s'emparer.

Au début de son règne, il semblait que tout était disposé pour une paix durable. En 756, le duc de Toscane, Didier, avait été élu roi des Lombards grâce à l'appui du pape Étienne II et de l'abbé Fulrad envoyé du roi des Francs. Il avait juré solennellement d'exécuter les engagements pris par son prédécesseur Astulf et même promis au pape de lui céder plusieurs cités voisines de l'exarchat de Ravenne et de la Pentapole. Pépin le Bref s'était imaginé que ce roi serait un allié fidèle de la royauté franque et du Saint-Siège.

Didier ne répondit pas aux espérances qu'on avait mises en lui. En 768, à la mort du pape Paul Ier, il tenta d'installer dans la chaire de S. Pierre une de ses créatures, le diacre Philippe, qui d'ailleurs ne put pas s'y maintenir. Le pape Étienne III, élu à la place de Philippe, avait de justes raisons de se méfier de ce perfide allié. Bien plus, en 770, Didier essaya aussi de disposer de l'évêché de Ravenne qui pourtant faisait partie du Patrimoine de S.-Pierre.

Cependant, du côté franc, on faisait encore confiance à Didier. Après la mort de Pépin, ses deux fils Charles et Carloman, dociles aux conseils de leur mère, la reine Bertrade, croyaient possible de s'entendre avec lui. Même, Charles répudia sa première femme Himiltrude pour épouser la fille de Didier, que sa mère lui amena d'Italie.

Vainement le pape Étienne III écrivit aux deux rois des Francs une lettre énergique pour les détourner de l'alliance lombarde. Il leur rappelle qu'il est contraire aux usages de leur famille d'épouser des étrangères, qu'au surplus ils sont mariés et que la loi de Dieu leur interdit de « recevoir des femmes autres que celles qu'ils ont primitivement acceptées ». Puis il les prie de considérer « qu'ils ont promis au prince des apôtres et à ses vicaires d'avoir les mêmes amis et les mêmes ennemis que lui », et qu'ils ne peuvent s'unir en conscience à un peuple parjure « qui ne cesse d'attaquer l'Église de Dieu et d'envahir la province romaine ».

La lettre pontificale n'émut point Charles, qui croyait encore aux Lombards. Cependant Didier menaçait de plus en plus l'indépendance du Siège apostolique. En 771, sous prétexte de venir prier sur la tombe du prince des apôtres et de traiter directement avec le pape, il pénétra à S.-Pierre de Rome avec une troupe armée, arrêta le primicier Christophe et son fils le secondicier et leur fit crever les yeux. Il semblait tenir le pape à sa discrétion.

Néanmoins il ne put pas exploiter son succès jusqu'au bout. Le pape Étienne III, étant mort, fut aussitôt, malgré les intrigues du parti lombard, remplacé par un pontife énergique, Adrien Ier, qui était issu d'une vieille famille romaine (Adrien Ier, *supra*, I, 614-19).

Didier, tout en cherchant à négocier avec le nouveau pape, mit, en avr. 772, la main sur Faenza et le duché de Ferrare et dévasta les environs de Ravenne. Bientôt il fit avancer ses troupes à travers la Pentapole. De plus en plus l'indépendance du S.-Siège était mise en péril.

Entre temps, Charles avait répudié la fille de Didier qu'il avait renvoyée à son père. Le roi des Lombards aggrava la brouille en donnant asile à la veuve et aux deux fils de Carloman, qui venait de mourir. Même il travailla de toutes ses forces à faire rendre aux deux jeunes princes l'héritage de leur père, dont Charles s'était emparé.

Aussi, en janv. 773, Charlemagne, se trouvant à Thionville, fit bon accueil à l'ambassade que Adrien Ier lui avait députée pour implorer son secours. L'envoyé pontifical lui rappela que, depuis le jour où Étienne II lui avait donné l'onction royale et le patriciat des Romains, il était devenu le protecteur légitime et le défenseur de ces derniers. Laisserait-il plus

longtemps la Ste Église de Dieu exposée aux attaques de ses ennemis?

Charles, alors occupé par la guerre de Saxe, chercha d'abord à négocier avec le roi des Lombards. N'ayant obtenu aucun résultat satisfaisant, il se décida à intervenir en Italie. A l'automne de 773, il franchit les Alpes et, après quelques jours de campagne, il obligea Didier à se renfermer dans Pavie. Il jugea préférable de réduire la ville par la famine plutôt que de l'emporter de vive force. Aussi le siège durait encore au printemps de 774.

Pavie étant rigoureusement bloquée, Charles alla à Rome célébrer les fêtes de Pâques auprès des tombeaux des apôtres. Le pape Adrien l'accueillit avec le cérémonial qui avait été autrefois en usage « pour recevoir un exarque et un patrice ». Des délégations vinrent au-devant de lui, à mesure qu'il approchait de la Ville éternelle : les unes bannières en tête, les autres portant des palmes et des rameaux d'olivier. Enfin, à l'entrée de la ville, il fut reçu par les croix des sept régions ecclésiastiques. Le patriciat du roi des Francs, qui jusqu'alors était resté honorifique, semblait prendre valeur, en se confondant avec la fonction d'exarque.

En entrant dans Rome, le samedi saint 2 avr. 774, Charles mit pied à terre, voulant montrer qu'il ne venait qu'en pèlerin. Baisant chaque degré, il monta les marches qui donnaient accès à l'atrium de S.-Pierre. Le pape, qui l'attendait sur le palier, le reçut dans ses bras. Puis, tenant la main du pontife, le roi des Francs entra dans l'église, pendant que le clergé chantait : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur! » Arrivé au terme de son pèlerinage, le roi avec sa suite alla se prosterner devant la confession de S. Pierre.

Charles suivit pieusement avec le pape toutes les cérémonies des fêtes pascales. Après quoi commencèrent les conversations politiques. Charles, s'étant fait relire les promesses faites par son père au Siège apostolique, les confirma et les augmenta. Désormais le Patrimoine de S.-Pierre devait comprendre les cités et les territoires sis au sud d'une ligne qui, partie de Luna près de la Spezia à l'embouchure de la Magra, remontait le cours de cette rivière, franchissait l'Apennin au col de la Cisa pour englober tout l'exarchat de Ravenne, tel qu'il était anciennement constitué, ainsi que la Vénétie et l'Istrie qui étaient encore sous la domination byzantine. Les duchés de Spolète et de Bénévent, ainsi que la Corse, étaient pareillement réservés au pape. Ainsi était tracée une démarcation entre la zone d'expansion pontificale et celle du roi franc pour le cas d'une défaite du roi des Lombards. En raison de diverses difficultés, le S.-Siège ne put pas prendre possession de tous les territoires qui lui avaient été attribués.

Après s'être accordé avec le pape, Charles reprit la direction du siège de Pavie. En juin, la place se rendit : Didier et sa famille furent envoyés en captivité à Corbie. Maintenant Charlemagne était maître de tout le royaume lombard et aussi protecteur des Romains. Désormais il s'intitula, dans la suscription de ses actes : *Carolus gratia Dei rex Francorum atque Langobardorum ac patricius Romanorum.*

Roi des Lombards, il gouvernait ce peuple au lieu et place de Didier. La Lombardie continuait, en principe, à former un royaume distinct. Mais Charlemagne prit des mesures pour assurer la domination franque : il installa dans le pays des comtes et des vassaux d'origine franque; il y concéda des domaines à de grandes églises de *Francia* comme S.-Martin de Tours; il le fit constamment visiter par ses *missi*.

Patrice des Romains, Charlemagne fit de ce titre une fonction effective qui lui permettait de s'immiscer dans les affaires de la *Respublica Romana*. Sans doute, depuis qu'il n'y avait plus de duc de Rome, le pape exerçait l'autorité temporelle dans le Patrimoine de S.-Pierre. Mais le patrice, en sa qualité de défenseur de la Ste Église romaine, avait constamment son mot à dire : il accueillait les plaintes des Romains contre les officiers pontificaux, il envoyait ses *missi* à Rome pour faire des inspections; au besoin il adressait au pape les remontrances qu'il jugeait opportunes. De plus en plus, la situation du Souverain pontife ressemblait à celle d'un évêque du royaume des Francs, qui, tout en jouissant de certaines prérogatives temporelles sous le couvert de l'immunité, n'en était pas moins soumis à la souveraineté royale.

2° *Conquête de la Saxe.* — Avant Charlemagne, aucun prince franc n'avait entrepris de conquérir la Saxe. La domination franque ne s'étendait au delà du Rhin que sur la Thuringe, la Hesse et la Bavière.

Les Saxons occupaient, dans la Germanie septentrionale, des pays qui du côté de l'Ouest étaient proches du Rhin et allaient à l'Est jusqu'à l'Elbe et son affluent la Saale; ils s'étendaient aussi sur le littoral de la mer du Nord, de l'embouchure de la Weser à celle de l'Eider. Ils étaient divisés en un grand nombre de peuplades indépendantes, sans unité politique. Mais ils formaient bloc dès qu'ils se sentaient menacés.

C'étaient pour les Francs des voisins dangereux. Restés païens, ils molestaient et massacraient les missionnaires chrétiens qui cherchaient à les convertir. Ils allaient sans cesse piller et dévaster les pays limitrophes soumis à la domination franque.

Jusqu'alors les maires du palais et Pépin le Bref n'avaient fait en Saxe que des expéditions punitives qui se bornaient à manifester la force franque et à exercer des représailles. Il ne s'agissait pas de conquérir le pays. Tel fut encore le caractère des premières expéditions de Charlemagne.

En 772, pour punir les Saxons qui avaient envahi la Hesse, il détruisit le sanctuaire de l'idole Irminsul, qui était l'objet d'une vénération particulière; il s'empara du château d'Ehresburg pour en faire une position avancée de son royaume; puis il parcourut le pays jusqu'à la Weser en dévastant et en brûlant. Arrivé sur les bords de ce fleuve, il reçut des chefs saxons qui lui donnèrent douze otages en garantie de leur fidélité.

L'année suivante, 773, les Saxons, profitant du départ de Charles pour l'Italie, ravagèrent de nouveau la Hesse et la Frise. S'étant emparés de la basilique de Fritzlar consacrée par S. Boniface, ils la profanèrent. C'est seulement en sept. 774 que Charlemagne, revenu d'Italie, lança à travers la Saxe quatre colonnes qui, après avoir incendié et ravagé le pays, rentrèrent avec un grand butin.

En 775, Charlemagne commença à songer à la conquête de la Saxe. La campagne militaire entreprise avec des forces importantes eut un plein succès. Les Saxons, rassemblés en masse sur les bords de la Weser, furent dispersés au premier choc. Charles s'avança ensuite jusqu'à l'Ocker. De nombreux chefs saxons vinrent le trouver pour faire leur soumission : ils lui jurèrent fidélité et lui remirent des otages. Pour surveiller le pays, une garnison franque fut établie en permanence à Syburg sur la Ruhr. Désormais, suivant le plan qui avait été arrêté à l'assemblée de Quiersy avant l'ouverture de la campagne, commença l'évangélisation méthodique du pays : des évêques et des abbés, qui avaient suivi l'armée, prêchèrent la doctrine chrétienne à cette nation attachée depuis la « création du monde au culte des démons », afin de « la soumettre par la croyance au joug doux et suave du Christ ».

Néanmoins, en 776, tandis que Charles était reparti pour l'Italie, les Saxons reprirent l'offensive. Mais, dès

l'été, le roi des Francs revint en Saxe et riposta victorieusement. La terreur qu'il inspira amena une prompte soumission. De nombreux Saxons, venus de toutes les parties du pays avec leurs femmes et leurs enfants, se rendirent aux sources de la Lippe où se trouvait Charles; non seulement ils remirent au roi autant d'otages qu'il voulut, mais encore ils lui promirent d'embrasser le christianisme. Pour la première fois le baptême fut conféré à des multitudes, spectacle propre à frapper l'imagination populaire. Il semblait que la foi au Dieu des chrétiens était inséparable de la fidélité au roi des Francs. Pour plus de sûreté, Charles organisa une « marche », zone d'occupation militaire, entre la frontière de la Hesse et le cours de la Lippe.

En 777, Charlemagne compléta ces mesures par une solennelle manifestation. Accompagné d'un grand appareil de guerre, il tint un plaid général à Paderborn en Westphalie. De nombreux Saxons s'y présentèrent pour recevoir le baptême : ils jurèrent fidélité au roi, ainsi qu'à la religion chrétienne, déclarant que, s'ils manquaient à leurs engagements, ils consentaient « à être privés de leur patrie et de leur liberté ». En même temps, une première organisation ecclésiastique fut établie en Saxe : le pays fut divisé en zones de mission confiées à des évêques et des abbés venus de *Francia*.

Paderborn devint le centre d'évangélisation de la Saxe. Une église y fut construite. Sturm, abbé de Fulda, y fut installé pour diriger la prédication du christianisme. Ce vieillard, qui remontait aux temps héroïques de S. Boniface, connaissait bien les Saxons avec qui il avait vécu en contact depuis son enfance. Honoré d'un grand respect par Charlemagne, il obtint avec ses prêtres d'heureux résultats.

La conversion des Saxons semblait en bonne voie. Mais, en 778, parut un rude adversaire, Witikind, l'un des premiers parmi les Westphaliens. N'ayant pas pris part à l'assemblée de Paderborn, il était resté insoumis avec quelques autres chefs. Dès que Charlemagne fut parti, il parcourut le pays, provoquant des soulèvements de tous côtés. Le roi des Francs étant occupé en Espagne, les Saxons s'avancèrent jusqu'au Rhin, en brûlant les bourgs et les villages de la rive droite de Deutz à Coblence et en massacrant les habitants. De plus en plus, la lutte devenait atroce.

En 779, Charlemagne revint en Saxe. Il parcourut la Westphalie en vainqueur, tuant, ravageant et brûlant. Bientôt des rebelles vinrent lui prêter serment et lui donner des otages. Il fit, en 780, avec un égal succès une démonstration semblable qui le mena jusqu'à l'Elbe. La situation paraissait rétablie. L'année 781 fut tranquille. L'Anglo-Saxon Willehad qui, après la mort de Sturm, avait été chargé de la direction des missions, obtint de nombreuses conversions.

Au début de 782, Charles pouvait croire que la Saxe était définitivement soumise. En juill. il tint à Lippspringe une assemblée où, comme en 777, il se montra en grand appareil de guerre. Beaucoup de chefs saxons vinrent lui jurer fidélité. Il institua pour administrer le pays des comtes, « pris parmi les plus nobles des Saxons ». C'était une première ébauche d'organisation administrative.

Mais, à l'automne, une formidable insurrection éclata à l'instigation de Witikind, qui ne s'était pas soumis. Les Saxons baptisés qui persistaient dans leur foi nouvelle furent châtiés et les prêtres durent prendre la fuite. Une armée franque fut surprise et taillée en pièces au pied du Süntelgebirge, sur la rive gauche de la Weser. Deux officiers du palais, quatre comtes et vingt-quatre personnages de l'élite de la noblesse franque restèrent sur le terrain.

En apprenant ce désastre, Charlemagne se rendit immédiatement en Saxe, bien que la saison fût avancée. Ayant battu l'ennemi à Verden, près du confluent de l'Aller et de la Weser, il fit décapiter 4 500 Saxons qui lui avaient été désignés comme fauteurs de la révolte. Ces hommes étaient coupables d'avoir manqué au serment de fidélité qu'ils avaient prêté au roi des Francs : suivant le droit du temps, ils méritaient la peine de mort.

Cette répression atroce n'amena pas la soumission définitive. Witikind et ses compagnons continuèrent la lutte. Charlemagne se décida à en finir en faisant la conquête de toute la Saxe. Pendant trois années de suite (783-85), dès que l'herbe des prés commençait « à pousser », il se mit en campagne. Il gagna quelques batailles rangées; mais surtout, « courant de tous côtés, il mêlait partout le massacre à l'incendie, pillant et prenant les châteaux ».

Tout le pays saxon étant dévasté, Witikind comprit que la résistance était inutile et décida de se rendre. Conduit à Attigny devant le roi des Francs, il lui prêta le serment de fidélité et reçut le baptême. Charles fut son parrain et lui fit de riches présents; mais il l'envoya résider quelque part en Gaule (785).

Désormais toute la Saxe semblait conquise. Charlemagne, dans la *Capitulatio de partibus Saxonie*, édicta une loi sévère propre à prévenir toute nouvelle révolte. Diverses infractions contre la religion chrétienne étaient punies de mort : non seulement le meurtre d'un évêque, d'un prêtre ou d'un diacre ou les sacrifices humains, mais encore le vol dans une église, l'inobservation du carême, la crémation des cadavres, le refus du baptême. La peine de mort était aussi portée contre celui qui manquait à la fidélité envers le roi.

Dans les années suivantes, la hiérarchie ecclésiastique commença à être organisée en Saxe. En 787, Willehad fut sacré évêque et fixa son siège à Brême sur l'estuaire de la Weser. Des évêchés furent aussi créés à Minden et à Verden.

Pendant plusieurs années, la Saxe resta tranquille. Mais il y eut encore une révolte en 793. Des troupes franques, qui traversaient la Westphalie pour aller faire la guerre contre les Avars, furent attaquées par des bandes saxonnes sur la Weser et taillées en pièces. La rébellion devint bientôt générale. « Comme le chien qui retourne à son vomissement, les Saxons retournèrent au paganisme, mentant à Dieu et leur seigneur le roi, qui les avait pourtant comblés de bénéfices, et entraînant avec eux les peuples païens d'alentour... Toutes les églises qui se trouvaient sur leur territoire furent détruites ou incendiées; ils rejetèrent leurs évêques et leurs prêtres, se saisirent même de quelques-uns d'entre eux, en tuèrent d'autres et se replongèrent dans le culte des idoles. » (*Annales Laureshamenses*, 793.)

Une fois de plus, tout était à recommencer. Charlemagne dut faire quatre campagnes, de 794 à 797, pour rétablir son autorité. Pour venir à bout des résistances, il recourut au moyen nouveau de la déportation. A la fin de chaque campagne, des milliers de Saxons furent transportés au loin dans l'intérieur du royaume; leurs terres furent attribuées à des établissements ecclésiastiques, à des Francs, à des nobles saxons restés fidèles.

A la suite de ces mesures, la majeure partie de la Saxe se soumit. D'accord avec les chefs saxons, Charlemagne publia, en 797, le *Capitulare Saxonicum*, qui adoucit le régime de terreur institué par la *Capitulatio* de 785. Les délits contre la religion chrétienne ou la fidélité envers le roi n'étaient plus punis de mort : ils n'étaient réprimés que par l'amende de 60 sous qui sanctionnait les manquements au ban du roi ou par des compositions pécuniaires au profit des victimes ou de leur famille. La Saxe entrait dans le droit commun de la monarchie franque.

Il restait cependant à conquérir la Nordalbingie, sur

la rive droite du cours inférieur de l'Elbe. Après des expéditions faites en 802 et en 804, ce pays fut vidé de ses habitants, qui furent remplacés par des Francs ou des peuples fidèles.

C'est ainsi que toute la Saxe fut incorporée à la monarchie franque. Peu à peu, le christianisme pénétra profondément dans tout le pays. Des évêchés furent encore créés à Paderborn en 799 et à Munster entre 800 et 802. Assez rapidement le pays s'habitua au nouveau régime. C'est au point que, vers 830, Éginhard écrivait que, « unis aux Francs », les Saxons « ne formaient plus avec eux qu'un seul peuple ».

3° *Guerres aux frontières.* — L'extension du royaume franc le mit en contact avec de nouveaux peuples : Arabes, Avars et Danois, qui ne professaient pas la foi chrétienne. Ces peuples étaient ennemis des Francs, parce qu'ils étaient des infidèles. Charlemagne, pour se défendre contre leurs incursions, fut amené à organiser des marches ou commandements militaires sur ses frontières.

1. Au sud de la Gaule, les musulmans d'Espagne, que l'Occident tenait pour des païens, avaient été fort dangereux au temps de Charles Martel. Battus à Poitiers, en 732, ils avaient encore conservé en Gaule la Septimanie, qui avait été reconquise par Pépin le Bref. A l'avènement de Charlemagne, la domination arabe s'arrêtait aux Pyrénées. Le voisinage avec le royaume franc fut continu après la soumission complète de l'Aquitaine.

Charlemagne était attiré vers les chrétiens d'Espagne, demeurés sous le joug des infidèles, dont il recevait fréquemment les plaintes. L'occasion lui parut favorable à un moment où les chefs arabes étaient divisés entre eux. En 777, le vali de Saragosse, en révolte contre l'émir de Cordoue, vint à l'assemblée de Paderborn solliciter son secours, « abandonnant au roi les cités auxquelles il commandait ».

Au printemps de 778, Charles se mit en route et franchit les Pyrénées. Arrivé à Pampelune, il reçut la soumission des chefs arabes de la région. Puis Huesca, Barcelone et Gérone tombèrent aux mains des Francs. Mais le roi ne put prendre possession de Saragosse : un chef arabe qui s'était installé dans la place en l'absence du vali refusa de la livrer. N'ayant pas de forces suffisantes pour s'en emparer et rappelé vers le Nord par le soulèvement des Saxons, Charlemagne battit en retraite. Avec le gros de son armée, il repassa les Pyrénées, sans éprouver de résistance, au défilé de Roncevaux; mais son arrière garde y fut surprise et massacrée par des bandes de Basques (15 août 778).

Dans ce combat d'arrière-garde, périrent plusieurs grands personnages, dont le comte Roland, « préfet de la Marche de Bretagne ». L'événement n'avait pas au point de vue militaire une grande importance. Néanmoins Charlemagne en eut une profonde douleur, parce qu'il marquait l'échec de son expédition d'Espagne par la mort de plusieurs de ses grands. Avec le temps, la légende le développa pour inspirer, au XIe s., la *Chanson de Roland.*

Charles ne put envoyer de nouvelles expéditions en Espagne que quelques années plus tard. En 785, ses troupes occupèrent Gérone au nord de la Catalogne; en 790, elles avancèrent le long des côtes de la Méditerranée. Mais, en 793, les Arabes reprirent l'offensive : ayant franchi les Pyrénées, ils incendièrent les faubourgs de Narbonne; arrêtés par le duc Guillaume, comte de Toulouse, sur les bords de l'Orbieu, à mi-chemin entre Narbonne et Carcassonne, ils rentrèrent en Espagne.

Les campagnes offensives se succédèrent ensuite, presque d'année en année. Sous la direction du duc Guillaume, les Francs s'emparèrent de Barcelone en 801; dans les années suivantes, ils devinrent à peu près maîtres de la ligne de l'Èbre, qui marqua la frontière sud du royaume des Francs.

Les territoires conquis constituèrent une circonscription militaire comprenant toute la Catalogne, qui fut bientôt désignée du nom de « Marche d'Espagne ». Ils furent divisés en comtés. Les musulmans ayant quitté le pays, celui-ci était, comme la Septimanie, à peu près vide d'habitants. Des colons, pour la plupart chrétiens réfugiés d'Espagne, furent autorisés à occuper les terres vacantes : cette *aprisio* fut réglée par des capitulaires.

A l'autre extrémité des Pyrénées, une série d'heureuses expéditions permit aussi de constituer la « Marche de Navarre », qui couvrit les cols de la partie occidentale de la chaîne.

2. Après avoir achevé la soumission de la Bavière, depuis longtemps chrétienne, Charlemagne fut en rapport avec les Avars.

Venus du cœur de l'Asie, les Avars, que les Francs désignaient couramment du nom de Huns, étaient de race turco-tartare. Campés en Pannonie, dans la vallée du Danube, ils faisaient des courses de pillage dans toutes les directions aux dépens des pays balkaniques et des contrées de l'Europe centrale. Les trésors qu'ils amassaient étaient accumulés dans une enceinte fortifiée que les Occidentaux appelaient, d'un terme germanique, *Ring* ou « cercle ». Restés païens, ils étaient aussi « ennemis des églises et persécuteurs des chrétiens ».

Les Avars avaient soutenu les Bavarois dans leur révolte contre les Francs. Après la défaite de Tassilon de Bavière, ils lancèrent, en 788, contre les Francs des attaques qui furent repoussées. Dans les années suivantes, Charlemagne chercha à négocier avec eux. Leurs incursions n'en reprenaient pas moins.

Enfin, en 791, Charles envahit la Pannonie, avec des forces considérables. Le pays fut mis à feu et à sang. De semblables expéditions furent entreprises dans les années suivantes. C'est seulement en 796 que fut frappé un coup décisif. Les armées franques occupèrent toute la contrée et s'emparèrent du *Ring.* Charlemagne donna au pape une partie des trésors qui y étaient entassés et partagea le reste entre ses fidèles.

Les Avars ne purent jamais se relever de ce coup. Il y eut encore quelques soulèvements locaux dans les années suivantes. Mais ils furent promptement réprimés.

Les anciens territoires avars sur la rive gauche du Danube furent réunis à la monarchie franque. Des marches y furent organisées pour protéger la frontière. Des colons, la plupart d'origine bavaroise, furent installés dans ces pays qui étaient presque déserts.

Les Avars qui n'avaient pas fui se soumirent au roi. La religion chrétienne se répandit aussi parmi eux. A la différence de ce qui s'était passé en Saxe, il n'y eut pas de conversions forcées. Mais une prédication méthodique eut rapidement d'heureux résultats. Les Avars se convertirent en grand nombre. En 805 leur khagan reçut le baptême.

3. Après avoir conquis la Saxe et la Bavière, Charlemagne rencontra d'autres peuples païens, les Slaves et les Danois, dont il ne soumit que quelques tribus.

Les Slaves étaient divisés en un grand nombre de peuplades. Parmi eux, les Carinthiens étaient déjà à demi gagnés par les Bavarois à la civilisation chrétienne : après la défaite de Tassilon, ils acceptèrent la domination franque et peu à peu se convertirent à la religion du Christ, qui leur fut prêchée par des missionnaires envoyés par l'évêque de Salzbourg. Un autre peuple slave, les Abodrites, établis sur la rive droite de l'Elbe inférieur, qui étaient exposés aux coups des Danois, des Saxons et des Slaves du voisinage, se

mirent, dès 789, sous la protection du roi des Francs et lui restèrent ensuite fidèles; cependant rien ne fut fait pour les évangéliser.

Quant aux autres peuples slaves établis sur les bords de l'Elbe ou en Bohême, Charlemagne se contenta de les tenir en respect. Lorsqu'ils venaient piller des pays incorporés à la monarchie franque, des expéditions de représailles étaient faites sur leur territoire, qui se bornaient à des dévastations. Des châteaux furent aussi construits sur la rive droite de l'Elbe pour préserver la frontière. Mais Charlemagne, occupé par d'autres soucis, ne songea pas à les conquérir. Il ne fit rien non plus, malgré les conseils d'Alcuin, pour répandre parmi eux la foi chrétienne.

Au nord de la Saxe, Charlemagne rencontra les Danois du Jutland, qu'on appelait aussi les Normands. Il chercha à leur tenir tête par les Abodrites qu'il fit appuyer par ses troupes. Il établit ensuite, en 808, sur la rive nord de l'Elbe, un système de défenses avancées, qui constitua la « Marche des Normands ». Les Danois étaient aussi dangereux par leurs courses maritimes : déjà leurs vaisseaux venaient dévaster les côtes de la Manche et de l'Atlantique. Dès 800, Charlemagne commença à organiser une flotte pour réprimer ces incursions. Malheureusement ses successeurs ne surent pas mettre un frein aux pirateries des Normands.

IV. Gouvernement et administration. — L'autorité de Charlemagne, comme celle de son père Pépin le Bref, avait un caractère assez complexe.

Il était d'abord l'élu des grands. Cette élection n'était, à la vérité, qu'une simple formalité, qui avait été plusieurs fois renouvelée. En 768, Pépin le Bref avait, avec le consentement des grands, désigné ses deux fils pour lui succéder et attribué à chacun une part de son royaume; la même année, après la mort de Pépin, Charles et son frère « furent élevés sur le trône par leurs grands »; de même, en 771, Carloman étant mort, Charles « fut constitué roi du consentement de tous les Francs ».

Un autre fondement du pouvoir était le sacre par l'onction de l'huile sainte, qui donnait au roi un caractère religieux, presque sacerdotal. Charlemagne fut sacré deux fois : en 755, avec son père, par le pape Étienne II; et en 768, à son avènement au trône, par des évêques de Gaule. Le sacre mettait le roi au-dessus des laïques : ainsi un pape écrit, en 769, à Charles et à son frère qu'ils sont « une famille sacrée et un royal sacerdoce ». Les deux jeunes princes, les premiers parmi les rois des Francs, voulurent marquer qu'ils tenaient leur pouvoir de la clémence de Dieu : dès le commencement de leur règne, chacun s'intitulait dans ses diplômes : *gratia Dei rex Francorum.*

La royauté confirmée par le droit divin était l'institution maîtresse qui unissait des peuples de langues et de lois diverses. Tous les habitants du royaume étaient des fidèles du roi et de l'Église de Dieu.

La sujétion envers le roi avait un caractère personnel. Dès sa douzième année, tout habitant du royaume de sexe masculin devait jurer d'être fidèle au seigneur Charles, fils du roi Pépin et de la reine Bertrade. Des envoyés spéciaux étaient chargés de recueillir les serments des hommes libres du commun et d'enseigner aux intéressés les conséquences de leur engagement. On n'avait guère l'idée de l'État comme entité permanente; mais le roi régnant exigeait que chacun des hommes qu'il avait la charge de gouverner lui manifestât individuellement sa foi (A. Dumas, *Le serment de fidélité et la conception du pouvoir du Ier au IXe s.*, dans *Revue hist. de droit*, 1931, p. 30, 289).

Le serment de fidélité, ainsi que l'indique le capitulaire de 802, impliquait une soumission sans réserve à la personne du roi. Notamment il obligeait celui qui l'avait prêté à obéir ponctuellement à ses ordres, à ne pas se soustraire aux convocations pour le service militaire, à payer avec exactitude le cens et autres sommes dues.

Les fidèles du roi étaient aussi les fidèles de Dieu. Le capitulaire de 802 marquait bien que le serment de fidélité comportait divers devoirs, comme « se maintenir au service de Dieu », ne commettre « ni fraude, ni rapine contre les saintes églises de Dieu, les veuves, les orphelins, les voyageurs ».

Aussi Charlemagne gouvernait et administrait son royaume à l'aide de clercs comme de laïques. Les deux éléments assistaient le prince désigné par Dieu, soit dans son palais, soit dans les pays placés sous sa dépendance. Cette organisation, dans l'ensemble, procédait de celle qui avait été établie par les Mérovingiens. Le mérite de Charlemagne fut de tirer le meilleur parti des anciennes institutions.

Le principal agent de l'administration locale était le comte. Pris à l'ordinaire dans le personnel du palais, c'était un serviteur du roi chargé d'une circonscription, appelée *pagus*, qui tantôt correspondait au territoire d'une ancienne cité romaine, tantôt était une subdivision de la cité. Dans son *pagus*, le comte représentait le roi avec plénitude d'attributions. Il faisait exécuter les ordres du roi, réunissait les contingents militaires qu'il amenait à l'armée, rendait la justice, levait les impôts et les amendes. Il était assisté par des employés désignés par lui : le vicomte qui le remplaçait quand il était absent ou empêché, les vicaires qui étaient préposés à des circonscriptions secondaires, dénommées vicaries ou centaines.

Dans l'ancienne cité romaine résidait aussi l'évêque qui participait à la puissance temporelle. Il jouissait d'un important patrimoine foncier, couvert par le privilège de l'immunité, qui en interdisait l'entrée au comte et à ses agents. Dans ces domaines il exerçait la puissance publique aux lieu et place du comte : non seulement il y faisait rendre la justice par son avoué, mais encore il y entretenait des hommes d'armes qu'il devait amener à l'armée du roi. De plus, il donnait au roi l'appui de son autorité spirituelle : il prêchait ou faisait prêcher par tout son diocèse quels étaient les devoirs des fidèles envers le roi.

Le roi avait aussi des vassaux répandus par tout le royaume *(vassi dominici)*; c'étaient des hommes qui lui avaient juré leur foi en mettant leurs mains dans les siennes. Étant en rapports personnels avec le roi, ils relevaient directement de lui, sans l'intermédiaire du comte dans le *pagus* de qui ils résidaient. Tenus avant tout au service militaire, ils constituaient une armée de cavalerie entièrement dévouée au roi. Le roi récompensait ses vassaux en leur concédant en bénéfice des terres fiscales, dont les revenus leur procuraient les moyens de le servir.

Pour surveiller ce personnel dispersé sur tout le territoire du royaume, des inspections étaient faites par les *missi dominici*. Cette expression désignait des envoyés du maître, qui venaient sur les lieux faire exécuter ses ordres ou recueillir des renseignements. L'institution avait déjà existé à l'époque mérovingienne, mais elle n'avait alors qu'un caractère exceptionnel. Charlemagne la développa. Il organisa des inspections régulières par tous les pays soumis à sa domination. A la fin de son règne, quatre fois par an, deux envoyés du roi munis de ses instructions, un évêque et un comte, faisaient ensemble une tournée dans un cercle qui leur était assigné et qui comprenait plusieurs cités.

Au cours de leurs visites, ils réunissaient en divers lieux des assemblées où étaient convoqués non seulement tous les fonctionnaires laïques et les dignitaires ecclésiastiques du pays, mais encore un grand nombre d'hommes libres. Ils commençaient par expliquer les

ordres du roi en exhortant ses fidèles à s'y conformer. Puis ils examinaient la conduite de tous ceux qui exerçaient quelque autorité : des comtes et de leurs agents, des vassaux royaux et aussi des évêques, des abbés et des clercs de tout rang. A cet effet, ils recevaient les plaintes des populations : tantôt ils jugeaient eux-mêmes les cas qui leur étaient soumis, tantôt ils les renvoyaient à l'examen du roi.

Tout aboutissait au roi. Celui-ci était secondé dans sa tâche par le palais, nom donné, suivant une ancienne tradition, à son entourage permanent. Le palais n'était pas fixé en un lieu déterminé; il était ambulant, suivant le prince dans la plupart de ses déplacements. Il comprenait un personnel nombreux, qui était en tout temps à la disposition du maître pour l'assister, lui donner des conseils, transmettre ses ordres.

Dans le palais, divers dignitaires étaient pourvus de charges particulières. Des officiers laïques, tels que le sénéchal, le comte du palais, le connétable, le chambrier et le bouteiller, s'occupaient des services domestiques. Les clercs n'avaient pas seulement à assurer le service de la chapelle; ils étaient aussi employés aux écritures, sous la direction du chancelier, également homme d'Église.

Presque chaque année, le palais du roi s'étendait par la réunion du plaid général. Les grands, préposés à l'administration locale, comtes, vassaux royaux, évêques et abbés, se rendaient auprès du roi pour l'informer de ce qui se passait et recevoir ses ordres. Sous Charlemagne, ces assemblées se tenaient au printemps ou au commencement de l'été, souvent au moment où se préparait une expédition de guerre. Chaque grand y venait avec des troupes qu'il conduisait à l'armée du roi. Aussi le plaid prenait l'aspect d'une réunion générale du peuple.

A l'occasion du plaid, le roi s'entretenait avec les grands de diverses questions. Souvent il se bornait à leur demander des renseignements. Parfois aussi il requérait leur avis sur les décisions à prendre : chacun était appelé à donner son opinion; puis le roi se prononçait en toute indépendance. Ensuite le peuple qui avait suivi les grands était réuni : le roi, dans un discours, lui adressait ses *admonitiones* par lesquelles il lui expliquait ce qu'il aurait à faire. Ces instructions du roi portant sur divers articles étaient des capitulaires (*supra*, XI, 863, CAPITULAIRES). Tous les fidèles présents promettaient de s'y conformer. C'était ce que, dans le langage de l'époque, on appelait le *consensus populi*.

Gouvernant par ces divers organes, Charlemagne eut le souci constant de tout rapporter au service de Dieu, dont il tenait la place ici-bas. Comme il le dit dans l'*admonitio generalis* de 789, il n'estimait pas avoir de tâche plus urgente que de ramener « le peuple de Dieu » dans la voie du Seigneur et de l'aider à faire son salut. Il lui appartenait de « veiller à ce que chacun, selon son intelligence, ses forces et sa situation, s'appliquât au saint service de Dieu ».

Inlassablement il recommanda à ses grands, et en particulier aux évêques, de faire garder les lois de l'Église. Il entendait que tous les enfants fussent baptisés, que tous les fidèles apprissent au moins le *Pater* et le *Credo*, que le repos du dimanche fût observé. Il rendit obligatoire le paiement de la dîme destinée à l'entretien des ministres du culte. Il en vint même à s'occuper du dogme et de la liturgie.

Il estimait aussi que, comme roi chrétien, il avait le devoir de maintenir entre ses sujets la paix et la justice. A cet effet, il prit diverses mesures dont l'application pratique n'était point facile, mais qui devaient donner un programme à tous les princes du Moyen Age.

La paix était, à l'époque, troublée par les guerres privées. La punition d'un crime contre un particulier ne regardait que la victime et sa famille, qui pouvaient en tirer vengeance sans s'adresser aux tribunaux. C'était le régime de la *faida*, qui était reconnue légitime par les lois barbares. Charlemagne proclama que la paix devait s'établir par la « concorde », c.-à-d. par l'union des cœurs. Il ordonna à ses grands de mettre fin, par tous les moyens en leur pouvoir, aux guerres entre ses sujets. Celui qui ne voulait pas recevoir la composition pécuniaire, qui lui était due pour prix de sa vengeance, devait être amené devant le roi qui l'enverrait là où il ferait le moindre mal. Devait aussi être exilé le coupable qui ne voulait pas payer à sa victime le prix de la *faida*. La paix du roi était garantie particulièrement aux faibles qui ne pouvaient pas prendre les armes pour se défendre : aux églises, aux pauvres, aux veuves et aux orphelins; à la composition due à la victime s'ajoutait une amende au profit du roi.

Charlemagne s'occupa aussi de faire rendre à chacun la justice qui lui était due. Le principal devoir des *missi* était de surveiller si la justice était bien rendue. Dans leurs assises, ils recevaient les prises à partie des juges qui s'étaient rendus coupables de négligence ou de partialité. D'importantes réformes furent aussi faites dans l'organisation judiciaire ou dans la procédure.

V. CHARLEMAGNE ET L'ÉGLISE. — Charlemagne, étant au service de Dieu, ne considérait pas seulement qu'il devait faire appliquer par ses sujets les lois et les enseignements de l'Église. Il pensait aussi qu'il lui appartenait de régir l'Église pour la défendre contre les périls qui la menaçaient.

Il était maître du choix des évêques. Déjà à l'époque mérovingienne, les rois intervenaient dans les élections épiscopales pour recommander et imposer leurs candidats. Charlemagne continua ces pratiques, estimant qu'elles n'étaient que la conséquence du pouvoir que Dieu lui avait donné sur l'Église. C'est au point que l'archevêque de Lyon, Leidrade, lui écrivait en s'intitulant : *Divina dispensatione et vestra miseratione episcopus*. De la même façon le roi disposait des abbayes, que souvent il donnait à des laïques.

Les évêques, qui tenaient leur dignité de la faveur du roi, n'avaient qu'à lui obéir, même dans les matières religieuses. Suivant la tradition de ses prédécesseurs, Charlemagne réunit plusieurs fois des conciles qu'il présidait et où il faisait prévaloir ses vues. Par ses capitulaires, il régla la discipline ecclésiastique, rappelant aux clercs de tous rangs qu'ils avaient le devoir de prêcher au peuple les préceptes de la religion et de mener une vie exemplaire. Il réforma aussi la liturgie en imposant d'autorité le rite romain. Au surplus, les *missi* avaient pour instructions de surveiller la conduite des clercs et de rappeler à l'ordre ceux qui commettaient quelques écarts.

Charlemagne se mêla aussi de trancher des questions dogmatiques. Sans prendre l'avis du pape, il fit insérer, dans le *Credo* qui se chantait à la chapelle Palatine, le *Filioque* qui marque que le S.-Esprit procède du Fils comme du Père : c'est seulement plus tard que l'Église romaine adopta cet usage. En 793, il usa de toute son autorité pour faire blâmer par un concile tenu à Francfort le concile de Nicée de 787, pourtant approuvé par le pape Adrien, qui, en condamnant l'hérésie des iconoclastes, avait admis le culte des images. Il est vrai que, d'accord avec le pape, il fit condamner l'adoptianisme par le même concile de Francfort.

Non content de diriger l'Église franque, Charlemagne prétendit aussi s'imposer au Souverain pontife. Assurément il ne cessa de proclamer son respect pour le Siège apostolique. Mais, maître de Rome comme *patricius Romanorum*, il tendit de plus en plus à traiter le pape en subordonné.

Adrien Ier essaya encore de se défendre contre sa tutelle envahissante. Il ne cessa de rappeler au roi ses promesses de 774 concernant le Patrimoine de S.-Pierre, qu'il n'était guère disposé à tenir. Vainement aussi il protesta contre les empiétements des agents royaux dans les domaines pontificaux. Surtout il chercha à sauvegarder l'autorité du Siège apostolique dans les matières proprement spirituelles : il affirma nettement son point de vue dans les affaires des images et de l'adoptianisme; il fit au roi des remontrances sur les abus qui se commettaient dans les élections épiscopales.

Léon III, qui succéda à Adrien Ier en 795, fut plus humble. Dès son avènement, il écrivit à Charlemagne pour lui promettre obéissance et fidélité; ses légats apportèrent au roi, avec d'autres présents, les clefs de la confession de S. Pierre et l'étendard de la ville de Rome; ils le prièrent aussi d'envoyer quelqu'un de ses grands pour recevoir le serment de fidélité du peuple romain. Par ces actes le nouveau pape reconnaissait nettement la supériorité temporelle du patrice des Romains.

Dans sa réponse, Charlemagne marqua nettement sa conception des rapports des deux pouvoirs : « A moi il appartient, avec l'aide de la divine piété, de défendre en tous lieux la Ste Église du Christ par les armes : au dehors contre les incursions et les dévastations des infidèles; au dedans en la protégeant par la diffusion de la foi catholique. A vous, Très Saint Père, il appartient, élevant les mains vers Dieu avec Moïse, d'aider par vos prières au succès de nos armes. » Le roi ne manquait pas au reste de rappeler au pape ses devoirs comme chef de l'Église : « Que votre prudence s'attache en tous points aux saints canons et à suivre constamment les règles tracées par les Pères! » Ainsi le roi franc prétendait surveiller la manière dont le pape dirigeait l'Église (Alcuin, *Correspondance*, lettre XCIII).

Léon III avait d'autant plus besoin du roi que sa situation à Rome n'était point sûre. Le 25 avr. 799, il faillit être victime d'un attentat provoqué par deux officiers du palais pontifical. Tandis qu'il traversait la ville à cheval, il fut assailli par une bande de conjurés, qui le jetèrent à bas de sa monture, le rouèrent de coups et essayèrent de lui crever les yeux et de lui couper la langue. Emprisonné, il ne fut mis en liberté que grâce à l'intervention de deux *missi* du roi des Francs. Mais bientôt l'émeute était maîtresse de la ville.

Le malheureux pape se rendit à Paderborn où se trouvait Charlemagne. Le roi le fit ramener à Rome par des commissaires qui le rétablirent dans son autorité (30 nov. 799).

Néanmoins les instigateurs du complot cherchaient à se justifier en accusant Léon III d'adultère et de parjure. Ces griefs furent soumis à l'examen de Charlemagne. Vainement Alcuin lui fit remarquer que, suivant la tradition, le Siège apostolique jugeait tout le monde, mais n'était jugé par personne. Le roi vint quand même à Rome pour faire une enquête sur les faits reprochés au pape.

Le 1er déc. 800, Charlemagne réunit à S.-Pierre une assemblée composée de dignitaires ecclésiastiques et de grands de l'ordre laïque, à laquelle il soumit les accusations portées contre le pape. Mais la solution de l'affaire n'était point facile. D'un côté, personne ne se présenta pour soutenir l'accusation. De l'autre, les ecclésiastiques déclarèrent unanimement « qu'ils n'osaient juger le Siège apostolique qui est la tête de toutes les Églises de Dieu et ne saurait être jugé par personne ».

Le roi était fort embarrassé. Plusieurs semaines passèrent sans qu'on trouvât la solution. Enfin le pape dit qu' « il était prêt à se purifier par serment des fausses accusations portées contre lui ». Cette procédure, qui était conforme aux usages de l'époque, fut acceptée. Le 23 déc. 800, dans l'église S.-Pierre, en présence du roi et de son entourage, Léon III monta en chaire et prêta « devant Dieu qui connaissait sa conscience et devant S. Pierre, le serment qu'il n'avait pas commis les crimes qui lui étaient reprochés ». Certes il dit qu'il faisait cette déclaration spontanément et volontairement sans vouloir créer un précédent qui pourrait être invoqué contre ses successeurs. Il n'en reconnaissait pas moins que Charlemagne était venu à Rome pour entendre cette cause. C'est à ce prix que le pontife parut réhabilité.

Il reprit l'avantage le surlendemain, jour de Noël, en couronnant le roi des Francs empereur.

VI. Élévation a l'empire. — A la fin du VIIIe s., Charlemagne réunissait sous sa domination un grand nombre de peuples de l'Europe occidentale. Depuis le temps des Romains, on n'avait pas vu de puissance semblable à la sienne. Les lettrés de son entourage ne cessaient pas d'exalter son prestige en prose ou en vers. Par lui « le Christ avait dilaté le royaume de la chrétienté ». Dans le vaste territoire uni par la vraie foi, où il commandait, il y avait Rome, la première des cités, Rome autrefois maîtresse du monde, aujourd'hui encore son honneur et sa tête. Ainsi Charles était le plus célèbre des rois que le Créateur eût donné aux peuples pour défenseur et pour père. On parlait de « l'élévation de son empire », « de la beauté de son règne impérial ».

Alcuin marqua la situation exceptionnelle occupée dans la chrétienté par Charlemagne, dans une lettre qu'il lui écrivit en juin 799. Il rappelait que, jusqu'alors, trois personnages avaient été au sommet de la hiérarchie dans le monde : le pape, vicaire de S. Pierre, l'empereur qui régnait à Constantinople, la seconde Rome, et le roi des Francs. A la suite de l'attentat commis contre Léon III, le prestige de la papauté était fort diminué; à Constantinople, l'empereur avait été déposé. En conclusion, Alcuin disait à Charlemagne : « Vient en troisième lieu la dignité royale que Notre-Seigneur Jésus-Christ vous a réservée, pour que vous gouverniez le peuple chrétien. Elle l'emporte sur les deux autres dignités, les éclipse en sagesse et les surpasse » (Alcuin, *Correspondance*, lettre CLXXIV).

Au même moment des poètes exaltaient le roi Charles, « tête du monde et sommet de l'Europe », l'« Auguste », le « grand Auguste », l'« honneur et la gloire du peuple chrétien ». En lui, « Rome, capitale du monde, voyait son protecteur ».

L'idée était donc dans l'air que Charles était plus qu'un roi. Elle se précisa au cours du voyage qu'il fit à Rome en déc. 800.

Suivant les annales de Lorsch, généralement bien informées, une initiative fut prise par l'assemblée tenue le 23 déc. pour recevoir la justification de Léon III. Après que le pape se fut purifié par son serment, tous furent d'avis qu'il était juste que « Charles, roi des Francs, qui possédait Rome, où les Césars avaient toujours eu coutume de résider, ainsi que les autres cités d'Italie, de Gaule et de Germanie, que Dieu avait remises en son pouvoir, reçût le titre d'empereur ». Charles déclara qu'il ne voulait pas repousser la demande des évêques et du peuple (*Annales Laureshamenses*, 801).

Beaucoup d'historiens ne veulent pas admettre ce récit, sous prétexte qu'il n'est pas confirmé par d'autres sources. Pourtant des érudits autorisés lui font confiance : car seul il explique le grand événement qui arriva deux jours après (Levillain, *Le couronnement impérial de Charlemagne*, dans *Rev. d'hist. de l'Église de France*, 1932, p. 5-19).

Le jour de Noël de l'an 800, tous ceux qui avaient assisté aux assemblées précédentes se pressaient dans

la basilique de S.-Pierre pour entendre la messe. Charles fit son entrée, revêtu de la longue tunique, de la chlamyde, ayant aux pieds la chaussure des Romains, et alla prier devant la confession de S. Pierre. Comme il se relevait, le pape lui posa sur la tête une couronne d'or. Aussitôt l'assistance chanta des laudes comprenant cette formule, qui revint par trois fois : « A Charles Auguste, couronné par Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire! » Les laudes terminées, le pape « adora » le nouveau César, suivant la coutume observée à l'égard des anciens princes, c.-à-d. qu'il se prosterna devant lui en baisant le bord de son vêtement (*Liber pontificalis*, Leo, 23-24; *Annales regni Francorum*, 801).

Évidemment cette cérémonie avait été préparée à l'avance : car chacun des participants connaissait le rôle qu'il devait jouer. Tous les actes s'en déroulèrent conformément au rituel qui était en usage à Byzance pour le couronnement de l'empereur : le pape Léon, suivant l'exemple du patriarche de Constantinople, imposa la couronne au nom de Dieu; les acclamations de l'assistance représentaient l'élection par le peuple romain; l'adoration était la marque de la soumission de l'officiant.

Pourtant Charlemagne ne se prévalut pas immédiatement du titre impérial. Dans un diplôme du 4 mars 801, il s'en tenait encore au titre de patrice des Romains. Au lendemain de la cérémonie, il regretta la hâte avec laquelle elle avait été organisée : peut-être à la réflexion trouva-t-il que le pape avait eu un rôle trop important. Ainsi peut-on comprendre qu'il ait dit à quelques-uns de ses familiers que son couronnement avait été pour lui une surprise : « S'il avait pu prévoir l'intention du pape, il n'aurait pas mis les pieds à l'église ce jour-là, malgré la solennité de la fête » (Éginhard, *Vita Caroli Magni*, 19).

Au bout de quelques mois les hésitations de Charlemagne cessèrent. Laissant tomber son titre de patrice, il se dit officiellement empereur. C'est ce qui apparaît dans un diplôme du 29 mai 801. Désormais, jusqu'à sa mort, il s'intitula dans ses actes : *Karolus, serenissimus Augustus, a Deo coronatus, magnus, pacificus imperator, Romanum gubernans imperium, qui et per misericordiam Dei rex Francorum et Langobardorum.*

Cette longue titulature appellerait tout un commentaire. Le nouvel Auguste était sérénissime comme les anciens empereurs romains. Il indiquait qu'il tenait directement sa couronne du Tout-Puissant : reprenant la formule du chant des laudes, il marquait qu'il était « couronné par Dieu ». Il se considérait comme grand, prenant l'épithète de *magnus* que la postérité devait accoler à son nom. Il se disait aussi pacifique *(pacificus)*, parce que, suivant le vrai sens du mot, il « faisait la paix », en l'imposant aux peuples barbares et à ses sujets. Ainsi il gouvernait l'Empire romain; mais cependant il restait, par la miséricorde de Dieu, roi des Francs et des Lombards, titre qui, jusqu'alors, avait été le principal fondement de sa puissance.

L'élévation de Charlemagne à l'empire provoqua des protestations de la part de Constantinople. Les relations du nouvel empereur avec l'ancien, qui régnait en Orient, furent d'abord assez tendues. A la longue, l'affaire s'arrangea. En 812, l'empereur de Constantinople Michel Rhangabé reconnut Charlemagne comme empereur et « basileus ». Il y avait désormais deux empires, l'un d'Orient, l'autre d'Occident, dont les chefs s'intitulaient chacun empereur et Auguste.

Le titre impérial ne change pas grand chose à la façon de gouverner de Charlemagne. Pas plus qu'auparavant, il n'avait une idée bien nette de l'État comme institution supérieure à la personne du prince. Il en resta à la conception patronale et patrimoniale du pouvoir.

L'autorité était toujours fondée sur le serment de fidélité. En 802, Charlemagne chargea ses *missi* d'exiger que tout homme qui lui avait prêté serment à titre de roi lui renouvelât sa promesse à titre de César. Ce n'était encore qu'un engagement personnel par lequel chacun donnait sa foi au seigneur Charles, fils de Pépin et de Bertrade, très pieux empereur. Il était même précisé que le promettant devait lui être fidèle « comme par droit un homme devait être envers son seigneur et maître ».

L'idée d'État apparut encore moins dans le partage que Charlemagne fit de ses royaumes entre ses trois fils. Le 6 févr. 806, dans un plaid tenu à Thionville, il fit une *divisio regnorum* suivant l'ancienne conception patrimoniale de la royauté. A chacun de ses fils il attribua un lot qui devait constituer un royaume distinct. Il n'était pas question de transmettre à l'un d'eux la dignité impériale qui, en lui donnant la supériorité sur ses frères, aurait été une cause de querelles. Peut-être Charlemagne considérait-il que cette dignité lui était personnelle et devait s'éteindre à sa mort.

Dans les années suivantes, deux des fils de Charlemagne moururent. Un seul lui restait, Louis, déjà roi d'Aquitaine, à qui il jugea bon de conférer le titre impérial en lui transmettant toute sa succession. Le 10 sept. 813, dans une assemblée de grands tenue à Aix-la-Chapelle, il le fit « acclamer » comme empereur. Puis, le lendemain, dans la chapelle d'Aix, il lui remit de sa main une couronne, semblable à la sienne, qui avait été déposée sur l'autel, tandis que l'assistance criait : « Vive l'empereur Louis! » Dans cette cérémonie, à la différence de ce qui s'était passé en 800, il n'y eut point d'intervention de l'Église. Charles avait montré qu'il n'avait pas besoin du pape pour disposer de la couronne impériale.

Charlemagne mourut quelques mois après, le 28 janv. 814, ayant régné un peu plus de quarante-cinq ans.

VII. Charlemagne et la postérité. — L'admiration témoignée à Charlemagne par ses contemporains augmenta après sa mort de siècle en siècle. Le Moyen Age le considéra comme le souverain idéal.

Déjà, vers 840, le surnom de *Magnus* fut attaché inséparablement à son nom par Nithard dans l'histoire que celui-ci écrivit des fils de Louis le Débonnaire (I, 1, éd. Lauer, p. 4). Désormais la postérité ne l'appela plus que *Carolus Magnus*, « Charlemagne ».

Il laissait le souvenir d'un grand empereur qui avait réuni sous son autorité la plupart des peuples d'Occident. Son empire se disloqua au cours du IXe s. Au Xe s., le roi de Germanie, Otton le Grand, prétendit le rétablir en se faisant couronner par le pape empereur des Romains. Ce titre resta dans la nation germanique jusqu'à la fin du XVIIIe s. Beaucoup s'imaginèrent au cours des âges qu'il donnait droit à la domination universelle.

La légende se mêla aussi de glorifier Charlemagne. Dès le IXe s., elle commença à prendre corps dans le livre du moine de S.-Gall, recueil d'anecdotes composé entre 883 et 887. Elle prit un nouvel élan, aux XIe et XIIe s., dans les chansons de geste, premiers monuments de la littérature française, qui donnèrent à l'empereur l'allure d'un souverain féodal et d'un précurseur des croisades. Ces récits épiques imaginés en France se répandirent bientôt par tous les pays d'Occident.

On fit encore de Charlemagne un saint, quoique sa vie privée n'eût pas été très édifiante. Dès le IXe s., Raban Maur l'inscrivit dans son martyrologe. En Allemagne on le vénéra comme l'apôtre des Saxons. A Aix-la-Chapelle, où il avait été enseveli, ses reliques

étaient déjà au XIe s. l'objet d'un culte : des pèlerins venaient prier devant son image éclairée par d'abondants luminaires.

Frédéric Barberousse prétendit faire reconnaître officiellement la sainteté du « divin Charles », qu'il se proposait pour modèle. « De l'assentiment et de l'autorité » de l'antipape Pascal III qui s'était réfugié auprès de lui, il tint le 25 déc. 1165, dans le palais d'Aix-la-Chapelle, une cour solennelle composée de ses grands laïques et ecclésiastiques pour l'élévation et la canonisation du corps « très saint » de l'empereur. Désormais le 28 janv. fut considéré comme le jour de S. Charlemagne (*A. S.*, janv., III, 504).

Parmi les ouvrages généraux, il faut indiquer : Kleinclausz, *L'empire carolingien. Ses origines et ses transformations*, Paris, 1902; *Charlemagne*, Paris, 1934. — F. Lot, Chr. Pfister et F. L. Ganshof, *Les destinées de l'empire en Occident*, Paris, 1928-35, au t. I de la section *Moyen Age*, dans G. Glotz, *Hist. générale*. — É. Amann, *L'époque carolingienne*, dans Fliche-Martin, *Hist. de l'Église*, VI, Paris, 1937. — F. Cabrol et H. Leclercq, art. *Charlemagne*, dans *D. A. C. L.*, III, 656-825. — J. Calmette, *Charlemagne. Sa vie et son œuvre*, Paris, 1945. — L. Halphen, *Charlemagne et l'empire carolingien*, dans *L'évolution de l'humanité*, Paris, 1947 (donne une liste détaillée des sources et des travaux concernant l'histoire de Charlemagne, 501-11).

AUGUSTE DUMAS.

CHARLES LE CHAUVE (Charles Ier, roi de France; Charles II, empereur), quatrième fils de Louis le Pieux, né en 823, mort en 877, roi de la France occidentale, puis empereur des Romains.

L'empereur Louis le Pieux avait déjà trois fils de sa première femme Hermengarde. En 817 il partagea entre eux son empire. Lothaire, l'aîné, était appelé à succéder à la dignité impériale, avec autorité directe sur la plus grande partie des pays soumis à la domination franque. Des royaumes étaient attribués aux deux autres : à Pépin, l'Aquitaine; à Louis, la Bavière, avec d'autres pays au delà du Rhin; mais ils devaient rester étroitement subordonnés à leur frère aîné. Cette *ordinatio imperii* paraissait maintenir l'unité de l'empire fondé par Charlemagne.

Devenu veuf, Louis le Pieux épousa en 819 Judith de Bavière, qui en 823 lui donna Charles, son quatrième fils. Dès 829, le partage de l'empire fut remanié pour lui faire sa part. Ce fut la cause de troubles qui agitèrent désormais le règne de Louis le Pieux. Plusieurs fois encore, le malheureux empereur refit son partage, sans arriver à satisfaire tous ses enfants.

A la mort de Louis, en 840, il ne lui restait que trois fils : Lothaire, Louis dit le Germanique, et Charles qui, plus tard, fut surnommé le Chauve; Pépin était mort en 838, laissant un fils, dit Pépin II, qui paraissait devoir être exclu par ses oncles. Lothaire prétendit faire exécuter l'*ordinatio* de 817 qui, avec le titre d'empereur, lui donnait une autorité prépondérante et un lot avantageux. Mais ses deux frères, invoquant la tradition franque, entendaient que la succession paternelle fût partagée également, sans prérogative d'aînesse. Une guerre civile éclata. Lothaire fut battu par ses frères à Fontenoy-en-Puisaye, le 25 juin 841. Ce combat n'était cependant pas décisif. Après diverses péripéties, les trois frères se mirent d'accord pour conclure la paix à Verdun, en août 843.

Le traité de Verdun partagea l'empire de Charlemagne en trois lots à peu près égaux, qui allaient du Nord au Sud. Lothaire reçut le lot du milieu, ou *Francia media* : il comprenait, avec l'Italie, une bande qui s'étendait en Gaule de la mer du Nord à la Méditerranée et qui était limitée approximativement, du côté de l'Est, par le Rhin et, du côté de l'Ouest, par la Meuse, la Saône et les Cévennes. Le second frère, Louis le Germanique, eut pour sa part la *Francia orientalis*, comprenant l'ensemble des pays entre le Rhin et l'Elbe, appelés aussi du nom de Germanie. Quant à Charles le Chauve, le traité lui attribua la *Francia occidentalis*, formée de tous les pays de Gaule à l'ouest du royaume de Lothaire, au delà de la ligne Meuse-Saône-Cévennes. Lothaire conservait bien le titre d'empereur; mais il n'avait aucune autorité sur ses frères.

Ce partage fut fait seulement pour assurer aux trois frères des revenus équivalents. Il ressemblait aux partages antérieurs qui s'étaient faits entre les rois mérovingiens ou carolingiens. Aucune considération de langue ni de nationalité n'intervint. La part de Lothaire comprenait des peuples de langue romane et de langue germanique, entre lesquels il n'y avait point d'opposition de race. Les lots de ses frères, en raison de leur situation, étaient plus homogènes : les sujets de Louis étaient tous de langue germanique; presque tous ceux de Charles étaient de langue romane.

L'unité de l'empire de Charlemagne était définitivement brisée. Le pape et les évêques, soucieux de maintenir la paix, cherchèrent à y substituer un régime de « concorde » fondé sur la fraternité des rois et la communauté de foi de leurs peuples.

L'idée apparut, dès 844, dans une bulle du pape Serge II, instituant l'évêque de Metz, Drogon, son vicaire apostolique en Gaule et en Germanie. Le Souverain pontife déclarait qu'il n'était pas tolérable que trois frères, unis dans la même foi en la Trinité, pussent s'écarter de la dilection mutuelle et de la commune équité. Si l'un d'eux se dérobait à la paix générale, il devait être châtié.

Peu après, en oct., les trois frères voulurent montrer qu'ils n'étaient pas sourds à ces exhortations. Accompagnés de leurs fidèles, ils tinrent une conférence au palais de Yütz, près de Thionville. Les prélats des trois royaumes, après en avoir délibéré sous la présidence de Drogon, leur soumirent un programme qu'ils acceptèrent. Les rois jurèrent devant leurs grands de garder entre eux « les droits de la fraternité et de la charité » et de s'entr'aider contre les ennemis du dehors. Des assemblées semblables se tinrent encore à Meerssen, en 847 et 851, où des capitulaires furent arrêtés en commun pour assurer le maintien de la concorde.

Mais ces réunions ne donnèrent que des déceptions. Les bonnes paroles, qui y furent échangées, n'eurent guère de résultats pratiques. Chacun des trois frères continua à poursuivre ses intérêts particuliers, sans s'occuper du bien commun.

La France occidentale, attribuée à Charles le Chauve, était particulièrement troublée. L'autorité du roi n'était reconnue ni dans le sud ni dans l'ouest de son lot. En Aquitaine, son neveu Pépin II prétendait conserver une part du patrimoine carolingien, dont il avait été exclu par le traité de Verdun : il provoqua plusieurs révoltes et Charles ne fut vraiment maître du pays qu'en 864, quand il l'eut fait prisonnier. En Bretagne, Charles eut affaire à des chefs indigènes, Nominoé, puis Erispoé, qui prétendaient à l'indépendance; en 851, il finit par reconnaître à ce dernier le titre de roi contre une vaine promesse de fidélité. Puis vint le roi Salomon, qui, après plusieurs rébellions, accepta, en 863, de lui prêter l'hommage.

Charles le Chauve fut aussi très occupé par les Normands, dont les invasions se multiplièrent. Remontant les fleuves sur leurs barques, ces pirates pénétraient fort loin à l'intérieur du royaume. Dès 841, une bande vint piller et brûler Rouen. Depuis 843, l'Aquitaine et la Bretagne furent sans cesse ravagées. Plusieurs fois, la vallée de la Loire fut saccagée jusqu'à Orléans. Paris aussi fut pillé en 845, 856 et 861.

Pendant longtemps, Charles le Chauve ne put guère résister à ces incursions. En vain, il réunissait une

armée : plusieurs fois ses troupes furent prises de panique, quand elles furent en présence de l'ennemi; le roi en fut réduit à acheter la retraite des pirates en leur promettant un « tribut », qu'il levait sur ses sujets. Souvent aussi les Normands trouvaient un appui dans des partis de rebelles.

En 861, Charles commença à réagir plus efficacement. Il confia alors le commandement des pays entre Seine et Loire à l'un de ses grands, Robert le Fort, qui était déjà pourvu de plusieurs comtés dans la vallée de la Loire et en Neustrie. Cet homme valeureux remporta plusieurs succès; mais, en 866, il fut, avec le comte de Poitiers, tué au combat de Brissarthe. Après cette bataille, les Normands purent ravager à leur aise la vallée de la Loire.

Dans les dernières années de son règne, Charles le Chauve recourut à d'autres mesures. Il barra le cours de la Seine avec des ponts fortifiés et des châteaux. Il fit aussi restaurer les murailles romaines de plusieurs villes. En 873, il réussit, avec l'aide des Bretons, à chasser complètement les Normands de la vallée de la Loire. Mais ce ne fut qu'un succès temporaire, qui n'empêcha pas les pirates, dans les années suivantes, de faire de nouvelles incursions.

De plus en plus d'ailleurs la France occidentale tombait dans l'anarchie : les grands tendaient à relâcher le lien qui les unissait au roi. En droit les comtes n'étaient que des fonctionnaires révocables au gré du roi; mais ces fonctionnaires n'étaient pas toujours très dociles : chaque comte réunissait autour de lui des vassaux armés, qu'il employait souvent plus pour ses intérêts particuliers que pour le service du roi. Certains d'entre eux avaient autorité sur plusieurs comtés, qui avaient été groupés en marche pour mieux assurer la défense du pays : étant plus puissants, ils étaient moins obéissants. Souvent ces grands se révoltèrent contre le roi, sous prétexte qu'il ne les traitait pas suivant la justice. Charles le Chauve se voyait obligé de composer avec eux : de plus en plus, il lui était impossible de révoquer un comte rebelle. Il commençait à paraître normal qu'un comte restât en fonctions jusqu'à sa mort et même que, après sa mort, ses « honneurs » fussent concédés à ses enfants.

Cette situation troublée fut exploitée par l'un des frères du roi, Louis le Germanique, qui n'était guère imbu de l'esprit de concorde prêché par l'Église. Déjà, en 852, il était en relations avec quelques-uns des grands de son frère. En 856, des grands, soulevés contre Charles le Chauve, lui offrirent de venir régner sur eux. Il ne répondit à cet appel qu'en 858 : ayant envahi la France occidentale, il tint, le 1er sept., un plaid à Ponthion où de nombreux comtes vinrent lui prêter le serment de fidélité.

Charles le Chauve fut sauvé par le clergé. Réunis à Quiersy, les évêques des deux provinces de Reims et de Rouen refusèrent, à l'instigation de l'archevêque de Reims Hincmar, de reconnaître Louis pour leur roi. Cette résistance donna à Charles le temps de se ressaisir. Ayant pu se refaire une armée, il se jeta à l'improviste sur Louis, qui, se croyant sûr du succès, avait dispersé ses troupes et l'obligea à battre précipitamment en retraite (15 janv. 859). La paix fut rétablie en 860. De nouveau la fraternité fut proclamée entre les deux frères et leurs neveux, fils de l'empereur Lothaire mort depuis quelques années.

A son tour, Charles le Chauve, violant le pacte de fraternité, chercha à s'agrandir aux dépens des fils de Lothaire qui s'étaient partagé le patrimoine paternel.

En 861, il se jeta sur le royaume de Provence, portion de la *Francia media*, échue à Charles, le plus jeune; mais l'entreprise échoua. Puis, en 869, à la mort de Lothaire II, roi de Lorraine, qui ne laissait point d'enfants, il se hâta d'envahir le royaume du défunt; il se fit reconnaître par les grands du pays et se fit sacrer et couronner à Metz. Mais Louis le Germanique voulut avoir une part de la succession. En 870, les deux frères, dans une entrevue qu'ils eurent à Meerssen, finirent par s'entendre pour partager la Lorraine.

Désormais l'ambition de Charles le Chauve fut sans bornes. En août 875, mourut le dernier survivant des fils de Lothaire, Louis II, qui, à la mort de son père, avait hérité le royaume d'Italie et la dignité impériale, et à qui aussi appartenait la Provence depuis la mort de son frère Charles. Immédiatement Charles le Chauve occupa la Provence et réclama l'empire. Rassemblant ses fidèles, il partit avec eux pour l'Italie. Il fut bien accueilli par le pape Jean VIII et les Italiens, qui comptaient sur lui pour les protéger contre les Sarrasins. Le pape lui donna l' « onction et la couronne impériale » dans l'église S.-Pierre de Rome, le 25 déc. 875, jour anniversaire du couronnement de Charlemagne. Puis, le 31 janv. 876, Charles fut couronné, à Pavie, roi des Lombards.

Le nouvel empereur n'avait pas les moyens de soutenir son état. Déjà, pendant qu'il était en Italie, son frère Louis le Germanique avait envahi la France occidentale et avait célébré la Noël à Attigny. Il ne put exploiter ce succès, parce que les grands restèrent fidèles à Charles. Rentré dans son royaume, il mourut le 26 août 876. Mais ses fils restaient en guerre avec Charles le Chauve.

Charles avait d'ailleurs compris qu'il ne fallait pas prolonger trop longtemps son séjour en Italie. Rentré en France, il se fit prêter serment comme empereur par ses grands, dans un plaid tenu à Ponthion en juin 876.

Mais bientôt le pape, attaqué par les Sarrasins, le sollicita de revenir en Italie. Il lui remontra que le premier devoir de l'empereur était de protéger le S.-Siège contre ses ennemis. En 877, Charles se décida à une nouvelle expédition au delà des Alpes. Pourtant les Normands menaçaient d'occuper la vallée inférieure de la Seine : il acheta leur retraite en leur payant un tribut.

Avant de se mettre en route, il réunit ses grands, en juin 877, à Quiersy-s.-Oise, pour régler l'administration de la France en son absence. Dans le capitulaire qu'il publia à cette occasion, il s'occupa particulièrement des vacances qui surviendraient dans les comtés : il arrêta diverses dispositions qui tendaient à réserver les honneurs de la fonction comtale aux fils des comtes décédés. On a vu à tort dans cet acte la charte constitutive de la féodalité, qui aurait établi définitivement le principe de l'hérédité des offices. Ce n'était à la vérité qu'une mesure de circonstance; elle n'en montre pas moins que déjà on trouvait naturel que le fils d'un comte succédât à son père.

Après cette réunion, l'empereur partit en août pour l'Italie. Se trouvant en sept. à Pavie, il apprit que Carloman, l'aîné des fils de Louis le Germanique, marchait contre lui avec des forces considérables, tandis que, en France, plusieurs grands s'étaient soulevés. Il se résolut à rentrer en France. Atteint de dysenterie, il franchit en litière le col du Mont-Cenis, pour mourir le 6 oct. 877 dans un hameau de la Maurienne.

Charles le Chauve avait été un prince actif et énergique. Mais il n'avait pas su mesurer ses ambitions aux moyens dont il disposait.

On trouvera un répertoire complet des sources et des ouvrages concernant Charles le Chauve dans L. Halphen, *Charlemagne et l'empire carolingien* (*Biblioth. de synthèse hist. L'évolution de l'humanité*, XXXIII), Paris, 1947, p. 501-11. Voir particulièrement, dans la bibliographie, les n. 53-56, 61, 68-75, 78, 83, 86-89, 93-94, 100, 121-31, 134, 150,

151, 161. — J. Dhondt, *Études sur la naissance des principautés territoriales en France (IXe-Xe s.)*, Bruges, 1948.

A. Dumas.

CHARLES LE GROS (Charles II, roi de France; Charles III, empereur), fils de Louis le Germanique, né en 839, mort en 888, empereur des Romains.

Louis le Germanique, roi de *Francia orientalis*, mourut en 876, laissant trois fils, dont Charles était le dernier. Les trois frères se partagèrent le royaume de leur père : Charles reçut pour sa part l'Alémanie, la future Souabe, avec l'Alsace et sans doute la Rhétie.

De tous, il était le plus proche de l'Italie. Dès la fin de l'année 877, la mort de Charles II le Chauve laissa vacantes les deux couronnes d'empereur des Romains et de roi d'Italie. Le pape Jean VIII, après avoir fait de vaines démarches auprès de plusieurs princes, en arriva, en 879, à les offrir à Charles le Gros, espérant trouver en lui un protecteur. Le roi d'Alémanie se décida, en oct. 879, à franchir les Alpes. Arrivé à Pavie, il se fit reconnaître roi d'Italie par les grands. Mais, malgré les instances du pape qu'il rencontra à Ravenne en janv. 880, il n'alla pas jusqu'à Rome. C'est seulement l'année suivante que, cédant à l'appel du Souverain pontife, il vint dans la Ville éternelle. Conformément aux précédents depuis Charlemagne, il reçut la couronne impériale des mains de Jean VIII dans l'église S.-Pierre, le 12 févr. 881. Il ne devait jamais plus revenir dans la capitale de l'Empire.

De plus en plus, le nouvel empereur était attiré vers la Germanie. Ses deux frères aînés étant morts à quelques mois d'intervalle, il recueillit en 882 les portions de la *Francia orientalis* qui leur avaient été attribuées. Il reçut aussi le serment de fidélité des grands de Lorraine. Déjà, il réunissait sous son autorité près des deux tiers de l'empire de Charlemagne.

Charles le Gros ne fut pas à la hauteur de sa tâche. Tandis que les Sarrasins menaçaient Rome, les Normands faisaient sans cesse des incursions en Germanie et en Lorraine. Dans les derniers mois de 881 et au commencement de 882, ils saccagèrent impunément les pays de la basse Meuse et du Rhin. En mai ou juin 882, l'empereur ayant réuni une armée vint les assiéger dans Elsloo, près de Maëstricht; mais bientôt il préféra acheter le départ des pirates moyennant un tribut qu'il leva sur les églises. Cette conduite était un encouragement pour les envahisseurs : des bandes normandes revinrent dans les années suivantes pour piller Deventer en 882, Duisburg en 883, la Frise occidentale en 884. Encore moins Charles le Gros alla-t-il en Italie lutter contre les Sarrasins.

Néanmoins Charles conservait son prestige. Le roi de France occidentale, Carloman, mourut le 12 déc. 884, ne laissant pour plus proche parent qu'un jeune frère, Charles, dit le Simple, qui n'avait que cinq ans. Les grands du royaume firent appel à Charles le Gros, qui était le seul descendant légitime de Charlemagne en état de porter les armes. L'empereur vint recevoir leurs hommages à Ponthion, en juin 885. L'unité de l'empire de Charlemagne était rétablie au profit de l'un de ses arrière-petits-fils.

Malheureusement Charles le Gros n'avait rien de l'énergie et de l'esprit résolu de son glorieux prédécesseur. Pas plus qu'auparavant, il ne fut capable d'arrêter les invasions normandes qui dévastaient la France occidentale, comme la Lorraine et la Germanie. En nov. 885, une grande armée normande assiégea Paris. Grâce à la vaillance de l'évêque Gozlin et du comte Eudes, fils de Robert le Fort, la cité résista à toutes les attaques. C'est seulement en oct. 886 que l'empereur vint à son secours, avec une armée formée des contingents de l'Est et de l'Ouest. Mais, cette fois encore, il n'osa pas engager la bataille. Il acheta le départ des Normands en leur permettant de ravager la Bourgogne et en leur promettant un tribut. Les pirates, encouragés par cette inertie, firent, pendant l'hiver de 887-88, d'autres incursions en Champagne, sur la Meuse et la Moselle, et dans la vallée de la Loire.

Charles était peut-être déjà atteint d'une maladie qui, au début de 887, nécessita une opération à la tête. De plus en plus, son caractère apparaissait faible et irrésolu. Les grands ne voulurent plus obéir à un tel seigneur. Des soulèvements éclatèrent un peu partout en Germanie. Les rebelles élurent roi Arnulf de Bavière, bâtard de Carloman, frère aîné de l'empereur. Le 11 nov. 887, Charles, qui avait convoqué un plaid à Tribur, fut abandonné par tous ses grands, qui allèrent au devant d'Arnulf pour lui prêter l'hommage. Il traita bientôt avec Arnulf, qui lui laissa quelques domaines en Alémanie. Il mourut peu après, le 13 janv. 888, à Neidingen près de la Forêt Noire.

On trouvera toutes les indications nécessaires dans : E. Lavisse, *Hist. de France*, II, 1911, Ire part., p. 390, n. 1. — F. Lot, Chr. Pfister et F. L. Ganshof, *Les destinées de l'empire en Occident*, au t. I de la section du *Moyen Age*, dans G. Glotz, *Hist. générale*, Paris; réimpr., 1940-41, 2 vol., avec quelques additions. — L. Halphen, *Charlemagne et l'empire carolingien*, Paris, 1947, p. 441-69. — J. Dhondt, *Études sur la naissance des principautés territoriales en France (IXe-Xe s.)*, Bruges, 1948.

A. Dumas.

CHARLES LE SIMPLE (Charles III), roi de France occidentale, fils de Louis le Bègue, né en 879, mort en 929.

Louis II le Bègue, qui avait succédé à son père Charles le Chauve en France occidentale, mourut le 10 avr. 879. Il laissait deux fils de sa première femme Ansgarde, Louis III et Carloman, qui furent sacrés et couronnés en sept. suivant (*supra*, XI, 1065 sq., Carloman-4). Mais sa seconde femme Adélaïde était enceinte. Le 17 de ce même mois de sept., elle accoucha d'un fils, Charles, qui fut plus tard surnommé le Simple. Il ne fut pas question d'associer ce posthume à ses frères.

Louis III mourut en 882, puis Carloman le 12 déc. 884. Le jeune Charles n'avait encore que cinq ans. Le royaume étant dévasté par les invasions normandes, les grands ne songèrent pas à prendre pour roi un enfant. Ils firent appel à Charles le Gros, déjà roi de Germanie et d'Italie et empereur des Romains, seul Carolingien d'âge mûr qui subsistât. Celui-ci mourut le 13 janv. 888.

A ce moment, Charles le Simple était bien le seul descendant légitime de Charlemagne; mais il n'avait encore que huit ans. Les grands de France occidentale l'écartèrent une seconde fois et prirent pour roi le comte de Paris, Eudes, qui paraissait capable de défendre le royaume contre les Normands. Il fut sacré par l'archevêque de Sens, Gautier (29 févr. 888).

Il y avait cependant encore un parti carolingien pour qui Eudes n'était qu'un usurpateur. L'un des plus ardents fauteurs de la légitimité était l'archevêque de Reims, Foulque, qui avait recueilli Charles le Simple. Le 28 janv. 893, il donna l'onction du sacre au jeune prince, qui avait atteint l'âge de treize ans, alors suffisant pour le faire considérer comme majeur. Presque tous les grands d'Austrasie le reconnurent, tandis que la Neustrie restait fidèle à Eudes.

Une guerre civile commença entre les deux adversaires. Au début de 897, ils firent la paix. Il semble qu'Eudes promit au jeune Charles de le proposer aux grands pour lui succéder. Eudes étant mort le 1er janv. 898, Charles fut reconnu sans difficulté par tous les grands, même par Robert le frère du défunt, qui réunissait les comtés de Paris, de Blois, de Touraine et d'Anjou.

A l'avènement du nouveau roi, les invasions nor-

mandes continuaient à désoler le pays. Pendant plusieurs années, elles se renouvelèrent, suivies de pillages et de massacres. Charles battit plusieurs fois les envahisseurs; mais il n'obtint pas de résultat décisif.

En 911, les Normands avaient pour chef Rollon qui, après avoir essayé de prendre Paris, ravagea le Dunois et le pays chartrain. Mais le comte Robert, assisté d'autres grands, lui infligea une sérieuse défaite devant Chartres. Le roi en profita pour entamer une négociation avec le chef normand. Charles et Rollon eurent une entrevue à S.-Clair-sur-Epte, où ils conclurent la paix. Rollon s'engagea à embrasser le christianisme et à cesser ses dévastations. Le roi lui abandonna en Neustrie un territoire que les barbares occupaient depuis longtemps et dont il n'y avait guère d'espoir de les déloger : il avait pour centre la ville de Rouen et comprenait plusieurs comtés voisins de la basse Seine, de l'Epte jusqu'à la mer.

Ce traité eut pour conséquence d'incorporer les Normands à la civilisation franque. Rollon fut baptisé par l'archevêque de Rouen. Ses compagnons suivirent son exemple; les Normands furent de bons chrétiens. Bientôt les abbayes anciennes se relevèrent de leurs ruines et de nouvelles furent fondées. Rollon prêta aussi l'hommage à Charles le Simple : il prit place parmi les grands du royaume, en qualité de comte de Rouen, et fut toujours fidèle à son roi. Les hommes qui l'avaient suivi épousèrent des femmes du pays et se mirent à parler la langue romane.

Désormais l'ère des grandes invasions normandes était close. Sans doute, des courses de pillage furent encore entreprises, les années suivantes, dans des pays voisins, comme la Bretagne; mais elles venaient de l'initiative de quelques bandes, sans que Rollon y participât.

Tranquille du côté de l'Ouest, Charles le Simple se tourna vers la Lorraine, où depuis longtemps il avait des partisans. Le roi de Germanie, Louis III l'Enfant, qui y dominait, mourut le 24 sept. 911 : l'occasion parut favorable. Les Lorrains étaient très attachés à la famille carolingienne qui était originaire de leur pays. Ils refusèrent de reconnaître Conrad, le nouveau roi de Germanie, qui avait été élu par les grands d'outre-Rhin, firent appel à Charles le Simple, qui restait le dernier descendant de Charlemagne, et le proclamèrent roi. Charles prit possession de l'héritage de ses ancêtres, dès la fin de l'année 911, sans éprouver de résistance sérieuse. Désormais il fit, dans ce pays, de longs séjours, le préférant à tout autre.

Le royaume de Charles s'étendait maintenant jusqu'au Rhin, réunissant la *Francia media* et la *Francia occidentalis*. Plus que les autres rois, à qui étaient échus quelques morceaux de l'empire de Charlemagne, il pouvait se considérer comme roi des Francs. Jusqu'alors, il s'était intitulé dans ses diplômes *rex* tout court, sans indiquer la nation sur laquelle il régnait. Il reprit le titre de *rex Francorum*, qui avait été délaissé depuis la mort de Charlemagne.

Malheureusement, depuis un siècle, l'autorité royale avait bien diminué. Un roi devait ménager ses grands, évêques et comtes, qui, appuyés sur leurs vassaux, tendaient à l'indépendance. Charles manifestait trop ouvertement pour les Lorrains une préférence qui mécontenta les grands de France occidentale. Ceux-ci lui reprochaient de se passer de leurs conseils pour suivre les avis d'un certain Haganon, d'origine lorraine, mais de basse extraction. A partir de 920, ils lui firent une vive opposition.

En 922, le comte de Paris, Robert, qui était longtemps resté fidèle au roi, se révolta et fut suivi par plusieurs grands au nombre desquels était son gendre Raoul, duc de Bourgogne. Robert, élu roi le 30 juin par les rebelles, fut sacré le lendemain à S.-Remi de Reims, par l'archevêque de Sens Gautier qui, déjà en 888, avait donné l'onction sainte à son frère Eudes.

Charles rassembla une armée, composée principalement de Lorrains. Les deux partis se rencontrèrent en armes à Soissons, le 15 juin 923. Robert fut tué dans la mêlée; mais Charles dut battre en retraite, dans le plus grand désordre. Les insurgés victorieux élurent comme roi Raoul de Bourgogne, qui fut sacré le 13 juill. par l'archevêque de Sens.

Charles croyait encore pouvoir soutenir la lutte. Beaucoup de grands n'avaient pas pris parti. Le comte de Vermandois, Herbert, feignit de se soumettre. Charles crut en sa parole et vint à lui en pleine confiance. Il fut aussitôt arrêté, pour demeurer aux mains d'Herbert jusqu'à sa mort. Il mourut prisonnier, à Péronne, le 7 oct. 929.

E. Favre, *Eudes, comte de Paris et roi de France*, 1893. — R. Parisot, *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, 1898. — A. Eckel, *Charles le Simple*, 1899. — Lauer, *Robert Ier et Raoul de Bourgogne, rois de France*, 1910. — Prentout, *Essai sur les origines et la fondation du duché de Normandie*, 1911; *Étude critique sur Dudon de S.-Quentin et son histoire des premiers ducs normands*, 1916. — A. Fliche, *L'Europe occidentale de 888 à 1125*, tome II de la section du *Moyen Age*, dans G. Glotz, *Hist. générale*, 1930, p. 60-82. — J. Dhondt, *Études sur la naissance des principautés territoriales en France (IXe-Xe s.)*, Bruges, 1948.

A. Dumas.

CHARLES IV LE BEL, roi de France (1322-28). Il fut, conformément à la tradition capétienne, un ami de l'Église, mais aussi un défenseur des droits de l'État. L'année même de son avènement, il se disposait à partir en Terre sainte, sur la demande de Jean XXII, pour secourir les rois de Chypre et d'Arménie; le projet n'eut pas de suite. Dans la lutte entre Jean XXII et Louis de Bavière, il se rangea aux côtés du pape : il eut même, à ce sujet, un entretien, à Bar-s.-Aube, le 17 juill. 1324, avec le duc Léopold d'Autriche, qui lui promit l'Empire : l'aventure échoua. De même, dans l'affaire de succession de Majorque. Le conseil de régence, malgré l'opposition de quelques seigneurs et pour faire échec aux convoitises du roi d'Aragon, avait désigné comme tuteur du jeune roi don Philippe de Majorque : Jean XXII avait approuvé ce choix. Charles IV prit fait et cause pour le pape : il signifia au comte de Foix qu'il devait cesser toute intrigue dans le Roussillon et il ordonna à ses sénéchaux du Languedoc de soutenir le candidat pontifical (11 juin 1325).

Mais lorsque Jean XXII voulut lever un subside dans le midi de la France, pour financer la guerre que son légat Bertrand du Poujet faisait aux Visconti et aux gibelins, Charles IV s'y opposa; il pria le sénéchal de Beaucaire, le 12 oct. 1326, d'interdire cette levée et demanda des explications au pape. Quand celui-ci l'eut autorisé à percevoir le produit de deux années de dîmes, Charles IV consentit à la levée du subside (Lea, *Hist. de l'Inquisit. au M. A.*, III, Paris, 1902, p. 80). De même, les conflits de juridiction qui opposaient depuis un siècle et plus les tribunaux laïques aux officialités, s'ils s'apaisèrent dans la pratique, demeurèrent en théorie aussi aigus. Si le roi et le parlement défendent les privilèges des clercs (affaires de Laon, juill. 1322; d'Arras, 21 sept. 1322; de Carcassonne, 30 avr. 1323; de Montreuil, 10 févr. 1327; de Senlis, 20 juin 1327), ils font aussi respecter contre les clercs les droits du pouvoir séculier (affaire de Luçon, 5 mai 1323; d'Amiens, 23 févr. 1324; d'Orléans, 10 mai 1324; de Lisieux, 21 mai 1326...).

Ordonnances des rois de France, I. — Isambert, *Rec. gén. des anc. lois franç.*, III. — Devic-Vaissete, *Hist. gén. de Languedoc*, IX. — E. Lavisse, *Hist. de France*, III-2, Paris, 1901, par Langlois. — Fournier, *Les officialités au Moyen Age*, Paris, 1880; *Le royaume d'Arles et de Vienne*, Paris, 1891. —

Olivier-Martin, *L'assemblée de Vincennes de 1329...*, Paris, 1909. — G. Mollat, *Les papes d'Avignon*, 9e éd., Paris, 1950. — Fawtier, *L'Europe occidentale de 1270 à 1380*, Ire part., Paris, 1940, coll. Glotz. — Pirenne, etc., *La fin du Moyen Age*, Ire part., Paris, 1931, coll. Halphen. — *Registre de Jean XXII*, VI, VII.

H. MAISONNEUVE.

CHARLES V LE SAGE, roi de France (1365-1380). Deux idées fondamentales s'imposent : d'une part, la très grande piété du roi, qui prenait S. Louis pour modèle (Christine de Pisan, *Livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V;* Ph. de Mézières, *Le songe du vieux pèterin*); d'autre part, l'autonomie du pouvoir royal envers le pouvoir ecclésiastique (Ph. de Mézières (?), *Le songe du verger*). On étudiera : I. La politique commune du roi et du pape. II. Les conflits de juridiction. III. L'affaire du Schisme.

I. LA POLITIQUE COMMUNE DU ROI ET DU PAPE. — Les relations entre les cours de Paris et d'Avignon furent excellentes. Ainsi tout d'abord dans l'affaire du mariage flamand. Charles V craignait une alliance trop étroite de l'Angleterre et de la Flandre; Édouard III désirait, en effet, que son fils Aymon, comte de Cambridge, épousât Marguerite, héritière de Flandre. Or il fallait une dispense de mariage au troisième degré. Urbain V refusa la dispense, mais il favorisa le plus possible l'union de Marguerite avec Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et frère du roi de France (18 déc. 1364-30 oct. 1365). Cette même année 1365, en mars, c'est à Avignon, sous les auspices du pape, que Charles V et Charles le Mauvais signèrent la paix. En mai-juill. le pape et le roi essayèrent pareillement d'engager les Compagnies au service du roi de Hongrie, contre les Turcs; l'affaire n'ayant pas réussi, Charles V décida d'envoyer les Compagnies en Castille. Au mois d'oct., le pape donna de gros subsides à Du Guesclin. En 1366, Urbain V se résolut à rentrer en Italie; Charles V lui envoya une ambassade solennelle qui essaya en vain de retenir le pape. Urbain V partit cependant et puis revint escorté par les galères royales.

Les relations continuèrent, presque aussi excellentes, sous le pontificat de Grégoire XI. C'est encore sous ses auspices qu'Édouard III et Charles V firent la paix, à Bruges, en 1375. Grégoire XI eut aussi à cœur la défense de la foi. D'où une recrudescence de l'Inquisition. Dans le nord de la France, le pape envoya Jacques de More contre les « Turelupins ». Le roi récompensa par une donation de 50 livres les peines de l'inquisiteur, et reçut, pour son zèle, les remerciements de Grégoire XI (Lea, II, 148). Dans le Dauphiné, repaire de Vaudois, sévissait Jacques Borel, mais les officiers du roi, loin de le soutenir, se faisaient plutôt complices des victimes. Grégoire XI s'en plaignit à Charles V (*Registre de Grégoire XI*, 27 mars 1373, n. 1171, 1172, 1173), sans obtenir l'appui attendu. Il dut multiplier les inquisiteurs, gourmander clercs et laïcs, déployer une activité intense pour arracher, croyons-nous, à Charles V des ordonnances exigeant l'application des lois contre les hérétiques. Le résultat fut admirable. Mais on a l'impression que le roi agit plus par déférence envers le pape que par zèle inquisitorial. En 1376, Grégoire XI voulut s'assurer une part des confiscations. Charles V s'y opposa; sans doute y trouvait-il son compte. Il s'engagea pourtant — mais seulement après la mort de Grégoire et en accord avec son successeur, probablement Clément VII — par ordonnances du 19 oct. 1378, à verser aux inquisiteurs, aux lieu et place du fruit de leurs confiscations, un traitement annuel de 190 livres tournois; il leur défendit encore de démolir les maisons des hérétiques, sauf pour délits « énormes », mais toujours avec l'autorisation du gouverneur du Dauphiné (Isambert, V, 594).

II. CONFLITS DE JURIDICTION. — Depuis l'assemblée de Vincennes, de 1329, la juridiction laïque n'avait cessé d'empiéter sur la juridiction ecclésiastique, quelles que fussent et la personnalité du roi et les circonstances politiques. « La lutte contre la juridiction ecclésiastique, écrit Olivier-Martin, p. 252, est devenue une œuvre collective, menée par les officiers royaux sous le contrôle et la direction du Parlement, en complet accord de vues avec le Conseil du roi. » Au temps de Charles V, plusieurs ordonnances sont à ce sujet particulièrement significatives. Le 14 mars 1368, le roi ordonna aux sénéchaux de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire la publication de trois bulles : celles des papes Grégoire (IX?) et Clément (IV?), en vertu desquelles aucune censure d'excommunication ou d'interdit ne pourrait être fulminée dans le royaume sans l'autorisation du Siège apostolique; puis celle d'Urbain V, défendant, aussi longtemps que la papauté demeurerait au delà des monts, à tout prélat ou tout autre ecclésiastique, de citer des sujets du roi, clercs ou laïcs, sous quelque prétexte que ce soit, devant l'un ou l'autre des conservateurs apostoliques institués par le concile (Ier de Lyon, c. 1; cf. *Décrétales*, l. I, tit. XIV) et siégeant hors du royaume (le roi se plaignait amèrement des atteintes que les juges d'Église portaient à la juridiction séculière : *quod nobis dispticuit et dispticet in immensum*). Le 8 mars 1372, Charles V publia une ordonnance très importante, interdisant aux juges ecclésiastiques « de connaître, même par rapport aux clercs, de toutes les actions réelles ou possessoires, et des cens et rentes assignés sur les héritages » (De Héricourt, *Les loix ecclésiastiques de France*, 1756, p. 120, c. 2). Grégoire XI protesta (bulle du 28 nov. 1372; Olivier-Martin, *op. cit.*, pièces justificatives, V). Charles V ajourna peut-être pour des raisons mal connues — affaire de Bretagne — mais sans aucunement les annuler — ses importantes dispositions. La même année (22 juin), il soumit les clercs, comme les nobles et autres privilégiés, aux taxes et autres impositions levées sur certains héritages. En 1377, il ordonna, le 23 août, au bailli de Mâcon de signifier au chapitre de Lyon de ne pas s'occuper d'actions réelles ou mixtes, car ces choses « si elles étaient tolérées, nuiraient, dit le texte, à la juridiction temporelle ». A la fin de son règne, Charles V acheta le comté d'Auxerre. Or les anciens comtes avaient accordé aux habitants certains privilèges : ils avaient même juré, en accord avec les archevêque et évêque de Sens et d'Auxerre, qu'au cas où ils violeraient leurs engagements, ils seraient excommuniés et leurs terres seraient interdites. Le roi confirma les privilèges, mais rejeta comme attentatoires à la majesté royale, et sans doute aussi contraires aux privilèges pontificaux accordés à la couronne de France, les clauses relatives aux censures ecclésiastiques (août 1379).

Plus nombreux sont les arrêts du Parlement. En voici quelques exemples. En 1364, le bailli de Mâcon, ayant condamné un clerc à mort, fut excommunié par l'archevêque de Lyon. Sur la plainte du bailli, le Parlement saisit le temporel de l'archevêque; celui-ci, pour le récupérer, dut lever l'excommunication. En 1369, l'archevêque de Bourges, qui avait défendu aux officiers du roi de connaître au criminel des clercs mariés, à peine d'excommunication, dut se rétracter. En 1370, l'évêque de Chartres, ayant jeté l'interdit sur le domaine du roi, fut contraint par le bailli de Chartres de lever la censure. En 1371, l'évêque de Châlons, ayant exigé des gouverneurs de la léproserie de S.-Jacques une reddition de comptes, et ayant essuyé un refus, avait excommunié les gouverneurs. Sur la plainte des échevins, l'évêque dut lever la censure. En 1372, un très grave conflit de juridiction opposa l'archevêque de Rouen, Philippe d'Alençon, qui était de sang royal, et le bailli Oudart d'Attainville, qui fut excommunié; sa famille fut chassée des églises. Le Parlement signifia à

l'archevêque de lever les censures, sous menace de saisie de son temporel (13 août 1373). Grégoire XI intervint. L'affaire traîna en longueur, aucune des deux parties ne voulant céder. Finalement, en 1375, l'archevêque se retira à Avignon; le bailli fut absous par le pape, mais envoyé à Mâcon; le roi rendit à l'archevêché le temporel. En 1378, les archevêque et évêques de Tours, d'Angers, du Mans avaient excommunié plusieurs personnes pour refus de dîmes et du tiers des meubles des défunts. Sur la plainte du duc d'Anjou et des principaux notables du pays, ils furent obligés de lever les censures. On trouvera dans Olivier-Martin (p. 253 sq.) beaucoup d'autres exemples.

III. L'AFFAIRE DU SCHISME. — Après l'élection agitée d'Urbain VI, le 8 avr. 1378, les cardinaux français se retirèrent à Anagni. En juill., ils dépêchèrent au roi le franciscain Jean de Guignicourt, qui témoigna des circonstances troublantes de l'élection d'Urbain VI; ils demandèrent subsides et protection : Charles V leur envoya « grande finance » et routiers, invita la reine Jeanne de Naples à intervenir en leur faveur, les assura de toute sa sollicitude. Les cardinaux lui envoyèrent deux nouveaux messagers : Arnauld, évêque de Famagouste, et Nicolas de Saint-Saturnin, maître des Sacrés Palais. Charles V réunit alors à Paris, le 11 sept., en une conférence, six archevêques, trente évêques, des abbés, des docteurs de Paris, d'Angers, Orléans, des membres du Parlement. L'assemblée ne prit aucune décision; le roi non plus, du moins officiellement, car il inclinait de plus en plus vers les cardinaux dissidents. Il envoya des lettres encourageantes à son cousin — au 8e degré — Robert de Genève, lequel fut élu précisément le 20 sept., sous le nom de Clément VII. Aussitôt le nouveau pontife autorisa le roi à lever un subside, pendant trois ans, sur le clergé français. Charles V réunit alors une nouvelle conférence, cette fois à Vincennes, le 16 nov., qui se prononça nettement en faveur de Clément VII, lequel, dès le 18 nov. — échange d'amabilités — mit à la disposition du roi la provision de cent canonicats et à la disposition du dauphin celle de cent autres canonicats. Pendant l'année 1379, Charles V s'efforça de rallier à la cause de Clément VII les puissances spirituelles et temporelles de la chrétienté. En France d'abord; il y eut quelques oppositions, peu importantes, à Toulouse et en Normandie. Quant à l'université de Paris, elle se montrait extrêmement réservée. Elle se rallia finalement au parti clémentin, à l'exception toutefois des « nations » anglaise et picarde, sous l'influence notamment des légats Jean de Cros, Guillaume d'Aigrefeuille, Guy de Malesset, à l'assemblée de Vincennes du mois de mai. Quelques semaines plus tard, le 20 juin exactement, Clément VII et sa suite, fuyant l'Italie, s'installaient à Avignon. Hors de France, Charles V, ou plutôt son frère, le duc d'Anjou, réussit à gagner au parti clémentin, puis à regagner la reine Jeanne de Naples, et aussi Amédée VI de Savoie, Pierre II de Chypre, Robert II d'Écosse, Ferdinand de Portugal, quelques princes allemands. Il obtint seulement la neutralité bienveillante de la Castille et de l'Aragon. Il échoua, non seulement, comme c'était à prévoir, en Angleterre et en Flandre, mais aussi dans l'Empire et en Hongrie. Aussi le roi de France voulut-il, avant de mourir, justifier sa conduite auprès des seigneurs et des évêques, et, comme il avait des doutes et des craintes, il déclara s'en remettre d'avance « au concile général ou à tout autre concile compétent qui pourrait statuer sur la question ». Il mourut quelques heures plus tard (16 sept. 1380).

Ordonnances des rois de France, VI. — Isambert, *Rec. gén. des anc. lois franç.*, V. — Devic-Vaissete, *Hist. gén. de Languedoc*, IX. — E. Lavisse, *Hist. de France*, IV-2, Paris, 1902, par Petit-Dutaillis. — Olivier-Martin, *L'assemblée de Vincennes de 1329*, Paris, 1907. — Lea, *Hist. de l'Inquis. au M. A.*, I, II. — G. Mollat, *Les papes d'Avignon*, 9e éd., Paris, 1950. — Coville, *L'Europe occidentale de 1270 à 1380*, IIe part., Paris, 1941, coll. Glotz. — Pirenne, *La fin du Moyen Age*, coll. Halphen. — N. Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, 3e éd., Paris, 1931. — Calmette, *Charles V*, Paris, 1945.

H. MAISONNEUVE.

CHARLES VI, roi de France (1380-1422). On étudiera comme ci-dessus : I. La politique commune du roi et du pape. II. Les conflits de juridiction. III. L'affaire du Schisme.

I. LA POLITIQUE COMMUNE DU ROI ET DU PAPE. — Dans les premières années de son règne (1380-92), Charles VI continue la politique d'alliance avec la papauté avignonnaise. D'abord en Flandre : Charles VI se propose non seulement de mater la révolte de Philippe Van Artevelde, mais encore d'amener les Flamands à l'obédience de Clément VII. Il le signifie expressément aux Gantois, à Courtrai, en déc. 1382. Mais l'année suivante (23 févr. 1383), le parlement de Westminster dépêche en Flandre l'évêque de Norwich, Henri Despenser, pour maintenir ce pays dans l'orbite de l'Angleterre et en même temps dans l'obédience d'Urbain VI. Louis de Male appelle Charles VI. Les deux armées contiennent prêtres et moines d'obédiences différentes, autorisés par leurs papes à porter les armes. Les évêques des deux partis s'excommunient mutuellement. Louis de Male meurt le 30 janv. 1384. Son gendre, le duc de Bourgogne, fait la paix avec les Flamands, ses nouveaux sujets, à Tournai, le 18 déc. 1385, et il accorde aux Gantois ce qu'on pourrait appeler la liberté de conscience.

De son côté, Clément VII poursuit la réalisation de son rêve italien : évincer son rival Urbain VI, en s'appuyant sur la maison de France. Il donne au jeune Louis II d'Anjou le royaume de Naples (21 mai 1385) et le couronne à Avignon; il promet au duc d'Orléans une partie des États de l'Église; il abandonne à Charles VI qui vient le visiter à Avignon, en nov. 1389, la collation de sept cent cinquante bénéfices; il invite même le roi de France à descendre en Italie où Urbain VI vient de mourir. Soudain Richard II d'Angleterre — est-ce pour sauver le nouveau pape romain Boniface IX? — sollicite de Charles VI une entrevue pour une paix définitive. Les négociations traînent en longueur; les ducs de Bourgogne et de Berri, mécontents d'avoir été évincés du Conseil, se rapprochent des Anglais. Sur ces entrefaites, Charles VI devient fou (août 1392).

II. LES CONFLITS DE JURIDICTION. — Comme sous le règne précédent, Parlement et officialités s'opposent et la juridiction laïque finit par s'imposer, non plus seulement en fait, mais en droit. Très significatif à ce sujet est le procès qui s'engage, en août 1384, entre le duc de Bourgogne et l'évêque de Chalon, « non à propos d'une affaire déterminée, écrit Olivier-Martin, mais sur la question de compétence en matière réelle » (*L'assemblée de Vincennes de 1329...*, p. 347). Le Parlement argumente : *Deus summus collator duo brachia videlicet sacerdotium et imperium et duas jurisdictiones ad invicem separatas, distinctas et divisas ab ipso Deo coequaliter procedentes quibus principaliter hic mundus regitur de super contuterit et ordinaverit...* On pourrait croire, n'était le *coequaliter*, lire une décrétale de Boniface VIII ou d'Innocent III. Mais précisément ce *coequaliter* justifie l'autonomie de la juridiction temporelle : *nostraque juridictio temporalis in nullo jurisdictioni spirituali subsit cum in terris superiorem non recognoscamus...* On mesure tout le chemin parcouru depuis un siècle par la juridiction laïque. De ce principe découlent toutes les conséquences, à savoir que les tribunaux ecclésiastiques ne peuvent connaître que des causes spirituelles relatives aux ordres sacrés, aux

clercs célibataires, au mariage, aux délits ecclésiastiques, et à quelques rares actions personnelles; tout le reste est usurpation. L'évêque proteste au nom du droit divin, canonique et civil. L'argumentation est traditionnelle : Dieu gouverne le monde par le ministère des anges, puis des hommes, prophètes et prêtres, pourvus de la double juridiction spirituelle et temporelle. Le Christ a exercé l'une et l'autre; il a transmis ses pouvoirs à Pierre et aux apôtres et à leurs successeurs, les papes et les évêques. Ces droits fondamentaux ont été reconnus à l'Église par Théodose, Justinien, Charlemagne. Depuis lors, l'Église de Chalon a toujours vécu dans la tranquille possession de ses privilèges. S. Louis a défendu contre la ligue des seigneurs les libertés de l'Église. Philippe le Bel les a approuvées, Philippe de Valois les a confirmées. Il y a prescription. Mais la cause était perdue d'avance. L'évêque de Chalon fut expressément invité, par arrêt du 9 sept. 1385, à ne plus connaître désormais que des seules causes spirituelles.

Le roi est le patron des églises, leur défenseur, leur champion : *affectantes ecclesias et viros ecclesiasticos regni nostri, quorum promptus deffensor et pugil existere gloriamur* (Isambert, VI, n. 83). Aussi veille-t-il, au nom même de la liberté que Jésus-Christ a voulu garantir à son Église, à la correction des abus, qui sont nombreux. Charles VI les dénonce : 1. Des cardinaux de Clément VII et d'autres clercs s'adjugent des bénéfices uniquement pour en percevoir les revenus. Aussi le service divin est abandonné, les locaux d'habitation ne sont pas entretenus, les terres sont incultes; en outre, comme ces bénéficiers demeurent en dehors du royaume, ils « diminuent les droits du roi et abolissent les études dans les universités ». — 2. Des collecteurs et sous-collecteurs raflent, à la mort des évêques et des abbés, leurs biens et leurs meubles, de telle sorte que leurs successeurs sont réduits, pour vivre, à vendre les reliques, les vases sacrés, les ornements d'église; ils s'emparent encore des revenus du bénéfice pendant la vacance, « au préjudice de la juridiction temporelle et des droits du roi », et même pendant la première année de collation. — 3. Des clercs « soi-disans nonces du pape » ou délégués lèvent de tels impôts sur le clergé que celui-ci en est presque réduit à la mendicité : *quod nisi super hec nostra regalis majestas provideret, viri ecclesiastici regni nostri quasi vagabundi in penuria maxima constituti, circa divinum officium vacare nequirent, ecclesiarum edificia ruinosa, ac cetera hereditagia inculta remanerent.* Aussi le roi ordonne-t-il au prévôt de Paris et à tous les baillis et sénéchaux de remédier à ces abus suivant les directives qu'il leur donne le 6 oct. 1385. Cette ordonnance est enregistrée au Parlement le 16 févr. 1386 d'après Isambert; les *Ordonnances*... disent au contraire que l'arrêt du Parlement est du 16 févr. 1385 et que c'est parce qu'on n'en a pas tenu compte que le roi a promulgué l'ordonnance du 6 oct. Quoi qu'il en soit, il y eut certainement des négligences et des résistances, comme en témoignent les ordonnances du 20 sept. 1386 et du 7 sept. 1394, celle-ci avec menace de peines (*Ordonnances des rois de France*, VII, 133, 159, 673).

Pour mieux confiner les évêques dans l'exercice de leur juridiction spirituelle, le Parlement fait sienne la théorie de Jean Lecoq, avocat du roi, qui, plaidant contre l'évêque de Paris à propos de la saisie d'un hérétique par les agents de l'officialité, établit une distinction entre territoire et juridiction. Suivant les principes du droit romain, le roi a juridiction sur tout le territoire et il ne peut rien distraire de sa souveraineté; l'évêque, lui, n'a pas de territoire, « car il ne peut exécuter lui-même ses sentences » : autant dire qu'il n'exerce qu'une juridiction spirituelle. C'est ce que le Parlement rappelle encore en 1397. L'official d'Amiens ayant déclaré excommunié quiconque porterait atteinte à la juridiction ecclésiastique, le Parlement fait saisir le temporel de l'évêque. Celui-ci désavoue son official et le temporel lui est rendu. (On trouvera d'autres exemples dans l'ouvrage cité d'Olivier-Martin.) Concluons qu'à la fin du XIVe s. la juridiction laïque a fait des progrès immenses et que « déjà s'élaborent les théories politico-religieuses que généralisera bientôt le gallicanisme » (Olivier-Martin, *op. cit.*, p. 389; cf. G. Mollat, *Les origines du gallicanisme parlementaire aux XIVe et XVe s.*, dans *Rev. d'hist. eccl.*, XLIV, 1948, p. 90-148).

III. L'AFFAIRE DU SCHISME. — Charles VI, autant que sa folie le lui permit, s'efforça de rebâtir l'unité de l'Église : en fait, il agit le plus souvent sous l'influence de l'université de Paris et sans doute aussi du Parlement qui voyait peut-être dans cette affaire un moyen de soustraire l'Église gallicane à la juridiction pontificale.

1° *De l'élection de Benoît XIII à la soustraction d'obédience.* — En 1394, la campagne d'Italie, projetée par Clément VII et Charles VI, un moment contrariée par l'intervention anglaise, est toujours l'objet des préoccupations royales, mais elle est aussi, en France, impopulaire. Le clergé, que la fiscalité avignonnaise réduit, on l'a vu, à la mendicité à tel point que le roi est obligé d'intervenir, se détache de Clément VII, sans d'ailleurs adhérer à Boniface IX. L'université de Paris, surtout, s'inquiète de la prolongation scandaleuse du schisme et décide d'intervenir. En janv. 1394, les docteurs organisent une sorte de referendum d'où il ressort que la solution apparaît, non dans la « voie de fait » caressée par Charles VI et Clément VII, mais dans l'une ou l'autre des « trois voies », dites de cession, de compromis ou du concile. Ils réussissent, après des démarches infructueuses et grâce à l'appui du duc de Bourgogne, à obtenir l'audience du roi : le 30 juin, ils lui remettent un mémoire dans lequel ils déclarent notamment la nécessité d'en finir avec le schisme, indiquent les moyens de solution suivant l'ordre de leurs préférences (comme ci-dessus), et estiment, au cas où l'un des pontifes rendrait toute solution impossible, devoir rompre toute relation avec lui. Le roi les éconduit. Les choses en sont là quand Clément VII vient à mourir subitement, le 16 sept. Alors le roi se rapproche de l'Université et, l'occasion étant belle, invite les cardinaux avignonnais à surseoir à toute élection. Le Sacré Collège se fût peut-être laissé convaincre, mais les agissements du cardinal d'Aragon, Pierre de Luna, décident ses collègues à entrer en conclave, dans l'intérêt même de l'union. Toutefois chaque cardinal prête serment de faire tout son possible, au cas où il serait élu, pour ramener l'Église à l'unité, même en abdiquant le pontificat. Pierre de Luna est élu, à l'unanimité moins une voix, et prend le nom de Benoît XIII le 28 sept. (art. de Baix et Jadin, dans *D. H. G. E.*, VIII, 135 sq.). Comme il ne se désiste point, le roi réunit à Paris, au commencement de févr. 1395, une assemblée de clercs et de laïcs éminents, théologiens et juristes, qui décident d'envoyer au pape une ambassade solennelle, conduite par les ducs de Berri, de Bourgogne et d'Orléans, pour l'inviter à la « cession ». Le pape s'y refuse, mais propose une quatrième « voie », celle de la discussion avec son rival de Rome. En réalité, c'est une fin de non-recevoir. L'Université, furieuse, s'entête pour la « cession »; le roi s'efforce d'y gagner les princes étrangers, il échoue; le pape s'efforce lui aussi, par une politique insinuante et l'exercice judicieux de sa juridiction gracieuse : dispenses de mariages (N. Valois, III, 8 sq.), de se concilier les esprits. En réalité l'opposition entre le roi et le pape se fait chaque jour plus grave. En août 1396, Charles VI réunit à Paris une deuxième assemblée sous la prési-

dence de Louis d'Orléans. Deux partis s'y opposent : l'un, radical, en faveur de la « cession » immédiate; l'autre, modéré, pour un ajournement; ce dernier l'emporte, mais de justesse. Charles VI réussit à gagner à sa cause Henri III de Castille et Richard II d'Angleterre; celui-ci, dans l'espoir d'épouser Isabelle, fille du roi de France, incline à suivre la politique de son futur beau-père, mais, après son mariage célébré à Calais le 4 nov. 1396, il se montre réticent — au reste, le clergé anglais est hostile, par principe, à la politique française. Charles VI a une entrevue, à Reims, en mars 1398, avec Wenceslas de Luxembourg, mais qui n'aboutit à rien; il échoue auprès de Martin d'Aragon. De leur côté, Benoît XIII et Boniface IX négocient pour la forme, comme s'ils s'étaient entendus secrètement pour se partager les dépouilles de l'Église. Alors, Charles VI, pressé par l'Université, convoque à Paris, le 22 mai 1398, une troisième assemblée, considérable par le nombre et la qualité de ses membres; après des débats contradictoires et des scrutins falsifiés (N. Valois, III, 148-88), elle décide de soustraire la France à l'obédience de Benoît XIII.

2° *Effets de la soustraction d'obédience.* — 1. *Effets juridiques.* — La soustraction d'obédience fut signifiée aux Français par ordonnance du 27 juill. 1398. En voici la substance. D'abord un historique de la question, depuis la mort de Grégoire XI. Ensuite les conséquences canoniques : refus de toute juridiction spirituelle du pape : *ne prefato Benedicto, ejusque sequacibus ac officiariis et auditoribus seu justitiariis quibuslibet obedire quomodolibet, aut contra tenorem presencium aliquid attemptare presumant, si penas graves nostra et Ecclesiae eis auctoritate infligendas cupiunt non subire;* et de toute la fiscalité avignonnaise : *volentes inter cetera, quod ab inde in antea ipsi Benedicto, suisque collectoribus et aliis officiariis quibuscumque suis, eciam complicibus, fautoribus et sequacibus, ac procuratoribus eorumdem, nullus cujuscumque conditionis fuerit, de redditibus, proventibus et emolumentis ecclesiasticis quomodocumque et ex quacumque causa, solvere et respondere presumat.* Quant aux bénéfices, ceux qui seraient actuellement aux mains des créatures de Benoît XIII doivent leur être enlevés et mis en commende, jusqu'à ce qu'ils soient pourvus canoniquement; ceux qui sont vacants doivent être pourvus, soit par élection, soit par collation, conformément aux anciens usages, et dans la plus grande liberté sans pressions d'aucune sorte. Enfin les sanctions : défense est faite aux officiers de Benoît XIII de faire aucun acte de juridiction ni de procéder contre les sujets du roi, et ordre spécial est donné au sénéchal de Beaucaire d'arrêter, sans toutefois les mettre en prison, les porteurs de bulles et autres lettres pontificales (Isambert, VI, 242 sq.; *Ordonnances*, VIII, 258 sq.). Le clergé était donc affranchi des collecteurs pontificaux, mais le roi lui infligea le paiement d'une aide, qui lui fut « consentie et accordée » pour trois ans aux deux conditions suivantes : « pourveu que ce feust sanz préjudice des libertez et franchises des églises et des personnes ecclésiastiques... et aussi que les exécutions qui seront à faire pour lesdiz aydes lever sur lesdictes gens d'église, soient faictes de l'auctorité de l'église... et par personnes d'église, qui à ce seront nommées par chacun prélat en sa diocèse » (2 août 1398; Isambert, VI, 247, 248). La contribution du clergé, écrit N. Valois (III, 187), fut « exceptionnellement large. Le clergé... accepta de payer au roi 30 francs d'or, au lieu de 20, par muid de sel vendu ou distribué, et non pas le huitième, mais le quart du prix des boissons débitées au détail ». Ce ne fut pas tout : l'année suivante, une nouvelle assemblée du clergé, qui se tint à Paris du 20 févr. au 14 mars, dut consentir un subside, puis une décime entière, soit le vingtième des revenus, qui fut levé en deux termes par des gens d'Église; le produit fut centralisé par des commissaires, dont l'évêque de Paris, qui devaient le verser à la Chambre des comptes. Ces impositions enrichirent surtout les princes. Elles ne furent pas les seules. Si, en 1401, le roi n'osa pas demander au clergé le renouvellement des aides consentics en 1398, d'autres à sa place se chargèrent d'imposer les prélats et les abbés, sans reculer devant la confiscation du temporel des évêques récalcitrants. Le clergé était donc affranchi de toute ingérence pontificale dans la collation des bénéfices, mais d'une part la cour et les princes proposent leurs candidats : le duc de Bourgogne, notamment, intervient, et avec succès, dans les élections aux évêchés d'Autun et de Nevers, et à l'abbatiat de S.-Denis; d'autre part surtout l'Université réclame des bénéfices; à l'assemblée de 1399 qui supprime toutes les expectatives de Clément VII et de Benoît XIII, elle en arrache un millier et exige que les électeurs ou collateurs élisent ou nomment, une fois sur deux, un de ses suppôts. Charles VI confirme, le 7 mai suivant, les décisions de l'assemblée en ce qui concerne les expectatives, et menace de sanctions, dans ses lettres du 20 mars 1400, ceux qui refuseraient de satisfaire aux désirs de l'Université.

2. *Effets politiques.* — Le 1er sept. 1398, Tristan du Bos et Robert Cordelier, maîtres des requêtes et commissaires du roi, publient à Avignon l'acte de soustraction d'obédience et invitent les clercs, même étrangers, à quitter la Cour pontificale. Les cardinaux s'enfuient à Villeneuve, en France; ils adhèrent, le 17 sept., à la soustraction d'obédience, et ne craignent pas de s'acoquiner avec Geoffroy Boucicaut et ses bandes de routiers, lesquels entrent dans Avignon, terrorisent la population et assiègent le pape dans son propre château (sept.-nov.). Les malheurs de Benoît XIII retournent l'opinion en sa faveur. Sur l'intervention diplomatique et armée — encore que celle-ci ait échoué, janv.-mars 1399 — de Martin d'Aragon, Charles VI consent à desserrer le blocus du palais pontifical (avr.-mai 1399); sur la demande de Benoît XIII, il consent même à rappeler ses troupes et la garde du pape est confiée au duc d'Orléans (18 oct. 1400; pour le détail des négociations, voir N. Valois, III, 205 sq.). Quant aux autres puissances, elles ne suivent guère, ou même pas du tout, la soustraction d'obédience : la diplomatie de Charles VI — disons plutôt celle des ducs de Berri et de Bourgogne — échoue en Navarre, en Savoie, en Angleterre, en Écosse, en Italie, à Chypre, en Allemagne; elle est même contrecarrée, avec timidité, puis avec assurance par les universités d'Orléans (févr. 1402), de Toulouse (mars 1402), d'Angers (juill. 1402). L'université même de Paris, avec Gerson et Nicolas de Clémanges, incline, pour des motifs qui ne sont peut-être d'ailleurs pas tous désintéressés, comme on l'a dit ci-dessus, vers une solution d'apaisement. Enfin le Sacré Collège s'humilie à son tour devant Benoît XIII et, malgré les rebuffades du pape, implore son pardon (janv.-févr. 1403). Alors Charles VI, avec l'avis de son conseil, convoque, par lettres patentes du 28 févr., une nouvelle et solennelle assemblée du clergé et de la noblesse, pour le mois de mai suivant, mais il défend encore de prêcher contre la soustraction.

3° *De la restitution d'obédience à la neutralité.* — Charles VI, considérant les résultats négatifs de la soustraction et persuadé que le pape avait enfin accepté la voie de la cession : *attendentes eciam quod... prefatus summus pontifex viam cessionis ab eo requisitam acceptavit*, met à nouveau le royaume sous l'obédience de Benoît XIII (30 mai 1403; *Ordonnances*, VIII, 593; Isambert, VII, 306). Ce même jour, grande manifestation à Notre-Dame. En présence du roi et des princes, l'évêque de Cambrai, Pierre d'Ailly, annonce au peuple le retour d'obédience et donne lecture des

promesses de cession faites par Benoît XIII. Mais les difficultés ne tardèrent pas à renaître. D'abord au sujet des bénéfices. Benoît XIII refuse de reconnaître la validité des provisions ecclésiastiques faites pendant la soustraction et entend même conférer ces bénéfices à ses créatures; de plus, il envoie des collecteurs qui lèvent sur les clercs des impôts « excessifs », à peine de censures, et osent même réclamer les arrérages de plusieurs années de vacants et autres décimes. Charles VI proteste et, en sa qualité de « gardien, deffenseur et protecteur des églises » du royaume, ordonne le maintien dans leurs bénéfices des clercs pourvus pendant la soustraction et le refus de paiement de tous arrérages des taxes pontificales (29 déc. 1403; *Ordonnances*, III, 622; Isambert, VII, 315). Ces ordonnances, révoquées le 9 juin 1404 — on nageait alors en pleine euphorie de part et d'autre, N. Valois, III, 361 — sont remises en vigueur le 16 déc. de la même année et encore le 3 juill. 1406 (Isambert, VII, 354). Vers le même temps, semble-t-il (N. Valois, III, 442, n. 4; 429), les taxes apostoliques cessent d'être perçues; elles sont abrogées par arrêt du Parlement (11 sept. 1406). Cependant Benoît XIII, au lieu de tenir ses promesses de cession, essayait de résoudre le schisme par la « voie de fait ». Grâce à une propagande intense, il réussit à s'imposer à presque toute l'Europe occidentale, notamment à l'Italie. En 1404, le rêve italien de Clément VII, contrarié par l'intervention anglaise (voir ci-dessus), se réalise en partie. De nouveau le pape et le roi suivent une politique commune où l'impérialisme de la papauté « clémentine » s'unit à l'impérialisme de la maison de France, représentée notamment par le duc d'Orléans, le roi de Sicile, le maréchal Boucicaut, frère de Geoffroy. Mais Benoît XIII ne put s'entendre, ni avec Boniface IX, mort en oct. 1404, ni avec Innocent VII. De son côté, Charles VI ne voulut pas, malgré les invitations pressantes de Benoît XIII (15 août 1405), envoyer des troupes; il empêcha le départ du duc de Bourbon et l'intervention du roi de Sicile (25 août 1405). Bientôt la maladie et la guerre civile en Toscane obligèrent le pape à se retirer à Savone (8 oct. 1405). La marche sur Rome s'achevait, comme dit N. Valois (III, 416), « dans la rivière de Gênes ».

L'affaire des bénéfices d'une part, l'échec de la campagne italienne d'autre part soulevèrent à ce point contre le pape le clergé, l'Université, la cour, qu'il fut à nouveau question de soustraction d'obédience. Charles VI convoque à Paris, pour la Toussaint 1406, une nouvelle assemblée du clergé, au moins la quatrième de son règne. Elle se prononce pour une nouvelle soustraction et en appelle, pour la solution du schisme, au futur concile. Une autre assemblée, moins nombreuse, se tient en janv. 1407. Elle déclare nulles les provisions ecclésiastiques faites par Benoît XIII au mépris des clercs qui avaient été pourvus pendant la soustraction, nulles aussi les censures qui avaient été portées par lui ou ses officiers. De son côté, Charles VI prépare des ordonnances, le 18 févr., d'après lesquelles les bénéfices seraient de nouveau attribués, conformément aux lois canoniques, sans tenir compte des grâces ou expectatives, et les officiers du pape sont invités à ne plus lever de taxes sur le clergé. L'intervention du duc d'Orléans en fait ajourner la publication. C'est que le nouveau pape, Grégoire XII, se dispose à négocier avec Benoît XIII l'extinction du schisme. Aussitôt Charles VI décide d'envoyer aux deux papes une ambassade solennelle et lui donne, par lettres patentes du 18 févr., des instructions précises : inviter les deux papes à la cession à distance; à défaut, leur ménager une entrevue; en cas de mauvaise volonté de la part de Benoît XIII, le roi publiera les ordonnances de soustraction. On lira dans N. Valois, III, 502 sq., et *supra*, à l'art. Benoit XIII qui la résume, l'histoire des palinodies pontificales. En France, on s'impatiente. Le duc d'Orléans, le temporisateur, ayant été assassiné le 23 nov., le parti des violents s'impose à Charles VI. Le roi décide, le 12 janv. 1408, que, si le jour de l'Ascension (24 mai), il y a encore deux papes, il gardera la neutralité (*Ordonnances*, IX, 342; Isambert, VII, 404). L'ordonnance produit un gros effet en Italie où Benoît XIII se voit peu à peu abandonné. Informé aux environs de Pâques, celui-ci envoie le 18 avr. au roi de France une lettre affectueuse, mais il y joint une bulle du 19 mai 1407, tenue secrète, par laquelle il excommuniait quiconque ferait soustraction d'obédience ou se permettrait — fût-il roi — d'en appeler des décisions du pape. La double missive pontificale est remise à Charles VI, le 14 mai, avant la messe. Ce fut un beau tapage. Aussitôt sont promulguées les ordonnances du 18 févr. de l'année précédente. Le 21 mai, devant la cour, le Parlement, l'Université, le peuple, Pierre de Luna est déclaré hérétique, schismatique, perturbateur de la paix; la bulle est lacérée, les partisans ou présumés tels de l'ex-pontife sont emprisonnés; le 22 mai, Charles VI essaie de débaucher les cardinaux de Grégoire XII et les invite à s'unir à l'autre collège; le 25 mai, il fait publier « à son de trompe » l'ordonnance de neutralité; le 5 juin, il défend de tenir compte des bulles de Pierre de Luna, consécutives au 19 mai 1407; il veut que celles qui pourraient être présentées soient déchirées et que leurs porteurs soient saisis et punis « tèlement que ce soit exemple à tous autres » (*Ordonnances*, IX, 342, 346). Enfin, une cinquième ou sixième assemblée du clergé se tint à Paris, à la fin de l'année 1408. Elle décida notamment la périodicité de conciles provinciaux, l'attribution des bénéfices, comme au temps de la première soustraction, avec toutefois quelques réserves : création d'une commission suprême de contrôle, interdiction des recommandations, défense de dépasser un taux déterminé de revenus suivant la qualité des bénéfices. En même temps, le roi réclame, avec une insistance qui en dit long, la moitié ou le quart du dixième des bénéfices ecclésiastiques, destinés à couvrir les frais de l'union de l'Église (5 mars, 3 avr., 26 oct., 1er, 7, 12 déc.; *Ordonnances*, IX, 217, 309, 373, 396, 397, 399).

4° *De la neutralité à l'élection de Martin V.* — Charles VI s'intéresse à l'initiative des cardinaux et invite même très expressément, par lettres des 2 et 8 janv. 1409, les délégués du clergé à se rendre à Pise pour le 25 mars, et les autres membres du clergé à payer les frais de voyage. Il reconnaît Alexandre V, mais il défend aux Frères Mineurs d'user des privilèges — l'Université et les autres ordres étant jaloux — que ce pape leur a octroyés (26 févr. 1410). Il défend encore aux représentants du pape d'inquiéter les possesseurs de bénéfices ecclésiastiques pourvus pendant la période de neutralité (17 avr. 1410). Il entretient avec Jean XXIII des relations excellentes : tandis que le pape impose, sous des noms divers, les anciennes taxes apostoliques et continue de pourvoir aux bénéfices, il reçoit l'autorisation de lever lui-même des aides pour une période de trois ans (11 juin 1410), et il finit par imposer à l'assemblée de 1412, sous divers prétextes, des subsides qui seront perçus rigoureusement (4 févr.-8 avr. 1412). Le concile de Rome, de 1412, n'a d'autre résultat que de resserrer l'alliance de Charles VI et de Jean XXIII. Les ambassadeurs du roi demandent au pape (discours de Jean de Montreuil, janv.-févr. 1413) le droit permanent de provision à une partie des bénéfices. Le pape, craignant le retour des « libertés de l'Église », envoie un légat, le cardinal Adimari, qui remet à la disposition de la cour et de l'Université, le 16 avr. 1414, le droit de provision pour cinq cent trente bénéfices.

L'alliance de Charles VI et de Jean XXIII est de

courte durée. Le roi est absorbé par la rivalité des partis et par la guerre anglaise; son rôle, jusqu'ici prépondérant dans l'affaire du Schisme, passe à l'empereur. Quant au pape, il est déconsidéré, poursuivi dans ses retraites successives, menacé, contraint d'abdiquer. Cependant Charles VI convoque à Paris, le 1er oct. 1414, une assemblée du clergé, qui envoie une délégation au concile de Constance (sur l'importance et le rôle de cette délégation, voir N. Valois, III, 256 sq.). La cour de France hésite à reconnaître Martin V. On craint, notamment, pour les « libertés de l'Église gallicane » (ordonnance de mars 1418, que la révolution bourguignonne fait annuler le 9 sept. 1418, et que le Parlement doit enregistrer le 31 mars 1419). L'année suivante, Charles VI est déchu (traité de Troyes, 21 mai 1420). Il meurt le 21 oct. 1422.

Ordonnances des rois de France, VII-XII. — Isambert, *Rec. gén. des anc. lois franç.*, VI, VII. — N. Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, II, III, IV. — Calmette-Deprez, *L'Europe occidentale de la fin du XIVe s. aux guerres d'Italie*, Paris, 1937, coll. Glotz, VII. — Halphen, *La fin du Moyen Age*, Paris, 1931, coll. Halphen, VII.

H. MAISONNEUVE.

CHARLES VII, roi de France (1422-61). Le souci constant du roi fut de maintenir, voire de renforcer, les libertés de l'Église gallicane, sans toutefois rejeter la juridiction pontificale. On étudiera : I. Le maintien des libertés de l'Église gallicane. II. La Pragmatique Sanction. III. Les projets de concordat.

I. LE MAINTIEN DES LIBERTÉS DE L'ÉGLISE GALLICANE. — Le dauphin et le Parlement s'accordèrent à proclamer une fois de plus, en nov. 1417, ces fameuses libertés (cf. ordonnance du 27 juill. 1398, précédemment commentée). Or, dans le même temps, l'Université, qui convoitait des bénéfices, avait présenté au pape un « rôle » que celui-ci avait approuvé; d'où conflit entre dauphin et Parlement d'une part, Université de l'autre. Le dauphin fit emprisonner le recteur; l'Université se soumit. L'année suivante, en mars, le Conseil prépara des ordonnances aux termes desquelles la reconnaissance de Martin V était pratiquement conditionnée par la reconnaissance des « libertés » par le nouveau pape. L'arrivée de l'archevêque de Tours, Jacques Gelu, qui revenait de Constance, procura toutefois une détente : il témoigna des excellentes et bienveillantes dispositions de Martin V envers la France; de son côté, le Conseil craignit qu'un excès d'intransigeance ne jetât le pape dans le parti de Sigismond; Martin V fut reconnu, mais « très simplement ». Néanmoins les ordonnances de mars furent publiées et enregistrées le 13 avr. (Isambert, VIII, 653); une autre, du 12 mai, défendit de transporter hors du royaume, sans autorisation, de l'argent, des bijoux, des objets précieux, sous prétexte de procurations, d'annates ou de vacants. Cependant Martin V conclut avec la « nation » française, représentée à Constance, une convention d'après laquelle il renonçait à certains impôts ou en conditionnait la levée au consentement des prélats; il renonçait encore à certaines provisions de bénéfices majeurs et mineurs, aux abus de la commende. Cette convention ne pouvait satisfaire, pour conciliante qu'elle fût, l'intransigeance du dauphin, du conseil et du Parlement.

Les choses en étaient là quand la révolution bourguignonne éclata. Elle eut pour effet l'annulation des ordonnances de mars, le 9 sept., et la soumission totale à Martin V de cette partie de la France qui obéissait au duc de Bourgogne. De son côté, le dauphin envoya une ambassade au pape et se déclara prêt, aux États de Clermont, en 1421, à reconnaître la convention passée entre le pape et la « nation » française, lorsque, brusquement, en automne 1422, et non le 8 févr. 1423 comme le déclarent les *Ordonnances*, XIII, 22 (Isambert, VIII, 10; cf. N. Valois, *Hist. de la Pragmatique Sanction...*, p. XIV), il rappela la nécessité de maintenir les « libertés » et ordonna de punir les « infracteurs de constitutions et ordonnances royaux, sans aucune dissimulation, et tellement que ce soit exemple à tous autres ». Au concile de Sienne, la « nation » française réclama de nouveau ses « libertés », mais, après la dissolution du concile (7 mars 1424), Charles VII entra en négociations avec Martin V : lettres du 10 févr. 1425, où il demanda au pape d'autoriser les « libertés ». Martin V répondit par bulles du 21 août 1426. Entre autres choses, il annulait toutes les censures encourues par les partisans du roi pour défaut de résidence dans leurs bénéfices situés en pays occupé par les Anglais; il confirmait dans leurs bénéfices vingt-cinq clercs nommés par les collateurs ordinaires; il autorisait le roi à pourvoir, à certaines conditions, à trois cents bénéfices; il réduisait le nombre des réserves pontificales (N. Valois, *op. cit.*, n. 22, 23, 24). Les bulles furent enregistrées, non sans résistance (lettres du 24 nov., enregistrées au Parlement le 23 janv. 1427). Malgré certaines difficultés d'interprétation, l'accord réalisé entre le pape et le roi ne laissait pas de donner satisfaction à l'un et à l'autre. Il dura jusqu'à la mort du pape (20 févr. 1431).

II. LA PRAGMATIQUE SANCTION. — Charles VII essaya d'obtenir davantage d'Eugène IV. Il lui envoya une ambassade dont on ne sut jamais au juste quel fut le résultat (N. Valois, *op. cit.*, p. LXI sq.). Il décida, le 10 mars 1432, que nul ne pourrait obtenir un bénéfice qu'à la condition d'être né Français, afin d'obliger le pape à ne nommer aux bénéfices que des sujets et des amis du roi, à peine de saisie des bulles, du temporel et des bénéfices des clercs indésirables (*Ordonnances*, XIII, 177; Isambert, VIII, 64). Il essaya aussi de remplir entre le concile de Bâle et Eugène IV une mission médiatrice qui lui permît de sauvegarder les libertés de l'Église gallicane tout en maintenant l'amitié traditionnelle des rois de France avec la papauté. C'est dans cette perspective qu'il faut situer, pour la bien comprendre, l'assemblée de Bourges de 1438. Elle comprit, outre le roi, le dauphin et quelques seigneurs, quatre archevêques, vingt-cinq évêques, des abbés, des représentants des chapitres et universités, même de celle de Paris — la capitale avait été conquise l'année précédente, — des délégués d'Eugène IV et du concile de Bâle. Comme au temps du Grand Schisme, le roi de France — tel était le vœu du clergé — était qualifié pour rétablir l'union de l'Église. L'assemblée désigna une commission de dix membres qui examina les décrets réformateurs de Bâle, les soumit à l'assemblée pour discussion, et finalement rédigea les vingt-trois titres de la Pragmatique Sanction.

Ce document se compose d'un préambule dont voici les idées essentielles. Les rois tiennent leur pouvoir de Dieu « pour protéger et défendre la Ste Église... et pour faire observer dans toute leur sincérité et garder dans toute leur intégrité les très salutaires décrets inspirés par l'Esprit de Dieu et promulgués par les saints et les anciens Pères... ». Les conciles de Constance, Sienne, Bâle ont précisément pour objet « de réformer l'état ecclésiastique, tant dans son chef que dans ses membres, réforme qui s'impose à l'heure actuelle... » La cause de tous les maux « est dans ces réserves de prélatures, de dignités et autres bénéfices ecclésiastiques, dans la multiplication de ces grâces expectatives qui constituent un droit vraiment exorbitant à des bénéfices qui ne sont pas encore vacants... »; elle est encore dans le choix des ministres, indignes, inconnus ou étrangers, qui souvent manquent à la résidence. D'où les effets : désirs de la mort du prochain, litiges, disputes, rixes, rancunes, haines, ambition, oppressions, calomnies, chicanes, vexations, simonie, etc. « De là une grande perturbation dans l'ordre hiérar-

chique de l'Église, une suite d'attentats contre le droit divin et humain, et d'oppressions qui tournent à la ruine des âmes... », enfin un appauvrissement général, au spirituel et au temporel, de l'Église et du Royaume de France. — En conséquence, l'assemblée de Bourges adopte, en les modifiant quelque peu, les décrets réformateurs du concile de Bâle.

Suivent les titres dont voici la très succincte analyse. I. L'autorité et le pouvoir des conciles généraux, d'après les sessions V et XXXIX du concile de Constance et I du concile de Bâle : affirmation de la nécessité périodique des conciles et, d'après la session XI du concile de Bâle, de la supériorité du concile sur le pape. — II. Les élections, d'après les sessions XII et XXIII du concile de Bâle : leurs nécessité, solennités, conditions, confirmation; la Pragmatique « ne croit pas répréhensible si le roi et les princes, en s'abstenant de menaces et de violences, se servent parfois de prières bienveillantes et douces, au profit de personnes de mérite, zélées pour le bien de l'État... ». — III. L'abolition de toutes les réserves passées ou à venir : il n'y a d'exception que pour les réserves expressément désignées dans le corps du droit, et celles exercées par les papes sur le territoire de l'Église romaine. — IV. Les collations, d'après la session XXXI du concile de Bâle : suppression des expectatives; réglementation des collations bénéficiales, capitulaires et paroissiales, en faveur des gradués des universités; vœu de l'assemblée de Bourges en faveur du droit de patronage et du maintien du droit de collation à tous les bénéfices, quels qu'ils soient, au pape régnant, c.-à-d. à Eugène IV, mais à lui seul. « Une telle conclusion, dit le texte de la Pragmatique, est personnelle au pape régnant, qui ne pourra en user au préjudice des libertés et droits de l'Église gallicane. Elle ne passera point à ses successeurs. » — V. Les causes, d'après la session XXXI du concile de Bâle : les causes de toutes sortes, sauf les causes majeures (celles des cardinaux et autres officiers de la Curie romaine, celles des provinces situées à moins de quatre journées de Rome), doivent se traiter sur les lieux mêmes; les appels doivent être interjetés au supérieur immédiat, ensuite seulement au Souverain pontife; l'assemblée insiste encore davantage sur le rétablissement des juridictions des officialités. — VI. Les appels frivoles, d'après la session XX du concile de Bâle. — VII. Les possesseurs pacifiques, d'après la session XXI du concile de Bâle : il appartient à l'Ordinaire seul, non aux tribunaux de rechercher les possesseurs de bénéfices sans titre canonique, mais de bonne foi, et de régulariser leur situation. — VIII. Nombre et qualités des cardinaux, d'après la session XXII du concile de Bâle : ce nombre ne dépassera 24 que de très peu et rarement; les cardinaux doivent être pris dans tous les pays chrétiens, très rarement parmi les princes, jamais dans la famille du pape ou d'un cardinal; ils doivent être gradués. — IX. Les annates, d'après la session XXI du concile de Bâle : suppression pure et simple; l'assemblée de Bourges fait à ce sujet quelques remarques, notamment pour le maintien des annates à Eugène IV « comme don gratuit et non autrement, sans préjudice des libertés de l'Église de France, et seulement la vie durant du pape actuel ». — X. La récitation de l'office divin, d'après la session XXI du concile de Bâle : « sans préjudice, ajoute l'assemblée de Bourges, des louables coutumes, statuts et observances spéciales de chaque Église du royaume et du Dauphiné ». — XI. Le temps de présence au chœur, d'après la session XXI. — XII. Comment les heures canoniales doivent être dites hors du chœur, d'après la session XXI : « non de bouche, en balbutiant entre leurs dents, en retranchant des syllabes, ou en y entremêlant des rires et des conversations, mais avec révérence, en prononçant distinctement chaque parole et dans un lieu convenable pour la dévotion ». — XIII. Les promenades dans l'église pendant le temps des offices, d'après la session XXI. — XIV. Le tableau apposé au chœur, d'après la session XXI. — XV. Les abus de la messe, d'après la session XXI. — XVI. L'absence à l'office divin, d'après la session XXI. — XVII. La tenue d'un chapitre pendant la messe, d'après la session XXI. — XVIII. Les spectacles dans l'église, d'après la session XXI : abolition de tous usages concernant les fêtes et représentations données dans les églises ou cimetières; les Ordinaires et les curés devront, sous peine de privation des fruits de leurs bénéfices pendant trois mois, punir les transgresseurs de censures ou autres peines. — XIX. Les concubinaires, d'après la session XX : recherche et poursuite des clercs vivant en état de concubinage public ou notoire, et sanctions canoniques. — XX. Les excommuniés *non vitandi*, d'après la session XX : adoucissement de la discipline; « il n'y a plus obligation de s'abstenir de communiquer » avec eux. — XXI. La réglementation de l'interdit, d'après la session XX. — XXII. Suppression de la clémentine du l. II, tit. VII, c. un., *in Clem.*, d'après la session XXIII. — XXIII. Conclusions. — En résumé, la Pragmatique Sanction présente un caractère théologique, dans la ligne des conciles de Constance et de Bâle; et un caractère disciplinaire, traditionnel en ce qu'elle remet en honneur les ordonnances de 1418, et nouveau en ce que l'intervention du prince dans la collation des bénéfices, qui était un fait, s'est transformée en droit.

Le roi, considérant les vœux de l'assemblée de Bourges, promulgua la Pragmatique Sanction. Donnée à Bourges le 7 juill. 1438, elle fut enregistrée au parlement de Paris le 23 juill. 1439 (cf. *Ordonnances*, XIII, 267-91; Isambert, IX, 110; texte français, dans Duballet, *Cours complet de droit canonique*, I, Paris, 1896, p. 1 à 50*).

Charles VII usa, sans discernement, avec caprice, du droit que lui donnait la Pragmatique : ses candidats ne furent pas toujours des plus idoines, ni ses recommandations des plus élégantes. Il en abusa, en se réservant la collation de plus de six cents bénéfices et en ressuscitant à son profit les expectatives pontificales. Enfin, il laissa le pape, qui bien entendu ne reconnaissait pas la Pragmatique, pourvoir aux bénéfices ecclésiastiques, ce qui ne laissait pas de créer des situations confuses et pénibles; il lui recommanda même, quelquefois, suivant ses intérêts, ses propres candidats. Voir les nombreux exemples donnés par N. Valois (*op. cit.*, p. XCII sq.). De là une opposition, pas toujours des plus désintéressées d'ailleurs, à la Pragmatique, et par conséquent un désir plus ou moins marqué de retour en arrière. L'université de Paris avait, certes, des tendances gallicanes, mais elle avait aussi des ambitions. C'était ordinairement à ses maîtres et à ses suppôts que les papes conféraient les bénéfices. Or, de même qu'au temps de la soustraction d'obédience, sous le régime de la Pragmatique l'Université se vit négligée. D'où ses doléances (25 déc. 1438; 25 oct. et 16 nov. 1441; 22 déc. 1445 : lettre au roi pour le retour à l'ancien régime, c.-à-d. au régime des collations pontificales; de même le 12 févr. 1446) et ses tractations avec Nicolas V (25 oct. 1447).

III. Les projets de concordat. — De 1438 à la fin du règne, le roi et le pape, sans rompre jamais leurs relations, s'efforcèrent, l'un de maintenir tant bien que mal sa Pragmatique, l'autre d'amener le roi, par une politique de négociations astucieuses et persévérantes, à supprimer cette Pragmatique. Mais, comme le Souverain pontife se rendait compte que les beaux temps de la papauté avignonnaise étaient révolus, il se résigna à composer avec le roi en lui proposant un concordat.

Dans une première période décennale (1440-50),

Charles VII connut d'abord la tentation du schisme. A une deuxième assemblée de Bourges (août 1440), Thomas de Courcelles, délégué du concile de Bâle, plaida en faveur de Félix V. Son discours, dit-on, « plut beaucoup au roi ». Néanmoins Charles VII se prononça pour Eugène IV. Mais l'assemblée refusa aux représentants du pape d'apporter à la Pragmatique la moindre correction. Elle voulut bien seulement reconnaître au futur concile général le droit de lui apporter quelque tempérament (2 sept. 1440; *Ordonnances*, XIII, 319-22). Nouvelle tentative d'Eugène IV, avec Antoine de Bourras, secrétaire du duc de Bourgogne et chanoine de Chalon, auprès de l'université de Paris. Audience de l'Université le 2 sept. 1441. Mais les outrances de langage du délégué firent échouer sa mission. Loin de se décourager, Eugène IV envoya l'année suivante l'évêque de Brescia, Pierre dal Monte, qui parvint à rejoindre le roi, d'abord à Montauban (23 déc. 1442), puis à Poitiers (juin 1443). Il chercha, avec beaucoup de finesse, en se glissant dans ses bonnes grâces, à obtenir l'abrogation de la Pragmatique. Il parut y réussir. Produisant alors son projet concordataire, il représenta au roi les concessions du pape : suppressions de beaucoup de réserves, de toutes les expectatives, restrictions des appels en Cour de Rome, collation aux bénéfices non électifs alternativement avec les collateurs ordinaires, respect des élections, avantages accordés aux suppôts de l'Université; mais sur la question, très irritante, des taxes pontificales, les termes du concordat manquaient de précision. Charles VII fit étudier le projet concordataire par une commission, puis il le soumit à une autre assemblée de Bourges qui se réunit en sept. 1444. Elle se montra assez réticente, diminuant la liste des bénéfices réservés au pape, exigeant encore davantage pour les suppôts de l'Université (décision du 28 sept.). Rien, cependant, n'était encore perdu; d'ailleurs, le roi n'avait pas assisté, ni à fortiori n'avait pu donner sa sanction aux délibérations de l'assemblée. Il en prit connaissance à Nancy. Elles furent de nouveau soumises à une assemblée ecclésiastique; cette assemblée fut encore plus sévère que celle de Bourges. Elle exigea une réduction très sensible des taxes pontificales; le représentant d'Eugène IV, sans doute le dominicain Thomas Tomasini, évêque de Feltre et Bellune, s'y refusa. Les pourparlers cessèrent.

Ils reprirent néanmoins dès 1445; Eugène IV envoya l'archevêque de Lyon, puis l'archevêque d'Aix, Robert Roger; après la mort de Robert Roger, Nicolas V députa le doyen de Tolède, Alphonse de Segura (janv. 1448), lequel accorda au roi et à sa maîtresse, Agnès Sorel, des faveurs spirituelles, cependant qu'il lui présentait un nouveau projet de concordat, qui n'était en réalité que le premier projet, plus favorable néanmoins au clergé de France. Alors de nouveau Charles VII convoqua une assemblée, à Rouen d'abord (févr. 1450), puis à Chartres (mai 1450). Mais l'absence du roi, surtout la production inattendue de la « Pragmatique Sanction de S. Louis », le discours enfin, très gallican, de l'évêque du Mans, Martin Berruyer, firent à nouveau échec aux propositions pontificales. Toutefois certains, dont le représentant de l'évêque de Châlons, estimaient qu'on pouvait faire l'essai du concordat, jusqu'à la convocation d'un concile général, qui se tiendrait en France au bout de deux ans et où seraient réglés définitivement les rapports du S.-Siège avec l'Église de France. Vu les dispositions de Nicolas V, c'était une fin de non-recevoir.

Dans une deuxième période décennale (1450-60), les tentatives d'entente entre la France et le S.-Siège reprirent et continuèrent. L'initiative appartint encore au pape. D'abord à Nicolas V : il envoya en 1451 le cardinal d'Estouteville, qui arriva en France au mois de décembre. Charles VII réunit encore une nouvelle assemblée du clergé, à Bourges, en juill. 1452. D'aucuns, notamment l'archevêque de Bordeaux, Pey Berland, et l'évêque de Périgueux, Élie de Bourdeille, estimaient qu'on pourrait faire au pape de larges concessions. La majorité opina en sens contraire; toutefois elle consentit à Nicolas V la perception, à titre personnel, du tiers des bénéfices majeurs, exempts et vacants. Ce fut à peu près tout. L'assemblée s'en remit pour le reste, comme l'assemblée précédente, au futur concile général. Le roi sanctionna ces décisions (ordonnance du 9 août 1452).

Néanmoins Calixte III dépêcha un nouveau légat, le cardinal de Coëtivy (oct. 1456). Mais le pape avait d'autres soucis : le péril ottoman. Il essaya d'entraîner Charles VII dans une croisade contre les Turcs — c'est peut-être avec cette arrière-pensée qu'il autorisa la revision du procès de Jeanne d'Arc — le roi ne voulut rien entendre. Du moins Calixte essaya-t-il de lever des décimes sur le clergé; il se heurta à l'opposition de l'université de Toulouse, des clercs normands, de l'évêque d'Autun, le cardinal Jean Rollin, qui voyait dans cette levée de décimes un moyen détourné de recouvrer les taxes abolies. Le légat fulmina des excommunications contre les clercs normands, qui en appelèrent au Parlement. Finalement le roi autorisa, à titre exceptionnel, la levée d'une décime, mais « sans préjudice des droits, franchises, libertez et prérogatives de l'Église de France pour le temps à venir » (3 août 1457; *Ordonnances*, XIV, 443; Isambert, IX, 236). Devant cette intransigeance, Pie II se fâcha. Il dénonça, dans la bulle *Exsecrabilis*, du 18 janv. 1459, comme attentatoire à l'autorité du S.-Siège, l'appel au concile général; il déclara nuls les appels antérieurs et fulmina l'excommunication *latae sententiae* contre quiconque se permettrait à l'avenir d'en appeler encore. Le Parlement éleva à son tour deux protestations solennelles (10 nov. 1460 et 10 févr. 1461). Son porte-parole, le procureur Jean Dauvet, interpréta la bulle pontificale comme attentatoire au roi et aux libertés de l'Église gallicane, conformément aux canons des conciles de Constance et de Bâle, et interjeta appel au futur concile de toutes les mesures que le pape se permettrait de prendre contre le roi. De fait, Pie II songea peut-être à déposer Charles VII sous prétexte d'hérésie. Il se contenta de lui adresser, le 25 mars, une lettre sévère, où il affirmait le primat suprême et universel du S.-Siège et dénonçait une fois de plus la Pragmatique comme un « travail illicite, perpétré par les prélats de ton royaume, qui ne peuvent le mettre à profit sans compromettre leur salut ». Charles VII mourut le 22 juill. Concluons avec N. Valois : « Toutes les négociations échouèrent du vivant de Charles VII : non que ce prince fût intransigeant sur le chapitre des « libertés »..., mais au contraire parce que, habitué à en prendre fort à son aise avec la Pragmatique, il n'éprouvait pas un besoin urgent de révoquer cette ordonnance... Dans la Pragmatique, il voyait un moyen commode d'empêcher l'ingérence de la Cour de Rome quand celle-ci le gênait... Il se faisait la part large dans les dépouilles du S.-Siège... Enfin il flattait la passion, non certes de tout le clergé, ni surtout des universitaires, mais d'un parti puissant dans le clergé et dans la magistrature... » (*op. cit.*, p. CXCII).

Ordonnances des rois de France, XIII, XIV. — Isambert, *Rec. gén. des anc. lois franç.*, VII, VIII, IX. — N. Valois, *Hist. de la Pragmatique Sanction de Bourges sous Charles VII*. — Calmette-Deprez, *L'Europe occidentale...*, coll. Glotz, VII. — Halphen, *La fin du Moyen Age*, coll. Halphen, VII.

H. MAISONNEUVE.

CHARLES VIII, roi de France (1483-98). I. Le roi. II. La régence et le mariage. III. Le règne : situation politique et religieuse. IV. La guerre d'Italie.

1° Causes et préparatifs. 2° Florence et Savonarole. 3° Rome et Alexandre VI. 4° Le retour. V. Dernières années et mort.

I. Le roi. — Lorsque son père meurt, le 30 août 1483, Charles n'a qu'un peu plus de treize ans : ce fils de Louis XI et de Charlotte de Savoie est né le 30 juin 1470. Malingre, chétif et délicat, il a été élevé à Amboise. Sa croissance a été pénible : aussi a-t-on pris plus de soin de son développement physique que de sa formation; la chasse l'a plus tenu que les études; les Grandes Chroniques de France et les romans de chevalerie sont ses lectures préférées.

Il devait se montrer fougueux et aventureux, quelque peu chimérique, assez libéral, « si bon, a dit Commynes, qu'il n'est possible de voir meilleure créature », avec un grand fonds de religion. Petit, la tête trop grosse pour le corps, il a des goûts bizarres pour les parfums et les bijoux. Affligé d'une certaine nervosité, il fait un peu « fin de race ».

II. La régence et le mariage. — Ce défaut de précocité, alors même qu'il allait être majeur, pousse le prudent Louis XI à inviter son fils à obéir, après son trépas, à Pierre de Beaujeu, son gendre, lieutenant général du royaume dès 1482, et il le lui confie sur son lit de mort. Anne, épouse de Pierre, devait s'avérer une maîtresse femme, intelligente, fine et rusée comme son père; elle sera « Madame la Grande ».

Pierre et Anne agirent avec sagesse pour éviter une réaction contre le régime autoritaire établi par le feu roi. D'ailleurs, la bonne structure administrative et judiciaire, la solidité des finances, l'armée permanente avaient fortifié la royauté. Pourtant des concessions furent faites : les conseillers trop compromis du roi sont écartés, des charges honorifiques accordées aux grands seigneurs, les impôts arriérés abandonnés. En outre, en partie pour apaiser la jalousie de Louis, duc d'Orléans, les États généraux sont convoqués le 24 oct. 1483.

Ils se réunissent le 15 janv. 1484. Le « chapitre de l'Église » y réclame, outre le sacre rapide du souverain, le rétablissement des anciens canons sur la provision des bénéfices et le jugement des causes ecclésiastiques, soit les franchises et libertés de l'Église gallicane remontant au « roi Clovis, à S. Charlemagne, S. Louis... », et enfin le respect des immunités (*Journal de Jehan Masselin*, Appendice, 661-66); on s'offre aussi à satisfaire les droits du S.-Siège dans un prochain concile général. Le « chapitre du commun » aborde également le problème ecclésiastique par le biais des questions financières : la crise financière provient, en partie au moins, du transport considérable d'espèces envoyées à Rome pour la provision des bénéfices, ainsi que des contributions ordinaires ou extraordinaires (*ibid.*, 669, 671 sq.). Aucune réponse n'est donnée sur le « chapitre de l'Église » à cause de l'opposition des prélats à la Pragmatique Sanction de Bourges (1438), dont le rétablissement est ainsi demandé. Quant aux autres requêtes, des promesses sont faites; en particulier, on décide que le roi présidera le Grand Conseil et, en son absence, le duc d'Orléans : ainsi, il suffira aux Beaujeu de faire venir le souverain pour assurer leur pouvoir. Philippe Pot avait proclamé que « la souveraineté n'appartient pas aux princes, car ils n'existent que par le peuple... Les États généraux sont dépositaires de la volonté commune. Un édit ne prend force de loi que par la sanction des États... ». Mais les régents, une fois leur position affermie, renvoient l'assemblée et recommencent à imposer le pays comme auparavant.

Le duc d'Orléans provoque alors la « guerre folle », puis deux soulèvements, l'un en 1486, l'autre en 1488, dans lesquels il s'appuie sur le duc de Bretagne; à la suite de la défaite de S.-Aubin-du-Cormier, François II doit signer la paix de Sablé (21 août 1488) : il s'engage à ne pas marier sa fille sans l'autorisation du roi.

En effet, sa mort laisse Anne seule héritière du duché (9 sept. 1488), encore indépendant du domaine royal. Pour maintenir cette situation, les conseillers du duc lui font épouser Maximilien d'Autriche, le 19 déc. 1490, en dépit des engagements de Sablé. Les troupes royales s'emparent alors de Nantes, et mettent le siège devant Rennes. La duchesse, abandonnée par Maximilien, finit par consentir à épouser Charles VIII qui, par le contrat (13 déc. 1491), devient duc de Bretagne, après avoir renvoyé sa fiancée, Marguerite d'Autriche. Anne est couronnée reine à S.-Denis au début de 1492; quant au roi, il a vingt et un ans. Aussi, les Beaujeu se retirent après avoir gouverné avec autant de décision que d'habileté.

III. Le règne : situation politique et religieuse. — Malgré l'évolution vers l'absolutisme et la reconnaissance de l'autorité royale comme émanée directement de Dieu, le gouvernement est paternel, soucieux du bien public : les ordonnances de 1493 améliorent la justice selon le vœu des États de 1484. La prospérité du pays aide au développement du capitalisme naissant. Si la royauté s'immisce dans les corps de métier pour réglementer leurs statuts, un patronat oligarchique se réserve les maîtrises qui tendent à devenir héréditaires. D'ailleurs, le négoce ne suffit pas aux marchands : l'agiotage, l'accaparement, la spéculation permettent l'élaboration de fortunes immenses (Du Peyrat, Semblançay). Avec la richesse, un luxe extravagant, la folie du jeu, puis la débauche, des violences et des crimes prennent plus d'importance dans la société. Quoi d'étonnant que la foi s'affaiblisse en nombre d'âmes, qui perdent avec le respect de la religion celui des choses saintes.

Les abus de la fiscalité pontificale, la vente des offices, voire de bulles, ne sont pas faits pour remédier à cette situation. Le S.-Siège, par ailleurs, ne pense pas tant à arracher le clergé de France à l'emprise du pouvoir royal qu'à tirer profit de l'autorité acquise par le pouvoir temporel : sa grande crainte est de voir rétablir la Pragmatique Sanction abolie par Louis XI en 1467. En fait, celle-ci paraît appliquée, quoique pour la nomination des prélats le gouvernement ne semble pas avoir une conduite bien arrêtée. En général, les chapitres et communautés monastiques, en vertu de leurs anciens droits, élisent évêques et abbés. De son côté, le pape nomme aussi, sous prétexte de l'abolition de la Pragmatique. Il s'ensuit des démêlés, des agitations; les concurrents soutiennent leurs droits devant les parlements, ou par les armes. Le Conseil du Roi, selon ses intérêts ou la nécessité de l'heure, recommande son candidat ou confirme l'élection. Le protégé de la cour l'emporte souvent dans la compétition. Au fond, le mode de nomination importe moins au gouvernement que la nomination elle-même, par la voie la plus sûre, d'un de ses favoris.

Ainsi, en 1485, au Puy, l'élu du chapitre est concurrencé par celui du pape, Geoffroy de Pompadour, qui, aumônier du roi, et ainsi soutenu par la cour, demeure en possession du siège. A Pamiers, la même année, le candidat papal et l'élu capitulaire plaident au parlement de Toulouse; le second gagne le procès, repousse avec l'aide du vicomte de Narbonne les troupes envoyées par la reine de Navarre en faveur de son adversaire, et demeure sur le siège. En 1491, pour le remplacement de l'abbesse de Ste-Croix à Poitiers, se font une nomination papale et deux élections; l'une des élues, sœur du sénéchal de Poitou, est appuyée par la force armée qui envahit et occupe le monastère. Parfois, comme à Paris en 1492, le roi présente un candidat officiel à l'élection des chanoines, qui tiennent d'ailleurs à garder leur indépendance.

La commende fait de grands progrès, ainsi que le cumul des bénéfices : l'archevêque d'Auch possède huit abbayes; les grandes familles s'emparent des revenus des évêchés et des abbayes : le cardinal d'Épinay a trois frères évêques et une sœur abbesse, le cardinal d'Amboise quatre frères évêques. Certains bénéfices sont troqués contre d'autres mieux pourvus de rentes : on déploie autant d'efforts pour parvenir aux dignités que dans la primitive Église pour les éviter (*Hist. de l'Église gallicane*, t. XXI, 210).

Beaucoup de ces prélats ne résident guère, l'esprit du monde les gangrène; ils semblent moins soucieux de leur tâche apostolique que désireux de récupérer leurs frais de nomination; souvent installés grâce à la faveur royale, ils prêtent volontiers leur concours au gouvernement. Ils laissent le Parlement leur arracher peu à peu leurs pouvoirs : il visite les couvents, s'occupe des indulgences, des reliques, de l'impression des livres liturgiques; il va, en 1487, jusqu'à étudier la question de savoir si les évêques peuvent porter la traîne hors de leur diocèse. Ces prélats sont, par contre, très jaloux de leurs droits vis-à-vis des patrons de bénéfices, en particulier des chapitres et monastères, qui se défendent par la procédure ou par les violences : ainsi, l'archevêque de Sens est-il chassé du chœur de Notre-Dame de Paris par deux chanoines, le 2 févr. 1492. Pour rentrer dans ses frais, l'évêque multiplie les excommunications et les dispenses, et élève les droits d'enregistrement des testaments.

Quant aux curés, eux aussi ne résident guère, et se contentent de percevoir les revenus de la cure. Les desservants, sans fortune, vendent les sacrements ou pratiquent des métiers manuels, afin de pouvoir faire face aux exigences épiscopales. La formation sacerdotale des uns et des autres est vague; certains ne connaissent même pas le latin, et baragouinent tant bien que mal leur messe, et le concubinage des prêtres renaît : Charles de Bourbon a maîtresse et enfants.

Chez les réguliers, la situation n'est guère meilleure : l'abbé de Coustel vit avec femme et enfants, les religieuses du Paraclet vont au bal, l'abbesse de Faremoutiers entretient une meute de cent chiens. Les couvents des Clunisiens et des Cisterciens s'émancipent, rejetant l'autorité des chapitres généraux. La vie commune disparaît peu à peu. Des moines plus ou moins authentiques vendent parfois de fausses reliques ou indulgences; les abus des Hospitaliers conduisent à la sécularisation de certains hôpitaux; les Mendiants (qui ont extorqué à Sixte IV, avec la bulle, le droit de devenir propriétaires) sont en lutte continue avec les évêques dont ils répudient l'autorité, ou avec les curés dont ils envahissent le domaine.

Faut-il croire Jean Raulin qui tient le peuple chrétien, mal instruit par ses pasteurs, pour « inculte et malheureusement presque païen »?

Un mouvement de réforme est cependant déclenché : le chapitre général clunisien de 1491 restaure la règle primitive; les chapitres de 1494, tant clunisien que cistercien, procèdent à une rénovation radicale; en 1496, pénètre en France l'influence de la congrégation de Windesheim; Charles VIII se fait le protecteur des Minimes, dont l'institut est approuvé définitivement en 1493.

Chez les séculiers, se notent aussi certains centres de réforme : le concile de Sens (1485) se réunit pour ranimer la vie religieuse et morale des clercs et des fidèles, renforcer la discipline ecclésiastique et réformer les mœurs du clergé; à Tours (nov. 1493), un projet de réforme est ébauché pour lutter contre la corruption des mœurs, et favoriser la restauration des conciles ainsi que le rétablissement du droit électif; une ordonnance royale du 7 mars 1493 ordonne aux évêques de résider dans leur diocèse et de veiller à la conduite des clercs et à la célébration des offices.

Un certain nombre de prêtres et de moines s'attachent à l'éducation du clergé et des fidèles, tel Jean Standonck au collège de Montaigu, qui espère aboutir à un redressement de la doctrine et des mœurs, de même qu'à une rénovation du sentiment religieux, en renforçant les études des ecclésiastiques. Des prédicateurs populaires, comme Olivier Maillard, Étienne Brûlefer, ont grand succès auprès du peuple, qui reste croyant et d'une piété facile à émouvoir. Le culte de la Ste Vierge (en particulier les Sept Douleurs, l'Immaculée Conception) et des saints est très vivant. Les catéchismes de colportage se diffusent dans les masses, ainsi que les petits livres d'édification. On insiste sur l'éducation chrétienne des enfants par les parents.

L'ockhamisme reste permis à l'université de Paris. La faculté de théologie défend toujours avec énergie la doctrine de l'Immaculée Conception; les censures qu'elle porte indiquent assez bien les tendances contemporaines : thèses sur le célibat sacerdotal, sur l'autorité de l'Église romaine, sur les prétentions des Mendiants. Déjà se laisse percevoir le courant nouveau qui voudra une réforme de l'enseignement parisien : dès 1492, Lefèvre d'Étaples publie des commentaires sur les ouvrages d'Aristote.

IV. La guerre d'Italie. — 1° *Causes et préparatifs.* — Le problème des causes de l'expédition italienne de Charles VIII est, avec celui, connexe, de sa portée, l'un des plus discutés. Certains (H. Hauser) y voient des années perdues pour la formation de la France moderne, une « guerre de magnificence »; d'autres la lutte des deux plus puissants États de l'Europe continentale, France et Espagne, ou une échappée pour la noblesse française; d'aucuns (duc de Chaulnes, duc de Lévis-Mirepoix) mettent en relief le besoin national d'expansion, l'aboutissement de la politique de Louis XI.

Il ne faut pas oublier les appels venus d'Italie même, dont les États plus faibles invoquent le secours de l'étranger. Louis XI n'avait-il pas déjà joué le rôle de médiateur? Ferrand, le roi de Naples, est particulièrement remuant; Innocent VIII le menace plusieurs fois d'offrir son royaume à Charles VIII, héritier de la maison d'Anjou, souveraine de Naples et chassée par les Aragonais. La tyrannie de Ferrand renforce le parti angevin. A Milan, gouvernée par Ludovic le More, au nom de son neveu Jean-Galéas Sforza, une demande identique est faite. Enfin, les adversaires d'Alexandre VI, le cardinal Julien de la Rovère en tête, invitent le roi à se rendre à Rome pour assurer la réforme de l'Église. Étienne de Vesc et Guillaume Briçonnet, conseillers du souverain, sont favorables à l'expédition, dont le détournent les anciens conseillers de son père, Commynes et les Beaujeu notamment. Et le jeune roi, aventureux et chevaleresque, voit au delà de Naples Jérusalem et la croisade. N'avait-il même pas des droits à l'empire d'Orient, droits cédés par le dernier Paléologue? Cela sans parler de visions et de présages qui l'inclinent en ce sens.

Charles VIII, par les traités d'Étaples (3 nov. 1492), de Barcelone (19 janv. 1493) et de Senlis (23 mai 1493), règle les difficultés pendantes avec l'Angleterre, l'Aragon, l'Autriche, et confie la régence à Pierre de Beaujeu. Il passe en Italie en sept. 1494.

2° *Florence et Savonarole.* — Le célèbre prédicateur dominicain annonçait depuis plusieurs années de grands châtiments pour l'Église; aussi proclame-t-il que « le glaive est venu, les prophéties s'accomplissent, le Seigneur mène ses armées ». Le 9 nov., Florence se soulève contre le Médicis et envoie Savonarole vers Charles VIII; il le reconnaît comme « le nouveau Cyrus » désigné pour « soulager les maux dont souffre

l'Italie et réformer l'Église abattue », mais il le menace des châtiments divins s'il ne respecte pas la ville. Le roi promet de sauvegarder la cité, et y fait son entrée le 17 nov. Avant son départ, le 28 suivant, Savonarole l'exhorte à convoquer un concile général en vue de déposer Alexandre VI dont l'élection avait été simoniaque.

3° *Rome et Alexandre VI.* — Le pape, qui avait gardé sur le trône pontifical ses mauvaises mœurs, appréhende cette éventualité, d'autant que son grand adversaire du conclave, le cardinal de la Rovère, se trouve avec le roi. Il pense un instant résister, puis renvoie les troupes napolitaines et se réfugie avec César Borgia au Château S.-Ange. Le 31 déc., Charles VIII pénètre à Rome.

On le poussait à réformer l'Église; mais il est « jeune et mal accompagné pour conduire à bien une si grande œuvre » (Commynes). D'ailleurs, le pape, qui avait pensé fulminer une excommunication majeure, se ravise; après avoir reçu les ambassadeurs du roi, il consent à rendre aux cardinaux du parti royal leurs dignités, à offrir libre passage aux troupes françaises, enfin à donner en otages César et le prince Djem, frère du sultan Bajazet, mais il refuse au roi l'investiture de Naples (15 janv. 1495). Charles VIII prête obédience au pontife, et Briçonnet reçoit le chapeau. Le 28, l'armée française quitte Rome. Les partisans de la réforme sont déçus, et Savonarole proclame que le roi appelle sur sa tête la colère du ciel.

Le souverain entre à Naples le 22 février.

4° *Le retour.* — Ces succès inquiètent Ludovic le More lui-même; d'accord avec Venise, le pape toujours effrayé par la perspective d'un concile, l'empereur et Ferdinand d'Aragon, il forme, le 31 mars 1495, une ligue pour la « défense de la dignité pontificale et des droits du Saint Empire romain », ainsi que pour la garantie réciproque de leurs territoires.

Charles, averti par Commynes, ambassadeur à Venise, décide le retour. Auparavant, il se fait couronner roi de Naples, et fait son entrée solennelle en costume impérial, le globe à la main. Il remonte ensuite vers le Nord, traverse Rome abandonnée par Alexandre VI, et échappe aux coalisés à Fornoue (6 juill.). Rentré à Lyon, il prépare une nouvelle expédition destinée à dégager Gilbert de Montpensier, laissé à Naples avec dix mille hommes; mais ce dernier devra capituler devant Gonzalve de Cordoue à Atella (27 juin 1496).

De cette expédition ne restaient que « gloire et fumée » (Commynes), mais, si l'Espagne avait réussi à s'implanter en Italie, la France gardait Asti et des liens plus étroits avec la Renaissance italienne.

V. Dernières années et mort. — Les déceptions s'accumulent sur le roi qui perd son fils aîné, puis deux autres enfants. Ces épreuves répétées le frappent : il change son mode de vie, songe au bien du peuple, diminue les impôts, sépare le Grand Conseil, chargé de la justice, du Conseil du roi. La réforme de l'Église le préoccupe toujours : « Il avait bien vouloir qu'un évêque n'eût tenu qu'un évêché s'il n'eût été cardinal, et celui-là deux, et qu'ils se fussent allés sur leurs bénéfices » (Commynes). Au début de 1498, il consulte la Sorbonne sur la nécessité d'un concile universel, et sur le droit pour les princes de le convoquer. Savonarole l'entretient par une lettre dans cette pensée.

Mais le 7 avr. il meurt inopinément, après s'être heurté la tête à une porte basse du château d'Amboise. Commynes en dit « catarrhe ou apoplexie »; peut-être un transport au cerveau; de toute manière, l'usure prématurée de son organisme n'y fut pas indifférente. Sa « conversion » de 1497 ne put porter ses fruits.

Sources. — A. Molinier relève les sources imprimées dans *Les sources de l'hist. de France des origines jusqu'aux guerres d'Italie*, v, Paris, 1902, p. 146-92; de même H. Hauser, *Les sources... : le XVIe s.*, I, Paris, 1906, p. 1-120. — On y joindra le *Journal des États généraux de 1484, par Jehan Masselin*, éd. A. Bernier, Paris, 1835. — Angelo de Vallombrosa, *Epistola ad papam Alex. VI*, Florence, 1496 (en faveur du projet de croisade de Ch. VIII); *Lettre au peuple de France en faveur de Ch. VIII*, s. l., 1496. — *Procès-verbaux du conseil de régence de Ch. VIII*, éd. A. Bernier, Paris, 1866. — M. Sanudo, *La spedizione di Carlo VIII*, éd. Fulin, Venise, 1873. — *Lettres de Ch. VIII*, éd. P. Pélicier-B. de Mandrot, Paris, 1898. — Ph. de Commynes, *Mémoires*, éd. J. Calmette, Paris, 1924. — Kervyn de Lettenhove, *Lettres et négociations de Ph. de Commynes*, Bruxelles, 1867-74.

Travaux. — Outre les ouvrages de Ch. Petit-Dutaillis et de H. Lemonnier (coll. E. Lavisse, *Hist. de France*, IV-2; V-1), de H. Pirenne (coll. *Peuples et civilisations*, VII-2) et de H. Hauser et A. Renaudet (*ibid.*, VIII-1), on consultera : C. de Cherrier, *Hist. de Ch. VIII*, Paris, 1888. — G. Picot, *Le parlement de Paris sous Ch. VIII*, Paris, 1877. — Lévis-Mirepoix, *La France de la Renaissance*, Paris, 1947. — J.-A. Néret, *Charles VIII*, Paris, 1947.

Sur la régence : P. Pélicier, *Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu*, Paris, 1882; J. d'Orliac, *Anne de Beaujeu, roi de France*, Paris, 1926; J. Viple, *Les enseignements d'Anne de France*, Moulins, 1935; Anon, *Les géants de la politique*, Ire sér., Paris, 1943, p. 76-184. — Sur les États généraux : G. Picot, *Hist. des États généraux*, Paris, 1888. — Sur le mariage : A. Dupuy, *Hist. de la réunion de la Bret. à la France*, Paris, 1880; A. de la Borderie, *Hist. de la Bret.*, IV, Paris, 1896-1914; E. Gabory, *Anne de Bret.*, Paris, 1941. — Sur l'Église : L. Pastor, *Gesch. der Päpste*, V, Fribourg, 1898; A. Renaudet, *Préréforme et humanisme*, Paris, 1919; A. Dufourcq, *Hist. moderne de l'Église*, VII, Paris, 1925; P. Imbart de la Tour, *Les orig. de la Réforme*, I-2, Paris, 1948. — Sur les guerres d'Italie : J. Delaborde, *L'expédition de Ch. VIII en Italie*, Paris, 1888; Ed. Fueter, *Gesch. des europ. Staatensystems v. 1492-1559*, Munich-Berlin, 1919; H.-F. Delaborde, *Un épisode des rapports d'Alex. VI avec Ch. VIII*, Nogent-le-Rotrou, 1887; Anon, *Sur quelques épisodes de l'expédition de Ch. VIII en Italie*, Nogent-le-Rotrou, 1900; J. Schnitzer, *Savonarola*, Munich, 1924, 2 vol.; R. Roeder, *Savonarole*, Paris, 1933; V. Magni, *Savonarole*, Paris, 1946.

Ch. Lefebvre.

CHARLES IX, roi de France (1560-74). I. Le roi et la reine mère. II. Michel de l'Hôpital et la veille des guerres de religion. III. La première guerre de religion et la fin du concile de Trente. IV. La seconde guerre de religion et la fin de la politique de l'Hôpital. V. La Saint-Barthélemy et ses origines. VI. La fin du règne et l'apparition du parti des politiques.

I. Le roi et la reine mère. — Charles, duc d'Orléans, était le second fils de Henri II et de Catherine de Médicis, né à S.-Germain-en-Laye le 27 juin 1550. Les morts inopinées de son père et de son frère aîné (5 déc. 1560) ont pour effet de l'appeler au trône. L'éducation du jeune roi sera négligée : s'il n'a guère de mémoire, ni d'éloquence, il est doué de brillantes qualités intellectuelles (poète même) et morales, et à ce point de vue profitera des leçons de son précepteur Amyot; mais il est nerveux, au point d'avoir des hallucinations, et prédisposé à la tuberculose, qui finira par l'emporter (A. Paré); les exercices violents auxquels il s'abandonne, en particulier la chasse, accuseront l'emportement croissant de son caractère (A. Chaussade, *A. Paré et Ch. IX*, Paris, 1926). Aussi, il sera toujours sous l'influence de sa mère, et même après la proclamation de sa majorité par le parlement de Rouen (17 août 1563), ou après son mariage avec Élisabeth d'Autriche, fille de Maximilien II (1566), elle seule gouvernera en réalité.

Catherine de Médicis se ressentira dans ses procédés de gouvernement de son origine italienne, mais elle est mère et préoccupée de maintenir avec l'héritage de ses enfants la paix dans le royaume et avec l'étranger; l' « opportunisme » (cf. Lennie England) l'emporte chez elle pour assurer la conciliation; souvent. la peur

— l'affolement même — joueront un rôle déterminant dans ses interventions (H. Hauser, *Rev. hist.*, CXCIV, 336); sont-ce des traits compatibles avec les qualités d' « homme d'État » (J. Héritier)?

Il n'en reste pas moins que la France — et l'Église — sont à une époque troublée : au danger de guerre, à la fois religieuse et civile, se joint le péril extérieur; Catherine est assez indifférente aux problèmes religieux, mais, si l'on peut parler de tolérance de fait, c'est sa psychologie surtout qui semble donner la clef des variations, au moins apparentes, de sa politique.

II. Michel de L'Hopital et la veille des guerres de religion (1560-62). — Chancelier depuis le 30 juin 1560, il est homme de gouvernement et modéré, sous l'influence de l'humanisme érasmien, et d'accord avec la reine mère pour parvenir à une conciliation. Aux États généraux convoqués à Orléans, pour le 13 déc. 1560, en vue de résoudre les difficultés religieuses et financières, il prêche le calme et la bonne entente, et suggère la vente massive des biens du clergé afin de venir en aide au Trésor (dette publique : 43 millions et demi de livres, dont 19 immédiatement exigibles). Quintin, obscur orateur du clergé, donne une réponse négative, et se plaint des hérétiques; quant au baron de Rochefort, orateur de la noblesse, il demande la liberté du culte, et insiste sur les abus de la justice ecclésiastique; le tiers s'unit aux deux autres ordres pour demander, avec la réforme de l'Église gallicane, le retour à la Pragmatique. Les lettres du 28 janv. suspendent, en fait, les persécutions contre les protestants.

L'ordonnance du 31 janv. consacre ses 29 premiers articles à la question religieuse : l'art. 1 rétablit en partie l'élection, et laisse au roi le soin de choisir, pour les évêques et archevêques, entre trois candidats présentés par les électeurs; les annates, suivant le vœu du clergé, sont supprimées; enfin, divers statuts disciplinaires de la Pragmatique de 1438 sont repris, ainsi en matière de résidence, de visite, d'enseignement ou de simonie.

Entre temps, le pape Pie IV a publié la bulle de convocation du concile (6 déc. 1560); or, pour remédier aux désordres croissant en France, ainsi qu'à l'augmentation des calvinistes, la reine mère estime la conciliation préférable. Aussi, elle annonce le choix des participants français, puis précise qu'ils ne seront envoyés que lorsque Ferdinand et Philippe II, qu'elle sait rester dans l'expectative, auront envoyé les leurs. Cette temporisation lui permet de publier l'édit de juill. destiné à en imposer à la fois au triumvirat (Guise, Montmorency, Saint-André) et à Coligny : toute assemblée est interdite, de même que toute nouveauté dans l'administration des sacrements, mais en même temps est prohibée toute violence pour motif de religion.

Le caractère provisoire de cet édit ressort de la convocation (12 juin) d'un concile national pour le 20 juill. à Paris (Poissy). Quelques canons disciplinaires sont composés. En même temps, des négociations s'engagent en vue de régler la question financière; sous la pression des États réunis (août) à Pontoise, le clergé s'engage à payer pendant six ans 1 600 000 livres pour le rachat des domaines et des droits divers aliénés aux créanciers du roi; pendant dix autres années, des annuités seront versées pour amortir les rentes constituées sur l'Hôtel de ville au capital de 7 650 000 livres : ainsi naissait le « don gratuit » (Contrat de Poissy, 21 sept.). Pendant cet arrangement, les calvinistes, convoqués dès le 25 juill., transforment le synode en Colloque : Théodore de Bèze, dès le 9 sept., indique sa position sur l'eucharistie; tout accord s'avère impossible, et les interventions de Lorraine et de Laynez ne feront que manifester l'opposition existant aussi avec la thèse luthérienne sur ce point. La clôture du Colloque (14 oct.), qui marque l'échec de la politique de conciliation, est suivie d'un progrès notable de la religion « réformée », surtout chez les nobles et les moyens bourgeois.

Ces progrès décident la reine à un « concordat avec les protestants » (édit de janv.) : la liberté du culte public est reconnue hors des villes closes, dans les faubourgs; à l'intérieur des villes, seulement dans les maisons privées — en bref, l'Édit de Nantes avant la lettre (L. Cristiani, 418). Mais une telle solution est prématurée : elle ne satisfait ni les uns ni les autres. La surexcitation des esprits est telle que se produit le massacre de Wassy (1er mars 1562). La politique de Catherine de Médicis et du chancelier suppose avant tout un pouvoir fort; il faut bien dire que peu de circonstances lui étaient favorables.

III. La première guerre religieuse (1562-63) et la fin du concile (1563). — La guerre ne tarde pas à s'engager, et chacun, comme il est de règle quand de très graves intérêts sont en jeu, fait appel à l'étranger : Catherine recourt à Philippe II, à Emmanuel-Philibert de Savoie, et à Pie IV; Élisabeth se fait promettre Calais. Mais les chefs de partis disparaissent rapidement, en particulier Guise assassiné devant Orléans. La pacification d'Amboise accorde peut-être la liberté de conscience, mais l'édit de janv. est limité à une ville par présidial, aux seigneurs haut-justiciers, et ne s'étend pas aux vicomté et prévôté de Paris (19 mars 1563). Le protestantisme risque ainsi de paraître aristocratique.

L'affaiblissement des adversaires va permettre à Catherine de faire prévaloir la politique de modération, d'autant qu'elle parvient à régler rapidement l'affaire de Calais avec Élisabeth (avant 1564).

Cependant sa politique subit un autre échec du fait de la reprise du concile de Trente, le 18 janv. 1562. Sans doute, le concile renvoie au pape le problème de la concession du calice aux laïques, mais les décrets sur le sacrifice de la messe montrent bien que le concile reste dans la ligne des premières réunions. Or les instructions données aux prélats français non seulement demandent l'usage du calice en France, mais réclament l'administration des sacrements, le chant des psaumes à la messe ainsi qu'aux vêpres en langue française, enfin le mariage des prêtres « et autres telles choses » (J. Dupuy). Les ambassadeurs du gouvernement sont arrivés en mai, Lorraine seulement le 13 nov. 1562. Les Français appuient les impériaux et demandent une réforme du pape et de la Curie romaine. Le 24 janv. 1563, du Ferrier proteste contre un membre de phrase du projet de décret : « Le pape régit l'Église »; les instructions recommandent de sauvegarder les principes gallicans. Le prestige de Lorraine est grand et, après la mort du cardinal de Mantoue, certains pensent à lui pour la présidence du concile; mais son attitude gallicane lui fait préférer Morone (17 mars 1563), qui a l'adresse de se concilier l'empereur et Lorraine. Dès lors, les obstacles principaux sont franchis. A l'offensive dirigée contre la Curie, les légats répondent par la nécessité d'une réforme des princes; du Ferrier, en particulier, proteste le 22 sept. par un discours qui indigne les évêques français eux-mêmes. Néanmoins, si l'autorité suprême du pape est affirmée, sa supériorité sur le concile n'est pas définie, mais Morone a l'habileté de la faire admettre implicitement le 4 déc., en demandant au pape l'approbation, et en ajoutant que les décrets conciliaires n'auraient de force que *salva apostolicae Sedis auctoritate*.

L'ensemble des décisions est trop contraire à la politique de la reine pour que celle-ci puisse en imposer l'application. D'ailleurs la condamnation tant implicite que parfois explicite du gallicanisme, au moins

royal, est une raison de plus dans le même sens. Aussi, le conseil privé du 22 janv. 1564 se prononce pour la négative, malgré Lorraine. Plus tard, il en sera de même quand le pape citera des évêques suspects d'hérésie, et quand il déposera Jeanne d'Albret, reine de Navarre, comme protestante.

Il n'en reste pas moins qu'en dépit de l'échec subi au concile la politique de la reine mère paraît avoir des chances de succès, au moins momentanément.

IV. La seconde guerre de religion (1567-68) et la fin de la politique de L'Hopital. — En effet une politique de renforcement du pouvoir royal s'affirme (proclamation de majorité du roi à Rouen; ordonnance de Moulins), alors que les catholiques, si les protestants parlent haut, n'ont plus comme chef que le septuagénaire Montmorency. D'ailleurs, les étrangers (Rome, Espagne, Empire, Savoie) poussent en faveur d'une application stricte des décrets conciliaires, mais Catherine trouve des raisons pour éluder ces propositions. A Bayonne notamment (14 juin-2 juill. 1565), durant le célèbre voyage du roi, elle s'engage à ne « porter remède aux choses de religion » qu'une fois le voyage terminé; l'engagement lui-même est au surplus bien vague et équivoque. L'Espagne le comprend bien, et les relations entre les deux pays ne font qu'empirer; le pape Pie V peut cependant éviter une rupture, tout en faisant remarquer à la reine que « plus vous serez indulgente pour les hérétiques et plus s'accroîtront leurs audaces » (17 juin 1566).

Des violences, locales, se produisent (Languedoc, juin 1566), dont l'autorité vient à bout; au conseil privé, elle impose la réconciliation aux Guise et aux Chastillon. Mais les protestants se plaignent que l'exercice du culte réformé soit interdit en tout lieu où le roi séjournera (déclaration de Lyon, 24 juin 1564), de même que soit prohibé le travail à boutique ouverte les jours de fêtes catholiques (14 juin 1564), et que la liberté du culte soit restreinte aux lieux où était célébré le culte protestant lors de l'édit d'Amboise. Là-dessus, éclate le soulèvement des Pays-Bas (août 1566) : la tension déjà existante avec l'Espagne ne peut-elle être accrue? Malgré Coligny, Condé tente un coup de main sur la famille royale, et en même temps une révolte générale éclate dans les centres d'Orléans et du Bas-Languedoc. L'Hôpital tente bien de ramener la paix, mais les protestants réclament le rétablissement des institutions libres et la convocation des États généraux. Il faut se résigner à la guerre. Les négociations ne tardent cependant pas à s'engager; la paix de Longjumeau (23 mars 1568) rétablit la pacification d'Amboise sans limites ni restrictions. Cette paix, conclue malgré l'Espagne et Pie V, entraîne d'ailleurs la disgrâce de L'Hôpital; la reine ne lui pardonne pas l'échec de sa politique à l'égard des protestants, à qui pourtant elle accorde avec l'amnistie le maintien des avantages antérieurs (24 mai 1568). Elle paraît décidée à abandonner la politique de modération.

V. La Saint-Barthélemy et ses origines (1568-72). — De fait, la politique protestante s'est aliéné l'opinion par ses maladresses et ses violences, alors que le redressement catholique se manifeste. Aux moines, réorganisés et populaires, s'ajoutent les jésuites, reconnus depuis le Colloque de Poissy; comme ils le font à cette même date en Allemagne, ils développent l'enseignement; à Billon, Mauriac, Tournon, Toulouse, Lyon, Paris, Chambéry, Bordeaux, Cambrai, S.-Omer, Douai, Verdun se sont fondés des collèges, de 1559 à 1566, pour enrayer l'attrait des nouveautés hérétiques. Par ailleurs, des confréries et des ligues se constituent, et le duc d'Anjou, fils préféré de Catherine, prend la tête du mouvement de réorganisation catholique. Il ne peut être question d'une intervention en faveur des Pays-Bas, où momentanément triomphe Philippe II.

Néanmoins, l'exemple donné par la conduite du duc d'Albe à l'égard de Hornes et d'Egmont est une indication pour Catherine. Aussi, Coligny et Condé prennent peur; ils se retirent à La Rochelle, en adressant au roi un manifeste (23 août 1568) dans lequel ils déclarent être obligés d'en appeler aux armes pour se défendre contre le cardinal de Lorraine et sa politique. Appuyée par Pie V, qui met à la disposition du roi les biens du clergé « pour réprimer le soulèvement des huguenots hérétiques et rebelles », Catherine interdit tout culte autre que le culte catholique, tout en maintenant la liberté de conscience (édit du 28 sept. 1568). Malgré Jarnac (13 mars 1569) et Moncontour (3 oct.), les opérations traînent en longueur; aussi, devant les maux engendrés dans le pays par cette lutte, des négociations s'engagent; mais Charles IX s'emporte quand les protestants réclament la liberté du culte et deux places de sûreté. Cependant les hostilités leur deviennent favorables, alors que les Guise veulent le mariage d'Henri de Guise avec Marguerite de Valois, et que Philippe II écarte le projet de mariage en vue avec cette même princesse. Irrités, le roi et Catherine consentent à la paix de S.-Germain; les libertés de conscience et du culte sont admises comme avant guerre, sauf autour des résidences royales et de Paris; les protestants obtiennent quatre places de sûreté, qu'ils rendront deux ans plus tard, s'il y a pacification (8 août 1570).

L'épuisement des combattants était une des causes de cette paix, d'autant que, comme après la pacification d'Amboise, les chefs les plus acharnés sont morts ou en disgrâce. Mais l'animosité du roi et de la reine mère contre Philippe II leur fait envisager une aide au soulèvement prévu par Guillaume d'Orange aux Pays-Bas; cette politique entraîne un rapprochement avec l'Angleterre; Philippe II ne soutient-il pas les prétentions de Marie Stuart contre Élisabeth? Enfin, la clientèle française en Allemagne et en Italie, la Turquie même peuvent être appelées à la rescousse. Ces projets supposent une réconciliation : Henri de Navarre ne peut-il épouser Marguerite de Valois? En tout cas, Coligny est appelé au Conseil (15 sept. 1570).

Ce n'est qu'après le 17 juill. 1572, lors de la déroute de Genlis venu au secours des révoltés dans les Pays-Bas, que Catherine se rend compte des réalités : Élisabeth a déjà refusé le mariage avec le duc d'Anjou, les princes luthériens d'Allemagne sont réticents, les princes italiens, Cosme Ier de Toscane en particulier, négocient avec l'empereur et Philippe II, les Turcs sont dispersés à Lépante, mais surtout la puissance militaire espagnole s'avère invincible; aussi, à tout prix, faut-il s'opposer à la guerre préconisée par Coligny, ne serait-ce que pour éviter le retour des luttes civiles en France.

Les traditions politiques italiennes donnent le moyen de se débarrasser des gêneurs; mais pour éviter une réaction trop violente des protestants Catherine attend qu'ait été célébré le mariage d'Henri de Navarre avec Marguerite de Valois (18 août 1572). Le 22, Maurevel, l'assassin à gages du roi, tire un coup d'arquebuse sur Coligny. Quoique l'amiral n'ait été que blessé, la colère des protestants est extrêmement vive; ils accusent les Guise, et même le duc d'Anjou. Comment faire pour se tirer de ce pas? Catherine apeurée propose à certains membres du Conseil la mise à mort des chefs protestants, tous présents à Paris. Charles IX résiste d'abord; mais la reine mère, qui connaît son pouvoir sur son fils, et le caractère de ce dernier, parvient à lui arracher la décision pour éviter le pire. Les chefs seuls doivent être mis à mort, sauf Henri de Navarre et le jeune prince de Condé; mais le peuple ne fait pas de distinction et, malgré l'ordre donné le 24 entre 3 et 5 heures, on massacre encore le lendemain et

le surlendemain. Il y a à Paris deux à trois mille morts, et en province, où le massacre continue jusqu'au 3 oct., plus d'un millier.

La mort des chefs empêchera-t-elle une nouvelle guerre?

VI. La fin de Charles IX et l'apparition du parti politique. — L'absence de préméditation, sauf à l'égard de Coligny, était certaine, même de la part des Guise, malgré certains propos du cardinal de Lorraine; mais il fallait donner une justification. Le roi ordonne au Parlement l'ouverture d'une instruction contre Coligny et ses complices, coupables de conjuration contre la famille royale. Grégoire XIII, Philippe II, le Sénat de Venise, Cosme Ier et Philibert-Emmanuel acceptent l'explication, mais Maximilien II, Élisabeth, les princes protestants d'Allemagne, les Suisses et la population vénitienne la rejettent plus ou moins vivement.

Quant à Catherine, elle ne songe qu'à exploiter la décapitation du parti protestant, et reprend les négociations matrimoniales avec Philippe II, sans parler de nouvelles conversations avec les princes protestants d'Allemagne et des Pays-Bas ou avec Élisabeth.

Mais le sentiment religieux est trop ancré dans certains milieux populaires protestants pour ne pas les entraîner à la résistance : dans le Midi, à Sancerre, à La Rochelle, la lutte reprend immédiatement, et l'édit de Boulogne (juill. 1575) accorde la liberté de conscience dans tout le royaume, et la liberté du culte à La Rochelle, Nîmes et Montauban, villes auxquelles on ajoute Sancerre (19 août).

Toutefois ces concessions ne lavent pas les crimes commis : les protestants de Montauban exigent la réhabilitation des victimes, et d'autres estiment toute réconciliation impossible avec la reine mère. L'opposition ne peut que passer sur le terrain politique, et François Hotman publie la *Franco-Gallia* où il s'efforce de donner une base historique aux théories proclamées dans les États d'Orléans. D'autre part, un certain nombre de catholiques (du Ferrier, Montmorency, Turenne, Matignon) souhaitent une entente avec les protestants, afin de sauver l'intérêt commun du pays. François d'Alençon, d'accord avec le roi de Navarre, tente d'imposer la retraite de Catherine. Mais, si une entente aboutit avec les protestants, la reine réagit avec vigueur.

Subitement, la santé de Charles IX s'aggrave; son caractère s'était assombri depuis la Saint-Barthélemy, cependant que le prenaient des accès d'activité fiévreuse qui l'entraînaient à la chasse plusieurs jours de suite. Son organisme, miné physiquement et moralement, devait le faire succomber le 30 mai 1574.

Quelle est la situation religieuse de l'Église de France à la fin du règne? Les ruines, tant physiques que morales, accumulées par les guerres, surtout par la crise de 1562-63, sont considérables (V. Carrière), quoique bien des contrées aient échappé aux dévastations (H. Sée, A. Rebillon, E. Préclin, *Le XVIe s.*, Paris, 1942, p. 396). Néanmoins, si le parti des politiques a fait son apparition (cf. F. de Crue), certaines positions des catholiques et des protestants sont si irréductibles que la paix religieuse ne semble pas encore poindre à l'horizon.

Sources. — H. Hauser, *Les sources de l'hist. de France, XVIe s.*, III, Paris, 1906-16. — V. Carrière, *Intr. aux ét. d'hist. eccl. locale*, I, Paris, 1940. — J. Héritier, *Catherine de Médicis*, Paris, 1941.—L. Cristiani, *L'Église à l'époque du conc. de Trente*, Paris, 1947, p. 357, note; p. 396, note 1.

Travaux. — J.-H. Mariéjol, *La Réforme et la Ligue*, coll. *Hist. de France* d'E. Lavisse, VI-1. — John Viénot, *Hist. de la Réforme française des orig. à l'Édit de Nantes*, Paris, 1926. — J. W. Thompson, *The wars of rel.*, Chicago, 1909. — L. Romier, *Le royaume de Catherine de Médicis*, Paris, 1922; *Catholiques et huguenots à la cour de Ch. IX*, Paris, 1924. — J.-H. Mariéjol, *Catherine de Médicis*, Paris, 1920; *Marguerite de Valois*, Paris, 1928. — P. Van Dyke, *Catherine de Médicis*, New-York, 1922. — J. Héritier, *Catherine de Médicis*, Paris, 1941. — G. Delaborde, *Vie de l'amiral de Coligny*, Paris, 1878-82. — E. Marcks, *G. de Coligny, sein Leben und das Frankreich sein. Zeit*, Leipzig, 1918. — H. Amphoux, *M. de l'Hôpital et la liberté de conscience au XVIe s.*, Paris, 1900. — A. E. Shaw, *M. de l'H. and his policy*, Londres, 1905. — J. Deseymard, *La sagesse auvergnate du chanc. l'Hôpital*, dans *Rev. des Deux Mondes*, Paris, 1941. — A. Renaudet, *La France de 1559 à 1610*, Paris (cours de Sorbonne), 1946. — E. Doucet, *Les institutions de la France au XVIe s.*, 1948, p. 661 sq.

Sur les réunions de Poissy : L. Romier, *Catholiques et huguenots à la cour de Ch. IX*, Paris, 1924; H. O. Evenett, *Card. of Lor. and the counc. of Tr.*, Cambridge, 1930; Roserot de Melin, *Rome et Poissy*, dans *Mélanges de l'École de Rome*, XXXIX, 1921; L. Serbat, *Les assemblées du clergé de France*, dans *Bibl. de l'École des hautes études*, fasc. 154; N. Valois, *Les essais de conciliation religieuse*, dans *Rev. d'hist. de l'Église de France*, 1945. — Sur la S.-Barthélemy : L. Romier, *La S.-Barthélemy*, dans *Rev. du XVIe s.*, I, 1913, p. 529-60; S. L. England, *The mass. of St Barth.*, Londres, 1938; H. Hauser, *Le P. Ed. Auger et le mass. de Bord.*, dans *Bull. hist. du prot. français*, 1911, p. 289-311. — Sur le concile de Trente et son application : P. Richard, *Le concile de Trente*, Paris, 1930-31; H. O. Evenett, *op. cit.*; V. Martin, *Le gallicanisme et la Réforme cath.*, Paris, 1919; Ch. Hirschauer, *La politique de S. Pie V en France*, dans *Bibl. de l'École française de Rome*, Paris, 1922, fasc. 120. — Situation religieuse : J. Grente, *Une paroisse à Paris sous l'Ancien Régime*, Paris, 1897; A. Lefranc, *La vie quotidienne au temps de la Renaissance*, 1938; V. Carrière, *Les épreuves de l'Église de France au XVIe s.*, dans *Introd. aux études d'hist. eccl. locale*, I, Paris, 1936. — L. Febvre, *Le problème de l'incroyance au XVIe s.*, Paris, 1942.

Ch. Lefebvre.

« CHARLES X ». — Charles de Bourbon-Vendôme naquit en 1517, cinquième fils de Charles de Bourbon et de Françoise d'Alençon, et ainsi frère d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre. Il est archevêque de Rouen et cardinal, quand meurt le duc d'Anjou, frère de Henri III, et héritier présomptif de la couronne (10 juin 1583). La Ligue se refuse à admettre Henri de Navarre, désormais plus proche parent de Henri III, comme successeur possible; sur ses instances, le cardinal de Bourbon signe à Péronne (30 mars 1585) un manifeste : *Déclaration des causes qui ont amené Monseigneur le cardinal de Bourbon et les pairs, princes, seigneurs, villes et communautés catholiques de ce royaume de France de s'opposer à ceux qui, par tous moyens, s'efforcent de subvertir la religion catholique et l'État.* Ce document est en même temps un appel aux mécontents. Quatre ans plus tard, le jour même de l'assassinat du duc de Guise (23 déc. 1588), le cardinal est arrêté. Dès l'assassinat de Henri III (1er août 1589), Mayenne, chef de la maison de Guise et de la Ligue, le fait cependant proclamer roi sous le nom de Charles X. Mais il meurt le 15 mai 1590.

H. Hauser, *Les sources de l'hist. de France. Le XVIe s.*, Paris, 1906-16. — E. Saulnier, *Le rôle politique du cardinal de Bourbon*, dans *Bibl. de l'École des hautes études*, 1912.

Ch. Lefebvre.

CHARLES X, roi de France (1824-30). I. L'Ancien Régime. II. L'exil. III. Les première et seconde Restauration. IV. Le règne. 1° La politique religieuse; législation, gallicanisme, mennaisianisme. 2° Le ministère Martignac et les ordonnances de 1828. 3° Le ministère Polignac. V. Dernières années.

I. L'Ancien Régime. — Charles-Philippe, comte d'Artois, naquit à Versailles, le 9 oct. 1757; quatrième enfant du dauphin, fils de Louis XV, et de Marie-Josèphe de Saxe. Jusqu'en 1764, il reçoit de son père une éducation très soignée; mais, à la mort de celui-ci, il a comme gouverneur le duc de La Vauguyon, qui a déjà assumé la formation de ses trois frères : le duc de Bourgogne, mort à dix ans, le duc de Berry (futur

Louis XVI), et le comte de Provence. Aimable, généreux, spontané et quelque peu désinvolte, il n'est pas guerrier, comme beaucoup de Bourbons; affranchi de toute contrainte, il passe très vite à une indépendance absolue.

Le 16 nov. 1773, il épouse Marie-Thérèse, fille de Victor-Amédée III, roi de Sardaigne; il en aura deux fils, Louis, duc d'Angoulême, né en 1775, et le duc de Berry, né en 1778. Grand seigneur, il mène une existence royale mais frivole dans l'aile gauche du château; le soir, de somptueux dîners sont suivis d'un bal qui se prolonge tard dans la nuit. Ce train de vie amène des difficultés financières; en 1780, le roi lui avait donné 14 millions et demi de livres; lors de la Révolution, il a 16 millions de dettes exigibles. Aussi, son crédit diminue à la cour et ses frivolités le compromettent aux yeux de la noblesse.

En politique au moins, le comte d'Artois se montre tout de suite adversaire irréductible de toutes les idées nouvelles; toute sa vie, il restera le défenseur de l'absolutisme, le fidèle partisan des institutions de l'Ancien Régime; son aveugle intransigeance à l'égard du tiers devait être lourde de conséquences. D'abord, la politique de Necker reçoit son approbation, car elle le favorise; dès que Necker propose la création d'assemblées provinciales (1779), d'Artois prend la défense des privilégiés; son opposition se précise avec la publication du *Compte rendu* (1781). Sa réaction est aussi vive quand Calonne propose, dans le mémoire du 20 août 1786, tout un plan de réformes, dont le remplacement des vingtièmes par la « subvention territoriale », impôt sur toutes les terres sans exemption pour personne; dans l'assemblée des notables, réunie le 29 déc. suivant, l'hostilité de l'aristocratie est telle, surtout à la suite de l'*Avertissement* de Gerbier, que Calonne finit par être renvoyé (8 avr. 1787). Brienne, qui a été son adversaire, le remplace, mais reprend ses projets; quand la question des nouveaux impôts est portée devant le bureau dirigé par le comte d'Artois, La Fayette aurait proposé la convocation d'une assemblée générale : « Quoi, se serait écrié le comte, vous demandez la convocation des États généraux? — Oui, Monseigneur, et même mieux que cela. » L'idée devait être reprise, mais l'aristocratie comptera l'exploiter à son propre avantage. Après le renvoi de l'assemblée, le Parlement se montre aussi irréductible; le 14 août, il est exilé à Troyes; mais des troubles éclatent, et le 17 le comte est mal reçu à la Cour des aides où il est allé faire enregistrer l'édit de la « subvention »; la Cour réclame publiquement la convocation des États généraux. Après les incidents qui marquent la fin de 1787 et le printemps de 1788, l'arrêt du Conseil du 5 juill. annonce la réunion des États généraux, fixée au 1er mai 1789, par l'arrêt du 8 août. La noblesse, en lutte avec le souverain, espère en faire sortir définitivement sa prépondérance.

Mais la question financière reste pendante, d'où l'appel de Necker à une seconde assemblée des notables; elle va fournir au comte d'Artois l'occasion de préciser la position de l'aristocratie. Le mémoire du 12 déc. 1788 rappelle qu'il faut « conserver la seule forme de convocation des États généraux qui soit constitutionnelle..., la distinction des ordres, le droit de délibérer séparément, l'égalité des voix, ces bases inaliénables de la monarchie française ». Ce mémoire accroît l'hostilité contre les privilégiés : le tiers devient le parti national; le souverain semble prendre le parti de ce dernier en admettant le doublement dans le Résultat du Conseil du 27 déc. 1788.

Toutefois, il n'est pas précisé que le vote aura lieu « par tête », et la lutte s'envenimera jusqu'à la réunion des États le 5 mai suivant. Le comte d'Artois se montre en particulier intraitable : à Necker qui offre sa démission, il répond : « Nous vous garderons comme otage, et nous vous rendrons responsable de tout ce qui pourra arriver » (J. Flammermont, *Le deuxième ministère Necker*, dans *Rev. hist.*, 1891, p. 25). Son activité est grande, fin juin et début de juill., pour en finir avec l'Assemblée nationale; il ne tardera pas à en subir les conséquences.

II. L'exil. — Le 14 juill., au Palais-Royal, sa tête est mise à prix; et le 16, il reçoit du roi l'ordre de quitter le territoire. Son départ précipité semble donner à la noblesse le signal de l'exil.

Mais le comte d'Artois n'est pas admis à Bruxelles; il part pour Turin, chez le roi de Sardaigne, son beau-père, qui l'accueille avec quelque appréhension pour ce milieu voltairien. De La Vènerie, d'Artois pense agir pour sauver le roi, rallier les émigrés et faire appel aux puissances étrangères. Rejoint par Calonne et une centaine de gentilshommes, il envoie des émissaires soulever les catholiques contre les protestants à Montauban, le 10 mai 1790, et à Nîmes, le 10 juin. Entre temps le prince Victor de Broglie est dépêché à Rome pour influencer les dispositions du pape dans un sens hostile au régime nouveau. Dans l'affaire des princes allemands dépossédés par les décrets des 5-11 août, il délègue le marquis de Larouzière à Ratisbonne en vue d'aboutir à un conflit; l'attitude de Léopold à Venise ruine ses espoirs.

Après avoir assisté à Turin au passage de ses tantes, Mesdames Victoire et Adélaïde, en route pour Rome, le comte d'Artois rejoint Madame de Polastron à Vienne. Sa première entrevue avec l'empereur, le 17 mai 1791, manifeste l'intention de celui-ci de lui voir suspendre son activité. Il se rend alors à Coblence (17 juin), où il espère meilleur accueil de la part des princes allemands; Monsieur l'y rejoint le 7 juill. On connaît l'état religieux des émigrés; les pascalisants n'y sont guère qu'une dizaine, suivant le témoignage de Calonne.

Une seconde entrevue avec Léopold à Vienne n'est pas plus encourageante que la première; mais la déclaration de Pillnitz ne tarde pas à rendre l'optimisme au comte d'Artois. Survient la déclaration de guerre du 20 avr. 1792, et il espère pouvoir rétablir la monarchie grâce à l'armée constituée avec Condé; il ne peut que suivre l'armée prussienne, et, après Valmy, est entraîné dans la retraite. Il échoue à Hamm (Westphalie), où l'a précédé Monsieur. Ils y apprennent la mort du roi.

Monsieur, devenu régent, nomme son frère lieutenant général du royaume et l'envoie en cette qualité à S.-Pétersbourg; d'Artois en revient avec un projet de débarquement en Bretagne. Mais dès son arrivée en Angleterre, le cabinet britannique l'invite à regagner Hamm. Revenu le 7 août 1795, il y apprend l'écrasement des royalistes à Quiberon; malgré son ignorance, il est rendu responsable de l'échec (Ch. Robert, *Expédition des émigrés à Quiberon*, Paris, 1899). Pour venger ce désastre, le gouvernement britannique autorise un débarquement; le 2 oct., il est à l'île d'Yeu, face aux armées républicaines; Charette l'attend, mais n'indique pas d'endroit propice; les troupes anglaises se découragent, de même que les conseillers du prince, qui lui représentent les dangers d'une opération; le 10 nov., la flotte repart pour l'Angleterre. D'Artois devait tenter de se justifier en arguant d'un ordre du cabinet anglais. Il se retire alors à Holy-Rood, avec une pension de 500 livres. L'isolement, l'aigreur, la jalousie amènent une mésentente avec son frère; le mariage de son fils, le duc d'Angoulême, avec Madame Royale consomme la rupture (1799).

Louis XVIII est hostile à un autre projet de débarquement en Bretagne et d'Artois abandonne l'idée de se mettre, en sept. 1799, à la tête d'une armée suisse

jointe aux Russes. Il annonce cependant toujours son arrivée en France, encourageant les attentats contre le Premier Consul. L'échec du complot de Cadoudal, qu'il avait patronné ouvertement, lui aliène tout le pays. La rentrée des émigrés accroît ses déceptions. Là-dessus meurt Madame de Polastron qui lui avait fait promettre de changer de vie. Le prince devait être fidèle à son serment, mais lui serait-il donné un jour de servir un pays qu'il semblait comprendre de moins en moins?

III. Les première et seconde Restaurations. — Les défaites de Napoléon tirent le comte d'Artois, Monsieur, de l'oubli où il est tombé; le 27 janv. 1814, il débarque à Scheveningen, près de La Haye, et lance une proclamation au peuple français; de là, il gagne Bâle, puis Vesoul. Mais les alliés n'ont pour lui que méfiance et dédain; aucun prince ne croit même à la possibilité d'un retour des Bourbons; le peuple français lui-même, témoigne A. Cournot (*Souvenirs, 1760-1860*, Paris, 1913, p. 120), a oublié son nom. Vitrolles cependant plaide sa cause auprès de Metternich; comme la route de Paris est ouverte, Monsieur reçoit à Vitry-le-François communication de la constitution adoptée par le Sénat; la nation appelle de ses vœux le roi — mais n'est-ce pas nier le « dogme » de la monarchie de droit divin? Pourtant, le 12 avr., lui est réservé un accueil enthousiaste, et d'Artois prend la tête du gouvernement provisoire : « Rien n'est changé en France, dit-il, si ce n'est qu'il s'y trouve un Français de plus. »

Mais les émigrés ne se sont rendu compte que dans une certaine mesure de leurs erreurs; la plupart sont revenus à l'Église, mais en même temps, ils identifient leur cause avec celles de la religion et de la monarchie; ils vont tendre à « restaurer l'autorité de ces deux puissances, afin de rétablir leur situation et leurs privilèges ». Ils seront « ultras et cléricaux » (J. Leflon). Monsieur précisément prend la direction de ce mouvement; à côté du gouvernement royal s'organise bientôt un gouvernement occulte; « le pavillon de Marsan, où il demeure, est l'asile et la forteresse de l'Ancien Régime » (S. Charléty, p. 32). Par l'intermédiaire de l'abbé de Latil, son aumônier, Monsieur est au courant des intentions du comité ecclésiastique, et peut influer dans le sens de l'abolition du Concordat de 1801. En ce qui concerne l'Université, il aurait, dès le 13 avr. 1814, fait préparer un projet de réforme (J. Poirier, *L'Université provisoire*, dans *Rev. d'hist. moderne*, 1926, p. 249), sans parler d'une influence au moins indirecte sur les mesures qui devaient suivre.

L'épopée des Cent Jours balaie les réorganisateurs, mais dès le 8 juill. Louis XVIII est de retour, et les élections du 22 août, préparées par les Chevaliers de la foi, donnent la majorité aux ultras; Monsieur devient chef de parti. Il encourage les représailles; à la tête de la garde nationale, il se croit maître de la France. Cette attitude partage la cour en deux camps : partisans et ennemis de la Charte. Après le renvoi de la Chambre introuvable, il continue ses attaques contre le parti constitutionnel, sans jamais comprendre les efforts du roi pour faire vivre côte à côte la monarchie et la France nouvelle. Il n'hésite pas à organiser un vaste complot qui assurerait le renvoi de tous les ministres; dans une note secrète rédigée par Vitrolles, il demande le maintien des troupes étrangères sur le sol national. L'assassinat du duc de Berry (13 févr. 1820) entraîne la chute de Decazes et provoque le redoublement des attaques contre Richelieu. Avec la complicité de Madame de Cayla, l'amie du roi, il pousse au pouvoir Villèle, avec qui, peut-on dire, commence son règne. La mort de Louis XVIII (16 sept. 1824) consacre ce pouvoir; le nouveau souverain fait son entrée à Paris le 27 suivant.

IV. Le règne de Charles X. — 1° *Politique religieuse.* — Il inaugure une politique réactionnaire, principalement orientée vers le côté religieux, comme l'attestent le sacre et le couronnement à Reims. Le pape Léon XII, dans son allocution du 25 mai 1825, souligne les espoirs fondés sur le nouveau roi. De fait, Charles X, que certains croient même prêtre et affilié à la Congrégation, estime que le seul moyen de consolider le trône est de le placer sous la sauvegarde du clergé : l'Église lui paraît la seule force capable de résister aux révolutions. Il ne se rend pas compte que le clergé, discrédité lui aussi, ne peut que compromettre les Bourbons. A partir de 1824 surtout, les nobles catholiques envahissent les hauts postes administratifs et les ministères; l'administration, si fortement centralisée, passe au service des ultras. Le groupement de ces derniers dans une association religieuse, la Congrégation du P. Delpuits, mais surtout dans l'organisation secrète de l'Association des bannières, ne pouvait manquer d'accroître leur influence (G. Bertier de Sauvigny, *Ferdinand de Bertier*, p. 406).

1. *Mesures législatives.* — Les ultras déploraient notamment que la Charte n'ait pas rendu un hommage solennel à la religion, malgré la reconnaissance de son caractère de « religion d'État » (art. 6). Le 4 janv. 1825 sont déposés deux projets. L'un devait devenir la loi sur le sacrilège du 20 avr. Elle punit des travaux forcés, de mort simple, ou de mort selon le mode d'exécution des parricides, le crime de sacrilège. La discussion, où interviennent en particulier Bonald et Royer-Collard, met en relief l'opposition entre les principes de la législation laïque et ceux de l'Église. Cette loi constitue une véritable révolution dans le droit public moderne. Elle ne devait d'ailleurs pas être appliquée.

Le second projet touchait les congrégations de femmes; il faisait suite à un projet de 1824 donnant l'autorisation, par simple ordonnance, à toute congrégation religieuse; la Chambre des pairs l'avait repoussé. La nouvelle loi du 24 mai 1825 réglemente la situation juridique des seules religieuses; une loi reste obligatoire, conformément au décret du 3 messidor an XII (art. 4), pour la fondation de toute nouvelle congrégation de femmes; une simple ordonnance cependant suffira pour la reconnaissance de congrégations existant déjà en fait, et pour la formation d'établissements appartenant à des congrégations autorisées avant le 1er janv. 1825; deux types de congrégations subsisteront ainsi côte à côte. Les établissements des congrégations autorisées reçoivent, par simple ordonnance royale, l'autorisation de posséder et de recevoir; quant aux religieuses, pour éviter l'accroissement des biens dits de mainmorte, elles ne peuvent disposer en faveur de leur ordre que du quart de leurs biens, sans que ce quart puisse dépasser 10 000 francs. De plus, les congrégations doivent préalablement faire approuver leurs statuts par l'évêque; ceux-ci sont ensuite soumis à la vérification et à l'enregistrement du Conseil d'État. Quant aux établissements, le consentement de l'évêque et du conseil municipal suffisent.

Ce programme est complété par le projet de loi sur le droit d'aînesse et le milliard aux émigrés, ainsi que par de nombreuses mesures concernant les personnes, la garde nationale et la presse.

2. *Gallicanisme.* — La politique de Charles X reste d'ailleurs inspirée des principes traditionnels. Le souverain proteste contre la communication faite par le nonce Macchi aux Ordinaires de la bulle du jubilé; le roi doit avoir revêtu cette dernière de son placet. L'ordonnance du 26 janv. 1826 autorisant ensuite la publication de cette bulle précise qu'elle n'entend pas approuver « les clauses, formules ou expressions qu'elle renferme, qui pourraient être contraires à la Charte constitutionnelle, aux lois du royaume, aux franchises, libertés et maximes de l'Église gallicane ». Pour la même

raison, Charles X interdit l'*Exhortation aux frères dissidents appelés communément anticoncordatistes*, par laquelle Léon XII veut faire rentrer dans l'unité des adhérents de la Petite Église. Le gouvernement exigera même que les procès canoniques des évêques passent par le ministère des Affaires étrangères. Les nominations épiscopales d'ailleurs sont parfois faites sans l'approbation du S.-Siège; ainsi, le roi accepte la démission de Mgr Tharin, évêque de Strasbourg, et désigne immédiatement son successeur. Ceci, sans faire mention de la pression exercée pour évincer Fesch du siège de Lyon au profit de Mgr du Pin, administrateur apostolique du diocèse. Léon XII proteste contre les uns et les autres de ces actes (archives des Affaires étrangères, *Rome 962*, fol. 19-21), et il ne cédera pas sur la question du remplacement de Fesch.

Le haut et le bas clergé sont, au surplus, aussi gallicans dans leur ensemble. La déclaration de 1682 est enseignée dans les séminaires; douze diocèses seuls sur quatre-vingts font des réserves sur le rappel qui en est fait par la circulaire de Corbière, en mars et mai 1824 (F. 19 3955). La position des « Tablettes du clergé » est caractéristique sur ce point, et Frayssinous obtient l'adhésion de tous les évêques, sauf trois ou quatre (en particulier Bonald, du Puy et d'Aviau, de Bordeaux), à une déclaration protestant contre l'ouvrage de Lamennais, *De la révolution considérée dans ses rapports avec la politique* (1825). Ce gallicanisme semble un mélange des doctrines d'Ancien Régime et des doctrines concordataires (Ch.-H. Pouthas, *L'Église et les questions religieuses*, Paris, cours de Sorbonne, 1946, p. 295).

3. *Mennaisianisme.* — Le problème soulevé par Lamennais n'est pas moins net; dès cette date, Il exerce déjà une sorte de « dictature » (F. Duine, *Lamennais*, l. II, *La dictature de L.*). Dès la fin de 1823, devenu chef d'école, il s'oriente vers les idées libérales dans le *Mémorial catholique*, tout en gardant son antigallicanisme, qui stigmatise l'« erreur théologique », et aussi « révolutionnaire », des doctrines gallicanes.

Son souci de libérer l'Église le mène à abandonner ses positions absolutistes; le gallicanisme de la monarchie, son cléricalisme impolitique soulèvent l'opinion contre le « parti-prêtre »; la mise en tutelle de l'Université et les autres lois d'inspiration religieuse aboutissent à des résultats diamétralement opposés à ceux qui sont recherchés. Aussi faut-il, comme le disait le publiciste Eckstein (*Le catholique*, III, 225), « changer l'esprit par l'esprit », refaire la société (*ibid.*, VII, 116). Si l'épiscopat royaliste, aristocratique et gallican, réplique par une déclaration collective, le jeune clergé est cependant attiré par le novateur.

Les prélats insistent auprès du roi pour une intervention du pape. Léon XII reçoit Lamennais en 1824 et, finement, le juge : « C'est un de ces amants de la perfectibilité qui, si on les laissait faire, bouleverseraient le monde..., c'est un homme qu'il faut conduire avec la main dans son cœur. » Aussi, Rome garde le silence « qui est toujours le parti qui convient le mieux à la religion et à la politique » (archives des Affaires étrangères, *Rome 960*, fol. 267-70). L'attitude du nonce Lambruschini, en 1827, sera identique.

4. *Le « Mémoire à consulter ».* — Outre la réaction de Lamennais, la politique du souverain devait provoquer celle de Montlosier. Reprenant en partie les reproches adressés par les libéraux, il dénonce (févr. 1826) quatre fléaux particulièrement dangereux : la Congrégation, les jésuites, l'ultramontanisme, et l'esprit d'envahissement des prêtres. Les jésuites, en effet, qu'il ne faut pas confondre avec les Pères de la Foi ou les Pères du Sacré-Cœur, ne pouvaient, quoi qu'ait pensé le P. de Clorivière, rentrer officiellement. Profitant des dispositions de la Charte, ils reviennent s'attacher à l'œuvre des petits séminaires et des missions; la société des Missions de France exerce un apostolat extrêmement fécond à travers toute la France (E. Sevrin, *Les missions religieuses*, p. 100 sq.). A eux aussi était due la célèbre Congrégation, alors dirigée par l'abbé Legris-Duval et le P. Ronsin, et dont l'activité propre est exclusivement religieuse, quels que soient ses liens avec l'Association des bannières. Pourtant, en 1824, la Compagnie de Jésus ne comprend qu'un effectif de 108 prêtres et de 212 scolastiques ou frères coadjuteurs. Mais les évêques ont beau protester, et Frayssinous louer « l'excellence et l'utilité de cet ordre comme corps enseignant », les accusations vont leur chemin. En 1827, Bellema estime à plus de cent cinquante les ouvrages parus depuis un an contre les jésuites (*Trois procès en un*, Paris, 1827, p. 75).

2° *Ministère Martignac et ordonnances de 1828.* — Ces tendances, jointes aux lois impopulaires sur la presse (1827), achèvent de discréditer le gouvernement Villèle. Après les élections de nov., le roi fait appel à Martignac, sans abandonner pour autant sa politique réactionnaire; Villèle n'aurait dû sa chute qu'à son impopularité personnelle.

Le nouveau ministère songe à des concessions libérales sur le terrain religieux. Le 10 févr. 1828, Vatimesnil reçoit la direction du nouveau ministère de l'Instruction publique; il s'appliquera à réduire la portée des directives de Mgr Frayssinous. Le 21 avr., les évêques se voient retirer sur les écoles les droits obtenus de l'ordonnance de Corbière du 8 avr. 1824; mais un comité de neuf membres, présidé par le délégué de l'évêque, et dont deux autres ecclésiastiques sont membres, statuera sur la nécessité d'ouvrir de nouvelles écoles; le recteur décidera. En ce qui concerne les écoles secondaires ecclésiastiques, la commission d'enquête, nommée le 28 janv., trouve 53 écoles en fraude sur 197 : huit ont été confiées aux jésuites. Après un rapport de Mgr Feutrier, ministre des Affaires ecclésiastiques, le ministère publie deux ordonnances, le 16 juin : la première, de Portalis, ministre de la Justice, expulse les jésuites des établissements indiqués et exige de leurs successeurs une déclaration écrite qu'ils n'appartiennent à aucune congrégation non autorisée; la seconde, signée de Mgr Feutrier, limite à vingt mille les élèves des petits séminaires, et oblige ceux-ci, après deux ans de séjour, au port du costume ecclésiastique. Un comité de défense, présidé par Mgr de Quélen, proteste en vain dans un mémoire rédigé par Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse; soixante-dix évêques y adhèrent. Mais le S.-Siège finit par conseiller de s'en remettre à la piété du souverain (A. Garnier, *Les ordonnances du 16 juin*, Paris, 1929). Les écoles en question furent ramenées au chiffre de 127 avec 16 858 élèves en 1829 (Ch.-H. Pouthas, *op. cit.*, p. 223 sq.), d'où une grave diminution de cet enseignement (*ibid.*, p. 300).

Charles X n'avait signé ces ordonnances qu'à contre-cœur; aussi, la droite redouble-t-elle ses attaques, alors que les libéraux se montrent plus exigeants encore.

3° *Ministère Polignac.* — Devant l'ampleur des questions politiques qui se posent, les problèmes religieux passent au second plan. Le clergé soutient le programme de la droite; quelques évêques même publient des mandements contre les 221; Lamennais, bien au courant de la mentalité du jour, se plaint des « extravagances » du clergé : « Si la religion se perd en France, c'est lui seul qui l'aura perdue. » Les ordonnances du 25 juill. 1830 sonnent le glas de la Restauration; la royauté entraîne dans sa chute le clergé et l'Église en France. L'alliance du trône et de l'autel est une cause, à laquelle il faut joindre la mentalité voltairienne de la bourgeoisie qui accède au pouvoir, sans parler des classes populaires aigries par la crise écono-

mique et travaillées par les sociétés secrètes, sur l'action desquelles d'ailleurs des recherches sont à faire.

V. Les dernières années. — Le souverain déchu part en Angleterre, où l'attend la plus grande indifférence, sinon l'hostilité. Deux ans plus tard, il laisse Holy-Rood et est hébergé au Hradschin, qu'il quitte pour Goritz, où il meurt le 6 nov. 1836.

Son règne s'est-il soldé par un échec, tant au point de vue religieux qu'au point de vue politique? Les apparences l'indiquent; on connaît le caractère antireligieux de la révolution de 1830. Il faut cependant avouer que certains travaux récents d'E. Sevrin et de G. de Bertier de Sauvigny incitent à rectifier un jugement peut-être trop absolu : le chiffre des ordinations a triplé en sept ans, les fondations de congrégations hospitalières et charitables sont multiples, les réguliers doublent leurs effectifs et atteignent 30 000 membres; quant à la pratique religieuse à la campagne, dans les petites villes, même de la part des ouvriers, si elle est entachée de conformisme, elle n'en est pas moins générale, semble-t-il.

On trouvera une bibliographie complète dans J. Leflon, *La crise révolutionnaire*, dans *Hist. de l'Église* de A. Fliche et V. Martin, xx, Paris, 1949, p. 10 sq., 12-14; 321, note 1; 394, note 2. — Pour la période antérieure et quelques points particuliers, voir : Th. Anne, *Mémoires, souvenirs et anecdotes sur l'intérieur du palais de Charles X et les événements de 1815 à 1830*, Paris, 1831. — Chr. de Parrel, *Les papiers de Calonne : les finances des princes en 1790, 91, 92*, Cavaillon, 1932. — P.-L.-F. Villeneuve, *Ch. X et Louis XIX en exil*, mém. inéd., Paris, 1889. — Vaudreuil et Artois, *Correspondance int. pendant l'émigration*, Paris, 1889. — R. Busquet, B. Roberty, A.-J. Parès, *Mém. de L. Richaud sur... l'émigration*, Paris, 1930. — *Cérémonial du sacre..., avec le formulaire modifié pour le sacre de Ch. X*, La Rochelle, 1931. — Stendhal, *Souv. d'égotisme*, Paris, 1941. — Vitrolles, *Mém.*, i, Paris, 1950.

Autres travaux utiles : Ch. Boissonet, *Le sacre de Ch. X*, Poligny, s. d. — Vicomte de Reiset, *Le mariage du comte d'Artois*, Thiers, s. d. — C.-J. Bailleul, *La France sous le règne de Ch. X*, Paris, 1824. — E. Daudet, *Hist. de l'émigration française pendant la Rév. franç.*, Paris, 1904-07. — Dr Cabanès, *L'éducation des 3 dern. Bourbons*, Paris, 1923. — F. Baldensperger, *Le mouvement des idées pendant l'émigration franç.*, Paris, 1924. — Ch.-H. Pouthas, *Guizot pendant la Restauration*, Paris, 1924. — E. Vingtrinier, *La Contre-Rév., 1789-91*, Paris, 1924-25. — P. de Vaissière, *A Coblence*, Paris, 1924. — J. Lucas-Dubreton, *Ch. X*, Paris, 1927. — N. F. Scander, *La France en 1814 et le gouvernement provisoire*, Paris, 1934. — E. Beau de Loménie, *La carrière politique de Chateaubriand*, Paris, 1929. — H. Robert, *Les grands procès de l'hist.*, Paris, 1932. — E. Lavaquery, *Necker*, Paris, 1933. — E. Chapuisat, *Necker*, Paris, 1938. — G. Lefebvre, *La révolution aristocratique* (cours de Sorbonne), Paris, 1946. — F. Trochu, *L'abbé Ch. Foyer (1771-1842)*, Lyon-Paris, 1948. — Ch. Girault, *Rochecotte et la chouannerie manc.*, Laval, 1949.

Ch. Lefebvre.

CHARLES D'ABBEVILLE, capucin français (xviie s.). Voir *D. T. C.*, ii, 2272.

CHARLES D'ARENBERG. Voir Arenberg (Charles d'), iii, 1642.

CHARLES DE L'ASSOMPTION (Charles de Brias), carme français, moraliste (1625-86). Voir *D. T. C.*, ii, 2272-73.

CHARLES D'AUTRICHE, évêque de Breslau. Voir Autriche (Charles d'), v, 882.

CHARLES DE BLOIS (Bx). Voir Blois (Bx Charles de), ix, 223-28.

CHARLES LE BON (Bx), comte de Flandre (17 juin 1119-2 mars 1127), fils de S. Canut, roi de Danemark (v. *D. H. G. E.*, xi, 814-15), et d'Adèle de Flandre, troisième fille de Robert le Frison. En 1086, année de l'assassinat de son père, il était encore un tout jeune enfant, *filius parvulus*. Étant née entre 1065 et 1071, sa mère ne peut s'être mariée qu'entre 1080 et 1083; elle eut trois enfants, dont Charles semble avoir été l'aîné. Celui-ci naquit donc vraisemblablement entre 1082 et 1086. Arrivé en Flandre avec sa mère en 1087, il aura vécu avec elle, sans doute dans les terres comtales d'Harlebeke, jusqu'aux secondes noces d'Adèle avec Roger, duc de Pouille, célébrées peu après 1090. Depuis cette date il passa son jeune âge à la cour de son grand-père. On connaît peu de choses de son éducation. Charles savait lire (il possédait un psautier et il l'employait) et écrire (H. Nélis a prouvé qu'il souscrivit au moins deux chartes de sa main, *Deux chartes de Charles le Bon pour l'abbaye de S.-Bavon*, dans les *Annales de la Soc. d'émul. de Bruges*, lvi, 1906, p. 129-42). Il ne faut cependant pas en conclure, comme on l'a fait, qu'il fut d'abord destiné à une carrière ecclésiastique. On admettra plutôt qu'éduqué à la cour de Robert le Frison, loué par Grégoire VII, Urbain II et Guibert de Nogent pour sa culture littéraire (C. Verlinden, *Robert le Frison*, Bruxelles, 1935, p. 16, n. 2), Charles aura reçu une instruction littéraire soignée, qui n'était d'ailleurs plus en ce moment chose si rare dans les familles régnantes. Créé chevalier, il passa quelque temps en Terre sainte au service des croisades de secours. Il faudra rattacher cet épisode de sa vie au voyage matrimonial et politique que Bohémond de Tarente, beau-frère de sa mère, a fait en France en 1105-06 et au cours duquel il parvint à convaincre de nombreux chevaliers de prendre la croix. Revenu en Flandre, Charles allait reprendre une existence sans histoire, lorsque, en 1111, à la mort de son oncle Robert II, il devint le principal conseiller du successeur, Baudouin VII, qui n'avait que dix-huit ans. La présence de Charles est fréquemment attestée dans les actes du jeune comte. Pendant les multiples expéditions militaires en Normandie et durant les longs mois de la maladie du comte, c'est Charles qui aura dirigé les affaires. Il est permis de supposer que la réputation de sévérité attribuée à Baudouin VII et qui lui valut le surnom de « à la Hache » est due à l'énergie avec laquelle son conseiller et successeur Charles gouverna le comté.

En 1119, Baudouin succomba des suites d'une blessure mal soignée. Déjouant les intrigues de sa mère Clémence, qui soutenait la candidature de Guillaume de Loo, petit-fils de Robert le Frison et né d'une roturière, le comte alité avait désigné Charles comme son successeur; il avait contraint sa mère à conclure un pacte avec Charles et avait rallié à ses vues les évêques et les grands. Cependant peu après la mort de son fils, Clémence, aigrie, épousa Godefroid de Louvain, duc de Brabant, et suscita contre son neveu une coalition dangereuse. Mais Charles parvint à la disloquer et réussit, dès le commencement de son règne, à faire respecter sa volonté. Comme ses prédécesseurs, il fit appliquer la *pax Dei*, décrétée dès le commencement du xie s., par les évêques de la province ecclésiastique de Reims et complétée plusieurs fois dans la suite. Il en fut le premier jureur et le principal garant. *Pro potestate sibi a Deo attributa* (Gautier de Térouanne, *Vita Karoli*, § 16), il se devait de faire observer cette législation d'origine ecclésiastique. A côté d'elle, il imposa des mesures nouvelles pour la sauvegarde de l'ordre public : il obligea au respect des temps de trêve et de paix, défendit le port des armes dans les villes et aux marchés, engagea les nobles à liquider leurs querelles devant un tribunal plutôt que par les armes. Ces mesures mécontentaient sans doute les éléments turbulents; elles favorisaient d'autre part le commerce

et l'agriculture. Lors de la grande famine de 1125, il édicta encore une série d'édits pour combattre le marché noir. C'est donc à juste titre qu'il a été célébré par ses contemporains comme défenseur des pauvres et comme gardien de la justice et de la paix.

La renommée de son courage et de sa prudence faillit deux fois le faire entrer dans la politique européenne. En 1123, il refusa la couronne de Jérusalem. En 1125, à la mort de l'empereur Henri V, il s'opposa à ce qu'on présentât sa candidature à l'Empire.

Les qualités humaines et surnaturelles de Charles, sa bonté surtout, ses convictions religieuses, ses multiples formes de dévotion sont abondamment décrites par Gautier et Galbert (ce dernier ne lui attribue d'autre péché que la transgression de la loi ecclésiastique défendant les tournois). Ses largesses et ses interventions au profit des institutions religieuses sont nombreuses. Les 32 chartes qu'on connaît de lui sont toutes délivrées en leur faveur. C'est dans ces milieux aussi que sa mort provoqua le plus d'émotion et une abondante littérature.

De sa vie familiale on ignore à peu près tout. Marié à Marguerite, fille de Rainaud, comte de Clermont, on ne rencontre son épouse qu'une seule fois dans un acte, ce qui ne laisse pas d'étonner quand on constate que Clémence de Bourgogne est mentionnée de nombreuses fois dans les actes de son mari. Toujours est-il qu'aucun enfant n'est né de ce mariage. Faut-il incriminer la nature ou voir là un effet d'une forme d'ascétisme, prêchée par les milieux dévots?

Le 2 mars 1127, Charles fut assassiné à l'église S.-Donatien de Bruges. Les circonstances de ce meurtre ont permis à l'Église de vénérer en Charles le Bon un martyr et un bienheureux (culte immémorial reconnu en 1882). Elles méritent qu'on s'y attarde un instant. Voulant sauvegarder les intérêts de son domaine, le comte ordonna d'établir la liste complète de ses serfs. Un incident fortuit lui apprit que la famille des Erembaud, une des plus éminentes du comté, — elle avait comme chef Bertoux, prévôt de S.-Donatien, et elle était, par les nièces de celui-ci, alliée à six familles de la meilleure noblesse, — était elle aussi d'origine serve. Charles se crut obligé, pour ne pas infirmer une politique domaniale suivie un peu partout à ce moment, de poursuivre son droit et de faire reconnaître par les Erembaud qu'ils n'étaient pas d'origine libre. Il leur permit cependant de produire en justice la preuve de leur liberté, par serment prêté par l'un d'eux avec douze cojureurs nobles. Les Erembaud ne purent trouver les cojureurs, ni donc aussi offrir cette preuve. Se sentant déshonorés, ils en conçurent une haine tenace contre le comte.

A ce conflit vint s'en ajouter un autre, qui allait provoquer la mort de Charles. Un neveu de Bertoux, Bourchard, menait une guerre privée contre Tancmar de Straten, son voisin. De nombreuses fois déjà le comte avait enjoint aux deux partis de respecter la trêve de Dieu. Après une nouvelle violation du serment de paix, commise au détriment de Tancmar et restée elle aussi impunie, voilà qu'en l'absence du comte, Bourchard organise, en temps de paix encore une fois, une incursion armée dans le domaine de Tanemar. Une série de crimes, tombant manifestement sous les défenses de la législation de la paix de Dieu, sont commis : effractions de demeures, déprédations, pillages des paysans, meurtres même. Cette fois Charles, revenu de l'ost, décide de punir cette injure faite, comme il s'exprime, « moins à lui qu'à Dieu », dont l'Église a lié le nom à sa législation de paix. Il convoque ses barons à Ypres. On y décide de descendre sur les lieux. Impressionné par le spectacle qu'il y voit et cédant aux instances de ses grands, le comte fait appliquer le droit d'arsin sur la demeure de Bourchard, coupable d'infraction à la paix. Charles considère donc comme un devoir de religion la punition sévère de cette violation exorbitante de la paix de Dieu. Il admet les risques que son action peut comporter pour sa personne. Par deux fois, le 27 févr., il en parle devant témoins et il exprime l'avis, partagé par le canoniste Gautier, archidiacre de Térouanne, qui assiste aux entretiens, que périr dans ce différend serait tomber pour une cause religieuse et accéder au martyre. Deux jours après l'arsin, Bourchard, furieux d'une punition sévère mais légale, assassine le comte. Le jour même les ecclésiastiques brugeois émettent l'avis que leur comte, mort dans l'exercice d'un devoir de religion, incombant à sa tâche, est un martyr et ils engagent déjà, contre l'abbé de S.-Pierre de Gand, une lutte pour la sauvegarde du *pretiosum thesaurum* qu'est son corps, devenu une relique insigne. Le même sentiment se retrouve exprimé d'innombrables fois chez tous les auteurs contemporains qui ont traité du meurtre de Charles le Bon. M. F. L. Ganshof, ne considérant que la querelle domaniale qui mit aux prises le comte avec une famille de chevaliers serfs, n'a pas assez souligné les motifs de vengeance qui ont armé la main de Bourchard : coupable d'avoir violé l'institution ecclésiastique de la paix de Dieu, ce dernier ne fut puni par le comte que pour cette seule raison et ce fut de cette seule punition qu'il prétendit se venger, farouchement, deux jours après. N'ayant relu les sources que dans la perspective du remarquable travail de M. Ganshof, le P. de Moreau (*Hist. de l'Église en Belgique*, III, Bruxelles, 1945, p. 9-17) n'a pas exposé le véritable caractère du meurtre de Charles le Bon ni la théologie du martyre qui se dégage des sources.

Parmi les sources narratives, citons : Galbert de Bruges, *Hist. du meurtre de Charles le Bon, comte de Flandre (1127-28), suivie de poésies latines contemporaines*, éd. H. Pirenne, Paris, 1891; éd. ancienne, dans *A. S.*, mars, I, 179-219. — Gautier de Térouanne, *Vita Karoli comitis Flandriae*, dans *A. S.*, mars, I, 163-79. — *Anonymi passio Karoli*, dans *M. G. H.*, *SS.*, XII, 619-23. — *De nece Karoli*, dans *Neues Archiv*, XV, 1890, p. 448-52. — Hériman de Tournai, *Hist. restaurationis ecclesiae S. Martini Tornacensis*, dans *M. G. H.*, *SS.*, XIV, 274-327.

Pour les actes du règne : F. Vercauteren, *Actes des comtes de Flandre, 1071-1128*, Bruxelles, 1938, n. 93-124 (à consulter avec les remarques de Eg. I. Strubbe, dans *Revue belge de philol. et d'hist.*, XVIII, 1939, p. 1017-1123, et de J. Gessler, dans son livre *Critica latina*, Louvain, 1941, p. 161-72).

On trouvera cités dans P. Allossery, *Geschiedkundige Boekenschouw*, I, Bruges, 1912, n. 3502, les anciennes biographies. Le seul travail digne de retenir l'attention paru depuis cette date est celui de F. L. Ganshof, *Étude sur les ministeriales en Flandre et en Lotharingie*, Bruxelles, 1926, qui contient (p. 343-51) un exposé intéressant, mais à notre avis incomplet, des mobiles du crime. Précieux aperçu du règne de Charles dans F. L. Ganshof, *La Flandre sous ses premiers comtes*, Bruxelles [1943].

J. M. De Smet.

CHARLES BORROMÉE (Saint), cardinal, archevêque de Milan (2 oct. 1538-† 3 nov. 1584). I. Premières années (1538-60). II. Période romaine (1560-66). III. Période milanaise (1566-84). I. Borromée à Milan. II. Borromée hors du Milanais. IV. Mort et survie.

I. Premières années (1538-60). — Deuxième fils et troisième des sept enfants du comte Giberto Borromée et de Margherita de Médicis, Charles naquit au château de Rocca d'Arona, en vue du lac Majeur, dans la nuit du 2 oct. 1538. Cette naissance aurait été accompagnée de phénomènes merveilleux. (Détails généalogiques dans F. Calvi, *Famiglie notabili milanesi*, II, Milan, 1881, tableau VIII; G. Galbiati, *Albero genealogico della famiglia principesca Borromeo di Milano in cinque tavole*, Milan, 1935.)

Ses premiers biographes le dépeignent volontiers comme un enfant prédestiné, donnant des indices manifestes de vocation. Chez un fils cadet, de telles dispositions étaient de bon augure.

Des événements plus sérieux aiguillèrent l'avenir du jeune cadet vers la cléricature : âgé de huit ans, Charles reçut la tonsure (15 oct. 1545); en 1550, son oncle, Giulio Cesare Borromée, lui céda son premier bénéfice : le monastère des SS.-Gratiniano-et-Felino, situé à Arona. Charles aurait demandé d'en pouvoir consacrer les revenus — 13 000 livres — aux bonnes œuvres comme étant « le bien de Dieu et par conséquent des pauvres » (Bascapè, 4).

Charles fut envoyé à Milan, pour y suivre les leçons d'un précepteur, sous la direction du prévôt de S.-Ambroise, Bonaventura Castiglioni. Le jeune élève avait une intelligence plus solide que brillante. Bascapè (4) déplore que le manque de promptitude de son esprit l'eût empêché de faire des progrès insignes dans les lettres. Pourtant, dès l'âge de treize ans, son bagage de latiniste était suffisant pour lui permettre — fût-ce avec l'aide de son précepteur — d'adresser à son père une lettre correcte, émaillée de réminiscences classiques et lui demandant comme cadeau des ouvrages de Pline, Salluste et d'Aristote (7 déc. 1551; texte et trad. dans Sylvain, I, 15-16).

A l'automne de 1552, Giberto Borromée envoya son fils faire ses études de droit à l'université de Pavie. Charles promit d'y suivre à la lettre les recommandations de son père (28 oct. 1552; fac-similé dans *S. C. B.*, 26). Il arriva à Pavie le 2 nov. La vie du jeune étudiant fut studieuse, retirée, peu expansive, fidèle à toutes les obligations incombant à un tonsuré et éprouvée par de continuels embarras financiers causés par la parcimonie avec laquelle son père lui ouvrait les cordons de sa bourse. Il manifesta aussi sa nature scrupuleuse à propos de la licéité canonique de certains cours figurant au programme de ses études (Sylvain, I, 25-27).

A plusieurs reprises, Charles fut obligé d'interrompre ses études pour de longs séjours à Milan et à Arona; il passa de nombreux mois dans la propriété paternelle, à diriger les vendanges, à surveiller les hommes de la garnison et à restaurer diverses constructions. En août 1558, par suite de la mort de son père (27 juill.), il eut à porter le poids des affaires successorales : en particulier, il dut négocier avec les autorités espagnoles désireuses d'entrer en possession de la forteresse d'Arona. Il révéla ainsi ses talents d'administrateur et de diplomate.

Le 6 déc. 1559, Charles fut promu docteur *in utroque jure* (fac-similé du diplôme dans L. Gramatica, *Diploma di laurea in diritto canonico e civile di S. Carlo Borromeo*, Milan, 1917). L'éloge académique du nouveau lauréat fut prononcé par son maître et ami Francesco Alciati.

Les régestes de cette partie de sa vie furent reconstitués par A. Rivolta, *Epistolario giovanile di S. C. B.*, dans *Aevum*, XII, 1938, p. 253-67; *Corrispondenti di S. C. B. (1550-59)*, *ibid.*, 556-619. La première liste contient 199 lettres écrites par Ch. B. avant son départ de Milan; l'autre indique 652 lettres qui lui furent adressées à la même époque.

Trois deuils déterminèrent la carrière de S. Ch. B. : la mort du pape régnant, Paul IV; celle de Frédéric Borromée, son frère aîné; et celle de son oncle maternel, devenu pape à son tour.

Le mois même où Charles venait de recevoir ses lauriers à Pavie, son oncle maternel, le cardinal Gian Angelo de Médicis, succéda (25 déc. 1559) à Paul IV qui venait de mourir. Dès le lendemain de son élection (Pastor, VII, 80), le nouveau pape, Pie IV, qui considérait son neveu « comme son œil droit » (rapport de Ricasoli à Florence, 12 janv. 1560; Pastor, VII, 80), le fit venir à Rome. Frédéric, son aîné, l'y avait précédé; arrivé à temps pour assister au couronnement de Pie IV (6 janv. 1560), il sera promu capitaine général de l'Église, le 2 avr. 1561.

Charles quitta Milan, le 3 janv. 1560, faisant route à une allure de sept postes par jour, par des chemins couverts de neige, et vivement acclamé dans les localités situées sur son passage. Venu par la Romagne, les Marches et l'Ombrie, il arriva à Rome au plus tard le 13 janvier.

II. Période romaine (1560-66). — 1° *Charges, titres et honneurs.* — Dès son arrivée à Rome auprès de son oncle et durant tout son séjour, Ch. B. en fut comblé. Voici les principaux :

1. Protonotaire apostolique, le 13 janv. 1560;

2. Référendaire de la Signature apostolique, le 13 janv. 1560 (B. Katterbach, *Referendarii utriusque Signaturae* [*Studi e Testi*, LV], Rome, 1931, p. 121, 125);

3. Cardinal-diacre des SS.-Gui-et-Modeste : nommé au consistoire secret, le 31 janv. 1560 (Paschini, 10-11); chapeau conféré le lendemain, au consistoire public (*Acta consist.*, dans Baronius-Raynaldi, 1560, n. 92; Massarelli, *Diarium* et Firmani, *Diaria*, dans *Conc. Trid.*, II, 342, 532); bouche ouverte, le 14 févr. (Eubel, III, 41). Le 4 sept. 1560, il échangea cette diaconie cardinalice contre le titre de S.-Martin *in Montibus*, bien que ce titre fût ordinairement porté par des prêtres (Eubel, III, 76). A l'époque de son ordination, il fut promu cardinal-prêtre, le 4 juin 1563 (Pastor, VII, 95). Il n'échangea son titre cardinalice contre celui de Ste-Praxède qu'un an plus tard, le 18 nov. 1564 (Paschini, 115), et conserva ce dernier titre jusqu'à la fin de sa vie. Avant 1575, il signa toujours de son nom patronymique; après cette date, il le remplaça par son titre cardinalice;

4. Cardinal protecteur : *a)* du royaume de *Portugal*, depuis le début de 1565 jusqu'en 1572; — *b)* des *Pays-Bas*, depuis mars 1566 (Oltrocchi, 27 *a*) jusqu'en 1572 (le 13 mars 1570, il est qualifié de *protector Belgiae;* Eubel, III, 41); — *c)* des cantons catholiques de la *Suisse*, du 12 mars 1560 (Baronius-Raynaldi, 1560, n. 95; Reinhardt-Steffens, p. XXVII) jusqu'à sa mort; — *d)* de plusieurs *ordres religieux : Franciscains* mineurs et conventuels, du 6 mai 1564 (Sevesi, dans *Arch. franc. hist.*, XXXI, 1938, p. 77; le texte de ce bref tel qu'il est rapporté par G. M. d'Ancona, dans le vol. XIX des *Annales* de Wadding, année 1564, n. 2, est corrompu) au 27 oct. 1572; *Carmes*, jusqu'au 27 oct. 1572; *Humiliati*, du 13 févr. 1560 (Sala, *Dissertazioni*, 414) à leur suppression; des *Chevaliers de Malte* ou de *S.-Jean de Jérusalem*, avant le 29 juill. 1560 jusqu'à sa mort; des *Chanoines réguliers de la Ste-Croix à Coïmbre*, des *Chevaliers de S.-Lazare* (avait cessé de l'être en oct. 1571). En 1580 et 1582 il envoya un légat pour réformer et pacifier l'ordre du Christ en Portugal;

5. Administrateur du diocèse de Milan, avec obligation de rester à Rome (bref de nomination du 7 févr. 1560, expédié le 23 févr.; ainsi s'explique la double date donnée par Sala, *Fascic. conclus.*, 12 sq.; cf. Eubel, III, 41, 257). Il sera préconisé archevêque de Milan le 12 mai 1564 (Sala, *Docum.*, III, 819) et comptera les années de son épiscopat à partir de cette date (Paschini, 85);

6. Administrateur des légations de Bologne et de Romagne depuis le 26 avr. 1560, et des Marches depuis une date plus tardive (*Acta consist.*, dans Baronius-Raynaldi, 1560, n. 92; Massarelli, *Diarium*, dans *Conc. Trid.*, II, 344); il garda cette fonction jusqu'au 7 déc. 1563 (*S. C. B.*, 73);

7. Commendataire de nombreuses abbayes avec douze églises (Bascapè, 15-16). Dès le 22 janv. 1560,

il en reçut trois dont une en Portugal et une en Flandre;

8. Préposé à la Secrétairerie d'État (voir paragraphe suivant);

9. Membre de la *Consulta*, assemblée de huit ou dix juristes se réunissant deux ou trois fois la semaine pour l'expédition des affaires courantes intéressant l'administration civile des États pontificaux; avant le 22 janv. 1560 (Rivolta, *Epistolario*, 276; Giac. Soranzo, dans Albèri, x, 135; Paschini, 126);

10. Membre de la commission des quatorze cardinaux, se réunissant tous les jeudis « pour la réforme des mœurs »; depuis mars 1560 (Massarelli, *Diarium*, dans *Conc. Trid.*, II, 343);

11. Membre de la commission de cinq cardinaux créée le 18 août 1563 pour préparer la fondation du séminaire romain (Šusta, IV, 196);

12. Archiprêtre de Ste-Marie-Majeure, peu après le 6 oct. 1564, jusqu'en 1572 (Paschini, 115);

13. Grand pénitencier, du 3 nov. 1565 (Paschini, 147, n. 9) jusqu'en 1572 (E. Göller, *Die päpstliche Poenitentiarie*, II-2, Rome, 1911, p. 98, n. 27);

14. Membre de la commission de ravitaillement de la ville de Rome, avant le 17 févr. 1560 (Paschini, 22, 107);

15. Citoyen d'honneur de la ville de Rome, le 1er juill. 1561 (diplôme reproduit dans *Echi di S. C. B.*, 207).

Dans tous ces emplois, il considéra toujours le service à rendre plutôt que la gloire à récolter. En le favorisant ainsi, Pie IV avait fait montre de « népotisme providentiel ».

2° *Le bras droit du pape.* — 1. *Le cardinal neveu.* — L'intention du pape était de faire de Charles son bras droit : il mit à sa disposition un logement au Vatican; il l'aida à recruter les cent cinquante membres de sa *familia* et les fit habiller de velours noir aux frais du trésor pontifical. L'un d'eux, Giulio Pogiani, entré à son service comme secrétaire, a laissé sur lui de nombreux détails dans sa correspondance, publiée en 1757.

Extérieurement, le nouveau cardinal ne payait pas de mine : il n'eut jamais le sens du panache et fut handicapé par plusieurs défauts, dus avant tout à la timidité de son tempérament et à une certaine lenteur d'esprit. Tous ceux qui le rencontrèrent pour la première fois parlent de lui comme d'une personnalité très effacée (Mocenigo et Girol. Soranzo, ambassadeurs vénitiens, 1560 et 14 juin 1563, dans Albèri, x, 53, 74; le cardinal de Mantoue au duc de Florence, 9 mars 1562, dans Šusta, II, 407; Requesens à Philippe II, 30 avr. 1564, 5 janv. 1565, dans Pastor, VII, 87).

Mais le pape avait discerné chez son neveu les indispensables qualités de fond : serviabilité, patience, modestie, désintéressement, zèle, conscience du devoir; il savait pouvoir compter sur lui pour neutraliser l'influence des hauts dignitaires ecclésiastiques, des souverains et de leurs créatures.

Ch. B. répondit pleinement aux espoirs de son oncle. Les témoignages qui le concernent sont très louangeurs : *È huomo di frutto et non di fiore, de'fatti et non di parole*, écrivait de lui le cardinal Seripando (à Paolo Manuzio, 28 juill. 1562; Pastor, VII, 98). Sa capacité de travail semblait sans limites : il pouvait consacrer sept heures d'affilée à l'étude d'une question sans se fatiguer (Bascapè, 182), et il ne cessa jamais de mesurer fort étroitement le temps réservé aux repas et au sommeil (Pastor, VII, 89), bien que cette dernière privation lui eût été au début fort pénible (B. à son oncle Guido, 22 janv. 1560; Sylvain, I, 50).

2. *La Secrétairerie d'État.* — Voir P. Richard, *Origines et développement de la Secrétairerie d'État apostolique (1417-1823)*, dans *Revue d'hist. ecclés.*, XI, 1910, p. 521 sq. La tradition qui représente B. comme le premier en date des secrétaires d'État est historiquement controuvée. Son action organisatrice s'y borna à améliorer quelques services préexistants. La partie principale de ses occupations consistait à en assurer le fonctionnement. Par bonheur, il y était puissamment secondé par Tolomeo Gallio, l'ancien secrétaire du cardinal de Médicis, resté à son service après qu'il fut devenu pape (voir sur lui P. O. von Törne, *Ptolémée* (sic) *Gallio, cardinal de Côme*, Paris, 1908). Chaque matin, accompagné de Gallio, B. se rendait auprès de son oncle et passait plusieurs heures à lui soumettre les résumés de toutes les missives reçues au cours de la journée précédente et à prendre note des réponses à faire (Girol. Soranzo, dans Albèri, x, 77; Šusta, I, p. XXXIV). La rédaction des dépêches revenait à Gallio, mais les minutes en étaient toujours revues par B. et parfois soumises par lui au pape en personne. Cette correspondance était énorme : outre les relations épistolaires avec le concile de Trente et celles avec les envoyés accrédités auprès des puissances, elle comprenait toute la paperasserie administrative courante (suppliques, demandes de faveurs, recommandations, réclamations, etc.). Le IIIe vol. des *Documenti* publiés par Sala permet de se faire une idée de la variété des affaires qui étaient soumises à B. Destinataire de toutes les lettres adressées au S.-Siège, reviseur et signataire de la presque totalité de celles qui en étaient expédiées, on peut dire qu'il « tenait entre ses mains les fils d'une machinerie colossale » (Dieringer, 147).

Pourtant son rôle, tout élevé qu'il fût, était celui d'un subordonné. On l'a parfois oublié : des hagiographes, plus soucieux de panégyriques que de vérité historique, ont voulu voir en B. le vrai responsable de tout le pontificat de Pie IV. C'est là fausser les perspectives. Celles-ci sont excellemment rétablies par L. Celier (43-44) : « Pie IV n'avait abdiqué entre les mains de son neveu aucune part de son autorité. S. Charles, surtout dans les premières années, ne fait pas du tout figure de chef de gouvernement : cela n'aurait convenu ni à son âge, ni au caractère de Pie IV. Le pape donnait l'impulsion à tout et gardait la décision suprême; son neveu s'efforçait de le seconder... Les lettres signées par S. Charles sont innombrables; il ne faut pas oublier qu'elles étaient destinées à transmettre non sa propre pensée, mais celle du pape. »

Il est certain que la pondération du neveu n'approuvait pas toutes les décisions à l'emporte-pièce de son oncle. Il ne refusait pas ses conseils, mais ce n'était pas à lui d'imposer sa façon de voir, ni même de la suggérer. On constate que, dans des questions où son attitude ultérieure montra qu'il ne partageait pas les sentiments de son oncle, il poussa la déférence jusqu'à n'en rien laisser voir tant que celui-ci vécut. Ainsi dans la célèbre affaire du procès et du châtiment infligé aux cardinaux Carafa (R. Ancel, *Le procès et la disgrâce des Carafa*, dans *Revue bénéd.*, XXII, 1905, p. 525; XXIV, 1907, p. 224, 479; XXV, 1908, p. 194; XXVI, 1909, p. 52, 189, 301).

3° *Ch. Borromée et le concile de Trente.* — 1. *Négociations.* — Des auteurs de second rang et des panégyristes ont exagéré le rôle joué par B. à l'occasion de la reprise du concile. Une histoire impartiale et mieux éclairée doit rendre à chacun son dû. Le premier artisan de la reprise du concile de Trente fut le pape en personne. A lui en revient le mérite principal. Il est vraisemblable qu'avant de s'y décider il en aura parlé à son cardinal neveu; B. aura donc pu par ses conseils confirmer son oncle dans sa décision en faveur de la solution adoptée. Cette décision prit corps rapidement. Le 29 nov. 1560, fut promulguée la bulle d'indiction pour le jour de Pâques, 6 avr. 1561 (*Bull.*

Rom., VII, 90 sq.; *Conc. Trid.* (Ehses), VIII, 103). Mais l'aplanissement de nombreuses difficultés préliminaires surgissant du côté des souverains força à en remettre l'ouverture jusqu'au 18 janv. 1562.

En sa qualité de secrétaire d'État, B. dirigea la correspondance entre Rome et Trente; il s'acquittait de cette tâche en suivant fidèlement les directives de son oncle. Sa charge lui permit de ne rien ignorer des intrigues, manœuvres et machinations inséparables de toute réunion conciliaire. Le récit de l'activité qu'il déploya à cette occasion relève plus de l'histoire du concile de Trente que de sa biographie. Nous nous bornerons ici à mentionner la part déjà considérable qui lui revient personnellement.

La correspondance de B. avec Trente n'est pas exempte de passages confidentiels où perce, à travers l'exposé de la façon de voir pontificale, celle du secrétaire d'État. Il eut même l'occasion de joindre aux missives officielles des billets exprimant son opinion personnelle : ainsi au sujet du sauf-conduit à accorder aux protestants (B. à Simonetta, 1er avr. 1562; Šusta, II, 76), du devoir de résidence des évêques (B. aux légats, 11 mai 1562; *ibid.*, 136), de la préférence à accorder aux canonistes par rapport aux théologiens pour le règlement des questions délicates (*ibid.*, III, 272).

L'action personnelle du cardinal B. fut encore plus visible lors du conflit concernant l'indiction conciliaire et lors de la menace de disgrâce du cardinal de Mantoue, président du concile. Fallait-il déclarer explicitement que l'assemblée réunie à Trente continuait les deux réunions tridentines précédentes? Conformément à une directive romaine du 29 mars 1562 (Šusta, II, 71), les légats avaient promis de n'en rien faire, ce qui tranquillisait la délégation allemande soucieuse de ménager les susceptibilités luthériennes. Mais les Espagnols insistèrent à Rome et y obtinrent gain de cause : un bref du 30 mai 1562 (*ibid.*, 175) enjoignit aux légats de faire cette déclaration. N'osant obtempérer à cet ordre, les légats venaient de décider le départ pour Rome d'un des leurs, le cardinal Altemps, lorsqu'un nouveau bref parvint à Trente, expédié de Rome quelques heures après le précédent (*ibid.*, 180); le pape y modérait ses premiers ordres et en remettait l'application à la circonspection de ses légats. Une lettre du cardinal B. jointe au même courrier (*ibid.*, 181) expliquait comment le pape s'était ravisé après une nuit de réflexions. On s'accorde à croire que les conseils de son neveu n'y furent pas étrangers.

Parmi les questions soumises aux délibérations conciliaires figurait le point de savoir si la résidence des évêques dans leurs diocèses était de droit divin. Sur ce point le désaccord était profond entre deux groupes de prélats (la majorité des Italiens contre tous les autres), ainsi qu'entre deux légats pontificaux, le cardinal de Mantoue, président du concile, et le cardinal Simonetta, éminent canoniste (20 avr. 1562; Šusta, II, 86). Le pape, alerté par Simonetta (27 et 30 avr. 1562; *ibid.*, 91, 135), décida avec sa célérité coutumière d'envoyer à Trente de nouveaux légats avec un nouveau président (8 mai; *ibid.*, 135). B. obtint du pape de surseoir à l'envoi de la nouvelle délégation. Entre temps, il avertit Mantoue de ce qui se tramait (11 mai; *ibid.*, 139-43), lui donna l'occasion de se disculper (18 mai; *ibid.*, 146-49), et décida finalement le pape à envoyer d'abord à Trente un de ses parents et amis, l'évêque de Vintimille, Carlo Visconti, en qualité de négociateur entre les parties en conflit (instructions rédigées par B., 20-25 mai; *ibid.*, 455-60). Averti par Visconti du tort qu'aurait fait au concile le départ de Mantoue (25 juin; *ibid.*, 488), le pape refusa sa démission et lui rendit sa confiance (*ibid.*, 220).

Le cardinal B. parvint encore à obtenir des Pères du concile qu'ils s'en remissent au pape pour tout ce qui concernait la réforme de la Curie romaine, cette question épineuse et délicate menaçant de devenir un nouveau point de friction.

A partir de 1563, les relations entre Rome et Trente furent moins agitées et plus confiantes. Alors qu'en janv. 1562 B. invitait les légats à tenir le S.-Siège au courant de la moindre nouvelle, sans regarder à la dépense occasionnée par l'envoi répété de courriers (Šusta, II, 1-2), il leur demande, en mai 1563, de n'écrire que pour des choses importantes, en se bornant à informer de ce qui se fait et non pour solliciter à tout instant des ordres et des directives (*ibid.*, III, 272). Il fallait avant tout accélérer les délibérations pour pouvoir achever le concile cette année même. La correspondance de B. se concentra bientôt sur cet unique objectif. Il pouvait d'ailleurs s'en remettre entièrement aux qualités diplomatiques du cardinal Morone, président du concile depuis la mort de Mantoue.

B. fut aussi chargé de l'économat des services conciliaires. Son administration financière fut prudente : durant ses années d'études, il avait appris à compter. Cependant, il ne mesura jamais ses crédits (B. au cardinal de Mantoue, 11 juill. 1562; C. Vitali, *S. C. e il concilio di Trento*, dans *Scuola cattolica*, sér. IV, XVIII, 1910, p. 780), même lorsque les disponibilités commencèrent à tarir dangereusement (B. aux légats, 31 mars 1563; *ibid.*).

Toute cette action extérieure du cardinal se doublait encore de celle qu'il exerçait tous les matins au cours de ses entretiens avec le pape et dont il sera toujours impossible de déterminer l'ampleur.

Le 26 janv. 1564, une bulle pontificale, contresignée par tous les cardinaux présents, parmi lesquels B., donnait force légale aux décisions tridentines.

2. *Application.* — L'instrument de réforme était forgé; restait à s'en servir. Ici encore, le cardinal B. exerça une action de premier plan.

Il se mit sans retard à prendre connaissance personnellement des nouveaux décrets. Fidèle à son tempérament méthodique, il les classa dans ce but en trois catégories : le *Sancta sanctorum*, concernant la foi et les sacrements; le *Sancta*, groupant les questions de réforme et de discipline ecclésiastique; la dernière catégorie se rapportant aux laïques (Giussano, 37).

Il fit partie du groupe des quatre cardinaux désignés au consistoire du 18 août 1563, puis de nouveau le 29 déc., pour faire observer les bulles de réforme (Paschini, 107, 110). Il fit partie également de la Congrégation de huit cardinaux instituée par un motu proprio pontifical pour l'interprétation des décrets du concile (2 août 1564; *Bull. Rom.*, VII, 300; Pastor, VII, 658 sq.; Panvinius, dans *Conc. Trid.*, II, 599), et qui devint la Congrégation *Super inquisitione hereticae pravitatis* (*Bull. Rom.*, VII, 301, 298).

Sur plusieurs points, le concile s'était borné à des directives générales, laissant à l'initiative pontificale le soin de les préciser. En particulier, la rédaction d'un sommaire de la doctrine chrétienne, la revision de la Bible et des livres liturgiques, l'établissement d'un Index furent confiés au pape. Selon une très ancienne tradition, B. aurait surveillé la composition du *Catéchisme du concile de Trente*, qui était prêt à paraître lorsqu'il quitta Rome. Il aurait aussi collaboré à la revision du missel et du bréviaire (Oltrocchi, 38 *b*), ainsi qu'à la nouvelle édition originale des Pères grecs avec traduction latine entreprise en 1561 par P. Manuzio. Paschini (75) met en doute qu'il ait pris une part directe importante à ces travaux. On sait qu'il obtint du duc de Florence des manuscrits patristiques grecs (Pastor, VII, 296; Oltrocchi, 38 *a*);

on sait qu'il continua de Milan à s'intéresser à l'achèvement du missel et du bréviaire (J. Schmid, *Theol. Quartalschrift*, 1884, p. 654); on sait qu'il fit des démarches en faveur de la composition d'un homiliaire (Sala, *Docum.*, II, 244, 246, 258); on sait que son secrétaire Pogiani travailla au *Catéchisme* (Pastor, VII, 291). Mais ce ne sont là que des indices secondaires.

Concernant la musique d'Église, le concile avait blâmé toute mélodie profane et toute polyphonie empêchant de comprendre le texte chanté. Cette directive théorique, appliquée à la lettre, eût conduit à supprimer toute la musique usitée à cette époque. Une commission cardinalice, chargée de trouver une solution, délégua à cet effet les cardinaux Borromée et Vitelli. Ceux-ci firent appel à Palestrina, maître de chapelle de Ste-Marie-Majeure depuis 1561, et lui demandèrent de composer trois messes. On a cru longtemps, sur la foi d'un codex des archives de la chapelle Sixtine, qu'un groupe de trois messes, dont la seconde est la célèbre *Messe du pape Marcel*, fut composé à cette occasion; en réalité, celle-ci est quelque peu antérieure (Harbel, *Die Kardinalskommission von 1564 und Palestrinas « Missa Papae Marcelli »*, dans *Kirchenmusikalisches Jahrbuch*, VI, 1892, p. 82, 97). En 1565, B. fit encore composer des messes en « musique intelligible » par deux compositeurs milanais, Ruffo et Don Nicolas.

4° *Vie privée.* — Sans avoir jamais mené une vie licencieuse, le cardinal B. ne fut pas, dès le début, l'ascète qu'il devint dans la suite. Au milieu de toutes ses besognes, il trouvait encore le temps de s'instruire et savait user des distractions propres aux jeunes gens de son âge entrés dans la cléricature (échecs, balle, culture physique, voire parties de chasse; Steinherz, I, 324, et *A. Boll.*, XIX, 76-77 : dans une lettre du 4 déc. 1561 il demande au nonce d'Allemagne, Delfino, qu'on lui envoie des chiens de grosse chasse). Il était aussi un des meilleurs musiciens du Sacré Collège, sachant manier le luth et le violoncelle.

Pour combler les lacunes de sa formation intellectuelle, il réunissait, le soir, quatre fois par semaine, dans ses appartements, un cénacle de brillants esprits choisis parmi ses familiers. Ils formèrent l'académie des *Noctes Vaticanae*. Leurs réunions se tinrent du 20 avr. 1562 au 14 sept. 1565. Il y avait là, entre autres, un futur pape, Ugo Boncompagni (Grégoire XIII), plusieurs cardinaux ou futurs cardinaux : Simonetta, François de Gonzague, Guido Ferrari, Agostino Valier, Francesco Alciati, Silvio Antoniano, Carlo Visconti, Tolomeo Gallio. A chaque réunion étaient prononcés plusieurs discours latins en l'honneur d'un *princeps excellentissimus*, élu au sort tous les mois par les membres de l'académie. Celui-ci devait alors y répondre par autant d'improvisations. Un recueil de ces exercices oratoires fut publié au XVIIIe s. par G. A. Sassi (*infra*, bibliographie). Il contient trois discours signés *Chaos* (pseudonyme dont Ch. B. se servait durant ces réunions) : un commentaire de la quatrième béatitude, une condamnation de la luxure et un éloge de la charité. Ce sont d'honnêtes exercices de style à la mode du temps (L. Berra, *L'accademia delle Notti Vaticane fondata da S. C. B.*, Rome, 1915).

Une part non moins importante de son activité était consacrée aux nombreuses cérémonies et réceptions pontificales : entrées princières, processions, solennités diverses (énumération, d'après le calendrier hebdomadaire de l'*Avvisatore di Roma*, dans Paschini, 17-18, 31-34, 115; autres détails d'après Firmani, *Diaria*, dans *Conc. Trid.*, II, 536-42).

Il profita aussi de sa situation pour accroître le lustre de sa famille. La grandeur des Borromée n'était pas pour lui un vain mot. Se rendant à Rome pour rejoindre son oncle nouvellement élu pape, il écrivit en cours de route à Arona pour qu'on lui fît parvenir sans retard écussons et notices de famille (Rivolta, *Epistolario*, 267). Deux ans plus tard, il revint à la charge auprès de Tullio Albonese pour obtenir des détails généalogiques (2 juill. 1562; Paschini, 14). Son zèle se dépensa surtout pour ménager à ses frères et sœurs des alliances brillantes : son frère aîné, Frédéric, épousa Virginie della Rovere, fille du duc d'Urbin (mariage par procuration, 5 mai 1560); sa sœur Camille se maria avec César de Gonzague (entre le 29 mai et le 16 juin 1560, dans Paschini, 35-36; ce beau-frère devint un de ses plus fidèles correspondants); sa sœur Geronima, avec un seigneur napolitain, Fabrizio Gesualdo, prince de Venosa (peu avant le 16 mai 1562; *ibid.*, 39); sa sœur Anne, avec Fabrizio Colonna, amiral de la flotte de Sicile (9 juill. 1562; *ibid.*, 40-41); sa demi-sœur Hortense, avec son cousin germain Annibal von Hohenems (6 janv. 1565). Dans toutes ces tractations matrimoniales, le rôle du cardinal B. fut très important. Mais il n'admettait pas que ses parents se prévalussent des liens du sang pour obtenir des avantages ecclésiastiques : « En matière de bénéfices, écrit-il, je ne veux ni ne dois faire aucune considération de personne, mais avoir égard seulement au plus grand service de Dieu » (Sylvain, III, 127). A. Rivolta (*Epistolario*, 267-80) donne le régeste de sa correspondance privée de 1560 à 1565.

Le 19 nov. 1562, Frédéric Borromée fut emporté par une mort presque soudaine. Cette disparition de son aîné lui faisant « toucher au vif notre misère et la vraie félicité de la gloire éternelle » (B. à une parente, 15 déc. 1562; Sylvain, I, 75), fut pour Charles le signal d'une première « conversion ». Le soir même, il manda son confesseur franciscain et mit au point avec lui un programme de changement de vie (Bascapè, 9; Oltrocchi, 27 *d*).

Bien qu'il fût désormais l'aîné de la famille et le continuateur du nom, il résolut de se préparer au sacerdoce. Depuis 1560 (déc.?), il était déjà sous-diacre (*A. Boll.*, XIV, 346) et probablement aussi diacre (Paschini, 19). Les biographes, se recopiant mutuellement depuis Giussano (29), voudraient que Pie IV eût conçu le projet de lui faire quitter la carrière ecclésiastique et prendre femme. Des rumeurs de cette espèce circulèrent dans l'entourage pontifical, durant les premiers mois de 1563 (Bascapè, 9). Pie IV les démentit catégoriquement, lors du consistoire du 3 juin, et y éleva son neveu au rang de cardinal-prêtre (*A. Boll.*, XIV, 346; Sala, *Docum.*, III, 269; Paschini, 82; *Acta consist.*, dans Šusta, IV, 68).

Ch. B. fut ordonné prêtre par le cardinal Cesi, le 17 juill. 1563 (Pastor, VII, 95). Le 7 déc. de la même année et le 25 janv. 1564, il reçut la consécration épiscopale et le pallium (Sala, *Docum.*, III, 817-18; Paschini 84-85; les dates données, à la suite de Giussano, par beaucoup d'auteurs sont inexactes).

Au cours des mois suivants, il imprima à son train de vie un cachet plus ascétique : il restreignit son personnel à quatre-vingts membres et son écurie à vingt chevaux (Pastor, VII, 97, note; cf. 341, note); il se refusa tout divertissement, fût-ce une simple promenade; il renforça son programme de veilles, de jeûnes, de prières et de disciplines. Depuis mai 1563, sous l'influence d'un nouveau membre nommé Pellegrino, il avait transformé les *Noctes Vaticanae* en conférences religieuses. Il s'efforça aussi de compléter les lacunes de sa formation première, trop exclusivement juridique. Il s'exerça surtout à l'éloquence, prenant la parole à Ste-Marie-Majeure, à Ste-Praxède et dans divers monastères. D'après Pastor (VII, 95), l'idée lui serait même venue d'entrer chez les Camaldules; il en aurait été détourné par l'évêque de Braga, Barthélemy des Martyrs. Mais le texte de Bascapè (9)

est très vague et celui de Giussano peut être compris d'un désir de se recueillir quelques jours dans un ermitage. Cependant, l'évêque de Braga, comme aussi son confrère dominicain, l'évêque de Modène, Egidio Foscarari, comptent parmi les principaux artisans de la transformation ascétique de B. Ils partagent cet honneur avec son directeur de conscience, le jésuite Ribera, par qui il se fit donner les Exercices de S. Ignace comme préparation immédiate au sacerdoce ou à sa première messe (Ratti, 4; Paschini, 83; voir, *ibid.*, 93-94, le récit de la manière pittoresque dont le cardinal fit la connaissance du jésuite).

Fort mécontent de ce qu'il appelait des mœurs de théatin, Pie IV menaça de consigner la porte de son neveu aux deux jésuites, les PP. Ribera et Laynez, qu'il estimait les principaux responsables de cette transformation ascétique (Pastor, VII, 96). Cette affaire fit du bruit jusqu'en Espagne, ce qui nécessita une mise au point du secrétaire général des Jésuites (Polanco à Araoz, 28 avr. 1564, dans Astraín, II, 208 sq.; sur cet épisode, voir aussi Polanco, *Complementa*, éd. *Mon. hist. S. J.*, I, 449-52, et *Canisii epistulae*, éd. Braunsberger, 530-36).

B. tint bon. L'énergie qu'il déploya à appliquer dans sa propre maison les directives tridentines força l'admiration générale. L'envoyé vénitien, Giacomo Soranzo, notait en 1565 : « Il donne à chacun un si splendide exemple que l'on peut dire à bon droit qu'à lui seul il fait plus de bien à la Cour de Rome que tous les décrets tridentins réunis » (Albèri, X, 133-34, 138). Finalement ce fut le pape qui, s'inspirant de l'exemple de son neveu, réduisit le train de sa maison (Paschini, 105; Pastor, VII, 344). Il lui donna aussi plusieurs nouvelles marques de confiance : permission générale d'emprunter les livres de sa bibliothèque, y compris les « registres » (22 juin, 17 nov. 1564; Paschini, 71-72); charge de conserver dans les archives tous les procès-verbaux des propositions faites au cours des consistoires (6 déc. 1564; *ibid.*, 113). Au consistoire du 12 mars 1565, il ne nomma que des cardinaux conseillés ou du moins approuvés par lui (Giac. Soranzo, 135; Herre, 89 sq.).

5° *Borromée et Milan avant 1566.* — Nommé depuis févr. 1560 administrateur de l'archevêché de Milan et ne pouvant s'y rendre en personne, il délégua en mai 1560 Antonio Roberti pour en prendre possession en son nom; il s'y fit ensuite représenter à demeure par son agent Tullio Albonese. A la fin de 1561, il pria Sebastiano Donato, évêque de Bobbio, de le visiter. Donato ayant été surpris par la mort, Borromée s'adressa à Girolamo Ferragata, qui arriva à Milan le 23 avr. 1562.

Durant cette même année, désirant introduire les jésuites dans son diocèse, il insista auprès du Sénat milanais pour vaincre sa méfiance (Sylvain, III, 56). L'année suivante, son vœu fut exaucé : le 24 juin 1563, les Pères Palmio et Carvajal venaient s'installer à Milan.

Plus importante encore par ses conséquences fut l'envoi à Milan comme vicaire général d'un prêtre de Vérone, Niccolò Ormaneto (sur ce dernier, voir F. M. Carini, *Mons. Nicolò Ormaneto*, Rome, 1894; C. Robinson, *Nicolò Ormaneto*, Londres, 1920). Ormaneto arriva à Milan le 1er juill. 1564. Il convoqua un synode diocésain et y promulgua les principaux décrets du concile de Trente (29-31 août; *Acta Eccl. Mediol.*, I, 265-66). Outre diverses mesures de réforme et quelques visites d'églises, sa réalisation principale fut l'ouverture, à la S.-Martin 1564, d'un séminaire diocésain, installé d'abord dans des locaux de fortune, puis, à partir du 5 mai 1565, dans la prévôté *S. Giovanni in Porta Orientale*, qu'un motu proprio du pape avait enlevé aux *Humiliati* (Sala, *Docum.*, I, 150). B. obtint du P. Laynez, général des Jésuites, l'envoi à Milan, de trente Pères, chargés à la fois de l'administration du séminaire, de la direction spirituelle et de l'enseignement (13 déc. 1564). Ormaneto s'étant fait l'écho de protestations élevées par des membres du clergé milanais, le cardinal maintint son choix (B. à Ormaneto, 6 janv. 1565; Sylvain, III, 57-58). B., qui avait supporté les principaux frais d'installation de son séminaire, témoignait à son égard d'une sollicitude particulière; il désirait être renseigné, « jour par jour », sur tout ce qui le concernait, y compris le programme des cours, la liste des élèves et la couleur de leur uniforme (B. à Ormaneto, 20 janv. 1565; Sylvain, I, 264).

Ormaneto s'attaqua aussi à la réforme des couvents de religieuses. L'observation de la clôture y était tombée si bas que des témoins du procès de canonisation racontèrent y avoir assisté à des bals (Sylvain, I, 266). Le retour à la normale, mesure qui comportait alors le placement des grilles dans les parloirs, rencontra une très vive opposition, tant parmi les religieuses que parmi les membres de leur famille. Le couvent des dominicaines de la *Porta Ludovica*, où habitaient deux sœurs du pape et Isabelle, la sœur aînée du cardinal, se fit remarquer par son obstination. B. et Pie IV durent leur écrire longuement pour leur faire entendre raison (lettre du cardinal, 28 avr. 1565; lettre du pape, 26 mai 1565; Sylvain, I, 267-70).

Le concile de Trente avait prescrit à chaque métropolitain de réunir ses suffragants en un concile provincial. B. ne pouvait se soustraire à ce devoir. Pie IV lui permit de se rendre pour quelque temps à Milan, ajoutant aux pouvoirs de légat *a latere* pour toutes les régions d'Italie qu'il traverserait d'autres pouvoirs exceptionnels (17 et 31 août 1565; Sala, *Docum.*, I, 155 sq., 483).

Parti de Rome le 1er sept., B. reçut un accueil princier dans toutes les villes où il fit halte (Florence, Bologne, Modène, Parme, Plaisance); il s'arrêta aussi dans son abbaye de Nonantola et dans celle de Chiaravalle. Le 23 sept., il fit son entrée solennelle à Milan « comme archevêque, avec la chape et la mitre, monté sur un cheval blanc, et non point comme un légat » (B. au cardinal de Côme, 23 sept. 1565; dans *S. C. B.*, 116-17). Le récit de ce voyage est publié dans A. Castellucci, *Un episodio della vita di S. C. B.*, Rome, 1927.

Le soir même de son arrivée, il entreprit la réunion d'un concile provincial. Celui-ci se tint du 15 oct. au 3 nov. et groupa onze évêques (*Acta Eccl. Mediol.*, I, 1-50; approbation par Pie V, 6 juin 1566, dans *Bull. Rom.*, VII, 458; cf. Baronius-Laderchi, XXXV, année 1566, n. 209). Pie IV félicita le cardinal dès le 22 oct. 1565 (Sylvain, I, 288). Muni d'un bref du 24 oct. (Sala, *Docum.*, I, 168), B. visita aussi les monastères et collégiales de sa ville épiscopale.

Quelques jours après la clôture du concile, il quitta Milan pour Trente, en compagnie du cardinal de Verceil, afin d'y escorter vers leur nouvelle patrie les deux archiduchesses, Barbe et Jeanne d'Autriche, fiancées l'une au duc de Ferrare, Alphonse II d'Este, l'autre au prince héritier de Florence, François de Médicis. Tandis que l'escorte, partie de Trente après le 21 nov., faisait route à petites journées, des dépêches alarmantes parvenaient de Rome au cardinal concernant la santé de Pie IV. Finalement, il n'y tint plus, quitta à Firenzuola l'escorte princière et revint à Rome à bride abattue, juste à temps pour préparer son oncle à la mort, lui administrer les derniers sacrements et recevoir son dernier soupir (9 déc. 1565; Baronius-Raynaldi, année 1565, n. 28; Panvinius, dans *Conc. Trid.*, II, 600; la date du 10 déc. avancée par beaucoup d'auteurs est inexacte).

6° *Le conclave de 1565.* — Après le décès de Pie IV, plusieurs cardinaux soulevèrent des objections contre l'ouverture immédiate d'un conclave. Mais le cardinal B. insista pour que la prescription renouvelée par le pape peu avant sa mort et selon laquelle un conclave devait s'ouvrir dans les dix jours ne restât pas lettre morte. Il eut gain de cause.

Au conclave, ouvert le 19 déc. 1565, le cardinal B., leader incontesté des vingt-quatre cardinaux nommés par son oncle, était de ce fait l'arbitre de la situation : son groupe disposant de plus du tiers des voix, « en sa main était l'exclusive de tous ceux qui se trouvaient dans le conclave » (C. Borghèse à César Borromée, 2 févr. 1566; *Arch. stor. Lomb.*, 1903, p. 360). Aussi, dans leurs rapports, les observateurs étrangers signalent-ils toujours avec soin la position prise par B. à l'égard des candidats possibles. Sur son lit de mort, Pie IV lui avait donné à ce sujet ses dernières recommandations : faire élire un membre de son groupe ou, à défaut, le candidat recommandé par Florence (Pastor, VIII, 17). Toutefois, avant d'entrer au conclave, B. ayant consulté des jésuites sur l'attitude à y adopter (Salmeron, *Epistolae*, éd. *Mon. hist. S. J.*, II, p. XIV, 60, n. 9) résolut de laisser une grande liberté aux membres de son groupe : il s'engagea même vis-à-vis de son cousin le cardinal Altemps à ne pas appuyer la candidature d'un religieux (Pastor, VIII, 27). Mais il était décidé à n'accepter qu'un partisan convaincu de la réforme tridentine. Il réussit ainsi à contrecarrer toutes les candidatures qui lui déplaisaient, mais ne parvint à faire passer ni Morone, bien qu'il l'eût essayé à trois reprises, ni Sirleto. Finalement il tenta une démarche auprès de Farnèse pour le convaincre de renoncer à sa candidature et de proposer un candidat qui, réunissant l'assentiment des deux groupes principaux, serait assuré de l'élection. L'accord se fit et, en moins de deux heures, le choix tomba sur le cardinal Ghislieri qui fut élu et prit le nom de Pie V (7 janv. 1566; cf. B. Hilliger, *Die Wahl Pius' V. zum Papste*, Leipzig, 1891).

Dès le début de son pontificat, Pie V manifesta son désir de faire largement appel au concours du cardinal B. Le 12 janv., il créa une commission de cardinaux chargée d'étudier les affaires allemandes; le 23 du même mois, il en institua une autre pour la réforme du clergé romain. B. fit partie de l'une et de l'autre, mais il n'eut guère le temps d'y déployer son activité. Désireux de regagner son diocèse, il en obtint la permission, moyennant la promesse de revenir en automne. Il se mit en route sans apparat le 11 mars et, passant par Lorette, arriva dans sa ville de Milan le 5 avr. 1566.

Durant tout l'été 1566, le retour de B. à Rome fut considéré comme certain, tellement sa présence y paraissait indispensable à la bonne marche des affaires, en particulier à celle de la réforme romaine. Mais Ormaneto, rappelé de Milan à Rome (8 juill.), y prit sa place et resta en étroite correspondance épistolaire avec lui. B. était aussi en rapports étroits avec ses agents et hommes de confiance romains, G. F. Bonomi, Bernardino Carniglia et Cesare Speciani. Par leur intermédiaire, B. faisait parvenir au Souverain pontife conseils et suggestions : comme par exemple de contrebalancer l'influence des anciens cardinaux par « une bonne promotion d'hommes d'élite, vraiment dignes d'être les pivots sur lesquels s'appuie l'Église » (B. à Ormaneto, date incertaine, 1566; Sylvain, I, 326); ou bien encore de mettre en demeure tous les évêques présents à Rome, même revêtus de la pourpre, d'avoir à rejoindre leurs diocèses (B. à Bonomi, 17 avr. 1566; *ibid.*, 319). Par la même filière, il fit tenir au pape, non sans l'avoir notablement retouché, un projet de réforme du Sacré Collège, qu'il avait composé sous le pontificat de son oncle. Il y ajouta un plan constituant une mense commune formée par la réunion de toutes les abbayes commendées à des cardinaux; les revenus mis en commun permettraient une distribution annuelle de 3 000 écus à chaque cardinal; ainsi serait bannie à tout jamais la principale source de cupidité et d'ambition (B. à Ormaneto, 4 nov. 1566; *ibid.*, 326-28). Au témoignage de Speciani, Pie V estimait ses avis au plus haut prix (Pastor, IX, 896).

Il se fit aussi l'interprète de l'inquiétude de ses diocésains devant la bulle du 1er avr. 1566 (*Bull. Rom.*, VII, 434 sq.) autorisant les poursuites en certaines matières inquisitoriales *non solum per accusationem et inquisitionem sed etiam ad simplicem et secretam denunciationem* (cf. Verga, 31).

Pie V avait songé à réunir, à l'automne de 1566, un synode national de tous les évêques d'Italie. Mais comme les décrets du premier synode de Milan parus entre temps avaient pourvu à tout le nécessaire, il jugea son premier projet superflu et se borna à édicter qu'aucune mesure ne fût prise en opposition avec les décrets susdits (B. à l'évêque de Brescia, 27 déc. 1566, Sala, *Docum.*, II, 272). Aussi un contemporain put-il dire en toute vérité que « la réforme romaine était fille de la milanaise » (Pogiani à B., déc. 1566, *Epist.*, II, p. XV). Tous les retours définitifs de l'archevêque de Milan à Rome restèrent à l'état de projet; B. put désormais se consacrer entièrement à l'administration de son diocèse.

III. Période milanaise (1566-1584). — *1. Borromée a Milan.* — 1° *Le réformateur.* — 1. *Administration diocésaine.* — Le diocèse dont B. prit en mains l'administration était un des plus importants d'Italie : 46 collégiales, 753 paroisses, 1 420 succursales, 3 352 prêtres et clercs séculiers, 190 couvents et monastères, environ 560 000 hab., dont 180 216 pour la métropole lors d'un dénombrement prescrit par le cardinal. La province ecclésiastique de Milan comprenait 15 évêchés suffragants, répartis sur le Milanais, la Vénétie et le duché de Montferrat. Le clergé et les fidèles, délaissés par leurs pasteurs toujours absents, offraient un tableau moral peu encourageant, bien qu'il ne faille pas le noircir à l'excès. Aussi l'archevêque décida-t-il, dès le début, d'adopter une politique de présence et de refondre les rouages de l'administration diocésaine. La réglementation et le fonctionnement en sont décrits dans *Acta Eccl. Mediol.*, I, 535-97. Le diocèse fut divisé en douze circonscriptions, six pour la partie urbaine, six pour la partie rurale. Chaque partie était confiée à la haute surveillance d'un visiteur général, et chacune des douze circonscriptions placée sous la responsabilité d'un préfet. Soixante vicaires forains, responsables d'un secteur plus restreint, devaient se réunir à dates fixes avec tous les prêtres de leur secteur.

A l'archevêché, B. créa le poste de vicaire général et rationalisa les services judiciaires et la chancellerie. Il veilla spécialement à l'intégrité des fonctionnaires et à la gratuité des services. Il fit aussi tenir à jour, dans les paroisses et les doyennés, un grand nombre de registres spéciaux. Leurs renseignements, collationnés à Milan, donnaient une vue d'ensemble de l'état religieux du diocèse, où chaque église avait sa monographie renfermant tous les détails intéressants à connaître : personnel, fondations, œuvres pies, autels, œuvres d'art, etc. Les visiteurs devaient mettre tous leurs soins à obtenir des précisions numériques. Le premier concile provincial prescrivit aussi la tenue de registres paroissiaux pour les baptêmes, confirmations, mariages et sépultures, ainsi que d'un *liber status animarum* contenant l'énumération des foyers avec le nom et l'âge de leurs habitants et devant

être tenu à jour par inscription et radiation des nouveaux arrivés et des émigrants (*Acta Eccl. Mediol.*, I, 20, 22). En 1574, on ajouta des directives précises sur la manière de tenir ces documents, ainsi que l'obligation d'en déposer un exemplaire tous les ans à l'archevêché (*ibid.*, I, 685-88). Le IVe concile provincial fit en outre tenir par chaque curé des listes nominatives de trente-cinq catégories de chrétiens représentant l'élite et la lie des paroissiens (énumération, *ibid.*, I, 142-43, 560-61). Grâce à ces diverses mesures, B. peut être considéré comme un précurseur de la statistique religieuse.

Très large pour doter son administration diocésaine en hommes et en ressources, il veillait par contre à réduire le personnel de sa maison privée au minimum compatible avec sa dignité.

Collaborateurs et familiers étaient soumis chez lui à une discipline presque claustrale. S'inspirant sans doute des modèles ignatiens, il avait rédigé à leur intention un règlement spécial pour chaque office, partagé en une partie spirituelle et une partie pratique. Les exercices spirituels, confiés au soin d'un préfet spirituel, comprenaient tous les jours : méditation, examen de conscience, office divin ou de la Ste Vierge, assistance à la messe et instruction religieuse. Sur certains points de discipline le cardinal se montrait très strict. Cette école de formation borroméenne produisit nombre d'ouvriers d'élite de la Contre-Réforme; elle fut une pépinière d'évêques et de nonces. Citons le cardinal Silvio Antoniano, Niccolò Ormaneto, Carlo Bascapè, Gianfrancesco Bonomi, Giambattista Castelli, Niccolò Mascardo, Bernardino Mora, Giovanni Fontana, Antonio Seneca, Cesare Speciani, Girolamo Trivulzio.

Dans un autre domaine encore, l'influence de cette école n'a peut-être pas été mise assez en lumière. On sait que Giovanni Botero, un des principaux économistes italiens de la Renaissance, a été secrétaire de B. Ne serait-ce pas là qu'il puisa son sens de l'observation et son souci de la mesure quantitative des choses et des personnes? (C. Gioda, *La vita e le opere di Giovanni Botero*, Milan, 1895, 3 vol.).

2. *Concites provinciaux et synodes diocésains.* — Ayant réuni son premier concile de la province de Milan en 1565, B. réussit à en maintenir presque sans accroc la périodicité triennale prescrite par le concile de Trente : IIe conc., 24 avr. 1569 (*Acta Eccl. Mediol.*, I, 51-67); bref d'approbation moyennant quelques corrections, 12 mai 1570 (*Bull. Rom.*, VII, 819); — IIIe conc., 9 avr. 1573 (*Acta Eccl. Mediol.*, I, 67-89); — IVe conc., 10 mai 1576 (*ibid.*, 90-165); l'approbation romaine fut très difficile à obtenir (voir plus loin); — Ve conc., 7 mai 1579 (*Acta...*, 166-242); — VIe conc., 10 mai 1582 (*ibid.*, 242-64); — un septième concile avait été convoqué pour 1585; la mort de B. empêcha sa réunion.

Sur le point de l'assistance à ces conciles, B. était inexorable et sourd aux excuses habituelles; il n'hésitait pas au besoin à provoquer ordres et sanctions de la part de Rome. Il faisait préparer ces réunions plusieurs semaines à l'avance par des prières communes, des exercices spirituels, des prédications. La législation qui y fut édictée constitue l'application la plus complète des directives tridentines. Dans toute l'Europe de nombreux conciles ultérieurs se bornèrent à les démarquer.

Outre celui que présida son vicaire Ormaneto en 1564, l'archevêque de Milan réunit dix synodes diocésains : 4 août 1568; 15 avr. 1572 (présidé par le vicaire général Castelli, B. étant à Rome au conclave); 16 nov. 1574; puis tous les ans de 1578 à 1584 (décrets dans *Acta Eccl. Mediol.*, I, 266-342). D'après les décisions tridentines, il aurait fallu en réunir tous les ans; mais divers empêchements s'y opposèrent durant les années du début. Chaque fois le cardinal sollicita du pape une permission d'ajournement.

B. compléta la législation des conciles provinciaux et des synodes diocésains par une série d'instructions reprenant systématiquement les matières les plus importantes : prédication de la parole de Dieu (*Acta Eccl. Mediol.*, I, 390-407); administration des sacrements (*ibid.*, 407-66); construction, aménagement et entretien des églises (*ibid.*, 466-535).

En parcourant les prescriptions de ces conciles et synodes, le lecteur du XXe s. pourrait se sentir dépaysé par la méticulosité, la sévérité et le caractère apparemment vexatoire d'un bon nombre de leurs articles: par ex. indication du nombre et des dimensions de tous les objets, outils et instruments devant se trouver dans chaque sacristie paroissiale; défense à tous les diocésains d'entreprendre un en voyage en pays hérétique sans la permission de l'archevêque ou du vicaire général; profession de foi imposée aux médecins, aux libraires et jusqu'aux professeurs d'arithmétique; obligation aux imprimeurs et aux libraires de soumettre mensuellement le catalogue de toutes leurs publications; réglementations concernant l'habillement, le logement, l'activité des Juifs; énumération des activités publiques interdites à l'heure des offices dominicaux, et bien d'autres choses. En faire grief au cardinal B., ce serait oublier que ces mesures furent prises pour sauvegarder la foi en une époque différente de la nôtre et en un point stratégique de la chrétienté.

3. *Visites pastorales.* — Chaque année, sauf empêchement, B. consacrait plusieurs mois d'été à la visite pastorale de son diocèse. L'année 1566, la première après sa rentrée, fut employée presque exclusivement à la cathédrale puis aux autres églises milanaises. A cette occasion, il réforma le chapitre de S.-Ambroise et lui donna des constitutions très détaillées (9 avr. 1567; Sala, *Docum.*, II, 472-88); il se montrait très exigeant sur le point des prestations obligatoires, mais très généreux en matière de prébendes, augmentant les revenus de ses chanoines chaque fois qu'il leur prescrivait de nouvelles obligations chorales de jour ou de nuit; il recourait souvent à eux pour l'aider dans ses fonctions administratives. En 1566, il visita aussi l'église abbatiale d'Arona, dont il était le bénéficier (S. M. Vismara, *La visita pastorale di S. C. B. nel 1566 atta Badia dei SS. Gratiniano e Fetino in Arona*, dans *Riv. stor. bened.*, IV, 1910, p. 571-84).

En 1567, il entreprit la visite de la partie rurale, qu'il continua et reprit inlassablement durant la plupart des saisons suivantes jusqu'à sa mort. La reconstitution d'un itinéraire n'a pas encore été tentée. Elle exige comme condition préalable le dépouillement de son énorme correspondance, l'inventaire de nombreuses inscriptions commémoratives et l'examen critique d'un bon nombre de traditions locales. Actuellement on en est encore loin.

Pour 1583, année dont on peut reconstituer le calendrier presque en entier, on sait que le cardinal, outre son retour de Rome et sa tournée dans le Val Mesocco, quitta Milan à onze reprises pour des absences variant de trois jours à trois semaines. C'étaient presque toujours des visites pastorales; il ne séjourna guère plus de deux cents jours dans sa métropole.

4. *Correspondance et réceptions.* — La correspondance de B. constitue un des principaux monuments de la réforme catholique. Les 268 volumes de lettres conservées à l'Ambrosienne (Zerbi, *Arch. stor. Lomb.*, 1891, p. 81) témoignent par leur seule existence de son zèle inlassable, de son énorme capacité de travail et de son sens de l'organisation. Ils prouvent aussi que Ch. B. était devenu dès son vivant une person-

nalité aux dimensions mondiales. Une même conclusion se dégage des entrevues qu'il eut avec de grandes personnalités de l'époque : à Monza (10 août 1574), avec Henri III, revenu de Pologne pour ceindre la couronne de France (relation de cette entrevue faite au pape sur sa demande par B., dans Sala, *Docum.*, II, 428, trad. Sylvain, II, 366-72; récit fait par Ottaviano de Ferreri au procès de canonisation, dans Oltrocchi, 214); à Lodi (2 oct. 1581), avec la reine d'Autriche, sœur du roi d'Espagne; à Milan (1er-9 nov. 1583 et 27 août 1584), avec le prince André Bathory, venu à Rome pour y devenir cardinal et repartant en Pologne comme légat du S.-Siège.

5. *Enseignement et œuvres sociales.* — La formation d'un clergé capable et vertueux fut le principal but apostolique du cardinal B. Sa sollicitude alla avant tout à son *séminaire.* Les difficultés de première installation sous Ormaneto (voir plus haut) se doublèrent rapidement de difficultés internes : la concentration de tous les pouvoirs dans un séminaire diocésain entre les mains de religieux exempts se révéla funeste et aboutit à un grave différend entre l'archevêque et les Jésuites. Le cardinal ne tarda pas à constater que l'élite de ses séminaristes entrait au noviciat des Pères. Tout en craignant de contrarier de vraies vocations, il désirait, pour de multiples raisons, freiner cette hémorragie; il tenta d'obtenir du général l'engagement de ne plus recevoir ses séminaristes, mais se heurta à un refus; son appel au pape provoqua le bref du 28 juill. 1570, interdisant aux séminaristes milanais l'entrée en religion avant d'avoir exercé le ministère pendant quatre ans (Sala, *Docum.*, I, 245; correspondance préliminaire entre Milan et Rome, 17 mai, 3, 14 juin 1470). Un bref à portée similaire aurait aussi été donné le 6 nov. 1582 par Grégoire XIII (Pastor, IX, 185, n. 2).

La situation ne s'améliora que lorsque l'administration du séminaire fut remise entre les mains des oblats de S.-Ambroise, en 1579. Cette même année, une imprimerie fut adjointe au séminaire. Une des premières œuvres qui sortirent de ses presses fut une édition spéciale des sermons du P. Louis de Grenade, dont un exemplaire d'hommage fut distribué à tous les prêtres du diocèse. Aussi S. Ch. B. est-il désigné comme patron de la bonne presse (A. Bernareggi, *Il Seminario e gli Oblati*, dans *Humilitas*, n. 21, 1930, p. 681-722; *La tipografia del seminario di Milano*, *ibid.*, n. 2, 1928, p. 49-57, 75-79).

Pour subvenir à des nécessités particulières, le cardinal fonda encore les établissements suivants : *a) S. Giovanni alle case Rotte*, à Milan, 150 places, pour les vocations tardives et l'acquisition des connaissances indispensables au ministère sacerdotal; — *b)* le proséminaire *Beatae Mariae alla Canonica*, à Milan, 60 places, pour la formation spécialisée des curés de village (Sala, *Docum.*, I, 428); — *c)* les deux petits séminaires de Celana (1579) et d'Inverigo (1582), 40 places chacun, pour l'enseignement de la grammaire (de 1566 à 1579, le premier avait été uni à une école apostolique des P. Émiliens à Somasca) (*ibid.*, 188, 412, 443, 473, 559 sq.); — *d)* la filiale du séminaire à Arona; — *e)* le collège helvétique à Milan, érigé le 1er juin 1579 pour décharger le séminaire qui, depuis plusieurs années, hébergeait 20 séminaristes de Suisse et des Grisons aux frais de l'archevêque; il fut établi dans l'ex-prévôté S. Spirito des *Humiliati;* les élèves suivaient les cours à l'université de Brera (*Bull. Rom.*, VIII, 269 sq.; Sala, *Docum.*, I, 219, 317, 374, 393, 410; D'Alessandri, 254-58; bibliogr. détaillée dans Pastor, IX, 521); — *f)* le collège pour les Grisons à Ascona; un premier essai à Locarno ayant échoué, B. travailla à cette fondation à la fin de sa vie; il s'y rendit deux fois lui-même : le 15 juin 1583, pour la pose de la première pierre, et le 30 oct. 1584, pour l'inauguration (Sala, *Docum.*, I, 248, 453; D'Alessandri, 323, 402).

L'enseignement moyen et supérieur fut enrichi par les fondations suivantes : le collège Borromée à Pavie, pour loger les étudiants démunis de ressources, construit de 1564 à 1568 (R. Majocchi-A. Moiraghi, *L'Almo collegio Borromeo. S. C. B. studente a Pavia e gli inizi del collegio*, Pavie, 1912; C. Baroni, *Il collegio Borromeo. San Carlo, il Pellegrini e la costruzione del collegio*, dans *Boll. stor. Pavese*, I, 1937-38, p. 113-215); — le collège des Nobles à Milan, qui existait déjà, mais qui fut transféré à deux reprises en des locaux plus vastes; — le collège des Théatins; — l'université de Brera, confiée aux jésuites (ouverte le 7 janv. 1572); ses douze chaires comprenaient les humanités et le cycle complet de philosophie et théologie.

Un dessin représentant le saint entouré de ses vingt-six principales fondations est reproduit dans *La Scuola cattolica*, sér. IV, XVIII, 1910, p. 107, et dans *S. C. B.*, 199.

Dans le domaine de l'enseignement primaire et catéchétique, le nom de S. Ch. B. est inséparable de celui de la *Compagnie de la doctrine chrétienne.* Cette compagnie avait été fondée en 1536 par un prêtre de Côme, Castellino da Castello, aidé d'un cardeur de laine milanais, Francesco Villanova; elle s'adonnait à l'instruction élémentaire des enfants et à des œuvres de charité. Dès son arrivée à Milan, B. travailla à la développer et à l'organiser sur la base d'une spécialisation du travail; à côté des officiers généraux et du directeur spirituel, il y eut des correcteurs, des infirmiers, des conciliateurs ou pacificateurs et des « pêcheurs », ces derniers chargés de parcourir les rues de la ville pour y raccoler des élèves parmi les vagabonds. Le succès fut rapide et durable : onze ans après la mort du saint, en 1595, les écoles de la Doctrine chrétienne comptaient 20 504 auditeurs réguliers (*S. C. B.*, 196). Sur les débuts de cette œuvre, voir G. B. Castiglione, *Storia della Dottrina cristiana in Milano e fuori;* seule la première partie allant jusqu'à l'arrivée de B. à Milan a été imprimée (Milan, 1800); la seconde partie, de 1566 à 1777, est conservée manuscrite à l'Ambrosienne (Sommaruga, 92; J.-A. Keller, *Des hl. K. B. Satzungen und Regeln der Gesellschaft der Schulen christlicher Lehre*, Paderborn, 1893; A. Tamborini, *La Compagnia e le Scuole della Dottrina cristiana*, Milan, 1939; Sala, *Dissertazioni*, 63-100). L'enseignement primaire fut aussi organisé dans plusieurs centres ruraux du diocèse, comme à Varèse en 1567, à Bellinzona en 1583.

Dans le domaine social, B. développa surtout les œuvres de bienfaisance et de réhabilitation. Milan fut doté d'un asile de repenties (Ste-Marie-Égyptienne) et d'un home de protection pour les jeunes filles (Ste-Valérie). L'orphelinat des *Somaschi* fut agrandi. Un asile de nuit, l'*Ospedale della Stella*, ouvrit ses portes dans un ancien couvent désaffecté et offrit gîte et couvert aux vagabonds et aux pauvres errants. Une institution originale, fondée par Isabelle d'Aragon et dénommée *Il Soccorso*, recueillait pour un temps les épouses maltraitées ou dont le mari était absent. En temps de disette, B. fit installer des soupes populaires et organisa l'importation des vivres; il fit aussi développer la culture du maïs qui devint la base de l'alimentation du peuple.

2° *Borromée et les ordres religieux.* — Les *Barnabites*, fondés en 1533, avaient compté parmi leurs premiers membres plusieurs Milanais, dont un ancien compagnon d'université de B., Alexandre Sauli. Ils limitaient leur apostolat au pays de Milan. Devenu archevêque de Milan, B. invita Sauli à son premier concile provincial; de 1567 à 1570, Sauli, élu supé-

rieur général de sa congrégation, résida à Milan et fut chargé par B. de nombreuses missions de confiance ainsi que de la prédication du soir à la cathédrale; en mars 1570, il reçut de ses mains la consécration épiscopale. B. choisissait volontiers ses auxiliaires parmi les Barnabites : le P. Asinari l'accompagna souvent durant ses visites pastorales; le P. Bascapè, qui devint son meilleur biographe, reçut de nombreuses marques de confiance. Leur couvent était pour lui un asile où il venait se recueillir et vaquer aux Exercices; on y a conservé la pierre sur laquelle il lavait alors la vaisselle avec les frères. Le chapitre général de 1578 ayant chargé le P. Bascapè d'achever la rédaction des constitutions de son ordre et ce travail ayant suscité des critiques, le P. Besozzi, général, sollicita de Rome la désignation du cardinal B. comme reviseur. Ces pouvoirs lui furent délégués le 28 juill. Le cardinal fit réunir un chapitre général de dix jours durant le mois de nov.; on y mit au point le texte nouveau, qui fut promulgué le 25 mai 1579. Les Barnabites considèrent S. Ch. B. comme leur second fondateur; l'église de leur couvent de Rome, édifiée deux ans après sa canonisation, fut placée sous son vocable; ce même couvent possède un des fonds les plus riches d'archives borroméennes.

Plus encore que par leur collaboration apostolique, l'importance de l'action des *Jésuites* sur la vie du cardinal se situe au plan intérieur. Ce fut dans la spiritualité ignatienne, qui correspondait à merveille à son tempérament, que S. Ch. B. puisa les traits principaux de sa vie religieuse. Le P. Ribera, puis le P. Adorno furent ses directeurs de conscience. Le cardinal les avait en très haute estime. Après l'élection de Grégoire XIII, il présida la commission chargée de se prononcer sur le maintien des modifications apportées par S. Pie V à l'institut de la Compagnie. Il reconnut le bien-fondé des objections présentées par le P. Nadal et obtint du pape le retour au régime antérieur (Astraín, III, 2). A la mort du quatrième général de la Compagnie, Évrard Mercurian, B. entreprit des démarches (on ne sait trop qui en eut l'initiative; J. M. March, S. J., *Don Luis de Requesens*, Madrid, 1946, 163, note) pour lui faire élire comme successeur le P. Adorno ou le P. Palmio. Il écrivit en ce sens au pape et à son agent romain, Mgr Speciani, et fit présenter une requête à la quatrième congrégation générale (Astraín, III, 215, n.; J. M. March, *op. cit.*, 163, note). Cette démarche échoua.

Dans l'ensemble, les rapports entre B. et les Jésuites furent excellents : à de très nombreuses reprises le cardinal fit appel à eux pour divers ministères apostoliques et pour l'enseignement. Il leur confia la paroisse milanaise de S. Fedele et chargea son architecte Pellegrini d'y construire pour eux une église (première pierre, 3 juin 1569; inauguration, 24 juin 1579). Au cours de ses visites diocésaines, il se fit habituellement accompagner de plusieurs Pères. Le couvent de Brera, devenu libre par suite de la suppression des *Humiliati*, devint sous Grégoire XIII un collège de jésuites. B. favorisa aussi leur établissement en dehors de son diocèse, en particulier dans les cantons suisses. Lorsqu'il fut nommé visiteur apostolique en Suisse, il consulta Pierre Canisius sur la manière de résoudre certaines difficultés canoniques en un pays à moitié protestant; il lui demanda ensuite, en des termes presque comminatoires, de l'accompagner au cours de sa tournée, mais cette dernière demande n'eut pas de suite (*Canisii epistulae*, éd. Braunsberger, VIII, 947, 949).

Cependant l'entente entre le cardinal et la Compagnie fut loin d'être toujours parfaite. B. reprocha aux divers généraux de lui mesurer au compte-gouttes les renforts en hommes qu'il ne cessait de réclamer. Il aurait voulu que le P. Gagliardi vint enseigner la théologie à Milan; le duc de Savoie ayant refusé de s'en dessaisir, il fut question d'envoyer le P. Bellarmin; ce projet n'eut pas de suite (Polanco, *Complementa*, éd. *Mon. hist. S. J.*, II, 160-64, 244-45). Si on l'avait laissé faire, il aurait volontiers accaparé la Compagnie entière pour son seul diocèse. Les généraux assaillis de toutes parts devaient bien parfois faire la sourde oreille. Les deux heurts principaux furent occasionnés par la question du séminaire (voir plus haut) et celle du P. Mazarini. Celui-ci, un parent éloigné du célèbre Mazarin, avait pris parti en chaire pour le gouverneur de Milan et censuré l'attitude de B. (Sommervogel, V, 829). D'où un procès canonique qui lava le jésuite de l'accusation d'hérésie, mais non de celle d'insolence envers le chef du diocèse. Dans le feu de la polémique, B. écrivit des phrases assez dures contre la Compagnie. Ses ennemis, ravis de cette aubaine, en publièrent des recueils (*Lettere del glorioso arcivescovo di Milano*, Lugano, 1712; *Nuova racolta di Lettere del glorioso S. Carlo*, Lugano, 1762; voir aussi dans Sommervogel, XI, 183, 244, 638, 670) qui trouvèrent leur réplique (G. Boero, *Riposta a Vincenzo Gioberti sopra le lettere di S. C. B. intorno ai Gesuiti*, Rome, 1849; Milan, 1850). Ces légers nuages ne parvinrent pas à ternir la solide affection que l'archevêque de Milan portait à ceux qu'il considérait comme d'excellents collaborateurs.

L'ancienne amitié unissant B. à Philippe de Néri aurait pu faire croire que les *Oratoriens* occuperaient une place importante parmi les auxiliaires religieux de la Contre-Réforme milanaise. Il n'en fut rien. En 1575, après de longs efforts, B. finit par obtenir de son ancien ami l'envoi à Milan de quatre prêtres de sa congrégation. Mais des dissentiments ayant éclaté par suite de la prétention du cardinal de disposer des religieux à sa guise, ceux-ci furent rappelés à Rome par leur général (lettre du 17 déc. 1577, où B. expose les raisons profondes de son dissentiment avec Philippe de Néri; *A. Bott.*, LIII, 1935, p. 435).

En 1570, la desserte de l'église S.-Calimère fut confiée par l'archevêque de Milan á une communauté de *Théatins*, comptant quatorze membres, parmi lesquels S. André Avellini qui devint pour B. un confident et un ami. Au lendemain de la peste, en récompense de leur dévouement, il leur offrit de se fixer dans l'église S. Antonio, plus centrale et plus spacieuse.

A la congrégation des *Somasques* fut attribuée l'église de S.-Mayeul, à Pavie, confiée jusqu'alors aux Clunisiens (1568).

En sa qualité de protecteur des *Frères Mineurs*, B. eut de très nombreux rapports avec les fils de S. François. Il s'occupa d'abord d'un projet ancien repris en 1567 par le P. Pozzi, comportant la fusion des amadéens et des claréniens avec la branche principale des mineurs de l'Observance (dossier dans Sevesi, dans *Arch. franc. hist.*, 1938, p. 83-87). Le 20 janv. 1568, B. présida le chapitre provincial des mineurs á Milan qui avait cette affaire à son ordre du jour (Wadding, *Annales*, éd. Quaracchi, XX, 1931, p. 557). Le principe de la fusion fut accepté. La bulle *Beatus Christi* (23 janv. 1568; Wadding, *Annales*, XX, 558; *Bull. Rom.*, VII, 691) en détermina les normes et en confia l'exécution à B. Un an plus tard, en janv. 1569, un nouveau projet combina une fusion entre conventuels et mineurs de l'Observance (pièces principales dans Sevesi, *ibid.*, 94-104). Pie V ayant élevé des difficultés, ce projet fut abandonné (mai). Le désir de B. d'être déchargé de son protectorat rencontra chez Pie V le même accueil défavorable. Mais le cardinal obtint la faculté de déléguer ses pouvoirs, ce qu'il fit en faveur de son procureur à Rome, Mgr Speciani (15 avr. 1572; Sevesi, *ibid.*, 121). Grégoire XIII lui ayant permis de résigner son protectorat, il s'efforça

d'obtenir en faveur des observants un protecteur distinct de celui des conventuels, en quoi il échoua. Parmi les observants, il éprouvait une sympathie particulière pour le groupe des « réformés »; mais il refusa d'accepter leur vice-protectorat, que le P. Serafino Tornielli lui offrit à plusieurs reprises (mai 1577; Sevesi, *ibid.*, 422, 424-25). Le bref *Cum illius vicem* (13 juin 1579) ayant confirmé une bulle de Clément VII qui déterminait la situation canonique autonome des réformés par rapport aux autres observants, le cardinal B. fut chargé de son exécution (Wadding, *op. cit.*, XXI, 535) et veilla à sa stricte observation, surtout à l'occasion des élections aux custodies de Milan et de Gênes (Sevesi, *ibid.*, 1945, p. 238-39). Dans sa correspondance avec Speciani à Rome, il reprit aussi un projet conçu par le P. Giacomo da Gandino de nommer un gardien général de la réforme (févr. 1581). L'insuccès qu'il rencontra ne le découragea jamais de soutenir les partisans de la réforme, même après la suspension du bref *Cum illius vicem* (31 janv. 1582).

Dans les couvents de *religieuses*, le cardinal veilla d'abord à renforcer les mesures prises par Ormaneto pour rétablir la clôture. Dans ce but il obtint du pape la bulle du 29 mai 1566 (*Bull. Rom.*, VII, 447). Il accorda une confiance particulière aux *Angeliche*, les seules religieuses qui à son témoignage n'eussent pas eu besoin d'une réforme; il se rendait volontiers en leur couvent et leur adressait des exhortations spirituelles, dont une de ses auditrices a conservé le texte.

En 1568, B. introduisit dans son diocèse une association dont les membres ne formaient encore qu'une sodalité pieuse vaquant à l'enseignement et aux œuvres de charité. Il en fut très satisfait mais leur imposa néanmoins les trois vœux et la vie commune. Grégoire XIII approuva cette disposition en 1572. En 1579, B. fut nommé visiteur de la nouvelle congrégation et en modifia totalement l'institut en la soumettant directement à l'autorité des Ordinaires. Grâce à ses recommandations, les ursulines furent établies dans nombre d'évêchés voisins (V. Postel, *Hist. de Ste Angèle de Merici et de toul l'ordre des Ursulines depuis sa fondation jusqu'au pontifical de Léon XIII*, I, Paris, 1878, 342 sq.).

3° *Les conflits de juridiction sous Alburquerque.* — Quand B. prit possession de son siège, le pouvoir civil était représenté à Milan par le gouverneur espagnol, Gabriel de la Cueva, duc d'Alburquerque (abusivement orthographié Albuquerque par de nombreux auteurs), et par le Sénat milanais. Alburquerque était un homme entièrement dévoué à son Dieu et à son roi. B., à qui il avait été présenté lors de son séjour à Milan en 1565, ne tarit pas d'éloges à son égard (B. au cardinal Altemps, 26 sept. 1565; Sylvain, I, 374). Mais les bonnes dispositions du gouverneur furent souvent neutralisées par l'attitude du Sénat de Milan, qui formait une oligarchie toute-puissante.

Les premières difficultés avec le gouverneur surgirent pour des questions de protocole et de rubriques, peu importantes en elles-mêmes: les deux partis firent montre d'une égale ténacité (Serrano, III, p. X; la meilleure étude sur les débuts du conflit entre le cardinal et le gouverneur est celle de M. Bendiscioli, *L'inizio della controversia giurisdizionale a Milano tra l'arcivescovo C. B. e il Senato Milanese (1566-1568)*, dans *Arch. stor. Lomb.*, LIII, 1926, p. 241-80, 409-62).

Une autre friction fut causée par la prétention des sénateurs de censurer les décrets du premier concile provincial, sous prétexte que plusieurs points étaient contraires aux pouvoirs royaux (Bendiscioli, *op. cit.*, 258, n. 3, les énumère). Le cardinal refusa et, pour prévenir d'éventuelles complications, avertit le nonce en Espagne (Sylvain, I, 376). L'affaire n'alla pas plus loin.

Beaucoup plus grave fut le conflit juridictionnel de 1567. Pour couper court à des scandales publics, l'archevêque, voyant l'inanité de ses avertissements et la longanimité des tribunaux séculiers, prétendit renouer avec une tradition tombée en désuétude par suite de la longue vacance du siège épiscopal : s'étant fait couvrir par un bref du 22 mai 1566, lui accordant de larges pouvoirs judiciaires (Sala, *Docum.*, I, 178; cf. Serrano, III, p. X), il cita au tribunal d'Église plusieurs des principaux coupables. Aussitôt les magistrats civils crièrent à l'usurpation de leurs droits, et le Sénat fit savoir à l'archevêché qu'à l'avenir il ne tolérerait plus que l'on portât la main sur un laïque. A ce dissentiment s'ajoutait une question de port d'armes par des membres de la maison du cardinal.

Sur la requête de Philippe II, Pie V promit de trancher le différend. Tandis que l'affaire était pendante à Rome, elle se compliquait à Milan : le 6 juill., le vicaire de l'archevêque fit arrêter et incarcérer un individu nommé Castiglione qui « pour de l'argent livrait son propre honneur et celui de sa maison » (Bonelli à Castagna, 2 août 1567; Sylvain, I, 380). En guise de représailles, le capitaine de justice de la ville, ayant rencontré au matin du 12 juill. le *barigello* de l'archevêque porteur d'armes soi-disant prohibées, lui fit donner en public « trois tours de corde » et l'expulsa de Milan (rapport de Bonelli à Castagna; 25 juill. 1567; Serrano, II, 169 sq.; Sala, *Docum.*, III, 388). Grave violation de l'immunité ecclésiastique. Le cardinal excommunia aussitôt les quatre principaux responsables et jugea insuffisantes les propositions de conciliation présentées par le Sénat (Serrano, III, p. XIV, n. 3; Bendiscioli, 410). Le Sénat fit parvenir au pape un appel de protestation (13 juill.; Sala, *ibid.*), auquel Pie V répondit en faisant savoir à Alburquerque qu'il approuvait l'archevêque (28 juill. et 15 sept.; Serrano, II, 171, 197) et en citant trois sénateurs milanais à comparaître sans retard (19 août; Serrano, II, 196, 181).

De son côté, Philippe II tenta de trouver un accommodement, d'abord par des négociations directes avec B. (1er sept.; Serrano, II, 202; III, p. XVI), puis par l'envoi à Rome, via Milan, du marquis de Cerralbo (lettre de créance, 12 oct. 1567; Serrano, II, 220). Celui-ci était muni d'instructions secrètes très sévères pour B., menacé d'être dénoncé comme « perturbateur de la paix publique » des États de Philippe II (Serrano, II, 220-21, note). Cerralbo n'arriva à Rome que fin janv. 1568, après une entrevue à Milan avec B. qui demeura inexorable (Serrano, III, p. XVII-XIX). Il eut grand'peine à faire accepter par le pape une reprise des négociations, qui aboutirent, fin mars, à un *modus vivendi* interprété par les historiens actuels comme une reculade romaine. En fait chacun resta sur ses positions.

Le conflit devait rebondir bientôt. Excipant d'un droit contesté et dont la condition mise par Clément VII à sa concession ne fut jamais réalisée, les chanoines du chapitre de *S. Maria della Scala* à Milan prétendirent être exempts du droit de visite de l'archevêque. Ils furent soutenus par les autorités urbaines. Le tribunal diocésain ayant fait emprisonner un clerc de la Scala, le chapitre fit lancer l'anathème contre deux fonctionnaires de l'archevêché. De son côté, Alburquerque fit afficher, le 25 août 1569, un édit punissant de peines allant jusqu'à la mort tout acte portant ombrage à la juridiction royale (Serrano, III, p. XXXII). Le texte avait une portée générale, mais chacun savait qui était visé. Dès le lendemain, pris de peur, les fonctionnaires de l'archevêché refusèrent tout travail, justifiant leur attitude par l'édit du gouverneur. Le cardinal dut improviser un personnel de fortune. Couvert par Pie V, il décida alors

de procéder sans retard à la visite canonique de la Scala; il refusa même le délai de trois jours, que lui demandait le gouverneur. Le 30 août 1569 (*Arch. stor. Lomb.*, IIe sér., x, 1893, p. 554; *S. C. B.*, 184), comme il s'avançait processionnellement vers la Scala, il s'en vit interdire l'accès les armes à la main; des membres de sa suite furent gravement molestés et les coupables, loin de tenir compte des peines canoniques fulminées contre eux, portèrent l'audace jusqu'à prononcer contre l'archevêque une sentence d'interdiction formulée par un certain Barbesta, paré pour cette circonstance du titre fantaisiste de *subexecutor apostolicus* (récit de B. à Ormaneto; Sylvain, II, 7-8). Profitant de cette situation trouble, le Sénat soutenu par le gouverneur monta une cabale contre l'archevêque : son intolérance, ses prétentions furent dénoncées à Rome et à Madrid. Il s'agissait de faire comprendre en haut lieu qu'étant discuté la paix publique exigeait son effacement (Serrano, III, p. xxx; Sylvain, II, 11).

B. se défendit vaillamment. Il délégua à Rome un chanoine de sa cathédrale, Mgr Speciani, qui avait été témoin des événements. Mis au courant, le pape intervint : au gouverneur de Milan il fit parvenir deux avertissements sévères (10 sept., 8 oct. 1569; Sylvain, II, 12; Baronius, xxxvi, 136); à B., une admonestation paternelle (16 sept.; Baronius, xxxvi, 137) et un ordre de procéder sans retard à la visite contestée (8 oct., *ibid.*); au gouverneur et au Sénat une note de protestation contre le décret du 25 août préjudiciable à la liberté ecclésiastique (19 oct.; Sala, *Docum.*, II, 20). Il avait songé à envoyer aussi un délégué spécial à Madrid, mais se borna à informer le nonce et à adresser au roi d'Espagne une missive protestant contre les agissements de son subordonné de Milan (25 oct.; Sylvain, II, 13-15).

De son côté, ému par la nouvelle de l'arquebusade du 26 oct. (voir plus loin), Philippe II manda à Alburquerque qu'il désapprouvait son attitude dans l'affaire de la Scala et le priait de mieux prendre le parti du cardinal à l'avenir (Serrano, III, 192).

L'affaire se termina par la soumission des coupables et la levée des censures ecclésiastiques (24 déc. 1569, pour les fonctionnaires incriminés; 5 févr. 1570, pour les chanoines de la Scala). Alburquerque, également absous de ses censures, révoqua son édit du 25 août (12 et 29 déc.; Baronius-Laderchi, année 1569, n. 18; 1570, n. 153).

4° *L'affaire des Humiliati et l'attentat du 26 oct. 1569.* — Un autre conflit qui faillit se terminer tragiquement opposa le cardinal B. aux *Humiliati*. Cette congrégation, d'origine milanaise, avait grandement contribué au développement de l'industrie lainière au Moyen Age, ce qui lui avait valu de s'enrichir et de perdre sa ferveur première.

Déjà en 1562, le cardinal avait essayé, mais en vain, d'y réprimer certains abus. En 1567, profitant du décès du général des *Humiliati*, Pie V reprit l'affaire en mains. Un programme de réformes, proposées par B., fut prescrit par un bref du 1er mai (Baronius-Laderchi, année 1567, n. 74; Sala, *Docum.*, I, 195 sq.), et un nouveau bref autorisa le cardinal à substituer un général de son choix à celui qui serait élu par le chapitre, s'il ne donnait pas toutes garanties (10 mai; Sala, *ibid.*, 201). Les *Humiliati* réunis à Crémone (5-14 juin) firent obstruction contre toutes les propositions de réforme et élurent comme général le P. Toso. B. cassa leur élection et fit accepter comme supérieur le P. Louis Bascapè. Celui-ci apporta un concours loyal à l'œuvre de réforme. Le cardinal visita, par lui-même ou par des délégués, toutes les maisons des *Humiliati*. Couvert par de nouvelles dispositions pontificales (28 juin, 18 sept. 1567; 29 mai, 11 sept. 1568; Sala, *ibid.*, 205, 209, 215, 220), il revisa tous leurs contrats financiers; il institua un noviciat sérieux, supprima la perpétuité des charges et la propriété personnelle des membres.

Ces réformes se heurtèrent à un mauvais vouloir général. Un premier essai de résistance ouverte ayant échoué, grâce à une intervention énergique du gouverneur, quatre conjurés du couvent de Brera à Milan, Girolamo Donato, surnommé Farina, Clemente Merisio, Lorenzo Campagna et Girolamo Legnana, décidèrent de recourir au crime. Farina, chargé de l'exécution, se procura l'argent nécessaire par un vol sacrilège et, après des péripéties vaudevillesques, guetta l'occasion de porter son coup.

Le mercredi 26 oct. 1569, tandis que le cardinal assistait dans sa chapelle à la prière récitée en commun avec sa maisonnée, au moment où l'on chantait le verset *Non turbetur cor vestrum neque formidet*, un coup d'arquebuse fut tiré sur lui presque à bout portant. Une balle et un plomb trouèrent son rochet et sa soutane à la hauteur de l'épine dorsale, mais le saint resta indemne et fit achever la prière. On possède deux récits principaux de cet événement : l'un, dans une lettre de B. à Pie V (29 oct.; *S. C. B.*, 366; et avec fac-similé dans *Il più prezioso autografo di S. C. B. presso le Benedettine di S. Marta in Firenze*, publ. A. Amelli, Milan, 1911); l'autre, anonyme et non daté (Sala, *Docum.*, III, 418; Sylvain, II, 23) (voir l'ouvrage de L. Anfosso, *Storia dell' archibugiata tirata al card. Borromeo in Milano 1569*, Milan, 1913). Cette préservation, considérée comme miraculeuse, accrut encore considérablement la popularité de l'archevêque parmi ses diocésains, et de tous les coins de la chrétienté plus de deux cents lettres de félicitations lui furent adressées par les personnalités les plus éminentes. Pour faire oublier leur attitude passée, le gouverneur de Milan et ses magistrats se montrèrent pleins de zèle, au grand déplaisir du cardinal gêné par toutes leurs mesures de protection : « J'aimerais beaucoup mieux, écrivit-il, les voir plus diligents, plus zélés, pour écarter les entraves et les obstacles apportés à la liberté et à la juridiction de mon Église et de mon devoir pastoral » (B. au nonce en Espagne, 4 nov. 1469; Sylvain, II, 27).

Antonio Scarampa, évêque de Lodi, fut spécialement commissionné par Pie V pour enquêter sur cette affaire. Laissant libre cours à la justice, le cardinal se retira pour quelque temps à la chartreuse de Carignano. A la faveur du désarroi, le meurtrier avait réussi à s'esquiver. Sa tête fut mise à prix : 2 000 écus, plus d'autres faveurs, furent promis à qui le dénoncerait. L'enquête n'aboutit à rien, mais deux prévôts des *Humiliati*, complices de l'attentat, espérant se sauver eux-mêmes, dénoncèrent Farina. Mandés pardevant Scarampa, ils dévoilèrent toute la trame de l'affaire.

Le châtiment fut exemplaire : Farina, qui s'était enrôlé dans l'armée du duc de Savoie, fut extradé et exécuté le 11 août 1570 avec ses complices (*Arch. stor. Lomb.*, 1908, p. 187-88). Une bulle du 7 févr. 1571 supprima l'ordre des *Humiliati* et une autre du lendemain distribua ses possessions (*Bull. Rom.*, VII, 885, 888). B. tenta de faire transférer quelques-uns de ces couvents à d'autres ordres religieux, mais il se heurta à un refus de la part de Pie V. Grégoire XIII se montrera plus généreux sur ce point.

5° *Le rit ambrosien.* — Une liturgie spéciale, antérieure à S. Ambroise mais qui fut certainement enrichie par lui, était en usage dans l'Église milanaise. Transmis de siècle en siècle, ce précieux dépôt avait quelque peu perdu de sa pureté primitive. Or, une directive tridentine envisageait l'uniformisation de la prière publique de l'Église : le pape était chargé de déterminer les mesures pratiques en ce sens. Par sa

bulle *Quod a nobis* (9 juill. 1568; *Bull. Rom.*, VII, 685), Pie V supprima tous les offices n'ayant pas au moins deux siècles d'existence, ainsi que ceux ayant subi des changements importants.

Quand le bréviaire et le missel romains furent prêts, d'aucuns, parmi lesquels Speciani et le cardinal Morone, tentèrent de les faire adopter par l'archevêque de Milan. Mais ils échouèrent : B. prétendit que son Église resterait fidèle à son ancienne liturgie. Encouragé par un bref pontifical du 25 janv. 1575 (Oltrocchi, 254 *c*) lui laissant la latitude d' « introduire ou de rétablir cet usage du rit et de l'office ambrosien », il conçut même le projet d'étendre ce rit à tout son diocèse. Il eut gain de cause dans quelques localités secondaires, mais sa tentative de l'introduire à Monza (11 juin 1576) y fut très mal accueillie. Soutenus par le gouverneur de Milan, les habitants de Monza dénoncèrent le cardinal à Rome, comme un esprit novateur hostile aux usages romains et désireux d'imposer ses singularités à ses subordonnés. Ces accusations trouvèrent audience dans les milieux romains et provoquèrent un tollé contre le cardinal. Mgr Speciani eut beaucoup de peine à défendre son maître (Speciani à B., 21 juin, 14 juill. 1578; Sylvain, II, 341-43). Les nouvelles de plus en plus défavorables qu'il lui communiquait de Rome concernant l'attitude de Grégoire XIII (Speciani à B., 9, 15, 30 août, 1er oct. 1578; Sylvain, II, 347-49) le convainquirent de ne pas s'obstiner : le 16 oct., B. prescrivit l'emploi de la liturgie romaine à Monza (F. Frisi, *Memorie storiche di Monza e di sua corte*, Milan, 1794; T. M. Abbiati, *Il rito ambrosiano a Monza secondo una corrispondenza inedita di S. C.*, dans *La Scuola cattolica*, LXVIII, 1940, p. 200-09). On put même craindre un moment que l'existence du rit ambrosien tout entier ne fût menacée, mais une lettre à la fois soumise et ferme du cardinal (Oltrocchi, 881 *a*) écarta le danger.

Dans le but de restituer à la liturgie ambrosienne sa forme primitive, B. chargea Pietro Galesino de l'épurer de toutes innovations et excroissances. Les liturgistes actuels jugent très sévèrement l'œuvre de cet épurateur à l'esprit fanatique et totalement dépourvu de critique; étrange erreur commise par un homme ordinairement si judicieux dans le choix de ses collaborateurs (M. Magistretti, *S. Carlo e il rito ambrosiano*, dans *S. C. B.*, 137-50). Cette refonte du bréviaire et du missel ambrosiens fut achevée en 1582. A cette occasion, B. fut aussi en correspondance suivie avec le cardinal Sirlet, président de la commission pontificale à la refonte des livres liturgiques. Cette correspondance fut publiée par Riboldi, *VIII lettere edite ed XL inedite di S. C. B. al card. G. Sirleto*, dans *La Scuola cattolica*, 38e année, mars et mai 1910, appendice.

Parallèlement à son action en faveur du rit ambrosien, B. collabora aussi par ses conseils et par diverses démarches à l'édition des œuvres de S. Ambroise entreprise par le cardinal Peretti de Montalto (le futur Sixte-Quint) (août 1577-févr. 1580; voir sa correspondance publiée à Viterbe, 1868, et *Il XV° centenario della morte di S. Ambrogio*, sér. II, 1895-98, n. 4, 6).

6° *La « Peste de S. Charles »* (1576-77). — Voir bibliographie spéciale dans Pastor, IX, 899. Le jour même où Don Juan d'Autriche, frère du roi, faisait son entrée solennelle à Milan (11 août 1576), le fléau qui depuis plusieurs mois cheminait à travers villes et campagnes vénitiennes et lombardes, atteignit le faubourg de la Porta di Como. A cette nouvelle, l'archevêque absent revint en toute hâte vers sa métropole que Don Juan, Ayamonte, le gouverneur, et Lopez de Montenegro, le grand chancelier, s'apprêtaient à fuir.

Les premières mesures : mise de la ville en quarantaine, prières publiques quotidiennes, au cours desquelles B. visitait à pied les églises, accompagné d'une foule éplorée et suppliante, eurent pour effet de rendre courage, mais furent impuissantes à enrayer le mal. Ces mesures comportaient aussi le rassemblement des pestiférés dans un vaste enclos entouré d'un portique : le lazaret S. Gregorio, situé près de la porta Venezia. Ils y étaient absolument séparés du monde des vivants et privés de tout secours : pas de pain, pas de remèdes, pas de lits, pas d'infirmiers, pas de prêtres; les *monatti* eux-mêmes étaient en nombre insuffisant pour emmener et ensevelir les cadavres.

Le cardinal comprit que toute l'organisation d'une assistance chrétienne à ces malheureux reposait sur lui. Pour cela il fallait des ressources et des dévouements. Pour les ressources matérielles, il fit quêter en ville et au dehors et puisa sans compter dans son patrimoine, vendant ce qu'il lui restait d'objets précieux, cédant les tentures de son palais pour en confectionner des vêtements. Ne perdant pas de vue le salut des âmes, il fit demander au pape des indulgences exceptionnelles en faveur des pestiférés, de ceux qui les assistaient, leur administraient les sacrements, participaient aux jeûnes et aux prières publiques pour la cessation du fléau (Sala, *Docum.*, I, 315, 324-25). Les dévouements, il espérait les trouver parmi le clergé : il rappela à ses curés l'obligation de ne pas abandonner les pestiférés et leur adressa à cette occasion un mémoire qui forme comme un guide complet de la conduite à tenir en cas de peste.

Mais pour l'aider dans sa tâche surhumaine, il comptait surtout sur les religieux. Pourtant, seuls les capucins répondirent dès le début et avec empressement à son appel : trois des hôpitaux de pestiférés leur furent confiés (B. à Speciani, 13 nov. 1576; Oltrocchi, 312). Théatins, barnabites, jésuites, chanoines du Latran, observants, augustins, carmes prirent aussi une part du fardeau. Mais il ne trouva pas chez eux, et moins encore chez son ami Philippe de Néri, un concours aussi entier qu'il l'avait escompté. Aussi fit-il demander au pape la faculté de réquisitionner pour le service des pestiférés tous les religieux qu'il jugerait convenir à cette fin, sans avoir même besoin du consentement de leurs supérieurs. Cette concession, spécifiait-il, ne me paraît pas exorbitante, dans un cas où le danger de mort est si grand (cité par Sylvain, II, 146).

Le cardinal payait aussi de sa propre personne. Les témoignages que l'on recueille sur ce point dans la correspondance du temps et dans les dépositions au procès de canonisation sont éloquents. Voir en particulier la lettre du P. Jacques de Milan, capucin qui l'accompagnait dans ses tournées (Sylvain, II, 151). Afin d'être toujours prêt à accourir au premier signe de détresse, il réduisit son sommeil à une couple d'heures; il visitait lui-même tous les quartiers, remontait les courages défaillants, pénétrait au lazaret et dans les autres camps qu'il avait fallu aménager pour les pestiférés, administrait lui-même les derniers sacrements aux curés victimes de leur dévouement. Le pape dut lui faire rappeler de modérer son zèle (Sylvain, II, 142-43); mais Charles continua comme auparavant à se dépenser sans compter. Il prenait cependant les précautions nécessaires : éponge imbibée de vinaigre, herbes aromatiques. Cela fait, il allait de l'avant (B. à l'évêque de Brescia, 9 juill. 1577; Sylvain, II, 144).

Malgré le danger qui pouvait résulter de ces rassemblements, il prescrivit un triduum de prières publiques avec processions : le premier jour à S. Ambrogio, le second à S. Nazaro, le troisième le long de l'ancienne enceinte, en portant la relique du « clou sacré ».

La peste ne fit qu'augmenter durant tout l'automne. Une quarantaine consignant tous les habitants dans leurs demeures fut prescrite dans toute la ville et dut être renouvelée; le cardinal réussit à adapter son action apostolique à cette situation nouvelle : les cloches des églises devinrent pour tous les foyers le signal de la prière. Le fléau ayant diminué après la Noël, la quarantaine fut rapportée en févr. Le cardinal promulgua alors le jubilé spécial accordé par le pape aux villes délivrées de la peste; il ordonna trois processions expiatoires qu'il suivit lui-même nu-pieds; à la cathédrale il fut acclamé par la foule comme le « dompteur de la mort »; il décréta le retour à l'ancienne date initiale du carême; il voulut aussi organiser des tournées de bénédiction dans toutes les demeures. Le magistrat urbain, qui n'avait pas cette assurance quant à l'extinction du fléau, fit interdire ces tournées, mais il était trop tard. Le trafic des vêtements contaminés ayant provoqué un réveil de la peste, B. l'interdit sous peine d'excommunication (22 mars 1577) et le magistrat prescrivit une nouvelle quarantaine. Cette mesure qui empêchait le déroulement normal des solennités prévues pour le jubilé fut très mal accueillie. Dès la fête de l'Annonciation, elle fut violée pour la cérémonie du Pardon; elle dut être suspendue au moment de Pâques. Le 3 mai, pour la procession du saint clou, suivie d'une adoration des Quarante heures, on s'arrêta à une solution mitoyenne: la participation à cette solennité fut réservée aux seuls hommes et garçons âgés de plus de douze ans. Il y aurait eu plus de 80 000 assistants.

On a reproché au cardinal B. d'avoir en cette circonstance contrecarré par ses cérémonies de prières publiques l'effet visé par les mesures administratives. Mesuré à l'aune de l'état actuel de la science médicale et des préoccupations prophylactiques d'aujourd'hui le reproche est fondé. Mais la mentalité d'alors n'aurait pu comprendre qu'une cérémonie religieuse pût constituer un danger de contagion, puisqu'elle était un hommage vibrant rendu à l'Auteur de toute vie et de toute santé.

Le fléau traîna durant tout l'été; il s'éteignit en automne, sans doute faute d'aliment : il aurait fait 18 000 victimes. Le 7 sept., le cardinal bénit la première pierre de l'église votive de S.-Sébastien; le 15 oct., il conduisit la procession du nouveau jubilé; le 20 janv. 1578, la peste fut déclarée éteinte. Le 22 déc. 1577, le cardinal avait adressé à ses diocésains un long opuscule, *Mémorial*, rappelant les épreuves passées et remerciant Dieu pour la délivrance obtenue (*Acta Eccl. Mediol.*, II, 1045-1220). Au Ve concile provincial il réédita le guide qu'il avait composé au cours de la peste sur les moyens de s'en préserver et les soins matériels et spirituels à donner aux malades (*Pratica et instruttioni per i curati et sacerdoti... intorno alla cura degli infermi et sospetti di peste*, dans *Acta Eccl. Mediol.*, I, 182-210). Ce vade-mecum eut un tel succès qu'il fut réimprimé lors de la terrible peste de Milan en 1630.

7° *Les Oblats de S.-Ambroise.* — Les travaux apostoliques toujours plus nombreux, que l'archevêque ne cessait d'entreprendre dans son diocèse, exigeaient beaucoup d'ouvriers. Le clergé diocésain n'avait jamais suffi à la tâche et était retenu par son ministère pastoral. Parmi les réguliers, S. Charles avait trouvé de nombreux dévouements, mais il s'était heurté plus d'une fois aux instituts, aux règles et aux supérieurs. Réfléchissant à ces obstacles, un projet mûrit dans son esprit : fonder lui-même une congrégation de prêtres diocésains vivant en commun, sous l'obéissance de l'Ordinaire, et destinés à s'adonner, sous sa direction exclusive, au ministère des âmes, là où il le jugerait bon. L'idée lui en était venue en voyant un groupement similaire, les *Prêtres de la paix*, existant à Brescia. Dès 1574 il exposa son projet à Mgr Carniglia (B. à Carniglia, 9 nov. 1574; Sylvain, III, 81-82). Il essaya d'abord de transformer son chapitre cathédral en une communauté de ce genre, mais se heurta au refus de plusieurs chanoines de souscrire à son programme de pauvreté (Bascapè, 185). Il songea alors au groupe de prêtres de la Doctrine chrétienne résidant près de l'église du S.-Sépulcre et son projet prit corps (il est exposé tout au long dans une lettre à Mgr Speciani, début de 1578; Oltrocchi, 376; Sylvain, III, 84-87).

Chargé de sonder les dispositions pontificales et éventuellement d'obtenir l'autorisation de Grégoire XIII, Speciani y réussit non sans peine (Sylvain, III, 87-88). Muni du blanc-seing pontifical, le cardinal B. se mit à la besogne. Au synode, il exhorta son clergé à s'enrôler sous la bannière de S. Ambroise; il adressa des invitations personnelles aux prêtres les plus zélés; un registre, déposé au secrétariat de l'archevêché, devait recueillir les signatures des volontaires. Son appel fut entendu : le 16 août 1578, B. présida à l'institution canonique des Oblats de S.-Ambroise en l'église du S.-Sépulcre. S'aidant des conseils de Philippe de Néri et ayant eu recours sur un point controversé à l'arbitrage du Frère Félix, convers capucin, il rédigea les règles de la nouvelle congrégation, qui furent définitivement octroyées le 13 sept. 1581 (sur les débuts de cette congrégation et ses rapports avec S. Charles, voir B. Rossi (Rubeus), *De origine et progressu congregationis Oblatorum sanctorum Ambrosii et Caroli*, Milan, 1739; A. Bernareggi, *Le origini della congregazione degli Oblati di S. Ambrogio*, dans *Humilitas*, n. 21, Milan, 1931). En 1611, au lendemain de la canonisation de Ch. B., la congrégation des Oblats a ajouté à son patronyme S. Ambroise celui de S. Charles.

Les Oblats de S.-Ambroise répondirent aux espoirs de leur fondateur. Sous leur direction, l'église du S.-Sépulcre devint le centre de nombreuses œuvres spirituelles milanaises. La congrégation des oblats prêtres, qui compta rapidement plus de 200 membres, fut doublée d'une autre congrégation d'oblats restés laïcs; ces précurseurs de l'action catholique ne se liaient par aucun vœu, mais s'engageaient spontanément au service de l'apostolat dans le diocèse. La direction du séminaire et celle de plusieurs collèges et sanctuaires (par ex. celui de Rho) furent confiées aux Oblats.

8° *Les conflits avec Requesens et Ayamonte.* — Après la mort d'Alburquerque (nuit du 20 au 21 août 1571) et le gouvernement par intérim du commandant de la citadelle de Milan, Alvaro de Sande (sept. 1571-avr. 1572), le poste de gouverneur du Milanais fut confié à Louis de Requesens, grand commandeur de Castille et lieutenant général de la flotte espagnole victorieuse à Lépante. Sous son gouvernement, les relations entre les deux pouvoirs furent normales la première année, mais elles s'envenimèrent fortement en l'été de 1573. Un Milanais nommé Resta était en procès avec des religieuses de Gallarate; en vertu de la bulle *In cena Domini*, l'affaire relevait du for ecclésiastique. Mais les ministres royaux prétendirent s'en mêler. Sur ces entrefaites, la vieille question du port d'armes par les hommes de l'archevêque revint à l'ordre du jour. Une décision de Philippe II avait limité à cinq le nombre des hommes de l'archevêque autorisés à porter les armes et leur avait interdit le port de certaines armes comme les arquebuses (Sala, *Docum.*, III, 451-52). Cette décision fut notifiée au fiscal, le 15 juill. 1573, par trois gentilshommes milanais. Malgré les prières de son entourage, le cardinal excommunia le gouverneur. Celui-ci riposta en élevant une protestation publique

(8 août; Sala, *ibid.*, II, 33), en faisant interdire aux écoles de la Doctrine chrétienne et aux confréries de pénitents toute réunion sans l'assistance d'un délégué du pouvoir civil (Sala, *ibid.*, III, 484), en défendant le port des uniformes et insignes distinctifs des congrégations, en affichant aux portes des églises un *pasquino*, pamphlet diffamatoire contre le cardinal (31 août; Sala, *ibid.*, II, 23; III, 491; Sylvain, II, 74). Un cordon de troupes surveilla les issues de l'archevêché et le cabinet noir censura sa correspondance avec Rome. Le gouverneur fit aussi occuper *manu militari* le château d'Arona et les terres patrimoniales du cardinal. Sur ce dernier point, B. avait ordonné de n'opposer aucune résistance.

De part et d'autre on en appela au pape. B. manda à Rome un envoyé spécial et le tint au courant des événements par une correspondance presque journalière. Grégoire XIII, très mécontent, soumit l'affaire au consistoire du 7 sept. 1573 et en confia l'examen à la Congrégation pour la juridiction ecclésiastique, qu'il porta à cette occasion de 3 à 6 membres. Annibale Grassi fut dépêché comme envoyé spécial à Madrid, où il arriva le 14 nov., et obtint l'envoi à Rome de deux juristes espagnols. Tandis que les négociations se poursuivaient entre Rome et Madrid, Requesens avait reçu de Philippe II sa désignation pour les Flandres. Il prit occasion de son départ imminent pour solliciter et obtenir du pape l'absolution de sa censure. Mais le cardinal n'ayant pas été averti de ce fait, il en résulta des situations très pénibles dont il se plaignit fortement à Rome (4 oct.; Sala, *Docum.*, III, 520). Une mise au point de Rome (10 oct.; Sala, *ibid.*, 529) et le départ de Requesens pour les Pays-Bas rétablirent l'ordre.

Le nouveau gouverneur, le marquis Antonio de Ayamonte, arriva à Milan le 17 sept. 1573. Dès la première entrevue avec lui, le cardinal eut une impression défavorable (B. à Castelli, 7 oct. 1573; Sala, *Docum.*, III, 528). Toutefois, durant les cinq premières années, les hostilités se bornèrent à des coups d'épingle. Infatué de sa personne, hautain, ombrageux et tranchant, Ayamonte jalousait la popularité du cardinal et s'oublia un jour jusqu'à la lui reprocher en face (B. à Speciani; Oltrocchi, 359). Le cardinal ayant pris diverses mesures pour assurer le bon ordre des cérémonies religieuses et le respect des lieux du culte, il s'estima froissé de ne pas en avoir été averti au préalable. Il puisa à nouveau dans l'ancien arsenal des accusations et, par l'entremise du cardinal Alciati, essaya d'agir sur la Curie en dénonçant B. comme un violateur des droits du pouvoir civil, un novateur et un perturbateur de l'ordre public, brandissant à tout propos les foudres canoniques pour les motifs les plus futiles. Il harcelait plus encore Philippe II de plaintes incessantes.

A force d'être répétées, ces accusations finirent par trouver créance; elles n'étaient d'ailleurs pas entièrement dépourvues de fondement. La réputation du cardinal fut sérieusement atteinte dans les milieux romains et madrilènes. Même de bons esprits se demandèrent si B., malgré ses excellentes intentions, ne manquait pas de discrétion, s'il n'oubliait pas parfois que le mieux est l'ennemi du bien et qu'il ne faut pas exiger la perfection de la moyenne des fidèles. Dès mars 1578, le nonce en Espagne note chez le roi une certaine désaffection à l'égard du cardinal (Sylvain, II, 208); et pour donner un gage aux réclamations espagnoles, Grégoire XIII fit demander à B. de redoubler de circonspection (Speciani à B.; 30 août 1578). Le pape accorda aussi au gouverneur sur sa demande le privilège de faire célébrer les offices en rit romain partout où il se présenterait. Mais le cardinal ayant protesté, ce privilège fut retiré (B. à Speciani, 28 oct. 1578).

Une cause plus grave de friction éclata en 1579, quand Ayamonte, désireux de rehausser sa popularité et de faire pièce au cardinal, décida de donner de l'extension aux fêtes du carnaval en y ajoutant des réjouissances inédites : tournois, bals, mascarades, courses de chevaux et de chars, et en maintenant la prolongation des festivités jusqu'au premier dimanche de carême. Le cardinal protesta dans une lettre pastorale (22 févr.). Ayamonte rétorqua en étendant les fêtes à tous les dimanches du carême. Il remporta tout d'abord un franc succès : la foule qui se pressa aux spectacles se déroulant sur la place du Dôme était si dense que le cardinal lui-même eut de la peine à s'y frayer un chemin pour entrer dans l'église. Mécontent, B. publia un édit rappelant les décrets de Trente qui interdisaient les réjouissances profanes à l'heure des cérémonies religieuses et excommuniant tous ceux qui à l'avenir assisteraient à ces jeux. Le peuple dut bien obéir, mais la colère du gouverneur dépassa toutes les bornes. Il résolut de profiter des dispositions équivoques qu'il croyait exister en haut lieu : par une pression exercée sur des fonctionnaires subalternes, par un espionnage organisé de ses faits et gestes, Ayamonte soutira une collection de plaintes contre le cardinal (Bascapè, l. V, c. I, p. 110). Il en fit dresser un réquisitoire en vingt et un points (texte dans M. Formentini, *La dominazione spagnuola in Lombardia*, Milan, 1881, p. 486), contraignit les décurions de la ville à le signer (B. à Speciani, 17 mai et 4 juin 1579; Oltrocchi, 473) et le fit porter au pape par Giacomo Ricardi. Grégoire XIII en adressa une copie à B., qui y répondit en mettant toutes choses au point (28 juill. 1579; Sylvain, II, 221-25). Le cardinal n'avait jamais cessé de tenir le pape au courant des affaires milanaises; dès le début du pontificat, il s'était déclaré prêt à obéir en tout, dût-il y perdre de ses prérogatives (B. à Grégoire XIII, 15 sept. 1573; Sala, *Docum.*, III, 500). Voyant que le conflit s'envenimait, il se décida à suivre les conseils de Speciani (Bascapè, l. V, c. VII, p. 123) et à venir lui-même à Rome pour remettre tout le règlement de l'affaire entre les mains du pape (23 juill.). Ce voyage fut un succès complet (voir plus loin).

Entre temps Ayamonte résolut de renouveler sa tentative, espérant bien obtenir ainsi l'éloignement définitif de son ennemi. Par diverses pressions et chantages, il fit décider par une réunion groupant 36 décurions sur 60 l'envoi à Rome de deux d'entre eux, Lonato et Trotto, chargés de présenter au S.-Père une nouvelle supplique contre B. Ces *ambasciatori del carnovale*, comme on les surnomma à Rome, partirent de Milan le 26 déc. 1579. Le pape, qui avait d'abord refusé de les recevoir, ne se ravisa que sur les instances de B. qui présenta lui-même les deux Milanais. Tandis qu'ils étaient à Rome, B. revint à Milan. Avant de partir de Rome, il avait reçu de Grégoire XIII la consigne ferme de résister à tout empiétement sur les droits de l'Église. A son arrivée à Milan, le premier vendredi de carême, il se vit souhaiter la bienvenue par Ayamonte escorté du commandant de la place, des sénateurs et décurions. Dès le surlendemain, le gouverneur prétendit renouveler les festivités de l'année précédente. Mais il en fut pour ses frais : craignant les foudres cardinalices, les Milanais se tinrent cois, les fils du gouverneur eux-mêmes se heurtèrent à un veto décidé de leur mère, et seul un escadron de cavalerie participa aux festivités au milieu de l'indifférence générale. L'archevêque excommunia tous ceux qui avaient assisté aux jeux.

Ayamonte mourut à la fin d'avr. 1580, réconcilié avec l'Église. Le cardinal n'en décida pas moins d'envoyer auprès de Philippe II un messager chargé de lui exposer de vive voix tous les détails des conflits

l'ayant opposé aux gouverneurs. Son choix tomba sur le barnabite Carlo Bascapè. Envoyé en juin, il arriva à Badajoz le 4 août 1580 et fut reçu le surlendemain par Philippe II. Sa mission réussit entièrement (Bascapè, 132-40; voir les actes dans Sala, *Docum.*, II, 70-94). B. put vivre sur pied de paix avec les deux gouverneurs suivants, Guevara y Padilla (1580-83) et le duc de Terranueva (depuis juin 1583).

II. BORROMÉE HORS DU MILANAIS. — 1° *Première tournée atpestre* (1567). — Elle fut l'achèvement naturel de la visite pastorale au cours de laquelle B. parcourut, pour la première fois, la partie rurale de son diocèse (été de 1567). Les trois vallées tessinoises de Leventina, Blenio et Riviera avaient été cédées par les ducs de Milan en condominium aux trois cantons confédérés de Schwyz, Uri et Nidwalden, mais continuaient à relever au spirituel du siège de Milan. La délimitation entre le spirituel et le temporel y était très confuse; en pratique, les autorités locales avaient accaparé presque tous les pouvoirs et les conflits de juridiction étaient monnaie courante (détails dans Reinhardt-Steffens, p. CXCIX sq.).

S'embarquant à Anghera, le 13 oct., sur le lac Majeur, le cardinal rejoignit le lendemain, à Bellinzona, cinq notables cantonaux chargés, sur sa requête, de l'accompagner au cours de sa tournée : Johannes Zum Brunnen, Walter Roll, Heinrich Büntener, Melchior Lussy, Johannes Gasser (*ibid.*, p. CCXV, CCXVII). Tous ensemble se rendirent alors d'une traite jusqu'au S.-Gothard, puis ils redescendirent la vallée du Tessin en visitant chaque village sans omettre les vallées latérales (détails chronologiques, itinéraire et rapports sur chaque localité dans D'Alessandri, 18-56).

La visite fut clôturée, le 29 oct., par une assemblée du clergé tessinois à Cresciano, avec promulgation des décrets tridentins, profession de foi, répression des abus (texte des ordonnances de Cresciano, en 33 ou 35 articles, dans D'Alessandri, 57-61; Reinhardt-Steffens, p. CCXXII). Le délégué d'Uri, Zum Brunnen (Zambruno), promit l'appui des autorités civiles (D'Alessandri, 66-68). B. rentra à Milan le 1er nov. Le clergé tessinois fut profondément transformé. Mais un projet du cardinal déterminant la compétence réciproque des pouvoirs civil et religieux ne fut accepté, le 29 déc. 1567, à la diète de Brunnen par les Seigneurs des trois cantons que moyennant des réserves qui ne satisfirent pas B. (D'Alessandri, 80-92, donne le détail de ces pourparlers).

2° *Mission à Mantoue* (1568). — La nomination de Camillo Campeggio comme inquisiteur à Mantoue avait renforcé la tension qui existait de longue date entre le duc de Mantoue et l'Inquisition de cette ville. Un conflit entre le nouvel inquisiteur et un chanoine de la cathédrale accusé d'avoir tenu des propos averroïstes mit le feu aux poudres. La nuit de Noël 1567, deux tertiaires de S.-Dominique furent trouvés assassinés par des mains inconnues (*Arch. stor. Lomb.*, VI, 1879, p. 792). Le pape alerté chargea l'archevêque de Milan d'enquêter sur cette affaire et de rétablir l'ordre (lettre du 10 févr. 1568; Sylvain, I, 406-07). B. partit aussitôt; dès le 25 févr., il était sur place et, grâce à des mesures à la fois prudentes et énergiques, réussit en peu de jours à pacifier la ville : un autodafé eut lieu le 4 avr.; trois étrangers furent livrés au bras séculier et décapités.

3° *Deuxième tournée atpestre et voyage en Suisse* (1570). — Pour de multiples raisons, B. désirait nouer des contacts personnels avec les cantons suisses, mais ce projet se heurtait à de nombreuses susceptibilités, tant de la part des confédérés restés catholiques que de ceux passés à la Réforme. En l'été de 1570, il décida de réaliser son projet, sous le couvert d'une visite à rendre à sa sœur Hortense en son château de Hohenems, près du lac de Constance. Il combina ce voyage avec une seconde visite aux vallées tessinoises, qu'il commença les 3 et 4 août par Brissago, Locarno et le sanctuaire marial *del Sasso*. Il remonta alors les trois vallées suivant un parcours à peu près inverse de celui qu'il avait emprunté trois ans auparavant (itinéraire dans D'Alessandri, 120-155). Le 19, il atteignait le S.-Gothard, entreprenant la partie principale de son voyage. L'itinéraire de ce voyage helvétique n'a pu être reconstitué avec une certitude absolue. En particulier la date de sa visite à Einsiedeln reste incertaine. On ne dispose à cet effet que de la déposition de son valet de chambre, Ambroise Fornero, au procès de canonisation, et de quelques pièces de correspondance (surtout sa lettre du 10 sept. 1570 à son cousin le cardinal Altemps; dans Robinson, 40-43). Voici les dates les plus vraisemblables : S.-Gothard, nuit du 19 au 20 août; Altdorf, 20-21; Stans, 21-22; visite au tombeau de S. Nicolas de Flue, 22; Lucerne, 22-23 et 23-24; Zug, 24-25; Lichtensteig, 25-26; S.-Gall, 26-27; Rorschach, 27-28; Hohenems, 28-29 et 29-30 (peut-être cette seconde nuit à Feldkirch); Einsiedeln, 30-31; Schwyz, 31 août-1er sept.; le 1er sept., il se rend à Altdorf, où il a une entrevue avec plusieurs personnalités politiques confédérées.

Revenu à Milan le 6 sept., le cardinal composa un rapport détaillé sur la Suisse et ses possibilités d'apostolat, qu'il expédia au pape le 30 du même mois (Reinhardt-Steffens, p. CCCXXIII-CCCXXVII; 6-17). Il y proposait la désignation d'un délégué pontifical permanent qui n'aurait pas à s'occuper de questions politiques comme les nonces, mais seulement de réforme, ainsi que la fondation de nouvelles maisons religieuses. Ce dernier vœu prit rapidement corps : en 1574 un collège de jésuites était fondé à Lucerne; peu après, les capucins s'établissaient à Altdorf (S. Wind, *Der ht. K. B. und die Einführung der Kapuziner in die Schweiz*, dans *Zeitschr. f. schw. KG.*, XXIX, 1935, p. 213-19; H. Huwyler, *S. Carlo e l'introduzione dei cappuccini in Svizzera*, dans *La Scuola cattolica*, LXVI, 1938, p. 474-81). L'affaire du délégué pontifical dut encore mûrir : après de longues négociations, sur une suggestion de B. (janv. 1579 et 16 avr. 1579; Reinhardt-Steffens, I, 316), l'évêque de Verceil, G. F. Bonomi, fut désigné comme délégué pontifical pour la Suisse intérieure (2 mai 1579; *ibid.*, 325).

Du 6 au 19 oct. 1570, le cardinal visita à nouveau la rive nord du lac de Lugano (Valsolda et pieve de Tesserete). Il y trouva une situation envenimée par suite des prétentions du *Focht (podestà)* de la Riviera, un certain Beato Hoffer. Celui-ci, ayant fait emprisonner le P. Gardien des mineurs de Lugano (août 1571), fut excommunié par le cardinal. L'affaire traîna encore jusqu'en 1572 (détails dans D'Alessandri, 188, 189, 192, 195-203).

4° *Conclave et séjour à Rome* (été de 1572). — S. Pie V étant mort (1er mai 1572), le cardinal B., sans égards pour sa santé encore minée par une fièvre obstinée, partit aussitôt pour le conclave, qui s'ouvrit le 12 mai. Dès le lendemain, Ugo Boncompagni, cardinal de Bologne, était élu; il prit le nom de Grégoire XIII. De son propre aveu (lettres au roi d'Espagne, aux ducs de Toscane et de Savoie), le cardinal B. avait eu une influence certaine sur cette élection, bien que Boncompagni ne fût pas son candidat préféré; B. ne l'eût sans doute pas soutenu du tout, s'il avait été au courant d'un détail de sa vie privée (Pastor, IX, 9, note).

Le conclave terminé, le nouveau pape, appuyé par les médecins, exigea du cardinal une prolongation de son séjour à Rome jusqu'à la fin des chaleurs estivales. Pour calmer sa conscience, B. sollicita du pape un bref (17 août 1572; Sala, *Docum.*, I, 258) le dispensant durant un trimestre du devoir de résidence. Il réitéra

aussi sa demande d'être déchargé de plusieurs fonctions incompatibles avec l'administration effective d'un vaste diocèse : protectorat des Carmes et des Franciscains, archiprêtré de Ste-Marie-Majeure, charge de grand pénitencier. Il eut gain de cause. De Rome, il gouverna son diocèse par une correspondance incessante avec son vicaire Castelli; il lui fit réunir le IIIe synode diocésain et régla les sujets à y traiter. Parti de Rome après le 27 oct., il était de retour à Milan pour l'avent ambrosien, après avoir passé par Lorette (31 oct.) où il resta toute la nuit en prières à la *Casa Santa*. Dès son arrivée à Milan, il écrivit à tous les intéressés pour leur confirmer sa résignation des fonctions dont il avait obtenu d'être déchargé (12 et 19 nov. 1572; Sevesi, *Arch. franc. hist.*, 1938, p. 388-390).

5° *Pèlerinage du jubilé* (1575). — Voulant rehausser l'inauguration du jubilé de 1575, Grégoire XIII convia tous les princes de l'Église à se trouver à Rome pour l'ouverture de l'année sainte. B., qui avait projeté de faire son pèlerinage à l'automne de 1575, modifia ses plans. Il prit ses dispositions comme pour une longue absence, adressa une belle lettre pastorale sur le jubilé (10 sept. 1574; *Acta Eccl. Mediot.*, II, 930) et célébra une messe d'adieux au cours de laquelle il distribua lui-même la sainte communion à ses diocésains (Sylvain, II, 114-15).

Parti de Milan le 8 déc., comme un simple pèlerin et sans interrompre son programme ascétique de l'avent, il fit route durant treize jours, visitant au passage Vallombreuse (*Echi di S. C. B.*, 18-24), l'ermitage de Camaldoli, le Mont-Alverne, le Mont-Olivet (récit de son compagnon de route Lanfranc Reyna; dans Oltrocchi, 249, note). A Rome, il logea d'abord chez les chartreux de Ste-Marie-des-Anges, puis dans la petite demeure qu'il s'était fait construire près de son église titulaire Ste-Praxède et qu'il transforma en hôtellerie à l'usage des pèlerins milanais. Au procès de canonisation son page a raconté la manière édifiante dont il vivait (Sylvain, II, 118). Accompagné d'Ottavio Forreri, il entreprit aussi la visite architecturale des églises romaines, cherchant des indices d'usages liturgiques primitifs. Il conseilla au pape d'étendre aux diocèses du nord de l'Italie la pratique des visites apostoliques inaugurée dans les États de l'Église dès 1573. Cette suggestion fut bien accueillie. On décida de commencer cette année même. Le cardinal obtint aussi par faveur spéciale l'extension du jubilé à son diocèse pour l'année suivante, inaugurant ainsi un usage qui se généralisera plus tard. Parti de Rome le 31 janv. 1575, il fit route en hâte par Florence et Bologne, en sorte qu'il put assister, à Guastalla, à la mort de son beau-frère; il était de retour à Milan le 25 février.

6° *Visite des diocèses de Crémone et de Bergame* (1575). — En vertu des décisions prises concernant les visites apostoliques, un bref d'avr. 1575 répartit les diocèses à visiter entre les évêques visiteurs. Tandis que l'évêque de Famagouste, Girolamo Ragazzoni, irait à Milan (visite qui commença en mai), B. reçut en partage Crémone et Bergame.

La visite de Crémone prit trois mois (12 juin-4 sept. 1575). L'évêque de ce diocèse, Nicolas Sfondrati (le futur Grégoire XIV), revenu après une absence de quelques mois, fut émerveillé des résultats obtenus.

Après un séjour à Milan pour fêter la Nativité de la Vierge, B. s'attela à la visite de Bergame qui dura un peu plus de deux mois (22 sept.-début déc.). Il en prit occasion pour opérer la translation des restes des SS. Firmus et Rusticus, ce qui ne se fit pas sans quelques désordres. Cette visite égala en fruits apostoliques celle de Crémone. Les actes ont fait l'objet d'une publication par Roncalli et Forno.

Revenu en son diocèse, B. y prépara l'extension du jubilé qui fut solennellement ouvert au Dôme, le 12 févr. 1576 (lettre pastorale du 20 janv.; instructions aux curés et aux fidèles, 4 et 6 févr.; autres documents en rapport avec le jubilé dans *Acta Eccl. Mediol.*, II, 936-51; détails dans P. Tacchi Venturi, *L'anno santo del 1575 celebrato da S. Carlo in Milano secondo una lettera inedita del P. Benedetto Palmio*, Milan, 1938, extr. des *Echi di S. C. B.*).

7° *Troisième tournée alpestre* (1577). — A l'automne de 1577, l'archevêque de Milan envoya Mgr Bernardino Tarugi comme visiteur dans les *Tre Valli* du Tessin. Cette visite se clôtura par une assemblée du clergé tessinois à Biasca (3 déc.), où furent fulminées une série d'excommunications contre divers potentats locaux, coupables d'avoir enfreint des privilèges ecclésiastiques.

Malgré les frimas, B. décida de se rendre à Biasca pour confirmer de son autorité les mesures prises par Tarugi. La légende a complètement travesti le vrai caractère de cette réunion, ainsi que le motif qui poussa B. à s'y rendre. D'après elle, il se serait agi d'une réunion de prêtres mécontents que le cardinal aurait décidé de ramener à la raison.

Parti de Milan le 9 déc. de bon matin, il arriva l'après-dîner à Ponte Tresa et, les montures ne pouvant aller plus loin, l'archevêque et sa suite franchirent à pied et en pleine obscurité le col du Ceneri couvert de neige et de glace, en avançant « comme des chats », suivant l'expression d'Ambroise Fornero qui fut de l'expédition. Le lendemain, deux heures avant l'aube, son arrivée à Biasca provoqua l'étonnement général. Le jour même, il tint une congrégation du clergé (procès-verbal dans D'Alessandri, 229-30). Il consacra les quatre jours suivants à une visite rapide des principales paroisses de la région et revint le 16 déc. à Milan (procès-verbal des visites dans D'Alessandri, 230-35).

8° *Pèlerinage au saint suaire de Turin* (1578). — En exécution d'une promesse faite lors de la peste, le cardinal B. projetait de se rendre à Chambéry en 1578, pour y vénérer le saint suaire. Le duc de Savoie, Emmanuel Philibert, ayant fait transporter la précieuse relique à Turin (14 sept. 1578), le voyage du cardinal en fut abrégé d'autant. Le récit de ce pèlerinage fut écrit par un de ses onze compagnons de route, le P. Adorno, jésuite et recteur du collège de Brera (*Descrizione del viaggio di san Carlo Borromeo (a Torino) per venerare la santa sindone*, publ. par P. Savio, dans *Aevum*, VII, 1933, p. 433-54; sur une soi-disant publication de 1578 et une trad. latine de 1579, *ibid.*, 429-30).

Partis de Milan, le matin du 6 oct., les douze pèlerins firent à pied et en quatre jours les 150 kilomètres de leur pèlerinage; ils marchaient deux à deux, faisant alterner méditations, psaumes et rosaire, et s'arrêtant dans les églises pour les offices, suivant un ordre prévu (Adorno, *ibid.*, 440 sq.). Reçus en triomphe à Turin par les principales personnalités du pays (soir du 9 oct.; Adorno, *ibid.*, 446 sq.), une exposition privée du saint suaire fut faite en leur honneur le lendemain. Le dimanche 12, les solennités publiques avec procession, exposition de la relique et adoration des Quarante heures se déroulèrent devant le château ducal et à la cathédrale; B. prit deux fois la parole. Le mardi 14 eut lieu une réédition des festivités de l'avant-veille. B. repartit de Turin le 16; il combina son voyage de retour de manière à y inclure une visite au monastère de S.-Michel in Chiusa et au sanctuaire du Monte Varallo où il séjourna plusieurs jours (Adorno, *ibid.*, 454).

9° *Voyage à Rome* (1579). — Au cours des années 1578-79, les relations entre le cardinal et le gouver-

neur de Milan, Ayamonte, s'étaient tellement envenimées que B. se résolut finalement à se rendre en personne à Rome pour en traiter directement avec le Souverain pontife (voir plus haut). Venu d'abord à Brescia, au chevet de son suffragant, Domenico Bolani, il en partit entre le 15 et le 17 août. Comme d'habitude, il combina son voyage avec une suite de pèlerinages : six jours à l'ermitage de Camaldoli (J. B. Mittarelli, dans *Annales Camaldulenses*, VIII, Venise, 1764, p. 158-59) — le bruit courut même qu'il y resterait toujours; visite au mont Alverne et à Lorette (7 sept.; voir un récit contemporain de son séjour à Lorette dans *S. C. B.*, 458). Il arriva le 13 sept. à Rome où il fut reçu par une foule enthousiaste. Le pape, en villégiature à Frascati, le pria de séjourner quelques jours auprès de lui; dans la suite, ils eurent encore de fréquentes entrevues, au cours desquelles le cardinal exposa au pape la situation milanaise et le rendit entièrement favorable à son point de vue. Il remporta encore un autre succès : le texte du IVe concile de Milan avait été remis depuis plus de deux ans pour examen au cardinal Montalto, lequel s'en était déchargé sur des curialistes hostiles à B. Ceux-ci lui avaient fait subir tant de retouches que leur travail ressemblait plus à un coup d'éponge qu'à des coups de lime (Oltrocchi, 473 *c*). Comme pour justifier leur œuvre, ils avaient joint à leurs corrections un dossier complet de libelles, plaintes et réclamations adressées de Milan contre le cardinal. Grégoire XIII se fit remettre le texte original du concile incriminé et, en ayant pris connaissance, lui donna son entière approbation, ainsi qu'à celui du Ve concile provincial que le cardinal B. avait apporté avec lui.

Parti de Rome le 29 ou 30 janv., il se rendit d'abord à Venise où il consacra six jours à traiter avec le doge de diverses questions pendantes : tribunal de l'Inquisition; étudiants étrangers suspects d'hérésie admis à l'université de Padoue; visite apostolique du diocèse de Brescia. Il mit son séjour à profit pour signaler au pape divers points méritant réforme et pour corriger des abus disciplinaires dans le comportement du clergé. Il quitta Venise le samedi 13 févr.; son arrivée à Milan, le vendredi 19, déchaîna l'enthousiasme populaire.

10° *Visite du diocèse de Brescia* (1580). — La visite de ce vaste diocèse, rendue difficile à cause des infiltrations hérétiques qui s'y étaient produites, s'étendit sur presque toute l'année 1580. Dès le début, B. dut l'interrompre pour assister sur son lit de mort le gouverneur de Milan, Ayamonte, et pour présider le synode diocésain du 20 avr.; ensuite il tomba malade à son tour et ne put reprendre sa visite que fin juin. Il commença par les localités rurales de la plaine lombarde : Orzinuovi, Quinzano, Verola, Asola, restant de quatre à sept jours dans chaque centre. A Castiglione delle Stiviere, où il séjourna du 19 au 23 juill., il prépara le prince Louis de Gonzague, alors âgé de douze ans, à recevoir la sainte communion qu'il lui donna de sa main. Rejoignant alors la rive ouest du lac de Garde, il demeura à Salò du 24 juill. au 7 août. Il entreprit ensuite la visite des trois vallées alpestres : Val Toscolano, Val Trompia et Val Camonica, remontant ce dernier jusqu'aux confins de la Valteline, pays soumis par les Grisons et enjeu de tractations nombreuses de la diplomatie de cette époque. Arrivé là, il ne put résister au désir de visiter le sanctuaire marial de Tirano tout proche, mais situé en territoire valtelin. L'accès en avait été interdit par les Grisons à l'évêque de Côme dont il relevait. Ayant demandé et obtenu l'autorisation de l'Ordinaire du lieu (Camenisch, 250), B. franchit à pied la montagne, arriva à Tirano dans la nuit du 27 au 28 août, y célébra la messe et prêcha.

Poursuivant sa visite par le Val Trompia, il s'arrêta dans la ville minière de Gardone. L'autorité vénitienne avait usé de la manière forte contre l'hérésie qui s'y était infiltrée trente ans plus tôt; elle n'avait abouti qu'à la remplacer par de l'indifférence; à l'arrivée du visiteur, nul ne quitta son travail pour l'accueillir. Il fallut des ordres officiels pour amener le peuple au sermon. Le cardinal trouva l'accent qui amollit ces rudes écorces. Il y laissa l'évêque de Mariano et des jésuites pour achever son œuvre.

Ayant interrompu sa visite une seconde fois pour fêter à Milan la Nativité de la Vierge, il la reprit au début d'oct., passa rapidement par les régions rurales non encore visitées, puis procéda à la visite de la ville de Brescia, qui ne fut terminée que le 22 nov., bien qu'il y poursuivît le travail jusqu'à minuit (B. à Speciani; Sylvain, II, 325). Il rédigea alors le mémorial et les ordonnances de sa visite (la revue *Brixia sacra*, I, 1910, a publié une série de monographies sur le passage du saint dans diverses localités du diocèse : Asola [A. Besutti], Chiari [L. Rivetti], Orzinuovi [F. Perini], Valle Camonica [A. Sina], Salò [P. Bettoni], Valle Trompia [O. Piotti]; une vue d'ensemble y fut donnée par P. Guerrini).

11° *Voyages de 1581.* — De juin à sept. 1581, B. fut continuellement en route. Il se rendit d'abord en Piémont, pour une deuxième visite au saint suaire de Turin. A Masino il eut une entrevue avec le duc de Savoie, Charles-Emmanuel. Revenant par Arona et le lac Majeur, il parcourut en tous sens la région montagneuse des Préalpes séparant ce lac de celui de Lugano. Malgré la fièvre, il y consacra douze églises entre le 18 juill. et le début d'août. Quittant Bellinzona le 2 août, il monta directement jusqu'au S.-Gothard, où il officia le surlendemain. Redescendant le Tessin, il visita plus en détail encore que lors de sa première tournée les villages des deux rives jusqu'au confluent du Brenno, dont il remonta la rive gauche (itinéraire et documents dans D'Alessandri, 272-97).

Arrivé à Olivone, au lieu de rebrousser chemin vers le Midi comme lors de ses visites précédentes, il poursuivit sa route avec dix compagnons, pour répondre à une invitation de l'abbé bénédictin de S.-Martin de Disentis (Grisons), Christian von Castelberg. Ayant franchi le col du Lukmanier (1917 m.), il arriva le 25 août à Disentis. Il n'y séjourna que vingt-quatre heures environ, mais tint à y passer la nuit en prières devant les reliques des SS. Placide et Sigisbert. Reparti le 26 pour l'Italie, il reprit le cours de sa tournée interrompue, présida une assemblée régionale du clergé à Biasca (30 août), visita les villages du Val Capriasca et revint à Milan le 4 sept. Trois jeunes gens originaires du pays des Grisons l'accompagnaient comme futurs séminaristes. L'un d'eux, Giovanni Sacco, devint curé de Disentis et écrivit une relation de la visite de B. en cette localité (imprimée à Coire, 1605; résumé dans Oltrocchi, 587-90, note, et dans Sylvain, III, 19-22; cf. C. Cahannes, *Die Pilgerreise Carlo Borromeo's nach Disentis im August 1581*, dans *Zeitschr. f. schw. KG.*, XVIII, 1924, p. 136-65).

12° *Voyages de 1582-83.* — A l'occasion de la Fête-Dieu (14 juin 1582), le cardinal B. fit un troisième pèlerinage au saint suaire de Turin. Revenu à Milan par les rives du Pô (26 juin), il en repartit le 4 juill. pour une cinquième tournée dans les Alpes, choisissant un itinéraire passant plus à l'Est que les précédents et plus proche des frontières de la Valteline. Par Monza et les rives méridionales du lac de Côme, il rejoignit à Porlezza l'extrémité du lac de Lugano (16 juill.). Il revit la région montagneuse séparant ce lac de la vallée du Tessin et remonta cette vallée jusqu'à Giornico seulement (réunion du clergé régional, 30 juill.). Revenant sur ses pas par Bellinzona,

Lugano et Porlezza (7 août; itinéraire du 25 juill. au 7 août dans D'Alessandri, 311-17), il entreprit la visite du massif montagneux bordant les rives orientales du lac de Côme. Le 6 sept., il venait de quitter Lecco pour rentrer à Milan, quand il apprit que sa sœur Camille était gravement malade. Il partit la nuit même pour Guastalla, à une allure si rapide que le postillon lui-même ne put la soutenir; il ne s'arrêta qu'à Lodi pour dire la messe et continua sans manger jusqu'à Parme; cependant il arriva trop tard pour trouver sa sœur encore en vie.

Comptant se rendre à Rome quelques semaines plus tard et déjà muni selon sa coutume de la permission de prolonger son absence hors de son diocèse (28 août 1582; Sylvain, III, 138), il décida de passer ce temps au couvent des capucins de Sabbioneta; il régla par courrier les affaires diocésaines encore en suspens et se livra à cœur joie à de rudes austérités (Giussano, 637-38). Il composa aussi durant ce séjour quelques avis spirituels et les confia à Agostino Valier, cardinal de Vérone, qui les retoucha et en fit un opuscule, *De arte meditandi*, resté inédit (Oltrocchi, 638 *b*).

Quittant sa retraite de Sabbioneta le 27 sept., il se rendit à Rome en litière par l'itinéraire habituel, Mantoue, Bologne, Florence, trajet qui lui permit de visiter au passage le sanctuaire de N.-D. della Quercia. Arrivé à Rome le 24 oct., il fut pendant quatre jours l'hôte du pape dans sa villa des Castelli; il se fixa ensuite dans sa demeure près de Ste-Praxède. Réservant le plus clair de ses nuits à l'oraison et aux pénitences, il consacra ses journées aux affaires de son Église. Aidé du cardinal Paleotti, il persuada Grégoire XIII de nommer une commission pour régler les rubriques et le cérémonial : ce fut l'origine de la Congrégation des Rites. Il obtint aussi du pape l'érection du siège de Bologne en archevêché (10 déc.).

A son départ de Rome, il fut chargé par le pape d'une triple mission : rétablir la concorde entre les branches des Frères Mineurs; parcourir comme visiteur apostolique les pays soumis aux autorités helvétiques (bref du 27 nov. 1582); prononcer le cas échéant la nullité du mariage contracté entre le duc Vincent de Mantoue et Marguerite Farnèse (bref du 15 janv. 1583).

Ayant quitté Rome ainsi chargé (mi-janv. 1583), il choisit le trajet par Lorette. A Mantoue, il rencontra le duc, le 28 janv., et traita avec lui de l'affaire du mariage. Cette question obligea le cardinal à séjourner à trois reprises à Parme, au cours de cette même année : d'abord en févr., pour attendre le verdict médical; ensuite vers la mi-mai, pour y apprendre la décision de Marguerite Farnèse d'entrer au couvent de S.-Paul; enfin le 30 oct., pour y recevoir ses vœux.

13° *Dernière tournée alpestre* (1583). — Le bref du 27 nov. 1582 accordait au cardinal B. des pouvoirs très étendus de visiteur apostolique, réformateur et légat dans les parties des diocèses de Constance, Lausanne, Sion, Coire, Côme, soumises aux autorités helvétiques et grisonnes (D'Alessandri, 321). Comprenant la difficulté de la tâche qui lui était confiée, du fait de l'attachement ombrageux des Suisses à leurs libertés et de leur méfiance à l'égard de toute initiative romaine, le cardinal recourut d'abord à un stratagème diplomatique : il fit sonder les principales puissances européennes et quelques personnalités locales importantes pour obtenir des lettres de recommandation auprès des autorités confédérées, présentant son déplacement comme une réédition de son voyage privé de 1570 auprès de sa sœur de Hohenems.

B. ouvrit sa visite par une tournée dans le Val Mesocco (ou Mesolcina; en allemand Misox). Cette vallée tributaire du Tessin s'enfonçait comme un coin entre des terres relevant au spirituel de sièges italiens. Au civil, elle était soumise à une sorte de protectorat plutôt nominal des autorités grisonnes. En fait, les pouvoirs locaux étaient omnipotents. Cette vallée était devenue un lieu de refuge et un repaire pour tous ceux qui avaient eu maille à partir avec les autorités milanaises. Sur la requête des autorités locales, le cardinal y avait envoyé un docteur en droit, Mgr Borsato, pour y enquêter sur une affaire de sorcellerie. Celui-ci y arriva le 6 oct. (D'Alessandri, 328).

B. quitta Milan le 9 nov. 1583, avec une nombreuse suite, parmi laquelle trois prédicateurs de marque : le chan. Ottaviano Forerio, le jésuite Ach. Gagliardi et le franciscain Franc. Panigarola. S'étant arrêtés à Lugano, Tesserete et Bellinzona, ils arrivèrent le 12 à Roveredo, première localité importante du Val Mesocco, et y tinrent une mission de six jours qui se solda par de nombreuses conversions et beaucoup de retours à la pratique religieuse. Il y avait dans cette ville un groupe d'une centaine de sorciers et sorcières accusés de crimes abominables (Sylvain, III, 171). Le prévôt même de la collégiale, Domenico Quattrino, fut trouvé coupable de nombreux crimes sacrilèges, sorcelleries et impudicités. Après enquête, onze sorcières furent déclarées coupables et livrées au bras séculier; elles périrent sur le bûcher en trois séances. Pendant longtemps on crut que le prévôt lui aussi avait figuré au nombre des condamnés et on en avait fait grief au cardinal. Il est vrai qu'au cours de l'enquête B. fit prier l'évêque de Coire de ne pas intercéder en faveur de son subordonné (lettre à Bernardino Mora, 28 nov. 1583; Oltrocchi, 694 *a*). Mais le prévenu fut seulement contraint de renoncer à sa fonction (Orsenigo, 158). Deux documents prouvent qu'en 1587 il vivait encore (D'Alessandri, 354-55, note; sur cet épisode, voir F. Segmüller, *S. Carolus Borromaeus vindicatus, oder S. Carl und die Hexenprozessen in der Schweiz*, Einsiedeln, 1924; Id., dans *La Scuola cattolica*, LIX, 1931-32, p. 28-40).

Au cours de la mission de Roveredo, B. réunit les vingt-quatre chefs du Val Mesocco et leur demanda de confirmer de leur autorité les ordonnances qu'il avait promulguées : ratification des décrets de visite; limitation à trois jours du droit d'asile aux prêtres transfuges; désignation de deux responsables de l'instruction de la jeunesse; amélioration de la législation matrimoniale et testamentaire; fondation d'un collège de jésuites. Du 18 au 21, le cardinal remonta la vallée jusqu'à Mesocco où il séjourna du 21 au 26. Mais il s'y heurta à l'hostilité d'une population détachée en bonne partie de la foi romaine... De Roveredo il avait envoyé, le 18 nov., Bernardino Mora et Antoine Fornero auprès des autorités des Trois Ligues grisonnes pour négocier avec elles un séjour éventuel du cardinal en Valteline. En attendant les résultats de ces pourparlers, il revint à Bellinzona et y poursuivit son travail de réforme dans la ville et ses environs (29 nov.-17 déc.; docum. dans D'Alessandri, 363-91). Une lettre peu encourageante de l'évêque de Coire (23 nov. 1583, nouveau style; Sylvain, III, 182) et une autre de Mora tout à fait alarmiste lui firent renoncer à ses projets. Il écrivit en hâte à ses envoyés d'interrompre leurs négociations, mais il était trop tard : le 1er déc., le conseil des Trois Ligues grisonnes, réuni à Coire, ayant examiné la requête du cardinal, décida que B. aurait toujours libre passage à travers leur territoire, qu'il y recevrait les plus grands honneurs, mais que tout exercice du ministère ecclésiastique serait strictement interdit à quiconque n'était pas natif du pays, et que toutes les mesures prises dans le Val Mesocco sans leur assentiment étaient annulées. Cet échec ne lui fit pas abandonner ses projets.

IV. Mort et survie. — 1° *La dernière année* (1584). — La dernière année de Charles fut comme un résumé de l'activité de toute sa vie. Le cardinal l'inaugura en convoquant à Milan une réunion extraordinaire de tous les visiteurs et doyens ruraux; elle s'ouvrit le 18 janv. et dura environ trois semaines. Peu après, un accès d'érysipèle l'obligea à garder le lit; ce qu'apprenant, le pape l'obligea sous peine de péché d'obéir aux médecins, ordre dont le saint se plaignit amèrement (lettre au card. de Côme, avr. 1584; Sylvain, III, 325-27). Quelque peu rétabli et revenu d'une visite au chevet de l'évêque de Brescia (1er-3 mai), il reprit, comme de coutume, ses tournées pastorales : d'abord un peu plus d'un mois (début mai-11 juin) dans les villages de la partie méridionale du diocèse; ensuite deux circuits d'une dizaine de jours à Monza et environs (essai de calendrier dans Oltrocchi, 743 *a*); enfin une longue tournée (15 juill.-27 août) dans la région accidentée de la Brianza et sur les deux rives du Lago di Lecco. Il repartit le 19 sept. pour Turin : son voyage unissait un but de piété (quatrième visite au saint suaire) à un objectif diplomatique (obtenir l'appui du duc de Savoie et du cardinal de Verceil pour ses projets suisses). Quittant Turin le 8 oct., il obliqua sur son sanctuaire préféré du Monte Varallo où il arriva le 11.

Le 17 oct., il y reçut du cardinal de Verceil une demande de rendez-vous pour le lendemain à Arona. Cette entrevue à objet mystérieux, mais sans doute en rapport avec le projet caressé par le cardinal B. de pénétrer coûte que coûte en pays grison, s'étant terminée le 20, il remonta vers Varallo où il reprit le cours de ses exercices spirituels, consacrant six heures par jour et parfois la nuit entière à la méditation (voir détails dans Bascapè, l. VI, c. VI, p. 161 sq.). A partir du 24 oct., les accès de fièvre ayant reparu, il accepta, sur l'ordre de son directeur le P. Adorno, de prendre un peu de pain grillé trempé dans du vin. Il quitta Varallo le 28 oct. pour Ascona où il présida, le 30, à l'ouverture du collège. Il comptait être rentré à Milan pour la Toussaint, mais un nouvel accès de fièvre le terrassa tandis qu'il était en route : force lui fut de s'arrêter à Arona au noviciat des jésuites. D'aucuns ont rapporté que, durant cette dernière maladie, le saint aurait eu la révélation de sa mort prochaine. Cela ne semble pas, si l'on en croit le témoignage d'une lettre envoyée d'Arona le 1er nov. à Mgr Speciani, où il est question d'un *qualche negozio secrelo* qu'il lui faut arranger avec son beau-frère, le comte Hannibal von Hohenems, et que l'on ne peut comprendre que d'une démarche liée à ses projets de voyage dans les Grisons (*L'ullima lettera scritta da S. C. B.*, dans *Boll. slor. della Svizzera ilaliana*, XXVI, 1904, p. 56-57).

Le lendemain 2 nov., c'était un moribond qu'un bâteau-civière ramenait incognito à Milan. Les médecins appelés en hâte furent impuissants. Au soir du 3 nov., l'archevêque avait cessé de vivre. Sur la mort du saint, voir deux lettres de témoins oculaires : Ch. Bascapè à l'évêque de Plaisance, 8 nov. 1584 (publiée à Venise, 1584; reproduite dans *S. C. B.*, 517-22); Giammaria Tagliaferri au cardinal Sirlet, même date (*ibid.*, 522-25); autres récits, dans Bascapè, 163, et *Arch. slor. Ilal.*, XXV, 126. Sur les réactions du pape, voir Pastor, IX, 881. Aux funérailles célébrées le 7 nov. par le cardinal Sfondrati, l'éloge funèbre fut prononcé par le P. Panigarola (dix éditions sous deux titres divers, de 1584 à 1611; cf. Sevesi, *Arch. franc. hisl.*, 1947, p. 150; *Arch. slor. Lomb.*, IIe sér., X, 1893, p. 555-56). La dépouille fut déposée dans la crypte devant le maître-autel du Dôme de Milan (description dans Pastor, IX, 76, note, et dans *S. C. B.*, 592; épitaphe dans Ughelli, IV, 276). Réserve faite de quelques souvenirs légués à ses serviteurs, Ch. B. avait désigné comme légataire universel l'*Ospedale Maggiore* de Milan (testament du 9 sept. 1576; dans Sala, *Docum.*, III, 831 sq.).

2° *Porlrait : l'homme et le saint.* — Dans une lettre adressée en 1938 à Mgr Galbiati, le P. Delehaye, bollandiste, avouait que « nous ne connaissons pas encore la vraie physionomie de S. Charles ni le milieu où il a vécu; pour atteindre ce résultat, de longues enquêtes historiques sont encore à faire » (*Una voce bollandista. Ancora la biografia di S. Carlo*, dans *Echi di S. C. B.*, 629). Il faut donc se borner à une esquisse.

S. Charles était d'une taille un peu au-dessus de la moyenne; il avait de grands yeux bleus, des cheveux bruns, le nez long, le teint pâle; jusqu'en 1574, il porta une barbe courte, d'un brun roux et fort négligée; il ordonna alors à son clergé de se raser et en donna lui-même l'exemple.

L'iconographie du saint est très riche; ses principaux portraits sont reproduits dans les deux publications jubilaires *San Carlo Borromeo* (1910) et *Echi di San Carlo Borromeo* (1938), ainsi que dans la monographie de L. Ferretti. Trois de ces images forment comme le résumé de toute sa vie : la médaille gravée en 1563 par Rossi, le portrait de Figini plus récent d'une dizaine d'années, et le moulage pris sur son lit de mort. Il faut y ajouter le célèbre tableau de S. Charles soignant les pestiférés, le plus populaire de tous,

La manière dont S. Ch. B. réalisa son programme d'austérités prouve qu'il jouissait d'une forte constitution physique et d'un bel équilibre des facultés et du système nerveux. En mordant sur ses nuits et ses loisirs, il réussit à doubler la durée de ses journées de travail, sans en ressentir une fatigue paralysante mais non sans miner la résistance intérieure de son organisme. Depuis un grave accroc en 1571, sa santé resta chancelante. Malgré cela il ne s'accordait qu'un minimum de ménagements. A la mort de Pie V (1er mai 1572), il ne voulut pas écouter les médecins qui, redoutant une complication phtisique, lui déconseillaient de se rendre au conclave. Il consentit toutefois à emporter un arsenal complet de médicaments chargés sur un mulet. On raconte qu'au cours du voyage le mulet apothicaire, longeant un cours d'eau près de Bologne, fit un faux pas et tomba à l'eau avec tout son chargement. Borromée se serait montré ravi de l'aventure et il est certain qu'il arriva à Rome en excellente santé. La seule précaution spéciale qu'on le vit jamais prendre de sa propre initiative, ce fut durant la peste de 1576, au cours de laquelle il se dépensa sans compter au chevet des contagieux : il avait soin alors d'employer tous les préservatifs en usage de son temps.

Le récit des dernières années de sa vie abonde en traits édifiants montrant le peu de cas qu'il faisait de sa santé. En ce domaine, il suivait des normes qui n'étaient pas celles du commun des mortels et qu'il justifiait par des maximes d'un radicalisme exagéré. A moins de sous-entendre une protection spéciale de Dieu, on ne peut interpréter certains de ses comportements que comme des imprudences ayant abrégé sa vie. Cependant, les quarante-six ans qu'il vécut l'emportent sur la durée de vie de tous les autres membres de sa famille.

La frugalité de ses repas était devenue proverbiale : dans son entourage, jeûnes et abstinences étaient appelés « le remède du cardinal B. ». A partir de 1577, sauf aux jours de grande fête, il ne prit plus qu'un repas par jour, avec du pain, de l'eau, quelques fruits et légumes. En voyage, il descendait de préférence dans des couvents, sûr de pouvoir s'y livrer plus à son aise à ses austérités. Sans parler des nuits consacrées

tout entières à la prière, il rationnait son sommeil à quatre ou cinq heures (deux heures seulement durant la peste), qu'il passait sur une chaise ou une paillasse. En hiver, bien qu'il eût les mains crevassées par les intempéries, il n'admettait pas de feu dans sa chambre. Il refusait obstinément de porter des habits neufs : pour le tromper, son camérier devait porter d'abord pendant quelques temps ceux qui lui étaient destinés. Pour obtenir de lui une mitigation de ses habitudes, les prières de ses amis, les interventions de ses médecins, même en public (par ex. Gianangelo Cerri au IVe concile [Sylvain, I, 438], et Annibale Castiglione), étaient souvent insuffisantes. A plusieurs reprises le pape dut manifester sa volonté. Même alors le cardinal n'obtempérait qu'à son corps défendant et pour un minimum de temps.

Les exemples de détachement, de mortification, d'abnégation rapportés à son sujet par ses biographes et les témoins de son procès de canonisation sont innombrables. Son panégyriste, le P. Panigarola, O.F.M., ne recourait pas à un effet oratoire lorsqu'il disait : « De toutes ses richesses, il n'a pas profité davantage qu'un chien de celles de son maître : un peu de pain, de l'eau et de la paille » (Bascapè, l. VII, c. III, p. 173). Pourtant, les richesses ne lui manquaient pas : en 1563, l'envoyé vénitien à Rome, Girolamo Soranzo, estimait ses revenus annuels à près de 48 000 écus (Albèri, II-4, 92). Les postes principaux en étaient : archevêché de Milan, 7 000 écus; abbayes d'Arona, de Mozzo (Vénétie), della Follina *(ibid.)*, de Colle *(ibid.)*, de Nonantola (duché de Modène), et une sixième dans le pays de Naples, 9 000; pension du roi d'Espagne, à prélever sur l'archevêché de Tolède, 9 000; légations de Bologne et de Ravenne, 7 000 et 5 000; gouvernement de Spolète, 3 000; biens patrimoniaux, 4 000 (Paschini, 81).

Venu résider à Milan, il se dépouilla des biens qu'il n'avait conservés jusqu'alors que pour pouvoir garder son rang de prince de l'Église, neveu du pape. Il fit remettre à ses oncles la propriété des terres patrimoniales d'Arona et d'ailleurs dans le Milanais, n'en conservant que l'usufruit; il céda à un autre membre de sa famille le marquisat de Romagnano; il vendit pour 30 ou 40 000 écus d'or la principauté napolitaine d'Oria, héritage de son frère aîné, et en partagea le prix entre les pauvres, les hôpitaux et les communautés religieuses de Milan; un legs de 20 000 écus transmis par sa belle-sœur alla rejoindre le même chemin; il vendit aussi trois galères armées — encore un héritage de Frédéric — et en donna le prix à l'orphelinat de Gênes; il réalisa encore au profit des pauvres de Milan et de Venise une part des objets d'art et des meubles précieux qui ornaient son palais à Rome. Le reste fut distribué entre parents, amis, églises et couvents (statues de marbre valant 4 000 écus d'or, médailles et statues de bronze, tapisseries, soieries, ornements sacrés, fourrures et une horloge mécanique de grand prix; détails dans Sylvain, I, 321, note); enfin il renonça à tous les biens et propriétés des Carafa dont son oncle l'avait libéralement gratifié après leur exécution. Ce qui l'offusquait dans le luxe, c'était surtout le contraste avec la misère des malheureux. Ayant fait halte au cours d'un voyage dans la villa des cardinaux Farnèse et Gambara, à Caprarola et Bagnaia, il y vit des volières, des étangs artificiels, des enclos pour animaux exotiques. Il écrivit le jour même à l'un d'eux pour lui dire son étonnement de ne pas avoir vu, « parmi tant de commodes demeures destinées à des animaux, un lieu de refuge, ou du moins une place, pour y recevoir ces malheureux catholiques... chassés de leur patrie par les ennemis de l'Église » (B. à Gambara, 30 janv. 1580; Sylvain, II, 249).

Son intelligence compensait par sa solidité, sa pondération et son culte de l'ordre, un certain manque de spontanéité et de brillant. B. s'intéressait aux choses de l'esprit sans passion et en les subordonnant toujours à son devoir d'état. Il étudia la théologie par devoir et ce fut par devoir aussi qu'il s'exerça à l'éloquence. Celle-ci se ressentait chez lui d'un défaut de langue encore accentué par une timidité native. Il fallut au saint plusieurs années pour surmonter son agoraphobie. Plutôt que du haut de la chaire, il parlait de préférence le dos tourné à l'autel et revêtu de ses ornements sacerdotaux, décor qui renforçait son assurance. Avare de son temps, il se faisait faire la lecture tout en mangeant ou en se faisant raser. Bourreau de travail, il déclara un jour à son économe, Girolamo Castani : « Les évêques doivent être comme les capitaines et les soldats : les plus braves dorment assis. »

B. avait une des principales qualités d'un bon chef : homme d'ordre et de méthode, il ne laissait rien à l'improvisation. Son ordre du jour et celui de ses serviteurs était réglé minutieusement, de même que les horaires de ses déplacements et les divers exercices qui devaient les accompagner. Il s'était composé un fichier contenant les principaux renseignements recueillis au cours de ses visites, ses impressions personnelles et le résumé de ses entretiens avec ses visiteurs. Il le consultait avant d'entreprendre un déplacement. Ainsi il était sûr de n'arriver nulle part en pays inconnu, mais se trouvait prêt à affronter immédiatement les principaux problèmes et à en rechercher sans tarder une solution concrète. Il employait la même méthode au cours de ses lectures et de ses études : les détails à retenir étaient transcrits sur des *polizzini*, classés suivant un ordre idéologique de son invention. Quelques liasses de ces fiches furent conservées. A Rome, il classa tous les papiers administratifs datant de son passage à la Secrétairerie d'État. A son départ, il les laissa dans sa demeure de Ste-Praxède, spécifiant qu'elles y demeureraient à la disposition des Souverains pontifes. En 1570, Pie V les ayant fait réclamer, ils ne furent pas remis, B. ayant estimé qu'au Vatican ils ne seraient pas assez à l'abri des curiosités indiscrètes. Huit ans plus tard, sous Grégoire XIII, il fut à nouveau question du transfert de ce dépôt auquel les rongeurs avaient déjà occasionné de sérieux dégâts (Merkle, dans *Conc. Trid.*, I, p. XIX, n. 11, 13). Nous avons déjà vu qu'il imprégna son administration milanaise du même esprit de méthode.

Autre qualité d'un bon administrateur : B. avait le don de discerner les talents d'élite et de les attacher au service de son Église. Il faut « n'avoir aucune considération pour qui que ce soit, quand il s'agit de l'honneur de Dieu et de la réforme de son Église », écrivait-il à Bonomi (15 mai 1566; Sylvain, I, 323). Pour apprécier quelqu'un, seule la compétence et la valeur personnelle entraient en ligne de compte. Cette passion d'accaparer les compétences le mit en conflit avec plusieurs ordres religieux, avec des princes, et même avec ses meilleurs amis, tel S. Philippe de Néri, qui lui reprochait d'avoir à cet égard une vraie « sensualité » (cf. *A. S.*, 26 mai, p. 1055).

Pour juger de la culture intellectuelle de B., l'historien dispose d'un témoin idéal : le catalogue de sa bibliothèque, dont il légua les trésors au chapitre de la cathédrale. Sa publication en 1936 par A. Saba (dans la coll. *Fontes Ambrosiani*) éclipse tous les travaux antérieurs (C. Canetta, *Arch. stor. Lomb.*, 1882, p. 535-56; F. Barbieri, *Gior. stor. della letter. ital.*, 1926, p. 280). Il se dégage de cette liste que le cardinal B. considérait sa bibliothèque, non comme un luxe, mais comme un instrument de travail. Une bonne moitié des pages de l'inventaire sont occupées

par des ouvrages de théologie, depuis la Bible jusqu'aux auteurs ascétiques les plus récents. Les éditions nouvelles y étaient à leur place; la bibliothèque était tenue à jour. La Bible Royale qui venait de sortir des presses plantiniennes s'y trouvait déjà, et de même l'*Episcopus* publié en 1573 par son ami Agostino Valier, ainsi que les œuvres du P. Louis de Grenade. En outre, plus d'un millier d'ouvrages non théologiques : 385 de littérature, 130 de philosophie, 270 d'histoire, 145 de poésie et 96 de médecine et branches annexes. Ce dernier poste mérite de retenir l'attention On y voit figurer les premières productions d'une science encore dans les langes. Il témoigne assurément de l'ouverture d'esprit du cardinal.

Ce catalogue est très certainement incomplet : il ne renferme aucune mention d'ouvrages juridiques, absence inconcevable chez un docteur *in utroque* et un homme d'administration. La bibliothèque juridique et canonique de B. formait donc un ensemble à part. Sa richesse résulte de l'inventaire général dressé en 1584 et conservé aux archives de l'Ospedale Maggiore (publ. par G. C. Bascapè *L'eredità di S. C. B. all'Ospedale Maggiore di Milano*, Milan, 1936). De cette liste, C. G. Mor (*La cultura giuridica di S. C.*, dans *Echi di S. C. B.*, 641-46) a extrait ce qui se rapporte aux manuscrits juridiques de S. Charles.

S. Ch. B. n'était pas insensible aux beautés de la nature et de l'art. Mais il appliquait ici comme partout le *tantum quantum* ignatien. Les rives des lacs et les vallées alpestres ne reçurent sa visite que pour le service de Dieu et de ses ouailles. Il ne se déplaça jamais que par nécessité ou par zèle apostolique. Il s'intéressa spécialement aux deux arts les plus utiles pour un chef d'Église : l'architecture et la musique. Déjà à Rome, il avait secondé son oncle dans son mécénat artistique. C'est sur son initiative que Michel-Ange transforma la salle des Thermes de Dioclétien en une basilique dédiée à Ste Marie des Anges; il entreprit de nombreux embellissements à Ste-Marie-Majeure et dans ses deux églises titulaires, S.-Martin *in Montibus* et Ste-Praxède; il construisit un nouvel édifice pour l'université de Bologne (1562) et renforça les fortifications de Civitavecchia et d'Ancône (1562).

Devenu archevêque de Milan, il transforma son diocèse et sa ville épiscopale par de nombreuses constructions et des embellissements d'édifices religieux. Son architecte préféré fut Pellegrino Pellegrini ou Tibaldi (1527-96; voir sur lui : *S. C. B.*, 400-05; G. Rocco, *L'architetto di San Carlo : lettere di Pellegrino Pellegrini a San Carlo*, dans *Echi di S. C. B.*, 217-23, 262-67; F. Malaguzzi-Valeri, *Pellegrino Pellegrini e le sue opere in Milano*, dans *Arch. stor. Lomb.*, IIe sér., XXVIII, 1901, p. 307-50). B. lui confia la construction ou le remaniement du palais archiépiscopal (1570), de l'Ospedale Maggiore, du palais de Brera, des églises de S. Fedele (1569-79), S. Sebastiano (1577), S. Raffaele, des sanctuaires de Caravaggio, Rho (1584), Saronno (achevé en 1582), Varallo (1578 sq.), des collèges de Pavie (1564-68) et d'Ascona.

B. l'employa plus encore à l'achèvement du Dôme de Milan dont il fut nommé architecte en titre le 7 juill. 1567. Pellegrini y travailla durant dix ans : il construisit ou aménagea la crypte, le baptistère, le chœur et les portes. Les *Annali della Fabbrica del Duomo di Milano dall'origine sino al presente*, IV, années 1562-84, p. 44 sq., conservent le souvenir des libéralités de l'archevêque pour sa cathédrale, en faveur de laquelle il aurait dépensé 3 millions de *scudi* (détails dans *S. C. B.*, 405-07). Lorsque les travaux furent terminés, le cardinal présida, le 20 oct. 1577, à la consécration de l'édifice selon le rite ambrosien.

S. Charles recourut aussi aux services des architectes Bassi (église S. Lorenzo), Meda (séminaire, 1570) et Brambilla (ornementation du Dôme). Au cours de ses visites pastorales, il s'intéressait spécialement à l'état des édifices du culte et chargea Lodovico Moneta de rédiger des directives pour la construction et l'aménagement des églises (*Instructionum fabricae et suppellectilis ecclesiae libri duo*, Milan, 1577, dans *Acta Eccl. Mediol.*, éd. de 1683, I, 466-532).

Avec les années, l'affection du saint pour ses proches ne se refroidit pas, nonobstant certaines mesures de détachement extérieur, comme sa renonciation à l'usage de ses armoiries familiales et de sa signature patronymique. A partir de 1575, il ne conserva comme emblème que l'*Humilitas* couronnée figurant sur les armes de sa famille et remplaça sa signature par celle de *cardinal de Ste-Praxède*. Mais il tint à rester toujours pour ses proches un conseiller et un soutien moral. Ce fut lui qui procura à son neveu, Don Ferrant de Gonzague, un gouverneur espagnol capable de diriger son éducation princière et chrétienne (22 sept. 1575); plus tard il eut son mot à dire à l'occasion de son mariage (B. à sa sœur Camille, 5 juill. 1578; Sylvain, III, 117). A sa sœur Geronima, il procura un surintendant des affaires (oct. 1575). A sa sœur Anne, devenue veuve, il conseilla de ne pas prendre le voile, comme elle en avait l'intention, mais de se consacrer à l'éducation de ses deux fils (1580). Pour la dot de sa nièce Marguerite de Gonzague, il obtint du grand-duc de Toscane un prêt de 25 000 écus (oct. 1581; Sylvain, III, 118; Sala, *Docum.*, III, 723). On a vu plus haut comment il interrompait occupations et voyages pour accourir au chevet de ses frères et sœurs. Quand son oncle, le comte Giulio Cesare, chef de la branche puînée, vint à mourir (août 1572), Charles aida sa veuve et ses deux fils, René et Frédéric, alors âgés de douze et de huit ans : à l'aîné, il procura un précepteur, Bartolomeo Rossi, et il dirigea plus tard dans la voie ecclésiastique le cadet qui devait lui succéder un jour sur le siège de Milan.

Les biographes contemporains et les témoins du procès de canonisation sont unanimes à décrire S. Ch. B. comme un homme de prière. Son oraison fut gratifiée par Dieu de dons extraordinaires : il ne mesurait jamais le temps qu'il lui consacrait. Il avait fait construire un passage privé lui permettant de se rendre directement de ses appartements dans la crypte du S.-Sépulcre, afin d'y passer une partie de ses nuits en prières. Il s'ingéniait à combiner ses itinéraires de manière à y faire figurer le plus possible de pèlerinages et de lieux de recueillement. Normalement il y passait alors une nuit entière en prières. Ses déplacements ménageaient aussi toujours un retour à Milan, pour le 8 sept., fête titulaire de sa cathédrale, dont il voulait présider l'office en personne. Il avait une dévotion spéciale à S. Ambroise. Son culte pour les reliques était aussi fervent que dépourvu de toute critique. Il présida en grande pompe à plusieurs translations (Verceil, Mantoue, Brescia, et S. Simplicien à Milan, 27 mai 1582); il entreprit même une démarche auprès de l'archevêque de Cologne pour rentrer en possession d'une relique d'un des trois rois mages, enlevée à Milan du temps de Frédéric Barberousse, et fit intervenir dans ce but Grégoire XIII et Philippe II.

Il eut très à cœur de renforcer parmi ses diocésains, non seulement la foi, mais encore la piété. Dans ce but, il organisa de grandes cérémonies : prières publiques, processions, translations, inaugurations, et veilla à leur exécution parfaite. Au premier concile provincial, il fit décréter le maintien perpétuel de la prière des Quarante heures et son extension à tous les diocèses de sa province. Il prit de nombreuses mesures pour renforcer la dévotion mariale des Milanais (Sala, *Disserlazioni*, IV, 110-23). L'attrait exercé par son

renom de sainteté sur les âmes pieuses était considérable. Ses séances de confession et de distribution de la sainte eucharistie se prolongeaient durant des heures (*Arch. stor. Lomb.*, 1893, p. 554; Sala, *Docum.*, II, 471). Il établit à Milan la confrérie du S.-Sacrement (Fête-Dieu 1583) et celle du S.-Rosaire (Annonciation 1584).

Est-il possible de défendre S. Ch. B. de toute tendance à un certain rigorisme? Il faut s'entendre. Méticuleux, il l'était certainement. L'histoire a popularisé le sobriquet d' « empereur-sacristain ». A lire certaines de ses instructions et réglementations, l'épithète cardinal-sacristain ne semblerait pas déplacée. Les jansénistes ont prétendu se prévaloir de son exemple pour justifier leurs tendances. En quoi Innocent XI leur a donné tort (Degert, 211). En fixant la première communion au delà de dix ans, en conseillant pour certains cas de faire revenir le pénitent plusieurs fois avant de l'absoudre, B. ne s'écartait pas de la pratique suivie à son époque (voir G. Sofia, *La dottrina di S. C. B. sul confessore*, dans *La Scuola cattolica*, LXV, 1938, p. 16, 142, 261, 359, 481, 562). Il n'empêche que, par tempérament, l'archevêque de Milan inclinait vers une certaine sévérité. On ne le voit pas très bien signant l'*Introduction à la vie dévote*.

3° *Canonisation.* — Les démarches officielles en vue d'obtenir la canonisation de Ch. B. s'ouvrirent en févr. 1601 par une requête présentée par les Oblats de S.-Ambroise au vicaire général de l'archevêché. Une commission diocésaine fut nommée qui travailla deux ans. A partir de 1601, sur le conseil du cardinal Baronius, les anniversaires du 4 nov. donnèrent lieu à des manifestations de piété populaire toujours plus imposantes (description par C. Locatelli, *Il 4 Nov. 1601, memorie e documenti*, Milan, 1901; le même auteur composa des ouvrages similaires pour les anniversaires de 1602 à 1608, Milan, 1902-08; voir aussi O. Premoli, *Il culto di S. Carlo a Milano nel 1603*, Rome, 1913; C. Castiglioni, *Studi sul seicento*, dans *Convivium*, 1938, p. 61-74 [contient la revue des panégyriques prononcés chaque année devant la tombe du saint par les meilleurs orateurs sacrés de l'époque]; C. A. Vianello, *L'amministrazione civica di Milano per la canonizzazione di S. C. B.*, dans *Arch. stor. Lomb.*, nouv. sér., V, 1940, p. 264-69).

En déc. 1603, deux suppliques furent adressées à Clément VIII, l'une au nom du clergé milanais, l'autre en celui du Conseil des Soixante de la ville (publ. dans M. A. Grattarola, *Successi maravigliosi della veneratione di S. Carlo*, Milan, 1614, p. 80-112). La double délégation fut reçue par le pape, les 4 et 7 févr. 1604. De leur côté, les princes firent intercéder dans le même sens; plusieurs écrivirent personnellement au Souverain pontife. Le 16 févr. 1604, le procès officiel fut ouvert et confié à la Congrégation des Rites; les évêques de Côme et de Plaisance furent spécialement désignés pour étudier la cause.

En 1606, Paul V fit reprendre le procès et procéder le 6 mars à la reconnaissance de la dépouille, qui fut découverte intacte malgré l'humidité de l'endroit. Le 7 mars 1607, le nouvel oratoire construit sur son tombeau étant achevé, les restes du saint furent remis en place (voir l'histoire du tombeau, dans *S. C. B.*, 587 sq.). Entre temps se poursuivait l'interrogatoire des témoins. En 1609, une supplique collective fut adressée à Rome au nom de tous les évêques lombards. Enfin, les trois consistoires d'usage ayant eu lieu les 30 août, 14 sept. et 21 sept. 1610, Ch. B. fut canonisé le 1er nov. 1610 (Bulle *Unigenitus Patris Filius; Bull. Rom.*, XI, 643). A cette date 10 982 ex-voto d'argent et 9 618 objets précieux déposés sur son tombeau témoignaient de la vénération des Milanais pour leur ancien pasteur (*S. C. B.*, 580). Après 1610, le culte du saint se répandit rapidement, surtout dans les pays soumis à la monarchie espagnole. Des autels, des chapelles, des églises lui furent consacrés; des confréries, des séminaires placés sous son vocable; sa mémoire fut popularisée par l'image. Un an après sa canonisation, on avait frappé 150 000 000 de médailles en son honneur (*S. C. B.*, 587). En 1690, sa statue géante, le *Carlone*, haute de 28 mètres et dressée sur un piédestal de 14 mètres, fut érigée près d'Arona, sur une colline dominant tout le rivage sud du lac Majeur (œuvre de J. B. Crespi et B. Falcone). A l'occasion du troisième centenaire de sa canonisation, en 1910, son culte a connu un regain d'intensité. Nombre de publications ont vu le jour. Pie X, dans l'encyclique *Editae saepe* (23 juin 1910, *A. A. Sedis*, II, 1910, p. 357-80), résuma quelle fut la place de S. Ch. B. dans l'histoire de la vie et de la pensée chrétiennes.

SOURCES. — *Manuscrits.* — La documentation manuscrite concernant S. Ch. B. est tellement considérable que les bollandistes, pour ne pas retarder outre mesure la continuation des *A. S.* de nov., se résolurent à le passer. Les six fonds principaux renfermant des sources borroméennes sont : Milan, curie archiépiscopale : documents concernant son administration diocésaine. — Milan, Ambrosienne : correspondance; dossiers divers; esquisses d'homélies et de sermons, essais ascétiques; *Notti Vaticane;* procès de canonisation (il existe des inventaires). — Rome, archives de la S. C. des Rites : actes du procès de canonisation. — Rome, archives du Vatican : nonciature d'Espagne; nonciature de Germanie, fonds suisse. — Rome, bibliothèque des barnabites à S. Carlo ai Catinari : correspondance. — Bruxelles, bibliothèque des bollandistes : notes et documents réunis par le P. Van Ortroy pour les *A. S.*, et documents rassemblés par Mgr A. Ratti et confiés par lui aux bollandistes. — Les archives privées de la famille Borromée à Milan furent détruites lors d'un raid aérien en août 1943.

Œuvres. — S. Ch. B. a énormément écrit, mais très peu publié. Les *Opere complete di S. C. B.*, publiés par le préfet de la Bibliothèque ambrosienne, G. A. Sassi (Saxius) [éd. de Milan, 1747, 5 vol.; éd. d'Augsbourg, 1758, 2 vol.], contiennent surtout des œuvres de pastorale et les *Noctes Vaticanae*. Celles-ci furent rééditées à part en 1784.

En règle générale, S. Ch. B. ne composait pas ses *sermons;* il en dressait le plan avec la suite des idées, choisissant de préférence des sujets d'apostolat pratique, de dévotion et de morale; peu de théologie spéculative. Quelques volumes de ces *schèmas* furent conservés, ainsi que de rares textes *in extenso* de sermons ou d'allocutions. — Les *Acta Eccl. Mediol.* reproduisent ses discours de clôture des six conciles provinciaux (éd. de 1683, vol. I, 49, 64, 88, 164, 240, 261), une adaptation latine des quatre instructions qu'il prononça au XIe synode diocésain (II, 1229-49), et l'éloge funèbre de la reine d'Espagne, Anne d'Autriche, prononcé le 6 sept. 1581 (II, 1220-29, avec traduction latine). — Plusieurs de ses instructions spirituelles aux religieuses *Angeliche* de Milan furent recueillies par la Mère Agatha Sfondrata; dix-sept furent publiées par G. Volpi, Padoue, 1720. Autres publications : *Ammaestramenti di S. C. B. alle persone religiose. Discorsi alle Angeliche del monasterio di S. Paolo*, Lodi, 1885, et 2e éd., Milan, 1902; *Vingt discours de S. C. B. à des religieuses, suivis de quelques lettres inédites du saint à sa sœur Isabelle Borromée*, Roulers, 1910. — Des extraits en forme de chrestomathie furent rassemblés par C. Gorla, *Le più belle pagine delle omelie di S. C.*, Milan, 1928 *(Biblioteca dei santi)*. — Une autre collection comprenant les *Monita ad clerum* fut publiée par P. Mauri, Monza, 1910.

La *correspondance* de S. C. B. est restée en majeure partie inédite. Il n'en existe que deux régestes à objet limité : par A. Rivolta, pour l'époque antérieure à son arrivée à Rome et pour la correspondance privée de l'époque romaine; et par P. Sevesi, pour la correspondance avec les franciscains. — La Bibliothèque ambrosienne a entrepris la confection d'un *Epistolario di S. C. B., ossia raccolta e indice completo dei corrispondenti di S. C. B. secondo la collezione ambrosiana*, devant paraître bientôt dans les *Fontes ambrosiani*. — Il existe actuellement des recueils de lettres de S. Ch. B. publiés : à Anvers, 1623; Venise, 1762; Lugano, 1762-63, 3 vol.; Milan, 1868 (dans Sala,

Docum., II, 189-457; III, 9-785). — En outre, des pièces inédites furent publiées dans diverses revues, surtout l'*Arch. stor. Lombardo*, la *Zeitschr. f. schweiz. KG.* et *La Scuola cattolica*. — Sa correspondance avec le cardinal Hippolyte d'Este fut publiée par Baluze, *Miscellanea*, éd. Mansi, IV, Lucques, 1764, p. 377-439.

Les documents se rapportant directement à l'*administration du diocèse* se trouvent rassemblés dans les *Acta Ecclesiae Mediolanensis*. S. Ch. B. eut une part prépondérante à leur rédaction; ils peuvent donc figurer à bon droit parmi ses œuvres. Éditions des *Acta Eccl. Mediol.* : Milan, 1582, par B. lui-même aidé de Pietro Galesino (il avait d'abord conçu le plan d'une édition romaine confiée à C. Bascapè; cf. *La Scuola cattolica*, 1910-11, p. 850); ce fut un grand succès de librairie (détails intéressants dans Pastor, IX, 61); — Milan, 1599, 2 vol., par le card. Frédéric Borromée; — Brescia, 1603, suivant un plan idéologique; — Paris, 1643, par M. Olier et les Sulpiciens; incomplet, cf. A. Degert, dans *Bull. de littér. ecclés. de Toulouse*, IVe sér., IV, 1912, p. 193 sq.; — Lyon, 1683, avec trad. latine des textes italiens; cf. Degert, *loc. cit.*, 207; — Bergame, 1738; — Padoue, 1754; — Milan, 1843-46; — Milan, 1890-92 (vol. II et III de la collection complète des actes de l'Église milanaise par A. Ratti=Pie XI). Nous renvoyons à l'éd. de Lyon, 1683.

Parmi les documents réunis dans les *Acta Eccl. Mediol.*, il faut distinguer : les actes des conciles provinciaux et des synodes diocésains; les édits et décrets concernant divers points disciplinaires; — les instructions, étudiant dans leur ensemble les principales questions touchant à la vie religieuse des fidèles; — les institutions ou règlements imposés à certaines catégories d'inférieurs ou d' « officiers » diocésains; — les lettres pastorales et le « mémorial » adressé en 1579 aux diocésains à l'occasion de l'extinction de la peste. La plupart de ces documents furent publiés au fur et à mesure de leur parution; certains firent l'objet de plusieurs publications successives. Citons : *Constitutiones et decreta sex provinc. synodorum Mediolanensium*, éd. dans plusieurs diocèses en dehors de Milan (par ex., éd. D. Zucchinetti, Venise, 1596, jointe à une éd. de la biographie du saint par Ch. Bascapè). — *Epitome decretorum omnium conciliorum provinc. et diocesan. S. Mediolanensis Eccles.*, éd. H. Corio, Milan, 1640. — *Instructionum fabricae et suppellectilis ecclesiae libri duo*, Milan, 1577. — *I cinque libri degl'avvertimenti, ordini, guide ed editti... nei tempi della peste nel 1576 e 1577*, éd. S. Centorio, Venise, 1579. — *Instructiones praedicationis verbi Dei*, Milan, 1581, et autres. — *Institutionum ad Oblatos S. Ambrosii pertinentium epitome*, 1581, et autres. — *Institutiones ad universum seminarii regimen pertinentes*, 1618. — *Ricordi overo Ammaestramenti generali per il vivere christiano*, Venise, 1687 et autres. — *Opusculum de choreis et spectaculis*, Rome, 1753. — *Avvertenze per li confessori*, qui fut très souvent édité et traduit depuis l'année 1572 (par exemple, Paris, 1657, aux frais de l'Assemblée générale du clergé de France; Rome, 1700, sur ordre du pape Innocent XII; Milan, 1910, etc.).

Biographies contemporaines. — Les trois plus anciennes, celle de son ami Agostino Valerio (Valier), év. de Vérone, *Vita Caroli Borromaei*, Vérone, 1586 (trad. ital., Milan, 1587), celle de Gian Francesco Bonomi, *Vita et obitus C. B.*, Milan, 1587; *Borromaeis, ibid.*, 1589, et celle de son ancien secrétaire G. B. Possevino, *Discorsi della vita ed attioni di C. Borromeo cardinale ed archivescovo di Milano*, Rome, 1591, sont peu importantes. Par contre les deux suivantes sont des ouvrages capitaux :

Ch. Bascapè *(Carolus a Basilica Petri)*, *De vita et rebus gestis Caroli card. S. Praxedis archiepiscopi Mediolani*, Ingolstadt, 1592; Brescia, 1602; Lodi, 1658; plus d'une fois joint sans nom d'auteur à la fin des *Acta Eccl. Mediol.*, par ex. éd. Zucchinetti, Venise, 1596; Paris, 1643; trad. franç. A. Caillot, Paris, 1825. Ancien supérieur des barnabites de Milan et comptant parmi les intimes de Ch. B., Bascapè, devenu évêque de Novare, composa sa biographie sur la prière de son entourage, surtout du nonce J. F. Bonomi; il se documenta avec soin chez les anciens serviteurs du saint et aurait compulsé 30 000 lettres de sa correspondance. Le maître du Sacré Palais ayant fait opposition à l'impression de certains passages, Bascapè dut chercher un imprimeur en Bavière. Sur l'auteur voir : L. Manzini, *S. Carlo e il vèn. Bascapè*, dans *La Scuola cattolica*, sér. IV, XVII, 1910, p. 51-66, 256-265, 383-401, 538-56, 685-704, 849-62. — A. Saba, *Carlo Bascapè, scrittore e biografo di S. Carlo*, dans *Echi di S. C. B.*, 151-59. — G. Guariglia, *La corrispondenza di Carlo Bascapè a S. Carlo Borromeo (1578-84)*, dans *Aevum*, X, 1936, p. 282-337.

G. P. Giussano [Glussianus], *Istoria della vita, virtù, morte e miracoli di Carlo Borromeo*, Milan, 1610; titre devenu, après la canonisation, *Vita di S. Carlo Borromeo*, Rome, 1610; Brescia, 1612; Venise, 1613; dernière éd., Varèse, 1938. Ancien secrétaire et commensal du saint, son ouvrage devint la biographie classique du saint et fut maintes fois traduit. Une traduction à mettre hors pair est celle en latin de B. Rossi (Rubeus), richement annotée par B. Oltrocchi, Milan, 1751. — Dix autres traductions en allemand, anglais, espagnol, français, cf. *Echi di S. C. B.*, 727. — Sur l'auteur, voir G. Casati, *Il primo biografo di S. Carlo*, dans *Echi di S. C. B.*, 189-93.

Autres sources. — E. Albèri, *Le relazioni degli ambasciatori Veneti al Senato durante il sec. XVI*, sér. II, IV (vol. X de la sér.), Florence, 1857. — P. D'Alessandri, *Atti di S. Carlo Borromeo riguardanti la Svizzera e i suoi territori*, Locarno, 1909. — C. Baronius, *Annales ecclesiastici*, continué par O. Raynaldi et J. Laderchi, éd. Bar-le-Duc, 1879 sq., XXXIV, année 1560, n. 92, 94, 95; 1565, n. 21-28; XXXV, 1566, n. 209-13; 1567, n. 71-75; XXXVI, 1568, n. 27-42, 45-46; 1569, n. 1-20; XXXVII, 1570, n. 153-61; 1571, n. 147-57. — *Bullarium diplomatum et privilegiorum S. Roman. Pontificum*, VII-VIII, Turin, 1862. — *Petri Canisii epistulae et acta*, éd. Braunsberger, III-VIII, Fribourg, 1901-23. — K. Fry, *Giov. A. Volpi, Nunzius in der Schweiz, 1565-68*, vol. I, Fribourg, 1936; II, Stans, 1946. — G. Galbiati, *I duchi di Savoia, Emanuele Filiberto e Carlo Emanuele I, nel loro carteggio con S. C. B.*, Milan, 1941. — *Concilium Tridentinum*, éd. *Görresgesellschaft*, I (S. Merkle), Fribourg, 1901, p. 883; II (S. Merkle), Fribourg, 1911, p. 903 (ce tome contient en particulier : A. Massarelli, *Diarium*, 245-362; H. Scripandus, *De Trid. concil. comment.*, 468-88; L. Firmani, *Diaria*, 518-72; O. Panvinius, *De creatione Pii IV, papae*, 573-602); III (S. Merkle), Fribourg, 1931; VIII (S. Ehses), Fribourg, 1919, p. 991 (actes du concile, sess. XVII-XXII); IX (S. Ehses), Fribourg, 1924, p. 1166 (actes du concile, sess. XXII-XXV); XIII-1 (V. Schweitzer-H. Jedin), Fribourg, 1938, p. 431-fin. — I. Pogiani, *Epistolae et orationes*, Rome, 1757. — A. Rivolta, *Epistolario giovanile di S. C. B.*, dans *Aevum*, XII, 1938, p. 253-80 (concerne les années antérieures à 1560 et la correspondance privée de 1560 à 1565); *Corrispondenti di S. C. B. (1550-59)*, *ibid.*, XII, 556-670; XIII, 65-116. — A. G. Roncalli-P. Forno, *Gli atti della visita apostolica di S. C. a Bergamo (1575)*, dans *Fontes ambrosiani*, XIII-XVIII (1936-49). — A. Saba, *La biblioteca di S. Carlo*, Florence, 1936 (*Fontes ambrosiani*, XII); très précieux appendices. — A. Sala, *Documenti circa la vita e le opere di S. C. B.*, 3 vol., Milan, 1857-61. — D. L. Serrano, *Correspondencia diplomatica entre España y la Santa Sede durante el pontificado de S. Pio V*, 4 vol., Rome, 1914; voir surtout vol. III, p. V-XL. — F. Steffens-H. Reinhardt, *Nunzialurberichte aus der Schweiz*, part. I, *Die Nunziatur von G. F. Bonhomini, 1579-81*, Soleure, 1906-10, 2 vol. — S. Steinherz, *Nunziaturberichte aus Deutschland*, sect. II, *1560-72*, t. I, *Die Nuntien Hosius und Delfino, 1560-61*, Vienne, 1897. — G. Šusta, *Die römische Kurie und das Konzil von Trient unter Pius IV.*, Vienne, 1909, 4 vol.

TRAVAUX. — *Biographies non contemporaines.* — Une liste publiée dans *Echi di S. C. B.*, 727-28, et intitulée *Le principali biografie di S. Carlo*, énumère 46 biographies parues entre 1610 et 1938. Parmi elles les suivantes sont à retenir : Ant. Sala, *Biografia di S. C. B.*, avec *dissertazioni* et *note* par son fils Arist. Sala, Milan, 1858 (sert de préface aux *Documenti* publiés par ce dernier). — V. Civati, *S. C. B. nelle opere e nello spirito*, Milan, 1884; 3e éd., Milan, 1937. — C. Sylvain, *Hist. de S. Ch. B.*, Lille, 1881, 3 vol. (ouvrage de première main mais manquant de critique). — S. M. C. Papalardo, *S. C. B., Studio psicologico*, Palerme, 1905. — C. Orsenigo, *Vita di S. C. B.*, Milan, 1911; 3e éd., Milan, 1929, 2 vol.; plusieurs trad. — L. Celier, *S. Ch. Borromée*, Paris, 1912, coll. *Les Saints*; 6e éd., 1923; plusieurs trad. — D. Franceschi, *Carlo B.*, Bologne, 1930; 2e éd., Turin, 1938. — A. Rivolta, *S. C. B., note biografiche. Studio sulle sue lettere e sui suoi documenti*, Milan, 1938. — Ajouter les biographies plus récentes : P. Gorla, Milan, 1939, 2 vol. (paru en partie dans *Echi di S. C. B.*, en 1937-38); G. Soranzo, Milan, 1944.

Études particulières. — A mentionner tout d'abord les deux publications jubilaires parues sous forme de pério-

diques : l'une à l'occasion du troisième centenaire de sa canonisation, *San Carlo Borromeo nel III° cent. della sua canonizzazione, 1610-1910*, 26 fasc., Milan, 1908-10 (sigle *S. C. B.*); et l'autre pour le IV° centenaire de sa naissance, *Echi di San Carlo Borromeo, pubblicazione milanese di contributi par la storia della religione e della cultura*, 20 fasc. mensuels, 1937-38 (sigle *Echi di S. C. B.*); en 1941, G. Galbiati a publié un complément intitulé *Dopo il centenario di San Carlo Borromeo, Scritti su S. C. B.*, Milan, 1941. — En 1910, *La Scuola cattolica* et *Brixia sacra* ont publié des numéros spéciaux consacrés à des questions borroméennes. Ces deux revues, ainsi que *Arch. stor. Lomb.* et *Zeitschr. f. schw. KG.*, contiennent de nombreuses contributions à une biographie de S. Ch. Borromée.

Mentionnons en outre : A. Arrigioni, *S. C. B. e Monza*, Monza, 1910. — A. Astrain, *Hist. de la Compañia de Jesùs en la Asistencia de España*, II-III, Madrid, 1905-09. — F. Barbieri, *La controriforma nello stato di Milano, da S. Antonio a S. C. B.*, dans *Boll. della soc. Pavese di stor. patr.*, XIII, 1913, p. 119-50. — G. Battaglia, *Il ministero parrochiale e S. C. B.*, Rome, 1945. — F. Bertani, *S. C., la bolla « Coenae » e la giurisdizione ecclesiastica in Lombardia*, Milan, 1888. — P. Borella, *S. C. B. e il cerimoniale dei vescovi*, Varèse, 1937 (avait paru en latin dans *Ephemerides liturgicae*, LI, 1937, p. 64-80). — P. Broutin, *Lu lignée épiscopale de S. Ch. B.*, dans *Nouv. rev. théol.*, LXIX, 1947, p. 1036-64. — C. Camenisch, *Carlo Borromeo und die Gegenreformation in Veltlin*, Coire, 1901. — G. B. Castiglione, *Sentimenti di S. C. B. intorno ai spettacoli*, Bergame, 1759. — C. Castiglioni, *Studi sul seicento. S. C. nella poesia e nell'oratoria sacra*, Turin, 1938; *Un codice supposto perduto*, dans *Aevum*, XXI, 1947, p. 233-37. — A. Chiapelli, *S. C. B. e Pistoia*, Pistoie, 1910. — A. Ciaconius-Oldoinus, *Vitae et res gestae Pontificum Romanorum et S. R. E. cardinalium*, III, Rome, 1677, p. 891-904. — A. Degert, *S. Ch. B. et le clergé français*, dans *Bull. de littér. ecclés. de Toulouse*, sér. IV, IV, 1912, p. 145-59, 193-213. — R. Dieringer, *Der hl. K. B. und die Kirchenverbesserung seiner Zeit*, Cologne, 1846. — L. Ferretti, *S. Ch. B., Art religieux italien*, Turin, 1923, 32 reprod.; *S. C. B. nell'arte*, Rome, 1927. — A. Gemelli, *A proposito di alcune accuse contro S. C. B., Ricerche epidemiologiche sulla peste di Milano del 1576*, Rome, 1910. — K. Germanus, *Reformatorenbilder*, Fribourg, 1883, c. V, *Karl B.* — F. Giacomello, *Padova e S. C. B.*, Padoue, 1910. — L. Gramatica, *S. C. B. e la Terra santa*, Monza, 1919. — J. Guillermin, *La survivance d'un saint*, dans *Études*, CXXV, 1910, p. 305-35. — Hefele-Leclercq, IX-2. — P. Herre, *Papsttum und Papstwahl im Zeitalter Philipps II.*, Leipzig, 1907. — G. Leca, *S. Carlo e i Domenicani*, dans *Rosario*, nov. 1910. — U. Mannucci, *S. Carlo e S. Francesco di Sales nella storia della Controriforma*, Rome, 1910. — J. G. Mayer, *Das Konzil von Trient und die Gegenreformation in der Schweiz*, Stans, 1901-03, 2 vol. — P. Paschini, *Il primo soggiorno di S. C. B. a Roma (1560-65)*, Turin, 1935. — Pastor, VII, VIII, IX, *passim; Carlo Borromeo, das Musler eines tridentinischen Bischofs*, dans *Charakterbilder kath. Reformatoren des XVI. Jahrh.*, Fribourg, 1927, p. 105-37. — A. Pighi, *S. C. in Verona*, Vérone, 1887. — L. Prosdocimi, *Il diritto ecclesiastico dello Stato di Milano dall'inizio della signoria viscontea al periodo tridentino*, Milan, 1941. — A. Ratti (Pie XI), *S. C. negli scritti del cardinale Federico Borromeo*, Milan, 1910; *S. Ch. B. et les Exercices de S. Ignace*, 2e éd., Paris, 1922 (*Biblioth. des Exercices*, 32). — E. Rembry, *Le culte de S. Ch. B. à Bruges*, dans *Ann. de la Soc. d'émulat. de Bruges*, XLIX, 1899; L, 1900. — C. Robinson, *S. Ch. and Switzerland*, Bruges, 1912. — G. Romerio, *S. C. a Varallo*, dans *Il Santuario di Varallo*, I, 1909, n. 10; *San C. B. collezionista di medaglie*, dans *Rivista ital. di numismatica*, III, 1913, p. 441 sq. — G. A. Sassi. *Archiepiscoporum Mediolanensium series historico-chronologica*, III, Milan, 1755, p. 1117-60. — I. Schuster, *Il IV° cent. della nascità di S. C.*, Varèse, 1937. — P. Sevesi, *S. C. B., arcivescovo di Milano, card. protettore O. F. M. e terziario francescano*, dans *Studi francescani*, nouv. sér., X, 1924, p. 133-43; *S. C. B. e il ven. Francesco Gonzaga per la serafica riforma, ibid.*, nouv. sér., XI, 1925, p. 156-86; *S. C. B. cardinale protettore del ordine dei Frati Minori (1564-1572)*, dans *Arch. franc. hist.*, XXXI, 1938, p. 73-126, 387-437; *S. C. B. e la congregazione dei Amadeiti e dei Clareni (1567-1570), ibid.*, XXXVII, 1944, p. 104-64; *S. C. B. e i Frati Minori della serafica riforma, ibid.*, XXXVIII, 1945, p. 231-313; *S. C. B. ed il P. Francesco Panigarola, O. F. M., ibid.*, XL, 1947, p. 143-207. — F. Sprotte, *Die synodale Tätigkeit des hl. K. B. nebst chronologisch geordneten Regesten über seine erzbischöfliche Wirksamkeit*, Oppeln, 1885 (ouvrage vieilli). — A Steeger, *Karl B. als Erzieher*, dans *Der Katholik*, 1910-12, p. 321-28. — S. Sugenheim, *Der hl. B. und die Jesuiten*, Leipzig, 1872. — H. Thurston, *S. Ch. Borromeo and the recent encyclicu*, dans *The Month*, fasc. DLVI, 1910, p. 390-406. — G. Tononi, *S. C. B. a Piacenza*, Plaisance, 1910. — E. Wymann, *Der hl. K. B. und die schweizer. Eidgenossenschaft*, Stans, 1903; *Kardinal K. B. in seiner Beziehungen zur alten Eidgenossenschaft*, Stans, 1910 (ces deux articles avaient paru auparavant dans *Der Geschichtsfreund*, LII-LIV et LXV-LXVI).

Roger MOLS.

CHARLES GARNIER (Saint), jésuite, un des huit martyrs canado-américains canonisés le 29 juin 1930. Né à Paris le 25 (26) mars 1606, martyrisé à la mission de S.-Jean le 7 déc. 1649. Il appartenait à une famille considérée et eut trois frères dans les ordres. Élève au collège de Clermont (plus tard Louis-le-Grand), entré au noviciat le 5 sept. 1624, il fut professeur au collège de Clermont, puis à celui d'Eu, où il eut comme préfet le P. de Brébeuf, expulsé de Québec par les Anglais lors de la prise de cette ville (1629) et rentré en France. L'influence de ce vétéran fut sans doute à l'origine de la vocation missionnaire du jeune professeur. Rentré au collège de Clermont pour y faire sa théologie (1632-36), Charles Garnier sollicita la mission du Canada. Il se heurta à une opposition décidée de son père à l'encontre de laquelle les supérieurs ne voulurent pas aller. Enfin M. Garnier se laissa fléchir et, quelques mois après son ordination sacerdotale qu'il reçut en même temps que S. Isaac Jogues, le P. Garnier s'embarqua à Dieppe le 8 avr. 1636, en compagnie des PP. Isaac Jogues et Chatelain. Arrivés à Québec le 10 juin, les PP. Garnier et Chatelain partent le 16 juill. pour Trois-Rivières, première escale de la mission huronne; le 21 juill., les deux jeunes missionnaires vont à Ste-Marie se mettre à la disposition du P. de Brébeuf, et y assistent à une horrible scène de cannibalisme qui leur fait toucher du doigt les difficultés de l'évangélisation de ces peuplades farouches. L'épidémie de 1636, qui faillit compromettre à jamais la mission huronne, lui fournit l'occasion de se dévouer aux malades. En 1638 et 1639, il rayonne autour de sa résidence d'Ossossané et, grâce à la maîtrise des dialectes qu'il acquiert, son influence sur les sauvages s'accroît. En 1640, il est envoyé chez la nation des Pétuneux en compagnie du P. Jogues, mais s'y heurte à l'obstination de la population. Une seconde mission en 1641 rencontre moins de préventions. En 1642 il est envoyé à la mission de S.-Joseph et l'année suivante à Ste-Marie. En 1649, au moment de la destruction de la mission de S.-Ignace et du massacre des PP. de Brébeuf et Lalemant, le P. Garnier se trouvait à S.-Jean, au pays des Pétuneux. Dans une lettre du 27 avr. adressée au P. Bontard du collège de Bourges, il écrit : « Il faut que je vous fasse participant d'une grande merveille de ce pays, qui est de grande consolation. C'est qu'il a plu à Notre-Seigneur de donner la couronne du martyre à deux de nos Pères... Bénissez Dieu, je vous en prie, de la faveur qu'il a faite à cette mission. » Au mois de nov., le P. Garnier fut averti que cette mission se trouvait elle aussi menacée. Le 7 déc., alors que par une fausse manœuvre la bourgade se trouvait sans défenseurs, l'irruption iroquoise se produisit. Le P. Garnier courut à la chapelle pour exhorter les néophytes et se rendit ensuite dans les cases pour y conférer le baptême. C'est dans l'exercice de ce ministère qu'il fut surpris. Blessé d'un coup de feu et tombé à terre, il cherchait à se relever pour continuer son œuvre lorsqu'un Iroquois lui fendit le crâne d'un coup de tomahawk.

Le P. Garnier se distinguait par sa charité, sa mor-

tification et son abnégation. La Bse Marie de l'Incarnation écrivait dans une de ses lettres spirituelles : « Il faudrait un gros livre pour décrire la vie de ce Révérend Père. Il était éminemment humble, doux, obéissant et rempli de vertus acquises par un grand travail. On avait du plaisir à voir la suite de ses vertus dans la pratique. Il était dans un continuel colloque et devis familier avec Dieu. »

P. de Charlevoix, S. J., *Hist. de la Nouvelle France*, Paris, 1644. — F. Rouvier, S. J., *Les bienheureux martyrs de la Compagnie de Jésus au Canada*, 2e éd., Montréal, 1925. — C. de Rochemonteix, S. J., *Les Jésuites et la Nouvelle France au XVIIe s.*, Paris, 1895-96. — *Martyrs de la Nouvelle France*, extraits des relations et lettres des missionnaires jésuites, publiés par G. Rigault et G. Goyau, Paris, 1925. — R. Gobillot, *Les premiers martyrs du Canada*, Paris-Tournai, s. d.

A. De Bil.

1. CHARLES DE SAINT-BERNARD, feuillant († 1621). Né à Paris de la noble famille de Texier, il entra en religion en 1613 et pratiqua les vertus de son état à un degré remarquable. Sur l'ordre royal, il dirigea la reprise par les feuillants du château de Fontaine-lez-Dijon, où S. Bernard avait vu le jour et où bientôt s'élèverait une basilique. Voir texte du décret de Louis XIII dans Morozzo. Sa biographie a été écrite par son confrère, dom Charles de Ste-Marie, Paris, 1622.

Morozzo, *Cistercii reflorescentis, seu... Fuliensis...*, Turin, 1690, p. 219. — Alf. Zimmermann, *Kalendarium benedictinum*, iv, Metten, 1937, p. 29.

J.-M. Canivez.

2. CHARLES DE SAINT-BERNARD, originaire de la famille Malleti, de Turin († 1658). Il entre chez les feuillants d'Italie en 1613. Prédicateur, canoniste, théologien, il devient examinateur synodal, consulteur du S.-Office, supérieur du monastère de Ste-Marie Consolatrice. Parmi ses ouvrages, citons : *Méditations*, Turin, 1655; *Théologie morale*, Turin, 1656; *De hierarchia et iure Ecclesiae...*, Turin, 1660 (posthume).

Morozzo, *Cistercii reflorescentis, seu... Fuliensis...*, Turin, 1690, p. 108. — Ch. de Visch, *Auctarium ad Bibl. cisterc.*, Bregenz, 1927.

J.-M. Canivez.

CHARLES DE SAINT-PAUL, feuillant de la congrégation française, né à Paris de Félix Vialart, maître des requêtes au Palais, et de Jeanne Hennequin. Son origine, ses vertus, ses connaissances acquises le firent estimer de tous. Abbé de Feuillant d'abord, puis supérieur de sa congrégation (1637-40), il fut nommé évêque d'Avranches en 1640. C'est dans l'église des feuillants de Paris qu'il reçut le sacre épiscopal (1642), en même temps que son neveu, Félix Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne. L'évêque d'Avranches n'eut qu'un épiscopat de deux ans; il mourait déjà en 1644. On a de lui : *Géographie sacrée*, Paris, 1641; rééd., Amsterdam, 1703 et 1704; *Tableau de la rhétorique française*, Paris, 1632 (assez pauvre); *Mémoires du ministère du cardinal de Richelieu*, Paris, 1640, ouvrage condamné à être brûlé, mais cet arrêt ne fut pas exécuté.

Gall. christ., xi, 502. — Gams, 506. — Morozzo, *Cistercii reflorescentis, seu... Fuliensis...*, Turin, 1690, p. 35, 90. — Ch. de Visch, *Bibl. script. ord. cisterc.*, Cologne, 1656, p. 61.

J.-M. Canivez.

CHARLES DE SAINTE-MARIE, feuillant de Paris, de son nom de famille, Lauson. Philosophe et théologien, doué pour la prédication et ascète sévère, il remplit les fonctions d'abbé général de sa congrégation (1634-37). Mort à Paris le 17 déc. 1659, après quarante-quatre ans de vie religieuse. Il laissa un ouvrage : *Catalogus monachorum qui inter Fuliensis sanctitatis opinione claruerunt;* Henriquez l'utilisa pour son *Menologium*, Anvers, 1630.

Morozzo, *Cistercii reflorescentis, seu... Fuliensis...*, Turin, 1690, p. 36, 78. — Ch. de Visch, *Bibl. script. ord. cisterc.*, Cologne, 1656, p. 61.

J.-M. Canivez.

CHARLES DE SEYN, abbé de Villers-en-Brabant (1197-1209). Originaire de Cologne, il entre à l'abbaye cistercienne de Himmerode, prend part à la fondation de Heisterbach ou Val-S.-Pierre (1189) et y devient prieur. Comme abbé de Villers-en-Brabant, il se montre un modèle de vie sainte et contribue notablement à la prospérité de son monastère. Il entreprend la construction de bâtiments claustraux et achève l'admirable église abbatiale dont les ruines grandioses sont toujours debout. Il jouit d'un crédit considérable auprès du duc de Brabant et d'autres princes : en 1207, le duc Henri Ier le délègue à la diète de Gelnhausen, tenue sous la présidence du roi des Romains, Philippe de Souabe. En 1209, il fait accepter sa démission par l'abbé de Clairvaux, Conrad d'Urach, jadis abbé de Villers, et il revient à Himmerode. Mais contrairement à ses désirs et à son espoir de vivre caché, l'abbaye naissante de Ste-Agathe (plus tard occupée par des moniales) le réclame pour prélat. Il sauva de la ruine ce pauvre monastère et y décéda vers 1215. Il n'est pas solidement établi qu'il jouisse d'un culte immémorial.

A. S., janv., iii, 591, texte un peu interpolé. — *M. G. H., SS.*, xxv, 220 : *Vita Karoli*, par un contemporain, éd. G. Waitz. — *Gall. christ.*, iii, 586, 1024. — Martène, *Thesaurus...*, iii, 1311, interpolé. — Éd. de Moreau, *L'abbaye de Villers*, Bruxelles, 1909, p. 40 sq. — *Studien und Mitteilungen...*, 1909, p. 327. — A.-N. Zimmermann, *Kalendarium benedictinum*, i, Metten, 1933, p. 141.

J.-M. Canivez.

CHARLES-JOSEPH DE SAINT-BENOIT, feuillant, originaire de la famille Imbonati, de Milan. A Rome, il fut élève de Bartolocci, qui en fit un éloge sans réserve dans sa *Bibliotheca magna rabbinica de scriptoribus*, iv, 1694, p. 229. Il fut chargé parfois de remplacer son professeur, notamment au collège des Néophytes. Il laissa un travail inédit : *Adventus Messiae ab haereticorum ac judaeorum erroribus vindicatus...*

Morozzo, *Cistercii reflorescentis, seu... Fuliensis...*, Turin, 1690, p. 132.

J.-M. Canivez.

CHARLES VERRI DE CRÉMONE, capucin italien, moraliste (xviie s.). Voir *D. T. C.*, ii, 2274.

CHARLESTON, dioc. des États-Unis d'Amérique, suffragant de Baltimore, érigé le 12 juill. 1820 et comprenant actuellement l'État de la Caroline du Sud.

Évêques : John England, 1820-42. — Ignace A. Reynolds, 1844-55. — Patrick N. Lynch, 1858-82. — Henry P. Northrup, 1883-1916. — William T. Russell, 1917-27. — Emmet M. Walsh, 1927, transf. à Youngstown, 1949. — John J. Russell, 1950.

Cath. Enc., iii, 630-31. — *Cath. Directory*, 1950, p. 285-87. — *Ann. pont.*, 1948, p. 106.

É. Van Cauwenbergh.

CHARLEVOIX (Pierre-François-Xavier de), jésuite, né à S.-Quentin le 29 (24) oct. 1682, mort au collège de La Flèche le 1er févr. 1761. Il entre au noviciat le 15 sept. 1698. De 1705 à 1709 il est professeur au collège de Québec, puis il revient en France pour y faire ses quatre ans de théologie au collège Louis-le-Grand et voyage en divers pays. Il manifeste son intérêt pour les missions de la Compagnie, dont il sera appelé l'Hérodote, par une œuvre de jeunesse : *Hist. de l'établissement, du progrès et de la décadence du christianisme dans l'empire du Japon,*

1715 (traduite en anglais la même année). Plus tard il reprendra son sujet sur une base plus large et avouera, dans la bibliographie critique à la fin de l'ouvrage, s'être mépris sur plus d'un point dans cette œuvre de jeunesse.

En 1720 il rentra au Canada chargé d'une mission d'information par le duc d'Orléans, régent du royaume pour le jeune Louis XV. Le traité d'Utrecht avait compromis le commerce extérieur du Canada. Dès 1717 on élabora le projet de rechercher une route vers la mer de l'Ouest qu'on appelait mer Vermeille, qui devait conduire aux relations avec le Japon et la Chine. C'était une variante de la recherche du passage vers le Nord-Ouest qui avait hanté Cavelier de la Salle. On se faisait une idée fausse de la largeur du continent nord-américain. Charlevoix devait parcourir les diverses parties de la Nouvelle France et prendre partout des informations sur cette route. Parti de Paris en juin 1720, il débarqua à Québec fin sept. La saison ne se prêtant pas au voyage, il parcourut la colonie canadienne, recherchant partout des voyageurs susceptibles de l'informer. Au début de mai 1721 il entreprend son voyage par Catarakoni, Niagara, Détroit, Michillimakinac, Michigan, les grands lacs, la rivière des Illinois, gagne le Mississipi, la Nouvelle-Orléans, l'embouchure du grand fleuve et s'embarque pour S.-Domingue; mais il fait naufrage en face des Bahamas, retourne au Mississipi par la côte de la Floride, reprend son voyage vers S.-Domingue et débarque au Havre le 26 déc. 1722. Reçu par le régent le 13 janv. 1723, il lui expose les résultats de son expédition et signale deux moyens de rechercher la route de l'Ouest : remonter le Missouri ou établir une mission chez les Sioux. Quand on se décide pour la seconde solution, il s'offre pour la mission. A partir de ce moment sa vie est consacrée à l'histoire du Nouveau Monde.

En 1724, il publie la Vie de la Mère de l'Incarnation, en exécution d'une promesse lors d'un grand danger. La Vie est précédée d'une longue préface apologétique sur la mystique, intéressante comme caractéristique de l'attitude du XVIIIe s. envers la mystique. En 1730, il publie son *Histoire de l'Isle espagnole ou S.-Domingue*, d'après les notes du P. J.-B. Le Pers pendant vingt-cinq ans missionnaire en cette île, mais aussi d'après de nombreux documents originaux du ministère de la Marine. De 1733 à 1755, il est attaché à la direction du *Journal de Trévoux* et y publie de nombreux articles, entre autres son plan pour une histoire du Nouveau Monde, reproduit à la fin de son histoire de la Nouvelle France. En 1736, il publie son *Hist. et description générale du Japon*, œuvre de compilation basée en partie sur l'histoire du Japon et du Siam de Kaempfer. Sa bibliographie critique à la fin de l'ouvrage (vol. IX) dénote un grand souci d'information. Il semble avoir lu tous les mémoires publiés sur cette matière. En 1744 paraît la première édition de son *Hist. et description générale de la Nouvelle France*, 6 vol., œuvre de première importance pour l'histoire de l'ancienne colonie française d'Amérique. Il y a joint son journal de voyage sous forme de lettres à la duchesse de Lesdiguières, qui contient de nombreux détails intéressants sur les diverses nations indiennes. Enfin en 1756, il donne *Hist. du Paraguay*. Contrairement aux ouvrages précédents, on n'y trouve pas de bibliographie systématique, mais nombre de pièces justificatives qui prouvent son souci de documentation originale.

C. de Rochemonteix, S. J., *Les jésuites et la Nouvelle France au XVIIIe s.*, I. — Sommervogel, II, 1975-80.

A. De Bil.

CHARLIER (Gilles). Voir Carlier, XI, 1046-1050.

CHARLIEU (S.-Étienne), *Carus locus*, *Carilocus*, dioc. de Mâcon, auj. de Lyon, arr. de Roanne (Loire). Abbaye de bénédictins, fondée vers 876 par Ratbert, évêque de Valence, et Édouard, son frère, sur leurs propres terres. Le premier abbé fut Gausmar. En 946, ce monastère passa à Cluny, mais il lui fut enlevé bientôt par le seigneur Sebo ou Sobo, qui le restitua sous l'abbé Aimard. Cependant, Odalric, archidiacre et plus tard archevêque de Lyon, contesta aux Clunisiens la possession de Charlieu, mais, à son tour, il le leur rendit sous l'abbé Odilon, qui fit reconstruire les bâtiments conventuels avec l'église, consacrée en 1094 sous le vocable de S. Fortunat. Charlieu, qui était déjà réduit au rang de prieuré en 1034, comptait en 1412 vingt-six moines. Il fut frappé par les édits de 1768 et de 1773, et supprimé définitivement en 1789. Les édifices claustraux disparurent presque tous en 1792. Subsistent encore une partie de l'église, avec son porche célèbre (XIIe s.), les cloîtres, la salle du chapitre, et une grosse tour.

Abbés et prieurés connus : Gausmar, abbé en 876. — Ingelarius, 887. — Robert, 1034. — Achard, XIIe s. — Guillaume, 1145. — Altard, 1180. — Guillaume de Espinacia, 1412. — Simon de Ronchival, 1428. — Jean de Magdalena, 1518. — Claude de Magdalena, 1527. — Gabriel de Roquette, év. d'Autun, échangea Charlieu contre le prieuré de Val-Benoît, dans son diocèse, 7 avr. 1697. — Bertrand de Senaux, auparavant prieur de Val-Benoît, 7 avr. 1697.

Dr Barbat, *Charlieu. Ses monuments, son abbaye*, 2e éd., Charlieu, 1925; *Dévastation du prieuré de Charlieu pendant la Révolution*, dans *Ann. de l'Acad. de Mâcon*, IIIe sér., XV, 1910; IIe part., p. 309-15. — A. Bruel, *Mémoire de l'abbé de Cluny [Bertrand Ier de Colombier] contre les entreprises de Guichard VI, sire de Beaujeu, sur les droits de l'abbaye et des prieurés de Charlieu et de Salles en Beaujolais (1305)*, dans *Bull. philol. et hist. du Comité des travaux hist.*, Paris, 1917, p. 239-45. — Chevalier, *T. B.* — Cottineau, 707. — J.-B. Desevelinges, *Hist. de la ville de Charlieu depuis son origine*, Roanne, 1856. — *Gall. christ.*, IV, 1111. — Mabillon, *Ann. O. S. B.*, III, 183, 192, 222, 257, 403, 486; VI, 205. — A. Rhein, *Charlieu*, dans *Congrès archéol. de France*, sess. LXXX, p. 242-69. — N. Thiollier, etc., *Fouilles à Charlieu sur l'emplacement de l'église S.-Fort*, dans *Bull. de la Diana*, XXII, 1926, p. 475-500. — J. Vallery-Radot, *Les analogies des églises S.-Fort de Charlieu et d'Anzy-le-Duc*, dans *Bull. monum.*, LXXXIX, 1929, p. 243-68.

R. Van Doren.

CHARLOTTETOWN, dioc. du Canada, comprenant l'île du Prince-Édouard, située dans le sud du golfe du S.-Laurent; il fut érigé en vicariat apostolique le 23 nov. 1818 et en évêché le 11 août 1829, dépendant depuis 1852 d'Halifax.

Évêques : Bernard A. Mc Eachern, 1829-35. — Bernard D. Mc Donald, 1837-59. — Peter Mc Intyre, 1860-91. — James Ch. Mc Donald, 1891-1912. — Henry J. O'Leary, 1913-20. — Louis J. O'Leary, 1920-30. — Joseph A. O'Sullivan, 1931-44. — James Boyle, 1944.

Cath. Enc., III, 632-33. — *Cath. Directory*, 1943, IIIe part., p. 73-74. — *Ann. pont.*, 1948, p. 106.

É. Van Cauwenbergh.

CHARMENA (Χαρμαίνα, Χαρμένα), évêché de la province de Thessalie, dépendant de Larissa. Il ne paraît qu'à une époque tardive parmi les nombreux sièges épiscopaux qui pullulèrent dans la région aux XIIIe et XIVe s. (G. Parthey, *Hieroclis Synecdemus et Notitiae graecae episcopatuum*, Berlin, 1866, p. 121, 218, 260). On n'en connaît aucun évêque. Du moins les documents patriarcaux fournissent deux renseignements sur son compte. En août 1317, une décision du patriarche Jean XIII Glykys permet au métropolite de Larissa, qui ne peut rentrer dans son éparchie à cause de la guerre, d'exercer dans celle de Charmena

ses pouvoirs épiscopaux : offices publics, ordination de diacres et de prêtres, etc., à l'exclusion du trône épiscopal (Miklosich-Müller, *Acta et diplomata graeca medii aevi*, I, 79-80). En oct. 1318, le même patriarche déclare que l'évêque de Charmena n'a aucun droit sur le monastère patriarcal τῶν Μαρμαριάνων, bien qu'il soit voisin de son siège (Miklosich-Müller, I, 88).

Le titre de Charmena est inconnu des listes de la Consistoriale.

R. Janin.

CHARMOYE (La), *Charmeia*, *Camiria*, ancienne abbaye cistercienne fondée en 1167 par Henri Ier, comte palatin de Champagne, comm. de Montmort (Marne), dans les bois de Charmes, non loin d'Épernay, dioc. de Châlons. L'abbaye de Vauclair, fille de Clairvaux, fournit les moines. En 1275, l'abbé de La Charmoye fut déposé par le chapitre général de Cîteaux; il faisait partie de ce groupe de neuf abbés qui s'étaient insurgés contre les définiteurs du chapitre; *deponuntur in instanti*, dit le décret. On signale également en 1454 la déposition de l'abbé Jean de Saint-Éloi; le cas fut assez grave pour que le chapitre général crût devoir lui-même nommer à la prélature vacante, supprimant ainsi l'élection canonique. On choisit un religieux de Clairvaux, Nicolas de Milleville, qui démissionna six ans après. La commende ne put faire qu'un essai à La Charmoye. En 1602, Octave Arnolfini fit profession monastique, se transformant ainsi en abbé régulier. On eut ensuite Étienne Maugier, l'un des chefs de l'étroite observance, fougueux abstinent, dont les allures aggressives nuisirent beaucoup à la cause qu'il défendait. L'année 1697 vit l'élection du savant Paul-Yves Pezron. La suppression de l'abbaye à la fin du XVIIIe s. n'y trouva même plus dix religieux.

Série des abbés : 1. Bernard, 1167-73. — 2. Jean Ier, 1183. — 3. Joscelin, 1192-1200. — 4. Évrard, 1207. — 5. Arnold, 1220. — 6. Léodegaire, 1223. — 7. Jean II, 1235. — 8. Guillaume, 1246. — 9. Égide, 1250. — 10. Jean III, 1266. — 11. Garnier, 1299. — 12. Jean IV, 1360. — 13. Égide Baudonnart, 1445. — 14. Jean de Saint-Éloi (*Gall. christ. :* Philippe), déposé en 1454. — 15. Nicolas de Milleville, démissionna en 1460. — 16. Baudouin Caulier, 1460. — 17. Jean de Longpré (*Gall. christ. :* Sompuis), 1463. — 18. Jacques de Tournai, 1474-93. — 19. Claude Duplessis, 1497. — 20. Jacques Duplessis, 1506-11. — 21. Jacques du Chesnel (*Gall. christ. :* Quesnet), 1524. — 22. Eustache du Bellay, év. de Paris, commendataire, 1543. — 23. François de Tournon, cardinal, 1550. — 24. François des Essarts, 1550-77. — 25. Philippe Porcherot, 1577. — 26. Simon de Sommière, 1587. — 27. Octave Arnolfini, 1602. — 28. Étienne Maugier, th. dr., † 1637. — 29. Étienne le Gendre, 1647. — 30. Charles Bourgeois, th. dr., 1667. — 31. Étienne Guérin, th. dr., 1680. — 32. Thomas Chevalier, th. dr., † 1697. — 33. Paul-Yves Pezron, démissionna en 1702, † 1706. — 34. Jacques Noël (*Gall. christ. :* Nouet), th. dr., 1702-26. — 35. Siméon Hénault, 1726, † 1733. — 36. Mallon-Nicolas Gruel, 1734. — 37. Martian, 1765. — 38. Simon Louvet, 1771.

Archives : dép. de la Marne : 12 reg., 31 liasses, 1 plan; dép. du Nord, *33*, *H*, n. 2 : sceau de Pierre, abbé de La Charmoye; Paris, Bibl. nat., ms. *fr. 20892*, n. 71. — Éd. de Barthélemy, *Recueil des chartes de La Charmoye*, Paris, 1886 (recueil factice d'actes des années 1169-1355, dit Stein, n. 1794). — Cottineau, 708. — *Gall. christ.*, IX, 970. — Janauschek, *Orig. cisterc.*, Vienne, 1877, p. 155. — Manrique, *Ann. cisterc.*, Lyon, 1642, année 1167, IX, 1; t. IV, 561. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, I-VIII, éd. de Louvain, 1933-41, *passim*.

J.-M. Canivez.

CHARON, *Gratia B. Mariae, de Carone, Jarunta*, ancienne abbaye cistercienne au pays d'Aunis. Le roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion, avait voulu cette fondation en ce lieu qui relevait de lui en tant que duc de Normandie et d'Aquitaine, 1189 (*Gall. christ.*, II, *Instr.*, 388). Des moines venus de La Grâce-Dieu, dioc. de Saintes, s'installèrent en 1191 près de l'Océan, à trois lieues de La Rochelle, jadis dioc. de Saintes. Les auteurs du *Gallia* reproduisent l'inscription lapidaire de la porte d'entrée; elle cite les grandes étapes de l'abbaye : détruite en 1562 par les huguenots, elle fut restaurée en 1614 par le prieur Pierre Bagon, qui fit la même besogne à l'abbaye des Châtelliers et à celle de Boschaud. En 1714, Charron ne comptait plus qu'un seul religieux; ils étaient quatre en 1768.

Série incomplète des abbés. — 1. P., 1204. — 2. André, élu à La Grâce-Dieu, 1408. — 3. Nicolas, 1441. — 4. Jean Ier, 1451. — 5. Jean II Assille, 1464-80. — 6. Hilaire Chapperon, 1527. — 7. Hubert de Prie, commendataire, 1535-64. — 8. François Bonnault, 1590. — 9. Jacques Jousselin, aumônier du roi. — 10. Jean-Raymond Ferrier, 1676-1714.

Archives : dép. de Charente-Infér., *H*, *21-31 :* 12 articles, copie de titres de 1188 à 1789, procès-verbaux de visites (XVIIIe s.); La Rochelle, bibl. municipale, mss. *83; 95-96*, p. 367; *123*, fol. 5; *283*, fol. 7; *621*, fol. 187; Paris, Bibl. nat., ms. *lat. 12858;* ms. *fr. 20901*, n. 81. — Cottineau, 710. — *Gall. christ.*, II, 1399. — Janauschek, *Orig. cisterc.*, Vienne, 1877, p. 194. — Manrique, *Ann. cisterc.*, Lyon, 1642, année 1191, VII, 7. — Meschinet de Richemond, *Cartulaire de l'abb... Charon en Aunis*, La Rochelle, 1883. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, I-VIII, éd. Louvain, 1933-41, *passim*.

J.-M. Canivez.

CHARPUT, *Kharput*. Voir Hesna de Zaid.

CHARROUX (S.-Sauveur ou Ste-Croix), *Carrofum*, *Carrofense*, arr. de Civray (Vienne), dioc. de Poitiers. Abbaye de bénédictins, fondée vers 785 par Roger de Limoges et sa femme Euphrasie. Ce monastère attirait de nombreux pèlerins à cause de la présence de reliques importantes, notamment une parcelle de la croix, envoyée, dit Adhémar, à Charlemagne par le patriarche de Jérusalem, ou, d'après une autre tradition, remise par le pèlerin breton Frédeland à Roger de Limoges. Charroux fut l'objet de plusieurs donations de la part de Louis le Pieux. Très éprouvé par la guerre de Cent ans, ensuite par les guerres de religion, et quoique unie, en 1587, à la congrégation des Exempts, l'abbaye ne parvint pas à se relever. Quand, en 1760, elle fut unie au chapitre de Brioude, il n'y avait que huit religieux, qui n'observaient plus la vie commune. L'église et le monastère furent détruits au commencement du XIXe s. Il en subsiste pourtant un magnifique clocher octogonal, construit entre 1028 et 1047. Le trésor des reliques fut transféré à l'église S.-Sulpice (XIIe et XVe s.).

Liste des abbés : Dominique. — David, 799. — Justus, 817. — Gombald Ier, 830. — Walafrid, 869. — Guillaume Ier, 862, 869. — Frotarius. — Grinferius, 879. — Alboin, 937, devint év. de Poitiers. — Adalbald. — Pierre Ier, simoniaque, expulsé par Guillaume d'Aquitaine, qui fit appel à des moines de S.-Savin pour réformer Charroux. — Gombald II, 1014. — Goffred Ier, 1017, † 1018. — Hugues Ier, † 1017. — Rainald ou Réginald. — Fulcherius, 1028, 1040. — Hugues II, 1050, 1061. — Fulrad (Fulcaud), 1088. — Pierre II, 1140. — Fulcald, 1147. — Guillaume II, 1180, 1187. — Goffred II, 1195. — Guillaume III, 1203. — Hugues III, 1208, 1210. — Jourdain II, 1217. — Émeric, 1217, 1220. — Jourdain III, 1234, 1269. — Pierre III, 1279, 1282. — Gui de Baussay. — Raimond de Châteauneuf, 1295, 1308. — Pierre IV Bertaud, 1340. — Matthieu, devint év. d'Aix en Aquitaine, en 1358. — Pierre V la Plotte, 1372. — Gérald

de Jovion, devint abbé de S.-Martial et de S.-Martin de Limoges. — Bertrand, 1398. — Adhémar, 1399. — Guillaume IV Robert, 1444. — Jean Ier Chaperon, 1444-1447. — Louis Ier Fresneau, abbé commendataire, 1481. — Godefroid III de Cluys de Briantes, abbé régulier, 1504-1507. — Pierre VI Chateigner de la Rocheposay, 1251, 1555 (?), donna Charroux en échange de l'abbaye de La Grenetière. — Lazare de Baïf, abbé de La Grenetière. — René (Louis) de Daillon, év. de Luçon, abbé de Charroux de 1559 à 1567. — Pantaléon de la Rochejaubert, 1588. — François de la Rochejaubert, 1614. — Jean II de la Rochejaubert, 1635. — Jean III Armand, card. du Plessis de Richelieu. — Richard Smith, Anglais, év. de Chalcédoine, 1648. — Jules, card. Mazarin, 1650. — Louis II Maurice de la Trémoille, comte de Laval, 1651, † 1681. — Frédéric-Guillaume de la Trémoille, prince de Talmont, obtint les abbayes de son oncle, en 1681; il quitta l'état clérical en 1689. — Charles Frotier de la Messelière, doyen de S.-Hilaire de Poitiers, 1689-1708.

Abbaye S.-Sauveur. Charroux, son abbaye, ses reliquaires, Poitiers, 1896. — Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés...*, III, 228. — Berlière, *La congr. bénéd. des Exempts de France*, dans *Revue bénéd.*, 1897, p. 413. — Besly, *Hist. des comtes de Poitou*, 149-64. — G. Chapeau, *L'église abb. de Charroux*, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, IIIe sér., VIII, 1929, p. 503-33; *Fondation de l'abb. de Charroux*, *ibid.*, VII, 1926, p. 471-508; *Les grandes reliques de l'abb. de Charroux*, *ibid.*, 1928, p. 101-28. — Chevalier, *T. B.*, 660. — Cottineau, 711. — P. de Monsabert, *Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abb. de Charroux*, Poitiers, 1911 (éd. 277 chartes [IXe-XVIIIe s.], un pouillé des bénéfices et la liste des abbés). — Comte de Saint-Saud, *Églises du Périgord dépendant d'abbayes poitevines*, I, *Abb. de Charroux*, dans *Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Périgord*, XLVIII, 1921, p. 139-43. — *Gall. christ.*, II, 1277. — *H. L. Fr.*, V, 39-40.

R. Van Doren.

CHARSZEWSKI (Raymond *a sancto Casimiro*, O. P.), év. de Théodosie, † v. 1659. Frère prêcheur, il enseigna d'abord quelque temps à l'université de Cracovie, puis fut envoyé en Crimée pour évangéliser les Tartares et secourir les nombreux chrétiens captifs en cette région. Son apostolat fut des plus féconds : au seul centre de mission existant à son arrivée, celui de Théodosie, il ajouta ceux de Kara-Su-Basar, Bakczyseraï et d'Eupatoria, puis quelques groupements de moindre importance, de chrétiens ou de catéchumènes, qui tous restaient sous son influence directe. Il fut promu au siège de Théodosie vers 1658 et y mourut vers 1659. Il a laissé une curieuse *Succincta relatio de statu missionis Tartariae facta*, où il décrit l'état de ces chrétientés et esquisse son action apostolique et pastorale à l'époque de la révolte des cosaques contre l'État polonais; les confins sud-est de ce pays étaient alors dévastés par de continuelles invasions tartares et des déportations de chrétiens.

S. Baracz, *Rys dziejow zakonu Kaznodziejskiego w Polsce*, II, Lwow, 1861, p. 57. — R. Loenertz, *Le origini della missione seicentesca dei Dominicani in Crimea*, dans *Archiv Fr. Praedic.*, V, 1935. — M. Dynowska, *R. Charszewski*, dans *Polski Slownik Biograficzny*, III, Cracovie, 1937, p. 265.

J. Ostrowski.

1. CHARTIER (Alain), poète, orateur et homme politique. Né à Bayeux, à une date non précisée, mais certainement antérieure à 1395, il était fils de Jean, bourgeois de cette ville, mentionné en 1387 et en 1404. Il étudia à l'université de Paris et ses premiers vers, *Le lai de plaisance*, dateraient de 1414. C'est peu après la bataille d'Azincourt qu'il composa le premier de ses ouvrages célèbres, *Le livre des quatre dames*, qui traite de quatre personnes ayant perdu dans la défaite leurs chevaliers : l'un a été tué, un autre a été fait prisonnier par les Anglais, le troisième a disparu et le dernier s'est déshonoré par la fuite; chacune d'elles se juge la plus malheureuse. Chartier s'était rendu à Paris lors de l'occupation de la Normandie par les Anglais et il adressa à Charles VI, en 1418, une épître de félicitations au sujet du maintien des privilèges de l'Église gallicane. Il fut alors attaché à la personne du dauphin dont il adopta la cause et écrivit, avant le 4 juin 1420, une lettre à l'université de Paris pour défendre les droits de l'héritier de Charles VI, qu'il suivit dans sa retraite. Il vécut alors à la cour et les comptes du dauphin le montrent recevant des sommes assez considérables. Le spectacle de cette cour oisive, ni édifiante ni sincère, lui inspira beaucoup de ses œuvres qui peuvent être placées entre 1421 et 1428. *Le quadrilogue invectif*, que l'on date de 1422, met face à face la France et les trois ordres, et il est peu d'ouvrages où il y ait autant de poésie que dans ce chef-d'œuvre de la prose française : la France expose ses malheurs et supplie ses habitants d'avoir pitié de leur mère, le peuple reproche aux nobles de le pressurer et de vivre sur lui, la noblesse répond en blâmant ses excès, les meurtres et insurrections, le clerc se pose comme juge entre eux et est assez ménagé par l'auteur. Il n'en est pas de même dans un de ses livres postérieurs, *Le livre de l'espérance ou consolation des trois vertus* (foi, espérance et charité), qui prend le clergé violemment à partie et lui reproche avec verve et éloquence la frivolité de sa vie et la dissolution de ses mœurs : « Les nuits leur ont été trop courtes pour leurs dévergondées plaisances et les jours trop brefs pour dormir. » *Le curial*, apparemment de la même époque, rédigé en latin et traduit en français par un inconnu, est une satire amère contre la cour. Dans le *Dialogus familiaris amici et sodalis*, il se pose en moraliste et dit que ce sont les mauvaises mœurs qui causent la ruine de la France.

Entre temps, il avait été chargé de missions diplomatiques. Il avait peut-être été marié, mais en 1425 il était clerc, sans avoir reçu les ordres, et possédait l'église de S.-Lambert au diocèse d'Angers; en 1426, il avait un canonicat à Tours, et devait alors être religieux. En 1425 il avait été envoyé en Allemagne vers l'empereur Sigismond pour tenter, mais inutilement, d'obtenir un secours ou une intervention en faveur de la paix; il prononça la harangue aux hussites pour les ramener à la vraie foi. Son ambassade se continua par Rome vers le pape Martin V, puis par Venise. L'année suivante, il fut envoyé vers Philippe le Bon, duc de Bourgogne, toujours à la recherche de la paix, mais cette « paix heureuse, fille du Dieu des dieux », ne produit de fruits, dit-il, que si elle est dans les âmes. En mai 1428 il fut envoyé en Écosse pour renouveler les alliances et négocier le mariage du jeune dauphin avec Marguerite d'Écosse, mission accomplie avec succès et dont la jeune princesse lui sut gré, si l'on ajoute foi à la légende d'après laquelle il aurait, étant endormi, reçu d'elle un baiser, en dépit de sa laideur mais par amour et estime de la poésie. La dernière œuvre d'Alain Chartier est la lettre à l'empereur Sigismond sur Jeanne d'Arc (1429); il mourut probablement à la fin de cette année, peut-être à Avignon. Il est encore l'auteur de beaucoup d'autres pièces, discours, rondeaux, ballades et chansons, d'un poème, *La belle dame sans merci*, où il se présente comme le plus dolent des amoureux et qui a beaucoup contribué à sa réputation. Ses *Œuvres* ont été publiées en 1529 par Galiot Du Pré, puis en 1617 par A. Duchesne, ce dernier ouvrage contenant du reste des travaux qui lui sont attribués à tort.

Comme écrivain politique, Alain Chartier est partisan du dauphin, de la résistance à l'Angleterre, de l'unité nationale, pressant le duc de Bourgogne *(Le lay de paix)* de montrer qu'il est né en France et

d'oublier le temps passé. Il ne craint pas de mécontenter le monde en dénonçant la paresse des nobles, la lâcheté du « fol peuple qui ne désire que mutation », du clergé qui de biens temporels a pris un tel faix « qu'il le courbe tout vers la terre et le destourbe à regarder sus aux cieux ». Certaines apostrophes annoncent Bossuet : « O rois de la terre qui séez en chaire tremblante et commandez par autorité décevable sur le le peuple pervertible, retenez cette leçon du roi des cieux qui siet en trône perdurable, dont le royaume ne se peut changer ne l'autorité contredire. Votre règne faut avec la vie, le sien seigneurit sur la vie et sur la mort de tous et de toutes choses. » « Celui qui tout peut, déport et retranche les puissances et de sa perdurable éternité mue les choses qui sous le temps décourent. »

G. de Beaucourt, *Les Chartier*, 1869. — Notice par Charpennes, dans l'éd. de *La belle dame sans merci*, 1901. — Notice par E. Droz, dans *Le quadrilogue invectif*, 1923. — Notice par R. Bouvier pour le même, 1944. — P. Champion, *Hist. poétique du XVe s.*, I. — C. J. Hoffmann, *Alain Chartier, his works and reputation*, 1942. — Le livre de F. Perrot, *Recherches sur la filiation de Guillaume, Alain et Jean Chartier*, 1900, est sans valeur.

M. Prevost.

2. CHARTIER (Guillaume), évêque de Paris. Né à Bayeux et frère cadet d'Alain (v. notice), il fut le premier « écolier », c.-à-d. boursier de Charles VII encore dauphin. En 1432, qualifié « docteur fameux en l'un et l'autre droit », il fut envoyé à l'université de Poitiers, nouvellement fondée, pour y enseigner le droit canon. Il possédait la cure de S.-Lambert de Saumur, avait le titre d'archidiacre de Gand, de conseiller-clerc au parlement de Poitiers en 1433. En 1435 il prit part aux négociations qui aboutirent au traité d'Arras. En 1437 il était chanoine de Paris, fut élu évêque en déc. 1447, sacré à S.-Victor et prit possession le 4 avr. suivant. En nov. 1449 il fut envoyé en Normandie par Charles VII pour des conférences avec les commissaires anglais. Il est mentionné dans divers actes administratifs diocésains : il fait faire, le 13 oct. 1449, une procession en action de grâces pour la victoire de Formigny, bénit ou consacre des chapelles ou églises à Charonne, à S.-Denis, à Groslay, fonde une chapelle à Bayeux, remet en état les domaines épiscopaux à Gentilly et à Moissy-l'Évêque, est membre de la commission qui préside à la réforme de l'Université, figure en 1455 au nombre des commissaires délégués par Calixte II pour la réhabilitation de Jeanne d'Arc. En 1459, faisant partie de l'ambassade envoyée par Charles VII à Mantoue, il fut reçu en audience par le pape Pie II qu'il harangua, et le pontife loua l'élégance, l'art et le charme de ce discours qui est conservé dans le ms. *lat. 8576* de la Bibl. nat. Il fut chargé, avec Thomas de Courcelles, de la réforme de l'abbaye de Fontevrault.

Il assista aux funérailles de Charles VII et au sacre de Louis XI, mais quand le nouveau roi vint à Paris, l'évêque demanda et obtint le maintien des libertés ecclésiastiques et du privilège claustral de Notre-Dame. Lors de la Ligue du bien public, il prit parti pour les mécontents et demanda au roi que les affaires fussent conduites par « bon conseil ». Quand le roi fut parti pour la Normandie, l'évêque entra en relations avec les princes confédérés au sujet de leur entrée à Paris, ce dont le roi fut fort mécontent. Chartier mourut subitement le 1er mai 1472. Il était, dit le chroniqueur Jean Castel, « saint, bonne personne et grand clerc ». Mais Louis XI, qui ne pardonnait pas, exigea que l'on mît sur son épitaphe qu'il lui avait été hostile et avait agi contre lui. L'inscription disparut après la mort du roi et fut remplacée par un éloge. Il possédait un des exemplaires originaux du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, qui, maintenant à la Bibl. nat., a servi à Quicherat pour son édition.

G. de Beaucourt, *Les Chartier*, 1869. — L. Jaunay, *Les évêques et archevêques de Paris*, 258-62. — *Gall. christ.*, VII, 152. — Les histoires et chroniques de Charles VII et de Louis XI.

M. Prevost.

3. CHARTIER (Jean), chroniqueur, XIVe s. On manque de notions précises sur le commencement de sa carrière; on l'a longtemps dit frère d'Alain et de Guillaume et on l'a fait naître à Bayeux, mais rien ne prouve la communauté de famille ou d'origine. La première mention que l'on trouve de lui est de 1430, où il est dit prévôt de La Garenne, ce qui en faisait un des dignitaires de l'abbaye de S.-Denis et lui assurait de bons revenus. Il l'échangea, en 1433, contre la prévôté de Mareuil-en-Brie. Il fut dans les années suivantes désigné par l'abbé de S.-Denis comme son procureur pour diverses affaires, administrait la préceptorie et était, dès 1435, commandeur de l'abbaye. En 1445 enfin, il recevait la dignité de grand chantre. C'est à tort que Vallet de Viriville le fait vivre jusqu'en 1470; le nécrologe de S.-Denis mentionne son décès à la date du 19 févr. 1464.

Il pourrait avoir commencé à s'occuper d'historiographie à S.-Denis vers 1407, fut nommé en 1437 historiographe de France et, vers la même époque, chapelain du roi. En dépit de son titre, il ne paraît pas avoir accompagné Charles VII ailleurs qu'en la campagne de Normandie de 1450; c'est à S.-Denis qu'il recueillait les témoignages et renseignements qui lui étaient utiles; les sources de sa chronique sont généralement de caractère officiel; il parle rarement en son nom personnel. Cette chronique a été publiée pour la première fois dans l'édition des *Grandes chroniques* de 1476-1477, de nouveau par Denis Godefroy en 1661 et enfin par Vallet de Viriville en 1858-1859. Il est également l'auteur d'une chronique latine qui embrasse la plus grande partie du règne de Charles VII, puisqu'elle ne s'arrête qu'au milieu de l'année 1450, et qui paraît avoir servi de canevas à la chronique française; elle est conservée dans le ms. des *Nouv. acq. lat. 1796*, de la Bibl. nationale.

De Beaucourt, *Les Chartier; Hist. de Charles VII.* — Vallet de Viriville, notice en tête de l'éd. de la *Chronique de Charles VII.* — Ch. Samaran, *La chronique latine inédite de Jean Chartier*, 1928.

M. Prevost.

CHARTRES. — I. VILLE ET FAUBOURGS. — I. Histoire sommaire. II. Origines chrétiennes. III. Liste épiscopale. IV. Légendes. V. Pèlerinage. VI. Cathédrale. VII. Chapitre cathédral et autres chapitres. VIII. Écoles de Chartres. IX. Paroisses et principales chapelles. X. Abbayes et principaux prieurés. XI. Communautés et congrégations.

I. Histoire sommaire. — Située en grande partie sur une sorte de promontoire triangulaire délimité de deux côtés par les vallées de l'Eure et du ruisseau des Vauroux, la ville de Chartres occupe une position dont la valeur stratégique a dû être reconnue dès les temps préhistoriques. Là se trouvait, à l'époque gauloise, un des centres de la peuplade des Carnutes, dont l'immense territoire comprenait aussi la région de Genabum, devenu plus tard Orléans. Après la conquête romaine, la ville, appelée Autricum, devint, vers le milieu du IIIe s., le chef-lieu de la *civitas Carnotum*, comprise d'abord dans la province *Lugdunensis*, et à la fin du IVe s. dans la *Lugdunensis IV* ou *Senonia*. Les autres cités de la même province correspondaient aux territoires de Sens (métropole), d'Auxerre, de Troyes, d'Orléans, de Paris et de Meaux. Ces territoires deviendront les diocèses primitifs de la province

ecclésiastique de Sens, auxquels on ajoutera plus tard celui de Nevers.

Il ne reste à peu près rien de la ville d'Autricum. Un mur paraissant du IIIe s. et passant sous l'abside de la cathédrale, mur dont on ne sait au juste s'il a appartenu à une enceinte fortifiée ou à quelque monument religieux ou civil; une stèle probablement funéraire, ornée d'une effigie très fruste; un chapiteau de pilastre corinthien; quelques fûts ou tronçons de fûts de colonnes et quelques chapiteaux de basse époque conservés à l'église S.-Martin-au-Val, dans un faubourg; quelques restes d'aqueducs et d'égouts; voilà à peu près tout ce qu'on peut mentionner en fait de vestiges gallo-romains.

Comme plusieurs autres chefs-lieux, la ville perdit son nom pour prendre celui de la cité : *Autricum* devint *Carnotum;* ainsi est-elle appelée, à la fin du IVe s., par Sulpice-Sévère. Sous l'influence d'un texte bien connu de César (*De bello gallico*, VI), la forme *Carnulum* a prévalu à l'époque moderne, mais c'est *Carnotum* que l'on trouve dans tous les textes ecclésiastiques jusqu'au milieu environ du siècle dernier.

Nous ne croyons pas utile de résumer l'histoire de Chartres pendant la longue période qui s'étend de la chute de l'Empire romain aux premiers Capétiens. Cette histoire, d'ailleurs, est une suite de désastres. En 600, la ville fut saccagée par l'armée de Thierry, roi de Bourgogne; elle fut incendiée, avec la cathédrale, par Hunald, duc d'Aquitaine en 743. Nouvelle dévastation, accompagnée de massacres, en 858 par les Normands, qui revinrent en 911, mais furent défaits devant les murs de la ville, sur lesquels l'évêque avait arboré la « chemise » de la Vierge — nous verrons plus loin ce qu'était cette relique — donnée à l'Église de Chartres par Charles le Chauve.

A partir du Xe s., Chartres eut des comtes, dont le premier fut Thibault le Tricheur; les comtes de Chartres eurent également sous leur domination Blois et la Champagne. En 963, Richard, duc de Normandie, en guerre avec Thibault le Tricheur, s'empara de la ville qu'il dévasta. Avec le XIe s. commence une période plus tranquille. Grâce à ses célèbres écoles, Chartres devient un centre intellectuel. En 1150, S. Bernard y prêche la seconde croisade.

Le comté de Chartres fut réuni à la couronne en 1286. Peu après, la ville obtint de Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, une charte de franchises municipales. Son état, à cette époque, est assez bien connu. C'est une ville où le clergé exerce une influence prépondérante, localité principale d'une région agricole et viticole, où prospèrent le commerce et l'industrie artisanale.

C'est dans la banlieue chartraine que fut conclu, en 1360, le traité de Brétigny. Plus tard, en 1417, le parti bourguignon livra Chartres aux Anglais qui en restèrent maîtres jusqu'en 1432. Après les guerres des XIVe et XVe s., Chartres connut une période de prospérité et de tranquillité relatives qui dura jusqu'aux guerres de religion. C'est à cette époque que le domaine de Chartres fut érigé en duché (1528). A partir de 1562, le pays chartrain eut beaucoup à souffrir, mais du moins la ville de Chartres ne fut jamais au pouvoir des huguenots qui, après l'avoir assiégée en mars 1568, furent contraints de se retirer sans avoir pu y pénétrer.

Depuis l'avènement des Bourbons, la ville de Chartres, fortement intégrée à l'unité française, n'a guère d'autre histoire que celle du pays tout entier. La Fronde y causa quelques troubles. Les principaux événements des XVIIe et XVIIIe s. furent des visites royales ou des pèlerinages de personnages illustres. La Révolution s'y passa d'une manière plus calme que dans d'autres villes; cependant, quoi qu'on en ait dit — des documents ont été systématiquement détruits — il y eut des victimes, dont un prêtre, Jacques-Louis Brière, guillotiné le 22 août 1794 pour cause de religion.

Supprimé par le Concordat, le siège épiscopal de Chartres a été rétabli en 1817, en principe, mais seulement, de fait, en 1821.

Depuis la Révolution, l'existence de Chartres est celle d'une ville d'une certaine importance commerciale, qui doit sa prospérité à sa situation au milieu d'une région de grande culture. Au cours de cette période, la ville a connu trois fois l'occupation étrangère. La dernière guerre lui a été particulièrement funeste en raison de la destruction, le 26 mai 1944, de sa bibliothèque où étaient rassemblées les richesses littéraires de l'ancien chapitre de la cathédrale et des autres établissements religieux antérieurs à la Révolution.

La population de Chartres est actuellement d'un peu plus de 27 000 habitants; elle paraît plus nombreuse qu'à aucune époque du passé.

La ville a conservé en grande partie son aspect ancien. Malgré le charme de ses vieilles rues, elle serait une ville comme il y en a tant en France si elle ne possédait sa prestigieuse cathédrale, chef-d'œuvre de l'art gothique, dont la renommée mondiale attire chaque année des milliers de pèlerins de l'art et de la foi.

II. Origines chrétiennes. — Cette question — fort heureusement — peut aujourd'hui être traitée sans passion. Le temps n'est plus où un certain nombre de membres de la Société archéologique d'Eure-et-Loir réclamaient, et obtenaient, sous menace de démission collective, la modification d'un passage de l'introduction du *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres* où l'apostolicité de l'Église chartraine était contestée. Le temps est également révolu où les représentants de l'école critique se croyaient obligés d'adopter le ton du persiflage. La question, à notre avis, a fait couler plus d'encre qu'il n'était nécessaire.

Il existe au sujet des origines chrétiennes de Chartres une opinion dite « traditionnelle » qui, en somme, se base uniquement sur la Passion des SS. Savinien et Potentien. Voici, en résumé, ce qu'on y lit.

Savinien, Potentien et leur compagnon Altin étaient du nombre des soixante-douze disciples du Seigneur. Ayant suivi S. Pierre à Antioche, puis à Rome, ils furent par lui envoyés en Gaule. Ils se fixèrent d'abord dans un faubourg de Sens, où ils convertirent Sérotin et Eodald, qui furent ordonnés diacres. De là, Savinien, fondateur du siège de Sens, envoya ses compagnons évangéliser d'autres cités : Altin et Eodald visitèrent successivement Orléans, Chartres et Paris; Potentien et Sérotin se rendirent à Troyes. Après avoir annoncé l'Évangile au péril de leur vie, car il y eut des martyrs parmi les nouveaux convertis, les missionnaires revinrent à Sens pour y travailler, sous la direction de Savinien, à l'établissement de la vraie religion. Ils y terminèrent leur carrière apostolique par le martyre qu'ils subirent à des dates différentes. A Chartres, où une église avait été dédiée en l'honneur de la Mère de Dieu par Altin et Eodald, la persécution ordonnée par le gouverneur *(praeses)* Quirinus avait fait des victimes, au nombre desquelles était une vierge appelée Modeste. Les corps des martyrs avaient été précipités dans un puits voisin de l'église.

Telle est, réduite à ses éléments essentiels, l'histoire des origines chrétiennes de Chartres d'après la Passion des SS. Savinien et Potentien.

Quelle valeur convient-il d'attribuer à ce document? On en connaît le lieu d'origine : Sens. On en connaît la date, passablement tardive : le troisième quart du XIe s. L'auteur a utilisé certaines données topographiques, onomastiques ou liturgiques qui sont exactes

et donnent à son récit une certaine apparence d'authenticité. Mais il n'est pas besoin d'une longue étude pour se convaincre que ce récit fourmille d'invraisemblances et d'anachronismes. De plus, ainsi que l'a fort bien fait remarquer Mgr Duchesne, « à Chartres, à Troyes, à Orléans, on ne relève, sur ce fait de la mission, aucune tradition indépendante de celle-ci et capable de l'appuyer ». La Passion, *in extenso* ou sous forme d'extraits, apparaît au XIIe s. dans les manuscrits liturgiques chartrains, mais, antérieurement à cette époque, on ne trouve dans les documents d'origine locale aucun renseignement de nature à en confirmer les assertions. La Passion de S. Chéron, qui place au Ier s. la venue à Chartres de ce saint, n'y fait aucune allusion.

Faut-il donc croire, avec le rédacteur des leçons du bréviaire chartrain de 1783, qu' « en raison des malheurs des temps et de l'incurie des auteurs l'histoire des premiers évêques de Chartres est tellement obscure que Dieu seul les connaît »? Ce serait pousser trop loin le scepticisme. Chartres, nous le verrons, possède une liste épiscopale de nature à inspirer confiance. Le nom qui figure au troisième rang de cette liste, Valentinus, est très probablement celui d'un contemporain de S. Martin. En somme, il est prudent de conclure avec Mgr Duchesne que le siège épiscopal de Chartres est un de ceux dont la fondation « est une conséquence de la tolérance religieuse pratiquée par Constantin et proclamée par les édits de 311 et 313 ». Remarquons d'ailleurs, toujours avec le même historien, qu'il faut distinguer entre la constitution des Églises épiscopales et l'existence, qui peut remonter plus haut, de fidèles isolés ou même de petits groupes de chrétiens dans les principales localités de la Lyonnaise. Bien avant que la Passion des SS. Savinien et Potentien ait été connue à Chartres, on y honorait des martyrs locaux : S. Chéron, S. Eman, S. Piat et S. Prest, ces deux derniers confondus à partir d'une certaine époque avec d'autres saints homonymes, et Paris rendait un culte à S. Lucain, martyr *in pago Dunensi*. N'oublions pas cependant que le seul de ces martyrs dont l'époque soit certaine, S. Eman, n'a vécu qu'au VIe siècle.

III. Liste épiscopale. — Chartres est en possession d'une liste de ses évêques que l'on trouve sous diverses formes dans des documents manuscrits et dans les ouvrages d'histoire ecclésiastique locale. Dans les copies postérieures au XIVe s., cette liste renferme des erreurs de plus en plus nombreuses et s'encombre d'indications chronologiques manifestement fausses. Le plus ancien document donnant la série des évêques de Chartres est le ms. *lat. 13758* de la Bibl. nat., provenant de l'abbaye de Vendôme; on y trouve, de première main, les noms des évêques qui se sont succédé depuis l'origine jusque vers 1160. Ce catalogue inspire confiance, car, comme R. Merlet l'a remarqué avec raison, « il ne contredit aucune des corrections que les auteurs du *Gallia christiana* ont apportées aux autres listes, soit d'après les souscriptions de conciles, soit d'après des pièces authentiques. On doit donc lui accorder une semblable autorité pour la succession des évêques sur lesquels on n'a point d'autre moyen de vérification, du moins jusqu'à ce qu'on ait de *véritables* preuves à apporter à l'encontre ». Quant aux évêques de la fin du XIIe s. et des siècles suivants, ils sont connus par ailleurs et il ne peut y avoir de doute sur leur identité et le temps où ils ont vécu.

Voici cette liste prolongée jusqu'à notre époque : Adventus. — Optatus. — Valentinus (Sulpice-Sévère, *Dial.*, II, 11). — Martinus. — Anianus (S. Aignan), v. *D. H. G. E.*, I, 1111-14. — Severus. — Castor. — Africanus. — Possessor. — Polochronius (d'après dom G. Morin ce personnage et le précédent seraient des évêques de Verdun « réfugiés » à Chartres). — Palladius (nom omis par erreur dans la liste des *Fastes épiscopaux*... de Duchesne). — Arboastus. — Flavius. — Sollemnis (S. Solenne, contemporain de Clovis; Vie ancienne). — Adventinus (S. Aventin; concile d'Orléans, 511), v. *D. H. G. E.*, V, 1025. — Aetherius (conciles d'Orléans, 533, 538, 541). — Leobinus (S. Lubin; Vie ancienne; conciles d'Orléans, 549, et de Paris, 552). — Caletricus (S. Caletric; conciles de Paris, 556, 573; de Tours, 567), v. *D. H. G. E.*, XII, 281. — Pabulus (Papolus; conciles de Paris, 573; de Mâcon, 585). — Boetharius (S. Béthaire; vers 600, Vie ancienne), v. *D. H. G. E.*, VIII, 1244. — Magnebodus. — Sigoaldus. — Mainulfus. — Theodaldus (concile de Paris, 614). — Bertegesilus (concile de Clichy, 627). — Malardus (S. Malard; privilège de Rebais, 637 ou 638; concile de Chalon-sur-Saône, 650). — Gauzbertus (chartes de 660 et 667). — Grodobertus. — Deodatus. — Domo. — Probo (ou Promo). — Bertharius. — Bertegrannus. — Haiminus. — Haigradus (ou Ageradus; concile de Rouen, 688 ou 689; charte de 696 ou 697). — Agatheus. — Leobertus. — Hado. — Flavinus. — Godalsaldus. — Bernoinus (concile de Paris, 839; mentionné en 836 dans la Translation de S. Liboire). — Helias (concile de Beauvais, 845), † 853. — Burchardus (mentionné en 853 et 854). — Frotbaldus (assemblée de Bonneuil, 856), victime des Normands en 857 ou 858. — Gislebertus (divers conciles, 859-878). — Haimo (translation des SS. Wandrille et Ansbert, 885). — Girardus (cité en 886 ou 887). — Haimericus (mentionné en 890 et 891). — Wantelmus (mentionné en 911). — Haganus, † 941. — Rainfredus. — Harduinus. — Vulfaldo (chronique de Flodoard, 962). — Odo, † 1003. — Radulfus, 1004-06. — Fulbertus (S. Fulbert), 1006-28. — Teodoricus, 1028-49. — Agivertus (ou Agobertus; chartes de 1052-60). — Hugo, simoniaque, déposé par Alexandre II vers 1063. — Rotbertus, † 1068 ou 1069. — Arraldus (mentionné en 1070), † 1075. — Robert dont l'élection fut annulée pour simonie par Grégoire VII en 1076. — Geoffroy, déposé par Urbain II en 1089. — S. Yves, 1090-1115. — Geoffroy de Lèves, 1115-49. — Goslein de Musy, dit de Lèves, 1149-56. — Robert, 1156-64. — Guillaume de Champagne, 1164-76. — Jean de Salisbury, 1176-80. — Pierre de Celles, 1180-83. — Renaud de Mouçon, 1183-1217. — Gauthier, 1217-34. — Hugues de la Ferté, 1234-36. — Aubry Cornut, 1236-44. — Henri de Grez, 1244-46. — Mathieu des Champs, 1247-59. — Pierre de Mincy, 1260-76. — Simon de Perruchay, 1276-97. — Jean de Garlande, 1298-1315. — Robert de Joigny, 1315-26. — Pierre de Chappes, 1326-27. — Jean Pasté, 1327-32. — Aymeric de Chastellux, 1332-42, — Guillaume Amy, 1342-49. — Louis de Vaucemain, 1349-56. — Simon Lemaire, 1357-60. — Jean d'Anguerant, 1360-68. — Guillaume de Chanac, 1368-69. — Guérin d'Arcy, 1370-76. — Ebles du Puy, 1376-80. — Jean Lefèvre, 1380-90. — Jean de Montaigu, 1390-1406. — Martin Gouges de Charpaignes, 1406-15. — Philippe de Boisgiloud, 1415-18. — Jourdain des Ursins, 1418-19 (ne prit pas possession). — Jean de Frétigny, 1419-32. — Robert Dauphin, 1432-34. — Thibaut Lemoine, 1434-41. — Pierre de Comborn, 1441-43. — Pierre Bèchebien, 1443-59. — Miles d'Illiers, 1459-92. — René d'Illiers, 1492-1507. — Érard de la Marck, 1507-25. — Louis Guillard, 1525-53. — Charles Guillard, 1553-73. — Nicolas de Thou, 1573-98. — Philippe Hurault de Cheverny, 1598-1620. — Léonor d'Estampes de Valençay, 1620-41. — Jacques Lescot, 1641-56. — Ferdinand de Neufville de Villeroy, 1657-90. — Paul de Godet des Marais, 1690-1709. — Charles-François des Monstiers de Mérinville, 1709-46. — Pierre-Auguste-Bernardin de Rosset de Fleury, 1746-

80. — Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, 1780, démissionne en 1801. Pendant son épiscopat, Nicolas Bonnet fut évêque constitutionnel (1791-93). En vertu du Concordat de 1802, l'Eure-et-Loir fut rattaché à l'évêché de Versailles jusqu'en 1821. — Jean-Baptiste-Marie-Anne De Latil, 1821-24. — Claude-Hippolyte Clausel de Montals, 1824-53. — Louis-Eugène Regnault, 1853-89. — François Lagrange, 1890-95. — Gabriel Mollien, 1896-1904. — Henri-Louis Bouquet, 1906-26. — Raoul-Octave-Marie Harscouët, 1926.

IV. Légendes. — Les origines de l'Église de Chartres ont donné lieu à une floraison de légendes, assez discréditées au xviiie s., remises en honneur au xixe, dont nous ne pouvons nous dispenser de faire mention. Ces légendes se trouvent sous leur forme la plus développée dans la *Parthénie* de Roulliard (1609), livre qui paraît avoir suffi à la curiosité du public jusqu'à la réaction critique du xviie s. Voici, résumés en quelques mots, les faits que l'auteur narre sur le mode oratoire.

Cent ans avant l'incarnation du Sauveur, les druides chartrains, mus par une inspiration prophétique, érigèrent dans une grotte un autel et une statue en l'honneur de la Vierge qui devait enfanter *(Virgo paritura)*. Le souverain de Chartres, Priscus, fit don de son royaume à cette Vierge qui dès lors fut la « Dame de Chartres ». Lorsque, vers l'an 44, les SS. Potentien, Altin et Eodald arrivèrent à Chartres, ils trouvèrent les druides en prière devant l'image de cette Vierge. Ils n'eurent pas de mal à les convaincre que ce qu'ils attendaient était arrivé. Les Chartrains furent baptisés; la grotte, dûment consacrée, devint une église, qu'un clergé, ordonné à cette fin, fut chargé de desservir.

Après le martyre des victimes de la persécution, racontée par Roulliard comme par l'auteur de la Passion des SS. Savinien et Potentien, à ce détail près que Modeste est devenue la propre fille de Quirinus, les Chartrains, ayant retrouvé la tranquillité, envoyèrent à Marie une députation pour lui faire savoir qu'en vertu de la donation de Priscus elle était devenue leur souveraine, titre que la Vierge daigna accepter. Roulliard n'en dit pas très long sur cet épisode, mais Savard, auteur d'une autre *Parthénie* restée manuscrite (1664), est plus renseigné. Il nous apprend que l' « ambassade » se composait de trois membres choisis dans les « trois estats »; il nous donne le texte de leur harangue à Marie ainsi que celui de la réponse de celle-ci; il reproduit la traduction d'une lettre adressée aux Chartrains par « Marie, l'indigne servante du Seigneur », lettre dont l'original en hébreu est conservé, dit-il, dans le trésor de l'église de Chartres.

N'accusons pas Roulliard d'avoir inventé. Cet auteur est crédule, mais d'une entière bonne foi. Quand on peut identifier ses sources, qu'il ne cite pas toujours, on constate qu'abstraction faite du style il les reproduit exactement. Ici, sa source est un écrit de 1389, connu sous le nom de *Vieille chronique*, dans lequel, cependant, il n'est pas fait mention des druides, l'érection de l'autel et de la statue y étant attribuée aux « pontifes des idoles ».

L'introduction des druides dans la légende est constatée dans différents écrits ne remontant pas plus haut que le commencement du xvie s., notamment dans un *Petit traicté... touchant la fondation et érection de l'église Notre-Dame et cité de Chartres*, composé par l'official Estienne Prévost (1558). On croit que le rôle des druides avait été imaginé par quelque érudit ayant lu César; tel est, à peu de chose près, notre avis. Nous pensons que le premier auteur qui ait mentionné les druides à propos de Chartres, mais sans leur attribuer l'établissement du culte de la *Virgo paritura*, est Gerson; un lecteur trop peu attentif de son poème intitulé *Josephina* aura cru y voir ce que l'auteur n'y a pas mis.

A part ce qu'il dit des druides, Roulliard doit à peu près tout ce qu'il sait à la *Vieille chronique* de 1389. Mais où l'auteur de cet écrit a-t-il lui-même puisé? Il s'est servi comme source principale de la Passion des SS. Savinien et Potentien. Il est à noter cependant qu'il n'est nulle part question dans ce document du culte prophétique de la *Virgo paritura;* il y est dit seulement que l'Église de Chartres a été fondée du vivant de la Vierge, assertion souvent répétée au xive s. On a supposé que l'auteur de la *Vieille chronique* s'était fait l'écho de traditions très anciennes, qu'il pourrait s'agir de quelque survivance d'un culte païen christianisé. De l'antiquité incontestable du « puits des Saints-Forts », retrouvé en 1902, on ne saurait, croyons-nous, conclure à celle du culte prophétique de la *Virgo paritura;* car, bien qu'on ait dit que la dévotion à ce puits fut associée de temps immémorial au culte de la Vierge, le moine Paul, de S.-Père de Chartres, qui écrivait au xie s., n'évoque à ce propos d'autre souvenir que celui des fidèles massacrés en 858 par les Normands. Il semble donc que les traditions enregistrées en 1389 dans la *Vieille chronique* n'étaient pas, à cette date, fort anciennes. Si, au xie s., S. Fulbert de Chartres les avait connues, n'y aurait-il pas fait allusion dans l'un ou l'autre de ses sermons pour la Nativité? Et l'auteur de l'original latin du *Livre des miracles*, qui écrivait dans les premières années du xiiie s., ne leur aurait-il pas emprunté quelque récit, si elles avaient eu cours de son temps? Il n'est pas impossible qu'un mot isolé de son contexte ait été pour quelque chose dans le développement ou même la naissance du culte de la *Virgo paritura*. Dans son office de la Nativité autrefois répandu dans tout l'Occident, Fulbert n'a-t-il pas célébré Marie enfant, *regem* paritura *supremum?*

Est-il besoin d'ajouter qu'en pareille matière on est forcé, presque toujours, de se contenter de probabilités? Peut-être cependant est-il permis d'espérer plus de lumière. S'il n'y a plus rien à tirer des documents chartrains, aujourd'hui bien connus, il y aurait peut-être quelque chose à attendre du rapprochement de la tradition chartraine avec celle de Nogent-sous-Coucy, où un culte de la *Virgo paritura* est attesté dès le début du xiie s. par l'abbé Guibert de Nogent, c.-à-d. par un auteur qui n'était pas des plus crédules.

V. Pèlerinage. — Le pèlerinage de Notre-Dame de Chartres est, depuis un temps immémorial, un des grands pèlerinages français. L'un des objets matériels que vénèrent les pèlerins est la relique connue autrefois sous le nom de « chemise » et aujourd'hui sous celui de « voile » de Notre-Dame, donnée à l'Église de Chartres, vers 876, par Charles le Chauve. On s'est demandé si c'est en raison du pèlerinage que la relique a été donnée à la cathédrale, ou si c'est à la relique que le pèlerinage doit son existence. Faute de renseignements, la question est insoluble, mais on ne peut mettre en doute que la célébrité de la relique ait grandement contribué au développement du pèlerinage. Enfermée vers l'an mille dans une châsse qui resta close jusqu'en 1712, la relique passa pour une chemise; lorsque Mgr de Mérinville en fit la reconnaissance, on constata avec étonnement qu'elle consistait en une pièce d'étoffe de soie écrue, parfaitement unie, large entre les deux lisières de 0 m. 46 et longue d'environ 5 m. 35. Dès le xiie s., et sans doute avant, la « sainte châsse » était conservée au rétable du maître-autel; les pèlerins y accédaient pour la vénérer et rapportaient de Chartres, comme objets de dévotion, soit de véritables chemises, destinées surtout aux gens de guerre ou aux futures mères, soit de petits insignes en forme de « chemisette », encore en usage

aujourd'hui. La relique fut morcelée et dispersée en 1793. Le trésor de la cathédrale en récupéra depuis plusieurs morceaux, dont un long de plus de 2 m., qui fut mis dans une nouvelle châsse. L'étoffe, examinée en 1927 par M. d'Hennezel, conservateur du musée des tissus de la chambre de commerce de Lyon, peut remonter à l'époque à laquelle la tradition l'attribue.

Au XIIe s., on vint beaucoup à Chartres implorer Notre-Dame pour la guérison du « mal des ardents ». La Translation de S. Germer fait mention du pèlerinage que firent à cette intention, en 1132, les habitants de Beauvais. Nous savons, par la traduction en vers français (XIIIe s.) du *Livre des miracles*, que les pèlerins étaient hospitalisés pendant neuf jours dans une partie de la crypte de la cathédrale.

C'est aux XIIe et XIIIe s. que le pèlerinage de Chartres paraît avoir atteint sa plus grande célébrité. Guibert de Nogent († 1124) dit que le nom et la relique de la Vierge *(nomen et pignora)* y sont l'objet de la vénération de presque tout le monde latin. Dans un document de 1260, le pape Alexandre IV atteste que la dévotion envers Marie attire à Chartres une multitude innombrable de fidèles. Même assertion, presque dans les mêmes termes, dans une bulle de Nicolas IV en date de 1289.

Quelques années avant le milieu du XIIe s. la dévotion à Notre-Dame de Chartres prit une forme nouvelle. A l'occasion des grands travaux qui étaient alors en cours à la cathédrale, les pèlerins s'attelèrent aux chariots qui amenaient à pied d'œuvre, quelquefois de fort loin, les matériaux ainsi que les provisions destinées au ravitaillement des ouvriers. Nul n'était admis à ces pieuses corvées, s'il n'avait fait pénitence de ses fautes et réparé le tort qu'il avait pu faire à son prochain. Plusieurs textes — chronique de Robert de Mont, lettres de Haymon, abbé de S.-Pierre-sur-Dives, et de Hugues, archevêque de Rouen — ont relaté ce fait que l'on constate en divers lieux, mais dont l'origine est à Chartres. Le même enthousiasme se manifesta de nouveau cinquante ans plus tard, lorsque la cathédrale actuelle fut bâtie après l'incendie de 1194. Le *Livre des miracles* de Notre-Dame de Chartres nous fait connaître les pratiques des pèlerins à cette époque. L'objet de leur vénération était surtout la sainte châsse; c'est par conséquent devant le maître-autel où elle était conservée qu'ils venaient prier; ce maître-autel était déjà sans doute surmonté d'une statue de la Vierge Mère. Il en fut ainsi jusqu'à la fin du Moyen Age. Au XVIe s., on trouva que cette affluence de pèlerins dans le sanctuaire troublait les offices; une réplique de la statue fut exécutée et exposée en avant du jubé, et la châsse, renfermée dans un « trésor », ne fut plus constamment visible. Il est à noter qu'il n'est pas question au XIIIe s. de la statue de la crypte, qui cependant existait déjà, car l'original, brûlé en 1793, mais connu par de fidèles reproductions, était une œuvre du XIIe s. La célébrité de cette statue ne paraît pas antérieure à la diffusion du récit concernant le culte de la *Virgo paritura*. Au XVe s., elle était fort vénérée; Louis XI, en 1471, la fit placer dans un riche tabernacle; au XVIe s., elle était le but de processions extraordinaires. Les pèlerins accouraient individuellement ou par petits groupes; les affluences ne se produisaient qu'aux principales fêtes de Notre-Dame, à l'Assomption et surtout à la Nativité qui, depuis S. Fulbert, était devenue la grande fête chartraine. A cette occasion, les pèlerins passaient la nuit dans la cathédrale, ce qui causait un tel désordre que le chapitre, en 1531, jugea impossible de célébrer les matines à l'heure habituelle et décida de les retarder à l'avenir jusqu'au matin des 15 août et 8 septembre.

Le sanctuaire chartrain jouit d'une grande célébrité aux XVIIe et XVIIIe s. Parmi les pèlerins illustres qui vinrent y prier, il faut citer S. François de Sales, S. Vincent de Paul, Monsieur Bourdoise, Monsieur Olier, S. Benoît Labre.

La Révolution mit fin momentanément aux pratiques du pèlerinage. Quand le monument fut rendu au culte, comme simple église paroissiale, les fidèles y retrouvèrent la Vierge du Pilier (ancienne Vierge du jubé); un peu plus tard, ce qui restait de l'ancienne relique vénérée fut restitué et remis en honneur. La crypte profanée ne retrouva sa destination qu'en 1855 et ne fut totalement restaurée qu'en 1860. De cette période date la renaissance du pèlerinage, qui depuis n'a cessé de prendre une ampleur de plus en plus grande. Signalons seulement quelques événements. En 1855, la Vierge du Pilier fut couronnée au nom de Pie IX. La dévotion aux anciens sanctuaires qui se manifesta après 1870 n'oublia pas Chartres : il y eut un grand pélerinage en 1873; un autre en 1876. Mgr Lagrange institua les pèlerinages diocésains, dont le premier eut lieu en 1891. D'imposantes fêtes mariales, avec exposition du « voile de Notre-Dame », furent célébrées en 1927. Actuellement, le sanctuaire chartrain est visité en tout temps par des pèlerins individuels ou formant de petits groupes; pendant la belle saison, on voit se succéder des groupes importants : œuvres, paroisses, sociétés diverses. Le pèlerinage le plus imposant est celui des étudiants, qui font à pied au moins une partie du voyage. En 1935, ils étaient une quinzaine; en 1948 et 1949 ils pouvaient être cinq ou six mille.

VI. Cathédrale. — La cathédrale de Chartres jouit à bon droit d'une renommée mondiale; les connaisseurs les plus compétents sont d'accord pour voir en elle le spécimen le plus parfait de l'art religieux du Moyen Age à son apogée.

Telle qu'elle est aujourd'hui, elle date en majeure partie des XIIe et XIIIe s., mais ceux qui l'ont élevée ont conservé ce qu'ils ont pu de l'œuvre de leurs devanciers, et elle a reçu dans la suite des temps d'importantes additions.

Détruite par les pirates normands, l'église fut relevée au IXe s. Il reste de cette époque d'intéressants vestiges, notamment une crypte située sous l'abside. Après un incendie survenu en 1020, la cathédrale fut rebâtie par l'illustre évêque Fulbert. La crypte actuelle, comprenant deux galeries parallèles sous les bas-côtés, reliées par un couloir semi-circulaire sur lequel s'ouvrent des chapelles, remonte à cette époque. L'église de Fulbert, élevée au début de l'art roman en une région où cet art resta longtemps d'une extrême simplicité, était un monument vaste et imposant, mais d'un aspect fort austère.

A peine terminée, la cathédrale du XIe s. reçut diverses additions. Au XIIe s., elle fut pourvue, à l'Ouest, d'une nouvelle façade et de deux tours. Cette façade comprend l'admirable portail Royal, œuvre du même atelier de sculpture que le portail de S.-Denis, mais mieux conservé. On y remarque les célèbres « statues-colonnes » dont la verticalité s'harmonise avec les lignes architecturales. La tour nord, dont les parties hautes sont plus récentes, est la plus ancienne des deux; la tour sud, surmontée dès l'origine par son immense flèche, est le célèbre « clocher vieux ».

La cathédrale romane, à l'exception des parties occidentales ajoutées au XIIe s. et de la crypte protégée par ses fortes voûtes d'arête, fut incendiée en 1194. La reconstruction en fut aussitôt entreprise, et ce travail gigantesque, accompli avec enthousiasme, ne demanda qu'une quarantaine d'années. L'importance de ce monument dans l'histoire de l'art est considérable : c'est à Chartres qu'un chef de chantier,

au courant de tous les perfectionnements apportés de son temps dans l'art de bâtir, a pour la première fois mis fin définitivement aux tâtonnements du premier art gothique. Plus de tribunes, plus de voûtes sexpartites, plus d'alternance dans les supports, plus d'arcs-boutants timides rasant les combles des bas-côtés. Les baies sont largement percées, et les arcs-boutants concourent à la beauté de l'ensemble.

Les deux porches latéraux, terminés vers le milieu du XIIIe s., présentent un ensemble extrêmement riche de sculptures, œuvre de plusieurs ateliers successifs. Les statues les plus anciennes ont une grandeur austère et presque farouche — telles sont celles des personnages de l'Ancien Testament au portail nord; les plus récentes — telle la Ste Modeste du porche nord ou les saints guerriers du portail sud — sont d'un art qui annonce celui qui triomphe à Reims dans les plus parfaites statues de cette cathédrale.

Mais ce qui constitue le plus grand charme de Notre-Dame de Chartres, c'est sa parure de vitraux, dont l'ensemble est unique au monde. Les plus anciens et les plus splendides sont ceux de la façade ouest : trois grandes lancettes, dont une est le célèbre « arbre de Jessé ». Les autres datent en majeure partie du XIIIe s. Trente-huit vitraux légendaires dont trente absolument intacts, une centaine de roses ou de lancettes comportant de grandes figures, trois roses d'environ 10 mètres de diamètre composent cette collection sans rivale. Aucun de ces vitraux n'est daté, mais beaucoup ont été offerts par des donateurs identifiables, ce qui permet de savoir que vers 1235 ou au plus tard vers 1240 la cathédrale était en possession de cette magnifique parure.

Au cours du XIVe s., on reconstruisit, au chevet, la salle du chapitre, qui fut surmontée d'une chapelle dédiée à S. Piat; au commencement du XVe, Louis de Bourbon fit élever, entre deux contreforts du bas côté méridional, la « chapelle Vendôme », de style flamboyant. La flèche nord, ou « clocher neuf », fut bâtie par le maçon Jean Texier pour remplacer une flèche de charpente couverte en plomb foudroyée en 1506; cette flèche est un chef-d'œuvre de l'art flamboyant. Le même architecte fut chargé, quelques années plus tard, d'entourer le chœur d'une riche clôture qui, commencée en style gothique, présente dans ses parties les plus récentes le décor de la première Renaissance. Cette clôture est enrichie de groupes sculptés dont les derniers en date remontent seulement au premier quart du XVIIIe siècle.

Un grand travail — moins heureux — fut exécuté au cours des trente années qui précédèrent la Révolution : la transformation du chœur. Le maître-autel fut inauguré en 1773. Il est surmonté, en guise de rétable, de l'Assomption de Bridan, groupe colossal en marbre de Carrare dont le mérite incontestable ne justifie pas l'intrusion en pareil lieu. La décoration du chœur, comportant des revêtements de stuc, des bas-reliefs de marbre et de nouvelles stalles, était à peine terminée lorsque les lois révolutionnaires amenèrent la dissolution du chapitre qui avait commandé ces coûteux travaux.

Le XIXe s. s'est, en général, borné à restaurer. L'ancienne charpente des parties hautes, supportant une couverture de plomb, fut incendiée en 1836; on lui substitua un comble métallique couvert en cuivre.

Profanée depuis la Révolution, la crypte fut rendue au culte partiellement en 1855, totalement en 1860. Elle reçut au cours de cette période et pendant les années suivantes une décoration picturale d'intention archéologique et symbolique, en réalité d'un effet assez contestable.

En somme, la cathédrale de Chartres est un des monuments les plus représentatifs de l'art gothique; elle possède la collection de vitraux des XIIe et XIIIe s. la plus remarquable qui soit au monde; et l'on y peut suivre le développement de la sculpture gothique depuis sa naissance jusqu'à sa maturité, au cours d'un siècle qui est l'un des plus grands dans l'histoire de l'art français.

VII. Chapitre cathédral et autres chapitres. — L'ancien chapitre de Notre-Dame de Chartres doit être considéré comme l'un des plus illustres et des plus puissants de l'Église de France. Il est difficile d'en préciser les origines. Il se trouva constitué lorsque certains membres de la communauté cléricale dépendant de l'évêque furent spécialement chargés du service de l'église et pourvus d'une mense distincte. Il est probable que cela eut lieu au cours du IXe s. C'est à cette époque qu'apparaissent dans les documents les termes de *canonicus* et de *capitulum*. A l'origine, la mense capitulaire fut administrée par quatre *prévôts*, mais ces dignitaires se rendirent odieux par leurs exactions et, en vertu de différentes mesures prises dans le dernier tiers du XIIe s., les prévôtés devinrent de purs titres honorifiques. Il y eut une division des prébendes qui furent administrées par les bénéficiers eux-mêmes.

Au XIVe s., le nombre primitif des chanoines passait pour avoir été de soixante-douze, en souvenir des soixante-douze premiers disciples. Quoi qu'il en soit, le chiffre réel est assez voisin de ce chiffre théorique : le polyptyque de 1300 compte soixante-dix sept chanoines et le pouillé de 1738, soixante-seize.

Les dignitaires apparaissent dans les documents aux Xe et XIe s. Il y avait dix-sept dignités — ce nombre n'a pas varié — dont voici la liste, dans l'ordre établi définitivement et conformément aux traditions en 1364 : doyen; chantre; sous-doyen; sous-chantre; chambrier; chancelier; archidiacre de Chartres ou grand archidiacre; archidiacre de Dunois; archidiacre de Pincerais; archidiacre de Blois; archidiacre de Dreux; archidiacre de Vendôme; prévôt d'Ingré; prévôt de Normandie; prévôt de Mazangé; prévôt d'Auvers; chefcier.

Toutes les dignités, à l'exception du décanat, et tous les canonicats étaient à la nomination de l'évêque, à moins que le S.-Siège n'ait usé de son droit de réserve. Il va sans dire que le roi exprimait parfois des désirs qui étaient des ordres. Le décanat était à l'élection du chapitre.

En dehors des offices liturgiques, le chapitre se réunissait fréquemment à la salle capitulaire, rebâtie au XIVe s. pour remplacer une construction du XIe. Il y avait deux fois par an, à la Purification et à la S.-Jean-Baptiste, des réunions constituant des chapitres généraux où étaient traitées les affaires les plus importantes.

Le chapitre possédait, en Beauce et au delà, de grandes propriétés dont certains revenus en nature (blé et vin) étaient entreposés, près de la cathédrale, dans le magnifique cellier de « Loëns » encore existant; il possédait à Chartres un certain nombre de maisons canoniales, dont la plupart étaient dans le « cloître », enceinte qui fut close en vertu d'une convention passée avec le comte Jean de Châtillon en 1256.

Puissant et riche, le chapitre n'échappa pas à la tentation de l'indépendance. Ainsi que l'a fort bien dit M. Maurice Jusselin, « oublier que la Vierge seule était l'objet de ces libéralités et que tous ces biens étaient les siens; refuser à l'évêque, qui était tout, la juridiction et le contrôle sur la discipline du chapitre, fut une séduction à laquelle ne surent pas résister les chanoines de Chartres dès la fin du XIIIe s. ». Élargissant d'une manière abusive des privilèges réels, se prévalant de prétendues coutumes, ils en arrivèrent à se considérer comme les seuls maîtres dans leur cloître,

leurs soixante-douze paroisses et même dans la cathédrale. Il y eut entre l'évêque et le chapitre, particulièrement sous l'épiscopat de Miles d'Illiers (1459-92), des moments de forte tension. Cela dura environ quatre siècles. Du temps de Paul de Godet des Marais, soutenu par Madame de Maintenon, Louis XIV fit rendre par le Conseil d'État (1700) un arrêt mettant fin à la situation privilégiée des chanoines, qui se consolèrent par des épigrammes telle que celle-ci : Comment gagner, quand on a contre soi le roi, la dame... et le valet!

Il faut avouer que dans cette grande organisation les intérêts temporels avaient bien un peu nui aux soucis d'ordre spirituel qui n'auraient jamais dû cesser d'avoir la primauté. A la fin du XVIIe s., Sablon, auteur d'une petite Histoire de l'Église de Chartres, est fier d'écrire que le clergé de la cathédrale est composé de « six vingts personnes portans surplis ». Il s'en faut de beaucoup que telle ait été l'assistance ordinaire aux offices dont trop de chanoines étaient exempts.

L'ancien chapitre finit dignement, ne cédant qu'à la force (oct. 1790). « Tous et chacun de Messieurs ont déclaré que les fonctions attachées à leur dignité leur ayant été confiées par l'Église, ils ne peuvent en être privés ni dispensés que par un jugement canonique... »

Outre le chapitre principal, il existait deux chapitres, celui de S.-Piat et celui de S.-Nicolas, ayant leur siège dans des chapelles annexes. Les prébendes de ces chapitres, à la nomination et collation du grand chapitre, avaient fini par servir de rétribution aux ecclésiastiques du bas chœur. Il en était de même des six canonicats fondés au XVIe s. par le chantre Thiersault.

Le chapitre cathédral a été rétabli par Mgr de Latil, le 8 nov. 1821, et installé le 10 du même mois. Il comprenait à cette époque quatorze chanoines, dont quatre archidiacres dignitaires. L'ancien chapitre y était représenté par quatre survivants. D'après ses derniers statuts (1928), le chapitre « est composé d'au moins neuf chanoines titulaires, y compris le curé de la cathédrale ». Le doyen en est le seul dignitaire.

Trois des anciennes églises paroissiales de Chartres, S.-André, S.-Maurice et S.-Aignan, étaient en même temps collégiales. L'importance de leurs chapitres a toujours été bien modeste, à tous les points de vue, en comparaison de celle du chapitre de la cathédrale.

VIII. Écoles de Chartres. — Les écoles de Chartres ont été célèbres aux XIe et XIIe s.; elles sont aujourd'hui bien connues du monde savant grâce à l'importante monographie qu'un érudit chartrain, l'abbé Clerval, leur a consacrée (1895). La très grande valeur de cet ouvrage est à peine diminuée du fait qu'on a pu y découvrir quelques légères inexactitudes de détail. La principale critique qu'on pourrait lui faire — mais cette critique est presque un éloge — est de donner beaucoup plus que le titre ne promet. Ce titre annonce une étude sur *Les écoles de Chartres au Moyen Age;* or, on trouve dans l'ouvrage de longs passages sur des personnages qui n'ont été ni maîtres ni élèves de ces écoles. Le titre d'*Hist. littéraire de Chartres au Moyen Age* conviendrait certainement mieux, mais serait encore débordé, car le livre enregistre des faits qui ne concernent guère l'histoire littéraire, tels que, par ex., l'envoi à Paris, en 1353, d'un enfant de chœur dont les chanoines voulaient faire un organiste, ou l'achat, en 1385, d'un psautier par la fabrique de l'église rurale de Landelles. Cette réserve faite, nous ne pouvons que recommander très vivement le livre de l'abbé Clerval à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'enseignement.

A Chartres, comme ailleurs, les écoles sont nées de l'obligation qu'avait l'évêque de pourvoir à l'instruction de son clergé. Chartres a eu, au Ve s., des évêques lettrés, tels que Flavius et S. Solenne, qui ont pu s'acquitter par eux-mêmes de ce devoir. Au VIe s., on rencontre un maître de l'école cléricale qui n'est pas l'évêque; ce maître, Chermir, est assez célèbre pour que, dans une épitaphe, on fasse un titre de gloire à un défunt d'avoir été son élève. Vers la fin du même siècle, S. Béthaire est maître de l'école avant de devenir évêque de Chartres. Au VIIe s., S. Leufroy, futur abbé du monastère de La Croix, y vient d'Évreux pour y étudier; à notre avis, il est fort douteux qu'il y ait enseigné.

Il y eut, semble-t-il, une décadence de l'école de Chartres au VIIIe s., et une restauration au IXe. On peut citer comme élève à cette époque Hérifroid, qui devint évêque d'Auxerre. Un peu plus tard, au Xe s., le moine Richer, de S.-Remi de Reims, vint à Chartres pour y étudier la médecine sous la direction d'un certain Héribrand qui paraît avoir été chanoine.

C'est au Xe s. (931) qu'apparaît pour la première fois dans les documents le titre de chancelier; on constate que dans la suite les chanceliers, dont la fonction supposait une certaine culture littéraire, eurent la responsabilité des écoles, soit en y donnant eux-mêmes l'enseignement, soit en l'y faisant donner en leur nom.

Avant d'être évêque de Chartres, Fulbert y avait été chancelier et écolâtre. Originaire d'Italie, disciple, à Reims, de Gerbert et condisciple du roi Robert, il était arrivé à Chartres dans les dernières années du Xe s. et avait commencé d'y enseigner avant l'an mille. Il fut, dit l'abbé Clerval, « le prince des écoles chartraines. Nul n'a plus fait pour leur gloire, nul n'a été plus admiré des contemporains et de la postérité ». Sous sa direction, l'école chartraine, sur laquelle nous sommes abondamment documentés par divers écrits contemporains — poème d'Adelman de Liège, lettres d'étudiants — fut un véritable foyer intellectuel qui attira, même de loin, la jeunesse studieuse. On connaît le nom et la patrie d'une cinquantaine de disciples de Fulbert; ils sont originaires de lieux très variés : Angers, Tours, Poitiers, Montmajour, Paris, Mantes, Beauvais, Besançon, Cologne, Liège, etc.

Le *Trivium* et le *Quadrivium* constituaient, naturellement, le programme des études, mais ce programme était dépassé. On enseignait aussi à Chartres les sciences sacrées, ainsi que la médecine, en laquelle Fulbert lui-même excellait. Parmi les élèves, on peut citer Jean, médecin du roi Henri Ier, qui aurait été l'initiateur du nominalisme. L'hérétique Bérenger, ainsi que plusieurs de ses contradicteurs — Arnoul, Guillaume, Ascelin, Adelman — avait étudié à Chartres. Peu respectueux de la tradition (« à quoi bon se tromper avec tout le monde, si tout le monde se trompe? »), il eut des adversaires pénétrés, au contraire, de l'esprit de Fulbert, qui enseignait l'obligation « de marcher droit dans la voie royale, en suivant toujours avec soin les vestiges des saints Pères ».

Ajoutons, pour donner une idée exacte de ce que pouvait être l'école de Fulbert, que le maître se montrait toujours accessible et paternel avec ses disciples, ne cherchant pas à leur en imposer par son éloquence, et s'efforçant toujours de les rendre vertueux autant que savants. C'est pourquoi, dès sa mort, il fut honoré, sans cependant être l'objet d'un culte proprement dit, du titre de saint, titre qui n'est devenu officiel que de nos jours, grâce à l'initiative du cardinal Pie.

Il faut avouer que pour la période du XIe s. qui suit la mort de Fulbert (1028) on manque de renseignements précis. Une liste assez copieuse de chanceliers et de maîtres, c'est à peu près tout ce que donnent les documents; cela suffit à démontrer la continuité de l'école.

On est beaucoup mieux renseigné sur son sort à partir de l'épiscopat de S. Ive (1093-1115) et au cours de

la première moitié du XIIe s. Yves dut y faire étudier le droit canonique. Après lui se succédèrent plusieurs maîtres illustres dont la renommée dépassa de beaucoup le cercle de leurs auditeurs : Bernard de Chartres, grammairien et rhéteur, philosophe platonicien; Gilbert de la Porrée, philosophe, théologien, commentateur de la Sainte Écriture, qui devint évêque de Poitiers; Thierry, auteur d'un *Eptateuchon*, recueil de textes classés dans le cadre du *Trivium* et du *Quadrivium* pour servir de programme aux études, philosophe, exégète, auteur d'un curieux système concordiste pour l'interprétation des récits de la création contenus dans la Genèse; Bernard, qui depuis devint évêque de Quimper.

On vit à cette époque, comme à celle de Fulbert, les élèves venir de loin pour recevoir l'enseignement de l'école chartraine. L'*Eptateuchon* de Thierry nous révèle la nature de cet enseignement. On connaissait alors l'Antiquité mieux qu'au siècle précédent; ainsi Thierry, à la différence de Fulbert, avait étudié tous les livres de l'*Organum* d'Aristote. En fait d'astronomie et de mathématiques, les Chartrains du XIIe s. étaient en possession de traductions d'ouvrages arabes.

Il est intéressant de constater à quel point le milieu intellectuel chartrain de la première moitié du XIIe s. portait la vénération pour les anciens et l'amour de la science. Il y avait déjà des discussions sur les mérites respectifs des anciens et des modernes; à Chartres, on prenait parti pour les anciens : « Ce sont, disait-on, des géants; nous sommes des nains, et si nous voyons plus loin qu'eux, c'est que nous sommes juchés sur leurs épaules. » Thierry était le grand ennemi des arrivistes auxquels on avait donné le sobriquet de Cornificiens : gens pratiques, qui désiraient abréger le temps des études auxquelles ils ne reconnaissaient d'autre utilité que de procurer des honneurs et de l'argent. Ces courants d'opinion font penser à ceux que l'on constate trois siècles plus tard dans les milieux lettrés de Florence et de Rome : il y eut à la Renaissance des admirateurs fanatiques de l'Antiquité, et aussi des arrivistes.

« En résumé, dit l'abbé Clerval, l'école de Chartres, pendant la première moitié du XIIe s., fut le foyer d'une renaissance universelle des études. Elle aima l'Antiquité profane et se passionna pour ses écrivains, ses poètes, ses philosophes. Avide de savoir, elle rechercha les écrits d'Aristote, de Ptolémée et des autres auteurs grecs, jusque chez les Arabes d'Espagne, et agrandit le cercle des branches cultivées. Elle sut mener de front la littérature, la philosophie, les sciences, le droit, les arts. Elle porte un cachet d'idéalisme très nuancé, où se rencontrent les influences d'Aristote, de Platon, des Alexandrins, des Arabes, avec celles de la doctrine chrétienne. Tous ces reflets divers, concentrés sur elle, lui constituent une auréole qui n'appartient qu'à elle seule au XIIe s. » Bien qu'assez porté à grossir l'importance des écoles chartraines, l'abbé Clerval avoue qu'au cours de la seconde moitié du XIIe s. elles « se replient sur elles-mêmes ». Il serait sans doute plus exact de dire, en termes plus clairs, qu'elles cessent d'exister ou, ce qui revient à peu près au même, de fonctionner. Sans doute on peut citer pour cette époque un certain nombre de personnages dont le nom, dans les documents, est précédé de la qualification de *magister*, mais rien ne prouve qu'ils aient été écolâtres, et écolâtres à Chartres. Sans doute il y eut à Chartres, au cours de cette période, des évêques lettrés, tels que Guillaume de Champagne (1164-76) ou Pierre de Celles (1180-83), mais ils avaient étudié ailleurs qu'à Chartres et il n'est guère vraisemblable qu'ils y aient enseigné. Le cas est un peu différent pour Jean de Salisbury (1176-80), dont l'épiscopat se place entre ceux des deux évêques mentionnés ci-dessus. Cet illustre homme de lettres, le plus grand peut-être des humanistes du Moyen Age, n'a pas étudié à Chartres et les ouvrages qui ont fait sa célébrité étaient composés avant qu'il en devînt évêque. Mais on y trouve de précieux renseignements sur les écoles chartraines de la première moitié du siècle, car il avait été, à Paris, disciple de Gilbert de la Porrée, qui lui avait transmis des souvenirs concernant Bernard de Chartres.

Un cas typique est celui de Pierre de Blois. Né vers 1130, il vint tout jeune à Chartres où il fit ses premières études — c'était donc avant 1150; puis il se rendit à Paris pour y cultiver la rhétorique, la philosophie, les mathématiques et la médecine; de là il alla à Bologne pour y étudier le droit. Cet exemple montre bien le déclin des écoles de Chartres dont le prestige allait s'effaçant devant celui de l'université naissante de Paris.

Au XIIIe s., l'éclipse est, s'il se peut, encore plus complète. Si l'on étudie à Chartres, ce n'est plus dans les écoles cléricales, mais chez les frères prêcheurs, arrivés en 1231. On trouve bien, dans un document de 1285, mention d'un « recteur des grandes écoles », ce qui prouve que le titre existait toujours. Mais quelles étaient ses fonctions? Un autre document, de 1287, nous fait savoir qu'il était tenu d'assister aux matines les dimanches et jours de fête pour marquer les leçons et en surveiller le chant. C'est peut-être à ce rôle modeste qu'avait été réduite l'activité de l'écolâtre, dont les prédécesseurs avaient eu tant de célébrité aux XIe et XIIe siècles.

Au XIVe s. le titre de « recteur des grandes écoles » n'existait sans doute plus, car c'est au chancelier qu'incombait le soin de veiller à la bonne exécution des lectures liturgiques. Le chancelier conserva jusqu'à la fin du Moyen Age quelque chose de ses anciennes attributions en matière d'enseignement : la surveillance des petites écoles et de la profession de copiste.

IX. Paroisses et principales chapelles. — Avant la Révolution, Chartres possédait onze paroisses, dont sept dans l'enceinte de la ville et quatre dans les faubourgs, pour une population qui, en 1709, avait été évaluée avec précision à 15 892 âmes. La moyenne serait donc de près de 1 450 âmes par paroisse, mais ces paroisses étaient d'importance très inégale, l'une d'elles comptant près de 3 000 âmes et la moins nombreuse n'en comptant même pas 550.

L'origine de ces paroisses est, dans la plupart des cas, fort obscure. Toutes existaient au XIIe s. En voici l'énumération.

Paroisses urbaines : S.-André. Fondée hors les murs, cette église y fut renfermée au XIIe s. Elle était le siège d'un chapitre. La petite église S.-Nicolas, toute proche, dont il ne reste rien, était probablement la paroisse primitive. De S.-André il existe encore, malgré deux incendies, de beaux restes en majeure partie du XIIe s. — *S.-Aignan.* Cette église aurait été fondée à une époque très ancienne par l'évêque de Chartres de ce nom, dont elle conservait le tombeau. Elle était à la fois collégiale et paroissiale; c'est la seule des anciennes églises paroissiales de Chartres qui soit encore affectée au culte. Elle date, dans son état actuel, des XVIe et XVIIe s. — *Ste-Foy* n'était, au XIe s., qu'une chapelle hors les murs; elle fut sans doute érigée en paroisse, rebâtie et enclose dans la ville au XIIe s. Il n'en subsiste qu'une partie, restaurée au XIXe s. par les Maristes. — *S.-Hilaire*, église voisine de l'abbaye S.-Père et en dépendant; elle a complètement disparu. — *S.-Saturnin*, église primitivement hors les murs, détruite au XVe s. et rebâtie en ville. Il n'en reste rien. — *S.-Martin-le-Viandier (vitam dans ?)* aurait rappelé le souvenir d'un miracle opéré à Chartres par

S. Martin. Il subsiste quelques restes de l'église, notamment une crypte du XIIe s. — *S.-Michel*, près de la porte de ce nom, dont il ne reste aucun vestige.

Paroisses suburbaines : S.-Maurice, hors la porte Drouaise, était une église collégiale et paroissiale; il n'en reste rien. — *S.-Barthélemy*, au faubourg de ce nom, a eu le même sort. — *S.-Chéron* n'avait d'autre siège que la nef ou une des chapelles de l'église abbatiale du même nom, hors la porte Morard. — Il en était de même primitivement de la paroisse *S.-Brice*, qui avait son autel dans l'église du monastère S.-Martin-au-Val; après la dévastation de celui-ci au cours de la guerre de Cent Ans, elle eut son église particulière, dont il ne reste rien.

Mentionnons aussi : la *Madeleine*, au faubourg S.-Jean, église ruinée pendant les guerres de religion, qui n'a pas été rétablie; la chapelle de l'hôpital des aveugles, dédiée à S. Julien et autrefois considérée comme paroissiale, très modeste édifice de la fin du XVIe s., qui sert encore au culte.

En 1791, toutes les paroisses furent supprimées et remplacées par une paroisse unique érigée dans la ci-devant cathédrale. Lors du rétablissement du culte en vertu du Concordat, il y eut deux paroisses : Notre-Dame (ex-cathédrale) et S.-Pierre (ancienne abbatiale S.-Père). La paroisse S.-Aignan a été rétablie en 1822. Ces trois paroisses se partagent la population de la ville qui est actuellement (1949) d'un peu plus de 27 000 âmes.

Parmi les anciennes chapelles, d'ailleurs peu nombreuses et peu importantes, nous citerons seulement Notre-Dame-de-la-Brèche, bâtie en 1600 pour commémorer la levée du siège de Chartres par les huguenots en 1568. Relevée en 1843, agrandie en 1869, elle sert de chapelle de secours pour la paroisse Notre-Dame.

Parmi les nouvelles chapelles, dépendant la plupart de communautés religieuses, il faut mentionner Ste-Jeanne-d'Arc (1919) et Ste-Thérèse de l'Enfant-Jésus (1934), chapelles de secours érigées sur le territoire de S.-Aignan.

X. Abbayes et principaux prieurés. — *S.-Père-en-Vallée*. — Ce monastère était situé dans la vallée de l'Eure; primitivement il se trouvait en dehors des murs de la ville. Si sa fondation par Clovis doit être considérée comme légendaire, on ne peut mettre en doute qu'il ait existé dès le milieu du VIIe s. Envahi à main armée et pillé par l'évêque batailleur Hélie (840-46), dévasté une première fois par les Normands en 857, il fut restauré par l'évêque Gislebert vers 860. Détruit lors d'un retour des Normands en 911, il fut relevé par l'évêque Aganon qui y mit, vers 930, des clercs séculiers. L'évêque Ragenfroy envoya leur supérieur, Alveus, à Fleury, où il s'initia à la vie monastique et d'où il revint, en 954, avec un groupe de moines bénédictins. Dès lors, l'abbaye se maintint jusqu'à la Révolution. Elle paraît avoir été particulièrement florissante au XIIe s. : à cette époque, les moines correspondent avec S. Bernard, accroissent leur bibliothèque, et le tombeau de S. Gilduin attire les fidèles dans leur église. Les guerres de la fin du Moyen Age et les guerres de religion éprouvèrent l'abbaye. L'institution de la commende contribua à sa décadence. En 1650 elle fut agrégée à la congrégation de S.-Maur, ce qui lui valut une courte période de prospérité. Elle ne comptait plus que huit religieux en 1790.

L'église, aujourd'hui paroissiale sous le nom de S.-Pierre, existe toujours; elle comprend diverses parties dont les plus anciennes datent du début du XIe s., peut-être du Xe, et les plus récentes de l'extrême fin du XIIIe. Les bâtiments réguliers, utilisés à diverses fins depuis la Révolution, avaient été reconstruits vers 1700 par les Mauristes.

S.-Martin-au-Val. — Ce monastère, situé dans un faubourg de Chartres, près de l'Eure, en amont de la ville, paraît occuper l'emplacement du premier cimetière chrétien de l'Église chartraine; c'est là que se trouvaient les plus anciennes sépultures épiscopales dont l'histoire ait gardé le souvenir, et l'on voit encore dans son église, rebâtie vers le commencement du XIe s., des sarcophages mérovingiens. Ce monastère passe pour avoir eu le titre d'abbaye. Vers le milieu du Xe s., il fut donné à des clercs séculiers, et en 1128 il fut remis à l'abbaye de Marmoutier qui en fit un prieuré. En 1668, il fut acquis par les capucins, protégés par le chancelier Séguier, qui y restèrent jusqu'à la Révolution. C'est aujourd'hui un hospice. L'église romane a subi une restauration radicale au XIXe s.; les autres bâtiments datent de l'établissement des capucins.

S.-Chéron. — Dès l'époque mérovingienne une église fut élevée sur le tombeau du martyr de ce nom, sur la hauteur dominant la vallée de l'Eure, en face de la ville. Une tradition, constatée par une inscription paraissant du XIe s., attribuait à un roi Clotaire la dotation de cette église qui, à l'époque mérovingienne, était un lieu de pèlerinage. Dévasté par les Normands au IXe s., sécularisé au Xe, le monastère fut restauré au XIIe. Il devint, vers 1149, une abbaye de chanoines réguliers. Les guerres et la Réforme, ainsi que la commende, introduite en 1541, eurent une influence néfaste sur le monastère. Vers 1625, il passa à la congrégation des Génovéfains qui y établirent une maison d'éducation. Il n'était plus habité que par quatre religieux en 1790.

S.-Jean-en-Vallée. — L'église de cette abbaye, bâtie vers 1020 au pied des murs de la ville et dédiée à S. Jean-Baptiste, fut à l'origine confiée par S. Fulbert à un collège de chanoines. En 1099 S. Yves y appela des chanoines réguliers. L'abbaye fut particulièrement florissante aux XIIe et XIIIe s. Située hors les murs, elle eut, à diverses reprises, beaucoup à souffrir, mais le siège de Chartres par les huguenots en 1568 lui fut fatal. Les bâtiments furent mis dans un état tel que leur restauration fut jugée impossible. Les chanoines réguliers se retirèrent dans la ville, au prieuré S.-Étienne, situé près de la cathédrale, qu'ils possédaient depuis leur établissement à S.-Jean. Vers 1640, les génovéfains, arrivés en 1628, rebâtirent le prieuré. S.-Jean-en-Vallée avait été soumis au régime de la commende en 1556. En 1790, il n'y avait plus que onze religieux.

Il ne reste rien du premier monastère. Les bâtiments élevés par les génovéfains existent encore en majeure partie et sont actuellement occupés par le grand séminaire.

S.-Lubin-des-Vignes. — L'église S.-Lubin, située à quelque distance des murs de Chartres, vers le Sud, paraît remonter à l'époque mérovingienne; elle est qualifiée dans les anciens documents d'église abbatiale. Au Xe s., elle était tombée en mains laïques; au XIe, elle fut donnée à l'abbaye S.-Père qui y établit un prieuré. En 1585, l'abbé de S.-Père abandonna ce prieuré aux capucins qui y restèrent jusqu'à leur installation à S.-Martin-au-Val. Une croix en marque aujourd'hui l'emplacement approximatif.

Les Filles-Dieu. — Prieuré de femmes suivant la règle de S. Augustin. Après avoir séjourné quelques années en ville, dans le quartier S.-André, les Filles-Dieu se fixèrent, vers 1239, hors les murs, dans un faubourg qui prit et garde encore leur nom. Leur monastère était sous l'invocation de S. Jean l'Évangéliste. Détruits lors du siège de 1568, restaurés en 1574, détruits de nouveau lors du siège de 1591, les bâtiments furent relevés au XVIIe s. La maison des Filles-Dieu connut alors une période de prospérité; les religieuses s'y livrèrent avec succès à l'éducation des

jeunes filles. En 1790, elles étaient encore vingt et une, aidées par six converses. Les bâtiments ont totalement disparu.

XI. Communautés et congrégations. — 1° *Avant la Révolution.* — *Jacobins* (Frères Prêcheurs). — Le couvent de Chartres fut fondé en 1231 (et non 1221, comme on l'a dit plus d'une fois), grâce à la protection du doyen du chapitre, Hugues de la Ferté, futur évêque de Chartres. La première pierre de l'église fut posée en cette même année, en présence de Blanche de Castille. On peut citer parmi les dominicains de Chartres, aux xiiie et xive s., plusieurs théologiens ou exégètes (Geoffroy d'Ablis, Thomas d'Épeautrolles, Gérard de Hanches); aux xvie et xviie s., de nombreux prédicateurs (Michel l'Allemand, Médard de Laval, etc.). L'église était le siège d'une confrérie de S.-Jacques. En 1790, le couvent, bâti pour une trentaine de religieux, n'abritait plus que six profès.

Cordeliers (Frères Mineurs). — Les frères mineurs s'établirent à Chartres, au Grand-Faubourg, en 1231, c.-à-d. la même année que les frères prêcheurs, mais probablement un peu plus tard. Leur fondation prospéra. Ils se livrèrent avec succès à la prédication et ouvrirent, à la fin du xive s., une école de théologie. Au commencement du xvie s., ils furent réformés et réparèrent leurs bâtiments. Le siège de 1568 fut cause de la destruction du couvent qui, dans la suite, fut transporté en ville. En 1790, les frères mineurs chartrains étaient au nombre de dix, dont quatre seulement résidaient. Il subsiste du couvent un portail et un cloître de la fin du xvie s.

Capucins. — Ils arrivèrent à Chartres en 1585 et s'établirent, comme nous l'avons dit plus haut, au prieuré S.-Lubin-des-Vignes. Leur église fut un lieu de dévotion très fréquenté; Henri III ne manquait pas de s'y rendre lors de ses nombreux pèlerinages à Chartres. En 1663 ils prirent possession de l'ancien prieuré S.-Martin-au-Val dont les lieux réguliers furent reconstruits. L'histoire a gardé le souvenir de leur conduite édifiante lors des épidémies. En 1790, la communauté comprenait seulement cinq profès, y compris le gardien.

Minimes. — Arrivés à Chartres en 1615, ils se fixèrent en 1618 sur la paroisse S.-André. Leur couvent, qui n'a jamais eu grande importance, ne comprenait plus que deux religieux en 1790. Il ne reste à peu près rien des bâtiments.

Carmélites. — C'est en 1620 qu'elles vinrent à Chartres. Elles eurent pour première prieure une fille de Mme Acarie. Leurs bâtiments, construits vers 1660, servent aujourd'hui de prison, et leur chapelle, dédiée en 1660, de local à la cour d'assises. Les religieuses se maintinrent dans la régularité jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Il y avait, en 1790, vingt-cinq sœurs de chœur et cinq sœurs du voile blanc.

Ursulines. — Cette congrégation eut à Chartres un établissement en 1626. Les religieuses s'installèrent dans l'ancien hôtel de Montescot, où elles ouvrirent un pensionnat pour l'éducation des jeunes filles. Leur communauté, qui avait cessé de prospérer, fut dissoute en 1760 par Mgr de Fleury.

Visitation Notre-Dame. — Le couvent de la Visitation fut établi en 1647, d'abord sur la paroisse S.-Hilaire, puis, définitivement, en 1653, sur la paroisse Ste-Foy, tout près de la cathédrale. Ce monastère garda, jusqu'à la fin, comme celui des carmélites, toute sa régularité. En 1790 les religieuses étaient au nombre de trente-neuf. Une partie des anciens bâtiments du couvent existe encore.

Sœurs de la Providence de Chartres. — Cette petite congrégation, destinée à l'éducation des jeunes filles pauvres, fut fondée en 1653 par M. Pedoue, chanoine de la cathédrale. Établies d'abord sur la paroisse S.-André, elles remplacèrent, après 1760, les ursulines à l'Hôtel de Montescot. Considérées comme se livrant à l'enseignement public, elles furent d'abord épargnées par la Révolution, mais leurs idées les firent bientôt proscrire : elles avaient dit à leurs élèves que l'évêque constitutionnel était un intrus. Elles furent dispersées en 1792.

Filles de la Charité. — L'hôtel-Dieu de Chartres leur fut confié en 1662.

Union chrétienne ou *Filles de S.-Chaumont.* — Appelées à Chartres dans les dernières années du xviie s. par Mgr de Godet des Marais, elles s'installèrent, sur la paroisse S.-Hilaire, dans une maison qui avait appartenu à la léproserie de Beaulieu. Elles y ouvrirent une école qui fut fréquentée au xviiie s. par une centaine d'enfants. Il n'y avait plus qu'une sœur en 1792.

Sœurs de S.-Paul. — Louis Chauvet, curé de Levesville-la-Chenard, petite paroisse de Beauce, fonda, dans les dernières années du xviie s., une pieuse association ayant pour but d'apprendre aux petites filles de la campagne à prier et à travailler. Mgr Paul de Godet des Marais les fit venir à Chartres, les installa, en 1708, au faubourg S.-Maurice, et les plaça sous le patronage de S. Paul. La nouvelle congrégation prospéra; elle s'adonna à diverses œuvres et, dès 1727, préludant à son expansion missionnaire, eut un établissement à Cayenne.

2° *Après la Révolution.* — Les lois révolutionnaires furent fatales aux ordres d'hommes. Lorsque la paix religieuse fut rétablie, plusieurs congrégations de femmes se reformèrent. Le Carmel, après un séjour provisoire dans l'ancien monastère de la Visitation, s'est fixé, en 1836, à proximité du faubourg S.-Jean; il y est resté, sauf pendant un exil forcé au début de ce siècle. La Visitation avait trouvé, dès 1834, un emplacement propice au faubourg S.-Maurice; elle a dû, elle aussi, s'expatrier plusieurs années. La Providence a pris possession, au commencement du siècle dernier, de l'ancienne abbaye S.-Jean qu'elle a quittée en 1920 pour faire place au grand séminaire. Les Filles de la Charité ont pu de nouveau se dévouer aux malades de l'hôtel-Dieu.

Quant aux sœurs de S.-Paul, installées depuis 1803 dans l'ancien couvent de S.-Jacques (dominicains), elles ont vu, au cours du xixe s., leur rayon d'action s'accroître de plus en plus. Elles ont créé des établissements charitables aux Antilles, en Chine, dans l'Indochine française, au Siam, au Japon, en Corée, aux Philippines. Tout récemment (1949), elles ont fait une fondation en Afrique équatoriale.

Chartres a vu aussi, au xixe s., la création de maisons religieuses appartenant à des congrégations nouvelles ou nouvellement introduites dans la ville. Les sœurs du Bon Secours, fondées à Auneau en 1719, sont venues s'y établir en 1844. Une œuvre de jeunes filles, créée en 1832 par la baronne de Coussay, est devenue, un peu plus tard, la congrégation du Saint-Cœur de Marie, dite « Maison Bleue ». Les petites sœurs des pauvres ont ouvert leur établissement en 1853. Les sœurs de Notre-Dame de Chartres, après un séjour de quelques années à Berchères-l'Évêque, ont transporté leur maison mère à Chartres en 1865. Enfin, les franciscaines de Notre-Dame de Pitié (de Perrou), arrivées en 1891, assurent depuis 1908 le service de la clinique S.-François.

Une seule congrégation d'hommes s'est établie à Chartres depuis la Révolution, celle des maristes, qui en 1857 ont acheté et restauré ce qui restait de l'ancienne église paroissiale Ste-Foy. Ils n'ont jamais été nombreux, mais ils ont toujours rendu au diocèse, surtout comme prédicateurs, des services très appréciés.

Nous mentionnerons plus loin, en traitant du

diocèse, les congrégations vouées spécialement à l'enseignement.

Ouvrages généraux. — M. Jusselin, *Chartres dans le passé, suivi d'une introduction à l'étude de l'Eure-et-Loir*, Chartres, 1937. — J.-B. Souchet, *Hist. de la ville et du dioc. de Chartres* (ouvrage écrit vers 1650), Chartres, 1866-83, 4 vol. — E. de Lépinois, *Hist. de Chartres*, Chartres, 1854-58, 2 vol. — Soc. archéol. d'Eure-et-Loir, *Mémoires*, depuis 1858, 17 vol. — *La voix de Notre-Dame de Chartres*, depuis 1857. — Coll. de l'*Ordo*.

Origines chrétiennes. Légendes. — S. Roulliard, *Parthénie*, Paris, 1609. — A. C. Hénault, *Origines chrétiennes de la Gaule celtique. Recherches hist. sur la fondation de l'Église de Chartres*, Paris-Chartres, 1884. — L. Duchesne, *Bull. critique*, 1885. — R. Merlet, *La cathédrale de Chartres et ses origines*, dans *Revue archéol.*, 1902; *Les traditions de l'Église de Chartres*, dans *Archives hist. du dioc. de Chartres*, 1914. — M. Jusselin, *Les traditions de l'Église de Chartres à propos d'une bulle de Léon X*, dans *Mémoires* de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir, xv, 1914; *Nouvelles recherches sur les traditions de l'Église de Chartres*, Chartres, 1917.

Liste épiscopale. — *Gall. christ.*, viii, Paris, 1744. — R. Merlet, *Catalogues des évêques de Chartres*, dans *Mémoires* de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir, ix, 1889. — Fisquet, *La France pontificale* (Chartres), Paris, s. d. — Duchesne, ii.

Pèlerinage. — A. Clerval, *Petite hist. de Notre-Dame de Chartres*, Rennes, 1908. — Y. Delaporte, *Le voile de Notre-Dame*, Chartres, 1927. — *Fêtes mariales*, Chartres, 1927. — Mgr Harscouët, *Chartres*, Paris, 1933, coll. *Les pèlerinages*.

Cathédrale. — Bulteau, *Description de la cathédrale de Chartres*, 1850; *Monographie de la cathédrale de Chartres*, Chartres, 1887-1901, 3 vol. — A. Lecocq, *La cathédrale de Chartres et ses maîtres de l'œuvre*, dans *Mémoires* de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir, vi, 1876. — E. Lefèvre-Pontalis, *Les architectes de la construction des cathédrales de Chartres*, dans *Mémoires* de la Soc. des Antiquaires de France, 1905. — R. Merlet, *La cathédrale de Chartres* (« Petites monographies »), Paris, s. d. (1909). — M. Jusselin, *La maîtrise de l'œuvre à Notre-Dame de Chartres*, dans *Mémoires* de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir, 1921. — Y. Delaporte-E. Houvet, *Les vitraux de la cathédrale de Chartres*, Chartres, 1927, 1 vol. et 3 recueils de planches. — É. Mâle, *Notre-Dame de Chartres*, Paris, 1948.

Chapitre cathédral. — E. de Lépinois-L. Merlet, *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, Chartres, 1862-65, 3 vol. — L. Amiet, *Essai sur l'organisation du chapitre cathédral de Chartres*, Chartres, 1922.

Écoles. — A. Clerval, *Les écoles de Chartres au Moyen Age*, dans *Mémoires* de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir, xi, 1895.

Paroisses. — N. Doublet, *Pouillé du dioc. de Chartres*, Chartres, 1738. — P. Buisson-P. Bellier de la Chavignerie, *Tableau de la ville de Chartres en 1750*, Chartres, s. d.

Abbayes, prieurés et communautés. — *Gall. christ.*, viii, Paris, 1744. — M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de S.-Père de Chartres*, Paris, 1840, 2 vol. — J. Vaudon, *Hist. générale de la communauté des Filles de S.-Paul de Chartres*, Paris, 1922-31, 4 volumes.

II. DIOCÈSE. — I. Limites et divisions. II. Histoire sommaire. III. Établissements religieux. IV. Enseignement.

I. Limites et divisions. — Jusqu'à la fondation du siège de Blois (1697), le diocèse de Chartres était l'un des plus vastes, le plus vaste peut-être, des diocèses de France. Ne pouvant en jalonner ici tout le pourtour, nous nous contenterons d'en indiquer les limites extrêmes. Il était borné au Nord par la Seine ou, plus exactement, par la rive droite de ce fleuve dont les îles, par ex. celle où se trouvait la paroisse S.-Jacques de Meulan, lui appartenaient. Au Sud, il débordait notablement la Loire et, s'étendant au delà de l'abbaye de Pontlevoy, touchait presque le Cher. De l'Est, où sa limite voisinait, sans cependant l'atteindre, avec le méridien de Paris, il s'étendait, vers l'Ouest, plus loin que les sources de l'Eure. Il était limité par les diocèses de Paris, de Rouen, d'Évreux, de Séez, du Mans, de Tours, d'Orléans et de Sens. Il renfermait, avant son démembrement, 903 paroisses où vivait une population évaluée — approximativement, bien entendu — à 400 000 âmes.

On a prétendu, mais à notre avis sans preuves décisives, que le diocèse de Chartres avait cédé, à une époque très ancienne, une partie de son territoire, notamment Mortagne et Bellême, à celui de Séez.

Les anciennes limites du diocèse de Chartres correspondent à peu près, autant que l'on peut en juger, avec celles de la *civitas Carnotensis*, mais rien ne prouve que la correspondance ait jamais été parfaite. Ainsi que l'ont fait remarquer les éditeurs du *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, on ne peut croire que les premiers apôtres du pays se soient arrêtés devant les frontières qui séparaient les *pagi* chartrains des *pagi* limitrophes. « Ils poussèrent en avant la parole de Dieu, sans souci des limites administratives, et rattachèrent à l'Église chartraine tous les territoires qu'ils avaient évangélisés. Ceux d'Évreux, de Séez, du Mans, de Tours, d'Orléans, de Sens, de Paris, de Rouen firent de même, en rayonnant autour de leur Église mère. Voilà, pensons-nous, comment les évêchés furent constitués dans l'origine et pourquoi les limites du nôtre pouvaient très bien ne pas correspondre exactement avec celles de l'antique cité ou des *pagi* qui la composaient au iv-vᵉ siècle. »

La *Vieille chronique* attribue à S. Lubin (milieu du viᵉ s.) la délimitation du diocèse : *Hic Leobinus Carnotensem diocesim delimitavit*. Malgré la date tardive du document (xivᵉ s.), le renseignement mérite d'être pris en considération, car le fait est tout à fait vraisemblable. L'époque de S. Lubin est celle de l'achèvement de l'évangélisation des campagnes. Les derniers *pagani* avaient disparu, les centres chrétiens avaient cessé d'être des îlots; il était temps de délimiter le territoire dépendant de chacun d'eux.

Il y eut peu après, sous l'épiscopat de Pappolus, une tentative de démembrement. Le roi Sigebert, à qui appartenait Châteaudun, essaya de fonder dans cette ville un évêché pour la partie austrasienne de l'antique *civitas Carnotum*. L'évêque de Chartres protesta, en 573, au concile de Paris qui lui donna gain de cause. Cependant l'évêque de Châteaudun, Promotus, se maintint dans ses fonctions jusqu'à la mort de Sigebert (575).

L'ancien diocèse, outre la ville et la banlieue de Chartres, comprenait six archidiaconés : 1. le grand archidiaconé, composé des six doyennés d'Épernon, d'Auneau, de Rochefort, du Perche, de Brou et de Courville; — 2. l'archidiaconé de Dunois : doyennés de Beauce et de Dunois-au-Perche; — 3. l'archidiaconé de Pinserais, composé des doyennés de Poissy et de Mantes; — 4. l'archidiaconé de Dreux, composé des doyennés de Dreux et de Brezolles; — 5. l'archidiaconé de Blois; — 6. l'archidiaconé de Vendôme. Ces deux derniers ne comprenaient qu'un seul doyenné. « Nos archidiaconés concordent mieux avec les *pagi*, font remarquer les éditeurs du *Cartulaire*, que le diocèse avec la cité mérovingienne et carlovingienne... Quelle qu'ait été la date précise de cette institution dans notre diocèse [celle des archidiaconés], on était bien loin de l'époque où les *pagi* formaient la division administrative du pays; mais comme ils avaient été remplacés assez fidèlement par les *comtés*, l'autorité ecclésiastique trouva sans doute une certaine convenance à donner à ses archidiaconés les limites des circonscriptions territoriales familières aux habitants. »

L'étendue du diocèse de Chartres en motiva le démembrement. En 1697 fut créé le diocèse de Blois, formé des archidiaconés de Blois et de Vendôme et d'une partie, comprenant 54 paroisses, de l'archidiaconé de Dunois — il est à noter que la carte du diocèse de Blois, publiée dans ce dictionnaire, établie sans doute d'après celle de Jaillot (1701), n'est pas

parfaitement exacte; la limite des deux diocèses est trop au Nord : elle donne, par ex., à Blois Baignolet et Viabon qui n'ont jamais cessé d'appartenir à Chartres. C'est sous l'épiscopat de Paul de Godet des Marais que le nouveau siège fut érigé, mais c'est une erreur de dire qu'il ait eu l'initiative du démembrement. Le projet n'était pas nouveau, et lorsque Godet des Marais devint évêque, la décision, ainsi qu'il résulte de la correspondance de M. Tronson, était déjà prise en haut lieu.

En vertu des lois révolutionnaires, le diocèse de Chartres fut réduit aux limites du département d'Eure-et-Loir et gouverné par l'évêque constitutionnel Bonnet. La bulle *Qui Christi Domini*, en exécution des dispositions du Concordat de 1801, supprima le diocèse de Chartres et en rattacha le territoire à celui du diocèse de Versailles.

Le diocèse de Chartres fut rétabli en 1817 et Mgr de Latil, aumônier du comte d'Artois, en fut nommé évêque. Mais c'est seulement en 1821 que la mesure fut réalisée. Depuis ce temps, les limites du diocèse, qui sont celles du département d'Eure-et-Loir, n'ont pas varié.

En somme, le territoire du diocèse a toujours été en diminuant. Il a perdu un très grand nombre de ses paroisses et n'en a gagné que très peu : quatorze qui appartenaient autrefois à celui d'Orléans (région de Janville) et une seule (S.-Bomert) qui faisait partie de celui du Mans. Ses divisions actuelles concordent à peu près avec les divisions civiles, ce qui nous dispense de les décrire en détail. Il comprend les quatre archiprêtrés de Chartres, de Châteaudun, de Dreux et de Nogent-le-Rotrou. Quant aux doyennés, ils correspondent aux cantons, avec cette différence que le doyenné du canton d'Orgères est à Terminiers, et qu'il existe, depuis 1927, un doyenné de Louville dont le territoire a été constitué au moyen de paroisses enlevées aux doyennés d'Auneau, de Janville et de Voves.

On trouve dans l'*Ordo* de 1950 les renseignements suivants : « Le diocèse de Chartres compte une population de 258 110 habitants, répartie en 426 communes. Il est partagé en 4 archiprêtrés et 25 doyennés formant 377 paroisses qui sont desservies par 208 curés et administrateurs, 45 vicaires, 2 prêtres auxiliaires. Il compte en outre 77 prêtres : chanoines, supérieurs, professeurs, aumôniers, etc., ce qui constitue un total de 332 prêtres en exercice. »

II. Histoire sommaire. — Il est difficile de résumer, même très sommairement, l'histoire d'un grand diocèse dans une note aussi brève que celle-ci; nous nous contenterons donc d'en tracer les grandes lignes.

Nous avons dit ailleurs que l'histoire des origines chrétiennes de la ville de Chartres nous était presque totalement inconnue; autant faut-il en dire, et à plus forte raison, de celle de l'évangélisation des diverses régions du diocèse. S. Martin y est passé; il est probable que c'est par l'effort de propagande chrétienne auquel son nom reste attaché que les populations rurales de cette partie de la Gaule ont abandonné le paganisme. L'évêque de Chartres S. Solenne — confondu postérieurement avec un autre Solenne dont on vénérait le tombeau en Touraine — est mentionné par son biographe comme ayant « catéchisé » Clovis, c.-à-d. l'ayant marqué du signe de la croix qui fait les catéchumènes. S. Lubin, qui vivait au milieu du vi^e s., est le plus célèbre des évêques de Chartres de la période mérovingienne. Un demi-siècle après lui, l'évêque S. Béthaire, au cours d'une guerre entre Clotaire II et Thierry, roi de Bourgogne, se conduisit, au péril de sa vie, en véritable « défenseur de la cité ».

C'est au cours de la période historique antérieure aux invasions normandes que se place vraisemblablement la fondation de la plupart des paroisses rurales. Il y eut aussi à cette époque une belle floraison de vie monastique.

Les incursions des pirates du Nord, accompagnées d'incendies, de pillages et de massacres, furent néfastes, dans le pays chartrain, aux institutions religieuses. En 858 la ville de Chartres fut détruite, et l'évêque Frotbold périt avec plusieurs membres de son clergé. Un peu plus tard par contre, en 911, les Normands furent vaincus et repoussés sous les murs de Chartres, tandis que l'évêque Gantelme opposait à leur attaque, sur une des portes de la ville, la célèbre relique de la Vierge.

Au cours des xe et xie s., il y eut une restauration religieuse qui atteignit son apogée au xiie. Tous les évêques, il est vrai, ne furent pas à la hauteur des circonstances : il y en eut de cupides, de simoniaques et de batailleurs. Mais il y en eut aussi de saints et de savants, tels que S. Fulbert et S. Yves. A cette époque, l'influence monastique fut prépondérante. Beaucoup de laïques qui détenaient des biens d'Église, soit par usurpation, soit par héritage, les remirent à des institutions religieuses qui furent la plupart du temps des monastères, soit des abbayes du pays chartrain, soit des abbayes plus lointaines, mais célèbres, telles que Cluny ou Marmoutier. Beaucoup de prieurés, dont la plupart ne devaient avoir qu'une assez courte durée, furent fondés à cette époque; beaucoup d'églises rurales, jusque-là en bois, furent, par les soins des moines, rebâties en pierre. Au point de vue religieux, le xiie s. fut une époque brillante. L'Église de Chartres eut d'illustres évêques, tels que Geoffroy de Lèves et Jean de Salisbury; elle fut visitée par trois papes : Pascal II, Innocent II et Alexandre III; S. Bernard y vint deux fois. Le xiie s. fut aussi la belle époque des écoles chartraines. Il se termina dans l'enthousiasme populaire qui rendit possible la construction en quelques années de la cathédrale actuelle.

Dès le xiiie s. apparaissent certains signes de décadence. Des conflits se produisent, puis se multiplient, entre l'autorité religieuse et l'autorité civile, avec leurs conséquences ordinaires : interdits, excommunications. Le chapitre cathédral jouit, pour son malheur, d'une indépendance de plus en plus grande qui finira par l'opposer aux évêques en une lutte où, finalement, il aura le dessous. Les abbayes commencent à déchoir de leur prospérité; par contre, les ordres mendiants, frères prêcheurs et frères mineurs, s'implantent et prospèrent.

La fin du xive s. et la première moitié du xve furent une triste époque pendant laquelle, en raison de la guerre étrangère et de la guerre civile, la plupart des établissements religieux et charitables furent privés de leurs ressources et ne purent entretenir leurs bâtiments dont beaucoup tombèrent en ruine. Au moment du Schisme, Chartres suivit, avec la France, le parti de Clément VII et eut pour évêque, en 1380, Jean Lefèvre, un de ses partisans décidés.

Lorsque, vers le milieu du xve s., la paix eut ramené la prospérité, le diocèse de Chartres connut des jours meilleurs qui durèrent jusqu'aux guerres de religion. On releva les ruines matérielles et morales. La plupart des églises furent alors reconstruites, agrandies ou restaurées. Il s'en faut de beaucoup, cependant, que tout ait été parfait à cette époque. Le peuple, en son immense majorité, était croyant et pratiquant; mais sa foi n'était sans doute pas toujours éclairée, et sa pratique paraît n'avoir pas été exempte de formalisme. L'Église de Chartres eut à sa tête des évêques trop souvent mêlés à la politique, observant peu la résidence; quelques-uns d'ailleurs ne firent que passer sur le siège épiscopal. Le clergé était nombreux; on

n'oserait dire qu'il ait toujours été à la hauteur de sa tâche. Il n'était pas rare de voir des curés résider hors de leurs paroisses, après les avoir affermées à des desservants moyennant une somme fixe et des redevances en nature. Quant aux ordres religieux, à l'exception des mendiants, ils étaient dans un état de décadence que devait encore aggraver, au XVIe s., la généralisation du régime de la commende.

Le protestantisme semble s'être infiltré d'assez bonne heure dans le diocèse de Chartres. A partir de 1523, on en signale diverses manifestations, d'ailleurs durement réprimées. La Réforme se propagea au cours de la seconde moitié du XVIe s., favorisée par la neutralité plutôt bienveillante de l'évêque Charles Guillard. Des Églises protestantes furent fondées en divers lieux, tels que Châteaudun, Nogent-le-Rotrou, Dangeau. Les nouvelles doctrines firent des adeptes dans la petite noblesse. Il y eut des défections dans le clergé : un abbé commendataire de S.-Père, Pierre de Brizay, se retira dans son château de Denonville et se maria; plusieurs curés passèrent à la Réforme. Au point de vue militaire, les protestants éprouvèrent surtout des revers dans le diocèse de Chartres : le prince de Condé fut battu à Dreux en 1562; il fut forcé, en 1568, de lever le siège de Chartres; les reîtres furent mis en déroute à Auneau en 1587. Lors des guerres de la Ligue, Henri IV s'empara de Chartres en 1591, mais trois ans après, ayant abjuré l'hérésie, il y revint pour se faire sacrer (1594). Aujourd'hui il n'y a plus en Eure-et-Loir qu'un petit nombre de protestants; ils sont surtout groupés à Chartres et dans les villages de Mézières-en-Drouais et de Guillonville.

Déjà commencée à la fin du XVIe s. par l'évêque Nicolas de Thou, la réforme catholique, dont le diocèse avait le plus grand besoin, fut réalisée par les évêques du siècle suivant, notamment par Jacques Lescot, Ferdinand de Neufville de Villeroy et Paul de Godet des Marais, prélats savants, édifiants et zélés. Ferdinand de Neufville fonda le grand séminaire; Godet des Marais assura le recrutement du clergé par quatre petits séminaires et prit part activement aux controverses religieuses de son époque; c'est à lui et à son successeur, Charles de Mérinville, que le diocèse de Chartres est redevable d'avoir été, dans son ensemble, préservé du jansénisme. En même temps que le clergé séculier, les réguliers éprouvèrent les heureux effets d'une réforme qui, pour n'avoir pas produit de résultats très durables, n'en fut pas moins bienfaisante : les bénédictins se rallièrent à la congrégation de S.-Maur et les chanoines réguliers à celle de Ste-Geneviève. Différents ordres nouveaux ou réformés s'installèrent à côté des anciens. Il est à remarquer cependant que les jésuites, qui avaient été sous Henri IV à la veille de se voir confier la direction du collège de Chartres, ne possédèrent aucun établissement dans le diocèse.

Le zèle des évêques pour la formation des ecclésiastiques porta ses fruits : on constate l'existence, au XVIIIe s., d'un clergé plus cultivé et plus édifiant que celui du siècle précédent. Et les documents de tout genre — innombrables — sont d'accord pour attester que la population était dans son immense majorité non seulement pratiquante, mais pénétrée de convictions chrétiennes. Dans la seconde moitié du siècle cependant, les idées nouvelles s'infiltrèrent dans certains milieux, surtout dans la classe bourgeoise. Quant aux ordres religieux d'hommes, ils connurent une période de décadence accélérée, à laquelle n'échappèrent ni les frères prêcheurs ni les frères mineurs qui, restés fidèles à leurs devoirs, virent leur recrutement se tarir. Seules les congrégations de femmes restèrent prospères jusqu'au jour où elles furent forcées de se dissoudre.

Lorsque se manifestèrent les premiers symptômes de la Révolution, une partie du clergé fut favorable aux idées nouvelles. Ces ecclésiastiques ne faisaient que suivre l'exemple de leur évêque, Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, bientôt désabusé d'ailleurs, qui avait donné sa confiance à Sieyès, alors son vicaire général. Quand parut la Constitution civile du clergé, certains curés furent ravis de voir disparaître les moines et les chanoines, s'imaginant que tout ce qu'on enlèverait à ces prétendus parasites profiterait aux « pasteurs utiles ». Il est difficile de savoir au juste combien prêtèrent serment à la Constitution civile; les statistiques officielles, même complètes et sincères, ne tiennent pas toujours compte des restrictions plus ou moins manifestes et des rétractations subséquentes. Les assermentés furent sans doute entraînés par l'influence et l'exemple du lazariste Gratien, supérieur du grand séminaire, partisan de la Constitution civile et futur évêque constitutionnel de la Seine-Inf. On peut admettre, approximativement, qu'il y eut un nombre à peu près égal d'assermentés et de réfractaires. Si parmi ces derniers on ne signale dans le diocèse de Chartres qu'une victime, la plupart des autres connurent les épreuves de l'exil, de la déportation — où beaucoup moururent misérablement — ou furent contraints d'exercer leur ministère en cachette et au péril de leur vie, tandis que Mgr de Lubersac, passé en Angleterre, puis en Allemagne, s'efforçait de diriger et de secourir les prêtres fidèles restés dans le diocèse ou émigrés.

Le Concordat rétablit la paix religieuse, mais supprima le diocèse de Chartres. La fameuse cathédrale ne fut plus, pendant une vingtaine d'années, qu'une église paroissiale du diocèse de Versailles. Cet état de choses dura jusqu'au concordat de 1817 qui, en ce qui concernait Chartres, ne sortit son effet qu'en 1821. Les autorités religieuses purent alors relever, peu à peu, les ruines causées par la Révolution. Le chapitre, les séminaires furent rétablis. Les congrégations religieuses de femmes connurent une nouvelle prospérité. De 1824 à 1853 Chartres eut pour évêque Mgr Clausel de Montals, dont la jeunesse s'était écoulée sous l'Ancien Régime et qui, depuis, n'avait rien appris ni rien oublié, gallican impénitent, mais homme d'honneur, incapable de transiger avec le devoir et défenseur intrépide des droits de l'Église.

La restauration de la crypte de la cathédrale, l'établissement de l'Œuvre des clercs ou Maîtrise (école cléricale), l'extension du pèlerinage de Notre-Dame sont les événements qui dominent l'histoire religieuse chartraine de la seconde moitié du XIXe s. « J'ose le prédire, Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera comme autrefois de tous les points du monde. » Malgré l'établissement de pèlerinages nouveaux qu'il ne pouvait prévoir, cette parole de Mgr Pie, prononcée en 1855, n'a pas été démentie par les faits.

Après un siècle de tranquillité relative due au Concordat, interprété tantôt avec bienveillance, tantôt avec hostilité, l'Église de Chartres s'est vue de nouveau spoliée par la loi de Séparation et privée, par la loi sur les associations, du concours des congrégations religieuses. Les événements qui se sont succédés depuis bientôt cinquante ans sont encore trop rapprochés pour qu'on puisse en parler avec une sérénité parfaite. Bornons-nous à constater que si l'Église de Chartres a subi, au point de vue matériel, de lourdes pertes, elle jouit d'une indépendance plus grande qu'autrefois, que ses séminaires ont pu être reconstitués, que l'œuvre du Denier du culte assure au clergé un minimum — malheureusement bien bas — de ressources, que les congrégations religieuses ont pu, dans une certaine mesure, reprendre leur rôle bienfaisant, que le culte de Notre-Dame de Chartres attire des pèlerins

plus nombreux que jamais, et tout cela malgré les pertes en vies humaines et les ruines matérielles et morales occasionnées par les deux dernières guerres.

III. Établissements religieux (dans les limites actuelles du diocèse). — 1° *Chapitres.* — *S.-Étienne de Dreux.* — Ce chapitre paraît pouvoir rivaliser en ancienneté, sinon en importance, avec celui de Notre-Dame de Chartres. Bâtie dans l'enceinte du château, l'église qu'il desservait existait déjà sans doute à l'époque mérovingienne. Le chapitre, dont l'existence au xe s. est bien constatée, fut l'objet des libéralités de Louis le Gros. Au xviiie s., il comprenait treize chanoines. L'église S.-Étienne n'existe plus.

S.-Jean-Baptiste à Nogent-le-Rotrou. — Il fut fondé en 1194, par Geoffroy IV, comte du Perche. Il était composé au xviiie s. de neuf chanoines, y compris le doyen. L'église S.-Jean a complètement disparu.

S.-André de Châteaudun. — Il remonte à 1211, et fut établi en partie grâce aux libéralités de l'abbaye de Bonneval. La dignité de doyen y fut instituée en 1263. Il comprenait au xviiie s. un doyen, un prévôt, un trésorier, quatre chanoines résidants et quatre chanoines honoraires. Il ne reste rien de l'église S.-André.

La Ste-Chapelle du Dunois. — Le célèbre Dunois fit rebâtir, à partir de 1451, la chapelle du château de Châteaudun, qui fut dédiée à Notre-Dame et à S. Jean-Baptiste. Elle fut d'abord desservie par des chanoines réguliers de S.-Victor de Paris, qui furent remplacés en 1490 par un collège de chanoines séculiers. Au xviiie s., il y avait un prévôt, un chantre et huit chanoines. La Ste-Chapelle existe toujours.

Notre-Dame de Maillebois. — Il fut fondé en 1505 par Jeanne de Montfaucon, pour desservir la chapelle que son mari, Jean d'O, décédé depuis peu, avait fait bâtir. Au xviiie s. il n'y avait plus qu'un doyen, curé de la paroisse S.-François, érigée en 1588 dans la collégiale, et deux prébendés. L'église existe toujours comme paroisse.

S.-Nicolas de Mainlenon. — Jean Cottereau, seigneur de Maintenon, rebâtit, près de son château, l'ancienne église paroissiale S.-Nicolas et y établit, en 1522, un chapitre de six chanoines dont le doyen ou chevecier était en même temps curé de la paroisse. L'église S.-Nicolas, désaffectée, existe encore.

Tous ces chapitres ont été supprimés à l'époque révolutionnaire.

2° *Abbayes et principaux prieurés.* — Nous ne pouvons mentionner ici tous les anciens établissements monastiques compris autrefois dans le territoire actuel du diocèse de Chartres. Les donations faites aux abbayes aux xie et xiie s. donnèrent naissance à une multitude de petits prieurés dont l'existence, en tant que communautés monastiques, fut éphémère. Il y en eut une centaine dans les limites actuelles du diocèse de Chartres. A partir du xiiie s., le droit commun et le droit diocésain firent rentrer dans leurs abbayes les moines dispersés dans ces petits prieurés où la vie régulière était à peu près impossible. Nous ne ferons mention que d'un très petit nombre de prieurés exceptionnellement importants.

Bonneval, abbaye SS.-Florentin-et-Hilaire. — Voir *D. H. G. E.*, ix, 1061 sq.

Coulombs, abbaye Notre-Dame. — Ce monastère existait au xe s. Deux fois détruit, il fut restauré en 1028 par Odolric, évêque d'Orléans, en exécution des intentions de son oncle, Roger, évêque de Beauvais. Très éprouvé par la guerre de Cent Ans et les guerres de religion, il fut restauré par la congrégation de S.-Maur qui s'y installa en 1648. Il ne reste que peu de chose des anciens bâtiments.

Tiron, abbaye de la Ste-Trinité. — Après une existence assez mouvementée, Bernard d'Abbeville, réformateur du clergé à la fin du xie s. et au début du xiie, vint se fixer avec quelques compagnons aux environs de Nogent-le-Rotrou pour y mener une vie particulièrement austère (1109). Inquiété par les moines de Cluny établis à Nogent-le-Rotrou, il dut quitter son premier établissement et se réfugier sur une terre concédée par l'évêque et le chapitre de Notre-Dame de Chartres (1114). La nouvelle fondation prit un développement extraordinaire : Tiron devint la maison mère d'une congrégation qui comprit, en France et en Angleterre, jusqu'à 14 abbayes et 86 prieurés. La décadence vint vite. En 1629 Tiron passa à la congrégation de S.-Maur qui y établit un collège, transformé un peu plus tard en école militaire. Cette école finit par se substituer à l'abbaye, dont le titre abbatial fut supprimé en 1782.

Ce qui subsiste de l'église est aujourd'hui utilisé pour la paroisse de Tiron. Il ne reste presque rien des bâtiments réguliers; ceux de l'école militaire sont aujourd'hui une habitation privée.

Josaphat, abbaye Notre-Dame. — Geoffroy, évêque de Chartres, de la puissante famille de Lèves, fonda ce monastère en 1117, aux environs de Chartres, en un site dont les pèlerins de Terre sainte avaient remarqué la ressemblance avec celui de la célèbre vallée. Les premiers moines vinrent de Fourmetot, en Normandie, après la destruction de leur monastère. Tombée en décadence, l'abbaye fut relevée par les mauristes en 1640. Elle est aujourd'hui occupée par un hospice. Des fouilles pratiquées en 1905 et 1906 ont mis à jour une partie des substructions de l'église, qui datait du xiie siècle.

Châteaudun, abbaye de la Madeleine (ordre de S.-Augustin). — Il faut considérer comme légendaire ce qui a été dit de la prétendue fondation de cette abbaye par Charlemagne. Une église dédiée à Notre-Dame fut sans doute élevée au xe s. par les comtes de Champagne. Au xiie s., elle fut remplacée par celle qui a subsisté, et confiée, entre 1118 et 1120, aux chanoines réguliers de S.-Augustin. C'est vers cette époque qu'elle changea son titre pour celui de Ste-Madeleine. L'abbaye fut réunie à la congrégation de France de Ste-Geneviève en 1634. Les bâtiments réguliers, plus récents, très endommagés au cours de la dernière guerre, étaient occupés par la sous-préfecture et la prison.

S.-Vincent-des-Bois (ordre de S.-Augustin). — En 1066, Geoffroy, évêque de Chartres, concéda à un nommé Guismond une chapelle dédiée à S. Vincent, dans le Thimerais, pour qu'il y menât, avec quelques compagnons, la vie érémitique. Vers 1130, Hugues de Châteauneuf fit de ce modeste établissement une abbaye qu'il dota et où il fit venir des chanoines réguliers. Après diverses vicissitudes, l'abbaye fut restaurée en 1667 par les génovéfains. Ce monastère passe pour avoir été, au xviiie s., le pénitencier de la congrégation. Ce qui en reste a perdu tout caractère.

S.-Avit (abbaye de femmes; ordre de S.-Benoît). — Faut-il croire que l'abbaye de S.-Avit, dans un faubourg de Châteaudun, a succédé au monastère de Piciacus, dont il est question dans l'histoire de S. Avit? C'est un problème que nous ne pouvons examiner ici. Pour nous en tenir à ce qui est historiquement certain, nous nous bornerons à dire que l'abbaye de S.-Avit a été fondée ou restaurée en 1045. Elle a subsisté jusqu'à la Révolution, et une partie des bâtiments existe encore. Quelques objets précieux (châsses) lui ayant appartenu ont passé aux bénédictines de Verneuil.

Arcisses (prieuré, puis abbaye d'hommes, puis de femmes; ordre de S.-Benoît). — Prieuré dépendant de Tiron et fondé du vivant de S. Bernard d'Abbeville, il fut érigé en abbaye en 1225. A peu près désert, ce monastère passa à des moniales en 1630. Il n'en reste que peu de chose.

Abbaye de Ste-Gemme (ordre de S.-Benoît). — Monastère de femmes, fondé en 1148, donné à l'abbaye de S.-Avit. Érigé dans la suite en abbaye, puis abandonné, il fut attribué en 1444 à l'abbaye de Coulombs.

Abbaye de l'Eau (abbaye de femmes; ordre de Cîteaux). — Situé à quelque distance en amont de Chartres, dans la vallée de l'Eure, ce monastère fut fondé en 1226 par Jean de Châtillon, comte de Chartres. Il a subsisté jusqu'à la Révolution. Quelques restes de l'église et des lieux réguliers sont reconnaissables.

Nogent-le-Rotrou, prieuré S.-Denis (ordre de Cluny). — Geoffroy III, comte du Perche, fonda, en 1028 ou 1029, un monastère à proximité du château de Nogent-le-Rotrou. Son successeur, Rotrou II, y appela des moines de S.-Père de Chartres. Geoffroy III, comte du Perche, s'étant brouillé avec S.-Père, y fit venir des moines de Cluny, qui le mirent au nombre de leurs prieurés (1081). En décadence et presque désert, le prieuré S.-Denis fut supprimé dès 1788. Il en subsiste des restes importants, dont une grande partie de l'église, bâtie avant l'arrivée des moines de Cluny.

Épernon, prieuré S.-Thomas. — Ce prieuré a succédé, au XIe s., à un ancien monastère nommé la Trinité de Seincourt. Amaury, seigneur de Montfort et d'Épernon, le réunit, par une donation confirmée en 1052 par Henri Ier, à l'abbaye de Marmoutier. Les restes de l'église attestent l'ancienne importance de cet établissement monastique.

Belhomert, prieuré Notre-Dame (prieuré de femmes; ordre de Fontevrault). — Ce monastère fut fondé, peu après 1119, par Hugues de Châteauneuf; il dura jusqu'à la Révolution. Quelques bâtiments anciens en ont subsisté, mais l'église a totalement disparu.

Éclimont (prieuré de l'ordre des Célestins). — Ce petit monastère, destiné à être peuplé de huit religieux, fut établi en 1557 par Étienne de Poncher, évêque de Bayonne, dans la propriété attenante à son château d'Éclimont. Condamné par la Commission des réguliers, il fut supprimé en 1774.

3° *Commanderies* (d'après le pouillé de 1738). — Citons celle de Champagne, La Boissière (près Châteaudun), La Ville-Dieu (paroisse de Manou), Sours (avec maison et hôpital à Chartres) — le pouillé ne mentionne pas une autre Ville-Dieu (paroisse de Laons) qui a été aussi le siège d'une commanderie. Tous ces établissements ont été fondés au XIIe siècle.

4° *Couvents et communautés diverses* (en dehors de Chartres). — Nous nous sommes servis pour en établir la liste du pouillé de 1738, en le rectifiant ou en le complétant au besoin. Nous n'osons la donner comme complète; il y a eu sans doute de petites congrégations locales qui ont disparu sans laisser autre chose que des souvenirs plus ou moins précis.

Cordeliers : Châteaudun (XIIIe s.); Anet (1582). — Capucins : Nogent-le-Rotrou (1601); Dreux (1615). — Récollets : Châteaudun (1608).

Dames du S.-Sacrement : Dreux (1696); Nogent-le-Rotrou (prieuré de Nazareth, 1635) : à la fin du XVIIe s. ce monastère comptait trente professes qui tenaient un pensionnat de jeunes filles. — Bernardines : Courville (1643); ces religieuses qui avaient des pensionnaires consentirent, en 1748, à la suppression de leur monastère, en raison de difficultés financières. — Religieuses de la congrégation de Notre-Dame (de S. Pierre Fourier) : Châteaudun (1643). — Ursulines : Nogent-le-Rotrou (1631). — Filles de la Charité de S.-Vincent de Paul : hôtel-Dieu de Châteaudun (1654). — Filles de la Providence de S.-Rémy d'Auneau (1729), devenues depuis les Sœurs de Bon Secours de Chartres. — Sœurs de la Présentation de Sainville, fondées par la Mère Poussepin (1695), devenues depuis les Sœurs de la Présentation de Tours. — Sœurs de Levesville-la-Chenard (fin du XVIIe s.), devenues les Sœurs de S.-Paul de Chartres.

5° *Depuis la Révolution.* — Tous les établissements mentionnés ci-dessus ont disparu à l'époque révolutionnaire. Dès que la liberté religieuse a été rendue à la France, les congrégations y ont reparu, et ont connu au cours du XIXe s. une grande prospérité. Ne pouvant énumérer ici tous leurs établissements dans le diocèse de Chartres, nous nous bornerons à donner un aperçu de leur statistique d'après *La Voix de Notre-Dame de Chartres* de 1895. Nous laissons de côté les établissements de la ville de Chartres, dont il a été question plus haut, ainsi que les congrégations purement enseignantes dont nous parlerons ci-dessous.

Trappistines, venues de Mondaye à la Cour-Pétral en 1845 : 1 établissement. — Visitandines : 1 ét. (Dreux). — Sœurs de S.-Paul de Chartres : environ 80 ét. — Filles de la Charité : 3 ét. — Sœurs de Bon Secours de Chartres : 3 ét. — Sœurs de la Providence de Ruillé-sur-Loir : 7 ét. — Sœurs de Notre-Dame de Chartres, fondées à Berchères-l'Évêque et autorisées par décret du 23 mars 1857 : 27 ét. — Sœurs de la Présentation de Tours : 4 ét. — Sœurs de l'Immaculée-Conception, fondées à Nogent-le-Rotrou en 1808 : 3 ét. — Sœurs d'Évron : 3 ét. — Sœurs de la Charité de Besançon : 2 ét. — Sœurs de la Providence de Langres : 1 ét. — Sœurs de Champigneul : 1 ét.

La loi du 1er juill. 1901 contre les congrégations a été cause de la disparition d'un certain nombre de ces établissements. D'autres modifications sont également survenues. Ainsi les trappistines de la Cour-Pétral ont été remplacées en 1935 par les servantes du S.-Sacrement et l'ancien prieuré d'Épernon a été occupé, en 1936, par les filles de la Croix. Les Pères de Picpus se sont établis à Châteaudun en 1927; les rédemptoristes, à Dreux en 1946. Les Pères du S.-Esprit dirigent depuis 1946 l'orphelinat Notre-Dame au château des Vaux, et les dominicains depuis 1945 l'œuvre Ste-Madeleine à La Ferté-Vidame.

IV. Enseignement. — « La première trace certaine que l'on trouve de l'enseignement primaire en Eure-et-Loir, écrivait Lucien Merlet vers 1874, est une ordonnance capitulaire du chapitre de Chartres de l'année 1324. Dans la séance tenue le mercredi après la S.-Vincent, le chapitre recommande aux curés soumis à sa juridiction d'avoir dans leur paroisse une école primaire... » Même recommandation adressée à tout le diocèse dans les statuts synodaux de 1489, 1526 et 1636. Aux XVIIe et XVIIIe s. se multiplient les fondations, par testament ou par contrat, pour l'établissement ou l'entretien des écoles. Partout où on le peut, les garçons ont leur école et les filles la leur. Il n'y a pas encore pour les filles de congrégations vouées uniquement à l'enseignement, tel du moins qu'on le conçoit aujourd'hui, mais un certain nombre de communautés ont des pensionnaires qu'elles instruisent, et reçoivent même des élèves du dehors. Les frères des écoles chrétiennes de S.-Jean-Baptiste de la Salle ouvrent pour les garçons des écoles à Chartres (1699), à Nogent-le-Rotrou (1723) et à Dreux (1740).

Avant la Révolution, il existe plusieurs collèges. Celui de Dreux remonte à 1536, celui de Chartres à 1572, celui de Bonneval à 1611, celui de Nogent-le-Rotrou à 1654. Quant au collège de Châteaudun, on sait seulement qu'il est antérieur à 1590, date de sa destruction au cours des guerres de la Ligue. Nous avons déjà mentionné l'école militaire de Tiron; il faut aussi ajouter à la liste des collèges l'abbaye des génovéfains de S.-Chéron-lès-Chartres où des pensionnaires étaient reçus et instruits.

Pour la formation des clercs, il n'y eut pas d'établissements spéciaux avant le XVIIe s. Après quelques essais infructueux auxquels furent mêlés Bourdoise et

Olier, le premier séminaire fut établi en 1659, dans la banlieue chartraine, au prieuré de Beaulieu, ancienne léproserie. Dirigé d'abord par des prêtres du diocèse, il fut confié, en 1680, aux lazaristes. A la fin du siècle, en 1699, Godet des Marais fonda quatre petits séminaires : un à Chartres, le séminaire S.-Charles, le plus important, où les lazaristes furent appelés en 1719; un à S.-Cyr; un à Fresnes (Ecquevilly), dans le diocèse actuel de Versailles, comme le précédent; un à Nogent-le-Rotrou, qui, de fait, paraît s'être confondu avec le collège.

Après la Révolution, l'enseignement chrétien a passé dans le diocèse de Chartres par les mêmes vicissitudes que dans les autres diocèses de France. Depuis la laïcisation de l'enseignement public, on a cherché à multiplier les écoles congréganistes, surtout pour les filles. Les religieuses du Sacré-Cœur ont ouvert des maisons d'éducation à Chartres et à Châteaudun. Mentionnons aussi celles qui sont tenues par la société fondée par Mlle Delfeuille à Nogent-le-Rotrou (1832), à Chartres et à Dreux. Bénéficiant des dispositions de la loi de 1850, l'institution Notre-Dame de Chartres, collège secondaire pour les garçons, a pris sa forme actuelle en 1854.

Le grand séminaire a été rétabli à Chartres, en 1821, dans les bâtiments de l'ancien petit séminaire S.-Charles; quelques années plus tard, en 1825, un petit séminaire était fondé dans l'ancienne abbaye de S.-Chéron. Dès avant le rétablissement de l'évêché, il y avait eu un petit séminaire, peu important, à Terminiers (1819-33). Un autre petit séminaire fut fondé à Nogent-le-Rotrou en 1853.

Les lois antireligieuses du début de ce siècle (loi contre les congrégations en 1901, loi de Séparation en 1905) ont gravement atteint l'enseignement religieux, et les fidèles ont dû s'imposer de lourds sacrifices pour le sauvegarder. Voici l'état actuel des établissements d'enseignement relevant de l'autorité diocésaine.

Les écoles primaires de garçons sont au nombre de 6; 2 sont tenues par les frères des écoles chrétiennes. Il y a 46 écoles de filles, dont 26 tenues par des congréganistes.

Il existe deux établissements secondaires pour les garçons : l'institution Notre-Dame de Chartres et le pensionnat S.-Pierre de Dreux, tenu par les frères des écoles chrétiennes. Il y en a également deux pour les filles : l'institution Jeanne-d'Arc à Chartres, et l'institution Delfeuille à Nogent-le-Rotrou. Il y a en plus deux cours secondaires rattachés à des établissements primaires (institution Guéry à Chartres, institution Delfeuille à Nogent-le-Rotrou).

Deux établissements relèvent également de l'autorité diocésaine : l'école d'agriculture de Nermont, pour les jeunes gens, et l'école ménagère des sœurs de S.-Paul de Chartres pour les jeunes filles.

Pour la formation du clergé, le diocèse dispose actuellement des établissements suivants : du grand séminaire, qui occupe, à Chartres, les bâtiments de l'ancienne abbaye S.-Jean; de la maîtrise, école cléricale fondée en 1853, qui a recueilli les élèves du séminaire S.-Chéron, et est aujourd'hui le principal petit séminaire; du petit séminaire de Nogent-le-Rotrou, qui a pu être rétabli en 1934; enfin de l'école cléricale de Mézières-en-Drouais, fondée en 1941 et dirigée par la communauté sacerdotale des Prêtres du Christ-Roi, dont les élèves sont conduits jusqu'au sacerdoce.

Outre les ouvrages mentionnés à CHARTRES (Ville), on pourra consulter :

LIMITES DU DIOCÈSE : Haye, *Martyrologe de l'Église de Chartres, précédé d'une étude sur les limites du diocèse*, s. d. [1890].

HISTOIRE SOMMAIRE : Lehr, *La Réforme et les Églises réformées dans le départ. actuel d'Eure-et-Loir*, 1912.

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX : Vilbert, *Dreux... Abrégé hist. de cette ville et de son comté, par le président Eustache de Rotrou*, 1879. — Bordas, *Hist. sommaire du Dunois*, 1884, 2 vol. — Comte de Souancé, *Nogent-le-Rotrou*, 1916. — Guérard, *Cartulaire de l'abbaye S.-Père de Chartres*, 1840, 2 vol. — L. Merlet, *Cartulaire de l'abbaye de Tiron*, 1883, 2 vol. — Bigot, *Hist. de l'abbaye de S.-Florentin de Bonneval*, 1875. — Métais, *Cartulaire de Notre-Dame de Josaphat*, 1911-12, 2 vol. — L. Merlet-L. Jarry, *Cartulaire de la Madeleine de Châteaudun*, 1896. — R. Merlet, *Cartulaire de S.-Jean-en-Vallée de Chartres*, 1906. — C. Lemenestrel-M. Boudet, *Annales du couvent des capucins de Dreux*, dans *Archives du dioc. de Chartres*, XXIV, 1914-35. — Métais, *Les Templiers en Eure-et-Loir*, *ibid.*, VII, 1902.

ENSEIGNEMENT : L. Merlet, *De l'instruction primaire en Eure-et-Loir avant 1790*, dans *Mémoires* de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir, VI, 1876. — Renard, *Le séminaire du Grand-Beaulieu-lès-Chartres*, 1890-1908; *Le séminaire S.-Charles de Chartres*, 1908.

Y. DELAPORTE.

CHARTRES (RENAUD, ou mieux REGNAULT DE), archevêque de Reims et chancelier de France. Il était fils d'Hector de Chartres, seigneur d'Ons-en-Bray, connu par l'établissement du célèbre Coutumier des forêts de Normandie. Destiné à l'Église, il obtint le décanat de Beauvais en 1404, fut nommé archevêque de Reims en 1414 par le pape Jean XXIII, cependant que l'université de Paris écrivait à la municipalité et au chapitre pour tenter de faire élire Jean Canart. Il fut chargé de missions politiques et diplomatiques, assista au concile de Constance et figurait en 1415 parmi les ambassadeurs du roi de France qui conseillaient à Jean XXIII d'abdiquer et lui offraient des garanties de sécurité. Toutes ses occupations firent qu'il résida peu à Reims et il nomma Jean Raimond vicaire général pour l'administration du diocèse. Le 3 oct. 1416 il assistait à la conférence avec les ambassadeurs bourguignons qui réussit seulement à conclure une trêve et, en 1417, à celle de Barneville en face des délégués du roi d'Angleterre; c'est lui qui prit la parole, mais sans rien obtenir et, en avr. 1420, il partit pour l'Écosse où il fit un long sejour et d'où il ramena une armée de 4 000 à 5 000 hommes qui contribua à la victoire de Baugé en mars 1421. Il fut nommé chancelier de France par lettres du 28 mars 1425, mais les sceaux furent rendus au mois d'août à Martin Gouge et il reçut en dédommagement une pension de 2 500 livres. L'année suivante, il fut député à Rome pour chercher une solution à la collation des bénéfices. Il demeurait un des conseillers les plus influents et ses richesses lui permettaient de faire des avances au trésor. En 1427 il accompagna le roi en Poitou et, au mois d'avr. suivant, il faisait partie de l'ambassade envoyée en Écosse en vue du renouvellement des alliances et afin de demander la main de Marguerite d'Écosse pour le dauphin. Les sceaux lui furent rendus par lettres du 8 nov. 1428 et il devait garder son poste jusqu'à sa mort; c'est lui qui dirigeait le Conseil et il fut chargé des pays nouvellement soumis à l'autorité royale.

Il assista en 1429 au couronnement de Charles VII à Reims, étant arrivé dans cette ville peu de jours avant le roi et, après le sacre, le souverain lui fit don des tapisseries qui avaient servi pour la cérémonie. Ce n'est pas sans un sentiment de honte qu'on le voit dans la suite annoncer aux habitants de Reims, qui avaient vu Jeanne dans sa gloire, la prise de l'héroïne devant Compiègne et qu'elle « ne voulait plus croire conseil mais faisait tout à son plaisir » et que Dieu l'avait punie « pour ce qu'elle s'était constituée en orgueil ». Il continue ensuite ses missions diplomatiques; au mois d'oct. 1431 il est envoyé pour traiter de la paix avec le duc de Bourgogne, puis à Auxerre avec les délégués anglais. Il prit part ensuite au congrès qui aboutit au traité d'Arras avec Philippe le Bon, le 21 sept. 1435, les négociations antérieures n'ayant

amené qu'une trêve. Il présida en 1436 la séance d'ouverture du Parlement, nouvellement rétabli à Paris et, en juin 1438, il accompagnait à Cambrai Catherine, fille de Charles VII qui allait épouser Charles le Téméraire. En 1439 il était à la conférence de Gravelines, rompue parce qu'il exigeait la renonciation du roi d'Angleterre à ses prétentions sur la France.

Il avait reçu l'évêché d'Orléans en commende, le 17 mars 1439 d'après les registres du Vatican; il y fit son entrée le 25 oct. suivant, pendant la tenue des États généraux. Le 18 déc. de la même année, il était créé cardinal au titre de S.-Étienne-du-Mont-Cœlius. En 1442 il confirma par ordre du roi l'établissement du conseil de ville de Reims et rétablit le collège de Reims en l'université de Paris. Il était à Tours avec le roi quand il mourut, le 8 avr. 1444, semble-t-il. Un sceau de lui, sur une charte de 1441, lui attribue le titre de premier pair de France.

F. Duchesne, *Hist. des chancetiers*, 183-88. — Marlot, *Hist. de Reims*, IV, 160-85. — N. Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, IV. — De Beaucourt, *Hist. de Charles VII* et les autres histoires et chroniques de l'époque.

M. Prevost.

CHARTREUSE (Grande-) et **CHARTREUX** (Ordre des). Voir Grande-Chartreuse.

CHARTREUVE, *Cartovorum, Carthovorum, Carthophorum*, abbaye de l'ordre de Prémontré, dioc. de Soissons, à 10 km. de Fismes (Aisne), de la circarie de France et filiale de Beaulieu. Abbaye fondée par Odon de Bailleul (de *Balliolo*), seigneur de Chéry, en 1133 (le *Trésor des chron.* donne vers 1100 [?], et U. Chevalier, 1200). Cependant, ses origines restent obscures : il semble en effet que le monastère existant sous la règle de S. Augustin, et peut-être occupé par des moniales, remonte à 1122. D'après les documents de Beaulieu, ce monastère ne passa à l'ordre de Prémontré qu'en 1140 ou 1145. Les chroniqueurs se plaignent des pertes subies par les archives de Chartreuve. Le passé de ce monastère reste fort incomplet.

Liste des abbés. — Girelm ou Girlem, 1134, 1150 et 1158. — Robert, venu de Vicoigne, vers 1179. — Willerm, 1178 et 1185. — Pierre, 1192. — Baudouin de Chartreuve, passa en 1201 à Prémontré. — Louis, 1213. — Gilles. — Eustache, 1244. — Robert des Cosses, 1265. — Hugues. — Jean. — Manassès, 1300, † le 9 mai. — Bernard, 1315. — Jean II Chaudroy, 1338. — Thibaut. — Jacques, résigna, † 23 déc. — Hugues II, venu de Braine. — Théodéric. — Gervais. — Bertrand de Cury, 1409. — Jean III, vivait en 1426. — Thomas le Fèvre, 1465. — Radulphe de Lannois, 1516, † 7 déc., après 1616. — Antoine Parent, élu le 2 févr. 1517, † 4 juin 1530; fut le dernier abbé régulier. — Guillaume le Petit, premier abbé commendataire. — Nicolas Guerrin, docteur en médecine et professeur, obtint l'abbaye en 1545, et fut forcé, par sentence du parlement de Paris, d'abandonner une part des revenus de l'abbaye pour l'entretien des religieux. — Jean Panyer, † 2 janv. 1578. — Henri Nidet, † 1582. — Théodéric Moët, † 1582. — François Brulart, archidiacre de Reims, abbé de 1588 à 1601. — François le Picard, conseiller et aumônier de la reine. — Simon de Gras, évêque de Soissons, † 28 oct. 1656. — Charles de Bourbon, évêque de Soissons, † 26 oct. 1685. — René de Morlay, † 1710. — N. de Clairembault, † 1718. — Nicolas Hubert de Mongaut, duc de Chartres puis d'Orléans, en possession en 1726, et après cette date.

Archives : dép. de l'Aisne; bibl. de Reims. — C.-L. Hugo, *Annales*, I, 475; *Prob.*, 3775-78. — *Gallia christ. vetus*, IV, 224; *nova*, IX, 483-85.

M.-A. Erens.

CHASCH, *Kāsh, Kās, Khāsh, Qas*, localité du Ségestan située au sud-est de Farah. Est mentionnée dans le synode de Mār Abā (544) comme constituant, avec Farah et Zarang, le territoire soumis à la juridiction de l'évêque Yazd-Aphrīd.

O. Braun, *Das Buch der Synhados*, Stuttgart, 1900, p. 117. — J.-B. Chabot, *Synodicon orientale*, dans *Notices et extraits*, XXXVII, Paris, 1902, p. 343 sq., 680. — G. Le Strange, *The Lands of the Eastern Caliphate*, Cambridge, 1905, 342 sq. — E. Sachau, *Zur Ausbreitung des Christentums in Asien*, dans *Abh. der preuss. Akad. der Wiss. (1919)*, phil.-hist. Kl., I, Berlin, 1919, p. 67. — A. Mingana, *The early Spread of Christianity in Central Asia and the Far East*, dans *Bull. of the John Rylands Library Manchester*, IX, 1925, p. 319 sq.

Arn. Van Lantschoot.

CHASES (Les), *Casae*, abbaye de bénédictines sous le patronage de S. Pierre, dioc. de S.-Flour, auj. du Puy, comm. de S.-Julien-des-Chazes (Hte-Loire), sur l'Allier. Ce monastère, le plus renommé de l'Auvergne, fut fondé vers 800 par la femme de Claude, seigneur de Chanteuges. Au XIe s., il reçut la direction de S. Pierre de Chavanon. Il se soumit, en 1637, à la juridiction et à la visite du prieur de La Chaise-Dieu, puis, en 1670, s'unit à l'ordre de Cluny, après que les religieux de S.-Maur eurent refusé de le diriger.

Liste des abbesses. — Blanche de Seissac, 1213. — Laure, 1221. — Guillemine Ire de Gravier, 1255. — Guillemine II de Petra, 1263, 1272. — Marguerite Ire de Allegria, 1282, 1311. — Isabelle de Langeac, 1322, 1362. — Marguerite II de Prunet, 1375, 1390. — Beatrix de Vergerac, 1403, 1421. — Marie Ire de Aubeyra, 1431, 1457. — Marie II de Langeac, 1462, 1475. — Isabelle, 1482. — Blanche de Langeac, 1482. — Antoinette de Chalançon, 1494, démissionna, † 1533. — Gabrielle de la Fayette, 1531, † 1541. — Isabelle II de la Fayette, 1543, † 1563. — Catherine de Rivoyre, 1566, † 1609. — Jeanne de Beauvergier Montgon, 1613, † 1662. — Françoise de Beauvergier Montgon, sa nièce, coadj. 1642, † 1675. — Charlotte de Beauvergier Montgon, coadj. 1665, † 1715. — Marie-Louise de Beauvergier Montgon, 1715. — Élisabeth-Henriette de Beauvergier Montgon, coadj. 1721.

Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés...*, V, 270. — Chabrier, *L'abbaye de S.-Pierre-des-Chazes en Auvergne*, dans *Annales de la Soc. d'agric. du Puy*, XXXV, 1889-97, p. 159-69. — Cottineau, 719. — *Gall. christ.*, II, 452. — J. Pouget, *Les Chazes*, dans *Alm. de Brioude*, IV, 1923, p. 111-12. — *Spicil. Brivat.*, 549-558.

R. Van Doren.

CHASSAGNE, *Cassania, La Chassaigne*, ancienne abbaye cistercienne située sur la comm. de Crans, dans les Dombes (Ain), dioc. de Belley, jadis de Lyon. Étienne II de Villars, sur le point de partir à la croisade, avait fait don à Ainard, abbé de S.-Sulpice en Bugey, de plusieurs propriétés : Chassagne et autres lieux. L'abbé mit quelque lenteur à créer une maison filiale; ce n'était d'ailleurs pas une condition apposée dans les actes de 1145. La croisade terminée, le donateur revint et exigea la fondation d'une abbaye; elle commença le 1er nov. 1162. Les années qui suivirent furent marquées par des donations et acquisitions; la famille de la Palud fut noblement généreuse. En 1314, l'abbé de Hautecombe se déchargea sur Chassagne du soin de refaire le fameux pont du Rhône; lourde tâche qui absorba les belles forêts de l'abbaye. Trente ans après, Jean de Lay, abbé démissionnaire, voulut s'emparer d'une ferme dépendant du monastère, sous prétexte qu'une pension lui était due. Le chapitre de Cîteaux dut le menacer d'excommunication. Les difficultés furent plus graves en 1548 quand, au lieu d'un abbé régulièrement élu, le pouvoir civil voulut imposer un commendataire, Pierre de Gondy, futur cardinal et évêque de Paris. Les efforts des

moines conjugués avec ceux du chapitre général furent vains. Chassagne disparut à la fin du XVIIIe s.; il n'y avait plus qu'une ombre de communauté.

Série des abbés. — 1. Wilfred, 1162. — 2. Guy, 1190. — 3. Pierre, 1197. — 4. Guy II, 1198. — 5. Amédée, 1206. — 6. Durand Ier, 1212. — 7. Guibert, 1219. — 8. Gauthier, 1220. — 9. Jean Ier, 1228. — 10. Thomas Ier, 1230. — 11. Guy III, 1232. — 12. Étienne Ier, 1250. — 13. Jean II, 1260. — 14. Gauthier II, 1264. — 15. Ponce Ier, 1269. — 16. Bernard, 1272. — 17. Ponce II, 1274. — 18. Nicolas Ier, 1280. — 19. Henri Ier de Villars, 1290, archevêque de Lyon en 1296, † 1301. — 20. Hugues, 1299. — 21. Guillaume Ier, 1300. — 22. Durand II, 1303-09. — 23. Rainald, 1314. 24. Jean III de Braissy, 1316-29. — 25. Guillaume II de Fetans, 1331. — 26. Jean IV de Lay, 1334. — 27. Georges Chavent, 1345. — 28. Thomas II, 1352. — 29. Antoine de la Roche, 1387. — 30. Étienne II de Bovet, 1389. — 31. Henri II du Tour, 1390. — 32. Jean V Julien, 1393. — 33. Jacques Ier Mitte de Chevrières, 1423. — 34. Jean VI Rivière, 1431. — 35. Guillaume III Rivière. — 36. Benoît Dimier, 1451. — 37. Louis de Chandée, 1475. — 38. Jean VII Pioche, 1484, † 1513. — 39. Jean VIII de Francia, 1535. — 40. Donat Pioche, 1535. — 41. Claude Guinet, 1539. — 42. Jacques II Raudet, 1545. — 43. Pierre de Gondy, card. commendat., 1545. — 44. Jean Imbert, 1571. — 45. Charles-Maximilien de Grillet, 1582. — 46. Amédée de Baronnat, 1590. — 47. Nicolas de Bregeat, 1592. — 48. Albert de Grillet, 1595. — 49. Charles d'Anglure de Bourlemont, 1638. — 50. Henri de Migneux. — 51. Antoine de la Chaize d'Aix, 1677. — 52. François de Nettancourt de Haussonville, 1691. — 53. Nicolas Pajot, 1693. — 54. N. de Vallavoire de Montlaur, 1712. — 55. Pierre de Borsat, 1724.

ARCHIVES : dép. de l'Ain : l'*Inventaire sommaire* de 1891 signale 1 liasse, *H 211* (1391-1785), et 1 cahier, *H 212* (1790); Paris, Bibl. nat., ms. *fr. 20892*, n. 87. — Cottineau, 719. — *Gall. christ.*, IV, 299. — Janauschek, *Orig. cisterc.*, Vienne, 1877, p. 147. — Manrique, *Ann. cisterc.*, Lyon, 1642, ann. 1162, VI, 1, 7. — Marchand, *L'abbaye de Chassagne*, dans *Revue de l'Ain*, 1885-86. — J.-B. Martin, *Conciles et bullaire... Lyon*, Lyon, 1905, n. 728, 2141. — Potthast, *Reg.*, 3280. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, I-VIII, éd. de Louvain, 1933-41, *passim*. — Stein, *Cartulaires français*, Paris, 1907, n. 1795 : original perdu; existait encore au XVIIe s.; dans sa *Biblioth. Sebusiana*, p. 22, 129, 131, Guichenon en a publié trois chartes.

J.-M. CANIVEZ.

CHASTEL (MARIE-ANGE), jésuite français, controversiste (1804-61). Voir *D. T. C.*, II, 2319.

CHASTELIERS, CHASTILLON, CHASTRES. Voir CHATELLIERS, CHATILLON, CHATRES.

CHATEAU (LOUIS DE), *a Castro*, conventuel belge, polémiste († 1632). Voir *D. T. C.*, II, 2318-19.

CHATEAU-CENSOIR, *Castrum Censorium*, *Châtel-Censoir*, dioc. d'Autun, auj. de Sens (Yonne). Dédié à S. Potentien, ce monastère, dont on ignore la date de fondation, appartenait aux Bénédictins jusqu'en 1157. Il fut dévasté à cette date et passa ensuite à un collège de chanoines, dont le doyen portait le titre d'abbé. Il fut incendié en 1338 et en 1448. Le chœur et la crypte de l'église du XIe s. sont conservés, ainsi qu'une salle capitulaire de la fin du XIIe.

Liste des abbés. — Hugues, 1193. — Pierre, 1262. — Renaud de Fretoy, 1342. — Jean de la Rochette. — Jean de la Boutière, abbé de Ste-Marguerite de Beaune, 1400. — Nicolas Ier de Pollicis, 1448. — Jean Ier de la Rochette. — Pierre II de S.-Pierre. — François le Bourgoin. — Antoine Ier de la Chaume. — Jean II de Veilland. — Nicolas II de Veilland. — Jacques de la Boutière (Bouterix). — Antoine II de Poméry. — Guillaume Ier le Bourgoin. — André Figean. — René Seguin. — Étienne II Pertuy. — François II Pertuy. — Guillaume II Fernier. — Adrien Boussuet. — Étienne III Fercadel. — Claude Charlier. — Guillaume Gonault. — Alexandre Galliart.

Cottineau, 734. — *Gall. christ.*, IV, 443; *Animadv.*, V-VI. — E. Pallier, *Recherches sur l'hist. de Châtel-Censoir*, dans *Bull. de la Soc. scient. de l'Yonne*, XXXIV, 1880.

R. VAN DOREN.

CHATEAU-CHALON, abbaye de moniales, dioc. de Besançon. Voir *D. H. G. E.*, VIII, 1161.

Cottineau, 722. — J. de Trévillers, *Sequania monastica*, Vesoul, s. d. [1950], p. 81-82.

CHATEAU-L'ABBAYE, *Castellum abbatiale*, *Castellum Dei*, *Castellum Mauritaniae*, *Mortania*, *Castellum S. Martini*, *Château-Mortagne*, abbaye de l'ordre de Prémontré, dép. du Nord, primitivement construite à Mal-Maison, par Louis le Bègue, roi de France, vers 870 ou 880, pour des chanoines réguliers chargés de prier perpétuellement à l'intention des chrétiens massacrés en ces lieux par les Normands. Le monastère passa à l'ordre de Prémontré en 1141, et fut placé sous le patronage de S. Martin. Vers 1335 l'abbaye fut restaurée ou plutôt réédifiée par Érard Radoulx, seigneur de Mortagne, d'où le nom de Château-l'Abbaye. Le monastère était fille de Vicoigne, qui lui donna son premier abbé. Cette abbaye jouissait des privilèges des monastères des Pays-Bas : elle ne fut jamais donnée en commende.

Liste des abbés. — Raoul, venu de Vicoigne vers 1155, fit confirmer son abbaye par André, évêque d'Arras, par Baudouin, seigneur de Mortagne, et par le pape Alexandre III. Il devint abbé de Vicoigne. — Herbert, gouverna pendant quinze ans. — Warin, 1208, 1215. — Robert, abbé pendant quinze ans. — Odon ou Eudes, cité en 1221, ancien religieux de Vicoigne. — Évrard, fit construire la chapelle de N.-D.-au-Bois, démissionna et passa le reste de sa vie, retiré en cette chapelle, où il fut inhumé. — Baudouin, 1234, 1240. — Robert II, 1248. — Étienne, gouverna jusqu'en 1271. — Jean, vers 1280. — Pierre, 1289, 1299. — Michel, 1317. — Jacques Ier Jacquenies, dit de S.-Amand, cité en 1332, lorsqu'il fit fondre deux cloches. — Gauthier Ier de Templemarche, 1354, † 1355. — Jacques II de Jacquenies, 1356. — Gauthier II, 1381. — Jacques III; sous son abbatiat les guerres dispersèrent les religieux et ruinèrent les biens du monastère; il se démit de ses fonctions en 1410. — Jean Hanouze, fut installé par les abbés de Prémontré et de Vicoigne, † 1430. — Gossuin Corbisson, † 1er oct. 1445, et inhumé sous le chœur de l'église abbatiale. — Nicolas de Montegny, chanoine de Vicoigne, et installé comme abbé du Château. — Gérard Caron. — Pierre Campion. — Gérard Fouquet. — Jean Gourdin, † 11 mai 1500, fut inhumé dans le cloître devant la statue de la Ste Vierge. — Jean Auffroid, démissionna en 1522 en faveur du suivant. — Josse Pasquin, fit de grands travaux de construction et agrandit l'église abbatiale, qu'il embellit d'un chœur nouveau et de chapelles latérales. — Pierre Brassart, † 31 oct. 1565. — Olivier de Bochaghem ou Bochagen, se retira à Condé-sur-l'Escaut devant les incursions militaires, † 19 juin 1580. — Guillaume Monart, redressa les revenus, rétablit plusieurs édifices et en construisit de nouveaux, † 4 oct. 1590, à l'âge de cinquante-six ans. — Jacques IV Thierry, † 4 févr. 1603. — Hermès Fontaines; béni par Michel d'Esne, évêque de Tournai, le 31 mars 1603, † 13 mai 1631. — Arnoul Bauduin, † 24 août 1640. — Jean Magnet, fit construire le quartier des étrangers et

rétablit la discipline, † 25 déc. 1656 à l'abbaye de S.-Nicolas-des-Prés. — Michel Roguet, † 21 sept. 1675, et inhumé près du maître-autel de l'abbatiale. Il eut un coadjuteur à la fin de sa vie. — Jean III Grard, béni le 26 août 1676, par Gilbert de Choiseul, évêque de Tournai, † 22 juill. 1684. — Basile Ier Wery, béni par l'archevêque de Cambrai, le 29 avr. 1685, † 15 avr. 1711. — Basile II de Lespierre, béni par l'abbé de Floreffe, vicaire général de l'ordre. — Gaillard Delvigne, né à Valenciennes, élu abbé au commencement de 1747. — Antoine Delvigne, nommé le 15 nov. 1787, expulsé par la Révolution, rentra un instant en possession de ses biens en 1794 pendant l'occupation autrichienne, fut expulsé définitivement, se retira à Tournai où il fut nommé chanoine, et mourut le 21 avr. 1842.

Archives : dép. du Nord; Paris, Bibl. nat.; Mons, arch. de l'État; bibl. de Douai. — C.-L. Hugo, *Annales*, I, 489; *Prob.*, 380-82. — *Gallia christ. (vetus)* III, 468. — Le Glay, *Cameracum christianum*, 1849, p. 338 sq.; *Mémoire sur les archives du monastère de Château-l'Abbaye*, dans *Archives hist. du nord de la France*, Valenciennes, 1858. — J. Van Genechten, *Rond de afzetting van den abt van Château-l'Abbaye, Hermes du Pont (1625-29)*, dans *Analecta Praemonstratensia*, II, 1928, p. 154-72. — J. Gennevoise, *L'abbaye de S.-Martin-du-Château*, dans *Bull. trim. de la Soc. d'études de la prov. de Cambrai*, XXXVIII, 1938-40, p. 57-131.

M.-A. Erens.

CHATEAU-LANDON (S.-Séverin), *Castrum Nantonis*, cant. et arr. de Fontainebleau (Seine-et-Marne), dioc. de Sens, auj. de Meaux. D'après l'antique *Vita S. Severini* (*B. H. L.*, 7643-46), S. Séverin, abbé d'Agaune, aurait été appelé vers 507 auprès de Clovis pour le guérir d'un mal pernicieux. Sur le chemin du retour il se serait arrêté dans un petit oratoire de bois à Château-Landon pour y mourir. Childebert aurait construit une basilique à cet endroit et y aurait placé une communauté de clercs (*Vita*, éd. Krusch, dans *M. G. H.*, *Rer. merov. script.*, III, 168-70). Mais la critique moderne ne laisse rien subsister de cette légende (M. Besson, *S. Séverin a-t-il été abbé de S.-Maurice?*, dans *Revue d'hist. ecclés. de Suisse*, V, 1911, p. 205-09). Du moins l'activité de l'hagiographe atteste-t-elle l'existence, aux VIIIe et IXe s., d'une communauté de clercs vénérant les reliques d'un S. Séverin et revendiquant le privilège de l'immunité, accordé selon eux par Childebert (Krusch, *op. et loc. cit.*, 168-69).

La communauté ne réapparaît dans l'histoire qu'au début du XIIe s., lorsque, en 1125, Louis VII accorde aux chanoines de S.-Victor la jouissance des annates dans plusieurs des collégiales royales, entre autres S.-Séverin (Fourier-Bonnard, I, 21). Une vingtaine d'années après, la règle de S. Augustin est introduite dans la collégiale, sinon à l'initiative, du moins avec l'approbation du roi Louis VII qui donne aux *canonici regulares*, en pleine liberté, les églises de S.-Séverin, de S.-Tuguale et les autres dépendances de l'ancienne collégiale. Le premier abbé semble avoir été pris dans la communauté régulière de S.-Jean de Sens, car il est qualifié par l'archevêque de Sens de *noster Senonensisque Ecclesiae subiectus et professus*, dans une charte par laquelle le prélat unit à S.-Séverin, *tenera et novella religio*, la communauté de Noère où la trop grande pauvreté nuit au maintien de la discipline claustrale (*Gall. christ.*, XII, *Instrum.*, 37-38).

Favorisée par de nombreuses donations du roi Louis VII, l'abbaye voit en outre ses droits confirmés par les papes Adrien IV en 1156, Anastase IV en 1158, Alexandre III en 1163, Lucius III en 1181. Les pontifes s'efforcent d'apaiser le conflit survenu entre S.-Séverin et S.-Victor au sujet de la perception des annates (*P. L.*, CC, 196). Ils approuvent la fondation d'un prieuré dans l'ancienne collégiale S.-Sauveur de Melun, celle d'un hôpital desservi par un chanoine à Château-Landon et confirment la possession de l'église Ste-Croix donnée par Philippe Auguste en 1181. La construction de tout autre sanctuaire dans l'agglomération de Château-Landon est soumise à leur permission (*P. L.*, CC, 200).

L'abbaye où la vie régulière semble s'être maintenue durant les XIIIe et XIVe s. est entièrement détruite par les Anglais vers 1450. Seules les reliques de S. Séverin échappent à ce désastre. Dans ces conditions, la vie régulière devient impossible. Un cordelier placé canoniquement à la tête des chanoines ne peut réprimer les abus car, pour lui faire pièce, ces derniers lui opposent l'un d'eux, Antoine Carin. Le cordelier résigne alors l'abbaye en faveur de Jacques d'Aubusson, protonotaire apostolique, qui, malgré la résistance de la communauté, prend possession de S.-Séverin, soumet les rebelles et relègue Carin dans le prieuré de S.-Sauveur. Abandonnant l'idée d'une réforme par S.-Victor, l'abbé commendataire, sur le conseil de Jean Standonck, fait appel au grand centre religieux des Pays-Bas, Windesheim. En 1497, six chanoines de cette abbaye, ayant à leur tête le Bruxellois Jean Mombaer, appelé en France Mauburne, se présentent à la porte de l'abbaye avec un ordre royal et la protection de l'évêque de Paris. Grâce à ces appuis, ils parviennent à triompher de l'opposition des anciens chanoines de S.-Séverin (Fourier-Bonnard, I, 447-51; P. Debongnie, *Jean Mombaer de Bruxelles, abbé de Livry. Ses écrits et ses réformes*, Louvain, 1928, *Univ. de Louvain. Recueil de travaux*, IIe sér., fasc. XI).

Dès ce moment, l'abbaye devient le centre du mouvement qui, grâce à l'action de Mauburne, devenu en 1499 abbé de N.-D. de Livry, aboutit en 1503 à la formation de la « congrégation des Chanoines réguliers de l'ordre de S.-Augustin réformé au royaume de France». Elle comprend à cette date les abbayes de Livry, de Falempin, de Cisoing, de Château-Landon et le prieuré de S.-Sauveur de Melun. Le prieur Jean Goth participe à la rédaction des statuts de la nouvelle congrégation qui sont officiellement approuvés en 1508. Il séjourne en 1515 à S.-Victor pour préparer l'entrée de cette maison dans la réforme, ce qui eut lieu la même année. Les chapitres généraux de la congrégation, appelée désormais de S.-Victor, se réunissent chaque année; ils ont lieu à Château-Landon en 1533, 1563, 1575, 1580 et 1603. Le successeur de Jacques d'Aubusson, Noël Osoud, de même que Chrétien de Hert, prieur de S.-Sauveur, se distinguent par leur ferveur et leur compétence. Le premier devient général de la congrégation au moment où celle-ci gagne les abbayes de La Chaage, La Roche, La Victoire, Hérivaux, S.-Samson d'Orléans, S.-Ambroise de Bourges, S.-Jean de Sens, la cathédrale de Séez, les prieurés de S.-Lazare et de Beaurepaire (Fourier-Bonnard, I, 1-19). L'histoire de cette période particulièrement brillante serait encore à écrire à l'aide des nombreux documents conservés à la bibliothèque Ste-Geneviève : le *Liber de origine canonicorum reformatorum in regno Franciae anno Christi 1496 a contemporaneo canonico S. Severini*, mss. *574* et *618* (copie du XVIIe s.); la correspondance relative à cette réforme contenue dans le ms. *1149-1150* (copie du XVIIe s.); les statuts de 1505-08 et les décisions des chapitres généraux tenus jusqu'au XVIIe s., d'après les mss. *1641*, *2963*, *2967*, et le Paris, Bibl. nat., *lat. 15202;* les textes de spiritualité contenus dans les mss. *1921* (*Rosarium* de Mauburne, remanié à Château-Landon), *2963* (règle de S. Augustin et *varia*), *1646* (textes de S. Bernard, Hugues de S.-Victor, etc.); le nécrologe du XVIIe s., arch. dép., *H 20*.

Malheureusement, le successeur d'Osoud, Prégent

de Moustier, va compromettre l'œuvre de la réforme. En 1547, les chanoines obtiennent la séparation des menses afin de se libérer de l'autorité de leur abbé tombé dans l'hérésie. Au début du XVIIe s., l'abbé général de S.-Germain n'arrive pas à faire reconnaître son autorité et bientôt, en 1636, sous l'abbé Pierre II, une nouvelle réforme est introduite par l'affiliation à la congrégation de Ste-Geneviève ou congrégation de France (*Gall. christ.*, XII, 201; Fourier-Bonnard, II, 121-25).

Malgré cette dernière mesure, l'abbaye ne retrouve plus une grande vitalité. A la fin du XVIIIe s., les revenus sont répartis de la manière suivante : 4 762 livres pour la mense conventuelle et 6 360 pour le commendataire. A la veille de la Révolution on n'y trouve qu'un prieur-curé, Jacques-François Feucher, et un chanoine faisant fonction de procureur, Jean-Antoine Robert. Le premier prêtera le serment constitutionnel et deviendra curé de la seule paroisse admise par le gouvernement, Notre-Dame. La vente des biens rapporte 102 514 livres. Les bâtiments sont divisés entre plusieurs acquéreurs. Au cours du XIXe s., la maison claustrale est transformée en asile d'aliénés (A. Baffoy, *Les derniers jours de l'abbaye S.-Séverin de Château-Landon*, dans *Annales de la Soc. hist. et archéol. du Gâtinais*, XXVIII, 1910, p. 75 sq.).

Liste des abbés (d'après *Gall. christ.*, XIII, 200). — Bérard, 1125. — Garnier, 1151-55. — Godefroid, 1156. — Garnier, 1157-66. — Jean Ier, 1173-78. — Hugues, 1180-85. — Étienne Ier, 1188-1209. — R..., 1213. — Jean II, 1215-21. — André, 1227. — Remy, 1233-39. — Gautier, 1244-53. — Philippe de Soisy, 1261-79. — N..., 1279. — Guillaume, 1282-88. — Pierre Ier, 1308. — Jean III, 1310. — Clément, 1310-12. — Étienne II, 1322-27. — Jacques Ier, 1345. — Jean IV, 1410-36. — Robert Junain, 1442-68. — Antoine Cabrin, 1469-76. — Jacques II d'Aubusson, commendataire, 1476-1519. — Nicolas Ier Osoud, 1519-40. — Prégent du Moustier, 1540-72. — Nicolas II Faverel, 1572-86. — Charles Fougeu d'Escures? — Pierre II Fougeu, 1621-37. — Pierre III de Poussemothe, 1638-61. — Jean-Édouard de Poussemothe, 1661-65. — Pierre IV de Poussemothe, 1666-67. — Pierre-François Seguier, 1667-89. — Henri de la Grange-Trianon, 1689-1730. — N. d'Aigreville de Millancourt, 1731.

Archives : nat., *Q 1402;* dép. de Seine-et-Marne, *H 51-71; Inventaire sommaire*, par L. Lemaire, Paris, 1864, p. 13-18; outre les mss. cités, Paris, Bibl. nat., *lat. 13886.* — Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés...*, VI, 38. — *Gall. christ.*, XII, 200-02; *Instrum.*, 37-38. — Dorvet, *Château-Landon et l'abbaye S.-Séverin*, Fontainebleau, 1877. — A. Préaux, *Notes et souvenirs*, Tulle, 1910. — Fourier-Bonnard, *Hist. de l'abbaye royale... de S.-Victor de Paris*, Paris, s. d., 2 vol. — A. Baffoy, *Les derniers jours de l'abbaye S.-Séverin de Château-Landon*, dans *Annales de la Soc. hist. et archéol. du Gâtinais*, XXVIII, 1910, p. 75 sq.

CH. DEREINE.

CHATEAU-L'ERMITAGE, *Castetliensis* ou *Castettiensis in heremo*, arr. de La Flèche, dép. de la Sarthe, dioc. du Mans. D'après une tradition incontrôlable, des solitaires se seraient succédé depuis le Xe s. dans un ermitage situé parmi les ruines d'un camp romain, sur la butte S.-Thibaut, à l'orée de la forêt de Douvre. Les documents attestent en tout cas leur présence au début du XIIe s. Ils se rattachent très probablement au mouvement ascétique lancé dans cette région par les prédicateurs errants tels que Robert d'Arbrissel et Bernard de Tiron. Comme tant d'autres, l'ermite Gilbert et ses disciples adoptent, après un certain temps, la règle de S. Augustin. La communauté bénéficie des largesses d'Hélie de la Flèche, de Foulque d'Anjou et de Geoffroy, son fils. En 1146, l'église est consacrée par l'évêque du Mans, Guillaume, qui dans une charte rappelle les origines érémitiques et confirme le statut de la fondation.

Au XIIIe s., la discipline conventuelle se maintient et le monastère s'enrichit par acquisitions ou par donations. Un lien de fraternité est établi à cette époque avec l'abbaye de Beaulieu au Mans. Mais l'invasion anglaise arrête cet essor et, en 1356, le prieur est obligé de solliciter la charité des fidèles pour maintenir la vie conventuelle. Un peu plus tard un conflit s'élève entre les prieurs qui prétendent à l'exemption et les évêques du Mans. Malgré les interventions de Grégoire IX, l'autorité diocésaine est maintenue sur la communauté. Le début du XVe s. marque le retour des dévastations. Une bulle d'indulgence accordée par Eugène IV et les largesses du roi René permettent une restauration provisoire car, en 1491, le prieuré est ruiné de fond en comble. Il comptait à cette époque au moins huit religieux.

Malgré les efforts faits par les religieux pour maintenir les élections régulières, suivant l'antique coutume, la commende est introduite à la fin du XVe s. Les élus de la communauté et les commendataires nommés par le roi et le pape entrent en compétition en 1549-52, en 1573-76 et en 1578-80. En outre, durant l'année 1589, la vieille fortification est occupée par les ligueurs. Dans ces conditions, la vie régulière est impossible et les chanoines jouissent de pensions personnelles servies par le prieur commendataire qui détient tous les droits sur le patrimoine.

Mais la réforme qui s'étend progressivement en France au XVIIe s. gagne aussi Château-l'Ermitage. En 1637, P. Gallet, prieur de la Toussaint d'Angers, arrive en qualité de visiteur et, en 1652, l'affiliation à la congrégation de France est chose faite. Seuls deux des plus anciens religieux refusent de s'y plier et une pension leur est servie jusqu'à la mort. Malgré cette restauration de la vie régulière, les commendataires continuent à occuper le priorat, mais il est spécifié qu'ils ne peuvent intervenir dans la discipline intérieure. A la veille de la Révolution, le prieuré compte 6 profès et 5 novices. Tous les profès manifestent leur désir de persévérer dans leurs vœux et, en qualité de curé, le prieur revendique la possession de la cure et d'une pension adéquate. Les revenus sont évalués à 32 500 livres. La communauté est dispersée et les biens sont acquis le 28 juin 1791 par G. Joulin.

Liste des prieurs (d'après H. Roquet) : A..., 1175. — Matthieu, 1188. — Aucher, 1189-1203. — Gervais, 1225-29. — Jean, 1245. — Pierre, 1290. — Thibaut, 1293. — Thomas de Sablé, 1328-39. — Foulques Guillon, 1365-71. — Denis Belier, 1378-1411. — Jean Bourgeois, 1411-35. — Jacques du Verger, 1435-45. — Adam More Ier, 1445-77. — Payen de Brie (commendataire), 1477-1504. — Adam More II, 1504-20. — Louis de Taillye, 1520-49. — Jacques de Taillye, 1549-73. — François Quanette, 1573-76. — Martin de Beaume, 1576-78. — René Daillon, 1578-1600. — Charles Guilloteau, 1604-12. — Gaspard de Daillon, 1612-76. — Louis de Monlezun de Busca, 1684-92. — Antoine-François de Monlezun de Busca, 1692-95. — René de Boufflers, 1695-1721. — Adrien des Champs, 1721-41. — J.-B. Benoît d'Hélyot, 1745-86. — René-Henri de Carbonnieure de S.-Brice, 1786-90.

Archives nat., Paris, *MM 894; Inventaire des arch. dép. de la Sarthe*, I, 224-53; arch. du Cogner, *II 223-25;* bibl. de Reims, coll. Tarbe, n. *154;* Paris, Bibl. nat., ms. *lat. 9067*, fol. 252 sq.; bibl. Ste-Geneviève, ms. *608*, fol. 296; *675*, fol. 272-98. — De Mailly, *Documents hist. sur le prieuré conventuel de Château-l'Ermitage*, Le Mans, 1869. — E. Bucher, *Anniversaires de Château-l'Ermitage*, dans *Le manuscrit*, 1895, p. 88-91. — H. Roquet, *Le prieuré conventuel de Château-l'Ermitage*, dans *La province du Maine*, 1937-40, *passim*.

CH. DEREINE.

CHATEAUBRIAND (François-René, vicomte de), homme d'État et écrivain français (1768-1848). Voir *D. T. C.*, ii, 2331-39.

CHATEAUDUN, *Castrodunum, Castellum Dunum, Castrum Dunense*, etc., ville située dans la partie méridionale du dioc. actuel de Chartres, sur une position dominant la vallée du Loir. Cette ville a eu autrefois une certaine importance au point de vue ecclésiastique comme ayant été deux fois la résidence d'un évêque.

Après la mort de l'évêque de Chartres Flavius, Solenne fut désigné par le roi Clovis Ier pour lui succéder, mais il se cacha et ne reparut que lorsque Aventin eut été ordonné à sa place. Ayant reçu malgré lui la consécration épiscopale, il envoya Aventin à Châteaudun pour administrer le pays dunois. Aventin succéda à Solenne, mais continua peut-être de résider à Châteaudun. Il prit part au concile d'Orléans de 511.

Un peu plus tard, Sigebert, à qui appartenait Châteaudun, essaya d'y fonder un évêché pour la partie austrasienne de la *civitas Carnotum;* son choix tomba sur un clerc nommé Promotus. Pappolus, évêque de Chartres, protesta, et le concile de Paris de 573 lui donna gain de cause; cependant, protégé par Sigebert, Promotus se maintint quelque temps à Châteaudun.

Nous n'avons pas à revenir sur ce que nous avons dit à propos de Chartres (diocèse) au sujet des monastères, chapitres et congrégations de Châteaudun. Avant la Révolution, pour une population où l'on comptait 3 240 communiants, Châteaudun possédait six paroisses : La Madeleine, S.-Aignan, S.-Lubin, S.-Médard, S.-Pierre, S.-Valérien, plus la paroisse suburbaine de S.-Jean-de-la-Chaîne. Aujourd'hui Châteaudun est une ville d'un peu plus de 7 000 âmes réparties en trois paroisses : La Madeleine, S.-Valérien et S.-Jean-de-la-Chaîne. Les religieux de la congrégation de Picpus y ont un établissement depuis 1927.

La ville de Châteaudun a été, à plusieurs reprises, cruellement éprouvée; elle a été incendiée pendant les guerres de la Ligue (1590), en 1723 et en 1870. Les événements de 1940 ont causé l'incendie de l'église de La Madeleine qui, actuellement (1950), n'est pas encore entièrement restaurée.

On conçoit qu'après de telles vicissitudes les monuments religieux ne soient plus très nombreux à Châteaudun. L'église S.-Valérien, des premiers temps de l'art gothique avec un beau clocher flamboyant, est la mieux conservée. La Madeleine possède de belles parties dont les plus anciennes remontent à l'époque romane; S.-Jean-de-la-Chaîne date en grande partie des xie et xiie s. La chapelle du château, œuvre charmante du xve s., possède de très belles statues. Désaffectée, elle a servi au culte plusieurs années après l'incendie de La Madeleine en 1940. L'ancienne chapelle du Champdé, du début du xvie s., sur la paroisse S.-Valérien, détériorée par un incendie en 1878, mais réparable, a été regrettablement démolie; il n'en subsiste que la façade.

A. S., sept., vii, 68-70. — Bordas, *Hist. sommaire du Dunois*, ouvrage du xviiie s., publié seulement en 1884. — Duchesne, ii, 422-23. — *Gall. christ.*, viii, 1744, col. 1095, 1098. — Lepinois-Merlet, *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, 1862, p. xxxi. — Outardel, *Châteaudun, Monuments religieux*, dans *Le XCIIIe congrès archéol.*, de la Soc. française d'archéol. — Soc. dunoise, *Bulletin, passim.*

Y. Delaporte.

CHATEAUNEUF (Bertrand de). Voir Bertrand, archevêque d'Embrun, viii, 1056.

CHATEAUROUX (S.-Sauveur-et-S.-Gildas), *Castrum Rodulfi, S. Gildasius ad Indrum*, chef-lieu de l'Indre. Abbaye de bénédictins fondée vers 913 par Ebbes, seigneur de Déols, pour les moines de Rhuys fuyant devant les Normands avec leurs reliques. Elle fut sécularisée en 1623, à la demande de Henri de Bourbon-Condé. On voit encore les vestiges des bâtiments claustraux.

Liste des abbés. — Dajocus. — Durand, 1040. — Vital, 1067. — Nicolas, 1178. — S..., 1202. — Geoffroy, 1206. — Emeno, 1210. — P..., 1219. — Théobald, 1231. — Pierre, 1234. — Guillaume Warmaul, 1235. — Guidon, 1256. — Geoffroy, 1263. — Jean, 1409, envoya un délégué au concile de Pise. — Thomas de Leffe, 1456, † 1462. — Jean de Montalembert, prieur de S.-Martin-des-Champs, devint en 1470 évêque de Montauban. — François Guerin, 1512. — Jean II Niquet, 1571. — François de Chenevières, conseiller et aumônier du roi, abbé commendataire, † 1616.

Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés...*, v, 31. — Chevalier, *T. B.*, 2706. — Cottineau, 733. — Fauconneau-Dufresne, *Hist. de Déols et de Châteauroux*, i, 153-168. — *Gall. christ.*, ii, 153. — Mabillon, *Ann. O. S. B.*, i, 23, 151; iv, 440.

R. Van Doren.

CHATEAUROUX-LES-ALPES, *Castrum Rodulphi*, dioc., cant. et arr. d'Embrun, auj. dioc. de Gap (Htes-Alpes). Une abbaye de bénédictins, de l'ordre de Chalais, y fut fondée en 1124, sous le titre de la Ste-Croix. En 1293, elle fut unie à Boscodon (*D. H. G. E.*, ix, 1309), ainsi que son monastère dépendant, S.-André des Baumes, et fut réduite au rang de prieuré. Après sa suppression, ses biens furent attribués en 1584 au séminaire d'Embrun.

A. Albert, *Hist. du dioc. d'Embrun*, i, 139-40. — Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés...*, ii, 165. — Chevalier, *T. B.*, 2791. — Cottineau, 733. — *D. H. G. E.*, xii, 266. — *Gall. christ.*, iii, 1107.

R. Van Doren.

1. CHATEAUVILLAIN (Jean de). Issu de Jean Ier, seigneur de Châteauvillain et d'autres lieux, et de Jeanne de Luzy, il était chanoine de Châlons-sur-Marne et diacre quand l'épiscopat à Châlons même lui échut (24 avr. 1285). Honorius IV lui permit de retarder la réception de la consécration épiscopale jusqu'au 1er nov. (M. Prou, *Les registres d'Honorius IV*, Paris, 1889, n. 21). Jean assista à la translation du chef de S. Louis à la Ste-Chapelle, le mardi 17 mai 1306 (É. Baluze, *Vitae paparum Avenionensium*, éd. G. Mollat, iii, 63-64). Il eut de longs démêlés avec le chapitre de sa cathédrale au sujet de la juridiction spirituelle et temporelle. On trouve son nom parmi les évêques qui se rendirent au concile de Vienne (1311-1312) (E. Müller, *Das Konzil von Vienne*, Munster-en-W., 1934, 76). Mort le 2 avr. 1313.

A. Duchesne, *Hist. généalogique de la maison de Chasteauvillain*, 42 et *Preuves*, 37-40, dans *Hist. généalogique de la maison royale de Dreux*, Paris, 1631. — *Gall. christ.*, ix, 889-90.

G. Mollat.

2. CHATEAUVILLAIN (Simon de). Il eut pour père Simon II et pour mère Marie de Flandre. Le 5 mai 1325, Jean XXII lui conféra un canonicat à Tournai et l'autorisa à cumuler les canonicats de Langres et de S.-Servais de Maëstricht en Hollande (G. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, v, 22271). Le 6 avr. 1328, le pape lui donnait l'évêché de Châlons-sur-Marne et lui permettait de recevoir le diaconat, la prêtrise et la consécration épiscopale des mains d'un évêque de son choix. La cérémonie eut lieu tardivement, car le 30 avr. 1330 seulement le canonicat et la prébende qu'il possédait à Langres étaient attribués à un candidat pontifical. Simon assista au concile de Compiègne (1329) et à l'assemblée du clergé tenue la même année à Vincennes. Il se décida à prendre la croix et à suivre en Orient Philippe VI de

Valois (bulle du 20 sept. 1333 lui accordant la permission) (G. Mollat, *op. cit.*, VII, 40813, 40988 et 41110; IX, 49442; XIII, 61455). Il n'exécuta pas son projet et mourut le 8 janv. 1335.

Gall. christiana, IX, 891. — A. Duchesne, *Hist. généalogique de la maison de Brojes et de Chasteauvillain*, 45 et *Preuves*, 40-41, dans *Hist. généalogique de la maison royale de Dreux*, Paris, 1631.

G. Mollat.

CHATEL (Ferdinand-François), prêtre français, fondateur de l' « Église catholique française », † 1857. Voir *D. T. C.*, II, 2339-50.

CHATELLIER (Charles-Louis de Salmon du), 1761-1841, évêque d'Évreux, né le 24 août 1761, au château du Châtellier, fut tonsuré à douze ans et chanoine du Mans à vingt et un ans. La Révolution l'oblige à s'exiler dans les Pays-Bas, puis en Angleterre où il prêche et compose divers écrits. Rentré en France en 1814, il est nommé aumônier du comte d'Artois. Désigné en 1817 pour l'évêché de Laon qu'il est question de rétablir, puis, en 1821, pour celui de Mende, il se trouve dans une situation pécuniaire difficile, car sa nomination a eu pour premier effet la suppression de son traitement d'aumônier. Cette nomination est d'ailleurs rapportée et c'est à Évreux qu'il sera finalement envoyé : sacré le 2 juin 1822 par Mgr de Quélen, il prendra possession de son siège le 17 juillet.

A Évreux, il rétablit l'office canonial, récupère l'évêché, où la préfecture s'était installée, et fonde un petit séminaire. Le 5 déc. 1824 il est gratifié du titre de comte et appelé à siéger à la Chambre des pairs. Quand paraissent les ordonnances de 1828, il adresse à Mgr Feutrier des observations si véhémentes que celui-ci en mourut, paraît-il, de chagrin. De 1827 à 1829 il procède à une réforme de la liturgie pour faire disparaître les « bigarrures liturgiques » consécutives à l'annexion au diocèse d'Évreux de régions appartenant naguère aux diocèses de Rouen et de Lisieux. L'une de ses dernières créations fut la fondation d'une caisse de secours pour les prêtres âgés et infirmes. En 1828 il perd la vue, mais il continue d'officier aux quatre grandes fêtes de l'année : il apprend plusieurs messes par cœur. La chute de Charles X l'affecte beaucoup et, quand le monarque partant pour l'exil passe à Verneuil, il va le saluer. Il mourut le 8 avr. 1841.

Abbé Delanoë (vicaire général et confident de Mgr du Chatellier), *Éloge hist. de Mgr Charles-Louis de Salmon du Châtellier*, Évreux, 1842. — *Répertoire de l'épiscopat concordataire.* — Chan. Bonnenfant, *Hist. générale du dioc. d'Évreux*, II, Paris, 1933, p. 136, 203-05, 208, 221, 245.

C. Laplatte.

CHATELLIERS (Les), *S. M. de Castellariis*, ancienne abbaye cistercienne située sur la comm. de Fontperron, non loin de S.-Maixent, dioc. de Poitiers (Deux-Sèvres). A l'origine, c'était un petit groupe d'ermites, fondation du B. Giraud de Sales, qui y termina ses jours en 1120. En 1163, ils deviennent cisterciens et leur maison est fille directe de Clairvaux. Leur domaine dut plusieurs de ses accroissements à des donations faites par des seigneurs voisins partant pour la croisade. La guerre de Cent Ans amena ici de tels désastres qu'en 1437 une supplique était présentée à Eugène IV dans laquelle l'abbé déplorait que, depuis vingt-quatre ans, son église et autres lieux consacrés se trouvaient pollués et hors service. Ce furent ensuite des procès qui vinrent ronger le patrimoine monastique : en 1466, contre les descendants des premiers bienfaiteurs; en 1729, 1764 contre le commendataire et autres. On a parfois qualifié cette abbaye de « royale »; la principale relation notable qu'elle eut avec la famille régnante est d'avoir accueilli Marie d'Anjou au cours d'un de ses voyages; très malade en ce moment, la veuve de Charles VII ne tarda pas à mourir et reçut dans le monastère une sépulture honorable. A la fin du XVIIIe s., Les Châtelliers — bâtiments et domaine — furent vendus comme propriété nationale et l'église elle-même tomba bientôt en ruine.

Série des abbés (d'après Duval). — 1. Aimeri Ier, 1161. — 2. Jomeri, 1171. — 3. Aimeri II, 1196. — 4. Foulque, 1212. — 5. Renaud, 1218. — 6. Jean Ier, 1236. — 7. Thomas, 1249. — 8. Geoffroi, 1281. — 9. Jean II, 1335-47. — 10. Seguin, 1354-65. — 11. Hugues, 1369. — 12. Jean III, 1379-87. — 13. Gilles Cornet, 1390-1409. — 14. François, 1415, reçoit le privilège de porter la mitre. — 15. Pierre Bernard, 1426, démissionna en 1450 (?). — 16. Guillaume Furgant, † 1456. — 17. Jean Billard, 1456-75. — 18. Louis de Beaumont, év. de Paris, commendataire, 1476, † 1492. — 19. Jean du Chilleau, abbé régulier, lutta contre un prétendu commendataire, 1492, † 1501. — 20. Noël Bouhier, religieux, 1511-16. — 21. Guillaume de la Croix, 1522, démissionna en faveur de son neveu. — 22. Jean de la Croix, commendataire, 1528-39. — 23. Jean-Baptiste Tiercelin de Brosse, 1542-60. — 24. René de Daillon du Lude, év. de Bayeux, 1591. — 25. Charles Guilloteau, 1605. — 26. Gaspard de Daillon du Lude, év. d'Albi, † 1676. — 27. François-Armand de Lorraine-Armagnac, à onze ans, 1676-1728. — 28. Poussard du Vigean, 1729, † 1741. — 29. Chasteignier de Rouvre, 1742-80. — 30. Joseph-Dominique de Cheylus, 1780.

Archives : dép. des Deux-Sèvres, série *H*, non classée; Paris, Bibl. nat., ms. *lat. 12666*, fol. 1-4; *12756; 18380;* ms. *fr. 22477 :* état de l'abbaye en 1744; rés. S.-Germain, n. *1011 :* brèves notes sur Les Châtelliers; Poitiers, bibl. municipale, coll. Fonteneau, mss., V, 11-320 : 117 pièces (1120-1685). — Auber, *Hist. du Poitou*, VIII, 35. — M. Aubert, *L'architecture cisterc. en France*, I-II, Paris, 1943, *passim.* — Barbier de Montault, *Inventaire archéol. de l'abbaye des Châtelliers*, S.-Maixent, 1882; *L'architecture et la décoration... Châtelliers du XIIe au XVIIIe s.*, Poitiers, 1892. — Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés...*, III, Paris, 1910, p. 237. — Cottineau, 737 (confond deux abbayes : Les Châtelliers, au dioc. de Poitiers, et S. M., en l'île de Ré, appelée parfois Les Petits Chatelliers). — L. Duval, *Cartulaire de l'abbaye des Châtelliers*, Niort, 1872, recueil factice de 358 pièces (1145-1725), d'après Stein, *Cartulaires français*, n. 2047. — *Gall. christ.*, II, 1402. — Jaffé, 8755, 13073. — Potthast, *Reg.*, 16871, 21354, 22347. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, I-VIII, éd. de Louvain, 1933-41, *passim.*

J.-M. Canivez.

CHATENIER (Bernard), évêque d'Albi. Voir Castanet, XI, 1413.

CHATERIZ. Voir Chatteris.

CHATHAM, ancien dioc. du Canada, comprenant la partie septentrionale du Nouveau-Brunswick, suffragant de Halifax, érigé le 4 mai 1852. Un décret consistorial du 15 mai 1938 transféra le siège de l'évêché à Bathurst; depuis 1936, il dépend de l'archevêché de Moncton.

Évêques. — James Rogers, 1860-1902. — Thomas F. Barry, 1902-20. — Patrick A. Chiasson, 1920-42, premier év. de Bathurst. — Camille A. Le Blanc, 1942.

Cath. Enc., III, 642. — *Cath. Directory*, 1943, IIIe part., p. 69-70. — *Ann. pont.*, 1920, p. 198; 1948, p. 85.

É. Van Cauwenbergh.

CHATILLON, *Castellio*, ancienne abbaye cistercienne, en Lorraine, dioc. de Verdun (Meuse). Albéron de Chiny, évêque de Verdun, ami de Bernard de Clairvaux, voulait une fondation monastique et cistercienne dans son diocèse. L'abbaye de Trois-Fontaines, première fille de Clairvaux, fournit le personnel.

Le premier emplacement du monastère fut délaissé durant neuf ans pour un essai regrettable à Wiberstap en 1153. A la fin du XIIIe s., deux évêques de Verdun, deux frères, Gérard et Henri de Grandson, prirent à tâche de faire reconstruire l'église abbatiale. En 1365, après le passage des armées, ce monument avait grand besoin de réparations; or on était dans la misère et l'incapacité d'entreprendre un tel travail. Élu abbé en 1375, Nicolas d'Arencey constatait que la plus grande partie de la bibliothèque avait été vendue ou mise en gage. Le cheptel était à peu près nul; on n'avait ni blé, ni vin, ni sel, ni provisions quelconques. Deux ans après, il fallut aliéner le reste des biens, malgré l'intervention de Grégoire XI (Denifle, *Désolation...*, II, 701).

Il semble bien que l'abbaye n'ait fait que végéter péniblement jusqu'à l'arrivée d'Octave Arnolfini. D'abbé commendataire de La Charmoye, il devint moine de Clairvaux et entra résolument dans la réforme. Abbé de Châtillon en 1605, il y introduit la stricte observance. Son neveu, docteur en théologie et proviseur du collège S.-Bernard de Paris, lui succéda et continua son œuvre. Claude le Maistre, abbé en 1699, répara les désastres des guerres de religion; Fléchier l'honorait de son amitié. Au XVIIIe s. finissant, Châtillon comptait encore seize religieux, chiffre relativement élevé alors.

Série des abbés. — 1. Gilbert. — 2. Thibaut. — 3. Dudon, 1187. — 4. G..., 1190. — 5. Geoffroy. — 6. Nicolas Ier, 1209. — 7. Pierre Ier, 1217. — 8. Jean Ier, 1231-38. — 9. Pierre II, 1238. — 10. Guy, 1243. — 11. Jean II, 1248. — 12. Louis Ier. — 13. Jean III, 1258-69. — 14. Pierre III, 1270. — 15. Fornier, 1286-93. — 16. Pierre IV, 1294-1301. — 17. Jean IV, 1301-21. — 18. Jean V de Montmédy, 1324. — 19. Jacques Ier d'Amis, 1333. — 20. Odon, 1340. — 21. Thierry Ier, 1344. — 22. Raoul, 1350. — 23. Hugues Ier, 1354. — 24. Thierry II, 1365. — 25. Nicolas II d'Arencey, 1375. — 26. Jacques II, 1385. — 27. Jean VI de Montfaucon, 1408. — 28. Guillaume de Cultry, 1440-63. — 29. Gérard (ou Conrad) de Haitois, 1464. — 30. Jean VII d'Arencey, 1467. — 31. Hugues II Thibaut, 1482. — 32. N. Habillon, 1500. — 33. Léon de Chappée, 1511. — 34. Alexandre Tourel, 1525. — 35. Gérard Tourel, 1542. — 36. Mongin Henrion, 1567. — 37. Jean VIII Collet, † 1604. — 38. Octave Arnolfini, 1605. — 39. Joseph Claude Arnolfini, 1627, † 1656. — 40. Jacques III Minguet, 1656, † 1688. — 41. Claude le Maistre, 1669. — 42. Jacques IX Chappier, † 1717. — 43. Louis II Vielle de Montville, † 1748. — 44. N. Boutteville, 1748. — 45. Boisset, 1768.

Archives : dép. de la Meuse, série *17 H* 1 à *17 H* 91 : 9 registres, 82 cartes, annales de l'abbaye (1694); cartulaires (XVIIIe s.); terrier; inventaires des titres (XVIIe s., 1790); Paris, Bibl. nat., ms. *fr. 20892*, n. 98; *20901*, n. 103; coll. de Lorraine, ms. *282*, fol. 154; ms. *721*, fol. 5; Rome, ms. *3236 Barberin.*, fol. 195 sq. : nomination de l'abbé C. Haitois (1464); fol. 319, 320. — Calmet, *Hist. eccl. et civ. de Lorraine*, II, Nancy, 1728, p. 109; III, p. LXXXIII. — Cottineau, 739. — Edmond des Robert, *Les sceaux du couvent et... abbés*, dans *Mémoires de la Soc. des lettres... de Bar-le-Duc*, 1907. — *Gall. christ.*, XIII, 1323. — Jaffé, 8597, 8769. — Janauschek, *Orig. cisterc.*, Vienne, 1877, p. 135. — *Laurentii gesta episc. Virdun.*, dans *M. G. H.*, *SS.*, XII, 511. — Manrique, *Ann. cisterc.*, Lyon, 1642, ann. 1131, X, 8; 1153, XVII, 6. — Potthast, *Reg.*, 1224. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, I-VIII, éd. de Louvain, 1933-41, *passim*. — Stein, *Cartulaires français*, Paris, 1907, n. 908, 909.

J.-M. CANIVEZ.

CHATILLON (LE CARDINAL DE). Voir COLIGNY (ODET DE).

CHATILLON (GARIN DE), évêque d'Amiens (1127-44). Sa famille tenait son titre de la ville de Châtillon-sur-Marne; elle y joignit le nom de S.-Pol quand Gauthier de Châtillon, compagnon d'armes de Philippe Auguste en Terre sainte, eut reçu ce comté en héritage par sa femme. Il était archidiacre d'Amiens quand il fut élu; il assista en 1128 à l'assemblée des évêques de la province de Reims, réunis à Arras sous la présidence de Matthieu, légat du S.-Siège; à la dédicace de l'église de Thérouanne en 1133; à celle de l'église que l'abbé Suger avait élevée á S.-Denis en 1135, déclare vouloir continuer l'œuvre entreprise par S. Geoffroy en l'honneur de S. Martin et donne le sanctuaire élevé à l'endroit où celui-ci « revêtit de sa chlamyde le Christ dans la personne d'un pauvre » aux chanoines, *canonicis*, qui y professent la règle de S. Augustin.

Le 25 août 1131, Hugues Campdavoine, comte de S.-Pol, vint mettre le siège devant S.-Riquier, où ses vassaux révoltés avaient trouvé asile; il lança des projectiles enflammés, l'église fut réduite en cendres, 2 700 personnes, religieux et laïques, femmes et enfants, furent mises à mort par ses soldats. En 1137, l'abbaye de Valloires fut fondée par Guy, comte de Ponthieu; durant l'épiscopat de Garin, à la demande de Gérard de Picquigny, le pape Célestin II érigea en abbaye le prieuré de S.-Jean d'Amiens; le même Gérard fonda en 1139 l'abbaye de Notre-Dame du Gard; l'établissement du prieuré d'Ancre (aujourd'hui Albert) est du même temps.

Le 3 août 1137, un incendie fit de grands ravages dans la ville d'Amiens; pour subvenir aux frais des réparations, le clergé décida de prendre un moyen fréquemment employé au Moyen Age : porter en procession les reliques de S. Firmin à travers les campagnes. Mais arrivés à la porte du Grand-Pont, la châsse devint si lourde que les prêtres furent obligés de la déposer. La veille même de l'incendie d'Amiens, l'église et une grande partie du monastère de Corbie furent aussi brûlés. Garin de Châtillon était en rapports d'amitié très étroite avec Pierre le Vénérable, abbé de Cluny; il se retira dans son abbaye dont il était le bienfaiteur et y mourut peu après en 1145.

Abbé Bouvier, *Hist. religieuse de la ville d'Amiens*, Amiens, 1921, p. 202. — Abbé Gosset, *N.-D. de Brebières*, Boulogne-sur-Seine, 1908, p. 117. — Pierre le Vénérable, *Epist.*, IV, XIV; *P. L.*, CLXXXIX, 319. — E. Soyez, *Notices sur les évêques d'Amiens*, 52. — *Actes de l'Église d'Amiens*, I, p. XXXVIII. — *Gallia christ.*, X, 1173. — Decourt, *Mém. chron.*, I, 327; bibl. d'Amiens, mss. *802-803*.

A. MOLIEN.

CHATILLON-SUR-SEINE (NOTRE-DAME DE), *S. Maria de Castellione*, chef-lieu du cant. de Châtillon, arr. de Montbard. Ancien chapitre collégial de la forteresse des évêques de Langres, transformé en abbaye de chanoines réguliers affiliés à la congrégation d'Arrouaise en 1142 au plus tard, abbaye réformée par les Génovéfains en 1635, connue sous le nom de Ste-Marie-du-Château, ou sous celui plus commun de S.-Vorles *(S. Verolus)*. Sur la butte du château de Châtillon, l'actuelle chapelle S.-Bernard, située en position de crypte en contrebas du croisillon nord du transept de S.-Vorles, conserve, dans ses pierres sinon dans sa structure, les restes d'un oratoire qui a porté dès les premiers temps de la chrétienté châtillonnaise le nom de *S. Maria de Castellione*. Une église voûtée, édifiée à l'époque mérovingienne sur cet emplacement, et dont les parties orientales sont conservées dans le chevet et le transept de S.-Vorles, porta, dès le VIIe s. sans doute, le même nom, puis celui de Ste-Marie-S.-Martin.

Devant la menace des invasions normandes, l'évêque de Langres, Isaac (859-80), y transféra, en 868, les reliques de S. Vorles, alors ensevelies à Marcenay. Châtillon détrôna dès cette date comme forteresse,

marché et lieu de pèlerinage, la vieille cité voisine de *Latisco*.

C'est en vain que l'évêque Geilon, successeur d'Isaac, chercha à y établir une communauté de chanoines; l'illustre évêque Brun de Roucy (980-1016) y parvint; en outre, il restaura, du porche au transept, l'église Ste-Marie, alors croulante, la recouvrit de voûtes en bois, et changea son nom en celui de S.-Vorles. Les chanoines de Châtillon se consacrèrent à l'enseignement, ouvrirent des écoles, et comptèrent S. Bernard parmi leurs disciples. Se souvenant de ses maîtres, et aidé des évêques de Langres, Vilain d'Aigremont et Godefroy de la Roche Taillée, S. Bernard introduisit à Châtillon des moines de Ruisseauville qui imposèrent au chapitre collégial la règle augustine en 1135-36 et l'affilièrent à l'ordre d'Arrouaise vers 1142; le premier abbé du nouveau monastère, Aldon, familier de S. Bernard, reçut en 1138 la confirmation de cette réforme par le pape Innocent II.

Bientôt l'abbaye N.-D. s'établit, au centre de la boucle de la Seine, entre le château appartenant à l'évêque et le bourg de Chamont, possession du duc de Bourgogne. Les évêques de Langres, les ducs de Bourgogne, les comtes de Champagne et de Bar-sur-Seine, Hugues de Grancey, sénéchal de Bourgogne, furent les principaux donateurs. L'église abbatiale présentait un plan très voisin de celui de Fontenay; celle de S.-Vorles, desservie jusqu'en 1139 par un prêtre séculier, fut après cette date transformée en paroisse curiale pour toute la ville : elle fut desservie par un chanoine et, en 1195, l'évêque Gautier unit la cure à l'abbatiat.

Au début du XIIIe s., l'abbaye N.-D., bien que gênée dans son expansion par les possessions des monastères voisins, Clairvaux, Fontenay, Jully, Longuay, Molesme, Rothières et le Val-des-Choux, profita de l'importance exceptionnelle de la place de Châtillon, pivot de la politique ducale en Bourgogne du Nord. L'abbé, seigneur justicier d'un tiers de Châtillon depuis 1182, du faubourg de Courcelles-Prévoires, des villages environnants de Chaume, Poinson et Villote-sur-Ource, percevait les dîmes de sept localités proches, les revenus de deux moulins en aval de Châtillon, de deux fours, et étendait le temporel de son abbaye sur un trapèze de 20 km. au plus grand côté, entre Larrey, Belan, S.-Fal et Chamesson, le long de la Seine et de l'Ource.

Les autres églises de Châtillon, S.-Mammès (créée en 1003), S.-Nicolas pour le bourg, S.-Jean plus tard pour Chamont, étaient succursales de S.-Vorles; les chanoines de l'abbaye desservaient en outre quatorze églises voisines.

Malheureusement les guerres qui désolèrent les confins de la Champagne et de la Bourgogne au cours du XIIIe s., et les procès engagés par l'abbaye avec les coseigneurs de la ville ou le couvent des Cordeliers établi à Châtillon en 1258, affaiblirent la discipline : dès 1320 l'abbé faisait table à part; en 1340 les charges de l'abbaye furent transformées en bénéfices. Les ravages dont fut victime Châtillon lors de la guerre de Cent Ans compromirent l'équilibre : les Anglais détruisirent le château et tentèrent d'incendier S.-Vorles; lors de la guerre entre Louis XI et Charles le Téméraire, l'abbaye elle-même fut incendiée en 1475. Les chanoines, obligés de vivre dans le siècle, ne firent plus table commune. Lorsque, après deux essais infructueux du duc de Bourgogne en 1459, fut imposé en 1494 le premier abbé commendataire, la règle était si délaissée que seul l'habit, mi-partie blanc, distinguait la communauté des chanoines séculiers. Fortement ligueuse, Châtillon fut incendiée, lors des guerres de religion, en 1595, à la fois par les protestants du maréchal de Biron et par le gouverneur de Thenissay agissant au nom de la Ligue. Les chanoines, privés de revenus et des bâtiments de l'abbaye rasés, furent dispersés.

En 1607, le cistercien Pierre Conard parvint à les rassembler, mais sans pouvoir relever la règle; ce fut l'infirmier Cl. Esperit († 1649) qui, malgré les persécutions de l'abbé Philippe de Ste-Colombe, imposa, en 1635, la réforme génovéfaine. L'église S.-Vorles et les bâtiments claustraux furent relevés, la bibliothèque reconstituée; en 1732 le revenu de l'abbaye avait recouvré le niveau du XIVe s. : en 1789 il atteignait 4 500 livres. En 1791, la communauté fut dispersée et rendue à la vie laïque. Les chanoines persistant dans leur profession furent envoyés à Molesme. En 1806, l'antique église S.-Vorles, celle de S.-Mammès, ou plutôt la chapelle édifiée en 1629 sur les ruines de la magnifique église incendiée en 1595, celle de S.-Jean de Chamont, devinrent paroisses succursales au bénéfice de S.-Nicolas, aujourd'hui seule curiale. Les bâtiments subsistant de l'abbaye N.-D., dont l'église elle-même est très abîmée, ont été transformés en un hospice civil sous le vocable de S.-Pierre.

Liste des abbés. — Aldon. — Baudoin, † 1146. — Nicolas Ier, 1145-58. — Waldric, 1159. — Andelin, 1160-85. — Daniel, 1185. — Géraud, 1186-97. — Henri Ier, 1197-1202. — Hugues Ier, 1203-22. — Guy Ier, 1223-25. — Henri II, 1227. — Guy II, 1230-48. — Jacques Ier, 1248-79. — Nicolas II, 1279-1307. — P..., 1310. — Guillaume Ier, 1320-48. — Hugues II de Corbigny, 1349-67. — Dominique, 1368. — Jacques II des Riceys, 1368-71. — Hugues III de la Marche, 1371-85. — Guillaume II de Chastenay, 1387-92. — Jean Mandoville, 1392-1414. — Hugues IV de Noyers, 1414-59. — Guy III Gastefarine, 1459-62. — Guillaume III du Bois, 1462-94, abdiqua, † 1502. — François Ier de Dinteville, premier abbé commendataire, 1494-1514. — Eustache de Saintes, 1514-20. — Pierre Rouillard, 1531-43. — Antoine de Saurac, 1548-69. — Louis de Lorraine, cardinal de Guise, 1569-77. — Guy IV Garry de Montrigaud, 1579-96, † 1601. — [Bertrand de Latzagues, 1601-07, non reconnu]. — Pierre Conard, 1606-11. — Philippe Legrand de Ste-Colombe, 1611-22 et 1632-38. — J.-B. Legrand de Ste-Colombe, 1622-32. — François II de Metel de Bois-Robert, 1638-64. — Henri III de Larrey, 1664-1711. — Philibert Guyet, 1711-21. — Cl.-Aimé-François Gagne de Perrigny, 1721-57. — Louis-Marie Lebascle d'Argenteuil, 1757.

Archives : dép. de la Côte-d'Or, *H*18 *625-60*, assez fournies : 33 registres, 2333 chartes, plans; *H*18 *205* : cartulaire du XIVe s. (1137-1362) (Stein, *Cartulaires français*, 911); *H*18 *206* : cart. du XVIIe s. (1195-1523) (Stein, 912); *Inventaire*, ms. *H*18 *88*, par Ant. Petot, 1786; bibl. Ste-Geneviève, mss. *608*, *700*, *3265-3337*. — Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés...*, XII, 1941, IIIe part., p. 376-86, avec bibliogr. abondante. — *Gall. christ.*, IV, 1728, p. 770-77. — *A. S.*, juin, III, 383-89 : *S. Veroli vita et miracula*. — F. Hocmelle, *Hist. descriptio... B. Mariae de Castellione*, 1723, cf. bibl. de Châtillon, ms. *5*, trad. par H. Bernard, 1893; ms. *43*. — E. Le Grand, *L'hist. saincte de la ville de Châtillon*, Autun, 1651. — G. Laperouse, *L'hist. de Châtillon*, Châtillon, 1837. — Abbé Roussel, *Le dioc. de Langres*, III, Langres, 1873, p. 13.

R. Fossier.

CHATIZEL DE LA NÉRONNIÈRE (Pierre-Jérome), théologien français, † 1817. Voir *D. T. C.*, II, 2350.

1. CHATRES (Notre-Dame de), *Sancta Maria de Castris*, cant. de Terrasson, arr. de Sarlat (Dordogne), dioc. de Périgueux. Cette abbaye de chanoines réguliers a été fondée en 1077 par l'évêque de Périgueux, Guillaume, sur les ruines d'un ancien *castrum*. Comme toutes les fondations de ce genre dans la

région, elle a probablement subi l'influence de S.-Ruf, soit directement, soit par l'intermédiaire de S.-Sernin de Toulouse. L'histoire de la communauté nous échappe presque entièrement. Elle dut exercer un certain rayonnement, si l'on en juge par l'extension des prieurés dans les diocèses de Périgueux, Sarlat et Saintes. L'église devint rapidement le centre d'un pèlerinage réputé.

La communauté souffrit beaucoup de la guerre de Cent Ans. Pour réparer les ruines, l'abbé Nicolas Realitas adressa en 1436 une supplique au S.-Siège. Au milieu du XVIIe s. l'abbaye comptait encore treize chanoines, un prieur et un cellérier. Mais au début du XVIIIe s. elle était de nouveau dans un état lamentable et ne se releva pas de ses ruines. A la Révolution les revenus furent évalués à 2 300 livres.

Liste des abbés. — Pierre, 1114. — Guillaume, 1120. — Lambert, 1146. — Pierre II, 1150. — Étienne, 1179. — Raymond, 1226. — Jean, 1244. — Alexandre, 1264. — Bernard de Verneuil, 1320. — Adhémar de Rovelle, 1340. — Hugues de Valence, 1390. — Jean II Lavala, 1425. — Nicolas Realitas, 1436. — Matthieu Lillaud, 1455. — Bertrand, 1456. — Pierre III Bretenèche, 1462. — Gabriel Lillaud, 1541. — Bertrand II Lillaud, 1541. — Jean II Vilette, 1571. — Gaspard de Chaptau, 1613. — Jean III Lavergnac? — Boysseilhe, 1630. — Pierre du Port? — François Dolu, 1640. — Pécon de S.- Nicolas? — Hector de Royère, 1656. — Pierre IV d'Aubusson. — Jean V de Laurond, 1664. — Jean-Georges d'Aubusson, 1670. — François d'Aubusson? — Berthet, 1716. — De Ségonsac, 1717. — Pierre de Tesserot, 1719. — J.-L. de Cahusac, 1748. — G.-C. de Raynoud, 1767.

Prieurés. — Pont-Roumieu; Guilhgorce (dioc. de Périgueux); S.-Jean-de-Bosc, Lomagne, Doudrac (dioc. de Sarlat); Le Chalard (dioc. de Périgueux); S.-Jacques-de-Bosc-Fleury, Ste-Colombe (dioc. de Saintes).

Archives : dép. de la Dordogne, série *H* : quelques pièces; Paris, Bibl. nat., coll. Périgord, XXXIII, 387-320. — J. Puteanus, *Hist. episcoporum Petragorensium*, Périgueux, 1629, p. 20. — Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés...*, III, 204. — *Gall. christ.*, II, 1504. — De Boscodon, *Liste des abbés...*, dans *Bull. de la Soc. hist. du Périgord*, I, 1880, p. 268-69. — E. Comte, *L'abbaye de Châtres...*, *ibid.*, XXX, 1903, p. 69-78, 118-39.

Ch. Dereine.

2. CHATRES (Notre-Dame de), *Sancta Maria de Castris*, près de Cognac (Charente), dioc. de Saintes. On a souvent confondu cette fondation avec la précédente, d'où l'obscurité qui règne sur ses origines. Seul le jugement rendu en 1148 par Geoffroy de Louroux en donne une idée exacte. Sur l'ordre du pape Eugène III, l'archevêque de Bordeaux règle le conflit survenu entre la communauté de Châtres et celle de Fontevrault. Cette dernière prétendait établir son domaine sur l'église de Châtres en arguant que le fondateur, un certain Robert, avait été un convers, profès de son ordre. C'est donc un disciple de Robert d'Arbrissel qui, après 1110, vint fonder près de Cognac une communauté de chanoines réguliers. Geoffroy mit fin à la querelle en procédant à une nouvelle répartition des biens.

Les quelques documents échappés à la ruine du prieuré montrent qu'il a bénéficié des largesses des familles de Bourg et de Lusignan, ce qui permit aux prieurs de construire une belle église à quatre coupoles dont il ne reste malheureusement que la façade. En 1237 un lien de fraternité fut établi avec l'abbaye de Mauléon au diocèse de Poitiers. Au XIVe s., la communauté eut beaucoup à souffrir de la guerre de Cent Ans. Elle se releva grâce à la générosité du bon comte Jean. Mais à la fin du XVe s., la commende fut établie et, peu après, les calvinistes ruinèrent entièrement le monastère. A la fin du XVIIIe s., il ne rapportait guère que 1 300 livres aux abbés commendataires.

Liste des prieurs (d'après Barraud et Nanglard). — Pierre, 1114. — Bernard, 1148. — Étienne, 1179. — Raimond, 1211. — Guillaume Ier, 1237. — Étienne II, 1279. — Robert, 1341. — Jean Ier de Cor, 1447-55. — Guillaume II, 1457. — Bernard, 1467. — François de Jarnac, abbé de Baigne, commendataire, † 1493. — Arnaud de L'Estang, 1491-1514. — Guy de Massougnes, 1524-25. — Jacques de Lyvène, 1529, déposé. — Charles Ier Guérin, se retira. — François II de Lyvène, 1530. — Charles II de Lyvène, 1540-1548. — Jean II, 1575. — Maurice, 1652. — Henri de la Mothe-Houdencourt, 1633. — J. de Maniban, 1700. — Dupont, 1701-1703. — J. de Pons, 1714-1715. — L.-G. de Polaston, 1717. — H. de Barreau de Beinges, 1723-40. — G. de Batz, 1741. — J.-M. de Lastic, 1745. — F.-F. de Graves, 1752. — L. de S.-Pierre, 1782.

Liste des prieurés-cures. — Brie, près de Pons; S.-Brice, S.-Sévère, Ste-Radegonde, N.-D. de Bois-Fleury, S.-Martin de Ronçay.

Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés...*, III, 291. — P.-B. Barraud, *Recherches hist. sur l'ancienne abbaye de N.-D. de Chastres*, Cognac, 1870. — *Gall. christ.*, II, 1131. — Marchegay, *Docum. inédits sur la Saintonge et l'Aunis*, dans *Archives hist. de la Saintonge et l'Aunis*, V, 1878, p. 19; X, 1882, p. 263. — J. Nanglard, *Cartulaire de l'Église d'Angoulême*, Angoulême, 1900, p. 131 sq.; *Pouillé hist. du dioc. d'Angoulême*, III, Angoulême, 1900, p. 486-598. — Rhein, dans *Congrès archéol. de France*, LXXIX, 1912, p. 409-12. — Cottineau, au mot *Châtres*.

Ch. Dereine.

CHATRICES (Notre-Dame de), *Castrilocus* ou *Castriciae*, abbaye de chanoines réguliers de S.-Augustin, arr. de Ste-Menehould (Marne), sur l'Aisne, dioc. de Châlons-sur-Marne. A l'initiative d'Albéron de Chiny, évêque de Verdun, grand protecteur des chanoines réguliers et des cisterciens, une communauté de clercs suivant la règle de S. Augustin s'organise entre 1140 et 1144 à Châtrices, sous la direction d'Eustache, abbé de Montier-en-Argonne. En 1147, les membres de cette dernière communauté, suivant l'exemple de leurs voisins de Cheminon, passent à l'ordre de Cîteaux. L'abbé Aimar de Châtrices donne son consentement à cette transformation, mais reste fidèle à la règle de S. Augustin. Par l'intermédiaire de son évêque, Barthélemy, il demande l'affiliation à la congrégation d'Arrouaise où il obtient la dix-septième place. Mais l'éloignement de l'abbaye mère constitue sans cesse une source de difficultés. Vers 1200, l'abbé Milon et tous les membres de la communauté prêtent le serment de ne jamais abandonner les coutumes d'Arrouaise (Martène, *Ampliss. coll.*, I, 815, 1043).

Le manque de documents édités ne permet pas de suivre le développement économique de l'abbaye placée, comme celle de Montier-en-Argonne, sous une dépendance assez étroite à l'égard de l'autorité diocésaine. En 1267, le prieur doit combattre les prétentions du comte de Champagne pour maintenir la liberté des élections. Un lien de fraternité est établi avec l'abbaye S.-Nicolas-des-Prés de Verdun. Le premier abbé commendataire apparaît en 1548, mais la réforme est introduite vers 1650 par l'affiliation à la Congrégation de France.

Liste des abbés (d'après le *Gall. christ.*, IX, 952). — Eustache, 1140-46. — Aimar, 1147-70. — Philippe, 1191. — Pierre Ier, 1196. — Milon, 1200. — Guibert, 1209-12. — Pierre II, 1220-21. — Aubert, 1230-60. — Jean Papelard, 1304. — Guillaume, 1331-50. — Georges Aubry-Massin, av. 1390. — Georges de Paris, 1390. — Jean le Lièvre, 1455. — Remi de Boussu, commendataire, 1548. — Théodore Petit? — Louis de Mainteterne, 1562-74. — Louis d'Épinay, 1644. —

Alexandre Bichi, 1657. — Claude Gallard de Béart, 1659. — De Brassac, 1670-1679. — François-Ignace de Mont-Saulnin? — Antoine Fagon, 1682. — Augustin du Rosel, 1705-19. — Jean du Caulet, 1721-25.

Archives : dép. de la Marne, *H 384-448;* voir P. Pélicier, J. Berland et R. Gandilhon, *Inventaire sommaire*, sér. *H*, I, 1949, p. 110-20; Paris, Bibl. nat., coll. Champagne, fol. 72-126; bibl. Ste-Geneviève, ms. *608*, fol. 388 sq. — Laurent de Liège, *Gesta episc. Virdunensium*, dans *M. G. H.*, *SS.*, X, 512. — Martène, *Ampliss. coll.*, I, 815, 1043. — *Gall. christ.*, IX, 952-54, 967. — L. Gosse, *Hist. de l'abbaye d'Arrouaise*, Lille, 1786, p. 39 sq. — Pour plus de détails, Cottineau, I, 742.

CH. DEREINE.

CHATTERIS (NOTRE-DAME DE), abbaye de moniales bénédictines, au comté de Cambridge, ancien dioc. d'Ely. Fondée entre 1006 et 1016 par Erdnoth, premier évêque de Ramsey, puis évêque de Dorchester, et sa sœur Aelfwen, épouse d'Athelstan, roi d'Est-Anglie, et sans doute la première abbesse, cette abbaye fut donnée par Henri Ier à l'Église et à l'évêque d'Ely; Richard Ier précisa cette donation : l'abbaye était tellement la propriété de l'évêché qu'en cas de vacance de ce dernier les revenus devaient aller à la Couronne comme le reste. La dotation de l'abbaye en biens immobiliers ne fut jamais considérable, même si l'on tient compte des diverses acquisitions opérées durant les deux siècles qui suivirent la fondation. L'évêque d'Ely, qui confirmait l'élection des nouvelles abbesses, jouissait à cette occasion du droit de nommer une nouvelle moniale; en cas de vacance du siège d'Ely, l'archevêque de Cantorbéry revendiquait le même privilège : en 1298, la moniale ainsi nommée par l'archevêque étant illettrée, quelques difficultés en résultèrent. Entre 1306 et 1310, un incendie ravagea l'abbaye et ses dépendances : le malaise matériel qui en fut la suite dura longtemps, et une visite canonique en 1345 reflète encore une certaine pénurie qui n'était pas sans influer sur le spirituel. Aux XIVe et XVe s., plusieurs demandes d'exemption de taxes montrent que la pauvreté restait considérable. En 1355, Alice Shropham, abbesse démissionnaire depuis 1347, obtint un indult pontifical l'autorisant à choisir son confesseur à l'heure de la mort. En 1388 l'évêque d'Ely permit de même à l'abbesse et aux moniales de choisir leur confesseur, qui n'était pas nécessairement leur aumônier. En 1536, bien que le revenu net de l'abbaye ne fût que de £ 97, 3, 4, celle-ci fut maintenue, mais pour être supprimée deux ans plus tard, le 3 sept. 1538, l'abbesse étant alors Anne Gayton, qui gouvernait dix moniales : ce chiffre représentait les deux tiers de la communauté en 1347. L'église abbatiale servait alors de paroisse à quatorze familles de l'endroit. L'inventaire des biens de l'abbaye a survécu (*Exch. K. R. Misc.* 11, 13). Les religieuses et l'abbesse reçurent les pensions généralement accordées après la suppression des monastères.

Le cartulaire-chronique de l'abbaye fut écrit vers 1456 pour l'abbesse Agnès Archfeld ou Ashfield : Brit. Mus., bibl. Cotton., *Jul. A. 1;* voir les titres des principaux actes dans Dugdale, p. 615, n. i, et le texte des plus importants, p. 616-20. — Cf. W. Dugdale, *Mon. Angl.*, II, 614-20; *V. C. Hist., Cambridgeshire and the Isle of Ely*, II, 1948, p. 220-22.

H. DAUPHIN.

CHATZINZARIENS ou **CHAZINZARIENS,** hérétiques arméniens du VIIe s. Voir *D. T. C.*, II, 2350.

CHAUME (LA), *Calma, Calmaria, B. M. de Machecolio*, dioc. et arr. de Nantes (Loire-Inf.), abbaye de bénédictins, sous le vocable de Notre-Dame, fondée en 1055 par Harcouët de Retz, ou en 1060 par Haterid, baron de Paris, tout en restant soumise à Redon. Sous le cardinal de Retz, abbé commendataire, elle fit partie en 1618 de la Société de Bretagne, qui en 1628 passa à la congrégation de S.-Maur. La mense des quatre moines fut supprimée en 1767 et unie à Vertou. Il subsiste aujourd'hui quelques ruines des bâtiments.

C. A., *La Soc. de Bretagne de l'ordre de S.-Benoît*, dans *Revue bénéd.*, 1894, p. 97-107. — Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés...*, VIII, 247. — Cottineau, 745. — *Gall. christ.*, XIV, 851. — S. de la Nicollière-Teijeiro, *L'abbaye N.-D. de La Chaume près de Machecoul (1055-1792)*, dans *Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, XVIII, 1879.

R. VAN DOREN.

CHAUMES (LES), Chaumes-en-Brie, *Calmi, Calami*, cant. de Tournon, arr. de Melun (Seine-et-Marne), dioc. de Sens, auj. de Meaux, abbaye de bénédictins, sous le vocable de S.-Symphorien, ensuite de S.-Pierre. Détruite par les Normands, elle fut restaurée en 1181. Jusqu'au XVIIIe s., la vie régulière y était bien observée. A partir de 1564, elle reçut des abbés commendataires. Elle fut supprimée en 1747; ses bâtiments devinrent une habitation privée, et sa mense conventuelle fut unie au petit séminaire de Sens. On y vénérait des reliques que l'on disait être celles de S. Domnole, évêque du Mans.

Liste des abbés. — Robert Ier. — Maur. — Manfred. — Étienne. — Ròdulphe. — Théobald Ier, 1152, 1154. — Simon Ier, 1157. — Anselle, 1166. — Odon, 1181, 1198. — Robert II, 1201. — Gaufrid Ier, 1204. — Robert III (?), 1205, 1207. — Guillaume Ier de Liminiac, 1218, 1220. — Simon II de Mallaforte, 1230, 1234. — Jean Ier. — Henri Ier, de Courpalay, 1240, 1245. — Gaufrid II de Blanchery, 1246, 1253. — Hugues Ier de Nevincourt, 1260, 1263. — Simon II de Eviac, 1278. — Jean II, 1278. — Hugues II, 1280, 1283. — Louis Ier, 1283. — Jean III de Vaux le Penil, 1285. — Hugues III, 1291, 1301. — Henri II de Pranciac, 1303, 1318. — Pierre Ier de Monte Angulari, 1318. — Arnulphe de Monte Angulari, † 28 déc. 1328. — Théobald II, 28 avr. 1334. — P..., 1335. — Jean IV de Hainaut, † 11 janv. 1363. — Odoimetus, 29 nov. 1371. — Jean V de Pouy, † 29 nov. 1376. — Guidon Cassinel, 1377. — Jean VI de Hainaut, † 1380. — Jean VII de Pouy, 1385, 1387. — Jean VIII Brodin, 1391, 1402. — Milon Marce, élu le 20 févr. 1407, 1426. — Jean IX Grandin, † 1438. — Jean X Modard, élu le 27 nov. 1438, † 11 oct. 1439. — Simon III Chevalier, compétiteur du précédent, élu en 1438, réélu en 1439, 1457. — Jean XI Seyer, élu le 2 août 1461, résigna en 1475. — Pierre II Damoiseau, nommé le 26 avr. 1475, 1481. — Tristand de Salazar, archev. de Sens, 1482, † 1519. — Jean XII du Fay, 1519. — Antoine de S.-Marcel, 1521, 1526. — Charles de S.-Martin ou Bechet, 1529, † 1532. — Jean XIII Prudhomme, nommé le 29 oct. 1532, 1550. — Jacques L'Epreuvier, 1561. — Pierre III de Gondy, év. de Langres, commendataire en 1564, 1566. — Jean XIV de Gondy, 1570, † 1574. — Claude de Lair, † 1593. — Nicolas Auroux, 1593. — Guillaume II de Marandes, 1593. — Cardinal Louis de la Valette; son cousin, le duc d'Épernon, dissipa les revenus pendant quinze ans. — Jean XV de Binos, commendataire de 1640 à 1656, qui échangea avec le suivant l'abbaye de S.-Orient d'Auch. — Louis-Henri de Gondrin, archevêque de Sens, † 16 sept. 1674. — Antoine II Arnauld, nommé le 1er nov. 1674, † 12 déc. 1698. — Charles Calonne de Courtebourne, 25 déc. 1698, † 9 oct. 1723. — Charles-Louis-Auguste le Tonnelier, son neveu, nommé év. de Rennes et abbé de La Ch. le 17 oct. 1723, † 24 avr. 1732. — Jean XVI Couturier, supérieur général de S.-Sulpice, nommé le 31 juill. 1732.

Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés...*, V, 26. — Chevalier, *T. B.*, 676. — Cottineau, 745-46. — *Gall. christ.*, XII, 184. — Mabillon, *Annales O. S. B.*, VI, 646.

R. VAN DOREN.

CHAUMONT (Louis-Marin Barthélemy de), 1737-1808, évêque de S.-Dié, né à Paris le 24 août 1737, appartenait à la famille des Chaumont de La Galaizière, fut, très jeune, pourvu de nombreux bénéfices. Grand prévôt de S.-Dié en 1768, il est nommé évêque de ce siège lors de son érection (1774). Sacré dans la chapelle du château de Brienne, le 21 sept. 1777, par Loménie de Brienne, avec lequel il s'était lié au cours d'un voyage en Italie, il administra son diocèse avec une sévérité qui lui valut le surnom de « Monseigneur de la crosse ».

C'était le « géant du clergé de France » : sa taille atteignait 6 pieds et il était gros en proportion. Mais cet athlète était défiguré par un œil cyclopéen monstrueux, infirmité qui avait décidé de sa vocation, comme le pied bot de Talleyrand.

Il aimait le luxe, le faste. C'était un prélat mondain, qui allait jusqu'à recommander à ses prêtres de se friser et de se poudrer.

Il refusa le serment à la Constitution civile du clergé et quitta le royaume en mars 1791 : il se réfugia à Bruxelles, puis passa en Suisse, en Souabe et en Bavière, sans jamais cesser de s'occuper de son diocèse. Le P. Armand Jean se trompe quand il déclare dans son recueil (*Les évêques et archevêques...*, 418) qu'il refusa de se démettre de son siège au Concordat. Il mourut au château de Mareil, le 30 juin 1808.

Il portait dans sa jeunesse le titre d'une terre de sa famille, « de La Galaizière »; mais ce marquisat ayant été aliéné en 1777 par son frère aîné, il cessa de le porter : de la sorte il ne peut et ne doit être appelé que Mgr de Chaumont.

Morellet, *Mémoires*, I, 23-26, 36, 84. — Roussel, *Quelques notes sur la jeunesse de Mgr de La Galaizière* (sic), dans *Bull. de la Soc. philomatique vosgienne*, 1935-36, p. 3-9. — P. Boyé, *Le chancelier Chaumont de La Galaizière et sa famille*, dans *Pays lorrain*, 1937, p. 146 sq.

C. Laplatte.

CHAUMONT-LA-PISCINE (Notre-Dame de), *Calvus-Mons*, *Chaumont-Porcien*, abbaye de l'ordre de Prémontré, dioc. de Reims, entre Rethel et Château-Porcien, arr. de Rethel (Ardennes), relevait de la circarie de Floreffe et était filiale de Prémontré. La légende raconte que vers la fin du ve s. l'endroit — un monticule couvert de bruyère, qui lui donnait un aspect de chaume — servait de retraite aux ermites Berthold et Amand, de souche royale, auxquels s'étaient jointes des vierges nobles qui servaient le Seigneur sous l'autorité de Berthold. Ces origines se perdent dans la nuit des temps. Plus tard l'endroit fut fréquenté par des ermites et des chanoines. A leur sujet il n'existe qu'un document de 1087, émanant du roi Philippe Ier, qui fait don du village de Renaucourt à l'église de Chaumont. En 1142, la fondation formait un chapitre collégial auquel en cette année l'évêque Samson de Mauvoisin confirmait la possession d'un alleu, don du comte Henri de Chastel et de Clarembald de Rosoy aux chanoines de l'endroit, qui obtenaient en même temps assignation de la dîme. Il est certain d'autre part que l'église de Chaumont relevait en 1087 du prieuré de Château-Porcien; qu'en 1142 cette église se trouvait sous l'obéissance de chanoines réguliers et que les alentours hébergeaient des ermites; qu'en 1147 ces chanoines réguliers relevaient de l'ordre de Prémontré. Comme fondateur de cette maison est cité Réginald de Rosoy (d'après le nécrologe de S.-Juste de Beauvais). L'église se trouvait sous le patronage de la Ste Vierge et de S. Berthold.

L'abbaye était réputée comme endroit d'un pèlerinage florissant. L'abbé Pierre le Boucher de Roquigny (1426-44) fit construire un hospice pour les pèlerins qui venaient honorer en foule S. Berthold. L'abbaye reçut en don de Jeanne de Châtillon, dame de Chaumont, une lampe d'argent et une dotation de 100 livres, pour l'ornementation de la sépulture du saint.

L'abbé Cousin fut le dernier des réguliers († 1550). Sous l'abbé commendataire Claude le Roi, l'abbaye et les religieux eurent gravement à souffrir des calvinistes : pillages et emprisonnements furent à l'ordre du jour et la maison fut en partie dévastée. On la restaura, mais elle fut de nouveau incendiée pour la plus grande partie. On chercha alors un endroit plus favorable pour reconstruire le monastère et, le 23 juin 1623, la communauté émigra à Aubilly, où de nouvelles constructions avaient été élevées. On avait pu sauver les plus précieuses reliques, qui avaient été mises en sûreté à Reims. Le nouvel emplacement de l'abbaye se nommait « la Piscine ». L'église fut consacrée par l'évêque de Tarse, suffragant de l'archevêque de Reims.

Tous ces événements n'avaient pas été sans influencer la discipline conventuelle. L'abbé Picot († 1638), mais surtout son prieur Jean Lieuteau s'attachèrent à remédier à la situation. Dans cet esprit, le 24 sept. 1641, Pierre de Thieuville, abbé de Ste-Marie de Pont-à-Mousson, annexa Chaumont à la jeune congrégation de la réforme de Lorraine et plaça des religieux de cette tendance à l'abbaye de Chaumont pour y consolider les nouvelles directives.

Liste des abbés. — 1. Jean, venu de Prémontré, nommé dans la bulle du pape Eugène III, qui attribue Chaumont aux Prémontrés. — 2. Césaire, 1158. — 3. Julien ou Jules, assista au chapitre général de 1171. — 4. Jean II, † probablement le 2 janv. — 5. Anselme, ou Alelme ou Atelme, gouvernait en 1182 et en 1195. Il est douteux qu'il faille l'identifier avec l'abbé Anselme, de Bonne-Espérance, abbaye à laquelle il aurait passé. — 6. Albéric. — 7. Alelme, † 1219. — 8. Roger, † 1222. — 9. Henri, † 1231. — 10. Odon, † 1246. — 11. Pierre de Baucigny, † 26 nov. 1256. — 12. Jean III de Logni, † 1273. — 13. Alard, † 1285. — 14. Simon Ier, passa comme abbé à Cuissy en 1287. — 15. Simon d'Aharis ou d'Achaires, passa comme abbé à Braine. — 16. Pierre de Baucigni II, † 1347. — 17. Jean IV, † 1365. — 18. Radulphe de Châtillon, † 1383. — 19. Jean V, † 1409. — 20. Pierre le Boucher de Roquigni, † 1444. — 21. Jean Lochart. — 22. Gobert de Roquigni. — 23. Jean Hardy, vivait en 1497. — 24. Pierre de Frouart, *alias* Fuyart, présidait en 1517. — 25. Gobert Cousin, dernier des réguliers, † 6 juill. 1550. — 26. Robert. — 27. Ponchard. — 28. Galtier : ces trois noms doivent être intercalés dans la liste précédente, mais on ne sait pas à quelle date. — 29. Étienne Lallemand, premier abbé commendataire; la veille de son mariage, il passa l'abbaye au suivant. — 30. Mathieu Chalon, clerc de Chartres, qui ne fut admis par les religieux qu'après sentence d'excommunication en 1557, † 1560. — 31. Claude le Roi, † 1614. — 32. Étienne Galinet, qui fut transféré à l'abbaye de la Piscine. — 33. Eustache Picot, chanoine de la Ste-Chapelle de Paris, † 1648. — 34. Cyrus de Villers-la-Faye, év. de Périgueux, était prélat en 1653, † 4 oct. 1665 et enseveli à Paris chez les capucins de S.-Jacques. — 35. Égide de Fontaines, aumônier du roi, † à Paris 1697. — 36. Marc-Antoine de Brisai-de-Denonville, nommé le 25 déc. 1696, chanoine de Chartres, en même temps commendataire de S.-Pierre de Caunes. — 37. Charles-Amand de Gontaut-Biron, nommé en 1723, † 7 oct. 1732. — 38. Louis Chaumel, auparavant évêque d'Orange, obtint l'abbaye par lettres royales du 3 mai 1732.

Les archives de Chaumont-la-Piscine se trouvent, pour la plupart, aux archives du dép. des Ardennes; un cartulaire de la fin du XVIe s. était conservé chez la veuve Lucas

à Château-Porcien; d'autres archives se trouvent à Chaumont et à Reims. — C.-L. Hugo, *Annales Praem.*, I, 437. — *Gall. christ.*, IX, 326-29. — M. Jadert, *Le bourg et l'ancienne abbaye de Chaumont-Porcien*, dans *Revue hist. ardennaise*, 1904. — Lannois, *Notice sur l'abbaye de Chaumont*, Rethel, 1880. — G. Marlot, *Metropolis Remensis hist.*, Reims, 1844. — C. Oudin, *Hist. ecclesiae Calvinalis ex monumentis ipsius loci*, dans *A. S.*, juin, II, 102-08.

M.-A. Erens.

CHAUMOUZEY, *Calmosiacensis*, abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de S.-Augustin, près de Mirecourt, cant. et arr. d'Épinal, dép. des Vosges, dioc. de Toul, puis de S.-Dié. L'histoire des origines de cette importante communauté a été écrite par un des principaux fondateurs, Séhère, dans les *Primordia Calmosiacensia*. Dans le dernier quart du XIe s., un vénérable prêtre, Antenor, se retire pour vivre en ermite dans la solitude célèbre du S.-Mont. Bientôt il est rejoint par bon nombre de disciples désireux de restaurer sous sa direction le *primitiuae Ecclesiae statum*, en pratiquant la pauvreté, cette *nutrix uirtutum*, selon la règle de S. Augustin. La réputation de ces convertis leur attire une recrue de choix, Liutolf, doyen du chapitre cathédral de Toul, qui se joint à eux avec tous ses biens, entre autres une église qu'il a construite dans le *suburbium* de Toul en l'honneur du pape S. Léon, où à sa demande les frères fondent une nouvelle communauté avec l'approbation de l'évêque Pibon (1094). Entre temps, le S.-Mont se révèle peu propice à la vie régulière, probablement à cause du voisinage des chanoinesses de Remiremont, et les ascètes se retirent dans un endroit solitaire, l'alleu de Chaumouzey, qui leur est donné en toute propriété ainsi que l'église du lieu par une femme pieuse et son mari, Thierry. La communauté s'étant encore accrue de nouveaux membres, les frères sentent le besoin de fixer de manière plus précise leur discipline. Dans ce but, ils envoient deux des leurs à S.-Ruf, abbaye provençale dont la réputation de régularité est parvenue jusqu'à eux. Les délégués reviennent *instructi uerbis et scriptis* et initient leurs confrères aux coutumes de la célèbre communauté (*Primordia...*, dans *M. G. H.*, *SS.*, XII, 325-30; *Gall. christ.*, XIII, *Instrum.*, 172).

Pendant plusieurs années encore, l'attrait de la *vita apostolica* menée par les chanoines leur attire des recrues venant de tous les milieux, clercs et laïcs, hommes et femmes. Beaucoup d'entre eux abandonnent à la communauté, lors de leur profession, des biens de tous genres qui forment petit à petit le patrimoine temporel. Pour assurer leur avenir, les chanoines procèdent à une élection canonique et leur candidat, Séhère, est consacré par l'évêque de Toul comme abbé de Chaumouzey et de S.-Léon. Un statut spécial règle les rapports des deux communautés et prévoit l'émancipation définitive de Chaumouzey, ce qui se fera sans difficulté peu après. A peine en fonction, le nouvel abbé doit faire face à de nombreuses difficultés. A la mort de Thierry, principal bienfaiteur, son frère fait opposition à la donation de Chaumouzey et, par la violence, trouble le calme de la communauté, allant jusqu'à incendier l'église paroissiale. Malgré le recours au duc de Basse-Lotharingie et à l'évêque, il faut attendre deux ans avant qu'un compromis ne règle définitivement ce débat. Peu après Séhère fait confirmer par l'évêque Pibon les possessions de l'abbaye, préciser le statut à l'égard de l'autorité diocésaine et celui du curé de la paroisse de Chaumouzey (5 mai 1101) (*Primordia*, dans *M. G. H.*, *SS.*, XII, 327-31).

Entre temps les chanoinesses de Remiremont veulent étendre à Chaumouzey les droits qu'elles ont exercés sur les ermites du S.-Mont. Elles revendiquent la possession de l'alleu, réclament les offrandes de l'église et y placent un curé de leur choix. Pour résister à ces prétentions, Séhère engage une longue lutte dans laquelle interviennent les évêques de Toul, le duc de Lotharingie, le roi de France et le légat pontifical, Richard. Finalement, Pascal II, de passage à Langres (févr. 1107), appelle l'affaire à son tribunal. Les chanoines ayant invoqué la donation faite par Thierry, les cardinaux leur opposent la législation de Grégoire VII interdisant aux laïcs de disposer des biens d'église, mais par ailleurs ils citent le passage de Grégoire le Grand qui exempte des dîmes ceux qui mènent la vie commune. Finalement le conflit est réglé et, pour éviter toute difficulté ultérieure, Séhère se fait confirmer par l'évêque et l'archidiacre, *per bacutum*, les églises qu'il avait reçues antérieurement des mains des laïcs (*Primordia...*, dans *M. G. H.*, XII, 338-41; bulle de Pascal II [original à Paris, Bibl. nat., *nouv. acq. lat.*, *2547*, n. 13], dans *P. L.*, CLXIII, 206).

Malgré leur origine érémitique, les chanoines de Chaumouzey avaient adopté jusqu'en 1120 les coutumes modérées de l'*ordo antiquus* tel qu'il était en vigueur à S.-Ruf. Mais à cette date, les fondateurs de Springiersbach et de Prémontré introduisent dans l'ordre canonial des usages plus austères en suivant à la lettre les prescriptions de l'*ordo monasterii* qu'ils considèrent comme la seule règle authentique de S. Augustin. Cette innovation jette le trouble dans la communauté de Chaumouzey. Les frères sont tout disposés à suivre les novateurs mais, avant de prendre une résolution définitive, ils envoient une délégation à S.-Ruf pour consulter les autorités compétentes. Par deux lettres qui nous renseignent sur ces événements, Ponce, abbé de S.-Ruf, et Gautier, évêque de Maguelone, rassurent leurs confrères en établissant le caractère traditionnel de l'*ordo antiquus* et en critiquant le manque de discrétion des nouveaux réformateurs. Ils leur reprochent entre autres d'accorder trop d'importance à l'*ordo monasterii* qui ne peut, à leur avis, avoir été composé par S. Augustin (Ch. Dereine, *S.-Ruf et ses coutumes aux XIe et XIIe s.*, dans *Revue bénéd.*, LXIX, 1949, p. 167-75).

Pendant les XIIe et XIIIe s., le temporel de l'abbaye ne cessera de s'accroître régulièrement grâce à la générosité des évêques de Toul, des archevêques de Besançon, des ducs de Lorraine et de nombreux particuliers. Pour assurer une bonne administration, Séhère fait établir un censier. Lui-même et ses successeurs recourent volontiers à l'autorité pontificale pour confirmer les biens et le statut de l'abbaye. Suivant l'exemple de Pascal II, Calixte II, Innocent II, Eugène III, Adrien IV, Alexandre III, Grégoire VIII et Honorius III accordent leur protection aux chanoines. Parmi les biens nommés dans les bulles pontificales figurent bon nombre d'églises ou de chapelles. Outre Chaumouzey donné à l'origine, on trouve la paroisse de Dompierre, la chapelle de Dommartin et Orquevaux (1115), Ambacourt (1116), Marast (1123), Dombasle (1127), Meuil-en-Saintois (1129), la chapelle de Pierrefitte (1132), Fleury, Chesnois et Frocourt (1147), Montjustin et la chapelle d'Ainecourt (1150), Bouffromont et Tilleux (1197), Clerjoux (1198) et Vouxey (1229). Plusieurs de ces églises sont retirées des mains des laïcs qui les détenaient injustement et sont données *ad sustentationem paupertatis*. Rien ne prouve que les chanoines de Chaumouzey les aient desservies eux-mêmes durant cette période. Le statut fixé par l'évêque Riquin en 1115 pour Chaumouzey est étendu aux acquisitions ultérieures : les églises sont libérées de tous les droits dus à l'évêque, au doyen et à l'archidiacre, sauf le denier synodal; le vicaire est investi de l'autel par l'abbé, mais répond devant l'évêque de la *cura animarum;* l'archidiacre exerce l'action synodale et un cens récognitif est dû pour

chaque donation (Cartulaire, p. 10 sq.; Wiederhold, I, 27, 47, 72).

Ces documents permettent encore de déterminer quelques points importants du statut canonique de l'abbaye. Dès 1102, Pascal II reconnaît aux chanoines la liberté dans les élections; seule l'intervention de *spirituates uiri* est prévue. En 1123, Calixte II confirme la stabilité des membres en interdisant tout départ qui n'est pas autorisé, même *arctioris uitae aut Ierosolimitanae peregrinationis obtentu*. Toutefois, suivant l'évolution générale du droit canonique, le libre passage *ad uitam arctiorem* est prévu dans la bulle accordée en 1198 par Grégoire VIII. Enfin, en 1221, à la demande de l'abbé, Honorius III interdit la réception à Chaumouzey de moines bénédictins et cisterciens ou de prémontrés. La liberté accordée aux églises suscite quelques difficultés de la part des archidiacres. Toutefois, en 1193, Gérard reconnaît l'immunité dont jouissent les chanoines sur ce point. Grands bienfaiteurs de l'abbaye, les évêques de Toul, tout en reconnaissant aux chanoines une grande liberté, avaient maintenu leurs droits essentiels. Au début du XIIIe s., les abbés semblent avoir tenté d'acquérir l'exemption. Ils entrent en conflit avec le pouvoir épiscopal et sont excommuniés. En 1223 Honorius III intervient en leur faveur et affirme que le monastère relève directement du S.-Siège, *nutto mediante*. Trois des églises données par les laïcs, Marast, Chenoix et Fleury, deviennent durant cette période des prieurés qui, avec Chaumouzey, forment une congrégation dont le chapitre général constitue l'organisme centralisateur. En 1294 il décide que les abbés qui négligent les statuts se verront interdire l'accès de l'église (Cartulaire, *ibid.*; Wiederhold, *ibid.*).

Les XIVe et XVe s. marquent un affaiblissement de vitalité pour l'abbaye. En 1312, le pape doit intervenir pour maintenir l'autorité de l'abbé combattue par un groupe de factieux qui prétendent introduire le pécule. En 1354 Innocent IV place lui-même l'abbé Liébaud à la tête de la communauté et se réserve le droit de nomination. Malgré cela les chanoines élisent eux-mêmes le successeur, Thierry, en 1362, et après enquête Urbain V ratifie cette élection et confirme toutes les immunités de l'abbaye. Le problème de l'exemption est encore soulevé vers 1450 et, sur l'ordre de Nicolas V, Ferry, chantre de S.-Dié, mène une enquête qui aboutit à la confirmation des privilèges.

Au cours du XVIe s. la commende est introduite. Toutefois, en 1586, une recrue de choix, P. Fourier, entre à l'abbaye, est ordonné prêtre et avec lui, l'esprit de réforme gagne progressivement : en 1595 Clément VIII accorde la séparation de la mense abbatiale, mais une première tentative de réforme conduite par le cardinal de Lorraine échoue. En 1637 une requête signée par huit religieux est adressée à l'abbé pour établir une union avec la congrégation des réformés de Pont-à-Mousson. Elle ne sera réalisée qu'en 1653. Sous l'abbatiat d'Antoine Dubourg (1654-80), la situation des réguliers est encore bien précaire, mais ils réussissent en 1699 à élire son successeur, Jean Legagneur, et pendant un demi-siècle environ l'abbaye connaît un nouvel âge d'or. Le rayonnement spirituel va de pair avec la restauration matérielle; la mense conventuelle est estimée à 40 000 francs barrois et les bâtiments nouveaux sont construits. Nicolas Verlet poursuit la réalisation de la tâche entreprise par son prédécesseur et conclut un accord avec l'évêque de Toul au sujet des neuf églises sur lesquelles il exerce les droits de patronage. Sous l'abbatiat de François Huguin, général de l'ordre († 1738), la béatification de P. Fourier constitue une approbation éclatante du mouvement de réforme. Mais, après une vacance de trois ans, les abbés commendataires reprennent de nouveau la direction de l'abbaye, jusqu'à la Révolution française. Évalués à 50 000 livres, les biens sont alors vendus au citoyen Haener qui transforme les bâtiments en carrière. La dévastation est presque totale. Il ne subsiste qu'une portion du quartier abbatial et des caves. Le musée départemental conserve la tombe de l'abbé Guy († 1182), des débris de chapiteaux romans et des statues du XVe s.

Liste des abbés (d'après A. Philippe, *Inventaire sommaire...*, p. VIII). — Séhère, 1091-1128. — Jocelin, 1128-37. — Rory, 1140-60. — Viard, 1168. — Guy, 1172-80. — Pierre, 1187. — Hugue, 1189. — Humbert, 1193-97. — Gui, 1204. — Guillaume, 1224-29. — Hugue, 1230? — Séhère, 1235. — Guillaume II, 1243-57. — Renaud de Darnieulles, 1274-av. 1281. — Oscelin, 1284. — Demenge, 1292-95. — Guillaume III, 1297. — Jean de la Porte, 1308-13. — Ponce, 1317-45. — Liébaud, 1354-56. — Thierri de Dompaire, 1363-78. — Thiébaut de Dompaire, 1394-1406. — Jean de Buffignecourt, 1427. — Jean de la Grand-Maison de Parroie, 1452-56. — Guillaume de Vaulx, 1469. — Philippe de Craincourt, 1487-1505. — Charles de Fraisnel, 1505-20. — Jean de Fraisnel, 1520-60. — Claude de Fraisnel, 1560-66. — N. de Mercy et Nicolas de Louppy?, commendataires. — Gérard du Hautoy, 1569-86. — François Pasticier, 1586-1601. — François II Pasticier, 1601-54. — Antoine du Bourg, 1654-80. — Antoine de Lenoncourt, 1680-99. — Jean le Gagneur, 1699-1714. — Nicolas Verlet, 1714-26. — Sigisbert Verlet, 1726. — François Huguin, 1726-38. — Jean de Krakinski, commendataire, 1741-58. — Jean-Anaclet de Bassompierre, 1758-65. — Stanislas-Louis de Bassompierre, 1765-90.

Archives : dép. des Vosges, sér. *H 12-13;* cf. A. Philippe, *Inventaire sommaire...*, sér. *H*, II, Épinal, 1930, p. 16-54; Paris, Bibl. nat., coll. Lorraine, *717*, fol. 228 sq.; Metz, bibl. municipale, *1174*, fol. 31-42. — *Primordia Calmosiacensia*, mss. Metz *1219*, et Épinal *202;* éd. Martène, *Thesaurus...*, III, 1161-98; Calmet, *Hist. de Lorraine*, II, 90-109; *P. L.*, CLXII, 1120-52; *M. G. H., SS.*, XII, 325-46; Duhamel, *Documents rares ou inédits relatifs à l'hist. des Vosges*, II, 18-90; voir les corrections proposées par Ch.-E. Perrin, *La chronique de Chaumouzey*, dans *Annuaire de la fédération hist. lorraine*, IV, 1931-32, p. 265-80. — Censiers, av. 1130 et 1160, éd. Ch.-E. Perrin, *Recherches sur la seigneurie rurale en Lorraine d'après plusieurs censiers* (*Publ. de la faculté des lettres de l'univ. de Strasbourg*, fasc. LXXI), Paris, 1935, p. 711-16, et commentaire, *ibid.*, 374-404. — Cartulaire, éd. Adnot, dans Duhamel, *Documents rares...*, X, 1891, p. 1-300; XI, 1898, p. 307-42 (=Stein, *Cartulaires français*, 917). — *Documents rares...*, I, 296 sq., liste des abbés, prieurs et chanoines; III, 53 sq., acte de vente de Frocourt à Morimond; IV, 198 sq., droits seigneuriaux de l'abbé sur le village de Chaumouzey; VII, 326 sq., ordination de P. Fourier. — Calmet, *Hist. de Lorraine*, *passim*. — *Gall. christ.*, XIII, 1419 sq. — Wiederhold, *Papsturkunden*, I, *passim*. — A. Thévenot, *Notice topogr., statistique et hist. sur Chaumouzey*, dans *Annales de la Soc. d'émul. des Vosges*, LXV, 1889, p. 1-112. — A. Philippe, *Les chartes-parties des archives départ. des Vosges*, dans *Bull. philol. et hist. du comité des travaux hist. et scientifiques*, 1921, p. 153-209. — Pour plus de détails bibliographiques, Cottineau, I, 747 et A. Philippe, *Inventaire sommaire*, p. VII.

CH. DEREINE.

CHAUNY (NOTRE-DAME DE), *Calniacum*, puis *S.-Éloi-Fontaine*, *S. Etigii Fons*, comm. de Commenchon, arr. de Laon (Aisne), dioc. de Noyon, auj. de Soissons, sur la rive droite de l'Oise. L'ancienne collégiale Notre-Dame de Chauny, fondée probablement par la famille de Vermandois, n'entre dans l'histoire qu'au moment où, vers 1130, les chanoines adoptent la règle de S. Augustin et s'affilient à la congrégation d'Arrouaise, dans laquelle ils occupent la cinquième place. Le premier abbé, Baudouin, abandonne rapidement sa communauté pour prendre la tête de la réforme à Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine, au

diocèse de Langres, d'où il revient peu après pour occuper le siège épiscopal de Noyon (*D. H. G. E.*, VI, 1420).

Dans sa première ferveur la communauté exerce une certaine attraction sur les clercs du diocèse. Tel par ex. Alulfe, archidiacre de Noyon, qui succède à Baudouin vers 1135. Désireux d'assurer plus de calme à ses religieux, il procède au transfert de l'abbaye en un lieu appelé S.-Éloi-Fontaine, à 6 km. de la ville (milieu du XIIe s.). Pendant quelque temps une partie de la communauté continue à assurer le service divin à Chauny, mais dans la suite cette église devient une simple cure desservie par un religieux (archives communales de Chauny, *GG 21*).

Le temporel de l'abbaye se développe rapidement aux XIIe et XIIIe s., grâce à la générosité des évêques de Noyon qui donnent onze églises. Les comtes de Flandre et de Vermandois imitent leur exemple, de même que les rois de France. Par le fait même les chanoines possèdent des droits très étendus sur la ville de Chauny, entre autres sur les moulins, le cours de l'Oise, les remparts et l'hôpital. La cloche de Notre-Dame est en même temps celle de la commune. Un règlement intervient dès 1213 pour fixer l'utilisation des moulins par les habitants mais, malgré cela, la commune entre souvent en conflit avec l'abbaye sur ce point comme sur beaucoup d'autres (archives de Chauny, *DD 13-15*; *BB 32-33*). Des privilèges accordés en 1139 par Innocent II, en 1147 par Eugène III, en 1155 par Adrien IV viennent renforcer la position des abbés, qui n'en restent pas moins soumis assez étroitement aux évêques de Noyon, comme le prouvent le serment de dépendance prêté en 1250 par l'abbé Albéric et la déposition de l'abbé Baudouin II par l'évêque Foucaud en 1321 (*Gall. christ.*, IX, 1127).

Vers le milieu du XIIIe s., l'abbé Albéric procède à l'installation de la paroisse de Commenchon sur le territoire de l'abbaye et à celle d'une chapellenie dans l'hôpital de Chauny. Au XVIIe s., l'abbaye se débarrassera de cette charge au prix de 80 livres payées à la ville (archives communales, *BB 15-16*). Le consentement des abbés est en outre requis pour l'installation de nouveaux couvents dans la ville. Ce fut le cas pour la communauté des frères et des sœurs de l'hôpital en 1390, pour le monastère de Ste-Croix en 1486 et pour les clarisses en 1538.

Aux XIVe et XVe s., l'abbaye souffre des guerres continuelles. La communauté doit chercher refuge à Chauny en 1472. Dans ces conditions la discipline régulière ne se maintient que difficilement. La commende est établie en 1539, mais la réforme est introduite en 1639 par l'affiliation à la Congrégation de France.

Lisle des abbés (d'après le *Gall. christ.*, IX, 1126-28). — Baudouin, 1130-35. — Alulfe, 1135-61. — Renier, 1162-85. — Arnould, 1185-1200. — Simon, 1200-28. — Jean Ier, 1233-48. — Albéric, 1259-60. — Barthélemy, 1261-72. — Simon II, 1274-76. — Thomas, 1279. — Bauduin II, 1296-1321. — Jean Moyset, 1322-40. — Hugues, 1349. — Viard, 1361-90. — Jacques Ier, 1394-97. — Robert Maillard, 1398-1420. — Simon le Bon, 1422-28. — Pierre Regnier, 1445-72. — Louis le Noble, coadjuteur, 1472. — Jean de Raillancourt, 1472-77. — Jacques d'Arson, 1477-90. — Jean Caufourier, 1500-18. — Martin Baucher, 1520-32. — Charles le Poulchre, commendataire, av. 1539-65. — Claude Sublet Ier, 1566-73. — Louis Chiconneau, 1574-1620. — Claude Sublet II, 1620-30. — Pierre Sublet, 1630-58. — Eustache Le Secq, 1658-?. — Augustin Languet, 1662-70, en compétition avec Bernard Mainard de Belle-Fontaine. — Michel Poncet de la Rivière, 1678-1723. — X. de Chevrières, 1729-37. — Jean de Krasinski, 1738-58.

Archives : dép. de l'Aisne, série *H*, *Inventaire sommaire*, éd. J. Souchon, Laon, 1899; Paris, Bibl. nat., coll. Picardie, *193*, fol. 164 et *232*, fol. 60; archives communales de la ville de Chauny, *Inventaire sommaire*, éd. J. Souchon, Laon, 1926, *passim*. — J. Ramackers, *Papsturkunden Frankreichs*, IV, *Picardie*, p. 43, 45. — *Gallia christ.*, IX, 1125-28. — M. Gosse, *Hist. de l'abbaye d'Arrouaise*, Lille, 1786, p. 39 sq. — Pour plus de détails, voir Cottineau, I, 748.

Ch. Dereine.

CHAURAND (Honoré), jésuite français (1615-97). Voir *D. T. C.*, II, 2350-51.

1. CHAUVIGNÉ (Christophe de), évêque de S.-Pol-de-Léon au XVIe s., naquit vers 1475 au manoir de Boisfrout, près de Lassay (Mayenne, arr. de Mayenne). Par son père René de Chauvigné et sa mère Antoinette de Scépeaux, ses origines étaient toutes mancelles et angevines; la terre de Chauvigné est près de Craon. D'abord curé de Thorigné dans le Haut-Maine, au moins jusqu'en 1516, il avança par la faveur du cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, qui le créa chanoine et dont il fut en 1519 un des exécuteurs testamentaires, chargé spécialement de la fondation du collège du Mans à Paris.

Nommé évêque de Léon le 3 juin 1521, il prêta serment au roi le 11 nov. suivant. Bien que n'ayant jamais cessé de s'intéresser à son pays d'origine, où il devint en 1529 archidiacre de Montfort, il résida assez régulièrement dans son diocèse où il séjournait volontiers au manoir de Coatanescop (« bois de l'évêque ») en Guimiliau. En 1539 le roi le gratifia en commende de l'abbaye cistercienne de Boquen, en Plenée-Jugon (Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Jugon). Il promulgua des statuts pour le chapitre de S.-Pol le 24 août 1531 et aida, semble-t-il, après 1535, au développement de la ville et du port de Roscoff. Il se heurta à de grosses difficultés pour obtenir de son clergé les doubles décimes réclamés par le roi en 1544 et ne dut qu'au mauvais état de sa santé (il était atteint de gravelle) de ne pas être incarcéré au château de Nantes jusqu'à complet paiement.

En 1554 il se démit de son évêché et de son archidiaconé de Montfort et se retira à Septforges (Orne, arr. de Domfront), au manoir de Cheviers, sur les bords de la Mayenne. Le clocher de l'église paroissiale de Septforges, témoin de sa munificence, rappelle un peu les clochers bretons. Christophe de Chauvigné dut mourir peu après 1555.

Albert le Grand, *Les Vies des saints de la Bretagne armorique*, éd. de 1901 (catalogue chronologique). — Marquis de Beauchesne, *Christophe et Roland de Chauvigné, évêques de S.-Pol-de-Léon*, dans *Association bretonne*, congrès de 1911, p. 97-120.

H. Waquet.

2. CHAUVIGNÉ (Roland de), évêque de S.-Pol-de-Léon, second fils de François de Chauvigné et d'Antoinette de Prunelé, n'avait que vingt-deux ans et n'était pas engagé dans les ordres quand il se vit, le 6 avr. 1554, nommer administrateur de l'évêché que venait d'abandonner son oncle. Il fit acte d'évêque au moins jusqu'au 25 nov. 1563. Son frère aîné étant mort sans enfant, Roland se maria en 1564. Sa femme, Françoise Lesné, était nièce de Bertrand de Lesné, seigneur de Torchamp, huguenot farouche. Son propre frère Claude de Chauvigné combattit dans les rangs protestants. On ignore quelle fut l'attitude définitive de Roland dans la guerre civile.

Il était né le 5 mai 1532, au manoir de Fontenailles, près d'Écommoy (Sarthe, arr. du Mans, chef-lieu de cant.); il mourut en 1572, étant déjà veuf et laissant deux filles de l'éducation desquelles Catherine de Médicis se chargea.

Voir les ouvrages indiqués dans la notice précédente.

H. Waquet.

CHAUVIN (Constantin), 1859-1930, évêque d'Évreux, né à Cossé-le-Vivier (Mayenne), le 15 sept. 1859, professeur d'Écriture sainte au séminaire de Laval, supérieur du petit séminaire en oct. 1897, membre de la Commission biblique en 1903, vicaire général en 1907, fut promu à l'épiscopat le 30 juin 1920. On a dit de lui que c'était un champion de l'apostolat intellectuel, « s'intéressant plus aux idées qu'aux états d'âme et aux sentiments » et qu'il était peu soucieux de l'élégance de la forme. Il s'était attaché tout particulièrement à la question de l' « inspiration », qu'il traita en thomiste. Sa thèse est longuement analysée dans l'article *Inspiration* du *D. T. C.*, vii, 2168. Son livre sur *Le procès du Christ* est très superficiel et nettement insuffisant au point de vue juridique. Dans l'affaire de *L'Action française*, il prit très nettement position, dès le début, contre les rebelles. Il est mort à Vernon le 17 mars 1930.

Œuvres. — *L'inspiration des Écritures*, Paris, 1896; *Leçons d'introduction générale aux divines Écritures*, Paris, 1898; *Le procès du Christ* et *L'enfance du Christ*, coll. *Science et religion*. Son livre sur l'inspiration ayant soulevé des contradictions, il y répondit dans un article intitulé *Encore l'inspiration biblique*, dans *La science catholique*, xiv, 1900, p. 301-04.

Luc Verus, *L'absolutisme pontifical d'après Mgr Chauvin*, Paris, 1927; *Mgr Chauvin continue*, Paris, 1928. — Nicolas Fontaine, *S.-Siège, Action française et catholiques intégraux*, Paris, 1928, p. 55, 118. — Abbé Desdouits, *Mgr Chauvin, évêque d'Évreux*, dans *Revue catholique de Normandie*, 1930, p. 129. — Portrait, dans *L'almanach catholique français* pour 1931, p. 112 et dans *La Vie catholique* du 22 mars 1930.

C. Laplatte.

CHAVASSE (Balthasar), théologien moraliste et controversiste de la Compagnie de Jésus (1551-1634). Voir *D. T. C.*, ii, 2351.

CHAVIGNY (Denis-François de). Voir Bouthillier de Chavigny, x, 269-70.

CHEFOO, *Tchéfou*, port du Shantung (Chine septentrionale), siège du vicariat apostolique du Shantung oriental depuis 1894; appelé vicariat apostolique de Chefoo, le 3 déc. 1924; élevé au rang d'évêché suffragant de Tsinan, le 11 avr. 1946. Il est confié actuellement aux frères mineurs français. Premier évêque : L. Pr. Durand, O. F. M., 1946.

L. Van Hee.

CHÉHÉRY, *Caherium, Chéri, Cheery, Caesarium*, ancienne abbaye cistercienne, comm. de Châtel-Chéhéry, dioc. de Reims, dép. des Ardennes. La seigneurie de Chéhéry appartenait jadis aux chanoines de la métropole de Reims. Ils en firent don à Gauthier, abbé de La Chalade, pour qu'y soit fondée une abbaye cistercienne, en 1147. Cependant, en 1189, l'abbaye fondatrice consentit à passer ses droits de paternité à l'abbaye de Trois-Fontaines. Le peu de documents qui restent sur Chéhéry ne permet guère d'en reconstituer l'histoire.

Série incomplète des abbés : 1. Haimon, 1147-67. — 2. Raoul, 1174. — 3. Hellin, 1181. — 4. Pierre Ier, 1187. — 5. Drogon. — 6. Guy, 1203. — 7. Pierre II, 1208-15. — 8. R. (Roland?), 1232. — 9. Jacques, 1240. — 10. Lambert, 1241-59. — 11. J., 1270. — 12. Werner, 1463. — 13. Adam Lambin, † 1546. — 14. François Butor, 1554, commendataire. — 15. Philippe de Lénoncourt, 1554. — 16. Philippe de Marcilly, 1559. — 17. X... Roberval, 1623. — 18. Louis de Bassompierre, év. de Saintes en 1648, † 1676. — 19. X... d'Escoubleau de Sourdis. — 20. Mathurin Savari, év. de Séez, 1670, † 1698. — 21. Jean Danneri, 1698. — 22. X. de la Garlaie, 1734.

Archives : l'inventaire du dépôt départemental des Ardennes, publié en 1888 par Sénemaud, signale uniquement, dans le supplément, une pièce de 1787 et un plan. — E. Berger, *Les registres d'Innocent IV*, n. 4135. — Cottineau, 753. — J.-L. Jailliot, *Recherches sur l'abbaye de Chéhéry*, Sedan, 1898. — Janauschek, *Orig. cisterc.*, Vienne, 1877, p. 107. — *Gall. christ.*, ix, 309. — Manrique, *Ann. cisterc.*, Lyon, 1642, année 1147, xix, 1, 6; 1148, xvi, 11. — G. Robert, *Le temporel du clergé régulier du dioc. de Reims en 1384*, Reims, 1926 (aucun document sur Chéhéry). — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, i-viii, éd. de Louvain, 1933-41, *passim*.

J.-M. Canivez.

1. CHELIDONIUS, évêque de **BESANÇON**, le deuxième de la liste épiscopale. Vers 444, S. Hilaire d'Arles ayant appris que l'ordination de Chelidonius avait été irrégulière, réunit un concile, probablement à Besançon, et le déposa. Chelidonius se rendit à Rome auprès de S. Léon, qui l'admit à sa communion, et après enquête, malgré l'opposition d'Hilaire, le rétablit sur son siège.

A. S., mai, ii, 31-32. — *D. H. G. E.*, viii, 1153. — Duchesne, i, 114-16; iii, 212-16. — Pagi, *Crit. Ann. Baronius*, 1689, année 445, 8-9. — Tillemont, xv, 72, 844-45.

R. Van Doren.

2. CHELIDONIUS, *Celedonius*, est cité par l'hiéronymien comme martyr romain du 29 sept. En réalité, il s'agit de Chelidonius du 3 mars, à **CALLAGURI** (Calahorra) en Espagne. D'après le martyrologe romain, Chelidonius est compagnon d'Emeterius (l'édition publiée sous le nom de Benoît XV les appelle frères, on ne sait pourquoi). Tous deux soldats au camp de Léon en Galice, ils partirent vers 295 pour Calahorra, au moment de la persécution, pour y confesser le nom du Christ. Ils y furent exécutés. Cet éloge provient de Florus qui a résumé la Passion (*B. H. L.*, 2533). Les seules données historiques concernant les saints sont fournies par Prudence (*Péristéphanon*, l. VIII) et Grégoire de Tours (*In gloria martyrum*, l. XCII).

A. S., mars, i, 228-34. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 123-24, 532-33. — *Mart. Rom.*, 83-84. — *D. H. G. E.*, au mot Calahorra, ix, 269.

R. Van Doren.

CHELLES, *Calae, Calense*, cant. de Lagny, arrond. de Meaux (Seine-et-Marne), à 19 km. de Paris, dioc. de Paris, auj. de Meaux, abbaye de moniales bénédictines sous le titre de Notre-Dame, Ste-Croix et S.-Georges. Établie par Ste Bathilde († 680) (*supra*, vi, 1321-22), veuve de Clovis II († 656), dans sa villa royale, l'abbaye eut pour première abbesse Ste Bertille († 705 ou 706) (*supra*, viii, 1004), qui était venue de Jouarre avec un groupe de moniales. La *Vita Clothildis* (xe s.) affirme que Chelles remonte à Ste Clothilde elle-même; mais les documents contemporains ne connaissent pas cette donnée que Mabillon et d'autres après lui ont reprise.

Une bulle d'Innocent III place le monastère sous la juridiction immédiate du S.-Siège. Les moniales y furent habituellement fort nombreuses : à la fin du xviiie s., elles étaient encore soixante. Elles portèrent l'habit blanc jusqu'en 1614, date où elles adoptèrent la couleur noire.

Chelles connut plusieurs réformes, dont la plus célèbre se fit sous Jean Simon, évêque de Paris (1499), qui, pour repeupler le monastère devenu presque désert et fort relâché, appela douze moniales de Fontevrault. Il établit des abbesses temporaires, dont la première fut Jeanne de la Rivière. Sous la direction de celle-ci la communauté compta 80 membres; ce qui lui permit d'opérer la réforme d'autres abbayes de femmes, notamment Montmartre et le Val-de-Grâce. En 1513, elle remplaça les prêtres séculiers chargés du ministère spirituel par une communauté de bénédictins qui plus tard s'unit à la réforme de S.-Maur. A partir de 1527 les abbesses furent nommées par le roi.

La maison fut supprimée en 1790. — Dans l'église on conservait les corps de Ste Bertille et de S. Genès, évêque de Lyon. Détruits par les flammes à plusieurs reprises (1220, 1399, 1599), les bâtiments monastiques furent chaque fois restaurés. En 1793, ils furent rasés.

Liste des abbesses : Bertille, † 5 nov. 702-04. — Sigisla, 708. — Vilcoma, † 724. — Ermengarde. — Clémence. — Asceline Ire. — Sibilla. — Marsilia. — [Sonichilde, femme de Charles Martel, fut enfermée à Chelles, mais ne semble pas avoir été abbesse comme on l'a cru.] — Gisèle, sœur de Charlemagne, 800, 810. — Helvide, mère de l'impératrice Judith, 825, 835. — Ermentrude, femme de Charles le Chauve, 855, † oct. 869. — Rothilde, fille de Charles le Chauve, 922. — Mathilde Ire, 1097, † 1112. — Ameline Ire, 1127, 1137. — Mathilde II, 1156. — Helvide II, 1156, † 1177. — Asceline II, † 1178. — Marie Ire de Duny, 1178, †1190. — Ameline II, 1192, † 1205. — Marie II de Néry, 1206, † 1208. — Mathilde III de Berchère, 1208, † 1220. — Mathilde IV de Corbeil, 1220, † 1222. — Florence, 1222, 1228. — Marguerite Ire de Néry, 1230, † 1231. — Pétronille Ire de Mareuil, 1231, †1250. — Mathilde V de Nanteuil, 1250, † 1274. — Il y eut ensuite une longue vacance. — Adeline, 1280, † 1311. — Alice Ire de Clignet d'Otis, † 1317. — Marguerite II de Pacy, 1317, † 1348. — Pétronille II de Paroy, 1348, † 1354. — Adeline II de Pacy, 1354, † 1363. — Jeanne Ire de Soissy, † 1363. — Agnès Ire de la Queue, 1363, † 1er mai 1368. — Jeanne II de la Forest, 1368, † 7 oct. 1379. — Jeanne III de Roye, 24 nov. 1379, †1399. — Agnès II de Neufville, 1399, 1414. — Alice II de Théozote (de Thorote), 1414, 1419. — Marie II de Cléry, 1420, † 1429. — Élisabeth de Pollye, 1429, †1475. — Catherine de Lignières, 1475, †10 nov. 1504.

Abbesses triennales : Jeanne de la Rivière, † 1507. — Marie Ire de Reilhac, 1507-10, † 16 août 1547. — Marie II Cornu, 1510. — Catherine de Champrond, élue et morte en 1518. — Barbe de Tallensac, 1518, † 1537. — Madeleine de Chelles, 1528, 1542. — Jacqueline d'Amignon, 1542.

Abbesses nommées par le roi : Renée de Bourbon, 1543, † 1583. — Marie de Lorraine, 1579, † 27 janv. 1627. — Marie-Henriette de Bourbon, 1627, † 10 févr. 1629. — Madeleine de la Porte de la Meilleraye, 30 août 1629, † 4 sept. 1671. — Guidona Marguerite de Cossé, 1671, démissionna en 1680. — Catherine de Scorailles de Roussile, 6 août 1680, † 6 avr. 1688. — Guidona Marguerite de Cossé (pour la 2e fois), †13 juill. 1707. — Agnès de Villars, 15 août 1707, démissionna en 1719, † 17 sept. 1723. — Adélaïde d'Orléans, 10 mai 1719, démissionna le 3 oct. 1734. — Anne de Clermont Gessan, moniale de Chelles, nommée en 1726 abbesse de Beaurepaire (ordre cistercien), transférée à Chelles, 1735.

A. S., nov., III, 83-94. — Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés...*, I, 67. — Berthault, *L'abbaye de Chelles, O. S. B., dioc. de Paris (657-1790)*, Paris, 1889-94, 3 vol. — Chevalier, *T. B.*, 679. — Cottineau, 753-54. — Dom T. Duplessis, *Hist. de Meaux*, II, Paris, 1731, n. 90, 403. — Dom M. Félibien, *Hist. de Paris*, Paris, 1725, IV, 615; V, 676. — *Gall. christ.*, VII, 558. — Mabillon, *Annales O. S. B.*, I, VI. — C. Torchet, *Hist. de l'abbaye royale de N.-D. de Chelles*, Paris, 1889, 2 volumes.

R. Van Doren.

CHELM, ville de Pologne, dans le palatinat de Lublin, à 63 km. à l'est de cette ville; sur le croisement des lignes de chemin de fer Varsovie-Lublin-Równe et Léopol-Brześć. Chef-lieu du district du même nom; 29 100 hab. en 1931. Ancien siège d'un diocèse latin et d'un diocèse gréco-ruthène.

I. Histoire politique. — 1° *La province.* — Les terres sur le Bug sont habitées par les Slaves depuis les temps préhistoriques. Elles sont mentionnées pour la première fois dans la chronique de Nestor, à l'année 981, où Vladimir, prince ruthéno-varègue de Kiev, « alla contre les Polonais et prit leurs villes de Przemysl, Czerwien, et autres ». Ces terres furent reprises en 1018 par Boleslas Ier. Elles furent l'objet de fréquentes contestations de la part des princes ruthéno-varègues de Kiev, jusqu'à l'invasion tatare de 1241, qui mit fin à l'existence de cet État. Depuis cette date les duchés orientaux de la Pologne, fiefs des princes de la dynastie de Rurik, oscillèrent entre les Tatares et les Lithuaniens, encore païens (qui avec Olgierd étaient à l'apogée de leur puissance), entre la Hongrie et la Pologne, à laquelle ils furent définitivement réunis, passant par héritage du dernier descendant des Rurikides de Halicz, Georges de Masovie, à Casimir le Grand. La terre de Chelm ne fut plus contestée à la Pologne, même à l'époque des partages. Au cours du XIXe s., après une brève période d'occupation autrichienne (1795-1809), elle faisait partie, d'abord du duché de Varsovie (1809-1815), puis du « royaume de Pologne », donné à l'empereur de Russie en 1815 au Congrès de Vienne, et occupé depuis 1831 par les troupes russes, qui l'abandonnèrent en 1915.

Après vingt ans de vie au sein de la Pologne indépendante, ces terres furent envahies en 1939 par les troupes de la coalition russo-allemande; elles restent actuellement à l'ouest de la ligne Curzon-Ribbentrop-Molotov, sous l'administration du « gouvernement provisoire », établi en 1945 à Varsovie.

2° *La ville.* — Le nom de « Chelm » (en polonais « monceau, cime, cimier, heaume »; racine commune indo-européenne, *culmen*) provient de la situation de la ville sur un monticule dans la plaine. La ville n'est pas mentionnée chez Nestor parmi celles qui furent conquises en 981 par Vladimir de Kiev : elle n'était alors qu'un bourg sans importance. On peut se demander si certaines informations relatives au diocèse gréco-ruthène de Chelm *(infra)* du XIe s. ne doivent pas se rapporter plutôt à Kholm, en Novogrodie. La ville devint importante au XIIIe s. seulement, après l'occupation de la « Kiovie » par les Tatares, quand Daniel de Halicz en fit une place forte en 1233, et y vint habiter, sa capitale de Halicz ayant été dévastée et incendiée par les Mongols. Un incendie dévasta la ville en 1246; le roi Daniel ne l'abandonna pourtant pas, y mourut et y fut enterré en 1266. Chelm souffrit beaucoup au cours des guerres du siècle suivant, jusqu'à ce que Casimir le Grand vint en héritier pour y établir la paix. La ville obtint les droits de « cité libre » sous Ladislas Jagellon, avant 1430; elle devint en 1470, sous Casimir Jagellon, siège d'une castellanie. Les castellans de Chelm prenaient place dans le Sénat de la couronne parmi les castellans mineurs. Un nouvel incendie est signalé en 1473. Pourtant, au cours des trois siècles suivants, la ville florissait comme chef-lieu de la castellanie et siège d'un évêché latin, donc résidence officielle de deux sénateurs du royaume, avec son important évêché gréco-ruthène, ses nombreux couvents et écoles, et un commerce suffisamment développé.

Avec les partages de la Pologne, Chelm cessa d'être chef-lieu de la castellanie. La citadelle royale datant du roi Daniel ainsi que les murs de la ville, inspectés encore en 1786, furent détruits au XIXe s.; il en restait dernièrement deux tours de garde, situées en dehors des anciens remparts. La translation de l'évêché latin à Lublin, la catastrophe de l'évêché ruthène contribuèrent à la décadence de la ville.

Chelm commença à se dépeupler au XIXe s., n'ayant vers 1861 que 3 605 hab., dont 1 116 Polonais, 10 Russes, et 2 481 Israélites (Bartoszewicz). A partir de 1900 la ville reprit; elle eut un grand essor après la libération

de la Pologne en 1918, dépassant en peu d'années le nombre de 29 100 hab. (recensement de 1931).

Liste des castellans de Chelm: Mikolaj Chrzastowski, 1470. — Jan Drohojowski, 1540. — Jan Siennicki. — Jedrzej Bzicki, 1557. — Stanislaw Zamoyski, † 1572. — Mikolaj Lysakowski, 1576. — Jan Zamoyski, 1613, † 1619. — Samuel Koniecpolski, 1621. — Zbigniew Gorayski, 1649. — Michal Broniewski Firley, 1650. — Jan Piaseczynski, 1670. — Stanislaw Drużkiewicz, 1690. — Wojciech Oledzki, † 1717. — Karol Krasicki. — Piotr Miaczynski, 1734-36. — Jan Krasicki, 1737, † 1751. — I. Komorowski, 1757. — Stefan Kunicki, 1760-65. — Wojciech Weglinski, † 1785. — Wojciech Poletyllo, 1786-95 (?).

II. Histoire religieuse. — 1° *Le diocèse latin.* — On rattache ordinairement les origines du diocèse latin de Chelm à un évêché latin qui avait existé, au xiiie s., à Lukow (environ 100 km. au N.-O. de Chelm) pour des missions dans la tribu lithuanienne des Jadvingues. Nous y connaissons l'évêque Henri, O. P., nommé par le légat Albert en 1248. Boleslas le Pudique (1221-79) installa les templiers à Lukow. Une lettre d'Innocent IV, datée d'Avignon le 13 juill. 1254, autorise l'abbé de Mazzano à détacher Lukow du diocèse de Cracovie, et à y créer un évêché. Il semble que l'évêque Bartlomiej, O. F. M., provenant de Bohême, fut désigné pour cet évêché par Alexandre IV, le 1er févr. 1257 (Eubel, I, 314, confond Lukow avec Luck, Lucéorie).

Il y a une lacune de cent ans entre la date de la nomination de Bartlomiej à l'évêché de Lukow et l'apparition du premier évêque latin de Chelm. En outre, les historiens se trouvent souvent devant la difficulté d'établir si tel évêque ou telle institution ecclésiastique de cette époque se rapportent au rite latin ou au rite gréco-ruthène. Peut-être cette difficulté n'est-elle que le résultat d'une certaine confusion qui aurait régné au Moyen Age entre les divers rites catholiques.

Le premier évêque latin de Chelm serait Tomasz, fils de Ninogniew, de Sienno, O. F. M., auxiliaire de Cracovie, nommé par Innocent VI en 1358, sacré en 1359, mort en 1383. C'est donc de cette époque que date l'existence parallèle des deux évêchés catholiques, latin et gréco-ruthène, à Chelm; l'évêché latin n'est pourtant solidement établi que depuis le 19 juill. 1417, par l'acte de Ladislas Jagellon, qui dota l'évêché en lui attribuant les terres de Kumow, Porokowice, Dobrnow, Plitniki, Zagaczyce, Lyszcze, Siedliska et autres, et en y érigeant un chapitre de dix chanoines. Jan Zaborowski de Opatowice, des Frères Prêcheurs, en devint l'évêque, et dès lors la liste des successeurs est certaine. C'est aussi Zaborowski qui fut le premier des évêques de Chelm qui entra au Sénat de la couronne de Pologne; les évêques de Chelm y occupaient le dixième, c.-à-d. l'avant-dernier des sièges épiscopaux, cédant le pas à l'évêque de Chelmno et précédant l'évêque de Kamieniec. Jan Zaborowski revendiqua, d'ailleurs sans succès, la région de Lublin, proche de Chelm mais faisant partie du diocèse de Cracovie; il se heurta à l'opposition du cardinal Olesnicki.

Au xve s., les évêques de Chelm semblent ne pas avoir encore fixé leur résidence : nous les voyons siéger à Hrubieszow (1473) et à Krasnystaw (1490). Au xvie s., vingt évêques latins se succédèrent à Chelm; cette série de pontificats brefs est due au fait que le diocèse était un des plus pauvres de Pologne, et que les évêques polonais des « sièges inférieurs » passaient volontiers aux « sièges supérieurs », comme les sénateurs séculiers; on compte ainsi quatre évêques de Chelm qui arrivèrent plus tard au siège primatial de Gniezno (Dzierżgowski, Uchanski, Przerebski, Mac. Lubienski), et cinq autres qui furent évêques de Cracovie (Maciejowski, Zebrzydowski, Dabski, Kaz. Lubienski, Turski). Le diocèse latin de Chelm comptait, vers le milieu du xviie s., 83 églises paroissiales. Fréquemment le S.-Siège, en raison de leur pauvreté, autorisait les évêques de Chelm à cumuler les bénéfices. Ce fait contribuait aussi aux multiples changements d'évêques, qui continuèrent, quoiqu'un peu ralentis, au cours des xviie et xviiie s. (26 évêques en deux cents ans).

En 1600, le grand chancelier Jan Zamoyski fonda une académie à Zamosc, dans le diocèse de Chelm; cette école n'atteignit jamais au lustre de l'université de Cracovie, mais elle n'était pas privée de mérites dans le domaine de l'instruction, surtout de celle du clergé. Un collège pour les ecclésiastiques fut fondé à Zamosc par Catherine Zamoyska.

On connaît les synodes diocésains de Chelm : en 1606, sous l'évêque Zamoyski; en 1624, sous Maciej Lubienski; en 1694, sous Swiecicki; en 1717, sous Kazimierz Szembek, avec la participation de Jozef Lewicki, évêque gréco-ruthène de Chelm et du clergé des deux rites. C'est à ce synode que se rattache aussi la fondation du séminaire diocésain à Krasnystaw, qui supplanta bientôt le collège de Zamosc pour l'instruction du clergé; ce séminaire, transféré d'abord à Chelm, puis à Lublin, existe toujours.

Le partage de la Pologne en 1772 divisa aussi le diocèse de Chelm. La Grande Diète s'occupa d'une réorganisation du diocèse, et son projet fut confirmé par la bulle du 20 juill. 1790. C'est ainsi que la terre de Lublin se trouva faire partie du diocèse de Chelm, qui prenait le nom de « Chelm et Lublin », pour devenir, depuis le 23 sept. 1805, « diocèse de Lublin ». C'est cette date qui marque la fin du diocèse latin à Chelm.

Les évêques de rite gréco-ruthène restaient seuls à Chelm, en face de la persécution que la Russie poursuivait au cours du xixe siècle.

Liste des évêques latins : Tomasz, fils de Ninogniew, de Sienno, élu en 1358, confirmé par Innocent VI en 1359, † avant 1383 (coadjuteur de Cracovie). — Stefan, † 1417 (coadjuteur de Poznan). — Jan Zaborowski de Opatowice, O. P., 1417-40. — Jan Taranowski, 1452-62. — Pawel Grabowski, 1463-79. — Jan Kazimierski, 1484. — Jan de Targowisko, 1488. — Maciej de Stara Lomża, † 1505. — Mikolaj Koscielecki, 1506-18. — Jakub (Jan?) Buczacki, 1538. — Sebastian Branicki (Korczak?), 1540. — Samuel Maciejowski, 1542. — Mikolaj Dzierżgowski, 1543-45. — Andrzej Zebrzydowski, 1545. — Jan Dziaduski, 1546. — Jan Drohojowski, 1550. — Jakub Uchanski, 1552-57. — Jan Przerebski, 1559. — Adam Konarski, élu en 1562. — Mikolaj Wolski, 1565. — Wojciech Starożrebski, 1567. — Jan Mlodziejowski, élu et †1575. — Jan Zaborowski, élu et † 1577. — Adam Pilchowski, † 1585. — Stanislaw Ossowski, † 1586. — Wawrzyniec Goslicki, 1591. — Stanislaw Gomolinski, 1600. — Jerzy Zamoyski, 1600, † 1620. — Maciej Lubienski, 1626. — Remigiusz Koniecpolski, † 1640. — Tomasz Oborski, élu en 1640. — Pawel Piasecki, 1644. — Szymon Koludzki, élu et † 1644. — Stanislaw Pstrokonski, † 1657. — Tomasz Leżenski, 1667. — Thomasz Ujejski, nommé en 1667. — Jan Rożycki, † 1669. — Krzysztof Zegocki, † 1673. — Stanislaw Dabski, 1676. — Stanislaw Swiecicki, † 1696. — Mikolaj Wyżycki, † 1704. — Kazimierz Lubienski, 1711. — Teodor Wolf, élu et † 1712. — Jan-Krzysztof Szembek, 1718. — Aleksander Fredro, 1719-24. — Stanislaw-Jozef Hozjusz, élu en 1732. — Jan-Feliks Szaniawski, † 1733. — Jozef-Eustachy Szembek, 1752. — Walenty Weżyk, 1753-64. — Feliks-Pawel Turski, 1770. — Antoni-Onufry Okecki, 1781. — Jan-Alojzy Aleksandrowicz, † 1781. — Maciej Garnysz, 1781-90

(depuis le 20 juill. 1790, év. « de Chelm et de Lublin »). — Wojciech (Adalbertus) Skarszewski, év. de Chelm et de Lublin depuis 1790, « de Lublin » depuis le 23 sept. 1805 (suppression du dioc. de Chelm).

2° *Le diocèse de rite gréco-ruthène.* — Les origines de ce diocèse gréco-ruthène remonteraient d'après une tradition plutôt incertaine à Vladimir de Kiev qui, après avoir conquis « les villes de Czerwien » sur la Pologne, aurait fondé une église à Chelm en 1001. La présence de Jean, évêque de Chelm, à la translation des corps des princes Boris et Hleb est notée dans les chroniques ruthènes, en 1072 (il s'agit peut-être d'un évêque de Kholm, près de Pskow en Novogrodie). D'après la chronique Hypatienne, Daniel de Halicz a fondé un évêché en 1223 à Uhrovesk (Uhrusk, près de Parczow), dont on ne connaît qu'un seul évêque, Ioasaf. Il est fort probable que le siège du diocèse de Uhrovesk a été transféré à Chelm, résidence du roi Daniel, donnant ainsi naissance au diocèse du même nom. Ce diocèse se rattache peut-être aux missions dominicaines des « frères pèlerins »; avec les autres missions en Ruthénie, elles étaient sous le patronat des évêques de Lubusz, et c'est probablement de cet évêché qu'il s'agit dans les documents de Grégoire XI de 1375 (publiés dans Theiner, *Mon. Pol. hist.*, I, 675, n. 13-14) où le pape, après s'être assuré de l'existence des évêchés à Halicz, Chelm, Vladimirie et Przemysl, les détache du patronat de l'évêque de Lubusz, en constituant l'archevêché de Halicz.

Il semble, vu la fondation du roi Daniel de Galicie, dont les relations avec Rome sont bien connues, et qui obtint la couronne royale du pape, que le diocèse ait été, dès ses débuts, en union avec Rome. Il n'en est pas moins possible que certains évêques gréco-ruthènes, surtout pendant le premier siècle après la fondation du diocèse, aient cherché à établir des liens avec les métropolites schismatiques qui de Kiev passèrent en Moscovie, après la débâcle produite par l'invasion tatare; mais il est peu probable que le schisme ait pu s'établir après que les rois de Pologne eurent le diocèse sous leur protection. Grégoire XI, en 1372 et 1375, ne semble avoir aucun doute sur son caractère catholique. Du reste, la liste des évêques des XIVe-XVe s. montre leur appartenance aux familles notoirement catholiques des ducs de Holszany (dont un des membres devint évêque latin de Wilno), de Kobryn, de Zbaraż, dont la fidélité envers Rome n'est point douteuse. Nous savons que Georges, évêque ruthène de Chelm, qui avait obtenu des privilèges de Ladislas III, était fidèle à Rome. Les tendances vers le schisme, dont on ne saurait ignorer le lien idéal avec les courants antiromains de la Réforme, apparaissent clairement au XVIe s. *(infra)*; c'est aussi vers la fin du même siècle que la victoire de la Contre-Réforme, dont les grands jésuites polonais furent les artisans, coïncide avec l'acte de l'union de Brześć, en 1596, par lequel les évêques de rite gréco-ruthène en Pologne, et parmi eux aussi l'évêque gréco-ruthène de Chelm, Dionizy Zbirujski, appartenant par sa famille au clan des Kosciesza, juraient leur soumission à l'Église de Rome. La réaction à cet acte se fit à peine sentir parmi un groupe de moines basiliens du monastère de Jabloczno; le peuple du diocèse resta fidèlement attaché à l'union, ainsi que le clergé et les évêques.

Nous notons parmi les évêques (v. la liste) Athanase Pakosta (1613-25), qui s'occupa de la discipline du clergé et tint plusieurs synodes; Metody Terlecki (1626-49), qui obtint en 1641 une décision dans l'affaire des dîmes entre le clergé gréco-ruthène et le clergé latin; Jakub Susza (1658-87), auteur distingué d'œuvres polonaises et latines (Finkiel, n. 8 034, 3 603, 13 960, 14 204, 14 224, 14 465, 26 336; *Cursus vitae et certamen martyrii B. Josaphat Kunceuicii archiep. Poloc.*, éd. récente, Paris, 1865; *Relatio de civitate Chelmensi*, Zamosc, s. d.); Maksymilian Ryllo (1759-85), fondateur du séminaire.

Ce n'est qu'au XIXe s., après les partages de la Pologne, que les efforts de la Russie pour détacher de Rome les diocèses polonais de rite gréco-ruthène aboutirent à un certain résultat. Il y fallut pourtant un demi-siècle de lutte acharnée, et de désorganisation systématique de la hiérarchie et du clergé uniates.

L'apostasie des évêques gréco-ruthènes, accomplie sous l'influence du métropolite Siemaszko, le 12 févr. 1839, qui mit fin à l'existence de l'Église catholique gréco-ruthène dans les terres annexées par la Russie au cours des partages de la Pologne, laissait encore intact le diocèse de Chelm. Cette situation s'explique par le fait que ce diocèse, bien qu'il fût sous la domination des tsars, n'appartenait pas à l'Empire russe, mais au « royaume de Pologne » créé par le Congrès de Vienne. Les tsars voulurent au début y régner « en monarques constitutionnels ».

L'évêché gréco-ruthène de Chelm comptait, à l'époque de la création du « royaume », 317 paroisses, avec environ 400 prêtres, 227 673 fidèles, 5 couvents de l'ordre de S.-Basile, un couvent de nonnes, un séminaire. L'évêque, Mgr Ferdynand Ciechanowski, qui de 1813 à 1815 connut l'exil et fut ensuite sénateur du royaume, mourut le 15 juin 1828.

Ses successeurs, Filip-Feliks Szumborski (1830-51), Jan Teraszkiewicz (1851-63), Jan Kalinski (1863-66), eurent à supporter une lutte acharnée contre le gouvernement russe, qui s'efforçait de détacher les fidèles de l'Église universelle, et de soumettre le diocèse à la juridiction du S.-Synode de l'Église russe schismatique. Pour arriver à cette fin, le gouvernement suivait la voie déjà battue : affaiblir les liens entre l'Église gréco-ruthène et l'Église latine; faire disparaître les différences entre le rite gréco-ruthène et le rite de Moscou; après quoi, obtenir la soumission de l'évêque et du clergé au S.-Synode, et faire en sorte que le peuple, suivant ses évêques et ses prêtres, devienne schismatique sans s'en apercevoir. La première partie de ce plan était présentée sous la forme de « dépolonisation et délatinisation ». L'évêque Szumborski, après la victoire russe sur l'insurrection polonaise de 1830-31, subissait des pressions de la part du gouvernement russe. Il essaya de s'opposer à l'introduction des livres et des usages moscovites dans la liturgie ruthène; Nicolas Ier, à son passage par Varsovie en 1840, invita l'évêque à Pétersbourg, où il renouvela personnellement les pressions gouvernementales, comme il l'avait déjà fait, avec succès, pour le métropolite Siemaszko. Mgr Szumborski ne sut pas résister et publia, à son retour à Chelm, une lettre ordonnant certaines modifications de la liturgie dans le sens moscovite (14-26 sept. 1841). Grégoire XVI, dans un bref du 23 févr. 1842, l'en blâma, et l'évêque révoqua, bien qu'avec retard, ses dispositions. Il dut subir des instances continues, et il y eut entre lui et le gouverneur russe de la province, Albertov, des scènes violentes. Le gouvernement, s'il ne put obtenir de l'évêque l'unification rituelle, réussit pourtant à introduire dans l'administration du diocèse des prêtres qui lui étaient dévoués.

Mgr Teraszkiewicz, coadjuteur de Mgr Szumborski, lui succéda de droit en janv. 1851. Il céda aux volontés du gouvernement, qui exigeait de lui l'envoi de certains de ses séminaristes à l'académie de théologie schismatique, à Moscou; il n'admit pourtant pas de prêtre schismatique au séminaire, et repoussa avec constance les pressions dans le sens de la « délatinisation ». Il mourut le 1er mars 1863.

Mgr Kalinski, son coadjuteur, nommé avec droit de succession, ne fut pourtant pas admis au sacre

par Tcherkassky, prince russe d'origine mongole, athée, directeur des affaires ecclésiastiques pour le royaume de Pologne (dans *Brockhaus-Efron* (en russe), LXXVI, 572-76). Ce prélat refusa de bannir la langue polonaise des sermons et des chants dans son diocèse. Tcherkassky fit fermer les couvents de l'ordre de S.-Basile; il essaya de créer les apparences d'une révolte du clergé paroissial et obtint un ukase (18-30 juin 1866), qui mettait ce dernier à la merci de l'administration; enfin, ayant échoué dans la tentative d'introduire le schisme dans le séminaire, il fit arrêter Mgr Kalinski, la nuit du 11 (23) sept. 1866 et l'envoya à Wiatka (Vyatka), aux pieds de l'Oural (où se trouvait déjà Mgr Krasinski, évêque de Wilno). Mgr Kalinski y fut frappé d'une mort subite, le 19 oct. 1866. Dix jours après sa mort, Pie IX fit son éloge dans l'allocution du 29 oct. 1866.

La violence dont Tcherkassky usa contre l'inflexible Kalinski avait pour but l'installation d'un intrus. Un prêtre révolté, Jozef Woycicki, fut introduit par la police à l'évêché de Chelm la nuit même de la déportation de Mgr Kalinski. On emprisonna les prêtres qui protestèrent contre l'intrusion. Pie IX, dans l'encyclique du 17 oct. 1867, déclara l'intrus soumis à des censures. Il resta néanmoins et réussit à introduire des professeurs schismatiques au séminaire. Il fit tout le possible pour séparer le clergé gréco-ruthène du clergé latin et dénonça les prêtres des deux rites qui prenaient part à des offices communs. Il « épura » l'église cathédrale de tous les objets « latins » (bancs, confessionnaux, ostensoirs, clochettes), et interdit l'usage de la langue polonaise dans les églises, ainsi que les cantiques, les scapulaires, le rosaire. Une circulaire de Woycicki (8 oct. 1867) permettait aux autorités laïques de faire appliquer ces dispositions.

Cette circulaire marquait le déclenchement d'une lutte entre la police, bientôt soutenue par les troupes, et les fidèles, qui voyaient dans les objets interdits le symbole de leur union à l'Église universelle. Le gouverneur russe Gromyko ordonna aux cosaques de se livrer à des « dragonnades » dans les villages résistants, et le sang coula abondamment au cours de toute une année (sept. 1867-sept. 1868). Un grand nombre de prêtres furent arrêtés.

Un relâchement de la persécution *(peredichka)* eut lieu à l'automne de 1868. Le gouvernement russe consentait à éloigner l'intrus, et admettait un évêque nommé par le S.-Siège, Mgr Kuziemski. Ce dernier obtint la libération de certains prêtres, mais fit maintenir les « réformes puristes » de Woycicki (circulaire du 23 oct. 1868). Confirmant ainsi, par un ordre provenant de lui, évêque légitime, les ordonnances de l'intrus, il affaiblissait la résistance. Le gouvernement russe, considérant que son rôle était ainsi fini, le priva de son diocèse le jeudi saint 1871 et le renvoya en Autriche. On l'obligea encore, au moment de son départ, à remettre l'administration du diocèse au prêtre Popiel, dont le caractère d'intrus fut ainsi voilé. Le relâchement, qui avait duré plus de deux ans, prenait fin.

Le nouvel intrus, Marceli Popiel, après une visite à Pétersbourg, s'était décidé pour le schisme. Il augmenta le nombre des prêtres prêts à lui obéir en faisant ordonner n'importe qui par un évêque schismatique bulgare, Sokolski. Il obtint bientôt la constitution d'un groupe organisé de « prêtres obéissants ». Le gouverneur Gromyko recommença en 1871 les arrestations très nombreuses des autres, qu'on appelait « résistants ». Le peuple était tout entier avec eux. Après une nouvelle visite de Popiel à Pétersbourg, en 1873, l'empereur confirma, le 10 (22) juin 1873, un ukase (pour la date: Likowski, *Dzieje Kosciola Unickiego*, II, 207, note) qui chargeait les autorités administratives de soutenir les obéissants et d'envoyer en exil les résistants. Le 19 oct. 1873, Popiel adressa à tous les prêtres une circulaire (datée du 2 oct.) exigeant une acceptation par écrit du rite « épuré des erreurs polonaises et latines ». La police fut chargée de recueillir les signatures, et d'envoyer les résistants à Chelm, où ils furent arrêtés et emprisonnés. Plusieurs (plus de cent) s'enfuirent en Autriche. La résistance du clergé fut ainsi brisée. Le peuple la continua, en refusant d'admettre dans les églises les prêtres obéissants et de fréquenter les églises où ces prêtres officiaient. Gromyko revint aux dragonnades, qui furent particulièrement sanglantes, en 1874, à Rozanka, Dolgobrody, Hama, Kalembrod, Rudno, Przegaliny, Ossowa, Koden, Lomazy, Rozsosz, Wlodawa. La population, pour fuir les cosaques, se réfugiait, malgré l'hiver, dans les forêts. Le 13 mai 1874, Pie IX publiait l'encyclique *Omnem sollicitudinem* (*Acta Pii IX*, VI, Rome, 1874, p. 316-23), dans laquelle il protestait contre les persécutions des catholiques dans le diocèse de Chelm, et interdisait l'usage de la « liturgie schismatique », introduite par le « pseudo-administrateur ». Alexandre II, en passant peu après par Varsovie, rejeta nettement une pétition qui demandait la liberté religieuse et la cessation des dragonnades (11 juill.-26 juin 1874), ce qui ne fit qu'augmenter le zèle des persécuteurs et le nombre croissant des victimes pour la foi. L'hiver rendait particulièrement difficile la situation de la population, réfugiée dans les forêts. La résistance ne fut pourtant pas brisée. Le gouvernement russe ne réussit qu'à créer une fausse apparence de soumission. Certains curés obéissants (au début ceux de Koden et de Wereszczyn) commencèrent à adresser au gouvernement des pétitions, au nom de leurs paroisses, pour être reçus, avec leurs ouailles, dans le giron de l'Église schismatique. Les paroissiens, terrorisés et désorientés, n'osèrent pas protester.

Dès le commencement de 1875, les dragonnades eurent un nouveau but : il ne s'agissait plus de connaître quels étaient les curés obéissants, mais d'imposer le passage explicite au schisme (voir *Documents officiels publiés par le gouvernement anglais*. Correspondance relative au traitement des membres de l'Église grecque-unie en Russie, présentée par ordre de S. M. à la Chambre des Communes, le 5 mars 1877, Zurich, 1877). On envoya plusieurs centaines de laïcs résistants en Sibérie, en les choisissant parmi ceux qui constituaient le noyau principal de l'opposition.

Le 18 févr. 1875, le « pseudo-administrateur » Popiel rassembla le clergé de la cathédrale et du consistoire de Chelm, et fit rédiger un acte où il était dit « que cent vingt paroisses désiraient s'unir à l'Église orthodoxe [schismatique], et que le diocèse demandait à l'empereur la permission de faire dorénavant partie de cette Église » (texte de l'acte, dans Likowski, *op. cit.*, II, 240 sq.). Cet acte, absolument analogue à l'acte de Polock du 12 févr. 1839, le complétait, et mettait fin à l'existence du dernier diocèse catholique de rite gréco-ruthène dans les terres sur lesquelles s'étendait la puissance des tsars.

Popiel se rendit à Pétersbourg, accompagné d'une « délégation » choisie par lui. Une cérémonie officielle eut lieu au palais d'Hiver, le 25 mars (6 avr.) 1875, où Alexandre II déclara la réunion du diocèse de Chelm à l'Église orthodoxe et fit publier un ukase du Synode à ce sujet (11 mai 1875) (texte dans Likowski, *op. cit.*, II, 255). Dans cet acte le Synode incorporait le diocèse de Chelm au diocèse orthodoxe de Varsovie, et le soumettait à l'évêque orthodoxe de cette ville, qui prendrait le titre d' « évêque de Chelm et de Varsovie », tandis que son auxiliaire résiderait à Chelm, avec le titre d' « évêque de Lublin ». Marceli

Popiel obtint ce titre et fut sacré dans le schisme à Pétersbourg. Le diocèse gréco-ruthène de Chelm cessa d'exister.

Pourtant des 250 000 catholiques de rite gréco-ruthène du diocèse de Chelm, 150 000 au moins restaient fidèles à Rome. Ces résistants devaient souffrir pendant plus de trente ans la persécution. Leur participation aux services catholiques latins fut déclarée passible de peines, dans une ordonnance du 18 févr. 1875, et ces peines furent sévèrement appliquées, tant aux uniates qu'aux prêtres latins qui leur administraient les sacrements. Les églises latines de Koden, Lipsk, Nieciecz, Orchowek, Rozsosz, Pratulin, furent fermées pour cette raison, et beaucoup de prêtres latins furent emprisonnés et envoyés en Sibérie « pour avoir administré les sacrements aux uniates ».

Considérés comme des orthodoxes schismatiques qui refusaient les sacrements, les catholiques gréco-ruthènes étaient exposés à des difficultés sans nombre : entre autres d'abord l'illégitimité présumée de leurs mariages, s'ils n'étaient pas célébrés dans les églises orthodoxes, ainsi que la bâtardise de leurs enfants par-devant les autorités administratives. Ils étaient sous la menace constante d'être condamnés pour cause d'apostasie de la foi orthodoxe, s'ils recevaient les sacrements des prêtres latins.

L'ukase de tolérance de Nicolas II, du 17 avr. 1905, mit fin à cet état de choses : tous les anciens catholiques de rite gréco-ruthène, tous les « uniates » dans les terres du tsar, restés fidèles à l'Église romaine, bien qu'ils fussent considérés comme orthodoxes par le gouvernement russe depuis 1875 (et pour les autres diocèses, depuis 1839), profitèrent de la liberté qui leur fut donnée de devenir catholiques de rite latin (le rite gréco-ruthène restant toujours interdit). Ils abandonnèrent le rite pour conserver la foi. Le nombre de ceux qui se sont joints à l'Église catholique latine, dans les années qui suivirent l'ukase, serait, selon les statistiques officielles russes, de 300 000 environ. La majeure partie étaient du diocèse de Chelm, car dans les autres diocèses, abolis en 1839, la persécution avait sévi au cours de deux générations, faisant plus de ravages. Ainsi dans la région de Chelm il n'y eut plus de catholiques gréco-ruthènes et, quand en 1918 la liberté du rite gréco-ruthène fut rétablie avec le retour des autorités polonaises, il n'y avait plus de fidèles de ce rite pour qui l'ancien diocèse eût pu être rétabli : ni le concordat du 10 févr. 1925 (*A. A. Sedis*, 1925, p. 273), ni la bulle *Vixdum Poloniae unitas* du 28 oct. 1925 (*ibid.*, 519) n'en font plus mention, en confiant à des évêques latins la juridiction sur les fidèles du rite oriental qui s'y trouveraient (concordat, art. 18).

Notons encore ici que le diocèse orthodoxe de Chelm n'a jamais existé : il y eut des tendances, dans le diocèse gréco-ruthène de Chelm, de rupture avec Rome, et d'union avec l'Église de Moscou, mais elles n'eurent jamais de suite, ni de consistance. Elles furent les plus puissantes à l'époque des mouvements protestants, vers le milieu du XVIe s. Certains éléments antiromains, parmi le clergé gréco-ruthène, qui cherchaient l'appui de Moscou, se concentrèrent après l'acte de Brześć en 1596 dans le monastère de l'ordre de S.-Basile, à Jabloczno. Les rares « dissidents » qui restaient hostiles à l'Église romaine, et par conséquent au diocèse gréco-ruthène de Chelm, relevaient, depuis 1650, de l'évêché dissident (schismatique) de Kiev. Comme il fut dit plus haut, l'ukase qui abolissait le diocèse gréco-ruthène de Chelm, le 11 mai 1875, ne créa point de diocèse orthodoxe de ce nom, mais se borna à soumettre l'administrateur intrus et apostat, ainsi que le clergé et les fidèles qui le suivaient, à l'évêché schismatique de Varsovie.

Certains évêques schismatiques, qui apparaissent avec le titre d' « évêque de Chelm » (tel Isaia Czerkaski, 1620; Sylwester Kossow; Dyonizy Balaban, 1650), n'ont jamais exercé leur juridiction sur ce diocèse.

Liste des évêques gréco-ruthènes : Joan (?), 1072. — Cyryl, 1243. — Iwan, 1246-61. — Jan, 1331. — Nestor Algimuntowicz-Holszanski. — Sylwester Kobrynski. — Charyton, 1415-16. — Jerzy (Grzegorz?), 1444-56. — Aleksander Zbaraski, 1504. — Filaret Oblaznicki, 1507-09. — Jonasz Nalecz-Sosnowski, 1533-40. — Michal Sosnowski, 1543. — Bazyli Baka, 1546-52. — Teodozy Lazowski, 1552-66. — Zachariasz, 1566? — Leoncjusz Pienkowski, 1585. — Dionizy Zbirujski, 1586-1604. — Arseniusz Andrzejowski. — Atanazy Pakosta, 1613-25. — Teodor Mileszkiewicz, 1626. — Metody Terlecki, 1626-49. — Jakub Susza, 1658-87. — Aleksander Lodziata, 1691. — Gedeon Woyna-Oranski, 1693. — Jozef Lewicki, 1720. — Felicjan Wolodkowicz, 1730-56. — Maksymilian Ryllo, 1759-85. — Porfiry Skarbek-Ważynski, 1788-1804. — Ferdynand Ciechanowski, 1810-28. — Filip-Feliks Szumborski, 1830-51. — Jan Teraszkiewicz, 1851-63. — Jan Kalinski, 1863-66 (non consacré, † en exil). — Jozef Woycicki, 1866-68 (administrateur intrus). — Michal Kuziemski, 1868-71. — Marceli Popiel (« pseudo-administrateur »), 1871-75.

Finkiel, *Bibliografia historyi polskiej*, I-III, Lwow, 1891-1904, au mot *Chelm*, ainsi qu'aux noms des évêques des deux rites et des castellans de Chelm cités plus haut. — Abraham, *Organizacja Kosciola lacinskiego na Rusi*, I, Lwow, 1905. — J. Bartoszewicz, *Biskupstwo Chelmskie lacinskie*, dans Orgelbrandt, *Encyklopedia Powszechna*, III, Varsovie, 1860, p. 605; *Biskupstwo Chelmskie ruskie*, *ibid.*, 609. — Harasiewicz, *Annales Ecclesiae Ruthenicae*, Lwow, 1863. — S. Ketrzynski, *Chelmskie biskupstwo lacinskie*, dans *Podreczna encyklopedia koscielna*, VI, Varsovie, 1905, p. 14 sq.; *Chelmskie biskupstwo obrzadku greckiego*, *ibid.*, 12. — E. Likowski, *Dzieje Kosciola Unickiego...*, II, Varsovie, 1906. — M. Loret, art. *Chelm*, dans Treccani, *Enciclopedia*, IX, Rome, 1931, p. 962. — M. Piechowski, *Cornucupiae infulae Chelmensis*, Zamosc, 1717. — B. E. Roudakoff, *Kholmskaia eparchia* (dioc. de Chelm), dans *Brockhaus Efron*, LXXIV, S.-Pétersbourg, 1903, p. 520. — L. Dymsza, *Kholmsky wopros* (question de Chelm), S.-Pétersbourg, 1910. — Archives vaticanes, *Arch. Nunz. Vars.*, vol. 137, 146, 148, 149, 149 AA, 68-71, 89-92, etc.; *Nunz. Pol.*, vol. 8, 70, 129, 344-IV, 391; *Add.* 7, 12, etc.

X. W. Meysztowicz.

CHELMICKI (Sigismond), protonotaire apostolique, écrivain, orateur, † 1922. Originaire de vieille noblesse de la province polonaise de Masovie, il naquit à Varsovie en 1851. Il étudia successivement à Chelmno, à Plock et à la faculté de théologie catholique de Münster en Westphalie. Rentré en Pologne, il devint vicaire à la cathédrale de Plock, puis recteur de l'église du S.-Esprit à Varsovie; il organisa de nombreuses œuvres d'assistance et se distingua par ses talents oratoires. Il fonda à Zielonka, près de Varsovie, un hospice pour institutrices en retraite, puis coopéra en 1882 à la fondation des caisses ouvrières. Il entreprit un voyage au Brésil pour se rendre compte personnellement du sort des émigrants polonais et s'appliqua, après son retour, à améliorer leur condition ou à aider bon nombre d'entre eux à rentrer dans leur pays. Il publia les impressions de son voyage, *Brazilii, notatki z podrozy* (Varsovie, 1892, 2 vol.). Il fut chanoine de Varsovie (1903), juge suppléant de l'officialité métropolitaine (1909), prélat du chapitre (1914) et protonotaire apostolique (1920). Par contre il refusa de devenir métropolitain de Mohylew ou archevêque de Varsovie.

Chelmicki publia une collection considérable d'ouvrages variés, groupés sous le nom de *Bibliothèque d'ouvrages chrétiens*, comptant 172 volumes; à côté

d'une encyclopédie catholique, on y trouve un certain nombre de traductions d'œuvres importantes, telles l'*Hist. ecclésiastique* de Hergenröther, l'*Apologétique* de Schanz, ou de travaux de P. Allard, de P. Batiffol, de E. Hello..., et nombre d'ouvrages originaux polonais.

Il publia, en outre, *Nasi nowi biskupi*, ouvrage sur l'épiscopat polonais (Varsovie, 1888), *Opowiadanie* (Varsovie, 1897), ainsi que de nombreux articles dans la *Podreczna encyklopedja katolicka* et deux ouvrages d'exégèse.

Il fut aussi mêlé à la politique. Avant la guerre de 1914-18, il fit partie du groupe politique, dit réaliste, prônant une attitude loyale envers le gouvernement russe, quitte à en obtenir le respect des quelques libertés restées aux Polonais sujets de l'Empire russe. Il maintint cette attitude après la déclaration de guerre en 1914. Cependant, après l'occupation de la Pologne russe par les armées allemandes, il se décida à prendre une part active dans le gouvernement de l'État polonais restauré par l'acte du 5 nov. 1916 de Guillaume II : il devint en fait chancelier du Conseil de régence placé à la tête de cet État. Au lendemain de l'armistice, son rôle politique prit fin. Il se confina dès lors dans les travaux de la curie métropolitaine de Varsovie et mourut le 3 juill. 1922.

Wiadomosci archidiecezjalne warszawskie, 1922, n. 8. — A. Szlagowski, *Mowy narodowe*, Poznan, 1924. — *Kurier Warszawski*, du 4 juill. 1922. — Z. Ch. Godlewski, dans *Polski Slownik biograficzny*, III, Cracovie, 1937, p. 277-78.

J. Ostrowski.

CHELMNO, *Culma*, ville de Pologne, au palatinat de Pomorze (Poméranie), située sur les collines de la rive gauche de la Vistule, d'où le nom (chelm, « monceau »). 12 800 habitants, 10 652 catholiques (1938). Titre d'un diocèse catholique du même nom (résidence de l'évêque : Pelplin). District et décanat (« vicairie foraine »).

I. Histoire de la province. — La terre de Chelmno proprement dite se trouve sur la rive droite de la Vistule, entre les fleuves Ossa au Nord, et Drweca au Sud; elle touche à la région lacustre de la Prusse orientale, où ces fleuves ont leur source. Elle comprend, à part la ville de Chelmno, les villes de Grudziadz, Wabrzeżno, Brodnica, Chelmża et Torun. Elle forme la partie centrale du diocèse, qui occupe actuellement un territoire beaucoup plus vaste (v. carte). Cette région entre dans l'histoire avec le document de Mieszko Ier, *Dagome iudex* (985-92), étant comprise dans les frontières des terres de ce prince; elles touchaient ici *ad fines Bruzze*, « aux confins de la Prusse ». Dans les temps préhistoriques, autant que les fouilles le démontrent, la région fut habitée par des Slaves, et avant eux par des peuples de la civilisation « de Lusace ».

La Prusse, pays limitrophe de la terre de Chelmno, appartenait jusqu'au XIIIe s. aux Borusses, Pruthènes ou Prussiens, peuple du groupe ethnique letto-lithuanien. Après le baptême de la Pologne, les Pruthènes devaient rester païens encore pendant trois siècles. Les missions chrétiennes qui y allaient de Pologne finissaient par le martyre des missionnaires (S. Adalbert, † 997; S. Brunon (Boniface), † 1009; v. ces noms). La défense des terres polonaises devant les incursions prussiennes fut, pour les rois de Pologne, et surtout pour les ducs de Masovie, un problème constant jusqu'au XIIIe s. La terre de Chelmno avec ses nombreuses places fortes faisait partie du duché de Masovie et était au centre du système de défense de la Pologne contre les invasions des barbares de la Prusse.

L'immense puissance, créée par Gengis-Khan en Asie centrale, eut une part décisive dans l'histoire du pays. La défaite que les Tatars infligèrent en 1224 sur la Kalka aux princes Rurikides du florissant État varégo-ruthène de Kiev ouvrait les yeux des princes polonais sur le nouveau danger qui les menaçait du côté oriental. En 1226, deux ans après la bataille de Kalka, Conrad de Masovie faisait venir en Pologne l'ordre militaire teutonique de Ste-Marie de Jérusalem qui, après s'être retiré de Terre sainte, restait à Venise, avec le grand maître Herman von Salza, sous la protection de l'empereur Frédéric II de Hohenstaufen.

Conrad leur donnait en fief provisoire la terre de Chelmno, avec l'obligation de défendre les chrétiens devant les invasions des Prussiens; il espérait ainsi avoir le flanc couvert pour l'heure de l'invasion mongole, qui ne tarda pas (1240). L'ordre teutonique extermina en peu d'années les Prussiens et établit sa domination sur leurs terres; rien ne restait de ces anciennes tribus, sauf le nom de Prusse. Les terres de la Prusse conquise devinrent domaine de l'ordre. Celui-ci s'étendit encore sur les rivages de la Baltique, après s'être, en 1237, uni avec les chevaliers Porte-glaives qui dominaient la Livonie. L'ordre conquit aussi bientôt des terres appartenant aux ducs de Poméranie, avec la ville de Szczecin (Stettin). Les chevaliers voulurent se libérer de la souveraineté polonaise, fondée sur la donation de Conrad. L'ordre lutta contre la Pologne; en 1410 il fut battu à Grünwald; malgré cela, la terre de Chelmno ne revint définitivement à la Pologne que par le deuxième traité de Torun, en 1466. En cette même année, Casimir Jagellon y créa un palatinat (qu'il donna à Augustin de Scheve); il renouvela aussi, avant 1476, l'ancienne castellanie. La terre de Chelmno tomba encore une fois, au XIXe s., sous la domination étrangère, à l'époque des partages de la Pologne; attribuée par le Congrès de Vienne (1815) à la Prusse, la province revint à la Pologne par le traité de Versailles (1919). Pendant la seconde guerre mondiale elle fut ravagée par une invasion hitlérienne (1939-44).

II. Histoire de la ville. — Chelmno, selon la tradition historique, aurait déjà existé au Xe s. Elle fut, en 1139, le siège d'un castellan. En 1207, Leszek le Blanc la céda à son frère, Conrad, duc de Masovie, qui en fit, depuis 1226, la résidence de l'ordre teutonique de Ste-Marie de Jérusalem. Au cours des invasions des païens, prise et incendiée plusieurs fois aux XIIe et XIIIe s., elle fut reconstruite en 1253. Le siège des grands maîtres de l'ordre fut transféré en 1309 à Malborg (Marienburg). Chelmno fit partie de la Hanse, se gouvernant selon des lois propres *(Ius Culmense)*. Délivrée de l'oppression de l'ordre teutonique en 1410, elle fut reprise par les chevaliers en 1457 et revint définitivement à la Pologne en 1466 par la seconde paix de Torun. Dès lors elle fut le siège d'un palatinat et d'une castellanie du même nom. Alexandre Jagellon céda ses droits sur la ville à l'évêque de Chelmno (1505). La ville fut prise et incendiée par les Suédois en 1655. Occupée par le roi de Prusse en 1772, elle revint en 1807 au duché de Varsovie. Depuis le traité de Vienne jusqu'à la première guerre mondiale elle appartint à la Prusse (1815-1918).

La ville donna son nom au diocèse; pourtant depuis 1243 elle n'en est pas le siège.

Chelmno comptait, en 1928, 12 744 habitants. L'ancienne cathédrale, actuellement église paroissiale, datant du XIIIe s., est gothique; elle est dédiée à l'Assomption de la Ste Vierge. L'hôtel de ville (XVIe s.) et les remparts (XIIIe s.) sont les principaux monuments de la ville.

III. L'évêché de Chelmno. — 1° *Les origines.* — La terre de Chelmno a-t-elle appartenu, depuis les origines du christianisme en Pologne, à l'évêché

fondé en 966 par Mieszko Ier (ou par son fils Boleslas Ier vers l'an 1000) à Kolobrzeg (plus tard Wolin et Kamien)? Appartenait-elle au diocèse de Plock? Ou bien faut-il croire Dlugosz, qui fait remonter les origines de l'évêché de Chelmno à 966, en faisant délimiter ce diocèse la même année par le légat Yves? Comme pour tous les autres diocèses de l'archevêché de Gniezno, il nous dit le titre de l'église cathédrale : la Ste-Croix, et le nom de l'évêque : Octavianus; il connaît aussi le nom de l'évêque de Chelmno en 1070 : Martin. On est beaucoup moins enclin de nos jours à rejeter le témoignage de Dlugosz, qu'on ne l'était vers la fin du siècle dernier, quand l'école de la critique allemande dominait pleinement. Dlugosz avait certainement connu des documents qui, comme tant d'autres en Pologne, ont disparu depuis lors; la question du catalogue des évêques de Chelmno, dont on retrouve des traces chez Nakielski et Miechovita et où serait mentionné un Hippolyte, Romain, évêque de Chelmno en 1180, mériterait une étude plus approfondie; de même la bulle *Sacrosancta* d'Innocent II, de 1133, dont on a mis en question l'authenticité et où le nom de l'évêché *Pomerana* est cité à côté de tous les évêchés avoisinant celui de Chelmno, de sorte qu'on n'en trouve aucun autre à qui on pourrait l'attribuer. Mais, même si on admettait que le diocèse ait existé avant 1243, il est certain que des interruptions, dues aux invasions païennes, aux xie et xiie s., ont eu lieu. Innocent IV confiait à son légat Guillaume de Modène la tâche de délimiter les diocèses dans les terres de l'ordre teutonique, en 1243. L'étude attentive de cet acte nous laisse perplexes quant au fond, s'il marque, comme on l'a cru, la constitution d'un nouveau diocèse à Chelmno. Il n'y a évidemment aucun doute sur le fait que les limites de ce diocèse ont été alors tracées à nouveau. Mais les textes ne nous offrent pas de données assez sûres pour rejeter complètement la thèse traditionnelle des historiens polonais avant le xixe s. Selon cette tradition, Christian, moine cistercien de Lekno, aurait été évêque de Chelmno depuis 1222, par nomination de Leszek, prince de Pologne, et de Conrad, duc de Masovie, ce qui ne serait aucunement en contradiction avec la nomination, antérieure peut-être à cette date, du même Christian au titre d'évêque (« missionnaire ») pour la Prusse encore païenne.

Quoi qu'il en soit des antécédents du diocèse de Chelmno, la liste incontestable des évêques, selon Gams et Eubel, commence en 1243 par Henri, de l'ordre des Frères Prêcheurs.

2° *Le siège de l'évêché* a-t-il jamais été à Chelmno? Ce ne pourrait être qu'avant 1243; depuis cette date les évêques ont eu leur siège à Chelmża jusqu'à 1824, année où leur résidence fut transférée à Pelplin, qui est encore la leur.

3° *L'organisation métropolitaine.* — Le diocèse appartint depuis sa création à l'archevêché de Gniezno. En 1255, l'ordre teutonique obtint la sujétion des évêques de Chelmno à l'archevêché de Riga, créé depuis peu; après une longue contestation, l'évêché resta définitivement à l'archevêché de Gniezno par le traité de Torun de 1466 (celui de Riga cessait d'exister en 1566), et il est de ce ressort actuellement.

4° Les *limites du diocèse*, qui auraient été établies au xe s. par le légat Yves, ne sont pas connues; depuis le xiiie s., elles sont identiques à celles de la donation conradienne, entre la Vistule, la Ossa et la Drweca, et restent telles jusqu'à 1601; à cette date, Clément VIII adjoint à Chelmno ce qui reste du diocèse de Poméranie : l'autre fragment, qui après 1466 était demeuré à l'ordre teutonique, était passé en 1525 au protestantisme avec l'évêque Erhard von Queis. Au xixe s., sous la domination de la Prusse (1821; bulle *De salute animarum*), l'évêché s'étendit sur la rive gauche de la Vistule : la ville de Dantzig y était comprise. La dernière délimitation fut faite en 1925 par la bulle *Vixdum Poloniae unitas*, d'après laquelle le diocèse est compris entre la mer, les frontières que la Pologne avait à cette époque avec le Reich, et la ville de Dantzig; au Sud, il touche à l'archidiocèse de Gniezno, au diocèse de Vladislavie et à celui de Plock.

Le diocèse s'étend actuellement sur 16 582 km².

5° *Les évêques.* — Nous avons déjà signalé les informations qui existent sur les évêques de Chelmno avant 1243, et nous avons vu combien elles sont fragmentaires, à cause de lacunes dans les archives du pays ravagé par les invasions. Après 1243 et jusqu'à 1466 les évêques de Chelmno étaient choisis de préférence parmi les prêtres membres de l'ordre teutonique : sur 19 évêques, 7 au moins (et peut-être 10) y étaient affiliés; il y eut aussi 4 dominicains.

L'évêque Henryk de Chelmno avait couronné, par ordre d'Innocent IV, en 1253, Mindove (Mendog, Mindaugas), roi de Lithuanie, qui s'était converti. Cette conversion aurait été une gloire pour l'ordre teutonique, si une réaction païenne, provoquée par l'oppression de la part des chevaliers, n'avait bientôt eu lieu en Lithuanie. Il fallut attendre encore plus d'un siècle pour que le pays, dernier refuge du paganisme en Europe, devînt catholique, grâce à Jagellon et à Hedvige d'Anjou, reine de Pologne. Pourtant la question du couronnement du grand-duc Witold, en 1430, fut l'objet d'une correspondance entre Martin V, Jagellon et Jan Marcaenaro (Margenau), alors évêque de Chelmno.

Le plus célèbre des évêques de l'époque teutonique fut incontestablement Jan, dit Kropidlo, « le goupillon », des princes de Opole, de la maison des Piast, élève de l'université de Bologne, qui, après une carrière ecclésiastique orageuse, ayant été successivement évêque de Poznan, de Vladislavie, promu par Urbain VI au siège archiépiscopal de Gniezno, qu'il ne put obtenir à cause de l'opposition du roi et du chapitre, ensuite évêque de Kamien, puis de Chelmno, mourut enfin comme évêque, pour la seconde fois, de Vladislavie.

L'évêque Arnold (1402-16) célébra un synode.

Depuis le retour de la terre de Chelmno à la Pologne en 1466, les évêques de Chelmno prennent le neuvième siège au Sénat polonais; après l'entrée au Sénat des évêques lithuaniens en 1569, leur siège est le douzième : ils cèdent le pas aux évêques de Przemysl, et passent devant ceux de Chelm. Cette qualité de sénateur leur reste jusqu'à 1795. Le siège sénatorial détermine en grande partie l'activité des évêques qui dorénavant, jusqu'au xixe s., s'occuperont autant des affaires de l'État que de celles du diocèse.

La chancellerie de la couronne fut souvent confiée aux évêques de Chelmno : Jedrzej Leszczynski, Andrzej Zaluski furent grands chanceliers; Piotr Tylicki, Wawrzyniec Gebicki, Jedrzej Olszowski, Jan Malachowski, Jan Alten-Bokum, vice-chanceliers. Parmi eux, Olszowski, principal auteur des élections royales de Michel Korybut et de Jean III Sobieski, est peut-être le plus remarquable; il fut, depuis 1674, archevêque de Gniezno et primat de Pologne.

Parmi les autres évêques qui méritent une mention spéciale, notons ici Jan Dantyszek (dit Dantiscus, Linodesmon, a Curiis, von Hoeffen), humaniste et poète latin distingué (1485-1548), homme d'État et diplomate au service de Sigismond Ier de Pologne, connu à toutes les cours de l'Europe, surtout à celle de Charles V. Il fut nommé par le roi et pourvu d'une provision papale pour Chelmno en 1530, ordonné prêtre et sacré en 1533, nommé au diocèse de Warmie en 1538. Il fut un des grands adversaires du luthéra-

nisme; beaucoup de ses poésies sont d'inspiration religieuse. Stanislaw Hoziusz *(Hosius)* (1504-79), dont Cracovie et Wilno se disputent la naissance et qui commença aussi sa carrière comme secrétaire du même roi Sigismond Ier, fut un des grands diplomates de Sigismond et de son fils Sigismond-Auguste; il devint cardinal en 1561, légat président du concile de Trente; homme de grande piété, théologien remarquable, un des vainqueurs du protestantisme en Pologne; il fut, lui aussi, avant de devenir évêque de Warmie en 1552, évêque de Chelmno pendant deux ans. — Les évêques de la famille des Kostka (Piotr, qui gouverna le diocèse de 1574 à 1595, tint un synode en 1583, donna des privilèges à la Compagnie de Jésus; et Mikolaj Kostka, qui mourut en 1600, avant d'avoir pris possession de son église) sont illustres par leur parenté avec S. Stanislas.

A l'époque des partages de la Pologne, il y eut à Chelmno une série de quatre évêques allemands : le premier, Anastase Sedlag, fut nommé grâce à l'appui de la cour de Berlin en 1834; le dernier, Augustin Rosentretter, le fut en 1899; il eut pour successeur Mgr Okoniewski, historien distingué, qui mourut en exil au cours de la dernière guerre, en 1944. L'évêque actuel, Mgr Kazimierz Kowalski, a été nommé en 1946.

6° Le *chapitre* de Chelmno a-t-il existé avant 1251? L'acte de l'évêque Henryk, O. P., du 22 juill., est-il une fondation, ou une rénovation d'un chapitre plus ancien? En tout cas, depuis cet acte, le chapitre suivait la règle des chanoines réguliers de S. Augustin. En 1264, réduit à vingt-quatre membres, il prenait l'habit et la règle de l'ordre teutonique, qu'il abandonna à nouveau à la paix de Torun en 1466; on en trouve trace dans les armoiries capitulaires, qui sont d'argent à la roue de sable à quatre rais de même : c'est très probablement une transformation de la croix des chevaliers. Les statuts du chapitre furent revus et confirmés en 1599 et 1603. Il possédait de nombreuses terres, qui furent confisquées par le gouvernement prussien à l'époque des partages de la Pologne; il fut réorganisé par la bulle *De salute animarum* du 16 juill. 1821; il compte dix chanoines effectifs. La résidence fut transférée à Pelplin en 1824. Les chanoines, par un bref du 21 févr. 1927, portent

Fig. 107. — Diocèse de Chelmno. Limites des décanats.

l'habit des prélats romains. Depuis 1641, les évêques auxiliaires sont élus parmi les chanoines.

7° Les *synodes* diocésains, s'ils ont été célébrés par les évêques de Chelmno avant le milieu du XIIIe s., n'ont point laissé de traces que nous puissions relever; nous connaissons par contre les synodes suivants : 1248, à Torun (Simon Grunau, *Preussische Chronik*, éd. Perlbach, Leipzig, 1875, p. 214; la valeur de cette information est discutée); — sous l'évêque Arnold de Stapil, 1402-16; — sous Jan Marcaenaro, 1416-57 : 12 janv. 1438, (?); — 1481, déc., sous Stefan de Nidbork; — 1583, 12 oct., sous Piotr Kostka; — 1605, 21 juin, sous Wawrzyniec Gebicki, à Chełmża; — 1641, 12-13 juin, sous Kasper Dzialynski; — 1745, 16-18 sept., sous Andrzej-Stanislaw Zaluski, à Lubawa; — 1928, 27 août-9 déc., sous Stanislaw Okoniewski, à Pelplin. *(Statuta synodi dioecesanae Culmensis Pelplini ab... episcopo Stanislao W. Okoniewski habitae... A. D. 1928...*, Pelplin, 1929, 237 p.)

8° *Le séminaire.* — Urbain VI, en 1386, publiait une bulle autorisant la fondation d'une université à Chelmno; ce projet ne fut pourtant jamais mis à exécution, très probablement à cause de l'opposition des universités de Prague et de Cracovie.

Après le concile de Trente, quand des séminaires pour la formation du clergé furent fondés dans beaucoup de diocèses de Pologne, il y eut des essais pour en créer un au diocèse de Chelmno. L'évêque Piotr Kostka mourut avant de réaliser ses desseins à ce sujet; l'abbesse bénédictine de Chelmno, Malgorzata Morteska, fonda à Torun le séminaire qui y exista depuis 1618; il semble que c'est le même institut qui fut transféré en 1651 à Chelmno, ensuite à Chełmża, et, après les désastres causés par les guerres, restitué à Chelmno en 1680 par l'évêque Malachowski, sous la direction des missionnaires de S.-Vincent de Paul (lazaristes); ce séminaire fut transféré en 1829 à Pelplin. Bien que son activité eût été deux fois interrompue par les Allemands (1876-87, 1939-44), cet établissement continue; il comptait 167 élèves en 1938, et 39 en 1950. — Un petit séminaire fut fondé en 1836 par Mgr Sedlag, et réformé en 1927 par Mgr Okoniewski; il comptait 240 élèves en 1928 et servait de cours préparatoire au grand séminaire; il comprenait un gymnase et un lycée.

9° *Les congrégations et les ordres religieux.* — Nous avons déjà noté l'ordre des chevaliers teutoniques, *ordo Cruciferorum*, qui eut une grande part dans l'histoire du diocèse de Chelmno, et qui en fut éloigné en 1466. Citons encore les frères mineurs (1239 à Torun, 1258 à Chelmno, 1282 à Nowe), les frères prêcheurs (1228 à Chelmno, 1263 à Torun, 1284 à Tczew), les augustins (1872 à Swornegacie, Chojnice), les cisterciens (1253 à Byszewa, Koronowo, Pogodki, Pelplin), les chartreux (1381 à Kartuzy), les chevaliers de Calatrava (1224 à Tymawa), les bénédictines (1311 à Torun), les cisterciennes (1235 à Zarnowiec), les norbertines (1209 à Zukow), les béguines, etc. La Réforme au XVIe s. fit de profonds ravages parmi ces religieux, surtout parmi ceux chez qui l'influence des chevaliers teutoniques avait introduit des Allemands. Les jésuites vinrent à Torun assez tard, en 1596. La dissolution de la Compagnie par Clément XIV, le 21 juill. 1773, eut lieu juste au moment où la région de Chelmno passait, par le troisième partage de la Pologne, sous la domination de Frédéric II de Prusse qui, malgré la décision pontificale, maintint les maisons des jésuites à Grudziadz et Chojnice.

Une congrégation de bénédictines réformées, sous l'influence des jésuites, fut fondée à Chelmno, en 1579, par l'abbesse Magdalena Morteska; cette congrégation eut de nombreuses maisons dans toute la Pologne.

Les congrégations et les ordres ont beaucoup souffert au XIXe s. sous l'occupation allemande, qui les supprima presque tous; ils reprirent après la restitution du diocèse à la Pologne, en 1918. La période « entre les deux guerres », 1918-39, vit une grande floraison des ordres et congrégations dans toute la Pologne ainsi que dans le diocèse de Chelmno. En 1938, nous trouvons : les verbistes à Gorna Grzepa; les rédemptoristes à Torun; les pallotins à Chelmno; les jésuites à Gdynia; les missionnaires de la Ste-Famille à Lidzbark; les frères mineurs conventuels à Gdynia; les Pères de la congrégation du S.-Esprit à Bydgoszcz; les salésiens à Rumia; les sœurs de Charité de S.-Vincent de Paul (13 maisons); les sœurs de Ste-Élisabeth (21 maisons); les sœurs de l'Immaculée-Conception (7 maisons); les sœurs ursulines (2 maisons); les sœurs de S.-François (6 maisons); les sœurs de S.-Dominique; les sœurs de S.-Joseph (4 maisons); les sœurs de la Résurrection (4 maisons); les sœurs du Bon-Pasteur (5 maisons); les sœurs de S.-Félix a Cantelicio; les sœurs de la Ste-Famille de la Ste-Vierge; les sœurs missionnaires de la Ste-Famille; les sœurs albertines.

L'invasion hitlérienne de 1939-44 fut désastreuse pour les congrégations; presque tous les couvents furent fermés, et nombre de religieux déportés et emprisonnés. Pourtant, dès que les troupes allemandes se furent retirées, les religieux revinrent à leurs couvents, où les rejoignirent leurs confrères chassés de la Pologne orientale. Le diocèse compte actuellement 79 religieux (au lieu de 123 en 1938), et 885 religieuses (elles n'étaient que 812 en 1938), qui continuent leur activité dans des conditions difficiles, en raison de l'hostilité du régime imposé au pays.

10° *Les écoles.* — La large diffusion de l'instruction populaire a été une des gloires de la Pologne depuis le Moyen Age. Il y eut une école pour les missionnaires à Chelmno en 1218; un gymnase y fut fondé en 1472 (qui exista jusqu'à 1536). On constate la présence d'au moins une vingtaine d'écoles paroissiales dans le diocèse vers le milieu du XVe s. Les écoles eurent un grand essor après le synode de Vladislavie de 1487, qui obligeait chaque paroisse à en avoir une; les autres sources faisant défaut, on arrive par des listes d'étudiants des universités, surtout celles de Cracovie et de Leipzig, à établir l'existence d'au moins 52 écoles paroissiales dans le diocèse de Chelmno aux XVe et XVIe s. La liste des écoles dans le diocèse de Chelmno de 1670 comprend les noms de 139 paroisses. Le nombre des élèves s'accrut encore considérablement sous le régime de la Commission d'éducation, appelée à diriger l'instruction publique en Pologne au XVIIIe s. Toutes ces écoles furent prises en charge par l'administration du gouvernement prussien à l'époque des partages de la Pologne au XIXe s.

Les écoles catholiques connurent une nouvelle floraison après la restitution du diocèse à la Pologne en 1918. Les catéchistes ecclésiastiques enseignaient alors dans toutes les écoles de l'État, et de nombreux établissements dépendant des institutions ecclésiastiques secondaient leur travail. Toutes ces écoles subirent une période de suspension après l'invasion allemande de 1939. L'enseignement de la religion dans les écoles de l'État est fortement réduit sous le régime actuel, et les statistiques officielles de 1949 ne comptent que 7 instituts catholiques d'éducation, avec 804 élèves pour tout le diocèse.

11° *Les saints.* — Aucun saint du diocèse de Chelmno n'a été canonisé; pourtant il y a, dans le diocèse, des bienheureux : Juta, veuve, † dans un ermitage près de Chełmża, 9 oct. 1260; Jan de Lobdow, O. F. M., † à Chelmno, 1264; Szymon de Torun, O. F. M., † 9 nov. 1363; Dorota de Monty, veuve, † à Kwidzyn, 25 juin 1394; Bernard de Wabrzeżno, bénédictin de Lubin,

† 2 mai 1603. D'autres serviteurs de Dieu y sont spécialement vénérés : Bernard Kopciowski, bénédictin de Lubin, † 12 sept. 1666; Mikolaj Sosnowicz, prêtre, † 16 août 1682; Katarzyna Kostczanka (de la famille de S. Stanislas Kostka), prieure norbertine à Zukow, † après 1671; Magdalena Morteska, abbesse bénédictine de Chelmno, † 1632; Marianna Czapska, bénédictine de la même abbaye, † 1735; Andrzej de Osnow, ermite, † 1710, et d'autres, auxquels on joint les nombreux martyrs des années récentes, après 1939.

Le martyrologe de l'Église de Chelmno après 1939 n'est pas encore écrit. De 1939 à 1950, le nombre des prêtres séculiers est passé de 646 à 456, ce qui fait 190 prêtres morts en dix ans; la plupart moururent dans les camps de concentration, surtout à Dachau.

Enfin, en parlant des gloires du diocèse de Chelmno, on ne saurait omettre le nom de Nicolas Copernic, astronome, né le 19 févr. 1473 à Torun, qui, après des études commencées dans les écoles de cette ville et poursuivies à Cracovie, Padoue et Bologne, enseigna à Rome et à Cracovie, et mourut chanoine de Warmie, le 24 mai 1543.

12° *Les hérésies.* — Les hérésies apparaissent dans le diocèse de Chelmno au XVIe s., surtout parmi les bourgeois de Torun, dont beaucoup étaient venus d'Allemagne au temps de la domination de l'ordre teutonique. Déjà en 1520, Sigismond Ier publiait de Torun un décret interdisant l'entrée, en provenance de l'étranger, des livres hérétiques. Beaucoup d'églises furent prises, dans tout le diocèse, par les protestants. Sigismond-Auguste, par un privilège du 22 déc. 1558, reconnaît aux citoyens de Torun la liberté de choisir leur foi, et ce privilège est maintenu par ses successeurs. Les calvinistes tiennent à Torun un synode en 1595; en 1606 les protestants, devenant agressifs, chassent les jésuites de Torun; ceux-ci y revinrent pourtant bientôt; une dispute entre protestants et catholiques y eut lieu en 1645. Les invasions suédoises renforcent le protestantisme; en 1724, les protestants détruisent le couvent des jésuites et, à la suite d'un procès célèbre qui bouleversa l'opinion de toute l'Europe, dix citoyens de Torun (parmi eux le bourgmestre Rosner), jugés responsables de l'émeute, furent décapités. Les hérétiques devinrent plus nombreux après l'union au diocèse de Chelmno des terres qui, après avoir appartenu aux évêchés de Sambie et de Pomésanie, étaient restées à l'ordre teutonique lors du traité de Torun de 1466, et dont les évêques, Georges Polnitz et Erhard von Queis, apostasièrent en 1524 et 1525, suivant leur suzerain, Albert de Hohenzollern. Depuis ce temps, les évêques de Chelmno ont à lutter contre le luthéranisme, qui profite de la tolérance religieuse des rois Jagellons.

A l'époque des partages, le gouvernement prussien aida les protestants à bâtir de nombreuses églises. La proportion de protestants s'était accrue à la suite de la distribution des terres aux colons allemands. Certains de ces colons quittèrent le pays après la première guerre mondiale; pourtant, en 1939, le nombre des non-catholiques dans le diocèse s'élevait à 111 299, dont 102 123 protestants et 5 548 Juifs.

13° *La statistique actuelle.* — D'après les statistiques de 1948, il n'y a sur le territoire du diocèse que 6 925 non-catholiques. Ce changement est la conséquence de l'extermination des Juifs par les hitlériens en 1939-44, et du départ pour l'Allemagne des *Volksdeutsche*, presque tous protestants, en 1945 et 1946.

D'autre part le diocèse comptait en 1949 : 507 églises; 340 paroisses; 456 prêtres; 99 séminaristes; 35 religieux prêtres; 17 couvents d'hommes, avec 79 religieux; 85 couvents de femmes, avec 886 religieuses; 4 instituts d'éducation masculine, avec 484 élèves; 3 instituts d'éducation féminine, avec 320 élèves; 59 instituts d'action catholique, avec 4 950 membres; 1 588 020 catholiques; 1 594 945 habitants; 16 582,75 km² de superficie.

Le diocèse de Chelmno comprend les décanats (vicairies foraines) de : Bierzglow, Brodnica, Chelmno, Chelmża, Chojnice, Czersk, Fordon, Gdynia, Gniew, Golub, Grudziadz, Kamien, Kartuzy, Koscierzyna, Lidzbark, Lubawa, Nowe, Nowemiasto, Osiek, Puck, Radzyn, Starogard, Swiecie, Tczew, Torun, Tuchola, Wabrzeżno, Wejherowo, Zukow.

IV. Listes des dignitaires. — La *liste des évêques* de Chelmno, présentée par les éditions officielles du diocèse, suit l'école allemande, et ne commence qu'avec 1245; elle omet les noms de plusieurs prélats qui furent nommés à l'évêché, mais n'en ont pas pris possession. [Octavianus, 966. — Martinus, 1070. — Hippolitus, *Romanus*, 1180]. — Christian, 1222 (?)-43 ou 45. — Henricus, O. P., 1245, † 1263. — Jan, O. P., 1263-64. — Fryderyk a Husen, ordre S. M. Teutonique, 1264-† 1274. — Werner de Orsele (Orzelle?), ordre S. M. Teut., † 1291. — Henryk Pincerna, † 1301. — Herman a Pryzna, ordre S. M. Teut., 1303, † 1311. — Eberhard, *can. Culmen.*, élu en 1311, † 1316. — Mikolaj, O. P., Powala (?), 1319, † 1323. — Otto, 1323, † 1349. — Jakob (a Chelmża?), ordre S. M. Teut., 1349, † 1359. — Jan Schadeland, O. P., 1359-63. — Wigbald Dobilstein, 1360-80 (85?). — Reinhard de Sain (*comes* de Zeicz), 1385-90. — Mikolaj a Buk (von Schiffenburg, von Schippenpiel), ordre S. M. Teut., 1390-98. — Jan, prince de Opole, « Kropidlo », 1398-1402. — Arnold de Stapil, ordre S. M. Teut., 1402, † 1416. — Jan Marcaenaro (Margenau), 1416, † 1457, dernier évêque de l'ordre de S. M. Teut. — Jan, O. P., 1422. — Rainardus, 1432?. — Andrzej Santberg, élu, † 1457. — Wawrzyniec Zankezyn, élu, 1458. — Bartlomiej, *can. Culmen.*, élu, 1460-61. — Wincenty Kielbasa, 1467-79. — Stefan z Nidborka, 1480, † 1495. — Mikolaj Chrapicz, 1496-1507. — Jan Konopacki, 1508, † 1530. — Jan Dantyszek, 1530-38. — Tydeman Gize, 1538-49. — Stanislaw Hoziusz, 1549-51 (depuis 1561 cardinal). — Jan Lubodzieski, 1551, † 1562. — Stanislaw Zelislawski, 1562, † 1571. — Lukasz Koscielecki et Bartlomiej Plemiecki, contestation, 1571-74. — Piotr Kostka, 1574-† 1595. — Piotr Tylicki, 1595-1600. — Mikolaj Kostka, élu, † 1600. — Wawrzyniec Gebicki, 1600-10. — Maciej Konopacki, 1611-13. — Jan Kuczborski, 1614, † 1624. — Jakob Zadzik, 1624-35. — Jan Lipski, 1635-38. — Kasper Dzialynski, 1639-46. — Jedrzej Leszczynski, 1646-52. — Jan Gembicki, 1653-55. — Jan Leszczynski, élu, 1655-57. — Adam Kos, 1658-61. — Jedrzej Olszowski, 1662-74. — Maciej Bystram, coadjuteur, administrateur, 1675-76. — Jan Malachowski, 1676-81. — Kazimierz Opalinski, 1681-93. — Kazimierz Szczuka, 1693-94. — Stanislaw Swiecicki, élu, 1695-96. — Teodor Potocki, 1699-1712. — Teodor Wolf, élu, 1712, † 1713. — Jan Kos, élu, 1713, † 1717. — Jan Alten-Bokum, 1719-21. — Feliks Kretkowski, 1723-30. — Franciszek Czapski, 1731-33. — Adam Grabowski, 1736-39. — Andrzej-Stanislaw Zaluski, 1739-46. — Wojciech Leski, 1747, † 1758. — Jedrzej z Broniewic Bajer, 1759-85. — Jan-Karol Hohenzollern, 1785-95. — Franciszek Rydzynski, 1795, † 1814. — Jan Wilkxycki, coadj., admin., 1814-24. — Ignacy-Stanislaw Mathy, 1824, † 1832. — Anastazy Scdlag, 1834, † 1856. — Jan Marwicz, 1857-86. — Léon Redner, 1886-98. — Augustin Rosentretter, 1899-1926. — Stanislaw Okoniewski, 1926, † en exil, 1er mai 1944. — Kazimierz Kowalski, 1946.

Évêques auxiliaires de Chelmno : Jan Kaldeborn, 1392-1402. — Jan Rakowski, 1650-59. — Maciej Bystram, 1659-70. — Tomasz Skotnicki, 1687-1700. — Seweryn Szczuka, 1703-27. — Franciszek-Ignacy

Wysocki, † 1728. — Maciej-Aleksander Soltyk, 1728-49. — Fabian Plaskowski, 1749-84. — Iwon Rogowski, 1785-1806. — Jan Wilkxycki, 1806-31. — Jan Kutowski, 1835-48. — Stanislaw Dekowski, 1850-54. — Jerzy Jeschke, 1856-81. — Johann Trepnau, 1905-06. — Jacob Klunder, 1907-27. — Konstanty Dominik, 1928-42. — Bernard Czaplinski, 1948.

Palatins de Chelmno : Augustyn a Scheve, 1466. — Gabriel Bażenski, † 1476. — Ludwik z Mortaga, †1481. — Mikolaj Dabrowski, † 1483. — Karol a Felden Zakrzewski, † 1499. — Jan Dabrowski, † 1515. — Jan Luzyanski, † 1551. — Stanislaw Kostka, 1551. — Jan Dzialynski, † 1585. — Mikolaj Dzialynski, † 1602. — Ernest Weiher. — Maciej Konopacki, 1610. — Ludwik Morteski, 1612. — Stanislaw Dzialynski, † 1618. — Jan Weiher, † 1626. — Melchior Weiher, † 1633. — Kasper Dzialynski, 1639. — Mikolaj Weiher, † 1647. — Jan Dzialynski, † 1648. — Jan Koss, † 1657. — Jan Gninski, 1680. — Michal Dzialynski, † 1687. — Jan Koss, † 1699. — Tomasz Dzialynski, † 1714. — Jakob Rybinski, † 1725. — Franciszek Bielinski, 1732. — Jan Czapski, 1738. — Michal Bielinski, † 1739. — Wladyslaw Kretkowski, 1748. — Zygmunt Kretkowski, † 1765. — Franciszek Czapski, 1772.

Castellans de Chelmno. — Ludwik z Mortaga, 1476. — Mikolaj Dabrowski, 1481. — Karol a Felden Zakrzewski, 1483. — Ludwik Morteski, † 1509. — Arnold Fracki, † 1529. — Mikolaj Dzialynski, 1539. — Jan Sokolowski, 1544. — Stanislaw Kostka, 1546. — Jan Dzialynski, 1551. — Jerzy Konopacki, † 1567. — Jerzy Oleski, † 1577. — Jan Dulski, † 1590. — Jerzy Konopacki, † 1602. — Achacy Plemiecki, † 1605. — Jerzy Kostka, 1607. — Michal Konarski, 1611. — Jerzy Niemojewski, † 1615. — Jan Niemojewski, † 1618. — Stanislaw Niemojewski, † 1620. — Maciej Niemojewski, 1626. — Fabian Cema, † 1629. — Lukasz Elżanowski, 1636. — Stanislaw Dzialynski, † 1643. — Albrecht Czerski, † 1648. — Jedrzej Krzystof Przyjemski, † 1662. — Damian Kretkowski, † 1674. — Jedrzej Los, † 1685. — Jan Dzialynski, † 1679. — Michal Dzialynski, † 1681. — Wladyslaw Los, 1683. — Sebastian Czapski. — Kazimierz Zawadzki, † 1691. — Jan Przebendowski, 1697. — Stanislaw Konopacki. — Piotr Czapski, † 1717. — Piotr Czapski, 1726. — Wladyslaw Kretkowski, † 1728. — Adam Koss. — Jedrzej Grabowski, † 1737. — Stanislaw Konarski, 1754. — Tomasz Grabczewski, 1757. — Stanislaw Skorzewski, 1758.

Travaux. — Bp. Stanislaw Okoniewski, *Diecezja Chelminska*, Pelplin, 1928. — X. Tadeusz Glemma, *Historiografia diecezji Chelminskiej*, Cracovie, 1925. — Finkiel, *Bibliografia historii polskiej*, I-III, Lwow, 1891-1904, au mot *Chelmno*, ainsi qu'aux noms des dignitaires cités plus haut. — S. Ketrzynski, *Chelminskie biskupstwo*, dans *Podreczna encyklopedia koscielna*, XXIX, Varsovie, 1905, p. 7-12.

Sources. — C. P. Woelky, *Urkundenbuch des Bisthums Culm*, Dantzig, 1887. — Spécialement pour les archives en Pologne, Okoniewski, *op. cit.*, 87-89. — Pour les archives du Vatican, V. Meysztowicz, *De archivio nuntiaturae Varsaviensis*, Vatican, 1944. — P. Savio, *De actis nuntiaturae Polonicae*, Vatican, 1945. — Voir, entre autres, *Arch. nunt. Vars.*, vol. 136, 146, 148; *Nunt. Pol.*, vol. XXXI, add. 3, 176; LX, add. 6, add. 7, 144, 256. — Pour le synode de 1928, Okoniewski, *Statuta synodi dioec. Culmensis, Pelplini... habitae, A. D. 1928*, Pelplin, 1929.

X. W. Meysztowicz.

CHEMINAIS DE MONTAIGU (Timoléon), jésuite français, † 1689. Voir *D. T. C.*, II, 2353-54.

CHEMINON, *Chemino, Ciminum, S. Nicolaus ad Chiminum*, ancienne abbaye de chanoines réguliers au dioc. de Châlons (Marne), non loin de Vitry. Les quelques ermites qui se trouvaient dans la forêt de Luiz se donnèrent aux chanoines réguliers d'Arrouaise, et Pascal II leur adressa une bulle de confirmation en oct. 1102. Sept ans après, la communauté se transporta au lieu appelé Cheminon. Les chanoines d'Arrouaise adoptèrent les principes de gouvernement que l'abbé de Cîteaux, S. Étienne Harding, venait de donner à son ordre (ms. *562* de la bibl. d'Amiens : concordance verbale avec la première rédaction de la *Charte de charité*). Cette circonstance poussa Cheminon à un rapprochement plus complet encore avec Cîteaux; elle demanda l'affiliation, qui fut accordée et confirmée par Innocent II en 1138. Cheminon devint maison fille de Trois-Fontaines. Elle partagea les vicissitudes des établissements de la région; en 1565 elle entra dans la grève des décimables; mais elle ne sut pas éviter la commende; on vit chez elle quatre fils de la maison de Lorraine se succéder à cette sinécure rémunératrice. L'étroite observance vint lui donner, au XVIIe s., un regain de ferveur; en 1768, on y comptait encore douze religieux.

Série des abbés: 1. Hugues, 1138. — 2. Robert, 1169. — 3. André, 1189. — 4. Henri, 1208. — 5. Raoul Ier, 1225. — 6. Hugues II, 1230. — 7. Pierre, 1248. — 8. Aubert, 1254. — 9. Guillaume, 1258. — 10. Guy, 1262. — 11. Geoffroy. — 12. Geoffroy II. — 13. Raoul II, 1269. — 14. Philippe, 1271. — 15. Hugues III, 1279. — 16. Gérard, 1292. — 17. Nicolas, 1308. — 18. Étienne, 1309. — 19. Jean Ier, 1311. — 20. Constant, 1315-31. — 21. Garnier. — 22. Jean II, 1387. — 23. Jean de Tibimont, 1446. — 24. Anselme d'Anderney, 1483-93. — 25. Oger de Dijon, 1497, démissionna en 1503. — 26. Marc Dyllies, 1503. — 27. Louis de Heiz l'Évêque, 1508, † 1526. — 28. Jean de Rancières, commendataire, 1526-43. — 29. Claude d'Ancienville, 1546. — 30. Jacques Belleau, 1548, † 1583. — 31. Charles de Lorraine Ier, card., 1586. — 32. Henri de Lorraine, év. de Verdun, 1595. — 33. Charles de Lorraine II, év. de Verdun, 1619. — 34. François de Lorraine, év. de Verdun, 1629. — 35. Louis-Marie-Armand de Simiane-de-Gordes, 1641. — 36. Claude-Charles, dit comte de Poitiers, 1665-81. — 37. Maximilien-Henri, dit comte de Poitiers, 1683. — 38. N., comte de Poitiers, 1704.

Archives : à Châlons, 2 inventaires anciens, dont un du XIIIe s.; cartulaire (XIIe-XIIIe s.); nombreux actes anciens à partir de 1110; plans. Paris, Bibl. nat., coll. Champagne, vol. XIV, fol. 31-53. Vitry-le-François, bibl. municipale, ms. *95*, fol. 552 : donation. — Éd. de Barthélemy, *Recueil des chartes...*, *Chemin*on..., Paris, 1883 (la plupart des pièces sont analysées; celles dont le texte est donné en entier sont la minorité). — Cottineau, 756. — *Gall. christ.*, IX, 964. — Jaffé, n. 5 921, 6 563, 6 804, 7 874, 11 992, 13 051, 13 508, 15 245, 15 474, 16 083. — Janauschek, *Orig. cisterc.*, Vienne, 1877, p. 49. — Manrique, *Ann. cisterc.*, Lyon, 1642, année 1137, VII, 1, 8; 1140, X, 1; XI, 9. — Martène, *Ampliss. coll.*, II, 888 : *epist. Alex. III ad Henricum Remensem.* — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, I-VIII, éd. de Louvain, 1933-41, *passim*. — Stein, *Cartulaires français*, Paris, 1907, n. 924-925.

J.-M. Canivez.

CHEMNITZ, *Bergkloster*, abbaye bénédictine dédiée à N.-D., située en Saxe, cercle de Zwickau. Fondée vers 1136 par l'empereur Lothaire III, elle fut supprimée en févr. 1541 par le duc Henri de Saxe.

Calendarium sive necrologium monasterii S. Mariae in Kemniz..., éd. dans Mercken, *Scr. rer. Germ.*, II, 1728, p. 155-64 (éd. abrégée et assez défectueuse); éd. complète par Hub. Ermisch, dans *Codex dipl. Saxoniae reg.* part. II, VI, Leipzig, 1879, p. 472-82; voir Potthast, *Bibl.*, 813. — Cottineau, 756-57. — *Studien und Mitteil. O. S. B.*, LIV, 1936, p. 85-89.

P. Volk.

CHEMNITZ (Martin), théologien luthérien allemand (9 nov. 1522-8 avr. 1586). Voir *D. T. C.*, II, 2354-57.

Bibliogr. récente dans K. Schottenloher, *Bibliogr. zur deutschen Geschichte im Zeitalter der Glaubensspaltung, 1517-1585*, I, *Personen*, Leipzig, 1933, n. 2850-58.

CHENGCHOW, ville du Honan (Chine centrale), siège de la préfecture apostolique du Honan occidental depuis le 22 janv. 1906; du vicariat apostolique du même nom depuis le 2 mai 1911; du vicariat apostolique de Chengchow depuis le 3 déc. 1924; devint évêché, suffragant de Haifeng, le 11 avr. 1946. Il est confié aux Missions étrangères de Parme.

Évêque : F. Tissot, 13 juin 1946, transféré à Tsingtao.

L. Van Hee.

CHENGTING, ville murée du Tchely (Chine septentrionale), siège du vicariat apostolique du Tchely sud-occidental, démembré du diocèse de Pékin en 1856; érigé en vicariat apostolique de Chengting le 3 déc. 1924, en évêché suffragant de Pékin le 11 avr. 1946. Il est confié aux Lazaristes.

Évêque: Job Tchen, vic. ap., 1939; év., 13 juin 1946.

L. Van Hee.

CHENGTU, *Tch'engtou*, ville célèbre du Szechwan (Chine occidentale), siège d'un vicariat apostolique en 1696, réorganisé et modifié maintes fois; devint vicariat apostolique du Szechwan nord-occidental en 1856; dénommé Chengtu le 3 déc. 1924; élevé au rang d'évêché le 11 avr. 1946. Il fut confié dès les débuts aux Missions étrangères de Paris.

Évêque : J. V. M. Rouchouse, vic. ap., 1916; év., 11 avr. 1946.

L. Van Hee.

CHENOUTÉ, martyr en Égypte. Voir Šenouté.

CHEPHTONA, *Ḥaftūn*, *Ḥeftūn*, *Ḥeftōn*, *Ḥephtōn*, *Ḥeptōn*, *Ḥewtōn*, *Ḥibtūn*, localité située sur la rive gauche du grand Zāb, était siège d'un évêché nestorien relevant de la métropole d'Arbèles.

Évêques : David (790), gouvernait en même temps l'évêché de Ḥenāythā, comme l'atteste sa signature sous la rétractation que dut faire Nestorius, prêtre du monastère de Mār Yozedeq, accusé de messalianisme. — Marc (1074), devint par la suite métropolite de Damas. — Sabrīšō' (1092) et Gabriel (1257), assistèrent respectivement au sacre des catholicos Makkīkhā Ier et Makkīkhā II.

Il faut distinguer ce diocèse de celui de Cheptian (voir ce mot).

J. S. Assemani, *Biblioth. orient.*, Rome, 1719 sq., II, 455; III-2, 737 sq. — G. Hoffmann, *Auszüge aus syrischen Akten persischer Märtyrer*, Leipzig, 1880, p. 233 sq., 238, 240, 245. — H. Gismondi, *Maris Amri et Slibae de patriarchis nestorianorum commentaria* (trad.), Rome, 1897 sq., part. I, 95, 105, 114 sq., 118, 133; II, 69. — E. A. Wallis Budge, *The Book of Governors*, II, Londres, 1893, p. 388, 613. — J.-B. Chabot, *Synodicon orientale*, dans *Notices et extraits des mss. de la Bibl. nat.*, XXXVII, Paris, 1902, p. 608, n. 3, 619. — E. Sachau, *Zur Ausbreitung des Christentums in Asien*, dans *Abhandl. der preuss. Akad. der Wiss.*, Phil.-hist. Klasse, Berlin, 1919, p. 54.

Arn. Van Lantschoot.

CHEPTIAN, citée comme métropole chaldéenne dans la profession de foi présentée par le patriarche 'Abdīšō' au pape Pie IV en 1562 (*D. T. C.*, XI-1, 229), avait comme évêchés suffragants Chramleis et Achusch. D'après Hoffmann, cette localité n'est autre que Ḥuftiyān-i-Surḫāb, et non pas Ḥeftūn, comme le prétend Assemani.

J. S. Assemani, *Biblioth. orient.*, Rome, 1719 sq., III-2, p. 429, 738. — G. Hoffmann, *Auszüge aus syrischen Akten persischer Märtyrer*, Leipzig, 1880, p. 241, n. 1915. — S. Giamil, *Genuinae relationes inter Sedem apostolicam et Assyriorum orientalium seu Chaldacorum Ecclesiam*, Rome, 1902, p. 64.

Arn. Van Lantschoot.

CHERBOURG (N.-D. du Vœu), *Beata Maria de Voto*, *Caesarisburgi*, abbaye d'Augustins, vers 1145, dioc. de Coutances (Manche), à l'embouchure de la Divette. Pour bien comprendre les origines de cette abbaye, il faut rappeler l'histoire d'institutions analogues avec lesquelles les historiens l'ont souvent confondue. Vers les années 1060-61, Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, étant tombé gravement malade à Cherbourg, fait le vœu de fonder un chapitre s'il échappe à la mort. Étant guéri, il donne des reliques insignes à la chapelle castrale, la fait dédicacer, et y installe des *clericos canonica institutione servientes*. Il leur assure les ressources nécessaires pour vaquer librement à l'office divin et pour construire des maisons *infra castettum*. Bientôt le duc et ses vassaux augmentent les revenus du chapitre composé de huit chanoines placés sous la direction d'un *custos* et ayant chacun une prébende déterminée. La comtesse Mathilde y ajoute trois clercs inférieurs et, après la conquête de l'Angleterre, le chapitre reçoit des donations situées dans le nouveau royaume. Les prébendes des chanoines, qui ne furent jamais *regulares*, passèrent en 1209 à l'évêché de Coutances et l'église fut détruite en 1760. Voir la charte de fondation, éd. partielle dans *Gall. christ.*, XI, *Instr.*, c. 229, et éd. complète, d'après un *vidimus* de 1369, dans J.-L. Couppey, *Charte de Guillaume le Bâtard, duc de Normandie...*, dans *Mém. de la Soc. acad. de Cherbourg*, 1852, p. 154 sq.

L'initiative de la fondation d'une abbaye cistercienne à La Valasse, non loin de Lillebonne (Seine-Infér.), revient à Gualeran, comte de Meulan, qui fait appel aux moines de Mortemer. En 1157, la reine Mathilde enrichit la communauté et mérite le titre de seconde fondatrice. L'abbaye porte à cette époque le titre de N.-D. du Vœu. Cf. F. Somménil, *L'abbaye du Valasse*, Évreux, 1904 et éd. du *Chronicon Valassense*, Rouen, 1868. Quelques-unes des chartes relatives à cette fondation ont été insérées par erreur dans la notice consacrée à N.-D. du Vœu de Cherbourg par Dugdale, *Monasticon*, éd. 1830, VI-2, p. 1111.

Tout à fait indépendante des deux premières est la fondation entreprise par la reine Mathilde vers 1145, près de Cherbourg, à l'embouchure de la Divette. D'après une tradition constante, confirmée par des sources monumentales, cette princesse aurait été surprise par une tempête violente, au large de Cherbourg, vers l'année 1145. Ayant fait le vœu de fonder une abbaye, elle échappe au danger et entreprend tout d'abord la construction d'une chapelle appelée N.-D. du Vœu. Durant tout l'Ancien régime, ce sanctuaire sera un centre de pèlerinage pour la population de Cherbourg et, dès le XIIIe s., le siège d'une confrérie de Notre-Dame. En 1791, elle est donnée à la Marine, mais, dès 1817, le clergé et les fidèles entreprennent sa restauration. Cf. A. Besnard, *De l'église de N.-D. du Vœu de Cherbourg*, dans *Mém. de la Soc. acad. de Cherbourg*, VIII, 1861; IX, 1867; X, 1870.

Mathilde entreprend alors, au même endroit, la construction d'une abbaye qu'elle dote d'un patrimoine important. Elle obtient de l'archevêque de Rouen, Richard, le droit d'en disposer à sa guise et c'est à juste titre que le nécrologe lui reconnaît le titre de fondatrice. Pourtant, on ne sait s'il faut lui attribuer, ou bien à l'évêque de Coutances, Algar, l'introduction d'une colonie de chanoines réguliers venant de S.-Victor de Paris, sous la direction d'un abbé Robert. Ces derniers occupent en tout cas le monastère avant 1160. Suivant l'exemple de sa mère, le roi Henri II accorde, durant les années suivantes, de nombreuses donations. Pourtant la situation matérielle de la communauté n'est pas encore satisfaisante et, d'accord avec l'archevêque de Rouen, il décide l'union des deux communautés de N.-D. du Vœu de

Cherbourg et de S.-Hélier fondée auparavant dans l'île de Jersey et placée sous la direction d'un certain Robert, chanoine d'Arrouaise. Il est prévu que l'abbé résidera à Cherbourg et que S.-Hélier, pourtant trois fois plus riche, sera réduit à l'état de prieuré comptant cinq membres. La diversité des observances ne facilite pas cette incorporation et les coutumes de S.-Victor ne sont définitivement en vigueur que sous le troisième abbé, Gautier, en 1185. Voir Robert de Torigny, *Chronicon*, *M. G. H.*, *SS.*, VI, p. 516; description des documents par Dubosc, *Inv. somm. des arch. dép. Manche, série H*, p. 295-297; L. Couppey, *L'abbaye de N.-D. du Vœu près de Cherbourg*, p. 1-35.

Une série de bulles pontificales destinées à la communauté — d'Alexandre III en 1180, d'Urbain III en 1186 et 1187, de Célestin III en 1192 — permet d'apprécier le développement de la fondation. On y trouve la mention de 13 églises, desservies la plupart par des chanoines et transformées en prieurés : Ste-Marie de Beaumont, S.-Michel de Herqueville, S.-Pierre de Hubertville, Ste-Marie de Vasteville, Ste-Marie de Jomboc, S.-Laurent de Nacqueville, Ste-Geneviève d'Amreville, S.-Hélier et Ste-Trinité à Jersey, et, en Angleterre, les paroisses de Hag, Hustone, Rechborn, Blontendon. Au début du XIIIe s., des difficultés seront suscitées par le chapitre cathédral de Coutances au sujet du service de ces paroisses. Outre le statut commun aux chanoines réguliers, les bulles permettent la libre sépulture dans l'abbaye, les droits des curés étant saufs; la libre élection canonique, exercée la première fois en 1204 par la communauté, restera en vigueur jusqu'en 1517. Malgré la conquête de la Normandie par Philippe Auguste, le XIIIe s. constitue pour l'abbaye une époque de prospérité. Les rois d'Angleterre, les évêques de Coutances, les seigneurs normands, mais aussi les bourgeois de Cherbourg et les prêtres de paroisses contribuent au bien-être temporel de la communauté. Vers 1250, celle-ci compte 21 chanoines à Cherbourg et une vingtaine de *forenses*, répartis dans les prieurés. Les revenus sont de 800 livres. Lors de ses visites, l'archevêque Eudes Rigaud ne doit légiférer que contre des abus mineurs : présence de séculiers dans la clôture, sorties trop fréquentes des religieux, usage de peaux de lapin sur les habits. En 1266, il se réjouit du renouveau de vie intellectuelle dont fait preuve la communauté. A partir de cette époque, les abbés prêtent régulièrement serment d'obéissance à leurs évêques, mais, par ailleurs, ils jouissent dans Cherbourg et ses environs d'une situation privilégiée : étant « seigneurs et patrons de Cherbourg en partage avec le roi », ils exercent les droits de haute justice dans un territoire étendu. Voir les documents dans Dubosc, *op. cit.*, p. 300 sq.; L. Couppey, *L'abbaye N.-D. du Vœu de Cherbourg, ses abbés*, dans *Rev. cath. de Normandie*, XIII, 1902-03, *passim;* A. Drouet, *La haute justice de l'abbaye N.-D. du Vœu*, dans *Mém. de la Soc. acad. de Cherbourg*, XVIII, 1910, p. 65 sq.

A partir de 1290 et pour de longs siècles, la lutte continuelle entre la France et l'Angleterre va créer des conditions de vie extrêmement difficiles pour la communauté de N.-D. du Vœu. Située en dehors des fortifications, l'abbaye est soumise fréquemment au pillage, entre autres en 1294 et en 1340. Les propriétés importantes situées en Angleterre ne donnent presque plus de revenus. En outre, l'un ou l'autre des adversaires procède à des confiscations contre lesquelles les abbés ne se défendent que péniblement. Au cours du XIVe s., ils organisent dans Cherbourg un refuge, le manoir Sartrin, où vivent tant bien que mal les membres de la communauté réduite à dix environ. En 1406, le supérieur sollicite du pape la permission de placer des chanoines dans toutes les cures afin de subvenir plus facilement à leurs besoins. En 1423, l'abbé fait soumission au duc de Bedford, régent de France, et entreprend la restauration de l'abbaye. L'église sera réparée et réconciliée solennellement en 1464. Entre temps des liens de fraternité sont établis avec les abbayes de S.-Sauveur-le-Vicomte (1442), Ste-Trinité de Lessay (1446), N.-D. de Montbourg (1450) et S.-Nicolas de Blanchelande (1469). Voir ms. Cherbourg *114*, fol. 224 sq. En 1478, l'abbé élu canoniquement par 14 profès est écarté en faveur de Jean de Kerquendlam, nommé par Sixte IV en vertu du droit de réserve pontifical. Peu après, en 1552, par suite du concordat du Latran de 1516, le roi de France nomme désormais les abbés qui seront donc commendataires. La plupart d'entre eux s'occuperont uniquement de toucher leurs revenus, au détriment de la reconstruction de l'abbaye. Depuis 1605, la communauté a été retranchée, par bref pontifical, de l'ordre de S.-Victor et placée directement sous la juridiction de l'évêque de Coutances. Ce dernier constate en 1641 que la vie commune ne peut être respectée, faute de locaux adaptés. Malgré cela, l'abbé commendataire se réserve plus d'un tiers des revenus. Il faut attendre 1689 pour voir la réforme s'introduire à Cherbourg. Pour tout ceci, voir L. Couppey, *op. cit.*, 1906 à 1913, *passim*.

En 1689, l'abbé commendataire Alexandre-Guillaume Le Jay s'adresse, mais en vain, à la congrégation de France pour réformer son abbaye. Il se tourne alors vers un centre religieux local : Bourg-Achard. Les quatre chanoines établis en 1132 par Nivelon du Bosc dans sa collégiale de Bourg-Achard avaient, en 1142, à l'initiative de l'un d'entre eux et avec l'accord de Roger, héritier de Nivelon, adopté les coutumes des chanoines réguliers de S.-Jean-de-Falaise. Lorsque cette dernière communauté passe, en 1158, à l'ordre de Prémontré, Bourg-Achard devient indépendant. Dans les dernières années du XIIe s., de nombreuses donations accroissent de manière sensible le temporel. On trouve une dizaine de chanoines auxquels il faut ajouter les desservants d'au moins six prieurés-cures. L'histoire ultérieure du prieuré échappe presque entièrement, faute de sources. Toutefois, au XVIIe s., après une vaine tentative de réforme par affiliation à Ste-Geneviève, la vie régulière reprend vers 1685, grâce à l'initiative de l'archevêque de Rouen qui y introduit le P. Jean Moulin, prieur de S.-Cyr de Friardel, au dioc. de Lisieux. Très rapidement, et malgré une certaine opposition de la congrégation de France, Bourg-Achard devient le centre d'un groupement de maisons ferventes comprenant, outre N.-D. du Vœu de Cherbourg, Sausseusse, S.-Laurent de Lions, Yvernaux, au dioc. de Paris, et Beaulieu, près de Rouen. Les coutumes rédigées à cette époque pour les membres de la congrégation sont conservées dans le ms. Ste-Geneviève *2979*. Cf. L. Passy, *Notice sur le cartulaire de Bourg-Achard*, dans *Bibl. de l'Éc. des chartes*, XXI, 1861, p. 342 sq. et XXII, 1862, p. 513 sq.; P. Duchemin, *Hist. de Bourg-Achard*, Pont-Audemer, 1890; pour plus de détail, voir Cottineau, I, 459.

En 1689, six chanoines réformés de Bourg-Achard viennent s'installer, suivant les clauses d'un contrat, à côté de l'ancienne communauté destinée à disparaître progressivement. Des difficultés éclatent entre les deux groupes, mais bientôt les réformés prennent le dessus, ouvrent des écoles pour enfants et s'assurent un recrutement sérieux. En 1695, deux chanoines partent de Cherbourg pour tenter la réforme de La Bloutière. Malgré le mauvais vouloir des commendataires dont la cupidité freine le travail de reconstruction, la vie religieuse se maintient jusqu'au milieu du XVIIIe s. On ne compte pas moins de huit professions en l'espace de deux ans. Malheureusement, en 1758, une invasion anglaise provoque le pillage de l'abbaye et les

difficultés avec les commendataires augmentent en conséquence. Dès 1764, l'abbé Claude-François de Mury projette la suppression de la communauté. L'arrêt définitif est rendu le 12 oct. 1774. Cinq religieux rentrent dans leur famille, tandis que trois d'entre eux se groupent dans une maison de Cherbourg pour continuer la vie régulière. A cette époque, les revenus de l'abbaye sont encore évalués à 50 000 livres. Cf. L. Couppey, *op. cit.*, 1912-13.

Liste des abbés (d'après ms. Cherbourg *114* et L. Couppey, *op. cit.*). — Robert, 1160-68; Benjamin, 1168-84; Richard, 1185-1204; Eudes, 1204-25; Guillaume Ier, 1225-35; Roger Ier de Vauville, 1235-40; Roger II Poutrel, 1240-56; Raoul Ier Maquerel, 1256-66; Richard II Durand, 1267-82; Guillaume II de Getheville, 1282; Raoul II Du Clos, 1282-95; Robert II de Coudray, 1295-1331; Robert III Le Pouchin, 1332-49; Guillaume III de Troismonts, 1353-86; Onfroy, 1386-94; Richard III, 1394-1409; Philippe de Barneville, 1409-18; Robert V, 1419-22; Michel Foubert, 1422-31; Jean II Basan, 1431-44; Jean III Baudaire, 1444-59; Gautier le Blond, 1459-78; Jean IV de Kerquendlam, 1478-87; Thomas Léonard, 1487-91; Jean V Hubert, 1492-1504; Jean VI Noël, 1504-14; Jacques Marette, 1514-18; Léobin le Filastre, 1552-83; Lancelot de Matignon, premier commendataire, 1583-88; Louis Ier le François et Robert Eustache, 1598-1605; François Ier Hotman, 1605-36; Alexandre Guillaume Le Jay, 1636-1704; Louis du Pertat de Villemareuil, 1704-05; Étienne Valat, 1707-30; Jean-Joseph Le Normant, 1730-53; Louis-Achille de Cugnac de Dampierre, 1753-58; Claude-François de Mury, 1759-72; Alphonse-Hubert Lattier de Bayanne, 1772-90.

Les archives conservées aux archives départementales de la Manche, à S.-Lô, ont été détruites en 1944. On en trouve toutefois des copies dans les mss. Cherbourg *119*, copie du XVIIIe s.; Cherbourg *115*, cartulaire du XVIe s.; Paris B. N., *lat. 10068*, fol. 22-37; B. N., *nouv. acq. lat. 2242* et *1649*. Histoire manuscrite de l'abbaye, par E. Jardin, ms. Cherbourg *296* et ms. Cherbourg *49*, fol. 707-764. Le ms. Cherbourg *114* contient une copie, faite au XVIIIe s., des coutumes de S.-Victor en usage dans l'abbaye. On a perdu la trace du nécrologe et du rituel cités par les anciens historiens.

Gall. christ., XI, 940-944. — A. du Monstier, *Neustria pia*, Rouen, 1663, p. 813-816. — Dugdale, *Monasticon*, éd. 1830, VI-2, 1110-1112. — Beaunier-Besse, VII, 150. — Dubosc, *Inv. somm. des arch. dép. de la Manche, série H*, I, S.-Lô, 1866, p. 295-682. — Fourier-Bonnard, *Hist. de l'abbaye royale de S.-Victor*, I, Paris, s. d., 159 et 229. — L. Couppey, *L'abbaye de N.-D. du Vœu près de Cherbourg*, Évreux, 1910; *L'abbaye N.-D. du Vœu et ses abbés*, dans *Rev. cath. de Normandie*, 1903-1913, *passim*. Pour plus de détails, voir Cottineau, I, 759.

C. Dereine.

CHERBURY (Édouard-Herbert, premier lord), déiste anglais (1583-1648). Voir *D. T. C.*, II, 2357-60.

CHERCAMP. Voir Cercamp.

1. CHERCHEMONT (Jean de). — Né à La Motte-S.-Héraye (Deux-Sèvres), il était dit, le 11 sept. 1316, clerc et conseiller du régent Philippe le Long, et également chancelier de Charles de Valois (G. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, I, n. 944, 966). Il posséda des canonicats à N.-D. de Paris, à Chartres, à Ste-Radegonde de Poitiers, à S.-Martin de Tours, à Beauvais et à Autun. Il fut, en outre, chanoine et doyen de Poitiers, archiprêtre de Melle (Deux-Sèvres), chanoine et trésorier de Laon, prévôt de Chalautre-la-Grande (Seine-et-Marne), et obtint le personat de Nibas (Somme) et la fonction de notaire de la cour archiépiscopale de Narbonne. Jean XXII le chargea, avec Renaud de la Porte, archevêque de Bourges, d'opérer des réformes à l'université d'Orléans, le 7 juill. 1317 (M. Fournier, *Statuts et privilèges des universités françaises*, I, Paris, 1890, n. 50). Dévoué à Philippe le Long, il figura parmi les quinze agents qui négocièrent secrètement et vainement, en 1317, un accord avec les seigneurs qui voulaient l'écarter de la succession au trône de France. Devenu roi, Philippe V le désigna comme son procureur pour entamer des pourparlers de paix avec les Flamands. En cette qualité il assista à la conférence tenue à Royal-Lieu, près de Compiègne (11 oct. 1318); mais comme celle-ci échoua, il se rendit à Avignon afin de provoquer l'intervention de Jean XXII (P. Lehugeur, *Hist. de Philippe le Long, roi de France*, I, Paris, 1897, p. 101, 142, 144, 332-38). Le roi le nomma chancelier en janv. 1321. Jusqu'à sa mort, survenue le 25 oct. 1328, Jean de Cherchemont conserva cette importante charge. De son vivant, il fonda la collégiale de Ménigoute (Deux-Sèvres). Son neveu, avec lequel on l'a parfois confondu, lui dut de multiples honneurs et l'épiscopat.

G. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, voir la table des matières aux mots *Johannes de Cherchemont*. — M. Boulet, *Quaestiones Johannis Galli*, Paris, 1944, p. 279. —L. Perrichet, *La grande chancellerie de France des origines à 1328*, Paris, 1912.

G. Mollat.

2. CHERCHEMONT (Jean de). — Neveu du précédent, il fut chanoine prébendier et chantre de Ste-Radegonde de Poitiers (18 févr. 1318), chanoine de Beauvais (10 juin 1322), chanoine prébendier et doyen de S.-Germain-l'Auxerrois à Paris (17 févr. 1323). Il posséda aussi un canonicat et une prébende à S.-Quentin (Aisne), à Vatan (Indre) et à Mortagne (Orne). Jean XXII lui accorda une dispense d'âge — il avait seize ans — pour garder la chantrerie de Ste-Radegonde (15 mai 1319). A deux reprises différentes le pape lui accorda l'autorisation d'étudier le droit civil et de le lire (1er janv. 1322 et 23 mars 1324); puis il le promut évêque de Troyes le 26 avr. 1324. Le prélat, qui n'avait d'autre ordre que le sous-diaconat, n'avait point encore reçu la consécration épiscopale le 2 mai 1325; c'était chose faite le 23 juill. Une bulle du 18 févr. 1326 le transféra sur le siège d'Amiens. Le 23 mars, une autre lui donnait dispense d'âge pour gérer son évêché. Le prélat encourut la suspense et l'excommunication en n'acquittant pas en temps voulu les services communs; il dut s'en faire relever le 23 juill. 1327. Une autre mésaventure lui arriva : jusqu'en 1332, il cacha, sur le conseil de son oncle, la vérité sur une supercherie qui datait de loin et qui l'avait entaché d'irrégularité; en effet, il avait reçu jadis des bénéfices sans obtenir dispense d'âge et de suivre des cours de droit civil; d'où la nécessité de recourir au S.-Siège et de lui dévoiler la supercherie commise. Jean de Cherchemont mourut le 26 janv. 1373.

J.-M. Vidal, *Bull. de l'Inquisition française au XIVe s. et jusqu'à la fin du Grand Schisme*, Paris, 1913, p. 142-43, 148-49 (part prise au procès d'hérésie d'un clerc); *Lettres communes de Benoît XII*. — G. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, voir la table des matières à *Joannes de Cherchemont*. — *Gall. christ.*, X, 1192-93; XII, 510-11.

G. Mollat.

CHÉRI. Voir Chéhery.

CHÉRIANA, Χερίανα, Χερρίανα, Χερραίανα, évêché de la province du Lazique, dépendant de Trébizonde. Ce nom est à la fois celui d'un village et celui de la contrée environnante, située au sud-ouest de Trébizonde et au nord-ouest d'Erzincan. Il paraît pour la première fois dans les listes épiscopales au xe s., comme protothronos de Trébizonde (H. Gelzer, *Ungedruckte und ungenügend veröffentlichte Texte der Notitiae episcopatuum*, dans *Abh. der k. bayer. Akad.*

der Wiss., l. I, XXI, sect. III, Munich, 1900, p. 576). Cet évêché disparut probablement lors de la conquête turque et fut uni à celui de Chaldia (voir ce mot). On ne connaît ni son histoire ni le nom d'aucun des prélats qui en occupèrent le siège.

Le titre de Chériana a été conféré dans l'Église romaine sous la forme *Caraciensis*. Théobald, O. F. M., 13 nov. 1363-5 nov. 1365. — Evrard de Muisgen, O. Carm., 22 janv. 1397-† 1400, suffragant à Cologne. — Henri de Wynter, O. S. A., 24 nov. 1400-?, auxiliaire en plusieurs diocèses. — Bernard Foiardi, O. F. M., 18 déc. 1437.

Chrysanthe Philippidès, Ἡ Ἐκκλησία Τραπεζοῦντος, dans Ἀρχεῖον Πόντου, V-VI, 163. — *Ann. pont.*, 1916, p. 389.

R. JANIN.

CHERLIEU, *Carus locus, Kari locus*, célèbre abbaye cistercienne au dioc. de Besançon, sur la comm. de Montigny-lez-Cherlieu (Hte-Saône). Fondée par Réginald III, comte de Bourgogne, en 1127, elle aurait été occupée deux ou trois ans par des chanoines réguliers, mais donnée ensuite à S. Bernard, qui y envoya ses moines claravalliens. Elle prit rapidement de magnifiques accroissements; son personnel atteignit parfois le chiffre de 600. Cinq abbayes filles furent créées durant ce même XIIe s. : Acey en 1136, Hauterive en 1138, le Gard en 1139, Hautcrêt en 1143 et Beaulieu-en-Bassigny en 1170. Cherlieu a compté des hommes remarquables au nombre de ses abbés; l'un d'eux fut élu à Clairvaux en 1312, un autre passe à Morimond et de là à Cîteaux en 1503, pour succéder à Jean de Cirey. Les épreuves cependant n'ont pas manqué; la guerre de Cent Ans fait passer et repasser les armées sur Cherlieu; les années 1336, 1339, 1359, 1431 furent fatales. En 1636, les Suédois ravagent la vaste et antique église.

A cette époque les difficultés avec les abbés commendataires duraient déjà depuis un siècle. Charles de Brassey, premier commendataire (1515), prétend exercer la juridiction spirituelle sur la communauté et nomme prieur Humbert Cordienne. Grand émoi au chapitre général de 1523. Claude de La Baume, archevêque de Besançon et commendataire de Cherlieu (1546), fit la même tentative, puis retira le prieur de son choix, Nicolas Guérin, pour en faire son évêque auxiliaire. En 1768, l'abbaye ne comptait plus que dix religieux; ce groupe restreint ne sut pourtant pas se dérober à l'engouement général de l'époque et voulut à tout prix rebâtir en style nouveau. La Révolution de 1793 arrêta les travaux. Église et bâtiments devinrent une carrière ouverte où l'on vint s'approvisionner de matériaux de construction. L'ancienne propriété monastique est depuis lors « la forêt domaniale de Cherlieu ».

Série des abbés: 1. Guy Ier, 1131 (cf. *P. L.*, CLXXXII, 1121, *Praefatio seu Tract. de Cant.*, qui est de lui plus que de S. Bernard). — 2. Luc, 1162, † vers 1175. — 3. Pierre Ier, 1179. — 4. Guy II, 1188. — 5. Gabaud, 1196. — 6. Galo, 1209. — 7. Guy III, 1214-26. — 8. Réginald, démissionna en 1227, † 1228. — 9. G., 1229. — 10. Albéric, 1241. — 11. Guillaume Ier, 1242. — 12. Bésonce, 1255. — 13. Simon, 1264. — 14. Gauthier, 1275. — 15. Jean Ier, 1277. — 16. Richard, 1304. — 17. Guillaume II, élu à Clairvaux en 1312. — 18. Thibaut, 1314. — 19. Jean II, 1317-20. — 20. Réginald II, 1323, 1328. — 21. Arnoul, déposé par le chapitre général. — 22. Guy IV de Caudenay, 1338. — 23. Nicolas de Campignolle, 1341, † 1357. — 24. Odon de Pierrefitte, 1358, † 1365. — 25. Jean III, 1369. — 26. Guy V de Pierrefitte, 1393-96. — 27. Jean IV de Vaux, 1396-1400. — 28. Jean V d'Aynans, 1400-10. — 29. Laurent, 1412. — 30. Étienne. — 31. Jacques Ier de Montigny, † 1456. — 32. Jean VI, † 1459. — 33. Égide de La Tour. — 34. Drouhet Henrion, 1483, déposé par le chapitre général pour dilapidation. — 35. Jacques II de Pontailler, 1491, élu à Morimond en 1495, à Cîteaux en 1503. — 36. Matthieu Six, 1496. — 37. Remi Morelot, 1500. — 38. Charles de Brassey, 1515, commendataire. — 39. Claude de Nicey, 1522, † 1546. — 40. Claude de La Baume, archev. de Besançon, 1546. — 41. Prosper de La Baume-Montrevel, 1579-99. — 42. Ferdinand de Rye, archev. de Besançon, 1599. — 43. François de Rye, archev. de Besançon, † 1637. — 44. Pierre de Cléron, 1639. — 45. Antoine-François de Blitterswyck de Moncley, 1694, † 1734. — 46. Louis de Berton de Crillon, archev. de Narbonne, 1734-51. — 47. N. Playcart de Raygecourt, év. d'Aire, 1758. — 48. Matthieu Poncet de la Rivière, év. de Troyes, 1758-80. — 49. Matthieu-Jacques de Vermont, 1790; il touchait 40 000 livres de l'abbaye.

Archives : dép. de Hte-Saône, 96 art., *H 246;* cartulaire (1127-1209), copie du XVIIe s.; inventaire général. — Quelques pièces dans les arch. dép. du Doubs, du Jura, du Nord (*28 H*, n. 4, 33). — Paris, Bibl. nat., ms. *lat. 10 973*, cartulaire XIIIe s.; coll. Bourgogne, ms. *119*, fol. 10; coll. Moreau, ms. *873*, fol. 328, 446, 874. — Ste-Geneviève, ms. *1253 :* lettre de Matthieu Six, 1498. — Besançon, bibl. municipale, ms. *1215*, fol. 136 *ter :* anniversaires à célébrer; coll. Chifflet, ms. *49*, fol. 39; coll. Droz, ms. *41*, fol. 121 : donations de 1150-1214; coll. Dunand, ms. *30*, p. 483; coll. Duvernoy, ms. *39*, fol. 50; ms. *77*, fol. 144, 169, 326, 363. — M. Aubert, *L'archit. cisterc. en France*, I-II, Paris, 1943, *passim*. — L. Besson, *Mém. hist. sur l'abbaye de Cherlieu*, Besançon, 1847. — Chatelet, *Les monuments de l'abbaye de Cherlieu*, 1885-86. — Cottineau, 760. — Denifle, *Désolation...*, I, 383; II, 52, 53, 248. — J. Finot, *Les derniers mainmortables de l'abbaye de Cherlieu*, 1881. — *Gall. christ.*, XV, 252. — Janauschek, *Orig. cisterc.*, Vienne, 1877, p. 19. — H. Hirsch, *Die elsässisch-burgundischen Zisterzienser-Privilegien. Friedrich I.*, 1938. — Manrique, *Ann. cisterc.*, Lyon, 1642, année 1131, V, 1. — Martène, *Voyage litt.*, I, 138. — Potthast, *Reg.*, 241. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, I-VIII, éd. de Louvain, 1933-41. — Stein, *Cartulaires français*, Paris, 1907, n. 931, 932.

J.-M. CANIVEZ.

CHÉRON (Saint), ou *Cheron* (on ne tient pas compte à Chartres de l'accent aigu), *Caraunus*. Si l'antiquité du culte rendu à Chartres au martyr S. Chéron est une chose bien avérée, on n'en saurait dire autant des faits de l'histoire de ce saint personnage telle qu'on la lit dans ses Actes. Ce document que l'on attribue avec vraisemblance au IXe s., et que l'on trouve, dès le Xe, dans un lectionnaire chartrain, paraît avoir été composé dans l'abbaye de la banlieue chartraine où l'on vénérait le tombeau du saint. Voici ce qu'on lit dans ce récit.

Chéron, issu d'une illustre famille romaine, résolut, après de brillantes études, de se consacrer au Seigneur. Après avoir refusé de se marier, il entra dans le clergé, où il monta jusqu'au « sixième degré », ce que l'on entend d'ordinaire du diaconat. Désireux de prêcher l'Évangile, il en reçut la mission de S. Clément, comme S. Pothin et S. Denis. Il s'arrêta d'abord dans une île de la Méditerranée, puis à Marseille et à Lyon, marquant son passage par des conversions et des miracles. De Lyon il se rendit à Chartres où il trouva un très petit nombre de chrétiens et une grande multitude de païens. Le narrateur ne raconte qu'un fait se rapportant au séjour du saint à Chartres : la guérison d'un paralytique. Avec quelques disciples, il se dirigea vers Paris, mais, non loin de Chartres, ses compagnons ayant fui, il fut décapité par des voleurs. On retrouva son corps près de Chartres, sur une hauteur dominant la vallée de l'Eure, en un lieu où il avait exprimé le désir de recevoir la sépulture.

Il est bien difficile de savoir ce qu'il peut y avoir d'historique dans ce récit, et même à quelle époque il convient de placer la mort de S. Chéron. Les bollan-

distes n'ont pas cru qu'il ait vécu avant le vᵉ s.; Baillet a placé son martyre vers la fin de ce même siècle. Il n'y a même pas à discuter l'opinion de ceux qui ont voulu faire de S. Chéron un évêque de Chartres.

En somme, le cas de S. Chéron est un cas assez banal en hagiographie. On a honoré le tombeau d'un saint personnage dont l'histoire ne tarda pas à s'oublier; plus tard, on a comblé cette lacune au moyen d'une œuvre d'imagination utilisant peut-être, mais dans une mesure impossible à déterminer, quelques données traditionnelles. Une basilique fut élevée, dès le vᵉ s., sur son tombeau; elle fut desservie par des moines, ensuite par des clercs, puis, depuis le xiiᵉ s. jusqu'à la Révolution, par des chanoines réguliers. Probablement dès l'époque mérovingienne, mais sûrement dès le ixᵉ s., le tombeau de S. Chéron était un lieu de pèlerinage. La principale fête du saint était et est encore célébrée dans le diocèse de Chartres le 28 mai; outre cette fête on solennisait dans l'abbaye une translation, à la date du 18 oct. S. Chéron est mentionné dans le martyrologe d'Usuard. Son culte est passé du diocèse de Chartres dans d'autres diocèses, notamment dans celui de Paris.

A. S., mai, vi, 749-754. — Clerval, *Les écoles de Chartres*, 1895, p. 28. — Souchet, *Hist. du dioc. et de la ville de Chartres*, ouvrage du xviiᵉ s. publié de 1866 à 1873, i, 320-34.

Y. Delaporte.

1. CHERSONNÈSE (Χερσόνησος ou mieux Χερρόνησος), évêché de **CRÈTE**, dépendant de Gortyne. Il existait trois villes de ce nom dans l'île. Celle qui fut dotée d'un évêché se trouvait sur la côte nord, à 25 km. de Cnossos. Ses ruines sont encore visibles près des villages de Chersonésos et d'Episcopiano. L'évêché existait de façon certaine depuis le vᵉ s. On voit en effet plusieurs de ses titulaires prendre part aux conciles de cette époque. Il disparut pendant que les Vénitiens furent maîtres de l'île (1204-1669), ou plutôt il fut remplacé par un évêché latin du nom de Chironensis, Kironensis, Kyronensis. La succession orthodoxe reprit après la conquête turque. L'évêché fut uni à la métropole en 1838, rétabli en 1842 et définitivement supprimé en 1900.

Voici quels sont les *titulaires grecs* sur lesquels on possède des renseignements certains. Andérius assista au concile d'Éphèse (431; Mansi, iv, 1216 B, 1365 B; vi, 872 C). — Longin était au Brigandage d'Éphèse (449; *ibid.*, vi, 612 A) et au synode réuni à Constantinople un peu plus tard (*ibid.*, vi, 749 B, 756 B). — Euphratas signa la lettre des évêques de la province à l'empereur Léon à propos du meurtre de Protérius d'Alexandrie (458; *ibid.*, vii, 622 D). — Sisinnius Iᵉʳ prit part au concile *in Trullo* (692; *ibid.*, xi, 996 A). — Sisinnius II était au second concile de Nicée (787; *ibid.*, xiii, 145 B, 392 A). — La période moderne n'est guère plus fournie en titulaires. Vers la fin du xviiᵉ s., Raphaël, ancien évêque de Chersonnèse de Crète, était proédros ou administrateur du patriarcat d'Ochrida, dont il devint titulaire le 8 juin 1699 (H. Gelzer, *Der Patriarchat von Ochrida*, Leipzig, 1902, p. 77-80). — Nicéphore occupait le siège en 1701 (A. Papadopoulos-Kérameus, Ἱεροσολυμητικὴ βιβλιοθήκη, iv, 301). — Nectaire, en 1725 (*Revue de l'Orient Latin*, 1893, p. 314). — Gérasime Calognomon, 1788 (M. Gédéon, Πατριαρχικαὶ ἐφημερίδες, Athènes, 1937, p. 348). — Mélétios, ?-† avant janv. 1870 (Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, ii, 634). — Timothée Castrinoyoannakès, 20 janv. 1870-20 sept. 1882 (*ibid.*, xvi, 424). — Denys, déc. 1882-11 mars 1896. — Agathange, 11 mars 1896, transféré en sept. 1900. L'évêché fut alors supprimé.

Évêques résidentiels latins : Marin, 7 oct. 1252-?. — Paganus, 19 avr. 1257-?. — Léonard, vers 1290-† avant févr. 1306. — Boniface Donoraticus, O. P., 17 févr. 1306-1328. — Jean, administrateur, 4 juill. 1328-?. — François, ?-† avant oct. 1359. — Jean de Canali, O. F. M., 21 oct. 1359-† avant juill. 1374. — André Lorenzo, O. F. M., 14 juill. 1394-† avant sept. 1398. — François Pavoni, 26 sept. 1398-8 févr. 1406. — Jacques, 1ᵉʳ mars 1406-?. — Nicolas Catanigo, 3 mars 1410-† avant mai 1428. — François Premarino, 17 mai 1428-1465. — Marc de Nona, 15 févr. 1465-1483. — Nicolas de Monte, 14 févr. 1483-1521. — François Dandolo, 2 oct. 1521-1526. L'évêché fut uni à celui d'Ario (Agrion) le 17 oct. 1527, union confirmée le 18 févr. 1537. — Marc Adantino, O. F. M. Obs., 20 févr. 1538-?. — Tite, 1549. — Jean-François Verdura, 7 juin 1549-† 1572. — Jules Floretti, O.F.M., 5 sept. 1572-† 1587. — Jean-Baptiste Bernini, O.F.M. Conv., 7 août 1587-?. — Dominique Mudaccio, 10 oct. 1605-?. — Pierre, dernier évêque résidentiel, 1605?-1637.

Évêques titulaires latins : Jean de Rossi, 24 mars 1634-24 oct. 1657, coadjuteur à Céphalonie. — Victor-Antoine de Glutz, 29 mai 1802-?, auxiliaire à Bâle. — Baron Casimir Haefflin, 1810-18 avr. 1818, ministre de Bavière à Rome. — Jean-Théodore Laurent, 25 févr. 1842-† 20 févr. 1884, vicaire apostolique de Luxembourg. — Holowinski, 1850-?, suffragant de Mohilew à S.-Pétersbourg. — Marc Chatagnon, M. E. P., 25 janv. 1887-† 26 nov. 1920, vicaire apostolique du Su-Tchuen méridional. — Raphaël Balanza Navarro, 13 août 1923-2 mars 1928, auxiliaire à Tolède. — Antoine Cardona Riera, 10 mars 1928, coadjuteur à Majorque.

Le Quien, i, 269-72. — Smith, *Dictionary of Greek and Roman Geography*, i, 607. — Burchner, dans Pauly-Wissowa, iii, 2251-52. — Μεγάλη ἑλληνικὴ ἐγκυκλοπαιδεία, xxiv, 575. — Eubel, i, 192; ii, 142; iii, 181. — *Ann. pont.*, 1916, p. 389. — Germain de Sardes, Ἐπισκοπικοὶ κατάλογοι τῆς Ἐκκλησίας Κρήτης, dans Ἐκκλησιαστικὸς Φάρος, xxxv, 1936, p. 97-101.

R. Janin.

2. CHERSONNÈSE (Χερσόνησος), évêché de la province d'**EUROPE**, dépendant d'Héraclée. Cette bourgade, qui n'eut jamais aucune importance, se trouvait au commencement de la presqu'île de Gallipoli, aux environs d'Hexamili. L'évêché ne fut peut-être établi qu'au ivᵉ ou au vᵉ s. On ne lui connaît qu'un seul titulaire, Pierre, qui assista au Brigandage d'Éphèse (449; J. Fleming, *Akten der ephesinischen Synode vom Jahre 449 syrisch*, 1917, p. 9, l. 18). On ignore à quelle époque disparut ce siège qui figure cependant sur les listes épiscopales jusqu'au milieu du xᵉ s., puisqu'on le retrouve dans la *Nova Tactica* de Constantin Porphyrogénète (H. Gelzer, *Georgii Cyprii descriptio orbis Romani*, Leipzig, 1890, p. 63), mais qui disparaît dans les suivantes. On n'a même pas d'exemple que l'Église grecque de Constantinople l'ait conféré comme titulaire. Il en est de même dans l'Église romaine.

Le Quien, i, 1127-28. — Smith, *Dictionary of Greek and Roman Geography*, i, 608. — Burchner, dans Pauly-Wissowa, iii, 2251-52. — Μεγάλη ἑλληνικὴ ἐγκυκλοπαιδεία, xxiv, 575.

R. Janin.

3. CHERSONNÈSE (Χερσοννήσος, Χερσὼν pour les Byzantins), évêché de la province de **ZÉCHIE**, puis archevêché indépendant et enfin métropole. Cette ville, fondée par une colonie dorienne, occupait l'emplacement de Khorsun, près de Sébastopol en Crimée, et n'a aucun rapport avec le moderne Kherson d'Ukraine. Elle passa entre les mains de plusieurs peuples et fut au Moyen Age le centre d'un petit État qui gravitait dans l'orbite de l'Empire byzantin. Justinien II y fut relégué par Léonce en 695 et le césar Nicéphore par son frère Léon IV Khazare

en 775. Théophile en fit la capitale d'un thème qui porta le même nom. Les Tatares s'emparèrent de la ville en 1427 et les Turcs la détruisirent en 1475; ils employèrent les matériaux à la construction de Sébastopol.

L'évêché fut promu de bonne heure à la dignité d'archevêché, puisqu'il paraît comme tel dans la plus ancienne liste épiscopale que l'on connaisse, celle du Pseudo-Épiphane, où il occupe la 24e place (H. Gelzer, *Ungedruckte und ungenügend veröffentliche Texte der Notitiae episcopatuum*, dans *Abh. der k. bayer. Akad. der Wiss.*, cl. I, XXI, sect. III, Munich, 1900, p. 535). Il est le 25e dans celle de 806-15 (G. Parthey, *Hieroclis Synecdemus et notitiae graecae episcopatuum*, Berlin, 1866, p. 165), le 24e dans celle de Basile l'Arménien (H. Gelzer, *Georgii Cyprii descriptio orbis Romani*, Leipzig, 1890, p. 4), le 19e dans celle de Léon le Sage (H. Gelzer, *Ungedruckte...*, 551), le 21e dans la *Nova Tactica* (H. Gelzer, *Georgii Cyprii...*, 60), le 22e dans la liste de Jean Tzimiscès (H. Gelzer, *Ungedruckte...*, 570). Enfin Cherson est la 65e métropole sous Andronic II, après avoir occupé la 53e place (H. Gelzer. *Ungedruckte...*, 599), la 52e sous Andronic III (*ibid*,, 608). On ne la retrouve pas dans la liste de la fin du XVe s., la ville étant alors détruite par les Turcs.

On connaît quelques faits concernant Cherson au XIVe s. Sous le patriarche Jean XIV Calécas (1337-47), le métropolite Jérémie promet de rester dans son éparchie (Miklosich-Müller, *Acta et diplomata graeca Medii Aevi*, I, 184). En juill. 1365, Ignace, évêque de Nysse, est transféré à Cherson (*ibid.*, 475). Il ne dut pas occuper longtemps ce siège, puisqu'en oct. 1368 le diocèse est confié au métropolite de Gothie (*ibid.*, 500-01). Thaddée signe le décret proclamant l'innocence du patriarche Macaire et la déposition d'Antoine (août 1390; *ibid.*, II, 143-47). Vers l'an 1400, le hiéromoine Macaire est nommé à Cherson par le patriarche Matthieu Ier (*ibid.*, II, 541). Les métropolites de Cherson eurent à plusieurs reprises des contestations territoriales avec leurs voisins. En sept. 1382, le synode de Constantinople faisait restituer à la métropole de Sougda la localité dite Elisos et d'autres encore, qui lui appartenaient (*ibid.*, II, 42-44). Par contre, en août 1385, le patriarche Nil soumettait au métropolite de Cherson l'Église de Cinsanos, bien qu'elle fît partie de l'éparchie de Sougda, et ce décret était approuvé par le synode permanent en mars 1386 (*ibid.*, II, 69-70, 71-74); et en août 1390, le synode lui rendait les territoires que lui avaient enlevés des décrets synodaux précédents (*ibid.*, II, 148-50). En nov. 1384, le synode avait donné au métropolite de Sougda et au hiéromoine Isidore les pouvoirs nécessaires pour arbitrer un différend entre le métropolite de Cherson et son collègue de Gothie (*ibid.*, II, 67-68). Enfin, le 6 nov. 1396, le métropolite de Cherson était convoqué devant le synode de Constantinople pour y répondre d'une permission de mariage en cinquièmes noces qu'il avait accordée (*ibid.*, II, 270).

Cherson eut des évêques d'assez bonne heure. Cinq d'entre eux, Eugène, Elpidius, Agathodore, Capito et Aedesius, s'étaient succédé, d'après la tradition, avant S. Basile (fin du IIIe s.), fêté le 7 mars (*A. S.*, mars, I, 640 E; H. Delehaye, *Synaxaire de Constantinople*, 517). — On trouve ensuite Étienne au concile de 553 (Mansi, IX, 396 A). — S. Éphrem (? s.) fait le récit d'un miracle de S. Clément (*P. G.*, LXVI, 183-90). — Georges prit part au concile in Trullo (692; Mansi, XI, 992 D). Ce Georges est peut-être celui qui fut un des acteurs de la translation des reliques de S. Clément (*A. S.*, mars, II, 21 AB). — Paul assista au concile qui réhabilita Photius (879; Mansi, XVII-XVIII, 373 C). — Théodore signa le décret d'Alexis Comnène sur les images (1092?; *P. G.*, CXXVII, 973 C). — Théophane prit part à la déposition du patriarche Cosmas Atticus (26 févr. 1147; L. Allatius, *De consensu*, II, 12). — N. était un des membres du synode tenu par le patriarche Jean Beccos, le 3 mai 1290 (*ibid.*, III, 1, n. 5). — Jérémie, vers 1340 (v. ci-dessus). — Ignace, juill. 1365-? (v. ci-dessus). — Thaddée, août 1390 (v. ci-dessus). — Macaire, vers 1400 (v. ci-dessus). — N., sacré par le patriarche Métrophane (Syropoulos, *Hist. concilii Florentini*, sect. XII, c. 4).

Depuis que la métropole a disparu, le titre de Cherson ne semble pas avoir été conféré dans l'Église grecque. On en trouve au moins quatre exemples dans l'Église romaine : Richard Anglicus, O. P., 13 juill. 1333-?. — Donald Aloys Mackintosh, 11 juin 1912-† 8 oct. 1919, coadjuteur de Glascow. — Jean-Bède Cardinale, O. S. B., 25 juill. 1922-1er déc. 1933, nonce en Argentine. — Albert Levame, 21 déc. 1933, nonce à San Salvador.

Le Quien, I, 1329-32. — Μεγάλη ἑλληνικὴ ἐγκυκλοπαιδεία, XXIV, 576. — *Ann. pont.*, 1916, p. 389. — Miklosich-Müller, *op. et loc. cit.*

R. Janin.

CHERTSEY (Saint-Pierre de), *Cerotaesei, id est Ceroti insula* (Bède); *Certeseya, i. e. Cirotis insula* (charte de fondation); *Cirotesegt, Certeseig, Cerotiz, Ceortesige, Certesia* (1092); *Certes*, abbaye bénédictine située dans l'ancien diocèse de Winchester, aujourd'hui dans celui de Southwark, au comté de Surrey, sur la Tamise, n'atteignit jamais une grande célébrité. Elle fut fondée en 666 par Frithwald, *subregulus* de Surrey, sous le roi de Mercie Ulfar, et eut pour premier abbé Erconwald, plus tard évêque de Londres (Bède, *Hist. eccl.*, IV, 6). La charte de fondation spécifie les possessions et les limites territoriales de l'abbaye : elle fut confirmée par Ulfar et par ses successeurs Offa en 787, Ethelwulf en 827, Athelstan en 993. Le pape Agathon (678-82) accorda de son côté une bulle de confirmation que rapporta de Rome Erconwald, lors de son élévation au siège métropolitain. L'histoire a conservé peu de chose concernant l'abbaye pendant les premiers siècles de son existence, moins encore sur la manière dont la règle monastique y était observée. Durant la seconde moitié du IXe s., elle eut beaucoup à souffrir des incursions danoises : finalement les envahisseurs massacrèrent l'abbé Beocca, le prêtre Ethor et 90 moines, brûlèrent l'église et les bâtiments claustraux et saccagèrent les terres.

La restauration se fit environ un siècle plus tard, vers 964, lorsque l'ancien abbé d'Abingdon, Ethelwold, fut devenu évêque de Winchester. Avec S. Dunstan, archevêque de Cantorbéry, et S. Oswald, évêque de Worcester, il fut l'un des grands promoteurs de la réforme monastique en Angleterre au Xe s. et mérita d'être appelé « le Père des moines ». Sur l'intervention du roi Edgar, les clercs qui occupaient le lieu durent céder la place à une colonie de douze moines envoyés d'Abingdon; Ordbricht, précédemment moine à Glastonbury puis à Abingdon, fut leur abbé. L'un de leurs premiers soins fut de relever les ruines de l'antique abbaye et de réunir en une châsse de bois les reliques des moines massacrés un siècle plus tôt.

Durant le XIe s., l'abbaye jouit de la faveur royale : elle reçut des donations nouvelles d'Édouard le Confesseur, qui furent ratifiées par Guillaume le Conquérant, dont les successeurs ajoutèrent encore aux générosités précédentes. On note toutefois que durant les dernières années de Guillaume le Roux le siège abbatial a été rendu vacant et que les revenus vont à la Couronne.

En 1077, sous l'épiscopat de S. Wulfstan à Worcester, Chertsey faisait partie d'une confraternité qui unissait les abbayes de Worcester, Evesham, Glouces-

ter, Pershore, Winchcombe et Bath *(Vita Wulfstani)*. Il semble que l'abbaye ait prétendu à une dépendance directe de Rome, au moins en une certaine mesure : en 1192 elle figure sur la liste de Censius comme acquittant une taxe au S.-Siège, et en plusieurs cas elle porta ses litiges devant la Cour de Rome, pour bientôt y renoncer d'ailleurs en raison des frais trop élevés. Dans la première moitié du XIIe s. elle avait essayé de revendiquer les droits de l'exemption, mais dans l'impossibilité de produire une bulle pontificale d'authenticité certaine, elle avait renoncé à poursuivre son dessein.

Au XIIIe s., elle fonde un prieuré ou celle à Cardigan, sur des terres qui lui ont été données par un seigneur du Pays de Galles et qu'elle gardera jusqu'à la suppression. A la fin du même siècle, la *Taxatio Nicholai papae* estime à £ 135.19.8 les revenus que l'abbaye tire de ses manoirs, à quoi il faut ajouter £ 15 provenant d'églises situées à Londres ou dans le diocèse de Salisbury.

Dès cette époque Chertsey connaît la gêne financière : c'est d'ailleurs un fait général que l'appauvrissement des maisons religieuses durant les trois siècles qui précédèrent la Réforme. Les raisons de cette gêne sont très diverses : les charges d'hospitalité deviennent plus onéreuses, l'entretien ou la réparation des bâtiments absorbe une grande partie des revenus, les terres rapportent moins, soit en raison des intempéries, soit surtout à cause du manque de main-d'œuvre à la suite de grandes calamités publiques et notamment des épidémies. Comme de nombreux autres monastères, Chertsey cherche à remédier à sa pénurie par des appropriations d'églises : on connaît des négociations menées dans ce dessein en 1292 (église de Bookham), en 1313 (Horley et Epsom), 1348 (White Waltham), 1380 (Ewell), en 1422 (Stanwell, confirmée en 1433 par Henri VI); et plus tard encore Édouard IV accordera l'église de S.-André de Cobham. Un inventaire dressé en 1402 par ordre de l'archevêque de Cantorbéry durant la vacance du siège de Winchester montre qu'en plus de ce que lui rapportaient ces églises le monastère recevait diverses pensions de plusieurs autres, ou de cures et de prieurés.

La longue administration de l'abbé John de Rutherwyck (1307-46) marque une période de prospérité au moins relative pour l'abbaye. Cet abbé se montra diligent dans la gérance des biens monastiques, augmenta le rendement des domaines, obtint du roi des remises de dettes, orna son église. Deux chapellenies furent fondées en celle-ci en 1318 : d'abord à la charge des moines, elles furent bientôt confiées à deux prêtres séculiers pensionnés par l'abbaye. En 1342, John obtint une importante concession royale aux termes de laquelle, en cas de vacance de l'abbatiat, le prieur et le convent conserveraient la garde et l'administration du temporel moyennant versement d'une somme de 50 marcs à la Couronne pour chaque période de quatre mois ou fraction de quatre mois que durerait la vacance. — Un siècle plus tard une certaine agitation règne à l'abbaye : à la suite d'une visite canonique par William Wroughton, moine de Winchester mandaté par l'évêque diocésain, l'abbé Thomas Angewyn accusé de dilapidation dut démissionner vers 1461, et le visiteur fut élu à sa place; mais trois ans après, en 1464, celui-ci est à son tour déposé, et si Thomas est réélu, il ne peut reprendre possession de son siège, l'évêque ayant cassé l'élection pour vice de forme et nommé John May. C'est durant l'abbatiat de ce dernier qu'on amena à Chertsey, pour les y ensevelir, les restes de Henri VI quelques jours après son assassinat en mai 1471 : ils devaient y rester jusqu'à 1504, année où Henri VIII les fit transférer à Windsor.

Les visites canoniques dont les procès-verbaux ont été conservés ne révèlent que très peu de chose sur les observances monastiques; on peut dire en général que les moines étaient fidèles à leur vocation. En avr. 1501 la visite accomplie par le commissaire du prieur de Christ Church de Cantorbéry, les sièges de Cantorbéry et de Winchester étant vacants, semble révéler que l'abbaye était alors endettée, quoiqu'on ne puisse évaluer l'importance de ses dettes.

Quelques années avant la suppression, l'évêque de Winchester et Sir William Fitzwilliam, commissaires du roi Henri VIII, accomplissent la visite canonique et ne trouvent rien à amender. Sur quoi le Dr Leigh, commissaire de Cromwell, élève des protestations et porte de graves accusations contre plusieurs moines de Chertsey.

Lorsque, par acte du 5 juill. 1537, Henri VIII fit de l'ancien prieuré augustinien de Bisham (Berkshire) une nouvelle fondation, l'abbé et les moines de Chertsey furent choisis pour en former la communauté. Le 6 juill., l'abbé, le prieur et treize moines signèrent l'acte de reddition de l'abbaye de Chertsey à la Couronne, leur intention expresse étant de continuer ailleurs leur vie régulière. En fait ils prirent possession de Bisham le 18 déc. 1537; mais six mois plus tard, le 19 juin 1538, l'abbé dut rendre son monastère; le commissaire de Cromwell, Richard Layton, donne de la situation un état assez peu reluisant : pauvreté extrême, la maison n'ayant pas existé assez longtemps pour percevoir ses revenus et rentrer des récoltes; dilapidations par l'abbé, dépeint comme « un homme très simple, et les moines, hommes de peu de savoir et de discrétion moindre » : l'histoire du loup et de l'agneau!

Le *Valor ecclesiasticus* dressé sur l'ordre de Henri VIII en 1535 estimait les revenus nets annuels de l'abbaye de Chertsey à £ 659.15.8 3/4. Après la suppression le domaine de l'abbaye fut adjugé à Sir William Fitzwilliam; il ne reste plus actuellement des bâtiments que quelques ruines informes.

Liste des abbés : Trois noms seulement nous sont connus pour les premiers siècles de l'abbaye : Erconwald, 666; Ceonod, cité en 787; Beocca, IXe s. Après la restauration : Ordbricht, 964; Daniel, vers 1025; Siward, qui devint év. de Rochester en 1058; Wulfwold, cité en 1072, † 1084; Odo, 1084, déposé en 1092 et remplacé par l'agent de Guillaume Le Roux, Raoul Flambart, puis rétabli en 1100; William, 1106; Hugh, 1107; Daniel; Aymer, 1166; Bertan; Martin, 1197; Adam, vers 1206; Alan, 1223; John de Medmenham, 1261-70; Bartholomew de Winton, 1270-1307; John de Rutherwyck, 1307-46; John de Benham, 1346-61; William de Clyve, 1361-70; John de Uske, 1370-1400; Thomas de Culverdone, 1400-19; John de Hermondcsworth, 1419-58; Thomas Angewyn, 1458, déposé en 1461, réélu en 1464; William Wroughton, 1461-64; John May, 1464-79; John Peket, ou Pigot, 1479-1504; John Parker, 1504-29; John Cordrey, 1529, rendit son abbaye en 1537 et fut six mois abbé de Bisham.

Le cartulaire de Chertsey est conservé au British Museum, ms. *Cott. Vitel. A. XIII;* on trouvera la nomenclature des actes qu'il contient dans Dugdale, *Monasticon Anglicanum*, p. 425, *n.* o, avec un certain nombre d'extraits (*ibid.*, 426-34). Il faut noter que les plus anciens actes de ce cartulaire semblent avoir été remaniés au XIIIe s. — Le registre des transactions de l'abbé John de Rutherwyck est également au B. M., ms. *Lansdowne*, *448*. — Voir les registres des évêques de Winchester, notamment ceux de l'évêque Wykeham et de John de Sandale et Rigaud de Asserio, publiés par la *Hampshire Record Society*. — On trouvera de plus quelques renseignements dans les volumes suivants des *Rolls Series : Anglo-Saxon Chronicle*, éd. B. Thorpe, 1861; *Chronicon monasterii de Abingdon*, éd. J. Stevenson, 1858; *Annales monastici*, I-III, éd. H. R. Luard, 1864-66; et dans *Documents illustrating the activities of the General and Provincial Chapters of the English Black Monks*,

1215-1540, éd. William Abel Pantin (*Camden Third Series*, 3 vol., 1931-37), etc.

Il n'existe pas de monographie sur l'abbaye de Chertsey; on trouvera une chronique des abbés dans Dugdale, *op. cit.*, I, éd. de 1846, p. 422-26; et surtout une notice de J. C. Cox, dans *Victoria County History : Surrey*, II, 1905, p. 55-64. — Voir dom D. Knowles, *The Monastic Order in England*, Cambridge, 1940, *passim*.

H. Dauphin.

CHÉRUBIN DE MAURIENNE (Alexandre Fournier), capucin français, missionnaire (1566-1610). Voir *D. T. C.*, II, 2360-61.

CHERUBINI (Laerce; Ange-Marie; Flavio), éditeurs d'un *Bullaire* (XVIe-XVIIe s.). Voir *D. T. C.*, II, 2361-62.

CHESTER (Ste-Werburge de), abbaye bénédictine, située dans l'ancien diocèse de Lichfield-Coventry, aujourd'hui dans celui de Shrewsbury (depuis 1541 siège d'un évêché anglican). *Legaceaster* (à ne pas confondre avec *Legraceaster*, Leicester), *Legeceastre*, *Leiacestria*, *Cestria*. Ste Werburge, fille de Wulfhere, roi de Mercie (658-675), prit le voile à Ely, dont sa grand'tante, Ste Étheldrède, était abbesse, et où se retira sa mère Eomenhilde devenue veuve. Son oncle le roi Éthelred lui donna la supériorité *(principatum)* des monastères de moniales situés dans son royaume, sans doute avec le titre d'abbesse. Elle mourut à Trickingham, probablement Trentham au comté de Lincoln, et fut ensevelie, suivant son désir, à Hanbury, comté de Stafford : il s'agit de deux monastères qu'elle avait gouvernés. D'après le *Liber Eliensis*, il faudrait ajouter Sheppey et Ely : mais cette affirmation est sujette à caution. Ste Werburge mourut un 3 févr. vers 700. La tradition veut que son corps ait été transféré à Chester en 875 lors des invasions danoises : c'est du moins un fait qu'une église lui fut dédiée en cet endroit avant le milieu du xe s., et ses reliques s'y trouvaient certainement à la fin du même siècle.

Contrairement à ce qu'affirme Guillaume de Malmesbury (*Gesta pont.*, éd. des *Rolls Series*, 308), il n'y eut pas à Chester de monastère de moniales où Ste Werburge aurait fait profession. Y eut-il, comme le veulent certains documents tardifs, une église dédiée à S. Pierre et S. Paul, et qui devint ensuite Ste-Werburge, le titre de S.-Pierre passant à une autre église? La critique moderne semble peu disposée à l'admettre. Il est très difficile, en l'absence de documents authentiques, de déterminer l'origine du collège de chanoines séculiers — un gardien et douze chanoines — auxquels succédèrent les bénédictins à la fin du xie s. La première attestation certaine de cette collégiale, dédiée à Ste Werburge, est un acte d'Edgar, roi de Mercie, en 958 : la fondation doit avoir eu lieu entre cette date et 907, où la ville de Chester fut restaurée après une grande désolation : il n'est pas impossible qu'il faille la rapprocher de cette dernière date et l'attribuer à la reine Éthelflède (Guillaume de Malmesbury). En 1057, le comte Léofric de Mercie fit réparer l'église et augmenta son patrimoine. En 1086, le *Domesday Book* énumère les possessions de Ste-Werburge.

En 1092 le comte de Chester Hugues d'Avranches *(Hugo Lupus)*, dangereusement malade, voulut introduire à Ste-Werburge la vie monastique. L'abbé du Bec, S. Anselme, répondit à ses appels réitérés, et les dispositions finales, licenciant les chanoines et leur substituant des moines venus du Bec, furent établies de concert. Le premier abbé fut Richard, chapelain de S. Anselme. Le séjour de ce dernier à Chester ne fut pas de longue durée : il allait en effet prendre une part active dans les affaires ecclésiastiques du royaume et, le 6 mars 1093, devenir archevêque de Cantorbéry. Il ne se désintéressa pas de sa fondation, et trois lettres au moins témoignent de sa sollicitude (*Epist.*, III, 34, 49, 50). On ne possède pas l'acte authentique de la fondation; le document qu'on donne habituellement pour tel ne peut être qu'une confirmation postérieure de quelques années. Les domaines nouveaux octroyés par le comte et ses barons doublaient à peu près les possessions de l'ancienne collégiale; il est prévu que toutes les prébendes des chanoines reviendront à l'abbaye à la mort de chacun; les libertés accordées à Ste-Werburge sur tous ses domaines sont si absolues qu'il ne sera pas possible d'y ajouter par la suite. Il est déclaré que l'abbaye ne sera soumise à aucune autre; et la seule compensation qu'on attend des moines, ce sont leurs prières et leurs bonnes œuvres. Le comte Hugues mourut le 27 juill. 1101 : trois jours auparavant il avait fait profession monastique (Orderic Vital, *Hist. eccl.*, IV, 111). Son fils Richard n'avait que sept ans. Les relations de ce dernier avec l'abbaye ne semblent pas avoir été aussi cordiales : d'après une tradition tardive, il aurait voulu lui reprendre un manoir important. Lorsque l'abbé Richard mourut en 1117, il ne lui donna pas de successeur : l'abbaye fut administrée par le prieur Robert. William, le second abbé, ne fut nommé qu'en 1121, par Raoul Meschin qui venait de succéder dans le comté à son cousin Richard. Raoul Ier fit transférer au chapitre le corps du fondateur, le comte Hugues : ce qui semble indiquer que les constructions entreprises par ce dernier étaient alors, sinon entièrement achevées, du moins suffisamment avancées (*Cartulaire*, n. 6, p. 47). Le successeur de Meschin, Raoul II de Gernons, se montra d'abord généreux envers l'abbaye, mais il semble qu'il lui ait repris certaines possessions pour en gratifier d'autres maisons : il en fit amende honorable à son lit de mort (1153). Ce ne sont pas les seuls cas où les biens du monastère furent revendiqués par d'autres : à plusieurs reprises, au XIIIe s. notamment, l'abbé de Ste-Werburge devra faire valoir en justice, et non sans pertes, les droits de sa maison sur des domaines que lui avaient jadis octroyés tel ou tel seigneur, et que leurs descendants cherchaient à récupérer.

Parmi les privilèges dont jouissait l'abbaye, notons celui de la foire de Ste-Werburge, les 20-22 juin, avec tous profits et juridiction complète durant ces trois jours (*Cartulaire*, n. 11, 12), et un droit de chasse dans tout le comté; un bateau armé de dix filets avait aussi été donné à l'abbaye pour la pêche en mer. La part la plus considérable des revenus de l'abbaye provenait de ses terres, et aussi de dîmes importantes et d'assez nombreuses églises. Durant le XIIIe s. elle obtint plusieurs appropriations au sujet desquelles le cartulaire conserve diverses réglementations. La plus ancienne bulle pontificale en faveur de l'abbaye est de Clément III (1188-91) : entre autres dispositions, elle règle les rapports avec l'évêque diocésain pour ce qui concerne la nomination aux cures dépendant de Ste-Werburge; elle accorde sous les conditions usuelles le privilège de la célébration de l'office divin même en temps d'interdit général, le droit de donner sépulture dans le monastère à ceux qui en auront exprimé la volonté, et le droit de libre élection de l'abbé avec faculté d'inviter pour sa bénédiction l'évêque que l'on préférera. D'autres documents pontificaux émanant des papes Honorius III, Alexandre III et IV, Grégoire IX, Nicolas III ou IV, Martin IV, marquent leur sollicitude envers l'abbaye, tandis que l'archevêque de Cantorbéry, l'évêque de Worcester, d'autres encore, confirment les droits de Ste-Werburge dans leurs diocèses respectifs; de son côté l'évêque de Lichfield-Coventry s'intéresse à elle, et règle par ex. les rela-

tions du monastère et des fidèles pour lesquels a été érigée, dans l'église abbatiale, la chapelle de S.-Oswald (*Cartulaire*, n. 75). Il n'y eut pas, avant Henri VIII, d'évêché à Chester, bien que certains évêques de Lichfield et Coventry en aient assumé le titre. La collégiale S.-Jean, antérieure à l'arrivée des Normands, et qui avait un chapitre composé d'un doyen et de sept chanoines, leur servait de cathédrale (cf. A. H. Thompson, *The English Clergy and their organization in the later M. A.*, Oxford, 1947, p. 79). Au XIIe s., le pape Alexandre III avait confirmé à l'abbé de Ste-Werburge l'usage de la crosse et de l'anneau et le droit de bénir les ornements sacrés (*Cartulaire*, n. 67); en 1345 l'abbé William de Bebyngton obtenait l'usage de la mitre et l'exemption pour son monastère des visites épiscopales. Son successeur Richard Sainsbury se réclama de cette exemption en 1362 lorsque, sur mandat de l'abbé d'Evesham, l'abbé et le sous-prieur de S.-Albans, assistés du prieur de Coventry, se présentèrent pour la visite canonique : Richard démissionna entre les mains du pape Urbain V qui, après enquête, accepta et nomma le successeur. L'usage des *pontificalia* fut également cause de difficultés entre l'évêque de Coventry et l'abbé de Ste-Werburge : en 1516 l'archevêque d'York reçut de Rome mission d'enquêter sur place et de terminer le différend.

Comme beaucoup d'autres monastères anglais, Ste-Werburge jouissait du droit d'asile. De plus, l'abbé était investi de certains droits seigneuriaux. Il tenait sa propre cour, à laquelle tous les gens dépendant de l'abbaye étaient tenus de porter leurs causes. Pour donner l'exemple, Raoul Meschin lui-même y porta un jour une affaire et accepta le jugement de la cour abbatiale. Au XIVe s., quelques excès de juridiction donnèrent lieu à une intervention du gouvernement; au début du XVIe s., la justice de l'abbé fut limitée aux suppôts et tenanciers du monastère et aux délits commis dans son enceinte.

Au XIIIe s., la guerre des Barons créa des ennuis à l'abbaye. Dès l'abbatiat de Geoffrey, celle-ci perdit une importante cure et deux manoirs envahis par les Gallois. En 1264, des dépendances de l'abbaye furent détruites pour faciliter la mise en défense de la ville contre une attaque possible des barons et des Gallois; le justicier Sir William de la Zouche se montra d'ailleurs si arrogant que la ville fut soumise à l'interdit quatre jours durant. L'année suivante, Simon de Whitchurch fut élu abbé et reconnu par Simon de Montfort, qui occupait alors la ville : lorsque le prince Édouard reprit celle-ci, l'abbé dut user de diplomatie pour se faire accepter de lui. Le 26 mai 1283, le prince devenu roi célébra à Ste-Werburge sa victoire sur les Gallois. A d'autres époques l'abbaye eut encore à souffrir des événements politiques : ainsi sous l'abbatiat de Henri de Sutton elle fut attaquée et pillée pendant quatre jours par Sir Baldwyn de Radyngton, l'un des lieutenants du roi Richard; en 1399, le même abbé fut autorisé à fortifier trois de ses principaux manoirs.

On ne connaît pas le nombre exact des moines de l'abbaye de Chester aux diverses époques de son existence : au milieu du XIIIe s., il fut élevé à 40 (*Cartulaire*, n. 415); du fait que les stalles de la fin du XVe s. comptaient 48 sièges on peut induire que ce nombre ne changea pas beaucoup. En 1185, Ste-Werburge avait pu envoyer une colonie en Irlande pour former le chapitre cathédral de Downpatrick, évêché nouvellement fondé.

On conserve un coutumier liturgique de l'abbaye Ste-Werburge, plus ou moins apparenté à ceux du Bec, de Dijon et de Cluny. Il a été publié par dom Bruno Albers, sous le titre *Consuetudinarius officii divini in monasterio Cystrensi*, dans *Consuetudines monasticae*, IV, Mont-Cassin, 1911, p. 195-219. Le manuscrit, qui fut un temps la propriété de Sir Thomas Phillipps, se trouve actuellement (ou se trouvait avant la récente guerre) à la bibliothèque royale de Berlin.

Dans le domaine des lettres, sans faire grande figure, Ste-Werburge compte quelques représentants. Vers 1195, un moine du nom de Lucien écrivit un livre, *De laude Cestrie;* on ne sait d'ailleurs rien de plus sur ce religieux. — On possède également des *Annales Cestrienses*, ou chronique de Ste-Werburge, allant depuis l'Incarnation jusqu'à 1297 : dans la forme où elles ont été conservées, elles remontent à l'abbatiat de Simon de Whitchurch ou de son successeur; elles semblent avoir eu pour base des annales apportées du Bec par les premiers moines. — Vient ensuite Ranulf Higden, profès en 1299, † le 12 mars 1363-64 : il est l'auteur d'un *Polychronicon* ou histoire universelle dont l'intérêt principal est, aujourd'hui, de montrer l'étendue des connaissances géographiques et historiques dans les monastères de cette époque. Cet ouvrage eut un succès remarquable jusqu'à la Réforme : il en subsiste en effet plus de cent manuscrits, et deux traductions anglaises en furent faites, l'une en 1387 par John of Trevise, imprimée en 1482, 1495 et 1527, et l'autre au siècle suivant par un anonyme. L'original latin et les deux traductions ont été édités dans la *Rolls Series* par les soins des Rév. C. Babington et J. R. Lumby (1865-86, 9 vol.). Ranulf est aussi l'auteur de plusieurs ouvrages conservés en manuscrits : *Speculum curatorum*, composé en 1340; *Ars componendi sermones; Paedagogicon grammatices; Distinctiones theologicae; Abbreviationes chronicorum.* Bale lui attribue également une exposition sur Job, sur le Cantique des cantiques, des *Sermones per annum*, des *Determinationes sub compendio, In litteram calendarii.* — Quant à Roger de Chester, auteur d'un *Polycratica*, on estime communément qu'il n'est autre que Ranulf Higden (*D. N. Biogr.*, IX, 816-17). — Sur Henry Bradshaw, historien († 1513), v. *D. H. G. E.*, X, 344.

On le voit, la théologie est peu représentée dans ces ouvrages. On peut noter qu'un abbé de Ste-Werburge, William Merston, dut être déposé au bout de six mois et relégué à l'abbaye d'Evesham comme lollard et disciple de Wyclef.

Le dernier abbé de Chester, John Clark, élu en 1537, ne fit aucune difficulté pour livrer à la Couronne son abbaye avec toutes ses possessions. Leur revenu annuel était de £ 1003. 5 s. 11 d. ou, suivant un autre calcul, £ 1073. 17 s. 7 d. 3/4. L'acte de reddition est daté du 20 janv. 1539. Par lettres patentes en date du 4 août 1541, Henri VIII créait en l'ancienne abbaye Ste-Werburge un évêché : l'église devenait cathédrale, sous le vocable du Christ et de la Bse Vierge Marie; en même temps la ville de Chester était élevée au rang de cité et séparée, avec tout son comté, du diocèse de Coventry et Lichfield; l'archidiaconé de Chester et celui de Richmond, détaché du diocèse d'York, formaient le nouveau diocèse. Celui-ci, de par la volonté du roi, devait dépendre de Cantorbéry, mais un acte du Parlement le rattacha la même année à la province d'York. Une partie des bâtiments claustraux était réservée pour servir de palais épiscopal; le reste était attribué au chapitre, composé d'un doyen (le premier fut le dernier abbé de Ste-Werburge) et de six chanoines. On trouvera la liste des évêques anglicans de Chester dans Dugdale, 377-78; Morris, 246-47; Richards, 99-100.

L'église abbatiale — la cathédrale actuelle — et les bâtiments claustraux qui subsistent pour la plus grande partie sont un mélange de plusieurs styles, où l'on reconnaît l'œuvre successive des abbés qui eurent à entreprendre des restaurations, agrandissements ou

embellissements, notamment Geoffrey et Hugh (fin du XIIe-XIIIe s.), Simon de Whitchurch (fin du XIIIe s.), Richard Sainsbury (milieu du XIVe s.), Simon Ripley et John Birchenshaw (fin du XVe et début du XVIe s.). Extérieurement la cathédrale, remaniée au XIXe s., est décevante : l'aspect moderne qu'on lui a donné répond mal à son intérieur. On trouve du normand dans le mur du bas côté nord, le transept nord, les bâtiments claustraux et la tour; de l'anglais primitif dans le chœur, le chapitre et le réfectoire; du « décoré » dans la nef, une partie du transept sud, et le portail de l'abbaye; du « perpendiculaire » dans la tour, le *clerestory* de la nef, partie des bas côtés du chœur, la façade ouest et le porche sud, et un bon nombre des fenêtres. Il faut citer, parmi le mobilier, de magnifiques stalles de la fin du XVe s. (48 sièges). Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans les détails (excellente description dans Raymond Richards, *Old Cheshire Churches*, Londres, 1947, p. 93-101, avec plan dépliant et de très bonnes photographies; cf. Fr. Bond, *The Cathedrals of England and Wales*, Londres, 1912, p. 52-64, et Ch. Hiatt).

Liste des abbés de Ste-Werburge: Richard du Bec, 1092-1117; William, 1121-40; Ralph, 1141-57; Robert Ier Fitz-Nigel, 1157-74; Robert II, 1174 ou 75-84; Robert III of Hastings, 1186-résigna en 1194; Geoffrey, 1194-1208; Hugh Grylle, 1208-26; William Marmion, 1226-28; Walter de Pinchbeck, 1228-40; Roger Frend, 1240-49; Thomas de Capenhurst, 1249-65; Simon de Whitchurch (de Albo Monasterio), 1265-91; Thomas Burchells, 1291-1324; William de Bebington, 1324-49; Richard Sainsbury, 1349-résigna en 1362; Thomas de Newport, 1363-85; William de Merston, 1386-87; Henry de Sutton, 1387-1413; Thomas Erdeley ou Eardesley, 1413-34; John de Salghall, 1435-55; Richard Oldham, 1455, évêque de Sodor et Man en 1481, † 1485; Simon Ripley, 1481 ou 85-93; John Birchenshaw, 1493; durant des contestations avec le maire de Chester, il fut remplacé par Thomas Highfield, 1524-27, et Thomas Marshall, 1527-29; il se démit en 1537; John (ou Thomas) Clark, 1537, qui rendit l'abbaye.

The Chartulary or Register of the Abbey of St. Werburgh, Chester, éd. avec introd. et notes par James Tait (*Chetham Society*, nouv. sér., LXXIX et LXXXII, Manchester, 1920-23) : la façon très poussée dont l'éditeur étudie chaque pièce aide à écarter bien des légendes; nous lui devons beaucoup pour le début de la présente notice. — *Annales Cestrienses, or Chronicle of the Abbey of St. Werburg at Chester*, éd. avec introd., trad. et notes par Richard Copley Christie (*The Lancashire and Cheshire Record Society*, XIV, 1887). — *Liber Luciani « De laude Cestrie »*, éd., avec *Some Obits of Abbots and Founders of St. Werburgh's Abbey, Chester*, par M. V. Taylor (*The Lanc. and Chesh. Rec. Society*, LXIV, 1912, p. 35-74, 90-103). Cet obituaire est important en raison des notes critiques qui l'accompagnent. — G. Ormerod, *The History of the County Palatine and City of Chester*, 2e éd., revue et augm. par T. Helsby, 1882, 2 vol. — W. Dugdale, *Monasticon Anglicanum*, II, éd. de Londres, 1846, p. 370-83 (histoire des abbés), 384-401 (documents). — R. H. Morris, *Chester (Diocesan Histories)*, Londres, 1895. — C. Hiatt, *The Cathedral Church of Chester : a description of the fabric and a brief history of the episcopal See*, Londres, 1897. — Liste des abbés dans R. Richards, Dugdale, Morris.

H. DAUPHIN.

CHESTER-LE-STREET, *Cunungaceaster, Kuncacester*, petite localité à six milles au sud-est de Durham, siège épiscopal de 883 à 995. Comme on le sait, le moine irlandais S. Aidan, invité par le roi Oswald à venir prêcher la foi chrétienne dans son royaume de Northumbrie, fixa son siège épiscopal à Lindisfarne (plus tard appelé Holy Island), qui devint non seulement un centre d'évangélisation, mais un foyer de culture littéraire et artistique très intense. Parmi ses successeurs, S. Cuthbert fut sans contredit le plus illustre. Moine d'abord, prieur ensuite, du monastère même de Lindisfarne, il fut sacré évêque en 685 et mourut, peu après s'être démis de sa charge, le 20 mars 687. Sur son lit de mort, ainsi que nous l'apprend S. Bède (*Vita pros. S. Cuthb.*, c. XXXIX, éd. B. Colgrave, *Two Lives of St. Cuthbert*, Cambridge, 1940, p. 284), il dit à ses confrères du monastère : *Sciatisque et memoria retineatis quia si vos unum e duobus adversis eligere necessitas coegerit, multo plus ditigo ut eruentes de tumulo tollentesque vobiscum mea ossa recedatis ab his locis, et ubicumque Deus providerit incole maneatis, quam ut ulla ratione consentientes iniquitati schismaticorum iugo colla subdatis.* Paroles qui auront une importance décisive dans l'histoire de l'église et de la communauté de Lindisfarne.

A deux reprises Holy Island devint victime des invasions dévastatrices pratiquées par les Danois sur les côtes d'Angleterre. En 793 ils arrivèrent subitement, dispersèrent la communauté, massacrèrent quelques-uns de ses membres, mirent le feu aux bâtiments et repartirent. Higbald, l'évêque, et les moines survivants eurent la joie de constater en revenant que leur trésor le plus précieux, le corps de S. Cuthbert, avait échappé aux mains des spoliateurs. Presque un siècle plus tard une seconde invasion s'annonçait, cette fois plus menaçante. Devant le danger, l'évêque Eardulf se souvint des paroles de S. Cuthbert citées ci-dessus et il se décida en 875 à quitter son église et son monastère de Lindisfarne, lui et toute sa communauté, pour chercher ailleurs *(ubicumque Deus providerit)* la paix et la liberté menacées. On vit alors le spectacle peu commun, l'histoire monastique en enregistrera de semblables même au XXe s., d'une communauté entière s'exilant volontairement pour le bien de la paix et par amour de leur vocation. Emportant avec eux les reliques de S. Cuthbert, ces moines ne cessèrent pendant sept ans de traverser le pays en tous sens, cheminant de village en village (sans jamais manquer de propager le culte de leur grand saint) et fuyant toujours l'envahisseur danois. Ce ne fut qu'en 883 que, grâce aux victoires d'Alfred le Grand, la paix fut rendue à l'Église en Northumbrie. La communauté exilée venait alors de quitter Craike et se trouvait au village de Chester-le-Street. Pour des raisons qui nous restent inconnues, Eardulf, au lieu de revenir à Lindisfarne, décida d'y fixer son siège épiscopal. Il fit construire une belle église en bois (qui subsista jusqu'au XIe s.) et y déposa le corps de S. Cuthbert. D'accord avec Alfred, le roi danois Guthred fit cadeau à l'évêque de ce terrain étendu qui devint dans la suite le célèbre palatinat de Durham. Des dons affluèrent de toutes parts, particulièrement des maisons royales d'Angleterre. Des voyageurs ne manquèrent jamais de venir faire leurs dévotions au tombeau de S. Cuthbert. Ce fut lors d'un voyage dans le Nord que le roi Athelstan enrichit l'église de Chester-le-Street de précieux dons et offrit à la bibliothèque cinq *codices* dont un — contenant la Vie métrique et la Vie en prose de S. Cuthbert par S. Bède — est parvenu jusqu'à nous et se trouve au *Corpus Christi College*, Cambridge (ms. *183;* voir M. R. James, *Descriptive Catalogue*, I, 426-441; B. Colgrave, *op. cit.*, 20). Un autre codex, un évangéliaire, faisait partie de la *Cottoniam Collection (Otho R IX)* quand celle-ci fut détruite par un incendie en 1731 (Arnold, *Symeon of Durham*, p. 211, dans *Rolls Series*).

On vivait ainsi depuis cent treize ans, lorsqu'une nouvelle bourrasque vint en 995 arracher l'évêque Aldhune et sa communauté à leur retraite paisible pour les obliger derechef à se mettre en route. A l'approche des Danois qui avaient fait irruption sur la côte, on enleva les reliques de S. Cuthbert et on se

dirigea conventuellement, comme par le passé, à Ripon. Sans le savoir, les moines quittèrent Chester-le-Street pour n'y jamais revenir. Quatre mois plus tard, en effet, la paix régna de nouveau et l'on prit le chemin du retour. Le moine chroniqueur Syméon de Durham, écrivant bien plus tard, nous raconte comment et par quels signes Dieu fit connaître à l'évêque Aldhune qu'il devait se fixer non pas à Chester-le-Street mais à Durham. Ainsi fut fait et S. Cuthbert y trouva son repos définitif.

A partir de ce moment, l'église de Chester-le-Street n'offre guère d'intérêt pour l'historien. De simple église rectorale, elle devint collégiale par l'entremise d'Antony Beke, évêque de Durham (9 nov. 1286), et fut desservie par un doyen et sept prébendiers (voir la charte dans Dugdale). En 1547, elle fut saisie par la Couronne, et en 1608 le roi Jacques Ier disposa des bâtiments en faveur de laïcs. Aujourd'hui il n'en subsiste rien.

Liste des évêques: Eardulf, † 900; Tilred, † 928; Wigred, † 944; Uhtred, † 947; Sexhelm, déposé en 957; Aldred, 957-68; Elfig, † 990; Aldhune, † évêque de Durham en 1018.

Dugdale, *Monasticon Anglicanum*, I, Londres, 1846, p. 221-23; VI, part. III, 1337-39. — F. Arnold, *Symeon of Durham*, 2 vol. *(Rolls Series)*. — W. Stubbs, *Registrum sacrum Anglicanum*, Oxford, 1897, p. 243. — C. Plummer, *Bedae opera historica*, Oxford, 1896.

J. Warrilow.

CHEVALIER (Jean-Jules), fondateur et premier supérieur général de la congrégation des Missionnaires du S.-Cœur de Jésus d'Issoudun. Né le 15 mars 1824 à Richelieu, dioc. de Tours, il fit ses études au petit séminaire de S.-Gaultier et au grand séminaire de Bourges. Ordonné prêtre le 14 juin 1851, il remplit la charge de vicaire successivement à Ivoy-le-Pré, Châtillon-sur-Indre, Aubigny-sur-Nère et enfin à Issoudun (22 oct. 1854). Vivement impressionné par les ravages que causent dans les âmes le sensualisme et le rationalisme de son époque — ce qu'il appelle « le mal moderne » — il cherche à y porter remède, et croit trouver celui-ci dans la dévotion au S.-Cœur de Jésus. « L'Église et la société n'ont d'espérance que dans le Cœur de Jésus, c'est Lui qui guérira tous nos maux »; ces paroles, qu'il entendra un jour de la bouche de Pie IX, donnent le résumé de sa vie et de son œuvre. Le 8 déc. 1854, de concert avec le second vicaire d'Issoudun, l'abbé Maugenest, il jette les premiers fondements de la congrégation des Missionnaires du S.-Cœur, afin que « la dévotion au S.-Cœur soit propagée plus largement, et porte de plus amples fruits dans la société chrétienne » (constit. de 1869). Le décret d'approbation définitive sera donné par la S. Congr. des Évêques et des Réguliers, en date du 20 juin 1874. L'objectif du P. Chevalier est plus vaste que la France seule; en effet, après des débuts plutôt lents, sa congrégation s'étendra rapidement à plusieurs pays d'Europe et aux autres continents. En 1881, à la demande de Léon XIII, il envoie ses premiers missionnaires en Mélanésie et en Micronésie. L'évangélisation des infidèles sera désormais une des grandes œuvres de la congrégation.

En 1864, il construisit à Issoudun une nouvelle église, dédiée au S.-Cœur, qui sera élevée à la dignité de basilique mineure. Considérant les rapports intimes qui existent entre la Ste Vierge et le S.-Cœur de Jésus, et voulant honorer particulièrement l'ineffable pouvoir de N.-D. sur le Cœur de son Fils, il proposa à la piété des fidèles la dévotion à N.-D. du S.-Cœur, et fonda l'archiconfrérie de ce nom (premier décret d'érection, 29 janv. 1864), qui en moins de cinquante ans compta vingt millions d'associés inscrits à Issoudun.

Le R. Père érigea d'autres associations : l'archiconfrérie de S.-Joseph, modèle et patron des amis du S.-Cœur; l'archiconfrérie du Culte perpétuel d'honneur et de réparation envers le S.-Cœur de Jésus. Il voulut associer à son œuvre les prêtres et les pieux laïcs; ainsi naquirent l'œuvre des Prêtres séculiers du S.-Cœur et la Société des âmes vouées au culte du S.-Cœur. De concert enfin avec la R. Mère Marie-Louise Hartzer, il fonda les Filles de N.-D. du S.-Cœur, congrégation qui, « à la suite et sous la protection de la Ste Vierge, se consacrerait au service du Cœur de Notre-Seigneur ».

Le R. Père eut aussi sa part dans ce grand mouvement de foi qui a déterminé Pie IX à ordonner la consécration de tous les fidèles au S.-Cœur de Jésus, le 16 juin 1875. Il fit recueillir 2 800 000 signatures pour solliciter du S.-Siège cette consécration. Léon XIII y fait allusion dans son encyclique pour la consécration du genre humain au S.-Cœur. Il inaugura aussi un nouveau genre de recrutement de vocations sacerdotales et religieuses avec l'aide du R. P. Vandel, en fondant des écoles apostoliques, afin de permettre aux jeunes gens moins fortunés d'accéder au sacerdoce : « Petite Œuvre du S.-Cœur ». En 1872, sur les instances de l'archevêque de Bourges, il accepta de diriger la paroisse d'Issoudun et fut nommé archiprêtre, ce qui lui permit de rester à Issoudun lors de l'expulsion de sa congrégation en 1880.

Il écrivit plusieurs livres de piété, dont les principaux sont : *Le Sacré-Cœur de Jésus* (1900, 512 p.), et *Notre-Dame du Sacré-Cœur, d'après la Ste Écriture, les saints Pères et la tradition* (1895, 634 p.). Il faut y ajouter l'*Hist. religieuse d'Issoudun* (1899, 444 p.). — En 1900, il demanda d'être relevé de la charge de supérieur général. On lui donna un vicaire. En 1907, quelques mois avant de mourir, il fut expulsé de son presbytère et vit la basilique du S.-Cœur d'Issoudun et les dépendances du pèlerinage de N.-D. du S.-Cœur vendues aux enchères. Ces propriétés purent être récupérées plus tard par les Missionnaires du S.-Cœur.

Il mourut saintement à Issoudun, le 21 oct. 1907. Doué de qualités exceptionnelles d'organisateur et de chef, patient à toutes les épreuves, d'une charité et d'un zèle infatigables, il a été l'un des grands apôtres du S.-Cœur au XIXe siècle.

Analecta societatis Missionariorum Sacratissimi Cordis Jesu, Rome. — Ch. Piperon, *Le T. R. P. Jules Chevalier*, Paris, 1912. — P. C. Keulers, *Jules Chevalier, een Levensbeeld*, Tilbourg, 1924.

A. Bundervoet.

CHEVALIER (Ulysse), bibliographe et historien (24 févr. 1841-27 oct. 1923). Voir *D. A. C. L.*, IX, 1743-44.

Pour la liste de ses publications, v. *M. le chanoine Ul. Chevalier, son œuvre scientifique, sa Bio-bibliographie*, nouv. éd. publiée par la Soc. d'archéol. de la Drôme, Valence, 1912. — Pour la controverse suscitée par son *Repertorium hymnologicum*, v. *A. Boll.*, XXI, 1902, p. 405-16.

CHEVENON (Bernard de), fut évêque d'Amiens de 1411 à 1413, après l'avoir été de Lavaur, d'Agen, de Saintes. L'année même de son installation, il tint un synode dont les décrets, les premiers de ce genre que l'on ait conservés, furent imprimés en 1848 par Mgr Mioland, *Actes de l'Église d'Amiens*, I, 22. Il faisait partie du Conseil royal; il assista en 1412 à l'assemblée du clergé de France, fut avec Pierre d'Ailly de l'ambassade à Rome où Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie et archevêque de Reims, reçut le chapeau de cardinal. On lui reproche de n'avoir pas, en Cour de Rome, travaillé à exonérer l'Église de France des lourdes contributions exigées par le pape, mais d'avoir demandé en faveur du roi

et des princes du sang des indults pour nommer aux plus gros bénéfices.

En souvenir de leur mariage célébré dans la cathédrale, le 17 juill. 1386, Charles VI et Isabeau de Bavière offrirent au chapitre un moulin qui porte encore aujourd'hui le nom de « moulin du Roi ». Le 4 avr. 1413, Chevenon fut nommé évêque de Beauvais.

Berthier, *Hist. de l'Église gallicane*, xv, l. XLV, p. 390. — *Gall. christ.*, x, 1198. — La Mollière, *Les antiquités de la ville d'Amiens*, Paris, 1642, p. 222. — Ed. Soyez, *Notices sur les évêques d'Amiens*, 110. — *Actes de l'Église d'Amiens*, I, p. LI. — Decourt, *Mémoires chronol.*, mss. *802-03*, de la bibl. d'Amiens, I, 512.

A. Molien.

CHEVERUS (Jean-Louis Lefebvre de), évêque de Boston, de Montauban, archevêque de Bordeaux, cardinal. Né à Mayenne, le 28 janv. 1768, il étudie à Louis-le-Grand et à S.-Magloire; ordonné prêtre à Paris le 18 déc. 1790, vicaire puis successeur de son oncle à la cure de Mayenne, chassé de là par les révolutionnaires et interné à Dol, il s'évade et arrive à Paris le 25 juin 1792. Lors des massacres de Septembre il gagne l'Angleterre, où il est précepteur et où il s'occupe d'œuvres. C'est là que vient le trouver une lettre d'un autre émigré, ancien professeur du collège de Navarre, Fr. A. Matignon, qui dès 1792 s'était mis à la disposition de l'évêque de Baltimore, John Carroll. Il accepte d'aller partager ses travaux missionnaires et arrive à Boston le 3 oct. 1796. Destiné d'abord à l'église Ste-Marie de Philadelphie, il obtient de rester avec Matignon et se voit confier l'évangélisation des Indiens du Maine. Il gagna bientôt la sympathie non seulement de ses ouailles, mais aussi des classes dirigeantes puritaines. Il construisit la première église de Boston (Ste-Croix) en 1803. A ce moment sa famille et ses confrères du Mans le supplient de rentrer; après quelques hésitations il décide de rester. Nommé premier évêque du diocèse de Boston, érigé le 8 avr. 1808 (*supra*, IX, 1396-97), il ne fut sacré que le 1er nov. 1810. Il continua à travailler à l'évangélisation de la Nouvelle-Angleterre, dans des conditions particulièrement difficiles : le manque de prêtres surtout. Il semble bien, quoi que l'on en ait dit, que ce ne fut pas l'appel de son compagnon d'enfance, le roi Louis XVIII, mais une charge trop lourde pour sa santé et son âge qui décida Cheverus à rentrer en France. Le 3 mai 1824, le roi le nomme évêque de Montauban, où il réorganise le chapitre et le séminaire et s'attache à gagner les protestants. Le 30 juill. 1826, il est transféré à Bordeaux, par ordonnance royale, préconisé le 2 oct. suivant et élevé à la pairie. Comme à Montauban, il s'attache à organiser partout des œuvres, se dépensant sans compter. Le roi Louis-Philippe venait à peine d'obtenir la pourpre romaine pour Cheverus, lorsque celui-ci mourut, frappé d'apoplexie, le 19 juill. 1836.

Dès l'année suivante, M. Hamon, curé de S.-Sulpice, publiait, sous le pseudonyme de J. Huen-Dubourg, la Vie de Cheverus, qui connut de nombreuses éditions (la septième, de 1883, porte le nom réel de l'auteur) et traductions.

P. Guilday, *Life and times of J. Carroll, archb. of Balt. (1735-1815)*, II, New-York, 613-25. — *L'épiscopat franç. (1802-1905)*, Paris, 1905, p. 143-44; 363-64. — *Cath. Enc.*, III, 650. — *Dict. of American biogr.*, IV, 61-62, Londres, [1930].

É. Van Cauwenbergh.

CHEVREUX (Dom Ambroise-Augustin), né en 1728, fait profession à l'abbaye bénédictine de S.-Florent de Saumur, qui appartenait à la congrégation de S.-Maur, le 14 mai 1744. Il séjourne ensuite à S.-Germain-des-Prés. A partir de 1763, il occupe d'importantes fonctions dans son ordre. Élu supérieur général à l'unanimité en 1783 et 1788, il soutient les droits de son ordre contre les prétentions de la Commission des réguliers, et essaie de maintenir l'idéal monastique contre les abus qui s'étaient glissés à l'intérieur des maisons. A la visite des commissaires de la municipalité de Paris à S.-Germain-des-Prés (9 mai 1790), il déclare sa volonté de continuer la vie religieuse tant qu'il lui sera possible. Arrêté, il est conduit aux Carmes, où il tombe parmi les victimes du 2 sept. 1792. Il fut béatifié le 18 oct. 1926.

H. Mollière, *Le Bx dom A. Chevreux, dernier supérieur général de la congrég. de S.-Maur*, Ligugé, 1936. — J. Grente, *Les martyrs de sept. 1792 à Paris*, Paris, 1919. — F. Rousseau, *Moines bénédictins martyrs et confesseurs de la foi pendant la Révolution*, Maredsous, 1926, 101-03.

R. Van Doren.

CHEVRIER (Vénérable Antoine), fondateur de la Providence du Prado, à Lyon. Né à Lyon, le 16 avr. 1826; reçut sa première éducation chez les frères des Écoles chrétiennes, puis à l'école latine de S.-François, entra à dix-sept ans au petit séminaire de l'Argentière et passa de là au grand séminaire de S.-Irénée; ordonné prêtre le 25 mai 1850, il fut nommé vicaire à S.-André de la Guillotière, à Lyon; en 1857, il devint aumônier de la Cité Rambaud (Enfant-Jésus), qui s'était proposé un double but : promouvoir la première communion des enfants délaissés et procurer un logement aux vieillards et aux pauvres. Le P. Chevrier, laissant à M. Rambaud le soin de cette dernière œuvre, veut, avant tout, « l'amélioration de la société par l'amélioration de l'enfance ». Il ouvre, en 1860, sur l'emplacement de l'actuelle basilique de Fourvière, une maison pour les enfants, mais trouve bientôt le moyen d'acquérir un ancien lieu de divertissement, appelé le Prado et situé à la Guillotière; la nouvelle maison est inaugurée le 1er avr. 1861. Tout en continuant de s'occuper de son œuvre, il accepte, en 1866, de fonder la paroisse de Moulin-à-Vent (Vernissieux), située à 2 km. du Prado, où il reste quatre ans. Reprenant un projet conçu dès 1859, le P. Chevrier ouvre au Prado une école cléricale, qui lui permettra d'entrevoir la continuation de son œuvre; ruinée par les événements de 1870, l'institution sera réorganisée dès l'année suivante. Le 26 mai 1877, les quatre premiers diacres du Prado, qui après leurs études au séminaire de Lyon avaient été autorisés à les achever à Rome, y furent ordonnés prêtres. Bientôt l'archevêque de Lyon accorda au P. Chevrier de rester à la tête de ses nouveaux prêtres. Souffrant d'un ulcère à l'estomac, le fondateur tomba gravement malade en 1878 et s'éteignit au Prado le 2 oct. 1879; il fut inhumé dans sa chapelle. Sa cause a été introduite à Rome le 11 juin 1913.

Le P. Chevrier a exposé son idéal sacerdotal dans *Le prêtre selon l'Évangile ou le véritable disciple de J.-C.* (2e éd. par C. Chambost, Lyon, 1924).

J.-M. Villefranche, *Vie du Vén. P. Chevrier*, 21e éd., Lyon-Paris, 1919. — A. Delaserre, *Vie du P. Chevrier*, Lyon, 1892. — C. Chambost, *Vie du P. Chevrier*, Lyon, 1920; *Lettres du P. Chevrier*, Lyon, 1927. — *A. A. Sedis*, 1913, p. 309-11.

É. Van Cauwenbergh.

CHEVROT (Jean), évêque de Tournai et Toul, XVe s. Fils de Jean Chevrot, il naquit aux environs de l'an 1400 à Poligny, en Franche-Comté. Son oncle Simon, abbé de Goailles, conseiller du duc de Bourgogne et chef de son conseil, travailla à son éducation. Entré dans les ordres, il devint de bonne heure chanoine de Besançon. En 1417, il étudiait à Paris et il obtenait la licence en décret. Il revenait dans sa ville natale et cumulait les bénéfices : chapelain de la chapelle S.-Jean de Salins, archidiacre de Rouen (1429), chanoine de N.-D. de Beaune (1435). L'évêché

de Tournai étant venu à vaquer, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, le recommanda au pape, cependant que Charles VII, roi de France, appuyait Jean d'Harcourt. Celui-ci fut nommé par le chapitre mais dut s'incliner devant la décision pontificale. Le 2 nov. 1436, le prélat fit prendre possession par procureur et il entra lui-même solennellement le 12 janv. 1440.

J. Chevrot, conseiller du duc, chef du conseil en l'absence du chancelier Rolin qui était son ami intime, joua un grand rôle à la cour. En 1448, il fit partie d'une ambassade auprès de la cour de France; en 1453, ambassadeur en Angleterre, il rétablit la paix entre les deux États et il réconcilia les Gantois révoltés contre le souverain. Ami des artistes, notamment de Roger Van der Weyden, il commanda à celui-ci le fameux triptyque des « Sept sacrements » pour sa cathédrale de Tournai (au musée d'Anvers) et d'autres tableaux pour l'église de Poligny dont on ignore aujourd'hui le sort.

En 1460, il échangea l'évêché de Tournai pour celui de Toul dont le titulaire était Guillaume Fillastre. En allant prendre possession, il mourut à Lille le 22 sept. Il fut inhumé à Tournai, sous la châsse des reliques de S. Hippolyte qu'il avait fait venir de Franche-Comté. Son cœur fut déposé à Poligny dans la chapelle dite de Tournai qu'il avait fondée, sous une statue de pierre ornée de ses armes : d'or au chevron d'azur chargé en cime d'une croisette ancrée d'or. Une statue en bronze fut également érigée à sa mémoire en la cathédrale de Toul.

J. Chevrot qui avait gardé une particulière prédilection pour sa province natale lui fit de multiples dons, notamment au prieuré de Vaux-lès-Poligny dont il fut prieur commendataire de 1449 à 1458; à la cathédrale de Besançon qui reçut sa chapelle pontificale; à la collégiale de Poligny qui fut dotée de tableaux, de statues et de tapisseries de grande valeur. Il y fit également construire une chapelle consacrée en 1455, où il établit trois chapelains et une maîtrise de musique. J. Chevrot fit également des dons généreux aux cathédrales de Tournai et de Toul.

Archives : du Jura, séries *G* et *H;* de la Côte-d'Or, séries *B* et *G;* du Nord, série *B*. — J. Cousin, *Hist. de Tournai*, 1619, p. 217-19. — Chevalier, *Mémoires hist... sur la ville et la seigneurie de Poligny*, I, II, 1769. — Rousset, *Dict. hist... des communes du Jura*, V, 1854, p. 254-62. — *Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, éd. de la Soc. de l'hist. de France, V, 1861, p. 59-60. — *Biogr. nat. de Belgique*, IV, 1873, p. 74. — A. Benoit, *Notice sur les monuments funéraires de Toul*, dans *Mém. de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1877, p. 373-74. — S. Pidoux, *Mon vieux Poligny*, I-II, 1932.

T. DE MOREMBERT.

CHEYENNE, dioc. des États-Unis d'Amérique, érigé le 9 août 1887 et comprenant l'État de Wyoming et le parc national de Yellowstone. La cathédrale est consacrée à la Ste Vierge.

Évêques: 1. Maurice F. Burke, 1887-93. — 2. Thomas M. Lenihan, 1897-1901. — 3. James J. Keane, 1902-11. — 4. Patrick A. Mc Govern, 1912.

Catholic Directory, New-York, 1950, p. 288-89

É. VAN CAUWENBERGH.

CHEZAL-BENOIT, *Casale Benedicti*, anciennement *Casale Malanum*, au territoire d'Issoudun, cant. de Lignières, arrond. de S.-Amand-Mont-Rond (Cher), sur un affluent de l'Arnon, abbaye de bénédictins dédiée à S. Pierre. Ce monastère fut fondé en 1093 par le Bx André, prieur de Vallombreuse († 1112). La vie régulière y était fort déchue au XVe s. L'abbé Pierre du Mas rétablit la communauté des biens, en unissant les bénéfices claustraux et les prieurés à la mense conventuelle. Il renonça aussi à la perpétuité de la dignité abbatiale. En 1488, à l'intention des monastères affiliés à Chezal-Benoît, Du Mas publia des statuts qui s'inspiraient des usages de la congrégation de Ste-Justine de Padoue, tout en laissant plus d'autonomie aux maisons dont les représentants assistaient régulièrement à des chapitres généraux. Cette nouvelle congrégation, qui comprenait treize monastères, fut approuvée par le cardinal d'Amboise en 1508; Léon X, en 1516, lui accorda les privilèges de Ste-Justine et, en 1555, Paul V lui donna l'exemption. Le concordat de 1516, qui attribuait au roi la nomination à la plupart de ses abbayes, sauf les cinq primaires, compromit son expansion, sans nuire à sa régularité. Celle-ci déclina après les troubles qui suivirent l'an 1560.

A l'intervention de Richelieu, qui s'était fait attribuer le titre de chef général, administrateur de la congrégation, avec une pension de 30 000 livres, les supérieurs demandèrent leur union avec S.-Maur, qui fut réalisée le 28 mars 1636; Richelieu renonça à son titre, mais garda la pension. La congrégation de S.-Maur nomma aux abbayes de Chezal-Benoît jusqu'en 1763; à cette date le roi en disposa. Tous ces monastères disparurent à la Révolution.

Parmi les moines de Chezal-Benoît, retenons les écrivains : Guy Jouveneaux († 1507); les frères Charles Fernand († 1517) et Jean Fernand († 1531), originaires de Bruges; Jean Boudonnet († 1664). — De l'église, achevée en 1093, subsiste la nef avec ses sculptures remarquables.

Liste des abbés: Bx André Ier Orderic, † 1112. — Gérard, 1117, 1119. — Isembert. — Rodulphe, 1145, 1151. — Guillaume Ier. — Arnulphe Ier de S.-Loup, 1168. — Arnulphe II de S.-Benoît, 1170. — Rainald Gremius, 1171. — Garnier de Linier, 1185. — Pierre Ier de Limoges, 1191. — Humbald de Castellulus, 1195, 1200. — Thomas Ier de la Charité, 1201. — Jean Ier, 1210. — Étienne Ier de Condet, 1213. — Hugues, 1229. — Rogier, 1241, 1245. — Joserlin, 1254. — Étienne II, 1255. — Thomas II, 1259. — Réginald de Quarta, 1263. — Pierre II, 1269. — Guillaume II, 1271. — Rainaud Ier de Messa, 1274. — Benoît. — Jean II, 1284. — Jean III de Brulon. — Rainaud II de Messa, † 1318. — Jean IV Pilours, 1329. — Guillaume III Flandrin, † 1344. — Guillaume IV de Champbon, 1347. — Pierre III de Launay, 1372, 1386. — Guillaume V Auvignon, 1394, 1409. — Jacques Ier Laterie, 1430. — Philibert de la Verne, 1470, résigna en faveur du suivant en 1479. — Pierre IV de Mas, 1479, 1491. — Martin Fumée, 1491-1500. — Jean V le Roy, premier abbé triennal, 1500-05. — Étienne III Pinon, 1505-08, † 1541. — Michel Ier du Puy, 1514-17. — Yves Morisson, 1520. — Jean VI Habon, 1524. — Jean VII Gombault, 1526, qui abdiqua en 1527. — Jean VIII Chaussé, 1527-30. — André II le Moulnier, 1537. — Yves Morisson, 1539, † 1546 (47). — Léonard du Vergier, 1542, † 1555. — Placide Léger, 1548. — André le Moulnier, 1554, 1559. — Jean VIII Caigre, 1560. — André le Moulnier, 1561. — Égide Ier Marchant, 1564. — François d'Amour, 1569. — Michel II Jondio, 1572. — Égide II Auctet, 1577. — Sébastien Ier Guerret, 1578, † 1603. — Denys des Vignes, 1584, † 1586. — Michel Jondio, 1590. — Guillaume VI du Puy, 1593. — Pierre V Roger, 1596. — Sébastien II Guerret, 1597-1600. — Jacques II Morel, 1601. — Thomas III Berdreaux, 1603. — Pierre VI du Peyrat, 1609. — Gatien le Roy, 1615, † 1627. — Antoine Sotereau, 1622, † 15 févr. 1628. — Bernard Melon, 1627. — Louis Ier Rouillard, 1630. — Gautier, 1636. — Louis II Doulay, 1639.

Abbés depuis l'union avec S.-Maur: Humbert Jamet, 1645. — Michel Pirou, 1651. — Sixte Mousnier, 1657. — Placide Hamelin, 1660. — Louis Janet, 1666. — Antoine Savy, 1669. — François de Montclar, 1672.

— Adéodat Buisson, 1675. — Jean Villatel, 1681. — Jean Blenie, 1684. — Gabriel Gérentes, 1687. — Gilbert la Porte, 1693. — Maur Marcland, 1696. — Augustin Collet, 1702. — Marcellin Pinel, 1705. — Mathurin Tranchant, 1708. — Guy Buisson, 1711. — Nicolas Lanne.

D'Achéry, *Spicil.*, III, 462-64. — Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés...*, introd., 62-72; v, 24. — Berlière, *La congr. bénédict. de Chezal-Benoît*, dans *Mél. d'hist. bénéd.*, III, 1901, p. 97-198. — Chevalier, *T. B.*, 689. — Cottineau, 766. — F. Deshoulières, *L'abbaye de Chezal-Benoît*, Bourges, 1910; *L'église abbatiale de Chezal-Benoît*, Caen, 1908. — *Gall. christ.*, II, 162. — Mabillon, *Annales O. S. B.*, table, VI, 258. — Martène-Charvin, *Hist. de la congr. de S.-Maur*, II, 93-99. — E. Michael, *Ueber geistliche Baumeister im Mittelalter*, dans *Zeitschr. f. kath. Theol.*, XXXII, 1908, p. 213-29. — Ph. Schmitz, *Hist. de l'ordre de S.-Benoît*, III, 210.

R. Van Doren.

CHÉZERY, *Chesiriacum*, ancienne abbaye cistercienne sur la commune de ce nom, fondée par Amédée III comte de Savoie, au dioc. de Genève, aujourd'hui de Belley (Ain). L'emplacement appartenait au prieuré clunisien de S.-Victor de Genève, qui le céda à S. Bernard et à Moyse, abbé de Bonmont, en Suisse. Fontenay, fille de Clairvaux, y envoya ses moines (1140). Le premier abbé, le Bx Lambert, était frère de S. Pierre, abbé de Tamié, puis archevêque de Tarentaise. L'un des moines de la première heure, Roland, jouit d'un culte dans l'église paroissiale de Chézery, l'ancienne abbatiale, et dans le diocèse de Belley. Ce sont les deux gloires de l'antique abbaye qui, par ailleurs, n'a guère laissé de souvenirs bien marquants. Les capitulants de Cîteaux eurent parfois à s'occuper de Chézery : en 1398, la mauvaise administration d'un abbé l'avait réduite à la pauvreté extrême; en 1433, l'abbé Jean de l'Hoste dut être déposé; de même en 1453 Antoine de Vicedogny, pour dilapidation. Quand Nicolas Cotton, docteur en théologie, fut élu en 1560, des lettres rédigées au nom du chapitre général le présentèrent respectueusement à la maison de Savoie.

Série des abbés: 1. Lambert, 1140. — 2. Étienne, 1155. — 3. Roland (certains auteurs l'identifient avec le saint). — 4. Guillaume, 1180. — 5. Anselme, 1236. — 6. Girard, 1281. — 7. Raoul, 1324. — 8. Nicolas Ier, † 1357. — 9. Richard, 1357. — 10. François, 1424. — 11. Jean II de l'Hoste, déposé en 1433. — 12. Antoine Vicedogny, déposé en 1453. — 13. Jean III de Campeys, commendataire, év. de Turin, puis de Genève, archev. de Tarentaise, † 1492. — 14. Jean d'Amancier, 1493. — 15. André d'Amancier, 1538-52. — 16. Antoine du Saix. — 17. Jacques Bourgeois, 1584. — 18. Nicolas de Meuillon, 1600. — 19. Louis Perucard de Ballon. — 20. Gaspard Perucard de Ballon, † 1629. — 21. Laurent Scotti, 1632. — 22. Christophe Duc, 1670. — 23. Louis Gros, 1678. — 24. Joseph de Savoie, 1693. — 25. Joseph-Nicolas Deschamps de Chaumont, 1728, év. de Genève, 1741. — 26. Jean-Pierre Briord, év. de Genève, 1764. — 27. Joseph-Marie Paget, év. de Genève, 1787.

Archives : départ. de l'Ain, où l'inventaire de 1891 signale *H 208 :* 30 pièces (1632-93); *H 209 :* 29 pièces (1711-77); *H 210 :* 12 pièces (1772-74). — Besançon, bibl. municipale, ms. *74*, fol. 286 : extr. du cartulaire. — Bourg, bibl. munic., ms. *53 (43)*, fol. 101-03 : 5 chartes publiées par Vuy, dans *Mém. Inst. nat. genev.*, XII; ms. *5*, fol. 63 : franchises... à Ballon... 1326. — Dole, bibl. munic., ms. *137 :* cartulaire, copie par Perrenot (chartes 1175-1361). — *A. S.*, mai, II, 322. — Burlet, *Le culte de Dieu et des saints en Savoie*, 1916. — Cottineau, 767. — *Gall. christ.*, XVI, 495. — Janauschek, *Orig. cisterc.*, Vienne, 1877, 61. — Manrique, *Ann. cisterc.*, Lyon, 1642, année 1140, X, 1; XI, 1, 2, 12. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, I-VIII, éd. de Louvain, 1933-41, *passim*. — Stein, *Cartulaires français*, Paris, 1907, n. 939.

J.-M. Canivez.

CHÉZY-SUR-MARNE, *Cariacum*, abbaye dont on trouve mention au milieu du IXe s.; on l'a fait, sans preuve, remonter à Charlemagne. Elle était fondée sous le vocable de S. Pierre, sur le bord de la Marne, à 6 km. environ au sud de Château-Thierry, en un lieu pouvant présenter de l'intérêt au point de vue militaire, mais peu favorable à une existence paisible. Elle aurait été détruite vers 887 lors d'une invasion normande, et ne se releva pas facilement. Elle était, en 980, sous l'obédience de l'Église de Paris. Les norbertins y étaient établis vers le milieu du XIe s. et, en 1063, Thibaud de Champagne donna à Rodolphe, sixième abbé, l'église de Charleville, près Montmirail, et l'abbaye reçut bientôt dix-sept églises paroissiales. En 1140, les religieux, en raison des attaques possibles, s'établirent dans l'enceinte même du bourg de Chézy dont ils étaient seigneurs et qui avait été fortifié par l'abbé Simon, représenté comme un homme de grand mérite et que S. Bernard défendit dans son conflit avec l'évêque de Soissons. L'établissement d'un monastère dans une place fortifiée nuisait à l'état religieux : au siècle suivant, l'abbé Robert avec la majeure partie de la communauté retourna à S.-Pierre-le-Vieux. Sous l'abbatiat de Philippe, la détresse était absolue; il fut déposé en 1356, à la suite d'une visite de Jean de Craon, archevêque de Reims. En 1414, Nicolas Graibert, évêque de Soissons, trouva les religieux réduits à la mendicité; cette même année la forteresse fut détruite par les Anglais et l'abbaye, tombée en commende, ne paraît pas s'être relevée avant le XVIe s., où trois abbés de la famille de Langeac (1503-62) firent effectuer quelques travaux, mais la pauvreté était telle que l'abbé Antoine, « quoique commendataire, fut contraint d'y résider ».

En 1662, François de Nesmond, fils du président au parlement de Paris, y appela les bénédictins de S.-Maur, qui s'y établirent en dépit de quelque opposition. Cette maison, connue surtout par ses malheurs, demeura dans une situation précaire; en 1766 elle fut unie à S.-Crépin de Soissons; il n'y avait que cinq moines. En 1792, les bâtiments conventuels et l'église furent démolis et les ruines disparurent également; il n'apparaît pas que cette disparition ait fait éprouver à l'art une perte notable. Aucun des abbés n'a laissé de grand nom dans l'histoire; parmi les commendataires on relève les noms de Louis de L'Espinasse (1481-1501), de Nicolas de Neuville de Villeroi (1582-1602), de Guillaume Fouquet de La Varenne, évêque d'Angers, de Charles de Balzac, évêque de Noyon, de Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, de Henri de Nesmond, archevêque de Toulouse, d'Antoine de Montazet, archevêque de Lyon.

Liste des abbés: Jean Ier. — Théobald Ier. — Aibert. — Gilon. — Robert Ier. — Rodulphe, 1063. — Pierre, 1108, 1112. — Simon, 1134, démissionna en 1156, † 27 juill. 1163. — Élie, † 6 juin 1171. — Ebolus, 1176, † 21 janv. 1190. — Gaufred Ier, 1193, 1199. — Gaufred II, 1210. — Odon Ier, 1214, 1217. — Renald, 1222, 1230. — Robert II de Troies, † 4 déc. 1243. — Drogon, 1244, 1246. — B..., 1247. — Odon II, 1269. — Gautier, 1270, 1288. — Robert III, 1293, 1329. — Guillaume Ier de Nourenoult, 1349. — Philippe, 1356. — Jean II de Lintelles, 1358, 1392. — Pierre de Meudon, 1392, 1403. — Henri Ier de Beaulieu, 1409, 1427. — Théobald II. — Nicolas II Lentier, 1436, 1444. — Nicolas III Grainoti, 1444, 1454. — Jean III. — Michel. — Nicolas IV Richard, 1459, 1463. — Maur du Mas, 1469, 1480. — Louis de Lespinasse, premier commendataire, 1481, † 2 nov. 1501. — Jean IV de Langheac, moine élu, † 8 mars 1503. — Antoine de Langheac, commendataire nommé en 1503, malgré l'élection de Guillaume Gouffier, † 1519. — Gabriel de Langheac, moine de Cluny, élu le 16 août 1519,

† 22 oct. 1528. — François Ier de Langheac, 1528, † 14 janv. 1562. — Nicolas V du Mont, nommé par le roi, 1564, à la place de Ponce Pignard, élu par les moines, † 1570. — Nicolas VI de Neuville, 1582, 1612. — Guillaume Fouquet de la Varenne, év. d'Angers, 1612, † 1615. — Charles de Balzac, év. de Noyon, † 1625. — Louis II de Bassompierre, év. de Saintes, 1626; céda au suivant, 1647. — François II de Nesmond, év. de Bayeux, 14 août 1647; céda au suivant, 1682. — Henri II de Nesmond, 26 mai 1682, év. de Montauban, archev. d'Albi, puis de Toulouse, † 27 mai 1727. — Fabius Brulart de Sillery, év. de Soissons, † 19 nov. 1714. — François-Philippe Morel, aumônier du roi, 1715, 1731. — Omer Joly de Fleury, 9 mai 1731.

Gall. christ., IX, 427 sq. — É. de Barthélemy, *Analyse du cartulaire de S.-Pierre de Chézy*, dans *Mém. Soc. de l'acad. S.-Quentin*, I, 1878, p. 241-308. — A.-E. Poquet, *Notice sur le bourg et l'abbaye de Chézy-sur-Marne*, Soissons, 1844. — A. Corlieu, *L'abbaye de Chézy*, dans *Annales de la Soc. hist. de Château-Thierry*, 1879-80, p. 88-109. — *Monasticum benedictinum*, Bibl. nat., ms. *lat. 12 664*. — *Monasticum gallicanum, ibid., lat. 11 820*. — Cottineau, 767-68.

M. Prevost.

CHIAPAS, *Chiapensis*, évêché du Mexique, État de Chiapas. Son territoire, habité successivement par les Olmèques, Toltèques et Aztèques, fut conquis par Pierre d'Alvarado en 1534. L'évêché de Chiapas, avec siège à S. Cristóbal-las-Casas, fut érigé par le pape Paul III, le 19 mars 1539 (bulle *Inter multiplices*), dans la paroisse de l'Assomption de Ciudad Real, sous le patronage de S. Christophe. Fr. Juan de Ortega, hiéronymite, ayant refusé l'évêché, la bulle d'érection fut exécutée par Juan de Arteaga y Avendaño, le 15 janv. 1541. Dans la deuxième moitié du XVIe s. ses revenus étaient de $ 1 300 or. A la fin de ce siècle, il comptait 88 villages administrés par 5 couvents ou paroisses de dominicains et un couvent de franciscains. En 1580, il ne possédait pas encore de chapitre. Les controverses relatives aux limites des diocèses de la Nouvelle-Espagne eurent leur répercussion à Chiapas, mais n'y provoquèrent pas d'incident. Le siège était suffragant d'abord de Séville (Espagne), puis de Guatémala, enfin actuellement d'Antequera (Oaxaca). Ses limites sont restées à peu près inchangées depuis le XVIe s. Pour un territoire de 73 216 km² et une population de 615 000 catholiques, groupés en 40 paroisses, elles-mêmes divisées en 8 vicairies, le diocèse compte à peine une trentaine de prêtres. Parmi ses 182 églises ou chapelles, quelques-unes méritent une mention spéciale : la cathédrale S. Cristóbal-las-Casas, S.-Dominique et S.-François, également à Las Casas, S.-Joseph de Comitán et N.-D.-des-Carmes à Chiapa de Corzo. Parmi ses évêques figure le célèbre Barthélemy de las Casas.

Liste des évêques: Fr. Juan de Ortega, O. S. H., 19 mars 1539, renonça sans prendre possession. — Juan de Arteaga y Avendaño, (*D. H. G. E.* IV, 786). — Fr. Bartolomé de las Casas, O. P., 19 déc. 1543, renonça le 19 janv. 1551. — Tomás Casillas, O. P., élu le 19 avr. 1550, confirmé 10 janv. 1551. — Domingo de Lara, O. P., élu mais non confirmé en 1572. — Fr. Alonso de Noronha, O. P., administra le diocèse pendant sept ans, sans bulle. — Fr. Pedro de Feria, O. P., élu le 30 avr. 1572, confirmé le 8 janv. 1574. — Fr. Andrés de Ubilla, O. P., 21 mai 1592. — Lucas Durán, renonça. — Melchior de la Cadena, refusa. — Juan Pedro González de Mendoza, O. S. A., 7 mai 1607. — Fr. Tomás Blanes, O. P., 12 janv. 1609. — Fr. Juan de Zapata y Sandoval, O. S. A., 13 nov. 1613. — Bernardino de Salazar y Frias, 21 oct. 1621. — Agustín Ugarte de Saravia, 3 déc. 1629, ne prit pas possession. — Alonso Muñoz de Tirado, élu le 22 juill. 1632, ne fut pas confirmé. — Fr. Marcos Ramirez de Prado, O. F. M., 31 janv. 1633. — Fr. Cristóbal Pérez de Lazarraga, O. Cist., 3 oct. 1639. — Fr. Domingo de Villaescusa Ramírez de Arellano, O. S. H., 19 nov. 1640. — Fr. Mauro de Tovar, O. S. B., 16 déc. 1652. — Cristóbal Bernardo de Quirós, 1er sept. 1670. — Manuel Fernández de Santa Cruz y Sahagun, élu en 1672, ne fut pas confirmé. — Marcos Bravo de la Serna, 12 mars 1674. — Fr. Francisco Núñez de la Vega, O. P., 8 janv. 1682. — Fr. Juan Bautista Alvarez de Toledo, O. F. M., 24 sept. 1708. — Jacinto Olivera Pardo, 26 févr. 1714. — Fr. José Cubero Ramírez de Arellano, Merc., 6 juill. 1734. — Fr. José Vidal Montezuma, Merc., 28 mars 1753. — Miguel Cilieza y Velasco, 27 avr. 1767. — Lucas José Ramírez Galán, 12 janv. 1769, ne prit pas possession. — Fr. Juan Manuel García de Vargas y Rivera, Merc., 20 nov. 1769. — Antonio Caballero y Góngora, 29 mai 1775. — Francisco Polanco, 13 nov. 1775. — José Martínez Palomino y López de Lorena, 19 déc. 1785. — Francisco Gabriel de Olivares y Benito, 15 sept. 1788. — Fermín José Fuero y Gómez Martínez, 18 déc. 1795. — Ambrosio de Llano, 23 déc. 1801. — Salvador de Sanmartín y Cuevas, 22 juill. 1816. — Fr. Luis García Guillén, Merc., 28 févr. 1831. — José María Luciano Becerra y Jiménez, 23 déc. 1839. — Carlos María Colina y Rubio, 7 avr. 1854. — Carlos Manuel Ladrón de Guevara, 19 mars 1863. — Germán Ascensión Villalvazo y Rodríguez, 22 nov. 1869. — Fr. Ramón María de S. José Moreno Castañeda, O. C., 22 sept. 1879. — Miguel Mariano Luque y Ayerdi, 13 nov. 1884. — Francisco Orozco Jiménez, 9 juill. 1902. — Maximino Ruiz Flores, 8 févr. 1913. — Gerardo Anaya y Diez de Bonilla, 8 mars 1920. — Lucio Torreblanca, 1944.

A. de Remesal, O. P., *Hist. de la Prov. de S. Vicente de Chyapa y Guatemala de la O. de N. Gl. P. Sto Domingo*, Madrid, 1619; Guatémala, 1932. — M. Cuevas, S. J., *Hist. de la Iglesia en México*, Tlalpan (México), 1921 sq. — V. de Andrade, *Noticias de los Srs. Obispos de Chiapa*, México, 1907. — J. Bravo Ugarte, S. J., *Diócesis y ob. de la Iglesia Mexicana*, México, 1941, p. 28-30. — A. Galindo Mendoza, *Apuntos geogr. y est. de la Iglesia cat. en México*, México, 1945, p. 59. — Gams, 142. — Une liste critique des évêques a été dressée par ordre de l'évêque Orozco Jiménez d'après les archives vaticanes; elle se trouve actuellement à l'*Archivo Arzobisp. de Guadalajara* (México).

Fl. Pérez.

CHIARAMONTI (Gregorio-Barnaba). Voir Pie VII, pape.

CHIARAVALLE, *Claravallis* et antérieurement *Caravallis*, abbaye cistercienne située près de Milan. Sa fondation nous reporte au passage de S. Bernard (1135) dans cette ville et à la transformation opérée par lui dans les sentiments des Milanais pour le pontife légitime Innocent II. Grâce aux donations abondantes, la première fille de Clairvaux en Italie grandit rapidement dans ces quartiers appelés Roveniano et Bagnolo. Kehr n'hésite pas à reprendre la formule de Janauschek : *Insignem hanc abbatiam*... Elle fut remarquable, en effet, par son développement rapide, dû partiellement à la protection efficace des empereurs et aux privilèges qu'ils lui concédèrent : Frédéric Ier (1152), Othon IV (1209), Frédéric II (1220), Henri VII (1308). Elle put ainsi fonder dès 1136 sa première filiale, Cerredo (dioc. de Lodi), en 1141 Cliente, en 1146 Follina (Vénétie), et au siècle suivant, en 1237, Capo di Lago (dioc. de Milan).

Chiaravalle compte de fortes personnalités parmi ses abbés et ses moines; plusieurs d'entre eux furent appelés à des sièges épiscopaux. Dès 1155, Adrien IV créait cardinal Guillaume Matengo, d'archidiacre de

Pavie devenu moine à Chiaravalle. Lodi (1217), Plaisance (1235), Ugento (1433), Avellino (1520), Pavie (1530), Parme (1615) eurent leurs évêques cisterciens. Dans l'ordre de Cîteaux, Chiaravalle eut aussi un rôle notable à jouer, spécialement par les missions de confiance dont furent chargés ses abbés. Le premier commendataire se présente déjà en 1442, mais pour peu de temps. En 1465, les moines de l'abbaye de S.-Sauveur de Settimo viennent apporter la réforme et les claravalliens reviennent en 1474; ils font ensuite partie de la congrégation S.-Bernard d'Italie.

En nov. 1520, l'abbé de Clairvaux, dom Edme de Saulieu, y fait la visite canonique; son secrétaire note : « Nous visitâmes le magnifique monastère de Carval, le meilleur de toute l'Italie, que tenait en commende le cardinal de Médicis, neveu du pape, dont il tirait au moins 13 000 ducatz par an » (archives de l'Aube, *3 H 257*). L'abbaye vécut jusqu'en 1799. Ce qui subsiste encore, c'est l' « église et les bâtiments conventuels, dont l'architecture a fourni matière à de nombreuses et intéressantes études ».

Série des abbés (d'après Ughelli) : 1. Bruno, 1135. — 2. Hugues, 1157. — 3. Trasimond, 1170. — 4. Jean Ier, 1192. — 5. Bon Jean de Brixis, 1198, *vir scientia ac rerum gestarum gloria clarissimus*. — 6. Albert, 1215. — 7. Pierre, 1221. — 8. Égide Biffus, 1226. — 9. Pierre, 1237. — 10. Égide II, 1249. — 11. Albert de Pedulis, 1254. — 12. Pierre, 1256. — 13. Merus, 1258. — 14. Milon, 1261. — 15. Paul, 1268. — 16. Bon Jean II, 1275. — 17. Albert II de Pedulis, 1279. — 18. Antoine Melochius, 1281. — 19. Ambroise Vezari, 1282. — 20. Garnier de Becculeo, 1290. — 21. Paul de Besana, 1295. — 22. Michel, 1302. — 23. Jean III, 1304. — 24. Marchesius de Vedano, 1305. — 25. Brunold, 1308. — 26. Zannibel Porcelli, 1310. — 27. Brunold Brunoldi, 1312. — 28. Grégoire Columbi, 1313. — 29. Égide III Bissi, 1322. — 30. Delfini di Brivio, 1328. — 31. Égide IV, 1347. — 32. Henri, 1350. — 33. Christophe Terziagas, 1360. — 34. Jacques, 1388. — 35. Antoine Fontana, 1390. — 36. André Meraviglia, 1421. — 37. Gérard Landriani, cardinal, commendataire, 1442. — 38. Louis, card. Scarampi, 1445. — 39. Ascanius-Maria, card. Sforza, 1465. — 40. Jérôme Dominici, 1471. — 41. Placide Serguadugnus, 1473. — 42. Maur Corbetia, 1475. — On eut ensuite des abbés triennaux.

Archives : à Milan, riches; décrites par Kehr, *It. pont.*, VI, part. I, p. 120 sq.; notons les 13 vol. transcrivant les chartes jusqu'à 1300, œuvre du moine Hermes Bonomi, 1797, Rome, Bibl. Vitt. Emanuele, cod. *1279 : Summa privil... auctore abbate Pacifico Carcano* (XVIIIe s.). — *Annales Mediol. minores*, dans *M. G. H.*, *SS.*, XVIII, 393. — R. Bagnoli, *L'abbazia di Chiar.*, Milan, 1935. — M. Aubert, *L'architecture cist. en France*, Paris, 1943, I, 144, 179, 255, 369. — L. Auvray, *Les registres de Grég. IX*, n. 1668. — S. Bernard, *Epist.*, CXXXIV, CCLXXXI. — M. Caffi, *Della abbazia di Ch.*, Milan, 1843. — Cottineau, 768. — Enlart, *Architecture gothique en Italie*, Paris, 1894. — Jaffé, 8 052, 9 274, 9 276, 11 857, 12 327, 12 332, 13 000, 13 630, 15 497, 15 796, 15 948, 16 215, 16 908. — Janauschek, *Orig. cisterc.*, Vienne, 1877, p. 39. — Manrique, *Ann. cisterc.*, Lyon, 1642, année 1134, II, 10; 1135, IX, 1. — U. Nebbia, *I recenti restauri della badia di Ch.*, dans *Boll. d'arte*, IV, 1910, p. 369-86. — G. Ottani, *L'abbazia di Ch. Milanese e la sua istoria*, Milan, 1942. — A. Postina, *Beiträge zur Geschichte der Cisterc. des XVI. Jahrh. in Italien*, Bregenz, 1901. — Potthast, *Reg.*, 9 353, 10 933, 23 775, 23 807. — A. Ratti, *Il sec. XVI nell'abb. di Ch.*, dans *Archivio storico Lombardo*, XXIII, 1896. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, I-VIII, éd. de Louvain, 1933-41, *passim*. — Ughelli, IV, 144; I, 705, 552.

J.-M. Canivez.

CHIARAVALLE DELL' ESIO. Voir Castagnola, XI, 1411.

CHIAVARI, évêché du nord de l'Italie (prov. de Gênes). Il fut détaché de Gênes le 3 déc. 1892, mais resta administré par l'archevêque de cette ville jusqu'en 1896. Il comprenait en 1929 : 120 200 catholiques, 140 paroisses, 335 églises et chapelles, 308 prêtres séculiers, 80 réguliers.

Liste des évêques: Fortunato Nivelli, 29 févr. 1896, auparavant év. tit. d'Epifania, en résidence à Chiavari, † 26 déc. 1910. — Giovanni Gamberoni, 10 avr. 1911, transféré à Verceil le 22 mars 1917. — Natalis Serafino, év. de Biella, 22 mars 1917; év. tit. de Tricala, 4 août 1917. — Amédée Casabona, 3 nov. 1917, archev. à titre personnel, 21 nov. 1942, † 6 mars 1948.

A. A. Sedis, 1910, 1917, 1947. — *Ann. pont.*, 1911, 1929.

R. Van Doren.

CHIAVENNA, *Clavenna*, S. Maria de Dona ou de Derta, dioc. de Côme, près de Chiavenna. Cette abbaye, fondée par Wipert ou Odoric en 1185, appartint d'abord aux Bénédictins, ensuite aux Cisterciens ou aux Servites, et enfin aux Humiliates.

P. Buzetti, *L'abbazia bened. S. Maria di Dona. — Prata di Chiavenna*, Côme, 1924. — Cottineau, I, 769. — Janauschek, *Orig. cisterc.*, p. LXII. — Kehr, *It. pont.*, VI, part. I, p. 416. — G. Rovelli, *Storia di Como*, II, Milan, 309.

R. Van Doren.

CHIAVETTA (Jean-Baptiste), théologien sicilien († 1664). Voir *D. T. C.*, II, 2363.

CHICAGO, archevêché des États-Unis d'Amérique, dont la province ecclésiastique comprend l'État d'Illinois. C'est en oct. 1674 que le P. J. Marquette quittait le poste de S.-François-Xavier de Greenbay pour fonder une mission sur la rivière Illinois; le 4 déc., il atteignit l'embouchure du Chicago, mais bientôt tomba malade : il construisit une cabane sur l'emplacement actuel de la ville. Ce n'est qu'à la fin du XVIIIe s. et surtout autour de la garnison de Fort Dearborn, construit en 1804, que des blancs vinrent se fixer; parmi eux, il y avait, en 1833, une centaine de catholiques, qui demandèrent un prêtre résident à l'évêque de S.-Louis, J. Rosati. Le P. J.-M.-I. Saint-Cyr, désigné à cet effet, construisit une petite église, la même année encore; devant l'accroissement du nombre de fidèles, il fallut bientôt plusieurs prêtres. Au Ve concile provincial de Baltimore, tenu en mai 1843, on demanda à Rome l'érection d'un diocèse, qui fut créé le 28 nov. de cette année (cf. Shearer, *op. infra cit.*, p. 221-22) et érigé en métropole le 21 sept. 1880, avec les sièges d'Alton (fondé à Quincy en 1853 et transféré ici en 1857) et de Peoria (fondé en 1877) comme suffragants (cf. *ibid.*, 379-80). Aujourd'hui la province compte 5 suffragants : Peoria (1877), Belleville (1887), Rockford (1908), Springfield (transféré d'Alton en 1923) et Joliet (1948). En 1948, l'archidiocèse de Chicago comprenait 1 755 868 catholiques sur les 5 110 000 habitants; 447 paroisses; 549 églises; un séminaire; une faculté pontificale de théologie (20 sept. 1929), établie à Ste-Marie-du-Lac (Mundelein).

Évêques : 1. William Quarter, né à Killurine (Irlande), le 21 janv. 1806; ordonné prêtre pour New-York le 19 sept. 1829; sacré év. de Chicago le 10 mars 1844; † ici, 10 avr. 1848 (McGirr, *Life of bishop Quarter*, New-York, 1850). — 2. Jacques O. Vandevelde, né à S.-Amand-sur-l'Escaut (Termonde, Belgique), le 3 avr. 1795; entend, étant étudiant au séminaire de Malines, l'appel du P. Charles Nerinckx, l'apôtre du Kentucky; s'embarque le 16 mai 1817, entre chez les jésuites de Georgetown; ordonné prêtre le 25 sept. 1827 et professeur là même (1831), puis professeur, vice-président et président du collège de S.-Louis; ensuite vice-provincial du Missouri (1843); sacré à Chicago le 11 févr. 1849; le climat lui étant défavo-

rable, il demanda et obtint son transfert à Natchez (29 juill. 1853); † 13 nov. 1855. — 3. Anthony O'Regan, né à Lavalleyroe (c. Mayo, Irlande) en 1809, étudie à Maynooth, prêtre en 1833, professeur et président du collège de Jarlath à Tuam; invité par l'archevêque Kendrick de S.-Louis à venir diriger son séminaire (1849), il est sacré par lui le 25 juill. 1854, démissionne en 1858; † à Londres, 13 nov. 1866. — 4. James Duggan, né à Maynooth (Irlande), le 22 mai 1825, prêtre à S.-Louis en 1847, supérieur du séminaire; vicaire général, puis coadjuteur à S.-Louis, le 9 janv. 1857; transféré à Chicago le 21 janv. 1859; gravement malade, il doit quitter son siège le 14 avr. 1869; † à S.-Louis, 27 mars 1899. — Admin. : Thomas Foley, 19 nov. 1869, † 19 fèvr. 1879. — *Archevêques :* 5. Patrick A. Feehan, né à Spring-Hill (Irlande), le 29 août 1829, émigra en 1852, prêtre à S.-Louis, 1er nov. 1852; èv. de Nashville, 1er nov. 1865; transféré à Chicago le 10 sept. 1880, † 12 juill. 1902 (cf. Kirkfleet, *Life of P. A. Feehan*, Chicago, 1922). — 6. James E. Quigley, né à Oshawa (Ontario, Canada) le 15 oct. 1855; prêtre à Rome le 13 avr. 1879; sacré év. de Buffalo le 24 févr. 1897; transf. à Chicago le 8 janv. 1903; † à Buffalo, 10 juill. 1915. — 7. George W. Mundelein, né à Brooklyn (New-York) le 2 juill. 1872; prêtre à Rome le 8 juin 1895; auxiliaire à Brooklyn le 30 juin 1909; transféré à Chicago le 9 déc. 1915; card. le 24 mars 1924, fonda le séminaire qui porte son nom ainsi qu'un collège à Rome; † 2 oct. 1939. — 8. Samuel A. Stritch, né à Nashville le 17 août 1887; prêtre à Rome le 21 mai 1910; év. de Toledo (Ohio) le 10 août 1921; transféré à Milwaukee (Wisconsin) le 26 avr. 1930, à Chicago le 3 janv. 1940; card. le 18 févr. 1946.

G. J. Garraghan, *The cath. Church in Chicago (1673-1871)*, Chicago, 1921. — D.-C. Shearer, *Pontificia americana. A docum. hist. of the cath. Church in the U. S. A. (1784-1884)*, Washington, 1933, *passim*. — J. H. O'Donnell, *The cath. hierarchy of the U. S. A. (1790-1922)*, Wash., 1922, p. 185-198. — *Cath. Enc.*, III, 653-656; *Suppl.*, 186. — *Enc. catt.*, III, 1433-1434. — *Cath. directory*, 1950, p. 30-47.

É. Van Cauwenbergh.

CHICARD (Célestin-Godefroy), missionnaire, né à Paizay-le-Sec, dioc. de Poitiers, le 27 déc. 1834, d'une famille originaire du Canada, établie au XVIIIe s. en France, aîné de cinq enfants, eut une jeunesse turbulente. Entré aux Missions étrangères, prêtre en juin 1858, il part pour le Yun-Nam. Ce fut un missionnaire d'une activité débordante, un organisateur de premier ordre qui fonda écoles, asiles, hôpitaux, exploitations agricoles, etc. Pour protéger ses ouailles, il n'hésitait pas à porter un fusil et même à se faire « assommeur de bandits ». Il possédait à fond la langue chinoise. † 17 juill. 1887.

J.-E. Drochon, *Un chevalier apôtre, C.-G. Chicard, missionnaire au Yunnam*, Paris, 1890. — Huysmans, *De tout*, Paris, 1908, p. 281 sq. — Jacques de Wailly, *C.-G. Chicard*, Paris, 1946.

C. Laplatte.

CHICHELE (Henry), archevêque de Cantorbéry (1414-43). Né vers 1362 à Higham Ferrers, comté de Northampton, il était le troisième fils de Thomas Chichele, bourgeois de quelque importance, et d'Agnès Pynchon, elle-même issue d'une famille très aisée de drapiers londoniens. Ses deux frères furent de grands épiciers à Londres, où ils occupèrent des places bien en vue : Robert, le second, fut *sheriff* en 1402 et *mayor* en 1411 et 1421; l'aîné, William, fut maître de la confrérie des épiciers en 1385, 1396 et 1406, et représenta Londres au parlement de Shrewsbury en 1398; il fut *sheriff* en 1409-10; en plusieurs occasions on le vit, avec son frère, siéger à la cour des *aldermen*. Après ses premières études auprès de Henry Burton, maître d'école de Ferrers, Henry fut admis au collège que venait de fonder (1373) à Winchester le célèbre William de Wykeham. De là il passa à Oxford, où il prit ses grades en droit civil (bachelier en 1389-90, docteur en 1396). Ordonné sous-diacre en 1392, par l'évêque de Derry agissant par délégation de l'évêque de Londres, il était dès ce moment pourvu de bénéfices, dont le premier fut le rectorat de Llanfarchell au dioc. de St. Asaph. Après son doctorat et son institution à St. Stephen's Walbrook par l'abbé et le convent de St. John de Colchester, il reçut en 1396 le diaconat (26 mai) et la prêtrise (23 sept.). Il avait déjà, semble-t-il, commencé à plaider : il pouvait aspirer à un poste dans une cour consistoriale, ce qui l'acheminait vers la cour archiépiscopale de Cantorbéry (*Court of Arches*, du nom de *St. Mary of the Arches*, où elle se tenait primitivement). De nov. 1396 à Pâques 1397, il plaida pour Peterhouse, Cambridge, contre l'évêque d'Ely au sujet de l'appropriation d'une église. L'année ne s'acheva pas que l'évêque de Salisbury, Richard Medford, le choisit comme canoniste : il le nomma successivement prébendier, archidiacre de Dorset (1397), puis de Salisbury (1402), et chancelier (1404). Vicaire général, Chichele laissa des actes et documents qui révèlent à la fois l'administrateur consciencieux et l'habile théoricien du droit.

De 1406 à 1408, Chichele est au service du roi Henry IV comme agent diplomatique. Le 18 juill. 1406, avec Sir John Cheyne, il est nommé procureur du roi près la cour de Rome. Le roi d'Angleterre avait intérêt à voir se terminer le Grand Schisme, et ses envoyés avaient mission de travailler près d'Innocent VII pour qu'il s'entendît avec son rival sur une démission commune. Le départ fut retardé, et, le 5 oct., Cheyne, Chichele et Sir Hugh Mortimer étaient chargés d'une ambassade près le roi de France, Charles VI, pour traiter de la paix et négocier un mariage entre le prince Henry de Monmouth et une des filles de Charles VI. Le pape Innocent mourut le 6 nov. ; le roi d'Angleterre eût voulu prévenir une nouvelle élection, mais celle-ci eut lieu le 30 nov., et ses ambassadeurs n'arrivèrent à Venise qu'en janv. 1407 : ils eurent alors pour consigne de suspendre leur reconnaissance du nouveau pape jusqu'à ce que l'attitude des autres princes chrétiens fût connue. Le 26 avr., ils furent chargés de faire connaître à Grégoire XII les volontés et les propositions du roi : mais on ignore ce qu'elles étaient. Les deux ambassadeurs demeurèrent à la Curie toute l'année, et Chichele eut à s'occuper de plusieurs litiges. Le 4 oct., le siège épiscopal de St. David's au pays de Galles étant devenu vacant par la mort de Guy Mone, Grégoire XII, avec l'agrément du roi, y nomma Henry Chichele, lui permettant de conserver en même temps ses autres bénéfices en commende. Le nouvel évêque fut sacré par le pape, à Sienne, en mars 1408, et rentra en Angleterre, où le temporel de son évêché lui fut rendu en avril. Le roi contesta le droit qu'il tenait du pape de conserver ses bénéfices ; en 1409, après jugement, Chichele dut céder : il obtint du moins le privilège de nommer ses successeurs, et pourvut ainsi de la chancellerie de Salisbury son neveu William, encore mineur. A cette date, Chichele n'était pas encore dans son diocèse : il n'y sera intronisé que le 20 mai 1411; même alors, il ne résidera que peu de temps. On ne possède pas d'actes émanant de lui, mais seulement le registre de son vicaire général. Évidemment, son évêché n'était qu'une dignité et un bénéfice : Chichele devait continuer à servir autrement. En janv. 1409, il est désigné comme délégué au concile de Pise, avec l'évêque de Salisbury, Robert Hallum, comme chef de délégation; ils n'arrivèrent au concile que le 30 avr. L'année suivante, c'est en France qu'il exerce sa diplomatie. Avec

Lord Beaumont, Sir John Cheyne et John Catterick, il rencontre à Leulinghem les représentants de la France pour négocier un prolongement de la trêve dans la marche de Picardie, en Guyenne et dans le comté de Toulouse : le 21 juin, la trêve est prorogée jusqu'au 1er janv. 1412. Chichele devait encore venir plusieurs fois en France pour traiter d'une paix perpétuelle. La question du mariage était toujours au premier plan, mais les demandes anglaises étaient de plus en plus élevées : dans sa troisième ambassade, en sept. 1413, Henry étant devenu roi, Chichele dut faire valoir les titres de son maître à la couronne de France et réclamer les sommes non payées après le traité de Brétigny. Entre temps, Chichele était devenu membre du conseil royal (1410), où il siégea régulièrement lorsqu'il n'était pas en mission à l'étranger; en 1413, il se distingua comme l'un des juges en un procès important, en compagnie de l'archevêque d'York, Henry Bowet, et de l'évêque de Norwich, Richard Courtenay.

Le 19 févr. 1414, mourait l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Arundel (cf. *D. H. G. E.*, IV, 844). Chichele fut postulé comme successeur par le chapitre cathédral de Christ Church, le 12 mars; la bulle de nomination est datée du 27 avr., et le roi rendit le temporel le 30 mai. Chichele reçut le pallium des mains de l'évêque de Winchester, futur cardinal, Henry Beaufort, le 29 juill., et fit le serment d'obéissance au S.-Siège en présence du roi et de plusieurs seigneurs, notamment le duc Humphrey de Gloucester, nationaliste convaincu.

Chichele allait se montrer administrateur sage et pacifique : il ne cessa pas pour autant de s'intéresser d'une manière active aux affaires du royaume. C'est une légende dont il a été fait justice qui le montre excitant le jeune roi Henry V à mener rondement la lutte contre la France : mais il lui donna son appui, contribua largement aux dépenses occasionnées par les campagnes de 1415 à 1419, et y fit contribuer son clergé. En nov. 1415, il reçut solennellement, dans sa cité de Cantorbéry, le vainqueur d'Azincourt; en 1416, il est à Calais et traite de la paix avec les négociateurs français : une trêve du 9 oct. au 2 févr. 1417 en est le résultat. Durant la deuxième campagne de Normandie, il rejoint son maître à Rouen, fin 1418, et prend une part active aux pourparlers qui précèdent la reddition de la ville. On le voit à Évreux le 30 mars, à Mantes le 18 juin, toujours occupé de négociations. De nouveau, à Calais, il fait partie d'une commission de la paix, et il est chargé de poursuivre les démarches en vue du mariage royal. Après le meurtre du duc de Bourgogne et le traité de Troyes, imposé au roi Charles par l'alliance des Anglais et des Bourguignons, Chichele dut faire un troisième séjour en France, probablement comme agent de liaison entre son roi et la cour de France (juin-nov. 1420); mais il s'occupe aussi d'administration ecclésiastique dans les pays occupés.

Dès cette époque, il lui faut faire face à des problèmes ecclésiastiques bien autrement importants : ceux des rapports de l'Église en Angleterre avec la papauté. Élu en 1417, à la fin du Grand Schisme, Martin V entendait ne rien négliger pour rétablir la plénitude du pouvoir pontifical sur toute l'Église. Or la politique pontificale était gênée en Angleterre par les « Statuts des proviseurs », datant de 1353, suivant lesquels il était interdit de postuler à Rome des bénéfices anglais sans l'autorisation du roi. Mais le roi lui-même savait recourir, lorsqu'il y trouvait son intérêt, aux provisions papales, et envoyait des listes de candidats. D'autre part, les modérés, et surtout les universités, étaient favorables à une certaine liberté de pétition; les Communes elles-mêmes avaient autorisé le roi à assouplir la législation existante : aussi, au concile général, les envoyés britanniques n'avaient jamais pris une position bien nette sur la question des provisions. Or Martin V avait résolu d'obtenir l'abrogation des Statuts des proviseurs. Dès le 6 mars 1418, Chichele écrit à son souverain, alors en France, et lui signale les bruits, qu'il croit fondés, suivant lesquels Martin se proposait d'élever au cardinalat l'évêque Henry Beaufort, lui permettant de tenir son évêché en commende, et le nommant légat à vie pour toute l'Angleterre et les pays soumis : Beaufort devait être, dans la pensée de Martin, l'instrument pour recouvrer l'antique liberté de l'Église en son pays (cf. *D. H. G. E.*, VII, 128-31). Dûment mis en éveil, Henry V fit échouer le projet. L'année suivante, Martin V envoya une mission au roi, alors à Mantes, pour obtenir l'abrogation des statuts : la réponse fut décourageante et d'autres tentatives subséquentes n'eurent pas plus de succès. Si Henry avait promis, comme il semble, de soumettre la question au Parlement, il négligea de le faire, au grand mécontentement du pape (1422), qui s'en prit à l'archevêque de Cantorbéry. En 1421, celui-ci lui avait fait présenter par un agent des doléances : le pape avait méconnu les droits de l'archevêque et du chapitre de Christ Church, Cantorbéry, dans la nomination d'évêques, qui avaient été mis en possession de leur juridiction spirituelle sans la promesse d'obéissance à l'archevêque et autorisés à se faire sacrer par qui ils voulaient; de plus, le cardinal Nicolas de Albergatis, évêque de Bologne, avait reçu la provision d'archidiacre de Lincoln : cette provision étant contraire aux Statuts des proviseurs, il n'y avait pas de chance qu'elle aboutît; enfin, Chichele demandait au pape de ne pas tenir compte des rapports défavorables qui pourraient lui être faits à son sujet, mais de communiquer avec lui avant d'y ajouter foi. Les réponses du pape furent bienveillantes, mais il n'était pas difficile de comprendre que tout n'était pas gagné. Il s'en fallait de beaucoup. La mort du roi Henry V en 1422, laissant le trône à un enfant de moins d'un an, et privant l'archevêque de son meilleur appui, fut pour Martin l'occasion favorable d'exiger de Chichele une attitude plus ferme et plus décisive. Dès 1423, le pape témoigne un certain ressentiment au sujet d'un jubilé, avec indulgences, organisé par Chichele en 1420 pour célébrer le deuxième centenaire de la translation de S. Thomas Martyr. On note également l'envoi de plusieurs représentants, dont la mission non avouée est d'observer l'attitude des principaux personnages et d'informer le S.-Siège. En 1426, le pape demande aux deux archevêques anglais d'agir pour faire supprimer les Statuts des proviseurs; en même temps, Chichele était accusé à Rome, avec le duc de Gloucester, chef du parti national, de menées contre le pape : il eut beau se disculper, le pape ne le crut pas et le releva, dès les premiers mois de 1427, de ses fonctions de légat. Trois fois Chichele protesta de son innocence : pour toute réponse, on le pressa d'agir sur le conseil royal pour faire abolir les statuts. Tandis que les évêques anglais, certains lords et l'université d'Oxford unissaient leurs efforts en faveur de Chichele, et que celui-ci s'adressait aux cardinaux, il fut invité à montrer par son action la sincérité de ses sentiments. Le 30 janv. 1428, accompagné d'autres évêques, il se rendit aux Communes pour plaider en faveur de l'abolition des statuts : il fut écouté avec bienveillance, mais ne put convaincre le Parlement. Du moins le pape lui sut-il gré de son acte de courage et lui rendit ses pouvoirs de légat le 28 juill. Dans toute cette affaire, il semble bien que Chichele demeura parfaitement loyal envers le pape : pour bien des raisons, il eût souhaité la liberté des provisions, et, en fait, il plaida vigoureusement en ce sens; mais il ne put vaincre l'opposition des séculiers, et la prudence qu'il dut déployer — le conseil royal étant décidé à ne rien

céder — sembla donner quelque consistance aux accusations portées contre lui à Rome, où on le représentait comme tiède, ou même hostile envers le S.-Siège.

Cette même année 1428, Martin V sollicita des subsides pour la croisade contre les hussites, et les lenteurs anglaises lui causèrent encore quelque impatience : Beaufort, nommé en 1426 cardinal et légat pour la croisade, ne put faire reconnaître son titre par les nationalistes, tel le duc de Gloucester, mais, après promesse de ne rien faire contre les libertés anglaises, fut admis à remplir sa mission; Chichele, pour qui cette mission ne faisait pas de doute, le favorisa de tout son pouvoir. Après la mort de Martin V, Chichele évita soigneusement de se mêler au mouvement conciliaire, et son attitude demeura celle d'une fidélité résolue à Eugène IV. Plutôt que par des raisons de personnes, comme d'aucuns l'ont suggéré, il semble que sa conduite ait été ici commandée par ses convictions de canoniste. Les ennuis qu'il put avoir durant les dernières années de sa vie furent de bien moindre importance : en 1438, Eugène IV ayant accordé la future succession de l'évêque d'Ely à l'archevêque de Rouen, Chichele protesta en synode provincial; la succession redoutée n'eut pas lieu, l'archevêque étant mort avant l'évêque. En 1439, l'élévation au cardinalat de l'archevêque d'York, Kemp, souleva des problèmes de préséance dans lesquels Chichele dut céder, le pape ayant décidé en faveur du cardinal.

Ce qui précède montre que, sans occuper une place prééminente dans les affaires internationales, Chichele y joua cependant un rôle non négligeable. Il nous reste à le considérer dans l'exercice de ses fonctions archiépiscopales. Sur ce terrain, nous pouvons le suivre presque pas à pas, grâce à ses archives, encore que ce qui en reste ne soit pas complet. Avec sa formation juridique, avec son goût de l'ordre et de la régularité, il développa et perfectionna le système administratif qu'il héritait de ses prédécesseurs. Il eut une grande influence personnelle, résidant habituellement dans son diocèse lorsqu'il n'était pas en mission diplomatique, s'occupant personnellement de nombreuses affaires, choisissant avec discernement ses divers officiers — William Lyndwood fut l'un des plus remarquables — et veillant à ce que, dans tous les litiges portés à sa cour, comme dans les nominations aux bénéfices, les droits de chacun fussent scrupuleusement sauvegardés. Même dans sa cité épiscopale où il réside souvent, sa présence est aimée. Les moines de Christ Church furent toujours en bons termes avec lui; c'est leur prieur, administrateur du diocèse en cas de vacance du siège, qu'il choisit pour vicaire général durant ses absences, et il s'assure que tous les officiers du monastère soient des hommes capables : au besoin, il fait changer tel ou tel titulaire. Les habitants de Cantorbéry, eux aussi, estiment leur archevêque; c'est à lui qu'ils vont demander le règlement des démêlés qu'ils ont avec les moines. Son zèle pour la beauté de sa cathédrale se marque surtout par la construction de la tour S.-Dunstan, solide et gracieuse. Pour les fonctions épiscopales, Chichele se fait remplacer, lorsqu'il en est besoin, par des suffragants; mais il s'assure aussi l'aide permanente, à partir de 1420, de John Chourles, évêque de Dromore en Irlande. Dans les évêchés de sa province, Chichele exerce ses fonctions avec le même souci d'ordre et de régularité; en cas de vacance d'un siège, il nomme un administrateur, parfois par compromis avec le chapitre cathédral. Il exerce également son droit de visite, d'abord dans son propre diocèse, mais aussi dans la province : on conserve les procès-verbaux — mais parfois bien maigres — des visites des diocèses de Cantorbéry en 1415, de Rochester en 1418, de Chichester et de Salisbury en 1423, et de Lincoln de 1424 à 1426. Gardien de la foi, Chichele fit montre d'une vigilance tempérée de miséricorde, se distinguant ainsi de son prédécesseur Arundel, plus tranchant et intransigeant. Son dessein était de persuader plutôt que de convaincre, de convertir plutôt que d'écraser. Il savait d'ailleurs, en cas d'obstination, recourir aux moyens forts. Il réclama toujours pour les tribunaux ecclésiastiques l'étude des cas douteux et au besoin les poursuites judiciaires qui en résultaient, recourant même, si cela lui paraissait nécessaire, au synode provincial.

Les fondations que fit Chichele témoignent à la fois de son zèle pour la prière et de son souci d'améliorer les conditions de vie des clercs dans les universités, ce qui en définitive revenait à assurer un front plus solide contre l'hérésie, celle des lollards en particulier. La première de ces fondations remonte à 1422 : dans sa ville natale, à Higham Ferrers, il établit un collège de huit chanoines séculiers et chapelains, huit clercs et six choristes; dédié à la B. V. Marie, à S. Thomas de Cantorbéry et à S. Édouard le Confesseur, ce collège devait assurer la prière quotidienne pour le roi et la reine, pour l'archevêque, pour leurs parents et tous les trépassés. Une école de grammaire était rattachée au collège, dont l'inauguration officielle eut lieu le 28 août 1425. Une autre fondation, à Oxford, montre le souci de Chichele de venir en aide aux réguliers : sous le patronage de N.-D. et de S.-Bernard, il créa une maison où les étudiants appartenant à l'ordre de Cîteaux pourraient se réunir et mener en commun les exercices de leur vie régulière. La troisième fondation, la plus importante et qui subsiste toujours, se fit également à Oxford, en faveur des clercs séculiers : le collège de All Souls, dont l'établissement remonte à 1438. La prière quotidienne devait y être assurée pour la maison royale de Lancastre, pour les officiers et soldats tombés dans les guerres de France, pour le fondateur et les siens, et tous les fidèles trépassés. Centre d'études, All Souls devait fournir à des clercs séculiers la possibilité de se perfectionner dans l'étude de la théologie et du droit. Le chiffre primitif de 20 *fellows* fut par la suite doublé, pour comprendre vingt-quatre « artistes » et seize « juristes ». Le fondateur voulait, par cet établissement, contribuer au relèvement de la milice cléricale en un âge de décadence. Il constitua une remarquable bibliothèque, à laquelle le roi Henri IV contribua pour une large part; on trouvera une liste de ces ouvrages, dressée peu après 1440, et publiée par E. F. Jacob, dans *Bull. of the John Rylands Library*, XVI, 1932, p. 469-81.

Vers la fin de sa vie, presque octogénaire, Chichele supplia le pape de lui permettre de démissionner, et suggéra le nom de son successeur, Stafford. Appuyant sa requête, Henry VI put parler de son *laudabile et pacificum semper regimen*, de sa loyauté envers le S.-Siège, de son administration paisible et tranquille de la province. Chichele mourut le 12 avr. 1443, avant que sa démission ait pu être acceptée, et fut enseveli dans sa cathédrale, dans le chœur des moines, en un tombeau qu'il avait fait préparer dix ans plus tôt.

On ne possède pas de biographie de H. Chichele par un contemporain. La première en date est de 1617 : œuvre de Sir Arthur Duck, elle est en latin : *Vita Henrici Chichele, archiepiscopi Cantuariensis, sub regibus Henrici V et VI*, Oxford, J. Barnes, et fut traduite en anglais, Londres, R. Chiswell, 1699. — Les *Lives of the archbishops of Canterbury* de Hook, V, 1867, p. 1-129, contiennent une Vie de Chichele qui a de la valeur (cf. E. F. Jacob, *Two Lives of archb. Ch.*, dans *Bull. of the J. Rylands Library*, XVI, 1932, p. 428-68). — *D. N. Biogr.*, IV, 226-31 (William Hunt). — On recourra surtout aux archives de Chichele, publiées par le Dr E. F. Jacob, autorité la plus compétente sur le sujet : *The Register of H. Ch., archb. of Canterbury, 1414-1443*, 4 forts vol., Oxford, 1938-1947. L'étude de la vie et

de l'administration de Ch., qui se trouve en tête du t. I, 1943, p. XIII-CLXXII, est vraiment complète; les nombreuses références aux documents originaux contemporains, officiels ou particuliers, dispensent d'allonger la présente bibliogr. Notons encore, du même auteur : *The building of All Souls College, 1438-1443*, dans *Hist. Essays in hon. of James Tait*, Manchester, 1933, p. 121-35; *Chichele and Canterbury*, dans *Studies in medieval hist. presented to F. M. Powicke*, Oxford, 1948, p. 386-404; et un excellent résumé : *H. Chichele*, dans *Northamptonshire past and present*, I, Northampton, 1948, p. 35-40.

H. DAUPHIN.

CHICHESTER, *Cisseceaster*, *Cycester*, *Cicestre*, cité sise à 57 milles au S.-O. de Londres, siège d'un évêché (auj. anglican), chef-lieu du comté de Sussex.

I. HISTOIRE. — Dès la période la plus reculée de l'histoire de l'Angleterre, les Bretons avaient un *settlement* important dans la plaine fertile qui s'étend entre la Manche et les collines boisées du Weald, et Chichester (nous ne connaissons pas son nom breton) semble leur avoir servi de ville cantonale. Leur roi Cogidubnus s'y était établi, en tout cas, au moment de l'invasion romaine sous Aulus Plautius Silvanus (43 av. J.-C.). Il n'offrit aucune résistance aux envahisseurs qui lui permirent, en récompense, de continuer à régner en suzerain sur son petit royaume. Sa ville royale — connue désormais sous son nom latin de *Regnum* (*Regni* ou, chez certains auteurs, *Noviomagus*) — devint un centre très actif de civilisation romaine. De nombreux restes architecturaux, artistiques et autres qui nous sont parvenus témoignent du niveau très élevé de culture qui y régna pendant les quatre siècles de la domination romaine, mais on ne trouve nulle trace d'une pénétration de la foi chrétienne à cette époque. Au départ des légionnaires romains, le pays, avec son littoral très étendu, devint une proie facile pour d'autres envahisseurs, et, dans la seconde moitié du Ve s., les Saxons s'installèrent d'abord le long des côtes, puis à l'intérieur du pays. Leur roi Aelle s'empara de la ville de Regnum, lui donna le nom d'un de ses fils, Cissa — Cisseceastir (d'où son nom actuel) — et y établit le centre du gouvernement de son royaume, connu désormais sous le nom de Sussex (Saxons du Sud).

La foi chrétienne ne pénétra chez les habitants du Sussex que bien tardivement et presque par hasard. Ni l'œuvre d'évangélisation de S. Augustin et de ses compagnons romains dans le Kent (597), ni les labeurs de S. Birinus, l'apôtre du Wessex (634) — les deux pays limitrophes — n'ont exercé d'influence chez eux. Il y eut quelques conversions isolées : Damian, qui devint évêque de Rochester (656); le roi Aedilualch lui-même épousa une princesse chrétienne et embrassa la foi chrétienne dès 661 — mais ni l'un ni l'autre ne semblent avoir rien fait pour propager l'Évangile parmi leurs compatriotes. Bède nous signale la présence à Bosham d'un moine celte, Dicul, avec cinq ou six compagnons, puis il ajoute : *Sed provincialium nullus eorum ad vitam aemulari vel praedicationem curabat audire* (*H. E.*, IV, XIII). L'évangélisation du Sussex était, en effet, réservée à S. Wilfrid. Celui-ci, expulsé de son siège d'York, vint chercher refuge dans les solitudes boisées du Weald (681). Il y prêcha la foi chrétienne. Ses labeurs furent couronnés d'un succès éclatant. La plupart des habitants reçurent le baptême de sa main et, pendant ses cinq ans d'exil parmi eux, il organisa un clergé et établit un siège épiscopal, non pas à Chichester, centre politique du pays, mais à Selsey, sur une presqu'île un peu au Sud. En 685, le Sussex fut envahi par Cadwalla, roi de Wessex, qui l'annexa à son royaume. L'année suivante, Wilfrid repartit pour son diocèse d'York et Cadwalla en profita pour rattacher tout le diocèse de Selsey au siège de Winchester. En 709 seulement, le Sussex retrouva son autonomie politique et religieuse; on rétablit le siège de Selsey et Wilfrid eut un digne successeur, après vingt ans, en la personne d'Eadberct.

Une des mesures prises par un concile ecclésiastique tenu à Londres en 1075, peu après la conquête normande, fut le transfert dans les villes importantes des sièges épiscopaux établis jusqu'alors dans de petits villages. C'est ainsi que Selsey dut céder sa dignité de siège épiscopal à Chichester et l'évêque Stigand s'y transporta. L'église S.-Pierre lui servait de cathédrale; suivant une tradition transmise par Guillaume de Malmesbury (*Gest. pont.*, dans *Rolls ser.*, p. 205), il y avait eu là, auparavant, un monastère de monlales qui se dessaisirent de leur église en faveur du nouvel évêque. Malheureusement aucun document authentique ne garantit cette tradition. Ce transfert du siège ne comporta aucun changement dans les limites du diocèse. Comme par le passé, il comprenait tout le comté de Sussex. A cette époque, celui-ci avait déjà subi l'influence normande. Édouard le Confesseur donna l'église de Bosham à son chapelain normand Osbern et les manoirs-ports de Steyning, Hastings Rye et Winchelsea à l'abbaye de Fécamp. Cette influence persista davantage encore sous Guillaume le Conquérant et ses fils, par la fondation d'importants monastères — Battle (1067), Lewes (1077), Lyminster (1082), Sele (1096) et d'autres. De nombreuses églises paroissiales furent fondées et dotées par les seigneurs normands, qui s'installèrent dans le diocèse : on en signale environ 150 avant la mort du Conquérant. Bref, Stigand, au moment de sa mort (1087), laissa à Gosfrid, son successeur, un diocèse en plein développement, tant au point de vue temporel que spirituel. Gosfrid ne survécut qu'une année à sa nomination. Après son décès, Guillaume le Roux tarda trois années à lui donner un successeur en la personne de Ralph de Luffa, qui fut sacré en 1091.

Ralph, plus encore que Stigand, doit être considéré comme le fondateur et l'organisateur du diocèse. Il sut, d'abord, tenir tête aux rois — qualité précieuse en ce temps où l'Église avait tant à souffrir des interventions laïques — et se rangea résolument du côté de S. Anselme contre Guillaume le Roux, dans une querelle où il alla jusqu'à offrir sa démission en signe de protestation. Avec le même courage, il s'opposa plus tard à Henri Ier, qui s'efforçait de taxer indûment une partie de son clergé. Dès son élection, Ralph se mit à consolider l'état de son diocèse. Son premier soin fut de lui donner une cathédrale (v. plus loin). Il institua les offices de doyen, préchantre, chancellier et trésorier. Ces dignitaires reçurent des prébendes dans la suite. Nous ignorons le nombre de chanoines que comprenait, à cette époque, le chapitre cathédral, mais au cours du Moyen Age celui-ci comptait régulièrement 27 prébendes. Conformément à la coutume, les chanoines avaient leurs vicaires choraux qui se constituèrent en un corps indépendant et reçurent leur maison propre par une charte royale de 1465.

Le dévouement de Ralph ne se borna pas à construire une cathédrale et à pourvoir à son service. Le clergé paroissial bénéficia pareillement de son zèle et de sa sollicitude. De fréquentes tournées pastorales le mirent en contact avec ses ouailles et il se fit aimer de tous. Les rapports de son prédécesseur avec l'abbaye exempte de Battle n'avaient pas été cordiaux. Ralph, au contraire, grâce à son tact et à sa générosité, noua des relations vraiment amicales avec l'abbé et assista en 1095 à la consécration de l'église abbatiale. Il mourut en 1123 après trente-deux ans d'épiscopat : on pourrait l'appeler, sans exagération, le père du diocèse.

Il n'y a pas lieu de s'attarder sur les successeurs immédiats de Ralph de Luffa. Seffrid II (1180-1204)

se fit remarquer particulièrement dans l'établissement et la dotation convenable des paroisses rurales. Il mena à bon terme l'achèvement et l'embellissement de sa cathédrale qu'il consacra lui-même en 1199. Ralph Neville (1224-44) réunit à sa charge d'évêque diocésain celle de chancelier du royaume. Il s'occupa peu de son diocèse pendant ses vingt ans d'épiscopat, et il n'est pas étonnant que son successeur ait trouvé celui-ci dans un état déplorable (v. W. H. Blaauw, *Letters to Ralph Neville*, dans *Sussex arch. coll.*, III, 1850, p. 35-76).

S. Richard (1245-53) fut le titulaire le plus illustre et le mieux connu du siège de Chichester. Né à Droitwich, près de Worcester (1197?), il fit de brillantes études à Oxford et devint chancelier de l'université. Frappé par ses vertus autant que par son intelligence, S. Edmond, archevêque de Cantorbéry, le choisit pour chancelier de son diocèse. Richard partagea l'exil de son maître en France et l'accompagna en ami fidèle jusqu'à sa mort, survenue à Pontigny (16 nov. 1240). Il se retira ensuite chez les dominicains d'Orléans, où il poursuivit ses études et se fit ordonner prêtre (1243). On a prétendu qu'il avait l'intention d'entrer dans l'ordre des Frères Prêcheurs. Quoi qu'il en soit, il rentra en Angleterre aussitôt après son ordination et se fixa à Deal, où il possédait une prébende. A peine installé, le successeur de S. Edmond, Boniface de Savoie, lui confia de nouveau la charge de chancelier du diocèse. A la mort de Ralph Neville, évêque de Chichester (1244), les chanoines élurent le favori du roi, Robert de Passelewe, ecclésiastique mondain et peu recommandable. D'accord avec ses suffragants réunis en synode, Boniface annula l'élection et nomma son chancelier Richard. Fort mécontent, le roi refusa de céder au nouvel évêque les biens du diocèse. L'élu se rendit à Lyon auprès du pape Innocent IV, qui le sacra évêque (5 mars 1245) et le confirma dans son office. De retour à Chichester, il entreprit une visite pastorale de tout son diocèse. Obligé par la conduite du roi de vivre d'aumônes, il mendiait son pain de paroisse en paroisse et profitait de cet état de dépendance vis-à-vis de son clergé pour étudier de plus près les différents problèmes qui se présentaient à lui. Pendant les deux premières années de son épiscopat — le roi ne lui céda ses droits qu'en 1246, sous menace d'excommunication — il se rendit compte des abus et des désordres de toutes sortes qui s'étaient glissés dans la vie des prêtres et des fidèles. A une prédication assidue, il joignit la leçon plus efficace de ses exemples. Avec l'aide de son chapitre, il rédigea des statuts destinés à porter remède sans délai aux manquements les plus flagrants aux règles ecclésiastiques, notamment le concubinage, la non-résidence, l'ignorance et la pluralité des bénéfices parmi les membres du clergé, l'avarice, l'usure et le manque d'instruction parmi les fidèles (cf. Wilkins, *Concilia*, I, 688-93). Pour l'entretien de la cathédrale, il institua le « denier de S.-Richard », une obole à verser par chaque paroissien du diocèse, à Pâques ou à la Pentecôte. Il aimait beaucoup l'ordre des Frères Prêcheurs et les invita à se fixer dans le diocèse. Vers la fin de sa vie, il entreprit de prêcher la croisade, d'abord à Londres (1252), puis dans son propre diocèse et enfin dans celui de Cantorbéry (1253). Arrivé à Douvres pendant cette dernière prédication, il y tomba malade et expira (3 avr. 1253). Selon son désir, il fut enterré dans sa cathédrale, près de la chapelle qu'il avait construite en l'honneur de son maître, S. Edmond — canonisé en 1246 — et il fut lui-même l'objet de la vénération des fidèles. Sa canonisation par Urbain IV eut lieu à Viterbe en 1262, et la translation solennelle de ses reliques en 1276, en présence de Robert Kilwardby, archevêque de Cantorbéry, et du roi Édouard Ier. Le pèlerinage à son tombeau devint un des plus célèbres du pays jusqu'à la Réforme anglicane. La Vie et les miracles de S. Richard furent écrits peu après sa mort par son ami intime, le dominicain Ralph Bocking (*A. S.*, avr., I, 282-316; voir aussi une Vie plus courte faite d'après le procès de canonisation, *ibid.*, 278-81). Pour ses ordonnances adressées au chapitre cathédral, voir *Statutes...* (cité *infra*, bibliographie). Signalons enfin que le cartulaire de la cathédrale, appelé *Liber Y*, date de son époque (1250 environ); il a été édité récemment (v. bibliogr.). Son testament nous est parvenu (cf. W. H. Blaauw, *The will of Richard of Chichester*, 1253, dans *Sussex arch. coll.*, I, 1848, p. 164-92).

Passant sur les successeurs immédiats de S. Richard, Jean Climping (1254-62) et Étienne Berksted (1262-87), nous arrivons à Gilbert de Saint-Leofard, qui lui ressemblait davantage. Pendant tout son épiscopat (1288-1305), il ne s'intéressa qu'aux besoins de son troupeau et à l'amélioration de son clergé. Un synode diocésain (1289) promulgua une série de constitutions à cet effet. L'état du diocèse à cette époque nous est connu grâce à une évaluation de tous les biens ecclésiastiques ordonnée par le pape Nicolas IV en 1291, en vue de la taxation de l'Église en Angleterre. Ces statistiques intéressantes nous révèlent que le diocèse possédait 236 églises, de valeur très différente; que le montant des bénéfices atteignait le chiffre de £ 4708, 16 s., 8 d.; que les biens temporels du diocèse représentaient la somme considérable de £ 6948, 19 s., 9 ½ d.; qu'un bon nombre de riches bénéfices avaient été donnés à des ecclésiastiques étrangers; qu'en plus des églises paroissiales il y avait un grand nombre de petites chapelles, les unes dépendant de maisons religieuses, les autres appartenant aux manoirs, qui parfois servaient d'églises succursales dans les paroisses plus étendues.

Les documents signalent la présence de reclus ou recluses en dix-sept endroits différents dans le diocèse, au Moyen Age. Les premiers étaient fixés à Harting et à Stedham (1180). La chapelle de S.-Cyriac, à Chichester, avait sa recluse dès 1247, et le testament de S. Richard († 1253) nous en fait connaître cinq autres : celles de Pagham, Haughton, Stopham, Hardham et Westoute. Plus tard, nous en trouvons un à la cathédrale (1402) et un autre attaché à l'église des dominicains à Arundel (1402) (cf. R. M. Clay, *Hermits and anchorites of England*, Londres, 1914, p. 248-51).

Les deux successeurs de Gilbert de Saint-Leofard († 1305), Jean Langton (1305-37) et Robert Stratford (1337-62), se firent un renom plutôt comme chanceliers du royaume que dans leurs fonctions épiscopales. Pendant l'épiscopat du second, la peste noire *(the black death)* ravagea le diocèse, décimant le clergé paroissial, réduisant le nombre des moines dans tous les monastères et, parfois, supprimant radicalement des villages entiers. Ce fléau, terrible en lui-même, préparait des troubles plus graves encore dans toutes les classes de la société. Un clergé paroissial trop réduit ne suffisait plus au ministère des âmes et, pour combler les vides, on ordonnait des sujets peu dignes ou nullement préparés au ministère. Le niveau intellectuel, moral et social du clergé baissa notablement dans la seconde moitié du XIVe s. Laissés à eux-mêmes et insuffisamment instruits, les fidèles devenaient une proie facile pour les propagateurs de fausses doctrines et les agitateurs de toute sorte. En la personne de William Rede (1369-85), le diocèse de Chichester trouva un pasteur surtout savant et érudit, gardant toujours des attaches avec Merton College, d'Oxford, dont il avait jadis été *fellow* et dont il fonda la célèbre bibliothèque, et se faisant remarquer par ses ouvrages sur les mathématiques, l'astronomie et l'histoire.

Ce fut vers la fin du XIVe s. que les lollards apparurent dans le Sussex. Dès son accession au siège épiscopal (1397), Robert Rede, O. P., reçut l'ordre du roi d'arrêter et de punir tous ceux qui propageaient l'hérésie ou étaient suspects. Ses successeurs, Stephen Patrington (1417) et Richard Praty (1438-45), se montrèrent également zélés à purger le diocèse de ce mal. En fait, nous ne connaissons qu'un seul cas d'hérétique brûlé dans le Sussex : Thomas Bageley, en 1432. Il est néanmoins incontestable que l'hérésie fit de grands progrès dans tout le territoire jusqu'à compromettre l'évêque de Chichester lui-même, le fameux Reginald Pecock (1450-57). Celui-ci, en raison de ses ouvrages, *The Repressor of overmuch blaming of the clergy* (1455) et *The Book of faith* (1456), tous deux écrits contre les lollards, se vit arrêté, mis en prison et publiquement déposé pour s'être écarté en plusieurs points de la doctrine orthodoxe. Il finit ses jours, réconcilié, dans la paix de l'abbaye de Thorney (Cambridgeshire) (cf. V. H. H. Green, *Bishop Reginald Pecock*, Cambridge, 1945).

Deux registres épiscopaux nous permettent de nous rendre compte de l'état du diocèse dans la première moitié du XVe s. L'un fut rédigé par l'évêque dominicain Robert Rede (1397-1415), l'autre par Richard Praty (1438-45). Ces documents reflètent à la fois les dommages causés par la peste et l'effort de ces pasteurs pour y porter remède et rétablir un niveau d'observance et de vie ecclésiastique plus élevé. Dans les listes d'ordinands aux ordres sacrés, les religieux sont d'habitude plus nombreux que les séculiers. Le registre de Praty montre avec quel soin cet évêque s'assurait de la dignité personnelle et de la capacité de l'élu avant de confirmer une élection abbatiale ou autre (cf. *The episcopal Register of Robert Rede*, éd. Cecil Deedes, dans *Sussex record Society*, VIII, 1908, et XI, 1911; *Extracts from the episcopal Register of bish. Praty (1439-45)*, *ibid.*, 1905).

L'évêque de Chichester Edward Storey (1478-1503) fonda une école canoniale pour l'instruction du jeune clergé. Son successeur, Robert Sherborn (1508-36), dernier occupant du siège avant le schisme, travailla dans le même sens et, lors d'une visite canonique, mit fin à plusieurs abus qui s'étaient glissés parmi les membres du chapitre cathédral. Les constitutions rédigées à cette occasion nous sont parvenues (cf. bibliogr.). Pareillement, il entreprit la réforme de certaines maisons religieuses du diocèse que la peste de 1348 avaient durement éprouvées. Grand ami du cardinal Wolsey, il consentit à la suppression de deux monastères — celui des Prémontrés de Bayham et celui des Augustins à Pynham — dont les revenus furent affectés désormais au collège de Christ Church à Oxford, fondé par le cardinal en 1525. Au moment où Henri VIII s'arrogea le titre de chef suprême de l'Église en Angleterre, Sherborn se laissa entraîner par l'opinion publique jusqu'à prêcher cette suprématie dans la chaire de sa cathédrale, le dimanche 13 juin 1535. Prévoyant, néanmoins, où cette politique royale aboutirait, il se démit de sa charge l'année suivante et mourut peu après (1536).

Dès 1535, le fameux Richard Layton commença sa visite officielle de tous les monastères dans le comté de Sussex. Les rapports défavorables qu'il envoyait à Cromwell sont manifestement exagérés et, grâce à une lettre de Richard Gwent adressée aussi à Cromwell (août 1535), nous sommes à même de nous faire une idée plus exacte des choses. Gwent, tout en déplorant la décadence de certaines maisons trop réduites en nombre, laisse entendre que dans les monastères plus importants, Battle, par ex., ou Lewes, l'observance monastique est encore bonne. Malgré cela, l'une après l'autre, les vieilles fondations disparurent; la suppression des monastères fut décrétée et rien ne put l'empêcher : ainsi cessèrent d'exister Boxgrove (1536), les moniales de Rusper (1537), Lewes (1537), Robertsbridge (1538), Battle (1538), etc. L'ordonnance royale qui décréta la destruction des statues et des reliquaires (1538) fit disparaître la magnifique châsse en argent contenant le corps de S. Richard, objet principal de la dévotion des pèlerins à Chichester pendant plus de trois cents ans. Une inscription latine sur la dalle rappelle aujourd'hui aux visiteurs le lieu, derrière le maître-autel, où se dressait la châsse. La suppression des églises collégiales et des nombreuses *chantries* suivit celle des monastères. Bref, pendant l'épiscopat de Richard Sampson (1536-43), l'œuvre de la réforme anglicane suivit son cours normal dans le diocèse. Les habitants du Sussex, en général, n'y firent pas d'opposition sérieuse. Le successeur de Sampson, George Day (1543-51), résista néanmoins si énergiquement à la destruction des autels, ordonnée en 1550, qu'il fut emprisonné et dépouillé de son siège. Il ne fut rétabli dans sa charge qu'à l'accession au trône de Marie Tudor, qu'il aida de tout son pouvoir dans la restauration du culte catholique. Il mourut en 1556. Deux ans plus tard Élisabeth reprit l'œuvre de la Réforme et nomma au siège de Chichester un ecclésiastique bien connu pour son zèle de réformateur, William Barlow (1559-69). Celui-ci travailla assidûment à propager les nouvelles idées religieuses et à faire observer toutes les ordonnances royales en matière de culte. Dès 1563, des lois sévères entraient en vigueur contre ceux qui adhéraient encore à la foi de leurs pères et Barlow les poursuivit sans pitié. Nous possédons de lui une lettre intéressante, adressée au Privy Council, où il nomme les principaux d'entre les récusants, ainsi qu'un rapport sur l'état de l'Église anglicane dans son territoire (cf. Salzmann, cité à la bibliogr.). Le Sussex ne tarda pas à avoir ses martyrs. Edward Shelley, membre d'une des familles catholiques les plus distinguées du comté, subit la peine de mort à Tyburn (août 1588). La même année, quatre prêtres furent condamnés à mort à Chichester, mais deux seulement, Ralph Crockett et Edward James, donnèrent leur vie pour la foi catholique, à Broyle Heath, un peu au nord de la cité.

La persécution sévit aussi contre les sectes non conformistes, particulièrement contre les puritains — partisans outrés de la Réforme. Eux aussi furent l'objet de mesures très sévères de répression. Leur présence dans le Sussex — à Rye — fut signalée à l'autorité compétente dès 1591, et au cours du XVIIe s. leur nombre s'augmenta jusqu'à devenir une menace pour l'Église établie. Un peu plus tard les quakers — disciples de George Fox — s'introduisirent dans le diocèse, d'abord à Horsham (1655), puis en de nombreuses localités. Malgré les persécutions incessantes des magistrats et du clergé, ils devinrent très nombreux.

Depuis lors, le diocèse, sous les trente-trois évêques qui l'ont gouverné depuis Barlow jusqu'à nos jours, n'a pas connu de changement notable et son histoire s'identifie sans distinction avec celle de l'Église anglicane en général. Lancelot Andrewes, évêque successivement de Chichester (1605-09), Ely et Winchester, reste célèbre pour ses livres de dévotion publiés après sa mort par Richard Drake (1648), notamment ses *Preces privatae*, encore très goûtées. L'évêque de Chichester, John Lake (1685-89), se trouvait parmi les sept prélats de l'Église établie qui s'opposèrent au roi Jacques II dans ses tentatives de rétablir la religion catholique (1688). Au siècle suivant, le réformateur populaire John Wesley fit des visites à Rye et à Winchelsea entre 1770 et 1790, mais sa prédication ne semble pas avoir eu une grande influence dans le Sussex.

Depuis le rétablissement de la hiérarchie catholique par Pie IX (1850), le Sussex fait partie du diocèse de Southwark. Le deuxième archevêque de Westminster, le cardinal Henry Edward Manning, avait été curé de Lavington et archidiacre de Chichester avant sa conversion au catholicisme.

II. Organisation du diocèse. — Les limites du diocèse n'ont jamais varié : son étendue correspondait dès le début à celle du comté de Sussex, ayant à l'Est l'archidiocèse de Cantorbéry, et à l'Ouest le diocèse de Winchester. La division du diocèse en deux archidiaconés, celui de Chichester et celui de Lewes, a eu lieu très tôt. Ceux-ci ont été divisés en doyennés ruraux dès le milieu du xiie s. Nous savons par la *Taxatio* de Nicolas IV (1291) que l'archidiaconé de Chichester comprenait les doyennés de Chichester, Arundel, Boxgrove, Midhurst et Storrington; celui de Lewes comprenait Lewes, Dallington, Hastings et Pevensey.

Nous sommes mal renseigné sur l'état des paroisses dans le Sussex avant le xie s. Les documents nous permettent d'identifier cinq *monasteria* saxons : Selsey, Steyning, Beadingham, Ferring et Bosham. Ces *minsters*, dont le caractère et le nombre nous échappent en grande partie, étaient vraisemblablement des églises quasi paroissiales. Le *Domesday Book* fait mention de 98 églises, 9 chapelles et 4 prêtres attachés à d'autres églises, omettant une bonne vingtaine qui nous sont connues par ailleurs. Les Normands ont bâti beaucoup d'églises dans le comté et les ont généreusement dotées, de sorte qu'au moment de la *Taxatio* de 1291 le diocèse en comptait 267. Un grand nombre de ces églises étaient des « églises privées », dépendant de monastères, qui souvent s'en souciaient peu. Dès 1179, l'évêque Hilaire insista sur la nomination à ces cures de bénéficiaires permanents, pourvus de revenus convenables.

Une caractéristique du diocèse au Moyen Age fut l'étendue de territoires exempts de la juridiction de l'évêque et formant enclaves *(jurisdictional peculiars)*. S. Wilfrid, encore évêque de Selsey, fit cadeau à Théodore de Cantorbéry d'un vaste domaine à Pagham (686). Au concile de Kingston (828), l'archevêque de Cantorbéry revendiqua avec succès le manoir de South Malling et les terres de Stanmer, Lindfield et Burleigh. Le roi Athelstan donna le domaine considérable de West Tarring (940) et un noble, Wulfric, celui de Patching (947) au siège métropolitain. Pris ensemble, ces territoires comprenaient les doyennés de South Malling, Tarring et Patcham. Au sein même de la cité cathédrale, *The Pallant* appartenait à l'archevêque et ne relevait que de sa juridiction. L'évêque de Londres possédait des terres à Lodsworth et l'évêque d'Exeter était *ex officio* doyen de la chapelle royale de Bosham. L'abbaye de Battle, avec ses alentours — appelés « la liberté » — jouissait de l'exemption, et l'église de Steyning relevait de la juridiction de l'abbé de Fécamp.

III. Cathédrale. — Elle est intacte. Elle illustre — c'est son intérêt spécial — dans ses différentes parties, toutes les phases du développement de l'architecture ecclésiastique en Angleterre depuis le dernier quart du xie s. jusqu'à la fin du xiiie. Le travail de construction n'a jamais cessé pendant cette période. Dans l'ensemble, elle est aujourd'hui telle qu'elle a été conçue par son fondateur, Ralph de Luffa (1091-1123). De style roman et bâtie avec la pierre venant des carrières de Quarr, dans l'île de Wight, elle comprenait une nef à huit travées flanquée de transepts, un chœur à trois travées avec déambulatoire et une abside à trois chapelles rayonnantes. Le tout était à trois étages. Il y avait une tour centrale et deux tours à l'extrémité occidentale. La dédicace eut lieu en 1108, sous le vocable de S.-Pierre. Un incendie survenu en 1114 endommagea la fabrique, mais Ralph la reconstruisit sans en changer le style. Une deuxième dédicace eut lieu le 3 oct. 1184. La cathédrale fut encore la proie des flammes trois ans plus tard (1187). Les fenêtres hautes, la toiture en bois et le chœur semblent avoir le plus souffert. Dans la reconstruction, Seffrid II (1180-1204) adopta le style gothique, qu'il a su greffer sur l'œuvre romane de ses prédécesseurs. Le chœur, en particulier, fut l'objet de ses soins. Une troisième et dernière dédicace eut lieu, cette fois sous le vocable de la Ste-Trinité, le 12 sept. 1199. Le travail de reconstruction et de modification se poursuivit pendant toute la première moitié du xiiie s. On en profita pour élargir le déambulatoire et pour allonger la chapelle de la Vierge, derrière le chœur. On donna à celle-ci, ainsi qu'aux deux autres (Ste-Catherine et Ste-Marie-Madeleine), la forme rectangulaire au lieu de la forme absidale. A cette époque, on perça les murs de la nef pour bâtir, en bas côtés, des chapelles latérales : au Sud, celles de S.-Clément et de S.-Georges; au Nord, celles des SS.-Edmond-et-Thomas, de S.-Théobald et de Ste-Anne. Vers la fin du siècle ou au début du suivant, la chapelle de la Vierge fut de nouveau allongée de deux travées et on construisit la salle du chapitre. Les stalles du chœur, avec leurs miséricordes finement sculptées qu'on admire encore aujourd'hui, datent de la même époque. La flèche était l'œuvre de William Rede (1369-85). Elle s'écroula le 21 févr. 1861 et sa reconstruction fut effectuée, suivant le modèle de l'ancienne, par Sir Gilbert Scott. Signalons le jubé en pierre, érigé à l'entrée du chœur par Jean Arundel (1459-78). Cette œuvre d'art fut enlevée en 1859, mais, par bonheur, resta intacte. On peut la voir aujourd'hui dans le beffroi où elle attend sa réinstallation au bas du chœur. Dans les premières années du xvie s., Robert Sherburn (1508-36) confia la décoration de la cathédrale à un peintre italien, Lambert Bernardi, et à ses fils. On admire encore sur les voûtes de la chapelle de la Vierge le peu qui subsiste de leur ouvrage. Le mur sud du déambulatoire porte deux bas-reliefs représentant la *Résurrection de Lazare* et *Jésus avec Marthe et Marie*. Une vieille tradition prétend qu'ils viennent de l'ancienne cathédrale de Selsey, mais aucun document n'atteste cette provenance. Plus vraisemblablement, ils datent du xiie siècle.

Durant le Moyen Age, un certain nombre de *chantries* furent fondées dans la cathédrale. Au moment de leur suppression (1548), il y en avait au moins vingt. Il n'existait pas de chapelles spéciales dites *chantry chapels*, comme à Winchester et ailleurs, mais on se servait des différents autels de l'église, dont deux se trouvaient sous le jubé, à l'entrée du chœur, dédiés, l'un à S. Augustin et à la Ste Croix, l'autre à *St. Mary at Stok* (cf. G. H. Cook, *Mediaeval chantries and chantry chapels*, Londres, 1947, p. 98-102).

Seule parmi les cathédrales anglaises, Chichester a un beffroi séparé. On l'aperçoit au N.-O., à quelques mètres de la nef. On n'est pas fixé sur la date de sa construction : c'est peut-être le *novum opus* dont parlent certains documents du début du xve s. Le joli cloître attenant, au Sud, et nommé Paradis, est de la même époque.

La chapelle du palais épiscopal construite par Seffrid II (fin du xiie s.) et embellie par Ralph Neville (1224-44) possède une très belle peinture murale, la célèbre Madone connue sous le nom de *Chichester Roundel*, qui mesure 80 cm. de diamètre. Il existe diverses opinions sur son origine. D'après le Prof. Tristram, elle aurait été exécutée vers 1230-40 par un artiste inconnu, vraisemblablement de la cour d'Henri III (une reproduction dans E.W. Tristram, *English*

medieval wall-painting : the thirteenth century, I, 1950, frontispice; II, c. VII, p. 301-06, discussion).

IV. Collégiales et établissements religieux. — *Collégiales.* — Arundel (fondée en 1375, d'abord pour une petite communauté de moines de Séez; érigée en collégiale en 1380; supprimée en 1544); Bosham (fondée à l'époque saxonne; chapelle royale donnée à Osbern, évêque d'Exeter, par Édouard le Confesseur et érigée en collégiale au début du XIIe s.; supprimée en 1548); Hastings (fondée en 1090; supprimée en 1548); South Malling (fondée en 765; restaurée par Theobald, archev. de Cantorbéry en 1150; supprimée en 1547); Steyning (appartenant à Fécamp; aucune mention après 1283).

Établissements religieux. — *Bénédictins :* Battle (*D. H. G. E.*, VI, 1341-43); Lewes (prieuré clunisien, fondé en 1077; supprimé en 1537); Lyminster (moniales, fondé en 1082; supprimé en 1414); Rusper (prieuré de moniales, fondé au XIIe s.; supprimé en 1537); Sele (prieuré fondé en 1075 (?) par S.-Florent de Saumur; supprimé en 1480 et annexé à Magdalen College, Oxford). — *Cisterciens :* Robertsbridge (abbaye fondée par Boxley, 1176; supprimée en 1538). — *Augustins :* Hardham (1248; supprimé en 1538); Hastings (observance d'Arrouaise; fondé entre 1189-99; supprimé en 1536); Michelham (même observance; fondé en 1229; supprimé en 1536); Pynham (dit de Calceto; fondé en 1151; supprimé en 1525; revenus attribués au Collège de Christ Church, Oxford); Shulbrede (? 1216; supprimé en 1536); Tortington (c. 1199; supprimé après 1535). — *Prémontrés :* Bayham (ou Biegham; fondé à Otham c. 1180; transféré à Bayham en 1207; supprimé et revenus annexés au Collège de Christ Church, Oxford, en 1524); Durford (fondé par Welbeck, c. 1160; supprimé en 1535). — *Dominicains :* Arundel (1253); Chichester (1283); Winchelsea (1318).—*Franciscains :* Chichester (1242); Lewes (1241); Winchelsea (1242). — *Carmes :* New-Shoreham (1316). — *Ermites de S.-Augustin :* Rye (1350).

V. Liste des évêques. — Stigand (1070-87). — Gosfrid (1087-88). — Ralph de Luffa (1091-1123). — Seffrid Ier (1125-45, † 1151). — Hilary (1147-69). — John Greenford (1174-80). — Seffrid II (1180-1204). — Simon de Wells (1204-07). — Richard le Poor (1215-17). — Ralph of Wareham (1218-22). — Ralph Neville (1224-44). — Richard Wych (1245-53). — John Climping, alias Bishop (1254-62). — Stephen Berksted (1262-87). — Gilbert de Saint-Leofard (1288-1305). — John Langton (1305-37). — Robert Stratford (1337-62). — William de Lynn (1362-68). — William Reade (1369-85). — Thomas Rushook (1385-88). — Richard Metford (1390-95). — Robert Waldby (1396-97). — Robert Reade (1397-1415). — Stephen Patrington (1417; † la même année). — Henry de la Ware (1418-20). — John Kemp (1421). — Thomas Polton (1421-26). — John Rickingale (1426-29). — Simon Sydenham (1431-38). — Richard Praty (1438-45). — Adam de Moleyns (1446-50). — Reginald Pecocke (1450-57). — John Arundel (1459-77). — Edward Story (1478-1503). — Richard Fitzjames (1503-06). — Robert Sherborn (1508-36). — Richard Sampson (1536-43). — George Day (1543-56). — John Scory (1552-53, pendant l'emprisonnement du précédent). — John Christopherson (1557-58). — William Barlow (1559-69). — Richard Curteis (1570-82). — Thomas Brickley (1586-96). — Anthony Watson (1596-1605). — Lancelot Andrewes (1605-09). — Samuel Harsnett (1609-19). — George Carleton (1619-28). — Richard Montagu (1628-38). — Brian Duppa (1638-41). — Henry King (1642-69). — Peter Gunning (1670-75). — Ralph Brideoke (1675-78). — Guy Carleton (1679-85). — John Lake (1685-89). — Simon Patrick (1689-91). — Robert Grove (1691-96). — John Williams (1696-1709). — Thomas Manningham (1709-22). — Thomas Bowers (1722-24). — Edward Waddington (1724-31). — Francis Hare (1731-40). — Matthias Mawson (1740-54). — William Ashburnham (1754-97). — John Buckner (1798-1824). — Robert James Carr (1824-31). — Edward Maltby (1831-36). — William Otter (1836-40). — Philip Nicholas Shuttleworth (1840-42). — Ashhurst Turner Gilbert (1842-70). — Richard Durnford (1870-95). — Ernest Roland Wilberforce (1895-1908). — Charles John Ridgeway (1908-19). — Winfrid Oldfield Burrows (1919-29). — George K. A. Bell (1929).

F. G. Bennett, R. H. Codrington et C. Deedes, *Statutes and Constitutions of the Cath. Church of Chichester*, Chichester, 1904. — H. C. Corlette, *The Cath. Church of Chichester*, Londres, 1911. — *D. N. Biogr.* — K. Edwards, *The English secular cathedrals in the Middle Ages*, Manchester, 1949. — W.-D. Peckham, *The Chartulary of the high church of Chichester*, dans *Sussex record Soc.*, XLVI, 1946. — *The Victoria history of the county of Sussex*, II : *Hist. ecclés. et maisons religieuses*, par L.-F. Salzmann; III : *La cathédrale de Chichester*, par W.-H. Godfrey et J.-W. Bloc, Londres, 1907. — A. S. Duncan-Jones, *The story of Chichester cathedral*, Londres, 1933.

J. Warrilow.

CHICOT (Henri), théologien, traducteur de la Bible. On sait par Gerson, son contemporain, qu'il avait composé un livre sur le mariage de Marie et de Joseph. Avant d'être incendiée, la bibliothèque de Chartres possédait en ms. son *Principium pro recommendatione scientiae moralis pronunciatum... in scolis Carmelitarum Parisius a. d. 1381.* Il fut reçu docteur en théologie au collège de Navarre en 1400. Il était depuis quelque temps chanoine de Chartres lorsqu'il commença à y résider en 1407. Il mourut au cours du second semestre de 1413 (et non en 1416, comme l'a dit Clerval). H. Chicot fut un des promoteurs du culte de S. Joseph. Un legs fait par lui au chapitre de Chartres servit à fonder une messe *De desponsatione Mariae et Joseph*, qui fut fixée au samedi avant les quatre-temps de l'avent.

Clerval, *Les écoles de Chartres*, 1895, *passim*, surtout p. 446-47. — Y. Delaporte, *Les fiançailles et le mariage de N.-D. dans l'art chartrain et la liturgie chartraine*, dans *Voix de N.-D. de Chartres*, 81e ann., 1937. — J. Gerson, *Opera omnia*, éd. Dupin, IV, 1706, col. 728 et 731. — L. Merlet, *Bibl. chartraine*, 1882, p. 82.

Y. Delaporte.

CHICOUTIMI, dioc. du Canada, suffragant de Québec, dans la province civile de Québec, comprenant les comtés de Chicoutimi, Charlevoix, du Lac S.-Jean et en partie celui de Saguenay, créé le 28 mai 1878 par le démembrement de l'archidiocèse de Québec. Alors que des colons français se fixèrent dans le comté de Charlevoix aux XVIIe et XVIIIe s., d'autres, venus de la vallée du S.-Laurent, peuplèrent ceux de Chicoutimi et du Lac S.-Jean, vers le milieu du siècle suivant. Jusqu'à la fin du XVIIIe s., les jésuites y travaillèrent; ils furent remplacés par les oblats de M.-I. jusqu'au milieu du XIXe s., lorsque le clergé séculier vint prendre la succession de ces derniers. En 1950, le diocèse comprenait 203 000 catholiques, 94 paroisses, 8 missions, 100 chapelles, 1 séminaire. A S.-Michel-de-Mistassini, il y a l'abbaye N.-D. des cisterciens de la stricte observance, fondée en 1892. La cathédrale dédiée à S. François Xavier fut incendiée en 1912 et en 1919.

Évêques. — 1. Dominique Racine, sacré le 4 août 1878; † 28 janv. 1888. — 2. Louis N. Begin, sacré le 28 oct. 1888; coadj. le 22 déc. 1891, adm. le 3 sept. 1894 et archev. de Québec le 12 avr. 1898; card. le 25 avr. 1914; † 18 juill. 1925. — 3. Michel Th. Labrecque, sacré le 22 mai 1892; dém. le 11 nov. 1927;

† 3 juin 1932. — 4. Charles Lamarche, sacré le 18 oct. 1928; † 29 janv. 1940. — 5. Georges Melançon, sacré le 23 juill. 1940.

Cath. Enc., III, 658; *Suppl.*, 186-87. — *Cath. directory*, 1950, III, p. 66-68. — *Enc. catt.*, III, 1434.

É. Van Cauwenbergh.

CHIEMSEE, le plus grand lac de Bavière, comprend deux îles, *Herreninsel* et *Fraueninsel*, ainsi dénommées en raison des monastères qui y furent érigés.

I. HERRENWÖRTH *(Herreninsel)*, monastère bénédictin. — Sous le duc Ottilo, on trouve attachés à l'école monastique le prêtre Lupo et son successeur, l'Irlandais Tuti, surnommé Dobda Graecus, abbé-évêque et ami de l'évêque de Salzbourg Virgile, qui consacra le 1er sept. 782 l'église S.-Sauveur. Après la chute de Tassilo III, le monastère fut donné par Charlemagne à l'évêché de Metz (788). Sous l'empereur Arnulphe, il fut restitué à l'église de Salzbourg (891). Détruit lors de l'invasion des Hongrois (907), il fut reconstitué en 1170 par l'archevêque Conrad Ier de Salzbourg, sous forme de chapitre séculier vivant sous la règle de S. Augustin. Le premier prévôt de cet institut était le Bx Hartmann, qui devint plus tard évêque de Brixen. Au XIXe s., le couvent fut sécularisé (1803) et son église profanée (1816). En 1873, il fut acquis par le roi Louis II de Bavière qui le fit transformer en château dans le style de Versailles.

K. L., III, 130-32. — *L. T. K.*, II, 858. — Cottineau, 771.

II. FRAUENWÖRTH *(Frauenchiemsee)*, monastère de bénédictines. — Fondé vers le milieu du VIIIe s. par le duc Tassilo III, il apparaît d'abord comme monastère double, par les relations qu'il entretenait avec le couvent d'hommes, situé sur l'Au, c.-à-d. sur l'autre île. Après la chute de Tassilo, il fut élevé par les Carolingiens au rang d'*abbatia regalis*, dont la Bse Irmegarde devint abbesse. Seul le monastère de femmes survécut à l'invasion des Hongrois (907). A partir de 969, il appartenait à Salzbourg. Ses biens auraient dû servir à doter le nouvel évêché de Chiemsee, ce qui aurait amené sa suppression; cette mesure ne fut pas exécutée. Le monastère exerça au Moyen Age une grande influence économique et juridique. Il fut surtout peuplé de filles nobles. Il fut sécularisé en 1803, rétabli en 1837 par le roi Louis Ier de Bavière, élevé à la dignité abbatiale en 1901. Il est actuellement célèbre par son école. Filiale : Tettenweis.

K. L., III, 132-33. — *L. T. K.*, II, 859. — Cottineau, 770-71.

III. ARCHIDIACONÉ. — L'archidiaconé de Chiemsee faisait partie du dioc. de Salzbourg. Il comprenait un territoire plus vaste que celui du dioc. de Chiemsee. Après 1160, le prévôt de Herrenchiemsee en devint archidiacre à titre perpétuel, ce qui limitait les droits de l'évêque de Chiemsee. En 1613, on réduisit l'archidiaconé au territoire de Chiemsee. Par contrat du 5 oct. 1707, le prévôt de Herrenchiemsee dépendait de deux supérieurs : comme archidiacre de Salzbourg, il relevait de l'archevêque de Salzbourg; comme archidiacre de Chiemsee, de l'évêque de Chiemsee. En 1803 les archidiaconés furent supprimés; celui de Chiemsee subsista jusqu'en 1812.

K. L., III, 134. — *L. T. K.*, II, 859.

IV. DIOCÈSE. — Fondé en 1215 par Éberhard, archevêque de Salzbourg, sur l'Herreninsel — à l'origine on avait projeté de le fonder sur la Fraueninsel — il fut confirmé au IVe concile du Latran. Par bulle du 28 janv. 1216, l'église conventuelle fut érigée en église cathédrale. Après 1306, la résidence de l'évêque fut établie à Salzbourg (Chiemsee-Hof). L'archevêque de Salzbourg possédait le droit de nomination et de confirmation de l'évêque de Chiemsee. Il lui revenait aussi de l'investir dans ses fonctions. L'évêque de Chiemsee n'était d'ailleurs qu'un *vicarius in spiritualibus* de Salzbourg. Il avait droit au titre de prince. L'évêché fut sécularisé en 1803 et supprimé en 1808. La bulle de 1818, fixant à nouveau les limites des diocèses, attribuait une partie du diocèse de Chiemsee à Salzbourg, une autre partie à Munich-Freising. En 1806, le diocèse de Chiemsee comprenait 46 milles carrés; il comptait 38 818 habitants.

Liste des évêques (d'après Eubel, Gams, etc.). — 1. Rudiger de Randeck, 1215, transf. à Passau, 1233. — 2. Albert, prévôt de Salzbourg, 1234, rés. 1244. — 3. Albert Suerbeer, O. P. (archev. d'Armagh, 1240, év. de Riga, 1246), admin., 1246. — 4. Henri de Bilversheim, év. de Bamberg, admin. 1247. — 5. Henri, O. P., 1252. — 6. Henri de Lützelburg, O. F. M. (év. de Courlande, 1251), 1263, † 1273. — 7. Jean d'Enstall, 1274, transf. à Gurk, 1279. — 8. Conrad de Hünberg, 1279, † 1292. — 9. Frédéric de Fronau, 1292, † 1293. — 10. Albert de Fonsdorf, 1293, † 1322. — 11. Ulric de Montparis, 1322-1330 — 12. Conrad de Lichtenstein, 1330, † 1354. — 13. Gerhoh de Waldeck, 1355, † 1359. — 14. Hugues de Scherffenberg, élu et † 1359. — 15. Louis Raichhofer, 1360, † 1361. — 16. Frédéric, 1362, † 1387. — 17. Georges de Neitsberg, 1387, † 1395. — 18. Eckhard ou Eberhard de Berneck, 1395, † 1399. — 19. Engelmar Kräll, 1399, † 1422. — 20. Frédéric Theis de Thesingen (év. de Lavant, 1421), 1423. — 21. Jean Ebser, 1429, † 1438. — 22. Silvestre Pflieger, av. 20 avr. 1438, † 1454. — 23. Ulric de Plankenfels, 1454, † 1467. — 24. Bernard de Kraiburg, 1467, † 1477. — 25. Georges Altdorfer, 1477, † 1495. — 26. Louis Ebner, 1495, rés. 1502, † 1516. — 27. Christophe Mandl de Steinfels, 1502, † 1508. — 28. Berthold Pürstinger (auteur de la *Tewtsche Theologey*, Munich, 1528 et peut-être de l'*Onus Ecclesiae*, Landshut, 1524), 1508, rés. 1526, † 1543. — 29. Gilles Rehm, 1525, † 1536. — 30. Card. Matthieu Lang, archev. de Salzbourg, adm. 1535. — 31. Jérôme Meitinger, 1536, † 1558. — 32. Christophe Schlattl, 1558, † 1589. — 33. Sébastien Cattaneo, O. P., 1589, † 1609. — 34. Ehrenfrid de Künburg, 1610, † 1618. — 35. Nicolas de Wolkenstein, 1619, † 1624. — 36. Jean-Christophe de Lichtenstein, 1624. — 37. François de Spaur, 1643, † 1670. — 38. Jean-François de Preising, 1670, † 1687. — 39. Sigismond-Ignace de Wolkenstein, † 1696. — 40. Sigismond-Charles de Castelbarco, 1697, † 1708. — 41. Jean-Sigismond de Künburg (év. de Lavant, 1704), 1708, † 1711. — 42. François-Adolphe de Wagensperg (év. de Gratz, 1702), 1712, † 1723. — 43. Charles-Joseph de Künburg, 1714, † 1729. — 44. Joseph-François Arco, 1730, † 1746. — 45. François-Ch.-Eus. de Friedberg-Trauchburg, 1746, † 1772. — 46. Ferdinand-Christophe de Zeil-Trauchburg, 1772, † 1786. — 47. François-Xavier de Breuner, 1786, † 1797. — 48. Sigismond-Christophe de Zeil-Trauchburg, 1797, † 1807.

K. L., III, 134-37, et X, 1608, 1628-29. — *L. T. K.*, II, 859-60, où l'on trouvera une bibliogr. abondante.

P. Volk.

1. CHIEREGATO (Francesco), évêque de Teramo, appartenait à la famille vicentine des comtes Chieregati. Né à Vicence en 1479, il commença ses études de droit à Padoue, les poursuivit à Bologne et les acheva à Sienne, où il fut proclamé docteur *in utroque jure*. Il venait d'être admis à Bologne, au nombre des familiers du cardinal Alidosio, lorsque ce dernier mourut le 24 mai 1511. La même année, on retrouve le jeune juriste à Rome, où il exerce les fonctions d'auditeur et de secrétaire aux lettres latines du cardinal suisse Mathieu Schinner. Lorsque Jules II

désigna ce dernier en qualité de légat en Allemagne et en Lombardie, Chieregato lui fut attaché comme référendaire et maître du registre aux suppliques. Il remplit pour ce prélat diverses missions, d'ordre politique, notamment à Gênes, puis à Mantoue, auprès du marquis de Montferrat. L'apprenti diplomate rentra à Rome en 1513, après l'élection de Léon X, pour y exercer momentanément la charge de cubiculaire, alors que son protecteur continuait à résider dans le Milanais. Il passa bientôt, en qualité de secrétaire, au service du cardinal A. Cornetano et effectua en 1513, au nom de ce dernier, une mission d'une durée de huit mois en Allemagne, auprès de l'empereur Maximilien. La même année, il fit un court séjour en France auprès du roi Louis XII, et résida ensuite pendant quelques mois en Espagne. Rentré à Rome, il en repartit pour accompagner son maître, qui suivait Léon X et la cour pontificale à Florence et à Bologne.

En 1516, il fut désigné en qualité de nonce apostolique, afin d'aller annoncer au roi d'Angleterre la conclusion du concordat entre Léon X et François Ier. Il se trouvait à Calais, prêt à s'embarquer, lorsqu'il reçut, en même temps que la nouvelle de la mort du roi d'Espagne, l'ordre de se rendre aux Pays-Bas, auprès de l'infant Charles, afin de présenter à ce dernier les condoléances du Souverain pontife. Il rencontra le prince à Bruxelles et prolongea son séjour dans cette ville pour assister aux cérémonies célébrées à la mémoire de Ferdinand V. Chieregato effectua ensuite sa mission en Angleterre et rentra à Rome, après un voyage mouvementé à travers la France.

En 1518, le pape le mit au service du cardinal Jules de Medici, vice-chancelier de l'Église, et lui confia peu de temps après la nonciature d'Espagne. La mort de l'empereur Maximilien le surprit en 1519, à Saragosse, à la cour du roi Charles, et il fut aussitôt rappelé à Rome. En 1520, Chieregato remplit, en compagnie du cardinal Orsino, une mission de pacification dans la province de la Marche, dévastée par des troubles politiques. Toute la charge de cette tâche difficile retomba bientôt sur lui seul, le pape ayant rappelé le cardinal. La Marche pacifiée, il fit un court séjour à Florence auprès du cardinal de Medici, légat en Toscane.

A la fin de l'année 1521, Chieregato se rendit en qualité de légat à la cour du roi de Portugal. Cette dernière mission, qui était en relation étroite avec les tentatives de rapprochement entre le S.-Siège et l'empereur David III d'Éthiopie, fut interrompue par la mort du pape Léon X, survenue en décembre de la même année.

Ce représentant diplomatique du Saint Père ne reçut la prêtrise qu'en l'an 1522, sous Adrien VI; il fut élu en consistoire du 7 sept. à l'évêché de Teramo, dans les Abruzzes. Il fut consacré l'année suivante, sous le pontificat de Clément VII. Dans l'entre-temps, et immédiatement après son élection à l'épiscopat, Adrien VI lui confia, en le nommant nonce en Allemagne, à l'occasion de la diète convoquée à Nuremberg pour le 1er sept. 1522, la mission la plus difficile et la plus importante de sa carrière. Dès avant son élévation au pontificat, Adrien VI avait connu l'évêque de Teramo à Saragosse et à Barcelone, à la cour du roi d'Espagne, le futur Charles-Quint. L'envoi de Chieregato à la diète est une preuve de la particulière estime en laquelle Adrien VI tenait ce prélat, dont il avait pu apprécier le savoir et les hautes qualités morales. Il s'agissait, on s'en souvient, de rechercher, conjointement avec le conseil de régence et les États de l'Empire, les moyens de commencer la lutte contre l'hérésie luthérienne, de faire connaître à la diète la sérieuse intention qu'avait le pape de mener la guerre contre les Turcs et de mettre fin aux nombreux abus de l'Église, surtout en matière fiscale.

Le nonce arriva à Nuremberg le 26 sept. 1522 et se présenta devant les États le 19 nov., deux jours par conséquent après l'ouverture de la diète, qui n'avait eu lieu que le 17. Le prélat commença par solliciter énergiquement du secours pour les Hongrois opprimés. Ce n'est que le 10 déc. qu'il aborda la partie de sa mission qui concernait la situation religieuse. Après avoir entretenu les États des erreurs propagées par Luther en Allemagne, il demanda, au nom du pape, l'application de l'édit de Worms, tout en insistant sur le fait que le Souverain pontife était résolu à combattre avec la dernière énergie les abus qui existaient dans la Curie romaine. Les États ayant déclaré qu'ils ne pouvaient procéder contre les novateurs qu'après la production écrite des ordres du pape, Chieregato fut amené à lire, le 3 janv. 1523, devant la diète et le conseil de régence de l'Empire, les documents pontificaux où étaient exposés en toute clarté les vues et les projets du chef de l'Église, c.-à-d. : le bref du 25 nov. 1522, ainsi que l'instruction qui y était jointe. Ce bref traitait de la confusion religieuse qui régnait en Allemagne et des erreurs de Luther, fauteur de tous ces désordres. Quant à l'instruction, document d'une extrême importance pour la connaissance des intentions réformatrices d'Adrien VI, elle déterminait, de façon plus complète encore que le bref, les raisons qui devaient inciter les Allemands à attaquer l'hérésie luthérienne. Adrien VI y discutait avec une grande sincérité les motifs qui avaient entraîné vers le schisme les novateurs, et s'y exprimait avec une franchise remarquable sur les abus du clergé et de la Curie. Cette démarche pleine de noblesse du pape fut diversement appréciée par les historiens. Certains d'entre eux, Friedensburg entre autres, l'ont jugée plus honnête qu'adroite et estiment qu'elle a contribué à élargir le fossé entre Rome et les novateurs.

En conclusion à son exposé, le nonce insista évidemment sur la nécessité d'appliquer l'édit de Worms et de châtier les quatre prédicateurs qui propageaient l'hérésie dans les églises de Nuremberg. On connaît l'accueil nettement hostile que la diète réserva à ces propositions. A la pression des circonstances peu favorables du moment : troubles politiques dans l'Empire, existence d'un mouvement populaire habilement exploité à Nuremberg par le parti des nouveaux croyants, s'ajouta le manque de courage et de bonne volonté de la plupart des prélats présents à la diète. Le représentant du pape, en butte aux menaces et aux injures et désireux d'éviter au S.-Siège d'inutiles complications, quitta Nuremberg le 16 févr. 1523.

L'évêque de Teramo fut promu le 14 sept. 1528, par un bref de Clément VI, au gouvernement de l'hôpital du S.-Esprit, à Rome, et devint, le 29 nov. 1534, gouverneur de Narni. Des raisons de santé lui firent abandonner cette charge en 1535. Il mourut à Bologne en nov. 1539.

C. P. Angiolgabriello di Santa Maria, *Bibl. e storia di quei scrittori di Vicenza*, Vicence, 1775, III, 109; IV, 87. — Barbarano, *Hist. eccles. di Vicenza*, IV, Vicence, 1760, p. 107-113. — Eubel, III, 112. — W. Friedensburg, *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, I, *1533-1536*, *Nuntiatur des Vergerio*, Gotha, 1892, p. XXXVII. — C. von Höfler, *Papst Adrian VI. (1522-1523)*, Vienne, 1880, p. 236, 248-249. — B. Morsolin, *Francesco Chieregati, vescovo e diplomatico del sec. XVI*, Vicence, 1873. — Pastor, IX, 98-108. — Portioli, *Quattro documenti d'Inghilterra*, Mantoue, 1868. — *Deutsche Reichstagsakten unter Kaiser Karl V.*, III, Gotha, 1901. — P. Richard, art. *Adrien VI*, dans *D. H. G. E.*, I, 628-630. — Rumor, *I conti Chieregati*, dans *Boll. araldico, storico, genealogico del Veneto*, 5e ann., 1906, p. 27 sq.

L. Van Meerbeeck.

2. CHIEREGATO (Leonello), né à Vicence, de Nicola et de Catarina, fille d'Antonio Losco, appartient à la noble famille des comtes Chieregati. Le futur prélat étudia le droit à Padoue, où il fut proclamé *doctor decretorum* à une date demeurée inconnue, comme l'est d'ailleurs aussi celle de sa naissance. Il prononça en 1464, dans sa ville natale, un discours solennel, plein de réminiscences classiques, à l'occasion de l'intronisation, au siège épiscopal de Vicence, de Marco Barbo, qui fut son protecteur pendant de longues années.

On ne peut préciser l'époque à laquelle Chieregato se décida à embrasser la carrière ecclésiastique; on ignore de même la date de sa nomination à un canonicat de Vicence. Ce dernier fait est toutefois attesté par Rumor, dans la notice qu'il a consacrée aux comtes Chieregati. La présence de Chieregato à Rome, dans l'entourage et parmi les familiers de Marco Barbo, à qui Paul II, dont l'évêque de Vicence était un parent éloigné, avait conféré en 1467 le rang de cardinal du titre de S.-Marc, est signalée pour la première fois dans un acte officiel du 21 févr. 1470. Le 8 janv. 1472, au début du pontificat de Sixte IV, Leonello Chieregato fut élu évêque d'Arbe en Dalmatie et confia l'administration de son diocèse à deux vicaires. De févr. 1472 à oct. 1473, il accompagna en Allemagne son protecteur, qui résidait à la cour impériale en qualité de légat pontifical. Ce fut, pour le nouvel évêque d'Arbe, une excellente occasion de s'initier à la diplomatie et l'expérience ainsi acquise lui fut très utile par la suite. Il rentra à Rome pour gérer les affaires du nonce, en l'absence de ce dernier, jusqu'au mois d'oct. 1474, qui marque la fin de la mission du cardinal Barbo en Allemagne. Le 9 févr. 1478, Chieregato apparaît comme commendataire perpétuel de l'église S.-Sylvestre de Borgo-Berice à Vicence; il abandonna ce bénéfice le 14 janv. 1484, date à laquelle il fut transféré à l'évêché dalmate de Traù. Référendaire depuis 1482, le prélat vicentin résida perpétuellement à Rome entre 1481 et 1484. Par sa lettre du 14 oct. 1482 au jurisconsulte Giorgio Guglielmo, prévôt de S.-Pierre à Bâle, qu'il avait connu lors de son séjour en Allemagne, Chieregato répondit aux menées d'André Zamometic, archevêque de Cranea, qui, tout en se prévalant de la protection de l'empereur, s'affublait indûment du titre de cardinal de S.-Sixte et voulait faire renaître de ses cendres le concile de Bâle (sur Zanometic, *D. H. G. E.*, II, 1718-21). Zamometic avait trouvé des partisans à Bâle et aussi en Italie, parmi les ennemis politiques du pape. La réfutation de l'évêque d'Arbe démontre chez son auteur une perception très claire des périls auxquels les projets de l'archevêque de Cranea exposaient l'Allemagne, et elle réduit à néant le prétendu droit dont se prévalaient certains prélats de réunir un concile œcuménique sans l'autorisation du Souverain pontife. A la fin de mars 1484, sa qualité de Vénitien fit désigner Chieregato pour accompagner à Cesena le cardinal de Lisbonne qui allait négocier la paix avec Venise. L'évêque de Traù se rendit aussi à deux reprises, en 1484 et en 1485, dans le Frioul, comme visitateur commissionné par le cardinal Barbo. Entre ces deux voyages en Frioul, se place un séjour à Traù, où il résida jusqu'à la fin d'avr. 1485. Le 12 sept. 1484, Innocent VIII, qui lui avait concédé précédemment le priorat de S. Maria degli Etiopi, dans le diocèse de Vicence, unit à ce bénéfice le monastère de S. Maria di Burgo-Pustrile à Vicence. On retrouve l'évêque de Traù à Rome en 1486. Devenu vicaire de S.-Pierre, il joua un rôle important dans de nombreuses cérémonies et tout prouve qu'il jouissait à la Curie d'une grande autorité, en qualité de juriste et d'orateur. En automne 1487, il accomplit à Traù un deuxième voyage, qui précède de peu sa mission diplomatique en France. C'est pendant sa légation qu'il fut transféré, le 22 oct. 1488, au siège épiscopal de Concordia, devenu vacant par la mort d'Antonio Feletto, et qu'il obtint d'Innocent VIII la commende du prieuré de S. Maria degli Etiopi, dépendant du monastère de Pomposa. Le transfert de Chieregato à ce nouvel évêché fut contesté jusqu'au 19 août 1489 par le sénat vénitien. Résidant toujours en France, le prélat ne put d'ailleurs prendre à cette date possession du siège de Concordia.

La mission diplomatique confiée par Innocent VIII, en nov. 1487, à Chieregato, *nuncius ad regem Francie ac nonnullas alias mundi partes*, ainsi qu'à Antonio Flores, chanoine de Séville, se prolongea pendant trois ans. Les représentants du S.-Siège étaient munis de facultés semblables à celles qui furent généralement concédées aux nonces apostoliques permanents. Leur mission avait un double but : politique et religieux. Ils s'attachèrent surtout à démontrer au roi de France la nécessité de faire cesser les dissensions intérieures, en particulier avec le duc de Bretagne, et l'incitèrent aussi à conclure la paix avec ses ennemis du dehors, afin de disposer de toutes ses forces pour la défense du monde chrétien dans la lutte contre les Turcs. Pour permettre à la papauté de mieux résister au péril turc de plus en plus menaçant, Chieregato obtint, après de laborieuses négociations, l'extradition du prince Dgem, frère rebelle du sultan Bajazet, ramené en France par Pierre d'Aubusson, grand maître des Chevaliers de Rhodes. Dgem fut remis entre les mains du pape en mars 1489. L'octroi du chapeau de cardinal à André d'Épinay, archevêque de Lyon et de Bordeaux, fut la compensation accordée par le S.-Siège à cette victoire de la diplomatie pontificale. Chieregato intervint également dans les essais de réconciliation de Charles VIII avec Maximilien d'Autriche, dont l'incarcération par les Brugeois, en févr. 1488, avait grandement préoccupé le pape, de plus en plus inquiet des menaces que les Turcs, qui venaient de faire la paix avec les rois de Hongrie et de Naples, ainsi qu'avec la République de Venise, faisaient peser sur la chrétienté.

Une tentative de médiation entre les couronnes de France et d'Angleterre, effectuée au nom du S.-Siège par l'évêque de Concordia, lors d'une mission qu'il remplit outre-Manche auprès de Henri VII, de mars à avr. 1490, pendant la dernière année de sa nonciature de France, demeura sans effet. Malgré des efforts réitérés et malgré les tentatives qu'il renouvela à Boulogne jusqu'au mois de septembre auprès des ambassadeurs d'Angleterre en France, il ne put vaincre la rivalité politique qui divisait depuis si longtemps les deux couronnes. Il ne fut guère plus heureux dans le domaine de la politique religieuse, où le but principal de sa mission et de celle de son acolyte était sans contredit la suppression de la Pragmatique Sanction de Bourges et de tous les abus nés de l'explosion de gallicanisme qui se produisit pendant la minorité de Charles VIII. Les envoyés du S.-Siège qui accompagnèrent la cour de France dans ses nombreux déplacements, et que l'on retrouve successivement à Tours, à Angers, à Paris, ne cessèrent de renseigner la Curie sur tous les événements en cours, et notamment sur les longues négociations qui aboutirent à la paix avec la Bretagne, en nov. 1489. Mais ils tendirent surtout leurs efforts en vue de la signature d'un concordat, qui eût réglé définitivement tous les différends d'ordre religieux entre la France et le S.-Siège, et qui eût fait rapporter les mesures vexatoires prises au nom de la couronne et des libertés ecclésiastiques, telles que l'expulsion des évêques nommés par le pape, à Gap et à Tournai; la réunion par le gouvernement d'un concile à Sens en 1485; l'incarcération, malgré les protestations du pape, des évêques du Puy-en-Velay et de

Montauban, impliqués dans la révolte des princes; l'aide accordée aux chapitres rebelles contre les évêques nommés par le S.-Siège, et d'une façon générale l'immixtion des juges laïcs dans les causes d'ordre ecclésiastique. Chieregato et Flores, se conformant d'ailleurs à leurs brefs de rappel, finirent par solliciter leur congé sans avoir obtenu satisfaction sur aucun de ces points, et quittèrent la France au mois de sept. 1490.

L'évêque de Concordia reprit dès lors sa vie de Curie en qualité de prélat palatin et de référendaire domestique d'Innocent VIII. Il prononça le 28 juill. 1492, devant le collège des cardinaux, l'oraison funèbre de ce pape.

Sous Alexandre VI, il prit part à de nombreuses cérémonies et prononça, lors du mariage de Lucrèce Borgia avec Jean Sforza, un sermon resté inédit, sur le sacrement de mariage.

L'invasion de l'Italie par Charles VIII, en sept. 1494, l'empêcha de se rendre dans son évêché de Concordia comme il l'avait souhaité. Le 26 oct. 1495, alors que le fils de Louis XI, après avoir conquis le royaume de Naples, était rentré en France, Chieregato reçut du pape les pleins pouvoirs de légat *a latere* auprès de l'empereur Maximilien. Le légat était chargé de protester, auprès du souverain et de l'Empire, contre la descente de Charles VIII en Italie et son entreprise contre Naples. Il devait aussi exprimer les griefs du S.-Siège pour le refus de Charles VIII de recevoir le cardinal Piccolomini en qualité de légat *a latere*. Chieregato avait pour mission principale d'obtenir l'adhésion de l'Allemagne à la ligue conclue en Italie contre Charles VIII; il requit, par conséquent, l'aide militaire de l'Empire contre les Français, toujours maîtres du royaume de Naples ainsi que des villes d'Asti et d'Ostie. On connaît les difficultés suscitées aux entreprises de Maximilien dans l'Italie du Nord par les Vénitiens. Le nonce Chieregato, sujet de la sérénissime République, se trouva de ce fait dans une situation particulièrement délicate vis-à-vis du souverain allemand. En 1497, il désirait vivement rentrer en Italie pour se rendre enfin dans son évêché, mais il dut prolonger son séjour dans l'Empire, pendant deux ans encore. Il est inexact qu'il se soit trouvé à Florence, comme on l'a quelquefois affirmé, pour y prendre part, par ses prédications, à la lutte du S.-Siège contre Savonarole. Il fut chargé en 1498 d'exhorter Maximilien à maintenir la paix avec Louis XII et par conséquent à renoncer à donner suite aux projets belliqueux qu'il avait formés à la diète d'Ulm. En 1499, Chieregato, toujours nonce en Allemagne, conseillait au pape de conclure avec Maximilien un traité semblable à celui que le S.-Siège avait conclu avec les souverains espagnols.

La carrière diplomatique de l'évêque de Concordia prit fin dans la seconde moitié de l'année 1499. Le prélat put dès lors se consacrer à l'administration de son diocèse. En 1503, le pape conçut cependant le dessein de faire appel à lui pour une nouvelle mission diplomatique à la cour de l'empereur, mais la mort d'Alexandre VI, le 19 août 1503, réduisit ce projet à néant, et l'évêque de Concordia ne quitta plus le Frioul. Presque constamment atteint par la maladie après son retour d'Allemagne, Leonello Chicregato mourut au siège de son évêché, le 19 août 1506. Ce prélat intègre et érudit conserva, à travers toutes les vicissitudes de son existence, l'amour des lettres et fut à un moment donné en relations épistolaires avec Angelo Poliziano. La plupart des nombreux discours qu'il prononça au cours de sa carrière ecclésiastique et diplomatique eurent les honneurs de l'impression.

P. Angiolgabriello di Santa Maria, *Biblioteca e storia di quei scrittori di Vicenza*, Vicence, 1775, II, p. LXXX sq.; III, p. CIX. — J. Burckard, *Liber notarum ab anno 1483 usque ad ann. 1506*, dans *Rerum italic. script.*, t. XXXII, vol. I, p. 158, 167, 181, 208, 275, 276 sq.; 378, 444 sq., 460, 464, 467, 468, 544, 555, 615, 639. — *Calendar of State papers*, Londres, 1864, *Venice*, I, n. 530, 552, 668. — S. de' Conti, *Le storie de suoi tempi*, II, Rome, 1883, p. 423, 428 sq., 439. — E. Degani, *La diocesi di Concordia*, Udine, 1924, p. 744 sq. — Eubel, II, 192, 253. — D. Farlati, III, 44; V, 260. — *Gesamtkatalog der Wiegendrücke*, VI, Leipzig, 1934, col. 451-459. — M. Creighton, *A history of the papacy of the Great Schism*, IV, 1911, p. 331-337. — B. Katterbach, *Referendarii utriusque Signaturae*, Rome, 1931, p. 44, 59, 61. — S. Ljubic, *Dispacci di Luca de Tollentis, vescovo di Sebenico e di L. Chieregato, vescovo di Trau, nunzi apostolici in Borgogna e nelle Fiandre (1472-1478)*, Zagreb, 1876. — Müntz et Fabre, *La Biblioth. du Vatican au XVe s.*, Paris, 1887, p. 209 et 289. — N. Papadopoli, *Historia gymnasii patavini*, II, Venise, 1726, p. 32. — P. Paschini, *L. Chieregato, nunzio d'Innocenzo VIII e di Alessandro VI, Note biografice e Documenti*, dans *Lateranum*, nouv. sér., I, n. 3, Rome, 1935. — Pastor, V, 286 sq., 288, 290, 361, 463, 464. — L.-G. Pélissier, *Catal. des docum. de la coll. Podocatoro à la Bibliot. Marciana à Venise*, dans *Centralblatt für Bibliothekswesen*, XVIII, 1901, p. 533, 534, 595, 597. — S. Rumor, *I conti Chieregati, nobili Vicentini*, dans *Boll. araldico, storico, genealogico del Veneto*, 5e année, 1906, p. 27 sq. — L. Thuasne, *Diarium Burchardi*, Paris, 1883, I, 553; II, 238.

L. VAN MEERBEECK.

CHIERICATO (JEAN), oratorien italien, théologien et canoniste (1633-1717). Voir *D. T. C.*, II, 2363; *D. D. Can.*, III, 881-82.

CHIESA (BERNARDIN DELLA). Voir BERNARDIN DELLA CHIESA, VIII, 787.

CHIESA (JACQUES DELLA). Voir BENOIT XV, pape, VIII, 167-72.

CHIETI *(Theate)*. Ville des Abruzzes, située sur un mont au pied duquel court le Pescara, Chieti doit son origine à une colonie venue de la Grande Grèce, au cours du IVe s. av. J.-C. *Municipium* sous la domination romaine, la ville fut dévastée par Alaric en 410. Sous les Lombards, Chieti fut élevée au rang de *gastaldus*, mais son opposition à Pépin, fils de Charles, lui valut d'être détruite en 810. Bien avant cette date, la ville possédait une communauté chrétienne, dont on a fait remonter les origines au IVe s.; toutefois la liste épiscopale ne présente aucune garantie historique avant le IXe s. Les récits relatifs à S. Justin, honoré dans la vallée du Pescara et dont on a fait le premier évêque de notre diocèse (*B. H. L.*, 4588-89), relèvent de la légende. De même Quintus, qui prit part au concile de Rome en 499, est à rattacher au siège de Teano plutôt qu'à celui de Chieti.

Sous la domination normande, le diocèse et ses chefs furent honorés de la bienveillance de Robert Guiscard. De nombreuses familles vinrent y habiter et la ville fut proclamée capitale des Abruzzes. Ce ne sera toutefois que bien plus tard que Chieti, qui relevait directement du S.-Siège, sera élevée au rang de métropole. Clément VII, en 1526, lui désignera comme suffragants Lanciano, Penne et Atri. Ces Églises ayant refusé de se soumettre à l'autorité du nouvel archevêque, Pie V, en 1570, soumit à Chieti le siège d'Ortona, qu'il venait de créer et qui passera, en 1818, sous la juridiction de Lanciano. Le 23 juill. 1853 — la bulle ne fut publiée que le 14 juin 1857 — Pie IX, ayant décrété, pour satisfaire au bon plaisir du roi de Naples, que Vasto serait siège épiscopal sans territoire (L. Anelli, *Ricordi di storia Vastese*, Vasto, 1897), décida que l'archevêque de Chieti en serait l'administrateur à perpétuité.

Le diocèse couvre de nos jours (1949) une superficie de 2 500 km². Sa population, d'environ 350 000 âmes, est répartie en 133 paroisses. La cathédrale, dédiée à

S. Thomas et à S. Justin, fut édifiée au cours du XIe s. Chieti et son diocèse ont compté au cours des âges de nombreuses maisons religieuses; nous mentionnerons entre autres les abbayes de S. Angelo in Bareggio (monastère édifié par les Lombards en 725; reçoit de nombreux privilèges des papes et des rois de Naples; en décadence dès 1345); S. Liberatore de Maiella (prieuré relevant de Monte-Cassino, situé non loin de Pretoro; fondé avant le IXe s.; détruit par les Sarrasins et réédifié en 1019); S. Maria d'Arabona (abbaye cistercienne fondée en 1208; unie en 1257 par Alexandre IV au monastère de S. Stefano *ad rivum maris;* donnée en commende au collège S.-Bonaventure à Rome par Sixte V, en 1587); S. Maria de Canneto (dépendance de Monte-Cassino, située le long du Trigno); S. Martino de Valle (abbaye bénédictine fondée non loin de Fara S. Martino, en 1044, par Credindeo, comte de Chieti; donnée en commende au chapitre de S.-Pierre de Rome, en 1453; tombée en ruines au cours du XVIe s.); S. Pietro de Vallebona (abbaye située non loin de Manoppello, édifiée avant 1149); S. Salvatore de Maiella (fondée avant le XIe s.); S. Stefano *ad rivum maris* (monastère bénédictin fondé au IXe s.; passé aux cisterciens en 1257; donné en commende, en 1587, au collège de S.-Bonaventure à Rome).

Liste épiscopale. — Theodoricus, 879, 888. — Atinolfus, 904 (?). — Rimo, † 964. — Liudinus, † 1088. — Arnulphus, 1020. — Acto [Ier], 1057, 1070. — Teuzo, 1073, 1077. — Rainulfus, 1087, 1105. — Rogerius, 1107. — Guillielmus, 1115. — Andreas, 1118. — Gerardus, 1118-25. — Acto [II], † 1130. — Rusticus, 1140 (?). — Robertus, 1140-50. — Alandus ou Almandus, 1150, 1157. — Andreas [II], 1173, 1190. — Petrus, 1191. — Bartholomaeus, 1207, 1227. — Rainaldus, 1228-33. — Gregorio de Polo, 1234. — Landolfo Carraciolo, 1252. — Alessandro de Capoue, 1254-60. — Nicola de Fossa, 1262-82 (?). — Tommaso, 1286-92. — Rinaldo, O. P., 1295-1300. — Matteo (ou peut-être Mattia), 1303. — Pietro, 1303-20. — Raimondo Musaco, 1321-26. — Giovanni Crispano, 1326-35. — Pietro Ferro de Piperno, 1336. — Beltramino Paravicini, 1336-39. — Guglielmo Capo di Ferro, 1340-52. — Bartolomeo Carbone de' Papazzuti, O. P., 1353-63. — Vitale de Bologne, O. F. M., 1363-73. — Eleazaro de Sabran, 1373-78. — Giovanni de Comino, 1379-96 [obédience de Clément VII : Thomas, 1378]. — Guglielmo Carbone, 1396-1411. — Nicola Viviani, 1419-28. — Marino de Tocco, 1429-38. — Giambattista Bruna, 1438-45. — Colantonio Valignano, 1445-87. — Alphonse d'Aragon, 1488-96. — Iacopo de Bacio, 1496-98. — Card. Oliverio Carrafa, administrat., 1500-01. — Bernardino Carrafa, 1501-05. — Gian Pietro Carrafa, 1505-24. — Felice Trofino, 1524-27 (le 1er juill. 1526, le siège de Chieti devint métropolitain). — Guido de' Medici, 1528-37. — Gian Pietro Carrafa, 1537-49. — Bernardino Maffei, 1549-53. — Marcantonio Maffei, 1553-68. — Giovanni Oliva, 1568-77. — Girolamo de' Leoni, 1577-78. — Cesare Busdrago, 1580-85. — Giambattista Castruccio, 1585-91. — Orazio Samminiato, 1591-92. — Matteo Samminiato, 1592-1607. — Anselmo Marzato, O. M. C., 1607. — Orazio Maffei, 1607-09. — Ulpiano Volpi, 1609-15. — Paolo Tolosa, 1615-18. — Marsilio Peruzzi, 1618-31. — Antonio Santacroce, 1631-37. — Stefano Sauli, 1638-49. — Vincenzo Rabatta, 1649-53. — Angelo Maria Ciria, O. S. M., 1654-56. — Modesto Gavazzi, O. M. Conv., 1657-59. — Nicola Radulovich, 1659-1702. — Vincenzo Capece, 1703-21 (?). — Filippo Valignani, O. P., 1722-37 (?). — Michele Palma, 1737-55. — Nicola Sanchez de Luna, 1755-64. — Francesco Brancia, 1764-69 (?). — Luigi Del Giudice, 1770-92. — Ambrosio Mirelli, 1792-97. — Francesco Saverio Bassi, 1797-1822. — Carlo Maria Cernelli, 1822-38. — Giosuè M. Saggese, 1838-52. — Michele Manzo, 1852-56. — Luigi M. De Marinis, 1856-77. — Luigi Ruffo Scilla, 1877-86. — Rocco Cocchia, O. M. Cap., 1887-1900. — Gennaro Costagliola, 1901-19. — Nicola Monterisi, 1919-29. — Giuseppe Venturi, 1931-47. — Giovanni Battista Bosio, 1948.

Avec les travaux d'Ughelli, Gams, Eubel et Gauchat, on consultera : V. Bindi, *Monumenti storici ed artistici degli Abruzzi*, Naples, 1889, p. 625-71, 714-21. — V. Camarra, *De Teate antiquo Marrucinorum in Italia metropoli*, Rome, 1591. — Cappelletti, XXI, 95-111. — V. D'Avino, *Cenni storici sulle chiese... delle Due Sicilie*, Naples, 1848, p. 198-207. — C. De Laurentiis, *La chiesa cattedrale di Chieti*, Chieti, 1899. — Kehr, *It. pont.*, IV, 266-72. — Lanzoni, 241-43. — G. Ravizza, *Collezione di diplomi... da servire alla storia della città di Chieti*, Naples, 1832. — [G. Ravizza], *Memorie ist. intorno la serie dei vescovi ed arcivescovi Teatini*, Naples, 1830. — Fr. Savini, *Septem dioceses Aprutien. Medii Aevi in Tab. Vaticano*, Rome, 1912, p. 271-344. — P. Sella, *Rationes decimarum Italiae. Aprutium-Molisium*, Bibl. Vaticane, 1936, p. 251-95.

M.-H. LAURENT.

CHIFFLET (JEAN), ecclésiastique et antiquaire français (vers 1614-66). Voir *D.A. C. L.*, III, 1331-32.

CHIFFLET (JEAN-JACQUES), médecin et antiquaire (1588-1673?). Voir *D. A. C. L.*, III, 1328-30

CHIFFLET (LAURENT), jésuite français, écrivain ascétique (1598-1658). Voir *D. T. C.*, II, 2363; *L. T. K.*, II, 862.

CHIFFLET (PIERRE-FRANÇOIS), historien français, de la Compagnie de Jésus (1592-1682). Voir *D. T. C.*, II, 2363-64; *D. A. C. L.*, III, 1330-31.

CHIGI. Famille de banquiers siennois, qui descend peut-être des comtes de l'Ardenghesca, seigneurs de Macereto, mais qui toutefois n'a acquis ses quartiers de noblesse qu'en 1377. Les deux branches principales : Chigi de Rome, actuellement Chigi-Albani, et Chigi de Sienne, de nos jours Chigi-Saracini, doivent leur origine à Mariano (1439-1504) et à Benedetto (né en 1449), fils d'Agostino Chigi.

Les descendants de Mariano donnèrent naissance, au XVIIe s., avec Agostino, fils d'Augusto et neveu d'Alexandre VII, à la branche romaine de la famille. Nombreux en sont les membres que vint honorer la pourpre cardinalice. Le plus illustre d'entre eux, *Fabio*, fut élu au souverain pontificat, le 7 avr. 1655, et prit le nom d'Alexandre VII (v. ce mot). Son neveu *Flavio*, fils de Mario, naquit à Sienne en 1631. Créé cardinal du titre de Ste-Marie-du-Peuple (9 avr. 1657), il fut président de la ville de Fermo (1656), légat en Avignon (1657), cardinal bibliothécaire (1659) et préfet de diverses Congrégations romaines. Envoyé extraordinaire auprès de Louis XIV (mars-nov. 1664), il devint dans la suite cardinal-évêque d'Albano (1686), puis de Porto (1689). Il mourut le 13 sept. 1693.

D'Augusto Chigi (1605-51), oncle de Flavio Chigi, naquit, en 1649, *Sigismondo*. Chevalier de l'ordre de Malte, ce dernier fut créé cardinal de Ste-Marie *in Domnica*, en 1667, étant âgé seulement de dix-huit ans. Chargé de la légation de Ferrare (1673-76), il mourut à Rome en 1678. Son neveu Augusto (1662-1744), fils d'Agostino, fut créé par Clément XI, en 1712, maréchal de l'Église et gardien du conclave, charge qui devint héréditaire dans la famille Chigi. De lui naquirent, en 1710, Agostino, qui épousa en 1735 Giulia Albani, et, en 1711, *Flavio*. Clerc, puis auditeur de la Chambre apostolique sous Benoît XIV, Flavio fut créé cardinal de S.-Ange en 1753. Préfet de la Congrégation des Rites et protecteur des Mineurs Conventuels, il mourut à Rome en 1771.

A la même branche appartient un autre *Flavio* Chigi, fils d'Agostino Chigi-Albani et d'Amelia Barberini. Né le 31 mai 1810, il fut garde noble pontifical, puis chanoine de S.-Pierre de Rome (1853). Préconisé archevêque de Mire en 1856, il fut désigné comme envoyé extraordinaire en Russie lors du couronnement d'Alexandre II. Nonce en Bavière, puis en France (1874), il fut créé cardinal du titre de Ste-Marie-du-Peuple le 22 déc. 1873 et mourut à Rome le 15 févr. 1885 (biographie dans l'*Osservatore Romano*, 17 févr. 1885).

Deux autres membres de la famille Chigi ont été honorés de la pourpre cardinalice. Ils appartiennent à la branche Chigi-Zondadari. Celle-ci doit son origine à Agnese, fille de Mario et nièce d'Alexandre VII, qui, née en 1629, épousa Ansano Zondadari († 1693). De leur mariage naquirent : Marcantonio (1658-1722), grand maître de l'ordre de Malte en 1720 et *Anton Felice* (1665). Ce dernier, archevêque de Damas en 1699, fut envoyé extraordinaire, puis nonce ordinaire (1706) auprès de la cour d'Espagne. Créé cardinal du titre de Ste-Praxède et préfet de la Signature en 1712, il s'éteignit à Rome en 1737. Deux ans après sa mort, voyait le jour un autre *Anton Fetice* Chigi-Zondadari, qui, préconisé, en 1785, évêque titulaire d'Adan de Cilicie, fut nonce à Bruxelles de 1785 à 1787. Expulsé de Belgique sur ordre de Joseph II, il fut nommé archevêque de Sienne en 1795 et créé cardinal en 1801. Il s'éteignit à Rome en 1823.

Sur la famille Chigi, voir *Enc. ital.*, x, 1931, p. 51-52, et surtout P. Paschini, *I Chigi* (= *Le grandi famiglie romane*, III), Rome, 1946.

M.-H. Laurent.

CHIGI (Guglielmo). Voir Guillaume de Cigis.

CHIHFENG, préfecture apostolique, créée dans la province de Jehol (Chine), le 21 janv. 1932, et élevée au rang d'évêché, suffragant de Suiyan, le 21 avr. 1949; il est confié au clergé séculier, aidé par la congrégation de Scheut.

Enc. catt., III, 1534. — *A. A. Sedis*, 1949, 531-33.

L. Van Hee.

CHIHUAHUA. Voir Chiuhahua.

CHILAPA, *Chilapensis* ou *de Chitapa*, évêché du Mexique, État de Guerrero. Cette région fut évangélisée par les augustins S. Esteban et M. de la Coruña (oct. 1533). Pie VII expédia le 25 févr. 1816 la bulle d'érection *Universi Dominici gregis;* par suite des troubles politiques, celle-ci resta sans effet. En 1856, le Gouvernement entama des négociations en vue d'une nouvelle érection; Pie IX accorda la bulle *Grave nimis*, le 26 janv. 1863; elle ne fut publiée que le 8 mars 1866 dans la ville d'Igualada de Iturbide. Le diocèse comprend un territoire de 73 156 km², 700 000 habitants, dont 695 000 catholiques, 79 paroisses, groupées en 20 vicairies, et une bonne centaine de prêtres séculiers. La cathédrale, ancienne paroisse, fut consacrée le 14 juill. 1872 sous le titre de l'Assomption.

Évêques. — Ambrosio Serrano y Rodríguez, 1863-75. — Tomás Barón Morales, 1876-82. — Buenaventura Portilla y Tejada, 1882-89. — Ramón Ibarra y González, 1889-1902. — Homobono Anaya y Gutiérrez, 1902-06. — Francisco Maria Campos y Angeles, 1907-23. — José Guadalupe Ortiz y López, 1923-26. — Leopoldo Díaz y Escudero, 1929.

V. de Andrade, *Chilapa. Estudio sobre esta ciudad*, Mexico, 1911. — J. Bravo Ugarte, S. J., *Diocesis y obispos de la Iglesia mexicana*, Mexico, 1941, p. 30-31. — A. Galindo Mendoza, *Apuntes geogr. y estad. de la Igl. cat. en Mexico*, Mexico, 1945, p. 36.

Fl. Pérez.

CHILAW, diocèse en l'île de Ceylan, détaché le 5 janv. 1939 de Colombo et de Jaffna, et confié au clergé du pays. Il compte 36 prêtres, 258 religieuses et environ 80 000 fidèles.

Évêques. — Louis Perera, O. M. I., 5 janv. 1939, † 8 avr. 1939, avant son sacre. — Edmond Peiris, 12 janv. 1940.

L. Van Hee.

1. CHILDEBERT Ier, roi des Francs, fils de Clovis et de Clotilde, mort en 558. A la mort de Clovis (511), ses quatre fils se partagèrent comme un patrimoine les pays qu'il avait conquis. Childebert eut, pour sa part : Paris, les pays jusqu'à la Somme, les côtes de la Manche jusqu'à la Bretagne et aussi les cités de Nantes et d'Angers. En 524, son frère Clodomir ayant été tué dans une expédition contre les Burgondes, il s'entendit avec son autre frère, Clotaire, pour s'emparer du lot du défunt, qui pourtant laissait trois enfants (*infra*, Clodomir); il acquit alors les cités de Tours et de Poitiers.

Malgré des dissensions parfois sanglantes qui séparaient les rois francs, ils se concertèrent pour faire la guerre aux peuples voisins et continuer l'œuvre de Clovis. La lutte contre les Burgondes fut particulièrement acharnée : après l'échec de la campagne de 524, où périt Clodomir, ils firent, en 534, la conquête entière du royaume de Bourgogne, qu'ils se partagèrent; Childebert acquit alors les cités de Lyon, Mâcon et Genève. En 536, les Francs s'emparèrent aussi de la Provence, qu'ils prirent aux Ostrogoths : les cités d'Arles et de Marseille furent attribuées à Childebert.

Des guerres contre d'autres peuples n'eurent pas d'aussi grands résultats. Plusieurs expéditions furent entreprises contre les Wisigoths, qui dominaient l'Espagne entière et possédaient encore la Septimanie, au sud de la Gaule, sur les bords de la Méditerranée : en 531, Childebert alla guerroyer en Septimanie pour venger sa sœur Clotilde, qui, ayant épousé le roi Amalaric, était maltraitée par lui, parce qu'elle ne voulait pas se convertir à l'arianisme; en 542, aidé par Clotaire, il lutta contre le roi Theudis, franchit les Pyrénées occidentales, prit Pampelune et assiégea vainement Saragosse. C'est encore avec Clotaire que Childebert participa à des expéditions au delà du Rhin, en Saxe et en Thuringe (555-56).

Childebert fit parfois acte de prince chrétien. Ayant rapporté du siège de Saragosse la tunique de S. Vincent, il fonda dans un faubourg de Paris, sous le vocable de ce patron, un monastère, qui plus tard devait prendre le nom de S.-Germain-des-Prés. Il publia aussi un précepte contre le paganisme, dont des fragments sont venus jusqu'à nous (Boretius, *Capitularia*, II, 2).

Childebert mourut en 558. Il fut enseveli au monastère de S.-Vincent : de nos jours, son tombeau a été retrouvé dans l'église de S.-Germain-des-Prés (cf. *Bull. de la Soc. des antiquaires de France*, 1887, p. 109-18 : *Nouveaux documents sur le tombeau de Childebert au monastère de S.-Germain-des-Prés*). Comme il n'avait point d'enfants, son royaume échut à son frère Clotaire, seul survivant des descendants de Clovis.

Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, IV et V. — Krusch, *Chronol. regum Francorum stirpis merovingicae*, dans *M. G. H., SS. rer. merov.*, VII, 487. — Voir aussi, sur ce roi et les autres rois mérovingiens indiqués dans les notices suivantes : Dahn, *Urgeschichte der germanischen und romanischen Völker*, dans Oncken, *Allgemeine Geschichte;* Lot, Pfister et Ganshof, *Les destinées de l'Empire de 395 à 888*, dans *Hist. générale*, publ. sous la direction de Glotz : *Hist. du Moyen Age*, I.

A. Dumas.

2. CHILDEBERT II, roi des Francs d'Austrasie, né en 570, mort en 595, fils de Sigebert Ier et de Brunehaut. Il n'avait que cinq ans, en 575, lorsque

son père fut assassiné dans la villa de Vitry, à l'instigation de Frédégonde. Sauvé par un fidèle, le duc Gondebaud, il fut proclamé roi à Metz par les leudes d'Austrasie, le jour de Noël. Durant sa minorité, le pouvoir fut exercé par sa mère Brunehaut; celle-ci eut d'ailleurs à endurer les pires humiliations des ducs et de l'évêque de Reims, qui dominaient au palais. Son oncle Gontran, roi de Bourgogne, le prit sous sa protection et, en 577, l'adopta en lui faisant tradition symbolique de son royaume.

Les grands d'Austrasie cherchèrent à profiter de la jeunesse de leur roi pour lui imposer leurs volontés. Ils réussirent même un moment à le brouiller avec Gontran. Mais bientôt l'oncle et le neveu se réconcilièrent. Le 28 nov. 587, ils eurent une entrevue, entre Langres et Toul, à Andelot. Dans le traité qui fut conclu, il était convenu que celui des deux rois qui mourrait le premier aurait, s'il n'avait point de fils, le survivant pour héritier. Ils promettaient aussi de ne pas chercher à l'avenir à se soustraire mutuellement leurs fidèles et de se livrer réciproquement les transfuges. A la suite de cet accord, les grands coupables de rébellion furent sévèrement punis; les ducs et les comtes suspects de connivence avec les rebelles furent destitués. Le royaume de Childebert jouit désormais de la paix intérieure. Mais le jeune roi restait exposé à la haine de Frédégonde, qui tenta plusieurs fois de le faire assassiner avec ses enfants. Ces entreprises n'eurent aucun succès.

Childebert, ayant atteint l'âge d'homme, reprit la politique d'extension des rois francs. En Germanie, il remit sous le joug les Thuringiens et les Varins et soumit les Bavarois. Il dirigea aussi, de 581 à 590, une demi-douzaine d'expéditions en Italie contre les Lombards, à la suite desquelles il garda les passages des Alpes, Suse et Aoste.

Le roi Gontran étant mort le 28 mars 592, Childebert recueillit paisiblement son héritage et joignit l'Austrasie et la Bourgogne. Mais il mourut dans les derniers mois de 595, âgé seulement de vingt-cinq ans et laissant deux fils.

Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, IV sq. — Krusch, *Chronol. regum Francorum stirpis merovingicae*, dans *M. G. H.*, *SS. rer. merov.*, VII, 489. — Digot, *Hist. du royaume d'Austrasie*, II, 1863, p. 5-112.

A. Dumas.

3. CHILDEBERT III, peut-être fils de Thierry III, fut, en 695, institué roi des Francs par le maire du palais Pépin d'Héristal, pour succéder à Clovis III. C'est un des derniers Mérovingiens, rois fainéants, qui n'avaient qu'un titre sans aucun pouvoir. Son nom figure seulement pour la forme sur plusieurs diplômes. Il mourut en 711 et eut pour successeur son fils, Dagobert III.

Krusch, *Chronol. regum Francorum stirpis merovingicae*, dans *M. G. H.*, *SS. rer. merov.*, VII, 500.

A. Dumas.

1. CHILDÉRIC Ier, roi des Francs Saliens, fils de Mérovée, né vers 436. Il succéda à son père en 458 et mourut vers 481. A son avènement, les Francs Saliens étaient encore au service de l'Empire romain en qualité de fédérés. Leur roi était sous l'autorité du maître de la milice, Aegidius, qui commandait dans le nord de la Gaule.

Suivant des légendes rapportées par Grégoire de Tours et Frédégaire, les Francs chassèrent Childéric, parce qu'il débauchait leurs filles, et prirent pour roi Aegidius. Childéric se réfugia en Thuringe. Au bout de quelques années, il fut rappelé par ses anciens sujets, qui le reconnurent de nouveau pour roi. La reine des Thuringiens, Basine, qu'il avait séduite, vint le rejoindre et il l'épousa. De cette union naquit un fils, qu'on appela Clovis.

Il est, en tout cas, certain que Childéric resta l'allié d'Aegidius : vers 463, il combattit avec lui contre les Wisigoths. Aegidius mourut en 464. Childéric resta fidèle à son fils Syagrius qui, après lui, fut maître de la milice. Il aida les Romains à chasser les Saxons et les Alamans, qui avaient envahi le bassin de la Loire.

Childéric ne commanda jamais qu'une petite troupe de Francs établis autour de Tournai. C'est dans cette ville qu'il mourut vers 481. Il y fut enterré avec son cheval de guerre et ses armes. Son tombeau fut retrouvé en 1653. De nombreux objets en furent retirés : étoffes, armes, bijoux, monnaies d'or.

Junghans, *Hist. critique des règnes de Childéric et de Chlodovech*, trad. Monod, 1879. — Kurth, *Clovis*, 2e éd., 1901.

A. Dumas.

2. CHILDÉRIC II, roi des Francs, né vers 650, mort en 675. Il était fils de Clotaire II, roi de Neustrie, et de Ste Bathilde (Bathilde, *supra*, VI, 1321). A la mort de son père (657), seul son frère aîné Clotaire III fut proclamé roi sous la tutelle de sa mère Bathilde, qui gouverna avec le maire du palais Erchinoald, remplacé en 658 par Ébroïn.

Cependant l'Austrasie était sous l'autorité du maire du palais Grimaud, qui, en 661, institua roi son propre fils Childebert, bien qu'il n'appartînt pas à la famille mérovingienne. En 662, les grands d'Austrasie renversèrent Grimaud et le livrèrent avec son fils au roi de Neustrie. Sur la proposition de la reine Bathilde, ils prirent pour roi Childéric II. Ce n'était encore qu'un enfant, qui régna sous la tutelle du duc Gonfaud (Vulfualdus), maire du palais.

En Neustrie, Clotaire III mourut en 673. Le maire du palais Ébroïn proclama roi, de sa propre autorité, Thierry III, troisième fils de Clotaire II. Bientôt les grands du royaume, à l'instigation de S. Léger, évêque d'Autun, se révoltèrent contre lui et l'enfermèrent au monastère de Luxeuil. Thierry III fut déposé et placé à S.-Denis. Childéric II accourut à l'appel des grands et fut proclamé roi de Neustrie.

Childéric, ayant réuni tous les royaumes de la monarchie franque, prétendit gouverner en prince absolu, sans prendre l'avis des grands. Il relégua à Luxeuil S. Léger, qui à un moment s'était cru tout-puissant au palais (avr.-mai 675). Mais, à l'automne suivant, il fut assassiné, quand il chassait près de Chelles, par un grand nommé Bodilon, qu'il avait fait battre de verges. L'évêque de Rouen, S. Ouen, le fit ensevelir à S.-Vincent, appelé plus tard S.-Germain-des-Prés : les bénédictins retrouvèrent, en 1656, ses ossements derrière le chœur de l'église. Childéric II fut le dernier Mérovingien qui essaya de régner.

Levillain, *La succession d'Austrasie au VIIe s.*, dans *Rev. historique*, CXII, 1913, p. 62-72. — H. Stein, *La mort de Childéric II*, dans *Le Moyen Age*, 1908, p. 297.

A. Dumas.

3. CHILDÉRIC III, roi des Francs. On ne saurait dire avec certitude de qui il était le fils. Depuis la mort de Thierry IV (737), le trône était vacant : le maire du palais Charles Martel, qui gouvernait le royaume des Francs avec pleine puissance, n'avait pas jugé utile de lui donner un successeur. Pourtant, en 743, ses deux fils, Carloman et Pépin, devenus après sa mort maires du palais, estimèrent encore opportun de se couvrir par un fantôme de roi; ils placèrent sur le trône le jeune Childéric III, jusqu'alors élevé dans un couvent, qui passait pour appartenir à la famille mérovingienne.

Childéric III n'eut à la vérité qu'un vain titre, le pouvoir étant exercé par les maires du palais. Un de ses diplômes débute par ce protocole significatif : « Childéric, roi des Francs, à l'éminent Carloman, maire du palais, qui nous a établi sur le trône » (v. Carloman (1), *supra*, XI, 1059).

En déc. 751, Pépin le Bref, devenu seul maire du palais, pensa que le moment était venu de mettre fin à cette ombre de royauté. Après avoir consulté le pape Zacharie, il déposa Childéric III, le fit tondre et enfermer au monastère de S.-Bertin. Puis il se fit proclamer roi par l'assemblée des grands. Ce fut la fin de la dynastie mérovingienne.

Krusch, *Chronol. regum Francorum stirpis merovingicae*, dans *M. G. H.*, *SS. rer. merov.*, VII, 507. — Levillain, *L'avènement de la dynastie carolingienne et les origines de l'État pontifical*, dans *Biblioth. de l'École des chartes*, 1933, p. 225. — Halphen, *Charlemagne et l'empire carolingien*, p. 18, 20.

A. Dumas.

CHILIASTES, doctrinaires du IIe s. En s'appuyant sur une interprétation inexacte de l'Apocalypse, ils attendaient la venue, avant la fin du monde, d'un règne terrestre du Christ qui devait, pendant mille ans, donner aux justes ressuscités toutes sortes de bonheurs matériels. Voir l'art. Millénarisme.

G. Bardy.

CHILLAN, *Chilanensis*, évêché du Chili. Par sa bulle *Notabiliter auctum* du 18 oct. 1925, Pie XI démembra le diocèse de Concepción, et en détacha, entre autres, celui de Chillán. Celui-ci comprenait la province de Nable et trois districts de celle de Maule : Cauquenas, Chanco et Itata; il fut d'abord suffragant de Santiago du Chili, puis, après l'élévation au rang de métropole du diocèse de Concepción (20 mai 1939), il fut rattaché à cette dernière province. Il compte 258 550 catholiques, un territoire de 11 564 km², 26 paroisses, 96 églises ou chapelles, une quarantaine de prêtres séculiers et autant de religieux.

Évêques. — Martin Rücker, 14 déc. 1925. — Jorge Antonio Larraín Cotapos, 20 mars 1937.

A. A. Sedis, XVII, 1925, p. 548; XVIII, 1926, p. 205; XXIX, 1937, p. 216. — *Ann. pontificio*, 1949, p. 150.

Fl. Pérez.

1. CHILPÉRIC Ier, roi des Francs, fils de Clotaire Ier et d'Arigonde, né en 539, mort en 584. Clotaire Ier, qui avait réuni tout le royaume des Francs, mourut en 561, laissant quatre fils : Caribert (v. Caribert (1), *supra*, XI, 1032), Gontran, Sigebert et Chilpéric. Ce dernier essaya de se faire une part avantageuse dans la succession paternelle : après avoir enlevé les trésors de son père, il s'attacha les « plus influents des Francs » et entra à Paris. Mais ses frères l'obligèrent à accepter un partage conforme à leurs vues. Caribert, l'aîné, obtint Paris et tout l'ouest de la Gaule, de la Manche aux Pyrénées. Gontran eut Orléans, le Berry, les vallées de la Saône et du Rhône. Sigebert eut, avec Reims, les pays de l'Est dans les bassins de la Meuse et du Rhin et, au delà de ce fleuve, la domination sur diverses tribus germaniques jusqu'à l'Elbe; on lui laissa, en outre, l'Auvergne et une partie de la Provence. Le lot attribué à Chilpéric était le plus petit : avec Soissons, il comprenait les cités du Nord-Ouest, Amiens, Arras, Cambrai, Thérouanne, Tournai et Boulogne. Bientôt, d'ailleurs, ce domaine fut encore diminué : Chilpéric, profitant d'une expédition de Sigebert contre les Avars, mit la main sur Reims; mais son frère lui reprit cette cité et, en outre, s'empara de Soissons qu'il conserva.

Caribert étant mort en 567, son royaume fut partagé entre ses frères. Chilpéric en obtint la partie septentrionale et la partie méridionale : d'une part, les cités de Rouen, d'Évreux, du Mans et d'Angers, avec la Bretagne; d'autre part, Bordeaux, Limoges, Cahors, le Béarn et le Bigorre. Sigebert reçut les cités de Tours et de Poitiers avec quelques autres au sud de la Garonne; Gontran, celles de Nantes, Saintes, Angoulême, Périgueux et Agen. La ville de Paris resta indivise entre les trois frères.

Par suite de ces partages, les divers lots s'enchevêtraient les uns dans les autres. Chacun des rois était tenté de s'arrondir au détriment du voisin. Celui qui voulait faire la guerre à son frère trouvait, d'ailleurs, aisément des complices parmi les grands de celui-ci, qui pour une raison ou pour une autre étaient mécontents. Il était aussi facile de corrompre les fidèles d'un roi en leur promettant des « bénéfices » ou des « honneurs ».

L'année 567 fut encore marquée par le mariage de deux des rois. Sigebert épousa Brunehaut, fille du roi des Wisigoths Athanagilde. Cette union lui valut un grand renom. Chilpéric en fut jaloux. Il s'était marié avec Audovère, dont il avait eu trois fils; puis il l'avait répudiée, pour vivre en concubinage avec Frédégonde, une de ses servantes. Après le mariage de Sigebert, il renvoya la servante, prétendant lui aussi à une fille de roi. Il demanda à Athanagilde la main de sa fille aînée Galswinthe. Le roi des Wisigoths y consentit. Les noces se firent en grande cérémonie. Childéric donna à sa femme, comme don du matin *(morgengabe)*, les cinq cités du sud-ouest de la Gaule, qui lui avaient été attribuées dans la succession de Caribert. Mais il se lassa bientôt d'elle et revint à ses amours avec Frédégonde. Un matin, on trouva Galswinthe étranglée dans son lit. Peu de jours après, Chilpéric épousa Frédégonde et fit mettre à mort sa première femme Audovère. Désormais les différends entre les deux frères, Sigebert et Chilpéric, furent attisés par la haine qui opposait leurs femmes, Brunehaut et Frédégonde.

Sigebert, poussé par Brunehaut, voulut venger le meurtre de Galswinthe, comme les mœurs du temps lui en faisaient un devoir. Il prépara la guerre contre Chilpéric. Mais leur frère Gontran posa sa médiation. La paix fut rétablie : Chilpéric donna à son frère comme composition les cinq cités méridionales qu'il avait constituées en dot à sa femme. Cette pacification ne fut pas durable. Quelques années plus tard commença, entre les deux frères excités par leurs femmes, une série de guerres qui devaient, après leur mort, continuer entre leurs enfants.

C'est Chilpéric qui prit l'initiative des hostilités. Il chercha, en 573, à s'emparer des cités de l'Aquitaine qui appartenaient à Sigebert et pendant deux ans les fit ravager par ses fils. Sigebert, de son côté, fit appel aux Germains d'outre-Rhin, qui envahirent les territoires de Chilpéric et y répandirent la terreur par leur sauvagerie. Grâce à leur concours, il finit par devenir maître de tous les pays appartenant à son frère dans la vallée de la Seine. Les grands de Chilpéric se rallièrent à lui et, en déc. 575, ils le proclamèrent roi, en l'élevant sur le pavois dans la villa de Vitry-en-Artois. Mais, pendant la cérémonie, deux dévoués de Frédégonde, qui avaient réussi à s'approcher de lui, le frappèrent de leur « scramasaxe », qui avait été empoisonné par leur maîtresse.

La mort de Sigebert permit à Chilpéric, qui s'était réfugié à Tournai, de se ressaisir. Il gagna aussitôt Paris où se trouvaient la femme et les enfants de son frère. Il fit prisonnières Brunehaut et ses filles, qui furent emmenées à Rouen. Mais son fils, le jeune Childebert, âgé de cinq ans, fut enlevé par un fidèle, qui le fit reconnaître roi par les Francs d'Austrasie (v. Childebert II, *supra*, XII, 687). Chilpéric recouvra rapidement tout son royaume et s'empara aussi des cités de Tours et de Poitiers qui avaient appartenu à son frère. Mais, Gontran ayant pris son neveu Childebert sous sa protection, il dut les restituer.

Chilpéric subit d'ailleurs dans sa famille des épreuves qui arrêtèrent son élan. L'aîné des fils qu'il avait eus d'Audovère, Mérovée, venu à Rouen, s'éprit de sa tante Brunehaut qui y était détenue et

l'épousa. Accouru à Rouen, Chilpéric renvoya Brunehaut à Metz et fit garder Mérovée à vue. Peu après, celui-ci réussit à s'enfuir; mais, traqué par les hommes de son père, il erra longtemps, puis il finit par se faire tuer par un familier (578).

Cependant les fils nés de son union avec Frédégonde mouraient l'un après l'autre en bas âge. Frédégonde persuada le roi que ses enfants étaient victimes des maléfices de Clovis, un autre fils d'Audovère; le jeune prince, mis en prison à Noisy-le-Grand, fut peu après trouvé mort.

N'ayant plus de fils, Chilpéric décida d'adopter Childebert, fils de Sigebert, qui seul paraissait devoir continuer la famille mérovingienne (581). Il profita de ce rapprochement avec son neveu pour essayer d'enlever le Berry à son frère Gontran; mais il ne put y réussir.

Quelques années après, l'adoption de Childebert n'eut plus d'objet; en 584, Frédégonde mit au monde l'enfant qui devait être Clotaire II. Gontran et Childebert renouvelèrent alors leur alliance contre Chilpéric, qui, pris de panique, s'enfuit à Cambrai. Mais Childebert étant parti pour l'Italie, Chilpéric put revenir à Paris.

La situation de Chilpéric paraissait encore une fois rétablie. Mais un soir de sept. 584, un inconnu le tua de deux coups de couteau, au moment où il descendait de cheval, revenant de la chasse. On a accusé de ce meurtre Brunehaut et même Frédégonde. L'assassin n'a pas été retrouvé.

Ainsi finit un roi qui apparaît comme le type du despote mérovingien cruel et perfide. Jaloux de son pouvoir, Chilpéric faisait mettre à mort sans jugement ceux qu'il soupçonnait de lui résister. L'amour des richesses fut aussi une de ses passions dominantes. Pour augmenter son trésor, il rétablit les anciens impôts romains et les fit lever avec la plus grande rigueur. Les biens de l'Église lui faisaient envie. Il avait coutume de répéter : « Voici que notre fisc est demeuré pauvre et toutes nos richesses ont été transférées aux églises. Seuls les évêques règnent; notre puissance a péri et a passé aux évêques des cités. » Il disposait cependant des évêchés à sa guise, sans s'occuper des règles canoniques sur l'élection des évêques; même, parfois, il les vendait au plus offrant.

Ce despote prétendait dominer la religion. Il n'admettait pas qu'on distinguât trois personnes en Dieu : aussi ordonna-t-il par un édit de nommer dans les prières, non la Sainte Trinité, mais Dieu seul. Il dit à Grégoire de Tours et autres prélats : « Je veux que vous croyiez de la sorte. » Mais il dut céder devant la résistance des évêques. Il entreprit aussi, en 580, de faire baptiser de force les Juifs de son royaume. Au reste, il était superstitieux, croyant aux présages et aux sorciers : ayant attribué la mort des enfants de Frédégonde à des maléfices, il fit périr dans des supplices plusieurs personnes qu'il soupçonnait de leur avoir jeté un sort.

Grégoire de Tours paraît l'avoir assez bien jugé en l'appelant le Néron et l'Hérode de son temps.

Augustin Thierry, *Récits des temps mérovingiens*, a consacré de longs passages au règne de Chilpéric. — E. Roussel, *Le roi Chilpéric*, dans *Ann. de l'Est*, 1897, p. 434-45, donne, avec les principaux textes, une abondante bibliographie.

A. Dumas.

2. CHILPÉRIC II, roi des Francs de Neustrie, né vers 670, mort en 721. A la mort de Dagobert III (fin de 715), les grands de Neustrie, dirigés par le maire du palais Rainfroi, tirèrent du cloître le clerc Daniel, qui passait pour le fils de Chilpéric II; et, après que ses cheveux eurent repoussé, ils le firent roi sous le nom de Chilpéric II.

La Neustrie était alors en guerre avec l'Austrasie, qui avait pour maire du palais Charles Martel. Rainfroi et Chilpéric II parvinrent avec leur armée jusqu'à Cologne. Mais, en 716, au retour de cette expédition, ils furent surpris par Charles Martel qui leur infligea une grave défaite à Amblève, près de Malmédy; ils furent encore battus, en 717, à Vincy, dans le pays de Cambrai.

Le roi et son maire du palais demandèrent alors le secours du duc d'Aquitaine, Eudes. Mais Eudes fut, à son tour, mis en déroute par Charles Martel près de Soissons. Il se retira au delà de la Loire, emmenant avec lui Chilpéric, tandis que le maire Rainfroi prenait la fuite (719).

Charles Martel était maintenant le maître de la Neustrie comme de l'Austrasie. Sur ces entrefaites, le roi d'Austrasie, Clotaire IV, vint à mourir (720). Charles, qui tenait à avoir sous la main un Mérovingien pour le remplacer, négocia avec Eudes qui lui livra Chilpéric II. Ce fantoche devint roi de tous les Francs sous le gouvernement de Charles Martel. Il mourut peu après à Noyon, au début de 721.

Krusch, *Chronol. regum Francorum stirpis merovingicae*, dans *M. G. H.*, *SS. rer. merov.*, vii, 502.

A. Dumas.

CHIMARA (Χειμάρρα ou Χιμάρα), évêché d'Épire, dépendant d'abord du patriarcat bulgare d'Ochrida, puis de la métropole de Naupacte et enfin de celle de Janina. Chimara ou La Chimère est une petite bourgade située sur la côte de l'Épire, au pied d'une chaîne de montagnes qui l'isole presque complètement du côté de la terre. Elle dut à cette situation d'être, avec les villages environnants, presque complètement indépendante sous la domination turque.

Elle fut dotée d'un évêché, probablement au xe s., après la destruction de Nicopolis, et fit partie du patriarcat d'Ochrida à ses débuts. Elle fut soumise à la métropole de Naupacte au xie s. Rome y exerça sa juridiction jusqu'en 1363, par l'intermédiaire des Vénitiens. A partir de 1631, elle fut unie à l'évêché de Delvinon, après l'avoir été à celui de Cozila, et dépendit de la métropole de Janina. Au xixe s., elle fut unie à l'évêché de Dryinopolis et Argyrocastron, d'abord provisoirement (1813-21), puis définitivement en juill. 1832 sous le nom de Dryinopolis et Chimara. De 1365 à 1401, divers évêques de Chimara prirent part au synode permanent de Constantinople, sans qu'on connaisse le nom d'aucun d'eux, à part Nicolas en 1360 (Miklosich et Müller, *Acta et diplomata graeca Medii Aevi*, i, 476; ii, 46, 48, 164, 174, 178, 198, 202, 208, 213, 518). Du xvie au xviiie s., il y eut dans la région un mouvement d'union à Rome, suscité en partie par les demandes de secours des habitants aux papes pour lutter contre les Turcs, et dû aussi aux travaux de religieux catholiques, surtout les moines basiliens de Calabre.

Évêques connus. — Nicolas renonce à son évêché de Chimara et Cozila, le 4 déc. 1360 (Miklosich et Müller, i, 411). — Sophrone Ier, ?-† 13 févr. 1554. — Dosithée, 24 avr. 1579. — Timothée, fin du xvie s. — Mélétios, ancien évêque en 1627. — Son successeur dut être Mathieu, signalé comme ancien évêque en 1637. — Nicéphore, 1630. — Sophrone II, avant 1662. — Séraphim, 1er août 1662. — Callinique, ?. — Zacharie Ier, 1672-93. — Manassès, 1694-1708. — Zacharie II, 1708-† 1730. — Denys, 1725 (*Rev. de l'Orient latin*, 1893, p. 315). — Gennade ou Grégoire, 1730; dém. en 1755. — Joannice, 1755; dém. en 1795. — Parthénius, 20 sept. 1795; dém. en 1804. — Anatole, 1804; dém. en 1812. — Ambroise, 1812; chassé en 1813. — Païsios, 1821; déposé en 1832. Chimara fut alors unie définitivement à l'évêché de Dryinopolis et Argyrocastron.

Μεγάλη ἑλληνικὴ ἐγκυκλοπαιδεία, XXIV, 543. — Germain de Sardes, Ἐπισκοπικοὶ κατάλογοι τῶν ἐν Ἠπείρῳ καὶ Ἀλβανίᾳ ἐπαρχιῶν τοῦ πατριαρχείου Κωνσταντινουπόλεως, dans Ἠπειρωτικὰ Χρονικά, XI, 1937, p. 97-100. — V. Laurent, *Les évêques de La Chimère (Albanie) au XVIe-XVIIe s.*, dans *Balcanica*, Bucarest, 1947. — Cirillo Karalewski, *La missione greco-cattolica della Cimara nel sec. XVI-XVIII*, dans *Bessarione*, XV, 1911, p. 440-83; XVII, 1913, p. 170-97. — Nilo Borgia, *I monaci basiliani d'Italia in Albania. Appunti di storia missionnaria, sec. XVI-XVIII*, Rome, 1935.

R. Janin.

CHINE. — La Chine est restée longtemps absente de la pensée occidentale, plus encore que l'Europe de la pensée chinoise. C'est surtout depuis l'époque des grandes découvertes (les Portugais en 1513-14 à Canton) que commencèrent à se rapprocher effectivement ces deux parties du globe, qui avaient jusque-là vécu à part l'une de l'autre comme « deux planètes séparées » (Leibniz). Le premier effet de cette rencontre fut, chez les Occidentaux, la surprise : témoin Pascal, dans ses *Pensées* (éd. Brunschvig, in-16, p. 596). Leibniz de son côté écrivait, à propos des missionnaires catholiques, le 2 déc. 1697 : « Je juge que cette mission est la plus grande affaire de nos temps, tant pour la gloire de Dieu que pour le bien général des hommes, l'accroissement des sciences et des arts chez nous aussi bien que chez les Chinois; car c'est un commerce de lumière qui nous peut donner tout d'un coup leurs travaux de quelques milliers d'années, leur rendre les nôtres et doubler, pour ainsi dire, nos véritables richesses de part et d'autre. Ce qui est quelque chose de plus grand qu'on ne pense. »

De cette mutuelle compréhension, le meilleur truchement fut incontestablement le christianisme et, dans le christianisme, l'Église catholique. C'est ce qui ressortira évidemment du présent exposé malgré sa nécessaire concision.

Le seul exposé d'ensemble a été écrit, en anglais, par le protestant Kenneth Scott Latourette, *A History of christian missions in China*, New-York, 1929, résumé et mis à jour dans *History of the expansion of christianity*, Londres, 1939-1947; il doit être complété par R. Streit, dans *Bibliotheca missionum*, IV et VII (avec les suppléments, *Bibliografia missionaria*, 1933-1951, des PP. Dindinger et Rommerskirchen), et par le long catalogue du P. J. Dehergne, S. J., *L'Église de Chine au tournant (1924-1949)* : le milieu, les cadres, les œuvres, l'histoire, dans *Bull. de l'université l'Aurore*, sér. III, X, n. 39 et 40, juin et oct. 1949, p. 417-555, 655-778. Cf. encore H. Cordier, *Bibliotheca Sinica*, 2e éd., 1904-1905, avec un supplément, 1924.

I. Introduction générale à la Chine. II. Les diverses religions en Chine avant l'époque des grandes découvertes. III. De l'époque des grandes découvertes à la fin de l'Empire (1513-1911). IV. L'époque contemporaine (1917-51).

1. Introduction générale a la Chine. — A compléter brièvement par J. Escarra, *La Chine. Passé et présent*, coll. Colin, nouv. éd., Paris, 1949, avec bibliographie sommaire, p. 221-22.

1° *Données géographiques.* — 1. *Nom.* — Le mot « Chine » est une appellation étrangère, dont l'origine n'est pas connue. A la fin de l'Empire romain, les Occidentaux désignaient par « pays des Sères », « Sérique », la région plus ou moins vague et fabuleuse d'où leur venait la soie. Au Moyen Age on employa le nom de « Cathay », dont la capitale fut appelée Khambaluc. Lorsque les Européens de la Renaissance y abordèrent par mer, ils connurent le pays sous le nom de « Cina » et sa capitale fut « Péking » (la capitale du Nord, distinguée de « Nanking », la capitale du Sud), mais plus d'un siècle et demi s'écoula avant que les cartographes acceptassent l'identité de la Chine avec le Cathay.

2. *Limites.* — Les limites politiques ne coïncident pas rigoureusement avec les limites géographiques.

a) Les « Trois provinces de l'Est », Liao-ning, Kilin, Heilong-kiang, formant le territoire appelé par les étrangers « Mandchourie », arrachées à la Chine par l'agression japonaise de 1931-32, lui sont revenues à l'issue de la seconde guerre mondiale, mais avec les restrictions du traité sino-soviétique du 14 août 1945. — *b)* La Mongolie dite « extérieure » a longtemps dépendu de la Chine; proclamée indépendante le 28 oct. 1945, elle devient de plus en plus un pays satellite de l'U. R. S. S. — *c)* Le Sin-kiang (Turkestan chinois) forme aujourd'hui une province où la souveraineté de la Chine est contrebattue par une active pénétration de l'U. R. S. S., grâce à des mouvements séparatistes. — *d)* Le Tibet oriental constitue, lui aussi, une province appelée Si-kang, à laquelle la Chine réclame le droit d'adjoindre le Tibet occidental. — *e)* Les « Dix-huit provinces » traditionnelles, fragmentées assez récemment en plusieurs autres, se répartissent en trois grandes régions naturelles : Chine du Nord, région du Yang-tse (fleuve Bleu), Chine du Sud. Jusqu'en 1945, il s'y trouvait un certain nombre de « concessions » étrangères; seuls Hongkong (Grande-Bretagne) et Macao (Portugal) échappent encore à la suzeraineté chinoise.

Les trois cartes qui illustrent cet article sont empruntées au *Nouvel atlas des missions*, de l'abbé J. Despont, Paris-Lyon, 1951, pl. IX, X, XI.

Superficie. — Elle est d'environ dix-huit fois celle de la France. La Chine a environ 5 000 km. de l'Est à l'Ouest, et 3 000 km. du Nord au Sud. D'après les indications de févr. 1947, la superficie totale serait de 9 995 191 km² se répartissant, outre les « Dix-huit provinces » de la Chine impériale, entre le Sin-kiang (1 328 417 km²), le Si-kang (427 087 km²), le Ts'ing-hai (697 194 km²), le Tibet (territoire spécial, 215 787 km²), la Mongolie intérieure en quatre provinces (1 093 825 km²), la Mandchourie en neuf provinces (1 054 825 km²), Formose (35 973 km²), les six villes principales (Nankin, Pékin, Ts'ing-tao, T'ien-tsin, Tch'ong-k'ing, Han-kow, 3 168 km²).

3. *Population.* — D'après les évaluations du premier semestre de 1948, l'ensemble de la population s'élèverait à plus de 463 millions d'habitants, répartis en plus de 87 millions de familles, soit une moyenne de 5,34 personnes par ménage. C'est près du cinquième de la race humaine. L'on y compte une proportion de 109,51 hommes pour 100 femmes. La densité varie d'ailleurs considérablement d'une province à l'autre, car les cinq sixièmes des habitants n'occupent que le tiers de la superficie : au Kiang-sou 335 habitants au km², au Yunnan 22, au Si-kang 4, au Sin-kiang 2; dans la plaine de Tcheng-t'ou, centre du « bassin rouge » du Se-tch'ouan, jusqu'à 650 habitants au km², et plus de 1 000 dans l'île de Tsong-ming, à l'embouchure du Yang-tse, pour une surface de 700 km². « La population chinoise semble augmenter de près d'un pour cent par an, quand elle n'est pas victime de catastrophes exceptionnelles; or, une population qui s'accroît selon ce rythme double en soixante-dix ans : on compterait donc, vers l'an 2 000, si rien ne venait troubler les conditions démographiques actuelles, 600 millions de paysans chinois. On reste confondu devant des perspectives aussi écrasantes » (P. Gourou, *La terre et l'homme en Extrême-Orient*, 1940, p. 30). Les habitants des campagnes l'emportent extraordinairement en nombre sur ceux des villes (huit dixièmes au moins).

4. *Le problème géographique.* — La majorité des Chinois, négligeant montagnes et collines, recherchent les plaines alluviales, qu'ils encombrent jusqu'à satu-

ration : un hectare de terres doit fréquemment pourvoir à la subsistance de six à dix personnes, ainsi la majorité de la population est généralement dans un état voisin de la misère. On estime que 27 % seulement du territoire sont cultivés. Le problème du surpeuplement est donc l'essence même du problème géographique. Il se double d'un problème agraire, par suite du morcellement du sol, et, en conséquence, d'un problème financier : on a constaté, dans un village du Nord, que 44 % des familles étaient endettées et incapables de se libérer d'emprunts usuraires.

Si la Chine passe pour un pays de lettrés, c'est aux yeux de ceux qui ignorent que d'innombrables individus n'y savent pas lire. Depuis la réforme-renaissance littéraire (1917), l'instruction commençait à se répandre. Il y a eu régression avec les troubles des dernières années. Par voie de conséquence, l'individu, dominé par son clan ou sa guilde, a peu de part aux affaires publiques; il n'est que trop porté à s'en remettre au notable du lieu, à quelque parti qu'il appartienne.

2° *La civilisation traditionnelle.* — C'est donc au sein d'une vaste communauté d'agriculteurs que s'est constituée la civilisation traditionnelle, « la plus massive et la plus durable des civilisations connues ». Elle est d'aspect monolithique. Née au temps de Babylone, de l'Assyrie, peut-être de l'Égypte des pharaons, elle a survécu à ces empires et elle fait encore l'homogénéité de l'Extrême-Orient. On dit souvent qu'elle acheva son évolution vers les débuts de l'ère chrétienne et demeura depuis lors immobile, presque immuable. C'est inexact. Non seulement la Chine a éprouvé de violents sursauts d'évolution interne, mais elle a subi, à toutes les époques, des influences étrangères. Ce qui est vrai, c'est que le fonds n'en a pas changé essentiellement jusqu'au xxe s., ni chez le peuple ni dans le petit groupe de lettrés. En ce sens, on a pu dire que la Chine était plutôt une civilisation qu'une nation.

D'ailleurs l'on y décèle, depuis l'Antiquité, des « rythmes » d'une remarquable régularité, avec alternances de périodes d'ordre et d'anarchie qui se marquent même dans l'histoire littéraire et dans celle des arts. D'autres fluctuations pourraient être encore notées : par ex. la pression des Barbares sur les frontières à certains moments, avec « revitalisation » de la race chinoise; les oscillations du centre de gravité politique et économique du pays; l'opposition entre le Nord et le Sud, si marquée dans tous les domaines, depuis le Moyen Age; le jeu régulier des forces centrifuges, qui tend sans cesse à soustraire l'ensemble du pays à l'action d'un gouvernement central; la reconstitution périodique d'une féodalité militaire... Mais, malgré tous les changements, le lien entre le passé et le présent a été dans la Chine impériale beaucoup plus fort qu'ailleurs. Dans presque tous les domaines, la Chine, c'est le passé vivant. Le peuple éprouve un irrésistible penchant à regarder en arrière, à recréer, sous des étiquettes neuves, d'antiques mouvements d'idées; à qualifier de changement ce qui n'est qu'invention ou renaissance; à légaliser les comportements de ses chefs en leur cherchant des précédents. Le gouvernement traditionnel a été trop longtemps préconisé par les examens triennaux pour être abandonné brusquement.

3° *Les conditions nouvelles.* — Cependant, si puissante que soit en Chine la solidarité avec le passé, elle tend aujourd'hui à se rompre dans tous les domaines, intellectuel, social, familial..., mais ici encore la lutte entre l'ordre traditionnel et le nouvel ordre garde un rythme qu'il faut percevoir : les réformateurs du Kouo-mintang ou les communistes ne s'expriment pas autrement que Ts'in Che Houang-ti, Wang Ngan-che, les T'aiping ou les révolutionnaires de 1898. Dans les événements actuels (sept. 1951), il ne faut pas voir uniquement des manifestations d'anarchie et de chaos, mais les soubresauts d'une nation qui cherche sa voie, spécialement entre les forces qui, du dehors, tentent de la modifier. Et c'est ici qu'apparaît un trait sans doute nouveau dans l'évolution de la Chine. Depuis quatre siècles, sa civilisation, jusque-là restée à demi statique, avait subi la pression des nations qui en étaient devenues de plus en plus proches par suite des inventions scientifiques. Cet investissement commença, au Sud, par mer, en 1514, lorsque les Portugais, partis à la recherche des épices de l'Indonésie pour l'Europe, trouvèrent plus profitable d'instaurer le commerce entre les peuples d'Extrême-Orient. Les Russes, en quête des fourrures, avaient apparu ensuite au Nord (traité de Nertchinsk en 1689); leurs établissements s'étaient enracinés depuis lors en Sibérie et dans les pays limitrophes. Une troisième force était venue par l'océan Pacifique avec les Espagnols qui voulaient faire des îles Philippines un tremplin afin d'envahir le continent asiatique; dans leur marche en avant, assez vite interrompue, ils eurent pour successeurs, vers la fin du xviiie s., les commerçants des États-Unis d'Amérique en marche vers la soie et le thé. Ensuite l'encerclement de la Chine, après s'être desserré durant les troubles de la Révolution française et les guerres de Napoléon, reprit avec une intensité accrue après le premier tiers du xixe s. (guerre dite de l'opium en 1840), et depuis lors la Chine put se croire, au milieu des convoitises occidentales, destinée au sort « de la pastèque découpée en tranches ». A la dure école des revers nationaux, quelques initiateurs lui firent comprendre la nécessité de « reconstruire » le pays, dans l'industrie et le commerce, dans la législation et l'administration, dans les sciences et les lettres. Le communisme se présente aujourd'hui comme le suprême couronnement de toute une succession de courageux efforts.

Au sein de cette évolution, actuellement précipitée, le christianisme, spécialement sous la forme du catholicisme, a dû se frayer sa voie. Dès ses premières apparitions, il n'avait point trouvé table rase; d'autres religions l'avaient précédé, dont il devait tenir compte. C'est ce milieu que nous devons maintenant préciser, avant de décrire les étapes de la pénétration chrétienne.

II. Les diverses religions en Chine avant l'époque des grandes découvertes. — Depuis une trentaine d'années, les découvertes préhistoriques (Sinanthropus...) et les fouilles archéologiques (poteries du Kansou, os gravés de Nganyang : seconde dynastie...) ont tellement renouvelé l'histoire de la Chine ancienne que, pour tout ce qui précède l'an 1 000 av. J.-C., et même la naissance de Confucius (vers 552 av. J.-C.), les conceptions habituelles du passé religieux de la Chine devraient être entièrement redressées. Cependant, en ce qui concerne la diffusion du christianisme, il convient toujours de se reporter à l'image traditionnelle pour en comprendre les problèmes. Les livres dits classiques et canoniques demeurent ici notre source principale d'information, sauf à les retoucher et compléter par l'immense littérature chinoise.

Presque tous ces livres (texte chinois, traduction française et parfois latine) sont réédités depuis 1949, dans la série *Les humanités d'Extrême-Orient*, Paris-Leyde.

1° *L'image traditionnelle de la Chine avant le christianisme.* — C'est par un âge d'or qu'aurait débuté la civilisation chinoise, avec des souverains modèles dont la philosophie confucéenne voudra seulement transmettre les enseignements. Inlassablement re-

viendront, dans les écrits de l'École, les noms de Fou-hi, inventeur de l'écriture, auteur des hexagrammes du Yi-king, législateur du mariage (placé vers 2852 av. J.-C.); de Chen-noung, le père de l'agriculture et de la médecine; de Houang-ti, inventeur des rites, du calendrier, de la divination, des noms de famille, et dont l'épouse apprit aux femmes l'élevage des vers du mûrier ainsi que le tissage de la soie; de Yao et de son gendre Chouen, idoles du confucianisme.

A ces temps légendaires ou semi-légendaires aurait succédé la première dynastie des Hia (1989-1559 av. J.-C.), fondée par Yu le Grand; celui-ci, au temps de Yao, se serait illustré en remédiant au désastre d'un déluge universel. Le dernier souverain des Hia, le tyran Kie, apparaît, aux yeux des historiens orthodoxes, comme le premier exemple de ces princes qui perdent le « mandat du Ciel » et sont chassés du trône par un aventurier énergique.

Tandis que nulle preuve archéologique, jusqu'à présent, n'est venue confirmer la réalité des Hia, la seconde dynastie Chang (1558-1027) est sortie de la brume des légendes. Fondée par Tch'ang le Victorieux, elle s'acheva par le roi Cheou-sin, cruel et débauché. Dans la littérature, Kie et Cheou, les deux souverains indignes, sont constamment opposés à Yao et Chouen, les deux empereurs modèles.

La troisième dynastie fut celle des Tcheou (1027-222). Vers 827-782, commence la période de l'histoire ancienne de la Chine, contrôlable par les premiers documents authentiques. Entre 551 et 479 aurait vécu Confucius (nom latinisé de Kong-tze), un maître d'école, qui se proclamait simple compilateur et transmetteur des traditions anciennes, mais dont les manuels scolaires devaient connaître une étrange fortune. Après cinq siècles de luttes intestines, quand « le premier empereur » Ts'in-Che-houang-ti unifia enfin le pays, en 213 av. J.-C., il décréta la destruction des anciens livres et de toute la littérature classique. Plus tard, de mémoire, les lettrés survivants reconstituèrent les textes anéantis, et par eux, à travers mille vicissitudes, modelèrent la mentalité entière du peuple chinois jusqu'à la chute de l'Empire en 1911.

Le P. Wieger, dans ses *Textes historiques*, a commodément réuni les principaux textes où se reflète l'image traditionnelle de la Chine.

Au moment où le christianisme fit son apparition en Occident, ce n'était déjà plus la postérité de Ts'in-Che-houang-ti qui dominait la Chine, mais la dynastie des Han, elle-même subdivisée en deux, les Han occidentaux ou antérieurs (206 av. J.-C.) et les Han orientaux ou postérieurs (25 apr. J.-C.). Sous ces derniers, la plus importante des « religions » chinoises, le confucianisme, prit sa physionomie à peu près définitive (H. Maspero, *Les religions chinoises*, t. I de ses *Mélanges posthumes*, Paris, 1950).

2° *La religion antique.* — La religion chinoise s'est développée d'une manière continue depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours. Il ne faudrait pas conclure que rien n'en a jamais changé, ni que les croyances d'aujourd'hui soient celles d'autrefois, mais les idées nouvelles se sont toujours introduites assez lentement pour pouvoir s'intégrer dans le cadre ancien sans le faire éclater; il ne s'y est jamais produit aucune de ces révolutions intégrales qui, en Occident, sont venues à plusieurs reprises interrompre la continuité. Il ne reste plus grand'chose des croyances antiques, certes, dans la religion chinoise moderne, à peine quelques idées générales, et peut-être même une manière de sentir plutôt qu'une croyance définie. Mais le cadre a subsisté, en se vidant peu à peu de sa substance ancienne, et les Chinois n'ont jamais eu cette sensation de rupture brusque avec le passé qui caractérise l'évolution religieuse de l'Occident.

Pour autant qu'on le devine, la religion antique était essentiellement un culte agraire et un culte ancestral, tout entiers en cérémonies publiques, où offrandes et prières étaient faites pour un groupe constitué, famille, seigneurie, etc., par son chef, et jamais pour une personne individuelle en particulier. A l'époque historique, il s'y mêla des cérémonies de déprécation et d'actions de grâce, adressées à des divinités dont on demandait la faveur ou qu'on voulait remercier des bienfaits obtenus. Durant la fin troublée de la dynastie Tcheou, aux IVe et IIIe s. av. J.-C., on put voir se dessiner deux courants qui répondaient aux tendances générales des esprits, l'un surtout philosophique qui s'efforçait de vider la religion de tout contenu « irrationnel » par des explications scientifiques, l'autre beaucoup plus « mystique » qui visait à suppléer à la froideur du culte officiel par la recherche d'une religion personnelle (*ibid.*, 46-47). Ces deux courants, en définitive, donnèrent naissance, le premier au confucianisme, le second au taoïsme et, par delà ce dernier, au sentiment religieux qui devait permettre plus tard au bouddhisme de s'implanter en Chine.

3° *Les religions organisées.* — 1. *Le taoïsme.* — Entre le Ve et le IIIe s. av. J.-C., beaucoup de lettrés étaient peu satisfaits de la religion officielle avec son marchandage assez grossier pour les rapports de l'homme et des dieux. Ils déniaient à ceux-ci toute personnalité et toute conscience, mais, à force de vouloir expliquer rationnellement et scientifiquement le monde, ils en venaient souvent à perdre de vue les faits religieux eux-mêmes. Par réaction, tous ceux qui étaient plus enclins à la religion personnelle s'intéressèrent à la vie intérieure et à la morale privée plus qu'au milieu social dont faisait partie l'homme. Ils pensèrent trouver d'ailleurs, dans les expériences des sorciers, une preuve empirique de l'existence de divinités personnelles et conscientes. Sous le nom commun de la « Voie » Tao (d'où le nom de taoïstes) et en se plaçant sous le patronage de Lao-tze, un contemporain plus ou moins historique de Confucius, ils furent à l'origine d'un double courant, l'un plus spéculatif, l'autre sombrant souvent dans les absurdités du tantrisme. Ce fut ce dernier qui prit à la longue le dessus, comme plus adapté à la mentalité populaire.

A la bibliographie du P. Dehergne (*op. cit.*, 446-450), ajouter l'ouvrage posthume d'H. Maspero sur *Le taoïsme*, Paris, 1949.

2. *Le bouddhisme.* — Au moment où le taoïsme semblait devoir triompher et devenir la religion nationale des Chinois, une religion étrangère s'introduisait en Chine, peu avant l'ère chrétienne, avec si peu de bruit que, cent ans plus tard, on ne savait plus comment ni quand elle avait apparu pour la première fois. C'était le bouddhisme venu de l'Inde, et destiné à une prodigieuse fortune en Chine, puis dans tout l'Extrême-Orient, surtout sous la forme dite du Grand Véhicule ou Mahayana. En même temps qu'elles s'opposaient l'une à l'autre, les deux religions s'entremêlaient : tout un jeu d'influences mutuelles se poursuivait entre elles, les modifiant toutes deux. Parmi les adeptes du bouddhisme à l'état pur, se rencontrent encore de nos jours des âmes véritablement pieuses, assoiffées de besoins surnaturels; leur Amida, sous sa personnification féminine Koanyin, s'il n'est pas un Rédempteur, est un Sauveur guidant les âmes vers la Terre pure.

Bibliographie choisie chez le P. Dehergne, *op. cit.*, 429-440.

3. *Le confucianisme.* — A l'inverse de ceux qui cherchaient dans le taoïsme et le bouddhisme la satisfaction de leurs besoins de religion personnelle, les esprits à tendance rationaliste tentèrent d'ébaucher

laborieusement une religion athéistique. Leurs progrès furent lents sous les Han (206 av. J.-C.-220 après J.-C.), les Souei (589-618), les T'ang (618-907). Ce fut sous les Song (960-1280) que leur doctrine eut son apogée, plutôt comme système philosophique, si étroitement lié à la religion officielle qu'il en devint difficilement séparable. L'on y rendait hommage à une grande variété d'esprits, tel celui de la cité et des murs. Pardessus tout, les honneurs accordés aux morts, et parmi ceux-ci à Confucius, occupaient une place prééminente. Néanmoins, alors comme de nos jours, l'on recourait spontanément au Ciel, appelé *T'ien*, quelque chose s'approchant du Bon Dieu de nos paysans d'autrefois, mais beaucoup plus inconsistant. Dans les anciens livres, cette puissance suprême s'appelait le plus souvent *T'ien*, parfois *Chang Ti* ou le Souverain d'en haut. Entre ces deux termes y eut-il primitivement profonde différence? On le croirait volontiers, mais avec le temps ils devinrent pratiquement interchangeables. Est-ce que *T'ien*, originairement, désignait une divinité personnelle? On ne saurait le démontrer apodictiquement, quoiqu'il reçut, dans les écrits du temps, plusieurs attributs du Dieu du monothéisme.

Bibliographie choisie chez le P. Dehergne, *op. cit.*, 440-446.

4° *La religion populaire.* — Les trois grands systèmes alimentèrent pendant des siècles la vie religieuse des Chinois de toute classe, non sans mener les uns contre les autres une lutte tantôt ouverte tantôt sournoise qui les usa peu à peu. Le bouddhisme et le taoïsme moururent lentement entre le VIIe et le XIVe s., alors qu'au Japon le premier conservait une étonnante vitalité; à l'époque des grandes découvertes européennes du XVIe s., par une sorte de paradoxe, ils avaient surtout un clergé, mais presque plus de fidèles: leurs cérémonies s'accomplissaient encore journellement et souvent avec grand faste, dans certains monastères de diverses régions de la Chine, mais en général ils n'avaient plus de vie propre ni l'un ni l'autre, du moins en tant que systèmes religieux définis et distincts. Quant au confucianisme, s'il était resté plus vivant au moins pour la direction de vie, ce n'était guère que dans un milieu relativement restreint, celui des lettrés. A mesure que les masses populaires se détachaient des religions anciennes, elles se créaient à leur usage propre une sorte de syncrétisme qui unissait en proportion inégale des croyances empruntées à ce qu'on appelait les trois religions.

D'une manière générale, les gouvernants, instruits par de trop fréquentes expériences, étaient en garde contre les sociétés secrètes, qui foisonnaient dans le peuple illettré et dégénéraient facilement en factions politiques ou sociales. Il y avait beaucoup de superstitions, très répandues, comme celle du *fong-choei* (littéralement « vent-eau »). Le folklore, popularisé dans des récits tenus pour véridiques, familiarisait les esprits avec un autre monde, qui était comme le double du monde réel. De l'un à l'autre de ces mondes, les communications étaient incessantes (par le sommeil, la mort, la magie). Dans le domaine de l'étrange et du surnaturel, rien n'était impossible à celui qui en possédait le secret, comme le prétendaient souvent les *tao-che* (bonzes taoïstes), adeptes d'un taoïsme dégénéré.

De là pouvaient résulter des facilités à l'introduction du christianisme, mais à la condition qu'il ne se posât point en religion intransigeante vis-à-vis des autres et qu'il acceptât de se « siniciser » comme l'avait fait le bouddhisme de l'Inde. Pour le nouveau venu, les difficultés l'emportaient de beaucoup cependant, elles pouvaient même paraître insurmontables, car il se trouvait placé brusquement devant un état social, entièrement cristallisé et systématiquement hiérarchisé, où n'apparaissait aucune fissure.

Bibliographie choisie chez le P. Dehergne, *op. cit.*, 450-457.

5° *La première entrée du christianisme en Chine.* — On en ignore la date exacte. La tradition qui l'attribue à S. Thomas, l'apôtre, paraît dater du bréviaire de l'ancienne Église syrienne du Malabar (XIIIe s. de notre ère). Chose curieuse! ce serait à peu près à la même époque (67 apr. J.-C.) que, d'après des récits d'ailleurs controuvés, aurait eu lieu le songe d'un empereur des Han postérieurs l'engageant à faire appel à des envoyés bouddhistes de l'Inde. De cette quasi-concordance, l'on a déduit une liaison entre le christianisme primitif et le bouddhisme du Mahayana, mais sans apporter de preuves convaincantes. Arnobe, dans son *Adversus genles* (vers 300), parle bien de missions parmi les « Sères », mais que faut-il entendre exactement par là? Les moines qui auraient apporté des vers à soie à Constantinople en 511 auraient résidé, dit-on encore, en Chine; il semble plus probable qu'ils sont venus de Perse, du Turkestan ou de Ceylan.

Le problème a été repris par A. B. Duvigneau, *S. Thomas a-t-il porté l'Évangile jusqu'en Chine?*, dans le *Bulletin catholique de Pékin*, 1936.

Plus assurée paraît la venue du manichéisme, cette forme où se glissèrent certaines influences chrétiennes. On pense en avoir retrouvé des traces caractéristiques, par ex. chez certaines sectes du Foukien, jusqu'au XIe s. Toutefois les précisions font encore défaut.

L'ouvrage d'A. C. Moule, *Christians in China before the year 1550*, Londres, 1930, a rassemblé tous les témoignages sur cette première période du christianisme avant la renaissance. G. Messina, *Cristianesimo, buddhismo, manicheismo nell' Asia antica*, Rome, 1947.

6° *Le nestorianisme sous les T'ang* (618-907). — Avec les nestoriens s'ouvre la période des informations sûres. Le plus grand homme de la dynastie des T'ang fut l'empereur T'ai Tsong (627-649), qui unifia sous son sceptre tout l'Extrême-Orient (sauf le Japon et les Philippines) avec une bonne part de l'Asie centrale et le nord de l'Inde. Les relations commerciales se développèrent par terre et par mer avec la Perse, et même avec la Mésopotamie et le Proche-Orient. C'est sans doute à ce moment que parurent en Chine les Juifs (dont de misérables restes subsistent à K'ai-fong-fou) et les musulmans (qui se sont constitués en minorités très denses sur les frontières de l'Ouest, avec des établissements sporadiquement disséminés à travers tout l'empire). La stèle dite de Si-ngan-fou, découverte fortuitement en 1623 ou 1625, fut érigée en 781; elle résumait l'histoire de l'arrivée du nestorianisme, en y joignant un exposé sommaire des doctrines et des pratiques des missionnaires. Par la suite, en 845, les communautés nestoriennes, assez nombreuses, furent englobées dans les édits de proscription du bouddhisme. On aurait pu penser que le christianisme oriental s'ajusterait assez facilement à la mentalité de l'Extrême-Orient; en fait, il n'y réussit point.

Sur les nestoriens, P. Y. Sacki, *The Nestorian Documents and Relics in China*, Tokio, 1937. M. Löwenthal s'est spécialisé dans les recherches sur les Juifs en Chine. Il y aurait aussi à parler de « L'Islam en Chine » (P. Dehergne, *op. cit.*, 457-462).

7° *Sous les Mongols* (dynastie Yuan, 1280-1367). — Sous l'habile direction de Gengis-Khan (vers 1162-1227), une petite tribu de l'Asie centrale, par une série d'étonnants succès, parvint à établir la *pax Mongolica* sur la plus grande partie de l'Eurasie, depuis les rives de l'océan Pacifique (une agression dirigée contre

le Japon échoua) jusqu'à la Hongrie en Europe. Le commerce des marchandises et, avec lui, les échanges d'idées reprirent. Les récits du Vénitien Marco Polo illustrent merveilleusement cette période où l'Europe du Moyen Age communiquait presque librement avec le Cathay et sa capitale Khambaluc.

Ceux qui profitèrent le plus de la tolérance de la dynastie mongole des Yuan furent à nouveau les nestoriens, et l'on a gardé particulièrement le souvenir de Mar Yahballah III, un Chinois, leur patriarche en 1280, qui en 1287 et 1288 visita Rome, Bordeaux et Paris. Les nestoriens cependant étaient, pour la très grande majorité, de race non chinoise; ce qui n'empêcha pas certains d'entre eux d'occuper des places importantes dans l'administration.

Il eût été surprenant que l'Église catholique n'ait pas profité de ces circonstances favorables pour nouer des relations avec l'Empire mongol contre les musulmans. Plusieurs ambassades furent envoyées par les papes : Laurent de Portugal, dépêché par Innocent IV, sur lequel on ne sait presque rien; Jean de Plan Carpin, disciple immédiat de S. François d'Assise, qui partit de Lyon en 1245, parvint chez le grand khan à Karakoroum en juill. 1246, et fut de retour près du pape à l'automne de 1247. D'autre part, quatre dominicains, conduits par Anselme de Lombardie, se rendirent chez un général mongol en Perse, mais en furent rudement renvoyés en 1247. Aucun de ceux-ci n'avait atteint la Chine proprement dite; Guillaume de Rubrouck, envoyé de France par S. Louis en 1253, y revint en 1255 après avoir été reçu par le grand khan Mangou à Karakoroum.

Les premiers Européens dont nous connaissions l'arrivée en Chine furent les deux Polo (1260-71). Le pape Nicolas III envoya, en 1278, cinq franciscains; mais on ignore leur sort. Par contre un autre franciscain, Jean de Montecorvino, après un premier séjour en Proche-Orient (1272-89), réussit à porter des lettres du pape à l'empereur de Chine (Ch'en Tsong, successeur de Khubilai, 1294) et, malgré l'opposition des nestoriens, se gagna la faveur de la cour. Vers 1305, il avait baptisé environ six mille fidèles. A Pékin, cent cinquante jeunes garçons, pour la plupart achetés, apprenaient le grec et le latin; il avait écrit pour eux des psautiers, trente hymnaires et deux bréviaires (pas en chinois, semble-t-il). Sur les développements de cette petite Église, nous possédons d'assez nombreux renseignements, surtout à l'occasion du séjour d'un autre franciscain, le Bx Odoric de Pordenone (trois années, entre 1322 et 1329); mais, avec la chute de la dynastie des Yuan, il semble que se dispersèrent tous ces fidèles. Peut-être certains descendants se trouvèrent-ils confondus avec les nestoriens, parmi ces « adorateurs de la croix » que rencontrèrent enfin les missionnaires du XVIIe s., presque totalement assimilés aux non-chrétiens. L'évangélisation chrétienne, à l'époque des grandes découvertes, dut être entièrement reprise sur nouveaux frais.

Les beaux textes des franciscains ont été critiquement édités par le P. A. Van den Wyngaert, dans *Sinica franciscana*, t. I, Quaracchi, 1929.

III. De l'époque des grandes découvertes a la fin de l'Empire (1513-1911). — L'histoire du christianisme en Chine, depuis l'époque des grandes découvertes, peut être commodément divisée en trois périodes : *I.* De l'arrivée des Portugais à Canton (1513) à la fin des Ming (1644). *II.* De l'installation des Mandchoux (1644) à la fin du XVIIIe s. *III.* Du début du XIXe s. à la fin de l'Empire (1911).

I. de l'arrivée des portugais a canton (1513) *a la fin des ming* (1644). — 1° *Le plan des Portugais (début du XVe s.-milieu du XVIe s.).* — Avec la chute de l'Empire mongol (1368), les liens fragiles qui avaient uni durant quelque temps l'Extrême-Orient et l'Occident se rompirent à nouveau. La Chine, régie par la dynastie autochtone des Ming, conserva jusqu'au début du XVe s. une certaine prééminence dans l'océan Indien, mais, après l'empereur Yong-lo (1403-25), elle se rétracta pour ainsi dire dans ses limites traditionnelles, en laissant libre champ aux musulmans, Arabes ou Persans, qui, appuyés sur Venise, s'adjugèrent le monopole du commerce des épices des Moluques (en Indonésie).

Les Portugais, plus vite affranchis de l'Islam que leurs voisins espagnols, projetaient, surtout depuis Henri le Navigateur (1394-1460), de découvrir les lieux mystérieux où se récoltaient ces précieuses denrées; tout le XVe s. se consuma en efforts patients pour contourner l'Afrique. Ils y réussirent enfin en 1498 avec Vasco de Gama. En débarquant dans l'Inde à Calicut, celui-ci prenait à revers la puissance musulmane. Il ne soupçonnait point alors l'existence de l'empire d'Extrême-Orient. C'est en 1511, à Malacca, qu'Albuquerque rencontra les premiers marchands chinois, et, dès lors, le courant commercial des Portugais se subdivisa en deux directions : d'une part vers l'Indonésie, par le Sud-Est; d'autre part vers la Chine (et, à partir de 1542 environ, vers le Japon), en remontant vers le Nord-Est.

Au même moment, mais pour de tout autres motifs, les Espagnols avaient pris eux aussi leur élan à la découverte. Ce que Christophe Colomb recherchait, c'étaient, sur la foi de vagues traditions (surtout de Mandeville, plagiaire de Marco Polo), les richesses fabuleuses du Cathay (Chine) et de Zipangu (Japon). Une erreur, fort commune alors en géographie, lui fit croire qu'il les avait trouvées quand il débarqua aux Antilles (1493); cette erreur ne sera corrigée que vers 1513 lorsque Balboa, de l'isthme de Panama, découvrira les immenses étendues du Pacifique.

Cette dualité de découvertes devait avoir sur l'évangélisation de la Chine les conséquences les plus importantes. Espagnols et Portugais, en effet, après avoir sollicité l'arbitrage de la papauté, avaient tracé, non sans peine, dans l'océan Atlantique une ligne de démarcation entre leurs zones respectives d'influence. Aussi longtemps qu'ils ignorèrent que la terre était ronde, leurs discussions n'eurent point de répercussion en Extrême-Orient; mais dès que la flotte de Magellan eut achevé la première circumnavigation du globe (1522), il fallut aussi départager les territoires dans l'océan Pacifique. La solution la plus simple était sans doute d'y tracer une ligne symétrique de celle de l'océan Atlantique; mais dans l'ignorance où l'on était alors des véritables longitudes, où fallait-il la tirer? Les Espagnols la plaçaient à Malacca; les Portugais, à l'est des Philippines. C'est à ces derniers que la cartographie moderne donne raison. Au XVIe s., comment auraient-ils pu prouver leurs droits? Dès lors, tous les pays situés entre ces deux lignes supposées, 30 à 40 degrés de longitude, demeurèrent en zone contestée.

Les effets de cette ignorance ne se firent vraiment sentir qu'après l'occupation de Manille par les Espagnols (1565). Jusqu'à ce moment, les Portugais étaient restés presque totalement libres de développer leur plan sans interférence de concurrents européens.

L'ensemble du problème du Padroado portugais a été étudié, d'après les documents officiels, par A. Jann, *Die katholischen Missionen in Indien, China und Japan. Ihre Organisation und das portugiesisch Patronat vom 15. bis ins 18. Jahrhundert*, Paderborn, 1915. Pour le Patronato espagnol, en tant qu'il touche à l'Extrême-Orient, F. J. Montalban, *El patronato español y la conquista de Filipinas...*, Burgos, 1930.

2° *La fermeture de la Chine* (1514-44). — L'Empire chinois des Ming, qu'abordaient les Portugais par le Sud, se trouvait alors dans un tel état de prospérité qu'il provoqua la stupéfaction chez les premiers Occidentaux. Se suffisant entièrement à lui-même sans avoir besoin d'aucun concours étranger, voyant venir à son empereur sous forme de pseudo-ambassades presque tous les peuples voisins, muni d'un gouvernement fort et d'une police bien organisée, il ne se sentait aucun besoin d'une religion ni à fortiori d'une civilisation nouvelles. Les Chinois rencontrés dans les mers du Sud n'étaient que des corsaires ou hors-la-loi, cherchant leur vie dans la contrebande avec la connivence des autorités locales.

Les premiers actes des Portugais furent tels qu'ils parurent vite confondus avec ces contrebandiers. Sans doute, en 1517, le premier ambassadeur, le botaniste Tomé Pires, obtint-il des mandarins de Canton l'autorisation d'aller porter à Nankin, puis à Pékin, l'hommage d'une ambassade, interprétée d'ailleurs comme un tribut apporté du dehors. Mais très vite, certains officiers portugais, trop enclins à « planter du canon », provoquèrent, au Sud, de terribles représailles contre les « Falangkis » (Francs, suivant le terme employé par les musulmans). Les mémoires romancés de Mendes Pinto évoquent, avec une étonnante intensité, l'existence de ces pionniers du commerce européen, exposés à tous les risques des tempêtes.

Une circonstance imprévue modifia leurs conditions de vie. Vers 1542, une de leurs jonques, partie du Siam, fut dérivée jusqu'aux îles du Japon, alors divisé en une multitude de factions féodales. Les Japonais admirèrent fort l'armement des nouveaux venus. Les Portugais, qui jusque-là avaient surtout limité leur commerce avec la Chine à celui du poivre, virent à l'usage qu'ils avaient encore plus de bénéfices à monopoliser le trafic de la soie entre la Chine et le Japon. Après avoir tâtonné auprès de divers seigneurs de l'île de Kyushiu, ils finiront par créer le port de Nangasaki (vers 1570) qui, même après leur expulsion (1639) et durant toute la période de fermeture (jusqu'en 1853), demeurera la seule porte ouverte du Japon sur le dehors.

Cette expansion commerciale et financière rendit plus urgente la nécessité de se constituer un relais au moins sur la côte de Chine, car l'alternance des moussons ne permettait pas à leurs bateaux (de 700 tonnes au plus) d'accomplir en une seule année le trajet depuis leur capitale de l'Inde (Goa) jusqu'au Japon. Le terrain de Macao, enfin concédé vers 1554 ou plutôt 1557, devint ainsi le poste indispensable à la présence portugaise en Extrême-Orient, et par contrecoup à la diffusion de l'Évangile.

Le major C. R. Boxer a publié de nombreux articles sur ces premiers contacts des Européens et de l'Extrême-Orient (R. Streit, *doc. cit.*, x, 172-178). L'ouvrage du P. Teixeira, *Macau e sua diocese*, Macao, 1940, 2 vol., rassemble ce que l'on sait de plus clair sur l'histoire ecclésiastique, si mouvementée, du diocèse de Macao.

3° *Les deux manières de S. François Xavier* (1542-52). — Bien avant la fondation de la Compagnie de Jésus (1540), des prêtres, surtout franciscains, avaient accompagné les premières flottes qui se rendaient aux Indes portugaises. Très vite, ils avaient corrigé leur première méprise de croire que tous ceux qui n'étaient pas musulmans, à Calicut ou dans le voisinage, étaient des chrétiens. En fait, les chrétiens dits de S.-Thomas, ou nestoriens, ne formaient qu'une colonie minuscule sur la côte du Malabar.

Le problème s'était donc posé de christianiser ces masses populaires qui ignoraient tout de l'Évangile. Or dès le début les brahmes et les gens de caste supérieure n'eurent que mépris pour ces Occidentaux, qui violaient leurs coutumes les plus sacrées, comme celle de ne pas manger la viande de vache. En général, l'apostolat dut donc se cantonner dans les petits postes portugais disséminés sur le pourtour de l'Océan. Autour d'eux le paganisme faisait la haie. Cependant, en 1537, l'initiative hardie d'un prêtre zélé de Goa fit donner le baptême, dans des conditions d'ailleurs très brusquées, à un groupe compact de Paravers, pêcheurs de perles, sur la côte méridionale du Deccan. Leur instruction chrétienne fut presque totalement négligée. Le péril était grand de les voir retourner insensiblement à ce qu'ils ne savaient peut-être pas même avoir abjuré. Ce fut pour y remédier que le roi de Portugal Jean III, sur l'avis du principal du collège Ste-Barbe de Paris, Diogo de Gouveia l'ancien, fit demander au pape Paul III quelques-uns des prêtres réformés, maîtres ès arts, qu'Ignace de Loyola venait de grouper pour se mettre au service total du Souverain pontife. Ainsi fut choisi François Xavier, qui reçut en même temps des pouvoirs étendus de nonce apostolique. Après l'Inde, Xavier passa en Insulinde, puis au Japon, et enfin il allait pénétrer en Chine quand son apostolat fut interrompu par une mort prématurée à Sancian, en face de la côte chinoise, dans la nuit du 2 au 3 déc. 1552. Sa trop courte carrière apostolique a été souvent retracée par les historiens; elle revit d'une manière intense dans ses lettres.

On n'a peut-être pas assez remarqué que Xavier n'a pas toujours procédé de la même manière. Déjà chez les Paravers, plus tard au Malabar ou aux îles du More, il avait commencé à corriger autant que possible la hâte excessive avec laquelle on entreprenait l'évangélisation de ces populations assez simples. Les encouragements qu'il donna à l'institution du collège de Ste-Foi de Goa montraient bien qu'il ne limitait pas ses fonctions à celle de « baptiseur des âmes ». Néanmoins, dans l'Inde, il ne se différenciait pas essentiellement de ceux qui l'entouraient; il tirait aussi parti de l'influence portugaise pour faciliter sa tâche de convertisseur. Tel fut le François Xavier première manière, pas très différent de ses collègues de l'Amérique latine.

Mais le 15 août 1549 il débarquait à Kagoshima, sur la côte japonaise; avec les renseignements, souvent tendancieux, de son premier converti Angiro, il s'était construit une interprétation très différente de la réalité: Il ne tarda pas à s'apercevoir, en outre, qu'en plein pays neuf, avec une race aussi affinée que celle des Japonais, toutes les ressources autrefois acquises durant ses études à l'université de Paris ne lui seraient pas de trop. La pauvreté héroïque de ses débuts devait céder le pas au respect de toutes les convenances sociales : c'est en costume honorable, avec accompagnement des marchands, qu'il se présenta aux daïmyos. Ce qu'il apprit plus tard de la Chine, et de son rayonnement intellectuel dans tout l'Extrême-Orient, le persuada d'accentuer encore plus cette méthode d'approche. Ainsi s'ébaucha la seconde manière de François Xavier, que ses successeurs dans l'Empire chinois devaient mettre au point.

Rien ne vaut ici la lecture indéfiniment reprise des *Epistolae S. Francisci Xaverii...* (rééditées par les PP. Schurhammer et Wicki, Rome, 1945, 2 vol.), éclairées par les *Documenta Indica* du P. Wicki (Rome, 1948 et 1950, 2 vol. parus), dans le contexte des innombrables sources contemporaines d'information (Schurhammer, *Die zeitgenössischen Quellen zur Geschichte Portugiesisch-Asiens... zur Zeit des hl. Franz Xaver (1538-1552)*, 6 080 documents, Leipzig, 1932).

4° *Aux portes de la Chine.* — Presque immédiatement après la mort solitaire de Xavier, les Portugais entrèrent en composition avec les autorités locales (1554); bientôt même, ils purent s'installer à demeure

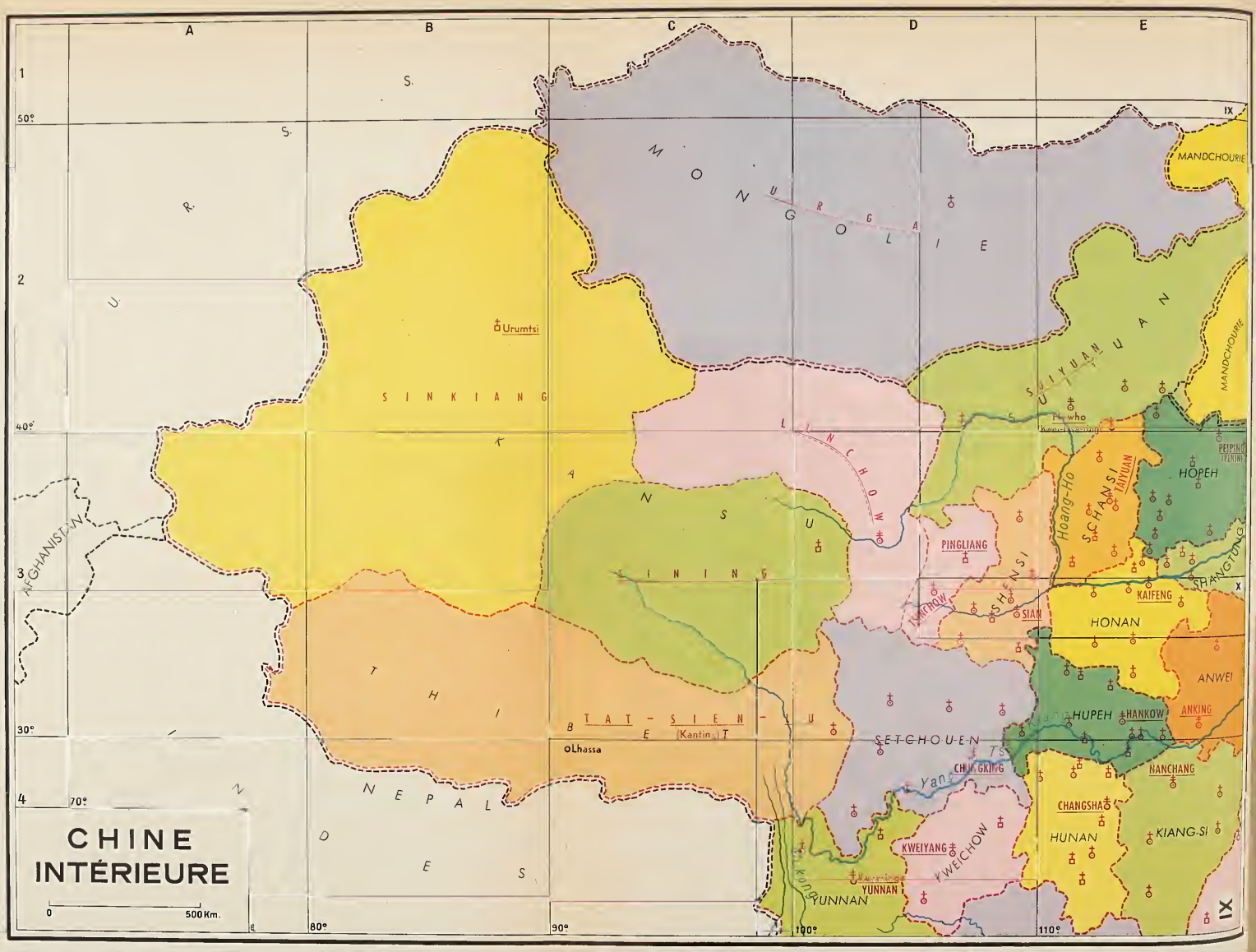
CHINE
INTÉRIEURE
0
500 Km.
A
B
C
D
E
1
2
3
4
50°
40°
30°
70°
80°
90°
100°
110°
IX
X
MONGOLIE
URGA
MANDCHOURIE
SUIYUAN
SINKIANG
Urumtsi
KANSU
LINCHOW
SINING
THIBET
TAT-SIEN-LU
(Kanting)
Lhassa
NEPAL
INDES
AFGHANISTAN
SETCHOUEN
CHUNGKING
YUNNAN
KWEIYANG
KWEICHOW
Kunming
PINGLIANG
SHENSI
SIAN
TSINCHOW
SCHANSI
TAIYUAN
Hoang-Ho
HOPEH
PEIPING
(PEKING)
SHANGTUNG
KAIFENG
HONAN
ANWEI
ANKING
HUPEH
HANKOW
NANCHANG
CHANGSHA
HUNAN
KIANG-SI

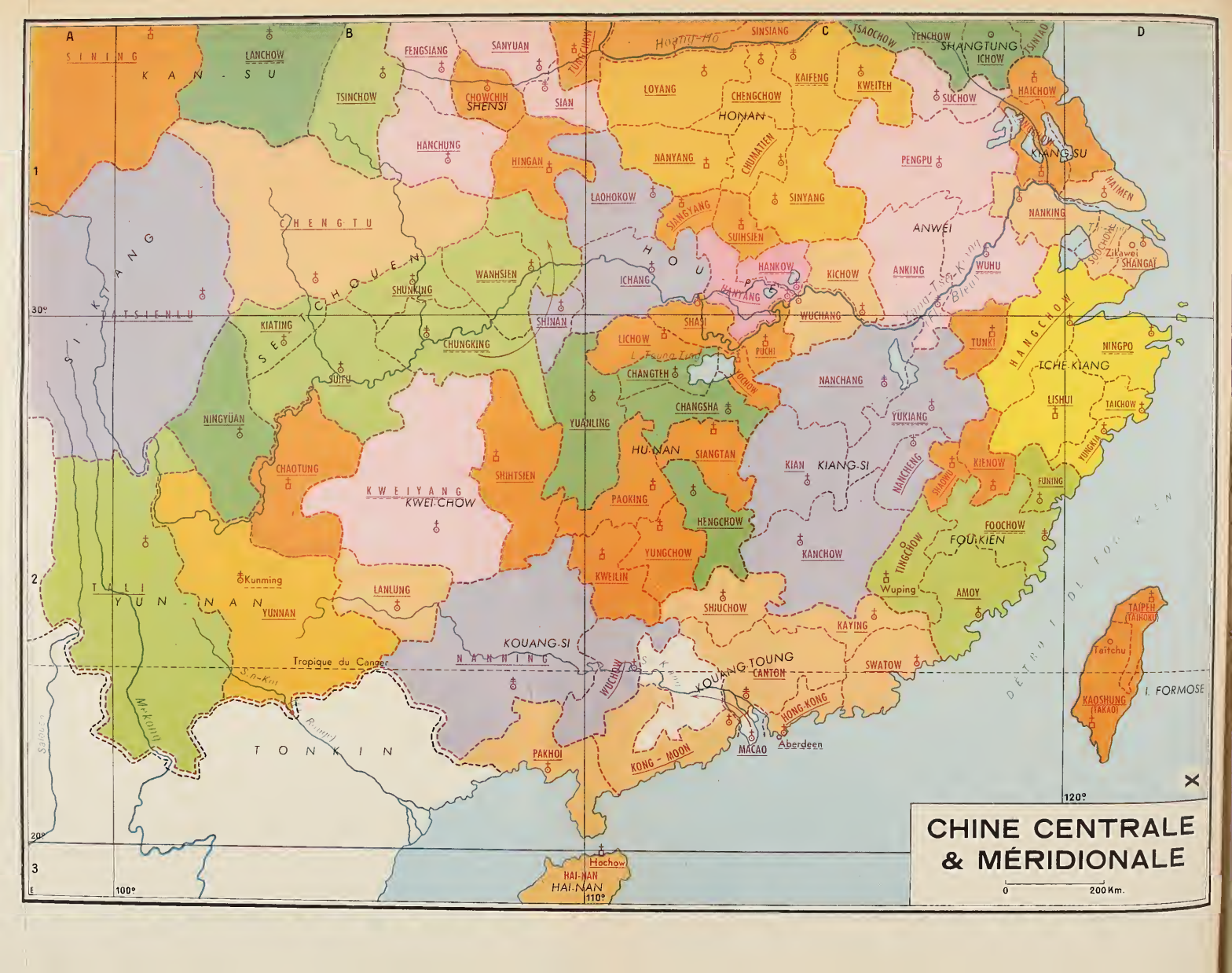
CHINE CENTRALE
& MÉRIDIONALE
0
200 Km.
A
B
C
D
1
2
3
30°
20°
100°
110°
120°
SINING
KAN-SU
LANCHOW
FENGSIANG
SANYUAN
TUNGCHOW
Hoang-Ho
SINSIANG
TSAOCHOW
YENCHOW
SHANGTUNG
ICHOW
TSINTAO
TSINCHOW
CHOWCHIH
SHENSI
SIAN
LOYANG
CHENGCHOW
KAIFENG
KWEITEH
SUCHOW
HAICHOW
HONAN
HANCHUNG
HINGAN
NANYANG
CHUMATIEN
PENGPU
KIANG-SU
HAIMEN
LAOHOKOW
SINYANG
NANKING
CHENGTU
SIANGYANG
SUIHSIEN
ANWEI
SOOCHOW
Zikawei
SHANGAÏ
SI-KIANG
SEI-CHOUEN
WANHSIEN
ICHANG
HOU
HANKOW
KICHOW
ANKING
WUHU
SHUNKING
HANYANG
WUCHANG
TATSIENLU
KIATING
SHINAN
SHASI
LICHOW
PUCHI
TUNKI
HANGCHOW
NINGPO
CHUNGKING
L. Toung Ting
CHANGTEH
YOCHOW
NANCHANG
TCHE-KIANG
SUIFU
CHANGSHA
LISHUI
TAICHOW
NINGYÜAN
YUANLING
YUKIANG
YUNGKIA
HU-NAN
SIANGTAN
KIAN
KIANG-SI
NANCHENG
SHAOWU
KIENOW
FUNING
CHAOTUNG
SHIHTSIEN
KWEIYANG
KWEI-CHOW
PAOKING
HENGCHOW
FOOCHOW
FOU-KIEN
TINGCHOW
KANCHOW
YUNGCHOW
KWEILIN
Kunming
LANLUNG
Wuping
AMOY
TALI
YUN-NAN
YUNNAN
SHIUCHOW
KAYING
TAIPEH
(TAIHOKU)
Taïtchu
KOUANG-SI
NANNING
Tropique du Cancer
WUCHOW
KOUANG-TOUNG
CANTON
SWATOW
I. FORMOSE
KAOSHUNG
(TAKAO)
Mekong
Sin-Kou
Rouge
HONG-KONG
MACAO
Aberdeen
TONKIN
PAKHOI
KONG-MOON
Hochow
HAI-NAN
HAI-NAN
DÉTROIT DE FOU-KIEN

CHINE
DU NORD
MONGOLIE-MANDCHOURIE
0
200 km.
IX
A
B
C
50°
40°
110°
120°
1
2
3
MONGOLIE
URGA
TCHAGAR
SIWANTZE
SZEPINGKAI
KIRIN
MANDCHOURIE
LINTUNG
CHIHFENG
TSINING
Sungshutsuize
JEHOL
Yingkow
MOUKDEN
FUSHUN
GOLFE
DE
LIAO-TUNG
SUANHWA
Kwei-kwa-ting
Grande
Muraille
TATUNG
SHOHCHOW
Chala
PEIPING
(PEKIN)
YUNGPING
YIHSIEN
HO-PE
PAOTING
TIENTSIN
G DE PE-TCHI-LI
TAIYUAN
SHANSI
FENYANG
YUTZE
CHENGTING
ANKWO
SIENHSIEN
Pentsum
CHAOHSIEN
KINGHSIEN
CHOWTSUN
CHEFOO
WEIHAIWEI
SHUNTEH
SHANTUNG
IOUSHIEN
TSINAN
YENAN
HUNGTUNG
LUAN
YUNGNIEN
Siaolu
LINGTUNG
YANGKU
WEIHWEI
TAMING
Canal
Imperial
YENCHOW
ICHOW
TSINGTAO
PINGLIANG
SHENSI
KIANGCHOW
TUNGCHOW
SIN SIANG
TSAO CHOW
KIANGSU
SANYUAN
FENGSIANG
Hoang-Ho
(Fl. Jaune)
HONAN
KAIFENG
KWEITEH
SUCHOW
CHOWCHIH
SIAN
LOYANG
CHENGCHOW
HANCHUNG
HINGAN
NANYANG
CHUMATIEN
SINYANG
PENGPU
MER JAUNE
LANCHOW
Hoang-Ho
Kanshen King
TSINCHOW

sur un petit coin de terre ferme, Macao. Une fois ou deux par an, ils se rendirent à la foire de Canton. Mais s'ils purent croire un instant que la Chine s'ouvrait devant eux, ils furent rudement détrompés. Les injures les plus offensantes leur étaient prodiguées par le bas peuple, et les lettrés conservateurs dénonçaient périodiquement à l'empereur de Pékin cet établissement étranger comme un « cancer » de la province. Par la suite le port et la cité de Macao se développèrent rapidement au point de vue financier. Les Portugais, par leur mariage stable avec des Chinoises, y créèrent une race « macaïste » chrétienne et active. Mais tout se bornait à cela. Chaque fois qu'un missionnaire, entraîné par son zèle, cherchait à pénétrer sur le continent, il s'en voyait impitoyablement refoulé.

Macao se résigna donc à n'être qu'un point d'escale entre le Japon et l'Inde. En 1576 toutefois il se vit élevé au rang de siège d'un diocèse. Le premier évêque en fut Melchior Carneiro, jésuite, un des auxiliaires d'abord désignés pour l'entreprise manquée du patriarche d'Éthiopie. Les Espagnols, installés depuis peu aux îles Philippines (1565), voulurent contrecarrer cette décision qui confirmait les droits des Portugais sur ces régions; sur leur demande le S.-Siège éleva aussi Manille au rang de capitale ecclésiastique. Ainsi se créèrent en ces régions lointaines deux pôles de christianisme. La rivalité eut de fâcheuses conséquences. L'abaissement des Portugais se confirma par la mort désastreuse de leur roi Sébastien au Maroc (1578) et par l'accession de Philippe II de Madrid à la couronne de Lisbonne. Liés dès lors au destin de l'Espagne, ils subirent les contre-coups des luttes maritimes que l'Angleterre et surtout la Hollande devaient livrer sur mer à leur souverain commun. Cependant, avec un courage indomptable, malgré des divisions intestines trop fréquentes, les habitants de Macao maintinrent intrépidement jusqu'à nos jours leur commerce et leur vitalité.

L'ouvrage d'Henri Bernard, *Aux portes de la Chine. Les missionnaires du XVIe s.*, paru à Tientsin en 1933, aurait besoin d'être retouché avec les documents publiés par le P. d'Elia *(Fonti Ricciane)*.

5° *L'initiative du P. Alexandre Valignano* (1578-1606). — Autant la mission du Japon, après de laborieux débuts, donnait de grands espoirs, autant celle de Chine végétait lamentablement quand débarqua au port de Macao (1578) celui qui, pendant près de trente ans, devait prendre la suite de François Xavier, comme visiteur général de la Compagnie de Jésus en ces contrées (jusqu'à sa mort, survenue le 20 janv. 1606). Du premier coup d'œil, le P. Valignano vit qu'on avait fait fausse route en négligeant l'élite chinoise, et par suite en ignorant les sources de cette civilisation qui rayonnait sur le tiers ou la moitié de l'humanité d'alors. Le Napolitain Michel Ruggieri fut appelé de la côte de la Pêcherie pour se consacrer d'abord à l'étude rebutante de la langue distinguée; ce souci lui assura peu à peu la sympathie des mandarins de Canton et, quand le jeune Matthieu Ricci vint prendre la relève (août 1583), tous deux obtinrent l'autorisation de séjourner dans la capitale provinciale.

C'était un premier succès. Il paraissait insuffisant à ceux qui ne soupesaient les fruits de l'apostolat chrétien que par le nombre des baptêmes. Un autre jésuite, espagnol, venu de Manille afin de se concerter avec les autorités de Macao, ne cacha pas sa désapprobation; il se nommait Alonso Sanchez et devait entrer en controverse avec le grand théoricien des missions d'alors, José de Acosta : précurseur des avocats du protectorat par force armée, Sanchez ne croyait pas à l'avenir de la mission chinoise, aussi longtemps qu'elle serait fondée sur le seul prestige et sur la seule persuasion. Néanmoins, imperturbable, Valignano appuyait et dirigeait les efforts de Matthieu Ricci, en même temps que les accroissements de la mission du Japon. Ricci, comme François Xavier et Ruggieri l'avaient fait, s'était laissé assimiler aux bonzes venus de l'Occident (l'Inde). Il profita de ce qu'on l'expulsait une seconde fois de sa résidence pour changer de costume et se présenter comme « lettré du Grand Occident ». Toujours encouragé par Valignano, il s'était mis à l'étude des livres classiques de la Chine; il modifia dans ce sens la présentation du christianisme. Par étapes, le long de la voie fluviale qui mettait Canton en communication avec Pékin, il se rapprocha de la capitale et, après une première tentative infructueuse, fut reçu à Pékin comme « client » de l'empereur Wan-li (janv. 1600); mais ce n'était pas avec cet empereur, falot et inaccessible, qu'il devait compter, c'était avec les plus distingués représentants de la civilisation chinoise d'alors, entre autres le converti Paul Siu Koang-k'i : ce dernier, par une divination étonnante des vrais besoins de son pays, travailla jusqu'à sa mort (1633), avec un ami intime Léon Li Tche-tsao, à traduire en chinois les meilleurs ouvrages de l'Europe, entre autres la géométrie plane d'Euclide publiée par le P. Clavius.

Valignano appréciait beaucoup ces premiers succès; malgré le petit nombre d'adhérents déclarés du christianisme (2 000 au plus, lorsqu'il mourut, en janv. 1606), il aurait même voulu que la mission du Japon, incomparablement plus nombreuse, prît exemple sur celle de Chine. Ce fut l'origine de la « question des termes », qui devait dégénérer plus tard en « discussion des rites ». Plusieurs des Pères du Japon redoutaient de se servir des vocables chinois pour exprimer les idées chrétiennes, ils préféraient fabriquer des expressions calquées sur le portugais : le premier concile de Chine, en 1924, leur donnera finalement tort. Voir l'art. suivant, CHINOIS *(Rites)*.

A défaut de la biographie du P. Valignano, Schütte, *Valignanos Missionsgrundsätze für Japan*, t. I, part. I, 1951, Introduction et liste de ses écrits. L'ouvrage du P. H. Bernard, *Le P. Matthieu Ricci et la société chinoise de son temps* (Tientsin, 1937, 2 vol.), était fondé sur la première édition des œuvres du P. Ricci, effectuée par le P. Tacchi-Venturi (Macerata, 1910-1911); le P. Pasquale d'Elia, reprenant ce travail sous une forme considérablement amplifiée, a donné déjà 3 volumes : *Fonti Ricciane. Documenti originali concernenti Matteo Ricci e la storia delle prime relazioni tra l'Europa e la Cina (1570-1615)*, Rome, 1942-1949.

6° *L'héritage du P. Matthieu Ricci.* — Le P. Ricci s'était acheté une résidence à Pékin (connue sous le nom de Nant'ang). A sa mort (11 mai 1610), l'empereur fit don du cimetière de Chala à ses successeurs jésuites. Ricci avait donc réussi à ouvrir une première brèche dans le bloc chinois. Il fut imité dans l'Inde tamoule du Sud (Maduré) par le Père Robert de Nobili. En Chine, le nouveau supérieur de la mission, Longobardo, avait tout d'abord réprouvé les lenteurs presque infinies de cet apostolat indirect; il y avait été ramené par de dures expériences. Sur son ordre, et malgré le peu d'encouragements de certains Pères, le Douaisien Nicolas Trigault s'en alla chercher en Europe les instruments de travail indispensables. Entre autres fruits de cette quête laborieuse, il faut compter la bibliothèque qu'il réunit, sur le modèle de l'Ambrosiana de Milan. Il en sortira, par traductions ou adaptations, une littérature chrétienne chinoise, consacrée pour moitié aux sciences profanes et pour moitié aux sciences religieuses (plus de mille titres).

Trigault ramenait en outre avec lui un ancien médecin d'origine suisse, ami de Galilée et de Képler, le P. Jean Terrentius, qui eut le temps de jeter les premières bases d'une encyclopédie astronomique avant sa mort prématurée (1630). Il eut pour principal successeur Adam Schall, originaire de Cologne. Les premiers let-

trés chrétiens auraient voulu assurer à ces nouveaux venus une situation officielle dans l'Empire en collaborant à la réforme du calendrier et à la prévision des éclipses; ils n'y réussirent point sous les derniers Ming, mais d'autres ouvrages philosophiques ou religieux commencèrent à établir le prestige des missionnaires parmi les lettrés les plus cultivés, malgré l'opposition de certains bonzes et fonctionnaires.

La prospérité apparente de l'Empire chinois masquait de profondes faiblesses qui, avec le temps, devaient ruiner les efforts désintéressés des meilleurs patriotes. L'empereur, invisible à son peuple, menait dans son immense palais de Pékin une vie oisive au milieu de ses concubines et de ses eunuques. Ces derniers contrecarraient les mandarins des grands tribunaux. Le désordre politique, aggravé par la crise des propriétés et par plusieurs famines, favorisa l'ascension, en Mandchourie, d'une tribu encore seminomade qui peu à peu menaça la sécurité de la capitale. Les lettrés chrétiens, ou sympathisants au christianisme, assistèrent avec désolation à l'écroulement progressif de la dynastie. Au milieu de troubles croissants, une vingtaine de missionnaires européens, dispersés dans presque toutes les immenses provinces, constituèrent patiemment de petits noyaux chrétiens, dont les plus florissants étaient situés dans la région du Centre, près de l'embouchure du Yang-tse ou fleuve Bleu, à Shanghaï, Hangchow...; ils comptaient tout au plus quelques dizaines de milliers de baptisés. Qu'était ce chiffre en comparaison de ceux que les Espagnols pouvaient aligner dans leurs colonies d'Amérique latine ou des îles Philippines? Mais en d'autres milieux et d'autres circonstances, la méthode se révélait efficace : par ex. le P. Alexandre de Rhodes, originaire d'Avignon, chez les populations de l'Annam et du Tonkin, gagnait à l'Évangile des dizaines de milliers de nouveaux chrétiens, au moment où la mission du Japon, qui avait près d'un million de fidèles, était en train de sombrer dans la persécution.

Le *Catalogue de la bibliothèque du Pét'ang*, comprenant 4 101 ouvrages préservés, a été publié par la mission catholique des lazaristes à Pékin (1944-1949). C'est de cet ancien fonds qu'est sortie la littérature chrétienne chinoise; cf., pour la période de 1514 à 1688, *Les adaptations chinoises d'ouvrages européens*, par H. Bernard, dans *Monumenta Serica*, x, 1945, p. 1-57, 309-388; la seconde partie, de 1689 à 1860, n'a pas encore été publiée. Le meilleur ouvrage d'ensemble sur la Compagnie de Jésus demeure celui du P. Louis Pfister, *Notices biographiques et bibliographiques sur les jésuites de l'ancienne mission de Chine*, Shanghaï, 1932-1934, 2 vol. La monographie partielle de Mgr Noël Gubbels, *Trois siècles d'apostolat. Hist. du catholicisme au Houkwang (1587-1870)*, Pékin, 1934, a utilisé les sources imprimées.

7° *L'arrivée des missionnaires de Manille* (1631). — Jusqu'en 1631, les seuls missionnaires stables de la Chine appartenaient à la Compagnie de Jésus. A la faveur de la désorganisation croissante de l'empire des Ming, les consignes policières se relâchèrent de plus en plus, surtout dans les provinces excentriques, comme le Foukien. Grâce aux émigrants chinois, qui s'étaient fixés assez nombreux aux Philippines, surtout dans un faubourg de Manille, les religieux espagnols continuaient à caresser l'espoir de se servir de leurs établissements, en particulier de l'île Formose, comme de tremplins pour aborder le continent. Il est vrai que les privilèges de la couronne portugaise paraissaient s'y opposer et, pour ce motif, les membres de la Compagnie de Jésus s'étaient vu interdire par leur général Acquaviva (à la suite des démarches imprudentes du P. Alonso Sanchez en 1582-83) de s'y rendre par une autre voie que celle de Lisbonne, Goa et Macao; mais les Espagnols, en général, contestaient le bien-fondé de cette exclusive portugaise et la Congrégation de la Propagande, fondée à Rome en 1622, s'efforçait de restreindre des monopoles qui gênaient la liberté de l'évangélisation.

En 1631 le dominicain Ange Cocchi, puis peu après en 1633 le dominicain Juan Morales et le franciscain Antonio a Sancta Maria purent se faire déposer sur la côte chinoise. Ils trouvèrent asile dans certaines chrétientés du jésuite Aleni. Celui-ci était d'origine italienne. A ce titre, avec beaucoup de ses confrères, il devait tenir grand compte des susceptibilités des autorités civiles portugaises qui avaient (comme les Espagnols d'ailleurs dans leurs domaines), à plusieurs reprises, manifesté leur intention de renvoyer chez eux tous les missionnaires originaires d'autres nations. Le siège épiscopal de Macao était vacant depuis longtemps : les vicaires généraux, ou administrateurs, s'y remplaçaient fréquemment et ignoraient presque tout de l'intérieur de la Chine. Quant aux jésuites de l'Empire, extrêmement dispersés et soumis à des obédiences politiques diverses, ils venaient seulement de conclure péniblement de longues controverses sur les termes à employer dans la présentation du christianisme (conférence de Kiating). Voir l'art. suivant, CHINOIS *(Rites)*.

Il faut reconnaître que les apparences extérieures des chrétientés chinoises, encore plus que celles des chrétientés japonaises, devaient sembler étranges à ceux qui venaient des Églises occidentalisées de l'Amérique latine ou des Philippines. Comme déjà Alonso Sanchez et plusieurs jésuites de Manille vers 1583, les premiers franciscains et dominicains débarqués sur le continent ne cachèrent pas leur surprise. Par la suite leurs objections se concentrèrent principalement sur les rites envers les esprits protecteurs des cités, les morts et Confucius, mais au début ils remirent en question une multitude de points qui leur faisaient difficulté : le port du costume chinois, l'adoption d'un nom chinois, la réserve dans l'exposition du crucifix en public, les usages de civilité, les présents aux mandarins, la tolérance des taux d'emprunt usuraires, les fêtes du calendrier traditionnel, etc., en un mot tout un ensemble d'usages nationaux, aisés à supprimer quand on pratiquait la politique de la « table rase » comme en Nouvelle-Espagne, mais difficiles à éliminer quand on croyait devoir « s'adapter » à une antique civilisation.

L'entente était donc malaisée, même entre les membres de la Compagnie de Jésus. Certains jésuites de Macao, ainsi que l'avait constaté le P. de Rhodes, n'étaient guère plus favorables aux coutumes chinoises que d'autres de leurs confrères de Goa aux coutumes indiennes. Et même parmi les missionnaires jésuites de l'intérieur de la Chine, il y avait des sources profondes de dissentiments : tous par ex. acceptaient que les Pères de Pékin collaborassent à la réforme du calendrier; mais, quand le P. Schall sera sollicité par les Mandchoux d'accepter la charge officielle du Tribunal d'astronomie, il rencontrera une opposition déterminée de plusieurs de ses confrères, entre autres du P. Aleni, un des chefs pourtant des « sinicisants » : on lui reprochera de collaborer à des superstitions, et la controverse ne sera définitivement résolue en faveur de son successeur, le P. Ferdinand Verbiest, que par un bref du pape.

Ainsi peut-on s'expliquer pourquoi et comment surgit la discussion des rites chinois. Les premiers « adversaires » des rites, pour la plupart religieux des Philippines, avaient le droit et le devoir de faire examiner la question, une fois celle-ci posée à leur esprit, par les autorités compétentes : sur place d'abord (ce qui était absolument impossible), à Macao ensuite (ce qui n'était guère plus praticable), à Manille après cela (où l'intervention maladroite du jésuite Robo-

redo vint tout gâter), enfin à Rome même (avec les mémoires du dominicain Juan de Moralès, répondant à l'apologie du jésuite espagnol homonyme Diego Moralès, aidé par le P. Rubino, visiteur de Chine et futur martyr du Japon).

L'on aurait tort d'ailleurs de croire que cette controverse ait eu, dès l'abord, de sérieux effets sur la marche d'ensemble de la chrétienté. Les réactions défavorables à l'entrée des missionnaires des Philippines se limitèrent presque exclusivement à la province du Foukien, par suite des troubles politiques et économiques, et même en ces points les attaques de corsaires, tels que Coxinga, donnaient aux lettrés chinois bien d'autres soucis. Les progrès du banditisme dans presque toutes les autres provinces, les batailles des Mandchoux à la frontière septentrionale, les troubles causés par les eunuques de la cour accaparaient l'attention. Enfin, les événements d'Europe vinrent, momentanément du moins, interrompre les discussions en Extrême-Orient : la révolution nationale de Lisbonne, en 1640, rompit les liens qui rattachaient les Portugais de Macao aux Espagnols de Manille, tandis que les Hollandais, installés en Indonésie depuis 1605, acquéraient progressivement la maîtrise effective de l'océan Indien et succédaient aux Portugais pour ce qui restait du monopole commercial des Occidentaux à Nagasaki (1639).

Avec le répertoire d'Arthur W. Hummel, *Eminent Chinese of the Ch'ing Period (1644-1912)*, Washington, 1943-1944, 2 vol., l'on peut reconstruire l'histoire de la Chine sous la dynastie mandchoue. Les documents des franciscains sont publiés par le P. Van den Wyngaert, *loc. cit.*, II-IV, 1933-1940; l'histoire de leur retour en Chine a été écrite par le P. O. Maas, *Die Wiederöffnung der Franziskanermission in China in der Neuzeit*, Münster-en-W., 1926. Le Père B. M. Biermann a donné l'histoire de la venue des dominicains, *Die Anfänge der neueren Dominikanermission in China*, Münster en W., 1927. Pour les augustins, v. B. Martinez, *Historia de las misiones augustinianas en China*, Madrid, 1918. Parmi les innombrables écrits restés manuscrits, il faut signaler le mémoire justificatif composé en 1640 à Manille par le jésuite Moralès, d'après les explications du visiteur Rubino.

II. DE L'INSTALLATION DES MANDCHOUX (1644) *A LA FIN DU XVIII*e s. — 1° *Le premier empereur mandchou, Choen-tche* (1644-61), *et l'interrègne des quatre régents* (1661-69). — Cette époque est dominée par la personnalité d'Adam Schall; ses mémoires, heureusement conservés, sont un des témoignages les plus instructifs sur la période de transition. Les Mandchoux avaient, depuis longtemps, entendu vanter sa compétence en astronomie. Aussitôt après l'occupation de Pékin, Dorgon, l'oncle du jeune empereur, Choen-tche, le fit mander pour lui confier la réforme du calendrier. L'usage chinois voulait qu'à chaque nouvelle dynastie correspondît un nouveau calendrier. Schall fut autorisé à garder sa résidence dans la partie dite mandchoue de la cité, et enfin, avec l'agrément de ses supérieurs, il fut contraint d'accepter la direction du Tribunal d'astronomie. Cette confiance des Mandchoux attirera au P. Schall les pires désagréments de la part de plusieurs de ses confrères, mais elle lui permettra de protéger les chrétientés dans les zones progressivement soumises par les nouveaux conquérants; les missionnaires, en se déclarant « frères de Schall », s'assureront la sécurité. Tout au Sud les derniers prétendants Ming essayèrent bien de se défendre dans une lutte désespérée; ils curent eux aussi pour conseiller un jésuite, le P. Koffler, et ils dépêchèrent même le P. Boym vers Rome dans une ambassade au pape, qui devait d'ailleurs être sans lendemain.

A. Schall est le véritable successeur de M. Ricci, de 1630 à 1666; le Flamand Ferdinand Verbiest le remplacera à son tour, de 1669 à 1688. Ricci, Schall, Verbiest, en effet, ont été véritablement les « paratonnerres » du christianisme ou, si l'on préfère la comparaison habituellement employée dans les documents du temps, ses « piliers » à une époque où rien d'autre n'était possible. On ne peut que leur être reconnaissant d'avoir démontré ainsi par les faits que la propagation de l'Évangile est possible sans intervention, même indirecte, d'une puissance séculière. Au cimetière historique de Chala, près de Pékin, leurs trois tombes sont réunies. A. Schall a donc tiré les conséquences des prémisses posées par Ricci : ce n'est pas un mince mérite. On lui a pourtant reproché certaines inégalités de caractère : tour à tour un peu brusque avec les uns et trop faible avec d'autres. Ayant dû, sur l'ordre de son supérieur, accepter la dignité de mandarin, il se conforma à l'usage imprescriptible de l'Empire en adoptant un fils; de là une rumeur infâme qui se propagea jusqu'en Europe, et qui s'explique en partie par la situation prépondérante que ce « fils » adoptif se permit de prendre dans les affaires personnelles de Schall. F. Verbiest (de 1669 à 1688), avec plus de sérénité, remplit lui aussi le rôle ingrat de protecteur de la chrétienté; par les services les plus astreignants à la cour, il assura une liberté relative d'action aux autres missionnaires dans les provinces.

Il faut lire dans les mémoires autographes de Schall la succession incroyable d'événements qui firent de lui, durant plusieurs années, un confident de la mère de l'empereur Choen-tche et un conseiller de ce dernier. Choen-tche, au mépris de l'étiquette, alla lui rendre visite familière jusqu'à vingt-quatre fois dans sa résidence; il l'appelait *Mafa*, « Père », jusqu'au jour où une passion insensée pour la femme d'un de ses officiers tartares le rallia aux pratiques extrêmes du lamaïsme. La mort de l'enfant de cette femme, puis de la mère elle-même, et enfin de Choen-tche malade de la petite vérole est assurément un des épisodes les plus dramatiques de l'histoire. Schall fut-il pour quelque chose par ses conseils dans le choix, *in extremis*, de l'enfant qui se rendra célèbre comme empereur K'anghi (1661)? Ce n'est pas impossible. Il expiera d'ailleurs cruellement cette faveur, car, après avoir été d'abord protégé et loué par les quatre régents, il se trouvera impliqué dans un procès de lèse-majesté à propos des décisions de son Tribunal d'astronomie (1665). Atteint d'une congestion cérébrale, il échappera de justesse au supplice d'être coupé en morceaux; sa résidence sera confisquée par son rival musulman Yang Koang-sien, et il ne tardera pas à mourir confiné au Tong-t'ang (1666), autre résidence de Pékin, où il végétait avec trois autres Pères (parmi lesquels son jeune et courageux assesseur F. Verbiest).

Entre 1650 et 1664, le nombre des chrétiens était monté de 150 000 à 250 000 environ; ils furent subitement privés de pasteurs. Presque tous les missionnaires de Chine, y compris trois dominicains et un franciscain, avaient été appelés à Pékin, puis internés dans la résidence de Canton. A part quelques dominicains espagnols qui réussirent à se dissimuler au Foukien, il ne resta donc plus pour assurer le service qu'un seul prêtre, le Chinois Grégoire Lo, dit habituellement Lopez, ancien catéchiste des franciscains et plus tard nommé évêque de Nankin; les *Instructions de la Ste Église* sont un curieux monument de ce temps de crise. Par ailleurs, l'affaire du P. Schall, même après avoir été réparée par le P. Verbiest, laissera, chez beaucoup de missionnaires, une profonde méfiance contre l'emploi des moyens purement humains dans l'apostolat.

Parmi tant d'études ou de documents publiés déjà sur cette période (v. un choix chez le P. Dehergne, *op. cit.*, 694-698), il faut signaler, avant tout, Alf. Väth, *Johann Adam Schall von Bell, S. J.*, Cologne, 1933, et la *Correspondance de*

Ferdinand Verbiest, éditée par les Pères Josson et Willaert, Bruxelles, 1938. Les notices composées par le P. Henri Bosnans sur les jésuites belges abondent en détails peu connus (par ex. *Revue des questions scientif.*, Louvain, 1912).

2° *Intervention de la Congrégation de la Propagande.* — Depuis longtemps, il était évident que le *patronado* portugais et le *patronato* espagnol, après avoir rendu d'immenses services à l'Église, restreignaient de plus en plus la liberté d'action de la papauté sans remplir toujours les obligations prévues. Le S.-Siège essaya d'abord de faire appel à des religieux d'autres nationalités, dominicains, récollets, capucins, jésuites, lazaristes. Les résultats restèrent imparfaits. Ces religieux continuaient de dépendre de leurs supérieurs respectifs, dont les vues ne concordaient pas nécessairement avec celles de Rome; les différents ordres ne collaboraient pas toujours entre eux de bonne grâce, et tous ces missionnaires, souvent isolés ou peu nombreux, travaillaient sans coordination, parfois au gré de leur caprice personnel. Comme ils n'étaient pas revêtus du caractère épiscopal, leurs pouvoirs limités ne leur permettaient pas de fonder véritablement des Églises nouvelles. Après quelques échecs douloureux, la solution pratique fut suggérée à Rome grâce au jésuite avignonnais Alexandre de Rhodes, qui vint y plaider la cause des nouveaux chrétiens d'Indochine, en passant par la voie des Hollandais (Java, Surate, Perse, Proche-Orient).

La Congrégation de la Propagande voulait assurer, aux missions, des prêtres et des évêques qui ne seraient plus ou ne sembleraient plus être les instruments d'un pouvoir temporel quel qu'il fût. Les évêques, dépourvus de juridiction propre, demeureraient uniquement les délégués du pape, ce seraient des « vicaires apostoliques ». Ils furent recrutés d'abord parmi les Français, malgré les inconvénients de l'esprit gallican d'alors. « Évêques vagues », dira d'eux ironiquement l'Assemblée du clergé de France, en ajoutant : « Par l'inutilité de leur ministère et le défaut de leur subsistance..., ils avilissent la dignité de l'épiscopat. » La Congrégation de la Propagande laissa parler les esprits critiques. Elle s'y reprit à trois fois (de 1690 à 1696) pour fractionner en une quinzaine de juridictions ecclésiastiques l'immense territoire jusqu'alors régi seulement par l'évêque de Macao ou, plus habituellement, à son défaut, par de simples administrateurs.

Elle désirait bien davantage : imposer à tous les prêtres, sans distinction d'ordre ou de nationalité, un serment d'obéissance absolue aux vicaires apostoliques. Dans les territoires d'obédience portugaise, la plupart des religieux le refusèrent d'abord, puis ils s'y soumirent en grand nombre, jusqu'au jour où l'opposition décidée de l'Espagne obligea Rome à supprimer l'obligation de ce serment. L'essentiel de la réforme demeura d'ailleurs acquis, puisque, même avec les atténuations qu'obtint le Portugal en Chine pour les évêchés de Macao, Nankin, et Pékin, la plus grande partie des nouvelles divisions ecclésiastiques fut confiée à des vicaires apostoliques.

L'ouvrage de Mgr Henri Chappoulie, *Rome et les missions d'Indochine au XVIIe s.*, Paris, 1943 et 1948, 2 vol., expose en détail cette histoire complexe jusqu'à la fin de 1688.

Pour la Société des Missions étrangères de Paris, il faut se reporter aux divers ouvrages d'Adrien Launay : *Hist. générale de la Soc. des Missions étrang.*, Paris, 1894, 3 vol.; *Mémorial de la Soc. des Missions étrang.*, Vannes, 1916, 2 vol., etc. M. Baudiment a écrit la biographie de *François Pallu...*, Paris, 1934.

3° *Le début du règne effectif de l'empereur K'ang-hi* (1668-93). — Le tout jeune empereur K'ang-hi avait attendu impatiemment à Pékin le jour de sa majorité (1667) pour se venger des brimades que lui avait infligées ses quatre régents. Un de ses premiers actes fut de réhabiliter la mémoire d'A. Schall, à l'occasion d'une série d'expériences astronomiques que dirigea F. Verbiest. Ce dernier fut rétabli dans la charge et les dignités de Schall et, après quelque temps (1671), obtint pour les internés de Canton la permission de regagner leurs missions respectives. L'on allait revoir les beaux jours. Verbiest, en effet, par sa calme énergie et son esprit équilibré, se fit de plus en plus apprécier par le perspicace souverain, qui avait compris pour son peuple l'utilité de s'approprier les sciences de l'Occident. De nouveau, les « Pères de Pékin » (Verbiest et ses collaborateurs) purent s'employer à régler, auprès des vice-rois ou préfets locaux, les affaires qu'attirait un afflux croissant de missionnaires : franciscains, dominicains, augustins, prêtres des Missions étrangères de Paris, bientôt « Propagandistes » et prêtres de la congrégation de la Mission (lazaristes). Mais la mission portugaise des jésuites se recrutait mal, même parmi les provinces non portugaises de l'ordre; les autorités de Lisbonne, de Goa et de Macao se montraient plus susceptibles que jamais sur les voies d'accès à la Chine en dehors de la leur et s'opposaient à la venue des vicaires apostoliques. Un nombre croissant de missionnaires, surtout de l'intérieur, voyaient la solution dans le recrutement d'un clergé chinois; le P. Buglio prépara une série de traductions en vue d'une « liturgie chinoise » : cela n'aboutit pas. Toutes sortes d'obstacles empêchaient alors l'accès au sacerdoce pour d'autres que des hommes mûrs, veufs, incapables de s'assujettir aux longues études. Il faudra s'y reprendre plus tard. Verbiest profita du retour en Europe du Père wallon Couplet pour y faire connaître, spécialement à la cour de Versailles, les besoins immenses de la Chine. Rien ne pouvait séduire davantage le roi Soleil, Louis XIV; en 1685, il utilisa une ambassade siamoise pour envoyer en Extrême-Orient six de ses « mathématiciens ». Cinq d'entre eux, conduits par le P. de Fontaney, réussirent à débarquer à Ningpo dans le Tchekiang; en se déclarant « frères de Verbiest », ils obtinrent finalement l'autorisation de gagner la capitale. Ils y arrivèrent huit jours après la mort de Verbiest (3 févr. 1688). Venus pour ainsi dire en fraude du privilège des Portugais, ils eurent quelque mal à s'y faire accepter, mais enfin grâce aux services rendus (le P. Gerbillon aida à négocier le traité de Nertchinsk avec les Russes en 1689) ils reçurent de K'ang-hi un terrain pour y construire la mission française, tout près du palais impérial. Il y eut désormais à Pékin deux établissements de la Compagnie de Jésus, l'ancienne mission portugaise et la nouvelle mission française. Sous ce double patronage, l'Église de Chine continua de se développer, plus en nombre d'ailleurs qu'en qualité, car les lettrés chinois, avilis par le régime mandchou, n'avaient plus la vigoureuse indépendance de caractère de leurs prédécesseurs à la fin des Ming. Quant aux Mandchoux eux-mêmes, promptement sinicisés, dans cette religion, par ailleurs si conforme à la raison, ils trouvaient trop d'obstacles à leurs passions. K'ang-hi, malgré l'opposition de plusieurs des hauts fonctionnaires, accorda en mars 1692, sur les instances des Pères de Pékin, un décret assez timidement libellé qui pourra être interprété comme la première charte de liberté du christianisme. On s'efforça de recruter plus activement un clergé chinois : les résultats ne se firent sentir sérieusement qu'au siècle suivant. Diverses tentatives de liturgie chinoise échouèrent, bien que sanctionnées en 1616 par un décret romain.

Il n'existe aucun ouvrage d'ensemble sur cette période, mais d'assez nombreux travaux de détail, qui sont trop souvent influencés par les préoccupations nationales ou les soucis d'édification. Beaucoup de correspondances sont encore inédites : Mgr Bernardino della Chiesa, O. F. M.; le

P. Antoine Thomas, S. J.; M. Charmot, des Missions étrangères de Paris...

4° *Les dernières années de K'ang-hi* (1700-22). — Entre les jésuites de Pékin et l'empereur K'ang-hi, on ne peut nier qu'il y eût un certain malentendu. Les premiers voulaient bien rendre des services et travailler, comme ils disaient, en « esclaves à la cour », mais pour obtenir ainsi la tolérance bienveillante du christianisme; le souverain, de son côté, acceptait sans doute de les couvrir de sa discrète protection, mais sous réserve de recevoir d'eux tous les secrets de la grandeur de l'Occident. L'Europe, en effet, par les progrès des Russes au Nord et l'affluence des navires de diverses nationalités au Sud, s'imposait peu à peu à l'attention de l'Extrême-Orient; plusieurs lettrés en Chine recommandaient déjà une attitude analogue à la politique de réclusion du Japon d'alors.

Il y avait une autre source plus profonde de désaccord entre les missionnaires catholiques et l'empereur mandchou. Jamais cet autocrate n'aurait pu imaginer qu'une juridiction du dehors — celle du Souverain pontife — revendiquât certains droits sur la conscience de ses sujets chrétiens. Les supérieurs de la Compagnie de Jésus dissimulaient le plus qu'ils pouvaient leur dignité et, lors de l'institution des vicaires apostoliques, ce fut un des motifs pour lesquels le P. Verbiest déconseilla la venue de Mgr Pallu à Pékin.

Mais réussirait-on à maintenir indéfiniment K'ang-hi dans l'ignorance sur l'organisation hiérarchique, essentielle au catholicisme? Ce fut à l'occasion de la légation du cardinal de Tournon (arrivé en Chine en avr. 1705, à Pékin le 4 déc., renvoyé de Pékin le 28 août 1706) que se fit cette révélation, et dans les circonstances défavorables qui accompagnèrent l'interdiction des rites chinois (voir l'art. CHINOIS [*Rites*]). K'ang-hi lança un édit obligeant tous les missionnaires à se déclarer aux tribunaux; ils devaient en outre s'engager à suivre les doctrines et pratiques du P. Ricci. En échange on leur délivrait un diplôme impérial *(p'iao)* qui les autorisait à bénéficier de l'édit de tolérance de 1692; mais quiconque n'aurait pas le *p'iao* serait expulsé de l'Empire. Ce fut le début des épreuves. En 1717, il ne demeurait plus dans tout l'Empire que quarante-sept missionnaires munis du *p'iao*. Un certain nombre de chrétientés, surtout dans la région de Nankin-Shanghaï-Hangchow, avaient fondu par suite de l'apostasie de familles chrétiennes distinguées.

K'ang-hi n'en continuait pas moins de recourir aux bons offices des Pères de Pékin, par ex. en 1709-18 pour lever la carte de l'Empire. Une seconde légation pontificale de Mgr Mezzabarba (à Pékin, du 26 déc. 1720 au 4 mars 1721) n'améliora point les affaires. K'ang-hi, à son tour, dépêcha plusieurs envoyés au S.-Siège; tous moururent ou furent arrêtés en chemin. Au sujet de ces démêlés, les historiens se partagent en deux camps, majorant ou minimisant, selon leurs tendances, les effets défavorables de ces fâcheux événements. Il semble plus exact de reconnaître qu'au début des mesures prises par K'ang-hi il y eut presque une panique parmi les fidèles et leurs prêtres; mais à la longue il s'établit, surtout dans certains coins écartés des campagnes, un *modus vivendi* qui permit au christianisme de prendre obscurément racine sans rien sacrifier de son orthodoxie au syncrétisme des Chinois d'alors. Les missionnaires, au prix d'énormes dépenses et en courant de grands risques, commencèrent à faire sortir de Chine plusieurs jeunes chrétiens, non encore fiancés, pour les préparer au sacerdoce : malgré les déchets inévitables, on remédia ainsi partiellement à la crise du clergé.

Plus qu'en aucune autre époque, la discussion des rites chinois et ses multiples répercussions ont obscurci la suite des événements. L'on trouvera une liste copieuse, et pourtant incomplète, des écrits publiés alors dans R. Streit, *loc. cit.*, VII. Le résumé de Pastor *(Geschichte der Päpste...)* a été rédigé d'après des documents de première main, mais sans connaissance directe de l'Extrême-Orient d'alors.

5° *Sous Yong-tcheng* (1722-36) *et K'ien-long* (1736-96). — Après la mort de K'ang-hi (déc. 1722), son fils Yong-tcheng conserva d'abord une attitude officiellement tolérante par déférence pour la mémoire de son père, mais bientôt il laissa ses subordonnés commencer la persécution même violente. Peu attiré par les sciences ou les arts de l'Occident, il recourut médiocrement aux bons offices des Pères de la cour : l'existence des missionnaires, en dehors de la capitale, fut dès lors sous le coup d'une dénonciation imprévue aux mandarins locaux.

Avec le long règne de K'ien-long (soixante années) certains adoucissements allégèrent un peu cette pénible situation, mais les circonstances du monde extérieur à la Chine la compliquèrent. Malgré l'apport croissant de prêtres chinois, le nombre des missionnaires se raréfia, surtout à partir de la suppression de la Compagnie de Jésus au Portugal (1762), en France (1763) et finalement dans le monde chrétien (1773). Le 26 mai 1747, Mgr Sanz, dominicain, avait été décapité sur ordre du gouverneur du Foukien; le 12 sept. 1748, deux jésuites, les PP. Henriquez et de Athemis, étaient étranglés, avec deux catéchistes chinois, à Soutcheou. Ainsi s'ouvrait le registre des martyrs qui ne devait plus guère se refermer.

A cette époque, l'Europe connaissait une période de « sinophilie » grâce à la mission française de Pékin (*Lettres édifiantes et curieuses*, 1702 sq.; *Description de la Chine*, par le P. du Halde, 1735; *Mémoires concernant les Chinois*, en 15 t., 1776-89), mais les Chinois et les Mandchoux se désintéressaient de l'Occident. Parmi les trop rares recrues européennes (de 1760 à 1810, il n'y aurait eu que 204 missionnaires entrés en Chine), les prêtres de la congrégation de la Mission ou lazaristes, portugais et français, se distinguèrent; ils furent secondés par plusieurs prêtres chinois, formés principalement au séminaire de Naples.

Ce qui est surprenant, ce n'est point le ralentissement de la propagande chrétienne, au milieu de tant d'événements défavorables dont la Révolution française marquera le point culminant, c'est que le feu se conserva vivace sous la cendre, prêt à reprendre aussitôt la tourmente passée. L'on estime que de 300 000 environ le nombre des chrétiens était descendu à un peu plus de 200 000, pour le début du XIXe siècle.

Certains épisodes de cette période de « catacombes » ont été étudiés d'après les documents chinois. Ainsi Bernard H. Willeke, O. F. M., *Imperial Government and Catholic Missions in China during the years 1784-1785*, New-York, 1948. *Le Journal d'André Ly (1746-1763)* a été édité par le P. Adrien Launay, des Missions étrangères de Paris, Paris, 1906; celui-ci a écrit, en outre, l'histoire du *Kouangsi* (Paris, 1903), du *Kouy-tcheou* (1907-1908, 3 vol.), du *Setchoan* (1920, 2 vol.), du *Kouangtong* (1917). Le livre du P. de Rochemonteix, *Joseph Amiot et les derniers survivants de la mission française à Pékin*, Paris, 1915, est composé à l'aide de nombreuses lettres et de rapports originaux.

III. DU DÉBUT DU XIXe S. A LA FIN DE L'EMPIRE (1911). — Durant toute cette période, le sort du christianisme en Chine subit de plus en plus le contre-coup des événements extérieurs, surtout à partir de la guerre dite de l'opium (1840); mais déjà, sous le triste règne de Kia-k'ing (1796-1821), le renouveau d'expansion de l'Europe se fit sentir par l'entrée en ligne des missions protestantes, et il s'intensifia jusqu'à la chute de la dynastie.

Deux tomes de la *Bibliotheca missionum* du P. Streit étaient prêts pour l'impression; ils ont été détruits durant la seconde guerre mondiale. On s'efforce d'en reconstituer le manuscrit. Pour le cadre général, J. K. Fairbank et

Kwang-ching Liu ont établi un *Bibliographical Guide to modern China*, Harvard, 1948.

Avant d'analyser en détail les diverses phases, plusieurs statistiques serviront de guides pour cette période (J. Dehergne, *op. et loc. cit.*, n. 40, 1949, p. 747-61).

Augmentation moyenne des chrétiens par année

De 1810 à 1850 (40 ans) : 2 875;
De 1850 à 1900 (50 ans) : 7 810;
De 1900 à 1910 (10 ans) : 56 100.

Nombre de chrétiens et de prêtres

Année	Chrétiens	Prêtres chinois	Prêtres étrangers
1810 ..	215.000	78	35
1815 ..	221.790	89	80
1839 ..	320.000?	86	72
1845 ..	345.000?	90	80
1848 ..		135	100
1850 ..	330.000		
1870 ..	383.941	243	301
1880 ..	483.403	281	471
1890 ..	568.628	371	626
1900 ..	741.562?	471	904
1903 ..	783.000	514	1.033
1905 ..	906.000	547	1.182
1907 ..	1.014.226	577	1.280
1908 ..	1.173.641	621	1.363
1910 ..	1.292.287	667	1.402

Les religieuses, en 1900, étaient au nombre de 350 Chinoises et 730 Européennes. Parallèlement, avaient prospéré les instituts de frères enseignants (maristes) avec le concours de catéchistes et de vierges chinois.

Aux 5 sociétés anciennes de missionnaires qui reprirent ou continuèrent leur travail apostolique (franciscains, jésuites, dominicains, Missions étrangères de Paris, congrégation de la Mission), 6 autres de fondation plus récente s'étaient ajoutées : celles du Cœur Immaculé de Marie (Pères belges de Scheut en 1864), des Missions étrangères de Milan (en 1865), du Verbe divin (Pères allemands de Steyl, en 1879), des salésiens de S.-Jean Bosco (en 1902)...

L'on trouvera chez le P. Dehergne les titres d'un certain nombre de monographies consacrées à ces congrégations (*op. cit.*, 494-501, 767-768) ou à des personnalités marquantes (502-513), comme *Les missionnaires de Scheut et leur fondateur*, par J. Rutten, Louvain, 1930. *La vie du P. Gonnet*, écrite par le P. Becker (Hokienfou, 1900), peut être considérée comme typique pour la vie du missionnaire de l'intérieur à la fin de l'Empire chinois.

Parallèlement, s'étaient multipliées les divisions ecclésiastiques, en passant de 6 (en 1810) à 7 (1831), 13 (1840), 14 (1841), 18 (1850), 24 (1870), 28 (1885), 38 (1888), 42 (1900), 47 (1910). Le tableau ci-dessous permet d'apprécier la densité du christianisme par régions ecclésiastiques (selon la division actuelle) [le premier chiffre désigne le nombre des chrétiens; le second, celui des évêques (vicaires apostoliques); le troisième, celui des prêtres proprement appliqués à l'évangélisation].

1° *Jusqu'aux premiers traités* (1797-1842). — Parmi les catholiques, la reprise fut lente et pénible. En 1793, quand l'ambassadeur anglais Macartney aborda Pékin, le Père Raux, supérieur des lazaristes français qui avaient succédé aux jésuites français, estimait que le nombre total des fidèles ne dépassait pas 150 000. Malgré les apports des séminaires de Penang (fondé par les Missions étrangères de Paris, au début du XIXe s.), de Pékin (lazaristes français), de Macao (lazaristes portugais), le nombre des prêtres ne cessait de décroître. Le siège épiscopal de Nankin resta vacant durant quatorze ans, après l'année 1790. Le dernier franciscain espagnol du Chantong mourut, dit-on, en 1797 sans successeur. En 1803, il n'y avait plus à Pékin que cinq lazaristes, dont trois chinois. L'Église semblait mourir. Sous Kia-k'ing (1796-1820) et Tao-koang (1820-51), diverses persécutions (1805; 1811; 1814; 1816 : martyre du franciscain Jean de Triora; 1819 : martyre du Bx Clet, lazariste; 1829; 1836) paraissaient devoir l'achever.

A ce moment commencèrent à paraître en Extrême-Orient les pasteurs protestants. La première société missionnaire moderne avait été organisée en 1792 par les baptistes d'Angleterre; d'autres la suivirent, comme la *Church Missionary Society* des évangéliques en 1799 et, en 1804, la *British and Foreign Bible Society*. Aux États-Unis, en 1810, se fonda l'*American*

Nombre des chrétiens, des vicaires apostoliques et des prêtres par régions

	Vers 1840-1845			Vers 1900-1901			1905			1910		
1. Mongolie	8 000 (?)		10	23 020	2(?)	78	28 500	2(?)	100	43 000	2	109
2. Mandchourie	3 619	1	1	35 500	2	78	41 600	2	97	68 295	3	129
3. Hopeh	10 841			125 300	4	159	174 100	4	191	310 139	5	241
4. Shantung.....	4 à 7 000			46 300	3	84	59 200	3	108	95 497	4	167
5. Shansi	8 000			22 780	2	48	28 700	2	54	39 174	2	60
6. Shensi	15 000			30 600	2	55	33 300	2	57	36 605	2	62
7. Kansu	2 000			3 122	1	20	3 320	1	28	4 867	1	40
8. Kiangsu	62 000	1	14	110 950	1	115	123 601	1	129	154 418	1	142
9. Anhwei	411	0		13 357	0	45	21 618	0	49	39 080	0	63
10. Honan.....	2 000		4	13 300	2	34	16 500	2	39	27 850	2	58
11. Szechwan.....	52 000	2	39	394 100	(?) 3	210	100 200	3	239	118 622 (?)	6	270
12. Hupeh.....	10 000 (?)			34 974	3	81	44 800	3	87	62 000	3	104
13. Hunan	3 200 (?)			5 885	2	38	7 700	2	41	12 036	2	46
14. Kiangsi	7 459			21 500	3	48	32 100	3	72	47 455	3	86
15. Chekiang	1 395		9	10 500	1	26	20 700	1	38	29 740	2	37
16. Fukien	40 000	1	59	46 000	2	71		2		53 442	2	82
17. Kwangtung	16 000			51 000	3	99		3		106 236 (?)	3	189
18. Kwangsi				1 536	1	17	3 200	1	28	4 590	1	31
19. Kweichow	1 000 (?)			19 128	1	46	23 785	1	46	28 866	2	66
20. Yunnan	1 à 4 000 (?)	1	4	10 390	1	37	9 700	1	28	12 234	2	46

Board of Commissioners for Foreign Students. Aux nouveaux venus, l'accès de l'intérieur de l'Empire n'était point facilité, comme aux catholiques, par les petits noyaux de fidèles. Il leur fallut donc se contenter d'occuper les approches de la Chine, en s'appliquant à des travaux littéraires (traduction de la Bible à Serampore, sous la direction de Marshman, 1806-1811; activité de Robert Morrison comme interprète à Canton et Macao, depuis sept. 1807; collège anglo-chinois à Malacca, 1814; mission des Bouriates chez les Mongols depuis 1817; premiers Américains à Canton, en févr. 1830...).

Dans l'Europe catholique, se préparaient pourtant des renforts : Louis XVIII aidait au rétablissement des Missions étrangères de Paris et des lazaristes; la Congr. de la Propagande, restaurée à Rome en 1814, reprenait ses activités; l'Œuvre de la propagation de la foi, fondée à Lyon en 1822 par Pauline Jaricot, réunissait des ressources financières. L'Autriche, la Bavière, la Rhénanie, la Belgique, le nord de l'Italie entraient à leur tour dans cette compétition de dévouement, sans parler de l'Espagne et du Portugal qui continuaient à aider leurs anciennes chrétientés. L'heure de la Chine n'allait pas tarder à venir. Dès 1838-1839 Rome y créait trois nouvelles divisions ecclésiastiques.

J. de Moidrey, *Confesseurs de la foi en Chine (1784-1862)*, Shanghaï, 1935, donne 234 notices. Le P. J. de la Servière, *Hist. de la mission du Kiangnan (1840-1899)*, Shanghaï, 1914, 2 vol., résume les principaux événements.

2° *L'avènement du protectorat des missions chrétiennes.* — La guerre dite de l'opium (1839-42) eut pour conséquence la conclusion d'un traité sino-anglais. Il n'y était point question de religion, ni non plus dans les traités suivants de la Chine avec les États-Unis et la France. Le négociateur français, Lagrené, était pourtant soucieux du sort des chrétiens et de leurs pasteurs. Il profita de ses bonnes relations avec le négociateur mandchou Ki-ing pour faire comprendre aux autorités de Pékin qu'elles devaient d'elles-mêmes régler ce problème, si elles voulaient se faire admettre dans le concert international des grandes puissances. De là deux édits de Tao-koang (déc. 1841 et févr. 1846) qui reprenaient en les élargissant un peu les concessions faites par K'ang-hi en 1692. Malheureusement Ki-ing fut disgracié et Tao-koang mourut. Sous Hsien-fong (1851-61), les sévices reprirent contre les chrétiens : Chapdelaine, des Missions étrangères de Paris, fut condamné à mort par les tribunaux (févr. 1856). Au même moment sévissait la persécution en Annam et au Tonkin; l'empereur Napoléon III, sur la suggestion de l'abbé Huc, fit intervenir ses forces militaires pour obtenir réparation et protection par les traités de 1858 et les conventions de 1860 : premier acte du protectorat français pour les catholiques. Sur cet exemple, les protestants anglo-saxons obtinrent eux aussi des clauses privilégiées. Ainsi fut consommée, au moins momentanément, la rupture avec la tactique employée par l'ancienne mission de Chine, depuis le P. Ricci : on se rapprochait plus ou moins de la méthode, préconisée par le P. Sanchez, de recours au bras séculier. Toutefois, ni les protestants, ni les catholiques ne paraissent en avoir éprouvé du scrupule. D'ailleurs les missionnaires n'avaient nullement attendu la conclusion de ces accords pour rentrer en Chine à leurs risques et périls. En 1841, les trois premiers jésuites français étaient arrivés à Shanghaï pour y reprendre l'œuvre de leurs devanciers. Des tractations furent même engagées pour leur assurer leur ancienne place scientifique à Pékin, mais les temps de Choen-tche et de K'ang-hi étaient passés; depuis 1826, les Européens ne paraissaient plus au Tribunal d'astronomie. La Compagnie de Jésus s'installa aussi près du tombeau de Paul Siu Koang-k'i (Zikawei) et, avec un ensemble d'œuvres directement apostoliques très variées, y fonda un observatoire et une bibliothèque. Les lazaristes renforçaient leurs rangs (de 1846 à 1859, 52 nouveaux prêtres) et les dominicains espagnols du Foukien reconstruisaient en nombre leurs chapelles; mais c'était surtout la Société des Missions étrangères de Paris qui assumait des charges de plus en plus lourdes (Mandchourie, Koangsi, Koangtong, Hainan). Les congrégations féminines faisaient elles aussi leur apparition (1846, sœurs de S.-Paul de Cluny; 1847, filles de la Charité). Presque tous ces nouveaux venus étaient des Français; en 1858 arrivèrent à Hongkong les premiers représentants du séminaire des Missions étrangères de Milan, ils furent suivis par bien d'autres.

D'autre part de nombreuses sociétés protestantes accouraient. A la différence des catholiques, elles étaient obligées de se cantonner dans les villes ou « ports à traité ». Leur attention se portait particulièrement sur le colportage et la diffusion de la littérature chrétienne; l'une de leurs grandes tâches fut la traduction intégrale de la Ste Écriture. Elles eurent aussi plus de loisirs pour l'étude scientifique de la sinologie. Enfin elles préparèrent activement, dans leurs écoles de tous degrés, ainsi que dans leurs hôpitaux bien équipés, les étapes de la modernisation approchante de la Chine.

C'est encore à Latourette, *A History of christian missions in China*, New-York, 1929, que nous renverrions pour un exposé synthétique de cette période et des suivantes. *L'Hist. des relations de la Chine avec les puissances occidentales*, Paris, 1901-1902, 3 vol., écrite par H. Cordier sur documents, aurait besoin d'être corrigée pour le problème du protectorat des missions. La troisième partie de *Sagesse chinoise et philosophie chrétienne*, par H. Bernard, Tientsin, 1935, p. 182-268, esquisse l'évolution intellectuelle de la Chine.

3° *Avant l'explosion des Boxers* (1860-1900). — L'heure était venue où l'Occident imposait de force à l'Extrême-Orient ce que l'Église catholique, en la personne de Ricci et de ses successeurs, avait offert d'une manière pacifique et persuasive. Presque au même moment que la Chine, le Japon, hermétiquement fermé depuis 1639, avait dû s'ouvrir à la pression occidentale (commodore Perry à Yokohama, en 1853) : une puissante classe dirigeante guidée par l'empereur Mei-ji comprit la leçon et s'engagea résolument dans la voie de la modernisation.

Il n'en fut point de même pour la dynastie mandchoue des Ts'ing en Chine. En même temps que les armées franco-anglaises occupaient Pékin (1860), une aide étrangère était donnée à Tseng Kouo-fan pour triompher de la redoutable insurrection des T'aiping dans la vallée du Yang-tse. Tseng Kouo-fan, instruit par l'expérience, voulut reprendre la tentative de modernisation inaugurée au début du XVIIe s. par Paul Siu Koang-k'i; il ne fut guère écouté par les siens. Ce fut surtout par l'intermédiaire des écoles des missions qu'une infiltration lente des idées nouvelles se produisit. L'Occident s'assura presque entièrement le monopole des réalisations techniques (chemins de fer, compagnies de navigation, télégraphe, gabelle, service des douanes).

Durant cette période de transition encore incertaine, les missions catholiques s'attachèrent principalement à développer leurs établissements de campagne. Ceux-ci, sous le régime du protectorat (convention Berthemy en 1865 pour l'achat des propriétés en Chine), constituèrent souvent des centres privilégiés d'ordre et de sécurité. On ne peut nier que la progression marquée du nombre des chrétiens s'explique partiellement par l'aide qu'ils recevaient, par ex. dans leurs procès ou à l'occasion de famines, mais il y eut encore bien d'au-

tres motifs : la multiplication d'œuvres proprement religieuses, avec une petite armée de catéchistes et de vierges, sous la direction de missionnaires étrangers. Après les sœurs de Charité venues en 1842, d'autres congrégations de religieuses avaient suivi : canossiennes italiennes en 1860, auxiliatrices des âmes du purgatoire en 1868, carmélites en 1869, franciscaines missionnaires de Marie et dominicaines en 1886. Il en avait été de même pour les hommes : Pères belges dits de Scheut (1868), Pères allemands du Verbe divin de Steyl (1882), trappistes (1883), frères maristes (1891), salésiens (1894). La Congr. de la Propagande avait sanctionné cette multiplication par la création de cinq régions ecclésiastiques en 1879. La formation de prêtres chinois s'intensifiait aussi dans les séminaires : en 1885, pour 35 vicaires apostoliques, 273 prêtres chinois et 453 étrangers, avec 560 000 fidèles.

Si restreints qu'étaient encore ces résultats, ils heurtaient trop souvent les préjugés des lettrés conservateurs ou de la foule ignorante pour ne pas provoquer parfois de graves incidents (massacre de Tientsin en 1870). Sous la pression accrue de l'Occident les idées réformatrices progressaient; mais les « Cent Jours » de l'empereur Koang-su en 1898 furent suivis de la répression énergique de la terrible impératrice Tseu-hi. Les chrétiens furent englobés dans la vague de xénophobie qui s'ensuivit; durant l'insurrection des Boxers (1900), il y eut beaucoup de martyrs.

Hosea Ballon Morse, *The International Relations of the Chinese Empire*, Londres, 1910-1918, 3 vol., continue et amplifie, du point de vue anglais, l'ouvrage parallèle d'H. Cordier. Entre autres publications sur les martyrs, v. Planchet, *Documents sur les martyrs de Pékin pendant la persécution des Boxeurs*, Pékin, 1922, 2 vol.

4° *La chute de l'ancien régime* (1900-11, 1917). — Sept nations (parmi lesquelles le Japon) avaient coopéré pour réprimer l'insurrection des Boxers. A partir de ce moment, les jours de la dynastie étaient comptés. Le mouvement irrésistible de modernisation trouvait ses chefs parmi les étudiants revenus de l'étranger ou dans les écoles d'enseignement secondaire ou supérieur, surtout protestantes (la première université catholique, de l'Aurore à Sanghaï, s'ouvrit en 1903; la suivante, les Hautes-Études [Tsingkong] de Tientsin, seulement en 1922; et Fu Jen de Pékin en 1924). Incontestablement, les missions catholiques commençaient à connaître une certaine popularité, en même temps qu'elles jouissaient d'une liberté presque entière; elles en profitèrent pour parachever leur organisation (réseau de chrétientés, écoles de prières ou catéchuménats, séminaires pour la formation du clergé, dispensaires et hôpitaux...). En onze ans, le nombre des fidèles fut doublé (passant de 750 540 à 1 431 258 en 1912); on en trouvait maintenant dans presque toutes les sous-préfectures, sauf en certaines régions montagneuses ou de l'extrême Nord-Ouest.

A cette progression marquée ne se mêla-t-il pas certains inconvénients? Les plus sensibles paraissent bien être venus du régime de protectorat instauré depuis 1860. La situation privilégiée de la France était jalousée par d'autres puissances européennes (Allemagne, Italie), tandis que les dirigeants les plus éclairés de la Chine se prenaient à désirer l'établissement de relations directes avec le S.-Siège : le projet du cardinal de Tournon, contrecarré par K'ang-hi, commençait à prendre corps. Il n'était pas rare d'entendre regretter le temps où le christianisme leur avait été proposé sous le seul prestige de la science et de la culture.

En 1905, une première modification s'introduisait dans le programme des examens officiels. On peut à peine dire que la monarchie des Mandchoux fut ensuite renversée (10 oct. 1911); elle tomba simplement, et fut remplacée par la République. Celle-ci se fit parce que l'Empire se disloquait. Durant quelque temps

Tableau des divisions ecclésiastiques

Année	Divisions	Archevêchés	Évêchés	Vicariats	Préfectures	Missions indépend.
1910	47		1 (Macao)		2 (?)	1 (Ily)
1915	49		1	45	2 (Kansu, Formose)	1
1920	52		1	48	2	1
1922	55		1	51	2	1
1924	66		1	56	9 (2)	
1925	68		1	57 (?)	10 (2)	
1926	73		1	61 (3)	10 (2)	
1927	73		1	63 (2)	9 (2)	
1928 (août)	78		1	63 (4)	12 (1)	2
1929 —	94		1	69 (6)	17 (4)	7
1930 (déc.)	100		1	71 (6)	17 (4)	11
1931 —	110		1	71 (8)	25 (5)	13
1932 (déc.)	117		1	75 (10)	29 (8)	12
1933 —	119		1	78 (12)	28 (7)	12
1934 —	121		1	80 (13)	28 (8)	12
1935 —	125		1	84 (13)	31 (9)	9
1936 —	129		1	85 (13)	36 (10)	7
1937 —	135		1	89 (13)	39 (10)	6
1938 —	137		1	90 (14)	46 (10)	
1939 —	138		1	93 (15)	43 (9)	1 (Urga)
1940 —	—		1	94 (15)	43 (9)	
1942 —	—		1	95 (15)	42 (9)	
1946 (janv.)	—		1	99 (17)	38 (7)	
1947 (juill.)	139	20 (3)	83 (17)	0	36 (7)	
1948 —	—	20 (3)	84 (17)	0	35 (7)	
1949 —	144	20 (4)	87 (19)	0	37 (7)	
1951 (juin)	—	20 (4)	90 (22)	0	34 (4)	

encore, on put croire que l'ancien état de choses se continuerait sous de nouveaux maîtres. La « révolution littéraire » de 1917, par la substitution à la langue écrite de la langue parlée comme moyen de transmission des idées, ruina définitivement le monopole du passé, en tournant les esprits vers l'avenir. Les courants d'idées les plus disparates firent désormais irruption, par delà un conservatisme figé.

En des sens très divers, sinon opposés, L. Kervyn, *Méthode de l'apostolat moderne en Chine*, Hongkong, 1911, et les publications concernant le P. Lebbe (cf. P. Dehergne, *op. cit.*, 505-506) aident à comprendre l'évolution de l'apostolat catholique en ces années de transition.

IV. L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE (1917-51). — Il est sans doute trop tôt pour porter un jugement d'ensemble sur des événements tout proches de nous. Le plus sûr est donc de mentionner les principaux points de repère chronologiques, en les complétant par quelques statistiques (J. Dehergne, *op. et loc. cit.*, n. 40, 1949, p. 747-61) :

1919 : fin de la première guerre mondiale;

1922-1926 : création de la délégation apostolique en Chine, premier concile de Chine, sacre de six évêques chinois par le Souverain pontife à Rome;

1927 : unification de la Chine sous le régime dit « kouo-min-tang », du parti communiste;

1937-1945 : « incident » sino-japonais, englobé dans la seconde guerre mondiale; création de la hiérarchie en Chine, nomination d'un nonce apostolique et d'un cardinal chinois; triomphe du communisme dans toute la Chine.

En 1856, des trois diocèses du Padroado (1690-1856) seul Macao restait évêché. De 1856 à 1946, se développèrent exclusivement les vicariats apostoliques, avec préfectures apostoliques et missions indépendantes. Enfin le 11 avr. 1946, la hiérarchie fut de nouveau instituée.

Parallèlement, à partir de 1922 (deux préfectures apostoliques) et surtout de 1926 (le 28 oct., six évêques chinois sacrés à Rome par le pape), s'effectua la dévolution croissante de ces territoires ecclésiastiques au clergé chinois, aussi bien séculier que régulier.

C'est ce qui ressort avec évidence du tableau des col. 719-720; les chiffres mis entre parenthèses désignent les circonscriptions confiées au clergé chinois.

Comme on le voit, en juill. 1949, sur 144 divisions ecclésiastiques, 30 étaient confiés au clergé chinois (7 préfectures apostoliques, 19 évêchés, 4 archevêchés : Péking, Nanking, Nanchang, Moukden).

La multiplication s'explique en outre par le fait que les sociétés missionnaires d'hommes se partageant l'évangélisation de la Chine étaient 11 en 1914, 16 en 1924, et 27 en 1934. Spécialement, depuis 1918, les États-Unis d'Amérique avaient envoyé de puissants renforts, par ex. grâce à la Société des Missions étrangères de Maryknoll (New-York).

En outre, les effectifs de ces sociétés s'étaient considérablement accrus, comme le montre le tableau suivant.

Société	Date	Missions	Pères ou Frères	Dont Chinois
Franciscains...	1924	11	330	(?)
	1934	22	570	103
	1941	27	714	118
	1948	27	757	166
Dominicains...	1928	4	86	
(plusieurs	1934	5	82	
chinois aux	1941	5	140	1
s. préc.)....	1948	4	174	23
Jésuites.....	1924		350	83
	1934	6	609	129
	1941	8	894	223
	1948	8	888	269
Miss. étr. de Paris	1928	14	318	
	1934	14	324	
	1941	14	304	
	1948	14	292	
Lazaristes.....	1924		315	123
	1934	13	391	174
	1941	13	446	201
	1948	12	400	205
Pères de Scheut.....	1928	5	203	1
	1934	6	242	2
	1941	6	273	1
	1948	6	195	0
Miss. étr. de Milan.....	1928	5	106	
	1934	5	136	
	1941	5	153	
	1948	5	140	
Pères de Steyl	1928	4	168	6
	1934	5	253	16
	1941	9	358	25
	1948	9	341	28
Salésiens	1928	1	36	3
	1934	1	105	5
	1941	1	157	27
	1948	1	160	45
Miss. étr. de Maryknoll..	1928	1	54	
	1934	4	86	
	1941	5	141	
	1948	5	127	

De ce que plusieurs de ces congrégations ne comptent point ou peu de sujets chinois, l'on aurait tort de conclure qu'elles se soient désintéressées de la formation du clergé chinois; car, tout au contraire, ce sont souvent celles qui ont créé les séminaires les plus florissants : en premier lieu les séminaires des Missions étrangères de Paris, de Milan et Maryknoll, des Pères de Scheut. Une société d'auxiliaires des missions (S.A.M.) met ses membres étrangers directement au service des évêques chinois.

Au développement des cadres a correspondu la croissance du nombre des chrétiens. L'augmentation moyenne annuelle se présente comme suit :

De 1910 à 1920 (10 ans) : 72 000 (56 100 de 1900 à 1910);

De 1920 à 1930 (10 ans) : 49 701;

De 1930 à 1940 (10 ans) : 76 466;

De 1940 à 1948 (8 ans) : 1 700.

Si l'on veut établir une concordance plus rigoureuse entre le nombre des chrétiens et le chiffre du personnel, le tableau suivant, exécuté d'après l'*Annuaire des missions de Chine* (édité à Zikawei depuis 1924), permet de la dresser.

Année	Catholiques chin. et non chin.	Prêtres chin.	Prêtres étrang.	Frères chin.	Frères étrang.	Religieuses chin.	Religieuses étrang.
1912	1 431 302 (1 pour 298 hab.)	724	1 445				
1920	1 994 483 (1 pour 250 env.)	966	1 365				
1924	2 277 421 (1 pour 210 env.)	1 132	1 631	272	239	2 732	1 039
1930	2 498 015 (1 pour 182 hab.)	1 441	2 084	492	342	2 835	1 400
1937	3 018 338 (1 pour 154 —)	1 898	2 679	762	619	3 769	2 224
1942	3 333 830 (1 pour 145 —)	2 242	3 123	735	676	4 405	2 295
1946	3 279 813 (1 pour 146 —)	2 348	3 000	728	576	4 299	2 157
1948	3 276 282 (1 pour 146 —)	2 676	3 015	632	475	5 112	2 531

Ces chiffres indiquent une poussée vraiment notable, même durant la guerre sino-japonaise. De 1920 à 1942, le nombre des catholiques augmente d'un million et un tiers, celui des prêtres missionnaires de 1 758 (près de 80 par an), celui des prêtres chinois de 58 par an (de 1942 à 1948, 61 par an). Ainsi en est-il pour les frères et les religieuses chinois, pour qui ont été fondées une dizaine de congrégations diocésaines. Aux 23 congrégations étrangères qui travaillaient en Chine en 1924, avec ou sans territoire de mission, 32 autres se sont jointes depuis lors. Depuis 1942, beaucoup de chiffres fléchissent. C'est ce que l'on peut voir encore en examinant le détail des 20 régions ecclésiastiques (le premier chiffre indique le nombre des chrétiens; le second, celui des divisions ecclésiastiques; le troisième, celui des prêtres).

Régions eccl.	1915			1935			1942			1948		
1. Mongolie	61 697	3	118	126 662	5	224	153 925	4	273	145 761	4	279
2. Mandchourie	78 994	4	138	159 643	5	320	203 914	7	417	203 880	5	397
3. Hopeh	485 316	7	317	765 422	11	614	802 802	12	752	759 689	12	74
4. Shantung	130 505	3	166	239 112	5	291	322 150	7	440	323 615	7	419
5. Shansi	54 160	2	87	111 511	6	173	138 190	6	217	140 520	5	250
6. Shensi	45 602	3	68	71 551	3	154	87 369	4	198	98 341	4	223
7. Kansu	6 025	1	36	23 361	2	89	28 840	2	104	34 018	1	130
8. Kiangsu	172 143	1	139	254 295	3	234	298 167	4	345	310 844	4	454
9. Anhwei	55 774		67	106 088	2	129	124 085	3	177	132 664	3	208
10. Honan	42 581	3	66	120 890	6	191	172 155	6	249	171 788	7	280
11. Szechwan	135 429	6	277	172 493	9	334	178 364	8	377	161 593	7	374
12. Hupeh	85 514	4	122	140 121	5	238	203 992	7	297	200 552	7	345
13. Hunan	18 718	2	50	63 006	4	116	74 291	4	139	57 962	5	165
14. Kiangsi	69 170	3	93	102 431	4	167	110 318	5	185	99 292	5	209
15. Chekiang	45 744	2	66	92 093	3	165	101 186	4	201	94 242	5	186
16. Fukien	57 800	2	87	80 456	3	118	91 022	2	178	103 943	3	177
17. Kwangtung	122 000 (?)	4	184	125 912	10	323	156 946	8	390	142 145	7	437
18. Kwangsi	4 667	1	29	10 631	1	50	21 559	2	66	25 336	2	70
19. Kweichow	32 325 (?)	1	72	34 913	3	98	40 446	2	105	42 167	2	121
20. Yunnan	16 634	2	47	18 248	1	70	24 110	1	72	26 588	1	93

Ces statistiques, pour être plus expressives, devraient être complétées par celles des confessions et communions annuelles, des œuvres de piété et de bienfaisance, des écoles...

Elles auraient souvent besoin d'être discutées de très près. Certains chiffres, donnés par la délégation apostolique de Chine avant 1942, ne concordent pas entièrement avec eux, parce que calculés suivant d'autres principes. La guerre sino-japonaise, et les événements qui l'ont suivie, ont désorganisé en beaucoup d'endroits les chrétientés existantes : destructions, désintégration des familles, carence de prêtres, émigration, etc., se sont coalisées pour provoquer un déchet considérable qu'il est impossible de chiffrer. Inversement, il est indubitable que, dans beaucoup de milieux imperméables autrefois à l'idée chrétienne, une inquiétude s'est glissée, à laquelle on essaie de donner satisfaction par les livres et la prédication écrite (ne parle-t-on pas de six mille catéchumènes qui poursuivent actuellement leur instruction par correspondance?). Jamais peut-être ne s'est mieux réalisée, en Chine, la comparaison évangélique du ferment et de la pâte! Numériquement, même avant les tout derniers événements, les catholiques ne constituaient qu'une portion infime de la population (pas même 1 %). Qui pourra nier qu'ils exercent déjà dans la nation un rôle incomparablement plus important? On le vit clairement durant la guerre sino-japonaise (zone Jacquinot à Shanghaï); on le constate peut-être encore plus nettement aujourd'hui dans la période critique que traverse la Chine.

Pour conclure par une récapitulation d'ensemble, l'on trouvera ci-après reproduit le tableau détaillé qu'on a pu encore dresser de cette Église. Tout porte d'ailleurs à croire que les événements y apporteront de profonds bouleversements. Tel quel, ce tableau est au moins un témoignage historique de la vitalité catholique en Chine avant la répression communiste. Il a été établi, d'après l'*Annuaire de l'Église catholique en Chine* (Zikawei, 1950; paru en mai 1950), par M. l'abbé J. Despont, *Nouvel Atlas des missions*, Paris-Lyon, 1951, p. 20-24. Pour les chiffres donnés, « il a semblé qu'un résultat, même souvent approximatif, était préférable au néant ». Ils ne semblent plus avoir qu'une valeur rétrospective (sept. 1951).

DIVISIONS ECCLÉSIASTIQUES ET TERRITOIRES CIVILS CORRESPONDANTS	DATES D'ÉRECTION	CONGRÉGATIONS RESPONSABLES	SUPERFICIE (KM²)	NOMBRE D'HABITANTS	CATHOLIQUES %	CATHOLIQUES NOMBRE
1re *Province* (=Mongolie)						
Suiyuan (A. D.) [1]	1883-1946	Miss. de Scheut	30.000	1.000.000	3,79	37.900
Ningsia (D.) [2]	1922-1946	Miss. de Scheut	90.000	1.000.000	3,17	31.960
Siwantze (D.)	1929-1946	Miss. de Scheut	250.000	800.000	4	37.000
Tsining (D.)	1840-1946	Clergé séculier	40.000	600.000	7	39.500
2e *Province* (=Mandchourie)						
Moukden (A. D.)	1838-1946	Clergé séculier	49.450	8.000.000	0,37	30.000
Yingkow (D.)	1949	M. Étr. Paris				
Fushun (D.)	1932-1946	M. Étr. Maryknoll	75.200	5.500.000	0,2	11.000
Jéhol (D.)	1883-1946	Miss. de Scheut	78.920	5.000.000	0,8	32.000
Kirin (D.)	1898-1946	M. Étr. Paris	176.970	9.000.000	0,38	35.000
Szepingkai (D.)	1929-1946	M. Étr. Québec	126.920	3.400.000	0,43	14.900
Yenki (D.)	1928-1946	Bénédictins (S.-Odile)	63.770	1.200.000	1,35	16.300
Chihfeng (D.)	1932-1949	Clergé séculier	75.090	1.700.000	1,78	29.300
Kiamusze (P. A.) [3]	1940	Capucins	99.680	1.300.000	0,24	3.200
Lintung (P. A.)	1937	M. Étr. Québec	59.525	500.000	1,74	8.700
Tsitsikar (P. A.)	1931	M. Étr. Bethléem	487.870	3.200.000	0,73	23.500
Harbin	1928	Exarcat apostolique pour les fidèles de rites orientaux				
3e *Province* (=Hopeh)						
Pékin (A. D.)	1690-1946	Clergé séculier	30.000	5.000.000	4,31	215.920
Ankwo (D.)	1924-1926	Lazaristes (Chin.)	4.860	1.200.000	2,82	33.200
Chaohsien (D.)	1929-1946	Clergé séculier	4.200	900.000	5	45.000
Chengting (D.)	1856-1946	Lazaristes (Franç.)	18.000	4.000.000	1,3	52.000
Kinghsien (D.)	1947	Jésuites (Autr.)	9.500	2.500.000	1,3	32.000
Paoting (D.)	1910-1946	Clergé séculier	8.000	2.000.000	3,97	79.400
Shunteh (D.)	1946	Lazaristes (Pol.)	4.872	2.000.000	1,02	20.500
Sienhsien (D.)	1856-1946	Jésuites (Franç.)	8.400	2.000.000	3,08	60.900
Suanhwa (D.)	1926-1946	Clergé séculier	50.000	1.700.000	2,17	36.900
Taming (D.)	1947	Jésuites (Hongr.)	8.640	2.000.000	2,14	42.400
Tientsin (D.)	1912-1946	Lazaristes	12.500	3.500.000	1,42	50.000
Yungnien (D.)	1929-1946	Clergé séculier	20.617	2.000.000	2,7	50.000
Yungping (D.)	1946	Lazaristes (Holl.)	42.000	4.000.000	0,88	35.800
Yihsien (P. A.)	1929-1935	Stigmatins	7.900	500.000	1,26	6.300
4e *Province* (=Shantung)						
Tsinan (A. D.)	1839-1946	Franciscains (All.)		5.300.000	0,8	42.900
Chefoo (D.)	1894-1946	Franciscains (Franç.)	50.000	3.000.000	0,42	12.700
Chowtsun (D.)	1946	Franciscains (Amér.)	5.000	3.000.000	0,97	29.200
Ichow (D.)	1946	Soc. du Verbe Divin	18.000	4.000.000	0,5	20.300
Tsaochow (D.)	1946	Soc. du Verbe Divin	13.000	4.000.000	1,81	72.600
Tsingtao (D.)	1925-1946	Soc. du Verbe Divin	17.000	3.000.000	0,74	22.270
Yangku (D.)	1946	Clergé séculier	3.250	1.500.000	1,93	29.000
Yenchow (D.)	1885-1946	Soc. du Verbe Divin	30.000	3.500.000	1,66	58.400
Idushien (P. A.)	1931	Franciscains (Franç.)	18.000	2.500.000	0,56	12.000
Lintsing (P. A.)	1931	Clergé séculier		2.000.000	1	20.100
Weihaiwei (P. A.)	1931-1938	Franciscains (Franç.)	20.000	3.000.000	0,13	4.100
5e *Province* (=Shansi)						
Taiyuan (A. D.)	1844-1946	Franciscains (Ital.)	16.000	1.500.000	2,7	40.500
Fenyang (D.)	1946	Clergé séculier	84.000	2.100.000	0,78	15.600
Luan (D.)	1890-1946	Franciscains (Holl.)	25.000	3.000.000	1	30.000
Shohchow (D.)	1926-1946	Franciscains (Bav.)	25.000	1.300.000	0,84	11.000
Tatung (D.)	1922-1946	Miss. de Scheut	15.000	1.000.000	0,8	8.000
Yûtze (D.)	1931-1946	Franciscains (Ital.)	20.000	1.500.000	1,02	15.300
Hunngtung (D.)	1932-1950	Clergé séculier	28.060	1.300.000	0,94	12.300
Kiangchow (P. A.)	1936	Capucins (Holl.)	17.000	2.000.000	0,37	7.500
6e *Province* (=Shensi)						
Sian (A. D.)	1696-1946	Franciscains (Ital.)	12.000	1.200.000	1,14	13.700
Fengsiang (D.)	1938-1946	Franciscains (Chin.)	12.000	1.000.000	0,87	8.710
Hanchung (D.)	1887-1946	M. Étr. de Milan	16.000	1.500.000	1,2	18.000
Sanyuan (D.)	1946	Franciscains (Ital.)	12.600	1.200.000	1,21	12.400
Yenan (D.)	1844-1946	Franciscains (Esp.)	50.000	3.000.000	0,31	9.500
Chowchich (D.)	1932	Clergé séculier	8.000	700.000	3	25.100

[1] D. A. = archidiocèse. — [2] D. = diocèse. — [3] P. A. = préfecture apostolique.

DIVISIONS ECCLÉSIASTIQUES ET TERRITOIRES CIVILS CORRESPONDANTS	DATES D'ÉRECTION	CONGRÉGATIONS RESPONSABLES	SUPERFICIE (KM²)	NOMBRE D'HABITANTS	CATHOLIQUES %	CATHOLIQUES NOMBRE
Hingan (P. A.)	1928	Fr. M. Conv.	24.000	2.000.000	0,43	4.000
Tungchow (P. A.)	1935	Franciscains (Ital.)	17.000	1.300.000	0,2	6.500
7e *Province* (=Kansu)						
Lanchow (A. D.)	1878-1946	Soc. du Verbe Divin	250.000	3.000.000	0,31	16.500
Tsinchow (D.)	1922-1946	Capucins (Allem.)	45.000	2.200.000	0,26	8.200
Pingliang (D.)	1930-1950	Capucins	54.000	1.700.000	0,31	5.000
Sining (P. A.)	1937	Soc. du Verbe Divin	720.000	1.300.000	0,24	3.700
Sinkiang (P. A.)	1938	Soc. du Verbe Divin	1.500.000	4.000.000	0,01	470
8e *Province* (=Kiangsu)						
Nanking (A. D.)	1842-1946	Clergé séculier	18.130	6.000.000	0,53	34.400
Haïmen (D.)	1928-1946	Clergé séculier	13.500	5.200.000	0,79	39.490
Shanghai (D.)	1946	Clergé séculier	90.000	7.000.000	1,55	108.900
Haïchow (P. A.)	1949	Jésuites (Franç.)	12.000	6.000.000	0,14	8.500
Yanchow (P. A.)	1949	Jésuites (Calif.)	40.000	4.000.000	0,06	3.000
Suchow (D.)	1937-1946	Clergé séculier	14.000	4.500.000	1,96	88.320
Soochow (D.)	1949	Clergé séculier	5.600	2.500.000	0,07	26.900
9e *Province* (=Anhwei)						
Anking (A. D.)	1929-1946	Jésuites (Esp.)	38.000	7.000.000	0,37	28.300
Pengpu (D.)	1929-1946	Jésuites (Ital.)	60.000	9.500.000	0,62	62.000
Wuhu (D.)	1921-1946	Jésuites (Esp.)	27.000	5.000.000	0,8	40.180
Tunki (P. A.)	1937	Miss. fils C. I. de M.	12.000	2.500.000	0,2	2.100
10e *Province* (=Honan)						
Kaïfeng (A. D.)	1916-1946	M. Étr. Milan	24.000	4.500.000	0,4	18.000
Chengchow (D.)	1911-1946	I. S.-Fr. X. Parme		4.200.000	0,5	20.400
Chumatien (D.)	1946	Clergé séculier	12.700	1.300.000	0,11	15.370
Kweiteh (D.)	1928-1946	Aug. Récollets	8.000	2.000.000	0,50	10.360
Loyang (D.)	1929-1946	I. S.-Fr. X. Parme	25.000	3.000.000	0,32	9.820
Nanyang (D.)	1882-1946	M. Étr. Milan	12.000	4.000.000	0,56	22.660
Sinyang (D.)	1927-1946	Soc. du Verbe Divin	30.000	6.000.000	0,2	13.200
Weihwei (D.)	1843-1946	M. Étr. Milan	25.000	3.600.000	1,27	46.000
Sinsiang (P. A.)	1936	Soc. du Verbe Divin		2.000.000	0,78	15.800
11e *Province* (=Szechwan et Thibet)						
Chungking (A. D.)	1856-1946	M. Étr. Paris	350.000	11.000.000	0,35	38.950
Chengtu (D.)	1696-1946	M. Étr. Paris	110.000	16.000.000	0,74	39.000
Kangting (D.) (Tatsienlu)	1846-1946	M. Étr. Paris	160.000	6.000.000	0,01	5.300
Kiating (D.)	1946	Clergé séculier		2.600.000	0,51	13.360
Ningyuan (D.)	1910-1946	M. Étr. Paris	120.000	2.000.000	0,55	10.900
Shungking (D.)	1929-1946	Clergé séculier	25.000	7.000.000	0,26	18.750
Suifu (D.)	1946	M. Étr. Paris	50.000	7.000.000	0,19	13.840
Wanhsien (D.)	1929-1946	Clergé séculier	20.000	5.000.000	0,4	21.390
12e *Province* (=Hupeh)						
Hankow (A. D.)	1870-1946	Franciscains (Ital.)	12.120	2.500.000	1,40	35.060
Hanyang (D.)	1928-1946	M. Étr. S.-Colomban	10.000	4.000.000	1,35	52.400
Ichang (D.)	1870-1946	Franciscains (Belg.)	30.000	4.000.000	0,38	15.550
Kichow (D.)	1946	Franciscains (Ital.)	26.400	3.800.000	0,42	15.750
Laohokow (D.)	1870-1946	Franciscains (Ital.)	20.000	2.500.000	0,80	20.100
Shinan (D.)	1946	Clergé séculier	18.000	1.500.000	0,51	7.850
Wuchang (D.)	1929-1946	Francisc. (Ét.-Un.)	4.000	2.500.000	0,04	11.300
Puchi (D.)	1923	Clergé séculier	250	700.000	7,31	5.120
Shasi (P. A.)	1936	Franciscains (Ét.-Un.)	9.560	2.000.000	0,8	8.100
Siangyang (D.)	1936	Clergé séculier	15.000	1.100.000	1,33	20.030
Suihsien (P. A.)	1937	Franciscains (Irl.)	12.000	2.000.000	0,44	8.830
13e *Province* (=Hunan)						
Changsha (A. D.)	1856-1946	Franciscains (Ital.)	22.820	5.000.000	0,17	8.950
Changteh (D.)	1879-1946	Augustins	11.400	3.000.000	0,21	6.700
Hengchow (D.)	1930-1946	Franciscains (Ital.)	27.000	3.000.000	0,4	11.360
Yuanling (D.)	1946	Passionnistes	29.886	4.500.000	0,1	5.200
Lichow (P. A.)	1931	Augustins	15.200	2.000.000	0,3	6.090

DIVISIONS ECCLÉSIASTIQUES ET TERRITOIRES CIVILS CORRESPONDANTS	DATES D'ÉRECTION	CONGRÉGATIONS RESPONSABLES	SUPERFICIE (KM²)	NOMBRE D'HABITANTS	CATHOLIQUES %	CATHOLIQUES NOMBRE
Paoking (P. A.)	1938	Franciscains (Hongr.)	60.000	4.000.000	0,03	1.590
Siangtan (P. A.)	1937	Franciscains (Ital.)	21.335	4.000.000	0,12	5.100
Yochow (P. A.)	1931	Augustins	12.000	1.600.000	0,5	9.300
Yungchow (P. A.)	1925	Franciscains (Ital.)	44.000	3.500.000	0,4	3.500
14e *Province* (=Kiangsi)						
Nanchang (A. D.)	1838-1946	Lazaristes (Franç.)	30.000	3.000.000	0,8	26.000
Kanchow (D.)	1946	Lazaristes (Ét.-Un.)	38.609	2.000.000	0,78	15.690
Kian (D.)	1879-1946	Lazaristes (Ital.)	20.000	3.000.000	0,7	24.000
Nancheng (D.)	1938-1946	M. Étr. S.-Colomban	8.696	500.000	1,6	8.400
Yukiang (D.)	1885-1946	Lazaristes (Ét.-Un.)	36.000	2.500.000	1	25.100
15e *Province* (=Chekiang)						
Hangchow (A. D.)	1910-1946	Lazaristes (Franç.)	42.000	6.000.000	0,4	28.000
Ningpo (D.)	1846-1946	Lazaristes (Chin.)	30.000	9.200.000	0,5	50.830
Yungkia (D.)	1949	Clergé séculier				
Taichow (D.)	1946	Lazaristes (Chin.)	2.135	2.000.000	0,4	7.820
Lishui (P. A.)	1937	M. Étr. Sc. Bluffs	19.000	2.900.000	0,5	6.900
16e *Province* (=Fukien et Formose)						
Foochow (A. D.)	1696-1946	Dominic. (Philip.)	29.710	3.000.000	1,24	37.600
Amoy (D.)	1883-1946	Dominic. (Philip.)	70.000	5.000.000	0,33	16.980
Funing (D.)	1923-1946	Dominic. (Philip.)	10.000	1.400.000	3	26.630
Tingchow (D.)	1923-1947	Dominic. (All.)	20.000	1.200.000	0,3	3.710
Kienow (P. A.)	1938	Dominic. (Ét.-Un.)	17.101	1.300.000	0,1	2.110
Shaowu (P. A.)	1938	Salvatoriens	9.000	300.000	1,5	4.600
Kaohsung (P. A.)	1913-1949	Dominic. (Philip.)	35.000[1]	6.084.000[1]	0,2	12.500[1]
Taïpeh (P. A.)	1949	Dis. du Seigneur				
Taichung (P. A.)	1950	M. Étr. Maryknoll				
17e *Province* (=Kwangtung)						
Canton (A. D.)	1858-1946	Clergé séculier	43.330	4.600.000	0,3	14.210
Hongkong (D.)	1841-1946	M. Étr. Milan	6.000	3.000.000	0,9	33.000
Kaying (D.)	1929-1946	M. Étr. Maryknoll	67.000	4.000.000	0,5	19.610
Kongmoon (D.)	1928-1946	M. Étr. Maryknoll	40.000	5.000.000	0,16	7.930
Pakhoi (D.)	1920-1946	M. Étr. Paris	37.000	5.000.000	0,3	14.800
Shiuchow (D.)	1930-1946	S. de S.-Fr. de Sales	33.500	2.600.000	0,5	5.600
Swatow (D.)	1914-1946	M. Étr. Paris	20.000	5.000.000	0,6	28.500
Hainan (P. A.)	1929-1946	Picpuciens	35.000	2.500.000	0,11	2.900
Macao (D.)[2]	1575	Jésuites	28	5.000.000	0,29	14.630
18e *Province* (=Kwangsi)						
Nanning (A. D.)	1875-1946	M. Étr. Paris	140.000	6.000.000	0,1	7.300
Wuchow (D.)	1930-1946	M. Étr. Maryknoll	34.000	3.500.000	0,5	14.420
Kweilin (P. A.)	1938	M. Étr. Maryknoll	32.380	2.500.000	0,14	3.600
19e *Province* (=Kweichow)						
Kweiyang (A. D.)	1846-1946	M. Étr. Paris	100.000	7.000.000	0,35	24.700
Lanlung (D.)	1922-1946	M. Étr. Paris	45.000	1.500.000	0,76	11.420
Shihtsien (P. A.)	1937	S. C. d'Issoudun	40.000	3.000.000	0,2	6.000
20e *Province* (=Yunnan et Mongolie extérieure)						
Kunming (A. D.)	1840-1946	M. Étr. Paris	150.000	8.000.000	0,15	12.000
Chaotung (P. A.)	1935	Clergé séculier	5.000	2.000.000	0,4	8.150
Tali (P. A.)	1931-1938	Pr. S. C. Bétharam	160.000	5.000.000	0,15	7.620
Urga (M. S. J.)	1922-1924	Miss. de Scheut	1.621.000			
TOTAUX POUR LA CHINE				460.784.000		3.268.980

HENRI BERNARD-MAITRE, S. J.

[1] Chiffres pour toute l'île de Formose.
[2] Ne dépend pas de la Congrégation de la Propagande.

CHINOIS (RITES). — Il n'est point dans notre intention de récrire l'article du P. Brucker, S. J., paru sous le même titre, *Chinois (Rites)*, dans *D. T. C.* (II, 2364-91), ou les chapitres de Pastor (spécialement V, 277 sq.), ni même de les préciser à l'aide des plus récentes décisions de Rome (en abrégé dans notre art. du dictionnaire *Catholicisme*, II, 1060-63), mais seulement de dresser une bibliographie chronologique en résumant et rectifiant ce que la *Bibliotheca missionum* de Streit et Dindinger a développé en des centaines de pages.

Les rites chinois intéressent la pensée chrétienne en général par la très longue discussion qui s'est déroulée à leur propos depuis la fin du XVIe s. jusqu'aux dernières décisions du S.-Siège (1939). L'on peut se demander, en effet, s'il y a jamais eu dans l'Église catholique, même aux siècles des grands conciles œcuméniques (IVe-VIe s.), une controverse aussi remarquable par le nombre et la qualité des participants autant que par la quantité et l'importance des idées. Sous le couvert d'appréciations différentes vis-à-vis des coutumes chinoises, il ne s'agissait de rien moins que d'un conflit entre deux civilisations qui s'étaient développées en s'ignorant l'une l'autre, « comme deux planètes séparées », disait Leibniz.

L'on peut distinguer dans l'évolution de cette discussion trois périodes principales : I. De la question des termes à la discussion des rites (1549-1645). II. Les décisions romaines aux XVIIe et XVIIIe s. (1645-1742). III. La laïcisation progressive des coutumes chinoises jusqu'au XXe s. (1742-1939).

I. De la question des termes a la discussion des rites (1549-1645). — A l'exception de certaines consultations données par des professeurs jésuites de théologie du Collège romain, la première phase de la discussion s'est presque tout entière située en Extrême-Orient. Le débat s'est principalement institué, sauf à partir de 1631, sur la question des termes et entre membres de la Compagnie de Jésus. Ayant pris son origine dans la mission du Japon, cette question a été agitée en Chine, avant de gagner les pays annamites et finalement les îles Philippines : presque tout l'Extrême-Orient alors abordé par les Européens.

H. Bernard-Maître, S. J., *Un dossier bibliogr. de la fin du XVIIe s. sur la question des termes chinois*, dans *Recherches de science religieuse*, XXXVI, 1949, p. 25-79.

1° *S. François Xavier et la mission du Japon* (1549-81). — Nous ne connaissons presque rien des premiers essais tentés avant S. François Xavier pour traduire en langue chinoise les vérités chrétiennes : seuls, certains catéchismes rédigés et imprimés vers la fin du XVIe s. pour les Chinois des faubourgs de Manille nous en conserveraient des traces. Il semble bien que Xavier lui-même, inspiré par son converti japonais Anjiro (Paul de Sainte-Foi), les ait ignorés quand il a composé son premier exposé (non conservé) de la doctrine chrétienne pour les Japonais; nous savons seulement qu'un an environ après avoir débarqué à Kagoshima (15 août 1549) il corrigea profondément les termes employés, spécialement en ce qui concerne le nom de Dieu, *Dainichi*, auquel il substitua un décalque du terme portugais *Dios*.

Après la mort de Xavier (2-3 déc. 1552), ses successeurs accentuèrent encore la réaction contre l'emploi de termes d'origine bouddhiste; ils en bannirent une soixantaine environ des plus importants et s'en tinrent à des « translittérations » de mots européens. Le confucianisme, ayant pris au Japon l'aspect des sectes religieuses qui y foisonnaient, ne put jamais y être considéré comme une académie de lettrés; il fut englobé par la plupart des missionnaires et des nouveaux convertis dans la même réprobation que le syncrétisme du bouddhisme et du shintoïsme.

G. Schurhammer, *Das kirchliche Sprachproblem in der japanischen Jesuitenmission des 16. und 17. Jhts*, Tokio, 1928.

2° *Le P. Matthieu Ricci en Chine* (1581-1610). — Le premier jésuite qui, sur l'ordre du visiteur jésuite P. Valignano, se soit préparé systématiquement à l'entrée de la Chine, fut le Napolitain Michel Ruggieri (1579). Dès l'abord, il accepta de se laisser assimiler, comme S. François Xavier au Japon, avec les bonzes du bouddhisme. Son premier exposé du christianisme (1584), peut-être inspiré par ceux de ses confrères du Japon, renfermait en outre un certain nombre d' « européanismes », ou transcriptions phonétiques de mots européens. Son successeur immédiat fut le P. Matthieu Ricci, arrivé à Macao en 1581 et justement considéré comme le véritable fondateur de la mission. Ricci s'appliqua, suivant les directives du P. Valignano, à l'étude approfondie des classiques chinois; après quelques années de séjour, il renonça entièrement à tout ce qui pouvait le compromettre avec les bonzes du taoïsme ou du bouddhisme. Il se présenta comme un lettré du grand Occident. Les planches ayant servi à l'impression du catéchisme de Ruggieri furent brisées par lui.

Ainsi, parvint-il à entrer en contact étroit avec le confucianisme prédominant de l'époque. Il voulut aussi le purifier en « tirant à lui » le sens un peu douteux des livres classiques et canoniques de la Chine au sujet de Dieu, de l'âme, des esprits... Parmi les mille problèmes que lui imposait sa « méthode des tâtonnements », se trouva celui des cérémonies traditionnelles envers Confucius, les morts et les génies des cités : les rites chinois proprement dits, par « contradistinction » des pratiques d'origine bouddhiste et taoïste. L'on n'a point retrouvé les instructions précises que, d'accord avec le P. Valignano, il donna sur la pratique de ces rites aux nouveaux chrétiens, mais l'on connaît avec exactitude son opinion finale sur leur ancienne portée religieuse : « Certainement pas idolâtriques et, *peut-être* même, pas superstitieux » (*Fonti Ricciane*, I, p. 118, l. 8-9). Ricci aurait donc admis (avec beaucoup des futurs adversaires des rites chinois) qu'ils étaient *plus probablement* superstitieux, mais il espérait en modifier progressivement la signification (contrairement à la conception fixiste qui prédominera par la suite dans les discussions). A l'imitation de Ricci, le P. Robert de Nobili, dans l'Inde tamoule, se présenta comme un sanyassi romain.

H. Bernard-Maître, *Aux portes de la Chine. Les missionnaires catholiques du XVIe s.*, 1933; *Le P. Matthieu Ricci et la société chinoise de son temps*, 1937 à mettre au point avec les commentaires mêmes du P. Ricci réédités par le P. Pasquale d'Elia (*Fonti Ricciane*, Rome, 1942-1949).

3° *La question des termes entre missionnaires jésuites de la Chine et du Japon* (1610-31). — La première mention explicite de la distinction tranchée entre rites civils et rites religieux en Chine semble être venue du P. Nicolas Trigault à propos des funérailles du P. Ricci (*Fonti Ricciane*, II, p. 628, l. 9-10 : *Expletis* ecclesiasticis *ritibus*, *neophyti* politicos *suos minime omisere*.... Cette position paraît avoir été admise par presque tous les missionnaires de l'intérieur de la Chine jusqu'en 1631.

Par contre, plusieurs jeunes Japonais, entrés dans la Compagnie de Jésus, firent bruyamment opposition au vocabulaire, d'origine littéraire, que Ricci avait adopté pour le christianisme. Ils se virent appuyés par le P. Nicolas Longobardo, successeur de Ricci comme supérieur de la mission de Chine. La discussion entre « japonisants » et « sinicisants » engloba bientôt les missionnaires de l'Indochine. Elle fut portée jusqu'aux autorités de la Compagnie de Jésus à Rome et résolue par elles en sens divers. Une conférence

tenue à Kiating (1628) ne parvint pas à mettre d'accord les esprits, mais finalement la tendance contraire à celle du P. Ricci fut réprouvée et un traité du P. Longobardo contre l'emploi de termes chinois fut condamné à être brûlé pour détruire les dernières traces de cette divergence.

4° *Le renouveau de la controverse des termes avec l'entrée des missionnaires de Manille* (1631-45). — Dès l'époque des grandes découvertes et avant que la Compagnie de Jésus ait été fondée (1540), d'assez vives différences se manifestèrent, parmi les missionnaires, entre les adeptes de la méthode d'adaptation et ceux de la *tabula rasa :* ainsi au Mexique entre partisans et adversaires du franciscain Bernard de Sahagun (R. Ricard, *La conquête spirituelle de la Nouvelle-Espagne*, 1933). Les îles Philippines suivirent les principes de l'Amérique latine. Déjà, en 1580-83, le jésuite Alonso Sanchez, venu à deux reprises de Manille à Macao, réprouva certaines « tolérances » de ses confrères d'Extrême-Orient. Ainsi agirent plusieurs « portugalisants » de l'Inde, en présence des initiatives du P. de Nobili vers 1610.

La même surprise fut éprouvée par les premiers missionnaires non jésuites qui débarquèrent sur les côtes du Foukien, le dominicain Cocchi en 1631, le franciscain Antonio a Sancta Maria en 1633. Ce fut d'abord sur toutes sortes de points qu'ils manifestèrent leurs inquiétudes (adoption d'un nom chinois, port du costume, prêt à intérêt, exhibition publique du crucifix, etc.). Le problème des rites chinois, particulièrement important dans cette province côtière aux clans familiaux très puissants, se posa comme un corollaire de la question des termes : ce que les uns appelaient simples *offrandes* sur des *tablets*, les autres le nommaient *vrais sacrifices* sur *vrais autels;* les premiers estimaient purement civils des usages que les seconds considéraient comme religieux. Il aurait fallu se réunir pour discuter les problèmes, mais la situation politique et militaire de l'Empire, très confuse à la fin des Ming, ne permettait point les conférences communes. Dominicains et franciscains soumirent pourtant au supérieur des jésuites, Emmanuel Dias l'ancien, qui résidait à Macao, un questionnaire très respectueux auquel malheureusement celui-ci, gêné par les troubles intérieurs de la Chine, ne put donner immédiatement de réponse. Le siège épiscopal de Macao était vacant; les religieux espagnols usèrent de leur droit pour porter leur requête à leurs supérieurs des îles Philippines. Sur ces entrefaites, un jésuite nommé Roboredo, qui n'avait jamais connu de la Chine que la cité portugaise de Macao pendant quelques mois, se crut qualifié pour justifier l'attitude prise par ses confrères chinois, en concédant qu'ils toléraient des cérémonies proprement religieuses. Quelques années plus tard, le futur martyr du Japon, le P. Antonio Rubino, fit rédiger à Manille par le jésuite espagnol Moralès un exposé rectificatif pour expliquer la véritable méthode des anciens missionnaires de Chine. Il était trop tard; un appel avait été déjà porté au S.-Siège pour dirimer cette grave question. La discussion des rites chinois, issue de la question des termes, avait cessé d'être confinée en Extrême-Orient; elle était devenue aussi occidentale.

O. Maas, O. F. M., *Die Wiederöffnung der Franziskanermission in China*, 1927; B. Biermann, *Die Anfänge der neueren Dominikanermission in China*, 1927; à compléter par H. Bernard-Maître, *Les îles Philippines du grand archipel de la Chine. Un essai de conquête spirituelle de l'Extrême-Orient*, 1936.

II. Les décisions romaines aux XVIIe et XVIIIe s. (1645-1742). — Désormais, et jusqu'à la dernière condamnation solennelle des rites chinois (11 juill. 1742), l'on assiste à une sorte de grand dialogue entre l'Occident et l'Extrême-Orient. D'abord restreint aux cercles proprement missionnaires, il gagne de proche en proche des milieux de plus en plus étendus, jusqu'à ce qu'il motive l'envoi de deux ambassades papales à l'empereur mandchou K'ang-hi. En même temps, l'opinion publique s'en empare, aussi bien en Chine qu'en Europe. Elle y mêle les controverses les plus vives du temps. Sous ce dernier biais, ce serait donc presque toute l'histoire des idées d'alors qu'il faudrait ici résumer; nous nous bornerons à énumérer les principales décisions ecclésiastiques.

Courte chronologie par H. Cordier, dans *Bibliotheca sinica*, II, 869-70, à compléter par les ouvrages que cite la *Bibliotheca missionum* des PP. Streit et Dindinger (surtout aux t. V et VII), et par H. Bernard-Maître, *La liste Foucquet du British Museum sur la controverse des rites chinois* (vers 1728), à paraître prochainement.

1° *Deux décisions apparemment contradictoires du S.-Siège* (1645 et 1656), *et leur conciliation* (1669). — Le dominicain espagnol Jean Moralez, après un voyage des plus mouvementés, n'était arrivé enfin à Rome que peu de temps après le départ de l'envoyé des jésuites de Chine, le procureur portugais Alvare de Semedo : celui-ci ignorait tout de l'orage qui se préparait contre ses confrères. L'exposé de Moralez fut presque complètement accepté par la Congr. de la Propagande et, en conséquence, dix-sept réponses furent approuvées par le pape Innocent X contre les rites chinois, le 12 sept. 1645.

Quand cette nouvelle parvint en Chine, la paix générale y avait été à peu près rétablie, par la dynastie nouvelle des Ts'ing, et les communications étaient redevenues presque faciles dans l'Empire. Le supérieur jésuite de l'intérieur de la Chine fit dresser un contre-exposé de ce que les missionnaires de la Compagnie de Jésus estimaient être leur véritable point de vue pour les n. 1, 2, 8 et 9 du questionnaire de Moralez. Ces rapports portés à Rome par le P. Martin Martini y furent à leur tour presque entièrement sanctionnés par la Congr. de l'Inquisition et approuvés par Alexandre VII, le 23 mai 1656.

Entre ces deux décisions, il y avait une apparence de contradiction. La Congr. de l'Inquisition, interrogée par le dominicain Juan Polanco, donna sa réponse, confirmée par Clément IX, le 13 nov. 1669 : les deux décrets de 1645 et 1656 restent simultanément en vigueur, et ils doivent être observés *secundum tunc exposita in dubiis*. L'on se départagea dès lors suivant qu'on adoptait le premier ou le second exposé : le jésuite Martini avait-il rapporté fidèlement l'état des choses?

Voir Brucker, *loc. cit.;* Pastor; Streit, *loc. cit.*, et les ouvrages cités par eux.

2° *Les conférences de Canton en 1668 et leurs conséquences.* — Entre les adversaires et les partisans des rites (parmi ces derniers se trouvaient deux dominicains, dont un Chinois, le futur évêque Grégoire Lopez, et un Italien, le P. Sarpetri), l'union n'était point aisée à rétablir. On avait retrouvé une copie mutilée de l'ancien traité du jésuite Longobardo sur les termes; le conflit en devint plus ardent. Une circonstance imprévue permit aux diverses opinions de s'affronter en toute liberté et cordialité : par suite de la persécution provoquée par les adversaires du P. Adam Schall au Tribunal d'astronomie de Pékin (1665), vingt-trois missionnaires de la Chine (dont deux dominicains et le franciscain Antonio a Sancta Maria) se trouvèrent ensemble reclus dans la petite résidence de Canton.

Les missionnaires en profitèrent. Durant plus d'un mois, des conférences furent tenues. Apologies des rites et contre-apologies furent échangées. Finalement tous signèrent, pour uniformiser leur conduite, un certain nombre de résolutions, dont une portant sur le

« culte » de Confucius avait été obtenue du franciscain et du P. Navarrete, dominicain, *ad duritiam cordis*. Le P. Luis de Gama, visiteur des jésuites, résidait à Macao sans avoir jamais connu l'intérieur de la Chine; il modifia deux des articles adoptés, de sa propre initiative et sans écouter les objections de ses subordonnés. Le P. Navarrete se jugea délié de tout engagement; il s'esquiva de Canton vers Macao, pour l'Europe. Sur le chemin du retour, à Madagascar, il rencontra le vicaire apostolique français, Mgr Pallu, et profita des délais de l'escale pour lui faire part de ce qu'il avait vu en Chine. Plus tard, le premier tome de ses souvenirs ou *Tratados* (1676) fit une manière de scandale en Espagne; le second tome, bien que déjà imprimé, fut prohibé par l'Inquisition. Devenu archevêque de Cuba, Navarrete voulut prouver que ses objections contre les rites chinois ne concernaient point les personnes et il réclama le concours des jésuites pour l'évangélisation de son diocèse.

Il n'en reste pas moins vrai que les écrits de Navarrete devinrent l'arsenal où puisèrent, à Rome et en Europe, les adversaires des anciens missionnaires de Chine, en particulier les jansénistes. Parmi les jésuites eux-mêmes, il n'y avait point uniformité parfaite. La plupart des Pères de l'intérieur de la Chine, comme Adam Schall et Ferdinand Verbiest, se bornaient à réclamer le bénéfice d'une *probabilité* favorable pour tolérer les cérémonies discutées. A Rome, le général de la Compagnie de Jésus, Thyrse Gonzalez, voulait, à l'aide du *probabiliorisme*, faciliter le salut de tant d'âmes. Quelques-uns, comme le Père français Le Comte, allaient plus loin encore en affirmant que « certainement », au moins à l'origine, le « culte » des ancêtres et de Confucius n'avait rien de superstitieux. Cette opinion fut condamnée solennellement par la Sorbonne en 1700 (cf. Davy, *La condamnation en Sorbonne des « Nouveaux Mémoires sur la Chine » du P. Le Comte*, dans *Recherches de sc. rel.*, juill. 1950, p. 366-397), sans que la mesure paraisse avoir aucunement influencé le cours des discussions approfondies qui avaient lieu alors à Rome. Le « *certitudinalisme* », un peu modifié, est encore soutenu par plusieurs historiens actuels des missions. Il a été dépassé par le *figurisme*, qui découvrait dans le vieux passé chinois une bonne partie de l'Ancien et même du Nouveau Testament (De Prémare, *Les vestiges des principaux dogmes chrétiens tirés des anciens livres chinois*, Paris, 1878).

Outre les ouvrages cités de Maas, Biermann, voir un article d'H. Bosmans, S. J., *Lettres inédites de François de Rougemont*, dans les *Analectes pour servir à l'hist. eccl. de la Belgique*, Louvain, IIIe série, IX, 1913, p. 21-54; Major C. R. Boxer, *A proposito dum livrinho xilográfico dos Jesuitas de Pequim*, Macao, 1947.

3° *Le mandement de Mgr Maigrot* (1693) *et la déclaration de K'ang-hi* (1800). — Mgr Pallu, enfin débarqué sur le continent chinois, n'y avait guère fait son apparition que pour y mourir (1684); mais, parmi les consignes qu'il léguait à celui qu'il choisit pour successeur, M. Maigrot, du séminaire des Missions étrangères, l'une des plus importantes était celle d'examiner le plus attentivement possible les rites contestés. Mgr Maigrot prit son temps; il étudia les livres chinois, il interrogea discrètement les missionnaires et les lettrés; finalement, il parvint à la conclusion que, *dans les circonstances présentes*, ces pratiques étaient inséparables de la superstition. En conséquence, il les prohiba dans un mandement (26 mars 1693) qui, dans son ensemble, reçut aussitôt l'approbation de beaucoup de missionnaires, entre autres du franciscain italien Jean de Leonissa, très estimé par la Congr. de la Propagande et devenu durant quelque temps vicaire apostolique de Nankin. Il se trouva même un jésuite, le Français De Visdelou, reconnu par ses confrères comme le meilleur connaisseur de la littérature chinoise, pour admettre aussi la valeur de beaucoup des arguments de Mgr Maigrot, bien que par déférence pour ses compagnons il s'abstînt d'abord de manifester son sentiment en public.

Mgr Maigrot fit porter à Rome son mandement par un autre membre de la Soc. des Missions étrangères de Paris, M. Charmot, qui déploya dès lors une activité industrieuse pour obtenir une approbation complète du pape Innocent XI. Il ne trouva d'abord en face de lui, pour lui donner la réplique, que des jésuites n'étant jamais allés en Chine. C'était insuffisant. Tandis qu'autour d'eux les passions s'agitaient, les cardinaux et les consulteurs du S.-Siège, avec une sérénité impressionnante, se livraient à un examen minutieux de la question.

Les « Pères de Pékin » mirent beaucoup de temps à comprendre que leur position n'était pas aussi assurée qu'ils se l'étaient imaginé. Ils crurent en toute bonne foi qu'ils résoudraient le problème en sollicitant de l'empereur K'ang-hi lui-même une interprétation authentique. L'empereur accepta. Cette démarche a été souvent reprochée aux jésuites de Chine, comme s'ils avaient invoqué l'intervention d'un pouvoir civil dans une cause déjà soumise à l'autorité ecclésiastique : cette critique ne paraît pas justifiée. Par contre, on peut se demander si, à cette époque, un tel décret, même porté par l'autocrate K'ang-hi, suffisait à purifier les usages controversés de toute superstition ou apparence de superstition : les temps n'étaient pas encore mûrs pour cela. Toujours est-il que la commission cardinalice de Rome ne paraît pas avoir pris en considération la décision de K'ang-hi, pas plus d'ailleurs que la condamnation du P. Le Comte prononcée par la Sorbonne. Le 20 nov. 1704, le pape Clément XI sanctionna un décret de la Congr. de l'Inquisition qui confirmait le mandement de Mgr Maigrot, mais il en différa la publication jusqu'au moment où il aurait été promulgué en Chine.

Bibliographie énumérée par Streit, *loc. cit.*, avec de très nombreux documents d'archives; Adrien Launay, *Hist. générale de la Société des Missions étrangères*, 1894.

4° *Les deux ambassades pontificales de Mgr de Tournon* (8 avr. 1705-28 août 1706) *et de Mgr Mezzabarba* (23 sept. 1720-5 mars 1721). — La première ambassade pontificale de Mgr de Tournon a été souvent jugée avec une extrême sévérité; le légat aurait tout compromis par sa manière d'agir. Peut-être oublie-t-on qu'il avait reçu du Souverain pontife plusieurs consignes, toutes difficiles à suivre sous un monarque aussi autoritaire que K'ang-hi, entre autres celle de promulguer le décret porté contre les rites. Presque au débarqué (8 avr. 1705) à Canton, Tournon avait provoqué un échange de vues entre deux jésuites français, le P. de Beauvollier et le P. de Visdelou. Ce dernier, ainsi officiellement interrogé, s'était départi de sa réserve antérieure pour confirmer, en somme, la position prônée par Mgr Maigrot et par Rome; son contradicteur, nouveau venu en Extrême-Orient, avait adopté une attitude inadmissible par son « certitudinalisme intempérant ». Tournon condamna aussi un opuscule chinois du P. de Prémare qui, avec les principes « figuristes », commençait à retrouver la Bible dans les vieux livres classiques.

Le 25 janv. 1707, à Nankin, en revenant de Pékin, Mgr de Tournon signa le mandement (publié le 7 févr. 1707) par lequel il promulguait le décret romain de 1704; il y joignait une série de dispositions de détail pour les fidèles de Chine. Les deux documents furent approuvés à Rome, le 25 sept. 1710, dans un décret de la Congr. de l'Inquisition, confirmé par Clément XI.

Ce fut alors qu'on vit les inconvénients de la démarche des « Pères de Pékin » auprès de K'ang-hi. L'empereur avait engagé son autorité dans l'interprétation qu'il jugeait valable des rites chinois. Il s'estima directement mis en cause par ces décrets. Il exigea de tous les missionnaires demeurant en Chine le serment de se conformer à la méthode du P. Ricci, et il dépêcha coup sur coup à Rome plusieurs messagers pour obtenir du pape la « reconsidération » de ses décisions. Par suite de contretemps, aucun de ces envoyés ne revint en Chine.

Par contre le 19 mars 1715, Clément XI, dans sa Constitution *Ex illa die*, renouvela et sanctionna plus fortement que jamais les décrets antérieurs de la Congrégation de l'Inquisition (1704 et 1710). Les missionnaires de Chine étaient bien décidés à se soumettre entièrement aux ordres du S.-Siège, mais, dans la pratique, ils se heurtaient à de telles difficultés d'application qu'ils envoyèrent à Rome une série de questions; il y fut donné réponse, dans un document qui ne reçut pas l'approbation formelle du Souverain pontife, probablement pour se réserver la possibilité d'approuver ou de désavouer l'usage qui en serait fait (l'existence de ce document, envoyé par la Secrétairerie d'État à Mgr Mezzabarba quand il se trouvait encore à Lisbonne, nous est attestée par la lettre que ce dernier écrivit de Lodi, le 10 oct. 1740, à Mgr Cavalchini; *Acta in causa pastoralis epistolae patriarchae Alexandrini, olim legati apostolici in Imperio Sinarum*, pars prior, 1741, p. 15-16). C'est en se fondant sur ces directives non officielles que Mgr Mezzabarba, envoyé du pape Clément XI à K'ang-hi, accorda huit permissions promulguées dans un mandement daté de Macao le 4 nov. 1721.

En plus des nombreux écrits polémiques qu'ont suscités ces ambassades (Streit, *loc. cit.*, VII), il faut désormais recourir aux documents chinois, souvent écrits par K'ang-hi lui-même, dont on trouvera une liste, avec traduction assez fidèle, dans Antonio Sisto Rosso, *Apostolic legations to China of the 18th century*, South Pasadena, 1949.

5° *La condamnation des rites chinois* (1723-42). — Entre les missionnaires de Chine l'accord ne régnait pas, même sur les permissions de Mezzabarba. La plupart d'entre eux, expulsés de l'Empire, profitèrent de ce qu'ils se trouvaient rassemblés à Macao pour s'y réunir sous la présidence de l'évêque de Pékin, Mgr François de la Purification. Ce dernier, par une lettre pastorale datée de Macao le 6 juill. 1733 et réitérée le 23 déc. de la même année, imposa d'une manière absolue à tous les missionnaires l'ordre d'user des tempéraments ainsi accordés. Les opposants firent appel à Rome. Clément XII, par le bref *Apostolicae sollicitudinis* du 26 sept. 1735, cassa les deux lettres pastorales de l'évêque de Pékin, en réservant désormais au S.-Siège le droit d'interpréter la Constitution *Ex illa die* de Clément XI.

Une fois de plus, l'étude minutieuse de toute la question fut reprise par une commission de cardinaux. Tous les décrets antérieurs furent examinés à nouveau et, finalement, Benoît XIV, dans sa Constitution *Ex quo singulari* du 11 juill. 1742, reprit le texte de la Constitution de 1715, en annulant les permissions dites de Mezzabarba et en renforçant les mesures destinées à assurer l'accomplissement de ses décisions. Une nouvelle formule du serment devait être signée par tous les missionnaires, et des peines sévères étaient fulminées contre ceux qui s'y soustrayaient ainsi que contre leurs supérieurs...

Voir les ouvrages signalés par Streit, *loc. cit.*, et Pastor.

III. La laïcisation progressive des coutumes chinoises jusqu'au XXe s. (1742-1939). — Le dernier mot semblait donc dit en défaveur des coutumes de la Chine et des pays avoisinants : *Non mala quia prohibita*, répétaient les Congrégations romaines, *sed prohibita quia mala*, ce que certains commentateurs déclaraient *intrinsece mala*. C'était une exagération. L'évolution de la mentalité des Extrême-Orientaux allait démontrer que ces cérémonies ne tiraient point leur « malice » de leur nature, mais seulement de l'extérieur, *extrinsece mala*, c.-à-d. de la signification qui leur était communément attribuée par l'opinion publique. Il fallut, pour le manifester clairement, divers épisodes dans des régions où avait rayonné la civilisation chinoise.

1° *Mgr Pigneau de Béhaines en Cochinchine* (1789-96). — Mgr Pigneau de Béhaines, de la Société des Missions étrangères de Paris, a raconté lui-même comment, en 1765, il apporta dans les missions annamites un décret de la Congr. de la Propagande qui proscrivait même toute inclination devant le cadavre d'un mort. « J'y trouvais, écrit-il, la plus grande opposition de la part de quelques missionnaires et de beaucoup de chrétiens..., [mais] j'allais jusqu'à taxer les anciens missionnaires, qui demandaient du délai, de ténacité, d'orgueil, etc., peut-être même fus-je la cause qu'aucun d'eux n'osa envoyer de réclamation à Rome. » Quelques années plus tard, en 1789, il ramenait de France en Cochinchine le petit prince Cahn, baptisé, fils du puissant empereur Gia-long. Sur ses conseils, l'enfant refusa de faire les prostrations rituelles d'usage aux ancêtres défunts. L'empereur Gia-long, étonné et peiné, eut à ce sujet une longue conférence avec l'évêque : « Il serait bien à souhaiter, lui dit-il, que cet usage se puisse concilier avec le christianisme, car, selon ma manière de voir, il n'y a pas d'autre obstacle véritable qui puisse empêcher que tout mon royaume soit chrétien. Si je venais à déclarer là-dessus mes sentiments à tous mes sujets, et à leur faire connaître qu'on ne doit faire cette cérémonie que dans des vues purement civiles et politiques, que toute croyance à ce sujet n'est venue que d'une erreur populaire..., cette conduite de ma part ne pourrait-elle pas excuser les chrétiens et les autoriser à se conformer à cet usage? »

C'était, pour la Cochinchine, revenir à ce que les Pères de Pékin avaient, en 1700, obtenu de l'empereur mandchou K'ang-hi pour la Chine. Mgr Pigneau de Béhaines se fit, à Rome, l'avocat éloquent de cette solution; il se heurta aux objections du parti contraire, consignées dans un échange volumineux de lettres avec Mgr de Saint-Martin, vicaire apostolique du Setchoan. En réalité, les temps n'étaient pas plus mûrs pour cette « laïcisation » en Cochinchine qu'en Chine ou en Corée.

Launay, *Hist. de la mission de Cochinchine*, III, 320 sq.; *Hist. des missions de Chine. Mission de Se-Tchoan*, II, 21-82.

2° *La « term controversy » chez les protestants de Chine* (1806-53). — Avec le renouveau de l'influence occidentale en Extrême-Orient au début du XIXe s., des missionnaires protestants affluèrent, qui recommencèrent pour leur compte ce que leurs prédécesseurs catholiques avaient expérimenté. Comme eux ils ne tardèrent pas à se heurter à la difficulté de traduire correctement en chinois les idées chrétiennes. Ce fut autour du nom à donner à Dieu que se concentrèrent les débats. Les catholiques avaient fini par adopter habituellement le terme *T'ien-tchou*, « Seigneur du ciel ». Les protestants, s'écartant de cet usage, se divisèrent en deux écoles principales, suivant qu'ils préféraient le mot *Chen*, « Esprit », ou *Chang-tsi*, « Souverain d'en haut ». A partir de 1850 environ la traduction américaine de la Bible adopta *Chen*, tandis que la traduction anglaise se rallia à *Chang-tsi*. La divergence entre eux s'est prolongée presque jusqu'à nos jours.

En ce qui concerne les rites chinois proprement dits, il n'y eut pas uniformité non plus. Beaucoup de protestants furent encore plus rigides que les catholiques, comme par ex. en Corée, lors des récentes décisions romaines.

Kenneth Scott Latourette, *A history of christian missions in China*, 1929, spécialement p. 262-63.

3° *Le développement des études historiques* (1841-1920). — Ce qui avait gêné beaucoup la liberté de la réflexion, aussi bien chez les partisans que chez les adversaires des rites chinois, c'était le présupposé implicite d'après lequel la ligne de séparation qui existait entre le superstitieux et le non-superstitieux, et par conséquent entre le prohibé et le licite, ne pouvait d'aucune manière être déplacée. A ce fixisme inconscient, les leçons de l'histoire devaient apporter progressivement un démenti. On le constata déjà dans les *Lettres à Mgr de Langres*, que publiait en 1841 Mgr Luquet. Bien que les conclusions en fussent défavorables aux « partisans des rites », on y rendait justice à leurs préoccupations de départ. Plus tard, le P. Brucker, en s'inspirant surtout (comme ensuite Pastor) des thèses des jésuites français du début du XVIIe s., s'efforça de justifier indirectement leur point de vue « certitudinaliste »; il fut rappelé à l'ordre par la Congr. de la Propagande. Il ne parvint jamais, même pas dans son grand article du *D. T. C.*, à réconcilier entièrement les apparentes divergences que présentaient les décisions romaines.

Un excellent catholique du Japon, l'amiral Yamamoto, devait en 1920 provoquer une consultation d'historiens spécialistes sur le sujet. A propos des rites shintoïstes de son pays, il avait lu attentivement les travaux de l'abbé Beurrier sur *Le culte rendu aux empereurs romains* et de Gaston Boissier sur *La religion romaine*. Il croyait y voir comment des rites, certainement ou plus probablement superstitieux, sont peu à peu déclarés innocents et même adoptés par l'Église catholique. Louis Bréhier pour l'Empire byzantin et Mgr Batiffol pour l'Empire romain conclurent eux aussi à cette graduelle « christianisation » de rites, même idolâtriques.

Mgr Luquet, *Lettres à Mgr de Langres*, 1841, p. 103 sq. Brucker, *loc. cit.* Mgr Batiffol et L. Bréhier, *Les survivances du culte shintoïste au Japon*, 1920.

4° *Les décisions romaines pour le Manchoukouo et le Japon* (1932-35). — Depuis le début du XXe s., avec les progrès du nationalisme au Japon, les élèves des écoles se virent de plus en plus contraints à participer aux cérémonies dites shintoïstes dans les *jinja* ou édifices consacrés aux ancêtres. Parallèlement, au Manchoukouo, les Japonais renforçaient les coutumes ancestrales de la « Voie royale » *(Wang tao)*, avec les révérences obligatoires à Confucius. Ainsi redevenait actuel un problème d'autrefois.

Il est vrai que depuis 1898, au moins en ce qui concernait les rites japonais, des décrets du gouvernement établissaient une distinction très nette entre les rites purement civils que tous devaient pratiquer, et les rites proprement religieux qui étaient laissés à la libre élection des fidèles particuliers d'une religion. Malgré cela, l'attitude des supérieurs catholiques du Japon restait défiante. « Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille » (lettre pastorale de Mgr Combaz, vicaire apostolique de Nagasaki, 5 nov. 1915).

Cependant, en face des exigences impérieuses des autorités japonaises, Mgr Mooney, délégué apostolique, donnait en janv. 1933 une réponse plutôt favorable aux cérémonies des *jinja : Tolerari potest... propter gravem rationem, judicio Ordinarii probandam*, accentuée encore le 8 déc. 1933 : « Tout ce qui est susceptible d'une interprétation raisonnable et communément admise par l'opinion publique dans le sens de manifestation nationale ne doit pas être condamné ni interdit. »

Au Japon, les condamnations des rites chinois n'avaient été appliquées que par une extension abusive. Par contre, au Manchoukouo, elles étaient bien régulièrement en vigueur. C'est ce qui explique, sans doute, que les Ordinaires réunis à Hsinking le 12 mars 1935 sous la présidence de Mgr Gaspais, délégué apostolique, aient apporté plus de nuances dans leur jugement qu'on ne l'avait fait au Japon. Ils distinguèrent entre « présence passive ou purement matérielle » et « coopération active »; ils dressèrent en outre, un catalogue des actions permises ou prohibées. Leur lettre collective du 25 mars 1935 au Souverain pontife fut approuvée par Pie XI, le 16 mai 1936, mais la Congr. de la Propagande, transmettant cette réponse à Mgr Gaspais le 28 mai 1936, ajoutait qu'en vertu de la déclaration officielle de la direction des Cultes au Manchoukouo du 5 mars 1935 les cérémonies en l'honneur de Confucius « n'ont absolument plus aucun caractère religieux ». C'était insinuer un principe beaucoup plus large d'interprétation.

Congrégation de la Propagande à Rome, *Sylloge praecipuorum documentorum recentium Summorum pontificum et S. Congr. de Propaganda Fide*, 1939.

5° *Le point final à la discussion des rites chinois* (1939). — Une fois de plus, ce fut à propos du Japon que s'annoncèrent les temps nouveaux. Le 18 mai 1936, la Congr. de la Propagande promulgua des directives très générales, non seulement pour les cérémonies des *jinja*, mais aussi pour les mariages et d'autres cérémonies privées :

« ...quae, quamvis forte a superstitione originem duxerint, ex circumstantiis tamen locorum et personarum et ex communi aestimatione nunc temporis non retineant nisi sensum urbanitatis et mutuae benevolentiae » (*Sylloge...*, cité plus haut, 537-40).

Le pape Pie XI déclara, le 25 mai 1936, que ces règles non seulement pouvaient mais devaient être communiquées aux fidèles (F. Cenci, dans *Il pensiero missionario*, 1940, p. 6-14).

Aussitôt, des questions se posèrent en Corée, dans les groupes chinois de l'Indonésie, et enfin en Chine. Le 8 déc. 1939, S. S. Pie XII approuva l'instruction de la Congr. de la Propagande qui étendait définitivement ces principes à la Chine proprement dite :

« Plane compertum est, était-il dit dans le préambule, in Orientalium regionibus nonnullas caeremonias, licet antiquitus cum ethnicis ritibus connexae essent, inpraesentiarum, *mutatis saeculorum fluxu moribus et animis*, civilem tantum servare significationem pietatis in antenatos vel amoris in patriam vel urbanitatis in proximos. »

Pour les modalités d'application de ce décret, il demeurait cependant une certaine cause d'hésitation : dresserait-on un catalogue d'actions permises ou défendues, comme au Manchoukouo? ou bien se contenterait-on de directives très générales, comme au Japon? Le 28 févr. 1941, la Congr. de la Propagande, dans sa lettre *Mens nostra* à Mgr Zanin, délégué apostolique de Chine (*Collectanea commissionis synodatis in Sinis*, XIV, juin 1941, p. 562), se déclara catégoriquement pour la seconde solution :

« Absolute evitanda est compositio elenchi caeremoniarum permissarum vel prohibitarum, ne oriatur periculum reincidendi in discussiones casuisticas, quae sub alia forma renasci facerent querelas antiquas.

« Quando necessitas postulet, *Ordinarii* dare quidem possunt regulas et normas generales; respectu tamen habito ad hoc, quod in tempore versamur transitorio, ne nimis descendant ad specificationes singulas et relinquant etiam sacerdotibus et bonis christianis laicis in casibus particularibus, se dirigere secundum suam conscientiam. »

Conclusion. — Les conséquences immédiates de ces décisions ne se sont point limitées à l'Extrême-Orient. Elles s'étendirent d'abord, automatiquement, à l'Inde dont les controverses sur les rites malabares avaient évolué comme celles sur les rites chinois :

« Super dubium : « Utrum, abolito juramento super riti-« bus sinensibus, opportunum sit dispensare etiam missio-« narios in Indiis orientalibus a juramento super ritibus « malabaricis », Em. ac. Rev. patres huic sacro concilio christiano nomini propagando praepositi, in plenariis comitiis die 8 decurrentis mensis aprilis [1940] habitis, respondendum censuerunt : *Affirmative*, firma obligatione de cetero observandi praescripta Benedicti XIV, quatenus a Sancta Sede non immutata » [surtout de ne point ressusciter les controverses anciennes] (*Osservatore Romano*, 15 mai 1940).

Ailleurs encore on bénéficia de ces mêmes décisions. Par ex. au Congo belge un doute avait surgi sur « la proposition d'expurger des superstitions les cérémonies funèbres, dites Matanga » (*Sylloge...*, 576-77); le 14 juill. 1938, c'est à l'instruction donnée par la Propagande en 1659 pour la Chine que Rome se réfère, en citant expressément la phrase :

« Nullum studium ponite, nullaque ratione suadete illis populis ut ritus suos, consuetudines et mores mutent, *modo non sint apertissime religioni et bonis moribus contraria* » (ces mots sont ainsi soulignés dans le document original).

L'on voit donc quel chemin a été franchi en un siècle et demi. Alors que la Constitution de Benoît XIV, en 1742, prohibait les rites, même s'ils n'avaient que l'apparence de la superstition *(speciem superstitionis)*, l'instruction renouvelée de la Propagande les accepte au contraire, à moins qu'ils ne répugnent « très évidemment » *(apertissime)* à la foi ou aux mœurs. C'est dans ce contraste d'attitude que l'on saisit peut-être le mieux la lente adaptation de l'Église catholique, enregistrant les changements de mentalité religieuse, philosophique et civique, chez les habitants de l'Extrême-Orient.

Nul commentaire plus opportun ne peut, sans doute, être donné de cette instruction que le texte de SS. Pie XII dans son encyclique de prise en possession du siège pontifical (20 oct. 1939) :

« Jesu Christi Ecclesia, utpote fidelissima almae divinaeque sapientiae custos, non ea pro certo nititur deprimere vel parvi facere quae peculiares cujusvis nationis notas proprietatesque constituant quae quidem populi jure meritoque quasi sacram hereditatem religiose acerrimeque tueantur. Curas omnes ac normas, quae facultatibus viribusque sapienter explicandis temperateque augendis inserviunt (quae quidem ex occultis cujusvis stirpis latebris oriuntur) Ecclesia approbat maternisque votis prosequitur si modo officiis non adversentur quae communis mortalium omnium origo communisque destinatio imponant. »

C'est ce qu'en termes élevés rappelle l'encyclique *Evangelii Praecones* (2 juin 1951).

Sous cet aspect, la très longue controverse des rites chinois, bien loin d'être la misérable et stérile discussion que l'on s'imagine souvent, est une étape remarquable de la radieuse histoire du christianisme qui se fraie un chemin dans la mêlée complexe des civilisations humaines.

Henri Bernard-Maitre, s. j.

CHINON, *Cainonense* (monastère S.-Mexme ou *Maxime*), diocèse de Tours. Maxime, disciple de S. Martin († 397), après des pèlerinages divers, revint à Tours et, près de la ville, fonda un monastère (Grégoire de Tours, *De gloria conf.*, 22), dont Fortunat cite l'abbé Flameris. Le successeur de Maxime, Brictius, y construisit l'église (Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, X, xxxi). A la communauté des moines, mentionnée jusqu'en 943, succéda, entre 980-1007, un chapitre de chanoines dont le premier prévôt fut Archembald. Ce chapitre exista jusqu'en 1790. — L'église est en partie carolingienne. Elle a une façade flanquée de deux tours romanes carrées. A S.-Étienne sont conservées une pierre tombale du xiie s., qui recouvrait le tombeau de S. Mexme, et une chape, ornée d'inscriptions arabes, rapportée sans doute de la Terre sainte et connue sous le nom de *chape de S. Mexme*.

Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés de l'anc. France*, viii, 17. — Chevalier, *T. B.*, 693. — Cottineau, 773. — De Galembert, *Mém. sur les peintures murales de l'égl. S.-Mexme*, dans *Mém. Soc. arch. de Touraine*, v, 1855. — *Gall. christ.*, xiv, 190. — H. Grimaud, *Notes historiques sur Chinon*, Tours, 1898. — Mabillon, *Ann.*, i, 10, 11, 124, 169.

R. Van Doren.

CHIOGGIA, *Clugia* ou *Fossa Clodia*, ville de la lagune vénitienne, à 27 km. au sud de Venise, devenue siège d'un évêché, en 1110, à la suite de la destruction (1107) de Malamocco *(Metamaurum)*. Les origines de cet ancien diocèse ne sont point connues. Le premier évêque dont le nom nous soit parvenu est Félix, que Jean VIII frappa de peines ecclésiastiques, en 876, pour avoir refusé de prêter hommage au patriarche de Grado. Au début du xiie s., la population de Malamocco ayant abandonné la ville, le sénat de Venise décida le transfert du siège épiscopal à Chioggia, et, de 1110 à 1139, les évêques portèrent le titre d'évêques de Malamocco et Chioggia. A cette occasion, les reliques des martyrs Félix et Fortunat (*B. H. L.*, 2860), patrons de Malamocco, furent transportées à Chioggia et l'antique *pieve* de S. Maria fut élevée au rang de cathédrale. Suffragante de Grado, Chioggia passa sous la juridiction de Venise quand, le 8 oct. 1451, cette église devint siège patriarcal. Relevant politiquement et économiquement de Venise, Chioggia dépendra aussi de la grande cité maritime pour la nomination de ses évêques. C'est le sénat de Venise qui, jusqu'à l'époque napoléonienne, proposera les candidats en cour de Rome. Son histoire est donc intimement liée à celle de la république de S.-Marc, et Chioggia eut profondément à souffrir, en 1380-1381, des rivalités vénéto-génoises (guerre de Chioggia).

De nos jours (1950), le diocèse comprend, sur un territoire d'environ 1 000 km², plus de 155 000 âmes. Sa cathédrale, édifiée, de 1663 à 1674, sur les plans de Baldassare Longhena, est dédiée à l'Assomption. Le chapitre fondé au xie s. a compris un nombre de membres qui a varié suivant les époques. On compte actuellement 75 églises ou chapelles, dont 47 sont paroisses. Mentionnons dans la ville les églises de S.-Martin (construite en 1392), de S.-Dominique (édifiée à la fin du xiiie s. et restaurée au xviiie), de S.-Nicolas (occupée autrefois par les augustins), de la Ste-Trinité (reconstruite en 1703). Chioggia et son diocèse ont abrité, au cours des âges, de nombreuses maisons religieuses. Avec l'antique abbaye bénédictine de la Ste-Trinité et S.-Michel de Brondolo (fondée au viiie s.; passée aux cisterciens en 1229; supprimée en 1409, quand les religieux furent unis à ceux de S. Spirito près de Venise), on y a compté des communautés de frères mineurs, d'ermites de S.-Augustin, de frères prêcheurs (1287; supprimés en 1770), de camaldules (priorat de Cal Maggiore en 1321), de cisterciens (1512), d'oratoriens (1751), de bénédictines (1496), de capucines (1709).

Liste épiscopale. — a) Évêques de Malamocco : Felix [Ier], 876. — Domenicus [Ier], 912 (?), 924. — Petrus, 960, 967. — Leo [II], 1006. — Domenicus [II], 1046. — Henricus, 1060, 1074. — Stephanus, 1107. — *b) Évêques de Malamocco et de Chioggia :* Henricus Grancarolo, 1110. — Stephanus, 1122. — Domenicus [III], 1139. — *c) Évêques de Chioggia :* Felix [II], date incertaine. — Iohannes Faliero, 1162.

— Marinus Ruibolo, 1165-80. — Rualdus (Araldus) Bianco, 1182, 1192. — Domenicus [IV], 1203. — Felix [III], 1218. — Domenicus Selvo, 1235. — Guido (Wido), 1236, 1253. — Mattheus, 1265-84. — Hubertus, 1284-85. — Bartholomaeus, évêque de Castello, administr., 1286. — Stefanus Besono (Betano), élu, 1287. — Henricus, O. F. M., 1290-1302. — Roberto, O. E. S. A., 1302-11. — Ottonello, O. P., 1314-21. — Andrea Dotto, 1323-37. — Michele, O. P., 1342-46. —Pietro de Clusello, O. P., 1346-47. — Benedetto, 1348-53. — Leonardo Cagnoli, 1353-62. — Angelo Canopeo, 1363-67. — Giovanni de Camin, O. S. M., 1369-74. — Nicola, 1374-75. — Nicola Foscarini, 1376-87. — Silvestro, 1387-1400. — Paolo di Giovanni, 1401-10. — [Obédience d'Alexandre V : Cristoforo Zeno, 1410-11. — Pietro Schiena, O. F. M., 1411-14. — Benedetto Manfredi, 1415-21.] — Pasqualino Centoferri, O. E. S. A., 1421-57. — Nicola dalle Croci, 1457-62. — Nicola Inversi, O. S. M., 1463-70 (?). — Giacomo de Rubeis, 1471-79 (?). — Silvestro Daziari, 1480-87. — Bernardino Venier, 1487-1535. — Giovanni Tagliacozzi, 1535-40. — Alberto Paschaleo, O. P., 1540-43. — Iacopo Nacchianti, O. P., 1544-69. — Francesco Pisani, 1569-72. — Girolamo Negri, 1572-76; † 1586. — Marco Medici, O. P., 1578-83. — Gabriele Fiamma, 1584-85. — Massimiano Beniamo de Crema, O. F. M. Conv., 1585-1601. — Lorenzo Prezzato, 1601-10. — Raffaele Riva, O. P., 1610-11. — Angelo Baroni, O. P., 1611-12. — Bartolomeo Cartolari, 1613. — Pietro Paolo Milotti, 1615-18. — Pasquale Grassi, 1619-36. — Francesco Grassi, 1639-69. — Giov. Antonio Baldi, 1669-79. — Stefano Rosata, 1684-96. — Antonio Grassi, 1696-1715. — Giovanni Soffietti, C. R. M., 1716-33. — Giov. Maria Benzoni, 1733-44. — Paolo Francesco Giustiniani, 1744-50. — Giannalberto De Grandi, 1750-52. — Vincenzo Bragadin, O. F. M. Cap., 1753-62. — Giannagostino Gradenigo, O. S. B., 1762-68. — Giovanni Morosini, O. S. B., 1769-72. — Federico Maria Giovanelli, 1773-76. — Gian Benedetto Maria Civran, 1776-94. — Stefano Domenico Scerimán, O. P., 1795-1806. — Giuseppe Maria Peruzzi, 1807-15. — Giuseppe Manfrin-Provvedi, 1819-29. — Antonio Savorin, 1830-40. — Giacomo Foretti, 1842-67. — Domenico Agostini, 1871-77. — Lodovico Marangoni, 1877-1908. — Antonio Bassani, 1908-18. — Domenico Mezzadri, 1920-37. — Giacinto Giov. Ambrosi, O. F. M. Cap., 1937.

Avec les travaux classiques d'Ughelli, Gams, Eubel-Gauchat, on pourra consulter : [A.-M. Calcagno], *Serie de' vescovi di Malamocco e di Chioggia con alcune memorie intorno le di loro azioni*, Venise, 1820. — Cappelletti, x, 327-415. — G. Gennari, *Sopra l' origine del vescovato di Malamocco*, dans *Saggi scientifici e letterari dell' Accad. di Padova*, III, part. II, 1786, p. 272 sq. — Kehr, *It. pont.*, VII-2, 114-23. — P. Sella et G. Vale, *Rationes decimarum Italiae, Venetiae... Dalmatia*, Bibl. Vaticane, 1941, p. 365-70. — G. Stefani, *Dizionario corografico del Veneto*, Milan, 1854, p. 195-206. — G. Vianelli, *Nuova serie de' vescovi di Malamocco e di Chioggia*, Venise, 1790. — E. Venturini, *Guida religiosa di Chioggia. Una visita a Chioggia ed ai santuari della città e diocesi*, Chioggia, 1897.

M.-H. Laurent.

CHIONIA, martyre à Thessalonique, compagne de Ste Agape. Voir, à ce dernier nom, *D. H. G. E.*, I, 876.

Mart. Hier., éd. Delehaye, 169, 175. — *Mart. Rom.*, 123.

R. Van Doren.

CHIOS (Χίος), évêché de la province des Iles (Cyclades), dépendant de Rhodes, puis archevêché indépendant et enfin métropole.

L'île de Chios, dont la capitale porte le même nom, n'a pas eu une histoire bien différente de ses voisines. Elle tomba au pouvoir des Perses, fut alliée tantôt d'Athènes et tantôt de Sparte. Les Romains la protégèrent, mais ils ne purent empêcher Zénobe, général de Mithridate, de s'en emparer, de détruire la ville et d'emmener les habitants en captivité en Colchide (88 av. J.-C.). Sylla la délivra quelques années plus tard (84) et lui donna les droits de ville libre, qu'elle conserva jusqu'au règne de Vespasien. L'organisation de l'empire par Dioclétien l'engloba dans la province des Iles, dont la capitale était Rhodes. Sous les Byzantins, elle fit partie du thème de la mer Égée, dont le stratège résidait à Chios. A cause des incursions répétées des Arabes, les empereurs prirent soin d'élever le long de la côte des châteaux forts pour protéger villes et ports. Après la prise de Constantinople par les Latins (1204), elle fut une pomme de discorde entre les Génois et les Vénitiens, puis elle fit momentanément retour à l'empire d'Orient. Les Génois finirent par s'y établir pour plus de deux siècles (1346-1566). Ils accordèrent la liberté religieuse aux habitants, mais ils empêchèrent le métropolite de résider dans l'île. En s'emparant de celle-ci, les Turcs laissèrent aux chrétiens assez d'indépendance. Cependant l'occupation de Chios par les Vénitiens (1690) et par les Russes (1770) les rendit moins accommodants. L'insurrection grecque de 1821 s'étendit à l'île, contrairement aux vœux presque unanimes des habitants, et il s'ensuivit un massacre épouvantable qui indigna toute l'Europe (avr. 1822). L'île fut enfin conquise par les Grecs en nov. 1912.

C'est probablement sous Andronic II (1328-1341) que l'évêché de Chios fut promu au rang d'archevêché (H. Gelzer, *Ungedruckte und ungenügend veröffentlichte Texte der Notitiae episcopatuum*, dans *Abh. der königl. bayer. Akad. der Wiss.*, Ire cl., t. XXI, sect. III, Munich, 1900, p. 601). Il ne resta pas longtemps à ce rang, car son titulaire était sûrement métropolite en août 1342 (Miklosich et Müller, *Acta et diplomata Graeca Medii Aevi*, I, 231). C'est la 67e métropole dans la liste de la fin du XVe s. (H. Gelzer, *loc. cit.*, 629).

On connaît quelques détails de la vie du diocèse au XIVe s. Vers 1316, il était sans titulaire. Il fut alors donné au métropolite de Smyrne, qui ne pouvait rentrer dans sa ville à cause des Barbares (Turcs). Il pouvait y exercer les fonctions de son ordre, mais sans droit au trône (Miklosich et Müller, *op. cit.*, I, 92-93). L'évêque avait peut-être été déposé, car le patriarche de cette époque, Jean XIII Glykys (1315-1318), avait convoqué le titulaire pour répondre des accusations portées contre lui par son clergé (Miklosich et Müller, *op. cit.*, I, 16). Quelques années avant 1368, le métropolite de Chios, empêché de pénétrer dans l'île, avait exercé les fonctions épiscopales dans l'éparchie d'Éphèse (Miklosich et Müller, *op. cit.*, I, 497). En juin 1339, avr. et août 1342, août 1343, l'archevêque ou métropolite de Chios prenait part au synode permanent de Constantinople (Miklosich et Müller, *op. cit.*, I, 193, 227, 230, 231, 237).

De nos jours, le métropolite s'intitule « hypertimos et exarque de toute l'Ionie ». Sa juridiction s'étend à toute l'île de Chios et à quelques îlots voisins, c.-à-d. sur environ 80 000 fidèles. Il y a 118 églises paroissiales, plus de 350 chapelles particulières ou de confréries, 150 prêtres séculiers, trois monastères d'hommes avec 80 moines et cinq de femmes avec environ 200 moniales.

Évêques, archevêques et métropolites grecs. — Tryphon assista au synode de Constantinople en 450, puis au concile de Chalcédoine (451) (Mansi, VI, 569 C, 749 B, 757 B, 980 B, 1084 C); il signa la lettre des évêques de sa province à l'empereur Léon, sur le meurtre de Proterius d'Alexandrie (458) (*ibid.*, VII, 436 A). — Georges prit part au VIe concile œcuménique (680) (*ibid.*, XI, 616 C, 629 B, 652 B, 680 B).

— Théophane fut au second concile de Nicée (787) (*ibid.*, XIII, 149 D, 396 D). — Constantin, xe s. (G. Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, 199). — Nicolas, XIe-XIIe s. (*ibid.*, 199). — Denys Ier, 1518; il est signalé comme ancien archevêque entre 1548 et 1566 (Canellakès, Χιακὰ ἀνάλεκτα, 311; Photinos, Νεαμονήσια, 265). — Gabriel Ier, 1575 (M. Crusius, *Turco-Graecia*, 506). — Hippolyte, sept. 1576, déposé en 1593 (Zaviras, Θέατρον τῆς Ἑλλάδος, I, 121; E. Legrand, *Bibliogr. hellénique du XVIIe s.*, IV, 208, 212). — Syméon, mai 1593, † 1610 (dans Ἑλληνικὸς Φιλολογικὸς Σύλλογος, XV, Suppl., 75; Photinos, *op. cit.*, 193, n. 3). — Isaïe, 1610-12 (Photinos, *op. cit.*, 194). — Néophyte, ? -1617 (A. Papadopoulos-Kerameus, Ἀνάλεκτα ἱεροσολυμητικῆς σταχυολογίας, IV, 90). — Ignace Ier, 1617; démissionne le 4 octobre 1634 (Photinos, *op. cit.*, 216; Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, II, 667, 669). — Mathieu, 4 octobre 1634- ? (*ibid.*, II, 669). — Cyrille Ier Amygdalos, ? ; interdit en novembre 1639 (*ibid.*, II, 696). — Parthénios, nov. 1639- ? (*ibid.*, II, 696; Ἑλ. Φιλ. Σύλλ., XX, Suppl., 115). — Jérémie, févr. 1641- ? (A. Papadopoulos, Ἱεροσολυμητικὴ βιβλιοθήκη, IV, 16). — Gabriel, ? -1652 (Sathas, *Bibliotheca Graeca Medii Aevi*, III, 592). — A nouveau Parthénios, 1652; chassé en 1655 (*ibid.*, III, 592). — A nouveau Gabriel, 1655-56 (*ibid.*, III, 592). — Daniel Ier, vers 1656 (Ἑλ. Φιλ. Σύλλ, XX, Suppl., 118). — Néophyte Ier, sept. 1656-juill. 1657 (Sathas, *op. cit.*, III, 592, 593). — Gérasime Ier, juill, 1657; dém. en mars 1658 (*ibid.*, III, 593, 594). — Théophane, 30 mars 1659; déposé en août 1662 (*ibid.*, III, 594, 596). — A nouveau Néophyte Ier, 1662- ? (Ἑλ. Φιλ. Σύλλ., XX, Suppl., 63). — Jacques, ancien patriarche de Constantinople, ? (Le Quien, I, 934). — Ignace II Néochorès, 1684 (Ricaut, *État présent de l'Église grecque*, 339). — Gennade, ? -31 mai 1696 (M. Gédéon, Λίθοι καὶ κεράμια, p. ρνα'). — Grégoire Ier Bestarchès, 1696-1714 (*ibid.*, p. ρνα'). — Gérasime II, neveu du précédent, chassé le 20 août 1714 (*ibid.*, p. ρνα'). — Daniel II, déc. 1726-févr. 1734 (Ἑλ. Φιλ. Σύλλ., XX, Supp., 111). — Denys II Samoucrasès, 1746-63 (*ibid.*, XX, Suppl., 101; Ἐκκλ. Ἀλ., II, 233). — Nicéphore, 1763-64- ? (Cambouroglou, Μνημεῖα Ἀθηνῶν, II, 257). — Gabriel III, mai 1779, 1er mai 1789 (Ἑλ. Φιλ. Σύλλ., XII, 25; Ἐκκλ. Ἀλήθ., II, 263). — Platon, vers 1810, pendu par les Turcs en mars 1822 (Blastos, Χιακά, II, 128, 242). — Daniel III Contoudès, 1823-27 (Photinos, *op. cit.*, 293). — Denys III, août 1827 (Ὀρθοδοξία, VIII, 106). — Grégoire II, vers 1830, mai 1837 (Photinos, *op. cit.*, 155, 278). — Cyrille II, avant août 1837. — Cosmas, août 1837-† juin 1839 (M. Gédéon, Ἡ Προικόννησος, 212). — Sophrone Meydandjoglou, 1839-27 sept. 1855 (Ἐκκλ. Ἀλήθ., XIX, 300, 383). — Grégoire III, 27 sept. 1855-† avr. 1856 (*ibid.*, II, 444, n. 4). — Néophyte II Drymadès, 17 avr. 1856-24 déc. 1860 (*ibid.*, III, 483, n. 4). — Grégoire IV, 24 déc. 1860-août 1877 (*ibid.*, II, 635). — Ambroise, 24 août 1877-79 (*ibid.*, II, 635, 667). — Joachim Ier Coccodès, avr. 1789-1er oct. 1884 (Ὀρθοδοξία, VIII, 358). — Constantin Délicanis, 1899-1904 (Ἐκκλ. Ἀλήθ., XIX, 440). — Chrysostome Baliadès, 1904-09 (*ibid.*, XXIX, 235). — Jérôme, 1909-févr. 1931 (Ὀρθοδοξία, VI, 133-34; IX, 50). — Polycarpe, févr. 1931-janv. 1934 (*ibid.*, IX, 50). — Joachim II, janv. 1936-1944 (*ibid.*, IX, 50). — Pantéleimon, 1945.

Église catholique. — C'est peut-être dans l'île de Chios que les relations furent les meilleures entre grecs et latins. En tout cas la population indigène ne manifestait aucune hostilité envers l'Église catholique et le clergé orthodoxe se montrait très sympathique. Les Jésuites, établis dès 1590, prêchaient et donnaient des missions dans les églises grecques et l'évêque latin officiait chez les moines grecs. Les Grecs envoyaient volontiers leurs enfants étudier en Italie et un bon nombre revinrent à l'unité. Léon Allatius, qui était de Chios, donne des détails très pittoresques sur cette collaboration, ainsi que les missionnaires jésuites. Vers 1682, le métropolite Ignace Néochorès voulut mettre fin à cette situation. Il s'empara de toutes les églises catholiques et ramena de gré ou de force les convertis à l'orthodoxie orientale. Ce fut une tempête qui ne mit pas fin à l'apostolat, mais celui-ci alla en diminuant à mesure que se répandaient les préjugés contre Rome et le catholicisme.

Au moment de la prise de la ville par les Turcs (1566), les catholiques étaient 4 000 environ. Beaucoup partirent pour leur pays d'origine et leur nombre diminua encore d'année en année. En 1604, ils possédaient toujours la cathédrale Ste-Marie, mais elle n'avait plus ni chanoines ni revenus. Le diocèse ne compte plus aujourd'hui que 150 fidèles avec deux prêtres séculiers et un capucin. Les sœurs de S.-Joseph de l'Apparition tiennent une école.

La succession épiscopale s'est maintenue jusqu'à nos jours : Rufin, 1322. — Gilifort, O. P., ? . — Jean, O. P., 12 juin 1329-† 1330. — Oddoin, 21 avr. 1343-† 1349. — Benoît de Pupio, O. P., 8 juill. 1349-† 1350. — Manfred de Coronato, O. F. M., 21 juill. 1360-† 1365. — Hugues de Flavigny, O. F. M., 19 janv. 1384- ? . — Jean-Baptiste, 24 mai 1391- ?. — Charles Giustiniani, 1er sept. 1395- ? . — Thomas Palavicini, 6 févr. 1400-† 1409. — Laurent Palavicini, août 1409-1424? — Louis, O. S. A., 1424, 1434. — Antoine Palavicini, 31 juill. 1450- ? . — Jérôme de Camulio, O. F. M., 31 déc. 1470- † 1498. — Paul Ier de Monclia, 1er févr. 1499-† 1502. — Benoît Ier Giustiniani, 16 nov. 1502-† 1533. — Jean Vigier de Voragine, O. F. M. Conv., 14 janv. 1534-1550. — Paul II de Flisca, 27 juin 1550-1564. — Timothée Giustiniani, O. P., 14 avr. 1564-5 avr. 1568. — Benoît II Garetto, O. F. M. Obs., 30 janv. 1571-† 1599. — Jérôme II Giustiniani, O. P., 15 déc. 1599-1604? — Marc Giustiniani, O. P., 31 mai 1604-† 1642. — André Soffiani, 10 mars 1642-avant 1673. — Léonard Ballerini, évêque de Philadelphie, coadjuteur depuis le 14 mai 1648; passe à Corinthe en 1698. — Philippe Bavestrelli, 30 sept. 1720-1754? — Jean-Baptiste Bavestrelli, 16 sept. 1754-août 1772. — Jean-Antoine Wuclà, 12 juill. 1773- ? — Pierre-Antoine Craveri, O. F. M., 19 déc. 1784-7 avr. 1788. — Nicolas Timoni, 15 sept. 1788-3 juin 1796. — Vincent Coressi, 24 juill. 1797; dém. avant déc. 1814. — François-Xavier Dragopoli, 19 déc. 1814-1822. — Louis Cardelli, archevêque de Smyrne, administr., 29 sept. 1826-1830. — Ignace Giustiniani, 15 mars 1830-† 10 mars 1875. — André Timoni, 30 juill. 1875-mai 1879. — Ignace Giustiniani, mai 1879-† avant le 23 nov. 1884. — Fidèle Abbati, 27 mars 1885; dém. en 1890. — Denys Nicolosi, 6 juin 1890-† 24 juin 1916. — Nicolas Charikiopoulo, 3 janv. 1917.-† juill. 1939.

G. I. Zolotas, Ἱστορία τῆς Χίου, 5 vol., Athènes, 1921-1928. — Smith, *Dictionary of Greek and Roman geography*, I, 609-11. — Bürchner, dans Pauly-Wissowa, III, 2297-98. — Μεγάλη ἑλληνικὴ ἐγκυκλοπαιδεία, XXIV, 604-21. — Le Quien, I, 931-34; III, 1061-68. — Gams, 448; Suppl., 91. — C. Eubel, I, 191; II, 141; III, 181; IV, 149.

R. Janin.

CHIOZZA (Joseph), théologien augustin (XVIIIe s.). Voir *D. T. C.*, II, 2391.

CHIRON, *Chironensis*, *Kironensis*, *Kyronensis*, évêché latin de l'île de Crète. Ce nom est la déformation du mot grec Χερρόνησος ou Χερσόννησος. L'évêché latin remplaça l'évêché grec, supprimé par les

Vénitiens quand ils furent maîtres de l'île en 1210 (cf. art. CHERSONNÈSE, n. 1, XII, 635). L'église cathédrale s'appelait Ste-Marie-de-Bethléhem. Elle était tombée entre les mains des laïcs, quand un décret du sénat de Venise la fit rendre à son légitime possesseur (13 avr. 1443) (Fl. Cornelio, *Creta sacra*, II, Venise, 1755, p. 113-114). L'évêché avait des biens considérables, mais l'administration des laïcs avait réduit les revenus de 2 000 livres à 200 (*ibid.*, 113). A cause de cette situation financière difficile, l'église cathédrale n'avait plus que deux chanoines résidents sur six (*ibid.*, 106).

Le premier titulaire connu, Marin, déposé par le patriarche de Constantinople, fut rétabli le 7 oct. 1252. — Paganus, 19 avr. 1257. — Léonard, vers 1290, † avant 1306. — Boniface Donoratico, O. P., 17 févr. 1306-1328. — Jean Ier, 4 juill. 1328- ? . — François Ier, ? -† 1359. — Jean II de Canali, O. F. M., 21 oct. 1359-† 1374. — André Laurenti, O. F. M., 14 juill. 1374-† avant avr. 1377. — Julien Angeli, O. P., 6 avr. 1377- ? . — François II de Pavonibus, 26 sept. 1398-1406. — Jacques, 1er mars 1406- ? . — Nicolas Ier Catanigo, 3 mars 1410-† avant mai 1428. — François III Premarino, 17 mai 1428-1464 (?). — Marc de Nona, 15 févr. 1465-† avant févr. 1483. — Nicolas II de Monte, 14 févr. 1483- ? . — En 1515, l'évêché de Chiron fut uni temporairement à celui de Monembasia, dont le titulaire était André. — François IV Dandolo, 2 oct. 1521-† 1526. — Le 17 oct. 1526, l'évêché fut uni *ad vitam* à celui d'Ario, en faveur de Barthélemy, évêque de cette ville. — Marc-Antoine Adantino, O. F. M. Obs., évêque d'Ario, 20 oct. 1538- ? . — Tite, ? . — Le 16 févr. 1543, l'évêché fut uni temporairement à celui de Milopotamo. — Jean-François Verdura, 7 juin 1549-1572. — Jules Fioretti, O. F. M., 5 sept. 1572-† 1587. — Jean-Baptiste Bernini, O. F. M. Conv., 7 août 1587-† 1605. — Dominique Mudati, 10 oct. 1605- ? . — Pierre, 1637. — La conquête de la Crète par les Turcs, en 1645, fit disparaître tous les évêchés latins de l'île.

Le Quien, III, 915-18. — Fl. Cornelio, *Creta sacra*, II, Venise, 1755, p. 105-21. — C. Eubel, I, 192; II, 142; III, 181.

R. JANIN.

CHISSERY. Voir CHÉZERY.

1. CHISSEY (AIMON DE). Prieur du prieuré bénédictin de Mégève (Hte-Savoie), il fut nommé évêque de Grenoble par Clément VII, le 20 janv. 1388. Son transfert à Lausanne, le 30 juin 1410, resta sans effet. Le 24 oct. 1427, il quitta Grenoble pour Nice et mourut en 1428. Son activité dans le Dauphiné est attestée par un registre des visites épiscopales accomplies de 1389 à 1414 et par une liste des ordinations réalisées de 1397 à 1408 (U. Chevalier, *Visites pastorales et ordinations des évêques de Grenoble de la maison de Chissey*, dans *Doçum. inédits sur le Dauphiné*, 4e livraison, Lyon, 1874, p. 49-156). La situation du clergé est dépeinte en traits plutôt affligeants. L'évêque déploya un zèle parfait pour corriger les abus existants. En 1407, il fit édifier dans sa cathédrale un mausolée destiné à la sépulture des prélats qui lui succéderaient et, en 1424, rue Chinoise, un hôpital réservé aux pèlerins et aux pauvres voyageurs. Des statuts synodaux furent donnés au diocèse en 1415.

Gall. christ., XVI, 251. — N. Chorier, *Hist. gén. du Dauphiné*, Grenoble, 1661-1672, II, 420.

G. MOLLAT.

2. CHISSEY (JEAN DE). Benoît XII le pourvut du siège de Grenoble, le 17 déc. 1337. A cette époque, il n'était que clerc et chanoine de Genève. Sa consécration eut lieu après le 27 janv. 1338 (J.-M. Vidal, *Lettres communes de Benoit XII*, n. 233). Nous possédons encore un registre des visites pastorales qu'il exécuta dans son diocèse du 7 août 1339 au 14 sept. et du 8 janv. au 8 juin 1340, ainsi qu'un relevé des frais du voyage fait en Avignon en sept. et oct. 1339. (U. Chevalier, *Visites pastorales et ordinations des évêques de Grenoble de la maison de Chissey*, dans *Docum. inédits sur le Dauphiné*, 4e livraison, Lyon, 1874, p. 1-32). Le prélat se montra toujours serviteur dévoué à l'égard du dauphin Humbert II, qui lui laissa l'administration de ses États durant l'expédition malheureuse contre les Turcs. C'est lui, semble-t-il, qui l'encouragea à revêtir la robe des frères prêcheurs et à céder le Dauphiné au roi de France. Il mourut en déc. 1350 à Paris.

Gall. christ., XVI, 247-49. — Valbonnais, *Hist. de Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de Dauphins*, Genève, 1721-1722, *passim*.

G. MOLLAT.

3. CHISSEY (RAOUL DE). Il était chanoine de Genève quand Clément VI lui donna l'évêché de Grenoble, le 16 sept. 1350. Lui aussi a laissé un journal intéressant relativement aux visites pastorales exécutées dans son diocèse (U. Chevalier, *Visites pastorales et ordinations des évêques de Grenoble de la maison de Chissey*, dans *Docum. inédits sur le Dauphiné*, 4e livraison, Lyon, 1874, p. 33-48). Clément VII le transféra à Tarentaise le 28 févr. 1380. Son séjour dans cette métropole ne fut pas long, car sa mort survint en 1385.

Gall. christ., XII, 711, et XVI, 249-50. — N. Chorier, *Hist. gén. du Dauphiné*, Grenoble, 1661-1672, II. — Valbonnais, *Hist. de Dauphiné...*, Genève, 1721-1722.

G. MOLLAT.

CHITTAGONG, évêché de Bengale (Indes anglaises), suffragant de Calcutta, détaché de Dacca le 25 janv. 1927 et confié aux croisiers canadiens.

Évêque. — A. A. Lepailleur, 18 juin 1927.

L. VAN HEE.

CHIUHAHUA, *Chihuahuensis*, évêché du Mexique, situé à l'extrême nord du pays. Avant la conquête, cette région avait été habitée par les Aztèques et d'autres peuples. A. Núñez de Cabeza de Vaca et Oviedo furent les premiers à l'explorer. En 1620, le jésuite Jean Font en inaugura l'évangélisation; il y mourut martyr. La conversion du pays exigea d'autres martyrs encore : les jésuites J. Pascual et N. Martínez, quinze indigènes, deux franciscains, etc. Les premières négociations en vue de l'érection de ce diocèse datent de 1875; mais il ne fut créé que le 23 janv. 1891 (bulle *Iltud imprimis*) : suffragant de Durango, il est le diocèse le plus étendu de la république : 245 612 km², y compris la mission de Tarahumara (24 640 km²). Il compte 747 650 habitants (50 000 à la mission), dont 704 500 catholiques, 60 prêtres séculiers et une vingtaine de religieux, presque tous jésuites et destinés la plupart à la mission de Tarahumara; 240 églises ou chapelles. Cinq des 56 paroisses dépendent directement du siège épiscopal, cinq de la mission de Tarahumara et 46 sont groupés en 4 vicairies.

Évêques. — José de Jesús Ortiz y Rodríguez, 1893-1901. — Nicolás Pérez Glavilán, 1902-1919. — Antonio Guizar y Valencia, 1920.

J. Bravo Ugarte, S. J., *Diócesis y obispos de la Iglesia mexicana*, Mexico, 1941, p. 30. — A. Galindo Mendoza, *Apuntes geogr. y estad. de la Igl. cat. en México*, Mexico, 1945, p. 53. — M. Ocampo, S. J., *Hist. de la misión de la Tarahumara*, Mexico, 1950.

FL. PÉREZ.

CHIUSI. Voir aussi CLUSE.

1. CHIUSI, *Le Chiuse, de Clusis*, dans le dioc. de Camerino, aujourd'hui Fabriano, près de Pierosara, sur le Sentino. Sous les vocables de S.-Victor, Notre-

Dame et S.-Benoît, une abbaye y fut fondée vers 1007. Elle appartint d'abord aux bénédictins, passa aux camaldules (1189) et ensuite aux olivétains. Supprimée en 1406 par Innocent VII, ses biens furent unis à Ste-Catherine de Fabriano, établie peu auparavant.

Cottineau, 776-77. — Kehr, *It. pont.*, IV, 124. — Lancelloti, *Hist. olivet.*, 177. — O. Marcoaldi, *Cenni storici... della città e commune di Fabriano*, Fabriano, 1874. — Mitarelli, *Ann. camald.*, I, 289. — R. Sassi, *Due documenti capitali su le origini del monastero di S. Vittore delle Chiuse*, dans *Rass. marchigiana*, 1930, p. 535-53.

R. Van Doren.

2. CHIUSI ET PIENZA (*Clusium* et *Pientia*). Ville de Toscane (prov. de Sienne), à l'extrémité sud du Val di Chiana, Chiusi fut un centre important dès le Ve s. av. J.-C. (R. Bianchi-Bandinelli, *Clusium*, dans *Monumenti antichi pubbl. dall' Accad. dei Lincei*, XXX-2, 1925). Ainsi qu'en témoignent les inscriptions retrouvées (*C. I. L.*, XI-1, 2532-82) dans deux catacombes (Ste-Catherine et Ste-Mustiole), Chiusi posséda, dès le IIIe s., une florissante communauté chrétienne, dont l'origine a été attribuée, par une tradition mal assurée, à l'un des sept évêques que S. Pierre aurait dépêchés vers les Gaules. Le premier évêque dont l'existence soit certaine est Lucius Petronius Dexter, qui, né à l'époque de S. Cyprien de Carthage, fut enseveli à Ste-Mustiole, le 11 déc. 322. La liste épiscopale présente, pour les siècles qui suivent, des lacunes nombreuses. Seuls les noms de deux évêques nous sont connus pour les VIe et VIIe s. : Florentinus, auquel Pélage Ier adressa une lettre vers 558, et Ecclesius, que Grégoire Ier chargea, en 600, de consacrer l'évêque de Bagnorea; et c'est seulement à partir de la deuxième moitié du Xe s. qu'il est possible de savoir, avec une certaine précision, les prélats qui occupèrent ce siège. L'extension du monastère de S. Salvatore à Monte Amiata entraîna, au cours du Moyen Age, une suite de contestations entre la puissante abbaye et le diocèse, dont la population fut décimée par les guerres et les fièvres.

En 1459, Chiusi, qui relevait directement du S.-Siège, fut placé par Pie II sous la juridiction de Sienne, devenue métropole. Trois ans après, le même pontife détachait de son territoire une partie des paroisses qui formèrent les diocèses de Pienza et de Montalcino, élevant au rang d'église cathédrale les *pieve* de S. Giovanni à Corsignano (Pienza) et de S. Salvatore à Montalcino. Ces deux nouveaux diocèses, tout en relevant immédiatement du S.-Siège, demeurèrent sous l'autorité d'un unique évêque, jusqu'au jour où Clément VII détacha (1528) temporairement Montalcino de Pienza. Cette décision fut reprise, en 1600, par Clément VIII, et désormais les deux sièges furent indépendants l'un de l'autre. En 1772, Clément XIV décréta que, dans l'avenir, l'Église de Chiusi serait unie *aeque principaliter* à celle de Pienza. Chacune des cathédrales aurait son chapitre et conserverait ses privilèges. Chiusi resterait suffragante de Sienne et Pienza continuerait à relever de Rome. Un unique évêque serait placé à leur tête, avec l'obligation de résider six mois à Pienza et six mois à Chiusi.

Le territoire du diocèse de Chiusi et Pienza, qui couvre de nos jours (1950) une superficie de 1 168 km², a subi au cours des siècles d'importantes modifications. Sans qu'on puisse déterminer son étendue aux premiers temps du christianisme, ni même au cours du haut Moyen Age, il est certain qu'il comprenait, en 1191, 28 *pieve* et un nombre encore plus considérable d'églises. Une liste des lieux de culte soumis à la décime pontificale nous a été conservée pour les années 1275-1276 et 1302-1303 (M. Giusti et P. Guidi, *Rationes decimarum Italiae, Tuscia*, Bibl. Vaticane, 1932-1942, I, 121-31; II, 159-74). Après cette date, le diocèse de Chiusi a subi cinq démembrements successifs. Le premier eut lieu sous Jean XXII, lors de la création du diocèse de Cortone, en 1325; le second, en 1462, quand Pie II éleva au rang de cathédrale Pienza et Montalcino; le troisième, en 1561, lors de l'érection du diocèse de Montepulciano par Pie IV; le quatrième, en 1601, quand Clément VIII créa le siège épiscopal de Città della Pieve; le cinquième, enfin, quand, en 1772, Clément XIV détacha de Chiusi diverses paroisses pour les rattacher à Montalcino.

De nos jours, le diocèse de Chiusi et Pienza comprend plus de 65 000 âmes réparties en 61 paroisses. La cathédrale de Chiusi, dédiée à S. Secondien, fut restaurée en 1877; elle présente, avec des substructures du VIe s., un portail roman du XIIe s. Celle de Pienza, édifiée, avec une certaine hâte, sur les ordres de Pie II, a été restaurée de nos jours (A. Barbacci, *L'edificazione e il decadimento del duomo di Pienza*, dans *Boll. d'arte*, nouv. sér., X, 1930-1931, p. 317-35; *Il duomo di Pienza e i suoi restauri*, Sienne, 1934).

Le diocèse a possédé sur son territoire de nombreux monastères, telles les abbayes de : S. Salvatore à Monte Amiata (Chiusi), occupée d'abord par des bénédictins, puis en 1230 par des cisterciens, supprimée en 1782; Monte Oliveto Maggiore (Pienza), fondée en 1320, berceau de la branche bénédictine des olivétains; Camprena (Pienza), fondée, vers 1324, par les olivétains, supprimée au XVIIIe s.; S. Pietro in Campo (Pienza), fondée avant 1031 par des bénédictins, devenue possession des camaldules en 1147, unie au monastère de la Rosa en 1324; Sicilla a Petrojo (Pienza), occupée par des bénédictins, cédée en 1440 aux olivétains, qui l'abandonnèrent en 1810; Spineta (Chiusi), fondée en 1112 et occupée par des vallombrosiens, passée aux cisterciens en 1627, qui la conservèrent jusqu'en 1783, date où le monastère devint la propriété de l'hôpital des Innocents à Florence.

On peut de même mentionner au cours des siècles l'existence de communautés diverses : augustins, puis frères mineurs réformés à Ste-Mustiole, près de Chiusi; mineurs conventuels à S. Francesco de Chiusi, à S. Francesco de Pienza et à Radicofani; silvestrins à S. Maria de Chiusi, etc.

Liste épiscopale. — a) Diocèse de Chiusi. — Lucius Petronius Dexter, 322. — Florentinus, 558. — Ecclesius, 600. — Petrus [Ier], 1049, 1051. — Iohannes, 1056. — Lanfrancus [Ier], 1066, 1098. — Petrus [II], 1116, 1126. — Martinus, 1146. — Rainerius, 1176. — Leo, 1179. — Theobaldus [II], 1191. — Lanfrancus [II], 1200. — Gualfredus [Ier], 1210. — Ermannus, 1215, 1230. — Gualfredus [II], 1231. — Pisanus, 1237. — Gratianus, † 1245. — Frigerius, 1245-48. — Petrus [III], 1250. — Rainerius [II], 1260-72. — Petrus [IV], 1272-99. — Masseo de' Medici, O. P., 1299-1313. — Matteo Orsini, O. F. M., 1317-22. — Leonardo, évêque de Catane, administr. de Chiusi, 1322-27. — Rainerio de Montepulciano, 1327-42. — Angelo de Montepulciano, 1343-48. — Francesco Atti, 1348-53. — Biasio, O. Cist., 1353-57. — Biasio de San Gemino, 1357. — Iacopo Tolomei, O. F. M., 1383-84. — Clemente Cennino, 1384. — Matteo, 1388-93. — Aduardo Michelozzi, O. F. M., 1393-1404. — Antonio, O. S. B., 1404. — [Obédience d'Alexandre V : Elia de Sienne, O. F. M., 1410. — Biasio Ermano, 1410-18]. — Pietro Paolo Bertini, 1418-37. — Alessio Cesari, 1437-60. — Lorenzo Mancini, 1483. — Antonio, † 1497. — Sinolfo des comtes de Castel di Lotario, 1497-1503. — Bonifacio des comtes de Castel di Lotario, 1503-04. — Nicola Buonafede, 1504-32. — Bartolomeo Farratini, 1533-34. — Gregorio Magalotti, 1534-37. — Card. Guido Ascanio Sforza, administr.,

janv.-avr. 1538. — Giorgio Andreassi, 1538-44. — Card. Bartolomeo Guidiccioni, administr., 1544-45. — Giovanni Ricci, 1545-54. — Card. Guido Ascanio Sforza, administr., 1554-55. — Figliuccio de' Figliucci, 1555-58. — Salvatore Pacini, 1558-81. — Masseo Bardi, O. F. M., 1582-97. — Lodovico Martelli, 1597-1601. — Fausto Malari, 1602-07. — Orazio Spannocchi, 1609-20. — Alfonso Petrucci, 1620-33. — Giambattista Piccolomini, 1633-37. — Ippolito Campioni, O. S. B., 1637-47. — Carlo de' Vecchi, 1648-57. — Alessandro Piccolomini, 1657-63. — Marcantonio Marescotti, 1664-81. — Lucio Borghesi, 1682-1705. — Gaetano Bargagli, 1706. A sa mort, le siège de Chiusi demeura vacant jusqu'en 1772.

b) Diocèse de Pienza-Montalcino. — Giovanni Cinughi, 1462-70. — Tommaso Testa Piccolomini, 1470-82. — Agostino Patrizi, 1482 [1484]-1496. — Card. Francesco Piccolomini, 1496-98. — Girolamo [Ier] Piccolomini, 1498-1510. — Girolamo [II] Piccolomini, 1510-28. Le siège de Montalcino est détaché de celui de Pienza.

c) Diocèse de Pienza. — Alessandro Piccolomini, 1528-63. — Francesco Maria Piccolomini, 1563-99. — Gioia Dracomani, 1599-1630. — Scipione D'Elci, 1631-36. — Ippolito Borghesi, 1636-37. — Giovanni Spennati, 1637-58. — Giocondo Turamini, 1664-65. — Giovanni Checconi, 1665-68. — Girolamo Borghesi, 1668-98. — Antonio Forteguerra, 1698-1714. — Ascanio Silvestri, 1714-22. — Cinugo Settimio, 1725-41. — Francesco Piccolomini, 1741-45. — Pio Magnani, 1745-47. — Giustino Bagnesi, 1748-72. Le 17 juin 1772, Clément XIV unit *aeque principaliter* le diocèse de Chiusi à celui de Pienza.

d) Diocèse de Chiusi-Pienza. — Giustino Bagnesi, 1772-75. — Giuseppe Pannilini, 1775-1820. — Giacinto Pippi, 1820-39. — Giambattista Ciofi, 1843-71. — Raffaele Bianchi, 1872-89. — Giacomo Bellucci, 1889-1917. — Giuseppe Conti, 1917-41. — Carlo Baldini, 1941.

Avec les travaux classiques d'Ughelli, Gams, Eubel et Gauchat, on consultera : F. Bargagli Petrucci, *Montepulciano, Chiusi e la Val di Chiana senese*, Bergame, 1910. — Cappelletti, XVII, 561-632. — Kehr, *It. pont.*, III, 231-52. — Lanzoni, 353-54. — Fr. Liverani, *Le catacombe e antichità cristiane di Chiusi descritte*, Sienne, 1872. — G.-B. Mannucci, *Pienza*, Pienza, 1927. — E. Repetti, *Dizionario geografico... della Toscana*, Florence, 1833-1841, I, 721-22; III, 299-301; IV, 201-02.

M.-H. LAURENT.

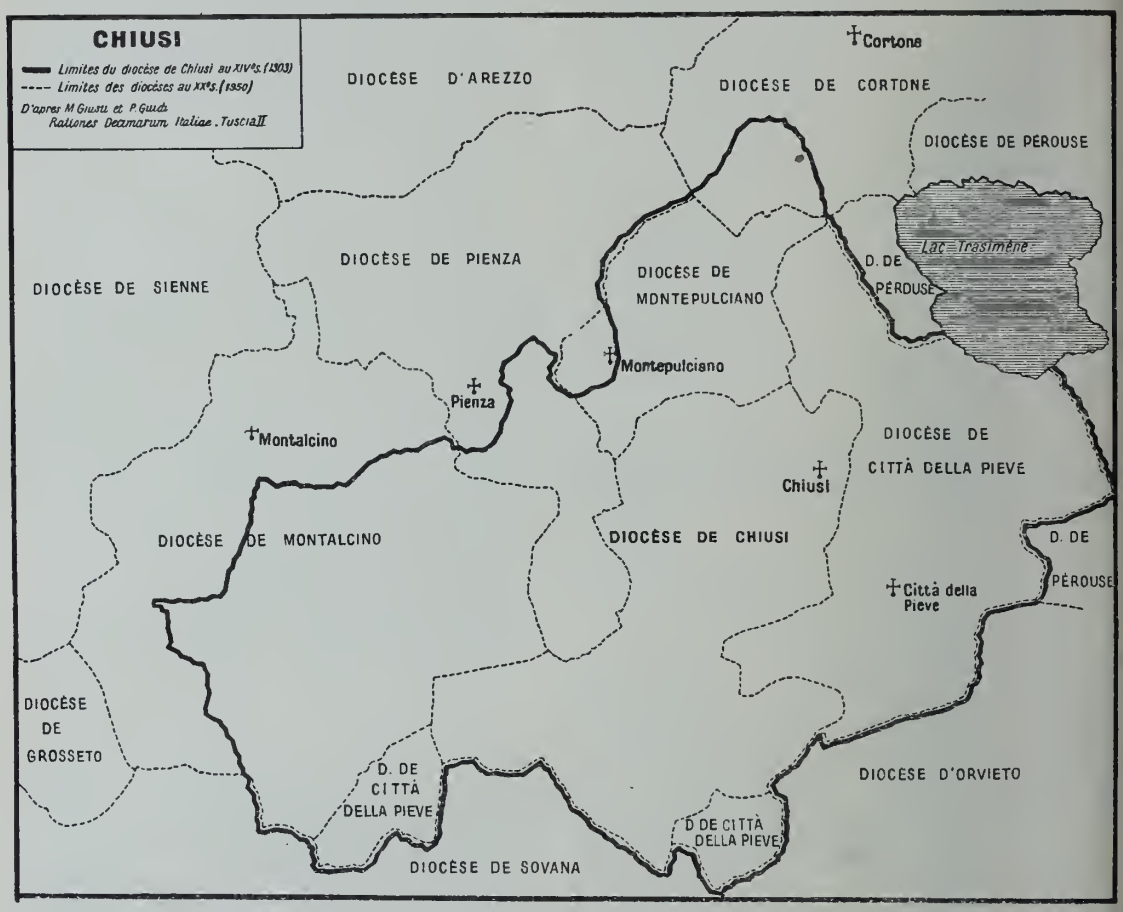

Fig. 108. — Limites du diocèse de Chiusi en 1303.

CHMIELECKI (CASIMIR), prêtre, archéologue. Né en 1880 à Brzusce, en Poméranie polonaise, fit ses études aux gymnases allemands de Koscierzyna et de Chojnice, puis au séminaire de Pelplin. En compagnie de ses camarades du séminaire, il entreprit des fouilles dans le district de Kartuzy et découvrit en onze localités des tombes préhistoriques. Il publia les résultats de ces découvertes dans l'*Ann. de la Soc. scient. de Torun* (vol. XI, Torun, 1904, et vol. suiv.). Ordonné prêtre en 1904, il fut successivement vicaire à Chelmno

(Culm), Grzybno et Brodnica, puis curé à Wabcz (1910-1927). Il profita de ses loisirs pour mettre en ordre le musée de la Soc. scientifique de Torun et publia, outre un *Guide* de ce musée, une dissertation archéologique : *Czlowiek przedhistoryczny w Prusiech zachodnich (L'homme préhistorique dans la Prusse occidentale)*. Il fit encore des fouilles en une douzaine de localités de Poméranie, surtout à Lyniec, où il mit au jour tout un vaste cimetière préhistorique, et déposa au musée de Torun tous les objets découverts (voir son étude *W obronie siekierek bronzowych* [*Défense des haches de bronze*], dans *Zapiski Tow. Naukowego*, II, Torun, 1913, p. 65-87). Il se démit de sa cure en 1927, fut employé quelque temps comme archiviste du diocèse, puis s'établit en la maison des prêtres retraités, où il mourut le 28 mai 1929.

Wl. Lega, *C. Ch.*, dans *Polski Slownik biograficzny*, III, Cracovie, 1937, p. 317-18.

J. Ostrowski.

CHMIELEWSKI (Procope), évêque grec uni de Przemysl. Il naquit vers 1600, en Mazovie, province de la Pologne centrale, de parents de rite latin. Orphelin de bonne heure, il passa au rite grec uni et entra dans l'ordre des Basiliens. En 1620, il commença ses études de théologie à Brunsberg; ordonné prêtre, il fut employé successivement comme prédicateur à Minsk et à Zyrowice. En 1631, il fut désigné à l'archimandrie des basiliens de Dubno. Deux ans durant, il suivit en ses tournées le métropolite Joseph Welamin Rutski, de Kiew, vrai apôtre de l'Union des Églises. En 1649, l'évêque de Przemysl proposa Chmielewski au roi comme coadjuteur avec droit de succession. Il fut sacré en 1651 par le métropolite de Polock, Sielawa. Dès lors commença pour lui une lutte sans trêve contre l'intrus orthodoxe au siège de Przemysl, A. Winnicki, soutenu par le roi de Pologne Jean-Casimir. Évincé de son siège, Chmielewski ne cessa de revendiquer ses droits. Le métropolite Sielawa lui confia l'administration du diocèse de Luck, qu'il garda jusqu'à sa mort. Toujours en butte aux attaques des schismatiques, il passa une partie de sa vie en la ville forte de Walawa, expédiant de là force protestations aux tribunaux, aux puissants du royaume et au roi de Pologne. Ne pouvant obtenir gain de cause et sentant ses forces décroître, il prit, en 1662, pour coadjuteur Antoine Terlecki et lui céda, de son vivant, ses droits sur le diocèse de Przemysl, l'engageant à poursuivre la lutte, tandis qu'il continuait à se dévouer au diocèse de Luck, où il fit faire des progrès considérables à l'Union; il passa ses dernières années au monastère basilien de Derman et y mourut le 22 févr. 1664.

M. Harasiewicz, *Ann. Eccl. Ruthenae*, Léopoli, 1862, p. 332-34. — J. Pelesz, *Gesch. der Union*, II, Vienne, 1880, p. 344-46. — A. Prochaska, *Wladyka Krupecki w walce z dyzunia*, dans *Przeglad powszechny*, CXLI, Cracovie, 1919, p. 288, 293, 362-65; *Z walki o tron wladyczy przemyski*, *ibid.*, CXLVII, 1920, p. 20-28.

J. Ostrowski.

CHMIELOWSKI (Adam-Hilaire, en religion Fr. Albert), fondateur des Albertins et des Albertines, peintre né à Igolomia, en Pologne russe, non loin de Cracovie, en 1846, † 1916. A la mort de son père (1853), il fut placé à l'école des cadets de S.-Pétersbourg, mais n'y demeura qu'un an. Il fit ses études moyennes à Varsovie, puis suivit un cours d'agronomie à Pulawy. A la nouvelle de l'insurrection polonaise de 1863, il rejoignit, avec quelques camarades d'études, les insurgés et prit part à plusieurs batailles contre les armées régulières russes. Forcé de fuir en Galicie, il fut interné par les autorités autrichiennes, mais parvint à s'évader de la prison d'Olomouc et à rentrer dans les rangs des insurgés polonais. Un éclat d'obus l'ayant gravement atteint à la jambe, qui dut être amputée, il se vit contraint de rentrer à Varsovie. En 1865, il s'y inscrivit à l'école des beaux-arts; il poursuivit ses études à Gand, à Paris et à Munich. L'exposition de ses œuvres, à Varsovie (1939), mit bien en lumière l'acheminement de son esprit et de son art du profane au sacré.

En 1880, il se présenta au noviciat de la province polonaise des Jésuites, à Stara Wies. Il n'y demeura que cinq mois, étant tombé malade durant la grande retraite. Revenu à la santé, il s'éprit de l'idéal du Poverello d'Assise et se fit l'apôtre du tiers ordre en Pologne russe. Menacé du bannissement en Sibérie, il dut s'exiler une fois de plus; mais il ne se départit plus de son idéal : en 1884, il loua à Cracovie une chambre, qu'il partagea en deux parties, l'une lui servant d'atelier de peinture, tandis qu'il abritait en l'autre les mendiants qu'il recueillait en ville. Il s'enferma souvent aussi dans les hospices de nuit, pour approcher plus facilement les pauvres. En 1888, il émit entre les mains du card. Dunajewski, prince-évêque de Cracovie, les vœux de tertiaire régulier et fonda d'abord une communauté dite plus tard des « Albertins », puis, deux ans après, une autre pour les femmes, dite des « Albertines », destinées toutes deux aux soins divers des déshérités de ce monde. Il publia en 1888 un *Manuel du tiers ordre de S.-François* et travailla, vingt-huit ans durant, à organiser les maisons de son institut. Il mourut à Cracovie, le 25 déc. 1916. Son institut fut érigé canoniquement, en conformité avec le nouveau Code, en 1928. En 1937, il comptait 15 maisons de religieux et 46 de religieuses.

C. Lewandowski, *Brat Albert*, Cracovie, 1927. — M. Witkiewiczowna, *Wspomnienia o Adamie Ch.*, Cracovie, 1933. — A. Szeptycki, *Ze wspomnien o bracie Albercie*, Cracovie, 1934. — M. Morstin-Gorska, *A. Ch., brat Albert*, Varsovie, 1936. — Fr. Woltynski, *A. Ch.*, Cracovie, 1936. — A. Nowaczynski, *Najpiekniejszy czlowiek mego pokolenia, brat Albert*, dans *Tecza*, 1935. — P. Gorska, *Szary brat*, Cracovie, 1936. — K. Michalski et F. Kopera, *A. Ch.*, dans *Polski Slownik biograficzny*, III, Cracovie, 1937, p. 338-40.

J. Ostrowski.

CHOBA. Voir Coviensis.

CHOCQUES, abbaye. Les origines de l'abbaye de Chocques sont assez peu précises. Suivant d'anciennes chroniques, un chapitre de chanoines aurait été fondé vers 1094 dans le bourg de Chocques *(Cioka, Chiochia, Choquensis)*, par deux prêtres, Eurémar et Arnoul, grâce à la libéralité de la maison de Béthune.

Duchesne (*Preuves de la maison de Béthune*, 107, 108) affirme qu'en 1120 « la totalité de cette terre [de Chocques] appartenait à trois seigneurs différents, savoir : est à Hugues d'Oisy, chastelain de Cambray, à Baudouin, surnommé le Roux, et à Anselme de Houdain. Lesquels ayant réduit en leur puissance et libre disposition l'église collégiale de S.-Jean-Baptiste, qui était fondée d'ancienneté dans leur chasteau de Choques, ...à l'exortation de Jean, évêque de Thérouanne, ils la remirent entre ses mains pour ériger un monastère de chanoines réguliers, vivants selon la règle de S. Augustin ». Les affirmations de Duchesne reposent sur celles du *Gall. christ.*, X, 1545, qui n'est pas sûr, et de Malbrancq (*De Morinis*, II, 788; III, 123), qui l'est encore moins. Quoi qu'il en soit, le fait ne peut être révoqué en doute et il s'est produit ailleurs d'une manière analogue, à Hénin-Liétard, à Aubigny et à Houdain. Donc, entre 1120 et 1138, à la suite, peut-être, de la destruction de la collégiale par Robert de Normandie (1128), les chanoines s'installèrent en dehors de Chocques, à une lieue de Béthune, sur une terre que leur aurait donnée le comte de Flandre et, sous l'influence de l'abbaye de Ruisseauville, adoptèrent la règle de S. Augustin et se transformèrent

en chanoines réguliers. L'abbaye prit le nom de S.-Jean-Baptiste-des-Prés, *in Pratis*. Ils se placèrent sous l'obédience d'Arrouaise, où se tenaient les chapitres généraux de l'ordre, et dans lesquels ils prirent rang immédiatement avant Warneton (1138).

Par la charte de 1120, l'évêque de Thérouanne leur donnait l'église de Chocques et ses prébendes, l'autel qu'il tenait en sa possession, moyennant deux sous de rente annuelle, et leur imposait l'obligation d'en recevoir chaque année les saintes huiles. Il leur confirmait l'autel de Malènes, à Chocques, et d'autres avantages temporels. D'autres donations vinrent s'ajouter à celles-là : les autels de Calonne, d'Estaires, de Gonnehem, de Steenwerck; les dîmes d'Annezin, de Burbure, d'Estaires, de Fouquières et de Planques.

L'histoire de Chocques n'est guère que celle de l'accroissement de son temporel et de ses tribulations occasionnées par les guerres du Moyen Age, la rapacité des seigneurs et les besoins du monastère luttant contre le pouvoir central, toujours en quête d'instituer des commendes et d'imposer des pensions.

Au XVIIIe s., l'abbaye de Chocques ne comptait que dix à douze religieux, qui accomplissaient les fonctions sacerdotales dans six ou sept paroisses, tandis que cinq autres résidaient dans des cures ou prévôtés (Calonne-Ricouart, Doulieu, Montbernenchon, Estaires, Gonnehem). Les revenus étaient évalués à 18 000 livres en 1669, à 11 000 en 1772 et à 32 000 en 1790 (contre 20 000 livres de charges).

Listes des abbés. — 1. Gauthier, nommé en 1120 par Jean, évêque de Thérouanne. — 2. Gothson, souscrit en 1154 une charte de Milon de Thérouanne, en faveur d'Arrouaise. — 3. Manassès, † 1193. — 4. Guillaume Ier, † 1226 ou 1228. — 5. Jean. — 6. Manassès II. — 7. Guillaume II. — 8. Geoffroy. — 9. Richard. — 10. Pierre Ier. — 11. Jean II d'Arras. — 12. Mathieu de Boulogne. — 13. Jean III Clavelet. — 14. Simon Canée, cité en 1323, assiste au chapitre en 1332, † vers 1341. — 15. André de Beaurains. — 16. Robert Philippe. — 17. Thomas Ier de Boulogne. — 18. Jacques Bacot. — 19. Evrard Baudel. — 20. Thomas II Groselier. — 21. Jean IV Petit. — 22. Pierre d'Illies, † vers 1500. — 23. Justin, signe en 1507. — 24. Antoine Ier d'Héricourt, frère de Bauduin, abbé de Ruisseauville, 1517. — 25. Antoine Tesson, † 1554. — 26. Antoine Tesson, neveu du précédent, † 1591. — 27. Jean de Loz, † 1621. — 28. Guillaume Delvalle, † 1638. — 29. Jean de Lens, † 1656. — 30. Guislain de la Beuvrière. — 31. Philippe Dujardin, † 1666. — 32. Guillaume IV de la Beuvrière, † 1669. — 33. Jean Robart, † 1688. — 34. Charles Hannotte, d'abord prieur, † 1703. — 35. Patrice de Gouy, † 1731. — 36. Floride de Lassus, † 1759. — 37. N. Chavatte, † 1788. — 38. Patrice Dauchy.

En 1791, Dauchy se réfugia avec ses moines dans l'abbaye d'Arrouaise, en même temps que les religieux d'Hénin-Liétard, de Ruisseauville, de Marœuil et de S.-Bertin. De là ils s'exilèrent. Le 26 oct., S.-Jean-Baptiste de Chocques fut vendu pour 100 000 livres; sa bibliothèque fut dispersée, ses archives disparurent sous forme de gargousses. Les bâtiments furent démolis, à la réserve du quartier abbatial, dont il ne reste aujourd'hui que quelques dépendances. Le modeste trésor de l'église des Essarts renferme de beaux ornements du XVIIIe s., provenant de l'abbaye de Chocques, et un ciboire en argent, dont le couvercle est godronné, et dont le socle sert d'ampoule aux saintes huiles.

F. de Bar, *Hist. dioecesis Tornacensis, Gandavensis et coenobiorum eorum*, bibl. de Douai, ms. n. *768*. — Ad. de Cardevacque, *Dict. histor. et archéol. du P.-de-C., Arrond. de Béthune*, I, 175-83. — Dehaisnes, *Hist. de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut*, 427. — *Épigraphie du P.-de-C.*, II, 29, 38, 237; VIII, 427-39. — *Gall. christ.*, IV, 519. — Godefroy, *Inv. des chartes d'Artois*, I, 544. — Gosse, *Hist. de l'abbaye d'Arrouaise*, 39, 41, 355, 462. — Malbrancq, *De Morinis*, II, 788; III, 123. — Miraeus, *Rerum Belgic. chron.*, 268, 306. — Parenty, *Hist. de Ste Bertille*, 53. — Robert, *Hist. de l'abbaye de Chocques*, dans *Mém. de la Soc. des antiq. de la Morinie*, XV, 335-568, pl. — Ferreoli Locrii, *Chron. Belgic.*, 206. — Duchesne, *Hist. de la maison de Béthune*, 25, 76, 113, 465. — *Bull. de la Comm. départ. des monum. hist. du P.-de-C.*, I, 423.

G. COOLEN.

CHODANI (JEAN-CANTIUS), poète et théologien, † 1823. Né à Cracovie d'une famille d'origine italienne, il entra en 1782 dans l'ordre des Chanoines réguliers du Latran, fit ses études d'abord à Krasnik, puis à l'université de Cracovie. Ordonné prêtre en 1793, il enseigna la théologie en son couvent de Cracovie, et prêcha, huit ans durant, en la cathédrale de cette ville. Il s'adonna en même temps à la littérature, publia des vers originaux, à côté de diverses traductions versifiées, entre autres de *La Henriade* de Voltaire, et des *Idylles* de Gessner (1800 et 1803). Délié de ses vœux en 1804, il se rendit à Wilno, où il devint prédicateur de l'université, et y obtint en 1805 le doctorat en théologie. Trois ans plus tard, on lui confia la chaire de théologie morale; il y ajouta, en 1809, celle de théologie pastorale, et fut doyen de la faculté des sciences politiques et morales de 1817 à sa mort. On l'avait nommé, en 1814, visiteur des écoles du gouvernement ou de la province de Grodno, et, en outre, durant quelque temps, de celle de Wilno.

Œuvres : Projet de réforme de l'éducation nationale, resté ms.; trad. de l'*Éthique chrétienne* de Reyberger, 3 vol., 1821-1822; *Nauka chrzescianskiej katolickiej wiary (Enseignement de la foi catholique)*, paru après sa mort, de même que 3 vol. de ses sermons.

Symon, *De cathol. facult. theol. in universitate olim Vilnensi*, Petrograd, 1888, p. 24-27. — P. Zukowicz, *O professorach Bogoslownago fakulteta wilenskago uniwersit.*, Wilno, 1888, p. 50-58. — W. Worotynski, *Seminarium glówne w Wilnie*, Wilno, 1935. — M. Smolarski, *Studia nad Wolterem w Polsce*, Lwow, 1918. — M. Szyjkowski, *Gesneryzm w poezji polskiej*, Cracovie, 1914, p. 24-27. — C. Falkowski, *J.-K. Chodani*, dans *Polski Slownik biograficzny*, III, Cracovie, 348-49.

J. OSTROWSKI.

CHODYNSKI (ZÉNON et STANISLAS), pédagogues et historiens polonais. Frères jumeaux, nés à Kalisz le 4 nov. 1836, ils firent ensemble leurs études moyennes, entrèrent en même temps au séminaire de Wloclawek, reçurent simultanément tous les ordres et achevèrent côte à côte leurs études à la faculté de théologie de Varsovie. Employés ensemble aussi en qualité de vicaires à Sieradz, ils furent appelés tous deux à enseigner au séminaire de Wloclawek (1866).

Zénon Chodynski fut nommé peu de temps après vice-recteur dudit séminaire, puis recteur, charge qu'il garda jusqu'à sa mort, le 16 mai 1887. Chanoine en 1881, puis en 1883, prélat custode, enfin archidiacre du chapitre cathédral, de plus juge prosynodal. Travailleur infatigable, et directeur d'âmes fort goûté, il exerça une influence salutaire sur le clergé de la région. On a de lui : *Decretales Summorum pontificum pro regno Poloniae et constitutiones synodorum regni ejusdem*, 3 vol., Posnan, 1866-1883; *Synodus archidioecesana Gnesnensis... Lovicii A. D. 1583 celebrata*, Varsovie, 1872; *Acta synodi dioecesanae Luceoriensis, A. D. 1589 cel.*, Varsovie, 1875; *Statuta synodalia dioecesis Vladislaviensis et Pomeraniae*, Varsovie, 1890; *Monumenta historica dioecesis Vladislav.*, vol. I-VI, Vladislav, 1881-1887; *Uchansciana Vladislav., ab anno 1557-1562 ex tabulario capituli Vladislav.*, Varsovie, 1895. Il collabora à l'*Encyclopédie ecclésiastique* de Nowodworski.

Stanislas Ch. succéda à son frère comme recteur du séminaire; il fut archidiacre du chapitre (1887), juge

prosynodal et censeur des livres (1894); doyen du chapitre et prélat mitré en 1897. Il se démit en 1908 du rectorat, tout en demeurant au séminaire. Il rangea la bibliothèque ainsi que les archives du chapitre cathédral. Il publia un grand nombre d'études et de textes historiques, en particulier : les vol. VII-XXV des *Monum. hist. dioecesis Vladislav.*, entrepris par son frère; *Statula kapituly kaledralnej Wloclawskiej*, Varsovie, 1897; *Analecta medico-historica*, Wloclawek, 1912; *Seminarium Wloclawskie*, Wloclawek, 1904; *Biskupi sufragani Wloclawek*, Wloclawek, 1906; *Wikariusze katedralni Wloclawscy*, Wloclawek, 1912; *Bazylika kaledralna we Wloclawku*, dans *Kronika diecezji kujawskio*, Kaliskiej, 1918. Il collabora aussi à l'*Encyclopédie* citée ci-dessus. † le 16 mai 1919.

La liste complète des publications des frères Ch. a été donnée par R. Filipski dans *Kronika diec. kuj.-kal.*, 1919, p. 177-82. — Kr. Wl., *Zen. i Stan. Ch.*, dans *Z. Chelmicki, Podreczna Encyklopedya koscielna*, VIII, Varsovie, 1906. — Fijalek, *Dwaj zasluzeni historycy naszego kosciola*, dans *Glos Narodu*, n. 129, 1920; *W stulecie ksiezy Chodynskich*, dans *Ateneum kaplanskie*, 1936. — M. Morawski, *Stan. i Zen. Ch.*, dans *Polski Slownik biograficzny*, III, Cracovie, 1937, p. 377-78.

J. Ostrowski.

1. CHOISEUL (Gilbert de), évêque de Comminges, puis de Tournai. — Fils de Ferry de Choiseul et de Barthélemie de Beauverger, Gilbert de Choiseul du Plessis-Pralin naquit en 1613. Docteur en Sorbonne vers 1640, il cumula, dès son adolescence, de nombreux bénéfices, ayant reçu en commende les abbayes de Boulencourt, Chantemerle, S.-Martin-des-Aires et Basse-Fontaine. Le 23 mai 1644, Anne d'Autriche, régente de France, le désigna à l'évêché de Comminges; ses bulles lui furent accordées par Innocent X, le 5 févr. 1646. Sacré à Paris le 6 août suivant, il fit son entrée dans son église quelques jours après. Le diocèse de Comminges étant réduit à un état déplorable, Choiseul veilla à l'instruction des populations rurales, multiplia les visites pastorales, s'intéressa à la formation du clergé, fonda un séminaire. Mêlé aux premières luttes jansénistes, notre prélat fut l'un des onze évêques de France qui demandèrent au pape « de permettre que cette dispute importante... continue encore un peu de temps ». En 1661, il se sépara de Port-Royal, mais prit la défense, en cour de Rome et auprès du roi, de Pavillon, Caulet, Buzenval et d'Arnauld. En juill. 1669, Louis XIV transféra Choiseul au siège de Tournai; ses bulles lui furent accordées par Rome le 23 déc. 1670. Le nouvel évêque devait mettre au service de ce diocèse les qualités qu'il avait montrées dans celui de Comminges. Il établit un séminaire à Tournai et à Lille, réglementa l'administration de l'abbaye de S.-Amand. Aussi bien, en récompense de ses services, le roi lui confia la charge de conseiller d'honneur au conseil souverain de Tournai. Étroitement lié d'amitié avec Bossuet, Choiseul participa, en 1682, à la rédaction de la fameuse déclaration du clergé de France. Il mourut à Paris, le 31 déc. 1689.

Malgré les occupations occasionnées par l'administration de son diocèse, Choiseul sut consacrer de longues heures à l'étude. On lui doit, avec des mandements pastoraux (celui qu'il publia sur le culte de la Vierge, en défense des *Avis salutaires de la Vierge à ses dévols indiscrets* de Baillet, souleva des critiques), deux oraisons funèbres prononcées lors de la mort d'Armand de Bourbon, prince de Conti (5 juin 1666), et de Charles d'Orléans, duc de Longueville (9 août 1672); une traduction des Psaumes et des Cantiques de l'A. et du N. T. (Paris, 1719), et des *Mémoires touchant la religion* (Paris, 1680-1682, et 1685). Choiseul travailla de même à la rédaction des Mémoires de son frère, le duc de Choiseul, dont Segrais avait mis les brouillons au net (deux éd. à Paris, en 1676; rééd., Paris, 1827).

J. Contrasty, *Hist. des évêques de Comminges*, Toulouse, 1940, p. 360-70 (avec bibliogr.). — F. Desmons, *L'épiscopat de G. de Choiseul, 1671-1689. Étude hist., économ. et relig. sur Tournai*, dans *Ann. de la Soc. hist. et arch. de Tournai*, nouv. sér., XI, Tournai, 1907. — *Gall. christ.*, III, 246. — *Journal des savants*, 1690, 9e numéro : *Éloge de M. de Choiseul*. — *Catal. gén. des livres imprimés de la B. N.* [*de Paris*], XXVII, Paris, 1906, col. 756-59.

M.-H. Laurent.

2. CHOISEUL (Léopold-Charles de), archevêque de Cambrai. Du mariage de François-Joseph de Choiseul, marquis de Stainville, ministre plénipotentiaire du duc de Lorraine, et de Françoise-Louise de Bassompierre, naquirent cinq enfants, dont le premier, Étienne-François, devait occuper les plus hautes charges et devenir ministre des Affaires étrangères de Louis XV. Le second entra dans les ordres, comme ses deux sœurs, Charlotte-Eugénie, appelée Mme de Stainville, abbesse de S.-Louis à Metz, et Béatrix, coadjutrice de Bouxières-aux-Dames.

Léopold-Charles naquit au château de Lunéville le 6 déc. 1724. D'abord vicaire général de son oncle, évêque de Châlons, il fut nommé le 14 mai 1758 évêque d'Évreux. Consacré le 29 oct., il ne demeura pas longtemps sur le siège épiscopal, qui ne l'intéressait guère, et fut transféré, grâce au crédit de son frère, sur le siège d'Albi. Ayant prêté serment le 28 juin 1759, il entra en déc. dans sa nouvelle ville, qu'il allait transformer considérablement. L'archevêque, comme son successeur le card. de Bernis, était un ami du progrès. Quelque peu philosophe et économiste, il était surtout hostile aux jésuites qu'il fit expulser de leurs séminaires, lesquels furent confiés aux prêtres séculiers. Il promulgua de nouveaux statuts synodaux (1763), se pencha sur l'éducation des futurs clercs, introduisit la liturgie gallicane grâce à un *Bréviaire* et un *Cérémonial* (1764). Urbaniste, enfin, avant la lettre, il fit construire des routes qui donnèrent une autre physionomie à la région.

Le 13 mai 1764, il fut transféré à Cambrai, siège beaucoup plus important, grâce une fois de plus à son frère, alors ministre de la Guerre. Préconisé au consistoire du 9 juill., il prit possession le 6 oct. Après être demeuré quelques jours dans son diocèse, il retourna à Paris, laissant à son suffragant le soin de l'administrer. L'année suivante, il revint à Cambrai avec son frère, de même qu'en 1766. Il demeura cette fois quelques mois, visitant les abbayes dont il voulait réformer la discipline. En même temps, il se fit reconnaître comme seigneur de Cambrai, ce qui donna lieu à de longs débats entre le magistrat de la ville et le prélat, qui remporta finalement la victoire. Il a laissé un bon souvenir dans son diocèse parce que, dans les assemblées des États de Cambrai de 1768 à 1773, il se pencha sur la misère commune et réussit à faire réduire les contributions imposées à la province. En 1770, son frère encourut la disgrâce du roi et fut exilé dans ses terres; l'influence de l'archevêque diminua aussi. Il mourut le 4 sept. 1774 à Moulins, en revenant des eaux de Vichy où il soignait une affection catarrhale.

Léopold-Charles possédait plusieurs bénéfices importants. Il était grand prévôt de Remiremont, abbé de Jovilliers, au dioc. de Toul, et de S.-Arnould, au dioc. de Metz (1757). En cette dernière qualité, il fut reçu conseiller d'honneur ecclésiastique au parlement de Metz, avec toute la solennité accoutumée, le 26 août 1762. Il était enfin prieur de Rueil, au dioc. de Meaux.

Le Glay, « *Cameracum christianum* », ou *Hist. eccl. du dioc. de Cambrai*, 1849, p. 76. — H. Fisquet, *La France pontifi-*

cale, dioc. d'Évreux et de Cambrai. — E. Michel, *Biogr. du parlement de Metz*, 1853, p. 94. — La Chesnaye-Desbois, *Dict. de la noblesse*, v, 1865, col. 663. — Abbé Destombes, *Hist. de l'Église de Cambrai*, 1890-1891. — A. Jean, *Les évêques et archevêques de France depuis 1682 jusqu'à 1801*, 1891. — L. de Lacger, *États administratifs des anciens dioc. d'Albi, Castres et Lavaur, suivis d'une bio-bibliogr. des évêques de ces trois diocèses*, 1921. — P. Tiersonnier, *Acte d'inhumation de Mgr de Choiseul*, dans *Bull. de la Soc. d'émul. du Bourbonnais*, 1923, p. 70-71. — *Mém. de la Soc. d'émul. de Cambrai*, 1934, p. 90, portr.

T. de Morembert.

CHOISY-AU-BAC (Abbaye S.-Étienne). Anciennement Choisy-le-Roi, *Cauciacensis* (dioc. de Soissons, auj. Beauvais; cant. et arrond. de Compiègne, Oise). Abbaye de bénédictins, qui existait avant 695 et où le roi Childebert III fut enterré. Devenue assez rapidement prieuré de S.-Médard de Soissons, elle fut, vers 1682, donnée aux bénédictins anglais.

Cottineau, 777-78. — *Gall. christ.*, ix, 388, 1. — Rendu, *Notice histor. et archéol. sur Ch.-au-Bac, près Compiègne*, Compiègne, 1856.

R. Van Doren.

CHOKIER (Érasme de), jurisconsulte belge (1569-1625). Voir *D. D. Can.*, iii, 685.

CHOKIER (Jean de), controversiste et canoniste belge (1571-1656). Voir *D. D. Can.*, iii, 685.

CHOLET (Jean), cardinal. Né probablement vers 1220, il était en 1267 chanoine de S.-Pierre de Beauvais et servit à plusieurs reprises d'arbitre entre diverses personnalités ou établissements religieux. Des relations d'amitié s'étaient nouées entre lui et Simon de Brie, venu à Beauvais en 1275 pour faire la lumière sur des conflits de juridiction entre l'évêque et la commune et, quand Simon fut devenu pape sous le nom de Martin IV, il transmit à son ami le titre de cardinal de Ste-Cécile et presque aussitôt l'employa à des missions diplomatiques : d'abord comme légat auprès d'Édouard III d'Angleterre, pour tenter d'empêcher la lutte entre Charles d'Anjou, roi des Deux-Siciles, et Pierre d'Aragon, puis en France, avec la mission de confirmer le royaume d'Aragon à Charles de Valois, fils de Philippe le Hardi, et de prêcher la croisade contre Pierre d'Aragon. Arrivé en France le 17 août 1283, il offrit, de la part du pape, lors d'un concile tenu à Paris, le produit de la dîme sur les biens du clergé pour quatre années. Il aurait dirigé en France les préparatifs de la guerre franco-aragonaise, exhortant les combattants à n'épargner personne, parce qu'il s'agissait d'ennemis de l'Église. On l'a rendu responsable des cruautés commises, ainsi que du saccage et des massacres d'Elne, mais il n'est nullement certain qu'il s'agisse de notre personnage : un légat accompagnait l'armée, mais Henri de Sponde dit que ce légat, en qui on a vu généralement Jean Cholet, était Gervais Giancolet de Clinchamp, cardinal des titres des SS.-Silvestre-et-Martin, dit le cardinal du Mans, qui avait été promu en même temps que Cholet — d'autant que Jean Cholet était le 23 mai 1285 à S.-Germain-des-Prés.

Le 6 janv. 1286, il assistait au sacre de Philippe le Bel et conserva sous Nicolas IV la confiance qu'avait en lui son prédécesseur. C'est à son influence et à son habileté qu'est attribuée la conclusion de la paix de Lyon (1287) mettant fin aux différends entre le roi de France et Sanche IV de Castille. On le voit encore très actif pendant cette période, intervenant dans diverses négociations particulières. Il se pourrait qu'il eût envisagé dès 1283 la fondation du collège qui porta son nom; en tout cas, en 1289, Philippe le Bel autorisait l'université de Paris à acquérir 20 livres parisis de rente pour la dotation de la chapelle fondée par le cardinal Cholet. Le 4 nov. 1288, il était à Vaugirard, où il nommait les arbitres pour régler un différend entre les chanoines de Narbonne et Jacques, roi de Majorque. En 1289, il se retira à Montier-la-Celle, où il rédigea un testament qui montre sa fortune considérable et la magnificence de ses goûts. Il donnait à l'abbaye de S.-Lucien 2 400 livres d'argent et sa bibliothèque. On ignore le lieu et la date exacte de sa mort, survenue, d'après divers auteurs, entre le 4 avr. 1292 et le 4 août 1293. Ses exécuteurs testamentaires fondèrent avec les biens du défunt une maison ou collège, en faveur des étudiants des diocèses de Beauvais et d'Amiens, appelée d'abord maison des pauvres écoliers, puis collège de Cholet, puis des Cholets.

Il a écrit un traité de casuistique, qui est perdu; la relation qu'il a adressée au pape Martin IV de son action à Paris en 1284 a été publiée dans les *Foedera* de Rymer.

H. L. Fr., xx, 113-29. — E. Muller, *Le card. J. Cholet*, 1883, extr. des *Mém. de la Soc. acad. de l'Oise*. — Ch.-V. Langlois, *Le règne de Philippe le Hardi*, 1883. — L. Leclère, *Les rapports de la papauté avec la France sous Philippe III*, 1889. — G. Digard, *Philippe le Bel et le S.-Siège*, 1936. — Devic-Vaissete, *Hist. de Languedoc*, ix.

M. Prevost.

CHOMA (Χῶμα), évêché de la province de Lycie, dépendant de Myre. On croit généralement que cette petite localité a laissé son nom au village de Hôma. On lui connaît plusieurs évêques. Pionnius prit part au IIe concile œcuménique (381) (Mansi, iii, 570 E). Eudoxe était à celui d'Éphèse (431) (*ibid.*, iv, 1225 B, 1376 B; vi, 371 C). Il assista également au concile de Chalcédoine (451) (*ibid.*, vii, 437 E) et souscrivit la lettre des évêques de sa province à l'empereur Léon au sujet de la mort de Protérius d'Alexandrie (*ibid.*, vii, 580 A). Nicolas fut l'un des membres du concile de 879 qui réhabilita Photius (*ibid.*, xvii-xviii, 377 A). On ignore quand disparut l'évêché de Choma; peut-être fut-ce seulement lors des invasions turques aux xiiie-xive siècles.

Le titre de Choma a été conféré au moins deux fois dans l'Église romaine : Guizard, 1318, évêque à Constance. — Pierre Sanctus, O. S. A., 4 mai 1403-1410.

Ruge, dans Pauly-Wissowa, iii, 2369, n. 3. — *Ann. pont.*, 1916, p. 389.

R. Janin.

CHONAE (Χῶνι), évêché de Phrygie Pacatienne Ire, puis archevêché indépendant et enfin métropole. Chonae a remplacé au Moyen Age l'ancienne ville de Colosses, dont les ruines se trouvent à 4 km. de là et dont les fidèles reçurent une épître de S. Paul (cf. Colosses, *infra*). On dit communément que le nom de Chonae fut donné assez tard par les Byzantins. Cependant il était déjà employé avant la fin du viiie s., comme en témoigne la suscription de l'évêque Théodose au IIe concile de Nicée (787) (Mansi, xii, 998 C). Justinien fortifia la ville au vie s. Les Turcs seldjoukides s'en emparèrent en 1071, mais Alexis Comnène les en chassa en 1090. C'est de là qu'étaient originaires le chroniqueur Nicétas Acominatos Choniatès et son frère, Michel, métropolite d'Athènes, un des plus ardents défenseurs de l'orthodoxie orientale contre les latins (xiie-xiiie s.). En 1210, les Seljoukides prirent de nouveau la ville après avoir battu près de là Théodore Ier Lascaris; ils la rendirent à Théodore II en 1258, mais elle repassa bientôt entre leurs mains et connut dès lors une décadence de plus en plus accentuée. Ce n'est plus aujourd'hui que le village de Khonas, habité jusqu'en 1924 par des Grecs de langue turque. Au Moyen Age Chonae possédait une grande et belle église dédiée

à l'archange S. Michel et qui passait pour être le théâtre de nombreux miracles.

Chonae apparaît pour la première fois dans les listes épiscopales, au début du xe s., comme 32e archevêché indépendant (liste dite de Léon le Sage) (H. Gelzer, *Ungedruckte und ungenügend veröffentlichte Texte der Notitiae episcopatuum*, dans *Abh. der königl. bayer. Akad. der Wiss.*, Ire cl., t. XXI, sect. III, Munich, 1900, p. 551). Elle est le 51e dans les *Néa Tactica* (xe s.) (H. Gelzer, *Georgii Cyprii Descriptio orbis Romani*, Berlin, 1890, p. 59) et dans la liste de Jean Tzimiscès (969-976) (H. Gelzer, *loc. cit.*, 570), la 65e métropole sous Andronic II, après avoir occupé le 53e rang (*ibid.*, 599), la 52e sous Andronic III (*ibid.*, 608). Elle ne figure pas dans la liste de la fin du xve s., pour la raison qu'elle avait alors disparu. En effet, en nov. 1370, l'Église de Chonae fut unie à celle de Cottyaeum en faveur de Niphon, métropolite de cette dernière (Miklosich et Müller, *Acta et diplomata Graeca Medii Aevi*, I, 539). En août 1384, elle fut confiée au métropolite de Laodicée, exarque de la Phrygie Cappatienne (Pacatienne) (*ibid.*, II, 88); le métropolite de Laodicée en prit effectivement possession en nov. 1394 (*ibid.*, II, 210).

On ne connaît que deux titulaires grecs de Chonae : Théodose assista au IIe concile de Nicée et en souscrivit les actes (Mansi, XII, 998 C, 1106 D); il est dit aussi Dosithée, sans doute par erreur (*ibid.*, XIII, 393 D). — Samuel fut à celui de 879 qui réhabilita Photius (*ibid.*, XVII-XVIII, 373 C). Il est dit Χώνης, qui est sans doute l'équivalent de Χώνων.

Le titre de Chonae a été donné au moins une fois dans l'Église romaine : Édouard Duarte e Silva, 14 mars 1923-17 oct. 1924. Il ne sera plus conféré, comme faisant double emploi avec celui de Colosses.

Outre les ouvrages de Mansi, H. Gelzer, Miklosich et Müller, déjà cités dans le cours de l'article, voir T. E. Evangélidès, Χῶναι, dans Μεγάλη ἑλληνικὴ ἐγκυκλοπαιδεία, XXIV, 788.

R. Janin.

CHONOCHORA (Χονόχορα), évêché de la Phénicie IIe ou Libanaise. Cette localité a été identifiée avec le village de Qara, qui n'est probablement que la déformation de la seconde partie du nom. Le Quien a voulu voir dans Chonochora une déformation de *Come Harran* (Κώμη Χαρράν), mais cette hypothèse n'a pas été retenue. On ne connaît qu'un seul évêque de Chonochora, Dadas, qui souscrivit en 458 la lettre des évêques de sa province à l'empereur Léon, au sujet du meurtre de Protérius d'Alexandrie (Mansi, VII, 559 A). Le titre de Chonochora ne semble pas avoir été conféré dans l'Église romaine.

Le Quien, II, 847-50.

R. Janin.

CHOPPIN (René), juriste français (1537-1606). Voir *D. D. Can.* III, 685-86.

CHOQUET (François-Hyacinthe), dominicain, théologien et hagiographe français (c. 1580-1646). Voir *D. T. C.*, II, 2394.

CHORE, *Chorus S. Benedicti, Monaster-Ore*, ancienne abbaye cistercienne d'Irlande, dans un site agréable de la baronnie d'Imokilly, comté de Cork et dioc. de Cloyne. Elle aurait été fondée par les Fitzgerald ou la famille Barry. Les moines lui vinrent, en 1180, de l'abbaye de Nenagh, nommée aussi Magium, qui elle-même était fille de Mellifont, créée en 1142, par S. Malachie, aidé de S. Bernard. Ce dernier, dans la Vie de son saint ami, l'archevêque d'Armagh, a tracé un tableau assez triste des mœurs du pays à cette époque. Malheureusement, ces misères revinrent à la surface, semble-t-il, dans les monastères, après quelques décades, qui avaient vu cependant le succès de nombreuses fondations. La crise des monastères cisterciens d'Irlande, dont les statuts capitulaires ne nous donnent qu'un écho affaibli et voilé (1228), est maintenant bien connue depuis la publication des *Acta cistercensia* par Cognasso. Le sauvetage, car c'en fut un, est dû au dévouement de l'abbé anglais Étienne de Lexington, appelé dans la suite (1242) au siège de Clairvaux. Réformateur mandaté par le chapitre général, escorté de deux collègues et de quelques moines, Étienne écrivait au moment de visiter Mellifont : *Pro legibus paternis et purgatione peccatorum mortem subire parati.* La situation prit une tournure plus consolante. De temps à autre, un rappel au devoir partait du chapitre de Cîteaux, tel en 1278 le décret de déposition de l'abbé de Chore, qui faisait peu de cas de son obligation d'être présent au chapitre général. Mais, en somme, la vie régulière put se maintenir dans les monastères cisterciens d'Irlande jusqu'à la grande sécularisation (1535-1538). Il restait alors 21 maisons cisterciennes sur 37 qu'on avait eues jadis. Archdall cite deux noms d'abbés de Chore : Donald et Robert (1309).

M. Archdall, *Monasticum Hibernicum*, Londres, 1786, p. 75. — F. Cognasso, *Acta cisterc. 1226-1232*, dans *Röm. Quartalschr.*, Rome, 1912. — A. Colenran, *The suppression of the monasteries in Ireland by Henry VIII*, Londres, 1900. — Cottineau, 1877. — D'Arbois de Jubainville, *Chartes données en Irlande en faveur de l'ordre de Cîteaux*, dans *Rev. celtique*, 1886. — Janauschek, *Orig. cisterc.*, Vienne, 1877, p. 178. — Manrique, *Ann. cisterc.*, Lyon, 1642, ann. 1180, VI, 9, 10. — P. Power, *Cisterc. abbeys of Munster*, dans *Journal of the Cork hist. and archeol. Soc.*, XXXIV, 1929, p. 22. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, éd. Louvain, I-VIII, 1933-1941, *passim.* — *The Cisterc. order in Ireland*, dans *Archeol. Journal*, XXXVIII, 1931, I, *History*, par A.-H. Thompson, p. 1; II, *Architecture*, par A.-W. Clapham et H.-G. Leask, p. 20. — N. White, *Extents of Irish monastic possessions 1540-1541, from mss. in the public Record Office*, Londres, 1943.

J.-M. Canivez.

CHORÉVÊQUES. Voir *D. D. Can.*, III, 686-694; *D. A. C. L.*, III, 1423-52.

CHORIN, *Chorinum, Chorniense monasterium, Coryn*, au début : *Stagnum S. Mariae, Mariensee.* Ancienne abbaye cistercienne au dioc. de Brandebourg, distante de deux heures de la ville de Neustadt. Les statuts capitulaires de Cîteaux sont précis sur la date de fondation, que Janauschek estimait difficile à fixer. La demande est portée au chapitre général de 1255 (n. 17) et l'on délègue à deux abbés la charge d'aller s'informer sur place des lieux et conditions : *Inspectio loci, in quo volunt aedificare abbatiam monachorum nobiles viri marchiones Brandeburgenses, de Coena et de Dobraluca abbatibus committitur.* En 1266, l'abbé de Chorin, qui est venu assister au chapitre général, sollicite de lui l'autorisation de transférer son abbaye : *Abbas Stagni Sanctae Mariae...* (1266, n. 43). En 1274, il obtenait successivement de Grégoire X, puis du concile, deux bulles de protection (Potthast, *Reg.*, n. 20790, 20844). Les nobles fondateurs se montrèrent généreux et leur œuvre prospéra. On sait par ailleurs que les moines firent le bien autour d'eux, notamment à l'égard des pauvres et des malades qu'ils soignaient dans leurs hôpitaux de Bardsin (ou Paarstein) et Griffenberg. Mais, avant qu'un siècle ne se soit écoulé depuis la création de l'abbaye, celle-ci eut à subir les contre-coups des luttes politiques. D'autre part, l'abbé Tobie devint conseiller à la cour en 1454, et l'honneur passa à ses successeurs.

Au début du XVIe s., les abbés des monastères cisterciens du Brandebourg auraient désiré seconder les vues du marquis pour la fondation d'un collège monastique à Francfort, sur le modèle de S.-Bernard de

Paris. Déjà le projet avait reçu un commencement d'exécution, mais se heurtait à l'opposition des abbés de Misnie et de Thuringe. Ceux-ci estimaient que la nouvelle fondation serait la ruine de l'ancien collège de Leipzig. La question était bien délicate, car certains avaient trouvé de puissants protecteurs et donateurs dans la personne des marquis de Brandebourg. Au nom du chapitre général, l'abbé de Cîteaux, Jacques de Theuley, dut exposer au prince électeur Joachim et au marquis Albert la vraie situation. Les défenses du chapitre et ses sanctions furent inefficaces, car, par l'intermédiaire du puissant marquis, les abbés brandebourgeois obtinrent un indult apostolique. L'affaire traînait encore en 1515. A cette date, on est à la veille du protestantisme et de la sécularisation des abbayes. Chorin reçut ce coup fatal vers 1542. L'église est encore debout avec son caractère spécial, souvent objet d'études archéologiques (cf. M. Aubert, *L'archit. cisterc. en France*, Paris, 1943, I, 248; II, 208).

Série des abbés (d'après *Germania sacra*). — 1. S., 1260. — 2. Bernard, 1267. — 3. Henri, 1273. — 4. Rodolphe, 1282. — 5. Bruno, 1299. — 6. Jean, 1304. — 7. Heidenreich, 1319. — 8. Heyso, 1320. — 9. Jean von Nemyk, 1334. — 10. Henri, 1350, 1352. — 11. Jacques, 1378. — 12. Godefroid von Greiffenberg, 1389, 1393. — 13. Herman, 1416, 1424. — 14. Simon, 1431. — 15. Tobie, 1441. — 16. Clément, 1465. — 17. Zacharie, 1469. — 18. Christian, 1472. — 19. Pierre Münsterberg, 1482, 1499. — 20. Jean Modde, 1503. — 21. Pierre, 1507, 1522. — 22. Brice, prieur en 1526, abbé en 1530.

Les pages concernant Chorin parues dans *Germania sacra*, *Das Bistum Brandenburg*, I, Berlin, 1929, p. 302-323, contiennent les meilleures références. — Ajoutons seulement la publication parue depuis : *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, éd. Louvain, I-VIII, 1933-1941, *passim*.

J.-M. Canivez.

CHORTAÏTON, *S. M. de Chortaeto, de Cortaco, Kourtiach, Curiacum*, etc., ancienne abbaye cistercienne à deux milles de Thessalonique, en Macédoine, ainsi nommée du mont voisin, Chortaeto. Des moines grecs occupaient cet emplacement avant l'époque des croisades, mais Boniface III, marquis de Montferrat et prince de Thessalie en 1204, trouvant le monastère désert, le transmit à Pierre, abbé cistercien de Locedio, en Italie. Le moine Roger et quelques frères vinrent donc occuper Chortaïton; une lettre d'Innocent III (1212) l'atteste. On sait par cette même lettre qu'Henri, empereur de Constantinople, avait d'abord fait évacuer le monastère par les cisterciens nouvellement arrivés, mais que Guillaume VI, fils et successeur de Boniface III, rétablit les choses dans l'état où l'avait voulu son père. Locedio, alors, renforça la communauté par l'envoi d'un nouveau contingent de personnel, avec l'abbé Geoffroy à leur tête. En 1228, Honorius III constituait cet abbé juge d'une cause à régler entre les frères du Sépulcre de Thessalonique et le chapitre de l'église de S.-Déméter. Puis le silence se fait sur notre abbaye. Combien de temps vécut-elle encore? Même cette donnée élémentaire échappe aux historiens.

L. Auvray, *Les Registres de Grégoire IX*, n. 1618, 1619. — Cottineau, 779. — Janauschek, *Orig. cisterc.*, Vienne, 1877, p. 218. — Manrique, *Ann. cisterc.*, Lyon, 1642, ann. 1204, IX, 1; 1212, X, 6, 7; 1214, IV, 8, 9, 12; VIII, 11, 12; 1218, IX, 13. — Potthast, *Reg.*, 4879, 5825.

J.-M. Canivez.

CHORTAKIS (Mélétios), théologien grec (XVIIIe s.). Voir *D. T. C.*, II, 2394-95.

CHOTEP, *Chaṭb, Choṭb, Hypsete, Hypselis, Schatap, Sciotb, Shotep, Shutb, Šotp, Šūṭb*, ville de la Haute-Égypte, située non loin d'Assiout (*D. H. G. E.*, IV, 1120 sq.), au sud-est de cette dernière, et siège d'un évêché. Suivant Abū Ṣāliḥ, le nom de Šōtp signifie l'Aimé, mais il y a là confusion entre *sōtp* et *šōtp*.

Évêques. — Arsène, 347 (cf. *D. H. G. E.*, IV, 753 sq.). — Rufus (*D. A. C. L.*, IX, 1610, cite quelques fragments de ses œuvres; d'autres se trouvent dans le ms. British Museum, *Or. 3581 A*, 15 et 16). — Étienne, 750. — Abraham, 1086. — Jean, 1299, 1305. — Athanase, 1320 (donné comme Basile dans un autre ms.), 1330. — Jean, 1369.

Le Quien, II, 599 sq. — G. Zoëga, *Catalogus codicum copticorum*, Rome, 1810, p. 616-18. — É. Quatremère, *Mémoires géogr. et hist. sur l'Égypte*, I, Paris, 1811, p. 499 sq. — Gams, 461. — Pauly-Wissowa, IX-1, 425 sq. — E. Amélineau, *La géogr. de l'Égypte à l'époque copte*, Paris, 1893, p. 423 sq. — B. T. A. Evetts-A. J. Butler, *Churches and monasteries of Egypt*, Oxford, 1895, p. 245 sq. — J. Maspero-G. Wiet, *Matériaux pour servir à la géogr. de l'Égypte*, dans *Mém. de l'Inst. franç. d'archéol. orient. du Caire*, XXXVI, Le Caire, 1914, p. 113. — L. Villecourt, *Un ms. arabe sur le saint chrême dans l'Église copte*, dans *Rev. d'hist. eccl.*, XVII, Louvain, 1921, p. 506. — A. Van Lantschoot, *Rec. des colophons des mss. chrét. d'Égypte*, I, fasc. 2, Louvain, 1929, p. 48; *Le ms. Vatican copte 44 et le Livre du chrême*, dans *Le Muséon*, XLV, Louvain, 1932, p. 215, 230. — *Index sedium titularium archiepiscop. et episcop.*, Rome, 1933, p. 34. — M. Simaika Pasha, *Catal. of the Coptic and Arabic manuscripts in the Coptic Museum*, II-1, Le Caire, 1942, p. 330. — H. Munier, *Rec. des listes épiscopales de l'Église copte*, Le Caire, 1943, p. IX, 10, 29, 36, 39 sq., 50, 56, 61, 64. — J. Muyser, *Contribution à l'étude des listes épiscopales de l'Église copte*, dans *Bull. de la Soc. d'archéol. copte*, X, Le Caire, 1944, p. 130, 148, 158 sq.

A. Van Lantschoot.

CHOTESOV (SS.-Wenceslas-et-Madeleine), *Chotessovicense*, en all. *Chotieschau*, près de Stribro, dioc. de Prague (Tchécoslovaquie), monastère de norbertines, circarie de Bohême. Fondé entre 1196 et 1202 par le Bx Hroznata, fondateur de l'abbaye de Tepl. Sa sœur, la Bse Voyslava, y entra. Les premières sœurs venaient de Doksany. Le monastère fut placé sous la paternité de Tepl, d'où venaient ses prévôts (depuis 1403, mitrés), ses abbés (depuis 1738) et les curés des sept paroisses qui en dépendaient. — La riche prévôté connut sa plus grande splendeur sous le prévôt Sulko († 1412). Celui-ci livra, à la tête des troupes du roi Wenceslas, des batailles contre les envahisseurs du royaume. Peu après, le hussitisme, puis le protestantisme causèrent sa décadence. Après la guerre de Trente ans, le monastère connut cependant une nouvelle période de prospérité, jusqu'à sa suppression sous Joseph II, en 1782. L'église a été démolie en 1830. Le superbe bâtiment claustral, construit en 1734-1750, devint propriété du prince de Tour et Taxis en 1822. En 1878, il fut confié aux moniales de la Visitation.

Archives : Prague, Bibl. d'État; arch. de l'abbaye de Tepl; arch. des Princes de Tour et Taxis, à Ratisbonne. — Hugo, *Ann.*, I, 553; preuves, 461-68. — Van Waefelghem, 59, 374. — Lienhardt, *Ephem. hagiol. ord. Praem.*, Augsbourg, 1771, p. 133, 203, 229. — R. Koepl, *Das Prämonstratenserchorfrauenstift Chotieschau*, Prague, 1840. — *Anal. Praem.*, III, 273-76; VIII, 43-49, 91-93, 329-37; XI, 220-23; XII, 46, 71-76, 131-43; XIV, 239-42. — Le nécrologe a été publié par B. Grassl, dans les *Anal. Praem.*, VII, 1931, p. 1-37.

N. Backmund.

CHOTZA, *Chusium*. Voir Hus.

1. CHOUMNOS (Michel), métropolite de Thessalonique et canoniste (première moitié du XIIe s.). D'après Démétrius Chomatianos (éd. J.-B. Pitra, *Anatecta sacra et classica spicilegio solesmensi parata*, VI, *Juris eccles. Graecorum selecta paratipomena*, Paris-Rome, 1891, p. 38), il aurait d'abord été nomophylax et chartophylax de Ste-Sophie. Cette information,

confirmée d'autre part, permet de lui assigner une date à coup sûr. Michel Choumnos, chartophylax (pour sa qualité de nomophylax, voir *P. G.*, CXIX, 1297-98, dans le titre), signe en effet, en juill. 1121, sous le patriarcat de Jean (Agapétos), une déclaration de copie conforme afférente à un acte antérieur (cf. V. Benesevic, *Catal. cod. manuscript. Graecorum qui in monasterio Stae Catharinae in monte Sina asservantur*, I, S.-Pétersbourg, 1911, p. 271). Sa promotion au siège de Thessalonique dut suivre de très peu, si du moins le traité sur le jeûne (v. *infra*), daté de janv. 1122, est, comme ce semble, l'œuvre du métropolite et non du chartophylax. Ces données concordent au reste parfaitement avec la place qui lui est faite dans la liste du synodicon de Thessalonique (cf. V. Laurent, *La liste épiscopale du synodicon de Thessalonique*, dans *Échos d'Orient*, XXXII, 1933, p. 301, n. 36). Mais son épiscopat fut de courte durée, le métropolite Nicétas, dûment signalé en 1133, ayant eu un prédécesseur immédiat, Manuel. La signature de Michel Choumnos, chartophylax, que l'on trouve au bas d'un acte d'août 1049 (cf. Miklosich et Müller, *Acta et diptomata Graeca Medii Aevi*, IV, Vienne, 1871, p. 317), fut donc apposée après coup pour garantir l'authenticité d'une copie de la pièce.

De son activité littéraire, il ne reste que des mentions et quelques fragments. On signale : 1. une pièce liturgique, l'office des trois frères martyrs de Kalyta, près Antioche de Pisidie (*B. H. G.*, 63), détruite, en 1183, lors de la prise de la ville par les Siciliens (cf. Th. Tafel, *Eustathii metropolitae Thessalonicensis opuscula*, Francfort, 1832, p. 36, dans le titre) ; — 2. des traités canoniques : *a)* un petit traité sur les degrés de parenté (*P. G.*, CXIX, 1297-1300); — *b)* une décision synodale sur le jeûne du vendredi et du mercredi (*Studi bizantini e neoetlenici*, II, Rome, 1927, p. 184, 185); — *c)* des solutions ou réponses à des questions posées par le moine Néophyte (inédit dans le *cod. Berol. Phittipps 1477*, fol. 299 v°-301 v° et le *cod. Vatic. Gr. 827*, fol. 241 r° et v°), traitant particulièrement, sinon exclusivement, du jeûne (voir à ce sujet *Studi biz. e neoett.*, *loc. cit.*, p. 184, n. 57) et datées de janv. 1122; — *d)* une décision, dont la conclusion seule est conservée par Balsamon (*P. G.*, CXIX, 1232 D et 1240 B), permettant, contre le sentiment des autres canonistes, le mariage dans un cas de sixième degré d'affinité; — *e)* une scholie rapportée par Balsamon (cf. *P. G.*, CIV, 1193, 1194) sur un texte perdu des *Basiliques*, ayant trait aux engagements pris par écrit en vue du mariage. L'attribution de ce fragment, qui laisse soupçonner une œuvre plus étendue, n'est que probable, le Choumnos en question n'étant pas autrement désigné. A noter que certaines de ces petites pièces semblent avoir été rédigées par Michel encore chartophylax, puis reprises par le métropolite qui en aura fait application dans son éparchie. Après Balsamon, Blastarès en appelle aussi à son autorité (*P. G.*, CXLIV, 1122 et 1128 D).

Le Quien, I, 50. — J.-A.-B. Mortreuil, *Hist. du droit byzantin et du droit romain dans l'Empire d'Orient*, III, Paris, 1846, p. 492. — K. Krumbacher, *Gesch. der byz. Lit.*, 2e éd., 1897, p. 482. — L. Petit, *Les évêques de Thessalonique*, dans *Échos d'Orient*, V, 1901, p. 27. — A. Hermann, *Textus selecti ex operibus commentatorum byzantinorum iuris ecclesiastici*, dans *S. Congr. per la Chiesa orientale. Codificazione canonica orientale, Fonti*, sér. II, fasc. V, Rome, 1939, p. 18.

V. LAURENT.

2. CHOUMNOS (NICÉPHORE), homme d'État et humaniste, né vers 1250, † à Constantinople, le 18 janv. 1327; le représentant le plus illustre d'une famille qui, depuis le XIe s., ne cessa de donner à l'empire byzantin des fonctionnaires de premier rang, généraux, évêques et ministres (à signaler un premier Nicéphore Choumnos, recenseur dans le thème des Thracésiens au temps de l'empire de Nicée, mort avant 1234; cf. Miklosich et Müller, *Acta et diptomata Graeca Medii Aevi*, IV, Vienne, 1871, p. 148, 149). On a voulu, sur une fausse interprétation, le faire naître à Philippopoli de Thrace (cf. *P. G.*, CXL, 1401-02). Il est seulement certain que sa famille avait des attaches avec la ville de Thessalonique, dans la région de laquelle Nicéphore avait des propriétés et où il vécut (cf. J.-Fr. Boissonade, *Anecdota Graeca nova*, Paris, 1844, p. 29). On peut admettre qu'il y soit né. Venu, jeune encore, à Byzance, il y fut l'élève du futur patriarche Georges-Grégoire de Chypre et s'y lia d'amitié avec tous ceux qui devaient être, dans la vie publique, ses émules ou ses concurrents, surtout avec Théodore le Métochite, plus jeune que lui d'une dizaine d'années et futur chancelier ou grand logothète. A sa sortie de l'école, ses dons d'écrivain, plus clair et plus précis qu'on ne se permettait de l'être à l'époque, le firent désigner pour le service de la chancellerie impériale, dont il gravit tous les échelons. Questeur (sur la fonction, voir Fr. Dölger, *Der Kodikettos des Christodutos in Patermo*, dans *Archiv für Urkundenforschung*, XI, 1929, p. 54-56) sous Michel VIII Paléologue dès avant 1282 (cf. Ἐκκλησιαστικὸς Φάρος, I, Alexandrie, 1908, p. 89, 437; II, 1909, p. 203), il l'était encore en 1288, quand il se vit donner par Andronic II la délicate mission de ramener le patriarche, son ancien maître, à plus de raison (cf. G. Pachymère, *De Andronico Pataeotogo*, II, 7; éd. de Bonn, II, 126). La faveur du premier ministre, Théodore Muzalon, lui fit donner (1293-94) la charge immédiatement supérieure de mystique (sur cette charge, voir Fr. Dölger, *loc. cit.*, p. 56). La maladie ayant réduit à l'impuissance le grand logothète, c'est à lui qu'échut, en collaboration avec Jean Glykys qui devait abandonner le poste pour devenir patriarche, la direction générale des affaires (cf. G. Pachymère, *op. cit.*, II, 20; éd. de Bonn, II, 164). L'une de ses premières missions fut de négocier la nomination du moine Cosmas (Jean XII) au trône patriarcal (*ibid.*, II, 27; éd. de Bonn, II, 183, 184). A la mort de Muzalon, en mars 1295 (cf. *Échos d'Orient*, XXV, 1926, p. 318, 319), l'empereur fit de Choumnos, au dire de Pachymère (*op. cit.*, II, 32; éd. de Bonn, II, 193), son unique ministre et le promut peu après à la charge de préposé à l'écritoire (ἐπὶ τοῦ κανικλείου; cf. Fr. Dölger, *loc. cit.*, p. 44-54). Cette dernière charge, dont Nicéphore restera titulaire jusqu'à sa mort, ne le qualifiait pas pour conduire l'État; c'était ce que de nos jours on appelle un ministère technique. Aussi, quels qu'aient été son rôle et son influence, Choumnos, comme ses pairs titrés d'un terme extraprotocolaire, μεσάζων, ne fut, aux côtés ou au-dessus du vrai responsable, le grand logothète, qu'un chancelier surnuméraire. Mais il entendit l'être et le resta en dépit d'éclipses passagères. Le grand logothète Constantin Acropolite, successeur de Théodore Muzalon, ne semble pas en avoir pris ombrage. Nicéphore sut d'ailleurs si bien s'imposer que l'empereur donna, en 1303, son fils, le despote Jean (cf. A. Papadopoulos, *Versuch einer Genealogie der Palaiologen*, Munich, 1938, p. 38-39), en mariage à sa fille Irène. La charge de gouverneur de Thessalonique, que nous lui voyons assumer vers 1310 ou peu avant (cf. V. Mošin et A. Sovre, *Suppt. ad acta Graeca Chilandarii*, Ljubljana, 1948, p. 17), pourrait sembler une disgrâce. Il est préférable de voir, dans cette mission d'ailleurs passagère, une initiative de l'habile ministre, soucieux de récupérer ses propriétés dont l'avait précédemment frustré un gouverneur peu scrupuleux. Il est toutefois possible que cette absence ait diminué son prestige à la cour où l'influence d'un autre favori, lui-même bientôt allié à la famille impériale (cf. A. Papa-

dopoulos, *op. cit.*, p. 24), recoupait la sienne. Théodore le Métochite, le propre fils de Georges le Métochite, alors en prison depuis trente ans pour son attachement à la foi catholique, fut associé, en effet, vers 1313-14, à Constantin Acropolite, disgracié dans la charge de grand logothète. Choumnos et le Métochite durent dès lors collaborer, mais il est indubitable que ce dernier l'emporta désormais dans les conseils d'Andronic II, malgré les intrigues de son partenaire pour le perdre. Leurs différends politiques, colorés de disputes littéraires, ne les menèrent jamais à la rupture ouverte où, vu le naturel de leur commun maître, aucun d'eux n'aurait trouvé son compte. De ministre en fonction, Nicéphore rétrograda au rang, qui était normalement le sien, de conseiller encore écouté. Il y resta jusqu'à sa mort, qu'un colophon place au 18 janv. 1327 (cf. Νέος Ἑλληνομνήμων, VII, 1910, p. 139, n. 48).

Le sentiment commun est que Nicéphore se retira au couvent dès 1320. Cette opinion doit être rejetée; l'homme n'abandonna que sur son lit de mort, où il prit seulement l'habit religieux sous le nom de Nathanaël, et les affaires publiques et la gestion de son immense fortune. Celle-ci scandalisait les mercenaires catalans, mal payés (cf. G. Pachymère, *op. cit.*, VI, 17; éd. de Bonn, II, 509), et révoltait le patriarche Athanase Ier qui y voyait un instrument de corruption. Elle lui servit du moins à restaurer et à doter un couvent (probablement le couvent d'hommes du Sauveur Philanthrope, à Constantinople; cf. *P. G*,, CXL, 1480 C-D, et 1481 C; voir aussi V. Laurent, *Une princesse byzantine au cloître*, dans *Échos d'Orient*, XXIX, 1930, p. 46-48, sous réserve de ce qui est dit ci-dessus de la vocation religieuse de Nicéphore). L'attachement de Nicéphore à son patrimoine le brouilla un temps avec un évêque influent, Théolepte de Philadelphie, qui, choisi comme directeur par sa fille, la décida à aliéner ses propres biens et à entrer au couvent.

Homme d'État, Choumnos fut avec autant de passion un lettré qui eut une part prépondérante dans le renouveau des études à Byzance sous les Paléologues. Sa fortune lui permit de tenir un salon littéraire, dont les envieux se gaussaient doucement. Mais il publia surtout beaucoup lui-même en divers ordres de connaissances. Bien que l'histoire comme telle n'occupe pour ainsi dire aucune place dans son œuvre, nombre de ses ouvrages y touchent assez pour qu'on doive les consulter. A signaler particulièrement : 1. *Éloge d'Andronic II Paléologue* (éd. J.-Fr. Boissonade, *Anecdota Graeca*, II, Paris, 1830, p. 1-54). Ne reflète que les beaux côtés d'un long règne médiocre. — 2. *A sa fille de seize ans, la basilissa, sur l'épreuve de son veuvage* (éd. J.-Fr. Boissonade, *op. cit.*, I, Paris, 1829, p. 293-305, et *P. G.*, CXL, 1437-50, avec trad. latine). — 3. *A l'autocrator, sur la mort de son fils le despote* (éd. Boissonade, *op. cit.*, I, Paris, 1829, p. 306-12). Le despote est son gendre Jean, le fils d'Andronic II. — 4. *Oraison funèbre du bienheureux et très saint métropolite de Philadelphie, Théolepte* (éd. Boissonade, *op. cit.*, V, Paris, 1833, p. 183-254). Cette pièce de polémique antilatine est, malgré ses longueurs, d'une importance exceptionnelle pour l'histoire religieuse de l'époque. On y relève, sur le défunt et d'autres personnages, comme sur les événements contemporains, des jugements de bon aloi. Sur le rôle envahissant de ce prélat dans la famille des Choumnos, voir, en plus de mon article cité plus haut (surtout p. 45-60), S. Salaville, *Une lettre et un discours inédits de Théoleple de Philadelphie*, dans *Rev. des études byz.*, V, 1947, p. 101-15. — 5. *Aux Thessaloniciens, pour les engager à pratiquer la justice* (éd. Boissonade, *op. cit.*, V, Paris, 1833, p. 183-254). Peinture assez réaliste des divisions qui travaillaient alors la société salonicienne et préfigurent la Commune de 1346. A remarquer un bel éloge de la ville et de sa prospérité matérielle, et la peinture du rôle joué par une confrérie de clercs et de laïcs, dite des Abramites, dans le relèvement moral et social de la métropole. — 6. *Réquisitoire contre Niphon, le tout mauvais patriarche* (éd. Boissonade, *op. et loc. cit.*, 255-83). Important document pour l'histoire intérieure de l'Église byzantine et la vénalité de certains membres du haut clergé. Comme l'on sait, Niphon le patriarche fut déposé par son synode pour simonie. — 7. Un groupe de six pièces officielles, décrets ou chrysobulles, qui, pour avoir été expédiés au nom de l'empereur, n'en ont pas moins été rédigés par lui. A noter très particulièrement la fameuse charte instituant le mois d'août comme mois de Marie dans tout l'Empire byzantin (éd. de l'ensemble dans Boissonade, *op. cit.*, II, 63-136). — 8. Le *Testament* (éd. Boissonade, *op. cit.*, V, 314-50, en grec seulement, et *P. G.*, CXL, 1465-98, en grec et trad. latine). Essentiel pour l'histoire de la famille. — 9. Enfin et surtout une copieuse *Correspondance* de 172 lettres (éd. Boissonade, *Analecta Graeca nova*, Paris, 1844, p. 1-201), où viennent en cause les plus grands noms des lettres et de la politique.

Ces compositions, qui semblent avoir charmé les contemporains, ont à nos yeux un grave défaut, celui d'être avant tout des morceaux de style. Nicéphore Choumnos est, en effet, parmi les nombreux lettrés qui se sont illustrés sous les premiers Paléologues, l'écrivain qui a le plus sacrifié à la rhétorique. Tout le concret (faits, sentiments) gît dans son texte à l'état d'allusions sous des parures déformantes. Il faut pour l'en extraire consentir un effort qui toujours paie, comme vient encore de le prouver le travail récent de I. Ševčenko, *Le sens et la date du traité « Anepigraphos » de N. Chumnos* (dans *Acad. royale de Belgique, Cl. des lettres*, Ve sér., XXXV, 1949, p. 473-88). Si l'histoire générale ne glanera dans son œuvre que de légers compléments, l'histoire des lettres et du sentiment religieux s'y approvisionnera abondamment le jour où l'ensemble aura été exploré par une exégèse avertie.

SOURCES. — La pièce essentielle devrait être l'oraison funèbre, composée par un jeune émule, Théodore Hyrtakénos (éd. Boissonade, *Anecdocta Graeca*, V, Paris, 1833, p. 282-92). Malheureusement, le morceau, de pure rhétorique, n'apprend rien qu'on ne sache par ailleurs. La source la plus riche est encore son œuvre littéraire, éditée en majeure partie : les ouvrages de rhétorique et de science dans Boissonade, *Anecdota Graeca*, I-III, V, Paris, 1829-1833; les ouvrages théologiques dans *P. G.*, CXL, 1451-66, 1498-1526; ses traités de philosophie dans Fr. Creuzer, Oxford, 1835, reproduit dans *P. G.*, CXL, 1403-38 *(De anima adversus Plotinum)*. Le *cod. Patmiacus 127* (cf. J. Sakkelion, Πατμιακή βιβλιοθήκη, Athènes, 1890, p. 73-76), du XIVe s., doit représenter l'édition définitive de ses œuvres. Quelques rares compositions éparses en d'autres témoins (*Paris. Gr. 2105* particulièrement). C'est à tort que l'on a voulu en faire un correspondant de Démétrius Cydonès (cf. *Bessarione*, XXIV, 1920, p. 99).

TRAVAUX. — Pour la littérature ancienne, voir art. *Choumnos (Nicéphore)*, dans *D. T. C.*, II, 1905, col. 2395 (A. Palmieri). Notices plus complètes dans K. Krumbacher, *Gesch. der byz. Lit.*, 2e éd., Munich, 1897, p. 478-82, et R. Guilland, *Nicéphore Grégoras, Correspondance*, Paris, 1927, p. 317-24; voir aussi, du même, *Essai sur Nicéphore Grégoras*, Paris, 1926, *passim* (cf. p. 299 sq.). — Pour des aspects particuliers de son activité littéraire, consulter, entre autres, E. Martini, *Spigolature bizantine*, I, *Versi inediti di Niceforo Chumno*, Naples, 1900; B. Tatakis, *La philosophie byzantine*, Paris, 1949, p. 247-49 (trop sommaire).

V. LAURENT.

CHOWTSUN, ville du Shantung (Chine septentr.), siège de la préfecture apostolique du Changtien le 1er juin 1932, du vicariat apostolique du Chowtsun, le 18 mai 1937, élevé au rang d'évêché, suffra-

gant de Tsinan, le 11 avril 1946. Il est confié aux frères mineurs de la province américaine du Sacré-Cœur. — *Évêque :* H.-A. Pinger, préf. apost. 1932; vic. apost., 1937; év., 1946.

L. Van Hee.

CHRABRU (anc. bulg. *Hrabr'*), probablement pseudonyme du moine bulgare, auteur d'un mince traité paléoslave, composé dans la première moitié du xe s., sur l'écriture slave. C'est en réalité une apologie de l'écriture slave, répondant aux attaques des Grecs, et en même temps la source principale pour la question de l'origine de l'écriture slave. Il y est dit que cette écriture a été inventée par S. Cyrille (Constantin, † 869), apôtre des Slaves; qu'elle est composée de trente-huit lettres, dont vingt-quatre formées d'après l'alphabet grec et quatorze répondant aux besoins propres de la langue slave; enfin que cette écriture est plus parfaite et plus sainte que l'écriture grecque.

Sur la valeur réelle de cette apologie et sur la personne même de son auteur, de nombreuses questions restent ouvertes : par ex., qui se cache sous le nom de Chrabru? Un seul passage de son écrit (« sont vivants encore qui les ont vus », c.-à-d. les SS. Cyrille et Méthode) permet d'affirmer que l'auteur vivait au temps des disciples des SS. Cyrille et Méthode, par conséquent en la première moitié du xe s. Cependant, l'authenticité de ce passage a été contestée, puisqu'on ne le trouve qu'en deux mss., les meilleurs il est vrai, mais non les plus anciens. Tous les mss., dont le plus ancien date de 1348, sont écrits en lettres cyrilliques, mais le texte n'y est pas transmis identiquement. Le problème capital qui occupe les spécialistes est celui-ci : quelle écriture employait Chr. et quelle écriture attribuait-il à S. Cyrille, la glagolitique ou bien la cyrillique? Après de longues discussions et hésitations, on a, peut-on dire, en ces derniers temps, réussi à prouver définitivement que Chr. parle de l'écriture *glagolitique*, en d'autres termes que S. Cyrille est l'auteur de l'alphabet glagolitique et que, au temps de Chr., l'écriture cyrillique n'était pas encore connue comme écriture spéciale. La preuve en est que les meilleurs textes — dont le plus archaïque (xve s.), appartenant à l'Académie ecclésiastique de Moscou, et celui de la rédaction bulgare du Mont-Athos (Hilandar) (xvie s.), qui contiennent le passage cité — apportent l'alphabet entier et comportent des indices certains qu'ils ont été copiés d'après des textes glagolitiques, tandis que les autres, même le plus ancien de 1348, contiennent l'alphabet adapté d'après l'écriture grecque, plus précisément d'après l'écriture cyrillique, plus récente.

Le texte de l'Académie ecclésiastique de Moscou, avec celui de 1348, a été publié par V. Jagić, dans *Izslědovanija po russkom jazyku*, I, 1885-1895, p. 297-303; le texte de Hilandar, par J. Ivanov, dans les *Antiquités bulgares de Macédoine* (en bulg.), 2e éd., 1931, p. 442.

Jos. Vajs, *Mélanges de paléographie glagolitique* (en tchèque), Prague, 1932, p. 8 (avec bibliogr.). — St. N. Kuljbakin, *Notes sur l'apologie de Chrabru* (en serbocroate), dans *Glas* de l'Acad. serbe, vol. CLXVIII, 43-77. — J. Vajs, *L'apologie des lettres par Chr.* (en tchèque), dans *Byzantinoslavica*, VIII, 158-63. — R. Nahtigal, *Quelques remarques à propos de la discussion sur l'écrit de Chrabru relatif à l'alphabet de Constantin-Cyrille* (en slovène), dans *Slavistična Revija*, Ljubljana, I, 1948, p. 5-18.

V. Štefanić.

CHRAMLEIS. Voir Cheptian.

CHREMES (Saint), le 6 août. Aucun document ancien ne parle de ce saint. Caietani, qui en composa une Vie sans précision historique, en fait le premier abbé basilien de S.-Sauveur de Plaça (Sicile). Il place sa mort en 1116. — Le chef du saint est encore conservé aujourd'hui à S.-Sauveur.

A. S., août, II, 173-74. — Caietani, *Vitae Sanctorum Siculor.*, II, 1657, p. 131-32. — Pirri, *Sicilia sacra*, I, 1054-56.

R. Van Doren.

1. CHRESTUS, cité au martyrologe hiéronymien le 10 août, est inconnu par ailleurs.

Mart. Hier., éd. Delehaye, 431, 433.

R. Van Doren.

2. CHRESTUS, évêque de Syracuse, confesseur fêté le 5 juill. Dans la liste épiscopale de Syracuse, trois évêques portent le nom de Chrestus. Les deux premiers y sont placés au Ier s., comme successeurs immédiats du Bx Marcien, que l'on disait envoyé par S. Pierre. Mais comme Marcien appartient à une époque postérieure, le troisième seul est un personnage historique. Il était présent au concile d'Arles, le 1er août 314.

A. S., juill., I, 555-56. — C. Barreca, *I primordi del cristianesimo in S.*, 1935. — Cappelletti, XXI, 617. — Gams, 953. — Lanzoni, 636-38. — *L. T. K.*, IX, 954, 955.

R. Van Doren.

CHRÉTIEN. Voir Christian.

CHRISCONA (Sainte), *Christiana*, honorée le 16 juin, fut, d'après la légende, une des compagnes de Ste Ursule, qui moururent en route vers Rome. Elle fut enterrée sur une montagne près de Bâle. En 1504, le cardinal légat Raymond Peraudi procéda à l'élévation des reliques et en fit la translation à Gnadental, couvent des clarisses, où s'établit un pèlerinage qui devint célèbre. On y vénérait spécialement le voile de la sainte. En 1840, Gnadental devint *Pilgermission* protestante.

A. S., juin, IV, 96-118. — *Basler Zeitschr. für Gesch.*, II, 1903, p. 246. — Gunkel-Zscharnack, *Die Religion in Gesch. und Gegenw.*, I, 1528. — *L. T. K.*, II, 901. — C. H. Rappard, *50 Jahre des Pilgermission auf S. Chr.*, 1890. — E. Stückelberg, *Die schweizer. Heiligen des Mittelalters*, 22.

R. Van Doren.

CHRISMANN (Philippe Néri), théologien de l'ordre des Frères Mineurs (1751- ?). Voir *D. T. C.*, II, 2415.

CHRISTCHURCH, diocèse de la Nouvelle-Zélande, comprenant les provinces de Canterbury et de Westland, une partie de celle de Nelson, ainsi que les îles Chatham, érigé le 10 mai 1887, comme suffragant de Wellington.

Évêques : 1. John J. Grimes, 1887, † 1915. — 2. Matthew J. Brodie, 1915. — 3. Francis Lyons, 1944.

Cath. Enc., III, 699; suppl., 197. — *Enc. catt.*, III, 1567.

É. Van Cauwenbergh.

CHRISTETA D'AVILA (Sainte). Voir Vincent d'Avila (S.).

1. CHRISTIAN, *Chrétien*, fut évêque d'**AMIENS** (723-740). Le seul fait de son épiscopat digne de mémoire fut la consécration de la vierge Ste Ulphe, dirigée par S. Domice, probablement en 728. Celle-ci vécut quelques années dans son ermitage aux environs de Boves, vint ensuite habiter à Amiens, où elle fonda le premier monastère de femmes de cette ville.

Abbé Bouvier, *Hist. relig. de la ville d'Amiens*, Amiens, 1921, p. 76. — Abbé Corblet, *Hagiogr. des saints du dioc. d'Amiens*, III, 538, 547 sq. — La Morlière, *Antiquités de la ville d'Amiens*, Paris, 1642, in-fol., p. 168. — *Pagès (Manuscrits de)*, X, V, 480. — Edmond Soycz, *Notices sur les évêques d'Amiens*, 21. — *Gall. christ.*, X, 1751, p. 1156. — De Court, *Mém. chron.*, bibl. d'Amiens, mss. *802-803*, II, 183. — Duchesne, III, 128.

A. Molien.

2. CHRISTIAN, moine cistercien de l'abbaye de l'**AUMONE**, au dioc. de Blois (XIIe s.). Né d'une famille d'humble condition, il fut d'abord un petit pâtre; mais, jeune encore, il quitta la maison paternelle pour se faire ermite à Gastines. Il y demeura bon nombre d'années — *multis annis* dit vaguement le texte. Le renom de Cîteaux fit alors quelques conquêtes parmi les ermites de Gastines, et Christian fut le premier à demander son admission à l'abbaye de l'Aumône, maison fille de Cîteaux. Envoyé ensuite à Landais, monastère que l'Aumône avait fondé en 1129, Christian y continua sa vie de prière et d'austérité qui le faisait estimer comme un saint. L'abbé de Cîteaux témoigna au prélat de l'Aumône le désir de connaître ce vertueux moine et le fit mander auprès de lui. Mais le bon vieillard ne put atteindre le but de son voyage; il mourut à l'Aumône. L'abbé fit alors recueillir les témoignages de ceux qui avaient connu de près le moine Christian; sur ces données, il rédigea une notice qu'il adressa à l'abbé de Cîteaux avec une lettre de respectueuse présentation. Son récit offre les meilleures garanties d'authenticité. La précision chronologique peut se heurter à une difficulté selon l'interprétation donnée à la formule *multis annis*, marquant la durée de la vie érémitique du futur cistercien. Christian fut reçu sous l'abbatiat d'Ulric (1121-36) et peu après la fondation de Landais; mais l'abbé Renaud, auteur de la notice envoyée à Cîteaux, se place aux environs de 1186.

Le Bx Christian jouit d'un culte immémorial. Plusieurs auteurs l'ont confondu avec d'autres personnages de même nom; le doute est pleinement dissipé depuis que le R. P. Coens, bollandiste, a découvert le récit authentique dans le ms. *Clm 14682* et l'a publié dans les *A. Boll.*, LII, 1934, p. 5 sq.

Exordium magnum, dans *P. L.*, CLXXXV, 1022; Hélinand a fait des emprunts à ce récit, *P. L.*, CCXII, 1063. — Jean d'Assignies, *Les vies et faits remarquables...*, Mons, 1603, p. 87. — De Visch place à tort Christian au nombre des écrivains. — Zimmermann, *Kalend. bened.*, Metten, II, 1933, p. 505.

J.-M. CANIVEZ.

3. CHRISTIAN I *de Buche*, prévôt de Mayence et de Mersebourg, devint archevêque de **MAYENCE** en remplacement de Conrad Ier de Wittelsbach (1160-65), déposé par l'empereur. Il accompagna l'empereur en Italie et prit part à la guerre contre les Romains. Au cours de cette campagne mourut l'archevêque Raynaud de Cologne. Christian favorisa l'élection de Henri VI et le couronna à S.-Alban (1169). En 1172, on le retrouve en Italie comme lieutenant impérial : il assiège alors Ancône et soutient l'antipape Calixte. En 1176, il participe à la bataille près de Legnano et assiste à la conclusion de la paix signée en 1177 à Venise avec le pape Alexandre III. Il prend part à l'entrée de l'empereur à Rome. Pendant ses absences, le diocèse était administré par Siegfried de Brandebourg. En 1179, Christian est fait prisonnier par Conrad de Montferrat. Libéré contre une forte somme en 1181, il soutient Lucius III contre la fureur des Romains. Il contracte une maladie grave et meurt en 1183, en présence du pape.

Gall. christ., V, 477-79. — J. H. Hennes, *Gesch. der Erzbischöfe von Mainz*, Mayence, 1867, p. 153-58.

P. VOLK.

4. CHRISTIAN II, archevêque de **MAYENCE**, fut, en 1249, élevé à cette dignité contre sa volonté. Il est probablement l'auteur du *Liber de calamitate Ecclesiae Moguntinae*, appelé autrefois « Petite chronique de Mayence » (142-51) (Potthast, *Bibl.*, I, 221-22). Comme il refusa de participer à la guerre contre le favori du pape, le roi Guillaume de Hollande, il fut accusé de faiblesse et déposé en 1251. Il entra chez les hospitaliers en 1253 et mourut la même année à Paris.

Gall. christ., V, 485-86. — J. H. Hennes, *Gesch. der Erzbischöfe von Mainz*, Mayence, 1867, p. 170.

P. VOLK.

5. CHRISTIAN, Irlandais, disciple de S. Bernard. Christian O'Conarchy fut le premier abbé de Manister-Mhor ou **MELLIFONT**, monastère fondé par Clairvaux sur les instances de S. Malachie (1142). Huit ans après, Christian devient évêque de Lismore et Waterford; après la mort de S. Malachie, il fut aussi légat en Irlande. Une lettre de l'abbé de Clairvaux, Henri de Marcilly, futur cardinal, dépeint à Alexandre III l'évêque légat, devenu vieillard vénérable, méritant bien la retraite qu'il sollicite. Il l'obtint en 1171 et termina sa carrière le 18 mars 1186. On lui donna une sépulture honorable dans l'abbaye cistercienne d'Odorney. Certains auteurs qualifient Christian de bienheureux, mais aucun culte n'est signalé.

Bellesheim, *Gesch. der kathol. Kirche in Irland*, I, 1890, p. 363. — S. Bernard, *Epist.*, CCCLVII (*P. L.*, CLXXXII, 559); *Vita Malachiae*, c. VI, XV (*ibid.*, 1083, 1093). — R. Foreville, *L'Église et la royauté en Angleterre sous Henri II*, Paris, 1943, p. 329, 331, 492 sq. — Gams, 228. — Henri, card. d'Albano, *Epist.*, IV (*P. L.*, CCIV, 213). — L. Janauschek, *Orig. cisterc.*, Vienne, 1878, p. 70. — Dom. Willi, *Päpste, Kardin. und Bischöfe... cisterc.*, Bregenz, 1912, p. 39.

J.-M. CANIVEZ.

6. CHRISTIAN d'**OLIVA**, moine de l'abbaye cistercienne de ce nom, en Prusse, devenu missionnaire (1207) dans cette même région, qu'Innocent III avait signalée au zèle de l'abbaye de Lekno ou Wongrowitz, dans le dioc. de Gnesen (Potthast, *Reg.*, 2901; *P. L.*, CCXV, 1009). Dans une seconde lettre datée du 10 août 1212 (Potthast, *Reg.*, 4573; *P. L.*, CCXVI, 668), adressée au chapitre général de Cîteaux, le même pontife se plaint que les missionnaires Christian, Philippe et leurs compagnons ne trouvent pas dans les abbayes le concours empressé dont ils auraient besoin. Un décret capitulaire fut rendu l'année suivante, qui chargeait l'abbé de Morimond de donner satisfaction aux volontés pontificales, tout en maintenant intactes les règles rigoureuses de la vie cistercienne (*Statuta*, 1213 : 52). En 1215, Christian devint le premier évêque de Prusse, évêque régionnaire, semble-t-il; son plan d'apostolat était de créer un clergé indigène, mais il fut peu secondé dans ses efforts. La population païenne le garda prisonnier durant six ou sept ans (de 1233 à 1239-40), et les chevaliers de l'ordre teutonique, ne goûtant pas sa méthode, ne firent rien pour le libérer. En 1243, la vaste région confiée à son zèle ayant été divisée en plusieurs diocèses, Christian paraît s'être retiré à Sulejow, abbaye cistercienne du dioc. de Gnesen, en Pologne. Il mourut le 4 déc. 1245.

Böhmer, *Regesta imperii*, V, 6182, 6215, 6281, 6282, 6283, 6284, 6289, 6299, 6337, 6339, 6368, 6372, 6530, 6699, 6743, 10899, 11015, 11075, 11076, 11077, 11095, 11096. — *L. T. K*, II, 919. — E. Metzner, *Beiträge zur Gesch. der Einfuhrung des Christ. in Preussen*, 1906; il identifie Christian avec l'abbé Gottfried de Lekno. — Potthast, *Reg.*, 2901, 4573, 5079, 5080, 5481, 5770, 5771, 5785*a*, 5791, 5792, 5793, 5813, 5826, 6070, 6071, 6247, 6984, 6990, 6996, 11103, 11509. — *Statuta cap. gen. Ord. cisterc.*, éd. Louvain, 1933-1941, *passim*. — Winter, *Die Cisterc. im nordöst. Deutschland*, Gotha, I, 1868, p. 264 sq. — Zimmermann, *Kalend. bened.*, Metten, III, 1937, p. 393.

J.-M. CANIVEZ.

7. CHRISTIAN *(Chrétien)* d'**OPITER**. Dominicain de la deuxième moitié du XVe siècle, que Paquot a cru originaire d'Oplinter, dans le Brabant. Les seuls renseignements que l'on possède sur ce religieux sont dus au P. Quétif, qui vit au couvent de Maëstricht, en 1671, un ms. renfermant ses œuvres : 1. *Expositio caeremoniarum missae spiritualis et mystica;* — 2. *Tract. de materia eccles. interdicti* (daté de

1451); — 3. *Tract. de materia eucharistiae;* — 4. *Hist. seu miraculum Guidonis de Corvo de civitate Alestensi, quae Baiona jam dicitur* (daté de 1452).

Biogr. Belg., XVI, 229-30. — Paquot, *Mém. pour servir à l'hist. litt. des Pays-Bas*, X, 111-13. — Quétif-Échard, I, 810.

M.-H. LAURENT.

CHRISTIANOPOLIS, évêché du Péloponèse, dépendant de Corinthe, puis archevêché indépendant, et enfin métropole sans suffragant. La bourgade de ce nom a perdu depuis longtemps l'importance relative qu'elle avait au Moyen Age; ce n'est plus aujourd'hui que le petit village de Christiano, sur la côte occidentale du Péloponèse. L'éparchie n'eut d'ailleurs jamais qu'une étendue médiocre, qui allait, à la fin du XVIIIe s., de l'embouchure de l'Alphée à celle du Longobardos, avec quelques villages à l'intérieur des terres.

On ignore à quelle époque fut fondé l'évêché de Christianopolis; en tout cas, ce ne fut pas avant le Xe s., puisqu'il ne figure pas dans la liste épiscopale dite de Léon le Sage. En 1080, il fut uni à l'évêché voisin de Mégalopolis, puis rétabli en 1283. On ne sait ni quand ni comment il devint archevêché, ni quand il fut promu métropole. Il figure déjà sous ce dernier titre dans la *Notitia* de Manuel Comnène (H. Gelzer, *Ungedruckte und ungenügend veröffentlichte Texte der « Notitiae episcopatuum »*, dans *Abh. der königl. bayer. Akad. der Wiss.*, Ire cl., t. XXII, sect. III, Munich, 1900, p. 586); il occupe le 9e rang dans celle d'Andronic II (*ibid.*, 600), le 66e dans celle d'Andronic III (*ibid.*, 608), le 42e dans une liste qui semble remonter à la fin du XVe s. (*ibid.*, 629). En mai 1386, la métropole de Christianopolis fut unie une première fois à celle de Corinthe pour donner à celle-ci un revenu suffisant (Miklosich et Müller, *Acta et diplomata Graeca Medii Aevi*, II, 76); elle lui fut unie de nouveau en févr. 1394, quand le siège de Corinthe fut donné au hiéromoine Théognoste (*ibid.*, II, 206-09). La métropole fut rétablie au début de la conquête turque et unie de 1749 à 1792 à l'exarchie patriarcale de Tripolitza. Elle disparut définitivement lors de l'organisation de l'Église de Grèce en 1833.

Liste des évêques, archevêques et métropolites. — Elle comprend plus de vingt noms. Eustrate, mars 1080 (*Bull. de l'Inst. archéol. russe de Constantinople*, II, 36). — ? , élu en 1187 (Zachariae von Lingenthal, *Jus Graeco-Romanum*, III, 509, 510). — Georges, 7 sept. 1278 (*Bull. de l'Inst. archéol. russe de Constantinople*, II, 36). — Calliste, oct. 1475 (Ὀρθοδοξία, VIII, 320). — Macaire, janv. 1565 (*Turcograecia*, 172). — Denys, proédros ou administrateur, 1585 (Sathas, *Biblioth. Graeca Medii Aevi*, II, 578). — Pendant les vingt années qui suivent, la succession est assez confuse : Nectaire, mai 1593, 20 avr. 1614, 1620 (A. Papadopoulos-Kérameus, Ἱεροσολυμητικὴ βιβλιοθήκη, IV, 9; Ἑλληνικος Φιλολογικὸς Σύλλογος, XX, suppl., 98). — Syméon, déposé en 1602, reparaît en 1610 (Sathas, *op. cit.*, III, 551). — Denis, 28 mai 1602- ? (Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, II, 784). — Sophrone (ne serait-ce pas Syméon?), déposé, est déclaré innocent en juill. 1605 (Sathas, *op. cit.*, III, 553). — Ignace, ? ; démissionnaire le 1er janv. 1645 (*ibid.*, III, 578). — Eugène, 8 mars 1645- ? (A. Papadopoulos-Kérameus, *op. cit.*, I, 306). — Athanase, vers 1700 (Δελτιόν τῆς ἱστορικῆς καὶ ἐθνολογικῆς ἑταιρείας τῆς Ἑλλάδος, III, 470). — Grégoire, déc. 1718 (A. Papadopoulos-Kérameus, *op. cit.*, IV, 377). — Parthénios, 1725-1732 (Δελτίον..., VI, 208; A. Papadopoulos-Kérameus, *op. cit.*, IV, 319). — Néophyte, ? ; démissionne en 1734 (Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, II, 229). — Daniel, 18 avr. 1734- ? (Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, II, 224). — Daniel (le même que le précédent?), ? — † avant févr. 1772 (Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, II, 294). — Jérémie, exarque de toute l'Arcadie, févr. 1772-1783 (*ibid.*). — Macaire, archev. de Christianopolis et de Tripolitza, févr. 1783, mai 1784 (Ὀρθοδοξία, VIII, 105; Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, II, 252, 284). — Germain, vers 1820 (Cophiniotes, Ἐκκλησία ἐν Ἑλλάδι, 6).

Le titre de Christianopolis a été rarement conféré dans l'Église romaine. On ne connaît que quatre prélats qui l'aient porté : Gérard, ? -† 1396. — Jean Coctor, O. F. M., 8 janv. 1393. — Conrad Lindin ou Linden, O. P., 26 nov. 1396-† 1411, suffragant à Mayence. — Gérard Coci, O. Cist., 6 nov. 1411-1417, suffragant à Mayence.

G. D. Capsalès, Χριστιανούπολις, dans Μεγάλη ἑλληνικὴ ἐγκυκλοπαιδεία, XXIV, 720. — *Ann. pont.*, 1916, p. 389.

R. JANIN.

1. CHRISTINE (Sainte). Le martyrologe romain fait mention au 13 mars d'une Christine, vierge et martyre en Perse. Elle serait à identifier avec *S. Sire*, ou Γλυκερία, en perse *Sirin*, qui subit le martyre en 559 à Babylone, sous Chosroas Ier, roi des Perses. En effet, ces deux noms de saintes se retrouvent dans tous les martyrologes à la même date et sont rattachés à la même origine (*B. H. G.*, 1637). La mémoire de Sire s'est estompée devant celle de sa compagne, Golandrucht, martyre perse mieux connue (*B. H. G.*, 700-702; *Synax. Eccl. Constant.*, 815-818). Comme d'autres saints, Sire reçut sans doute un nom de consonance moins païenne.

A. S., mars, II, 262; mai, IV, 171-83. — *Mart. Rom.*, 95-96. — *Synax. Eccl. Constant.*, 536.

R. VAN DOREN.

2. CHRISTINE, martyre, honorée le 24 juill. Le martyrologe hiéronymien parle d'une Christine de Tyr. Cette sainte, fêtée par les Églises grecque et latine à la même date, possède des Actes grecs, dont on retrouve déjà des fragments dans les papyrus d'Oxyrrhynque (Ve s.) et qui eurent plusieurs versions latines. Elle apparaît aussi parmi les vierges des mosaïques de S. Apollinare Nuovo à Ravenne (VIe s.). — Si le culte de la sainte est ancien, il n'y a aucune certitude sur la date de son supplice que ses Actes fabuleux prolongent d'ailleurs sous trois juges successifs. Le martyrologe romain, qui résume les données de ces Actes, ajoute que Tyr est près de Bolsena. Ce détail provient d'Adon, ignorant qu'il n'y a jamais eu de Tyr en Italie. Il y eut cependant une Ste Christine à Bolsena, distincte, semble-t-il, de celle de Tyr. L'existence de cette martyre, qui n'a pas d'Actes authentiques, est prouvée par les recherches archéologiques faites en 1880 à Bolsena. Parmi les inscriptions des catacombes, découvertes en cet endroit, il s'en trouve deux (de 373 et 406) mentionnant la présence des reliques de la sainte. Un sarcophage fut également mis au jour. Il renfermait un coffret en marbre contenant des parties d'un squelette de jeune fille qu'une inscription, qui n'est cependant que du Xe s., identifie avec le corps de cette martyre.

A. Boll., X, 1891, p. 374-75; XXX, 1911, p. 458-59. — *A. S.*, juill., V, 495-534. — *B. H. L.*, 1748-59. — *D. A. C. L.*, II, 980-91. — Delehaye, *Les origines du culte des martyrs*, 2e éd., 181, 320-27. — G. B. de Rossi, *Il sepolcro della martire Christina in Bolsena*, 1890. — Lanzoni, 536-41. — *L. T. K.*, II, 923, 924. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 394. — *Rivista di arch. crist.*, 1925, p. 167-94. — Quentin, *Les martyrol. hist.*, 151, 580-81. — *Synax. Eccl. Constant.*, 839. — *Vies des saints et des bienheureux*, par les bénéd. de Paris, VII, 1949, p. 588-90.

R. VAN DOREN.

3. CHRISTINE L'ADMIRABLE (Bienheureuse), née à Brustem (Limbourg belge), en 1150, † 1224. Pendant dix-sept ans, elle mena d'abord l'existence d'une simple bergère. En 1182 (?), comme on la pensait morte après une grave maladie, elle se réveilla

pendant ses funérailles. Elle vécut ensuite une vie de pénitence, remplie de faits extraordinaires. Elle se retira, pendant neuf ans, avec son amie Ivette, au château de Looz (Loon), puis à S.-Trond, où elle mourut. Sa Vie fut rédigée par Thomas de Cantimpré, vers 1232. La valeur historique en a été fort contestée, mais Jacques de Vitry parle aussi de ces phénomènes merveilleux. On a conclu : « Le cas de Christine n'en reste pas moins plus ou moins pathologique... »

Ses reliques, conservées d'abord au couvent de Millen, se trouvent actuellement à l'église des Rédemptoristes à S.-Trond. Depuis 1857, la sainte est fêtée au propre de Liège, le 24 juillet.

A. Boll., XVII, 64; XVIII, 183; XIX, 58, 365. — *Archives belges*, 1899, p. 143-44. — *A. S.*, juill., V, 637-60. — *L. T. K.*, II, 923. — Michael, *Gesch. des deutschen Volkes*, III, 160. — *Miscell. histor. A. De Meyer*, I, 546-57. — H. Nimal, *Vies de quelques-unes de nos grandes saintes au pays de Liège*, 102-43. — *Rev. des quest. hist.*, LXVI, 491-502. — *Vies des saints et des bienheureux*, par les bénéd. de Paris, VII, 592-94.

R. VAN DOREN.

4. CHRISTINE DE RETTERS (Bienheureuse). Religieuse de l'ordre de Prémontré, du couvent de Retters (Rhetirs), près de Francfort (Hesse-Nassau). Née en 1269, elle mourut en 1292, après avoir mené une vie mystique. La désignation « Christine du Christ » est probablement fautive. La *Vita* originale, qui avait été conservée à l'abbaye d'Ilbenstadt, est perdue. On n'en connaît qu'une traduction flamande du XVIIe s. (Van Craeywinckel, *Legende der levens der voornaemste Heyligen ...in de Witte orde van den H. Norbertus*, II, Anvers, 1665, p. 730-59).

A. S., V, 24 juill. — G. Lienhardt, *Ephem. hagiol. ord. Praem.*, Augsbourg, 1764, p. 597-602. — J. V[an] S[pilbeeck], *Une fleur cachée, la Bse Christine du Christ*, Namur, 1885. — F. Petit, *La spiritualité des Prémontrés aux XIIe et XIIIe s.*, Paris, 1947, p. 119-24.

N. BACKMUND.

5. CHRISTINE DE STOMMELN (Bienheureuse), dite aussi *Christine de Cologne*, naquit vers 1242 à Stommeln, village situé entre Cologne et Neuss. Cette religieuse, dont on a fait par erreur une dominicaine, a été souvent confondue avec son homonyme Christine de S.-Trond ou Christine l'Admirable, morte vers 1224 (*B. H. L.*, 1746-47). Agée seulement de onze ans, Christine eut sa première vision du Christ. Après être demeurée durant un an auprès d'un béguinage à Cologne, elle se fixa à Stommeln, chez le recteur Iohannes. En 1267, Christine fit connaissance du dominicain Pierre de Gotland (ou de Dacie). Ce religieux, qui devait demeurer en relation avec elle jusqu'en 1286, nous a décrit avec une abondance de détails parfois choquants les épreuves spirituelles dont la bienheureuse fut l'objet. Lors de la fête de Pâques 1269, Christine, qui avait toujours montré une profonde dévotion à la Passion, reçut les stigmates. Ses grandes épreuves ne devaient prendre fin (1288) que quelques mois avant la mort de Pierre de Gotland (1289), auquel notre béguine survécut une vingtaine d'années. Christine mourut à Stommeln le 6 nov. 1312. Ses restes furent déposés au cimetière, mais les miracles qui s'opéraient par son intercession attirèrent l'attention sur son tombeau. Vers 1315-1320, son corps fut relevé et placé dans l'église de Stommeln. En 1342, il fut transporté à Nideggen, sur la Roer, et vers 1584 à Juliers, où il repose encore de nos jours. Le 12 août 1908, Pie X a approuvé le culte de la Bse Christine; sa fête se célèbre le 6 nov.; celle de la translation de ses reliques, le 22 juin.

La vie de Christine de Stommeln nous est connue par le récit qu'en a tracé Pierre de Gotland (*B. H. L.*, 1740-42) et par la correspondance (63 lettres) que la bienheureuse a échangée avec ce dominicain et certaines personnes de son entourage. Ces documents, conservés dans le *Codex Juliacensis*, ont été étudiés par I. Collijn : *Handskrifter till Petrus de Dacia Vita Chr. Stumbelensis*, dans *Tidskrift för Bök-och Biblioteksväsen*, XXXIII, 1936, p. 1-12; *Codex Juliacensis*, *ibid.*, 213-14; *Vita B. Chr. Stumbelensis*, Upsala, 1936. La vie de Christine a donné lieu, d'autre part, à un long article d'E. Renan, dans *H. L. Fr.*, XXVIII, Paris, 1881, p. 1-26, et à deux monographies : Th. Wollersheim, *Das Leben der ekstatischen Jungfrau Chr. von St.*, Cologne, 1859; A. Steffens, *Die selige Chr. von St.*, Fulda, 1912, dont certaines données seront rectifiées d'après les récentes recherches de J. Gallén, *La province de Dacie de l'ordre des Frères Prêcheurs*, I, Helsingfors, 1946, p. 225-45. — Sur les épreuves mystiques de Chr., voir H. Thurston, *The case of Blessed Chr. von St.*, dans *The Month*, CLVI, 1928, p. 289-301, 425-37.

M.-H. LAURENT.

CHRISTODOULOS, de Patmos (XIe s.). Il naquit dans les environs de Nicée, vers 1020. Quelque vingt ans plus tard, il se rendit au mont Olympe, en Bithynie, et se mit sous la direction d'un moine expérimenté. Au bout de trois ans, celui-ci mourut. Son élève entreprit alors le pèlerinage de Rome, puis celui de Jérusalem. Après avoir visité les Lieux saints, il se fixa dans un endroit désert près du Jourdain. Une incursion des Turcs le contraignit de partir et il remonta vers le Nord, pour se fixer au mont Latros (ancien Latmos, dans la province de Carie), où existait une véritable confédération de monastères, sous la conduite d'un archimandrite qui avait autorité sur les différents higoumènes ou supérieurs locaux. Les moines lui offrirent cette charge, mais il la refusa et il fallut l'autorité du patriarche de Constantinople pour la lui faire accepter. Une nouvelle invasion turque l'obligea à s'exiler de nouveau. Avec quelques fidèles compagnons, il se dirigea vers la Palestine et s'arrêta à Strobilos, en face de l'île de Cos. Le supérieur du monastère de Cavalouris, Arsène Skinouris, lui céda sa maison avec toutes ses propriétés. Comme l'afflux des gens du monde l'importunait, Christodoulos se rendit dans l'île de Cos, où il trouva la solitude qu'il rêvait, et il construisit un monastère en l'honneur de la Mère de Dieu. Une fois de plus l'intrusion des gens du monde le contraignit à une nouvelle retraite. Il décida ses moines à se rendre dans une île déserte et ils firent choix de Patmos. Pour assurer cette fondation, Christodoulos alla implorer le secours de l'empereur à Constantinople. Alexis Comnène le pria d'aller plutôt rétablir la discipline parmi les moines de Zagora en Thessalie. Dans ce but, le solliciteur écrivit un « Manuel de conversation avec Dieu » qui leur parut trop difficile à suivre. Alexis abandonna son projet et délivra à Christodoulos un chrysobulle qui lui concédait la propriété de l'île de Patmos et des deux îlots voisins d'Acrite et de Lepsia et des immunités très étendues en échange des possessions de Cos et de Strobilos (avr. 1088). Quatre ans plus tard, le monastère n'était pas encore terminé qu'il fallut fuir devant une autre invasion. La communauté émigra dans l'île d'Eubée, où elle put s'établir facilement. Dès que l'invasion eut reflué, Christodoulos songea à regagner Patmos. Il appela son fidèle disciple Sabas, lui confia tous ses livres et l'envoya terminer le monastère et préparer le retour. Lui-même finit ses jours en Eubée et son corps ne fut transporté à Patmos qu'une année plus tard. Les auteurs ne sont pas d'accord sur la date où mourut Christodoulos, les uns la fixant à 1093, d'autres à 1100, d'autres à 1101. L'Église grecque le considère comme un saint et le fête le 16 mars.

Il est certain que ce personnage exerça une certaine influence dans l'Orient byzantin, mais on aurait tort de le considérer comme un réformateur du monachisme, ainsi qu'on l'a fait parfois. C'était un ascète plutôt qu'un théologien et un mystique. Il a laissé une

Hypotyposis (Ὑποτύπωσις), sorte d'autobiographie, dans laquelle il prodigue des conseils à ses moines, et un *Testament mystique* (Μυστικὴ διαθήκη), suivi d'un codicille (mars 1093). On n'y trouve rien qui ne soit conforme aux règles posées jadis par S. Basile. Soucieux de la formation de ses moines, Christodoulos se procura des livres qu'il emportait dans ses diverses pérégrinations et qu'il expédia à Patmos quelque temps avant sa mort.

L'*Hypotyposis* et le *Testament mystique*, ainsi que le chrysobulle d'Alexis Comnène, se trouvent dans Miklosich-Müller, *Acta et diplomata Graeca Medii Aevi*, VI, 23, 90, et dans Ἀκολουθία ἱερὰ τοῦ ὁσίου Χριστοδούλου, Athènes, 1884. Ce dernier ouvrage contient également une biographie écrite par Jean, métropolite de Rhodes, et deux panégyriques, l'un du patriarche Athanase d'Antioche († vers 1178) et l'autre de Théodose, moine de Byzance (fin du XIIe s.).

Ed. Le Barbier, *S. Christodule et la réforme des couvents grecs au XIe s.*, Paris, 1863 (mal informé et tendancieux). — Dom P. Renaudin, *Christodule, higoumène de S.-Jean à Patmos (1020-1101)*, dans *Rev. de l'Orient chrét.*, V, 1900, p. 215-46 (s'inspire souvent de Le Barbier). — Le meilleur travail est celui de J. Euzet, *Patmos*, Paris, 1914, p. 267-302. — Cf. L. Petit, *Biblioth. des Acolouthies grecques*, Bruxelles, 1928, p. 38-41.

R. Janin.

CHRISTOLYTES, hérétiques (VIIe-VIIIe s.). Voir *D. T. C.*, II, 2417-18.

1. CHRISTOPHE (Saint), un des plus populaires, mais aussi un des moins connus parmi les saints martyrs de l'antiquité. Le plus ancien monument de son culte est une église de Chalcédoine, commencée en 450 par l'évêque Eulalius et dédiée le 22 sept. 452. En 536, parmi la liste des signataires du concile de Constantinople, il est fait mention, comme dépendant de l'évêque de Chalcédoine, Photin, d'un monastère de S.-Christophe τῶν ταρυλλίου. La notice du martyrologe hiéronymien place son martyre *in Licia, civitate Samo*. Le registre de S. Grégoire le Grand parle d'un monastère de S.-Christophe dans le diocèse de Taormina en Sicile. En Espagne, il y avait au IXe s. des reliques de S. Christophe et un monastère lui était consacré près de Cordoue. Plus tard, son culte s'est répandu dans toute la chrétienté, comme celui du patron des voyageurs, et spécialement de ceux qui avaient une rivière à traverser. Aujourd'hui, il est regardé comme le protecteur des automobilistes.

Sa légende, telle qu'elle est rapportée par les ménologes grecs, est des plus fabuleuses. Elle représente Christophe comme un guerrier barbare de la tribu des cynocéphales, qui, enrôlé dans les armées impériales, se convertit au christianisme, refuse d'abjurer et meurt dans des tourments d'une cruauté raffinée. L'iconographie le montre avec une tête de chien, sans doute en dépendance de la légende, et il est bien inutile de voir en lui le successeur du dieu égyptien Annubis. La légende orientale a pénétré en Occident par des traductions et le saint à tête de chien s'y rencontre çà et là dans les représentations figurées (cf. S. Gaidoz, *S. Christophe à tête de chien en Irlande et en Russie*, dans *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, 1924, p. 199).

En Occident, Christophe est un géant qui s'est promis de mettre sa force au service du maître le plus puissant du monde : d'abord un roi, puis l'empereur, puis le démon, et finalement le Christ que redoute le démon. Il se fait donc instruire dans la religion chrétienne par un ermite qui lui enseigne le précepte de la charité et, pour pratiquer le commandement, il s'installe sur les bords d'un fleuve qu'il fait passer aux voyageurs. Une nuit un enfant vient le réveiller et lui demande de le mener sur l'autre rive. Le géant charge en effet l'enfant sur ses épaules, mais celui-ci devient de plus en plus lourd, à mesure qu'on avance; et, lorsqu'on est arrivé, il révèle à son passeur qu'il n'est autre que le Christ; en même temps, il lui annonce qu'il sera martyr, ce qui en effet se réalise peu après. L'origine de cette forme de la légende est inconnue, mais on peut croire qu'elle provient de l'iconographie, car le type du bon géant portant un enfant sur les épaules semble plus ancien qu'elle : son plus ancien témoin est le récit de Jacques de Voragine dans la *Légende dorée*.

Au Moyen Age, on représentait volontiers S. Christophe sur les murs des églises, et on lui donnait des proportions gigantesques pour qu'il fût possible de le voir de loin. On croyait, en effet, qu'il suffisait de le regarder pour être ce jour-là préservé de la mort subite ou de tout accident. D'où la formule courante : *Christophorum videas, postea tutus eas*, ce que l'on traduit : Regarde S. Christophe et va-t-en rassuré. S. Christophe figure dans la liste des saints auxiliateurs.

B. H. G., 309-11. — *B. H. L.*, 1764-79; Suppl., p. 75. — *A. S.*, juill., VI, 125-49. — Tillemont, III, 350 et 713. — Bernouilli, *Die Heiligen der Merovinger*, 151. — Quentin-Delehaye, *Comment. in martyrol. hieronym.*, 396. — Delehaye, *Origines*, 184-85, 356, 422; *Cinq Leçons*, 142-46. — Quentin, *Martyrologes historiques...*, 152-53. — H. F. Rosenfeld, *Der hl. Christophorus, seine Verehrung und seine Legende*, Leipzig, 1937. — A. Masseron, *S. Christophe*, Paris, 1933. — P. Perdrizet, *Le calendrier parisien à la fin du M. A.*, Paris, 1933, p. 181-83. — E. K. Stahl, *Die Legende vom hl. Riesen Christophorus in der Graphik des XV. und XVI. Jhts*, Munich, 1920. — É. Mâle, *L'art religieux du XIIIe s.*, Paris, 1910, p. 272. — K. Künstle, *Ikonographie der Heiligen*, Fribourg-en-Br., 1926, p. 158.

G. Bardy.

2. CHRISTOPHE (Saint), martyr à Cordoue. Paul Alvare, dans sa *Vita S. Eulogii*, c. IV, n. 12, attribue à Christophe une origine arabe, *Arabs genere;* il laisse entendre qu'il écrira la biographie de Chr. (*P. L.*, CXV, 714); a-t-elle été rédigée et a-t-elle été perdue? On l'ignore. Toujours est-il que nous n'avons sur ce saint que la courte notice que S. Euloge lui consacre dans son *Memoriale sanctorum*. D'après cet auteur, Chr. était son parent et son disciple; il avait professé la vie monastique au monastère de S.-Martin, dans les montagnes de Cordoue, où il avait mené une vie sainte. Sous l'impulsion du courant de ferveur qui s'empara des mozarabes vers le milieu du IXe s., il se présenta aux juges, avec un autre moine du monastère des SS.-Juste-et-Pasteur, Léovigilde. Ils furent condamnés à la peine capitale et moururent le 20 août 852. Leurs corps furent brûlés, mais des chrétiens purent sauver quelques reliques, qu'ils déposèrent dans l'église de S.-Zoyl à Cordoue. Leur mémoire est mentionnée dans le martyrologe d'Usuard et, à la suite de celui-ci, dans tous les autres martyrologes. Les arguments invoqués par Mabillon pour en faire des moines bénédictins sont rejetés aujourd'hui (*A. S. O. S. B.*, saec. III, IIa pars, Venise, 1735, col. 690 sq.).

P. Alvare, *Vita seu Passio S. Eulogii*, IV, n. 12; *P. L.*, CXV, 714. — S. Euloge, *Memoriale sanctorum*, II, XI; *P. L.*, CXV, 792. — Tamayo Salazar, *Anamnesis (Martyrologium)*, IV, Lyon, 1656, p. 513. — *A. S.*, août, IV, 97. — E. Flórez, X, 395; XII, 208. — Baronius, ann. 852, n. 17. — Simonet, *Hist. de los Mozárabes*, dans *Memorias de la R. Acad. de la historia*, XIII, Madrid, 1903, p. 433.

F. Pérez.

3. CHRISTOPHE, pape à la fin de 903 et au début de 904. Il était prêtre de Rome, lorsqu'il se fit proclamer pape, après avoir renversé et jeté en prison son prédécesseur Léon V, qui n'avait régné que cinquante-sept jours (Flodoard, *De Christi triumphis*,

P. L., cxxxv, 831). Il est difficile de préciser les causes de la révolution qui l'amena au pouvoir : se présentait-il comme un ennemi de Formose? les Romains en voulaient-ils à l'étranger qu'était pour eux Léon? En tout cas, son règne ne dura guère plus que celui de Léon V : les mss. du *Liber pontificalis* lui attribuent les uns quatre mois, les autres sept mois de règne. Dans les premiers jours de janv. 904, un complot se noua contre lui et le renversa à son tour. Serge, qui en 898 avait été évincé par Jean IX, rentra à Rome, avec l'appui des Francs, c.-à-d. vraisemblablement des Spolétains, et fut acclamé comme pape; il dut être installé le 29 janv. 904. On n'a de Christophe qu'une seule charte, du 26 déc 903. Dégradé et revêtu de l'habit monastique, Christophe rejoignit en prison Léon V. Peu de temps après, on exécuta, par pitié, les deux malheureux.

Les sources essentielles sur Christophe sont les ouvrages d'Auxilius, *In defensionem... papae Formosi*, I, 1, et de Vulgarius, *De causa formosiana*, 14. — Voir L. Duchesne, *Le Liber pontificalis*, II, p. LXIX, qui attribue à Christophe quatre mois de pontificat, p. 235. — É. Amann, *L'Église au pouvoir des laïques*, dans Fliche-Martin, *Hist. de l'Église*, VII, 30.

G. Bardy.

CHRISTOPHE, patriarche d'Alexandrie (IXe s.). Voir *D. T. C.*, II, 2418; *L. T. K.*, II, 936-37.

CHRISTOPHE ANGÉLOS, théologien grec (XVIIe s.). Voir *D. T. C.*, II, 2419.

4. CHRISTOPHE DE CASTILLE. Né à C. Rodrigo, il passa de nombreuses années à la cour de l'infant Ferdinand, frère de Charles-Quint. Il voulut quitter le monde et se fit moine cistercien à Valdeiglesias. Il fit imprimer des *Obras poeticas de Christoval de Castillejo*, Alcala, 1598 et 1615. Il mourut en 1616.

N. Antonio, *Bibl. hisp. nova*, Madrid, I, 1783, p. 243. — R. Muñiz, *Bibl. cisterc. española*, Burgos, 1793, p. 90.

J.-M. Canivez.

CHRISTOPHE DE CHEFFONTAINES, frère mineur, controversiste français († 1595). Voir *D. T. C.*, II, 2352-54.

5. CHRISTOPHE GONZALEZ DE PERALES, cistercien de Valbuena, en Espagne. Il a laissé une *Hist. de la esclarecida vida y milagros del Bienaventurado Padre y melifluo Doctor San Bernardo...*, Valladolid, 1601, in-4°.

N. Antonio, *Bibl. hisp. nova*, Madrid, 1783, I, p. 245. — *H. L. Fr.*, XIII, 131. — R. Muñiz, *Bibl. cisterc. española*, Burgos, 1793, p. 153.

J.-M. Canivez.

1. CHRISTOPOLIS, évêché de la Macédoine IIIe, dépendant de Philippes, puis archevêché indépendant et enfin métropole sans suffragant. La ville ancienne était connue sous le nom de Néapolis, et non sous celui d'Amphipolis, comme on l'a cru pendant longtemps à la suite de Le Quien. Celui de Christopolis lui fut certainement donné dans le haut Moyen Age, puisqu'on le trouve déjà au début du IXe s., dans une lettre de S. Théodore Studite. Il se conserva pendant toute la période byzantine, au moins dans les documents officiels, car il semble avoir été supplanté d'assez bonne heure par celui de Cavalla, qui est encore employé de nos jours. La petite ville de Cavalla se trouve au fond du golfe de même nom, à l'est de Thessalonique, presque en face de l'île de Thasos.

On n'a aucune donnée sur la fondation de l'évêché. La première liste épiscopale qui en parle est celle dite de Léon le Sage. Il est alors soumis à Philippes, métropole de la Macédoine IIIe (H. Gelzer, *Ungedruckte und ungenügend veröffentlichte Texte der Notitiae episcopatuum*, dans *Abh. der königl. bayer. Akad. der Wiss.*, Ire cl., t. XXI, sect. III, Munich, 1900, p. 558). Il fut promu au rang d'archevêché indépendant avant la fin du XIIIe s., puisqu'il paraît sous ce titre au synode tenu par le patriarche Athanase Ier contre Jean Drimys. L'*Ecthésis* d'Andronic II Paléologue dit qu'après avoir été érigé en archevêché il est devenu métropole et qu'il occupe le 48e rang à ce titre (H. Gelzer, *loc. cit.*, 598); celle d'Andronic III place Christopolis au même rang que Philippes, le 39e (*ibid.*, 608); enfin une liste épiscopale qui date probablement de la fin du XVe s. lui assigne le 30e rang (*ibid.*, 629). Le nom de Christopolis disparaît même au XVIIe s. C'est ainsi qu'en 1616 la métropole de Cavalla est unie à celle de Philippes (Sathas, *Bibliotheca Graeca Medii Aevi*, III, 560). En tant que Christopolis, elle avait déjà subi des vicissitudes. En mai 1317, l'archevêché de Drama lui avait été uni avec tous ses droits (Miklosich et Müller, *Acta et diplomata Graeca Medii Aevi*, I, 68-69). Vers 1370, le Saint-Synode confiait au métropolite de Christopolis l'administration de l'île de Thasos (*ibid.*, I, 552). En avr. 1395, la métropole fut donnée à l'évêque d'Éleuthéropolis (*ibid.*, II, 235).

On connaît un certain nombre d'évêques, d'archevêques et de métropolites de Christopolis. S. Théodore Studite signale que le titulaire, au début du IXe s., dont il ne donne pas le nom, vint à son monastère pour convaincre les moines de recevoir à leur communion l'économe Joseph, coupable d'avoir béni le mariage adultère de Constantin VI, et qu'il fut éconduit (*Epist.*, I, XLVIII; *P. G.*, XCIX, 1074 B). — Dorothée élu en 975 (Mertzidès, Οἱ Φίλιπποι, 212, note 14). — Jean, 8 janv. 1191 (A. Papadopoulos-Kérameus, Ἀνάλεκτα Ἱεροσολυμητικῆς Σταχυολογίας, I, 462). — N., archevêque de Christopolis, assiste au synode tenu par le patriarche Athanase Ier contre Jean Drimys. — Hiérothéc signe des actes patriarcaux en juill. et sept. 1315 (Miklosich et Müller, *op. cit.*, I, 5, 8, 14). — Le siège était vacant en sept. 1327, puisque le Saint-Synode en nomme proédros, ou administrateur, Marcel de Varna (*ibid.*, I, 144). — Macaire est signalé en 1350 (*ibid.*, I, 300); peut-être est-il l'évêque *(sic)* de Christopolis qui prend part au synode que réunit le patriarche Calliste Ier contre Barlaam et Acindynos (1351). — En août 1365, Pierre, évêque de Polystylos, est transféré à la métropole de Christopolis (*ibid.*, I, 475-76). — Quelque trente ans plus tard, un document parle d'un métropolite de Christopolis, malheureusement anonyme (*Vizantiiski Vremennik*, I, 680). — On trouve encore Syméon en 1604 (Mertzidès, *op. cit.*, 214, note 29). — Signalons enfin que plusieurs métropolites, dont on ignore le nom, prennent part aux délibérations du Saint-Synode de 1315 à 1365 (Miklosich et Müller, *op. cit.*, I, 15, 18, 19, 40, 34, 41, 44, 49, 51, 52, 54, 61, 67, 72, 219, 338, 362, 476).

L'Église grecque de Constantinople a conféré plusieurs fois le titre de Christopolis dans les temps modernes : Pancrace, nov. 1834 (Νεοελληνικὴ Ἐπιθεώρησις, III, 64). — Taraise, 30 juin 1867-19 févr. 1877, auxiliaire à Drama (Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, II, 634). — Cyrille, 27 oct. 1877-† mars 1894, auxiliaire à Smyrne (*ibid.*, II, 662; Dracou, Ἑλληνικαὶ ἐκκλησιαστικαὶ σέλιδες, 7). — Joachim, 1901-1904 (Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, XXIV, 67). — Jacques, 1906-28 févr. 1911 (*ibid.*, XXXI, 51). — Ambroise, 1911- ? , auxiliaire à Serrès. — Basile Combopoulos, 9 mai 1914- ? . — Mélétios Loukakès, 13 avr. 1926-17 déc. 1927 (Ὀρθοδοξία, II, 437).

Du XIVe au XVIe s., le titre de Christopolis a été assez employé dans l'Église romaine, puis abandonné

depuis lors : Nicolas, mai 1319- ? . — Béranger, 10 févr. 1327-† 1352, réside en Avignon. — Richard de Taussoniano, O. Carm., 14 mai 1352-7 sept. suivant. — Adalbert, ? -† 1394. — Jean Zacow, O. F. M., 17 juill. 1394-95. — Thomas Bittyler, O. F. M., 15 mars 1395-après 1420, suffragant à Winchester et à Worcester. — Henri de Villacolor, O. F.M., 20 mai 1422-† 1453 (?). — Michel Castault, O. F. M., 8 mars 1454-?, auxiliaire à Valence et Ségorbe. — Jean d'Ivoy, O. P., 1461-8 sept. 1465, suffragant à Toul. — Jean Olisin ou Olbin, O. P., 3 mars 1474-?, suffragant à Toul. — Jean de Sorceyo, O.F.M., 11 mai 1492-28 mai 1503, suffragant à Toul. — Pierre Liétard, 19 déc. 1503-5 sept. 1506, suffragant à Toul. — François de Ihaen, hospit. de S.-Jean de Jérusalem, 5 déc. 1520-?, auxiliaire à Séville. — Henri Kurt, 10 nov. 1525-† 14 mars 1530, suffragant à Passau. — Désiré Opis, O. P., 19 juin 1530-† 1546. — Clément Bouley, O. P., 31 janv. 1547-† 1574, suffragant à Toul. — Jean Buxet, 22 mai 1574-?, suffragant à Toul. — Martin Szyszkowsky, 24 nov. 1603-18 juill. 1607, coadj. à Luck. — Louis de Taragni, O. S. B., 21 mars 1612-?, suffragant à Toul. — Jean Wyszemiersky, 5 mai 1628-?, suffragant à Samogitie. — Michel de Chumberg, O. F. M. Obs., 3 oct. 1639-?, suffragant à Laybach.

Ann. pont., 1916, p. 389. — C. Eubel, I, 193; II, 142; III, 182; IV, 150.

R. Janin.

2. CHRISTOPOLIS ou **CHRYSOPOLIS**, évêché de la province d'Asie, dépendant d'Éphèse. Ce nom est uniformément employé dans les listes conciliaires, de 451 à 879. Cependant l'évêché est ordinairement désigné sous son nom ancien de Dioshieron (voir à ce mot).

R. Janin.

3. CHRISTOPOLIS, autre nom de Tyane, métropole de la Cappadoce IIe. Le titre a été donné, le 17 déc. 1927, à Mélétios Loukakès, jusqu'alors évêque titulaire de Christopolis de Macédoine et directeur d''Ορθοδοξία, revue officielle du patriarcat grec orthodoxe de Constantinople; le 2 août 1928, le patriarche y ajouta celui d'exarque de la Cappadoce IIe ('Ορθοδοξία, II, 437; III, 248) († 22 juill. 1946).

R. Janin.

CHRODEGANG (Saint), évêque de Metz, VIIIe s. Depuis Jean de Gorze au xe s., la vie de S. Chrodegang a souvent été écrite, car le prélat fut l'un des plus glorieux évêques de la cité messine; son influence est encore prépondérante dans le domaine du chant liturgique : une revue musicale catholique se réclame de lui et une rue porte son nom. C'est dire que Metz n'a pas oublié un de ses plus célèbres pasteurs.

Né en 712, au pays de Hesbaye, en Brabant, il avait pour père Sigramme et pour mère Landrade, tous deux de noble origine. Sa nièce Ermingarde ayant épousé Louis le Débonnaire, il entra ainsi dans la famille impériale. Très tôt, il fréquenta l'abbaye de S.-Trond et son école monastique, où il puisa le goût des sciences ecclésiastiques et profanes. A peine âgé de vingt-cinq ans, il fut distingué par Charles-Martel, qui le nomma référendaire ou chancelier du royaume, puis premier ministre (737). Il passa à la cour cinq années, ne changeant rien à ses habitudes de mortification et ne dissimulant pas sa charité envers les pauvres et les orphelins. Le 30 sept. 742, il fut sacré évêque de Metz, mais Pépin le Bref, roi d'Austrasie, exigea qu'il cumulât les fonctions de premier ministre avec celles de pasteur des âmes. Ses éminentes qualités ne se démentirent pas et Pépin le Bref, au contact d'une telle personnalité, ne put, lui-même, que continuer à manifester pour la religion un zèle qui ne faiblit jamais.

Chrodegang, ne négligeant ni ses devoirs épiscopaux, ni ses devoirs politiques, donnait toutefois la préférence aux premiers. Les bénédictins, auteurs de l'*Histoire de Metz*, écrivent : « Il vécut toujours dans une très grande simplicité, faisant paraître beaucoup de douceur dans ses mœurs et de modestie dans toute sa conduite. Jamais on ne vit de luxe dans ses habits, ni à sa table. Il avait une charité sans bornes pour les misérables. Il nourrissait un nombre incroyable d'indigents, et protégeait les veuves et les orphelins qui le regardaient comme leur père et leur tuteur. » Il fut vraiment un autre S. Boniface, à qui il succéda d'ailleurs dans la réforme du clergé.

On lui doit, à Metz et dans le *pagus Moslinensis*, des créations religieuses qui ont rendu son nom célèbre. C'est lui qui fonda l'abbaye bénédictine de Gorze, dont les bâtiments existent encore, abbaye qui, en moins d'un siècle, devint une des plus importantes de Moselle, grâce aux libéralités des princes, ses bienfaiteurs. La fondation date de 748. Dans la charte originale, Chrodegang proclame formellement son intention de créer une basilique à Gorze, là où, primitivement, existait un monastère dédié à S. Pierre, que la légende voulait avoir été construit par S. Clément, le premier évêque de Metz. En rappelant le nom de S. Pierre, nous renvoyons aux remarquables travaux du chanoine Bour, qui a combattu la thèse d'une double fondation épiscopale. Le monastère de S.-Pierre, dit-il, est le même que celui de Gorze, bien que Paul Diacre, dans ses *Gesta episcoporum Mettensium*, déclare le contraire. Tous les auteurs, depuis le moine de Gorze qui écrivit au xe s. la *Vita Chrodegangi*, ont copié ce passage de la biographie du prélat, faisant les mêmes erreurs. Le chanoine Bour, ayant étudié à fond la question, conclut que Paul Diacre, Lombard d'origine, a péché par ignorance géographique.

Quoi qu'il en soit, Chrodegang a doté l'abbaye de très nombreux biens, énumérés dans la charte de fondation et confirmés par Pépin le Bref. Quelques années plus tard, l'évêque devait agrandir et embellir la cathédrale S.-Étienne, ainsi que l'église voisine de S.-Pierre-Majeur. Dans la première, il rénova le maître autel et le chœur, fit installer des arcatures circulaires et un cancel qui séparait la partie réservée aux clercs de celle des fidèles. Ces aménagements ne peuvent dater que des années postérieures à 753, puisque le prélat se rendit à cette époque à Rome. On sait que ce voyage, comme celui qu'il effectua en 765, devait fortement marquer son existence. Chrodegang voulut adapter son église épiscopale à celles qu'il avait vues en Italie, notamment à Ste-Marie-Majeure, à Rome.

Mais il ne se contenta pas seulement de prendre Rome pour modèle de son église : il s'inspira aussi de la Ville éternelle en ce qui concernait la liturgie, le chant et la discipline du clergé. Il a laissé une *Règle* justement célèbre, qui fut adoptée par la majeure partie des chapitres, comme celle de S. Benoît avait été acceptée par la majorité des monastères d'Occident. Le chapitre cathédral fut astreint à suivre une vie régulière, fondée sur des constitutions semblables à celles de S. Benoît. Le règlement se composait de trente-quatre articles et d'une préface, dans laquelle l'évêque déplorait les abus qui s'étaient glissés parmi le clergé. Il recommandait l'exactitude au chœur, le silence à certaines heures, la sobriété aux repas, l'instruction des pauvres. Les chanoines n'étaient cependant pas des moines et ils ne faisaient nul vœu qui les engageât. Le chant était également mis à l'honneur et dom Cajot déclarait que son exécution était si parfaite que toute la chrétienté vantait le plainchant messin. Siméon, second chantre de l'école liturgique romaine, raconte dom Mabillon, était venu en

Austrasie pour y former des élèves. Ses succès furent très incomplets et, le pape Paul Ier l'ayant rappelé, Chrodegang se trouva dans l'obligation d'envoyer à Rome avec lui les chantres dont il avait commencé l'éducation musicale. Ces artistes, à leur retour, établirent une école de chant qui devint très célèbre, car Amalaire cite l'antiphonier messin comme étant le modèle sur lequel on corrigeait les autres. L'évêque de Metz est bien le principal promoteur de l'établissement de la liturgie romaine dans l'Église franque.

C'est encore S. Chrodegang qui introduisit à Metz une coutume romaine, ou du moins qui lui donna une grande extension : celle des stations, c.-à-d. la célébration de la liturgie dans les différentes églises de la ville. La liste des églises stationnales de carême nous a été conservée par un manuscrit du IXe s., aujourd'hui à la Bibliothèque nationale.

En 753 donc, Chrodegang était à Rome — une année après le couronnement de Pépin comme roi des Francs — envoyé précisément par celui-ci vers le pape pour le prier de fuir Rome où, en butte aux attaques incessantes d'Astolfe, roi des Lombards, il n'était plus en sécurité. Il quitta la Ville éternelle le 14 oct., se rendit à Pavie auprès de son ennemi et put, avec bien du mal, mais accompagné de Chrodegang et d'une suite peu nombreuse, gagner les Alpes et le monastère de S.-Maurice, en Valais. Pépin vint accueillir Étienne II à Ponthion, en Champagne (6 janv. 754), et le conduisit lui-même à S.-Denis, où il résida en attendant des jours meilleurs. C'est à cette occasion que le Souverain pontife conféra à Chrodegang le pallium, avec le titre d'archevêque des Gaules et la charge de légat pontifical pour le royaume des Francs. En 754, l'évêque assista au concile de Quierzy-sur-Oise, au cours duquel il agit auprès des seigneurs francs pour les décider à entreprendre la guerre d'Italie et à faire rendre au S.-Siège les domaines injustement ravis. Chrodegang fut alors désigné pour tenter une ultime démarche auprès d'Astolfe, à qui il remit une lettre du pape. Tout le zèle et l'habileté du prélat devaient échouer devant ce prince intransigeant. En 755, Chrodegang présida le concile provincial de Verneuil, en 757, celui de Compiègne, et en 765, celui d'Attigny, où furent réunis vingt-sept évêques. La même année, il retourna à Rome et il obtint du pape Paul Ier les corps de trois martyrs repris aux catacombes romaines : Nazaire, Nabor et Gorgon. Il les plaça dans des coffrets de prix et, en grande pompe, les conduisit dans son diocèse. Lors de la translation des reliques de S. Gorgon, les moines de S.-Maurice en Valais, chez qui elles avaient été déposées pour une nuit, s'emparèrent de la châsse et ne voulurent pas la rendre. Le prélat réussit à reprendre le glorieux corps et le déposa, en mai 765, à Gorze. Les reliques de S. Nabor furent déposées le 5 juill. à Hilariacum, monastère réformé par son prédécesseur Sigesbaud, qui devait prendre le nom de son nouveau patron et devenir, par allitération, S.-Avold. Enfin S. Nazaire fut confié aux religieuses de Lorsch (Lauresheim), près de Worms.

Chrodegang devait mourir le 6 mars 766, peu de temps par conséquent après avoir fait la translation des reliques romaines. Le martyrologe de Metz célèbre sa fête le 6 mars, sous le rit double majeur. Les restes du pieux prélat furent inhumés, selon son désir, à Gorze, puis transférés au monastère de S.-Symphorien de Metz, où ils demeurèrent jusqu'à la Révolution qui les dispersa on ne sait où. Une seule paroisse du diocèse, celle d'Althorn, près de Bitche, l'a choisi comme patron. Théodulphe, évêque d'Orléans, a composé son épitaphe en vers.

Paul Diacre, *Liber de episcopis Mettensibus*, dans *M. G. H.*, *SS.*, II, 267 sq. — Jean de Gorze, *Vita Chrodegangi episcopi*, *ibid.*, X, 552 sq. — Meurisse, *Hist. des évesques de Metz*, 1634, p. 154-73. — Dom Calmet, *Biblioth. lorraine*, 1751, p. 314-15. — *Hist. de Metz par les Bénédictins*, I, 1769, p. 454-516. — E. Bégin, *Hist. des sc., des lettres et des arts... dans le pays messin*, 1829, p. 148-51; *Metz depuis 18 siècles*, 1843-1844, II, 242-59. — Ch. Abel, *Étude sur le pallium et le titre d'archevêque jadis porté par les évêques de Metz*, 1867, p. 33. — A. Prost, *Caractère et signification de quatre pièces liturgiques composées en latin et grec au IXe s.*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1876, p. 220. — Prost, *La cathédrale de Metz*, 1885, p. 299-307. — W. Schmitz, *S. Chrodegangi Mettensis episcopi regula canonicorum*, 1889. — F. Chaussier, *L'abbaye de Gorze*, 1894. — Léon Germain, *Du titre d'archevêque porté par S. Chrodegand*, dans *Journ. de la Soc. d'archéol. de la Lorraine*, 1896, p. 85-88. — D'Herbomez, *Cartulaire de Gorze*, dans *Mettensia*, II, 1898-1901. — Kahl, *Der hl. Chrodegang, Bischof von Metz, in der Geschichte der Pädagogik*, dans *Mitteilungen der Ges. für deutsche Erziehungs-und Schulgeschichte*, 1901. — Reumont, *Zur Chronologie der Gorzer Urkunden aus Karolingischer Zeit*, dans *Ann. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de la Lorraine*, 1902, p. 270-89. — Marichal, *Remarques... sur le cartulaire de Gorze*, dans *Mettensia*, III, 1902. — Otto Hannemann, *Die Kanonikerregeln Chrodegands von Metz und der Aachener Synode von 816 und das Verhältnis Gregors VII.* — U. Chevalier, *B. B.*, 921. — F.-A. Weyland, *Vies des saints du dioc. de Metz*, II, p. 1-21 (bibliogr.). — L. Duchesne, III, 1915, p. 57. — Grimme, *Die Kanonikerregel des hl. Chrodegang*, dans *Ann. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de la Lorraine*, XXVII-XXVIII, 1915-1916, p. 1-44. — R. Parisot, *Hist. de Lorraine*, 1924, table. — Ph. de Vigneulles, *Chronique*, éd. Bruneau, II, 1927, p. 242-59. — Klauser et Bour, *Notes sur l'ancienne liturgie de Metz et sur ses églises antérieures à l'an mil*, dans *Ann. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de la Lorraine*, XXXVIII, 1929, p. 6-7, 31-34, 42-43. — *L. T. K.*, II, 944. — R.-S. Bour, *Un passage très disculé de Paul Diacre*, dans *Ann. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de la Lorraine*, XLIV, 1935, p. 137-46 (bibliogr.).

T. DE MOREMBERT.

CHRYSANTHE ET DARIA (Saints). Voir *D. A. C. L.*, III, 1560-68.

CHRYSANTHIUS, *Chrysantianus*, que l'on retrouve au 17 févr. dans le martyrologe hiéronymien sous des formes variées : *Crisanti*, *Crisentiani*, *Criscenti*, comme martyr d'Aquilée, est une mauvaise lecture de *Chrys(ogonus)*.

A. S., févr., III, 9. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 102-03.

R. VAN DOREN.

CHRYSANTHOS NOTARAS, théologien, patriarche de Jérusalem († 1731). Voir *D. T. C.*, II, 2419-20.

CHRYSANTHUS ET FORTUNATUS, martyrs vénérés à Pavie, le 15 mai, sont, d'après les Actes de S. Syr, compagnons de ce saint, premier évêque de Pavie, qui leur conféra l'ordination sacerdotale. Or ces Actes constituent un tissu de fables. Les corps des martyrs furent transférés, le 1er nov. 1626, à l'église S.-Gervais de Pavie.

A. S., févr., II, 152-55; mai, III, 443. — *B. H. L.*, 7976, 4619. — Lanzoni, 983-86. — *Mart. Rom.*, 393, 574. — F. Savio, *Gli antichi vescovi d'Italia*, *La Lombardia*, II, II, 340-345.

R. VAN DOREN.

CHRYSIPPE DE CAPPADOCE ou de *Jérusalem*, écrivain du Ve s. Nous sommes renseignés sur sa vie par Cyrille de Scythopolis, qui le signale parmi les disciples de S. Euthyme. Originaire de la Cappadoce, il fut élevé en Syrie, peut-être à Antioche, où il fit de fortes études. Vers 428, il vint avec ses deux frères, Cosmas et Gabrielius, à Jérusalem : tous trois désiraient se mettre sous la conduite de S. Euthyme, qui venait précisément de s'installer au Sahel. Il devint économe de la laure; et, vers 456, sur le désir de l'impératrice Eudoxie qui, peu après 440, avait établi sa résidence à Jérusalem, il fut ordonné prêtre

de l'église de l'Anastasis. Finalement, il devint staurophylax, c.-à-d. gardien des reliques de la vraie croix, dignité qu'il exerça pendant douze ans. Il mourut vers 478, laissant après lui de nombreux et excellents ouvrages.

Sous le nom de Chrysippe, sont conservés quelques sermons et panégyriques qui attendent encore une étude d'ensemble. Le t. CLXII de la *P. G.* devait contenir un *Encomium S. Mariae Deiparae*, dans le texte grec, et une *Laudatio S. Ioannis praecursoris*, dans une traduction latine : on sait que ce volume, tout prêt à sortir de presse, a été victime d'un incendie. Ce discours a été publié par M. Jugie, dans *P. O.*, XIX-2, 336-343 (cf. A. Sigalas, dans *Byzant. neugriechische Jahrbücher*, XI, 1934-1935). Un second discours, sur le martyr S. Théodore, a été édité par A. Sigalas, dans *Byzant. Archiv*, VII, 1921, et Leipzig, 1927 (cf. *A. S.*, nov., IV, p. 55-72). Un troisième discours, sur S. Michel, a été publié de même par A. Sigalas, dans Ἐπετερὶς τῆς ἑταιρείας βυζαντινῶν σπουδῶν, Athènes, 1926, p. 85-93. Enfin, un discours sur S. Jean-Baptiste a paru par les soins d'A. Sigalas, à Athènes, 1937 (cf. *A. Boll.*, 1937, p. 337-39).

Sur les éditions antérieures, cf. O. Bardenhewer, *Gesch. der altkirchl. Liter.*, IV, 307-08. — Sur Chrysippe, voir la *Vita Euthymii* de Cyrille de Scythopolis, éd. E. Schwartz, *Texte und Unters.*, XLIX-2, 1940. — R. Genier, *S. Euthyme le Grand : les moines et l'Église en Palestine au Ve s.*, Paris, 1909. — S. Vailhé, *Chrysippe de Jérusalem*, dans *Rev. de l'Orient chrét.*, X, 1905, p. 96-99. — A. Sigalas, *Des Chrysippos von Jerusalem Enkomiom auf dem hl. Johannes dem Täufer*, Athènes, 1937. — Ch. Martin, *Mélanges d'homilétique byzantine : Hesychius et Chrysippe de Jérusalem*, dans *Revue d'hist. eccl.*, XXXV, 1939, p. 54-60. — A. Ehrhard, *Ueberlieferung und Bestand der hagiographischen und homiletischen Literatur der griechischen Kirche*, I, Leipzig, 1939, p. 74 sq.

G. Bardy.

CHRYSOBERGÈS (Maxime), ou *Maxime de Constantinople* (XIVe-XVe s.). Fut disciple, avec Manuel Calecas et Manuel Chrysoloras, de Démétrius Cydonès à Constantinople, étudia les écrits de S. Thomas traduits par celui-ci, se convertit au catholicisme et se fit dominicain au couvent S.-Dominique de Péra, vers 1390-1391. Après être passé à Chio, à Mitylène, en Crète, où il dut connaître Joseph Bryennios et Nil Damylas, il se rend à Venise. Il y étudie et peut-être, même, enseigne la philosophie. Le 10 juill. 1396, il est envoyé à Pavie, pour étudier la théologie. On le voit à Florence au printemps 1397. Entre temps, il a écrit à Joseph Bryennios pour l'attirer au catholicisme et reçoit de lui une réponse, écrite après 1396, date du désastre de Nicopolis qui y est mentionné.

Avant de repartir pour l'Orient, il se rend à Rome, ayant en tête, semble-t-il, des projets de méthode nouvelle d'apostolat. Il obtient, en effet, du pape Boniface IX deux indults datés du 25 févr. 1398, qui l'autorisent, l'un à fonder un nouveau couvent de son ordre en pays grec, l'autre à célébrer messe et office en grec, selon le rite des Frères Prêcheurs. Il retourne alors en Crète où il se rencontre avec Manuel Calecas, qui s'était fait dominicain comme lui. C'est à cette époque qu'il faut placer l'activité de controversiste de Maxime : discussion publique à Candie avec Joseph Bryennios, que celui-ci a reproduite à sa manière dans son *Ier Dialogue sur la procession du S.-Esprit* où sont traités aussi sept autres griefs faits aux latins; *Discours aux Crétois sur la procession du S.-Esprit*. Hors cet écrit, il ne reste de lui que des sermons autographes et des copies. A une époque non déterminée, probablement quand il était en Italie, il écrivit à Nil Damylas une lettre sur la procession du S.-Esprit, qui n'est connue que par la réponse qu'y fit celui-ci. Plusieurs lettres de Manuel Calecas sont adressées à Maxime (dans Lœnertz, *op. infra cit.*, les n. 13, 21, 30, 31, 35, 40).

Maxime mourut après Manuel Calecas († 1410) et, semble-t-il, comme lui, à Mitylène, car ses livres eurent le même sort que ceux de son ami et confrère : ils furent rachetés ensemble par Théodore Chrysobergès, son frère, et, après la mort de celui-ci, furent dévolus à son autre frère, André, par une bulle du pape Martin V, en 1430.

Maximi Chrysobergae de processione Spiritus Sancti ad Cretenses oratio, texte grec et trad. latine dans Allatius, *Graeeia orthodoxa*, II, 1074-89; *P. G.*, CLIV, 1217-30. — Arsenij, *Réponse de Nil Damilas, hiéromonaque, au moine gréeo-latin Maxime*, texte grec et trad. russe, Novgorod, 1895, III-96. — Ἰωσὴφ μοναχοῦ τοῦ Βριεννίου τὰ εὑρεθέντα, Leipzig, 1768-1784, I, Διάλεξις Α' περὶ τῆς τοῦ ἁγίου Πνεύματος ἐκπορεύσεως, p. 407-23; III, lettre xe, Τῷ ἀπὸ Γραικῶν Ἰταλῷ, Ἀδελφῷ Μαξίμῳ, p. 148-55. — G. Mercati, *Notizie ed altri appunti*, Cité du Vatican, 1931, p. 101-05, 480-83. — Nicolas V Tomadakès, Ὁ Ἰωσὴφ Βριέννιος καὶ ἡ Κρήτη κατὰ τὸ *1400*, p. 92-97. — Raymond J. Lœnertz, *Correspondanee de Manuel Caleeas*, Cité du Vatican, 1950, p. 57-63, et *passim;* voir table des noms; Id., *Pour la chronologie des œuvres de Joseph Bryennios*, dans *Rev. des études byzantines*, VII, 1949, p. 20-22.

V. Grumel.

CHRYSOGONE, martyr, 23, 24 nov., d'après le martyrologe romain, après avoir subi un long emprisonnement, fut envoyé par Dioclétien de Rome à Aquilée, où il fut décapité et son corps précipité à la mer. Ces détails proviennent de la Passion fabuleuse de Ste Anastasie, appelée aussi Passion de S. Chrysogone (*B. H. L.*, 1795). En réalité, il y eut à Aquilée un martyr Chrysogone, mais qui n'eut aucun rapport avec Rome. Il faudrait l'identifier avec l'évêque qui occupa le siège d'Aquilée après Théodore († avant 314) et qui, confesseur, aurait pourtant reçu le titre de martyr. Son culte était fort répandu. Il fut vénéré à Milan et à Ravenne et fut représenté sur plusieurs mosaïques antiques.

A Rome, au quartier du Transtévère, existait au IVe s. un titre presbytéral, remontant sans doute au IIIe s. et dont la dédicace se place également au 24 nov.; son fondateur était un Chrysogone. Ce dernier, au Ve s., fut identifié avec le martyr d'Aquilée et vénéré comme saint. De là la légende qui fait de Chrysogone un prêtre romain, conseiller de Ste Anastasie. — En dessous de la basilique actuelle, datant du XIIe s., on a découvert un édifice du IVe s..

H. Delehaye, *Étude sur le légendier romain*, 48, 151-71. — J. P. Kirsch, *Die römisehe Titelkirchen*, 108-18. — Lanzoni, 870. — *L. T. K.*, II, 949-50. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 618-19. — *Mart. Rom.*, 542.

R. Van Doren.

CHRYSOLE (Saint), *Chrysolius*, martyr honoré le 7 févr., était, d'après la légende, prince arménien et archevêque. Il s'enfuit devant la persécution de Dioclétien, et, sur l'ordre du pape Caius ou Marcellin, avec Denis, Quentin et Piaton, se rendit dans les Gaules. Il fut décapité à Verlinghem (Flandre franç.). Mais il porta sa tête, ainsi que la châsse contenant les reliques de S. Pierre, qu'il avait reçues du pape, 2 lieues plus loin, à Comines, où il fut enterré. De ces détails et d'autres relatés par la Passion (*B. H. L.*, 270), on ne retiendra de certain que le nom du saint. — S. Éloi de Noyon procéda à une invention des reliques, dont une partie est conservée à Bruges.

A. S., févr., II, 11-13. — J. Ghesquière, *Acta sanet. Belgii*, I, 108-09. — *H. L. Fr.*, XV, 622. — H. Günter, *Die christl. Legende des Abendlandes*, 153 sq. — *L. T. K.*, II, 950. — *M. G. H.*, *SS. rer. merov.*, IV, 697.

R. Van Doren.

CHRYSOLOGUE (Pierre). Voir Pierre Chrysologue (Saint).

CHRYSOLORAS (Démétrius), théologien grec (xive-xve s.). Voir *D. T. C.*, ii, 2420-22 et *L. T. K.*, ii, 951.

CHRYSOLORAS (Manuel), humaniste byzantin († 1415). Voir *D. T. C.*, ii, 2422-23 et *L. T. K.*, ii, 951.

CHRYSOPOLIS (Asie). Voir Christopolis.

1. CHRYSOPOLIS (Χρυσόπολις), évêché de la province d'Arabie, dépendant de Bostra. On n'a pas encore identifié cette localité, qui se trouvait certainement dans le massif montagneux du Hauran. On ne lui connaît aucun évêque; Jean, que Le Quien signale au concile de Chalcédoine (451), appartenait sans aucun doute à Chrysopolis (Dioshieron) de la province d'Asie. On ignore à quelle époque disparut le siège. Ce fut probablement peu de temps après l'invasion arabe qui submergea tout le pays (632-33).

Le titre de Chrysopolis a été conféré très souvent dans l'Église romaine depuis le xive s., mais une confusion a dû s'établir avec Chrysopolis d'Asie, car il y a parfois deux titulaires en même temps au xve s. : Jean, 1346, suffragant à Osnabrück. — Thomas Sakeld, 1349-58, suffr. à York. — Thomas, vers 1401, en Angleterre. — Conrad, O. P., 1403-† 1414, auxiliaire à Mayence. — André, O. F. M., 1410-11, auxil. à Brindisi. — Rupert, ?-† 1414. — Marc, O. F. M., suffr. à Strasbourg. — Gebhert, O. P., 1415-† 1420, auxil. à Mayence. — Marc, O. P., 1435, auxil. à Strasbourg. — Martin de Sotomayor, O. Carm., 23 sept. 1440-?. — Jean Isembard, O. P., 11 mai 1450-?, auxil. à Metz. — Martin de Soleta, O. P., vers 1454, suffr. à Bâle. — Jaime Perez, O. S. A., 1468-† 1490, auxil. à Valencia. — Mathieu Perez, O. S. A., 1491, auxil. à Valencia. — Pierre Estana, O. Carm., élu après 1509, auxil. à Valencia. — Antoine-André Carbonell, O. Carm., 1525-† 1530, auxil. à Valencia. — Pierre Tassarus, O. P., 13 avr. 1524-? — André Whytmay, O. S. A., 15 sept. 1525, auxil. à Worcester. — Galcerand Ceffarach, 11 févr. 1534-?, suffr. à Majorque. — Raphaël Limas, 27 juin 1527-† après 1557, suffr. à Majorque. — François Panicarola, O. F. M., 4 juill. 1586-28 sept. 1587, suffr. à Ferrare. — Melchior Pelleta, 9 mars 1588-?, suffr. à Turin. — Fr. Beer, 1594-† 1611, auxil. à Bâle. — Bernard Angelok, 1613-† 1646, auxil. à Bâle. — Mathurin de Castro, orat., 1636-† 1669, vicaire apostolique de Bombay (?). — Th. Henrici, O. F. M., 1648-† 1660, vicaire apost. de Bombay (?). — Gaspar Schmorff, 1662-† 1704, auxil. à Bâle. — Bernard Mayer, ?-† 1748, auxil. à Bâle. — François-Antoine Mayer, 6 mai 1748-?. — Gaétan Guinta, 1822. — André Ktougiewicz, 15 mars 1830-14 déc. 1840, suffr. à Wilna. — Pierre de Souza, O. Carm., 1er mars 1841-† 6 mai 1864, auxil. à Rio de Janeiro. — Claude Dépommier, M. E. P., 17 févr. 1856-† 8 déc. 1875, vicaire apost. de Coïmbatour. — Édouard Jean-Horan, 18 juin 1874-† 15 févr. 1875. — Jean-Yves Coadou, M. E. P., 11 juill. 1880-25 nov. 1886, vicaire apost. de Mysore. — Pierre-Marie Gendreau, M. E. P., 26 avr. 1887-† 6 févr. 1935, vicaire apost. du Tonkin occidental.

Le Quien, ii, 867-69. — *Ann. pont.*, 1916, p. 390. — C. Eubel, i, 193; ii, 143; iii, 182; iv, 150.

R. Janin.

2. CHRYSOPOLIS (Χρυσόπολις), évêché de Macédoine IIe, dépendant de Philippes. Le nom ancien de la ville était Amphipolis, comme cela est nettement indiqué dans un appendice aux listes épiscopales de G. Parthey (*Hieroclis synecdemus et Notitiae Graecae episcopatuum*, 312 : Ἀμφίπολις ἡ νῦν Χρυσόπολις). C'est aujourd'hui la petite ville d'Orphano, au fond du golfe du même nom. Dans les listes conciliaires, on ne rencontre que le nom d'Amphipolis, preuve que celui de Chrysopolis est tardif; il ne figure même sur aucune liste épiscopale et on ne lui connaît aucun titulaire grec.

Le titre a été conféré dans l'Église romaine : Louis de Courrèges d'Ustou, 16 nov. 1935-8 sept. 1947, auxiliaire à Toulouse. — Florentin Sanz Esparza, lazariste, ancien év. de Cuttack, 4 mars 1948.

Le Quien, ii, 83-86.

R. Janin.

CHRYSOSTOME (Jean). Voir Jean Chrysostome (Saint).

1. CHRYSOSTOME DE EVORA, ainsi appelé du lieu de son origine, cistercien à Alcobaça. Il s'attacha particulièrement à l'étude de la liturgie et composa un *Ordinarium de officio divino secundum usum cisterciensem*, resté ms.; de même une *Hist. de la fondation d'Alcobaça* (xvie s.).

Barbosa, *Bibl. Lusitana*, i, Lisbonne, 1759, p. 573.

J.-M. Canivez.

2. CHRYSOSTOME DE LA SERNA, cistercien du monastère de Nogalès, au royaume de Léon. Né à Villacañas, il revêtit l'habit religieux en nov. 1691. Il fut abbé de Ste-Anne de Madrid, deux fois définiteur général et historien de sa congrégation, ce qui le mit aux prises avec le P. Pien, bollandiste, au sujet de la Vie de S. Bernard. † à Madrid le 24 sept. 1751. Ses travaux imprimés sont : *Judicium cujusdam humilis monachi supra notas Antuerpiensium*, in-4°; *Conflictus spectabilis humitis provocati, monachi videlicet cisterciensis authoris judicii supra notas Antuerpiensium*, in-4°; *Pro aureola S. Bernardi actiones indices contra novas detractiones duorum testium primae historiae Vitae S. Bernardi, doctoris egregii et mellifiui. Coram D. D. Judicibus S. R. E. bajo el nombre de D. Juan Lisabe de Seraos*, in-4°.

R. Muñiz, *Bibl. cisterc. española*, Burgos, 1793, p. 318.

J.-M. Canivez.

3. CHRYSOSTOME DE LA VISITATION, cistercien d'Alcobaça, en Portugal. Docteur en théologie, durant quinze ans il fut procureur général de sa congrégation, à Rome. Pour maintenir les droits et privilèges qui lui étaient confiés, il dut lutter contre Philippe II et se cacher durant un temps à l'abbaye S.-Martin, près de Parme. Il fut ensuite comblé de faveurs par Clément VIII. Il vécut ses dernières années à Valdeiglesias, en vrai contemplatif, fervent et pénitent; † le 17 oct. 1604. Il a laissé quelques ouvrages : *Privilegia congr. S. M. de Alcobaça, cisterc. ordinis... per Rom. pont. a Pio IV ad Clementem VIII*, Venise, 1593, in-4°; *De verbis Dominae, hoc est... ad Angetum et Etisabeth...*, Venise, 1600; *De verbis Dominae ad Filium...*, Venise, 1600.

Barbosa, *Bibl. Lusitana*, i, Lisbonne, 1759, p. 565. — R. Muñiz, *Bibl. cisterc. española*, Burgos, 1793, p. 350. — Ch. de Visch, *Bibl. script. ord. cisterc.*, Cologne, 1656, p. 70.

J.-M. Canivez.

CHUET (Barthélemy). Originaire du Dauphiné, il fut nommé au siège de Nice le 15 avr. 1462. En 1469, on lui confia l'administration du diocèse de Lausanne. Sur l'intervention de Yolande, duchesse de Savoie, dont il était le protégé, il obtint en 1473, de Sixte IV, de recevoir l'abbaye de S.-Pons (Nice) en commende. La même année (5 mai), il consacra l'église des Mineurs de l'observance à Nice, et, en 1482, celle des Frères Prêcheurs. Chuet mourut en 1501 et fut enseveli dans la chapelle de S.-Barthélemy, qu'il avait fait construire à l'extérieur de la cathédrale de Nice, contre le mur sud de celle-ci.

Gall. christ., iii, 1290. — Cappelletti, xiii, 712. — E. Tisserand, *Hist. civile et religieuse de la cité de Nice...*, i, Nice,

1862, p. 293-94. — E. Cais de Pierlas, *Chartrier... de S.-Pons...*, Monaco, 1903, p. 480, index.

M.-H. Laurent.

CHUFFART (Jean), originaire de Tournai, maître ès arts, licencié en décret (dès av. le 7 sept. 1419), archidiacre de Gand dans l'église de Tournai, chanoine de N.-D. de Paris (1420), recteur de l'Université (oct.-déc. 1421), chancelier de N.-D. (1426), chancelier d'Isabeau de Bavière, docteur en décret et conseiller-clerc au parlement de Paris (1437), fut chargé de missions auprès du roi d'Angleterre, dont il avait, pour un temps, embrassé le parti, et à Rome († le 8 mai 1451).

A. Tuetey lui attribuait la paternité du *Journal d'un bourgeois de Paris, 1405-49*, source importante pour les règnes de Charles VI et Charles VII, alors que d'autres y reconnaissaient la main soit du théologien Jean de l'Olive, soit du curé de S.-Nicolas-des-Champs, Jean Beaurigout. Aujourd'hui, on se résigne à y voir l'œuvre d'un anonyme, « clerc de l'Université ».

Potthast, *Bibl.*, 686-87. — A. Tuetey, introd. au *Journal... (Publ. de la Soc. hist. de Paris)*, Paris, 1881, p. IX-XLIV.

É. Van Cauwenbergh.

CHULLU. Voir Cullitana *(Ecclesia)*.

CHUMATIEN, ville du Honan (Chine centrale), siège de la préfecture apostolique détachée de Nanyang, depuis le 2 mars 1933; du vicariat apostolique créé le 5 nov. 1944; de l'évêché créé le 11 avr. 1946 et confié au clergé indigène. — *Évêque :* Joseph Yuen, 1946.

L. Van Hee.

CHUMBD, ancienne abbaye de moniales cisterciennes, sous l'invocation de la Ste Vierge, fondée en 1196 dans le dioc. de Mayence. Elle fut détruite en 1566.

Cottineau, 781. — B. Huemer, art. dans *Studien und Mitteilungen*, XXXVII, 1916, p. 8 sq.

J.-M. Canivez.

CHUMDAN, *Kumdan*. Voir Si-Ngan-Fou.

CHUMNOS. Voir Choumnos.

CHUNAVIA, évêché de la Nouvelle Épire, dépendant de Dyrrachium. C'est aujourd'hui Konavlje, dans la vallée supérieure du Mat. On lui connaît des évêques à partir du XIVe s. : Guillaume, ?-1318. — Barthélemy, O. P., 19 sept. 1319-20. — André, évêque de Croïa, administrateur, 16 juill. 1320-?. — Pierre, ?-† 1372. — François, O. F. M., 20 déc. 1370. — Bénigne, O. F. M., 1408. — Martin, 12 juin 1420. — Peregrinus, 13 juin 1432. — Guismiata, ?-1469. — Radinus, 28 juill. 1469-?. — Jean Hermann, ?-† 1492. — Pierre Masio, 9 mai 1492-† 1494. — Sébastien, 11 juill. 1494-?. — Bernardin, 1512. — Denys Regati, 23 mars 1517-† 1518. — Opicinus Gentile, 12 avr. 1518-† 1528. — Jean-Marie Biglioni, 27 nov. 1528, suffr. à Pavie. — Gaspard, O. P., 25 mai 1529. — Jean-Baptiste de San Nazario, ?-† 1544. — Pierre-François Nobili, 25 juin 1544, suffr. à Pavie. — Jérôme Rubeis, 4 sept. 1560, suffr. à Pavie.

Le siège disparut sans doute à la suite de la conquête de l'Albanie par les Turcs. En tout cas, il était purement titulaire depuis la fin du XVe s. et ne semble pas avoir été pourvu après 1560.

C. Eubel, I, 226; II, 157; III, 191. — *Ann. pont.*, 1916, au mot *Conovie*, 394.

R. Janin.

CHUNKING, capitale du Szechwan (Chine occidentale), siège du vicariat apostolique du Szechwan oriental, le 2 avr. 1856; de celui de Chungking, le 3 déc. 1924; élevé au rang d'archevêché le 11 avr. 1946. Il est confié aux Missions étrangères de Paris. — *Archevêque :* L. G. X. Jantzen, 1946.

L. Van Hee.

CHUR. Voir Coire.

CHURCHI. Voir Aiton, *D. H. G. E.*, I, 1228-34.

CHURWALDEN (Notre-Dame et S.-Michel), abbaye prémontrée, située à 10 km. au sud de Coire, le long de la route de l'Engadine (dioc. de Coire, circarie de Souabe, Suisse). Dans cette vallée, jadis appelée *Aschera* (rétoroman pour « érable »; latin *acer*), plus tard *in Augeria, Sylva Augeria*, se trouvait une ancienne église de N.-D., peut-être paroissiale, appartenant en 1149 à l'abbaye récemment fondée de S.-Luce à Coire. Entre 1149 et 1191-1196, on la trouve mentionnée pour la première fois, et une abbaye prémontrée lui est alors attachée. Nous pouvons donc admettre comme date de fondation l'année 1164, date affirmée par la tradition, et qui se trouvait jadis peinte sur le jubé de l'église. Le monastère, richement doté par les barons de Vaz, fut double. Les chartes mentionnent les moniales pour la première fois en 1208, lorsque leur couvent avait déjà été séparé de celui des chanoines. On avait laissé aux moniales le monastère primitif dédié à N.-D.; les chanoines en construisirent un nouveau, à quelque distance de là, et placé sous l'invocation de S. Michel. Les moniales, dont le couvent s'appela aussi Niederchurwald, disparurent peu après 1311. Le site du monastère, le long d'une route transalpine conduisant des Grisons vers le Sud, rendit nécessaire la construction d'un hôpital pour voyageurs et malades; il existait encore en 1508.

Churwalden fut placé d'abord sous la paternité des abbés de Roggenburg, puis érigé en abbaye en 1446, laquelle fonda les monastères de Rüthi et de S.-Jakob im Prätigau. Elle administra les paroisses suivantes : en Suisse : Churwalden, Paspels, Alvaneu, Parpan, Sevelen, Luzein, Dusch, S. Margarethen lez Chur; en Autriche : Altenstadt (Vorarlberg) et Balzers (Liechtenstein). L'abbaye avait comme patron la maison d'Autriche, ce qui lui épargna la suppression au XVIe s. Elle s'éteignit cependant peu à peu. Le dernier religieux y mourut en 1540. Jusqu'en 1599 on y rencontre encore des abbés sans couvent; à partir de cette date, des administrateurs furent nommés par les abbés de Roggenburg. En 1616, les protestants confisquèrent la plupart de ses biens; l'église servit en même temps aux protestants et aux catholiques. Un décret de restitution, promulgué par l'Autriche en 1622, ne fut observé que jusqu'en 1656. Les trésors de l'église furent vendus en 1620 à l'abbaye bénédictine de Marienberg (Tyrol), d'où ils furent enlevés par les Bavarois en 1807. En 1804, le gouvernement bavarois supprima l'abbaye mère de Roggenburg, qui était considérée comme propriétaire des biens de Churwalden; il fit alors don de cette dernière abbaye à l'évêque de Coire. En 1808, avec la permission du dernier abbé de Roggenburg, celui-ci unit les biens de Churwalden à la mense de son séminaire épiscopal.

De l'ancienne abbaye il subsiste l'église gothique, dont le chœur est affecté au culte catholique et la nef au culte protestant; la maison abbatiale, datant de la même époque, sert actuellement de presbytère au curé catholique.

Liste des prévôts et abbés. — 1° *Prévôts.* — 1. Ulrich Ier, 1200-08. — 2. Swikerus, 1208-60. — 3. Berthold Ier, 1260-65. — 4. Ulrich II, 1268. — 5. B. Berthold II, 1270-90. — 6. Konrad Ier, 1295-1305. — 7. Berthold III, 1307-18. — 8. Jakob, 1320-36. — 9. Johann Ier Schultheis, 1341, † 1388. — 10. Konrad II, 1349-67. — 11. Ulrich III, 1373-82. — 12. Gerung, 1383-96, † 1423. — 13. Ulrich IV, 1397-1409. —

14. Nikolaus Ier, 1413-15. — 15. Konrad III, 1420-28, † 1429. — 16. Georg Ier, 1429-61.

2° *Abbés* (1446). — 17. Ludwig de Lindau, 1461-88. — 18. Johann II von Trostberg, 1488-97. — 19. Gebhard Vittler, 1497-1536. — 20. Martin Duff, † 1540. — 21. Florinus Janutt, 1540-48. — 22. Peter Baliel, 1548. — 23. Eberhard Rink, 1549-61. — 24. Nikolaus II Jenatsch, 1562-88. — 25. Johann III Wysmann, 1588-89. — 26. Silvester Schrofler, 1589-99, résign. et mourut peu après.

Arch. épisc. de Coire et Arch. d'État, Vienne. — Hugo, *Ann.*, I, 573-88. — Van Waefelghem, 59. — Potthast, *Reg.*, 3403, 6840, 15089, 20891. — Backmund, *Monasticon Praem.*, Straubing, 1949-1950, I, 70-72. — Mülinen, I, 211-13. — E. Poeschel, *Kunstdenkmäler des Kantons Graubünden*, II, Bâle, 1937, p. 216 sq. — J. Simonet, *Raetica varia*, II, 1922, p. 35-68; III, 1923, p. 71-123. — H. Lehmann, *Gesch. des Klosters Ch.*, dans Füssli, *Schweizer Museum*, IV, 1788, p. 81-119.

N. Backmund.

CHUSIRA. Voir Cusirensis *(Ecclesia)*.

CHUSIUM, évêché de Moldavie. Voir Hus.

CHYCHAS (Nathanael), théologien grec (XVIe-XVIIe s.). Voir *D. T. C.*, II, 2423.

CHYLAS (Jean), théologien grec, métropolite d'Éphèse (XIIIe s.). Voir *D. T. C.*, II, 2423-24.

CHYPRE. C'est une des plus grandes îles de la Méditerranée. Située dans le bassin oriental de cette mer, entre 34° 33' et 35° 43' de latitude nord, et 32° 16' et 34° 36' de longitude est de Greenwich, elle mesure 9 380 km². Elle se trouve à 100 km. de la côte de Syrie et à 70 de celle d'Asie Mineure. Sa population, assez faible du temps des Turcs, augmente rapidement malgré l'émigration. De 209 286 habitants en 1891, elle est passée à 237 022 en 1901, à 310 715 en 1921 et à 347 932 en 1931, date du dernier recensement connu. Les trois quarts des habitants sont des Grecs orthodoxes (284 863 en 1931). Les musulmans sont au nombre de 64 224 (1931) et les quelques milliers d'autres habitants se répartissent entre diverses confessions chrétiennes.

Chypre est habitée au moins depuis le IIIe millénaire av. J.-C. Elle fut longtemps un royaume sous la suzeraineté de l'Égypte, puis elle connut l'invasion des Grecs, venus de l'Asie Mineure et du Péloponnèse, et qui fondèrent des colonies dans le Nord et l'Ouest, vers la fin du IIe millénaire. De leur côté, les Phéniciens prirent pied dans l'Est et le Sud, vers l'an 1000 av. J.-C. Les Grecs appelèrent l'île *Kypros*, à cause de ses mines de cuivre (Κύπρος) et les Phéniciens *Kittim*. Au XIIIe s. av. J.-C., elle fut soumise aux Perses, puis de nouveau aux Égyptiens en 626 et incorporée à l'empire perse en 526. L'hellénisme triompha après Alexandre le Grand. Chypre devint alors possession égyptienne. Les Romains firent leur apparition en 58 av. J.-C., annexèrent le pays et confisquèrent une grande partie des richesses qui y étaient accumulées. Province romaine sous Auguste, elle devint proconsulaire en 28 apr. J.-C. En 115, les Juifs, très nombreux dans l'île, se révoltèrent et massacrèrent un grand nombre d'habitants. Ils furent à leur tour mis à mort et l'entrée du pays interdite à leurs coreligionnaires. En 576, les Byzantins y transplantèrent 70 000 Hyrcaniens. Les Arabes occupèrent l'île au VIIe s., mais Nicéphore Phocas les chassa définitivement en 964. En 1191, Richard Cœur de Lion l'enleva à Isaac Comnène, qui s'y était établi prince indépendant en 1184. Richard la vendit aux Templiers pour la somme de 100 000 besants d'or. Les Templiers la lui rendirent et il la céda à Guy de Lusignan (1192). Chypre eut alors pour trois siècles une dynastie française. Au XIVe s., elle fut prise à partie par les Génois et le sultan d'Égypte. Le dernier roi, Jacques II, commit la faute d'épouser Catherine Cornaro que lui offraient les Vénitiens. Sa mort mystérieuse permit à la Sérénissime République de prendre possession de l'île sans coup férir (1489). Les Turcs s'en emparèrent après des luttes acharnées (1571). Leur régime amena la décadence et la misère dans une île qui avait été une des contrées les plus riches du monde antique et médiéval. Le 4 juin 1878, l'Angleterre en obtint la gérance en garantie des réformes que la Turquie s'engageait à opérer dans ses États, et aussi pour défendre ce pays contre l'ambition russe. Elle l'annexa le 5 nov. 1914 et en fit une colonie de la Couronne le 1er mai 1925. Malgré le développement économique donné au pays par le nouveau régime, celui-ci aspire à l'union de l'île avec la Grèce, qui en avait refusé l'offre en 1915, pour ne pas entrer en guerre contre les empires centraux. Ces aspirations ne concernent que les Grecs orthodoxes. Voyant leurs désirs continuellement repoussés, ils sont passés à la révolte ouverte en 1931, mais les autorités anglaises eurent vite fait de réprimer le mouvement insurrectionnel.

Dans cette étude nous ne nous occuperons que de l'Église grecque et des diverses autres confessions chrétiennes et ne parlerons des événements politiques que dans la mesure où ils ont eu une répercussion sur la vie des Églises.

I. Église grecque. — 1° *Les débuts.* — Les premiers apôtres connus de l'île de Chypre furent S. Paul et S. Barnabé. Celui-ci était originaire de l'île et appartenait à la tribu de Lévi (Act., IV, 36). Il y avait des Juifs de Chypre parmi les premiers chrétiens. A la suite de la persécution dont fut victime S. Étienne, certains d'entre eux rentrèrent dans leur pays, tandis que d'autres allèrent porter la bonne parole aux païens d'Antioche (Act., XI, 19-20). En l'an 45, sous l'inspiration du S.-Esprit, Paul et Barnabé quittèrent Antioche et se rendirent en Chypre. Débarqués à Salamine avec Jean Marc, cousin de Barnabé, ils prêchèrent à travers toute l'île et arrivèrent à Paphos, sur la côte sud-ouest, où S. Paul rendit aveugle le mage Barjésus et convertit le proconsul Sergius Paulus (Act., XIII, 4-12). En 51, Barnabé, qui s'était séparé de S. Paul, revint en Chypre avec son cousin Jean Marc et continua l'évangélisation (Act., XV, 39).

Tels sont les renseignements que nous fournit le N. T. Plus tard, diverses légendes se créèrent pour compléter et surtout pour embellir ces faibles données. Un premier ouvrage, intitulé Περίοδοι καὶ μαρτύριον τοῦ ἁγίου Βαρνάβα (*A. S.*, juin, I, 431-435), et composé par un Pseudo-Marc, parut pendant la seconde moitié du Ve s. (Braunsberger, *Der Apostel Barnabas, sein Leben und der ihm beigelegte Brief*, Mayence, 1876, p. 4-6). Vers le milieu du VIe s., le moine Alexandre, gardien de l'église élevée sur le tombeau de l'apôtre à Salamine, composa un panégyrique en l'honneur du saint, Ἐγκώμιον εἰς Βαρνάβαν τὸν ἀπόστολον, προτραπέντος ὑπὸ τοῦ πρεσβυτέρου καὶ κλειδούχου τοῦ σεβασμίου αὐτοῦ ναοῦ ἐν ᾧ ἱστορήται καὶ ὁ τόπος τῆς ἀποκαλύψεως τῶν αὐτοῦ λειψάνων (texte grec dans *A. S.*, juin, II, 436-453; version latine dans *P. G.*, LXXXVII, 4087-106). Ces deux ouvrages ne méritent aucune créance, malgré les précisions topographiques qu'ils renferment. Ils sont d'ailleurs en contradiction sur plus d'un point avec le récit des Actes. Ils furent composés tous deux après la découverte du tombeau de S. Barnabé (488), dans le but à peu près certain de faire reconnaître l'autocéphalie de l'Église de Chypre vis-à-vis des patriarches d'Antioche (L. Duchesne, *S. Barnabé*, Rome, 1892, p. 34).

Comme en beaucoup d'autres pays, on suppléa aux documents authentiques par des légendes et l'on eut ainsi en Chypre toute une floraison de saints de la première génération chrétienne. Les ménologes grecs font de Jean Marc, dit le Juste, un évêque d'Apollonias en Bithynie, et plusieurs d'entre eux le disent martyr (H. Delehaye, *Synaxarium Constantinopolitanum*, 753, 761; *Minei Tchety na russkom iazykie*, Moscou, 1902, p. 630). Ariston, dont Eusèbe dit qu'il fut disciple de N.-S., serait devenu évêque de Chypre et aurait subi le martyre à Salamine (Eusèbe, *H. E.*, III, 39, *P. G.*, xx, 297; *A. S.*, févr., III, 283). S. Paul lui-même aurait imposé les mains à Héraclidès, premier évêque de Tamascos, dont le siège aurait été le centre du christianisme en Chypre; on dit qu'il mourut martyr à Salamine (*A. S.*, sept., v, 467-68). Les Cypriotes revendiquent deux des soixante-douze disciples : Aristoule, frère de Barnabé, qui aurait suivi S. Paul dans ses pérégrinations et serait devenu évêque de Grande-Bretagne (!) (*A. S.*, mars, II, 374-76), et Mnason, disciple de S. Paul, qui serait mort martyr (Act., xxi, 16; *A. S.*, juill., III, 248-49). Épaphras, un autre disciple de S. Paul, aurait été évêque d'Adriacos, ou de Colosses, ou de Colophon en Lydie, ou de Paphos en Chypre, suivant les documents qui parlent de lui (*A. S.*, juill., IV, 581-89; H. Delehaye, *Synax. Const.*, 290, 787). On trouve encore Tychique, évêque de Néapolis en Chypre (*A. S.*, avr., III, 613), et Philagrius, disciple de S. Pierre, évêque de Soli et martyr (*A. S.*, févr., II, 277; H. Delehaye, *op. cit.*, 454). Les Cypriotes font de Lazare, le ressuscité de Béthanie, un évêque de Kitium, et l'on montre encore son tombeau dans cette ville. En 890, l'empereur Léon le Sage fit transporter ses reliques à Constantinople et les déposa dans le monastère de S.-Lazare, qu'il construisit à cet effet (H. Delehaye, *op. cit.*, 146-48; M. Gédéon, Βυζαντινὸν ἑορτολόγιον, Constantinople, 1900, p. 135). Comme S. Épiphane ne dit rien de la venue de Lazare en Chypre, il est à peu près certain que cette légende est postérieure au IVe s. Citons encore Tite, disciple de S. Paul, né à Paphos et martyrisé dans cette ville (Ét. de Lusignan, *Chorografia e breve istoria univ. dell' isola de Cipro*, 24); Sergius Paulus, qui serait devenu évêque de Narbonne (!) (*A. S.*, mars, III, 371); et Nicanor, un des sept premiers diacres (*A. S.*, janv., I, 601). La vérité, c'est qu'on ne sait à peu près rien sur l'histoire religieuse de Chypre pendant les trois premiers siècles de notre ère. Les plus grands adversaires de l'Église furent les Juifs, qui étaient nombreux et influents dans l'île. Leur extermination, après leur révolte de 115, permit une nouvelle évangélisation. Un chroniqueur tardif, Léonce Machéras (XIVe-XVe s.), raconte le voyage que Ste Hélène aurait fait dans l'île en 327, où elle aurait bâti au moins deux églises (Ἐξήγησις τῆς γλυκείας χώρας Κύπρου, dans Sathas, *Bibliothl. Graeca Medii Aevi*, II, 55-56). Bien que cette chronique soit composée avec des documents anciens, il est difficile de lui accorder créance sur ce point.

A partir du IVe s., l'histoire de l'Église de Chypre se meut sur un terrain plus solide. Deux évêques, Gélase de Salamine et Cyrille de Paphos, assistèrent au concile de Nicée et en signèrent les actes (325) (H. Gelzer, *Patrum Nicaenorum nomina*, 46-49, 69, 75). S. Spiridion, évêque de Trimithonte et thaumaturge, y assista également, puisqu'il prit part aux débats (Rufin, *H. E.*, I, v; *P. L.*, xxi, 471-72), mais il ne figure pas parmi les signataires. Le personnage le plus notable de l'Église de Chypre au IVe s. est sans contredit S. Épiphane, évêque de Salamine, dont la vie se passa presque tout entière à la poursuite des hérétiques, assez nombreux dans l'île, sabelliens, nicolaïtes, basilidiens, valentiniens, carpocratiens, etc. Il assista sans doute au concile œcuménique de Constantinople (381), bien que son nom n'y figure pas. On y trouve quatre autres évêques cypriotes; Jules de Paphos, Théopompe de Trimithonte, Tychon de Tamassos et Mnémonius de Kitium. Vers la fin de sa vie, Épiphane lutta contre l'origénisme. Sur les pressantes sollicitations de Théophile, patriarche d'Alexandrie, il réunit en synode tous les évêques de l'île et condamna les doctrines incriminées. Salamine était alors la capitale civile et religieuse, alors que Paphos avait eu pendant longtemps ce double titre. On trouve encore au IVe s. quelques belles figures épiscopales : S. Triphyllius, ami et contemporain de S. Spiridion et plus tard évêque de Lédra ou Leucosie (S. Jérôme, *De viris illustribus*, XCII; Sozomène, *H. E.*, I, XI; *P. G.*, LXVII, 889); S. Philon, évêque de Carpasion (S. Jérôme, *Epist.*, LXX; *P. L.*, XXII, 319); S. Tykhon d'Amathonte (*A. Bolt.*, XXVI, 229-32).

2° *Luttes pour l'autocéphalie.* — Pour l'Église de Chypre, le Ve s. est dominé par les luttes qu'elle entreprit contre le patriarcat d'Antioche afin de faire reconnaître son autocéphalie ou indépendance complète. Il est certain qu'au point de vue civil l'île faisait partie du diocèse ou gouvernement d'Orient, dont la capitale était Antioche. En allait-il de même au point de vue ecclésiastique? C'est ce qu'on ne peut déterminer avec précision. Toujours est-il qu'en 416 le patriarche d'Antioche, Alexandre, ayant réussi à ramener l'ordre et la paix dans son Église troublée depuis de longues années, voulut faire reconnaître son autorité sur toutes les provinces soumises à son siège. Chypre refusa de se soumettre. Alexandre se plaignit au pape, fondant sa demande sur les canons du concile de Nicée pour incriminer les tendances séparatistes de Chypre. D'après lui, la rupture avait eu lieu à la faveur des luttes ariennes, l'Église insulaire ayant voulu défendre l'intégrité de sa foi contre l'hérésie alors maîtresse à Antioche; autrefois elle reconnaissait l'autorité du patriarche, puisqu'elle faisait partie du diocèse d'Orient. Innocent Ier répondit qu'il faisait siennes les revendications d'Alexandre, dans la mesure où elles étaient justifiées par les faits et par les canons de Nicée. Il allait engager les Cypriotes à observer les règles posées par le Ier concile œcuménique, mais il ne dit nullement qu'il condamnait leur attitude (*P. G.*, xx, 549).

La question restait donc entière. Elle se posa de nouveau et avec acuité au concile d'Éphèse (431). Il est probable que le patriarche d'Antioche avait profité de la réponse d'Innocent Ier pour essayer d'imposer son autorité à l'Église de Chypre et que l'archevêque Troïle avait subi de ce fait de véritables persécutions dont les évêques se plaignirent au concile. A sa mort, ces évêques lui avaient donné comme successeur Théodore. Celui-ci ayant dû se rendre à Antioche pour une autre affaire, le haut clergé syrien essaya par tous les moyens de le faire céder et il ne recula même pas devant les mauvais traitements, au point que, rentré en Chypre, Théodore ne tarda pas à mourir. C'était au début de 431. Aussitôt les Antiochiens provoquèrent deux lettres de Denys, comte d'Orient, l'une au clergé de Constantia (Salamine), métropole de l'île, et l'autre au gouverneur (21 mai 431). La première demandait de différer l'élection du métropolite et, s'il était nommé, qu'il se rendît aussitôt à Antioche pour attendre la décision du concile; le gouverneur de l'île devait assurer l'exécution de ces ordres. C'était trop tard. Le concile indigène avait déjà nommé Rhéginus, qui partit pour Éphèse avec deux évêques, Zénon de Curium et Évagre de Soli. Ils se mirent immédiatement du parti de Cyrille d'Alexandrie, alors que Jean d'Antioche et son épiscopat tenaient pour

Nestorius. Les Cypriotes surent habilement faire payer leurs services. A la septième séance, ils demandèrent au concile de reconnaître leur pleine indépendance ecclésiastique et de les défendre contre les empiétements d'Antioche. Les explications qu'ils donnèrent en l'absence du parti adverse satisfirent les Pères. Le concile décida, en conséquence, que Chypre serait complètement indépendante au point de vue ecclésiastique, mais que si les patriarches d'Antioche pouvaient prouver la légitimité de leurs revendications, il leur serait fait droit (Mansi, IV, 1465-470). Un demi-siècle plus tard, Antioche fit une nouvelle tentative. Le patriarche Pierre le Foulon profita de la faveur de l'empereur Zénon pour étendre sa juridiction sur Chypre. Le basileus ordonna au métropolite Anthémius de se rendre à Constantinople, où un concile trancherait le débat. Or, avant le départ de l'épiscopat cypriote, on découvrit le tombeau de S. Barnabé; sur le corps de l'apôtre était l'évangile de S. Matthieu, écrit de sa main (488). Aussitôt Anthémius envoya l'évangile à l'empereur, qui le fit déposer dans la chapelle du palais impérial. Il ne pouvait plus être question désormais de soumettre Chypre à Antioche, puisqu'on avait la preuve que son fondateur était un apôtre. Zénon proclama donc l'indépendance ecclésiastique de l'île, décret confirmé plus tard par l'empereur Justinien. L'archevêque de Constantia avait le droit de sacrer ses suffragants et de les réunir en concile. Zénon voulut y ajouter des marques d'honneur particulières : celle de porter des vêtements de soie et de pourpre et un sceptre au lieu de bâton pastoral, celle de signer avec le cinabre, en lettres rouges, et celle de prendre le titre de Béatitude (Μακαριώτης) (Théodore Lecteur, *H. E.*, II, II; *P. G.*, LXXXVI, 184; Cedrenus, *Hist. compend.*; *P. G.*, CXXI, 673; Joël, *Chronographia; P. G.*, CXXXIX, 264 *c*; S. Vailhé, *Formation de l'Église de Chypre (431)*, dans *Échos d'Orient*, XIII, 1910, p. 5-10). Alors que Nicéphore Calliste (*H. E.*, XVI, XXXVII; *P. G.*, CXLVII, 200 C-D) affirme nettement que la dépendance de Chypre vis-à-vis d'Antioche avait été réelle dans les quatre premiers siècles, les canonistes grecs semblent l'ignorer. Ils disent, en effet, que dès le début les Cypriotes nommaient et sacraient leurs évêques (Th. Balsamon, *In can. 8 concil. Ephesini; P. G.*, CXXXVII, 368).

3° *Du Ve s. à la domination latine.* — L'Église de Chypre, proclamée autocéphale, tint à jouer son rôle dans les querelles religieuses qui agitèrent l'Orient du Ve au IXe s. C'est ainsi que trois de ses évêques prirent part au concile de Chalcédoine (451) (Mansi, VI, 568, 577). C'est ainsi encore que les Cypriotes eurent une attitude résolue dans l'affaire du monothélisme. Sergius, archevêque de Constantia, réunit ses évêques en concile et condamna l'hérésie nouvelle. Il envoya le décret au pape Théodore Ier (642-649), avec une lettre qui reconnaissait formellement la primauté romaine (Mansi, X, 913-16). Il en alla de même pour l'iconoclasme. Georges, archevêque de Constantia, fut frappé d'anathème par le pseudo-concile œcuménique de 753, en même temps que Germain de Constantinople et S. Jean Damascène. On attribue même à Georges un traité contre le monothélisme, qu'a publié Melioranskij (*Gheorghii Kiprianin i Ioann Jerusalimianin dva maleizviatnikh bortza za pravoslavie v. VIII viekie*, S.-Pétersbourg, 1901). Au IIe concile de Nicée (787), qui condamna l'iconoclasme, Constantin de Constantia était accompagné de cinq de ses évêques. Il joua même un rôle important à la Ve séance (Mansi, XII, 994-95). Cette hostilité des Cypriotes contre l'iconoclasme s'explique en partie par le fait que sous Constantin V (741-765) l'île fut le principal lieu d'exil pour les moines qui refusaient de suivre la politique religieuse du basileus (Théophane, *Chronographia*, éd. de Boor, p. 343).

Le voisinage de la Syrie faisait de Chypre une proie tentante pour les Arabes qui y multiplièrent les incursions. Dès 632, le calife Abou-Bekr s'empara de Kitium et, en 647-48, le calife Moaviah, venu avec une puissante flotte de 700 vaisseaux, s'empara de l'île tout entière (Constantin Porphyrogénète, *Them. orient.*, 15; *P. G.*, CXIII, 104-05; Théophane, *op. et loc. cit.*, 343). Une grande partie de la population fut massacrée et l'église métropolitaine de Constantia, qu'avait bâtie S. Épiphane, détruite (Cedrenus, *op. cit.*, *P. G.*, CXXI, 825). La ville elle-même ayant été incendiée, l'archevêque se transporta à Arsinoé ou Amnokhostos (dont les Européens ont fait Famagouste) (Phrankoudès, Κύπρις, Athènes, 1890, p. 399-401). En 688, Justinien II Rhinotmète rompit la paix qu'il avait conclue avec Abd-el-Mélek, calife de Damas, et eut la fâcheuse idée, pour soustraire les Cypriotes aux vexations des Arabes, de les forcer à venir s'établir dans la province d'Hellespont. Ce fut un désastre. Un grand nombre d'entre eux périrent dans les naufrages ou par les fièvres. L'exil dura sept ans. Le basileus installa les survivants dans les environs de Cyzique. L'archevêque fixa sa résidence dans une localité voisine de cette ville, que Justinien II nomma, dit-on, Néajustinianopolis (titre que les archevêques de Chypre portent encore aujourd'hui). Le souverain lui conféra des privilèges que confirma le concile Quinisexte (691-92). Le can. 36 de cette assemblée lui reconnaissait les droits du patriarche de Constantinople, celui de consacrer les évêques de la province, même le métropolite de Cyzique. Le texte de ce canon n'est pas assez clair pour que l'on puisse préciser les privilèges accordés. Il y a lieu cependant de croire que les droits reconnus à l'archevêque étaient ceux que le patriarche de Constantinople avait jusqu'alors exercés sur la province d'Hellespont. C'était l'opinion des canonistes grecs, Balsamon, Zonaras et Aristène (cf. *P. G.*, CXXXVII, 648-49, 652). La paix conclue avec les Arabes permit aux Cypriotes de regagner leur île.

Au début du IXe s., une armée du calife Haroun-al-Rachid ravagea Chypre, massacrant les habitants et détruisant églises et monastères (Théophane, *op. et loc. cit.*, 482). Cependant l'empire byzantin ne restait pas indifférent aux malheurs des Cypriotes. Basile II le Macédonien (867-86), puis Nicéphore Phocas (963-969) firent aux Arabes une guerre acharnée. Le second réussit à les chasser définitivement en 964 (Cedrenus, *op. cit.*, *P. G.*, CXXII, 73-76). D'une façon habituelle cependant, les musulmans laissèrent aux indigènes la libre pratique de leur religion. Les deux races vivaient côte à côte sans se mêler. Les chrétiens observaient une neutralité prudente et apeurée entre les Byzantins et les Arabes, afin d'éviter les représailles des deux côtés (Vasiliev, *Byzantiia i Araby*, S.-Pétersbourg, II, 1902, p. 52). Les victoires de Nicéphore Phocas permirent à l'Église de Chypre de reprendre une vie que trois siècles d'oppression avaient fortement ralentie. Les églises furent rebâties, mais les monuments anciens avaient disparu pour toujours. La vie religieuse ne refleurit qu'un siècle et demi plus tard. Sous Alexis Comnène (1081-1118) fut fondé le monastère de Kykkos, auquel l'empereur fit don d'une icone de la Vierge Miséricordieuse (Ἐλεοῦσα), que S. Luc passait pour avoir peinte lui-même. Sous Manuel Comnène (1143-1180) fut commencé celui de Machéras, et sous Isaac II l'Ange (1185-1195), celui de S.-Néophyte-le-Reclus.

Le retour des Byzantins en Chypre permit aux patriarches de Constantinople de s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Église autocéphale. On en a un exemple dans le procès intenté à Jean, évêque

d'Amathonte. Comme l'archevêque l'avait déposé, ce prélat en appela à l'empereur Manuel Comnène. Le basileus chargea le patriarche Luc Chrysobergès (1156-1169) de juger le litige. Luc cassa la sentence de l'archevêque, sous prétexte qu'un évêque devait être jugé par un tribunal composé de douze de ses pairs, ce qui n'était pas le cas (Balsamon, dans *P. G.*, cxxxviii, 57-61). Telle était en effet la jurisprudence établie par le 12e canon du concile de Carthage, mais on pouvait légitimement se demander si elle était applicable à l'Église de Chypre, qui ne pouvait fournir la douzaine d'évêques nécessaires.

Les Cypriotes eurent souvent à se plaindre de l'administration byzantine, parce que les gouverneurs profitaient de leur éloignement pour agir à leur guise. Le mécontentement se traduisit par une véritable révolte, d'abord sous Michel IV le Paphlagonien (1034-1041), puis sous Alexis Comnène (1081-1118) (Cedrenus, *op. cit.*; *P. G.*, cxxii, 281; Zonaras, *Annales*, xviii, 22; éd. Teubner, iv, 239; Anne Comnène, *Alexiade*, 2; éd. Teubner, ii, 33). La situation devint pire lorsque Isaac Comnène réussit à s'emparer de l'île et à se rendre indépendant (1184) (Nicétas Choniatès, *De Andronico Comneno*, i, 5; *P. G.*, cxxxix, 644). Cet aventurier se montra encore plus cruel que son parent Andronic III et ses violences furent cause que les latins se rendirent maîtres de l'île.

4° *La domination latine (1191-1571).* — En mai 1191, le roi d'Angleterre Richard Cœur de Lion fit escale à Limassol, avant de se rendre en Palestine. Isaac Comnène ayant maltraité ses chevaliers, il lui demanda en vain réparation. Il s'ensuivit une guerre qui, en quelques jours, permit à Richard de s'emparer de toute l'île. Pressé de se rendre en Palestine, le vainqueur proposa aux Templiers de lui acheter sa conquête et de s'y établir. Le prix fut fixé à 100 000 besants d'or. Les Templiers versèrent immédiatement 40 000 besants et occupèrent le château de Nicosie (Guillaume de Tyr, *Hist. rerum transmarinarum*, xxiv, 13). Les Cypriotes avaient gardé très mauvais souvenir de Renaud de Châtillon qui, en 1155, avait commis chez eux des atrocités et fort malmené le clergé grec (Cinnamus, *Hist.*, iv, 17; *P. G.*, cxxxii, 521; G. Schlumberger, *Renaud de Châtillon, prince d'Antioche*, Paris, 1899, p. 77). Leur haine des latins les poussa à massacrer les Templiers. Prévenus à temps, ceux-ci firent une sortie désespérée et massacrèrent la plus grande partie de la population de Nicosie (Amadi, *Chronique*, 83-85; Strambaldi, *Chronique*, 8). Du coup, ils renoncèrent à leur acquisition et la rendirent à Richard Cœur de Lion. Celui-ci la céda à Guy de Lusignan, fils de Hugues VIII, comte de la Marche, à charge de rembourser aux Templiers les 40 000 besants qu'ils avaient versés. Pour se concilier ses nouveaux sujets, Guy de Lusignan laissa toute liberté à l'Église grecque. Il n'en fut pas de même sous Amaury (1194-1205) ou plutôt sous la tutelle de sa mère, Alix de Champagne. Celle-ci décida en effet d'établir dans l'île la hiérarchie latine pour les nombreux fidèles occidentaux qui s'y étaient fixés. Elle voulait aussi amener les grecs à se soumettre au pape en se latinisant. Célestin III l'y poussait du reste, puisque, le 20 févr. 1196, il félicitait le roi Amaury du zèle qu'il déployait à combattre le schisme et à ramener les égarés à la véritable Église (Jaffé, n. 17, p. 329; cf. de Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, iii, 600). Ce dernier auteur semble avoir bien compris la situation quand il écrit : « L'établissement de l'Église latine ne compromettait pas l'existence de l'Église grecque et n'amoindrissait pas ses immunités. Les deux communautés auraient pu vivre en paix ainsi rapprochées, mais il aurait fallu, chez les grecs, une résignation voisine de l'abaissement et, chez les latins, une modération qui eût semblé une abdication d'un devoir » (*op. cit.*, i, 124).

Cependant les grecs conservaient encore leur hiérarchie qui se composait d'une quinzaine de prélats, dont l'archevêque de Constantia-Salamine. On n'est d'ailleurs pas d'accord sur le nombre des sièges épiscopaux que possédait l'île. L'archimandrite Kyprianos (Ἱστορία χρονολογική τῆς νήσου Κύπρου, Venise, 1788, p. 391) prétend qu'ils étaient 31, dont 6 métropoles et 25 éparchies. Le *Synecdemus* de Hiéroclès n'en compte que 15 (G. Parthey, *Hieroclis Synecdemus et Notitiae Graecae episcopatuum*, Berlin, 1866, p. 39), ainsi que Nil Doxapatris (*ibid.*, 285); on en trouve 16 dans Le Quien (ii, 1043-45). Voici les noms donnés par Hiéroclès : Constantia, archevêché, Tamassos, Kitium, Amathonte, Curium, Paphos, Arsinoé, Soli, Lapithos, Mirbaea, Chytri, Carpasion, Kerynae, Trimithonte et Leucosie.

Dès le règne d'Amaury, plusieurs églises furent attribuées aux latins et on leur affecta une partie des revenus ecclésiastiques. La domination occidentale sur les grecs s'aggrava au point de vue religieux sous Hugues Ier (1205-1218). Elle devint encore plus étroite après lui. En oct. 1220, la noblesse et le clergé latin statuèrent sur le partage des biens ecclésiastiques. On exempta les clercs grecs du servage et des corvées, mais à la condition qu'ils prêteraient serment d'obéissance et de fidélité à l'évêque latin; les serfs étaient exclus des ordres sacrés; les archimandrites des monastères devaient faire approuver leur élection par l'évêque latin; défense était faite au clergé grec de réclamer les biens des églises et des monastères confisqués par les latins (de Mas-Latrie, *op. cit.*, iii, 611-12). Le cardinal Pélage, évêque d'Albano et légat pontifical, alla plus loin. Il voulut contraindre les grecs à se faire catholiques. Il fit incarcérer treize moines et, sur leur refus de renoncer à l'orthodoxie orientale, ils furent suppliciés (Allatius, *De consensu*, 699-700). Les années 1221 et 1222 virent le joug latin s'appesantir davantage encore sur les grecs. On tolérait la diversité des rites, mais les évêques grecs étaient considérés comme de simples vicaires de l'archevêque latin; ils n'exerçaient leur juridiction que sous la dépendance de leurs collègues latins, ne pouvaient prendre possession de leur siège sans la permission des évêques latins; au moment de recevoir l'investiture, ils devaient jurer fidélité à l'évêque latin en s'agenouillant devant lui, etc. C'est en vain que les autorités civiles essayaient de refréner ce zèle outré. L'intransigeance du cardinal Pélage l'emporta. Elle était d'ailleurs appuyée par les papes, puisque Honorius III écrivait, le 23 janv. 1223, à Alix de Champagne qu'il regrettait de ne pouvoir maintenir l'archevêque grec, parce qu'il ne devait pas y avoir deux chefs de même titre et de même autorité dans la hiérarchie; il demandait aussi de ne pas permettre aux évêques grecs de résider au même lieu que les évêques latins (Raynaldi, *Annales*, ann. 1222, n. 8-9; i, p. 319). L'archevêque grec Néophyte fut en conséquence déposé et exilé avec son clergé (Sathas, *op. cit.*, ii, 7). Enfin, le 14 sept. 1222, le cardinal Pélage ratifia la convention passée entre les nobles et les évêques latins. Les évêchés grecs étaient réduits au nombre de quatre : Nicosie (Leucosie), Paphos, Limassol (Lémessos) et Famagouste (Ammokhostos). Leurs titulaires devaient obéissance aux évêques latins, de même que les higoumènes; on fixait même le nombre de religieux que ne devait pas dépasser chaque monastère (de Mas-Latrie, *op. cit.*, iii, 622).

On comprend que les grecs se soient insurgés contre ces mesures draconiennes. Ils portèrent leurs doléances au patriarche de Constantinople Germain II (1222-

1240), alors en résidence à Nicée. Leurs envoyés furent Léonce, évêque de Soli, et Léonce, higoumène du monastère des Apsinthes (Mansi, XXI, 1076-77; *P. G.*, CXL, 605-08). Le synode donna sa décision en juill. 1223. Il conseillait aux Cypriotes de se soumettre provisoirement, dans l'attente de jours meilleurs. Cependant, le parti hostile aux latins l'ayant emporté, il dut modifier la ligne de conduite qu'il avait donnée. Il conseillait aux évêques grecs de céder pour toutes les questions d'argent, d'accepter leur installation par les évêques latins et même l'appel à leurs tribunaux; par contre, ils devaient se montrer intransigeants sur la question du serment d'obéissance et de fidélité à ces mêmes évêques. Il interdisait aux fidèles de recevoir les sacrements des prêtres grecs assermentés (*P. G.*, CXL, 613). Germain allait jusqu'à dire que mieux valaient l'exil et le joug musulman que la domination latine (de Mas-Latrie, *op. cit.*, I, 214). Il écrivit au pape Grégoire IX et aux cardinaux en faveur des Cypriotes, rejetant sur l'Église romaine, sa tyrannie et son avidité, les responsabilités du schisme qui séparait l'Orient de l'Occident. Grégoire IX lui répondit que, par suite du schisme, l'Église grecque était tombée aux mains du pouvoir laïque et que l'Église romaine avait reçu de Dieu le glaive matériel et spirituel (*Bullarium Romanum*, éd. de Turin, III, 473).

Un nouveau conflit éclata en 1240. Les sévérités de Grégoire IX amenèrent l'exode de nombreux Cypriotes qui s'exilèrent en Petite Arménie avec leurs évêques, leur clergé et leurs vases sacrés. Le pape demanda à l'archevêque latin Eustorge de Montaigu de nommer des latins à la place des évêques grecs fugitifs et requit l'appui du pouvoir séculier (Raynaldi, *op. cit.*, ann. 1240, n. 44-45; t. II, p. 248-49). Ces mesures restèrent à peu près lettre morte, sans quoi l'exode des Cypriotes aurait repris de plus belle (de Mas-Latrie, *Hist. des archevêques latins de Chypre*, dans *Archives de l'Orient latin*, II, Paris, 1884, p. 208). Sous Amaury IV, l'attitude du clergé latin fut plus condescendante, du moins pendant quelque temps. Le cardinal Eudes de Châteauroux, délégué du pape, se fit auprès de celui-ci l'interprète des grecs. Ils demandaient le rétablissement de leurs anciens privilèges, entre autres leurs quatorze évêchés, leur indépendance vis-à-vis du clergé latin, la suppression du *numerus clausus* appliqué aux monastères. Malgré ses bonnes dispositions personnelles, Eudes de Châteauroux ne voulut pas aller à l'encontre des mesures prises par Célestin III et le cardinal Pélage (Raynaldi, *op. cit.*, ann. 1250, n. 40-42; II, 431-32). Innocent IV fit cependant des concessions. Par une bulle du 20 déc. 1251, il approuva la nomination de Germain au siège archiépiscopal de Chypre; ce prélat fut consacré par ses suffragants. Le cardinal Eudes de Châteauroux l'installa lui-même, malgré les plaintes du clergé latin. Germain et ses évêques prêtèrent le serment d'obéissance et de fidélité à l'Église romaine.

La pacification était donc en bonne voie. Malheureusement l'archevêque latin, Hugues de Fagiano, la compromit par son zèle exagéré. Le dimanche des Rameaux 1251, il lança l'anathème contre les grecs qui refusaient d'admettre la suprématie romaine et de prêter serment de fidélité aux évêques latins. D'autres peines frappaient les simples fidèles (Mansi, XXVII, 311-16). Comme ni le légat Eudes de Châteauroux, ni le roi Henri Ier ne l'appuyaient, il quitta l'île, mais en jetant l'interdit sur tout le royaume. Innocent IV publia en 1254 sa Constitution relative aux divergences entre grecs et latins dans l'administration des sacrements (Raynaldi, *op. cit.*, ann. 1254, n. 7-11; II, 494-96; Mansi, XXVI, 232-35). L'année précédente, Hugues de Fagiano était rentré en Chypre et avait levé l'interdit. Cependant son zèle ne s'était pas calmé. Il se plaignit à Rome de la modération de la régente Plaisance d'Antioche à l'égard des grecs, mais il ne fut pas écouté. Innocent IV écrivit même à son légat d'obtenir de l'archevêque et des évêques latins qu'ils n'inquiétassent les grecs en rien et ne leur demandassent que ce qui était prévu par la Constitution pontificale (*Bullarium Romanum*, III, 1858, p. 583). Le départ du légat Eudes de Châteauroux permit à Hugues de Fagiano d'agir à sa guise. Il persécuta tellement l'archevêque Germain que celui-ci finit par se rendre à Rome, avec trois de ses suffragants, pour se plaindre au pape. Hugues lança contre lui l'excommunication, le déclara déchu de sa dignité et envoya ses mandataires à Rome. Le cardinal Eudes de Châteauroux fut chargé de régler le différend. Les mandataires d'Hugues de Fagiano se fondaient sur le décret de Célestin III et la convention signée par le cardinal Pélage, ce qui ne pouvait qu'embarrasser Eudes de Châteauroux. Comme le procès traînait en longueur, les grecs, à court d'argent, se plaignirent au pape et le prièrent de se prononcer lui-même sur toute l'affaire. Alexandre IV y consentit et promulgua à Anagni la bulle constitutive de l'Église de Chypre, qui est la manifestation la plus claire des idées de Rome à cette époque sur les relations entre grecs et latins (3 juill. 1260) (Raynaldi, *op. cit.*, ann. 1260, n. 36-39; III, 66-67). Il importe donc d'en signaler les points essentiels.

Cette Constitution, plus bénigne que les précédentes sur certains points, mettait cependant l'Église grecque dans un véritable état d'infériorité par rapport à l'Église latine. Les évêchés grecs ne seraient plus que quatre et leurs limites étaient les mêmes que celles des évêchés latins. Leurs titulaires étaient placés sous la juridiction de l'archevêque latin; ils ne devaient pas résider dans la même localité que leurs collègues latins : celui de Nicosie irait habiter dans la vallée de Soli, à l'ouest de l'île; celui de Paphos, à Arsinoé (auj. Arzos); celui de Limassol, à Lefkara; et celui de Famagouste, à Rhizocarpasion, dans la presqu'île orientale. Le clergé grec de chaque diocèse pouvait élire son évêque, mais avec l'approbation de l'évêque latin; le nouvel élu était consacré par ses collègues grecs, sous la présidence de l'archevêque latin, qui l'investissait du droit d'inspection et de gouvernement sur les monastères, les églises, le clergé et les fidèles de son diocèse. L'évêque grec devait jurer obéissance et fidélité à l'Église romaine; il ne pouvait être déposé ou transféré que par le pape. Une fois par an, il prenait part au synode tenu par l'évêque latin et il y venait avec son clergé et ses higoumènes. Lors de ses tournées pastorales, l'évêque latin recevait des grecs les mêmes honneurs que de ses ouailles latines. Les dîmes de l'île tout entière appartiendraient aux latins. L'archevêque Germain, fort bien vu à Rome, se vit traiter avec beaucoup d'égards (Mansi, XXIII, 1037-46; Raynaldi, *op. cit.*, ann. 1260, n. 40-50; III, 66-68).

Ces égards eurent le don d'exaspérer Hugues de Fagiano. Il donna de nouveau sa démission et se retira en Toscane, où il ne tarda pas à mourir. La nouvelle Constitution fut naturellement mal accueillie par les grecs. Aussi mirent-ils tout leur espoir dans l'empire byzantin restauré par Michel Paléologue (1259). Celui-ci les poussa à la révolte pour l'aider à reconquérir l'île, mais ils restèrent sourds à ses appels. Les rois de Chypre les ménageaient pour les tenir dans l'obéissance et ils appliquaient mollement les décisions pontificales, malgré les plaintes de l'épiscopat latin. Urbain IV écrivit à Hugues d'Antioche pour lui reprocher cette conduite (de Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, I, 393). L'archevêque latin de Nicosie alla

trouver le pape à Orvieto pour lui exposer la situation. Urbain IV envoya une nouvelle lettre au roi pour se plaindre de ce que l'archevêque n'était plus rien dans sa métropole (de Mas-Latrie, *op. cit.*, I, 394; III, 655; Raynaldi, *op. cit.*, ann. 1264, n. 66; III, 153-54).

L'appui que leur donnait le pouvoir civil enhardit les grecs, qui ne cessaient de réclamer leurs privilèges. Il y eut de véritables scènes d'émeute autour des prélats occidentaux, en 1313 et en 1360, où deux légats du pape faillirent être écharpés par la foule (Raynaldi, *op. cit.*, ann. 1309, n. 33-34; IV, 479-80; ann. 1359, n. 16-17; VII, 44-45). Par ailleurs, l'influence grecque allait grandissant. La noblesse franque prenait de plus en plus les habitudes des gens du pays, comme celle de célébrer à la maison baptêmes et mariages. Les femmes catholiques fréquentaient plus souvent les églises grecques que les leurs et couraient le risque de perdre leur foi. C'est ce que constatait Urbain V dans une lettre à l'archevêque Raymond de Pradèle (29 mai 1368) (de Mas-Latrie, *op. cit.*, III, 757-58).

Dès le début du XVe s., le patriarcat de Constantinople s'efforça de ramener à l'unité orthodoxe les fidèles de Chypre, qu'il considérait comme des apostats parce qu'ils prêtaient serment d'obéissance et de fidélité à l'Église romaine. Joseph Bryennios se rendit en Chypre sur l'ordre du patriarche pour faire une enquête (1405). Il se convainquit que l'on ne pouvait de longtemps espérer le retour des Cypriotes à l'orthodoxie. Sept ans plus tard, les évêques de Chypre écrivirent à Constantinople pour faire leur union avec la « Grande Église ». L'opinion de Bryennios prévalut encore. Il disait que ce serait entrer en relations avec l'Église romaine si l'on admettait à la communion orthodoxe des fidèles habitués aux usages latins (Ph. Georgiou, Ἔιδήσεις ἱστορικαὶ περὶ τῆς ἐκκλησίας τῆς Κύπρου, p. 63).

Le concile de Florence n'amena aucune amélioration dans les rapports entre grecs et latins en Chypre. Ceux-ci se défiaient, non sans raison, de la sincérité des premiers, qui prétendaient de leur côté que le concile avait dû accepter les doctrines orthodoxes et que ses canons étaient contraires à la vraie foi. Ils trouvèrent bientôt un appui dans la reine Hélène Paléologue, fille de Théodore, despote du Péloponnèse, que le roi Jean II épousa en 1441. Elle profita de son ascendant sur son faible époux pour relever le prestige de l'Église grecque et étendre l'influence de l'hellénisme. Elle essaya même de faire nommer archevêque un grec authentique, fils de sa nourrice. N'ayant pu y réussir, elle s'en prit à l'archevêque latin Galesio de Montolif, qui dut chercher un refuge à Rhodes (1442). Justement inquiet, le pape Nicolas V demanda à l'archevêque André de Nicosie, son légat en Orient, de travailler activement à la conversion des grecs et au besoin de recourir au bras séculier (3 août 1447) (Raynaldi, *op. cit.*, ann. 1447, n. 27; IX, 513-14).

Les Vénitiens devinrent maîtres de Chypre en 1489 et aggravèrent encore les mesures prises à l'égard des grecs. Ils fermèrent leurs écoles et se montrèrent si durs qu'un bon nombre d'habitants se réfugièrent en Asie Mineure. La reine Hélène Paléologue était morte en 1458 et ses efforts pour redonner de la vigueur à l'Église orthodoxe n'avaient eu qu'un court succès. Les grecs en venaient à désirer l'arrivée des Turcs, qui cherchaient à s'emparer des îles de la Méditerranée orientale, encore aux mains des chrétiens. Ils furent exaucés en 1571, mais ils ne tardèrent pas à regretter le joug latin, si dur qu'il eût été. Les Turcs massacrèrent indistinctement grecs et latins et pillèrent à volonté une contrée qui conservait encore une grande partie de son ancienne opulence.

5° *La domination turque (1571-1878).* — Elle fut pire pour l'Église de Chypre que tous les régimes qui l'avaient précédée. Les janissaires avaient massacré tous les évêques, la plupart des higoumènes et des dignitaires ecclésiastiques; ils avaient détruit ou transformé en écuries les monastères, profané ou changé en mosquées les églises (Kyprianos, *op. cit.*, 300). Une fois la domination turque établie, les Cypriotes essayèrent de s'en accommoder pour relever leur Église. Une députation fut envoyée au grand vizir Mehmed Pacha, pour obtenir que le patriarcat de Constantinople rétablît leurs évêchés et pour racheter les monastères confisqués (Sakellarios, Τὰ Κυπριακά, I, Athènes, 1835, p. 560). Les sièges anciens ne furent pas restaurés et l'on ne conserva que les quatre qu'avaient laissés les latins. Toutefois celui de Famagouste (Ammokhostos) fut supprimé et on le remplaça par celui de Kérynia, restauré. L'archevêque fixa sa résidence à Leucosie (Nicosie), l'évêque de Limassol dans la ville de ce nom, celui de Carpasion à Famagouste et celui de Kérynia dans la bourgade ainsi nommée. Les trois évêques prirent le titre de métropolites et furent placés sous la juridiction de l'archevêque.

Dès le lendemain de la conquête turque, on vit se produire une véritable ruée vers les dignités ecclésiastiques. En 1572, un moine arabe de Syrie obtint du grand vizir le siège archiépiscopal pour la somme de 3 000 sequins, et le patriarche de Constantinople, Jérémie II (1572-1579), n'hésita pas à consacrer ce simoniaque. Le nouvel archevêque se rendit en Chypre, bien décidé à récupérer sur ses ouailles ses 3 000 sequins. Les Cypriotes envoyèrent une délégation pour faire rapporter la décision et présenter un autre candidat. C'était trop tard. Un autre moine avait profité de l'amitié du patriarche pour se faire nommer. Une transaction intervint. Ce candidat fut nommé à la métropole de Paphos moyennant finances; l'higoumène du monastère de Koutzoventi obtint celle de Limassol et le curé de l'église S.-Siméon celle de Carpasion (Ammokhostos).

On vit désormais se produire dans l'Église de Chypre les mêmes événements qui désolaient le patriarcat de Constantinople : querelles intérieures et luttes d'ambition. La nomination au siège archiépiscopal fut l'occasion d'un différend très grave entre les métropolites et les fidèles. Léonce Eustratios, higoumène du monastère S.-Jean-de-Pipé à Leucosie, fut un des plus acharnés (1582) (Sathas, Νεοελληνικὴ φιλολογία, Athènes, 1867, p. 182). Il fut accusé de partager les doctrines des latins sur l'eucharistie et la procession du S.-Esprit. Mélèce Pighas, patriarche d'Alexandrie, conseilla aux Cypriotes de ne pas se laisser détourner de leurs anciennes croyances (Ph. Georgiou, *op. cit.*, 77-78). En 1598, l'archevêque Athanase fut accusé de graves méfaits. Mélèce Pighas, qui gouvernait alors l'Église de Constantinople en qualité de vicaire patriarcal (1597-99), demanda à Athanase de se justifier, mais l'archevêque n'en fit rien. Mélèce envoya en Chypre une commission chargée d'enquêter sur l'affaire. Les faits incriminés furent trouvés exacts. Aussi Mélèce Pighas prononça-t-il contre le coupable la sentence de déposition, qui fut confirmée par le patriarche Mathieu II, en juin 1600 (M. Gédéon, Πατριαρχικοὶ πίνακες, Constantinople, 1890, p. 540-42; Sathas, *Biblioth. Graeca Medii Aevi*, III, 549). Le patriarche d'Antioche Joachim crut le moment venu de revendiquer pour son Église la juridiction sur l'île. A l'appui de sa demande, il apportait le canon arabique du concile de Nicée, qui lui permettait de sacrer l'archevêque. Mélèce lui répondit que ce canon était un apocryphe rejeté par l'Église orthodoxe (Ph. Georgiou, *op. cit.*, 81-85).

Le régime turc, qui pesait depuis trente ans sur leur pays, amena les Cypriotes à se rapprocher des latins. En 1601, eurent lieu des négociations qui tendaient à offrir au duc de Savoie Charles-Emmanuel le trône de Chypre, à la condition que la hiérarchie grecque eût la suprématie et que le royaume fût interdit aux protestants et aux jésuites. Les Cypriotes auraient aidé au débarquement en massacrant la garnison turque peu nombreuse. Ces négociations furent reprises plusieurs fois, mais sans résultats. Le duc de Savoie ne voulut pas courir une aventure aussi risquée et se contenta de joindre à ses titres celui de roi de Chypre (Sakellarios, *op. cit.*, I, 571). Du coup, les prélats grecs devinrent les véritables chefs civils de leurs fidèles.

La concorde ne régnait pas toujours entre les métropolites et leur archevêque. Les premiers avaient profité de l'état anarchique de l'Église pour revendiquer le droit de jouir, dans le territoire de l'archevêque, des droits que celui-ci exerçait dans les diocèses de ses suffragants. Le patriarche de Constantinople Joannice II (1646-1648, 1650-1651, 1653-1654, 1655-1656), promulgua une constitution qui fut dès lors observée (Ph. Georgiou, *op. cit.*, 87-93). En 1668, les erreurs protestantes, qui cherchaient à s'infiltrer dans l'Église orthodoxe depuis un demi-siècle, furent solennellement condamnées par un synode que réunit l'archevêque Nicéphore. Les décrets de l'assemblée furent recueillis et traduits en latin par Hilarion Cigalas, ancien élève du Collège grec de Rome (Sathas, Νεοελληνικὴ φιλολογία, 300, 301); ils furent publiés dans la *Perpétuité de la foi* de Renaudot, l. XII (éd. Migne, I, 1221-24). Hilarion Cigalas devint un peu plus tard archevêque de Chypre et mourut à Constantinople en 1682. Plusieurs de ses successeurs, entre autres Philothée (1734-1759), Païsios (1759-1766), Chrysanthe (1767-1810) et Cyprien (1810-1821), eurent beaucoup à souffrir soit de leurs ouailles, soit des Turcs. Ceux-ci avaient fortement appauvri le pays par des impôts excessifs, que les prélats n'arrivaient pas à faire diminuer.

L'insurrection grecque de 1821 ne s'étendit pas à l'île de Chypre, dont les habitants préférèrent garder la neutralité, tout en faisant passer des subsides aux insurgés. La colère de la Sublime Porte ne s'abattit pas moins sur eux. Le gouverneur, Kutchuk Mehmed, se fit remettre par les chrétiens toutes les armes qu'ils possédaient (23 avr. 1821), puis il convoqua à Leucosie les chefs religieux et les principaux notables. Le 9 juill., les portes de la ville furent fermées et les 4 000 soldats de la garnison massacrèrent tous les chrétiens qu'ils purent découvrir. Les trois métropolites, Chrysanthe de Paphos, Mélèce de Kitium et Laurent de Kérynia, furent décapités; l'archevêque Cyprien fut pendu à un mûrier; son archidiacre et son secrétaire, à un platane voisin. Le lendemain, ce fut le tour des higoumènes. Les Turcs massacrèrent pendant dix jours (Sakellarios, *op. cit.*, 581-85).

Peu de temps après ces tristes événements, Kutchuk Mehmed ordonna aux Cypriotes de nommer de nouveaux évêques. Ils s'adressèrent par deux fois au patriarche de Constantinople, pour qu'il leur envoyât des prélats consécrateurs. Finalement le Phanar pria le patriarche d'Antioche, Séraphin, de satisfaire leur désir. Séraphin dépêcha trois archevêques, qui consacrèrent les candidats proposés par le gouverneur. Joachim, économe de l'église S.-Barnabé, devint archevêque surtout parce qu'il connaissait parfaitement la langue turque. La Sublime Porte rétablit les privilèges et rendit les vases sacrés qui avaient été dérobés pendant les massacres, mais l'archevêque crut bon de les vendre afin de pouvoir faire des cadeaux aux autorités, dans le but d'épargner à ses ouailles de nouvelles persécutions. Lui et son successeur Damascène ne restèrent pas longtemps en charge, car ils durent donner leur démission. Panarète (1827-1840) fit tous ses efforts pour obtenir la diminution des impôts qui pesaient sur le peuple et pour rétablir l'enseignement qui avait été supprimé en 1821. Macaire (1854-1865) travailla aussi activement au relèvement intellectuel du pays. Sophrone (1865-1900) vit son pays changer de maîtres en 1878.

6° *La domination anglaise.* — Les Anglais s'installèrent à la place des Turcs à titre temporaire, mais ce provisoire dure encore. Les Cypriotes manifestèrent tout d'abord une grande joie, mais ils ne tardèrent pas à maudire le nouveau régime, surtout parce qu'il s'opposait à l'union de Chypre à la Grèce et s'appuyait sur l'élément musulman contre les orthodoxes (Phrankoudès, *op. cit.*, 362-64). L'épiscopat entretint pendant longtemps des relations cordiales avec l'Église anglicane, qui reçut avec de grands honneurs l'archevêque Sophrone quand il se rendit en Angleterre. Ces relations se sont quelque peu refroidies depuis la révolte de 1931, dont nous parlerons plus loin, car les appels adressés à l'archevêque de Cantorbéry en faveur des prélats coupables n'obtinrent aucun résultat. Les anglicans se défendent de vouloir faire du prosélytisme, mais leur influence est quand même sensible, surtout dans le domaine de l'enseignement théologique.

La mort de l'archevêque Sophrone (déc. 1900) amena une crise très grave, qui jeta le trouble et la discorde dans l'Église pendant une dizaine d'années. Le métropolite de Paphos étant mort, il ne restait plus que deux métropolites, Cyrille de Kitium et Cyrille de Kérynia. Tous deux se présentaient comme candidats au trône archiépiscopal, soutenus, le premier par les laïcs et les politiciens, le second, par le clergé et l'Angleterre. L'assemblée qui devait faire l'élection était composée de soixante membres désignés par les deux cents délégués du peuple et il y avait grande chance qu'elle fût favorable au métropolite de Kition. C'est ce qui arriva. Mais ce prélat, président du saint synode, se brouilla avec ses collègues et donna sa démission. Ses partisans crurent bon de faire appel à l'arbitrage des patriarches orthodoxes. Ce fut le début de tractations assez ténébreuses qui montrèrent la faiblesse foncière de l'organisation ecclésiastique orthodoxe. Le patriarche de Constantinople forma une commission de trois membres, à savoir lui-même, son collègue de Jérusalem et le représentant de celui d'Alexandrie. Elle travailla pendant quatre mois (10 déc. 1901-18 avr. 1902), mais ses propositions furent rejetées par les Cypriotes. Entre temps, le métropolite de Kitium était accusé d'être franc-maçon et athée. Il s'ensuivit deux procès. Le tribunal d'Ammokhostos (Famagouste) le déclara innocent, mais le procès ecclésiastique traîna pendant sept ans. Les trois patriarches nommèrent chacun un exarque en Chypre pour régler la question sur place. Comme leurs vues étaient divergentes, il y eut des négociations longues et parfois tortueuses qui n'avancèrent pas les affaires. Finalement le patriarche de Constantinople, Joachim III, et son synode élurent archevêque de Chypre Cyrille de Kérynia (19 févr. 1908). Cette initiative suscita naturellement de vives protestations, et l'élu lui-même refusa d'abord le périlleux honneur qu'on lui offrait; il finit cependant par l'accepter (15 mars 1908). En Chypre les esprits étaient très surexcités. Les Anglais mirent les scellés sur le palais archiépiscopal de Nicosie et le firent garder par la police, afin de prévenir les bagarres entre les deux partis rivaux. Il y en eut cependant plusieurs (fin mai 1908). Cyrille de Kérynia en appela à l'Angleterre qui lui avait tout d'abord été favorable. Le

gouvernement de Londres refusa de reconnaître son élection et adopta même le projet établi par le parti laïque, inspiré du reste par les exarques d'Alexandrie et de Jérusalem. Le patriarche Photios n'hésita pas devant un coup d'éclat. A son instigation, l'assemblée électrice choisit Cyrille de Kition comme archevêque de Chypre (10 avr. 1909) et l'Angleterre reconnut officiellement le nouvel élu (21 avr. 1909). La querelle ne s'apaisa point pour autant. L'archevêque eut à subir bien des avanies de la part du parti adverse, quand il entreprit de faire la visite de l'île, et les bagarres se renouvelèrent pendant un certain temps. L'agitation ne se calma qu'au bout de deux ans. Dans cette longue querelle le dernier mot était resté à l'Angleterre (E. Montmasson, *La question de Chypre*, dans *Échos d'Orient*, XI, 1908, p. 93-101, 171-78, 287-95, 340-47; XII, 1909, p. 309-16; G. S. Phrankoudès, Ἱστορία τοῦ ἀρχιεπισκοπικοῦ Ζητήματος, 1900-1910, Alexandrie, 1911).

A la suite de cette longue crise, la nécessité se fit sentir d'une organisation ecclésiastique plus sérieuse. Le saint synode fut complété par l'élection des métropolites de Kitium et de Paphos. Celui de Kitium fut l'archimandrite Mélétios Métaxakis, ancien exarque de Jérusalem dans l'île, qui devait occuper successivement le siège archiépiscopal d'Athènes et les sièges patriarcaux de Constantinople et d'Alexandrie. Le saint synode se mit à l'œuvre pour rédiger les nouveaux statuts de l'Église. Le 21 mai 1914 était votée la charte constitutive, en 138 articles, qui réglait les questions d'ordre général. D'autres décrets parurent dans la suite, pour les autres questions : le 23 févr. 1917, sur les commissions centrales de l'Église; le 2 mars 1917, sur l'administration des paroisses; le 30 mars 1917, sur les chorévêques; le 1er juin 1917, sur le séminaire-école normale; le 1er juin 1917, sur les tribunaux ecclésiastiques; le 27 mars 1918, sur la caisse de retraite et de secours du clergé; le 27 mars 1918, sur les curés et les sacristains. Deux questions n'ont pas été résolues de façon satisfaisante par ces divers décrets. Tout d'abord il y a celle du traitement du clergé paroissial, à cause de l'insuffisance des ressources de l'Église; ensuite celle de l'administration des biens paroissiaux, parce que les laïcs, et surtout les politiciens, ne veulent pas se conformer aux règles du droit canonique.

Comme dans toutes les Églises orientales soumises aux Turcs, le haut clergé avait une place prépondérante, puisque les évêques et les patriarches étaient chefs civils en même temps que chefs religieux. En Chypre, l'épiscopat fut toujours à la tête du peuple et il continua sous le régime anglais, tout en se heurtant parfois aux politiciens. Cette union se manifesta surtout dans les démarches collectives faites pour obtenir du gouvernement de Londres l'union de Chypre à la Grèce. Nous avons dit plus haut que l'Angleterre avait en vain offert l'île au roi Constantin, en 1915, à la condition qu'il entrerait en guerre contre les empires centraux. Une fois la victoire assurée, l'Angleterre préféra garder cette île, dont l'importance était nettement apparue pendant les hostilités. Les Cypriotes ne cessèrent de revendiquer leur union à la Grèce. En 1921, le saint synode s'adressa à l'archevêque de Cantorbéry pour demander que le clergé anglican élevât la voix dans ce but. Le 1er mai 1925, l'Angleterre proclamait Chypre colonie de la Couronne. L'archevêque déclara solennellement que cette décision était contraire aux vœux unanimes du peuple cypriote, dont le seul désir était l'union à la Grèce. En 1928, l'Angleterre donna des fêtes pour célébrer le cinquantenaire de son occupation. Le saint synode, les députés et le maire de Nicosie lancèrent un manifeste, dans lequel ils demandaient que l'injustice dont l'île était victime depuis cinquante ans fût réparée par le seul acte qui donnât satisfaction au peuple : l'union à la Grèce (6 mai 1928). Les orthodoxes ne prirent aucune part aux fêtes officielles. En sept. 1929, une délégation conduite par le métropolite de Kitium, Nicodème Mylonas, se rendit à Londres pour exprimer le même désir, dans l'espoir que le gouvernement travailliste de Macdonald serait plus accueillant. Ce fut en pure perte.

Au mois d'oct. 1931 éclata la révolte ouverte. Le métropolite de Kitium était à la tête du mouvement et fut suivi par son collègue de Kérynia, Macaire. Il y eut des scènes de violence et le palais du gouverneur fut incendié par les émeutiers. Des troupes anglaises, amenées d'Égypte, rétablirent rapidement l'ordre, non sans quelque dureté. Les deux métropolites furent déportés à Gibraltar et condamnés à l'exil perpétuel. Celui de Paphos, qui revenait de Londres, ne fut pas autorisé à débarquer et il n'en reçut la permission que six mois plus tard. L'archevêque demanda en vain aux autorités anglaises le retour des exilés, afin de pouvoir réunir le saint synode. La situation se compliqua encore davantage quand l'archevêque Cyrille mourut, le 15 nov. 1933. Léonce, métropolite de Paphos, devint administrateur de l'Église. Tous ses efforts pour obtenir la rentrée des exilés, ne fût-ce que pour faire élire le nouvel archevêque, échouèrent devant la volonté de l'Angleterre, et les démarches des patriarches de Constantinople et d'Alexandrie auprès de l'épiscopat anglican n'obtinrent qu'une réponse courtoise. Allait-on voir se reproduire les événements de 1900-1909? Le patriarcat de Constantinople essaya de proposer un candidat, qui fut écarté. Les deux métropolites exilés refusaient obstinément de donner leur démission et les Églises de Constantinople, d'Athènes et de Jérusalem s'épuisaient en combinaisons pour mettre fin à cette situation anormale. L'Angleterre finit par se montrer plus accommodante. L'élection d'un nouvel archevêque put avoir lieu le 20 juin 1947.

7° *Situation actuelle.* — L'Église de Chypre comprend quatre divisions ecclésiastiques : l'archevêché, qui englobe les districts de Khytri, Orini, Mesaoria, Ammokhostos et Karpason, avec résidence du titulaire à Leucosie (Nicosie); la métropole de Kitium, avec les districts de Larnaka, Limassol, Kilanion et Épiskopi; la résidence est à Larnaka; la métropole de Paphos, avec les districts de Paphos, Chrysokhou, Kelokedara et Avdimon; la résidence est à Palaia Paphos ou Ktema; enfin la métropole de Kérynia, avec les districts de Kérynia, Morphou et Soli; la résidence est à Kérynia. L'archevêque porte les titres de Constantia, Néajustinianopolis et Chypre; le métropolite de Paphos ajoute à son titre celui d'exarque d'Arsinoé et de Roman; le métropolite de Kitium, ceux de président d'Amathonte, de la nouvelle ville de Lémésos (Limassol) et de Courion; enfin le métropolite de Kérynia, celui de président de Soli. Les titres que les métropolites ajoutent au nom de leur siège sont ceux d'anciens évêchés supprimés. Chacun des quatre chefs de diocèses peut avoir un chorévêque, sorte d'évêque auxiliaire que l'on emploie surtout à la visite des paroisses rurales.

L'archevêque est élu par une assemblée qui comprend : les métropolites; les chorévêques; les higoumènes des monastères de Kykkos, de Machéras, de S.-Néophyte-le-Reclus, de la Troodotissa, de la Chrysorrhoïtissa, de Stavrovounion et de S.-Pantéléimon; deux clercs gradués de l'archevêché; deux de la ville de Nicosie et 66 membres élus, dont 33 pour le diocèse archiépiscopal et 30 pour les métropoles; de ces 66 élus le tiers est pris dans le clergé paroissial, les autres sont des laïcs. Ces derniers ont donc la majorité absolue. L'élection des métropolites ne peut pas avoir

lieu pendant la vacance du siège archiépiscopal. C'est le chef de l'Église qui la préside. Sont électeurs : l'archevêque; les métropolites; les chorévêques; les higoumènes de Kykkos, Machéras et S.-Néophyte; deux clercs gradués de l'archevêché; les higoumènes du diocèse; deux clercs gradués de la métropole et 36 membres élus, dont un tiers de desservants de paroisse.

Comme dans tous les groupements orthodoxes, c'est le saint synode qui a la direction générale de l'Église. Il se compose des trois métropolites sous la présidence de droit de l'archevêque. Les chorévêques peuvent y être appelés à titre consultatif. Cependant, quand le chef d'un diocèse est décédé, son chorévêque siège avec voix délibérative. Le saint synode tient une session par an, pendant le grand Carême; elle ne dure pas moins de quinze jours. Il peut y avoir aussi des sessions extraordinaires, quand l'archevêque le juge nécessaire ou quand la demande en est faite par deux métropolites. Le saint synode s'occupe de toutes les questions d'intérêt général qui intéressent la foi, la morale et la discipline. Il est aussi le tribunal ecclésiastique suprême. Cependant un évêque condamné par lui peut faire appel à un tribunal supérieur, composé de ses pairs et d'un délégué de chacun des quatre patriarches de Constantinople, Antioche, Alexandrie et Jérusalem et de l'Église de Grèce.

Des commissions centrales veillent sur les intérêts généraux de l'Église. Chaque diocèse possède des commissions composées de huit membres (quatre clercs choisis par le métropolite et quatre laïcs élus par les commissions paroissiales). Elles s'occupent de l'administration financière du diocèse et contrôlent les comptes des paroisses. A leur tour celles-ci possèdent des commissions chargées de gérer leurs biens; elles comptent de trois à cinq membres élus par les paroissiens majeurs. Les ecclésiastiques se plaignent en général des idées peu conformes aux traditions de l'Église que ces membres laïques apportent souvent dans leurs fonctions.

La situation économique de l'île s'est bien améliorée depuis le régime anglais. Aussi l'archevêque reçoit-il un traitement de 200 livres sterling par an, les métropolites de 144. Toutefois le clergé paroissial n'a pas encore un traitement suffisant, malgré les efforts que l'on a faits pour l'améliorer. Comme ses membres sont mariés, leurs charges augmentent d'autant. Sa formation ecclésiastique laisse beaucoup à désirer, surtout au point de vue intellectuel. En vue d'y porter remède, le saint synode fonda en 1910 le Παγκύπριον ἱεροδιδασκάλειον, sorte de séminaire-école normale, dont le but était de former des curés de campagne capables d'être maîtres d'école. On y enseignait, en plus des sciences ecclésiastiques et profanes ordinaires, des éléments d'agriculture et de travail manuel. Les études duraient cinq ans. Cet établissement a dû fermer ses portes en 1932 parce que les lois d'État, aussi bien en Grèce qu'en Chypre, refusaient le droit d'enseigner aux élèves qui en sortaient. Le saint synode songe depuis lors à créer un véritable séminaire, mais il n'y est pas encore parvenu. Les clercs qui ont des grades théologiques — ils sont très rares — les ont obtenus soit à Athènes. soit en Angleterre.

Au dire de l'archimandrite Kyprianos, l'Église de Chypre aurait compté soixante-quinze monastères au temps de sa prospérité. Ce nombre est certainement exagéré. En tout cas, il ne reste plus à l'heure actuelle que sept monastères en exercice; encore deux ou trois d'entre eux ne comptent-ils qu'un nombre infime de moines. Le plus ancien est celui de Kykkos, fondé vers 1090 par le moine Isaïe, avec l'appui de l'empereur

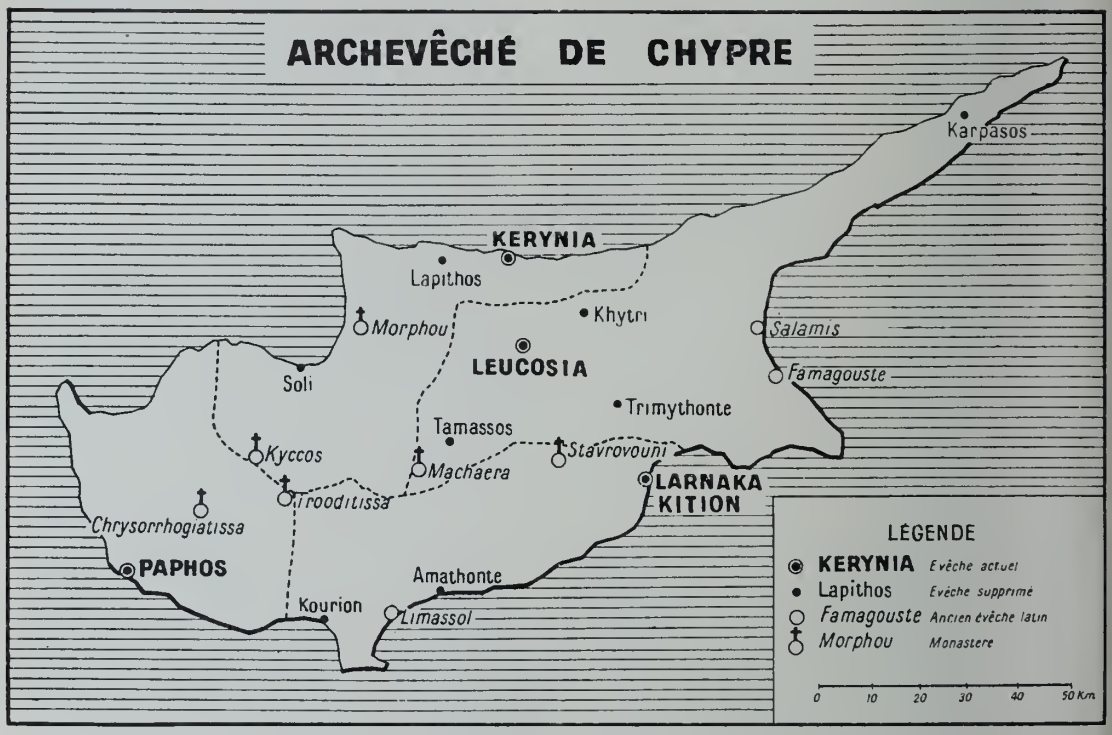

Fig. 109. — Carte ecclésiastique de l'île de Chypre.

Alexis Comnène, qui lui donna une icone de la Vierge Miséricordieuse (Ἐλεοῦσα), œuvre de S. Luc, d'après la tradition. Depuis 1930, ce monastère a causé bien des ennuis à l'archevêque, par son indiscipline. Il compte une trentaine de moines. Le monastère de Machéras fut fondé pendant les premières années du XIIIe s. par le moine Nil. Celui de S.-Néophyte-le-Reclus remonte à 1159 et doit son origine au saint dont il porte le nom. Celui de la Chrysorrhoïtissa remonterait au milieu du XIIe s. et celui de la Trooditissa à 1220 environ. Celui de Stavrovounion revendique une plus grande antiquité, puisqu'il aurait été construit à l'endroit où l'impératrice Ste Hélène aurait débarqué en 327. Le septième monastère est celui de S.-Pantéléimon. Kykkos, Machéras et S.-Néophyte-le-Reclus sont des monastères stavropégiaques, c.-à-d. qu'ils dépendent directement de l'archevêque, bien que tous ne soient pas situés dans son éparchic. Ces sept couvents ne connaissent plus qu'une vie cénobitique fort mitigée et le nombre total des moines n'atteint pas la centaine. Il n'y a plus de monastères de femmes.

La population grecque orthodoxe de l'île ne cesse d'augmenter. De 158 585 en 1891, le nombre des fidèles est passé à 183 239 en 1901, à 213 500 en 1911, à 249 342 en 1921 et à 284 863 en 1931. Elle vit surtout dans les villages (environ 400), car les villes sont peu nombreuses et peu importantes. On compte 659 églises ou chapelles desservies par environ 700 prêtres. L'enseignement primaire était donné durant 1947 par 1 044 professeurs (723 instituteurs et 321 institutrices), dans 668 écoles populaires (187 de garçons, 191 de filles et 290 écoles mixtes), avec 48 327 élèves. L'enseignement secondaire comptait une dizaine d'établissements avec 8 893 élèves (6 315 garçons et 2 578 filles). L'entretien de ces écoles exige chaque année environ 450 000 livres sterling.

Les journaux ne manquent pas dans l'île, mais l'Église n'a pas brillé jusqu'à présent par ses publications. En 1911, parut à Larnaka une revue ecclésiastique bimensuelle, *Le Messager ecclésiastique* (Ἐκκλησιαστικὸς Κῆρυξ), qui dénotait un notable effort, sans avoir pour autant de valeur scientifique. Son fondateur, Mélétios Métaxakis, la transféra aux États-Unis. Elle a été remplacée en 1928 par *L'Apôtre Barnabé* (Ἀπόστολος Βάρναβας), qui tient plus du bulletin paroissial que de la revue diocésaine.

8° *Liste des archevêques grecs de Chypre.* — Elle est assez difficile à établir, à cause du manque de documents précis pour certaines époques et des créations légendaires qui ont prétendu y suppléer. Elle sera d'ailleurs étudiée plus complètement sous le titre de CONSTANTIA, mais nous pensons qu'il est utile de la donner brièvement ici pour compléter les renseignements sur l'Église orthodoxe de Chypre : S. Barnabé, 45. — Héraclidès, fin IIIe s. — Gélase, 325. — S. Épiphane Ier, 368-403. — Sabinus Ier, 404. — Troïlos, vers 420. — Théodore, ?-431. — Rhéginus, 431. — Olympius, 449, 451. — Sabinus II, 458. — Anthémius, 488. — Olympius, 495?. — Damianus, VIe s. — Sophrone Ier, VIe s. — Grégoire, fin du VIe s. — Arcadius, fin du VIe s. — Sergius, vers 649. — Arcadius II, vers 670. — Épiphane II, 681. — Jean Ier, vers 690. — Georges, 753. — Constantin, 787. — Basile, IXe s. — Épiphane II, vers 870. — Nicolas Muzalon, 1110, 1147. — Jean II, 1152-1170?. — Barnabé. — Sophrone, av. et ap. 1191. — Isaïe, 1205-1209. — Syméon ou Hilarion, vers 1218. — Néophyte, av. 1223. — Grégoire-Germain, 1251?. — Germain Ier Pesimandros, 1251, 1260. — Vacance de trois siècles due à la domination latine. — Timothée, 1575-?. — Athanase, 1598-1600. — Benjamin, 1602. — Christodoulos Ier, 1606-?. — Timothée, 1622-?. — Ignace, ?-1634. — Christodoulos II, 1637, 1638. — Nicéphore, 1640-1671. — Hilarion Kigalas, 1674-79. — Jacques Ier, 1679-1689. — Germain II, 1690-1705. — Jacques II, 1710. — Éphrem, 1715. — Silvestre, 1718-31. — Philothée, 1734-† 1759. — Païsios, 1759-66. — Chrysanthe, 1767-† 1810. — Cyprien, 1810-† 1821. — Joachim, 1821-24. — Damascène, 1824-27. — Panarétos, 1827-† 1840. — Joannice, 1840-† 1849. — Cyrille Ier, 1849-† 1854. — Macaire Ier, 1854-† 1865. — Sophrone II, 1865-† 22 mai 1900. — Cyrille II, 10 avr. 1909-† fin 1916. — Cyrille III, fin 1916-† 15 nov. 1933. — Léonce, 20 juin-26 juill. 1947. — Macaire II, 24 déc. 1947-† 28 juin 1950. — Macaire III, 20 oct. 1950.

II. ÉGLISE LATINE. — 1° *Époque franque.* — L'établissement de l'Église latine en Chypre semble avoir commencé avec la chute du royaume de Jérusalem et l'exode qui en fut la conséquence. Il y avait déjà des prêtres et quelques chapelles avant que Guy de Lusignan en devînt roi, mais la hiérarchie n'était pas organisée. On signale cependant un chapitre de chanoines à Nicosie (de Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 605-06). Amaury (1194-1205) voulut remédier à cette situation à la fois pour contenir les grecs et pour mieux assurer sa domination. Il s'en ouvrit au pape Célestin III (1191-1198) qui, par une bulle du 20 févr. 1196, chargea l'archidiacre de Laodicée et Alain, chancelier du roi et archidiacre de Lydda, de déterminer les détails concernant la hiérarchie (*P. L.*, CCVI, 1147-48). L'île fut divisée en quatre diocèses formant une province ecclésiastique. L'archevêché fut établi à Nicosie et eut sous sa juridiction les évêchés grecs de Leucosie (Nicosie), Trimithonte, Kitium, Lapithos, Kérynia, Chytri, Soli et Tamassos; le diocèse de Paphos, ceux de Paphos et d'Arsinoé; celui de Limassol*, ceux de Courium et d'Amathonte; enfin celui de Famagouste (Ammokhostos), ceux de Salamine et de Carpasion.

Alain fut élu premier archevêque en 1196 et confirmé par le pape. Le 13 déc. de cette même année, Célestin III précisa ses droits et lui donna entre autres celui de porter le pallium aux grandes fêtes liturgiques. Thierry (1206-1211) eut à défendre l'indépendance de son Église contre le patriarche de Constantinople, Thomas Morosini, qui prétendait soumettre Chypre à sa juridiction. Innocent III repoussa cette demande, mais il ordonna à Thierry de venir à Rome ou d'y envoyer des délégués pour régler le différend (*P. L.*, CCXV, 966; de Mas-Latrie, *op. cit.*, II, 35-36). La nomination de Durand, en 1211, ne fut pas approuvée par Innocent III, parce que les chanoines avaient déféré son choix à Hugues Ier (Potthast, *Reg.*, I, 4350, 4646, 4649, 4650). A la place de Durand fut élu Albert, patriarche de Jérusalem, qui vivait en Chypre (Amadi, *Chronique*, 27; Florio Bustron, *Chronique*, dans Sathas, *Biblioth. Gracca Medii Aevi*, II, 482). L'archevêque Eustorge de Montaigu (1217-1250) eut le temps d'organiser sérieusement l'Église. De Mas-Latrie dit de lui : « Il se montra sévère défenseur des droits de l'Église contre les grands et les petits, les laïques et les clercs, et en même temps administrateur généreux et dévoué. Il régla avec la royauté et la noblesse la question des dîmes et des anciennes terres ecclésiastiques; il favorisa le développement du clergé régulier; il accrut les domaines de l'Église métropolitaine; il augmenta le nombre de ses clercs et la splendeur du culte; il construisit un archevêché et termina l'église Ste-Sophie qu'Albert avait commencée » (*Hist. des archevêques de Chypre*, 215). On possède plusieurs instructions que lui envoya Honorius III sur le gouvernement de son Église (Pressutti, *Regesta Honorii III papae*, I, Rome, 1895, n. 3750, 4783, 6737). Le zèle d'Eustorge n'empêcha pas complètement les abus. En mars 1248, le légat Eudes de Châteauroux lui repro-

chait de n'avoir pas appliqué les prescriptions du concile de Latran (1215) relatives à l'instruction du peuple. En conséquence il demandait l'ouverture immédiate d'écoles pour les enfants et d'une école de théologie à Nicosie, pour les clercs (Mansi, xxvi, 338). Hugues de Fagiano (1250-1260), dont nous avons parlé plus haut à propos de son attitude à l'égard des grecs, se montra zélé pour maintenir la discipline du clergé et défendre les droits de l'Église contre la noblesse; sa conduite, peu compréhensive à l'égard des dissidents, causa parfois bien des difficultés qu'il eût mieux valu éviter. Gérard de Langres (1294-1302) fut un des conseillers les plus dévoués de Philippe le Bel et ne se rendit pas même en Chypre. C'est pourquoi Boniface VIII le frappa de suspense en 1303. Le dominicain Jean del Conte (1312-1332) déploya le plus grand zèle pour rétablir la discipline ecclésiastique, fortement diminuée par la richesse et le luxe; il se fit remarquer aussi par sa générosité inépuisable (de Mas-Latrie, *Hist. des archevêques de Chypre*, 257, 262). Citons encore le cardinal Élie de Nabinaux, que Jean XXII nomma le 16 nov. 1332 et qui continua les réformes de ses prédécesseurs, mais sans obtenir les résultats qu'il espérait (Mansi, xxvi, 371).

A partir du xve s., l'Église de Chypre eut trop souvent des archevêques commendataires qui ne résidaient pas dans l'île. Leur absence permettait aux abus de prendre de l'ampleur. D'autres appartenaient à la noblesse et se trouvaient mêlés aux affaires politiques, ce qui gênait parfois leur ministère sacré. Maîtres de l'île, les Vénitiens eurent souvent des démêlés avec la hiérarchie. L'archevêque Louis Pérez Fabrice (1471) s'opposa résolument à leur politique jugée par lui nuisible aux intérêts de l'Église et l'un de ses successeurs, Benoît Soranzo (1481-1495), eut à subir de leur part d'odieuses tracasseries. Jusqu'au milieu du xvie s., les archevêques furent élus par le chapitre métropolitain et confirmés par le pape. Les Vénitiens obtinrent de Pie IV (1559-1565) le droit de patronage sur l'Église de Chypre. En conséquence le sénat présentait quatre candidats au Souverain pontife qui nommait celui qui lui agréait (Reinhard, *Vollständige Geschichte des Königreiches Cypern*, ii, 1768, p. 126-27). Le seul choix fait de cette façon fut très heureux. A la fin de 1559, Pie IV nomma Philippe Mocenigo, qui travailla avec zèle au relèvement religieux de ses fidèles; il aida puissamment les Vénitiens à défendre l'île contre les Turcs et, quand elle fut perdue (1571), il se retira à Rome et mourut en 1586.

Pour renforcer sa domination en Chypre, Guy de Lusignan attribua aux chevaliers qui voulaient se fixer dans l'île des fiefs pris sur les terres qui avaient appartenu à l'Église grecque. Les évêques latins réclamaient ces biens, quoiqu'ils eussent déjà à leur disposition ceux des évêchés grecs supprimés et des monastères, ainsi que les dîmes que les nobles s'étaient engagés à payer. En 1220, une convention établit la légitime possession des fiefs donnés par le roi et, en contre-partie, les nobles promirent de nouveau d'acquitter les dîmes. Trop souvent ces promesses restèrent sans effet et, pendant plus de cent ans, on enregistrera encore maintes protestations des évêques et des papes contre le manquement à la parole donnée. Les archevêques Eustorge de Montaigu et Hugues de Fagiano insistèrent particulièrement sur ce point et Rome les soutint constamment. Après la prise de S.-Jean d'Acre (1271), le roi Henri II préleva sur tous les habitants du royaume une taxe exceptionnelle, pour renforcer la défense de l'île que menaçaient les succès des musulmans. Comme les ecclésiastiques étaient particulièrement mis à contribution, l'archevêque Jean d'Ancône, pourtant assez faible de caractère, protesta avec énergie (de Mas-Latrie, *Hist. des archevêques de Chypre*, 249). A partir de la seconde moitié du xive s., cette querelle des dîmes peu ou point payées perdit de son acuité, surtout parce que les archevêques résidaient rarement dans l'île.

Il serait injuste de croire que l'épiscopat cypriote n'eût que des soucis d'intérêt matériel. Les *Constitutiones Ecclesiae Nicosiensis* lui faisaient une obligation de tenir chaque année un ou deux synodes pour examiner les moyens de maintenir et de renforcer la discipline tant des clercs que des fidèles (Mansi, xxvi, 311). Hugues de Fagiano y ajouta diverses ordonnances relatives à l'obéissance et au respect que les laïques doivent aux membres du clergé, à la concurrence que les ordres religieux faisaient au clergé séculier, à l'usure, qui s'était répandue en Chypre « comme un chancre » (*ibid.*, 318-22). Eudes de Châteauroux, légat pontifical, laissa, après sa visite de 1248, des décrets sur les écoles et les paroisses (*ibid.*, 337-42). En 1298, un synode promulgua des canons disciplinaires sur l'administration des sacrements, les dîmes, la sépulture ecclésiastique (*ibid.*, 347-56). Celui de 1313 prit des mesures pour remédier à l'ignorance du clergé qui était alors profonde (*ibid.*, 357). Les ordonnances de Jean del Conte se rapportent surtout aux clercs qui négligent les devoirs de leur charge, n'assistent pas aux offices, portent des vêtements laïques ou vivent comme des séculiers (1320) (*ibid.*, 363-65). Il serait trop long de signaler toutes les décisions prises par les synodes. Elles dénotent chez les évêques le souci constant de maintenir la discipline en luttant contre les abus. Sans doute leurs efforts n'étaient pas toujours couronnés de succès, à cause de la dépravation du milieu et des mauvaises habitudes prises, mais du moins les évêques se montrèrent-ils fidèles à leur charge. Ce souci se manifesta d'une façon particulière chez le dernier archevêque résidentiel, Philippe Mocenigo. Dans un rapport au sénat de Venise, Sagredo s'exprimait ainsi sur son compte : « Le chant est réorganisé; les saints offices sont célébrés convenablement à toutes les fêtes; chaque jour il y a matines, une grand-messe, et, le soir, vêpres et complies... L'Église de Nicosie a été mise sur un aussi bon pied que possible par le nouvel archevêque et le service divin s'y fait régulièrement » (de Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, iii, 542-45). Ce n'est donc pas dans la décadence et l'anarchie que disparut l'Église latine de Chypre, mais sous les coups des Turcs. Les monuments splendides qu'elle a laissés témoignent éloquemment du respect dont elle a entouré le culte.

2° *Les ordres religieux.* — Les premiers religieux latins qui s'établirent en Chypre vinrent probablement de Jérusalem à la suite de Guy de Lusignan. Leur nombre augmenta naturellement avec la perte de S.-Jean-d'Acre (1291), qui entraîna l'évacuation complète de la Palestine. On y rencontrait les ordres les plus variés : augustins, bénédictins, carmes, chartreux, cisterciens, franciscains, chanoines réguliers, dominicains et prémontrés. C'est dans la capitale qu'étaient surtout les couvents. Il y en avait cependant en dehors de Nicosie. C'est ainsi qu'on trouve les augustins à Nicosie, Famagouste et Limassol; les carmes dans les trois mêmes villes et près du village d'Apélémidia; les dominicains à Nicosie, Famagouste, Limassol et Vavla; les franciscains à Nicosie, Famagouste, Limassol et Paphos; les prémontrés à Nicosie, Paphos et près du village de Kazaphani (Ét. de Lusignan, *Chorografia et breve historia universale dell' isole de Cipro*, Bologne, 1573, p. 32-33; archimandrite Kyprianos, Ἱστορία χρονολογικὴ τῆς νήσου Κύπρου, ἐρανισθεῖσα ἐκ διαφόρων ἱστορικῶν καὶ συντεθεῖσα ἁπλῇ φράσει, Venise, 1788, p. 87-88).

Les carmes vinrent les premiers, au dire d'Ét. de Lusignan, ce qui leur valut la préséance sur les autres religieux. Leur monastère principal était à Nicosie et dédié à N.-D. du Mont-Carmel; il existait encore à la fin du xve s. (Amadi, *Chronique*, 248). Avec leurs quatre couvents, les dominicains exercèrent une grande influence, qu'ils durent en partie à l'appui que leur donnait la cour et aux ressources considérables dont ils disposaient. Ils furent introduits à Nicosie en 1226, bâtirent une belle église en l'honneur des SS. Pierre et Paul et un monastère splendide que les Vénitiens durent démolir en 1567, parce qu'il gênait leurs travaux de fortification. L'église servit souvent de lieu de sépulture pour la famille royale et la noblesse. A la fin du xve s., leur situation financière était devenue très mauvaise, parce que la reine Charlotte n'avait pas pu rendre les sommes importantes qu'ils lui avaient bénévolement prêtées pour défendre ses droits contre son frère naturel Jacques. De quatre-vingts le nombre de leurs religieux était tombé à dix (Ét. de Lusignan, *Chorograffia*..., 15; Félix Fabri, *Evagatorium in Terram sanctam*, III, 235). Les franciscains font remonter leur première apparition en Chypre à S. François, qui y aurait abordé en se rendant en Égypte. Eux-mêmes s'y établirent en 1226. Leur couvent de Nicosie possédait une hôtellerie pour héberger les pèlerins et leur église abrita également des tombes royales. Il y avait à Nicosie un monastère de franciscaines sous le vocable de Ste-Claire et un autre en dehors de la ville, à La Cava (Ét. de Lusignan, *Chorograffia*..., 19, 61). Les cisterciens n'avaient qu'un seul monastère, qui est connu sous différents noms, Ste-Marie-de-Beaulieu, N.-D. des-Champs, S.-Jean-de-Montfort, à cause des reliques de ce saint qu'il possédait (de Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 651). Quand les cisterciens se retirèrent, le couvent fut donné aux franciscains de l'observance, sous Jacques II (Ét. de Lusignan, *Chorograffia*..., 33). Les cisterciennes possédaient deux couvents au XIIIe s., celui de Ste-Marie-Madeleine et un autre dont le nom est resté inconnu (de Mas-Latrie, *Documents nouveaux servant de preuve à l'hist. de l'île de Chypre*, 343-44). Les bénédictins étaient établis à Nicosie et dans les environs. On leur connaît au moins trois monastères : Ste-Marie de Dragonaria, S.-Jean-l'Évangéliste de Bibi, que les grecs eurent plus tard, et celui de Stavrovounion, qui avait appartenu à ces derniers et qui leur revint; il était situé à l'endroit où, d'après la tradition, Ste Hélène avait bâti une église en 327 (de Mas-Latrie, *Documents nouveaux*..., 355-56; *Hist. de Chypre*, III, 294, n. 504). Les bénédictines possédaient deux monastères, l'un qu'Amadi (*Chronique*, 276) appelle N.-D.-de-Sur, et celui de Ste-Anne, que les Vénitiens démolirent en 1567 pour fortifier la ville de Nicosie. Les prémontrés avaient des couvents à Nicosie et à Paphos, mais le plus célèbre se trouvait au sud-est de Kérynia, près du village de Kazaphani et s'appelait abbaye de la Paix (De Lapaiis) ou de Bella Paese, ou encore Abbaye Blanche, à cause de la couleur de l'habit des religieux. C'était un des plus beaux monuments de l'art gothique en Chypre et ses ruines grandioses produisent encore une profonde impression sur le visiteur (Ét. de Lusignan, *Chorograffia*..., 54; de Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 513). Les grecs lui ont conservé son nom et l'appellent Δελλαπαΐσιν. Les prémontrés exercèrent pendant longtemps une grande influence à cause de leur ferveur et de leur zèle apostolique, ce qui leur permit de lutter parfois contre les archevêques dont ils ne voulaient pas reconnaître l'autorité. Malheureusement, ils tombèrent dans une grande décadence et leurs mœurs étaient des plus fâcheuses vers le milieu du XVIe s. (de Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 543, 633).

Chypre posséda tout naturellement des ordres militaires, parce qu'elle était un boulevard important de la chrétienté contre l'Islam. Nous avons vu que les Templiers furent les premiers à la posséder après la victoire de Richard Cœur de Lion. Ils y renoncèrent bien vite, après la sanglante journée de Nicosie. Ils eurent cependant des maisons à Limassol et à Paphos et ils se montrèrent en général hostiles aux Lusignans. Quand leur ordre fut dissous en 1312, ils étaient cent dix-huit en Chypre et ils subirent le même sort que leurs frères de France: un bon nombre d'entre eux moururent en prison (Amadi, *Chronique* 261, 286). Leurs biens furent dévolus aux hospitaliers de S.-Jean, qui possédaient des couvents à Limassol et à Nicosie. Ils eurent ainsi une cinquantaine de villages et de fiefs. Leur grand commandeur s'établit à Colossi, dont les vins dits de la Grande Commanderie étaient renommés. Ils jouèrent un rôle important dans l'histoire du royaume de Chypre et furent souvent favorisés par les princes. On trouvait encore à Limassol et à Nicosie des hospitaliers dits de S.-Thomas-Becket et des chevaliers teutoniques à Limassol (de Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 81-82, 213). Plusieurs de ces derniers moururent en odeur de sainteté et sont encore vénérés par les grecs.

Les ordres religieux fournirent aux quatre diocèses de Chypre près d'une quarantaine d'archevêques et d'évêques; ces prélats furent parmi les plus soucieux de maintenir et de renforcer la discipline. D'une façon générale tous les religieux cypriotes exercèrent une action bienfaisante pendant plus de deux siècles, mais le relâchement s'introduisit parmi eux avec le temps. Le tableau qu'en trace, en 1485, le P. Fabri n'a rien de flatteur (*Evagatorium*..., III, 235-42). Il parle du clergé séculier en termes encore plus accentués. D'après lui, la décadence venait en grande partie du fait que les archevêques ou les visiteurs apostoliques ne se montraient plus et que le clergé latin avait tendance à imiter le clergé grec, alors fort relâché.

3° *Après la conquête turque.* — La prise de Nicosie et de Famagouste par les Turcs mit fin à la domination latine (1571). Les vainqueurs, irrités de la longue résistance des chrétiens, se livrèrent à une violente persécution contre les vaincus. Leurs églises furent converties en mosquées ou en magasins, la plupart des prêtres et des religieux massacrés ou emmenés en captivité; quelques-uns seulement purent s'enfuir dans les montagnes; deux évêques périrent dans ce désastre, Contarini de Paphos et Séraphin, O. P., de Limassol (Ét. de Lusignan, *Hist. générale des roïaumes de Hiérusalem, Cypre, Arménie et lieux circonvoisins*, Paris, 1613, p. 16, 20, 90). Au dire de cet auteur, il ne resta plus aucun Latin dans l'île. Les Grecs, qui avaient à venger plusieurs siècles d'oppression, aidèrent plus d'une fois les Turcs dans leur sinistre besogne.

Cependant les franciscains revinrent bientôt, puisqu'on les retrouve déjà à Larnaca en 1572. Là, ils desservaient l'église S.-Lazare pour les rares marchands occidentaux établis dans l'île et pour les pèlerins de passage. En 1593, ils construisirent un couvent et une église. Leurs ressources provenaient des dons des marchands et des aumônes que leur laissaient les pèlerins. Nicosie possédait, à la fin du XVIe s., une chapelle desservie par un prêtre séculier objet des soins de ses rares fidèles. L'observantin Jean-Baptiste de Todi, qui avait relevé l'église de l'ancien hospice des franciscains dans cette ville, dut la céder à la custodie de Terre sainte, qui la réclamait pour y établir un collège où ses religieux devaient apprendre le grec (1667). Les observantins s'établirent près de là, mais leur apostolat cessa bientôt. Il avait cependant été très fructueux, puisqu'ils avaient ramené à l'unité

des dissidents maronites et arméniens, converti des musulmans et fondé une école.

Les catholiques latins dépendaient du vicariat patriarcal apostolique de Constantinople. Ils en furent détachés en 1762 pour former, avec la Syrie et la Palestine, le vicariat apostolique d'Alep. En 1848, fut rétabli le patriarcat de Jérusalem, avec juridiction sur la Palestine et Chypre. Jusqu'alors les franciscains avaient seuls assuré le service religieux. Mgr Valerga, premier patriarche, réorganisa l'apostolat dans l'île, y envoya des missionnaires et des religieuses; des écoles furent ouvertes. Les sœurs de S.-Joseph-de-l'Apparition arrivèrent à Larnaca le 2 déc. 1844 et, dès le mois de janvier suivant, elles ouvrirent une école; elles organisèrent un hôpital en 1853 et, plus tard, encore un dispensaire (*Émilie de Vialar, fondatrice de la congrégation des sœurs de S.-Joseph-de-l'Apparition*, Marseille, 1901, p. 382-87). Elles s'établirent à Nicosie en 1877, où elles ouvrirent une école, puis à Limassol en 1884; elles y ont une école et un dispensaire. Il y a trois paroisses proprement dites : Nicosie, avec l'église de Ste-Croix et une école paroissiale; Larnaca, avec deux églises, celle de S.-Joseph en ville et une autre près du port, ainsi qu'une école paroissiale. Famagouste possède une petite église catholique. Les fidèles de rite latin étaient au nombre de 1 010 en 1928. Les Anglais montrent beaucoup de déférence au clergé catholique, au grand mécontentement des grecs.

4° *Les maronites.* — Pendant la domination latine, les maronites étaient nombreux en Chypre et formaient la communauté la plus importante après les grecs, au dire d'Ét. de Lusignan (*Chorografia*, 34). Les premiers étaient peut-être venus dès le VIIIe s., mais la plupart arrivèrent à la suite de Guy de Lusignan, qui leur accorda fiefs et privilèges. Ils avaient une soixantaine de villages en 1224. Leur nombre fut encore renforcé par une nouvelle immigration au XVe s., quand les Vénitiens se rendirent maîtres de l'île. On ne saurait cependant exagérer leur nombre, comme l'ont fait Cyrilli (800 000) (*Les maronites de Chypre*, dans *Terre sainte*, XVI, 1899, p. 69) et Hackett (180 000) (*History of the orthodox Church of Cyprus*, Londres, 1901, p. 528). Leur catholicisme était sujet à caution. Eugène IV envoya en Chypre André de Colosses pour les ramener à la véritable orthodoxie, car ils étaient retombés dans leur monothélisme originel. Le légat pontifical décida l'évêque Élie à l'accompagner à Rome, où l'union fut rétablie par une profession de foi solennelle d'Élie et un décret pontifical (7 août 1445) (Mansi, XXXII, 1755-58).

La domination turque fut fatale aux maronites. Ils n'avaient plus que 33 villages en 1572, 19 en 1596. Clément VIII (1592-1605) chargea le P. Dandini, S. J., d'aller les visiter. Il résulte du rapport de ce religieux qu'ils avaient ordinairement un évêque dans le monastère de Dali, près de Carpasion, que leur situation était misérable, parce que Turcs et Grecs s'acharnaient à les ruiner. Beaucoup cherchèrent alors refuge en Syrie et d'autres apostasièrent. Le P. Dandini demanda qu'on leur envoyât un évêque et les objets nécessaires pour le culte. En 1598, le patriarche consacra évêque de Chypre Moïse Anaissi d'Acura, qui se fixa à Nicosie. En 1662, le duc de Savoie assura aux évêques maronites de l'île une pension annuelle de 200 écus d'or. En 1636, l'observantin Jean-Baptiste de Todi s'occupa de ramener à la foi catholique les maronites qui étaient retombés une fois de plus dans leurs anciennes erreurs. Il y réussit et fit du hameau de Marghi, où il bâtit une église, le centre de son apostolat (*Orbis Seraphicus*, I, Quaracchi, 1886, p. 637). La décadence allait en s'accentuant, puisqu'il n'y avait plus que dix paroisses à la fin du XVIIe s. A partir de cette époque, et pendant un siècle et demi, aucun évêque maronite ne mit les pieds en Chypre. Les titulaires résidaient au Liban et le synode de 1736 leur attribua un territoire de ce pays pour leur donner des ouailles (*Collectio Lacensis*, II, 1876, p. 454). Les fidèles de Chypre étaient presque complètement abandonnés à eux-mêmes, sauf que les prêtres latins prenaient parfois soin d'eux, chose qui déplaisait aux Turcs. Ces pauvres gens étaient en butte aux persécutions des grecs et un certain nombre préférèrent se faire musulmans plutôt que d'adopter l'orthodoxie byzantine. Le chef de la communauté était le protopope de Cormatiki (de Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, I, 111). En 1845, le patriarche obtint que les maronites de Chypre fussent organisés en Église indépendante des grecs et rattachés à l'évêché de ce nom dont le titulaire résidait au Mont-Liban. En 1848, cet évêque visita son troupeau cypriote pour la première fois. Depuis lors les visites se sont renouvelées au moins tous les dix ans.

Les maronites de Chypre étaient 1 131 au recensement de 1891, 1 620 en 1928; ils habitent principalement la région de Kérynia et parlent le dialecte grec de l'île. Ils possèdent quatre monastères à peu près vides : S.-Élie près de Ste-Marina, Ste-Marie de Nicosie, Ste-Marie de Marghi, près de Myrtou, et S.-Romain à Vouna (Hackett, *op. cit.*, 528). Les grecs continuent à les détester et leur reprochent de soutenir la politique anglaise dans l'île.

5° *Les autres confessions.* — L'île de Chypre fut naturellement considérée comme un refuge par les populations chrétiennes de la Syrie et des pays voisins tombés sous le joug musulman. Elles affluèrent après la perte des principautés franques et du royaume de Jérusalem. Guy de Lusignan leur accorda la liberté de pratiquer leur religion dans plusieurs localités de l'île. Au dire de Florio Bustron et d'Étienne de Lusignan, ces chrétiens orientaux étaient arméniens, maronites, coptes, jacobites, nestoriens, abyssins et géorgiens. Ils avaient leurs prêtres et en général un évêque envoyé par leur patriarche respectif. Bien qu'ils ne fussent pas rigoureusement astreints aux mêmes règles que les grecs en ce qui concernait leur obéissance au clergé latin, cependant l'Église catholique ne les négligeait pas; elle s'efforçait au contraire de les ramener à l'union. On a des lettres d'Honorius III, d'Urbain IV et de Jean XXII enjoignant aux prélats catholiques de travailler à leur conversion (de Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 618-19, 655-57; Raynaldi, *Annales*, ann. 1326, n. 28-29; V, 330-31). Certains archevêques, comme Élie de Nabinaux (1338), s'occupèrent activement de cet apostolat. Leur zèle était souvent mal récompensé, car ces dissidents persécutaient parfois leurs prêtres qui se soumettaient à l'autorité du S.-Siège. Après le concile de Florence, on amena la plupart d'entre eux à l'union, mais ils le firent sans conviction et ils retombèrent dans leurs erreurs. En somme, pendant toute la domination latine, ces dissidents se montrèrent généralement rebelles à tout rapprochement avec les catholiques latins, contre qui leur animosité ne cessa point.

Les syriens jacobites étaient depuis longtemps établis en Chypre quand les latins y vinrent eux-mêmes. D'après une bulle d'Honorius III du 20 janv. 1222, ils y avaient un évêché (de Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 616-17). Au point de vue civil, ils avaient à leur tête un *reis*, sorte de magistrat responsable devant les autorités latines. Ét. de Lusignan dit qu'ils recouraient à l'évêque copte quand ils n'en avaient pas de leur rite (*Hist. générale...*, p. 74). Le Quien (II, 1421-22) donne une liste de huit évêques jacobites qui auraient exercé leur ministère dans l'île, depuis la fin du VIIe s. jusque après la conquête turque. Les coptes, ou chré-

tiens d'Égypte, obéissaient au patriarche du Caire. Au dire de Lusignan, ils se montrèrent les hérétiques les plus obstinés et les plus opiniâtres de l'île. Ils avaient, près du village arménien de Platani, un monastère dédié à S.-Macaire, dont les moines étaient très attachés à toutes les prescriptions du monachisme orlental (Ét. de Lusignan, *Chorograffia*, 34). Comme les syriens, les arméniens étaient venus en Chypre longtemps avant les latins. Leur nombre augmenta sensiblement quand la Petite Arménie eut été conquise par le sultan d'Égypte (1322). Hugues II leur donna des secours importants. Ils avaient à Nicosie un évêque envoyé par le catholicos de Sis; il exista aussi à Famagouste un évêché qui ne dura pas longtemps (Ét. de Lusignan, *Hist. générale...*, 72; *Chorograffia*, 34). Les arméniens disparurent peu à peu, soit qu'ils se soient faits musulmans, soit qu'ils soient allés chercher fortune ailleurs. Ils n'étaient plus que 269 en 1891. Les violentes persécutions des Turcs pendant la guerre de 1914-1918 ont renforcé ce nombre, puisqu'ils étaient 2 540 en 1928. Les géorgiens, très peu nombreux, possédaient un petit monastère près d'Alamino, dans le district de Mazoto (Ét. de Lusignan, *Hist. générale*, 75). Les grecs les assimilèrent facilement, puisqu'ils avaient la même foi et le même rite. Les abyssins, établis à Nicosie, avaient à leur tête un évêque envoyé par leur métropolite. Au dire de Lusignan (*Hist. générale*, 74), ils recevaient le baptême « au front avec un fer chaud » et pratiquaient la circoncision. Les nestoriens ou assyro-chaldéens étaient confinés à Nicosie et à Famagouste. Dans cette dernière ville, ils formaient l'aristocratie financière vers le milieu du XIVe s. Ils obéissaient à l'archevêque de Tarsous, en Cilicie, soumis lui-même au catholicos de Mésopotamie. Le légat pontifical, André de Colosses, emmena avec lui à Rome cet archevêque, après le concile de Florence. Le prélat signa le décret d'union en même temps que les maronites (7 août 1445). Cependant cette union ne dura pas, puisque Nicolas V se plaignait dans une lettre à l'archevêque de Nicosie de ce que les chaldéens étaient retombés dans leurs erreurs (1450) (Raynaldi, *op. cit.*, ann. 1450, n. 14; IX, 554-55).

A ces dissidents il faut ajouter la secte assez curieuse des *linobambaci* (de deux mots grecs signifiant « lin » et « coton », sans doute pour railler leur double croyance). Ils descendent des maronites persécutés par les Turcs, parce que les grecs les accusaient de vouloir rétablir la domination vénitienne. Plutôt que de subir les vexations auxquelles ils étaient exposés de ce fait, un grand nombre adhérèrent officiellement à l'islamisme, tout en conservant une bonne partie de leurs anciennes croyances, comme le baptême et la confirmation conférés après la circoncision. Ils sont probablement plusieurs milliers dans la région de Nicosie. Ils ont voulu profiter de la liberté apportée par la domination anglaise pour revenir à la foi chrétienne. Ils rencontrèrent un apôtre admirable dans la personne du P. Célestin de Nunzio de Casalnuovo, franciscain de Terre sainte. Dix villages lui demandèrent officiellement de fonder des écoles au milieu d'eux. Le clergé grec fit tout pour empêcher cette œuvre et ne recula même pas devant les violences. Beaucoup se découragèrent, mais il resta un petit groupe fidèle.

En dehors des dissidents orientaux, Chypre comptait, en 1928, 250 anglicans, 110 presbytériens et 90 protestants, presque tous de race anglaise. Les Juifs n'étaient alors que 40. Ils avaient été nombreux et riches pendant la domination latine, puisque les Génois imposèrent une contribution de 100 000 ducats à ceux de Famagouste, qui étaient au nombre de 2 000 d'après Lusignan. Le recensement de 1891 en comptait 127. Un commencement d'émigration s'était dessiné au début du XXe s., encouragé peut-être par les autorités anglaises qui cherchent des adversaires capables de lutter contre les grecs. Ceux-ci protestèrent bruyamment, mais ce ne sont probablement pas leurs campagnes de presse qui arrêtèrent le mouvement. Les musulmans étaient 64 224 en 1931. Leur accroissement est relativement moins rapide que celui des grecs, Quelques milliers d'entre eux ont quitté le pays après le traité de Lausanne (1923), qui leur permettait de choisir entre la nationalité turque et la nationalité anglaise. A part 1 500 qui sont d'origine arabe, à peu près tous descendent des habitants du pays, grecs, maronites, arméniens ou syriens, qui ont embrassé l'islamisme. Ils parlent le turc, mais aussi le grec de l'île. Ils sont naturellement opposés à la politique de leurs compatriotes grecs qui réclament l'union de Chypre à la Grèce, car ils savent bien qu'ils n'auraient plus la même liberté si cette union se réalisait.

Il existe de nombreux travaux (ouvrages, articles de revues, etc.) sur l'île de Chypre, puisque Cl. D. Cobham en a recensé environ 700 au début du XXe s. Après avoir donné les listes bibliographiques les plus importantes, nous indiquerons les ouvrages d'ensemble et les principales chroniques (consacrées uniquement à la période médiévale), puis les travaux concernant l'histoire de l'Église, tant latine que grecque, et enfin ceux qui regardent l'architecture et l'art religieux. Cette bibliographie se borne naturellement aux ouvrages qui ont trait à la matière de cet article.

On trouvera une bibliographie générale, plus ou moins développée, dans la *Bibliogr. de l'Orient latin*, publiée par les *Archives de l'Orient latin*, I, Paris, 1881. — La bibliographie de 1891 à 1912 a paru dans *Bibliotheca geographica*, I-XIX, Berlin, 1895-1917. — Claude Delaval Cobham, *An attempt at a bibliography of Cyprus*, 4e éd., Nicosie, 1900. — J. Hackett, *A hist. of the orthodox Church of Cyprus*, Londres, 1901, p. XV-XVIII. — Art. Κύπρος, dans Μεγάλη ἑλληνικὴ ἐγκυκλοπαιδεία, XV, Athènes, 1931, p. 471-73. — Reinhard, *Vollständige Geschichte der Königsreiches Cypern*, Erlangen, 1766, p. I-XX. — Sakellarios, Τὰ Κυπριακά, I, Athènes, 1855, p. ιβ'-κδ'. — Sathas, *Bibliotheca Graeca Medii Aevi*, II, Venise, 1872, p. ε'-πκγ'. — Sir Ronald Storres, *A chronology of Cyprus*, Nicosie, 1930.

Les ouvrages d'ensemble les plus importants à consulter sont : Cl. D. Cobham, *A handbook of Cyprus*, Londres, 1900. — Engel, *Kypros*, 3 vol., Berlin, 1841. — Archimandrite Kyprianos, Ἱστορία χρονολογικὴ τῆς νήσου Κύπρου, ἐρανισθεῖσα ἐκ διαφόρων ἱστορικῶν καὶ συντεθεῖσα ἁπλῇ φράσει, Venise, 1788; Nicosie, 1902. — Art. Κύπρος, dans Μεγάλη ἑλληνικὴ ἐγκυκλοπαιδεία, XV, Athènes, 1931, p. 405-73. — Max Ohnefalsch-Richter, *Kypros*, 2 vol., Berlin, 1892. — Oberhummer, *Die Insel Cypern*, Munich, 1903; art. *Kypros*, dans Pauly-Wissowa, XII, 1, p. 59-117. — Sakellarios, Τὰ Κυπριακά, Athènes, 1855 sq. — Sassenay, *Chypre. Hist. et géogr.*, Paris, 1878. — Art. *Cypros*, dans Smith, *Dict. of Greek and Roman geography*, Londres, 1872, p. 729-31. — Sir Ronal Storres, *A chronology of Cyprus*, Nicosie, 1930.

Les deux principaux auteurs à consulter sur le Moyen Age sont le P. Étienne de Lusignan et le comte L. de Mas-Latrie. — Étienne de Lusignan, *Chorograffia el breve historia universale dell' isole de Cipro*, Bologne, 1573; *Description de toute l'île de Chypre*, Paris, 1580; *Hist. générale des roïaumes de Hiérusalem, Cypre, Arménie et lieux circonvoisins*, Paris, 1613; *Chronique et brieve hist. générale de l'île et du roïaume de Cypre depuis l'an CXLII après le déluge universel, iusques à l'an de Nostre-Sauveur Jésus-Christ MDLXXII*, Paris, 1615. — L. de Mas-Latrie, *Hist. de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, 3 vol., Paris, 1861-1865; *L'île de Chypre, sa situation présente et ses souvenirs du Moyen Age*, Paris, 1879; *Documents nouveaux servant de preuves à l'hist. de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, dans *Collections de documents inédits sur l'histoire de France. Mélanges historiques*, IV, Paris, 1882, p. 337-620; *Nouvelles preuves de l'hist. de Chypre*, dans *Biblioth. de l'École des chartes*, 1872, p. 341-78; *Un chapitre à supprimer dans l' « Oriens christianus »*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, XXIV, 1896, p. 251-61; *Hist. des archevêques latins*

de Chypre, dans *Archives de l'Orient latin*, II, Paris, 1884, p. 207-328. — A. Palmieri, art. *Chypre (Église de)*, dans *D. T. C.*, II, 2424-2472.

Les chroniques les plus utiles à consulter sont : le Χρονικὸν Κύπρου de Léonce Machéras, publié par Sathas, *Biblioth. Graeca Medii Aevi*, II, p. 45-408, puis par Miller et Sathas, Paris, 1882. — Le Χρονικὸν Κύπρου de Florio Bustron, éd. par Sathas, *Biblioth. Graeca Medii Aevi*, II, 413-542, puis par L. de Mas-Latrie, sous le nom de *Chronique de Chypre*, dans *Mélanges historiques*, V, Paris, 1886. — Les deux *Chroniques* d'Amadi et de Strambaldi publiées par René de Mas-Latrie, Paris, 1891-1893. — Philippe de Navarre et Gérard de Monréal, *Les Gestes des Chiprois*, éd. Renaud, *Soc. de l'Orient latin*, Genève, 1887. — Bérard, *Cypris, Chronique de l'île de Chypre au Moyen Age*, Paris, 1902.

Sur les Lusignans, en dehors de Mas-Latrie, on consultera Du Cange, *Les familles d'outre-mer*, éd. Rey, Paris, 1869. — Farcinet, *Les rois de Jérusalem et de Chypre de la maison de Lusignan*, Fontenay-le-Comte, 1900. — Herquet, *Cyprische Königsgestalten des Hauses Lusignan*, Halle, 1891. — D. Jauna, *Hist. générale des roïaumes de Chypre, de Jérusalem, d'Arménie et d'Égypte*, 2 vol., Leyde, 1747. — Loredano, *Historie de' rè Lusignani*, Venise, 1653. — Pascal, *Hist. de la maison de Lusignan*, Paris, 1896.

On complétera les nombreux renseignements que donnent le P. Étienne de Lusignan et le comte L. de Mas-Latrie sur les Églises latine et grecque par les ouvrages suivants : J. Bryennios, Μελέτη περὶ τῆς τῶν Κυπρίων πρὸς τὴν ὀρθοδόξον Ἐκκλησίαν μελετηθείσης ἑνώσεως. Τὰ εὑρεθέντα, II, Leipzig, 1768, p. 1-25. — Delicanis, Τὰ ἐν τοῖς κώδιξι τοῦ πατριαρχικοῦ ἀρχαιοφυλακίου σωζόμενα ἐπίσημα ἐκκλησιαστικὰ ἔγγραφα τὰ ἀφορῶν τὰ εἰς τὰς σχέσεις τοῦ οἰκουμενικοῦ πατριαρχείου πρὸς τὰς ἐκκλησίας Ἀλεξανδρείας, Ἀντιοχείας, Ἱεροσολυμῶν καὶ Κύπρου (documents concernant Chypre de 1575 à 1863), Constantinople, 1904, p. 546-635. — Duckworth, *Church of Cyprus*, Londres, 1900. — Ph. Georgiou, Εἰδήσεις ἱστορικαὶ περὶ τῆς ἐκκλησιας τῆς Κύπρου, Athènes, 1875. — J. Hackett, *A hist. of the orthodox Church of Cyprus from the coming of the apostles Paul and Barnabas to the commencement of the British occupation*, Londres, 1901 (principal ouvrage à consulter pour l'histoire de l'Église grecque, et même latine, écrit par l'aumônier anglican des troupes d'occupation). — Éphrem, patriarche de Jérusalem, Ἡ περιγραφὴ τῆς σεβασμίας μονῆς τῆς Κύκκου, Venise, 1751; Τυπικὴ διάταξις ὡς εὕριται τῆς κατὰ τὴν νησοῦ Κύπρου σεβασμίας καὶ βασιλικῆς Μονῆς τῆς ὑπεραγίας θεοτόκου Μαχαιράδος ἐπιλεγομένης, Venise, 1756. — Karnapas, Ἀνέκδοτα κυπριακὰ ἔγγραφα τοῦ Ἡ'αἰῶνος, Ammokhostos, 1904. — Kepiadès, Ἀπομνημονεύματα τῶν κατὰ τὸ 1821 ἐν τῇ νήσῳ τραγικῶν σκηνῶν, Alexandrie, 1888. — Miklosich, *Acta et diplomata monasteriorum et ecclesiarum Orientis*, II, Vienne, 1887, p. 392-432. — Oberhummer, *Aus Cypern : Tagebuchblätter und Studien*, dans *Zeitschr. der Gesellschaft für Erdkunde*, Berlin, 1890, p. 183-240; 1892, p. 420-86 (églises et monastères); *Der Berg des hl. Kreuzes auf Cypern*, Ausland, 1892, p. 364-66, 380-83, 394-97, 407-10. — J. d'Orcel, *Paphos, ses monastères et la fête de Vénus*, dans *Rev. britannique*, V, 1874, p. 5-31. — Païsios, Ἐγχειρίδιον τοπογραφίας καὶ ἱστορίας τῆς νήσου Κύπρου, Varosia, 1887. — A. Palmieri, *De monasteriis ac sodalibus ordinis eremitarum S. Augustini in insula Cypri*, dans *Anal. august.*, I, 1905, p. 118-24. — Papadaki, Ἡ μονὴ τῆς Πελλαπαΐδος ἐν Κύπρῳ, dans Ἕσπερος, 1882, p. 290 sq.; Ἡ μονὴ τοῦ Κιτίου, *ibid.*, 1884, p. 17. — Riccardo, *Constitutio Cypria Alexandri papae III Graece... Latineque reddita ac notis illustrata*, Rome, 1636; *P. G.*, CXL, 1527-66. — Sathas, *Vie des saints allemands de Chypre*, Gênes, 1884. — Seesselberg, *Das Prämonstratenser-Kloster Delapais auf der Insel Cypern*, Berlin, 1901. — Le Quien, II, 1037-56; III, 1201-16.

On y ajoutera utilement les renseignements fournis par les récits de pèlerinages en Terre sainte : Cotovici, *Itinerarium hierosolymitanum et syriacum*, Anvers, 1619, p. 95-113. — Dandini, *Missione apostolica al patriarca e maroniti del Monte Libano, e sua pellegrinazione a Gierusaleme*, Cesena, 1656, p. 16-30. — Fel. Fabri, *Evagatorium in Terram sanctam, Arabiae et Egypti peregrinationes*, dans *Bibliothek des Literarischen Vereins*, 3 vol., Stuttgart, 1843-49, III, 217-48. — *Liber peregrinationis fratris Jacobi de Verona*, éd. Röhricht, dans *Rev. de l'Orient latin*, III, 1895, p. 176-80. — Nicolai de Marthono, *Liber peregrinationis ad loca sancta*, *ibid.*, 627-38.

Les monuments laissés par la domination franque ont occupé bien des auteurs. Les principaux sont, en dehors de ceux que nous avons déjà indiqués à propos d'autres sujets : Ch. Diehl, *Les monuments de l'Orient latin*, dans *Rev. de l'Orient latin*, IV, 1897, p. 290-310. — Enlart, *L'art gothique champenois dans l'île de Chypre*, dans *Rev. de Champagne et de Brie*, 1898, p. 12-27; *L'art gothique et la Renaissance en Chypre*, 2 vol., Paris, 1899; *L'abbaye de Lapaïs en Chypre*, dans *L'ami des monuments et des arts*, 1898, p. 221-34; *Les monuments français de l'île de Chypre, église métropolitaine de Ste-Sophie à Nicosie*, *ibid.*, 1898, p. 259-78. — Chr. Papadopoulos, Περιγραφὴ μονῶν τινῶν τῆς νήσου Κύπρου μετὰ τῶν ἐν αὐταῖς χειρογράφων, dans Σωτήρ, XIII, Athènes, 1891, p. 316-17, 319-20; XIV, 342-49, 376-81. — Smirnov, *Khristianskiia mozaiki Kipra*, dans *Vizantiisky Vremennik*, I, 1894, p. 601-12.

R. Janin.

CHYTRI (Κύθροι, Κύθρος, Χύθροι), évêché de l'île de Chypre, dépendant de Salamine. C'est une ville très ancienne, qui figure déjà sur les listes assyriennes sous le nom de *Kilrusi*. Il y avait là un temple célèbre d'Aphrodite. On y a découvert des antiquités mycéniennes, une nécropole et de nombreuses inscriptions. C'est aujourd'hui la bourgade de Kytrea, dans une vallée fertile à 30 km. environ au nord-est de Nicosie. Il y eut là un évêché, au moins depuis la fin du IIIe s., et qui disparut en 1222, supprimé par les autorités latines de l'île.

On ne lui connaît que trois évêques grecs : Pappus, que la tradition dit avoir gouverné son Église pendant cinquante-huit ans et qui fut emprisonné pour la foi, soit sous Licinius ou Maximien, soit peut-être sous Constance, car la Vie de S. Épiphane qui rapporte le fait n'en donne point la date (*Vita S. Epiphanii*, 24; *P. G.*, XLI, 65-D-69 B). — Photinus se fit remplacer au concile de Chalcédoine par son diacre Denys (451) (Mansi, VI, 577 C, 941 D; VII, 160 D). — Syméon assista au IIe concile de Nicée (787) (Mansi, XII, 995 C; XIII, 144 A, 388 B).

Le titre de Chytri a été conféré au moins cinq fois dans l'Église romaine : Mathurin le Lyonnais, 1471-† 5 mai 1488, auxiliaire à Ridon (?). — Auguste de Feraldi, O. F. M., 1676. — Patrice Lambert, O. F. M., avr. 1806-† 1818, vicaire apostolique de Terre-Neuve. — Jean Niezindt, O. P., 20 sept. 1842-† 12 janv. 1860, vicaire apostolique de Curaçao. — Auguste Fortineau, St. Sp., 17 juill. 1914-?, vicaire apostolique de Diego-Suarez.

Smith, *Dict. of Greek and Roman geography*, I, 614. — Oberhummer, dans Pauly-Wissowa, III, 2530-32. — Le Quien, II, 1067-70. — *Ann. pont.*, 1916, p. 390.

R. Janin.

CIACCONIO. Voir Chacon (Alonso).

1. CIANTES (Giuseppe Maria). Dominicain, d'une famille espagnole établie à Rome, il prit l'habit avec son frère Ignace, au couvent de la Minerve (1602). Sa parfaite connaissance de l'hébreu amena Urbain VIII à lui confier, en 1626, l'office apostolique d' « ecclésiaste » ou prédicateur des Israélites à Rome. Il conserva cette charge jusqu'au 4 mars 1640, date à laquelle il fut nommé au siège de Marsico. Le nouvel évêque veilla avec un soin jaloux à l'application des canons disciplinaires du concile de Trente, fonda un séminaire et édifia une église cathédrale. S'étant démis en 1656, il se fixa à Rome, où il s'adonna à l'apostolat parmi les Juifs, publiant, en 1657, une traduction hébraïque des trois premiers livres de la *Somme contre les gentils* de S. Thomas. Ciantes mourut en 1670 et fut enseveli en l'église dominicaine de Ste-Sabine.

G. Bartolocci, *Biblioteca rabbinica*, II, Rome, 1678, p. 860. — *D. T. C.*, II, 2472. — V. Fontana, *Sacrum theatrum dominicanum*, Rome, 1666, p. 227-28. — C. I. Imbonati, *Bibliotheca latino-hebraica*, Rome, 1694, p. 135. — Quétif-Échard, II, 634. — A. Zucchi, *Roma domenicana*, I, Florence, 1938, p. 119.

M.-H. Laurent.

2. CIANTES (Ignazio), évêque de Sant'Angelo dei Lombardi. Dominicain, né à Rome, en 1594, de Horace Ciantes et de Lucrèce de Citara, il prit l'habit au couvent de la Minerve, où il fit ses études et enseigna. Maître en théologie en 1629, supérieur de la province dominicaine de Naples, il fut choisi comme commissaire général des Pouilles, de la Calabre et de la Sicile, afin de rétablir l'observance régulière dans ces régions. Assistant du maître général Nicolas Ridolfi, il fit preuve d'une fermeté que tempérait une profonde compréhension des caractères. Le 17 déc. 1646, Innocent X le nomma évêque de Sant'Angelo dei Lombardi, en Campanie. Ciantes demeura à la tête de cette Église jusqu'en 1661, date à laquelle une santé mal assurée l'obligea à offrir sa démission au S.-Siège. Il se retira à Rome et c'est dans cette ville qu'il mourut en 1667. Son corps repose dans l'église dominicaine de Ste-Sabine, sur l'Aventin. Ciantes est l'auteur de quelques opuscules dont Quétif-Échard ont dressé la liste. Il publia de même à Naples, en 1654, un *Caeremoniale ordinis Praedicatorum.*

J.-J. Berthier, *L'église de Ste-Sabine à Rome*, Rome, 1910, p. 470-71. — V. Fontana, *Sacrum theatrum dominicanum*, Rome, 1666, p. 284-85. — Quétif-Échard, II, 620-21. — Ughelli, VI, 835.

M.-H. Laurent.

1. CIARAN DE CLUAIN-MOCCU-NOIS, saint irlandais, figure au nombre des « Douze apôtres de l'Irlande », dont il est l'un des plus illustres fondateurs monastiques. Il naquit entre 510 et 520, d'un artisan originaire du comté de Midhe qui avait émigré en Connacht et y avait acquis terres et richesses : de là le nom de Mac an tSair (« fils du charpentier ») sous lequel Ciarán fut connu.

Ciarán reçut sa première éducation à l'école de S. Enda d'Aran et compléta sa formation religieuse sous la direction de S. Finnian, à la célèbre école monastique de Cluain-Iraird. Parmi ceux qui y furent ses compagnons d'étude, il en est qui devinrent des saints et des missionnaires fameux : Colum Cille, fondateur d'Iona en Écosse; Brendan, fondateur de Cluainfearta; Finnian de Mag-Bile, et d'autres.

La gloire de Ciarán reste spécialement attachée au grand monastère de Cluain-moccu-Nóis, qu'avec un groupe de huit compagnons il fonda entre 544 et 548, sur la rive gauche du Sionann, à environ 10 km. d'Ath Luain. De l'abondant matériel biographique rassemblé autour de la figure de Ciarán, se dégage le portrait bien clair et distinct d'un original et très saint personnage, épris tout à la fois d'un ascétisme rigide et néanmoins intelligent, et de cet amour de l'étude qui, uni à un vigoureux besoin de vie apostolique, devait devenir une caractéristique essentielle du monachisme irlandais.

Cluain-moccu-Nóis, la grande fondation de Ciarán, devint, après Ard-Macha, la plus importante église monastique d'Irlande. Mais Ciarán lui-même ne survécut pas longtemps à cette fondation. Il mourut en 549, encore jeune. Du moins son œuvre prospéra-t-elle pendant des siècles : Cluain-moccu-Nóis se signala comme un centre brillant de science et de culture. C'est dans son *scriptorium* que furent compilés ou exécutés quelques-uns des ouvrages ou manuscrits irlandais les plus célèbres : les *Annales de Tigernach*, *Annales de Cluain-moccu-Nóis*, et les fameux codices *Lebor na hUidre* et *Rawlinson B. 502*, ce dernier actuellement à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford. Quelques poèmes et une règle métrique ont été attribués à Ciarán lui-même.

La puissante influence exercée par la fondation de Ciarán peut se déduire de certaines légendes plutôt fantaisistes et d'une date postérieure à sa mort. Sa *Vita* gaélique nous raconte que les saints d'Irlande furent à ce point jaloux de Ciarán, en raison de l'éminence de ses mérites, qu'ils supplièrent le Seigneur du ciel de bien vouloir abréger ses jours. Son propre condisciple, Colum Cille, aurait même dit : « Béni soit le Dieu qui a pris Ciarán, car, s'il avait atteint la vieillesse, il n'eût pas laissé en Irlande de place pour deux chevaux de trait qui ne lui eussent pas appartenu. » La *Vita* gaélique de Colum Cille, par Manus O'Domhnaill, nous fait entendre un tout autre son de cloche : Colum Cille aurait promis à Ciarán, en récompense de la peine qu'il avait prise à recopier un ms., que la moitié des églises d'Irlande porteraient son nom.

B. H. L., 4654-56. — *A. S.*, sept., III, 373. — *Triadis thaumaturgae acta*, éd. J. Colgan, Louvain, 1647, p. 457-58. — *Vitae sanct. Hiberniae*, éd. C. Plummer, I, Oxford, 1910, p. 200-16. — John Ryan, *Irish monasticism : origins and early development*, Dublin, 1931, p. 119-21. — J. F. Kenney, *The sources for the early history of Ireland*, New-York, 1929, p. 305, 376-80, etc. — R. A. S. Mac Alister, *The latin and irish lives of Ciarán*, Londres, 1921. — James J. Mc Namee, *The chronology of the life of St Ciarán of Clonmacnoise*, dans *Ardagh and Clonmacnoise antiquarian journal*, II, 1945, n. 10. — P. Grosjean, *Élégie de S. Ciarán de Cluain-moccu-Nóis*, dans *A. Boll.*, LXIX, 1951, p. 102-06.

F. O' Briain.

2. CIARAN DE SAIGHIR, saint irlandais et évêque de Saighir, appartint, lui aussi, au groupe des « Douze apôtres de l'Irlande ». Il est patron du peuple et du dioc. des Osraighe. Il fonda une église monastique à Saighir-Ciaráin, à environ 6 km. de la ville actuelle de Biorra en Ui Failghe. Sa personnalité est beaucoup plus vague et mystérieuse que celle de son homonyme de Cluain-moccu-Nóis. On ne possède même aucune certitude sur la date exacte de son activité. Il existe une tradition tenace qui le fait contemporain d'Ailbe, d'Ibor et de Declan, précurseurs de S. Patrice qui auraient entamé l'évangélisation de l'Irlande avant la venue du grand apôtre.

Ciarán est dépeint par sa légende comme une sorte de Jean-Baptiste occidental, vêtu de peaux de bêtes et vivant, le plus frugalement du monde, de fruits sauvages. Il fonda sa première église monastique dans la solitude d'une forêt et ses premiers moines furent des animaux : Frère Sanglier, Frère Renard, Frère Blaireau, Frère Daim, tous quatre le servant dans l'obéissance et l'humilité. Les *Vitae* de S. Ciarán de Saighir — tant latines qu'irlandaises — inaugurent un genre spécial dans la littérature hagiographique. Elles introduisent de délicieuses et fantastiques histoires d'animaux comportant une leçon morale ou ascétique. Le « Loup de Gubbio » de S. François d'Assise est sobrement calqué sur l'un des pensionnaires de la ménagerie spirituelle de Ciarán. Lorsque Fr. Renard, dans un moment de faiblesse et poussé par la faim, déroba les sandales de l'abbé pour les manger, Fr. Blaireau fut dépêché vers lui pour l'amener à résipiscence. Lorsqu'il revint, Renard dut faire pénitence par un jeûne de trois jours.

Le monastère de Ciarán devint fameux après le VIe s. C'est à partir de cette époque que la légende de Ciarán fut amplifiée pour rehausser le prestige de son monastère et appuyer ses titres à l'antiquité. Il est certain, toutefois, que ses *Vitae* remontent à un original d'une haute ancienneté; sa plus vieille Vie fut composée par un moine de Saighir : elle possède des traits intéressants et originaux. S. Ciarán de Saighir est un spécimen de l'abbé revêtu de la dignité épiscopale, et il marque une évolution importante dans le développement de l'Église irlandaise.

B. H. L., 4657-59. — *A. S.*, mars, I, 390-99. — *Vitae sanct. Hiberniae*, éd. C. Plummer, I, Oxford, 1910, p. 217-33. — *Bethada Nácm nErenn*, I, éd. C. Plummer, Oxford, 1922, 103-24; II, 99-120. — J. F. Kenney, *The sources for the early history of Ireland*, New-York, 1929, p. 305-17. — John Ryan, *Irish monasticism*, Dublin, 1931, p. 118 sq., 143, etc.

F. O'Briain.

CIASCA (Augustin), théologien de l'ordre de S.-Augustin, cardinal (1835-1902). Voir *D. T. C.*, II, 2472-73.

CIBALAE ou *Cibalis*, ville de Pannonie, peut-être dotée d'un évêché. Située à égale distance entre la Drave et la Save, sur la route de Mursa à Sirmium, elle avait une certaine importance. C'est dans ses environs que Constantin remporta sa première victoire contre Licinius (8 oct. 314). Cibalae est la patrie de Gratien. On l'a identifiée de façon certaine avec Vinkovice. On peut admettre qu'elle posséda un évêché, mais la preuve ne saurait en être faite. Sans doute, le martyrologe romain, à la suite du martyrologe hiéronymien, indique au 28 avr. un S. Eusèbe, évêque de Cibalis, qui aurait été martyrisé vers 270 (*A. S.*, avr., III, 572), et Gams l'a inséré dans ses listes épiscopales (I, 428), mais J. Zeiller (*L'évangélisation des provinces danubiennes*, Paris, 1918, p. 48-49) a fait la preuve que c'était là une confusion du martyrologe hiéronymien avec S. Eusèbe, prêtre de Nicomédie, fêté le même jour. La ville eut au moins un martyr sous Dioclétien et Maximien, S. Pollion, lecteur de l'église (*B. H. L.*, n. 6869; *A. S.*, avr., III, 572-73).

Smith, *Dict. of Greek and Roman geography*, I, 614. — Patsch, dans Pauly-Wissowa, III, 2534-35.

R. Janin.

CIBALIANA, *Cybaliana*, *Cybalina*, *Cibiliana*, *Cibadiana*, *Gubaliana*, Κιβαλιανή, évêché de Byzacène, connu par le concile de l'automne 256 et par la conférence contradictoire de 411; un *Donatus a Cibaliana*, ἀπὸ Κυβαλιανῆς, donne son avis le 55e sur le baptême des hérétiques, en rattachant l'unité de ce sacrement à l'unité de l'Église (*Opera S. Cypriani, Sententiae episcoporum*, 55, éd. Hartel, p. 454; 54, *P. L.*, III, 1095-96; cf. aussi S. Augustin, *De bapt. contra donat.*, VII, XIX; éd. Barreau, XXVIII, 328; *P. L.*, XLIII, 232). C'est un donatiste nommé Cresconius que nous voyons occuper ce siège en 411, sans compétition catholique (*Gesta coll. Carth.*, I, 208; *P. L.*, XI, 1346; Mansi, IV, 159 B). Cette constatation incite à chercher l'emplacement de cet évêché plutôt en bordure de la Numidie que, comme le propose Tissot (*Géogr.*, II, 781, note 3), sur le bord de la côte. Toulotte et Mesnage ont songé à l'identifier avec Henchir Goubeul, où se voient les ruines d'une chapelle de 12 m. sur 10, et probablement d'une grande basilique (Cagnat, *Explorations en Tunisie*, fasc. 3, p. 55-56).

Morcelli, I, CLXXVIII, p. 138. — *Not. dign.*, II, annot., p. 655. — Gams, 465. — L. de Mas-Latrie, *Anciens évêchés de l'Afr. sept.*, dans *Bull. de corr. afr.*, Alger, 1886, p. 86 (met cet évêché en Proconsulaire); *Trésor de chronologie*, Paris, 1889, p. 1868. — Mgr Toulotte, *Géogr. de l'Afr. chrét.*, *Byzacène*, Montreuil-sur-Mer, 1894, XXXV, p. 79. — *Thes. ling. lat.*, *Onomasticon*, II, 428, au mot *Cibaliana*. — P. Mesnage, *L'Afr. chrét.*, Paris, 1912, p. 190.

J. Ferron.

1. CIBO (Alderano). Fils de Charles Cibo-Malaspina, prince de Massa et Carrara, et de Brigitte Spinola, Alderano naquit le 16 juill. 1613. Prélat domestique sous Urbain VIII et majordome sous Innocent X, il fut créé par ce dernier cardinal de Ste-Pudentienne (6 mars 1645). Légat à Urbino (1646), puis à Ravenne (1648) et enfin à Ferrare (1659), il fut nommé évêque de Iesi, le 24 avr. 1656, et veilla à l'organisation du séminaire diocésain. Secrétaire d'État durant le pontificat d'Innocent XI (1676-89), Cibo fut mêlé, par le fait de sa charge, à la plupart des événements de son époque. Instigateur de la nomination de Pier Matteo Petrucci au siège de Iesi, Cibo sera présent, le 17 déc. 1687, à l'abjuration que cet évêque dut prononcer en présence du pape, en raison de ses attaches au molinisme naissant. Cardinal-évêque d'Ostie et doyen du Sacré Collège (10 nov. 1687), il veilla à la restauration des églises de cet évêché suburbicaire. Décédé à Rome le 22 juill. 1700, il fut enseveli dans la chapelle qu'il avait fait construire par Carlo Fontana dans l'église de Ste-Marie-du-Peuple.

L. Cardella, *Memorie storiche de' cardinali d. S. R. Chiesa*, VII, Rome, 1793, p. 64-67. — F. De Bojani, *Innocent XI, sa correspondance avec ses nonces, 1676-79*, Rome, 1910. — R. Mori, *Il carteggio del card. A. Cibo presso la sezione d'arch. di stato di Massa*, dans *Archiv. stor. italiano*, CVII, 1949, p. 91-93. — L. Mussi, *Il card. Alderano dei principi Cibo-Malaspina*, Massa, 1913. — L. Mussi, *Alcune memorie di conclavi del sec. XVII*, Assise, 1915.

M.-H. Laurent.

2. CIBO (Camillo). Fils d'Albéric III, duc de Massa et Carrara, naquit le 25 avr. 1681. Clerc de la Chambre apostolique, puis auditeur de ladite Chambre, il renonça, à la mort de son père (1715), à ses droits sur le duché de Massa, en faveur de son frère Alderano III. Patriarche de Constantinople en 1718 et majordome de Benoît XIII (1725), il fut créé cardinal de S. Stefano au Celius le 23 mars 1729. Tempérament batailleur, il ne craignit pas de soutenir des procès retentissants afin de défendre ses privilèges. Il mourut à Rome le 12 (13) janv. 1743.

L. Cardella, *Memorie storiche de' cardinali della S. R. Chiesa*, VIII, Rome, 1795, p. 239-40.

M.-H. Laurent.

CIBO (Giovanni Battista). Voir Innocent VIII.

3. CIBO (Giovanni Battista). Fils de Franceschetto et de Madeleine de Médicis, il était, par son père, fils naturel d'Innocent VIII, petit-fils de ce pontife, et par sa mère, fille de Laurent le Magnifique, neveu de Léon X. Il naquit à Rome le 6 mai 1505. Agé de vingt-cinq ans, il succéda, le 19 janv. 1530, sur le siège épiscopal de Marseille à son frère Innocent que Léon X avait créé cardinal en 1513. Les lettres de *placet* du roi de France ne lui furent adressées que le 7 oct. 1531, et l'annexe du Parlement, le 24 juin suivant. Un an après (28 juin 1532), Cibo prit possession de son siège par procuration, déléguant à cet effet un chanoine de Pesaro : Annibale Collemucio. Il devait toutefois tarder à se faire sacrer, car une lettre de Paul III, du 22 avr. 1536, l'autorise à recevoir la consécration épiscopale des mains du prélat qu'il voudrait se choisir. Rien ne permet d'affirmer que notre évêque se soit rendu à Marseille lorsque Clément VII y vint, en 1533, pour y célébrer le mariage de sa nièce Catherine de Médicis avec Henri d'Orléans, second fils de François Ier. En 1540 (29 oct.), Cibo, qui s'était rendu à Paris, y prêta hommage au roi de France pour la baronnie d'Aubagne et autres biens féodaux de son évêché. En 1547, s'il faut en croire de Ruffi, il aurait été désigné par le clergé de la province d'Arles pour féliciter Henri II de son avènement au trône. Cibo mourut en son château de Signes, le 15 mars 1550.

J.-H. Albanés, *Armorial et sigillographie des évêques de Marseille*, Marseille, 1884, p. 135-36. — L. Barthélemy, *Hist. d'Aubagne, chef-lieu de baronnie*, I, Marseille, 1889, p. 206-08. — A. de Ruffi, *Hist. de Marseille*, 2e éd., II, Marseille, 1696, p. 35. — *Gall. christ. nov.*, *Marseille*, 539-45. — L. Staffetti, *Il libro di ricordi della famiglia Cybo*, dans *Atti della Società ligure di storia patria*, XXXVIII, 1910, p. 355-57. — G. Viani, *Memorie della famiglia Cybo e delle monete di Massa Lunigiana*, Pisc, 1808, p. 85.

M.-H. Laurent.

4. CIBO (Innocenzo). Fils de Franceschetto et de Madeleine de Médicis, il naquit à Florence le 25 août 1491. Protonotaire apostolique, il fut créé par Léon X, son oncle, cardinal des SS.-Côme-et-Damien, le 23 sept. 1513. Administrateur des évêchés de St. Andrews (1513), de Turin (1516), de Marseille (1517-30), d'Aleria (1518-20), de Mariana (1531), de Tropea (1538) et de Messine (1538-50), il fut créé archevêque de Gênes le

11 mars 1520, siège qu'il conserva jusqu'à sa mort. Sous le pontificat de Clément VII, il se vit confier les légations de Bologne et des Romagnes (1524-35). Grâce à son action, un grand nombre de villes qui auraient désiré se détacher de l'autorité pontificale, à l'occasion du sac de Rome, lui restèrent soumises. Le 24 févr. 1530, Cibo prit part au couronnement de Charles-Quint. Envoyé à Florence en 1532, durant l'absence d'Alexandre de Médicis, il en profita pour prendre en main le gouvernement de la cité, gouvernement qu'il conserva pratiquement jusqu'à l'avènement de Cosme Ier (1537). Lors du conclave qui élut Jules III (7 févr. 1550), il tenta, mais en vain, de se faire élire au pontificat suprême. Cibo mourut peu après le 13 (14) avr. 1550 et fut enseveli à Ste-Marie-sur-Minerve.

Eubel, III, 15. — *Gall. christ. nov.*, *Marseille*, 529-39. — L. Staffetti, *Il card. Lorenzo Cibo*, Florence, 1894; *Il libro dei ricordi della famiglia Cybo*, dans *Atti della Società ligure di storia patria*, XXXVIII, 1910, p. 20, 350-55. — G. Viani, *Memorie della famiglia Cybo e delle monete di Massa di Lunigiana*, Pise, 1808, p. 83-85.

M.-H. Laurent.

5. CIBO (Lorenzo). Fils de Maurice et neveu, par son père, d'Innocent VIII, il était protonotaire apostolique quand, le 5 déc. 1485, il fut nommé au siège de Bénévent. En juill. 1486, il fut envoyé à Todi en qualité de commissaire pour mettre fin aux désordres qui avaient éclaté dans cette ville des États pontificaux. Le 26 juin 1487, il succéda à Barthélemy de la Rovere comme châtelain du château S.-Ange. Il conserva cette charge jusqu'au 9 mars 1489, date où il fut promu au titre cardinalice de Ste-Suzanne. Cardinal du titre de S.-Marc en 1491, cardinal-évêque d'Albano en 1501, puis de Préneste en 1503, il s'opposa, lors du conclave de 1492, à l'élection d'Alexandre VI. Il participa dans la suite à l'élection de Pie III et de Jules II. Cibo mourut à Rome le 21 déc. 1503. Il fut enterré à Ste-Marie-du-Peuple, d'où sa tombe, transformée en autel, fut transportée, en 1683, en l'église de S. Cosimato.

L. Cardella, *Memorie storiche de' cardinali della S. R. Chiesa*, III, 229-31. — Eubel, II, 20. — P. Pagliucchi, *I castellani del castel S. Angelo di Roma*, I-2, Rome, 1909, p. 37-39. — L. Staffetti, *Il libro di ricordi della famiglia Cybo*, dans *Atti della Società ligure di storia patria*, XXXVIII, 1910, p. 6, 252-55.

M.-H. Laurent.

6. CIBO (Nicolas), archevêque d'Arles. Connu aussi de ses contemporains sous le nom de Nicolas Buzardo (Sanuto, *op. infra cit.*, II, 175), Nicolas Cibo était, par sa mère, neveu d'Innocent VIII. Il fut nommé par ce pontife au siège métropolitain de Cosenza le 19 oct. 1485 (Eubel, d'après les fiches de Garampi), ou peut-être en mai 1486 (Albanès). Quatre ans après, il fut transféré à celui d'Arles (24 avr. 1489) dont il prit possession par procureur le 15 oct. suivant. Gouverneur de Pérouse dès 1487, Cibo ne semble pas s'être rendu en Provence et régit son archidiocèse par l'intermédiaire d'un vicaire général. C'est durant son épiscopat que le chapitre d'Arles, qui s'était sécularisé, se donna de nouveaux statuts (copie : Arles, bibl. mun., ms. *147*). Lorsqu'en mai 1492 Bajazet II offrit à Innocent VIII une lance que l'on croyait avoir servi durant la crucifixion pour ouvrir le côté du Christ, Cibo fut envoyé par le pape à Ancône, avec Luca Borsiano, évêque de Foligno, pour y chercher la relique. Ils la transportèrent jusqu'à Narni, dans un vase de cristal orné d'or. Deux ans après, Bajazet II écrira (8 sept. 1494) à Alexandre VI pour lui recommander notre archevêque et demander pour lui un chapeau de cardinal. Nicolas Cibo mourut à Rome dans le courant du mois de juill. 1499.

J. Burchard, *Diarium sive Rerum urbanarum commentarii*, éd. L. Thuasne, III, Paris, 1885, p. 510 (index). — Ciavarini, *Cronache anconitane*, Ancône, 1870, p. 204. — Eubel, II, 93, 142. — *Gall. christ. nov.*, *Arles*, 881-84, 1299, 1391-93. — M. Sanuto, *I Diarii*, éd. F. Stefani, Venise, 1879, I, 86; II, 175, 1017-18. — L. Thuasne, *Djem-Sultan, fils de Mohammed II (1459-1495)*, Paris, 1892, p. 298. — J.-M. Trichaud, *Hist. de la Ste Église d'Arles*, IV, Paris, 1854, p. 64-82. — Ughelli, IX, 256-57.

M.-H. Laurent.

CIBOT (Pierre-Martial), jésuite missionnaire en Chine, né à Limoges le 26 août 1727, mort à Pékin le 8 août 1780. Entré au noviciat de la province d'Aquitaine le 17 nov. 1743, il arriva en Chine le 25 janv. 1759 et fut attaché au service de la cour dès son arrivée à Pékin (6 juin 1760). Doué de beaucoup d'esprit et pourvu d'une solide érudition, il montra de grandes dispositions pour les sciences astronomiques et mécaniques, ainsi qu'une grande facilité pour l'étude des langues. Pendant quatre ans, il travailla au palais impérial à une grande horloge hydraulique avec jets d'eau, chants d'oiseaux, figures mobiles, etc. (lettre du 7 nov. 1764). La botanique l'intéressait particulièrement : il découvrit beaucoup de plantes et envoya de nombreux albums à Paris. Chargé de la Congrégation du S.-Sacrement, la plus importante des œuvres de l'Église française à Pékin, il en décrit, dans une lettre, le fonctionnement et en particulier la célébration de la fête du Sacré-Cœur. Il a laissé de nombreux mémoires insérés dans les *Mémoires concernant la Chine*. Le plus important est son *Essai sur l'antiquité des Chinois* (*Mémoires...*, I, 1-272), où il essaie de prouver que Yao est le fondateur et le premier législateur de l'empire chinois. Cette thèse, contredite par la majorité des érudits chinois, mais avancée par quelques lettrés, fut adoptée par de Guigné et combattue par l'abbé Grosier. Le P. J. Amiot donna, en 1775, un mémoire plus étoffé pour défendre la thèse plus traditionnelle contre un écrit de M. de Guigné : *L'antiquité des Chinois prouvée par les documents* (*Mémoires...*, II, 1-290). Cependant la science moderne se rapproche de la thèse de Cibot. Celui-ci donna aussi une traduction annotée de deux petits écrits de l'école de Confucius, le *Ta-hio* et le *Tchang-Yong*. On lui reproche d'avoir trop paraphrasé. Lui-même explique et défend sa méthode dans la première note. Il publia, en outre, de nombreuses notes sur la botanique, l'économie, la médecine, etc. Il était membre correspondant de l'Académie de S.-Pétersbourg. On l'accuse, toutefois, de se laisser parfois entraîner par son imagination dans ses études. Lors des malheureuses divisions qui suivirent la suppression de la Compagnie, il se rangea aux côtés des PP. Bourgeois (voir ce nom), d'Ollières et Collas et rédigea la supplique adressée en leur nom au primat des Indes, l'archevêque de Goa.

De Rochemonteix, S. J., *Joseph Amiot, passim* et pièces justif., v. — L. Pfister, *Notices biogr. et bibliogr.*, éd. Changhaï, 1934, II, 896-902, avec bibliogr. détaillée. — Sommervogel, II, 1168 sq.; IX, 43.

A. De Bil.

CIBYRA (Κιβύρα), évêché de la province de Carie, dépendant de Stauropolis. Cette ville eut quelque importance dans l'Antiquité; elle fut appelée Sébaste (Σεβαστή) en l'honneur d'Auguste. Ses ruines se voient encore aujourd'hui près du village de Korsun : un grand et un petit théâtre, des temples, une agora, les restes d'un aqueduc, des inscriptions nombreuses et intéressantes y ont été découvertes. Il est probable qu'elle eut un évêque au moins dès le IIIe s., sinon plus tôt. Voici les titulaires qu'on lui connaît : Létodore assista au Ier concile de Nicée (325) (H. Gelzer, *Patrum Nicaenorum nomina*, Leipzig, 1898, p. 68, n. 167). — Léonce prit part à celui de Constantinople en 381 (Mansi, III, 571 B). — Apellus fut un des Pères du concile d'Éphèse (431) (*ibid.*, IV, 1216 A, 1365 B; VI, 873 A). — Érasme assista au Ve concile œcuménique (553) (*ibid.*, IX, 176 D, 193 C). — Grégoire prit part au IIe

concile de Nicée (787) (*ibid.*, XII, 998 B, 1106 B). — Étienne fit amende honorable à la IIe session du concile de 869, parce qu'il avait été un partisan de Photius (*ibid.*, XVI, 164 A). — L'évêché de Cibyra disparut probablement lors de l'invasion turque qui submergea peu à peu la plus grande partie de l'Asie Mineure, aux XIIe et XIIIe siècles.

Le titre de Cibyra a été donné au moins quatre fois dans l'Église romaine : Richard Phelan, 12 mai 1885-7 déc. 1889, coadjuteur à Pittsbourg. — Thomas Lillis, 22 mars 1910-28 févr. 1913, coadjuteur à Kansas-City. — Sigismond Waitz, 9 mai 1913-17 déc. 1934, auxiliaire à Brixen. — Albert-Marie Fuchs, 13 juill. 1935, auxiliaire à Trèves, † 1944. — Adolphe Bolte, 22 févr. 1945, auxiliaire à Fulda.

Le Quien, I, 903-04. — Smith, *Dict. of Greek and Roman geography*, I, 614. — Ruge, dans Pauly-Wissowa, XI[1], 374-77. — Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia*, I, Londres, 1895, p. 332. — *Ann. pont.*, 1916, p. 390. — Μεγάλη ἑλληνικὴ ἐγκυκλοπαιδεία, XIV, 356-57.

R. Janin.

CICADOR. Voir Cikador.

CICHOCKI (Caspar), chanoine de Sandomierz et de Wilno, écrivain catholique, † 1616. Il naquit en 1545, à Tarnow (ancien dioc. de Cracovie), fréquenta successivement les universiéts de Cracovie, de Leipzig et d'Ingolstadt, passa six ans à la cour de l'archevêque de Gniezno, puis quelque temps à la cour royale de Pologne en qualité de secrétaire du trésorier de la couronne. Se sentant appelé au sacerdoce, il se rendit à Rome et compléta ses études au Collège romain, où il eut comme professeur S. Robert Bellarmin. Rentré en Pologne, il y reçut les ordres sacrés et devint chanoine, d'abord de la collégiale de Sandomierz (1595), puis de la cathédrale de Wilno.

Œuvres. — *Anatomia consilii de pace, jesuitis pulsis*, Cracovie, 1614, tend à réfuter le pamphlet : *Consilium de recuperanda et stabilienda pace regni Poloniae*, 1609, qui réclamait le bannissement des Jésuites. — *Alloquiorum Osiecensium sive variorum familiarium sermonum libri V*, Cracovie, 1615, critique sévèrement la politique de Jacques Ier d'Angleterre, ainsi que celle de la reine Élisabeth. Cet ouvrage provoqua une démarche de la part de l'ambassadeur anglais Dickenson, qui réclama des peines sévères contre C. (Voir discours de Dickenson et la réponse royale dans *Scripl. rer. polonicarum*, IV, Cracovie, 1878, p. 401-405.)

J. Wisniewski, *Katalog pralatow i kanonikow sandomierskich*, Radom, 1928, p. 41-42. — Z. Chelmicki, *Podreczna encyklopedja koscielna*, VII, Varsovie, 1906, p. 98. — *Polski slownik biograficzny*, IV, Cracovie, 1937, p. 21-22. — Siarczynski, *Obraz wieku panowania Zygmunta III*, Lwow, 1828. — Al. Kraushar, *Poselstwo Dickensona do Zygmunta III*, dans *Przeglad hist.*, IX, 1909, p. 54-68.

J. Ostrowski.

CICSI. La Notice d'Afrique (*Not. Africana, Proconsularis*, 27; Victor de Vite, éd. Petschenig, 118; *P. L.*, LVIII, 270, 283) révèle l'existence d'un évêché de Proconsulaire dont l'ethnique était *Cicisitanus* ou *Cicsitanus*, de Cicisi, Cicsi, la *Cicisa* de la Table de Peutinger (*Wellkarle des Castorius genannt die Peutinger'sche Tafel*, éd. Miller, Ravensburg, 1888, segm. V, 5), la *Cigisa* de l'Itinéraire d'Antonin (*Itinerarium Antonini*, éd. Wesseling, 44; éd. Parthey et Pinder, 19), la *Cesinsa* de l'Anonyme de Ravenne (*Ravenn.*, p. 142, 12), située à peu près à mi-distance entre Carthage et *Thuburbo minus* (Tebourba), sur la voie d'*Hippo-Regius* (Hippone). Son emplacement n'a pas encore été identifié; mais on le trouvera plutôt aux bords de la Medjerda, près du gué de Sidi-Tabet, comme le pensait Gauckler (dans *C. R. de l'Acad. des Inscr.*, 1895, p. 69), qu'entre Carthage et Djedeida, où le mettait Tissot (*Géogr.*, II, 245-47; *Atlas arch.*, fol. 20, *Tunis*, 11-12). Quoi qu'il en soit, nous savons que le titulaire de cette juridiction ecclésiastique s'appelait Cresces (Crescens) en 484, qu'il répondit à l'appel d'Hunéric et qu'il fut du nombre des pasteurs envoyés en exil; le lieu de son bannissement, Corse ou Afrique, est jusqu'ici demeuré incertain. L'ethnique Cicsitanus ne se rencontre pas dans le procès-verbal de l'assemblée de 411, sans doute par suite d'une erreur de copiste; c'est lui qu'il faut, semble-t-il, reconnaître dans le Cessitanus ou le Cissitanus de la conférence de Carthage (*Gesta coll. Carth.*, I, 206, 208; *P. L.*, XI, 1344, 1348); il s'agit, dans les deux cas, d'un évêque donatiste, un Quodvultdeus ou un Flavosus.

Morcelli, I, CLXXIX, p. 139. — *Not. dign.*, II, annot., p. 616, 640, 656. — Gams, 465. — L. de Mas-Latrie, *Anciens évêchés de l'Afr. sept.*, dans *Bull. de corr. afr.*, Alger, 1886, p. 86; *Trésor de chronologie*, Paris, 1889, p. 1868. — Ch. Tissot, *Géogr. comparée*, II, Paris, 1888, p. 773. — Mgr Toulotte, *Géogr. de l'Afr. chrét.*, *Proconsulaire*, XXXVII, Rennes-Paris, 1892, p. 162-63. — Dessau, dans Pauly-Wissowa, au mot *Cigisa*. — *Thes. ling. lat.*, *Onomasticon*, aux mots *Crescens*, p. 700, et *Cigisa*. — P. Mesnage, *L'Afr. chrét.*, Paris, 1912, p. 152 et 191.

J. Ferron.

CIDRAMUS (Κιδραμος, Κίνδραμα, Κύνδραμα), évêché de la province de Carie, dépendant de Stauropolis. Cet évêché était un des moins importants de la région, à tel point qu'on ne le connaît que par les listes épiscopales. On n'a conservé le nom d'aucun titulaire et Le Quien l'a ignoré. Les ruines de la petite ville ont été découvertes près du village de Bucak. L'Église romaine n'a pas encore conféré le titre de Cidramus, bien qu'il figure sur la liste de la Consistoriale.

W. Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia*, I, Londres, 1895, p. 684 sq. — Bürchner, dans Pauly-Wissowa, XI[1], 379-80.

R. Janin.

CIDYESSUS (en grec Κιδυσσός, Κιδισσός, Κηδισσός), évêché de la Phrygie Pacatienne Ire, dépendant de Laodicée. On a découvert les ruines de la ville près du village de Buca. Le Quien lui attribue trois évêques : Héraclius est remplacé par son métropolite Nunéchius à la signature des actes de Chalcédoine (451), à la VIe et à la XVIe session (Mansi, VII, 165 C, 441 C). — André assista au IIe concile de Nicée (787) (*ibid.*, XIII, 148 D). — Thomas prit part à celui de 879, qui réhabilita Photius (*ibid.*, XVII-XVIII). — Cet évêché dut disparaître au moment de l'invasion turque au XIIe ou au XIIIe siècle.

Le titre a été conféré dans l'Église romaine : Joseph Torres, O. P., déc. 1875-2 avr. 1906, vicaire apostolique du Tonkin oriental. — Louis Rajner, 14 mai 1906-17 mars 1920, auxiliaire à Gran. — Natale Gabriele Moriondo, 20 juin 1920-22, visiteur apost. du Caucase et de l'Arménie. — Antoine Cech, 3 janv. 1923-26 août 1929, auxiliaire à Leitmeritz. — Paulin-Joseph-Justin Albouy, M. E. P., 27 mars 1930-11 avr. 1946, vic. apost. de Nanning. — Claude Bayet, M. E. P., 10 avr. 1947, vic. apost. du Laos.

Le Quien, I, 801-02. — Ramsay, *Asia Minor*, Londres, 1895, p. 139. — Ruge, dans Pauly-Wissowa, XI[1], 380. — *Ann. pont.*, 1916, p. 390-91.

R. Janin.

CIENFUEGOS, *Centumfocensis*, évêché de la république de Cuba, dans la province de Santa Clara, suffragant de Santiago, érigé par Léon XIII le 20 févr. 1903, en vertu de la bulle *Actum praeclare*, exécutée par l'archevêque de la Nouvelle-Orléans, Placide-Louis Chapelle. — *Évêques:* Antonio Aurelio Torres, C. D., 15 avr. 1904-17. — Valentin Zubizarreta y Unamunsaga, C. D., évêque de Camagüey, 1914, et administr. apost. de Cienfuegos, 1917; évêque de Cienfuegos, 24 févr. 1922; archevêque de Santiago et administr. apost.

de Cienfuegos, 30 mars 1925. — Eduardo Martinez Dalmau, C. P., 16 nov. 1935.

Ann. pont. — *Anal. eccles.*, XI, 1903, n. 5 (avril), 149-51. — *A. A. S.*, XIV, 1922, p. 160, 618; XVII, 1925, p. 126; XXVII, 1935, p. 441.

F. PÉREZ.

1. CIENFUEGOS (ALVAREZ) (1657-1739), théologien de la Compagnie de Jésus, ambassadeur de Charles VI, cardinal (1720), évêque de Catane (1722), archevêque de Monreale (1725), évêque de Fünfkirchen (1735). Voir *D. T. C.*, II, 2511-13; *L. T. K.*, II, 964.

2. CIENFUEGOS (JOSÉ IGNACIO), évêque de La Concepción (Chili). Il entra d'abord à Santiago dans l'ordre dominicain, qu'il dut quitter pour motif de santé. Admis dans le clergé diocésain, ordonné prêtre en 1786, il devint en 1790 vicaire à Talca. Membre de la Junta gubernativa depuis 1813, il fut chargé d'une mission diplomatique délicate, dont il s'acquitta si bien qu'il reçut en récompense un canonicat à Santiago. Un bouleversement politique provoqua temporairement son exil.

Revenu à Santiago, il fut promu archidiacre de la cathédrale. La légation de Mgr Jean Muzzi — qui fit beaucoup de bruit et fut assez inutile — mit fin à son activité comme archidiacre. En 1824, il se trouve à Rome, près du S.-Siège, en qualité de ministre plénipotentiaire de son pays; il dut s'y rendre à nouveau en 1827, cette fois pour se défendre devant le pape de certaines accusations du nonce Muzzi; Léon XII lui donna, apparemment, raison : il le consacra évêque de Retimo, auxiliaire des Amériques, et lui accorda d'autres distinctions. De 1832 à 1838, C. fut évêque de La Concepción; en 1838, il se retira à Santiago, où il consacra ses revenus à la fondation d'institutions charitables ou scolaires. Il écrivit un *Calón cristiano-polilico* et un *Calecismo de la religión cristiana.* † 1845.

Arch. de l'ambassade d'Espagne près du S.-Siège, l. 918, n. 8 (année 1822). — E. Martinez Paz, *Un episodio ecclesiástico en Cuyo (1824)*, Córdoba (Argentine), 1928. — *Dic. enciclop. hispano-americano*, V, 54. — *Enc. Espasa*, XIII, 150-51.

F. PÉREZ.

CIERA (PAUL), théologien de l'ordre de S.-Augustin, évêque de Cittanova (1641), de Viesti (1642) (1576-1648). Voir *D. T. C.*, II, 2513.

CIKADOR, *Chicador*, *Chycador*, *Zeek*, abbaye cistercienne — la première fondée en Hongrie — érigée par Heiligenkreuz en 1142, dans le diocèse de Pécs. L'abbaye se trouvait sur le territoire du Bàttaszék actuel, dans le départ. de Tolna. On ne sait pas grand chose de son histoire, si ce n'est que ses abbés ont joué quelquefois le rôle d'agents diplomatiques des papes ou des rois de Hongrie. L'invasion des Turcs mit fin à la vie conventuelle en 1526. Depuis lors le titre d'abbé de Cikàdor est donné aux prêtres séculiers. Après l'expulsion des Turcs, la vie monastique n'a pas été restaurée et les biens de l'abbaye ont été incorporés, en 1741, au fonds d'entretien du Theresianum de Vienne, institut d'éducation pour la noblesse.

Série des abbés. — Acerinus. — Jean .— Ortolfus. — Conrad. — Godefroy. — Henri ou Hermann, 1272-74. — Étienne. — Nicolas, 1332. — Martin Vising, 1340. — Thomas, 1347-53. — Berthold. — André Sàska, 1365-73. — Weichard, 1374-76. — Hermann, 1378-83. — Michel, 1384-1400. — Thomas, 1402. — Matthias, 1406. — Matthieu, 1416. — Émeric, 1421-54. — Clément Porkolab de Berzseny, abbé commendataire, 1457. — Thomas Debrenthei, abbé commendataire, 1460-78.

Békefi Remig, *A cikàdori apàtsàg története* [Histoire de l'abbaye de C.], Pécs, 1894.

J. SZALAY.

CILENOS, ou *Celenos*, ancien évêché espagnol, auquel succéda celui d'Iria-Compostelle. Cilenos était la capitale des Cileni et appartenait au *conventus* juridique de Lugo. Ptolémée, dans ses *Tables*, l'appelle *Aquas callidas* et, dans l'*Itinerarium* d'Antonin, elle figure sous le nom d'*Aquae celenae*. Dans le *Tudense* (= Tuy), elle paraît sous le nom de *Caldas de Rege;* on peut affirmer qu'elle se trouvait sur l'emplacement de l'actuel Caldas de Rey. L'existence du dioc. de C. est prouvée par les témoignages du Ier concile de Tolède et de la *Chronique* d'Idace (v. *infra*). D'autre part, les affirmations à son sujet que renferme la *Divisio* ou *Hitatio Wambae* et le IIe concile d'Oviedo manquent absolument de fondement. Dans le prologue du Ier concile de Tolède, on lit : *De Gallecia, Lucensis conventus, municipii Celenis* (*Coll. max.*, II, 130, n. 1); bien que ce texte ne soit pas fort clair, et malgré les variantes qu'offrent les manuscrits, il prouve cependant l'assistance au concile de l'évêque de Cilenos; en outre, dans un de ses décrets, il ordonne : *Fratri autem nostro Ortigio ecclesias de quibus pulsus fuerat, prenuntiamus esse reddendas* (*Coll. max.*, II, 138, n. 49); l'évêque Ortigius dont il est question signe aussi les actes du concile (*ibid.*, 134, n. 22). Or Idace, contemporain des événements (390-468) (*Chronique, l. c.*), identifie cet Ortigius avec l'évêque de Cilenos : *Communicante in eodem concilio* (Tolède, I) *Ortigio episcopo, qui Caelenis fuerat ordinatus... Agentibus priscillianistis pro fide catholica pulsus factionibus exulabat.* En outre, Idace signale encore, quoique indirectement, un autre évêque de Cilenos : *In conventu Lucensi contra voluntatem Agreslii Lucensis episcopi, Pastor et Siagrius episcopi ordinantur.* Or, dans le *conventus* juridique de Lugo, il n'existait que deux évêchés : Lugo et Cilenos. Vers le milieu du VIe s., le siège de Cilenos fut transféré à Iria (v. *infra*).

Idace, *Chronique, ad a. V Arcadii et Honorii*, *P. L.*, LI, 876. — Pauly-Wissowa, III, 2544, au mot *Cileni*. — Flórez, VI, 65-72; XIX, 9-12, 50-52. — Card. Aguirre, *Coll. max.*, II, 130, 134, 138. — A. de Morales, *Hist. gen. de España*, Madrid, 1791, II, 182, 629; V, 401, 615. — N. Peinado, *Toponimia galaico-romana*, dans *Bol. de la Comisión de monumentos de Lugo*, III, 1947-49, p. 319-25.

F. PÉREZ.

CILIBIENSIS (*Ecclesia*), évêché d'Afrique, connu par son titulaire donatiste de 411, *Terlullus, episcopus Cilibiensis* (*Gesta coll. Carth.*, I, 206; *P. L.*, XI, 1343; Mansi, IV, 156), et par un des souscripteurs du synode carthaginois de 525, *Restitutus, episcopus plebis Cilibiensis* (Hardouin, *Coll. conc.*, II, 1082; Mansi, VIII, 648). On s'entend pour reconnaître dans le *Ioannes, gratia Dei episcopus sancte ecclesie Elibiensis*, du concile général de 646 (Hardouin, *op. cit.*, III, 749; Mansi, X, 939), un détenteur de la même juridiction. C'est ce qui permet de situer ce siège en Proconsulaire. Mais il n'est pas possible, dans l'état actuel de nos connaissances, de lui assigner une localisation plus précise, par ex. à Henchir Kelbia (*Atl. arch.*, fol. 29, *Grombalia*, 131), comme l'ont supposé Wilmanns (*C. I. L.*, VIII, 120) et, après lui, Tissot (*Géogr.*, II, 142), Diehl (*L'Afrique byzantine*, Paris, 1896, p. 270), Toulotte, Mesnage et M. L. Poinssot (*Rev. tunis.*, 1940, p. 48, note 12).

Morcelli, I, CXXVI, p. 116 et CLXXX, p. 139. — *Not. dign.*, annot., p. 640. — Guérin, *Voyage en Tunisie*, II, Paris, 203. — Gams, 465. — L. de Mas-Latrie, *Anciens évêchés de l'Afr. sept.*, dans *Bull. de corr. afr.*, Alger, 1886, p. 86; *Trésor de chronologie*, Paris, 1889, p. 1868. — Mgr Toulotte, *Géogr. de l'Afr. chrét.*, *Proconsulaire*, XXXVIII, Rennes-Paris, 1892, p. 163-64. — Dessau, dans Pauly-Wissowa, aux mots *Cilibia* et *Chidibbia*. — *Thes. ling. lat.*,

Onomasticon, II, au mot *Cilibiensis*. — P. Mesnage, *L'Afr. chrét.*, Paris, 1912, p. 93.

J. Ferron.

CILLIUM, ou *Citium*, cité de Byzacène, située sur celle des deux voies Sufetula-Théveste qui passait par Menegere (Henchir-Bou-Taba), à 25 milles du point de départ et 50 de celui d'arrivée (*Itinerarium Antonini*, éd. Wesseling, 54; éd. Parthey et Pinder, 24; cf. A. Winkler, *Les voies romaines de Sufetula à Théveste*, dans *Rev. tunis.*, 1899, p. 161-63; Lespinasse-Langeac, *Exploration archéol. dans la région sud-est de Sbeitla*, dans *Bull. du Comité*, 1893, p. 170-81). Après avoir peut-être dépendu de Théveste à titre de *vicus*, *pagus* ou *casteltum*, elle fut élevée au rang de municipe (*Bull. du Comité*, 1901, p. 117-18); à une date qu'il n'a pas encore été possible de déterminer, mais dont M. L. Poinssot (*ibid.*, 1934-35, p. 177-82) a réussi à établir les limites extrêmes, entre le début du règne de l'empereur Macrin et la fin de celui de Probus, le *Municipium Cillitanum* devint la *Colonia Flavia Cillium* (*C. I. L.*, VIII, 210, 2568, 18055); ses habitants étaient inscrits dans la tribu *Papiria*, et non dans la *Quirina*, comme le demanderait son gentilice; des Cillitani figurent au milieu du IIe s. parmi les soldats de la *Legio III Augusta* (R. Cagnat, *Armée romaine d'Afrique*, 2e éd., Paris, 1912, p. 292-93, 297).

La cité occupait l'emplacement de l'actuelle Kasserine, « située sur le versant septentrional d'une colline qui domine la rive droite de l'oued Dherb et que défendent, à l'Ouest et à l'Est, deux profonds ravins »; l'agglomération arabe a tiré son nom des deux fortins (?) byzantins, dont les ruines sont encore visibles sur des promontoires escarpés dominant la rivière. Les noms de deux familles importantes de la ville, les *Flavii* et les *Petronii*, nous ont été conservés par les mausolées élevés sur leurs tombeaux.

Nous savons peu de chose de l'histoire de l'antique Cillium. Elle eut à souffrir, en 311, de la vengeance exercée par Maxence sur les villes d'Afrique (S. Aurelius Victor, *De Caesaribus*, XL, 19); c'est ce dont semble témoigner l'inscription de l'arc triomphal de Q. Manlius Felix (*C. I. L.*, VIII, 33). En 544, le général byzantin Solomon fut trahi par son armée dans la plaine de Cillium et périt au cours de la retraite (voir les sources dans Ch. Diehl, *Afrique byzantine*, Paris, 1896, p. 343).

Le christianisme ne trahit sa présence à Cillium qu'à partir de 411. Deux évêques y siègent alors l'un en face de l'autre, un catholique nommé Tertiolus (*Gesta coll. Carth.*, I, 128; *P. L.*, XI, 1294; Mansi, IV, 104 A et 138 B), et un donatiste, comme l'indique son nom de Donat (*Gesta coll. Carth.*, I, 128, 133, 187; *P. L.*, XI, 1294, 1304, 1328), dont les prétentions s'étendaient également au territoire de Vegesela (v. ce mot). En 484, l'Ordinaire du lieu s'appelle Fortunatianus; il vient le 64e sur la liste de la Byzacène (*Notitia africana, Byzacena*, 64; Victor de Vite, éd. Petschenig, 126; *P. L.*, LVIII, 272, 326); il connut probablement le sort de la majorité des évêques venus à Carthage sur la convocation d'Hunéric. Après l'invasion arabe, il existe encore en Byzacène un évêché désigné par la liste épiscopale d'Oxford (P. Mesnage, *Le christianisme en Afrique, déclin et extension*, Alger-Paris, 1915, p. 181) sous le nom de Κίλεως; c'est peut-être celui de Cillium; il subsistait encore à la fin du IXe s., d'après la liste de Léon le Sage (*ibid.*, p. 188).

Une église a été exhumée sur l'emplacement de la ville antique; elle date de l'époque byzantine, probablement de Justinien; les tympans circulaires des portes sont décorés de sculptures qui représentent des paons en train de boire dans un calice. — On a retrouvé également un cimetière entre la colline et la rive gauche de la rivière.

C'est aux VIe-VIIe s. que remontent les vestiges chrétiens qui ont attiré l'attention sur le pays de Kasserine, il y a soixante-dix ans: des carreaux de terre cuite découverts à 4 km. au nord de l'antique cité (*Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1884, p. 170-73, avec 2 fig.; *Bull. di arch. crist.*, 1884-85, p. 53-54, pl. III; *Bull. du Comité*, 1885, p. 327, pl. VIII; *Rev. arch.*, 1888, I, p. 303-22, fig. 13, 16, 29, 31 et 35; *Cat. du Musée Alaoui*, Paris, 1897, p. 208, l. 2; p. 209, l. 7, 10, 11; p. 212, l. 37; *D. A. C. L.*, II, 1910, col. 2178-89). Ils sont actuellement dispersés et distribués entre le musée du Bardo, celui de Carthage, celui de Constantine, le Louvre et plusieurs collections particulières de Tunisie ou de France. On y voit représentés des scènes de l'A. T., comme le sacrifice d'Abraham, peut-être le rejet de Jonas par le monstre marin; des rosaces encadrées par la légende : SCT MARIA AJUBA NOS; un cerf entre quatre rosettes; un lion devant un palmier; deux paons affrontés en train de boire dans un calice.

C. I. L., VIII, 33-40, 925, 1178-80, 2084-87, 2353-54. — Morcelli, I, CLXXXI, p. 139-40. — *Not. dign.*, II, annot., p. 623, 625, 648. — Guérin, *Voyage arch.*, I, Paris, 1862, p. 310-27. — Gams, 465. — R. Cagnat, *Explorations arch. en Tunisie*, III, Paris, 1886, p. 58-63 (dans *Arch. des miss.*, XII, 160-65). — L. de Mas-Latrie, *Anciens évêchés de l'Afr. sept.*, dans *Bull. de corr. afr.*, Alger, 1886, p. 82. — H. Saladin, *Rapport sur les miss. en Tunisie*, dans *Arch. des miss.*, XIII, IIIe série, 1887, p. 155-65. — F. Bücheler, *Anthologia latina*, p. 11, fol. 2, Leipzig, 1887, 1552. — Cagnat et Saladin, *Tour du monde*, LII, p. 219 sq. — Ch. Tissot, *Géogr. comparée*, II, Paris, 1888, p. 636-42. — Mgr Toulotte, *Géogr. de l'Afr. chrét., Byzacène*, Montreuil-sur-Mer, 1894, XXXVI, p. 80-83. — Dessau, dans Pauly-Wissowa, III, 2545, au mot *Cillium*. — Ch. Diehl, *Afrique byzantine*, Paris, 1896, p. 293-94, 343, 415-16, 421, 426; et dans *Nouv. arch. des miss.*, IV, p. 410 sq. — Toutain, *Cités romaines de Tunisie*, Paris, 1896, p. 61-62, 105, 191, 316-19, 364. — *Enquête sur les installations hydrauliques rom.*, I, Paris, 1901, p. 331. — Dr Carton, *Chronique d'arch. nord-afr.*, dans *Rev. tunis.*, 1903, p. 143-44. — Bertholon, *Hellénisme des inscriptions populaires et de l'onomastique afr.*, *ibid.*, 1905, p. 444. — Merlin, dans *Bull. de Sousse*, 1908, p. 50, n. 3; p. 51, n. 6; p. 57, n. 19; p. 58, n. 21; p. 128, n. 41; et dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1908, p. 150-52, fig. — L. Salle, *Cillium (Colonia Cillitana, Kasrin)*, dans *Bull. de Sousse*, 1909, p. 44-48. — *Thes. ling. lat., Onomasticon*, II, au mot *Cillium*. — P. Mesnage, *L'Afr. chrét.*, Paris, 1912, p. 91-92. — Ed. Fresfield, *Cellae trichorae*, 1913, p. 114, 121. — P. Gauckler, *Basiliques chrét. de Tunisie*, Paris, 1913, pl. XXVII. — Cagnat-Merlin-Châtelain, *Inscr. lat. d'Afr.*, Paris, 1923, p. 36, n. 112, 113. — *Atlas arch.*, IIe série, 3e livr., Paris, 1926, fol. XLVII, n. 92. — H. Leclercq, dans *D. A. C. L.*, VIII, 1927, col. 686, au mot *Kasrin*. — *Bull. du comité*, 1891, p. 202, 203; 1894, p. 263-64, 327, 328, 330-34; 1895, p. 323-25; 1900, p. CXXV; 1901, p. CXLIII; 1908, p. CCVI; 1912, p. CCXI-CCXII; 1915, p. CLXXV-CLXXVI; 1916, p. CL-CLI, CCXI; 1917, p. CCXXIV; 1928-29, p. 89-90, 395; 1930-31, p. 259-60; 1932-33, p. 247-48; 1934-35, p. 378; 1936-37, p. 55-57; 1938-40, p. 399-400; févr. 1945 (extrait des procès-verbaux), p. XVIII-XIX; juin 1946, p. XXII.

J. Ferron.

CIMA (Pierre de). Frère mineur, il fut nommé évêque d'Elne le 28 avr. 1371, mais tarda à recevoir la consécration épiscopale suivant une faveur pontificale accordée le 24 août. Il dota de statuts son Église en 1373 et assista par procureur au concile de Narbonne en 1374. De nouveaux statuts diocésains furent rédigés en 1375. En vertu d'un compromis passé en 1376, les consuls de Perpignan payèrent 5755 florins d'or pour compenser les torts occasionnés au prédécesseur de Pierre de Cima. Le 7 août 1377, Grégoire XI le transféra à Majorque, où il mourut le 25 avr. 1390.

Eubel, *Bull. franc.*, VI, Rome, 1902, n. 1118 et 1488. — Puiggari, *Catal. biogr. des évêques d'Elne*, Perpignan, 1842, p. 63-64.

G. Mollat.

CIMIEZ. Située sur une hauteur qui domine la rive droite du Paillon, Cimiez fait partie de nos jours

de la commune de Nice (Alpes-Maritimes). Au début de l'ère chrétienne, cette agglomération était chef-lieu de la province romaine des Alpes maritimes *(Cemenelum, Cemelum)*. Tandis qu'en 314 (concile d'Arles) le christianisme apparaît comme fortement implanté à Nice — et cela en raison de la position géographique de ce port — Cimiez ne devint un centre religieux que pendant le siècle suivant. Son rang de *civitas Romana* lui conféra toutefois le droit de devenir ville épiscopale. Deux de ses évêques sont connus : Valerianus, qui siégea au concile de Riez (439) et de Vaison (442) et signa les lettres arlésiennes de 450 et 451, et Magnus, qui se fit représenter au concile d'Arles en 554, comme *episcopus Cemelensis*, et à celui d'Orléans en 549, comme *episcopus Cemelensis et Niciensis*. De fait, lors de la querelle des métropoles provençales, sous le pontificat de Léon le Grand (440-61), Cimiez avait pris fait et cause pour Arles, alors que Nice, colonie de Marseille, s'était rangée aux côtés d'Aix, héritière de la juridiction marseillaise. La lutte avait été vive. En 463-66, le pape Hilaire, confirmant les décisions de son prédécesseur que dans un premier temps il avait rapportées, avait réuni les évêchés de Cimiez et de Nice. Un seul évêque restait désormais titulaire des deux sièges, qui relèverait de l'archevêché d'Embrun.

Au cours des siècles suivants, en raison de l'importance commerciale de Nice, les évêques fixèrent leur résidence dans cette ville et délaissèrent Cimiez. Toutefois, jusqu'au XIe s., ils restèrent titulaires des deux sièges, et ce ne sera qu'au début du XIIe s. que le mot de Cimiez disparaîtra définitivement de leur titre. De même la cathédrale de Cimiez ne sera déchue de sa dignité d'église cathédrale qu'à la fin du XIe s., époque à laquelle elle sera intégrée à l'*honor* du monastère de S.-Pons (Nice) et deviendra un prieuré de cette abbaye.

P. Gioffredo, *La cité de Nice*, trad. de H. Sappia et A.-J. Rance Bourrey, Nice-Paris, 1912, p. 4-10, 20-48. — L. Duchesne, *La « civitas Rigomagensium » et l'évêché de Nice*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiquaires de France*, XLIII, 1882, p. 36-46. — Duchesne, I, 285-86. — E.-Ch. Babut, *Le concile de Turin...*, Paris, 1904, p. 286-300. — R. Latouche, *Nice et Cimiez (Ve-XIe s.)*, dans *Mélanges F. Lot*, Paris, 1925, p. 331-58 [compte rendu de G. Doublet, dans *Nice historique*, XXIX, 1926, p. 94-104], que reproduit le *D. A. C. L.*, XII, 1170-78. — G. Doublet, *Les reliquaires de l'église de Cimiez*, dans *Nice historique*, XV, 1913, p. 253-65.

M.-H. LAURENT.

CIMMERIS. Voir ANTANDRUS, III, 511.

CINCARI, ancienne ville d'Afrique, connue par les seuls documents ecclésiastiques et révélée comme municipe de la Proconsulaire par une inscription du IIIe s., apportée de Bordj Toum et conservée au musée Lavigerie de Carthage (*C. I. L.*, VIII, 14769); il faut, semble-t-il, l'identifier, à la suite de Cagnat (*L'emplacement de la ville africaine de Cincari*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, LIX, 1898, p. 224-27), avec l'Henchir-Toungar, à 10 km. au sud-ouest de Tebourba (*Bull. des antiq.*, 1900, p. 91; *Mélanges de l'École de Rome*, 1901, p. 222). L. Poinssot (*Bull. du Comité*, 1930-31, p. 216-17; spécialement note 2, p. 216) place le centre urbain sur l'oued Channgoura également, mais un peu plus près de son confluent avec la Medjerda, au nord du marabout de Sidi-Soumiat; il pense que la rivière porte le nom de la cité antique (*Rev. tunis.*, 1940, p. 48, note 12).

C'était un évêché à la fois catholique et donatiste en 411; un *Restilutus, episcopus plebis Cincaritanae*, siège en face du schismatique Campanus (*Gesta coll. Carth.*, I, 133, 188; *P. L.*, XI, 1308-09; Mansi, IV, 142 A). Une épitaphe chrétienne du musée de Carthage (R. Cagnat, *Explorations en Tunisie*, fasc. 1, 1883, p. 87, n. 235, extr. des *Arch. des miss. scient. et litt.*, IIIe série, IX, 1882, p. 143) provient de l'Henchir-Toungar.

Morcelli, I, CLXXXII, p. 140. — *Not. dign.*, II, annot., p. 648. — Gams, 465. — L. de Mas-Latrie, *Anciens évêchés de l'Afr. sept.*, dans *Bull. de corr. afr.*, Alger, 1886, p. 86; *Trésor de chronologie*, Paris, 1889, p. 1868. — Ch. Tissot, *Géogr. comparée*, II, Paris, 1888, p. 290-91. — Mgr Toulotte, *Géogr. de l'Afr. chrét., Proconsulaire*, Rennes-Paris, 1892, XXXIX, p. 164-65. — *Thes. ling. lat., Onomasticon*, II, au mot *Cincaritanus*. — P. Mesnage, *L'Afr. chrét.*, Paris, 1912, p. 162-63. — *Atlas arch.*, Paris, 1902, fol. XIX, *Tebourba*, n. 127 (et non 122, comme l'indique le texte de l'*Atlas*).

J. FERRON.

CINCINNATI, archevêché des États-Unis, dans l'État d'Ohio. C'est à Somerset que la première église fut inaugurée, le 6 déc. 1818, par le P. Edward D. Fenwick, qui avait évangélisé le Kentucky, et le P. Nicholas D. Young, tous deux dominicains. Lorsque, peu après, les évêques de Bardstown et de Louisiane prièrent l'archevêque de Baltimore, A. Maréchal, de demander l'érection de deux nouveaux évêchés, l'un à Détroit, l'autre sur l'Ohio, la Propagande créa (19 juin 1821) le diocèse de Cincinnati, comme suffragant de Baltimore; le P. E. Fenwick en devenait le premier évêque. Dans les années 1840-50, le nombre des catholiques ayant augmenté dans des proportions très considérables, par suite de l'immigration d'Irlandais et d'Allemands, il fallut songer à multiplier les diocèses. Le VIIe concile provincial, tenu à Baltimore en 1849, demanda l'érection de nouveaux sièges métropolitains à La Nouvelle-Orléans, à Cincinnati et à New-York. Le 19 juill. 1850, Cincinnati devenait ainsi archevêché, avec, comme suffragants : Louisville (1841, jadis Bardstown, 1808), Détroit (1833), Vincennes (1834, devenu Indianapolis, 1898), Nashville (1837) et Cleveland (1847), auxquels furent joints, dans la suite, Covington (1853), Fort Wayne (1857), Columbus (1868), Grand Rapids (1882) et Toledo (1910). En 1937, Détroit et Grand Rapids en furent détachés pour former la nouvelle province de Détroit; Louisville, Covington et Nashville, pour former celle de Louisville. A l'heure actuelle, l'archevêché de Cincinnati a pour suffragants : Cleveland (1847), Columbus (1868), Toledo (1910), Youngstown (1943) et Steubenville (1944).

Évêques et archevêques. — 1. Edward D. Fenwick, O. P., sacré le 13 janv. 1822, † 26 sept. 1832. — 2. John B. Purcell, sacré le 13 oct. 1833; archev., 19 juill. 1850; † 4 juill. 1883. — 3. William H. Elder, sacré év. de Natchez le 3 mai 1857; coadj. de Purcell, 30 janv. 1880; lui succède à sa mort; † 31 oct. 1904. — 4. Henry Moeller, sacré év. de Columbus le 25 août 1900; coadj. de Elder, 27 avr. 1903; lui succède à sa mort; † 5 janv. 1925. — 5. John T. McNicholas, O. P., sacré év. de Duluth le 8 sept. 1918; transf. à Indianapolis, 18 mai 1925; à Cincinnati, 8 juill. 1925; † 22 avr. 1950. — 6. Charles J. Alter, sacré év. de Toledo le 17 juin 1931; transf. 19 déc. 1950.

J. H. Lamott, *Hist. of the archdiocese of Cincinnati (1821-1921)*, New-York, 1921. — J. H. O'Donnell, *The cath. hierarchy of the U.-St.*, Washington, 1922, p. 95-98. — D. C. Shearer, *Pontificia americana*, Washington, 1933, p. 110-13, 297-301, 317-19. — *Enc. catt.*, III, 1671-72. — *Cath. Enc.*, III, 773-76; suppl., 205-06. — *Cath. directory*, 1950, p. 48-57.

É. VAN CAUWENBERGH.

CINGOLI, *Cingulum*, petite ville de la province de Macerata (Italie), qui, d'après César, fut fondée ou restaurée par T. Labienus (*De bello civ.*, I, 5). Elle devint très tôt siège d'un évêché (Pauly-Wissowa, II, 2561). On ignore à quel moment elle perdit cette dignité, mais, au XIe s., elle était soumise à Osimo *(Auximum)*. Benoît XIII, en 1725, permit aux évêques d'Osimo d'unir à leur titre celui de Cingoli.

La liste des évêques est mal précisée. Par la *Vita S. Exuperantii* (*B. H. L.*, 2808), nous connaissons Théo-

dore, S. Exupérance, Formarius. Ce document, cependant, ne mérite pas toute créance, car il fait d'Exupérance un évêque de Cingoli sous le pape *Pascasius;* or Pascal Ier fut Souverain pontife de 817 à 824. Le seul nom qui nous soit parvenu après Formarius est celui de Julien, qui accompagna le pape Vigile à Constantinople, en 553.

Le monument principal de Cingoli est l'église S.-Exupérance, de l'époque romano-gothique. Elle possède un très riche portail (1295). Dans les environs de Cingoli se trouvaient deux *églises collégiales:* Ste-Marie de Trovignano et S.-Sauveur de Colleblanco. Celle-ci appartint d'abord aux chanoines réguliers de S.-Augustin, mais fut réduite en commende sous le titre de S.-Sauveur et des IV-SS.-Couronnés. — Il y avait en outre une abbaye de *bénédictins*, S.-Victor de Arcione (Arzono), qui existait déjà avant 1068. Soumise immédiatement au S.-Siège, elle eut d'abord des abbés réguliers, puis des commendataires. Elle fut détruite entièrement. — Signalons encore deux monastères de *moniales:* Ste-Catherine, fondée par les bénédictines à Colle-de-Luce, vers 850, et occupée plus tard par les cisterciennes; S.-Michel, abbaye de bénédictines, qui fut restaurée en 1265 par Ste Sperandia († 11 sept. 1276) et porte aujourd'hui son nom.

Album bened., 1920, p. 686. — O. Avicenna, *Memorie della città di Cingoli*, 1886. — Cappelletti, VII, 435-607. — Cottineau, 784. — *Enc. ital.*, X, 369. — Gams, 712. — Kehr, *It. pont.*, IV, 210. — Lanzoni, 389-90. — Mansi, IX, 353-59. — Ughelli, X, 58.

R. Van Doren.

CINI (Giacomo), évêque de Termoli. Dominicain, connu aussi sous le nom de *Giacomo di Sanl'Andrea*, Cini naquit à Sienne, vers 1312, de parents peu fortunés. Il prit l'habit à S. Domenico de Camporeggio, à Sienne, en 1325-26. Lecteur à Sienne en 1341, bachelier à Rome en 1344, il fut envoyé à Florence, en 1362, pour y lire les *Sentences*. Le 24 mai 1364, Urbain V chargea Pietro Corsini, évêque de Florence, de lui conférer la maîtrise en théologie. Provincial de la province romaine de 1364 à 1368, il fut placé à la tête du diocèse de Termoli par Grégoire XI, le 3 sept. 1372. La date exacte de sa mort ne nous est point connue. On la place le plus communément vers 1380. Or il est certain que Cini mourut avant le 7 déc. 1379, puisque, à cette date, le Siennois Domenico Giardini avait été promu par Urbain VI au siège de Termoli, ainsi qu'en fait foi une lettre de Francesco Casini à la commune de Sienne. — Prédicateur, Cini a composé de nombreux sermons dont le nécrologe de San Domenico de Sienne nous a conservé le souvenir. On lui doit aussi un commentaire sur les *Sentences* (Sienne, bibl. comm., ms. *G. V. 17*) et un *Alfabelum super libr. Elymologiarum S. Isidori* (Oxford, *Bodleien. 1809* [*Digby, 208*]).

Eubel, I, 484. — A. Garosi, *La vita e l'opera di Francesco Casini, archiatro di sei papi*, Sienne, 1936, p. 57. — M.-H. Laurent, *I necrologi di S. Domenico in Camporeggio*, Sienne, 1937, p. 10-12. — P. Th. Masetti, *Monumenta et antiquitates vet. disciplinae ord. Praed.*, I, Rome, 1864, p. 331-35. — Quétif-Échard, I, 681-82. — Ughelli, VIII, 375.

M.-H. Laurent.

CINNA (Κίννα, Κίνα, Κήνα), évêché de la province de Galatie Ire, dépendant d'Ancyre. Cette petite ville a été identifiée avec le village de Yarasli. On ne connaît de l'histoire de son évêché que le nom d'une dizaine de ses titulaires grecs : Gorgonius assista au Ier concile de Nicée (325) (H. Gelzer, *Palrum nicaenorum nomina*, Leipzig, 1898, p. 66, n. 147). — Philumenus prit part à celui d'Éphèse (431) (Mansi, IV, 1368 B; VI, 874 A). — Acace fut un des Pères du concile de Chalcédoine (451) (*ibid.*, VI, 572 C, 945 A, 1092 D). — Daniel signa la lettre des évêques de sa province à l'empereur Léon, à propos du meurtre de Proterius d'Alexandrie (458) (Mansi, VII, 616 D). — Amiantus fut en relations avec S. Théodore le Sicéote (*Vita S. Theodori Siceotae*, n. 65; Th. Ioannou, Μνημεῖα ἁγιολογικά, Venise, 1884, p. 421). — Platon prit part au VIe concile œcuménique (680) (Mansi, XI, 212 A, 648 C, 676 B). — Synesius assista au IIe concile de Nicée (787) (*ibid.*, XII, 995 A, 1099 D). — Antoine fut un des membres du concile de 879 qui réhabilita Photius (*ibid.*, XVII-XVIII, 377 A). — Le siège disparut peut-être dès la fin du Xe s., à la suite de la première invasion turque.

L'Église romaine a conféré assez souvent le titre de Cinna depuis deux siècles : Claude-François Reymond, M. E. P., 12 févr. 1756-nov. de la même année, vic. apost. du Su-Tchuen. — Guillaume Maire, 1767-† 25 juill. 1769, vic. apost. du district septentrional de l'Angleterre. — Jean Kossakowski, ?-† 17 sept. 1781, suffragant en Volhynie. — Antoine Malinowski, O. P., 23 sept. 1782-?, suffragant de Sambor à Mednik. — Pierre d'Alcantara Jiménez, 26 nov. 1830-36. — Joseph Cybichowski, 12 juill. 1867-31 mars 1875, suffragant à Gnesen. — Jules Brugière, laz., 28 juill. 1891-† 19 oct. 1906, vic. apost. du Tché-li méridional. — Charles de Jésus Mejia, 2 sept. 1907-† 3 mai 1937, ancien évêque de Tehuantepec. — Mathieu Muciga Urrestarazu, ancien évêque de Vitoria, 12 oct. 1937.

Le Quien, I, 483-84. — Ruge, dans Pauly-Wissowa, XI [1], 481. — *Ann. pont.*, 1916, p. 391.

R. Janin.

CINNABORIUM (Κινναβώριον, Κιναβώριον, Κηναβώριον Κιννάβορα), évêché de la Phrygie Salutaire Ire, dépendant de Synnades. L'identification de cette ville n'est pas certaine, mais on croit généralement qu'il faut en chercher le site à Geneli. On ne lui connaît que deux évêques : Otreius fut remplacé, à la signature de la VIe session du concile de Chalcédoine, par son métropolitain Marcien (Mansi, VII, 164 C). — Théophylacte assista au IIe concile de Nicée (787) (*ibid.*, XII, 998 D, 1107 B; XIII, 396 B).

Le titre de Cinnaborium ne semble pas encore avoir été conféré dans l'Église romaine, bien qu'il figure sur la liste de la Consistoriale.

Le Quien, I, 847-48. — W. Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia*, Londres, 1897, p. 748. — Ruge, dans Pauly-Wissowa, XI [1], 481.

R. Janin.

CIOCCHI (Giovanni), card. del Monte. Voir Jules III, pape.

CIOS, évêché. Voir Cius.

CIPPULUS (Grégoire), théologien dominicain (XVIIe s.). Voir *D. T. C.*, II, 2513.

CIRCESIUM (Κιρκήσιον, Κερκέσιον, Κερκήσιον, Κιρκήνσιον, Κιρκησία), évêché de la province d'Osrhoène, dépendant d'Édesse. Le site de cette ville était à l'embouchure du Chabour et de l'Euphrate. En raison de cette position excellente, il y eut de bonne heure une ville du temps des Assyriens. Toutefois, c'est Dioclétien qui l'organisa sérieusement et en fit une place forte contre les Perses. Justinien la reconstruisit et augmenta ses fortifications (*De aedif.*, II, 6). C'était le siège de la IVe légion parthique. C'est actuellement le petit village de Qarqisiya, qui conserve, à peine altérée, la dénomination primitive.

On ignore quand fut fondé l'évêché de Circesium. Du moins lui connaît-on un certain nombre de titulaires orthodoxes et de monophysites. Au dire de Le Quien (II, 977), Jonas aurait assisté au Ier concile de Nicée (325), mais ce nom ne figure pas dans la liste authentique. — Abrahamius prit part au concile de Chalcédoine (451) (Mansi, VI, 945 A, 1085 C); il signa aussi, en 458, la lettre des évêques de la province à l'empe-

reur Léon sur le meurtre de Proterius d'Alexandrie (*ibid*, VII, 553 B). — Davithas fut un des membres du concile réuni en 536 par le patriarche Ménas (*ibid.*, VIII, 878, 919 B, 950 B). — Thomas prit part au Ve concile œcuménique (553) (*ibid.*, IX, 176 D, 193 C, 393 A).

Circesium fut un centre monophysite. Dès l'an 518, Nonnus fut expulsé de son siège par l'empereur Justin Ier (*Chronique* de Michel le Syrien, éd. Chabot, II, 172); il fut aussi un représentant de son Église à une conférence entre monophysites et orthodoxes, à Constantinople, en 532. Michel le Syrien donne les noms d'une quinzaine d'autres évêques monophysites de Circesium. Jean signa une lettre collective des évêques au métropolite Jean de Mar Mattai en 684 (Michel le Syrien, *op. cit.*, II, 459). — Étienne signa la réponse de l'épiscopat au patriarche intrus Athanase Sandalaya (752) (*ibid.*, 516). — Jacques, début du IXe s. (*ibid.*, III, 451). — Maqin, après Jacques (*ibid.*, 452). — Constantin, vers 830 (*ibid.*, 455). — Johannam, vers 850 (*ibid*, 456). — Aharon, vers 860 (*ibid.*, 456). — Basile Ier, vers 870 (*ibid.*, 457). — Abraham, vers 880 (*ibid.*, 458). — Georges, vers 890 (*ibid.*, 459). — Thomas, vers 895 (*ibid.*, 460). — Timothée Ier, vers 905 (*ibid.*, 461). — Basile II, vers 920 (*ibid.*, 462). — Sévère, vers 940 (*ibid.*, 463). — Timothée II, vers 960 (*ibid.*, 465). — Iwannios, vers 1050 (*ibid.*, 471). — Circesium possédait un monastère jacobite ou monophysite (*ibid.*, 470).

C'est seulement à la fin du XIXe s. que l'Église romaine a commencé à conférer le titre de Circesium : Jean-Baptiste Simon, 22 juin 1899-† 10 août 1899, vic. apost. de Nankin. — Philémon Cabanillas, 14 nov. 1899-† 25 juin 1931, auxiliaire à Cordoba. — Jean Cuvelier, rédemptoriste, 23 juill. 1931, vic. apost. de Matadi.

Le Quien, II, 977-80. — Weinbach, dans Pauly-Wissowa, XI [1], 505-07. — Μεγάλη ἑλληνικὴ ἐγκυκλοπαιδεία, XIV, 455. — *Ann. pont.*, 1916, p. 391.

R. Janin.

CIRCINA. Voir Cercina.

CIRCONCELLIONS, hérétiques allemands (XIIIe s.). Voir *D. T. C.*, II, 2518-19; *L. T. K.*, II, 970.

CIRCONCELLIONS D'AFRIQUE (LES), si l'on s'en tient à l'étymologie du mot, n'étaient que des « rôdeurs de celliers et poulaillers ruraux »; c'est d'ailleurs ce qui leur avait valu leur nom : *...victus sui causa cellas circumiens rusticanas, unde et circumcellionum nomen accepit* (S. Augustin, *Contra Gaudentium*, I, XXVIII, 32; éd. Barreau, XXIX, 466; *P. L.*, XLIII, 725). Les polémistes catholiques et les historiens de l'Afrique chrétienne en ont fait, à la suite d'Optat (*De schism. donat.*, III, IV; éd. Ellies du Pin, p. 60 sq.), des brigands de grands chemins, opérant sous le couvert de la religion et qui s'allièrent aux donatistes à partir de 347, pour répondre à l'appel de Donat de Bagaï.

P. Monceaux (*Hist. litt. de l'Afr. chrét.*, IV, Paris, 1914, p. 178 sq.) s'écarte à peine de l'opinion traditionnelle, lorsqu'il les classe (p. 180) comme « ...des aventuriers sans feu ni lieu, vivant de maraude, aimant à rôder autour des fermes et des celliers..., des bandes recrutées dans la lie de la population, parmi les mécontents de toute race et de toute provenance, indigènes ne parlant que le punique, esclaves fugitifs, colons ruinés, catholiques excommuniés, banqueroutiers, repris de justice, sans parler des naïfs fanatiques ». Pour lui cependant, c'est le rassemblement des gens en rupture de ban avec la société, et non des détrousseurs de profession, déguisés en défenseurs de la religion.

C'est aussi l'avis d'Odette Vannier (*Les circoncellions et leurs rapports avec l'Église donatiste d'après le texte d'Optat*, dans *Rev. afric.*, 1926, p. 13-28); mais elle se refuse à voir dans les circoncellions l'armée et la plèbe du donatisme. Partant de ce fait que les écrits d'Optat sont tendancieux et ses sources d'information, tradition orale, sujettes à caution, elle se livre à une analyse critique qui l'amène aux conclusions suivantes : bien loin d'être un produit du donatisme, les circoncellions, jusqu'en 347, sont combattus par l'autorité religieuse des partisans du schisme. Ce sont des gens révoltés contre l'ordre social; ils ne s'intéressent pas spécialement à la religion. Ils s'attaquent, en 347, à l'escorte de Paulus et de Macarius, envoyés par l'empereur Constant pour travailler à rétablir l'unité en Afrique, parce qu'ils ont entendu dire que ceux-ci transportaient des trésors. Le tort de l'évêque donatiste de Bagaï, c'est de se réjouir de cette intervention et de favoriser une action répondant aux intérêts de son parti. Il est possible, même, qu'à cette occasion, ou en d'autres circonstances, il y ait eu une véritable collaboration, passagère et fortuite, entre les donatistes du peuple et ces fauteurs de troubles sociaux, contre le gré des chefs religieux de la secte, dont la passivité obligée a pu souvent être prise pour une entente. C'est pourquoi l'article s'achève sur cette réflexion : « L'importance qu'on attribue aux circoncellions dans les affaires religieuses nous semble donc exagérée. La révolte des circoncellions est un épisode de la décadence économique de l'Afrique et elle devrait avoir sa place dans une histoire économique de cette province, bien plus que dans son histoire religieuse. »

Tout en admettant cette conclusion, Ch. Saumagne (*Ouvriers agricoles ou rôdeurs de celliers? Les circoncellions d'Afrique*, dans *Annales d'hist. écon. et soc.*, 1934, p. 351-64) démontre, en s'appuyant sur des textes juridiques et en confrontant les sources historiques avec les coutumes actuelles d'une Afrique qui reproduit depuis des millénaires les mêmes façons de se comporter, qu'il ne faut pas considérer les circoncellions comme des « gens hors la loi », mais qu'ils sont à ranger quelque part dans l'échelle sociale, bien que leur manière de vivre ait vite découragé tous ceux qui avaient projeté de leur donner un statut juridique. Ces « ruraux qui ne possèdent pas de terres, qu'on rencontre soit sur les routes en déplacement, soit auprès des fermes qui leur fournissent de quoi subsister et où l'édit de 412 (*Cod. Theod.*, l. XVI, tit. V, lex 52; éd. Mommsen et Meyer, leg. 3-9) nous les montre soumis à un *conductor* ou à un *procurator*, quel Africain ne les reconnaît »? Ce sont les Bédouins, nomades et ouvriers agricoles. « Ils vont en troupes, périodiquement, remontant du Sud aux récoltes septennales vers le Sahel et la bienheureuse Ifriqiya. Ils apportaient jadis aux moissons de la Proconsulaire le concours de leurs bras et de leurs faucilles. Ils campent aujourd'hui aux abords des fermes. Les chefs de la caravane offrent leurs services au sédentaire. Ils s'arrêtent si on les autorise à moissonner un champ. Je les ai vus, miséreux, affamés, envahir d'autorité un carré d'orge ou de fèves, entasser les fruits ou les gerbes, et, la chose accomplie, menaçants, exiger du maître le juste salaire. Ceux qu'aucune entreprise ne fixe un moment abordent les villes; les femmes et les enfants mendient dans les rues, et quelques dérèglements rémunérés font parfois tomber très bas leur misère errante. » De temps en temps, comme aujourd'hui encore, les chefs d'équipe, *ductores turmarum*, enrichis par leur labeur, se fixaient au sol. Mais la plupart préfèrent la vie juridiquement libre du nomadisme. Ils sont prêts à se révolter contre toute espèce d'oppression et, en particulier, contre l'emprise de tout État qui, comme l'Empire romain, essaie de les refréner dans leurs déplacements, de leur imposer des impôts ou d'empêcher les vols qu'ils commettent par besoin ou par occasion. Dans les heures de disette ou de crise, éco-

nomique, politique, sociale ou religieuse, ce sont des agents de propagande tout naturels, disposés à se faire les instruments actifs de toutes les espèces de revendications, pour peu qu'on les y excite dans les longues conversations qui suivent les travaux de la journée autour de la villa *dominica, circum cellas;* ils reçoivent les confidences des petites gens des campagnes, les colportent un peu partout et finissent par devenir, passagèrement et fortuitement, les champions d'une cause plus sociale que religieuse, le donatisme. De là, les noms qu'ils reçoivent pendant cette période très agitée de l'histoire d'Afrique : *circoncelliones, agonistici, duces sanctorum.*

Cette thèse de M. Ch. Saumagne nous paraît en tout point défendable et semble bien apporter la véritable solution à ce problème tant débattu de la nature des circoncellions. Cependant elle demande encore une légère mise au point. L'auteur voit un peu trop la question à travers les choses de Tunisie. Ces nomades dont il nous parle, il faudrait les replacer dans leur véritable cadre, la Numidie et l'Aurès. Bien des détails de leur histoire, et spécialement certains actes de sauvagerie qui leur sont imputables, trouveraient alors leur explication toute naturelle.

C'est en souvenir du rôle que cette classe de la société numide aura joué aux IVe-Ve s. que l'on nommera également circoncellions les moines errants et vagabonds que l'on rencontrera en Afrique et en Espagne au VIe s. (Isidore de Séville, *De eccles. off.*, II, XVI, 7).

Pour plus de détails et pour la bibliographie des sources et des ouvrages les plus récents, voir : F. Martroye, art. *Circoncellions*, dans *D. A. C. L.*, III, 1692-1710, et les quelques nouveautés citées par Ch. Saumagne, *art. cit.*, p. 351, note 1.

J. Ferron.

CIRENCESTER (Sainte-Marie), abbaye augustinienne. Les chanoines réguliers de S.-Augustin furent introduits à Cirencester à la place de chanoines séculiers, qui desservaient une église dont il n'est pas aisé de déterminer l'origine, mais qui existait certainement au XIe s., sous le règne d'Édouard le Confesseur. En 1117, le roi Henri Ier fit bâtir une nouvelle église et un monastère : les travaux étaient suffisamment avancés en 1131 pour que les chanoines prissent possession des bâtiments, et Serlon, leur premier abbé, fut béni cette année-là. La charte conférant à la nouvelle fondation les biens de l'ancien doyen de Cirencester, Regenbald, grand pluraliste, et quelques autres possessions, est datée de 1133. Une rente viagère était assurée aux chanoines séculiers sur leur prébende.

L'abbaye dépendait au spirituel de l'évêque de Worcester, à qui, en tant qu'Ordinaire, revenaient certaines fonctions liturgiques et le droit de visite. Les procès-verbaux de ces visites canoniques sont à peu près tout ce que nous avons pour juger de l'état de l'observance : on n'en peut donc présenter qu'un tableau fort incomplet, relevant un certain nombre d'abus qui, à des époques diverses, durent être corrigés, gardant le silence sur la régularité et la ferveur qui régnaient à certains moments et, pouvons-nous conjecturer, l'emportaient de loin sur quelques erreurs qui, par leur nature même, avaient attiré l'attention. Celles-ci sont le petit nombre. En 1276, lors d'une visite de l'évêque Giffard, le prieur, William de Haswell, est accusé de mauvaise vie et surtout de dilapidation; en 1298, le même évêque restitue à l'abbaye une église dont elle était propriétaire, mais qui avait été perdue par le népotisme d'un abbé. A plusieurs reprises, des bruits fâcheux circulent sur le compte des chanoines. En 1325, par ex., quelque temps après une visite au cours de laquelle il n'avait rien trouvé de répréhensible, l'évêque Cobham invite l'abbé à mettre bon ordre à quelques irrégularités : celles-ci sont corrigées sans nouvelle intervention épiscopale. De même, en 1351, l'évêque Thoresby écrit à l'abbé pour lui enjoindre de redresser certains égarements, insistant principalement sur le devoir de résidence des chanoines et sur la reddition des comptes par les officiers. Sans doute l'abbé d'alors, Hereward, qui touchait au terme de sa carrière (1335-52), avait-il manqué de fermeté. Il s'était par ailleurs acquis bien des titres à la reconnaissance des siens, en éteignant les dettes de son monastère, en construisant une nouvelle nef à l'église, en faisant bâtir des maisons dans les tenures. En 1378, lors d'une visite, l'évêque Wakefield constata que l'abbé Nicolas d'Ampney avait, par défaut d'énergie, laissé s'introduire le relâchement, et prit des mesures sévères contre plusieurs titulaires d'offices, exigeant leur remplacement et leur imposant, avec de salutaires pénitences, une stricte résidence. Six ans plus tard, l'archevêque de Cantorbéry, Courtenay, trouve tout en ordre. Mais en 1389, le chapitre général délègue les abbés de Lanthony Secunda et d'Oseney pour une visite canonique en vue de réformer certaines infractions.

En cas de vacance du siège de Worcester, le prieur cathédral prétendait à la juridiction dans le diocèse. C'est ainsi qu'en 1307 il déclara nulle, sans doute pour vice de forme, l'élection d'Adam de Brockenborough, mais, reconnaissant les vertus et la capacité de l'élu des chanoines, il le nomma lui-même abbé. Les chanoines ne semblent pas avoir beaucoup aimé cette juridiction et plusieurs fois ils cherchèrent à l'éluder. En 1302, lorsque le prieur de Worcester se présente pour procéder à la visite canonique, il est éconduit, parce que le monastère a déjà été visité deux fois en deux ans. En 1346, le refus est plus qualifié : on prétend que l'abbaye ne doit être visitée que par un légat pontifical, par l'archevêque ou par l'évêque diocésain. Peu après, un accord eut lieu et les droits du prieur de Worcester furent strictement définis.

Au temporel, l'abbaye était fortement établie. Durant les cent vingt premières années de son existence, elle acquit pratiquement tous les droits sur la ville : d'abord, sous Henri II, l'abbé et le convent tinrent à ferme le manoir de Cirencester; en 1190, ils achetèrent de Richard Ier la ville et le manoir; en 1203, l'abbé acquit le droit d'exclure le shérif de ses libertés, sauf pour les plaids de la Couronne; en 1222, Henri III autorisa l'abbé à construire une prison. Le commerce de la ville était entièrement sous le contrôle de l'abbé, qui touchait les revenus du marché hebdomadaire. En 1215, l'abbé obtint le droit de tenir une foire de huit jours à la Toussaint; et, en 1253, un autre privilège royal autorisait la tenue d'une seconde foire de huit jours à la fête de S. Thomas Martyr.

On devine que des droits si étendus devaient un jour ou l'autre susciter le mécontentement des citadins. Au début du XIVe s., sous l'abbatiat d'Henri de Hamptonet, l'abbaye fut en difficulté avec la ville. Les habitants portèrent plainte contre ce qu'ils considéraient comme des exactions exorbitantes du monastère. Le tribunal établit que c'était affaire de tenure : convaincus d'avoir porté une plainte injustifiée, ils furent condamnés à payer 100 marks à l'abbé. En 1342-43, les gens de Cirencester accusèrent l'abbé et ses prédécesseurs d'avoir empiété sur les droits du roi et les leurs. L'abbé composa avec le roi pour une somme de £ 300, et obtint une charte définissant et confirmant ses franchises. En 1385, les habitants de la ville attaquèrent l'abbaye : l'intervention de Richard II les contraignit à lâcher prise. Mais, en 1400, ayant rendu service à Henri IV en écrasant la rébellion des comtes de Salisbury et de Kent, ils profitèrent de cet avantage pour présenter leurs doléances contre l'abbé et ses prédécesseurs. Le roi différa le jugement : on ne sait quel en fut le résultat. En 1403, les citadins demandèrent

au roi l'autorisation de former une corporation de marchands, qui leur donnerait les droits exclusifs de commerce dans la ville. Après enquête, et bien que douze chevaliers eussent soutenu les franchises de l'abbé, le roi accorda la charte demandée : l'abbé n'avait plus qu'à s'incliner. Les citadins n'étaient toutefois point dispensés de leurs obligations de service et de cour. En 1409, l'abbé obtint une nouvelle confirmation des chartes concernant les terres, manoirs et libertés de l'abbaye; l'année suivante, confirmation du droit des foires. En 1413, il fit saisir quelques citadins pour des services qu'on lui devait : des bagarres eurent lieu. Henri IV mourut le 20 mars : le 5 juin, l'abbé obtint une nouvelle ampliation de l'acte de 1225, définissant les services des tenanciers des manoirs. Toute résistance de ceux-ci devenait ainsi inutile. L'abbé poursuivit plusieurs citadins pour services refusés durant treize ans et obtint des dommages importants. En 1414, du consentement de l'abbé, le jeune roi Henri V accorda un pardon général. Quatre ans plus tard, l'abbé demanda que la charte de Henri IV accordant aux citadins leur corporation marchande fût révoquée comme contraire aux droits antérieurs de l'abbaye : la chancellerie royale reconnut le bien-fondé de la demande et y fit droit.

L'abbaye connut d'autres difficultés économiques que celles qui lui venaient de la ville : en plusieurs occasions, il fallut composer avec la Couronne. Il y eut au moins une transaction en faveur des chanoines : en 1306, le convent obtint le droit de conserver la garde et la propriété du monastère durant la vacance du siège abbatial, moyennant versement d'une somme de £ 100 par trois mois de vacance. En d'autres circonstances, il fallut payer des amendes pour non-observation des prescriptions royales. Ainsi, en 1313, pour avoir acquis en mortemain, sans autorisation royale, une certaine quantité de terrain, il fallut payer une somme de £ 200 pour le pardon royal; l'année suivante, de semblables délits coûtèrent encore £ 20 et £ 5.

L'histoire de l'abbaye durant le dernier siècle de son existence est fort obscure. En 1534, l'abbé et vingt chanoines souscrivirent l'acte de suprématie royale. Le 19 déc. 1539, ils rendirent leur maison aux commissaires royaux et reçurent des pensions. Le monastère et ses bâtiments furent vendus le 11 mai 1540 à Roger Basinge, *esquire*, pour être démolis.

Le *Valor ecclesiasticus* de 1535 indiquait un revenu net de £ 1051, 7s., 1 1/4 d.; celui de 1539 ne marque plus que £ 972, 0 s., 4 d. Le nombre des chanoines varia : en 1307, lors de l'élection d'Adam de Brockenborough, ils étaient 40; lors d'une visite, en 1428, ils étaient 24. Notons encore que l'abbé obtint le privilège de la mitre en 1416.

Il ne semble pas que les chanoines de Cirencester aient brillé dans le domaine des lettres. On peut tout juste citer le nom d'Alexander Neckam, abbé de 1213 à 1217, qui avait étudié à Paris et enseigné à Dunstable et à S.-Albans; on possède de lui un traité *De naturis rerum*, sorte de manuel des sciences qui a été publié dans les *Rolls Series*, par Th. Wright (Londres, 1863), ainsi qu'un long poème *De laudibus divinae sapientiae*.

Liste des abbés. — Serlon, 1131. — Andrew, 1147. — Adam, 1176. — Robert, 1183, mort la même année et remplacé par un autre Robert. — Richard, 1187. — Alexander Neckam, 1213. — Walter, 1217. — Hugh of Bampton, 1230. — Roger of Rodmarton, 1238. — Henry de Munden, 1266. — Henry de Hamptonet, 1281. — Adam Brockenborough (ou Brockenbury), 1307. — Richard of Charlton, 1320, démiss. 1335. — William Hereward, 1335. — Ralph of Estcote, 1352. — William de Marteley, 1358. — William de Lynham, 1361. — Nicholas of Ampney, 1363. — John of Leckhampton, 1393. — William Best, 1416. — William Wotton, 1429. — John Taunton, 1440. — William George, 1445. — John Sobbury, 1461. — Thomas Compton, 1478. — Richard Clive, 1481. — Thomas Aston, 1488, démiss. 1504. — John Hackton (ou Hakeburn), 1504. — John Blake, vers 1522.

On ne possède pas de chronique de Cirencester; un cartulaire se trouve à Thirlstane House, Cheltenham; voir les registres des évêques de Worcester. — *Chapters of the Augustinian canons*, éd. H. E. Salter, Oxford, 1922. — *Bristol and Gloucestershire archaeological society transactions.* — W. Dugdale, *Monasticon anglicanum*, VI, Londres, 1846, p. 175-79. — Rose Graham, dans *The Victoria hist. of the county of Gloucester*, II, Londres, 1907, p. 79-84. — W. St. Clair Baddeley, *A history of Cirencester*, Cirencester, 1924, *passim*. A noter, dans ce dernier ouvrage, p. 111-17, extraits d'un fragment de cartulaire de Cirencester, XIIe s. (41 notes); p. 165-68, titres des principaux documents des registres A et B de l'abbaye (XIIe-XIIIe s.); p. 168-70, liste des livres à chaînes de l'abbaye actuellement conservés à la bibliothèque de la cathédrale de Hereford (10 vol.) et à la Bodléienne, à Oxford (également 10 vol.).

H. DAUPHIN.

CIRON (INNOCENT DE), jurisconsulte français († vers 1650). Voir *D. D. Can.*, III, 745.

CIRTA. Sous l'Empire romain, la ville de Constantine a porté successivement deux noms : du règne d'Auguste à celui de Constantin, la cité s'est appelée *Colonia Cirta*, puis, sous Constantin, apparaît la dénomination qui s'est maintenue jusqu'à nos jours : *Constantine*. L'histoire de Constantine chrétienne se confond avec la période qui suit la paix de l'Église, tandis que l'histoire de *Colonia Cirta* chrétienne est celle du premier développement de l'Église dans le chef-lieu de la « Confédération des quatre colonies ».

Le christianisme à *Colonia Cirta* ne peut être étudié avec des documents archéologiques qui, tous postérieurs, intéresseront Constantine; il se trouve évoqué dans six textes seulement.

Le premier texte est un des chefs-d'œuvre de l'apologétique, l'*Octavius* de Minucius Felix (éd. *P. L.*, III, 239-376; J. P. Waltzing, Louvain, 1903; Bruges, 1909; Leipzig, 1912). Des deux interlocuteurs du dialogue, l'un, Caecilius Natalis, apparaît dans l'épigraphie de *Colonia Cirta* (*C. I. L.*, VIII, 6996-7094, 7095, 7096, 7097, 7098). La question controversée est de savoir si l'on doit rapprocher le personnage mentionné dans les inscriptions cirtéennes de l'homme mis en scène par Minucius Felix. P. Monceaux a soulevé la difficulté suivante : « Le personnage qui a rempli à Cirta tant de charges municipales, et qui y élève tant de monuments, devait habiter cette ville. Or l'ami de Minucius Felix est fixé à Rome » (P. Monceaux, *Hist. litt. de l'Afrique chrét.*, I, 476). Mais Gsell fait remarquer qu'en qualifiant Fronton de *Cirtensis noster* (c. IX, 6), le Caecilius Natalis de l'*Octavius* se dévoile (St. Gsell, art. *Constantine*, dans *D. A. C. L.*, III, 2713-32). Cependant P. de Labriolle conclut, avec peut-être trop de prudence : « Certaines difficultés rendent pourtant l'identification incertaine et il n'y a pas lieu de trop insister » (P. de Labriolle, *Hist. de la litt. lat. chrét.*, p. 150).

Le deuxième texte est un procès-verbal de la séance du concile de Carthage du 1er sept. 256 (éd. Hartel, dans *C. S. E. L.*, III, 441 : *sententiae episcoporum numero LXXXVII de haereticis baptizandis*). Parmi les évêques, se trouve Crescens de Cirta, seul évêque de cette ville dont l'existence soit connue avec certitude au IIIe siècle.

Le troisième texte est la Passion des SS. Jacques et Marien écrite par un de leurs compagnons (Ruinart, *Acta primorum martyrum sincera*, éd. de 1689, p. 225-32). Le récit se passe en 259, lors de la persécution de Valérien. Le diacre Jacques et le lecteur Marien sont

arrêtés au faubourg de Muguas et amenés à *Colonia Cirta*, pour y répondre du crime d'avoir accueilli les évêques proscrits Agapius et Secundinus. Leur procès se termine à Lambèse, où ils sont condamnés à mort par le gouverneur (P. Monceaux, *op. cit.*, II, 153-65). St. Gsell, qui a étudié cette *Passio*, pense que ces deux chrétiens ont été exécutés à Lambèse même (St. Gsell, dans *Rec. de la Soc. archéol. de Constantine*, XXX, 1895-1896, p. 212-17); cependant l'inscription gravée sur le rocher de Constantine, quoique rédigée en pleine époque byzantine, se comprend mal dans le site où elle se trouve, si elle ne commémore pas le lieu où ces saints subirent le martyre.

Le quatrième texte est un procès-verbal relatant les perquisitions et saisies opérées, le 19 mai 303, par le curateur Munatius Felix, premier magistrat de la ville (*P. L.*, VIII, 727-42, et éd. Ziwsa, dans *C. S. E. L.*, XXVI, 185-97; cf. P. Monceaux, *op. cit.*, III, 93-96; trad. par Gsell, dans art. *Constantine* du *D. A. C. L.*, *loc. cit.*). Ce document est capital par l'abondance des détails qu'il renferme sur l'organisation de l'Église cirtéenne à l'époque de Dioclétien. Il révèle les noms de l'évêque Paulus, des prêtres Montanus, Victor, Deusatelius, Memorius; des diacres Mars et Helius; des sous-diacres Marcuclius, Catullinus, Silvanus, Carosus; des lecteurs Eugenius, Felix, Victorinus, Propectus, Victor, Euticius de Césarée, Coddeo. L'inventaire des objets saisis mentionne des calices d'or et d'argent, des burettes d'argent, un bassin d'argent, deux grands chandeliers, des petits lampadaires de bronze, des lampes de bronze, des tuniques de femmes, des voiles, des tuniques d'hommes, des paires de chaussures d'hommes, des paires de chaussures de femmes, des *coplae* rustiques.

Les derniers documents se rapportant à *Colonia Cirta* concernent également le début du IVe s. L'enquête dirigée en 320 par le gouverneur de Numidie contient une déposition qui rappelle les circonstances de l'élection, en 305, du successeur de l'évêque Paulus, mort peu après la perquisition de son église. Le sous-diacre Silvanus fut élu par surprise et son élection fut confirmée grâce à l'appui du bas peuple de la ville. Il fallut sacrer le nouvel évêque et on possède le compte rendu de cette ordination épiscopale. Ce compte rendu est improprement appelé : *Actes du concile de Cirta* (*Gesta apud Zenophilum*, éd. Ziwsa, 192-96). Assistaient à cette réunion les évêques Secundus de Tigisi, primat de Numidie, Donatus de Mascula, Victor de Rusicade, Marinus d'*Aquae Tibililanae*, Donatus de Calama, Purpurius de Limata, Victor de Garbe, Felix de Rotarium, Nabor de Centurionis, Secundus Minor. Il faut placer le 5 mars 305 cette assemblée (P. Monceaux, *op. cit.*, III, 101) qui eut lieu dans une maison particulière, celle d'Urbanus Donatus d'après S. Augustin (S. Augustin, *Contra Cresconium*, III, XXVII, 30; *Epist.*, LIII, 2, 4), celle d'Urbanus Carisius d'après Optat (Optat, I, XIV).

Silvanus occupa longtemps le siège de Cirta. Il participa, en 312, au fameux concile des évêques numides réunis à Carthage et d'où sortit le schisme donatiste. Bien que l'événement date du règne de Constantin, Silvanus est encore mentionné comme « évêque de Cirta » par S. Augustin, dans son *Contra Cresconium*. Le dossier concernant les actes du concile de 312 clôt l'histoire du christianisme à *Colonia Cirta*. L'histoire de Constantine chrétienne s'inaugure avec le triomphe du donatisme en cette ville.

Liste des évêques (cf. H. Jaubert, *Anciens évêchés et ruines chrétiennes de la Numidie*, dans *Rec. de la Soc. archéol. de Constantine*, 1912, p. 6-7). — Crescens, assiste au concile de Carthage en 256. — Paulus, dirige l'Église lors de la persécution de Dioclétien. — Silvanus, élu en 305, assiste au concile de Carthage en 312. — Rien n'indique qu'Agapius, mentionné dans la *Passio* des SS. Jacques et Marien, ait été évêque de *Colonia Cirta*.

A. Berthier.

CISAMUS (Κίσαμος, Κίσσαμος), évêché de Crète, dépendant de Cnossos, puis de Gortyne. On ne saurait dire à quelle époque cette petite ville fut dotée d'un évêché, car le premier titulaire connu n'apparaît qu'à la fin du VIIe s. Il est probable cependant qu'elle en eut un d'assez bonne heure, quand l'évangélisation de l'île fut assez avancée. La domination vénitienne (1204-1645) supprima tous les évêchés grecs et, par le fait même, celui de Cisamus, pour leur substituer des évêchés latins. Cisamus eut ainsi une succession de titulaires occidentaux jusqu'à la conquête de l'île par les Turcs.

Liste des évêques grecs. — Elle est très incomplète, même dans la période moderne. Nicétas (Le Quien dit par erreur Théopemptus) assista au concile *in Trullo* (691-92) (Mansi, XI, 996 A). — Méliton prit part au IIe concile de Nicée (787) (*ibid.*, XIII, 145 A, 392 A). — Gérasime Paléocapas, évêque de Cisamus et Sélinos, fut agréé par les Vénitiens, bien qu'il fût grec; il mourut en 1590 (*Rev. des études grecques*, XX, 241). — Après la conquête turque, l'évêché fut rétabli sous le double titre de Cisamus et Sélinos qui se conserva jusqu'en 1831. — Philothée est dit ancien évêque en 1684. — Gérasime II, 18 mai 1711-25. — Parthenius, 1725-5 juill. 1731. — Anthime, ?. — Parthenius II, 1751-70. — Sophrone, nov. 1777-1796. — Gédéon, ?. — Ignace, ?. — Séraphin, ?-† avant janv. 1818. — Melchisédech, janv. 1818; pendu par les Turcs le 19 mai 1821. — La population ayant beaucoup diminué à la suite des massacres perpétrés par les Turcs, l'évêché fut uni pendant dix ans à celui de Cydonia (1831). — Callinique, 1850 (Rhalli et Potli, Σύνταγμα τῶν ἱερῶν κανόνων, V, 516). — Gérasime III, avr. 1860-avant juin 1868. — Misaël, 28 juin 1868-déposé le 28 juin 1875. — Panarétos, 28 juin 1875-avant le 30 nov. 1886. — Parthenius III, 30 nov. 1886-avant févr. 1893. — Dorothée, 1893-1903. — Anthime Lélédakès, 20 juill. 1903-† 17 août 1935. — Chrysostome Anghélidakès, 18 janv. 1936-† 13 juin 1937. — Eudocime Syngkelakès, mars 1938.

L'éparchie ou diocèse comprend les deux districts de Kisamos et de Sélinos, avec 34 000 fidèles, 170 églises paroissiales et seulement 62 prêtres séculiers; il existe deux monastères. La résidence de l'évêque est à Castelli-Kisamou.

Hiérarchie latine. — Les Vénitiens établirent un évêché catholique à Cisamos, après en avoir expulsé le titulaire grec. On connaît deux douzaines de prélats occidentaux qui occupèrent ce siège, mais, pour plusieurs d'entre eux, la chronologie est quelque peu incertaine. Vers 1575, le diocèse n'avait plus guère d'importance; aussi l'évêque de Famagouste, Jérôme Raggazoni, qui y fut nommé après la prise de Chypre par les Turcs, ne fut pas remplacé quand il fut transféré à Novare (19 sept. 1576). Le premier évêque dont on connaisse le nom est Tantusbonus, vers 1305. — Belleti, ?-† 1346. — Guillaume Maurococchi, O. F. M., 20 sept. 1346. — Nicolas, O. F. M., ?-† 1349. — Guillaume Emergar, O. F. M., 17 juin 1349-?. — Jean, 9 août 1361-1363. — Simon de Venise, 17 avr. 1364. — Aicard de Lasale, O. S. A., 8 juin 1366-† 1370. — Marc Marcello, 3 mars 1371-† 1383 (?). — Pierre de Lerino, O. F. M., 11 juill. 1383. — Ange Barbadigo, ?-31 juill. 1405. — Antoine, 13 oct. 1406-† 1410 (?). — Léon Zeno, 31 janv. 1411. — François Orsini, nommé par Grégoire XII, 1406-15. — Nicolas de Molino, 18 févr. 1429-† 1439. — Barthélemy Maurizio, 8 janv. 1440-† 1441. — Manuel Rosi, 17 nov. 1441-† 1473. — Thomas de Cassinis, 4 juin 1473-† 1495. — Antoine Savina, 27 janv. 1496-98. — Dominique d'Alep, 3 août 1498-1524 (?). — Michel

Zono, 17 oct. 1524-37. — Augustin Steucho, 11 janv. 1538-† 1547 (?). — Prosper Santa-Croce, 22 mars 1548-1572. — Jérôme Raggazoni, 1572-19 sept. 1576, dernier évêque résidentiel.

Évêques titulaires. — Fortuné Bisleti, 1700-?, auxiliaire à Venise. — Michel-Anselme Alvarez de Abreu y Valdes, 22 avr. 1749-62, auxiliaire à Puebla. — Joseph Casquete de Prado y Bootello, O. S. Jac., mars 1798-† 2 févr. 1838, prieur d'Uclès. — Dominique Mayer, 1er oct. 1863-† 4 mai 1875, chapelain de l'armée autrichienne à Vienne. — Adrien Rouger, laz., 26 août 1883-† 31 mars 1887, vic. apost. du Kiang-Si méridional. — Thomas Wilkinson, 15 mai 1888-28 déc. 1889, auxiliaire à Hexham. — Jacques Moor, 1890, refuse. — Charles Graham, 25 sept. 1891-26 oct. 1902, coadj. à Plymouth. — Jean Mouradian, arménien, 7 août 1905-† 11 juill. 1911. — Henri Joeppen, 27 oct. 1913-† 22 févr. 1927, aumônier de l'armée prussienne. — Louis Budanovic, 28 févr. 1927, administr. de la Backa.

Le Quien, II, 691-92; III, 927-30. — Fl. Cornelius, *Creta sacra*, II, Venise, 1755, p. 159-67. — Bürchner, dans Pauly-Wissowa, XI [1], 516. — Μεγάλη ἑλληνικὴ ἐγκυκλοπαιδεία, XIV, 461. — C. Eubel, I, 192; II, 142; III, 182. — *Ann. pont.*, 1916, p. 391. — Germain de Sardes, Ἐπισκοπικοὶ κατάλογοι τῶν Ἐκκλησίων Κρήτης, Δωδεκανήσου καὶ τῶν λοιπῶν ἑλληνικῶν νήσων, dans Ἐκκλησιαστικὸς Φάρος, XXXIV, 1935, p. 80-89, 292-300.

R. Janin.

CISCISSUS (Κισκισός, Κισκισσός), évêché de la province de Cappadoce Ire, dépendant de Césarée. Cette bourgade a été identifiée avec le village de Keskin. Elle fut dotée d'un évêché, sans doute au IVe s., au moment où la province fut partagée en deux. Le premier titulaire qu'on lui connaît n'apparaît qu'à la fin du VIIe s. Cependant Ciscissus figure déjà sur la liste du Pseudo-Épiphane, vers le milieu de ce siècle (H. Gelzer, *Ungedruckte und ungenügend veröffentlichte Texte der Notitiae episcopatuum*, dans *Abh. der königl. bayer. Akad. der Wiss.*, Ire Cl., t. XXI, IIIe sect., Munich, 1900, p. 536).

Platon assista au concile *in Trullo* (691-92) (Mansi, XI, 993 C). — Sotérichos prit part au IIe concile de Nicée (787) (*ibid.*, XII, 994 E, 1098 A; XIII, 385 C). Le titre ne semble pas avoir été conféré dans l'Église romaine, bien qu'il figure dans la liste de la Consistoriale.

Le Quien, I, 393-94. — Ruge, dans Pauly-Wissowa, XI [1], 516.

R. Janin.

CISMAR, *Cismarense*, abbaye de bénédictins sous le vocable de S. Jean l'Évangéliste et, plus tard, de Notre-Dame, dans le dioc. de Lübeck (Schleswig-Holstein), près d'Oldenbourg. Henri, évêque de Lübeck (1173-1182), qui fut moine de S.-Égide de Brunswick, fonda ce monastère à l'intérieur de sa ville épiscopale, avec Arnold comme premier abbé. Il consacra l'église en 1174. En 1237 ou 1245, les moines s'établirent à Cismar, tandis que la maison de Lübeck passait aux cisterciennes : d'où de longues contestations au sujet de sa possession. — L'observance, à cette époque, n'était pas fervente à Cismar; aussi Innocent IV décida-t-il d'y introduire la réforme cistercienne, projet qui ne se réalisa pas. En 1436, les moines de C. s'affilièrent à la congrégation de Bursfeld. Ils furent chassés par la Réforme protestante, en 1543, et leur maison fut supprimée en 1560. Cependant Bursfeld maintint ses droits. En 1628, une convention cédait C. aux bénédictins anglais; mais ceux-ci, semble-t-il, n'en ont jamais pris possession. — Au Moyen Age, C. était un lieu de pèlerinage célèbre. L'église, remarquable, est une construction en briques; elle fut édifiée vers 1300. Bien qu'elle ait subi plusieurs transformations, le chœur et le maître-autel (début du XVe s.) ont été conservés.

B. Albers, *Zur Geschichte des Lübecker Benediktinerklosters Cismar*, dans *Studien O. S. B.*, 1895, p. 438-51. — Cottineau, I, 786. — *L. T. K.*, II, 970. — H. Schröder, *Der Hochaltar des ehem. Benediktiner klosterkirche zu C.*, dans *Der Wagen*, 1936, p. 82-89.

R. Van Doren.

CISNEROS (Garcia Ximénez de), abbé du Montserrat, † 1510. Principalement connu par son *Exercitatorio* et la longue polémique que provoqua cet ouvrage; il occupe une place unique dans l'histoire de son abbaye et joua un rôle important dans celle de la congrégation bénédictine de Valladolid.

I. Sa vie et son activité de réformateur. — Né à Cisneros (dioc. de Léon), en 1455 ou plus probablement en 1456, cousin germain du célèbre cardinal Ximénez, il était l'héritier d'une famille noble, bien qu'un peu déchue. Nous ne savons rien de sa jeunesse, ni de ses études. En 1475, il entra au monastère de S.-Benoît de Valladolid, fondé en 1490 par Jean Ier, roi de Castille et de Léon. Ce monastère se distinguait par une observance austère; ses moines, gouvernés par un simple prieur, étaient astreints à une clôture perpétuelle; il atteignait alors l'apogée de sa renommée.

En 1488, Cisneros fut nommé prieur en second et prit place dans le conseil des seniors; avec le prieur majeur, ce conseil gouvernait les monastères qui, sans former encore une véritable congrégation, étaient plus ou moins soumis à Valladolid. Fondés ou réformés par ce dernier, ces quelques monastères lui étaient unis par des liens divers; tous cependant étaient d'accord pour se plaindre de la « tyrannie » de Valladolid. C'était un monde bruyant et remuant : on plaidait, on se révoltait. En 1489, le nouveau prieur, Juan de S. Juan, réunit en chapitre général tous les supérieurs; cependant lui et ses conseillers se réservaient le droit de dire le dernier mot; ils édictèrent une ébauche de constitutions communes; ils se méfiaient des autres monastères. Cisneros fut envoyé à la Cour pontificale et ses démarches furent couronnées de succès. Il obtint notamment une bulle d'Innocent VIII (19 mars 1490), qui déclarait le prélat de Valladolid prieur général, avec autorité sur tous les monastères qui lui étaient soumis; les prieurs de ces maisons devaient, avant d'être confirmés, jurer obéissance et soumission à celui de Valladolid; dans la formule de profession, ils promettraient obéissance au prieur de Valladolid *tamquam capiti principali, et deinde vobis N. priori praesentis monasterii, eidem priori generali subiecto*, etc. (*Privilegia praecipua...*, Valladolid, 1595, fol. 126-30). C'était une victoire, mais éphémère. Les monastères dépendants, surtout ceux d'Oña et de Burgos, agissaient de leur côté. Une bulle fut obtenue, d'après laquelle tous interviendraient dans l'élection du prieur de Valladolid. Bien plus, dans deux chapitres particuliers tenus à Fromista (1490) et à Burgos (1491), on tenta de bouleverser l'ordre existant en supprimant les prérogatives de Valladolid. Les délégués de ces monastères étaient à Rome : il fallait agir vite. On s'entendit; mais S.-Jean de Burgos prétendait aller jusqu'au bout. Cisneros et Juan de Tudela furent une nouvelle fois chargés d'aller à Rome pour défendre les intérêts de S.-Benoît de Valladolid.

Cisneros fut détourné de ce voyage à cause d'une nouvelle mission qui lui fut confiée. Ferdinand II désirait depuis longtemps relever Montserrat. Ce monastère avait beaucoup souffert de la guerre des *remenses*. D'autre part, tous les documents de l'époque mentionnent les foules de pèlerins qui y accouraient de plusieurs pays d'Europe. Les bâtiments étaient insuffisants; les moines, trop peu nombreux. Ferdinand rêvait d'une grande abbaye. C'était aussi l'ambition du nouvel abbé, Jean de Peralta (1483-93), qui faisait de son mieux à cette fin. Il avait porté la communauté et

la *familia* au maximum prévu par les statuts : 12 moines, 12 ermites, 12 chapelains, 12 « donnés », 12 petits chantres; il posa la première pierre d'un nouveau monastère et fut le premier à parler de réforme. Il manquait cependant de religieux, car fort peu voulaient le suivre. On chercha ailleurs : d'abord à Ste-Justine de Padoue, puis à Valladolid. La congrégation italienne ne voulait pas envoyer de moines, fût-ce même pour peu de temps; Valladolid exigeait de trop grands sacrifices : l'annexion pure et simple. Finalement le roi accepta les conditions de Valladolid. La bulle d'Alexandre VI, qui annexait le Montserrat à Valladolid, est datée du 19 mars 1493. On venait de la recevoir à la cour, qui séjournait à ce moment à Barcelone, quand Cisneros et Tudela, en route pour Rome, y arrivèrent en vue d'y traiter avec les rois de quelques affaires. Ferdinand, qui depuis longtemps attendait des moines de Valladolid, les envoya aussitôt prendre en mains l'administration du Montserrat (23 avr.). Le 28 juin, le prieur de Valladolid prenait personnellement possession du monastère, avec 14 moines; le 3 juill., Cisneros en était élu prieur.

Comme prieur d'abord, comme abbé à partir de 1499, Cisneros présida aux destinées du Montserrat pendant dix-sept ans, c.-à-d. jusqu'à la fin de sa vie. Il ne saurait être question de détailler ici son activité de prélat; de dire comment il poursuivit la construction de nouveaux bâtiments, redressa le temporel de l'abbaye, créa une communauté nombreuse, porta le pèlerinage et la confrérie de N.-D. à l'apogée de sa splendeur. Au moment le plus critique de l'histoire du Montserrat, Cisneros eut l'immense mérite de faire face à une situation toute nouvelle, sans rien changer à la physionomie séculaire de l'abbaye-sanctuaire. Il y parvint en perfectionnant et en élargissant ses vieilles institutions. Afin de les fixer à jamais, il donna aux diverses sections de la *familia* du Montserrat des constitutions spéciales. Les premières en date sont celles des ermites (éd. A. M. Albareda, dans *Analecta Montserratensia*, III, 126-40); alors qu'auparavant ils ne faisaient que le vœu d'obéissance au supérieur de l'abbaye, Cisneros les transforma en véritables religieux, selon l'esprit de S. Benoît. Des statuts, courts mais précis, déterminèrent les obligations des « donnés » (Montserrat, ms. *39*, fol. 19-21) et des chapelains (*ibid.*, fol. 22-23). Les petits chantres de la Vierge attirèrent spécialement l'attention du législateur, qui leur consacra sa *Regula puerorum* et le coutumier qui y fait suite (éd. H. Plenkers, dans *Rev. bénéd.*, XVII, 1900, p. 371-78). Dans les *Constitutions des moines* (Montserrat, ms. *39*, fol. 1-18), il condense les traditions de la maison et toutes les particularités de son idéal monastique. Insérées dans le coutumier de Valladolid avec certaines additions se rapportant à des cérémonies particulières, elles formèrent le *Liber caeremoniarum Montisserrati*, dont on conserve une version latine (Escurial, ms. *Q. III*, *3*, fol. 1-58 v°) et une autre castillane (Montserrat, ms. *46*, fol. 1-73 v°). C'est dans les *Constitutions des moines* qu'il faut chercher la pensée qui anime toute l'activité de Cisneros. Le moine est appelé à la vie spirituelle, contemplative : telle est sa vocation. Pour progresser dans cette voie, il doit connaître les réalités spirituelles; Cisneros acheta des livres et installa au Montserrat même, sous la direction de Jean Luschner, une imprimerie (1499-1500), d'où sortirent des livres liturgiques et des traités spirituels, entre autres l'*Exercitatorio de la vida spiritual* et le *Directorio de las horas canonicas*, composés par Cisneros lui-même. En même temps, il organisait de véritables cours de culture spirituelle théorique et pratique, fixant les manuels et déterminant l'horaire des études et des cours.

En réformant le Montserrat, les rois Catholiques avaient espéré que les autres abbayes de Catalogne et même celles d'Aragon allaient suivre cet exemple. Il n'en fut rien. Cependant les rois persévérèrent dans leur dessein, et Cisneros fut chargé de poursuivre la réforme. Nous connaissons deux tentatives faites par lui en vue de l'introduire dans l'abbaye de Sant Cugat (4 mai 1503 et 17 juill. 1504). Le 8 févr. 1505, les rois obtinrent une bulle de Jules II qui transférait à l'évêque d'Avila et aux abbés de Valladolid et du Montserrat les pouvoirs de visiteurs et de réformateurs de tous les monastères dépendant des couronnes d'Aragon et de Castille, pouvoirs confiés jadis par Alexandre VI à l'archevêque de Messine et aux évêques de Coria et de Catane. Le rôle de Cisneros fut de réformer la congrégation bénédictine, dite des Claustraux (*D. H. G. E.*, VI, 206), mais il se heurta à une résistance acharnée. On fit appel à Rome, où le délégué de Cisneros, Pedro de Burgos (*D. H. G. E.*, X, 1357-59), voyant de quelles influences disposaient les abbés commendataires, les moines claustraux et leurs amis, donna prudemment le conseil de céder. Cependant, par crainte du roi, les claustraux consentirent à une transaction avec Cisneros, bien qu'au moment de la réaliser ils en eussent appelé de nouveau à Rome.

L'action de Cisneros fut bien plus efficace sur la congrégation de S.-Benoît de Valladolid. Au chapitre général de 1497, il fut nommé membre d'une commission chargée de l'unification des livres liturgiques, qu'il fit par la suite imprimer au Montserrat. Au chapitre général de 1500, il eut comme définiteur une large part dans l'élaboration des constitutions — on peut dire définitives — promulguées par ce chapitre. Bien que de santé toujours précaire, on ne lui permettait pas de s'absenter des chapitres généraux, où il était régulièrement élu définiteur ou visiteur, ou les deux à la fois. On avait confiance dans son expérience, dans son intégrité, peut-être aussi dans son opposition déterminée aux empiétements de la communauté de Valladolid. En fait, on constate que Cisneros devient de plus en plus indépendant à l'égard de l'hégémonie et de la centralisation excessive que S.-Benoît de Valladolid tendait à maintenir. En 1497, une bulle pontificale autorisa les supérieurs des monastères affiliés à Valladolid à reprendre le titre d'abbés. Cisneros ne le fit pas, mais, de son côté, il obtint une bulle particulière qui rendait au Montserrat le titre abbatial supprimé par Valladolid. Au chapitre général de 1500, il lutta vaillamment pour faire approuver les constitutions des moines du Montserrat. Au sujet de la réforme elle-même, ses vues diffèrent de celles du roi et de l'abbé général, Pedro de Najera. Cisneros ne partage pas le zèle outré de ceux-ci; il n'est pas partisan de la force; il prêche la modération. On remarque cette modération et cette compréhension dans la transaction conclue entre Cisneros et l'abbé claustral de Valvanera, en 1509. La différence des points de vue se manifesta, au contraire, quand, à la suite d'abus de pouvoirs commis par l'abbé de Valladolid — surtout dans la réforme de Najera — Jules II sévit et frappa de censures l'abbé général et, ce semble, la congrégation tout entière. On parlait même à Rome de supprimer celle-ci. Il paraît bien aussi que Cisneros fut particulièrement frappé par les censures, comme collègue de l'abbé de Valladolid. Le 25 mars 1510, au chapitre général extraordinaire de Valladolid, le père Pedro Muñoz signait une lettre adressée au roi comme abbé du Montserrat (cf. E. Pacheco y de Leyva, *La politica española en Italia...*, I, Madrid, 1919, p. 180). Cependant, ayant démontré à Rome son innocence, Cisneros fut rétabli dans sa charge et, le 10 oct., par un acte public, se soustrayait avec toute sa communauté à l'obédience de l'abbé de Valladolid.

Ce fut la dernière épreuve, et combien amère. Le zèle mis à ses réformes et ses austérités avaient miné sa santé. Il mourut le 27 nov. 1510, et l'on grava sur son

tombeau : *Hic iacet frater Garsias de Cisneros abbas huius monasterii reformator.* On lui donna bientôt le titre de Vénérable. Le 2 nov. 1599, ses restes furent transportés dans la nouvelle église, inaugurée cette année même, bien qu'on eût décidé de ne faire la translation d'aucune sépulture.

II. Son œuvre ascétique. — Cisneros ne songea jamais à devenir écrivain. C'est à la prière instante de ses moines qu'il publia deux ouvrages anonymes, qui n'étaient d'ailleurs que des compilations d'auteurs spirituels.

Le *Directorio de las horas canonicas* est tout entier tiré du *Rosetum exercitiorum spiritualium* de Jean Mombaer. Il sortit des presses du Montserrat, en espagnol d'abord (30 sept. 1500), et plus tard, à la suite de l'*Exercitatorium*, en latin (15 nov. 1500). Son but est d'aider le débutant à se préparer à la psalmodie, et de lui présenter des moyens « de se maintenir attentif et d'élever son âme à Dieu » (prologue). On a souvent mal interprété la portée de ce livre. Cisneros n'a nullement voulu changer la règle d'or de S. Benoît : *Mens nostra concordet voci nostrae.* La preuve en est que, si le *Directoire* est signalé dans les *Constitutions des moines* parmi les livres que doivent connaître tous les commençants, ils sont aussitôt invités à étudier les ouvrages qui pourront les conduire à la compréhension des psaumes et de l'office divin, tels par exemple les commentaires de S. Augustin (c. vi). On connaît environ trente éditions du *Directorio.*

Mais c'est l'*Exercitatorio de la vida spiritual* qui a immortalisé Cisneros. Il fut rédigé d'abord en castillan et traduit ensuite en latin par Hernando de Torquemada. Les huit cents exemplaires du texte espagnol et du texte latin parurent en même temps au Montserrat, le 13 nov. 1500. L'*Exercitatorio* se présente comme une compilation anonyme, mais Cisneros lui-même s'en déclare l'auteur dans le c. ii des *Constitutions des moines.* Le livre se divise en quatre parties. Dans la première, après une longue introduction sur la nécessité, le fruit et les conditions des exercices spirituels (c. i-ix), sont décrits les exercices de la voie purgative (c. x-xix). La seconde partie est consacrée aux exercices de la voie illuminative (c. xx-xxv) et la troisième à ceux de la voie unitive (c. xxvi-xxx). La quatrième partie, qui dépasse en longueur les trois autres réunies (c. xxxi-lxix), n'est qu'un florilège sur la contemplation. Watrigant, Drinkwelder et Alamo ont décelé les sources de cette compilation. On y retrouve l'essentiel de trois ouvrages célèbres : le *De spiritualibus ascensionibus*, de Gérard Zerbolt de Zutphen; l'*Alphabetum divini amoris*, de Nicolas Kempf, et le *De monte contemplationis*, de Gerson. On y repère encore des extraits de S. Bonaventure, du *Rosetum* de Mombaer, de la *Theologia mystica* de Hugues de Balma, etc. Cisneros est fortement influencé par la *devotio moderna* des frères de la vie commune et des chanoines de Windesheim. Il est particulièrement tributaire de Jean Mombaer, qu'il a peut-être rencontré à Paris lors d'un voyage qu'il fit à la cour de France pour y négocier la paix au nom de Ferdinand II. Bien que dans son livre il n'y ait pas trois lignes consécutives qui soient originales, Cisneros eut le grand mérite, non seulement d'avoir publié le premier traité méthodique de spiritualité en langue castillane, mais d'avoir fait un choix judicieux et parfaitement articulé d'excellents passages. H. Watrigant, qui a étudié le mieux notre auteur, déclare : « Si l'on considère l'*Exercitatorio* comme livre de formation à la vie d'oraison (j'ajoute : surtout dans la vie contemplative), ou encore si l'on l'examine au point de vue de son rôle dans l'histoire de la spiritualité, il est juste de lui donner un rang d'honneur dans la littérature ascétique » (*Quelques promoteurs...*, p. 64). Les quelque trente éditions de l'*Exercitatorio*, espagnoles, latines françaises, italiennes, allemandes, anglaises et catalanes, qu'on a pu jusqu'ici dénombrer, en disent assez long sur le succès et l'influence de ce livre. On en a publié aussi des abrégés, notamment le *Compendio breve de Exercicios espirituales, sacado de un libro llamado « Exercitatorio de vida espiritual »*, qui a eu de nombreuses éditions

C'est le Montserrat qui bénéficia le premier de l'*Exercitatorio:* ses moines étaient tenus de l'apprendre par cœur et de suivre ses méthodes de prière. Il devint le manuel officiel de la congrégation de Valladolid, et il se répandit aussi dans d'autres monastères, surtout chez les claustraux. Par les moines, son influence s'exerçait naturellement sur les fidèles. On s'est beaucoup occupé d'un de ces contacts. Tout au début de sa conversion, en effet, S. Ignace de Loyola visita le Montserrat. On connaît la scène touchante de la veillée des armes et quels liens étroits l'unissaient à son confesseur, un moine pieux formé à l'école de Cisneros. Quels rapports y a-t-il entre l'*Exercitatorio* et les *Ejercicios espirituales*, dont S. Ignace entreprit la rédaction aussitôt après sa visite au Montserrat, à Manrèse, ou déjà au Montserrat même ? On a tant écrit sur cette question que l'on ne saurait tout résumer. La controverse date de la fin du xvie s.; elle dégénéra bientôt en lutte personnelle et passionnée. Le S.-Siège mit à l'Index une publication de chaque partie : le *De religiosa sancti Ignatii... per patres benedictinos institutione...* (Venise, 1641), du bénédictin C. Cajetan, et l'*Achates ad D. Constantinum Caietanum...* (Lyon, 1644), du jésuite J. Rho. Au xixe s., J.-M. Besse orienta les débats vers la critique textuelle. On a répété mille fois les mêmes arguments. On a porté des jugements de toutes sortes; ils dépendent en général de la sérénité de leurs auteurs. Car la passion n'a cessé de jouer un rôle dans cette controverse, dont les ennemis de la Compagnie n'ont pas manqué de se faire une arme pour l'attaque. D'autre part, « on rencontre encore aujourd'hui de braves gens pour qui S. Ignace est un peu comme un météore et les *Exercices* le fruit d'une révélation divine » (E. Raitz von Frentz, S. J., *Ludolphe le Chartreux et les « Exercices » de S. Ignace de Loyola*, dans *Revue d'ascét. et de myst.*, xxv, 1949, p. 375). C'est dans cette pensée sans doute que le P. Codina voulait, dans le *Los origines de los « Ejercicios espirituales »...* (Barcelone, 1926), « laisser bien prouvées historiquement les origines surnaturelles des *Exercices* » (p. ix). Admettre des sources, c'était nier ou minimiser les origines surnaturelles des *Exercices.* Pourtant, il y a des années déjà, M. P. Groult observait : « Tout exégète un peu averti n'hésite pas à admettre aujourd'hui, dans les Livres saints, une part considérable d'éléments humains, et on peut parler des sources des écrivains sacrés sans s'éloigner de l'orthodoxie »; à fortiori peut-on parler des sources des écrivains spirituels (*Les mystiques des Pays-Bas et la littérature espagnole du xvie s.*, Louvain, 1927, p. 10). Malgré tout ce que l'on a dit, une étude approfondie et vraiment scientifique de cette très épineuse question fait encore défaut; d'autant que S. Ignace, après ses études, *congessit deliberationes illas exercitiorum primas, addidit multa, digessit omnia, dedit examinanda et iudicanda Sedi apostolicae* (*Monumenta hist. S. I., Epistolae Nadal*, iv, 826), et que nous n'avons plus la première rédaction des *Exercices.*

M. Alamo, art. *Cisneros (Garcia ou Gazias de)*, dans *Dict. de spirit.*, ii, 910-21. — Ph. Schmitz, *Hist. de l'ordre de S.-Benoît*, vi, Maredsous, 1949, p. 279-85. — H. Watrigant, *Quelques promoteurs de la méditation méthodique au xve s.*, Enghien, 1920. — J. Lloret, *Vita F. G. Cisnerii, abbatis ac reformatoris monasterii Montisserrati*, en tête de l'éd. de l'*Exercitatorium*, Barcelone, 1570. — L. de Ayala, *La vida de... F. G. de Cisneros*, Valladolid, 1599. — M.

Navarro, *Vida del Venerable Fr. G. de Cisneros*, en tête de l'éd. de l'*Exercitatorium*, Salamanque, 1712, p. 1-120. — F. Curiel, *Noticia del autor y de sus obras*, en tête de l'éd. de l'*Ejercitatorio*, Barcelone, 1912, p. v-xxv. — A. M. Albareda, *Hist. de Montserrat*, Montserrat, 1931, p. 91 sq.; *Bibliografia dels Monjos de Montserrat (s. XVI)*, dans *Anal. Montserrat.*, vii, 43-142; *La imprenta de Montserrat*, *ibid.*, ii, 11-166. — G. de Argaiz, *La Perla de Cataluña...*, Madrid, 1677. — E. Drinkwelder, dans *Schule des geistlichen Lebens auf den Wegen der Beschauung*, Fribourg-en-Br., 1923, introd. et notes. — S. Ruiz, *Cisneros y su « Directorio de horas »*, dans *La vida sobrenatural*, xliv, 1943, p. 41-48. — A. de Yepes, *Coronica general de la orden de S. Benito*, iv, Valladolid, 1613, fol. 229 v°-239. — J. M. Besse, *Une question d'histoire littéraire au XVIe s. : l' « Exercice » de García de Cisneros et les « Exercices » de S. Ignace*, dans *Rev. des quest. hist.*, lxi, 1897, p. 22-51. — H. Watrigant, *La genèse des « Exercices » de S. Ignace de Loyola*, dans *Études*, lxxii-lxxiii; tiré à part, Amiens, 1897. — *Dict. de spirit.*, ii, 15-16. — A. M. Albareda, *S. Ignasi a Montserrat*, Montserrat, 1935. — M. Quera, *El origen sobrenatural de los « Ejercicios espirituales »*, Barcelone, 1941.

G. M. Colombas.

CISSA, ancien dioc. d'Istrie (Italie). Sous l'Empire romain, il y eut une Cissa ou Gissa en Dalmatie, et une Cissa en Istrie, près de Rovigno. Cette dernière fut le siège d'un évêché du vi^e au viiie s. Entre 571 et 577, son évêque Vindemius prit part au synode de Grado et fut emprisonné par l'exarque Smaragde. Il abjura le schisme des Trois Chapitres, prit part cependant au synode de Marano, schismatique lui aussi. Un de ses successeurs, Ursinus, assista au synode romain de 680. Il occupait encore le siège quand Cissa fut détruite, au début du viiie siècle.

Babudri, *Il vescovato di Cissa in Istria*, Parenzo, 1920. — Paul Diacre, *Hist. Lang.*, iii, xxvi; *P. L.*, xlv, 527-28. — Lanzoni, ii, 850.

R. Van Doren.

CISSENDORF, *Zissendorf*, ancienne abbaye de moniales cisterciennes, au diocèse de Cologne, près de Siegburg, fondée d'abord à Blankenberg avant 1247, par la comtesse Mathilde de Sayn, pour des religieuses augustines. Des cisterciennes vinrent l'occuper en 1247, puis se transférèrent à Zissendorf entre 1259 et 1283. En 1574, l'abbaye reçut quelques moniales de *Porta coeli*, à Schweinheim, dans l'Eifel, pour y implanter la réforme. Le monastère fut supprimé en 1802 et vendu en 1818.

B. Huemer, dans *Studien und Mitteilungen*, xxxvii, 1916, p. 8 sq.

J.-M. Canivez.

CISSI, localité d'Afrique, la Κισσή de Ptolémée (*Claudii Ptolemaei geographia*, IV, ii, 7; éd. Nobbe, i, Leipzig, 1843, p. 228, l. 29), le *Cisi (Cysi, Gysi, Casi) municipium* de l'Itinéraire d'Antonin (*Itinerarium Antonini Augusti*, éd. Wesseling, 16; éd. Parthey et Pinder, 7), de l'anonyme de Ravenne et de Guido (*Ravennatis Anonymi cosmographia et Guidonis geographica*, éd. Pinder et Parthey, 155 et 517), le *Cissi municipium* de la Table de Peutinger (*Wellkarte des Castorius, genannt die Peutinger'sche Tafel*, segm. ii, § 1). Cissi faisait partie de la Maurétanie césarienne et était située entre Rusguniae (cap Matifou) et Saldae (Bougie), à 12 milles (environ 18 km.) de Rusuccuru (=Dellys) et à la même distance de Rusubbicari Matidiae (=Port-aux-Poules); ce qui correspond aux ruines du cap Djinet (Cat, dans *Bull. de corr. afr.*, i, 1882, p. 140-42), comme l'a prouvé la découverte d'une borne milliaire près de Dellys (C. Viré, *Découverte d'une borne milliaire*, dans *Bull. d'Oran*, 1912, p. 381-88) et comme le supposaient jusqu'en 1912 la plupart des savants (cf. toute la bibliographie à ce sujet dans *Atlas arch.*, fol. 5, *Alger*, 57, et fol. 6, *Forl-National*, 87, p. 10-11). Il semble que la ville n'ait jamais dépassé le rang de municipe.

Elle existait à titre d'évêché en 411; mais c'était alors un siège purement donatiste; son titulaire s'appelait Flavosus; l'ethnique *Cissitanus* étant correct, il y a lieu de donner la préférence à cet évêque, pour cette juridiction, sur le Quodvultdeus *Cessitanus*, attribuable plutôt à Cicsi (voir ce mot, *Gesta coll. Carth.*, i, 208; Mansi, iv, 161; *P. L.*, xi, 1348). La liste de 484 pour la Maurétanie césarienne (*Not. afr.*, *Maur. Caes.*, 107; Victor de Vite, éd. Petschenig, 131; *P. L.*, lviii, 274, 347) porte comme 107e nom celui d'un *Cissitanus*, Reparatus; il dut subir le sort général des prélats convoqués à Carthage par Hunéric, l'exil.

Dans les ruines du cap Djinet, une église du ive ou du ve s., encore facilement reconstituable à la fin du xixe s., est maintenant trop dévastée pour qu'on puisse en tirer parti (C. Viré, *Archéologie du canton de Bordj-Menaiel*, dans *Rec. de Constantine*, 1898, p. 63-64).

Moreelli, i, clxxvii, p. 138. — *Not. dign.*, ii, annot., p. 627, 651. — Ch. de Vigneral, *Ruines romaines de l'Algérie : Kabylie du Djurdjura*, Paris, 1868, p. 11-12 et pl. i, fig. 2. — Gams, 465. — Mercier, *Note sur les ruines et les voies antiques de l'Algérie*, dans *Bull. du comité*, 1885, p. 346. — L. de Mas-Latrie, *Anciens évêchés de l'Afr. sept.*, dans *Bull. de corr. afr.*, Alger, 1886, p. 94; *Trésor de chronologie*, Paris, 1889, p. 1872. — Ch. Tissot, *Géogr. comparée*, ii, Paris, 1888, p. 773. — Mgr Toulotte, *Géogr. de l'Afr. chrét.*, *Maurétanies*, Montreuil-sur-Mer, 1894, xxxv, p. 74-76. — Dessau, dans Pauly-Wissowa, au mot *Cissi*. — *Thes. ling. lat.*, *Onomasticon*, ii, 461, au mot *Cissi*. — P. Mesnage, *L'Afr. chrét.*, Paris, 1912, p. 450-51 (Dellys et Djinet).

J. Ferron.

CISTELLO, *Cistellum*, *Sta Maria-Magdalena Poenitentium de Cistello*, *Monasterium Pintianum*, *a Pinti*, ancienne abbaye de moniales cisterciennes, fondée à Florence, près de la porte Pincia, par l'évêque de la ville, François di Sylvestris e Cingulo, 1325. Un siècle plus tard, sous Eugène IV, les moniales furent transférées à S.-Donat, où elles demeurèrent jusqu'en 1809, et des moines de S.-Sauveur de Settimo occupèrent Cistello.

En 1565, l'abbaye était taxée à 4 écus par le chapitre général. Elle fit partie de la congrégation S.-Bernard d'Italie et en subit les vicissitudes jusqu'à la fin du xviiie siècle.

Nic. Baccetius, *Septimanae historiae libri VII*, Rome, 1724, p. 108, 137, 270. — *Cisterc.-Chronik* a publié (1901, p. 204 sq.), le rapport de la visite faite, en 1579, dans les monastères de Lombardie et de Toscane, par deux visiteurs apostoliques, dom Juvénal, abbé de Morimond de Milan, et dom Guy, abbé de S.-Sauveur de Septime. — Cottineau, 787, 1159. — Janauschek, *Orig. cisterc.*, Vienne, 1877, p. lxviii. — Pflugk-Harttung, *Iter*, p. 22 : 7 bulles. — Rome, Bibl. Vatic., ms. Barber., *lat. 3221* (U), fol. 167-274 : *de Cistello coenobio ad sinistram portam prope Florentiam*. — *Statuta cap. gener. ord. cisterc.*, i-viii, éd. Louvain, 1933-41, *passim*.

J.-M. Canivez.

1. CITEAUX (Abbaye), *Cistercium*, *Cystercium*, *Cister*, *Cistiaus*, *Zytels*, célèbre abbaye chef d'ordre, située à 23 km. au sud de Dijon, sur le territoire de la commune de S.-Nicolas-lez-Cîteaux.

I. L'idée génératrice de Cîteaux. II. L'œuvre des trois premiers abbés. III. Domaine temporel. IV. La filiation de Cîteaux. V. Les abbés de Cîteaux. VI. Saints et prélats remarquables. VII. Liturgie. VIII. Bibliothèque et écrivains. IX. Art et architecture. X. Archives et bibliographie.

I. L'idée génératrice de Cîteaux. — Le 21 mars 1098, en la fête de S. Benoît, qui en cette année coïncidait avec le dimanche des Rameaux, vingt et un moines bénédictins de Molesme, ayant à leur tête l'abbé Robert, quittent l'opulente abbaye et se retirent dans le désert de Cîteaux. Ce qu'ils veulent, c'est pratiquer la règle bénédictine dans sa teneur littérale, et ils quittent Molesme parce qu'à leurs yeux c'est une prévari-

cation de s'écarter, même en choses minimes, de la norme de vie que l'on a juré à Dieu d'observer. N'essayons pas de déterminer si l'observance de Molesme était un relâchement. On a souvent tenté ce sondage; c'est en pure perte, le sens précis de relâchement n'étant pas fixé et acceptant dès lors une gamme très étendue.

Le désir de retour à la pratique littérale de la règle fut donc d'abord conçu en réaction contre les coutumes admises; le nouveau monastère fut ensuite fondé afin de réaliser l'idée. Celle-ci, d'ailleurs, rentre dans le mouvement assez général des esprits à la fin du XIe s. : un peu partout on prétend remonter aux sources pour retrouver la pureté des origines en tout domaine.

Les fondateurs eurent soin de consigner dans un recueil d'actes officiels le point de départ et la raison de leur œuvre. Voici leur déclaration initiale : « Nous, premiers fondateurs de l'Église de Cîteaux, faisons connaître par le présent écrit, à ceux qui viendront après nous, la canonicité, l'autorité, les personnes, l'époque, le monastère, le genre de vie qui en ont marqué le commencement. Nous voulons cet exposé dans toute sa sincérité, pour qu'ils s'attachent davantage à ce lieu et à l'observance de la règle que nous y avons commencée, par la grâce de Dieu. » Suivent alors, dans l'*Exordium cisterciensis coenobii*, les pièces officielles authentiques des prélats intervenus pour autoriser la fondation : Hugues de Romans, archevêque de Lyon et légat du S.-Siège; Gauthier, évêque de Chalon.

Exordium cisterc. coenobii, appelé aussi *Parvum exordium*, souvent édité : *Rec. des hist. des Gaules*, XIV, 110; *P. L.*, CLXVI, 1501. — Dom Othon Ducourneau, *Les origines cisterciennes*, Ligugé, 1933, travail bien fouillé, que déparent plusieurs erreurs notables relevées par J. Laurent, dans *Annales de Bourgogne*, IV, 1934, p. 213 : *Le problème des commencements de Cîteaux*. — A. Fliche, *Le règne de Philippe Ier*, Paris, 1912, p. 466. — *Gall. christ.*, IV, *instr.*, 233 : *Notitia fundationis Cistercii*. — *P. L.*, CLX, 1167. — Manrique, *Annales cistercienses*, Lyon, 1642, ann. 1098, cap. II. — G. Müller, *Gründung der Abtei Cîteaux*, Bregenz, 1898. — Martène, *Thesaurus anecd.*, V, 1577 : *Dialogus inter cluniac. monachum et cisterc.* — Dijon, bibl. munic., ms. *1591* (anc. *357*, suppl.), fol. 2-12 : dissertation sur l'origine de C. — Troyes, bibl. munic., ms. *699* : dissertation...; ms. *1154* (XIVe s.); ms. *1309* (XIIIe s.) : *Historia Brevis exordii cisterc. coenobii*.

II. L'ŒUVRE DES TROIS PREMIERS ABBÉS DE CITEAUX. — 1° *S. Robert*. — On a minimisé parfois son œuvre à Cîteaux, en raison de son départ un an après son arrivée, et aussi à cause de certaines appréciations émises par le légat apostolique, spécialement la note d'inconstance qu'il lui inflige : *solita levitate* (*Exord.*, c. VII). Le va-et-vient que l'on constate dans la vie du saint fondateur pouvait prêter le flanc à ce reproche. Le 17 avr. 1111, Robert terminait sa carrière; il était dans la quatre-vingt-troisième année de son âge. A son tombeau s'opérèrent des guérisons miraculeuses qui publièrent sa sainteté et inaugurèrent le culte public dont Robert de Molesme a joui depuis dans l'Église. Dès 1222, quelques mois après la canonisation par Honorius III, le chapitre général de Cîteaux ordonnait pour tout l'ordre la célébration liturgique de la fête du saint. Sa part dans les origines de l'ordre avait été grande, en effet : il lui revient d'avoir nourri, avec plusieurs de ses frères, l'idée génératrice du nouvel ordre monastique et d'avoir jeté les bases de l'abbaye mère. Après lui, d'autres feront monter l'édifice commencé et en couronneront le faîte; S. Robert conserve la gloire d'en avoir posé la première pierre.

A. S., avr., III, 670. — Les chroniqueurs contemporains, tels Guillaume de Malmesbury, *De rebus Angliae* (*P. L.*, CLXXIX, 1256); Orderic Vital, *Hist. eccl.* (*P. L.*, CLVII, 17). — É[douard] H[autcœur], *Vies de S. Robert et de S. Albéric*, Lérins, 1875. — J. Laurent, *Cartulaire de Molesme*, Paris, 1907. — S. Lenssen, *S. Robert fondateur de Cîteaux*, Westmalle, 1937; cf. analyse critique par J. Laurent, dans *Ann. de Bourgogne*, XII, 1940, p. 31-36. — Gr. Müller, *Die Gründung der Abtei Cîteaux*, Bregenz, 1898. — K. Spahr, *Das Leben des hl. Robert von Molesme*, Fribourg, 1944.

2° *S. Aubri ou Albéric* (1099/1100-1109). — « Veuve de son pasteur, l'Église de Cîteaux se réunit et, dans une élection régulière, se choisit pour abbé un frère du nom d'Aubri. C'était un homme instruit, versé dans la connaissance des choses divines et humaines. Très attaché à la règle et à ses frères, il avait exercé longtemps la charge de prieur à Molesme et à Cîteaux; il n'avait reculé devant aucune peine pour obtenir qu'on abandonnât Molesme. Son zèle lui avait valu bien des hontes, même la prison et des coups » (*Exord.*, c. IX). Ces quelques mots du *Petit exorde* sont les seules données authentiques que nous ayons sur la vie antérieure du second abbé de Cîteaux. Son œuvre est mieux connue. Trois choses retiennent particulièrement l'attention du fondateur :

1. La *position juridique* du monastère. Il obtient de Pascal II le *Privilegium Romanum*, comme l'appelle l'*Exorde* (Jaffé, 5842 : *Desiderium* du 19 oct. 1100). Ce privilège, qui n'est pas l'exemption, doit être interprété comme l'étaient les concessions similaires; les *Décrétales* l'ont expliqué à plusieurs reprises (l. V, tit. XXXIII, c. 8, 18; l. V, tit. VII, c. 10, *in VI°*). Le privilège acquis consiste en ce qu'il ne sera plus permis à aucune autorité inférieure à celle du pontife romain d'introduire des modifications dans les règles actuellement en usage, ni de molester la communauté en aucune manière. La bulle se termine par une exhortation à maintenir toujours intacts les deux éléments caractéristiques de Cîteaux : un plus grand éloignement du siècle et une vie plus saintement austère.

2. Les *Instituta monachorum cisterciensium de Molismo venientium* (*Exord.*, c. XV) furent rédigés; ils se répartissent sous les titres suivants : pauvreté individuelle, pauvreté conventuelle, hospitalité, frères convers, futures fondations d'abbayes. Notons que leur pauvreté conventuelle consistera à chercher les moyens de vivre dans le travail manuel exclusivement. On rejette donc comme sources de revenus la possession d'églises et d'autels avec droits curiaux, telles les oblations et les mortuaires. On exclut la possession de villas, vastes exploitations avec serfs attachés à la glèbe. On ne possédera ni fours, ni moulins banaux. La jouissance des dîmes est particulièrement rejetée; cette privation sera la base du privilège de l'exemption des dîmes.

3. La *liturgie* fut l'objet d'une réforme profonde. L'*opus Dei* fut ramené aux proportions marquées par S. Benoît : on en exclut donc l'apport massif des générations précédentes qui, à Cluny, avait transformé la vie du moine en une psalmodie presque continuelle. Par ex., le seul office de prime chez les clunisiens l'emportait en longueur sur tout l'office des cisterciens, moins la messe et les vêpres (*Thesaurus*, V, 1599). Les réformateurs reviennent résolument au juste équilibre voulu par la règle. Les trois occupations de la journée du moine, prière, lecture et travail, se succèdent désormais à Cîteaux dans la mesure idéale, qui permet à toutes les facultés de l'homme de se développer normalement.

Les chroniqueurs contemporains, *ut supra*. — *A. S.*, janv., III, 368. — *A. Boll.*, XXX, 1911, p. 126. — Canivez, art. dans *Dict. de spir.*, I, 276. — P. Fournier, art. dans *D. H. G. E.*, I, 1407. — Gr. Müller, *Cîteaux unter dem Abte Alberich*, Bregenz, 1909.

3° *S. Étienne Harding* (1109-1133, † 1134). — 1. Dès le début de son abbatiat, S. Étienne s'attache à accentuer encore l'esprit de retraite et d'éloignement du siècle. Il décide, de concert avec ses frères, que désormais

« aucun prince, pas même le duc de Bourgogne, ne sera plus admis à tenir sa cour dans l'église de Cîteaux, comme on avait fait jusqu'alors en certains jours de grande solennité » (*Exord.*, c. XVII). C'était cependant un droit reconnu depuis longtemps aux fondateurs de monastères (E. Lesne, *Hist. de la propriété en France*, II, fasc. 2, Lille, p. 387-404; É. Amann, dans Fliche-Martin, *Hist. de l'Église*, VII, Paris, 1940, p. 313). Hugues II (1102-43), fils d'Eudes Ier, le fondateur, respecta les pieux désirs de l'abbé de Cîteaux; il n'en continua pas moins à témoigner effectivement sa bienveillance à l'abbaye.

2. La pauvreté dans le vestiaire liturgique, le mobilier et l'ornementation de l'église, fut poussée jusqu'au dénuement. Puritanisme extrême qui ne pourra guère durer.

3. La réforme liturgique se continue et aboutit aux travaux suivants : Lettre-Préface à l'hymnaire réformé (*Rev. Bén.*, XXXI, 1914, p. 35); *Liber usuum* ou *Consuetudines:* codification des rubriques et usages monastiques; *Correctoire* de la Bible (Dijon, bibl. munic., ms. *9*); *Charte de charité:* c'est l'œuvre capitale de S. Étienne. Ce document, qui fait époque dans l'histoire des ordres religieux, était rédigé, semble-t-il, dès 1118; le 23 déc. 1119, Calixte II l'approuvait (Jaffé, 6795; *P. L.*, CLXIII, 1147; Mansi, XXI, 190). L'idée de base est de laisser à chaque monastère son autonomie et sa force naturelle d'expansion, tout en maintenant au-dessus de lui une juridiction d'appel et de surveillance qui l'empêchera de dévier. Nous ne toucherons pas à vos biens temporels, disait Étienne, nous ne désirons que la sanctification des âmes. Pour cela, nous voulons et ordonnons que la règle de S. Benoît soit pratiquée partout de la même manière qu'à Cîteaux. Deux moyens seront mis en œuvre : le chapitre annuel des abbés et la visite canonique que chaque abbé père fera annuellement dans ses maisons filles. D'autres précisions viennent ensuite qui concernent les élections et les dépositions des abbés. Notons que l'intervention de l'évêque du lieu est prévue pour certains cas, en conformité avec la règle bénédictine.

L'auteur de la *Charte* est incontestablement S. Étienne; cependant le texte nous le montre entouré de collaborateurs : *domnus Stephanus et fratres sui...* Ces derniers sont les abbés des premières fondations alors créées, acceptant librement les dispositions de la *Charte*. Ce que le fondateur demande à ses abbés fils n'est pas moins qu'un acte de soumission, d'abnégation, en vue du bien de l'ensemble; le renoncement à leur prérogative de prélat autonome, en vue de l'unité et de la prospérité de toute la famille cistercienne (cf. *Speculum* de Mathieu Pillaert, abbé de Clairvaux [† 1428], ms. *417* de Bruges-ville, pars Ia, c. VIII).

Au moment où fut publiée la *Charte*, Cîteaux ne constituait encore avec ses maisons filles qu'une étroite congrégation d'une dizaine de membres. Quand le nombre s'en fut multiplié et que l'expérience eut donné ses leçons de choses, les prévisions de la *Charte* se révélèrent insuffisantes. Une seconde rédaction fut réalisée entre les années 1134 et 1152. C'est elle qu'Eugène III approuva par la bulle *Sacrosancta* du 1er août 1152 (Jaffé, 9600). Désormais, entre l'abbé de Cîteaux et le chapitre général, les rôles sont intervertis. Étienne Harding réunissait dans sa salle capitulaire ses abbés fils et petits-fils; il leur parlait ou leur commandait en père et supérieur (cf. Bibl. nat. de Paris, ms. *lat. 4346*, fol. 12, § IV, *De annuo abbatum capitulo*). La seconde *Charte* impose à l'abbé de Cîteaux une visite canonique annuelle, que feront ensemble chez lui les trois (et, plus tard, les quatre) premiers abbés. D'autre part, le chapitre général, bien que présidé de droit par l'abbé de Cîteaux, lui est cependant supérieur; il détient l'autorité suprême dans l'ordre. La formule adoptée dans la suite par les abbés de la maison mère le dira bien haut : *Capituli generalis auctoritate fungentes.* Ces modifications n'ont rien d'étonnant pour qui se rappelle les circonstances qui ont suivi la retraite et la mort de S. Étienne (1133-34). La triste conduite de son successeur, Wido (Guido), qu'il fallut déposer quelques mois après son élection, indiquait assez à Bernard de Clairvaux et ses coabbés que le prélat de Cîteaux avait besoin, lui aussi, d'être maintenu dans la voie droite par le zèle de ses collègues.

Le § XXV de la seconde *Charte* fut également dicté par l'expérience. Nombre d'abbés de la première génération démissionnaient volontiers par désir de vie purement contemplative (cf. lettre d'Adam d'Ebrach à Ste Hildegarde, *P. L.*, CXCVII, 190). S'inspirant des idées de S. Bernard en cette matière (cf. S. Bernard, *Epist.*, LXXXII, LXXXVI, LXXXVII, CXLI, CCXXXIII, CCLVIII, CCLXXVII), la *Charte* formule une loi restreignant les démissions spontanées : l'abbé père n'est plus seul compétent pour les accepter; il doit examiner avec quelques autres abbés le bien-fondé des raisons présentées par le demandeur.

Contrairement à la première *Charte*, la seconde se tait sur l'intervention éventuelle de l'autorité diocésaine dans le gouvernement des abbayes. C'est en dehors de la juridiction épiscopale que se font désormais les élections des abbés, leurs dépositions, les visites canoniques et autres actes juridiques intéressant la vie régulière et le développement de la communauté. C'est donc avec raison qu'on a pu voir, dans la *Charte* approuvée par Eugène III (1152) et ses successeurs, l'ébauche de l'exemption cistercienne.

En somme, le remaniement de la *Charte* fut, au début de Cîteaux, un incident que l'on oublia totalement dans la suite. Lorsque s'élevèrent, au XVe s. et plus tard, les âpres discussions sur les pouvoirs de l'abbé de Cîteaux, jamais on n'entendit faire appel aux dispositions de la première *Charte*. Ni Mathieu Pillaert († 1428) dans son *Speculum*, ni Jean de Cirey, qui prétend le réfuter dans son *Dyalogus*, ne paraissent avoir eu connaissance des tâtonnements qui avaient précédé la rédaction définitive de la *Charte*. C'est d'ailleurs de celle-ci que l'ordre de Cîteaux a vécu; et grâce à elle, il a amplement prospéré.

Les chroniqueurs contemporains, *ut supra*. — *A. S.*, AVR., II, 493. — *P. L.*, CLXVI, 1361. — *A. Boll.*, XVIII, 1899, p. 76. — Dalgairns, *Life of St. Stephen Harding...*, Londres, 1844; *New edition with notes by H. Thurston, S. J.*, Londres, 1898. — *Prvotna Charta caritatis*, éd. par Dr Josip Turk, Ljubljana, 1942; on lit dans ces pages une étude très poussée sur la première rédaction de la *Charte*, retrouvée dans les mss. *31*, de la Bibl. univers. de Ljubljana (Laybach, en allemand), et *175 Car. C.*, de Zurich. Le même auteur a publié une seconde étude sur le même sujet dans *Anal. sancti ordinis cisterc.*, IV, Rome, 1948, qui appelle bien des réserves sur certaines interprétations inattendues, données à des textes cent fois remués par des canonistes cisterciens (cf. *Rev. d'hist. eccl.*, XLV, Louvain, 1950, p. 462). Avant la mise au jour du ms. *31* de Ljubljana, dom Robert Trilhe avait signalé l'existence d'un résumé de la première *Charte* dans le ms. *lat. 4346* de la Bibl. nat. de Paris. Ce document fut publié par dom Tiburce Hümpfner, Vacz, 1932. C'est ce texte qu'avaient adopté littéralement les chanoines réguliers d'Arrouaise (cf. ms. *562*, bibl. munic. d'Amiens). Le ms. *162* (XIIIe s.) de la bibl. provinciale de Tarragone contient également la première rédaction; une copie s'en trouve à l'abbaye de Poblet (Espagne) : ms. *E. C. 27* datant du XVe-XVIe s. — Le *Speculum* de M. Pillaert se trouve aussi à Paris, bibl. de l'Arsenal, ms. *785;* à Troyes, ms. *1953;* à Gand, ms. *376;* à Dusseldorf, ms. *C. 35b;* à Bruges, séminaire, ms. *139/106*.

III. DOMAINE TEMPOREL. — Le domaine que Cîteaux parvint à se créer fut la résultante des libéralités des princes, des dons des fidèles et du travail persévérant des moines. Le premier donateur, Renaud, vi-

comte de Beaune, avait concédé à Robert de Molesme, son parent, le lieu appelé Cîteaux. Ce n'était alors qu'une clairière au milieu des immenses forêts de la Bourgogne. Le duc Eudes Ier approuva et augmenta la donation. Puis paraissent tour à tour les sires de Vergy, ceux de Sombernon, les frères Moiteran, Humbert Arnauld, Odon de Trouhans, les seigneurs de Marigny, ceux de Bessey, le chevalier de Mailly et d'autres. En même temps, des actes d'acquisition ou d'échange et une administration sage firent entrer dans une voie de grande prospérité le monastère, qu'après peu d'années on avait transféré à un quart de lieue de l'emplacement primitif, et désormais plus proche de la Vouge. « En ces jours-là, dit l'*Exorde* (c. XVII), l'Église (=Cîteaux) crût en terres, en vignes, en prés et en cours d'eau, sans que l'esprit de la religion diminuât. »

Quelques éléments du domaine doivent être signalés. La maison sise à Dijon, appelée dans la suite le Petit Cîteaux. Le clos Vougeot, qui n'était d'abord en partie qu'un terrain en friche détenu par plusieurs propriétaires; quand il fut entré dans le domaine de Cîteaux, le travail monastique le transforma et lui acquit la célébrité qu'il n'a pas perdue depuis. En 1300, le prieuré bénédictin de Gilly, propriété de l'abbaye de S.-Germain-des-Prés (Paris), passa aux mains de Cîteaux en vertu d'un décret de Boniface VIII. Les circonstances qui amenèrent ce transfert, avantageux pour les deux parties contractantes, sont narrées brièvement dans les trois actes pontificaux de 1295, 1297 et 1300 (cf. *Reg. de Boniface VIII*, n. 805, 1785, 3699). Mais bientôt le recteur de la paroisse opposa de prétendus droits sur la chapelle du prieuré, desservie par trois moines de Cîteaux. Clément V intervint deux fois (*Reg. de Clément V*, n. 5260, 8710). Après lui, Jean XXII termina le conflit en autorisant l'abbé de Cîteaux à nommer trois prêtres séculiers aux lieu et place de ses religieux (*Lettres de Jean XXII*, n. 27107, du 22 nov. 1326).

Les forêts qui entouraient l'abbaye finirent aussi par devenir propriété des cisterciens. Y eut-il chez eux volonté délibérée de s'entourer ainsi d'une épaisse ceinture de silence ? C'est possible. Il est certain que des acquisitions successives les rendirent maîtres et seigneurs d'un immense domaine forestier, qui constitua une part considérable de leur fortune. Mais vinrent ensuite les procès, les taxes de guerre, les dévastations par le passage des armées. Les dates sinistres s'échelonnent de façon serrée à partir du XVe s. : guerre de la succession de Bourgogne (1478); le prince de Condé avec ses huguenots, en 1574; le comte de Tavannes pille l'abbaye et brûle les métairies, en 1589; les soldats du maréchal Biron passent en 1595; en 1636, nouveau pillage par Gallas, etc.

Au début du XVIIe s., l'abbé Nicolas II Boucherat (1604-25) cède 1 300 jougs de terrain pris dans les forêts de Cîteaux, pour les transformer en terre arable et créer ainsi le village de S.-Nicolas-lez-Cîteaux. Les contrats furent soumis au chapitre général de 1613, pour être autorisés; les décrets capitulaires ont ainsi conservé les noms des contractants, venus spécialement de Rodelach en Lorraine (*Statuta*, 1613 : 118, 119).

Cîteaux, malgré l'ampleur de ses domaines, connut assez souvent des crises financières. En 1235, la situation était lamentable. Un ensemble de circonstances malheureuses avaient appauvri l'abbaye mère au point de l'obliger à recourir à la charité de ses filles. La réponse fut généreuse; nous la lisons dans le décret capitulaire de 1235, n. 20. A cette occasion, cependant, les Pères du chapitre rappellent que Cîteaux n'est nullement dispensé des lois posées jadis pour l'administration prudente du temporel des abbayes.

L'année suivante, Cîteaux se choisissait pour abbé celui de Boxley (Angleterre), Jean Ier (1236-38). Les allures dominatrices de ce nouveau venu ne firent qu'aggraver la situation. Il commit l'erreur de réclamer comme dette rigoureuse ce que la bienveillance avait promis. D'autres maladresses suivirent, et bientôt les abbés de Pontigny et de Clairvaux découvrirent en tout cela des infractions encourant *ipso facto* l'excommunication. Une lettre d'une émotion profonde fut adressée à tous les supérieurs et communautés; elle dénonçait l'excommunication du prélat de Cîteaux avec ses conséquences juridiques (7 janv. 1237). Pour étouffer ce scandale, Étienne de Lexington, alors abbé de Savigny, négocia et se fit accepter comme arbitre par les deux parties. Sa sentence immédiate fut d'imposer silence à tous, pour attendre dans cette attitude pacifique que la lumière se fasse. Le chapitre général se prononcerait ensuite en parfaite connaissance de cause (lettre du 15 janv. 1237).

Ce n'est qu'en sept. 1238 que le chapitre général appela à son tribunal cette pénible affaire. Il la jugea dans une atmosphère sereine. Le premier coupable fut déposé; c'était l'abbé de Preuilly, qui avait échauffé au delà de toute mesure le zèle des abbés de Pontigny et de Clairvaux. Ces deux derniers reçurent une pénitence moindre, ainsi que les abbés de Jouy, de Fontaine-Jean, de Larrivour, de Cercanceaux, coupables d'avoir, eux aussi, signé la lettre de janv. 1237. Jean de Cîteaux fit ensuite agréer sa démission, préférant le silence du cloître au tracas des affaires et des procès (cf. *Statuta*, 1238 : 53-56, 74; F. Cognasso a édité les lettres mentionnées ci-dessus dans *Römische Quartalschrift*, 1912, p. 201* sq., d'après le ms. *tat. D. VI. 25* de la bibl. nat. de Turin; la *Chron. of Melrose*, éd. Londres, 1936 ,p. 86, parle en termes discrets de la démission de Jean Ier).

En 1265, quand Jean II, abbé de Savigny, fut élu à Cîteaux, il trouva la maison mère accablée de dettes. Ses premiers efforts pour la dégager du gouffre lui paraissant peu efficaces, il s'adressa directement à Clément IV. En date du 13 mars 1267, le pontife lui accorde un privilège aux termes duquel 4 000 livres seront désormais payées chaque année par l'abbaye, jusqu'à extinction de la somme due, et, durant ce temps, aucune usure ni aucun intérêt ne pourront être réclamés par les créanciers (Bullaire de Cîteaux, ms. *598* de Dijon, fol. 106, *Dum in sacra;* Jordan, *Reg. de Clément IV*, n. 480). On vécut alors très pauvrement à Cîteaux. Nonobstant les restrictions que la communauté s'imposait, elle dut faire entendre un premier aveu au chapitre de 1269 : *Mater nostra domus Cistercii oppressa est magnis debitis.* Malgré une remise à flot momentanée, le même aveu fut répété en 1318, et, l'année suivante, un éclaircissement est donné. La maison mère a dû couvrir elle-même les frais généraux de l'ordre et elle n'a pas été remboursée. Durant plus de trois siècles, chaque chapitre général rappellera cette dette envers Cîteaux; en 1584, elle s'élevait à 23 000 florins et en 1738 à 35 798. C'est le dernier chiffre entendu avant la fin tragique du XVIIIe siècle.

Benoît XII, le pape cistercien, intervint, lui aussi, dès la première année de son pontificat, pour obtenir que l'ordre entier consentît à aider efficacement l'abbaye de Cîteaux à sortir de l'impasse, où elle se trouvait encore en 1335 (Vidal, *Lettres closes... de Benoît XII*, n. 488, du 12 août 1335).

D'autre part, la célébration annuelle du chapitre général occasionnait à l'abbaye de Cîteaux des dépenses considérables. Des bienfaiteurs le comprirent. Plusieurs statuts capitulaires mentionnent avec reconnaissance les dons envoyés de temps à autre par des rois, des princes, des prélats (*Statuta*, 1206 : 76; 1215 : 44; 1236 : 31; 1241 : 10; 1247 : 27; 1252 : 46, etc.). Plus notables étaient les créations de revenus fixes. Alphonse, comte de Poitiers, par ex., avait fait une fon-

dation de ce genre, rappelée encore en 1275 dans le statut 76. Un siècle avant cette date, le roi Richard d'Angleterre avait fait don à Cîteaux de l'église paroissiale de Scarborough (Scardebourg, disent souvent les mss.) et de tous les droits y annexés. En 1240, Richard de Cornwall, fils de Jean sans Terre, donnait à Cîteaux l'église de Stanley, au diocèse d'York. Mais, si bien assis que fussent les titres de ces propriétés, les avantages en furent parfois très minces pour les ayants droit. Après peu d'années, commencent des procès qui tombent en cascade jusqu'à la guerre de Cent ans; ce fut alors la dépossession en fait, sinon en droit.

Les autres fondations en faveur du chapitre général furent énumérées parfois dans des documents d'allure polémique, tel le *Speculum* de Mathieu Pillaert († 1428), et dans les actes du procès intenté par Clairvaux contre Cîteaux à la fin du xve s. (Arch. de l'Aube, *3 H 151* sq.).

Les bulles d'Alexandre III (*Religiosam vitam*, 1164), de Lucius III (1182) et de Célestin III (1192) confirment, en les citant, les propriétés de C. à ces dates (cf. Bullaire de Cîteaux, ms. *598* de Dijon); la bulle d'Alexandre III a été éditée par Pflugk-Harttung, i, 236. — Cartulaires, surtout celui de Jean de Cirey, 1499; et les nombreux factums de procès. — Paris, Bibl. nat., *nouv. acq. lat. 2297* : collection de 26 pièces originales relatives aux propriétés de l'abbaye situées à Ouges (Côte-d'Or) (1285-1508); coll. Moreau, ms. *818* : série de factums. — Rome, bibl. Barberini, ms. *lat. 3236* : *Monumenta...* de F. Ughelli, fol. 4 : copie de l'extrait des informations prises officiellement à C. après le désastre causé par le comte de Tavannes en 1589. Entre autres détails, on apprend que la population de l'abbaye s'élevait alors à 254 personnes, dont 60 religieux profès, 12 novices, 30 convers, résidant au monastère avec bon nombre d'oblats ou familiers; le reste se trouvait réparti dans les fermes voisines. — Archives de l'Aube, 3 *H. 144* : vente par l'abbé de C., à l'abbé de Clairvaux, d'une écurie sise dans la maison de C. (1284); modèle de procuration d'Edmond de la Croix, abbé de C., pour encaisser des secours destinés à la restauration de C. (1601); lettres patentes du roi pour la levée d'un subside caritatif en vue de restaurer l'abbaye de C.; procuration d'Edmond de la Croix pour la levée dudit subside; lettre circulaire d'Edmond de la Croix (imprimé); *Estat de ce qui a été vendu et aliéné du revenu de l'abbaye de Cisteaux, depuis l'an mil cinq cens vingt et six iusque en l'an six cent et un. Estat de l'argent que l'abbaye de Cisteaux tient à intérest pour le présent 1601.* — Actes pontificaux : Pressuti, *Reg. d'Honorius III*, Rome, 1888, n. 3366, 5215 : confirmations, donations; L. Auvray, *Les Reg. de Grégoire IX*, Paris, 1890, n. 272, 385, 439, 460, 608, 1723, 2417, 2623, 3404, 3471, 3586, 3771, 4041, 4042; E. Berger, *Les Reg. d'Innocent IV*, Paris, 1887, n. 589, 590, 591, 912, 921, 1220-27, 3541, 4624, 5166.

Chabeuf, *Les celliers cisterciens à Dijon*, Dijon, 1909. — M. Chaume, *Les anciens vicomtes de Beaune et la fondation de Cîteaux*, dans *Mém. de l'acad. de Dijon*, 1923, p. 73-77; *Hist. d'une banlieue*, dans *Mém. de la Soc. d'hist. du droit en pays bourguignon*, fasc. 8, Dijon, 1942; fasc. 9, 1943; fasc. 10, 1944-45, contient des précisions au sujet de quelques propriétés de C.; *Chartes... de S.-Bénigne de Dijon*, 1943, n. 429 : donation de l'abbé Jarenton, vers 1111. — Edme de la Croix, abbé de C. : lettre à tous les supérieurs de l'ordre à la suite du désastre de 1589 (*incip. : Miseranda plane et luctuosa monasterii nostri cisterciensis direptio...*), imprimée en latin et en allemand, Fribourg, 1593; en latin et en français, Paris, 1596. Il obtint d'Henri IV un décret obligeant les abbés réguliers et commendataires à verser le centième durant quatre ans; Clément VIII lui concéda la vingtième partie des biens de chaque monastère. — Ét. Fyot, *La maison de Cirey à Dijon*, dans *Mém. de l'acad. de Dijon*, 1923, p. 144-48. — *Gall. christ.*, iv, *instr.*, 21. — Garnier, *Hist. du château et du village de Gilly-lez-Cîteaux*, dans *Mém. de la Comm. des ant. de la Côte-d'Or*, i, 245. — J. Guicherd, art. dans *Dijon et la Côte-d'Or en 1911*, ii, 333. — J. Marilier, *Quelques précis. sur les commenc. de C. Les donations d'Élisabeth de Vergy*, dans *Ann. de Bourgogne*, 1944, p. 28; *Le vin à C. au XIIe s.*, dans *Mém. de l'acad. de Dijon*, 1947, p. 267-72. — E. Picard, *Les forêts de l'abbaye de C.*, dans *Mém. de la Soc. éduenne*, xii, xiii. — A. Prinstet, *Visitle générale dans la totalité des bois de Cisteaux*, 1726. — M. Provins, *Le Clos Vougeot et son château*, Paris, 1896. — J. Richard, *Cîteaux vu à travers ses archives*, dans *Mém. de l'acad. de Dijon*, 1947, p. 215-22. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, éd. Louvain, 1933-41, particulièrement : 1269 : 8; 1318 : 21; 1319 : 7; 1320 : 14; 1335 : 9; 1613 : 27. — Teulet, *Layettes... chartes*, i, n. 1992 : donation de Raymond de Toulouse pour le chapitre général, avr. 1229. — E. Vernisy, *L'invasion de Gallas*, Paris, 1936.

Sur Scarborough, cf. J. Richard, *La custodie de Scarborough...*, dans *Le Moyen Age*, 1946, p. 257-70; les données de ce travail, établi d'après les archives de C., trouvent leur écho dans les statuts capitulaires : 1240 : 30; 1250 : 19; 1257 : 14; 1262 : 15; 1392 : 4, 12; 1402 : 11; 1464 : 1; 1480 : 21; les textes concernant la donation ont été publiés par Jean de Cirey dans *Collectio privilegiorum*, Dijon, 1491, fol. 181 sq.; par Henriquez, *Privilegia*, Anvers, 1630, p. 231 sq.; les bulles d'Innocent III et d'Alexandre IV se lisent dans le Bullaire de Citeaux, ms. *598* de Dijon, fol.76 v° et 95 v°. Le *Liber Censuum de l'Église romaine*, éd. Fabre et Duchesne, ii, 189, 226, a noté le cens annuel dû par C. au S.-Siège en raison de l'église de Scarborough, tel que l'avait statué Grégoire IX dans sa bulle confirmative du 20 févr. 1229 (cf. Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 272).

IV. La filiation de Citeaux. — Il s'agit ici uniquement de la filiation directe, c.-à-d. des abbayes fondées par Cîteaux et de celles qui, par décret capitulaire, furent placées sous sa juridiction immédiate. Vingt-huit abbayes d'hommes citées ci-après, avec la date de fondation :

1. La Ferté, mai 1113. — 2. Pontigny, mai 1114. — 3. Clairvaux, juin 1115. — 4. Morimond, juin 1115. — 5. Preuilly, août 1118. — 6. La Cour-Dieu, avr. 1119. — 7. Bonnevaux, juin 1119. — 8. L'Aumône, juin 1121. — 9. Loroux, sept. 1121. — 10. Bussière, mars 1131. — 11. Miroir, sept. 1131. — 12. S.-André in Sesto, nov. 1131. — 13. Valloires, sept. 1138. — 14. Herrevad, oct. 1144. — 15. Perseigne, juin 1145. — 16. Obasine, sept. 1147. — 17. Carracedo, nov. 1203. — 18. Beaulieu, juin 1204. — 19. Sotos Albos, 1212. — 20. Escarpe, sept. 1213. — 21. Royaumont, févr. 1228. — 22. Monte Amiata, juill. 1228. — 23. L'Epau, mars 1229. — 24. Monte Acuto, juin 1234. — 25. Clarté-Dieu, juill. 1240. — 26. Moulins, mars 1414. — 27. Piété-Dieu, 1440. — 28. S.-Remy, 1464.

Les abbayes de moniales furent plus nombreuses; une série s'en retrouve dans plusieurs manuscrits, notamment : Bruges, séminaire, ms. *128/177* (t. ii des *Varia curiosa* de Ch. de Visch); Dusseldorf, ms. *C. 32* (Winter a reproduit ce texte tel quel, même avec les erreurs manifestes qu'il contient, dans *Die Cistercienser des nordöstlichen Deutschlands*, iii, Gotha, 1868, p. 176). Ces listes sont identiques. A cause de son importance pour l'histoire locale, nous reprenons ici, sans le modifier, le texte édité par Winter. Nous nous bornons à y ajouter quelques interprétations.

I. In Alemania. — In episc. Herbipolen. : 1. de Fonte Virginum (*Maidbronn*); — 2. de Novali S. Mariae (*Frauenroth*); — 3. de Valle sanctorum (*Heiligental*); — 4. de Valle Coeli (*Himmelstal*); — 5. de Campo solis (*Sonnenfeld*).

In episc. Constantien. : 6. de Valle S. Crucis (*Heiligenkreuztal*); — 7. de Valle S. Mariae (*Mariental*); — 8. de Rinthal (*Rheintal*).

In archiepisc. Colonien. : 9. de Fonte (*Burbach*); — 10. de Orto (*Mariengarten*); — 11. de Droelsaga (*Drolshagen*).

In episc. Leodien. : 12. de Linthres (*Val-des-Vierges*, à Oplinter); — 13. de Valle Florida (*Florival*); — 14. de Parco dominarum (*Parc-aux-Dames*); — 15. de Ramerya (*la Ramée*); — 16. de Boneffya (*Boneffe*); — 17. de Argenton; — 18. de Succursu B. Mariae (à *Rochefort*); — 19. de Disten, alias de S. Bernardo (*S.-Bernard*, à Diest); — 20. de Orient (*Orienten*, à Rummen); — 21. de Marcha (*Marche-les-Dames*); — 22. de Rocheem (*Rothem*, à Haelen); — 23. de Utres (*Uetersen?*); — 24. de Roberti Monte (*Robermont*); — 25. de Valle benedicta (*Valbenoît*); — 26. de Valle B. Mariae (*Val N.-D.*, à Antheit); — 27. de Molins (*Moulins*); — 28. de Soleres (*Solières*); — 29. de Bothes (*ter Beeck*, près S.-Trond); — 30. de Opeone (*Val-du-Ciel*, à Ophoven).

In episc. Trajecten. in Holland. : 31. de Losdunis (*Loosduinen*).

In episc. Monasterien. : 32. de Hast *(Hartste)*; — 33. de Ramesdorpo *(Koesfeld)*.

In episc. Ocesburgen. *(Osnabrück)*: 34. de Loenure *(Leeden)*.

In archiepisc. Bremen. : 35. de Valle Lilii *(Liliental)*.

In episc. Lubicen. : 36. Claustrum B. Johannis apostoli.

In archiepisc. Treviren. : 37. de Prato *(Marienbenden?)*; — 38. de Brotembroch *(Bottenbroich)*.

In episc. Tullen. : 39. de Valle benedicta *(Valbenoîte)*; — 40. de Stagno *(Estanche)*; — 41. de Droicteval *(Droiteval)*.

II. In regno Franciae. — In archiepisc. Remen. : 42. de Consolatione (*N.-D.-de-Consolation*, ou Mazurcs).

In episc. Cameracen. : 43. de Valle rosarum (*Val-des-Roses*, près Malines); — 44. de Tenremonde (*Zwyveke*, près Termonde); — 45. de Aldenarde vel de Nazareth (*Maagdendal*, à Audenarde, ou *Nazareth*, près Lierre).

In episc. Suessionen. : 46. de Gaudio *(La Joie)*.

In episc. Cathalaunen. : 47. de S. Desiderio *(S.-Dizier)*.

In episc. Tornacen. : 48. Sanceoy *(Le Saulchoir)*.

In episc. Morinen. : 49. de Bello Prato *(Beaupré-sur-la-Lys)*.

In episc. Attrebaten. : 50. de Broella *(Braille)*; — 51. de Vivario *(Vivier N.-D.)*.

In episc. Bellovacen. : 52. de Panthemont; — 53. de Monciaco *(Mouchy-le-Péreux)*.

In episc. Ambianen. : 54. de Paraclito; — 55. de Hyspania *(Espagne)*.

In episc. Noviomen. : 56. de Biatt *(Biaches)*; — 57. de Monciace (*Mouchy*, déjà cité).

In archiepisc. Senonen. : 58. de Lilio B. Mariae (*Le Lys*, près Melun); — 59. de Curia B. Mariae *(Cour N.-D.)*; — 60. de Nemosio (*La Joie*, près Nemours); — 61. de Villari *(Villiers)*.

In episc. Melden. : 62. de Ponte B. Mariae *(Pont-aux-Dames)*.

In episc. Parisien. : 63. de S. Antonio; — 64. de Portu Regis *(Port-Royal)*; — 65. de Pontizara (*Manbuisson*, près Pontoise).

In episc. Carnoten. : 66, de Aqua *(Eau-lez-Chartres)*.

In episc. Aurelianen. : 67. de Vicinis *(Voisins)*; — 68. de Temorantin (*Lieu N.-D.*, près Romorantin).

In episc. Antissiodoren. : 69. de Insulis (*Les Ilcs*); — 70. de Consolatione.

In episc. Trecen. : 71. de Ramera (*Piété-Dieu*, près Ramerupt); — [72.] de Pietate Dei (*ut supra*, 71); —72. de Gracia B. Mariae (*La Grâce*; cf. Pressutti, *Reg. Honorii III*, n. 4168, 4201); — 73. de Jardino *(Jardin-lez-Pleurs)*.

In archiepisc. Bituricen. : 74. de Bello visu *(Beauvoir)*.

III. In Normania. — In archiepisc. Rothomagen. : 75. de Fonte Geraldi *(Fontaine-Guérard)*; — 76. de Gomeri Fonte *(Gomerfontaine)*.

In episc. Cenomanen. : 77. de Virginitate *(Virginité)*.

IV. In Burgundia. — In episc. Lingonen. : 78. de Cardo *(de Tardo, Le Tart)*; — 79. de Valle baionis *(Valbaion)*; — 80. de Colonges *(Coulonges)*; — 81. de Bello monte *(Belmont)*; — 82. de Beaufays *(Belfays)*.

In episc. Eduen. : 83. de Loco Dei *(Lieu-Dieu*, près Vergy).

In episc. Cabilonen. : 84. de Molesia *(Molèze)*.

In archiepisc. Bisuntinen. : 85. de Bathault *(Battans)*; — 86. de Monstreal *(Montarlot)*; — 87. de Onans *(Ounans)*; — 88. de Courcellis *(Corcelles)*.

In episc. Lausannen. : 89. de Bella valle (*Bellevaux*, près de la ville).

V. In Hyspania. — In episc. Baiocen. *(Bayonne)*: 90. de Bello visu *(Beauvoir)*.

In archiepisc. Tarraconien. : 91. de Valle S. Mariae; — 92. de Bona quiete *(Bonrepos)*; — 93. de Valle bona *(Valbona de las Monjas)*.

In episc. Gerundinen. : 94. de S. Felice *(S. Felix in Chatinis)*; — 95. Eola, prioratus eius.

In episc. Baremonen. *(Barcelone)*: 96. de Valle domicelle (*Valdoncella*, à Barcelone).

In episc. Pampilonen. : 97. de Marzella *(N. Señora la Blanca de Marcilla)*.

In episc. Vicennen. : 98. de Petrigal (*Pedregal*, à Terrega).

In episc. Vergellen. : 99. de Franchasiis (*S. M. de las Franquezas*, à Balaguer); — 100. Vallis Laure.

In episc. Valentiae : 101. de Lazaida, alias de Gracia Dei (*La Zaïda*, à Valence); — 102. de Monte sancto, filia Vallis Dignae.

In episc. Illerden. : 103. de S. Hylario; — 104. de Valle viridi; — 105. de Valle sancta; — 106. de Valle bona.

In episc. Cesaraugusten. : 107. de Regali *(S. Lucia la Real)*.

In episc. Tirasonen. : 108. de Tholobris *(Tulebras)*.

In archiepisc. Toletana : 109. de S. Clemente (*S.-Clément*, faubourg de Tolède).

In episc. Burgen. : 110. de Burgis (*S. Maria Regia de Huelgas*, à Burgos).

In episc. Astregen. : 111. de Villa bona.

VI. In Provincia. — In episc. Arelaten. : 112. de Mologesio *(Mollégès)*.

VII. In Alvernia. — In episc. Claromonten. : 113. de Eschensia *(L'Esclache)*; — 114. de Lenisun *(Lavaysse?)*.

In episc. Caturcen. : 115. de Lenie *(Leyme)*.

In episc. Convennar. : 116. de Fauacs (*Favas*, *Fabas*, ou *Lumen Dei*).

In episc. Tholosanen. : 117. de Goion; — 118. de Oratione Dei *(Oraison-Dieu)*; — 119. de Valle nigra *(Valnègre)*.

VIII. In Anglia. — In episc. Salebericen. : 120. de Tarenca *(Tarenteensis abbatia)*.

In episc. Norwicen. : 121. de Matran *(Marham)*.

IX. In Lumbardia. — In episc. Terdonen. : 122. de Vesella *(Vesolla)*; — 123. de Prato.

X. In Grecia. — In episc. Corinthien. : 124. de Nicenal.

In episc. Montonen. : 125. de Viridario B. Mariae.

In Constantinopoli : 126. de Parcheyo *(S. M. de Petreio)*.

XI. Ultra mare. — In Achon. : 127. S. Maria Magdalene.

In Tripoli : 128. S. M. Magdalene.

In Cipro : 129. de S. Theodoro; — 130. de Bella comba.

In episc. Anicen., sive Apodicen. (Puy) : 131. de Clamario *(Clavas)*.

In episc. Numaten., sive Mansiada (Mende) : 132. de Meccoria *(Mercoire)*.

In episc. Uticen. (Uzès) : 133. de Fontibus *(Fonts-lez-Alais)*.

In episc. Nemausien. (Nîmes) : 134. Ecclesia in Alesto *(Ste-Claire d'Alais)*.

In episc. Anicen. : 135. de Silva *(Seauve-Bénite)*.

In episcopatu Claromontensi est vel esse dicitur monasterium de Casa Dei, et in episcopatu Sancti Flori monasterium de Vepraco et de Brolio.

V. Les abbés de Citeaux. — Au xviie s., une formule pompeuse se lisait en tête des lettres d'indiction pour le chapitre général. En 1651 : *Nos, Frater Claudius Vaussin, abbas Cistercii, sacrae theologiae in Facultate Parisiensi doctor, Christianissimi Regis in supremo ducatus Burgundiae senatu primus consitiarius, Cisterciensis ordinis universi et quinque eius militiarum de Catatrava, de Alcantara, de Montesia, de Avis et de Christo, caput ac superior generalis, eiusdem capituti generatis plenaria fungens auctoritate...* La formule n'omet rien des honneurs et des charges qui étaient dévolus à l'abbé de Cîteaux. Celui-ci, en raison du développement considérable de sa famille religieuse, revêtit bien vite le caractère d'une haute personnalité.

Dans le monde féodal d'abord, où la puissance terrienne comptait pour beaucoup, dans le monde ecclésiastique, où la science et la vertu sont particulièrement honorées, le chef de ces milliers de moines blancs répandus partout à travers l'Europe devait faire figure de grand seigneur. En fait, rois et princes traitent avec lui. Dès 1127, le roi Louis VI vient à Cîteaux; son fils Louis le Jeune y paraît en 1147 et 1165. Au siècle suivant, S. Louis est présent au chapitre général de 1244. On y verra également François Ier en 1521 et Louis XIV en 1683.

Les pontifes romains témoignent leur confiance aux abbés de Cîteaux, les créant leurs délégués en bien des causes, qui intéressent la chrétienté en général ou des cas particuliers (Jaffé, n. 11169, 11290, 11435, 12236; Potthast, *Reg.*, n. 141, 266, 1660, 5382, 8376, etc.). Innocent III adresse à l'abbé Arnaud Ier ses sermons, précédés d'une épître dédicatoire (*P. L.*, ccxvii, 309). Honorius III fait de même à l'égard de Gauthier d'Ochies. Bulles et privilèges abondent, qui confèrent à l'abbaye de Cîteaux la plus large exemption, la plaçant exclusivement dans la main du pontife de Rome. Innocent VIII, dans sa bulle *Exposcit* du 9 avr. 1489,

donnera à Jean de Cirey et à ses successeurs le pouvoir de conférer le sous-diaconat et le diaconat à tous les moines de l'ordre, et de donner la bénédiction abbatiale à tous les abbés et abbesses.

Ce qui importe le plus, c'est de déterminer exactement la position juridique de l'abbé de Cîteaux dans l'ordre monastique qu'il gouverne. Son *élection* se fit toujours par les moines de Cîteaux, et même par eux seuls, à dater de la bulle *Parvus fons* (1265), qui retira aux abbés fils leur droit de vote — ils pouvaient être appelés encore pour l'opération électorale, mais à titre de conseillers seulement. D'ailleurs, quelque différents que furent successivement les modes d'élection, on constate que la communauté sut presque toujours se choisir pour supérieurs des hommes de haute valeur, et généralement des abbés ayant déjà gouverné avec succès (cf. ci-après la liste des abbés).

Les pouvoirs de l'abbé de Cîteaux avaient été restreints par la seconde rédaction de la *Charte de charité*, et il est des principes sur lesquels le chapitre général ne transigea jamais. Il affirma toujours sa supériorité sur l'abbé de Cîteaux, ne craignant pas de le rappeler au devoir en certains cas (*Statuta*, 1195 : 55; 1222 : 11; 1238 : 9), ni de casser parfois ses décisions (*ibid.*, 1435 : 17; 1623 : 24). Il lui refusera le pouvoir ordinaire de visiter canoniquement d'autres maisons que ses filles directes (*ibid.*, 1238 : 9); il ne lui permit pas de disposer librement du temporel ou du personnel d'aucune abbaye sans l'assentiment du supérieur local.

Cependant, par la force des choses, l'abbé de Cîteaux se vit successivement investi de pouvoirs considérables pour le gouvernement de l'ordre. Le chapitre général, ne siégeant que trois jours par an, devait confier à son président des pouvoirs délégués, et ceux-ci, sans changer de nature, se continuaient de façon habituelle. D'une manière générale, le chapitre lui confie les causes plus délicates à traiter; les *res notabiliores, difficiliores* sont laissées à sa sagesse (*ibid.*, 1190 : 68; 1191 : 14; 1192 : 47; 1196 : 37). Puis s'alignent ici de nombreux cas expressément prévus, dans lesquels il agit en vertu d'un privilège pontifical, ou par délégation du chapitre général. Köndig a dressé une énumération de ces cas; on en trouve une seconde, fondée uniquement sur les décrets capitulaires, dans les *Indices* des *Statuta* (éd. Louvain, 1941, VIII, 117 sq.), et enfin une troisième, d'après les bulles, dans Henriquez, *Regula, constitutiones et privilegia*, Anvers, 1630, p. 543.

Ses droits et devoirs, si étendus qu'ils fussent, l'abbé de Cîteaux eut souvent tendance à les amplifier encore (cf. *Annales Waverleienses*, ann. 1264). L'opposition se leva; elle vint surtout de la part des premiers Pères, dégénéra en des querelles sans fin, qui ont entaché la mémoire de ces prélats, si méritants d'ailleurs. C'était habituellement l'abbé de Clairvaux qui se faisait le porte-parole de ses collègues, tel Mathieu Pillaert (1405-28), qui rédigea son *Speculum elevationis et depressionis ord. cisterc.* (demeuré ms., cf. *supra*). L'auteur trace un aperçu historique des tendances à l'absolutisme chez les abbés de Cîteaux. Il cite nommément Gauthier d'Ochies (1219-34), Jean Ier (1236-38), Jean de Bussières (1375-76), Gérard de Bussières (1378), Jean de Martigny (1405). Les contributions perçues pour les nécessités générales de l'ordre furent aussi un domaine que Cîteaux prétendit régir de façon absolue. De là, les accusations énumérées dans le *Speculum* et reprises, avec documents à l'appui, dans le *Libellus et petitio domini Claraevallis contra dominos cisterciensis* (Archiv. de l'Aube, *3 H 159*). C'est la *minuta advocati* rédigée lors du procès intenté par Pierre de Virey contre Jean de Cirey. Ce réquisitoire s'inspire d'un autre travail de Pillaert, perdu, semble-t-il, mais que décrit de Visch dans sa *Bibliotheca* (éd. Cologne, 1656, p. 240). D'où encore la thèse, trop absolue pour être exacte, que les abbés eurent toujours à Cîteaux une administration temporelle défectueuse (ms. *129* de Sens, fol. 246).

La réponse à Mathieu Pillaert ne fut donnée que par Jean de Cirey, abbé de Cîteaux (1476-1501), dans son *Dyalogus prioris ac supprioris super duplici prospero scilicet et adverso ordinis cisterciensis* (original aux Archiv. de la Côte-d'Or; copies dans les mss. *79* de Chaumont, *88* d'Épinal; fragments dans le ms. *602* de Dijon). Notons cependant que le *Dyalogus* est avant tout dirigé contre Pierre de Virey. A vrai dire, cette trop longue plaidoirie est moins solidement étayée que le *Speculum* au point de vue juridique; les arguments sont inopérants et se trouvent noyés dans de fades et interminables conversations supposées, entre un prieur et un sous-prieur.

Le *Dyalogus* n'apaisa nullement la querelle qui, à la fin du XVe s., mettait aux prises les abbés de Cîteaux et de Clairvaux. Ce dernier commit, en 1482, la grosse erreur de porter ce débat devant le Parlement. Les choses traînèrent en longueur. En 1486, le pontife régnant, Innocent VIII, délégua les définiteurs du chapitre général de Cluny, afin qu'ils usent de leur influence pour réconcilier les deux parties (cf. leur message au chapitre de Cîteaux dans l'*Auctarium* de Ch. de Visch, Bregenz, 1927, p. 71).

Entre temps, sous prétexte de faire connaître toute la vérité, l'abbé de Clairvaux rédige et distribue un factum, qui est jugé et condamné comme gravement diffamatoire à l'endroit de Cîteaux (*Statuta*, 1485 : 70-73). Ordre fut donné de le faire disparaître partout (ms. *2357* de Troyes : *Instrumentum combustionis unius libelli abb. Clarev. contra abb. Cist. per cancellarium Eccl. Parisiensis*, 20 déc. 1487). L'année suivante, le parlement de Paris, refusant de juger, remet la cause intacte aux mains des abbés de La Ferté, de Morimond, de Pontigny, de Chaalis et de La Charité, nommés arbitres. On leur adjoint ensuite les abbés de Bonport, de Balerne et d'Élan (*Statuta*, 1488 : 59). Le chapitre général avait énuméré les griefs formulés contre Pierre de Virey (*ibid.*, 1487 : 79), et celui-ci, accusateur de Jean de Cirey, agitait surtout le cas des contributions générales de l'ordre, dont une partie importante aurait passé indûment dans la caisse de Cîteaux.

Celui qui n'entend que les actes capitulaires n'en retire qu'une documentation unilatérale et toute en faveur de l'abbé de Cîteaux. Ce dernier fut cependant répréhensible en plus d'un point. Son adversaire sut le prouver dans la réfutation qu'il fit du *Dyalogus*. Le ms. *129* de Sens contient une copie (XVIIe s.) de documents conservés jadis à Clairvaux. On possède là un témoin qu'il est nécessaire d'entendre pour faire la part des choses. Disons seulement ici que Jean de Cirey, connu personnellement du pape Innocent VIII, se trouvait solidement soutenu à Rome par le procureur général, qu'il avait choisi en la personne de Jacques du Breuquet, chanoine de Cambrai et rédacteur des lettres apostoliques aux princes (*Statuta*, 1487 : 2, 3; 1491 : 11). D'autre part, il semble bien que Jean de Cirey montra, lors de cette pénible discussion, plus de vertu que son accusateur; il obtint gain de cause.

Enfin Innocent VIII, voulant ruiner à jamais les causes de dissension entre les deux abbayes, en décréta l'union sous un seul et même abbé portant le titre de Cîteaux-Clairvaux (cf. texte dans *Statuta*, V, 663). La bulle, datée du 9 avr. 1489, fut sans doute tenue secrète, en attendant des circonstances favorables. Celles-ci firent défaut, car, en 1496, Pierre de Virey, voulant quitter sa prélature, remit sa démission aux mains d'Alexandre VI. Le pape, usant de son droit et se conformant à la tradition, nomma librement à la prélature vacante. L'élu fut Jean Foucault, abbé de Fontenay, désigné à la bienveillance du pontife par le démis-

sionnaire. Jean de Cirey osa protester, en appelant au siège de Clairvaux Antoine de Châtillon. La nomination parut dans les actes du chapitre général de 1497 (n. 64). Deux lettres sévères, chargées de menaces, parvinrent aussitôt de Rome à l'adresse de l'abbé et du chapitre général de Cîteaux. Alexandre VI s'indignait de ce que l'on eût osé passer outre à ses volontés (cf. ms. *129* de Sens, fol. 253 sq.). Le *Gallia christiana* (IV, 811) nous donne un écho affaibli de cette double nomination, quand il dit : *Johannes Foucault aemulum passus Antonium de Chatillon...*

Le titre de *général* donné à l'abbé de Cîteaux lui fut parfois âprement discuté. On le trouve cependant dans les bulles d'Urbain IV en 1263 (*Processit*, Potthast, *Reg.*, n. 18755), d'Eugène IV en 1438 *(Ad universalis)*, d'Innocent VIII en 1489 *(Atias percipientes)*, de Pie IV en 1563 *(In eminenti)*. Contre ce titre et les conclusions pratiques qu'en voulait tirer le bénéficiaire, des protestations s'élevèrent. On peut les lire encore dans les factums édités aux XVIIe et XVIIIe s., quand les prélats en cause eurent porté leur différend devant les tribunaux royaux. En 1681, parut un *Arrêt du Conseil d'État du roi, par lequel l'abbé de Cisteaux est maintenu dans ses droits et dans ses prérogatives de chef et supérieur général de l'ordre de Cisteaux, 19 sept. 1681.* Au siècle suivant, la lutte reprenait aussi acharnée. Il y eut des appels comme d'abus par les quatre premiers Pères, et les *Mémoires* tombèrent en avalanche. En 1781, un autre *Arrêt du Conseil d'État du roi* fut rendu; ce fut le dernier. Entre temps, Andoche Pernot (1727-48) avait dû plaider au sujet des habits prélatices qu'il portait lors des séances du parlement de Bourgogne. Frivolité.

Archives de l'Aube, *3 H 153* sq.; *3 H 257*, 5° : démission de Pierre de Virey entre les mains du pape; *3 H 248-256* : volumineux procès entre Jean Foucault et Antoine de Châtillon. — Chaumont, ms. *79*, fol. 265-74 : *declaratio redditiuum...* — Dijon, ms. *602* : quelques actes du procès Cîteaux-Clairvaux; ms. *1591* (anc. *357*, suppl.), fol. 20, 94, etc. — Lille, Arch. du Nord, *28 H 15* : visite de C. par les premiers Pères. — Paris, Bibl. nat., coll. Moreau, ms. *818;* Arsenal, ms. *785*. — Sens, ms. *129*. — Troyes, ms. *739;* ms. *2488* : Pierre de Virey en appelle à Sixte IV des accusations de Jean de Cirey.

A. Avignono, *Manuale cisterc. Italiae abbatum..., iura, prerogativae...*, Milan, 1755. — Besse, *Archives de la France monast., Introduction*, Paris, 1906, p. 160 : autorité de l'abbé de C. — J.-M. Canivez, art. *Cîteaux (Législation de l'ordre de)*, dans *D. D. Can.*, III, 745; *Étonnantes concessions pontificales*, dans *Miscellanea hist. De Meyer*, I, Louvain, 1946, p. 505. — Innocent III, lettre aux premiers Pères, *P. L.*, CCXIV, 1107. — Jean, abbé de Savigny, lettre aux cisterc. d'Angleterre (1264), dans *Monasticon anglicanum*, V, Londres, 1825, p. 226. — R. Köndig, *Elenchus privilegiorum...*, Cologne, 1729. — Gr. Müller, *Titel des Abtes von C.*, dans *Cisterc.-Chronik*, XXVI, 1914, p. 65; *D. abb. Salemitani, de controversia ratione tituli generalis, ibid.*, 1929, p. 82. — Pie de Langogne, *De bulla Innocentiana*, dans *Anal. eccl.*, Rome, 1901, p. 311. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, éd. Louvain, V, 1937, ann. 1482 sq.

Liste des abbés de Cîteaux. — De nombreux ouvrages mss. et imprimés présentent cette liste des abbés, mais on n'y trouve pas la concordance désirée. Les dates sont différentes; le nombre des abbés varie aussi, car on supprime parfois S. Robert, Wido (ou Guido) (1133), Richelieu (1636), Louis Loppin (1670) [cf. Paris, Bibl. nat., ms. *lat. 13823*, fol. 90-95 (XVIIe s.); Arsenal, ms. *927*, fol. 139 (XVIIe s.); Dijon, ms. *1018* (XVIIIe s.); Arch. de la Côte-d'Or, *H 408*, fol. 74-83; Louviers, ms. *28* (XVIIe-XVIIIe s.); Troyes, ms. *2002* (XVIIe s.); Port-du-Salut, abbaye, ms. *4* (XVIIIe s.)]. — Listes imprimées dans Manrique, *Annales cisterc.*, I, Lyon, 1642, p. 471. — Henriquez, *Menologium*, Anvers, 1630, p. 2. — Sartorius, *Cistercium-Bis-Tertium*, Prague, 1700, tit. II, 23-44. — *Gall. christ.*, IV, 984; cette dernière liste forme ici notre base, rectifiée cependant pour le XIIe s. par M. J. Marilier (dans *Cisterc.-Chronik*, 1948, p. 1sq.), et ailleurs par des statuts capitulaires ou des bulles pontificales.

1. S. Robert, 1098-99. — 2. S. Aubri, 1099-1109; Henri, fils du duc Eudes, se fait moine. — 3. S. Étienne Harding, 1109-33; † 1134; il reçoit S. Bernard et ses compagnons. — 4. Wido (Gui Ier), 1133, abbatiat éphémère. — 5. Raynaud, fils de Milon, comte de Bar-sur-Seine, moine à Clairvaux, élu à Cîteaux, 1133/34-1150. En 1147, Eugène III est présent au chapitre général; affiliation des deux congrégations de Savigny et d'Obasine. Éloge de Raynaud dans la Vie de S. Étienne d'Obasine (Baluze, *Miscellanea*, II, 117). — 6. Goswin, 1151-55; moine puis abbé de Bonnevaux. Eugène III confirme la *Charte*, 1152. Mort de S. Bernard. — 7. Lambert, 1155-61; abbé de Clairefontaine, puis de Morimond; il démissionne en 1161. En 1158, la milice de Calatrava devient cistercienne. — 8. Fastrède de Gaviaumer, 1161-63; abbé de Cambron, de Clairvaux. Il soutint le parti d'Alexandre III. — 9. Gilbert (le Grand), 1163-68; abbé d'Ourscamp. — 10. Alexandre, 1168-78; chanoine de Cologne, moine à Clairvaux, abbé de Grandselve. En 1174, canonisation de S. Bernard. — 11. Guillaume Ier (de Toulouse), 1178-81; abbé de Savigny. — 12. Pierre Ier, 1181-84; abbé de Pontigny, évêque d'Arras; † 1185. — 13. Bernard, 1184-86; abbé de Fontenay. — 14. Guillaume II, 1186-89; moine de la Prée. — 15. Thibaut, 1189-90. — 16. Guillaume III, 1190-94. — 17. Pierre II, 1194. — 18. Gui de Paray, 1194-1200; abbé de N.-D.-du-Val, cardinal par Innocent III en 1199, légat en Allemagne; † à Gand, 1206. — 19. Arnaud Amaury, 1201-1211/12; abbé de Poblet, de Grandselve; créé inquisiteur contre les albigeois, 1204; archev. de Narbonne; † 1225. — 20. Arnaud II, 1212-17; assiste au concile de Latran, 1215. — 21. Conrad d'Urach, de la famille des ducs de Thuringe, 1217-1219; moine, puis abbé de Villers-en-Brabant, de Clairvaux; cardinal-évêque de Porto par Honorius III, 1219; prépare la croisade; † 1227. — 22. Gauthier d'Ochies, 1219-1234/35; docteur en théologie, abbé de Longpont. — 23. Jacques Ier, 1234/35-1236. — 24. Jean Ier, 1236-38; abbatiat attesté par deux bulles de Grégoire IX (L. Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 3404, 4041). La seconde bulle, reprenant une lettre de l'abbé Jean, est elle-même reprise par Innocent IV en janv. 1244 (E. Berger, *Reg. d'Innoc. IV*, n. 394; Ughelli, I, 259). Les listes des abbés de C. lui donnent généralement le nom de Jacques. Cependant Mathieu Pillaert fait mention de l'abbé Jean Ier en plusieurs endroits de son *Speculum*. La biblioth. nat. de Turin (ms. *lat. D. VI*, 25) conserve des lettres échangées entre Jean de Cîteaux et Évrard de Clairvaux (1235-38). Les *Annales de Waverley* le disent précédemment abbé de Boxley. Les *Statuta* le nomment Jacques, d'après quelques mss. — 25. Guillaume IV de Montaigu, 1238-44; fait captif par l'empereur Frédéric II en 1240; démiss. en 1244; † 1246. — 26. Boniface, 1244-55 (?). — 27. Gui III de Bourgogne, 1255 (?)-62; cardinal, légat pontifical; † 1274. — 28. Jacques II, 1262-65; prieur de Cîteaux, élu par les seuls moines, confirmé par Clément IV qui publie la bulle *Parvus fons*, 1265. — 29. Jean II, 1265-1284; abbé de Savigny. — 30. Thibaud de Sancy, 1286-1293; abbé de Noirlac, puis de Clairvaux. — 31. Robert II, 1293-94; abbé de Pontigny, cardinal; † 1305. — 32. Rufin, 1294-99. — 33. Jean III de Pontoise, 1299-1304; abbé d'Igny; résiste à Philippe le Bel. — 34. Henri, 1304-15; abbé de Jouy. — 35. Guillaume V, 1316-35; abbé de Vaucelles; Benoît XII publie la bulle *Fulgens*, 1335. — 36. Jean IV de Rougemont, 1335. — 37. Jean V de Chaudenai, doct. en théol., 1339-59; en 1348, la peste sévit et vide bien des monastères. — 38. Jean VI de Bussières, doct. en théol., abbé de Clair-

vaux en 1358, de Cîteaux en 1359; cardinal en 1375; † 1376. Son élection fut confirmée par Innocent VI; en 1363, la Chambre apostolique fit remarquer qu'une réserve pontificale atteignait alors l'abbaye de Cîteaux. Urbain V cassa donc l'élection et nomma le même abbé Jean; il restait à payer les taxes de chancellerie (Dubrulle, *Reg. d'Urbain IV*, Paris, 1926, n. 228). — 39. Gérard de Bussières de la Tour d'Auvergne, 1376 (?); en 1380, il reçoit de Clément VII le privilège des pontificaux. — 40. Jacques III de Flogny, 1389-1405; moine et cellérier de C., abbé de Bonnevaux, de Pontigny. — 41. Jean VII de Martigny, 1405-28; abbé de Morimond, de Clairvaux. — 42. Jean VIII Picart, 1428-40; abbé de Gard, d'Ourscamp. — 43. Jean IX Vion, de Gevrey, 1440-58; proviseur du collège S.-Bernard de Paris; lutte contre les commendes. — 44. Gui IV d'Autun, 1459 (?)-62; moine de Fontenay, abbé de Chaalis, de Pontigny. — 45. Hymbert-Martin de Losne, 1462-76; abbé de Morimond; lutte contre les commendes; obtient de Sixte IV le pouvoir de dispenser de l'abstinence (*Ex supernae*, 13 déc. 1475). — 46. Jean X de Cirey, de Dijon, 1476-1501; doct. en théol., moine de La Charité, abbé de Theuley, de Balerne; lutte contre les commendes; fait éditer un recueil de bulles; opère un véritable sauvetage de son ordre menacé de suppression; démissionne; † 1503. — 47. Jacques IV, de Theuley, neveu du précédent, 1501-16; doct. en théol., moine de C., proviseur du collège S.-Bernard de Paris, abbé de Cherlieu, de Belleval, de Morimond; démissionne; † 1516. — 48. Blaise Larget, d'Aiserey, 1516-1517; doct. en théol., abbé de Marcilly. — 49. Guillaume VI du Boisset, 1517-21; abbé de Candeil. — 50. Guillaume VII le Fauconnier, 1521-40; moine de Mortemer, abbé de Miroir. — 51. Jean XI Loysier, 1540-1559; doct. en théol., moine de C. — 52. Louis Ier de Baissey, 1560-64; doct. en droit, moine puis abbé de la Prée, de Maizières. — 53. Jérôme Souchier, 1564-68; doct. en théol., moine de Montpeyroux, abbé de Clairvaux, cardinal en 1568; † 1571. — 54. Nicolas Ier Boucherat, 1571-84; doct. en théol., prieur de Reclus, procur. gén. à Rome; en 1532, paraît au concile de Trente, démiss. en 1584. — 55. Edme de la Croix, 1584-1604; doct. en théol., moine de Clairvaux, prieur de Belleau. — 56. Nicolas II Boucherat, 1604-25; doct. en théol., prieur de C., abbé de Vaucelles; fait de nombreuses visites d'abbayes; ramène l'équilibre dans les finances de sa maison; crée la commune de S.-Nicolas-lez-Cîteaux sur les terres de l'abbaye. — 57. Pierre III Nivelle, de Troyes, 1625-35; doct. en théol., abbé de S.-Sulpice-en-Bugey. Il cède à Richelieu, qui lui passe son évêché de Luçon; † 1661. — 58. Armand-Jean du Plessis, card. de Richelieu, déjà abbé de Cluny et de Prémontré, se fait élire à C. par les quatre premiers Pères et trente-quatre moines; prend possession le 15 janv. 1636, mais ne fut jamais confirmé par le pape; les abbés des nations étrangères faisaient opposition au nom de la *Charte*. Sous son régime, Cîteaux passe aux mains des réformés de l'Étroite observance (un dossier relatif à cette élection se trouve à Naples, bibl. nat., *fonds Brancacciana, I. G. 1*, fol. 1-4). — 59. Claude Vaussin, 1643-70; frère utérin de Jean Bouchu, président du sénat de Bourgogne; moine de Clairvaux, doct. en théol., prieur de Froidmont, élu à C. par les moines de la Commune observance réunis à Dijon, 1643. Louis XIII avait ordonné l'élection d'un membre de l'Étroite observance; l'élection de Vaussin est cassée par décret du Grand Conseil. L'affaire est portée au S.-Siège, qui nomme trois délégués : l'archevêque de Sens, les évêques de Séez et d'Autun. Leur sentence est contre la Commune observance, qui en appelle au Conseil du roi. Tous alors sont admis à voter et Vaussin est élu par 40 voix, contre 15 données à Jean Jouaut, abbé de Prières. En 1666, Alexandre VII publie la bulle de réforme *In suprema*. — 60. Louis II Loppin, de Seurre, élu le 29 mars 1670, † le 6 mai suivant. — 61. Jean XII Petit, de Châlons, 1670-janv. 1692; doct. en droit, moine de C.; il échappe à une tentative d'empoisonnement; lutte pour ses droits contre les premiers Pères; publie le *Rituel cistercien* de 1689. — 62. Nicolas Larcher, 1692-mars 1712; doct. en théol., moine de C., prieur de Bussières. — 63. Edmond II Perrot, de Dijon, 1712-janv. 1727 (cf. *Voyage littéraire*, I, 224). — 64. Andoche Pernot des Crots, frère d'un sénateur de Dijon, élu le 21 avr. 1727, † 14 sept. 1748. — 65. François Trouvé, élu le 25 nov. 1748, † 25 avr. 1797. — Interruption d'un siècle avant la reprise de l'abbaye et de son titre par les cisterciens trappistes. — 66. Sébastien Wyart, 1899-1904; abbé de Sept-Fons (rescrit pontifical du 3 juill. 1899). — 67. Augustin Marre, 1904-22; abbé d'Igny, évêque titulaire de Constance, puis archev. de Métylène. — 68. J.-B. Ollitraut de Keryvallan, 1922-29; abbé de Melleray. — 69. Herman-Joseph Smets, 1929-43; abbé de Westmalle. — 70. Dominique Nogues, 1946; abbé de Thymadeuc.

VI. Saints et prélats remarquables. — Cîteaux, fondé avant tout comme école de sainteté, a vu plusieurs de ses abbés, moines et convers recevoir les honneurs des autels, bien que la tendance de l'autorité capitulaire ne fût pas de pousser aux procès de canonisation. Henriquez a dressé une assez longue liste de saints et bienheureux ayant vécu à Cîteaux; certains d'entre eux n'ont fait que bénéficier de la prodigalité de l'auteur à distribuer les titres. Ne retenant que les noms de ceux qui jouissent au moins d'un culte immémorial, notre total touche à une vingtaine. De ceux-ci, deux seulement sont cités dans le récent martyrologe romain : S. Robert de Molesme (29 avr.), S. Étienne Harding (17 avr.). Le troisième abbé de Cîteaux, S. Aubri, n'a sa fête célébrée chez les cisterciens que depuis 1738. Au nombre des autres, nous distinguons d'abord les abbés Raynaud, Goswin, Fastrède, Gilbert, Alexandre, les deux Guillaume, Bernard, Boniface, Pierre II, puis quelques moines et le convers Alain.

Plusieurs abbés furent promus au cardinalat : Guy de Paray (1199), Conrad d'Urach (1219), Guy de Bourgogne (1262), Robert (1294), Jean de la Bussière (1375) et Jérôme Souchier (1568). En 1130, le premier cistercien élu à l'épiscopat fut Pierre de Tarentaise (l'ancien), moine de Cîteaux d'abord, puis abbé de La Ferté. Hugues de Mâcon occupa le siège d'Auxerre en 1137; Guichard fut sacré archevêque de Lyon par Alexandre III en 1165, et Pierre, 12e abbé de Cîteaux, devint évêque d'Arras en 1184. Arnaud Amauri termine une carrière bien remplie comme archevêque de Narbonne en 1225. Pierre Nivelle, en 1637, fait un échange avec Richelieu et occupe le siège de Luçon. En ces derniers temps, Aug. Marre, abbé de Cîteaux, fut successivement évêque titulaire de Constance et archevêque de Métylène († 1922).

Henriquez, *Menologium cisterciense*, Anvers, 1630. — S. Lenssen, *Catalogue critique du ménologe...*, Westmalle, 1937. — D. Willi, *Päpste, Kardinäle und Bischöfe aus dem Cisterc.-Orden*, Bregenz, 1912.— A. Zimmermann, *Kalendarium benedictinum*, Metten, 1934.

VII. Liturgie. — Il suffira de rappeler ici le travail que, personnellement, certains abbés de Cîteaux ont fourni, pour créer d'abord, et maintenir ensuite, la liturgie cistercienne. Le principe générateur de la fondation de l'ordre inspira également sa liturgie propre. Voulant la pratique littérale de la règle bénédictine, Cîteaux reprend l'office divin dans les proportions et les dispositions établies par S. Benoît. On élimine donc toutes les additions clunisiennes : les psaumes surajoutés, les processions, les litanies, les nombreux versets, etc. (cf. les *partes decisae* de l'*Exordium magnum*, publiées par Tiburce Hümpfner, Bregenz, 1908). D'au-

tre part, la *Charte de charité* pose comme principe fondamental que l'unité liturgique doit régner dans tous les monastères de l'ordre. On rédige donc à Cîteaux, dès le début, tout un corps de rubriques : les *Officia ecclesiastica*, qui constituent la première partie du *Liber usuum*, œuvre de S. Aubri et de S. Étienne, que publiera en 1134 Raynaud de Bar. Quand les pontifes romains approuvèrent la *Charte*, ils approuvèrent par là même la réforme liturgique des abbés de Cîteaux. Eugène III, qui renouvelle l'approbation par la bulle *Sacrosancta* (1er août 1152), cite expressément « le chant et les livres liturgiques, qui doivent se trouver identiques dans toutes les abbayes de l'ordre ».

C'est pour assurer cette uniformité qu'à Cîteaux les abbés ordonnèrent la rédaction du manuscrit type, contenant tous les textes liturgiques utilisés dans le cours de l'année. Cette œuvre, encore admirée aujourd'hui, se trouve à Dijon, bibl. munic., ms. *114(28)*. C'est la source primordiale, authentique et officielle du rite cistercien.

Une seconde intervention personnelle des abbés de Cîteaux, relative à la liturgie, fut celle du XVIIe s. S. Pie V avait réalisé en 1568 et 1570 une réforme de la liturgie romaine. Le succès de cette œuvre, et sans doute aussi un maladif désir de nouveauté, déclenchèrent, dans bon nombre de monastères, un véritable engouement pour la liturgie romaine. A l'encontre même des volontés pontificales, on alla jusqu'à désirer l'abandon de l'antique liturgie cistercienne. L'honneur revient à Claude Vaussin (1645-70) d'avoir sauvé ce qui pouvait l'être encore du vieux rite pratiqué par S. Bernard. Il eut l'habileté de faire insérer, dans la Constitution de réforme d'Alexandre VII *(In suprema)*, un article reproduisant le principe promulgué dès le début de l'ordre : partout dans les monastères, on est tenu de pratiquer la liturgie telle qu'elle est à Cîteaux. Un *Rituel* fut alors composé, qui consacrait quelques emprunts à la liturgie romaine. Il ne parut qu'en 1689, après que Jean Petit, abbé de Cîteaux, y eut mis la dernière main. En 1913, les démarches de Mgr Marre († 1922) à la Cour romaine obtinrent un décret attestant que ce *Rituel* est légitime et doit être suivi par les cisterciens.

Canivez, *Le rite cistercien*, dans *Ephemerides liturgicae*, Rome, 1949. — Guignard, *Monuments primitifs de la règle cistercienne*, Dijon, 1878. — Dom André Malet, *La liturgie cistercienne*, Westmalle, 1921. — R. Trilhe, art. *Cîteaux*, dans *D. A. C. L.*, III, 1793. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, éd. Louvain, 1933-41, *passim*.

VIII. Bibliothèque et écrivains. — En 1480, Jean de Cirey faisait rédiger le catalogue des livres de la bibliothèque. Ce ms. se trouve actuellement à Dijon, bibl. munic., n. *610 (358)*: *Inventarium tibrorum monasterii Cistercii, Cabilonensis diocesis, factum per nos, fratrem Johannem, abbatem ejusdem loci, anno Domini mittesimo CCCC octuagesimo, postquam per duos annos continuos tabore duorum et sepius trium ligatorum eosdem libros aptari, ligari et cooperiri cum magnis sumptibus et impensis fecimus.* Cet inventaire a été publié in extenso au *Catalogue général des mss. des biblioth. pubtiques de France*, V, p. 339-452. Il comporte 1200 numéros, dont 312 sont encore conservés à Dijon. Quelques-uns se trouvent à Paris, Bibl. nat. : mss. *lat. 2488 : Anselmi epist.* (XIIe s.); *2727 : S. Augustinus* (XIIIe s.); *3277: Innocentii III sermones* (XIIIe s.); *9593, 10321 : Petri de Riga, Aurora* (XIIIe s.); *10892 : Officia ecclesiastica* (XIIIe s.); *nouv. acq. lat. 1876 : Egidius de Roma* (XIVe s.).

La bibliothèque de Cîteaux était alors répartie en plusieurs locaux, ce qui fournit la base de division du catalogue. Les n. 1-340 occupaient la « librairie du dortoir » (pièce ayant servi jadis de vestiaire et proche du dortoir). On y trouvait les textes et commentaires de la Bible, les écrits des Pères, S. Augustin, S. Grégoire, S. Jérôme, S. Anselme, Origène, Hilaire, S. Bernard; des œuvres théologiques de Denys, de S. Thomas, Alain, etc., et quelques ouvrages historiques. La grande bibliothèque comportait trois armoires, dont les rayons recevaient les livres disposés en ordre méthodique, comme plus haut. Une série importante de sermonnaires se trouvait dans un coffre. On note aussi un grand nombre de livres liturgiques pour l'office choral, puis des livres d'usage courant.

D'autres se trouvaient retenus par une chaîne sur des pupitres placés dans le cloître, près du chapitre. Une série d'une centaine est intitulée : *Libri tegendi in conventu seu dividendi fratribus ad legendum;* ce sont des Vies de saints, quelques sermonnaires, etc. Jean de Cirey avait organisé un *studium*, salle d'étude pourvue d'un choix d'ouvrages (n. 748-924) propres à la formation théologique, juridique, historique et littéraire des moines. L'abbé de Cîteaux note également les livres qu'il possédait dans sa chambre, ceux du noviciat, de l'infirmerie, et enfin les volumes déposés à la résidence abbatiale de Gilly.

Il est étonnant de trouver encore un chiffre aussi imposant de mss. en 1480, alors que l'abbaye avait été plusieurs fois dévastée. Le ms. *44 (26)* de Dijon, qui est le n. 28 du catalogue de Cirey, s'en explique par cette note : *Hic tiber... fuit raptus per armatos et redemptus per domnum Amadeum, gubernatorem domus Cistercii apud Betnam, precio quinque florenorum auri, anno 1478.* Un catalogue des mss. de Cîteaux, rédigé au XVIIe s. par Le Tonnellier, témoigne qu'un nombre considérable avait disparu depuis la fin du XVe s.; mais de nouvelles acquisitions avaient été faites. Même constatation dans les catalogues ou inventaires dressés au XVIIIe s. Dans leur *Voyage littéraire* de 1708, les deux bénédictins remarquent que, dans la bibliothèque de Cîteaux, « il y a un bon fonds de livres imprimez sur toutes sortes de matières, et sept ou huit cents manuscrits, dont la plupart sont des ouvrages des Pères de l'Église » (pars Ia, p. 221). Ils citent ensuite quelques mss. qui leur ont paru plus rares, et dans lesquels nous retrouvons les noms d'auteurs cisterciens : Richard de Dore, Guillaume de Clairvaux, Nicolas de Preuilly, Jacques de Melrose, etc.

L'abbaye de Cîteaux avait eu aussi ses écrivains. Outre les premiers abbés, qui travaillèrent à la rédaction des livres liturgiques et des statuts, d'autres s'occupèrent de matière juridique. Guy de Paray († 1206) donna aux moines militaires de Calatrava leurs constitutions spéciales (cf. Henriquez, *Reguta, constitutiones...*, Anvers, 1630, p. 484). Thibaud de Sancy († 1293) mit au jour une nouvelle collection de statuts; Guillaume de Vaucelles († 1335) fit de même et demanda à Jean XXII d'approuver sa compilation. Un travail similaire fut repris en 1350 par Jean de Chaudenai († 1359). Guillaume de Boisset posa toute une législation pour le collège S.-Bernard de Paris. Des travaux relatifs aux sciences ecclésiastiques, Écriture sainte, théologie, droit canon, furent réalisés par des moines docteurs en ces différentes branches, tels Nicolas de Montesa (1337), Claude de Bronald (*D. H. G. E.*, X, 839), Richer, prieur de Cîteaux (vers 1369). Jean de Mirecourt (Mercuria), qui professait à Paris, eut à subir, en 1347, la condamnation de 35 propositions tirées de son enseignement (Reims, ms. *494*, fol. 8; ms. *52;* cf. *Rev. d'hist. de l'Égl. de France*, 1947, p. 213).

Les *Sermones quadragesimales* de Jean de Chaudenai sont encore inédits, semble-t-il (Dijon, ms. *222*). Plusieurs abbés de Cîteaux furent des orateurs remarquables, tels Jean Picart († 1440; cf. Erlangen, mss. *534, 538;* Mansi, XXIX, 1270-80): *maximam inter Patres laudem promeruit;* cf. N. Valois, *Le pape et le concile*, Paris, 1909, I, 85, 144, 321; II, 128); Jean de Cirey († 1503),

choisi par les États de Bourgogne pour porter la parole devant le roi, à Blois (1484). Il en fut de même pour Nicolas Boucherat († 1586) devant Henri III, à Rouen, le 18 juin 1578 (*Remonstrance...*, Paris, 1578). Edme de la Croix mourut à Barcelone en 1604, au cours de visites dans les monastères d'Espagne; avec les papes de cette époque, il avait entretenu une correspondance considérable qui fut conservée. Devant Henri Cajetan, cardinal légat *a latere* de Sixte V, à Mâcon en déc. 1588, il avait été le porte-parole et plusieurs de ses discours furent imprimés en 1590.

De Jean de Cirey aussi il faut signaler l'initiative en matière d'édition. Le premier incunable sorti des presses de Dijon est son bullaire intitulé : *Collecta privilegiorum ordinis cisterciensis*, 1491; recueil soigneusement préparé avec l'aide de son secrétaire Conrad Leonberger *(Leontorius)*, qui signa tous les exemplaires à l'effet de les authentiquer. Les livres liturgiques parurent en 1487, missel et bréviaire; ce dernier s'annonce comme amendant l'édition de 1484 (Hain, *Repertorium*, n. 11279, 11280; *Gesamtkat. der Wiegedrucke*, n. 5198, 5199). L'ordinaire fut traduit en français pour les religieuses, par Jean de Vepria, prieur de Clairvaux, et imprimé en 1495. Les exemplaires en sont rares : un à la Bibl. royale de Bruxelles, un autre à la Bibl. univ. de Fribourg.

Au XVIIIe s., quelques moines s'occupent de l'histoire de leur ordre. Marc-Antoine Crestin (1724) rédige une *Hist. de l'abbaye de C. jusqu'en 1642;* Nicolas Cotheret, docteur de Sorbonne, laisse des *Annales de l'abbaye de C.*, ms. de 583 fol., actuellement à l'abbaye de Tamié (Savoie), et des *Observations sur... les privilèges* (ms. *699* de Troyes).

Paris, Bibl. nat., mss. *lat. 11792*, fol. 87; *14615*, fol. 579 : catal. des mss. de C.; *nouv. acq. lat. 1557* : copie de l'inventaire de 1480; ms. *1647* : copie d'un catal. suivie d'un état des mss. ... en 1790. — Bibl. de l'Arsenal, ms. *4640* : catal. de Le Tonnellier en 1675. — Dijon, ms. *1401* : catal. des mss. de C., XVIIIe s.

T. Hümpfner, *Aus der Bibliothek von C.*, Bregenz, 1926. — Jean de Cirey, *Pia exhortatio ad monachos...*, éd. dans *Collecta privilegiorum...*, 1491; de même un *Catalogus sanctorum* et quelques décrets capitulaires de 1490; *Liber de prospero et adverso statu ord. cisterc.*, ms. aux Arch. de la Côte-d'Or et autres cités plus haut; *Relation du voyage des députés des États de Bourgogne aux États généraux de Tours en 1484* (cf. *Bibl. de l'École des chartes*, 1886, p. 360 sq.); les discours prononcés à Blois, puis à Beaune, se lisent dans le ms. *fr. 16248*, fol. 42-411, de la Bibl. nat. de Paris; *Statuta reformationis...* 1493 (cf. *Statuta*, VI, 87); *Relatio legationis abbatum ad Sanctam Sedem* (*ibid.*, V, 761); *Violencie et injurie facte et illate monasterio Cist. per... Mariam de Sabaudia... 1484 et 1501*, publ. avec trad. en 1866, par J. Garnier. — Ch. Oursel, *La miniature du XIIe s. à l'abbaye de C. d'après les mss. de la bibl. de Dijon*, Dijon, 1926.

IX. Art et architecture. — Pour nous faire une idée de l'ancien Cîteaux, nous disposons, entre autres moyens, de plusieurs documents intitulés *Iter cisterciense*, ou équivalemment. En 1667, vint au chapitre général l'abbé Laurent Scipio, du monastère d'Ossegg, en Bohême. Il a laissé un bref récit en latin de son voyage et de ce qu'il a vu à Cîteaux (cf. *Cisterc.-Chronik*, 1896, p. 289). En cette même année, vint aussi du monastère de Maris Stella (Wettingen), en Suisse, Joseph Meglinger, secrétaire de son abbé. Il a laissé une longue description de son voyage et de la grande abbaye chef d'ordre qu'il visitait pour la première fois (cf. *P. L.*, CLXXXV, 1565-1622). Un troisième *Iter cisterciense* est celui du moine Joseph Jahn, secrétaire de dom Benoît Litwerig, abbé d'Ossegg, venant à Cîteaux en 1699 à titre de délégué du vicariat de Bohême, Moravie et Lusace (cf. *Cisterc.-Chronik*, 1909, p. 33 sq.). Les deux bénédictins, Martène et Durand, auteurs du *Voyage littéraire*, étaient de passage à Cîteaux en 1708. La relation dernière en date est celle de dom Constantin Haschke, abbé de Heinrichau en Silésie, venu au chapitre général de 1768 (cf. *Cisterc.-Chronik*, 1931, p. 1 sq.). Tous sont unanimes à célébrer l'ampleur et la splendeur de l'abbaye mère.

« Cîteaux, écrit dom Martène, sent la grande maison et son chef d'ordre. Tout y est grand, beau et magnifique, mais d'une magnificence qui ne blesse point la simplicité religieuse. L'église est vaste et bien décorée. Il y a des autels à tous les piliers de la nef. On y voit des tableaux d'un prix inestimable. Ceux de S. Étienne Martyr, de la Nativité de N.-S., la figure de la Sainte Vierge et de S. Bernard sont des pièces inimitables. On compte jusqu'à soixante princes de la maison de Bourgogne enterrez dans l'église, plusieurs évêques, archevêques et autres personnes de distinction... » Suivent les nombreuses épitaphes relevées par les deux voyageurs. Derrière l'autel majeur, du côté de l'épître, se trouvait une châsse renfermant le cœur de Calixte II († 1124), qui, étant archevêque de Vienne en Dauphiné, avait négocié avec S. Étienne Harding la fondation de l'abbaye de Bonnevaux.

Le tombeau du sénéchal de Bourgogne, Philippe Pot († 1494) — l'admirable pièce bien connue — se trouvait dans la chapelle de S.-Jean-Baptiste. Le chevalier est représenté armé et vêtu de la cotte d'armes, couché sur la pierre que supportent huit pleurants, portant les blasons de la famille. Actuellement, au musée de Dijon (cf. *Ann. de Bourgogne*, 1944, p. 57).

L'église, consacrée en 1193 (cf. *Statuta*, 1194 : 55), mesurait 130 m. en longueur; le chœur possédait plus de cent stalles. La salle capitulaire pouvait recevoir plus de trois cents sièges. « Les cloîtres sont proportionnez au reste des batimens, écrit dom Martène. Dans l'un de ces cloîtres, on voit de petites cellules comme à Clairvaux, qu'on appelle écritoires, parce que les anciens moines y écrivaient les livres. Un des plus vénérables endroits de Cîteaux, c'est l'ancien monastère, qui fut habité par les premiers religieux de ce saint lieu et où S. Bernard fut reçu. L'église fut consarée en 1106 par Gauthier, évêque de Chalon. Elle est assez petite, et je ne crois pas qu'elle ait plus de 15 pieds de largeur... Il y a dans le sanctuaire trois fenêtres et deux dans la nef, et c'est assurément ce qu'on entend par cet endroit de la Vie de S. Bernard, où il est dit qu'il était si mortifié qu'il ne savait pas qu'il n'y avait dans l'église que trois fenêtres, ce qui doit s'entendre du sanctuaire. »

Ces vénérables restes ont disparu depuis lors, ainsi que les splendeurs d'autrefois. Cîteaux fut mis en vente et adjugé le 4 mai 1791. Il passa ensuite par différentes mains. Le premier acquéreur, Louis Duleu, fit disparaître l'église. Dans les autres bâtiments, une raffinerie s'installa; ce fut éphémère. En 1841, un Anglais, Arthur Young, rachetait l'immeuble et y organisait un phalanstère. On vit alors quelques tableaux poétiques style Florian : bergères et fermières en dentelles et habits de soie. Fantaisies coûteuses qui aboutirent à une faillite. Cinq ans après, le P. Joseph Rey, fondateur de la congrégation de S.-Joseph, y installait une colonie de jeunes détenus qu'il éduquait et faisait travailler.

L'année 1898 ramenait le huitième centenaire de la fondation par S. Robert. Les moines blancs revinrent sur les lieux : c'étaient les cisterciens trappistes. De l'antique abbaye, ils ne trouvèrent qu'un débris de bâtiment du XVe s., situé en plein jardin, et, pour constituer le monastère, l'aile nord de la grande façade de 1772. Les cisterciens du XVIIIe s. avaient, eux aussi, entrepris la reconstruction de leurs bâtiments claustraux. L'architecte Lenoir avait dressé un plan dont la huitième partie seulement fut réalisée. La vieille église devait rester intacte, mais on allait l'enchâsser comme un joyau de prix dans un cadre de 800 m. de cloître.

C'eût été grandiose, trop grandiose et trop vaste pour les quelque cinquante moines qui restaient alors.

Dans son *Architecture cistercienne en France*, Paris, 1943, M. Marcel Aubert a étudié ce que fut l'ancien Cîteaux : église, cloître, salle capitulaire, réfectoire, *domus conversorum*, et la vaste enceinte englobant le tout.

Paris, Chambre, ms. *1221 :* description des mausolées..., par dom Claude Vincent Guitto, religieux de C. (1719). — Besançon, bibl. munic., ms. *1046*, fol. 8 : ordonnance de la maison de C. (xve s.). — Cambrai, bibl. munic., ms. *976*, fol. 253 : tombeaux à C. (xviie s.). — Dijon, bibl. munic., ms. *119(86) :* « Rituel propre de l'abbaye de Cisteaux » (1724). Il s'y trouve 12 « plans géométraux des lieux réguliers de l'abbaye de C. où il se pratique quelques rits et cérémonies »; église et parties de celle-ci, presbytère, chœur, nef, autels des piliers, chapelles, grand cloître, chapitre, réfectoire, infirmerie, cimetière, réfectoire (nouvelle disposition); à la p. 501, plan d'une nouvelle bibliothèque; ms. *1591* (ancien *375*, suppl.), fol. 19 : élévation et corps de bâtiment du noviciat et des infirmeries de C. (7 janv. 1767); ms. *609 :* description des anciens monuments de C., par Moreau de Mautour, avec des remarques de dom Cotheret, bibliothécaire (1727). — Louviers, bibl. munic., ms. *28*, p. 1-232 : description des tombeaux; p. 359 : *spatium et dimensio templi...*

J. Calmette, *L'esprit bourguignon dans la miniature cisterc. du XIIe s.*, dans *Soc. des biblioph. de Bourgogne*, 1910, p. 9-17. — Chabeuf, *Voyage d'un délégué suisse au chapitre général*, Dijon, 1885. — H. Charrier, *L'abbaye de C.*, Dijon, 1929; *Invent. des souv. et monum. actuellement conservés à C.*, dans *Ann. de Bourgogne*, 1931, p. 197 sq. — H. Drouot, *Les meubles et objets d'art enlevés à C. pendant la Ligue de 1589-1595*, dans *Ann. de Bourgogne*, 1930, p. 212 sq. — Une « Veue du cloître de l'abbaye de Cyteaux en 1613 », dessinée par Ét. Martellange, au Cabinet des estampes de la Bibl. nat. de Paris, sous le nom de François Stella.

X. Archives et bibliographie. — *Archives.* — Dépôt départem. de la Côte-d'Or : un cartulaire en 3 tomes (xiiie s.) contenant un millier d'actes du milieu du xiie au xiiie s.; un autre cartulaire en 10 parties, ordonné par Jean de Cirey († 1503) et continué ensuite, contenant près de 3 000 actes, de 1098 au début du xviie s.; une dizaine de cartulaires locaux; environ 150 registres; une douzaine de registres de comptabilité du xive au xviiie s.; 90 cartons de titres, documents relatifs au temporel; un atlas de 42 plans sur parchemin : « plans géométriques des bois, rentes..., 1718 »; des papiers de justice seigneuriales; une série d'inventaires. Tout cela ne concerne que l'abbaye. Pour l'ordre lui-même, il reste peu de chose. Depuis que M. Claudon a fait cet exposé au congrès de Dijon en 1927, on a signalé (1929 et 1937) l'entrée aux archives de plusieurs pièces concernant C., notamment des titres de propriété d'un domaine à Ouges (1493-1617). — Les dépôts départem. du Jura, de l'Yonne, de Saône-et-Loire, de la Marne, du Nord (cf. Max Bruchet, *Invent.*, p. 405), du Doubs conservent aussi quelques pièces. De même les Archives nat. à Paris, *LL 988*. Les Archives du Cogner ont publié un acte de déc. 1240. — Paris, Bibl. nat., mss. *lat. 9003, 9004, 9750, 12665; nouv. acq. lat. 2297 :* pièces 1285-1508; *2588 :* chartes; ms. *fr. 20892;* coll. Moreau, mss. *785, 818, 859.* — Beaune, bibl. munic., ms. *279*, n. 3 : transaction..., 1287. — Besançon, bibl. munic., ms. *1428 :* actes de 1262-1764. — Dijon, bibl. munic., ms. *43*, fol. 28 : quelques notes des xive-xve s.; ms. *184 :* fragm. cartul. sur feuille de garde; ms. *598 :* bullaire de C. (xiv^e-xv^e s.); ms. *942 :* 11 docum., 1192-1519; ms. *1020 :* recueil. — Gray, bibl. munic., ms. *12 :* une charte..., 1255. — Lyon, bibl. munic., ms. *127*, fol. 113 : fragm. acte, 1406.

F. Claudon, *A propos des archives de C.*, dans *S. Bernard et son temps*, i, Dijon, 1928, p. 113-20. — *Gall. christ.*, iv, 980. — Tib. Hümpfner, *Archivum et bibliotheca Cistercii*, Rome, 1933; l'auteur transcrit le récit de Jean Perret, témoin oculaire de la dévastation de 1636, puis donne un aperçu des archives de C. conservées à Dijon, etc. — Jaffé, n. 5842, 7537, 10 982, 11 151, 11 169, 11 290, 11 435, 12 236, 14 647, 14 952, 16 471, 16 821, 16 922. — L. Janauschek, *Orig. cisterc.*, Vienne, 1878. — A. Luchaire, *Louis VI, Annales de sa vie...*, Paris, 1890, n. 554, 555, 593; *Études sur les actes de Louis VII*, Paris, 1885, n. 603, 675. — A. Manrique, *Ann. cisterc.*, Lyon, 1642, 4 in-fol. — Martène, *Thesaurus...*, i, 1375 : testament de Jeanne de Bourgogne (1329). — *Mém. de la Comm. des antiquités... Côte-d'Or*, 1842 sq. — A. Mille, *Abrégé chronol. de l'hist. eccl. et civile... Bourgogne*, Dijon, 1771-73. — R. Molitor, *Aus der Rechtsgeschichte benediktinischer Verbände...*, i, Münster, 1928, p. 159-213 : Cîteaux. — Plancher et Merle, *Hist. génér. et partic. de Bourgogne*, Dijon, 4 vol. in-fol., 1739-81. — Potthast, *Reg.*, n. 141, 266, 1093, 1409, 1435, 1439, 1660, 3454, 3652, 4252, 4313, 4645, 5382, 5389, 5954, 6113, 6362, 8376, 8469, 8473, 8528, 8645, 9370, 9371, 9479, 10 062, 11 289, 14 249, 14 690, 16 329, 16 336. — J. Richard, *Cîteaux vu à travers ses archives*, dans *Mém. de l'acad. de Dijon*, Dijon, 1947, p. 21-222. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, éd. Louvain, viii, 1941, p. 116-26 : synthèse des références concernant Cîteaux.

J.-M. Canivez.

2. CITEAUX (Ordre). — *I. La « Charte de charité », créatrice de l'ordre de Cîteaux. — II. Le siècle de S. Bernard* (col. 888) : I. La diffusion de l'ordre de Cîteaux. II. L'action de l'ordre de Cîteaux dans l'Église au xiie s. III. La papauté, l'épiscopat et les cisterciens. Privilèges. IV. Vie intime de l'ordre. Le chapitre général et ses lois. V. Sainteté. Liturgie. Spiritualité. Écrivains. Études. VI. Domaine temporel. Convers. Architecture. — *III. D'Innocent III à Clément IV (1198-1268)* (col. 926) : I. L'action extérieure de Cîteaux. II. La papauté et les cisterciens. III. Le roi S. Louis et Cîteaux. IV. Situation intérieure de l'ordre. V. Les moniales cisterciennes. VI. Liturgie. Écrivains. Saints et bienheureux. — *IV. De la bulle Clémentine (1265) aux articles de réforme de Jean de Cirey (1494)* (col. 959) : I. Cîteaux et les événements politico-religieux. II. Cîteaux et ses monastères. — *V. Du XVIe s. à la Révolution française* (col. 980) : I. Les erreurs des xvie et xviie s. II. Cîteaux et ses monastères. — *VI. Les XIXe et XXe s.* (col. 994).

I. LA « CHARTE DE CHARITÉ », CRÉATRICE DE L'ORDRE DE CITEAUX. — Avant que cette *Charte* ne fût rédigée (1118) et approuvée (1119), Cîteaux et les neuf monastères fondés par lui n'avaient pas de lien juridique les reliant ensemble. En vue de prévenir des divergences dans l'interprétation et la pratique de la règle fondamentale, le troisième abbé de Cîteaux, S. Étienne Harding, eut la pensée géniale de créer entre les monastères un lien souple et fort tout à la fois, qui aurait pour fonction de maintenir partout l'identité d'observance, en laissant cependant à chaque abbaye sa force naturelle de développement et d'expansion. Ce document, célèbre dans l'histoire du droit ecclésiastique, fut appelé *Charte de charité*, car le but dernier voulu par son auteur n'est autre chose que la sanctification des âmes par la pratique fidèle de la règle.

Dès les premières lignes, on écarte tout avantage temporel que la maison mère pourrait retirer de sa maison fille. L'abbé Père d'une abbaye filiale ne conserve sur cette dernière qu'une juridiction de surveillance et d'appel, au nom de laquelle il doit maintenir intacte l'observance régulière, telle qu'elle se pratique dans l'abbaye mère et modèle de toutes, Cîteaux. Par ailleurs, l'abbé local jouit de l'administration pleine et entière de son monastère. La *Charte* cite deux cas concrets d'exercice de ce droit : c'est l'abbé local qui reçoit les vœux de ses novices, même en présence de l'abbé Père, fût-il celui de Cîteaux; aucun sujet de son monastère ne peut lui être soustrait sans son consentement. Une fois par an, au moins, tout abbé Père visite ses maisons filles et y accomplit sa mission.

Le second rouage gouvernemental est la tenue annuelle du chapitre général. Cette réunion des abbés en la maison mère de tous les autres monastères vise à entretenir l'esprit de famille en resserrant les liens de cordialité entre les supérieurs; elle fournit l'occasion de redresser le zèle qui aurait pu fléchir chez quelques-uns d'entre eux, trop absorbés peut-être par les soucis matériels et moins attentifs à la pratique des vertus; elle permet éventuellement à tous de venir en

Les abbayes de moines cisterciens, anciennes et actuelles

Fig. 110. — L'Italie cistercienne.

Abbayes anciennes { ○ en activité ● supprimées

Abbayes fondées depuis 1800 { △ en activité ▲ supprimées

Fig. 111. — L'Angleterre cistercienne.

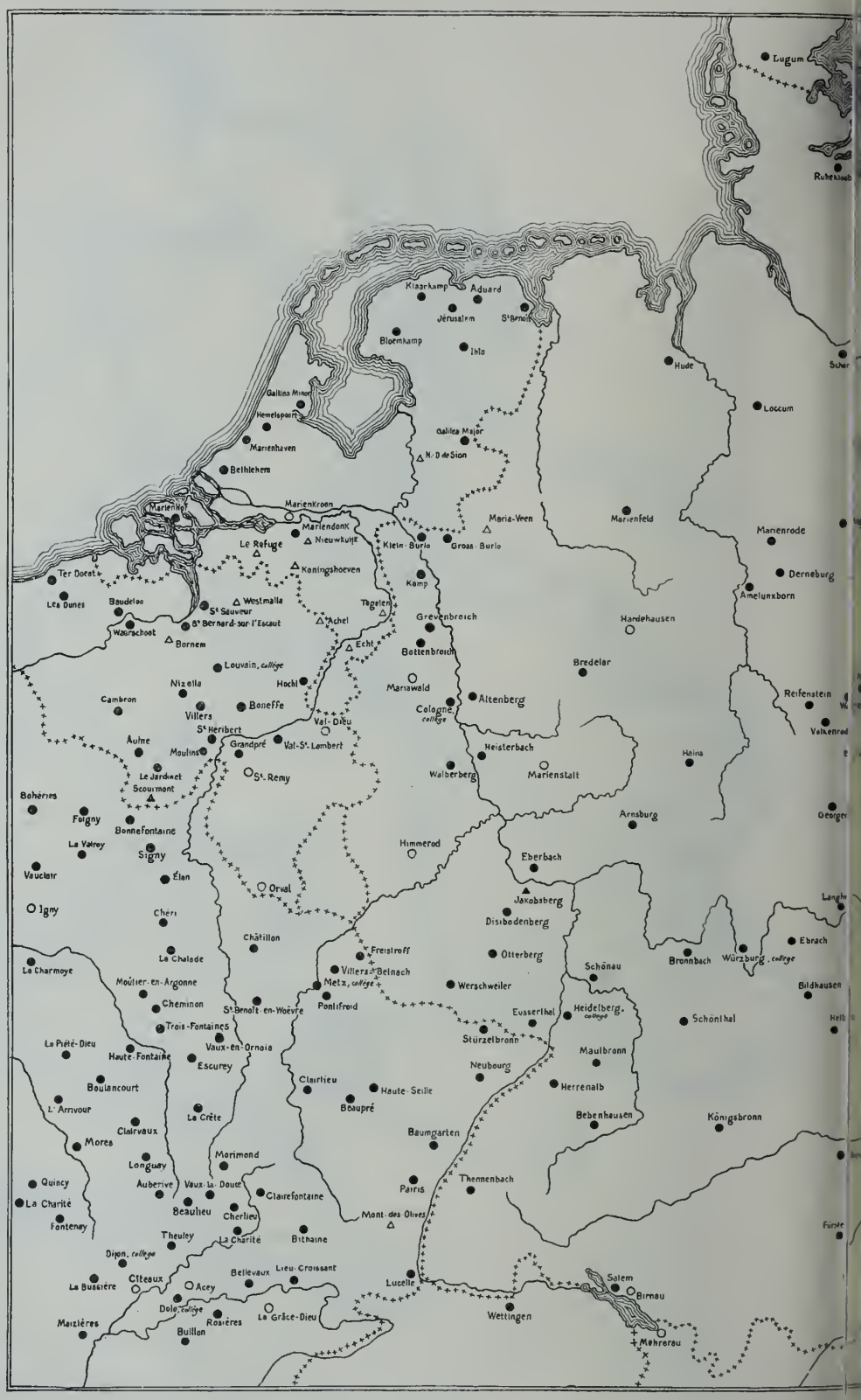
Lugum
Klaarkamp
Aduard
Jérusalem
St Benoît
Bloemkamp
Ihlo
Hude
Loccum
Galilea Minor
Hemelspoorn
Marienhaven
Galilea Major
N.-D de Sion
Bethlehem
Marienhof
MarienKroon
Mariendonk
Nieuwkuijk
Le Refuge
Maria-Veen
Klein-Burlo
Groas-Burlo
Marienfeld
Marienrode
Derneburg
Amelunxborn
Ter Doest
Les Dunes
Koningshoeven
Kamp
Baudeloo
St Sauveur
Westmalle
Tegelen
Achel
Grevenbroich
Hardehausen
Waarschoot
St Bernard-sur-l'Escaut
Bornem
Echt
Bottenbroich
Louvain, collège
Bredelar
Nizella
Hochl
Mariawald
Cambron
Boneffe
Villers
Altenberg
Cologne, collège
Reifenstein
Valkenrod
Val-Dieu
St Heribert
Aulne
Moulins
Grandpré
Val-St-Lambert
Heisterbach
Heina
Le Jardinet
St-Remy
Walberg
Marienstatt
Scourmont
Bohèries
Arnsburg
Georgen
Foigny
Bonnefontaine
La Valroy
Signy
Himmerod
Eberbach
Vauclair
Élan
Orval
Jakobsberg
Igny
Chéri
Disibodenberg
Langh
Châtillon
Freistroff
Otterberg
Ebrach
La Chalade
Villers-Belnach
Schönau
Bronnbach
Würzburg, collège
La Charmoye
Metz, collège
Werschweiler
Bildhausen
Moûtier-en-Argonne
Cheminon
St-Benoît-en-Woëvre
Pontifroid
Eusserthal
Heidelberg, collège
Schönthal
Trois-Fontaines
Vaux-en-Ornois
Stürzelbronn
La Prêté-Dieu
Haute-Fontaine
Escurey
Maulbronn
Neubourg
Boulancourt
Clairlieu
Haute-Seille
Herrenalb
L'Arnvour
La Crête
Beaupré
Bebenhausen
Königsbronn
Clairvaux
Morea
Baumgarten
Morimond
Longuay
Quincy
Auberive
Vaux-la-Doute
Clairefontaine
Pairis
Themenbach
La Charité
Beaulieu
Cherlieu
Mont-des Olives
Fontenay
Theuley
La Charité
Bithaine
Dijon, collège
Bellevaux
Lieu-Croissant
Lucelle
Salem
La Bussière
Cîteaux
Acey
Birnau
Dole, collège
Rosières
La Grâce-Dieu
Wettingen
Mazières
Buillon
Mehrerau

Fig. 112. — L'Eu

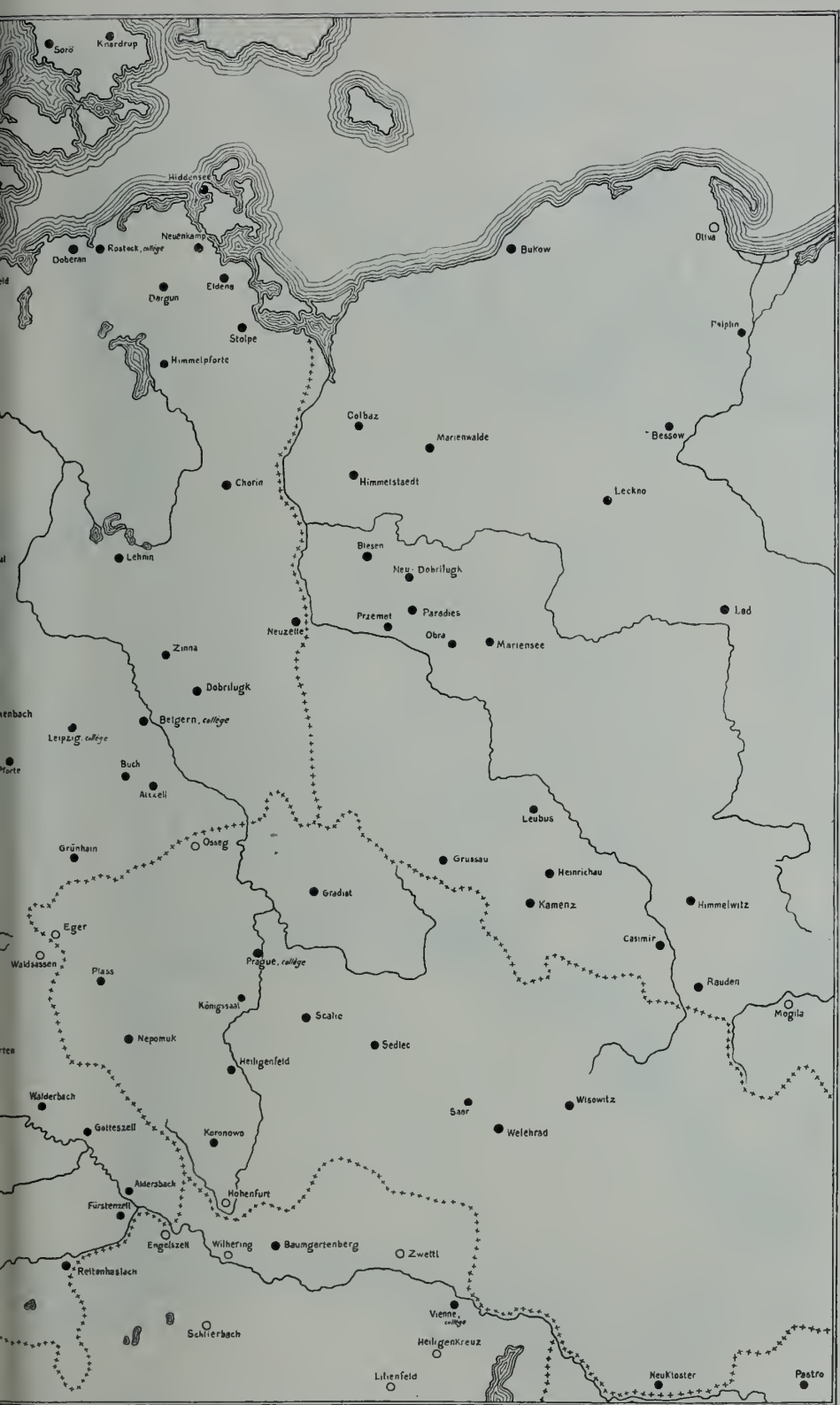

ale cistercienne.

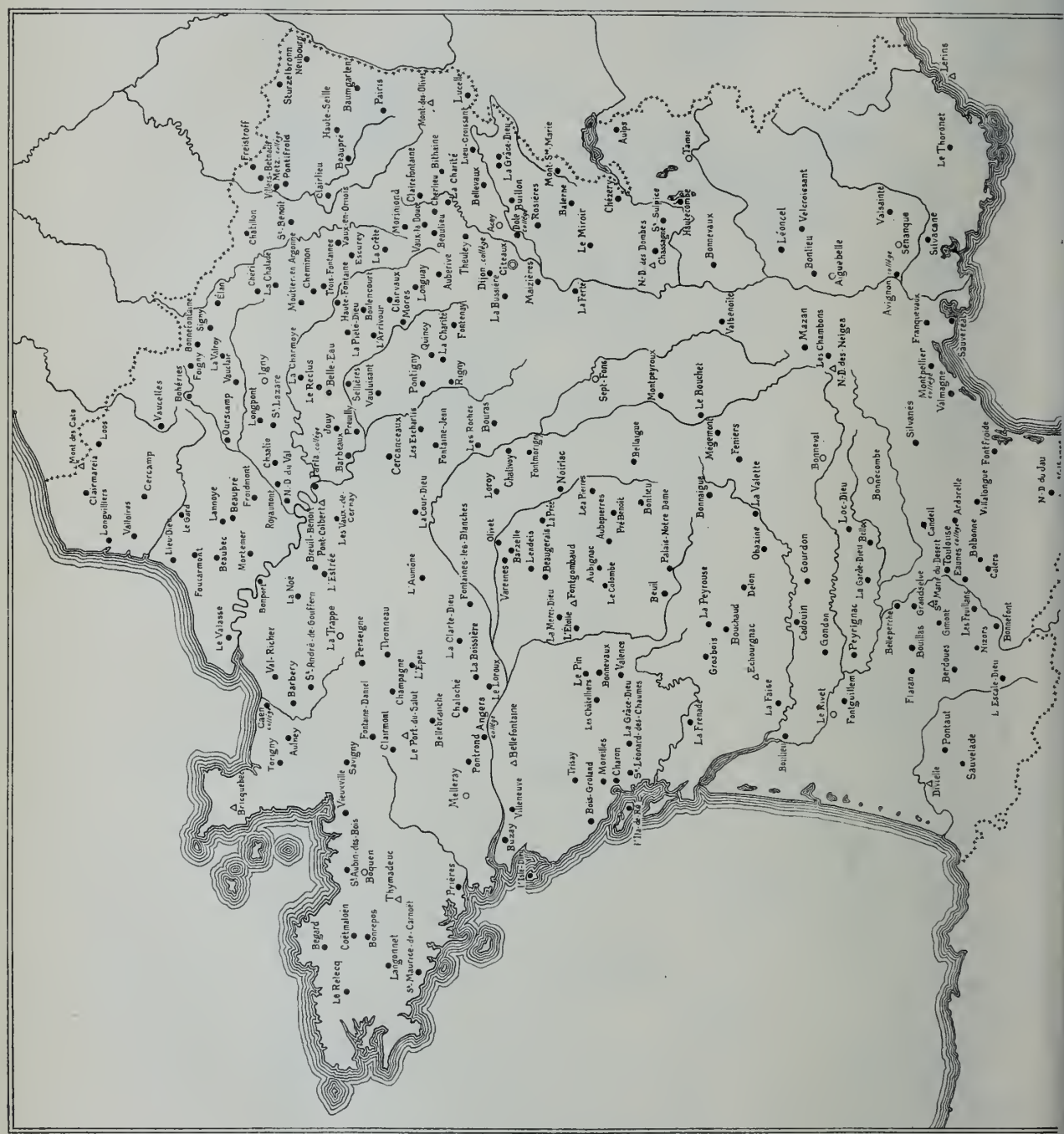

Fig. 113. — La France cistercienne.

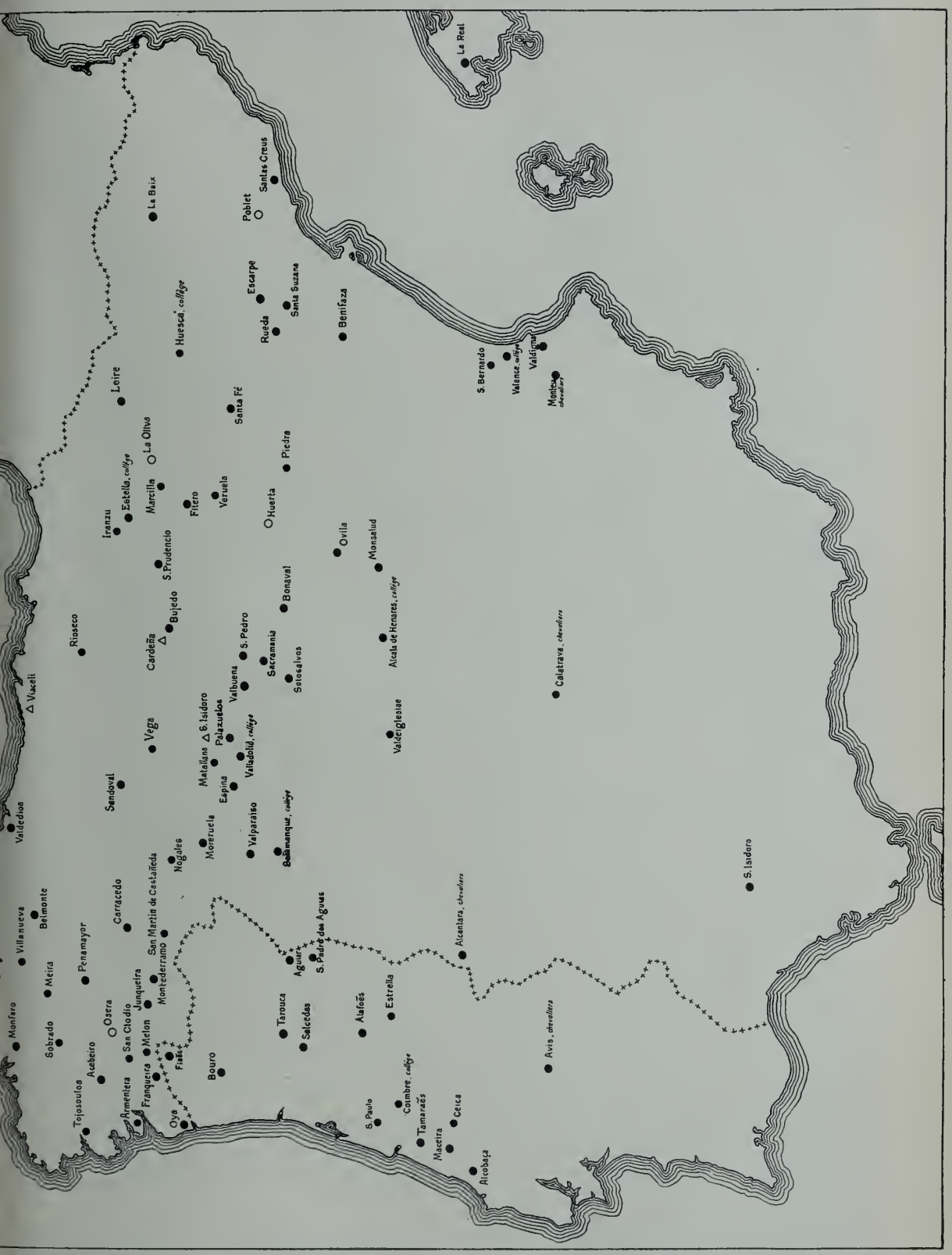

Fig. 114. — L'Espagne cistercienne.

aide à telle abbaye dont on aura signalé la pauvreté extrême. Ce sont là les deux pièces maîtresses de l'organisation nouvelle et elles demeurent immuables : visite canonique annuelle de chaque abbaye et tenue annuelle du chapitre général de Cîteaux. Sont ensuite envisagés quelques cas spéciaux : les élections des abbés, toujours faites par les moines de l'abbaye vacante; les corrections et dépositions des supérieurs indignes. Dans cette dernière procédure, l'abbé de Cîteaux intervient pour faire les quatre monitions au coupable; si celui-ci récidive, son évêque est averti, ainsi que le chapitre cathédral; sur leur refus d'agir, l'abbé de Cîteaux et quelques autres supérieurs convoqués dans ce but viennent sur les lieux déposer le coupable. On envisage même le cas de l'abbé de Cîteaux méritant lui aussi correction : les monitions lui seront adressées par les trois premiers Pères de La Ferté, de Pontigny et de Clairvaux; l'évêque de Chalon sera averti et, au besoin, le coupable sera déposé de sa charge. En attendant l'élection d'un nouveau prélat, celui de La Ferté administrera la maison mère.

Telle est, dans ses points essentiels, la première rédaction de la *Charte*. On n'y pose pas en principe que l'abbé de Cîteaux soit infaillible et impeccable; certes non. Cependant on ne prévoit aucune visite canonique annuelle, ni pour lui ni pour sa communauté, et le chapitre général, qui est organisé sur le modèle de tout chapitre quotidien local, est pleinement sous la dépendance de l'abbé qui préside. Ces deux éléments de la nouvelle législation seront modifiés à brève échéance. Le successeur immédiat de S. Étienne, l'indigne Wido, sera déposé peu de mois après son élection, selon la procédure prévue par la *Charte*, et celle-ci, dans sa seconde rédaction, imposera désormais la visite canonique de Cîteaux, que feront annuellement les trois (puis les quatre) premiers Pères. D'autre part, le pouvoir suprême dans l'ordre passera des mains de l'abbé de Cîteaux à l'assemblée générale des abbés. Cette seconde rédaction est le *textus receptus*, très souvent édité (*Nomasticon cisterc.*, 1892, p. 68; *Statuta... cisterc.*, I, p. XXVI); l'ordre de Cîteaux en a vécu et continue d'en vivre, nonobstant quelques retouches de détail ajoutées dans la suite.

En déc. 1119, Calixte II approuvait la *Charte* et les *Instituta* de S. Aubri (Jaffé, 6795). Eugène III approuva la seconde rédaction de la *Charte* par sa bulle *Sacrosancta* du 1er août 1152 (Jaffé, 9600), dans laquelle il résume les dispositions nouvelles, notant spécialement l'uniformité des observances et de la liturgie, excluant tout privilège contraire aux Instituts communs de l'ordre. Anastase IV en 1153, Adrien IV en 1156 et Alexandre III en 1165 donneront les mêmes approbations, reprenant en majeure partie les formules de la bulle *Sacrosancta*.

Les dispositions législatives de ce document initial parurent si favorables au développement des familles religieuses que plusieurs de celles-ci les empruntèrent pour elles-mêmes : telle la congrégation de Chalais (Martène, *Thes.*, IV, 1211). Ailleurs l'emprunt littéral était fait, non pas au texte intégral de la *Charte*, mais à un résumé de celle-ci datant de 1123 environ. On le trouve dans le ms. *lat. 4346* de la Bibl. nat. de Paris. La comparaison avec les coutumes de Prémontré, rédigées vers 1130, ou avec les constitutions des chanoines d'Arrouaise, même époque (ms. *562* de la bibl. d'Amiens), est bien concluante dans ce sens. D'ailleurs l'Église elle-même a parfois imposé ce mode de gouvernement aux ordres religieux; ainsi, au IVe concile de Latran, sous Innocent III, 1215 (can. 12, Mansi, XXII, 999; *Decr.*, l. III, tit. XXXV, c. 7, *De statu monachorum*; dont la teneur était rappelée encore au concile de Trente, sess. XXV, *De regular. et monialibus*).

La *Règle* de S. Benoît, les *Instituts* de S. Aubri, la *Charte* de S. Étienne Harding furent les trois documents constituant la législation primitive de Cîteaux.

Pour la bibliographie, cf. *supra*, art. CITEAUX *(Abbaye)*, col. 873-874.

II. LE SIÈCLE DE S. BERNARD. — I. LA DIFFUSION DE L'ORDRE DE CITEAUX. — 1° *Statistique de cette diffusion.* — La statistique de la diffusion de l'ordre de Cîteaux à travers la chrétienté est aisée à établir, du moins pour les maisons d'hommes, depuis les travaux du P. Léopold Janauschek, *Origines cisterciensis*. Réduisant à son chiffre authentique le nombre d'abbayes sorties de Cîteaux, cet auteur fixe le lieu, la date et les autres circonstances de la fondation des 742 monastères d'hommes créés depuis 1098 jusqu'en 1675. Le siècle de S. Bernard en réclame la plus grande part : 525. Le XIIIe s. en aura encore 169; mais le XIVe n'en comptera plus que 18, le XVe 20 et le XVIIe 4. Ne sont pas comprises dans ces chiffres les maisons fondées par les congrégations issues de Cîteaux, Flore, Feuillants et autres. Les premières abbayes filles de Cîteaux s'établirent à peu de distance de leur mère, et la France tint toujours le premier rang pour le nombre : elle eut 246 abbayes de moines. La seule province de Champagne en posséda 24, la Normandie 14, ainsi que la Bretagne.

Dès 1120, on inaugure les lointains exodes. Une colonie de moines sortis de *La Ferté* passe alors les Alpes pour s'établir en Italie à Civitacula, appelée plus tard *Tiglielo*. Telle fut la première des 88 abbayes que posséda un jour la Péninsule. En 1123, avec *Camp*, issu de Morimond, les cisterciens posent le pied en Allemagne, dans le dioc. de Cologne. De là ils vont rayonner au loin et *Camp* aura une descendance de 62 abbayes (cf. *D. H. G. E.*, XI, 621). L'Allemagne entière en comptera 111. En oct. 1129, quelques moines de l'abbaye de l'*Aumône* franchissent le détroit et fondent en Angleterre, au dioc. de Winchester, *Waverley* qui, quatre ans après, essaime déjà; 14 abbayes sortiront d'elle en peu d'années. Au total, la Grande-Bretagne aura un jour 123 abbayes, réparties comme suit : 66 en Angleterre, 10 au Pays de Galles, 11 en Écosse et 36 en Irlande. L'Autriche, qui devait avoir 48 abbayes cisterciennes, voit la première de ces fondations en 1130 : c'est *Reun* qui, depuis lors, n'a pas cessé d'exister. *Bonmont*, en Suisse, s'ouvre le 7 juill. 1131.

Clairvaux, qui vient de fonder en 1132 *Longpont*, au dioc. de Soissons, et *Rievaulx*, en Angleterre, accepte encore d'aller occuper une vieille abbaye bénédictine en Espagne, *Moreruela*. Les moines blancs franchissent donc les Pyrénées et porteront plus tard à 58 le nombre des abbayes cisterciennes en Espagne. Le Portugal posséda parmi ses 13 abbayes la plus riche, la plus populeuse, la plus féconde en écrivains que l'ordre ait connue : *Alcobaça* (*D. H. G. E.*, II, 25-29), 53e fille de Clairvaux et qui eut parfois jusqu'à 900 religieux. En 1132 encore, Albert, comte de Chiny, et son oncle Albéron, le savant évêque de Verdun, priaient S. Bernard d'envoyer à Orval une colonie de ses moines. Un peu dépourvu de sujets, puisqu'il vient de faire quatre fondations en cinq mois, l'abbé de Clairvaux recourt à l'aînée de ses maisons filles, *Trois-Fontaines*, en Champagne, qui crée *Orval*, première des 18 abbayes d'hommes que comptera un jour la Belgique dans ses limites actuelles. La Pologne enfin aura 13 abbayes, et il s'en trouvera 3 jusque dans les glaces de la Norvège et 8 en Suède. « Le monachisme ne connut jamais de plus beau triomphe » (Wilmart, dans *Rev. Bén.*, 1933, p. 314).

Cette vaste pléiade de monastères était répartie en cinq filiations : Cîteaux, La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond. Avec son total de 355 abbayes filles et petites-filles, Clairvaux tenait le premier rang

pour le nombre et occupait surtout la France, l'Irlande, les pays du Nord et l'Italie. Venait ensuite Morimond (193 abbayes), dont étaient sorties presque toutes les maisons d'Allemagne; la filiation de Cîteaux (109) était répandue particulièrement en Angleterre. Pontigny n'eut que 43 abbayes en sa dépendance et La Ferté 17.

Cette étonnante statistique n'enregistre cependant que les abbayes d'hommes. Les moniales nous occuperont au XIIIe s., époque de leur grande expansion.

De nombreux mss. conservés dans les bibliothèques publiques et privées donnent des listes plus ou moins complètes et exactes des abbayes cisterciennes : Auxerre, mss. *222-224;* Cambrai, mss. *971, 976, 1173;* Chaumont, ms. *95;* Dijon, mss. *604, 605;* Douai, ms. *817;* Lunéville, ms. *3;* Lyon, bibl. munic., ms. *358;* Montbéliard, ms. *56;* Paris, Arsenal, ms. *925;* Institut, ms. *320;* Mazarine, ms. *1756;* Troyes, mss. *1450, 1526, 2002, 2045, 2422, 2764.* Quelques-uns de ces mss. ont été utilisés par Janauschek, *Orig. cisterc.*, I, Vienne, 1877, qui (Introd., p. LXVII) cite la série des maisons fondées par les congrégations issues de Cîteaux.

Dom Jean Petit, abbé de Cîteaux (1670-92), avait aussi, pour les besoins de sa charge, dressé un catalogue des abbayes cisterciennes des deux sexes; le total s'élevait à 2 509 monastères. Ce travail est resté ms. De même celui de Georg Wendschuh, de l'abbaye de Hohenfurt (*Xenia bernardina*, III, 348). — Marchese, *La badia di Sambucina. Saggio storico sul movimento cisterciense nel mezzogiorno d'Italia*, Lecce, 1932 (cf. *Studien und Mitteilungen...*, Munich, 1934, p. 236). — F. M. Powicke, *Ailred of Rievaulx and his biographer Walter Daniel*, Manchester, 1922, p. 29, estime que cette biographie fournit la meilleure relation du mouvement cistercien dans le nord de l'Angleterre. — P. Aubrey Gwynn, S. J., *Monte Cassino and the European tradition*, dans *Studies*, XXXIII, 1944, p. 1-11.

2° *Causes de cette diffusion.* — La première est évidemment intrinsèque au genre de vie que pratiquent les moines de Cîteaux. La teneur de cette vie monastique, *tenor vitae (Exordium)*, en avait d'abord effrayé les témoins. Mais, une fois mieux connu, « l'idéal cistercien fut salué avec joie » (Berlière, *L'ordre monastique*, Maredsous, 1924, p. 273). La richesse du recrutement d'alors est attestée par Pierre de Roye, chanoine de Noyon, entré à Clairvaux (*Epist.*, CDXCII, *inter Bernardinas; P. L.*, CLXXXII, 706). De même par les chroniqueurs du temps et par S. Bernard lui-même (*Serm. de diversis*, XXVII; cf. aussi *Gesta S. Villarien.*, *M. G. H.*, *SS.*, XXV, 220; *Cartulaire* de Silvanès, p. XIV; *Pia exhortatio...*, de Jean de Cîrey, dans *Collecta privilegiorum*, Dijon, 1491).

Une catégorie spéciale demande une citation : celle des transfuges des ordres bénédictin et canonial (cf. Berlière, *Rev. d'hist. eccl.*, I, 1900, p. 461). Plusieurs d'entre eux étaient des abbés, tels Simon de Chezy (S. Bernard, *Epist.*, CCXCIII; *P. L.*, CLXXXII, 498; *Exordium magnum*, III, 28; *P. L.*, CLXXXV, 1091), devenu moine à Clairvaux, ainsi que Gautier de S.-Amand (*Gall. christ.*, III, 262). L'abbaye de Signy, dans les Ardennes, vit arriver Guillaume, abbé de S.-Thierry de Reims (*ibid.*, IX, 187; *Chronicon Signiac.*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, LV, 646), Arnould, abbé de S.-Nicaise (*ibid.*, p. 647), Gérard, abbé de Florennes *(ibid.)*, suivi d'un groupe de ses moines. Et les mêmes faits se reproduisent encore bien avant dans le XIIIe s. (cf. *Rev. d'hist. eccl.*, I, 1900, p. 463; Henri de Marcy, *Epist.*, XII; *P. L.*, CCIV, 225).

L'abbé de Clairvaux fut pour une grande part dans la diffusion rapide de son ordre; « il fit de la règle cistercienne le plus admirable instrument de propagande monastique que l'Église eût encore connu » (Luchaire, *Louis VI le Gros, Annales de sa vie et de son règne*, Paris, 1890, p. CL).

La constitution nouvelle, dont Étienne Harding avait doté son ordre, fut aussi un facteur essentiel de sa prospérité. La *Charte de charité* donna tous ses fruits. Elle maintint partout à un niveau très élevé la régularité, la ferveur, l'unité d'observances. Aux dangers de l'isolement, dont avaient souffert jadis les anciens monastères, la *Charte* faisait succéder une bienfaisante union, une intense circulation de vie, un très réel esprit de famille, qui groupait en un corps compact les centaines d'abbayes sorties de Cîteaux. Chacune d'elles cependant se mouvait à l'aise, travaillait avec joie à son développement spirituel et temporel, car elle bénéficiait toujours de l'autonomie prévue par la règle, et que Cîteaux voulait respecter.

Les cas de transfuges isolés passant à l'observance nouvelle ne laissaient pas de soulever chez les moines noirs un certain émoi (*P. L.*, CCIV, 226). Ce fut plus bruyant encore quand on vit des communautés entières et même des congrégations d'abbayes imiter ce geste de conversion. L'attraction, cette fois, provenait surtout des bienfaits de la législation cistercienne, que des abbés étaient soucieux de procurer à leur famille religieuse. C'est ainsi qu'au chapitre général de 1147, présidé par le pape Eugène III, jadis moine à Clairvaux, deux abbés chefs de congrégations vinrent présenter leur requête d'agrégation à l'ordre. C'étaient Serlon, abbé de *Savigny* en Normandie, et Étienne, abbé d'*Obasine* au dioc. de Limoges (cf. les trois bulles d'Eugène III dans Jaffé, 9139, 9235, 9351; Archives nat., Paris, fonds *Savigny, L 960*, dossier 5; *Monasticon anglicanum*, V, Londres, 1825, p. 246).

Savigny et les 29 abbayes qui en dépendaient furent reconnues filles de Clairvaux. Dans ce groupe important, la plus jeune était l'abbaye de la *Trappe*, que sa réforme du XVIIe s. devait rendre célèbre. En ce même chapitre général, S. Étienne, abbé fondateur d'*Obasine* et des deux abbayes *Valette* et *Bonnaigue*, obtint son admission dans la filiation de Cîteaux. Gilbert de Sempringham aurait voulu obtenir la même faveur; sa demande dut être rejetée : *Quod optavit, non obtinuit*, écrit l'auteur de sa Vie (Dugdale, *Monast. angl.*, Londres, 1830, VI, IIa pars, p. XIX). Quelques années plus tard, en 1162, la congrégation de *Dalon* fut admise dans l'ordre et devint fille de Pontigny, imitant en cela l'abbaye de *Cadouin*, admise précédemment dans cette même filiation.

Longtemps avant ces agrégations en masse, on avait vu quelques monastères en particulier passer à Cîteaux. Clairvaux adoptait *Balerne* en mai 1136 et, au mois de juin suivant, *S.-Jean d'Aulps*, fondé vers 1092 par des disciples de S. Robert venus de Molesme. L'abbaye des *Dunes* (dioc. de Bruges) fut également constituée fille de Clairvaux en 1138, ainsi qu'*Osera*, en Galice, en 1141. *Cerredo*, fondé dans la Lombardie en 1079, sous les observances de Cluny, se rattacha à Clairvaux par *Chiaravalle* de Milan, en 1136, tandis que *Cheminon*, dans la Marne, s'y rattacha par Trois-Fontaines, en 1138. Citons encore *Leubus*, en Pologne, *Ruhckloster* en Danemark, *Ste-Marie d'Aguiar* au Portugal, *Mortemer* en Normandie.

Il reste acquis cependant que la plus grande partie des monastères cisterciens furent des établissements nouveaux, bâtis par les moines blancs pour eux-mêmes. Un certain nombre furent des fondations royales. En France, dès la première année de son règne, Louis VII le Jeune transformait le petit prieuré bénédictin de *Chaalis* en abbaye cistercienne; il la dotait en souvenir de son cousin, Charles le Bon, comte de Flandre, lâchement assassiné à Bruges en 1127 (charte de donation : 10 févr. 1137). L'année suivante, il appelait les moines de Clairvaux pour occuper la *Bénissons-Dieu*, au dioc. de Lyon, et, en 1148, il créait avec des religieux de Preuilly l'abbaye de *Barbeaux*. C'est là qu'il avait choisi de reposer après sa mort. Philippe Auguste (1179-1223) fonde *Cercanceaux (Sacra cella)* en 1181. La tradition sera reprise encore au siècle

suivant par S. Louis IX, le créateur de *Royaumont* (1228).

Dans la péninsule hispanique, c'est à l'envi, dirait-on, que les rois multiplient les fondations monastiques. Alphonse VII de Castille († 1157) demande à Clairvaux jusqu'à sept contingents de moines pour peupler successivement *Moreruela* (1132), *Osera* (1141), *Sobrado* (1142), *Meton* (1142), *Meyra* (1143), *Espina* (1147) et *Valparaiso* (1152). Entre temps, il s'était encore addressé à Morimond ou à ses filiales pour leur faire accepter *Fitero* (1141), *Monsalud* (1141), *Sagramenia* (1142), *Valbuena* (1143), *Huerta* (1144) et *Rio-Secó* (1148). Néanmoins ce fut *Poblet*, en Catalogne, qui attira le fils de ce roi cistercien; Ferdinand s'y fit moine. Son frère, Alphonse VIII de Castille (1158-† 1214), continua la politique de son prédécesseur : on lui doit *Bonaval* (1164), *Val-Verde* (1169), *Palazuelos* (1169), *Herrera* (1171), *Obila* (1175), *San Pedro de Gumiel* (1194).

Durant ce XIIe s., le Portugal s'ouvre largement, lui aussi, aux cisterciens. Si toutes les abbayes ne sont pas exclusivement de fondation royale, toutes cependant bénéficient des largesses du roi Alphonse Ier (1139-† 1185) (cf. S. Bernard, *Epist.*, CCCVIII; *P. L.*, CLXXXII, 512; l'épître CDLXIII est apocryphe). Sous son règne, les moines blancs occupent tour à tour *Alafoẽs* (1138), *Tarouca* (1140), *Alcobaça* (1148), *Salzedas* (1159), *Bouro* (1169) et *Tamaraẽs* (1172). Dans l'Aragon, le même mouvement est dû à la bienveillance d'Alphonse II (1162, † 1196); et l'un de ses successeurs, Jacques Ier le Conquérant, se fera cistercien à Poblet, après ses victoires et ses fondations monastiques (Martène, *Thes.*, I, 1155).

En Hongrie, Béla II (1131, † 1141) mérite d'être appelé le grand propagateur de l'ordre cistercien. Béla III (1173, † 1196) fonde *Egres* (1179), *Pilis* (1184), *Szent-Gotthard* (1184) et *Paszto* (1191). Henri, fils du roi David II d'Écosse, fonde *Holm-Cultram* en 1151, avec des moines qu'il fait venir de *Melrose;* en 1164, le roi Malcolm IV († 1165) demande encore à la même abbaye de Melrose d'accepter sa fondation de *Coupar*. Il faut signaler enfin, pour l'année 1191, deux fondations en terre française voulues par Richard Ier, roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, comte de Poitou, etc. : *Bonport*, dans la Normandie, et *N.-D. de Charron*, un peu au nord de La Rochelle (E. Pfeiffer, *Die deutsche Gefangenschaft des Königs Richard Löwenherz von England und die Cistercienser*, Bregenz, 1937).

Imitant leurs princes, les familles nobles appellent aussi les moines sur leurs alleux. D'ailleurs une création cistercienne n'imposait pas toujours de lourds sacrifices aux donateurs et le titre de fondateur d'abbaye, si glorieusement porté au Moyen Age, s'achetait parfois à bon compte auprès de nos moines. Ceux-ci se contentaient de terrains sans valeur, de régions incultes, que leur travail obstiné parvenait à transformer en terres de rapport. Un roi de Bohême, Ottokar II, donne à l'abbaye de *Goldenkron* treize mille carrés de terrain marécageux et il voit s'y élever soixante-dix villages florissants (Janauschek, *Orig. cisterc.*, p. 256). Mais ce jeu héroïque ne réussissait pas toujours aussi bien. Il y eut des fondations avortées (*ibid.*, p. LXI); tel établissement, commencé avec le titre d'abbaye, descendait au rang de pauvre ferme dépendante de la maison mère. Clairvaux lui-même, fondé en 1115, ne pouvait encore se suffire en 1125 (*Vita Bernardi*, I, X, 49; *P. L.*, CLXXXV, 255). Pareille situation économique n'aurait pu se prolonger sans amener tôt ou tard la suppression de l'abbaye. Généralement, cependant, le régime pauvre et laborieux des moines parvenait à surmonter les crises financières du début.

En sept. 1152, le chapitre général de Cîteaux s'émut de l'extension prodigieuse que l'ordre avait prise. On venait d'ouvrir dans le Languedoc l'abbaye de *Chambons*. Or La Ferté, première fille de Cîteaux, avait commencé en 1113. En moins de quarante ans, on était donc arrivé à fonder ou à affilier 338 monastères, et chacun d'eux comptait une population de plusieurs centaines de moines et convers. Les prélats responsables, craignant que cette trop rapide efflorescence ne préparât une décadence plus rapide encore, interdirent désormais toute nouvelle création d'abbaye et toute affiliation de monastère déjà existant. Ils permettaient simplement le transfert de certains couvents en des lieux plus favorables et l'achèvement des fondations récentes (*Statuta*, 1152 : 1).

Le décret était sage. Les circonstances furent cependant plus fortes que lui. Si les années 1155, 1156, 1159 n'ont à enregistrer pour chacune d'elles qu'une seule fondation, par contre, l'année 1158 en a déjà cinq et 1162 en marque quatorze. C'est dire que le courant n'a guère pu être endigué et, tout le long de ce XIIe s., on verra chaque année encore la création de plusieurs abbayes.

T. A. M. Bishop, *Monastic granges in Yorkshire*, dans *Engl. hist. rev.*, LI, 1936, p. 193-214. — P. Boissonnade, *Le travail dans l'Europe chrétienne au M. A.*, Paris, 1921 (voir compte rendu et réserves de F. Lot, dans *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1922, p. 387). — L. Dolberg, *Die Cisterc. Mönche und Conversen als Landwirte und Arbeiter*, dans *Studien und Mitteil.*, 1892 , p. 216 sq. — Comte Goblet d'Alviella, *Hist. des bois et des forêts de Belgique*, I, Paris, 1927, p. 159. — E. Lesne, *Hist. de la propriété eccl. en France*, VI, *Les églises et les monastères centres d'accueil, d'exploitation et de peuplement*, Lille, 1943. — W. Maas, *Les moines défricheurs*, Moulins, 1944, c. IV, *Les modes de la mise en valeur à l'époque cisterc.* — H. Pirenne, *Hist. de Belgique*, I, Bruxelles, 1909, p. 292. — H. Swoboda, *Die Klosterwirtschaft der Cisterz. in Ostdeutschland*, Nuremberg, 1925. — Les monographies d'abbayes signalent généralement le travail agricole comme l'un des aspects de l'activité monastique : par ex. abbayes de *Mazan* et de *Chambons*, par J. Regné, Ligugé, 1925; *Morimond*, par Dubois, Paris, 1852, c. XXIV, 222 sq.; *Foigny*, par Piette, Vervins, 1847, p. IX, 4; *Fontfroide*, par Cauvet, Paris, 1875, p. 15; *La Bussière*, par Fyot, Dijon, 1925, p. 7; *Alcobaça*, cf. *D. H. G. E.*, II, 26; *Benifaza*, *ibid.*, VII, 1311; *Bukow*, *ibid.*, X, 1109; en Pologne, *ibid.*, IX, 610.

3° *Le conflit Citeaux-Cluny.* — Voir art. BERNARD DE CLAIRVAUX, dans *D. H. G. E.*, VIII, 616. — En outre, cf. Berlière, *L'ordre monastique...*, Maredsous, 1924, p. 188-310; D. Knowles, *Cluniacs and Cistercians*, dans *Downside Review*, LII, 1934, p. 48 sq.

II. L'ACTION DE L'ORDRE DE CÎTEAUX DANS L'ÉGLISE AU XIIe S. — Les fondateurs de Cîteaux n'avaient voulu établir qu'une école de perfection personnelle. En fait, l'ordre religieux fondé par eux eut, dans la chrétienté médiévale, une action profonde; quatre traits la résument. Cîteaux fut, pour les prélats et le peuple, une école de sainteté; il travailla à l'extinction des schismes; il combattit l'hérésie, le paganisme et lutta contre les ennemis extérieurs de l'Église.

1° *La réforme dans l'Église.* — On sait comment, avec le pape S. Léon IX (1048-1052), une réforme avait été inaugurée dans l'Église au milieu du XIe s. Sous Hildebrand, devenu Grégoire VII (1073-1085), le travail s'était nettement concrétisé; et pour cette œuvre de longue haleine, Cluny donna son plein concours à la papauté. On vit notamment bien des moines, devenus évêques ou légats romains, rangés autour du pape contre les évêques impériaux. Après Cluny, Cîteaux fournit des recrues. Il y eut un épiscopat cistercien (cf. *Vita Bernardi*, par Ernald, VIII; *P. L.*, CLXXXV, 297; *Rec. des hist. des Gaules*, XIV, 368).

En 1130, Pierre, premier abbé de La Ferté, devient archevêque de Tarentaise; en 1141, il a pour successeur un autre abbé du même nom, le fondateur de Tamié (*Statuta*, 1141; *P. L.*, CLXXXII, 782). Tous deux sont honorés comme saints. Non loin de Tarentaise, le

siège de Sion en Suisse est occupé, en 1138, par S. Guérin, pris de l'abbaye d'Aulps (S. Bernard, *Epist.*, CXLII; *P. L.*, CLXXXII, 297). Lausanne allait avoir peu après (1145) S. Amédée, de la famille des comtes de Clermont, qu'on avait vu jadis entrer à Bonnevaux avec son père. En 1139, Clairvaux cède son prieur, Godefroid de la Roche, au chapitre de Langres qui le demande pour évêque. Fait identique à Valence, où Jean, premier abbé de Bonnevaux, vient remplir un fécond épiscopat de cinq années (1141-46). Le roi de France, Louis VII, dont le frère Henri est moine à Clairvaux depuis 1145, se félicite de le voir appelé à régir l'Église de Beauvais (1149), puis celle de Reims (1162).

Les sièges de Nantes, Tournai, Freising, Passau, Salzbourg, Schwerin, et tant d'autres, sont occupés par des moines. Dans les îles Britanniques, c'est l'Irlande surtout qui compte de nombreux moines évêques, tandis qu'en Angleterre le siège d'York est confié à Henri Murdach, jadis moine à Clairvaux (cf. S. Bernard, *Epist.*, CVI, CCCXXI; *P. L.*, CLXXXII, 241, 526). L'Espagne et la Suède ont aussi leurs évêques cisterciens. C'est d'ailleurs un fait constant : dans tous les royaumes de la chrétienté où se fondent des abbayes cisterciennes, bien vite on fait appel aux abbés et aux moines pour leur confier la charge épiscopale. Plus d'une centaine de promotions de ce genre ont lieu de 1130 à la fin du siècle; parmi ces prélats, quinze sont créés cardinaux. De son vivant, Bernard de Clairvaux voit cinq de ses fils élevés à cette dignité. Ce sont : Martin Cibo, de Gênes, légat en Danemark (cf. *De consideratione*, l. IV; *P. L.*, CLXXXII, 782); Luc, moine de Clairvaux; Hugues, abbé de Trois-Fontaines (dioc. de Châlons); Baudouin, surnommé de Pise par Baronius, car il devint archevêque de cette ville, ainsi que primat de Corse et de Sardaigne († 1145). Henri Moricotti, né à Pise, abbé des SS.-Vincent-et-Anastase, fut appelé au cardinalat en 1150. Des légations en Sicile et en Allemagne lui furent confiées. En 1159, il fit élire Alexandre III contre le gré de Frédéric II. Légat en France, il baptise la fille du roi Louis le Jeune, passe en Angleterre où il persuade Thomas Becket d'accepter le siège de Canterbury. Il meurt à Rome en 1179.

Henri de Marcy, moine à Clairvaux, abbé de Hautecombe puis de Clairvaux, est créé cardinal-évêque d'Albano et sacré par Alexandre III. Il meurt à Arras en juill. 1188 (*P. L.*, CCIV, 211). L'abbé de Fossa Nova, Jordan, des comtes de Ceccano, fut cardinal sous Grégoire VIII, en 1188. L'évêque de Paris, Eudes de Sully (1196-1208), avait un frère, Henri, moine cistercien qui devint abbé de Loroy, puis de Chaalis. En 1183, il est élu archevêque de Bourges et sacré par Hubert Crivelli, alors archevêque de Milan et futur Urbain III. Celui-ci le créa cardinal en 1186 et légat en Aquitaine. Henri mourut à Bourges, en sept. 1200. Les deux abbés de Pontigny élevés au cardinalat, Maynard (1188) et Gérard (1200), n'eurent qu'une carrière bien courte. Innocent III appela au cardinalat, en 1198, l'abbé de Cîteaux, Guy de Paray. Légat en Allemagne (1200), il confirma l'élection d'Othon IV à l'Empire (1201). En 1204, il devint archevêque de Reims et mourut à Gand le 30 juill. 1206. Enfin le siècle de S. Bernard eut aussi son pape cistercien en la personne d'Eugène III (1145-1153).

Ernauld de Bonneval a célébré les vertus de tous ces moines évêques dans sa *Vita Bernardi* (*P. L.*, CLXXXV, 297; cf. S. Bernard, *De considerat.; Vita Malachiae;* deux sermons *in transitu Malachiae; Epist.*, XLII, où se trouve tracé l'idéal d'une vie épiscopale).

Parallèlement aux leçons de sainteté parties de Clairvaux, les évêques cisterciens reçoivent toute une législation élaborée pour eux au chapitre général de Cîteaux. « Ni abbé, ni moine ne peut accepter son élection à l'épiscopat sans l'assentiment de son propre prélat et du chapitre général, à moins que le pape n'ait manifesté sa volonté formelle » (*Statuta*, 1134 : XXXVIII). Sorti de son cloître pour gouverner un diocèse, le cistercien demeure essentiellement moine. Tous les droits découlant de sa profession religieuse lui sont garantis; mais on lui conserve aussi tout le poids de ses obligations monastiques : abstinences et jeûnes rigoureux, longs offices à réciter, sévère pauvreté dans le vêtement, silence à observer avec ses anciens confrères du cloître quand il est de passage dans une abbaye (*ibid.*, LXI). A titre de bienveillante concession — et elle fut appréciée — Cîteaux permet à chacun de ses évêques d'avoir auprès de lui deux moines et trois convers. Ils forment la famille épiscopale, partageant avec le prélat ses onéreuses obligations. Évêques, archevêques et cardinaux de la première génération furent fidèles à ces lois. Celles-ci datent du début de l'ordre; elles figurent déjà dans les *Instituta capituli generalis*, promulgués par Raynaud de Bar, abbé de Cîteaux, et sont approuvées par Eugène III dans la bulle *Sacrosancta*.

Cf. C. Eubel, I. — D. Willi, *Päpste, Kardinäle und Bischöfe aus dem Cist.-Orden*, Bregenz, 1912.

2° *Cîteaux combat les schismes.* — Le schisme d'Anaclet (1130) avait rencontré, comme implacable adversaire, Bernard de Clairvaux (cf. *D. H. G. E.*, VIII, 626). En 1159, nouveau schisme sous Alexandre III. Fastrède, alors abbé de Clairvaux, donnant le branle à tous les abbés de sa filiation, entra dans la lutte. Celle-ci devait durer dix-sept ans. La validité de l'élection du chancelier Roland Bandinelli paraissait cependant bien établie; la presque totalité était avec lui. Mais aucun texte législatif n'établissait alors l'irrécusable droit de l'élu des deux tiers; c'est Alexandre III lui-même qui le fera décréter au concile de Latran de 1179 (Mansi, XXII, 217). Se sentant soutenu par l'empereur Frédéric Barberousse, déjà ennemi du chancelier Roland, le cardinal Octavien se fit proclamer pape, revêtit les insignes pontificaux, qu'il s'était fait confectionner, et s'installa dans la chaire pontificale, avec le concours de bandes armées. Ces détails sont donnés par l'abbé de Clairvaux, Fastrède, dans une lettre adressée à l'archevêque de Vérone, qui lui avait demandé un exposé vrai de la situation, pour éclairer sa conscience (*P. L.*, CC, 1363; Mansi, XXI, 1156).

Des graves événements d'alors, signalons ici la part prise par l'ordre de Cîteaux dans cette lutte politico-religieuse. Cette part fut d'ailleurs considérable. Témoin le chroniqueur Helmold : « L'ordre cistercien tout entier s'est rallié à Alexandre; dans cet ordre, il y a des archevêques, des évêques en grand nombre, plus de 700 abbés, des moines innombrables. Chaque année, ils tiennent un concile à Cîteaux et décident ce qui leur est utile. Leur avis irrévocable apporta le plus grand appui à Alexandre » (*Chronica Slavorum*, ann. 1159; *M. G. H.*, *SS.*, XXI, 82). Les abbés cisterciens français travaillèrent puissamment dans leur sphère d'action. Philippe, abbé de l'Aumône, père d'une nombreuse filiation en Angleterre, fut chargé de porter en ce pays les premières encycliques du nouveau pape au roi et au clergé. Il en revint porteur des témoignages de soumission à Alexandre III (*P. L.*, CC, 1359; *Rec. des hist. des Gaules*, XVI, 511, *Epist. XXI Joann. Saresberiensis*). Aelred, le saint abbé de Rievaulx, était déjà intervenu auprès du Plantagenet pour répondre à ses doutes et dissiper ses hésitations (Z. N. Brooke, *The English Church and the papacy...*, Cambridge, 1932).

L'un des premiers cisterciens auquel Alexandre écrivit après son élection était Henri de France, frère de Louis VII, évêque de Beauvais depuis 1149; il sera archevêque de Reims en 1162. Alexandre eut soin de cul-

tiver la sympathie qu'il ressentait pour ce prélat princier (*P. L.*, cc, 80-81). La correspondance touffue qu'il entretint avec lui montre à quel point il voulait partager avec lui la charge de gouverner l'Église. Il se l'attachait indissolublement. Henri de France se dévoua pour la cause du pontife exilé, qui lui en témoigna sa reconnaissance (*P. L.*, cc, 400). De même, à l'ordre de Cîteaux dans son ensemble, Alexandre sut dire plus d'une fois ce qu'il devait à l'action prudente et dévouée de ces religieux : *Inter ceteros religiosos causam Ecclesiae prudentius defenderunt, et cathoticam foverunt magnanimiter unitatem* (*P. L.*, cc, 336). En 1169 encore, dans une lettre au chapitre général (*Inter innumeras*, dans *Statuta*, I, 77), le pontife célébrait le dévouement des abbés de Cîteaux et de Clairvaux; il rappelait le courage de tous en face des périls et des menaces.

Ces dangers venaient du côté de l'Allemagne. Le caractère violent de Barberousse avait déclenché contre les partisans d'Alexandre une véritable persécution. L'archevêque Eberhard de Salzbourg fut chassé des terres d'Empire, ainsi que les cisterciens. Ce décret d'expulsion ne semble pas toutefois avoir été appliqué en toute rigueur. Cachés dans leurs solitudes, les moines allemands intensifièrent leur éloignement des luttes politiques, s'efforçant de passer inaperçus, donnant même au besoin des marques de respect à l'empereur; par ailleurs, travaillant malgré tout au développement de leur ordre. Durant ces années troublées, on note trois fondations nouvelles en terre d'Empire : Riffenstein (1162) et Arnsburg (1174) au dioc. de Mayence, Werschweiler (1172), dans celui de Spire. La situation cependant était douloureuse. *Crudetis jam ordini nostro incumbit persecutio... trans Renum...*, tel est l'aveu d'un abbé cistercien d'Allemagne (*Collection d'Ebrach*, cf. *Rev. Bén.*, 1933, p. 312).

A dater de 1176, des revers s'abattent sur Frédéric, qui l'obligent bientôt à traiter avec son adversaire. Le 24 juill. 1177 marque l'entrevue des deux souverains. L'empereur prodigua les témoignages de respect au pontife suprême, et celui-ci l'admit au baiser de paix. En septembre de cette même année, deux lettres parvenaient au chapitre général de Cîteaux tenant ses sessions. L'une, d'Alexandre, rendait grâce à Dieu pour la paix désormais scellée entre le sacerdoce et l'Empire, reconnaissant que les derniers artisans de cette réconciliation étaient les deux cisterciens Ponce, évêque de Clermont, et S. Hugues, abbé de Bonnevaux (*P. L.*, cc, 1132). L'autre lettre était de Frédéric, qui comptait parmi ses ascendants une gloire cistercienne : Othon de Freising, son oncle. Dans sa lettre, l'empereur dit sa joie de l'unité rétablie et de la paix si habilement ménagée par deux hommes de haute vertu et de grande prudence, Ponce de Polignac et Hugues de Bonnevaux : *viri magnae sanctitatis et discretionis* (*Statuta*, I, 85).

La situation en France du pape exilé s'était compliquée en nov. 1164, par l'arrivée d'un illustre proscrit, Thomas Becket. Jadis brillant chancelier d'Angleterre, il était devenu en 1162, de par la volonté royale, archevêque de Canterbury et primat du royaume. On sait comment s'évanouit l'espoir que nourrissait le roi d'asservir l'Église, en faisant monter sur le siège primatial le chancelier, dont il connaissait le dévouement à sa personne. Fuyant la persécution, Thomas trouva en France deux protecteurs : Alexandre III, qui approuva sa conduite, et Louis VII, qui s'offrit à pourvoir à ses dépenses. Le futur martyr se retira à l'abbaye cistercienne de Pontigny, partageant la vie austère des moines, consacrant à la prière la plus grande partie de ses jours et de ses nuits. Bientôt, voulant des liens plus intimes avec cette communauté, il revêt à titre de familier la bure blanche qu'Alexandre III a bénie à son intention.

Entre temps, Guichard, abbé de Pontigny (1136-65), avait été élu archevêque de Lyon (1165-81) : échec pour l'empereur allemand et triomphe pour la partie adverse, car le traité avec le comte Guigue de Forez créa définitivement la puissance temporelle des archevêques de Lyon (Pouzet, *La vie de Guichard...*, Lyon, 1929).

En 1166, Henri II d'Angleterre écrivait au chapitre général de Cîteaux une lettre pleine de menaces : c'était une mise en demeure d'expulser l'archevêque Thomas de chez eux, sous peine de voir la suppression de leurs abbayes anglaises. Des centaines de moines auraient été jetés sur les terres de France. D'autre part, ses relations diplomatiques avec l'empereur Frédéric, le mariage de sa fille aînée avec Henri de Saxe, schismatique comme Barberousse, des promesses d'amener l'épiscopat d'Angleterre aux pieds du pape impérial, toutes ces circonstances expliquent les hésitations momentanées d'Alexandre III et des autres prélats, blâmées parfois comme des faiblesses. Thomas lui-même les ressentit douloureusement; il s'acheminait ainsi vers son calvaire. Son martyre fut consommé le 29 déc. 1170.

Dès le 21 févr. 1173 (le 2 févr., dit Boson, *Vita Alex.*, Watterich, II, 420), Alexandre III canonisait le glorieux martyr; la bulle *Redolet Angtia* est datée du 13 mars. En 1185 et 1191, le chapitre général de Cîteaux décrétait que la fête de S. Thomas serait célébrée dans les abbayes de l'ordre; en 1214, un autre décret insérait son nom dans les litanies.

La route de Canterbury à Pontigny, tracée par la voie douloureuse de S. Thomas, restera marquée et sera reprise par deux de ses successeurs, Étienne Langton († 1228) et S. Edmond Rich († 1240).

M. Dietrich, *Die Zisterzienser und ihre Stellung...*, Salzbourg, 1934. — A. Dimier, *Hugues de Bonnevaux*, Grenoble, 1941. — Ermoni, art. ALEXANDRE III, dans *D. H. G. E.*, II, 208. — A. Fliche, *Hist. de l'Église*, IX, Paris, 1944. — R. Foreville, *L'Église et la royauté en Angleterre sous Henri II*, Paris, 1943. — Hefele-Leclercq, V, 916 (dans une note, p. 1000, dom Leclercq caricature « les quatre personnages en présence, Becket, Henri II, Alexandre III, Louis VII »). — É. Jordan, *L'Allemagne et l'Italie aux XIIe et XIIIe s.*, Paris, 1939. — L'Huillier, *S. Thomas de Cantorbéry*, Paris, 1892. — S. Mitterer, *Die Cistercienser im Kirchenstreit zwischen Papst... und Kaiser Friedrich I.*, dans *Cisterc.-Chronik*, 1922, p. 1 sq., excellent travail auquel celui de Preiss a peu ajouté. — Preiss, *Die politische Tätigkeit des Cisterc.*, Halle, 1934. — *Statuta*, éd. Louvain, 1933-41. — A. Wilmart, *Nouvelles de Rome au temps d'Alexandre III*, dans *Rev. Bén.*, 1933, p. 62; *La collection d'Ebrach*, *ibid.*, p. 312; publication du ms. *202* de Toulouse : *De vera pace contra schisma... 1171...*, Rome, 1938 (cf. *Rev. du M. A. latin*, 1945, p. 179). — Une bulle de protection pour l'abbaye de Marienthal, dioc. d'Halberstadt, fut délivrée par l'antipape Victor IV, Pavie, 2 mars 1160; éd. par Pflugk-Harttung, *Acta pontificum rom. inedita*, I, 284.

3° *Cîteaux combat l'hérésie, le paganisme.* — Dans le domaine de l'orthodoxie à défendre contre l'erreur, Bernard de Clairvaux s'était distingué, notamment contre Abélard, contre les idées néomanichéennes des pays du Nord, contre l'hérésie henricienne dans le Languedoc (*D. H. G. E.*, VIII, 630). En quittant cette dernière région, il avait compté sur l'abbé Bertrand et les moines de Grandselve, pour consolider l'œuvre de conversion si bien commencée. Cependant, le thaumaturge une fois disparu, l'hérésie, un instant muette, releva la tête et fit de nouvelles conquêtes. En 1177, Raymond V, comte de Toulouse, adressait au chapitre de Cîteaux une lettre — un vrai cri de détresse — pour supplier les Pères de l'aider, non pas seulement de leurs prières, mais par une action directe et efficace contre la fatale hérésie, qui avait grandi au point d'envahir le sanctuaire lui-même : des prêtres, des évêques s'étaient laissé séduire (*Rec. des hist. des Gaules*, XIII,

140). Le désir de Raymond était aussi de voir une délégation partir de Cîteaux pour aller solliciter l'appui du roi de France, car, pressentait-il, les hérétiques ne céderaient qu'à la force des armes.

D'autre part, en cette même année, une mission s'inaugure contre les albigeois : le cardinal de S.-Chrysogone, Pierre, légat d'Alexandre III, paraît en ces contrées, entouré des archevêques de Bourges et de Narbonne, des évêques de Bath, de Poitiers et de l'abbé de Clairvaux, Henri de Marcy. Ce dernier lance un manifeste à l'adresse de tous les fidèles (*ibid.*, XIV, 479); il y dénonce les maux de toute nature causés par l'hérésie et rend compte des résultats de la mission. Ils sont plutôt minces : quelques rares conversions et l'excommunication de Roger, vicomte de Béziers et de Carcassonne.

En 1180, nouvelle mission. Henri de Marcy, devenu cardinal et légat pontifical, est à la tête d'une armée que le chroniqueur qualifie de considérable (*ibid.*, XII, 448); il s'empare de Lavaur et obtient la soumission du vicomte Roger. Il réunit plusieurs conciles et dépose l'archevêque de Narbonne, Pons d'Arsac. Mais, à peine légat et prédicateur se furent-ils éloignés, que les hérétiques revinrent à leurs pratiques immorales (*ibid.*, 449; *P. L.*, CCIV, 214, 234).

Entre temps, on avait demandé à maître Alain, le docteur universel, devenu moine à Cîteaux († c. 1202), de fixer par écrit la teneur précise des dogmes catholiques les plus fortement battus en brèche par les hérétiques de l'époque. L'auteur adressa ses quatre livres *De fide catholica* (*P. L.*, CCX, 305 sq.) à Guillaume VI, seigneur de Montpellier, qui devait plus tard terminer sa carrière à Grandselve sous l'habit monastique. Il faut attendre le pontificat d'Innocent III (1198-1216) pour voir les albigeois aux prises avec la croisade que le S.-Siège aura organisée contre eux, comme dernier moyen de les réduire.

Dans la bulle de canonisation de S. Bernard, le pape Alexandre III met en relief le zèle de l'abbé de Clairvaux à étendre au loin la fondation de ses monastères, comme des foyers de vie chrétienne destinés à transformer et à convertir des nations encore païennes : *usque ad exteras quoque et barbaras nationes sanctae religionis institutu...* (*P. L.*, CLXXXV, 622). C'était en effet une manière de combattre le paganisme. Quand l'archevêque d'Armagh, S. Malachie, vint à Clairvaux demander des moines pour sa patrie encore à demi barbare, S. Bernard y donna pleinement les mains, croyant travailler ainsi efficacement à la christianisation d'un peuple. L'Irlande s'ouvrit donc à l'influence cistercienne en 1142, par la création de *Mellifont*. Cette abbaye fut rapidement féconde; dès 1147, elle fondait *Bective;* en 1148, elle menait de front trois fondations nouvelles, *Boyle*, *Nenay* et *Baltinglass*. Les années 1150 et 1153 verront encore se créer *Shrule* et *Newry*. Au début du XIIIe s., l'Irlande comptera 36 abbayes d'hommes.

En 1148, un essaim de moines quittait Clairvaux pour aller fonder au Portugal l'abbaye d'*Alcobaça* (*P. L.*, CLXXXII, 312; Jaffé, 9255). Alphonse Henriquez, premier roi de ce pays (1128-85), avait négocié cette fondation et commencé la construction du monastère (*D. H. G. E.*, II, 691). Ici, l'ennemi redoutable était les Sarrasins. En 1195, ils s'emparaient de l'abbaye, la détruisaient de fond en comble et en massacraient la plupart des habitants. On reconstruisit. Dans la suite, les abbés prirent solidement position contre les ennemis du nom chrétien, Sarrasins, Maures et Castillans. Ils entretinrent des troupes et les moines assuraient le service religieux.

La conversion des Slaves (A. Hauck, IV, c. VII) était commencée depuis plus d'un an, quand les cisterciens firent leurs premières fondations au delà du Rhin. C'étaient de nouvelles recrues que les évêques ne manquèrent pas d'appeler auprès d'eux, pour les aider dans leur œuvre gigantesque. Berthold, évêque de Hildesheim (1119-30), favorisa beaucoup la création de monastères. Il aurait voulu des cisterciens. Ceux-ci ne purent venir de l'abbaye de *Camp* qu'en 1135, pour occuper *Amelungsborn*. Là, ils déployèrent une grande activité, travaillant avec zèle à évangéliser les Obotrites. C'est à un moine de cette abbaye, Bruno, devenu évêque de Schwerin, que les deux grands-duchés de Mecklembourg doivent leur conversion au christianisme (*D. H. G. E.*, II, 1195).

Ce même zèle se retrouve dans les autres abbayes allemandes qui dérivaient de Morimond par Camp. Citons spécialement *Lehnin*, commencée en 1180 par Othon Ier, margrave et électeur de Brandebourg, *Riddagshausen* (1145) et *Doberan* (1171; *M. G. H.*, *SS.*, XVI, 105), toutes deux maisons filles d'Amelungsborn, et qui dans la suite furent fécondes à leur tour. Doberan a écrit une page glorieuse au martyrologe. En 1179, après la mort du prince Pribizlaw, fervent néophyte et fondateur du monastère, le peuple et ses maîtres revinrent à leurs superstitions. Ils se firent une cause sacrée d'anéantir la religion nouvelle et les moines qui la propageaient. Ce fut une journée de 78 martyrs. Même événement à l'abbaye de *Zinna*, qui avait été fondée par *Altenberg* en 1171. Le premier abbé, Rizon, fut martyrisé par les infidèles en 1179. Ceux-ci mirent tout à feu et à sang; quelques religieux cependant purent échapper et continuer ensuite l'œuvre entreprise.

L'évangélisation de la Livonie avait été commencée par le Bx Meynard, chanoine prémontré. Après la mort de cet apôtre, le cistercien Berthold, abbé de *Loccum*, voulut le remplacer dans sa mission périlleuse. Il se fit autoriser par le pape et partit avec quelques-uns de ses moines, à la tête d'une petite troupe qu'il avait rassemblée (*M. G. H.*, *SS.*, XXI, 81; XXIII, 241). En 1196, il était devenu évêque de Brême. Le 24 juill. 1198, lors d'un combat contre les infidèles, Berthold tomba entre leurs mains. Il fut massacré. Dans la région, on l'honora ensuite comme martyr, mais ce culte fut plus tard interrompu (Zimmermann, *Kalend. bened.*, II, Metten, 1934, p. 493).

A. Fliche, *Hist. de l'Église*, IX, p. 25, 91, 182. — Hefele-Leclercq, V, 747. — Leuckfeld, *Antiquitates Michaelstein et Amelungsborn*, Wolfenbüttel, 1710. — Winter, *Die Cistercienser des nordöstlichen Deutschlands...*, Gotha, 1868, I-III.

4° *Cîteaux lutte contre les ennemis extérieurs. Croisades. Ordres militaires.* — Cîteaux était né à l'époque de la première croisade (1096-99) et c'est un écho de l'enthousiasme chevaleresque d'alors que nous entendons dans l'appellation que se donnent les fondateurs, en tête de leur document initial : *Nos, pauperes milites Christi (Exordium)*. Pour eux, la croisade fut la conquête de la Jérusalem céleste, par les chemins raccourcis d'une vie monastique austère et pénitente (S. Bernard, *Epist.*, LXIV; *P. L.*, CLXXXII, 169). Lors de la seconde croisade, un demi-siècle après la première, Cîteaux avait grandi, ses moines s'étaient multipliés à travers la chrétienté; Eugène III gouvernait l'Église et Bernard était le prédicateur de la croisade. D'où le qualificatif de « cistercienne » donné parfois à la seconde croisade (cf. récit abrégé dans *D. H. G. E.*, VIII, 633).

Malgré l'échec de cette croisade, le souvenir de Jérusalem flottait toujours un peu dans l'atmosphère cistercienne. Moines et convers résistaient mal à l'attirance des Lieux saints. Il fallut un décret du chapitre général pour leur interdire le pèlerinage à Jérusalem, sous peine d'un transfert à perpétuité dans un lointain monastère (*Statuta*, 1157 : 53). En cette même année, Morimond fondait en Syrie, au dioc. de Tripoli, l'abbaye de *Belmont;* l'année 1160 voyait encore la

création de *Salvatio*, en cette même région, et Belmont allait créer bientôt deux filiales, *S.-Jean in Nemore* (1169) et la *Trinité de Refech* (1187), toutes deux dans l'île de Chypre. Ces dates restent cependant douteuses, puisqu'elles sont antérieures à la reconquête de l'île par Richard Cœur de Lion (21 mai 1191). Le siècle suivant verra encore les fondations de *S.-Georges in Jubino* (1214), de *Beaulieu* près Nicosie (1235) et de *S.-Serge* dans le patriarcat d'Antioche (1235).

Ces abbayes n'ont guère laissé de souvenirs; leur existence fut assez précaire, sans cesse au gré des événements politiques de ces contrées. Elles disparurent vers la fin du XIIIe s. Le silence des décrets capitulaires paraît significatif dans ce sens; il confirme la conclusion de C. Enlart au sujet de Belmont : « La dernière mention de l'abbaye se trouve en 1287 et il semble certain que les derniers moines latins durent évacuer Belmont deux ans plus tard, s'ils n'y furent massacrés, à la suite de la prise de Tripoli par Kelaoûn en 1289 » (*Les monum. des croisés dans le royaume de Jérusalem*, II, Paris, 1925, p. 46). Le même auteur a retrouvé et étudié les restes de Belmont; il note cette particularité, exceptionnelle pour une abbaye cistercienne, d'avoir été bâtie sur un sommet abrupt, sur la crête d'un contrefort du Liban, qui domine la mer de deux cents mètres environ.

Grégoire VIII, durant son pontificat éphémère de cinquante-sept jours, fut préoccupé d'une nouvelle croisade. Il ne put que lancer son appel à la guerre sainte : *Audita tremendi* (Mansi, XXII, 527; *P. L.*, CCII, 1539), puis rédiger une série de lettres aux fidèles, aux prélats, à l'empereur Frédéric et à son fils Henri (Mansi, XXII, 531). Clément III continua la même politique.

Guillaume de Tyr prêcha la croisade, ainsi que le cardinal d'Albano, Henri de Marcy, jadis abbé de Clairvaux. La lettre de ce dernier adressée à tous les prélats de l'Église (*Publicani et peccatores*, Mansi, XXII, 540) insiste sur la réforme des mœurs comme préparation nécessaire à l'expédition en Terre sainte. D'autre part, il fallait aussi reconcilier ensemble les rois de France et d'Angleterre. Ce fut pour les légats pontificaux la laborieuse opération de Gisors (21 janv. 1188). Henri Plantagenet meurt avant l'accomplissement de son vœu; mais son fils et successeur, Richard Cœur de Lion, reprend l'engagement paternel. En 1189, il est présent au synode tenu dans l'abbaye cistercienne de *Pipewell*, où se trouvent réunis tous les archevêques d'Angleterre, quelques-uns de Normandie, du Pays de Galles et d'Irlande. Baudouin, archevêque de Canterbury, ancien abbé cistercien de Ford, préside l'assemblée. En dehors des décrets qu'il fait signer, il prêche la croisade et prend lui-même la croix pour accompagner son monarque en Palestine. Sous sa bannière, qui portait l'image de S. Thomas Becket, Baudouin entretenait cinq cents soldats à ses frais. Il mourut en oct. 1190, à Tyr, en Syrie, léguant tout son avoir pour subvenir aux nécessités de la guerre sainte.

En Allemagne, le cardinal d'Albano avait eu une action efficace. Après avoir célébré à Liège un concile (2 févr. 1188), dirigé particulièrement contre les simoniaques, il avait ensuite déterminé bon nombre de personnes à prendre la croix. Le 27 mars, il était à la diète de Mayence, où 13 000 fidèles s'enrôlèrent (*M. G. H.*, *SS.*, XVI, 649; XXI, 555). Frédéric Barberousse paraissait plein de zèle. « Dès le 11 mai 1189, il quittait Ratisbonne avec une armée remarquablement organisée et disciplinée » (R. Grousset, *Hist. des croisades*, III, Paris, 1934, p. 10), qui fit la terreur du monde musulman. Hélas, la mort accidentelle de l'empereur, dans les eaux du Selef (10 juin 1190), jeta le désarroi dans les contingents allemands, dont une partie, démoralisée, rentra en Europe (*M. G. H.*, *SS.*, XX, 496).

Ce n'est que le 4 juill. 1190 que Vézelay vit partir pour la Terre sainte Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion. Ce dernier s'était d'abord assuré les prières des moines de Cîteaux. Au mois de mai précédent, il leur avait fait donation de l'église de Scarborough, avec ses dépendances et ses revenus, dans le but marqué de subvenir aux frais du chapitre annuel des abbés (texte dans *Collecta privilegiorum*, de Jean de Cirey, 1491, fol. 181; approb. par Clément III, Jaffé 16471). L'ordre répondit à cette générosité en édictant des prières et œuvres pénitentielles en vue de la croisade, et en fondant un anniversaire à perpétuité pour le roi Richard (*Statuta*, ann. 1190). Lors de son séjour à Messine, le monarque désira avoir un entretien avec le célèbre Joachim, abbé de Flore. Estimait-il les prophéties du mystérieux personnage, ou celui-ci payait-il d'audace? Manrique n'ose se prononcer. Il nous assure seulement que les deux souverains enrôlèrent des cisterciens dans leurs armées; ils les voulaient comme prédicateurs et comme *orantes*.

Philippe Auguste, croisé malgré lui, s'empressa de rentrer en France au lendemain de la prise d'Acre. Les intérêts majeurs de la patrie exigeaient sa présence. Richard continua la lutte. Il s'était d'abord emparé de l'île de Chypre, en mai 1191; en juin, il était devant S.-Jean-d'Acre; de là il fit la conquête du littoral. Lui-même a raconté ses exploits dans une lettre adressée à l'abbé de Clairvaux, Garnier de Rochefort. Il n'omet rien dans son récit, pas même le meurtre de 2 600 captifs musulmans, que nos modernes historiens qualifient d'acte de barbarie inouïe, perpétré de sang-froid et contraire à toute bonne politique (R. Grousset, *op. cit.*, III, 61). Nous sommes vainqueurs de Saladin, dit le roi en concluant son message, mais nous sommes au terme de nos ressources. Nous ne pourrons pas tenir au delà de la prochaine Pâques. Et il supplie l'abbé Garnier de reprendre ses prédications pour que se lèvent de nouveaux croisés et qu'abondent de nouvelles aumônes (Baronius, ann. 1191; Manrique, III, 248).

Cette lettre est du 1er oct. Dès le 20 du même mois, une politique de rapprochement s'inaugurait entre le roi d'Angleterre et Saladin. Elle devait aboutir finalement à la paix générale du 2 sept. 1192, paix qui ressemble à une « liquidation assez sommaire de la croisade » (R. Grousset, *op. cit.*, III, 117). Richard qui, d'Angleterre, recevait des nouvelles alarmantes, avait hâte de quitter la Syrie. Durant son voyage de retour, au mépris de l'immunité garantie à tout croisé, il fut fait prisonnier par le duc d'Autriche, Léopold V, et tenu enfermé à Dürrenstein, sur le Danube. Aux environs de Pâques 1193, Léopold céda son captif à l'empereur Henri VI pour la somme de 20 000 marcs d'argent. Exhortations et menaces de Clément III furent inutiles. Richard ne recouvra sa liberté qu'en févr. 1194, moyennant une rançon de 150 000 marcs d'argent et la reconnaissance de la suprématie de l'empereur.

Rentré sur ses terres, le roi songea tout de suite à faire face à la dette énorme qui pesait sur lui. Dans ce but, il fit appel aux moines cisterciens. Cette fois, comme gage d'amitié, raconte le chroniqueur Guillaume, le monarque retint toute la production de laine de l'année, principale richesse des abbayes anglaises. Encouragé par la docilité de ses amis, il retint ensuite la production de laine de l'année à venir. Dispensés jadis de la dîme saladine, nos moines supputèrent que ce second impôt à retardement dépassait dix fois le taux du premier. En cette même année 1194, le chapitre général envoya au roi Richard une délégation de quatre abbés chargés de lui présenter des lettres rédigées au nom du chapitre. Nous en ignorons la teneur; seules les circonstances permettent quelques présomptions (*Statuta*, 1194 : 50).

L'Europe eut aussi ses croisades, c.-à-d. ses guerres saintes contre les infidèles, armées et expéditions bénies par la papauté. Ici encore, Cîteaux intervint, notamment par les milices religieuses espagnoles qui se firent incorporer à l'ordre illustré par S. Bernard. Ce dernier avait ébauché jadis la règle des Templiers (1128) et avait chanté les gloires de la nouvelle milice (*De laude novae militiae, P. L.*, CLXXXII, 921; Henriquez, *Reguta, constitutiones...*, Anvers, 1630, p. 41 : *Reguta pauperum commititonum sanctae civitatis*).

La plus célèbre des milices espagnoles fut *Calatrava*. Elle était née au sein même de l'abbaye cistercienne de Fitero, en vieille Castille (cf. *D. H. G. E.*, XI, 351). D'autres milices furent créées sur le modèle de Calatrava. En 1162, le cistercien Jean Cirite, abbé de Tarouca, ajouta à une « Nouvelle milice » le caractère religieux qui fit de la fondation d'Alphonse Henriquez, roi de Portugal, un ordre militaire et monastique sous la dépendance de Cîteaux et Clairvaux. L'acte de fondation du nouvel ordre, appelé ensuite d'*Evora*, puis d'*Avis*, fut signé par l'évêque de Braga au nom du royaume, par l'évêque de Coïmbre au nom des seigneurs de la cour, par l'évêque de Lisbonne au nom du clergé, par le premier grand maître, Pierre, proche parent du roi et pair de France, et sept autres chevaliers (Manrique, *op. cit.*, II, 358). L'ordre militaire d'*Atcantara*, confirmé par Alexandre III en 1177, fut aussi sous la règle et vêture de Cîteaux (*D. H. G. E.*, II, 6). La milice de *Turgel* fut placée par le chapitre général de 1190 sous l'autorité de l'abbé de Moreruela. En 1215, l'ordre militaire de *Monte Frago* demanda au chapitre de Cîteaux et obtint son incorporation à celui de Calatrava (*Statuta*, 1215 : 61). Il en fut de même des milices d'*Avis* et de *S.-Jutien-du-Poirier* (Jaffé, 12744). Ainsi renforcé, Calatrava apparut aux yeux de Grégoire IX comme « l'espoir d'Israël, le boulevard et le salut de l'arche sainte ». Ce pontife entra alors en négociations avec le patriarche d'Antioche à l'effet de préparer un établissement similaire en Orient, où les armes de Calatrava auraient combattu là aussi le mahométisme (*D. H. G. E.*, XI, 352).

Le XIIIe s. verra encore l'incorporation de la milice de *Ste-Marie* (*Statuta*, 1273 : 37), et le XIVe celle de la milice du *Christ*, fondée par le roi de Portugal (*ibid.*, 1320 : 2), *ad defensionem sacrosanctae fidei et violentias infidelium propellendas*, sous la paternité d'Alcobaça. *Montesa*, au royaume de Valence, fut approuvé par Jean XXII en 1316 et placé sous la juridiction de l'abbé cistercien des Saintes-Croix, et parfois de celui de Valdigna.

Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, quand les abbés de Cîteaux déclinaient leurs titres, par ex. dans les lettres d'indiction pour la célébration du chapitre général, ils avaient soin de noter qu'ils étaient les chefs suprêmes des cinq milices de Calatrava, d'Alcantara, de Montesa, d'Avis et du Christ. Les statuts capitulaires de Cîteaux ont conservé les textes de délégations adressées à certains abbés et leur enjoignant de faire les visites canoniques dans ces ordres militaires, qui ne laissaient pas de créer parfois de sérieuses difficultés aux supérieurs majeurs. D'ailleurs ces milices ne surent jamais se maintenir longtemps dans l'idéal qui avait présidé à leur création. Il y avait un si violent contraste entre les deux genres de vie que l'on voulait conjuguer, que l'un devait tôt ou tard en être amoindri et succomber. Ce fut l'élément religieux qui disparut. Alcantara eut des destinées glorieuses durant le premier siècle de son existence. Il en fut à peu près de même chez les autres milices sacrées. Puis les ambitions, les dissensions firent leur œuvre néfaste. Pour sauver encore quelques restes, on dut finalement annexer la grande maîtrise à la couronne royale. Innocent VIII le fera en 1486 pour Calatrava, en 1492 pour Alcantara; Jules III, en 1550 pour Avis. De toutes ces gloires passées, il reste un titre honorifique.

Bibliographie abondante dans les auteurs déjà cités. — Cf. D'Arbois, *L'ordre teutonique en France*, dans *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1871, p. 63. — L. Bréhier, *L'Église et l'Orient au M. A.*, Paris, 1907. — Carl Erdmann, *Papsturkunden in Portugal*, Berlin, 1927, p. 51. — De la Ville le Roulx, *L'ordre de Montjoie*, dans *Rev. de l'Orient lat.*, I, 42-57. — G. Drioux, *Geoffroi de la Roche et la seconde croisade*, dans *Cahiers des Hauts Marais*, 1948, p. 166-72. — F. Lot, *L'art militaire... au M. A.*, I, Paris, 1946, p. 124-65. — Martène, *Thesaurus*, I, 1133; II, 171; III, 627, 628. — Pfeiffer, *Die Cisterc. und der Kreuzzugsgedanke in den Jahren 1192-1197*, dans *Cisterc. Chronik*, 1939, p. 1 sq. — M. Villey, *La croisade*, Paris, 1942.

III. La papauté, l'épiscopat et les cisterciens. Privilèges. — Bernard de Clairvaux avait donné à sa famille religieuse l'exemple du dévouement au S.-Siège; il fut imité. Le S.-Siège, de son côté, utilisa volontiers les services de cet ordre jeune, vertueux, débordant de dynamisme; il en fit l'instrument de sa politique. Voulant le tenir fermement dans sa main, il s'attacha à le soustraire progressivement à la juridiction des évêques, lui créant ainsi une situation privilégiée. Tel fut le processus de l'exemption cistercienne. Certains privilèges, d'ailleurs, se trouvaient déjà en germe dans la *Charte de charité*. La première rédaction de la *Charte* connaissait encore l'intervention de l'évêque diocésain dans certains cas exceptionnels de correction; la seconde est désormais muette sur ce point. C'est que Cîteaux possède dans sa législation les rouages nécessaires pour faire face à toutes difficultés internes.

Les privilèges des abbayes avaient cependant rencontré un adversaire dans l'abbé de Clairvaux. Mais le grand réformateur ne blâmait que l'excès de certaines exemptions : les mobiles qui les font demander; les conditions pécuniaires invoquées pour les obtenir; l'utilisation hautaine que l'on en fait (*De officiis episcop.*, *P. L.*, CLXXXII, 830; *De considerat.*, III, IV; *P. L.*, *ibid.*, 766). A côté d'abus réels toujours possibles, l'exemption apporte à un ordre religieux un avantage considérable : celui de posséder une organisation et une règle désormais intangibles. Or ce bienfait avait été envisagé déjà par les fondateurs de Cîteaux; ils ne concevaient d'union durable entre leurs monastères que sur la base d'une homogénéité parfaite (cf. *supra*, col. 874). Il fallait donc obtenir des évêques diocésains l'engagement de ne prétendre modifier en rien la règle, les statuts, les coutumes des cisterciens installés dans leur diocèse. C'était la condition préalable à toute fondation d'abbaye (Prologue de la *Charte; Statuta*, 1134, n. XXXVI).

En 1100, le second abbé de Cîteaux, S. Aubri, demande et obtient du S.-Siège la bulle de protection spéciale *Desiderium* (Jaffé, 5842). Ce *privilegium Romanum*, selon l'expression de l'*Exorde* (c. X), ne concède pas l'exemption; le texte le dit assez, de même que plusieurs décrétales commentant les concessions de ce genre (*Decr.*, l. V, tit. XXXIII, c. 8, 18; l. VII, tit. X, *in VI°*). Mais on fait droit à la demande du fondateur, en insérant la formule *interdicimus ne cuiquam omnino personae liceat statum vestrae conversationis immutare.*

Avec Innocent II et la bulle *Aequitatis ratio* de 1132, qu'il adresse à S. Bernard, nous sommes franchement en présence d'un *privilegium remuneratorium*. Le pape rappelle que, pour le bien de l'Église, l'abbé de Clairvaux s'est dressé comme un mur inexpugnable contre le schisme; déférant ensuite aux « justes désirs » exprimés par son défenseur, il place Clairvaux sous le patronage du S.-Siège et en approuve les possessions. Il concède en outre le privilège de ne pas devoir assister au synode diocésain, ce qui incluait la dispense d'y apporter l'impôt *cathedraticum* et libérait d'avance

l'abbé de toute accusation, reproche et injonction qu'éventuellement cette autorité diocésaine aurait pu formuler contre lui. La dernière concession d'Innocent II aux moines de Clairvaux est l'exemption de payer les dîmes de leurs travaux (Jaffé, 7544).

A la même époque, des concessions similaires étaient envoyées à l'abbé de Cîteaux dans la bulle *Habitantes* et elles valaient pour toutes les abbayes de l'ordre (Jaffé, 7537). C'était une réponse aux « demandes justifiées » d'Étienne Harding, qui avait eu soin d'exposer ses raisons pour l'exemption des dîmes. Pascal II (bulle du 21 janv. 1118) avait déjà fait des concessions semblables. Avant 1132, on avait vu plusieurs évêques favorables aux cisterciens les dispenser de cette redevance, et ils le pouvaient en tant qu'administrateurs de la dîme dans leur diocèse respectif.

Cependant, dans cet ordre de choses, bien des difficultés se présentèrent. La première objection que l'on fit aux cisterciens émana de Pierre le Vénérable (cf. *Statuta*, ann. 1132). Dans la suite, des protestations vinrent de la part des décimateurs. Ceux-ci voyaient avec inquiétude leurs revenus diminuer dans les régions où se fondait une abbaye cistercienne. En 1156, le pape Adrien IV faisait droit en partie à leurs réclamations (Jaffé, 10189 *a*), introduisant une distinction entre les dîmes anciennes et les novales. Mais cette restriction disparut avec lui. Son successeur, Alexandre III, rendit au privilège sa première ampleur. Le 6 févr. 1162, il adressa à Clairvaux une bulle sur le modèle d'*Aequitatis ratio*, accordée par Innocent II à S. Bernard (ms. *591* de Troyes); il y rappelle le dévouement des cisterciens à sa propre cause, puis concède le *privilegium remuneratorium* introduit par la formule *Porro laborum*, qui englobe tous les travaux et cultures sans distinction.

Il eut à vaincre, dans la suite, l'opposition de nombre d'évêques qui préféraient conserver le précédent état de choses; aussi les bulles du type *Non ignorat* (Jaffé, 12358) et du type, plus nerveux encore, *Audivimus et audientes* (Jaffé, 13006) sont-elles fréquentes dans ses registres.

Le privilège de célébrer les divins offices malgré l'interdit local eut pour raison la situation des abbayes cisterciennes, éloignées de tout centre populeux; leurs églises n'étaient d'ailleurs pas accessibles aux personnes du dehors; celles-ci trouvaient une chapelle près de la grand-porte d'entrée. La première concession fut faite par Eugène III (bulle *Sacrosancta*, d'août 1152; Jaffé, 9600) et renouvelée par les pontifes qui reprirent dans la suite le texte de cette même bulle : Anastase IV (1153), Adrien IV (1156), Alexandre III (1163). Lucius III (1185), Urbain III (1186) firent la même concession (cf. *Statuta*, 1181 : 8).

La loi ecclésiastique voulait que tout abbé nouvellement élu reçût de son évêque diocésain la bénédiction solennelle. Certaines fonctions abbatiales ne pouvaient s'accomplir avant la réception de ce sacramental, telle par ex. l'admission des novices à la profession, car celle-ci comportait l'entrée dans la cléricature (*Liber usuum*, 102). D'où difficultés si l'évêque diocésain, dûment requis pour la bénédiction abbatiale, y mettait des conditions pécuniaires, c.-à-d. simoniaques, ou contraires aux lois régissant l'ordre de Cîteaux. La papauté intervint, donnant une solution aisée : la dispense de cette loi ecclésiastique. « Si l'évêque humblement sollicité trois fois refuse, l'élu pourra nonobstant exercer toutes les fonctions abbatiales » (Alexandre III, *Sacrosancta*, 1165; *Attendentes*, 1169; Jaffé, 11632). Une autre solution fut donnée par Lucius III (*Cum ordo*, 1185) et renouvelée par Urbain III l'année suivante : on accorde à l'abbé le privilège de s'adresser aux évêques voisins pour en obtenir ce que l'Ordinaire du lieu a indûment refusé. En cas de vacance du siège épiscopal, l'abbé peut utiliser les services de tout évêque de passage à l'abbaye.

A l'époque qui nous occupe, l'excommunication était une arme dont les prélats usaient facilement — trop facilement — dans leurs conflits. Les pontifes romains voulurent mettre les cisterciens à l'abri de ces sentences parfois indues. Lucius III, dans sa bulle du 21 nov. 1184 (*Monasticae;* Jaffé, 15118), dit aux abbés réunis en chapitre général : « Bien que vous fassiez profession de demeurer soumis aux évêques, nous leur défendons de porter contre vous aucune sentence d'excommunication, suspense ou interdit. Nous les annulons dès maintenant. » Urbain III reprendra les mêmes expressions en 1187 (Jaffé, 15800). Mais, pour que ce privilège puisse produire tous ses effets, il fallut l'amplifier encore, en défendant à l'épiscopat d'excommunier les voisins, les ouvriers, les bienfaiteurs, toutes personnes avec lesquelles les moines devaient forcément traiter, car ils auraient été englobés dans la même sanction, pour la seule communication civile avec des excommuniés. Lucius III fit face à cet inconvénient par sa bulle *Cum ordo vester* d'avr. (et mai) 1185 (Jaffé, 15422).

Le privilège de mention nominale fut, lui aussi, une conséquence nécessaire des précédentes concessions pontificales. Accordé d'abord par Alexandre III (*Cum ordinem*, 1169; Jaffé, 13846), par Grégoire VIII (1187; *ibid*, 14294) pour des cas particuliers, il s'amplifia ensuite au point de signifier qu'aucune loi, aucun indult, aucun décret émanant de Rome ne pourraient atteindre les cisterciens, s'ils n'y étaient cités nommément. C'est en lui donnant cette portée que Grégoire IX l'insérera dans ses *Décrétales* au siècle suivant (l. I, tit. III, c. 6).

Ce court aperçu de la condition juridique privilégiée faite aux cisterciens par la papauté, au XIIe s., montre assez la bienveillance des pontifes romains pour l'ordre monastique illustré par S. Bernard. En juill. 1182, Lucius III rappelait au chapitre général que, jadis, il avait été admis par le saint abbé de Clairvaux à la fraternité de prières et de mérites de son abbaye (Jaffé, 14683).

Durant ce siècle, bon nombre de délégations quittèrent la Chancellerie pontificale pour atteindre moines ou abbés cisterciens et les créer juges, arbitres ou conseillers dans des causes soumises au tribunal suprême de l'Église. Cîteaux et Clairvaux sont connus à Rome, évidemment, mais aussi leurs plus lointaines abbayes filles : Ebrach (Jaffé, 8477, 9231), Altenberg (*ibid.*, 16973), Walkenried (*ibid.*, 17231), Salem (*ibid.*, 13652), en Allemagne; Ford (*ibid.*, 13932, 13933, 13954,13955), Fountains (*ibid.*, 13937), Rievaulx (*ibid.*, 13984), Stratford (*ibid.*, 14102, 14103), Newbattle (*ibid.*, 15654), Mailros, Val-Ste-Croix (*ibid.*, 16125), en Angleterre, et tant d'autres. Ces délégations touchent à tout dans la vie de l'Église : le spirituel aussi bien que le temporel y annexé, lois divines et lois humaines, canoniques ou liturgiques, querelles de moines ou procès contre prélats indignes, la paix à rétablir entre princes temporels, etc.

Le siècle suivant verra la création du « cardinal protecteur » pour certains ordres religieux; mais, avant cette institution officielle, Cîteaux jouissait à Rome de la protection efficace des cardinaux qui avaient été pris parmi ses abbés ou ses moines. A dater de 1130, la Curie romaine compta toujours des cardinaux blancs, ce qui mettait les cisterciens en bonne posture pour l'obtention et la défense de leurs privilèges.

L'épiscopat, dans son ensemble, fut favorable aux cisterciens. Bien des évêques demandèrent spontanément des fondations monastiques dans leur diocèse, ou se montrèrent généreux bienfaiteurs des abbayes naissantes. Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne et

futur Calixte II, fonde Bonnevaux (1117); Pierre de la Châtre, archevêque de Bourges, fait venir à Fontmorigny (1149) des moines de Clairvaux; Henri de Leyen, évêque de Liége, fait de même pour l'abbaye d'Aulne (1146), qu'il remet aux mains de S. Bernard; Odon, évêque de Beauvais, favorise selon son pouvoir la fondation de Froidmont (1134); Alsaur, évêque de Cavaillon, fait venir à Sénanque des moines de Mazan; en 1126, l'archevêque de Reims fonde Igny avec un essaim monastique venu de Clairvaux, etc.

Les bulles concédées à l'ordre de Cîteaux n'ont pas encore fait l'objet d'un recueil complet. On ne possède que des bullaires systématiques. Outre quelques séries de bulles authentiques conservées dans des dépôts d'archives ou des bibliothèques, on connaît bon nombre de bullaires mss. La bibliothèque de Dijon conserve celui de Cîteaux, ms. *598* (XIVe et XVe s.) : recueil systématique débutant par un Index alphabétique des matières, groupant ensuite les documents de même objet et les faisant précéder d'un sommaire; fol. 12-63 : 85 bulles, *privilegia generalia... universo ordini concessa;* fol. 63-106 : bulles concédées à l'abbaye de Cîteaux. Furent transcrites plus tard (fol. 107-148) les bulles de Sixte IV contre les commendes. — Clairvaux a laissé un travail similaire : ms. *2617* de la bibliothèque de Troyes (XVIe s.); même bibl., mss. *591, 2025, 2048;* Paris, Bibl. nat., mss. *lat. 9003-9005, 9749-9751, 10947;* Épinal, bibl., ms. *90:* bulles, d'Anastase IV à Boniface VIII; Tonnerre, bibl., ms. *39* : bulles, d'Innocent II à Martin V; Troyes, Arch. départ., *3 H 44-90.*

Le premier bullaire imprimé est celui de Jean de Cirey, *Collecta quorumdam privilegiorum...*, Dijon, 1491. Il contient 126 bulles, de Pascal II à Innocent VIII. François Portès en édita un à Alcala en 1574. L'abbaye d'Alcobaça édita le sien à Venise en 1593. Celui de Nicolas Boucherat est de 1620. Plantin d'Anvers édita celui de Chrysostome Henriquez en 1630. En 1713, parut celui de dom Louis Meschet; il s'annonce comme voulu et approuvé par le chapitre général. Cependant une réponse sévère lui fut faite par le procureur de l'abbaye de Clairvaux, dom François-Gabriel de Montanbon; elle parut à Liège en 1714, sans nom d'auteur, sous le titre *Éclaircissement des privilèges de l'ordre de Cisteaux...* Ce travail fut condamné par le chapitre général de 1738 (n. 178). De nombreux cartulaires d'abbayes ont été publiés, qui contiennent toujours des bulles de portée générale.

A. Benz, *Die cisterc. Bullarien*, dans *Cisterc.-Chronik*, 1914, p. 257. — Bona-Sala, *Epist. selectae*, Turin, 1755, p. 136. — H. Burgoff, *Elucidatio exemptionis... O. C.*, Prague, 1654; Waldsassen, 1729. — J. Canivez, art. *Cîteaux (Législation de l'ordre de)*, dans *D. D. Can.*, III, 745. — Henri de Marcy, *Lettre* à Alexandre III (sur les dîmes), *P. L.*, CCIV, 222. — E. Hoffmann, *Die Stellungnahme der Cisterc. im XII. Jahrh.*, dans *Studien und Mitteil.*, 1912, p. 421. — R. Köndig, *Elenchus privilegiorum...*, Cologne, 1729. — R. Latrémoille, *Les origines de l'exemption des religieux*, II, dans *Rev. univers. Ottawa*, VII, 226-38. — J.-F. Lemarignier, *Études sur... l'exemption...*, Paris, 1937. — J.-B. Mahn, *L'ordre cistercien et son gouvernement*, Paris, 1945. — W. Reichert, *Das Verhältnis Papstes Eugens III. zu den Klöstern*, Greifswald, 1912. — G. Schreiber, *Kurie und Kloster im XII. Jahrh.*, Stuttgart, 1910; *Studien zur Exemptionsgesch. der Cisterz.*, dans *Zeitschr. der Savigny-Stift., Kan. Abt.*, XXXV, 1914, p. 74-116. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, éd. Louvain, VIII, 1941, *Indices*, au mot *Episcopus*, p. 180. — Van Hove, *Étude sur l'hist. des exemptions*, dans *Rev. d'hist. eccl.*, I, 1900, p. 85. — P. Viard, *Hist. de la dîme eccl. en France, aux XIIe et XIIIe s.*, Paris, 1912. — G. Wieczorek, *Das Verhältnis des Papstes Innocents II. zu den Klöstern*, 1914.

IV. Vie intime de l'ordre. Le chapitre général et ses lois. — Le rôle des cisterciens dans les différents domaines ci-dessus marqués (§ III) inclinerait à faire classer Cîteaux parmi les ordres religieux qualifiés d' « actifs », en notre langage moderne. Il n'en est rien cependant. Dans l'immense armée des moines blancs, une minorité fut appelée à l'action extérieure; le grand nombre menait la vie cachée, telle qu'on l'avait inaugurée au « Nouveau monastère », telle qu'elle fut décrite par S. Bernard dans son épître CXLII (*P. L.*, CLXXXII, 297), et telle que les décrets capitulaires s'efforçaient de la maintenir (cf. *D. D. Can.*, III, 765 sq. : législation de Cîteaux sur les points suivants : noviciat, obéissance, pauvreté, chasteté, clôture, stabilité).

L'horaire d'une journée cistercienne a été décrit par plus d'un historien, tel Vacandard (*Vie de S. Bernard*, II, *Bernard à Cîteaux;* cf. aussi M. Aubert, *Architect. cisterc.*, I, Paris, 1943, c. III; D'Arbois, *Études... abbayes cisterc.*, Paris, 1858; J.-B. Mahn, *L'ordre cisterc.*, Paris, 1945, p. 57; G. Pérouse, *Hautecombe*, Chambéry, 1926, p. 25). Cette vie monastique rigoureusement menée fut louée par bon nombre d'écrivains du XIIe s. (cf. lettre LXXI d'Étienne de Tournai, dans *P. L.*, CCXI, 362-70; Philippe de Harveng, *De institutione clericorum*, CXXV; *P. L.*, CCIII, 836). Alexandre III l'a louée sous la métaphore de la *Vinea Domini Sabaoth*, au lendemain de son triomphe sur l'antipape impérial (*Statuta*, I, 78; cf. bulle de Lucius III, *Cum ordo vester*, 1er avr. 1185; *Epist. Richardi Cantuar. archiep.*, dans *Statuta*, I, 79; J. Paris, *Nomasticon*, Paris, 1664, *Praefatio*).

Cîteaux eut aussi ses détracteurs. On connaît les railleries et accusations formulées contre Clairvaux par Guiot de Provins, qui y avait séjourné quatre mois avant de passer à Cluny (cf. sa *Bible*, satire des mœurs de la fin du XIIe s.; les vs. 1202-12). En Angleterre, c'est Gautier Map, archidiacre d'Oxford en 1196, qui amuse son entourage avec ses plaisanteries et insinuations méchantes contre les moines, les blancs surtout (cf. *Rithmi de malis monachorum*, éd. Londres, 1841, 1850). Au début de sa carrière d'official, il s'engage par serment à rendre à chacun son droit, excepté aux Juifs et aux cisterciens, « ses bêtes noires ».

Giraud le Cambrien est plus durement accusateur encore; et cependant « grand vaniteux », déclare de lui M. Boutemy, qui nous le montre puisant à pleines mains dans les écrits de Pierre le Chantre, pour se parer des plumes d'autrui (cf. *Rev. du M. A. latin*, 1946, p. 45; Adam de Dore répondit à Giraud : cf. *Anecdota Oxoniensia*, Oxford, 1902, p. 4). C'est aussi l'Angleterre, et probablement l'abbaye de Reading, qui produisit une réponse à l'*Apologia* de S. Bernard — tissu de mots plaisants qui n'avait laissé aucun souvenir dans la littérature du XIIe s. Ce n'est qu'en 1934 que dom Wilmart exhuma de la Bodléienne (*fonds Ashmole*, n. *1285*, fol. 198 sq.) cette pièce rare (*Rev. Bén.*, XLVI, 296).

Il faut reconnaître cependant que, vers la fin du siècle de S. Bernard, l'idéal héroïque des premiers cisterciens subissait quelques retouches. Pour ne rien exagérer en ce point, soyons en défiance vis-à-vis des emportements oratoires d'un Hélinand de Froidmont, par ex.; voulant faire œuvre de moraliste, il pousse au noir son tableau, à l'effet de convaincre ses auditeurs de la nécessité d'une réforme (*P. L.*, CCXII, 676 sq.). Soyons plus défiants encore quand nous ouvrons certains ouvrages lancés par le camp adverse. Ils dissimulent d'ailleurs assez mal leurs allures d'engins de guerre. Les travaux du prof. G. C. Coulton sont remarquables dans ce sens (cf. *Fives centuries of religion*, I [ann. 1000-1200], Cambridge, 1923; *The medieval village*, 1925; contre lui : H. Thurston, *Some inexactitudes of M. G. C. Coulton*, Londres, 1927).

Les textes simples et juridiques des chapitres généraux sont exempts de toute passion. Il convient de les écouter dans leur teneur intégrale. En 1199 (*Statuta*, n. 56), une constatation est faite : en Italie, cinq abbayes, Falera, S.-Juste, S.-Martin, S.-Sébastien et Sala, sont en train de dépérir, les communautés se trouvent réduites à un nombre infime de personnes. Aussi les abbés de la Colombe et de Fossa Nova sont-ils délégués pour aller enquêter personnellement; il s'agit de repérer la racine du mal pour y porter remède. De même, on signale qu'à l'abbaye S.-Anastase, près

de Rome, la clôture n'est plus rigoureusement observée; l'hospitalité due aux membres de l'ordre n'est pas en honneur; le silence du cloître n'est plus respecté. Une délégation de quatre abbés ira donc demander au pape de fortifier cette loi de clôture par des sanctions ecclésiastiques, et l'assurera que des mesures sont prises pour ramener la vie et la prospérité dans les monastères ci-dessus nommés.

La passion d'acquérir sans cesse des immeubles fait tache dans l'administration de nombreux prélats de cette époque (*Statuta*, 1180 : 1; 1190 : 1). Ce sujet reparaîtra au chapitre VIe, à propos du domaine monastique.

En 1189 (n. 4), des sanctions sont portées contre les *conspirateurs*. Le mot est sinistre, et c'est avec cette teinte excessive que l'historien Luchaire l'utilise quand il décrit « la décadence des ordres religieux à la fin du XIIe s. » (III, 350, de E. Lavisse, *Hist. de France*). Le texte complet du décret dit cependant qu'il ne faut voir sous cette expression qu'une entente entre moines ou convers à l'effet d'obtenir une modification dans les règles austères de l'institut. Et ceci est autrement symptomatique que les faits isolés de désobéissance, violence, cruauté et autres qu'on peut toujours glaner dans les chroniques des monastères. En effet, des conspirations du genre cité plus haut sont signalées à Fontenay en 1190, à Signy et Valmagne en 1191, à Salem et Fitero en 1197, à La Creste l'année suivante, ainsi qu'à Lieu-Dieu en Picardie. En 1196, le chapitre général avait dû reprocher aux abbés de Camp et de Volkenrode de ne pas avoir fidèlement observé, lors de leurs visites canoniques, les lois portées par le chapitre contre les conspirateurs. Ces faits sont révélateurs d'une tendance, dont les effets se feront bientôt sentir dans tout ce qui touche à la vie monastique : vêtement, nourriture, habitation, relations avec le siècle, et même l'architecture.

Une autre tendance également fâcheuse se fait jour : plus facilement les abbés se dispensent de venir au chapitre général. Mais les Pères de l'ordre réagissent aussitôt avec énergie contre ce laisser-aller qui conduirait à la désagrégation la grande famille cistercienne (*Statuta*, 1190 : 42, 64; 1193 : 16, 44, 48; 1194 : 54; 1196 : 41...). L'union, en effet, ne pouvait se maintenir que sur la base d'une homogénéité parfaite entre les abbayes. Or cette base se trouvait garantie par la tenue annuelle des chapitres généraux et les visites canoniques faites annuellement par les supérieurs de monastères dans leurs maisons filles.

Auxerre, bibl. munic., ms. *222 (189)* : notice hist. sur l'ordre de C. et tableau de son gouvernement, par dom Robinet, moine de Chaalis. — [J. A. Macusson], *Traité histor. du chap. gén. dans l'ordre de C.*, s. l., 1737, ouvrage condamné par le chapitre général de 1738 (n. 328). — J. Hourlier, *Le chap. gén. jusqu'au moment du Grand Schisme*, Paris, 1936. — Martène, *Thesaurus*, I, *Praefatio*, p. III-IV; t. V, 1641. — G. Müller, *Studien über dem Generalkapitel*, dans *Cisterc.-Chronik*, 1900-1908. — J. Paris, *Du premier esprit de Cisteaux*, Paris, 1668. — Cf. *D. D. Can.*, art. *Cîteaux*, III, 745.

V. Sainteté. Liturgie. Spiritualité. Écrivains. Études. — Après la naissance de l'enfant royal qui devait s'appeler Philippe Auguste, le « miracle » de cet événement se racontait dans les cloîtres (*Rec. des hist. des Gaules*, XII, 133; A. Luchaire, *Hist. des institutions monarch. en France*, I, Paris, 1891, p. 64). Légende ou fait historique, il témoigne au moins de la haute estime où l'on tenait alors la vertu des moines fils de S. Bernard. Dès le XIIe s., on rédige à Cîteaux des annales de la sainteté, des *Vitae et miracula*, des catalogues de saints ou pieux personnages, dont la vie et les vertus méritent d'être citées en exemple aux générations à venir. Les siècles suivants reverront souvent la reprise de semblables rédactions, avec des amplifications notables, parfois aussi sujettes à caution, et la critique historique devra intervenir. D'ailleurs, si le chapitre général estime qu'il convient d'entretenir le souvenir des saints, comme il le déclarera en 1325 (*Statuta*, n. 2), il n'est nullement disposé à pousser fiévreusement à la canonisation formelle.

Le premier cistercien canonisé par Rome fut Bernard de Clairvaux en 1174 (*P. L.*, CLXXXV, 622). Avant lui, cependant, Cîteaux avait vu disparaître les saints fondateurs Aubri (1109), Robert (1111), Étienne Harding (1134), son successeur Raynaud de Bar (1151), dont la douce figure a été esquissée par les contemporains (Baluze, *Miscell.*, IV, 117 sq.).

Clairvaux eut aussi sa moisson de saints et de bienheureux. En 1139, s'éteignait Gérard, le cellérier actif et dévoué de Clairvaux, frère du grand abbé (fête le 31 janv.). Un an après, mourait l'abbé de San Pastore, Baudouin, jadis moine à Clairvaux. L'année 1153 est marquée par les décès du pape Eugène III (8 juill.), de S. Bernard (20 août), et du Bx Odon, sous-prieur de Clairvaux. L'année 1155 inscrit ceux de Goswin, abbé de Cîteaux; d'Arnoul, abbé bénédictin de S.-Nicaise, devenu moine à Signy; de Gérard de Farfa, moine de Clairvaux. L'année 1157 retient les noms de Robert de Bruges, second abbé de Clairvaux; Guerric, abbé d'Igny; Guillaume de Montpellier, abbé de Grandselve, et Barthélemy de Vir, évêque de Laon, devenu moine à Foigny. En 1158, Diego de Calatrava; Étienne, cardinal, disciple de S. Bernard; Hugues, cardinal-évêque d'Ostie; Serlon, abbé de Savigny, moine à Clairvaux. En 1159, S. Étienne d'Obazine, fondateur de la congrégation de ce nom; S. Robert, abbé de Newminster; S. Amédée de Lausanne et Waltheof de Melrose. En 1163, Fastrède, abbé de Clairvaux, puis de Cîteaux; S. Raymond de Fitero; les abbés Nicolas de Vaucelles et Adam d'Ebrach. En 1164, Godefroid de la Roche, prieur de Clairvaux, évêque de Langres, et Jean Cirite, abbé de Tarouca. En 1165, S. Aelred, abbé de Rievaulx; en 1167, Idesbald des Dunes; en 1170, Roger d'Élan; en 1174, S. Pierre de Tarentaise; en 1183, S. Hugues de Bonnevaux. Et tant d'autres que l'on pourrait citer encore.

Retenons que le XIIe s. fournit les noms d'environ une centaine de cisterciens dont l'Église a autorisé le culte public.

S. Lenssen, *Aperçu hist. Saints cisterciens...*, Tilbourg, 1946. — Zimmermann, *Kalend. bened.*, Metten, 1933.

Le procédé de sanctification de ces moines est d'ailleurs bien simple. L'âme est nourrie par la pratique des sacrements, de la liturgie, des saintes lectures, et elle se sent libérée d'autant mieux que le corps est soumis à une discipline sévère par le travail manuel, les jeûnes et autres austérités.

Les abbés et les moines pratiquent la confession sacramentelle au moins une fois la semaine. Les communions sont plus rares; elles n'ont lieu qu'une fois par mois, à moins que l'abbé, pour une cause spéciale, ne juge bon d'élargir ou de restreindre la loi (*Statuta*, 1134 : 12). La célébration des offices liturgiques est l'occupation primordiale du moine, au dire de S. Benoît (*Reg.*, 43). Aussi les législateurs cisterciens ont-ils mis tous leurs soins à la rédaction des lois liturgiques. Appliquant rigoureusement à ce domaine le principe générateur de leur ordre, c.-à-d. le retour pur et simple au texte de la Règle, seule norme authentique à leurs yeux, ils aboutirent à une réforme d'un radicalisme très poussé; cf. *supra*, art. Citeaux (*Abbaye*). Cette œuvre fut critiquée, notamment par Abélard (*P. L.*, CLXXVIII, 339), et ses remarques eurent peut-être une certaine influence sur les modifications introduites peu après, par ex. la mémoire quotidienne de la Sainte

Vierge, rétablie aux offices de laudes et de vêpres dès 1152 (*Statuta*, 1152 : 6, 7). D'autre part, une loi formulée dans la *Charte de charité* (§ 4; *Statuta*, 1134 : III) exige l'uniformité parfaite en matière liturgique dans toutes les abbayes cisterciennes; les textes, le chant, les cérémonies doivent être partout identiques. En vue de l'accomplissement de cette loi, deux travaux importants furent rédigés. Le premier contient l'ensemble des rubriques à observer, tant pour la célébration des messes que pour la disposition de l'office; il prévoit et règle les cas de concurrence et d'occurrence; il indique aux moines les cérémonies à observer au chœur, selon le rite des fêtes, etc. (*Consuetudines*, Ia pars, *Ecclesiastica officia;* cf. *Nomasticon*, 84 sq.). Le second contient tous les textes liturgiques nécessaires. Nous les trouvons dans le ms. type provenant de Cîteaux, écrit entre 1173 et 1191, et conservé à la bibliothèque de Dijon, n. *114 (82)*. On lit en première page le motif de cette composition, ainsi que la table du contenu. Avant cette rédaction *ne varietur* du *Liber usuum*, d'autres avaient été réalisées qui sont témoins des tâtonnements du début (cf. *Statuta*, 1119 : 3); on en possède encore quelques-unes : le ms. de l'ancienne abbaye de Matallana, actuellement au monastère de S.-Isidore de Dueñas (Espagne); les mss. *lat. 4221* et *4246* de la Bibl. nat. de Paris; le ms. *31* de la bibl. universitaire de Ljoubljana (Laybach).

Trilhe, art. *Cîteaux*, dans *D. A. C. L.*, III, 1779-1811. — A. Malet, *La liturgie cistercienne*, Westmalle, 1921. — J. Canivez, *Le rite cistercien*, dans *Ephem. liturg.*, Rome, 1949, p. 276-311.

La *lectio divina* a repris à Cîteaux toute l'importance que lui donnait la règle bénédictine, de même que le travail manuel, ce salutaire contrepoids au travail de l'esprit. Les lectures saintes occupaient les moines durant deux à cinq heures, selon les saisons, et le travail des mains durant quatre à sept heures. C'est sur cet équilibre rationnel et ces exercices pratiqués avec ferveur que vint s'épanouir la spiritualité cistercienne. Elle a ses racines dans la Sainte Écriture, dans les textes liturgiques et les commentaires des Pères de l'Église. « Les écrits de spiritualité cistercienne du XIIe s. doivent être considérés comme les meilleures productions de l'ascétisme monastique » (Berlière, *Les origines de C.*, dans *Rev. d'hist. eccl.*, II, 1901, p. 272). En tête de la lignée de nos spirituels, S. Bernard, évidemment. L'abbé de Clairvaux fit école. Il fut le maître qu'on désirait imiter en sa doctrine et ses vertus. Comme lui, plusieurs cisterciens commentèrent le *Cantique des cantiques;* comme lui, ils s'imprégnèrent tellement du langage biblique que leurs pensées revêtaient d'instinct les expressions du texte sacré; comme lui, ils laissèrent aux générations futures des écrits qui sont les témoins toujours écoutés de la piété cistercienne. Dans cette pléiade, remarquons particulièrement S. Amédée de Lausanne († 1159; *P. L.*, CLXXXVIII, 1277; *Dict. de spir.*, I, 469); S. Aelred de Rievaulx († 1166; *P. L.*, CXCV, 209; *Dict. de spir.*, I, 225); Serlon de Savigny († 1158; Tissier, *Bibl. Patrum cisterc.*, VI, 108); Guillaume de S.-Thierry († 1148; Tissier, *op. cit.*, IV, 1-237; Dechanet, *G. de S.-Thierry*, Bruges, 1942); Thomas Cistercien (*P. L.*, CCVI, 17-362; *Bull. de théol. anc. et méd.*, 1942, n. 1044-45); Isaac de l'Étoile († 1159; *P. L.*, CXIV; Tissier, *op. cit.*, VI, 1-107; cf. les travaux de F. Bliemetzrieder, cités dans *Rech. de théol. anc. et méd.*, 1932, p. 134); Philippe de l'Aumône († 1180; *P. L.*, CXC, 1045; CC, 1359; Tissier, *op. cit.*, III, 238; *Bibl. de l'Éc. des chartes*, LV, 632; *A. Boll.*, XII, 291); Baudouin de Ford († 1151; Tissier, *op. cit.*, V, 1-159; *D. H. G. E.*, VI, 1415; *Dict. de spir.*, I, 1285); Guerric d'Igny († 1151; *P. L.*, CLXXXV, 9; Beller, *Le Bx Guerric...*, Reims, 1890; de Wilde, *De Beato Guerrico*, Westmalle, 1935); Arnoul de Bohéries (*P. L.*, CLXXXIV, 1175; Tissier, *op. cit.*, VI, 138; *Dict. de spir.*, I, 894); Gérard de Liège (Wilmart, dans *Rev. d'asc. et de myst.*, 1931, p. 349; *Anal. Reginensia*, Rome, 1933, p. 181-247); Adam de Perseigne (*P. L.*, CCXI, 579-780; *Dict. de spir.*, I, 198); Gilbert de Hoyland (*P. L.*, CLXXXIV, 11-288; *D. N. Biogr.*, VII, 1194); Odon, 8e abbé de Morimond († 1161; *P. L.*, CLXXXVIII, 1643).

En outre, nos spirituels sont hommes de beau langage. Ils font bonne figure dans la renaissance littéraire du XIIe s. « Tous les représentants de l'école cistercienne qui viennent d'être nommés [Bernard, Guillaume de S.-Thierry, Aelred, Gilbert de Hoyland, Isaac de l'Étoile] écrivent avec soin. Ce sont des stylistes. Nourris de Cicéron et de S. Augustin, ils ont renoncé à tout, sauf à l'art de bien écrire. S. Bernard a su se faire un latin très personnel, fleuri, mais non surchargé, de citations bibliques, harmonieux et d'une sonorité tout intime... » (É. Gilson, *La théologie mystique de S. Bernard*, Paris, 1934, p. 19). On retrouve même chez lui et chez ses moines des réminiscences d'Ovide, qui témoignent à leur manière que Cîteaux et Clairvaux avaient conscience de vivre dans l'*aetas ovidiana*, selon l'appellation de L. Traube (S. Bernard, *Epist.*, LXXIV; *Serm. de diversis*, XLI). Une lettre d'Adam d'Ebrach est farcie de citations de Sénèque (*Rev. Bén.*, 1933, p. 324).

Sans doute, parmi les écrivains cisterciens, il en est qui ont apporté au cloître une formation littéraire déjà complète; mais tous n'étaient pas dans ce cas. Il fallait alors utiliser soigneusement les heures destinées aux lectures. La matière en était habituellement la Sainte Écriture, la règle, les ouvrages des Pères, la vie des saints. Destinée d'abord à nourrir l'âme du moine, cette lecture prolongée devenait facilement, pour les intelligences mieux douées, une véritable étude, synthétisant les connaissances acquises.

Fondateur de Clairvaux, Bernard eut le grand souci de créer pour sa communauté une bibliothèque abondante et variée. C'est avec persévérance qu'il en poursuivit la réalisation durant son long abbatiat de trente-huit ans. Une vigoureuse impulsion était donnée; aussi, « à la fin du XIIe s., la bibliothèque de Clairvaux se composait, pour le moins, de 340 mss. Nous avons encore en effet 340 mss. environ du XIIe s., portant la marque de Clairvaux, c.-à-d. 340 mss. copiés à peu près tous à Clairvaux, dans le style simple et net qui convenait à l'ordre ». Dom Wilmart, qui présente cette honorable supputation, avait dit plus haut, en signalant la présence de 8 volumes d'Origène : « Cette série d'œuvres du vieux docteur alexandrin est la meilleure preuve que l'on entendait former à Clairvaux une vaste bibliothèque patrologique, et que le plus large esprit présida à sa composition. Jusqu'au *Périarchon*, dont l'abbé de Clairvaux prit soin de procurer une copie à ses religieux » (*L'ancienne biblioth. de Clairvaux*, Troyes, 1917; cf. Roserot, *Dict. hist. Champagne méridion.*, Langres, 1942, p. 391).

La création d'une bibliothèque devait d'ailleurs entrer dans les préoccupations de tout abbé fondateur de monastère. Une lettre, entre autres, de Jean, premier abbé de Baugerais, nous montre en acte cette sollicitude (*P. L.*, CCV, 847). D'autre part, les restes des bibliothèques cisterciennes médiévales parlent bien haut dans le même sens. Ce sont de glorieux restes; ils enrichissent mainte bibliothèque publique actuelle. Celles de Troyes et de Dijon possèdent bon nombre de mss. et de livres provenant de Clairvaux et de Cîteaux (*Catal. des mss. des bibl. publiques de France*, II, in-4°, Troyes; V, in-8°, Dijon; D'Arbois, *Études... abbayes cisterc.*, Paris, 1858, p. 74-114). Après le fonds de Clairvaux, vient en importance celui de Signy, à la formation duquel avait tant contribué l'activité de Guil-

laume de S.-Thierry. La bibliothèque de Charleville (Ardennes) conserve 110 mss. venant de Signy, dont 47 du XIIe et 48 du XIIIe siècle.

Dès la fin du XIIe s., l'abbaye de Chaalis possédait une bibliothèque considérable (cf. le catalogue, datant du XIIe-XIIIe s., publié au t. VIII, *Arsenal*, de la coll. précitée). De l'abbaye de Fontenay, 38 mss. sont conservés à la bibliothèque de l'Arsenal; ils ont été écrits au XIIe s., sauf trois, et sont d'une exécution remarquable (*ibid.*, VIII, 243). Les abbayes des Vaux-de-Cernay et de Cheminon ont encore leurs catalogues du XIIe s.; le premier se lit dans le ms. *209* de la biblioth. de l'Arsenal et a été publié en 1886 (*Bull. de la Soc. hist. de Paris*, 36-42); le second se lit dans le ms. *70*, fol. 136, de la biblioth. de Vitry-le-François. La *Bibliothèque de l'École des chartes* (L, 1889, p. 571 sq.) a publié également le catalogue des livres qui se trouvaient à Haute-Fontaine, non loin de S.-Dizier (Hte-Marne). Datant du XIIe s., cet écrit se trouvait à la fin d'un recueil en cinq volumes des *Moralia* de S. Grégoire, actuellement sous le n. *53* à la biblioth. Ste-Geneviève à Paris.

La bibliothèque de la ville de Bruges (Belgique) s'est enrichie des opulentes dépouilles de l'abbaye des Dunes, devenue séminaire diocésain depuis 1841. Ce dernier a conservé encore environ 175 mss.; 610 autres constituèrent le premier fonds de la bibliothèque de la ville (A. De Poorter, *Catal. des mss. ...Bruges*, Gembloux, 1934; De Bruyne, *Un ancien catal. de mss. ...*, *Dunes*, dans *Rev. Bén.*, 1928, p. 364). On peut également parler d'opulence quand on cite la bibliothèque de l'abbaye de Heilsbronn (*Fons salutis*), en Bavière, maison fille d'Ebrach fondée en 1133. Les mss. de la bibliothèque universitaire d'Erlangen ont été inventoriés par Hans Fischer; c'est là que nous retrouvons les éléments composant jadis la bibliothèque de l'antique abbaye (*Katalog der Hss. der Univ. Erlangen*, I, II, Erlangen, 1928-36). Même cas pour Heinrichau, en Silésie (cf. C. H. Rother, *Aus Schreibstube und Bücherei des ehemaligen Zisterzienskloster Heinrichau*, dans *Rev. d'hist. eccl.*, 1929, p. 361). Les mss. et incunables de l'abbaye ont passé à la bibliothèque universitaire de Breslau. Pour l'abbaye de Rievaulx, en Angleterre, cf. M. R. James, *Descriptive Catatogue of mss. in Jesus Coll. library*, Cambridge, 1895, p. 43-56; *Medieval libraries of Great Britain, a list of surviving books*, éd. par N. R. Ker, Londres, 1941; F. S. Merryweather, *Bibliomania in the Middle Ages*, Londres, 1933, p. 184; L. Gougaud, *The remains of ancient Irish monastic libraries*, dans *Essays and studies*, Dublin, 1940, p. 319-334.

Dans *Mittelalterliche Bibliothekskatatogen* (1918), Paul Lehmann a donné le fruit de ses recherches sur les abbayes cisterciennes de Günterstal, de Salem, de S.-Urban et de Wettingen. En 1932, Paul Ruf traitait le cas de l'abbaye de Kaisheim ou Kaisersheim, en Bavière. Ajoutons à cette liste trop courte la bibliothèque d'Alcobaça (Portugal), que travailleurs anciens et modernes vantent à juste titre et dont les collections enrichissent actuellement la bibliothèque de Lisbonne (cf. Fortunatus a D. Bonaventura, *Comment. de Atcobacensi mss. bibliotheca libri III*, Coïmbre, 1827; C. Erdmann, *Papsturkunden in Portugal*, 1927, p. 119). Alcobaça, d'ailleurs, s'est distingué par le nombre considérable d'écrivains formés dans son cloître. Une remarque qui n'a pas échappé à dom J. Leclercq, c'est que « beaucoup d'écrits bénédictins ne nous sont parvenus que par l'intermédiaire de bibliothèques cisterciennes; c'est le cas, par ex., pour les ouvrages de Pierre de Celle et d'Hervé du Bourg-Dieu » (*Rech. de théol. anc. et méd.*, 1946, p. 42, note).

C'est que les *scriptoria* de Clairvaux et autres fonctionnaient intensément (*Statuta, institutu*, 1134, LXXXV; 1154, n. 31; *Liber usuum*, 72, 75). On a retenu les expressions de joie de Nicolas de Clairvaux entrant dans sa cellule de copiste, pour reprendre sa besogne aimée : *Domuncula mea ... mihi tradita ad tegendum, ad scribendum, ad dictandum, ad meditandum, ad orandum et adorandum...* (*P. L.*, CXCVI, 1627). Elles se multiplièrent bien vite, ces cellules, et leur ensemble forma une annexe du grand cloître, se prolongeant généralement du côté est, dans la direction du chevet de l'église. De là sortirent non seulement des copies d'ouvrages anciens, mais aussi les travaux variés des écrivains cisterciens. Ceux-ci ont touché bon nombre de branches du savoir humain à leur époque.

Les études d'Écriture sainte sont représentées par S. Étienne Harding, 3e abbé de Cîteaux († 1134), avec son *Correctoire* de la Bible (mss. *12-15* de la bibl. de Dijon; A. Lang, *Die Bibel Stephan Hardings*, dans *Cisterc.-Chronik*, 1939, p. 247; 1940, p. 6 sq.; *Inaugural-Dissertation*, Bonn, 1939); un peu plus tard (vers 1150), par Nicolas Manjacoria, moine de Trois-Fontaines près Rome. « Cet homme du XIIe s., excité par les travaux du solitaire de Bethléem, ne craignit pas de se mettre à l'école des rabbins et d'entreprendre une nouvelle édition de l'A. T. d'après l'hébreu. Il y a peu d'années que son œuvre a commencé d'être connue, encore que la réputation de sa science n'ait jamais été tout à fait abolie » (dom Wilmart, *N. Manjacoria, cisterc. à Trois-Fontaines*, dans *Rev. Bén.*, 1921, p. 136). Ses ouvrages sont : 1. *Suffraganeus bibliothecae*, sorte d'introduction critique à la Bible (éd. P. Martin, *Introd. à la critique génér. de l'A. T.*, I, Paris, 1887, p. CII-CVIII; J. Van den Gheyn a une note sur le ms. *211 (4031-4033)* de la Bibl. royale de Bruxelles, dans *Rev. bibl.*, 1899, p. 289-95); — 2. Un livre « sur les offices ecclésiastiques », où se trouvait indiqué notamment la correspondance des épîtres, des évangiles et des stations liturgiques; — 3. *B. Hieronymi Vita...* (*P. L.*, XXII, 183-202), qui se présente comme anonyme, mais que le P. Alberto Vaccari a restitué à notre moine, dans *Miscellanea Geronimiana*, Rome, 1920, p. 14-18 : *Le antiche Vite di S. Girolamo* (cf. *B. H. L.*, n. 3873); — 4. *Libellus de corruptione psalmorum et atiarum quarumdam scripturarum*, qui se lit dans les fol. 144-159 v° du ms. *294* de Montpellier (École de médecine). Ce ms. fut copié à Clairvaux vers la fin du XIIe s. Le *Libellus* est anonyme, mais dom Wilmart propose de l'attribuer à Nicolas, d'après des indices qui lui paraissent valoir pratiquement une certitude.

Faut-il citer ici Joachim de Flore ? Moine calabrais de Sambucina, puis abbé de Corazzo, très instruit, mais emporté par une imagination débridée, il se sentait comprimé sous les lois cisterciennes. En 1192, cité à comparaître par le chapitre général de Cîteaux (*Statuta*, 1192 : 41), il eut hâte de fonder une congrégation nouvelle. Entre temps, il composait ses ouvrages : *Expositio in Apocatypsim* (ou *Apocatypsis nova*); *Concordia Novi et Veteris Testamenti; Psatterium decem chordarum*, et autres. Sans vouloir prendre rang parmi les prophètes, Joachim s'adjugeait cependant l'art d'interpréter les textes sacrés chargés de sens prophétiques. C'est encore beaucoup; c'est ce qui fit le succès de ses écrits. Sous son nom, parurent dans la suite bon nombre d'apocryphes poussant son système aux dernières limites. Ce fut le joachimisme (*D. T. C.*, VIII, 1425, art. de É. Jordan, avec une bibliographie assez touffue; depuis lors [1925], cette littérature a crû notablement; cf. *Bull. de théol. anc. et méd.*, 1931, n. 573-576; 593, 594; 1946, n. 183; 1947, n. 444, etc.).

Garnier de Rochefort, 9e abbé de Clairvaux (1186-93), puis évêque de Langres durant dix ans, retiré ensuite à Clairvaux († vers 1216), y rédige un volumineux répertoire onomastique de la Bible, de *Angetus* à *Zona*. La bibliothèque de Troyes en possède quatre mss. dif-

férents : n. *32* (XIIe s.), *392* (XIIe s.), *1697* (XIIIe s.), *1704* (XIIIe s.). On en trouve trois à la Bibl. nat. de Paris : mss. *lat. 588* (XIIe s.), *589* (XIIIe s.), *599* (XIIIe s.). Cet ouvrage ne fut pas édité et ne le sera sans doute pas (cf. Wilmart, *op. cit.*, p. 182, note sur l'*Angetus* de Garnier). De Robert Bridlington, on a une *Expositio in XII prophetas* (ms. *253* de la Bibl. royale de Bruxelles), et une compilation de textes patristiques sur les sept visions de l'Apocalypse (ms. *563* de Troyes).

Pierre le Chantre, avant son retrée à l'abbaye de Longpont († 1197), avait réalisé des travaux de glossateur sur le N. T.; ils sont restés inédits. Alain de Lille, le *doctor universatis*, avant son entrée à Cîteaux († 1202) et durant sa carrière professorale à Paris, avait rédigé son *Elucidatio in Cantica* et son *De sex atis cherubim* (*P. L.*, CCX, qui reproduit l'édition de Ch. de Visch, prieur des Dunes, 1653).

Le climat cistercien fut fécond en auteurs spirituels. Nous avons cité les plus notables d'entre eux en parlant de la spiritualité de S. Bernard, leur maître (cf. de Ghellinck, *L'essor de la litt. lat. au XIIe s.*, I, Bruxelles, 1946, p. 175-90). C'est dans leurs sermons, principalement, qu'ils ont mis le meilleur de leur âme. Chez eux, nulle préoccupation, d'ailleurs, de se conformer au *De arte praedicandi* d'Alain de Lille (premier traité en la matière, *P. L.*, CCX, 111), pas plus que chez ceux de ses disciples qui ont laissé une œuvre oratoire pleine de chaleur et d'onction, comme Aelred de Rievaulx, Geoffroi d'Auxerre, etc., et plus tard Hélinand de Froidmont.

En dehors de ce groupe, les sermons latins de l'époque, coulés dans le moule conventionnel, deviennent un exposé monotone de la doctrine, dépourvu de dynamisme conquérant. Cependant on prêche beaucoup au Moyen Age; les cloîtres cisterciens entendent aussi beaucoup de sermons. Au nombre des fêtes liturgiques, il en est une série dénommées fêtes de sermon, car en ces jours un sermon se donnait dans la salle capitulaire. Seuls les moines trouvaient place dans cette salle de dimensions relativement exiguës; les convers se tenaient dehors, dans le cloître. Ils entendaient la prédication, car on gardait ouvertes la porte du chapitre et les deux fenêtres qui la flanquaient. Détail architectonique qu'expliquent la liturgie et les usages monastiques. L'œuvre oratoire des abbés fut considérable. Bon nombre de leurs sermons se trouvent édités dans les patrologies; bon nombre aussi sont encore manuscrits.

Remarquons en outre que quelques abbés ont élaboré des travaux d'allure plus particulièrement dogmatique, tels les traités de S. Bernard : *De gratia et libero arbitrio; Contra capitula errorum...; De baptismo* (*Epist.*, LXXXVII); le *De sacramento altaris* de Baudouin de Ford (*P. L.*, CCIV, 571). Le *De officio missae* d'Isaac de l'Étoile est surtout allégorique. Ce même auteur a laissé un *De anima* (*P. L.*, CXCIV, 1875-90) où, en fin psychologue, il analyse l'âme et ses facultés. Aelred fera de même dans son *De natura animae* laissé inachevé. C'était en effet un problème qui préoccupait volontiers les philosophes de l'époque.

Le genre *épistolaire* fut largement cultivé par les cisterciens. Dans ce qui nous reste de leur correspondance, historiens, théologiens du dogme, de la morale, de l'ascétisme, liturgistes puisent des renseignements de tout premier ordre pour leurs travaux. Les lettres de S. Bernard, par ex., fournissent une contribution précieuse à l'histoire religieuse et civile du XIIe s., à la spiritualité, au gouvernement de l'ordre de Cîteaux, etc. Les lettres de Nicolas de Clairvaux sont également une source importante (57 lettres; *P. L.*, CXCVI, 1593). Celles d'Adam de Perseigne sont surtout des lettres de direction spirituelle, dont plusieurs revêtent l'ampleur de véritables traités (35 lettres; *P. L.*, CCXI, 583-694). Citons encore Henri de Marcy, abbé de Clairvaux, puis cardinal-évêque d'Albano (32 lettres; *P. L.*, CCIV, 215-51); Philippe de l'Aumône, avec ses 40 lettres intéressantes (Tissier, *op. cit.*, III, 238; *Rec. des hist. des Gaules*, XVI, 128, 179, 195, 196, 311; ms. *444* de Troyes); Isaac de l'Étoile; Gilbert de Hoyland; Jean de Baugerais (*P. L.*, CCV, 827); Gérard, abbé de Barbeaux (Martène, *Thesaurus*, I, 773); Baudouin de Ford; Étienne Harding; Fastrède; Hugues, cardinal-évêque d'Ostie. N'oublions pas la charmante lettre de Pierre de Roya, novice à Clairvaux, ni les consultations adressées à Ste Hildegarde. Il lui en vint d'Ebrach, d'Eberbach, de S.-Anastase, de Kaisheim, de Neubourg, de Villers-en-Brabant, de Maulbronn, de Salem, de Zwettl, des abbés de Bellevaux, de Cherlieu, de Clairefontaine, de la Charité, de Bitaine (*P. L.*, CXCVII, 190, 194, 196, 197, 200, 259, 283, 285, 290, 292, 357, 359). Ajoutons les regrets souvent entendus au sujet de la correspondance de S. Aelred, presque totalement perdue. Même regret pour les écrits philosophiques et les lettres d'Othon de Freising. De ce dernier, on possède surtout des travaux historiques.

En *histoire*, Othon est le premier qu'il faut citer. Fils du duc S. Léopold d'Autriche, frère utérin de Conrad III, le jeune Othon étudiait à Paris, quand, au cours d'un voyage en Allemagne, il entra à l'abbaye de Morimond. Devenu moine, il retourna à Paris achever ses études commencées. Plus tard, il devint abbé de Morimond (1136), puis évêque de Freising (1138); il mourut à quarante-cinq ans, en 1158. « Il est le premier, déclare F. X. Kraus, qui écrivit avec méthode l'histoire de son temps, dans un ouvrage dont S. Augustin a inspiré le plan comme le titre : *Chronica sive historia de duabus civitatibus* » (Tissier, *op. cit.*, VIII; Hofmeister, dans *M. G. H., S. R. G. in usum schol.*, 1912). A cet ouvrage capital, Othon ajouta les *Gesta Friderici;* il eut pour continuateurs un prêtre de Freising, Radewin, et plus tard Othon de S.-Blaise (sur la personne et les écrits d'Othon, voir F. Fellner, *The « Two cities » of Otto of Freising and its influence on the catholic philosophy of history*, New-York, 1936; P. Brezzi et A. Passerin d'Entreves, dans *Bull. Ist. stor. ital.*, LIV, 129-328, et *Riv. intern. filos. dir.*, XX, 360; dom Cassien Haid, dans *Cistere.-Chronik*, 1932-33).

Hélinand de Froidmont rédige, vers 1194, une histoire universelle en 49 livres; c'est une compilation d'extraits empruntés à des ouvrages antérieurs, auxquels il ajoute ses propres données (Tissier, *op. cit.*, VII, 72-205; *P. L.*, CCXII, 771-1082). Gunther, moine de Pairis en Alsace, auteur du traité *De oratione, jejunio et eleemosina* (*P. L.*, CCXII, 97-221), écrit aussi une *Historia captae a latinis Constantinopoleos*, document précieux pour l'histoire de la IVe croisade, solidement appuyé sur des récits de Martin, abbé de Pairis, témoin oculaire des faits (*ibid.*, 222-56). Le poème intitulé *Ligurinus sive de rebus gestis Friderici Aenobarbi*, qu'on imprimera dès 1507, semble bien pouvoir être attribué à Gunther (*ibid.*, 256-476; éd. Riant, 1877). Certains critiques font difficulté de le reconnaître comme auteur du *Solymarius*, histoire versifiée de la première croisade. Wattenbach en a édité quelques extraits (*Arch. de l'Orient lat.*, I, 551 sq.).

En Angleterre, Raoul (Radulphus, Ralph) de Coggeshall, près Norwich, compose son *Chronicon anglicanum* (1066-1216). Le *Libellus de expugnatione Terrae sanctae per Saladinum*, édité à la suite du précédent par J. Stevenson, en 1875, a rencontré plusieurs objections relatives à son attribution au moine Raoul. Dom Morin, qui nie la valeur de ces objections, a restitué de plus, à cet écrivain, les *Distinctiones monasticae* (bibl. Mazarine, Paris, ms. *3475*), qui avaient stimulé la curiosité de plusieurs savants : dom Pitra, Paul Lehmann et dom Morin lui-même (*Rev. Bén.*, 1935, p. 348).

En 1161, dans le Danemark, au dioc. de Roskilde, l'évêque Absalon confiait aux cisterciens le monastère de Soroe. Il leur marquait comme but : *Ut in eo viri eruditione praestantes alerentur, qui regni annales resque posterorum memoria dignas chartis quotannis mandarent* (cf. *D. H. G. E.*, I, 200).

Quelques chroniques d'abbayes furent élaborées par des moines écrivains, telle, par ex., celle de Signy (Bibl. nat. de Paris, *nouv. acq. lat.*, *583*), que L. Delisle édita en 1894 (*Bibl. de l'Éc. des chartes*, LV, 644). A Silvanès, Hugues de Francigena prit soin de narrer la conversion de Pons de Léras et la fondation de Silvanès due aux générosités du converti (ms. *611* de Dijon, éd. par Baluze, *Miscell.*, III, 206, et par Verlaguet, *Cartul. de Silvanès*, Rodez, 1910, p. 371). A Clairvaux, plusieurs chroniques de genres différents furent rédigées. Les quatre premiers livres de l'*Exordium magnum* y furent composés par Conrad d'Eberbach (*P. L.*, CLXXXV, 993-1198). Le *Chronicon Clarevallense* embrasse les années 1147-92 (*ibid.*, 1247-52); les trois livres *De miraculis* de Herbert, ancien abbé de Mores et futur évêque de Torrès (aujourd'hui Sassari), en Sardaigne (*ibid.*, 1271-1382), peuvent rentrer dans la même catégorie.

Villers-en-Brabant eut ses chroniqueurs et ses hagiographes, dont les travaux, qui ne sont plus connus que par des copies, créent un véritable problème pour l'historien (cf. de Moreau, *L'abbaye de Villers...* Bruxelles, 1909). Le *Dialogus inter cluniacensem et cisterciensem*, écrit entre 1153 et 1165, par un moine qui avait quitté Cluny pour l'observance cistercienne, contient nombre de détails de nature à expliquer et légitimer les us monastiques des uns et des autres (Martène, *Thesaurus*, V, 1569 sq.).

Les hagiographes cisterciens trouvaient autour d'eux ample matière à leurs travaux. A la demande des communautés cisterciennes d'Irlande, S. Bernard consentit à se faire le biographe de son ami, S. Malachie, archevêque d'Armagh, légat en Irlande. L'abbé Congan d'Inislounagh se chargea de transmettre à Clairvaux la documentation requise, et Bernard écrivit la *Vita Malachiae*, œuvre parfaite au point de vue littéraire, qui emporta l'admiration de Giraud le Cambrien lui-même (*P. L.*, CLXXXII, 1073-1118). Aelred de Rievaulx, qui avait fait œuvre d'historien dans le *De bello standardi* et la *Genealogia regum Anglorum*, a laissé aussi quelques ouvrages hagiographiques : *Vita S. Eduardi; De sanctimoniali de Wattun; De sanctis Ecclesiae Hagulstadensis* (*P. L.*, CXCV, 209-790). Sa biographie fut écrite par Walter Daniel, qui nous assure avoir vécu dix-sept ans sous le gouvernement d'Aelred. Son ms. est actuellement à la bibliothèque de Jesus College, à Oxford (*Q. B. 7*; cf. F. M. Powicke, *Ailred of Rievaulx and his biographer Walter Daniel*, Manchester, 1921-22). Roger, moine de Pontigny, demeure l'auteur supposé d'une *Vita Thomae Cantuariensis* (*P. L.*, CXC, 55); il parle en témoin oculaire. Hugues de Francigena, cité plus haut comme biographe de Pons de Léras, était contemporain de son héros. Un moine anonyme de Signy écrivit la Vie de Guillaume de S.-Thierry (Bibl. nat. de Paris, ms. *lat. 11782;* quoique fragmentaire, ce ms. fut édité par le P. Poncelet, dans les *Mélanges G. Kurth*, I, Liège, 1908, p. 86). Dans cette même abbaye de Signy, il se trouva plusieurs biographes dont les travaux ont enrichi la collection des bollandistes (cf. *Catal. des mss. Biblioth. royale*, V, Bruxelles, p. 491, 524, 562, 609, etc.). L'abbé de l'Aumône, Reynold, envoya à l'abbé de Cîteaux le récit de la vie sainte du moine Christian (*A. Boll.*, LII, 1934, p. 5, texte du *Ctm 14682* publié). Un moine anonyme des Echarlis écrivit, après 1180, la Vie de Ste Alpais, née à Cudot (Yonne), non loin de l'abbaye précitée. Deux mss. sont connus, qu'ont utilisés les biographes de la sainte : le *84(131)* de Chartres, le *328* de la Bibl. nat. de Rome, provenant du monastère cistercien de Ste-Croix (*A. S.*, nov., II, 167; *Bibl. de l'Éc. des chartes*, XLVI, 1885, p. 507; *D. H. G. E.*, II, 673).

Ce qui semble moins en faveur à Cîteaux, c'est la *poésie*. On cite dans ce sens un texte d'Aelred (*P. L.*, CXCV, 573), puis un statut capitulaire de 1199 punissant certains auteurs de *rythmi*. Mais ces compositions proscrites étaient de celles que condamnaient déjà les lois de la charité et du respect des personnes; pointes acérées, satires méchantes. Les Prémontrés avaient également condamné dans leurs statuts ce mauvais genre littéraire (dist. III, c. VI). Autre chose était la grande et belle poésie. On le vit bien quand parurent *Les vers de la mort* d'Hélinand, le trouvère de famille noble, devenu moine à Froidmont vers 1194. « Beaux vers, dit E. Faral, et qui peuvent être mis en parallèle avec ce qui fut jamais écrit de plus beau sur la mort » (*Hist. littér. fr.*, éd. Bédier-Hazard, I, Paris, 1923, p. 66; éd. F. Wulff et E. Walberg, Paris, 1905; J. Coppin, avec trad. en français moderne, Paris, 1930).

Même cas pour *Les vers de Thibaud de Marly, poème didactique du XIIe s.*, publié intégralement pour la première fois par Herbert King Stone, Paris, 1932. Ce moine poète de l'abbaye de N.-D.-du-Val, près Paris, figure parmi les ascendants du Bx Thibaud de Marly, abbé des Vaux-de-Cernay († 1247). Le cas d'Hélinand appelle au moins la citation d'autres troubadours devenus, comme lui, cisterciens à la même époque, en l'abbaye de Dalon : Bernard de Ventadour, protégé de la reine de France, Éléonore d'Aquitaine, petite-fille elle-même de Guillaume Ier le Troubadour (*D. H. G. E.*, VIII, 765); Bertrand de Born (*ibid.*, 1044) et surtout Foulques ou Folquet de Marseille. Ce dernier, entré à Grandselve en 1196, devint abbé de Thoronet, puis de Grandselve, pour être évêque de Toulouse en 1205 (*Le troubadour Folquet de Marseille*, éd. critique par Stanislaw Stronski, Cracovie, 1910).

Au nombre des poètes et versificateurs de l'époque, il faut citer encore le nom d'Alain de Lille, avec son *Anticlaudianus* (*P. L.*, CCX, 482); de Serlon de Fountains abbey, dans le Yorkshire, avec son *De bello inter regem Scotiae et barones Angliae*, comportant une soixantaine de vers rimés (éd. Twysden, *Hist. Anglic. script.*, I, Londres, 1652, p. 331). Ch. de Visch le nomme Jean Serlon et cite la série de ses ouvrages (*Bibl. script. cist.*, 1656, p. 230). Le ms. *nouv. acq. lat. 217*, de la Bibl. nat. de Paris, contient aussi des *Versus magistri Serlonis;* l'auteur y fait notamment l'éloge de la vie monastique. L'abbaye anglaise de Fountains créa une filiale en Norvège, Lyse Kloster, en 1146; elle y envoya le moine Ranulf comme premier abbé. Celui-ci, malgré les travaux d'une fondation nouvelle, sut composer en vieux norvégien un poème mystique, le fameux *Draumkvroedet*, bien connu en ces régions.

Serlon de Wilton, Anglais devenu abbé de l'Aumône en 1171, se distingua dans la poésie rythmique; de Visch reproduit, dans son *Auctarium*, des *Versus de contemptu mundi* (cf. autres compositions dans Th. Wright, *Anglo-latin. ...Chron. memor.*, LIX, 232-58). Un ms., passé à Charleville sous le n. *222*, contient une séquence en l'honneur de S. Thomas Becket, que composa, dit le texte, *domnus Philippus, Leodiensis quondam archidiaconus, postea prior Clarevallis, deinde abbas Elemosinaris*. Le *Carmen de laude Clarevallis et de religiosa ibidem disciplina*, du moine Richard de Grandselve (c. 1160), parut pour la première fois à la suite des œuvres de S. Bernard, en 1536 (cf. ms. *205* d'Auxerre). Ytier de Waschey composa, en 336 vers, un *Carmen pia monita monachis praebens* (ms. *215* de Troyes). Citons aussi Jean de Haute-Seille, dont le *Dolopathos* fut édité en 1873 par Oesterley.

Enfin le *Jesus dulcis memoria*, longtemps attribué à S. Bernard, est en réalité sorti d'un cloître cistercien

d'Angleterre, vers la fin du XIIe s. (Wilmart, *Le Jubilus sur le nom de Jésus*, Rome, 1943; le P. de Ghellinck a signalé 70 traductions allemandes du *Jesus dulcis*, *op. cit.*, II, 288).

Au terme de cette rapide chevauchée à travers l'histoire littéraire de Cîteaux au XIIe s., nous rejoignons dom Wilmart qui, après avoir inventorié la bibliothèque de Clairvaux, dénonce la légende d'un Cîteaux dépourvu d'intellectualité. Légende, puisqu'en son premier siècle Cîteaux fournit les noms d'une centaine d'écrivains, en tête desquels figure un docteur de l'Église. Mais la légende a la vie dure; en 1929, un historien écrivait encore qu' « à Cîteaux tout travail intellectuel était banni » (*La chrétienté médiévale*, Paris, 1929, p. 372).

Aucun texte législatif ne permet de voir chez les fondateurs ou premiers Pères une attitude hostile au travail intellectuel. Ce qu'ils excluent positivement de leurs cloîtres, ce sont des écoles tenues par les moines pour instruire les enfants du dehors. Mais l'étude est prévue pour les novices et les jeunes moines (*Instituta*, 1134 : LXXXVIII). Le résultat de ce régime, nous venons de l'entrevoir. G. Schreiber, étudiant l'attitude des premiers prémontrés et cisterciens vis-à-vis du travail intellectuel, conclut que les fondateurs de ces deux ordres ont laissé largement ouvertes à leurs descendants les portes de la science (*Anal. Praemonstr.*, 1940, p. 41 sq.).

N. Antonio, *Bibl. Hispan. nova, vetus*, Madrid, 1788. — Barbosa, *Bibl. Lusitana*, Lisbonne, 1759. — Br. Griesser, *Der rhytmische Satzschluss bei den Cistercienern*, Bregenz, 1919. — Henriquez, *Phoenix reviviscens, sive ord. cisterc. script. Angliae et Hispaniae*, Bruxelles, 1626. — J. Leclercq, *Le genre épistolaire au M. A.*, dans *Rev. du M. A. latin*, 1946, p. 63. — Manitius, *Gesch. der lat. Lit. des Mittelalters*, Munich, 1911-31. — R. Muñiz, *Bibliot. cisterc. española*, Burgos, 1793. — Paré-Brunet, *La renaissance du XIIe s.*, Paris, 1933. — J. Pitseus, *Relat. hist. de rebus Angliae*, Paris, 1614, p. 971 : *Index ill. script. cisterc.* — Stevens, *The hist. of the anciens abbeys...*, II, 1723, p. 31. — K. Strecker, *Zur latein. Lit. des XI. und XII. Jahrh.*, dans *Hist. Vierteljahrschr.*, XXVII, 1932. — Ch. de Visch, *Bibl. script. ord. cisterc.*, Douai, 1649; Cologne, 1656; *Auctarium*, Bregenz, 1927. — Bruges, bibl. du grand séminaire, ms. *Varia curiosa*, III, 120-60 : *Collecta quaedam de scriptoribus.* — Les mss. *2552*, *2581* de Troyes et *817* de Douai ne donnent que peu de renseignements inédits.

VI. Domaine temporel. Convers. Architecture. — Si exclusivement surnaturel que puisse être le but poursuivi par des moines, ceux-ci ne sont pas pour autant dispensés des nécessités temporelles. Au XIIe s., « se créer un domaine aussi vaste, aussi compact que possible, était de première nécessité pour une abbaye. Car la terre constituait alors l'unique source de richesse » (de Moreau, *Villers-en-Brabant*, Bruxelles, 1909, p. 18).

Les premiers législateurs de Cîteaux avaient cependant porté des décrets restrictifs en cette matière. En conformité avec la règle bénédictine et pour remettre en honneur le travail manuel, celui-ci est imposé à tous les membres de l'ordre comme seul moyen légitime de pourvoir à leur vie temporelle. Les moines pourront donc acquérir *ad proprios usus, aquas, silvas, vineas, prata, terras.* Mais on exclut nommément la possession d'églises paroissiales, d'autels, de sépultures, d'exploitations aux mains de serfs attachés à la glèbe, de rentes foncières et de revenus de moulins; enfin le droit de percevoir les dîmes, *decimas alieni laboris*, dont le cluniste cité par Martène disait : *nullas possessiones libentius habemus quam decimas* (*Thes.*, V, 1594). Cette législation, élaborée déjà au début de Cîteaux par S. Aubri (*Exordium*, c. XV), est promulguée à nouveau en 1134 dans les *Instituta:* c. V, *Unde monachis debeat provenire victus;* c. IX, *Quod redditus non habeamus.*

Dans de telles conditions, la création d'une abbaye comportait, particulièrement à ses débuts, une période de travail intense, d'autant plus que le terrain concédé par les donateurs, rois, princes, comtes ou chevaliers, était rarement de qualité, les parties cultivables étant déjà occupées. Beaupré, en Lorraine, s'élève sur une *squalentem eremi soliludinem;* Grâce-Dieu de Besançon n'était, avant l'arrivée des moines, qu'un lieu de ronces et d'épines; à Tamié, les nobles fondateurs n'avaient cédé qu'un désert inculte. Benifaza en Espagne s'élève sur un sol jusque-là pauvre et délaissé. A Bonnevaux de Vienne, les cisterciens, à leur arrivée, trouvent des landes desséchées, plus loin des marais putrides dans une épaisse forêt. Les titres de fondation de Cercamp ne parlent que de terres en friche; Eaunes *(Elnae)* reçoit à ses origines de vastes étendues boisées sur les bords du Durpont; Feniers, patronné par les comtes d'Auvergne, est fondé en un lieu désert. Dans le bassin du Danube, des forêts entières furent concédées pour la création des abbayes qui s'appelèrent Waldsassen, Raitenhaslach, Alderspach, Fürstenfeld. En Angleterre, l'enquête menée par l'historien dans ce sens conclut : *The earlier cistercian houses in England, such as Fountains, were founded in desolate spots* (R. Graham, p. 261).

Mais le travail obstiné des moines transforma ces solitudes, les rendit fécondes, bienfaisantes. Le sinistre Val d'Absinthe devint la Claire Vallée, *Clara vallis;* on eut aussi *Clarus locus, Clarus campus, Clarus fons, Mira vallis, Bellus locus, Bellus mons, Bella aqua, Bella landa, Jucunda vallis, Bonus locus, Bonus fons, Bona vallis*, etc. (cf. J. Laurent, *Les noms des monast. cisterc...*, Dijon, 1928; A. Dimier, *Les beaux noms des monast. cisterc. de France*, Lyon, 1944).

De Langonnet, le récent historien a pu dire : les moines blancs arrivant ici « trouvèrent un désert. Ils en firent une oasis, ou plutôt une cité » (A. David, *Langonnet*, Paris, 1936, p. 15). Et ainsi partout. On admire avec raison les emplacements choisis : Vaux-de-Cernay, Ulmet, Flaran, Senanque, Lescale-Dieu, Valcroissant; en Angleterre, Rievaulx, Fountains, Furness, Melrose, Tintern. Ne commet-on pas là, cependant, une erreur d'optique ? Est-ce bien le site primitif qui nous ravit ? C'est plutôt le site modifié, transformé par le travail monastique, tel qu'il s'offre aujourd'hui encore à nos yeux.

Cette incroyable plus-value donnée à des terres, jadis de nul rapport, occasionna, chez certains descendants des premiers donateurs, la tentation de reprendre les libéralités de leurs ancêtres. On le vit à Boulancourt; on le vit à Aunay, vers 1263; on le vit aussi à Fontfroide, où la lutte se prolongea jusque dans le XIVe s. A l'opposé de ce geste, nous voyons des fondateurs ou bienfaiteurs se faire moines. Bloemkamp fut fondé par trois frères Wommels : Tétrard, Herdrad et Sibold. En 1191, ils font don de leurs biens à l'abbaye de Claircamp et entrent au noviciat. Un an après, ils émettent leur profession religieuse et sont envoyés fonder Bloemkamp. Tétrard devint abbé, Herdrad prieur, Sibold demeura frère convers. Le prince Gunnar, roi ou juge de Torrès en Sardaigne, après avoir fondé dans ses domaines l'abbaye Cabuabbas *(Caput aquae)* vint à Clairvaux et vécut encore un quart de siècle sous le froc blanc. A Aunay, Guillaume de Hommet, qui commandait toute la province de Normandie, termina ses jours sous l'habit monastique, imitant en cela son propre père. A Ourscamp, les familles nobles donnèrent non seulement leurs biens, mais aussi leurs fils; Valeran de Baudemont fut le premier abbé et son successeur Hervé était issu de la famille royale.

Outre des concessions territoriales, les abbayes naissantes reçoivent aussi des donations de droits et des libérations d'impôts. Louis VII concède à l'abbaye de

Barbeaux des droits de pêche dans les eaux de la Seine; de même Preuilly, en 1154. Concession identique à la Cour-Dieu, sur les viviers de Nibelle, près d'Orléans. En 1164, le roi abandonne aux moines d'Ourscamp ses droits sur la chasse dite *Fugatio ferarum*, dans la forêt de S.-Wandrille (*Cart. d'Ourscamp*, I, 140). Un droit d'usage est concédé à l'abbaye des Echarlis sur toute la forêt d'Othe, en 1131. Pontigny obtient le même avantage en 1139. En 1171, Cîteaux est exempté de tout droit de péage dans le royaume (Arch. de Cîteaux, *H. 167*, fol. 97).

Au moment marqué pour la fondation d'une abbaye nouvelle, un groupe de douze moines, avec un abbé à leur tête, se détache de la maison mère (*Instituta*, 1134 : XII); c'est la cellule initiale, indispensable pour célébrer les divins offices dans une autre église, le monastère étant avant tout une église, selon l'expression de la *Charte de charité*. Aussi les moines fondateurs ne pouvaient-ils partir que munis de tous les livres liturgiques nécessaires.

A ces treize choristes on joint un groupe de convers, selon les possibilités de la maison mère et les besoins de la maison fille. Villers-en-Brabant vit venir de Clairvaux, en 1147, cinq convers avec l'abbé et les moines fondateurs. On construisit en hâte un oratoire et quelques masures pour s'abriter. Moins d'un siècle plus tard, un couvent magnifique se dressait sur les bords de la Thyle. Cent moines et trois cents convers l'habitaient (de Moreau, *op. cit.*, 17).

Évidemment, les difficultés matérielles étaient moindres là où d'abondantes donations suivaient de près l'arrivée des moines. Ce fut le cas de l'abbaye de l'Aumône, nommée d'abord Petit-Cîteaux, mais l'abondance des aumônes qui lui furent faites amena le changement de vocable.

De même encore, quand il s'agissait d'incorporer une abbaye déjà existante. Des questions juridiques se posaient ici : cette affiliation ne blesse-t-elle aucun droit possédé par des tiers, l'évêque du lieu, les fidèles de la contrée, ou autres personnages ? Les bâtiments sont-ils bien adaptés à la pratique des règles cisterciennes ? La situation économique repose-t-elle sur des bases solides ? Plus d'une fois, des abbayes en détresse désirèrent fusionner avec Cîteaux, pour bénéficier de la vie jeune et intense qui circulait ici.

Un autre moyen d'arrondir le domaine était de faire des acquisitions à titre onéreux. C'était légitime et ce fut souvent une nécessité pour les supérieurs qui voyaient grandir avec rapidité le nombre de leurs sujets. La peur de manquer, la crainte des crises économiques, l'obligation de secourir les pauvres et d'héberger les pèlerins, toutes circonstances qui expliquent, sans les excuser pleinement, les excès où tombèrent nombre d'abbés. Et d'abord, les lois rigides du début, rappelées plus haut, cédèrent à une inévitable poussée. La position première prise par Cîteaux était en effet tellement à l'encontre de l'organisation économique régnant partout alors, que ce fut bientôt intenable. On avait été trop radical.

En 1152, Eugène III invite lui-même le chapitre de Cîteaux à user d'indulgence à l'endroit de l'abbaye des SS.-Vincent-et-Anastase, en lui permettant de conserver certaines propriétés qu'excluaient les lois rigides de l'ordre (cf. texte de la lettre pontificale dans *Statuta*, I, 43). En 1157, l'évêque de Langres, Godefroid de la Roche, cousin de S. Bernard et ci-devant prieur à Clairvaux, donne une église et ses revenus à l'abbaye de Quincy, qui l'accepte sans protestation (ms. *40* de Tonnerre). La brèche est ouverte. Pour le XIIe s., une série d'infractions de ce genre peuvent se lire dans les cartulaires d'abbayes; citons Silvanès, Orval, Villelongue. En 1196, on constate que Clairvaux possède l'église de Bologne (Hte-Marne); en 1231, elle possédera trois villages entiers avec leurs habitants, et ainsi de suite (cf. D'Arbois, *Études... abbayes cist.*, Paris, 1858, p. 295). D'ailleurs, même en s'en tenant aux acquisitions d'immeubles permises, il reste possible de dépasser toute mesure. La passion d'acquérir, dûment constatée chez bon nombre d'abbés, inquiéta le chapitre général, qui s'empressa de légiférer. L'important statut *De non acquirendo*, rédigé une première fois en 1180, reparaît en 1190, 1191, 1205, 1206, 1229, 1230, 1239, 1240, 1242. On a beau lui infuser des énergies nouvelles, il fléchit en 1248 et finit par succomber; *omnino expirat*, dit le statut de 1249. L'assemblée capitulaire, en tant que telle, légifère dans le sens de l'intérêt général de l'ordre; mais, dans la pratique, chaque abbé poursuit aussi son avantage particulier. Cîteaux et Clairvaux donnent l'exemple.

Le statut *De non aedificando* eut un sort identique (*Statuta*, 1188 : 10; 1190 : 1; 1191 : 90; 1192 : 4). Les *grandia et sumptuosa aedificia*, sévèrement interdits, continuent de s'élever. Certaines abbayes en arrivent ainsi à étouffer sous le poids des dettes (*ibid.*, 1175 : 5), comme les Sellières en 1190. Dans un sermon demeuré célèbre, Étienne de Tournai a flagellé les vices du clergé régulier. Contre les moines blancs, il met ces paroles sur les lèvres du tentateur : « Les cisterciens ont horreur de tout ce qui est impur; mais nous essaierons de les entamer par l'avarice... » (Paris, Bibl. nat., ms. *lat. 14592*).

Un nouveau statut est élaboré à Cîteaux en 1182 et complété dans la suite par de multiples sanctions : toute abbaye, dont le passif atteint 50 marcs ou 100 livres provins, doit s'abstenir de tout achat et de toute construction. Pour sortir d'une situation obérée, on propose la dispersion du couvent en d'autres maisons de l'ordre (*Statuta*, 1189 : 18; 1196 : 56), la vente de biens meubles et même d'immeubles (*ibid.*, 1184 : 13; 1204 : 37), ou la suppression de l'abbaye.

Entre temps, toute réception de novice, moine ou convers, est interdite (*ibid.*, 1196 : 56); l'abbé subit une peine qui peut aller jusqu'à la déposition (*ibid.*, 1199 : 23; 1278 : 25); s'il veut se décharger de l'abbatiat, on l'astreint d'abord à acquitter les dettes (*ibid.*, 1260 : 21). Si l'abbé endetté et ses officiers montrent peu d'empressement à sortir de leur situation, le chapitre général dispose des censures ecclésiastiques, excommunication et interdit, et inflige des pénitences qui soient une leçon profitable pour les autres (*ibid.*, 1182 : 9; 1268 : 54). Il est d'ailleurs bien entendu que, les monastères étant tous *sui iuris*, chacun n'est responsable que de lui-même; on ne peut donc, en stricte justice, obliger les monastères voisins, ni ceux de la même filiation, à acquitter des dettes auxquelles ils sont complètement étrangers (*ibid.*, 1203 : 30). Les échos des statuts capitulaires laissent entendre que les détresses financières sont assez fréquentes au XIIIe s. : *multae domus in ordine in mullis terris el specialiter in regno Franciae multis debitis sunt oppresssae* (*ibid.*, 1227 : 6).

Les décrets restrictifs élaborés en chapitre général et cités ci-dessus peuvent être considérés comme une réponse aux suggestions du pape Alexandre III. Ému des plaintes que lui adressaient nombre d'évêques, et spécialement Richard, primat d'Angleterre, le pape, qui aimait sincèrement les cisterciens, ne voulut rien amputer de leurs privilèges. Il fit appel à leur sens religieux pour qu'ils s'interdissent tout achat et retenue de dîmes causant scandale ou mauvaise édification (lettres d'Alexandre III, dans *P. L.*, CC, 1004, 1329; *Decr.*, l. III, tit. XXXV, c. 3; lettre de Richard, dans Manrique, *Ann. cisterc.*, III, 76 et *P. L.*, CCVII, 252; les décrets du concile de Latran en 1179, dans Mansi, XXII, 236, pars XIII : *De religiosis viris decimas ex privilegio non praestantibus et de privilegio abutentibus*).

La plus étonnante et peut-être la plus abusive des acquisitions cisterciennes fut le droit de percevoir les dîmes. Dispensés jadis (1132) de l'obligation commune de payer cet impôt, parce qu'ils cultivaient eux-mêmes leurs terres dans la pauvreté du début, voici qu'avant la fin du XIIe s. tels monastères deviennent eux-mêmes décimateurs. Vers 1170, Bois-Groland lève la dîme sur les terres, salines et autres biens d'abbayes voisines et de seigneurs (P. Viard, *op. infra cit.*). L'abbaye de Colbaz, en Poméranie, diocèse de Cammin, fut fondée en févr. 1175. Dix ans après, l'évêque diocésain, Conrad, lui transfère le droit de toucher les dîmes de quelques *villae* voisines (*Ann. Colbaziense*s, dans *M. G. H.*, *SS.*, XIX, 715). Boulancourt en possédait depuis 1120; elle les conserva en passant à Cîteaux en 1150. Les exemples se multiplient ensuite; finalement, en 1230, après de longues discussions, le chapitre général sanctionne de son autorité ce genre d'acquisitions (*Statuta*, 1230 : 3).

P. Gagnol, *La dîme ecclésiastique en France*, Paris, 1911. — J.-B. Mahn, *L'ordre de C. et son gouvernement*, Paris, 1945, IIe part., 3, *Les cisterc. et la dîme*. — C. Meyer, *Die Klostergründung in Bayern und ihre Quellen...*, Weimar, 1931. — G. Schreiber, *Kurie und Kloster im XII. Jahrh.*, Stuttgart, 1910; *Studien zur Exempt. der Cisterc... Synode vom 1184*, dans *Zeitschr. der Savigny-Stift.*, *Kan. Abt.* XXXV, 1914. — P. Viard, *Hist. de la dîme eccl. en France...*, *XIIe et XIIIe s.*, Paris, 1912; *S. Bernard et les moines décimateurs*, dans *S. Bernard et son temps*, I, Dijon, 1928, p. 292. — B.-J.-M. Vignes, *Les doctrines économiques et morales de S. Bernard sur la richesse et le travail*, *ibid.*, I, 295.

Le domaine de certaines abbayes atteignit parfois des proportions considérables : celui de Clairvaux, par ex. Fondée en 1115, l'abbaye ne reçut d'abord que de maigres donations; mais, à dater de 1121, et durant plus d'un siècle, 1771 donations furent faites par des personnes de toutes conditions : aumônes en terres, rentes et droits utiles. Avec le second abbé, commencent les acquisitions à titre onéreux. « La partie la plus considérable des propriétés se trouvait sur les territoires qui forment aujourd'hui les départements de l'Aube, de la Côte-d'Or et de la Hte-Marne. Elles étaient groupées autour de quatorze centres principaux d'exploitation, savoir douze granges et deux celliers » (Roserot, *Dict. hist. de la Champagne méridion.*, Langres, 1942, p. 392; D'Arbois, *Études... abbayes cisterc.*, 303).

Pour la mise en valeur du domaine monastique — propriétés terriennes parfois très éloignées — l'abbé dispose des travailleurs que sont les moines et les convers; au besoin, on prend des ouvriers à gage (*Exordium*, c. XV; *Statuta*, 1134 : XXIV; 1195 : 15). Trois officiers nommés librement par l'abbé se divisent la tâche : le cellérier, qui est pratiquement à la tête de toute l'exploitation agricole et a soin de tout le temporel de l'abbaye (*ibid.*, 1134 : LXVIII; 1152 : 2); le boursier, qui est chargé de la comptabilité; les maîtres de grange qui, avec un groupe de convers, vont s'installer dans les fermes distantes de l'abbaye. Le cellérier a donc une fonction de grande importance; on doit trouver chez lui, comme chez le prieur, assez de qualités pour l'élever éventuellement à l'abbatiat (*ibid.*, 1238 : 76). Cependant il peut être tellement nécessaire à une communauté que l'abbé a le droit de le conserver nonobstant le choix qu'on ferait de lui pour gouverner une autre abbaye (*ibid.*, 1185 : 30). Afin de le soulager dans son emploi, qui pourrait être écrasant et nuire à sa vie religieuse, on lui adjoint des sous-cellériers (*ibid.*, 1152 : 2). Chaque mois, et plus souvent si l'abbé le demande, le grand cellérier et ses aides rendent compte de l'état des choses au point de vue temporel (*ibid.*). L'avoir du monastère, en espèces, est tout entier remis aux mains du boursier, et on recommande à l'abbé de n'être pas le seul à connaître la vraie situation financière de son abbaye; il doit se choisir à cet effet un conseil composé de plusieurs religieux (*ibid.*).

Les granges exploitées par les convers sont le facteur principal de la prospérité matérielle de Cîteaux. Pour qu'elles ne se nuisent pas mutuellement, on exige entre elles la distance minima de deux lieues (*ibid.*, 1134 : XXXII). Bien que l'essentiel d'un monastère se retrouve dans ces établissements, les moines n'y peuvent habiter de façon continue (*ibid.*, 1134 : VI); occasionnellement, ils y viennent pour travailler aux époques de moisson et de vendange (*ibid.*, 1160 : 3), mais ne peuvent y passer la nuit (*ibid.*, 1157 : 3), sauf en des cas qui doivent rester exceptionnels (*ibid.*, 1157 : 66). Comme dans les abbayes, le silence est de rigueur; seuls le maître de grange et l'hôtelier sont autorisés à parler (*ibid.*, 1134 : LXXI). La clôture est strictement prescrite; aucune femme n'est admise (*ibid.*, 1134 : VII); on n'y sert ni vin ni bière (*ibid.*, 1180 : 10; 1184 : 9, 15; 1186 : 10). Cette dernière privation exaspère les convers des maisons anglaises et, nonobstant les sanctions, ils demeurent incorrigibles (*ibid.*, 1192 : 16; 1195 : 18; 1196 : 51). Au spirituel, les convers reçoivent d'un moine prêtre de pieuses exhortations et instructions; ce maître des convers vient une fois la semaine, ou même y est à demeure, pour entendre les confessions et célébrer la messe. Si la grange n'est pas trop éloignée, tout le personnel va passer les dimanches et les fêtes à l'abbaye (*ibid.*, 1182 : 7). Vers 1180, des doutes s'élèvent sur la légitimité des autels et chapelles qui avaient été érigés dans les granges et où l'on célébrait parfois la messe et les offices (*ibid.*, 1157 : 1, 67; 1180 : 6; 1204 : 11; 1215 : 8; 1228 : 1). Alexandre IV trancha la question par une bulle favorable à cette pratique (*Devotionis vestrae*, févr. 1255) et l'on vit des communautés entières s'installer pour tout l'été dans leur principale grange (*ibid.*, 1270 : 23; 1271 : 64); la vie régulière y était alors menée fidèlement.

Il faut ici rappeler les *mercatores* (hommes d'affaires), moines ou convers que l'on charge des achats et ventes, et qui, pour cette raison, vont aux foires ou marchés publics. Dans les *Institutiones*, ces personnages ont mérité six chapitres, sous la dist. XII, intitulée *De venditione et emptione*. Déjà en 1134 (n. LI), on se plaint hautement de ces fonctionnaires : *Mutta de mercatoribus nostris quereta est, mutta confusio*, et le chapitre général légifère de son mieux en présence de ce mal nécessaire (cf. *D. D. Can.*, III, 760).

L'institution des frères convers remonte aux *Instituta monachorum cisterciensium de Molismo venientium* (*Exordium*, c. XV), qui sont les premiers décrets de la réforme cistercienne élaborés sous S. Aubri († 1109). Tout de suite la condition juridique des convers est fixée : ils sont de vrais religieux, mais ils restent laïcs, ne participant pas au monachat, ni aux droits et devoirs qui en découlent (*Statuta*, 1134 : VIII). Le motif de cette institution est de permettre aux moines de vaquer plus pleinement à la prière, et de les dispenser de quitter le cloître pour aller s'occuper de travaux agricoles dans les granges éloignées de l'abbaye (*ibid.*, 1134 : V). La troisième partie des *Consuetudines*, intitulée *Usus conversorum*, contient déjà tout un ensemble de lois concernant la vie des convers, et dans les codifications des statuts promulguées dans la suite, la partie intéressant les convers sera toujours traitée à part, formant la XIVe dist. (cf. *D. D. Can.*, III, 773).

Incidemment, au c. VI des *Usus*, on donne une énumération non exhaustive des métiers divers exercés par les frères; on y cite les cordonniers, les boulangers, les tisserands, les tanneurs, les forgerons, les maçons, les tailleurs, les bergers, les bouviers, etc.

Les groupes installés dans les granges ont mérité les éloges de tous les économistes qui ont étudié le Moyen

Age sous cet angle spécial. Foigny, dans la Thiérache, opéra une transformation avantageuse du pays. Moines et convers de Fontfroide ont su associer à leur piété un travail productif, dit l'historien; ils en ont compris l'utilité avec une intelligence des besoins sociaux qui les place, à ce point de vue, bien au-dessus de tous leurs contemporains. Ceux de Mazan furent, « pour les hautes Cévennes, de vaillants pionniers, qui ont défriché avec un égal succès le sol et les âmes..., forestiers avisés » (Regné, *La civitisation cist. en Vivarais...*, Privas, 1925). Pirenne rend hommage aux moines défricheurs du nord de la Belgique et de la Flandre (*Hist. de Belgique*, I, 292). Les granges d'Alcobaça et leurs ateliers étaient autant d'écoles d'agriculture et de métiers. En outre, à Vallado, il y avait une école d'agriculture qui dura jusqu'à la suppression de l'abbaye. C'est dans ce centre actif que le Portugal vit naître les premiers ateliers de métallurgie (*D. H. G. E.*, II, 26). En France, l'abbaye de Fontenay possédait dès 1140 des hauts fourneaux et des forges (Aynard, *La bourgeoisie française*, Paris, 1934). Morimond exploita les mines de fer de Chaligny, à l'époque (XIIe s.) où les chartreux étaient maîtres de forges et méritaient l'appellation de pères de la métallurgie moderne (A. Bouchayer, *Les chartreux maîtres de forges*, Grenoble, 1927).

Les convers cisterciens inscrivirent plusieurs de leurs noms dans les annales de la sainteté : le Bx Alexandre de Foigny; le Bx Vital de S.-Sulpice en Bugey. Villers-en-Brabant peut en citer une série : Francon de Laeken, Eberhard, Egbert, Jacques, Nicolas, Reinier, Arnould de Bruxelles, qui eut un office liturgique complet. Le Bx Simon à Aulne, le jeune Ladislas de Pologne, Gerekin à Alvastra; en Italie S. Albert de Sestri, S. Jean de Caramola. En Allemagne, Heisterbach et Himmerode comptèrent les Bx Conrad, Cunon, Eberhard, Henri, Remi, Lisfard, Herman, etc.

On sera loyal en ajoutant que, dans les rangs des convers, on trouve aussi quelques individus d'une autre spécialité, des natures féodales indomptées, rebelles et violentes (*Statuta*, 1190 : 75; 1192 : 19, 26; 1259 : 34; 1260 : 25), qui expliquent assez l'existence des prisons monastiques (*ibid.*, 1206 : 4; 1229 : 6) et les excommunications prononcées le dimanche des Rameaux contre les « conspirateurs, incendiaires, voleurs... » (*ibid.*, 1183 : 11). Le cas d'homicide eut sa sanction (*ibid.*, 1187 : 2; 1196 : 48; 1200 : 28; 1203 : 50; 1226 : 23). Là où les convers ont commis de graves excès, il est interdit de faire désormais des réceptions au noviciat (*ibid.*, 1261 : 26, 32). La condition juridique des convers fut mise en doute sous le pontificat de Benoît XIV, qui, pour l'examen de la cause, créa une congrégation particulière composée de quatre cardinaux et du secrétaire de la Congr. des Év. et Réguliers. La réponse unanime des consulteurs fut de reconnaître la solennité des vœux des convers cisterciens depuis l'origine (cf. *Analecta juris pontificii*, XIVe sér., n. 1301, du 21 mars 1747).

Bishop, *Monastic granges in Yorkshire*, dans *English hist. rev.*, 1936, p. 193. — P. Boissonnade, *Le travail dans l'Europe chrét. au M. A.*, Paris, 1921. — Cauvet, *Hist. de l'abbaye de Fontfroide...*, Paris, 1875, p. 66, suppute que cette abbaye aurait compté près d'un millier de convers au XIIe-XIIIe s. L'abbaye des Dunes, en Flandre, en avait plus de 1 200 en 1250. — L. Dolberg, *Die Cisterc. Mönche und Conversen als Landwirte und Arbeiter*, dans *Studien und Mitteil.*, 1892, p. 216, 360, 503. — O. Ducourneau, *De l'institution et des us des convers dans l'ordre de C.*, dans *S. Bernard et son temps*, II, Dijon, 1928, p. 139-201. — J. Estienne, *L'agriculture en Picardie au XIIe s.* (thèse Éc. des chartes, 1946). — A. Fliche, *Rôle économique des abbayes cisterc.*, dans *Hist. de l'Église*, IX, Paris, 1944, p. 114. — J.-M. Gatheron, *Sur la continuité du rôle agraire des cisterc.*, dans *S. Bernard et son temps*, II, Dijon, 1928, p. 89-94. — Génestal, *Rôle des abbayes comme établissements de crédit du XIe à la fin du XIIIe s.*, Paris, 1901. — Comte Goblet d'Alviella, *Hist. des bois et des forêts de Belgique*, I, Paris, 1927, p. 159-84 : les cisterc. défricheurs. — R. Graham, *English eccl. studies*, Londres, 1929. — Eb. Hoffmann, *Das Konverseninstitut der Cisterc...*, Fribourg, 1905 (cf. *Rev. Bén.*, 1906, p. 289; *Rev. Mabillon*, 1906, p. 83-93); *Die Entwickelung der Wirtschaftsprinzipien im Cist. Ord. während des XII. und XIII. Jahrh.*, dans *Hist. Jahrbuch*, XXXI, 1910, p. 699-727. — Cl. Laufköter, *Die wirtschaftl. Lage d. ehemal. braunschw. Zisterzienserklöster, Michaelstein, Mariental...* (*Beitr. f. d. Gesch. Niedersachsens u. Westfalens, IX*, 1), Gœttingue, 1919. — E. Lesne, *Hist. de la propriété ecclésiastique en France*, VI, *Les églises, monastères, centres d'accueil, d'exploitation et de peuplement*, Lille, 1943. — Martène, *Thesaurus*, IV, 1647, *Regula conversorum*. — G. Moltcni, *Il contratto di masseria in alcuni fondi milanesi...*, Pavie, 1914. — J. L. Morgan, *The economic administration of Coupar Angus abbey*, Glasgow, 1929. — F. A. Mullin, *A history of the work of Cistercians in Yorkshire (1131-1300)*, Washington, 1932. — H. Pirenne, *Hist. du M. A.*, t. VIII de la coll. Glotz, Paris, 1941, p. 64 : les domaines cisterciens. — Eleen Power, *The wool trade in English medieval history*, Londres, 1941. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, VIII, éd. Louvain, *Indices*, au mot *Conversi*. — Svoboda, *Die Klosterwirtschaft der Cisterc. in Ostdeutschland*, 1935. — H. Vérité, *Bellefontaine...*, Paris, 1883, p. 409 : les moines cisterc. et l'agriculture.

Depuis un demi-siècle et plus, de nombreuses études ont été publiées sur l'architecture cistercienne. Or les fondateurs de Cîteaux n'avaient nullement songé à faire école dans cette branche du savoir humain. En leur temps, pour élever leurs bâtiments conventuels et leurs églises, ils empruntent simplement l'art de bâtir tel qu'ils le trouvent autour d'eux en Bourgogne, mais en l'interprétant selon les principes ascétiques qui gouvernent toute leur existence. Ils éliminent donc ce qu'ils estiment superflu, de nul secours pour eux dans la poursuite de leur idéal. Leurs églises, notamment, ne seront pas de dimensions insolites; on n'y verra briller ni or, ni argent, ni vitraux aux couleurs variées, ni ces sculptures « singulières et complexes que S. Bernard définit avec une exactitude surprenante dans son *Apologie*, en fulminant contre cette beauté qui prend sa source dans la déformation et cette déformation qui aspire à la beauté » (H. Focillon, *Art d'Occident*, Paris, 1947, p. 157).

Les statuts capitulaires de Cîteaux précèdent, accompagnent et suivent les déclarations de S. Bernard. Ils ne contiennent d'ailleurs que des prohibitions : pas de tours ou clochers en pierre (*Statuta*, 1157 : 16); pas de peintures ni de vitraux historiés (*ibid.*, 1134 : LXXX; 1159 : 9; 1182 : 11); rien qui respire la somptuosité (*ibid.*, 1188 : 10); rien qui soit *curiositas, superfluitas* (*ibid.*, 1205 : 10; 1213 : 1). C'est de ce programme tout négatif qu'on vit s'élever, dans les replis cachés des vallées, l'architecture cistercienne. « Luxe ou simplicité dans l'architecture ? » questionne E. De Bruyne dans ses *Études d'esthétique médiévale* (II, Gand, 1946, p. 133). « Il existe, répond-il, un art cistercien...; c'est lui qui élève ces églises solides, simples, austères, mais d'une proportion parfaite...; c'est lui qui introduit les vitraux incolores, simples morceaux de verre d'un blanc verdâtre réunis par une armature de plomb..., décoration austère et d'un goût exquis » (cf. A. Michel, *Hist. de l'art*, II, 300, 384). C'est ainsi que, « en sacrifiant tout ce qui était secondaire, les cisterciens ont rejoint l'art monumental de leur siècle, dans ce qu'il avait de meilleur » (marquise de Maillé, *Abbayes cisterc.*, Paris, 1943, p. VIII).

Et ces belles créations architecturales furent semées à travers toute l'Europe, au même rythme accéléré où les moines blancs se multipliaient dans la chrétienté des XIIe et XIIIe s. Ils trouvaient d'ailleurs parmi eux des maîtres d'œuvre, des ouvriers spécialisés, qui, avec l'aide des moines et des convers de l'abbaye naissante, savaient mener l'entreprise à bonne fin (*P. L.*,

CLXXXVIII, 641, témoignage d'Orderic Vital). Les abbayes françaises n'ont guère conservé que les noms d'Achard et de Geoffroi d'Ainai; celles de l'Europe centrale citent en plus grand nombre les noms de leurs moines architectes et constructeurs (M. Aubert, *L'architecture cistercienne en France*, I, Paris, 1943, p. 98). Parfois aussi l'abbaye faisait appel à des collaborateurs du dehors. Au XIIIe s., Villard de Honnecourt travaille pour eux, tout en s'inspirant des constructions cisterciennes qu'il a vues lors de son voyage en Hongrie vers 1240 (C. Enlart, *Villard de Honnecourt et les cisterc.*, dans *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1895, p. 1-20).

Le 21 sept. 1147, le pape Eugène III consacrait l'église nouvellement bâtie de l'abbaye de Fontenay, fille de Clairvaux. Aujourd'hui, cette « église est encore intégralement ce qu'elle était en 1147 » (L. Bégule, *Fontenay et l'architect. cisterc.*, Paris, 1912, p. 17). C'est elle qu'il faut visiter, ainsi que les bâtiments claustraux annexes, pour apprécier à sa juste valeur l'œuvre des bâtisseurs cisterciens du XIIe s. Le plan généralement adopté plaçait l'église du côté nord, son chevet se trouvant orienté. Le carré des cloîtres, mettant en communication facile les différents services, venait s'appuyer sur la paroi sud de l'église. En quittant celle-ci, on trouvait dans le bâtiment est, qui prolongeait le transept, la sacristie (petite, car les prêtres s'habillaient alors à l'autel), la salle capitulaire, l'*auditorium*, un passage pour atteindre les jardins, une salle de bonnes dimensions à l'usage de la communauté. Au-dessus de cette aile, s'étendait le dortoir des moines. L'aile du côté sud comportait le réfectoire et ses annexes, cuisine et chauffoir; l'étage servait de bibliothèque. Afin de donner moins de longueur à cette aile, le réfectoire était disposé perpendiculairement au cloître et le pavillon de la fontaine trouvait place dans le préau. L'aile occidentale était réservée aux convers; ils y trouvaient dortoir et réfectoire, ainsi que le cellier, où ils avaient à conserver les provisions alimentaires. Le quatrième côté du cloître, qui longeait l'église, était celui de la lecture. Il bénéficiait de la lumière et de la chaleur, quand cette disposition des lieux réguliers avait été respectée; mais, en plus d'un cas, on dut élever les bâtiments conventuels sur le côté nord de l'église, le terrain, le cours d'eau ou d'autres causes l'exigeant ainsi (cf. M. Aubert, *op. cit.*, I, 112).

A distance de cet ensemble qui constitue le monastère proprement dit, s'élèvent les ateliers, l'hôtellerie, l'infirmerie, « l'enfermerie », etc., le tout entouré d'une vaste enceinte. Fondation, développement, construction sont des étapes qui exigeaient parfois bien des années, et la première génération de moines fondateurs devait souvent se contenter de pauvres baraquements élevés en hâte, à leur arrivée sur le terrain concédé. Fontenay, que nous venons de citer, attendit plus de vingt ans avant de pouvoir commencer la construction de son église définitive; ce qui fut entrepris grâce aux dons considérables d'un évêque anglais, Ebrard de Norwich, venu en ces lieux demander paix et solitude contre ses persécuteurs. C'était alors « la période de l'architecture cistercienne que l'on peut appeler romane, mais du roman le plus dépouillé » (H. Focillon, *op. cit.*, 157).

D'autre part, les variations restèrent possibles, en effet, sans que la pensée directrice de l'ensemble dût céder en aucun point. Les églises de Cîteaux, Fontenay, des Vaux-de-Cernay, de Chiaravalle de Milan, San Galgano, Maulbronn, Camp, d'Eberbach et Ebrach sont à chevet plat; celles de Clairvaux, Chaalis, Villers, Clairmarais, Cherlieu, Veruela, Beaulieu abbey, Croxden, Bronnbach, Chorin, Heisterbach, Kaisheim, Lehnin se terminent en hémicycle. Beaugerais et l'Étoile n'ont qu'une nef sans bas côtés; ailleurs, on trouve généralement des collatéraux. Partout dans les abbayes d'hommes, un large transept contient plusieurs autels et chapelles prévus pour la célébration des messes privées. Mais, ici encore, la variété reste possible dans la manière de réaliser ce transept : carré ou en hémicycle. Et ainsi, pour bien des points secondaires (cf. M. Aubert, *op. cit.*, II, 211). Ces variantes étaient d'ailleurs conditionnées par les matériaux dont on disposait, par les habitudes des ouvriers pris sur place et qui utilisaient leurs connaissances acquises. La bibliographie suivante montre jusqu'à quelles régions de l'Europe médiévale les cisterciens ont porté l'art ogival.

On consultera les ouvrages généraux de : A. de Dion, *Études sur les églises de l'ordre de C.*, Paris, 1889. — Dehio-Bezold, *Die kirchliche Baukunst des Abendlandes*, Stuttgart, 1892. — A. Dimier, *Recueil de plans d'églises cisterciennes*, Paris, 1949. — L. Dolberg, *Die Kirchen und Klöster der Cisterc.*, dans *Studien und Mitteil.*, XII, 1891, p. 29. — H. Focillon, *L'art cistercien*, dans *Hist. du M. A.* (coll. Glotz), VIII, 1941, p. 537. — Le Grand, *L'œuvre architecturale des moines cisterc.*, dans *Bull. de la Soc. arch. du Gers*, 1936, p. 199. — Matthei, *Beiträge zur Baugeschichte der Cisterc. Frankreichs und Deutschlands...*, Darmstadt, 1893. — E. Michael, *Ueber geistliche Baumeister im Mittelalter*, dans *Zeitschr. für kath. Theol.*, XXXII, 1908, p. 213. — Hans Rose, *Die Baukunst der Cisterc.*, Munich, 1916; *Die Frühgothik im Orden von C.*, Munich, 1915. — H. Rüttimann, *Der Bau-und Kunstbetrieb der Cisterc.*, Bregenz, 1911.

Pour les études se limitant à un pays ou à quelques abbayes, voir A. Dimier, *op. cit.*, p. 53-62.

III. D'INNOCENT III A CLÉMENT IV (1198-1268). — Par la force des choses et les volontés nettement marquées de la papauté, les cisterciens sont amenés à élargir leur programme. Innocent III les lance dans la croisade contre les albigeois, les dirige aussi vers le N.-E. de l'Europe, pour convertir des peuples nouveaux. Innocent IV les installe en plein Paris, où ils bénéficieront de l'enseignement universitaire. Ce même XIIIe s. assiste étonné à une abondante floraison de moniales relevant de Cîteaux.

I. L'ACTION EXTÉRIEURE DE CITEAUX. — 1° *La croisade de 1202.* — Arrivé au pontificat suprême en janv. 1198, Innocent III cherche autour de lui des collaborateurs. Sa lettre *Dum non solum*, du 21 mai, est adressée à Cîteaux, à Clairvaux, à Prémontré et à S.-Victor de Paris (Potthast, *Reg.*, 207). Le pontife y demande instamment des prières, en raison de la charge ardue qui lui est imposée. En juill. suivant, une autre lettre, *In navi nostri Piscatoris*, datée de Rieti, veut atteindre le chapitre général de Cîteaux, où doivent siéger plus de cinq cents abbés (*ibid.*, 335). Dans cette missive, le jeune pontife renouvelle sa demande de prières; mais déjà il est pleinement dans l'action. Préoccupé de la future croisade en Terre sainte, il se charge d'excuser auprès des capitulants de Cîteaux l'absence de l'abbé de Sambucina, car il utilise actuellement ses services comme prédicateur de la croisade. *Ptorans ptoravit Ecclesia*, avait-il écrit à l'évêque de Syracuse et à l'abbé Luc de Sambucina, futur archevêque de Cosenza (1203-24) : c'était l'acte de délégation donnée à ces deux prélats, leur enjoignant de visiter les cités, les places fortes, les châteaux, afin d'allumer au cœur des nobles et du peuple entier de Sicile le saint enthousiasme pour la reconquête des pays du Christ (*ibid.*, 320).

D'autre part, il décrétait pour toutes les maisons cisterciennes l'impôt du cinquantième (*ibid.*, 913; *P. L.*, CCXIV, 826). Il y eut bien quelques difficultés dans l'exécution (*Statuta*, 1203 : 27); mais le chapitre général avait promis la somme globale de 2 000 marcs et, en juill., le pape remerciait le chapitre du don promis *pro subsidio Terrae sanctae* (Potthast, *Reg.*, 1435). En outre, ordre était donné de laisser partir avec les croisés les abbés des Vaux-de-Cernay, de Perseigne, de Loos, de Cercanceaux, qui pourraient s'adjoindre aussi du

personnel et du matériel de chez eux (*ibid.*, 1409; *Statuta*, 1201 : 37).

On sait comment sombra dans le mercantilisme la croisade dite des Vénitiens (Luchaire, *Innocent III et la question d'Orient*, Paris, 1911; R. Grousset, *Hist. des croisades*, III, Paris, 1936, p. 169; F. Lot, *L'art militaire... au M. A.*, I, Paris, 1946, p. 169-77).

2° *La croisade des albigeois.* — Entre temps, le regard d'Innocent III s'attardait sur le midi de la France, où le peuple fidèle était rongé par l'hérésie. Les efforts tentés au XIIe s. n'avaient guère produit de résultats (cf. *supra*, col. 896 sq.). Le comte de Toulouse, Raymond VI, en était venu à protéger la secte qui, au début du XIIIe s., régnait triomphante, ayant conquis presque toute la noblesse du Haut-Languedoc. Celle-ci, en effet, trouvait facilement son compte dans les nouvelles doctrines. L'Église n'a pas le droit de posséder, proclamaient les « parfaits » ou cathares; ce faisant, elle va à l'encontre de la pensée divine, et c'est faire œuvre pie que de la dépouiller.

L'invitation n'était pas restée sans réponse. Les seigneurs s'étaient jetés à la curée des biens ecclésiastiques. En 1196, le pape Célestin III reprochait à Raymond VI de n'avoir « aucun respect pour les droits des églises et des monastères » (*P. L.*, CCVI, 1155). Le peuple avait suivi ses princes. Ce qui le fascinait surtout, c'était la vie hypocritement austère des parfaits : violent contraste avec les habitudes relâchées d'une grande partie du clergé. Les prédicants du nouvel évangile avaient ainsi fanatisé les foules.

Que faire pour extirper l'hérésie ? Ne pouvant compter sur les évêques, dont plusieurs sortaient des familles nobles du pays, ni sur le clergé paroissial manquant de zèle et de science, la papauté fait appel aux abbayes cisterciennes. Nombreuses et prospères dans le midi de la France, elles font figure de rempart de l'orthodoxie. Avec elles, Innocent III prétend agir énergiquement. Dans une lettre adressée à l'abbé de Cîteaux et aux moines de Fontfroide choisis comme légats, le pape trace un tableau de la situation, puis se console à la pensée qu'il trouve des religieux capables de lutter par la parole et par l'exemple contre les hérétiques : *Gaudemus autem quod in ordine vestro multi reperiuntur habentes zelum Dei secundum scientiam, potentes in opere et sermone...* (Potthast, *Reg.*, 2229; *P. L.*, CCXV, 358).

Il lance dans le Languedoc une mission dont les chefs, Raynier et Guy, moines cisterciens, sont munis de très amples pouvoirs. C'est le début de l'Inquisition. Raynier, bientôt malade, est remplacé par Pierre de Castelnau, jadis archidiacre de Maguelonne et récemment religieux profès de Fontfroide, près de Narbonne. Puis c'est l'abbé de Cîteaux lui-même, Arnaud Amaury, issu d'une noble famille du Midi, qui vient comme légat apostolique prendre la direction de la mission pontificale. Ils sont dès lors une douzaine d'abbés et un bon nombre de moines (Pierre des Vaux-de-Cernay, *Hist. albigensium*, *P. L.*, CCXIII, 554; *Rec. des hist. des Gaules*, XIX, 10).

Leurs premiers efforts vont à épurer l'épiscopat; on l'amputc des parties gangrenées. L'archevêque de Narbonne, déposé, en appelle au pape; les évêques de Béziers, de Toulouse et de Viviers sont déposés. Les missionnaires multiplient ensuite leurs prédications; ils acceptent des conférences contradictoires, se maintenant ainsi dans la ligne tracée par Innocent III, qui voulait « la conversion des pécheurs et non leur extermination ».

Leurs efforts à tous, abbés et moines, demeurent stériles cependant, au point que Pierre de Castelnau, le futur martyr, supplie le pape de le relever de ses fonctions (en 1204, lettre d'Innocent à Pierre; *P. L.*, CCXV, 525). Innocent III les maintient tous dans l'œuvre commencée. Entre temps (1203), Diégo, évêque d'Osma, et S. Dominique étaient venus renforcer le personnel de la mission. Il leur parut que le train seigneurial des prélats cisterciens annulait le fruit de leur prédication. Tous alors essayent d'une vie vraiment apostolique : marchant à pied, vivant d'aumônes, ils parcourent la région qu'ils veulent reconquérir au Christ. Il y eut, de ce fait, quelques conversions, mais si peu, que le pape dut se rendre à l'évidence : les hérétiques ne se soumettraient qu'à la force des armées catholiques.

Une croisade fut donc décidée. La première victime en fut Pierre de Castelnau. Le 15 janv. 1208, au moment où il allait passer le Rhône, il était assassiné par une main inconnue. « Que Dieu te pardonne, puisque je te pardonne », s'écria-t-il en mourant. Le comte Raymond VI de Toulouse fut rendu responsable du crime et il semble bien que l'opinion publique ne s'était guère trompée sur ce point. La lettre d'Innocent III, adressée à la chrétienté du midi de la France, fait le récit de ce martyre et prononce un vibrant appel aux armes contre le comte de Toulouse (Potthast, *Reg.*, n. 3355, 3356; *P. L.*, CCXV, 1354, 1361; *Hist. albig.*, c. VIII; *loc. cit.*, 556).

D'autre part, les abbés cisterciens de Pin et de Perseigne (*P. L.*, CCXV, 1360; *Rec. des hist. des Gaules*, XIX, 500), ainsi que l'archevêque de Tours, reçurent mission de négocier une trêve de deux ans entre la France et l'Angleterre, pour enlever à Philippe Auguste tout prétexte d'abstention. La croisade, cependant, se fit en dehors de lui.

Aux appels du S.-Siège, que les légats répétaient partout en France, on vit se lever une armée considérable. Au milieu des évêques et des seigneurs partant pour la guerre sainte, on distinguait plusieurs abbés et moines de Cîteaux, notamment Guy, abbé des Vaux-de-Cernay, et son neveu, Pierre, l'historien de ces événements (*Hist. albig.*, c. VI; *loc. cit.*, 555). Il fallut de nouveau épurer l'épiscopat, déposer les prélats suspects, ou qui avaient franchement pactisé avec l'hérésie. C'est alors que le siège de Narbonne fut confié au chef religieux de la croisade, Arnaud de Cîteaux (1212). Guy, abbé des Vaux-de-Cernay, fut nommé à l'évêché de Carcassonne, tandis que Foulques (ou Folquet), l'ancien troubadour, devenu moine et abbé de Thoronet, occupait en 1206 le siège épiscopal de Toulouse.

A la tête des armées, Simon de Montfort fit des conquêtes, avec des alternatives de recul. Par malheur, les violences de ses soldats et des bandes qui les suivaient ternirent souvent ses victoires, et lui-même, finalement, parut préoccupé de ses intérêts personnels plus que du but essentiel de la croisade. C'était méconnaître les directives pontificales. Le 25 juin 1218, Simon succombait, frappé à mort sous les murs de Toulouse assiégée depuis neuf mois. Avec lui finit, peut-on dire, la croisade contre les albigeois. Son fils Amaury, conscient de son impuissance, remit aux mains du roi de France la cause de la croisade, dont le caractère religieux s'estompe dès ce moment pour prendre l'allure d'une expédition politique. Le Languedoc fut réuni à la couronne de France. On était en marche vers l'unité française et un grand pas venait d'être fait.

Pierre de Castelnau n'avait pas été le seul à verser son sang pour la bonne cause. Étienne, l'abbé cistercien d'Eaunes *(Elnae)*, voyageant avec deux moines et un convers, fut attaqué par Guillaume de Roquefort, frère de l'évêque déposé de Carcassonne. L'abbé et le convers Hildebrand furent tués; l'un des deux moines fut laissé à demi mort, tandis que son confrère parvenait à fuir (*Hist. albig.*, c. XXX; Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, I, n. 968 : lettre des consuls citant le meurtre de l'abbé Étienne et les tortures infligées à des moines de Boulbonne).

Les décrets des chapitres de Cîteaux nous ont conservé quelques échos de ces graves événements. En 1216 (*Statuta*, 1216 : 4), on est plein de vénération pour le chef militaire de la croisade, et l'on défend de dire ou de faire quoi que ce soit contre Simon, « le chevalier du Christ ». Cette même année cependant, le chapitre général délègue deux des plus vénérables abbés pour aller réconcilier, si possible, les deux chefs de la croisade : Arnaud, archevêque de Narbonne, et Simon de Montfort, que divisent des vues différentes et une pénible incompréhension (*ibid.*, 1216 : 61).

En sept. 1218, trois mois après la mort de Simon, le chapitre général enjoint aux abbés de Bithaine, de Noirlac et de Chalivoix d'aller examiner sur place la conduite des abbés et moines prédicants. Ils auraient à faire rentrer dans leurs abbayes ceux qui ne donneraient pas satisfaction, ou qui se trouveraient là sans une autorisation très spéciale du chapitre général (*ibid.*, 1218 : 35). L'enthousiasme pour la croisade est désormais bien éteint. Par ailleurs, selon la demande du comte Amaury, le service anniversaire pour son défunt père fut fidèlement célébré dans l'ordre de Cîteaux, le 25 juin de chaque année (*ibid.*, 1236 : 8; 1239 : 15; 1250 : 16).

Entre temps, Arnaud Amaury avait fait une diversion en Espagne, à l'effet de réparer le désastre subi par la milice sacrée de Calatrava. Emmenant avec lui un détachement d'armée et réunissant là-bas toutes les milices sacrées d'Espagne, dont l'abbé de Cîteaux est le supérieur suprême, Arnaud, chef militaire autant que prélat, pousse si énergiquement les choses que Calatrava est reprise sur les Maures et rendue à ses anciens occupants. Alphonse, roi de Castille, en écrivit longuement à Innocent III. Arnaud fit également le récit de cette étonnante victoire de Navas de Tolosa (juill. 1212), dans une lettre adressée au chapitre général de Cîteaux, en septembre de cette même année (Manrique, *Ann. cisterc.*, III, 562; *Gall. christ.*, VI, *instr.*, 53; Ughelli, I, 164).

La bibliographie sur ce sujet est surabondante. Nous donnons ci-dessous un choix limité.

1° *Doctrine des albigeois.* — P. Belperron, *La croisade contre les albigeois*, Paris, 1946, Ire partie, p. 1-118. — Dondaine, O. P., a publié le *Liber de duobus principiis*, récemment retrouvé, dans *Instituto stor. dominicano*, Rome, 1939 (cf. *Rev. des sc. phil. et théol.*, XXVIII, juill.-oct. 1939); *Les actes du concile albigeois de S.-Félix de Caraman*, dans *Miscellanea G. Mercati*, vol. V, *Storia eccles.*, Rome, 1946. — Y. Dossat, *Le clergé méridional à la veille de la crois. des albigeois*, dans *Rev. du Languedoc*, 1944, p. 263. — J. Guiraud, art. ALBIGEOIS, dans *D. H. G. E.*, I, 1619-52, réf. col. 1693. — F. Vernet, art. *Albigeois*, dans *D. T. C.*, I, 677-87. — L. De Lacger, *L'Albigeois pendant la crise de l'albigéisme*, dans *Rev. d'hist. eccl.*, 1933, p. 272 sq. — A. Wilmart, *Une lettre sur les cathares du Nivernais*, dans *Rev. Bén.*, 1935, p. 72.

2° *Sources contemporaines.* — Pierre des Vaux-de-Cernay, *Historia albigensium*, de très haute valeur historique, affirment Ch. De Smedt, A. Molinier; Paul Meyer déclare : « Chez cet auteur, tout est à prendre, tout est historique »; éd. dans *Rec. des hist. des Gaules*, XIX et *P. L.*, CCXIII; l'édition a été reprise de manière très scientifique par P. Guébin et E. Lyon, 3 vol., Paris, 1926-39. — Guillaume de Puylaurens, qui se trouvait dans l'entourage de l'évêque Foulques, a laissé une *Historia albigensium*, éd. *Rec. des hist. des Gaules*, XIX-XX. — Potthast, *Reg.*, mentionne les nombreuses lettres d'Innocent III relatives aux albigeois, dont plusieurs ont passé dans le *Corpus juris : Decr.*, l. I, tit. VI, c. 26; tit. X, c. 4; l. V, tit. I, c. 18; tit. VII, c. 10. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, ann. 1207-1240, *passim*.

3° *Travaux.* — P. Belperron, *op. cit.*, proteste contre les déformations qu'on a fait subir à cet épisode historique; il n'y a pas eu, chez les vainqueurs, un plan bien arrêté dès le début pour écraser la civilisation démocratique prête à s'épanouir dans la France du Midi. — P. Breillat, *Le Graal et les albigeois*, dans *Rev. d'hist. litt. du Languedoc*, 1947, p. 207. — P. Courrent, *Rôle de Montségur au cours de la croisade des albigeois*, dans *Bull. de la Soc. d'études de l'Aude*, Carcassonne, 1931. — A. Fliche, *La chrétienté romaine, 1198-1274* (= t. X de l'*Hist. de l'Église*, Paris, 1950). — J. Guiraud, dans *D. H. G. E.*, I, 1656-94. — F. Lot, *L'art militaire... au M. A.*, I, Paris, 1946, p. 211-16. — A. Luchaire, *La croisade des albigeois*, Paris, 1905. — De Vic-Vaissete, *Hist. gén. de Languedoc*, Paris, 1730. — Césaire d'Heisterbach a inséré dans ses *Historiae memorabiles*, l. V, c. XXI, le récit bien connu du massacre de Béziers, et c'est de lui que date la légende du : « Tuez-les tous; Dieu reconnaîtra les siens. » Il fait endosser la responsabilité de cette prétendue consigne au légat Arnaud Amaury, dont il connaissait sans aucun doute le tempérament autoritaire et violent. Légende inconciliable avec la série des faits racontés par les témoins; légende abandonnée depuis 1866 (cf. *Rev. des questions hist.*). — L.-J. Thomas, *Quelques aspects peu connus de la croisade... albig.*, dans *Cahiers d'hist. et d'archéol.*, I, Nîmes, 1931, p. 257. — A. Villemagne, *Bullaire du Bx Pierre de Castelnau*, Montpellier, 1917.

4° *Inquisition.* — J. Guiraud, *Hist. de l'Inquisition au M. A.*, Paris, 1935-1938. — H. Maisonneuve, *Études sur les origines de l'Inquisition*, Paris, 1942; *Un conflit juridique dans la chrétienté du XIIIe s.*, dans *Mélanges de sc. relig.*, II, 1946, p. 35-74. — C. Molinier, *L'Inquisition dans le midi de la France*, Paris, 1880.

5° *Montfort.* — A. Molinier, *Catalogue des actes de Simon et d'Amaury de Montfort*, Paris, 1874. — Y. Renouard, *Les Montfort*, dans *L'information hist.*, 1947, p. 85. — A. Varagnac, *Croisade et marchandise*, dans *Annales, Économies...*, 1946, p. 209. — Lettres d'Innocent IV concernant Montfort, cf. E. Berger, *Les Reg. d'Innocent IV*, n. 2791, 3475, 5016, 5017, 5019, 5020, 5028, 5159, 6500-6503, 6747, 7045, 7046, 7618.

3° *Évangélisation du N.-E. de l'Europe.* — En juill. 1198, Berthold, abbé de Loccum, puis évêque de Brême (*D. H. G. E.*, VIII, 967), subissait le martyre en Livonie, où il était allé prêcher la foi chrétienne avec un groupe de ses moines. Ce fut l'occasion pour Innocent III d'adresser une lettre aux chrétiens de Saxe et de Westphalie, pour les engager à défendre, par tous moyens possibles et légitimes, les convertis que comptait la Livonie (Potthast, *Reg.*, 842; *P. L.*, CCXIV, 739). Peu d'années après, en 1206, une autre lettre du même pontife raconte la démarche faite par l'abbé de Lekno pour délivrer ses moines retenus prisonniers par les infidèles de Livonie, et veut donner à cette mission lointaine une impulsion nouvelle. Qu'on y envoie, dit la lettre, des cisterciens et autres prédicateurs de bonne volonté, qui évangéliseront, baptiseront, feront la liturgie des morts, etc. (Potthast, *Reg.*, 2901; *P. L.*, CCXV, 1009). Christian, moine d'Oliva, se distingua par son zèle. En 1215, il devint le premier évêque de Prusse, évêque régionnaire, semble-t-il. Son plan d'apostolat était de créer un clergé indigène; mais il fut peu secondé dans ses efforts (Potthast, *Reg.*, 4573; *Statuta*, 1213 : 52). La population païenne le retint captif durant six ou sept ans. Il mourut en 1245, retiré, croit-on, à l'abbaye de Sulejow (Hauck, IV, 656 sq.).

Un procédé d'évangélisation était de prendre pied au milieu des infidèles en y créant des abbayes, postes avancés d'où rayonneraient les prédicateurs, renforcés de milices sacrées. C'est ce que tenta de réaliser Albert, premier évêque de Riga (*D. H. G. E.*, I, 1440). On réunit donc dans une enceinte fortifiée les moines prédicants qui se trouvaient là-bas depuis une dizaine d'années. Aux environs de 1204, l'installation était devenue l'abbaye de Dünamunde, gouvernée par Thierry venu de l'abbaye de Pforte, et qui allait être créé premier évêque de Leale, en Estonie. Dünamunde eut alors (1213) pour abbé Bernard de Lippe, chevalier westphalien entré jadis à l'abbaye de Marienfeld. Après quatre ans d'abbatiat, il était sacré évêque de Semgallen par son fils Othon, évêque d'Utrecht; plus tard il sacra lui-même un autre de ses fils, Gérard, archevêque de Brême. Il mourut en 1224.

L'abbaye était prospère; mais, en 1228, les infidèles se ruèrent en masse sur ses murs, saccageant les édi-

fices et immolant les religieux. En 1263, nouveau désastre et incendie. Trente ans plus tôt, une colonie de moines venue de Pforte était montée plus haut encore dans le Nord et avait jeté les fondations de l'abbaye de Falkenau, non loin de Dorpat, dans l'Estonie.

Honorius III fut également préoccupé de la conversion de ces peuples du Nord. En 1221, une bulle était adressée à bon nombre d'archevêques et d'évêques, leur demandant de choisir des hommes doués de vertu et de science, prêts à sacrifier leur vie dans les labeurs de l'apostolat. Prenez notamment, disait-il, des religieux de l'ordre de Cîteaux qui se trouve répandu sous toutes les latitudes, *cui Dominus benedixit a mari usque ad mare ipsius extendens palmites* (Potthast, *Reg.*, 6599; Martin, *Bullaire... Lyon*, Lyon, 1905, n. 780). Est-ce pour répondre à cet appel que le moine Baudouin quitta son abbaye d'Aulne (Belgique) et commença la vie voyageuse qu'il termina en 1243 ? On le trouve d'abord dans les régions du Nord, puis à Rome, où le pape le consacre évêque de Semgallen, lui confiant la charge de légat apostolique en Livonie, Gotland, Finlande et autres pays adjacents. Mais son plan d'évangélisation n'eut pas la faveur des missionnaires allemands. Baudouin obtint cependant gain de cause à la Cour romaine et devint ensuite archevêque de Bizya en Thrace (Potthast, *Reg.*, 8852, 8856, sq.; cf. *D. H. G. E.*, VI, 1409).

Les missionnaires allemands ne manquaient pas dans ces provinces. Ils arrivaient des abbayes déjà fondées au XIIe s.; une série en avait été disposée en bordure de la Baltique : Oliva, Bukow, Stolpe, Eldena, Dargun, Neuenkamp, Hiddensee, Doberan, Reinfeld et, en Danemark, Ruhekloster.

Bertram, *Gesch. des Bistum Hildesheim*, 1899. — A. Fliche, dans *Hist. de l'Église*, X, Paris, 1950, p. 86 sq. — J. D. Gruber, *Origines sacrae et civiles*, Leipzig, 1740. — A. Hauck, IV. — Innocent III, lettre au chap. gén. de 1212, *P. L.*, CCXVI, 668; Potthast, *Reg.*, 1323, 4573. — Leuckfeld, *Antiquitates Michaelsteinenses et Amelunxbornenses*, Wolffenbüttel, 1710. — A. Manrique, *Ann. cisterc.*, III-IV, *passim*. — F. Winter, *Die Cistercienser des nordöstlichen Deutschlands*, Gotha, 3 vol., 1868-71.

4° *Croisades en Terre sainte.* — Jean de Brienne gouvernait l'État franc de Jérusalem en 1218, quand se forma une nouvelle croisade. Dès 1213, elle était réclamée par Innocent III (Luchaire, *Innocent III et la question d'Orient*, 282), qui l'exigea ensuite impérieusement au concile de Latran de 1215. Sa volonté de croisade l'aurait même porté à se mettre lui-même à la tête de l'expédition; mais la mort le devança (16 janv. 1216). Honorius III voulut, lui aussi, la croisade, sans y mettre toutefois le même emportement que son prédécesseur. Jacques de Vitry, nommé évêque d'Acre, fut chargé de prêcher la croisade en Syrie. C'était un prélat ami des cisterciens. Ceux-ci autorisèrent le duc de Brabant à demander à l'abbé de Villers de l'accompagner en Terre sainte (*Statuta*, 1217 : 73). Déjà en 1212, le chapitre de Cîteaux avait permis au roi de Hongrie d'avoir à ses côtés deux moines et un convers (*ibid.*, 1212 : 66).

Par ailleurs, l'ordre n'eut guère à fournir que des contributions en numéraire. Elles ne s'obtenaient parfois qu'avec lenteur; les abbés de la filiation de Morimond furent notés comme retardataires en ce point (*ibid.*, 1214 : 32). A l'occasion de cette expédition d'outre-mer, aussi bien que de toutes les autres, des seigneurs en partance pour la Terre sainte font des donations aux abbayes. Les cartulaires abondent en ce genre de concessions; on y trouve des dons faits de manière absolue; d'autres sont conditionnels : si le seigneur revient, il reprendra sa terre; parfois, c'est une vente voulue par le propriétaire, afin de se créer des ressources immédiates. D'autres s'engagent par vœu à prendre l'habit religieux, si la Providence les ramène en leur patrie (cf. *Cisterc.-Chronik*, 1935, p. 345, 373). Cette croisade, qualifiée de hongroise en raison de la présence d'André II, roi de Hongrie, ne fut en somme qu'une « imposante démonstration militaire à travers la Galilée, qui n'aboutit à rien » (R. Grousset, *Hist. des croisades*, III, 206). A leur retour au pays, quelques chevaliers quittèrent éperons et armure pour revêtir le froc monastique. Villers-en-Brabant accueillit alors Robert d'Aspremont et Francon d'Archennes (*M. G. H.*, *SS.*, XXV, 226).

Les croisades de S. Louis intéressèrent davantage les cisterciens. En déc. 1244, Louis IX, au cours d'une grave maladie, avait fait vœu de croisade. Il l'accomplit en juin 1248; deux mois auparavant, la Ste-Chapelle avait été consacrée par le cardinal Eudes de Châtauroux, légat prédicateur de la croisade. Celle-ci fut essentiellement française, bien qu'au concile de Lyon, en 1245, Innocent IV eût fait un appel général à la chrétienté. En cette même année, le chapitre de Cîteaux décrétait pour tout l'ordre des prières solennelles à célébrer au cours de la messe conventuelle. Le psaume *Deus venerunt gentes in haereditatem tuam* était suivi de prières pour les chrétiens captifs en Terre sainte, et la série des oraisons se clôturait par une invocation spéciale pour le roi : *Famulum tuum regem nostrum...* (*Statuta*, 1245 : 2). En 1247, la même autorité imposait une procession de pénitence, à accomplir chaque vendredi *pro domino papa, pro statu Ecclesiae... pro domino rege Franciae... pro bono statu regni Franciae... et omnibus cruce signatis...* (*ibid.*, 1247 : 4).

La question des impôts fut réglée par le roi lui-même. Il avait demandé à Innocent IV d'exempter les cisterciens aussi bien que les chartreux, les templiers, les hospitaliers et l'ordre de Fontevrault (Berger, *Les Reg. d'Innocent IV*, n. 2053). C'est ce qui explique le silence des statuts de Cîteaux sur ce point. Ils reprennent la parole en 1265, en présence du cardinal Simon de Ste-Cécile, mandaté pour la levée du décime en faveur de l'affaire de Sicile. Urbain IV, ne goûtant pas la proposition qu'on lui fit de transformer Manfred, roi de Sicile, en un allié du S.-Siège, avait invité le frère de S. Louis, Charles d'Anjou, à venir recevoir cette couronne. Les conditions imposées étaient onéreuses et, en premier lieu, il s'agissait d'éliminer l'occupant. On s'efforça de donner à cette lutte une teinte de croisade. Clément IV, successeur d'Urbain IV († 2 oct. 1264), « supplia le roi de France d'avancer le décime. S. Louis refusa; il réservait sans doute ses ressources pour sa propre croisade » (É. Jordan, *Hist. du M. A.*, IV, *L'Allemagne et l'Italie aux XIIe et XIIIe s.*, 1939, p. 363).

Cîteaux se remua nerveusement pour conserver sa situation privilégiée en ce point. Privilégié parce qu'agent dévoué de la politique pontificale, Cîteaux, en ces conjonctures, hésita à suivre les directives venant de Rome. En 1267, le chapitre général donna pleins pouvoirs à l'abbé de Cîteaux et aux quatre premiers Pères pour s'entendre avec le cardinal Simon sur une solution acceptable. L'année suivante, le roi de France reconnaissait avoir reçu de l'abbé de Cîteaux 20 000 livres parisis à titre gracieux et défendait en conséquence de taxer ses monastères, exempts en principe de tout subside et de toute taxe (Huchet, *Cartul. ancien de Fontmorigny*, 1939, p. 277, acte du 4 juill. 1268). Cependant, en 1269, Charles d'Anjou se plaignait des cisterciens et imputait à leurs tergiversations l'impossibilité où il se trouvait de faire face à ses énormes dettes.

La deuxième croisade de S. Louis a été intitulée par l'historien Grousset « l'erreur de Tunis » — erreur non imputable au roi, mais à son entourage et aux circonstances. Ce fut d'ailleurs de courte durée. Quittant la

France à Aigues-Mortes, le 1er juill. 1270, Louis IX succombait à l'épidémie le 25 août suivant.

É. Jordan, *Les origines de la domination angevine en Italie*, 1909. — F. Lot, *L'art militaire... au M. A.*, I, 178-210. — J.-B. Mahn, *L'ordre cisterc. et son gouvernement*, p. 160 sq. — Martène, *Thesaurus*, II, 6, 7, 8, 47, 111, 118. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, éd. Louvain, 1933-41, *passim*.

II. La papauté et les cisterciens. — 1° Au moment où *Innocent III* prend en mains le gouvernement de l'Église universelle, il trouve au nombre des vingt-sept cardinaux alors existants un seul cistercien, Jordan, des comtes de Ceccano, ci-devant abbé de Fossa Nova, cardinal du titre de Ste-Pudentienne depuis 1188. De la première promotion de cardinaux, célébrée par le nouveau pontife, sortent son neveu Hugolin, le futur Grégoire IX, et Gérard, abbé de Pontigny († 1200). La seconde promotion, également de 1198, n'appelle à Rome que Guy de Paré, abbé de Cîteaux. Ce dernier a pour successeur Arnaud Amaury; c'est à lui qu'Innocent III adresse ses sermons précédés d'une lettre, dont la confidence finale est un long gémissement sur les conditions de vie qui lui sont faites. Il voudrait se livrer parfois à la contemplation; mais, accablé d'affaires, il peut à peine respirer; il est dévoré, il ne s'appartient plus : *Sic traditus aliis ut pene penitus mihi videar esse subtractus*. La continuelle présence de Nicolas, « mon chapelain et votre moine, notre fils à tous deux », lui est utile et agréable (*P. L.*, ccxvii, 309).

Dans la sixième promotion cardinalice (1212), on distingue l'abbé de Fossa Nova, Étienne de Ceccano, du titre des XII-Apôtres († 1227), et dans la septième (1216) Rainier Capocci, abbé de Trois-Fontaines près de Rome, du titre de Ste-Marie in Cosmedin († 1252). D'autres témoignages de la bienveillance et de l'estime du pontife pour les cisterciens furent aussi la mission dans le nord-est de l'Europe et la croisade des albigeois déjà citées. Pierre de Castelnau avait bien objecté qu'il avait voué la vie cloîtrée. Sans nier la valeur de son argument, le pape l'invitait à prendre en patience la situation exceptionnelle qui lui était faite, réclamée d'urgence pour le bien des âmes, et d'ailleurs momentanée. Ce double considérant, *exigente necessitate... ad tempus...* (*P. L.*, ccxv, 525), sera la base d'un concept nouveau de vie religieuse qui est bien près de s'épanouir dans l'Église. Les ordres mendiants vont inaugurer sous peu une vie mixte, composée de prières et d'austérités claustrales, avec fonction intermittente du ministère extérieur. En les attendant, la papauté utilise les services des moines.

La lecture des Registres d'Innocent III nous met en présence de plusieurs centaines de délégations adressées à des abbés et moines cisterciens. Le pape les constitue juges de causes évoquées à son tribunal suprême. Le plus grand nombre de ces délégations atteignent les abbayes de France. Les abbés italiens de Casamari, de Locedio, de Sambucina et autres sont également délégués, comme aussi ceux des abbayes créées jusqu'aux confins de la chrétienté : Alcobaça en Portugal; Rievaulx, Melros en Angleterre; Cara Insula et Vitae scola en Danemark; Czikador et Viktring en Hongrie et Carinthie; même la lointaine Dünamunde, près de Riga. Distinction honorable sans doute; mais cette charge fréquemment renouvelée se faisait sentir bien lourde parfois. Très considérables d'ailleurs étaient les inconvénients causés par les absences forcément prolongées des abbés, prieurs, celliériers partis pour accomplir les mandats reçus de Rome. En 1208, par ex., l'abbaye d'Altzelle *(Vetus cella)* s'était vue privée pour un temps de l'abbé, du prieur et du Père chantre, constitués juges collégiaux dans une affaire des chanoines de Meissen contre les nobles chevaliers de Nozim, de Zobor, de Krivitz, de Künsbach et autres (Potthast, *Reg.*, 3434).

En 1211, la fatigue est à son comble. Le chapitre général charge l'abbé de Cîteaux d'aller « supplier le Seigneur Pape de nous épargner; qu'il s'abstienne au moins de déléguer les prieurs, les sous-prieurs, les celliériers..., *dignetur parcere, si placet* » (*Statuta*, 1211 : 34). L'humble formule ne paraît pas avoir ému beaucoup Innocent III. A peine peut-on entrevoir une atténuation dans le chiffre des délégations parties de Rome à l'adresse des cisterciens. Il faut attendre 1219 pour recevoir une réponse à la demande de 1211. Mais alors, Honorius III aura remplacé Innocent III depuis juill. 1216.

Rien ne fut changé par Innocent III dans les conditions juridiques dont jouissait alors l'ordre de Cîteaux. Celui-ci fut atteint cependant par une décision du IVe concile de Latran (1215). Le can. 55 restreignit l'exemption des dîmes aux novales et à celles des terres acquises antérieurement au concile (Mansi, xxii, 1042; *Decr.*, l. III, tit. xxx, c. 34). D'autre part, le régime gouvernemental de Cîteaux paraissait aux législateurs ecclésiastiques comme tellement salutaire que le concile inséra, au can. 12, l'obligation pour les autres ordres religieux de tenir désormais un chapitre général tous les trois ans, à l'instar de celui de Cîteaux. Pour s'initier à cette pratique, on demanderait la présence de deux abbés cisterciens du voisinage, qui dirigeraient les débats (*Decr.*, l. III, tit. xxxv, c. 7, *In singulis;* Mansi, xxii, 999; ce décret sera repris encore au concile de Trente).

Innocent III n'a donné aucune bulle générale à l'ordre cistercien dans son ensemble, pour confirmer ses privilèges. Mais ceux-ci se trouvent confirmés dans des bulles particulières à certaines abbayes — celle de Cîteaux en premier lieu. L'abbaye obtint, le 5 mai 1198, la bulle *Religiosam vitam eligentibus* (ms. *598* de Dijon; Bullaire de Cîteaux, fol. 76-79), qui énumère et confirme les propriétés de l'abbaye à cette date, puis rappelle les privilèges communs alors en usage. L'abbaye de Loos, en Flandre, obtint en 1204 une bulle de la même teneur (Potthast, *Reg.*, 2325; *P. L.*, ccxvii, 120); en 1213, l'abbaye Bénissons-Dieu de Lyon l'obtenait aussi.

S'il n'a concédé aucun privilège nouveau, Innocent III eut la main ferme pour faire respecter ceux que ses prédécesseurs avaient accordés, et qui avaient créé la situation juridique privilégiée des cisterciens. En matière de dîmes, par ex., on relève les bulles du type *Non absque dolore*, ou *Audivimus et audientes*, ou encore *Gravem dilectorum*, adressées aux archevêques, évêques et autres prélats des provinces, où les droits des cisterciens étaient battus en brèche (*Butt. de C.*, fol. 92; *Butl. de Clairvaux*, ms. *591*, 4°, de Troyes; Arch. dép. de l'Aube, *3 H 50; Cartul. de Bonnecombe*, p. 138; *Cartut. des Dunes*, p. 129).

Même dans les rigueurs de sa parole, quand il s'élève contre les défaillances, les abus, les erreurs dont il apprend l'existence parmi les cisterciens, le pape leur prouve encore sa bienveillance et son estime. Cet ordre monastique est pour lui un auxiliaire puissant et dévoué de sa politique, et il entend qu'il soit irréprochable aux yeux de tous (*Nomasticon* de 1670, 371; Potthast, *Reg.*, 1772 : contre la mésintelligence entre les premiers Pères; 3686 : au sujet de l'interdit en Angleterre. De même, jadis, la lettre d'Alexandre III (Jaffé, 8914; *Decr.*, l. III, tit. xxxv, c. 3).

A Clairvaux, l'idée de prières liturgiques nouvelles en l'honneur de S. Bernard occupait les esprits. On désirait des oraisons rédigées par le pape lui-même, qui s'était distingué dans ce genre de compositions : *A cunctis, Veni Sancte Spiritus, Ave mundi spes, Maria* sont de lui. Les moines en causèrent à Jean de Belmeis, autrefois archevêque de Lyon, maintenant devenu moine. Ami personnel du pontife régnant, il engagea la

demande, qui fut appuyée par Rainier Capocci, abbé de Trois-Fontaines et futur cardinal. Sans tarder, une lettre parvenait à Clairvaux. Le pape, accédant aux vœux transmis, présentait trois oraisons à insérer dans la messe de S. Bernard. C'est encore celles qui se récitent aujourd'hui (*P. L.*, ccxiv, 1032).

Les relations d'Innocent III avec Cîteaux eurent un épilogue d'outre-tombe, qu'on peut lire dans la *Vita Lutgardis* (*A. S.*, iv, 197, 16 juin).

2° *Honorius III* (1216-1227), avant d'être élevé au souverain pontificat, se plaisait dans l'intimité des cisterciens. Dans la suite, il leur garda toujours cette sympathie. Deux jours après son couronnement, il adresse à l'abbé de Cîteaux et aux premiers Pères de l'ordre une lettre où il témoigne de son affection, déjà bien ancienne, pour cette famille religieuse qu'il estime entre toutes, et qu'il souhaite voir se maintenir dans sa première intégrité (*Sinceritatis affectus*, dans Potthast, *Reg.*, 5322). Innocent III avait une prédilection pour Fossa Nova (16, 17, 18, 19 juin 1208 : *ibid.*, n. 3465); son successeur favorise Casamari. Il se réserve de consacrer lui-même l'église abbatiale. « Je l'ai fait construire à mes frais, déclare-t-il, à l'époque où je remplissais des fonctions moins élevées : *quam in minori officio feceramus propriis sumptibus fabricari* (*ibid.*, 5594, 5602, 5689). La consécration eut lieu en sept. 1217. Le 27 avr. 1222, il y consacre encore un autel et profite de cette circonstance pour incorporer à l'abbaye le monastère S.-Dominique de Sora (*ibid.*, p. 591, n. 6849, 6867).

Il réalise d'ailleurs plusieurs incorporations ou affiliations de cette nature, monastères d'hommes ou de moniales (Pressutti, *Reg. d'Honorius III*, 3659, 3804, 3914, 4873, 5588). Là où il n'est pas expédient de tenter une aussi radicale transformation, le pape délègue les moines blancs pour la visite canonique de monastères à réformer (*ibid.*, 751, 840, 1202, 1636, 1637, 2263, 3225, 3639, 4499, etc.). Les délégations pontificales continuent, en effet, de faire sortir de leur solitude moines et abbés. La supplique du chapitre général de 1211 semble bien oubliée à la Cour romaine. Gauthier d'Ochies, abbé de Cîteaux (1219-34), la renouvelle et obtient une réponse favorable datée du 5 déc. 1219. Elle est conservée dans le Bullaire de Cîteaux (ms. *598* de Dijon, fol. 102), qui la résume en disant : *Ne causae committantur abbati Cistercii*... En somme, ce n'était que de l'eau bénite de cour. A l'encontre de cette promesse rassurante, les délégations continuent d'affluer. L'abbé de Cîteaux, notamment, fut chargé, comme par le passé, de missions diplomatiques parfois bien délicates (Potthast, *Reg.*, 5382, 5698, 5901, 5954, 6335, 6362; Manrique, *Ann. cisterc.*, iv, 227).

Plusieurs bulles d'Honorius III ont nettement pour but la prospérité de la famille cistercienne. Pour permettre aux abbayes de continuer l'abondance habituelle de leurs aumônes, le pape maintient leur dispense des dîmes (Potthast, *Reg.*, 7031, 7313). La bulle *Cum praeter pauperem victum* va plus loin encore. Elle donne aux abbés le pouvoir de se soustraire aux exigences des légats apostoliques relativement aux procurations pécuniaires et aux réceptions seigneuriales de leur personne et de leur suite. Ces visiteurs doivent se contenter de la nourriture commune du couvent (*ibid.*, 5944, 6170, 6678, 6929). S'ils brandissent l'excommunication, c'est bien en vain, car leurs coups sont annulés d'avance par le S.-Siège (*ibid.*, 5950, 6171, 6935). Un cas fut excepté : celui du cardinal Grégoire de Crescentio (*ibid.*, 6756).

Une coutume s'était introduite pour l'installation de tout abbé nouvellement élu : l'archidiacre du diocèse ou un autre dignitaire venait présider cette cérémonie et recevait ensuite le don d'un palefroi ou des espèces sonnantes. Le pape fait cesser ce procédé qu'il juge simoniaque (*ibid.*, 7339; *Decr.*, l. V, tit. iii, c. 43).

Deux cisterciens furent créés cardinaux en 1219 et reçurent le sacre des mains d'Honorius III : Conrad d'Urach, successivement abbé de Villers-en-Brabant, de Clairvaux, de Cîteaux, fut évêque de Porto; Nicolas Chiaramonti fut évêque de Tusculum. Le pape leur confia différentes légations. En 1220, il dut consoler et encourager son légat Conrad aux prises avec des difficultés de toute nature (epist. *Exhibitas*, dans *Rec. des hist. des Gaules*, xix, 707; Potthast, *Reg.*, 6363). Conrad était en France au moment de la mort de Philippe Auguste à Mantes-sur-Seine (14 juill. 1223). Le lendemain, le cardinal légat célébra les funérailles royales dans l'église abbatiale de S.-Denis.

A l'élection qui suivit immédiatement le décès d'Honorius, Conrad refusa l'honneur suprême qui lui était offert; il fit choisir Grégoire IX, alors âgé de quatre-vingts ans. Six mois après, en sept. 1227, Conrad quittait ce monde, disant son regret de n'être pas toujours demeuré dans la condition d'humble moine de Villers. Honorius III avait porté le titre cardinalice des SS.-Jean-et-Paul; en 1218, il fit introduire dans le calendrier de Cîteaux la fête de ces deux saints; leurs noms prirent place aussi dans les litanies. A l'exemple de son prédécesseur, Honorius III adressa le recueil de ses sermons à l'abbé de Cîteaux et ses religieux; la lettre d'envoi est reproduite dans Manrique (*Ann. cisterc.*, iv, 240; ms. *597* de Troyes). Cîteaux pleura la mort de ce pontife qui avait été pour lui un père doux et pacifique. Le chapitre général de 1227 décréta un anniversaire solennel à célébrer chaque année, le 18 mars; on en lit encore la mention dans les bréviaires et missels du xive s. En Angleterre, le moine poète de Rievaulx chanta :

Honorio pape sit honos et laurea multa :
Splendet plus solito per eum Cistercius ordo.

C'est sous ce pontificat que fut créée la charge de *procureur* en Cour de Rome. En 1220, on choisit deux clercs qui résideront près le S.-Siège, *ad impetrandum et contradicendum* (*Statuta*, 1220 : 49). Les abbés de Casamari et de S.-Martin de Viterbe sont mandatés pour fixer les honoraires, qui restent à la charge de l'ordre (*ibid.*, 1229 : 8; 1230 : 11). On peut conclure de certains textes qu'un ou deux abbés voisins de Rome avaient mission du chapitre général annuel pour le choix de ces procureurs (*ibid.*, 1232 : 12; 1233 : 49; 1238 : 39).

3° *Grégoire IX* (1227-1241), par certains côtés, ressemble à Innocent III, son oncle. Mais il est « beaucoup plus autoritaire encore, plus partisan de la manière forte » (É. Jordan, *L'Allemagne et l'Italie aux xiie et xiiie s.*, 214). Il le prouve dès le début de son règne, en excommuniant Frédéric II, empereur d'Allemagne. Celui-ci part cependant à la croisade, toujours promise et toujours remise; mais son but en Terre sainte est d'éliminer l'influence de la papauté pour lui substituer la puissance impériale. En 1230, il se rapproche de Grégoire IX et conclut avec lui le traité de San Germano.

Entente éphémère, car bientôt le monarque prétend doter son fils naturel, Enzio, avec le royaume de Sardaigne, fief incontesté du S.-Siège. D'où nouvel anathème et nouvelle guerre. Malgré les circonstances défavorables, Grégoire IX, en août 1240, convoque à Rome un grand concile pour Pâques 1241. « Frédéric annonça à la chrétienté qu'il ne tolérerait pas la réunion du concile » (Jordan, *op. cit.*, 264; *Reg. de Grégoire IX*, n. 5686). Bon nombre de prélats entreprirent le voyage par voie de mer. Les vaisseaux génois qui les transportaient furent détruits par la flotte pisane, lancée par l'empereur. Plusieurs prélats périrent alors; d'autres furent faits prisonniers et livrés au vainqueur. Dans ce nombre, on distingue Guillaume de Montaigu, abbé de Cîteaux; Guillaume de Dongelberg, abbé de

Clairvaux; Jean, abbé de l'Épau (ou Piété-Dieu), ainsi que leur suite, moines, convers, familiers. Il faut signaler surtout le cardinal Jacques de Pecoraria. « Ce dernier fut non seulement retenu prisonnier, mais maltraité; de dramatiques entrevues opposèrent le prélat et le prince qui se haïssaient profondément » (Jordan, *loc. cit.*). L'autre cardinal cistercien, Rainier Capocci, était demeuré en Italie. Originaire de Viterbe, il allait sous peu arracher cette ville des mains de l'empereur et la faire passer dans le parti du S.-Siège. Frédéric l'estimait comme l'ennemi le plus acharné qu'il eût à la Curie romaine (E. von Westenholz, *Kardinal Rainer von Viterbo*, 1912).

A Cîteaux, on fut consterné. Les chapitres généraux de 1241 et 1242 se célébrèrent malgré l'absence des abbés de Cîteaux et de Clairvaux. On imposa des prières supplémentaires; mais il fallut aussi pourvoir aux nécessités matérielles des captifs, nourriture et vêtement (*Statuta*, 1241 : 3, 18). Les malheureux avaient décrit, dans une lettre envoyée à Étienne de Lexington, alors abbé de Savigny, l'état de dénuement où l'ennemi les avait réduits (cf. cette lettre dans *Chronicle of Melrose*, éd. en fac-similé du ms. de Londres, 1936, p. 88). Entre temps, les prieurs des abbayes privées de leur prélat prenaient en main toute l'administration, y compris la charge des visites canoniques des maisons filles, qu'ils accomplissaient accompagnés d'un abbé de leur choix (*ibid.*, 1242 : 3, 4).

L'abbé de Clairvaux ne survécut guère à sa libération; celui de Cîteaux fit accepter sa démission par le chapitre général de 1244, semble-t-il, après la visite du roi S. Louis à Cîteaux. Durant leur captivité, les prélats avaient reçu deux lettres de Grégoire IX les consolant, les encourageant (cf. L. Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 5420 sq. : *Convocatio concilii;* n. 5678 : lettre adressée au chap. génér. de C., *ut mittant 4^or^ abbates;* n. 6031 : lettre de Guillaume le Sourd, podestat de Gênes, faisant au pape le récit du désastre du 3 mai; n. 6063 et 6095 : lettres pontificales aux captifs. — Dans la série des *Gravamina Ecclesiae contra imperatorem*, n. 2482, on lit : *De prelatis ecclesiarum et abbatibus cisterciensis et aliorum ordinum, qui coguntur per singulos menses dare certam summam pecunie pro constructione novorum castrorum*).

Le vieux pontife mourut le 22 août 1241. Pour le bien de l'Église universelle, il avait réalisé, avec l'aide du dominicain Raymond de Peñafort, une œuvre considérable : la codification des *Décrétales* en cinq livres. Pour la prospérité et le développement de l'ordre de Cîteaux, il avait donné plusieurs bulles tendant à maintenir l'exemption. Notons le privilège de mention nominale étendu désormais à toutes les causes, d'après la décrétale l. I, tit. III, c. 6 (Potthast, *Reg.*, 8103). Par ailleurs, pour infuser un sang nouveau à certaines abbayes tombées en langueur, il les avait fait entrer dans l'ordre de Cîteaux. La bulle *Sepe vinitor ditigens*, du 5 mai 1228 (*ibid.*, 8174; Ughelli, III, 634), vise l'incorporation de S.-Sauveur de Monte Amiato. Il y eut aussi Lovadina, Canonica, S.-Étienne de Cornu, S.-Sauveur de Septimo. Nombreux, dans ce sens, furent les cas d'abbayes féminines; les statuts capitulaires en ont conservé quelques décrets qui concernent Vesola, Coeli Porta, Biache, Amour-Dieu, Macherat, Medingen et autres (*Statuta*, 1230 : 10, 18; 1231 : 44; 1232 : 29; 1233 : 30, 31; 1236 : 12, 18; 1237 : 15, 16; 1238 : 34).

4° Les onze années du pontificat d'*Innocent IV* (juin 1243-déc. 1254) comportent par-dessus tout la lutte contre Frédéric II d'Allemagne. La conduite de l'empereur avait suffisamment prouvé que le pape ne pouvait compter ni sur sa sincérité, ni sur sa loyauté, ni sur ses serments. On reprit donc l'idée d'un concile, qui jugerait et condamnerait au besoin. Il se tiendrait à Lyon, qui offrait le plus de sécurité.

Le pape se rend d'abord à Gênes, sa ville natale. La maladie l'oblige à passer trois mois dans le monastère cistercien de S.-André di Sestri, assez proche de la ville. En novembre, il continue son voyage; le 24 de ce mois, il est à Hautecombe, autre abbaye cistercienne; par le Mont-Cenis, il atteint ensuite Lyon. Étaient présents au concile de 1245 les abbés de Cîteaux et de Clairvaux, Boniface et Étienne de Lexington. Le 26 juin, « Taddeo de Suessa, ambassadeur de Frédéric, défendit son maître avec une habileté et une énergie pathétiques » (Jordan, *op. cit.*, 269). Le 5 juill., le cistercien Pierre, évêque de Carinola, prononça un réquisitoire contre l'empereur; de même un évêque espagnol (Martin, *Bullaire... Lyon*, n. 1049). Le 17 juill. eut lieu la troisième session. Malgré la modération demandée par les souverains laïques, y compris Louis IX, la bulle de déposition fut promulguée (Potthast, *Reg.*, 11733). Cinq ans plus tard, en déc. 1250, Frédéric mourait. La bulle *Laetentur coeli* annonça alors la fin de la lutte gigantesque (*ibid.*, 14163). Quand Innocent IV disparut à son tour (7 déc. 1254), « l'œuvre de son règne était accomplie : Frédéric II n'existait plus, la maison de Souabe agonisait, la puissance de l'Empire était brisée; le S.-Siège était sorti d'une des crises les plus terribles qu'il eût jamais traversées, grâce au sang-froid, à la décision, à l'incomparable ténacité de ce grand pontife (E. Berger, *Reg. d'Innocent IV*, n. 11; Introd., p. CCXC; cf. Mansi, XXIII, 605 sq.).

Après le concile, Innocent IV s'était imposé « d'écrire spécialement au chapitre général pour bien convaincre les cisterciens que les sentences contre l'empereur n'avaient pas été prises à la légère » (Mahn, *op. cit.*, 241; Potthast, *Reg.*, 11873). Il escomptait avec raison que les abbés venus à Cîteaux de tous les points de la chrétienté emporteraient chez eux cette conviction et la répandraient dans leur entourage. Excellent procédé pour ruiner les arguments que Frédéric faisait valoir dans son manifeste envoyé aux princes (cf. texte dans *Chron. of Melrose*, p. 102 sq.).

Au cours d'une des sessions conciliaires, certains évêques, et notamment Robert Grossetête, évêque de Lincoln, avaient demandé de réduire les privilèges et les immunités de l'ordre de Cîteaux (Martin, *op. cit.*, 1062). Le pape maintint les moines dans leur ancienne position juridique. Dès le début de son pontificat, il avait adressé au chapitre général une lettre demandant des prières (*Statuta*, 1243 : 1; texte de la lettre, II, 487). Parmi les douze cardinaux de la première promotion, en mai 1244, nous voyons les cisterciens Pierre de Bar, abbé d'Igny, et Jean de Toleto. La deuxième promotion, en déc. 1251, compta encore un cardinal blanc, Jacques Herbert de Porta, neveu de Jacques de Pecoraria; évêque de Mantoue depuis 1238, il était précédemment abbé de Trois-Fontaines. En 1252, Innocent IV consacrait encore lui-même l'abbé de Casa Nova, Jacques, le créant évêque de Sulmona (Potthast, *Reg.*, 14554).

D'autres distinctions furent également accordées. Notons la bulle du 26 juin 1245, plusieurs fois concédée à des abbayes particulières et, le 18 août 1246, à l'ordre dans son ensemble : *Meritis*. Elle dispense de l'examen épiscopal les moines présentés par leurs abbés aux ordinations (*ibid.*, 11646, 12131, 12254). Le S.-Siège dut aussi intervenir dans la question des dîmes et, sachant que le produit du travail monastique passait tout entier en bonnes œuvres, Innocent IV ne craignit pas de comparer les moines, obscurs ouvriers de la charité, aux Templiers et aux Hospitaliers (bulle *Consultationi*, 13 janv. 1248; É. Berger, *Reg. d'Innocent IV*, n. 3551).

Par-dessus tous les bienfaits d'Innocent IV, l'ordre de Cîteaux place avec raison la fondation du collège S.-Bernard de Paris. Sans l'intervention pontificale, la création timide d'Étienne de Lexington, abbé de Clair-

vaux, n'aurait pas eu le succès qu'elle méritait. Dans sa bulle du 4 sept. 1245 adressée au chapitre général (*Statuta*, 1245 : 4), le pape loue grandement l'œuvre commencée; il veut qu'elle prospère et en donne pour raison les fruits salutaires qu'il en attend pour l'avantage, non seulement de la famille cistercienne, mais aussi de l'Église universelle. En somme, en dirigeant les moines blancs vers les études universitaires, le pontife prétendait perfectionner l'un des instruments d'action les plus dévoués au S.-Siège depuis un siècle (cf. *infra*, col. 945).

5° Sur l'esprit d'*Alexandre IV* (1254-1261), le cardinal cistercien Jean de Toleto avait un certain ascendant, qu'il mit à profit pour obtenir une série de bulles à l'avantage de Cîteaux. En avr. 1255, le pape redit une fois de plus que les visites canoniques des abbayes ne peuvent pas être confiées à des prélats étrangers à l'ordre, et qu'en conséquence on n'est tenu envers eux à aucune procuration (Potthast, *Reg.*, 15810). Cette dispense s'applique même aux cas des légats apostoliques (*ibid.*, 16041). Le 31 mai 1257, la bulle *Vestrum sacrum* confirme les observances et coutumes de Cîteaux (*Butl. de C.*, fol. 34). En juin 1260, Rome affirme que la législation cistercienne est suffisamment pourvue de moyens pour mener à bonne fin les visites régulières, les corrections et amendements nécessaires; aussi les appels à une juridiction extérieure sont-ils interdits (Potthast, *Reg.*, 17896).

D'autres décrets touchent la liturgie. A la demande du cardinal dominicain Hugues de S.-Cher, le pape enjoint au chapitre général de faire célébrer dans l'ordre les fêtes de S. Dominique et de S. Pierre de Vérone (*ibid.*, 15940; *Statuta*, 1255 : 4; 1256 : 2; 1259 : 9). Les fêtes de S. Nicaise et de S. Antoine furent aussi adoptées *de mandato papae* (*ibid.*, 1259 : 8; 1260 : 13). Le même pontife veut que Cîteaux mette un peu plus de splendeur dans sa liturgie. On pourra utiliser désormais des chapes, des tuniques pour les diacres et sous-diacres, aux messes solennelles; propreté et tenue des moines seront également mieux soignées (bulle *Vestra*, 20 juin 1257; *Statuta*, 1257 : 3, 4; 1258 : 5).

Jean de Toleto, qualifié de *protector ordinis* par le chapitre général de 1260, obtenait en cette même année, pour l'abbé de Cîteaux et les quatre premiers Pères, le privilège de conférer les ordres mineurs aux religieux. Mais la concession parut tellement exorbitante que le chapitre général crut prudent de ne pas l'utiliser aussitôt; il craignait des difficultés avec l'épiscopat (bulle *Habitantes;* Arch. départ. de l'Aube, *3 H 61;* publ. par Mahn, *op. cit.*, 271; *Statuta*, 1260 : 8). On a douté parfois que ce Jean de Toleto eût été vraiment cistercien. Dans plusieurs bulles, le pape lui reconnaît cependant cette qualité; lui-même l'affirme dans ses écrits; sa signature au bas des bulles comporte les deux mots : *frater Johannes* (cf. son éloge dans les *Ann. Furness.*, *M. G. H.*, *SS.*, XXVIII, 558).

6° *Urbain IV* (1261-1264) est avant tout le pape de l'eucharistie, de la fête du *Corpus Christi* (bulle *Transiturus*, 1261). Dans une lettre à l'évêque de Troyes (9 sept. 1263; Potthast, *Reg.*, 18640), il rappelle sa naissance en cette ville; il le charge d'un don à faire à l'abbaye des cisterciennes de N.-D.-des-Prés, où repose la dépouille mortelle de sa mère. Jadis, revenant d'une légation dans les pays de l'Est, il avait rapporté une antique effigie du Christ qu'il confia aux cisterciennes de Montreuil-sous-Laon; ce qui fit la célébrité de cette petite abbaye.

Lors de la création de nouveaux cardinaux en 1262, Urbain IV appela à cette dignité l'abbé de Cîteaux, Guy de Bourgogne. Il voulut ensuite en avertir lui-même le chapitre général de 1263, disant qu'il avait déchargé Guy du gouvernement de l'ordre pour en faire le cardinal titulaire de S.-Laurent *in Lucina*. Il ajoute — détail non négligeable : « Vous aurez soin de lui créer des revenus qui lui permettront de soutenir sa dignité » (*ibid.*, 18755). A Cîteaux, l'élection du nouvel abbé fut précisément l'occasion faisant éclater au grand jour le regrettable conflit, latent depuis des années déjà, entre les premiers Pères de l'ordre. Urbain IV s'en occupa activement. Bulles et autres documents étaient expédiés quand le pape mourut à Pérouse, après trois ans de règne, laissant à son successeur le soin de terminer la cause cistercienne en cours.

7° Elle fut terminée, en effet, par *Clément IV* (1265-1268) qui, en juin 1265, signait la bulle *Parvus fons*, appelée la « Clémentine », bulle de réforme modifiant quelque peu le rouage gouvernemental de l'ordre (*ibid.*, 19185; cf. *infra*, col. 950).

Les antécédents de ce pape français sont bien connus. Guy Foucault (ou de Foulques), d'abord avocat au parlement de Paris, puis conseiller du roi S. Louis, entre dans les ordres à la suite d'un deuil et parcourt toute la carrière ecclésiastique (cf. *Ann. pont.*, 1926, p. 101-103). Il remplissait une légation en Angleterre, quand il fut élu au souverain pontificat. Outre la bulle de réforme, il rappela aux Pères du chapitre général leur obligation grave de venir annuellement à Cîteaux pour cette célébration (Potthast, *Reg.*, 19259). Deux ans plus tard, c'était une lettre plus sévère qu'il leur adressait, à l'effet de les déterminer à aider leur maison mère dans la crise financière qu'elle traversait (Cotheret, *Ann. de Cîteaux*, fol. 40).

Toutefois Clément IV conservait son estime aux cisterciens, auxquels il confia en 1268 le soin de réformer l'abbaye bénédictine des SS.-Cosme-et-Damien, au diocèse de Zagreb. Il aurait voulu l'incorporer à l'ordre de Cîteaux et en faire une maison fille de Toplica (Potthast, *Reg.*, 20395). Ce ne fut pas possible. A la date du 24 nov. 1266, le pape canonisa Ste Hedwige, épouse d'Henri, duc de Pologne, qui, devenue veuve, avait embrassé la vie cistercienne au monastère de Trebnitz (fête le 16 oct.; *ibid.*, 19971).

Au XIIIe s., la papauté fait souvent appel aux membres des ordres religieux pour leur confier le gouvernement des diocèses. Pour sa part, Cîteaux fournit environ cent soixante évêques. Certains d'entre eux furent canonisés; d'autres furent l'objet d'un culte immémorial et ont eu un office liturgique. Citons S. Guillaume de Donjeon, archevêque de Bourges († 1209); S. Boniface de Bruxelles, évêque de Lausanne († 1260); S. Bernard Calvo, évêque de Vich († 1243); S. Adolphe, évêque d'Osnabruck († 1224), etc. Quelques rares unités firent plutôt ombre dans le tableau. L'évêque de Penne, Gaudric, consacré par Innocent III lui-même, donna des déceptions qui lui valurent une lettre sévère de son consécrateur : *Tacti sumus dolore* (*ibid.*, 1154; *P. L.*, CCXIV, 880). Le pontife lui reproche son faste et son immortification. Le cas de l'évêque de Bangor, Cadwgan, retiré à l'abbaye de Dore, occupa le chapitre général, qui se crut obligé de menacer d'expulsion ce personnage encombrant et peu édifiant (*Statuta*, 1239 : 20; *D. H. G. E.*, XI, 123).

Clément, *Conrad d'Urach*, dans *Rev. Bén.*, 1905, p. 232. — Eubel, I. — Gloning, *Conrad d'Urach*, Augsbourg, 1901. — Horoy, *Honorii III opera omnia*, Paris, 5 vol., 1879-83. — Ph. Pouzet, *Le pape Innocent IV à Lyon; le concile de 1245*, dans *Rev. d'hist. de l'Égl. de France*, XV, 1929, p. 281-318. — P. Pressutti, *Regesta Honorii papae III*, Rome, 1888. — F. Vernet, *Études sur les sermons d'Honorius III*, Lyon, 1888. — G. Wellstein, *Der hl. Engelbert, Erzb. Köln und die Cisterc.*, dans *Cisterc.-Chronik*, III, 1925, p. 30. — D. Willi, *Päpste, Kardinäle und Bischöfe aus dem Cisterc.*, Bregenz, 1912.

III. Le roi S. Louis et Citeaux. — « Blanche de Castille avait pour l'ordre de Cîteaux une prédilection marquée » (É. Berger, *Hist. de Blanche de Castille*, Pa-

ris, 1895, p. 319). C'est de son père et de son aïeul, semble-t-il, qu'elle tenait cette empreinte. Alphonse VII (1126-57), puis Alphonse VIII (1158-1214) avaient créé une Castille cistercienne. Ils fondaient sans relâche des abbayes et comblaient de largesses les initiatives similaires prises par les seigneurs (cf. *supra*, col. 891). Après la mort d'Alphonse le Noble (6 oct. 1214), le corps du pieux roi fut porté au monastère des cisterciennes de Las Huelgas, près Burgos, qu'il avait fondé. A ce moment, Blanche était en France, épouse de Louis VIII, tout entière à ses devoirs d'épouse et de future mère.

Le dimanche 2 oct. 1227, le jeune prince Louis assistait avec sa mère à la dédicace de l'église abbatiale de Longpont. Cette abbaye, fondée en 1131, avait compté le Bx Jean de Montmirail († 1217) au nombre de ses moines, et ceux-ci, recrutés surtout dans la noblesse du pays, s'étaient multipliés par centaines. C'est peut-être en cette circonstance que la reine Blanche et son fils conçurent l'idée d'appeler les religieux de Cîteaux dans la fondation monastique qu'ils se proposaient de créer, pour accomplir les volontés suprêmes de Louis VIII. Peu de temps auparavant, Blanche avait reçu du chapitre général de Cîteaux une charte d'association à ses prières et bonnes œuvres (Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, I, n. 1557). Son fils laissera le souvenir d'avoir beaucoup aimé les cisterciens, comme en témoignera le chroniqueur Gilles Le Muisit (éd. H. Lemaître, Paris, 1905, p. 3).

Sans tarder, Louis achète l'emplacement de la future abbaye. Il s'agit d'une grange et d'un terrain nommés Cuimont, appartenant au prieuré de S.-Martin-de-Boran. La volonté royale, prenant possession de ces lieux, en transforme le nom en celui de Royaumont (*Charte de fondation*, 1228, énumérant les biens et les droits concédés à l'abbaye). Les religieux venus de Cîteaux l'occupent dès 1229; l'abbaye devient ainsi la 21e des maisons issues directement de Cîteaux. L'abbé de cette maison mère était alors Gauthier d'Ochies, jadis abbé de Longpont. C'est lui que Grégoire IX qualifie de *mediator idoneus*, en le chargeant de la mission de rétablir la paix, ou au moins d'obtenir une trêve entre les rois de France et d'Angleterre (L. Auvray, *Reg. de Grégoire IX*, n. 439, ann. 1230).

Royaumont fut pour son fondateur un séjour aimé. Sa piété l'y ramenait souvent; son esprit de pénitence aussi, car il trouvait là un frère nommé Léger, dévoré par la lèpre et devenu « abominable ». Le roi en fit son ami. Accompagné du Père abbé, il allait le voir en son réduit, s'agenouillait devant lui et le faisait manger (*Gesta Ludovici auct. monacho S. Dionysii*, dans *Rec. des hist. des Gaules*, xx, 52). Au réfectoire des moines, il s'adjugeait le rôle de serviteur, exercice humble et fatigant, car l'abbaye fut bien vite abondamment peuplée.

La reine Blanche voulut aussi sa fondation cistercienne. De cette volonté naquit la plus remarquable abbaye de moniales blanches : Ste-Marie-la-Royale à Maubuisson, près Pontoise. Pour créer une œuvre belle et durable, Blanche fut royalement généreuse, comme son fils l'avait été pour Royaumont. L'essaim de moniales qui vint occuper Maubuisson avait été formé, selon le désir de la fondatrice, d'un choix judicieusement fait de personnes prises dans différents monastères de l'ordre. Le chapitre général s'en était occupé en 1237. Sept ans plus tard, le 26 juin 1244, l'église fut solennellement consacrée en présence du roi et de la noble fondatrice. En septembre de cette même année, le chapitre général, composé d'au moins 500 abbés venus à Cîteaux, reçut la visite de la famille royale : Louis IX, sa mère, ses frères Robert et Alphonse, sa sœur Isabelle, et une brillante suite. Le texte officiel des statuts capitulaires ne cite comme mobile de cette démarche que la dévotion des visiteurs et l'attachement qu'ils voulaient manifester à l'abbaye, mère féconde d'un grand ordre religieux (*Statuta*, 1244 : 10; 1253 : 32). Les conclusions de cette entrevue se résument d'ailleurs en des obligations pieuses nettement contractées par les moines pour chacun des membres de la famille royale et toute sa parenté (*Statuta*, 1244 : 4, 11-19). C'étaient des avantages d'ordre surnaturel qu'on était venu demander à Cîteaux. Il faut donc maintenir une attitude défiante vis-à-vis des dires de Matthieu Paris, toujours hostile à la Cour romaine (cf. E. Petit, *S. Louis en Bourgogne*, 1893).

L'abbaye de Pontigny, seconde maison fille sortie de Cîteaux, reçut aussi la visite royale en juin 1247. C'était pour la translation des restes de S. Edmond Rich, archevêque de Canterbury († 1242), qui, à l'exemple de S. Thomas Becket, avait trouvé refuge en ce monastère. Une nouvelle translation devint nécessaire deux ans plus tard. A cette date, le roi bataillait en Orient; mais sa mère et son épouse, Marguerite de Provence, furent présentes à la cérémonie religieuse.

Nombreux furent les monastères cisterciens qui bénéficièrent des largesses royales. Citons l'Amour-Dieu, près de Troissy; Villiers-aux-Nonnains, au dioc. de Sens; Trésor-Notre-Dame, au dioc. de Rouen; Parc-aux-Dames, au dioc. de Senlis. A Biaches-lez-Péronne, une abbaye de moniales avait été créée par le chanoine Pierre Quercus, en 1235. Son admission dans l'ordre de Cîteaux fut l'œuvre de la reine Blanche et de son fils, qui présentèrent la demande au chapitre général de 1236; un ordre venu de Rome soutenait d'ailleurs cette pétition (*Statuta*, 1236 : 12). Le chapitre général de 1241 fut également saisi d'une demande similaire, présentée par la reine Blanche pour l'abbaye du Lys qu'elle venait de créer sur les domaines de son douaire, près Melun. La première abbesse du nouveau couvent fut une religieuse tirée de Maubuisson, qui n'était autre que la comtesse de Mâcon, Alix, devenue veuve et dont le comté était passé à la couronne.

Avec le chapitre général de Cîteaux, Louis IX eut des relations épistolaires très fréquentes. « Chascun an il enveoit dévotes lettres au chapitre général qui est fet à Cystiax dan en an... » (Vie du saint par Guillaume, confesseur de la reine Marguerite, dans *Rec. des hist. des Gaules*, xx, 81). Les abbés décrétaient alors que les moines prêtres de toutes les abbayes auraient à célébrer une ou plusieurs messes pour la prospérité de la famille royale et le bien du royaume (*Statuta*, 1237 : 12; 1238 : 11; 1240 : 18, etc.). Quand le deuil vint frapper la famille royale, ce furent des services solennels et des anniversaires que la cour de France demanda pour ses défunts. Dès 1227, Louis IX écrit à Cîteaux dans ce sens, pour son père († 1226) et son aïeul Philippe Auguste († 1223). En 1243, Blanche recommande sa propre sœur Éléonore, récemment défunte, épouse répudiée de Jacques le Conquérant, roi d'Aragon. La jeune reine de France fait la même démarche après le décès de son père, le comte Raymond Bérenger V (*ibid.*, 1245 : 15). En 1252, Blanche est en deuil du roi de Castille, Ferdinand, son neveu; elle demande qu'un service solennel soit célébré dans toutes les maisons de l'ordre. L'infante Bérengère, fille du défunt et déjà moniale cistercienne à Las Huelgas, sollicite avec Alphonse d'Aragon un anniversaire dans toutes les abbayes du royaume (*ibid.*, 1252 : 6).

A ce moment, la reine Blanche est bien proche de la mort. La voyant venir, elle demande le viatique. L'évêque de Paris le lui apporte, puis la revêt de l'habit des moniales cisterciennes. Blanche déclare alors qu'elle veut être religieuse à la vie et à la mort. Après le service funèbre en l'abbatiale de S.-Denys, le corps de la pieuse reine fut inhumé à Maubuisson. Chaque abbaye cistercienne acquitta un double service liturgique, cette

année et la suivante. L'anniversaire solennel fut fixé au 28 nov., date du décès, semble-t-il (*ibid.*, 1253 : 6). Dans la suite, Maubuisson reçut fréquemment la visite royale. Chaque année y ramenait Louis IX sur la tombe de sa mère. Son dernier séjour date de mars 1270; il marque ses adieux à Maubuisson avant la croisade (document publié dans *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1857, p. 265).

A Royaumont, on célébra aussi l'anniversaire du jeune prince Louis, fils aîné du roi, décédé avant d'avoir régné (*Statuta*, 1260 : 18). La princesse Isabelle eut aussi son service et son anniversaire (*ibid.*, 1270 : 76).

Quand Louis IX fut à Tunis, la reine s'adressa au chapitre de Cîteaux; des prières instantes furent prescrites en faveur du roi, des princes et de tous les croisés, *qui corpora sua exposuerunt pericutis et taboribus...* Hélas, à cette date (sept. 1270), le bon roi avait déjà succombé à la maladie. Ce n'est que l'année suivante que le chapitre général put régler la dette de reconnaissance due au royal ami et protecteur des cisterciens : services et anniversaires furent célébrés fidèlement le lendemain de la S.-Barthélemy (25 août), jusqu'au jour où la liturgie funèbre céda la place à la liturgie de gloire en l'honneur du saint roi. La bulle de canonisation *Rex pacificus* est de 1297. Le chapitre réuni à Cîteaux en 1298 statue que désormais la fête de S. Louis serait célébrée dans tout l'ordre, sous le rite de douze leçons et deux messes conventuelles. Plus tard, le nom du saint fut introduit dans les litanies cisterciennes; il s'y trouve toujours (*ibid.*, 1298 : 5; 1299 : 2).

Le *Rec. des hist. des Gaules*, XX, a reproduit les Vies de S. Louis par Geoffroi de Beaulieu, Guillaume de Chartres, le moine de S.-Denys, le confesseur de la reine Marguerite, Joinville; les *Gesta*, par Guillaume de Nangis. — E. Berger, *Hist. de Blanche de Castille*, Paris, 1895. — De L'Épinois, *Comptes relatifs à l'abbaye de Maubuisson*, dans *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1858, p. 550. — Duclos, *Hist. de Royaumont*, Paris, 1867. — Dutilleux et Depoin, *L'abbaye de Maubuisson*, Paris, 1882-85. — Hérard, *Rech. archéol...*, *Maubuisson*, Paris, 1881. — P. Jarry, *Abbayes et châteaux de l'Ile-de-France*, Paris, 1947. — Ch.-V. Langlois, *S. Louis*, dans *Hist. de France* de Lavisse, III, IIe partie, Paris, 1911. — Le Nain de Tillemont, *Vie de S. Louis*, Paris, 1847. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, II, III, *passim*. — Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, II, n. 1710 : *Testam. Ludovici VIII*; IV, n. 5638 : *Testam. Ludovici IX*.

IV. Situation intérieure de l'ordre. — Prospérité et germes de décadence se coudoient; ils se compénètrent parfois; il faut donc un bilan sincère. C'est en ce XIIIe s. que l'ordre de Cîteaux arrive à son apogée. Il est à l'avant-garde de tous les ordres religieux; l'énumération qui court à travers les documents pontificaux le proclame à sa façon : *ordines Cisterciensis, Cluniacensis, Praemonstratensis, Cartusiensis...* (*Reg. de Grégoire IX*, n. 2482; *Urbain IV*, n. 1, etc.; *Clément IV*, n. 771, etc.; *Nicolas III*, n. 174, etc.; éloge des cisterciens par Alexandre IV dans la bulle *Intellecto*, 21 nov. 1255).

Depuis l'année 1200 jusqu'à la fin du siècle, Cîteaux s'accroît encore d'environ 170 abbayes d'hommes. Un certain nombre d'entre elles sont des incorporations de maisons déjà existantes, que l'autorité pontificale fait réformer par les cisterciens et annexer ensuite à leur ordre. Telles S.-Étienne de Cornu, en Lombardie (*Statuta*, 1231 : 31); Sta Maria Hospitalis de Lovadina, non loin de Venise, de laquelle Grégoire IX écrit : « Le seul espoir de sauver cette abbaye est d'y introduire les cisterciens » (Potthast, *Reg.*, 8258, 8380; *Statuta*, 1230 : 10). Il en est de même de Palazzuelo, occupée par les augustins, au dioc. d'Albano (*ibid.*, 1237 : 14); de l'abbaye bénédictine de Sta Maria de Strata, au dioc. de Bologne (*ibid.*, 1251 : 42). Alexandre IV, en janv. 1258, unit l'antique abbaye de S.-Barthélemy de Carpineto à celle de Casa Nova, au dioc. de Penne (*Reg. d'Alexandre IV*, n. 2452; Kehr, *It. pont.*, IV, 29); et ainsi de plusieurs autres citées dans les statuts capitulaires. Cependant le décret pontifical d'annexion se révèle parfois impuissant devant certaines oppositions. Lorsch, au dioc. de Mayence, passe aux Prémontrés vers 1248, après la réforme cistercienne imposée par Grégoire IX (*Reg. de Grégoire IX*, n. 1095); Bournet, au dioc. d'Angoulême, demeura bénédictin (*Reg. d'Innocent IV*, n. 2308, 2309).

Certaines abbayes en détresse se tournent vers Cîteaux, port assuré de salut, leur semble-t-il. Mais, de ce côté, on ne marque nul empressement à les recevoir. On veut éviter d'être taxé d'accaparement (*Statuta*, 1231 : 52); on exige que soient observées toutes les conditions juridiques (*ibid.*, 1216 : 65) et, par prudence, on refuse de se charger de poids mort. C'est ainsi qu'en 1253 trois abbayes solliciteuses sont visitées par des délégués du chapitre général qui, l'année suivante, rendent compte de leur mission : le premier de ces monastères, S.-Benoît in Monte Favali, n'est pas en état désespéré, on peut l'accepter; les deux autres ne sont plus viables (*ibid.*, 1253 : 16; 1254 : 10). En 1236, le cardinal cistercien Rainier Capocci présente au chapitre général deux abbayes; on accepte en principe, par égard pour le demandeur, mais l'examen confié à deux abbés conduit finalement à un échec (*ibid.*, 1236 : 16). Parmi les autres monastères alors solliciteurs, on relève les noms de Blanche-Couronne, Mogila en Pologne, Val-Dieu en Hongrie, les deux abbayes liégeoises S.-Jacques et S.-Laurent (*ibid.*, 1236 : 64; 1240 : 33, 63; 1263 : 43).

En juill. 1231, Grégoire IX édicte des statuts pour la réforme des moines clunisiens (Potthast, *Reg.*, 9072); en 1235 et 1237, il donne une autre série de statuts à tous les bénédictins (*Reg. de Grégoire IX*, n. 3045). Pour en assurer et surveiller l'observance, le même pontife délègue des abbés cisterciens à plusieurs reprises. Les abbés de Colomba et de Fonte Vivo sont chargés de réformer l'abbaye de S.-Xiste (*ibid.*, n. 3600); le prélat de Brondolo doit visiter Pomposa (*ibid.*, n. 4545); Savigny de Lyon est réformé par Hautecombe (*ibid.*, n. 4698). Innocent IV délègue les abbés d'Eberbach, d'Arnsburg et de Schonau pour faire respecter les statuts grégoriens dans la province ecclésiastique de Mayence (*Reg. d'Innocent IV*, n. 2176). L'abbé de Casamari reçoit mission de visiter le monastère de Flore et ses filiales, ainsi que l'abbaye bénédictine de Gualdo (*ibid.*, n. 8008). L'abbé de Preuilly doit faire une enquête sérieuse à S.-Remy de Reims (*Reg. d'Alexandre IV*, n. 2697). Même l'illustre abbaye de S.-Denys recevra en 1289 la visite de trois réformateurs apostoliques : les abbés de Cîteaux, de Clairvaux et de Chaalis (*Reg. de Nicolas IV*, n. 982, 1096).

Les évêques cisterciens étaient autorisés, depuis 1134 (*Statuta*, n. LXI), à avoir auprès d'eux, pour les seconder, deux moines et trois convers. Ce bénéfice de posséder chez soi des hommes de confiance, d'autres évêques et même des princes temporels le demandent à leur tour. Le chapitre général cède sur ce point, mais retire ses religieux dès qu'il apprend les occupations peu dignes où ils sont employés. L'archevêque de Milan fait de son convers un chef de bataillon (*ibid.*, 1243 : 41); un autre est devenu gardien de forteresse (*ibid.*, 1218 : 31); d'autres soignent les chevaux de l'armée (*ibid.*, 1202 : 13). Devant le cas du convers Manassès, cédé jadis au roi d'Angleterre et chargé par lui de la distribution des aumônes, le chapitre général fait rentrer dans leur monastère respectif tous les moines et convers prêtés de la sorte à des personnes séculières (*ibid.*, 1197 : 30). Dans la suite, les demandes nombreuses arrivent annuellement au chapitre général qui, débordé, n'a d'autre ressource que de céder, en apposant la clausule *dummodo honestis deputentur officiis*

(*ibid.*, 1230 : 3). Moines et convers se voient alors disséminés dans les évêchés et les cours princières (cf. *Statuta*, VIII, *Indices*, p. 144, au mot *Commodare :* énumération). Grégoire IX fait savoir à l'abbé de Posega (*Valtis honesta*), en Slavonie, qu'il ait à envoyer deux de ses convers pour desservir l'hôpital fondé par l'archevêque Hugolin de Calocza (*Reg. de Grégoire IX*, n. 1932).

C'eût été grand miracle que tous ces gens cloîtrés, mis subitement hors de leur atmosphère normale, ne se fussent point laissés toucher par le siècle. En 1270, on met enfin le holà (*Statuta*, 1270 : 14). La loi est absolue : aucune concession de ce genre ne sera faite désormais; l'expérience n'a que trop révélé les inconvénients du système; *multa mala*, dit le décret, qui est d'ailleurs inspiré par deux cardinaux cisterciens très dévoués à leur ordre, Jean de Toleto et Guy de Bourgogne.

Pour peu que l'on se souvienne du nombre de cisterciens que compte l'épiscopat de cette époque et du rôle rempli par les cardinaux blancs, tels que Rainier Capocci, Jean de Toleto, Jacques de Pecoraria (dont le zèle pour les finances pontificales fut blâmé parfois), on conclut que partout, dans l'Église du XIIIe s., on rencontre Cîteaux.

1° *Le collège S.-Bernard de Paris.* — Les documents officiels concernant la fondation de ce collège nous en ont conservé l'histoire, au moins dans ses traits essentiels. Dès 1237 (*Statuta*, n. 9), l'abbé de Clairvaux, jadis auditeur des leçons de S. Edmond, et dont le monastère possédait une maison à Paris, obtient du chapitre général l'autorisation d'y faire séjourner quelques-uns de ses jeunes clercs, afin de les faire bénéficier de l'enseignement universitaire. Un moine et deux frères convers sont là, à l'effet de pourvoir aux nécessités temporelles. D'autres abbés peuvent aussi y envoyer leurs sujets. En même temps, un mouvement sérieux vers les hautes études s'inaugure dans l'ordre. En 1245, un statut d'allure solennelle jette les bases de l'organisation des études à établir dans les monastères, pour ceux des jeunes moines que les supérieurs ne pourront ou ne voudront pas envoyer aux universités. Le statut suivant concerne le collège de Paris, précédemment ouvert par les soins de l'abbé de Clairvaux et en faveur duquel ont écrit au chapitre le pape et plusieurs cardinaux, notamment Jean de Toleto (*Statuta*, 1245 : 3, 4).

L'intervention pontificale ici mentionnée comporte deux bulles. La première est adressée à l'abbé de Clairvaux, Étienne de Lexington (*Virtutum*, 5 janv. 1245; *Reg. d'Innocent IV*, n. 897; publ. par D'Arbois, *Études abb. cisterciennes*, Paris, 1858, p. 360; Denifle, *Chartul. Univ. Paris*, II, 1889, p. 241). Innocent IV, alors en résidence à Lyon, entre pleinement dans les vues du fondateur; il loue l'œuvre commencée et la fait sienne par le privilège qu'il confère à l'abbé de Clairvaux de la continuer sous le couvert de l'autorité apostolique. La seconde bulle (*Ditigentiae*, 4 sept. 1245; D'Arbois, *op. cit.*, 361) est adressée au chapitre général de Cîteaux. Elle a pour but évident de créer l'unanimité — non encore obtenue — de pensée et de volonté chez les supérieurs de l'ordre. Le pontife défend notamment de transférer ailleurs le *Studium* en formation à Paris. « D'ici sortiront des hommes instruits qui seront utiles non seulement à votre ordre, mais aussi à l'Église universelle. »

D'autres bulles vinrent ensuite : en oct. 1246, Innocent IV autorise le collège, *de gratia speciali*, à recevoir des novices et des frères convers (*Pridem personas*, 5 ou 11 oct. 1246; publ. par D'Arbois, *op. cit.*, 362; *Reg. d'Innocent IV*, n. 2149). En janv. 1254, le même pontife délivre plusieurs bulles qui placent le collège cistercien dans les mêmes conditions juridiques que les collèges des frères mineurs et des frères prêcheurs (Potthast, *Reg.*, 15215). Pour intégrer le nouveau collège à l'Université, le pape présente au chancelier le moine Guy, auquel on donnera la licence d'enseigner, s'il en est trouvé digne (*Reg. d'Innocent IV*, n. 7232). Un mois plus tard, une autre bulle confirmait la donation faite par le noble Jean de Lexington à la fondation de son parent, l'abbé de Clairvaux. Il s'agissait d'un demi-droit de patronat sur l'église de Roderham (Potthast, *Reg.*, 15258). Entre temps, l'abbé Étienne avait présenté au chapitre général une demande qui fut agréée : trois religieux de Clairvaux, étudiants à Paris, s'y distinguent, et leur abbé craint qu'une élection abbatiale ne les enlève trop tôt à leurs études. Il obtient donc l'autorisation de les maintenir au collège quoi qu'il advienne (*Statuta*, 1251 : 3).

Pour son œuvre, le fondateur trouva aussi un protecteur princier en la personne d'Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse. Les lettres échangées à cette occasion énoncent les conditions acceptées de part et d'autre pour l'établissement de ce droit de patronat. Le document est daté du 3 mai 1253 (charte originale : Toulouse, V, 31; *Layettes du trésor des chartes*, III, n. 4053).

A cette date, aucune voix ne s'était élevée contre Lexington; les opposants ne parleront qu'après la disparition d'Innocent IV (déc. 1254). On se souvint alors que, parmi les lois cisterciennes, il en est une défendant, sous les sanctions les plus graves, la demande, en Cour de Rome ou ailleurs, d'un privilège particulier à une maison ou un abbé. Déjà la *Charte de charité* avait formulé cette défense (§ V), qu'Eugène III avait approuvée formellement dans la bulle *Sacrosancta*. Aussi avait-elle été toujours renforcée (*Statuta*, 1134 : XXXI), jusqu'à la sanction d'excommunication (*ibid.*, 1223 : 1, 2). L'abbé de Clairvaux avait ces textes contre lui; les sanctions étant *latae sententiae*, on n'eut qu'à prononcer contre lui une déclaration de fait.

Alexandre IV voulut aussitôt annuler cette sentence; il déclara Étienne inamovible dans sa charge, sauf mandat très spécial du S.-Siège. L'abbé de Cîteaux, Guy de Bourgogne, futur cardinal, instruisit le nouveau pontife des lois particulières dont on n'avait fait que l'application au cas de Clairvaux. Mieux instruit et craignant de toucher à une législation qui, depuis un siècle, se révélait féconde en résultats heureux, le pontife annula son acte précédent par la bulle *Intellecto* (ms. *598* de Dijon, fol. 103 v°; publ. dans l'*Auctarium* de De Visch, Bregenz, 1927, p. 70). Ce document fait d'abord le récit de la première intervention du S.-Siège, puis énumère les motifs de sa révocation. D'où le résumé mis en tête de la bulle dans le ms. de Cîteaux : *Revocatio contra abbatem Clarevallensem quod non posset deponi.* Voulant cependant réhabiliter ce digne prélat, Alexandre IV l'appela bientôt à gouverner un évêché d'Angleterre. Mais, quand les envoyés pontificaux se présentèrent à l'abbaye d'Ourscamp, où s'était retiré Lexington, celui-ci venait de mourir. Entre temps, au collège S.-Bernard de Paris, maître Thomas de Luda, délégué du Souverain pontife, dont il ignorait encore les secondes volontés, avait rédigé un acte annulant la déposition d'Étienne (cf. de Loyc, *Reg. d'Alexandre IV*, Paris, 1917, n. 1791).

D'autres bulles d'Alexandre IV témoignent de sa volonté de faire prospérer le collège S.-Bernard. En janv. 1256, il présente Guy, abbé de l'Aumône, aux cardinaux Jean de Toleto et Hugues de S.-Cher, à l'effet d'un examen à subir, qui se termine par la collation du grade de licencié en théologie. Le décret lui confère expressément le droit d'enseigner publiquement à Paris, à l'égal des maîtres universitaires, et d'y régir les collèges. Mention spéciale est faite des statuts qui viennent de terminer la controverse récente entre religieux et séculiers professeurs à Paris (*ibid.*, n. 1117).

Voulant mettre ensuite son protégé à l'abri de difficultés financières, le pontife l'autorise à jouir d'une certaine pluralité de bénéfices et lui donne le titre honorifique de chapelain pontifical (*ibid.*, n. 1813, 1893).

On eut sans doute à se féliciter des résultats obtenus à Paris, car bientôt d'autres collèges se fondent à l'instar du premier. En 1260, Jean de Toleto propose la fondation d'un collège à Montpellier (Potthast, *Reg.*, 23101; *Statuta*, 1260 : 55; 1262 : 6; 1279 : 33), qu'on placera sous l'autorité de l'abbé de Valmagne. En cette même année, le roi de Castille fait une demande similaire au chapitre général et le collège de Estrella est fondé, qui sera plus tard transféré à Salamanque (*ibid.*, 1260 : 57). Les statuts des années 1280 et suivantes s'occupent activement de la fondation de deux collèges cisterciens : Toulouse et Oxford (*ibid.*, 1280 : 26, 73; 1281 : 19, 40, 42; 1282 : 2, 65; *Reg. de Clément IV*, n. 192). Le roi de Portugal voulut aussi un collège dans ses États (*Statuta*, 1294 : 14). Metz aura un collège en 1332, mais seulement pour les sciences préparatoires à la théologie (*ibid.*, 1332 : 7). Afin d'assurer la prospérité de ces institutions, le chapitre général établit, en 1287 (*ibid.*, n. 6), l'obligation d'y envoyer des sujets : les abbayes comptant vingt moines et plus sont tenues d'en envoyer un; les abbayes de quarante moines et plus doivent en envoyer deux. Benoît XII formulera ces obligations avec plus de précision et de rigueur. En attendant les lois pontificales en la matière, les collèges reçoivent du chapitre général des décrets importants : qualités requises chez les étudiants d'université (*ibid.*, 1278 : 2; 1306 : 6; 1312 : 7); défense d'envoyer ailleurs que dans les collèges cisterciens (*ibid.*, 1295 : 7; 1296 : 11); l'abbé récalcitrant qui ne veut envoyer aucun sujet est tenu de verser au collège la somme qu'aurait apportée son religieux (*ibid.*, 1301 : 2; 1329 : 9); s'il persiste dans son refus, on lui interdit l'entrée de l'église (*ibid.*, 1330 : 2); les étudiants ne peuvent fréquenter que la faculté de théologie (*ibid.*, 1318 : 14). Les moines sortis des universités sont très appréciés; Jean de Weerde, par ex., religieux de l'abbaye des Dunes, reçoit en 1292 de l'abbé de Cîteaux, au nom du chapitre général, une lettre lui accordant plusieurs privilèges honorifiques en raison de son grade (cf. *Codex Dunensis*, ms. *518* de la bibl. de Bruges, pièce n. 556).

2° *Le chapitre général et ses lois.* — En 1134, une première compilation des statuts avait été élaborée. Une seconde compilation fut décidée en 1204 (*Statuta*, n. 8). Il ne s'agissait, évidemment, que de conserver les lois d'allure générale, s'appliquant à l'ordre dans son ensemble. Cette compilation de 1204, nous la trouvons dans plusieurs mss. : *1309* de la bibl. de Troyes; *31/192* de Mons (Belgique); *785* de l'Arsenal, Paris. Elle ne semble pas avoir été éditée. Reprise et complétée dans la suite, elle fut promulguée par le chapitre de 1240 et de nouveau en 1256, sous le titre *Institutiones capituli generalis*. La matière est divisée selon un ordre idéologique et répartie dans les quinze distinctions suivantes: I. *De fundatione et institutione abbatiarum.* II. *De benedictionibus novitiorum et abbatum, de professione et ordinatione monachorum.* III. *De officio divino.* IV. *De privilegiis et immunitatibus et indulgentiis ordinis.* V. *De capitulo generali et de pertinentibus ad ipsum.* VI. *De capitulo quotidiano et emendatione culparum.* VII. *De visitationibus, electionibus et degradationibus.* VIII. *De officialibus.* IX. *De dirigendis in viam.* X. *De personis in ordine recipiendis, vivis vel mortuis.* XI. *De rebus quas licet habere, dare, accipere, commodare, aut si liceat fideiubere.* XII. *De venditione et emptione.* XIII. *De victu et vestitu monachorum.* XIV. *De conversis.* XV. *De monialibus.*

Grâce à ses lois, dont l'ensemble constituait un « organisme merveilleux » (Berlière, *Les élections abbatiales au M. A.*, Bruxelles, 1927, p. 99), Cîteaux a généralement pu échapper, durant le XIIIe s., aux désastres occasionnés par des élections abbatiales mal réglées : ingérences et violences des pouvoirs séculiers, nomination par Rome de sujets mal connus là-bas, intrusions d'individus incapables et indignes, compétition de plusieurs élus et leurs procès entre eux, etc. (cf. Berlière, *loc. cit.*; législat. cisterc. des élections, dans *D. D. Can.*, III, 755 sq.).

Les décrets particuliers des statuts annuels sont révélateurs de la situation intime de certaines abbayes. Or, ce que l'on porte à la connaissance du chapitre, ce sont les déficiences individuelles et conventuelles : les ombres du tableau. Les crises financières sont fréquentes dans les abbayes médiévales. S.-Bénigne de Dijon en pâtit dès 1228-29 (M. Chaume, dans *Ann. de Bourgogne*, 1945, p. 170) et Cluny n'y échappe pas en 1256 (*Reg. d'Alexandre IV*, n. 1270). Elles ne sont pas toujours imputables à une administration locale défectueuse; elles résultent parfois du système économique de l'époque, en voie de transformation au XIIIe s. Comme remède préventif, Cîteaux dans sa législation avait limité les autorisations de dépenses pour chaque abbaye (*Institutiones cap. gen.*, dist. VII, 3, *De nimietate debitorum;* 4, *De non acquirendo*). Malgré cela, les désastres se succèdent durant cette période. Barona en Lombardie, fondée en 1210, succombe après une dizaine d'années (*Statuta*, 1219 : 38). Le chapitre général de 1227 signale qu'un grand nombre d'abbayes, surtout en France, se trouvent dans une situation obérée (*ibid.*, 1227 : 6). Plus tard, on cite tour à tour Fontmorigny, Boquen, Bonnevaux, Joug-Dieu, Boulbonne, Ripalta dans le Piémont, Heisterbach au dioc. de Cologne (*ibid.*, 1241 : 41; 1248 : 26; 1269 : 33, 50; 1270 : 19; 1277 : 32; 1282 : 8, 34). Urbain IV s'occupe spécialement de Fontaine-Jean (*Reg. d'Urbain IV*, n. 7, 1960, 1994) et Clément IV de Cîteaux (*Reg. de Clément IV*, n. 480). En Angleterre, Melsa et Fountains connaissent en 1280 et 1290 semblable situation (*Chron. monast. Melsa*, II, 156; *Memorials of Fountains*, VI, p. VI).

La pénurie de convers signalée par le chapitre de Cîteaux en 1274 (n. 12) amena fatalement l'abandon de l'exploitation directe des fermes monastiques. Il fallut pratiquer le métayage. Dans le midi de la France, les grandes abbayes, Bonnefont, Grandselve, Belleperche et autres, pratiquèrent le paréage avec la famille royale ou les seigneurs de la contrée. De ces contrats, avantageux pour les deux parties, on vit naître nombre de bastides (cf. Ch. Higounet, *Cisterciens et bastides*, dans *Le Moyen Age*, 1950, p. 69-84).

Les papes de cette époque se montrent enclins à approuver des donations de revenus d'églises à des abbayes cisterciennes, bien que la chose soit notoirement contraire aux premiers *Instituts* de l'ordre (Pressutti, *Reg. d'Honorius III*, n. 350, 438, 4158, 5223; *Reg. d'Innocent IV*, n. 3524, 3605, 3607, 3623, 4339, 4346, 6509, 6820, etc.; *Reg. de Clément IV*, n. 1698; *Reg. de Nicolas IV*, n. 82, 1283, 1711, 3469, 6523). La pratique de la pauvreté individuelle est en souffrance quand les supérieurs et officiers subalternes se réservent secrètement une part des revenus pour faire face à leurs dépenses privées, qui ne figureront pas dans la comptabilité (*Statuta*, 1217 : 4; 1220 : 8). Chez les prieurs, on constate la tendance à tenir en propre certains biens du monastère, à exploiter à leur profit une portion des immeubles, des vignes... Sans doute, le chapitre général réagit contre ces écarts; mais l'idée est lancée et on en goûte la pratique (*ibid.*, 1220 : 38; 1223 : 9; 1262 : 10).

Jadis, les abbés démissionnaires reprenaient dans la communauté leur rang d'ancienneté, sans plus. En 1288, la concession d'une pension est admise sans conteste; c'était une pratique déjà ancienne dans d'autres

ordres monastiques. Un texte scripturaire prétend même lui fournir un respectable soutien (*ibid.*, 1288 : 6).

Fréquemment l'autorité capitulaire est avertie que telle abbaye laisse tomber plus ou moins gravement les observances. En 1237, Sedlec, Colbaz, Herrera sont notées de la sorte (*ibid.*, 1237 : 55, 57, 61; 1239 : 22). Il faut alors déléguer un visiteur spécial, avec le titre de réformateur. Ailleurs, le tempérament féodal indompté agite encore les convers d'Eberbach et de Grandselve (*ibid.*, 1238 : 52); des passions qu'on croyait ensevelies remontent à la surface, comme à Eaunes et à Feuillant (*ibid.*, 1246 : 30). A Follina, David, l'abbé déposé, fait cause commune avec des ennemis de l'Église qui, à main armée, maintiennent le déposé à son ancien poste (*ibid.*, 1249 : 51). Plus graves que dans ces cas particuliers sont les écarts de quelques monastères d'une même région, qui paraissent entrés dans la voie du relâchement : communautés qui ont grandi trop rapidement peut-être et restent dépourvues d'attachement profond à l'esprit de Cîteaux. En Espagne, les maisons filles et petites-filles de Clairvaux et de Morimond ont besoin d'une réforme dès 1221 (*ibid.*, n. 33). Même cas pour les maisons de Calabre, d'Apulie et de Sicile en 1226 (*ibid.*, n. 13). On est mieux renseigné sur la crise des maisons d'Irlande. Les quelques statuts capitulaires se référant aux événements des années 1226 et suivantes trouvent un commentaire autorisé dans les *Acta cisterciensia* (éd. F. Cognasso, dans *Römische Quartalschrift*, Rome, 1912, p. 58*, 114*, 187*). On y lit dix-sept documents tirés du ms. *lat. D. VI. 25* de la bibl. de Turin. Citons deux lettres de Gauthier d'Ochies, abbé de Cîteaux, à Grégoire IX; dix lettres d'Étienne de Lexington, alors abbé de Stanley, en Angleterre, qui eut un rôle de premier plan dans l'apaisement des affaires d'Irlande; une lettre de Grégoire IX (8 déc. 1231), et quelques autres. L'éditeur fait précéder sa publication d'une étude très poussée sur les événements et les personnages qui intervinrent alors. Dans les passions de révolte qui soulevèrent si violemment ces communautés (un abbé et un moine furent tués), on peut sans peine discerner de vieilles tendances séparatistes.

La mésintelligence entre les abbés de Cîteaux et les quatre premiers Pères est peut-être la tache la plus sombre qui ternit le Cîteaux du XIIIe s. La *Charte de charité* avait été élaborée par des hommes de haute vertu. Son fonctionnement normal exigeait de la part des abbés l'oubli d'eux-mêmes et de leurs avantages personnels. Un jour vint où les supérieurs n'eurent plus le même idéal surnaturel; la chicane commença. Les abbés de Cîteaux virent d'un mauvais œil la juridiction de surveillance exercée sur eux-mêmes et leur maison par les quatre premiers Pères; et ceux-ci inclinèrent à diminuer leur soumission à l'endroit de l'abbé de Cîteaux, leur Père immédiat. Déjà Innocent III, en 1202, pressentait les désastres qu'entraîneraient ces divisions et ce manque d'entente (cf. bulle *Quia qui ambulat*, x kal. dec.). Son intervention fut momentanément efficace. La lutte reprit quand, en 1215, l'abbé de Cîteaux, Arnaud II, eut déposé l'un des quatre premiers Pères sans consulter les autres. Innocent III s'opposa à ce que l'affaire fût traitée au concile de Latran (1215); celui-ci ne fit de Cîteaux et de sa législation qu'une mention honorable, en imposant aux ordres religieux la tenue de chapitres généraux, à l'instar de ceux de Cîteaux (c. 12, *In singulis; Decr.*, l. III, tit xxxv, c. 7). Honorius III écrivit à Cîteaux dans le même sens que son prédécesseur (*Sinceritatis affectus*, 1216; Potthast, *Reg.*, 5322). En 1223, le cardinal Conrad d'Urach, ancien abbé de Clairvaux et de Cîteaux, faisait un effort sérieux pour créer une entente solide entre les deux prélats des abbayes de Clairvaux et de Cîteaux. Une réunion eut lieu qui avait pour témoins deux évêques cisterciens, Gauthier de Chartres et Foulques de Toulouse, ainsi que les premiers Pères. On se pardonna les torts qu'on avait pu se causer mutuellement, en parole ou en fait, et cette charte de réconciliation reçut les sceaux des prélats présents (*Statuta*, 1223 : 13; Pressutti, *Reg. d'Honorius III*, n. 4400). Trêve de courte durée. Chacun garda ses positions, prétendant trouver dans le texte de la *Charte de charité* les limites précises des pouvoirs des abbés. Même une intervention du bon roi S. Louis n'eut aucun effet durable (*Nomasticon cisterc.*, éd. 1664, p. 418).

En 1262, Urbain IV élève au cardinalat l'abbé de Cîteaux, Guy de Bourgogne. Jacques II succède à ce dernier; mais son élection, faite par les seuls religieux de Cîteaux sous la présidence du prieur, est entachée d'un vice de forme. D'autre part, ce nouvel élu affiche aussitôt la prétention de nommer librement tous les définiteurs et de disposer, au chapitre général, en maître absolu de toutes choses. La *Charte* était ainsi violée dans ses points essentiels. Contre ces abus de pouvoir s'élèvent avec force les quatre premiers Pères, Philippe de Clairvaux à leur tête. L'affaire est portée à Rome. Urbain IV choisit trois juges ou arbitres en dehors de l'ordre, exempts de tout préjugé : Nicolas de Brie, évêque de Troyes; Étienne, abbé de Marmoutier; et le dominicain Geoffroy de Beaulieu (bulle *In summi apostolatus*, id. martii 1264). Ils instruisent la cause et remettent le dossier au S.-Siège. Entre temps, Urbain IV, décédé, est remplacé par Clément IV (1265). Ce dernier veut entendre lui-même l'abbé de Cîteaux et les premiers Pères. En juin 1265, il promulgue la bulle *Parvus fons* (texte dans *Statuta*, III, 21-30). Les deux éditions du *Nomasticon* cistercien de dom Julien Paris (1664, 1670) ont conservé dans une centaine de pages les *Instrumenta disceptationis abbatum sub Urbano IV*, documents authentiques qui permettent de reconstituer les phases de cette pénible affaire (J.-B. Mahn a fait ce récit, *op. cit.*, 230).

En bref, voici les changements apportés au gouvernement de l'ordre par la bulle *Parvus fons*. La *Charte de charité* y subit quelques retouches. Les pouvoirs des Pères immédiats sont notablement diminués. Dans les abbayes vacantes, l'administration demeure désormais aux mains du couvent, qui est gouverné par le prieur; le sceau abbatial est cependant confié au Père immédiat, sauf celui de Cîteaux qui reste sous la garde du prieur. Les abbés fils n'ont plus désormais voix active dans l'élection de l'abbé père. Pour l'élection elle-même, on garde encore la forme simple usitée depuis le début de l'ordre, le pape faisant grâce des formalités prescrites par le c. 24, *Quia propter*, du concile de Latran (1215; *Decr.*, l. I, tit. VI, c. 42). D'autre part, on enjoint au Père immédiat, président de l'élection, de laisser pleine liberté aux électeurs et de confirmer leur élu, s'il en est digne. Les dépositions d'abbés ne peuvent désormais être faites par le Père immédiat que dans les cas prévus par le droit commun, auxquels on ajoute le délit du solliciteur de privilèges contraires aux instituts cisterciens. Si certaines dépositions sont jugées nécessaires pour d'autres causes, elles relèvent uniquement du chapitre général. La question des définiteurs reçoit la solution suivante : le nombre en est fixé à vingt-cinq; chacune des premières filiations en fournit cinq. L'abbé de Cîteaux en choisit quatre; chacun des quatre premiers Pères en présente cinq au choix de l'abbé de Cîteaux, qui en élimine un. Les visites canoniques devront se faire en parfaite conformité avec les prescriptions de la *Charte;* la nouvelle bulle ajoute seulement quelques précisions de nature à diminuer les frais qu'occasionneraient aux abbayes des visites prolongées ou faites avec un personnel trop nombreux.

Le cardinal Guy de S.-Laurent, présent au chapitre général par mandat spécial de Clément IV (Potthast, *Reg.*, 19245), fut pris comme arbitre pour de légères retouches qu'on désirait introduire au texte de la bulle. Sa décision, intitulée : *Ordinatio cardinalis Sancti Laurentii* (*Statuta*, III, 31), fut ensuite admise et approuvée par le pape (*Reg. de Clément IV*, n. 181).

Troyes, bibl. munic., ms. *1511*, 7° : contient la lettre d'Innocent III (nov. 1202), *Quia qui umbulat*, accompagnée d'une lettre de Rainier, futur cardinal, alors moine de Fossa Nova. Ces deux documents furent remis à Arnaud Amaury, abbé de C., par l'abbé de Casamari, G., neveu de Géraud, jadis abbé de Fossa Nova, puis de Clairvaux, 1170-1175. — *Ann. Waverleienses*, ann. 1264. — E. Berger, *Reg. d'Innocent IV*, Paris, 1897. — Bourel, *Reg. d'Alexandre IV*, Paris, 1896. — D'Arbois, *Études... abbayes cisterc.*, Paris, 1858, p. 298 : dettes des abbayes. — P. Gratien, *Hist. de la fondation et de l'évolution de l'ordre des F. M. au XIIIe s.*, Gembloux, 1928. — E. Hoffmann, *Die Entwicklung der Wirtschaftsprinzipien im Cisterz. während des XII. und XIII. Jhts*, dans *Hist. Jahrbuch*, 1910, p. 699 sq. — Jean de Savigny, lettre aux abbés anglais, dans *Monast. anglic.*, 1655, p. 700; éd. de Londres, 1825, v, 226. — *Nomasticon cisterc.*, Paris, 1664, p. 376. — D. Knowles, *The religious ord. in England*, II, Cambridge, 1948, p. 64-77 : *The agrarian economy of the cistercians*. — P. Lefèvre, *Les Statuts de Prémontré réformés... au XIIIe s.*, Louvain, 1946. — W. Meyer, *Zwei Gedichte zur Gesch. des Cisterc. Ordens* (le 2e poème des *versus Pagani* a pour titre : *De mutatione malu ord. cisterc.*), Gœttingue, 1905. — Muggenthaler, *Kolonisatorische und wirtschaftliche Tätigkeit eines deutschen Zist.-Klost. im XII. und XIII. Jht*, Munich, 1924. — G. Müller, *Der erste Reformversuch im Cisterc.*, dans *Cisterc.-Chronik*, 1924, p. 25 sq. — P. Opladen, *Die Stellung der deutschen Könige zu den Orden im XIII. Jht*, Bonn, 1908. — R. H. Snape, *English monastic finances in the later M. A.*, Cambridge, 1926.

Sur le collège S.-Bernard. — Arch. de l'Aube, *3 H 216-227*; Arch. nat., à Paris, *II 3899-3900; M 199; S 3657-3674; MM 366* : cartulaire (1275-1596). — Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, IV, n. 4993, 5267, 5712 : donations d'Alphonse, comte de Poitiers. — Plusieurs art. concernant l'architecture des bâtiments, dans *Bull. de la Soc. des amis des monum. de Paris*. — M. Dumolin, *La censive du coll. des Bernardins*, dans *Bull. de la Soc. hist. de Paris*, Paris, 1935, p. 25-96. — Beaunier-Besse, *Abbayes...*, I, Paris, 1905, p. 113. — Cottineau, 2203. — D'Arbois, *op. cit.*, 64-74 : *Des collèges cisterciens*. — J. Laurent, art. *Clairvaux*, dans *Abbayes... ancienne France*, XII, Paris, 1941, p. 330, note. — G. Müller, *Gründung des S. Bernhardkollegium Paris*, dans *Cisterc.-Chronik*, 1908, p. 5 sq., nie la déposition d'Étienne Lexington, se fondant sur le silence des actes capitulaires. Mais nous n'avons de ceux-ci que des copies incomplètes parfois; d'autre part, les documents pontificaux sont pleinement probants. Cette erreur de Müller fut partagée par E. Kwanten, *Le collège de S.-Bernard à Paris*, dans *Rev. d'hist. eccl.*, 1948, p. 443 sq.

Sur le collège d'Oxford. — Arch. de la Côte-d'Or, quelques documents dans le *fonds Citeaux*. — Dugdale, *Monast. anglic.*, éd. Londres, 1825, v, 745. — Watkin Williams, *Un Studium cisterc. à Oxford*, dans *Ann. de Bourgogne*, 1930, p. 70; les démarches des années 1280 sq. aboutirent à la fondation de l'abbaye de Rewley, proche de la ville, qui abrita un temps les moines étudiants à l'Université (cf. *Ann. Waverleienses*, ann. 1281).

Sur le collège de Toulouse. — Arch. départ. de Haute-Garonne, série *D* : 9 reg., 47 liasses et cartulaire Capdenier; Arch. de l'Aube, *3 H 238*. — *Reg. de Clément IV*, n. 192 : du 31 juill. 1265 : *Privilegia pro monachis... Vallismagnae studio facultatis theol. deputatis*. — Beaunier-Besse, *Abbayes...*, IV, 287.

V. Les moniales cisterciennes. — 1° *Création de monastères de moniales.* — Le *Tart*, premier monastère de cisterciennes, fut vraiment un décalque de Cîteaux (*P. L.*, CLXXXV, 1409 : *Fundatio monasterii de Tart sanctimonialium*). Un groupe de moniales bénédictines quittent leur abbaye de Jully et s'installent à Tart, sur un terrain concédé par Arnulf Cornut, après intervention d'Étienne, abbé de Cîteaux. C'était vers 1125. Un autre abbé de Cîteaux, Guy de Paray (1194-1200), futur cardinal, reconnaît dans un acte officiel (*ibid.*, 1413) que l'abbaye de Tart est vraiment fille de Cîteaux; elle est incorporée à l'ordre et vit sous sa juridiction. A l'exemple de ce qui se fait à Cîteaux, le Tart tient chaque année le chapitre général des abbesses; et le document de l'abbé Guy cite les noms des dix-huit monastères de cisterciennes existant alors en France.

Des établissements similaires se créent également dans les pays voisins. L'Espagne en eut un bon nombre, parmi lesquels plusieurs sont aujourd'hui encore en activité : tels Las Huelgas de Burgos, S.-Esprit d'Olmedo, la Caridad en Tulebras, la Asuncio de Carrizo, Nostra Señora del Valle, et autres. En 1189, se tint à Las Huelgas le premier chapitre des abbesses d'Espagne. Alphonse VIII, roi de Castille, fondateur de ce monastère, s'efforça de l'élever au rang de maison mère de toutes les autres abbayes (*Statuta*, 1191 : 27).

En Belgique, Herkenrode se fonde en 1191; et le Danemark voit, en ce même XIIe s., la création de Slangerup, de Roskilde, de Bergen. En Angleterre, onze monastères de cisterciennes existaient déjà en 1154 et, de cette date à 1216, il s'en créa dix-sept autres (D. Knowles, *The retigious houses of medieval England*, Londres, 1940).

La grande époque des moniales cisterciennes est le XIIIe s. Au chapitre annuel de Cîteaux, c'est en foule qu'arrivent les demandes de fondations nouvelles ou d'affiliations. L'année 1219 ne compte pas moins de neuf fondations; l'année 1228 en a une quinzaine; ce chiffre est encore atteint et parfois dépassé dans les années 1231, 1234, 1235. Cependant le chapitre se montre peu favorable à cette extension, qui crée pour les abbayes d'hommes une charge bien lourde. En 1220 (*Statuta*, n. 4), on déclare ne plus pouvoir accepter aucune incorporation et, à toutes les moniales, on impose la clôture stricte. En 1225, le chapitre réédite ce même décret; pour les fondations futures on pose, comme condition absolue, que chaque maison soit assez dotée pour se suffire et permettre ainsi la claustration des moniales, qui ne pourront jamais sortir, surtout pour mendier. Trois ans plus tard, le chapitre se sent submergé; il rend un décret radical : plus aucune fondation ou affiliation ne sera autorisée. « Que des couvents féminins empruntent nos observances s'ils le veulent, soit; mais nous nous refusons à étendre sur eux notre juridiction. » Les capitulants ne craignent pas de citer le *taedium et gravamen* que leur occasionne cette surcharge inattendue. Bientôt ces nouveaux établissements font naître des procès, et trois définiteurs sont nommés auditeurs pour les causes des moniales (*ibid.*, 1228 : 16, 17). Enfin, en 1251, n'y tenant plus, les Pères capitulants demandent et obtiennent d'Innocent IV une bulle, aux termes de laquelle le S.-Siège lui-même renonce à imposer à Cîteaux l'incorporation de couvents de moniales, sauf mention expresse de la présente bulle (*Paci et tranquitlitati vestrae*, 7 août 1251; ms. *598* de Dijon, fol. 32 v°, inédite). Ce fut une digue au moins momentanée. Au légat pontifical en Allemagne et au comte de Gueldre, qui présentaient encore en 1254 des moniales pour l'affiliation, le chapitre répondit en se retranchant derrière le rescrit pontifical (*Statuta*, 1254 : 27).

A quel chiffre d'abbayes parvint l'institut des cisterciennes ? Il est impossible de le préciser, encore que l'on soit en mesure de taxer d'exagération les dires de quelques auteurs. Les recherches qui se bornent à certains pays inspirent plus de confiance. Le travail de dom Huemer, réalisé pour l'Allemagne, arrive à un total d'environ 320 abbayes de moniales blanches (*Studien und Mitteit.*, Salzbourg, 1916, p. 1-47). La France aurait atteint la moitié de ce chiffre, d'après le *Gattia christiana*. Un travail récent en signale 78 en Espagne; la Grande-Bretagne en a compté près d'une centaine;

l'Italie, 70; la Belgique, 57; le Portugal, 10; la Hollande, 19. Il y en eut jusqu'en l'île de Chypre, à Nicosie; en Palestine, à S.-Jean-d'Acre et à Tripoli (*Statuta*, 1239 : 57; C. Enlart, *L'art gothique... en Chypre*, Paris, 1899, p. 420).

2° *Législation.* — Ce n'est guère qu'au début du XIIIe s. que paraissent des statuts capitulaires concernant les moniales; ils furent codifiés en 1240 et 1256 dans les *Institutiones capituli generalis*, dist. XV : *De moniatibus* (*Nomasticon cisterc.*, éd. 1892, p. 360 sq.). La condition juridique des moniales les place exclusivement sous la juridiction de l'ordre; chaque monastère est en dépendance d'un abbé appelé Père immédiat. Celui-ci fait la visite canonique au for externe, avec tous les pouvoirs annexés à cette charge, par ex. porter ou lever l'excommunication le cas échéant. Au for interne, il délègue les pouvoirs de confesseur au moine nommé par lui (Potthast, *Reg.*, 13308).

La loi de clôture stricte figure en tête des obligations que Cîteaux impose à ses moniales : condition essentielle de leur appartenance à l'ordre (*Statuta*, 1213 : 3; 1225 : 7). Cette loi comporte la défense rigoureuse de sortir du monastère et d'y introduire aucune personne étrangère; quelques cas exceptionnels sont cependant prévus. Dès 1231 et 1242, la grille du parloir est décrite : *fenestra bene et spisse ferrata* (*ibid.*, 1231 : 6; 1242 : 17). La codification de 1256 (dist. XV, c. VI) essaie, semble-t-il, de faire cesser la tenue des chapitres généraux des abbesses, mais maintient les visites de l'abbesse mère à ses maisons filles. Cette législation d'allure sévère, établie par Cîteaux, Boniface VIII l'empruntera en 1298 pour en faire la loi générale de l'Église; la décrétale *Periculoso* fait époque en la matière (l. III, tit. XVI, cap. un., *in VI°*). Entre temps, les pontifes romains témoignent grand respect à la loi cistercienne de clôture, en se réservant le droit d'accorder des exemptions passagères aux reines, princesses et nobles dames qui les sollicitent (*Reg. de Clément IV*, 288; *Reg. de Nicolas IV*, 1082). Les légats recevaient au nombre de leurs pouvoirs celui d'autoriser quelques exceptions.

Les habits des moniales sont identiques à ceux des moines; partout le voile noir est exigé; là où l'on portait le manteau simple au lieu de la coule, on continue l'ancien usage. Les supérieurs eurent à combattre, de temps à autre, la vanité féminine qui transformait les habits réguliers selon le goût du jour (*Statuta*, 1232 : 23; 1235 : 3). Les novices sont admises à la profession après un an d'épreuve; leur cédule fait mention de l'abbesse présente. L'élection abbatiale a lieu dans l'abbaye vacante sous la présidence du Père immédiat. L'âge de trente ans est exigé pour être élue (*ibid.*, 1251 : 6); on demande de l'abbesse avant tout l'obéissance au Père immédiat et aux définitions du chapitre général (*ibid.*, 1288 : 15; 1242 : 18; 1260 : 29). Mais les cas de rébellion et de déposition ne sont pas rares chez elles (*ibid.*, 1243 : 8, 65, 66, 67, 68; 1244 : 35, 36, 37; 1261 : 35). Les abbesses démissionnaires sont bien traitées, trop bien peut-être, car leur situation devient enviable; l'idéal poursuivi par plus d'une moniale est d'arriver à l'abbatiat pour quitter la crosse après peu de temps, afin de jouir de la pension et d'un appartement. Le chapitre général doit déjouer ces petits calculs, en supprimant radicalement les pensions et les chambres réservées (*ibid.*, 1323 : 12).

Le législateur prévoit l'existence d'un personnel masculin en marge des abbayes de moniales. Cela comporte un moine confesseur, des chapelains et des frères convers, en nombre variable. Ils habitent le bâtiment de l'hôtellerie, peuvent être fournis par une abbaye d'hommes, normalement celle du Père immédiat. Ils peuvent aussi se recruter sur place; on admet, en effet, que des séculiers, prêtres ou laïcs, puissent se présenter dans une abbaye de femmes pour y devenir chapelains ou convers. Ils font là même leur noviciat, leur profession et s'y trouvent stabilisés. Le cérémonial de cette profession est fixé en 1254 (*ibid.*, n. 5) : elle a lieu au chapitre des moniales, par-devant l'abbesse et la communauté; elle comporte la renonciation à toute propriété et la promesse d'obéissance incluant les autres vœux. Si de tels sujets sont infidèles à leurs engagements, ils sont poursuivis comme apostats (*Ex parte vestra*, d'Alexandre IV, 6 mars 1255); ils sont donc religieux aussi essentiellement que ceux des abbayes d'hommes. Rien cependant dans ceci ne permet l'hypothèse de monastères doubles. C'est vraisemblablement un moine, confesseur de moniales ou chapelain, qui traduisit pour elles les *Consuetudines* et la *Règle* de S. Benoît. Il s'appelle « le povre Martin », et son travail date du premier tiers du XIIIe s. Son ms. (Dijon, n. *599*) a été publié par Guignard (*Les monuments primitifs...*, 407-642). C'est l'adaptation de la règle et de la liturgie de Cîteaux à la branche féminine de l'ordre.

3° *Domaine temporel.* — Au point de vue domanial, les abbayes de femmes se maintinrent généralement dans de modestes proportions : petits monastères, communautés peu nombreuses, jamais comparables aux centaines de moines et convers des abbayes d'hommes; domaine restreint. Tout de suite, il faut signaler des cas hors série, des fondations royales ou princières : Las Huelgas de Burgos, création du roi Alphonse VIII de Castille; N.-D.-la-Royale à Maubuisson, créée par Blanche de Castille en 1236; de la même fondatrice encore, l'abbaye du Lys, près Melun (1241). Herkenrode, au pays de Liège, fondée en 1182 par Gérard, comte de Looz, avait été richement dotée; bien administrée, elle se développe au point de posséder des droits de patronage sur des églises de Hasselt et douze autres lieux (*Reg. d'Alexandre IV*, 547). Dans le nord de la France, Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre, fonde en 1234 l'abbaye de Flines, qui connut des années de grande prospérité. Elle posséda des droits de seigneurie et de justice, comme en possédèrent également bon nombre d'abbayes d'hommes et aussi de moniales (cf. Vergé du Taillis, *Chroniques... Maubuisson*, Paris, 1947, p. 51 : document Philippe V de 1318). Les concessions faites aux abbayes féminines du droit de patronat et des revenus d'églises trouvent leur approbation dans les registres pontificaux du XIIIe s. (par ex. : *Reg. d'Innocent IV*, 5013, 5014, 5015; *Reg. d'Alexandre IV*, 840; *Reg. de Nicolas IV*, 1255).

Une crise financière ou un passage de troupes suffit parfois à donner le coup de mort aux petites abbayes. Beaulieu de Mirepoix n'a duré que soixante-dix ans; ses biens furent attribués, en 1370, partie à Boulbonne, partie à la mense épiscopale et au chapitre cathédral (cf. *D. H. G. E.*, VII, 162). Vingt ans plus tard, Belfay accuse une ruine complète; on l'unit à Morimond. Vers le même temps, cinq abbayes de moniales sont privées de leur personnel et unies, au moins pour un temps, à des abbayes d'hommes : les Iles à Pontigny; Mont-N.-D. à Preuilly; Penthemont à Beaupré de Beauvais; les Masures à Élan; Benoîtevaux à Clairvaux (*Statuta*, 1399 : 36-41).

Généralement, les moniales s'efforçaient d'acquérir une maison dans la ville proche de leur abbaye; cet immeuble leur servait de refuge en temps de guerre surtout, quand le séjour loin de tout centre populeux offrait moins de sécurité. Les moines agissaient de même. Herkenrode posséda un vaste immeuble à Hasselt; dans le nord de la France, Blandecques et Ravensberg avaient leur refuge à S.-Omer, ainsi que l'abbaye de Clairmarais. Fontenelle avait le sien à Valenciennes et le Paraclet à Amiens. Les titres du refuge de Marquette peuvent se lire aux Archives de Lille (dépôt départ., *33 H 53*).

4° *Travaux des moniales.* — Les moniales cisterciennes doivent pratiquer le travail des mains. Défrichement et culture ne paraissent guère indiqués pour elles; elles s'y livrèrent cependant au début (Herimann, *De miraculis...*, III, 17; *P. L.*, CLVI, 1001). Assez tôt, on voit telles abbayes s'occuper de l'instruction des enfants. La seule réserve qu'y apporta le chapitre général fut d'exclure de leur cloître les petits garçons (*Statuta*, 1206 : 5). La transcription de mss. fut aussi un travail où elles excellèrent; l'abbaye de la Ramée (Belgique) eut son *scriptorium* et fit école (Canivez, *L'ordre de C. en Belgique*, Scourmont, 1926, p. 192). Aux heures marquées pour la *tectio divina*, les moniales lisent les œuvres des Pères de l'Église, fortifiant ainsi leur spiritualité (cf. Gilbert de Hoyland, *Serm. in Cantica*, XVII, XVIII; *P. L.*, CLXXXIV, 87, 91).

Ce genre de vie austère, baignant cependant dans une piété affective, a donné à l'Église des saintes, qui ont eu et qui ont encore leur office liturgique : Ste Lutgarde en Belgique, Ste France en Italie, Ste Hedwige en Pologne, les Stes Gertrude et Mechtilde en Allemagne, la Bse Alice, la lépreuse de la Cambre, les trois Ida, de Léau, de Louvain, de Nivelles. L'Espagne et le Portugal citent Ste Thérèse, religieuse à Lorban; une autre Thérèse, de la Zaïda (Valence); l'abbesse de Cañas, Urraque, sœur du roi de Castille; Mafalda, veuve d'Henri de Castille, et d'autres de sang royal. Parmi ces dernières : Bérengère, sœur de Blanche de Castille et reine douairière de Léon, devenue moniale à Las Huelgas († 1246); une autre Bérengère, petite-fille de la précédente (*Reg. de Grégoire IX*, 4824, 4825; *Reg. d'Innocent IV*, 2475, 2476, 5100, 6837; *Reg. d'Alexandre IV*, 759).

Cependant les Pères capitulants de Cîteaux disaient vrai en parlant du *taedium et gravamen* que leur causait parfois le gouvernement des moniales. A Las Huelgas de Burgos, on vit les abbesses s'arroger les pouvoirs des prélats : consacrer les vierges, prêcher dans l'église et entendre les confessions des sœurs. Une décrétale célèbre d'Innocent III condamna de tels écarts (*Decr.*, l. V, tit. XXXVIII, c. 10; *Reg. d'Innocent III*, 589, 590; Potthast, *Reg.*, 11289; *Statuta*, 1228 : 15). En 1251, Innocent IV dut délivrer une bulle autorisant les abbés cisterciens à retrancher de l'ordre les moniales rebelles (Potthast, *Reg.*, 14381). C'est qu'avant cette date déjà quelques faits s'étaient produits. Les moniales des Iles, mécontentes de leurs supérieurs, avaient porté leur appel à une juridiction étrangère à l'ordre (*Statuta*, 1243 : 63). Celles de Blandecques affichent une obstination invraisemblable : plusieurs années durant, elles restent sous le coup de l'excommunication prononcée contre elles (*ibid.*, 1244 : 35; 1246 : 62, etc.). Celles de Wocstine et de Voisins marchent un peu sur leurs traces (*ibid.*, 1244 : 35, 37). A Colonges, elles font l'élection d'une abbesse contre tout droit, et l'excommunication ne les émeut pas. Souvent, il n'y a qu'un clan de rebelles, comme à Fraubrunnen (Suisse). On s'efforce alors de sauver la partie saine; mais les obstinées repoussent les délégués avec armes et bâton (*ibid.*, 1269 : 31; 1270 : 24; 1271 : 32). Certains de ces cas paraissent relever de la pathologie.

Bulles intéressant spécialement les moniales : Innocent IV, *Solet annuere*, 6 mai 1245; *Petitio vestra*, 29 janv., 3 mai 1249; *Paci*, 7 août 1251; *Sic ordinis vestri*, 13 août 1251. — Urbain IV, *Meritis*, 15 mai 1262. — Boniface VIII, *Ad augmentum*, 13 févr. 1296. — Pie II, *Justis*, 26 juill. 1459. — Innocent VIII, *Ad Romani*, 30 août 1487. — Pie IV, *In eminenti*, 26 sept. 1563. — Grégoire XIII, *Deo sacris*, 30 déc. 1572; *Superna*, 12 juill. 1574.

Paris, Bibl. nat., collection Moreau, ms. *1095*, fol. 135 sq.; Amiens, bibl. munic., ms. *996*, n. 7 : lettre de Raoul de Pinis, abbé de Clairvaux (1224-31), enjoignant aux abbés de traiter les convers des abbayes de moniales à l'égal des autres, conformément au statut 7 de 1229. — Jean d'Assignies, *Les vies et faits remarquables...*, Mons, 1603, l. II, c. I, *Pourquoy les moniales se sont tant multipliées en l'ordre de Cisteau.* — Baluze, *Miscellanea*, IV, 103 : *Monialium laus.* — *Continuatio Praemonstr.*, *P. L.*, CLX, 370. — Delassus, *Jeanne de Flandre et sa béatification*, Lille, 1891; 1893. — E. Hautcœur, *Hist. de l'abbaye de Flines*, Lille, 1909. — Henriquez, *Coronam sacram ord. cisterc.*, l. I : *De reginis et infantibus, quae... habit. cisterc. sumpserunt*, Bruxelles, 1624; *Lilia Cistercii*, Douai, 1633; *Quinque prudentes virgines...*, Anvers, 1630. — G. Huyghe, *La clôture des moniales...*, Roubaix, 1944. — Jacques de Vitry, son témoignage cité dans Miraeus, *Chronicon cisterc.*, Cologne, 1614, p. 246. — *A. S.*, oct., XIII, 101. — C.-J. Joset, *L'abbaye de Clairefontaine*, Bruxelles, 1935. — P. Kehr a publié la bulle de Célestin III du 8 nov. 1193, en faveur des cisterc. de Franquezas, dans *Papsturkunden, Katalonien*, p. 548. — J. Lavalleye, *Hist. de l'abbaye de Valduc*, Bruxelles, 1926. — Le Glay, *Hist. de Jeanne de Constantinople*, Lille, 1841. — A. Libanorius, *Acta virginum cisterc.*, Milan, 1651. — Th. Luykx, *Gravin Johanna van Constant.*, dans *Ons geestelijk erf*, 1943, p. 5-30. — Martène, *Thesaurus*, V, 1639. — G. Müller, *Generalkapitel der Cistercienserinnen*, dans *Cisterc.-Chronik*, 1912, p. 65. — R. Pittet, *L'abbaye cisterc. de la Fille-Dieu*, Fribourg, 1934, p. 20-46 : *Les moniales cisterc.* — Roisin, *L'efflorescence cisterc.*, dans *Rev. d'hist. eccl.*, 1943, p. 342. — *Statuta*, VIII, *Indices*, p. 339, synthèse des réf. « Moniales ». — *Statuts des chapitres généraux tenus à l'abbaye de N.-D.-du-Tart*, publ. d'après les archiv. de la Côte-d'Or, par Ph. Guignard, dans *Les monuments primitifs...*, Dijon, 1878, p. 642-49; il s'agit des années 1268, 1269, 1272, 1290, 1302. — Winter, *Die Cistercienser...*, II, *Die Frauenklöster nach der Regel von Cisterc.*, Gotha, 1871.

VI. Liturgie. Écrivains. Saints et bienheureux. — 1° *Liturgie.* — Tout en conservant intacts les points essentiels de leur rite, les cisterciens furent amenés à donner un certain développement à leur liturgie. Deux éléments doivent être notés : le calendrier qui s'ouvre à des fêtes nouvelles et les cérémonies qui revêtent plus d'éclat. Le chapitre général, toujours législateur en la matière (*Statuta*, 1200 : 18), n'était pas favorable à l'introduction de fêtes nouvelles. Les raisons de cette mentalité sont connues : d'une part, le désir de maintenir dans tout l'ordre la parfaite uniformité de l'office divin, qui se fût trouvée brisée par les concessions de fêtes particulières; d'autre part, la volonté de ne pas multiplier les fêtes de 12 leçons, ce qui entraînait la suppression de l'office quotidien des défunts.

Les demandes de fêtes nouvelles affluèrent cependant, mais provenant souvent de personnes étrangères à l'ordre. En 1217, l'archevêque de Cologne demande la célébration de la fête des onze mille vierges, si répandue au Moyen Age (*ibid.*, 1217 : 69; 1220 : 10). En cette même date, les évêques de Pologne demandent la fête des SS. Albert et Wenceslas pour les abbayes de leur pays (*ibid.*, 1217 : 74). L'année suivante, la solennité des SS. Jean et Paul est décrétée *de mandato Domini papae* (*ibid.*, 1218 : 2; Pressutti, *Reg. d'Honorius III*, n. 1454). En 1231, le roi d'Angleterre demande que les abbayes de son royaume puissent célébrer la fête de S. Édouard (*Statuta*, 1231 : 51). En 1246, le cardinal-évêque de Porto insiste pour l'établissement de la fête de S. Jean Porte-Latine (*ibid.*, 1246 : 3); le cardinal d'Albano et l'évêque de Liège demandent la fête de S. Lambert (*ibid.*, n. 4). En 1255, les Frères prêcheurs obtiennent, grâce à une bulle d'Innocent IV (Potthast, *Reg.*, 15940; *Statuta*, 1255 : 4), la célébration des fêtes de S. Dominique et de S. Pierre de Vérone; les Frères mineurs obtiennent à leur tour la fête de leur fondateur (*ibid.*, 1259 : 9), etc.

Parfois aussi la fête du patron du diocèse est demandée par les abbayes établies dans ce diocèse; ou encore la présence de reliques notables dans tel monastère est une raison de lui concéder des fêtes nouvelles ou des élévations de rite. Ce fut le cas de Clairvaux, pour la fête de S. Malachie (*ibid.*, 1192 : 1; 1220 : 55; 1234 : 6; 1250 : 3); à l'Arrivour, pour S. Maurice et ses compagnons (*ibid.*, 1250 : 4); à La Prée, pour les SS. Fauste

et Eustache (*ibid.*, n. 5), etc. Les statuts capitulaires mentionnent ainsi environ deux cents concessions faites durant le XIIIe siècle.

Dans cette même période, on voit tomber successivement les rigueurs des premiers cisterciens concernant le vestiaire liturgique. Le port d'une chape en soie n'était permis aux abbés que le jour de leur bénédiction; le décret de 1152 (n. 16) fut encore rappelé en 1195 (n. 33). L'usage des dalmatiques était exclu, même si la messe était chantée par un évêque (*ibid.*, 1157 : 17). Un siècle plus tard, le chapitre général entre dans la voie des concessions, permettant que des courtines de soie puissent orner les autels aux jours de grande fête (*ibid.*, 1256 : 6). L'année suivante, une bulle d'Alexandre IV (*Reg.*, n. 1976 : *Vestra et aliorum* du 20 juin 1257; original à Troyes, Arch. départ., *3 H 60;* publ. par J.-B. Mahn, *op. cit.*, 269) vient engager le chapitre à aller plus avant encore dans cette voie, et le statut n. 3 de 1257 accepte pleinement l'invitation. Désormais, l'abbé sera en chape pour les processions et professions de novices; il aura diacre et sous-diacre revêtus de dalmatique et tunique pour la messe. Le décret est repris en 1258, pour être confirmé, mais aussi pour mettre les supérieurs en garde contre le luxe qu'à cette occasion ils voudraient peut-être étaler sur les vêtements liturgiques (*Statuta*, 1258 : 5).

Deux fêtes nouvelles sont spécialement remarquables : la Réception de la sainte couronne et le *Corpus Christi*. En 1239, l'Église de France s'enrichissait de reliques insignes, grâce à la piété de S. Louis. Pour conserver le souvenir de cet événement, on composa un office liturgique en l'honneur de la sainte couronne et en 1240 le chapitre de Cîteaux était invité par le roi à adopter dans les abbayes de France la célébration de cette fête (*ibid.*, 1240 : 3). En 1241, le rite en était fixé à deux messes, c.-à-d. que pratiquement la fête était chômée, du moins par les moines. On fixa aussi l'addition à introduire au martyrologe pour annoncer le 10 août la fête du lendemain (*ibid.*, 1241 : 1). A cette date s'élevait précisément dans l'enceinte du palais royal, à Paris, la Ste-Chapelle, pur joyau d'architecture appelé à abriter les reliques venues d'Orient. En 1292, le chapitre général étendit à toutes les abbayes cisterciennes la célébration de cette fête (*ibid.*, 1292 : 1). Certaines régions plus éloignées ne semblent pas cependant avoir obtempéré à ce statut (*ibid.*, 1321 : 19; 1486 : 85).

La fête du *Corpus Christi* eut pour promotrice Ste Julienne, religieuse augustine du Mont-Cornillon, près Liège. Elle reçut l'hospitalité auprès de moniales cisterciennes, spécialement à Salzinnes, près Namur. Elle mourut à Fosses (1258), entourée de moines venus de Villers-en-Brabant, qui l'inhumèrent ensuite dans leur abbaye, selon les dernières volontés de la sainte. On sait que la bulle *Transilurus* (11 août 1264) d'Urbain IV rencontra d'abord une certaine indifférence. Dans le dioc. de Liège, cependant, le mandement épiscopal de Robert de Thourotte (1246) avait obtenu plus de docilité. Six ans plus tard, Hugues de Saint-Cher, cardinal légat, de passage à l'abbaye de Villers, accordait des indulgences aux fidèles qui assisteraient à la célébration de cette fête.

L'ordre de Cîteaux fut bientôt en possession d'un nouvel office, « œuvre vraiment remarquable, dit dom Morin, œuvre d'un homme passé maître dans la connaissance de l'Écriture comme dans l'art de la composition liturgique » (*L'office cistercien pour la Fête-Dieu comparé avec celui de S. Thomas*, dans *Rev. Bén.*, XXVII, 1910, p. 236-46). Aussi S. Thomas n'a-t-il pas hésité à l'utiliser pour son propre travail, entrepris à la demande d'Urbain IV. Entre les douze répons cisterciens de matines et ceux de l'office romain, la parenté est manifeste. Un peu plus tard, Cîteaux emprunta à son tour les hymnes de S. Thomas et les incorpora dans sa liturgie. Telle est aujourd'hui encore la facture composite de l'office cistercien du *Corpus Christi*.

Les décrets capitulaires de Cîteaux donnent peu de renseignements sur la diffusion de la nouvelle fête dans les abbayes. D'après les demandes présentées au chapitre général, on peut seulement conclure que c'est par étapes successives que la solennité de la Fête-Dieu, commencée dans le rayonnement de la ville de Liège, s'est étendue ensuite à tous les monastères cisterciens.

Le VIIe centenaire de la réception de la sainte couronne à Paris vit la publication de plusieurs ouvrages (cf. *Rev. d'hist. de l'Égl. de France*, 1939, p. 524). — F. Baix et C. Lambot, *La dévotion à l'eucharistie et le VIIe centenaire de la Fête-Dieu*, Gembloux, 1946. — Bertholet, *Hist. de l'institution de la Fête-Dieu...*, Liège, 1746. — Henriquez, *Lilia Cistercii*, Douai, 1633, p. 142, reproduit le décret de Hugues de Saint-Cher dans la *Vita B. Julianae*. — C. Lambot et I. Fransen, *L'office de la Fête-Dieu primitive*, Maredsous, 1946. — G. Müller, *Das Fronleichnamfest im Cisterc.-Orden*, dans *Cisterc.-Chronik*, 1933, p. 321. — Riant, *Exuviae sacrae Constantinopolitanae*, Genève, 1877-78, 2 vol. — De Wailly a édité, dans la *Bibl. de l'Éc. des chartes*, XXXIX, 1878, p. 411, un récit anonyme de la translation de la sainte couronne (cf. Préface du t. XXII du *Rec. des hist. des Gaules*).

2° *Écrivains.* — On a pu recueillir les noms d'une centaine d'écrivains cisterciens du XIIIe s. Ceux-ci, à vrai dire, n'ont plus la valeur des grands spirituels du siècle précédent. Mettons à part les docteurs en théologie de Paris. P. Glorieux les a énumérés, avec indication de leurs travaux imprimés ou encore mss. (*Réperl. des maîtres en théol. de Paris au XIIIe s.*, I, Paris, 1933, p. 250) : Guy de l'Aumône, 1260 (cf. *Archiv. franc. hist.*, VI, 1913, p. 433; Bruxelles, Bibl. royale, ms. *1109*, fol. 28-97); Jean de Limoges, moine de Clairvaux, c. 1270; Jean de Weerde, moine des Dunes, † 1293; François Keysere, moine des Dunes, † 1294; Renier de Clairmarais, c. 1295; Humbert de Preuilly, † 1298; Jean de He, ou Capella de Thosan (*Reg. de Boniface VIII*, n. 4838 du 18 déc. 1302); Jacques de Thérines, abbé de Chaalis, puis de Pontigny, † 1321; Jean Sindewint, moine des Dunes, † 1319; Jean de Dun, moine de Cherlieu, début du XIVe s.; Jacques Fournier, futur Benoît XII, † 1342; Baudouin de Boussu, abbé de Cambron, † 1293 (cf. Féret, *La faculté de théol. de Paris...*, II, Paris, 1895, p. 582; *D. H. G. E.*, VI, 1412).

Parmi les auteurs spirituels du XIIIe s. on note d'abord la moniale Béatrix de Nazareth (*D. H. G. E.*, VII, 111), et les deux saintes Gertrude et Mechtilde (*D. T. C.*, VI, 1332). Plusieurs moines et abbés ont laissé des sermons et autres ouvrages de spiritualité : Élie de Coxyde (*P. L.*, CCIX, 991); Thomas de Perseigne, † 1211; Baudouin de Boussu; Césaire (*Homiliae...*, éd. Cologne, 1615; *Dict. de spir.*, II, 430); Guillaume de Montaigu, abbé de C., † 1246; Guillaume Benyn, c. 1250 (*D. H. G. E.*, VIII, 294); Léon, moine de Heiligenkreuz (ms. *291* de cette abbaye); Adam, abbé de Kinloss (*D. H. G. E.*, I, 465); Jean de Ford, c. 1210 (cf. *Collectanea O. C. R.*, 1939, p. 250); Jacques de Melrose; Étienne de Sawley (cf. *Rev. d'Ascét. et de Myst.*, 1929, p. 368; 1930, p. 355; *Collectanea O. C. R.*, 1946, p. 17). Le ms. *1249* de Troyes, sermonnaire, a retenu les noms de quatorze auteurs. Les mss. *1882* et *1883* de Bruxelles contiennent des sermons provenant d'Aulne. Le *Carmen mariale*, composé par un moine de La Noë, date de cette époque (cf. *Nouv. rev. théol.*, 1931, p. 880), ainsi que le *Mariale* d'Adam de Perseigne († 1221), édité en 1652 par Maraccio. Dans le préchantre Mathieu de Rievaulx, dom Wilmart a salué « un poète, un épistolier, un sermonnaire » (cf. le ms. *lat. 15157* de la Bibl. nat. Paris, étudié dans *Rev. Bén.*, 1940, p. 15-84 : choix de textes publiés). Figure également remarquable que celle de l'Espagnol Rodrigue Ximenès de Rada, homme d'État, historien et orateur. Il était

neveu de S. Martin, évêque de Siguenza; devenu moine à Huerta, il étudia à Paris et à Bologne; en 1208, il est évêque d'Osma et, l'année suivante, archevêque de Tolède († 10 juin 1247; cf. lettres d'Honorius III à Rodrigue, dans Pressutti, *op. cit.* n. 315, 320).

Parmi les chroniqueurs, il faut citer Raoul de Coggeshall, † 1228 (cf. *supra*); Vincent Kadlubek, † 1223 (*Chronicon Potonorum*, éd. 1862); Gilles d'Orval (*M. G. H., SS.*, xxv, 1-129); Albéric de Trois-Fontaines (*D. H. G. E.*, i, 1413; *M. G. H., SS.*, xxiii, 631); les moines auteurs des *Annales Waverleienses* (éd. Luard, 1864; cf. *Rec. des hist. des Gaules*, xviii, 187); de la *Chronique de Melrose* (éd. en fac-similé par Anderson, Londres, 1936); des *Annales Sorani*, 1202-1347 (éd. Joergensen, 1920), etc.

L'hagiographie est représentée par une collection de *Vitae:* celle de S. Engelbert par Césaire (*B. H. L.*, 2546); d'Hémeline par Goswin de Clairvaux (*ibid.*, 3802); de Bonose par Godefroid de Clairvaux (*ibid.*, 1426; Troyes, ms. *401*, 8°); d'Edmond de Canterbury par Bertrand de Pontigny (*B. H. L.*, 2404; *D. H. G. E.*, viii, 1068); de Martin de Hinojosa par Richard de Huerta (Henriquez, *Fascicutus...*, Cologne, 1631; *B. H. L.*, 5599); de Guillaume de Bourges par Pierre (ou Denys) de Chaalis (*ibid.*, 8900); d'Hedwige de Pologne par Engelbert (*ibid.*, 3766); de Wulfric d'Haselburg par Jean de Ford (*ibid.*, 8743); de Volquin par Jacques de Sichem (éd. Winter, *Die Cisterc. des nord. Deutschlands*, i, Gotha, 1868, p. 370; *B. H. L.*, 8730); de Ste Mathilde par Engelhard, abbé de Langheim (*ibid.*, 5686, 5687; *A. S.*, mai, vii, 436); des saints de Villers par les moines de cette abbaye (Roisin, *L'hagiogr. cisterc. dans le dioc. Liège au xiiie s.*, Louvain, 1943).

3° *Saints et bienheureux.* — Le cardinal Conrad d'Urach († 1227) a joui d'un culte immémorial en certaines régions. Citons d'autre part : S. Guillaume, archev. de Bourges, 1209; S. Martin, év. de Siguenza, † 1213; S. Adolphe, év. d'Osnabruck, 1224; S. Boniface, év. de Lausanne, qui termina ses jours à l'abbaye de la Cambre, près Bruxelles, † 1260; puis les Bx Foulques de Toulouse, † 1231; Vincent Kadlubek de Cracovie, † 1223; S. Bernard Calvo, év. de Vich, † 1243; Emmanuel de Crémonc, † 1298. — Quelques saints abbés, tels Thibaud de Marly, aux Vaux-de-Cernay, † 1247; Ogier de Locedio, † 1214; Boniface de Cîteaux, † 1258; Richalm de Schönau, † 1219; Nicolas Morengia de Neti, † 1230. — Moines et convers : Jean de Montmirail, † 1217; Werric, prieur d'Aulne, † 1217; Gobert d'Aspremont, † 1263, et Guillaume de Dongelberg, tous deux de Villers; Richard d'Aduard, † 1266; Alexandre, prince d'Écosse devenu convers à Foigny; Albert de Sestri, † 1239; Vital de S.-Sulpice; Simon de Gueldre à Aulne, † 1228; Barthélemy à Nazareth, † 1250; Alrad à Isenhagen, † 1259. — Trois groupes de martyrs : à Oliva, en Prusse, en 1224, à Dunamünde en 1228, à Koprzwiča (*Clara provincia*, Pologne), en 1241.

Les saintes moniales sont citées plus haut (§ V).

S. Lenssen, *Hagiologium cisterciense*, Tilbourg, 1948.

IV. DE LA BULLE CLÉMENTINE (1265) AUX ARTICLES DE RÉFORME DE JEAN DE CIREY (1494). — Ces deux siècles sont chargés d'événements douloureux pour l'Église, pour les ordres religieux, comme aussi pour la France. La guerre de Cent ans (1337-1453), le Grand Schisme (1378-1417), la commende : ces trois éléments destructeurs vont agir simultanément parfois. Ils laisseront l'Église affaiblie et donneront aux abbayes une physionomie étrange.

I. Citeaux et les événements politico-religieux. — 1° *Les conciles de Lyon (1274) et de Vienne (1311-1312).* — En 1274, Lyon voyait s'ouvrir dans ses murs le XIVe concile œcuménique, sous le pape Clément IV. On y comptait cinq cents évêques, un millier d'abbés et autres prélats. On attendait les deux éminents théologiens, futurs docteurs de l'Église; mais S. Thomas mourut à Fossa Nova, en route pour le concile, et S. Bonaventure au cours des sessions.

De nouveau, une croisade fut décidée. Immédiatement, on s'occupe de réunir les fonds nécessaires, et de ce chef les abbayes furent taxées (*Statuta*, 1274 : 1; 1275 : 14; 1279 : 76; 1280 : 22; 1282 : 40). D'autre part, bon nombre des Pères du concile voyaient d'un mauvais œil les privilèges des réguliers et les attaquaient avec violence. L'abbé de Cîteaux et son groupe ripostèrent sérieusement (Mansi, xxiv, 130, 134; *Statuta*, 1274 : 14; cf. Jean de Limoges, cist., *Arenga coram D. Papa...*, dans ms. *1534* de Troyes). On maintint le *statu quo.* Ce n'était cependant là qu'une première passe d'armes, présageant des luttes autrement sérieuses qui allaient occuper le concile de Vienne en 1312.

Entre temps, on vit se dérouler le pontificat de Boniface VIII (1294-1303), qui marque tout à la fois le déclin du pouvoir pontifical et la dislocation de la chrétienté médiévale avec sa grandiose unité.

Le conflit qui mit aux prises Boniface VIII et Philippe le Bel s'était amorcé par une question financière. En réalité, les idées qui s'affrontent alors ont une portée beaucoup plus profonde : d'une part, les défenseurs du S.-Siège enflent la voix pour attribuer au pape le rôle suprême de juge des rois et des princes, même en leurs actes politiques; d'autre part, les légistes bataillent âprement pour dégager l'État de la tutelle pontificale désormais périmée (G. de Lagarde, *L'esprit laïque au déclin du M. A.*, i, Paris, 1948; J. R. Strayer, *The laicization of French and English society in the xiii cent.*, dans *Speculum*, xv, 1940, p. 76-86). Une période nouvelle s'ouvre dans l'histoire de l'Église.

Dans cette lutte du roi de France contre la papauté, quelle fut l'attitude des cisterciens ? On les voit figurer en tête des protestataires contre les exigences royales, imposées à l'encontre de l'immunité fiscale du clergé. Sans cesse en mal d'argent, Philippe décrète coup sur coup des levées d'impôts : le centième, le cinquantième, la maltôte; puis des saisies de biens ecclésiastiques et autres.

Dans cette première phase du conflit, seul l'ordre de Cîteaux ose s'opposer aux prétentions du monarque. Un prélat, ami du roi, sans doute Pierre Barbet, archevêque de Reims, adresse aux abbés une monition qu'il espère devoir être opérante. Cîteaux répond vouloir s'en tenir au droit commun : on est prêt à se soumettre à toutes les taxes établies légitimement, mais on s'élève contre les impôts extraordinaires que le Siège pontifical n'a pas approuvés. « Nous fera-t-on, sous le roi Très Chrétien, des conditions d'existence plus dures que sous un pharaon ? » La protestation cistercienne s'amplifie bientôt et parvient aux oreilles du pontife régnant (lettre *Cum secundum apostolum*, pièce 164 du *Codex Dunensis*, ms. *418* de la bibl. de Bruges).

Après la bataille de Courtrai (11 juill. 1302), humiliante pour la France, Boniface VIII publie la bulle *Unam sanctam* (oct. 1302) et le conflit entre dans une seconde phase. Le pape convoque un concile à Rome pour la prochaine fête de la Toussaint. Dédaignant toute intimidation, quarante prélats quittent le royaume; on distingue notamment l'archevêque de Tours et ses suffragants, les abbés de Cîteaux, Cluny, Prémontré, Marmoutier, Beaulieu et La Chaise-Dieu. Philippe riposte en donnant ordre à ses baillis de saisir le temporel de ces prélats. Cîteaux est spécialement visé; aussi le pape crée-t-il immédiatement tout un organisme de défense pour maintenir les abbayes en possession de leurs biens. La lettre *Ad compescendos conatus nefarios* est adressée à vingt-huit évêques ou

abbés constitués juges conservateurs (cf. Digard, *Reg. de Boniface VIII*, n. 4913).

Le 14 juin 1303, Philippe préside à Paris une assemblée composée de prélats, de nobles et de légistes. On y entend les pires accusations formulées contre Boniface VIII. En conclusion, le monarque propose la convocation d'un concile qui jugerait le chef de l'Église: usurpation sacrilège contre laquelle une seule voix se fait entendre, celle de Jean de Pontoise, abbé de Cîteaux. « L'abbé de Cistiaux seul à eux non assentant », dit la *Chronique de S.-Denis;* de même Guillaume de Nangis. Son emprisonnement dans les tours du Châtelet suivit aussitôt.

Dans la bulle d'excommunication préparée contre Philippe le Bel, *Super Petri solio*, le pape, qui ne devait survivre que peu de jours à l'attentat d'Anagni, mentionnait la captivité de l'abbé de Cîteaux parmi les crimes qui appelaient sur le roi de France les foudres de l'Église (Digard, *Philippe le Bel et le S.-Siège de 1285 à 1304*, II, Paris, 1936, p. 180; Kervyn de Lettenhove, *Recherches...*, dans *P. L.*, CLXXXV, 1916).

Quant à Philippe, il faut attendre les dernières années de sa vie (1314) pour trouver les traces d'un repentir et d'une réparation (*Codex Dunensis*, pièce n. 868). Un document nous le montre préoccupé de la situation de Clairvaux, si obérée qu'en 1321 l'abbaye sera obligée de vendre le collège S.-Bernard à Paris (*Statuta*, 1321 : 9; acte de vente aux Arch. départ. de l'Aube, *3 H 216*).

Du concile de Vienne (1311-1312), l'histoire de Cîteaux retient particulièrement l'intervention de l'abbé de Chaalis, Jacques de Thérines, en faveur des privilèges des réguliers. Ceux-ci faillirent succomber sous les griefs formulés par les évêques (*Rev. d'hist. eccl.*, VI, 1905, p. 325 sq.; Hefele-Leclercq, VI, 659). Mais de solides raisons théologiques, mises en valeur par l'éloquence de l'abbé Jacques, parvinrent à reprendre des positions gravement compromises. Dans son manifeste, le polémiste écarte d'avance l'objection qu'on pourrait tirer de l'autorité de S. Bernard. Le saint docteur n'a condamné cependant que les abus des exemptions (cf. *supra*, col. 902).

Le concile de Vienne rendit quelques décisions de nature à éviter désormais les conflits de juridiction entre ecclésiastiques séculiers et réguliers. Elles furent insérées dans le *Corpus juris* à la suite du livre VIe de Boniface VIII. C'est là notamment que se lit le décret relatif aux religieux mendiants passant dans un ordre monastique : même si le transfert s'est effectué légitimement, de tels sujets resteront toujours privés de voix au chapitre et ne pourront jamais accéder aux prélatures. Ce point de législation ne disparut qu'en 1917, avec l'actuel Code de droit canonique (l. III, tit. IX, c. 1, *in Clem.;* le tit. X contient aussi des décrets de réforme pour l'état monastique; cf. éd. Friedberg, II, 1165).

H.-X. Arquillière, art. BONIFACE VIII, dans *D.H.G.E.*, IX, 904-09. — *Chronicon Guillelmi de Nangiaco*, et *Continuatio...*, dans *Rec. des hist. des Gaules*, XX, 543. — *Chronique de S.-Denis, ibid.*, 654 sq. — *Codex Dunensis, sive diplomatum et chartarum Medii Aevi amplissima collectio*, ms. *418* de la Bibl. munic. de Bruges, dont un choix de 393 pièces fut édité par Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1875. — G. Digard, *Philippe le Bel et le S.-Siège de 1285 à 1304*, Paris, 1936. — Digard-Faucon-Thomas, *Les Registres de Boniface VIII*, Paris, 1884 sq. — P. Glorieux, *Prélats français contre religieux mendiants*, dans *Rev. d'hist. de l'Église de France*, XI, 309 sq. — Hefele-Leclercq, VI, Paris, 1915. — Jacques de Thérines : ses travaux sont cités par P. Glorieux, *Répert. des maîtres en théol. de Paris au XIIIe s.*, I, Paris, 1933, p. 261 sq.; son *Tractatus contra impugn. exempt.* a été édité par Tissier, *Bibl. Patrum Cisterc.*, IV, Bonnefontaine, 1662, p. 261-315, et le résumé dans Baronius-Raynaldi, *Ann. eccles.*, XXIII, 526-30. — Kervyn de Lettenhove, *Recherches sur la part que l'ordre de C. et le comte de Flandre prirent à la lutte de Boniface VIII et de Philippe le Bel*, reproduit dans *P. L.*, CLXXXV, 1833-1920. — G. Mollat, *Les doléances du clergé de Sens au conc. de Vienne*, dans *Rev. d'hist. eccl.*, VI, 1905, p. 319 sq. — E. Müller, *Das Konzil von Vienne...*, Münster, 1934. — Card. Pitra, *L'ordre de C. dans la lutte entre Boniface VIII et Philippe le Bel*, Poitiers, 1896. — J. Rivière, *Le problème de l'Église et de l'État au temps de Philippe le Bel*, Louvain, 1926. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, éd. Louvain, III, 1935.

2° *Les papes d'Avignon et la fiscalité pontificale.* — Depuis Clément V, la papauté réside en Avignon. Il était à craindre que son indépendance en souffrît; aussi Jean XXII, élu en 1316 († 1334), voulut-il dès l'abord affirmer puissamment les droits de la primauté pontificale, en centralisant les pouvoirs dans ses propres mains. Il pousse donc aussi loin que possible le droit de réserve en matière bénéficiale, jadis inauguré par Clément IV; du même coup, il fait tomber les légitimes coutumes des élections épiscopales et abbatiales. Et ceci avait une répercussion avantageuse pour la Chambre apostolique. Tout prélat nommé par le pape, ou simplement confirmé par lui, ou transféré à un autre siège, contractait une dette à l'endroit de son bienfaiteur. Celle-ci comportait des taxes à acquitter; appelées *servitium commune* et *servitia minuta*, elles représentaient environ le tiers des revenus annuels de la prélature en cause. Plus tard, on exigera l'*annate*, c.-à-d. les revenus d'une année entière, puis les *vacants*, fruits perçus durant la vacance du siège. Il fallait donc parfois enquêter sur le chiffre exact des revenus, variables de leur nature. Pareille enquête fut confiée en 1320 par Jean XXII à l'abbé de Grandselve, sur les églises de Toulouse et de Montauban. En Angleterre, c'est le roi Édouard III qui demande au pape une enquête pour le monastère cistercien de Louth Park, taxé au delà de ses possibilités (G. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, n. 11047, 61084).

On connaît les taxes des évêchés et abbayes d'après les obligations souscrites et les quittances délivrées dans la suite. L'abbaye de Grandselve, par ex., payait 4000 florins, Valmagne 1400, les Dunes en Flandre 1500. Cîteaux, en 1359, était taxé à 300 florins et Clairvaux à 3000. En cette même période, on lit la mention *liberatus propter paupertatem*, accolée au nom des abbés de Ste-Madeleine de Cava et de Paliano, en Italie; du Gard, de Perseigne, du Pin, de Silvacane, en France. De Belleperche on n'exige que 600 florins *propter malitiam temporis*. Les mandats de provision portaient également en tête le montant de la dette à acquitter en ces circonstances (ces chiffres se lisent dans G. Mollat, *op. cit.*).

Quand, dans une abbaye, les changements de prélats se succédaient à un rythme accéléré, la comptabilité s'accusait bientôt déficitaire. Or ces changements n'étaient pas rares. Le cas de Grandselve en témoigne. Cette abbaye, vacante en 1318, reçoit pour abbé celui de Valmagne, Pons Maurin; Valmagne reçoit pour abbé celui de Bonneval, Bérenger; et Bonneval reçoit pour prélat le moine Jean, pris à Grandselve (*Reg. de Jean XXII*, n. 8739, 8902). Sept ans plus tard, le manège recommence : Guillaume, abbé de Beaulieu en Rouergue, est envoyé gouverner Grandselve, tandis que le prieur de cette maison devient prélat de Beaulieu (*Lettres comm. de Jean XXII*, n. 28125, 28126; autres cas similaires, n. 51603, 51604, 51890, etc.).

En annexe du mandat de collation, on trouve aussi un autre document taxé, qui permet au nouvel élu de demander la bénédiction abbatiale à l'évêque de son choix. Boniface VIII avait déjà concédé un indult de cette nature à l'abbé de Cluny, Bertrand, en 1296 (*Reg. de Boniface VIII*, n. 899). Sous Jean XXII, le procédé devint habituel.

Le *jus spolii* (droit de dépouille) fut aussi en usage sous les papes d'Avignon. C'était, pour la Chambre

apostolique, le droit de s'adjuger les biens des prélats et des clercs décédés à la Curie pontificale, ou non loin d'elle. Pour échapper à cette loi, nous voyons le cardinal cistercien Arnaud Novelli et son neveu Jacques Fournier, le futur Benoît XII, obtenir le privilège de dresser leur testament; et Clément V eut la bonté de recommander à Novelli de ne pas oublier sa famille religieuse dans ses dispositions testamentaires (*Reg. de Clément V*, n. 7251; *Lettres comm. de Jean XXII*, n. 24464). Le premier pape d'Avignon s'attardait d'ailleurs volontiers dans les abbayes de Grandselve, de Belleperche, de Boulbonne et de Bonnefont.

La Constitution *Licet ecclesiarum* (l. III, tit. IV, c. 2, *in VI°*) de Clément IV avait posé en principe que « l'entière disposition des églises, personnats, dignités et autres bénéfices appartient au pontife romain de telle manière que celui-ci peut les conférer juridiquement, non seulement durant leur vacance, mais encore en concéder le droit à valoir au temps de la future vacance ». Ces dernières concessions, nommées grâces expectatives, prirent une ampleur insolite sous les papes d'Avignon. « En Avignon, tout se demande, tout s'obtient, tout se paye. »

Ce fut alors une course folle vers la ville des papes. Clientèle disparate : clercs besogneux, religieux de toute couleur, de toute observance, de simples fidèles aussi, coudoyant des prélats déjà bien nantis de bénéfices, mais aspirant à mieux encore; et le reste.

Mais les moines, que viennent-ils solliciter? Une absolution, peut-être, ou un *transitus*, droit de passer à un autre ordre. Il y a aussi pour eux les bénéfices et offices réguliers, une abbaye à gouverner, un prieuré à diriger, une église ou chapelle à desservir. Même à l'intérieur du cloître, on trouve des offices à remplir, des administrations à présider, les fonctions de prieur, de chantre, de sacristain, de cellérier; tout devient objet de désir pour qui n'a rien et veut cependant émerger un peu.

Dans l'ensemble des grâces expectatives de bénéfice, nous ne trouvons guère qu'un seul cas cistercien. En 1328, Jean XXII réserve pour Guillaume de Vallaria, moine de Valleserena, en Italie, le prieuré parmesan dépendant de cette abbaye (*Lettres comm. de Jean XXII*, n. 41058). Par contre, on trouve des expectatives concédées à de jeunes personnes, assurant leur réception dans telle abbaye désignée, dès qu'un décès laissera une place vacante, le nombre de moniales étant rigoureusement fixé d'après le chiffre des revenus (Berlière, *Suppl. de Clément VI*, n. 952, 1124, 2133; autres cas signalés dans *Cisterc.-Chronik*, 1910, p. 183 sq.; Van Isacker, *Lettres de Clément VI*, n. 845, 1364).

Nombreuses également furent les concessions d'indulgences en faveur des visiteurs et bienfaiteurs des églises monastiques, surtout à l'époque des reconstructions. Les abbés de Cîteaux, de La Ferté, de Clairvaux, de Pontigny, de Morimond reçurent même le pouvoir d'accorder quarante jours d'indulgence à leurs auditeurs, quand ils auraient prêché dans les monastères, chapelles ou églises de leur ordre (*Reg. de Benoît XI*, n. 899; *Reg. de Clément V*, n. 4422, 8707). L'indulgence *in articulo mortis* fut demandée par les abbés et les moines, les abbesses et les moniales, particulièrement sous les pontificats de Benoît XII et de Clément VI (*Reg. de Benoît XII*, n. 3418, 4720, 4771, etc.; *Suppl. de Clément VI*, dans *Cisterc.-Chronik*, 1910, p. 187 sq.).

Moins louable était, dans la famille cistercienne, le désir d'échapper à la loi de l'abstinence. Des personnes de haut rang, devenues moniales blanches, ne s'accommodent plus du vieux régime austère; elles demandent donc pour elles-mêmes l'exemption de cette loi pénible. De telles demandes viennent de l'abbaye du Lys, près Melun, de Port-Royal, de S.-Antoine de Paris, où est moniale Pétronille de Sully, de Valbrissac, où se trouve Béatrice de Hongrie, veuve devenue moniale (*Lettres comm. de Jean XXII*, n. 2821, 2822, 6232, 11985). Puis, des abbés âgés, infirmes ou malades présentent les mêmes suppliques (*ibid.*, n. 24296, 25087, 51256, 52298); à Jean, abbé de Dalon, Clément VI écrit sur la requête : *Fiat, sed parce utatur, super quo eius conscientiam oneramus* (*Cisterc.-Chronik*, 1910, p. 154).

Une autre conséquence de la fiscalité pontificale à cette époque fut de priver les abbayes de leur droit de nommer aux bénéfices qui dépendaient d'elles. Très nombreux étaient les monastères dont le titulaire était collateur de bénéfices ecclésiastiques, églises paroissiales ou chapellenies. Même la charge de chapelain auprès de nos moniales fut pratiquement traitée comme un bénéfice. En fait, il y avait là un ensemble d'obligations incombant au prêtre et compensées par des revenus; d'autre part, Boniface VIII avait déclaré que tout prêtre, une fois admis à ces fonctions par l'abbé Père, était inamovible (*Reg. de Boniface VIII*, n. 564).

Les mandats de collation à ces bénéfices mineurs nous aident parfois à mieux connaître la situation juridique et économique de certaines abbayes. Nous y apprenons que les abbesses de Tischnowitz au dioc. de Brünn, de Zaïda et de Cañas en Espagne, de Nunnenmunster près Worms, de Maubuisson près Pontoise, de Ruremonde en Hollande, de Burtscheid près Cologne, avaient des bénéfices à leur collation. En Belgique, se trouvaient dans le même cas les abbesses de la Cambre, d'Aywières, de Salzinnes, de la Ramée, de Val-Notre-Dame. Situation identique dans bon nombre d'abbayes d'hommes, par ex. Savigny, Grandselve, Belleperche, Moutier-en-Argonne, Royaumont, S.-André-de-Goufern, en France; Lubens, Sedlic, Zwettl, en Allemagne et Autriche; Villers, Val-S.-Lambert, Grand-Pré, en Belgique (*Lettres de Jean XXII, de Benoît XII; Suppl. de Clément VI, d'Innocent VI, d'Urbain V, passim*).

En 1492, l'abbé de Cîteaux, Jean de Cirey, fit dresser un tableau des annates que les monastères cisterciens devaient verser à la Chambre apostolique, lors des vacances du siège abbatial. Le prêtre chargé de ce travail était Pierre Reynard. Dans sa rédaction, il déclare avoir compulsé les registres originaux de la Chambre apostolique, pour y puiser tous renseignements désirables. Il les disposa ensuite selon l'ordre alphabétique des diocèses possédant des abbayes cisterciennes. Cet intéressant travail peut se lire actuellement dans le ms. *1450* de la bibliothèque municipale de Troyes.

Fr. Baix, *La Chambre apostolique et les « Libri annatarum » de Martin V (1417-1431)*, Bruxelles, 1947. — U. Berlière, *Inventaire analytique des « Libri obligationum et solutionum » des Archives vaticanes*, Rome, 1904; *Les collectories pontificales..., Cambrai, Thérouanne et Tournai, au XIVe s.*, Rome, 1929. — H. Hoberg, *Taxae pro communibus servitiis ex Libris obligationum ab anno 1295 ad 1455*, Rome, 1949. — Kirsch, *Die päpstlichen Kollectorien in Deutschland während des XIV. Jhts*, Paderborn, 1894; id., *L'administration des finances pontif. au XIVe s.*, dans *Rev. d'hist. eccl.*, I, 1900, p. 274-96. — G. Mollat, *Contribution à l'hist. admin. et judic. de l'Église rom. au XIVe s.*, *ibid.*, 1936, p. 897 sq.; id., *Contribution à l'hist. de la Chambre apost. au XIVe s.*, *ibid.*, 1950, p. 82-94. — Y. Renouard, *Les relations des papes d'Avignon et des compagnies commerc. et bancaires de 1316 à 1378*, Paris, 1941. — Ch. Samaran et G. Mollat, *La fiscalité pontif. en France au XIVe s.*, Paris, 1905. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, éd. Louvain, 1933-41; Chapellenies : cf. 1314 : 2; 1366 : 6; 1389 : 12; 1401 : 41; 1562 : 25; Chapelains de moniales : 1254 : 5; 1256 : 4; 1258 : 18; 1265 : 2; 1273 : 10; 1287 : 11, 16; 1296 : 8; 1308 : 5; 1317 : 4; 1320 : 8; 1460 : 29. — *Registrum visitationum archiepisc. Rothomagensis* (Eudes Rigaud), éd. Bonnin, Rouen, 1847, d'après le ms. *lat. 1245* de la Bibl. nat. de Paris, p. 691, cas d'ordinations faites *ad titulum abbatissae monasterii Beatae Mariae Regalis*.

3° *La guerre de Cent ans. Le Grand Schisme.* — 1. « Les rois d'Angleterre resteront-ils ducs de Guyenne

et-vassaux du roi de France? Détrôneront-ils les Valois?... Le conflit, juridique à ses débuts, dégénéra en véritable guerre » (E. Déprez, *Les prétiminaires de la guerre de Cent ans*, Paris, 1902, p. 11). Ces quelques mots éclairent bien le point de départ de la désastreuse guerre qui dura de 1337 à 1453.

Dès 1334, le rôle médiateur de la papauté était réclamé par l'Angleterre. Édouard III adressait à Jean XXII des lettres d'abord, puis des ambassadeurs, parmi lesquels on reconnaît l'abbé cistercien de Dore. En décembre de cette même année, le pape décédait sans avoir pu réconcilier les rois de France et d'Angleterre. L'élu du conclave fut alors l'austère Benoît XII, jadis moine et abbé cistercien. Couronné le 8 janv. 1335, il allait avoir un pontificat de sept années.

Malheureusement, ses tentatives répétées de conciliation entre les rois devaient échouer contre l'obstination des belligérants, et il est injuste de faire retomber sur le pape la responsabilité d'une guerre désormais inévitable (G. Daumet, *Lettres... de Benoît XII*, Paris, 1920, Introd., p. IX, contre l'opinion de Déprez, *op. cit.*, p. 405). Dès la première invasion anglaise, Benoît XII s'empressa de secourir les populations des régions dévastées. Six mille florins furent envoyés et répartis sur 174 paroisses, dont les noms figurent dans les registres de comptabilité aux Archives vaticanes (cf. L. Carolus-Barré, *Benoît XII... et les pays dévastés*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, Paris, 1950, p. 165-232).

Une intervention pacifique inattendue vint de la part d'une moniale cistercienne. Jeanne de Valois, propre sœur de Philippe VI et mère de la reine d'Angleterre, devenue veuve du comte de Hainaut, Guillaume Ier le Bon, s'était retirée à l'abbaye de Fontenelles et y avait fait profession monastique. Or les premières opérations militaires, que tenta Édouard III en 1339, se passèrent dans la région de Laon, S.-Quentin, Cambrai, où se trouvait précisément l'abbaye de Fontenelles, incendiée en ces circonstances. « Maintes fois, Jeanne de Valois s'était jetée éplorée aux pieds de son frère et de son gendre, les suppliant de cesser les hostilités; mais ses tentatives avaient échoué. Elles aboutirent quand les deux rois campèrent près de Bouvines » (Déprez, *op. cit.*, p. 343). Des trêves furent alors signées qui, hélas, allaient déjà cesser en juin 1341.

Puis, ce fut la guerre avec toutes ses horreurs. L'une d'elles, et non la moindre, fut la peste de 1348-49, qui enleva, au dire de Froissart, « la tierce partie du monde ». Des moniales de Belmont, il ne resta que deux survivantes. Les monastères dépourvus de personnel s'offraient comme une proie facile à une poignée d'aventuriers. Ils n'y manquèrent pas. A la faveur de trêves passées de temps à autre, les belligérants licenciaient leurs mercenaires pour n'avoir plus à les payer; ce ramassis de gens sans aveu, sans patrie, faisaient alors groupe autour d'un chef. Ce furent les « Grandes compagnies », qui vécurent de pillages et de dévastations à travers la France.

« Plus que les autres ordres religieux, les cisterciens furent atteints », constate Denifle. Leurs monastères, en effet, se trouvaient à l'écart de toute agglomération, et nullement fortifiés, sauf de rares exceptions, Bonnecombe, par ex., et Boulbonne, que Benoît XII avait fait entourer de hautes et fortes murailles (Baluze, *Prima Vita*, éd. Mollat, Paris, 1916, p. 197; *Statuta*, 1437 : 48). D'autre part, l'avoir des abbayes cisterciennes était fait surtout de possessions terriennes, que les guerres venaient dévaster et rendre infructueuses. Comment solder les contributions toujours plus pesantes qu'imposaient les rois, sinon par le dépouillement total de ses biens?

En 1402, la douleur des capitulants de Cîteaux s'exhale en une plainte émouvante : « Ne sommes-nous pas arrivés à la fin des temps? L'iniquité abonde partout, la charité s'est refroidie, la stérilité des campagnes met la famine à nos portes. Ne sont-ce pas là les signes avant-coureurs de l'Antéchrist? Les officiers et ministres des illustrissimes seigneurs, rois, ducs, comtes, barons, et même — ce qui est plus grave — les prélats piétinent à plaisir nos droits, nos libertés, nos immunités. Leurs exigences sans mesure ne respectent plus ni le droit humain, ni le droit divin. Veulent-ils donc nous réduire tous à la mendicité? » Puis l'assemblée se ressaisit; elle crée une délégation composée des abbés de Pontigny, de Chaalis, de Royaumont, de Beaupré. Ceux-ci se présenteront devant le roi Charles VI, devant ses oncles, les ducs de Berry et de Bourgogne, devant son frère Louis d'Orléans, et leur diront l'extrémité où se trouvent les monastères de leur royaume; il est temps de prévenir un irrémédiable désastre (*Statuta*, 1402 : 13). Quelques années plus tard, Charles VI s'intéressait à l'abbaye de Longpont; il écrivait au chapitre général qu'on eût à la sauver d'une disparition imminente. De son côté, le duc de Lorraine insistait dans le même sens pour l'abbaye de Villers-Bettnach, au dioc. de Metz (*ibid.*, 1413 : 99; 1425 : 52).

Inutile d'aligner ici la longue série de monastères que la guerre de Cent ans a ruinés. Denifle a accompli cette tâche en puisant les éléments de son travail aux meilleures sources, que sont les suppliques adressées à la Curie pontificale et les statuts des chapitres de Cîteaux. Les suppliques sollicitent du Souverain pontife une remise partielle ou totale des dettes contractées vis-à-vis de la Chambre apostolique, à l'occasion d'une nomination abbatiale ou d'un indult obtenu. Le suppliant a donc soin de décrire l'état précaire où est réduite son abbaye pour faits de guerre. Des doléances semblables se font entendre au chapitre général de Cîteaux, à l'effet d'obtenir des secours de la part de maisons moins éprouvées, et aussi la remise des contributions générales imposées à tout l'ordre, ou encore l'autorisation d'aliéner une partie des biens (*ibid.*, 1391 : 23, 24; 1396 : 16, 20; 1400 : 33; 1402 : 10; 1404 : 32; 1411 : 21; 1429 : 74).

Une mesure exigée par les circonstances fut parfois la suppression de communautés exténuées à l'extrême, telle l'abbaye des moniales de Bouhan, près Calais (*ibid.*, 1395 : 9). En 1399, six abbayes furent fermées pour cette cause. En pareil cas, les religieuses sont réparties en d'autres communautés et les biens temporels sont unis à un monastère d'hommes, qui assume l'obligation d'acquitter les charges spirituelles de l'abbaye éteinte : célébration de messes fondées et des divins offices (*ibid.*, 1399 : 36-41).

2. Un autre genre de désolation fut le Grand Schisme d'Occident (1378-1417). Le 8 avr. 1378, le collège des cardinaux avait élu Urbain VI. Six mois après, les mêmes cardinaux — du moins en majeure partie — font une seconde élection à Fondi et donnent au monde chrétien le pape Clément VII, bientôt installé en Avignon. Sur la valeur de ces opérations électorales, les contemporains furent d'avis partagé; nos historiens actuels en sont encore au même point. Mais le fait est là : la chrétienté fut scindée en deux obédiences, et la ligne de démarcation se prenait surtout dans la volonté des princes temporels. Le pape d'Avignon eut sans peine la France avec lui. Dès lors, l'Angleterre et l'Allemagne se devaient d'embrasser l'autre parti.

Il y eut aussi des régions disputées. Liège, par ex., eut deux évêques : Arnoul de Hornes, nommé par Urbain VI, et Eustache de Rochefort, confirmé par Clément VII. L'évêché de Cambrai était occupé depuis juill. 1378 par Jean T'Serclaes; Urbain VI y envoya néanmoins un administrateur; c'était l'abbé de Baudeloo, Gérard Van de Zype. Cet urbaniste notoire sera

privé de sa prélature régulière par Clément VII, qui lui substituera Goswin de Vinea (H. Nélis, *Suppl. et lettres de Clément VII*, Rome, 1934, n. 2280).

Dans les ordres religieux, mêmes divisions, mêmes difficultés; et celles-ci sont d'autant plus douloureuses que l'ordre pratique la centralisation de pouvoirs. C'était le cas des cisterciens, avec leur chapitre général annuel tenu en France, à Cîteaux même. La lecture des actes authentiques de ces chapitres fait pressentir qu'à la maison mère les supérieurs veulent garder une prudente réserve. Les chartreux suivaient la même tactique (cf. Le Couteulx, *Annales ord. cart.*, Montreuil, VI, 219). Il faut attendre l'année 1389 pour entendre à Cîteaux une reconnaissance officielle du pape Clément VII : *Pro SS. in Christo patre domino nostro domino Clemente div. Provid. S. R. et totius Universalis Eccl. Summo Pontifice, ac pro statu felici eiusdem, et ut pestiferum schisma nunc in sancta Dei Eccl. saeviens terminetur celeriter, dicantur tres missae una de Spiritu Sancto, altera de S. Cruce et reliqua de B. V. a singulis sacerdotibus ordinis universi* (*Statuta*, 1389 : 33).

Plus tard, quand la France fera un effort de neutralité en vue d'étouffer le schisme, Cîteaux marchera dans cette voie, affirmant sa soustraction à l'obédience avignonnaise en taisant dans ses décrets capitulaires le nom du pontife suprême (*ibid.*, 1398 : 1; 1399 : 1; 1400 : 1; 1401 : 1; 1402 : 1). Le nom de Benoît XIII reparaît en 1403, et jusqu'en 1408. En sept. 1409, Cîteaux croit que l'élection d'Alexandre V, célébrée à Pise, a éteint le schisme, et cette prétendue victoire est notifiée avec émotion dans les documents de l'année (*ibid.*, 1409 : 47). Illusion passagère. Néanmoins on reste désormais fixé dans cette obédience, et Jean XXIII, successeur d'Alexandre, sera cité comme chef de l'Église universelle dans les statuts des années suivantes, jusqu'à l'élection de Martin V (11 nov. 1417).

Nonobstant ces divergences, le chapitre de Cîteaux continua de légiférer sans faire aucune réserve au sujet des pays rattachés à l'obédience urbaniste. En 1390, il délègue à l'abbé de Cîteaux tous pouvoirs nécessaires pour visiter et réformer les monastères des deux sexes *ubique mundi partibus*. L'abbé de Calers, avec maître Bernard Sabatorii, prieur de Boulbonne, sont chargés de visiter les abbayes de Castille, d'Aragon, de Navarre et du Portugal. Aux abbés de Clairvaux et de Morimond incombe la charge de visiter les maisons de leur vaste filiation répandue à travers l'Europe. En fait, qu'ont-ils réalisé de leur délégation? Les décrets capitulaires sont muets sur ce point.

Nous savons par ailleurs qu'Urbain VI travaillait activement à se gagner des partisans parmi les ordres religieux. La Grande-Chartreuse avait reçu son envoyé au chapitre général de 1380 (Le Couteulx, *op. cit.*, p. 248). Une bulle non datée d'Urbain VI enjoignit aux cisterciens d'Allemagne, de Bohême et de Pologne d'éviter toutes relations avec le pseudo-abbé de Cîteaux, Gérard de Buxière de la Tour d'Auvergne, mais de se réunir en chapitre général à Vienne (ms. *lat. Vatic. 6330*, fol. 423 v°; *Studien und Mitteil.*, XXV, 1904, p. 69, note 2).

Boniface IX, successeur d'Urbain VI, nomma vicaire général de tout l'ordre de Cîteaux l'abbé de Brondolo (Italie), maître Castiel, docteur en décrets. Celui-ci aurait à réunir et présider le chapitre (texte publ. dans *Studien und Mitteil.*, *loc. cit.*, 71, note 2). La même tactique a été suivie pour l'Angleterre, à l'effet de détacher de leur maison mère les abbayes cisterciennes de ce royaume. Le 13 mai 1386, le roi leur communiquait une ordonnance d'Urbain VI, donnant aux abbés de Rievaulx et de Wardon les pouvoirs nécessaires pour régir les abbayes cisterciennes d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande et du pays de Galles, en dehors de toute relation avec l'abbé de Cîteaux. La *Chronique de Metsa* (abbaye de Meaux, au dioc. d'York) cite une lettre de Boniface IX transmettant les mêmes pouvoirs aux abbés de Boxley, de Stratford et de Ste-Marie-des-Grâces, près de la Tour de Londres. C'est dans ce dernier monastère que se réunira le chapitre général (documents publ. dans *Studien und Mitteil.*, *loc. cit.*, 64, 66).

A l'époque du schisme, on remarque chez les Souverains pontifes une facilité à concéder des honneurs aux prélats de leur obédience. Ils s'en faisaient ainsi des clients dévoués. Clément VII concéda l'usage de la mitre à l'abbé de Cîteaux en 1380, à celui de Mazan en 1390. Benoît XIII montra la même générosité à l'endroit des abbés de Fontfroide, de Bonnefont, de Mortemer, de Bonnecombe. Ce dernier, Pierre d'Augnac, alla même trop loin dans son attachement à son bienfaiteur; il ne fit sa soumission à Martin V que le 5 mars 1421 (N. Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, IV, 445).

Les actes des chapitres tenus à Cîteaux durant le schisme ont mentionné la participation des abbés aux conciles de Pise et de Constance. Déjà au synode de Paris en 1408, qui préparait le concile de Pise, avaient été convoqués l'abbé de Cîteaux et plusieurs autres (*Statuta*, 1408 : 16). On décida que l'ordre de Cîteaux enverrait, à ses frais, dix de ses abbés, et d'abord ceux de Cîteaux, de Pontigny, de Clairvaux (N. Valois, *op. cit.*, IV, 39). La lente arrivée des prélats à Pise a été notée par Mansi, XXVII, 330 sq.; nous y voyons un cistercien arriver la veille de l'ouverture, le 24 mars 1409 : Félix, abbé de S.-Sauveur de Settimo, au dioc. de Florence. Jean de Martigny, abbé de Cîteaux, y arriva le 9 avr.; le lendemain, on vit Jean de Pontigny, Pierre de Chambons, Guillaume de Gimond, Étienne de La Charité. Le 13 avr., se présente Odon, abbé de Villers, délégué du duc de Brabant et de plusieurs abbés de la même religion. Le 23 du même mois, arrive l'abbé d'Aulne, avec l'assentiment des abbés de Val-S.-Lambert, de Val-Dieu, de Grand-Pré; et, le 7 mai, l'abbé Richard de Joraval (Angleterre). Sont cités également Jean Schärb, abbé de Kaisersheim, et Mathieu Pillaert, abbé de Clairvaux.

Le 26 juin, eut lieu l'élection hâtive d'Alexandre V, qui allait disparaître après dix mois de règne (3 mai 1410). Au nombre de ses actes, il y eut une lettre datée du 15 juill., adressée à l'ordre cistercien auquel il marquait sa reconnaissance (texte dans *Studien und Mitteil.*, *loc. cit.*, 75).

Peu après l'élection de Jean XXIII, un concile fut de nouveau convoqué pour le 1er avr. 1412. En fait, le concile de Constance ne s'ouvrit que le 16 nov. 1414; mais il faudrait attendre jusqu'au 11 nov. 1417 pour voir enfin l'unité de l'Église rétablie et sanctionnée par l'élection de Martin V. Cîteaux fit réunir les abbés par provinces et choisir par votes leurs députés au concile (*Statuta*, 1411 : 86, 90). La liste des abbés français délégués comptait, outre celui de Cîteaux, le ci-devant procureur général Guillaume, abbé de Gimond, docteur en décrets, puis sept abbés docteurs en théologie : Mathieu Pillaert, de Clairvaux; Laurent de La Rue, de Chaalis; Jean de Morimond; Guillaume de Fontaine-Daniel; Jean d'Ourscamp; Guillaume de Mortemer et Jean de Prières. L'Italie envoya les abbés de Columba et de Chiaravalle; l'Allemagne, ceux de Rein, de Maulbronn, de Langheim, de Lucelle; l'Angleterre, ceux de Fountains et de Beaulieu-Royal (*ibid.*, 1416 : 25). Un bon nombre d'autres abbés cisterciens de tous pays, également présents à Constance, sont signalés dans le document édité par Mansi, XXVIII, 630 sq. On put croire que l'ordre de Cîteaux retrouvait là son unité, au moins pour un temps.

Les conciles de Bâle et de Ferrare-Florence, sous Eugène IV (1431-1447), comptèrent aussi parmi les

membres présents plusieurs abbés cisterciens. Au dire de Mansi (XXIX, 1270), les discours de Jean Picart, abbé de Cîteaux, forcèrent l'admiration des Pères du concile. Ce fut le cas notamment quand, délégué avec les évêques de Thérouanne, de Chalon, de Nevers, en nov. 1438, pour aller porter à Eugène IV l'assurance de la fidélité de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, l'abbé Jean prononça devant le pape « un discours pathétique » sur l'unité de l'Église compromise encore par les Bâlois (N. Valois, *op. cit.*, II, 128, note 4; cf. le discours dans Mansi, XXXI, suppl., 1509 sq.; les sermons des autres abbés cistercens, dans les mss. *533*, *534*, *535*, *538* de la bibl. univ. d'Erlangen).

Sur la guerre de Cent ans. — J. Calmette et E. Déprez, *La France et l'Angleterre en conflit*, Paris, 1937 (cf. *Rev. d'hist. de l'Égl. de France*, XXIV, 1938, p. 483). — H. Denifle, *La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent ans*, Paris, 1897-99, 2 vol. — Froissart, *Chroniques*, éd. S. Luce..., Paris, 1869-99. — A. Lesort, *La reconstitution des églises après la guerre de Cent ans*, dans *Rev. d'hist. de l'Égl. de France*, XX, 1934, p. 177-215. — P. Morel, *Sur la vie économique des monastères après la guerre de Cent ans* (cf. *Rev. d'hist. eccl.*, 1941, p. 351 sq.).

Des régions ou des faits isolés ont eu leurs historiens, par ex. P. Gautier, *La désolation de l'abbaye d'Auberive à la fin de la guerre de Cent ans*, dans *Bull. hist. et philol.*, Paris, 1912, p. 50. — A. Huguet, *Aspects de la guerre de Cent ans en Picardie maritime (1400-1450)*, dans *Mém. de la Soc. des antiq. de Picardie*, XLVIII, 1941. — R. Latouche, *S.-Antonin-de-Rouergue et la domination anglaise au XIVe s. (1358-1369)*, dans *Mélanges Bémont*, 1913, p. 305 sq. — G. Mollat, *Études et documents sur l'hist. de Bretagne (XIIIe-XVIe s.)*, Paris, 1907. — R. Reuss, *La première invasion des Anglais en Alsace*, dans *Mélanges Bémont*, 281. — En général, toutes les monographies d'abbayes donnent des détails sur les désastres subis durant cette époque.

Sur la peste noire de 1348. — A. Coville, *Écrits contemporains sur la peste de 1348-1350*, dans *H. L. Fr.*, XXXVII, 325-90. — F.-A. Gasquet, *The black death of 1348 and 1349*, 2e éd., Londres, 1908. — P. Gras, *Le registre paroissial de Givry et la peste noire en Bourgogne*, dans *Bibl. de l'Éc. des chartes*, C, 1939, p. 295-308. — Y. Renouard, *Conséquences et intérêt démographiques de la peste noire de 1348*, dans *Population*, 3e année, 1948, p. 459-66. — Ch. Terlinden, *La grande peste de 1348 en Espagne*, dans *Rev. belge de philol. et d'hist.*, XVII, 1938, p. 103-45.

Sur le Grand Schisme. — Dijon, bibl. munic., mss. *578-581* : recueil d'actes relatifs au schisme; ms. *577* : discours de Jean Picart au concile de Bâle. — Bliemetzrieder, *Der Zisterzienserorden im grossen abendländischen Schisma*, dans *Studien und Mitteil.*, XXV, 1904, p. 62-82. — R. Boudruche, *La crise d'une société...*, Paris, 1947. — *Chronicu monast. de Melsa, auctore Thoma Burton...*, éd. Edward Burton, Londres, 1866. — M. de Boüard, *La France et l'Italie au temps du Grand Schisme d'Occident*, Paris, 1936. — De Lesquen et G. Mollat, *Mesures fiscales en Bretagne par les papes d'Avignon à l'époque du Grand Schisme*, Paris, 1903. — R. Graham, *The Great Schism and the English monasteries of the cistercian order*, dans *English hist. review*, XLIV, 1929, p. 373-87; l'auteur retrace les mesures d'exception prises pour annuler l'influence de Cîteaux sur les monastères anglais. — Grillnberger a publié une bulle d'Urbain VI en faveur des monastères cisterciens des dioc. de Prague et d'Olmutz, dans *Studien und Mitteil.*, XIII, 1892, p. 86. — Hefele-Leclercq, VII, 2e partie, Paris, 1916. — Mansi, XXVI-XXXI. — G. Mollat, *L'adhésion des chartreux à Clément VII (1378-1380)*, dans *Rev. du M. A. latin*, 1949, p. 35-42; *L'application en France de la soustraction d'obédience à Benoît XIII*, *ibid.*, 1945, p. 149-63. — H. Nélis, *La collation des bénéfices eccl. en Belgique sous Clément VII (1378-1394)*, dans *Rev. d'hist. eccl.*, 1932, p. 34-69. — Salembier, *Le Grand Schisme d'Occident*, 2e éd., Paris, 1900. — W. Ullmann, *The origins of the Great Schism*, Londres, 1948 (cf. *Bull. Classe des lettres... Acad. royale de Belgique*, XXXV, 1949, p. 182). — N. Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, Paris, 1896-1902, 4 vol.; *Le pape et le concile*, Paris, 1909, 2 vol. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, éd. Louvain, III et IV, 1935.

Sur Jeanne de Valois. — *Chron. et Ann. de Gilles Le Muisit*, éd. Lemaître, Paris, 1905, p. 49, 133, 176, 271. — Berlière, *Suppl. de Clément VI*, Rome, 1906, n. 256-70, 572, 922. — A. Fayen, *Lettres communes de Jean XXII*, Bruxelles, 1908, *n.* 915. — G. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, Paris, n. 13 271. — Van Isacker, *Lettres de Clément VI*, Rome, 1924, n. 560-62; *Suppliques* du même, n. 256, 258, 259.

II. CITEAUX ET SES MONASTÈRES. — 1° *Fondations nouvelles. Gains et pertes.* — Durant les deux siècles qui nous occupent, Cîteaux, malgré les difficultés des temps, a conservé encore quelque chose de sa force d'expansion. Le chapitre général ne put cependant faire droit aux cinquante demandes de fondation nouvelle, ni aux soixante demandes d'incorporation. Il dut se contenter d'ouvrir près de soixante-dix nouveaux monastères d'hommes. Vers le début du XIVe s., « sur le territoire formant alors le royaume de France, on comptait 197 abbayes cistercienne payant la dîme au roi » (J. Viard, *État des abbayes cisterc. au commencement du XIVe s.*, dans *Rev. d'hist. de l'Égl. de France*, I, 1910, p. 211).

En 1308, se fonde Torigny, en Normandie; en 1323, Pontifroid, au dioc. de Metz; au siècle suivant, trois abbayes de moniales sont désormais occupées par des moines : Charité-lez-Lézinnes, Piété-Dieu en Champagne, Marcilly en Bourgogne. Même cas en Belgique pour les abbayes de Moulins, Jardinet, Boneffe et S.-Remi. L'Italie compte également six abbayes nouvelles et l'Espagne cinq. Les autres fondations se répartissent entre l'Allemagne, l'Autriche et la Pologne. Le Danemark voit la fondation de Knardrup (*Regalis curia*), au dioc. de Roskilde, en 1326; Alvastra, en Suède, crée une filiale, Gudsberga (*Mons Domini*), en 1486. Vers cette même date, Cîteaux allait donner des statuts particuliers à une série de monastères hollandais affiliés à l'ordre (*Statuta*, 1489 : 7). Ceux-ci, sans constituer pour autant une congrégation proprement dite, se sentaient unis en un groupement plus intime et de mentalité identique.

La vraie congrégation qui se crée au XVe s. est celle de Castille, dite de l'*Observance régulière de S.-Bernard;* elle eut pour auteur Martin de Vargas. Ce moine, d'allure assez indépendante, voulait revenir à la rigueur des observances primitives. Il obtint de Martin V la bulle *Pia supplicum vota* (oct. 1425), autorisant la fondation de deux monastères, *eremitoria cum ecclesiis*, non soumis au chapitre de Cîteaux, et qui auraient à leur tête des prieurs triennaux. D'année en année, les concessions pontificales se succédèrent, affirmant de plus en plus la vitalité de la congrégation, qui créa, en effet, plusieurs maisons et engloba jusqu'à 39 abbayes cisterciennes d'Espagne. Leur général, appelé « grand réformateur », présidait les chapitres généraux. A Cîteaux, on jugea les choses autrement. Martin de Vargas fut considéré par le chapitre général comme schismatique, déformateur, conspirateur et destructeur des privilèges cisterciens. De ce chef, il fut excommunié, aggrave et réaggrave (*Statuta*, 1438 : 58, 59). Eugène IV cependant, en 1437 (bulle *Etsi pro cunctorum*), avait rétabli en partie, sur la congrégation, dont le centre était l'abbaye de Mont-Syon, près Tolède, l'autorité de l'abbé de Cîteaux. Pratiquement, celle-ci fut plus nominale que réelle.

En 1496, à la demande de Louis-Marie Sforza, duc de Milan, Alexandre VI érigea la *Congrégation italienne de S.-Bernard*, ou de Toscane et Lombardie (bulle *Plantatus*, 23 déc.). Ici, la scission d'avec Cîteaux est complète, et le gouvernement de la congrégation emprunte plusieurs éléments aux ordres de fondation plus récente. Dans la suite, on verra d'autres congrégations se détacher encore de Cîteaux dans des mesures variables, et tous ces schismes particuliers apparaissent comme des conséquences du Grand Schisme.

La guerre des Hussites (1420 et années suivantes) infligea de douloureuses pertes à Cîteaux. Ziska promena le fer et le feu à travers la Bohême et les provinces voi-

sines; il voulait surtout la disparition des couvents et des gens d'Église. Les florissantes abbayes de ces régions reçurent sa visite, marquée par des pillages suivis d'incendies. Jean, abbé de Welehrad, subit le martyre le 3 avr. 1421; le 28 de ce même mois, un groupe de moines de Sedlitz tombe sous les coups de Ziska. L'année précédente, quatre religieux de Königssaal avaient été brûlés par les Hussites; ceux de Goldenkron subirent la pendaison. La série des martyrs se continue à Waldersbach, à Osseg, à Neuzelle (cf. *Cisterc.-Chronik*, xx, 1908, p. 129 sq.; *D. H. G. E.*, vi, 1486; *Statula*, 1427 : 48).

Quelques chiffres ont été conservés, qui sont révélateurs de ce qu'était devenue, dans les xive et xve s., la population monastique. Un statut capitulaire de 1315 permet de conclure qu'on trouvait alors, en moyenne, de 20 à 100 moines dans les abbayes cisterciennes. Mais les guerres vont faire reviser ce barême. Hautecombe, en 1355, abrite 37 moines; à Mazan, le chiffre est de 33 en 1321 et de 14 en 1394. Royaumont ne compte que 20 à 25 religieux; Aiguebelle n'en a pas davantage en 1357; il n'en reste que 10 en 1411. Fontfroide, toujours peuplée d'environ 200 religieux jusqu'au xive s., n'en compte plus que 30 vers 1450. En 1405, l'Aumône possède encore 36 religieux, dont 12 prêtres, tandis que Noirlac est réduit à 8 moines.

En Espagne, on trouve à Poblet, au début du xive s., 100 religieux et 40 convers; moins d'un demi-siècle après, cette population est tombée à 54 religieux et 30 convers. En Angleterre, on a relevé, d'après le *Clerical subsidy roll*, les chiffres suivants pour l'année 1380-81 : à Fountains, 34 moines et 10 convers; à Meaux *(Melsa)*, 22 moines et 3 convers; à Kirkstall, 17 moines et 6 convers; à Jervaulx, 16 moines et 2 convers; à Byland, 12 moines et 3 convers (cf. Mc Nulty, *Constitutions for the reform of the Cistercian order (1335)*, Bristol 1946). Bebenhausen, en Allemagne, possède 110 moines en 1327, et Lilienfeld, en Autriche, dépasse également la centaine en 1330 (G. Mollat, *Lettres... de Jean XXII*, n. 30871, 48685).

A. Neumann, *Die Katholischen Martyrer der Hussitenzeit*, Warnsdorf, 1930. — V. Schmidt, *Zur Leidensgeschichte der Cistercienser in den Hussitenkrieg*, dans *Cisterc.-Chronik*, xx, 1908, p. 129 sq.

2° *Vie monastique et chapitres généraux.* — Le légat de Benoît XII, qui présidait le concile d'Aquilée en 1339, constatait que, dans les territoires de sa légation, la plupart des monastères accusaient une malheureuse déchéance; ils semblaient sur une pente qui devait les conduire à une ruine totale, à moins de secours immédiats (Mansi, xxv, 1118). Une constatation identique pouvait se faire partout ailleurs, car les malheurs des xive et xve s. n'ont poussé ni les fidèles, ni les religieux, dans une voie plus haute de sainteté, au contraire. Ces événements avaient en eux une force de désintégration à laquelle aucun institut ne put résister. Benoît XII (1334-1342) tenta de réformer la Curie romaine et les ordres religieux. Le résultat des mesures édictées fut peut-être d'arrêter un peu le déclin déjà bien amorcé. Ce fut le cas pour Cîteaux.

Au juste, qu'était alors la vie dans les cloîtres cisterciens? Nous en avons un précis authentique, mais un peu idéalisé, dans la réponse que fit à Jean XXII le célèbre abbé de Chaalis, Jacques de Thérinnes, en 1317 ou 1318. Il signale les vœux essentiels de l'état religieux et les moyens d'en sauvegarder l'observance : célébration solennelle des divins offices, lectures saintes, méditation, clôture sévère, nourriture très frugale, parfois aussi travail manuel. D'autre part, dans les grandes universités, spécialement celle de Paris, l'ordre compte des bacheliers et des docteurs en théologie; l'intention du chapitre général est de multiplier encore ces centres d'études. Quant aux écarts toujours possibles des particuliers, ils sont promptement repris par l'abbé local dans le chapitre conventuel quotidien et par l'abbé visiteur (Lille, bibl. munic., ms. *450*; éd. par N. Valois, dans *Bibl. de l'Éc. des chartes*, lxix, 1908, p. 352).

Dans ce tableau en raccourci, aucune mention n'est faite des caractéristiques du premier Cîteaux : éloignement du monde, jeûnes rigoureux, travaux manuels quotidiens, veilles prolongées. Il est donc évident que la vie a perdu de son austérité depuis S. Bernard; la physionomie de l'ordre a changé avec l'âge. Un cistercien en fit lui-même l'aveu au chapitre général, vers 1300. L'abbé Juste y dénonça l'abandon de la vie humble et cachée, du silence et de la solitude, de la pauvreté individuelle; et les statuts capitulaires de l'époque égrènent par le menu les cas concrets dignes de répréhension.

Que voulut donc réaliser le pape cistercien en faveur de son ancienne famille monastique? Son idéal fut de consolider le bien alors existant, sans prétendre renvoyer ses moines aux austérités du xiie s. Aussi la bulle *Fulgens sicut stella* n'a pas les allures habituelles d'une constitution profondément réformatrice. L'expérience personnelle du pape, jadis bon moine et excellent abbé, aurait pu suffire pour lui dicter les mesures utiles ou nécessaires; néanmoins Benoît XII tint à prendre conseil des abbés de Cîteaux, de La Ferté, de Clairvaux, de Morimond, appelés auprès de lui (epist. *Quia sacrum*, 12 août 1335; *Statula*, 1335 : 6).

Un premier projet fut soumis aux abbés. Ceux-ci présentèrent respectueusement leurs remarques (cf. Bibl. nat. de Paris, ms. *lat. 4191*, fol. 48-63), notamment en ce qui concerne le sceau du couvent, la composition du chapitre général, où siégeraient, avec les abbés, les moines délégués par chaque communauté, et la possibilité pour ceux-ci de figurer au nombre des définiteurs. Ce second point, emprunté à la législation des ordres mendiants, fut abandonné, mais le pape maintint la création d'un sceau conventuel, qui serait apposé sur les contrats et actes d'administration temporelle, conjointement avec celui de l'abbé. Fut également conservée l'obligation faite au supérieur de rendre compte, aux anciens du couvent et aux boursiers, de toutes ses recettes et dépenses, y compris ses frais de voyage. On le voit, l'une des tendances du pontife régnant était de restreindre l'absolutisme des abbés, dont il avait peut-être jadis connu les écueils.

La Constitution *Fulgens* fut promulguée le 12 juill. 1335. Elle débute par douze articles sur l'administration temporelle; le gouvernement de l'ordre et les observances occupent ensuite une vingtaine d'articles; enfin de longues et minutieuses dispositions sur les études et les collèges terminent le document (cf. texte dans *Statula*, iii, ann. 1335; brève analyse dans *D. D. Can.*, iii, 788; J.-B. Mahn, *Le pape Benoît XII et les cisterciens*, Paris, 1949, p. 35; l'auteur publie aussi, p. 85-135, les remarques des abbés sur le premier projet [Paris, Bibl. nat., ms. *lat. 4191*]).

En outre, le pape voulut savoir quelles étaient les possibilités financières de chaque abbaye, afin de fixer d'après cette base le nombre de moines que chaque supérieur pourrait et devrait entretenir. Il chargea de cette enquête l'abbé de Cîteaux et les quatre premiers Pères (Vidal, *Lettres comm. de Benoît XII...*, n. 2351, du 30 juill. 1335). Une enquête similaire fut prescrite également dans les abbayes bénédictines (L. Delisle, *Enquête sur la fortune... ordre de S.-Benoît en 1338*, dans *Notices et extraits des mss. de la Bibl. nat.*, xxxix, Paris, 1910, p. 359-408).

Benoît XII insista chaque année auprès des capitulants de Cîteaux pour les faire tenir ferme à l'observation fidèle de sa Constitution (epist. *Quamvis*, 11 août 1336; *Quia vestrum*, 28 août 1337; *In congregatione*,

19 août 1338; *Inter alia*, 21 août 1339; *Specialis*, 19 août 1340; *Sicut alias*, 17 août 1341). On ne voit pas, d'ailleurs, que les abbés cisterciens aient accueilli de mauvaise grâce les décisions pontificales. Plus de deux siècles après la promulgation de *Fulgens*, le chapitre général s'autorisera encore des volontés de Benoît XII pour réformer, corriger et punir les écarts commis par les membres de l'ordre.

Le chapitre général de 1335 fut saisi d'une demande du Souverain pontife; il s'agissait de lever dans tout l'ordre une contribution destinée à l'abbaye de Cîteaux qui, à ce moment, se débattait sous le poids de dettes considérables (Vidal, *Lettres secrètes... de Benoît XII...*, n. 488). Par contre, le pontife venait de révoquer toutes les réserves en Cour de Rome sur les monastères cisterciens; ceux-ci récupéraient donc la liberté des élections abbatiales et les abbés élus se trouvaient dispensés de verser les taxes habituelles à la Chambre apostolique (Vidal, *Lettres comm. de Benoît XII...*, n. 2355, du 13 août 1335). Un peu plus tard, le pape voulut contribuer à la reconstruction du collège S.-Bernard de Paris et de son église; il le fit largement, dans un sentiment de reconnaissance pour l'institut qui l'avait formé jadis à la science théologique (cf. Vidal, *Notice sur les œuvres de Benoît XII*, dans *Rev. d'hist. eccl.*, VI, 1905, p. 557; *Lettres communes...*, n. 6136, 6137).

Cependant, ennemi du népotisme à l'endroit de sa famille naturelle, Benoît XII le fut aussi vis-à-vis de sa famille religieuse. Il se défendit de pousser les cisterciens dans la voie des charges et des honneurs. Il leur interdit l'étude du droit, qui était le chemin direct aux fonctions d'official et autres plus élevées. Depuis que l'Église se trouvait dotée d'ordres religieux plus dégagés que les moines de la loi de clôture, c'est à eux que le Siège apostolique confiait les missions lointaines, les négociations ardues, les œuvres d'apostolat. La lecture des registres des papes est concluante sur ce point : de moins en moins les délégations pontificales sont adressées aux cisterciens, et Benoît XII ne se départit point de cette ligne de conduite; il voulut laisser ses anciens frères du cloître dans les vraies conditions de leur vocation (cf. J.-B. Mahn, *op. cit.*, c. IV et Conclusion, p. 76 sq.).

Benoît XII avait à peine signé ses différentes constitutions de réforme, que se produisirent les graves événements cités plus haut : la guerre de Cent ans, la peste noire, le Grand Schisme. Ils imposèrent aux esprits des soucis d'un tout autre genre et les conséquences furent désastreuses pour la vie chrétienne et religieuse. Des lois réputées graves et munies de sanctions sévères rencontrèrent désormais des impossibilités matérielles d'exécution. Les absences des abbés au chapitre général s'excusèrent parfois en masse, en raison des guerres (*Statuta*, 1413 : 13; 1419 : 26; 1420 : 8; 1430 : 36; 1449 : 19; 1478 : 55...). La pauvreté de certaines abbayes ne permettait plus l'envoi de jeunes religieux dans les collèges universitaires, pour des études longues et dispendieuses (*ibid.*, 1424 : 34; 1434 : 32, 33; 1458 : 52). Craignant cependant que ces objections ne soient un abri pour la paresse ou l'avarice, les capitulants insistèrent avec rigueur, voulant à tout prix que des études sérieuses continuent de former des hommes de valeur (*ibid.*, 1401 : 23; 1402 : 12; 1404 : 9; 1405 : 2; 1443 : 74; 1445 : 9; 1463 : 44, 48). En différents pays, de nouveaux collèges cisterciens se fondent, fournissant ainsi plus de facilité d'accès aux universités. Dans *Fulgens*, Benoît XII citait les collèges alors existants de Paris, d'Oxford, de Toulouse, de Montpellier; il ordonnait le transfert à Salamanque du collège de Stella et voulait deux nouvelles créations à Bologne et à Metz.

Le chapitre général ne s'en tint pas là. Il permit la fondation de collèges à Prague en 1374, à Vienne et à Leipzig en 1411, à Cracovie en 1416, à Heidelberg en 1434, à Rostock en 1439, à Erfurt en 1443, à Greifswald en 1487, à Avignon en 1499. Ces institutions portaient avec elles leurs dangers. La jeunesse bruyante et débridée se retrouvait parfois sous la bure blanche de nos moines étudiants. On s'en plaignit à Cîteaux (*ibid.*, 1339 : 6, 7, 8; 1389 : 49; 1391 : 26; 1411 : 84; 1434 : 7; 1469 : 5...). D'ailleurs, ce que l'on portait à la connaissance du chapitre général, c'était avant tout les écarts à redresser et à châtier; c'est le fond sombre du tableau. On y discerne, par ex., des manquements au vœu de pauvreté (*ibid.*, 1406 : 12; 1433 : 32; 1447 : 9; 1464 : 13; 1469 : 21...), de vaniteuses recherches dans les habits, que l'on veut accommoder selon le goût du siècle (*ibid.*, 1429 : 40, 80; 1437 : 46; 1458 : 58; 1460 : 126; 1463 : 53; 1466 : 8...), de frivoles désirs de paraître et d'aller solenniser des baptêmes, des mariages (*ibid.*, 1444 : 14; 1466 : 14; 1469 : 91). L'immortification s'affirme par le lever tardif, par l'abandon des jeûnes, des abstinences, de la vie de communauté (*ibid.*, 1429 : 69; 1437 : 46; 1444 : 10; 1448 : 3; 1465 : 11; 1476 : 67...).

Un mal plus notable résidait dans les appels portés à des cours de justice laïques — démarches prohibées par le droit ecclésiastique et les privilèges cisterciens, sous peine d'excommunication (*ibid.*, 1318 : 9). « Moines et abbés sont coupables en cela », s'écrie avec indignation le chapitre général de 1437, et il cite les causes les plus ordinaires de ces procès : des compétitions à l'abbatiat, *in possessorio vel petitorio*. Un abbé déposé par le chapitre de Cîteaux en appelle au Parlement royal. Deux moines se disent abbés élus d'un même monastère et ils demandent la décision au parlement de Paris (1451 : 23; 1488 : 37). Ces cas de plusieurs prétendants à une même crosse n'étaient pas rares en un temps où l'examen du scrutin ne se faisait pas exclusivement *de numero ad numerum*, mais aussi *de merito ad meritum*. Les capitulants de Cîteaux en eurent bon nombre à trancher : à Orval (*Statuta*, 1416 : 3), à Mont-Ste-Marie de Hongrie (1422 : 37), à Cadouin (1434 : 59), à La Baix (1445 : 89), à Colombe (1449 : 56), à Candeil, où il y avait trois prétendants (1453 : 89). Le prieuré de Marziella, en Espagne, eut aussi ses trois candidats. Le cas de Val-S.-Lambert, indécis entre Werric Dazi et Gilles de Termogne, traîna longtemps à Bâle et à la Curie romaine (1450 : 97). En 1445, le chapitre général stigmatisa publiquement la source de ces contestations, inconnues dans les temps anciens : *ambitio et avaritia*.

Déjà précédemment, en 1422, les capitulants de Cîteaux, embrassant d'un large coup d'œil la situation générale des abbayes, déclaraient : « Dans les différentes parties du monde où se trouve répandu notre ordre, il apparaît comme déformé et déchu en ce qui touche à la discipline régulière et la vie monastique. Il faut donc que les visites canoniques se fassent désormais en exactitude et sévérité. » Et l'autorité suprême délègue alors des abbés bien choisis, qualifiés de *réformateurs*, qui iront remédier aux faiblesses, replacer les bonnes volontés dans la voie droite. C'est un spectacle consolant de voir l'énergie constante du chapitre de Cîteaux dans les mesures édictées pour le maintien de la fidélité aux règles. Malheureusement, ces efforts méritoires ne furent pas toujours couronnés de succès. La voix du chapitre général, si puissante jadis, ne parvenait aux abbayes éloignées que comme un faible écho, incapable d'étouffer des tendances séparatistes, des désirs d'indépendance, des rêves d'un autre état de choses.

Il faut cependant signaler l'heureux mouvement de ferveur qui se développa dans les monastères des Pays-Bas, durant le XIVe s. C'est l'époque où l'auteur de

l'*Imitation de Jésus-Christ* pouvait encore donner en exemple de vie austère les chartreux, les cisterciens (l. I, c. xxv). Il avait été statué au chapitre général que l'abbaye féminine du Jardinet, près Walcourt (Belgique), serait désormais occupée par des moines. Le premier abbé installé en ce monastère (1430 ou 1440) fut dom Jean Eustache. Avec lui commença une période d'austérité et de ferveur. En peu d'années, il reçut à la profession 46 moines et 35 frères convers. Quand le Jardinet fut ainsi bien peuplé de religieux taillés à l'antique, on fit appel à ces cisterciens réformés « pour en obtenir des confesseurs dans les abbayes de femmes, telles qu'Argenton, Beaupré, l'Olive, le Refuge-de-N.-D. à Ath, le Saulchoir, Valduc, Wauthier-Braine, du même ordre, et aussi Ghislenghien, après la réforme de cette abbaye bénédictine. Le Jardinet prêta aussi son concours aux abbayes d'hommes d'Igny, de Palais-N.-D., de S.-Remi et de Villers, donnant des abbés à S.-Remi, à Boneffe et à Villers. Il vint également en aide aux abbayes bénédictines de Gembloux, de Lobbes et de S.-Martin de Tournay » (*Chronique du Jardinet*, ms. du xve s., publ. par U. Berlière, Bruxelles, 1921, p. 81).

Plusieurs fois durant cette période, des codifications de statuts furent réalisées. En 1289, l'abbé de Cîteaux, Thibaud de Sancy († 1293), promulguait le *Libettus antiquarum diffinitionum*, qui fut revu et promulgué à nouveau en 1316, après que l'abbé de Cîteaux, Guillaume de Vaucelles († 1335), l'eut fait approuver par Jean XXII. Après la publication de la bulle *Fulgens*, il fallut en intégrer les dispositions dans une nouvelle codification des statuts. Celle-ci parut en 1350, sous le titre de *Libettus noveltarum diffinitionum*, ou *Novellae diffinitiones*.

Quelques bribes d'une autre codification nous ont été conservées; elles se lisent dans les statuts de l'année 1439. On insiste particulièrement sur les points suivants : le lever de nuit à 2 heures et la célébration de l'office divin selon les directives données jadis par S. Bernard; le jeûne et l'abstinence envisagés comme moyens de fidélité au vœu de chasteté; l'abolition des chambres particulières et le retour au dortoir commun; le caractère pénitentiel que doivent conserver les habits monastiques. Dans les rubriques rappelées ensuite, le législateur invite à la célébration des fêtes de saints cisterciens; il y voit un procédé efficace pour maintenir bien haut le zèle et la ferveur dans la famille religieuse.

P. Caillet, *La décadence de l'ordre de Cluny au XVe s. et la tentative de réforme de l'abbé Jean de Bourbon*, dans *Bibl. de l'Éc. des chartes*, LXXXIX, 1928, p. 183 sq. — P. Fournier, art. *Benoît XII*, dans *H. L. Fr.*, XXXVI, 174-209. — P. Gautier, *De l'état des monast. cisterc. anglais à la fin du XVe s.*, dans *Mélanges Bémont*, Paris, 1913, p. 423 sq. — K. Jacob, *Studien über Papst Benedikt XII.*, Berlin, 1910, étudie spécialement l'activité réformatrice. — Justus, *Sermo in capitulo generali*, dans *Maxima bibl. vet. Patrum*, XXVI, Lyon, 1677, p. 1 sq. — J. Mc Nulty, *Constitutions for the reform of the Cistercian order (1335)*, Bristol, 1946. — Mansi, XXVIII, 395-415 : *De rebus cisterciensium;* 415 : *De annuis pensionibus monachorum ac monialium...* — G. Mollat, *Les papes d'Avignon*, Paris, 1949; *Les origines du gallicanisme parlementaire aux XIVe et XVe s.*, dans *Rev. d'hist. eccl.*, 1948, p. 90-147. — Sur le mouvement réformiste des Pays-Bas, cf. E. Hautcœur, *Hist. de l'abbaye de Flines*, Lille, 1909, p. 143 sq. — Jean d'Assignies a donné la Vie de Jean Eustache dans *Cabinet des choses les plus signalées..., Cysteaux*, Douai, 1598, p. 840 sq.

3° *Les papes du XVe s. et la commende.* — Les bulles délivrées par les papes du xve s. en faveur de l'ordre de Cîteaux auraient pu y renouveler la régularité, la ferveur, la prospérité. Malheureusement, les volontés des pontifes romains se heurtèrent à des intérêts tout opposés, notamment dans les cas où intervenait la commende. Cette institution, qui n'eut, en somme, que de lamentables résultats, s'introduisit dans les abbayes cisterciennes de France au xve s. En Italie, elle avait commencé plus tôt. Déjà Boniface VIII, en 1298, en créant évêque d'Alatri l'abbé de Marmosoglio, Léonard, de la famille d'Alexandre IV, lui avait laissé le gouvernement de son abbaye. C'était un acheminement vers la commende (*Reg. de Boniface VIII*, n. 2432). Clément V fit de même en 1307, quand il prit comme vice-chancelier l'abbé de Fontfroide, Arnaud Novelli. Celui-ci, créé cardinal en 1310, reçut alors la faculté de pourvoir lui-même son monastère d'un successeur; il choisit son neveu, Jacques Fournier, le futur Benoît XII (*Reg. de Clément V*, n. 2306, 7476).

En 1328, l'abbaye S.-Martin de Viterbe était donnée en commende au cardinal Pierre, du titre de S.-Pierre-aux-Liens (*Lettres comm. de Jean XXII*, n. 42553). Cette même année, Casanova, du dioc. de Penne, fut confiée à Angelo, évêque de Viterbe; les moines rachetèrent cette commende en versant au prélat 1 500 florins d'or (*ibid.*, n. 42796, 53615). Benoît XII révoqua toutes les commendes en 1335, faisant exception en faveur des cardinaux (*Lettres comm. de Benoît XII*, n. 2319, 2447). Cette réforme disparut avec lui.

Parmi les abbayes cisterciennes françaises, c'est Bonnaigue qui paraît atteinte la première en 1439. En cette même année, l'antipape Félix V nomma Bolomier abbé commendataire de Hautecombe. Thoronet reçoit son commendataire en 1449. Désormais, chaque année enregistrera le passage d'une ou plusieurs abbayes sous ce régime : Sénanque et Chézeri en 1450; Bonneval, de Rodez, en 1452; Balerne en 1456; Aulps en 1468. La Ferté retrouve en 1472 un abbé régulier, dom Claude, après le court passage d'un commendataire (Eubel, dans *Studien und Mitteil.*, XXI, 1900, p. 3 sq.). Les grandes abbayes du midi de la France, objets d'envie pour plusieurs, tombent aussi en des mains séculières : Bonnecombe (1470), Grandselve (1476), Vallemagne (avant 1473), Bonnefont (1498), et tant d'autres.

En Italie, la commende gagne du terrain : Cerredo (1439), Chiaravalle (1442), Aquafredda (1448), San Pastore (1456), S. Salvatore de Montamiata (1469), Verola (1472), Nucharia (1474), Morimond de Milan (1475), Casanova (1475), Tiglieto (1479), Stafarda (1487). Valdigna, en Espagne, devint comme un fief dans la famille des Borja; Rodrigue le posséda, puis le passa à son fils César. Contrairement aux intentions pontificales, une mentalité étrange s'empare des commendataires; ils en viennent bien vite à mettre au premier plan de leurs soucis leur intérêt personnel et à reléguer au loin l'entretien de la famille monastique. Celle-ci devra vivre avec le peu que le commendataire lui laissera, après s'être adjugé la grosse part des revenus.

Les avertissements, les protestations des papes n'ont pas manqué cependant. En 1415, Jean XXIII voulut préserver l'ordre de Cîteaux de la commende par sa bulle *Ad salutare* (26 janv.), qui reprend, pour le consolider, un principe de la *Charte de charité :* seuls les moines profès de l'ordre peuvent être appelés aux prélatures des monastères cisterciens; et le pape insiste en écartant tout autre ecclésiastique, de quelque dignité qu'il soit, même cardinalice. La même bulle est reprise ensuite par Nicolas V (*Inter ceteras*, 5 oct. 1454) et par Sixte IV (*Regimini*, 10 mars 1476). Eugène IV affirma aussi la nullité des élections abbatiales qui seraient faites en faveur d'un ecclésiastique pris en dehors de l'ordre cistercien (*Meditatio*, 6 déc. 1438; cf. *Decens*, 15 juill. 1479). Le même pontife défendit aux abbés de résigner leur prélature sans la permission du chapitre général, et l'excommunication était portée contre ceux qui accepteraient la charge résignée illicitement (*Ecclesiarum*, 14 mars 1438). Calixte III va plus loin encore; il décrète une ample révocation de toutes les commen-

des et grâces expectatives accordées, même aux cardinaux (*Ad fructus*, 28 avr. 1458). Pie II confirme cette disposition juridique (*Licet ea*, 26 juill. 1459); Sixte IV le fait aussi (*Regimini*, 10 mars 1476), bien que créant lui-même Jean d'Amboise commendataire de Bonnecombe, et l'évêque de Paris, Louis de Beaumont, commendataire des Châtelliers (24 janv. 1473 et 8 mars 1476).

Dans les bulles *Cura nostra* et *Romanus pontifex* (12 mars 1476), Sixte IV a déploré les misères produites par la commende; mais les remèdes proposés vinrent trop tard. Il en fut de même sous le règne d'Innocent VIII, pontife très favorable à Jean de Cirey, abbé de Cîteaux, qui opéra alors un véritable sauvetage de son ordre menacé de suppression (cf. *Regimini*, *Etsi pro cunctorum*, 29 avr. 1489).

De son côté, le chapitre général multiplia les efforts pour se dégager de l'étreinte mortelle des commendes. Rappelons seulement la démarche faite auprès de Sixte IV, en 1475, par les abbés délégués du chapitre (*Statuta*, 1473 : 7). Jean de Cirey, alors abbé de Balerne, était au nombre de ces derniers; il nous a conservé le récit d'une audience pontificale. L'éloquence de l'abbé de Cîteaux, dom Hymbert-Martin de Losne, n'eut aucune peine à émouvoir le pontife, ancien religieux, en étalant devant lui le tableau des déchéances de l'ordre monastique. Les larmes de Sixte IV répondirent à l'orateur, mais les décrets obtenus furent, comme les précédents, de nul effet pratique (cf. *De legatione Ordinis ad Sixtum IV*, dans *Statuta*, v, 761).

C'est au cours de cette légation que mourut, à Rome, l'abbé de Cîteaux (mars 1476). Le droit et l'usage voulaient qu'en pareil cas la prélature devenue vacante fut pourvue d'un titulaire par le Souverain pontife. Il l'offrit, en effet, à Jean de Cirey. Celui-ci n'osa accepter; il crut plus prudent d'attendre le résultat de l'élection qui, en ces mêmes jours, se faisait à Cîteaux; elle concorda d'ailleurs avec les vues du pontife régnant.

L'abbatiat de Jean de Cirey (1476-1501) allait être remarquable, eu égard aux difficultés qu'il eut à surmonter et aux œuvres qu'il sut réaliser. Pour maintenir sa famille religieuse dans les conditions juridiques que lui avaient faites les pontifes romains, le nouvel abbé de Cîteaux rassembla en un recueil les bulles pontificales les plus importantes et les décrets royaux; il fit imprimer le tout à Dijon, par Pierre Metlinger, en 1491.

Pour promouvoir la réforme, non seulement dans les ordres religieux, mais dans toute l'Église de France, le roi Charles VIII convoqua à Tours, le 12 nov. 1493, un grand nombre d'évêques, d'abbés et de docteurs. L'assemblée fut présidée par le garde des sceaux, André Fumée, seigneur des Roches (cf. *Nomasticon cisterc.*, éd. Séjalon, 1898, p. 547 sq.). « La délibération dura trois jours. Une copie contemporaine (Paris, Bibl. nat., ms. *lat. 13116*, fol. 44-67) nous a conservé, avec les articles de Jean Standonck, théologien de l'université de Paris, les réponses de plusieurs bénédictins... L'abbé de Cîteaux remit un mémoire au garde des sceaux le 17 nov. 1493; c'est un exposé remarquable, tant des causes de décadence des monastères que des corrections modérées qu'il eût convenu d'introduire. Un autre cistercien, Jean-Philippe de Criquetot, abbé de Bonport, remplissait auprès de Jean de Cirey les fonctions de vicaire général » (Marcel Godet, *Consultation de Tours...*, dans *Rev. d'hist. de l'Égl. de France*, II, 1911, p. 175; publication intégrale du ms. *lat. 13116*). L'abbé de Cîteaux ramène à trois les obstacles qu'il faudrait à tout prix éliminer, avant de poser les règles d'une réforme : les élections des supérieurs, ayant cessé d'être libres, ne donnent plus habituellement que des sujets inaptes au gouvernement; les commendataires dévorent le patrimoine monastique; les appels faits par les religieux à la justice séculière ruinent l'autorité des prélats réguliers. « Quand il plaira au roy Très Chrétien, protecteur et défenseur de l'Église, de mettre remède esditz trois empeschements..., lors, la saincte réformacion et observance sera facile, comme elle estoit au temps passé » (*ibid.*, p. 346).

Sans attendre cependant l'accomplissement de ce *votum*, qu'il pressentait peut-être irréalisable pour le moment, Jean de Cirey convoqua au collège S.-Bernard de Paris une réunion d'abbés de son ordre. Une quarantaine étaient là le 15 févr. 1494. Il leur présenta et leur fit accepter une série de décrets de réforme appelés *Articuli Parisienses*. L'auteur déclare lui-même que ce ne sont pas là des règles nouvelles, mais une brève récapitulation des statuts antérieurs établissant les obligations des moines. Les abbés présents à la réunion apposèrent leur sceau et l'acte fut publié au chapitre général suivant (*Statuta*, 1494 : 36-56).

Jean de Cirey : son *Bullaire*, imprimé à Dijon en 1491, débute par une *Brevis praefatio super sequenti collecta quorumdam privilegiorum ord. cisterc.* (cf. *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, éd. Louvain, 1933-41). — Trithemius, *De statu et ruina monastici ordinis*, Leipzig, 1493, mémoire lu au chapitre général des bénédictins. — Sur les démêlés entre Cîteaux et Clairvaux, cf. *supra*, art. CITEAUX *(Abbaye)*. — Sur la commende : Conrad Eubel, *In commendam verliehene Abteien während der Jahren 1431-1503*, dans *Studien und Mitteil.*, XXI, 1900, p. 3-15, 244-59. — R. Laprat, art. *Commende*, dans *D. D. Can.*, III, 1029-85. — G. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, Introd. et c. IV, *La commende*. — [H. Séjalon], *Ann. d'Aiguebelle*, I, Valence, 1863, p. 309 sq. — *Oratio Rever. patris Arnoldi abbatis Veterismontis, Colonien. dioc. ord. cisterc. sacrae theologiae doctoris, contra monasteriorum commendas ad f. r. Sixtum Papam IIII habita* (= n. 2517 et 2518 du *Gesamtkatalog der Wiegendrücke*). Il s'agit ici d'Arnold Munckendam, abbé d'Altenberg, qui faisait partie de la légation envoyée à Rome par le chapitre de Cîteaux de 1475. Cette plaidoirie est vraiment remarquable à tout point de vue.

4° *Liturgie. Écrivains. Saints.* — 1. La liturgie cistercienne enregistre à cette époque deux modifications notables : l'usage des pontificaux concédé à quelques abbés et le droit de conférer les ordres sacrés.

C'est le 9 sept. 1346 que Clément VI, répondant à une demande de Pierre IV d'Aragon, concède la mitre à l'abbé de Poblet. Grégoire XI fait la même concession à l'abbé de Salem en 1373. L'abbé des Dunes reçoit successivement la mitre du pape de Rome, Urbain VI, en 1381, puis, en 1387, du pape d'Avignon, Clément VII *(Cartularium de Dunis)*. Clairvaux l'obtient en 1392 de Clément VII (ms. *1093* de Troyes, fol. 190). Cîteaux la reçoit le 10 mars 1380 de Clément VII et Mazan le 26 févr. 1390.

Benoît XIII (Luna) gratifie de la même manière Fontfroide et Bonnefont en 1401, Bonnecombe en 1403 et Mortemer en 1405. Martin V (1417-1431) distribua généreusement les mitres : Tamié en 1417, Ourscamp, Savigny, Prières, Pontigny en 1418, La Ferté en 1420, Fontenay et Morimond en 1423, Bonneval de Rodez en 1424. Les concessions similaires s'échelonneront ainsi jusqu'en 1773. Dès lors, l'austère simplicité de l'ancien rite dut céder le pas.

Ce fut aussi l'occasion de créer de nouveaux livres liturgiques, dont plusieurs témoins nous restent encore : les pontificaux. Clairvaux en possédait une abondante série (cf. Leroquais, *Pontificaux mss. ...France*, II, Paris, 1937, p. 364 sq.). Les vrais pontificaux cisterciens sont ceux du type ms. *311* de la bibliothèque de Montpellier (École de médecine), exécuté à Clairvaux en 1583 pour l'abbé Lupin Le Myre. Beau et grand volume de luxe, qui contient les capitules, les collectes, les bénédictions, l'*ordo ad benedicendum monachum*, la collation du sous-diaconat, du diaconat, la consécration d'autel. Tout cela en conformité avec la bulle d'Innocent VIII, *Exposcit*, du 4 avr. 1489. Cette célèbre bulle,

qui souleva jadis tant de discussions, n'est plus rejetée comme apocryphe depuis la découverte de plusieurs documents authentiques concédant à des abbés de monastères le pouvoir de conférer même le presbytérat à leurs moines. Martin V, par ex., donna à l'abbé cistercien d'Altzelle, au dioc. de Meissen, le pouvoir de conférer à ses moines les trois ordres sacrés. La concession, datée du 16 nov. 1427, était valable pour cinq ans (K. A. Fink, *Zur Spendung der Höheren Weihen durch den Priester*, dans *Zeitschr. der Savigny-Stift. für die Rechtsgesch., Kan. Abt.*, XXXII, 1943, p. 506-08; cf. *Statuta*, 1426 : 62 : insinue les motifs de cette concession).

La bulle *Exposcit* ne parle que du sous-diaconat et du diaconat, mais concède en outre à l'abbé de Cîteaux le pouvoir de conférer la bénédiction abbatiale aux abbés de son ordre nouvellement élus. Il n'est pas téméraire de voir dans le pontifical, ms. *cod. addit. 39677*, du British Museum le volume utilisé par Jean de Cirey pour préparer l'adaptation de la *Benedictio regularis abbatis* aux usages cisterciens (cf. M. Andrieu, *Le pontifical romain au M. A.*, III, Rome, 1940, p. 111). Le même abbé de Cîteaux profita des progrès que faisait alors l'imprimerie pour éditer les livres liturgiques de l'ordre. Un *Bréviaire* parut à Bâle en nov. 1484. Trois ans plus tard, une seconde édition en était faite à Strasbourg par Jean Grüninger, surveillée comme la première par Nicolas Salicetus (Wydenbosch), abbé de Pomarium (Baumgarten), qui avait mis tous ses soins à s'acquitter du mandat reçu de Jean de Cirey. D'autres éditions furent réalisées aussi à Milan, Venise, Bruxelles. Le premier *Misset* cistercien imprimé sortit des presses de Strasbourg en 1487. En 1495, le prieur de Clairvaux, Jean de Vepria, fit imprimer à Paris, par Estienne Jehanot, un *Ordinarium* qu'il avait traduit en français pour l'usage des moniales.

L'année 1500 marquait un jubilé pour le monde chrétien. L'abbé de Cîteaux, Jean de Cirey, obtint du pape Alexandre VI, jadis cardinal protecteur de l'ordre cistercien (*Statuta*, 1493 : 20), la bulle *Laudibus et honore* permettant à tous les membres de l'ordre de gagner l'indulgence sans aller à Rome. Le document, daté du 1er septembre, contient une clause prolongeant des deux premiers mois de l'année suivante le temps utile pour gagner le jubilé. Le chapitre général dut prescrire la levée d'un subside pour faire face aux honoraires dus à la Chambre apostolique (*ibid.*, 1500 : 9; cf. lettres des abbés d'Angleterre publiées par P. Gautier, *De l'état des monastères ...à la fin du XVe s.*, *loc. cit.*, p. 423; texte de la bulle publié dans *Collectanea O. C. R.*, 1950, p. 1 sq.).

2. Lorsqu'en Angleterre Wyclif commença à dogmatiser, deux polémistes cisterciens se levèrent contre lui : Henri Crumpe, moine de Baltinglas, professeur à Oxford (*D. H. G. E.*, VI, 432), et William de Remyngton (cf. J. Mc Nulty, *A hammer of the Wycliffites, Wittiam of Remyngton*, dans *Clergy review*, sept. 1947, p. 160-76). D'autre part, le mouvement hussite, en Bohême, rencontra comme adversaires Balthasar de Porta, proviseur du collège cistercien S.-Bernard à Leipzig (*D. H. G. E.*, VI, 426), et Barthélemy Fröwein, abbé d'Ebrach, qui siégea comme assesseur au procès qui condamna l'hérésiarque, lors du concile de Constance (*ibid.*, VI, 1003).

L'imprimerie naissante permit à bon nombre de nos écrivains de multiplier les exemplaires de leurs travaux polémiques, ascétiques, théologiques et autres. Les initiatives de Jean de Cirey en ce domaine sont connues (*Statuta*, 1487 : 14); elles furent fidèlement suivies. Nicolas Salicetus, abbé de Baumgarten, donna un livre de prières intitulé *Antidotarius animae* (cf. L. Pfleger, *Abt Nicolas Salicetus von Baumgarten, ein gelehrler Cisterzienser des XV. Jht*, dans *Archiv für elsässische Kirchengesch.*, Strasbourg, 1934, p. 107-22). Du même auteur, un *De arte moriendi* et un *Speculum peccatoris*, Paris, 1496.

Les *Sermones Socci* de Conrad de Brundelsheim eurent plusieurs éditions incunables; de même, *Le pèlerinage de vie humaine* de Guillaume de Digulleville, moine de Chaalis; de même encore, le *Dialogus dictus Matogranatus*, de Gallus, abbé de Königssaal. Jean Currifex (Wagemakers), moine de Villers, fit éditer à Paris son *Tractatus de vitio proprietatis*. Robert d'Envermeuil, moine de Clairvaux, paraît avec son *Cato moralisatus*, et Balthasar de Leipzig avec son *Expositio canonis missae*. En Italie, Boniface Simoneta, abbé de S.-Étienne de Cornu, imprime à Milan son *De christianae fidei et Romanorum pontificum persecutionibus*, ouvrage historique conçu sous la forme étrange de 279 lettres; peu après sa parution, il fut traduit en français et imprimé à Paris (cf. *D. H. G. E.*, IX, 971). Bénigne, moine de Chiaravalle de Milan, présente à son abbé, dom Augustin Sanson, un travail sur le comput ecclésiastique, *Tabula festorum...*, imprimé en 1495.

Les *Distinctiones de tempore et de sanctis* de Bernold de Kaisersheim sont publiées à Ulm et à Deventer (*ibid.*, VIII, 853). En Espagne, Jacques Janvier, moine de Santas Creuz, édite à Barcelone, en 1492, son *Ingressus rerum...* Au Portugal, sur la demande de l'infante Isabelle, Bernard d'Alcobaça traduit du latin en portugais l'ouvrage de Ludolphe le Chartreux, *De Vita Jesu Christi* (*ibid.*, VIII, 735). Pierre Olafsson, prieur d'Alvastra, écrit une Vie de Ste Catherine de Suède, dont une traduction hollandaise parut à Anvers en 1491. La *Cronica de Aragon*, composée par Gaubert Fabricius de Bagad, moine de Santa Fé, parut en 1499 (*ibid.*, VI, 188).

Cette fin du XVe s. vit aussi de nombreuses éditions d'œuvres composées par les cisterciens de la première époque : Gilbert de Hoyland, Alain de Lille, Césaire d'Heisterbach et surtout S. Bernard. L. Janauschek, dans sa *Bibliographia Bernardina* (Vienne, 1891), a pu aligner près de 300 incunables reproduisant les écrits du saint, y compris des florilèges et des pseudo-bernardins.

3. Outre les martyrs déjà cités à propos de la guerre des hussites, les XIVe et XVe s. nous permettent de retenir quatre noms de bienheureux et bienheureuses qui eurent un culte légitimement reconnu : en Italie, Jean de Caramola, convers de l'abbaye de Sagittario (*A. S.*, août, V, 854), 26 août 1339; en Allemagne, la moniale d'Oberweimar, Lukarde, 22 mars 1309 (*A. Boll.*, XVIII, 1899, p. 305; Zimmermann, *Katend. bened.*, I, Metten, 1933, p. 365); en Espagne, Pierre Marginet, moine de Poblet, 26 mars 1435 (Domenec, *Hist. gen. de los santos de Calaluña*, 1930, p. 259; *Kalend. bened.*, I, 383); Beatrix de Silva, cistercienne, puis fondatrice de la congrégation des Conceptionistes, oct. 1490 (*Acta apost. Sedis*, XVIII, 496; *D. H. G. E.*, VII, 114; *Katend. bened.*, II, 580).

Cîteaux garde aussi le souvenir de deux enfants de Ste Brigitte de Suède : Benoît, qui mourut jeune moine à Alvastra en 1373 (*D. H. G. E.*, VIII, 176), et sa sœur Ingeborge, moniale à Risaberg, décédée vers 1350. Avant eux, leur père Ulf Gudmarsson était entré à Alvastra en 1343, en exécution d'un vœu; il mourut peu de mois après, le 12 févr. 1344, laissant Brigitte veuve à quarante ans. La sainte prit ensuite refuge, comme « donnée », dans une dépendance de la même abbaye (*ibid.*, X, 719).

V. DU XVIe SIÈCLE A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. — I. LES ERREURS DES XVIe ET XVIIe SIÈCLES. — 1° *Le protestantisme et les guerres de religion.* — L'histoire de Cîteaux enregistre ici des destructions d'abbayes et des martyrs. Soulevée par la parole de

Luther, la guerre des paysans se répandit comme une lave incandescente, depuis les régions du Haut-Rhin, à travers l'Alsace, la Lorraine, le Palatinat, jusque dans les électorats de Trèves et de Mayence. Les abbayes sont saccagées, incendiées : Lucelle, Baumgarten, Neubourg...; dans la Thuringe, Volkenrode, Michaelstein, Sittichenbach, Georgental, etc., subissent le même sort. Les abbayes de moniales succombèrent en nombre beaucoup plus considérable encore. Le vaste dioc. de Mayence, qui en comptait alors une soixantaine, voit certaines disparaître dans les flammes : Annerode, Ichterhausen, Frankhausen, Nordhausen, Caldern, Döllstedt, Paradies, Seligental...; d'autres sont abandonnées par leurs habitantes : Oslavan, au dioc. d'Olmütz, Frauental, Engeltal, Reetz...; d'autres encore sont supprimées par les princes : Michaeliskloster à Iéna, Sonnenfeld, Boytzenburg, Plötzky...; d'autres enfin passent au protestantisme et se transforment parfois en établissements d'instruction : Tänikon, Bernstein, Vlotho, Blankenburg, Isenhagen, Itzehoe, Höchelheim, Birkenfeld... C'est dans la communauté des moniales blanches de Nimbschen que Luther trouva Catherine Bora. Le gouvernement de Berne se chargea de supprimer plusieurs abbayes : Bonmont, Hautcrêt, Montheron, Bellevaux. D'autre part, les princes allemands s'adjugeaient le temporel des monastères. Le duc de Wurtemberg le fit pour Königsbrunn, Pairis, Rechenshofen. Bebenhausen fut protestantisé par le duc Christophe en 1560. Rinteln fut occupé par le comte Othon de Schaumburg. Loccum devint une maison d'études supérieures, aujourd'hui encore gouvernée par un « abbé ».

En 1526, les incursions des Turcs en Hongrie furent marquées par la bataille de Mohacs. Les ennemis occupèrent presque entièrement le royaume, et les cisterciens, réduits à un petit nombre, durent s'enfuir. Les églises et les monastères abandonnés furent pillés et détruits. Durant un siècle et demi, l'ordre de Cîteaux ne compta plus une seule maison en Hongrie.

En France, les huguenots visitèrent aussi les abbayes. Pillages et destructions se succédèrent à intervalles variés, durant tout le XVIe s. On a signalé quelques défections : celle de l'abbesse de Nonenque, Louise de Roquefeuille, celle de l'abbesse de Clavas, Gabrielle de S.-Chamond.

Dans les Pays-Bas, les « Gueux » procédèrent de la même façon. Le bilan des abbayes cisterciennes, en ces années troublées, accuse plus de martyrs que de défections, du moins dans les limites de la Belgique actuelle. Thomas Van Thielt de Lieu-S.-Bernard jette sa crosse et passe au camp ennemi; un petit groupe de moines quittent Boneffe pour aller mener une vie facile au milieu des « réformés » de Hollande. Taches isolées qui sont couvertes par le sang des martyrs : Paul Lamps, Baudouin Fastrade, Corneille Polderman, Renier Rahier et les autres. Les calvinistes frappent aussi à la porte des moniales et, les trouvant fidèles à leurs vœux, ils incendient toutes leurs abbayes, soit près de soixante (cf. J.-M. Canivez, *L'ordre de Cîteaux en Belgique*, Scourmont, 1926, p. 35).

En 1531, le chapitre général de Cîteaux décidait d'envoyer en Angleterre l'abbé de Chaalis, Simon Postel, avec la mission de visiter et de réformer les abbayes de ce pays. Deux ans après, le visiteur était remercié officiellement à Cîteaux de l'œuvre accomplie. Hélas, Henri VIII n'allait pas tarder à faire volte-face et à transformer en possessions royales les domaines monastiques. Le monarque en distribua ensuite à ses amis. Beaulieu-Abbey fut vendue; le titre en fut cependant conservé : on eut « Lord Beaulieu », puis « le comte de Beaulieu ». Et ainsi de tant d'autres. Les abbés et moines réfractaires aux insidieuses sollicitations des agents royaux étaient placés devant le dilemme : l'obéissance au roi ou la potence. L'abbé de Woburn, Richard, fut pendu à la porte de son monastère avec deux de ses religieux. L'abbé de Whalley, Jean Pawsley, et deux de ses moines subirent le même supplice. Tyburn, près de Londres, vit le martyre de William Thurston, abbé de Fountains, et d'Adam Selbarre, abbé de Jervaux, etc. Des abbayes anglaises, il reste des ruines grandioses, témoins de leur prospérité durant les siècles antérieurs à la Réforme de 1535.

L'Écosse connut aussi des années de persécution avec Jean Knox, à dater de 1542. Les onze abbayes de moines cisterciens et les six monastères de moniales disparurent sans retour. Balmerino succomba seulement vers 1600; puis les biens furent constitués en une baronnie qu'on attribua à James Elphinstone, appelé désormais Lord Balmerino. Les abbayes d'Irlande ne disparurent qu'au XVIIIe s. La persécution du XVIe s. avait cependant sévi; il y eut des emprisonnements de religieux et plusieurs martyrs, tels Patrick O'Connor et Malachie O'Kelly, moines de Boyle (mai 1585), et les quarante religieux de Nenagh (15 août 1591). Leur procès de canonisation est en cour de Rome.

De 1545 à 1563, le concile de Trente avait tenu vingt-cinq sessions. Les décrets disciplinaires qui terminent la dernière session concernent les religieux et les moniales. Le concile rappelle aux uns et aux autres les obligations qu'ils ont contractées. Il insiste sur la pratique de la pauvreté individuelle et la clôture des moniales. Aux supérieurs, il rappelle la loi des visites canoniques dans les maisons qui leur sont soumises, et aussi la loi de la tenue des chapitres généraux ou provinciaux, formulée déjà au concile de Latran en 1215, sur le modèle de la pratique cistercienne (*Decr.*, l. III, tit. *De statu monachorum*, c. 12). Une disposition spéciale atteignit les moniales établies à l'écart des villes, comme l'étaient celles de Cîteaux. On devra transférer ces communautés à l'intérieur des villes, où elles trouveront plus de sécurité (sess. XXV, c. 5).

Désormais les chapitres généraux de Cîteaux prendront les décrets tridentins comme base solide de leurs statuts et constitutions (*Statuta*, VIII. 145, synthèse des références).

Battandier, *Ann. pont.*, 1914, p. 90 : total des exécutions ordonnées par Henri VIII. — A. Baudrillart, *L'Église catholique, la Renaissance, le protestantisme*, Paris, 1904. — Bekéfi-Czilek, *Gesch. des Cisterc. ord. in Ungarn*, dans *Cisterc.-Chronik*, XII, 1, 33; XIII, 65, 97. — V. Carrière, *Les épreuves de l'Église de France au XVIe s.*, dans *Rev. d'hist. de l'Égl. de France*, XI, 167; XII, 168; XIII, 433; XVI, 337. — L. Cristiani, *L'Église à l'époque du concile de Trente, 1518-1563*, dans Fliche-Martin, XVII, Paris, 1947. — Beda Danzer, *Verlust der deutschen Benedictiner und Cisterzienser durch die Säkularisation*, dans *Bened.-Monatschrift*, XII, 1930, p. 516. — E. de Moreau, *La crise religieuse du XVIe s.*, dans Fliche-Martin, XVI, Paris, 1950. — F. A. Gasquet, *Henry VIII and the English monasteries*, Londres, 1902, 2 vol. — Imbart de La Tour, *Les origines de la Réforme*, 2e éd., Melun, I, 1948; II, 1944. — P. Jourda, *Le problème de l'incrédulité au XVIe s.*, dans *Rev. d'hist. de l'Égl. de France*, 1943, p. 262. — J. Martin, *Gustave Vasa et la Réforme en Suède*, Paris, 1906. — Al. Postina, *Beiträge zur Gesch. der Cist. Klöster des XVI. Jht in Italien, in Deutschland, in Scottland*, dans *Cisterc.-Chronik*, XIII, 193, 225; XXV. — L. J. Rogier, *Geschiedenis van het Katholicisme in Noord-Nederland in de XVIe en XVIIe eeuw*, Amsterdam, 1945-46, 3 vol. — J. Roserot de Melin, *La Réformation en France*, dans *Introd. aux études d'hist. eccl. locale*, III, Paris, 1936, p. 134. — D. Vargha, *Hongarije en de Cisterciensers*, Nieuwkuijk, 1935. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, éd. Louvain, 1933-41, 8 vol., *passim*.

2° *Le jansénisme.* — En 1689, l'abbé de Cîteaux, Jean Petit, faisait éditer le *Rituale cisterciense*, auquel il venait de mettre la dernière main. Or le livre des *Exercices* de S. Ignace y est sincèrement recommandé comme guide de la retraite de dix jours que doivent

faire annuellement les membres de l'ordre. Cette simple indication dit assez que le climat cistercien était loin de l'ambiance janséniste. Plusieurs moines et abbés entrèrent positivement en lutte contre les nouvelles doctrines. Bertrand Tissier, prieur conventuel de Bonnefontaine, fit imprimer à Charleville, en 1651, sa *Disputatio theologica in janseniana dogmata* (cf. Foppens, *Bibl. Belgica*, I, 292). Philippe Dumont, moine de Moulins, dédia à Robert Henrion, abbé de Villers, son *Speculum orthodoxae fidei et hereticae pravitatis* (*ibid.*, II, 1039). L'abbé d'Escurey, Nicolas Forest, édita une série d'opuscules contre le jansénisme (1650 sq.).

Les feuillants firent également bonne figure dans cette lutte. Notons Jean de S.-François et surtout Pierre de S.-Joseph, dont les publications sont signalées par Ch. de Visch (*Auctarium*, éd. Bregenz, 1927, p. 62). Cependant plusieurs membres de cette congrégation passèrent dans les rangs des protestataires contre la bulle *Unigenitus* (ms. *10181* de l'Arsenal, Paris). Dom Pierre Colas, procureur des bernardins de Paris, imita ce geste en 1731. A Toulouse, dom Loume, proviseur du collège S.-Bernard, se prononça aussi en faveur de l'appel au futur concile (ms. *1621*, bibl. Ste-Geneviève, Paris), ainsi que dom Pacôme, religieux de la Trappe.

Le cas le plus notoire fut celui des moniales de Port-Royal. Éblouies par une doctrine d'allure austère qui cadrait bien avec la sévérité de leur vie, elles s'obstinèrent dans une voie de désobéissance orgueilleuse. Port-Royal envoya un jour son confesseur Eustache convertir Orval. Il y vint aussi trois autres missionnaires jansénistes, notamment le fameux Sébastien-Joseph du Cambout. Par ordre de Benoît XIII, une visite canonique s'ouvrit à Orval en sept. 1735. Elle était commencée depuis quatre jours, quand quinze religieux s'enfuirent nuitamment en Hollande, « la délicatesse de leur conscience ne leur permettant pas de signer le formulaire ».

L'abbaye de Beaupré, au dioc. de Toul, avait reçu d'Orval, en 1710, un excellent abbé en la personne d'Anselme de Bavais. Ce prélat restaura la discipline; par là même, il attira en peu de temps d'abondantes recrues. Malheureusement, autant et plus que les autres religieux de Lorraine, ceux de Beaupré se laissèrent séduire par le rigorisme janséniste. Les supérieurs se heurtèrent à de violents entêtements. Finalement la soumission se fit, et tout rentra dans le calme, toujours sous l'abbatiat de dom Anselme († 1737). L'abbaye de Royaumont, l'illustre fondation de S. Louis, tombée en commende et devenue un bien de la famille de Lorraine, eut pour commendataire, en 1689, François-Armand de Lorraine. Il était janséniste militant; malgré lui, cependant, l'abbaye fut parfaitement préservée des fausses doctrines.

Au dioc. d'Orléans, l'abbaye des moniales de Voisins devint un petit Port-Royal. La dernière abbesse fut Marguerite de Villelongue, qui gouverna de 1708 à 1749. D'une piété sincère, d'un caractère doux et bienveillant, elle fut impuissante à enrayer l'influence de plusieurs religieuses venues de Port-Royal à la suite de la suppression de leur abbaye. D'ailleurs l'évêque d'Orléans et son grand vicaire étaient eux-mêmes d'ardents jansénistes. L'abbé de Cîteaux, Edme Perrot, vint bénir solennellement la bonne abbesse en 1721, mais ne put obtenir l'humble soumission des religieuses. La communauté cessa ensuite de se recruter; la dernière moniale mourut le 27 juin 1777. A cette date une ordonnance royale était déjà rendue, supprimant l'abbaye; les biens temporels furent unis au monastère de Lieu-Notre-Dame, près Romorantin.

Port-Royal eut une fin triste entre toutes. Le 29 oct. 1709 marque la date de dispersion de tout le personnel, en vertu d'un ordre du roi et de l'archevêque de Paris. Onze carrosses emportèrent les religieuses dans différentes maisons. Le 20 janv. 1710, ordre fut donné de détruire les bâtiments jugés inutiles. Port-Royal de Paris continua de subsister jusqu'en 1791. Alors la Révolution expulsa les quarante-huit religieuses qui s'y trouvaient. En 1841, les survivantes de ce groupe s'installèrent à Besançon et la communauté put s'accroître à nouveau. Vers 1910, elles demandèrent et obtinrent leur affiliation aux trappistines. Depuis lors, elles ont quitté la ville de Besançon et occupent l'antique abbaye cistercienne de la Grâce-Dieu, près Vercel (Doubs).

J. Carreyre, art. *Jansénisme*, dans *D. T. C.*, VIII, 318-529; *Le jansénisme durant la Régence*, Louvain, 1932, 3 vol.; *La doctrine janséniste*, dans *Introd. aux études d'hist. eccl. locale*, III, Paris, 1936, p. 513. — *Chroniques de Port-Royal...*, choix de textes par H. Laudenbach, Vevey, 1946. — L. Cognet, *La réforme de Port-Royal*, Paris, 1950. — J. Dedieu, *Le désarroi janséniste*, dans *Rev. d'hist. de l'Égl. de France*, XIV, 1928, p. 144-68. — A. De Meyer, *Les premières controverses jansénistes en France*, Louvain, 1917. — C. Gazier, *Hist. du monastère de Port-Royal*, 3e éd., Paris, 1929. — J. Orcibal, *Correspondance de Jansénius*, Louvain, 1947; *Jean Duvergier de Hauranne... et son temps*, Louvain, 1947-48, 2 vol.; ouvrage capital en la matière, qui corrige bien des erreurs et rectifie des appréciations généralement reçues; abondante bibliographie. — R. Plus, *Angélique Arnauld et ses relations avec S. François de Sales*, dans *Études*, janv. 1910, p. 433-64. — E. Préclin, *Les jansénistes du XVIIIe s. et la Constitution civile du clergé (1713-1791)*, Paris, 1928; *Conséquences sociales du jansénisme*, dans *Rev. d'hist. de l'Égl. de France*, XXI, 1935, p. 355-91. — L. Prunel, *Sébastien Zamet, év. de Langres...*, Paris, 1912. — Port-Royal eut ses historiens et ses apologistes au XVIIIe s., tels : Angélique de S.-Jean, *Discours appelés miséricordes...*, Utrecht, 1735; [Arnauld], *Apologie pour les religieuses de Port-Royal...*, s. l., 1665; [Clémencet], *Hist. générale... jusqu'à son entière destruction*, Amsterdam, 1755-57, 10 vol.; M. Du Fossé, *Mémoires...*, Utrecht, 1739; *Gémissements (4) d'une âme vivement touchée de la destruction du saint monastère de Port-Royal*, s. l., 1711; [Rivet], *Nécrologe de l'abbaïe de N.-D. de P.-R.-des-Champs*, Amsterdam, 1723; J. Racine, *Abrégé de l'hist. de Port-Royal*, rééd., Paris, 1908; 1928.

II. CITEAUX ET SES MONASTÈRES. — 1° *La commende.* — Pareille à une épidémie, la commende se propage de plus en plus, en France particulièrement, sous le couvert du concordat de 1516 entre Léon X et François Ier. Une statistique, établie d'après les données du *Gallia christiana* et autres sources, totalise environ 130 abbayes cisterciennes passant aux mains d'abbés commendataires dans le courant du XVIe s. Quelques rares d'entre elles, cependant, récupéreront parfois des prélats réguliers. Les autres sont malheureusement vouées à une déchéance presque fatale. Edme de Saulieu, abbé de Clairvaux (1509-1552), en fut témoin lors de son voyage à Rome en 1520-21. Mandaté par le chapitre général pour aller plaider la cause des abbayes auprès de Léon X, il devait aussi visiter canoniquement les monastères d'Italie et ceux de France qui se trouveraient sur son itinéraire. Le journal du secrétaire, dom Claude de Bronseval, mérite d'être lu (Arch. de l'Aube, *3 H 257*). C'est une prise de vue instantanée. Près de Milan, par ex., on note le monastère de Chiaravalle, « le meilleur de toute l'Italie, que tient en commende le cardinal de Médicis, frère du pape, dont il tire au moins 13 000 ducatz par an ». Non loin de Crémone, l'abbaye de Ste-Marie-Madeleine de Cava est tout en ruines; le commendataire est un enfant de neuf ans, pour lequel on lève 1 000 ducats. A S.-Étienne de Cornu, le commendataire, archevêque de Plaisance, touche 6 000 ducats en faisant exploiter la propriété; mais les lieux réguliers, l'habitation monastique ont presque disparu. A Quartazzolla, le commendataire est un gamin de huit ans, neveu du commendataire précédent. Et le reste.

De telles constatations fournirent au visiteur des arguments qu'il sut mettre en valeur lors de son audience pontificale, le 2 janv. 1521 (discours conservé dans les archives citées plus haut). Le cardinal de Médicis était présent. Or, il détenait, lui aussi, la commende de l'antique abbaye des SS.-Vincent-et-Anastase; « elle lui rapportait 5 à 6 000 ducatz par an, mais il n'entretenait que six religieux dans un pauvre réduit... Le 27 janvier, jour de la Septuagésime, écrit encore le secrétaire, nous partîmes de Rome et, auprès d'un château appartenant au pape, nous le trouvâmes qui chassait... ». Dernière entrevue et prise de congé. Pratiquement, le résultat de la démarche de l'abbé de Clairvaux à la Cour pontificale fut de nul effet. La commende subsistera jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Les abbayes ont connu parfois de bons commendataires; mais ils furent bien rares. On cite, par ex., Alphonse d'Elbène, « le modèle des commendataires » (G. Pérouse, *Haulecombe*, 1926, p. 79). Barzelle eut Jean d'Estampes, loué sans réserve (*Gall. christ.*, VI, 1061); Valence reçut l'évêque d'Angoulême, Rodolphe du Fou, grand bienfaiteur (*ibid.*, II, 1359); Mazières eut François Gendron, puis l'évêque de Digne, Henri-Félix de Tassi († 1711) (*ibid.*, IV, 1034). Le Val-Ste-Marie accueillit avec joie Charles Villiers de l'Isle-Adam (*ibid.*, VII, 883).

Chose plus extraordinaire, on vit des commendataires se faire moines et abbés réguliers, aux termes des bulles pontificales. Nous avons cité déjà Octave Arnolfini, abbé de la Charmoie, et Rancé, abbé de la Trappe. On vit aussi, à Beaupré de Beauvais, Louis le Normand de Beaumont († 1656); à Feniers, Jean de Caylus de Levi; au Reclus, Pierre Collart; à Bouillas, Pierre de Lavat, etc.

Mais ces cas exceptionnels ne contrebalancent guère les ruines et déchéances d'autre part. Accy, Chaalis, Loc-Dieu en Rouergue, Foigny, Froidmont, l'Étoile, Langonnet et tant d'autres pourraient témoigner dans ce sens. Les scandales de Jean de Lettes, évêque de Montauban et commendataire de Loc-Dieu, sont connus, aussi bien que le cas d'Odet de Coligny, premier commendataire de Froidmont : deux retentissants passages au calvinisme. En Espagne, la situation ne fut pas meilleure, « dans la région de Braga surtout, où la simonie des abbés commendataires faisait passer les monastères comme un héritage, de père en fils » (M. Bataillon, *Un itinéraire cistercien... XVIe s.*, Paris, 1949, p. 51).

Alcobaça, au Portugal, eut en 1611 un commendataire âgé de deux ans : Ferdinand d'Autriche qui, à dix ans, était cardinal-diacre. Quand les communautés se sentaient exaspérées par les exigences du commendataire et de ses commis, elles leur intentaient un procès — dernière et fragile espérance, toujours à longue échéance et souvent déçue. Le procès de Feniers dura quarante ans; celui de Cercamp occupa toute la prélature de Claude-Roger-François de Montboissier-Beaufort de Canillac (1739-61). Le *Bullaire* édité par Claude Vaussin en 1666 (IIe part., p. 15, 24, 40 sq.) cite plusieurs cas de ces procès, avec les arrêts rendus par le Parlement.

Bulles pontificales continuant la série donnée plus haut (col. 976 sq.) : Pie IV, *In eminenti*, 26 sept. 1563; Pie V, *Decet Romanum pontificem*, 23 oct. 1567; *Ex innumeris*, 8 mars 1570; Grégoire XIII, *Superna dispositione*, 12 juill. 1574; Sixte V, *Pontifex Romanus*, 17 mai 1586; Innocent X, *Pastoralis*, 25 sept. 1654; Alexandre VII, *Exponi nobis*, 26 août 1655. — Berlière, *La commende aux Pays-Bas*, dans *Mélanges G. Kurth*, I, 185; les cisterciens y échappèrent presque totalement (cf. ms. *2655 (21478)* de la Bibl. royale de Bruxelles). — E. Bernardet, *Un abbé d'Hautecombe, Alphonse d'Elbène*, Grenoble, 1937. — Jean Le Bossu, moine de Mazières, *Anticommenda*, ouvrage demeuré ms. — Laprat, art. *Commende*, dans *D. D. Can.*, III, 1029-85. — J. Paris, *Du premier esprit de l'ordre de Cisteaux*, Paris, 1670, p. 355. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, éd. Louvain, VIII, 1941, *Indices* : références aux décisions capitulaires concernant la commende et les commendataires.

2° *Les vicariats et les congrégations.* — En 1433, le chapitre général avait décrété, dans son 42e statut, la création de visiteurs provinciaux. On comptait sur le zèle de ces prélats pour suppléer à la négligence de certains Pères immédiats, rétablir et soutenir d'une main ferme la régularité et la ferveur dans les monastères. Les législateurs croyaient aussi poser par là même un obstacle sérieux aux schismes intérieurs, comme celui qui se produisait alors, en Espagne, avec Martin de Vargas.

Mais les tendances séparatistes et nationalistes furent plus fortes que les décrets capitulaires. Jadis compact, serré, fort d'une unité parfaitement homogène, l'ordre de Cîteaux s'émiette maintenant en de multiples congrégations. Certaines d'entre elles saluent encore l'antique maison mère avec respect et lui obéissent; d'autres ont brisé tous les liens et vivent de leur vie propre, se prétendant toujours cependant l'authentique descendance du Cîteaux bernardin. Nous avons cité plus haut (col. 970) la congrégation de *Castille* et celle de *Toscane et Lombardie*. En nov. 1567, Pie V (*Pastoralis officii*) érige en congrégation les monastères du *Portugal*, avec Alcobaça pour centre. L'abbé de ce monastère était de droit le général de la congrégation; mais, comme les autres supérieurs locaux, il était triennal. Triennale aussi était la tenue des chapitres. La congrégation compta treize abbayes anciennes et créa quatre prieurés.

Quatre ans après sa première bulle, le même pontife déclarait (*Romani pontificis*) qu'il n'entrait nullement dans ses intentions de porter atteinte aux droits de supériorité et de juridiction de l'abbé de Cîteaux sur les monastères du Portugal. Le président de la congrégation devait donc assister au chapitre de Cîteaux, accompagné d'une députation de quelques abbés. En fait, ceux-ci se tinrent toujours sur la défensive. On ne les vit point paraître à Cîteaux et les sanctions fulminées contre eux par le chapitre général ne les émurent aucunement (*Statuta*, 1667 : 58, 59, 63; 1672 : 195; 1683 : 167; 1686 : 153; 1738 : 261; 1765 : 54; 1768 : 134).

Cette attitude schismatique s'explique, sans se légitimer, par la mainmise des moines castillans sur les portugais. Déjà, en 1516, le chapitre général avait blâmé la facilité de certains abbés d'Espagne à recevoir chez eux des néophytes non éprouvés. De regrettables résultats s'ensuivirent. Quand, en 1535, l'abbé de Clairvaux, Edme de Saulieu, visita les abbayes d'Espagne et de Portugal, il dénonça les agissements des cisterciens castillans. Ceux-ci, dont bon nombre étaient d'origine juive et nouveaux convertis, tramaient des intrigues; déjà ils s'avançaient vers Alcobaça pour y implanter leur réforme avec leur rituel teinté de judaïsme. « Le temps n'était pas loin où le Portugal cistercien allait faire sa réforme inspirée de l'exemple des Castillans. La visite d'Edme de Saulieu ne fit que freiner un mouvement irréversible, retarder la constitution d'une congrégation autonome (M. Bataillon, *op. cit.*, p. 46).

Travaux généraux sur les congrégations cisterciennes : C. Bock, *Les codifications du droit cistercien*, dans *Collectanea ord. cist. reform.*, Westmalle, 1949, p. 334; 1950, p. 101 sq. — I. Eicheler, *Die Kongregationen des Zisterzienserordens*, dans *Studien und Mitteil.*, XLIX, 1931, p. 55 sq. — L. Janauschek, *Origines cisterc.*, Vienne, 1877, p. XI, LXXI sq. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, éd. Louvain, 1933-41, VIII, *Indices* : références aux textes législatifs. — Tamburini, *De jure abbatum...*, II, Lyon, 1650, disp. XXIV, q. V, reproduit quelques actes du S.-Siège concernant des congrégations monastiques.

Pour la congrégation du Portugal : *Privilegia Congr. S. M.*

de Alcobatia. Venise, 1593. — A. Manrique, *Ann. cisterc.*, II, Lyon, 1642, *Appendix*, p. 3-15 : *Series abbatum Eccl. Alcobacensis*. — Robert Muñiz, dans sa *Biblioteca cisterciense española*, Burgos, 1793, cite les nombreux travaux des cisterciens espagnols et portugais.

Sur les Juifs d'Espagne, cf. Mme Mahu-Lot, *Isabelle la Catholique et les Juifs*, dans *Mercure de France*, juill. 1950, p. 491. — Des religieux d'Alcobaça, docteurs en théologie, ont parfois écrit contre les Juifs, tel François Machado, *Contra Judaeos, Contra judaicam perfidiam, maxime contra huius temporis Judaeos*.

La congrégation de *Haute-Allemagne* resta pleinement soumise à Cîteaux. Edme de la Croix, abbé général, ayant visité les abbayes d'Allemagne, jeta lui-même les bases de la congrégation (14 sept. 1595). Elle comptait vingt abbayes réparties en quatre provinces, soumises chacune à un vicaire général : Souabe et Franconie, Bavière, Alsace, Brisgau et Suisse. Les abbés étaient perpétuels; la congrégation avait à sa tête un président. Ils tenaient leur chapitre provincial tous les deux ou trois ans et organisèrent un noviciat central. Les décisions de leurs réunions capitulaires sont conservées dans différents mss. pour les années 1619, 1624, 1626, 1640, 1645, 1654, 1659, 1668, 1670, 1683, 1715; voir : Dijon, ms. *1020*, fol. 1-51; Munich, *Ctm 1319*, fol. 34 sq.; *1432*, fol. 1 sq.; *Vatic. lat. 10094*. Le travail de dom Benoît Staub, signalé par de Visch dans son *Auctarium* (éd. Bregenz, 1927, p. 14), peut se lire dans le ms. *1591(363¹)* de Dijon, p. 1 à 130 : *Informatio sive tractatus de origine, causis ac progressu congr. ...in Superiori Germania*. Les statuts de 1586 et de 1654 furent imprimés.

Cette congrégation donna des preuves de solide vitalité, particulièrement au temps de la restauration des monastères en pays germaniques (année 1628 et suivantes) (cf. *Statuta*, VIII, *Indices*, au mot *Germania*, p. 216; *Idea Chrono-topographica congr. Cist. S. Bernardi per Superiorem Germaniam...*, s. l., 1720, fait mention des *monasteria extincta;* la congrégation comptait alors 1772 membres).

La congrégation des *Feuillants* eut pour initiateur Jean de la Barrière qui, d'abbé commendataire du monastère de Feuillant *(Fulium)*, dans le Languedoc, en était devenu prélat régulier. Son zèle pour la réforme le porta à des austérités outrancières. Il avait d'ailleurs un concept de vie religieuse s'écartant de celui de Cîteaux en des points notables, par ex. la prédication au dehors. Ce n'était donc pas une réforme, un retour à un ancien état de choses, mais une création nouvelle. La séparation d'avec l'ordre cistercien fut complète, bien qu'en tête de leurs constitutions ces religieux s'intitulassent toujours cisterciens.

En mai 1630, Urbain VIII scinda la congrégation en deux branches : feuillants de France et feuillants d'Italie, ces derniers appelés aussi *Réformés de S.-Bernard*. Une branche féminine fut également créée : les feuillantines. La congrégation a donné à l'Église des religieux de haute vertu et de science remarquable, tel le cardinal Jean Bona. Les feuillants disparurent à la fin du XVIIIe siècle.

Bibliogr. sur le fondateur et son œuvre : art. BARRIÈRE, dans *D. H. G. E.*, VI, 924. — Besse, art. *Feuillants*, dans *D. T. C.*, V, 2265; *Abbayes et prieurés de l'anc. France*, I, Introd., Paris, 1906, p. 171-75, abondante bibliogr. — L. Janauschek, *Orig. cisterc.*, p. LXIX-LXXI, cite les maisons fondées par les feuillants. — Morotius, *Cistercii refloresceintis seu Congr. Fulicusis chronol. historia*, Turin, 1690, nomme les personnages remarquables et leurs œuvres. — Henriquez, *Privilegia...*, Anvers, 1630, p. 413-46 : bulles concernant les feuillants (1586-1621).

Janauschek (*op. cit.*, p. XI) n'ose affirmer l'existence d'une congrégation *polonaise*. Sa réserve est prudente, car on ne connaît nulle mention de statuts constitutifs d'une congrégation érigée sous ce titre. En juin 1580, un chapitre provincial se tint à Wongrowitz, la plus ancienne abbaye de Pologne. Il était présidé par Edme de la Croix, délégué par l'abbé de Cîteaux, Nicolas Ier Boucherat, qui n'avait pas renoncé à faire valoir les droits contestés de dom Edme à la prélature de Châtillon. L'abbé général confiait alors à son protégé une double mission à remplir en Pologne : aplanir les difficultés occasionnées par les évêques de cette région aux monastères cisterciens et obtenir dans ces communautés un redressement de la régularité, une reprise généreuse des points essentiels de discipline. Cette seconde partie du programme fut réalisée sans trop de peine, semble-t-il. Les membres du chapitre adoptèrent les propositions du président, qui furent consignées dans un écrit intitulé *Statuta reformationis monast. ord. cisterc.* : ces statuts de réforme ne codifient que les obligations monastiques, sans dire un mot du groupement des monastères en congrégation. Rédigés par dom Edme de la Croix, ces statuts sont manifestement le premier jet de l'importante constitution de réforme que ce même prélat proposera au chapitre général de 1601, quand lui-même sera devenu abbé de Cîteaux (*Statuta*, VII, 1601, p. 197-249; une lettre des abbés autrichiens, vers 1630, se réfère aux *Edmundianae constitutiones:* Arch., Troyes, *3 H 146*).

Dans les décrets capitulaires du XVIIe s., les monastères de Pologne se trouvent toujours réunis sous le titre de vicariat ou province. En 1738, les mêmes désignations reparaissent dans une série de réponses à des doutes et demandes provenant de monastères polonais. On y apprend notamment que la commende sévit aussi dans ces abbayes. Pour faire face à ces empiétements, on exige désormais de tout abbé élu le serment de renoncer à son abbaye, s'il était promu à l'épiscopat. Par ailleurs, le chapitre de Cîteaux favorise le désir exprimé de réunir en une compilation les décrets des chapitres généraux qui concernent la discipline régulière. Ce travail fut terminé et parut en 1745, sous l'autorité d'Andoche Pernot, abbé de Cîteaux. Un document de 1766 cite l'abbé de Landa, Constantin Howiecki, avec le titre de vicaire général de la congrégation de Pologne.

L'autorité romaine eut à s'occuper, en juill. 1768, d'un intrigant, Bernard Kolbs, moine du prieuré de Vallombreuse (*Statuta*, 1768 : 113; *Anatecta juris pontificii*, XIV, Rome, 1875, col. 1006). En juill. 1792, la Congr. des Évêques et Réguliers concédait au nonce apostolique en Pologne le pouvoir de satisfaire les moines de Paradiz, qui désiraient être régis par un prieur triennal et non plus par un prélat à vie. Précédemment déjà, les moines de Sulejow et de Wanchoczko avaient obtenu semblable modification de régime (*ibid.*, XVI, 1877, col. 730).

Rome, ms. *Vatic. lat. 3236 Barberini* contient de nombreux documents provenant du procureur général de Cîteaux; ils datent de 1580 et années suiv.; en première page, on lit les noms d'Edme de la Croix et des abbés signataires des statuts de réforme de juin 1580. Des lettres originales ou copies ont pour objet les difficultés des monastères avec les Ordinaires. — Cambrai, bibl. munic., ms. *1223*, fol. 193 sq. : texte des *Statuta reformationis... 1580;* transcription faite à l'abbaye de Brunnbach, sous l'abbatiat de dom Wigand, en 1588. — Les deux codifications des statuts furent imprimées en 1581 et 1745, mais les exemplaires en sont rares.

La congrégation de *Calabre et Lucanie* fut constituée par décret du chapitre général de 1605, que publia dom Vincent Longuespée, procureur général à Rome. Chose étonnante, ces statuts s'écartent de l'ancienne législation cistercienne en des points notables; cependant la soumission au chapitre de Cîteaux reste intacte. Urbain VIII confirma ces dispositions par bulle du 12 juill. 1633 *(Sacrosancti apostolatus)*. La congrégation ne compta d'abord que sept abbayes; elle ac-

cepta ensuite les débris de la congrégation de *Flore*, qui, pour ne pas s'éteindre définitivement, fit retour à Cîteaux.

Le ms. *783* de la bibl. de l'Arsenal, à Paris, p. 757 sq., contient le décret du chapitre général de 1605, que Macusson reproduisit plus tard dans son *Traité hist. du chapitre général...*, s. l., 1737, p. 131. — La bulle d'Urbain VIII se lit dans le ms. *1020*, fol. 132 v° de la bibl. de Dijon.

La congrégation *aragonaise* resta également soumise à Cîteaux. Déférant à la demande de Philippe III d'Espagne, le chapitre général de 1613 (n. 67, 68) rédigea les statuts constitutifs de la nouvelle congrégation, qui groupa les monastères situés en Aragon, Valence, Majorque et Catalogne. Cîteaux avait voulu que l'on continuât ici le régime des abbés perpétuels; on espérait ainsi couper court aux inconvénients des élections fréquentes : ambition, simonie, discorde, etc. (cf. n. 67, *f*). Paul V confirma les actes du chapitre de Cîteaux par bulle du 19 avr. 1616 (*Pastoralis officii;* cf. Henriquez, *op. cit.*, p. 448). Des difficultés étant survenues, Grégoire XV dut promulguer une autre bulle, le 20 avr. 1623, pour apaiser les différends (*Ex pastoralis officii*, dans ms. *783* de l'Arsenal, p. 772).

Rome, bibl. Victor-Emmanuel, Sessor., mss. *319*, *434*, contiennent des définitions de leurs chapitres provinciaux. — J. M. Lopez Landa, *Abadias cisterc. de la antigua congregacion de Aragon y Navarra*, Calatayud, 1949.

Le chapitre général de 1613 (n. 26) organisa aussi la *Congrégation romaine* ou *de l'Italie centrale*. Elle groupa les abbayes situées dans le Patrimoine de S.-Pierre et quelques-unes du royaume de Naples; leurs noms sont cités dans le décret constitutionnel. Grégoire XV donna la confirmation le 6 avr. 1623 (*Sacrosancti apostolatus*, dans ms. *783* de l'Arsenal, p. 767). Le procureur général de l'ordre résidant à Rome présida un temps cette congrégation.

Rome, bibl. Victor-Emmanuel, Sessor., ms. *1342*, *1459*. — Dijon, ms. *1020*, fol. 125 v°, 144.

Les monastères d'*Irlande* furent constitués en congrégation sous le titre des *SS.-Malachie-et-Bernard*, par bulle d'Urbain VIII en date du 29 juill. 1626 (ms. *1020* de la bibl. de Dijon, fol. 129 v°). On y apprend que la congrégation reste soumise à l'abbé et au chapitre général de Cîteaux, selon les prescriptions de la *Charte de charité*. Cependant la congrégation tient son chapitre national tous les cinq ans; les abbés s'y réunissent accompagnés d'un délégué de chaque communauté. On y élit un président, qui devient en même temps vicaire général et délégué du chapitre de Cîteaux. Toutefois les monastères abandonnent le missel et le bréviaire cistercien pour adopter le rite romain. Faisant suite à la bulle, un décret de la Propagande du 13 août 1626 permet aux moines d'Irlande de négocier la récupération de leurs biens, mais ils n'agiront qu'avec grande prudence, afin d'éviter un retour des persécutions ou autres difficultés. Le cardinal Bona, cistercien feuillant, adressa une lettre aux catholiques d'Irlande en date du 11 sept. 1666 (cf. *Epistolae selectae...*, Bona-Sala, Turin, 1755, p. 87).

Malachie O'Artry, cist. du XVIIe s., *Triumphalia sanctae crucis...*, éd. Denis Murphy, S. J., 1892. — Anonyme, *The Irish cistercians. Past and present*, Dublin, 1893.

Les monastères de *France* eurent aussi leur réforme. Commencée d'abord à Châtillon, puis à la Charmoie par Octave Arnolfini et Étienne Maugier, elle gagna bientôt Clairvaux. En 1615, dom Denis Largentier entreprit de faire revivre les vertus des premiers cisterciens. Plusieurs abbayes reprirent les observances austères; l'abbé de Cîteaux permit à ces réformés de se réunir en chapitre et de se donner un vicaire général. Rien, par ailleurs, n'était changé à l'ancienne législation. En 1618, le chapitre de Cîteaux approuvait et louait la réforme, tout en redoutant les divisions que pourraient connaître les communautés, en raison de la diversité des observances. Nicolas II Boucherat, abbé général, soutenait la réforme. Il alla même plus loin; dans une réunion des réformés, tenue à Paris en mars 1623, sous la présidence du cardinal de La Rochefoucauld, il leur permit de se constituer en congrégation. Les articles en furent dressés et signés par les dix abbés présents. Mais le chapitre général du mois de mai de cette même année cassa, annula, invalida cet acte, appelé à créer, disait-on, un irrémédiable désastre, un schisme irréparable (*Statuta*, 1623 : 24).

Néanmoins, l'*Étroite observance* prospéra rapidement. Par malheur, Denis Largentier mourait à Orval, le 25 oct. 1624. Son esprit calme, pondéré, sa force de persuasion, qu'il puisait avant tout dans son propre exemple, auraient été bien nécessaires aux chefs de la réforme. Étienne Maugier, abbé de la Charmoie, soutenu par le cardinal de La Rochefoucauld, afficha des prétentions à des droits que les réformés ne possédaient nullement. De là, durant de nombreuses années du XVIIe s., des querelles, des procès, des livres, des pamphlets échangés de part et d'autre, au grand détriment de l'édification et de la vérité. Et, en somme, le point précis du litige, l'observance en cause, qui sert de pivot à ces interminables discussions, est l'abstinence.

Plusieurs lettres apostoliques tentèrent de faire cesser ces débats. Enfin la Constitution *In suprema*, d'Alexandre VII (19 avr. 1666), imposa silence. Dans l'histoire de la législation cistercienne, ce document pontifical marque une date importante; il est à mettre au même rayon que les bulles *Clémentine* et *Bénédictine*. Ne voulant pas imposer indistinctement à tous les sujets de l'ordre des pratiques rigoureuses, Alexandre VII s'en tient à une observance légèrement mitigée. Pour l'abstinence, par ex., les monastères qui l'ont abandonnée n'useront d'aliments gras que trois jours par semaine, en dehors de l'avent et du temps de la Septuagésime à Pâques. L'obéissance à l'abbé et au chapitre de Cîteaux demeurait entière. Clément IX confirma, en 1669, la Constitution de son prédécesseur, modifiant cependant quelques points de détail.

A cette époque, l'abbé de Rancé gouvernait le monastère de la Trappe. Il parut au chapitre général de 1668 et fut au nombre des protestataires contre les documents pontificaux récemment promulgués (*Statuta*, 1667 : 29, 30). Peu satisfait d'une réforme mitigée, il résolut d'inaugurer chez lui une observance austère, tout en restant soumis aux supérieurs de l'ordre. Son entreprise fut couronnée de succès, encore que certains contours de la vie cistercienne à la Trappe n'aient pas été modelés sur le Clairvaux de S. Bernard. N'importe; la reprise d'une vie austère attira autour du réformateur de nombreuses recrues recherchant l'absolu de l'ascétisme. Elles venaient du siècle et aussi de certains cloîtres. Pour enrayer cette course, plusieurs ordres religieux, craignant de se dépeupler, obtinrent de Rome des décrets interdisant le passage de leurs sujets à l'abbaye de la Trappe (*Exponi nobis*, 5 août 1686, pour les feuillants; *Dudum f. r.*, 18 mars 1697, pour les mauristes; *Sollicitudo pastoratis*, 10 oct. 1698, pour les capucins).

Quand la *Commission des réguliers* fera son enquête en 1766 et entendra les plaidoiries des ordres en faveur de leur conservation, seul l'abbé de la Trappe, Théodore Chambon, plaidera au nom de l'essentiel de la vie religieuse fidèlement conservé chez lui (S. Lemaire, *La Commission des réguliers (1766-1780)*, Paris, 1926, p. 16, d'après Arch. nat., *G⁹ 35*). Lors de la suppression des religieux en France par la Révolution, dom Augustin de Lestrange, moine de la Trappe, se retira en Suisse avec vingt-quatre de ses confrères. En 1794, en

vertu d'un bref de Pie VI, la Val-Sainte fut érigée en abbaye et chef-lieu de la *Congrégation des Trappistes*, sous l'autorité de dom de Lestrange, élu abbé.

Paris, bibl. Ste-Geneviève, ms. *3247* : recueil d'actes relatifs à la réforme du card. de La Rochefoucauld; on y lit les articles de 1623, fol. 46; lettres et ordonnances du card.; lettres à lui adressées. — Bibl. nat., ms. *franç. 15770* : recueil de pièces de 1660 à 1663; ms. *franç. 18696* : dossier... 1651 à 1667. — Petit imprimé anonyme de 80 p. in-16, intitulé : *Response à une lettre sur le subject des remonstrances et raisons représentées au roy par les religieux de Clairevaux, et autres abbayes qui en dépendent*, s. l. n. d. — Troyes, ms. *1796*, fol. 95 sq. : contient les décisions des chapitres de l'Étroite observance de 1624 à 1687. — Langres, ms. *75(48)*: *Hist. abrégée de la dernière réforme de l'ordre de C.*, par dom André-Joseph Boulenger (XVIIIe s.). — Beaunier-Besse, *op. cit.*, I, Introd., p. 164, cite nombre de mémoires, remonstrances, ordonnances, etc., ayant trait à la réforme. — Gervaise, *Hist. gén. de la réforme de l'ordre de C. en France*, Avignon, 1746 et 1749, ouvrage peu sûr, qualifié de « triste pamphlet » par Mgr Hautcœur; malheureusement plusieurs auteurs l'ont suivi aveuglément, tels Gaillardin *(Hist. de la Trappe)* et l'abbé Dubois (*Hist. de l'abbé de Rancé*, Paris, 1869). — Léon Serrant, *L'abbé de Rancé et Bossuet*, Paris, 1903. — [H. Séjalon], *Ann. de l'abbaye d'Aiguebelle*, II, Valence, 1863, p. 33. — *Nomasticon cisterc.*, éd. 1898, p. 578 : *Praecipua decreta circa contentiones*. — Pour les congrégations de moniales cisterciennes, cf. art. BERNARDINES, dans *D. H. G. E.*, VIII, 806.

3° *Les prieurés.* — Ce n'est guère qu'à dater des XIVe et XVe s. que l'ordre de Cîteaux admit des prieurés au nombre de ses monastères. Établissements de moindre importance que les abbayes, ils étaient répartis en deux catégories : les uns étaient *sui juris*, ayant à leur tête un prieur titulaire; les autres étaient de simples dépendances d'une abbaye *(membra abbatiae)*; on y trouvait un nombre variable de religieux, sous la direction d'un prieur nommé librement par l'abbé.

Au début du XVe s., quelques monastères de Hollande demandèrent et obtinrent leur affiliation à Cîteaux; ils conservèrent toutefois leur condition juridique de prieurés. D'autres monastères cisterciens furent fondés comme prieurés, tel Waarschoot, près de Gand. Le prieuré de S.-Sauveur, à Anvers, fondé en 1433, devint cependant abbaye en 1652. Différents furent les cas d'abbayes de moniales devenant, pour des raisons diverses, des prieurés d'hommes. En 1452, le chapitre général décrète que l'abbaye de Ste-Walburge, au dioc. de Cologne, sera désormais un prieuré de moines. A cette occasion, l'autorité compétente marque dans ses grandes lignes les pouvoirs des prieurs titulaires : ceux-ci sont inamovibles, dans les mêmes conditions que les abbés; leur juridiction est égale à celle des prélats. C'est d'après ces lois que furent créés les prieurés de la Joie, des Rosiers, de Belleau, de Montarlot, de Penthemont.

Le prieuré de S.-Lazare, à La Ferté-Milon, fut fondé en 1616; cinq religieux de Longpont y séjournaient pour le service de la maladrerie. Les moines d'Acey occupèrent un temps le prieuré d'Apremont (Hte-Saône), laissé libre par les bénédictins. Il devint ensuite une paroisse (de Trévillers, *Sequania monastica*, Vesoul, 1950, p. 45). La congrégation d'Espagne se forma d'abord par la sécession de plusieurs abbayes anciennes, puis créa aussi une série de prieurés mineurs (cf. Janauschek, *Orig. cisterc.*, Vienne, 1877, p. LXVIII; Henriquez, *Fasciculus SS. ord. cisterc.*, II, Cologne, 1631, p. 501). La congrégation d'Alcobaça fit de même. Les *Regesta* de Léon X (éd. Hergenrœther, Fribourg-en-Br., 1884) citent plusieurs prieurés cistercens, tels ceux de N.-D.-aux-Vignes, ou S.-Loup, à Orléans (n. 11232-33), et de la Costejean (n. 16931), au dioc. de Montauban; c'étaient deux prieurés de moniales. Sartorius a nommé les prieurés dépendant des abbayes de Sedlec, de Plass, de Königsaal, de Zara, de Gradz (*Cistercium*, Prague, 1700, p. 1087). En 1738, dans le duché de Lithuanie, on fondait encore deux prieurés pour moines : Clairefontaine et Vallombreuse, rattachés à la province polonaise (*Statuta*, 1738 : 134, *g*).

Au nombre des avantages procurés par le régime des prieurés, il faut noter celui d'écarter plus facilement la plaie de la commende. En raison de leurs revenus plus modestes, ces établissements attiraient moins les regards des collateurs et des bénéficiaires. Cependant, en 1682, Harlay de Champvallon, archevêque de Paris, et le P. de La Chaise tentèrent de mettre en commende cinq prieurés de Cîteaux : ce furent les parlementaires qui firent échouer le projet (J. Orcibal, *Louis XIV contre Innocent XI*, Paris, 1949, p. 55, note).

Le ms. *925* de la bibl. de l'Arsenal, à Paris, cite une cinquantaine de prieurés cistercens. Il y a là des erreurs manifestes, du moins au sens où nous entendons ici prieuré, établissement occupé par une communauté menant la vie régulière. Cottineau qualifie également de prieurés bon nombre de fermes monastiques de particulière importance, ou des églises à la charge d'abbayes cisterciennes. Même procédé dans le *Cartulaire de Bonnecombe*, éd. Verlaguet, Rodez, 1918, p. 1-22. — Des mentions de prieurés cisterciens se lisent dans les *Registres des papes* (École française de Rome) : *Benoît XI*, n. 415; *Nicolas IV*, n. 2654, 5022; *Jean XXII*, n. 26619, 27107, 40156, 42676, 42713, 42714, 44479, 54266, 57879, 62873; *Benoît XII*, n. 3973; *Regestum Clementis V... monach. O. S. B.*, n. 1510. — Cf. *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, éd. Louvain, 1933-41, VIII, *Indices*, p. 407, *Prioratus*.

4° *Les conflits intérieurs.* — De Rome, dom Durban, procureur général des mauristes, écrivait à dom Luc d'Achery, en juin 1675, ses doléances au sujet des « pauvres réformez de Cisteaux qui ne viendront pas poursuivre à Rome et qui veulent à présent mettre toute leur confiance en Dieu... ». Un arrêt du Conseil d'État du roi (19 avr. 1675) venait en effet de débouter de leurs injustes prétentions les religieux de l'Étroite observance. La querelle entre les abstinents et la Commune observance les avait donc conduits jusqu'à porter leur cause devant les tribunaux laïcs!

Il en fut de même, hélas, des discussions au sujet des pouvoirs de l'abbé de Cîteaux, que les quatre premiers Pères voulaient restreindre de plus en plus. Dans l'ordre, les abbés, les moines, docteurs théologiens, juristes ou historiens, prirent position pour ou contre l'abbé général. Les mémoires, les études, les lettres, les observations tombèrent en avalanches serrées durant les XVIIe et XVIIIe s., et jusqu'à la veille de la Révolution. Que de temps perdu, que de jalousies fomentées et de rivalités entretenues! La *Charte de charité* — oh! dérision — était devenue une pomme de discorde; chacun prétendait y trouver la justification de ses propres idées. La tactique était semblable chez les pseudo-réformateurs de l'Église, qui renvoyaient volontiers les prélats de leur temps à l'époque des catacombes. En 1775, des curés du dioc. de Troyes discutaient âprement la juridiction de l'archidiacre et autres supérieurs, « qui, disaient-ils, était inconnue aux quatre premiers siècles » (Arch. nat., *G8 625, dossier 58*, cité par J. Dedieu, *op. cit.*, p. 578).

Mais, précisément, depuis l'époque de la *Charte*, comme depuis les débuts de l'Église, le temps a marché; des nécessités nouvelles se sont levées; la multiplication des abbayes a réclamé des rouages nouveaux dans le gouvernement, et puisque le chapitre général, suprême autorité de l'ordre, ne tenait plus ses sessions qu'à des intervalles parfois considérables, il fallait consolider de plus en plus l'autorité légitime détenue par l'abbé général. Or les adversaires travaillaient à sa destruction. A leur insu, ils agissaient donc dans la ligne des révolutionnaires de 93.

Arch. départ. de la Côte-d'Or, *11 H 11* : débats au sujet de la juridiction entre C. et les quatre premiers Pères (1675-

1771). — Arch. départ. du Nord : *27 H 6* : conflit entre l'abbé de Cîteaux et les définiteurs, 1766, et arrêt rendu en 1770. — Arch. nat., Paris, ms. *1501* (*L, 747*, 2°) : « Idée sommaire de l'ordre de C. considéré dans son principe, ses accroissements, sa décadence et les moyens de le rétablir » (XVIIIe s.); ms. *1502* : petit abrégé d'un mémoire concernant le régime de l'ordre de C. (XVIIIe s.); ms. *1504* : observations sur l'ancienne et la nouvelle rédaction de la règle de l'ordre de C. (XVIIIe s.). — Dijon, bibl. munic., ms. *1591 (357 1)*, fol. 94 : précis du régime contre les quatre premiers Pères (XVIIe s.). — Port-du-Salut (Mayenne), abbaye cistercienne, ms. *5* : contient une thèse en faveur des pouvoirs de l'abbé de C. (1738). — Troyes, bibl. munic., ms. *349* : dom Aubertot, prieur de l'Isle-en-Barrois, *Traité de l'autorité du chapitre général* (XVIIe s.).

[J. A. Macusson], *Traité hist. du chapitre général de l'ordre de C. par lequel on fait voir quelle est son autorité...*, s. l., 1737; ouvrage condamné par le chap. gén. de 1738, n. 328. — L. Meschet, *Privilèges de l'ordre de C...*, Paris, 1713; cite dans la IIe partie, p. 275-355, des lettres patentes des rois de France et plusieurs « arrests du Conseil d'État du roy ». — [Montanbon], *Éclaircissements des privilèges de l'ordre de C...*, Liège, 1714; ouvrage condamné par le chap. gén. de 1738, n. 178. — De nombreux imprimés sont mentionnés dans le *Catalogue de l'hist. de France*, v, 506; dans le *Catalogue de la bibl. de Troyes*, par Socard, Troyes, 1889, II, *Jurisprudence*, p. 328; dans Beaunier-Besse, *op. cit.*, Introd., Paris, 1906, p. 160. — Les statuts des chapitres généraux sont aussi témoins des conflits intérieurs; voir notamment les chapitres des années 1667, 1672, 1683. — Les correspondances échangées à l'occasion des visites canoniques constituent une source intéressante et peu exploitée encore. Citons : aux Arch. de l'Aube, fonds *Clairvaux, 3 H 174-243;* aux Arch. du Nord, *27 H 7* : visites des abbayes cisterciennes par les abbés de Loos (1501-1776); *27 H 15, 16* : visites... par les abbés de Vaucelles (1555-1780). La bibl. de Mons (Belgique) conserve, dans le ms. *438* (ancien *107-184*), les *Epistolarum centuriae X-XVI* de l'abbé de Cambron, A. Le Waitte (1662-77).

Nous n'avons à signaler la *Commission des réguliers*, créée en juill. 1766, que pour marquer les ménagements exceptionnels dont fut l'objet l'ordre de Cîteaux. Aucune maison ne fut supprimée. Le président de la Commission, Loménie de Brienne, a noté lui-même que « cette affaire de Cîteaux sera une des plus difficiles que la Commission ait à traiter, ...en raison de l'importance de l'ordre (répandu dans toutes les régions d'Europe), de l'étendue des objets et de leur liaison avec des principes de politique ». Craignant aussi de voir les abbés des pays étrangers renoncer à leur soumission et à leur présence au chapitre de Cîteaux, on voulait ménager leurs susceptibilités (cf. S. Lemaire, *La Commission des réguliers (1766-1780)*, Paris, 1926, p. 147).

Dans les enquêtes réalisées par la Commission, on peut lire le chiffre de population des abbayes cisterciennes françaises aux environs de l'année 1768. On comptait dans le royaume 228 monastères d'hommes, occupés par 1851 sujets. La moyenne est bien faible : 8 religieux pour une abbaye. En réalité, la répartition était fort inégale. En 1790, Clairvaux comptait 20 profès et Cîteaux une quarantaine. Malgré cette situation appauvrie, la fièvre des constructions nouvelles avait pénétré dans les cloîtres depuis le début du siècle. « C'était dans toute la France le même mouvement irrésistible, qui renouvelait, modernisait les antiques institutions; S.-Denis, Prémontré, Longpont faisaient peau neuve et se rhabillaient au goût du jour » (L. Gillet, *Abbaye de Chaalis*, p. xx); de même pour Chaalis, 1736; Foigny, 1736; Grâce-Dieu, 1760; Bonnecombe, 1732; Fontenelles, 1735; Fontmorigny, 1722-38; Preuilly, 1736; Relec, 1774; Vieuville, 1772; Coetmaloen, 1782; Cherlieu, 1773; Royaumont, 1787; Boulancourt, 1721; Cercamp, 1787; Flincs, 1755. La reconstruction de Clairvaux était terminée vers 1760, mais celle de Cîteaux fut arrêtée par la Révolution : seule la huitième partie du plan dressé par l'architecte Lenoir était achevée. Le cataclysme était là, tout proche; mais personne ne le voyait, chacun vivait dans une confiance irréfléchie.

5° *La Révolution française.* — Elle eut un caractère tout à la fois politique et antireligieux. Comme à toutes les époques troublées, il y eut des martyrs et des suppressions d'établissements ecclésiastiques. Les transformations prirent une marche progressive. Les biens d'Église sont d'abord mis à la disposition de la Nation en nov. 1789. Trois mois après, la Constituante proclame la suppression des vœux monastiques. Inventaires et enquêtes commencent. Quelques moines, fatigués du froc, trouvent l'occasion propice pour se déclarer libres. Les autres — la grande majorité — sont fidèles à leurs engagements sacrés, et plusieurs jusqu'au martyre. « Les trappistes émurent l'enquêteur; il lui parut qu'ils aimaient leur état du fond du cœur; il envia leur tranquillité, leur quiétude; le plus silencieux des ordres d'hommes fut ce jour-là le plus éloquent » (G. Goyau, *Hist. relig. de la nation franç.*, Paris, 1922, p. 502).

L'exode des trappistes à la Val-Sainte, puis leurs incroyables pérégrinations en Allemagne, en Russie, en Angleterre, furent un sauve-qui-peut, pour emporter intacte leur vie religieuse. En France, la Révolution balaya toutes les abbayes : les unes disparurent dans les flammes après le pillage, les autres furent vendues à l'encan. Clairvaux devint en 1808 une maison centrale de force et de correction. Cîteaux, mis en vente et adjugé le 4 mai 1791, passa par différentes mains et attendit jusqu'en 1898 le retour des moines.

Parmi les martyrs de la Révolution, on remarque d'abord les deux moniales de Ste-Catherine d'Avignon, exécutées à Orange en juill. 1794, deux sœurs de la noble famille de Justamont, Marguerite-Éléonore et Madeleine-Françoise, qui portaient en religion les noms de Sœur Marie de S.-Henri et de Sœur du S.-Cœur de Marie. Elles furent béatifiées par Pie XI le 10 mai 1925 (cf. *Acta apost. Sedis*, XVII, 234). Nombreuses furent les communautés qui eurent leurs martyrs : Sept-Fons, la Trappe, Freistorf, Barbery, Vaucelles, Brayelle, et même Casamari, non loin de Rome.

P. de La Gorce, *Hist. relig. de la Révolution franç.*, Paris, 1917-23, 5 vol.; au t. I, p. 34 : chiffre de la population monast. — J. Leflon, *La crise révolutionnaire*, dans Fliche-Martin, XX, Paris, 1949. — A. Sicard, *L'ancien clergé de France. Les évêques avant la Révolution*, 5e éd., Paris, 1912; *Le clergé de France pendant la Révolution*, Paris, 1927, 3 vol.; *L'éducation morale et civique avant et pendant la Révolution*, 2e éd., Paris, 1913.

VI. LES XIXe ET XXe SIÈCLES. — Le XIXe s. réservait encore aux ordres religieux quelques persécutions, non plus sanglantes, mais « légales », c.-à-d. faites à coups de lois. Une série de suppressions d'établissements religieux fut décrétée en Suisse dans les années 1803-76. Disparurent alors successivement les moniales cisterciennes d'Olsberg (1805), les moines de Wettingen (1841), ceux de Hauterive et de S.-Urban (1848), les moniales de Rathausen, de Felbach et de Tänikon (1848), celles de Gnadental (1871).

En Allemagne, la sécularisation des abbayes marche de pair avec l'avance des armées révolutionnaires françaises. A dater de 1803, on voit tomber successivement Bildhausen, Bredelar, Bronnbach, Burlo, Eberbach, Ebrach, Fürstenfeld, Fürstenzell, Gotteszell, Grevenbroich, Hardehausen, Heisterbach, Langheim, Marienfeld, Marienstatt, Raitenhaslach, Reifenstein, Salem, Schöntal, Walderbach, Waldsassen, et autres, sans parler des nombreuses abbayes de moniales (K. Kastner, *Die grosse Säkularisation in Deutschland*, Paderborn, 1926).

En Italie, Joseph Bonaparte, créé roi de Naples par son frère, supprima les maisons religieuses dès 1807. Devenu roi d'Espagne (1808-13), il abolit les ordres re-

ligieux et s'empara de leurs biens (1809). Les quelques établissements qui survécurent furent supprimés en 1835 (L. Seco, *Los benedictinos españoles en el s. XX*, Burgos, 1931). Au Portugal, les lois persécutrices de 1834 supprimèrent les maisons religieuses et confisquèrent leurs biens. En Autriche, il ne restait plus que bien peu d'abbayes depuis que Joseph II les avait supprimées en grand nombre. En principe, ces lois ne furent pas abrogées. De l'ancien vicariat de Bohême-Moravie, il ne restait que Hohenfurt et Ossegg.

Après ce tour d'horizon, on se demande : que restait-il au XIXe s. du nombre si considérable de monastères qu'avait compté l'ordre de Cîteaux, au XIIIe s. surtout? Par bonheur, tous n'avaient pas absolument disparu, et les survivants sentaient monter en eux une sève nouvelle. Fauchés d'une part, ils renaissaient ailleurs; écrasés par une persécution, ils se redressaient après l'orage.

Dès 1817, Rome voit renaître les deux abbayes de Ste-Croix et de S.-Bernard-aux-Thermes. Même avant cette date, on constatait en France une étonnante multiplication de monastères. En effet, quand Napoléon fut devenu maître de la France, il se montra bienveillant pour les trappistes. Ceux-ci en profitèrent et multiplièrent leurs fondations. Dans les environs de Paris, il y eut la maison de Sénart, celles de Valenton et de Gros-Bois sur la commune d'Hières. L'antique ermitage du Mont-Valérien fut rendu à sa destination première. L'hospice du Mont-Genèvre s'ouvrit pour les pèlerins passant de France en Italie par Briançon et Suse. Ces fondations et plusieurs autres n'eurent toutefois qu'une durée éphémère, car le sourire de l'empereur se changea bientôt en un décret d'expulsion (28 juill. 1811). Mais, avec la campagne de Russie, l'étoile de Napoléon commence à pâlir. En 1814, l'empereur déchu est à l'île d'Elbe; les émigrés rentrent chez eux. La Trappe de Mortagne (Orne) est réoccupée en 1815 et aura dans la suite une filiation de 6 monastères, dont 3 au Canada et 1 à Rome. Westmalle est réoccupé en 1814 et aura une filiation de 10 monastères d'hommes, dont 3 en Hollande et 1 en Grande-Bretagne. Melleraye est réoccupé en 1815-16 et aura une filiation de 15 monastères d'hommes, dont 4 en Irlande, 7 aux États-Unis, 1 au Japon, 1 en Angleterre, 1 en Écosse. Aiguebelle est réoccupé en 1816 et aura une filiation de 17 monastères, dont 2 en Afrique, 1 en Syrie, 6 en Espagne, 1 au Canada, 1 en Yougoslavie. Port-du-Salut est fondé en 1816 par des moines venus de Darfeld. L'abbaye du Gard avait été reprise en 1816, mais la communauté l'abandonna pour aller réoccuper Sept-Fons en 1845. Cette abbaye aura une filiation de 10 monastères d'hommes, dont 1 en Afrique, 2 en Chine et 1 en Palestine. Le Mont-des-Olives est fondé en 1825 et aura une filiation de 4 monastères d'hommes, dont 2 en Allemagne, 1 en Autriche, 1 en Yougoslavie.

Tous ces monastères s'appelleront *Trappes*, du nom de leur maison mère, appelée désormais la Grande-Trappe. Toute cette descendance provient bien effectivement du groupe des 24 moines sortis de la Trappe en 1791 à la suite de dom Augustin de Lestrange. Il fallait l'audace et l'initiative de cet homme pour opérer le sauvetage tel qu'il l'a réalisé. Ajoutons cependant que les rigueurs insolites qu'il imposa aux siens (cf. *Règlements de la Val-Sainte*, Fribourg, 1795) et l'omnipotence qu'il prétendit exercer sur tous les établissements de la congrégation faillirent plus d'une fois lui être fatales.

Pendant que les trappistes se multipliaient en France et à l'étranger, d'autres congrégations cisterciennes se reconstituaient. Les moines de S.-Bernard-sur-l'Escaut, n'ayant pu récupérer leur antique monastère, s'étaient établis à Bornem en 1835; en 1844, ils réoccupaient Val-Dieu, au dioc. de Liège. Ces deux abbayes constituèrent un vicariat ou congrégation approuvée en 1846. Plus considérable fut la congrégation d'Autriche-Hongrie, approuvée en 1859. Elle comprenait les abbayes de Rein, de Heiligenkreuz, de Zwettl ou Clairvaux d'Autriche, de Wilhering, d'Ossegg, de Zircz, de Lilienfeld, de Mogila, de Szczyrzyc, de Hohenfurt, de Stams, de Schlierbach. En 1891, les deux abbayes de Mehrerau et de Marienstatt constituèrent le vicariat de Suisse-Allemagne. En 1864, une congrégation cistercienne nouvelle vit le jour; elle se qualifiait de moyenne observance. Elle fut approuvée de nouveau en 1892 et comptait les abbayes de Sénanque, de Fontfroide, de Hautecombe, de Lérins, de Pont-Colbert.

Les papes Pie VII et Léon XII avaient eu jadis le désir d'unifier quelques-unes, au moins, des congrégations bénédictines. Le projet ne put aboutir. Dans le même sens, Léon XIII manifesta la volonté d'unir en un ordre distinct tous les monastères issus de la Trappe, qui, jusqu'alors, dépendaient de l'abbé président de l'ordre de Cîteaux. Pratiquement, cette dépendance se réduisait à la demande de confirmation des élections abbatiales. Le chapitre général des trappistes, convoqué par décret pontifical, se réunit à Rome le 1er oct. 1892. Il comptait 53 membres, dont 33 abbés. Les Pères capitulants réalisèrent l'union voulue par le S.-Siège, en prenant pour base la *Règle* de S. Benoît, la *Charte de charité* et les *Us* de Cîteaux. Ils eurent à élire un supérieur général; ce fut dom Sébastien Wyart, abbé de Sept-Fons, qui devint abbé de Cîteaux après la restauration de l'antique abbaye mère. Désormais, comme jadis, l'abbé de Cîteaux est, par là même, général de l'ordre cistercien de la stricte observance (rescrit de Léon XIII, 3 juill. 1899). Enfin la Constitution *Non mediocri*, du 30 juill. 1902, consacre à nouveau l'œuvre accomplie; le Souverain pontife déclare une fois de plus que les trappistes sont vraiment cisterciens et jouissent de tous les privilèges accordés par le S.-Siège à l'ordre de Cîteaux.

En 1894, le prieur de Hautecombe, dom Gaillemin, fit éditer à Lérins un *Status generalis abbatiarum, prioratuum, monasteriorum in quibus militant filii aut filiae S. Bernardi, ordinis cisterciensis*. La récapitulation se présente comme suit :

Monastères d'hommes. — Commune observance : 19 monastères, avec 759 religieux. — Moyenne observance : 5 monastères, avec 149 religieux. — Casamari : 3 monastères, avec 45 religieux. — Stricte observance ou trappistes : 56 monastères, avec 3200 religieux.

Monastères de moniales. — Commune observance : 95 monastères, avec 2413 religieuses. — Moyenne observance : 1 monastère, avec 36 religieuses. — Stricte observance (trappistines et autres) : 32 monastères, avec 1301 religieuses.

Depuis la statistique de 1894, la famille cistercienne s'est développée. La Commune observance, divisée en dix congrégations sous la présidence d'un abbé général, compte actuellement 72 établissements avec 1500 religieux et novices. Une cinquantaine de monastères de moniales compte 1600 religieuses et novices; elles sont plus particulièrement sous la juridiction des évêques.

La Stricte observance (trappistes), gouvernée par l'abbé de Cîteaux, est représentée par 64 monastères d'hommes avec 4800 religieux et 26 monastères de femmes avec 1800 religieuses. Dans cette supputation, il n'est pas tenu compte des postulants et novices, dont le nombre est trop facilement variable. Actuellement, par ex., plusieurs abbayes d'Amérique possèdent des noviciats comportant 50, 80 et même 130 sujets. Aussi les fondations cisterciennes se multiplient-elles en ce pays.

La vie monastique, comme par le passé, se déroule dans l'effacement, la prière et le travail : *Ora et labora*. Si certains monastères se sont installés au cœur des

pays de mission, on y travaille à l'évangélisation surtout par l'exemple d'une vie austère soutenue par l'oraison, selon la formule dictée par le Christ : *In oratione et jejunio.* Lors de la révolution espagnole, quinze religieux de l'abbaye de Via Caeli ont subi le martyre, en déc. 1936. La récente guerre mondiale a compté aussi de nombreuses victimes du même genre, dont le dénombrement sera possible un jour.

J.-M. Canivez.

3. CITEAUX (Monastère de religieuses), *Cistercium.* Maison située à Bologne, qu'on demande au chapitre général d'incorporer à l'ordre cistercien, en 1266. L'examen des conditions où elle se trouve est confiée aux abbés de Fontevivo (dioc. de Parme) et de Strata (dioc. de Bologne). Le chapitre général réitère cette délégation en 1267 et exige qu'on modifie le nom donné au monastère.

Statuta cap. gen. ord. cisterc., éd. Louvain, III, 1935, ann. 1266 : 56; 1267 : 32.

J.-M. Canivez.

CITHARIZUM (Κιθαριζόν, Κιθαριζῶν, Κιθρίζῶν), évêché de la province d'Arménie IIIe, dépendant de Camachus. Cette petite ville, située aux marches orientales de l'empire romain, joua un certain rôle dans la défense de la frontière contre les Perses. Justinien en fit une puissante forteresse (Procope, *De aedif.*, III, 3). C'est aujourd'hui le village de Keteriz, dont le nom n'est qu'une déformation du vocable antique.

On ne lui connaît qu'un seul évêque, Marcien (Le Quien dit Marien), qui prit part au concile *in Trullo* (691-92) (Mansi, XI, 1005).

Le titre a été conféré à plusieurs reprises dans l'Église romaine : Jacques ?-† 1430. — Julien Antoni, O. P., 17 juin 1439. — Narcisse-Zéphyrin Lorrain, 1882. — Athanase-Marie-Vicent Soler y Royo, O. F. M. Cap., 22 déc. 1906-† 21 nov. 1930, vic. apost. de Goajira. — Augustin Roy, M. E. P., 4 déc. 1930-† 22 déc. 1937, ancien évêque de Coïmbatore. — Pierre Massa, M. E. M., 29 mars 1938-11 avr. 1946, vic. apost. de Nanyang.

Le Quien, I, 453-54. — Smith, *Dict. of Greek and Roman Geography*, I, 628. — Weissbach, dans Pauly-Wissowa, XI[1], 530. — *Ann. pont.*, 1916, p. 392. — Μεγάλη ἑλληνικὴ ἐγκυκλοπαιδεία, XIV, 368.

R. Janin.

CITIDIOPOLIS, soi-disant évêché de Cilicie IIe. Dans la liste des signataires du concile *in Trullo*, on lit le nom de Sisinnius, évêque de Citidiopolis, à la suite de ceux de cette province et juste avant ceux d'Isaurie (Mansi, XI, 997 D). Le Quien (II, 905-06) a vu dans cette ville celle que Ptolémée appelle Cetidion. En réalité, c'est une faute de copiste pour Claudiopolis, ville d'Isaurie, qui manque précisément dans la liste des évêques de cette province au même concile. C'est pourquoi la Consistoriale a justement écarté Citidiopolis de son catalogue. On ne trouve le nom, du reste, dans aucune liste épiscopale du patriarcat d'Antioche dont elle aurait fait partie.

R. Janin.

CITIUM (Κίτιον), évêché, puis métropole de l'île de Chypre, dépendant de Constantia. Cette ville fut probablement fondée par les Mycéniens, car on y a découvert des antiquités de leur civilisation remontant au XIVe s. av. J.-C. Les Phéniciens y établirent une colonie vers l'an 1000. Son nom primitif, Kéti (Kittim pour les Hébreux), servit à désigner l'île tout entière et même les pays du monde grec. Elle eut des rois indigènes, soumis aux Assyriens, puis aux Perses. Le dernier, Pumithon (361-312), perdit son trône pour avoir fait alliance avec Antigone contre Ptolémée. Celui-ci annexa toute l'île de Chypre à l'Égypte. Une partie de la ville moderne de Larnaca occupe le site de l'ancienne Citium.

Il est vraisemblable que l'évêché de Citium fut créé de bonne heure, mais on ne saurait préciser la date de sa fondation. Une tradition prétend que Lazare, le ressuscité de Béthanie, fut son premier évêque. Il ne semble pas qu'elle soit antérieure au Ve s., puisque S. Épiphane n'en parle pas quand il traite de ses destinées.

Ce Lazare a peut-être existé, mais seulement au IIe ou IIIe s., et on l'aura volontairement identifié avec le frère de Marthe et de Marie pour rehausser le prestige de l'évêché. On ne connaît que trois évêques de Citium pendant la période impériale : Mnémius prit part au concile de Constantinople en 381 (Mansi, III, 570 A). — Tychon fut un des Pères du VIe concile œcuménique (680) (Mansi, XI, 585 B, 645 D, 673 B). — Théodore assista au second concile de Nicée (787) (*ibid.*, XII, 995 C, 1099 E; XIII, 388 B). — Pendant la domination franque sur l'île (1191-1571), l'évêché grec fut supprimé. — Ricaut parle de l'évêque de Citium (1678), dont il ne donne pas le nom (*État présent de l'Église grecque*, p. 103). — Cosmas occupa le siège avant le 1er déc. 1695 (Sathas, *Bibliotheca graeca Medii Aevi*, III, 520). — Macaire, 1773 (A. Papadopoulos-Kerameus, Ἱεροσολυμητικὴ βιβλιοθήκη, IV, 364). — Mélétius Ier, 1852 (Rhalli-Potli, Σύνταγμα τῶν ἱερῶν κανόνων, V, 528). — Cyrille, ?-1909. — Mélétius II Métaxakis, 1910-18. — Nicodème Milonas, 1918, exilé par le gouvernement anglais en oct. 1931, pour sa participation à une tentative d'insurrection.

L'éparchie ou diocèse comprend les districts de Larnaca, Limassol, Kilanion et Épiscopi. La résidence du métropolite est à Larnaca. Il porte aussi le titre de « président d'Amathonte, de la nouvelle ville de Lémésos (Limassol) et de Curium ». Il y a une centaine de villages, avec 174 prêtres, et deux monastères, ceux de S.-Georges et de Stavrovounion, qui n'ont plus que deux ou trois moines.

Le Quien, II, 1055-58. — Smith, *Dict. of Greek and Roman geography*, I, 628-29. — Bürchner, dans Pauly-Wissowa, XI[1], 535-45. — Μεγάλη ἑλληνικὴ ἐγκυκλοπαιδεία, XIV, 468.

R. Janin.

CITRUS (Κίτρος, Κίτρον), évêché de la Macédoine Ire, dépendant de Thessalonique, puis métropole. La bourgade de ce nom est bâtie près des ruines de l'ancienne Pydna, en Piérie, non loin de la côte, au sud-ouest du golfe de Thessalonique. Son nom remplaçait déjà celui de Pydna au Ier s. Strabon écrit en effet : ἡ πόλις Πύδνα, ἣ νῦν Κίτρον καλεῖται. Il semble qu'elle fut pourvue d'un évêché à une époque assez tardive. En tout cas, le premier titulaire connu n'apparaît que dans le dernier quart du IXe s. Cet évêché s'est maintenu jusqu'à nos jours, malgré son peu d'importance. Le patriarcat de Constantinople l'a même promu au rang de métropole et a donné à son évêque le double titre d' « hypertimos et d'exarque de la Piérie » (7 oct. 1924) (Ὀρθοδοξία, I, 128). La loi grecque sur la suppression de certains sièges épiscopaux l'atteignit en 1933, à la mort de son titulaire, mais il fut rétabli l'année suivante. L'éparchie ou diocèse compte 60 paroisses, 70 prêtres séculiers et 3 monastères, avec 16 moines. La résidence du métropolite est à Ékatérini.

Les évêques connus de Citrus ne sont pas très nombreux : Germain assista au concile de 879 qui réhabilita Photius (Mansi, XVII-XVIII, 377 A). — Un anonyme fut le correspondant de Théophylacte de Bulgarie (*Theophylacti epistulae*, *P. G.*, CXXVI, 324-25). — Jean donna une réponse à une consultation de Constantin Cabasilas, métropolite de Dyrrachium (Rhalli-Potli, Σύνταγμα τῶν ἱερῶν κανόνων, V, 403-10). — Néophyte, 1486 (L. Heuzey, *La Macédoine*, Paris, 1874, p. 468). — Damascène assista en 1565 à la déposition du patriarche Joasaph II (M. Crusius, *Turcograecia*, 174; *By-*

zantinische Zeitschr., VII, 1898, p. 74-75). — Zosime Ier, correspondant de Théodose Zygomalas (*Turcograecia*, 338). — Lucien, janv. 1589 (Ἑλληνικὸς Φιλολογικὸς Σύλλογος, XXVII, suppl., 367). — Zosime II, sept. 1607 (*ibid.*, XXVII, suppl., 382). — Jérémie Ier, signalé comme ancien évêque en 1613 (M. Gédéon, Πατριαρχικαὶ ἐφημερίδες, 1937, p. 175). — Jérémie II, nov. 1617 (A. Papadopoulos-Kéramcus, Ἱεροσολυμιτικὴ βιβλιοθήκη, IV, 8, 10, 20, 21). — Maxime, auteur d'une anthologie grecque éditée par Arcudius (Le Quien, II, 82 B). — Jean, ? (A. Papadopoulos-Kérameus, *op. cit.*, III, 60; IV, 64, 358). — Joachim, 1671 (*ibid.*, III, 29). — Athanase, déjà entre 1700 et 1715 (M. Gédéon, *op. cit.*, 1938, p. 519; *Rev. de l'Orient latin*, I, 1893, p. 315). — Cyprien, 1821 (Δελτίον τῆς ἐθνικῆς ἑταιρείας, VI, 13). — Meletius Ier, démissionne en nov. 1846 (Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, II, 363, n. 2). — Grégoire, 9 nov. 1846-56 (*ibid.*, 363, n. 2). — Meletius II, 15 oct. 1856; déposé en mars 1876 (*ibid.*, 529, n. 3; 634). — Philarète (B. Calliphron, Ἐκκλησιαστικὸν δελτίον, 243). — Joachim, 1882 (Ἐκκλ. Ἀλ., II, 635). — Nicolas, 1893-16 août 1896 (*ibid.*, XVI, 226). — Parthenius Papaioannou, août 1896; démissionne en févr. 1904 (*ibid.*, XVI, 226; XXIV, 89). — Parthenius Bardacas, févr. 1904-† 26 janv. 1933 (Ὀρθοδοξία, VIII, 35-36). — Constantin Coïdakès, mars 1934 (*ibid.*, IX, 36).

L'Église romaine a conféré assez souvent le titre de Citrus : Guillaume, 1385-1405, suffragant à Paderborn. — Jean de Kolberg, O. P., 19 févr. 1406-† 1428, suffragant à Mayence. — Hermann de Gherdon, O. P., 26 mars 1432-35, suffragant à Paderborn et à Mayence. — Bertrand, 1465, suffragant à Aire. — Jean de Berneyo, 1467, suffragant à Angers. — André de Arnstad, O. P., 16 juin 1479. — Pierre, 9 févr. 1488, suffragant à Bordeaux. — Mathelin de Leonnais, 1455-90. — Henri Daradon, O. Carm., 3 mars 1490-† 1496, suffragant à Vannes. — Pierre de Guynio, O. Carm., 23 janv. 1497-?, suffragant à Vannes. — François Rayneri, O. F. M., 22 déc. 1514-?, suffragant à Bordeaux. — Jean Letexerot, O. P., 14 mars 1519, suffragant au Mans. — Martin de Gaczah, 8 août 1544-?, suffragant à Gross-Wardein. — Annibal Mazochi, 24 mars 1538-† 1553, suffragant à Parme. — Barthélemy Gisselin, 28 avr. 1553-† 1564, suffragant à Mantoue. — François Facini, 6 oct. 1564-?, suffragant à Mantoue. — Jean-Baptiste Valeri ou Valier, 17 nov. 1574-96, coadjuteur à Bellune. — Abraham Sladkowski, 1622, suffragant à Chelm. — Nicolas Romanow-Swirski, 1644-† avr. 1676, suffragant à Chelm. — Pie-Eugène Neveu, Assompt., 11 mars 1926-† 17 oct. 1946, admin. apost. à Moscou.

Le Quien, II, 79-82; III, 1095-96. — Μεγάλη ἑλληνικὴ ἐγκυκλοπαιδεία, XIV, 472. — *Ann. pont.*, 1916, p. 392.

R. Janin.

CITTA, ou *Civitate, San Severo*, dioc. de la prov. de Foggia (Italie mérid.), province eccl. de Bénévent. Après la conquête de l'Apulie par les Normands, le pape Étienne IX, en délimitant les pouvoirs métropolitains de Bénévent (1058), nomme Civitate parmi les évêchés qui lui sont subordonnés. De 1439 à 1470, C. fut uni au dioc. de Lucera et avec lui, en 1581, fut transféré à San Severo, auquel, encore à la fin du XVIe s., fut joint le siège de Dragonaria. — En 1920, le diocèse comptait 70 000 catholiques, 9 paroisses, 90 prêtres.

Liste des évêques. — Amelgerius, Rogerius, 1062, 1075. — Landulphe, 1092. — Jean, 1144. — Robert, 1180. — N..., 1255. — Donadeus, 1255. — Pierre, 1303, 1304. — Jean, 1310. — Hugues, 1318, 1324. — Jean (?), 1335. — Christian, transf. à Frigento, 1347. — Matthieu, O. M., év. d'Orgathe (Perse), 1348. — Matthieu, 1360. — Jacques Joannis, O. P., 1372. — Benoît, nommé par Urbain VI. — Pierre Joannis Bapt., 1388, transf. à Larino. — Jean, O. P., év. de Dagne, 1411. — Jacques de Minutulis, administr., † 1412. — Jacques Caraczulus, administr., 1425. — Étienne. — Jean, év. de Guardialfiera, 1473. — Antoine, 1477. — Nicolas, 1480. — Gudiel de Cervatos, 1495. — Jacques de Nole, O. P., 1500. — Pancrace Rotondi, 1504. — Robert de Theobaldeschis, 1505. — Gaspard-Ant. de Monte, 1517. — Luc Gauricus, 1545. — Gérald Rambald, 1550. — François Alciatus, 1561. — Martin Martini, S. J., év. de Lesina, 1581. — Germanicus Malespina, 1583-† 1604. — Octave Vipera, 1604-† 1608. — Fabricius Veralli, 1608-† 1624. — Vincent Caputo, transf. à Andriano, 1625. — François Venturi, rés. 1629, † 1641. — Dominique Ferro, 1629-† 1635. — François-Ant. Sacchetti, 1635, transf. à Troja. — Léonard Severoli, 1650-† 1654. — Jean-Bapt. Monti, 1655-† peu après. — Franç. Densa, 1657-† 1670. — Horace Fortunati, 1670, transf. à Nardo, 1678. — Charles-Félix de Matha, 1678-† 1701. — Charles-Franç. Giocoli, 1703, transf. à Capaccio, 1717. — Déodat Summantico, O. S. A., 1717-† 1735. — Barthélemy Mollo, 1739-† vers 1761. — Ange-Ant. Pallante, 1766-1767. — Eug.-Benoît Scaramuccia, 1767-† 1775. — Jos.-Antoine Farao, 1775-94. — Jean-Gaétan del Muscio, 1797, transf. à Siponto, 1804. — Jean-Camille Rossi, 1818, rés. 1826, † 1837. — Bernard Rossi, 1826-† 1829. — Jules de Tommasi, 1829-† 1843. — Rocho de Gregorio, 1843. — Antoine La Scala, év. de Gallipoli, 1858-† 1889. — Bernard Gaétan d'Aragona, O. S. B., d'abord coadj., succ. en 1889. — Bonaventure Gargiulo, O. M. Cap., 1895-† 1905. — Emmanuel Merra, év. de Cortone, 1905-† 1911. — Gaétan Pizzi, év. de Lacedonia, 1912-† 1921. — Oronce-Lucien Durante, 1922-† 1941. — François Orlando, 1942.

Ann. pont. — Cappelletti, XIX, 321-36. — Eubel, I, 189; II, 129; III, 183; IV, 313. — Gams, 923. — A. Gröner, *Die Diözesen Italiens*, 1904, p. 43-45. — H. W. Klewitz, dans *Quellen und Forsch. aus ital. Archiven und Biblioth.*, XIII, 1932-33, p. 13, 47. — *L. T. K.*, II, 974; IX, 507-08. — Ughelli, VIII, 270, 274.

R. Van Doren.

CITTA DELLA PIEVE, *Castrum Plebis*, ville de la prov. de Pérouse (Italie). Municipe à l'époque romaine, elle fut âprement disputée pendant les luttes entre guelfes et gibelins. Elle fut incorporée dans l'État pontifical sous Martin V. Saccagée par les troupes de Charles-Quint, elle appartint ensuite à la légation de Pérouse. Clément VIII, en 1600, la sépara de l'évêché de Chiusi et l'érigea en diocèse dépendant immédiatement du Souverain pontife. — Ce diocèse comporte aujourd'hui 45 000 catholiques, 33 paroisses, 47 prêtres séculiers, 6 réguliers.

Liste des évêques. — Ange Angelotti, † 1602. — Fabrice Paolucci, 1605-† 1625. — Celse Zani, O. M., 1625, résigna 1629. — Sébastien Ricci, 1629-† 1638. — Jean-Bapt. Carcarisio, 1638-† 1643. — Réginald Lucarini, O. P., 1643-† 1671. — Charles-Franç. Muti, 1672-† 1710. — Fauste Guidotti, 1711-† 1731. — Franç.-M. Alberici, 1732, transf. à Foligno, 1735. — Ascanius Argelati, 1735-† 1738. — Gaétan Fraccagnani, 1738-† 1747. — Virgile Giannotti, 1747-† 1751. — Hippol.-M. Graziadei, 1751-† 1754. — Ange-M. Venizza, 1754-† 1770. — Thomas Manzini, 1775, rés. 1795, † 1799. — Franç.-M. Gazzoli, 1795, transf. à Amelia, 1800. — Phil.-Ange Becchetti, 1800-† 1814. — Bonav. Carenzi, O. M., év. de Backow, 1814-† 1817. — Pierre-Camille de Caroli, 1818 († 1818). — Jules Manu, 1818-† 1837. — Jos.-M. Severa, 1837, transf. à Terni, 1853. — Emidius Foschini, 1853-† 1888. — Paolo Gregori, 1889-† 1895. — Jean Tacci Porcelli, 1895, archev. tit. de Nicée, 1904. — Dominique Fanucchi, 1907-† 1910. — Joseph Angelucci, 1910.

Ann. pont. — Cappelletti, V, 247-76. — *Enc. cattol.*, III, 1751. — *Enc. ital.*, X, 496-97. — Gams, 684. — Ughelli, I, 1316.

R. Van Doren.

CITTA DI CASTELLO, *Tifernum* (*Tiberiacum* ou *Tiberinum*, pour le distinguer de *Tifernum Metaurense*, auj. S. Angelo in Vado), évêché sur le Tibre (Italie), en dépendance immédiate du S.-Siège. A l'époque romaine, T. était municipe. Le christianisme s'y introduisit assez vite, sans qu'on puisse prouver que ce fut sous l'influence de S. Crescentianus, saint local, qui y est fêté le 1er juin, mais est identique au martyr romain du 8 août (*Mart. Rom.*, 218-19). Ravagé par les Goths au VIe s., T. fut restauré par l'évêque S. Floridus, dont parle S. Grégoire (*Diat.*, III, 13; *P. L.*, LXXVII, 241). Occupé ensuite par les Lombards, il fut appelé *Civitas Feticitatis*, et enfin Citta di Castello. Ses habitants, dans la lutte entre le sacerdoce et l'empire, restèrent fidèles au pape. De même, après les conflits entre guelfes et gibelins, C. di C. resta définitivement acquise à la souveraineté pontificale. Le territoire était jadis assez étendu, mais, en 1325, Jean XXII en sépara deux paroisses qu'il attribua au dioc. de Cortone; Léon X, en 1515, lui enleva le monastère de Borgo San Sepolcro, érigé en diocèse (*D. H. G. E.*, IX, 1246), et enfin, en 1636, Urbain VIII attribua une autre paroisse au diocèse nouvellement créé d'Urbania.

La cathédrale de S.-Laurent, du XIe s., garde encore des parties anciennes. Restaurée en 1540, elle reçut comme seconds titulaires S. Floridus et S. Amantius. On y conserve la tête de S. Crescentianus; les autres reliques de ce saint avaient été données, ou enlevées de force, en 1068, pour l'église d'Urbino. Pascal II, au XIIe s., avait remplacé le chapitre de cette cathédrale par une communauté de chanoines réguliers de S.-Frédien de Lucques, qui fut sécularisée au XVIe s. Les revenus du diocèse ne furent jamais élevés. Aujourd'hui, il compte 64 000 catholiques, 156 paroisses, 112 prêtres séculiers et 10 réguliers.

Parmi les monastères anciens établis sur le territoire, outre Borgo San Sepolcro, citons S.-Jacques de Castello, ou de Scatorbia (aug. S. Chiara delle Muratte). Il fut fondé en 1142 par Godolus de Furore et sa femme Sophie, appartint ensuite au monastère de Ste-Marie de Oselle, O. Vallumbr., et, après l'expulsion des moines au XIVe s., fut donné en commende. Rappelons encore S.-Jean de Marzana, abbaye bénédictine assez importante, qui, placée en commende, tomba en décadence, et, au XVe s., à cause des guerres, fut abandonnée par les moines.

Liste des évêques. — Eubodius, 465. — Marius, ?-499 (sans doute év. de *Tifernum Metaurense*). — Innocent, 501, 502. — S. Floridus, 593. — Luminosus, 649. — S. Albert, mart., 711. — Théodore, 715. — Tacipert, 752. — Boniface, 761. — Léon, 769. — Stabilis, 826. — Roderic, 853, 861. — Rainald, 873 (?). — Marin, 877. — Pierre (?), 900. — Ingizus, 968, 998. — Pierre, 1012, 1036. — N..., 1044. — Pierre, 1048. — Hermann, 1050, 1059. — Fulcon, 1068-† 1100. — Rodolphe, 1100-† 1105. — Jean, 1106-† 1124. — Régnier, 1124-† 1129. — Guidon, 1129-† 1137. — Davizzo, 1137, 1145. — Ubald, 1150, 1151. — Tedelmann, 1152. — Pierre, 1153-† 1178. — (Corbellus, intrus, 1159). — Régnier, 1178, 1204. — Roland, 1205. — Jean, 1206-† 1226. — Cortensonus, 1227, 1228. — Matthieu Suppolini, 1229-† 1234. — Azzo, 1234, 1251. — Pierre Rubeus, 1252. — Nicolas, O. Prém., 1265-† 1279. — Jacques Cavalcante, 1280-† 1301. — Hugolin Gualterotti, 1301. — Hugolin della Branca, 1320. — Pierre Richard, 1347. — Bx Bucius Johanetti, jésuate, 1358-† 1374. — Nicolas de Marciari, év. de Fermo, 1374, transf. à Orvieto. — Hector de Ursinis, 1379-† 1387. — Bandellus de Bandellis, 1387, transf. à Rimini. — Jean del Pozzo, 1407. — Bernard Bartolomei, 1409. — Sirobald de Ubaldis, 1424. — Radulphe, O. Er. S. A., 1441. — Jean Gianderoni, O. Er. S. A., 1460, transf. à Massa Maritima. — Barthélemy de Marascha, 1474. — J.-B. Lagni, 1478, transf. à Rossano. — Nicolas Hippolyti, archev. de Rossano, nommé aussi archev. de Césarée, 1493, transf. à Ariano. — Ventura de Buffalinis, 1498, transf. à Terni. — Jules de Vitellis, 1499, démiss. de son siège. — Ant. de Monte (Ciocchi), 1503, transf. à Manfredonia. — Achille de Grassis, 1506, transf. à Bologne. — Balthasar de Grassis, 1515. — Card. Marin Grimani, 1534. — Alexandre-Étienne Philodorus, O. P., 1539. — Vitellosius de Vitellis, 1554. — Constant Bonellus, 1560-† 1572. — Anthime Marchesani, 1572-† 1581. — Louis Bentivoglio, év. de Policastro, † 1602. — Valérien Muti, év. de Bitetto, nonce à Naples, 1602-† 1610. — Luc Semproni, 1610-† 1616. — Evangelista Tornioli, O. Oliv., 1616-† 1630. — César Baccagna, 1632-† 1646. — Franç. Boccapaduli, 1647, rés. 1672. — Jos. de S. M. Sebastiani, O. Carm, év. de Bisignano, 1672-† 1689. — Jos. Musotti, 1690, rés. 1692. — Luc Ant. Eustachi, 1693-† 1715. — Alex. Codebo, 1716-† 1733. — Oct. Gasparini, 1734-† 1749. — J.-B. Lattanzi, 1750, rés. 1782. — Pierre Boscarini, 1782-† 1801. — Paul Bartoli, év. d'Acquapendente, 1801-† 1809. — Franç.-Ant. Mondelli, év. de Terracine, 1814-† 1825. — Jean Muzi, 1825-† 1849. — Letterio Turchi, év. de Norcia, 1850-† 1863. — Paul Micaleff, 1863, transf. à Pise, 1871. — Jos. Moreschi, 1871-† 1887. — Dominique Fegatelli, 1888, 1891. — Dario Mattei Gentili, 1891, 1895. — Aristide Golfieri, év. de Fabriano et Matelica, 1895-† 1909. — Sanchini, élu 1909, mais n'accepta pas le siège. — Charles Liviero, 1910-† 1932. — Maurice-Franç. Crotti, O. F. M. Cap., 1933-† 1934. — Philippe Cipriani, 1934.

Ann. pont. — Cappelletti, IV, 581. — *Enc. cattol.*, III, 1752. — *Enc. ital.*, X, 497-498; XXXIII, 832. — Eubel, I, 190; II, 130; III, 184; IV, 152. — Gams, 683. — Kehr, *It. pont.*, IV, 98. — Lanzoni, 482-483. — G. Magherini-Graziani, *Storia di C.*, 1890. — G. Muzi, *Memorie stor., eccles. e civili di C.*, 1842-44. — G. Schwartz, *Die Besetzung der Bistümer Reichsitaliens*, 279. — Ughelli, I, 1316.

R. Van Doren.

CITTA DUCALE, petite ville de la province de Rieti (Naples), fondée au début du XIVe s., en souvenir de Robert, duc de Calabre, fils de Charles II d'Anjou. Son histoire est marquée de nombreux conflits avec Rieti et de luttes intestines. Elle fut érigée en siège épiscopal par Alexandre VI, en 1502, mais perdit son titre en 1505, sur les instances du cardinal Colonna; à la mort de celui-ci, en 1508, Jules II rétablit le siège épiscopal. En 1818, après vingt-deux ans de vacance, C. D. fut supprimée comme évêché et son territoire fut uni à celui d'Aquila.

Liste des évêques. — Mathieu de Mignano de Ursinis, 1502, transf. à Calvi. — Card. Jean Colonna, administr., 1505. — Jacques Alpharidius de Leonissa, 1508. — Félix de Maximis, son neveu, 1525. — Pompilius Pirotus, 1573, transf. à Guardialfiera. — Valentin de Valentinis, 1580. — Jean-Franç. Zagordus, 1593, transf. à Belcastro. — Jean-Georges de Padilla, O. P., 1598-† 1609. — Pierre-Paul Quintavalle, 1609-† 1627. — Nicolas Benigni, 1627-† 1632. — Pomponius Vetulus, 1632-† 1652. — Saluste Cherubini, 1652-† 1658. — Charles Valentini, 1658-† 1681. — Franç. Giangirolami, 1682-† 1685. — Philippe Tani, O. S. B., 1686, rés. 1710, † 1712. — Pierre-Jacques Pichi, 1713-† 1733. — Franç. Rivera, 1733, transf. à Siponto, 1742. — Ange-M. Marculi, O. S. A., 1742, transf. à Bitetto, 1745. — Nicolas-M. Calcagnini, 1745, 1786.

Cappelletti, XXI, 424-27. — *D. H. G. E.*, III, 1106. — *Enc. ital.*, X, 503-04. — Eubel, III-IV. — Gams, 876. — Ughelli, I, 604-07.

R. Van Doren.

1. CITTANUOVA, *Aemona*, ancien diocèse sur la côte occidentale d'Istrie (Italie), à 15 km. de Parenzo. Aemona d'Istrie est souvent confondue avec

Aemona Savina (Ljubljana, Laibach), en Carniole. On a cru, mais sans preuve, que les évêques de Ljubljana, après la destruction de cette ville, se seraient réfugiés à Cittanuova d'Istrie et l'auraient appelée Aemona; rien non plus ne démontre qu'Aemona d'Istrie, détruite par les Slaves ou les Hongrois, aurait été remplacée par *Civitas Nova*. On ne sait rien de précis concernant les premiers évêques. Maxime d'Aemona, présent au synode d'Aquilée de 381, appartient sans doute à Ljubljana; de même Florus et Germain. Par contre, il est certain que Patricius (579) est évêque d'Aemona d'Istrie; de même Maurice, mentionné sur une inscription et dans une lettre d'Adrien Ier à Charlemagne. Otton III, en 996, parle du dioc. de Civitas Nova d'Istrie, dans une lettre à Jean, patriarche d'Aquilée, qu'il invite à consacrer l'évêque. Les évêques, qui eux-mêmes s'intitulaient habituellement d'Acmona, reçurent souvent le titre de Civitas Nova; d'où provint la confusion avec ceux de Cittanova d'Héraclée (*D. H. G. E.*, IV, 1058).

Poppon, patriarche d'Aquilée, unit à ce diocèse modeste la villa de *S. Lorenzo in Daila :* dès ce moment les évêques se firent encore appeler comtes de S.-Laurent. Néanmoins, C. resta pauvre. Aussi Innocent III, en 1206, autorisa-t-il le patriarche Wolcher à l'unir au siège de Capodistria; mais cette union ne fut pas réalisée. En 1434, C. fut agrégée à Parenzo par Eugène IV, mais en fut séparée dès 1448 et fut donnée en commende à Dominique, patriarche de Grado. En 1451, elle passa à la mense patriarcale de Venise, dont elle fut disjointe en 1465. Enfin, en 1831, Léon XII supprima le diocèse, qui fut uni à Trieste.

Liste des évêques. — Patricius, 579. — Maurice. — Jean, 961, 991. — Azzon, 1015, 1031. — Jean, 1037. — Candien, 1072. — Nicolas (?). — Alexandre, 1086 (?), 1118 (?). — André, 1119 (appartient à Cittanuova Aemona, et non à Cittanova Heracliana). — Léonard, 1212, 1224. — Cantien, 1228. — Gérard, 1230. — Bonaccursus, 1243, 1260. — Nicolas, 1269. — Égide, 1279. — Simon, 1284. — Gérold de Tessenberg, 1308. — Cantien, 1318. — Natalis de Bonafide, 1331. — Jean Morosoni, O. Er. S. A., 1347. — Guillaume Conti, O. P., év. de Cisopolis (Sizebolu), 1359. — Jean Grandis de Padoue, O. Er. S. A., 1363. — Marin de Venise, 1366. — Nicolas d'Agrigente, O. M., 1376. — Ambroise de Parme, archev. d'Oristano, 1377, transf. à Concordia, 1382. — Paul de Montefeltre, O. Er. S. A., 1382. — Léonard, patr. d'Alexandrie, administr., 1401. — Thomas Paruta, O. P., 1409, transf. à Pola. — Jacques de Montina, O. M., 1409. — Ant. Corario, év. de Porto, administr., 1420. — Daniel Gario, 1421, transf. à Parenzo. — Philippe Paruta, O. Er. S. A., 1426. — François, 1467. — Marc-Ant. Foscareni, 1495. — Ant. Marcel, archev. de Patras, 1521-† 1526. — Card. François Pisani, administr., 1526, résigna 1535. — Vincent de Benedictis, 1535. — Alexandre de Ursis, 1536, résigna 1539. — Card. François Pisani, administr., 1559, rés. 1561. — Mathieu Priolus, patr. de Venise, 5 sept. 1561, transf. à Vicence. — Card. François Pisani, 2e fois administr., 1565-† 1570. — Jérôme Vielmi, O. P., év. d'Argos, † 1592. — Antoine Saracenus, 1582-† 1607. — François Manino, 1607-† 1619. — Eusèbe Caimo, 1620-† 1640. — Jacques-Phil. Tomasini, 1641-† 1655. — Georges Darminio, 1655. — Jacques Bruti, 1671-†1679. — Nicolas Gabrieli, 1684, rés. 1717, † 1718. — Daniel Sansoni, 1718-† 1725. — Victor Mozzocca, O. P., 1725-† 1732. — Gaspar de Negri, 1732, transf. à Parenzo, 1742. — Marius Bozzatini, 1742-† 1754. — Étienne Leoni, 1754-† 1776. — Jean-Domin. Stratico, 1776, transf. à Lesina, 1784. — Antoine Lucovich, 1784. — Théodore Balbi, 1795-† 1831.

Cappelletti, VIII, 745. — *Enc. cattol.*, III, 1753. — *Enc. ital.*, X, 504-05. — Eubel, I, 73; II, 81; III, 108; IV, 70. — Gams, 770. — Kehr, *It. pont.*, VII, II, 226. — G. Schwartz, *Die Besetzung der Bistümer Reichsitaliens*, 36. — Ughelli, V, 226.

R. Van Doren.

2. CITTANUOVA, *Oderzo, Heracliana,* ancien diocèse de la province de Trévise (Italie). La ville d'Oderzo *(Opitergium)*, dans le golfe de Venise, remonte à l'époque romaine. D'après une tradition, l'Évangile y fut prêché par S. Prosdocimus, qui y édifia une église dédiée à S. Jean-Baptiste. La légende ajoute que l'évêque Epodius, dès 421, y aurait aussi consacré S.-Jacques de Rivoalto. Mais le premier évêque attesté de façon certaine est Marcien (579). Il eut comme successeurs SS. Florien et Titien, appelés protecteurs d'Opitergium (632). Peu après, la ville fut saccagée par le roi lombard Rothaire, et l'évêque S. Magnus, avec l'agrément du pape Séverin, transféra le siège à Heracliana. D'après la légende, il aurait fondé huit églises à Venise, dont il devint l'un des patrons. Opitergium, reconstruite, fut à nouveau détruite par le roi Grimoald. Cependant son titre épiscopal fut maintenu jusqu'au XIIe siècle.

Heracliana, sise également dans le golfe de Venise, avait été édifiée en l'honneur de l'empereur Heraclius, après la destruction d'Oderzo. Elle était place forte et siège d'un commandant militaire. Jusqu'au milieu du VIIIe s., elle fut chef-lieu du territoire vénitien. Mais, à cause des guerres intestines, les doges l'abandonnèrent pour s'établir à l'île de Malamocco *(Metamaucus)*. Ils détruisirent Heracliana, qui fut pourtant rétablie sous le nom de Civitas Nova, sans qu'elle retrouvât jamais sa première splendeur. Les évêques portèrent le titre de la nouvelle ville, ce qui plus tard amena chez plusieurs auteurs la confusion avec ceux de Civitas Nova d'Istrie ou Aemona (*D. H. G. E.*, IV, 1058). Cet évêché, très misérable, fut supprimé définitivement par Eugène IV en 1440.

Liste des évêques. — Jean, 877. — Ursus, 919 (?). — Pierre, 960. — Pierre, 1071. — Jean, 1106. — Aurius, 1127. — Bonusfilius, 1132. — Guy Marango, 1161. — Dominique Magnus, 1173. — Clément, 1188.

V. Botteon, *Un documento prezioso riguardo alle origini del vescovado di Ceneda*, Conegliano, 1907. — Cappelletti, X, 710-25. — R. Cessi, *Venezia ducale*, I, *Le origini*, Padoue, 1928. — *Enc. cattol.*, III, 1753. — *Enc. ital.*, XIV, 174. — Eubel, I, 191. — Gams, 784. — Kehr, *It. pont.*, VII, II, 77-78. — Ughelli, X, 151-67.

R. Van Doren.

CITTINUS, martyr scillitain. Voir Scilli.

CIUDAD REAL, *Cluniensis,* évêché espagnol.

I. Histoire. — L'identification de Ciudad Real avec le *Sisapum Cretanorum* des Romains n'est qu'une supposition sans fondement solide. Son histoire ne commence que vers la fin du XIIe s.; elle se trouve alors mêlée à une légende dont les détails sont sûrement gratuits, mais dont le noyau a, peut-être, une certaine historicité. En 1088, l'image de N.-D. *de los torneos* ou *de los reyes* aurait été transportée de Tolède en Andalousie pour servir de protection aux armées chrétiennes d'Alphonse VI; elle serait arrivée ainsi à Pozuelo Seco — la future Ciudad Real; le jour du départ des troupes, elle serait restée à Pozuelo, soit parce que la monture aurait refusé de continuer son chemin (première version), soit parce qu'elle aurait été oubliée par l'aumônier chargé de la porter au roi Alphonse (seconde version). A partir de cette date, elle s'appela N.-D. del Prado. Quoi qu'il en soit de cette légende, il est certain que l'histoire ecclésiastique de Ciudad Real a toujours été en relation avec celle de l'ermitage, de la paroisse et de la cathédrale de N.-D. del Prado.

Il est très probable qu'à la suite de la déroute d'Alarcos (1195), Pozuelo Seco fut détruit; après la victoire de Las Navas (1212), il fut attribué par Al-

phonse VIII à un gentilhomme, Don Gil, d'où, à partir de cette date, son appellation de Pozuelo de Don Gil. Le 20 févr. 1255, le roi Alphonse X, par document signé à Burgos, érigea Pozuelo de Don Gil en capitale de la région d'Alarcos. En vue de hâter la restauration de la région, il concéda toutes sortes de facilités à ceux qui voudraient y habiter. En 1262, il visita Pozuelo, détermina l'emplacement de la ville future qui devrait s'appeler Villa Real et multiplia ses privilèges (*Chron. d'Alph. X*, c. XI). Le fait d'être érigée en ville *sui juris*, alors qu'elle se trouvait sur le territoire appartenant à l'ordre de Calatrava, lui valut dans la suite de nombreux conflits, souvent sanglants, avec les ordres militaires; les Rois Catholiques y mirent un terme en revendiquant pour eux le gouvernement de ces ordres. Le roi Jean II, obligé par la loyauté de Villa Real, l'éleva en 1420 à la dignité de cité, d'où son nom actuel de Ciudad Real; il confirma et augmenta en outre ses privilèges (*Chron. de Jean II*, c. XLIII).

Les Juifs avaient formé un des principaux éléments de repeuplement de C. Real; mais ils s'attirèrent bientôt la haine de la population chrétienne par leurs exactions; ils durent y subir, à la fin du XIVe s., de sanglantes répressions, et encore au XVe s. ils y furent persécutés en même temps que les *conversos*. En 1483, le grand inquisiteur, Thomas de Torquemada, fixa à C. Real le S.-Office, mais deux années plus tard celui-ci fut transféré à Tolède. Le 30 oct. 1494, les Rois Catholiques créèrent à C. Real la deuxième chancellerie du royaume, qui fut à son tour transférée à Grenade en 1505. C. Real perdit alors sa haute position. En 1814, elle devint capitale de la province de son nom.

II. Diocèse. — Dans la région de C. Real, existait à l'époque wisigothique l'évêché d'Oretum, dont l'évêque signa les actes de plusieurs conciles tenus à Tolède; Oretum s'appelait aussi Oreta Granatula. Aux environs de l'actuelle Granatula de Calatrava (prov. et dioc. de C. Real), près du sanctuaire de N.-D. de Azuqueca, existent encore les ruines d'une ancienne ville, Oreta Granatula sans doute. Mais aucun lien de continuité n'existe entre le dioc. d'Oretum et celui de C. Rodrigo (v. Oreto).

Avant le concordat de 1851, le territoire actuel de C. Real appartenait respectivement au dioc. de Tolède (119 localités), à la juridiction exempte d'Uclés (4 loc.) et au dioc. de Cordoue (2 loc.); seulement, des 119 localités rattachées à Tolède, il n'y en avait que 30 qui lui appartenaient exclusivement; 59 dépendaient de l'ordre de Calatrava, 23 de celui de S.-Jacques et 7 de celui de S.-Jean, pour tout ce qui regardait la provision des paroisses et leur gouvernement spirituel; ce dernier était exercé par des vicaires résidant à C. Real, Infantes et Alcázar de San Juan, respectivement pour chacun de ces ordres, qui occupaient les territoires dits Champs de Calatrava, Montiel et S.-Jean.

Le concordat de 1851 (art. 5) stipule l'érection d'un diocèse suffragant à C. Real; en outre, pour obvier aux graves inconvénients résultant pour l'administration ecclésiastique de l'existence des territoires susdits rattachés aux ordres de S.-Jacques, Calatrava, Alcántara et Montesa, il fixa (art. 9), dans la nouvelle démarcation ecclésiastique, un certain nombre de villes, formant le *coto redondo*, où le grand maître — le roi — exercerait la juridiction ecclésiastique. Ce territoire s'appellerait « Prieuré des ordres militaires » et le prieur serait investi du caractère épiscopal. Mais le décret du gouvernement de la République, daté du 9 mars 1873, supprimant les ordres militaires, empêcha l'exécution de cet article du concordat. A son tour, le pape Pie IX (bulle *Quo gravius*, 14 juill. 1873) supprima la juridiction exempte des ordres militaires et annexa leurs territoires aux diocèses limitrophes. Avec la restauration de la monarchie, les ordres militaires furent rétablis et Pie IX (bulle *Ad apostolicam*, 18 nov. 1875) restaura le Prieuré des ordres militaires et lui assigna tout le territoire de la province civile de C. Real; il l'exempta de toute juridiction ordinaire, déclara son territoire *vere et proprie nullius dioecesis*, et le plaça immédiatement sous la dépendance du Siège apostolique. Le roi, grand maître, et ses successeurs auraient le droit de désigner le prieur et de le présenter au pape en vue de lui faire conférer la dignité épiscopale sous le titre d'évêque titulaire de Dora, perpétuellement annexé au Prieuré. L'évêque-prieur aurait dans son diocèse les mêmes facultés d'ordre et de juridiction que les évêques ordinaires; des stipulations analogues intervinrent en ce qui concerne la dotation du clergé. Il fut en outre prévu que le vicaire général devrait être *gratus* au grand maître et que, *sede vacante*, il assumerait, *ipso iure*, les fonctions de vicaire capitulaire. Le clergé capitulaire se composerait de 4 dignités, 4 canonicats *de officio* et 8 canonicats *de gratia;* les bénéfices seraient au nombre de 12. La provision des dignités, canonicats et bénéfices, *etiam curati*, appartenait exclusivement au grand maître; cependant, un concours préalable était prévu pour la collation des canonicats *de officio* et des paroisses; mais, dans ce dernier cas, l'évêque-prieur aurait le droit de présenter *la terna*. La curie priorale pourrait juger des causes ecclésiastiques, comme les autres curies; comme seconde instance, elle recourrait au tribunal des ordres militaires; toutefois elle aurait le droit de faire appel au tribunal de la Rote. Les évêques-prieurs, immédiatement avant ou après la prise de possession, devraient s'enrôler dans l'un des ordres militaires et tous les membres du chapitre pourraient porter la croix d'un des ordres sur leurs habits de chœur et sur leurs vêtements ordinaires aussi longtemps qu'ils appartiendraient au dioc. de C. Real. Cette bulle fut exécutée par le cardinal Moreno, archevêque de Tolède.

Liste des évêques-prieurs. — 1. Victoriano Guisasola Rodríguez, 1876-82; évêque de Téruel, élu premier év.-prieur le 29 sept. 1876. Le 26 mai 1877, il érigea son chapitre. Nommé év. d'Orihuela en 1882 et en 1886 archev. de Compostelle; † 1888. — 2. Antonio M. Cascajares y Azara, 1882-84; élu second év.-prieur en mai ou juin 1882, év. de Calahorra en déc. 1883, archev. de Valladolid en 1891, card. en 1895 et ensuite archev. de Saragosse. — 3. José M. Rancés y Villanueva, 1886-98; préconisé év.-prieur le 7 juin 1886, prit possession le 16 nov. Il fonda le collège S.-Joseph, commença la construction de l'asile, autorisa l'installation à C. Real des Fils du Sacré-Cœur de Marie, inaugura le séminaire le 1er oct. 1887, célébra un synode diocésain (29-31 mai 1892) où furent promulguées les constitutions diocésaines. Transf. à Cadix en nov. 1898. — 4. Casimiro Piñera y Naredo, 1898-1904; désigné év. tit. d'Anchiale et administr. apost. de Barbastro le 24 mai 1896, fut nommé év.-prieur le 28 nov. 1898 et prit possession le 19 mars 1899. Il favorisa l'établissement des Pères de la Compagnie, des Servantes de Marie et d'autres communautés et restaura l'église cathédrale; † à C. Real le 28 août 1904. — 5. Remigio Gandásegui y Garrochátegui, 1905-14; préconisé év.-prieur le 27 mars 1905 et consacré à Saragosse le 16 juill., prit possession en août et fit son entrée à C. Real le 3 sept. Il créa des œuvres sociales. Le 26 mars 1914, il fut élu év. de Ségovie et en mai 1920 archev. de Valladolid, où il mourut le 16 mai 1937. — 6. Javier Irastorza y Loinaz, 1914-22; év.-prieur le 11 juill. 1914 et consacré à San Sebastián le 22 nov., prit possession le 7 janv. 1915 et fit son entrée le 31 janv. Comme son prédécesseur, il se préoccupa surtout des questions sociales, créa l'*Instit. popular de la Concepción* et fonda des cours de sociologie au séminaire; transf. à Orihuela le 27 juin 1922. — 7. Narciso Estenaga y Echevarría, 1922-† 1936; préconisé le 14 déc. 1922 et consacré à Madrid le

22 juill. 1923, prit possession le 9 août et fit son entrée le 12 août. Il organisa l'Action catholique dans son diocèse. Le 8 août 1936, il fut arrêté par les révolutionnaires et exécuté le 22. — 8. Emeterio Echevarría Barrena, 1942; préconisé le 29 déc. 1942 et consacré le 28 mars 1943.

III. La ville. — C. Real possède actuellement environ quinze églises, dont trois paroissiales : *Santa Maria del Prado* (cathédrale), de style gothique décadent; l'abside est du xve s., les voûtes du xvie; la tour, de 1551, a été restaurée en 1835; les chapelles datent de 1580, la sacristie (aujourd'hui chapelle du Sacré-Cœur) de 1643; la partie principale remonte au xiiie s., style mi-roman, mi-gothique; l'église, à une seule nef, est une des plus vastes d'Espagne (50 m. × 17 m.); le maître-autel et le chœur sont placés dans l'abside; le retable monumental, achevé en 1616, est l'œuvre de Girald de Merle et Jean Asteu; des 6 chapelles primitives, il n'en reste que deux. L'ornementation intérieure et extérieure est très simple. N.-D. del Prado est fêtée le 15 août. — *S.-Pierre* est la plus monumentale de toutes les églises de C. Real; sa porte principale, à cinq arcades, révèle des éléments byzantins; la porte *del Sol* (sud) est gothique, celle de l'*Umbria* (nord), de type arabe; la partie la plus remarquable de l'église est la chapelle de l'abbé Ferdinand de Coca, curé de S.-Pierre et chanoine de Sigüenza; elle abrite un retable du xvie s. et le tombeau en albâtre de l'abbé. L'église a trois nefs; la vue de la nef centrale a été détériorée par un retable de l'année 1863, placé au centre. Elle possède une assez intéressante collection de tableaux, de sculptures, d'ornements et d'autres objets d'art, et surtout de belles stalles (xvie s.). — *S.-Jacques* est la plus ancienne église de la ville, mais elle a été fort mal restaurée au xvie s. Son clocher, probablement la primitive tour de Pozuelo de Don Gil, conserve encore quelques vestiges anciens. Elle a trois nefs et trois absides, et possède aussi quelques objets d'art.

Autres églises et couvents : outre le carmel (religieuses), les dominicaines, les franciscaines, les servantes de Marie, les sœurs des pauvres et les sœurs de la Charité (hôpital) y possèdent un couvent. De même les Pères de la Compagnie et les fils du Cœur de Marie (clarétins). Enfin mentionnons les églises de S.-Jean-de-Dieu, S.-Joseph, *la Merced* et *los Remedios*.

L. Delgado Merchan, *Hist. documentada de C. Real*, Ciudad Real, 1907. — A. Salido y Estrada, *Compendio de la hist. de C. Real y de su patrona la Virgen del Prado*, C. Real, 1866. — S. Almenara, *Compendio de la hist. de C. Real*. — D. de Jesús Maria, *Hist. de la imagen sacratísima de N. S. del Prado de la ciudad de C. Real*, Madrid, 1650. — J. Jora, *Hist. de N. S. del Prado*, C. Real, 1880. — Ramirez de Arellano, *Al derredor de la Virgen del Prado, patrona de C. Real*, C. Real, 1911. — J. Balcázar y Sabaricgos, *La Virgen del Prado a traves de la historia*, C. Real, 1940. — Z. G. Villada, *Hist. eccles. de España*, ii, 1^a, Madrid, 1932, p. 213. — M. Torres-R. Prieto, *Inst. económ., social. y polit.-administr. de la peninsula Hispánica durante los s. V, VI y VII*, dans R. Menéndez Pidal, *Hist. de España*, iii, *España visig.*, Madrid, 1940, p. 278. — C. Sánchez Albornoz, *Fuentes para el estudio de las divisiones eccles. visigodas*, dans *Bol. univ. de Santiago de Compostela*, 1930 (29-83), 69. — V. La Fuente, *Hist. eccles. de España*, vi, Madrid, 1875, ap. 17, p. 387; ap. 22, p. 414. — A. E. Molina, *El concordato de 1851*, Madrid, 1882, p. 14 sq. — A. Ponz, *Viage de España*, xvi, Madrid, 1791, p. 36 sq. — F. Fita, *La inquisición de C. Real en 1483-85. Doc. inéd.*, dans *Bol. R. Ac. hist.*, xx, 1892,, p. 466-81. — R. Santa Maria, *La inquisicion de C. Real. Proceso original del difunto Juan González Escogido (8 ag. 1484-15 marzo 1485)*, *ibid.*, xxii, 1893, p. 189-204. — J. M. Quadrado-V. La Fuente, *España... Castilla la Nueva*, iii, Barcelone, 1886. — Ramírez de Arellano, *C. Real artística*, Ciudad Real, 1893. — V. Lampérez, *Histor. de la arquitect.*, ii, Madrid, 1909, p. 258. — *Enc. Espasa*. — *An. Subirana*. — *Ann. pont.*

F. Pérez.

CIUDAD RODRIGO. — I. Histoire. II. Diocèse. III. Monastères, couvents et églises.

I. Histoire. — 1° *Des origines à la restauration (xiie s.)*. — Ciudad Rodrigo a reçu, à travers les siècles, plusieurs noms : *Mirobriga Vettonum*, *Mirobriga Lyssitana* ou *Lusitana*, *Augustobriga*, *Augustobrica*, *Civitas Augusta*, *Civitas Augusti*, *Urbs imperatoris*, *Civitas Aldea de Pedro Rodrigo*, *Civitas Ruderici*, *Cibdat Rodrigo*, *Atsibdat* et *Ciudad Rodrigo*. Siège épiscopal *(Civitatensis)*, situé à l'extrémité S.-O. de la prov. de Salamanque, à 22 km. de la frontière séparant l'Espagne du Portugal, sur la rive droite de l'Agueda.

Son nom — de même que tous ceux composés de *briga* ou *brica* — est d'origine celte. Il y eut plusieurs Mirobrigas; les anciens géographes en citent au moins cinq : *M. Celticorum* (S.-O. du Portugal, près de l'océan Atlantique), *M. Carpetanorum* (Capilla, près de *Meteltinum*, Medellín), *Mirobriga* ou mieux *Augustobriga Petendonum* (dans le *conventus* de Clunia), *M. Turdutorum* et *M. Vettonum*.

C. Rodrigo garde encore des vestiges d'une culture mégalithique et de l'âge du Bronze. A l'époque celtique, Mirobriga appartenait à la tribu des Cempsi ou Kempsi, et durant la période des Ibères à celle des Vettoni, d'où son nom de M. Vettonum qu'elle conserva jusqu'au temps d'Auguste. Sous les dominations carthaginoise et romaine, la région des Vettoni devint fréquemment le centre des mouvements d'indépendance. Dans la division juridique et administrative des Romains, M. appartenait à la province de l'Hispania Ulterior Lusitana, ou simplement de la Lusitania, et au *conventus* d'Emerita. Le *ius latii*, accordé par Vespasien à l'Espagne, éleva M. au rang de municipe, si toutefois elle ne l'était pas déjà dès le temps d'Auguste, comme semblent l'indiquer les trois colonnes monumentales érigées à M., probablement en souvenir de la fixation des limites de Mirobriga, Bletisa (Ledesma) et Salmantica (Salamanque). De cette époque datent ses noms d'*Augustobrica*, *Civitas Augusta* et *Civitas imperiatis* ou *imperatoris*, etc.

Civitas Augusta a dû souffrir — peut-être même fut-elle détruite — lors des multiples guerres des ve-vi^e s. : invasion de la Lusitania par les Alains (409); expulsion des Alains par le Wisigoth Valia, envoyé par l'empereur (416); guerres des Wisigoths Théodorie (456), Euric (468) et Léovigilde (576, 585) contre les Suèves. Pendant toute la période wisigothique, Civitas Augusta est remplacée par Caliabria (v. *D. H. G. E.*, xi, 391-92).

A part la problématique et invraisemblable fondation d'un évêché à Augustobriga à l'époque romaine, nous ne connaissons que deux témoignages, bien faibles eux aussi, de l'établissement du christianisme à C. Rodrigo dès cette période : une tradition — générale pour toutes les régions d'Espagne — sur la prédication de l'Évangile dans les premiers siècles; ensuite ces mots, que contiennent quelques martyrologes de France : *Agami, in Gallia, sanctae virgines et martyres Fides et Sabina, domo genteque Hispana ex urbe Civitatense sub Daciano passae...*

La tradition parle d'une restauration de C. Rodrigo par le roi Alphonse Ier (739-757); mais elle ne peut guère être prouvée. Il est vrai cependant que cette région fut reconquise à plus d'une reprise par Alphonse II (792-842), Ordoño Ier (850-866), Alphonse III (866-910), Ramire II (931-950), Ferdinand Ier (1037-1065), etc. Peut-être la ville n'avait-elle jamais été entièrement détruite.

2° *Depuis la restauration jusqu'à nos jours.* — Quoi qu'il en soit, un long silence entoure l'histoire de C. Rodrigo jusqu'aux premières années du xiie s., c.-à-d. jusqu'au moment de sa reconquête définitive, en 1102, par le comte Rodrigo González Giron (d'où son nom de Ciudad Rodrigo). La ville occupait une situation favo-

rable, ce qui excita la méfiance des habitants de Salamanque qui, pour empêcher son accroissement, l'achetèrent en 1136. Cependant son importance ne date que de la fin de 1160 ou du commencement de 1161. Ferdinand II de Léon (1157-1188) décida alors d'en faire un point d'appui pour la reconquête; il renonça à la restauration de l'ancienne Caliabria (v. *supra*, XI, 392-93) et résolut de faire de la nouvelle ville un siège épiscopal. Une nouvelle fois, les habitants de Salamanque tentèrent de s'opposer à l'essor de C. Rodrigo. S'alliant à ceux d'Avila, ils se soulevèrent, mais furent vaincus par Ferdinand II à Valmuza (juin 1162). Au début de 1163, le roi de Portugal envahit la région. A leur tour les musulmans assiégèrent C. Rodrigo en sept. 1174, mais ils ne réussirent pas à la prendre. Elle fut encore assiégée par les Portugais en 1179, 1188 et 1199. En 1214, elle reçut la visite de S. François d'Assise, lorsque celui-ci revint du pèlerinage à Compostelle. Elle reçut, au cours des siècles suivants, de nombreux privilèges. D'abord, parce que son évêque, Michel, avait joué un rôle important dans la reconnaissance de S. Ferdinand III (1217-1252) comme roi de Léon, celui-ci accorda à la ville d'importantes faveurs (Toro, 25 déc. 1230; Burgos, 20 nov. 1232), qui furent complétées par celles de son fils Alphonse X (1252-1284) (Valladolid, 7 oct. 1254; Grenade, 1265; Jerez, 1268). Lors des guerres entre Sancho IV de Léon (1284-1295) et son frère Pierre, seigneur de Ledesma, et ses continuateurs, C. Rodrigo fut encore assiégée plusieurs fois, mais elle resta fidèle à la cause de Sanche IV, qui, à son tour, lui multiplia ses privilèges (4 juin 1286, 5 mai 1287, 12 août 1289). Pendant la minorité de Ferdinand IV (1295-1312), elle fut attaquée par le roi de Portugal, Denis, mais sans succès; quelque temps après, la région de Sabugal fut annexée au Portugal (48 bourgs). Ferdinand IV récompensa la fidélité de C. Rodrigo par deux privilèges (C. Rodrigo, 23 mai 1297; Burgos, 13 mai 1304). Pour récompenser les services rendus par l'évêque Alonso pendant la minorité d'Alphonse XI (1312-1350), la reine mère et régente, M. de Molina, et son fils accordèrent à la ville de nouvelles libertés (Valladolid, 1er juin 1314; Monzón, 1318; C. Rodrigo, 10 et 12 juin 1319 et sept. 1328). Sous les règnes d'Alphonse XI, Pierre Ier (1350-1369), Henri II (1369-1379) et Jean Ier (1379-1390), les principales familles de la ville luttent entre elles. Pendant les guerres de Henri II, Jean Ier et Henri III (1390-1406) contre Alphonse IV de Portugal, le grand maître d'Avis et le duc de Lancaster, C. Rodrigo dut subir, entre autres calamités, un siège (1370) bien plus cruel que ne l'avaient été les attaques antérieures. Le *Becerro*, commencé en 1389, nous donne une idée assez complète de ce qu'était C. Rodrigo avant ces guerres; sur les ruines accumulées par celles-ci, Henri II restaura les dommages dont lui-même avait été la cause. Les règnes de Jean II (1405-1454) et de Henri IV (1454-1474) inaugurent une période de paix; le premier confirma tous les privilèges de C. Rodrigo en 1442 et le second l'imita à Arévalo, le 21 déc. 1454, à Ségovie le 20 nov. 1456, et à Valladolid le 14 août 1465. En 1472 les Portugais attaquent de nouveau C. Rodrigo. Les habitants de celle-ci refusèrent au début de reconnaître la souveraineté d'Isabelle la Catholique, mais la politique pacifique de la reine les gagna à son parti. Pendant les soulèvements des *Comunidades*, C. Rodrigo se mit du côté des *comuneros*, ce qui lui valut de nombreuses souffrances. Pendant les guerres de succession contre le Portugal (1580-1581), elle échappa, au contraire, aux dommages. Cependant elle souffrit encore durant les guerres de Succession en 1700, et, lors de la guerre de l'Indépendance, elle écrivit un des chapitres les plus glorieux de son histoire (1810-12). Aujourd'hui, C. Rodrigo est devenue une petite ville presque sans importance.

II. Diocèse. — 1° *Histoire*. — On ne possède aucune preuve de l'existence d'un évêché à Mirobriga Vettonum à l'époque romaine. L'affirmation d'Albert Rionge : *Civitatenses episcopi inceperunt tempore Romanorum; primus eorum sedit Magnanimus, anno Domini CCCXIII, cui successerunt Domicianus*, etc., est dénuée de fondement. C'est donc à tort qu'on parle d'un transfert de l'évêché de C. Rodrigo à Caliabria, après une prétendue destruction de Mirobriga par les Barbares au temps de l'évêque Brenianus. Les origines du dioc. de C. Rodrigo datent seulement de l'érection, à l'époque wisigothique, de l'évêché de Caliabria, qui disparut lors de l'invasion des Maures et dont C. Rodrigo hérita le titre au XIIe s. (v. *D. H. G. E.*, XII, 392-93). Il ne peut donc être question d'une restauration du siège de C. Rodrigo par le roi Alphonse Ier; on rejettera de même la légende de l'évêque de C. Rodrigo, Martin, assistant à la bataille de Monsagro, au temps d'Ordoño Ier (850-866).

Du point de vue de l'histoire ecclésiastique, on se trouve sur un terrain sûr à partir de la restauration définitive de C. Rodrigo par le roi Ferdinand II. Nous avons signalé l'opposition que suscita cette restauration; elle visa surtout le projet d'érection du siège épiscopal, bien que, en l'occurrence, il ne s'agît que de restaurer l'ancien évêché de Caliabria. Ferdinand II n'écouta pas l'opposition et procéda sans tarder à l'érection du nouveau siège; le 13 févr. 1161, par document signé à Salamanque, il le plaça sous la juridiction du métropolitain et du chapitre de Compostelle; il décréta en outre que tous les clercs du diocèse de C. Rodrigo devraient soumission à l'évêque, désigné et approuvé par l'archevêque de Compostelle; ils seraient exempts de tous les droits royaux et jouiraient des mêmes privilèges que les clercs de Salamanque. Ce *Fuero eclesiástico* de C. Rodrigo fut confirmé et amplifié par le même roi, le 20 sept. 1168.

Du 17 juill. 1165, date une dotation de l'évêché de C. Rodrigo. Le premier évêque n'avait probablement pas encore été élu. Le 20 févr. 1168, la construction de la cathédrale a commencé. Preuve : à cette date, le roi assigne une rente annuelle de 100 maravédis à Benoît Sánchez, architecte et directeur des travaux. Dans la suite, Ferdinand II et ses successeurs multiplièrent leurs donations.

Le premier évêque de C. Rodrigo s'appelait Dominique. Le 10 juill. 1168, il signa un privilège : *Ego Dominicus electus Civitatis Roderici conf.;* dans la confirmation du même privilège, du 31 oct. 1168, on lit : *Dominicus Calabriensis eps.* Il avait donc été désigné pour le siège de C. Rodrigo et consacré au titre de Caliabria. A quelle date a-t-il été sacré? Certainement avant le 20 sept. 1168, date à laquelle Ferdinand II donne quelques privilèges à C. Rodrigo et à son évêque Dominique. A partir de cette date et jusqu'à sa mort, Dominique signe toujours *Calabriensis episcopus*. Il mourut entre le 9 juill. 1172 et le 25 mai 1175 — après le 9 juill. 1172, car à cette date il signe le document par lequel Ferdinand II fait don au S.-Siège de Castro Toraf (Zamora); avant le 25 mai 1175 : ce jour le pape Alexandre III confirma le successeur de Dominique, Pierre de Ponte, qui semble avoir été élu bien avant cette date. En effet, Dominique était probablement mort en déc. 1173. Nous savons que l'évêque de Salamanque, Pierre Suárez de Deza, fut nommé archevêque de Compostelle au printemps 1173; or, la vacance du siège de Salamanque coïncida avec celle du siège de C. Rodrigo-Caliabria. En déc. 1173, en effet, Ferdinand II confirma l'accord intervenu entre les chapitres de Salamanque et de C. Rodrigo touchant la juridiction à exercer sur la région comprise entre le Yeltes et le Huebra. Le métropolitain de Compostelle, chargé par Alexandre III de régler ces difficultés, con-

firma à son tour cet accord le 14 janv. 1174 par lettre adressée à Martin *Salmantino decano* et à Arnaldo *Ecclesiae Civitatis Roderici priori*. Le fait que les deux chapitres négocient et signent cet accord laisse supposer que les deux sièges étaient alors vacants.

Le successeur de Dominique fut Pierre de Ponte, chanoine de Compostelle et chancelier de Ferdinand II. La date précise de son élection est difficile à fixer. Cependant on peut dire qu'il a été élu et consacré avant le 22 août 1174, puisque son nom figure sous la donation, faite ce jour, de Torre Aguilar et Riochico au monastère de Ste-Marie d'Aguiar, par Ferdinand II. Dès le début, il s'intitule *Civitatensis episcopus*. Pendant le printemps 1175, sa signature manque dans les documents royaux; en ce moment, il se trouvait à Rome où il avait dû se rendre pour obtenir d'Alexandre III l'approbation de son élection et de son sacre. Le pape, en effet, avait protesté parce qu'on avait méconnu son autorité. Il finit cependant par céder et, par sa bulle *Ex litteris* du 25 mai 1175, il confirma l'érection perpétuelle du nouveau siège, l'élection de Pierre et toutes ses possessions (Jaffé, XII, 486). Selon López Ferreiro (*Hist. comp.*, IV, 327), Pierre de Ponte assista au IIIe concile de Latran (1179), avec son métropolitain, Pierre Suarez de Deza.

Sur les limites du dioc. de C. Rodrigo, la bulle d'Alexandre III est peu explicite. Nous avons déjà mentionné l'accord conclu entre les chapitres de C. Rodrigo et Salamanque (1173) au sujet de la région de Yeltes et Huebra. D'autres difficultés surgirent bientôt relativement au diocèse voisin, celui de Coria; elles furent soumises à l'arbitrage des évêques de Salamanque et Plasencia; le territoire disputé fut divisé en deux parties à peu près égales, lesquelles furent attribuées respectivement aux deux diocèses (1191). En 1233, un accord stipula la frontière du côté de la Sierra de Jalama. Quant à ses limites avec le Portugal, elles s'étendaient bien au delà des frontières qui séparent actuellement les deux pays.

Le diocèse de C. Rodrigo resta, par suite des circonstances de sa fondation, suffragant de Compostelle. C'est sous ce titre qu'il figure dans une bulle d'Alexandre III adressée à l'Église de Compostelle le 20 mars 1178 (*Tumbo B* de Compostelle, fol. 234).

Avec la mort de Ferdinand II, C. Rodrigo perdit son grand protecteur. Cependant les successeurs de ce roi continuèrent de protéger C. Rodrigo et d'étendre leurs libéralités. Nous avons conservé à ce sujet une riche documentation qui nous permet de suivre dans le détail l'extension des biens et des faveurs dont jouissait ce siège à partir du XIIIe s. Nous ne nous y arrêterons pas et renvoyons le lecteur, pour cette partie, au *Becerro* de C. Rodrigo.

Jusqu'à l'épiscopat de Leonardo, l'évêque et son chapitre avaient mené la vie commune. On crut alors le moment venu de séparer la mense de l'évêque de celle du chapitre. Celui-ci comportait à cette époque les dignités de doyen, chantre, écolâtre et trésorier. Le diocèse comprenait les deux archidiaconés de Sabugal et Camaces. Le clergé de la cathédrale avait été doté de nouveaux bénéfices : huit prébendes et six chapellenies.

Sous le règne de Ferdinand IV *el Emplazado*, le dioc. de C. Rodrigo subit un démembrement assez important : le roi Denis de Portugal vengea sa déroute subie sous les murs de C. Rodrigo en mettant à feu et à sang la région du Coa; il annexa celle-ci à sa couronne et en fortifia les places les plus importantes; cette occupation fut reconnue *de iure* par Ferdinand IV. Or, parmi les bourgs attribués par ce traité au Portugal, figurait Raigadas, qui appartenait à la cathédrale de C. Rodrigo. Les guerres entre Ferdinand II et Denis finirent par un double mariage et par la concession au Portugal de la région de Sabugal, comprenant un total de 48 paroisses appartenant à C. Rodrigo (1297). Cependant, en 1311, le territoire du diocèse s'accrut par l'annexion de l'Abadengo, qui appartenait jusqu'alors aux Templiers : leurs possessions furent partagées entre le roi et l'ordre de S.-Jean ou de Malte, et la juridiction spirituelle en fut accordée à l'évêque de C. Rodrigo.

Nous avons déjà signalé les conséquences funestes qu'eurent pour C. Rodrigo son opposition à Henri II, ainsi que les guerres entre les rois de Castille et de Portugal, au temps de Jean Ier et de Henri III, et de Jean II et de Henri IV. En 1381, Jean Ier reconnut comme pape légitime Clément VII. Le cardinal Gui de Bologne, légat du pape, eut pour mission de rétablir la paix entre Henri II de Castille et Ferdinand de Portugal. Il visita C. Rodrigo en 1373. L'évêque de C. Rodrigo, Jérôme Ier, réussit en 1389 à faire proclamer une trêve de six ans entre les belligérants. Sous le règne de Jean Ier, le doyen de C. Rodrigo, Juan Pérez de Ayala, acquit de la notoriété par son tempérament guerrier autant que par son ignorance proverbiale.

Le *Becerro* (1389) nous fournit des renseignements précis touchant la situation de C. Rodrigo à cette époque. Le périmètre de la ville était alors bien plus étendu qu'il ne l'est actuellement, et sa population aussi. Les possessions de la cathédrale étaient immenses : à l'intérieur de la ville elle comptait plus de 160 maisons et, dans le reste du diocèse, plus de 70 *mansiones*, outre de nombreuses églises de la ville, qui lui payaient le cens; elle possédait encore environ 300 vignes, des moulins et un grand nombre de bourgs. Son importance économique explique l'autorité, et même la puissance militaire, dont jouissaient les évêques de C. Rodrigo; elle explique aussi la multiplicité des bénéfices et des fondations pieuses, de même que les désordres qui se manifestèrent dans la suite.

Vers 1433, Jean II approuva la division de la ville en quatre quartiers : Ste-Marie (cathédrale), S.-Thomas, S.-Pierre et S.-Benoît. D'autre part, le *Becerro* nous fait connaître les églises de la ville : S.-André, S.-Matthieu, S.-Jean (Santivanes), S.-Paul, S.-Marc, Ste-Marie-Madeleine, S.-Christophe, S.-Dominique, S.-Pélage, S.-Barthélemy, S.-Benoît, S.-Jean-de-l'Hôpital, S.-Sauveur, Ste-Croix, S.-Vincent, S.-Simon, S.-Nicolas, S.-Étienne, etc. Pour plusieurs d'entre elles, il mentionne leur destruction durant le siège que fit Henri II (1370) : S.-Nicolas *el Derribado*, Ste-Marie *la Caída*, S.-Étienne *el Derrocado*, etc.

De 1350 à 1450, les donations sont presque nulles. Les causes en sont les démembrements opérés par Denis de Portugal et la succession ininterrompue de guerres dont le pays était affligé. La puissance économique de C. Rodrigo s'était évanouie. Le 22 janv. 1454, Nicolas V, par sa bulle *Romana Ecclesia*, annexa à la table capitulaire quelques bénéfices qu'Alphonse Alvarez de Turuégano, archidiacre de Calahorra, avait donnés. En l'année 1473, Jean de Ayllon, abbé de l'église de Valladolid, et Jean de Portillo, clerc de Ségovie, firent une donation semblable. Avec ces secours le chapitre put de nouveau subvenir à ses besoins.

Le XVIe s. ramène pour C. Rodrigo une période de gloire et de splendeur : les donations se multiplient à nouveau, dès la fin du XVe s.; les travaux à la cathédrale sont continués avec un luxe extraordinaire. Quatre canonicats *de officio* sont créés. L'école cathédrale prend de l'extension, grâce surtout au renom du *maestro* Hernando de Silva; l'accroissement des étudiants obligea Michel de Palacios à fonder un collège qui fut bâti à l'emplacement de l'ancienne église de S.-Barthélemy, près du couvent des augustins; ceux-ci se chargèrent bientôt de la direction de ce collège et en firent une petite université, où l'on enseigna la théolo-

gie scolastique, les arts et la grammaire. La musique fut également cultivée; la place de *maestro de capilla* attira même des étrangers, tels Giraldin Bucher, originaire de Gascogne, et son fils Diego Bujel (=Bucher, Buxer, Buxel, Bujel), qui composa un livre d'hymnes. Enfin des danses religieuses et des jeux scéniques furent organisés dans la cathédrale, surtout à l'occasion de la Fête-Dieu et de la fête de Noël (en 1541, on représenta *Auto de las Sibilas*).

A côté de ces œuvres religieuses et culturelles, le chapitre fonda des institutions charitables pour les pauvres et les malades. Le 22 juin 1453, on projette la construction d'un hôpital près de la cathédrale; le 23 juin 1455, on décide de commencer les travaux; cependant, le 14 avr. 1497, ceux-ci ne sont pas encore terminés. Cet hôpital s'appela *Hospital de Sta Maria de la Catedral*. Le 10 janv. 1479, douze chevaliers fondèrent un autre hôpital, celui de *la Pasión;* le 25 mai 1492, les Rois Catholiques lui attribuèrent la synagogue et d'autres possessions ayant appartenu à des Juifs. D'autre part, le chapitre s'occupa, dès le début du XVIe s., des enfants trouvés; les mesures prises à cette époque iront en se développant et aboutiront à la fondation d'un hospice à la fin du XVIIe s. D'autres entreprises eurent pour objet le mariage des jeunes filles pauvres, l'assistance aux malades contagieux à l'hôpital de *la Piedad*, la distribution d'aumônes aux pauvres en général et aussi aux pauvres honteux.

Lors du soulèvement des *Comunidades* contre l'empereur Charles V, la forteresse de la cathédrale fut occupée par le *comunero* Ramírez de Arellano, ce qui obligea le chapitre à se réunir dans l'église du Temple. Pour éviter une nouvelle occupation de la cathédrale, on décida d'abattre la forteresse. En 1592 (19 avr.), sous l'épiscopat de Martin de Salvatierra, on célébra le premier synode diocésain de C. Rodrigo. — Durant la guerre de l'Indépendance du Portugal (1640-1668), la cathédrale de C. Rodrigo perdit toutes ses possessions. Son dénuement fut alors si extrême que la plupart des chanoines et bénéficiaires furent obligés d'abandonner leurs offices et de chercher ailleurs un moyen de vivre. Philippe IV et le pape Innocent X (bulle *Postquam divina*, 1645) imposèrent alors aux églises les plus riches d'Espagne dépendant du patronage royal de céder une partie de leurs revenus aux chapitres de Badajoz et C. Real jusqu'à concurrence d'une somme annuelle de 4 000 ducats pendant vingt ans. Le même pontife, en 1646, accorda à la cathédrale de C. Rodrigo 1 000 ducats à prendre sur les revenus de l'archevêché de Tolède pendant douze ans. Alexandre VII imposa une charge identique à l'évêché de Sigüenza. Grâce à cette aide, le chapitre put se relever et, en 1670, il avait déjà repris son activité normale. On signale qu'en 1723, à la suite de la nouvelle guerre de Succession (1700-1713), beaucoup de prêtres, séculiers et réguliers, furent exilés au Portugal, de nombreux édifices détruits ou endommagés.

En 1692, l'évêque Joseph González avait tenté de construire un séminaire; son projet ne fut réalisé qu'en nov. 1769 par l'évêque Cajetan Cuadrillero. L'évêque de Salamanque, qui était alors en même temps administrateur apostolique de C. Rodrigo, N. Martinez Izquierdo, fonda à C. Rodrigo le patronage S.-Joseph, ayant pour but de faciliter les études ecclésiastiques aux étudiants pauvres. Il fonda aussi le collège S.-Cajetan (études moyennes), annexé au séminaire.

En 1770 fut rédigé le *Libro del Bastón*, contenant la réponse à un questionnaire du roi Charles III relatif à la vie ecclésiastique, civile et économique de la région. Il révèle qu'à la cathédrale il y avait alors 20 canonicats et 35 autres bénéfices divers; outre la paroisse de la cathédrale, la ville comptait d'autres paroisses : S.-Isidore, patron de la ville, S.-Pierre (qui avait absorbé celle du S.-Esprit ou des SS.-Juste-et-Pastor), S.-André, S.-Christophe, Ste-Marine (annexée à la cathédrale), S.-Blas (établie dans l'église de la Caridad). Autres églises : S.-Jean, S.-Sépulcre, Cerralbo del Marqués ou de N.-D.-du-Temple, S.-Michel-de-Pedrotoro, Ste-Croix et Ste-Hélène, les églises des Enfants de la Doctrine, de l'Hospice, celles des hôpitaux de la Passion, de la Piedad et de Serilla. Couvents : de S.-Dominique, S.-François, S.-Augustin, de la Trinité, de la Caridad, de Ste-Claire, de la Ste-Croix, du S.-Esprit et des Franciscaines déchaussées.

Au lendemain de l'occupation de C. Rodrigo par les troupes de Napoléon Ier (10 juill. 1810), la plupart des ecclésiastiques, les chanoines surtout, furent mis en prison ou déportés en France; les autres s'enfuirent à S.-Martin de Trejo le 8 juill. 1811, d'où ils envoyèrent au gouvernement et au nonce un mémoire exposant leur situation. Le 19 janv. 1812 la ville fut reprise par les Anglais; les chanoines rentrèrent le 22. Mais ces troubles avaient ruiné le chapitre. Sa restauration s'accompagna de beaucoup de difficultés; elle fut aggravée par l'imposition d'un évêque indigne (1835) et par les lois sectaires de Mendizábal (1836), jusqu'au concordat de 1851. En vertu de ce concordat, le dioc. de C. Rodrigo dut être supprimé. En réalité il ne fut jamais supprimé *de iure;* il le fut *de facto* par la nomination de l'évêque de Salamanque comme administrateur apostolique de C. Rodrigo le 10 juin 1867. Le 25 nov. 1884, l'ancien diocèse fut érigé en administration apostolique indépendante de l'évêché de Salamanque et, dès le 25 déc. 1884, il reçut son administr. apost. propre, Joseph Thomas Mazarrasa y Riva, auquel furent attribuées toutes les prérogatives épiscopales. Récemment, le dernier administr. apost., Jésus Enciso Viana, a été préconisé évêque de C. Rodrigo (2 févr. 1950) (*Acta apost. Sedis*, XLII, 1950, p. 196, 275). — Actuellement le dioc. de C. Rodrigo est suffragant de l'archevêché de Valladolid.

2° *Évêques.* — Gil González Dávila signale un Pierre, O. S. B., évêque de C. Rodrigo, qui renonça; il s'agit probablement d'un faux évêque. — Le premier évêque connu est Dominique. — Pierre de Ponte, du 22 août 1174 au 10 nov. 1189; nous possédons 26 chartes signées par lui. — Le 20 sept. 1190, il eut comme successeur Martin : du 20 sept. 1190 au 1er sept. 1210, il a signé 72 actes; cependant deux documents, du 3 et du 5 févr. 1193, portent : *Petro Civitatensi episcopo;* le 17 juin 1193, réapparaît : *Martino Civ. ep.;* nous ignorons ce que signifie cette interruption. — Trois actes (11 nov. 1211, avr. et 7 nov. 1213) mentionnent : *Eccles. Civit. vacante.* — Lombardo, 17 janv. 1213-12 mars 1227 (plus de 40 diplômes); sous son épiscopat S. François d'Assise visita C. Rodrigo. — Le 10 avr. 1227, le siège est vacant. Il est difficile de trouver place pour l'évêque Bernard, qui figure ici dans les listes épiscopales, puisque le 9 juill. 1227 Michel est déjà élu; dans les actes d'Alphonse IX, figurent environ 34 diplômes signés par lui, jusqu'au 20 juill. 1230; il vivait encore le 17 avr. 1244. Un diplôme d'Alphonse IX, daté probablement du 28 avr. 1229, porte *Lonbaldus Civitatensis episcopus;* mais le 18 mai de cette même année, réapparaît la signature de Michel. — Le *Registre* d'Innocent IV mentionne, le 4 nov. 1245 et le 7 avr. 1246, Pierre II; † avant déc. 1253, date à laquelle paraît Léonard II, † 1259 (?). — Dominique Martin, 26 avr. 1264, † vers 1274. — Pierre III, août 1284.

A sa mort, un schisme fut provoqué par la double élection d'Antoine, trésorier de Salamanque, et de Michel, trésorier de C. Rodrigo. On eut recours au métropolitain et le chapitre de Compostelle, *sede vacante*, confirma l'élection d'Antoine et ordonna de le consacrer. Mais Velasco Pérez, chef du parti de Michel, se rendit à Rome et y accusa Antoine d'avoir usurpé les

droits épiscopaux. Honorius IV, le 17 juin 1286 (*Reg. d'Hon. IV*, ann. 2, ep. LIX; Prou, 555), députa l'évêque d'Idanha (Portugal), un chanoine de Salamanque et Égée, chanoine de Viseu, pour instruire le procès d'Antoine. Entre temps, Velasco avait gagné à son parti les cardinaux Jacques et Pierre Colonna, qui seront déposés plus tard par Boniface VIII; ceux-ci obtinrent de Nicolas IV la cassation de l'élection d'Antoine, qui renonça à son évêché. La provision du siège de C. Rodrigo tomba entre les mains du S.-Siège. Michel mourut dans l'intervalle et ses partisans élurent Velasco lui-même; cette élection fut annulée par Boniface VIII, qui confirma celle d'Antoine le 20 août 1297.

Antoine mourut avant le 13 nov. 1301, car à cette date Boniface VIII confirma son successeur Alphonse. Y eut-il un second Alphonse, O. P., comme le prétend Gams (65)? Nous l'ignorons, de même que nous ne connaissons pas la date de l'élection de Bernard. Quoi qu'il en soit, ce dernier fut transféré à Salamanque. — Jean Ier, conf. le 27 juill. 1324. — Jean II, † 1339; la légende rapporte qu'il ressuscita pendant ses obsèques par l'intercession de S. François, et qu'il mourut une seconde fois vingt jours après, en juin 1343. — Alphonse III, 28 juin 1344, vivait encore le 22 mars 1369; † vers 1371. — Ferdinand, 8 mai 1372, 1378.

Le Schisme d'Occident doit avoir causé des difficultés dont on trouve la trace dans les listes épiscopales. D'après Eubel, Alphonse III, confirmé par Clément VI le 28 juin 1344, eut comme successeur Ferdinand de Pedrosa, nommé par Urbain VI en avr. 1378 et par Clément VII le 15 janv. 1382. Ferdinand fut transf. à Carthagène (Murcie), le 12 déc. 1383. — Clément VII nomma Gonzalo, diacre et trésorier de Zamora, le 9 mars 1384; Urbain VI, de son côté, désigna, vers le même temps, Rodrigo; mais, comme le siège était déjà occupé par Gonzalo, il lui donna en commende, le 24 févr. 1391, l'abbaye S.-Vincent de Lisbonne. Après la mort de Rodrigo, Boniface IX nomma comme administr. apost. l'évêque de Lamego, Gonzalo. Au début de 1410, Grégoire XII nomma André Didacus, qui fut confirmé par Alexandre V le 24 févr. 1410, alors qu'il était déjà consacré; il était maître en théologie et pénitencier mineur de la Curie romaine, lorsque Martin V lui permit de recevoir des bénéfices ecclésiastiques; le 4 sept. 1422, il fut nommé évêque titulaire d'Ajaccio et délié des obligations qu'il pouvait avoir vis-à-vis du dioc. de C. Rodrigo. Le diocèse resterait au pouvoir de celui qui le possédait. Qui était-ce? On peut supposer que celui dont il s'agit était Gonzalo, nommé par Clément VII le 9 mars 1384, et qui reçut probablement de Martin V un auxiliaire le 19 juill. 1428 : Alphonse Sánchez de Avila, chanoine de Compostelle (Eubel, I, 190, 471). — A Gonzalo succéda Sancho, évêque d'Orte depuis le 22 avr. 1420, transf. à C. Rodrigo le 19 mars 1431, puis à Minervino. — Alphonse Sánchez de Valladolid, abbé de la collégiale de Jerez, 14 janv. 1433. — Alphonse de Palenzuela, O. F. M., 8 août 1460. A partir de son épiscopat, les listes ne montrent plus de divergences.

D'après les archives de C. Rodrigo, l'évêque Ferdinand ne gouverna que jusqu'en 1378 et eut pour successeur Jean III, 1387. — Du successeur de Jean, Jérôme, nous savons qu'il négocia une trêve de six ans entre les rois de Portugal et de Castille, en 1389; † vers 1398. — Gonzalo de Porres de Cibdat, † 1411. — Alphonse Manuel, 1411-† 1427. — Alphonse V, † 1449. Les listes lui donnent comme successeur un François, O. P., mais l'existence de celui-ci n'est pas prouvée. — Alphonse de Palenzuela fut transféré à Oviedo vers 1469. — Alphonse de Paradiñas, trésorier de Séville, 20 oct. 1469; il demanda au roi Henri IV de lui donner en Castille un territoire équivalant à celui qu'on avait enlevé à son diocèse, et annexé à celui de Lamego (1297); ses prétentions furent repoussées; le pape Sixte IV (21 juin 1481) approuva le démembrement. Paradiñas fonda à Rome, où il mourut le 15 oct. 1485, l'hôpital de S.-Jacques des Espagnols. — Pierre Beltrán, 19 oct. 1485, transf. à Tuy. — Diego de Muros, O. Merc., évêque de Tuy et abbé commendataire de Sobrado et des SS.-Juste-et-Martin de Compostelle; 1er juin 1487. — Jean d'Ortega, ou Hortega, 23 janv. 1493, transf. à Calahorra en 1499. — Diego de Peralta, 6 sept. 1499. — Valérien Ordoñez de Villaquirán, 24 sept. 1501, transf. à Oviedo, 22 déc. 1508. — François de Bovadilla, 23 janv. 1509, transf. à Salamanque, 18 nov. 1510. — Fr. François Ruiz, O. F. M., 18 nov. 1510, transf. à Avila, 14 juill. 1514. — Jean Pardo de Tavera, un des évêques les plus insignes de C. Rodrigo; conf. le 14 juill. 1514; prit possession en oct. 1514; était en même temps président de la chancellerie de Valladolid; fonda le couvent de Sta Cruz (v. *infra*); transf. à Osma, 31 déc. 1523; à Compostelle, 8 juin 1524; président de Castille, card., 17 avr. 1531; inquisiteur général, archev. de Tolède, 27 avr. 1534; † 1er août 1545. — Pierre Portocarrero, conf. le 31 déc. 1523; transf. à Grenade, 26 juin 1525. — Gonzalo Maldonado, conf. le 3 juill. 1525; s'acquitta de diverses missions sur ordre de l'empereur Charles V; transf. à Tarragone; † à C. Rodrigo le 29 juin 1530, sans prendre possession de son nouveau siège. — Pierre Fernández Manrique, évêque des Canaries (22 juin 1530), conf. le 14 déc. 1530; transf. à Cordoue, 11 avr. 1537; card., 21 mai 1540; inquisiteur général; † 7 oct. 1540; il s'acquitta aussi de diverses missions pour le pape et l'empereur. — Pierre Pacheco, évêque de Mondoñedo (6 sept. 1532), conf. le 11 avr. 1537; transf. à Pampelune, 21 mai 1539; à Jaén, 9 janv. 1545; card., 10 mars 1550; év. de Sigüenza, 30 avr. 1554; † 5 mars 1560; son intervention au concile de Trente est bien connue; il fut vice-roi de Naples et inquisiteur général à Rome. — Antoine Ramírez de Haro, év. d'Orense (1er juill. 1537), conf. le 18 août 1539; prit possession le 12 déc. 1539; transf. à Calahorra, 27 juin 1541; à Ségovie, 6 août 1543; † 16 sept. 1549. — François de Navarre, prieur de N.-D. de Roncevaux, conf. le 22 mai 1542; transf. à Badajoz, 14 déc. 1545; à Valence, 4 mai 1556; † 14 avr. 1563; il assista au conc. de Trente en 1545-47, 1551-52. — Jean de Aceves, conf. le 8 janv. 1546; † 31 juill. 1549. — Pierre Ponce de Léon, conf. le 27 juin 1550; prit possession le 30 nov. 1550; transf. à Plasencia le 20 juill. 1559; † 15 janv. 1573; il établit à C. Rodrigo les trinitaires, assista au conc. de Trente en 1552. — Pierre de la Galla (nom probablement erroné). — Diego de Covarrubias y Leiva, élu de Santo Domingo, présenté le 20 juill. 1559; conf. le 26 janv. 1560; transf. à Ségovie, 25 oct. 1564; à Cuenca, 6 sept. 1577; † 27 sept. 1577; le 19 mai 1562 il arriva au conc. de Trente. — Diego de Simancas, du conseil de l'Inquisition, prés. le 16 sept. 1564; conf. le 15 déc. 1564; transf. à Badajoz, 3 déc. 1568; à Zamora, 13 juin 1578; † 16 oct. 1583. Il fit partie du tribunal qui jugea Carranza et fut vice-roi de Naples; il a écrit plusieurs ouvrages (cf. N. Antonio, *Bibl. Hisp. nova*, I, 316-17). — Andrés Pérez, du conseil de l'Inquisition, prés. le 29 juill. 1568; conf. le 10 déc. 1568; prit possession le 19 mars 1569; † 1583. — Jérôme Tardiel, résigna et se fit moine hiéron. (Gams, 66). — Pierre Vélez de Guevara, chan. de Salamanque, prés. le 8 nov. 1583; conf. le 9 janv. 1584; † 1585. — Bernard de Sandoval y Rojas, chan. de Séville, prés. le 11 oct. 1585; conf. le 8 janv. 1586; transf. à Pampelune, 16 mars 1588; à Jaén, 29 avr. 1596; à Tolède, 25 juin 1599; card., inquisiteur général; † 7 déc. 1618. — Pierre Maldonado, chan. d'Avila, prés. le 6 févr. 1588; conf. le 23 mars 1588; † 1591. — Martin de Salvatierra, év. de Segorbe (23 mars 1583; auparavant il avait été év. d'Albarracín, 23 juill. 1578), prés. le 30 mars 1591,

conf. le 15 mai 1591; † 1604. Il réunit le premier concile diocésain, convoqué le 2 avr. 1592 et commencé le 19 avr. — Pierre Ponce de Léon, O. P., prés. le 13 juill. 1605; transf. à Zamora, 4 févr. 1610, puis à Badajoz. — Jean de La Croix, mort sans confirm. (?). — Antoine Idiáquez Manrique, prés. le 4 févr. 1610; transf. à Ségovie, 19 nov. 1612; il eut de nombreux conflits avec les autorités civiles. — Jerôme Ruiz de Camargo, prés. le 15 juin 1613; transf. à Coria, 22 mai 1622; à Cordoue, 13 juin 1632; il laisse deux ouvrages : *Index librorum prohibitorum...* et un comment. des Psaumes (cf. M. M. Añibarro y Rives, *Diccion. biobibliogr. de autores de la provincia de Burgos*, Madrid, 1890, p. 425-28). — François Rivas, † avant de prendre possession. — Augustin Antolínez, O. S. A., prés. le 11 janv. 1623; prit possession le 13 août; renonça à l'archev. de Tarragone; transf. à Compostelle, 4 avr. 1624; † 19 juin 1626. — Martin Fernández Portocarrero, président de l'Audience et de la chancellerie de Grenade, prés. mai 1624; prit possession le 12 oct. 1624; † 1625. — Jean de la Torre y Ayala, év. d'Orense (6 sept. 1621), prés. le 5 oct. 1625; conf. le 7 janv. 1626; † 11 sept. 1628. — François Diego de Alarcón y Covarrubias, chan. de Cuenca, prit possession le 4 juill. 1639; cons. le 18 sept. 1639; transf. à Valladolid en 1645, mais son successeur désigné, le général des Franciscains Jean Merinero, ayant refusé d'accepter cette nomination, Alarcón resta à C. Rodrigo; Merinero († 1664) fut nommé év. de Valladolid en 1646, et Alarcón év. de Salamanque (vers le 12 juin 1646), de Pampelune (10 févr. 1648) et de Cordoue (2 janv. 1658); † 18 mai 1675. — Jean Pérez Delgado, conf. le 3 déc. 1646; prit possession le 3 avr 1647; transf. à Salamanque, 10 févr. 1656; † janv. 1657. — Diego de Tejada y Laguardia, 1656; transf. à Pampelune, 6 févr. 1658; à Burgos, 11 mars 1664; † 13 juill. 1664. — Diego Riquelme y Quirós, chan. de Cartagena, prés. le 9 juin 1658; prit possession le 28 mai 1659; transf. à Oviedo, 5 avr. 1662; à Plasencia, 1665; † 18 mai 1668. — Antoine de Castañón, chan. de Tolède, cons. le 29 mai 1662; prit possession le 18 juill.; transf. à Zamora, 16 nov. 1666; † 27 janv. 1668; il introduisit dans sa cathédrale l'office de l'Immaculée Conception. — Michel de Cárdenas, O. C. C., prédicateur du roi, prés. le 16 nov. 1666; conf. le 18 juill. 1667; prit possession le 28 févr. 1668; † 22 févr. 1671. — Alphonse Bernard de los Rios y Guzmán, O. SS. Trin., év. de Santiago de Cuba, prés. le 6 juill. 1671; prit possession le 1er avr. 1672; transf. à Grenade av. le 20 sept. 1677 (poss., 6 févr. 1778); † 5 sept. 1692. — Jean Andaya Sotomayor, prit possession le 13 avr. 1678; † 13 déc. 1678. — Sébastien Catalán, prés. le 24 mars 1679; prit possession le 21 sept. 1679; † av. le 31 déc. 1687. — Joseph González, O. Merc., prés. le 31 déc. 1687; prit possession le 10 août 1688; transf. à Plasencia av. le 20 sept. 1694; il projeta d'ériger un séminaire. — François-Emmanuel de Zúñiga Sotomayor y Mendoza, O. S. A., prés. le 2 déc. 1694; conf. av. le 28 avr. 1695; prit possession le 1er juin 1695; † 1713. — Joseph Diaz Santos de San Pedro, prit possession le 5 août 1714; † 1721. — Grégoire Téllez, O. F. M., prés. en nov. 1720; prit possession le 14 avr. 1721; ren. fin 1737; † au début de 1741; il construisit le couvent des franciscaines déchaussées et la chapelle de *los Dolores* à la cathédrale; il fut aussi un promoteur de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. — Clément Comenge, chan. de Saragosse, prés. en déc. 1737; conf. le 3 mars 1738; prit possession le 28 juin 1738; † 12 déc. 1747; il légua une partie de ses biens pour la construction d'une chapelle de N.-D. *del Pilar*. — Pierre Gómez de la Torre, prés. en août 1748; conf. le 2 déc. 1748; prit possession le 22 mars 1749; transf. à Plasencia, mars 1756; il fournit à Flórez des renseignements pour la composition de la notice consacrée à C. Rodrigo dans l'*España Sagrada*. — Joseph-François Biguezal, chan. d'Astorga, conf. le 24 mai 1756; prit possession le 22 juill. 1756; † 2 déc. 1762. — Cajetan-Antoine Cuadrillero y Mota, prés. en mai 1763; conf. le 18 juill. 1763; prit possession le 15 oct. 1763; transf. à Léon, juin 1777. — Augustin Alvarado y Castillo, archevêque de Santa Fe de Bogotá (dans les actes, on l'appelle l' « archevêque-évêque »), présenté en septembre 1778; conf. le 14 déc. 1778; prit possession le 18 févr. 1779; † 21 juill. 1781. — Alphonse Molina y Santaella, inquisiteur de Grenade, conf. le 17 févr. 1783; prit possession le 30 avr. 1783; † 4 déc. 1784. — Benoît-Xavier Uria y Valdés, O. S. B., prés. en août 1785; conf. le 26 sept. 1785; prit possession le 26 nov. 1785; † 21 juin 1810; auteur de plusieurs ouvrages publiés ou inédits. — Pierre-Emmanuel Ramírez de la Piscina, prés. en oct. 1814; conf. le 19 déc. 1814; cons. le 9 avr. 1815; prit possession le 6 mai 1815; † 21 avr. 1835. — Pierre Alcantára Jiménez, év. tit. de Cinna (Yaraslì), nommé par le gouvernement en oct. 1835, mais non confirmé par le S.-Siège, ni reconnu par le chapitre; son activité à C. Rodrigo, comme gouverneur de l'évêché, provoqua de nombreux conflits; † 21 févr. 1843.

Évêques de Salamanque, administrateurs apostoliques de C. Rodrigo (1867-1884). — Anastase Rodrigo Yusto, 10 juin 1867; transf. à Burgos, 20 sept. 1867. — Ioachim Llunch y Garriga, 23 mars 1868; transf. à Barcelone, 1875. — Narcisse Martínez Izquierdo, 1875; transf. à Madrid-Alcalá, 1884.

Administrateurs apostoliques de C. Rodrigo (1884-1950). — Joseph Thomas de Mazarrasa y Riva, prés. le 25 déc. 1884, év. tit. de Philippopolis et administr. apost. de C. Rodrigo; prit possession le 19 mars 1885; cons. le 19 avr. 1885; † 11 mars 1907; il se distingua par une activité bienfaisante tant au point de vue spirituel que matériel. — Raimond Barberá y Boada, préc. év. tit. d'Anthedon (El-Blakiyeh), administr. apost. de C. Rodrigo, 19 déc. 1907-14. — Emmanuel M. Vidal y Bullón, chan. d'Osma, préc. év. tit. de Birtha; 25 févr. 1915; transf. à Tuy, 27 oct. 1923. — Silvère Velasco Pérez, chan. d'Osma, 18 déc. 1924-28. — Emmanuel López Arana, chan. de Santander, préc. év. tit. de Curium, 5 févr. 1929-45. — Maxime Yurramendi Alcain, préc. év. tit. de Messene, 25 nov. 1945-† 25 janv. 1949. — Jésus Enciso Viana, chan. de Madrid, préc. év. tit. d'Elusa (El-Khalasa), 10 oct. 1949-2 févr. 1950.

Évêques. — Jésus Enciso Viana, 2 févr. 1950.

III. Monastères, couvents et églises. — 1° *Les Prémontrés*. — Ils se sont installés à C. Rodrigo peu après la restauration de la ville. Dans l'armée de Ferdinand II (1165) se trouvait un chanoine de La Vid, Arnold, nommé, quelque temps après, évêque de Coria. La fondation de l'abbaye, avec des chanoines de S.-Léonard d'Alba de Tormes (Salamanque), eut lieu vers 1168, hors les murs de la ville, à l'endroit appelé *las Canteras*, sous l'invocation de S. Léonard. Le premier abbé s'appelait Vital. Le 21 avr. 1171, un chevalier, Gonzalo Alguazil, et sa femme Orabona firent don à l'abbé Vital de leurs possessions de *Prado de la Torre*, situées à une petite distance de la ville, au bord de l'Agueda, pour la construction d'un monastère en l'honneur de Notre-Dame. A cet emplacement existait une tour en briques qui avait servi de clocher pendant plusieurs années; on y vénérait une image de la Sainte Vierge dite de *la Caridad*. D'où le nom donné à l'abbaye, N.-D. de la Caridad (bulle *Ex litteris* d'Alexandre III, 25 mai 1175). En 1175, l'abbé Dominique, *electus Sanctae Mariae de Charitate*, successeur de Vital, acheta un terrain connu sous le nom d'*Isla de Caridad*. En 1181, Étienne de la Guardia fit une importante donation à Ituero de Cámaces (S. Felices de Gallegos) pour l'édification de l'église; il figure dans l'obituaire comme *fundator huius ecclesiae*. Alphonse IX

(1188-1230), d'autres personnes influentes et l'év. Michel (1229-44) contribuèrent à doter l'institution.

La bulle *Ex litteris* soumit à l'évêque de C. Rodrigo le *monasterium Sanctae Mariae Caritatis*. Cette prescription provoqua des conflits entre les évêques et les chanoines de la Caridad. L'évêque Jean Tavera annexa à La Charité la paroisse de Robledillo, en 1516; le pape Léon X autorisa cette annexion. En 1549, les Prémontrés contestèrent à l'évêque Pierre Ponce de Léon le droit de visiter les églises sous leur dépendance. Ponce de Léon leur intenta un procès, mais son transfert à Plasencia en 1559 mit temporairement fin au conflit. L'abbé de la Caridad assista au synode diocésain du 19 avr. 1592. En 1593, le conflit entre l'évêque et l'abbaye rebondit à propos de la visite de l'église de S.-Blas et du droit de l'abbé de désigner un de ses moines comme curé de Robledillo : les Prémontrés fermèrent la porte de l'église et l'évêque retira la juridiction non seulement au curé de S.-Blas, mais à tous les religieux de la Caridad; les chanoines eurent recours au métropolitain, qui menaça l'évêque de l'excommunication et de l'interdit; l'évêque, à son tour, en appela au pape et au Conseil suprême du royaume, qui condamna les Prémontrés. L'évêque visita la paroisse de S.-Blas le 13 mai 1601; il désigna de même le curé de Robledillo.

Déjà sous le pontificat de Clément VII (1378-1394) on avait tenté, mais sans succès, de réformer les Prémontrés. Le 11 déc. 1441, l'archevêque de Séville, Gutierre Alvarez de Tolède, abbé commendataire du monastère d'Alba de Tormes (Salamanque), dont la Caridad était filiale, expulsa les Prémontrés d'Alba et les remplaça par des ermites de S.-Jérôme. Cette mesure fut confirmée par le pape Eugène IV le 12 mars 1442. La Caridad s'affilia alors à l'abbaye de Retuerta. Sous l'abbatiat de Ferdinand de Villafañe Merino (1566-1569), on projeta de substituer partout aux Prémontrés des ermites de S.-Jérôme. Deux religieux de ce dernier ordre se présentèrent à la Caridad en déc. 1567. Villafañe s'enfuit au Portugal pour ne pas autoriser par sa présence cette substitution. Lorsque, au début de 1568, il retourna dans son monastère, il le trouva déjà occupé par les hiéronymites; il fut emprisonné au palais épiscopal, mais réussit à s'évader et à gagner Rome. Philippe II ordonna à son ambassadeur auprès du S.-Siège d'exiger l'arrestation de Villafañe ainsi que de l'abbé de Medina del Campo qui s'était rendu à Rome dans un même but. Villafañe parvint une nouvelle fois à s'échapper. Rome cependant révoqua toutes les facultés accordées aux hiéronymites en vue de réformer les Prémontrés. Cette réforme s'effectua, mais par des voies plus pacifiques. Villafañe devint abbé général quelques années plus tard.

Un des abbés commendataires de la Caridad a été François del Aguila, doyen de C. Rodrigo (1488-† 25 juill. 1507). En 1493, il fonda la confrérie de S.-Blas; on croit aussi qu'il construisit la croisée de l'ancienne église. Le *Becerro* mentionne une bulle de Jules II (1503-1513) contre certains religieux qui avaient enlevé des biens à l'abbaye et modifié le testament de François del Aguila. Son frère et successeur dans le doyenné reçut une part des revenus de l'abbaye.

Parmi les chanoines de la Caridad les plus connus, on cite Jean Gómez Casasola, † le 8 mai 1643; d'après l'obituaire, il avait été vicaire général, abbé du collège de Salamanque et de Ste-Marie de *los Huertos* (Ségovie), trois fois définiteur, prédicateur général perpétuel, etc.; il fut aussi deux fois abbé de la Caridad (1627-30; 1636-39). Le 26 juin 1627, il obtint des autorités civiles la faculté de fonder un couvent à l'intérieur de la ville; mais, dans la réalisation de ce projet, il se heurta à l'opposition de l'évêque, du chapitre et de tout le clergé. L'abbé en appela au métropolitain, au pape, etc. En 1630, il fit même occuper nuitamment, par quelques prémontrés, la maison des Silva, située en ville, ce qui provoqua une émeute du peuple. L'abbé dut rappeler ses religieux à la Caridad. Il écrivit une Histoire de C. Rodrigo, perdue, et une Vie de S. Norbert (C. Rodrigo, 1639).

Autres religieux connus de la Caridad : Jean Pérez Galavís, Galavi ou Galabies, abbé du S.-Esprit d'Avila et général de l'ordre; archevêque de Santo Domingo et primat des Indes, sept. 1729; archev. de Santa Fé de Bogotá, janv. 1738-† 13 nov. 1740. — Le Vén. Federico García, profès le 23 nov. 1603, fut deux fois vicaire de Robledillo et vécut surtout à Madrid, où il mourut le 5 juill. 1630; l'obituaire l'appelle *vir in theologia eruditissimus et in omni virtute celebris;* biographie assez étendue par Illana, O. Praem. — L'abbé Hernando de Chaves (1531-48) construisit le cloître ancien, le retable et l'orgue et acheta une maison dans le faubourg de S.-François, pour créer une infirmerie; il obtint du S.-Siège de rendre l'abbatiat triennal, quoique lui et son successeur Ferdinand de Gata fussent encore perpétuels. Il dut lutter contre un chanoine de la Caridad, François de Ledesma, qui menaça de provoquer un schisme; il condamna l'apostat à un silence perpétuel; cependant ce dernier se repentit et mourut à C. Rodrigo le 29 août 1556. — Diego Gabilán Vela, qui publia en 1631 la traduction du *Discurso contra los Judíos* de Vincent da Costa Matos.

Lors de l'invasion des Français, au début du XIXe s., la Caridad eut à souffrir de l'occupation. Elle fut supprimée en 1835. — Une partie de l'église, qui subsiste actuellement, fut construite en 1590, ainsi que le chœur; les statues qui ornent la façade datent de 1670. Le cloître (2e moitié du XVIIIe s.) subsiste encore, mais il menace ruine, ainsi que le reste de l'édifice.

Liste (incomplète) des abbés. — Vital, 21 avr. 1171. — Dominique, 1175. — Benoît, † 1182. — Sancho, 1182. — Gonzalo, 1454. — François del Aguila, 1488-† 25 juill. 1507. — Alonso de Herrera, † 1531. — Hernando de Chaves, 1531-† 1548. — Ferdinand de Gata, 1548. — Ferdinand de Villafañe, 1566-69. — Jean Gómez Casasola, 1627-30, 1636-39. — Jean Hermano, 1810.

Becerro et *Chronique*, aux arch. capit. de C. Rodrigo. — J. E. Noriega, O. Praem., *Dissertatio apologetica marianocandida*, Salamanque, 1723, p. 121-24. — A. Sánchez Cabañas, *Hist. eclesiástica de C. Rodrigo*, bibl. de l'Acad. d'hist., ms. *D. 100*, fol. 56 r°-57 v°. — Nicolas Antonio, *Bibl. Hisp. nova*, I, Madrid, 1783, p. 284. — A. Ponz, *Viage de España*, XII, Madrid, 1783, p. 334. — F. Fita, *Los Premonstratenses en C. Rodrigo. Datos inéditos*, dans *Bol. R. Acad. hist.*, LXII, 1913, p. 468-80. — L. Serrano, O. S. B., *Correspondencia diplomática...*, IV, Madrid, 1914, p. XL. — M. Hernández Vegas, *C. Rodrigo. La catedral y la ciudad*, Salamanque, 1935, *passim*. — J. González, *Regesta de Fernando II*, Madrid, 1942, p. 516. — *Becerro de la Caridad*, aux arch. épisc. de C. Rodrigo. — A l'Arch. hist. nac., on possède huit parchemins de 1465-1632 et douze liasses de documents divers (cf. *Inventario de procedencias*, p. 72).

2° *Les Bénédictins.* — Pierre le Vénérable (*De miracutis, P. L.*, CLXXXIX, 907-908) affirme que le roi Ferdinand Ier (1037-1065) construisit deux monastères pour les Clunisiens. André Duchesne, dans ses annotations à ce passage *(ibid.)*, identifie un de ces monastères avec celui de Ste-Agathe de C. Rodrigo, mais le diplôme qu'il reproduit ne prouve pas cette attribution, puisqu'il est de Ferdinand II, non de Ferdinand Ier. Le 28 mars 1169, le roi Ferdinand II donne à l'abbaye de Cluny *in Civitate Roderici ecclesiam sanctae Agathae cum aldea sancti Felicis (Sahelices el Chico)*... Quelque temps après, il avise la commune de C. Rodrigo du don qu'il avait fait à Cluny en la personne du moine Atto, le premier prieur de Ste-Agathe. Le nouveau prieuré devait payer à Cluny huit *mara-*

bitinos. Ces deux documents de Ferdinand II supposent que l'église de Ste-Agathe existait déjà antérieurement.

La bulle *Ex litteris* d'Alexandre II (25 mai 1175) plaça le monastère de Ste-Agathe sous la juridiction de l'évêque de C. Rodrigo. Cette disposition causa quelques difficultés plus tard, surtout après l'annexion du prieuré à S.-Vincent de Salamanque (1460). Ferdinand II (30 déc. 1185) exempta le prieuré de Ste-Agathe de toute taxe, privilège qui fut confirmé par S. Ferdinand III le 20 juin 1232 (Valladolid), par Ferdinand IV le 16 mars 1304 et par Alphonse XI le 28 mai 1326.

Les renseignements que nous possédons sur ce prieuré proviennent principalement des actes des chapitres et des visites de Cluny qui en parlent souvent. Ces documents, qui datent de 1259 à 1460, montrent les difficultés multiples qui se rencontraient au pricuré. Ils font souvent allusion à des prieurs indignes : tel celui de 1259, *diffamatus de incontinentia et administratione in spiritualibus et temporalibus*, et qui, avec ses prédécesseurs, avait aliéné la plupart des biens du monastère; tel encore ce *frater minor* qui avait usurpé le prieuré sans être moine; tels enfin ces prieurs de 1345 et 1349 qui ont été absents du monastère. Deux autres circonstances contribuèrent à cette déchéance. Le petit nombre des moines : le chapitre de 1336 parle du prieur et d'un clerc qui, tout en n'étant pas moine, célébrait cependant à Ste-Agathe trois jours par semaine; en 1345, le prieur et le seul moine mentionné n'habitent pas le monastère; en 1377, seul le prieur est signalé. La *Bibliotheca Cluniacensis* parle du prieur et de deux moines; mais nous ignorons à quelle époque cette note se rapporte, de même que nous ne savons pas justifier la détention du monastère par des séculiers, contre laquelle protestent les chapitres de 1291 et 1293. Les chapitres dénoncent souvent la mauvaise administration spirituelle et matérielle de la maison; en 1349, les édifices se trouvaient dans un état de délabrement tel que les visiteurs furent obligés de loger en ville et que la célébration des offices était devenue impossible; en 1392, la maison n'avait qu'un calice *plumbeus*, une chasuble et une aube *modici valoris*, et le prieur dut vendre un missel pour couvrir les frais d'un enterrement (v. encore années 1259, 1312, 1336, 1337, 1345, 1349, 1392, 1460). Par contre, quelques rares prieurs sont loués pour leur zèle : par ex., en 1336, *diligens et attentus* et, en 1377, *qui bene regit in temporalibus*. Le prieur de C. Rodrigo fut visiteur de l'ordre pour l'Espagne en 1305, 1322, 1326, 1340 et 1422. Le monastère fut ruiné deux fois : en 1337, par le roi Alphonse IV *el Bravo* de Portugal et au cours des guerres du roi de Castille et de Léon contre le roi de Portugal et le duc de Lancaster (1381-1386). Cela explique aussi l'état de déchéance auquel il était parvenu. Ste-Agathe se trouve mentionnée pour la dernière fois dans les actes des chapitres de 1460; mais, à cette date, elle était déjà annexée au prieuré de S.-Vincent de Salamanque (depuis 1450). L'église tomba en ruine en 1620, mais elle fut reconstruite l'année suivante.

Liste (incomplète) des prieurs. — Atto, 1169. — García, 1186. — Pierre Fernández, 1304. — Jean Rochevol, 1317. — Guide, 1326 et l'usurpateur Rodrigo Rodríguez, 1291.

Pierre le Vénérable, *De miraculis*, I, XXVIII (*P. L.*, CLXXXIX, 907-08). — A. de Yepes, *Coronica*, VII, Valladolid, 1621, p. 339-41; ap. escrit., XXXVI, p. 26-28. — A. Sánchez Cabañas, *Hist. ecl. de C. Rodrigo*, bibl. de l'Acad. d'hist., ms. *D. 100*, fol. 53-55 sq. — A. Bernard-A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, V, Paris, 1894, p. 541. — U. Robert, *État des monastères espagnols de l'ordre de Cluny aux XIIIe-XVe s. d'après les actes des visites et chapitres généraux*, dans *Bol. R. Acad. hist.*, XX, 1892, p. 321-431. — F. Fita, *Los cluniacenses en C. Rodrigo*, *ibid.*, LXII, 1913, p. 353-66. — M. Hernández Vegas, *C. Rodrigo...*, I, 18, 36, etc. — J. González, *Regesta de Fernando II*, Madrid, 1942, p. 530, 407, 503. — Arch. du séminaire de Salamanque, n. 2. — Arch. de Silos, ms. 7, fol. 98.

3° *Autres couvents.* — 1. *Franciscains.* — *S.-François :* Tous les chroniqueurs de l'ordre des XVIe-XVIIIe s. rapportent la tradition suivant laquelle S. François aurait visité C. Rodrigo à son retour de Compostelle. D'après ce récit S. François serait arrivé à C. Rodrigo en 1214; il aurait habité une chapelle dédiée à S. Gildas, située près de la ville, et y serait resté environ un mois, s'occupant de la prédication. Il aurait creusé un puits dont les eaux seraient devenues miraculeuses. Six ans plus tard, il aurait envoyé deux frères mineurs pour fonder un couvent à l'endroit où il avait vécu. Quoi qu'il en soit de cette tradition, ce couvent appartenait à la province de S.-Michel; d'après le *Livre « del Bastón »* (1770), il était le chef de la province et comptait 60 religieux, plus 6 frères convers. Au cours des guerres des deux derniers siècles, il subit de nombreux malheurs. Il a été illustré par des religieux fervents, dont les noms et gestes sont décrits dans les chroniques. — *Ste-Claire :* Le *Registre* d'Innocent IV (ann. 1, ep. DCXIV; Berger, 615; Potthast, 11336) contient une lettre *Abbatissae et conventui monialium inclusarum monasterii Sancti Spiritus, ordinis sancti Damiani, Civitatensis dioecesis*, du 17 avr. 1244. Cette lettre confirme l'exemption spirituelle et temporelle des moniales, dont le couvent avait été fondé vers 1228-1230, sous le titre de *Sancti Spiritus;* après la canonisation de Ste Claire, il reçut le nom de la sainte. Primitivement, on appela les moniales *Señoras pobres de San Damián*. Le couvent subsiste encore. — *S.-Isidore :* ce couvent, communément connu sous le nom de *Franciscas descalzas*, fut fondé en 1605 par D. Catalina Enríquez Pacheco (Sœur Catherine de la Mère de Dieu), près de l'église S.-Isidore; en 1608, Paul V autorisa les moniales à utiliser l'église S.-Isidore. En 1706, elles durent se réfugier à Ste-Claire et, à partir de 1739, elles occupèrent un nouveau couvent, bâti par l'év. Grégoire Téllez, O. F. M. En 1869, leur couvent fut acquis par le gouvernement et converti en prison. — *Espiritu Santo*, dont les moniales sont communément appelées *las Isabelas*. Ce couvent de tertiaires daterait du vivant de S. François, ce qui paraît invraisemblable, puisque les tertiaires n'existent qu'au milieu du XIVe s. La première notice que nous en possédons date de 1420 (22 août); peut-être se trouve-t-il mentionné dans un document de 1389, conservé au couvent de Ste-Claire; une bulle du pape Martin V, du 22 mai 1426 (Eubel, *Bull. franc.*, VII, 655), le concerne. Primitivement, il était situé à la frontière des diocèses de C. Rodrigo et de Coria, à savoir à Valdárrago; il portait le titre de *Sti Spiritus;* sous l'épiscopat de Diego de Simancas (1565-1568), les tertiaires s'installèrent à C. Rodrigo (30 juin 1566). Le couvent fut détruit en 1706 par les Portugais; les tertiaires se réfugièrent alors dans la *Casa de los niños de la Doctrina*, puis occupèrent l'ancien palais des Caraveos. Au début du XIXe s., ce dernier fut également détruit.

F. Gonzaga, O. F. M., *De origine seraphicae religionis franciscanae eiusque progressibus*, *Prov. S. Michaelis*, *Conv. I*, Rome, 1587. — Wadding, *Annales Minorum*, Lyon-Rome, 1625-54, ad ann. 1214, n. XIX-XXI. — J. de la Trinitad, O. F. M., *Chronica de la prov. de S. Miguel*, Séville, 1651, l. I, c. XX, p. 129. — J. de Sta Cruz, O. F. M., *Chronica de la santa prov. de S. Miguel*, I, Madrid, 1671, p. 104, 107. — D. Cornejo, O. F. M., *Chronica Seraphica*, I, Madrid, 1766, p. 205 et 554-56. — A. Sánchez Cabañas, *Hist. ecl. de C. Rodrigo*, bibl. de l'Acad. d'hist., ms. *D. 100*, fol. 16 v°-17 r°. — R. Marcos Sánchez, *S. Francisco y C. Rodrigo*. — V. Santos Blanco, *El artillero misterioso o glorias y sentencias de C. Rodrigo*, Vitigudino, 1888. — M. Hernández Vegas, *C. Rodrigo. La catedral y la ciudad*, Salamanque,

1935, *passim*. — A. López, *La prov. de España de los frailes menores*, S.-Jacques-de-Compostelle, 1915, p. 158; *Viaje de S. Francisco a España*, dans *Arch. ibero-americano*, I-III, éd. spéciale, Madrid, 1914, p. 13, 60-63. — S. Eiján, O. F. M., *Franciscanismo ibero-americano en la historia, la literatura y el arte*, Barcelone-Madrid, 1927, p. 42. — Sabatier, *Vie de S. François*, c. x. — Arch. hist. nac. : S.-François, 1 liasse; Ste-Claire, 2 liasses; S.-Isidore, 2 liasses; *Espíritu Santo*, 1 liasse.

2. *Augustins*. — Les historiens de C. Rodrigo, Nogales Delicado et Sánchez Cabañas assurent que Ferdinand II donna aux chanoines réguliers de S.-Augustin le *Valle de Corte de los angeles*, aujourd'hui *S. Agustín el Viejo*. Mais la tradition populaire assigne à ce couvent une autre origine, toute légendaire, qui le rattache à des visions qu'aurait eues en 1484 D. François de Chaves. L'histoire retiendra que les Augustins demeurèrent à *Corte de los angeles* depuis une date actuellement non encore précisée jusqu'au 23 avr. 1530, jour où ils occupèrent dans la ville un nouveau couvent, construit par les Garci-López de Chaves sur l'emplacement de leur ancien palais. L'église, bâtie entre 1566 et 1581, est le dernier monument gothique élevé à C. Rodrigo. En 1592, un collège fondé par le chan. Palacios fut annexé au couvent; jusqu'en 1770, on lui donna le titre d'université.

M. Hernández Vegas, *C. Rodrigo...*, I, 27, 291; II, 33, 73, 333, etc.

3. D'autres ordres ou congrégations furent ou sont en outre représentés à C. Rodrigo. Couvents de *S.-Dominique*, de *La Trinité*, de *Ste-Croix* (augustiniennes), *Commendadoras de Santiago, carmélites*, etc.

4° *La cathédrale*. — La première cathédrale fut établie dans l'église Ste-Marie (faubourg S.-François, Villa); le chapitre qui y fut attaché portera plus tard le nom de chapitre de la Villa. L'église, en style roman de l'école de Sahagún, changera de nom (=S.-André) après la consécration de la nouvelle cathédrale, dédiée, elle aussi, à Ste Marie. Celle-ci a été vraisemblablement commencée vers 1165-1166; son avant-corps date de 1170-1230. Caractéristiques : plan de croix latine, trois nefs (la centrale plus élevée), transept très court, trois absides circulaires (la centrale transformée au XVIe s.), narthex; primitivement, trois tours dont les vestiges sont encore visibles; actuellement, une tour néoclassique. Comme sa construction a duré fort longtemps, elle porte des traces de plusieurs styles. On remarquera surtout ses 300 chapiteaux (romans), son chœur (gothique) à l'intérieur, et le cloître gothique.

Sources. — Arch. capit. de C. Rodrigo : actes capitulaires; *Chronique de la Caridad*. — Arch. capit. de Léon, n. *1034*. — Arch. capit. de Salamanque, n. *3-1-3*, *6-3-58* et *16-2-2*; *Cájon de las Concordias*; *Cart.*, fol. 2. — Compostelle, *Tumbo A*, fol. 48 v°; *Tumbo B*, fol. 186 v°. — Arch. hist. nac., *Tumbo menor de Léon*, fol. 161; *Cart. d'Avila*, part. II. — Bibl. de l'Acad. d'hist. : *Col. Salazar*, *9* : 1103; *Col. Abella*, *12*; *Col. Velázquez*, *8*. — Bibl. nac. (Madrid), ms. *884*, fol. 95 v°. — *Bullarium de l'ordre de Santiago*, p. 9, 79. — *Chron. de Cardeña*. — *Chron. d'Avila*. — *Anonyme de Madrid*, éd. Huici, p. 7-8. — Luc de Tuy, IV, 106-07. — G. de Rada, XX, 121-23; XXI. — Registres des papes : Innocent IV, Honorius IV, Boniface VIII, Jean XXII (v. Eubel).

Travaux. — R. Menéndez Pidal, *Hist. de España*, I, Madrid, 1947, p. 537, 843; II, 1935, *passim*; III, 1940, p. 279, 318, note 69. — A. Ballesteros, *Hist. de España y su influencia en la hist. universal*, I, Barcelone, 1818, *passim*. — J. Dottin, *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique*, Paris, 1906, p. 321. — A. Schulten, *Numantia. Die Ergebnisse der Ausgrabungen*, I, *Die Keltiberer und ihre Kriege mit Rom*, Munich, 1914, p. 104, 106, 193, etc. — J. Cabré Aguiló, *El ídolo de C. Rodrigo*, dans *Memorias de la Soc. esp. de antrop., etnogr. y prehist.*, IX, 1930, p. 160-63. — Marchetti, *Hispania*, dans *Dizionario epigraf. di antichità romana* de Ettore De Ruggiero, III, 1915-19, p. 910. — J. Alemany, *La geogr. de la península ibérica según los textos de los escritores griegos*, dans *Bol. R. Acad. hist.*, 1910-12. — F. Fita, *La diócesis y fuero eclesiástico de C. Rodrigo en 13 enero 1161*, *ibid.*, LXI, 1912, p. 137-48; *Coria compostelana y templaria*, *ibid.*, 348; *El papa Alejandro III y la diócesis de C. Rodrigo (1173-1175)*, *ibid.*, LXII, 1913, p. 142-57; *Caliabria romana*, *ibid.*, 173-82; *Caliabria y C. Rodrigo*, *ibid.*, 264-70; *Don Domingo obispo de Caliabria (1172)*, *ibid.*, 270-75; *Los Cluniacenses en C. Rodrigo*, *ibid.*, 353-66; *El fuero antiguo de C. Rodrigo* (A. Sánchez Cabañas), *ibid.*, 389-93; *El triforio augustal de C. Rodrigo*, *ibid.*, 393-94; *Los Premostratenses en C. Rodrigo*, *ibid.*, 468-80. — J. Gómez Centurión, « *Hist. Civitatense* » *por D. Antonio Sánchez Cabañas*, *ibid.*, 545-54. — E. Escobar Prieto, *Antigüedad y límites del obispado de Coria. Nuevo estudio*, *ibid.*, LXI, 1912, p. 324, 342, 345. — López Ferreiro, *Hist. comp.*, IV, 273, 287, 327; ap. XXX, p. 78; XXXIX, p. 99. — J. González, *Regesta de Fernando II*, Madrid, 1943, p. 40-46, 71, etc.; ap. 30, p. 283; *Alfonso IX*, Madrid, 1944, 2 vol., *passim*; doc. n. 7, 14, 31, etc.; *Repoblación de la* « *Extremadura* » *leonesa*, dans *Hispania*, III, 1943, p. 225-33. — D. Mansilla, *Iglesia castellano-leonesa en tiempo del rey S. Fernando*, Madrid, 1945, p. 101, 121-22. — A. Millares Carlo, *La cancillería real de Castilla y León hasta fines del reinado de Fernando III*, Madrid, 1936, p. 264. — R. Escalona, *Hist. del monasterio de Sahagún*, 118. — Barbosa, *Cat. das Rainhas de Portugal*, Lisbonne, 1727, p. 114-15. — A. Manrique, *Annales*, II, 416. — E. Flórez, *Reinas Católicas*, I, Madrid, 1790, p. 320; *España sagrada*, XIV, ap. II. — A. Ponz, *Viage de España*, XII, Madrid, 1783, p. 327-34. — C. Sánchez Albornoz, *Fuentes para el estudio de las divisiones eclesiásticas visigodas*, dans *Bol. Univ. de Santiago de Compostela*, 1930, p. 43. — J. M. Quadrado, *España...*, *Salamanca*, *Avila y Segovia*, Barcelone, 1884, p. 216-42. — A. de Morales, *Hist. general de España*, Madrid, 1791, I, 72, 454; II, 171, 629; IV, 279, 313, 529; V, 424; VIII, 118, 516. — J. A. de Estrada, *Población general de España*, I, Madrid, 1748, p. 191. — F. Méndez, *Noticias sobre la vida, escritos y viajes del Rmo P. Mtro Fr. Enrique Flórez*, 2e éd., Madrid, 1860, p. 178. — A. Sánchez Cabañas, *Hist. Civitatense* : bibl. de l'Acad. d'hist., ms. *D. 100* : *Segunda* [*y tercera*] *parte de la...*; Bibl. nac. (Madrid), ms. *7112* : [*Segunda parte de la...*]; B. R. Palacio, *Sala 2a*, *est. F* : [*Primera, segunda y tercera parte de la...*]; *Compendio de la...*, Madrid, 1861. — D. Nogales Delicado, *Hist. de la muy noble y leal ciudad de C. Rodrigo*, Ciudad Real, 1882. — Llaguno y Amirola, *Informe histórico sobre la catedral de C. Rodrigo*. — M. Pérez, *C. Rodrigo y sus hombres*. — M. Hernández Vegas, *C. Rodrigo. La catedral y la ciudad*, Salamanque, 1935, 2 vol. — Madoz, *Dicc. geogr.* — T. Muñoz Romero, *Dicc. bibl.-hist. de España*, Madrid, 1858, p. 102. — *Enc. Espasa*, s. v.

F. Pérez.

CIUMTUBURBO. Voir Thuburbo (*Maius*).

CIUS (Κίος), évêché de la province de Bithynie Ire, dépendant de Nicomédie, puis archevêché indépendant. Cette petite ville, située sur le golfe du même nom, dans la partie sud-orientale de la Propontide (Marmara), était une colonie grecque. La légende prétend qu'elle fut fondée par l'argonaute Polyphème. En réalité, elle fut d'abord habitée par des Mysiens, puis par des Cariens, que chassèrent des colons venus de Milet sous la conduite de Cios, dont elle prit le nom. Son histoire est celle des autres villes de la région qui subirent divers régimes avant de faire partie de l'Empire romain. Le roi de Bithynie Prusias l'appela de son nom Prusiade. Après le passage des guerriers de la Ire croisade, le sultan seldjouk Suleyman Ier la prit, la brûla, massacra ou emmena en captivité la plus grande partie de ses habitants pour avoir donné asile aux éclopés de l'expédition. Elle fut rebâtie avec l'aide de l'empereur Alexis Ier Comnène et vécut assez tranquille jusqu'au moment où le sultan ottoman Orchan la prit en 1336. En 1921-22, elle fut le théâtre de combats entre les troupes grecques et les troupes turques. Cios (Ghemlek pour les Turcs) fut jusqu'à l'échange des populations, en 1923, un centre grec assez important, qui ne comptait pas moins de sept églises ou chapelles. C'est là que résidait depuis plusieurs siècles le métropolite de Nicée.

Cios fut dotée d'un évêché au moins dès le IIIe s. On ne sait ni quand, ni par qui il fut élevé au rang d'archevêché indépendant, mais il est certain que ce fut au plus tard au VIIe s., puisque la liste du Pseudo-Épiphane l'indique comme tel (le 21e) (H. Gelzer, *Ungedruckte und ungenügend veröffentlichte Texte der « Notitiae episcopatuum »*, dans *Abh. der königl. bayer. Akad. der Wiss.*, 1re Cl., t. XXI, sect. III, Munich, 1900, p. 535). Sans doute, au concile de 536 tenu sous le patriarche Nénas, son titulaire Hedistus est bien signalé comme métropolite (Mansi, VIII, 938 B, 950 D), mais c'est là un remaniement postérieur du texte primitif. En effet, outre que Cios n'a jamais été métropole, Hedistus signe simplement « évêque » (Mansi, VIII, 971 B, 1143 D). Cios est le 13e archevêché dans la *Nea Tactica* (H. Gelzer, *Georgii Cyprii descriptio orbis romani*, Berlin, 1890, p. 60), le 14e dans la liste dite de Jean Tzimiscès (H. Gelzer, *Ungedruckte...*, *loc. cit.*, 569), le 7e sous Michel Paléologue et Andronic III (*ibid.*, 592, 612). La conquête turque lui enleva beaucoup de son importance et l'archevêché n'avait plus de titulaire à la fin du XIVe s. Vers 1393, le hiéromoine Athanase reçut en effet du patriarche Antoine IV la mission de l'administrer (Miklosich et Muller, *Acta et diplomata graeca M. A.*, II, 203). Le 26 juin 1394, Georges Apelméné, qui avait été nommé sacellaire de cette Église en nov. 1381, en devint exarque (*ibid.*, II, 36, 221).

On ne connaît qu'un nombre restreint d'évêques ou d'archevêques de Cius : Cyrille prit part au Ier concile de Nicée (325) (H. Gelzer, *Patrum nicaenorum nomina*, Leipzig, 1898, p. 69, n. 191). — Adamantius fut un des membres du pseudo-concile de Philippopoli, dissident du concile de Sardique (354) (Mansi, III, 139 C). — Théophobius assista au concile d'Éphèse (431) (*ibid.*, IV, 1229 C). — Hedistus prit part au concile de 536 réuni par le patriarche Ménas (*ibid.*, VIII, 938 B, 950 D, 971 B, 1143 D). — Théognius fut au VIe concile œcuménique (680) (*ibid.*, XI, 212 A, 645 C, 673 D). — D'après Le Quien, l'évêque Jean de Bithynie, qui souscrit les actes du concile *in Trullo* (Mansi, XI, 992 D), serait un évêque de Cius (*Oriens christ.*, I, 634 A-B). — Léon fut un des membres du IIe concile de Nicée (787) (Mansi, XII, 994 E, 1095 D; XIII, 141 A, 385 A). — A la date du 29 mars, le synaxaire place la fête de S. Eustathe, évêque de Cius, victime de la persécution iconoclaste, mais rien dans sa légende ne permet de préciser à quelle époque il vécut (H. Delchaye, *Synaxarium Constantin.*, 569-72, en note). — Jean prit part au VIIIe concile œcuménique (Mansi, XVI, 192 A). — Épiphane assista au concile de 879 qui réhabilita Photius (*ibid.*, XVII-XVIII, 373 B). — Constantin prit part au synode de 997 tenu par le patriarche Sisinnius (Rhalli-Potli, Σύνταγμα τῶν ἱερῶν κανόνων, V, 19). — Jean II signa une décision du patriarche Alexis, en janv. 1029 (*ibid.*, V, 32). — Georges prit part à la déposition du patriarche Cosmas Atticus, le 26 févr. 1147 (*ibid.*, 310). — Michel, 24 mars 1171 (A. Papadopoulos, Ἀναλεκτὰ ἱεροσολυμιτικῆς σταχυολογίας, IV, 109). — Jean III signa une décision du patriarche Georges Xiphilin (1191-1198) (Rhalli-Potli, *op. cit.*, V, 101). — Constantios, oct. 1213 (*Vizantiiski Vremennik*, IV, 166). — David, mars 1256 (Miklosich et Muller, *op. cit.*, I, 119).

Le titre de Cius a été conféré assez tardivement dans l'Église romaine : Henri Carfagnini, O. F. M., ancien évêque de Harbour-Grace, 24 mars 1898-† 1905. — Gaétan d'Alessandro, ancien évêque de Cefalù, 8 mai 1906-† janv. 1911. — Jean-Joseph Keane, ancien évêque de Dubuque, 28 avr. 1908-† 22 juin 1918. — Jacques-Romain Billsborow, O. S. B., 14 déc. 1920-† 19 juin 1931. — François-Xavier-Marie-Jules Gieure, ancien évêque de Bayonne, 31 janv. 1934-† 22 avr. 1938. — Guillaume Godfrey, 21 nov. 1938, délégué apostolique en Grande-Bretagne.

Smith, *Dict. of Greek and Roman geography*, I, 629. — Μεγάλη ἑλληνικὴ ἐγκυκλοπαιδεία, XIV, 445. — Ruge, dans Pauly-Wissowa, XI [1], 486-88. — Le Quien, I, 631-36. — *Ann. pont.*, 1916, p. 389.

R. Janin.

CIVATE, *Clivatense*, monastère des SS.-Pierre-et-Paul et S.-Calocère, sur le lac de Ghivira, dioc. de Milan, prov. de Côme (Lombardie). La chronique d'Angera (*Angleria, Inglexium*) et de ses comtes, nommée *Chronica Danielis* (éd. A. Cinquini, dans *Miscell. stor. e cult. eccl.*, IV, 165, 376), qui ne mérite aucune créance, rapporte que Didier, roi des Lombards, fonda ce monastère sur le mont Cornizzolo (*Mons Pedatis*), y déposa des reliques des SS. Pierre et Paul et établit Durus comme premier abbé. Néanmoins cette abbaye est ancienne. Elle fut appelée d'abord S.-Pierre, ensuite S.-Calocère, lorsque le corps de ce saint y fut transféré de la ville d'Albenga. Au IXe s., il est fait mention de Léodegaire, abbé de Clivatense (*M. G. H.*, *Libr. confr. Fabar.*, éd. Piper, 1884, p. 384). Clivatense appartint d'abord aux bénédictins qui, en 1162, reçurent de Frédéric Ier un privilège de protection. Il était en ruine au XIVe s. En 1484, il fut donné en commende au card. Ascanio Sforza. Le card. Nicolas Sfondrato (plus tard le pape Grégoire XIV) le confia en 1556 aux olivétains de S.-Victor de Milan, qui y séjournèrent jusqu'en 1798. — L'église du Xe s., dédiée à S. Pierre, fut élevée sur une basilique du VIIIe. Elle possède un autel remarquable du XIIe s., avec un ciborium orné de sculptures et de peintures.

V. Barelli, *S. Pietro ai Monti di Civate*, dans *Riv. arch. prov. Como*, 1881. — Cottineau, I, 791-92. — G. Dozio, *L'antica chiesa di S. Pietro sopra C.*, 1844. — *Enc. ital.*, X, 509. — A. Giussani, *L'abbazia dei SS. Pietro e Calocero in C.*, dans *Riv. arch. prov. Como*, 1921, p. 83-149; *L'abbazia di S. Pietro al monte sopra C.*, 2e éd., Côme, 1912. — Kehr, *It. pont.*, VI-1, 159-66. — Lancellotti, *Hist. Oliv.*, 339. — F. Savio, *S. Calocero e i monasteri di Albenga e di C.*, dans *Riv. stor. bened.*, IX, 1914, p. 44-59, 103-08; *Légende des SS. Faustin et Jovite*, dans *A. Boll.*, XV, 1896, p. 25. — P. Toesca, *Storia dell'arte ital.*, I, 1927, p. 369, 413, 768, 949. — Ughelli, IV, 173, 47. — K. Voigt, *Die königl. Eigenklöster im Langobardenreiche*, Gotha, 1909, p. 14.

R. Van Doren.

CIVIDALE, *Civitas Fori Julii*, *Civitas Austriae*, abbaye de bénédictines. En 768, Didier et Adelchis, rois des Lombards, fondèrent *in Salto* un monastère dédié à Notre-Dame, en y établissant comme première abbesse leur mère Piltrude. Transféré bientôt à l'intérieur de la ville de Cividale, le monastère reçut de nombreux privilèges de la part des souverains, notamment de Louis le Pieux et de Bérenger. Il fut donné, avec l'église S.-Jean, au patriarche d'Aquilée, Maxence (IXe s.). Il fut supprimé en 1806.

Cappelletti, VIII, 80. — Cottineau, I, 792. — Kehr, *It. pont.*, VII-1, 65. — M. Leicht, *Sull epoca alla quale attribuire il tempietto di S. Maria in Valle in C.*, 1861. — Mabillon, *Annales O. S. B.*, II, 737. — G. Valentinis, *L'antichissimo monastero di S. Maria in Valle in C.*, Udine, 1895.

R. Van Doren.

CIVIDALE (CONCILE DE), 796. Voir *D. H. G. E.*, III, 1121.

CIVIDELLA, *Anderta*, *Ardinghesca*, abbaye de bénédictins, sous le vocable du S.-Sauveur et de S.-Laurent, au dioc. de Grosseto (Toscane). Elle fut fondée, dit-on, au XIe s., par Ardingus, de la famille des Ardenghesca, et établie sous la dépendance directe du S.-Siège. D'après la première charte conservée, le comte Régnier céda au monastère le château de Cividella, cession confirmée en faveur de l'abbé Lambert par le comte Bernard et son épouse Stéphanie. D'après Mittarelli, en 1204, le monastère passa aux camaldules; mais, à la fin du XIIIe s., il n'y restait plus qu'un moine. Il fut supprimé par Eugène IV, en 1440, et sou-

4. CLAIR (Saint) (10 oct.), est cité comme premier évêque de Nantes (Bretagne). Mais à part sa place dans la liste épiscopale, le lieu du culte, la translation, on ne sait rien de précis à son sujet. Il remonte vraisemblablement au IVe s. Plus tard on le fit disciple de S. Luc, puis de S. Pierre. En 878, devant les invasions normandes, son corps fut transféré à S.-Aubin d'Angers. Il est fêté dans plusieurs diocèses de Bretagne.

A. S., oct., v, 61-66; *Auctarium*, 33-35. — Cahour, *L'apostolat de S. Clair, premier évêque de Nantes.—D.A.C.L.*, XII, 636-39. — A. de la Borderie, *Hist. de Bretagne*, I, 1896, p. 192-93. — Duchesne, II, 365. — V. Leroquais, *Les bréviaires mss.*, V, 62; *Les sacramentaires et missels mss.*, III, 351. — F.-M. Richard, *Étude sur la légende liturgique de S. Clair*, Nantes, 1886; Toulouse, 1892.

R. Van Doren.

5. CLAIR (Saint), reclus et martyr dans le Vexin (4 nov.), a été rattaché par certains auteurs au IIe s., ou à d'autres époques. Mais il appartient au IXe s., puisqu'il séjourna à Rochester (Angleterre), sous le roi Edmond l'Ancien (855-70). Il mourut martyrisé. D'après sa *Vita* (*B. H. L.*, 1826), antérieure au XIVe s., mais dénuée de crédit, il se fit moine dans une abbaye du nord-ouest de la France, Maudon *(Matduinus)*, inconnue par ailleurs, puis se fixa comme ermite près du Costus, un ruisseau également inconnu. Poursuivi par une femme de mauvaise vie, il s'installa près de la rivière Epte, mais fut tué par des émissaires que la créature avait subornés. Le saint, dont le caractère sacerdotal que lui attribue la tradition n'est pas établi, fut honoré dans le Vexin dès le IXe s. Le centre de son culte, très répandu, se trouvait à S.-Clair-sur-Epte, prieuré de S.-Denis; sa châsse qui y était conservée fut détruite à la Révolution française, mais les reliques furent sauvées.

A. S., nov., II, 436-51. — Le Gros, *Vie de S. Clair, prêtre et martyr*, Vernon, 1884. — V. Leroquais, *Les sacramentaires et missels mss.*, III, 351; *Les bréviaires mss.*, V, 62. — L'Hommey, *Hist. gén. du dioc. de Séez*, 1898, p. 352-57. — A. Sabatier, *Vie des saints de Beauvais*, 1866, p. 236-39. — A. Zimmermann, *Kalendarium benedictinum*, III, 261.

R. Van Doren.

6. CLAIR (Saint) (8-16 nov.), fut disciple de S. Martin de Tours. Il mena la vie monastique avec le saint évêque, qui l'éleva au sacerdoce. Il mourut vers 400. A trois reprises, Paulin de Nole fait l'éloge de sa vertu. Sulpice-Sévère, qui en parle également dans sa *Vita S. Martini*, l'avait en grande estime, au point qu'il fit déposer son corps dans son église de *Primiliacum* (un lieu non déterminé). Toutefois Clair, pendant longtemps, n'a pas joui d'un culte liturgique proprement dit. Son insertion au martyrologe n'est pas antérieure à Baronius. Aujourd'hui, il est fêté à Tours, le 16 novembre.

A. S., nov., II, 784, 786. — *Mart. Rom.*, 504-05. — *S. Pontii Meropii Paulini opera*, éd. Hartel, dans *C. S. E. L.*, I, 160, 239, 267, 280-82, 283. — *Sulpicii Severi libri*, éd. Halm, *ibid.*, 132-33, 143, 156. — *Tillemont*, X, 352.

R. Van Doren.

CLAIRAC (S.-Pierre de), *Clariacum*, abbaye de bénédictins, dioc. d'Agen (Lot-et-Garonne). Un faux diplôme recule sa fondation jusque sous Pépin le Bref, mais la première attestation certaine date du XIe s. Elle fut ravagée par les albigeois au XIIIe s. et entièrement détruite par les calvinistes au XVIe. Après la dispersion des moines, le roi Henri IV céda la moitié des revenus au chapitre du Latran, l'autre moitié restante à huit chanoines et aux bénéficiers, chargés du culte, que l'évêque d'Agen nommait en qualité de grand vicaire du roi.— On vénérait à Clairac un S.Avit, qui y aurait vécu, et dont le culte attirait beaucoup de pèlerins. Il s'agit, sans doute, de l'ermite du Périgord (*D. H. G. E.*, V, 1203, n. 9).

Liste des abbés. — Constance, 1068. — Augier, 1144. — Raymond Ier ou Pierre. — Bernard, 1180. — Arnaud, 1190. — Pierre, 1214, 1228. — Ponce Ier de Pestilhac, 1253, 1254. — Gaillard de la Roque, 1281, 1296. — Raymond II, 1317; devint abbé de Mas-Garnier. — Ainard de Faudoas, 1321, 1330. — Raymond III Morel, 1353, 1365. — Jean Ier, 1373. — Ponce II de Salignac, 1462-85. — Antoine de Chabannes, commend., 1513. — Jean Mitte de Cuzieu, commend., 1525. — Gérard Roussel, commend., év. d'Oléron. — Gauffroid de Caumont, commend.; épousa Marguerite de Lustrac, 1568. — Henri d'Angoulême, chevalier de S.-Jean de Jérusalem; nomma vicaire général Jacques de la Roche, 1580. — Jean II de Teillac, dernier abbé; résigna en 1604 entre les mains d'Henri IV, moyennant une pension.

Barrère, *Hist. du dioc. d'Agen*, I, 160-72. — Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés*, III, 113. — Cottineau, 794. — A. Durengues, *Gérard Roussel, abbé de Clairac, évêque d'Oléron*, dans *Revue de la Soc. de l'Agenais*, XLIII, 1916, p. 340-62. — *Gall. christ.*, II, 941. — J. Lacoste, *L'abbaye de Clairac au XIVe s.*, dans *Revue de la Soc. de l'Agenais*, I, 1874, p. 181-84. — Mabillon, *Annales O. S. B.*, V, 14(13). — Mouillé, *Notice sur le diplôme de Pépin le Bref*, dans *Revue de la Soc. de l'Agenais*, 1872, p. 162-222.

R. Van Doren.

1. CLAIRE D'ASSISE (Sainte) (1193-1253), cofondatrice avec S. François du second ordre franciscain, celui des Pauvres Dames, appelées aussi dans la suite Clarisses; première abbesse de S.-Damien.

I. Sources. — Les sources fondamentales d'une biographie de Ste Claire peuvent être réparties en quatre groupes : 1. les propres écrits de la sainte : sa correspondance, sa règle et son testament; 2. les documents contemporains parmi lesquels les plus importants sont la règle du cardinal Hugolin, le privilège de pauvreté et la lettre de faire-part annonçant la mort de Claire; 3. les biographies : la *Legenda Sanctae Clarae virginis* et la *Vita di Santa Chiara;* 4. les documents relatifs à la canonisation. Tous ces textes ont fait l'objet d'une très bonne analyse critique (M. Fassbinder, *Untersuchungen über die Quellen zum Leben der hl. Klara von Assisi*, dans *Franziskanische Studien*, XXIII, 1936, p. 296-335). Nous nous arrêterons ici uniquement à ceux qui, mieux édités ou découverts seulement depuis la fin du siècle dernier, ont amené les historiens récents à corriger certaines traditions au sujet de l'origine de Ste Claire, de la chronologie de son *curriculum vitae*, de quelques faits miraculeux rapportés à son actif. Tels sont : *a)* la règle de Ste Claire; l'original de la bulle *Solet annuere* d'Innocent IV (9 août 1253), qui confirme solennellement la règle, a été retrouvé en 1893 dans un coffret d'ébène placé dans le tombeau de la sainte; il est actuellement conservé au monastère de Ste-Claire à Assise; — *b)* la lettre de faire-part de la mort de Claire, découverte dans un codex de la bibliothèque privée Landau de Florence et publiée par le P. Z. Lazzeri (*Il processo de canonizzazione di S. Chiara d'Assisi*, append. I, dans *Archivum franc. hist.*, XIII, 1920, p. 494-99); elle émane de la chancellerie du cardinal Rainaldo, évêque d'Ostie; c'est une brève biographie de Ste Claire; — *c)* la *Legenda Sanctae Clarae virginis;* l'édition de F. Pennacchi (Assise, 1910, in-8°, LXX-140 p.), qui dépasse celle des bollandistes (*A. S.*, août, II, 754-68, avec *Commentarius praevius* du P. Cuper, *ibid.*, 739-54), a remis en question plusieurs données traditionnelles; elle se fonde sur le ms. *338* de la bibl. communale d'Assise, que l'éditeur juge être, sinon l'original, du moins la copie la plus proche du texte primitif; la paternité de cette *Légende* est encore discutée : Pennacchi et la plupart des historiens versés dans les questions franciscaines continuent à l'attribuer à Thomas de Celano,

tandis que le P. Lazzeri tient pour S. Bonaventure; quoi qu'il en soit, cette biographie révèle un auteur contemporain, écrivant deux ans seulement après la mort de Claire, s'appuyant à la fois sur les actes du procès de canonisation et sur les assertions de témoins immédiats; un seul point à sa charge : sa propension à la crédulité; — *d)* la *Vita di Santa Chiara*, par un franciscain toscan anonyme du début du XVIe s., qui a utilisé la *Légende*, les actes du procès de canonisation et la chronique de l'ordre; elle a été publiée par le P. Lazzeri (*La Vita di Santa Chiara*, Quaracchi, 1920, in-8°, XIV-222 p.); — *e)* les actes du procès de canonisation; nous n'en connaissons pas l'original, mais une traduction italienne du XVe s. a été découverte en 1920, dans la bibliothèque Landau de Florence, par B. Bughetti, O. F. M., et éditée par le P. Lazzeri (*Archiv. franc. hist.*, XIII, 1920, p. 403-507); c'est un document de la plus haute importance, qui en authentique plusieurs autres et apporte une solution à des questions douteuses.

II. Enfance et jeunesse de Claire jusqu'à la fondation du monastère de S.-Damien. — Claire naquit à Assise, en 1193 ou 1194. Son père, du prénom de Favarone, était probablement de la lignée des comtes de Coccorano. De ses ancêtres, le procès de canonisation livre les noms d'Offreduccio et de Bernardino; ce qui a amené certains auteurs à parler de Messire Favarone d'Offreduccio de Bernardino. Un frère de Favarone s'appelait Scipio ou Cipio, d'où l'expression *frater Rufinus Cipii, ...consanguineus S. Clarae*, rencontrée dans un document littéraire franciscain (*Chron. XXIV Generalium*, cf. *Anal. Franc.*, III, 46), qui a donné naissance à une interprétation erronée apparentant Ste Claire à une imaginaire famille de comtes de Scifi (déformation de Scipii) dénommés, au surplus, seigneurs de Sasso Rosso. Une tradition, qui remonte seulement au XVe s., la rattache, du côté maternel, aux Fiumi, de Sterpeto, famille d'authentique noblesse. La *Légende* rapporte que la mère de Claire, Ortolane, femme de grande piété, reçut mystérieusement, avant la naissance de l'enfant, le présage de sa haute destinée. Claire eut certainement deux sœurs cadettes, Agnès et Béatrice; une généalogie, non absolument sûre, lui attribue deux aînés : un frère, Boson, et une sœur, Penenda.

En 1198, les troubles qui éclatèrent à Assise obligèrent les nobles, et notamment Favarone et Leonardo de Gislerio, seigneur de Sasso Rosso, à mettre leur famille en sécurité à Pérouse. Claire y vécut cinq ans. De retour à Assise en 1203, la fillette se tint à l'écart du monde, joignant une excessive réserve aux vertus d'amour pour les pauvres, de mortification et de piété, qui l'avaient déjà signalée à Pérouse.

Vers 1210, alors que ses parents songent pour elle à un riche mariage, Claire n'aspire qu'à une vie de renoncement et d'oraison. C'est alors qu'elle entendit, en l'église S.-Georges à Assise, un sermon de François, le fondateur des Frères Mineurs. L'aide d'une amie, Bona de Guelfuccio, lui ménagea une entrevue avec le prédicateur; des entretiens poursuivis pendant une année aboutirent à la décision définitive : le soir des Rameaux 1211 (1212 n. s.), Claire, s'enfuyant de la maison par la « porte des morts » — celle qui, selon la coutume ombrienne, ne s'ouvre que devant les cercueils — se rendit à Ste-Marie-des-Anges pour s'y consacrer totalement à Dieu. C'est Pacifica de Guelfuccio qui l'accompagna, cette fois; Bona, craignant, et non sans raison, les représailles de la famille, s'était rendue à Rome sous prétexte d'y gagner les indulgences du carême.

François confia d'abord sa première « pauvre dame » aux bénédictines de S.-Paul, près de Bastia; puis, après la tentative spectaculaire des parents pour reprendre la jeune fille, il la conduisit aux bénédictines de S.-Ange *in Panzo*, au sud-est de la ville. Seize jours plus tard, Agnès, qui n'avait que quinze ans, venait rejoindre sa sœur aînée (v. Agnès d'Assise, *supra*, I, 976). Quelque temps après, François transféra les deux sœurs dans les dépendances de S.-Damien, la petite église qu'il avait autrefois restaurée de ses mains. Le premier monastère du second ordre franciscain était fondé.

III. L'abbesse de S.-Damien. — Nombreuses arrivèrent auprès de Claire et d'Agnès les jeunes filles séduites comme elles par l'idéal franciscain de renoncement et de pauvreté : Pacifica de Guelfuccio, Filippa, fille du seigneur de Sasso Rosso, Benvenuta de Pérouse et bien d'autres dont les noms sont cités dans le procès de canonisation. Plus tard, Claire accueillera à S.-Damien Ortolana, sa mère, et Béatrice, sa plus jeune sœur, ainsi que ses nièces Balbina et Amata de Coccorano.

Il fallait à cette communauté une abbesse. Le choix de François se porta sur Claire; on était en 1224, elle n'avait que vingt et un ans, mais l'obéissance la contraignit à accepter une charge que son humilité lui avait d'abord fait refuser. Dès lors, Claire fut pour ses filles un modèle et une mère; mille traits édifiants et charmants à la fois, consignés dans la *Légende* et dans les actes du procès de canonisation, témoignent de sa charité et de sa mortification, de son amour du silence et de la prière. Bientôt ses excès dans la pénitence délabrèrent sa santé. Dès l'âge de trente et un ou trente-deux ans, elle est atteinte d'une maladie qui la tenaillera jusqu'à la mort. Mais sa sainteté déjà est révélée par des miracles, tels ceux du pain qui se multiplie, de la cruche d'huile qui se remplit. En 1241, sa dévotion à l'eucharistie sauve le monastère, assailli par des Sarrasins à la solde de Frédéric II; l'année suivante, la prière des Damianites donne à la ville d'Assise la victoire sur les troupes du capitaine Vitale d'Aversa. Plus merveilleuse est sa vie intérieure, dont quelques reflets transparaissent au dehors, telle l'extase qui la saisit une fois du jeudi saint au soir du vendredi saint.

IV. La « petite plante » de S. François. — Tel est le nom que Claire se donne dans son testament. De fait, François, qui avait précisé pour cette âme la vocation de haut renoncement à laquelle elle se sentait appelée, continua à la cultiver jusqu'à sa mort. A l'abbesse de S.-Damien, il donna une courte *Formula vitae*, non point une règle à proprement parler, mais l'essence d'une règle pour le gouvernement des Pauvres Dames. Il la visitait et c'est, sans doute, une de leurs conversations tout enflammées de l'amour de Dieu que symbolise le légendaire récit du repas à Ste-Marie-des-Anges, où la forêt parut embrasée aux yeux des habitants d'alentour. Par lui-même ou par des frères de son ordre, il dispensait aux Damianites la parole de Dieu. Alors qu'il hésitait entre la contemplation et la prédication, François recourut à Claire — en même temps qu'à Frère Sylvestre, l'ermite — pour connaître la volonté divine. Vers la fin de sa vie, lorsque, marqué des stigmates du Christ sur l'Alverne, il revint à Assise, Claire lui construisit une petite hutte de branchages pour qu'il pût se reposer dans le jardin de S.-Damien. C'est là que, durant l'hiver 1224-25, fut composé l'hymne de louange à Dieu par les créatures, que nous appelons le Cantique du soleil. Peu avant sa mort, de la Portioncule où il s'était fait ramener, François envoya aux Damianites un ultime conseil, celui « de vivre toujours dans la vie très sainte d'imitation du Seigneur et dans la pauvreté ». Une de ses dernières volontés fut que son corps, lorsqu'on le transporterait à Assise pour les funérailles, fût porté dans l'église de S.-Damien, afin que Claire et les Pauvres Dames pussent voir une dernière fois leur père.

V. La cofondatrice du second ordre franciscain. — Du vivant de François déjà, nombre de monastères s'étaient fondés se réclamant de l'esprit de S.-Damien; des communautés, obéissant jusqu'alors à une autre règle, demandaient leur incorporation au nouvel ordre. François avait confié à la sœur de Claire, Agnès, le couvent de Monticelli à Florence; Claire envoya sa nièce Balbina fonder celui d'Arezzo; son amie Pacifica, celui de Vallis Gloriae à Spello; d'autres, à Pérouse, à Terni, à Spolète, à Volterra, à Pise, à Bologne, à Crémone, à Vérone, à Venise. Bientôt le second ordre s'introduisait à l'étranger, en Espagne, en France, en Allemagne, en Belgique (sur l'expansion du second ordre, v. l'article François [*Ordre de S.*-]); à signaler particulièrement le monastère de Prague, que gouverna Agnès, fille de Primislas Ottocar Ier, roi de Bohême (v. Agnès de Bohême, *supra*, I, 977), et celui de Bruges, fondé par Ermentrude de Cologne.

La brève *Formula vitae* de S. François ne pouvait suffire à maintenir dans l'unité d'une même discipline tous ces monastères dispersés. Déjà le cardinal Hugolin, protecteur du second ordre, avait obtenu d'Honorius III, en 1218, l'exemption, pour les Pauvres Dames, de la juridiction épiscopale; en 1219, il leur donna une règle qui, suivant les récentes prescriptions du concile de Latran, se fondait sur celle d'un ordre préexistant, en l'occurrence celui de S.-Benoît. Toutefois, en dehors des dispositions relatives aux trois vœux fondamentaux, toute liberté était laissée de suivre les observances propres au second ordre franciscain. Ces observances, Hugolin les rendit plus austères que dans l'ordre bénédictin : clôture stricte, silence perpétuel, jeûnes et mortifications sont minutieusement codifiés. Le pape Honorius III donna son approbation par la bulle *Sacrosancta* du 9 déc. 1219.

D'aucuns ont imputé à Claire l'austérité de cette règle. L'étude des documents permet de croire qu'elle ne prit aucune part à sa rédaction. Sans doute, l'abbesse de S.-Damien était portée — et depuis son enfance — à une mortification extraordinaire; mais, imprégnée de l'esprit du Poverello, c'est sur la pauvreté qu'elle mit l'accent, sur la pauvreté absolue pour laquelle elle lutta jusqu'à sa mort. Elle revendiqua comme un privilège pour ses filles le droit de ne rien posséder jamais, pas plus en commun qu'en propre, et de vivre uniquement d'aumônes. L'examen attentif des sources a prouvé qu'elle obtint gain de cause auprès d'Innocent III. Grégoire IX, autrefois cardinal Hugolin, eût voulu mitiger cette disposition. En 1228, il discuta personnellement avec Claire la possibilité pour les couvents du second ordre d'accepter la possession de biens en commun; il proposa même de la délier de son vœu d'absolue pauvreté, qu'il croyait être le seul obstacle à son adhésion, mais l'abbesse lui répondit : « Saint Père, déliez-moi de mes péchés, mais non point de l'obligation de suivre Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Vaincu, le pape confirma le *privilegium paupertatis*, mais uniquement pour S.-Damien, le 17 sept. 1228. Selon une étude plus récente, il semble que ces faits devraient être reportés à l'année 1231 (P. Pancratius, *Het privilegie der armoede*, dans *Franc. leven*, xxii, 1939, p. 176). Quand Innocent IV, le 6 août 1247, autorisa tous les monastères de clarisses à posséder des revenus, Claire se retrancha derrière son privilège de pauvreté; et lorsqu'elle-même composa une règle pour les Pauvres Dames, elle y enchâssa la pratique de la pauvreté absolue pour tous les couvents de son ordre.

Aux observances en usage à S.-Damien, conformes d'ailleurs à la *Formula vitae*, cette règle ajouta quelques prescriptions tirées de la règle d'Hugolin et de celle d'Innocent IV; dans sa composition comme dans son expression, elle emprunte à la règle des Frères Mineurs de 1223, dont elle reproduit textuellement plusieurs passages. Le cardinal Rainaldo, évêque d'Ostie, alors protecteur du second ordre et, peut-être, « rédacteur » de la règle, l'approuva le 16 sept. 1252 et obtint pour elle l'approbation papale. Claire eut le bonheur d'en recevoir la confirmation solennelle, sanction décisive et définitive, par la bulle *Solet annuere*, qu'un frère mineur, messager d'Innocent IV, lui apporta, le 9 août 1253, deux jours avant sa mort.

VI. La mort et la gloire posthume. — Malade depuis près de trente ans, Claire, plus d'une fois, avait été aux portes du tombeau. En sept. 1252, on la croyait à toute extrémité; elle vécut encore cependant jusqu'au début d'août 1253. Innocent IV, alors de passage à Assise, l'honora d'une visite personnelle au cours de laquelle l'abbesse mourante lui recommanda ses filles et leur si précieuse pauvreté. Les derniers instants de Claire, comme tant d'autres circonstances de sa vie, au dire de la *Légende*, s'accompagnèrent de merveilles célestes; elle mourut le lundi 11 août 1253.

Le 18 oct. de cette même année, la bulle *Gloriosus Deus* d'Innocent IV confiait à l'évêque Barthélemy de Spolète la mission d'instruire le procès de canonisation. Les témoins entendus, les actes furent rédigés du 24 au 29 nov. 1253; moins de deux ans plus tard, le pape Alexandre IV, l'ancien cardinal Rainaldo, proclamait la nouvelle sainte en l'église d'Anagni, le 15 août 1255. Bientôt s'éleva en son honneur l'église de Ste-Claire à Assise, où sa vie fut retracée par des disciples de Giotto, tandis que Simone Martini la représentait dans une fresque célèbre de l'église S.-François.

On établira facilement une bibliographie des sources mss. et des sources éditées à partir de l'étude de M. Fassbinder, *op. cit.* — On trouvera une bibliographie rétrospective des sources et des travaux, s'étendant jusqu'à l'année 1920, dans P. Oscar de Pamel, O. M. C., *La biographie de Ste Claire d'Assise*, dans *Franciscana*, iv, 1921, p. 205-16, 277-84.

A signaler parmi les ouvrages plus récents : J. Anceletl-Hustache, *Les Clarisses*, coll. *Les grands ordres monastiques*, Paris, 1929. — L. Bracaloni, O. F. M., *Storia di S. Damiano in Assisi secundo nuove ricerche*, Todi, 2e éd., 1926; *Santa Chiara d'Assisi*, Milan, 1928. — A. Callebaut, *S. François et les privilèges, surtout celui de la pauvreté concédé à Ste Claire par Innocent III*, dans *Arch. franc. hist.*, xx, 1927, p. 182-93. — M. Fassbinder, *Die hl. Clara von Assisi*, Fribourg, 1934. — A. Henrion, *Visioni di Assisi. Sorella Chiara la primogenita del Poverello*, Milan, 1921; *Santa Chiara d'Assisi la cooperatrice di S. Francesco*, dans *Arch. franc. hist.*, xix, 1926, p. 579-609. — C. Mauclair, *La vie de Ste Claire d'Assise, d'après les anciens textes*, coll. *Piazza*, Paris, 1925. — P. Pancratius, O. M. C., *Het privilegie der armoede*, dans *Franc. leven*, xxi, 1938, p. 365-75; xxii, 1939, p. 50-58, 104-10, 169-79. — R. M. Pierazzi, *Chiara Santa di Assisi*, Turin, 1936; *Ste Claire dAssise*, adapté de l'italien par B. Dayen, Paris, 1937. — P. Sabatier, *A quelle époque Ste Claire d'Assise obtint-elle du Souverain pontife le « privilège de la pauvreté »?*, Pérouse, 1921. — M. Sticco, *S. Chiara d'Assisi*, dans *Collana di opuscoli della gioventu femminile cattolica italiana*, fasc. ix, Milan, 1930. — A. Volonterio, *Santa Chiara d'Assisi*, Pavie, s. d. (1934).

S. Roisin.

2. CLAIRE GAMBACORTA (Bienheureuse). Appartenant à une famille qui tint une place importante dans l'histoire politique de la Toscane au xive s., Claire Gambacorta naquit en 1362, loin de Pise dont son père avait été banni à la suite des événements de 1355. Elle reçut au baptême le nom de Tora. En févr. 1369, les Gambacorta ayant regagné Pise, Claire y suivit sa famille et y fut fiancée à Simon de Massa. Mariée à l'âge de douze ans (1375), elle perdit son époux en 1377. Admise chez les clarisses de S.-Martin, elle s'en vit violemment retirée par ses frères, qui l'enfermèrent dans un réduit de l'habitation paternelle. Sur l'intervention de l'évêque de Jaen, Alphonse Valdaterra, Claire obtint en 1378 d'entrer chez les dominicaines de Santa Croce, en attendant de pou-

voir s'établir dans le monastère que, sous le vocable de S.-Dominique, son père lui faisait construire (1382-85). Sous-prieure, puis à la mort de Filippa Albizzi (12 mars 1395) prieure de la nouvelle communauté, elle introduisit dans son couvent la réforme dont le Bx Jean Dominici à Venise et le Bx Laurent de Ripafratta à Pise s'étaient faits les promoteurs. En 1392, elle assista impuissante à la conjuration que Iacopo d'Appiano avait ourdie et qui devait coûter la vie à son père et à deux de ses frères : Benedetto et Lorenzo. Claire mourut à Pise le 17 avr. 1419. Le 3 avr. 1830, Pie VIII a confirmé son culte.

En relation avec de nombreuses personnalités toscanes de son temps, Claire entretint avec elles une correspondance assidue. Quatorze lettres, dont douze adressées à Francesco di Marco Datini et à son épouse Margherita Bandini (éd. Pisc, 1871), sont parvenues jusqu'à nous.

Sainati, *Vita della B. Chiara Gambacorta*, Pise, 1900. — M.-C. De Ganay, *Les bienheureuses dominicaines...*, Paris, 1913, p. 193-237. — N. Zucchelli, *La B. Chiara G. La chiesa e il convento di S. Domenico*, Pise, 1914. — D. Toncelli, *La B. Chiara G.*, Pise, 1920. — Sur la famille, v. P. Silva, *Il governo di Pietro G. in Pisa...*, Pise, 1911.

M.-H. Laurent.

3. CLAIRE DE MONTEFALCO (Sainte). Claire de la Croix, née à Montefalco (Ombrie) en 1275, religieuse au monastère de Ste-Croix dans la même ville. Depuis des siècles, Franciscains et Ermites augustins se disputent pour rattacher la sainte à leur obédience. Son monastère, dont elle était supérieure et le resta jusqu'à sa mort, reçut en 1290 la règle de S. Augustin. On nous dit qu'elle fut très dévote à la Passion, qu'il lui fut donné d'y assister en vision et de participer sensiblement aux souffrances du Rédempteur. Elle mourut en 1308. Son procès de canonisation, commencé officiellement en 1318, aboutit en 1881 à sa canonisation par Léon XIII. Son corps ne connut pas la corruption. A sa mort, on fit l'ablation du cœur, qu'elle avait très gros, et on crut y découvrir, figurés en chair et en nerfs, des images de la croix avec le Christ et des instruments de la Passion, qu'on montre encore aujourd'hui. On en pourra voir le dessin dans les *A. S.* et dans Imbert-Gourbeyre, cités plus bas. Simple interprétation imaginative des muscles et des tendons intérieurs du cœur. De même on retira de sa vésicule biliaire des calculs qui se divisèrent en trois, formant ainsi une figure de la Trinité, d'autant plus expressive, expliqua-t-on plus tard (au xve s.), que l'une quelconque de ces trois pierres, mise en balance avec les deux autres, donne toujours un poids égal. Sa fête est fixée à l'anniversaire de sa mort, 17 août.

Vita Sancte Clare de Cruce, par Bérenger de S.-Affrique, vicaire général de Spolète, contemporain, éd. M. Faloci-Pulignani, Foligno, 1885. — Autres Vies : Mosconius, Bologne, 1601, dans *A. S.*, août, III, 766 sq.; Napoléon Orsini, card. chargé de l'enquête pontificale, fit un *Summarium*, édité par Augustin de Montefalco, ermite augustin, Venise, 1515; L. Tardi, 1846; P.-T. de Töth, 1908; Léon, *Vies des saints et des bienheureux... de l'ordre de S.-François*, Paris, 1887, p. 445 sq.; A.-N. Merlin, Paris, 1930; E.-A. Foran, *Life...*, 1935; O. Bot, *Klara...*, Hilversum, 1936. — Hist. de la canonisation, dans *Anal. juris pontif.*, IIe série, 1857, col. 1569 sq. — Sur le cœur et les reliques, Dr A. Imbert-Gourbeyre, *La stigmatisation, l'extase divine et les miracles de Lourdes*, I, Clermont-Ferrand, 1894, p. 35 sq. — P. Debongnie, *Les stigmatisations au Moyen Age*, dans *Études carmélitaines*, oct. 1936, p. 36 sq. — J. Joergensen, *Le livre de la route*, trad. de Wisewa, 4e éd., Paris, 1912, p. 232 sq.; *Pèlerinages franciscains, ibid.*, 8e éd., Paris, 1911, p. 191 sq. — *Revue de l'art chrét.*, nouv. série, VIII, 1888, p. 248 sq.

P. Debongnie.

CLAIRECOMBE (Notre-Dame de), *Claracumba*, abbaye de bénédictins, dioc. et arrond. de Gap (Htes-Alpes). Fondée entre 1210 et 1220, elle s'affilia à l'ordre de Chalais (*D. H. G. E.*, XI, 276). Dès 1282, ses moines furent en lutte avec les chevaliers de S.-Jean de Jérusalem, qui réclamaient l'incorporation de l'abbaye à S.-Pierre d'Avez, dépendance de la commanderie de Joucas, à qui, semble-t-il, l'indigne abbé Olivier l'avait vendue en 1278. Il y eut un procès en Cour de Rome, que Clairecombe perdit, car en 1290 elle appartenait définitivement à l'ordre de Jérusalem.

J.-H. Albanès, *N.-D. de Clairecombe, abbaye chalaisienne au dioc. de Gap*, dans *Bull. hist. de Valence*, II, 1881, p. 24-35. — Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés...*, II, 49. — Berlière, *La congr. bénéd. de Chalais*, dans *Revue bénéd.*, XXXI, 1914, p. 409. — Cottineau, 794. — *Gall. christ.*, III, 1107. — J.-C. Roman, *L'ordre dauphinois et provençal de Chalais*, 1920.

R. Van Doren.

1. CLAIREFONTAINE, *Clarus Fons*, ancienne abbaye de moines cisterciens au dioc. de **BESANÇON**, comm. de Polaincourt. Les seigneurs de Jonvelle avaient fourni l'emplacement nécessaire; un essaim de moines y vint de Morimond, qui créait ainsi sa sixième maison fille. La vie régulière commençait en juin 1132 sous l'abbatiat du Bx Lambert. Ce dernier fut appelé à gouverner Morimond en 1154, puis Cîteaux; il démissionna en 1161. Clairefontaine prospéra au point de pouvoir fonder, en 1168, l'abbaye de Vaux-la-Douce *(Dulcis Vallis)*, au dioc. de Langres (Hte-Marne). Dans les chapitres généraux tenus à Cîteaux, les abbés de Clairefontaine firent généralement bonne figure; des délégations importantes leur étaient confiées, et ils furent choisis comme définiteurs. Un jour cependant, le chapitre dut ratifier la déposition de l'abbé Girard III de Fontenay, qui avait été prononcée par l'abbé de Cîteaux, Jacques de Flogny (*Statuta...*, 1396, n. 51).

A dater du XIVe s., commence une série de désastres qui vont ruiner coup sur coup l'abbaye et décimer son personnel. En 1359 et 1360, les monastères de Cherlieu et de Clairefontaine sont visités par les Grandes Compagnies. Les guerres de religion des XVIe et XVIIe s. y amènent les troupes protestantes; les dévastations successives aboutissent, en 1644, à ne laisser sur place qu'un seul religieux au milieu de ruines. La commende vint en 1648. Il semble toutefois qu'un peu de vie ait reparu dans la suite, puisqu'on reconstruisit au XVIIIe s. En 1768, on signale la présence de cinq religieux. Aujourd'hui ce qui reste de l'abbaye est transformé en établissement industriel.

Liste des abbés. — 1. Bx Lambert, 1132-54. — 2. Aliprand, 1154-62. — 3. Henri de Cîteaux, 1168-73. — 4. Raoul, 1202. — 5. Barthélemy, 1216-20. — 6. Girard Ier, 1222. — 7. R., 1228. — 8. H[enri?], 1241. — 9. Étienne Ier, 1253. — 10. Thomas, 1263. — 11. Durand, 1269. — 12. Nicolas Ier, 1274 (*Statuta...*, 1278, n. 25). — 13. Girard II, 1277. — 14. Adam, 1293. — 15. Hugues, 1313. — 16. Pierre, 1324. — 17. Arnoul, 1346. — 18. Odon de Ormeto, 1377. — 19. Girard III de Fontenay, déposé en 1396. — 20. Jean Ier, 1427. — 21. Hugues II de Chauvirey, 1447. — 22. Guillaume Cœur d'argent, élu en 1461 (*ibid.*, 1461, n. 21), 1469. — 23. Étienne II Lequien (*ibid.*, 1473, n. 15), 1473-78. — 24. Jean de Lignis (*ibid.*, 1518, n. 40), en 1540, obtint comme coadj. Jean III Lequien. — 25. Jean III. — 26. Thibaud Ponsot, 1574. — 27. Jean IV Ponsot, coadj. du précédent en 1583 (*ibid.*, 1584, n. 96), démiss. en 1614. — 28. Guillaume Bardot, 1614. — 29. Nicolas II Bardot, dernier abbé régulier. — 30. Laurent Jean Brun, commend., 1648. — 31. Philippe Charles de Nouveau, 1673. — 32. Étienne III Renoux, 1675-1719. — 33. Antoine Ignace de Camus de Filain, 1719. — 34. Bonaventure Pourcheresse d'Avasnes, doyen du chapitre de Dôle, 1748-68. — 35. Nicolas III Michel d'Osmont, 1768-90.

Archives départ. de la Hte-Saône, série *H 342-394* : 53 art.; bulles (1151-1692). — *Invent. gén. des arch. départ. du Doubs*, série *H*, *Invent. des titres...*, *1768* : analyses des titres de confirmation des droits et des privilèges par les papes (1160-1417); analyses des donations et ventes; donations, reconnaissances, amodiations; justice d'Anchenoncourt; comptes des recettes et dépenses (1673-1768). — Départ. des Vosges, *VIII H 5; XV H 9.* — Paris, Bibl. nat., mss. *fr. 20892*, *20902*, *25973*, *25988;* coll. Moreau, ms. *874*, fol. 458; ms. *536*. — Besançon, bibl. munic., coll. Dunand, ms. *30*, p. 471; notice (XVIIIe s.); coll. Duvernoy, ms. *39*, fol. 51 : liste d'abbés; ms. *1215*, fol. 130; ms. *688*.

H. Brultey, *Étude d'hist. sur le cartulaire de Clairefontaine*, dans *Mém. de la Commission archéol. de la Hte-Saône*, IV, 1865, p. 373 sq. (le titre de cet article ne se justifie nullement, fait remarquer H. Stein, *Cartulaires français*, 135, car Clairefontaine ne possède pas de cartulaire). — J. de Trévillers, *Sequania monastica*, Vesoul, 1949, p. 174. — *Gall. christ.*, XV, 292. — J. Guiraud, *Registres d'Urbain IV*, n. 1926. — Janauschek, *Origines cistercienses*, Vienne, 1877, p. 24. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, éd. Louvain, VIII, 134 : synthèse des références concernant Clairefontaine.

J.-M. CANIVEZ.

2. CLAIREFONTAINE (NOTRE-DAME DE), *Sancta Maria de Claro Fonte*, dans la vallée de la Rabette, près de Rambouillet (Seine-et-Oise), dioc. de **CHARTRES.** Un acte de Philippe Auguste, daté de 1207 et connu par une traduction de 1562, faisait remonter à l'année 1100 la fondation de Clairefontaine. Ce témoignage, accepté jadis par les auteurs du *Gall. christ.* et par Souchet, ne résiste pas à la critique. En fait la nouvelle communauté de chanoines réguliers s'est formée entre les années 1140 et 1160, sous la protection de l'évêque de Chartres, Robert (1155-64), et grâce à la générosité de Simon III de Montfort. En 1177, le roi de France, Louis VII, confirme aux religieux leurs droits dans toute la forêt de l'Yveline.

Le manque de documents ne permet pas de retracer l'histoire ultérieure de cette petite communauté. A la fin du XIVe s., l'abbé Adam s'occupe à réparer les dommages causés par les guerres. En 1527, Jean de Serre est installé comme premier abbé commendataire. Un de ses successeurs, Raoul Hurault, soulève l'opposition des religieux. Une enquête menée en 1597 révèle la présence de quatre chanoines fort peu instruits de leurs devoirs et réduits à une grande pauvreté. Même conclusion à la visite faite en 1613 par Denys Coulombs, général de la congrégation de S.-Victor.

Les difficultés constantes soulevées par les commendataires provoquent en 1627 une réforme radicale : l'abbaye est confiée aux Augustins déchaussés de la Congrégation de France qui obtiennent une pension de 1 200 livres et installent à Clairefontaine 6 prêtres, 2 clercs et 4 novices. Malgré les tentatives faites par les Génovéfains pour récupérer l'abbaye, les Déchaussés se maintiennent jusqu'à la Révolution française. En 1792 les bâtiments, sauf la cure, sont vendus au prix de 2 125 livres. Il n'en subsiste que quelques murs dépourvus d'intérêt archéologique.

Liste des abbés (d'après H. Lemoine). — Raoul, 1164. — Jean, 1178. — Guérin, 1195. — Jean II, 1238. — G..., 1268. — M..., 1303. — Benoît, 1336. — Jean III, 1348. — Lubin, 1370. — Adam, 1372-89. — Jean IV, 1389-1409. — Jean V Cotard, 1451. — Nicolas Ier Botelin, 1458. — Pierre Boitard, 1469-92. — Charles de Druy, 1492-98. — Antoine Geoffroy, 1498-1512. — Louis des Agès, 1515-17. — Jean VI de Serre, commend., 1527-38. — François Lefèvre de Harville, 1539-49. — Mathurin de Harville, 1549-84. — Raoul Hurault, 1588-1623. — Valentin Boutin, 1623-?. — Nicolas Lefèvre de Lezeau, 1643-77. — Pierre Robert, 1677-78. — Michel de la Roche, 1678-1714. — Louis le Gendre, 1724. — Antoine de Clermont-Tonnerre, 1734-72. — Charles-Pierre de Hoziers, 1790.

Prieurés. — S.-Germain-des-Adjots. — S.-Nicolas de Montcouronne. — S.-Léonard de Coudrey. — S.-Marc d'Orgeval. — La Madeleine à Rochefort. — N.-D.-du-Désert.

Prieurés-cures. — Clairefontaine, 1506. — Boissy-le-Sec, 1495. — Mérobert, 1597. — Paray, 1617. — Rosny, 1588. — Thoiry. — Roinville. — Les Bréviaires.

Archives : Paris, Arch. nat., *S 3304*. — Départ. de Seine-et-Oise, *H;* v. H. Lemoine, *Invent. sommaire*, Corbeil, 1944, p. 1-8. — Paris, Bibl. nat., coll. Moreau, ms. *874*.

Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés...*, I, 234. — Fourier-Bonnard, *Hist. de l'abbaye royale de S.-Victor*, II, Paris, 1907, p. 110. — *Gall. christ.*, VIII, 1315. — H. Lemoine, *L'abbaye de Clairefontaine*, dans *Bull. de la Soc. d'hist. de Rambouillet*, XXX, 1944, p. 1-18. — Souchet, *Hist. du dioc. de Chartres*, Chartres, 1868-72, I, 23-30; II, 477; III, 587.

CH. DEREINE.

3. CLAIREFONTAINE, *Clarus Fons*, *Beaulieu*, *Bardenburg*, ancienne abbaye de moniales cisterciennes, située près de la ville d'Arlon, dans le Luxembourg belge, jadis dioc. de Trèves, auj. de **NAMUR.** Au nombre des actes relatifs à cette abbaye, le premier en date est le testament d'Ermesinde, comtesse de Luxembourg; il est de 1247 et mentionne des donations faites en vue d'achever les constructions du monastère. En 1250, la comtesse fait présenter au chapitre général de Cîteaux la demande d'agrégation pour la fondation récente. L'inspection préalable prescrite fut faite par les abbés d'Himmerode et d'Orval (*Statuta...*, 1250, n. 41; 1251, n. 31). Clairefontaine prit alors place dans la filiation directe de Clairvaux (Dusseldorf, ms. *32* : catalog. abbat.).

Vers la même époque se créaient en France les abbayes de Maubuisson et du Lys, près Melun; c'était l'œuvre de Blanche de Castille. Mais cette royale fondatrice, pas plus qu'Ermesinde, ne stipula que seules des filles nobles seraient admises. Il n'y eut, sur ce point, qu'une situation de fait. C'est peut-être en cela qu'il faut trouver la cause du nombre restreint de professes que compta Clairefontaine; les chiffres connus ne dépassent pas la vingtaine (Joset, *op. infra cit.*, 82). Durant le XIIIe s. et un peu au delà, des donations de biens et de droits fiscaux arrivent à constituer un patrimoine monastique, qui permettra à l'abbaye de prolonger son existence jusqu'aux dernières années du XVIIIe siècle.

Les guerres viendront appauvrir le budget, aussi bien que les taxes qu'imposeront les autorités civiles et ecclésiastiques. L'abbaye fut décimatrice de plusieurs localités; elle exerça le droit de collation en quelques paroisses et incorpora même celles de Grevenmacher et de Hollerich. Comme bon nombre d'autres abbayes, celle de Clairefontaine posséda certains droits de seigneurie, ainsi qu'il fut reconnu par une sentence du conseil provincial de 1547. En 1674, la communauté fut « invitée » à faire l'acquisition des droits de seigneurie sur les villages de Beckerich, Nordange et Eischen. Il fallut se résoudre à une opération financière qui ne devait guère être avantageuse pour l'abbaye.

Durant dix années, de 1497 à 1507, les moniales furent ici remplacées par des moines. Les causes de cette modification, étrange en raison de sa durée limitée, ne sont pas encore nettement définies. Les archives de l'État à Arlon font mention de deux abbés : Marc Tertinger, 1497-1500; et André Thibolt, que l'abbé de Morimond installa en 1504 (*Statuta...*, 1504, n. 36). Un statut antérieur (*ibid.*, 1489, n. 92) mentionne certaines difficultés d'administration, qui ont pu agir dans le sens du départ des moniales. Quoi qu'il en soit, en juin 1507, une abbesse était de nouveau installée à Clairefontaine par l'abbé d'Himme-

rode, Jacques de Hillesheim, agissant au nom de Jean Foucault qu'Alexandre VI avait créé abbé de Clairvaux en 1496.

En 1748, la communauté eut à subir une crise occasionnée par l'imprudence de l'aumônier, dom Pinart. Celui-ci avait mis entre les mains des moniales quelques ouvrages de l'abbé de Rancé, le réformateur de la Trappe. Certaines consciences s'alarmèrent, en constatant que leur vie n'était pas calquée rigoureusement sur l'idéal tracé par le réformateur. Pour calmer les inquiétudes des bonnes âmes, il suffit de quelques interventions des supérieurs majeurs : dom François Trouvé, abbé de Cîteaux, dom Pierre Mayeur, de Clairvaux, etc.

Le 18 avr. 1794 marque l'incendie de l'abbaye, allumé par quatre soldats pris de boisson. Les moniales s'étaient retirées la veille, fuyant à travers bois pour atteindre leur refuge de Luxembourg. C'est là que mourut la dernière abbesse, dame Anne-Catherine Baur d'Eyseneck, le 25 nov. 1801. En janv. 1834, décédait à Gomery la dernière moniale, dame Mathilde Jeanne de Gerlache. Son neveu, le R. P. Eug. de Gerlache, supérieur de la résidence des Pères jésuites d'Arlon en 1866, put faire l'acquisition de quelques parcelles des anciennes propriétés monastiques. Bientôt étaient mis à jour la statue de N.-D. de Clairefontaine, la fontaine miraculeuse, les restes de la fondatrice, comtesse Ermesinde. Une chapelle fut ensuite construite; deux des vitraux rappellent les deux Bienheureuses abbesses Hawis de Bar († 1280) et Jeanne de Luxembourg († 1310).

Archives : Arlon, Arch. de l'État, fonds *Clairefontaine* : cartulaire signalé par H. Stein, *Cartulaires français*, Paris, 1907, p. 135. — Arch. gén. du Royaume à Bruxelles. — Arch. du gouvern. du grand-duché de Luxembourg, à Luxembourg. — Départ. des Ardennes, *H 513*. — Départ. de la Moselle, *H 4553-4554*.

Fayen, *Lettres de Jean XXII*, n. 1802. — J. Gay, *Registres de Nicolas III*, n. 1080. — *Gall. christ.*, XIII, 647. — H. Goffinet, *Cartulaire de Clairefontaine*, Arlon, 1877. — C. Henriquez, *Lilia Cistercii*, II, Douai, 1633, p. 165. — C.-J. Joset, *L'abbaye noble de N.-D. de Clairefontaine*, Bruxelles, 1935, ouvrage capital. — G. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, n. 26117. — Potthast, *Reg.*, n. 16510. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, I-VIII, éd. Louvain, 1933-41, *passim*. — P. Van Isacker, *Lettres de Clément VI*, n. 1364.

J.-M. CANIVEZ.

4. CLAIREFONTAINE (S.-NICOLAS DE), *Clarus fons*, *Clara fons*, cant. de La Capelle en Thiérache, arrond. de Vervins (Aisne), dioc. de Laon, auj. de **SOISSONS**; transféré en 1676 à Villers-Cotterets, arrond. de Soissons (Aisne), dioc. de Soissons.

Les origines de cette abbaye de l'ordre de Prémontré sont connues par le récit des *Annales Rodenses* et par une charte de Barthélemy, évêque de Laon, datée de 1126. Le fondateur, Ailbert d'Antoing (*D. H. G. E.*, I, 1144), fait partie de ces clercs qui, à la fin du XIe s. ou au début du XIIe, abandonnent les anciens chapitres pour mener dans la solitude la *vita apostolica* (art. CHANOINES, *supra*, XII, 383-85). Né à Antoing, il entre très jeune au chapitre N.-D. de Tournai et signe comme témoin de nombreux documents entre les années 1090 et 1104. Subissant l'influence du célèbre écolâtre Odon de Tournai, il abandonne sa prébende et se retire vers 1100 dans une dépendance du chapitre, l'église S.-Médard, pour mener la vie érémitique. Quatre ans après, avec deux de ses parents, il se lance dans la *peregrinatio* et se fixe finalement à Rolduc, à la frontière de l'actuel Limbourg hollandais, sur les terres du comte de Saffenberg. Il y édifie un petit oratoire, s'adonne avec ses compagnons au travail manuel et se consacre au service des pauvres. Sa renommée de vertu lui attire des disciples, entre autres un *ministerialis* du comte de Saffenberg, Embricon, qui vient à la *conversio* avec sa femme, ses enfants et tous ses biens. Des divergences de vue ne tardent pas à surgir entre le fondateur et son principal converti. Ce dernier prétend consacrer aux constructions du monastère et au développement du temporel les ressources que l'ermite, fidèle à son idéal apostolique, continue à distribuer aux pauvres, sans souci du lendemain. En outre, la présence de *sorores* constitue un autre point de friction entre les deux hommes. Pour sauvegarder la paix, Ailbert n'hésite pas à quitter son ermitage et à se lancer une nouvelle fois à la recherche d'une solitude propice à ses conceptions de vie. En 1111, il arrive dans la grande forêt de Thiérache et obtient du seigneur de l'endroit, Guy de Guise, la permission d'y installer un ermitage où il se livre, avec deux compagnons, au travail de défrichement dans le lieu appelé Clairefontaine.

Voir, pour tout ceci, les *Annales Rodenses*, dans *M. G. H.*, *SS.*, XVI, 689-96; et la charte de 1126, éd. C.-L. Hugo, dans *Annales ord. Praem.*, I, *prob.*, 400-01. — On n'utilisera qu'avec prudence le travail souvent hypercritique et fantaisiste de P. C. Boeren, *Rodensia*, II, *Het leven van Ailbertus van Antoing, stichter van Rolduc*, p. 15 sq., dont on trouvera d'ailleurs la critique par S. P. Everts, *De Annales Rodenses en de bouw der abdijkerk van Rolduc*, dans *Publ. de la Soc. hist. et archéol. dans le Limbourg*, XXXV, 1949, p. 95, et par Ch. Dereine, *Les chanoines réguliers au dioc. de Liège avant S. Norbert*, Bruxelles, 1951, p. 150 sq.

A Clairefontaine, comme à Rolduc, Ailbert mène la *vita eremitica sub habitu clericali;* il s'adonne à l'hospitalité, comme le prouve le *titulus* de l'oratoire dédié à S. Nicolas; enfin il groupe autour de lui un certain nombre de *fratres* attirés par sa vertu. Lorsque S. Norbert se fixe, à la demande de Barthélemy, dans la solitude de Prémontré au diocèse de Laon, Ailbert fait des démarches pour se placer, ainsi que ses disciples, sous la direction spirituelle de ce *vir reverendus et spectabilis religionis;* mais le grand ascète décline cette offre. Après la mort d'Ailbert (sept. 1122) à Sechtem en Rhénanie, les disciples reprennent les démarches en vue de l'affiliation à Prémontré et cette fois, grâce à l'intervention de Barthélemy de Laon, ils obtiennent gain de cause. En 1126, l'évêque procède à la dédicace de l'oratoire, détermine les limites du domaine et confirme le rachat, au moyen d'un cens annuel, des dîmes appartenant à la paroisse de Wimy, elle-même aux mains des chanoines de la cathédrale de Laon (charte de 1126, éd. C.-L. Hugo, *loc. cit.;* au sujet de l'affiliation à Prémontré, cf. Dereine, *Les origines de Prémontré*, dans *Revue d'hist. eccl.*, XLII, 1947, p. 371, note 4; l'*allodium Clarifontis* figure de fait dans la bulle accordée en 1126 à l'abbaye de Prémontré par Honorius II, éd. Le Paige, dans *Bibliotheca...*, I, 392). Un dernier pas dans l'élaboration du statut de la nouvelle communauté est accompli en 1131, lorsque Hugues, abbé de Prémontré, accorde aux chanoines réguliers de Clairefontaine un abbé propre (acte de 1131, éd. C.-L. Hugo, *loc. cit.*, 402; *Gall. christ.*, X, *Instr.*, 111). Fidèle à son point de vue, Herman de Laon raconta la fondation de Clairefontaine en soulignant le rôle joué par l'évêque Barthélemy (*Miracula S. Mariae Laudunensis*, *P. L.*, CLVI, 1001).

Le premier abbé, Gérard, obtient en 1132 du pape Innocent II une bulle de protection contenant les privilèges généralement accordés aux communautés régulières (texte dans C.-L. Hugo, *loc. cit.*, 402-403 et dans *P. L.*, CLXXIX, 389 = Jaffé, 7930). On ne sait sur quel témoignage s'est basé Hugo pour identifier ce Gérard avec un des premiers disciples de S. Norbert, de naissance lotharingienne, dont la *Vita Norberti A* décrit la ferveur quelque peu indiscrète et les tentations diaboliques dont il triomphe avec peine (dans

M. G. H., SS., XII, 679; remarque de l'éditeur, *ibid.*, note 2). Notons encore, sous le même abbatiat, la donation faite en 1146, par un laïc, de l'église d'Estaves *(Stabuli)*, près de S.-Quentin, et confirmée par l'évêque de Noyon. Une autre charte datée de 1158 révèle l'existence d'un groupe de *sorores*. Comme tant d'autres communautés de prémontrés, Clairefontaine a donc été, aux origines, un monastère double (C.-L. Hugo, *loc. cit.*, 521-22).

Une bulle accordée en 1179 par Alexandre III permet de se faire une idée du développement temporel de l'abbaye. Parmi les principaux bienfaiteurs, on trouve, à côté des seigneurs de Guise, de nombreuses communautés de la Belgique actuelle et du nord de la France : les chanoines de S.-Quentin et de Guise, les moines de S.-Michel en Thiérache, de Homblières, de Lobbes et de Liessies, les chanoines réguliers de S.-Nicolas-des-Prés de Tournai, de Mareuil, de Vermand et de S.-Feuillien du Rœulx. Des relations assez étroites lient Clairefontaine et Chimay : on compte en effet, parmi les bienfaiteurs de la communauté, Alard, avoué de cette ville, et un certain Stepelin; en outre, dès 1182, un lien de fraternité est établi entre l'abbaye et le chapitre Ste-Monégonde (bulle d'Alexandre III, éd. C.-L. Hugo, *loc. cit.*, 404; acte de fraternité, *ibid.*, 408 et aussi dans Miraeus et Foppens, IV, 521). Au début du XIIIe s., l'évêque de Noyon permet à l'abbé de Clairefontaine de faire desservir la cure d'Estaves par un de ses chanoines. Notons que c'est la première trace que nous trouvons d'exercice de la *cura animarum*. Au XVIIIe s., l'abbaye ne possède d'ailleurs que quatre paroisses, parmi lesquelles celles de Clairefontaine et de Villers-Cotterets où elle fut transférée (C.-L. Hugo, *loc. cit.*, 520-21).

Le manque de documents rend très obscure l'histoire ultérieure de l'abbaye qui eut fort à souffrir des guerres et des destructions. Elle fut ravagée notamment vers le milieu du XIIIe s. et en 1670. A cette date, l'abbé Louis Hély entreprend des démarches pour obtenir le transfert de sa communauté à Villers-Cotterets, ce qui est accordé par bulle pontificale du 4 oct. 1676. On verra dans la liste des abbés que plusieurs d'entre eux ont joué un rôle considérable dans l'histoire de l'ordre.

Liste des abbés (d'après Hugo et le *Gall. christ.*). — Gérard, 1131-60. — Jean Ier, 1160-64. — Aufrid, 1172-74. — Obert, 1175. — Nicolas, 1179. — Ansferd, 1182-85. — Henri, 1196-99. — Jean II, 1201-16. — Guillaume Ier, 1224. — Egéric, 1239. — Jean III de Rohignies, 1245-47. — Guillaume II de Louvignies, 1286-88. — Le nom des abbés suivants n'est connu que par des nécrologes : Pierre de Malla.—Nicolas Ier,†19 août. — Nicolas II, † 19 juill. — Gilles Ier, † 4 sept. — Gilles II, † 5 juill. — Jean IV, † 6 sept. — Matthieu, † 2 oct. — Barthélemy, † 18 juill. — Jean V, 1494. — Antoine Geoffroy, 1502-12. — Aimé de la Fontaine, 1521. — Jean VI de Folembray, vicaire général de l'ordre, 1535-36. — Jean VII, 1548. — Jean VIII de Brolli, 1566. — Jean IX de Vivey, 1588. — Jean X d'Origny, 1623-29. — Philippe Morel, 1634-49. — Jean XI Doucet de la Houssaye, 1668. — Louis Hély, 1670-77. — Bernard du Four, vicaire de l'ordre en 1717, 1677-1724. — Augustin de Roquevert, 1724, abbé général de l'ordre en 1741. — Louis Parchappe de Vinai, 1741.

Archives : Paris, Arch. nat., *I 537* (1211-1364). — Départ. de l'Aisne, série *H 854-859* (1512-1788); v. A. Matton, *Invent. sommaire des arch. départ. de l'Aisne, séries G et H*, Laon, 1885, p. 125. — Cartulaire perdu, voir Stein, *Cartulaires français*, n. 968. Extraits : Paris, Bibl. nat., coll. Baluze, LI, 144-52; coll. Picardie, *235*, fol. 108, et *267*, fol. 371; mss. *fr.* (Ducange), n. *9500*, fol. 90-91; bibl. de l'Arsenal, n. *5262*, fol. 39. — Soissons, bibl. munic., coll. Perrin, n. *6387*.

Gall. christ., IX, 493, 564. — C.-L. Hugo, dans *Annales ord. Praemonstratensis*, I, Nancy, 1734, col. 517 sq., et *prob.*, 400-08. — Le Paige, *Bibliotheca ord. Praemonstratensis*, I, Paris, 1633, p. 467. — J. Ramackers, *Papsturkunden in Frankreich*, nouv. sér., IV, *Picardie*, 45, 52. — R. Van Waefelghem, *Répertoire des sources... de Prémontré*, 61. — Cottineau, I, 795.

CH. DEREINE.

5. CLAIREFONTAINE, *Clarus Fons, Olizarowy Staw*, ancien prieuré de moines cisterciens fondé peu avant 1738, comme nous l'apprend un statut du chapitre général de cette année (*Statuta...*, n. 134 *g*). Il était situé en Lithuanie, dioc. de Luck, de **WILNO** ensuite. Soumis d'abord à l'abbé de Vistic, il fut plus tard placé sous la garde des abbés d'Oliva et de Pelplin. Il fit partie de la province monastique de Pologne, dont les abbés furent successivement remplacés par des prieurs triennaux (*Analecta juris pontificii*, Rome, 1875, col. 1006; 1877, col. 730 : décret de juill. 1792).

Janauschek, *Origines cisterc.*, Vienne, 1877, p. LXXVIII. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, VII, éd. Louvain, 1939.

J.-M. CANIVEZ.

CLAIRLIEU, *Clarus locus*, ancienne abbaye de moines cisterciens, fondée en 1151, par des religieux venus de Bithaine, de la filiation de Morimond. Les donateurs étaient Matthieu, duc de Lorraine, son épouse Berthe, et leurs enfants Matthieu et Frédéric. Les concessions faites se trouvaient sur la commune actuelle de Villers-lès-Nancy. Pierre de Brizey, évêque de Toul, favorisa beaucoup cette fondation, qui trouva également des bienfaiteurs dans les nobles familles de Vaudemont et de Vagnory. A la demande de l'abbé Jacques, Lucius III accorda la bulle de protection *Religiosam vitam*, du 28 nov. 1182 (Jaffé, n. 14706). Célestin III la renouvela (1193-94), confirmant aussi les possessions et les privilèges de l'abbaye (*ibid.*, n. 17063). Au siècle suivant, Innocent IV intervint pour maintenir les privilèges des abbayes cisterciennes de Lorraine contre les empiétements du doyen de l'église S.-Gengoul de Toul (É. Berger, *Registres d'Innocent IV*, n. 3545, 3551). En 1602, Clément VIII adjoignit la mense abbatiale de Clairlieu à l'église primaire de Nancy.

Les statuts des chapitres généraux de Cîteaux ont particulièrement conservé le souvenir d'incidents relatifs à la sépulture du duc de Lorraine. Ce dernier avait choisi l'abbaye cistercienne de Stürzelbronn pour y être inhumé. Nonobstant cette volonté, l'abbé de Clairlieu, tout proche de Nancy, réussit à faire transporter chez lui, en 1214, les restes mortels du duc défunt. Le chapitre général, invoqué comme juge entre les deux abbayes en cause, condamna l'abbé de Clairlieu à faire la restitution demandée. En 1217, il fallut déposer l'abbé toujours récalcitrant. L'année suivante, trois prélats voisins furent délégués pour aller à Clairlieu s'assurer que les ordres du chapitre avaient été exécutés. Ils revinrent porteurs du serment prononcé par le couvent, affirmant que la restitution avait été faite (*Statuta...*, 1219, n. 63).

L'abbaye posséda des bénéfices à la collation de l'abbé (G. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, n. 49281). En 1756, dom Claude Guyton, bibliothécaire de Clairvaux, était de passage à Clairlieu; il en a noté quelques particularités (Paris, Bibl. nat., ms. *fr. 23474*, fol. 215 vo). Une bulle de Clément XIV du 13 sept. 1768 nomma à l'abbaye Jacques-Thomas Guilbert, prêtre du diocèse de Lisieux (Caen, ms. *559*, pièce originale); il ne restait plus alors que sept religieux. Communauté et bâtiments disparurent en 1791; rien ne subsista, pas même l'église abbatiale du XIIe siècle.

Liste des abbés (d'après le *Gall. christ.*, qui reproduit le ms. de dom Claude Bichet). — 1. Vidric, 1151. —

2. Jacques, 1165. — 3. Vidric II, 1175, 1183. — 4. Walo, 1184. — 5. Pierre Ier, 1194. — 6. Étienne, 1194, 1205. — 7. Guy. — 8. Pierre II, 1293, 1300. — 9. Louis, 1305. — 10. Reinier, 1314. — 11. Jean Ier, 1315. — 12. Philippe, 1324. — 13. Reinier II, 1328. — 14. Everard, 1330, 1350. — 15. Clément, 1352. — 16. Henri Ier, 1356, 1358. — 17. Pierre III, 1359. — 18. Jean II de Goute, 1374. — 19. Jean III de Houdemont, 1389, 1393. — 20. Désiré Dortemont, 1395, 1397. — 21. Dominique Ier de Varengeville, 1397. — 22. Jean IV, 1400, 1408. — 23. Dominique II de Chavigny, alias Demange de Charbonne, 1405, † 1429. — 24. Jean V de Gerbeviller, 1432, 1449. — 25. Jean VI de Gerbeviller (Gilbevalle, cf. *Statuta...*, 1462, n. 25). — 26. Dominique III de Clevi, 1493, † 1509. — 27. Cuni Forville de Rosières, 1509-41. — 28. Henri II d'Haraucourt, commend., 1541-66. — 29. Anne du Châtelet. — 30. René du Châtelet, 1592-94. — 31. Charles de Lorraine, év. de Strasbourg, card., 1595-1604. — 32. Jean VII Martinne, abbé régulier, 1604-† 12 mars 1631. — 33. Charles-Christian de Gournay, 1632, év. de Toul, † 1637. — 34. François Briffaus, 1637, † 11 sept. 1664. — 35. Claude Bichet, 1664, † 23 mars 1689. — 36. Pierre IV Charlot, abdiqua en 1727. — 37. Charles Pancheron (*Statuta...*, 1738, n. 163). — 38. N., *a rege designatus*. — 39. Jacques-Thomas Guilbert, 1768 (?). — 40. Malachie; signa les actes du chapitre général de 1768 (*ibid.*, 1768, n. 142). — 41. Georges Habourg; présent au chapitre général de 1771 (*ibid.*, 1771, C).

Archives : dépôt départ. de Meurthe-et-Moselle, *H 461* : cartulaire du XVe s.; 84 art. (1150-1790); invent. (XVIIe et XVIIIe s.). — Nancy, bibl. munic., ms. *144* (XVIe s.) : 13 chartes, dont plusieurs sont fausses ou retouchées, remarque dom Calmet; ms. *1062* (XVIIIe s.) : 5°, catalogue des livres de Clairlieu. — S.-Dié, bibl. munic., ms. *80*, t. XXIII, fol. 6-33 : nécrologe.

Cottineau, 797. — *Gall. christ.*, XIII, 1374. — Janauschek, *Origines cisterc.*, Vienne, 1877, p. 127. — H. Lepage, *L'abbaye de Clairlieu*, dans *Bull. de la Soc. archéol. de Lorraine*, V, 1855, p. 98-215; parmi les pièces justificatives, se lisent 50 chartes publiées ou analysées (1150-1792). — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, I-VIII, éd. Louvain, 1933-41; les *Indices*, p. 135, contiennent la synthèse des références aux textes. — H. Stein, *Bibliogr. cartulaires français*, Paris, 1907, n. 969.

J.-M. Canivez.

1. CLAIRMARAIS, *Clarusmariscus*, ancienne abbaye de moniales cisterciennes, située dans la ville et au dioc. de **REIMS.** Les premières donations connues datent de 1222, et le monastère fut d'abord situé en dehors de la ville. Le passage des Anglais durant la guerre de Cent Ans (vers 1359) laissa derrière eux destruction et ruines; la communauté dut être transférée à Reims en 1363. En 1384, l'abbesse dressait la « Déclaration du temporel de son monastère », pour être présentée à qui de droit. Situation peu brillante. L'abbesse n'a autour d'elle que treize moniales, un moine aumônier, un procureur; néanmoins elle crie famine, ou peu s'en faut (texte publié par G. Robert, d'après l'original aux Arch. nat., *P 51 (2)*, 1424 : *Le temporel du clergé régulier du dioc. de Reims en 1384*, Reims, 1926). Le chapitre général de Cîteaux entendit aussi, en 1396 (*Statuta...*, n. 29), un autre cri de détresse de la part de la même supérieure. Celle-ci reconnaît qu'en compensation de la perte de son abbaye les habitants de Reims lui ont donné un très bel immeuble à l'intérieur de la ville. Mais il faut vivre. L'abbé de Clairvaux est donc chargé d'aller étudier sur place les possibilités d'une reprise de Clairmarais avec ses jardins et sa métairie. Vingt ans après, la question de la pauvre abbaye se pose à Cîteaux sous cette forme : son incorporation à une abbaye d'hommes n'est-elle pas devenue nécessaire? les moines d'Igny, près de Reims, ne pourraient-ils se charger de cette œuvre (*Statuta*, 1413, n. 16)? En 1462 (*ibid.*, n. 91), on y trouve en effet des moines que vient d'installer l'abbé d'Igny. Neuf ans après, l'union extinctive de Clairmarais avec Clairvaux est décrétée et promulguée par le chapitre général, en vertu des privilèges reçus des pontifes romains (*ibid.*, 1473, n. 53).

Trois siècles se passent. Soudain, apparaît une prétendue abbesse de Clairmarais, Marie-Thérèse de la Ville, chanoinesse de la métropole de Rouen. Dans son *Mémoire*, cette dame explique que c'est la parution des vol. IX et X du *Gall. christ.*, en 1751, qui a provoqué son zèle. Elle y a lu les documents cités au t. X (58, 73, 79) au sujet de Clairmarais et y a reconnu des abus d'autorité commis jadis par Cîteaux. Elle veut les réparer. Elle s'est donc employée en Cour de Rome à l'effet d'obtenir des bulles, expédiées effectivement le 30 mars 1779 (!). L'exécution en fut ordonnée par le parlement de Paris le 5 mai suivant. Il y eut procès; d'une part, Clairvaux, qui détenait les restes et les charges de l'abbaye éteinte; d'autre part, la dame de la Ville, qui avait choisi pour avocat maître Huet de Paisy. En 1784, paraît une autre abbesse, Désirée de Mandolx. Mais quand elle voulut prendre possession de la chapelle S.-Bernard et de la métairie de Clairmarais, on constata qu'il n'y avait « ni religieuses, ni lieux claustraux ».

Les archives de Clairmarais ont naturellement passé à Clairvaux lors de l'union. Voir *Répertoire numérique des arch. de l'Aube*, *3 H 3700-3882*; on y trouve notamment le cartulaire (1222-1522); plusieurs numéros ont trait à l'union: *3 H 3702* (1472-1473); *3 H 3704* : mémoire de dom Le Boullanger sur la réunion (1780); *3 H 3710-3712* : procédure contre Marie-Thérèse de la Ville, soi-disant abbesse de Clairmarais (1778). — Quelques pièces d'archives sont conservées à Reims, indiquées par M. G. Robert, *op. cit.*, p. XXII. — Le *Mémoire signifié par Dame Maria-Thérèse de la Ville, abbesse de N.-D. de Clairmarais..., demanderesse, contre les abbé, prieur et religieux de Clairvaux*, Paris, 1780, peut se lire dans le vol. n. *4061* des imprimés de la bibl. de Troyes, série Jurisprudence.

Gall. christ., IX, 179. — E. Langlois, *Registres de Nicolas IV*, n. 3256 : concession d'indulgences, 5 sept. 1290. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, I-VIII, éd. Louvain, 1933-41, *passim*.

J.-M. Canivez.

2. CLAIRMARAIS, *Clarusmariscus*, *Claromaresch*, *Clermaretz*, *Clermarreis*, ancienne abbaye de moines cisterciens, située dans l'Artois, près **S.-OMER** (Pas-de-Calais). Jusqu'au jour de sa disparition (1791), le monastère conserva dans son trésor une croix, dont la tradition constante disait qu'elle avait été remise par S. Bernard au moine Geoffroi quittant Clairvaux pour venir fonder Clairmarais (dom de Vissery, *Hist. ms. de Clairmarais*, I, 143). Cependant les documents ne concordent pas tous avec cette tradition. Clairmarais, d'abord fille de l'abbaye des Dunes, serait passé à Clairvaux avec sa maison mère (1137-38). Le doute subsiste. Les bienfaiteurs du monastère naissant sont Thierry d'Alsace, comte de Flandre, et son épouse Sibylle; Étienne, roi d'Angleterre; des seigneurs de la contrée, tels Matthieu comte de Boulogne, Arnould comte de Guines, Guillaume d'Ypres. Le nom donné à la nouvelle fondation indique assez la valeur des terrains concédés : de larges étendues de marais, où se voyaient alors des îles flottantes.

Quoi qu'il en soit des difficultés du début, l'abbaye devint très prospère. Elle eut souvent à sa tête des hommes de valeur, auxquels le chapitre général de Cîteaux confia des mandats importants. Elle eut particulièrement le bonheur d'échapper aux misères de la commende, malgré les efforts du cardinal Laur. Pucci, en 1521, qui prétendait évincer l'abbé Gilles du Pont, déjà depuis deux ans en possession paisible de la prélature. Plusieurs abbés de Clairmarais, gradués d'Université, mirent leurs soins à enrichir la bi-

bliothèque. Celle-ci était encore bien fournie lors du passage des deux bénédictins en 1717. Ils ont noté dans leur *Voyage littéraire* (part. II, 184) le grand nombre de livres et de mss.; un de ceux-ci leur fut prêté d'où ils tirèrent la *Généatogie des comtes de Flandre*, qu'ils insérèrent au t. III de leur *Thesaurus*. Un catalogue de la bibliothèque datant de la fin du XIIIe s. a été publié par H. de Laplane, ainsi que celui des mss. établi en 1791; de ces derniers cent seize sont actuellement à la bibliothèque municipale de S.-Omer.

Clairmarais a d'ailleurs compté parmi ses moines quelques écrivains : Jean Ballin (*D. H. G. E.*, VI, 405), L. Dutaillis (mss. *300* et *364* de S.-Omer), Bernard d'Ypres (ms. *769*, *ibid.*), Martin Dubuisson (ms. *1115* d'Arras), J. Winibroot (*Étrennes spirituettes*, impr. à S.-Omer, 1606 sq.), Bertin de Vissery (ms. *201 B* de Boulogne-sur-Mer et l'hist. de l'abbaye), Albert Denuncq, moine de la fin du XVIIIe s., décédé au XIXe (a laissé 16 vol. mss., n. *18-33* de la bibl. d'Aire-sur-la-Lys).

L'abbaye ne créa aucun monastère d'hommes, mais eut sous sa direction les moniales cisterciennes établies dans le diocèse de S.-Omer : Beaupré, Blandecques, Ravensberg et Woestine. Au moment de la Révolution de 1793, le dernier abbé avait autour de lui vingt-deux religieux. De l'église abbatiale, comme des bâtiments claustraux, plus rien ne subsiste aujourd'hui.

Liste des abbés (d'après H. de Laplane, qui suit le ms. de dom de Vissery). — 1. Geoffroy, ou Gunfrid, 1140-49. — 2. Guillaume de Bailleul, 1149-69. — 3. David, 1171-75 ou 76. — 4. Everard, 1176-86 ou 87. — 5. Ferrand ou Ferdinand, 1187-92, commit la faute de se rendre à Rome sans l'autorisation de l'abbé de Cîteaux (*Statuta...*, 1191, n. 32). — 6. Gérard d'Antoing, dit d'Épinoy, 1192-97 ou 98; d'abord abbé de Villers-en-Brabant, où le remplaça Guillaume, prieur de Clairmarais. — 7. Adam, 1197, 1198. — 8. Gérard de Campania, 1198-1202. — 9. Nicolas de Cambron, 1204-08. — 10. Lambert, 1208-22. — 11. Michel, 1222-24. — 12. Menier Lombard, 1224-25, prieur de Clairvaux. — 13. Simon de Marquette, 1225-57; Jacques de Furnes, 47e abbé de S.-Bertin, se fit moine à Clairmarais en 1229; Nicolas de Sombreffe, prieur de Clairmarais, devint abbé de Villers en 1237. — 14. Robert de Béthune, 1257-66; Gilbert, 49e abbé de S.-Bertin, se retira à Clairmarais en 1265. — 15. Arnould de Villers, moine de Loos, 1266-82. — 16. Nicolas Manghier, de Steenfort, 1282-90. — 17. Anselme de Roisin, 1290-93. — 18. Renier de Marquette, docteur en théol., professeur à Paris, 1293-95. — 19. Pierre Ier, de Dijon, 1295-1301. — 20. Henri d'Ypres, 1301-16. — 21. Bx Ségalon, d'Arras, 1316-23. — 22. Henri d'Ypres, pour la seconde fois, 1323, † 1324. — 23. Jean de Bièvre, 1324-25, docteur en théol.; démissionna et retourna à Paris enseigner. — 24. François Sandre, de S.-Omer, 1325-26. — 25. Lambert II Wout, 1326, † 1340. — 26. Paul de Bailleul, 1340, † 1345. — 27. Jacques Mitke, 1345, † 1365. — 28. Jean Godberons, 1365, † 1386, jadis prieur aux Dunes. — 29. Pierre II Ruthe, 1386, † 1400. — 30. Georges Deschamps, 1400, † 1411. — 31. Jean III Gheers, 1411, † 1438; assista au concile de Bâle. — 32. Jean (Roland dans le *Gallia*) Le Moine, 1438, † 1448. — 33. Jean V Serlans, 1448-65. — 34. Ingelram Crayben, 1465-84. — 35. Jacques II Le Lièvre, 1484-96. — 36. Gilles Devillers, 1496-1518. — 37. Gilles du Pont, 1518-25. — 38. Louis Hertauld, 1525-44, élu *per viam inspirationis* (*Statuta...*, 1526, n. 19). — 39. Robert Pépin, 1544, † 1547. — 40. Antoine De Croix, 1548, † 1577. — 41. Antoine de Canteleu, neveu du précédent, 1577, † 1589. — 42. Hubert Raoul, 1590, † 1594. — 43. Morand Bloeme (Blomme), 1595, † 1615. — 44. Martin Tyrant, 1615, † 1621; obtint la mitre en 1616, de Paul V. — 45. Gilles Dumont, 1622, † 1633. — 46. Georges d'Affreingues, 1635, † 1639. — 47. Denys Pecqueur, 1639, † 1649. — 48. Bernard Michiels, 1649, † 1669; bénit par l'abbé des Dunes. — 49. Robert II (ou Roberty), 1669, † 1670; bénit par l'abbé de Baudeloo. — 50. Georges III Petquam, 1670, † 1688. — 51. Joseph Maillard, 1688, † 1717; *vicarius generalis in Belgio gallico* (*Statuta...*, 1699, n. 182). — 52. Antoine III de La Houssaye, 1718, † 1719. — 53. Antoine IV Finé de Brianville, 1719, † 1734; docteur en théol.; était prieur de Cercamp. — 54. Engelbert Le Porcq, 1734, † 1736. — 55. Barthélemy de La Guette, 1736, † 1758; moine de Cercamp. — 56. Ignace Hémart, 1759, † 1767; fut définiteur au chapitre général de 1765 (*ibid.*, 1765, n. 7, 17, 20). — 57. Edmont Tirant (Alexis Tyrand, *ibid.*, 1771, C-D), 1767, † 1782. — 58. Martin Bernard, 1782, † 1786. — 59. Omer De Schodt, 1787, † 1806.

Archives : départ. du Pas-de-Calais, série *H* : 6 registres, 2 liasses (XVIIe et XVIIIe s.). — Paris, Bibl. nat., ms. *fr. 6902; 20892* (recueil Gaignières, *229*); *nouv. acq. fr. 5271* (n. 31). — S.-Omer, bibl. munic., ms. *898* : *Hist. chronol.... Clairmarais...*, 1751; ce ms. est la copie du ms. *850* de dom Bertin de Vissery. — Des pièces éparses en différents dépôts ont été inventoriées par H. de Laplane et analysées dans son t. I sur *L'abbaye de Clairmarais*, S.-Omer, 1863, p. 283 sq. — Une *chronique* de l'abbaye (XVIIIe s.) a été analysée par J. de Pas, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de Morinie*, 1898, p. 248-70; le même auteur a donné l'analyse de 47 chartes inédites, propriété de M. G. Garvey, *ibid.*, 1906, p. 708-21.

Documents pontificaux : F. Baix, *Annates de Martin V*, p. CXI; 132, n. 384. — U. Berlière, *Libri obligationum...*, n. 158 : le 10 mars 1346, Jacques, abbé de Clairmarais, promet 800 florins; *Collectories pontificales*, p. 423, 483, 503. — A. Fayen, *Lettres de Jean XXII*, n. 242, 2833. — Fierens, *Lettres de Benoît XII*, n. 284; *Lettres d'Urbain V*, n. 49, 1684. — Jaffé, n. 9040, 11433, 11873, 12358, 12838, 13100, 14337, 16452, 16963, 12192 *a*, 16379 *a*. — E. Langlois, *Registres de Nicolas IV*, n. 3907, 3909. — G. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, n. 1250, 2640, 11367, 50587. — H. Nélis, *Suppliques... Clément VII*, n. 1240. — Potthast, *Reg.*, n. 4130, 4849, 6345, 23453. — Pressutti, *Registres d'Honorius III*, n. 2296, 2645, 4981. — Van Isacker, *Lettres de Clément VI*, n. 1797, 1803, 1804. — J. Ramackers, *Papsturkunden in Frankreich*, IV, *Picardie*, n. 195, 240, 256, 269. — Vidal, *Letlres communes de Benoît XII*, n. 3843.

Auctarium Gemblac., dans Bouquet, *Hist. des Gaules*, XIII, 271, 455, 470. — Cottineau, 797. — C. Dausque, *Terra et aqua seu terrae fluctuantes*, Tournai, 1633 : sur les îles flottantes à Cler-Maretz. — H. de Laplane, *L'abbaye de Clairmarais*, S.-Omer, 1863; *Les abbés de Clairmarais*, S.-Omer, 1868. — *Gall. christ.*, III, 525. — L. Delisle, *Cabinet des mss.*, II, 355 (cite 6 mss. de Clairmarais entrés à la Bibl. nat.). — Janauschek, *Origines cisterc.*, Vienne, 1877, p. 59. — Martène, *Thesaurus...*, I, 599 : lettre de Gérard, abbé de Clairvaux, à Didier de Thérouanne; III, 639, 1385. — H. Piers, *Hist. des abbayes de Watten et de Clairmarais*, S.-Omer, 1836. — *Sigeberti Continuatio Valcellensis*, dans *M. G. H.*, *SS.*, VI, 459. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, I-VIII, éd. Louvain, 1933-41; le t. VIII, p. 136, contient les références concernant Clairmarais. — Sur Renier de Clairmarais, originaire de Marquette, v. P. Glorieux, *Notices sur quelques théologiens de Paris de la fin du XIIIe s.*, extrait des *Arch. d'hist. doctr. et littér. du Moyen Age*, III, 1928, p. 201-38; *Répertoire des maîtres en théol. de Paris au XIIIe s.*, Paris, 1933, p. 258.

J.-M. CANIVEZ.

CLAIRMONT, *Clarus Mons*, *Clermont*, ancienne abbaye de moines cisterciens au dioc. du Mans, sur la commune d'Olivet (Mayenne). Guy de Laval avait sollicité les moines de Clairvaux de prendre possession des terrains offerts. La vie monastique commença en ces lieux le 17 mai 1152. En 1179, Philippe, premier abbé, fut appelé à gouverner le diocèse de Rennes. Il fut remplacé à la tête de l'abbaye par Herbert de Vouvray, d'abord moine à Clairvaux, puis abbé de Fontaines-les-Blanches. En 1184, il devint lui aussi évêque de Rennes († 10 déc. 1198, et inhumé dans sa cathédrale). Le cinquième abbé, Geoffroy, accepta en 1205

les propositions de Juhel, seigneur de Mayenne, et envoya un essaim de ses moines fonder l'abbaye de Fontaine-Daniel, dans le même diocèse du Mans.

Au XIIIe s., plusieurs mandats importants sont confiés aux abbés de Clairmont, tant par le chapitre général de Cîteaux que par le S.-Siège. Innocent III confie aux abbés de Savigny et de Clairmont le soin de réformer l'antique abbaye de Bourgueil-en-Vallée. Honorius III, en 1233, enjoint à l'abbé Simon de faire la visite canonique du monastère de S.-Serge d'Angers.

Entre tous, Yves Trousson eut un long abbatiat fécond. D'abord moine de Bégard, puis étudiant au collège S.-Bernard de Paris, où il fut un peu remuant (*Statuta...*, 1463, n. 103), il gouverna l'abbaye de Clairmont jusqu'à sa mort, en 1509. Le chapitre général le désigna, en 1478, pour aller porter la réforme dans les abbayes d'Espagne. En 1486, il fut visiteur des provinces ecclésiastiques de Tours, Rouen, Chartres et d'Orléans. Dans les années 1489 et suivantes, ce furent des cas particulièrement difficiles qu'il eut à régler : Barbeaux, S.-André de Gouffern, Loroux. Il fut présent à la réunion des abbés provoquée par Jean de Cirey, à Paris, et signa les articles de réforme de 1494.

Après la mort de l'abbé Trousson, les moines électeurs demandèrent pour abbé l'évêque de Rennes, le cardinal Robert Guibé. C'était postuler un commendataire. Le chapitre général, indigné, déclara la communauté privée *ipso jure* de son droit de vote. Le moine Jean Descepeaulx fut nommé et maintenu malgré les protestations de son compétiteur, Jean Fabry. En réalité, la commende n'allait pas tarder à s'imposer ici. Léon X confia l'abbaye au cardinal François Soderini, évêque de Tivoli, le 7 nov. 1513. Deux jours après, la commende passait aux mains du cardinal Philippe de Luxembourg, évêque de Tusculum et du Mans. Deux fois dans la même année, le pape confirma cette nomination (Hergenroether, *Reg. Leonis X*, n. 5315, 5328, 5339, 5557, 5684). L'année 1791 marqua la fin de l'abbaye. Actuellement ce qui en reste est transformé en habitations particulières.

Liste d'abbés (d'après le *Gall. christ.*). — 1. Philippe, 1152-79. — 2. Herbert, 1179-84. — 3. Foulques, 1184, 1189. — 4. Baudouin, 1194. — 5. Geoffroy Ier, 1197, 1205. — 6. Laurent, 1207, 1210. — 7. Simon, 1231. — 8. Jean Ier, 1301. — 9. Geoffroy II Maillou, 1342. — 10. Jacques, 1367, 1379. — 11. Guillaume Messager. — 12. Jean II, 1463. — 13. Pierre Ier. — 14. Yves Trousson, 1473, † 1509. — 15. Jean Descepeaulx (*Statuta...*, 1509, n. 14), 1509. — 16. Card. Philippe de Luxembourg (cf. *Registres de Léon X*), 1513. — 17. François de Laval. — 18. Jean Lhuillier. — 19. Jean Leconte, 1538. — 20. Pierre Lescot de Cleigny, 1563. — 21. Léon Lescot de Lissy, 1605. — 22. Henri de Baradat, † 1660. — 23. Louis Ier de Baradat, 1661, † 1710. — 24. Louis II Courcillon de Dangeau, 1710. — 25. Jean-Alexandre Campan de S.-Martin, 1721-30. — 26. N. Lorenchet, 1730-45. — 27. N. de Chalut, 1745. — 28. Joseph de Florence, 1775-90.

Archives : dépôt départ. de la Mayenne, *H* (1487-1788). — Départ. de l'Aube, *3 H 193* (1486).

Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés...*, VIII, Paris, 1920, p. 155. — *Chronic. Turon.*, dans Bouquet, *Hist. des Gaules...*, XII, 474. — Cottineau, 798. — *Gall. christ.*, XIV, 527. — Janauschek, *Origines cisterc.*, Vienne, 1877, p. 131. — P. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, IV, Paris, 1858, publie 6 documents, p. 531 sq., 567. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, I-VIII, éd. Louvain, 1933-41, *passim*. — Quelques études concernant l'archéologie ont paru dans *Congrès archéol. de France*, XLV, 1879, p. 545-55; *Bull. de la Commission d'hist. de la Mayenne*, XXVII, 1911, p. 430-33.

J.-M. Canivez.

1. CLAIRVAUX, appelé aussi Petit-Clairvaux, ancien prieuré, puis abbaye de moniales cisterciennes, dans la ville de **METZ**. Quoi qu'en ait dit dom Calmet, et ceux qui l'ont copié dans la suite, cette fondation ne peut être attribuée à S. Bernard. Déjà dom Martène protestait contre cette assertion (*Voyage littéraire*, I, IIe partie, 127). L'origine de cet établissement est narrée dans une lettre de Clément V (*Regestum Clementis V*, Rome, 1886, n. 4247). Un couvent de frères de la Pénitence de J.-C. existait à Metz; mais condamnée à s'éteindre, la communauté des quelques frères qui l'habitaient entra à Clairvaux, et ses biens passèrent à l'évêque diocésain, Bouchard. Celui-ci les offrit à l'abbé de Clairvaux, qui y plaça durant un temps deux ou trois moines. Sous le successeur de Bouchard, Rainaud de Bar (1302-16), des moniales cisterciennes vinrent occuper ces lieux sous la condition de pratiquer la clôture stricte. Ce sont ces différents arrangements que Clément V approuva, le 1er juill. 1309.

Il semble bien que durant un siècle les familles bourgeoises de la ville se montrèrent généreuses pour cette fondation; quelques bribes d'archives ont conservé le souvenir de leurs aumônes. Mais quand celles-ci vinrent à tarir, l'abbesse dut faire entendre un cri de détresse au chapitre général de Cîteaux (*Statuta...*, 1409, n. 51). Les abbés de Clairvaux et de Morimond furent délégués pour aller s'enquérir de la vraie situation et y porter remède. Dans la suite, le nombre de religieuses diminuant sans cesse, on songea à unir ce prieuré à l'abbaye de Pontifroy, toute proche. Cependant en 1473 (*ibid.*, n. 41), l'abbé de ce monastère était mandaté par le chapitre général pour tenter encore un essai de relèvement, en y installant une nouvelle supérieure. Plus tard, l'idée d'union fut reprise, notamment au XVIIe s. On se heurta aux volontés contraires des deux supérieurs en cause : l'abbesse du Petit-Clairvaux et l'abbé de Pontifroy (*ibid.*, 1628, n. 79). Au début du XVIIIe s., la pauvre abbaye de Pontifroy était exténuée; il n'y restait plus que l'abbé. Quand il eut disparu (1740), le roi de France transmit au Petit-Clairvaux les maigres propriétés de Pontifroy. Cet apport ne put néanmoins suffire pour permettre un développement de la communauté des moniales. Réduite en nombre, elle fut supprimée en 1755. Un ordre du roi adjugea ses biens à l'hôpital S.-Nicolas.

Archives : départ. de la Moselle, *H 4481-4483* : titres de propriété; *H 4484* : suppression du couvent et affectation des biens à l'hôpital S.-Nicolas. — Archiv. de l'hôpital de Metz, *H 647* : cartulaire; *H 648* : nécrologe, publié par G. Thiriot, en 1927, dans *Annuaire de la Soc. d'hist. de Lorraine*, XXXVI, 227-308.

Gall. christ., XIII, 836. — G. Müller, *Beitrag zur Geschichte des ehemaligen Cistercienserinnen-Klosters in Metz*, Bregenz, 1915. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, I-VIII, éd. Louvain, 1933-41, *passim*.

J.-M. Canivez.

2. CLAIRVAUX, *Clara Valtis, Clervautx*, au dioc. de Langres, auj. de **TROYES**, un des plus célèbres monastères de la chrétienté au Moyen Age, fondé par S. Bernard en juin 1115.

1. Fondation et domaine temporel. — Le site choisi par le fondateur, alors âgé d'environ vingt-cinq ans, était un vallon disposé dans la direction Est-Ouest. Dénommé jusqu'alors vallée d'Absinthe, il allait devenir la Claire Vallée. Les contemporains du fondateur ont narré les difficultés qu'eut à surmonter l'abbaye naissante (*Bernardi Vita Ia*, l. I, c. v, 25; *Vita IVa*, l. II, 2 sq.). Les historiens modernes s'inspirent de ces textes pour dépeindre la vie à Clairvaux en ses débuts (Vacandard, *Vie de S. Bernard*, Paris, 1895, 1re éd., t. I, c. III; *D. H. G. E.*, VIII, 613).

Une dizaine d'années après la fondation, la population monastique s'était accrue et, avec la notoriété, les donations de biens temporels commencèrent à affluer : aumônes en terres, en rentes, en droits utiles. On en compte 1 771 jusqu'à l'année 1260 (d'Arbois,

Études... Clairvaux, Paris, 1858, p. 286; J. Laurent, dans Beaunier-Besse, *Abbayes...*, XII, 334). Sous le second abbé, Robert de Bruges (1153-57), l'abbaye est à même de faire des acquisitions à titre onéreux; on en compte 337 jusqu'en 1260 (arch. de l'Aube, *3 H 665-3274* : donations et constitution du temporel). Ce domaine considérable était réparti autour de 15 centres d'exploitation : 12 granges et 2 celliers; ces derniers s'appelaient Colombé-le-Sec et Morvaux (A. Prévost y ajoute Gomméville : *Les cettiers de Clairvaux*, Troyes, 1927. Les dossiers *3 H 744 sq.* sont disposés par localités : on en compte environ 280; le détail en est donné par J. Laurent, *loc. cit.*, 331, note, et par A. Roserot, dans *Dict. hist. de la Champagne méridionale*, 392).

Dans la suite, deux abbayes de moniales furent unies à Clairvaux : Val-des-Vignes, qui devint un prieuré de moines en 1399 (*Statuta...*, n. 41), et en 1473 Clairmarais de Reims, dont l'union fut extinctive (*ibid.*, 1473, n. 53). Leurs archives passèrent alors dans le fonds de Clairvaux, aussi bien que celles de la commanderie teutonique de Beauvoir, qui fut acquise en 1502 au prix de 1 100 florins du Rhin (arch. de l'Aube, *3 H 3506* : bulles de Jules II relatives à cette union, 1502, 1503).

Ces vastes propriétés seront, au cours des siècles, l'occasion de multiples procès. Les guerres et les impôts de guerre viendront entamer largement cette richesse. Les taxes dues à la Chambre apostolique atteindront 3 000 florins à chaque élection d'abbé, même à l'époque de la guerre de Cent Ans (H. Hoberg, *Taxae episcopatuum...*, Rome, 1949, p. 147). On connaîtra des crises financières; durant l'une d'elles, il faudra se résoudre à vendre une précieuse châsse pour payer « sept vaquans » (revenus perçus durant la vacance du siège; Martène, *Thesaurus...*, II, 1420). De ces périodiques gênes financières nous lisons un écho dans le ms. *417* de la bibliothèque de la ville de Bruges : l'abbé de Clairvaux, Pierre de Virey (1471-96), dans un mot de remerciement à l'abbé des Dunes, le qualific de grand bienfaiteur de Clairvaux : dans ce cas, c'était la maison fille qui avait secouru sa mère.

Les abbés de Clairvaux eurent soin de faire approuver par les papes l'état du patrimoine monastique qui s'était ainsi constitué. Le ms. *591* de Troyes contient quelques feuillets d'une ébauche de bullaire (XIIIe-XIVe s.). Plusieurs de ces actes pontificaux visent particulièrement les biens temporels de l'abbaye : Alexandre III (*Desiderium*, 6 déc. 1163) énumère les principales possessions; de même Clément III (*Retigiosam vitam*, 7 janv. 1188; *Quotiens postulatur*, 31 mars 1189); Célestin III (*Religiosam vitam*, acte adressé à Guy, 1193-1213) note en particulier : *grangiam que est iuxta abbatiam... grangiam que est ultra Albam... grangiam de Fortarchia... de Campaniaco... de Betinfay... cellarium de Colombeio... de Morvatte... domum de Divione... feodum de Putigny...*, etc.

La question du domaine de Clairvaux fait l'objet de la thèse présentée à l'École des chartes (1949) par R. Fossier : *La vie économique de l'abbaye de Clairvaux des origines à la guerre de Cent Ans (1115-1475)*; outre l'exposé de l'exploitation du domaine, l'auteur parcourt les aspects successifs de l'économie domaniale et la part qui en revient à chaque abbé.

II. La filiation de Clairvaux. — Dans l'ordre cistercien, Clairvaux fut la maison la plus féconde. Durant son abbatiat de trente-huit ans, S. Bernard fonda ou affilia 66 abbayes; de ce nombre était Savigny, chef d'une congrégation de 27 monastères. Parmi les 80 maisons filles directes que compta Clairvaux, beaucoup furent fécondes à leur tour : Trois-Fontaines, Cherlieu, Hautecombe eurent chacune une filiation de 10 abbayes. Fountains en Angleterre compta 11 maisons filles et petites-filles, et Rievaulx 19. Casamari, non loin de Rome, en eut 18; Mellifont, en Irlande, 24. La filiation de Savigny atteignit le chiffre de 45. Soucis multiples pour le supérieur immédiat de ces abbayes qui, aux termes de *La charte de charité* (§ 10, 21), devaient être visitées annuellement par l'abbé père ou par son délégué. Plusieurs lettres de S. Bernard nous le montrent intervenant auprès de ses maisons filles (*Epist.*, LXXII, LXXIII, LXXIV, CXLII, CCI, CCCVI, CCCXX, etc.). Une lettre de l'abbé Gérard (1170-75) recommande à l'évêque Didier de Thérouanne la fondation récente de Clairmarais (Martène, *Thesaurus...*, I, 559). L'abbé Henri de Marcy (1176-79), futur cardinal, témoigne aussi dans ses lettres de sa sollicitude pour ses maisons filles (Tissier, *Bibl. patrum cisterc.*, III, 252). Les archives de Clairvaux abondent dans le même sens (Troyes, *3 H 175-243*).

La création d'abbés commendataires vint encore dans la suite augmenter la charge de l'abbé de Clairvaux, car toute abbaye privée de supérieur régulier entrait dans la dépendance immédiate de l'abbé chef de toute la filiation. Il en était de même des monastères dont les maisons mères étaient tombées en commende.

La famille claravallienne comptait en outre une série d'abbayes de moniales. Cette liste, dressée vers 1500 par un moine de Clairvaux, Martin Van Damme, se trouve à la bibliothèque de l'abbaye des Dunes (Belgique) et dans le ms. *C 32* de Dusseldorf; elle fut éditée par Winter (dans *Die Cistercienser des nordöstlichen Deutschlands*, III, Gotha, 1871, p. 183 sq.). Au XVIIe s., Charles de Visch († 1666), prieur des Dunes, a revu cette liste, y a introduit les modifications devenues nécessaires. C'est son ms. que nous traduisons ci-après :

1. Altmunster, dioc. de Mayence. 2. Argensolles, dioc. de Soissons. 3. Beaulieu, *ibid.* 4. Bellerive, dioc. de Genève. 5. Biloque, ou Port-N.-D., à Gand. 6. Beaupré, près Grammont. 7. Belleau, devenu prieuré, dioc. de Troyes. 8. Bethlehem en Hollande, devenu prieuré d'hommes. 9. Bouhan, près Calais, uni à Blandecque en 1395. 10. Bardenburg, ou Clairefontaine près Arlon, jadis dioc. de Trèves. 11. Blandecque, ou Ste-Colombe, dioc. de S.-Omer, jadis de Morinie. 12. Clairmarais, devenu prieuré, à Reims. 13. La Cambre, à Bruxelles. 14. De Collis, dioc. de Coïmbre. 15. Ste-Comeda, dioc. de Mayence. 16. Differdange, ou Fontaine-Ste-Marie, dioc. de Trèves. 17. Doornzele, à Gand. 18. Fervaques, dioc. de Noyon, auj. de Soissons. 19. Flines, Honneur N.-D., dioc. d'Arras. 20. Fontenelle, dioc. de Cambrai. 21. Fröndenberg, dioc. de Cologne. 22. Groeninghe, *Speculum B. M.*, à Courtrai. 23. Haga, Ter Hagen, *Domus gaudii*, dioc. de Gand. 24. Herkenrode, dioc. de Liège. 25. Hoven, dioc. de Cologne. 26. Ste-Hoïlde, dioc. de Toul. 27. S.-Jacques de Vitry, dioc. de Châlons. 28. Abbaye de Jessé, ou Essen, dioc. de Groningue. 29. Lorban, dioc. de Coïmbre. 30. Bonlieu, dioc. de Genève. 31. N.-D. de Charité-lez-Lézinnes, devint abbaye d'hommes. 32. Marquette, *Reclinatorium B. M.*, jadis dioc. de Tournai. 33. Montreuil, dioc. de Laon. 34. Mont-S.-Walburge, passé aux jésuites, dioc. de Cologne. 35. Marcilla, Espagne. 36. Nouveau-Bois, à Gand. 37. Muysen, près Malines. 38. Nonnenmunster, à Worms. 39. Nouvelle-Jérusalem, ou Spermaillie, à Bruges. 40. Olive, dioc. actuel de Tournai. 41. Oesteecloo, dioc. de Gand. 42. Parc-aux-Dames, dioc. de Senlis. 43. Paix-Dieu, dioc. de Liège. 44. S.-Pierre d'Arouca, dioc. de Lamego. 45. Pont-Léon, dioc. de Trèves. 46. Porcetum, dioc. de Cologne. 47. N.-D.-des-Prés, à Douai. 48. N.-D.-des-Prés, dioc. de Troyes. 49. Pré-N.-D., Benden, dioc. de Cologne. 50. Petit-Clairvaux, prieuré, à Metz. 51. Ravensberg, dioc. de S.-Omer. 52. Rothem, dioc. de Liège. 53. Épinlieu,

à Mons. 54. S.-Thomas, dioc. de Trèves. 55. Amour-Dieu, à Troissy, dioc. de Soissons. 56. Val-du-Ciel, Hemelsdal, à Wercken, dioc. de Bruges. 57. Jardinet, à Walcourt, devenu abbaye d'hommes, dioc. de Namur. 58. Val-de-Grâce, Gnadental, dioc. de Cologne. 59. Val-des-Vignes, dioc. de Langres. 60. Vivegnis, dioc. de Liège. 61. Vignette, à Louvain. 62. Verger, dioc. de Cambrai. 63. Wauthier-Braine, dans le Brabant. 64. Woestine, dioc. de S.-Omer, jadis de Morinie. 65. Église Ste-Marie, en Zélande. 66. Wevelghem, Mont-d'Or, dioc. de Bruges.

III. Les abbés de Clairvaux. — L'abbaye eut le privilège d'échapper à la commende; le choix des abbés fut donc toujours fait par les moines. L'élu était généralement un abbé ayant déjà gouverné ailleurs et donné des preuves de capacité. Les abbés fils étaient nombreux; les électeurs avaient donc un choix abondant. Aussi trouve-t-on dans la série des abbés de Clairvaux des hommes de haute vertu et de science solide. Les docteurs en théologie furent nombreux; on compte aussi quelques canonistes, tels l'abbé Philippe (1262-73), qualifié de *magnus jurista*, et Matthieu Pillaert (1405-28). Occasionnellement, les papes et les rois utilisaient ces abbés comme diplomates et en faisaient leurs légats : Ponce de Polignac († 1189), Henri de Marcy († 1189), Guy († 1214), Conrad d'Urach (†1227), Guillaume Ier (1217-21), Évrard (†1238). Les difficultés survenues parfois entre Cîteaux et Clairvaux ont été signalées dans l'article Citeaux *(Abbaye)*.

Les listes, imprimées ou manuscrites, des abbés de Clairvaux sont assez concordantes pour les noms, mais les dates sont souvent erronées. Les mss. de Troyes *1402* (fin du xiiie s.) et *150* (vers 1330) n'indiquent pas les dates. Le ms. *2919* de dom Le Boullanger (vers 1768) mentionne des dates déconcertantes. L'abbé Ch. Lalore a présenté un essai peu satisfaisant (*Le trésor de Clairvaux du xiie au xviiie s.*, Troyes, 1875, p. 235-40). A. Roserot (*op. cit.*, Langres, 1942, p. 393) prend comme base les données du *Gall. christ.* (iv, 796), en y apportant des additions et corrections suggérées par les documents qu'il a étudiés. M. de Saint-Aubin, archiviste, a publié une *Chronique inédite des abbés de Clairvaux*, dans *Revue Mabillon*, xix, 1929, p. 303 sq. La liste ci-après s'en inspire largement.

1. S. Bernard, 1115-20 août 1153 (*D. H. G. E.*, viii, 610). — 2. Robert de Bruges, 1153-57; abbé des Dunes; *antecessorem suum in cunctis exhibens* (Manrique, *Ann. cisterc.*, i, 504). — 3. Fastrède de Gaviaumer, 1157-61; premier abbé de Cambron (Hainaut); élu à Cîteaux en 1161; † 1163. — 4. Geoffroy d'Auxerre, 1162-65; secrétaire de S. Bernard et son biographe; démiss., ou déposé, en 1165 (*Statuta...*, 1168, *citatio ex Joanne de Cireyo*); ensuite abbé de Fossa Nova, puis de Hautecombe; † 1188. — 5. Ponce de Polignac, 1165-70; abbé de Grandselve, 1158; év. de Clermont-Ferrand, 1170; † 2 avr. 1189 (lettre d'Alexandre III à son sujet dans *Statuta...*, i, 77). — 6. Gérard, 1170-75; d'origine lombarde, abbé de Fossa Nova; obtint en 1174 la canonisation de S. Bernard; tué à Igny par Hugues de Bazoches. — 7. Henri de Marcy, 1176-79; Lombard, moine de Clairvaux, abbé de Hautecombe en 1156; card.-év. d'Albano, 14 mars 1179; lutta contre les albigeois; † à Arras 1er janv. 1189. — 8. Pierre Monocule, 1179-86; de la famille royale de France; moine, puis abbé d'Igny, 1169 (*A. S.*, oct., xiii, 68-84). — 9. Garnier de Rochefort, 1186-93; moine de Longuay, abbé d'Auberive en 1180; en 1193, év. de Langres; résigna en 1199 et revint mourir à Clairvaux vers 1200 (Potthast, *Reg.*, 192, 513, 596, 970, 980; travaux théol. et scripturaires : mss. de Troyes *32*, *392*, *970*, *1301*, *1697*; *1704*; *Tractatus contra Almaricanos*, éd. Cl. Baeumker, Munster, 1893). — 10. Guy, 1193-1213; de famille royale (Manrique, *loc. cit.*, i, 507); abbé d'Ourscamp; refusa son élection à l'archev. de Reims (É. Baluze, *Miscell.*, ii, 245 : lettre de Guy aux électeurs); *The Chronicle of Melrose* (éd. fac-similé, Londres, 1936, p. 57) fixe la date et le motif de sa démission : *Dompnus Wido abb. Claraev..., nimia senectute aggravatus..., resignavit 1213*; † 24 août 1214. — 11. Conrad d'Urach, 1214-17; de la famille des ducs de Thuringe; moine, puis abbé de Villers-en-Brabant, 1209; abbé de Cîteaux, 1217; card.-év. de Porto, 8 janv. 1219; † 30 sept. 1227. — 12. Guillaume Ier, 1217-21; abbé de Montier-en-Argonne. — 13. Robert II, 1221-23; moine et cellérier de Clairvaux; abbé de Nerlac. — 14. Laurent, 1223-24; moine, puis abbé d'Osera (Espagne). — 15. Raoul de la Roche-Aymon (de Pinis), 1224-33; abbé de Signy; év. d'Agen, 1233; archev. de Lyon, 1235; † 5 mars 1236 (Martin, *Bullaire... dioc. de Lyon*, n. 848, 849; arch. de l'Aube, *3 H 246*). — 16. Dreux (Drogo), 1233-35; avait appartenu à l'ordre de Grandmont; abbé d'Ourscamp, 1230. — 17. Évrard, 1235-37; moine et cellérier de Clairvaux; abbé de Larrivour (L. Auvray, *Registres de Grégoire IX*, n. 3236). — 18. Guillaume II de Dongelberg, 1237-42 (arch. de l'Aube, *3 H 52*); moine et abbé de Villers-en-Brabant; en 1241, fut retenu captif, avec l'abbé de Cîteaux et Jean, abbé de Piété-Dieu, par Frédéric II (*Statuta...*, 1239, n. 36; 1241, n. 3, 18; *The Chronicle of Melrose*, éd. 1936, p. 88, 89; *supra*, art. Citeaux (*Ordre*, part. III, § II). — 19. Étienne de Lexington, 1242-55; Anglais; abbé de Stanley, puis de Savigny en 1229; fonda le collège S.-Bernard, à Paris, 1245 (*supra*, art. Citeaux *(Ordre)*, part. III, § IV). — 20. Jean Ier, 1257-61; moine de S.-Denis, puis de Clairvaux; abbé d'Igny, 1232-34; de la Grâce-Dieu, 1234-56; † archev. de Mitylène (*A. S.*, avr., ii, 744). — 21. Philippe, 1262-73; official du Mans; devint moine, puis abbé de Foucarmont; canoniste aimant la lutte, il mena campagne contre l'abbé de Cîteaux; la bulle *Parvus fons* (1265) de Clément IV amena l'apaisement (actes pontificaux de cette période dans le *Nomasticon* de 1664 ou 1670, p. 369-465; archiv. de l'Aube, *3 H 246*). — 22. Beuve (Bovon, Bon), 1273-80; moine et abbé de Trois-Fontaines. — 23. Thibaud de Sancey, 1280-84; abbé de Nerlac; élu à Cîteaux, 1284. — 24. Gérard II, 1284-85; abbé d'Igny, 1270-84. — 25. Jean II, 1286-91; moine de la Prée; abbé de Nerlac. — 26. Jean III de Sancey, 1291-1312; frère de Thibaud, déjà cité; moine de Clairvaux; abbé de Barbeaux, 1287. — 27. Guillaume III, 1312-30 janv. 1313; moine de Clairvaux; abbé de Balerne, 1281-1305; de Cherlieu, 1305-12. — 28. Conrad II de Metz, 1313-16; moine de Clairvaux; abbé de Hautecombe. — 29. Mathieu d'Aumelle, 1316-30; moine de Clairvaux; secrétaire de Jean de Sancey. — 30. Jean IV d'Aizanville, 1330-44 ou 45; cellérier de Clairvaux. — 31. Bernard II de Laon, 1345-58; moine de Clairvaux; docteur en théol.; abbé de Foigny, 1336. — 32. Jean V de Bussières, 1358-59; moine et cellérier de Clairvaux; docteur en théol.; abbé de Cîteaux, 1359; créé card. par Grégoire XI, 20 déc. 1375; † 4 sept. 1376 à Avignon. — 33. Jean VI de Deulemont, 1362-80; docteur en théol.; prieur de Clairvaux. — 34. Étienne II de Foissy, 1380-1402; abbé de Preuilly. — 35. Jean VII de Martigny, 1402-05; docteur en théol. (*Statuta...*, 1389, n. 32); procureur général; abbé de Morimond, 1393; élu à Cîteaux, 1405-08. — 36. Mathieu II Pillaert, 1405-28; moine des Dunes; docteur en théol.; proviseur du collège S.-Bernard, Paris; abbé de Beaupré en Lorraine, de Mortemer; délégué de l'Église de France au concile de Constance; il eût été plus illustre, dit Manrique (*loc. cit.*, i, 514), s'il avait eu un zèle plus tempéré; auteur du *Speculum elevationis et depressionis ord. cisterc.* (ms. *417* de Bruges, ville; ms. *1953* de Troyes, etc.) (*Statuta...*, 1412, n. 58; 1416, 25; 1422, 50).

— 37. Guillaume IV d'Autun, 1428-48; prieur de Clairvaux; docteur en théol.; abbé de Mortemer (arch. de l'Aube, *2 H 246*). — 38. Philippe II de Fontaines, 1449-71; moine de Loos; docteur en théol.; abbé de Maisières durant huit ans (arch. de l'Aube, *3 H 246; Statuta...*, 1453, n. 7, 89; 1462, 61; 1466, 33; 1467, 28). — 39. Pierre II de Virey, 1471-96; moine de Maisières; docteur en théol.; abbé de Chaalis, 1459 (*Statuta...*, n. 11); intenta un long et retentissant procès contre l'abbé de Cîteaux, Jean de Cirey (*Statuta...*, 1484 sq.; arch. de l'Aube, *3 H 175, 247;* cf. *supra*, art. CITEAUX). — 40. Jean VIII Foucault, 1496-1509; moine de La Ferté; docteur en théol.; abbé de Reigny, de Fontenay; choisi par la communauté de Clairvaux et nommé par le pape Alexandre VI, il dut soutenir un procès contre Antoine de Châtillon, nommé par Jean de Cirey à la même prélature (arch. de l'Aube, *3 H 248-256;* cf. *supra*, art. CITEAUX). — 41. Edme de Saulieu, 1509-52; moine de Clairvaux; eut un abbatiat remarquable; son *Iter Italicum* (arch. de l'Aube, *3 H 257*) et sa *Peregrinatio Hispanica* (ms. propriété de M. le professeur Bataillon) furent entrepris par ordre du chapitre général (*Statuta...*, 1520, n. 7; 1530, 65; cf. Courtépée, *op. cit.*, VI, 223). — 42. Jérôme de la Souchère, 1553-71; moine de Montpeyroux; docteur en théol.; élu abbé de Cîteaux en 1564, il gouverna les deux abbayes; continua cette même charge après son élévation au cardinalat par Pie V, 24 mars 1568; † 10 nov. 1571 (lettre de Pie V notifiant à l'abbé qu'il doit accepter le cardinalat... *in virtute sanctae obedientiae*, 8 mai 1568, citée dans De Visch, *Bibliotheca...*, Cologne, 1656, p. 149; arch. de l'Aube, *3 H 258*). — 43. Lupin Lemire, 1571-96; moine de Clairvaux; secrétaire du précédent (arch. de l'Aube, *3 H 259, 260*). — 44. Denys Largentier, 1596-1624; originaire de Troyes; docteur en théol.; procureur général de l'ordre; reçut la bénédiction abbatiale des mains de l'abbé de Cîteaux, Edme de la Croix (arch. de l'Aube, *3 H 261 :* 1592-1604); introduisit à Clairvaux en 1615 l'étroite observance, qui avait eu ses débuts dans les abbayes de Châtillon et de La Charmoie. Le cardinal de la Rochefoucault, protecteur de l'ordre cistercien, chargé par le pape et le roi de réformer les abbayes, ne put réussir dans sa mission, en raison des rigueurs excessives qu'il exerça sur les non-réformés; les droits de ces derniers étaient totalement méconnus. On peut suivre la série des actes dans le ms. *3247* de la bibl. Ste-Geneviève, à Paris; le récit des événements a été fait par dom André Joseph Boulenger, moine de Clairvaux, prieur conventuel des Vaux-de-Cernay, vers 1738 (ms. *75* de la bibl. de Langres). Clairvaux cessa d'ailleurs de faire partie de l'étroite observance. — 45. Claude Largentier, 1626-53; neveu du précédent, son coadj. depuis 1621; docteur en théol.; « il renversa l'œuvre de son prédécesseur », dit de lui dom Boulenger, *op. cit.* (*Statuta...*, 1651, n. 45). — 46. Pierre III Henry, 1654-76; maître des novices à Clairvaux; prieur de Larrivour, puis de Boulancourt (arch. de l'Aube, *3 H 262 :* 1664-76; lettre du card. Bona à dom Henry, dans Bona, *Epist. selectae*, éd. Sala, p. 129; *Statuta...*, 1656, n. 8; 1668, n. 14). — 47. Pierre IV Bouchu, 1676-1718; d'une famille dont les membres « occupèrent les premières dignités de la province » (Courtépée, *op. cit.*, V, 424); docteur en théol.; abbé de La Ferté (arch. de l'Aube, *3 H 263 :* 1658-76; *D.H.G.E.* IX, 1471; *Statuta...*, 1683, n. 9). — 48. Robert Gassot du Deffens, 1718-40; bénit par l'évêque de Langres, 20 nov. 1719 (arch. de l'Aube, *3 H 264; Statuta...*, 1738, n. 305). — 49. Pierre Mayeur, 1740-61; docteur en théol.; prieur de Buzay. — 50. François Le Blois, 1761-80; bachelier en théol.; secrétaire de l'abbaye, maître des bois; prit comme coadj. Louis Rocourt (*Statuta...*, 1765, n. 20). — 51. Louis Rocourt, 1780-90; docteur en Sorbonne; procureur de l'abbaye (arch. de l'Aube, *3 H 265 :* 1780).

IV. LE PERSONNEL DE L'ABBAYE. — Il se composait essentiellement de l'abbé, des moines et des convers. Au temps de S. Bernard, le nombre total des membres de la communauté atteignit le chiffre de sept cents, dont une centaine de novices. De cette population monastique sont sortis une douzaine de cardinaux et le pape Eugène III (1145-53); plus de trente évêques et archevêques; un nombre considérable d'abbés, dont la statistique n'a pu encore être établie. Éventuellement on trouvait aussi dans l'abbaye des oblats et des serviteurs à gages.

Des évêques, moines claravalliens avant leur promotion, quittèrent parfois leur siège pour finir leurs jours à Clairvaux. Tels les deux évêques de Langres, Godefroid de la Roche en 1161 (ou 63?) et Garnier de Rochefort en 1199. Alain de Lille, évêque d'Auxerre, y fut en 1167. D'autres prélats vinrent revêtir l'habit monastique et émettre leur profession : Eskill, archev. de Lund, arriva en 1177; et, en 1199, Jean de Bellesmains, archev. de Lyon. C'est à ces moines évêques que Grégoire IX permit à l'abbé de Clairvaux de demander l'exercice de leurs pouvoirs d'ordre en faveur de la communauté : moines à ordonner, autels à consacrer (L. Auvray, *op. cit.*, n. 460; Potthast, *Reg.*, n. 8557 : bulle du 20 mai 1230; archiv. de l'Aube, *3 H 52 :* original).

En 1331, l'abbé de Cîteaux Guillaume de Vaucelles (1316-35) visitait Clairvaux; conformément aux volontés du pape Benoît XII, il fixait le nombre de personnes que permettait de recevoir l'état financier de la maison : cent moines et deux cents convers (ms. *1093* de Troyes, fol. 189). En fait, ces chiffres ne furent pas toujours maintenus (A. Roserot, *op. cit.*, 392).

Des personnes du dehors sollicitaient parfois le bienfait de la participation aux trésors spirituels de l'abbaye. Leur titre de *familiares* dit assez qu'on les considérait comme le prolongement de la famille monastique; on priait pour eux comme pour des frères (*Statuta...*, 1192, n. 12; 1193, 6; 1194, 8, etc.). Leurs noms figurent en marge des calendriers et dans des listes dressées pour rappeler les obligations de messes à célébrer (ms. *1093* de Troyes, fol. 140; éd. en partie par Ch. Lalore, *op. cit.*, 174). Le calendrier de Clairvaux portait, au 20 nov., une *Commemoratio fraterna*, qui citait nommément de nombreux chapitres de chanoines et abbayes : Molesme, Cluny, Chartreuse, Mont-Cassin, S.-Remi et S.-Nicaise de Reims, Anchin, S.-Martial de Limoges, S.-Médard de Soissons; les chanoines de Prémontré et ceux de S.-Victor; les moniales et les clercs de Fontevrault, etc. Le *Liber sepulchrorum*, commencé avant 1164, continué dans la suite, relatait les noms et les épitaphes des personnages illustres qui avaient demandé de reposer en terre sainte de Clairvaux. C'était un lien surnaturel avec la famille claravallienne. Les copies qui nous restent de cet écrit ont été éditées par Henriquez (*Fasciculus SS. ord. cisterc.*, II, Cologne, 1631, p. 470-80; *P. L.*, CLXXXV, 1549-62).

A Clairvaux, on vénérait particulièrement tous ceux, moines et convers, qui avaient vécu sous S. Bernard. On voyait dans cette circonstance une présomption de sainteté. Les restes mortels de cette première génération de claravalliens avaient été transférés, en 1148, du premier cimetière dans le second; ils le furent encore en 1269, pour occuper alors une crypte sous la chapelle des comtes de Flandre. Sur le marbre on lisait le témoignage global des vertus héroïques de ce groupe : *Hic jacet in cavea Bernardi prima propago... Hic locus est sanctus...* Cette conviction se transmit d'âge en âge et des miracles s'obtenaient au tombeau des saints. Mais dans l'ordre cistercien, la canonisation formelle ne fut le partage que d'un très petit

nombre. Beaucoup d'autres jouirent d'un culte qui s'est maintenu et fut approuvé par l'Église : tels sont les cas du Bx Gérard, frère de S. Bernard (décret de la S. C. Rit., 1710); d'un autre Gérard, sixième abbé de Clairvaux *(ibid.)*; du Bx Guerric, mort abbé d'Igny (décret de 1889); du Bx Conrad, moine (1832), etc.; l'énumération pourrait aisément dépasser la cinquantaine.

Archives : de l'Aube, *3 H 42* : catalogue des abbés et des prieurs (1114-1678) (*Revue Mabillon*, 1929, p. 303); *3 H 284-291* : cédules de profession (XVIIe-XVIIIe s.); *3 H 275-283* : vêtures, noviciats, professions; *3 H 293* : convers (1399-XVIIe s.); *3 H 294-320* : oblats; *3 H 323-326* : serviteurs et employés.

C. Henriquez, *Menologium cisterc.*, Anvers, 1630. — S. Lenssen, *Hagiologium cisterc.*, éd. polycopiée, Tilbourg, 1949. — D. Willi, *Päpste, Kardinäle und Bischöfe aus dem Cisterc. Orden*, Bregenz, 1912. — *P. L.*, CLXXXV, 1692.

V. Bibliothèque et écrivains. — Le souci d'une bibliothèque à constituer dans une abbaye naissante avait tenu une place considérable dans les préoccupations du premier abbé de Clairvaux (Wilmart, *L'ancienne bibl. de Clairvaux*, Troyes, 1917). Venant de si haut, cet exemple servit de directive pour tous les supérieurs de monastères. Le chapitre général adressa un jour des reproches à quelques abbés d'Angleterre que l'on accusait de négligence à l'endroit des livres, qui constituent cependant le « trésor des moines », *thesaurus monachorum* (*Statuta...*, 1454, n. 95). Peu de temps après, un décret d'allure générale fut rendu : dans chaque monastère, on devait rédiger un inventaire de tous les livres et objets de valeur qu'on y possédait (*ibid.*, 1459, n. 41). Ce décret nous a valu plusieurs catalogues d'anciennes bibliothèques monastiques. Celui de Cîteaux fut réalisé par l'abbé Jean de Cirey, en 1480 (ms. *610* de Dijon, publié dans le *Catalogue des mss. des bibl. de France*, V, 339-452). Celui de Clairvaux était terminé en 1472 par Pierre de Virey, trente-neuvième abbé (1471-96). Ce catalogue est actuellement le ms. *521* de Troyes (un in-folio de 188 feuillets); le ms. *2299*, venu ensuite, en est une mise au point pratique, tandis que le ms. *1310* contient un catalogue alphabétique plus bref. Mathurin de Cangey, religieux de Clairvaux (*Statuta...*, 1515, n. 10), rédigea aussi un *Repertorium omnium librorum in hac Clarevallis bibliotheca existentium* (ms. *2616*; décrit par Harmand, *Mém. de la Soc. d'agr. de l'Aube*, 1838, p. 62).

D'Arbois a donné jadis une analyse rapide de l'inventaire de 1472 (*op. cit.*, 77). En 1917, dom Wilmart publiait une étude plus poussée sur l'*Ancienne bibl. de Clairvaux*; actuellement, nous attendons celle de M. Vernet. Le premier fonds de Clairvaux catalogué en 1472 comportait surtout des Bibles et des ouvrages de patrologie; venaient ensuite, en plus petit nombre, des travaux concernant l'histoire, le droit canonique et civil, la médecine, les arts et la philosophie. La bibliothèque continua de s'enrichir; on lui construisit un bâtiment qui fut terminé en 1502.

Au début du XVIIIe s., les bénédictins Martène et Durand ont noté l'impression d'abondante richesse que leur avait laissée l'examen des mss. de Clairvaux (*Voyage littéraire*, Ire part., 98-105; lettre de dom Martène à Pierre Coustant, dans *Revue Mabillon*, 1939, p. 113). Mais ils n'y trouvèrent que peu de livres imprimés. En 1781, l'abbé François Le Blois fit l'acquisition de la très riche bibliothèque des Bouhier (L. Delisle, *Le cabinet des mss. de la Bibl. nat.*, II, Paris, 1874, p. 266-79). C'était ajouter 2 000 mss. aux 1 800 que Clairvaux possédait et introduire 35 000 imprimés. Hélas, on était bien proche du cataclysme qui allait terminer le XVIIIe s. et les collections de Clairvaux allaient être quelque peu dépecées. La plus grande partie en est conservée à Troyes. En 1804, 59 mss. quittèrent Troyes pour Montpellier (faculté de médecine) et 152 furent transportés à la Bibliothèque nationale. La bibliothèque de l'Arsenal (Paris) possède quelques mss. provenant de Clairvaux : n. *98*, *204*, *1136*, *1147*, *1207*, *3646*. Plusieurs autres ont passé à Florence (bibl. Laurentienne).

On a remarqué qu'à dater de la fondation du collège S.-Bernard de Paris la bibliothèque de Clairvaux s'accrut en ouvrages de philosophie et de théologie scolastique. Dans les mss. de Troyes, se trouvent naturellement bon nombre de travaux des moines claravalliens. De S. Bernard d'abord, une dizaine de mss. du XIIe s. Geoffroi d'Auxerre est représenté par une douzaine de mss. des XIIe et XIIIe s. Garnier de Rochefort y figure avec 6 mss. (XIIe et XIIIe s.). Gilbert de Hoyland, d'abord moine à Clairvaux, a 3 mss. de ses sermons *in Cantica* (*P. L.*, CLXXXIV, 9-298). Henri de Marcy, card. d'Albano, s'y trouve avec son *Liber de peregrinante civitate Dei* (ms. *509*; *P. L.*, CCIV, 211-402). Jean de Limoges y a toutes ses œuvres dans 4 mss. : *556*, *893*, *1452*, *1534*. Les lettres de Philippe de l'Aumône se lisent dans le ms. *441*, et le *Speculum* de Matthieu Pillaert figure au ms. *1953*. Deux mss., *62* et *930*, conservent les travaux de Pierre de Ceffons, dont un sermon au chapitre général de Cîteaux. Dans le ms. *215*, 140°, Ytier de Waschey a inscrit son poème de 336 vers, qui donne aux moines une série de pieux conseils.

D'autres écrivains seraient à citer encore : tels Herbert (*P. L.*, CLXXXV, 402); Nicolas de Clairvaux (*P. L.*, CXCVI, 1589-1654); Guerric d'Igny (*P. L.*, CLXXXV, 10-214); Étienne de Lexington (lettres publiées dans *Römische Quartalschrift...*, Rome, 1912, p. 60); Claude de Bronseval, docteur en théol., qui accompagna à titre de secrétaire Edme de Saulieu dans son *Iter Italicum* (1520-21) et sa *Peregrinatio Hispanica* (1531-33); Guy de l'Aumône (P. Glorieux, *Répertoire des maîtres en théol. de Paris au XIIIe s.*, II, n. 360, p. 251) et Guillaume de Montaigu (*H. L. Fr.*, XVIII, p. 149); au XVIIIe s., deux bibliothécaires de Clairvaux, Jean Delannes (*Statuta...*, 1738, n. 179) et Claude Guyton (*Voyage littéraire*; Bibl. nat., ms. *fr. 23474*, publié en partie).

VI. Art et architecture. — Il faut admettre avec Vacandard (*op. cit.*, 3e éd., I, 66), A. Roserot (*op. cit.*, 389), J. Laurent (*loc. cit.*, 316 sq.) que l'abbaye eut deux emplacements et trois monastères successifs dans le vallon de Clairvaux. Du premier monastère, le saint fondateur avait tracé lui-même les contours des lieux réguliers, vers le fond occidental du vallon, là précisément où la tradition plaçait le *monasterium vetus*. Premier Clairvaux bâti dans la pauvreté et l'austérité, mais bâti pour durer, on le vénérait encore comme une relique au XVIIe s. (J. Meglinger, *Iter cisterc.*; *P. L.*, CLXXXV, 1608, n. 66, 67). Les proportions de ce premier couvent s'avérèrent bien vite trop exiguës pour le nombre des novices, qui affluaient sans cesse. S. Bernard dut reconnaître le bien-fondé des propositions que lui firent ses religieux d'élever un second monastère sur la partie la plus large du vallon (*Bernardi Vita*, l. II, c. V, n. 29-30). On se mit à l'œuvre sans tarder, et vers 1138 la seconde église était déjà livrée au culte.

Peu après on la voulut plus vaste encore; elle fut développée grâce à de royales donations et consacrée le 13 oct. 1174 (*P. L.*, CLXXXV, 1248, *Chronicon Clarevall.*; *Hist. des Gaules*, XIII, 713, *Chronicon Alberici*). Cette église avait deux collatéraux et une abside avec chapelles rayonnantes; on y trouvait 32 autels, dont 10 dans la nef. Le centre de la croisée était surmonté d'un simple clocher en bois avec flèche. On avait pu établir 805 stalles (d'Arbois, *op. cit.*, 37-40); Meglinger,

lors de son passage en 1667, n'en trouva plus que 138 pour les moines, alors au nombre de 80; et 316 pour les convers, descendus à ce moment au chiffre de 50 (*P. L.*, CLXXXV, 1598, n. 52, 53; cf. G. Duhem, *Les églises disparues du départ. de l'Aube*, 1934). Les bâtiments conventuels subirent des remaniements au cours des siècles. Durant sa prélature de cinq années, l'abbé Jean II (1286) reconstruisit plusieurs parties. Une nouvelle bibliothèque fut commencée par Pierre de Virey en 1495 et achevée en 1502 (ms. *497* de Troyes).

Le XVIIIe s. amena d'autres transformations. Dom Robert Gassot (1718-40) supprima les chapelles rayonnantes autour de l'abside de l'église et coupa un peu les trois nefs à l'Occident pour donner plus de largeur à la cour de l'abbatiale (cf. Lalore, *op. cit.*, 234). Les bâtiments conventuels se transformèrent ensuite au goût du jour; la plus grande partie en subsiste encore : la bibliothèque, la demeure de l'abbé, du prieur, du procureur; le grand cloître, l'infirmerie, la cuisine, le réfectoire devenu chapelle pour les détenus.

On possède d'intéressants dessins de l'ancien Clairvaux : celui de Joachim Deviert en 1612 (reproduit par A. Roserot, *op. cit.*, 390, d'après Bibl. nat., *Estampes*, V, 23, fol. 104); ceux de dom Milley, prieur de Mores en 1708, particulièrement beaux et suggestifs (authentiques à la bibl. de Troyes, reproduits aussi par Roserot). Des descriptions du monastère et de l'église ont été faites, notamment par des moines et abbés étrangers venus à Cîteaux pour le chapitre général et visitant Clairvaux, tels Meglinger déjà cité, et Jean Conrad Tachler, de l'abbaye de Raitenhaslach, venu pour le chapitre de 1613 (*Cisterc.-Chronik*, 1892, p. 268).

Après la vente de Clairvaux, lors de la Révolution, on établit dans l'église, en févr. 1793, une verrerie, et dans les caves une papeterie. En 1808, on se disposait à monter une filature de coton dans le réfectoire. Mais les possesseurs, ne réussissant pas leurs entreprises, revendirent le tout au gouvernement, qui en fit une maison centrale de détention. C'est encore sa destination actuelle. Dès 1819, l'église avait complètement disparu.

Un trésor se constitua également à Clairvaux. Il comportait des reliques insignes et des reliquaires de haute valeur artistique. Le détail de ces richesses a fait l'objet de plusieurs inventaires successifs. Celui de 1405, qui est aux archives de l'Aube, fut édité par d'Arbois (*Trésor de Clairvaux*, 1873, p. 491-96); de même celui de 1504 (*3 H 365; ibid.*, 493-503). Un troisième inventaire, de 1640 *(3 H 366)*, fut édité par J.-J. Vernier (dans *Bibl. de l'École des chartes*, LXIII, 1902, p. 599-677). Un quatrième date de 1719 *(3 H 364)*; un cinquième, de 1741-42, est de dom Claude Guyton *(3 H 367)*, édité par Ch. Lalore (*op. cit.*, 1-95); un sixième, de 1743 : estimation des pierres précieuses..., reliquaires de Clairvaux, est édité par le même (p. 110-13). Enfin le dernier inventaire, de 1771, fut édité par L. Paris (dans *Cabinet historique*, IV, 1858, p. I, 14-28). En 1875, l'abbé Ch. Lalore éditait *Le trésor de Clairvaux du XIIe au XVIIIe s.*; on y trouve un excellent aperçu des richesses pieuses et artistiques que posséda l'abbaye.

De tout cela, bien peu de chose nous reste. Signalons uniquement la volute en ivoire d'une crosse de S. Bernard, que conserve l'abbaye cistercienne de Bellefontaine (Maine-et-Loire). Cette pièce se trouvait mentionnée dans l'inventaire de 1405. Elle fut donnée par dom Rocourt, dernier abbé de Clairvaux, à dom Augustin de Lestrange, qui l'apporta dans sa fondation de Bellefontaine après la tourmente révolutionnaire. La lettre d'envoi signée du donateur accompagne encore le don et en atteste l'authenticité.

Il conviendrait de mentionner aussi les mss. réalisés à Clairvaux et passés ensuite dans les abbayes filles. Cambron en Hainaut, par ex., en posséda plusieurs, que l'on retrouve actuellement à la bibliothèque de Mons (Belgique); l'un d'entre eux, qui contient la Bible, est une pièce d'une exceptionnelle valeur artistique (XIIIe s.).

Archives : départ. de l'Aube, *3 H 9-40 :* nombreux cartulaires dont le détail est donné dans le *Répertoire numérique*, série *H*, éd. de Saint-Aubin et Duhem, 1933; *3 H 44-90 :* privilèges accordés par les papes de 1132 à 1657; 233 bulles originales et quelques copies; *3 H 92-132 :* privilèges accordés par les empereurs, les rois et autres seigneurs, de 1137 à 1711; *3 H 174-243 :* activité des abbés de Clairvaux dans les abbayes de la filiation, et ailleurs par délégation. — Départ. de la Côte-d'Or, *H 13 :* pièces concernant les possessions de Clairvaux dans cette région. — Départ. de la Hte-Marne, *H*, Clairvaux : 1 carton (XVIIIe s.) et quelques autres pièces. — Départ. du Nord, nombreuses pièces dans les fonds des abbayes filles de Clairvaux : Loos, *27 H 9, 14, 45, 69, 72, 73, 74;* Vaucelles, *28 H 4, 9, 11, 15, 16, 17, 33, 81, 100;* Beaupré-sur-la-Lys, *29 H 2;* N.-D.-des-Prés à Douai, *30 H 10, 29, 31;* Flines, *31 H 11;* Marquette, *33 H 2, 3, 5, 59, 74, 78.*

Bulles concernant Clairvaux : Jaffé, lettres 7544 d'Innocent II; 11171, 11194, 11633, 12074, 12328-32, 12673, 12916 d'Alexandre III; 16111 de Clément III; 16908, 16974 de Célestin III. — Potthast, *Reg.*, 1187, 1409, 2104, 2995, 2996, 3133, 4543 d'Innocent III; 5382, 5461, 5698, 5954, 6113, 25761 d'Honorius III; 8958, 9191, 9264, 9293 de Grégoire IX; 14842 d'Innocent IV; 18175 d'Urbain IV. — Pressutti, *Reg. Honorii III*, n. 10, 419, 266, 347, 4018, 1083, 1084, 1771, 2169, 4247, 4400, 4499, 4832. — Pflugk-Harttung, *Acta pont. Rom. inedita*, I, n. 168, 277, 291, 392, 424. — Martin, *Bullaire... dioc. de Lyon*, 1905, n. 756, 790, 1343, 1465. — L. Auvray, *Registres de Grégoire IX*, n. 3197, 3236, 3757, 6095. — É. Berger, *Reg. d'Innocent IV*, n. 897, 5311, 5857, 7454, 7714. — Bourel..., *Reg. d'Alexandre IV*, n. 329, 658, 1118, 1791, 1792, 2390. — J. Guiraud, *Reg. d'Urbain IV*, n. 424, 684, 685, 1403, 2195. — É. Jordan, *Reg. de Clément IV*, n. 114. — E. Langlois, *Reg. de Nicolas IV*, n. 82, 4535. — G. Digard, *Reg. de Boniface VIII*, n. 1098, 1180, 1676, 2169, 3799. — Ch. Grandjean, *Reg. de Benoît XI*, n. 899. — Moines du Mont-Cassin, *Reg. de Clément V*, n. 183, 637, 3390, 4247, 4281. — G. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, n. 8573, 17942, 18060, 20917, 41860, 43523, 45828, 55397, 56160, 58654, 59674, 60037, 62982. — Vidal, *Lettres communes de Benoît XII*, n. 3, 330, 1468, 2093, 2361, 2426, 5066, 8221. — Dom Berlière, *Suppliques de Clément VI*, n. 244. — Fierens, *Lettres d'Urbain V*, n. 1684. — H. Nélis, *Lettres de Clément VII*, n. 1234. — Trois mss. de Clairvaux contiennent quelques séries de bulles : le ms. *591* de Troyes (XIIe s.) se termine par 16 bulles, par un folio gratté où l'on a transcrit la bulle *Exposcit* (1489), enfin par 6 bulles du XIIe s.; le ms. *2025* (XIIIe et XIVe s.), 2°, donne une analyse rapide de bulles; le ms. *2617* (XVIe s.) analyse des concessions pontificales de 1164 à 1264 (les derniers folios sont des additions plus tardives).

Nombre de documents concernant Clairvaux sont donnés par Teulet, *Layettes...*, I, 47, 475, 502, 503, 526, 534, 535; II, 29, 149, 237, 252; III, 121, 122, 181, 391, 557; IV, 458.

A la bibl. munic. de Troyes, les mss. provenant de Clairvaux fournissent de précieux éléments aux historiens dans les domaines suivants : ascétisme et théologie, mss. *62, 276, 433, 444, 450, 503, 757, 876, 930, 1041, 1175, 1393, 1517, 1733, 1771;* — Écriture sainte, mss. *556, 557, 563, 1168, 1438, 1534;* — histoire, hagiographie, mss. *6, 14, 734, 739, 763, 808, 1133, 1405, 1434, 1450, 1636, 1953, 2002, 2045, 2248, 2357, 2891;* — liturgie : lectionnaires, mss. *36, 219, 391, 1095;* missels, mss. *299, 704, 707, 849* du XIIe s.; *298, 405, 407, 586, 587, 850, 863, 870, 1731, 1946* du XIIIe s.; bréviaires (douze sont du XIIe s., trente du XIIIe, etc.); psautiers, pontificaux, antiphonaires, épistoliers, collectaires, martyrologes, ordinaires, processionnaux, etc.; — droit ecclésiastique, mss. *349, 699, 763, 1274, 1285, 1796, 2025, 2617, 2919.*

Voir encore : Paris, Bibl. nat., mss. *lat. 12665; 17726* (XVIIe et XVIIIe s.) : répertoire des chartes; *nouv. acq. lat. 1208 :* copie de cartulaire (1872); *1675*, n. 2 : charte du 10 juill. 1218; mss. *fr. 9693 :* acte de 1687; *15721* (XVIIe s.) : réforme; *20892*, III, fol. 231; *20902*, fol. 62, 143; *22364 :* invent. de livres; *25973* (1462-1701); *nouv. acq. fr. 2734*

(XVIIe et XVIIIe s.) : réforme; coll. Moreau, ms. *79* (XXXI, A, 23-54), fol. 19; *887*, fol. 527 : franchises; *849*, fol. 279 : catalogue des mss.; *797* (44) : personnages inhumés à Clairvaux; coll. Champagne, ms. *CXI*, fol. 54 : copie de bulles... (1115-1738). — Paris, Chambre, mss. *122*, fol. 36; *352*, fol. 271. — Paris, Institut, coll. Godefroy, ms. *275*, fol. 15, 25, 33 : lettres. — Aix, bibl. munic., ms. *1428* : actes de 1619 et 1629. — Auxerre, ms. *205*, fol. 134, 137. — Besançon, ms. *776*, fol. 227 : notice..., élection de Denis Largentier (1624). — Cognac, ms. *45* (XIX), p. 243 : documents. — Dijon, mss. *129*, *602*. — Lyon, ms. *623* : année 1394. — Reims, ms. *1550* : quelques titres.

A. Assier, *Pièces curieuses relatives... Clairvaux*, Troyes, 1856. — *Chronicon Clarevallense* (1147-92); *P. L.*, CLXXXV, 1247. — *Chronicon of Melrose*, éd. fac-similé, Londres, 1936. D'Arbois, *Études... Clairvaux*, Paris, 1858. — *Gall. christ.*, IV, 796. — Janauschek, *Origines cisterc.*, Vienne, 1877, p. 4. — J. Laurent, dans Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés...*, XII, 1941, p. 306-44 (références abondantes). — Martène, *Thesaurus...*, I, 632, 639, 783, 821, 1009, 1061, 1255, 1293. — E. Petit, *Voyage de l'abbé Lebeuf à Clairvaux en 1730*, dans *Bull. de la Soc. des sciences de l'Yonne*, 1887, p. 33-64. — P. Piétresson de Saint-Aubin, *Notes sur les arch. de Clairvaux*, dans *S. Bernard et son temps*, I, Dijon, 1928, p. 262-91. — Pitra, *Spicilegium Solesmense*, III, 487. — A. Prevost, *Hist. du dioc. de Troyes pendant la Révolution*, Troyes, 1908, 3 vol.; ou *Recueil de chartes (1257-1329) et bulles (1217-1459) de Clairvaux*, dans *Revue Mabillon*, XIV-XIX. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, I-VIII, éd. Louvain, 1933-41; les *Indices* du t. VIII, 128-33, indiquent les références concernant Clairvaux. — J. Waquet, *Recueil des chartes de l'abbaye de Clairvaux*, fasc. I, Troyes, 1950. — Wiederhold, *Papsturkunden in Frankreich*, V, 140, 165.

J.-M. CANIVEZ.

CLAIRVAUX. Voir aussi CHIARAVALLE.

CLANEUS (Κλάνεος), évêché de Phrygie Salutaire IIe, dépendant d'Amorium. Ruines à Bayat (?). On ne lui connaît que deux évêques grecs : Salomon, qui prit part au concile Quinisexte (680; Mansi, IX, 210 A, 652 B, 676 D). — Nicéphore, qui assista au second concile de Nicée (787; *ibid.*, XII, 998 A, 1104 E; XIII, 392 E).

Le titre ne semble pas avoir encore été conféré dans l'Église romaine.

Ruge, dans Pauly-Wissowa, XI-1, 547. — Le Quien, I, 491-92.

R. JANIN.

CLANSAYES (BERTRAND DE). Issu de Lambert-Adhémar de Monteil et de Bérangère de Lautrec, Clansayes était en 1250 chanoine de S.-Paul-des-Trois-Châteaux. Il figura au concile d'Isle (Vaucluse) en qualité d'évêque, le 19 sept. 1251. Ce dut être un homme prudent et conciliant, car ses contemporains le choisirent souvent comme arbitre dans leurs différends. Lui-même conclut des compromis avec le chapitre de sa cathédrale au sujet de redevances et du droit de collation de bénéfices (1273 et 1282). La date de son décès demeure incertaine et se place peut-être en 1286.

Gall. christ. nov., *S.-Paul-des-Trois-Châteaux*, *n.* 177-219.

G. MOLLAT.

CLAPWELL (RICHARD). Dominicain du couvent d'Oxford et maître en théologie (vers 1284-85), Richard Clapwell *(Klapwell* ou *Knapwell)* fut bachelier sententiaire entre 1273 et 1277, ainsi qu'on peut le déduire de ses *Notabilia*. A la suite de la condamnation portée par Kilwardby, en 1277, contre l'enseignement de S. Thomas, Clapwell abandonna l'attitude de compromis qu'il avait adoptée jusque-là et se mêla aux polémiques, parfois violentes, dont l'université d'Oxford fut le théâtre. Adversaire de Guillaume de la Mare dont il réfuta le *Corruptorium*, puis de l'archevêque de Cantorbéry, Clapwell en appela au pape à la suite de la lettre de Kilwardby du 30 avr. 1286, qui condamnait huit (ou peut-être douze) thèses théologiques relatives à l'unité des formes. Ayant plaidé sa cause auprès de la Curie romaine, il ne put se faire entendre de Nicolas IV. C'est durant ce voyage en Italie qu'il mourut, à Bologne, en 1288.

L'héritage littéraire de ce dominicain, premier thomiste anglais, comprend, avec des *Notabilia super primum Sententiarum* (1273-77), qui constituent probablement le début du commentaire sur les Sentences dont parle Laurent Pignon, un *Quodlibet* (1284-85; cf. P. Glorieux, *La littérature quodlibétique*, II, Paris, 1935, p. 255-56), et des *Quaestiones disputatae*. Il est de même fort vraisemblable qu'il soit l'auteur du *Correctorium corruptorii : Quare*, longtemps attribué à Gilles de Rome (éd. P. Glorieux [*Bibl. thomiste*, IX], Kain, 1927; v. A. Hufmagel, *Studien zur Entwicklung des thomistischen Erkenntnisbegriffes im Anschluss an das Correctorium Quare* [*Beitr. zur Gesch. der Philos. und Theol. des Mittelalters*, XXXI, 4], Münster, 1935), et de deux traités de polémique thomiste : *De unitate formae* (qui provient d'une *disputatio*) et *De immediata visione Dei*.

M.-D. Chenu, *La première diffusion du thomisme à Oxford. Klapwell et ses « Notes » sur les Sentences*, dans *Arch. d'hist. doctr. et littér. du Moyen Age*, III, 1928, p. 185-200. — *D.T.C.*, VIII, 2357-58. — Laurent Pignon, *Catalogi et chronica*, éd. G. Meersseman (*Monumenta ord. Praed. hist.*, 18), Rome, 1936, p. 25. — P. Glorieux, *Le ms. d'Assise, bibl. comm., 158. Date et mode de composition*, dans *Recherches de théol. ancienne et médiévale*, VIII, 1936, p. 282-95. — P. Glorieux, *Un pseudo-maître en théol.*, *ibid.*, XII, 1940, p. 143-45. — F. Pelster, *Richard von Knapwell. Seine « Quaest. disp. » und sein « Quodlibet »*, dans *Zeitschrift für kathol. Theol.*, LII, 1928, p. 473-91.

M.-H. LAURENT.

CLARE ISLAND, *Clearum*, *Monaster ny Clereh*, *de Clero*, *Insula Clerii*, *Cleary*, ancien monastère d'Irlande, au comté de Mayo, dioc. de Killala. Jongelinus (*Notitia abbatiarum...*, VIII, 30, n. 36) y avait vu un monastère cistercien fondé en 1224; mais, vidé de ses habitants par les pirates, il aurait été uni à l'abbaye cistercienne de Knockmoy, sa maison mère. Cette fondation en 1224 paraît fort peu probable. De son côté, Archdall (*Monasticum hibernicum*, 498) estime que cette maison fut d'abord un couvent de carmes, uni dans la suite à Knockmoy.

L.-A. Alemand, *Hist. monastique d'Irlande*, Paris, 1690, p. 189. — Cottineau, 801. — Janauschek, *Origines cisterc.*, Vienne, 1877, p. LXXVIII. — Th. Walsh, *History of the Irish hierarchy, with the monasteries...*, New-York, 1854, p. 564. — J. Waraeus, *De Hibernia et antiquitatibus eius...*, Londres, 1854, p. 252.

J.-M. CANIVEZ.

CLARENTIUS (Saint), évêque, succéda à S. Ethérius sur le siège de Vienne en Dauphiné, au début du VIIe s. Il mourut vers 620. Adon l'avait inscrit dans son martyrologe le 26 avr.; Baronius le reprit le 26. La fête est au nouveau propre de Grenoble. Des reliques du saint furent transférées à Prague en 1448; celles conservées à Vienne furent dispersées par les huguenots.

A. S., avr., III, 376-77. — Duchesne, I, 194-95, 208. — *Mart. Rom.*, 157.

R. VAN DOREN.

CLARET (S. ANTOINE-MARIE) (1807-70), archevêque de S.-Jacques de Cuba et fondateur des missionnaires Fils du Sacré-Cœur de Marie (v. CLARÉTINS).

I. LE MISSIONNAIRE. — S. Antoine-Marie Claret y Clará naquit à Sallent (Catalogne), dioc. de Vich, le 23 déc. 1807; cinquième des onze enfants de Jean Claret et Josepha Clará. Baptisé le 25 déc., il reçut les noms d'Antoine-Jean-Adjutorius; confirmé le 12 déc. 1814. Il acquit très jeune une solide formation religieuse qui se manifesta bientôt dans sa tendre dévotion à la Ste Vierge. Dès l'âge de cinq ans, il fréquenta

l'école et, vers onze ans, apprit quelque peu le latin; mais obligé d'aider son père, il alla, à dix-huit ans, à Barcelone pour apprendre le métier de tisserand. Il s'y livra avec tant de passion au travail et à l'étude qu'épuisé il subit une crise spirituelle aiguë; il attribua à l'intervention de la Vierge de ne pas s'être noyé. Il éprouva dès lors un attrait spécial pour la vie chartreuse; sur le conseil du P. Amigó, de l'Oratoire, il resta cependant à Barcelone. En sept. 1829, il entra au séminaire de Vich, sans abandonner son projet de se faire chartreux.

Grâce à l'appui financier du majordome de l'évêque, Mosen Fortunat Bres, et sous la direction de l'oratorien Pierre Bach, il y étudia d'abord la philosophie (1829-32), puis la théologie (1832-39). Il se distingua moins par son intelligence que par son application. A peine tonsuré, il reçut, en 1832, un bénéfice à Sallent. Ordonné le 13 juin 1835, il poursuivit ses études, mais avec de multiples interruptions par suite des troubles politiques de l'époque. Il fut nommé d'abord vicaire et économe à Sallent. Pendant ces années, il intensifia sa vie intérieure; son inclination pour l'apostolat lui donna dès cette époque l'idée de fonder une congrégation de prêtres missionnaires. Fin août ou début sept. 1839, il se rendit à Rome pour s'y mettre à la disposition de la Propagande; n'ayant pas réussi à s'introduire à la Propagande, il entra au noviciat de la Compagnie de Jésus (2 nov. 1839); mais, dès le 3 mars 1840 il dut en sortir par suite de maladie; le 19 mars il retourna en Espagne.

De mai 1840 à févr. 1843, il administra les paroisses de Viladrau et de S.-Jean de Oló, tout en se livrant à l'activité missionnaire. De cette époque datent son premier miracle et le grand épanouissement de sa vie intérieure. Dès févr. 1843, il quitta le ministère paroissial pour se vouer exclusivement aux missions. De 1843 à févr. 1848, il prêcha dans les diocèses de Girone, Vich, Barcelone, Tarragone, Solsona et Lérida. C'est au cours d'une retraite prêchée au clergé à Campdevanoll (juill. 1843) qu'il rencontra Étienne Sala, qui deviendra un des meilleurs soutiens de sa future congrégation. Il publia *Avisos a los monjos* (= carmes de Vich), octobre 1843; *Camino recto*, 1843; *Avisos a un sacerdote*, 1844; *Avisos saludables a las doncellas*. Il dirigea l'Institut des carmes de la Charité, fondé en 1826 par Joaquinne Vedruna de Mas. Entre temps il avait aussi acquis la réputation d'un thaumaturge. Il poursuivit son apostolat par la presse en publiant en 1845-46 : *Avisos muy útiles para los padres de familia; El rico epulón; Máximas de la moral más pura; Avisos muy útiles para las casadas; Calecismo de los principales deberes de un militar cristiano; Galer a del desengaño; Las mujeres españolas a los ojos de las francesas; Avisos saludables para las casadas; Avisos instructivos a los niños; La cesta de Moisés (Avisos a los jóvenes); La escala de Jacob y la puerta del cielo.* Il rencontra aussi des difficultés, des contradictions, des calomnies : en sept. 1846, il faillit être victime d'un attentat. A Alforja, il convertit le célèbre pseudo-mystique Michel Ribas (févr. 1847). De mars à nov. 1847, il fut retenu à Vich par la maladie; il y fonda l'archiconfrérie de l'Immaculé-Cœur de Marie (1er août 1847) et composa un opuscule sur les origines, les privilèges et l'organisation de la confrérie. Dans la suite il fit du cœur de Marie le thème favori de ses sermons. Il organisa aussi les congrégations mariales.

Au cours de ces années il publia quelques nouvelles brochures : *Socorro a los difuntos; El Trisagio; Avisos a las viudas; La Palma (Documentos de perfección); El amante de Jesucristo; Nuevo manojito de flores (Instrucciones a los confesores); La verdadera sabiduría (Instrucciones a los penitentes); Constituciones de la Hermandad del Santísimo e Inmaculado Corazón de María; Las religiosas en sus casas; Catecismo menor; Compendio... de la doctrina cristiana*, etc. Il prépara en outre son important *Catecismo explicado*. De févr. 1848 à mars 1849, il prêcha dans les principales localités des îles Gran Canaria et Lanzarote. Ce fut sa dernière randonnée missionnaire en Europe.

Résumons les caractéristiques de sa méthode missionnaire. Le missionnaire doit obéir à ses supérieurs ecclésiastiques; il ne peut rechercher que le royaume de Dieu; il pratiquera la pauvreté dans toute sa manière de vivre; il s'appliquera à l'humilité, la mansuétude, la mortification et la charité. En outre il adaptera ses sermons à l'intelligence des masses, et recourra volontiers au langage simple et imagé du peuple. Claret se spécialisa dans les missions rurales et dans les retraites prêchées au clergé et aux religieuses. Trois circonstances ont contribué à ses succès : sa conduite exemplaire, le don des miracles qu'on lui attribuait, enfin la propagande par la presse qui soutenait sa parole. Il fonda en effet en 1848 la *Librería religiosa* (primitivement [1846] *Hermandad espiritual de libros buenos*), qui répandit, de 1848 à 1850, 329 000 tracts et, de 1850 à 1866, 9 569 000.

Comme on le verra plus loin, la congrégation des missionnaires du Cœur de Marie date du retour de Claret à Vich, après la mission des Canaries en mai 1849 (v. Clarétins). Claret s'occupait de l'organisation de la *Librería religiosa* et de sa congrégation quand, le 11 août 1849, l'évêque de Vich lui communiqua un ordre du ministère de Grâce et de Justice, daté du 4, par lequel il était nommé archevêque de S.-Jacques de Cuba. Claret accepta le 4 oct. 1849, fut sacré à Vich le 6 oct. 1850 et reçut le pallium le 20 déc. Entre temps il avait publié : *Instrucciones y reglas de la Congregación de la Immaculada; Diálogo sobre la oración; Maná del cristiano* et quatre volumes d'opuscules.

II. L'archevêque. — Le 28 déc. 1850, il s'embarqua à Barcelone et arriva à S.-Jacques de Cuba le 16 févr. 1851. Le siège n'avait plus été occupé depuis quatorze ans. Aussitôt Claret commença à prêcher une retraite au clergé de la capitale et, pendant le carême, il organisa une mission pour le peuple. Du 2 avr. 1851 au 22 mars 1853, il visita toutes les paroisses de son diocèse; partout sa visite fut accompagnée d'une mission prêchée au peuple. Il adressa à Pie IX un rapport sur les résultats de cette visite. Du 22 mars au 8 juin 1853, il séjourna dans sa ville épiscopale. Il fit une deuxième visite du diocèse (8 juin 1853-25 sept. 1854), puis une troisième (21 nov. 1854-14 mars 1855); sa quatrième fut interrompue par l'attentat d'Holguin (v. *infra*).

Il est impossible de donner un aperçu complet des diverses activités de Claret à Cuba. Nous n'en signalons ici que les plus importantes. Claret se distingua par ses prédictions : il prédit un tremblement de terre (20 août 1852), une épidémie de choléra, et même la perte de Cuba pour l'Espagne. Il se fit l'apôtre de la charité : il fonda (1853-54) pour enfants et vieillards pauvres, à Puerto Principe (Camagüey), une grande maison de bienfaisance à laquelle il attacha un centre d'expérimentation agricole; il publia à cette occasion *Reflexiones sobre la agricultura* et *Las delicias del campo*. Cette institution fut supprimée après le départ de son fondateur. D'autre part, Claret lutta contre le concubinage fort répandu du clergé et contre la grande misère des églises. Il obtint de Madrid que la dotation légale soit à nouveau régulièrement payée au clergé; il fut en outre autorisé à ériger de nouvelles paroisses (53, qui vinrent s'ajouter aux 40 déjà existantes). Pour remédier à la pénurie de prêtres (25 pour 40 paroisses), et à leur ignorance, il organisa des cours et des conférences, ordonna des retraites, distribua des

livres, enfin fit appel à des séminaristes espagnols et à des ordres religieux. Il ordonna 36 prêtres, originaires d'Espagne, et obtint du gouvernement (26 nov. 1852) l'autorisation d'établir des communautés religieuses. Mais, à part les scolopes établis à Puerto-Principe, ce ne fut qu'après son départ que celles-ci y furent fondées (Pères de la Mission, sœurs de la Charité, jésuites et capucins); cependant une religieuse de Tarragone, Antonia Paris Riera, arrivée le 26 mai 1852 à Cuba avec quatre consœurs, y fonda une nouvelle congrégation ayant pour but l'instruction des petites filles et l'entretien des ornements d'église. Cette congrégation fut canoniquement établie le 25 août 1855, sous le nom d'Institut apostolique de Marie-Immaculée; elle adopta la Règle de S. Benoît et des coutumes propres.

Comme en Espagne, Claret organisa à Cuba la propagande écrite. Il publia : *Modificación de los estatutos del seminario tridentino de Cuba; Prontuario para la administración de los santos Sacramentos; Alocución para el ofertorio de la Misa; Ejercicios espirituales preparatoria para la primera comunión de los niños*, 1859; *Novena al Smo Corazón de María*, 1855; *Asoción de Hijas de la Concepción*, 1855; *Instrucción qué debe tener la mujer. Bálsamo eficaz*, 1856; *Anotaciones al Evangelio de San Mateo y a los dos primeros capítulos de los Hechos de los Apóstoles*, 1856; *El viajero recién llegado*, 1856. Outre ces plaquettes, il publia cinq lettres pastorales, de nombreuses circulaires, des rééditions de son *Maná del cristiano*, etc.

Son zèle réformateur valut à Claret de violentes oppositions. Sous la conduite de Wenceslas Callejas, un groupe de clercs mécontents dénigrèrent son activité et celle de ses collaborateurs; ils exploitèrent contre lui le sentiment nationaliste du peuple; ils calomnièrent ses mœurs, etc. Claret fut victime de quatre attentats; lors du second, à Holguin, le 1er févr. 1856, il fut sérieusement blessé; quelques jours après on brûla la maison où il devait se loger. Cette persécution ébranla Claret au point qu'il présenta au pape sa démission. Une lettre de Pie IX (fin 1856) lui redonna du courage. Cependant, le 18 mars 1857, il fut rappelé à Madrid par la reine Élisabeth II, dont il fut nommé confesseur (5 juin). Il renonça alors au siège de Cuba et devint archevêque titulaire de Trajanopolis.

III. Le confesseur royal. — Grâce à son tact, Claret parvint à inspirer à la reine une certaine ferveur pour la religion. Il s'occupa aussi de l'instruction religieuse des infants. Pendant ses loisirs, fort longs, il se livra au ministère de la prédication et de la confession, par ex. en l'église des Italiens, à l'hôpital S.-Jean-de-Dieu, en l'église et à l'hôpital de N.-D. de Montserrat. Le 5 août 1859, la reine le nomma président d'une communauté d'ecclésiastiques établie à l'Escurial. Claret restaura le temporel de cette communauté; il donna en outre aux ecclésiastiques une règle de vie, inspirée en partie des règles monastiques. Cette réforme aboutit à la fondation d'un séminaire, dépendant de celui de Tolède. Claret rédigea le règlement et fonda, au prix d'énormes dépenses, une riche bibliothèque. Cette nouvelle institution devint bientôt le premier séminaire d'Espagne, malgré les difficultés que lui créait le cardinal de Tolède. A côté du séminaire, on installa un collège d'études moyennes; la révolution de 1868 empêcha d'y adjoindre un institut d'études supérieures. Au cours de ces années, Claret publia quelques ouvrages relatifs à la pédagogie : *El colegial instruido; La vocación de los niños; Bálsamo eficaz*... L'institut de l'Escurial fut combattu par le parti libéral, soutenu en cela par le P. Pagés, ancien hiéronymite et vice-président de l'Escurial. Claret fut obligé de démissionner (juin 1868) et eut comme successeur R. Salvado, O. S. B., évêque de Puerto-Victoria et abbé de la Nouvelle-Nursie (Australie).

Claret entretint de bonnes relations avec les religieux (dominicains, Pères de la Mission, mercédaires, jésuites, passionistes et rédemptoristes) et travailla au rétablissement des ordres supprimés (bénédictins, hiéronymites, capucins). Il eut surtout des rapports suivis avec les congrégations de religieuses, spécialement avec les carmélites de la Charité, les adoratrices — dont la fondatrice, la M. Sacrement, fut dirigée par lui — les esclaves de l'Immaculé-Cœur de Marie et les religieuses de l'Enseignement, fondées par lui à Cuba.

Comme confesseur royal, il fut obligé d'accompagner les rois dans leurs voyages à travers la péninsule. Il profita de cette circonstance pour se faire entendre dans un grand nombre de villes. Entre temps il n'oublia pas sa propagande par la presse. D'après les comptes de la Librería religiosa, cette maison imprima pour Claret, en 1862, 102 368 volumes, et 224 000 en 1863. Ajoutons les livres imprimés pour lui à Madrid et ailleurs et nous aurons une idée de la diffusion extraordinaire de ses ouvrages. Pour intensifier cet apostolat, il fonda, en 1858, l'Académie S.-Michel, groupant artistes et littérateurs. Pendant les neuf ans de son existence celle-ci édita 24 ouvrages et 15 estampes; elle distribua gratuitement 1 071 003 volumes, 1 734 022 estampes, 25 311 médailles, etc. Entre temps la production littéraire de Claret prit des proportions considérables. Il composa des dizaines d'ouvrages, dont quelques-uns comportaient plusieurs volumes. Il s'adressa par eux à toutes les classes de la société en vue de leur inculquer la piété et l'esprit surnaturel. Claret, d'accord avec le nonce, s'efforça de faire nommer de bons évêques et d'obtenir la protection du gouvernement pour l'enseignement religieux. Il puisait la force de son activité débordante dans une expérience mystique qu'il avait éprouvée à Cuba le 1er sept. 1855 et qu'il mettait en relation avec les six premiers chapitres de l'Apocalypse. La nature et la signification de cette expérience nous échappent. Quoi qu'il en soit, Claret fut accusé, à tort, de se mêler de la politique. Il fut attaqué dans des pamphlets, dans des chansons populaires; on publia sous son nom des brochures irreligieuses, etc. En réponse à ces accusations, il publia en 1864 : *Consuelo de un alma calumniada*.

La reconnaissance du royaume d'Italie par le gouvernement espagnol (15 juill. 1865) obligea Claret à abandonner sa charge de confesseur royal. Il se rendit à Rome (oct.-nov.) consulter Pie IX, qui lui conseilla de retourner en Espagne et d'essayer de reprendre son poste moyennant l'obtention de quelques concessions imposées par le Vatican. Mais la révolution de 1868 vint interrompre brusquement toutes ses activités. Le 30 sept. il quitta l'Espagne pour ne plus la revoir. Il suivit la famille royale à Paris, où il continua ses fonctions de confesseur de la reine et de précepteur des princes. Voulant quitter définitivement la cour, il prétexta un voyage à Rome (30 mars 1869) où il arriva le 2 avr. et le 24 il fut reçu en audience par Pie IX. Il fut l'hôte des mercédaires, mena la vie d'un simple religieux et continua son apostolat en publiant : *Triduo a S. José; Refutación de Renan; Vie de S. Pierre Notasco*, etc. Il assista au concile du Vatican, sans y jouer un rôle en vue. Déjà gravement atteint par la maladie, il quitta Rome vers le 20 juill. 1870 et se retira du 23 au 6 août chez ses missionnaires à Prades (Pyr.-Orient.). Accusé de fomenter un mouvement monarchique contre la république, il se retira dans l'abbaye cistercienne de Fontfroide où il resta jusqu'à sa mort (24 oct. 1870). Il fut enterré le 27, et le 13 juill. 1897 ses restes furent transportés en l'église de la Merced de Vich, résidence des missionnaires. En oct. 1887 com-

mença le laborieux procès d'information en vue de sa béatification. Celle-ci eut lieu le 25 févr. 1934; la canonisation, le 7 mai 1950.

A. M. Claret, *Autobiografía con notas del P. Postius*, Madrid, 1916. — F. de A. Aguilar, *Vida del Excmo e Illmo Sr Antonio María Claret, Misionero apostólico...*, Madrid, 1871. — J. Clotet, *Resumen de la vida admirable del A. M. C.*, Barcelone, 1882. — M. Aguilar, *Vida admirable del Siervo de Dios P. A. M. C.*, Madrid, 1894. — J. Blanch, *Vida del Ven. P. A. M. C.*, Barcelone, 1906 et 1908; Saõ Paolo, 1909; Rome, 1904. — J. Echevarría, *Recuerdos del B. A. M. C.*, Madrid, 1934. — P. Zabala, *El Padre Claret. Retablos de una vida ejemplar*, Barcelone, 1936. — C. Fernández, *El Beato A. M. C. Hist. documentada de su vida y empresas*, 2 vol., Madrid, 1946. — J. A. Ramos, *El Santo Arzobispo de Cuba*, La Habana, 1949. — F. Husu, *S. Antonio M. Claret*, Rome, 1950. — T. Ariani, *S. Antonio M. Claret*, Rome, 1950. — G. Nibbi, *S. Antonio M. Claret*, Rome, 1950. — T. L. Pujadas, *S. Antonio M. Claret, Apóstol de nuestro tiempo*, Madrid, 1950. — D. Sargent, *The assignments of A. M. Claret*, New-York, 1948. — C. Fernández, *S. Antonio M. Claret apóstol moderno*, Madrid, 1950. — J. M. Berengueras, *Compendio de la vida de S. A. M. C.*, Barcelone, 1950. — M. Peinador, *La edición de la Vulgata del B. Padre Claret*, dans *Ilustración del clero*, 1949, p. 373-85. — J. Jiménez, *El P. Claret impulsor de los estudios humanísticos*, dans *Helmantica*, 1950, p. 145-68. — *Enciclopedia Espasa*, au mot *Claret*.

F. Pérez.

CLARÉTINS, congrégation religieuse, fondée le 16 juill. 1849 par S. Antoine-Marie Claret y Clará (v. *supra*), à Vich (Barcelone, Espagne), sous le titre de *congregatio missionariorum Filiorum Immaculati Cordis B. M. Virginis* (C. M. F. = *Cordis Mariae Filius*).

Dès le début de son activité missionnaire, Claret groupait autour de lui quelques prêtres zélés, qui adoptèrent une certaine organisation. Mais ce ne fut qu'au retour de Claret des Canaries (mai 1849) que, le 16 juill., on fonda la congrégation des missionnaires établie au séminaire de Vich. Les premiers membres furent, outre le fondateur, les prêtres E. Sala, J. Xifré, J. Clotet, D. Fábregas et M. Vilaró. La nomination de Claret à l'archevêché de Cuba faillit compromettre l'existence de la congrégation. Elle survécut à l'épreuve et, le 9 oct., se fixa dans l'ancien couvent des carmes qui devint dès lors la maison mère. Claret en fut le premier supérieur; à son départ pour Cuba, il fut remplacé par E. Sala. L'élection de J. Xifré comme général (1858) marque le commencement d'une expansion étonnante : en 1860, on fonda une maison à Barcelone, puis dans plusieurs autres villes d'Espagne; en 1869, la congrégation s'établit en France; en 1870, au Chili; en 1880, à Cuba; en 1881, aux Canaries; en 1883, à Fernando Poo; en 1884, en Italie et au Mexique; en 1895, au Brésil; en 1898, au Portugal; en 1901, en Argentine; en 1902, aux États-Unis; en 1908, en Uruguay; en 1909, en Colombie et au Pérou; en 1911, en Autriche; en 1912, en Angleterre; en 1919, en Bolivie; en 1923, au Venezuela, à Sto Domingo, et à Panamá; en 1924, en Allemagne; en 1927, dans l'Afrique portugaise; en 1933, en Chine; en 1946, à Puerto Rico; en 1947, aux Philippines; en 1949, en Belgique. Le 9 juill. 1859, elle reçut l'approbation civile; le 21 nov. 1860, le *decretum laudis;* le 27 févr. 1866, son approbation définitive (Constitution *Ad decennium*); le 11 févr. 1870, l'approbation perpétuelle de ses constitutions et, le 2 mai, la confirmation officielle de cette approbation. Par ses lettres *Inter religiosas familias* du 16 juill. 1924, Pie XI accorda à la congrégation une nouvelle approbation (*A. A. Sedis*, 1924, n. 16, p. 354-57). Par décret de la Congr. des Religieux du 23 août 1947, elle a été reconnue officiellement comme institut religieux pour l'enseignement.

Les constitutions assignent aux membres de la congrégation de poursuivre un triple but : promouvoir la gloire de Dieu, leur propre sanctification et le salut des hommes. Elles autorisent donc toute activité apostolique. Elles ne se distinguent guère beaucoup de celles des autres congrégations modernes. La curie généralice, à Rome, comprend le général, le sous-directeur, trois consulteurs au minimum, un procureur, un administrateur général et un secrétaire général. La congrégation est divisée en provinces, qui sont elles-mêmes subdivisées en semi-provinces, maisons, résidences et semi-résidences. Chaque provincial et chaque supérieur local possède ses consulteurs, un administrateur et un secrétaire. Le général est élu par le chapitre général pour une période de douze ans; il nomme les provinciaux pour six ans et ceux-ci désignent les supérieurs pour trois ans.

Actuellement (statistiques de 1949), la congrégation comprend 11 provinces, 4 vice-provinces, 5 *visitadurias*, 240 maisons, environ 2 500 religieux profès et 1 500 jeunes clercs. Elle possède de nombreux collèges et six districts missionnaires : le vicariat apostolique de Fernando Poo, établi le 13 nov. 1883; la préfecture apostolique de Chocó (Colombie), 14 févr. 1909; le vicariat de Darien (Panamá), 6 janv. 1926; la prélature de S.-Joseph de Tocantis (Brésil), 22 juill. 1926; la mission de São Tomé y Príncipe (Luanda), 30 août 1929; la préfecture de Tunki (Chine), 4 mai 1933. Actuellement elle publie 85 revues et 70 journaux, entre autres : *Vida religiosa; Commentarium pro religiosis; Ephemerides mariologicae; Ilustración del clero* et *Tesoro sacro-musical*.

Dates des chapitres généraux. — 1. 28 mai 1859; 2. 7-14 juill. 1862; 3. 4-6 juill. 1864; 4. 10-13 juill. 1876; 5. 9-17 juin 1888; 6. 3-16 sept. 1895; 7. 17-23 avr. 1896; 8. 19-27 déc. 1899; 9. 25 avr.-18 mai 1904; 10. 7-17 juin 1906; 11. 30 avr.-31 mai 1912; 12. 15 août-15 oct. 1922; 13. 15 mars-30 avr. 1934; 14. 22 nov.-7 déc. 1937; 15. 3-28 mai 1949.

Supérieurs. — E. Sala, 1849-58; J. Xifré, 1856-99; C. Serrat, 1899-1906; M Alaina, 1906-22; N. García, 1922-34; F. Maroto, 1934-37; N. García, pour la deuxième fois, 1937-49; P. Schweiger, 1949.

M. Aguilar, *Hist. de los Misioneros Hijos del Inmaculado Corazón de María*, Barcelone, 1901, 2 vol. — *Anales de la Congregación* (revue), 1886-1951. — *La Congr. de los Misioneros Hijos del Inmaculado Corazón de María en el 75 aniversario de su fundación*, Madrid, 1924. — C. Fernández, *El B. P. Antonio M. Claret. Hist. documentada de su vida y empresas*, Madrid, 1946, I, 521-54; II, 297-358. — *El Iris de Paz* (revue), n. 2248, 16 juill. 1949. — *Colegios Claretianos* (revue), n. 17, mars-mai 1949. — *Enciclopedia Espasa*, au mot *Clarétins*.

F. Pérez.

CLARISSES. Voir François *(Ordre de Saint-)*.

CLARITUS (Bienheureux), de la noble famille des Voglia, naquit à Florence vers 1300. Il embrassa l'état clérical et fut guéri miraculeusement en invoquant S. Zénobe. Il contracta mariage et fonda ensuite dans sa ville natale le monastère des augustiniennes de *Regina Coeli*, dit Chiarito, où sa femme se retira. Il retourna ensuite à l'état clérical, se dévouant à la communauté jusqu'à sa mort, qu'on place le 25 mai 1348. Son tombeau fut l'objet d'une vénération spéciale et le peuple lui accorda le titre de Bienheureux.

A. S., mai, VI, 160-62. — *Bolletino storico agostiniano*, I, 1924, p. 15-20. — *L. T. K.*, II, 978.

R. Van Doren.

CLARKE (Adam), polygraphe anglais (1762-1832). Voir *D. T. C.*, III, 1.

CLARKE (Robert), chartreux anglais († 1675). Voir *D. T. C.*, III, 1-2.

CLARKE (Samuel), théologien anglican (1675-1729). Voir *D. T. C.*, III, 2-8; *L. T. K.*, II, 978.

CLARTÉ-DIEU, *Claritas Dei*, ancienne abbaye de moines cisterciens au dioc. de Tours, sur la comm. de S.-Paterne (Indre-et-Loire). Les circonstances de la fondation de cet établissement sont narrées dans un document émané de l'abbé de Cîteaux, Boniface (1244-55?), qui affirme à nouveau les conditions dans lesquelles s'est opérée l'œuvre de son prédécesseur, Guillaume III de Montaigu (1238-44). Pierre des Roches, évêque de Winchester († 1238), déjà fondateur de l'abbaye cistercienne de Netley, dans son diocèse (*Statuta...*, 1238, n. 27, 28), donna à l'abbé de Cîteaux la somme nécessaire pour l'achat d'un terrain et la fondation d'un monastère. Dom Guillaume confia la réalisation de cette œuvre à Jean, abbé de l'Epau, ou Piété-Dieu, au diocèse du Mans. Le 22 juill. 1240, douze moines, un abbé et quelques convers venus de Cîteaux prenaient possession de la nouvelle abbaye, qui fut ainsi la vingt-cinquième maison fille directe de l'abbaye de Cîteaux. Cette fondation prospéra, sans prendre cependant des accroissements considérables. Au XVIe s., deux de ses abbés devinrent évêques auxiliaires de l'archevêque de Tours. André Lagogne reçut, lors de sa nomination par Léon X, l'autorisation de posséder plusieurs bénéfices (24 août 1515; *Regesta Leonis X*, n. 16995-17175). Il décéda le 30 juin 1525. Jean de Vaulx, bachelier en théologie, avait été nommé par Léon X à la prélature de Clarté-Dieu, pour remplacer Lagogne en 1515 (*ibid.*, n. 16995); il lui était enjoint de laisser à ce dernier l'usufruit de la demeure abbatiale et de quelques autres biens. En août 1540, Jean de Vaulx devint lui aussi évêque auxiliaire de Tours; en quittant l'abbatiat, il se réserva une certaine part des revenus de son abbaye. On était en marche vers la commende. Elle se présenta immédiatement après le départ de Vaulx, en la personne d'Étienne Poncher, évêque de Bayonne, bientôt transféré à Tours.

En 1441, le choix des électeurs s'était porté sur un moine de Bellebranche, Henri Bruslay, bachelier *in sacra pagina* (*Statuta...*, 1442, n. 14). Une trentaine d'années plus tard, le moine élu à l'abbatiat était encore étudiant à l'université d'Angers. Le chapitre général lui permit de continuer et de terminer ses études (*ibid.*, 1478, n. 45). Au XVIIe s., Clarté-Dieu fut désignée par le chapitre de Cîteaux pour abriter le noviciat commun des deux provinces ecclésiastiques d'Angers et de Tours. La communauté demeura toujours dans la commune observance. En 1768, il ne restait que quatre religieux.

Liste des abbés (d'après *Gall. christ.*, XIV, 327). — 1. Réginald, 1240. — 2. Jean Ier. — 3. Hilaire. — 4. Jean II. — 5. Hugues, 1289, 1297. — 6. Odon, 1319. — 7. Guillaume. — 8. Henri Ier, 1352, 1358. — 9. Pierre Ier, 1378, 1390. — 10. Georges Ier, 1399, 1418. — 11. Matthieu, 1432. — 12. Guillaume II. — 13. Henri Bruslay, Ier févr. 1441. — 14. Thomas Le Potier, 1450-64. — 15. N., 1478 (d'après les *Statuta...*, 1478, n. 45). — 16. André Lagogne; devint év. auxil. en 1515. — 17. Jean de Vaulx, 1515-40. — 18. Étienne Poncher, commend. — 19. Georges, card. d'Armagnac, 1551. — 20. Charles de Bourbon, card. de Vendôme. — 21. Nicolas de Tiercelin d'Apelvoisin, 1572. — 22. Pierre Ménard. — 23. François Legouz du Plessis-Lyonnet, † 1618. — 24. Charles Bault de Beaumont, † 1633. — 25. Étienne de Remefort de la Grelière, 1634-56. — 26. Jean de Sazilly, 1656, † 1694. — 27. Valentin Hémard de Paron, 1694. — 28. Henri de Betz de la Harteloyre, 1723. — 29. Odet Joseph de Vaux de Giry de S.-Cyr, 1732, † 1761. — 30. Nicolas Navarre, 1749-53. — 31. César Laurent de la Coste, 1753-85. — 32. N. Sève, 1785-90.

Archives : départ. d'Indre-et-Loire, *II 148-166* (1239-XVIIIe s.). — Aix, bibl. munic., ms. *1431* : actes (13 avr. 1289; 18 janv. 1489). — Paris, Bibl. nat., ms. *fr.*, recueil Gaignières, *20892; 25988* : quitt. ecclésiastiques (1378-1531); *nouv. acq. fr. 3600* : pièce originale (1455). — Tours, ms. *1217*, fol. 51 : antiquités des abbayes de Touraine... (1220-22 à 1494); *1347*, fol. 1-120 : recueil de chartes (1219 à 1544) (H. Stein, *Cartulaires français*, n. 1798).

É. Berger, *Registres d'Innocent IV*, n. 798 : lettre du 13 août 1250 (?) à l'exécuteur testamentaire de Pierre des Roches. — Cottineau, 802. — *Gall. christ.*, XIV, 327 : cite un document reproduisant les noms des moines fondateurs; *Instrum.*, 91 : lettre de dom Boniface (1244). — V. Guignard, *L'église et l'abbaye de Clarté-Dieu*, dans *Bull. archéol. de Touraine*, XXV, 270, 277. — Janauschek, *Origines cisterc.*, Vienne, 1877, p. 243. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, I-VIII, éd. Louvain, 1933-41, *passim*. — G. Tessier, *Archiv. de la Chambre... Blois (1775-81)*, n. 41, dans *Bibl. de l'École des chartes*, XC, 1929, p. 364.

J.-M. Canivez.

CLASSE, *Classis*, cité avec port militaire établie par l'empereur Auguste à 5 km. de Ravenne (Italie). Elle fut la résidence des évêques jusqu'au moment où la cour impériale s'établit à Ravenne (402). A cause des désastres militaires, puis de l'ensablement du port, la ville perdit bientôt toute importance, au point qu'au IXe s. on parlait de la *civitas dudum Classis*. Des nombreuses églises, parmi lesquelles la basilique de Probus, première cathédrale, et la basilique *Petriana*, la plus grandiose, il ne subsiste aujourd'hui que la basilique de S.-Apollinaire, un des monuments les plus insignes de l'Italie, remarquable surtout par sa décoration de mosaïques et ses colonnes de marbre. Une première église en l'honneur de ce saint fut construite par S. Pierre Chrysologue († 450). La seconde fut édifiée par Julien l'Orfèvre, sous l'archevêque Ursicin (534-38), ou d'après d'autres par l'empereur Justinien et le patrice Narsès; elle fut consacrée et on y transféra le corps du martyr en 549. L'archevêque Jean III (575-95) adjoignit à la basilique le monastère dédié à Ste Félicule, et aux SS. Marc et Marcellin. En 731 ce dernier appartenait aux bénédictins, mais il passa aux camaldules en 1138. Après le sac de la ville par les Français en 1512, les moines se transférèrent à Ravenne et y construisirent une nouvelle abbaye qui garda son titre original *de Classe*. Ils commencèrent en 1628 la remarquable collection de livres conservée aujourd'hui. Les bâtiments de la bibliothèque actuelle furent édifiés sous l'abbé Pietro Canneti (1707-14). Ils reçurent des peintures de Fr. Mancini et une décoration en stuc d'A. Martinetti. Le monastère lui-même fut supprimé en 1797.

A côté de l'église de S. Severo (IVe s.), où le corps de cet évêque de Ravenne fut transféré par Jean III, s'éleva une autre abbaye de bénédictins. Occupée par les cisterciens au XIIIe s., elle fut unie par Callixte III, en 1457, à S.-Apollinaire. Aujourd'hui il n'en reste aucun vestige.

Non loin de Classe, dans la forêt du Pinetum, se trouvait un troisième monastère dédié aux SS. Jean et Étienne. Grégoire Ier en parle à plusieurs reprises dans ses lettres au moment où Claudius en était abbé. En 649, il avait comme abbé, dit-on, l'évêque de Césena, S. Maur. Il fut uni, au XIe s., à l'abbaye de S. Severo, mais était en ruine au début du XIIe s.

S.-Apollinaire. — F. Bottardi, *Della chiesa e convento di S. Apollinare di Ravenna*, dans *Mem. istor. di Bologna*, II-III, Parme, 1760. — Cappelletti, II, 1-182. — Cottineau, *Répert. topo-bibliogr. des abb...*, 802-03. — Ch. Diehl, *Ravenne*, Paris, 1907. — *Enc. ital. Treccani*, X, 533. — D. Farabulini, *Storia della vita e del culto di S. Apollinare*, Rome, 1874. — Fortunius, *Hist. camald.*, II, 3, 11, 79. — G. Galassi, *Roma o Bisanzio*, Rome, 1930. — Kehr, *It. pont.*, V, 106. — J. Kurth, *Die Wandmosaiken von Ravenna*, Berlin, 1902. — O. Montenovesi, *Biblioteche monastiche di Ravenna e di Roma : Fr. Mancini e la sua opere pittorica*, dans *Riv. stor. bened.*, 1925, p. 273-84.

S. Severo. — *A. S.*, févr., I, 78. — Cottineau, 803. — Fortunius, *Hist. camald.*, II, 183. — Janauschek, *Origines cisterc.*, I, 251. — Kehr, *It. pont.*, V, 106. — *Translatio S. Severi*, auct. Liutolfo (IXe s.), dans Jaffé, *Bibl. rerum germ.*, III, 507 sq.

SS.-Jean-et-Étienne. — Cottineau, 803. — Grégoire le Grand, *Epist.*, IV, 41, 43; VII, 18, dans *P. L.*, LXXVII, 903, 918. — Kehr, *It. pont.*, V, 108. — Mabillon, *Annales O.S.B.*, 2e éd., I, 227, 251. — Mittarelli, *Annales camald.*, III, append. CCCXXI, CCXVIII.

R. Van Doren.

CLAU (Christophe). Voir Clavius.

1. CLAUDE, mentionné au 18 févr. par le martyrologe romain comme martyr à Ostie, sous Dioclétien. Il eut comme compagnons Maximin, sa femme, Praepedigna, et ses fils, Alexandre et Cutia, qui furent exilés avec lui et brûlés vifs. Leurs restes furent jetés dans le fleuve. Ces détails furent insérés au martyrologe par Adon qui les avait découverts dans les Actes fabuleux de Ste Suzanne (*B. H. L.*, 7937). Les noms se trouvaient déjà au martyrologe hiéronymien au 1er oct., mais sans relation avec Ostie. De fait, on ne sait qui est Claudius. Alexandre n'est pas un martyr de Rome, mais de Dinogetia en Mésie. Quant à Praepedigna et Cutia, ces vocables ont été formés par la réunion fortuite de deux tronçons détachés : Eoprepi et Dignae-cotiae (Dinogetia).

A. S., févr., III, 60-4. — H. Delehaye, *Étude sur le légendier romain*, 24, 34. — *D. H. G. E.*, II, 173. — Duchesne, *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, XXXVI, 27, 42. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 534-36. — *Mart. Rom.*, 68, 233.

R. Van Doren.

2. CLAUDE (9-10 mars) est le nom donné à l'un des quarante soldats martyrs de Sébaste (v. ce mot).

A. S., mars, II, 12-29. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 134. — *Mart. Rom.*, 90-91.

R. Van Doren.

3. CLAUDE, martyr (26 avr.), est mentionné au martyrologe romain avec Cyrinus et Antoninus, comme compagnons du pape S. Marcellin, sous Maximien. Leur mort, dit le martyrologe, amena une rage persécutrice où périrent 17 000 chrétiens. Les noms de ces trois martyrs se trouvent au *Liber pontificalis*. Leur notice du martyrologe est inspirée d'une Passion romancée de S. Marcellin, perdue aujourd'hui. L'édition de Benoît XV les a transférés au 25 octobre.

A. S., avr., III, 416-19. — Duchesne, *Liber pont.*, I, 162-63. — *Mart. Rom.*, 157.

R. Van Doren.

4. CLAUDE, martyr à Constantinople, et ses compagnons Hypace, Paul et Denis étaient les enfants de Lucilien. Ils sont rappelés au martyrologe romain le 3 juin. D'après ce dernier, après des supplices divers, ils furent jetés dans une fournaise, mais la pluie éteignit le feu; Lucilien fut ensuite crucifié, les autres furent décapités. Ces détails se trouvent dans les synaxaires, qui résument la Passion romancée (*B.H.G.*, 909). Ces saints avaient une église à Constantinople, près de l'église S.-Michel ἐν τῇ Ὀξείᾳ.

A. S., juin, I, 274-86. — *Mart. Rom.*, 221. — *Synax. Eccl. Const.*, 275.

R. Van Doren.

5. CLAUDE (Saint), év. de Besançon, signa en 517 au concile d'Épaone et, peu après, à celui de Lyon. Raban Maur, le premier, l'inscrivit au martyrologe. Le martyrologe romain le reprit au 6 juin. Sa *Vita* du XIIe s. (*B. H. L.*, 1840), qui est sans valeur, et après elle le catalogue des abbés de S.-Oyand de Joux (*S. Eugendus Jurensis*), plus tard S.-Claude dans le Jura, le citent comme onzième supérieur de cette maison. Mais il s'agit d'un autre personnage, bien que l'identification ait été maintenue par la tradition postérieure, notamment par les autres *Vitae* (*B. H. L.*, 1841-43), également dénuées de crédit.

A. S., juin, I, 693-98. — *D. H. G. E.*, V, 1153. — Duchesne, III, 202, 221. — *Mart. Rom.*, 226-27. — *M. G. H.*, *SS.*, XIII, 743-49. — H. Zinzius, *Untersuchungen über Heiligenleben der Diözese Besançon*, dans *Zeitschr. für Kirchengeschichte*, XLVI, 1927, p. 387-89.

R. Van Doren.

6. CLAUDE (Saint) (6 juin), abbé de Condat (S.-Oyand de Joux, *S. Eugendus Jurensis*). Il est mort le 5 juin, au début du VIIIe s. Il a été identifié, à tort, avec S. Claude, évêque de Besançon (*supra*, n. 5), qui vécut au VIIe s. Ses reliques furent brûlées à la Révolution française.

Voir Claude (Saint), évêque de Besançon.

R. Van Doren.

CLAUDE, martyr, commémoré le 7 juill. avec Castorius. Voir *D. H. G. E.*, XI, 1459.

7. CLAUDE et ses compagnons, cités par le martyrologe romain le 21 juill. comme martyrs à Troyes en Gaule, sous l'empereur Aurélien. Leurs noms proviennent de la Passion de Ste Julie (*B. H. L.*, 4518), copie presque littérale de celle de Ste Luceia (*B. H. L.*, 4980), et à classer dès lors parmi les apocryphes.

A. S., juill., V, 132-34. — *A. Boll.*, LV, 135-36. — *Mart. Rom.*, 299. — Tillemont, IV, 348.

R. Van Doren.

8. CLAUDE, martyr d'Égée (Cilicie), sous Dioclétien (23 août). Voir Astère (n. 5, 6), *supra*, III, 1158-59.

P. Franchi de' Cavalieri, *Note agiografiche*, V, 107-18; Id., dans *Nuovo bullet. di archeol. cristiana*, X, 17. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 461. — *Mart. Rom.*, 354-55. — *Synax. Eccl. Const.*, 178, 427.

R. Van Doren.

9. CLAUDE, *Luperque* et *Victorinus*, martyrs de Léon en Espagne (30 oct.), étaient, d'après le martyrologe romain, fils de S. Marcel le centurion. Avec lui, ils furent décapités durant la persécution de Dioclétien et Maximin, sous le préfet Diogénien. Claude et Luperque sont mentionnés par le calendrier mozarabe de 1055, au 19 avr.; par d'autres, avec Victorinus, les 30 ou 31 oct. Leurs Actes (*B. H. L.*, 1831) méritent peu de créance. Ils ne font aucune allusion aux rapports de Marcel avec les autres martyrs, que décrit une version postérieure (*ibid.*, 1832) qui a inspiré le martyrologe. Le récit de la translation (1834) parle d'un monastère de Léon, qui était dédié aux saints.

A. S., oct., XIII, 286-96. — *A. Boll.*, XLI, 266, 278-79. — *España sagrada*, XXXIV, 353-417. — Z. Garcia Villada, *Hist. ecl. de España*, I, 265-68; 377-79. — *Mart. Rom.*, 484-85.

R. Van Doren.

10. CLAUDE, martyr à Rome (3 déc.). D'après le martyrologe romain, le tribun Claude, son épouse Hilarie, ses enfants Jason et Marus, et soixante-dix soldats furent condamnés à mort sous l'empereur Numérien. Claude, attaché à une grosse pierre, fut jeté dans le fleuve; ses deux fils et les soldats furent décapités; Hilarie mourut en prison. Les noms des saints, comme ces détails, furent introduits au martyrologe par Adon, qui les a trouvés dans la Passion apocryphe des SS. Chrysanthe et Darie (*B. H. L.*, 1787). Les topographes anciens connaissent cependant le tombeau d'Hilarie et de Jason. De même le martyrologe hiéronymien parle au 10 déc. d'un *Maurus* (non de Marus).

Delehaye, *Étude sur le légendier romain*, 53-54. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 641-42. — *Mart. Rom.*, 562.

R. Van Doren.

11. CLAUDE, martyr en Afrique (3 déc.), cité par le martyrologe romain avec Crispin, Magine, Jean

et Étienne. Dans des mss. du martyrologe hiéronymien, au lieu de *Claudii*, on lit *Claudici*, *Laudici*, c.-à-d. Laodicée. Un nom de lieu a donc été lu comme un nom de personne.

Mart. Hier., éd. Delehaye, 633. — *Mart. Rom.*, 562.
R. Van Doren.

12. CLAUDE, évêque africain, connu par une lettre que lui adresse S. Augustin (*Epist.*, ccvii, éd. Barreau, vi, 119-20; xxxi, 121-22; *P. L.*, xxxiii, 949-50) en 421 ou peu de temps après. Le pasteur d'Hippone le félicite de sa charité fraternelle : de sa propre initiative, il lui a envoyé les quatre livres écrits par le pélagien Julien contre son premier *De nuptiis et concupiscentia;* en retour, il aura la primeur des quatre siens rédigés pour réfuter ceux de son adversaire. Il lui demande son appréciation, et le remercie de lui avoir permis, grâce à son envoi, de mener à bien cette tâche.

J. Ferron.

CLAUDE, évêque de Turin († 830). Voir *D.T.C.*, iii, 12-19; *Histor. Jahrb.*, 1906, p. 74-84.

CLAUDE (Jean), ministre de l'Église réformée de France, controversiste (1619-87). Voir *D. T. C.*, iii, 8-12; *L. T. K.*, ii, 979-80.

CLAUDE APOLLINAIRE (Saint), évêque d'Hiérapolis (iie s.). Voir Apollinaire, *supra*, iii, 959-60.

CLAUDE CLÉMENT. Voir Clément Scot (n. 1 et 2).

13. CLAUDE DE LA COLOMBIÈRE, S. J. (Bienheureux) (1641-82), né à S.-Symphorien-d'Ozon (Isère), le 2 févr. 1641, fit ses études d'humanités et de philosophie aux collèges N.-D.-de-Bon-Secours et de la Trinité à Lyon, et entra au noviciat d'Avignon (25 oct. 1658) où il fit une troisième année de philosophie et cinq années de régence. De 1666 à 1670 élève en théologie au collège de Clermont à Paris, il y aida et suppléa le P. Bouhours comme précepteur des fils de Colbert. L'anecdote de sa disgrâce, publiée pour la première fois par le P. Pierre Charrier d'après une correspondance privée de 1738, ne semble guère vraisemblable, vu la délicatesse du P. de la Colombière et le fait qu'on n'en trouve aucune trace ni dans les témoignages des contemporains, ni dans les écrits du bienheureux, ni dans les archives de la Compagnie où se trouvent plusieurs lettres de Colbert; on s'imagine difficilement le précepteur étalant dans un cahier ouvert une épigramme grossière vis-à-vis du père de ses élèves (discussion du fait dans G. Guitton, *op. infra cit.*, 97-104). Ce séjour à Paris et ce préceptorat le mirent en contact avec des humanistes, tels que Rapin et Bouhours, et avec la société d'intellectuels et de littérateurs qui fréquentait chez Colbert, entre autres Olivier Patru. Prêtre depuis le 6 avr. 1669, il regagna normalement sa province à la fin de son cours de théologie. Il y fut nommé professeur de rhétorique au collège de la Trinité et fit aussi quelques prédications. Lors de l'ouverture des cours en 1671, il fut chargé du discours de rentrée; de même en 1672, où il traita en latin « Du siècle d'Auguste et de l'orateur français » — c'est là qu'il fit, sans le nommer, un éloge transparent d'O. Patru. Les derniers temps de son séjour à Lyon sont marqués par un raidissement ou redressement spirituel, prélude et préparation de cet approfondissement qui se révèle dans son journal de la retraite de 1674 et culmine dans son « vœu de fidélité ». En effet, à l'automne de 1674, il fut envoyé au troisième an, à la maison S.-Joseph de Lyon. Admis à la profession solennelle le 2 févr. 1675, il fut désigné peu après comme supérieur de la petite résidence de Paray-le-Monial dépendante du collège de Roanne.

Après ses brillants succès oratoires et professoraux, cette désignation put sembler étrange, mais c'est là que Dieu l'attendait pour ce qui devait être sa grande mission : la diffusion de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. Notre-Seigneur s'était manifesté dans une série de révélations à une humble religieuse de la Visitation, la Sœur Marguerite-Marie Alacoque, et l'avait chargée de faire établir le culte du Sacré-Cœur. Cette mission avait jeté la sainte dans un grand trouble et l'avait exposée à de violentes contradictions, sans qu'elle trouvât lumière ni secours chez aucun directeur spirituel. Notre-Seigneur lui promit d'envoyer « son fidèle serviteur et véritable ami ». Peu de temps après son arrivée à Paray, le P. Claude à l'occasion des quatre-temps se rendit à la Visitation pour y donner l'instruction et entendre les confessions; le recueillement intense de la Sœur Marguerite-Marie le frappa, et peu à peu celle-ci lui découvrit les grâces extraordinaires dont le Christ l'avait comblée et la mission dont il l'avait chargée. Le Père éclaira et soutint la sainte; ce fut là le début d'une direction qui se poursuivit jusqu'à la mort du bienheureux. Au mois d'août 1676 le Père reçut avis de son changement prochain, sans indication précise de sa nouvelle destination.

Lors du mariage du duc d'York avec Marie-Béatrice d'Este, le roi Charles II avait garanti à la nouvelle duchesse le droit de chapelle. En conséquence, on avait choisi un jésuite français, le P. de Saint-Germain, comme prédicateur de la cour ducale. En 1675 le Père avait été sollicité par un agent provocateur, un Français qui avait pris le nom de Luzancy, de recevoir l'abjuration de son apostasie; il avait indiqué par écrit les formalités techniques de l'abjuration. Muni de cette pièce, l'agent avait échafaudé devant les Communes toute une accusation contre le prédicateur. Sur le conseil de jésuites anglais et d'autres notabilités anglaises, le Père s'était dérobé par la fuite à un jugement dont on ne pouvait attendre aucune équité. Le duc d'York réclamait un nouveau prédicateur, de préférence le P. Nicolas Patouillet, qui avait précédemment prêché avec grand succès dans la chapelle de l'ambassade portugaise à Londres, mais avait dû lui aussi s'enfuir. Le P. de la Chaize, ancien recteur et provincial du P. Claude, devenu confesseur de Louis XIV, choisit le bienheureux pour cette mission délicate et dangereuse, dans une situation qui s'annonçait de plus en plus critique. Le P. Claude arriva le 13 oct. 1676 au palais de S.-James et débuta comme prédicateur à la Toussaint. Il n'y avait guère que les Français qui pouvaient suivre ces prédications, car un édit interdisait aux Anglais d'entendre la messe dans les chapelles tolérées pour les étrangers, et l'on surveillait souvent les portes des chapelles. A son départ, Sœur Marguerite-Marie lui avait communiqué un mémoire contenant l'annonce de difficultés, lui recommandant la douceur envers les pécheurs, la prudence... Tout en assurant, avec succès, son ministère de prédication, le bienheureux s'occupa aussi d'une communauté cachée à Londres, probablement des filles de Mary Ward. Il continuait également sa direction des âmes en France par ses lettres spirituelles. Malgré toutes les restrictions et la discrétion imposée par les circonstances, son apostolat semble avoir été fructueux. En janv. 1677, le Père fit une retraite dont le journal, publié avec celui de la retraite de 1674, a une grande importance, tant parce qu'il révèle l'évolution de sa vie intérieure que par le fait qu'on y trouve le récit des révélations à Ste Marguerite-Marie. Ce sera cette retraite, publiée après sa mort, qui rendra publique, aussi bien dans les communautés de la Visitation qu'à l'extérieur, la mission de la sainte et la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus.

Lors de l'affreuse machination inventée par Titus Oates et orchestrée par le comte de Shaftesbury, appelée « le complot papiste », qui jeta l'Angleterre dans une sorte de panique et de frénésie, le bienheureux se vit dénoncé par un jeune Dauphinois, du nom de Fiquet, qui avec l'aide de Luzancy échafauda une série d'accusations. Déféré devant une commission de lords, le Père fut jeté en prison à King's bench (14 nov. 1678). Les six griefs articulés contre lui et qui motivèrent sa condamnation à la prison et au bannissement arrachèrent au grand Arnauld un cri d'indignation dans son *Apologie* pour les catholiques anglais. La santé du P. Claude, déjà ébranlée (il avait eu plusieurs accès d'hémoptysie), s'aggrava par suite du mauvais traitement dans la prison, au point qu'on dut retarder son départ pour l'exil.

Rentré en France au début de janv. 1679, il passa par Paray et se rendit à Lyon où il devint directeur spirituel des jeunes religieux, parmi lesquels le futur promoteur de la dévotion au Sacré-Cœur, le P. de Galiffet. Son état s'aggravait toujours et il fut envoyé à Paray où il mourut le 15 févr. 1682. Son corps, enseveli dans la chapelle de la résidence des jésuites, fut en 1763, lors de l'expulsion des jésuites de France, transporté dans la chapelle des visitandines.

La cause du P. Claude fut introduite à Autun (7 déc. 1874-4 mars 1876), puis à Rome (8 janv. 1880). Le décret *de tuto* fut proclamé devant Pie XI le 7 juin 1929, et le 16 eurent lieu les solennités de la béatification.

Œuvres. — *Sermons*, 1re éd., Lyon, 1684, 4 vol. avec préface du P. de la Pesse; *Réflexions chrétiennes*, 1 vol.; *Retraite spirituelle* et *Lettres spirituelles*, 1715 et 1725; éd. des œuvres complètes par le Père P. Charrier, S. J., Grenoble, 1900-01, 6 vol.; *Retraite spirituelle*, coll. *Les Maîtres spirituels*, Paris, 1929.

Sur la spiritualité du P. Claude. — Monier-Vinard, dans *Dict. de spiritualité*, fasc. x, 939-43. — A. Condamin, *Le Bx Claude de la Colombière. Notes spirituelles et pages choisies*, Paris, 1929. — *Messager du Sacré-Cœur de Jésus*, juin 1929 (numéro spécial). — Baumann, S. J., *Aszese und Mystik des sel. Cl. de la Colombière*, dans *Zeitsch. für Aszese und Mystik*, 1929, p. 263-72. — Monier-Vinard, *Le Bx Cl. de la Colombière et sa mission*, extrait du *Messager du Sacré-Cœur de Jésus*, Apostolat de la prière, 1935.

Biographies. — Préface du P. N. de la Pesse, éd. des *Sermons*, 1684, reproduite dans l'éd. Charrier de 1900-01. — P. Charrier, *Hist. du V. P. Cl. de la Colombière*, 1894, Lyon-Paris, 2 vol.; éd. abrégée, Paris, 1904. — L. Perroy, S. J., *Le P. Cl. de la Colombière*, Paris, 1923. — G. Guitton, *Le Bx Cl. de la Colombière, son milieu et son temps*, Lyon-Paris, 1943.

Sommervogel, ii, 1311-17. — Hamon, *Hist. de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus*, i, 161 sq. — Bremond, *Hist. du sentiment religieux en France*, vi, 401-10.

A. De Bil.

CLAUDIA (Κλαυδία), évêché jacobite, uni à celui de Mélitène au moins depuis le début du xe s. La ville possédait le monastère de Mar-Domitius (*Chronique de Michel le Syrien*, trad. Chabot, iii, 462). Elle se trouvait près de l'Euphrate, au sud-est de Mélitène.

Évêques jacobites (monophysites). — Grégoire, sacré vers 925 (*Chronique de Michel le Syrien*, iii, 462). — Pierre Ier, vers 950 (*ibid.*, iii, 464). — Michel, vers 970 (*ibid.*, iii, 466). — Moïse, vers 975 (*ibid.*, iii, 466). — Denis, vers 985 (*ibid.*, iii, 468). — Thomas, vers 1015 (*ibid.*, iii, 469). — Basile Ier, vers 1025 (*ibid.*, iii, 470). — Pierre II, vers 1050 (*ibid.*, iii, 472). — Timothée Ier, vers 1065 (*ibid.*, iii, 473). — Grégoire Ier, vers 1110 (*ibid.*, iii, 475). — Timothée II, vers 1120 (*ibid.*, iii, 477). — Basile II, vers 1145 (*ibid.*, iii, 479). — Timothée III, vers 1170 (*ibid.*, iii, 481). — Timothée IV, vers 1180 (*ibid.*, iii, 482). — Grégoire II, vers 1190 (*ibid.*, iii, 482).

Le titre est inconnu dans l'Église romaine.

Chronique de Michel le Syrien, trad. Chabot, iii, 462-84, *passim*.

R. Janin.

1. CLAUDIA, martyre mentionnée par le martyrologe hiéronymien au 2 janv., inconnue par ailleurs, est sans doute un doublet de *Forum Claudii*, lieu du martyre de S. Marcien, fêté également le 2 janvier.

A. S., janv., i, 82. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 22-23.

R. Van Doren.

2. CLAUDIA, martyre, citée le 18 mai au martyrologe romain, parmi les sept vierges qui moururent peu avant S. Théodote à Ancyre de Galatie. Les synaxaires grecs et la Passion (*B. H. G.*, 1782, 1783), dont certains rejettent l'autorité, en parlent déjà. Le martyrologe romain mentionne encore, le 20 mars, une Claudia et ses compagnes martyres à Amise en Paphlagonie. Ce sont les mêmes personnages, semble-t-il, que ceux du 18 mai.

A. S., mars, iii, 83-84; mai, iv, 147-55. — *A. Boll.*, xxii, 320-28. — P. Franchi de' Cavalieri, *Nuovo boll. di arch. cristiana*, 1904, p. 15 sq. — *Mart. Rom.*, 104-05; 195. — *Synax. Eccl. Const.*, 694; 546, 549, 585.

R. Van Doren.

3. CLAUDIA (Sainte) (7 août), d'après le martyrologe anglais de Wilson, était d'origine britannique. Elle fut envoyée comme otage avec ses parents *chrétiens* à Rome, où elle épousa Aulus Pudens. Elle fut la première à recevoir S. Pierre. Elle mourut vers 110. Ce personnage créé par la légende n'a été l'objet d'aucun culte.

A. S., août, ii, 182.

R. Van Doren.

CLAUDIANISTES, disciples de Claudianus, évêque donatiste de Rome après 375. Nous ne connaissons rien des premières années de Claudianus en dehors de son origine africaine. A la suite des édits de Valentinien et Valens qui interdisaient le second baptême (*Cod. Theod.*, XVI, vi, 1), confisquaient les lieux de réunion des hérétiques (*ibid.*, XVI, v, 4), attribuaient aux catholiques les églises où l'on aurait rebaptisé, et exilaient les clercs désobéissants (*ibid.*, XVI, vi, 2), beaucoup de donatistes africains s'étaient réfugiés à Rome. Claudianus était l'un d'eux. A la mort de Lucianus, évêque donatiste de Rome, il fut élu pour lui succéder. Entreprenant, audacieux, énergique, il travailla tant et si bien à la propagande de ses idées qu'il ne tarda pas à inquiéter le pape Damase et le gouvernement lui-même. Il fut frappé d'une sentence d'exil et invité à retourner en Afrique. Mais il trouva le moyen de rester à Rome et d'y provoquer de sanglantes émeutes. Un concile, réuni dans le courant de 378, porta plainte à l'empereur (Mansi, *collectio*, iii, 624-627). Avant la fin de l'année, un rescrit impérial ordonna au vicaire de Rome, Aquilinus, de bannir Claudianus et autres fauteurs de troubles, qui organisaient la rébellion et s'obstinaient à rebaptiser (*Collectio Avellana*, *Epist.*, xiii, 8; éd. Günther, i, p. 54 sq.). Claudianus partit alors pour l'Afrique, mais il ne dut pas tarder à rentrer à Rome (Optat de Milève, *Contra donat.*, ii, 4). En 386, il était de nouveau en Afrique (Sirice, *Epist. ad episc. Afr.*; Mansi, iii, 669). Son caractère entier et indépendant se manifesta à nouveau, car il se brouilla avec son primat de Carthage, Parmenianus. Il organisa avec ses amis une Église dissidente, qui prit le nom de claudianiste. Cette Église n'eut d'ailleurs qu'une vie éphémère. Claudianus mourut vers 390, semble-t-il. Dès 392, à la mort de Parmenianus, des disciples du schismatique se rallièrent au nouveau primat donatiste, Primianus. Claudianus dut beaucoup parler et beaucoup écrire; rien ne nous est parvenu de son œuvre que nous connaissons surtout par la lettre du concile romain de 378.

Outre les documents que nous avons cités, on trouvera quelques indications sur les claudianistes dans S. Augustin, *Serm.*, II, *In psalm.*, XXXVI, 20; *Contra Cresconium*, IV, 9, 11. — Tillemont, VI, 151 sq. — P. Monceaux, *Hist. littér. de l'Afrique chrétienne*, V, Paris, 1920, p. 161-65.

G. Baudy.

1. CLAUDIEN, *Claudianus*, martyr (25 févr.), d'après le martyrologe romain, fut brûlé vif avec Victorin, en Égypte, sous l'empereur Numérien. D'autres saints moururent avec eux, après des supplices variés. La source de cette notice est la Passion (*B. H. L.*, 8596 *d*). Si les noms sont authentiques, les autres détails furent inventés. — Le martyrologe de Lyon cite aussi Claudien le 25 févr.; l'hiéronymien, le 26; il y revient, sans doute, le 6 mars et le 5 avril.

A. S., févr., III, 488-90; avr., I, 396. — *A. Boll.*, XXVII, 468-70. — H. Delehaye, *Les martyrs d'Égypte*, 51-52. — L. Duchesne, *In Aegypto. Une fabrique de fausses légendes égyptiennes*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, XXXVII, 169-79.— *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 115, 130-31, 175. — *Mart. Rom.*, 76-77.

R. Van Doren.

2. CLAUDIEN, martyr (26 févr.). Le martyrologe romain, après avoir rappelé S. Nestor, évêque martyrisé à Perge (Pamphylie) sous Dèce, nomme les saints qui l'ont précédé dans le supplice, et parmi eux un Claudien.

A. S., févr., III, 488-90; 627. — H. Delehaye, *Les martyrs d'Égypte*, 51-53; *Origines du culte des martyrs*, 2e éd., 168. — P. Franchi de' Cavalieri, *Note agiografiche*, III, 118-19. — *Mart. Rom.*, 77. — *Synax. Eccl. Const.*, 443.

R. Van Doren.

3. CLAUDIEN (Saint) (6 mars), d'après les Actes de S. Vigile, évêque de Trente, fut un de ses frères, romains comme lui, qui l'accompagnèrent jusqu'à sa ville épiscopale, où il mourut vers 405. Ces Actes, de date récente, sont sans créance. Claudien est vénéré au diocèse de Trente.

A. S., mars, I, 426. — *B. H. L.*, 8602. — *Mart. Rom.*, 256.

R. Van Doren.

CLAUDIEN MAMERTUS, poète chrétien. Voir *D. T. C.*, IX, 1809-11.

1. CLAUDIOPOLIS (Κλαυδιόπολις), métropole de la province d'**HONORIADE**. La ville était probablement une colonie romaine fondée par Claude. Ruines à Eskihisar, près de Bolu.

Claudiopolis est la 16e métropole du patriarcat de Constantinople dans la liste du Pseudo-Épiphane (milieu du VIIe s.; H. Gelzer, *Ungedruckte und ungenügend veröffentlichte Texte der Notitiae episcopatuum*, dans *Abhand. der königl. bayer. Akad. der Wiss.*, part. I, t. XXI, Munich, 1900, sect. III, p. 550) et dans celle de 806-15 (G. Parthey, *Hieroclis Synecdemus et Notitiae graecae episcopatuum*, Berlin, 1866, p. 173), la 17e dans la *Nova tactica* vers 940 (H. Gelzer, *Georgii Cyprii descriptio orbis Romani*, Leipzig, 1890, p. 57, n. 1129) et dans la *Notitia* de Jean Tzimiscès (H. Gelzer, *Ungedruckte...*, 569). Elle est remplacée par la métropole d'Héraclée de Pont (19e) dans la liste d'Andronic II (*ibid.*, 597), mais figure de nouveau au 17e rang dans la liste d'Andronic III (*ibid.*, 607). Elle n'est pas signalée dans celle de la fin du XVe s. (*ibid.*, 628-29), mais reparaît dans une autre du XVIIe s., où elle est indiquée comme n'ayant plus aucun suffragant au lieu des cinq de jadis (*ibid.*, 639). Il est probable qu'elle n'était plus que titulaire.

Métropolites orthodoxes. — D'après la tradition grecque, S. Autonomus, évêque originaire d'Italie, aurait prêché l'Évangile à Claudiopolis sous Dioclétien (H. Delehaye, *Synax. Eccl. Const.*; *A. S.*, *Propylaeum nov.*, Bruxelles, 1902, col. 37). — Socrate cite Callicratès de Claudiopolis parmi les partisans de Macédonius qui présentèrent une supplique à l'empereur Jovien (*Hist. eccl.*, III, XXV; *P. G.*, LXVII, 452 A). — Géronce assista au concile de 394 qui jugea la cause d'Agapius et de Bagadius de Bostra (Mansi, III, 852 C). — Au concile d'Éphèse (431), Olympius fit signer à sa place les évêques Épiphane de Cratia et Théosébius d'Héraclée (Mansi, IV, 1364 D). — Calogerus assista au pseudo-concile d'Éphèse (449; Mansi, VI, 612 B); il se fit d'abord représenter au concile de Chalcédoine (451) par Apragmonius de Tium (Mansi, VI, 568 B), mais il signa les actes (*ibid.*, 1083 A); il souscrivit la lettre des évêques de la province à l'empereur Léon Ier à propos du meurtre de Protérius d'Alexandrie (458; *ibid.*, VII, 429 C). — Cartérius signa le décret de Gennade de Constantinople contre les simoniaques (459; *P. G.*, LXXXV, 1620). — Épictète assista au concile de 536 sous le patriarche Ménas (Mansi, VII, 878 D, 950 C, 1143 C). — Cyprien Ier prit part au concile Quinisexte (680; Mansi, XI, 389 B, 644 A, 672 B). — Sisinnius assista au concile *in Trullo* (692; Mansi, XI, 997 C). — Nicétas est un des Pères du second concile de Nicée (787; Mansi, XII, 994 B, 1091 E; XIII, 381 D). — Ignace est connu par une lettre de Photius (*Epist.*, II, 17; *P. G.*, CII, 933). — Cyprien II assista au concile de 869 qui condamna Photius et à celui de 879 qui le réhabilita (Mansi, XVI, 190 E; XVII-XVIII, 373 B). — Jean Ier signa deux décrets du patriarche Alexis Ier Studite (nov. 1028, janv. 1029; *P. G.*, CXIX, 837 B, 840 C; G. A. Rhalli-M. Potli, Σύνταγμα τῶν θείων καὶ ἱερῶν κανόνων, V, 32). — Un métropolite inconnu de Claudiopolis assista au synode tenu le 26 avr. 1066 par le patriarche Jean Xiphilin (*P. G.*, CXIX, 758 B). — Sous le patriarche Nicolas Grammaticos, Jean II prit part à trois synodes (15 mai et 14 juin 1092, 15 nov. 1103; G. A. Rhalli-M. Potli, *op. cit.*, V, 58, 59, 60). — Grégoire fut un des évêques qui déposèrent le patriarche Cosmas Atticus convaincu de bogomilisme (26 févr. 1147; *P. G.*, CXLVII, 500 B) et de ceux qui condamnèrent Sotérichus Panteugénus, patriarche élu d'Antioche (1156; Allatius, *De consensu*, II, 12). — Jean III assista au concile de 1166 (Mansi, XXII, 2 A); c'est lui qui est signalé le 12 mai 1167 (Sakellion, Πατμιακὴ βιβλιοθήκη, 328) et le 24 mars 1171 (A. Papadopoulos-Kerameus, Ἀνάλεκτα Ἱεροσολυμητικῆς Σταχυολογίας, IV, 109). — Grégoire, 1173 (Ὀρθοδοξία, V, 543). — Jean IV écrivit une lettre contre les latins (Allatius, *op. cit.*, II, 18). — Un métropolite inconnu de Claudiopolis fit signer par Nicéphore, d'Héraclée de Pont, le décret du patriarche Manuel sur le transfert des évêques (juill. 1250; *P. G.*, CXIX, 812 C).

Dans la période moderne on rencontre une dizaine de métropolites de Claudiopolis, mais purement titulaires : Grégoire, ?-17 févr. 1699 (M. Gédéon, Πατριαρχικαὶ ἐφημερίδες, 1937, p. 137). — Cosmas, 30 juin 1706-après 1720 (A. Papadopoulos-Kerameus, *op. cit.*, II, 402). — Joannice, août 1723 (Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια) II, 500). — Néophyte, élu en 1790, auxil. à Rhodes (*ibid.*, XXVII, 750). — Mélèce, nov. 1806, 1816 (*ibid.*, XXIII, 59). — Eugène Chrysochérès, mars 1824-oct. 1831 (*ibid.*, II, 346, n. 3; XXXIV, 59). — Callinique, oct. 1831-18 août 1834 (*ibid.*, II, 329, n. 2). — Pantéléimon, ?-janv. 1848 (*ibid.*, II, 363, n. 1). — Procope, avr. 1855-16 mai 1863 (*ibid.*, II, 443, n. 2; 483, n. 3). — Ignace, ?-1er mai 1864 (*ibid.*, II, 529). — Clément, auxil. à Dercos, janv. 1868-74 (*ibid.*, II, 550). — Eugène, 10 août 1874-8 sept. 1880 (*ibid.*, I, 32; II, 633). — Ambroise, 1893-3 oct. 1895. — Michel, 11 juill. 1900-?.

Titulaires latins. — Thomas de Paredes, O. S. A., 2 févr. 1642-† 28 juin 1643, auxil. à Grenade. — J.-B. Adhémar de Monteil de Grignan, 3 août 1667-9 mars 1689, coadj. à Arles. — Charles Gigli, 13 déc. 1880-† 24 sept. 1881, anc. év. de Tivoli. — Joseph Desflèches, M. E. P., 20 févr. 1883-† 7 nov. 1887, anc. vicaire apostolique du Su-Tchuen. — Joseph Gandy, M. E. P.,

15 janv. 1889-29 sept. 1892, coadj. à Pondichéry. — J.-B. Bertagna, 26 févr. 1901-† 11 févr. 1905, auxil. à Turin. — Giuseppe Fiorenza, 11 déc. 1905-† 27 janv. 1924. — Georges-Prudent-Marie Brulay des Varannes, M. S. C., 13 févr. 1924-† 29 mai 1943, vicaire apostolique de Nouvelle-Papouasie. — Alain Guyot de Boismenu, M. S. C., 18 janv. 1945, vicaire apostolique de Papua.

Le Quien, I, 567-72. — *Ann. pont.*, 1916, p. 392.

R. Janin.

2. CLAUDIOPOLIS (Κλαυδιούπολις), évêché de la province d'**ISAURIE**, dépendant de Séleucie. La ville était une colonie romaine depuis l'empereur Claude. Ruines à Mut. La ville avait déjà un évêque au début du IVe s.; on le retrouve encore dans une notice épiscopale de 1022-25 (G. Parthey, *Hieroclis Synecdemus et Notitiae graecae episcopatuum*, Berlin, 1866, p. 129, n. 734), mais on ne saurait dire s'il existait encore. En tout cas l'invasion turque a dû le faire disparaître assez rapidement.

Évêques grecs. — Ædésius prit part au Ier concile de Nicée (325; H. Gelzer, *Patrum Nicaenorum nomina*, 1898, p. 68, n. 171). — Montan assista au Ier concile de Constantinople (381; Mansi, III, 569 C). — Géronce fut un des membres du conciliabule des évêques orientaux au concile d'Éphèse (431; Mansi, IV, 1229). — Théodore assista au pseudo-concile d'Éphèse (449; Mansi, VI, 608) et au concile de Chalcédoine (451; *ibid.*, VI, 944 B, 1083 C). — Jean prit part au synode de 518 (Mansi, VIII, 1047 C). — Sisinnius fut un des Pères du concile *in Trullo* (692; Mansi, XI, 997 D). — Dans la période moderne on signale un titulaire grec, Benoît, juill. 1830 (Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, II, 329, n. 2).

Titulaires latins. — Claude Rup, 27 avr. 1476, suffr. à Genève. — François Sperelli, 13 sept. 1621-22 juill. 1631, coadj. à San Severino. — Claude de Visdelou, 12 janv. 1708-† 11 nov. 1737, vicaire apostolique du Kouy-Tcheou. — Thomas Battiloro, 14 déc. 1767-?, anc. év. de San Severo. — Jean de Franco, 1818-27, administr. de Pékin. — Jean-Gaétan Gomez Portugal, 28 févr. 1828-28 févr. 1831, auxil. à Michoacan. — Antoine Malhenzi, ?-14 déc. 1840, coadj. à Gran (?). — Jean-Marie Odin, lazariste, 11 oct. 1841-23 avr. 1847, vicaire apostolique du Texas. — François Mac-Cormack, 21 nov. 1871-1er mai 1875, coadj. à Achonry. — Hildefonse-Joachim Infante y Marcias, O. S. B., 17 mai 1876-20 mars 1877, administr. de Ceuta. — Daniel Comboni, M. A. V., 31 juill. 1877-† 10 oct. 1881, vicaire apostolique de l'Afrique centrale à Khartoum. — Benoît de la Reta, 18 nov. 1881-† 1897, auxil. à Cuyo. — Jean-Antoine Ruano y Martin, 3 nov. 1898-14 déc. 1905, administr. de Barbastro. — Félix del Sordo, 14 oct. 1906-15 juill. 1907, auxil. à Nusco. — Étienne Denisewicz, 12 juin 1908-† 13 déc. 1913, suffr. de Polotsk à Mohilew. — Xyste Sosa, 14 juin 1915-1919, administr. apostolique de Guyana. — William Hickey, 10 mars 1919-1922, coadj. à Providence. — Joseph Zelger, O. F. M. Cap., 16 févr. 1923-† 20 août 1934, vicaire apostolique de Dar-es-Salam. — Emmanuel Moll Salord, 25 juin 1936-18 nov. 1943, coadj. à Tortosa. — Richard Cleire, M. A. L., 14 déc. 1944, vicaire apostolique de Kivu.

Smith, *Dictionary of Greek and Roman Geography*, I, 631. — Ruge, dans Pauly-Wissowa, III, 2622. — Le Quien, II, 1027-28. — *Ann. pont.*, 1916, p. 392-93.

R. Janin.

CLAUSEL DE MONTAL (Claude-Hippolyte), évêque de Chartres († 4 janv. 1857). Voir *D. T. C.*, III, 42-44.

CLAUSONNE (Notre-Dame), *Clozona*, abbaye de bénédictins, dioc. et arrond. de Gap (Htes-Alpes). Elle fut fondée au XIIe s. Bien qu'elle se rattachât à l'ordre de Chalais (*D. H. G. E.*, XII, 266), on ne sait si elle en fut entièrement dépendante, ni à quelle époque elle en reçut les coutumes. Elle survécut à la ruine de Chalais et, en 1570, comptait encore douze religieux. Mais elle devint simple bénéfice au XVIIe siècle.

Allemand, *Note sur l'abbaye de Clausonne*, dans *Annales du Laus*, 1855, p. 555. — Beaunier-Besse, *Abbayes et prieurés*, II, 49. — Berlière, *La congrégation bénéd. de Chalais*, dans *Revue bénéd.*, XXXI, 1914, p. 409. — Cottineau, 804. — J.-C. Roman, *L'ordre dauphinois et provençal de Chalais*, 1920.

R. Van Doren.

CLAVARIUS (Fabien), théologien augustin († 1596). Voir *D. T. C.*, III, 44.

CLAVAS, *Clavasium (Clausa vallis)*, ancienne abbaye de moniales cisterciennes, située au dioc. du Puy, comm. de Riotord (Hte-Loire). Elle fut fondée à la fin du XIIe s. ou au début du XIIIe; un acte de donation d'un bienfaiteur, Guillaume Chapteuil, est daté de 1223 et suppose le monastère en activité. Les nobles familles de Pagan d'Argental et de Clermont-Chaste sont notées comme fondatrices de l'abbaye. Outre les biens temporels, elles donnèrent aussi plusieurs de leurs membres; leurs noms se retrouvent parmi les moniales et les abbesses jusqu'à la fin du XVIIe s. Abbaye de filles nobles, semble-t-il.

En 1273, un accord dut être passé entre l'abbaye et le curé de Riotord qui voyait avec peine ses paroissiens fréquenter l'église du monastère de préférence à celle de la paroisse. Le chapitre de Cîteaux eut à s'occuper de Clavas en 1460. L'abbesse, Isabelle de Gaste-Lupé, avait eu la main malheureuse en installant, à titre de bailli de la seigneurie de Clavas, André Arnould. Dame Isabelle reçut l'ordre de congédier au plus tôt l'indésirable personnage (*Statuta*, 1460, n. 53). Une seconde intervention directe du chapitre général eut pour but d'enjoindre à l'abbesse, Gaya de St-Germain, de recevoir comme aumônier le P. Pierre Romain, moine de Mazan (*ibid.*, 1502, n. 44). Dans l'ordre de Cîteaux, Clavas, toujours comptée dans la province d'Auvergne, ne sortit jamais de la commune observance (*ibid.*, 1667, n. 75).

Les archives ont conservé le souvenir de l'incendie du 26 juin 1573, puis des désastres commis par les calvinistes. L'évêque du Puy vint en personne réconcilier l'église profanée. Le jésuite P. Lamour prêcha en présence de Mgr Just de Serres. L'apôtre du Velay, S. François Régis, passa aussi à Clavas en 1638. Ses instructions impressionnèrent la communauté. Le saint aurait dit sa satisfaction à Madame l'abbesse, lui promettant son retour : « Je reviendrai; je trouverai ici mon Béthanie. » L'abbesse était alors Magdeleine de Clermont-Chaste qui, en 1609, avait reçu la bénédiction abbatiale des mains de dom Claude Masson, abbé de Morimond.

Au siècle suivant, l'abbesse Anne de Montmorin Saint-Hérem, prélate depuis 1722, lutta pendant une vingtaine d'années pour améliorer les finances de son monastère. Vers 1740, elle fit refaire, par le notaire Sauvignhec, le terrier, encore conservé. Cette coûteuse opération ne produisit guère le résultat attendu; bientôt l'autorité compétente songea à unir la communauté de Clavas à celle de la Séauve, qui jadis avait fourni le premier essaim de moniales. Pour réaliser ce projet, il fallut profiter de la vacance du siège abbatial de la Séauve. Alors fut installée abbesse de ce monastère Anne de Montmorin, abbesse de Clavas. Les moniales ne vinrent qu'en 1765. L'union était consommée; l'abbaye s'appela désormais Séauve-Clavas.

Archives : quelques pièces au dépôt départemental de la Hte-Loire (XVIe-XVIIIe s.). — D'autres pièces se trouvaient au château de Feugerolles.

Beaunier-Besse, *Archives de la France monastique*, v, 161. — *Gall. christ.*, ii, 780, donne une série de 25 abbesses. — *Statuta cap. gen. ord. cisterc.*, i-viii, éd. Louvain, 1933-41, *passim*. — Theillière, *Notes historiques sur les monastères de... Clavas*, Le Puy, 1880.

J.-M. Canivez.

CLAVER (Pierre). Voir Pierre Claver (Saint).

CLAVIGERO (François-Xavier), ou *Clavijero*, jésuite, né à la Vera-Cruz (Mexique), le 9 sept. 1731; † à Bologne (Italie), le 2 avr. 1787. Élève à Puebla, aux collèges de S.-Jérôme et de S.-Ignace. Son père lui enseigna le français et d'autres langues européennes, le mexicain et plusieurs dialectes du pays. Entré au noviciat de Tepotzotlam le 13 févr. 1748, il s'appliqua durant sa philosophie à l'étude de la philosophie naturelle, mais la découverte d'une grande collection de mss. et de documents ayant rapport à l'histoire de son pays, dans la bibliothèque du collège SS.-Pierre-et-Paul, ainsi que ceux qu'il recueillit au cours de ses nombreuses excursions dans les villages indiens, décidèrent de sa vocation d'historien du Mexique. Professeur de rhétorique au collège de Mexico, et de philosophie à ceux de Valladolid (Mexique) et de Guadalajara (Mexique), il y prépara plusieurs publications, fruit de ses études spéciales. Expulsé du Mexique en 1767 et transporté aux États pontificaux, il résida à Ferrare, puis à Bologne, où il fonda une académie et prépara son histoire du Mexique appuyée sur la riche documentation qu'il avait rassemblée. Rédigée d'abord en espagnol, elle fut traduite par lui-même en italien et éditée à Cesena sous le titre : *Storia antica del Mexico, cavata da migliori storici spagnuoli e da manoscritti e dalle pitture antiche dei Indiani*, 3 vol. in-4°, 1780; l'année suivante il y ajouta un quatrième volume de dissertations érudites. L'œuvre est dédiée à l'université de Mexico. Le t. i comprend la description et l'histoire naturelle du pays; une revue des diverses peuplades; enfin l'histoire des rois jusqu'à la conquête. Le t. ii est consacré aux idées et institutions religieuses, politiques, éducatives, etc. Le t. iii donne l'histoire de la conquête jusqu'au dernier assaut et jusqu'à la prise de la ville et du dernier roi. Le t. iv contient neuf dissertations. On trouve à la fin du t. iii la généalogie des familles espagnoles descendant des anciens rois et du vainqueur Cortez. Par sa richesse de matériaux, cet important ouvrage a servi de source aux historiens postérieurs. Un des buts de l'auteur a été de redresser les erreurs et les bévues de Praz, de Robertson et de Raynal. Son histoire de la conquête est marquée d'une grande impartialité. Aussi l'ouvrage a-t-il connu plusieurs traductions : la première, anglaise, date de 1787.

Autre ouvrage historique du P. Clavigero : *Storia della California*, 2 vol., Venise, 1789 (après la mort de l'auteur). Pour cet ouvrage, le P. Clavigero a utilisé les mss. des PP. Michel del Barco et Luc Ventura qui résidèrent longtemps dans ce pays. Il publia plusieurs autres ouvrages moins importants dont on trouve l'énumération dans Caballero et Sommervogel.

A. Castro, *Elogio del P. Clavijero*, Ferrare, 1787. — J. A. Maneiro, *De vitis aliquot Mexicanorum*, Bologne, 1791. — R. D. Caballero, *Bibl. script. S. J., supplementum primum*, Rome, 1814, p. 117-18. — *Enc. Espasa*, xiii, 147. — Sommervogel, au mot *Clavigero*.

A. De Bil.

CLAVIUS (Christophe), *Klau*, jésuite, mathématicien et astronome, né à Bamberg en 1538, † à Rome le 6 févr. 1612. Entré dans la Compagnie à Rome en 1555, il étudia à Coïmbre et fut pendant quatorze ans professeur de mathématiques au Collège romain. A cause de sa science, il fut appelé par Grégoire XIII à collaborer à la réforme du calendrier et semble avoir joué un rôle prépondérant dans son élaboration. Il expliqua et défendit la réforme dans un traité qui forma plus tard le l. V de ses *Opera mathematica*. Il eut à soutenir à ce sujet une violente polémique avec Scaliger, Calvisius et Maestlin, où d'après Montucla (*Hist. des mathémat.*, i, 682 sq.) il se montra du point de vue scientifique très supérieur à ses adversaires. Bien qu'il ne se soit pas rallié au système de Copernic, il fut en relation d'amitié avec Galilée, qui l'estimait hautement malgré cette divergence. Il donna une édition revue et augmentée de ses œuvres publiées à différentes dates, sous le titre *Opera mathematica* (Mayence, 1612), qu'il dédia au prince évêque de Bamberg, Jean-Godefroid von Aschhausen (1609-22). L'ouvrage, publié en trois volumes in-fol., est divisé en cinq livres. Le l. I donne un commentaire d'Euclide et de Théodose, traite des fonctions trigonométriques (trigonométrie rectiligne et sphérique) : sinus, tangente, sécante; le l. II traite de la géométrie, de l'arithmétique et de l'algèbre pratiques; au l. III l'auteur donne un commentaire de la sphère de Jean Sacro Bosco et décrit l'astrolabe; le l. IV contient huit études de géométrie; le l. V est consacré à la réforme du calendrier. C'est l'étude la plus complète sur ce sujet. C'est au l. III que le P. Clavius combat le système de Copernic. Malgré sa science et son érudition, il y a quelque exagération dans le titre d' « Euclide du xvie s. » qu'on lui a parfois appliqué. Delambre (*Astronomie moderne*, ii, 18-75) donne une analyse de ses œuvres.

Allgemeine deutsche Biographie, iv, au mot *Clavius*. — B. Duhr, *Geschichte der Jesuiten...*, ii, 2e éd., 430 sq.; *Jesuitenfabeln*, 660, 669, 686. — Michaud, *Biogr. universelle*, viii, 379. — L. Koch, *Jesuitenlexikon*, 341. — Sommervogel, ii, 1212-24; xi, 1653-54.

A. De Bil.

CLAZOMÈNES (Κλαζομέναι), évêché de la province d'Asie IIe, dépendant de Smyrne. Les ruines de la ville sont à Klazumen, sur la côte méridionale du golfe d'Izmir (Smyrne). Fondée par des colons doriens venus du Péloponèse et renforcée par des Ioniens, Clazomènes s'allia avec diverses villes du voisinage, fut prise par les Perses et tomba sous la dépendance d'Athènes. Les Romains déclarèrent ses habitants exempts des taxes *(immunes)*. Rattachée à la province d'Asie, elle ne joua désormais aucun rôle.

Son évêché remonte à une époque qu'il est impossible de déterminer. Il existait encore en sept. 1347 (Miklosich-Muller, *Acta et diplomata graeca Medii Aevi*, ii, 104). On ne lui connaît que deux évêques grecs : Eusèbe, qui prit part aux conciles d'Éphèse (431; Mansi, iv, 1216 E, 1366 B; vi, 873 C) et de Chalcédoine (451; *ibid.*, vi, 573 B, 945 D, 1385 C); Macaire, qui assista au VIIIe concile œcuménique (869; *ibid.*, xvi, 193 A).

Titulaires latins. — Louis Piazzoli, 11 juin 1895-† 26 déc. 1904, vicaire apostolique de Hong-Kong. — Guillaume Cotter, 14 févr. 1905-24 nov. 1910, auxil. à Portsmouth. — Patrice Ryan, 6 mai 1912-1917, auxil. à Pembroke. — Joseph-Grégoire Castro, O. F. M., 13 févr. 1917-† 30 janv. 1924. — Ernest Hauger, 16 févr. 1925, vicaire apostolique de la Côte d'Or.

Smith, *Dictionary of Greek and Roman Geography*, i, 631-32. — Bürchner, dans Pauly-Wissowa, xi-1, 554-56. — Μεγάλη ἑλληνικὴ ἐγκυκλοπαιδεία, xiii, 487. — Le Quien, i, 729-30. — *Ann. pont.*, 1916, p. 393.

R. Janin.

CLEARY. Voir Clare-Island.

CLÉMANGES (Nicolas de), humaniste et théologien français (1363 ou 1364-1437). Voir *D. T. C.*, iii, 826-27.

CLÉMENCET (Charles), bénédictin de S.-Maur, historien (1703-78). Voir *D. T. C.*, iii, 47-48; *L. T. K.*, ii, 984.

CLEMENS (Charles), rédemptoriste, né à Dresde le 28 nov. 1816. Élevé dans le protestantisme, il perdit la foi et devint panthéiste à l'époque où il était professeur en Suisse. En 1845 il se convertit à la religion catholique à Francfort, étudia la théologie à Fribourg et à Trèves, fut ordonné en 1850. L'année suivante il entra chez les Rédemptoristes et y fit profession en 1852. Il s'occupa de journalisme et publia plusieurs ouvrages parmi lesquels il faut citer : *Die Pest der schlechten Bücher*, 1859; 2e éd., 1906; *Die Liebe des Gekreuzigten*, 1878; 2e éd., 1911; et *Das Kindlein von Bethleem*, 1885. Les deux derniers furent traduits en français et en polonais.

F. Ratte, *Der Redemptorist Karl Clemens. Ein noch unbekanntes Konvertitenbild*, Mayence, 1891. — M. de Meulemeester, *Bibliogr. générale des écrivains rédemptoristes*, II, Louvain, 1935, p. 68-69.

M. de Meulemeester.

1. CLÉMENT (Titus Flavius), consul en 95, mis à mort sur l'ordre de l'empereur Domitien l'année même de son consulat. Fils de Titus Flavius Sabinus, il était cousin de Domitien et ses deux fils avaient été désignés par ce dernier comme ses successeurs éventuels à l'empire. Accusé de mollesse et d'inertie suivant Suétone (*Domitianus*, 15), d'athéisme et de mœurs juives selon Dion Cassius (LXVII, 13), il était en réalité chrétien d'après la plupart des historiens; et ce fut, en grande partie du moins, pour ce motif qu'il fut exécuté, en même temps que sa femme Domitilla était envoyée en exil dans l'île de Pandataria; à vrai dire l'empereur devait poursuivre en lui non seulement le chrétien, mais aussi le rival éventuel. Il faut cependant ajouter que, d'après Dion Cassius *(loc. cit.)*, beaucoup d'autres citoyens furent condamnés en même temps que lui, les uns à la mort, les autres à la confiscation de leurs biens. Le martyrologe hiéronymien marque à la date du 9 nov. le nom d'un Clément, mais il n'est pas prouvé le moins du monde qu'il s'agisse du consul de 95, qui ne semble pas avoir été honoré dans l'Église.

Quelques historiens ont identifié le consul et le pape du même nom et il est vrai qu'ils ont été contemporains. Mais aucune raison sérieuse ne peut être apportée en faveur de l'identification, à laquelle s'opposent les plus fortes vraisemblances.

Tillemont, II, 135-42. — P. Allard, *Hist. des perséc.*, I, 95-115. — Funk, *Titus Flavius Clemens, Christ, nicht Bischof*, dans *Theologische Quartalschrift*, 1897, reproduit dans *Kirchengeschichtliche Abhandlungen und Untersuchungen*, I, 1897, p. 308-29. — Lightfoot, *Apostolic Fathers*, I, *St. Clement of Rome*, I, 1890, p. 52-59. — J. Zeiller, dans A. Fliche-V. Martin, *Hist. de l'Église*, I, 300-01. — L. Homo, *Le Haut-Empire*, Paris, 1933, p. 408-09. — A. von Harnack, *Mission und Ausbreitung*, 4e éd., II, 572.

G. Bardy.

2. CLÉMENT (Saint), martyr, évêque d'Ancyre en Galatie (19 ou 23 janv.), d'après le martyrologe romain mourut sous Dioclétien avec Agathange (*D. H. G. E.*, I, 906). Les sources historiques sont muettes à son sujet. Il nous est pourtant connu par une homélie de Proclus. D'après les Actes, vrai tissu de fables, Clément, son père païen étant mort, fut éduqué dans la foi chrétienne. Il devint diacre, puis évêque d'Ancyre. Arrêté, son supplice se prolongea d'une manière inouïe en se déroulant dans des endroits divers. Il fut enfin décapité dans sa ville épiscopale. — Il n'est pas exclu que le saint soit Clément de Rome, mort en exil à Ancyre.

A. S., janv., II, 458-83. — *B. H. G.*, 352-53. — J.-B. Chabot, *Trois homélies de Proclus, év. de Constantinople*, dans *Rendiconti dell' Accademia dei Lincei*, V, 1896, p. 183-90. — H. Delehaye, *Légendes hagiogr.*, 89-91; *Origines du culte des martyrs*, 2e éd., 157; *Étude sur le légendier romain*, 114-15. — *L. T. K.*, VI, 35. — *Mart. Rom.*, 32. — *Synax. Eccl. Const.*, 415-18.

R. Van Doren.

3. CLÉMENT (Saint) (5 mars), abbé du monastère de Ste-Lucie près de Syracuse, vers 800, semble-t-il. Ste-Lucie étant la fondation bénédictine la plus ancienne de Sicile, il est possible que Clément ait appartenu à cet ordre, selon l'opinion de Ménard et Bucelin; bien qu'on ne puisse rien préciser, car il y avait un monastère latin et un autre byzantin. Vers 1040 le corps du saint fut transféré à Constantinople, avec celui de Ste Lucie, par Georges Maniahes. Clément est inscrit aux martyrologes bénédictin et sicilien.

A. S., mars, III, 409. — O. Cajetanus, *Vitae sanctorum siculorum*, II, 41. — A. Zimmermann, *Kalendarium benedictinum*, I, 287-88.

R. Van Doren.

4. CLÉMENT-MARIE HOFBAUER (Saint) (fêté le 15 mars). Pour situer cette vie mouvementée, il faut la remettre dans son cadre historique : l'Autriche joséphiste, l'Allemagne rationaliste dans la seconde moitié du XVIIIe s., les guerres de la Révolution et de l'Empire. Jean Hofbauer est né à Tasswitz, en Moravie, le 26 déc. 1750, neuvième enfant sur quatorze, d'un père tchèque, qui avait, en s'établissant à Tasswitz, traduit son patronyme de Dvorak en celui de Hofbauer, et d'une mère allemande. Orphelin de bonne heure, il dut refouler ses aspirations au sacerdoce pour prendre un métier. En 1771, il passa en Italie pour se faire ermite à Tivoli, et reçut alors le nom de Clément. Revenu peu après en Autriche, il commença ses premières études, tenta de reprendre la vie érémitique, fut contraint d'accepter à Vienne un emploi de garçon boulanger. La rencontre fortuite de généreuses bienfaitrices lui permit, en 1780, de se remettre aux études à l'université de Vienne, mais les tendances de l'enseignement et les exigences du gouvernement le décidèrent en 1784 à passer à Rome avec son ami Thaddée Hübl. C'est là qu'il apprit à connaître la congrégation des Rédemptoristes. Après un court noviciat il émit ses vœux, le 1er mars 1785, et fut ordonné prêtre le 29 du même mois. Les maisons romaines de l'institut étaient séparées des maisons napolitaines et se trouvaient sous l'autorité du P. de Paola (1737-1814). Celui-ci, contrairement aux principes admis par S. Alphonse, avait fait accepter par le chapitre de 1785 l'enseignement et la direction d'écoles. C'est avec ce programme qu'il envoya Hofbauer et Hübl au delà des Alpes pour y étendre la congrégation, jusque-là purement italienne. Telle fut la mission principale confiée à S. Clément, avec le titre de vicaire général pour les régions transalpines, qu'il s'efforça d'accomplir au milieu de difficultés sans cesse renaissantes et souvent invincibles.

A Vienne (1785-86), impossible de fonder. A Varsovie (1787), il est chargé de l'église S.-Bennon, sanctuaire national des Allemands, et des écoles annexes, recrute et forme des religieux, parmi lesquels Joseph-Amand Passerat, un Français, qui poursuivra son œuvre après sa mort (1772-1858). Des tentatives de fondation en Courlande, en Suisse et en Allemagne du Sud s'amorcent péniblement et le plus souvent échouent, tandis qu'au contraire S.-Bennon devient le foyer d'une activité intense : non seulement les écoles se développent, mais surtout l'église assemble des foules sans cesse renouvelées pour une « mission perpétuelle » qui durera jusqu'à la suppression. Celle-ci eut lieu en 1808, sous l'occupation française, à l'initiative de Davoust et par ordre de Napoléon. Les rédemptoristes, en qui on crut reconnaître des jésuites camouflés, furent d'abord enfermés, le 17 juin, à la forteresse de Custrin, puis expulsés. Hofbauer se retira à Vienne, où il prit le poste modeste de chapelain de l'église des Italiens, puis d'aumônier des ursulines (1813-20).

Tandis qu'il dirigeait à S.-Bennon des œuvres multiples, Hofbauer n'avait cessé de chercher où fonder

de nouvelles maisons de sa congrégation. Il avait gagné les faveurs de Wessemberg, vicaire général de Constance, de qui les tendances étaient pourtant tout opposées; il était parvenu à établir ses religieux à Jestetten (1803), d'où ils passèrent à Triberg (1805-07), à Babenhausen (1805-06). Expulsés d'ici et de là, soit par Wessenberg, qui s'était aperçu des vraies tendances romaines de Hofbauer et de ses religieux, soit par le ministre bavarois Montgelas, les rédemptoristes avaient cherché refuge à Coire (1807), à Viège (1808-10), et finalement avaient été forcés de se disperser.

La dernière période de cette vie, confinée dans un ministère obscur, ne fut pas la moins féconde. S. Clément devint l'animateur du mouvement de renaissance catholique à Vienne et en Autriche; on le vit en relations avec Frédéric Schleger et sa sœur Dorothée, avec Jonas et Philippe Veit, avec Frédéric von Klinkomstroem et sa sœur Louise, avec Adam Müller qu'il encouragea dans son projet de fonder une école vraiment catholique (ce projet ne prendra corps que plus tard, en 1818, avec von Klinkowstroem). C'est lui qui acheva la conversion retentissante de Frédéric Zacharie Werner, qui devint prêtre et bientôt remua par ses prédications enflammées la société viennoise. Ce mouvement gagna l'université de Vienne. Madlener, Franz Springer, Antoine Günther furent les premiers d'un groupe de jeunes gens qu'il réunissait fréquemment et formait à une foi intégralement catholique comme aux pratiques d'une piété fervente, en réaction contre la sécheresse joséphiste. Il y en eut jusqu'à cinquante, dont bon nombre aspiraient à entrer dans la congrégation dès qu'elle pourrait s'établir. Poètes, artistes, nobles, étudiants, tous reconnaissaient en lui leur maître et leur directeur. A défaut d'une culture littéraire ou savante, sa foi vigoureuse, un sens catholique hors pair, une sagesse surnaturelle éminente les subjugaient. S. Clément se tenait aussi en contact fréquent avec les nonces, qui appréciaient ses avis, avec des hommes politiques, et c'est ainsi qu'il put sans doute exercer une influence discrète, lors du Congrès de Vienne, pour contrebattre les visées schismatiques de Wessenberg.

Il ne laissait point de s'occuper secrètement de ses projets de fondation. En 1815, une mission fut fondée en Valachie, avec postes à Bucarest et Ciople. En 1818, le P. Passerat réussit à réunir ses confrères à la Valsainte, en Suisse. L'empereur François II se montra mieux disposé que ses prédécesseurs; il se prêta à des démarches pour la reconnaissance officielle de l'institut des Rédemptoristes dans son empire. Elle fut accordée le 15 mars 1820 et, selon le désir exprimé par le saint, l'église de Maria-Stiegen, au centre de Vienne, et la maison annexe furent attribuées à la congrégation. Ce jour-là même, S. Clément-Marie mourait. Il avait prédit cette coïncidence. Le 2 août de cette année encore, le P. Passerat, nommé successeur de S. Clément comme vicaire général de la congrégation, fondait en Alsace la maison de Bischenberg. Il s'ensuivit un développement rapide et considérable de la congrégation.

Le procès de canonisation commença en 1859; en 1862, le corps du saint fut transféré dans l'église de Maria-Stiegen. Béatifié par Léon XIII en 1888, S. Clément-Marie fut canonisé par Pie X, le 20 mai 1909.

M. Haringer, C. SS. R., *Leben des Diener Gottes P. Cl. Hofbauer*, Ratisbonne, 1880. — J. Hofer, C. SS. R., *Der hl. Kl. M. Hofbauer*, Fribourg, 1921 et rééd.; trad. néerl. par J. De Bont, C. SS. R., Rotterdam, 1923; franç., par R. Kremer, C. SS. R., Louvain, 1933; angl., par J. B. Haas, C. SS. R., New-York-Cincinnati, 1926. — J. Maurer, *Der selige P. Kl. M. Hofbauer verhindert das Schisma der deutschen Katholiken auf dem Wiener Congresse*, dans *Theol.-prakt. Quartalschr.*, XLI, Linz, 1888, p. 348 sq. — *Monumenta hofbaueriana*, Cracovie, 1915; Torun, 1919 sq.; cf. M. de Meulemeester, *Bibliogr. générale des écrivains rédemptoristes*, II, Louvain, 1935, p. 196 sq.; III, Louvain, 1939, p. 320 sq. — K. R. Ganger, *Der hl. Hofbauer, Träger der Gegenreformation im XIX. Jahrh.*, Hambourg, 1939.

P. Debongnie.

5. CLÉMENT (Saint), premier évêque de Sardes, est commémoré par les liturgies orientales avec Apelle de Smyrne (*D. H. G. E.*, III, 928) et Lucius, disciples du Seigneur, le 22 avr. et le 10 sept. A cette date, ils sont rappelés également par le martyrologe romain qui, au 22 avr., ne cite qu'Apelle et Lucius. On a identifié ce Clément avec le personnage dont parle l'épître aux Philippiens (IV, 3).

A. S., avr., III, 4; sept., III, 480-81. — *Mart. Rom.*, 150, 390. — *Synax. Eccl. Const.*, 31, 33, 621, 785, 788.

R. Van Doren.

6. CLÉMENT, en bulgare *Kliment*, nommé saint, apôtre des Bulgares, évêque de Vélitsa († 27 juill. 916), un des *sedmočiselniki* (οἱ ἑπταριθμοί), c.-à-d. un des premiers saints et civilisateurs slaves, dont quelques-uns, après la mort de S. Méthode (885) et après leur expulsion de Moravie, étaient venus en Bulgarie où, avec l'aide du duc Boris, puis avec celle de l'empereur (tsar) Siméon, ils avaient fondé l'Église slave des Bulgares. Les rares données historiques, d'ailleurs peu sûres, sont relatées en deux légendes grecques, dont la plus étendue est attribuée au métropolite Théophylacte d'Ochrida († 1107) et a été éditée par F. Miklosich (*Vita S. Clementis*, Vienne, 1847; *P. G.*, CXXVI); la légende la moins étendue date du XIIIe s. et a été publiée, entre autres, par V. Grigorovič (S.-Pétersbourg, 1853) et par J. Šafarik (dans *Les Mémoires de la littérature glagolitique*, Prague, 1853, introd. en tchèque).

Clément, Slave originaire des Balkans, s'était associé à la mission moravienne des SS. Cyrille et Méthode et, après l'expulsion de Moravie (886), était venu, par Belgrade, en Bulgarie. Le duc Boris, ayant accueilli les exilés avec faveur, envoya Clément, avec Gorazd, le plus notable disciple de Méthode, en Macédoine. Le motif de cette mission n'est pas clair : peut-être Boris a-t-il agi sous l'influence de la hiérarchie grecque. Le territoire de l'activité de Clément, auquel appartenait Ochrida, Devol et Glavenitsa, portait le nom de Kutmičevitsa. C'est ici qu'il déploya son action de missionnaire et d'éducateur de la jeunesse qui se rassemblait autour de lui en grand nombre. Ensuite, peut-être à l'assemblée bulgare de 893-94, où Siméon fut proclamé duc, Clément fut institué évêque de Vélitsa, localité située à l'extrême ouest de l'État bulgare (les territoires de Kičevo et Debar en Macédoine, avec Ochrida). Il joua un rôle civilisateur : il fut un des écrivains qui, au temps de Siméon, créèrent en Bulgarie la première école de littérature slave. Il a écrit quelques sermons, composé des Vies des prophètes et des saints, traduit une partie du *Triode*, etc. La langue de ses écrits ressemble beaucoup à celle de la traduction paléoslave de l'Évangile, d'où on conclut que la langue cyrillo-méthodienne a été l'idiome de la Macédoine. On a beaucoup discuté la question de son écriture. Il est acquis que les disciples de Méthode ont apporté en Bulgarie des livres glagolitiques; et quoique peu de temps après la Macédoine (dioc. de Clément) ait reçu l'autre écriture slave, la cyrillique (l'onciale grecque remaniée), l'écriture glagolitique s'y est conservée sans interruption jusqu'au XIIIe s., ce que prouvent plusieurs livres mss. (*codices*) conservés. Ces *codices*, probablement, sont dus aux moines du monastère de S.-Pantéleimon, fondé à Ochrida par S. Clément. Aujourd'hui prévaut l'opinion que l'écriture cyrillique a pris naissance à Preslav, résidence du tsar Siméon, par l'initiative du tsar lui-même, et ce serait pour cette raison qu'elle s'est affermie d'abord dans la Bulgarie orientale. D'aucuns, toutefois, pensent que Clément a été l'auteur de la cyrillique; ils appuient leur opinion sur la phrase de la

courte légende clémentine : ἐσοφίσατο δὲ καὶ χαρακτῆρας ἑτέρους, qui cependant manque dans la légende plus longue. D'autres au contraire (comme Iljinski) sont d'avis que Clément a été éloigné de la résidence du tsar parce qu'il ne voulait pas renoncer à l'héritage cyrillo-méthodien et accepter l'écriture cyrillique.

V. Jagić, *Entstehungsgeschichte der Kirchenslavischen Sprache*, Berlin, 1913, p. 109-23. — A. Teodorov-Balan, *Sv. Kliment Ohridski*, Sofia, 1919. — Snegarov, *S. Clément d'Ochrid, apôtre bulgare*, Sofia, 1927 (en bulgare). — V. N. Zlatarov, *Hist. de l'État bulgare*, Sofia, 1927 (en bulgare). — G. Iljinski, *Où, quand, par qui et pour quel but l'écriture glagolitique a été remplacée par l'écriture cyrillique* , dans *Byzantino-slavica*, III, 79-88 (en russe). — J. Dobrowsky, *Cyrille et Méthode, apôtres slaves*, commenté par Dr. Jos. Vajs, Prague, 1948 (en tchèque).

V. Štefanic.

7. CLÉMENT (Saint), premier évêque de Metz (IIIe s.; honoré le 23 nov.). Si l'histoire du premier évêque de Metz est aujourd'hui encore très controversée, aucun érudit ne prétend plus qu'il fut l'un des disciples de S. Pierre. Cette tradition existait déjà au VIIIe s., puisque Paul Diacre, dans le *Liber de episcopis Mettensibus*, la reprend à son compte : S. Clément, envoyé par Pierre pour évangéliser les Gaules, parvint jusqu'à Metz où il s'établit dans les souterrains de l'amphithéâtre et construisit un oratoire dédié à son maître. L'Église de Metz serait donc d'origine apostolique et l'abbé Chaussier, dans un livre qui porte ce titre, admet cette « tradition ancienne et constante », s'efforcant de réfuter des adversaires de la taille de dom Calmet ou dom Cajot. Sans doute Metz, ville fort importante, méritait de recevoir, dès le Ier s., des prédicateurs qui amèneraient à la foi du Christ les peuplades barbares sacrifiant aux faux dieux; mais les documents archéologiques — mieux que les mss. du VIIIe s. — prouvent que S. Clément vécut au IIIe s. Après Paul Diacre, d'autres auteurs ont fait de S. Clément un fils spirituel de S. Pierre; toutefois ils ont enjolivé leurs récits de légendes charmantes, sans rapport avec la vérité. Résumons-les ici très brièvement. Clément, issu de la *gens* Flavia, revêtu des dignités sénatoriale et consulaire, converti et baptisé par S. Pierre, puis sacré évêque par lui, fut envoyé en Gaule Belgique avec les diacres Céleste et Félix qui devaient lui succéder sur le siège épiscopal. Il s'arrête d'abord à Gorze, où il bâtit une église en l'honneur de S. Pierre. Là il vit en ermite, jusqu'au jour où un cerf pourchassé dévoile sa retraite à ses poursuivants qui sont émerveillés de sa science et l'invitent à venir prêcher la doctrine du Christ dans la ville des Médiomatriciens. C'est alors que le peuple lui demande de délivrer Metz d'un serpent qui la ravage : le graouilly. Clément se rend à l'amphithéâtre, apostrophe le monstre qui vient docilement à ses pieds, l'attache avec son étole et l'entraîne dans la Seille avec une troupe de serpents moins gros, mais aussi néfastes. L'apôtre bâtit ensuite deux églises : S.-Pierre et S.-Étienne, la future cathédrale. Il continue ses prédications et a la joie d'amener à la foi nouvelle le roi Orius et la reine, après avoir ressuscité leur fille défunte. Clément bâtit ensuite une troisième église en l'honneur de Jean-Baptiste, puis il a la révélation de ses successeurs dont il voit les noms écrits, selon leurs mérites, en lettres d'or, d'argent ou de plomb.

Du Xe au XIIIe s., cinq Vies de S. Clément s'emparent de cette légende et Meurisse, dans son *Hist. des evesques de Metz* (1634), ne la répudiera pas tout à fait. « Les actions de S. Clément, dit-il, comme des traits inévitables transpercèrent les cœurs des citoyens de la ville de Metz de sorte qu'ils se rendirent vaincus aux pieds du crucifix... Ils couraient impétueusement hors de la ville; les malades et les boiteux se traînaient comme ils pouvaient; les pères et les mères se chargeaient de leurs petits enfants et se pressaient même en pleine campagne pour s'approcher du lieu où S. Clément avait fait ériger le baptistère sacré, afin de pouvoir être arrosés de ces eaux de grâce et de salut. Si bien qu'on peut croire que le nombre de ceux que S. Clément baptisa pour une fois en la ville de Metz n'était pas moindre que celui que son maître S. Pierre baptisa le jour de la Pentecôte en Jérusalem. »

Pour Meurisse, Clément fit bâtir trois églises en ville et trois hors de la ville; il fit jaillir également une fontaine près de sa grotte puis, après vingt-trois années d'épiscopat, il rendit l'âme, le 23 nov. de l'an 71.

En face de ces partisans de l'apostolicité de l'Église de Metz, il y a les adversaires — et ce sont presque tous des bénédictins. Dom Calmet place l'arrivée de Clément au début du IIIe s.; le P. Benoît Picart, au commencement du IVe. Dom Cajot, dans ses *Antiquités de Metz*, est le premier qui ait délimité le problème et qui combatte avec force les théories de Paul Diacre. Il se fonde même sur Grégoire de Tours qui déclare que les plus anciennes Églises de France ne remontent guère au delà du IIIe s., mais il ne doute pas que Clément n'ait été le premier évêque de Metz et qu'il ne fût envoyé de Rome.

Quant aux fameux serpents, il trouve étrange qu'une « ville si peuplée fût un repaire de dragons ». Après avoir expliqué pourquoi il ne pouvait adopter les théories du premier biographe de Clément, dom Cajot retrace sa vie et le fait entrer dans Metz vers l'an 260, avec ses disciples Céleste et Félix. Le miracle du serpent « représente l'erreur vaincue et le démon obligé de respecter dans S. Clément le pouvoir suprême de celui dont il était le ministre ».

Il est facile maintenant de conclure. Paul Diacre, étranger à la Moselle, a recueilli une tradition orale qui, en passant de bouche en bouche, durant cinq siècles, subit des transformations inévitables. Il est certain que Clément vint de Rome, qu'il évangélisa Metz dont il fut le premier évêque, et qu'il installa un oratoire dans l'amphithéâtre, une fois que celui-ci fut désaffecté. Construit vers l'an 120, il fut utilisé pour les jeux et l'on sait que les chrétiens n'osaient pénétrer dans les édifices publics, les bains, le forum. Si Clément s'y installa une demeure, mieux y construisit un oratoire, il fallait qu'il fût désaffecté. Il est même possible que le pieux apôtre y découvrit des serpents auxquels il dut donner la chasse. En 1902, au cours de fouilles faites à l'emplacement de l'amphithéâtre, on découvrit les restes d'un édifice religieux qui fut sûrement la chapelle primitive. D'après toutes les données certaines, l'amphithéâtre fut détruit aux environs de l'an 300. Clément vivait donc bien à cette époque. Quant à son séjour à Gorze, il relève aussi de la fable et nous ne nous étendrons pas sur lui, renvoyant aux auteurs qui ont étudié cette pieuse légende.

Clément mourut un 23 nov. d'une année non fixée et, très tôt, son culte se répandit dans les contrées lorraines. Au XIIe siècle, sa fête était chômée au pays messin et donnait lieu à une trêve dans les combats. Lors des grandes calamités, on l'invoquait. En 1090, l'évêque Heriman transporta ses reliques en l'église S.-Félix qui prit le nom du glorieux pasteur; à la Révolution, elles furent dispersées. Plusieurs paroisses l'ont adopté comme patron et une célèbre abbaye bénédictine, aujourd'hui collège des jésuites, porte son vocable.

Paul Diacre, *Liber de episcopis Mettensibus*, dans *M.G.H., SS.*, II. — Meurisse, *Hist. des evesques de Metz*, 1634, p. 1-16. — Dom Cajot, *Les antiquités de Metz*, 1760, p. 175 sq. — *Hist. de Metz par les bénédictins*, I, 1769, p. 106. — E. Begin, *Metz depuis dix-huit s.*, I, 1843-44, p. 152-55. — F. Chaussier, *De l'origine apostolique de l'Église de Metz*, 1847. — Prost, *Études sur l'hist. de Metz. Légendes*, 1865, p. 187-270. — F. Chaussier, *L'abbaye de Gorze*, 1894. — E. Paulus,

Étude sur la légende de la venue et du séjour de S. Clément à Gorze, dans *Jahrbuch der Gesellschaft für lothr. Geschichte...*, 1895, Ire partie, 30. — Sauerland, *S. Clementis primi Mettensis episc. vita, translatio ac miracula*, 1897, dans *Revue hist. de Metz et de Lorraine allemande*, I, 1904, table. — U. Chevalier, *B. B.*, I, 948. — E. Gebhardt, *S. Clément et le mythe de la bête*, dans *L'Austrasie*, avr. 1906, p. 386-92. — F. Weyland, *Vies des saints du dioc. de Metz*, VI, 1912, p. 231-95. — L. Duchesne, III, 44-45, 50. — R. Parisot, *Hist. de Lorraine*, I, 1925, p. 63, 65. — Ph. de Vigneulles, *Chronique*, éd. Bruneau, I, 1927, p. 47-51. — H. Martin-Ph. Lauer, *Les principaux mss. à peinture de la bibl. de l'Arsenal à Paris*, 1929 (description d'une Vie de S. Clément, du XVe s., contenant 72 grandes miniatures). — Abbé Bour, *Églises messines antérieures à l'an mille*, dans *Annuaire de la Soc. d'hist. et d'archéol. de la Lorraine*, XXXVIII, 1929, p. 42, 75-77. — R. de Westphalen, *Petit dictionnaire des traditions populaires messines*, 1934, col. 317-23. — H. Tribout, *La légende de S. Clément*, 1935.

T. DE MOREMBERT.

8. CLÉMENT DE ROME (Saint), pape (fin du Ier s.; fêté le 23 nov.). Son nom figure dans tous les catalogues anciens des évêques de Rome, mais il y occupe des places différentes. Suivant S. Irénée (*Adv. haereses*, III, III, 3), « les bienheureux apôtres [Pierre et Paul], ayant fondé et édifié l'Église, remirent à Lin la charge de l'épiscopat. C'est ce Lin que S. Paul rappelle dans ses lettres à Timothée. Il eut Anaclet pour successeur. Après Anaclet, le troisième après les apôtres, Clément obtint l'épiscopat ». Il est vraisemblable qu'Hégésippe, quelques années avant S. Irénée, avait trouvé à Rome la même liste et l'avait reproduite dans ses *Mémoires* (cf. Eusèbe, *Hist. eccl.*, IV, XXII, 3). Eusèbe (*op. cit.*, III, IV, 9) affirme de son côté que Clément fut le troisième évêque des Romains. Cependant, le catalogue libérien de 354, qui reproduit un document plus ancien d'un siècle, donne la succession : Pierre, Lin, Clément, Clet, et cet ordre est celui que donnent Optat de Milève (*Contra donat.*, II, 2) et S. Augustin (*Epist.*, LIII, 2). S. Jérôme connaît lui aussi cette tradition et semble parfois s'y rallier (*Adv. Iovin.*, I, 12; *In Is. comm.*, LII, 13), bien qu'ailleurs (*De viris itt.*, XV) il adopte l'ordre présenté par S. Irénée. Tertullien (*De praescr. haeret.*, XXXII, 2) affirme que Clément a été ordonné par S. Pierre et semble en faire ainsi le successeur immédiat de l'apôtre. Pour concilier ces données divergentes, on a supposé que Clément, après avoir été en effet ordonné par S. Pierre, céda sa place à Lin par amour de la paix et la reprit après la mort de Clet (ou Anaclet), successeur de Lin (S. Épiphane, *Haeres.*, XXVII, 6); ou encore que S. Pierre gouverna l'Église de Rome avec Lin et Anaclet et que Clément lui succéda (Rufin). Ces dernières hypothèses ne sont que des constructions ingénieuses; elles ne méritent pas d'être retenues, et c'est à la tradition reproduite par S. Irénée qu'il faut donner la préférence.

Suivant S. Irénée (*op. cit.*, III, III, 3), « Clément avait vu les bienheureux apôtres et avait conversé avec eux; il avait encore dans l'oreille la prédication des apôtres et leur tradition devant les yeux; il n'était pas le seul, car beaucoup vivaient encore de son temps qui avaient été instruits par les apôtres ». Faut-il aller plus loin et dire, avec Origène (*In Joa.*, VI, 36) et Eusèbe (*op. cit.*, III, XV), que Clément a été disciple de S. Paul et qu'il est mentionné dans Phil., IV, 3? La chose n'est pas impossible, mais elle n'est pas prouvée et l'on ne saurait tirer un argument décisif de l'identité des noms. A plus forte raison n'y a-t-il aucune chance pour que Clément soit le même personnage que le consul Titus Flavius Clemens qui géra le consulat et fut condamné à mort en 95-96.

Cela étant, il faut avouer que nous ne pouvons rien affirmer avec certitude de la personne et de la vie du pape Clément en dehors des renseignements que nous fournit la lettre aux Corinthiens dont nous allons parler. Il est vrai que la littérature pseudo-clémentine donne de longs détails sur Clément, sa conversion, ses voyages, etc. Il ne faut pas attacher la moindre importance à ces romans, malgré le crédit dont ils ont joui dans certains milieux. Il est encore vrai que nous possédons des Actes, tardifs d'ailleurs, du martyre de Clément. D'après ces Actes, Clément aurait été arrêté et mis en prison pour avoir opéré de nombreuses conversions parmi les membres de l'aristocratie romaine. L'empereur Trajan, sur son refus de sacrifier aux dieux, le condamna à l'exil et le fit envoyer à Cherson. Or, à cet endroit, se trouvaient déjà de nombreux chrétiens, employés au travail des mines. L'arrivée de Clément fut pour eux un soulagement d'autant plus grand que celui-ci fit jaillir miraculeusement une source, au lieu qui lui avait été indiqué par un agneau. Naturellement, l'évêque poursuivit en Chersonèse son ministère de prédication; ce qu'ayant appris, Trajan ordonna de le jeter à la mer avec une ancre au cou. Lorsque cet ordre eut été exécuté, on vit la mer se retirer à une distance de trois milles, et les chrétiens trouvèrent, à l'endroit où Clément avait péri, un temple de marbre, à l'intérieur duquel était un sarcophage qui contenait le corps du saint. Chaque année, ajoute la légende, la mer se retire de la sorte, pendant sept jours, lors de l'anniversaire de Clément, et les fidèles peuvent aller prier auprès de son corps. Un autre récit ajoute qu'en 861 les reliques de Clément furent découvertes à Cherson par S. Cyrille, qui les fit transporter à Rome, où elles furent accueillies avec enthousiasme. A cette date, le miracle annuel avait cessé de se renouveler. Il fallut beaucoup de prières et même une révélation divine pour connaître l'endroit exact où reposait le corps du martyr. En fait ces beaux récits ne sont pas historiques. Quelles que soient les difficultés qu'ils soulèvent, nous ne saurions les retenir, et nous ne pouvons même pas assurer que Clément soit mort pour la foi : S. Irénée, qui souligne la mort sanglante du pape Télesphore, ne dit rien de semblable à propos des autres papes du IIe s.; son silence, s'il ne nous autorise pas à conclure à une mort naturelle, doit au moins nous rendre prudents lorsqu'il s'agit d'affirmer la réalité de leur martyre. On peut cependant rappeler que, dès la fin du IVe s., on possédait à Rome une tradition qui faisait un martyr de Clément. Cette tradition est attestée par Rufin, par le pape Zosime (Jaffé, 329) et par le 6e can. du concile de Vaison en 442.

Il faut donc, pour savoir quelque chose d'assuré sur Clément, arriver à la lettre conservée sous son nom et adressée aux Corinthiens. Cette lettre ne porte pas de signature et débute de la manière suivante : « L'Église de Dieu qui pérégrine à Rome à l'Église de Dieu qui pérégrine à Corinthe, aux élus sanctifiés dans la volonté de Dieu, par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Grâce à vous et paix soient pleines de la part de Dieu tout-puissant par Jésus-Christ. » Mais il est évident qu'elle a eu un rédacteur et toute la tradition est unanime à nommer ce rédacteur. Dès le IIe s., Hégésippe parle de l'Épître de Clément aux Corinthiens (Eusèbe, *op. cit.*, IV, XXII, 1). Denys de Corinthe écrit au pape Soter : « Aujourd'hui nous avons célébré le saint jour du dimanche, pendant lequel nous avons lu votre lettre; nous continuerons de la lire toujours comme un avertissement, ainsi que du reste la première que Clément nous a écrite. » (Eusèbe, *op. cit.*, IV, XXIII, 11.) S. Irénée, sans dire expressément que Clément est le rédacteur de l'Épître, le laisse entendre lorsqu'il écrit : « C'est du temps de ce Clément que des divisions très graves se produisirent parmi les frères qui étaient à Corinthe, et l'Église qui est à Rome écrivit aux Corinthiens une lettre très forte, pour les concilier dans la paix et renouveler leur foi ainsi que la tradition qu'elle avait récemment reçue des apôtres » (*op. cit.*, III, III,

3). Clément d'Alexandrie (*Strom.*, I, VII, 38; VI, VIII, 65; IV, XVII), Origène (*De princip.*, II, III, 6; *Selecta in Ezechiel*, VIII, 3), Eusèbe de Césarée (*op. cit.*, III, XVI; XXXVIII, 1), bien d'autres encore citent notre lettre sous le nom de Clément, de sorte qu'aucun doute n'est permis sur son origine.

Tel qu'il se découvre à nous dans la lettre aux Corinthiens, Clément apparaît comme un esprit cultivé. Il n'est peut-être pas un grand écrivain, ce qui veut dire surtout qu'il ne s'intéresse pas à son style; mais il écrit facilement dans une langue correcte et même élégante. Certains passages, comme la description des bienfaits de la Providence dans le monde (XX) et surtout la grande prière finale (LIX-LXI), sont réellement éloquents. Il connaît les idées qui ont cours de son temps : sans qu'il soit lui-même un stoïcien, il emploie des expressions d'origine stoïcienne, d'une façon toute naturelle, et l'on peut croire qu'il n'est pas ignorant des lettres classiques. Mieux que tous les livres, il connaît la Bible, dont il fait un usage fréquent : citations ou allusions bibliques reviennent assez couramment sous sa plume pour qu'on en ait conclu à son origine juive. Pour vraisemblable qu'elle soit, cette conclusion ne s'impose pas, puisque nous ne savons rien de la manière dont Clément a reçu sa formation chrétienne. En toute hypothèse, Clément est tout à fait détaché des observances de la Loi mosaïque. Il n'allégorise pas l'A. T. comme le fera l'auteur de la lettre de Barnabé; il se contente de passer sous silence les textes qui mentionnent des rites spéciaux au judaïsme. On sent qu'il ne doit rien, en dehors des Livres saints, à la religion juive. Il est foncièrement, exclusivement chrétien, et la tradition dont il est le disciple est celle qui a pour point de départ le Christ et les apôtres : Jésus a choisi et envoyé des apôtres; ceux-ci à leur tour ont désigné, pour les aider d'abord, pour leur succéder ensuite, des hommes capables de diriger les Églises et de transmettre l'enseignement qu'ils ont reçu. Ajoutons qu'en même temps qu'il est chrétien Clément est foncièrement romain : il admire la discipline militaire et parle des soldats soumis à « nos » chefs (XXXVII); bien plus, il prie pour « nos princes et nos généraux » (LX, 4) et, pour comprendre le sens de cette prière, il est bon de se souvenir qu'elle a été écrite en un temps où l'empereur s'appelait Domitien et était non seulement un persécuteur des chrétiens, mais un tyran.

Ajoutons que Clément, dans la lettre aux Corinthiens, fait figure de véritable chef. Il ne s'emballe pas; il ne se met pas en colère; il ne cesse pas de parler avec calme, parce qu'il est avant tout l'ami de l'ordre et de la paix. On ne trouve pas chez lui l'ardeur et l'enthousiasme qui éclatent par ex. dans les lettres de son contemporain, S. Ignace d'Antioche; et il ne serait pas un véritable Romain s'il se laissait aller à la passion. Il commence par exhorter, par conseiller, avec douceur et modération. Il désire persuader plus que contraindre. Mais il a une haute conscience de sa dignité et de celle de l'Église au nom de laquelle il parle; et vers la fin de sa lettre, il n'hésite pas à donner des ordres. Sans doute ces ordres mêmes ne sont pas accompagnés de menaces; il veut faire confiance à la bonne volonté de ses correspondants; il entend bien d'ailleurs être obéi : les prêtres qu'il a envoyés à Corinthe devront lui en rapporter de bonnes nouvelles; ils seront témoins entre les Corinthiens et lui (LXIII-LXIV). Il appartient à Dieu de donner à tous ceux qui invoquent son nom foi, crainte, paix, patience, longanimité, continence, pureté, chasteté (LXIV). Si Clément termine ses exhortations par la prière, c'est qu'il est d'abord une âme profondément religieuse.

La lettre aux Corinthiens, qui nous fait connaître les traits essentiels du caractère de son auteur, jette aussi de vives clartés sur la situation de l'Église romaine vers la fin du Ier s., et il n'est pas possible de laisser de côté les renseignements qu'elle apporte à ce sujet. Nous savons, grâce à elle, que l'Église de Corinthe avait eu à souffrir de graves dissensions à un moment où l'Église de Rome était elle-même l'objet des plus redoutables épreuves : dans ces éprcuves, tout le monde reconnaît la persécution de Domitien. Quelques ambitieux, de jeunes écervelés, semble-t-il, s'étaient révoltés contre les presbytres et avaient réussi à imposer leur manière de voir à un certain nombre de fidèles. La chrétienté s'était ainsi trouvée partagée. Dès que les circonstances l'avaient permis, l'Église romaine était intervenue pour s'efforcer de ramener la paix chez les chrétiens de Corinthe : la lettre de Clément n'est pas autre chose qu'un essai loyal de pacification.

On voudrait savoir plus clairement si l'intervention de Rome a été sollicitée par les Corinthiens, ou si elle a été spontanée. La seconde hypothèse est d'autant plus vraisemblable qu'on ne trouve, dans la lettre de Clément, aucune allusion à une démarche des Corinthiens. Entre les deux villes, les relations étaient fréquentes; il était facile de savoir à Rome ce qui se passait à Corinthe; il était inutile aux Corinthiens d'écrire et de réclamer, pour résoudre leurs difficultés, la médiation de la chrétienté romaine. Si donc Rome intervient spontanément, le fait-elle à titre fraternel, ou en vertu de l'autorité qu'elle tient de la primauté? Il serait fort possible que la lettre des Romains ne soit dictée que par le sentiment de la fraternité chrétienne : à peine plus récentes sont les lettres d'Ignace d'Antioche, aux Éphésiens, aux Magnésiens, aux Philadelphiens, aux Tralliens, aux Smyrniotes : l'évêque d'Antioche n'a aucun titre à donner des conseils à toutes ces communautés, hormis la sollicitude qui l'anime. Il en est de même un peu plus tard de Denys de Corinthe, qui vers 170 s'intéresse à ce qui se passe en Grèce, en Crète, en Asie Mineure et qui, partout, gourmande, reproche, encourage, exhorte, conseille, uniquement poussé par son zèle. Dans le cas présent, il semble pourtant bien y avoir quelque chose de plus. L'Église de Rome n'est pas une Église comme les autres, et elle le sait. Elle est l'Église où ont souffert les deux grands apôtres Pierre et Paul. Elle a le droit de faire entendre sa voix partout où il lui semble bon et elle n'hésite pas à le faire. Mieux encore, elle a le droit de commander, et elle le fait. Nous avons remarqué que les ordres donnés par Clément le sont d'une manière calme et douce, mais ce sont des ordres. D'autres lettres romaines, comme celles du pape Victor ou du pape Étienne, seront plus sévères, plus énergiques : c'est ici la part du tempérament personnel. Pour être donné avec douceur, un ordre n'en est pas moins un ordre et il doit être exécuté. C'est une véritable obéissance que Clément demande à ses correspondants et qu'il espère en obtenir.

Suffit-il même de parler de l'autorité de l'Église romaine et faut-il insister sur le fait que la lettre, écrite au nom de cette Église, ne se présente pas comme l'œuvre de son chef, pour déclarer qu'à la fin du Ier s. l'épiscopat monarchique n'existait pas encore à Rome? L'étude détaillée de cette nouvelle question nous entraînerait trop loin et dépasserait de beaucoup ce qui regarde Clément. Il nous suffit de rappeler que toute société organisée a un chef et que même un collège presbytéral ne se conçoit pas sans un président qui parle en son nom. Or nous connaissons le nom de celui qui a écrit la lettre, de celui qui, vers 95-97, avait le droit et le devoir d'élever la voix comme représentant et comme chef de l'Église romaine. Il s'appelait Clément, et il a laissé dans l'histoire, voire dans la légende, un souvenir trop grand pour avoir été un personnage quelconque et pour n'avoir pas joui de son vi-

vant d'une autorité supérieure. Nous n'avons pas ici à déterminer l'étendue de cette autorité. Mais nous avons le devoir de la reconnaître et de l'affirmer.

Toutes les éditions des Pères apostoliques contiennent la lettre de Clément aux Corinthiens et de longues introductions sur son auteur. Il nous suffira de rappeler celles de : Lightfoot, 1886; Funk, 1901; Harnack, 1909; K. Lake, 1917; S. Colombo, 1934. En dehors de là, on peut voir : W. Scherer, *Der erste Klemensbrief*, 1902. — H. Bruders, *Die Verfassung der Kirche*, 1904. — A. von Harnack, *Einführung in die alte Kirchengeschichte*, 1929. — F. Gerke, *Die Stellung des ersten Klemensbriefes innerhalb der Entwicklung der altchristlichen Gemeindeverfassung und des Kirchenrechts*, 1931. — E. Caspar, *Die älteste römische Bischofslisten*, 1926; *Geschichte des Papsttums*, I, 1930. — G. Bardy, *Théol. de l'Église, de S. Clément de Rome à S. Irénée*, 1943. — L. Duchesne, *L. Pont.*, I, p. LXIX-LXXIII, 123-24. — P. Franchi de' Cavalieri, *La legenda di S. Clemente papa e martire*, dans *Note agiografiche*, V, 1915, p. 1-40. — H. Delehaye, *Étude sur le légendier romain : les saints de nov. et de déc.*, Bruxelles, 1936, p. 96-116. — F. Dvornik, *Les légendes de Constantin et de Méthode vues de Byzance*, Prague, 1933. — E. Massaux, *Influence de l'évangile de S. Matthieu sur la littérature chrétienne avant S. Irénée*, Louvain, 1950, p. 7-65.

G. BARDY.

9. CLÉMENT II, pape (24 déc. 1046-9 oct. 1047). Suidger de Mayendorff, d'origine saxonne, chapelain de Hermann, archevêque de Brême-Hambourg (1032-35; Adam de Brême, *op. infra cit.*, II, 66), était probablement chanoine de Halberstadt lorsqu'il fut élevé au siège de Bamberg, érigé vers 1007 par Henri II de Germanie et devenu vacant en 1040 par la mort d'Éberhard son premier titulaire. Suidger était bienveillant de nature et d'un commerce agréable (*L. Pont.*, II, 273); *persona grata* auprès de Henri III, il se laissa convaincre, sans grande résistance semble-t-il, d'accepter la tiare lorsque, par les victoires remportées sur les Hongrois et sur les Slaves, le roi eut toute liberté de descendre en Italie dans le dessein de ceindre la couronne impériale.

Depuis la mort de Gerbert (le pape Silvestre II) en 1003, le S.-Siège était retombé sous la tutelle de l'aristocratie romaine et au pouvoir de la maison de Tusculum; malgré le zèle réformateur déployé par l'empereur Henri II, la simonie et le nicolaïsme sévissaient jusque sur la chaire pontificale. Benoît IX, élu en 1032 et tristement célèbre par ses turpitudes — auquel une faction romaine avait suscité un rival en la personne de Jean, évêque de Sabine, devenu Silvestre III — venait d'abdiquer, non sans compensation pécuniaire, en faveur de Jean Gratien, archiprêtre de S.-Jean-Porte-Latine, qui avait pris le nom de Grégoire VI (1er mai 1045). Trois concurrents pouvaient prétendre à couronner l'empereur. Seuls les titres de Benoît IX, en dépit de sa conduite et de son abdication, pouvaient être tenus pour incontestables. Décidé à restaurer à son avantage l'influence germanique sur l'Église romaine, Henri III sut mettre à profit les tendances réformatrices de certains prélats de son entourage. Au concile de Sutri, convoqué sur sa demande par Grégoire VI, il fit déposer Silvestre III qui n'avait pas comparu et Grégoire lui-même qui fut convaincu de simonie (20 déc. 1046; *Ann. Romani; Ann. Corbeienses; Ann. Hildesheimenses;* Adam de Brême, *op. cit.*, III, 7; Lambert de Hersfeld, année 1047, *op. infra cit.; Vita Halinardi*, c. VII; Clément II à l'Église de Bamberg, dans Jaffé, 4149; Bonizon de Sutri, *Liber ad amicum*, V; Didier du Mont-Cassin, *op. infra cit.*, III, 9-11; Léon d'Ostie, *op. infra cit.*, année 1046). Puis, renouvelant le geste d'Otton Ier à l'égard de Jean XII en 963, il fit instruire par un concile romain le procès de Benoît IX, qui fut déposé, puis fit aussitôt procéder à l'élection de son candidat, Suidger de Bamberg (24 déc. 1046) — à défaut d'Adalbert archevêque de Brême-Hambourg qui s'était récusé — et rallia le clergé et le peuple à son choix.

Sous le nom de Clément II, Suidger fut le premier des quatre papes de nationalité germanique imposés coup sur coup par Henri III. Intronisé à S.-Pierre le 25 déc., il procéda sans délai au couronnement de Henri III et de son épouse Agnès de Poitou. Avant la fin de l'année 1046, Clément II concéda à l'empereur, avec le titre de patrice romain qui lui conférait le droit d'intervenir dans l'élection pontificale, un privilège — renouvelé de la *Constitutio Romana* de 824 et du privilège d'Otton III de 962, élargi par Léon III en 963 — aux termes duquel le sacre et l'intronisation du pape et des évêques dotés de *regalia* étaient subordonnés à l'investiture impériale (*Vita Halinardi*, c. VII; Pierre Damien, *Liber gratissimus*, *Libelli de lite*, I, 71, *P. L.*, CXLV, 152; *Ann. Romani*). Cette concession capitale devait servir de fondement aux revendications de Henri IV (Pierre Damien, *Disceptatio synodalis*, *Libelli de lite*, I, 80, *P. L.*, CXLV, 71). Le zèle réformateur déployé alors par Henri III a obnubilé aux yeux des contemporains la portée d'un acte aussi grave. Pierre Damien salue l'avènement de Clément II, comme naguère celui de Grégoire VI, de ses exhortations enthousiastes à poursuivre la réforme (*Epist.*, II, 19). Il devait signaler à son attention les intrus qui occupaient les sièges d'Osimo et de Fano (*ibid.*, I, 3). Une seule voix discordante, celle de Wason de Liège (*Anselmi gesta episcoporum Leodiensium*, 228-29; *De ordinando pontifice*, 14), qui émet quelques doutes quant à la légitimité de Clément II, parce que le pouvoir de déposer les papes appartient à Dieu seul et que le roi a pratiquement confisqué l'élection.

Vers le 5 janv. 1047, le nouveau pape présida un concile romain qui fulmina l'anathème contre les simoniaques et enjoignit quarante jours de pénitence à ceux qui auraient été ordonnés, le sachant tel, par un évêque simoniaque — cette décision devait faire jurisprudence sous Léon IX à l'encontre du parti intransigeant qui réclamait la destitution des clercs ainsi ordonnés (Pierre Damien, *Liber gratissimus*, *Libelli de lite*, I, 70, *P. L.*, CXLV, 150). Ce concile donna prétexte au renouvellement d'une querelle de préséance entre l'archevêque de Milan, Gui de Velate, et l'élu de Ravenne, le chancelier impérial Hunfrid, qui prétendaient tous les deux au premier siège à la droite du pape, ainsi, d'ailleurs, que le patriarche d'Aquilée. Sur présentation de privilèges concédés par ses prédécesseurs et sur le témoignage des évêques de Porto et de Brixen, Clément II se prononça en faveur de Ravenne (Jaffé, 4141).

Peu après, le pape accompagna l'empereur dans son expédition vers le sud de l'Italie. Par le Mont-Cassin, où ils séjournaient à la fin de janv., Henri III et Clément II gagnèrent Capoue (3 févr.) et Salerne. Tandis que l'empereur rétablissait Pandolf III à Capoue au détriment de Guaimar V de Salerne et recevait les serments de fidélité des comtes normands d'Apulie et d'Aversa, le pape examinait et confirmait l'élection de Jean, évêque de Pesto, au siège métropolitain de Salerne, lui conférait le pallium et délivrait un privilège consacrant la juridiction métropolitaine de Salerne sur les diocèses de Pesto, de Conza, d'Amalfi, de Nola, d'Acerenza, de Cosenza et Bisignano (Jaffé, 4143, 18 févr.). Les trois derniers sièges, alors disputés entre le clergé grec et le clergé latin, marquent l'avance extrême, notamment en Calabre dans la vallée du Crati, de la pénétration latine des princes de Salerne. Bénévent ayant fermé ses portes à l'empereur, Clément II fulmina l'excommunication contre les princes lombards Pandolf III et Landolf VI, tandis que Henri III conférait l'investiture de la ville à ses vas-

saux normands, à charge de s'en emparer (Léon d'Ostie, *op. cit.*, 683).

Des rares bulles de Clément II qui ont été préservées ou qui sont attestées par ses successeurs, la plupart concernent les Églises germaniques, soit que leurs titulaires eussent accompagné Henri III en Italie, soit qu'elles fussent unies à la couronne par des liens étroits. Dès le 29 déc. 1046, le pape avait exempté l'abbaye de Corvey ainsi que les moniales de Herford de la juridiction de l'évêque de Paderborn (Jaffé, 4132); il avait béni l'abbé de Fulda, Roingus, et lui avait confirmé le monastère romain de S.-André-et-S.-Étienne *in Exajulo*, sis près de Ste-Marie-Majeure (Jaffé, 4133), concédé à l'abbé Richard par Benoît VIII en 1024 (Jaffé, 4057); le 31, Clément II avait renouvelé l'exemption de Fulda, tout en interdisant à Roingus l'usage des pontificaux, alors réservés aux évêques et aux cardinaux (Jaffé, 4134). Sans doute, bénit-il également le successeur de Roingus, Sigeward, auquel il confirma, le 22 févr. 1047 (Jaffé, 4144), les possessions de son abbaye. Adalbert de Brême-Hambourg reçut un privilège descriptif et confirmatif du ressort métropolitain de son Église (Jaffé, 4146, 24 avr. 1047) qui s'étendait alors sur les Germains et les Slaves, de part et d'autre de l'Elbe inférieur jusqu'au Ploene et à l'Eider, sur les Danois, les Suédois, les Norvégiens et leurs établissements lointains (Sudreys, Islande, Far-Oër, Groënland). Le document est mutilé, mais il se réfère aux bulles de Nicolas Ier (Jaffé, 2759), d'Agapit II (3641) et de Benoît IX (4111).

Clément II recommanda l'abbaye de Cluny aux magnats de Gaule et d'Aquitaine (Jaffé, 4136) et prit sous la protection du S.-Siège (4139) le monastère de Fruttuaria au diocèse d'Ivrée, fondation des frères du Bx Guillaume de Volpiano et dépendance de S.-Bénigne de Dijon. Il confirma l'immédiateté de l'abbaye de la Ste-Trinité de Vendôme, fondée par Agnès de Bourgogne et Geoffroi Martel, mère et beau-père d'Agnès de Poitou, et la rendit tributaire (Jaffé, 4147, 1er juill. 1047; *Liber censuum*, 192). On lui doit la canonisation de Ste Wiborade, vierge, à S.-Gall, martyrisée par les Hongrois en 925 (Jaffé, 4142). La bulle (Jaffé, 4140) par laquelle il concéda une indulgence aux pèlerins de Neubourg (abbaye de bénédictines au diocèse d'Augsbourg, établie en 1002 par Henri II et son épouse Ste Cunégonde), et celle (Jaffé, 4145) par laquelle il confirma les biens du monastère de S.-Michel *in Domate* fondé à Bamberg par son prédécesseur l'évêque Éberhard, si elles sont d'authenticité douteuse, entrent cependant dans la ligne générale de sa politique. Le privilège daté du 24 sept. 1047 en faveur de l'Église de Bamberg (Jaffé, 4149), confirmant des échanges territoriaux avec les diocèses voisins de Wurtzbourg et d'Eichstätt, d'une onction qui tourne au lyrisme personnel, n'est peut-être qu'un exercice d'école amplifiant une bulle authentique. Le pape se justifie d'avoir retenu le siège de Bamberg après son élévation à la tiare, sans livrer la raison profonde de ce cumul, l'extrême pauvreté où était tombée l'Église romaine sous ses prédécesseurs (Guillaume de Malmesbury, *Gesta regum Anglorum*, II, 201, éd. W. Stubbs, *Rolls series*, 246).

A cette date Clément II, qui aurait peut-être suivi l'empereur en Germanie, était tombé gravement malade au monastère de S.-Thomas *in Foglia*, dans le comté de Pesaro (Jaffé, 4148), où la voie Émilienne, qui se dirige vers le Nord, fait sa jonction avec la voie Flaminienne. De là, il écrivit à Henri III, lui remettant la charge pontificale et lui léguant son anneau (Jaffé, 4152, 24 sept. 1047). Il confirma les biens et l'immunité de l'abbaye bénédictine S.-Étienne-et-S.-Vite à Theires-sur-le-Main (Jaffé, 4150, 1er oct. 1047), qu'il avait fondée et dotée pour le salut de son âme et de l'âme de son très cher fils Henri III. La date de sa mort, le 9 oct. 1047, est attestée par deux bulles de Léon IX concédant, aux frères de Bamberg l'usage de la mitre (Jaffé, 4283), et à l'évêque l'usage du pallium (4287) en la fête de S. Denis, anniversaire de la mort de Clément II; le lieu nous est certifié par une bulle de Nicolas II (4333) en faveur du monastère de S.-Thomas *in Foglia*, auquel ce pape confirma une donation de Clément II *qui ibi obiit*. Il ne semble pas qu'il y ait lieu d'accorder quelque crédit à l'allégation de Loup le Protospataire (*op. infra cit.*, 59) selon lequel Clément aurait été empoisonné sur l'ordre de Benoît IX. Sa dépouille fut ramenée en Allemagne et inhumée en la cathédrale de Bamberg où un monument lui fut élevé, dont il ne subsiste que le sarcophage orné de bas-reliefs du XIIIe s. (*L. Pont.*, II, 568; *A. S.*, *Propylaeum*, mai, 188). Une simple dalle a dû remplacer un gisant détruit par les protestants; elle porte une inscription du XVIe s. A Rome, un des successeurs de Suidger sur le siège de Bamberg, Jean Godefroi — ambassadeur de l'empereur Matthias auprès de Paul V — lui a dédié, en 1612, une inscription commémorative dans l'église nationale des Allemands, Ste-Marie-de-l'Ame. Des miracles ont été faussement attribués à Clément II : il s'agit en effet d'une imposture en faveur de l'antipape Clément III (Guibert de Ravenne).

Sources. — Jaffé, I, 525-28. — *Epistolae et privilegia*, *P. L.*, CXLII, 577-90. — *Liber censuum*, éd. Fabre, Paris, 1905, p. 192. — *L. Pont.*, 272, 568. — Adam de Brême, *Gesta Hammaburgensis Ecclesiae pontificum*, II, 66; III, 7; *M. G. H.*, *SS.*, VII; et *P. L.*, CXLVI. — Les annales suivantes aux années 1046-47 : *Ann. Augustani*, *Ann. Corbeienses*, *Ann. Hildesheimenses*, dans *M.G.H.*, *SS.*, III; *Ann. Lamberti Hersfeldensis*, *Ann. Lupi Protospatarii*, *Ann. Romani*, *ibid.*, V. — *Ansetmi gesta episcoporum Leodiensium*, Wason, *M.G.H.*, *SS.*, VII, XIV. — Bonizon de Sutri, *Liber ad amicum*, V, *M. G. H.*, *Libelli de lite*, I; *De ordinando pontifice*, *ibid.* — Didier du Mont-Cassin, *Dialogorum tibri tres*, III, 9-11, *P. L.*, CXLIX. — Léon d'Ostie, *Chronica*, *M. G. H.*, *SS.*, VII. — Pierre Damien, *Epistotae*, I, 3; II, 19, *P. L.*, CXLIV; *Opuscula*, IV, VI, *ibid.*, CXLV, et *Libelli de lite*, I. — *Vita Hatinardi episcopi Lugdunensis*, c. VII, *P. L.*, CXLII. Quelques extraits ont été réunis par I. M. Watterich, au t. I des *Pontificum Romanorum vitae ab aequatibus conscriptae*, Leipzig, 1862, p. 73-78, 713-17.

Travaux. — Études d'ensemble : E. Steindorff, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich III.*, I, Leipzig, 1874, p. 309 sq. — H. K. Mann, *The tives of the Popes in the early Middte Ages*, V, Londres, 1911, p. 270-85. — Hefele-Leclercq, IV-2, Paris, 1911, p. 986-92. — É. Amann, dans l'*Hist. de l'Église*, d'A. Fliche-V. Martin, VII, Paris, 1940, p. 93-96.

Études particulières : mise au point concernant la déposition de Benoît IX, Silvestre III et Grégoire VI, dans A. Fliche, *La réforme grégorienne*, I (*Spicitegium Lovaniense*, 6), Louvain, 1924, p. 108, n. 3. — Sur la question du patriciat : P. Wittmann, *Bishof Suidger von Bamberg ats Papst Clemens II. und der Patriciat Kaisers Heinrichs III.*, dans *Archiv für kath. Kirchenrecht...*, LI, 1884, p. 228-43; *contra* : L. Duchesne, *Les premiers temps de l'État pontifical*, Paris, 1911, p. 381-82 et A. Fliche, *op. cit.*, 110-11. — J. von Pflugk-Hartung a cru devoir restituer à Clément II une bulle attribuée à Léon IX : *Das Breve Papst Clemens II. für Romainmoutier*, dans *Neues Archiv*, XI, 1886, p. 590-94. — Voir également G. Mancini, *Sui miracoli che sono stati attribuiti a papa Clemente II...*, dans *Giornate Arcadico di scienze, tettere ed arti*, XLVI, 1830, p. 80-98, et H. Günther, *Kaiser Heinrich II. und Bamberg*, dans *Historisches Jahrbuch*, LIX, 1939, p. 273-90.

R. Foreville.

10. CLÉMENT III, pape (1187-91). I. Paul Scolari. — Fils de Jean Scolari et de Marie son épouse, Paul Scolari, le futur Clément III, naquit à Rome dans le quartier de la Pinea ou Pomme de pin (ainsi dénommé d'un motif ornemental d'origine païenne qui, jusqu'au pontificat d'Eugène III, décora une fontaine voisine du Panthéon). Une bulle de Cé-

lestin III (*P. L.*, ccvi, 910; Jaffé, 16792, 4 janv. 1192) nous apprend qu'il fut dès son enfance nourri dans l'église Ste-Marie-Majeure. Attaché au clergé de cette basilique, il en devint archiprêtre (*Ann. Romani*, 1188). Il semble donc qu'il ait fait carrière dans le clergé séculier, encore que d'aucuns l'aient dit moine de Vallombreuse (R. Davidsohn, *Geschichte von Florenz*, I, Berlin, 1896, p. 585). Alexandre III le créa cardinal-diacre du titre des SS.-Serge-et-Bacchus (1179), puis évêque de Palestrina après la mort du cardinal Bernerède (entre le 11 juill. 1180 et le 13 janv. 1181). Sous les pontificats de Lucius III, d'Urbain III et de Grégoire VIII, il accompagna la Cour pontificale dans ses déplacements successifs, notamment de Velletri à Veroli, Vérone et Ferrare. Qu'il ait eu dès lors le désir de ramener la papauté à Rome ne paraît pas douteux : la construction qu'il entreprit à cette époque, de ses propres deniers, d'un palais résidentiel attenant à Ste-Marie-Majeure *(P. L., loc. cit.)* en est une confirmation.

Après la mort d'Urbain III, le choix du Sacré-Collège faillit s'arrêter sur sa personne, mais l'évêque d'Albano qui avait décliné la tiare pour lui-même afin de se consacrer à la prédication de la croisade (Albéric de Trois-Fontaines, *Chron.*) l'avait également fait écarter en raison d'une santé déjà très ébranlée (*Epistolae Cantuarienses*, p. 108). Sans doute y a-t-il lieu de voir aussi dans cette attitude une opposition de tendances, le cardinal cistercien, ex-abbé de Clairvaux, représentant au sein de la Curie le parti intransigeant qui l'avait emporté sous les pontificats précédents et qui refusait de composer avec les exigences des Romains et leurs conséquences fiscales. Cependant, le chancelier Albert de Mora, élu sous le nom de Grégoire VIII, le 21 oct. 1187, à Ferrare, avait déjà entamé des négociations avec le Sénat et entrepris de réconcilier les cités rivales de Pise et de Gênes, lorsqu'il mourut à Pise moins de deux mois après son élévation au Siège apostolique (17 déc.). Le troisième jour après la mort de Grégoire VIII (bulle de Clément III notifiant son élection aux évêques d'Angleterre dans l'*English historical Review*, IX, 1894, p. 540 sq.), c.-à-d. le 19 déc., en l'absence d'Henri d'Albano, alors légat en France et en Germanie, et après le refus de l'évêque d'Ostie Thibaud, ex-abbé de Cluny, les cardinaux, d'accord avec le consul romain Léon du Monument, arrêtèrent leur choix sur l'évêque de Palestrina (*Ann. Romani; Epist. Cantuarienses*, p. 136-37). Celui-ci n'avait pris aucune part à l'élection qui le porta à la tiare; si, en effet, il avait suivi la Curie à Pise, il se trouvait alors malade et alité chez les moines vallombrosins de San Paolo, à Ripa d'Arno *(Ann. Pisani)*.

Dès le mois de juin 1188, on crut prochaine la mort du nouveau pape : Honorius, prieur de Christchurch à Canterbury, qui poursuivait à la Curie les affaires de son monastère, écrivait que le pape était gravement atteint de troubles cardiaques (*Epist. Cantuarienses*, p. 218). Nous devons à un moine du même couvent, également présent à Rome, le seul témoignage direct qui nous soit parvenu sur le caractère de Clément III (*ibid.*, 178) : « Il est incorruptible, bien qu'il soit romain. Un grand souci de justice l'anime; il ne précipite jamais ses sentences et il ne frappe qu'après avoir examiné la cause à la lumière de la raison et discerné ses mérites selon l'ordre de la justice et la norme de l'équité. » Dans l'exercice du suprême pontificat, il devait se montrer grand ami de la paix dans la justice : innombrables sont les sentences, compositions ou arbitrages qu'il a favorisés puis confirmés, et qu'il s'est employé à faire respecter. Son élection, à l'heure où elle survint, eut valeur de symbole; elle manifestait le souci primordial de mener à bonne fin l'œuvre inaugurée sous le très court pontificat de Grégoire VIII: d'une part, la réinstallation de la Curie à Rome après une absence de plus de cinq ans; de l'autre, l'apaisement des différends et la cessation des hostilités entre les princes chrétiens, afin de lancer à l'assaut de l'Islam les forces unies de la chrétienté pour la libération de Jérusalem et de la Terre sainte.

II. Les affaires d'Italie. — 1° *Traité avec les Romains et retour de la Curie à Rome.* — Lucius III n'avait pu se maintenir à Rome. La République, administrée par les sénateurs, avait rouvert les hostilités contre Tusculum et supportait mal la reconstruction des remparts de la cité vassale du S.-Siège. Mais la longue absence de la Curie ruinait la Ville à la fois dans son prestige moral et dans sa prospérité matérielle. La présence de Léon du Monument à Pise lors de la mort de Grégoire VIII et son influence dans l'élection de Clément III indiquent assez le désir sincère d'un rapprochement et le début de négociations qui devaient se poursuivre par l'envoi de légats pontificaux à Rome. La paix dut paraître assurée vers le 20 janv. puisque, dès le 22, le camérier Cencius arrêtait des mesures concernant la garde des palais et basiliques et que, le 24, la Curie accompagnée de Léon du Monument avait quitté Pise. Par Sienne et Santo Quirico, elle gagna Rome au début de févr. : elle s'installa au Latran d'où la Chancellerie expédia plusieurs bulles en date du 11. Clément III fut accueilli triomphalement par toute la population romaine, y compris les Juifs *(Ann. Romani)*. Cependant le Sénat romain ne ratifia pas l'accord avant le 31 mai.

Le traité revêt la forme d'une lettre adressée par le Sénat et le peuple romain au pape (le texte en est reproduit dans *P. L.*, ccIV, 1507-10; I. M. Watterich, *op. infra cit.*, II, 699-703; *Liber censuum*, I, 373-75, n. 84). Le préambule affirme la nécessité de stabiliser la paix tant pour assurer la défense et la prospérité même de la Ville que pour sauvegarder la dignité de l'Église comme de la République romaine. Aux termes de cet instrument, les sénateurs reconnaissent la souveraineté du S.-Siège et s'engagent en leur nom et au nom de leurs successeurs à prêter chaque année serment de fidélité au pape et à ses successeurs. Ils lui restituent le Sénat, la Ville, la monnaie, la basilique de S.-Pierre, les autres églises et biens-fonds mis sous séquestre pendant la guerre, retenant toutefois jusqu'à extinction de l'hypothèque le tiers des revenus de la frappe de la monnaie; les *regalia* suburbicaires enfin, à l'exception de Ponte Lucano dont la position commande le passage de l'Anio (aujourd'hui le Teverone) vers la ville de Tivoli contre laquelle ils se réservent le droit de porter les armes. Le pape, qui conserve son *dominium* sur Tusculum, doit cependant se porter caution de la démolition des remparts de cette cité et s'engager à contraindre ses habitants par l'excommunication s'ils ne se sont pas soumis au terme du 1er janv. 1189. La défense de la Ville incombe aux Romains, mais le S.-Siège leur versera annuellement cent livres pour la réfection des remparts. Les exigences financières des Romains s'étendent à la réparation des dommages de guerre subis du fait des Tusculans, des troupes pontificales et des malfaiteurs. Le traité leur confirme enfin les largesses et *donativa* accoutumés envers tous les sénateurs et officiers de la République institués soit par le pape, soit par le Sénat. A ces conditions, le Sénat garantit la libre circulation et le libre accès à la Curie de tous ses membres et de tous ceux qui doivent se rendre *ad limina apostolorum*. Établi en la quarante-quatrième année du Sénat, le document est revêtu des noms de cinquante-six sénateurs, dont dix sénateurs conseillers.

Ce compromis satisfaisait aux exigences financières des Romains et répondait aux nécessités économiques

de la Ville où le retour de la Curie devait ramener la prospérité sinon la paix, car l'affaire de Tusculum ne fut pas réglée avant la mort de Clément III. Œuvre d'un pape romain, plus enclin à transiger sur ces questions qu'un Lucius III, ce fut le dernier des grands concordats entre le S.-Siège et la commune : il devait régir leurs rapports et fixer la papauté à Rome pour une longue période, en dépit de querelles passagères et d'exils de courte durée.

2° *Restauration du Patrimoine.* — Elle fut inaugurée, avant même la rentrée à Rome, par la remise en ordre du palais (22 janv. 1188) avec le concours du camérier Cencius, dans l'esprit même qui, trente ans plus tôt, avait animé le pape Adrien IV et le camérier Boson : les *ostiarii* ou huissiers du Latran se virent imposer un roulement hebdomadaire dans leur service et furent astreints à se présenter aux grandes fêtes et à répondre aux appels du camérier, seul qualifié pour engager de nouveaux membres dans leur compagnie. Aux huissiers assermentés, incombait la garde des clefs des basiliques et du palais : la formule de leur serment en dit long sur les indélicatesses auxquelles certains d'entre eux avaient pu se livrer au détriment des objets précieux, voire du plomb servant à sceller les bulles (*Liber censuum*, I, 419-20, n. 158, 159). Le nouveau pape confirma aux chanoines de S.-Pierre et aux recteurs des monastères des SS.-Jean-et-Paul, de S.-Martin, de S.-Étienne-Majeur et de S.-Étienne-Mineur, sis autour de l'ancienne basilique Vaticane (cf. le commentaire du plan d'Alfarano à l'art. *Rome*, dans *D. A. C. L.*, XIV, 2858-64), le quart des oblations de l'autel de S.-Pierre que leur avait concédé Eugène III (Jaffé, n. 16267, 2 juin 1188). Pour manifester son attachement au sanctuaire de Ste-Marie-Majeure, il accrut la dotation que ce même pape avait faite au clergé de la basilique et lui fit don du palais qu'il y avait édifié (*P. L.*, CCIV). Il entreprit de restaurer les palais et basiliques recouvrés en vertu du traité conclu avec le Sénat : à son pontificat, se rattache l'érection du grand cloître de S.-Laurent-hors-les-Murs, ainsi que de nouvelles constructions et des fresques au Latran. Il fit également creuser un puits devant le cheval de bronze (Martinus Polonus, *op. infra cit.*) : il s'agit de la statue équestre de Marc-Aurèle qui, en 1558, devait être transférée en avant du palais Capitolin.

Certaines places de la Campagne romaine, au nombre desquelles Rocca di Lariano, demeuraient encore entre les mains du chevalier milanais Lanterius que son oncle, Urbain III, avait nommé bailli de la région. L'abbé de Fossa Nova, Jordan de Ceccano, les racheta et les restitua intégralement à l'Église romaine (*Chron. Fossae Novae*). Clément III l'éleva au titre cardinalice de Ste-Pudentienne (avant le 16 mars 1188). Le pape manifesta un égal souci de sauvegarder le patrimoine spirituel du S.-Siège. C'est ainsi que, confirmant les possessions et les droits du monastère de S.-Pierre de Massa au Mont-Néron, érigé *in allodio B. Petri*, il réserva les droits et le *dominium* de l'Église romaine (Jaffé, 16366, 15 déc. 1188). On peut mettre en parallèle le privilège accordé à Étienne, évêque de Ferrare, et à ses successeurs canoniquement institués, dans lequel le pape affirme que le diocèse de Ferrare est entièrement situé *in jure et dominio ac privilegio sanctae Romanae Ecclesiae... cujus est patrimonium* et qu'il demeure dans son élection, ordination et consécration (Jaffé, 16404, 20 avr. 1189).

3° *Pacification de l'Italie.* — Cependant, la restauration du Patrimoine en Italie impliquait une politique de plus grande envergure : des contestations territoriales, notamment sur l'héritage mathildique, opposaient l'Église romaine à l'empereur Frédéric Ier Barberousse. Les négociations, renouées sous Lucius III par l'intermédiaire de l'archevêque de Salzbourg, Conrad, puis directement à Vérone, n'avaient pas abouti. Les difficultés s'étaient accrues après l'avènement d'Urbain III (le Milanais Humbert Crivelli), notoirement hostile aux Staufen; on avait assisté alors au raidissement de la politique impériale à l'égard des villes de Lombardie et de Toscane, aux conquêtes et inféodations opérées par Henri VI sur le Patrimoine. Grégoire VIII, dont l'élection fut un gage d'apaisement, n'avait pas eu le temps, au cours d'un pontificat de huit semaines, de réaliser l'accord souhaité. Le mariage du roi de Germanie avec Constance (1186), fille de Roger II et tante du roi de Sicile Guillaume II — lequel, privé de descendance, l'avait constituée son héritière — menaçait la papauté d'encerclement à une échéance que l'on pouvait encore supposer lointaine. Clément III envoya les cardinaux Albinus de Ste-Croix de Jérusalem et Pierre de S.-Laurent *in Damaso* auprès du roi de Sicile et en obtint le serment de fidélité, mais il dut lui concéder que, le serment une fois prêté par ses successeurs, ceux-ci ne fussent pas tenus de le renouveler à chaque nouveau pontificat (Jaffé, 16375, ann. 1188-89).

Dans un même souci d'apaisement, ses légats, Pierre de Ste-Cécile et Soffrède de Ste-Marie *in Via Lata*, accrédités par bulle du 19 mai 1188 (Jaffé, 16238), rétablirent la paix entre Gênes et Pise, rivales dans leurs possessions en Sardaigne et dans le négoce maritime, sur les bases du respect de leurs positions respectives, de la libre navigation et du libre mouillage dans les eaux et les ports sardes, ainsi que de la réciprocité des avantages commerciaux, les conflits éventuels devant être soumis à des commissions judiciaires bipartites, et les attentats à la paix, à l'arbitrage des archevêques des deux cités assistés de prudents. Cet accord, promulgué à Lucques le 7 juill. devant les représentants officiels des deux cités, et entériné par le pape le 12 déc. (Jaffé, 16363) — suivi plus tard d'un arbitrage pontifical entre Parme et Plaisance (Joannes de Mussis, *Chronicon Placentinum*, à l'année 1189, mais probablement en 1190) — dépassait, par sa portée, l'horizon proprement italien. Le pape y affirmait le devoir du pasteur suprême d'apaiser les conflits entre chrétiens et sa volonté de procurer une aide à la Terre sainte. C'est dans cet esprit que furent menées les négociations avec les princes chrétiens, notamment avec l'empereur.

III. Clément III, la croisade et les princes chrétiens. — 1° *Situation à la fin de 1187.* — Après la défaite de Tibériade et le massacre de Hattîn (4 juill.), S.-Jean-d'Acre, Jaffa, Beyrouth et de nombreuses places importantes étaient tombées aux mains des infidèles. Jérusalem, investie le 20 sept., mais privée de défenseurs, avait dû capituler le 2 oct. Seules quelques forteresses isolées, Tyr, Tripoli, Tortose, Antioche et le Crac des Chevaliers, offraient encore quelques possibilités de résistance. La perte du S.-Sépulcre apparaissait comme une catastrophe sans précédent dans les annales du monde chrétien depuis le sac de Rome par Alaric. Les princes, qui n'avaient pas répondu aux appels réitérés de la papauté devant l'imminence du danger, allaient-ils relever l'honneur de la chrétienté et sauvegarder les intérêts latins en Orient?

Nulle aide n'était à espérer du côté byzantin. Depuis Myriokephalon (1176) la reconquête byzantine en Anatolie était au point mort et la Syrie franque coupée de tout contact avec l'Empire grec. D'ailleurs, après la mort de Manuel Comnène (1180), Andronic avait rompu la solidarité chrétienne et conclu un pacte d'alliance avec Saladin; la dynastie usurpatrice des Anges avait continué sa politique à l'égard des principautés latines de Syrie. Cette « grande trahison » de Byzance avait accru l'hostilité des Normands de

Sicile à son endroit (siège de Thessalonique, 1185).

Les princes d'Occident ne se laissaient pas aisément détourner de leurs intérêts particuliers. Alphonse II d'Aragon, en passe d'étendre sa domination sur le versant nord des Pyrénées, regardait vers la Méditerranée et la Provence. La Castille et le jeune royaume de Portugal voyaient leurs forces absorbées par la croisade nationale et la reconquête sur les Almohades. Les rois de France et d'Angleterre, engagés dans une lutte décisive, ne voulaient pas déposer les armes; Henri II, affaibli par l'âge, ne pouvait songer sérieusement à partir en Terre sainte, en dépit d'un vœu antérieur de croisade, et Philippe Auguste entendait poursuivre ses avantages sur un rival que ses forces trahissaient. Seul, Richard Cœur de Lion, qui avait pris la croix dès 1187, rêvait d'exploits chevaleresques sous le ciel d'Orient, à condition toutefois d'être assuré que la succession paternelle, susceptible de s'ouvrir à brève échéance, lui reviendrait intégralement.

Clément III pouvait difficilement fonder un espoir plus solide sur l'empereur Frédéric Ier Barberousse. Les obstacles ne manquaient pas. Henri VI, âgé de vingt-trois ans, avait grand-hâte de prendre les rênes du pouvoir, mais Lucius III avait opposé une attitude dilatoire aux demandes de couronnement impérial en sa faveur et prétexté que deux empereurs ne pouvaient régner conjointement. Lors de la célébration du mariage de Henri VI avec Constance de Sicile à Milan le 27 janv. 1186, Frédéric l'avait désigné pour successeur et fait couronner roi d'Italie par le patriarche d'Aquilée. C'était un acte d'hostilité envers Urbain III qui, lors de son élévation à la tiare, avait retenu l'archevêché de Milan dont il était titulaire. Il fallait parer enfin à la menace d'union entre l'Empire et la Sicile, et au danger immédiat que constituait la mainmise impériale sur le Patrimoine. Si, d'autre part, la paix de Venise (1177) avait définitivement mis fin au schisme impérial, le can. 2 du concile de Latran (1179) avait remis en cause les ordinations schismatiques. Plus grave était l'affaire de Trèves : l'élection contestée de Volkmar, la nomination à la diète de Constance en présence de l'empereur de Rudolphe de Wied auquel il s'était empressé de conférer l'investiture, puis la consécration par Urbain III de Volkmar dépourvu de l'investiture impériale (1186) menaçaient de renouveler la querelle des Investitures réglée depuis plus d'un demi-siècle. A la diète de Gelnhausen (28 nov. 1186), Frédéric avait tenté de cimenter l'union de l'épiscopat germanique autour de sa politique ecclésiastique (désignation des titulaires aux archevêchés, droit de régale et droit de dépouille), malgré la révolte du puissant archevêque de Cologne, Philippe de Heinsberg. Apaiser les litiges pendants avec l'Empire, réconcilier le Capétien et le Plantagenet, jeter les fondements d'une croisade imminente, telle fut, dans la conjoncture, la tâche dévolue à Clément III.

2° *Prédication de la croisade et pacification de la chrétienté occidentale.* — Les premières mesures avaient été arrêtées par Grégoire VIII. Outre certaines dispositions d'ordre pénitentiel visant à inciter les cœurs à la componction dans ce deuil de la chrétienté (Arnoldus Lubecensis, *op. infra cit.*), il s'agissait de susciter un vaste mouvement d'opinion en faveur de la croisade. L'archevêque de Tyr, Josse, venu au nom des chrétiens de Palestine implorer le secours de l'Occident, et le cardinal Henri d'Albano furent confirmés par Clément III dans la mission qu'ils tenaient à cet effet de Grégoire VIII. Dès la diète de Strasbourg (fin nov. 1187), ils avaient pris contact avec l'empereur par des émissaires, puis ils avaient assisté en personne à l'entrevue que Frédéric Ier eut à Mouzon avec Philippe Auguste (17 déc.). Après cette conférence furent lancées conjointement par l'empereur et par le légat (lettre d'Henri d'Albano, dans I. M. Watterich, *op. cit.*, II, 694-97) les convocations à la diète solennelle de Mayence, dite *curia Christi*, pour le dimanche de *Laetare* (27 mars 1188). Entre temps, le cardinal d'Albano et l'archevêque de Tyr se rendirent en France où le 21 janv., au cours d'une entrevue près de Gisors, ils conjurèrent les rois de France et d'Angleterre de suspendre leurs griefs mutuels et de prendre la croix. Tandis que Henri II promulguait au Mans (23 janv.), puis à Geddington (11 févr.) des mesures concernant l'organisation de l'expédition de Terre sainte, notamment la levée de la taxe saladine — mesures que Philippe Auguste ne devait publier qu'en mars à Paris — le légat reprenait le chemin de la Germanie. Par Mons et Liège où il se trouvait au début de mars (J. Ramackers, *Papsturkunden in den Niederlanden*, n. 299, p. 445-46; H. Meinert, *Papsturkunden in Frankreich, Champagne und Lothringen*, n. 258, p. 381-82), il gagna Cologne, sans doute pour ménager la réconciliation de Philippe de Heinsberg avec l'empereur, puis Mayence. Là, au milieu de l'enthousiasme général, Frédéric Barberousse et son second fils Frédéric de Souabe prirent la croix; à leur exemple princes, prélats et chevaliers par milliers se croisèrent (27 mars). Afin de préparer l'expédition, l'empereur et les princes ajournèrent leur départ à la S.-Georges (23 avr.) de l'année 1189 (voir les extraits des chroniques dans I. M. Watterich, *op. cit.*, II, 697 sq.).

Les hostilités ayant repris entre les rois de France et d'Angleterre, Henri d'Albano dut encore s'entremettre à Bonsmoulins (18 nov. 1188) : il obtint une trêve qui devait expirer le 13 janv. 1189. Après sa mort survenue à Mareuil, près d'Arras, le 1er janv., Clément III nomma, pour le remplacer, Jean d'Anagni, cardinal-prêtre du titre de S.-Marc, qui, s'étant mis en route au printemps, put intervenir à la conférence de la Ferté-Bernard (28 mai 1189) : la menace d'interdit sur le royaume de France n'empêcha pas Philippe Auguste de harceler Henri II dans le Maine et la Touraine. La chute de Tours (3 juill.) contraignit le Plantagenet à se rendre à la merci de son adversaire (traité d'Azay-le-Rideau, 4 juill.), mais il ne survécut pas à l'épuisement, à sa défaite, et à la trahison de ses fils. Sa mort, le 6 juill., ajourna l'expédition outre mer après la prise de possession de l'héritage Plantagenet par Richard Cœur de Lion. Les rois de France et d'Angleterre scellèrent la paix des royaumes près de Nonancourt (déc. 1189-janv. 1190), mais ce fut de Vézelay que devaient s'ébranler en juill. 1190 seulement les forces des royaumes occidentaux (*Gesta regis*, II, 29, 30, 51, 55-56, 61, 66 sq.).

Dans l'intervalle, Frédéric Barberousse, ayant célébré la fête de Pâques (9 avr. 1189) à Ratisbonne, avait pris la tête de la colonne allemande qui en mai, par la vallée du Danube, route traditionnelle des croisés, et la Hongrie où elle s'accrut de contingents dirigés par Geisa, frère du roi Bela, s'avança en direction de Constantinople. Auparavant, Clément III avait chargé les cardinaux Jordan de Ste-Pudentienne et Pierre de S.-Pierre-aux-Liens de régler avec l'empereur et son fils, le roi des Romains, les questions litigieuses, notamment le couronnement de Henri VI et de Constance (Jaffé, 16318, 16319; *Gesta Trevirorum*). Le texte de l'accord, qui doit remonter au début de 1189, n'est pas parvenu jusqu'à nous. Les allusions des chroniqueurs ou les bulles relatives à son exécution permettent d'en induire les points essentiels : 1. le couronnement de Henri VI, formellement promis par le pape (Jaffé, 16104, 16105, 16318, 16319), était, du consentement de Frédéric, prorogé à une date ultérieure, vraisemblablement à son retour de la croisade; — 2. les territoires du Patrimoine, occupés par les forces impériales, furent restitués *quoad possessionem*

à l'Église romaine, étant réservés les droits de l'Empire quant au domaine et à la propriété (acte de Henri VI daté de Strasbourg, 3 avr. 1189) : une fois encore le fond du débat avait été écarté et le pape n'avait accepté de transiger que sous la nécessité de conclure un accord en vue de la croisade; — 3. en revanche, l'affaire de Trèves reçut un règlement heureux et définitif, celui-là même qui, envisagé à Vérone lors d'une entrevue d'Urbain III avec les émissaires de l'empereur, avait finalement été repoussé par le pape milanais et auquel l'empereur et les légats étaient revenus : Clément III, qui avait cité Volkmar à comparaître avant le 13 févr., jugea l'affaire par contumace; il destitua aussi bien Volkmar, pourtant consacré par Urbain III, que Rudolphe de Wied investi par Frédéric Ier (Jaffé, 16423, 26 juin 1189); on devait procéder à une élection canonique en faveur d'un tiers; Clément III allait gratifier l'élu, le chancelier d'Empire Jean, d'un privilège pontifical lui confirmant tous honneurs, dignités et libertés accordés à son Église par les papes, les empereurs ou les rois (Jaffé, 16500, 4 juin 1190).

L'empereur était croisé, l'Empire pacifié. Cependant Henri VI maintenait les prétentions impériales sur les Églises de Germanie. La mort du roi de Sicile Guillaume II (18 nov. 1189) ramena son attention vers la péninsule : il revendiqua la couronne sicilienne par droit impérial (pratiquement tombé en désuétude) et à titre d'héritage au nom de sa femme Constance. C'est dans de telles conjonctures, semble-t-il, que Clément III, privé de l'appui sicilien et du conseil de plusieurs cardinaux frappés par la mort, harcelé sans doute par les exigences des Romains, pressa le retour de Jean d'Anagni alors en Angleterre et la collecte du denier de S.-Pierre dans ce royaume (Jaffé, 16544). L'ouverture de la succession impériale, lorsque fut connue la nouvelle de la mort accidentelle de Frédéric Ier survenue le 10 juin, contraignit Henri VI à ajourner son départ d'Allemagne jusqu'à l'extrême fin de l'année. Entre temps, d'autres candidatures à la couronne de Sicile s'étaient manifestées : celle de Roger d'Andria et surtout celle de Tancrède, comte de Lecce, fils naturel du duc Roger et petit-fils du roi Roger II. Dès janv. 1190, Tancrède avait reçu la couronne des mains de l'archevêque de Palerme, peut-être à l'instigation de Clément III qui, en tout cas, donna son accord tout en réservant l'investiture. Il n'est pas impossible que le pape ait songé dès lors à l'annexion éventuelle du royaume à l'État pontifical. Les Romains, conformément au concordat de 1188, ne lui refusèrent pas leur appui militaire : un contingent à la solde du pontife, grossi de l'armée de Tancrède, repoussa le corps expéditionnaire germanique devant Ariana et le contraignit à battre en retraite (mai-sept.) (Anonymus Casinensis, *Chron. Fossae Novae*, 1190). L'arrivée des rois de France et d'Angleterre qui, embarqués respectivement à Gênes et à Marseille en juill., vinrent hiverner dans l'île, amena de nouvelles complications. Richard Cœur de Lion, au nom des intérêts de sa sœur Jeanne, veuve de Guillaume II, ouvrit des hostilités contre Tancrède. Après la prise de Messine par les Anglais, un traité fut élaboré dont Richard sollicita le pape de se porter caution (Roger de Hoveden, *Chronique*, III, 55, 63, nov. 1190; *P. L.*, CCIV, 1505).

A cette date et en attendant de venir en personne prendre possession de l'héritage sicilien, Henri VI envoya ses ambassadeurs réclamer du pape et du Sénat le couronnement impérial. Ayant obtenu l'assurance que le nouvel empereur respecterait la liberté et les usages romains, le pontife promit de le couronner à Pâques (19 avr. 1191). Mais, s'il vécut assez pour connaître le sort lamentable de Frédéric Ier et la dislocation de la croisade allemande, Clément III devait mourir avant que Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion eussent quitté la Sicile, à l'heure même où Henri VI marchait sur Rome à la tête d'une puissante armée.

3° *Ampleur et opportunité des vues de Clément III.* — Bien que l'effort principal des légats chargés de prêcher la croisade eût porté sur la France, l'Angleterre et la Germanie, les vues de Clément III embrassaient un horizon infiniment plus vaste. C'est la chrétienté tout entière qu'il a voulu associer à la croisade par la prière et les mérites spirituels comme par les sacrifices temporels. Dès 1188, il accordait des indulgences (Jaffé, 16106) et, sans grande illusion, semble-t-il, informait Isaac l'Ange de la coalition qui se préparait contre les infidèles et sollicitait son aide. Cette bulle (Jaffé, 16373, 2 déc.), dont un fragment seul subsiste, témoigne de l'importance qu'il attachait à l'action des puissances maritimes qu'il avait touchées par ses légats : Flamands, Frisons et Danois qui armaient des navires, Siciliens qui pourchassaient les pirates sur la Méditerranée et accumulaient des provisions de blé pour le ravitaillement des croisés. Il a tout fait pour réconcilier Pisans et Génois dont les transports et le négoce étaient indispensables à la Terre sainte. Le geste par lequel il créa l'archevêque de Pise légat de la croisade et gonfalonier de S.-Pierre en lui remettant l'étendard de l'apôtre a la valeur d'un symbole : il marque la préférence du pape pour l'itinéraire maritime, et l'on peut supposer que c'est lui qui incita Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion à abandonner leur projet primitif d'itinéraire continental. En 1189, c'est le prince de Petite Arménie, Léon, dont il sollicita l'aide en faveur des croisés, tandis que par l'intermédiaire du catholicos Grégoire il exhortait les Arméniens à combattre les infidèles, en leur assurant le bénéfice des indulgences attachées à la croisade (Jaffé, 16462, 16461), et qu'à l'instar de Lucius III il adressait au même Grégoire le Rituel de l'Église romaine (16463).

Enfin le pape multiplia les mesures de sauvegarde ou de faveur envers ceux qui participaient à la défense ou à la reconquête de la Terre sainte : l'ordre de l'Hôpital de S.-Jean de Jérusalem et ses filiales d'Occident (Jaffé, 16132, 16133, 16172, 16198, 16224, 16348, 16427, 16521; W. Holtzmann, *Papsturkunden in England*, 1931, n. 250; 1936, n. 252; P. Kehr, *Papsturk. in Spanien, Navarra und Aragon*, n. 177, 184); à un moindre degré l'ordre du Temple (Jaffé, 16317; *Papsturk. in den Niederlanden*, n. 313; P. Kehr, *Papsturk. in Spanien, Katalonien*, n. 230, 234, 235), pour lequel cependant il sollicita l'aide financière des fidèles en y attachant des indulgences (Jaffé, 16361); voire l'ordre des Chevaliers teutoniques (16667). Il concéda à Richard Cœur de Lion, à la veille de quitter ses États, une légation sans précédent sur toute l'Angleterre, le Pays de Galles et les régions d'Irlande au pouvoir des Normands, dont le titulaire, Guillaume Longchamp, évêque d'Ely, grand justicier et chancelier du royaume, était le lieutenant du roi en son absence (Jaffé, 16505, 5 juin 1190). Il intervint pour défendre ceux que le départ à la croisade de leurs seigneurs spirituels ou temporels avait placés sous la protection spéciale du S.-Siège (Jaffé, 16472, 16670, févr. 1190 et 1191). Il interdit enfin de traiter avec les infidèles durant la guerre, si ce n'est pour la libération des captifs, de les ravitailler en denrées prohibées, ou de leur porter secours (Jaffé, 16619, 16634; *Decr.*, l. V, tit. VI, c. 11, 12).

IV. Le gouvernement de l'Église. — 1° *Les progrès de la centralisation romaine.* — Sous ce pontificat, l'impulsion centralisatrice s'est poursuivie. Il semble qu'il ait marqué le début d'une réaction contre l'in-

transigeance du parti réformateur au pouvoir sous Lucius III et Grégoire VIII, en même temps que le retour à la prépondérance romaine au sein du Sacré-Collège. La Curie imposa des taxes aux solliciteurs ainsi qu'en témoignent les lettres du prieur de Christchurch (*Epist. Cantuarienses*, p. 218). Clément III lui-même reçut avec plaisir du même prieur un cadeau de choix, le second anneau de S. Thomas Becket (*ibid.*, 210). Une vingtaine de nominations cardinalices en moins de quatre ans, la plupart au bénéfice de la noblesse romaine, vinrent consacrer la réconciliation de la papauté et du Sénat. Le pape accrut l'influence de la famille des Bobo et prépara l'élévation de la branche des Orsini, issue de cette famille, par la promotion du cardinal Octavien à l'évêché suburbicaire d'Ostie et par celle du cardinal-prêtre Bobo à celui de Porto. Et c'est lui qui, distinguant le tout jeune Lothaire de Segni et le préconisant au titre des SS.-Serge-et-Bacchus, prépara l'œuvre du futur Innocent III.

La restauration du collège cardinalice décimé depuis la mort d'Alexandre III correspondait aux nécessités de la politique pontificale : Clément III dut multiplier les légations *a latere* pour rétablir la paix chrétienne et instaurer la croisade contre les infidèles. A l'instar d'Alexandre III et de Lucius III, il régla nombre de conflits locaux par le moyen des juges délégués agissant soit selon l'ordre judiciaire soit par voie d'arbitrage ou de médiation. Tous les accords intervenus de la sorte furent homologués et entérinés par lettres de chancellerie dont les *Regesta* et les *Papsturkunden* nous apportent maints exemples. Les appels en Cour de Rome interjetés avant ou pendant son pontificat furent poursuivis, notamment en matière d'élections épiscopales. Toutefois, le désir de sceller une entente durable avec les princes et de mettre fin aux luttes qui déchiraient certaines Églises amena Clément III à repousser les solutions intransigeantes, pourvu que les règles canoniques fussent observées. C'est ainsi qu'il mit fin au schisme de Trèves, après la double déposition de Volkmar et de Rudolphe, en acceptant l'élection du chancelier impérial Jean; et au schisme de St. Andrews qui remontait à 1178, en acceptant après la mort de Hugues, qu'il avait déposé, l'élection du chancelier royal Roger de Beaumont, et en confirmant sur le siège de Dunkeld Jean Scot que, malgré son élection canonique, Guillaume le Lion s'était obstiné à écarter du siège de St. Andrews (Jaffé, 16121-25, 16 janv. 1188; *Gesta regis*, II, 63-64). Une même attitude conciliante dans l'affaire de l'élection d'York finit par apaiser l'opposition que l'élu, Geoffroi Plantagenet, avait rencontrée dans une fraction de son clergé (Jaffé, 16474, 7 mars 1190; *Gesta regis*, II, 77, 99-101; Roger de Hoveden, *op. cit.*, III, 7, 27-28).

Clément III a consolidé la hiérarchie ecclésiastique, surtout en pays de mission en fonction des progrès de la conquête chrétienne. Pour complaire au roi de Sicile Guillaume II son vassal et le confirmer dans ses bonnes dispositions à l'égard de la croisade, il a parfait l'œuvre inaugurée par Lucius III en attribuant à la nouvelle métropole de Montréal un second diocèse suffragant, Syracuse, primitivement immédiat, moyennant un cens de 100 tarènes (Jaffé, 16205, 16206, 16333, 16335, 16340, année 1188). C'est également à la prière d'Alphonse II, roi de Castille, qu'il a érigé en diocèse l'Église de Plasencia sur un territoire nouvellement reconquis aux dépens des musulmans. Il confirma à Raymond, évêque de Saragosse, et à ses successeurs toutes les acquisitions dès lors réalisées sur les Sarrasins (*Papsturk. in Spanien, Navarra und Aragon*, n. 170). Renouvelant le geste de ses prédécesseurs, il conféra à Sanche Ier l'investiture du royaume de Portugal, moyennant un cens de 2 marcs d'or (C. Erdmann, *Papsturkunden in Portugal*, n. 124, 26 avr. 1190). Il délivra enfin à l'archevêque de Braga une série de privilèges (*ibid.*, n. 122, 123), dont le plus remarquable (*ibid.*, 121) comporte une liste de onze suffragants correspondant aux récentes conquêtes d'Alphonse Henriquez († 1185) sur le Tage inférieur et de Sanche lui-même dans l'Algarve en 1189, ainsi qu'aux prétentions métropolitaines sur la Galice. Si, prenant sous la protection de S.-Pierre le diocèse de Brandebourg, il confirma la juridiction métropolitaine de l'archevêque de Magdebourg sur cette Église (Jaffé, 16258, 29 mai 1188), en revanche il resserra l'immédiateté de l'évêché missionnaire de Kammin en Poméranie, institué en 1139-40, par l'établissement d'un cens annuel de 1 fertin d'or (le quart du marc) *ad indicium... perceptae... protectionis et libertatis* (16154, 24 févr. 1188). Il confirma à l'archevêque de Brême sa juridiction sur les diocèses de Ratzebourg, Schwerin (Mecklembourg), Lubeck et Ykeshola « en Ruthénie », premier établissement de Riga (Livonie) (Jaffé, 16325, 16328, 25 sept. et 1er oct. 1188). Les attaques des Slaves contre l'Église de Lubeck et son évêque Théodoric (Jaffé, 16326), l'évangélisation des païens de Livonie par l'apôtre Meinhardt (16578), la Hongrie et son roi Bela (16387, 11 mars 1189), la Carinthie, et l'alleu censier du comte Bérenger dans le Salzbourg (16439, 12 sept. 1189) retinrent son attention.

On lui doit le développement et l'extension à certaines Églises séculières de la politique d'immédiateté moyennant un cens annuel symbolique, inaugurée par Alexandre III à l'égard de l'abbaye de Chertsey (*Papsturk. in England*, 1931, n. 137). Sous son pontificat, furent érigés en établissements censiers, outre l'archidiocèse de Montréal à la charge du roi de Sicile et le diocèse de Kammin, les églises S.-Nicolas de Stendal, S.-Léonard de Lamavolari, Ste-Marguerite de Baumburg, l'abbaye de S.-Bertin à S.-Omer (Jaffé, 16260, 16393, 16439, 16371), N.-D. d'Amer au diocèse de Gérone, l'hôpital S.-Sauveur de Téruel, le prieuré S.-Vincent de Fora à Lisbonne (*Papsturk. in Spanien, Katalonien*, n. 225; *Navarra und Aragon*, n. 177; *Papsturk. in Portugal*, n. 126), ainsi que l'ordre de Grandmont (*Papsturk. in Frankreich, Champagne und Lothringen*, n. 261) lorsque, par son légat le cardinal Octavien, il eut apaisé les dissensions entre ses membres clercs et convers et confirmé la règle amendée par Urbain III (Jaffé, 16294, 25 juin 1188). En revanche, on lui a attribué à tort la bulle détachant l'Église d'Écosse de la juridiction métropolitaine d'York par une formule analogue *(filia specialis... nullo mediante)* : ce fut en réalité l'œuvre de Célestin III, lorsque Richard Cœur de Lion eut relevé le roi d'Écosse de tout lien de vassalité envers la couronne d'Angleterre (R. K. Hannay, *The date of the « Filia speciatis » bull*, dans *Scottish historical Review*, XXIII, 1926, p. 171-77).

2° *La réforme ecclésiastique.* — Clément III en conférant de nombreux privilèges aux ordres religieux a visé à la stabilité de la vie régulière : c'est en vue du maintien ou de la restauration de la discipline qu'il a resserré les liens de dépendance entre l'abbaye de Cluny et ses filiales (Jaffé, 16431), entre l'Église de Magdebourg et les maisons de l'ordre de Prémontré en Saxe (16581); qu'il est intervenu auprès de l'épiscopat pour que fussent observés les privilèges des ordres religieux — notamment des Cisterciens en matière de dîmes, récusant la distinction que d'aucuns prétendaient établir entre *labores* et *novalia* (*Papsturk. in Portugal*, n. 120) — et pour préciser le sens qu'il entendait donner à certaines réserves incluses dans les bulles pontificales, telles que la justice canonique de l'Église mère et la justice de l'évêque diocésain (*Papsturk. in England*, 1931, n. 257, 265; cf. R. Fore-

ville, *La condition juridique des monastères anglais*, dans *Revue hist. de droit français et étranger*, XXIII, 1945, p. 270-71). Ses nombreuses interventions auprès des chapitres réguliers ou séculiers, à Maguelone sous Jean de Montlaur (Jaffé, 16127-31, et 16216-18), à Paris sous Maurice de Sully (16119, 16126), à Troyes (16287), à Tournai et à Anvers (*Papsturk. in den Niederlanden*, n. 303, 309), visèrent à assurer la résidence des chanoines. Il interdit aux clercs de Norvège de prendre les armes (Jaffé, 16379). Il fulmina contre les pratiques simoniaques, contre la succession des fils de prêtres nés du concubinage aux Églises paternelles. Il ne s'éleva pas moins véhémentement contre les abus et les violences des laïques : en Lotharingie et en Germanie, il s'est efforcé d'arracher les Églises à l'arbitraire des avoués en substituant la révocabilité à l'hérédité de la charge (Jaffé, 16307, 16380, 16389, 16492; *Papsturk. in den Niedertanden*, n. 297). Il a obligé le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, à reconnaître l'immunité de l'Église d'Arras (*Papsturk. in den Niederl.*, n. 179, 181; Jaffé, 16668, 16674).

Il a très largement encouragé le mouvement favorable au rachat des dîmes des mains laïques par les Églises séculières ou régulières, notamment à Nogent-le-Rotrou, Paris, Compiègne et Reims (Jaffé, 16583, 16168, 16660, 16464), ainsi qu'à Albert, Watten et Thérouanne (*Papsturk. in Frankreich, Picardie*, n. 310; *Artois*, n. 173; *Papsturk. in den Niederlanden*, n. 322). Il obtint de Henri II la restitution à l'évêque de Coventry de l'institution du prieur que le roi prétendait retenir (*Papsturk. in Engtand*, n. 253). Ses interventions pour faire respecter la morale conjugale constituent une importante contribution à la législation matrimoniale (consanguinité, compaternité, mariage des enfants au-dessous de sept ans, mariages clandestins, adultère, dot et procédure dans les causes matrimoniales; voir surtout Jaffé, 16563, 16611-13, 16624, 16639, 16640; ainsi que divers can. aux tit. X, XIX, XX, XXI, XXIII, XXVII du l. II, et aux tit. I, II, VIII, XI, XVIII, XIX, XX du l. IV des *Décr.* de Grégoire IX).

3° *Les actes du magistère.* — Clément III a encouragé l'étude de l'Écriture sainte, mais il entendait que les commentaires en fussent soumis au magistère ecclésiastique. C'est ainsi qu'il exhorta l'abbé de Corazzo, plus illustre sous le nom de Joachim de Flore, à lui soumettre son *Expositio in Apocalypsim* et sa *Concordia Novi et Veteris Testamenti* (Jaffé, 16274, 8 juin 1188); et qu'il chargea l'archevêque de Sens, Gui de Noyers, de faire examiner « par des hommes savants dans les Saintes Écritures et dans la discipline canonique les écrits de maître Ralph Niger, dont la lecture pourrait être utile à l'Église, mais auxquels on n'attribue pas encore pleine confiance » : qu'ils les corrigent s'il y a lieu après mûre réflexion et que l'archevêque fasse connaître au S.-Siège de quelle manière il aura été procédé à l'approbation des ouvrages en cause, en vue d'une décision apostolique (*Papsturk. in Engtand*, 1936, n. 258, 7 févr. 1191). Un clerc d'Amiens, Nicolas, disciple de Gilbert de la Porrée, dédia au pape Clément III un traité de théologie rationnelle contre les erreurs des mahométans, le *De arce fidei* (A. Clerval, *Les écotes de Chartres au Moyen Age*, Paris, 1895, p. 187), mais nous ignorons si cet écrit fut soumis à l'examen d'une commission de théologiens.

A l'actif du pontificat, il faut porter plusieurs canonisations dont le mode éclaire les progrès de la procédure en Cour de Rome. La première en date, celle de S. Ketil, prévôt de N.-D. de Viborg en Danemark, rappelle dans sa forme la procédure envisagée par Alexandre III lorsque Thomas Becket postula auprès de lui la cause de son prédécesseur Anselme : le pape chargea Absalon, archevêque de Lund, de procéder à l'enquête canonique, le laissant juge de la décision et l'autorisant à déclarer Ketil saint, d'autorité apostolique (Jaffé, 16276, année 1188). La procédure suivie dans le cas d'Otton, évêque de Bamberg et apôtre de la Poméranie, n'est pas sensiblement différente (Jaffé, 16411, 16412, 29 avr. et 1er mars 1189). En revanche, la canonisation de S. Étienne de Tiers, fondateur de l'ordre de Grandmont, déjà honoré comme saint, intervint avec des effets universels longtemps après la translation des restes célébrée en 1124. Elle donna lieu à la composition d'un premier formulaire (Jaffé, 16395, 21 mars 1189) que Clément III reprit l'année suivante pour la canonisation de S. Malachie (16514, 6 juill. 1190). L'un comme l'autre furent proclamés saints par le pape qui déclara les « avoir inscrits au catalogue des saints », après examen en Cour de Rome d'une Vie, d'un recueil de miracles et de témoignages authentiques. Enfin, il n'est pas sans intérêt de noter que la procédure qui, dix ans plus tard, allait être adoptée par Innocent III et qui assimilera la canonisation des saints à un véritable procès (voir *Un procès de canonisation à l'aube du XIIIe s.*, *Le Livre de S. Gitbert de Sempringham*, éd. R. Foreville, introd., p. XXXI sq.) est déjà intégralement contenue dans une bulle de Clément III (*Papsturk. in Frankreich, Picardie*, n. 329, 7 mai 1189) concernant l'église S.-Gervais de Guise : réception des témoins, rédaction des procès-verbaux de leur témoignage sous le sceau des délégués apostoliques; citation des parties ou de leurs procureurs en présence du pape.

A bien des égards, ce court pontificat a préparé et annoncé celui d'Innocent III. Les chroniques ne concordent pas quant à la date de la mort de Clément III. L'amplitude de leurs variations va du 20 mars au 10 avr. 1191. Toutefois, l'élection de Célestin III étant suffisamment attestée au 30 mars et la publication des *Papsturk. in England* (1931) ayant révélé une bulle de Clément III datée du 20 mars (n. 272), il paraît difficile de retenir cette dernière date indiquée par Hugues de Ratisbonne. Il semble que l'on puisse s'arrêter au 28 mars, date proposée par un nécrologe du Mont-Cassin (cf. Muratori, *Rerum Italicarum script.*, VII, 941) et tout à fait normale si l'on considère que l'élection de Célestin III n'a pas présenté de difficultés particulières et qu'elle dut être hâtée par l'approche de Henri VI et de son armée. Clément III fut inhumé à S.-Jean-du-Latran devant le chœur des chanoines (Joa. Diaconus, *De ecclesia Lateranensi*, *P. L.*, CXCIV, 1553), c.-à-d. vers le milieu de la nef centrale, le chœur se trouvant primitivement en avant du maître autel. Il ne paraît rien rester aujourd'hui de sa tombe.

SOURCES. — Jaffé, II, 536-76. — *Epistolae et privilegia*, *P. L.*, CCIV, 1273-1478; *Decreta*, *ibid.*, 1478-1506. — *Décr.* de Grégoire IX, dans *Corpus juris canonici*, éd. Friedberg, II. — P. Kehr, *Papsturkunden in Spanien, Katalonien*, Berlin, 1926; *Navarra und Aragon*, *ibid.*, 1928; C. Erdmann, *Papsturkunden in Portugal*, *ibid.*, 1927; H. Meinert, *Papsturkunden in Frankreich*, nouv. série, *Champagne und Lothringen*; J. Ramackers, *Papsturkunden in Frankreich, Artois, Normandie, Picardie*, *ibid.*, 1932-42; J. Ramackers, *Papsturkunden in den Niederlanden*, *ibid.*, 1933-34; W. Holtzmann, *Papsturkunden in England*, *ibid.*, 1931, 1936, dans *Abhandl. der Gesellschaft der Wiss. zu Göttingen*, Phil.-hist. Klasse, IIe-IIIe séries. — S. Löwenfeld, *Drei Briefe Clemens III. aus dem Armenischen übersetzt von Dr Karamianz*, dans *Neues Archiv*, XIV, 1889, p. 178-82. — P. Ewald, *Acht päpstliche Privilegien*, *ibid.*, 1877, p. 219-20. — I. M. Watterich, au t. II des *Pontificum Romanorum Vitae ab aequalibus conscriptae* (Leipzig, 1862), a réuni les principaux passages des chroniqueurs concernant Clément III : *Annal. Romani*; Arnoldus Lubecensis, *Chron. Slavorum*; Anonymus Casinensis; *Chron. Fossae Novae*; Albéric de Trois-Fontaines, *Chron.*; Joannes de Mussis, *Chron. Placentinum*; Hugo Ratisponensis; Magnus Reichspergensis; *Gesta Trevirorum*. Voir également les extraits des *Annal. Romani*

et de la *Chronique* de Martinus Polonus, reproduits dans *L. Pont.*, II, 349, 451; ainsi que le *Liber censuum*, éd. P. Fabre, Paris, 1905-10. — Roger de Hoveden, *Chronique*, éd. W. Stubbs, III, Londres, 1872 *(Rolls series)*. — *Gesta regis* (jadis attribués à Benoît de Peterborough), éd. W. Stubbs, II, Londres, 1867 *(Rolls series)*. — *Epistolae Cantuarienses*, éd. W. Stubbs, au t. II des *Chronicles and memorials of the reign of Richard I*, Londres, 1855 *(Rolls series)*.

Travaux. — Hefele-Leclercq, V-2, 1139 sq. — H. K. Mann, *The lives of the popes in the Middle Ages*, X, Londres, 1914, p. 341-82. — K. Wenck, *Die römischen Päpste zwischen Alexander III. und Innocenz III. und der Designationsversuch Weihnachten 1197*, dans *Papsttum und Kaisertum, Forschungen... Paul Kehr... dargebracht*, Munich, 1926, p. 415-74. — F. Friedlaender, *Die päpstlichen Legaten in Deutschland und Italien am Ende des XII. Jahrh. (1181-98)*, dans *Histor. Studien*, n. 177. — J. Haller, *Heinrich VI. und die römische Kirche*, dans *Mitteilungen des Inst. für österr. Geschichtsforschung*, XXV, 1914, p. 384-454, 545-669.

R. Foreville.

11. CLÉMENT IV, pape. I. Avant l'entrée dans l'état ecclésiastique. II. Le sacerdoce, l'épiscopat et le cardinalat. III. La légation en Angleterre. IV. Le conclave de Pérouse. V. Le pontificat.

I. Avant l'entrée dans l'état ecclésiastique. — Gui Faucoi naquit à S.-Gilles (Gard), vers la fin du XIIe s., de Pierre, jurisconsulte, et de Germaine. Après avoir étudié le droit à l'université de Paris, il exerça la profession d'avocat. Sa science juridique et son équité lui assurèrent une brillante clientèle. C'est ainsi qu'il exprima son avis sur la validité du testament de Raymond VII, comte de Toulouse, et arbitra un procès entre le vicomte de Narbonne et l'archevêque du lieu, en 1251 (Devic-Vaissete, *Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, VI, 820-26). Alphonse de Poitiers le désigna comme clerc enquêteur dans le Languedoc en 1252 et Louis IX lui donna les mêmes attributions (*ibid.*, VII, part. II, 419-30; VIII, 1352-56). L'enquête dans les sénéchaussées de Beaucaire et de Carcassonne, commencée en nov. 1254, se prolongea jusqu'en oct. 1257 (*ibid.*, VII, part. II, 173-96; VI, 849). Entre temps, Gui Faucoi transmit au concile de la province de Narbonne, ouvert à Béziers le 8 mai 1255, le texte de l'ordonnance royale rédigée en trente-deux articles sur la correction des abus (Mansi, XXIII, 870). Postérieurement il s'occupa de divers procès où étaient parties les abbayes de La Grasse et de S.-Gilles.

II. Le sacerdoce, l'épiscopat et le cardinalat. — Après le décès de sa femme, Gui Faucoi reçut la prêtrise, vers 1256. Cette année-là, il devint archidiacre du Puy. Le 27 mai 1257, le chapitre de la cathédrale l'élisait évêque, moins à cause du renom de probité qu'il avait acquis, que parce que ses électeurs escompaient le crédit dont il jouissait en cour royale pour mettre fin à un conflit suscité par l'application du droit de régale. Le calcul s'avéra juste : en juin 1259, Louis IX renonça à prendre possession du palais épiscopal et des châteaux extra-urbains durant la vacance du siège; de plus, le congé d'élire un évêque cessa d'être nécessaire (Devic-Vaissete, *Hist. gén. de Languedoc*, VI, 839). Le prélat ne résida vraisemblablement pas, car sa présence se constate au Parlement et aux côtés de S. Louis dont il était conseiller. En oct. 1259, le chapitre de la cathédrale de Narbonne le choisit pour archevêque, par compromis.

Les faits saillants de son passage à Narbonne sont la rédaction de statuts diocésains (1260?), la réédification de la cathédrale, les quinze consultations juridiques données aux inquisiteurs, les enquêtes que Louis IX lui confia à nouveau dans le Languedoc (É. Baluze, *Concilia Galliae Narbonensis*, 79-81; Devic-Vaissete, *Hist. gén. de Languedoc*, VI, 870; VII, part. I, 265, et part. II, 198-330).

Urbain IV tint à s'assurer le concours d'un homme actif et bon conseiller. Il le créa cardinal, le 24 déc. 1261. Gui Faucoi le supplia de revenir sur sa décision et de le laisser se consacrer tout entier aux soins des âmes de son diocèse et de sa vaste province contaminée par l'hérésie. De même, Louis IX insista pour qu'il restât en France jusqu'à l'apaisement des dissentiments existant entre Charles d'Anjou et la reine Marguerite. Le pape se montra inflexible (Rinaldi, *Ann. ecclesiastici*, § 1262, 45-51). Le cardinal parut à la Cour pontificale, résidant à Orvieto, avant le 21 nov. 1262. Il reçut le titre d'évêque de Sabine.

III. La légation en Angleterre. — En Angleterre, Henri III se trouvait en violent désaccord avec ses sujets. Barons et clergé prétendaient lui imposer un régime parlementaire. Leurs revendications s'exprimèrent dans les *provisions* d'Oxford (1258). Le prince, qui ne les avait acceptées que de mauvais gré et par contrainte, chercha à s'en libérer. Maintes fois il insista près d'Urbain IV, jusqu'à en être importun, afin qu'un légat vînt lui porter assistance. Le pape mandata seulement Guillaume, archidiacre de Paris, avec mission de casser, en son nom, les provisions d'Oxford. Mais les Anglais n'ayant tenu nul compte de leur abolition, Urbain IV nomma légat Gui Faucoi (22 nov. 1263). La bulle qui l'accréditait vantait son talent oratoire, sa sagesse, son savoir, la précision et la netteté de ses décisions, sa prudence dans les délibérations... Il fallait en effet des qualités de premier ordre pour réussir dans une tâche estimée si épineuse par le pape lui-même qu'il avait prévu que le cardinal se verrait dans l'impossibilité de franchir la Manche. D'amples pouvoirs lui furent octroyés et s'étendirent à l'Irlande et au Pays de Galles (J. Guiraud, *Les registres d'Urbain IV*, n. 581-630).

Gui Faucoi ne partit pas immédiatement. Il convenait d'attendre la promulgation de la sentence d'arbitrage qu'à la demande du roi d'Angleterre et de ses sujets rebelles S. Louis avait promis de prononcer. Le Dit d'Amiens (24 janv. 1264) annula les provisions d'Oxford et redonna à Henri III le choix de ses conseillers et de ses officiers. Bien qu'Urbain IV l'eût confirmé le 16 mars, l'opposition anglaise refusa de s'y conformer. Le départ du légat s'imposait; il eut lieu avant le 9 avril. Le 8 mai Gui était à Nice, après avoir affronté sans dommage les dangers que comportait le passage à travers la Toscane parcourue par les bandes de Manfred. Ce n'avait été que grâce à la protection armée du gibelin Pallavicini qu'il avait pu atteindre par voie terrestre Gênes, puis la Provence (*Processus legationis*, éd. J. Heidemann, n. 2). Il dut séjourner quelque peu dans le midi de la France et y remplir divers mandats apostoliques; sa suite avait éprouvé des embarras pour le rejoindre. Vers la mi-juin, il annonçait, de Paris, au roi d'Angleterre, sa prochaine arrivée et demandait des sauf-conduits pour ses chapelains qui règleraient avec la cour les détails de sa réception (*ibid.*, n. 3, 4). Cependant les courriers, qui avaient débarqué à Douvres, subirent des sévices; on leur prit les lettres qu'ils apportaient. Le légat pensa qu'un indigène serait mieux traité : le frère mineur Alain eut le désagrément d'être dépouillé de sa tunique et menacé de mort s'il détenait quelque lettre préjudiciable au royaume. Les entretiens qu'il eut avec Henri de Montfort furent décevants : inutile, lui dit-on, qu'un légat vienne, les Anglais traiteront eux-mêmes leurs propres affaires; d'ailleurs Gui empêcherait la conclusion d'un accord, car il favoriserait fatalement un parti au détriment de l'autre; au reste, son entrée sur le sol d'Angleterre restait subordonnée à une demande formulée par le roi et l'opposition, laquelle n'avait pas eu lieu. Bref, le frère mineur mandait à l'un des chapelains du cardinal : « Ne venez pas, sinon avec un bon sauf-conduit » (*ibid.*, n. 5, 12). Des messagers vinrent signifier

par lettres closes à Gui, résidant à Amiens, que le Parlement réuni à Londres s'opposait à son débarquement; tout au plus, lui laissait-on entrevoir la possibilité d'une entrevue à Boulogne-sur-Mer avec des émissaires des rebelles. Quant aux évêques que Gui avait convoqués, ils ne se présenteraient que si lui-même n'instrumentait contre aucun régnicole. Afin de légitimer leur conduite, les Anglais mentionnaient une prétendue tentative d'invasion que Louis IX aurait subventionnée (*ibid.*, n. 13, 14).

Le légat répondit sur un ton courroucé, releva l'injure infligée à l'Église romaine en refusant de le recevoir et réfuta les objections articulées par les barons (*ibid.*, n. 16). Toutefois il consentit à entendre leurs délégués, tout en citant solennellement des membres de l'épiscopat à comparaître et en menaçant d'excommunication quiconque s'opposerait à leur voyage (août 1264, *ibid.*, n. 17, 18). Le 9 août, Gui Faucoi arriva à Boulogne-sur-Mer. Au jour dit, aucun des ambassadeurs annoncés ne se présenta; du moins parvinrent des excuses sur leur retard. Le légat comprit qu'on le leurrait et entama, le 12, un procès en règle contre les Anglais. Après avoir longuement retracé la suite des événements, il traita les provisions d'Oxford « d'exécrables et d'iniques » et démasqua la perfidie des barons qui écrivaient au nom du roi. Simon de Montfort, chef de l'opposition, les barons, les Londoniens et les habitants des Cinq ports de l'île reçurent monition de le laisser pénétrer en Angleterre avant le 1er sept., de rendre la liberté à Henri III et à ses fils, de gagner Gravelines où ils seraient relevés du serment les obligeant à observer les provisions d'Oxford. A tout chrétien défense était signifiée de donner aide aux rebelles, de leur procurer vin, blé, armes, chevaux, navires (*ibid.*, n. 20). Frère Roger survint; il était porteur de lettres royaux demandant de sanctionner un arrangement conclu entre Henri III et ses sujets. Le légat mit en doute la sincérité de la missive, car l'accord annihilait l'autorité royale et provoquerait infailliblement de nouveaux troubles; il refusa de l'accepter (*ibid.*, n. 21, 22).

Le rendez-vous donné à Gravellnes déplut aux rebelles qui invoquèrent des prétextes pour l'éluder : Gravelines présentait des dangers pour leur sécurité; qui devait venir? pour quelles raisons? quand? (*Ibid.*, n. 25.) Sans être dupe de ce verbiage, le cardinal fixa l'entrevue à Boulogne-sur-Mer (*ibid.*, n. 26). Des lettres que lui adressa l'épiscopat lui causèrent de l'amertume, car elles exprimaient le regret qu'il n'eût pas admis le texte de l'accord consenti par Henri III (*ibid.*, n. 27). Le 1er sept., aucun Anglais n'avait encore paru. Le 18, Simon de Montfort écrivait de Douvres qu'il était prêt à franchir le détroit, mais il réclamait un sauf-conduit plus explicite que le premier (*ibid.*, n. 37). Le 25, les évêques de Worcester, de Londres et de Winchester, le grand juge Hugues le Despenser, Pierre de Montfort,Richard de Mepham exhibèrent des procurations les habilitant à passer un compromis en présence de S. Louis et du légat (*ibid.*, n. 39-43). Les conditions péniblement débattues furent repoussées par les barons (*ibid.*, n. 46). En conséquence le légat déclara, à Hesdin, tous les opposants contumaces et excommuniés pour n'avoir pas obéi à ses monitions et jeta l'interdit sur leurs terres (20 oct., *ibid.*, n. 50).

Entre temps Urbain IV était décédé à Pérouse, le 2 oct. Il ne restait plus à Gui Faucoi qu'à regagner l'Italie. L'échec subi par lui était dû à la scrupuleuse observation des ordres péremptoires reçus du défunt. A vrai dire, pas plus que son maître ou Louis IX, il ne concevait réalisable le régime parlementaire réclamé par la nation anglaise; comme eux il n'entrevoyait qu'un seul idéal, la monarchie absolue.

IV. Le conclave de Pérouse. — Gui Faucoi quitta-t-il Paris au mois de janv. 1265, comme l'a supposé Heidemann? on ne sait. En tout cas il parvint à Pérouse après que le Sacré-Collège l'eut élu pape, le 5 févr. 1265, par voie de compromis. Le 15, eut lieu la cérémonie du couronnement.

Sources. — Devic-Vaissete, *Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, vi-viii, Toulouse, 1872-92. — É. Baluze, *Concilia Galliae Narbonensis*, Paris, 1668 (ouvrage accompagné de précieuses notes). — L. Dorez-J. Guiraud, *Les registres d'Urbain IV (1261-64)*, Paris, 1892-1900. — Le registre de la légation d'Angleterre, rédigé par le notaire de Gui Faucoi, en févr.-mars 1265, a été publié par J. Heidemann, *Papst Clemens IV. Das Vorleben des Papstes und sein Legationsregister*, Munster-en-Westphalie, 1903, p. 182-248, d'après une copie du xviie s. — L.-S. Le Nain de Tillemont, *Vie de S. Louis, roi de France*, Paris, 1847-71, 6 vol.

Travaux. — Heidemann, *op. cit.* — Ch. Bémont, *Simon de Montfort, comte de Leicester*, Paris, 1884. — Ch. Petit-Dutaillis, *La monarchie féodale en France et en Angleterre*, Paris, 1933. — W. Stubbs, *Constitutional history of England*, trad. Ch. Petit-Dutaillis et Lefebvre, Paris, 1907-27. — H. Prentout, *Hist. d'Angleterre*, Paris, 1920.

V. Le pontificat. — Durant son court pontificat, Clément IV fut mêlé à des affaires politiques de première importance; celle surtout du royaume de Sicile lui créa de gros tracas, car elle mettait en jeu l'avenir de l'Église. Le rôle qu'il remplit exactement n'est pas facile à définir, le pape ayant eu coutume de se servir, auprès des souverains de l'époque, de nonces dont les entretiens oraux demeurent inconnus. Il ne subsiste qu'un nombre restreint de lettres qui nous renseignent imparfaitement sur la marche des événements.

1° *Clément IV et l'Angleterre.* — Le pape tint à imposer le respect des sentences d'excommunication et d'interdit que, légat, il avait promulguées contre les rebelles anglais. Le cardinal Ottobuoni fut chargé de cette tâche. En août 1265 il se trouvait de passage en Savoie et annonçait sa prochaine arrivée en Angleterre. Après y avoir débarqué, il constata que le clergé n'avait tenu aucun compte des censures de l'Église, prétendant en ignorer l'existence. Ses lettres le montrent désabusé et prennent un ton larmoyant. En somme il n'obtint que de maigres résultats, malgré ses actes autoritaires. En juill. 1268 se termina sa légation.

2° *Clément IV et Charles, comte d'Anjou et de Provence.* — Alexandre IV avait vu avec inquiétude Manfred, bâtard de Frédéric II, ceindre la couronne royale, à Palerme, le 10 août 1258. Urbain IV résolut de lui opposer Charles d'Anjou, frère de S. Louis, pétri d'une froide ambition et entreprenant. En 1263, les conditions de l'investiture étaient arrêtées, mais non encore ratifiées. Clément IV, craignant que Manfred n'enlevât Rome, les modifia dès le 26 févr. 1265 et fixa la cérémonie avant le 28 juin : il avait hâte que le prince fît route vers l'Italie méridionale. Ses craintes se trouvèrent justifiées; n'eût été la présence d'une garnison provençale à Rome, dont Charles avait accepté la protection conséquemment à la charge de sénateur, la ville serait tombée, en mars, au pouvoir de Manfred. Le comte y fit son entrée le 23 mai et reçut l'investiture le 28 juin.

Dès lors se posa la question de la conquête effective de son futur royaume qui exigeait la constitution d'une forte armée en France, son équipement et sa traversée en Lombardie et en Toscane. L'exécution d'un tel programme présupposait des fonds considérables. Le comte d'Anjou n'en disposait pas; il comptait sur l'aide financière du pape bien à tort, car les coffres du S.-Siège étaient vides. Urbain IV avait certes imposé pour trois années une décime aux Églises de France, mais les taxes, impopulaires parmi le clergé, se levaient mal ou avec une lenteur désespérante. Le pape se vit

contraint d'emprunter à des banquiers italiens sur la recette espérée, non sans se rendre compte des hasards de l'opération : qu'adviendrait-il aux prêteurs si Manfred triomphait? Sa correspondance reflète l'inquiétude qui l'obsédait et la crainte que, faute de numéraire, l'expédition angevine échouât. L'appel au crédit des banquiers ne suffisant pas, il s'adressa à S. Louis et à Alphonse de Poitiers. Seul, celui-ci consentit un prêt minime et de courte durée. Quant au roi de France, il laissait agir Charles d'Anjou sans lui porter le moindre secours : il lui répugnait de détourner de la croisade le moindre sol. Clément IV, réduit aux abois, écrivait à son légat : « Cherche à emprunter : cherche auprès du roi, auprès de son frère, auprès des prélats, auprès des religieux, auprès des bourgeois, auprès des usuriers!, auprès de tout le monde, et quand tu aurais déjà essuyé dix refus » (É. Jordan, *Les origines de la domination angevine en Italie*, 552). Le S.-Siège estimait que, si l'expédition angevine ne s'effectuait pas, la ruine de l'Église, qui avait lié son destin à elle, s'ensuivrait. Il recourut à un expédient dangereux qui consista à donner pour gages à ses créanciers les propriétés foncières des églises et des monastères de Rome. Cette mesure extrême coûta cher à l'homme pondéré qu'était Clément IV. Son effroi apparaît dans une lettre adressée à Charles d'Anjou (2 août 1265) : « Il est facile, pour beaucoup, de dire : Faites, faites. C'est le pape seul qui affronte les difficultés de l'action, qui compromet sa conscience, qui s'expose à l'infamie perpétuelle de passer pour un dissipateur des biens d'Église » (É. Jordan, *op. cit.*, 554). A bout de ressources, il laissa en garantie sa vaisselle d'or et d'argent, les joyaux de sa chapelle et de son trésor (janv. 1266).

L'armée péniblement recrutée atteignit enfin sans encombres les frontières du royaume de Sicile. Elle faillit être détournée de son but par le S.-Père qui fut saisi d'un accès de pusillanimité. Doutant du succès de Charles d'Anjou, il appréhenda une rencontre avec les troupes de Manfred et conseilla l'attaque de celles qui garnissaient la Haute-Italie et la Toscane. Le comte ne commit point cette faute de tactique et engagea l'action contre Manfred, qui périt sur le champ de bataille de Bénévent (26 févr. 1266). L'Italie méridionale tomba rapidement entre ses mains. Clément IV n'eut pas à se louer totalement du vainqueur et constata avec amertume qu'au lieu « de protéger et de défendre » l'Église romaine, il violait ses droits, maltraitait les clercs, ne payait pas le cens stipulé dans l'acte d'investiture.

Les exactions commises par le prince ne tardèrent pas à lui aliéner ses nouveaux sujets, d'ailleurs d'humeur versatile, et les poussèrent à pencher vers Conradin. D'un Hohenstaufen Clément IV ne voulait à aucun prix pour voisin de ses États. Durant l'interrègne dans l'Empire, il invita les concurrents Richard de Cornouailles et Alphonse X, roi de Castille, à lui soumettre leur cause réciproque. Au sujet de Conradin il interdit aux électeurs allemands de lui donner leurs voix et de lui venir en aide. Conradin ne se laissa point intimider par les mesures de défiance prises à son égard et s'intitula roi de Sicile; ce qui détermina le pape à menacer ses partisans d'excommunication (18 nov. 1266) et, devant l'inanité de ses remontrances, à le citer lui-même à comparaître sous peine d'encourir, en cas de refus, les censures de l'Église (14 avr. 1267). En oct., l'Allemand pénétrait à Vérone et marchait vers Rome où il entra le 24 juill. 1268. Une rencontre se produisit, le 23 août, avec les troupes angevines, à Tagliacozzo; elle aboutit à un désastre pour Conradin qui, tombé aux mains du triomphateur, fut sans pitié décapité, le 29 oct. 1268.

Clément IV ne fut pour rien dans ce tragique trépas, quoiqu'il en bénéficiât grandement; il se préoccupa de prolonger l'interrègne qui lui était favorable, en empêchant les Allemands de procéder à une élection impériale (7 nov. 1269). Le 29, il mourait à Viterbe.

3° *Clément IV et la Hongrie.* — Afin d'assurer l'avenir du royaume angevin, Clément IV le lia à celui de la Hongrie. Un double mariage eut lieu : Isabelle, fille de Charles d'Anjou, épousa Ladislas, fils d'Étienne V, et Marie, fille de celui-ci, Charles le Boiteux, prince de Salerne. Un traité offensif et défensif contre tous dangers extérieurs, c.-à-d. contre les Allemands, fut signé. Ainsi, jusqu'à la fin de sa vie, le pape poursuivit une lutte acharnée contre la maison des Hohenstaufen.

4° *Le gouvernement de l'Église.* — Le mauvais état de ses finances et le souci de posséder un épiscopat docile à ses ordres soit en Angleterre soit en Italie poussèrent Clément IV à prendre des initiatives dont l'importance n'a pas été suffisamment relevée. C'est lui qui imprima une impulsion nouvelle et décisive à la captation du droit de collation des bénéfices et à la centralisation des rouages de l'Église, que ses prédécesseurs avaient amorcées l'une et l'autre timidement et poursuivies patiemment. Ses successeurs tireront toutes les conséquences des innovations introduites, principalement à l'époque avignonnaise. La Constitution *Licet ecclesiarum*, du 27 août 1265, affirma que « l'entière disposition des églises, personnats, dignités et autres bénéfices appartient au pontife romain de telle manière que celui-ci peut les conférer juridiquement non seulement quand ils vaquent, mais encore concéder des droits sur eux lorsqu'ils vaqueront » (l. III, tit. VII, c. 2, *in VI°*). Le principe promulgué portait une grave atteinte aux droits des collateurs ordinaires et en paralysait l'effet par la légitimation des grâces expectatives, pourtant condamnées en 1179 par le IIIe concile de Latran. Clément IV en fit aussitôt l'application, en frappant de réserve générale tous les bénéfices qu'il avait énumérés et dont les titulaires expireraient au siège de la Curie, *apud Sedem apostolicam*. Il donnait, en réalité, force de loi à un vieil usage *(antiqua consuetudo)* et se proposait de rendre nul tout acte contraire des collateurs ordinaires. A dessein ou non, le législateur avait employé le terme complexe d'églises *(ecclesias)*, qui pouvait comprendre les églises patriarcales, archiépiscopales et épiscopales. Les contemporains ne s'y trompèrent pas et protestèrent avec une telle énergie que Clément IV déclara, en 1266, que son ordonnance ne visait ni les évêchés, ni les abbayes. Mais, dès l'année suivante, il revenait sur sa déclaration et nommait le titulaire d'un évêché portugais vacant en Cour; en 1268, il procédait de même pour l'Église de Paphos (G. Mollat, *La collation des bénéfices ecclésiastiques sous les papes d'Avignon*, Paris, 1921, p. 24, 27, 38, 70).

Clément IV prit encore l'initiative des réserves spéciales applicables aux bénéfices d'un royaume ou d'une province ecclésiastique. C'est ainsi qu'il priva de leurs droits respectifs les électeurs ordinaires en Angleterre, dans le royaume de Sicile et dans la Haute-Italie (É. Jordan, *Les registres de Clément IV*, n. 118, 257, 487, 490, 631).

Clément IV ne se contenta pas des avantages fiscaux que lui procurait la provision des bénéfices; il pressura durement le clergé français, déjà fort obéré par le paiement de la décime au profit de la croisade, afin de subventionner l'expédition sicilienne et de provoquer l'écrasement des gibelins. Il suscita une opposition qui grandira au cours du XIIIe s. et s'exprimera lors du concile de Vienne, en 1311-12. Les provinces de Reims, de Rouen et de Sens exhalèrent avec virulence, de son temps, leur vif mécontentement : on censura la « voracité » de la Cour romaine; on parla « de braver » l'excommunication prononcée contre les mauvais payeurs, car, disait-on, « l'appétit de la Curie ne s'apaiserait que

le jour où cesseraient l'obéissance et le dévouement du clergé » (*Recueil des historiens de la France*, XXI, 770; *Majus chronicon Lemovicense*). Assuré de l'approbation de S. Louis, le pape tança vertement les plaignants qui lui avaient présenté les doléances du clergé.

En matière inquisitoriale, Clément IV légiféra dans une série de Constitutions que Bernard Gui a exploitées dans son *Manuel de l'inquisiteur* (éd. C. Douais, Paris, 1884). Le pape attribua la nomination des inquisiteurs aux prieurs provinciaux des Frères Mineurs et des Prêcheurs. Il autorisa l'usage de la torture (3 nov. 1265) et prescrivit des châtiments exemplaires à l'égard des Juifs convertis au christianisme et revenus au judaïsme. L'ensemble de l'œuvre législative du pontife a été imprimé au t. I du *Bullarium ordinis F. Praedicatorum* de Ripoll.

ŒUVRES. — *Domini Guidonis Fulcodii, cardinalis episcopi Sabinensis et postea Summi pontificis Clementis IV nuncupati quaestiones quindecim ad inquisitores nunc primum impressae cum annotationibus Caesaris Carenenae Cremonensis*, Lyon, 1669. Sur cet ouvrage v. les remarques de C. Douais (*Documents pour servir à l'hist. de l'Inquisition dans le Languedoc*, Paris, 1910) qui corrige l'opinion de Ch. Molinier (*L'Inquisition dans le midi de la France au XIIIe et au XIVe s. Étude sur les sources de son hist.*, Paris, 1880). — J. Heidemann (*Papst Clemens IV.*, Münster, 1903) a analysé les quinze consultations demandées à Gui Faucoi (73-78).

LETTRES. — Martène-Durand, *Thesaurus...*, II, Paris, 1717 (utilisation des copies des mauristes conservées dans les mss. *latins* de la Bibl. nat. de Paris, *4040*, *4041*, *4945*). — É. Jordan, *Les registres de Clément IV (1265-68), recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les mss. originaux des Archives du Vatican*, Paris, 1893-95. — Potthast, *Reg.* — Des lettres de Clément IV existent au British Museum, mss. *15360*, fol. 328-71, et *15361*, fol. 1-149; à la Bibl. nat. de Paris, *nouv. acq. lat. 2323*, *2324* (copies des XVIIe et XVIIIe s.), et collection Baluze, mss. *15*, *82*, *280*, *381*.

SOURCES. — R. Graham a publié le registre du légat Ottobuoni Fieschi de Lavagna que Clément IV désigna à sa place en Angleterre, *Letters of cardinal Ottoboni*, dans *The English historical Review*, XV, 1900, p. 87-120.

TRAVAUX. — Le pontificat de Clément IV n'a pas encore fait l'objet d'une monographie. — Sur la politique italienne du pape, v. É. Jordan, *Les origines de la domination angevine en Italie*, Paris, 1910. — E. Horn, *Le rôle politique de Clément IV*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des sciences morales et politiques*, 1925, p. 273-300. — U. Prünger, *Verhältnis Ludwigs des Heiligen zu Klemens IV.*, Halle, 1897. — Nicolas, *Clément IV dans le monde et dans l'Église*, Nîmes, 1912. — Davidsohn, *Geschichte von Florenz*, II, Berlin, 1912. — É. Jordan, *De mercatoribus Camerae apostolicae saeculo XIII*, Paris, 1909. — La notice de l'*H. L. Fr.*, XIX, 1838, p. 92-101, a perdu sa valeur.

G. MOLLAT.

12. CLÉMENT V, pape (5 juin 1305-14 avr. 1314). I. Les débuts dans la carrière ecclésiastique. II. L'élection au souverain pontificat. III. L'établissement de la papauté hors de l'Italie. IV. Le gouvernement de l'Église. V. La politique de Clément V. 1° Rapports avec l'Angleterre. 2° Henri VII et l'expédition d'Italie. 3° Clément V et la Hongrie. 4° Le S.-Siège et l'Italie. 5° Relations avec l'Aragon. 6° Clément V et l'Orient. 7° Clément V et Philippe le Bel. VI. Mort du pape.

I. LES DÉBUTS DANS LA CARRIÈRE ECCLÉSIASTIQUE. — Bertrand de Got naquit à Villandraut (Gironde), de Béraud, seigneur du lieu, et d'Ida de Blanquefort. Après avoir reçu quelque temps l'éducation dans la maison de Defés (Lot-et-Garonne), de l'ordre de Grandmont, il étudia le droit à Bologne et à Orléans. Les maigres revenus d'un canonicat à Agen l'obligèrent à solliciter du roi d'Angleterre un bénéfice lucratif, en 1279. Grâce sans doute à la protection de son oncle Bertrand, archevêque de Lyon, promu cardinal en 1294, il obtint le titre de chapelain pontifical, un canonicat et la sacristie dans la cathédrale de Bordeaux, puis l'évêché de Comminges (28 mars 1295) et l'archevêché de Bordeaux (23 déc. 1299). Bertrand de Got se signala par un acte d'autorité, gros de conséquences : comme ses prédécesseurs disputaient depuis longtemps la primatie d'Aquitaine aux archevêques de Bourges, il n'hésita pas à prendre le titre de primat et encourut l'excommunication de la part de son concurrent, Gilles Colonna. Conscient de ses devoirs de métropolitain, il accomplit la visite de sa province en 1305 et apprit, le 19 juin, à Lusignan, la nouvelle de son élection au souverain pontificat.

J. Contrasty, *Études de topographie commingeoise. Le pape Clément V et le culte de S. Gaudens*, dans *Revue historique de Toulouse*, XXIX, 1942, p. 91-219. — J. Haller, *Papsttum und Kirchenreform*, Berlin, 1903. — E. Renan, *Bertrand de Got*, dans *H. L. Fr.*, XXVIII, 1881, p. 272-314 (vieilli parfois). — É. Baluze, *Vitae paparum Avenionensium*, éd. G. Mollat, II, Paris, 1927, p. 94-102. — J. Lestrade, *Un curieux groupe d'évêques commingeois*, dans *Revue de Comminges*, XXI, XXIII, 1906-08. — J. Dufour, *Le lieu de naissance de Clément V*, dans *Revue de Gascogne*, 1905, p. 371. — G. Pariset, *L'établissement de la primatie de Bourges*, dans *Annales du Midi*, 1902, p. 145-84, 289-328. — J. Boucherie, *Inventaire des titres qui se trouvent au trésor de l'archevêché de Bordeaux*, dans *Archives historiques du départ. de la Gironde*, XXIII, 1883, p. 305. — Ch.-V. Langlois, *Documents relatifs à Bertrand de Got (Clément V)*, dans *Revue historique*, XL, 1889, p. 48-54.

II. L'ÉLECTION AU SOUVERAIN PONTIFICAT. — Dès le 18 juill. 1304, journée durant laquelle les cardinaux entrèrent en conclave, à Pérouse, après la mort de Benoît XI, il apparut que les dissensions existant entre eux rendraient impossible l'élection d'un des leurs. Les bonifaciens désiraient venger la mémoire de Boniface VIII, tandis que Napoléon Orsini et sa coterie visaient à obtenir la réhabilitation des Colonna et une réconciliation avec Philippe IV le Bel, roi de France. On songea donc à choisir un pape en dehors du Sacré-Collège. Bertrand de Got parut l'homme prédestiné à concilier des intérêts contraires. Sa science juridique le recommandait à l'attention; d'autre part, il avait eu le don de demeurer en bons termes avec Philippe le Bel, malgré sa présence au concile de Rome, en 1302, et était bien vu du roi d'Angleterre. Il passait, en outre, pour un esprit conciliant. Napoléon Orsini soutint habilement sa candidature et, malgré une opposition tenace qui ne désarma pas, réussit à la faire triompher le 5 juin 1305.

Y eut-il auparavant collusion entre l'élu et le roi de France, comme l'a rapporté le chroniqueur Villani? Dans un rendez-vous ménagé secrètement aux environs de S.-Jean-d'Angély, l'archevêque de Bordeaux aurait-il souscrit à un pacte déshonorant pour s'assurer la tiare? Des documents de premier ordre prouvent l'impossibilité d'une rencontre entre les deux personnages et, si des promesses avaient été réellement formulées, le roi les aurait rappelées opportunément au cours des affaires pénibles que suscitèrent les procès de Boniface VIII et des Templiers, afin d'imposer leur respect.

J.-F. Rabanis, *Clément V et Philippe le Bel. Lettre à M. Daremberg sur l'entrevue de Philippe le Bel et de Bertrand de Got à S.-Jean-d'Angély*, Paris, 1858. — H. Finke, *Aus der Tagen Bonifaz VIII.*, Munster, 1902, p. 279-290; *Acta Aragonensia*, Munster, 1908. — Bibl. nat. de Paris, *lat. 4085*, fol. 31 v°-32 r° (procès-verbal de l'élection inséré dans les commentaires de Pierre Bertrand sur le *Sexte*, les *Clémentines* et les *Extravagantes de Jean XXII*). — É. Baluze, *op. cit.*, II, 31. — Villani, *Istorie Fiorentine*, l. VIII, c. LXXX. — L. Leclère, *L'élection du pape Clément V*, dans *Annales de la faculté de philosophie et lettres de l'université libre de Bruxelles*, I, 1880, p. 7-39 (vieilli).

III. L'établissement de la papauté hors de l'Italie. — Bertrand de Got reçut le décret de son élection à Bordeaux, le 24 juill., et signifia solennellement son consentement le jour suivant. Bien loin d'établir sa résidence dans le Comtat-Venaissin, il annonça son dessein de pénétrer en Italie sitôt la paix conclue entre les rois d'Angleterre et de France et la croisade organisée. Son couronnement fut fixé à Vienne en Dauphiné et six cardinaux seulement furent invités à y participer (lettre du 25 août 1305, dans C. Wenck, *Clemens V. und Heinrich VII.*, Halle, 1882, p. 169; H. Finke, *Acta Aragonensia*, I, 199).

Des ambassadeurs français entravèrent les desseins de l'élu, en lui rappelant le procès intenté à la mémoire de Boniface VIII et non encore liquidé. Clément V décida, par suite, de se rendre à Lyon et de se rencontrer avec Philippe le Bel. Le couronnement eut lieu à S.-Just, le 14 nov. 1305, et fut marqué par des incidents tragiques lors de la procession qui suivit la cérémonie : douze personnes, dont le duc de Bretagne, périrent sous les décombres d'un mur vétuste, lequel, trop chargé de curieux, s'écroula sous leur poids.

Des circonstances imprévues retinrent en France le S.-Père : l'échec de ses nonces dans leurs tentatives de pacification en Italie l'incitait à ne point s'y aventurer; d'autre part Philippe le Bel avait exigé la reprise du procès de Boniface VIII; Clément, qui ne la voulait pas, essaya de gagner du temps et proposa de reparler de l'affaire épineuse lors d'une prochaine entrevue. Les pourparlers, entamés à Poitiers en avr. 1307, n'aboutirent à aucun accord. La soudaine arrestation des templiers opérée le 13 oct. obligea le pape à s'entendre avec le roi de France. Une entrevue à Poitiers (mai-juillet 1308) fut orageuse. Clément V décida de convoquer un concile général à Vienne en Dauphiné, afin de liquider les litiges qui l'inquiétaient grandement. Dans le but de sauvegarder sa liberté d'action, il se retira à Avignon en mars 1309, sans afficher toutefois l'intention d'y fixer sa résidence; au contraire, son installation conserva toujours un caractère provisoire, puisqu'il habita d'abord le couvent des frères prêcheurs, puis l'évêché. Sa mauvaise santé le retint hors d'Italie après la clôture du concile de Vienne (6 mai 1312). Le mal qui le travaillait — peut-être un cancer de l'estomac ou des intestins — l'emporta dans la tombe le 14 avr. 1314. Ainsi s'explique naturellement l'absence de la papauté à Rome. Un contemporain, partisan de Boniface VIII, a bien formulé d'autres motifs secondaires : l'amour du sol natal, l'affection trop prononcée pour les siens, une certaine pusillanimité, la crainte de subir le sort de Benoît Caétani auraient, selon lui, retenu en deçà des Alpes Clément V (H. Finke, *Aus der Tagen Bonifaz VIII.*, xcii).

IV. Le gouvernement de l'Église. — Le gouvernement de l'Église sous le pontificat de Clément V se caractérise par l'accentuation de la centralisation. Le pape exerça plus souvent que ses prédécesseurs le droit de réserve. Fidèle aux principes chers à Boniface VIII, il affirma la supériorité du pouvoir pontifical sur les rois et les empereurs et cassa, du reste, les actes d'Henri VII, jugés attentatoires aux droits sacrés de l'Église. Lors du concile de Vienne, il sut esquiver la question de la réforme « dans sa tête » réclamée par l'épiscopat, maintint dans leur intégralité ses prérogatives en matière bénéficiale et proclama son autorité souveraine en termes tranchants : les Pères, qui manifestaient de la répugnance à sanctionner le projet d'union de l'héritage des Templiers aux biens des Hospitaliers, s'entendirent apostropher ainsi : « Si vous consentez à l'attribution des biens à l'Hôpital, je la prononcerai d'accord avec vous, volontiers; sinon, je l'opérerai quand même, cela vous déplût-il ou non » (H. Finke, *Papsttum und Untergang des Templerordens*, I, 299). Aussi un chroniqueur anglais concluait-il, non sans toutefois exagérer, que le concile de Vienne « ne méritait pas d'être appelé concile, parce que le seigneur pape fit tout de son propre chef » (Walter de Hemingburgh, éd. Hamilton, II, 293).

Clément V dota la chrétienté d'un septième livre de décrétales, connu sous le nom de *Clémentines*. Les Constitutions qu'il renferme avaient pour fin de remédier à une foule d'abus signalés avec aigreur par l'épiscopat à Vienne, de résoudre des points difficultueux de jurisprudence et d'édicter des prescriptions salutaires touchant des questions disciplinaires. Certaines affaires exigeaient d'urgentes décisions : ainsi le fonctionnement de l'Inquisition, la défense des droits paroissiaux mis en péril par les ordres mendiants, le conflit aigu subsistant entre spirituels et conventuels.

Les Constitutions *Multorum querela* et *Nolentes* (l. V, tit. III, c. 1, 2, *in Clem.*) introduisirent une réforme d'une importance capitale en matière inquisitoriale : afin de parer aux irrégularités et aux abus, dont une commission cardinalice avait révélé l'étendue, il fut statué que désormais la mise à la torture, la promulgation de la sentence définitive et la surveillance des prisons appartiendraient obligatoirement et conjointement aux évêques et aux inquisiteurs; que les uns n'agiraient pas sans les autres, du moins passé le délai de huit jours après qu'ils se seraient requis mutuellement de prêter leur concours, enfin que, si l'un d'eux ne désirait pas ou ne pouvait pas répondre à l'invitation de l'autre, il aurait le loisir soit de se faire suppléer par un tiers, soit d'adresser par écrit son avis et son approbation; toutefois, l'évêque et l'inquisiteur demeuraient libres de citer et d'incarcérer, sans se consulter, les suspects d'hérésie.

Benoît XI avait imprudemment révoqué la bulle *Super cathedram (Extravagantes communes*, l. III, tit. VI, c. 2), par laquelle Boniface VIII avait réglé le conflit existant entre le clergé séculier et les ordres mendiants au sujet de la prédication, de l'administration des sacrements et des sépultures. Les privilèges accordés aux réguliers n'avaient eu pour résultat que d'exaspérer la querelle entre les partenaires. Clément V, sur les vifs désirs exprimés par l'épiscopat, abrogea les prescriptions de Benoît XI et remit en vigueur la Constitution *Super cathedram* (l. III, tit. VII, c. 2, *in Clem.*).

Les Frères Mineurs se déchiraient entre eux; les conventuels entendaient pratiquer une pauvreté mitigée et plus conforme aux besoins contemporains, tandis que les spirituels demeuraient rigoristes et versaient parfois dans des exagérations regrettables. Clément V jugea expédient de soustraire provisoirement ces derniers aux persécutions et brimades dont ils étaient l'objet, en les exemptant de la juridiction du maître général de l'ordre, aussi longtemps que durerait l'enquête confiée à une commission cardinalice (14 avr. 1310). Mécontents de la décision pontificale et, d'ailleurs, fortement attaqués par leurs adversaires, les conventuels se vengèrent en accusant d'hérésie Pierre-Jean Olieu, tenu par eux pour un oracle. Après avoir condamné les erreurs relevées dans les écrits d'Olieu par la Constitution *Fidei catholicae fundamenta* (l. I, tit. I, c. un., *in Clem.*), le pape publia, le 5 mai 1312, le décret *Exivi de paradiso* (l. V, tit. XI, c. 1, *in Clem.*) qui traçait avec précision des prescriptions au sujet de l'application de la règle de S. François d'Assise. Peut-être commit-il une imprudence en ne permettant pas aux spirituels de former une congrégation spéciale. Il aima mieux user d'expédients, en tançant vertement leurs persécuteurs, en les déposant même de leurs charges et en obligeant leur supérieur à désigner à leur place des frères plus tolérants. Les spirituels trouvèrent asile dans les couvents de Narbonne, de Béziers et

de Carcassonne; quelques insoumis furent frappés d'excommunication. La solution bâtarde adoptée par le S.-Siège devait rapidement produire de fâcheux effets qui déterminèrent Jean XXII à légiférer sur la pauvreté.

L'épiscopat s'était plaint amèrement des empiétements des laïques sur la juridiction ecclésiastique. Clément V se tint sur la réserve et comprit que le moment n'était pas favorable pour entamer une lutte contre les excès reprochés aux juges civils. L'affaire des Templiers et le procès de Boniface VIII lui donnaient suffisamment de soucis pour qu'il ne s'en attirât pas de nouveaux.

Les mesures prises à Vienne portent le cachet de Clément V : elles dénotent en lui la tendance à la conciliation, la crainte de trancher dans le vif et le recours à des expédients.

Parmi ses contemporains les Italiens lui ont fait un grief d'avoir mis en minorité les éléments italiens par la création, le 15 déc. 1305, de neuf cardinaux français. Les promotions de déc. 1310 et de déc. 1312 accrurent bien davantage la prépondérance des citramontains dans le Sacré-Collège.

D'autres contemporains ont censuré la cupidité du pape. L'un va jusqu'à dire : « Tu n'as amie fors la pécune » (*H. L. Fr.*, XXVII, 380; cf. G. Villani, *op. cit.*, l. IX, c. LIX). Le juriste Pierre Jacme écrit : « Notre seigneur le pape s'amasse un trésor et travaille à l'exaltation de sa famille; mais il se soucie fort peu des abus à redresser » (*H. L. Fr.*, XXXVI, 509). Un chroniqueur lui reproche de ne songer qu'à « grossir son or de n'importe quelle façon, afin d'enrichir les siens » (O. Holder-Egger, *Der Schlussteil von Ricobalds von Ferrara Hist. Romana*, dans *Neues Archiv*, 1911, p. 458). Il est certain que Clément V imposa de lourdes charges au clergé de France, en percevant les droits de gîte au cours de ses déplacements. Geoffroy de Paris (*H. L. Fr.*, XXII, 115) a résumé crûment la situation :

> Il n'i ot ville ne cité
> De quoi le pape eust pitié
> N'abeie ne prioré
> Qui tost ne feust dévoré.

D'autre part le paiement de l'annate fut exigé en certaines contrées, en particulier en Angleterre, en Écosse et en Irlande, et la levée d'une décime sexennale destinée aux frais d'une croisade greva durement le clergé. Geoffroy de Paris s'est fait l'écho du mécontentement général. A l'occasion du concile de Vienne, où fut promulgué l'impôt, il manifeste son sentiment (*loc. cit.*, 133) :

> Je croy, la cause du concile
> Fu pour atraire crois et pille.

Les contemporains ont été en partie injustes à l'égard du pape. La croisade ne pouvait s'organiser sans subsides. Le 1er févr. 1306, le trésor pontifical se trouvait vide et les banquiers refusaient des prêts, n'ayant pas confiance dans la solidité des finances du S.-Siège; c'est pourquoi la perception des annates s'imposa (J. P. Kirsch, *Die Annalenbulle Klemens V. für England, Schottland und Irland vom 1. Febr. 1306*, dans *Römische Quartalschrift*, XXVII, 1913, p. 202-207).

Cependant les fonds amassés cussent pu trouver un meilleur emploi que des avances aux rois de France et d'Angleterre (320 000 florins). Si Clément mena une vie fort simple — comme l'attestent ses livres de comptes — il exagéra l'enrichissement des siens. Que dire du testament du 29 juin 1312 et du codicille du 9 avr. 1314 par lesquels il léguait 314 800 florins à ses familiers et à ses parents, et 300 000 à son neveu Bertrand, vicomte de Lomagne, avec, il est vrai, cette condition de subvenir aux frais d'une croisade! (F. Ehrle, *Der Nachlass Clemens V. und der in Betreff desselben von Johann XXII. geführte Prozess*, dans *Archiv für Literatur-und Kirchengeschichte*, V, 1889, p. 15-26.) Ne laissant que 70 000 florins à son successeur, il compromettait gravement l'avenir et contraignait Jean XXII à pressurer, à son tour, la catholicité.

Le népotisme guida trop les préoccupations du Souverain pontife. Dès juill. 1305 commence une répartition généreuse de bénéfices à ses neveux, alliés ou parents. Cinq membres de sa famille reçoivent la pourpre cardinalice. D'autres obtiennent des sièges épiscopaux rapportant de gros revenus. Les laïcs participent aux bonnes grâces du pape. Pourvus de rectorats ou de charges importantes dans les États de l'Église, ils ne résident pas et se contentent de toucher les émoluments de fonctions lucratives qu'exercent, en leur absence, des suppléants qui grugent les populations. A la Cour romaine que d'abus occasionnés par un manque de surveillance! Portiers et chambriers ne permettent l'accès auprès du Souverain pontife que moyennant finances; du moins, c'est ce que prétendent les correspondants du roi d'Aragon. Porte-voix de l'opinion publique, le cardinal Napoléon Orsini accusera Clément d'avoir livré les biens d'Église au pillage (É. Baluze, *op. cit.*, III, 239).

G. Villani (*op. cit.*, l. IX, c. LVIII) a attaqué sa moralité : « Il fut, dit-il, luxurieux, si bien qu'on disait ouvertement qu'il avait pour amie la comtesse de Périgord, très belle dame, fille du comte de Foix. » La réclusion, à laquelle la maladie le contraignait, a pu accréditer des bruits fâcheux sur la conduite du pape, pour peu que la comtesse ait fréquenté la Cour pontificale. Les ambassadeurs du roi d'Aragon, très loquaces, ne mentionnent pourtant pas la présence de Brunissende à la Curie. Si elle y avait séjourné et dominé Clément V, ils n'eussent sans doute pas négligé de recourir à ses bons offices dans l'intérêt de leur maître. Les racontars enregistrés par Villani manquent apparemment de vraisemblance, car on sait que le pape aimait les livres de piété, comme en témoigne l'inventaire de sa bibliothèque (F. Ehrle, *loc. cit.*, 80). Au reste, le chroniqueur florentin verse dans la crédulité, quand il rapporte (*op. cit.*, l. IX, c. LVIII) la prétendue consultation d'un nécromancien par le pape, inquiet du sort d'un de ses neveux qui était mort cardinal : l'augure aurait député aux enfers un quidam qui vit le défunt logé dans un palais, mais couché sur un lit de feu; un autre palais était en voie de construction et, d'après les démons, devait servir de demeure à Clément lui-même.

L. Guérard, *La succession de Clément V et le procès de Bertrand de Got, vicomte de Lomagne (1318-21)*, dans *Revue de Gascogne*, XXXII, 1891, p. 5-20 (rectifications et additions à l'art. cité de F. Ehrle). — H. Hoberg, *Die Inventare des päpstlichen Schatzes in Avignon (1314-76)*, Cité du Vatican, 1944, p. 1-38. — H. Hörnicke, *Die Besetzung der deutschen Bistümer während des Pontifikats Klemens V.*, Berlin, 1919. — W. E. Lunt, *The first levy of papal annates*, dans *American historical Review*, XVIII, 1912, p. 48-64 (publication d'une bulle du 1er févr. 1306). — Y. Renouard, *Les relations des papes d'Avignon et des compagnies commerciales et bancaires de 1316 à 1378*, Paris, 1941.

V. La politique de Clément V. — Les affaires politiques du temps créèrent des obligations à Clément V; nous examinerons les diverses façons dont il s'en acquitta vis-à-vis de l'Angleterre, de l'Empire, de la Hongrie, de l'Italie, de l'Aragon, de l'Orient, de la France.

1° *Rapports avec l'Angleterre.* — Connaissant parfaitement les raisons du conflit anglo-français qui découlait du traité signé à Paris en 1259 par S. Louis et qui reposait tout entier sur la question de la vassalité du duc d'Aquitaine, Clément V agit avec une certaine désinvolture, en archevêque de Bordeaux, « mais revêtu de pouvoirs suprêmes ». Il intervint dans les

conflits locaux, quand bien même ils n'intéressaient pas la juridiction ecclésiastique. Au lieu de s'adresser au roi d'Angleterre, il entra directement en relations avec le sénéchal de Gascogne. Le S.-Père se rendit parfaitement compte de son impuissance à imposer une solution au conflit franco-anglais et recommanda simplement l'observation du traité de Paris. A son sentiment, les rois d'Angleterre et de France ne pouvaient donner ni la sécurité, ni la paix à la Gascogne; c'est pourquoi le pape se défia d'eux également et afficha de l'indépendance à leur égard (Y. Renouard, *Les papes et le conflit anglo-français en Aquitaine, de 1259 à 1337*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, LI, 1934, p. 258-92).

Entre Clément V et Édouard Ier l'accord régna et profita au roi, qui fut délié, le 29 déc. 1305, des concessions accordées à ses sujets touchant certains droits forestiers et des prérogatives royales, et qui fut débarrassé du primat Winchelsey, coupable d'opposition à son autorité. En août 1306, Édouard reçut l'autorisation de lever une décime sur son clergé. L'aide précieuse que lui fournit le S.-Siège exaspéra l'opinion anglaise : un long et acrimonieux réquisitoire contre son ingérence dans les affaires anglaises fut lu au parlement de Carlisle (janv. 1307). Le roi sut louvoyer pour calmer l'agitation de la noblesse.

Des heurts se produisirent entre le pape et Édouard II à propos de l'exercice du droit de réserve. Une ordonnance du 8 nov. 1307 prohiba l'entrée en Angleterre de bulles lésant les droits de la Couronne. Un nonce vint présenter au prince une longue série de griefs auxquels s'associa le clergé anglais. Édouard s'excusa pour la forme. Le mécontentement qu'exprimaient ses barons à cause de la faveur accordée à Pierre de Gabaston l'inclina à ne pas s'aliéner le pape. Bien lui advint, car lorsque la guerre civile éclata à cause du favori, Clément dépêcha en Angleterre son vice-chancelier et son camérier afin d'apaiser les troubles (1312). Cette habile conduite lui profita grandement; il put sans difficulté percevoir les annates et pourvoir aux bénéfices ecclésiastiques sis en Angleterre, même au profit d'étrangers.

G. Mollat, *La collation des bénéfices ecclésiastiques sous les papes d'Avignon (1305-78)*, Paris, 1921, p. 228-49. — Th. Rymer, *Foedera, conventiones, litterae et cujuscumque generis acta publica inter reges Angliae et alios quosvis imperatores, reges, pontifices, principes vel communitates*, Londres, 1816-20, II, part. I, II. — J. Haller, *Papsttum und Kirchenreform*, I, Berlin, 1903, p. 375-441. — O. Sayles, *The parliament of Carlisle (1307). Some new documents*, dans *English historical Review*, LIII, 1938, p. 425-37. — Chr. Marlowe, *Edward II*, Londres, 1933. — H. G. Richardson, *Clement V and the See of Canterbury*, dans *English historical Review*, LVI, 1941, p. 97-103.

2° *Henri VII et l'expédition d'Italie.* — Après l'assassinat d'Albert de Habsbourg (1er mai 1308), le roi de France intrigua près des princes électeurs pour assurer la dignité impériale à son frère Charles de Valois. L'appui du S.-Siège lui importait au premier chef; c'est pourquoi il le sollicita dans l'entrevue qui eut lieu à Poitiers. La conduite de Clément V fut très spécieuse. Il ne se souciait pas d'accroître la puissance de Philippe le Bel qui devenait trop lourde pour lui-même et il songeait plutôt à lui opposer un empereur. Suivant ses méthodes coutumières, le pape louvoya. De peur de s'attirer les foudres du roi, il consentit à faire une démarche officielle près des électeurs, mais il évita soigneusement de se compromettre, ne montra pas ses préférences et se borna à recommander le choix d'un personnage dévoué à l'Église et capable d'entreprendre la croisade, sans nommer qui que ce fût (juin 1308). Le cardinal Raimond de Got, son parent, n'imita pas sa réserve et recommanda délibérément la candidature de Charles de Valois à l'archevêque de Cologne (É. Baluze, *op. cit.*, III, 97). Agit-il d'après les ordres de Clément, sur lequel Philippe avait fait pression, ou de son propre chef? Contrairement à l'opinion émise par Wenck (*op. cit.*, 106) et adoptée par Lizerand (*Clément V et Philippe IV le Bel*, 174-75), E. Stengel (*Avignon und Rhens. Forschungen zur Geschichte des Kampfes um das Recht am Reich in der ersten Hälfte des XIV. Jahrh.*, 13-15) a cru que la première hypothèse était la plus plausible, sous prétexte que l'initiative prise par le cardinal n'eût représenté qu'un « sabotage » de la politique pontificale. Les arguments invoqués par Stengel n'apparaissent pas péremptoires. Les *Acta Aragonensia*, publiés par H. Finke, démontrent abondamment que les cardinaux poursuivaient parfois une politique différente de celle du pape régnant et favorable aux princes dont ils recevaient des faveurs. Il vaut mieux avouer notre ignorance. En oct. 1308, Clément V intervint positivement près des électeurs pour leur recommander la candidature de Charles de Valois, mais à ce moment il la savait gravement compromise. Il mit, d'ailleurs, une certaine hâte à confirmer l'élection d'Henri de Luxembourg (26 juill. 1309) et fixa la cérémonie du couronnement à S.-Pierre de Rome, à la date du 2 févr. 1312. Lui-même oindrait de ses propres mains le roi des Romains. L'empressement du pape causa un fort dépit à Philippe le Bel, qui l'exprima en termes amers (*Regestum Clementis papae V*, n. 1302; É. Baluze, *op. cit.*, III, 216-26).

Une piété réelle non moins que le souci de ses intérêts matériels poussaient Henri VII à se montrer plein de déférence et de soumission à l'égard de l'Église romaine, sans l'appui de laquelle ses entreprises eussent été vouées à l'échec. Clément, tout le premier, reconnut ses excellentes dispositions d'âme et apprécia son intention de participer à la croisade. Sur le terrain politique il y avait désaccord. Le pape entendait disposer de l'Italie à son gré. Récemment n'avait-il pas été question d'accorder Pise en fief au roi Jayme II d'Aragon! Une expédition romaine risquait de bouleverser la péninsule. Sans doute Clément V avait invité les Italiens à accueillir amicalement un prince qui ne nourrissait que le désir de jouer un rôle pacificateur (1er sept. 1310), mais agissait-il avec sincérité? Une bulle du 19 août 1310 avait concédé au roi Robert de Naples le rectorat de la Romagne, comme si l'on pouvait craindre le retour de cette riche province à l'Empire. La défiance du S.-Père apparaissait dans les serments imposés au roi des Romains d'abord à Haguenau, puis plus perceptiblement à Lausanne (11 oct. 1310); Henri avait prêté fidélité à l'Église, confirmé tous les privilèges concédés à celle-ci par ses prédécesseurs, garanti l'intégrité des États pontificaux et promis de n'y exercer aucun acte de juridiction. La présence de légats dans l'armée allemande inspirait-elle confiance ou n'était-ce qu'un prétexte pour surveiller les actes du souverain plus efficacement? Henri, plus tard, se plaindra du cardinal Arnaud de Faugères et sollicitera son rappel.

Dans la réalité, malgré ses meilleures intentions, l'entrée de l'empereur en Italie réveilla aussitôt la haine des factions gibelines et guelfes qui désolaient le pays. La guerre sévit. Les pires déboires survinrent à Rome. Quand Henri y pénétra, les troupes napolitaines lui interdirent l'entrée du Borgo et l'accès à la basilique S.-Pierre, où obligatoirement les trois cardinaux délégués devaient procéder au couronnement impérial. Il fallut conquérir le terrain pied à pied et, l'opération reconnue impossible, sommer les légats de célébrer le sacre au Latran (29 juin 1312).

Des instructions parvenues de la Cour pontificale et communiquées par les consécrateurs enlevèrent ses dernières illusions à Henri VII. Le pape exigeait la conclu-

sion d'un armistice avec Robert de Naples et la promesse de ne point prendre les armes contre lui. D'autres conditions parurent inadmissibles à Henri VII, entre autres celle de prêter serment de fidélité. Il protesta de son indépendance vis-à-vis du pouvoir de l'Église; bien plus, il déclara le roi Robert coupable de lèse-majesté et déchu de sa couronne (26 avr. 1313). Une ligue fut conclue avec Gênes, Pise, le roi de Trinacrie et les gibelins d'Italie, dans le but d'envahir le royaume de Naples.

Clément V avait le devoir de secourir le vassal de l'Église : une bulle du 12 juin 1313 promulgua l'excommunication contre quiconque attaquerait le roi Robert. Henri VII n'en continua pas moins à réunir une flotte nombreuse afin d'investir Naples. Sa mort inopinée (24 août 1313) favorisa les vues du S.-Père. La décrétale *Romani principes* (l. II, tit. IX, *in Clem.*) proclama que les serments prêtés par le défunt tant avant qu'après son couronnement avaient le caractère de fidélité, et la Constitution *Pastoralis cura* (l. II, tit. XI, c. 2, *in Clem.*) que Robert de Naples n'était pas justiciable de l'empereur, vu qu'il n'habitait pas l'Empire et dépendait de l'Église. Durant l'interrègne, le pape administrerait l'Empire, en vertu de la suprématie qu'il possédait sur lui. Conformément aux doctrines professées par Clément V, Robert de Naples fut nommé vicaire en Italie le 14 mars 1314 (*Regestum Clementis papae V*, n. 10321).

Sources. — Les documents concernant les relations de Clément V et d'Henri VII ont été réunis par J. Schwalm, *Constitutiones et acta publica...*, IV, 2 part., dans *M. G. H.*, sect. IV, *Leges*, Hanovre, 1906-11. — Les *Regesta Imperii*, VI, Innsbruck, 1933, rédigés par V. Samanek, sont utiles à consulter. — Une relation de l'expédition romaine a été écrite par Nicolas de Ligny, évêque de Butrinto; v. l'éditlon insérée dans É. Baluze, *op. cit.*, III, Paris, 1921, p. 491-561.

Travaux. — Fr. Schneider, *Kaiser Heinrich VII.*, Leipzig, 1928. — H. E. Feine, *Die Approbation der Luxemburgischen Kaiser in ihren Rechtsformen an der Kurie*, dans *Zeitschr. der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte, Kan. Abt.*, LVIII, 1938, p. 364-97. — M. Thilo, *Das Recht der Entscheidung über Krieg und Frieden im Streite Kaiser Heinrichs VII. mit der römischen Kurie*, Berlin, 1938. — A. Cutolo, *Arrigo VII e Roberto d'Angio*, dans *Archivio storico per le provincie napoletane*, XVIII, 1932, p. 5-30, 31-155. — R. Davidsohn, *Geschichte von Florenz*, III, Berlin, 1912. — R. Caggese, *Roberto d'Angio e suoi tempi*, I, Florence, 1922. — A. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, V, Berlin, 1911-20.

3° *Clément V et la Hongrie.* — Dans les premières années du pontificat, plusieurs concurrents briguaient la couronne et occasionnaient des dissensions regrettables et pernicieuses au pays. Le pape jeta son choix sur Charobert et pour l'imposer s'en remit au cardinal Gentile da Montefiore. Le légat partit le 19 oct. 1307 et sacra roi le candidat pontifical, à Bude, le 15 juin 1309.

Monumenta Vaticana Hungariae, II, *Acta legationis cardinalis Gentilis (1307-11)*, Budapest, 1885. — E. Horn, *La mission diplomatique d'un franciscain*, dans *Études franciscaines*, XXXVII, 1925, p. 405-18 (exposé sans prétention scientifique). — É. Baluze, *op. cit.*, II, 40-42. — A. de Regibus, *Le contese degli Angioini di Napoli per il trono di Ungheria (1290-1310)*, dans *Rivista di storia del diritto italiano*, 1934, p. 38-85, 264-305.

4° *Le S.-Siège et l'Italie.* — En Toscane, le parti guelfe s'étant scindé en deux fractions rivales — les blancs qui se compromettaient avec les gibelins, et les noirs qui pratiquaient le pur guelfisme — Clément V tenta, sur le conseil du cardinal Napoléon Orsini, de réconcilier ces frères ennemis. Il délégua Guillaume Durant le jeune, évêque de Mende, et Pelfort de Rabastens, abbé de Lombez, en Toscane, dans la Marche d'Ancône, dans le duché de Spolète, en Romagne, à Pérouse, à Todi..., avec mission de pacifier ces diverses contrées. Les rapports adressés au pape par les deux nonces — ils partirent le 23 août 1305 et quittèrent l'Italie vers Pâques de l'année suivante — révèlent leur impuissance totale à apaiser les troubles. Proclamaient-ils des trêves, personne ne les observait. Florence même et Lucques se refusaient à cesser le siège de Pistoie, refuge des blancs. Constatant l'incapacité des nonces à faire respecter ses ordres, Clément V leur substitua Napoléon Orsini. Le choix de ce personnage, connu pour ses sympathies gibelines, était peu heureux. Les Florentins lui interdirent l'entrée de leur ville et ne levèrent pas le siège de Pistoie. Ils manifestèrent leur étonnement que, contrairement à une longue tradition, l'Église ne soutînt pas leur cause. A Bologne, le légat ne tarda pas à se rendre odieux — le 22 mai 1306, la foule se répand dans les rues et pousse des cris séditieux : « Mort au cardinal! mettons le feu à sa maison. » On lui reprochait ses liaisons avec les blancs et les comtes de Panico. Réfugié à Imola, Orsini cita les officiers de la ville à venir justifier leur conduite et, après avoir constaté leur absence, prononça l'excommunication. Les Florentins et les Bolonais ne laissèrent point tranquille le légat et, par leurs menées, l'obligèrent à gagner Arezzo où il échoua encore.

Les mémoires rédigés par Guillaume Durant et Pelfort de Rabastens, des lettres et divers actes relatifs à leur mission ont été publiés par R. Davidsohn, *Forschungen zur Geschichte von Florenz*, III, Berlin, 1901, p. 287-321; E. Göller, *Zur Geschichte der italienischen Legation Durantis des Jüngeren von Mende*, dans *Römische Quartalschrift*, XIX, 1905, p. 14-24; Schütte, *Vatikanische Aktenstücke zur italienischen Legation des Duranti und Pilefort*, dans *Beiträge zum Osterprogramm 1909 des königl. kathol. Gymnasiums zu Leobschütz.* — A. Veronesi, *La legazione del cardinale Napoleone Orsini in Bologna nel 1306*, dans *Atti e memorie della Reale deputazione di storia patria per le provincie di Romagna*, IIIe série, XXVII, 1910, p. 79-133. — V. Vitale, *Il dominio della parte guelfa in Bologna (1280-1327)*, Bologne, 1901, p. 103-05. — J. Huyskens, *Kardinal Napoleon Orsini*, Marburg, 1903. — R. Predelli, *I libri commemoriale della repubblica di Venezia, Regesti*, I, Venise, 1876-96, p. 278-99 (récit du cardinal Orsini envoyé au doge).

Si Clément V avait paru adopter en Toscane une politique gibeline, c'est qu'il craignait les visées des marquis d'Este sur Bologne. Jugeant les noirs incapables de les combattre victorieusement, il s'était allié occasionnellement avec les blancs, plus puissants que leurs adversaires. De même, il appréhenda les projets trop ambitieux des Florentins.

Au sujet de Ferrare, le pape déploya une rare énergie. A la suite de la mort d'Azzo d'Este (31 janv. 1308), ses frères Aldevrandino et Francesco disputèrent son héritage à leur neveu naturel Fresco. Une guerre s'ensuivit entre les rivaux et tourna à l'avantage du jeune homme. Le marquis Francesco se plaignit au S.-Siège. Clément V n'ignorait pas que Fresco n'avait triomphé que grâce aux secours envoyés par les Vénitiens. Il y avait danger à perdre le Ferrarais où, pour prix de son intervention, la République réclamait déjà une cession de territoire. Le pape envoya en Haute-Italie deux nonces, chargés d'une part de se faire livrer Ferrare par Fresco et, de l'autre, d'obtenir le retrait de la garnison que Venise y entretenait. N'ayant point été écoutés, les deux envoyés constituèrent une armée qui rentra par surprise à Ferrare (5 oct. 1308). Le succès remporté fut vite compromis : les Vénitiens, auxquels Fresco avait abandonné tous ses droits, harcelèrent tellement les troupes de l'Église que celles-ci capitulèrent (déc. 1308).

Clément V désavoua la capitulation, excommunia les Vénitiens et ordonna de prêcher la croisade contre eux. Le cardinal Arnaud de Pellegrue réussit à rentrer dans Ferrare (27-28 août 1309), après le massacre des Vénitiens.

Loin d'implorer son pardon, la République continua la guerre. De nouvelles sanctions prises par le S.-Siège ne tardèrent pas à ruiner son commerce. La paix se signa en 1313 et replaça Ferrare sous la tutelle de l'Église. Il ne restait plus qu'à bien gouverner une cité turbulente, inconstante et toujours prête à la sédition. Le vicomte de Bruniquel, nommé vicaire général le 19 mai 1310, se fit détester. Le meurtre de Francesco d'Este (24 août 1312) acheva d'exaspérer la population. Clément V préféra céder le vicariat au roi Robert de Naples. Son initiative ne porta pas de fruit, et les officiers napolitains soulevèrent l'aversion contre eux; en 1317 ils seront chassés et les marquis d'Este rappelés.

B. Fontana, *Documenti vaticani di un plebiscito in Ferrara nel principio del secolo XIV e dell' idea dell' indipendenza italiana nelle mente dei romani pontifici*, Ferrare, 1887 (texte du serment de fidélité prêté par les Ferrarais à Clément V en 1310). — R. Predelli, *I libri commemoriali della repubblica di Venezia, Regesti*, Venise, 1876-96. — G. Soranzo, *La guerra fra Venezia e la Santa Sede per il dominio di Ferrara (1308-13)*, Città di Castello, 1905. — A. Eitel, *Der Kirchenstaat unter Klemens V.*, Leipzig, 1907.

Les parents ou alliés de Clément V, comme Raymond Athon d'Aspet, Bertrand de Got, Arnaud Bernard de Pressac et Bertrand de Savignac, préposés aux rectorats de la Romagne, de la Marche d'Ancône, de Massa Trabaria, de Città di Castello et d'Urbino, de la Campanie et de Spolète, ou ne résidèrent pas ou exercèrent peu habilement leurs charges. Leur qualité d'étrangers leur aliéna la sympathie publique. Raymond Athon d'Aspet périt tragiquement aux environs de Modène. L'escorte bolonaise, qui l'accompagnait pour effectuer le transfert d'une somme importante de florins, fut exterminée; les agresseurs lui firent subir à lui-même un cruel supplice : après lui avoir tranché la tête, des Modénois traînèrent dans les rues de leur cité son cadavre attaché à la queue d'un roussin (É. Baluze, *op. cit.*, II, 93, 100).

Dans le Patrimoine de S.-Pierre l'absence de la papauté eut des répercussions désastreuses. Des tyrans, grands ou petits, cherchèrent à se tailler des seigneuries aux dépens de l'État pontifical. Clément V eut le tort de confier les fonctions de recteur à des compatriotes qui, au lieu de pacifier le pays, ne cherchèrent qu'à s'enrichir et à exciter contre eux la haine publique. Amanieu d'Albret reçut des pouvoirs exorbitants; autorisé à disposer des recettes, il fut dispensé de rendre des comptes! Aussi se permit-il de pressurer ses administrés. Exaspérés, ceux-ci lui firent opposition. Afin de les soumettre, Amanieu d'Albret imagina de recourir aux gibelins, ce qui détermina les guelfes à prendre les armes. L'imprudent recteur s'aperçut trop tard de la méprise qu'il avait commise et réclama son rappel en 1311. Son successeur, Gailhard de Faugères, ne se rendit pas en Italie et se choisit pour lieutenant Bernard de Coucy, qui acheva, par sa politique gibeline, de mettre la province à feu et à sang. Forteresses et châteaux que possédait l'Église ne tardèrent pas à tomber entre les mains de tyrans locaux. Par malheur, les Romains profitèrent de l'anarchie qui régnait partout pour arrondir leurs domaines au détriment du S.-Siège : tour à tour Toscanella, Amelia, Vetralla et autres localités reconnurent leur juridiction. Clément V exigea, en vain, la restitution du bien de l'Église (27 janv. 1313). Bref, à sa mort, le Patrimoine se trouva en proie à la guerre civile et à la sédition.

M. Antonelli, *Una relazione del vicario del Patrimonio a Giovanni XXII in Avignone*, dans *Archivio della reale Società romana di storia patria*, XVIII, 1895, p. 447; *Una ribellione contro il vicario del Patrimonio, ibid.*, XX, 1897, p. 178; *Vicende della dominazione pontificia nel Patrimonio di San Pietro in Tuscia dalla traslazione della S. Sede alla restaurazione dell' Albornoz, ibid.*, XXV, 1903, p. 355-67; *Estratti dei registri del Patrimonio del secolo XIV, ibid.*, XLI, 1918, p. 59-85 (comptes de Pierre Guilhem et de Bernard de Coucy).

5° *Relations avec l'Aragon.* — A lire les dépêches des ambassadeurs aragonais accrédités à la Cour pontificale, Clément V n'aurait pas tari de louanges à l'adresse de Jayme II et n'aurait parlé de lui que les larmes aux yeux. Certes, le pape entretint les meilleurs rapports avec le souverain : il lui accorda des décimes pour continuer l'extermination des Sarrasins qui peuplaient encore la péninsule Ibérique, lui assura l'héritage des templiers au profit des hospitaliers et usa du droit de réserve afin que le clergé lui fût entièrement soumis. Mais Clément était spécieux. La maison d'Aragon cherchait, au XIVe s., à agrandir sa sphère d'influence en Italie. Déjà l'une de ses branches régnait, depuis les Vêpres siciliennes (1282), sur l'île de Trinacrie. Jamais le pape ne reconnut la spoliation perpétrée au détriment des Angevins, ses vassaux, et se montra constamment hostile à Frédéric II. Il sut gré à Jayme II de ne point le seconder dans les opérations militaires décidées contre Robert de Naples, d'un commun accord avec Henri VII. Quand des négociations s'ouvrirent au sujet de la cession de Pise à Jayme II, le pape eut l'art de les prolonger outre mesure jusqu'à ce qu'elles devinssent inutiles. Il ne lui concéda même pas la faveur instamment réclamée d'être représenté par un Aragonais dans le Sacré-Collège.

J. Vincke, *Der Kampf Jakobs II. und Alfons IV. von Aragon um einen Landeskardinal*, dans *Zeitschr. der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte*, Kan. Abt., XXI, 1932, p. 1-20. — H. Finke, *Acta Aragonensia*, Berlin, 1908-25, 3 vol. — E. Berger, *Jacques II d'Aragon, le S.-Siège et la France*, dans *Journal des savants*, 1908, p. 281-94, 348-59.

6° *Clément V et l'Orient.* — Le pape songea-t-il sérieusement à organiser une croisade? Quoique son bullaire abonde en prescriptions à ce sujet, M. Lizerand (*op. cit.*, 293-303) a penché pour la négative et traité l'activité pontificale « d'effort littéraire ». Ses arguments sont loin d'être péremptoires, tant la personnalité du pape demeure toujours mystérieuse. Cependant l'on peut relever à son actif plus qu'un effort littéraire. En 1308, il confia la surveillance de la Méditerranée orientale aux Hospitaliers, qui armèrent effectivement une flotille destinée à arraisonner les navires suspects de contrebande. La même année il prohiba tout commerce avec l'Égypte. Grâce à un prêt de 90 000 florins avancés par le pape, Foulques de Villaret prépara une expédition contre l'île de Rhodes et s'en empara le 15 août 1310. Cet exploit permit aux Hospitaliers de barrer la route maritime d'Asie Mineure aux bâtiments de guerre ou de commerce.

Fr. Heidelberger, *Kreuzzugsversuche um die Wende des XIII. Jahrh.*, Berlin, 1911, p. 24-62.

Auparavant les événements survenus à Chypre créèrent de graves soucis à Clément V : à la suite d'une révolution de palais (26 avr. 1306), Henri II de Lusignan avait été renversé du pouvoir et Amaury, prince de Tyr, auquel les conjurés l'avaient attribué, avait sollicité la sanction pontificale à la dépossession de son frère. Le pape mesura l'étendue du danger qui menaçait la chrétienté dont le petit royaume constituait un des derniers remparts contre les Turcs. Suivant sa méthode favorite, Clément ne se pressa point de se prononcer et chargea Nicolas, archevêque de Thèbes, et un de ses chapelains, le gascon Raymond de Piis, de porter une décision (23 janv. 1308). En réalité Raymond prit seul la direction des affaires, mais embarqué tardivement à Marseille il n'aborda que le 3 janv. 1310 à Rhodes. De nouveaux incidents com-

pliquèrent sa mission : Amaury avait déporté Henri II en Arménie, chez son beau-frère Oschin. Le nonce se flatta de faire signer un pacte entre les deux frères, suivant lequel Amaury se contenterait de gouverner le royaume de Chypre, moyennant le don d'une somme d'argent importante. L'assassinat d'Amaury (5 juin 1310) obligea le nonce à se rendre de nouveau en Arménie, afin d'obtenir la libération d'Henri II, détenu en captivité. Après des pourparlers nombreux et parfois orageux, un traité fut signé, le 4 août, entre le roi, prisonnier, et la veuve d'Amaury. Le nonce, assisté du légat Pierre de Pleine-Cassagne, n'était pas au bout de ses peines, car le roi d'Arménie complotait de garder Henri II après avoir assuré la libération de sa sœur, la princesse de Tyr, qui servait d'otage. L'évasion d'Henri II débrouilla la situation inopinément et lui permit de reprendre le pouvoir.

Ch. Perrat, *Un diplomate gascon au XIVe s., Raymond de Piis, nonce de Clément V en Orient*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, XLIV, 1927, p. 35-90 (en appendice, l'auteur a imprimé un rapport du nonce sur sa mission adressé au cardinal Ruffat). — De Mas-Latrie, *Hist. de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, Paris, 1852-61.

Clément V donna une véritable impulsion à l'évangélisation des masses païennes peuplant l'Orient et l'Extrême-Orient. Il répondit aux vœux exprimés par Raymond Lull à l'occasion de la convocation du concile de Vienne, en créant des chaires d'hébreu, de syriaque et d'arabe dans six universités. Ainsi les futurs missionnaires seraient mieux préparés à leur ministère et pourraient entrer plus facilement en contact avec les populations qu'ils visiteraient. Rien n'égale le développement du christianisme en Chine à cette époque. Jean de Montecorvino déploya un zèle si intensif que le pape le désigna comme archevêque de Pékin et lui donna d'abord sept, puis dix suffragants (1312). Vers 1314, les frères mineurs possédaient jusqu'à cinquante couvents en Chine.

Heyd, *Hist. du commerce du Levant au Moyen Age*, II, Paris, 1885. — Delaville-Leroux, *La France en Orient au XIVe s.*, Paris, 1885; *Les hospitaliers en Terre sainte et à Chypre*, Paris, 1904. — G. Golubovich, *Biblioteca biobibliografica della Terra santa e dell' Oriente francescano*, Quaracchi, 1920, III.

7° *Clément V et Philippe le Bel.* — La vieille thèse de la servilité du pape vis-à-vis du roi de France connaît encore des partisans, tel Élisabeth Kraack, auteur d'une dissertation intitulée *Rom oder Avignon? Die römische Frage unter der Päpsten Clemens V. und Johann XXII.*, Marbourg, 1928. Personne ne nie que Philippe le Bel n'ait cherché à peser sur la volonté pontificale, mais d'excellents connaisseurs du XIVe s., comme Schneider et E. Stengel, ont réagi contre l'opinion longtemps accréditée. En dépit de certains racontars colportés par des contemporains mécontents des actes de Clément V, il semble plus conforme à la réalité de se représenter celui-ci comme un homme prudent, craintif certes, ennemi des décisions cassantes, mais habile temporisateur, souple, capable de profiter des moindres circonstances pour se libérer de la pression exercée sur lui par le roi, à propos surtout du procès de Boniface VIII et de celui des Templiers. Nous n'exposerons pas ici les phases diverses des deux célèbres affaires (v. les art. BONIFACE VIII et TEMPLIERS); nous nous bornerons à débrouiller, autant que faire se peut, quelques problèmes embarrassants qu'elles posent.

La liquidation du procès de Boniface VIII a scandalisé certains historiens. La bulle *Rex gloriae virtutum* (27 avr. 1311), innocentant Philippe le Bel et déclarant qu'un zèle bon et juste — *nos bonum pronunciamus atque justum* (*Regestum*, n. 7501) — l'avait mû, leur a paru un acte de lâcheté et d'ignominie (F. Rocquain, *La papauté au Moyen Age*, Paris, 1881, p. 287; Ch.-V. Langlois, dans l'*Hist. de France* de Lavisse, III, IIe part., 173). De récents auteurs (V. Martin, *Les origines du gallicanisme*, Paris, 1939, p. 197) et Levis-Mirepoix (*Philippe le Bel*, Paris, 1936) ont cherché à reviser des jugements aussi excessifs. Si la personnalité du roi de France demeure enveloppée de mystère, on ne peut nier qu'existaient en lui une piété profonde et un réel désir de servir l'Église. Des témoins de qualité, les cardinaux Napoléon Orsini, Jean le Moine, Pierre et Jacques Colonna, Landolfo Brancacci, Bérenger Frédol, ont loué les intentions du prince au cours des auditions qui eurent lieu à Avignon en avr. 1311. Sans doute ils lui étaient dévoués, mais il faut reconnaître que les contemporains avaient conçu une fâcheuse opinion sur les mœurs, la foi et la légitimité de Boniface VIII; dès lors Philippe le Bel a pu, en dehors de motifs politiques, entrer en différend avec lui par « scrupules de conscience ». L'abbé de S.-Médard, envoyé en mission à Rome en 1295, l'avait mis au courant des « erreurs, horreurs et hérésies » que l'opinion attribuait, même en Italie, au Souverain pontife. D'après ses dires, cinq membres du Sacré-Collège, qui n'étaient pas entrés en conflit comme les Colonna avec Boniface VIII, avaient sollicité l'intervention de Philippe le Bel en faveur de la « Ste Église de Dieu »; ils ne reprochaient pas au pape son libertinage ou son incrédulité, mais sa violence. Enfin, les défenseurs de sa mémoire agissent de façon surprenante : au lieu de prouver la fausseté des accusations qu'ils réprouvent, on les voit user d'arguties et de subtilités juridiques et plaider la non-recevabilité des témoins à charge. Clément V pouvait donc, afin de suspendre un procès qui s'éternisait, donner une satisfaction au roi de France, en blanchissant la conduite de celui-ci et en l'attribuant « à sa ferveur pour la foi catholique ». Sur un point essentiel, il réduisit à néant, avec habileté, la thèse suivant laquelle Benoît Caetani aurait été un intrus; la bulle de canonisation de Célestin V (5 mai 1313) lui enleva toute base plausible, car elle légitimait l'élection de Boniface VIII et la validité de la renonciation de son prédécesseur, en déclarant celui-ci saint sous le nom de Pierre de Morrone.

Des traits d'indépendance sont incontestables chez Clément V. Lorsque Guillaume de Plaisians ose le prendre à parti dans le consistoire tenu à Poitiers en 1308 et s'efforce d'imposer la condamnation des Templiers, le pape se raidit contre les menaces proférées à son adresse : « Saint-Père, Saint-Père, disait l'agent royal, faites vite; autrement le roi ne pourrait s'empêcher et, s'il le pouvait, ses barons ne pourraient pas s'empêcher et, si ses barons le pouvaient, les peuples de ce glorieux royaume ne pourraient pas s'empêcher de venger eux-mêmes l'injure du Christ... Agissez donc, agissez. Autrement il nous faudrait vous parler un autre langage. » Gilles Aycelin, archevêque de Narbonne, ajouta avec plus de perfidie : « Le prélat qui néglige d'étouffer l'erreur, c'est comme s'il s'en rendait coupable » (Ch.-V. Langlois, dans le *Journal des savants*, 1908, p. 429).

La résistance de Clément V fléchit par la suite sous la pression formidable que les ministres de Philippe le Bel exercèrent sur lui et par crainte de la poursuite du procès de Boniface VIII. Toutefois le pape ne condamna pas les Templiers et se limita à les supprimer par voie de provision; de plus, leurs biens échurent aux Hospitaliers de S.-Jean de Jérusalem, sauf dans les royaumes d'Aragon, de Castille, de Portugal et de Majorque où ils passèrent aux mains des ordres nationaux en lutte contre les Sarrasins. Si le roi de France avait poursuivi la ruine de l'ordre dans le but

de s'enrichir de ses dépouilles et de remédier à sa détresse financière, la décision prise au concile de Vienne dut cruellement le surprendre.

VI. Mort du pape. — Une maladie difficile à définir — les textes mentionnent une *discrasia*, c.-à-d. la fièvre — affligea Clément V pendant toute la durée de son pontificat et explique en partie ses actes. Le 30 août 1306 son état devint si grave que son entourage lui cacha la mort du vice-chancelier et qu'aucun cardinal, sauf quatre de ses parents, ne lui rendit visite. En déc., la fièvre le tenaillait encore. Au roi d'Angleterre qui s'inquiétait de sa santé, le malade annonçait, le 22, qu'il était entré en convalescence. A Philippe le Bel, il écrivait : « La force du mal a été telle qu'elle m'a presque conduit aux portes de la mort » (É. Baluze, *op. cit.*, III, 61). Le 2 janv. 1307, son état étant devenu plus satisfaisant, il fixa aux cardinaux le 8 comme date de réception. A partir de 1309, les crises se répétèrent à de plus brefs intervalles. En 1313 et en 1314 le mal empira. Clément V s'imagina qu'il éprouverait quelque soulagement dans un changement d'air et songea à regagner sa terre natale. La souffrance le terrassa en route et occasionna sa mort, le 20 avr. 1314, vers l'aurore, à Roquemaure (Gard). Son corps fut transporté à Uzeste (Gironde), où le cardinal Gailhard de la Mothe lui fit ériger un tombeau. Le chroniqueur Pépin rapporte que le cadavre fut à demi brûlé par la chute de cierges durant une nuit (É. Baluze, *op. cit.*, II, 47, 93, 170, 230; J. de Laurière et E. Müntz, *Le tombeau de Clément V à Uzeste*, dans *Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, VIII, 1887-88, p. 275-92).

Bullaire. — Le bullaire de Clément V a été édité par les bénédictins du Mont-Cassin, *Regestum Clementis papae V ex Vaticanis archetypis... nunc primum editum cura et studio monachorum O. S. B.*, Rome, 1884-92, 8 vol. Il est loin d'être complet et ne contient pas les lettres secrètes qui ont été perdues. — É. Baluze (*op. cit.*, III) a publié bon nombre de ses lettres, mais les a mal datées parfois. Victime d'une erreur qui lui est commune avec la plupart des érudits du XVIIe et du XVIIIe s., il compta les années du pontificat à partir du jour de l'élection et non à partir du couronnement qui eut lieu le 14 nov. 1305; cf. N. de Wailly, *Des recherches sur la véritable date de quelques bulles de Clément V*, dans l'*Auxiliaire catholique*, I, 1845, p. 137-46.

Numismatique. — La réédition de Baluze (I, 585-86) donne la reproduction des monnaies de Clément V.

Travaux. — Il manque encore une bonne biographie du pape. La bibliographie assez considérable qui le concerne a été dressée par G. Lizerand (*Clément V et Philippe le Bel*, Paris, 1910), mais elle se signale par des inexactitudes. Les rectifications et additions qui s'imposent ont été insérées dans la 9e éd. de G. Mollat. *Les papes d'Avignon*, Paris, 1950. Le livre de C. Wenck, *Clemens V. und Heinrich VII.*, Halle, 1882, a toujours conservé sa valeur. Quant à celui déjà cité de G. Lizerand, les erreurs de dates y sont fréquentes; l'ouvrage doit être utilisé avec beaucoup de prudence; les textes édités en appendice pèchent par de mauvaises lectures.

G. Mollat.

13. CLÉMENT VI, pape (7 mai 1342-6 déc. 1352). I. Origine et études. II. Sermons. III. Honneurs ecclésiastiques. IV. L'archevêché de Rouen. V. Le cardinalat. VI. L'élection pontificale. VII. Le chef de l'Église : 1° La centralisation de l'Église. 2° La fiscalité. 3° La Cour pontificale. 4° Clément VI et l'art. VIII. Principaux événements : 1° La peste de 1348. 2° Les Juifs et les flagellants. 3° Le jubilé à Rome en 1350. IX. La discipline ecclésiastique. X. Le diplomate : 1° Relations avec les rois de Majorque et d'Aragon. 2° Relations avec le roi de Castille. 3° La guerre de Cent Ans. 4° Conséquences de la guerre de Cent Ans en Angleterre. 5° Clément VI et la France. 6° Clôture du conflit de l'Église et de l'Empire. 7° La politique italienne. 8° La question d'Orient. XI. La mort.

I. Origine et études. — Clément VI était le second fils de Pierre Roger, qui devint seigneur de Rosiers d'Egletons (Corrèze) en 1333, et de Guillemette de Mestre. Il naquit en 1291, à Maumont (Corrèze), et reçut lors de son baptême le nom de Pierre. Dès l'âge de dix ans, ses parents le firent entrer au monastère bénédictin de La Chaise-Dieu (Hte-Loire). L'abbé et Pierre de Mortemart l'envoyèrent à Paris étudier la théologie. Lui-même nous a renseigné sur le lieu de sa demeure; c'était rue du Fouarre où il vécut en compagnie de Guillaume Court.

La maîtrise en théologie lui fut octroyée par faveur pontificale, sur l'intervention du roi Charles le Bel, le 23 mai 1323. Pierre Roger commenta le quatrième livre des *Sentences* de Pierre Lombard, glosa la Constitution de Jean XXII, *Quia quorumdam mentes*, prit part à des joutes théologiques avec François de Meyronnes et Pierre Auriol, batailla contre le nominalisme et le *Defensor pacis* de Jean de Jandun et de Marsile de Padoue. Sa passion pour les livres était si intense qu'il ne pouvait en être longtemps séparé. Sa culture était très variée et s'étendait aux Pères grecs et latins autant qu'aux auteurs modernes. Ses préférences allaient principalement à S. Augustin, puis à S. Grégoire le Grand, à S. Bernard et à S. Thomas d'Aquin dont il vantait avec admiration la lumineuse clarté. Parmi les auteurs profanes, il fréquenta Valère Maxime, Cassiodore et Sénèque. Inutile d'ajouter qu'il connaissait parfaitement la Ste Écriture : toutefois celle-ci n'avait d'attrait pour lui que parce qu'elle lui fournissait des textes servant à justifier ses artifices oratoires. D'exégèse on ne trouve nulle trace chez lui, pas plus d'ailleurs que chez ses contemporains.

É. Baluze, *Vitae paparum Avenionensium*, éd. G. Mollat, Paris, 1914-27, I, II (cf., appendice du t. II, l'arbre généalogique des Rosiers). — E. Roux, *Les Auvergnats en Provence. Les papes d'Avignon Clément VI et Grégoire XI*, dans *Almanach de Brioude*, 1943, p. 11-48 (en hors-texte, portraits des deux pontifes peints à Rome en 1770 et conservés dans l'église d'Agnat). — E. Chatelain-H. Denifle, *Chartularium universitatis Parisiensis*, II, Paris, 1889-97. — F. Micolon, *Un frère de Clément VI : Guillaume Roger de Beaufort, vicomte de la Motte*, Brioude, 1936. — P. Fournier a publié une courte biographie de Clément VI dans *H. L. Fr.*, XXXVII, 1938, p. 209-38. — M.-H. Laurent, *Guillaume des Rosières et la bibliothèque pontificale à l'époque de Clément VI*, dans *Mél. A. Pelzer*, Louvain, 1947, p. 579-603. — A. Maier, *Der literarische Nachlass des Petrus Rogerii (Clemens VI.) in der Borghesiana*, dans *Recherches de théol. ancienne et médiévale*, XV-XVI.

II. Sermons. — Pierre Roger dut moins la célébrité à sa science théologique qu'à son talent d'orateur. Les chroniqueurs sympathiques ou antipathiques à la lignée des papes d'Avignon le tenaient pour un grand prédicateur. Un auditeur de marque, l'empereur Charles IV, demeurait encore sous le charme de sa parole, quand il écrivait ses mémoires.

Pierre Roger prêcha beaucoup. Nous possédons encore près de quatre-vingt-dix de ses sermons, panégyriques ou discours.

On trouvera l'énumération de ceux-ci dans G. Mollat, *L'œuvre oratoire de Clément VI*, dans *Archives d'hist. doctr. et litt. du Moyen Age*, III, 1928, p. 239-274. — Schmitz, *Un sermon inconnu de Pierre Roger (Clément VI) : Le carême selon S. Benoît*, dans *Revue bénéd.*, XLIV, 1932, p. 71-74; *Les sermons et discours inédits de Clément VI*, *ibid.*, XLI, 1929, p. 15-34. — H. Laurent, *Pierre Roger et S. Thomas d'Aquin*, dans *Revue thomiste*, nouv. série, XIV, 1931, p. 157-73 (donne le texte des sermons sur S. Thomas).

Les sermons de Pierre Roger sont tous conçus sur un plan uniforme, suivant la stricte méthode scolastique. Leur contexture n'a rien d'original et répond aux règles proposées aux clercs dans le traité *De dilatatione sermonum*. Le prédicateur se plaisait en explications de mots, en applications morales, en divisions et subdivisions subtiles, en raisonnements s'enchaînant harmonieusement et pittoresquement de façon

à forcer l'attention des auditeurs, voire à les fatiguer à la longue, en assonances multiples et savamment combinées. Sa doctrine n'offre rien de saillant et constitue comme une synthèse de l'enseignement universitaire de son époque et comme l'expression de l'opinion moyenne, empreinte de prudence et de sagacité. L'orateur n'hésite pas à censurer les mœurs ecclésiastiques de son temps et dépeint les clercs dévorés par l'ambition, adonnés à des pratiques superstitieuses, pétris d'avarice, incapables dans leurs sermons de dire la vérité.

Les discours prononcés durant son pontificat offrent un intérêt majeur : ils abondent en allusions à des faits contemporains que l'on chercherait vainement ailleurs. Les événements politiques importants y sont mis en relief. Le pape, en outre, parle familièrement en consistoire aux cardinaux et leur livre ses desseins intimes ainsi que les raisons secrètes de ses décisions. Il s'y révèle souvent habile diplomate, sait flatter les ambassadeurs qui l'approchent et envelopper ses refus de jolies consolations. A l'occasion, la franchise ne lui est pas étrangère : aux mandataires du versatile Louis de Bavière qui présentent sa soumission est posée une sorte d'ultimatum : « Nous vous le disons : choisissez aujourd'hui ce qui vous plaît. »

III. Honneurs ecclésiastiques. — La possession de bénéfices permit à Pierre Roger de mener une vie studieuse : ce furent les prieurés de S.-Pantaléon, en Corrèze, de Savigny au diocèse de Lyon et de S.-Baudil dans celui de Nîmes (24 avr. 1324). La riche abbaye de Fécamp (23 juin 1326) lui garantit d'abondants revenus. Jean XXII la lui retira pour l'élever sur le siège d'Arras, le 3 déc. 1328. Le 29 janv. 1329, il lui concéda la faculté de recevoir la consécration épiscopale d'un prélat de son choix. Quelques mois après, le 24 nov., il le nommait archevêque de Sens.

La faveur pontificale eut sans doute pour origine le renom d'orateur que Pierre Roger s'était acquis. Quand Philippe VI de Valois convoqua, au château de Vincennes, une assemblée des prélats et des barons du royaume pour le 7 déc. 1329, afin de porter remède aux conflits de juridiction, l'épiscopat français ne crut pas mieux faire qu'en confiant à l'archevêque de Sens la défense de ses droits. Le choix s'annonçait judicieux, car son porte-parole jouissait de la confiance du prince, qui l'avait envoyé en Angleterre, en 1328, avec Bouchard de Montmorency, citer Édouard III à prêter hommage en raison du duché d'Aquitaine. L'Anglais fit attendre sa réponse. Pierre Roger, qui la rapporta en France, reçut mandat de saisir le duché jusqu'à la prestation d'hommage. Le texte du discours qu'il prononça à Vincennes le 22 déc. a passé tout entier dans le *Libellus* de Pierre Bertrand *super juridictione ecclesiastica et temporali* (la meilleure édition est celle de Pithou : *Les libertés de l'Église gallicane*, éd. Durand de Maillane, III, Paris, 1771, p. 460-79).

L'orateur, qui puisa sa doctrine dans le traité *De origine jurisdictionum* de Durand de Saint-Pourçain, enveloppa ses raisonnements dans des phrases sonores, avec une habileté consommée. Tout en flattant Philippe VI, il soutint la thèse de la supériorité de la juridiction spirituelle sur la temporelle exposée jadis dans la bulle *Unam sanctam*, pourtant désavouée par Clément V, mais il eut soin de rester dans les généralités et de ne point entrer dans des détails scabreux. Son long discours impressionna vivement le roi, qui laissa les choses en l'état.

Le 14 déc. 1330, Jean XXII récompensait le défenseur des droits de l'Église par le don de l'archevêché de Rouen, aux revenus beaucoup supérieurs à ceux de Sens.

J. Lestocquoy, *Les évêques d'Arras*, dans *Mémoires de la Commission départ. des monuments historiques du Pas-de-Calais*, IV. — H. Bouvier, *Hist. de l'Église et de l'ancien archidiocèse de Sens*, II, Paris, 1906. — O. Martin, *L'assemblée de Vincennes de 1329 et ses conséquences. Étude sur les conflits entre la juridiction laïque et la juridiction ecclésiastique au XIVe s.*, Paris, 1909, p. 124-49; l'auteur a longuement analysé le discours de Pierre Roger.

IV. L'archevêché de Rouen. — Durant son épiscopat à Rouen, c.-à-d. de 1330 au 18 déc. 1338, Pierre Roger déploya une rare activité dans des domaines bien différents, comme la prédication, la théologie et l'art diplomatique, sans négliger ses devoirs de pasteur. La papauté le mit à contribution autant que Philippe VI, dont il devint conseiller. En 1330, il assiste aux pourparlers qui ont lieu au bois de Vincennes avec des délégués anglais au sujet de l'Aquitaine et qui se terminent le 8 mai par la signature d'une convention (E. Déprez, *Les préliminaires de la guerre de Cent Ans*, Paris, 1902, p. 58-59). Quand Jean XXII émet une opinion contestable sur la vision béatifique, Philippe VI s'émeut; Pierre Roger est chargé de le calmer et de lui montrer les textes qu'a rassemblés le pape. En 1333, il fait partie de la commission qui examine les opinions suspectes émises par Thomas Walleis et Durand de Saint-Pourçain, et se rend auprès du roi pour légitimer la condamnation des articles extraits de leurs ouvrages (*H. L. Fr.*, XXXIV, 590-602).

En févr. 1332 Pierre Roger se trouvait à Avignon et prêchait dans la chapelle pontificale le 1er dimanche de carême (8 mars). A cette époque, il dirigeait l'ambassade venue pour traiter de la croisade. Le 19 févr., il avait exposé les projets de Philippe de Valois en consistoire (G. Mollat, *op. et loc. cit.*, 247, 255). Toutes les requêtes royales n'ayant pas été agréées, de nouvelles offres, conformes aux conditions stipulées par Jean XXII, furent présentées entre le 1er août 1332 et le 24 mai 1333. Cette fois, Pierre Roger, muni de la procuration du roi de France délivrée les 20 et 22 mars, fit connaître, avec ses collègues, l'engagement que prenait celui-ci d'assumer le commandement du saint voyage ou de se faire suppléer par le dauphin, et de consacrer aux frais de l'expédition le produit total des décimes levées dans la chrétienté pendant six ans. Le 16 juill., il débita un discours en consistoire (*ibid.*, 258). Le 26 juill., une bulle instituait le roi capitaine général de la croisade (G. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, XIII, n. 61202). Jean XXII décréta en outre que l'archevêque de Rouen la prêcherait toutes les fois que le prince l'en requerrait et il le mandata avec le métropolitain de Sens pour surveiller la gestion des fonds nécessaires au financement du passage outre mer (8 et 16 sept.; G. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, n. 61415, 63872). Il autorisa aussi le prélat à se croiser le 20 sept. (*ibid.*, n. 61455).

Le 1er oct. 1333, sur un grand échafaud dressé au Pré-aux-Clercs, Pierre Roger « prescha, devant tous les prélaz du royaulme et grand partie dez barons, du saint voyage d'oultremer » (*Chronique parisienne anonyme*, dans *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, X, 1884, p. 154). A la suite de la cérémonie, Philippe VI prit la croix. Le 31 juill. 1335, l'archevêque de Rouen parla encore (E. Déprez, *op. cit.*, 99).

L'année 1334 fut passablement mouvementée pour lui. En avr. commencent des pourparlers avec deux ambassadeurs anglais. Durant près de trois mois Pierre Roger y assista en qualité de représentant de Philippe de Valois. Il fit aussi subir un interrogatoire à des partisans de Robert d'Artois. En déc. il séjournait à Avignon où Jean XXII était mort le 4, avec mission de renseigner Philippe VI sur la marche de l'élection du nouveau pape (E. Déprez, *op. cit.*, 103-104).

Après avoir fait connaître au nouvel élu (Be-

noît XII) l'impossibilité dans laquelle il se trouvait de partir pour la Terre sainte, à l'heure où la trêve conclue avec l'Angleterre expirait, Philippe VI nourrit l'espoir d'obtenir des subsides du clergé. Pierre Roger conçut des doutes sur le bon vouloir du S.-Père. Avant de partir avec les ambassadeurs dépêchés près de lui, il sollicita la recommandation du cardinal Bertrand de Montfavès (lettre du 19 févr. 1337, dans *H. L. Fr.*, xxxvi, 576). Revenu en France, il ne put qu'annoncer au roi que Benoît XII n'accorderait rien (G. Daumet, *Lettres closes, patentes et curiales de Benoît XII*, n. 284). Malgré cela, il sonda son maître, sur le désir du pape, pour savoir si un projet de médiation entre l'Angleterre et la France serait accepté. Le 12 juin, le S.-Père s'inquiétait de ne pas recevoir de réponse et, le 24, insistait pour que Pierre Roger s'évertuât à empêcher une déclaration de guerre entre les deux pays (*ibid.*, n. 342, 335). Renseigné enfin, il désigna comme négociateurs les cardinaux Pedro Gomez et Bertrand de Montfavès (*ibid.*, n. 304-34). Pierre Roger se rendit vers le mois d'août à Arras, afin de se rencontrer avec des plénipotentiaires anglais (E. Déprez, *op. cit.*, 201). Le 10 nov., lui parvenait l'injonction d'expédier rapidement à Avignon les comptes de recettes et de dépenses tenus par les bourgeois auxquels Philippe de Valois avait commis le soin de lever les décimes destinées à la croisade. Benoît XII craignait que l'impôt ne fût détourné de son but. Pierre Roger tarda à adresser son rapport et encourut les reproches « de négligence et d'incurie ». Le pape parla même d'un mépris de ses ordres, tout en n'y voulant pas croire. Le mémoire qui lui parvint le satisfit selon toute apparence, puisqu'aucune réclamation ne suivit sa lettre courroucée (G. Daumet, *op. cit.*, n. 378, 443, 499). Bien plus, le 19 déc. 1338, Benoît annonçait à l'archevêque de Rouen sa promotion cardinalice (*ibid.*, n. 540). Si celle-ci avait tardé, c'était à cause de Philippe VI qui répugnait à se séparer de son conseiller. Pierre Roger avait, en effet, rendu un insigne service à son maître, en prononçant, le 25 févr. 1338, un discours légitimant la confiscation du duché d'Aquitaine et censurant en termes durs l'alliance scellée par Louis de Bavière avec le roi d'Angleterre (G. Mollat, *L'œuvre oratoire de Clément VI*, *loc. cit.*, 252; É. Baluze, *Vitae paparum Avenionensium*, ii, 303-05).

Les occupations multiples que lui imposèrent le roi de France et le S.-Siège n'absorbèrent pas l'activité de Pierre Roger au point de lui faire négliger ses devoirs épiscopaux. Sans doute il résida fort peu à Rouen et visita son diocèse et sa province par l'entremise d'un tiers, comme Jean XXII l'y avait autorisé le 11 mai 1330 et le 23 févr. 1333 (G. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, n. 49613, 59620). La fréquentation de la cour royale lui permit de régler avec profit les affaires litigieuses auxquelles était mêlé tout évêque au Moyen Age et particulièrement en Normandie. Une foule de conflits se produisaient avec les patrons laïcs au sujet de la collation des bénéfices. Au lieu d'être soumis à la juridiction ecclésiastique, ils dépendaient de la justice ducale. La coutume normande interdisait à l'Ordinaire de conférer le bénéfice litigieux à qui que ce fût pendant la durée du procès, sauf si le droit de dévolution entrait en jeu, mais elle l'autorisait à le gérer et à faire desservir l'église privée de pasteur par un prêtre. Les baillis prétendirent, au contraire, mettre le séquestre sur les bénéfices, au préjudice de l'évêque du lieu. Un arrêt de l'Échiquier, de la S.-Michel 1329, sanctionna cette pratique. Pierre Roger adressa une plainte au roi. Admis à défendre les libertés de l'Église, il produisit des preuves si convaincantes que l'Échiquier revisa son précédent arrêt (1330-31) et légalisa les revendications épiscopales plus complètement encore en 1337 (G. Mollat, *Le droit de patronage en Normandie du XIe au XVe s.*, dans *Revue d'hist. eccl.*, xxxiii, 1937, p. 473-75).

Le droit de garde des mineurs qui appartenait au duc de Normandie était une source de tracas pour les évêques, parce que les baillis visaient à l'étendre démesurément. Le grand crédit dont Pierre Roger jouissait à la cour royale lui servit à annihiler les excès de zèle des officiers ducaux (*ibid.*, xxxiv, 1938, p. 30-31).

L'archevêque agit parfois avec astuce. Il avait pourvu un de ses chapelains de la cure de S.-Philbert d'Illeville, quoique Philippe VI, auquel appartenait la présentation, eût présenté Martin de Mellon. Désireux d'éviter un procès, il obligea son chapelain à démissionner et conféra le bénéfice au candidat royal; puis il eut la prudence d'obtenir du roi un mandement validant sa collation (*ibid.*, xxxiii, 764). En 1337, sur ses instances, Philippe VI dessaisit le bailli de Caux d'une cause bénéficiale et la confia à l'Échiquier qui décréta que la collation revenait à l'archevêque et non au roi (*ibid.*, xxxiv, 36-37).

Pierre Roger, qui connaissait parfaitement les dangers d'une guerre entre la France et l'Angleterre, tint à sauvegarder les biens de sa mense sis dans ce dernier royaume. Des bulles l'autorisèrent à effectuer des échanges avantageux (5 avr. 1332 et 17 mars 1333) (G. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, n. 56828, 59823).

Le prélat se signala par un acte de grande importance qui engagea l'avenir. Requis de prêter serment de fidélité au dauphin Jean, en tant que duc de Normandie, il refusa; ce qui occasionna la saisie de son temporel. Au cours d'une audience royale, Pierre Roger développa avec une telle clarté ses arguments qu'une ordonnance de juin 1334 statua que le serment de fidélité n'était dû « qu'au premier-né du roi de France, sur son ordre, comme son premier et immédiat héritier à la couronne », et non au dauphin en tant que duc de Normandie. L'archevêque n'avait pas prévu que l'acte, dont l'initiative lui revient, servirait plus tard à étayer l'une des maximes les plus chères aux parlementaires gallicans, car en découlait cette conséquence que « l'archevêque de Rouen, son Église entière et ses dépendances restaient absolument *(nude)* et immédiatement réservés et annexés, à perpétuité, à la couronne de France » (archives départ. de la Seine-Inf., *G 1088, 1129, 1739, 1879; Ordonnances des rois de France*, ii, 99).

Les documents d'archives montrent Pierre Roger attentif à revendiquer ses droits contre les membres du clergé autant que contre les nobles. Le curé d'Étran est obligé de confesser qu'il doit une pension de 10 livres; le sire de Mesnil-Jourdain, qu'il n'a ni rente, ni justice, ni seigneurie au Moulin-Jourdain; Jean de Ferrières, qu'il est tenu à rendre hommage. En 1330, le bailli de Louviers dresse la liste des fiefs et arrière-fiefs que les archevêques de Rouen possèdent dans le Vexin normand. La jouissance de la haute justice à Longueville est défendue contre les empiétements de la reine Jeanne de Bourgogne, qui tenait en douaire la châtellenie de Vernon (archives départ. de la Seine-Inf., *G 982, 1042, 1101, 1102, 2066, 3876*).

Des heurts se produisirent entre Pierre Roger et le chapitre de sa cathédrale relativement à la résidence des bénéficiers et à l'exercice de la juridiction dans des causes civiles et criminelles. Des accords intervinrent en 1336 (archives départ. de la Seine-Inf., *G 1189, 3470, 3653*).

La cathédrale semble avoir été chère à Pierre Roger. Il y fonda deux chapellenies dans la chapelle de Notre-Dame et le collège dit des Clémentins (26 déc. 1334; Th. Bonnin, *Cartulaire de Louviers*, Évreux, 1870, ii, 44-56). Une fois pape, il assura l'avenir de ses fondations par des dotations (archives départ. de la Seine-

Inf., *G 2088, 3519, 3598, 3687, 3690, 3890, 3891, 4185, 4744, 4746, 4754, 4765, 4769. 5247*).

Les bénédictins étaient tenus de demander le congé de l'archevêque de Rouen avant de procéder à l'élection d'un abbé. Ils voulurent s'affranchir de cette obligation. La cour archiépiscopale contraignit les moines de Jumièges à payer une amende (archives de la Seine-Inf., *G 1369*).

Le chroniqueur Mathias de Neuenburg a prétendu que Pierre Roger laissa les évêchés d'Arras, de Sens et de Rouen criblés de dettes (éd. A. Hofmeister, I, Berlin, 1924, p. 187). Nous savons seulement qu'il perçut des subsides extraordinaires sur son clergé, mais cela lui servit à acquitter les services communs, soit 4 000 et 12 000 florins. Mathias de Neuenburg était hostile à la papauté avignonnaise; il a persiflé son personnage (G. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, n. 46566, 54111). L'archevêque avait un train de maison normal, soit 6 à 8 clercs (*ibid.*, 49552, 52871, 60880).

L'épiscopat de Pierre Roger à Rouen n'a pas encore fait l'objet d'une étude, quoique les archives départ. de la Seine-Inf. contiennent un nombre appréciable de ses actes. Voir quelques lignes de H. Prentout, *Les États provinciaux de Normandie*, dans *Journal des savants*, 1919, p. 85-96.

V. Le cardinalat. — Créé cardinal le 18 déc. 1338, Pierre Roger entra à la Cour pontificale le 5 mai 1339 et reçut le titre des SS.-Nérée-et-Achillée le 12 mai (J.-M. Vidal, *Lettres communes de Benoît XII*, II, 431). Il continua à servir d'intermédiaire entre le Souverain pontife et Philippe VI qui l'avait gratifié d'une rente annuelle de 1 000 livres tournois (G. Daumet, *op. cit.*, n. 624, 721). C'est ainsi qu'il s'ingénia à calmer le ressentiment de Benoît XII au sujet de l'enlèvement de Nicolino Fieschi, ambassadeur d'Édouard III, perpétré à Avignon par des inconnus et dont l'opinion anglaise rendait Philippe responsable (E. Déprez, *op. cit.*, 305-08). L'octroi de bénéfices, entre autres de quatre archidiaconés, permit au cardinal de tenir son rang (J.-M. Vidal, *op. cit.*, 6626-6631). Les rubriques accompagnant ses sermons et dues à leurs transcripteurs permettent de conclure que Pierre Roger parla au moins onze fois de 1339 à 1342 (G. Mollat, *L'œuvre oratoire de Clément VI*, *loc. cit.*, n. 3, 6, 8, 9, 24, 26, 29, 35, 38, 40, 44).

VI. L'élection pontificale. — L'élection du successeur de Benoît XII importait beaucoup aux rois d'Angleterre et de France qui souhaitaient parcillement qu'il leur fût favorable au cours de la guerre menaçante. Philippe VI envoya à Avignon son fils, le duc de Normandie. Avait-il l'intention de patronner la candidature du cardinal Roger, comme le prétend un chroniqueur? On ne sait. Quant à Édouard III, il ne se compromit pas et exprima aux cardinaux le souhait qu'ils donnassent promptement à l'Église « un pilote capable de bien diriger la barque de S. Pierre ». Le 7 mai 1342, le cardinal de Rouen recueillit l'unanimité des suffrages; son couronnement fut reporté au 19 et eut lieu chez les Prêcheurs. Le dauphin tint par la bride la monture du pape et figura au repas du soir, à une place de marque.

E. Déprez, *op. cit.*, 389-93.

VII. Le chef de l'Église. — Le pontificat de Clément VI fut caractérisé par l'extension de la centralisation du gouvernement de l'Église, l'aggravation de la fiscalité et sa meilleure organisation, l'accroissement du luxe à la Cour pontificale et l'essor donné à la peinture, à la sculpture et à l'architecture.

1° *La centralisation de l'Église.* — La bonté, innée chez Clément VI, le poussa à venir en aide aux pauvres clercs, en quête de bénéfices. Vers la Pentecôte de 1343, il les invita à présenter des suppliques. Un flot de solliciteurs — 100 000 d'après un témoin oculaire, Pierre de Hérenthals — se déversa sur Avignon; d'où la nécessité, pour les satisfaire, d'exercer à une plus vaste échelle le droit de réserve sur les bénéfices. Clément VI précisa un grand nombre de cas où il s'appliquerait (G. Mollat, *La collation des bénéfices...*, Paris, 1921, p. 32-33). Dès lors il prodigua les grâces expectatives qui causèrent un grand dommage aux collateurs ordinaires : l'évêque de Genève, par ex., n'eut « plus un seul bénéfice » à conférer (Graeff, *Clément VI et la province de Vienne*, dans *Bull. de l'Académie dauphinate*, Ve série, II, 1908, p. 100). L'épiscopat amoindri dans ses prérogatives et les collateurs ordinaires lésés manifestèrent leur mécontentement. Afin de légitimer sa conduite, Clément VI posa solennellement le principe de la juridiction universelle appartenant au successeur de Pierre, quant à la disposition totale des bénéfices ecclésiastiques (Rinaldi, *Annales eccl.*, ad annum 1344, § 58). Sa doctrine, qui reposait sur des arguments purement théologiques et qui s'accordait difficilement avec les faits, n'avait rien d'insolite; elle s'appuyait sur les théories exposées par les partisans de l'omnipotence pontificale, tels que Agostino Trionfo et Alvarez Pelayo au XIVe s. et S. Bonaventure au XIIIe. Les gens désireux d'acquérir des charges dans l'Église affluèrent à Avignon et recherchèrent la faveur de protecteurs puissants. L'engouement des clercs nécessita l'enregistrement des suppliques décidé sous le pontificat de Benoît XII. Vingt-deux énormes registres attestent l'abondance des sollicitations; encore faut-il rappeler les lacunes fâcheuses qui les déparent.

2° *La fiscalité.* — Clément VI était très charitable. Le bureau de bienfaisance, dit la *Pignotte*, distribuait chaque jour 64 saumates de blé aux nécessiteux, c.-à-d. de quoi cuire 32 000 pains (De Smet, *Recueil des chroniques de Flandre*, III, Bruxelles, 1856, p. 17). L'afflux des malheureux secourus obligea à en agrandir les bâtiments en 1344 et, en 1348, à y adjoindre un jardin qui servit de potager et de verger (P. Pansier, *L'œuvre des repenties d'Avignon*, Paris, 1910, p. 47-49).

Clément VI dépensa beaucoup pour la construction, l'amélioration et la décoration picturale ou sculpturale du palais des papes. La passion du faste devint chez lui prédominante. L'achat du drap flamand, nécessaire à l'habillement des courtisans, passa de 2 000 à 10 000 florins en 1343. Il fut si coûteux qu'en 1346-47 le pape remplaça par des indemnités pécuniaires fixes la fourniture des vêtements. Quant à sa garde-robe personnelle, il employa jusqu'à 1 080 peaux d'hermines qui se répartissaient ainsi : 68 au capuchon, 430 à une chape, 310 à un manteau, 150 pour deux capuchons, 64 pour un autre capuchon, 30 pour un chapeau, 80 pour un grand capuchon, 88 pour neuf bonnets — il est vrai que c'était un rhumatisant. Les prêts prodigués imprudemment au roi de France, à d'autres rois ou seigneurs contribuèrent à vider le trésor au moment précis où s'engageait en Italie une campagne militaire coûteuse. Le clergé fut donc appelé à combler le déficit. Puisque le roi Jean II le Bon était incapable de rembourser les dettes contractées vis-à-vis du S.-Siège, le pape lui permit de prélever sur les ecclésiastiques un impôt extraordinaire dit le trentième *(tricesima)*, c.-à-d. la trentième partie de la taxe fixée pour la décime, jusqu'à concurrence des sommes dues (21 janv. 1351). L'impôt fut très mal accueilli en général. Innocent VI dut exiger sévèrement le respect de la bulle de son prédécesseur.

Benoît XII avait renoncé à percevoir l'annate; Clément VI en réclama le paiement, à partir du 20 mai 1344, d'un bien plus grand nombre de bénéficiers que précédemment. Il permit aux évêques, avec une facilité regrettable, de ne pas accomplir eux-mêmes la visite pastorale de leurs diocésains et se réserva la jouis-

sance d'une portion des droits de procuration perçus par leurs substituts. Le droit de dépouille prit une extension considérable et greva les successions testamentaires des évêques et des clercs.

L'aggravation de la fiscalité pontificale eut pour corollaire la meilleure organisation de la perception des impôts. Avant Clément VI les agents pontificaux exerçaient leur emploi dans une région plus ou moins considérable, déterminée dans les documents qui les habilitaient; à partir de 1350, ils reçurent comme champs d'action des circonscriptions plus nettement précisées, qui s'appelèrent collectories *(collectorie)* et dont les chefs furent dénommés collecteurs apostoliques *(collectores apostolici)*.

La gestion financière du trésor pontifical appartenait à un camérier et à un trésorier; Clément VI nomma deux trésoriers. A ces trois hauts fonctionnaires il donna des pouvoirs juridictionnels pour connaître des causes portées en appel par les collecteurs ou contre eux par les contribuables, pour accorder des sentences d'absolution à cautèle à ceux qui les demanderaient et pour les relever des irrégularités encourues. Le contrôle des trois juges les uns sur les autres n'évita pas les abus de pouvoir. Le 7 mai 1343, un commissaire spécial vérifia leur action judiciaire.

Ch. Samaran-G. Mollat, *La fiscalité pontificale en France au XIVe s.*, Paris, 1905. — G. Mollat, *La collation des bénéfices...*, Paris, 1921. — J. P. Kirseh, *Die päpstlichen Annaten in Deutschland während des XIV. Jahrh.*, Paderborn, 1903. — U. Berlière, *Suppliques de Clément VI*, Paris, 1906. — P. Kassian Hard, *Cistercienser-Suppliken aus dem Pontifikate Klemens VI.*, dans *Cistercienser Chronik*, XXII, 1910, p. 33-40, 84-91, 125-27, 153-56, 183-89. — C. Krofta, *Acta Clementis VI*, Prague, 1903. — W. H. Bliss, *Petition to the pope*, I, Londres, 1896. — C. Johnson, *Papal letters*, III, Londres, 1897. — H. Frank, *Clemens VI. Finanzpolitische Beziehungen zu Deutschland*, dans *Römische Quartalschrift*, XXXVIII, 1930, p. 209-79. — R. R. Post, *Supplieken gericht aan de pausen Clemens VI, Innocentius VI en Urbanus V*, La Haye, 1937. — M. E. Van Moé, *Suppliques originales adressées à Jean XXII, Clément VI et Innocent VI*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, XCII, 1931, p. 235-76. — L. Mohler, *Die Einnahmen der apostolischen Kammer unter Klemens VI.*, Paderborn, 1923. — K. H. Schäfer, *Die Ausgaben der apostolichen Kammer unter Benedikt XII., Clemens VI. und Innocenz VI.*, Paderborn, 1914. — Y. Renouard, *Les relations des papes d'Avignon et des compagnies commerciales et bancaires de 1316 à 1378*, Paris, 1941; *Achats et paiements de draps flamands par les premiers papes d'Avignon*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, LII, 1935, p. 309-13.

3° *La Cour pontificale.* — Sous le pontificat de Clément VI elle brilla d'un éclat incomparable. Comment n'y aurait-on pas accouru, puisque le pape professait cette maxime : « Mes prédécesseurs ne surent pas être papes. » Avignon devint rapidement le rendez-vous de la noblesse méridionale, attirée par les fêtes magnifiques qui s'y donnaient. On jugera de la splendeur qu'elles revêtaient par le programme raccourci de la réception offerte à Villeneuve-lès-Avignon, en 1343, par le cardinal Annibal de Ceccano. Le menu du festin servi comprit neuf services se décomposant chacun en trois plats substantiels, soit au total vingt-sept. Des intermèdes en coupaient la longueur : exhibition de pièces montées gigantesques ou de fontaines déversant à flot de bons vins; danses exécutées par le maître queux et ses trente aides; tournois; concert (E. Casanova, *Visita di un papa avignonese*, dans *Archivio della Società romana di storia patria*, XXII, 1899, p. 371-81).

L'élite de la société fréquenta Avignon. On y croisait peintres d'Italie ou de France, sculpteurs et architectes français, miniaturistes, poètes, lettrés, médecins, physiciens, astronomes. En 1344, une commission de savants se réunit en vue de tenter une réforme du calendrier julien. Jean des Murs et Firmin de Beauval, dit d'Amiens, étaient venus spécialement. On discuta longtemps; on rédigea des mémoires; on s'occupa surtout du Nombre d'or. Si la commission se sépara sans avoir prescrit les moyens pratiques de remédier aux erreurs du calendrier, l'initiative qui l'avait réunie était méritoire (E. Déprez, *Une tentative de réforme du calendrier sous Clément VI. Jean des Murs et la chronique de Jean de Venette*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, XIX, 1899, p. 131-43; U. Berlière, *La réforme du calendrier sous Clément VI*, dans *Revue bénéd.*, XXV, 1908, p. 240-41).

Le luxe qui régna à Avignon n'a pas de quoi surprendre. La papauté subit les mêmes transformations que les cours de Paris et d'Aragon. Au XIVe s., une puissance même d'ordre essentiellement spirituel ne pouvait dominer le monde qu'à la condition d'asseoir ses moyens d'action sur l'apparat, signe caractéristique d'autorité aux yeux du vulgaire (E. Müntz, *L'argent et le luxe à la Cour pontificale*, dans *Revue des questions historiques*, LXVI, 1899, p. 5-44, 378-406).

Habitué à vivre en grand seigneur, Clément VI s'appliqua à accroître la fortune mobilière et immobilière du S.-Siège. De lourds impôts frappèrent les ecclésiastiques. Lui qui, durant son épiscopat de Rouen, avait essayé par d'habiles artifices de soustraire au droit de dépouille la succession d'un évêque de Rodez — Pierre de Castelnau l'avait constitué son exécuteur testamentaire — y soumit rigoureusement les biens des prélats défunts, comme en témoigne l'inventaire du trésor pontifical dressé en 1353. La lecture de ce document étonne par les richesses accumulées en étoffes de choix, en joyaux, en vaisselle d'or et d'argent, en objets de culte précieux... (H. Hoberg, *Die Inventäre des papstlichen Schatzes in Avignon (1314-76)*, Rome, 1944, p. 117-289).

Clément VI ne fut pas moins attentif à arrondir les domaines de l'Église. Il acquit du dauphin Humbert II, en 1344, pour la somme de 12 000 florins, le château de Visan avec son territoire (E. Déprez, *Lettres closes, patentes et curiales de Clément VI*, n. 1034, 1101, 1121, 1171, 1177, 1239; E. Malbois, *Hist. de Visan avant 1344*, dans *Mém. de l'académie de Vaucluse*, 1925, p. 85-151). L'achat de la ville d'Avignon à la reine Jeanne Ire de Naples, contre le versement de 80 000 florins, procura au S.-Siège l'avantage de la liberté d'action. Charles IV lui céda tous ses droits de suzeraineté sur elle (*Gall. christ. nov.*, *Avignon*, n. 1306, 1309) (actes du 9 juin et du 1er nov. 1348). Aussitôt après la mort de Clément, Jeanne prétendit qu'en présence de trois cardinaux le pape lui avait promis oralement de lui rendre la cité si elle restituait le prix de la vente. Il y a lieu de douter de l'exactitude de ses dires, car l'examen de l'acte d'acquêt prouve que le S.-Père le considérait comme définitif. L'approbation impériale lui donnait, au surplus, ce sens. A tout le moins peut-on penser que, si Clément fit une promesse, « ce fut persuadé qu'elle ne l'engageait à rien » (E.-G. Léonard, *Hist. de Jeanne Ire, reine de Naples, comtesse de Provence (1343-82)*, II, 125-32, 449-52, 489).

L'acquisition d'Avignon eut pour effet d'exaspérer les Italiens qui s'imaginèrent que le S.-Siège fixerait son séjour dans ses possessions rhodaniennes, malgré les bonnes paroles que Clément VI avait prodiguées en 1343 aux Romains (G. Mollat, *L'œuvre oratoire de Clément VI*, *loc. cit.*, 254, 271-73; C. Cipolla, *Note Petrarchesche desunte dall' Archivio Vaticano*, dans *Memorie della Reale Accademia delle scienze di Torino*, LIX, 1909, IIe série, p. 15-20). Dans sa rancœur Pétrarque s'écriait : « Quelle honte de voir [Avignon] devenir tout à coup la capitale du monde, où elle ne devrait tenir que le dernier rang! » (*Opera*, Bâle, 1581, p. 1081.) Il invectivait la ville en l'appelant « l'impie Babylone, l'enfer des vivants, la sentine des vices, l'égout de la terre. On n'y trouve ni foi, ni charité, ni religion, ni

crainte de Dieu, ni pudeur, rien de vrai, rien de saint... Ce qui m'a rendu le séjour de cette ville si odieux et pire que tout, c'est qu'elle est un égout où toutes les immondices de la terre sont venues se rassembler » (De Sade, *Mém. pour la vie de François Pétrarque*, Amsterdam, 1767, I, 25-27). Le poète fit plus : il dépeignit avec crudité des scènes de débauche qui se seraient passées à la Cour pontificale et que les convenances interdisent de reproduire; il n'épargna ni le pape, ni les cardinaux, ni les prélats haut placés comme le camérier.

Un fin connaisseur du célèbre humaniste a depuis longtemps mis en garde contre son tempérament excessif et ses inimitiés. Le jugement de l'historien de Charles V est tranchant : « Nul ne le croira, sauf ceux qu'abuse la haine de la papauté et qui prennent à la lettre son réquisitoire enragé » (R. Delachenal, *Hist. de Charles V*, III, 916, p. 494). De récents auteurs italiens, qui dépendent sans l'avouer de l'introduction à l'édition des *Epistolae sine titulo* parue à Halle en 1925 sous la signature de P. Piur, ont réagi. G. Monticelli (*Chiesa e Italia, durante il pontificato avignonese (1305-1378)*, Milan, 1937, p. 286-320) estime que Pétrarque dépeignit exactement la Cour pontificale, parce qu'il « demeura en contact étroit avec de nombreux ecclésiastiques de tout rang qui y remplirent un emploi plus ou moins longtemps ou eurent avec elle des rapports personnels » (*ibid.*, 318). Le portrait tracé par lui « reste, dit-il, inchangé ». Le verdict catégorique de G. Monticelli mérite d'être examiné de près. Au fond, la question est mal posée : il s'agit, en définitive, de savoir si l'écrivain florentin a détracté ou non en particulier Clément VI, quand il lui fait tenir des propos fort lascifs. A Sémiramis — c.-à-d. à Cécile, comtesse d'Urgel — Milio (le pape) murmure : « Je me suis trouvé une douce amie, et il me suffit d'être réchauffé par ses perpétuels baisers » (églogue VI, *Pastorum*). Ailleurs, Pétrarque traite le pape d' « intrépide chasseur contre le Seigneur » (épître *sine titulo* X). Afin de se justifier, Pétrarque affirme : « Je parle de choses vues, non pas entendues » (épître *sine titulo* XIV).

Reconnaissons que d'autres que lui ont flétri la lubricité du pape. Guillaume d'Ockam a écrit dans son opuscule *De electione Caroli :* « On dit, et c'est le bruit public divulgué de par le monde, qu'il eut publiquement des maîtresses et qu'il éleva à des dignités les fils nés d'elles. » Mathias de Neuenburg rapporte que Clément était « passionné pour les femmes » (éd. A. Hofmeister, IV, Berlin, 1924, p. 188). « Des femmes, raconte Matteo Villani, pendant qu'il était archevêque, il ne se garda pas, mais il outrepassa la manière de vivre des jeunes barons séculiers; pendant son pontificat, il ne sut pas s'en passer, et il ne s'en cacha pas. Dans ses appartements circulaient les grandes dames, de même que les prélats, et parmi elles une comtesse de Turenne eut tellement sa faveur qu'une grande partie des grâces s'obtenait par son entremise. Était-il malade, les dames le servaient et gouvernaient les autres séculiers en tant que ses parentes » (Muratori, *Rerum Italicarum script.*, XIV, 186-87). A son confesseur qui lui adressait des reproches sur sa conduite, d'après Thomas Burton (vers 1400), Clément aurait osé lire à ceux qui le censuraient « un petit livre noir consignant les noms des divers pontifes lubriques et incontinents; et il démontra par les faits dûment consignés que ceux-là même régirent mieux l'Église et accomplirent beaucoup plus de bien que les pontifes chastes » (*Chronicon monasterii de Melsa*, éd. Bond, Londres, 1867, III, 89). Selon le *Chronicon Estense*, le pape « vécut dans la luxure » (Muratori, *op. cit.*, XV, 473). Ste Brigitte le fait appeler par le Christ *amator carnis* (*Revelationes*, Rome, 1628, l. VI, 63).

Les témoignages favorables à la thèse de Pétrarque doivent être écartés comme entachés de partialité. Ils émanent de partisans de Louis de Bavière qui ne pardonnèrent pas à Clément de l'avoir déposé, ou de chroniqueurs dévoués aux Visconti. Thomas Burton écrit tardivement et manifeste à tout instant dans sa chronique son animosité contre la Cour romaine. Ste Brigitte est victime de ses illusions franciscaines et censure le luxe régnant à Avignon. Quant à Matteo Villani, il narre, sans se porter garant de leur exactitude, les racontars qui se colportaient de son temps. N'oublions pas que Giovanni Visconti a calomnié le pape dans un pamphlet répandu en 1350-51 sous forme d'une lettre du diable adressée au S.-Père, dans le but de combattre, à l'aide d'une arme traîtresse, la politique avignonnaise contraire à ses projets de conquêtes en Toscane (Villani, dans Muratori, *op. cit.*, XIV, 137; J. Heilig, *Zu zwei Teufelsbriefen des 14. und 15. Jahrh.*, dans *Hist. Jahrbuch*, LII, 1932, p. 495-500).

« Des dames de la famille du pape » — les livres de comptes de la Chambre apostolique les désignent ainsi — fréquentaient la Cour pontificale. Elles étaient nombreuses, car le pape avait beaucoup de belles-sœurs, de nièces, de cousines ou d'alliées. La comtesse d'Urgel jouit, en effet, d'un certain crédit, surtout après la vente de la vicomté de Turenne à son neveu Guillaume Roger de Beaufort. Son humeur impérieuse a pu lui attirer la haine de certains courtisans. Ainsi l'entourage féminin, que prisait Clément VI, a sans doute accrédité les bruits malveillants que les ennemis de sa politique ou de son gouvernement se plurent à répandre dans la chrétienté.

Aux dires de ceux qui ont terni la mémoire du pontife s'opposent ceux de chroniqueurs ayant fréquenté Avignon (réunis par É. Baluze, *op. cit.*, I, 241-308). Tous ne tarissent pas d'éloges à son endroit. Pétrarque a fourni des arguments probants contre lui-même, en se mêlant au concert des louanges des admirateurs de Clément. Dans le *De rebus memorabilibus* (l. II, c. I), il écrit : *Clemens VI egregius nunc Romulei gregis pastor.* Quoi de plus contradictoire aux propos tenus dans les épîtres *sine titulo* ou ailleurs? Si vraiment Clément VI se livra à l'impudicité, comment l'appeler « un pasteur d'élite »?

Pasteur d'élite, la qualification lui convient parfaitement. Ses contemporains l'ont estimé tel, comme le prouvent les nombreux mss. de ses sermons disséminés en Europe. Les prédicateurs apprécièrent son œuvre oratoire assez longtemps et l'utilisèrent comme vade-mecum. Au lieu de favoriser le libertinage, l'orateur a attaqué l'ambition et l'avarice du clergé. Son talent oratoire s'exerça précisément davantage durant son règne. Quarante-quatre discours, sermons ou oraisons funèbres furent prononcés à Avignon. Comment admettre que Clément VI ait mené une vie dissolue dans le même temps où sa parole facile, abondante et nourrie enseignait le culte des vertus chrétiennes?

H. Cochin, *Le jubilé de Pétrarque*, dans *Le Correspondant*, oct. 1904, p. 52-68. — A. Bartoli a extrait des œuvres de Pétrarque tous les passages accablants contre la vertu de Clément VI, dans *Storia della letteratura italiana*, VII, Florence, 1884, p. 85-112. — P. Pansier, *Hist. des prétendus statuts de la reine Jeanne et la réglementation de la prostitution à Avignon au Moyen Age*, Amsterdam, 1902. — P. Piur, *Epistolae sine titulo*, Halle, 1925.

4° *Clément VI et l'art.* — Clément VI a légué à la postérité un témoignage de sa magnificence, qui malgré les dégradations subies au cours des âges subsiste presque dans son entier. Trouvant trop exigu le palais construit par l'austère Benoît XII, il l'augmenta d'une cuisine et de la tour de la garde-robe et acheva la tour de Trouillas. L'ensemble lui parut insuffisant. Jean de Loubières fut chargé, en 1344, d'édifier un palais plus grandiose, relié à l'ancien bâti par son prédéces-

seur, mais comportant la démolition de celui de Jean XXII. Le nouveau palais, ainsi le désignaient les contemporains, comprenait les bâtiments fermant la place — aujourd'hui cour d'honneur — au Sud et à l'Ouest. Ses plus belles pièces furent l'immense salle de l'audience, qui mesurait 11 m. de haut, 16 m. de long sur 15 m. 80 de large et se composait de deux nefs séparées par une rangée de cinq colonnes; ainsi que la chapelle dite Clémentine, inaugurée en 1352 au-dessus.

L'œuvre réalisée se différenciait de celle de Benoît XII par la profusion de la décoration sculpturale, « assez médiocre » cependant et inférieure à la facture française de l'époque. A vrai dire, la sculpture ne jouait pas un rôle principal, car Clément VI lui préférait les peintures murales et les riches tentures d'Arras aux coloris chatoyants. Les fresques de la garde-robe où il aimait se retirer, se reposer, travailler et mettre en sûreté ses lettres secrètes jettent un jour curieux sur sa mentalité et ses goûts. Les scènes qui ornent les parois de son appartement n'ont rien de religieux; elles magnifient les merveilles de la nature, les joies multiples de la chasse à courre, à la pipée, au faucon ou aux furets, les agréments variés de la pêche, les splendeurs des vergers; il y règne un réalisme et un naturalisme impressionnants, dénotant en celui qui les inspira l'amour des plaisirs champêtres, si vif à l'époque de la Renaissance italienne. Clément VI fut, en ce sens, un précurseur du renouveau de l'art en France.

Sur les murs de la chapelle S.-Martial, il se plut à faire dérouler le cycle de la légende du saint honoré en Limousin. Sous les traits de l'évêque a-t-il voulu ou laissé représenter les siens? La question est controversée. Les salles du consistoire et de l'audience, la chapelle S.-Jean, le grand tinel furent aussi richement décorés.

Clément VI employa une équipe de peintres venus de Romans, du Viennois, de Lyon, de Châlons, mais qui travaillèrent sous la direction de Matteo Giovanetti de Viterbe ou sous son inspiration. Leur technique et leur style dérivent de l'art italien.

Clément VI dota la France d'autres œuvres d'art dont malheureusement les unes n'existent plus ou les autres ont été mutilées. A Villeneuve-lès-Avignon il transforma le palais qu'habitait le cardinal Napoléon Orsini afin de s'y ménager un lieu de repos. Ses peintres préférés garnirent de fresques la chapelle qui fut édifiée. L'abbaye de La Chaise-Dieu fit l'objet de ses bienfaisances. Un luxueux tombeau fut érigé dans le chœur de l'église : le dormant avait autour de soi quarante-quatre personnages personnifiant les membres de sa famille; la tête reposait sur un coussin et les pieds sur des lions à la crinière dorée; ses vêtements reluisaient d'or. En 1562, les bandes protestantes ravagèrent la merveille d'art. La tête du gisant a été vraisemblablement refaite; quant au nez, la chose est certaine.

L.-H. Labande, *Le palais des papes et les monuments d'Avignon au XIVe s.*, Aix, 1925, 2 vol. (contenant de magnifiques illustrations et planches). — R. André-Michel, *Mél. d'hist. et d'archéol.*, Paris, 1920 (avec 24 planches hors texte). — Le Dr Colombe, conservateur du palais des papes, a publié une série d'articles intéressants dans les *Mém. de l'académie de Vaucluse : La fenêtre de l'Indulgence au palais des papes d'Avignon*, 1910; *Le grand promenoir et la terrasse dite de la Grande Chapelle*, 1913; *La bouteillerie, Le dressoir du grand tinel*, 1925; *La grande fresque de l'Audience* 1926; *Brèches anciennes dans le rempart de Benoît XII*, 1926; *Canalisations de pierre et travaux de plomberie en 1352*, 1930; *Le passage sous la tour S.-Laurent*, 1932; *La statue mutilée du portail de la Grande Chapelle. Note sur l'atelier de sculpture de Villeneuve-lès-Avignon*, 1933; *Est-ce un portrait de Clément VI?*, 1933; *La chapelle Clémentine, vue de l'intérieur*, 1935; du même auteur signalons : *Au palais des papes d'Avignon. La réfection, au XIVe s., du portail de la Grande Chapelle prouvée par les comptes des Archives Vaticanes (14 févr. et 1er avr. 1351)*, dans *Revue du Midi*, 1913, p. 293-96, 369-70 (les divers articles énumérés sont accompagnés de plans ou de gravures); la petite monographie sur *Le palais des papes d'Avignon*, Paris, 1927, ornée de gravures et de plans, mérite d'être consultée; le Dr Colombe a émis des hypothèses nouvelles sur les auteurs des fresques exécutées sous Clément VI, v. *A propos des fresques du temps de Clément VI*, dans *Annuaire de la Soc. des amis du palais des papes*, 1939, p. 23-47 (planches en appendice). — Le livre de F. Digonnet, *Le palais des papes d'Avignon*, Avignon, 1907, est périmé depuis l'ouvrage monumental de L.-H. Labande, cité plus haut. — P. Pansier, *Guilhelm Vial, fustier, fournisseur du pape et de nos seigneurs les cardinaux (1351-88)*, dans *Mém. de l'académie de Vaucluse*, 1907, p. 331-63. — M. Faucon, *Documents inédits sur l'église de La Chaise-Dieu*, dans *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1884, p. 383-443 (avec photographie). — J. Leclercq, *La Chaise-Dieu*, Paris, 1946. — A. Chassaing, *Spicilegium Brivatense*, Paris, 1876, p. 587-88 (procès-verbal de l'ouverture du tombeau de Clément VI faite le 19 mars 1709). Le moulage du mausolée de Clément VI existe au musée médiéval organisé au palais des papes d'Avignon.

VIII. Principaux événements. — Divers événements marquèrent le pontificat de Clément VI : la peste de 1348, les Juifs et les bandes de flagellants, le jubilé de 1350. Voyons comment le pape se comporta.

1° *La peste de 1348.* — La peste, qui ravagea l'Europe occidentale, n'épargna pas Avignon. A la date du 27 avr., Louis Sanctus de Beeringen constatait que la mortalité avait frappé plus de la moitié de la population et que sept mille maisons avaient leurs portes closes. Le nombre des victimes, assurait-il, avait atteint le chiffre de 62 000 (De Smet, *op. cit.*, 14-18). Clément VI soulagea la misère publique, en gageant des médecins qui soignèrent les malades. Des charretiers et des fossoyeurs à sa solde transportèrent et ensevelirent les cadavres. Un cimetière fut acheté afin de les inhumer décemment. Des mesures sévères de police enrayèrent la contagion. Clément VI encouragea par l'octroi d'indulgences prêtres et fidèles à se dévouer au service des pestiférés. Enfin il institua une messe spéciale, qui passa dans le missel, pour obtenir du ciel la cessation du fléau. Quant à lui-même il quitta Avignon (*H. L. Fr.*, xxxvii, 1938, p. 389).

La bibliographie des sources concernant la peste est incluse dans A. Molinier, *Sources de l'hist. de France*, iv, Paris, 1904, n. 3236-38, et dans *H. L. Fr.*, xxxvii, 325-390. — J. Viard, *La messe pour la peste*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, lxi, 1900, p. 334-38.

2° *Les Juifs et les flagellants.* — L'esprit public imputa l'épidémie aux maléfices des Juifs et les accusa d'avoir empoisonné les sources et les rivières, en Allemagne du moins. On leur appliqua le bûcher. Clément VI prit les Juifs sous sa protection et menaça de l'excommunication quiconque les molesterait (4 juill. et 26 sept. 1348; Rinaldi, *op. cit.*, ad annum 1348, § 33). Bien plus, il accueillit avec bonté dans ses États ceux qui fuyaient la persécution (L. Bardinet, *La condition des Juifs pendant le séjour des papes à Avignon*, dans *Revue historique*, xii, 1880, p. 18-23; A. Mosse, *Hist. des Juifs d'Avignon et du Comtat-Venaissin*, Paris, 1934).

Afin de fléchir la colère divine, des bandes d'illuminés se formèrent en Souabe et prétendirent amener la cessation du fléau par de dures flagellations. Elles parurent en vue d'Avignon, après avoir commis des méfaits de toutes sortes. Clément VI condamna les fanatiques et ordonna à l'épiscopat et aux princes de dissoudre les associations existantes et d'incarcérer ceux qui mépriseraient ses ordres (20 oct. 1349; Rinaldi, *op. cit.*, ad annum 1349, § 18-22).

Une étude sur les documents intéressant les flagellants existe dans *H. L. Fr.*, xxxvii, 390-411. — P. Frédéricq, *Deux sermons inédits de Jean de Fayl sur les flagellants*

(5 oct. 1349) et sur le Grand Schisme (1378), dans *Bull. de l'Académie royale de Belgique*, classe des lettres, 1903, p. 694-708 (député par l'université de Paris, il parla en présence de Clément VI; il renseigne sur l'accoutrement et les rites des flagellants). — U. Berlière, *Trois traités sur les flagellants de 1349*, dans *Revue bénéd.*, XIV, 1908, p. 334-57. — P. Runge, *Die Lieder und Melodien der Geissler des Jahres 1349 nach der Aufzeichnung Hugo's von Reutlingen*, Leipzig, 1900 (la chronique d'Hugues est éditée). — Ch. Lechner, *Das grosse Sterben in Deutschland in der Jahren 1348-51*, Innsbruck, 1884; *Die grosse Geisselfahrt des Jahres 1349*, dans *Hist. Jahrbuch*, V, 1889, p. 443-62.

3° *Le jubilé à Rome en 1350.* — En 1343 des ambassadeurs romains avaient séjourné à Avignon, et demandé le retour du pape dans leur cité. Clément VI ne les exauça pas, mais leur promit les avantages du jubilé par la bulle *Unigenitus* (27 janv. 1343; *Extravagantes communes*, l. V, tit. IX, c. 2); outre les basiliques de S.-Pierre et de S.-Paul, les pèlerins furent autorisés à visiter l'église du Latran. En principe, le gain des indulgences était accordé aux voyageurs demeurant quinze jours à Rome; en fait, le cardinal légat, à ce mandaté, réduisit la durée du pèlerinage à six ou huit jours suivant les cas particuliers. Pierre de Hérenthals a inséré dans sa chronique une bulle *Cum natura humana* dont le texte a soulevé des difficultés. Clément VI aurait garanti au pèlerin confessé et mourant en voyage l'entrée au paradis : *mandamus angelis paradysi qualenus animam illius a purgatorio penitus absolutam in paradysi gloriam introducant* (É. Baluze, *op. cit.*, I, 300). N. Paulus a démontré que la bulle était un faux (*Theologie und Glaube*, V, 1913, p. 532-41, et *Geschichte des Ablasses im Mittelalter*, II, Paderborn, 1923, p. 114-23). Il y eut du mérite à se rendre à Rome. Le cardinal Guy de Boulogne, venu pour gagner l'indulgence, trouva la ville dans un tel état d'effervescence qu'il la quitta au bout de peu de temps : il craignait pour la sécurité de sa mère qui l'accompagnait et la sienne propre. Le légat Annibal de Ceccano, auquel incombait aussi la surveillance des agissements de Cola di Rienzo, trouva la mort dans des circonstances mystérieuses; d'aucuns prétendirent qu'il fut victime d'empoisonneurs.

É. Baluze, *op. cit.*, II, 345, 399, 427, 432. — F. Rodocanachi, *Le premier jubilé de 1350*, Paris, 1912. — *Vita di Cola di Rienzo*, éd. A. M. Ghisalberti, Florence, 1928. — Voir le récit pittoresque de la chronique de Kœnigsaal, *Fontes rerum Austriacarum*, VIII, Ire part., 589-90.

IX. La discipline ecclésiastique. — La clémence est parfois mauvaise conseillère. Le pape eût pu encourager les réformes imposées aux ordres religieux par le rigide Benoît XII; il montra une trop grande condescendance à l'égard des Bénédictins en les dispensant des pénalités qui les frappaient en cas de désobéissance aux prescriptions pourtant fort sages de son prédécesseur (E. Déprez, *Lettres closes... de Clément VI*, n. 154; U. Berlière, dans *Mélanges d'hist. bénédictine*, Maredsous, 1902, p. 161-67; Id., *Les chapitres généraux de l'ordre de S.-Benoît. Notes complémentaires*, *ibid.*, 1905, p. 20-21).

Les religieux mendiants furent violemment attaqués par les séculiers en plein consistoire. Les Frères Mineurs furent injuriés et traités « d'ânes couronnés »; Clément VI prit leur défense (1351) (D'Achery, *Spicilegium...*, II, 815).

Le S.-Père atténua les rigueurs de la Constitution *Ubi periculum magis* qui réglait la tenue des conclaves. La bulle *Licet*, du 6 déc. 1351, permit de tendre des courtines dans les loges réservées aux cardinaux. Au bout de trois jours le menu put comporter, outre le pain et le vin, des fruits, du fromage, des électuaires, un plat de viande ou de poisson au déjeûner et au dîner. Deux serviteurs, laïcs ou clercs, tiendraient compagnie aux électeurs (C. Cocquelines, *Bullarum... amplissima collectio*, III, Rome, 1711, IIe part., 313).

Aux mois de mars et d'avr. 1344, Jean, roi de Bohême, et son fils Charles vinrent à Avignon. Désireux de donner un témoignage de gratitude aux Tchèques, ils supplièrent le pape de les soustraire à la juridiction du métropolitain ecclésiastique de Mayence: l'évêché de Prague devint archevêché et eut comme suffragants les sièges de Leitomischl et d'Olmütz (30 avr.); de plus, le roi de Bohême serait désormais autorisé à recevoir la couronne des mains du nouvel archevêque et non plus, à Mayence, de celles du métropolitain (5 mai; *Monumenta Bohemiae Vaticana*, I, 363-65, 393; É. Baluze, *op. cit.*, II, 388-89).

En matière doctrinale Clément VI condamna, en 1346, certaines opinions professées par Nicolas d'Autricourt (S. Riezler, *Vatikanische Akten*, Innsbruck, 1891, n. 2238). Il canonisa, le 26 mai 1347, Yves Hélory (*A. S.*, mai, IV, 578).

Les affaires purement ecclésiastiques tiennent une place relativement restreinte dans les préoccupations du S.-Père. En lui domina le diplomate, à un moment où la paix de l'Europe posait des problèmes délicats à résoudre.

X. Le diplomate. — Clément VI a passé pour un diplomate habile, souple, insinuant, expert dans la connaissance et l'utilisation des intrigues des cours royales. Rien ne nous révèle mieux son génie politique que la lecture de ses lettres secrètes, dont beaucoup n'apparaissent pas comme l'œuvre de secrétaires impersonnels et portent distinctement la marque du pontife qui y développe son sens parfait des arcanes de la politique, qui devine les obstacles à surmonter et les questions dangereuses à soulever, sait tourner les difficultés dans les cas d'une réelle gravité et refuser le sourire sur les lèvres. La dextérité du pape a été bien mise en lumière par E.-G. Léonard à propos des négociations qui furent poursuivies tant avec la cour de Naples qu'avec celle de Hongrie. Quelle n'était pas la perplexité de Clément, lorsqu'il lui fallait discerner la vérité dans les lettres que lui adressait la reine Jeanne? Manifestaient-elles la volonté de la souveraine ou celle de son entourage? Que conclure des contradictions existant entre elles? Le S.-Père usa d'un artifice et expédia le même jour (9 juill. 1344) des doubles lettres : les unes menaçaient Jeanne d'excommunication, si dans les huit jours elle n'avait pas révoqué des aliénations de domaines ruineuses pour l'intégrité du royaume; les autres la tranquillisaient et la prévenaient que les foudres de l'Église ne constituaient pour elle qu'un moyen d'écarter des demandes indiscrètes et de lui fournir des excuses à l'endroit des solliciteurs importuns (E.-G. Léonard, *Hist. de Jeanne Ire, reine de Naples, comtesse de Provence*, I, Paris, 1932, p. 429).

Si bien doué que fût Clément VI, il subit la plupart du temps en politique étrangère des demi-échecs ou des échecs complets, non pas par sa faute, mais par suite de l'apparition de ce qu'on a appelé l'esprit moderne. Depuis le choc subi sous le pontificat de Boniface VIII et malgré les conceptions exprimées par le S.-Siège et des théologiens au sujet des rapports entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, les princes et les nations afficheront l'esprit d'indépendance et poursuivront leurs intérêts propres envers et contre tout. Nous verrons, dans les lignes qui suivent, comment se constatent le renversement de la monarchie universelle et l'impuissance du vicaire du Christ à guider la chrétienté dans les voies de la concorde et à imposer le respect des libertés de l'Église.

1° *Relations avec les rois de Majorque et d'Aragon.* — La maison d'Aragon méditait de s'annexer les Baléares, le Roussillon et la Cerdagne, c.-à-d. ce qui formait le royaume de Majorque. Jean XXII et Benoît XII avaient eu la bonne fortune de neutraliser

ses rêves ambitieux. Clément VI n'eut pas la même chance. Dès 1342, le roi d'Aragon intentait un procès à Jayme II, roi de Majorque, sous prétexte de frappe illicite de monnaies dans le ressort du comté de Roussillon. Clément VI devina ses noirs desseins et envoya sur les lieux un nonce, Armand de Narsès, qui persuaderait les deux rivaux de l'opportunité d'une rencontre. Jayme II se rendit sans défiance à Barcelone et eut la surprise de recevoir une citation à comparaître devant la justice aragonaise : loin d'obtempérer, il déclara ne se soumettre qu'à l'arbitrage pontifical et s'enfuit de Barcelone (août 1342). Le 23 févr. 1343, Majorque, le Roussillon et la Cerdagne étaient confisqués et les Baléares envahies. Le légat André Ghini de' Malpigli n'avait pu, malgré ses interventions répétées, éviter l'éventualité que redoutait Clément VI. Bernard d'Albi le remplaça; le 11 juill., il rencontra le roi d'Aragon à Barcelone et tenta de le fléchir en faveur de Jayme II; mais Pierre IV refusa d'écouter ses avis et prit le commandement des troupes prêtes à marcher sur le Roussillon. Le légat ne perdit pas courage, rejoignit l'envahisseur et lui fit signer en août, sous les murs de Perpignan, une trêve expirant le 1er mai 1344 quoique les clauses en fussent très dures pour l'envahi.

Avant que la trêve prît fin, Clément VI tenta d'en obtenir la prolongation jusqu'à la S.-Michel suivante. Ses exhortations à la concorde, présentées par l'archevêque d'Aix, furent mal accueillies : la conquête du Roussillon recommença. Le cardinal Bertrand de Déaulx accourut près de Pierre IV et insista pour que les hostilités cessassent. Le roi perdit patience et dénia les liens de vasselage qui le rattachaient au S.-Siège en raison de la Corse et de la Sardaigne. En désespoir de cause, le nonce conseilla à Jayme II d'offrir sa soumission à l'Aragon : le 22 juill., son royaume y était annexé et en oct. les Cortès réunis à Barcelone l'en privaient.

L'infortuné prince se réfugia près de Clément VI qui n'avait pas ménagé sa peine pour le sauver du désastre. A Avignon, la vente de Montpellier et du port de Lattes à la France lui fournit 120 000 écus d'or qui, joints aux prêts consentis par le pape et les cardinaux, lui permirent de gager des mercenaires et d'armer une flotte. Jayme II débarqua dans l'île de Majorque, mais périt sur le champ de bataille le 25 oct. 1349; son héritier tomba aux mains de Pierre IV qui le tint enfermé dans une cage de fer.

A. Lecoy de la Marche, *Les relations politiques de la France et du royaume de Majorque*, Paris, 1892. — É. Baluze, *op. cit.*, IV, 2-50 (recueil de lettres de Clément VI et du roi d'Aragon). — *Cronica del rey de Aragon don Pedro IV el Ceremonioso*, éd. A. de Bofarull, Barcelone, 1850. — A. Pagès, *Chronique catalane de Pierre IV, roi d'Aragon*, Toulouse, 1942. — R. Ballester, *Hist. d'Espagne*, Paris, 1938 (la seconde édition a été complétée). — E. Déprez, *Lettres closes... de Clément VI*, Paris, 1901-25.

Le roi d'Aragon entendait garder la Corse et la Sardaigne pour lesquelles il rendait hommage au S.-Siège, quoique Gênes voulût les lui ravir. Entre les deux rivaux la lutte d'influence aboutit à une déclaration de guerre, le 3 août 1351. Clément VI s'évertua à amener les adversaires acharnés à conclure la paix; le succès ne couronna pas ses actives démarches (S. Duvergé, *Le rôle de la papauté dans la guerre d'Aragon contre Gênes (1351-56)*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, L, 1933, p. 221-49 [texte inédit de la déclaration de guerre]).

2° *Relations avec le roi de Castille.* — Philippe VI et Édouard III recherchaient l'alliance de la Castille. Le roi d'Angleterre pensa la conquérir en mariant sa fille Jeanne avec dom Pedro, héritier présomptif du royaume; celui de France proposa, au contraire, la main de Marie, fille du dauphin. Clément VI combattit le projet anglais et, à l'insu de Philippe VI, recommanda à Alphonse XI et à diverses personnalités castillanes les ambassadeurs chargés de négocier un mariage français (14 mars 1345). Prié par le roi de France d'intervenir en sa faveur, le pape l'avertit que c'était déjà fait (12 mai 1345; E. Déprez, *Lettres closes... de Clément VI*, I, n. 1711); il renouvela simplement des démarches en Castille, vanta les avantages d'un mariage français et proposa de substituer à Marie Blanche de Navarre. Ainsi préparait-il le succès de l'ambassade de Jean de Vienne, archevêque de Reims. En juill., il pressait Alphonse XI de ratifier l'accord conclu. Le 6 janv. 1346, la ratification, opérée le 2, se trouvait inopinément annulée : un contrat de mariage avait été rédigé entre Pedro et Jeanne d'Angleterre! En vain, Clément VI combattit les intrigues anglaises et vanta les mérites de Blanche de Navarre. Le 1er janv. 1348, Édouard III annonçait triomphalement la prochaine arrivée de sa fille. Il avait compté sans l'imprévu : Jeanne mourut d'un mal subit dans le Bordelais. Entre temps Pedro ayant succédé à son père, Clément VI reprit le projet français (13 juin 1350), mais Blanche de Navarre refusa opiniâtrement de convoler en secondes noces. Après des pourparlers nombreux, le 2 juill. 1352, était dressé un contrat de mariage entre le roi de Castille et Blanche, fille de Pierre Ier, duc de Bourgogne. Le 3 juin 1353, à Valladolid, se célébrait l'union matrimoniale. Clément VI avait facilité l'alliance de la France et de la Castille et triomphé non sans péripéties de la diplomatie anglaise.

G. Daumet, *Étude sur l'alliance de la France et de la Castille aux XIVe et XVe s.*, Paris, 1898 (de nombreux extraits des registres pontificaux ont été donnés en appendice).

Lorsque le pape donna (15 nov. 1344) à Louis d'Espagne les îles Fortunées ou Perdues, c.-à-d. les Canaries, Alphonse XI avait joint ses protestations à celles du roi de Portugal. Clément VI n'en fit pas de cas, estimant plus sage de ne pas rejeter les propositions du prince qui s'engageait à faciliter la conversion de populations païennes (G. Daumet, *Louis de la Cerda ou d'Espagne*, dans *Bull. hispanique*, XV, 1913, p. 38-67).

Le pape, en 1344, honora grandement le roi de Castille, en érigeant en cité épiscopale la ville d'Algésiras qu'après un siège de trois ans les chrétiens avaient ravie aux Sarrasins (É. Baluze, *op. cit.*, II, 389; G. Daumet, *Jean de Rye au siège d'Algésiras*, dans *Bull. hispanique*, XII, 1910, p. 265-74).

3° *La guerre de Cent Ans.* — L'élection du 7 mai 1342 pouvait satisfaire le roi d'Angleterre. Pierre Roger lui avait rappelé qu'il était originaire de Guyenne et qu'il lui avait prêté hommage pour les biens de la mense de Rouen sis outre-Manche. Les cardinaux Annibal de Ceccano et Raymond de Farges avaient écrit son vif désir de procurer « la paix et la prospérité du royaume ». Édouard III essaya de se rendre favorable Clément VI en lui prodiguant des promesses trop belles pour être sincères. Accepter son arbitrage dans le conflit avec la France, il n'y pensait réellement point et activait les préparatifs de guerre. Toutefois, cachant son jeu, il accueillit aimablement le nonce pontifical chargé de l'incliner à la conciliation. D'autre part, les cardinaux Annibal de Ceccano et Pierre des Prez, munis de pouvoirs très vastes, partirent pour la France et l'Angleterre (31 mai 1342; E. Déprez, *Lettres closes... de Clément VI*, n. 94-153). Les légats pressentirent tout d'abord Philippe VI qui montra d'excellentes dispositions, mais posa une condition essentielle, à savoir qu'Édouard III ne s'intitulât plus roi de France. Le retard qu'ils mirent à se rendre en Angleterre mécontenta le souverain; leurs courriers rap-

portèrent une réponse rogue : inutile de passer la Manche, puisqu'il avait l'intention de « visiter son royaume de France » sous peu. Clément VI s'ingénia à assurer la neutralité des Flamands, en les relevant des sentences d'interdit et d'excommunication portées contre eux pour avoir rompu les accords conclus précédemment avec le roi de France (E. Déprez, *Les prétiminaires de la guerre de Cent Ans*, 390-99).

La guerre, malgré tout, était inévitable; elle éclata, en 1342, en Bretagne. L'armée française ayant soutenu la cause de Charles de Blois, Édouard III vint au secours de la comtesse de Montfort et débarqua au mois d'oct. La mauvaise saison et le ravitaillement défectueux de ses troupes le poussèrent à accepter l'intervention des cardinaux Annibal de Ceccano et Pierre des Prez. Une trêve de trois ans fut conclue à Malestroit (19 janv. 1343). Bientôt les partisans de Charles de Blois et ceux de Jean de Montfort l'enfreignirent. Clément VI, qui redoutait une reprise des hostilités, envoya sur les lieux le doyen de Bourges et lui donna pouvoir d'user de l'interdit et de l'excommunication contre quiconque contreviendrait à la trêve (21 juill. 1343; E. Déprez, *Lettres closes... de Clément VI*, n. 292). Philippe VI et Édouard III furent invités à l'observer strictement (*ibid.*, n. 363, 420). Le nonce accomplit fidèlement sa tâche et mérita des compliments (17 nov. 1343; *ibid.*, n. 530).

Le pape souhaitait convertir la trêve en une bonne paix. Dès le 31 déc. 1343 il délivrait un sauf-conduit aux plénipotentiaires qui viendraient la traiter à Avignon (*ibid.*, n. 581). Des nouvelles parvenues de Bretagne semblèrent la compromettre : des hommes « pervers » avaient violé la trêve de Malestroit et expulsé de Vannes les représentants du pape qui gouvernaient la ville (*ibid.*, n. 697). En août 1344, les plénipotentiaires anglais parurent enfin devoir se mettre en route (*ibid.*, n. 1039, 1043). Les pourparlers commencés à Avignon demeurèrent illusoires. La voix pacificatrice du pape se prodigua sans relâche en faveur de la paix. Elle écarta un projet de mariage entre le prince de Galles et Jeanne de Brabant et prôna une union avec une fille de la maison de France (*ibid.*, n. 1327). Le pape espéra beaucoup de la libération de Jean de Montfort, détenu prisonnier par Philippe VI, et insista pour que la promesse qui en avait été faite fût tenue (*ibid.*, n. 1406). Le 17 mars 1344, il avouait « avec douleur » que, sous prétexte des violations de la trêve de Malestroit, Édouard III différait les projets de paix (17 mars 1345; *ibid.*, n. 1574). Bref, le comte de Derby débarqua à Bayonne vers la fin du mois de juill. 1345. A la suite des désastres de Crécy et de Calais, les cardinaux Annibal de Ceccano et Étienne Aubert aidèrent puissamment à la signature de la trêve du 28 sept. 1347. La diplomatie pontificale travaillera dès lors sans relâche à faire proroger un accord précaire stipulé pour une année seulement et y réussira, mais elle dut imposer le respect de ses clauses; ainsi négocia-t-elle en Gascogne la remise entre les mains du pape de Fleurance et de Pauillac (A. Clergeac, *Clément VI et la guerre de Cent Ans en Gascogne*, dans *Revue de Gascogne*, 1904, p. 241-47).

Kervyn de Lettenhove a publié dans son édition de Froissart (XVIII, 202-35) une relation des lettres des ambassadeurs anglais à la Cour d'Avignon et (p. 235-96) le journal des conférences qui y eurent lieu en 1344. — Les *Lettres closes... de Clément VI*, éd. E. Déprez, contiennent de nombreuses pièces sur l'activité diplomatique du pape; cf. aussi Th. Rymer, *Foedera...*, II, part. II; III, part. I. — A. de la Borderie, *Hist. de Bretagne*, Rennes, III, 1899. — E. Durtelle de Saint-Sauveur, *Hist. de Bretagne*, Rennes, 1935. — E. Perroy, *La guerre de Cent Ans*, Paris, 1945 (détails sur la diplomatie pontificale). — G. Dodu, *Hist. d'une maison royale. Les Valois*, Paris, 1934 (bonne bibliographie). — E. Déprez, *La conférence d'Avignon (1344). L'arbitrage pontifical entre la France et l'Angleterre*, dans *Essays in M. H. pres. to Th. F. Tout*, 1925, p. 301-20.

4° *Conséquences de la guerre de Cent Ans en Angleterre.* — La guerre de Cent Ans eut des conséquences désagréables pour la papauté. Les Anglais méjugèrent les efforts qu'elle fit pour rétablir la paix entre leur pays et la France et la tinrent pour favorable à l'ennemi. Ils supportaient avec colère l'effet des grâces expectatives et des collations bénéficiales prodiguées à des étrangers, surtout aux cardinaux. Au parlement tenu en avr. 1343 leurs griefs furent exprimés avec virulence (Th. Rymer, *op. cit.*, II, part. II, 1232). Une série d'ordonnances leur donnèrent satisfaction : les exécuteurs de bulles relatives à des bénéfices soumis à la collation royale devinrent passibles de prise de corps (15 juin 1343) et la concession de faveurs à des étrangers fut rendue impossible (23 juill. et 20 oct.; *ibid.*, 1230, 1237).

Le shérif de Londres appliqua immédiatement les décrets royaux : il arrêta les procureurs des cardinaux Adhémar Robert et Gérard de Garde, venus en Angleterre pour entrer en possession de bénéfices conférés par le pape à leurs mandants. Clément VI protesta contre d' « abominables innovations ». A la reine Philippa, qui avait cru apaiser son irritation par le don d'un anneau serti de précieux diamants, il laissa entrevoir que sa charge pastorale le contraindrait à sévir (8 sept. 1343; E. Déprez, *Lettres closes... de Clément VI*, n. 393).

Au lieu de s'amender, Édouard III dressa un véritable réquisitoire contre les provisions pontificales et se permit de rappeler au pape que « le successeur des apôtres avait mission de conduire aux pâturages les brebis du Seigneur, non de les tondre » (10 sept. 1343; Th. Rymer, *op. cit.*, 1233). Vers la mi-octobre, le juriste John Shoderich présenta les doléances du roi et de ses sujets au S.-Père même qui le congédia sans plus. Clément VI multiplia les démarches près de la noblesse anglaise et de l'épiscopat pour peser sur la volonté royale et obtenir l'abolition des innovations : il y eut tension plus grande dans ses rapports avec le roi. Le parlement de 1344 aggrava les sanctions prises précédemment contre les transgresseurs des ordonnances royales et parla de rendre aux chapitres cathédraux le libre exercice du droit d'élection (*ibid.*, III, part. I, 31).

Les projets de réformes agités en 1343 et 1344 transpirèrent à l'étranger et semblèrent sourire aux rois de France et de Castille. Le pape parla d'user des armes spirituelles contre Édouard III (É. Baluze, *op. cit.*, III, 84-90). Afin d'en imposer à l'opinion, il affirma qu'en vertu de sa primauté, d'origine divine, sur les Églises de l'univers le pontife romain possédait « la pleine disposition de toutes les églises, dignités, offices et bénéfices ecclésiastiques » (11 juill. 1344; Rinaldi, *op. cit.*, ad annum 1354, § 55-59; E. Déprez, *Lettres closes... de Clément VI*, n. 980).

Clément VI avait trop le sens diplomatique pour briser avec le roi d'Angleterre. Il lui adressa Nicolino Canali, archevêque de Ravenne, et Pedro, évêque d'Astorga, qui l'entretiendraient au sujet des innovations (12 déc. 1344). Le bruit se répandit dans le public que les nonces apportaient dans leurs bagages une bulle d'excommunication contre Édouard III. Il fallut démentir de telles fausses nouvelles, mais la cour royale méfiante ne se décida pas facilement à délivrer des sauf-conduits aux envoyés pontificaux. La permission d'aborder en terre anglaise ne fut accordée que le 8 févr. 1345. Les nonces parlementèrent et la querelle bénéficiale s'assoupit (E. Déprez, *Lettres closes... de Clément VI*, n. 1325, 1445, 1618).

En 1346, nouveau conflit. Afin de restaurer ses finances, Édouard III confisqua, à titre de prêts, les

revenus de tous les bénéfices possédés en Angleterre par des étrangers qui n'observeraient pas la résidence. Clément VI lui remontra que les laïcs n'avaient nul droit de s'emparer de biens d'Église. Sa lettre réprobative ne parvint pas à destination. Les cardinaux Annibal de Ceccano et Étienne Aubert, chargés de la présenter à Édouard III, ne la lui communiquèrent pas, dans la crainte de compromettre le succès des négociations dont ils avaient la direction et qui visaient au rétablissement de la paix avec la France. Le pape n'approuva pas leur conduite et leur intima l'ordre d'exposer incontinent ses doléances au roi (28 avr. 1347; É. Baluze, *op. cit.*, III, 705-08).

En dépit de tout, Édouard III se trouvait prisonnier de l'opinion anglaise qui accusait Clément VI de partialité dans le conflit avec la France. Le parlement de 1351 lui imposa le *Statute of Provisors* (9 févr.) qui consacrait la mainmise de l'État sur les biens d'Église : si par provision ou réserve le S.-Siège mettait opposition à une élection ou à la collation d'un bénéfice par le collateur ordinaire, et si dans les six mois les patrons et l'évêque n'exerçaient pas leurs droits respectifs, la collation reviendrait au roi ou aux seigneurs auxquels avait originairement appartenu la désignation du titulaire dudit bénéfice (*Statutes of the realm*, I, 1810, p. 316).

Le roi d'Angleterre appliqua imparfaitement le statut attentatoire à la liberté de l'Église. Il en usa suivant les circonstances et préféra solliciter du S.-Siège la nomination de ses favoris comme évêques, plutôt que de courir les risques inhérents au régime électif. Clément VI s'arma de patience. Vers juill. 1352, il menaça le roi et ses officiers de censures si, dans l'espace de quatre mois, le séquestre mis sur les bénéfices des cardinaux, des familiers de sa cour et d'autres clercs non anglais n'était pas rapporté; mais il n'osa point exécuter ses menaces.

G. Mollat, *La collation des bénéfices...*, Paris, 1921, p. 249-63.

5° *Clément VI et la France.* — Les relations privées entre Clément VI et la cour de France furent empreintes de cordialité. Le pape avait exprimé le désir de posséder certaines reliques; Philippe VI les lui envoya, enchâssées dans un reliquaire somptueux qu'ornaient des pierres précieuses. Dans le courant de l'hiver 1343 et au mois de sept. suivant, le roi lui adressa une abondante venaison; en déc. 1344, une provision de fromages et des pièces d'étoffe. Clément VI tombait-il malade, souffrait-il de fièvre tierce et de rhumatismes affectant la tête et les mâchoires, la reine s'inquiétait de sa santé. En retour, il témoignait sa joie de savoir rétabli le dauphin Jean (E. Déprez, *Lettres closes... de Clément VI*, n. 211, 499, 500, 1092, 1308, 1370, 1671).

La cour de France connaissait la prédilection du pape pour les membres de sa famille. Afin de se le rendre propice, le dauphin Jean donna à son frère Guillaume, seigneur de Chambon, une rente annuelle de 1 000 livres tournois assise dans l'Anjou et le Maine (mai 1342; É. Baluze, *op. cit.*, IV, 1). Devenu roi, il gratifia de la châtellenie de Caylus son neveu Guillaume, vicomte de Turenne, et d'une rente de 500 livres Jeanne, fille de celui-ci (1351; *ibid.*, III; E. Albe, *La châtellenie de Caylus au XIVe s.*, dans *Bull. de la Soc. archéol. de Montauban*, XXXIII, 1905, p. 217-361).

De son côté, Clément VI secourut puissamment Philippe VI, dépourvu de numéraire au moment où éclata la guerre de Cent Ans. Il lui avança, du 26 nov. 1345 à la fin de févr. 1350, l'énorme somme de 592 000 florins et de 5 000 écus. De plus, il l'autorisa à percevoir la décime pour deux ans le 15 oct. 1342 et le 4 mars 1345, pour un an le 25 juill. 1347, pour deux ans le 23 janv. 1348; en outre, il lui permit (20 juin 1344) de garder l'argent levé pour la croisade, ce que Benoît XII lui avait toujours refusé.

J. Viard, *Un chapitre d'hist. administrative. Les ressources extraordinaires de la royauté sous Philippe de Valois*, dans *Revue des questions historiques*, XLIV, 1888, p. 206-15. — E. Déprez, *Lettres closes... de Clém. VI*, n. 914. — M. Faucon, *Prêts faits aux rois de France par Clément VI, Innocent VI et le comte de Beaufort*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, XI, 1879, p. 570-78. — E. Göller, *Inventarium instrumentorum Camerae apostolicae*, XXIII, 1909, p. 65-109.

Clément VI favorisa grandement la France. Après avoir approuvé le projet de réunion du Dauphiné, arrêté en 1342 à Villeneuve-lès-Avignon, il le ratifia à titre de vicaire de l'Empire durant sa vacance (3 août 1344). Mais, en 1347, le pape changea d'avis et poussa Humbert II à se remarier à la suite de la mort de Marie des Baux. Il appréhendait sans doute l'extension de l'influence française aux portes d'Avignon. Quand la vente du Dauphiné fut définitivement consentie au petit-fils de Philippe VI, le pape craignit qu'elle suscitât un conflit avec le comte de Savoie : il s'appliqua à faire signer un pacte d'amitié à Villeneuve-lès-Avignon, le 27 oct. 1351.

C. Cipolla, *Clemente VI e la Casa di Savoia*, dans *Miscellanea di storia italiana*, IIIe sér., V, 1900, p. 91-178; VII, 1902, p. 143-89 (éd. de bulles de Clément VI). — F. Gabotto, *Storia del Piemonte nella prima meta del secolo XIV*, Turin, 1904. — R. Delachenal, *Hist. de Charles V*, I, Paris, 1909, p. 25-53. — J.-J. Guiffrey, *Hist. de la réunion du Dauphiné à la France*, Paris, 1868. — E. Déprez, *Lettres closes... de Clément VI*, n. 1013 (ratification de Clément VI).

L'entente qui régna entre le roi de France et le S.-Siège fut troublée pour des questions de collation de bénéfices et d'exercice de la juridiction. Les officiers royaux empiétaient méthodiquement depuis des années sur les droits de l'Église en ces matières. Dès le 31 mai 1342, Clément VI avait chargé les légats Annibal de Ceccano et Pierre des Prez de remédier aux abus (E. Déprez, *Lettres closes... de Clément VI*, n. 99, 100). Le 24 févr. 1344, maître Gui de Lacalm, doyen de S.-Yrieix, vint à la cour de Paris pour négocier un accord au sujet du droit de régale. Le parlement de Paris évinçait presque toujours les candidats apostoliques entrés en concurrence avec les clercs pourvus en temps de régale (*ibid.*, n. 682). Le nonce ne parvint pas à ses fins. Trois ans plus tard, de graves attentats à la liberté de l'Église amenèrent des froissements entre Avignon et Paris.

En réponse aux mesures prises par Édouard III en Angleterre, Philippe VI avait décrété la saisie des revenus des clercs ne résidant pas en France à la date du 13 févr. 1347 (É. Baluze, *op. cit.*, IV, 77). Les commissaires, chargés de l'exécution du décret, saisirent les biens meubles non seulement des prélats et des clercs séjournant en Cour romaine, mais même ceux des cardinaux, des fonctionnaires et familiers pontificaux, des hospitaliers de S.-Jean de Jérusalem; bien plus, ils spolièrent les églises et les fondations religieuses de leurs richesses (*ibid.*, IV, 85).

Clément VI écrivit à Philippe VI pour lui manifester son mécontentement et le pria d'accueillir favorablement Guillaume Lamy, évêque de Chartres, et Pasteur de Sarrats, archevêque d'Embrun. Avant l'arrivée de la lettre à destination, la reine Jeanne avait obtenu, le 5 avr., le retrait partiel de l'ordonnance : une exception fut faite en faveur des cardinaux, des clercs et courtisans tant pontificaux que royaux (*ibid.*, IV, 77). La reine, entièrement dévouée à Clément VI, sollicita encore plus et réclama la révocation totale de l'édit. Pas plus que les nonces, elle n'obtint satisfaction. Les officiers royaux procédèrent « durement » à l'exécution intégrale du décret du 13 févr. 1347, sans avoir égard

à la révocation partielle du 5 avr. Les nonces rappelèrent à Philippe VI les promesses faites à la reine; le roi tergiversa et manifesta simplement son intention d'envoyer sa réponse à Avignon par un ambassadeur spécial. L'accord passé en 1360, lors du traité de Brétigny, montre que jusqu'à cette époque les bénéfices appartenant en France à des Anglais demeurèrent sous séquestre (G. Mollat, *La collation des bénéfices...*, p. 309-11).

6° *Clôture du conflit de l'Église et de l'Empire.* — Clément VI comprit la nécessité de terminer un conflit qui durait depuis Jean XXII. Le 12 avr. 1343, la bulle *Prolixa retro* relata la longue série des méfaits de Louis de Bavière et lui enjoignit de se démettre de la dignité impériale dans les trois mois. A l'expiration du délai, le pape écrivit à l'archevêque de Trèves d'élever sur le trône d'Allemagne un prince dévoué à l'Église (S. Riezler, *op. cit.*, n. 2151). Une ambassade vint offrir au pontife la soumission du prince, avouer ses forfaits, rétracter ses opinions hérétiques, accepter les pénitences qui lui seraient infligées et parler d'abdication (18 sept. 1343; *ibid.*, n. 2167).

Le pape hésita à pardonner. Les instances des rois de France et de Bohême, jointes à celles de villes italiennes comme Florence, triomphèrent de ses hésitations : il stipula des conditions de paix si dures que les États, réunis à Francfort le 8 sept. 1344, les repoussèrent. Une assemblée, tenue peu après à Rense, émit le vœu qu'on procédât à une nouvelle élection et prononça le nom de Charles de Moravie. Avant de patronner publiquement la candidature de son ancien élève, Clément VI en prépara le succès patiemment par les voies diplomatiques. Lorsque l'opinion allemande lui parut suffisamment travaillée, il publia une bulle proclamant la déchéance totale de Louis de Bavière et le privant de l'Empire : une autre, le 28, pressa les princes électeurs de procéder à une nouvelle élection. Auparavant, le 22, Charles souscrivit par serment à toutes les obligations que lui imposait le S.-Siège. Le 11 juill., il était élu.

Clément VI avait cru lier à sa personne le roi des Romains; il constata avec amertume la faillite partielle de l'espoir fondé sur lui. Quoique Charles se fût astreint à obtenir de la Cour pontificale confirmation de son élection, il ne formula jamais une demande d'approbation et sollicita seulement quelques faveurs, en particulier d'être sacré empereur. Il avait promis de chasser de leurs sièges tous les évêques intrus et de soutenir la candidature des prélats désignés par la Cour d'Avignon (K. Zeumer-R. Salomon, *Acta regni Karoli IV*, Hanovre, 1910, n. 9); il éluda cette obligation. Des mesures de violence de sa part eussent été impolitiques; il chercha à se réconcilier avec les Wittelsbach et leurs partisans. Dès que Henri de Virnebourg, privé canoniquement du siège de Mayence, l'eut reconnu comme roi des Romains, il abandonna la cause de Gerlach de Nassau qui lui avait été substitué par Clément VI. Ainsi l'accès à la dignité impériale de Charles IV ne changea guère la situation des évêques allemands vis-à-vis du S.-Siège et n'assura pas la prise de possession de ceux que nomma le pape en vertu du droit de réserve. Toutefois, par égard pour son bienfaiteur, le prince attendit la mort de Clément VI pour publier la Bulle d'or qui, comme on sait, brisa les liens séculaires qui unissaient l'Église et l'Empire.

E. Ruemler, *Die Akten der Gesandschaften Ludwigs des Baiern an Benedikt XII. und Klemens VI.*, dans *Quellen und Studien aus dem histor. Seminar der Univ. Innsbruck*, II, 1910, p. 111-55. — H. Otto, *Die Eide und Privilegien Heinrichs VII. und Karls IV.*, dans *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotekeu*, IX, 1906, p. 344-70. — E. E. Stengel, *Avignon und Rhens*, Weimar, 1930, p. 184-215.

7° *La politique italienne.* — La réconciliation de l'Église et de l'Empire libérait la papauté d'un gros souci. Clément VI avait pris toutes les mesures de sûreté convenables pour l'avenir de l'Italie. Le 22 avr. 1346, Charles de Moravie avait promis par serment de casser les procédures jadis instituées par Henri VII contre Robert d'Anjou, Rome et Florence, d'annuler l'ensemble des actes de Louis de Bavière relatifs à la péninsule, de respecter les domaines de l'Église, de ne jamais pénétrer dans une terre relevant d'elle sans la permission formelle du S.-Siège, de ne pas entrer dans la Ville éternelle avant le jour fixé pour son couronnement et d'en sortir le soir de la cérémonie (K. Zeumer-R. Salomon, *op. cit.*, n. 9). Mis en défiance par certains agissements du roi des Romains, le pape craignit qu'il n'empiétât sur les droits du S.-Siège au cours d'une descente éventuelle en Italie et s'opposa à toute expédition romaine. Il s'employa, par contre, à rétablir dans les États de l'Église son autorité temporelle compromise sérieusement sous le pontificat de Benoît XII, et n'hésita pas à recourir à la force armée pour reconquérir les places fortes occupées çà et là par des seigneurs locaux.

1. *La guerre en Romagne et dans les Marches.* — Astorge de Durfort, son parent, commença par attaquer Giovanni de' Manfredi qui s'était emparé de Faenza. Vainqueur le 20 mai 1350, il mit le siège devant Solarolo. Le brave soldat savait que les fils de Taddeo Pepoli, vicaire de l'Église à Bologne, soutenaient secrètement son adversaire et méditaient eux-mêmes de se rendre indépendants : il agit par ruse et convia l'un d'eux, Giovanni, à conférer avec lui. Arrivé au camp, Giovanni fut arrêté et mis en captivité à Imola; la liberté lui était garantie, s'il rendait à l'Église Bologne. Aussitôt les troupes pontificales envahirent le Bolonais. L'expédition s'annonçait fructueuse, quand l'imprévu la compromit. Astorge de Durfort, n'ayant pas l'argent suffisant pour payer la solde de ses mercenaires, leur remit en gage son prisonnier qui acheta sa liberté et courut s'aboucher avec Giovanni Visconti, seigneur de Milan depuis le décès de Luchino (janv. 1349). Il eût été peut-être sage de négocier avec les Pepoli. Astorge s'obstina, au contraire, à s'emparer de Bologne par la violence. Cette décision inopportune incita les Pepoli, trop débiles, à vendre la seigneurie de la ville à Giovanni Visconti.

L'occupation de Bologne par lui était une calamité pour l'Église. Giovanni Visconti pouvait désormais réaliser ses rêves ambitieux, envahir les terres voisines du S.-Siège et neutraliser les Florentins. Sa victoire parut quasi certaine, quand, faute d'être secouru à temps par Clément VI, Astorge de Durfort eut abandonné à ses routiers les châteaux de la Romagne comme caution de leur solde non encore acquittée. Les soudards vendirent leurs gages à Bernabo Visconti!

Clément VI n'avait plus que des armes spirituelles à opposer à l'ennemi. Citation à comparaître (18 nov. 1350), menace d'excommunication (4 févr. 1351), suspense *a divinis* — Giovanni Visconti était archevêque de Milan — privation de tout pouvoir tant spirituel que temporel ne fléchirent pas l'obstination des Visconti à garder pour eux Bologne.

Clément VI, non secouru par Florence, modifia brusquement sa politique. Puisque le manque d'argent lui interdisait le recours aux armes, il composa avec son adversaire. Le 28 juill. 1352, Giovanni Visconti recevait le vicariat de Bologne moyennant un cens annuel de 12 000 florins et le service de 300 cavaliers durant quatre mois de l'année dans les rangs de l'armée pontificale.

La ratification de la paix courrouça les communes guelfes de Toscane qui en appelèrent — qui l'eût cru? — à l'empereur. La menace d'une descente de Char-

les IV en Italie suffit à alarmer Giovanni Visconti. Des négociations commencèrent : elles aboutiront au traité bienfaisant de Sarzana qu'Innocent VI eut l'heur de signer et qui rétablit l'équilibre politique en Italie.

A. Sorbelli, *La signoria di Giovanni Visconti a Bologna e le sue relazioni con la Toscana*, Bologne, 1902. — F. Baldasseroni, *La guerra tra Firenze e Giovanni Visconti*, dans *Studi storici*, XI, 1902, p. 361-407; XII, 1903, p. 41-94. — F. Landogna, *La politica dei Visconti in Toscana*, Milan, 1929. — A. Mercati, *Tentativo del duca d'Atene di ottenere l'investitura della Romagna (1343)*, dans *Riv. stor. degli archivi toscani*, IV, 1932. — K. Zeumer et R. Salomon, *Acta regni Karoli IV*, dans *Constitutiones et acta publica imperatorum et regum*, VIII, Hanovre, 1910-26 (*M. G. H.*, *LL.*, section IV). — Y. Renouard, *op. cit.*, 251-57. — G. Biscaro, *Le relazioni dei Visconti di Milano con la Chiesa. Giovanni e Luchino, Clemente VI*, dans *Archivio storico lombardo*, VIe sér., LIV, 1927, p. 4-95, 201-36; *L'arcivescovo Giovanni, Clemente VI e Innocenzo VI*, *ibid.*, LV, 1928, p. 1-96. — L. Frati, *Documenti per la storia del governo Visconteo in Bologna nel s. XIV*, *ibid.*, 1889, p. 525-53.

2. *Guerre avec Giovanni di Vico et révolution romaine.* — La mort de Robert d'Anjou, en 1343, enleva son meilleur appui au pouvoir temporel de l'Église et aux guelfes leur chef reconnu. L'assassinat d'André de Hongrie eut une non moins fâcheuse répercussion dans le Patrimoine de S.-Pierre. Les gibelins enhardis s'affranchirent bientôt du gouvernement des recteurs. Le plus entreprenant parmi eux, le préfet de Rome Giovanni di Vico, réorganisa le parti à Viterbe et commença, à dater de 1345, la conquête progressive du Patrimoine.

Après avoir acheté aux Orsini leurs droits sur Vetralla, il fixa dans cette ville le centre de ses opérations (1345). En 1346 il infligea une défaite sévère aux troupes du recteur Bernard du Lac. Clément VI déchaîna contre le vainqueur tout l'appareil des censures de l'Église et l'obligea à composition (1347). Giovanni di Vico cessa d'être dangereux pour un temps, à la suite de la révolution survenue à Rome, le 20 mai 1347.

Ce jour-là Cola di Rienzo, humble notaire de la chambre urbaine, mais éloquent orateur et de belle prestance, avait reçu du peuple assemblé la seigneurie. Le tribun rêvait de ressusciter la République romaine, de redonner à la cité son antique splendeur et d'en chasser les nobles qui la tyrannisaient. Giovanni di Vico, qui avait résisté, dut après une défaite s'humilier et lui jurer fidélité. La rapidité avec laquelle Rienzo accepta la seigneurie de presque toutes les communes du Patrimoine effraya le pape. L'inquiétude redoubla à Avignon quand on apprit que le tribun s'était entendu avec le roi de Hongrie pour expulser de Naples la reine Jeanne et soumettre son royaume ainsi que le comté de Provence directement au peuple romain. Cola, disait-on encore, méditait d'unir toutes les cités d'Italie en un seul État dont Rome serait le centre; le 1er août 1347, les procureurs de vingt-cinq d'entre elles étaient venus pour jeter les bases d'un accord.

Clément VI dépêcha au légat Bertrand de Déaulx l'ordre de gagner Rome et d'engager le tribun à renoncer à ses projets funestes pour l'Église; au besoin des sentences d'interdit et d'excommunication seraient prononcées (12 oct. 1347; A. Theiner, *Codex diplomaticus dominii temporalis Sanctae Sedis*, Rome, 1862, doc. CLXXXII).

Rienzo ne se soucia nullement des menaces du S.-Siège; ce fut le cardinal qui pris de peur s'enfuit se mettre à l'abri des murs de la forteresse de Montefiascone. Là s'organisa une contre-révolution qui réussit le 15 déc. 1347.

La rentrée de la noblesse à Rome provoqua rapidement des troubles. Excédé des rixes quotidiennes qui ensanglantaient la ville, un groupe de Romains confia le pouvoir à un plébéien du nom de Giovanni Cerroni (21 déc. 1351), auquel le pape, content du départ de Rienzo, donna le titre de sénateur et de capitaine (A. Theiner, *op. cit.*, doc. CCXXIII-CCXXV).

Après la chute du tribun, Giovanni di Vico releva la tête, mais conclut avec l'Église pour trois ans une paix avantageuse. A Bernard du Lac avait succédé un neveu de Clément VI, Guichard de Comborn, qui lui en imposa et qui réoccupa diverses places fortes ou villes révoltées.

A l'expiration de l'accord signé en 1347, Giovanni di Vico reprit la conquête des terres du Patrimoine. La mort de Guichard de Comborn, victime de la peste, l'avait débarrassé d'un recteur actif et valeureux. Clément VI usa encore une fois des armes spirituelles contre le conquérant (A. Theiner, *op. cit.*, doc. CCXXIX). Un gros effort fut fourni par les troupes qu'il avait gagées; mais la campagne menée avec les milices romaines contre Giovanni di Vico se termina par un désastre (1352) et, qui pis est, Orvieto tomba au pouvoir de l'ennemi de l'Église; il fallut signer une trêve.

M. Antonelli, *Vicende della dominazione pontificia nel Patrimonio di San Pietro in Tuscia dalla traslazione della Sede alla restaurazione dell' Albornoz*, dans *Archivio della Soc. Romana di storia patria*, XXV, 1902, p. 309-39. — C. Calisse, *I prefetti di Vico*, Rome, 1888. — H. Schäfer, *Deutsche Ritter und Edelknechte in Italien während des XIV. Jahrh.*, Paderborn, 1911, I, 21-29; II, 75-82. — P. Piur, *Cola di Rienzo...*, trad. J. Chabot, Milan, 1934. — K. Burdach, *Briefwechsel des Cola di Rienzo*, Berlin, 1912-28, 3 vol. — *Vita di Cola di Rienzo*, éd. A. M. Ghiselberti, Florence, 1928. — M. E. Consenza, *Francesco Petrarca and the revolution of Cola di Rienzo*, Chicago, 1913.

3. *Clément VI et les royaumes de Naples et de Hongrie.* — Avant de mourir (20 janv. 1343) Robert, roi de Naples, institua par testament un conseil de régence qui aiderait sa petite-fille Jeanne à administrer le royaume jusqu'à ce qu'elle eût atteint sa vingt-cinquième année. Ce faisant, il excluait, d'une part la tutelle de l'Église romaine qui y avait droit en vertu de sa suzeraineté, et de l'autre les princes de Tarente et de Duras, hostiles au mariage de la princesse avec André de Hongrie et convoitant par surcroît la couronne royale. Clément VI ne protesta pas, ne s'associa à aucun des actes du conseil de régence voulu par Robert et attendit patiemment l'heure d'agir.

A peine le roi fut-il mort que les veuves des princes de Tarente et de Duras, Catherine de Courthenay et Agnès de Périgord, commencèrent leurs intrigues. Quoique Robert eût destiné, par testament, la main de Marie, sœur de Jeanne, à Louis de Hongrie ou, à son défaut, à un prince français, Agnès de Périgord eut l'habileté d'obtenir de Clément VI une bulle autorisant son fils Charles à épouser une de ses proches parentes dont le nom n'était pas exprimé. Possesseur de la dispense, le bénéficiaire se fiança avec Marie le 26 mars 1343, puis l'enleva ou la fit enlever, de connivence peut-être avec la reine. On cria au scandale. Jeanne changea elle-même d'attitude et interdit à ses gens d'assister à la solennisation des noces qui se célébrèrent le 24 avr. Clément VI s'appliqua à apaiser un courroux qui sans doute manquait de sincérité ou visait à parer au ressentiment de Catherine de Courthenay, jalouse d'une union qui assurait le trône à son neveu dans l'hypothèse où Jeanne décéderait sans postérité (F. Cerasoli, *Clemente VI e Giovanna I di Napoli. Documenti inediti dell' Archivio Vaticano*, dans *Archivio storico per le provincie napoletane*, XXII, 1897, p. 7-14).

Catherine, décidée à prendre sa revanche, ourdit-elle un plan odieux suivant lequel Filippa la Catanaise, gouvernante de Jeanne, flatta ses goûts sensuels et lui inspira de l'aversion pour son mari? Nous ne connaissons exactement ni le caractère d'André de

Hongrie ni les sentiments que sa femme nourrissait à son égard; nous savons seulement qu'elle le tint à l'écart des affaires publiques.

A la cour hongroise l'on s'indignait de cette situation. La reine mère Élisabeth arriva à Naples en juill. 1343 et essaya de vaincre les résistances de sa bru, tandis qu'à Avignon des ambassadeurs réclamèrent pour André le titre de roi de Sicile et de Jérusalem ainsi qu'une part effective dans le gouvernement du pays. Clément VI craignait les vues ambitieuses des souverains hongrois. Quelle imprudence c'eût été de créer aux portes de Rome une dynastie trop puissante! Il reçut avec déférence les envoyés de Naples et de Buda et réserva sa décision à plus tard. Dans la réalité ses plans étaient nettement arrêtés : sans l'action énergique et judicieusement conduite du S.-Siège, la jeune reine et son conseil de régence s'avéreraient, à brève échéance, incapables de déjouer les projets secrets des Hongrois qui tendraient tôt ou tard à la prise de possession du royaume, inhabiles aussi à triompher des difficultés posées par la politique extérieure et à entraver la dilapidation des finances. En vain Jeanne, les Duras, les Tarente tentèrent, officieusement ou officiellement, de ruiner les desseins pontificaux qui avaient transpiré. La réponse de Clément VI fut tranchante : la constitution du conseil de régence était illégitime; ses membres contracteraient l'excommunication s'ils osaient administrer le pays; au pape seul, en tant que suzerain, pendant la minorité de la reine, appartenait la curatelle, qui serait confiée au cardinal Aimery de Châtelus, diplomate habile, administrateur de talent, connaisseur parfait des affaires italiennes (17 oct. et 28 nov. 1343); André de Hongrie ne serait couronné roi qu'au titre de « mari »; sur sa participation au gouvernement, silence absolu (29 janv. 1344; E.-G. Léonard, *La jeunesse de Jeanne Ire, reine de Naples, comtesse de Provence*, I, Paris, 1932, p. 299-302, 322, 339).

Le choix d'Aimery de Châtelus apparut excellent. Cet homme perspicace sut déjouer tous les pièges que lui tendit la cour napolitaine, désireuse d'empêcher sa prompte arrivée : en dépit des obstacles dressés contre lui, il entra solennellement à Naples le 20 mai 1344. Malgré ses résistances et les multiples démarches entamées à Avignon par le cardinal de Périgord, Jeanne Ire dut promettre obéissance au S.-Siège (24 août) et prêter hommage (28 août); dès lors, le légat administra effectivement le pays, mais de concert avec les membres du conseil de régence précédemment révoqués par Clément VI. Sa situation demeura toujours délicate; il se sentit suspect, voire importun, et réclama maintes fois son rappel, secondant ainsi les plus chers désirs de la reine.

Le pape changea brusquement d'opinion; il estima que Jeanne avait acquis assez de maturité pour gérer le pouvoir sans son concours et sans l'aide des serviteurs de son grand-père. Des restrictions furent bien énoncées, mais elles n'eurent aucune portée pratique (19 nov. 1344; F. Cerasoli, *loc. cit.*, XXII, 238-42).

La décision trop prématurément prise par la Cour d'Avignon produisit aussitôt ses fruits : se jugeant déjà libérée du légat et délaissant les conseils prodigués par le pape, la reine consentit « des aliénations nombreuses de ses biens et de ses droits »; puis éclata le désaccord entre elle et son mari, moins par la faute des deux époux que par les insidieuses et perfides brigues des gens de leur entourage. Bref, au lieu de partir, Aimery de Châtelus prolongea jusqu'au 24 mai 1345 son séjour en terre napolitaine. Ignorant s'il était sur la voie du retour, Clément VI confia la charge de nonce à Guillaume Lamy, évêque de Chartres, avec mandat de réformer les abus que des informateurs avaient signalés. De son côté, en vertu de ses instructions, le légat publia, le 30 mai 1345, à San Germano, une bulle datée du 30 janv. précédent qui révoquait toutes les aliénations effectuées imprudemment par la souveraine depuis le décès de son aïeul et obligeait à restitution, sous peine d'excommunication, les bénéficiaires de ses largesses; il accrut même les sanctions édictées par Clément VI en privant les opposants de leurs biens et fiefs. Hélas! Jeanne persévéra dans ses errements malgré les exhortations répétées du S.-Père.

Cependant l'affaire du couronnement d'André de Hongrie semblait ne pouvoir être plus longtemps différée, tant les réclamations, voilées de menaces, des Hongrois, devenaient pressantes. Clément VI agit d'autorité : il imposa la cérémonie, tout en spécifiant, entre autres conditions dures et humiliantes, celle qu'André renoncerait à l'espoir de ceindre la couronne, sinon « comme mari de sa femme »; si celle-ci venait à mourir sans descendant, le royaume passerait à Marie, la belle-sœur d'André. Les lettres pontificales, expédiées les 20 et 21 sept. 1345, manquèrent d'effet : dans la nuit du 18 au 19, au château d'Aversa, André se disposait à se coucher quand une voix l'appela : intrigué, le prince se vêt à la hâte, se chausse et pénètre dans un couloir contigu à la chambre nuptiale; des conjurés lui sautent à la gorge et l'étranglent (É. Baluze, *op. cit.*, II, 368-69; E.-G. Léonard, *La jeunesse de Jeanne Ire...*, I, 465-73).

Le régicide occasionna des tracas à Clément VI. Le roi de Hongrie, irrité de la lenteur avec laquelle avait été conduite l'affaire du couronnement de son frère, se vengea du S.-Père en recherchant l'alliance de Louis de Bavière et celle d'Édouard III, roi d'Angleterre. Il fallait à tout prix écarter le danger d'une invasion de l'État napolitain et pour cela opérer prompte justice. Après avoir flétri solennellement en consistoire le crime commis à Aversa, le pape publia des procès contre les auteurs inconnus et se réserva leur châtiment (1er févr. 1346). Il n'était que temps d'agir; peu après, une ambassade vint réclamer brutalement l'investiture du royaume de Sicile au profit du roi Louis de Hongrie et émit la prétention que le S.-Siège interdirait de nouvelles noces à Jeanne. Clément VI se montra inflexible et n'accorda rien aux solliciteurs.

A Naples, les événements se compliquaient. Rentrée dans la ville vers le 24 sept. 1345, Jeanne Ire s'était enfermée dans le palais de Castelnuovo et avait mis au monde, dans la nuit de Noël, un fils, qui fut dénommé Charles-Martel afin de complaire aux Hongrois et dont le pape avait accepté le parrainage (F. Cerasoli, *loc. cit.*, XXII, 429-31). Cette naissance contrariait les visées des princes du sang. Louis de Tarente gagna la faveur de la reine et brigua sa main. Dès lors son frère Robert et Charles de Duras liguèrent leurs intérêts, pourtant opposés, contre leur heureux rival et fomentèrent une émeute (6-10 mars 1346). La populace, qui accusait Jeanne de complicité avec les meurtriers d'André, parcourut la cité en criant : « Mort aux traîtres! mort à la reine impudique! » Assiégée, la reine capitula et remit toute une série de suspects de l'assassinat de son mari au grand justicier Bertrand des Baux, qui avait reçu du pape délégation aux fins d'enquête (3 et 4 juin 1346).

Catherine de Courthenay, méprisant les règles de la bienséance, vint habiter le Château-Neuf qu'avait dû quitter Louis de Tarente et travailla à unir par les liens du mariage Jeanne et son fils préféré Robert, déjà saisi du pouvoir par un acte royal du 26 avr. 1346. Une supplique, parvenue à Avignon, sollicita même les dispenses requises, cependant que d'autres émissaires signifiaient au pape l'aversion que la reine éprouvait pour son cousin. Surpris de démarches aussi contradictoires, Clément VI montra combien la première était inconsidérée au moment précis où Louis de Hongrie demandait la dépossession de celle qu'il

accusait d'adultère et d'assassinat. Les ambassadeurs hongrois avaient, en outre, proposé d'attribuer l'administration du royaume à Étienne, voïvode de Transylvanie, jusqu'à la majorité de l'enfant d'André et proféré de terribles menaces à l'égard de sa mère si elle osait épouser Robert de Tarente ou tout autre prince. En sens contraire la diplomatie française agissait et appuyait la demande de dispense de mariage; à l'instar du pape, elle redoutait que le roi de Hongrie s'emparât du royaume de Naples.

Dans cette alternative, Clément VI temporisa. A Louis de Hongrie il promit de n'accorder une dispense matrimoniale que pour « des causes graves et raisonnables ». Jeanne, assura-t-il, ne saurait être privée de ses États, puisqu'elle n'avait été encore ni déclarée coupable, ni citée en justice. Quant au petit Charles-Martel, les évêques de Padoue et du Mont-Cassin veilleraient sur ses jours. A Jeanne le pape communiqua son intention d'agir au mieux de ses intérêts; les deux mêmes évêques avaient reçu les pouvoirs secrets de concéder, le cas échéant, la dispense de mariage sollicitée; cependant il reprocha à la souveraine sa cohabitation avec Robert de Tarente, propre à attiser la colère de Louis de Hongrie. Au reste, ses nonces eurent mission de l'obliger, sous peine de censures ecclésiastiques, à se conformer aux monitions prodiguées jusqu'à ce jour (F. Cerašoli, *loc. cit.*, XXII, 438-40, 452-53).

Si, au début du mois d'août 1346, des exécutions capitales eurent lieu ostensiblement, certains seigneurs haut placés échappèrent à tout châtiment, grâce à la complaisance de la cour de Naples. A vrai dire, Robert de Tarente, momentanément maître du pouvoir, ne tint pas son rôle, manqua d'énergie et ne réussit qu'à compromettre la reine en continuant à demeurer avec elle. La présence du cardinal Bertrand de Déaulx, nommé légat depuis de longs mois, devenait urgente. En attendant son arrivée, les évêques de Padoue et du Mont-Cassin assumèrent la délicate charge de persuader à Robert de quitter le palais royal.

Jeanne dénoua la situation de façon inopinée : profitant de l'absence du prince qui s'était rendu aux funérailles de sa mère, elle ordonna de fermer les portes du palais (oct. 1346).

La venue du légat sembla promettre, de prime abord, d'heureux résultats. Le jeune Charles-Martel reçut, comme héritier du trône maternel, l'hommage de ses sujets (janv.-févr. 1347); des édits promulguèrent la restitution des biens domaniaux indûment aliénés, la mise en état de défense du pays et la répression du brigandage. Ces diverses mesures éminemment salutaires et prises sur les instances de Clément VI restèrent lettre morte : Jeanne dédaigna de les mettre à exécution; de même, elle ne tint nul compte des avertissements qui lui parvenaient d'Avignon et ne consentit ni à renoncer, pour l'instant, à de secondes noces trop hâtives avec Louis de Tarente, ni à envoyer Charles-Martel en terre provençale à l'abri de tout danger. Enfin, le moyen le plus pratique de réduire à néant l'accusation proférée contre elle et les princes de Tarente et de Duras d'avoir trempé dans le meurtre d'André de Hongrie consistait à comparaître devant le légat chargé d'enquêter. Par malheur, Bertrand de Déaulx agit avec mollesse ou plutôt déserta quelque peu son devoir essentiel : persuadé de l'inutilité de ses efforts, estimant la situation perdue ou obéissant à un sentiment de crainte, il ne suivit pas les directives qui lui parvenaient de la Cour pontificale, quitta le château royal, se réfugia au couvent de San Severino et finalement se retira en Bénévent. Mal secondé, Clément VI ne perdit pas courage et s'évertua à retarder l'invasion hongroise, en sollicitant l'intervention de Charles IV et du roi de France. Au légat il écrivit une lettre où s'étalait son mécontentement et stimula son zèle, sans résultat d'ailleurs.

L'annonce du prochain mariage de la reine et de Louis de Tarente comme la nouvelle du projet d'union entre le petit Charles-Martel et la fille de Charles de Duras rendirent le pape fort perplexe. Convenait-il de les sanctionner de son autorité? Que décider contre le fait accompli? Aussi Clément VI s'attacha-t-il à garantir à Charles-Martel la possession du royaume et à juguler les convoitises de Louis de Tarente : quand bien même Jeanne mourrait sans postérité, le trône, prescrivit-il, reviendrait à sa sœur Marie ou aux héritiers de celle-ci. La défiance du pape à l'égard du prince apparaît encore plus visiblement, car, après avoir concédé les dispenses de mariage nécessaires, on le voit mander au légat de les tenir secrètes (21 juin 1347).

Cependant l'invasion hongroise tant redoutée se déclencha; progressant avec rapidité à travers le nord et le centre de l'Italie, l'ennemi était parvenu à Aquila, le 24 déc. 1347. Clément VI, qui avait vainement pressé les seigneuries locales de lui barrer la route, plia devant la force : aucune des menaces d'excommunication formulées contre le roi ne fut réalisée. Trahie par les princes, la reine Jeanne s'enfuit de Naples (15 janv. 1348) sans son fils, gagna par mer la Provence et s'apprêta à se rendre à Avignon. Clément VI calma un empressement prématuré — la reine ne vivait-elle pas en concubinage avec Louis de Tarente? ne demeurait-elle pas non plus suspecte de régicide? La Cour pontificale la reçut pourtant bientôt avec solennité, vers le 20 mars 1348, et autorisa son alliance avec Louis de Tarente. Averti par des intermédiaires que la souveraine ne se soumettrait pas à une enquête touchant l'assassinat d'André de Hongrie, le pape n'esquissa qu'un simulacre de procédure judiciaire qui n'eut nulle suite pratique, puisque l'intéressée quitta Avignon le 24 juill. 1348, sans avoir répondu à la citation à comparaître devant le pape. Auparavant, Louis de Tarente avait reçu en don la rose d'or (30 mars)!

L'attitude adoptée par Clément VI paraît à première vue étrange. Elle s'explique parce qu'aucune preuve n'existait relativement à la culpabilité de la reine Jeanne. Il se montra donc favorable à celle-ci et travailla à ménager la susceptibilité de Louis de Hongrie. Bien décidé à ne point lui faciliter l'accès du trône de Sicile que le prince réclamait impérieusement, le pape entama avec lui des négociations et s'ingénia à les faire traîner en longueur. Le temps et la maladresse de l'envahisseur travaillèrent efficacement en faveur de la cause qui lui tenait à cœur. Le meurtre illégal de Charles de Duras, des exécutions capitales entachées d'arbitraire, l'arrestation injustifiée des princes du sang et les exactions commises par ses troupes n'avaient pas tardé à aliéner à Louis de Hongrie la population napolitaine; d'autre part, Venise s'apprêtait vraisemblablement à lui couper la retraite. Le roi partit soudainement dans les derniers jours du mois de mai 1348. Cet événement permettait le retour de Jeanne Ire dans ses États, mais le voyage nécessitait de gros frais. Dénuée de ressources, la reine avait songé, dès le mois d'avr. 1348, à vendre au S.-Siège la ville d'Avignon et son territoire : la cession définitive et perpétuelle eut lieu le 9 juin et la prise de possession le 23 juill. (J.-B. Christophe, *Hist. de la papauté pendant le XIVe s.*, II, Paris, 1853, p. 467-71 (texte du contrat de vente); Rinaldi, *op. cit.*, ad annum 1348, § 4, 8, 9).

Louis de Hongrie avait laissé dans le royaume des troupes commandées par des chefs expérimentés. N'était-ce point l'indice d'un prochain retour offensif? Clément VI appréhenda cette éventualité et dépêcha deux légats, Annibal de Ceccano et Guy de Boulogne, l'un à Naples, l'autre à Buda, avec mission d'amener les deux cours à cesser les hostilités. Les car-

dinaux s'acquittèrent rapidement de leur mandat et obtinrent la conclusion d'un armistice (juill. 1349). De la part de Louis de Hongrie il y avait feinte, destinée à le débarrasser de la présence du peu clairvoyant Guy de Boulogne qui le gênait dans la préparation d'une nouvelle opération militaire et à empêcher ses ennemis de prendre des mesures de sécurité; en avr. 1350, ses troupes débarquèrent inopinément sur les côtes de la Pouille et parurent bientôt sous les murs de Naples. Par malheur pour Jeanne, son mari de fraîche date n'avait pas tardé à lui ravir l'autorité et menaçait même sa vie. Clément VI décida d'intervenir en sa faveur. En juill. 1350 des galères provençales entrèrent dans la baie de Naples : battant pavillon de l'Église, elles portaient à bord un nonce spécial, Raymond Saquet, évêque de S.-Omer, et un homme de poigne, Hugues des Baux. Tandis que le nonce parlementait avec les Hongrois, Hugues bloquait le Château-Neuf et obligeait Louis de Tarente à rendre l'administration du pays à sa femme; puis, tous deux conclurent une trêve avec Louis de Hongrie (début de sept. 1350), qui consentit à quitter le royaume simultanément avec Louis de Tarente et Jeanne Ire. Durant l'armistice le pape enquêterait sur la part prise par la reine dans l'assassinat de son premier époux; si sa culpabilité ressortait, elle perdrait ses États qui passeraient au prince hongrois; si son innocence apparaissait, elle lui verserait une indemnité de 300 000 florins (F. Cerasoli, *loc. cit.*, XXII, 693-96).

La trêve fut cette fois ponctuellement exécutée, du moins dans une de ses clauses essentielles : le 17 sept., Louis de Hongrie partit pour Rome, Jeanne et Louis de Tarente pour Gaète. En févr. 1351, Clément VI y contrevint en permettant la rentrée des princes napolitains dans leur capitale; mais, à la date du 20, la situation politique avait profondément évolué et Louis de Tarente, redevenu maître du pouvoir après le meurtre d'Hugues des Baux, avait réussi à libérer le royaume d'un bon nombre de garnisons hongroises. Clément VI avait beau jeu pour négocier, avec chances de succès, un accord avec Louis de Hongrie qui n'était plus à redouter. Au cours des pourparlers qui s'ouvrirent aucune mention ne fut faite de la mise en jugement de Jeanne et l'indemnité fut abaissée à 200 000 florins. La reine et Louis de Tarente acceptèrent facilement les conditions arrêtées; la question du paiement de l'énorme somme d'argent faillit tout compromettre; enfin, Clément VI s'étant porté garant et ayant obtenu de la cour de Naples des promesses formelles de remboursement, la paix fut conclue en oct. 1351 : Louis de Hongrie s'engagea à livrer au pape ou à ses délégués « les terres et forteresses du royaume de Sicile encore occupées » par ses troupes, se déchargea sur lui du châtiment des régicides, promit de délivrer de prison Louis et Robert de Duras. En dernière heure, le souverain renonça noblement à percevoir l'indemnité stipulée, parce que, en entrant en guerre, il n'avait eu en vue, disait-il, que de venger la mort violente de son frère André.

Afin d'assurer la transmission des lieux évacués conformément au traité, Clément VI délégua à cet effet l'archevêque de Braga, Guillaume de la Garde, et Pierre de Saint-Martial; puis il assura officiellement la possession du trône de Sicile à Jeanne et à Louis de Tarente, en autorisant le couronnement solennel des deux époux qui s'effectua le 27 mai 1352. Avant la cérémonie, le pape prononça-t-il une sentence d'absolution à l'égard de la reine, comme l'affirme seul Matteo Villani? Nous ne savons. Par contre, nous sommes renseignés exactement sur les conditions que Louis de Tarente souscrivit préalablement. Non seulement il garantit toutes les prérogatives que l'Église romaine possédait en tant que suzeraine, mais il renonça à la couronne au cas où Jeanne ne lui survivrait pas et laisserait des héritiers directs. Ceux-ci viendraient-ils à décéder, il leur succéderait et évincerait, par conséquent, Marie de Duras et sa descendance, de même que Robert, chef de la maison de Tarente.

Certes Clément VI agit avec une certaine faiblesse à l'égard de Jeanne Ire; mais en définitive il ne remplit que ses devoirs de suzerain, lui rendit l'insigne service de lui prodiguer les plus sages conseils et la défendit, comme on l'a écrit avec justesse, « contre ses mauvais conseillers, contre ses cousins, contre le roi de Hongrie, contre son mari, contre l'Italie presque entière et contre l'opinion publique ». Sans doute il avait sanctionné sans enthousiasme et tardivement son union avec Louis de Tarente, mais il n'avait pas témoigné d'hostilité trop ouverte à ce prince sur qui pesaient de graves soupçons quant au meurtre d'André de Hongrie, et il ne lui avait pas marqué d'opposition trop ostensible à propos de son couronnement (sur l'ensemble des événements, voir le magistral ouvrage de E.-G. Léonard, *Hist. de Jeanne Ire, reine de Naples, comtesse de Provence (1343-82)*, t. I et II, qui a renouvelé complètement l'histoire de la reine Jeanne et qui contient une riche bibliographie).

8° *La question d'Orient.* — La rivalité de la France et de l'Angleterre ayant réduit à néant le beau rêve caressé par Jean XXII de lancer l'Occident à la conquête de l'Orient, Clément VI conçut un plan plus modeste, mais pratique, consistant à constituer une ligue navale qui purgerait l'archipel des corsaires turcs. Sa réalisation s'effectuerait avec le concours des Italiens, des rois de Naples et de Chypre, des Hospitaliers de S.-Jean de Jérusalem. Il fallait donc avant tout pacifier l'Italie. Le légat Guillaume Court (1342) assuma cette lourde charge. Quant au pape, il entama des négociations avec les Vénitiens, dont le concours était indispensable. L'égoïsme des futurs alliés rendit très laborieuse la tâche pontificale. C'était à qui fournirait le moins possible de vaisseaux. Quelque vingt-quatre navires mirent à la voile à Négrepont (1344) et cinglèrent vers l'important port de Smyrne dont possession fut prise, le 28 oct., par le patriarche Henri d'Asti au nom de l'Église romaine.

Le brillant fait d'armes permettait dès lors d'organiser une opération plus vaste contre les infidèles. Une ambassade parvenue de Constantinople avait réclamé le secours des Latins. Rendu prudent par l'expérience, Clément VI le promit, mais le subordonna formellement à l'abjuration du schisme.

Cependant un retour offensif des Turcs contre Smyrne amena le massacre du légat et des principaux chefs latins. Clément VI accepta les offres de service du dauphin Humbert et flatta sa vanité par le titre de capitaine général. L'expédition placée sous les ordres de cet incapable ne fit rien d'utile. Il n'y eut que les Hospitaliers à détruire, à Imbros, plus de cent navires ennemis (1347).

Encore que considérable, la victoire d'Imbros laissait les Latins dans l'incapacité d'entrer en guerre sur terre avec les Turcs; d'où la nécessité de poursuivre des négociations avec eux (1348-49) de manière à garder Smyrne. Le 1er janv. 1351 la ligue chrétienne fut renouvelée pour une période de dix ans. Elle n'aboutit à rien de concret par suite de la néfaste rivalité de Gênes et de Pise. En vain le pape tenta d'apaiser le conflit qui s'exacerbait. Il eut le dépit de dissoudre la ligue récemment réorganisée. Les mécomptes lui vinrent aussi des Hospitaliers qui ne lui obéissaient pas et du roi de Chypre qui visait à l'indépendance. Dans ces tristes conditions l'union avec les Grecs et avec les Arméniens de Cilicie ne s'effectua pas, puisqu'elle dépendait en somme de l'appui militaire des Occidentaux contre les Turcs.

J. Gay, *Le pape Clément VI et les affaires d'Orient (1342-52)*, Paris, 1904. — Raimbault, *Les dessous d'un traité d'alliance en 1350*, dans *Bull. hist. du Comité des trav. hist.*, 1902, p. 469-76. — G. Pressutti, *Fr. Fortanerio Vassalli O. M. in una minuta di bolla del papa Clemente VI alt' imperatore d'Oriente Giovanni Paleologo*, dans *Archivum franciscanum historicum*, VI, 1913, p. 705-09. — C. Cipolla, *Clemente VI e una questione ecclesiastica Cretese*, dans *Rendiconti della Reale Accademia dei Lincei*, XVI, 1907, p. 385-92 (bulle du 4 juill. 1346 adressée au doge Andrea Dandolo et dans laquelle le pape se plaint des méfaits commis par les Vénitiens contre l'évêque de Milopotamo). — U. Chevalier, *La croisade du dauphin Humbert II*, Paris, 1920.

XI. La mort. — La santé de Clément VI paraît avoir été précaire. De 1342 à 1347, on ne compte pas moins de trois ou quatre médecins, sans compter les chirurgiens, qui veillent sur elle. En déc. 1343 le pape souffrait du pied; le 1er mai 1345, il se plaignait de rhumatismes à la face et dans la tête (E. Déprez, *Lettres closes... de Clément VI*, n. 1671). Le 6 janv. 1349, un rhumatisme l'empêcha de célébrer la fête de l'Épiphanie. Le 17 déc. 1351, une tumeur lui occasionna de la fièvre et altéra les traits de son visage (E.-G. Léonard, *op. cit.*, II, 328). Le 6 déc. 1352, la rupture d'une nouvelle tumeur provoqua une hémorrhagie interne qui l'emporta dans la tombe (E. Déprez, *Les funérailles de Clément VI et d'Innocent VI d'après les comptes de la Cour pontificale*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, XX, 1900, p. 235-50; H. Waquet, *Note sur les médecins de Clément VI*, *ibid.*, XXV, 1902, p. 45-48).

Le 7 déc. commencèrent les cérémonies des funérailles. Jean de Cardaillac, patriarche d'Alexandrie, prononça le panégyrique du défunt et loua « son affabilité qui se manifestait dans son regard, dans le commerce avec autrui, dans son langage, par sa clémence et sa magnificence » (Bibl. nat. de Paris, ms. *lat. 3294*, fol. 206 v°). La clémence, avait dit le pape jadis, « a crû en même temps que moi depuis mon enfance; je l'ai puisée dans le sein de ma mère; je suis fiancé avec elle ». Cependant, ajoutait-il prudemment, « la clémence n'existe pas sans la justice, ni la miséricorde sans le respect de la vérité » (É. Baluze, *op. cit.*, II, 423). Suivant un de ses biographes, il professait cette maxime « que personne ne doit se retirer mécontent de la présence du prince », et cette autre qu' « un pontife doit faire le bonheur de ses sujets » (*ibid.*, I, 275). Pétrarque, son détracteur, avouait « qu'en nul autre n'apparut une plus grande aménité » (poème au cardinal Jean Colonna).

La neuvaine mortuaire se célébra à N.-D.-des-Doms. Autour du catafalque recouvert de cendal noir (étoffe légère de soie unie) étaient disposés des candélabres drapés de noir et des urnes funéraires; sur la bière, un drap de cendal noir brodé d'or, aux armes du pape sur fond de cendal rouge; aux angles du catafalque, des écussons. Le luminaire, abondant, coûta 1 104 florins. Cinquante prêtres, durant neuf jours, célébrèrent la messe pour le repos de l'âme du défunt. Des distributions de vivres et d'argent furent faites aux pauvres, aux hôpitaux, aux établissements de charité et aux couvents des mendiants d'Avignon.

Le corps de Clément VI resta à N.-D.-des-Doms jusqu'en mars 1353. Transporté avec solennité à La Chaise-Dieu, il y fut inhumé au mois d'avr. (E. Déprez, *Les funérailles de Clément VI*...).

Bullaire. — Les registres des lettres de Clément VI existant aux Archives Vaticanes restent encore inédits pour la plus grande partie. On trouvera, dans l'appendice de notre ouvrage, *Les papes d'Avignon*, Paris, 1950, p. 548-54, l'énumération des publications particulières qui les ont exploités.

Chambre apostolique. — Les sources contenues dans ce fonds important des Archives Vaticanes ont été utilisées dans des recueils généraux par L. Mohler, *Die Einnahmen der apostolischen Kammer unter Klemens VI.*, Paderborn, 1923, et K. H. Schäfer, *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter Benedikt XII., Clemens VI. und Innocenz VI.*, *ibid.*, 1914. Toutefois ces deux ouvrages ne donnent que des résumés trop brefs des recettes et des dépenses; l'historien est donc obligé de recourir aux documents mêmes. Une partie de ceux qui concernent l'art ou certains diocèses ont fait l'objet de publications diverses; v. G. Mollat, *Les papes d'Avignon*, p. 11-13, 554-57.

Chancellerie. — Les règles de la Chancellerie de Clément VI ont été éditées par E. von Ottenthal, *Die päpstlichen Kanzleiregeln*, Innsbruck, 1888; M. Tangl, *Die päpstlichen Kanzleiordnungen von 1200-1500*, Innsbruck, 1894; J. Teige, *Beiträge zum päpstlichen Kanzleiwesen des XIII. und XIV. Jahrh.*, dans *Mitth. des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, XVII, 1896, p. 404-40.

Chroniques. — La réédition de É. Baluze, *Vitae paparum Avenionensium*, I, Paris, 1914, p. 240-308, contient six Vies de Clément VI et, en appendice, p. 543-50, une septième due à Werner d'Hasselbecke.

Numismatique pontificale. — C. Serafini, *Le monete e le bolle plumbee pontificie del medagliere Vaticano*, Milan, 1911. — La réédition de É. Baluze, I, 587-89, donne les fac-similés des monnaies de Clément VI frappées à Sorgues et à Avignon.

Monographies. — Il n'existe aucune biographie de Clément VI. Par contre un grand nombre d'articles de revues ou de livres ont trait à son pontificat; ils ont été cités plus haut dans l'ordre des matières traitées.

G. Mollat.

14. CLÉMENT VII (Robert de Genève), pape d'Avignon (20 sept. 1378-sept. 1394). I. Avant l'élection pontificale. II. L'élection pontificale du 8 avr. 1378. III. Retour de la papauté à Avignon. IV. L'obédience avignonnaise. V. Les remèdes au Schisme. VI. Conflit avec Raymond de Turenne. VII. Mort.

I. Avant l'élection pontificale. — Clément VII ne figure pas sur les listes des pontifes qui régirent légitimement l'Église romaine. Il s'appelait Robert et naquit en 1342, d'Amé III, comte de Genevois, et de Marie de Boulogne, sœur du cardinal Guy. Sa naissance lui créait des liens d'affinité ou de parenté avec bon nombre de princes contemporains. Son physique est diversement décrit par les chroniqueurs : l'un l'a dit « boiteux et d'aspect repoussant »; Aimeric de Peyrac a vanté « sa magnifique stature, son éloquence, sa voix sonore et forte, sa connaissance des langues, son talent d'écrivain », et rapporté qu'il se plaisait dans la société « des gens d'armes, des chanteurs et des musiciens » (É. Baluze, *Vitae paparum Avenionensium*, I, 471; II, 762, 908). En tout cas Robert de Genève sut plaire à ceux qui l'approchèrent et posséda de réelles qualités de diplomate.

Dans sa jeunesse il fut chancelier de la cathédrale d'Amiens, chanoine de Paris, notaire apostolique, évêque de Thérouanne (3 nov. 1361) et archevêque de Cambrai (11 oct. 1368). Grégoire XI, qui l'appréciait, lui conféra le cardinalat le 30 mai 1371 et le titre des Douze-Apôtres. Robert fut, dès lors, couramment appelé « le cardinal de Genève ».

Grégoire XI lui confia la légation d'Italie en un moment critique. Il fallait sauver les États pontificaux, menacés de la ruine par Bernabo Visconti et Florence. Parti de la Cour pontificale le 27 mai 1376, il n'y revint que le 13 mars 1378. Son premier souci fut de gager des troupes bretonnes et d'opérer leur jonction avec les routiers de John Hawkwood (A. Pocquet du Haut-Jussé, *Matestroit en Italie*, dans *Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Bretagne*, 1926, p. 61-90; É. Baluze, *op. cit.*, II, 712).

L'armée pontificale, forte d'environ 6 000 gens de pied et 4 000 cavaliers, pénétra en Italie. Elle avait pour objectif de marcher sur Bologne qui, dans la nuit du 19 au 20 mars 1376, s'était révoltée contre le vicaire de l'Église, le cardinal Guillaume Noëllet. A vrai dire, la révolution n'avait pas eu un caractère populaire et était plutôt l'œuvre de la noblesse turbulente; mais en rendant libre la ville, elle l'avait liée à Florence, en guerre contre Grégoire XI.

Alarmée par l'arrivée des troupes de Robert de Genève, Florence insista près de Bernabo Visconti pour qu'il leur barrât le passage. Le maître de Milan leur fournit, au contraire, des vivres. Il essaya cependant de retenir à sa solde les routiers, mais les Bretons, fidèles à leurs engagements, précipitèrent la marche en avant : le 3 juill., ils entraient à Modène et, le 4, commençaient l'envahissement du Bolonais. Une série de succès engagea Robert de Genève à entamer des négociations avec les Bolonais. Florence veillait. Un complot ourdi par la faction des Maltraversi, de concert avec le légat et le marquis d'Este, pour livrer la ville à l'Église fut découvert le 11 sept. et durement réprimé. Le légat n'eut d'autre ressource que d'essayer d'affamer les Bolonais : ses soldats ravagèrent les alentours de la cité et massacrèrent les populations qui leur étaient hostiles.

Les Bretons durent bientôt dégager Bologne secourue par les Florentins et se concentrer autour de Césène, Forli, Faenza et Rimini. Le 1er févr. 1377, à Césène où ils campaient, une rixe violente éclata entre eux et les bouchers. La population prit les armes et en égorgea quatre cents. Le légat et les survivants se réfugièrent dans la citadelle. La garnison, réduite à la famine et peu nombreuse, s'apprêtait à capituler, quand Hawkwood entra dans Césène. Les Bretons sortirent de la citadelle et vengèrent la mort de leurs camarades. Un horrible carnage commença. Aux cris du légat : « Sang, sang! » répondirent ceux de Sylvestre Budes : « Ferez, ferez! tuez, tuez! » Plus de quatre mille cadavres jonchèrent le sol des rues et les fossés de Césène.

Cette atroce tuerie — sur laquelle nous ne sommes guère renseignés que par des sources italiennes contraires au cardinal — répandit l'effroi dans la ligue formée par Florence contre l'Église. En dépit des efforts faits par les Florentins pour soulever l'indignation universelle, Bologne signa avec le légat, le 19 mars 1377, une trêve qui fut convertie, le 4 juill., en une paix définitive (O. Vancini, *La rivolta dei Bolognesi al governo dei Vicari della Chiesa (1376-77)*, Bologne, 1906, p. 99-115; texte du traité). La Romagne et les Marches ne tardèrent pas à se soumettre au S.-Siège.

Le renom de Robert de Genève pâtit beaucoup en Italie des représailles exercées à Césène. D'aucuns l'ont qualifié de « sanguinaire » et de « bourreau », sans avouer les atrocités commises par les soudards florentins. La pitié n'existait pas au XIVe s., en temps de guerre.

Outre O. Vancini, il faut consulter G. Gori, *L'eccidio di Cesena*, dans *Archivio storico italiano*, nouv. sér., VIII, IIe part., 1858, p. 3-10. — A. Gherardi, *La guerra dei Fiorentini con papa Gregorio XI*, *ibid.*, IIe sér., V, IIe part., 1867, p. 36-131; VI, VII, VIII. — Martène, *Thesaurus...*, III, Paris, 1717, col. 1457-1504 (poème de Guillaume de Penne sur l'expédition des Bretons en Italie). — L. Mirot, *Sylvestre Budes (13??-80) et les Bretons en Italie*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, LVIII, 1897, p. 589-614; LIX, 1898, p. 262-303. — G. Temple Leader-G. Marcotti, *Giovanni Acuto, storia d'un condottiere*, Florence, 1889. — F. Bosdari, *Giovanni da Legnano, canonista e uomo politico del 1300*, dans *Atti e memorie della Reale Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna*, XIX, 1901, p. 1-53, 87-108. — Sur l'épiscopat de Robert de Genève à Cambrai, v. H. Dubrulle, *Une mésaventure de Robert de Genève*, dans *Revue des sciences eccl.*, LXXXIX, 1904, p. 409-12. — N. Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, I, Paris, 1896, p. 109, a donné un arbre généalogique de Robert de Genève.

II. L'ÉLECTION PONTIFICALE DU 8 AVRIL 1378. — La question de la légitimité de l'élection célébrée le 8 avr. 1378 importe souverainement pour trancher celle de Robert de Genève, le 20 sept., à Fondi. Il convient donc de l'étudier avec quelques détails.

Les tracas de toutes sortes qui accablèrent Grégoire XI durant son pontificat avaient miné sa fragile santé et hâté sa fin. Le pape expira dans la nuit du 26 au 27 mars 1378, avec le sombre pressentiment des dissensions qui déchireraient le Sacré-Collège après sa disparition. Afin de les conjurer il tempéra la rigueur de la Constitution *Ubi majus* et statua que la majorité des deux tiers des votants suffirait à assurer la validité du choix de son successeur (Rinaldi, *Annales ecclesiastici*, ad annum 1378, § 2). Grégoire craignait aussi un schisme. Au châtelain du château S.-Ange il avait tenu ce discours : « Châtelain, les Romains, je le sais, espèrent que je n'échapperai pas à la mort; déjà ils imaginent d'imposer un pontife à leur dévotion; s'ils employent la force, il n'y aura point de pape; aussi je ne veux pas que tu remettes le château à âme qui vive sans le consentement formel des cardinaux restés à Avignon » (É. Baluze, *op. cit.*, IV, 167).

Des bruits de scission dans l'Église s'étaient répandus bien avant la venue de Grégoire XI en Italie. Les ambassadeurs envoyés à Avignon par les Romains avaient certifié que, si le transfert de la papauté ne s'effectuait pas, un antipape pourrait lui être opposé. Quand la Cour fut installée à Rome, des conjurés complotèrent de massacrer les étrangers qui la composaient, afin de forcer le S.-Père à se fixer à perpétuité dans la Ville éternelle. Un cardinal romain, dit-on, conçut même la noire pensée d'attenter aux jours de Grégoire XI, afin de briguer la tiare. D'après d'autres témoins, le favori des Romains aurait été l'abbé du Mont-Cassin auquel on attribuait ces paroles : « Je suis citoyen romain; je ferai ce qu'on voudra de moi » (L. Gayet, *Le Grand Schisme d'Occident*, Paris, 1889, pièces justificatives, I, 119, 120, 157; II, 162).

Dès que Grégoire se fut éteint, les Romains commencèrent à exercer une pression sur le Sacré-Collège. Il y eut des démarches collectives des officiers municipaux et des démarches individuelles tendant toutes à prouver aux cardinaux la nécessité pour eux d'élire un Romain ou, à tout le moins, un Italien. C'était, d'ailleurs, d'après certains, l'opinion de Robert de Genève, qui aurait proposé la tiare au cardinal Orsini ou, à son défaut, aurait penché pour la candidature de Barthélemy Prignano.

Les diverses démonstrations de la volonté populaire n'étaient pas exemptes de menaces. Les rues retentissaient de cris peu rassurants : « Nous voulons sans faute un Romain ou, à tout le moins, un Italien. Autrement, par la sang-Dieu, vous autres Français et ultramontains serez tous occis et taillés en pièces, et les cardinaux les premiers » (L. Gayet, *op. cit.*, pièces justificatives, I, 39, 66; É. Baluze, *op. cit.*, I, 445).

L'attitude des Romains prit un caractère plus grave encore. Chargés de la garde du conclave et du borgo San Pietro, ils évincèrent de leurs fonctions les officiers pontificaux et chassèrent la noblesse de la ville. Afin d'obvier à l'exode des cardinaux, ils postèrent des sentinelles aux portes de la cité et sur les ponts, saisirent voiles, rames et gouvernails des barques ancrées dans le lit du Tibre. Arrivèrent aussi de la campagne et de la montagne avoisinantes des gens armés qui sillonnèrent les rues de Rome et molestèrent les familiers des cardinaux. La panique se répandit partout. On craignait le pillage. Les prévoyants mettaient leurs biens en sûreté. Robert de Genève, qui se savait exécré, revêtait un haubert sous son rochet, avant de s'aventurer hors de chez lui (L. Gayet, *op. cit.*, I, 197).

Cependant les cardinaux ne semblent pas avoir appréhendé outre mesure le danger. Ils ne songèrent ni à appeler à leur aide les routiers à la solde de l'Église romaine, ni à se renfermer dans le château S.-Ange, inexpugnable. Ils se fiaient aux promesses faites par les Romains de respecter la liberté de leurs votes.

Le mercredi 7 avr. 1378 l'entrée au conclave s'effectua au milieu des cris de la plèbe réclamant de plus

belle un pape italien ou romain. Les chefs des treize quartiers de Rome, fidèles interprètes de sa pensée, firent une démarche d'importance. « Nommez-nous un pape romain ou italien, dirent-ils aux cardinaux réunis; autrement, votre vie et la nôtre seront en danger, tellement ce peuple s'est mis en tête d'obtenir ce qu'il souhaite. »

La nuit du 7 au 8 avr. fut fort agitée. Vers l'aurore, le tocsin retentit. Bientôt la foule amassée près du Vatican devient houleuse et ses cris sont plus violents. Les trois prieurs du Sacré-Collège se croient obligés d'aller parlementer, à travers le guichet, avec les manifestants. Le garde du conclave leur dépeint le danger qui menace : « Dépêchez-vous vite d'élire un Romain ou un Italien, sinon vous et nous sommes en danger d'être mis en pièces. Nous voyons mieux le péril que vous » (L. Gayet, *op. cit.*, I, 283). Ce langage a le don de persuader les cardinaux : le scrutin s'organise et l'archevêque de Bari, Barthélemy Prignano, recueille les suffrages unanimes, moins la voix d'Orsini, qui répugne à participer à une élection célébrée dans de telles circonstances. Ses collègues semblent, eux aussi, avoir eu le sentiment d'agir inconsidérément. Quelques-uns votent en ces termes : « Je nomme librement Bari; je nomme l'archevêque de Bari avec l'intention et la pensée qu'il soit véritablement pape » (É. Baluze, *op. cit.*, II, 263, 266, 267). Les expressions employées à dessein n'indiquaient-elles pas que les électeurs avaient conscience qu'une certaine irrégularité avait été commise et qu'ils voulaient apparemment légitimer leurs actes? Le doute domina chez certains, puisque l'un d'eux, au cours du repas qui suivit l'élection, proposa de la renouveler.

Tandis que des émissaires vont s'assurer du consentement de l'élu, les Romains, ignorant encore le résultat du scrutin, s'impatientent et rompent la clôture du conclave. C'est un sauve-qui-peut général. Les cardinaux se dispersent et se réfugient où ils peuvent. Robert de Genève, qui appréhende un mauvais sort, éprouve le besoin de se confesser. Les plus menacés s'enferment dans le château S.-Ange ou s'évadent de Rome, comme Robert de Genève qui se rend à Zagarolo (É. Baluze, *op. cit.*, II, 520).

Le 9 avr., douze cardinaux sur seize intronisèrent Barthélemy Prignano. Nul ne pensa à dénoncer l'invalidité de l'élection du 8 avr. ou à proposer la célébration d'un nouveau conclave. Tout le premier, Robert de Genève adressa des suppliques à Urbain VI. Le 14 avr., il notifiait à l'empereur son élévation à la dignité pontificale (L. Gayet, *op. cit.*, II, 229-30; L. Pastor, *Geschichte der Päpste im Zeitalter der Renaissance*, I, Fribourg, 1901, p. 792). Plus tard, le cardinal prétendit avoir écrit sous la dictée d'Urbain VI. De fait, le ton de sa missive étonne par les exagérations qui la caractérisent : en particulier dire que l'élection avait été unanime était contraire à l'absolue vérité.

Urbain VI se révéla à brève échéance sous un jour si défavorable que Catherine de Sienne osa le morigéner : « Adoucissez un peu ce que la nature vous occasionne; par la sainte vertu, réprimez votre naturel » (lettre XXI de l'édition de Cartier, Paris, 1888). Au lieu de s'amender, Urbain VI se montra plus que jamais fantasque, emporté, violent, « très dur ». Les réformes qu'il voulut introduire brutalement lui créèrent des inimitiés. Grossièrement réprimandés et maltraités, en plein consistoire, les membres du Sacré-Collège se repentirent de leur choix, estimèrent dangereux de résider à Rome et excipèrent de la chaleur pour solliciter la permission de gagner de frais ombrages. Les uns après les autres ils partirent et se rejoignirent à Fondi : là, au nombre de treize, ils élaborèrent une sorte d'encyclique dans laquelle l'élection de Barthélemy Prignano était proclamée nulle et l'anathème prononcé contre sa personne (9 août 1378; É. Baluze, *op. cit.*, IV, 174-84).

Le 20 sept., les cardinaux élisaient pape Robert de Genève qui prit le nom de Clément VII. Les Italiens s'abstinrent de voter, mais approuvèrent tacitement l'élection en la sanctionnant par leur présence au conclave.

L'élection de Fondi dérouta l'opinion italienne. Avec son franc-parler et son bon sens habituels, Catherine de Sienne signalait ce qui, aux yeux de ses semblables, la viciait radicalement : « Vous savez et connaissez la vérité, écrivait-elle aux cardinaux; Urbain VI est vraiment pape, nommé régulièrement et non pas par la peur; vous nous avez annoncé vous-mêmes que c'était la vérité, et maintenant vous tournez le dos comme de lâches et misérables chevaliers » (lettre XVIII de l'édition de Cartier).

Les arguments simplistes de Catherine ne manquaient pas de solidité et constituent encore une prévention en faveur d'Urbain VI. Toutefois, de nos jours, les avis demeurent fort partagés sur sa légitimité. L'attitude observée par les cardinaux sur leur lit de mort reste troublante : comment, sur le point de comparaître devant leur juge céleste, persistent-ils dans leurs déclarations contraires à Urbain VI?

Le problème historique qui se pose se résout en définitive en ceci. Certains points de détails restent indéniables : l'élection du 8 avr. 1378 fut précédée et accompagnée de troubles populaires qui constituaient un mode de pression électorale; elle s'effectua sous l'empire d'une certaine crainte, mais non par l'effet unique de cette crainte; elle eut lieu avec une précipitation incontestable. Ces diverses circonstances suffisaient-elles à priver les cardinaux de la liberté d'action requise en matière électorale? Guillaume de Mandagout, auteur d'un traité estimé sur les élections et rédigé pour le moins avant 1294, imposait aux électeurs l'obligation de choisir pour l'élection une localité présentant des garanties de liberté et, dans le cas contraire, d'ajourner l'élection même. En 1378, les membres du Sacré-Collège se trouvaient dans l'incapacité de réaliser l'une ou l'autre de ces deux conditions, vu l'état d'esprit du peuple romain. Or, l'opinion de Mandagout reposait sur la décrétale *Osius episcopus* de Grégoire IX (*Decr.*, l. I, tit. VI, *De electione*, c. 2). Les adversaires d'Urbain VI ne manquèrent point d'utiliser un texte aussi important.

Mandagout exigeait encore des scrutateurs de toute élection l'examen des intentions des électeurs. Si ceux d'Urbain VI ont fait sur leurs dispositions d'âme des révélations, que valent leurs témoignages, puisqu'ils émanent de personnages intéressés à légitimer leur propre conduite? Tel est l'embarras que nous ressentons actuellement pour émettre un jugement équitable sur la légitimité d'Urbain VI. Nous ne saurions écrire comme Karl Hanquet : « Le vrai pape, pour nous, c'est Clément VII », ni souscrire à l'opinion récemment énoncée, dans le *D. T. C.* (XIV, 1471) en faveur d'Urbain VI. Le duc de Bretagne, Jean de Montfort, a, croyons-nous, parfaitement formulé l'anxiété des gens de son temps, quand en 1383 il dictait à un notaire ceci : « Si je savais positivement que Clément soit le vrai pape, je me déclarerais très volontiers pour lui. Si j'étais sûr, au contraire, qu'il ne soit qu'un intrus, je n'affecterais pour rien au monde, ni en paroles, ni en actes, de me soumettre à lui, je me rangerais du parti opposé, quoi qu'il puisse arriver. A vrai dire je suis perplexe; j'ignore, au fond, ce qu'il en est. Tant d'allégations ont été produites de part et d'autre que mon esprit ne sait plus discerner le vrai du faux » (N. Valois, *op. cit.*, II, 373). Les Pères assemblés à Constance, Martin V et ses successeurs n'osèrent pas davantage porter de verdict. Puisque les contemporains s'esti-

mèrent incapables de prendre une décision, imitons leur prudence, n'ayons pas l'audace de prétendre en savoir plus qu'eux et restons dans le doute.

H. L. Fr., XXXIV, 30, 36. — N. Valois, *op. cit.*, I. — R. Delachenal, *Hist. de Charles V*, V, Paris, 1931, p. 123-44. — K. Hanquet, *Documents relatifs au Grand Schisme*, I, II, Rome, 1924. — H. Hemmer a mis en relief, dans la *Revue du clergé français*, XXXVII, 1904, p. 603-21, la faiblesse des arguments proposés par les partisans d'Urbain VI, tels que : L. Salembier, *Le Grand Schisme d'Occident*, dans *Revue pratique d'apologétique*, IV, 1907, p. 467-72, 579-94 et *Le Grand Schisme d'Occident*, 5e éd., Paris, 1921, p. 45-51; A. Baudrillart, dans *Bull. critique*, 1896, p. 148; E. Chénon, dans l'*Hist. générale* de Lavisse et Rambaud, III, Paris, 1922, p. 319; L. Pastor, *op. cit.*, I.

III. Retour de la papauté a Avignon. — D'Urbain VI ou de Clément VII qui triompherait? A part de rares clans d'ecclésiastiques et de jurisconsultes chez lesquels prédominaient les motifs d'ordre religieux ou canonique, l'instinct national détermina le choix de l'obédience; si puissant qu'il fût, cet instinct céda parfois à l'intérêt politique ou aux convenances personnelles. Onorato Caetani, comte de Fondi, confirmé par Clément VII dans sa charge de recteur de la Campanie et de la Maremne, ne songea plus qu'à agrandir sa sphère d'influence. Giordano Orsini occupa, aux frais du même pontife, les monts Albains. Quant à Francesco di Vico, il prit parti contre Urbain VI, repoussa les troupes envoyées par lui pour conquérir Viterbe et se proposa d'élargir ses domaines dans le Patrimoine de S.-Pierre. A Ravenne, à Césène, à Ancône les châtelains pactisaient ouvertement ou secrètement avec Clément VII.

La reine de Naples, ayant solennellement adhéré à celui-ci, le 20 nov. 1378, Rome se trouvait encerclée, tandis que se prolongeait l'occupation du château S.-Ange par les clémentins. En Sicile, le duc de Montblanc et le roi Martin Ier correspondaient avec les deux pontifes rivaux, quoiqu'ils désirassent se ranger dans l'obédience avignonnaise. La volonté contraire des barons et du peuple les empêcha toujours de réaliser leurs desseins (E. Stinco, *Politica ecclesiastica di Martino I in Sicilia*, Palerme, 1921).

Dans le nord de l'Italie, Amédée VI de Savoie, qui avait pour l'instant partie liée avec la France, se prononça pour l'élu de Fondi, tandis que Bernabo Visconti observait une prudente réserve. Au centre de la péninsule, Florence, Pise, Pérouse, satisfaites de la paix scellée avec Urbain VI, jouaient, pour le moment, franc jeu.

Les deux pontifes souhaitaient avec une égale ardeur mettre fin à une situation déplorable pour la chrétienté : ils s'apprêtèrent à vider leurs querelles par les armes. Aux bandes bretonnes et gasconnes, commandées par Louis de Montjoie, Urbain VI opposa la compagnie redoutable de S.-Georges, dirigée par Alberigo da Barbiano (avr. 1379). Le 17 et le 20, Clément VII, sacrifiant les États de l'Église, concéda à Louis Ier, duc d'Anjou, le Ferrarais, le Bolonais, Ravenne, la Romagne, Massa Trabaria, la Marche d'Ancône, Pérouse, Todi et jusqu'au duché de Spolète, à charge de les conquérir dans l'espace de deux ans et à titre de fiefs. Il ne réservait que le Patrimoine de S.-Pierre, la Campanie, la Maremne et le comté de Sabine, et naturellement Rome. Toutefois jamais le futur royaume d'Adria et celui de Naples ne pourraient être détenus par le même souverain. Le contrat passé avec Louis d'Anjou, par suite de l'inexécution de sa clause essentielle (l'entrée en campagne contre Urbain VI), resta sans effet pratique (Leibnitz, *Codex juris gentium diplomaticus*, I, Hanovre, 1693, p. 239).

Le sort de la bataille tourna à l'avantage d'Urbain VI : la garnison du château S.-Ange, torturée par la faim, capitula le 27 avr. 1379, après un siège de plusieurs mois; Alberigo da Barbiano de son côté remporta la victoire à Marino (30 avr.). Clément VII, retiré à Sperlonga à l'abri des murailles d'un château bien fortifié, craignit pour sa sûreté : parti de Gaète à bord d'une galère le 9 mai, il débarqua à Naples. Là, l'hostilité de la population l'obligea, le 13, à retourner à Sperlonga. Le 22 mai, il quittait définitivement l'Italie et, le 20 juin, entrait à Avignon.

E.-R. Labande, *Le rôle de Rinaldo Orsini dans la lutte entre les papes de Rome et d'Avignon*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, XLIX, 1932, p. 157-80; *Une ambassade de Rinaldo Orsini et de Pierre de Craon à Florence, Milan et Avignon (1383)*, *ibid.*, L, 1933, p. 194-220; *Rinaldo Orsini, comte de Tagliacozzo († 1390), et les premières guerres suscitées en Italie par le Grand Schisme*, Paris, 1939. — L. Ermini, *Onorato I Caetani, conte di Fondi e lo Scisma d'Occidente*, Rome, 1935 (l'auteur a publié un journal de l'économe de Clément VII jusqu'au départ pour Avignon). — M. de Boüard, *Les origines des guerres d'Italie. La France et l'Italie au temps du Grand Schisme d'Occident*, Paris, 1936. — E. Jarry, *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans (1372-1407)*, Paris, 1889. — P. Durrieu, *Le royaume d'Adria*, dans *Revue des questions historiques*, XXVIII, 1880, p. 43-78; *Les Gascons en Italie*, Auch, 1885. — A. Segré, *I dispacci di Cristoforo da Piacenza procuralore Mantovano alla corte pontificia*, dans *Archivio storico italiano*, sér. V, XLIII, 1909, p. 27-95; XLIV, 1909, p. 258-326; *I conti di Savoia e lo Scisma d'Occidente*, dans *Atti della Reale Accademia di Torino*, XLII, 1907. — H. Börsting, *Ein Brief aus dem Kreise der hl. Katharina von Siena an die Kardinäle zu Anagni zur Abwendung des drohenden Schismas*, dans *Römische Quartalschrift*, XXXVIII, 1931, p. 307-13 (texte de la lettre). — L. Fumi, *Notizie ufficiali sulla battaglia di Marino dell' anno 1379*, dans *Studi e documenti di storia e diritto*, VII, 1886, p. 8; *Un nuovo avviso della battaglia di Marino*, *ibid.*, 58. — B. Capasso, *Diarium Neapolitanum*, dans *Archivio storico per le provincie napoletane*, VI, 1881 (l'auteur a publié un fragment de journal napolitain sur la venue de Clément VII à Naples). — Rothbarth, *Urban VI. und Neapel*, Berlin, 1913 (ouvrage imparfait). — Dietrich de Nyem, *De Schismate libri tres*, Leipzig, 1890 (tendancieux).

IV. L'obédience avignonnaise. — 1° *L'Italie.* — La fuite de Clément VII eut une répercussion désastreuse pour lui à Naples : l'émeute, qui y éclata, contraignit la reine à se rallier à l'obédience romaine (18 mai). D'autre part, Alberigo da Barbiano poursuivit sa campagne triomphale : Cisterna, Marino, Rocca di Papa tombèrent entre ses mains. Le condottiere fut non moins heureux en Toscane où il délogea d'Orvieto Rinaldo Orsini, comte de Tagliacozzo, fidèle vassal de la reine de Naples, auquel Urbain VI avait retiré le gouvernement d'Orvieto et le rectorat du Patrimoine de S.-Pierre, après les lui avoir confiés en mai et en sept. 1378. L'évincé se vengea en rejoignant les bandes de Bernardon de la Salle qui l'aidèrent à reconquérir Orvieto; en conséquence, la ville passa dans l'obédience de Clément VII, le 22 mai 1380. Durant dix ans Rinaldo Orsini combattra contre Urbain VI et Boniface IX, non pas au profit du pape d'Avignon, mais à son propre avantage. Sa fin tragique (14 avr. 1390) permit à l'Église de récupérer Spolète et Orvieto.

La reine Jeanne n'avait adhéré à Urbain VI que sous la pression de ses sujets. Dès que le calme fut rétabli à Naples, elle rompit avec lui, au mois d'oct. 1379. Son changement d'attitude était provoqué par les intrigues nouées contre elle à la Cour de Rome par les Hongrois et Charles de Durazzo. Urbain VI, comme l'écrivait Cristoforo di Piacenza, « avait affecté de vivre en paix avec elle », mais dans la lettre du 12 juin 1379 qui notifiait sa soumission il avait employé les termes inquiétants *Joanna quoque olim regina Sicilie* (A. Segré, *I dispacci...*, *loc. cit.*, XLIV, 287-88). La reine le soupçonna de comploter sa ruine avec ses ennemis. Clément VII pressentit le danger qu'elle courait. Il lui importait de conserver dans son orbite l'Italie méridionale qui lui obéissait par contrainte. L'épée d'Othon

de Brunswick, quatrième époux de la princesse, ne suffisait pas à la défendre contre l'esprit d'intrigue qui agitait le royaume ni contre ses adversaires extérieurs. L'ambitieux Louis Ier, duc d'Anjou, apparut comme le sauveur rêvé! Que Jeanne l'adoptât, il mettrait à son service l'or et les troupes qui lui manquaient. Ainsi fut fait : le 29 juin 1380, le duc reçut le duché de Calabre, en attendant l'héritage du royaume et des comtés de Provence, de Forcalquier et de Piémont. Clément VI accorda joyeusement la ratification de l'acte solennel de cession, rédigé à son instigation (22 et 23 julll.; J. C. Lünig, *Codex Italiae diplomaticus*, II, Francfort, 1725-35, col. 1143-45).

Fln calculateur pourtant, Clément VII n'avait pas su tout prévoir. L'adoption de Louis d'Anjou, dont il attendalt merveilles, précipita le dénouement du drame napolitain; elle lésait les espoirs nourris par Charles de Durazzo de succéder à sa tante qui n'avait point de postérité. Le prince rassembla une armée en Hongrie, ceignit la couronne le 2 juin 1381 à Rome, entra à Naples le 16 juill. et fit Jeanne prisonnière le 2 septembre.

Au lieu de voler au secours de sa bienfaitrice, Louis d'Anjou s'attarda en France, laissa passer l'hiver et ne franchit le col du Mont-Genèvre qu'en juin 1382. Son armée, forte de 60 000 à 80 000 hommes, s'écoula lentement vers le Sud, sans difficultés. En sept. elle se trouvait à proximité de Rome. Avec l'aide de Francesco di Vico, de Rinaldo Orsini et des bandes de Bernardon de la Salle, il lui eût été facile de pénétrer dans la ville. Louis d'Anjou trompa l'espoir de Clément VII qui escomptait la mise aux abois d'Urbain VI, réduit à prêcher la croisade contre l'envahisseur : il préféra gagner son futur royaume (sept. 1382). Il arriva trop tard pour sauver la reine Jeanne que Charles de Durazzo avait fait vraisemblablement assassiner le 27 juillet.

Louis d'Anjou manqua de décision : parvenu à quelques km. de Naples, il n'osa pas engager le combat avec son adversaire et resta inactif. Les rigueurs de l'hiver et une épidémie décimèrent l'armée. Pour comble d'infortune, Amédée VI, comte de Savoie, l'un de ses plus valeureux lieutenants, vint à mourir (27 févr. 1383).

A défaut de Naples, Louis d'Anjou étendit sa puissance en Calabre, en Basilicate, dans la Pouille, dans la Terre de Labour et les Abruzzes et permit ainsi à Clément VII d'agrandir son champ d'influence. Sa mort soudaine, survenue dans la nuit du 20 au 21 sept. 1384, jeta la consternation à Avignon (v. N. Valois, *op. cit.*, II, 7-91; M. de Boüard, *op. cit.*, 43-73, qui le complète).

Déçu dans ses espoirs fondés sur Louis Ier d'Anjou, Clément VII ne renonça point à financer et à encourager une expédition italienne. Marie de Blois, veuve du prince, obtint la couronne royale pour son jeune fils Louis II le 21 mai 1385 et l'inféodation du royaume de Naples le 28 mai. Le 10 juill. 1387, la ville de Naples était prise et Marguerite de Durazzo, veuve de Charles, s'enfuyait précipitamment. Clément VII eut la satisfaction d'être reconnu officiellement comme pape. Un moment il put croire que l'Italie tout entière lui obéirait. Urbain VI, comme pris de folie, avait ameuté contre lui ses propres partisans et s'était appliqué à vider sa cour même, en livrant à la torture plusieurs cardinaux auxquels son étrange conduite avait déplu. Ses procédés barbares en poussent cinq autres à flétrir, dans une sorte d'encyclique, les mœurs et les actes de celui qui leur a conféré la pourpre (É. Baluze, *op. cit.*, IV, 298-301). Pileo da Prata et Galeazzo Tarlatti da Pietramala l'abandonnent et passent avec fracas dans l'obédience avignonnaise, en publiant une circulaire le 8 août 1386 (*Hist. Jahrbuch*, XIV, 1893, p. 820-32). Clément VII auquel ils rendent hommage les agrège avec empressement à son Sacré-Collège (13 juin 1387). Le caractère irascible d'Urbain VI lui aliène les villes d'Ombrie et de Toscane. Bologne et Florence entretiennent des rapports avec son rival, sans toutefois le reconnaître ouvertement, reçoivent ses nonces ou lui adressent des ambassadeurs. A Rome des émeutes éclatent. Urbain VI émigre ailleurs, à Gênes, à Lucques ou à Pérouse. Le mauvais état de ses finances le force à se retirer à Rome (sept. 1388); là encore la population le reçoit mal et demeure agitée malgré la promulgation d'un jubilé. Dans le Milanais son autorité est méconnue : Giovanni Galeazzo Visconti solllcite de Clément VII, qui l'accorde le 25 nov. 1386, une dispense de mariage entre sa fille Valentine et le comte de Touraine; bien plus, en 1391, ne négociait-il pas une alliance avec le roi de France, ayant pour fin la marche sur Rome qui, n'eût été l'intervention de Richard II, roi d'Angleterre, se serait effectuée?

La cour de France, poursuivant ses visées politiques sur l'Italie, se mit en tête de persuader à Clément VII de reconstituer, au profit de Louis, duc d'Orléans, l'éphémère royaume d'Adria, ébauché en 1379. Elle vanta les avantages que présenterait pour lui la création d'un vassal, prêt à l'épauler contre les envahlsseurs des États de l'Église, dont d'ailleurs le pape avait perdu le contrôle (mai 1393). Clément VII ne voulait point retomber dans la faute commise en 1379; il louvoya, envoya à Paris des ambassadeurs qui demanderaient des explicatlons et finalement, le 15 août 1394, répondit par un refus. Un contre-projet fut présenté; la mort du S.-Père en empêcha la réalisation (sur les négociations résumées ici voir les nouveaux renseignements fournis par M. de Boüard, *op. cit.*, 101-54). Ainsi Clément VII ne récolta en Italie que des déboires.

2° *La France.* — Reprenant avec des arguments nouveaux le thème d'une thèse de vieille date, M. de Boüard a prétendu que « l'origine du Schisme fut politique » et « son évolution de même commandée presque exclusivement par des facteurs d'ordre politique » (*op. cit.*, 20). Charles V porterait « la responsabilité de l'élection de Robert de Genève » (*ibid.*, 35). Il aurait voulu rétablir à son profit une papauté avignonnaise et grouper autour d'elle ses alliés. D'autres lui ont opposé le roi d'Angleterre et l'empereur, désireux de se dégager, de concert avec de petits États, de l'influence française. La réalité est quelque peu différente. Sans doute la politique joua un grand rôle dans la crise terrible que subit l'Église, mais la conscience eut le sien aussi. Au début, Charles V ne montra aucune hostilité systématlque à l'égard d'Urbain VI, malgré les informations peu favorables et contradictoires qui lui parvenaient de Rome. Dans l'ignorance où il se trouvait de la vérité, le roi observa officiellement la neutralité (11 sept. 1378), mais officieusement garantit sa sympathie au collège cardinalice. Tout au plus peut-on lui reprocher d'avoir mis une certaine hâte à adhérer, le 16 nov., à l'élu de Fondi, après consultation des dossiers, que les cardinaux lui avaient fait parvenir. Avant de mourir Charles V déclara : « J'ai cru et je crois encore fermement que Clément VII est le vrai pasteur de l'Église. Cependant, si jamais le bruit venait à se répandre que les cardinaux ont agi sous l'inspiration du démon, sachez qu'aucune considération de parenté, aucun sentiment déplacé n'a dicté mon choix, mais uniquement la déclaration desdits cardinaux, puis les avis des prélats, des clercs, de mes conseillers » (R. Delachenal, *op. cit.*, V, Paris, 1931, p. 409). Il ressort donc de la déclaration *in extremis* du roi de France que son choix eut pour fondement des informations venues d'Italie. Les cardinaux portent

la responsabilité du Schisme. Cependant, si Charles V n'en fut pas la cause, il a assumé une grave responsabilité en asseyant de façon prépondérante l'autorité de Clément VII et en travaillant par la diplomatie à accroître le nombre de ses fidèles.

La Guyenne et la Gascogne, soumises à l'influence anglaise, eussent dû adhérer à Urbain VI, il n'en fut rien. Leurs sympathies pour la France rangèrent les deux contrées dans l'obédience clémentine, jusqu'à ce qu'intervînt Richard II, qui établit des évêques urbanistes à Dax et à Bordeaux.

Le gouvernement anglais fut moins heureux en Bretagne et ne put imposer des évêques urbanistes.

Quant à la Flandre, deux obédiences se formèrent : Utrecht et Liège obéirent à Urbain VI; Arras, Cambrai, Thérouanne et Tournai, à Clément VII, mais non uniformément, car il n'eut pour lui que la noblesse, les fonctionnaires, le haut clergé et la haute bourgeoisie (H. Nelis, *La collation des bénéfices eccl. en Belgique sous Clément VII (1378-94)*, dans *Revue d'hist. eccl.*, XXVIII, 1932, p. 34-69).

3° *La péninsule Ibérique.* — La Castille, pourtant l'alliée de la France, observa quelque temps une stricte neutralité. Le roi Jean Ier voulut enfin sortir de cette situation équivoque. En mai 1380, une ambassade se rendit à Avignon, à Rome et à Naples, afin d'entendre les témoins oculaires de l'élection d'Urbain VI et les cardinaux survivants qui y participèrent. L'enquête, volumineuse — l'original existe à la Bibl. nat., Paris, ms. *lat. 11745* — fut conduite méthodiquement : soumise à l'examen du clergé castillan assemblé à Medina del Campo (23 nov. 1380), elle provoqua l'adhésion à Clément VII qui fut solennellement proclamée le 19 mai 1381.

En Aragon les rois se montrèrent aussi réservés que leurs voisins castillans avant de rien décider. Comme eux ils ordonnèrent l'ouverture d'enquêtes en 1380 et 1386 et, après en avoir compulsé les résultats, adoptèrent le parti de Clément VII.

Le 6 févr. 1390, Charles III, roi de Navarre, imitait leur exemple.

Le roi de Portugal n'avait pas hésité à déclarer, dès 1379, son hostilité à Urbain VI. L'intervention toute-puissante de l'Angleterre occasionna, seule, sa rétractation.

4° *L'Angleterre.* — Le roi Richard II, non moins que Charles V, combattit en faveur de son candidat par la voie diplomatique. Pour lui Clément VII représentait l'allié de la France, son ennemie : dès lors, il lui fit échec partout où s'étendait son influence, en Flandre, en Italie, en Toscane, en Ombrie, en Provence, en Guyenne, en Gascogne, en Bretagne. Les motifs religieux n'inspirèrent guère la conduite du souverain anglais. La guerre à Clément VII n'était au fond qu'une forme de la lutte menée contre les Valois depuis de longues années. Les dernières recherches faites dans les archives prouvent que la validité de l'élection d'Urbain VI ne fut pas sérieusement examinée. L'information du roi sur les événements survenus en avr. 1378 à Rome apparaît insuffisante et parfois même erronée. Le prince poussa l'intolérance jusqu'à interdire le passage de la Manche au cardinal légat Guy de Malesset, chargé de l'éclairer (E. Perroy, *L'Angleterre et le Grand Schisme d'Occident*, Paris, 1933).

La politique dicta pareillement à l'Écosse les principes de la conduite qu'elle tiendra à l'égard des deux pontifes concurrents. Ennemie de l'Angleterre et alliée de la France, elle adoptera le parti de Clément VII. En Irlande, malgré l'adhésion de l'archevêque de Tuam et de quelques évêques au pape d'Avignon, les urbanistes l'emportèrent.

5° *L'Empire.* — Si l'empereur soutint la cause d'Urbain VI, ce fut autant par intérêt politique que par devoir de conscience. Son choix demeura appuyé sur de solides arguments que lui fournirent les actes apparemment incohérents du collège cardinalice : d'une part, la signification de l'élection d'Urbain, son intronisation et sa reconnaissance; de l'autre, la rupture avec lui et le conclave de Fondi. Le jugement de l'empereur sur les événements fut loin de produire la même impression sur tous les princes ou les villes de l'Empire. Il y eut bigarrure d'opinions et, qui plus est, adhésion à Clément VII, puis abandon de son parti malgré des sympathies françaises et sous la pression des circonstances. En tout cas, la situation resta fort confuse, quoique l'avantage appartînt à Urbain VI (E. Göller, *Clemens VII. von Avignon, Repertorium germanicum*, I, Berlin, 1916 [tableau complet de la sphère d'influence de Robert de Genève]. — P. Holtermann, *Die Kirchenpolitische Stellung der Stadt Freiburg im Breisgau während des Grossen Schismas*, Fribourg-en-Br., 1925).

6° *La Hongrie, la Pologne, le Danemark, la Scandinavie.* — Malgré les efforts déployés par Clément VII pour les rallier à son obédience, ces divers États adhérèrent à son adversaire.

7° *L'Orient.* — L'origine française de la maison de Lusignan poussa Pierre II, roi de Chypre, à se déclarer pour Clément VII. A Corfou, en Albanie, en Morée et ailleurs l'influence française se fit sentir, mais Venise et Gênes étaient trop prépondérantes pour ne pas la neutraliser.

A bien examiner la carte d'Europe, quelque dix ans après la double élection de 1378, il faut avouer que le champ d'action des obédiences avignonnaise et romaine était sensiblement équivalent, mais que la balance penchait plutôt du côté du pontife qui résidait sur les bords du Rhône. L'Occident se trouvait scindé en deux factions ennemies qui s'anathématisaient réciproquement.

V. Les remèdes au Schisme. — L'Église n'avait-elle pas usé, dans le passé, d'un remède efficace : la réunion d'un concile général? L'application d'une telle mesure ne laissait pas que de présenter de multiples difficultés : elle nécessitait, en premier lieu, l'assentiment et le concours des deux chefs de la catholicité. Or, pas plus Clément VII ni Urbain VI que les cardinaux n'en voulurent. Des théologiens firent observer que le concile n'avait nulle autorité sur la personne du pape. Qui le convoquerait? Les deux rivaux, de concert? Un tel geste équivaudrait à égaliser leurs droits réciproques. Un seul? Les partisans de l'obédience contraire n'écouteraient pas l'appel lancé par celui qu'ils répudiaient comme intrus. Restaient les cardinaux, les prélats, l'empereur au pis-aller ou encore les rois, s'ils parvenaient à se mettre d'accord. Toutes les solutions envisagées allaient à l'encontre de la tradition. Un concile réuni dans des conditions anormales ne résoudrait rien et manquerait d'autorité. Le Schisme, disaient les prévoyants, n'en sortirait que plus enraciné.

Clément VII laissa dire. Afin de contenter l'opinion il prescrivit la célébration d'une messe *de Schismate tollendo* (29 oct. 1393), encore insérée dans le missel romain, la récitation de prières et des processions (M. Prinet, *Un missel de l'antipape Clément VII à la Bibl. nat.*, dans *Bibliographe moderne*, XXII, 1924, p. 18-21). Son opinion était faite depuis longtemps; persuadé de sa parfaite légitimité, il n'entrevit qu'un seul expédient, ce qui dans le jargon de l'époque s'appelait la voie de fait, c.-à-d. le recours à la force armée! Il crut à son efficacité et finança les opérations de guerre entreprises par les princes angevins avec une prodigalité qui compromit l'équilibre de son budget et l'obligea à pressurer le clergé.

L'aggravation des charges fiscales toucha surtout les

Français. En plus de la décime concédée au pouvoir royal, Clément VII en réclama une à son profit. Il leva aussi pendant toute la durée de son pontificat la procuration et exigea un subside de tout établissement religieux exempt jusque-là, même par privilège spécial, de la visite épiscopale ou de l'impôt. Les exemptés protestèrent avec une telle énergie qu'au lieu de leur faire payer la totalité du subside équivalent au taux de la procuration épiscopale on n'exigea d'eux que la moitié. Les Chartreux échappèrent seuls aux poursuites des agents fiscaux. Les évêques, privés d'une ressource profitable, cessèrent d'accomplir la visite diocésaine, inhérente à la charge pastorale. Clément VII mitigea la sévérité de ses ordonnances financières en permettant à certains prélats mécontents de lever une demi-procuration; mais le déficit de sa caisse le contraignit à révoquer souvent les faveurs accordées de mauvais gré.

Aux exactions qui se pratiquaient jusqu'en 1378 s'en ajoutèrent d'autres exceptionnelles. Quand le pape se trouvait à bout de ressources, il invoquait sa détresse pour prescrire des subsides caritatifs qui n'avaient rien de spontané de la part du clergé. Clément VII poussa l'exagération jusqu'à imposer cinq subsides en Bretagne, à neuf jours d'intervalle, du 16 au 25 août 1390.

Le droit de dépouille fut très rigoureusement appliqué à l'époque du Grand Schisme. Un anonyme déplorait les agissements des collecteurs pontificaux qui voulaient tout prendre, « s'il [n'était] attaché à pierre, à boiz ou à fer ». Il citait le cas d'une porte commandée par un prélat et non encore posée; elle fut emportée. Que dire de ce collecteur qui, assistant aux obsèques d'un prêtre et jugeant bonne la chasuble dont, suivant l'usage liturgique, le défunt était revêtu, l'en dépouilla? « Ce que onques maiz ne fut veu en France », concluait mélancoliquement le prosateur (N. Valois, *op. cit.*, III, 436, note 2).

La fiscalité pontificale, dont gémissait le clergé, s'expliquait facilement. Les subventions aux expéditions militaires entreprises en Italie n'épuisaient pas le chapitre des dépenses. L'envoi de nonces ou de légats coûtait cher. Il fallait aussi attirer ou retenir le plus grand nombre de partisans dans son obédience en multipliant les dons gracieux. La coutume avait imposé des cadeaux aux membres du Sacré-Collège qui avaient participé au conclave; Clément VII se montra généreux et octroya 4 000 florins à chacun. Il tint à honneur d'avoir un train de maison qui en imposât. Bref, les débours du trésor pontifical devinrent si lourds que la Chambre apostolique se livra à des emprunts onéreux et mit en gages des joyaux, de la vaisselle, de riches ornements.

L'apathie mise à ne pas poursuivre l'extinction du Schisme et le poids des impôts indisposèrent les contemporains. La royauté elle-même manifesta sa désapprobation. L'université de Paris adressa des remontrances à Clément VII et lui proposa des solutions qui lui déplurent. Un conflit s'annonçait proche; il se produisit sous Benoît XIII. Clément VII ne recueillit, pour ainsi dire, que des déboires de son activité diplomatique, pourtant pleine d'artifices.

K. Eubel, *Aus der Ausgabebüchern des Schismas Päpste Klemens VII. und Benedikt XIII.*, dans *Römische Quartalschrift*, XVIII, 1904, p. 174-89. — Ch. Samaran-G. Mollat, *La fiscalité pontificale en France au XIVe s.*, Paris, 1905. — G. de Lesquen-G. Mollat, *Mesures fiscales exercées en Bretagne par les papes d'Avignon à l'époque du Grand Schisme d'Occident*, Paris, 1903. — E. Müntz, *L'antipape Clément VII, essai sur l'hist. des arts à Avignon vers la fin du XIVe s.*, dans *Revue archéol.*, IIIe sér., XI, 1888, p. 8-18, 163-83.

VI. Conflit avec Raymond de Turenne. — Les pires tracas au sujet de sa sécurité furent causés à Clément VII par un neveu de Grégoire XI, Raymond-Louis de Turenne, qui possédait en Provence des domaines importants et surtout les Baux. Le vicomte entreprenant commença, en 1386, à inquiéter le pape. Les troupes pontificales cédèrent devant ses routiers et préférèrent obtenir leur licenciement moyennant une indemnité de 15 000 francs (7 janv. 1387).

En déc. 1388, les opérations de guerre reprirent de nouveau, mais pires que précédemment. Châteaux ou bourgades dépendant de l'Église tombèrent aux mains de l'insolent baron. Les voyageurs qui s'acheminaient vers Avignon étaient détroussés ou subissaient la torture jusqu'à ce qu'ils eussent promis de payer des rançons. Quant aux gens de campagne, les soudards leur prenaient tonneaux de vin ou sacs de blé. Le pape dut se résigner à payer au vainqueur 12 000 florins (févr. 1389).

En 1390 et 1391 de nouvelles incursions des compagnies se produisirent à proximité d'Avignon. Cette fois l'intervention tardive de Charles VI décida Raymond de Turenne à signer (5 mai 1392), à des conditions avantageuses, une paix qui devait être définitive mais qui fut vite troublée par lui. La formation d'une ligue entre les Provençaux, le roi et le pape inclina le vicomte à réfléchir et à négocier un mariage de sa fille Antoinette. Clément VII et la reine de Sicile destinaient à celle-ci le prince de Tarente, frère de Louis II d'Anjou. Cette brillante union ne plut pas à Raymond qui lui préféra Boucicaut. La reine, vexée de ce choix, ordonna de mettre le siège devant la forteresse des Baux, tandis que le pape instruisait un procès canonique contre le ravisseur des biens de l'Église (15 déc. 1393). Le 16 avr. 1394, Raymond était frappé de censures et privé de ses biens. Ainsi, durant tout son pontificat, Clément VII eut à redouter les agissements de son turbulent voisin. Cela lui fournit une excuse pour différer l'union tant souhaitable des obédiences qui partageaient l'Église en deux camps ennemis (É. Baluze, *op. cit.*, I, 516).

N. Valois, *Raymond de Turenne et les papes d'Avignon*, dans *Annuaire-bull. de la Soc. de l'hist. de France*, XXVI, 1889, p. 215-76; *La France et le Grand Schisme d'Occident*, II, 332-59.

VII. Mort. — Clément VII mourut d'une attaque d'apoplexie, le 16 sept. 1394, vers 6 ou 10 heures. Le 18, son corps fut enterré provisoirement à N.-D.-des-Doms, dans la chapelle de Jean XXII; il y resta jusqu'au 18 sept. 1401 et fut inhumé dans l'église du monastère des Célestins, édifiée sur les ordres du pape pour honorer la mémoire du cardinal Pierre de Luxembourg. Le tombeau de Robert de Genève fut commandé par le camérier François de Conzié à Perrin Morel; il n'en subsiste plus que la tête mutilée du défunt.

L. Duhamel, *Les œuvres d'art au monastère des Célestins d'Avignon*, dans *Bull. monumental*, 1888, p. 112-16. — É. Baluze, *op. cit.*, I, 518, 537-39; II, 908-09. — L.-H. Labande, *Le tombeau de Clément VII (Robert de Genève)*, dans *Revue savoisienne*, XXXVIII, 1897, p. 93-98; *Le palais des papes et les monuments d'Avignon au XIVe s.*, II, Aix, 1925, p. 150-51.

Bullaire. — L'énumération et la description des registres de suppliques, des lettres pontificales et des pièces de la Chambre apostolique a été donnée par E. Göller, *Repertorium germanicum*, I, *Clemens VII. von Avignon*, Berlin, 1916, p. 3-42. — J. de Loye, *Les archives de la Chambre apostolique au XIVe s.*, Paris, 1899 (ouvrage entaché de multiples erreurs). — Deux publications partielles ne concernent que la Belgique : K. Hanquet et H. Nelis, *Documents relatifs au Grand Schisme*, I, *Suppliques de Clément VII (1378-79)*, Rome, 1924-34, 3 vol.; U. Berlière, *Lettres de Clément VII (1378-79)*, II, Rome, 1930. — Le reste du bullaire est encore inédit.

Diplomatique. — Un fac-similé du sceau de plomb employé par la Chancellerie pontificale a été reproduit par N. Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, I, 110. Ce

sceau est caractérisé par l'adjonction de trois fleurs de lis qui rappelaient la parenté de Robert de Genève avec le roi de France. — Les registres pontificaux se distinguent par une particularité. Les documents qui y figurent portent trois indications : la date de la concession de la grâce, celle de l'expédition et celle de la délivrance. La date de la concession n'est souvent pas réelle; beaucoup de bulles ont été antidatées : c'est ainsi que des documents expédiés après l'arrivée du pape à Avignon (20 juin 1379) sont datés de Fondi, les 24-28 nov. 1378; cf. K. Hanquet, *op. cit.*, n. 1421-1681. — Les suppliques signées par Clément VII sont suivies de la lettre *G.*, abrégé de *Gebennensis;* Robert, en effet, était connu avant son élection sous le nom de cardinal de Genève. — La liste des vice-chanceliers existe dans P. M. Baumgarten, *Von der apostolischen Kanzlei*, Cologne, 1908, p. 123-27. — Clément VII édicta de très nombreuses règles de chancellerie qu'a publiées O. von Ottenthal, *Die päpstlichen Kanzleiregeln von Johannes XXII. bis Nicolaus V.*, Innsbruck, 1888, p. 90-123.

Itinéraire. — H. V. Sauerland, *Itinerar des Gegenpapstes Klemens VII. von seiner Wahl bis zu seiner Ankunft in Avignon (20 sept. 1378-20 juni 1379)*, dans *Hist. Jahrbuch*, xiii, 1892, p. 192-94.

Sources littéraires. — É. Baluze, *op. cit.*, i, 469-539, donne deux biographies écrites, l'une par un anonyme de la fin du xive s., clémentiste avéré, qui visa à mettre en belle posture les papes avignonnais, l'autre par Pierre de Herenthals; v. G. Mollat, *Étude critique sur les « Vitae paparum Avenionensium » d'É. Baluze*, Paris, 1917, p. 58-82, 105-09. — Dietrich von Nieheim, *De Schismate libri tres*, éd. G. Erler, Leipzig, 1890 (partial). — Le traité *De moderno Ecclesiae statu*, de S. Vincent Ferrier, ardent partisan de Clément VII, a été publié par A. Sorbelli, Rome, 1900. — N. Valois, *Un ouvrage inédit d'Honoré Bonet, prieur de Salon*, dans *Annuaire-bull. de la Soc. de l'hist. de France*, 1890, p. 190-228 (le *Somnium super materia Schismatis*, daté d'août et de sept. 1394). — N. Eymeric, inquisiteur, *Tractatus de potestate papali seu Summi pontificis*, rédigé en 1383 sur l'ordre de Clément VII; cf. Quétif-Échard, i, 709-17.

Sources documentaires. — K. Eubel, *Die avignonesische Obedienz der Mendikanten Orden, sowie der Orden der Mercedarier und Trinitarier zur Zeit des Grossen Schismas*, Paderborn, 1900. — L. Salembier, *Deux conciles inconnus de Cambrai et de Lille, au temps du Grand Schisme*, dans *Revue des sciences eccl.*, iii, 1901, p. 120-29, 256-72, 327-49. — A. Molinier, *Les sources de l'hist. de France*, iv, Paris, 1904, p. 161-76, a inventorié beaucoup de documents dispersés dans des articles de revues ou dans de gros ouvrages.

Monographies. — Il n'existe pas de biographie de Clément VII. L'ouvrage de N. Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, Paris, 1896, 2 vol., a bien mis en lumière sa personnalité et son activité diplomatique. — E.-G. Léonard, *Négociations entre Clément VII et Charles VI au sujet des charges de l'Église de France et de l'ordonnance royale du 6 oct. 1385*, dans *Revue hist. de droit français et étranger*, 1923, p. 272-86 (document contenant les articles discutés par Pierre Gérard et les représentants du roi). — E. Sanesi, *Episodii fiorentini dello Scisma d'Occidente*, dans *Scuola cattolica*, 1935, p. 433-53. — J. Vincke, *Der König von Aragon und die Camera apostolica in der Anfängen des Grossen Schismas*, dans *Gesammelte Aufsätze zur Kulturgeschichte Spaniens*, Munster, viii, 1938, p. 84-126; *Die Kron von Aragon und das Grosse abendländische Schisma*, Braunsberg, 1944. — M. Seidlmayer, *Die Anfänge des Grossen abendländischen Schismas*, Munster, 1940 (hist. du Schisme en Espagne, avec documents). — P. Brezzi, *Lo Scisma d'Occidente come problema italiano*, dans *Miscellanea storica P. Fedele*, 1946, p. 391-450. — G. Mollat, *L'adhésion des Chartreux à Clément VII*, dans *Revue du Moyen Age latin*, v, 1949, p. 35-42 (lettres du prieur général de la Chartreuse aux grands et au roi d'Aragon en faveur de Clément VII). — W. Ullmann, *The origins of the great Schism*, Londres, 1948. — E. de Moreau, *Une nouvelle théorie sur les origines du Grand Schisme d'Occident*, dans *Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, classe des lettres, V^e sér., xxxv, 1949, p. 182-89 (adopte l'avis d'Ullmann, pour lequel les cardinaux rejetèrent Urbain VI à cause de son incapacité).

G. Mollat.

15. CLÉMENT VII, pape, successeur d'Adrien VI; élu le 19 nov. 1523; † 25 sept. 1534.

I. Avant le pontificat. — 1° *Jusqu'à l'avènement de Léon X.* — Giulio de Médicis naquit à Florence le 26 mai 1478. Son père, Giuliano, frère de Laurent le Magnifique, avait été assassiné un mois plus tôt lors de la conspiration des Pazzi. De sa mère on ne connaît avec certitude que le nom, Fioretta Antoni. Des doutes sérieux planent sur la légitimité de cette naissance. Lorsque le pape Léon X, son cousin germain, le nomma archevêque de Florence, il lui octroya d'abord une dispense *ex defectu natalium* (*Leonis X Regesta*, n. 2514). Quatre mois plus tard, avant de le nommer cardinal, il rédigea un acte certifiant, sur la foi de témoignages reçus au cours d'une enquête menée par trois cardinaux, que Giuliano de Medicis et Fioretta avaient contracté en secret un mariage valide (*ibid.*, n. 4598; Sanuto, xvii, 89).

Quoi qu'il en soit, le petit Giulio fut élevé chez Laurent le Magnifique avec ses cousins germains dont il devint comme le frère; il se lia d'amitié avec le deuxième, Giovanni, de deux ans et demi son aîné, qui fut nommé cardinal en 1489, à l'âge de treize ans.

De 1489 à 1491, il séjourna à Pise pour ses études, avec ses deux cousins Giovanni et Giuliano. Il compta parmi ses professeurs Bernardo Michelozzi, Grégoire de Spolète et Marsile Ficin. Les trois cousins passaient leurs vacances à l'abbaye de Passignano. Giovanni ayant été admis à recevoir la pourpre cardinalice, Giulio fit partie du cortège triomphal qui le conduisit à Rome (12 mars 1492; G.-B. Picotti, *La giovinezza di Leone X, il papa del Rinascimento*, Milan, 1927, p. 326). A peine le jeune cardinal était-il rentré à Florence qu'il se vit rappelé à Rome pour participer au conclave qui devait élire Alexandre VI. Cette fois encore, Giulio accompagna son cousin (18 juill. 1492; *ibid.*, 416).

Lors de la révolution qui chassa les Médicis de Florence en 1494, Giulio venait de quitter cette ville pour se rendre à Pise. Par des chemins de montagne il rejoignit ses cousins, à Bologne d'abord (11 nov.), puis à Pitigliano dans le duché d'Urbin et enfin à Città di Castello. Il prit une part active au moins à la deuxième et à la troisième tentative armée de restaurer les Médicis à Florence (W. Roscoe, *The life and pontificate of Leo X*, 5e éd., i, Londres, 1846, p. 163).

Ces tentatives ayant échoué, il forma avec son cousin Giovanni un groupe de douze amis qui partirent ensemble pour un voyage dans les pays du Nord (date probable, 1499-1500). Équipés de manière uniforme et prenant le commandement à tour de rôle, les douze compagnons, ayant visité Augsbourg, se firent arrêter à Ulm par les autorités urbaines, qui les expédièrent à Vienne sous bonne escorte. Relâchés sur l'ordre de Maximilien et munis de sauf-conduits, ils gagnèrent les Pays-Bas, renoncèrent à franchir la mer, se firent arrêter une seconde fois à Rouen, et par Marseille regagnèrent l'Italie.

Giulio de Médicis combina les désirs de son oncle et ses goûts personnels en entrant dans l'ordre militaire des Chevaliers de S.-Jean de Jérusalem; il y devint grand prieur de Capoue et chef de deux commanderies situées dans le diocèse de Florence.

Lors de la guerre menée contre les Français par la Sainte Ligue dirigée par Jules II, Giulio accompagna son cousin, le cardinal Giovanni, nommé légat en Romagne auprès de l'armée pontificale. Le légat ayant été fait prisonnier après la bataille de Ravenne (11 avr. 1512), Giulio, qui avait réussi à s'échapper (Sanuto, xiv, 146), obtint un sauf-conduit pour aller voir son cousin emmené par les armées victorieuses. Les Français le chargèrent de transmettre leurs propositions au pape. Mais les nouvelles qu'il apporta de vive voix à Jules II sur la situation de l'armée française renforcèrent le pape dans sa décision de poursuivre la lutte.

Au cours des mois suivants, il prit une part active aux négociations qui, en application de la conférence

de Mantoue, amenèrent le retour des Médicis à Florence (sept. 1512; Perrens, III, 12, 45; A. Borghesi, *La restaurazione medicea in Firenze dal 1512 al 1527*, Sienne, 1937).

2° *Honneurs et dignités sous Léon X.* — L'accession de Giovanni de Médicis au souverain pontificat sous le nom de Léon X (9 mars 1513) fut pour son cousin et ami le point de départ d'une rapide carrière.

Dès le 9 mai 1513, il est promu à l'archevêché de Florence, tout en restant chevalier de l'ordre de Jérusalem (*Leonis X Regesta*, n. 2514-24); il gardera ce siège jusqu'à son élévation au pontificat. Il ne reçut le pallium pour ce siège et pour celui de Narbonne que le 28 mars 1520 (Kalkoff, *Forschungen*, 74).

Il fit partie de la première promotion cardinalice de Léon X (23 sept. 1513), comme cardinal-diacre de Sta Maria in Domnica. Il reçut les ordres mineurs le 6 déc., le diaconat le 17 déc. de la même année. Il échangea son titre cardinalice contre le titre presbytéral de S.-Clément, puis peu après contre celui de S. Lorenzo in Damaso (26 juin, 6 juill. 1517; Eubel, III, 62, 64). Il fut ordonné prêtre le 19 déc., et consacré évêque le 21 déc. 1517 (Paride de' Grassi, 58, 59, 65).

Le 1er sept. 1514, il fut nommé gouverneur de la légation de Bologne avec des facultés spéciales (*Leonis X Regesta*, n. 11300); à cette occasion, le pape réunit à nouveau la province de Romagne et l'exarchat de Ravenne, comme avant leur séparation (8 août 1515; *ibid.*, n. 16899). Le 9 mars 1517, il obtint le poste de vice-chancelier, qu'il garda jusqu'à la mort de Léon X (Hefele-Leclercq, VIII-1, 536). Ses revenus étaient alors évalués à 35 000 ducats (Sanuto, XXIV, 52). Le 27 mai 1519, il fut désigné comme légat *a latere* pour Florence et la Toscane avec de très amples facultés. Il fut aussi chargé d'exercer une supervision sur le gouvernement du duché d'Urbin confié à Roberto Boschetti.

Quoique déjà archevêque de Florence, il cumula encore (d'après Eubel, III; Ciacconius donne une liste différente) l'administration des diocèses suivants : Albi (obtenu le 21 nov. 1513, résigné au début de 1515); Narbonne (obtenu le 14 févr. 1515, gardé jusqu'à son élévation au pontificat; sous son administration l'Église d'Elne fut rattachée à la métropole de Narbonne, le 22 févr. 1517, *Gall. christ.*, VI, append., docum. 492-98); Albenga (prov. de Gênes, obtenu le 19 nov. 1517, résigné peu après); Bologne (obtenu le 8 janv. 1518, résigné après quelques semaines); Embrun (obtenu le 5 juill. 1518, et non depuis 1510 comme le prétendent Gams, 549 et *Gall. christ.*; résigné le même mois); Ascoli Piceno (obtenu le 30 juill. 1518, résigné un mois plus tard); Eger (obtenu le 12 sept. 1520; 12 000 ducats de revenus; gardé jusqu'en juin 1523); Worcester (proposé par le roi le 21 mai 1521, Theiner, *Vet. mon. Hibern.*, 533; obtenu le 7 juin 1521; pouvoirs d'administrateur délégués à Wolsey : *Letters and Papers*, III, 1334; résigné au printemps 1522). De plus, en 1514, il fut en compétition avec Simon de Beausoleil pour l'obtention du siège de Lavaur (*Gall. christ.*, XIII, 343), et en 1520 il renonça à être nommé au siège de Valence (France) contre une pension de 1 500 ducats (Eubel, III, 326; d'après Sanuto, XXVIII, 395, il s'agirait de Valence en Espagne).

Le cardinal Giulio de Médicis eut en commende d'importantes abbayes : Chiaravalle, près de Milan (après de longues négociations entre le pape, François Ier et Lautrec, févr.-mai 1517); SS. Vincenzo et Anastasio de' Tre Fontane, près de Rome (déc. 1517); S.-Martin de Tournai (17 août 1519; *Gall. christ.*, III, 281). Il posséda en outre nombre de bénéfices dans divers diocèses (Eubel, III, 14, 197).

Au début de 1514 il fut choisi par le roi d'Angleterre comme cardinal protecteur de son pays (*Letters and Papers*, I-2, n. 2639-40, 2642, 2653). Il fut question en 1517 de le nommer aussi protecteur de la France. Mais il refusa de cumuler les deux protectorats et ne voulut pas renoncer à celui d'Angleterre (*Manoscritti Torrigiani*, XX, 383, 399).

Par son testament du 8 janv. 1521, Léon X l'institua son légataire universel (*Originale donatione facta da papa Leone al card. de' Medici di tutti li suoi beni*, publ. E. Casanova, dans *Archiv. della R. Società Romana di storia patria*, XXII, 1899, p. 565).

3° *Activités sous Léon X.* — Giulio de Médicis inaugura ses activités ecclésiastiques en prenant part à la continuation des travaux du Ve concile du Latran. Il y assista à partir de la VIe session (27 avr. 1513; Hardouin, *Acta concil.*, IX, Paris, 1714, col. 1672), alors qu'il était seulement archevêque nommé de Florence. Il fut présent à toutes les sessions suivantes, de la VIIe à la XIIe (17 juin, 19 déc. 1513, 5 mai 1514, 4 mai 1515, 19 déc. 1516, 16 mars 1517; *ibid.*, 1689, 1706, 1733, 1769, 1801, 1840). Le 14 mai 1513, il avait été désigné par cooptation comme un des vingt-quatre membres chargés de préparer avec le pape l'ordre du jour des questions à débattre. Cette commission ayant été subdivisée en trois députations, Giulio de Médicis fit partie de la députation pour la paix générale et l'extinction du schisme (Hardouin, *op. cit.*, 1679, 1681).

Comme archevêque de Florence, il convoqua en cette ville un concile provincial (avr. 1517), qui fut le premier à appliquer les décrets de réforme prescrits par le Ve concile du Latran (cf. *Statuta concilii Florentini 1517 ad Julii de Medicis card. convocationem cetebr.*, éd. P. A. Canmarus de Casali, Florence, 1518; Mansi, *Supplem.*, IV, 407-500; Hefele-Leclercq, VIII-1, 558-64).

En devenant pape, Léon X avait gardé auprès de lui son ancien secrétaire privé, Bernardo Dovizi da Bibbiena. Le cardinal de Médicis ne réussit que graduellement à le supplanter dans la confiance de son cousin. Bibbiena garda la première place jusqu'en automne 1515. Ensuite le cousin et le secrétaire se firent équilibre. Mais à partir de sa désignation comme vice-chancelier (9 mars 1517), Giulio de Médicis devint le conseiller intime et le collaborateur principal de Léon X.

Dans les affaires intérieures de l'Église, le pape eut souvent recours à ses conseils. En particulier la substitution d'une commission de théologiens à celle des religieux chargée tout d'abord du procès de Luther fut due à son initiative (avant le 10 févr. 1520; Kalkoff, *Forschungen*, 73). Mais il est faux que le cardinal se soit prévalu de sa situation pour compromettre certains de ses rivaux, en encourageant en sous-main une conspiration ourdie par les cardinaux Petrucci, Riario et Sauli, afin d'empoisonner le pape. Ce rôle de mélodrame lui a été gratuitement prêté par des historiens partiaux à la suite de Ziegler (II, 317).

Dans l'expédition des affaires internationales : alliances, correspondances avec les nonces, son influence fut prépondérante. On peut la mesurer au cours plus lent et plus hésitant que prenaient les affaires publiques dès qu'il s'absentait de Rome (Kalkoff, dans *Zeitschr. für Kirchengesch.*, XXV, 404 sq.). Il fit partie du conseil des huit cardinaux constitué par Léon X le 4 nov. 1517 pour promouvoir une union de la chrétienté contre les Turcs (Kalkoff, *Forschungen*, 113; Sanuto, XXV, 76). Il fut aussi spécialement consulté dans l'affaire de l'élection impériale. Dans cette question, Léon X avait adopté une attitude antihabsbourgeoise. En 1518, Maximilien avait fait proposer au pape de déléguer à Trente les cardinaux de Médicis et de Mayence pour l'y couronner empereur, aussitôt que son petit-fils Charles, déjà roi d'Espagne, aurait été élu roi des Romains. Léon X répondit évasive-

ment. Après la mort de Maximilien, la diplomatie pontificale s'employa à gagner les électeurs allemands à la candidature de François Ier ou de l'électeur de Saxe. Sur ce dernier point le cardinal Giulio était plus réservé que son cousin. En 1520, il s'employa aussi à apaiser un conflit entre la Pologne et les Chevaliers Teutoniques.

L'influence du vice-chancelier ne se mua jamais en une domination. Le pape garda toujours l'initiative, le contrôle et la direction suprême des affaires; il savait faire sentir son autorité. Même dans les questions secondaires, le cardinal ne pouvait rien décider sans le consulter (Albèri, sér. II, III, 64).

Pendant tout son cardinalat, Giulio de Médicis joua aussi un rôle important dans les guerres et négociations qui opposèrent le S.-Siège et la France.

Nommé légat à l'armée pontificale alliée de la Ligue (*Leonis X Regesta*, n. 16900), il désigna le gouverneur de Pistoie, Goro Gheri, comme vice-légat (12 juill. 1515; Pallastrelli, 40, n. 3), en attendant de rejoindre lui-même son poste à Bologne, où il arriva le 19 août.

Les nouvelles de Lombardie étant mauvaises pour la Ligue, Léon X lui ordonna d'occuper d'urgence la ligne du Pô, mais de ne s'engager plus avant qu'avec circonspection (Desjardins, II, 709-12; P. Richard, *Une correspondance diplomatique de la Curie romaine à la veille de Marignan*, dans *Rev. d'hist. et de litt. relig.*, IX, 1904, p. 120-22). Ce dernier conseil était bien inutile : craignant d'engager prématurément ses forces, Médicis temporisa. Revenu à Bologne après une tournée d'inspection à Plaisance, il finit par accepter, mais trop tard, d'envoyer à ses alliés suisses un renfort symbolique (Desjardins, II, 723-29). Après Marignan (13-14 sept. 1515), des négociations entre le S.-Siège et la France, déjà amorcées auparavant, aboutirent à la conclusion d'une paix séparée.

François Ier ayant sollicité une entrevue avec le pape, celle-ci fut fixée à Bologne. Le cardinal de Médicis en mit au point les détails, après quoi il rejoignit le pape et assista à son entrée solennelle à Florence (30 nov. 1515). Il reçut mission, avec le cardinal Fieschi, d'accueillir le roi de France à la frontière des États de l'Église, assista à son entrée à Bologne (11 déc.), participa aux festivités organisées en son honneur et reconduisit le roi à la frontière à la fin de son entrevue (15 déc.; cf. L. Madelin, *De conventu Bononiensi*, thèse latine, Paris, 1900). Il revint ensuite avec le pape de Bologne à Florence (19-22 déc.), puis de Florence à Rome (19-27 févr. 1516).

Une grave maladie de son cousin Lorenzino, chargé du gouvernement de Florence, obligea le cardinal Giulio à quitter Rome d'urgence dans la nuit du 22 au 23 janv. 1519. Rentré à Rome après deux mois d'absence, il se vit rappelé (3 mai) et apprit en route la mort de son parent. Il assista le 11 mai à l'« apothéose » du Bx François de Paule. Au consistoire du 27 mai, il fut nommé légat pontifical pour Florence et la Toscane, avec de très amples facultés et la charge d'expédier les affaires courantes. Il séjourna à Florence jusqu'au début d'oct. 1519; il en confia alors le gouvernement au cardinal Passerini et à l'évêque de Pistoie, Goro Gheri. Les Florentins, mécontents de leurs nouveaux administrateurs, demandèrent le retour de Médicis. Leurs vœux furent exaucés. A peine remis d'une grave maladie (déc. 1519-janv. 1520), le cardinal Giulio repartit pour Florence (6 févr. 1520; Kalkoff, *Forschungen*, 72); il ne reparut à Rome que le 5 nov., avec une suite de 1 500 cavaliers et de l'artillerie. Il participa alors à une grande partie de chasse avec le pape, puis les deux cousins séjournèrent ensemble dans leur propriété champêtre de la Magliana (Sanuto, XXIX, 401, 442, 447). Durant les séjours qu'il fit sur les bords de l'Arno, le cardinal Médicis prit connaissance des divers projets, tous plus ou moins utopiques, que lui présentèrent Guichardin, Machiavel, Buondelmonti et Alessandro dei Pazzi pour améliorer l'administration de Florence.

Au cours des négociations qui aboutirent à l'alliance offensive du 8 mai 1521 entre Charles-Quint et le pape contre la France, le cardinal Médicis fut le principal conseiller de Léon X (Bergenroth, II, 345-46; Guicciardini, *La Storia*, l. XIV, c. I). Il mérita d'être appelé « le boulevard de l'Italie contre la France » (*Letters and Papers*, III, 2423). Faute d'entente entre les deux commandants de la Ligue, les opérations militaires furent difficiles à mettre en train. Le pape désigna alors pour la seconde fois son cousin comme légat aux armées. Celui-ci quitta Rome très à contre-cœur (Vettori, 336), arriva aux armées à la fin de sept., après un voyage très mouvementé (*Letters and Papers*, III, 1655), opéra sa jonction avec les Suisses amenés par Schiner et réussit à prendre Milan où il entra dans la nuit du 19 au 20 nov. 1521. Le bruit courut alors que le pape songeait à donner le Milanais au cardinal Médicis.

La mort de Léon X interrompit la conduite des opérations militaires. Le cardinal Giulio dut quitter l'armée en toute hâte pour rejoindre Rome, où il arriva le 11 déc. 1521, pour le conclave.

En vrai Médicis, le cardinal Giulio ne pouvait être que mécène. Jérôme Aléandre fut son secrétaire depuis 1517. Bembo compta au nombre de ses amis. Un ouvrage de Pietro Pomponazzi, paru en 1516 et niant l'immortalité de l'âme, trouva en lui un défenseur, mais le pape exigea de l'auteur une rétractation. Avec Machiavel, ses relations, marquées d'une certaine méfiance durant les premières années (*Manoscritti Torrigiani*, XIX, 231), s'améliorèrent à partir de 1519.

Il commanda à Raphaël la *Transfiguration*, qu'il destinait à sa cathédrale de Narbonne. Se ravisant, il en fit don à l'Église S. Pietro in Montorio à Rome et commanda pour Narbonne une *Résurrection de Lazare* à Sebastiano del Piombo. Michel-Ange lui avait promis de construire tout seul la façade de S. Lorenzo à Florence. Au bout de deux ans, le travail n'ayant pas même été commencé, il le décommanda et proposa au grand maître l'aménagement d'une chapelle funéraire pour les membres de sa famille. De 1518 à 1522, le cardinal Médicis fit aussi construire la Villa Madama sur une pente du Monte Mario.

En 1519, il fonda l'archiconfrérie dénommée *Compagnia della Carità*, pour le soutien des pauvres honteux, la visite des prisonniers et l'inhumation des personnes dénuées de toutes ressources (*Bull. Rom. Pont.*, V, 739 sq.). Il obtint du pape l'approbation du couvent des repenties qu'il avait fondé au Corso (*ibid.*, 742; VI, 92). Plus tard, comme pape, il favorisera encore ces deux institutions (Pastor, IV-2, 588-90).

4° *Sous Adrien VI.* — Le conclave qui suivit la mort de Léon X fut dominé par l'antagonisme franco-impérial; le cardinal Médicis en était la personnalité la plus en vue. Sa candidature était soutenue par Charles-Quint, Henri VIII (à défaut de Wolsey), le Portugal, Florence et une quinzaine de membres du Sacré Collège. Les autres menaient une opposition décidée contre le choix d'un pape âgé de moins de cinquante ans et appartenant à la même famille que le pape défunt. On le rendait aussi responsable de l'emprisonnement du cardinal d'Ivrée. Leur parti, conduit par les cardinaux Colonna et Soderini, bénéficiait de l'appui des Franco-Vénitiens. François Ier alla jusqu'à menacer de déclencher un schisme au cas où Médicis serait élu (J. B. Sägmüller, *Die Papstwahlen und die Staaten von 1447 bis 1555*, Tubingue, 1890, p. 149). Devant cette opposition le cardinal Médicis eut la sagesse de ne pas insister. Il s'entendit avec le repré-

sentant impérial, Juan Manuel, pour choisir un autre candidat favorable à l'empereur. Manuel suggéra Adrien de Tortose (Pastor, 8; Sägmüller, *op. cit.*, 153), mais il paraissait impolitique de proposer d'emblée la candidature d'un absent.

Au conclave ouvert le 27 déc. 1521, Médicis voyant ses propres chances sans espoir essaya d'abord de soutenir Farnèse. Au huitième scrutin, celui-ci faillit l'emporter et n'échoua que devant l'opposition du parti Colonna. D'autres candidats, Cibo, del Valle, échouèrent pareillement (voir les résultats des divers scrutins dans C. Burmann, *Hadrianus VI*, Utrecht, 1727, p. 147 sq.).

Au onzième scrutin, mettant à profit l'émotion causée par la nouvelle d'une attaque dirigée par Fr. Maria della Rovere contre Sienne, Médicis proposa de s'unir sur la candidature d'un cardinal absent qui présenterait des qualités personnelles indiscutables. Sur un air enjoué et sans paraître insister, il cita le cardinal de Tortose. Celui-ci recueillit aussitôt 15 voix; l'accès de Colonna, de Cajetan et d'autres lui donna la majorité (9 janv. 1522).

Dès le 12 janv., le cardinal Médicis repartit pour Florence, afin d'y étouffer dans l'œuf une tentative insurrectionnelle appuyée par le duc d'Urbin. La voie de terre étant coupée par les rebelles, il fit route par mer et arriva à destination dans la nuit du 22 au 23 (*Letters and Papers*, III, 1981). Il resta alors à Florence pour y assurer le maintien de l'ordre et se trouva parmi les cinq cardinaux qui accueillirent Adrien VI à son débarquement à Livourne le 23 août 1522 (Burmann, *op. cit.*, 189). Rome se trouvant alors menacée par une épidémie de peste, le cardinal essaya, mais en vain, d'amener le nouveau pape à se fixer provisoirement à Bologne. Sans s'attarder, Adrien VI fit lever l'ancre pour Rome. Médicis lui conseilla aussi d'envoyer immédiatement une expédition au secours de Rhodes, assiégée par les Turcs. Adrien VI ne l'écouta pas davantage (*ibid.*, 122).

Froissé d'avoir perdu sa position de conseiller toujours écouté, Médicis prit occasion d'une recrudescence de la peste pour se retirer à Florence (13 oct.). De là il organisa un réseau de surveillance pour espionner les agissements de ses ennemis politiques restés à Rome, surtout du cardinal Soderini. Celui-ci, gagné au parti français, avait combiné un vaste plan pour déclencher simultanément une invasion française par le nord de l'Italie et un soulèvement en Sicile.

L'interception d'un message compromettant permit à Médicis de dénoncer le complot à l'ambassadeur impérial et au pape. Adrien VI éloigna Soderini et rappela Médicis à Rome. Ce retour eut toutes les apparences d'un triomphe : une suite de plusieurs milliers de cavaliers escortait le cardinal (23 avr. 1523; Burmann, *op. cit.*, 129-130). Adrien VI lui rendit sa confiance, et se laissa amener par lui à conclure avec l'empereur l'alliance défensive du 3 août 1523. Médicis lui-même y adhéra également au nom de Florence. Mais les opérations militaires venaient à peine de commencer lorsque Adrien VI mourut.

5° *Le conclave de 1523.* — A la fin du pontificat éphémère d'Adrien VI, la répartition des forces au Sacré Collège était à peu près la même qu'à son avènement. Médicis dominait le groupe des jeunes cardinaux nommés par Léon X, mais il avait à surmonter l'hostilité du parti français, les intrigues de Wolsey, qui d'Angleterre briguait le pontificat, et l'opposition des cardinaux âgés soutenus par ses deux ennemis jurés, les cardinaux Colonna et Soderini. Ce dernier avait été autorisé par mesure spéciale à prendre part au conclave.

En dehors du Sacré Collège, Médicis était soutenu à la fois par Charles-Quint et par Henri VIII, mais en deuxième place seulement (F. Petruccelli della Gattina, *Hist. diplomatique des conclaves*, I, Paris, 1864, p. 536, 537 sq.). Épaulé par la diplomatie florentine, il ne négligeait « aucun moyen nécessaire » pour faire triompher sa candidature.

Au conclave qui s'ouvrit le 1er oct. 1523, une bonne quinzaine de cardinaux étaient pour Médicis, un nombre égal contre, le reste neutre. Six jours plus tard, les trois cardinaux français qui avaient fait diligence entrèrent au conclave en costume de voyage, habillés de court, bottés et éperonnés. Finalement les 39 membres du conclave se répartirent en deux groupes de force égale. Aux premiers scrutins les voix s'égaillèrent sur des candidatures d'essai : Fieschi, del Monte, Carvajal, del Valle et d'autres. Le principal concurrent de Médicis, Farnèse, comptait beaucoup de partisans. Le bruit prématuré de son élection courut plusieurs fois à Rome. Bien que favorable à l'empereur, un petit groupe dirigé par Colonna persista dans son opposition à Médicis, si bien que la situation parut inextricable. Le 19 oct., un observateur vénitien pouvait écrire : « On est juste aussi avancé qu'au premier jour »; et deux jours plus tard, un Mantouan : « Les cardinaux semblent disposés à hiverner au conclave. » Aux Banchi, des paris pour un conclave durant jusqu'en janvier trouvaient preneurs.

Des délégations de Romains vinrent plusieurs fois manifester leur impatience. Colonna ayant fait circuler le bruit que Médicis patronnait la candidature de Wolsey, ils se déclarèrent prêts à tout plutôt que d'admettre comme papes, coup sur coup, un « barbare anglais » après un « barbare flamand ». Mieux vaudrait prendre une « bûche ». On alla jusqu'à agiter le spectre d'un schisme. L'ambassadeur impérial lui-même semble avoir hésité à lâcher Médicis pour se rapprocher de Farnèse.

Cependant le temps et les revers militaires des Français en Lombardie travaillaient pour Médicis. Son groupe restait uni, alors que ses adversaires, « voulant tous être papes, se trompent les uns les autres, ce qui les dépite et les fait passer à la faction adverse » (*ibid.*, 543). Médicis sut adapter sa tactique à cette situation. En proposant tour à tour toutes les candidatures sans espoir, il lassa ses adversaires. Il réussit finalement à opérer deux brèches dans leur front en gagnant à sa candidature le cardinal Colonna et l'ambassadeur de France, le comte Pio de Carpi. Ce dernier semble s'être laissé gagner par la promesse d'une neutralité bienveillante entre l'Empire et la France (supposition de Grethen, 22). Quant à Colonna, son adhésion fut obtenue à la suite d'une mésentente entre lui et les cardinaux français, au cours d'une pratique en faveur de Jacobazzi dans laquelle Médicis déploya tous ses talents de négociateur (Petruccelli, *op. cit.*, 552-55; Mignet, I, 473-77). Médicis promit son pardon à Soderini et peut-être aussi divers avantages personnels à Colonna : le poste de vice-chancelier et le palais Riario (Sägmüller, *op. cit.*, 160). Les accusations de manœuvres simoniaques ne reposent que sur des bruits sans consistance.

L'accord fut réalisé dans la nuit du 17 nov. : les cardinaux transfuges du parti adverse se délièrent réciproquement de leurs serments; ses partisans ayant ainsi atteint la majorité des deux tiers vinrent, au nombre de 26, « adorer » Médicis comme pape. L'élection proprement dite, à l'unanimité excepté Soderini, n'eut lieu que le 19 nov. (Pastor, 169, n. 1). Entre temps Soderini avait été gracié et une capitulation électorale spécifia que les bénéfices que le nouveau pape avait possédés comme cardinal seraient partagés entre ses électeurs. Le bruit courut qu'il avait pris le nom de Jules III. Les notifications officielles ne furent

faites que le jour du couronnement (26 novembre).

Dès qu'on apprit la nomination du cardinal Médicis au souverain pontificat, une délégation florentine vint le féliciter et discuter avec lui des modifications à apporter au gouvernement de la ville. On décida de le confier à son petit-cousin, Ippolito, sous la tutelle du cardinal de Cortone (Vettori, 349-50).

II. La politique européenne de Clément VII jusqu'au *Sacco di roma*. — 1° *Depuis son avènement jusqu'à la bataille de Pavie* (19 nov. 1523-24 févr. 1525). — Sur cette période voir, outre Pastor et Mignet, les deux études fouillées de Ehses, *Die Politik*, et de Pandolfi.

Les premiers à être déçus par le nouveau pape furent les impériaux. Le duc de Sessa, agent de Charles-Quint, eut beau écrire à son maître, peu après l'élection : « Le pape est entièrement la créature de Votre Majesté », l'avenir ne tarda pas à le démentir.

L'alliance conclue entre Adrien VI et Charles-Quint devait expirer en sept. 1524. Bien qu'au temps de son cardinalat Clément VII eût pris une part prépondérante à sa conclusion, devenu pape il refusa de la proroger, se bornant à payer en secret les sommes convenues et à ne pas rappeler de Lombardie les troupes pontificales engagées aux côtés des Espagnols dans des opérations militaires contre les Français (Halkin et Dansaert, 197-98; Mignet, I, 478).

Reprenant la traditionnelle politique de neutralité du S.-Siège, il tenta de négocier une suspension d'armes, prélude d'une paix définitive (missions de Bernardino della Barba, déc. 1523-juin 1524; de Nicolas von Schönberg [ou Schomberg], mars-juin 1524). Dans des missives à François Ier et à Charles-Quint (10-14 avr., 4 juin 1524; Raynaldi, 1524, n. 78-80; Balan, *Mon. saec. XVI*, 23), il exposa les motifs de son revirement.

La campagne de printemps ayant contraint les Français à évacuer le Milanais, il déconseilla à ses anciens alliés de poursuivre leur offensive en territoire français, estimant leurs forces insuffisantes, et il proposa l'ouverture de négociations sur la base d'un rétablissement des Sforza à Milan.

Mais les deux rivaux préférèrent confier leur sort à la fortune des armes. Tandis qu'ils formulaient des conditions inacceptables pour souscrire aux propositions pontificales, leurs agents romains, ordinaires et spéciaux, mirent tout en œuvre pour obtenir l'alliance du S.-Siège. Charles-Quint lui fit même proposer de transformer en alliance offensive l'accord défensif conclu avec Adrien VI (Gachard, 199). Leur action se voyait encore appuyée par les deux principaux conseillers du pape : le dominicain Nicolas von Schönberg, archevêque de Capoue, favorable aux impériaux, et le dataire Gian Matteo Giberti, évêque de Vérone, francophile avéré. Écoutant tour à tour les conseils de l'un puis de l'autre, Clément VII resta longtemps sans prendre parti.

Même le coup de théâtre que fut la descente inopinée de François Ier en Haute-Italie, alors que les impériaux assiégeaient Marseille, ne provoqua aucun changement ostensible dans son attitude. Désireux de rester « l'allié inutile de l'un, tout en devenant l'ami clandestin de l'autre » (Mignet, II, 23), il réserva un accueil décourageant au messager français, Clément Champion, venu deux fois à Rome porteur de propositions très avantageuses (cf. G. Salles, *Un traître au XVIe s., Clément Champion, valet de chambre de François Ier*, dans *Rev. des quest. hist.*, LXVIII, 1900, p. 59-68). Pour prévenir l'ouverture effective des hostilités, il décida de se faire représenter à demeure auprès des trois principales cours d'Europe. Baldassare Castiglione se rendit auprès de l'empereur (départ, début oct. 1524; cf. *Lettere del conte B. Castiglione*, publ. P. A. Serassi, 2 vol., Padoue, 1769-71); Jérôme Aléandre rejoignit le roi de France (départ, 14 oct. 1524; J. Paquier, *Nonciature d'Aléandre auprès de François Ier [8 août 1524-25 févr. 1525]*, Rome, 1897; extr. des *Annales de S.-Louis-des-Français*); Giovanni Casale partit pour l'Angleterre (janv. 1525).

Milan ayant été occupé sans coup férir par les Français, le pape, renonçant à charger Roberto Boschetti de négociations avec les chefs d'armée, envoya pour la deuxième fois Nicolas von Schönberg, puis le dataire Giberti, le cardinal Salviati et Pedro de Salamanca, enfin l'amiral Paolo Vettori (automne 1524-fin janv. 1525; Balan, *Mon. saec. XVI*, 307, 309, 320; Halkin et Dansaert, 248, 252; Ehses, *Die Politik*, VI, 594, 600; Mignet, II, 18-24).

Clément VII modifia ses propositions : renonçant à son idée première de faire occuper Milan par des troupes neutres ou pontificales, il proposa de laisser le Milanais comme fief impérial à une branche cadette de la maison de France, contre une renonciation de François Ier à ses prétentions sur Naples. Il essaya aussi de constituer un bloc d'États neutres comprenant la Haute-Italie et la Suisse. Il sollicita dans ce but la collaboration de Venise.

Quoi qu'en aient dit nombre d'historiens, il ne paraît pas établi que le pape se soit laissé convaincre dès novembre 1524 de conclure un accord séparé avec la France et moins encore qu'il ait encouragé François Ier dans ses visées sur Naples (preuves dans Ehses, *Die Politik*, VI, 599; Pastor, 185, n. 5). Ce fut seulement en déc., lorsque les belligérants eurent repoussé les propositions pontificales apportées par Giberti, puis par Vettori (Halkin et Dansaert, 253), que les négociations s'orientèrent dans ce sens. Tandis qu'il refusait de nouveau à Charles-Quint et au vice-roi de Naples, Charles de Lannoy, de renouveler l'alliance d'Adrien VI, il concluait en secret, dès le 12 déc., et ratifiait ouvertement le 2 (ou le 4) janv. 1525 une convention de « paix et amitié » avec les Franco-Vénitiens (Ehses, *Die Politik*, VI, 601 sq.; VII, 571 sq.; Jacqueton, 67, n. 3; Sanuto, XXXVII, 418; conditions dans Pastor, 186).

Il serait exagéré de parler à ce sujet de renversement des alliances. La décision du pape n'en déviait pas moins de la ligne suivie jusqu'alors dans sa politique de neutralité. Comment comprendre autrement qu'il jugea nécessaire d'expliquer — faut-il dire de justifier? — sa conduite dans une série de messages envoyés à divers souverains européens et d'y insister tellement sur diverses circonstances atténuantes (Balan, *Mon. saec. XVI*, 45-71)? Il était sûrement sincère lorsqu'il affirmait ne pas vouloir rompre avec les impériaux. Mais il désirait plus encore se prémunir contre un second Marignan, en monnayant au meilleur compte auprès du vainqueur probable la garantie de l'intégrité territoriale de ses États, y compris les territoires contestés de Parme, Plaisance, Modène, Reggio et leurs dépendances. Le texte original de l'accord n'ayant pas été conservé, on ne sait au juste de quel prix il paya l'obtention de cette garantie : probablement d'un engagement concernant le passage libre et rapide des troupes françaises en route pour la conquête de Naples (Ehses, *Die Politik*, VII, 574). Mais n'y eut-il pas davantage? En outre, un projet de mariage entre sa « petite-nièce », Catherine, et le fils cadet du roi de France vint flatter à point nommé ses ambitions familiales.

L'attitude équivoque témoignée à cette occasion par la diplomatie pontificale fut vivement ressentie dans le camp impérial.

Charles-Quint jura de se venger de ce « vilain de pape » (De Leva, II, 233). L'archiduc Ferdinand, Frundsberg, Lannoy, Pescara annoncèrent qu'un jour

viendrait la reddition des comptes (Ehses, *Die Politik*, VII, 576-79). L'écho de leur désappointement ne s'était pas encore éteint lorsque, par sa victoire de Pavie (24 févr. 1525; Brandi, II, 162), l'empereur devint le maître incontesté de toute l'Italie. Jamais calcul politique ne s'était révélé si complètement et si rapidement erroné.

2° *De la bataille de Pavie à la Ligue de Cognac* (24 févr. 1525-22 mai 1526). — Voir les exposés de Fraikin, Jacqueton et Brandi *(loc. infra cit.)*.

En mettant l'Italie à la merci de Charles-Quint victorieux, la bataille de Pavie équivalait pour Clément VII à une catastrophe. Toute sa politique de bascule croulait par la base. Quand il l'apprit, le pape « en resta comme mort » (Sanuto, XXXVIII, 48). A Rome, Orsini et Colonna en vinrent aux mains. Clément VII réussit à les désarmer, à licencier les troupes de mercenaires et à faire rapatrier les détachements français qui, dans leur marche sur Naples, avaient atteint les environs de Rome.

Seule une politique très habile permettrait de sauver l'avenir. Son premier mouvement fut de mettre sur pied une « ligue pour la défense et les libertés de l'Italie »; il envoya l'auditeur de la Chambre, Ghinucci, auprès de Henri VIII et de Wolsey pour les inviter à s'y rallier. Mais sur les conseils de Schönberg et de l'ambassadeur anglais John Clerk, il se ravisa (Jacqueton, 109-11). Malgré Giberti et les ambassadeurs vénitiens, il négocia un accord avec Lannoy, peut-être dans le seul but d'endormir sa confiance (3 mars-1er avr. 1525; Balan, *Mon. saec. XVI*, n. 70, 74, 76-77, 82, 85, 87-91; Halkin et Dansaert, 273, 282; Pastor, 193). Entre autres clauses, les impériaux s'engageaient à n'introduire aucune armée sur le territoire pontifical et à protéger les Médicis de Florence. Le pape payait 25 000 écus.

Au consistoire du 5 mai 1525, le pape décida d'envoyer en Espagne son cousin par alliance, le cardinal Salviati, pour y négocier avec Charles-Quint du rétablissement de la paix en Europe. Les premières nouvelles du légat furent très encourageantes. Toute la correspondance épistolaire échangée entre le pape et l'empereur durant l'été de 1525 respire l'euphorie; les questions délicates étaient volontairement laissées dans l'ombre (Balan, *Mon. saec. XVI*, n. 102, 111-16, 119, 136, 262-66; voir pourtant, dans Halkin et Dansaert, 275, l'avertissement envoyé dès le 21 avr. par Marguerite d'Autriche à Lannoy sur l'attitude ambiguë du pape).

Mais cette ombre s'épaississait. Plusieurs points de l'accord du 1er avr. ne furent jamais exécutés par Lannoy, qui déconseilla à l'empereur d'en ratifier les clauses additionnelles. Lorsque cette ratification fut finalement transmise par l'empereur, ce fut le pape qui souleva des difficultés. Par ailleurs, Lannoy avait formé le projet d'étendre le pouvoir impérial sur toute la péninsule italienne, soit directement, soit par l'intermédiaire de petits États satellites. L'autorité pontificale sur les légations romagnoles et l'Émilie se trouvait ainsi mise en question.

De son côté, le parti franco-vénitien n'avait jamais cessé de se remuer et du côté pontifical on prêtait l'oreille à ses suggestions. Entre Rome et Venise le va-et-vient des courriers devint incessant. A Rome même, Giberti, Canossa, Carpi et le nouvel agent anglais, Gregory Casale, négociaient en sous-main l'adhésion du pape à une nouvelle ligue antiimpériale, dont la régente de France, Louise de Savoie, fut la cheville ouvrière (Jacqueton, 199-296).

Le profond secret dont ces pourparlers furent entourés ne permet pas à l'historien d'aujourd'hui d'établir avec précision la part prise par le pape dans ce chassé-croisé de projets et d'intrigues. Il n'est pas certain qu'il ait été à l'origine de toutes les initiatives de Giberti. Mais derrière une façade de neutralité, et tout en dévoilant aux Espagnols nombre de secrets (Jacqueton, 235, n.), il approuva sûrement la mission confiée au nonce de Suisse, Ennio Filonardi, de recruter 8 à 10 000 hommes prêts à combattre le cas échéant, non seulement en Lombardie, mais jusqu'à Naples (1er juill.). De même, il ne peut avoir été tenu dans l'ignorance du plan de remembrement politique de l'Italie, comportant le rattachement de Naples et de la Sicile au domaine de l'Église sous la forme d'un royaume feudataire, dont la couronne aurait été offerte au général espagnol Pescara pour prix d'une trahison que l'on escomptait (sur cet épisode, voir K. Brandi, *Berichte und Studien zur Gesch. Karls V.*, XVII, *Nach Pavia. Pescara und die italienischen Staaten, Sommer und Herbst 1525*, dans *Nachrichten von der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, Philol.-hist. Klasse, nouv. sér., sect. II, *Nachrichten aus der mittleren und neueren Gesch.*, II, 1936-39, p. 139-231).

Ce plan fut éventé par l'empereur grâce à Pescara lui-même qui le tenait au courant des avances dont il était l'objet. Au moment propice, un coup d'État déclenché à Milan y installa le pouvoir direct des Espagnols (14 oct. 1525). Clément VII déclara à deux de leurs représentants, Sessa et Mendoza, qu'il ne tolérerait à aucun prix la réunion de Milan et de Naples sous un même pouvoir. C'était pour lui une question de vie ou de mort (Gayangos, III-1, n. 244, 253, 256, 258). Vers la fin de nov., après une période de flottement, la conclusion d'un accord avec les Anglo-Franco-Vénitiens paraissait imminente (Jacqueton, 222-32; Sanuto, XL, 307-432). La question du financement avait été réglée : pour sa part, le pape avait imposé une taxe de 2 décimes sur tous les offices et bénéfices de sa Cour. Il avait pris aussi des mesures militaires à Parme et à Plaisance. Seule la nature de l'adhésion du roi d'Angleterre à l'alliance restait en suspens.

L'extrême circonspection et indécision du pape remit tout en question. Miguel de Herrera arriva à Rome le 6 déc., avec une lettre olographe de Charles-Quint lui demandant de surseoir de deux mois à l'exécution de ses projets et promettant de donner satisfaction à ses griefs (Gayangos, III-1, n. 299-300). Aussitôt le vent changea. Influencé par les arguments de Schönberg et les rapports de Castiglione et de Salviati, le pape se laissa persuader. Par une convention du 12 déc. prenant effet le 16, il promit de ne rien entreprendre contre l'empereur durant deux mois, mais il laissa entendre qu'il reprendrait sa liberté d'action si dans ces deux mois la question milanaise n'était pas réglée compte tenu de ses désirs (*Lettere di principi*, I, 177; Gayangos, III-1, n. 301; Sanuto, XL, 507; Jacqueton, 235; Raynaldi, 1525, n. 90).

Après la conclusion du traité de Madrid entre Charles-Quint et son prisonnier François Ier (14 janv. 1526), les projets de ligue antiimpériale devinrent plus actuels que jamais. Le pape était d'avis que ce traité, obtenu par la contrainte, était sans valeur (Sanuto, XL, 849 sq.; Guicciardini, *Opere*, IV, 14). Dès oct. 1525, il était décidé à soutenir le roi de France dans l'éventualité d'une rupture de la parole donnée (Jacqueton, 224, 260). Mais rien ne prouve qu'il l'en ait lui-même délié, comme l'ont prétendu des historiens espagnols. Charles-Quint ne l'a affirmé que sous bénéfice d'inventaire; le roi de France n'y a jamais fait allusion et aucun document décisif n'a été conservé à ce sujet (Ehses, *Concilium*, IV, p. XXIV; Fraikin, p. XLI).

Sans même attendre la nouvelle de l'élargissement de François Ier, le pape dépêcha en France un envoyé spécial chargé de sonder les dispositions françaises (début mars; Pieper, 82; Jacqueton, 262; Fraikin, p. XLII sq.). Capino da Capo arriva à la cour de Fran-

çois Ier en même temps qu'un envoyé vénitien. Dès le 8 avr., un accord de principe fut conclu, qui devint la base de la « Sainte Ligue » de Cognac, groupant François Ier, le pape, Venise et les Sforza de Milan, Henri VIII en étant déclaré « protecteur et conservateur » (22 mai 1526; J. Dumont, *Corps univ. diplom. du droit des gens*, IV-1, Amsterdam, 1727, p. 451-54). L'adhésion de Clément VII à la Ligue fut donnée le 4 juin, ratifiée au consistoire du 13, officiellement promulguée les 5 et 8 juill. et fêtée par des réjouissances publiques (Fraikin, p. LIV, LVIII). Cette fois, contrairement à son habitude et malgré les efforts du nonce d'Espagne, le pape avait fait preuve de décision. En cela il ne faisait que suivre l'opinion publique italienne, fortement montée contre les impériaux. A Rome on élabora d'audacieux plans de guerre; les troupes pontificales furent concentrées à Plaisance; Francesco Guicciardini fut nommé commissaire pontifical à l'armée et Jean de Médicis, surnommé des Bandes Noires, capitaine général (Guicciardini, *La Storia*, l. XVII, c. II; P. Gauthiez, *Nuovi documenti intorno a Giovanni dette Bande Nere*, dans *Archiv. stor. ital.*, Ve sér., XXXI, 1903, p. 115; Mignet, II, 224 sq.). Les banquiers et marchands de Rome reçurent défense d'escompter des effets des impériaux et les sujets et vassaux du S.-Siège défense de se mettre à leur solde (Mignet, II, 227). Le vent était à l'optimisme.

3° *De la Ligue de Cognac au Sacco di Roma* (22 mai 1526-6 mai 1527). — Voir les études de Bourrilly, Hellwig, Mignet, Ravioli et Fossati Falletti.

Les partisans de la Ligue durent rapidement déchanter. Les opérations militaires furent décevantes : échec de la marche concentrique de cinq armées contre Sienne (25 juill.; *Anonymi auctoris Senensis Bellum Julianum, seu historica enarratio betti contra Senenses a Clemente PP VII et Florentinis anno 1526 gesti*, éd. F. L. Polidori, dans *Archiv. stor. ital.*, Append., VIII, 1850, p. 255-342); attitude suspecte du duc d'Urbin, Gio. Maria della Rovere, commandant en chef des Vénitiens; capitulation de la citadelle de Milan (24 juill.); levée du blocus de Gênes (fin septembre).

Loin d'annoncer une aide à l'Italie, l'envoyé français, Guillaume du Bellay, obtint du pape 350 000 livres sur les 364 000 qu'avait rapportées la décime levée le 1er janv. 1526 sur le clergé de France (L. Bourgain, *Contribution du clergé à l'impôt sous la monarchie française*, dans *Rev. des quest. hist.*, XLVIII, 1890, p. 86 sq.). Le pape accorda aussi au roi de France les quatre décimes demandées pour payer la rançon des princes du sang détenus à Madrid (*ibid.*, 88). Cette absence de tout soutien effectif de la part de François Ier fit naître à Rome de sérieuses inquiétudes.

C'est le moment que guettait le nouvel envoyé impérial pour jouer son jeu. Ugo de Moncada était arrivé à Rome le 16 juin, avec mission de détacher le pape de la Ligue (Gayangos, III-1, n. 457). En quoi il échoua totalement (20 juin; Pastor, 215; Mignet, II, 232-38). Dans un bref que le nonce était chargé de remettre à l'empereur, le pape, faisant l'historique de ses relations avec lui, justifia sa propre attitude et soumit celle des impériaux à un réquisitoire sévère, non entièrement exempt de partialité (*Non opus esse credimus*, 23 juin 1526; Le Plat, II, 240-46; voir les remarques critiques de Pastor, 217, note). Deux jours plus tard, se ravisant, il expédia l'ordre de ne pas remettre son premier bref et le remplaça par un autre plus court et plus modéré (Le Plat, II, 246-47). Simultanément, par son nonce ordinaire, Roberto Acciajuoli (parti le 12 mars, arrivé le 6 juin), par un envoyé spécial, Giambattista Sanga (parti le 20 juill.), et par plusieurs brefs le pape essaya de stimuler l'inertie du roi de France et d'amener Henri VIII à adhérer définitivement à la Ligue (Fraikin, p. LV-LXIV et n. 73).

A ce moment, Moncada, se conformant aux instructions de son maître, s'était déjà abouché avec le cardinal Colonna, vice-chancelier, et complotait avec lui un coup d'État contre le pouvoir pontifical. Ce plan réussit au delà de toute espérance. De juin à août, sous une feinte tranquillité, les Colonna mirent au point leur dispositif d'action. Un des leurs, Vespasiano, réussit à endormir la confiance du pape en concluant avec lui un accord ratifié par Moncada (22 août). Se croyant désormais à l'abri et pressé de restreindre ses dépenses, le pape réduisit la garnison de Rome à de minces forces de police (Pastor, 226, n. 7; Mignet, II, 252-54). Il reprit ses anciens projets de neutralité et proposa de se rendre à Avignon réconcilier les deux rivaux.

C'est ce qu'attendaient les gens de Colonna. Forts de plus de cinq mille hommes, ils accoururent de Naples à marches forcées, parvinrent en vingt-quatre heures devant les murs de Rome et y pénétrèrent presque sans coup férir (20 sept.). Tandis que Clément VII cherchait refuge au Château S.-Ange, des bandes de pillards dévalisèrent les trésors du Vatican (récit de Girolamo Negri, dans Pastor, 229). Au commandant espagnol, Aguilar, qui le somma de rendre le Château, le pape répondit « qu'il était pape et voulait mourir en pape, qu'il était d'ailleurs encore d'âge à prendre une pique en main et à se défendre sur la muraille aussi bien que soldat » (Nic. Raince au maréchal de Montmorency, 30 sept.; Mignet, II, 257). Cependant, des pourparlers avec Moncada aboutirent le lendemain à un armistice de quatre mois à des conditions humiliantes (Pastor, 231; lettre du pape au roi de Portugal, avec le récit de ces événements, dans Balan, *Mon. saec. XVI*, n. 185). Lorsqu'il apprit la réussite du coup de main dont il avait été l'instigateur, Charles-Quint fit présenter des excuses au pape, démarche qui ne lui fait pas honneur (Pastor, 241; Mignet, II, 259-62).

D'accord avec ses conseillers et avec l'opinion publique romaine, Clément VII n'avait nullement l'intention d'observer l'armistice conclu avec Moncada. Deux envoyés spéciaux, Paolo Valdambrini d'Arezzo et Girolamo Ghinucci, furent dépêchés d'urgence, l'un en France et en Espagne, l'autre en Angleterre (24 sept.; Pieper, 70). Clément expédia aussi une lettre éplorée à François Ier (Fraikin, 128; p. LXV, n. 6), qui promit du secours (*ibid.*, p. LXVI). Il adressa un monitoire contre tous les participants aux derniers événements (26 sept.). Le 28, au consistoire, il reprit ses projets de voyage pour ménager la paix entre la France et l'Empire. Le cardinal Farnèse le lui déconseilla. Clément VII resta à Rome, qu'il remit en état de défense, craignant une nouvelle surprise des Colonna. En moins de trois semaines, 7 000 hommes s'y trouvèrent rassemblés; les dépenses militaires furent couvertes par un *mons fidei* constitué grâce à des contributions extraordinaires du clergé romain et toscan. En nov., le pape ouvrit le procès public des Colonna et de tous ceux qui avaient trempé dans leur coup de force. Un monitoire leur fut adressé le 7 nov. et, comme ils firent défaut, ils furent condamnés par contumace et la plupart de leurs domaines ravagés par une expédition militaire (Pastor, 235, n. 3). Le cardinal Colonna, qui avait lancé un appel à un concile général (13 nov.; Pastor, 235), fut démis de toutes ses dignités et privé de ses bénéfices.

Vers la fin de nov., on apprit à Rome qu'une armée de lansquenets allemands, sous les ordres de Georg von Frundsberg, avait franchi les Alpes, rompu tous les barrages et traversé le Pô. D'autres mauvaises nouvelles suivirent. Autant de raisons pour le pape de se remettre à hésiter.

De déc. 1526 à févr. 1527, il se laissa ballotter au

gré des événements entre les conseils de Schönberg et ceux de Giberti. Il essaya d'abord de négocier pour écarter l'orage menaçant : Quiñones (2 déc.), puis Schönberg furent chargés d'ouvrir des pourparlers avec Lannoy qui venait de revenir en Italie. En même temps, un messager spécial, Jean de la Forest, était envoyé d'urgence à François Ier pour lui exposer la situation critique (6 déc.; Fraikin, 178; Desjardins, II, 864).

Lannoy proposa des conditions sévères : armistice de six mois, remise d'Ostie et de Civitavecchia comme gages, lourde indemnité.

Le jour même où Quiñones rapporta ces conditions (12 déc.), le secrétaire de l'ambassade d'Espagne, Juan Perez, se présenta au palais pontifical, dans la salle du Perroquet, et remit au pape en mains propres devant notaire et témoins la réponse de Charles-Quint au bref du 23 juin que le nonce lui avait apporté le 20 août, le contre-ordre pontifical étant parvenu trop tard (Gayangos, III-1, n. 631, 633). Blessé par le ton du bref, l'empereur avait fait composer par Alfonso Valdès et approuver par son conseil un long mémoire rédigé sur le même ton, comportant un réquisitoire sévère contre l'attitude du pape, une apologie de la sienne propre, le tout se terminant par une monition canonique à convoquer un concile général (daté de Grenade, 17 sept. 1526; publié en 1527 à Alcala, Mayence et Anvers; Le Plat, II, 247-88; cf. Pastor, 242, n. 4; Brandi, II, 179). Malgré ses outrances et sa partialité, il faut reconnaître que ce document de polémique avait frappé juste. Il rappelait au pape des vérités que celui-ci n'avait que trop oubliées.

Appuyé par ses cardinaux (consistoire du 27 déc. 1526; Fraikin, 424), le pape raidit son attitude : un monitoire fut envoyé aux Colonna et à Lannoy, leur enjoignant sous peine d'excommunication de déposer les armes sans délai. Lannoy répondit en attaquant Frosinone. Clément VII, encouragé par l'arrivée d'un léger secours français doublé de nouvelles promesses (Fraikin, p. LXXIII sq.; Grethen, 146), renforça les défenses et les approvisionnements du Château S.-Ange (E. Rodocanachi, *Le Château S.-Ange, 1526-27*, dans *Rev. des quest. hist.*, LXXXIII, 1908, p. 46 sq.), et adressa à tous les feudataires du S.-Siège un appel à prendre les armes (23 janv. 1527). Il fit toutefois ouvrir des pourparlers avec un nouvel envoyé impérial, Cesare Fieramosca, et se montra prêt à toutes les concessions pour obtenir une paix de trois ans. Les propositions impériales furent rejetées par les cardinaux; Clément VII les accepta quand même. Il se trouvait sur le point de ratifier l'accord, quand parvint la nouvelle d'une victoire remportée par les troupes pontificales à Frosinone (Mignet, II, 288-89). Ce succès et la découverte d'un complot ourdi par les Colonna et appuyé par Lannoy rejetèrent le pape vers l'alliance française. Tandis qu'il donnait ordre en clair à son « légat au camp », Agostino Trivulzio, de conclure un armistice de huit jours, prélude d'un accord plus général, il lui donnait en chiffres des instructions toutes différentes (Fraikin, p. LXXIV-LXXVII). Les troupes pontificales se lancèrent à la conquête du royaume de Naples et remportèrent quelques succès initiaux (févr. 1527). Après quoi, laissées sans solde et sans vivres elles se débandèrent. A ce moment, les chances de conclure une suspension d'armes avantageuse étaient réelles. Les Franco-Vénitiens bornant leur appui à un soutien verbal, le pape voulut en profiter; il chargea un négociateur anglais, John Russell, d'amorcer de nouveaux pourparlers (Grethen, 153 sq.; Fraikin, p. LXXIX).

Ceux-ci aboutirent à la conclusion d'un armistice de huit mois avec Lannoy, contre paiement de 60 000 ducats (15-16 mars; Bucholtz, III, 604). Lannoy vint à Rome, où il fut bien accueilli (Halkin et Dansaert, 113). L'accord fut ratifié le 29 mars (Sanuto, XLIV, 419, 424 sq., 432). A l'envoyé anglais qui l'avait mis en garde, Clément VII répondit : *Quod scripsi, scripsi.*

Espérant que cet armistice serait le prélude d'une paix générale, le pape chargea Quiñones d'une nouvelle mission auprès de l'empereur (27 mars; départ fin avr.; cf. Wadding, *Annales*, XVI, 278-80; Pieper, 71, n. 2). Giberti, chargé à son tour d'une mission auprès des trois grands souverains (16 avr.; Pieper, 73; Fraikin, p. LXXXI), n'eut plus le temps de quitter Rome.

Confiant en la parole donnée par Lannoy, le pape accomplit les stipulations de l'armistice : il retira ses troupes des régions conquises dans le pays de Naples et les démobilisa; il accorda une large amnistie aux anciens conjurés.

La paix était trompeuse : déjà une menace nouvelle et bien plus grave se précisait au Nord; les forces impériales, portées à plus de vingt mille hommes par la jonction des armées de Frundsberg et de Bourbon, s'étaient ébranlées vers le Sud, envahissant la Romagne et menaçant directement Florence. Espérant se dédommager sur Rome ou sur Florence d'un arriéré de huit mois de solde, elles refusèrent de souscrire à l'armistice conclu par Lannoy. S'étant mutinées, elles contraignirent leur chef à poursuivre la marche vers le Sud et à franchir les Apennins.

A cette nouvelle, le pape pria Lannoy de conclure un accord avec les Florentins et les émissaires de Bourbon, pour racheter au prix de 150 000 ducats le retrait des envahisseurs. Se faisant illusion sur ses chances de succès, et « comptant sur la magnanimité des bêtes fauves atteintes de la rage religieuse » (Perrens, III, 119), le pape continua à désarmer, tandis que les Florentins mettaient leur ville en état de défense (Vettori, 376).

Pendant que le sort de la Ville éternelle se jouait en Toscane, un épisode burlesque se produisit à Rome même, en pleine place S.-Pierre. Le jeudi saint 18 avr., au moment où, après lecture de la bulle *In Cena Domini*, le pape s'apprêtait à donner sa bénédiction, un vagabond hirsute et à demi nu qui s'était juché sur la statue de S. Paul l'invectiva : « Bâtard sodomite, Rome sera détruite à cause de tes péchés. Confesse-toi et convertis-toi. Si tu ne veux pas me croire, dans quinze jours tu vas le voir. » Ce prophète de malheur, Bartolomeo Carosi, surnommé Brandano, était depuis un certain temps pour les Romains une figure familière. Un crucifix dans une main, une tête de mort dans l'autre, il sillonnait les rues de la ville en criant : « Rome, fais pénitence. Ton sort sera celui de Sodome et de Gomorrhe. » Emprisonné, puis relâché, emprisonné à nouveau, il annonçait sans se lasser l'approche du châtiment providentiel.

En effet, le péril grandissait d'heure en heure. Lannoy, après être tombé d'accord avec les Florentins, avait rencontré Bourbon le 20 avr. près des sources du Tibre. Ses offres furent rejetées par Bourbon qui exigea 240 000, puis 300 000 ducats et reprit sa marche en avant en direction de Florence d'abord, puis de Rome (26 avril).

Clément VII conclut alors avec la Ligue un nouvel accord plus étroit qu'avant (Sanuto, XLIV, 573). Il appela à son aide le duc d'Urbin, mobilisa en hâte de nouvelles forces (2 000 hommes), fit revoir les défenses de la ville par Renzo da Ceri, ouvrit un nouvel emprunt, mais ne réussit à obtenir du plus riche habitant de Rome, Domenico Massimi, qu'un prêt de 100 ducats. Le 4 mai, il fulmina contre Bourbon l'excommunication majeure. Le lendemain, l'armée de celui-ci parvenait sous les murs de Rome.

Installé sur les contreforts du Janicule, face aux

murs de la Cité Léonine, avec ses aventuriers réduits à la dernière extrémité, Bourbon décida de tenter l'assaut dès le lendemain à l'aube. Malgré un opaque brouillard, il fut repoussé deux fois. La troisième, il réussit, mais il le paya de sa vie. Espagnols et lansquenets se rendirent maîtres de la Cité Léonine, y compris le Vatican. Clément VII, qui se trouvait en prières à S.-Pierre, eut tout juste le temps de chercher refuge au Château S.-Ange, avec treize cardinaux et une foule de notables romains évaluée à un bon millier de personnes. Exposés aux feux de l'artillerie du Château S.-Ange, les envahisseurs ne purent ni se maintenir dans la Cité conquise ni franchir le Tibre pour s'emparer de la ville proprement dite. Ils se retirèrent donc pour recommencer l'assaut au Trastevere. Ici encore ils réussirent et, le soir même, grâce à la négligence des Romains qui n'avaient pas rompu les ponts du fleuve, ils parvinrent à le traverser et à pénétrer au cœur de la ville.

III. Du *SACCO DI ROMA* au traité de Barcelone. — 1° *Le Sac de Rome et la captivité de Clément VII au Château S.-Ange.* — Bibliographie dans Brandi, *Kaiser*, II, 182; Pastor, 268-322; Schottenloher, 41550-41577; D. Orano, *Il Sacco di Roma, del 1527*, I, *I ricordi di Marcello Alberini*, Rome, 1901; H. Schulz, *Der Sacco di Roma. Karls V. Truppen in Rom, 1527-28*, Halle, 1894.

Le Sac de Rome, commencé dans la nuit du 6 au 7 mai 1527, se poursuivit au cours des journées suivantes. Suivant les estimations des contemporains, le pillage dura de huit à quinze jours. Rien ne fut épargné, pas même les partisans de l'empereur. Espagnols et Napolitains se firent surtout remarquer par leur cruauté et leur sadisme, les lansquenets par leurs mascarades ignobles et sacrilèges, les uns et les autres par leur soif de butin. Les récits des témoins oculaires abondent en horreurs de tous genres et reconnaissent que des Turcs n'auraient pu les surpasser. Clément VII évalua les dégâts à dix millions de ducats d'or (Sanuto, XLVI, 382). Le total des rançons extorquées aux principaux notables pour leur laisser la vie sauve s'éleva à 3 ou 4 millions et plus d'un million fut volé en espèces ou en objets précieux. Les archives de la Chancellerie secrète et celles de la Chambre apostolique tombèrent aux mains des pillards qui en lacérèrent un bon nombre. Le Vatican ne dut sa préservation qu'à la protection accordée par le commandant des impériaux, Philibert d'Orange, qui y avait établi ses quartiers.

Le pape, assiégé au Château S.-Ange, y établit un conseil administratif de quatre membres : le cardinal Giberti, représentant les prélats; Alberto di Carpi, le corps diplomatique; le chevalier Casale, les citoyens romains; et Juliano Lelio, les marchands et artisans (Gayangos, III-2, n. 226).

Dès le 7 mai, il essaya d'amorcer des négociations. Bartolomeo Gattinara, neveu du chancelier de Charles-Quint, présenta les conditions impériales : cession de Parme, Plaisance, Modène, Ostie et Civitavecchia, paiement de 150 000 scudi, amnistie aux Colonna. Apprenant que les troupes de la Ligue préparaient une action pour le délivrer, le pape se reprit à hésiter (*ibid.*, n. 214-15, 225). Son espoir fut déçu. Les ligueurs poussèrent une pointe dans la Campagne romaine, puis se tinrent à distance. S'ils avaient osé intervenir, ils n'auraient rencontré aucune résistance, car les pillards, oublieux de toute prudence, ne gardaient même pas les portes de la ville.

A partir du 17 mai, la famine et la peste commencèrent à sévir. La condition des assiégés devint critique (E. Rodocanachi, *Le Château S.-Ange, 1526-27*, *loc. cit.*, LXXXIII, 1908, p. 50-52). Après un second échec, une troisième reprise des pourparlers entre le cardinal Colonna, von Schönberg et Lannoy, venu tout exprès de Sienne, aboutit à un accord sur des bases assez semblables à celles du début, sauf pour l'indemnité à payer (400 000 ducats, dont 150 000 comptant ou dans les vingt jours). Au paiement de la première tranche, le pape serait autorisé à quitter sa prison pour prendre résidence à Naples (Bucholtz, III, 609-13; Gayangos, III-2, n. 77, 84). Le 5 juin, les troupes pontificales du Château S.-Ange cédèrent la place à un détachement d'impériaux commandés par le capitaine Alarcon, qui deux ans auparavant avait été le geôlier de François Ier.

Tombé aux mains de ses ennemis, Clément VII fut « traité par eux comme un vrai prisonnier » (Guicciardini, *Opere*, IX, n. 28). Bartolomeo Gattinara alla jusqu'à lui extorquer l'anneau de diamants, valant 15 000 ducats, qu'il portait au doigt et la promesse écrite qu'il serait élevé un jour à la pourpre. Mais Lannoy le força de restituer le bijou et le document.

Durant ce temps, les États de l'Église tombaient en miettes : les Espagnols tenaient Ostie; André Doria occupait Civitavecchia; l'armée de la Ligue refusait d'évacuer Città Castellana, Parme et Plaisance; le duc de Ferrare s'était emparé de Modène; les Vénitiens, de Ravenne et de Cervia; Rimini était tombée au pouvoir de Sigismond Malatesta et deux autres condottieri s'étaient rendus maîtres d'Imola et de Pérouse. Rome, frappée par la peste, présentait l'aspect d'une ville morte sur les dépouilles de laquelle lansquenets et Espagnols s'entre-déchiraient; la soldatesque, entièrement maîtresse de la ville, n'obéissait plus à personne; la disette et la cherté des vivres atteignaient des proportions telles que le pire était à craindre, si les troupes étrangères continuaient à s'y maintenir.

A Florence, après un premier coup d'État avorté (26 avr.), le pouvoir discrédité des deux « neveux » du pape, Ippolito et Alessandro, fut remplacé par un gouvernement oligarchique, dont les personnalités les plus en vue étaient Niccoló Capponi et Filippo Strozzi (mai 1527). La rage iconoclaste de la populace s'attaqua aux statues et aux emblèmes des Médicis abhorrés, même à ceux du pape régnant.

Pour payer sans retard une première tranche des 400 000 ducats de sa rançon, le pape chargea Benvenuto Cellini de construire sur la terrasse du Château S.-Ange un four improvisé et d'y faire fondre toutes ses tiares sauf une, son argenterie, ses vases et ses joyaux d'or et d'argent (B. Cellini, *Vita*, éd. O. Bacci, Florence, 1901, p. 79-80). Il réunit ainsi 70 000 ducats. Il mendia alors un secours aux clergés de Naples et du Portugal (3, 12 juill.), donna licence de vendre ou d'engager Bénévent (3 juill.). En attendant ces rentrées aléatoires, il conclut avec un banquier génois, Ansaldo Grimaldi, et un commerçant catalan, Miguel Girolamo Sanchez, un emprunt nominal de 195 000 ducats d'or, dont 150 000 seulement lui furent versés contre des gages très importants (texte dans A. Corvisieri, *Documenti inediti sul Sacco di Roma nel 1527*, Rome, 1873, p. 9-19).

Les troupes espagnoles et italiennes quittèrent la ville vers la mi-juin. Les lansquenets, fortement décimés par la peste — celle-ci avait pénétré jusqu'à l'intérieur du Château S.-Ange — ne partirent que le 10 juill. Mécontents de ne pouvoir emmener avec eux le pape comme otage, ils remontèrent le Tibre et attendirent en Ombrie le paiement de la rançon promise.

Clément VII s'était tellement dépouillé qu'il n'avait même plus de quoi nourrir les trois frères mineurs qui vivaient avec lui (Perez à Charles-Quint, 2 sept. 1527; Gayangos, III-2, n. 184). Et il lui fallait encore trouver quelque 200 000 ducats. Envisageant toutes les éventualités, il rédigea une bulle réglant les modalités à suivre pour assurer la liberté d'un conclave pour le cas

où il viendrait à mourir en captivité (15 juill.; Ciacconius, III, 454-55). En sept., il composa un projet de bulle condamnant énergiquement les oppresseurs de l'Église et sollicitant des prières pour son chef prisonnier (éd. A. Guasti, *Una bolla del papa Clemente VII scritta in Castel Sant'Angelo (maggio-dicembre 1527) e rimasta in bozza*, dans *Arch. stor. ital.*, IVe sér., XV, 1885, p. 1-14). Mais, il se laissa persuader par Alfonso del Vasto de ne pas la divulguer.

Las d'attendre l'argent qu'on leur avait promis, les lansquenets revinrent à Rome, où ils se livrèrent à une réédition du Sac de mai (25 sept.). Incapable de payer, le pape se vit menacé d'être mis en pièces. Il dut livrer des cardinaux comme otages et proposa même de partager leur sort.

Entre temps, la nouvelle du *Sacco* et de la captivité du pape dans sa propre capitale avait provoqué dans toute l'Europe des réactions passionnées.

Pour François Ier et Henri VIII, qui venaient de conclure l'alliance de Westminster (avr. 1527), la catastrophe de Rome était une chance inespérée. En prenant le parti de l'auguste prisonnier, ils allaient pouvoir, sous des dehors chevaleresques, recouvrir des intentions bien moins désintéressées. Une armée française équipée sans retard partit pour l'Italie sous le commandement de Lautrec (30 juin) et y remporta aussitôt de brillants succès. Les Anglais déployèrent auprès des cours européennes une intense activité de chancellerie.

Chargé par Henri VIII de discuter avec François Ier des moyens de libérer Clément VII, le cardinal Wolsey rencontra le roi à Amiens (4 août 1527). Leurs échanges de vues, auxquels prirent part le cardinal Salviati, le nonce d'Angleterre Gambara et l'ambassadeur de Florence, aboutirent à un accord conclu le 18 août, comportant l'engagement de défendre en commun les intérêts et la liberté du pape contre les empiétements impériaux. Wolsey proposa aussi d'inviter tous les cardinaux restés libres à se rendre à Avignon, afin d'être prêts à toute éventualité qui pourrait se produire au cours de la captivité du pape (Desjardins, II, 984). Cette proposition fut-elle tout à fait désintéressée? Beaucoup, parmi lesquels Salviati lui-même, l'ont mis en doute (Ehses, *Dokumente*, n. 249 sq.). Les cardinaux, encouragés par le pape, déclinèrent l'invitation et préférèrent se réunir au début de sept. à Parme (Ravioli, VI, 407-08; Sanuto, XLVI, 208).

Le 16 sept. 1527, Wolsey, réuni à Compiègne avec les quatre cardinaux Bourbon, Lorraine, Du Prat et Salviati, expédia au pape une protestation, déclarant invalide toute mesure prise durant sa captivité et susceptible de modifier le gouvernement de l'Église; il lui conseillait aussi de déléguer ses pouvoirs pour toute la durée de cette captivité (publ. J. Le Grand, *Hist. du divorce de Henri VIII et de Catherine d'Aragon*, III, Paris, 1688, p. 4-13; Ehses, *Dokumente*, n. 6).

Poursuivant leur action diplomatique, les Franco-Anglais mirent sur pied, le 15 nov. 1527, une ligue pour la libération du pape (*Capituli della lega italiana fra Clemente VII, il sacro collegio, rè di Francia e d'Inghilterra, duca di Milano, republica di Venezia ed Alfonso d'Este per la liberazione d'esso papa Clemente*, dans Muratori, *Delle antichità Estense*, II, Modène, 1740, p. 341).

Dès le début de sa captivité le pape avait songé à en appeler à la magnanimité de l'empereur. Il choisit pour cette mission délicate le cardinal Farnèse. L'instruction qu'il lui fit remettre, document de la plus haute importance (publ. Ch. Weiss, *Papiers d'État du cardinal Granvelle*, I, Paris, 1841, p. 280-310), contient un essai de justification rétrospective de toute la politique pontificale. Il comptait faire appuyer cette démarche par l'ambassadeur du Portugal et par son petit-cousin, le cardinal Salviati, alors nonce en France. Mais Farnèse, parti de Rome vers la mi-juillet, s'occupa d'abord de regrouper à Plaisance les éléments dispersés du Sacré Collège et ne passa jamais en Espagne; Salviati se déchargea de sa corvée sur un de ses fonctionnaires, Jacopo Girolami (Pieper, 73-74; Desjardins, II, 974).

Quiñones, parti de Rome à la fin d'avr. (cf. *supra*, 1190), fut capturé en cours de route par des pirates et ne parvint à Valladolid qu'à la fin de juill. avec des instructions dépassées par les événements (Wadding, *Annales*, XVI, 278-80). Il adressa à l'empereur de violents reproches (Pastor, 311). Le nonce en Espagne, Castiglione, et les chargés d'affaires anglais le secondèrent de leur mieux, mais ne réussirent pas à surmonter la méfiance impériale.

Charles-Quint avait appris avec plus d'un mois de retard ce qui s'était passé à Rome. Sa première réaction fut de considérer dans ces événements tragiques le doigt de la Providence et d'en rejeter la responsabilité sur le pape. Il s'en fallut de peu qu'il ne chantât : Heureux sac de Rome qui nous vaudra enfin la paix en chrétienté et un bon concile pour la réforme de l'Église! (Instructions à Pierre de Veyre, 21 juill. 1527; Halkin et Dansaert, 325-26.)

Gattinara lui ayant conseillé de « se purger devant Dieu et devant les hommes de toute coulpe » (Brandi, II, 184-85), il adressa aux puissances et aux cardinaux une série de mémoires justificatifs (fin juill.-début août, *Lettere di principi*, II, 234 sq.; Pastor, 312). Mais il ne réussit pas à se blanchir comme il l'avait escompté. Les milieux catholiques d'Espagne clamaient leur indignation. L'épiscopat espagnol projeta d'aller le trouver en corps et en habits de deuil pour lui demander la libération du pape (Pastor, 310-11). Toutefois son chancelier Gattinara, son frère Ferdinand, son confesseur Loaysa, le vice-roi de Naples Lannoy et nombre d'autres conseillers lui recommandaient la prudence : pas de libération sans garanties pour l'avenir (Pastor, 308-09, 311).

Il confia à Quiñones deux missives autographes pour le pape (3 août 1527; Casanova, 13-16). Paroles rassurantes et protestations de dévouement n'y manquaient pas, mais il n'y était pas question d'une libération au sens où le pape l'espérait. Au contraire : Pierre de Veyre, qui partit quatre jours plus tard, reçut une instruction précisant que, pour l'établissement d'une paix durable, il était à souhaiter que le pape pût venir en Espagne ou l'empereur en Italie, mais que cela n'était pas réalisable pour l'instant; en attendant, toute liberté devait être accordée au pape pour l'exercice de ses fonctions spirituelles; quant au reste, il faudrait se prémunir contre toute surprise par l'occupation de sept places fortes pontificales, jusqu'à la conclusion d'une paix durable dans la chrétienté (Bucholtz, *op. cit.*, III, 97-105).

Après avoir pris contact à Gaète avec Ugo de Moncada, successeur de Lannoy comme vice-roi de Naples, Quiñones et de Veyre engagèrent des pourparlers à Rome avec une délégation de cardinaux (début oct., Ehses, *Dokumente*, n. 10; append., n. IV). De part et d'autre on désirait en finir. Une protestation formelle du Conseil d'État espagnol (fin oct.) et le désir de se concilier le pape dans l'affaire du mariage d'Henri VIII avaient amené Charles-Quint à adresser à Rome de nouvelles instructions plus accommodantes (Bucholtz, *op. cit.*, III, 119-20; Wadding, *Annales*, XVI, 281; Brandi, I, 226; II, 187).

Dans ces conditions, l'accord du 26 nov. 1527 fut assez facilement conclu : le pape réintégrait tous ses droits spirituels et temporels; il s'engageait à rester neutre, à travailler à la paix, à convoquer un concile pour la réforme de l'Église, l'extirpation de l'hérésie

luthérienne et la poursuite de la guerre contre les Turcs; il remettait six otages et quatre forteresses en gage à l'empereur. Le retrait des troupes impériales se ferait en trois étapes parallèlement à l'exécution des clauses financières, la première consistant dans l'évacuation du Château S.-Ange contre paiement de 73 169 ducats. La somme totale à payer était d'environ 370 000 ducats (texte de l'accord dans Schulz, *op. cit.*, 176-88; récit des négociations, Perez à Charles-Quint, 1er déc. 1527, dans Gayangos, III-2, n. 249).

Le pape trouva l'argent nécessaire au paiement de la première tranche par une promotion de sept nouveaux cardinaux choisis parmi les familles riches d'Italie (21 nov.) et par la vente de terres dans le pays de Naples.

En exécution de cet accord, les impériaux évacuèrent le Château S.-Ange le 6 déc. 1527 (Fossati Falletti, 24-25). Dès la nuit suivante, le pape quitta Rome sous un déguisement et se réfugia à Orvieto (récit de sa fuite par le pape lui-même dans P. Balan, *Roberto Boschetti, e gli avvenimenti italiani dei suoi tempi : 1494-1529*, II, Modène, 1884, append. XLII; preuves de la date et autres références dans Pastor, IV-2, 322, n. 3; J. Fraikin, *La délivranee de Clément VII en déc. 1527*, dans *Rev. hebdom.*, V, avr. 1905, p. 298).

2° *A Orvieto et à Viterbe* (7 déc. 1527-6 oct. 1528). — Dans son palais délabré d'Orvieto le pape, entouré d'un collège de quatre, puis de sept cardinaux, connaissait la sécurité dans le dénuement. Son premier soin fut de révoquer les privilèges accordés durant sa captivité, excepté ceux concernant les *veri et antiqui familiares continui commensales*, les cardinaux et les laïques ayant au moins le titre de duc (18 déc. 1527).

Son alliance restait toujours un atout précieux dans le jeu diplomatique international. Impériaux et ligueurs ne négligeaient aucun effort pour se la concilier. Mais le pape estimait prématuré de parler alliances. En attendant le rétablissement de ses États dans leur intégrité territoriale, il préféra se cantonner dans une stricte neutralité, tout en se faisant monnayer à l'avance ses faveurs éventuelles.

Charles-Quint l'ayant félicité par anticipation de sa délivrance (22 nov. 1527; Lanz, I, 256), Clément VII se déclara prêt à collaborer loyalement à la paix européenne et à la réforme, mais pas avant le relâchement des otages et l'évacuation des villes occupées (11 janv. 1528; *ibid.*, 257). Il fut tout aussi réticent envers les quatre messagers que Lautrec, dont l'armée était accueillie en libératrice à travers l'Italie centrale, lui dépêcha coup sur coup pour solliciter son alliance. S'il craignait l'empereur et lui tenait rigueur de l'offense faite par ses troupes, il reprochait à la Ligue de l'avoir abandonné à l'heure du danger et il n'oubliait pas que Venise et Ferrare avaient annexé une partie de ses États à la faveur de sa captivité. Il se borna donc à des manœuvres de chantage, donnant à entendre à chaque parti qu'il s'allierait avec l'autre s'il n'obtenait satisfaction.

L'avance de Lautrec ayant contraint les impériaux à évacuer Rome (17 févr. 1528), l'ordre n'y fut rétabli qu'à grand'peine. La ville était dans un tel état de délabrement que le pape ne pouvait songer à y retourner aussitôt. Il permit à certains de ses services de s'y réinstaller et fit prendre par son légat-gouverneur, Campeggio, les mesures imposées par la situation : maintien de l'ordre public, interdiction de la spéculation et du stockage des produits de première nécessité. Pour se rapprocher de sa capitale, Clément VII transféra, le 1er juin, sa résidence d'Orvieto à Viterbe. Après une victoire navale remportée par les Génois sur les impériaux, le pape fournit à une flotte française du matériel de guerre pour l'aider à reprendre Civitavecchia.

Les premiers signes d'un revirement de Clément VII en faveur de l'empereur se dessinèrent vers le milieu de juin. Une lettre du pape à l'empereur (21 juin) proposa un rapprochement, qui fut accepté le 3 sept. (Brandi, III, 197). L'ambassadeur vénitien, Gasparo Contarini, ne cessant de l'importuner pour obtenir une renonciation à Ravenne et à Cervia, le pape au comble de l'emportement aurait déclaré : « Ces gens-là veulent que je fasse de l'empereur le maître de l'Italie; eh bien! je le ferai » (Pastor, 337, n. 1).

Les événements militaires renforcèrent ce revirement. Le typhus contraignit l'armée française privée de son chef à lever le siège de Naples (29 août) et à se replier en désordre vers le Nord. La flotte génoise, puis Gênes, passèrent du côté impérial (12 sept.).

Malgré les efforts contraires de la diplomatie vénitienne, Clément VII prêta l'oreille aux ouvertures d'Orange et du cardinal Colonna (30-31 août; Pastor, 340). Une correspondance épistolaire se poursuivit durant tout le mois de septembre. (Pastor, 341). Écoutant les conseils des impériaux, Clément VII quitta Viterbe le 5 oct. et rentra le lendemain à Rome, où il avait fait interdire toute réjouissance (Sanuto, XLIX, 49; Gayangos, III-2, n. 576).

3° *Du retour à Rome au traité de Barcelone* (6 oct. 1528-29 juin 1529). — Dès son retour à Rome, le pape encouragea de son mieux la reconstruction de la ville et la reprise des activités normales. Le 14 oct., il invita les cardinaux à venir l'y rejoindre. Mais la Rome qui renaissait peu à peu de ses cendres n'était plus celle d'antan : le *Sacco* lui avait donné le coup de grâce. Les tempéraments et les fortunes bouleversés devaient retrouver un nouvel équilibre. Même la célébration des solennités accoutumées fut longtemps empêchée par le manque d'ornements d'apparat.

Au cours de l'hiver 1528-29, l'état de santé du pape donna lieu à de sérieuses inquiétudes. La nouvelle de sa mort fut colportée au loin. Pour parer à toute éventualité, des cardinaux sollicitèrent une bulle permettant de tenir un conclave en des localités prémunies contre toute pression impériale : Civita Castellana, Vérone, Bologne, Avignon. Une commission cardinalice expédia les affaires courantes.

Autour du pontife malade, puis convalescent, le jeu des intrigues diplomatiques continua de plus belle. Contarini et Giberti passèrent des journées entières en conversations avec lui, mais ne réussirent pas à le ramener à la Ligue. Au cours d'une audience restée célèbre (4 janv. 1529), Contarini essaya de le convaincre. Et il est triste de devoir constater qu'au cours de leur dialogue ce fut le diplomate vénitien qui — pour les besoins de sa cause, il est vrai — exprima les sentiments les plus élevés, les plus soucieux du bien général de l'Église; ce fut lui qui rappela le devoir pour un représentant du Christ de se tenir détaché des possessions et des compromissions terrestres. Clément VII au contraire fit entendre la voix de l'opportunisme et des nécessités contingentes (Pastor, 347-49; Dittrich, 41-46).

D'autre part, Quiñones était revenu d'une nouvelle mission en Espagne (fin déc. 1528) accompagné de Miguel Mai, lequel était chargé par l'empereur de préparer la conclusion d'une alliance avec Rome.

Le pape répugnait à tout engagement. Mais il aspirait à la paix et il comprit que le meilleur moyen de l'assurer était de se soumettre aux impératifs de la situation politique en se rapprochant du plus fort (cf. sa lettre à l'empereur, 24 oct. 1528; Raynaldi, 1528, n. 15; ses déclarations aux cardinaux Quiñones et Trivulzio, Pastor, 355, n. 1, 356, 753). Au cours de sa maladie, il avait aussi repris ses projets de croisade pacifique auprès des rois de France, d'Espagne et peut-être même d'Angleterre (Gayangos, III-2, n. 625,

627, 636, 643, 647, 653). En fin de compte, ce furent des considérations de politique péninsulaire qui décidèrent de son attitude.

Depuis la catastrophe de 1527, le rétablissement du régime médicéen à Florence et celui de l'intégrité territoriale des États de l'Église formaient les deux objectifs majeurs de sa politique. Il espéra longtemps les réaliser par des arrangements à l'amiable. Mais les Vénitiens et le duc de Ferrare ne l'entendaient pas de cette oreille, et à Florence le chef des républicains modérés, Niccoló Capponi, qui avait conduit fort loin les négociations avec le pape, fut renversé et remplacé par un gouvernement démagogique (Perrens, III, 186-99). Son chef, le gonfalonier Francesco Carducci, prit dès l'abord une attitude hostile à Clément VII, qu'il qualifia ouvertement de tyran et de bâtard. Le pape indigné déclara à l'ambassadeur d'Angleterre qu'il préférerait être le palefrenier de l'empereur que de se laisser insulter impunément par des vassaux rebelles. Du côté impérial on lui faisait miroiter un appui éventuel pour un rétablissement des Médicis à Florence et pour la restitution de Ravenne et de Cervia, ainsi que l'abandon de l'épouvantail conciliaire (Brandi, II, 274-75).

Seulement, l'occupation d'Ostie et de Civitavecchia par des garnisons impériales mettait obstacle à tout rapprochement décisif. Des négociations sur ce point traînèrent durant tout l'hiver, bien que, de l'avis même de Quiñones, un schisme fût inévitable, si le pape devait mourir avant l'évacuation de ces deux places fortes (Gayangos, III-2, n. 635; Pastor, 346, 349).

Une lettre autographe très engageante de Charles-Quint au pape (28 févr. 1529; Pastor, 357) emporta ses dernières hésitations. Girolamo da Schio, majordome du pape et évêque de Vaison, fut nommé à la nonciature d'Espagne et reçut pleins pouvoirs pour conclure un accord avec l'empereur (17 avr.; départ, 9 mai; Pastor, 357, 360; Pieper, 74).

Débarqué à Barcelone le 30 mai, da Schio entama sans délai avec les trois négociateurs impériaux, Gattinara, de Praet et Granvelle, des pourparlers qui aboutirent rapidement à l'accord du 29 juin 1529. Le pape devient l'allié de l'empereur contre les Turcs et les infidèles. L'empereur promet son appui pour le rétablissement des Médicis à Florence et de l'intégrité territoriale des États de l'Église. Le duc de Ferrare, vassal félon de l'Église, perdra ses possessions qui passeront au domaine immédiat du S.-Siège. L'empereur ne changera pas le statut administratif du Milanais sans consulter le pape; il paiera le tribut habituel pour le royaume de Naples. Le pape lui concède le droit de nomination à vingt-quatre évêchés napolitains et celui de faire passer ses troupes à travers les États de l'Église. Le pape soutiendra financièrement les Habsbourg contre les Turcs; il amplifie les facultés de la *cruzada* et lève toutes les censures encourues par l'armée impériale. L'empereur promet son soutien contre les novateurs d'Allemagne (Dumont, *op. cit.*, IV-2, 1-7).

IV. Du traité de Barcelone a la mort de Clément VII. — 1° *Du traité de Barcelone à la première entrevue de Bologne* (29 juin-5 nov. 1529). — Le 15 juill. 1529, le pape eut connaissance de l'accord conclu en son nom à Barcelone; il en fit part aussitôt aux rois de France et d'Angleterre (Raynaldi, 1529, n. 65, 66). Louis de Praet, envoyé par Charles-Quint pour obtenir la ratification pontificale, trouva le pape alité pour cause de maladie. Clément VII n'en tint pas moins à prêter aussitôt le serment d'usage (24 juill.; rapport de Praet, dans Lanz, I, 318 sq.).

Tandis que se négociait l'accord de Barcelone, Louise de Savoie préparait avec Marguerite d'Autriche la conclusion de la paix de Cambrai, aussi appelée *paix des Dames*. Leurs entrevues eurent lieu dans le plus grand secret. Néanmoins le pape en avait eu vent et avait chargé son homme de confiance, von Schönberg, de se rendre à Cambrai, où il séjourna du 6 juill. au 2 août (Pastor, 364, n. 6; Pieper, 75). Le pape félicita les deux souveraines de la paix obtenue (Raynaldi, 1529, n. 68).

Dès son arrivée à Rome, de Praet poursuivit avec le pape et certains cardinaux, surtout Lorenzo Pucci, la mise au point d'une expédition pontifico-impériale contre Florence et Pérouse.

Philibert d'Orange, désigné pour en prendre le commandement, arriva à Rome avec une poignée de troupes; mais devant ses exigences le pape se remit à hésiter et ne lui promit que de mauvaise grâce les 280 000 scudi demandés (17 août; Pastor, 368).

L'expédition militaire, ouverte le 1er sept., amena dix jours plus tard la capitulation de Pérouse; l'autorité pontificale y fut rétablie le lendemain. Clément VII ratifia les conditions avantageuses accordées par Orange à Malatesta Baglioni, défenseur de cette place.

Poursuivant sa campagne, Orange s'avança vers Florence, mais à une allure très lente, afin de laisser aux Florentins une dernière possibilité de négocier. Ils s'y montrèrent peu disposés et le pape réserva à leur ambassade un accueil maladroit (Perrens, III, 246-50). Orange, arrivé sous les murs de la ville le 24 oct., en commença donc l'investissement au début du mois suivant. Ce siège, qui devait se prolonger pendant plus de quarante semaines, mit à une rude épreuve la patience du pape et sa confiance dans la loyauté de son généralissime.

Entre temps, mettant à exécution un plan dont il avait fait part à Clément VII dès le début de l'année (Ehses, *Concilium*, IV, p. XXVIII), Charles-Quint avait débarqué à Gênes (12 août). Il y fut accueilli par plusieurs cardinaux et deux cousins du pape. Se conformant aux désirs exprimés par le nonce, il refusa à une délégation florentine toute négociation sans participation du pape.

Par deux lettres adressées de Gênes et de Plaisance, Charles-Quint expliqua au pape que la menace turque pesant sur l'Allemagne lui interdisait de s'écarter du nord de l'Italie. Venir à Rome pour s'y faire couronner empereur serait un détour et un retard. Peut-être éprouvait-il aussi de la répugnance à se présenter en personne dans la ville sainte non encore remise des blessures infligées deux ans plus tôt par ses propres troupes. En conséquence, il priait le pape de bien vouloir déroger à une coutume millénaire en venant lui conférer la couronne impériale à Bologne.

Malgré la nouveauté de cette requête et les frais qui résulteraient de son déplacement à Bologne, le pape finit quand même par acquiescer (fin août). Il employa encore un mois à convaincre les cardinaux et la Curie, à donner des gages aux Romains, à mettre au point une bulle réglant la liberté du conclave au cas où il viendrait à mourir à Bologne (Raynaldi, 1529, n. 75), à envoyer des nonces en France et en Angleterre pour expliquer cette démarche insolite. Cela fait, il quitta Rome le 7 oct., empruntant l'itinéraire direct par Spolète et Foligno. Le 24 oct., il entrait à Bologne, entouré de seize cardinaux et d'une nombreuse suite (Giordani, 6-12; Pastor, 376, n. 3).

2° *La première entrevue de Bologne et le couronnement impérial de Charles-Quint* (5 nov. 1529-22 mars 1530). — Les principales sources à consulter sont mentionnées dans Brandi, *Kaiser*, II, 204-07; Pastor, 380, n. 3, 387; Schottenloher, 28 479-28 490; voir surtout Giordani, 108-45 (partie bibliogr., 133-36) et les relations vénitiennes publ. dans Albèri, IIe sér., III, 147-253; 259-74.

Dès son arrivée à Bologne, le pape chargea six cardinaux des préparatifs du couronnement impérial. Jusque dans ses moindres détails on s'efforça de reconstituer le cérémonial suivi à Rome.

Charles-Quint fit son entrée solennelle à Bologne le 5 nov. (description dans Giordani, 12-17, 20-37; autres références, dans Pastor, 378, n. 1). Le pape, entouré de vingt-cinq cardinaux, l'accueillit devant l'église San Petronio. Après quelques mots de bienvenue (publ. *Arch. stor. ital.*, append. II, 320), ils assistèrent ensemble au *Te Deum*, puis se rendirent au Palazzo Pubblico, où des logements contigus leur étaient préparés.

Durant les quatre mois et demi qu'ils y vécurent, ils eurent de nombreux entretiens en tête-à-tête. Aucun procès-verbal n'en a été conservé. On sait seulement qu'avant de se rendre chez le pape l'empereur écrivait sur un billet les points à discuter (Albèri, III, 269; ce billet a été retrouvé à Simancas, Brandi, II, 205-06).

Il semble que la confiance réciproque ne se soit imposée qu'à la longue. Encore ne fut-elle jamais exempte d'arrière-pensées. Les principaux conseillers du pape au cours de ces entrevues furent les cardinaux Salviati, Pucci, Schönberg, son secrétaire Sanga et le négociateur de la paix de Barcelone, Girolamo da Schio.

Au cours des conversations de Bologne, pape et empereur se mirent d'accord sur les principales questions pendantes concernant l'Italie. Le siège de Florence entrepris par Philibert d'Orange serait poursuivi. Au duc d'Urbin le pape reconnut la possession de ses territoires. Le sort du Milanais était plus délicat. Le pape estimait trop compromettant le projet impérial d'y installer une dynastie médicéenne. On finit par se rallier à une restauration de Francesco Sforza, moyennant d'importantes garanties et une lourde indemnité. Pour lui permettre de la payer, le pape lui accorda une décime sur les bénéfices ecclésiastiques du Milanais (17 janv. 1530). Au nom de Venise, Contarini promit la restitution de Ravenne et de Cervia; en échange de quoi, le pape plaida auprès de Charles-Quint la cause de la Sérénissime (Pasolini, *Documenti riguardanti antiche relazioni fra Venezia e Ravenna*, Imola, 1881, p. 108-09).

Un traité de paix fut donc conclu le 23 déc. 1529 et ratifié peu après entre le pape, l'empereur, son frère Ferdinand, Venise, les Sforza, Mantoue, la Savoie, Montferrat, Urbin, Sienne et Lucques (Dumont, *op. cit.*, IV-2, 53 sq.). D'autre part, le pape, l'empereur et les six cantons catholiques suisses préparèrent aussi la conclusion d'un accord (Schottenloher, 25610).

Seul le conflit opposant Clément VII au duc de Ferrare s'avéra très difficile à résoudre. A Barcelone, l'empereur avait promis de soutenir les revendications pontificales sur Modène et Reggio. Mais depuis son arrivée en Italie Charles-Quint s'était laissé gagner à la cause du duc. Le pape ne se résigna que le 21 mars à une solution transactionnelle : les territoires détenus par le duc seraient remis à l'empereur qui prononcerait dans les six mois une sentence arbitrale sur cette affaire.

Au cours des deux premiers mois de l'entrevue de Bologne, les tractations politiques firent oublier le couronnement. En janv. 1530 on en parla de nouveau. Il fut sérieusement question de se rendre quand même à Rome : déjà les mules nécessaires au voyage avaient été achetées. Grâce surtout aux instances de son frère Ferdinand, l'empereur se décida pour Bologne (fin janv.). Une Congrégation cardinalice fut chargée des préparatifs immédiats (4 févr.). Une bulle confirma l'élection de Charles-Quint et son couronnement à Aix-la-Chapelle comme roi des Romains et ordonnait le couronnement impérial (Raynaldi, 1530, n. 5, 6). La couronne de fer des Lombards, apportée de Monza, lui fut imposée le 22 févr. dans la chapelle du Palazzo Pubblico (*ibid.*, n. 7; Giordani, 96-106; Sanuto, LII, 610, 633).

Deux jours plus tard, le 24 févr. 1530, Charles-Quint, âgé de trente ans jour pour jour, fut couronné empereur par le pape dans la basilique San Petronio. Les fonctions principales auraient dû revenir de droit à des princes allemands. Faute de temps, ils ne purent être avertis et furent remplacés, à leur vif mécontentement, par des grands d'Espagne. Une bulle du 1er mars déclara la validité du couronnement, tout comme s'il avait été fait à Rome, et autorisait Charles-Quint à être à la fois empereur et souverain de Naples (Giordani, docum. XLVIII).

Au cours de l'entrevue de Bologne de nombreuses autres questions furent discutées entre le pape et l'empereur : mariage du roi d'Angleterre; défense de l'Europe contre les Turcs; rétablissement de l'unité religieuse en Allemagne; développement de la hiérarchie catholique sur le continent américain; concession de l'île de Malte aux Chevaliers de Rhodes; convocation d'un concile pour la réforme de l'Église. Le pape concéda à Charles-Quint divers privilèges fiscaux et nominations bénéficiales en Espagne et en Flandre (É. de Moreau, *Hist. de l'Église en Belgique*, IV, Bruxelles, 1949, p. 174-75). L'empereur demanda aussi — et obtint le 15 sept. 1530 — d'être délié du serment prêté lors de la Joyeuse Entrée de Brabant (*ibid.*, 198).

On eût dit que les deux chefs de la chrétienté ne pourraient plus se séparer. Le dernier jour de leur entrevue, l'empereur se rendit encore sept fois dans les appartements du pape et celui-ci trois fois chez l'empereur (Giordani, 177). Enfin, le 23 mars 1530 (le 22 selon certains auteurs), l'empereur quitta Bologne (*ibid.*, 179-81). Le pape en fit autant le 31 du même mois. Ayant passé par Lorette, il arriva à Rome le 12 avr. (*ibid.*, 183-84).

3° *De la première à la deuxième entrevue de Bologne* (22 mars 1530-13 déc. 1532). — L'entrevue de Bologne avait duré plus de quatre mois. Lorsqu'elle prit fin, le siège de Florence commencé bien auparavant se poursuivait toujours et personne n'en prévoyait l'issue. Il devenait un gouffre dans lequel les finances pontificales déjà chancelantes menaçaient de s'engloutir pour tout de bon (A. Lodolini, *L'assedio di Firenze, 1529-31*, Florence, 1930). Le pape avait estimé à quelque 80 000 ducats les frais probables de cette expédition; au début de juill. 1530, il en avait déboursé 700 000 sans avoir rien obtenu. Aux reproches de l'ambassadeur de France, le pape répondit « qu'il estoit content que Florance n'eust jamais esté » (l'évêque de Tarbes à François Ier, avr. 1530, dans *Arch. stor. ital.*, append. I, 476). Derrière leurs remparts, dont l'aménagement défensif avait été organisé par Michel-Ange, les Florentins, fanatisés par les *Arrabiati*, étaient décidés à se défendre jusqu'au bout. Ils auraient même essayé de faire empoisonner le pape (Pastor, 391, n. 3). Cette attitude résolue faisait craindre qu'un assaut éventuel ne conduisît à une réédition du *Sacco di Roma*. Afin de prévenir cette extrémité, le pape entra en pourparlers secrets avec Malatesta, devenu commandant en chef des assiégés (Perrens, III, 300-02). La peste et la disette s'étant déclarées à Florence et une armée de secours commandée par Francesco Ferrucci ayant été taillée en pièces, Malatesta contraignit les Florentins à capituler, le 12 août 1530 (*ibid.*, 314-28). Quoi qu'on en ait dit, son attitude ne semble pas pouvoir être qualifiée de trahison ouverte. Clément VII le remercia d'avoir préservé la ville du pillage, mais exigea son éloignement de Florence (*ibid.*, 329, 339).

Le pape avait accepté pour sa ville natale des clauses de capitulation très généreuses. Mais les administrateurs provisoires établis à Florence les violèrent sans scrupule. La répression fut organisée contre les responsables de la résistance. Clément VII lui-même obtint l'extradition d'un dominicain, Benedetto da Fojano, coupable de divers excès, et l'aurait laissé dépérir dans un cachot du Château S.-Ange (B. Varchi, *Storia fiorentina*, éd. M. Santorio, II, Milan, 1846, p. 154).

Florence devint d'abord une république sous la présidence héréditaire d'Alessandro de Médicis, le « neveu » du pape (juill. 1531). Par diverses intrigues, Clément VII s'employa à faire remplacer ce régime hybride par un régime franchement monarchique. Le 27 avr. 1532, Alessandro fut reconnu duc héréditaire de Florence. Le chef véritable de l'État florentin devint le Souverain pontife.

Malgré les apparences, l'entrevue de Bologne ne réussit point à rapprocher de manière durable Charles-Quint et Clément VII. La différence des intérêts, des tempéraments et de leurs points de vue sur les problèmes de l'heure était trop grande. La sentence arbitrale rendue par l'empereur dans la question de Modène en fut le premier test : Charles-Quint confirma Alphonse de Ferrare dans la possession de tous ses États, y compris les territoires revendiqués par le pape (21 avr. 1531). Cette sentence fut ressentie par ce dernier comme une insulte personnelle (*Letters and Papers*, v, 235, 299).

Un second point de friction intéressa directement la politique familiale du pape. En automne 1530, Gabriel de Gramont, chef des cardinaux français, reparla d'un projet de mariage entre Henri d'Orléans, deuxième fils du roi, et la « petite-nièce » du pape, Catherine de Médicis. Les impériaux ne purent opposer que des partis bien moins brillants. Les négociations furent menées rapidement, d'abord par Gramont, puis par le duc d'Albany. Non sans avoir hésité, Clément VII donna son assentiment (9 juin 1531). Il promit de céder comme dot à la jeune duchesse ses droits sur Pise, Livourne, Modène, Reggio et Rubbiera. Il avait d'abord fait la sourde oreille à la proposition d'y ajouter Parme et Plaisance. Il y consentit ensuite, moyennant une compensation à déterminer ultérieurement. Mais il refusa toujours d'inclure dans cet arrangement des stipulations concernant Milan et Gênes. Lorsque tout fut mis au point, le pape se reprit à avoir peur et voulut différer le mariage. Car il s'agissait de faire admettre ces arrangements par l'empereur. A cette fin, le pape appliqua tout son talent de diplomate. Un projet d'entente franco-impériale, dont Venise aurait fait les frais, n'eut aucune suite, pas plus qu'un autre conçu à la suite d'une nouvelle menace turque.

Durant ce temps, le parti français relevait la tête dans l'entourage du pape et parvenait facilement à lui faire adopter une attitude qui ne répondait que trop à ses sentiments intimes. En quoi il fut secondé par les maladresses des deux représentants impériaux : l'ancien confesseur de Charles-Quint, devenu cardinal Loaysa, et Miguel Mai. Comme marque de bienveillance, le pape accorda à François Ier le droit de nomination aux abbayes et couvents qui avaient eu jusqu'alors le privilège d'élire librement leurs supérieurs (juin 1531).

Au cours de l'année 1531 on parla beaucoup d'une nouvelle entrevue entre le pape et l'empereur, qui aurait lieu à Rome. Des dispositions furent prises pour y loger l'empereur et sa suite (Heine, *Briefe*, 434, 443). Mais les événements d'Allemagne retinrent Charles-Quint au nord des Alpes.

Le projet ne prit corps qu'en automne 1532, l'empereur s'apprêtant à retourner en Espagne en passant par l'Italie. Contre l'avis de la plupart des cardinaux, qui préféraient Rome, le pape proposa Bologne comme lieu de rencontre. Charles-Quint, qui avait d'abord songé à Plaisance, se déclara satisfait. Le départ du pape fixé au 12 nov. fut remis au 18. Accompagné de six cardinaux, il suivit un itinéraire légèrement différent de celui de 1530 et entra à Bologne le 8 déc. Charles-Quint y arriva le 13.

4° *Les entrevues de Bologne et de Marseille et leurs conséquences* (13 déc. 1532-été 1534). — Voir les études de Ehses (*Römische Quartalschrift*, 1891) et de Hamy.

La deuxième conférence de Bologne des deux chefs de la chrétienté s'accompagna de nombreuses réjouissances et démonstrations d'amitié. Celle de Noël 1532 fut spécialement fastueuse. Comme la première fois, de longues conversations se déroulèrent quotidiennement en tête-à-tête. Les points d'achoppement durent être nombreux, puisqu'elles se prolongèrent bien au delà du terme prévu. Pour réduire les frais de ce long séjour, le pape renvoya à Rome la plus grande partie de sa suite.

Clément VII aurait voulu aboutir à une réconciliation entre l'empereur et le roi de France. Charles-Quint taxait ce projet de chimère; il proposa la constitution d'une ligue italienne de défense contre la France. Granvelle, Cobos et de Praet négocièrent avec le cardinal Ippolito de Médicis, Jacopo Salviati et Francesco Guicciardini. Mais le pape craignait les réactions du roi de France allié à l'Angleterre et il se refusait à mettre en veilleuse ses revendications territoriales sur Reggio et Modène.

L'arrivée à Bologne de deux cardinaux venus de France le confirma encore dans ses vues. Gramont et Tournon avaient reçu de François Ier une instruction datée d'Amiens (10 nov. 1532; Hamy, *Entrevue... Boulogne*, p. CCLXXXV sq.), renfermant un réquisitoire très sévère contre le pape, surtout en matière de fiscalité. Leur action sur le Souverain pontife renforça encore ce dernier dans son attitude de méfiance à l'égard de l'empereur.

Les pourparlers de Bologne aboutirent cependant, le 27 févr., à la conclusion d'une alliance défensive entre l'empereur, son frère Ferdinand, le pape et tous les États d'Italie, sauf Venise, Florence et la Savoie. A l'égard du duc de Ferrare, Clément VII n'accepta de s'engager que pour une durée de dix-huit mois. Quant au reste, il avait conclu trois jours auparavant un accord secret avec l'empereur, comportant l'engagement de ne pas conclure d'alliance avec d'autres souverains, de maintenir le statu quo en Italie, de travailler de concert à la réunion d'un concile, à la défense de l'Europe contre les Turcs et de faire régler à Rome l'affaire du divorce de Henri VIII (publ. Ehses, *loc. cit.*, v, 301).

Pour mieux faire obstacle à toute pénétration française dans le Milanais, tout en y renforçant sa propre position, l'empereur proposa aussi une alliance matrimoniale entre le duc Sforza et Catherine de Médicis. Après quelques atermoiements, le pape laissa entendre que sur ce point il était déjà engagé. Les autres questions débattues au cours des pourparlers de Bologne furent laissées sans solution.

L'empereur ayant quitté Bologne le 28 févr., Clément VII se mit en route le 10 mars et revint à Rome par la route de Lorette. La lutte d'influence entre impériaux et Français continua de plus belle. La trop grande puissance des premiers et la maladresse de leurs agents amenèrent Clément VII à se rapprocher du roi de France. Désireux de tenir autant que possible la balance égale entre les deux souverains, il lui avait promis une entrevue semblable à celle qu'il avait accordée à deux reprises à l'empereur. Mais il dut revenir

plusieurs fois à la charge auprès du Sacré Collège pour en faire comprendre la nécessité. La date de l'entrevue, qui devait avoir lieu à Nice, s'en trouva reportée au mois de septembre.

Le duc de Savoie ayant élevé des difficultés contre le choix de cette ville, la réunion eut lieu à Marseille. Laissant à Rome comme légat le cardinal del Monte, le pape se mit en route le 9 sept. 1533. Il arriva le 24 à Pise, s'embarqua le 5 oct. à Livourne sur une galère entièrement recouverte de brocard d'or et escortée par une flottille composée d'unités françaises, génoises et maltaises. Après avoir fait escale à Porto Venere, Porto Finale et Villafranca (U. Mazzini, *Documenti intorno a Caterina de' Medici e a Clemente VII*, dans *Giornale d. Liguria*, III; *Caterina de' Medici e Clemente VII alla Spezia nel 1533*, Spezia, 1901), le pape aborda à Marseille le 11 oct. Son entrée solennelle eut lieu le lendemain; le 16 les conversations commencèrent entre le pape et le roi. Comme à Bologne, les deux souverains logeaient dans des appartements si rapprochés qu'ils pouvaient se rencontrer sans être remarqués (cf. Hamy, *Entrevue... Marseille;* J. Pellisson, *Panegyricus... de Clementis VII ad christ. regem in terram Franciam magnifico adventu ejusdemque triumphali in urbem Massiliam acceptione*, Lyon, 1534).

Les entretiens de Marseille eurent lieu en tête-à-tête durant quatre semaines. Leur contenu restera toujours ignoré. Les historiens qui essayèrent d'en percer le secret n'ont avancé que des suppositions; certaines sont dépourvues de toute vraisemblance, celle par ex. suivant laquelle le pape aurait approuvé l'alliance conclue entre François Ier et les Turcs. Un seul document a été conservé de ces entretiens : un projet d'accord franco-pontifical, rédigé de la main de François Ier et comportant l'attribution d'Urbin, de Milan, de Parme et de Plaisance au duc d'Orléans, deuxième fils du roi, dont le mariage avec Catherine de Médicis fut célébré en grande pompe et bénit par le pape le 28 oct. 1533 (Hamy, *Entrevue... Boulogne*, p. CCLXXX; Baschet-Reumont, *La jeunesse de Catherine de Médicis*, Paris, 1866, p. 319 sq.; Pastor, 479).

A l'occasion de la conférence de Marseille, le pape accorda deux décimes au roi de France (4 nov.); il lui promit de rappeler le nonce de Suisse, Filonardi; il se laissa influencer par lui dans la question du concile (cf. *infra*). Le 7 nov., il lui accorda aussi une promotion de quatre cardinaux.

Ayant quitté Marseille le 12 nov. 1533, il débarqua à Civitavecchia le 7 déc., après une navigation très pénible. A part de riches cadeaux et de nombreux témoignages de vénération, il revenait à Rome les mains vides.

V. Clément VII, le protestantisme et la réforme de l'Église. — 1° *Les questions luthérienne et conciliaire, de 1523 à 1529.* — En fait, durant les six premières années du pontificat de Clément VII, les deux questions restèrent liées : les circonstances en avaient fait un bloc indissoluble. Tel n'était pourtant pas l'avis du pape : son désir de lever l'hypothèque protestante était réel, quoique parfois mal informé; par contre, il préférait recourir à tous les moyens plutôt qu'à un concile. Il crut s'en tirer en adoptant une politique de dilation, dont le seul résultat fut de paralyser toute action. Eût-il même voulu agir, il en eût été empêché par les difficultés internationales. Aussi, en 1529, l'éventualité d'un concile avait-elle reculé dans la mesure où le luthéranisme avait eu le temps de consolider ses assises doctrinales et politiques et de rendre inévitable la scission de l'Allemagne en deux blocs religieux.

A l'avènement de Clément VII, la question luthérienne se posait en Allemagne dans toute son acuité. La bulle *Exsurge* et l'édit de Worms ne lui avaient donné qu'une solution de droit rapidement dépassée par les événements. Le pape, très inquiet, examina la situation dès ses premiers consistoires; il institua une commission cardinalice spéciale et décida l'envoi de deux nonces, en Allemagne et en Suisse (2, 9, 14 déc. 1523; Kalkoff, *Forschungen*, 86). Revenant ensuite sur sa décision, il préféra n'envoyer qu'un observateur, Girolamo Rorario, avec des pouvoirs mal définis.

De toutes parts, conseils et suggestions lui parvinrent sur la conduite à tenir (Jedin, 155-57, et n. 67-78). La plupart souhaitaient une grande bulle de réforme et une nouvelle condamnation officielle de Luther (Jedin, 156-57). D'autres préconisaient une contre-offensive littéraire ou une action diplomatique, voire le recours à la contrainte. Cette dernière solution avait les faveurs de Lorenzo Campeggio, que le pape venait d'envoyer comme légat à la diète de Nuremberg (8-11 janv.-1er févr. 1524; Kalkoff, *Forschungen*, 87; *Deutsche Reichstagsakten*, IV, 471-76). Seule une minorité songea à un concile : concile national, d'après le cardinal Albert de Mayence; concile général, d'après l'évêque de Breslau, Jakob von Salza (Schottenloher, 29 963, 29 964), et quelques autres. On savait le nouveau pape peu favorable à cette solution.

Les instructions remises par Clément VII à Campeggio lui recommandaient d'éviter que la diète de Nuremberg n'abordât cette question délicate (J. J. Döllinger, III, 243-67; résumé dans Hefele-Leclercq, VIII-2, p. 884-88). Cependant, sous la pression des délégués des villes et malgré l'opposition du légat, la diète demanda la convocation d'une conférence religieuse nationale à Spire pour la mi-nov. de la même année (Ehses, *Concilium*, IV, p. XVII sq.; *Deutsche Reichstagsakten*, IV, 484-95, 521-24, 615; Hefele-Leclercq, VIII-2, 894-900). On y déciderait de la conduite à tenir jusqu'au prochain « concile général libre » que le pape était invité à réunir en Allemagne.

Mis au courant et d'accord avec ses cardinaux, le pape s'efforça d'empêcher la réunion projetée (Jedin, 173). Il écrivit en ce sens à l'empereur, aux rois d'Angleterre et de France, à l'archiduc Ferdinand, à l'électeur de Trèves, au cardinal Wolsey (11-22 mai; Raynaldi, 1524, n. 15, 17, 20; Ehses, *Concilium*, IV, p. XIX, n. 2; Balan, *Mon. Reform.*, 346-50) et chargea l'ambassadeur florentin, Giovanni Corsi, d'expliquer à Charles-Quint sa façon de voir et ce qu'il attendait de lui (Balan, *Mon. Reform.*, 339-46).

Partisan de la convocation d'un concile, non point national mais général, Charles-Quint fit interdire la réunion de Spire (15 juill. 1524; Raynaldi, 1524, n. 21-22) et chargea son agent à Rome, le duc de Sessa, d'obtenir du pape la convocation d'un concile général pour l'année suivante. Il proposa Trente comme lieu de réunion, cette ville pouvant être considérée à la fois comme allemande et italienne. Sessa devait faire comprendre au pape que l'empereur s'engageait à y couvrir sa personne contre toute attaque et qu'il ne s'opposerait pas à une translation éventuelle du concile vers une ville plus méridionale (18 ou 23 juill.; Balan, *Mon. Reform.*, 351). Mais le duc de Sessa, craignant que le seul mot de concile ne suffît à jeter le pape dans les bras du roi de France, n'osa exécuter la commission reçue et l'empereur se trouva trop distrait par des problèmes politiques pour insister.

Au cours des années suivantes, l'idée conciliaire revint périodiquement à l'ordre du jour pour retomber dans l'ombre, telle une fusée sur un champ de bataille. Personne ne la poursuivait systématiquement. Gattinara la considérait comme un maître atout lui permettant d'exercer une pression sur la politique pontificale. Charles-Quint n'avait pas encore pris sur ce point une attitude indépendante de celle de son chancelier. François Ier ne lui était guère favorable.

Quant au pape, ses sentiments étaient connus de tous. Au témoignage du confesseur de Charles-Quint, confirmé par Guicciardini, Soriano et Gattinara, Clément VII « craignait le concile comme le diable » (*Coleccion de documentos ineditos*, XIV, Madrid, 1849, p. 90). Outre maintes raisons objectives, il avait pour cela des motifs personnels auxquels les bruits circulant sur sa naissance et sur son élection pontificale n'étaient pas étrangers. Il adopta donc une attitude dilatoire, ne s'estimant pas lié par sa capitulation électorale. Il suivit le conseil de Jérôme Aléandre : ne jamais proposer le concile, ne jamais le refuser, témoigner sa sympathie pour une solution conciliaire, mais insister tellement sur les difficultés d'exécution et enrober son adhésion de tant de réserves que la réalisation en serait remise aux calendes grecques.

Pour plus de sûreté, il mit au point une contre-proposition : la convocation à Rome d'une conférence de prélats de diverses nations, chargés d'établir un plan de réforme de l'Église. Dès le début de son pontificat il en avait caressé le projet. Il en fit part à l'empereur (31 juill. 1524; Balan, *Mon. saec. XVI*, 24). Charles-Quint ne voulut rien entendre. Le roi de Pologne, Sigismond, pressenti à son tour, répondit au pape que son projet était insuffisant et que seul un concile général pourrait remédier aux difficultés de l'heure (Theiner, *Vet. mon. Polon.*, II, 427-28). Le 2 juin 1525, le pape dut constater dans une lettre à Sigismond qu'aucun prélat n'avait encore répondu à son invitation (Ehses, *Concilium*, IV, p. XXI). Il fallait donc reporter la conférence à des temps meilleurs.

Entre temps Clément VII soutint et encouragea les mesures prises en Allemagne pour la réforme du clergé. Muni de pleins pouvoirs pontificaux (14 avr. 1524; Balan, *Mon. Reform.*, 326), Campeggio réunit à Ratisbonne une conférence groupant les principales personnalités et autorités catholiques de l'Allemagne du Sud (Hefele-Leclercq, VIII-2, 907 sq.). Il y fit adopter trente-huit articles qui devaient porter remède à une partie importante des abus dénoncés par les *centum gravamina* (J. Hartzheim, *Concil. Germ.*, VI, Cologne, 1765, p. 196-204; Hefele-Leclercq, VIII-2, 909-13). Le pape et l'empereur exprimèrent tous deux leur satisfaction.

La correspondance de Clément VII témoigne du même zèle. Il encouragea l'archevêque de Mayence et l'évêque de Lubeck à lutter contre l'infiltration des idées novatrices et à sévir contre leurs propagateurs, fussent-ils clercs ou exempts; il félicita les autorités communales de Luxembourg pour les efforts déployés en ce sens (Balan, *Mon. Reform.*, 399, 432, 325); il rappela à plusieurs évêques leur devoir de résidence et permit au cardinal de Salzbourg de demeurer toute sa vie en Allemagne, même en cas de vacance du S.-Siège (*ibid.*, 323).

Tant que le sort des armes demeura incertain, l'empereur et son chancelier estimèrent plus prudent de ne pas insister auprès du pape sur le chapitre du concile. Après la victoire de Pavie, Gattinara jugea que l'heure était venue de changer d'attitude. Il conseilla à Charles-Quint de se rendre en Italie pour y débattre personnellement avec le pape des grands problèmes de l'heure, entre autres de la question conciliaire. Mais il jugeait prématuré d'en parler auparavant (C. Bornate, *Hist. vitae et gestorum per dominum magnum cancellarium*, dans *Miscellanea di storia patria*, XLVII, Turin, 1915, p. 463).

Gattinara avait vu clair : à la nouvelle de la victoire impériale, le pape, craignant que l'empereur n'en prît occasion pour mettre sur le tapis la question redoutée, consulta ses cardinaux sur l'attitude à adopter, puis chargea un envoyé spécial, Giovanni Salviati, de présenter à Gattinara un mémoire rappelant son projet de conférence romaine (printemps 1525).

Charles-Quint venait d'écrire au vice-roi de Naples que le meilleur moyen de « chastier le pape » serait de dresser « ung concille pour la réformation de l'Église » (Halkin et Dansaert, 270). Cependant, pour ménager Clément VII, il mit son projet en veilleuse et proposa la réunion d'une conférence de princes chrétiens pour réaliser une unité d'action contre Turcs et hérétiques (21 juill. 1525; Balan, *Mon. saec. XVI*, n. 265). A Madrid, Charles-Quint et François Ier s'engagèrent à négocier auprès du pape la convocation d'une pareille conférence (Ehses, *Concilium*, IV, p. XXIII).

En 1526, malgré la demande de l'archiduc Ferdinand, le pape n'envoya pas de légat spécial à la diète de Spire; il chargea son observateur, Girolamo Rorario, déjà en Allemagne, de l'y représenter (Friedensburg, p. XLVII).

L'adhésion du pape à la Ligue de Cognac produisit chez les impériaux un revirement complet. Quand le nonce, Baldassare Castiglione, eut remis à l'empereur le bref du 23 juin 1526, par lequel le pape tentait de justifier son attitude, Charles-Quint lui déclara que les accusations formulées contre lui par le pape le mettaient dans l'obligation de se défendre publiquement, ce qui ne pourrait se faire que devant un concile. Nonobstant les menaces du nonce, il fit rédiger par Alfonso Valdès la monition canonique dont il a été question plus haut (col. 1189). D'après certains canonistes impériaux, cette monition obligeait le Sacré Collège à convoquer lui-même le concile au cas où le pape ferait défaut. Une missive en ce sens fut adressée aux cardinaux (6 oct. 1526; Le Plat, 290-94). Conformément aux règles du droit, ce document monitoire ne fut pas transmis par la nonciature d'Espagne, mais expédié à Rome et remis directement au pape (Gayangos, III-1, n. 631, 633, 642; III-2, n. 3, 9). Le pape fut si affecté qu'il n'en laissa voir l'original à aucun des cardinaux. Il les informa aux consistoires des 21 et 29 déc. (Jedin, 190) et constitua une commission de neuf membres. Les cardinaux se divisèrent en partisans et adversaires d'un concile. Pendant plus d'un mois ils discutèrent sur son opportunité et sur le droit de l'empereur à l'exiger (Gayangos, III-2, n. 9, p. 39).

Divers événements modifièrent la situation. Avant tout, le désir des deux protagonistes de n'en pas venir aux extrêmes : tous deux jouaient à la fois le jeu des menaces et des négociations. En réponse au deuxième bref du pape (25 juin; cf. *supra*, col. 1187), l'empereur avait expédié, moins de huit jours après son monitoire, une missive doucereuse protestant de sa volonté de ne rien faire en ce domaine sans l'approbation du pape (26 sept.; Le Plat, II, 289; Castiglione, *Lettere*, II, 92).

Faut-il croire, avec Contelorius, archiviste du Vatican sous Urbain VIII, que le pape se serait alors réconcilié avec l'idée conciliaire? Ehses (*Concilium*, IV, p. XXV) en doute. Quoi qu'il en soit, l'appel à un concile général et sa convocation pour le 14 janv. 1527 par le cardinal rebelle Pompeo Colonna provoquèrent une réaction anticonciliaire parmi tous les esprits loyaux.

Les opérations militaires de 1527 et le *Sacco di Roma* mirent en veilleuse la question conciliaire. Loin d'écouter son frère Ferdinand et son chancelier, qui lui conseillaient de profiter des circonstances pour arracher au pape une mesure immédiate, Charles-Quint se borna à mentionner ce point dans son instruction à Pierre de Veyre (cf. *supra*, 1194). Mention inutile, la déclaration franco-anglaise du 18 août 1527 inspirée par Wolsey (Le Plat, II, 296) rendant impossible toute convocation d'un concile, tant que le pape n'aurait pas recouvré la liberté de ses mouvements. Gattinara le comprit et orienta sa politique en conséquence. C'est à peine s'il en fut question au cours des pourparlers entre Rome et les impériaux (voir cependant Ehses, *Concilium*, IV, p. XXV, n. 4). Encore Clément VII ne se

décida-t-il à conclure la paix que lorsque Miguel Mai et Andrea del Burgo l'eurent rassuré sur ce point au nom de Charles-Quint et de Ferdinand. La paix de Barcelone ne soufflait mot d'un concile. A son audience pontificale du 24 avr. 1529, Burgo avait déclaré, au grand soulagement du pape, qu'une réunion de compétences ferait tout aussi bien l'affaire (H. Baumgarten, *Gesch. Karls V.*, II, Stuttgart, 1888, p. 715 sq.; Brandi, *Kaiser*, II, 198). D'autre part, le pape s'était retranché derrière « les difficultés des temps » pour s'abstenir d'envoyer un représentant à la diète de Ratisbonne (20 mars 1528; Friedensburg, p. XLVIII).

Dans ces conditions, on peut considérer comme purement platonique la promesse — très réticente il est vrai — d'une convocation conciliaire faite le 13 avr. 1529 à la diète de Spire par l'envoyé du pape, Giovanni Tommaso Pico della Mirandola (Friedensburg, *ibid.; Deutsche Reichstagsakten*, VII, 1244). Cette promesse encouragea pourtant la diète dans ses efforts pour obtenir de l'empereur la convocation avant deux ans d'un concile libre et général qui se réunirait dans une ville allemande à des conditions dont la discussion provoqua la scission du groupe protestant (*Deutsche Reichstagsakten*, 1299).

2° *Les questions luthérienne et concitiaire, de 1529 à la mort de Clément VII.* — A partir de 1529, Charles-Quint modifia son attitude. Le résultat négatif de la diète de Spire lui rappela l'urgence de rétablir l'unité et la paix religieuses en Allemagne et l'impossibilité d'y parvenir sans une assemblée œcuménique. Obtenir la réunion d'un concile dans le plus bref délai devint pour lui un devoir de conscience et depuis lors il ne cessa plus d'importuner le pape à ce sujet.

Son plan était clair : décrocher le consentement du pape, lors de l'entrevue qu'il aurait avec lui à son prochain passage par l'Italie et, ainsi garanti, obtenir une décision à la diète impériale de 1530. Il est certain que la question conciliaire fut un des objets principaux des conversations de Bologne. Mais, si des engagements y furent pris, ils demeurèrent secrets. Ehses (*Concilium*, IV, p. XXVIII-XXXII) a démontré l'inauthenticité des soi-disant déclarations du pape et de l'empereur, rapportées, à la suite de Mélanchton, par nombre d'anciens historiens (par ex. Sarpi, Goldast, Le Plat). L'empereur ne fut pas long à voir que les répugnances du pape sur ce chapitre étaient insurmontables. Il en obtint cependant quelques vagues assurances, doublées sans doute de restrictions mentales. Lorenzo Campeggio, nommé légat pontifical à la diète d'Augsbourg (16 mars), reçut des instructions et fit route avec l'empereur d'Italie en Allemagne.

A la diète d'Augsbourg, ouverte le 20 juin 1530, la première mention d'un « concile chrétien général et libre » fut faite par les protestants dans la préface de leur confession de foi. Ils firent savoir à l'avance qu'ils se soumettraient à sa décision. Ce n'était peut-être qu'une manœuvre (Jedin, 203). Mais les délégués catholiques saisirent la balle au bond : ils produisirent à nouveau leur demande de convocation conciliaire et, malgré l'avis contraire de Campeggio, Charles-Quint envoya au pape une requête très pressante le suppliant d'y donner suite (14 juill.; Heine, *Briefe*, 522; cf. Ehses, *Concilium*, IV, p. XXXIX-XL).

Les nouvelles qui parvenaient alors à Rome sur le cours des événements d'Allemagne étaient exagérément optimistes. D'après une lettre de Campeggio du 26 juin, outre la réunion d'un concile, les protestants n'auraient formulé que trois revendications : la communion sous les deux espèces, le mariage des prêtres et la modification du canon de la messe. Un consistoire du 6 juill. estima que ces concessions ne pouvaient être faites (Pallavicini, *Vera conc. Trid. hist.*, l. III, c. IV; éd. Anvers, t. I, 1670, p. 234). Cependant, peu après, le pape se déclara prêt à accepter les deux premières (Pastor, 417, n. 4). Au reste, les milieux romains nourrissaient l'illusion qu'une solution extraconciliaire était possible et bien moins aléatoire que l'autre.

La lettre de Charles-Quint du 14 juill. ayant affaibli cette illusion, le pape autorisa l'empereur à promettre la convocation d'un concile, lorsqu'il le jugerait nécessaire pour la pacification religieuse de l'Allemagne. Mais il soumettait cette concession à tant de conditions qu'en fait elle ne l'engageait à rien (31 juill. 1530; Ehses, *Concilium*, IV, p. XLI; Jedin, 206). Le même jour, le cardinal Loaysa, son ancien confesseur, mettait l'empereur en garde, accusant le pape de manquer de sincérité (Heine, *Briefe*, 359-62).

Grâce à la réponse pontificale, les conversations d'Augsbourg se poursuivirent encore pendant plusieurs semaines, malgré l'obstination des novateurs et l'attitude peu encourageante de Campeggio (la correspondance échangée entre Rome et son légat à Augsbourg a été publiée par S. Ehses, *Kardinal Lorenzo Campeggio auf dem Reichstage von Augsburg, 1530*, dans *Römische Quartalschrift*, XVII, 1903, p. 383-406; XVIII, 1904, p. 358-84; XIX, 1905, p. 129-52; XX, 1906, p. 54-81; XXI, 1907, p. 114-39).

Les luthériens ayant rompu les pourparlers, l'empereur, soutenu par les huit principaux princes catholiques, insista désormais sur l'urgence d'un concile comme moyen de salut pour l'Allemagne encore fidèle à Rome (sept.; Ehses, *Concilium*, IV, p. XLIV). Il prit l'engagement d'insister auprès du pape pour la convocation d'un concile dans les six mois et sa réunion dans l'année et chargea son majordome, Pedro de la Cueva, de soumettre au pape une requête conçue en ce sens, en proposant comme lieu de réunion Mantoue ou Milan (30 oct.; Heine, *Briefe*, 530-33).

A Rome, où l'on suivait avec anxiété les péripéties de la diète, la nouvelle de sa rupture fut ressentie comme un pénible réveil. Le recours aux armes parut inévitable. Dans une lettre, perdue, du 4 oct. et par l'intermédiaire de son agent Muscettola, Charles-Quint sollicita du pape un soutien financier. Clément VII s'adressa aux États italiens, essuya un refus à Venise et trouva peu d'enthousiasme ailleurs; il promit néanmoins d'aider l'empereur selon ses faibles moyens.

La requête impériale du 30 oct., reçue à Rome le 16 nov., fut examinée à la Congrégation des Affaires allemandes, les 21 et 25 nov., et au consistoire du 28. Sous l'influence des cardinaux Farnèse, del Monte et Gilles de Viterbe, l'unanimité se prononça pour l'acceptation (Heine, *Briefe*, 390-95; Ehses, *Concilium*, IV, p. XLVIII). Le pape fit de même. Il le fit certainement sans enthousiasme. Le fit-il du moins avec sincérité et sans arrière-pensée? Le marquis de Gonzague, ambassadeur de Mantoue, semble pencher pour l'affirmative. Mais dans ses lettres à l'empereur, Loaysa fait entendre un autre son de cloche : *el papa y cardinales dan al diablo este concitio* (30 nov.; Heine, *Briefe*, 392; voir aussi lettre du 8 oct., *ibid.*, 377-78).

La suite de cette histoire pourrait se comparer à un dialogue de sourds. Or il n'est pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre.

La décision prise au sujet du concile fut communiquée à tous les souverains catholiques (1er déc. 1530; Raynaldi, 1530, n. 175-76). Uberto Gambara, envoyé comme nonce extraordinaire vers l'empereur (19 déc.), reçut une instruction, œuvre du cardinal Cajetan, plus riche en objections qu'en directives positives (Ehses, *Concilium*, IV, p. LII-LIV). Dans les entrevues qu'ils eurent à Liège et à Bruxelles (16-17, 25 janv. 1531), Gambara en communiqua le contenu à l'empereur (*ibid.*, p. LV-LVII), et spécifia les conditions mises par

le pape à toute convocation d'un concile : *a)* l'objet des délibérations sera limité à l'hérésie et à la guerre contre les Turcs; *b)* l'empereur y assistera personnellement du début à la fin; *c)* le concile se réunira dans une ville italienne désignée par le pape; *d)* pour le droit de vote on s'en tiendra aux prescriptions canoniques; *e)* la convocation du concile sera demandée par les luthériens qui y enverront des plénipotentiaires (*ibid.*, p. LVII).

Poser de telles conditions équivalait en fait à renoncer au concile. Malgré toute sa bonne volonté, l'empereur ne pouvait y consentir. Il perdit dix précieuses semaines à réfléchir, à consulter les princes allemands, à demander l'avis de François Ier et à attendre pendant deux mois sa réponse, qui fut dilatoire. Enfin, le 4 avr. 1531, il fit remettre à Gambara une note expliquant le motif de son retard et contenant sa propre réponse aux cinq conditions formulées (*ibid.*, p. LX).

En retour, Rome maintint l'essentiel de ses cinq conditions et ajouta que, si les rois de France et d'Angleterre faisaient des difficultés, mieux valait ne plus perdre de temps à parler d'un concile, mais recourir soit à la force soit à des conversations directes (25 avr.; *ibid.*, p. LXV; Heine, *Briefe*, 539).

Peut-être, à force de négociations, pape et empereur eussent-ils fini par tomber d'accord? En tout cas, l'attitude du roi de France et la détermination du pape de ne pas le heurter de front firent s'évanouir tout espoir. Une lettre de François Ier, très habilement rédigée, du 21 nov. 1530, avait d'abord donné le change au pape et à l'empereur. L'illusion fut de courte durée. Durant tout le printemps de 1531, messages et chargés d'affaires, tant pontificaux qu'impériaux, se succédèrent auprès du roi pour lui faire abandonner ses préventions. Apparemment l'obstacle était le lieu de réunion proposé. Bien que le pape eût élargi sur ce point ses propositions initiales (Jedin, 219), le vaincu de Pavie considérait comme une atteinte à son honneur de devoir, pour se rendre au concile, traverser le Milanais qu'il venait de perdre. Il avait déjà fait comprendre qu'il n'admettrait que Turin (Sanuto, LIV, 170; Ehses, *Concilium*, IV, p. LXVII). Dans sa réponse du 28 mars, il proposa à Charles-Quint que tous les souverains chrétiens délégassent d'abord à Rome des plénipotentiaires chargés d'aplanir les difficultés (Weiss, *op. cit.*, I, Paris, 1841, p. 525-29). En réalité il voulait retarder le concile autant que possible, afin de maintenir la division religieuse en Allemagne, source de faiblesse pour l'empereur. Sa réponse définitive, apportée à Rome vers la mi-mai 1531 par le cardinal de Gramont, enleva tout espoir en une solution rapide : Turin était exigé comme lieu de réunion, le roi désirait y être présent lui-même et pouvoir se faire accompagner de forces armées aussi nombreuses que les impériales (Ehses, *Concilium*, IV, p. LXVI).

Plusieurs historiens ont soupçonné le pape d'avoir à cette occasion saboté en sous-main, par des négociations avec François Ier, ses déclarations et engagements formulés à la face du monde. Ces accusations ne sont pas prouvées. Elles sont même explicitement contredites par un témoin aussi peu suspect de sympathies pontificales que Loaysa. L'ancien confesseur de Charles-Quint, qui, au début des pourparlers, n'avait pas caché ses soupçons, laissa par la suite tomber ses préventions contre la loyauté du pape (lettres du 14 avr., 9 juin, 26 juill. 1531; Heine, *Briefe*, 415, 429, 443); il reconnut que la responsabilité des obstacles mis au concile par le roi de France lui était étrangère (Ehses, *Concilium*, IV, p. LXIV). Cela n'empêche que l'attitude du roi répondait parfaitement à son secret espoir de trouver un jour une raison valable pour se délier d'une promesse faite sans enthousiasme. On peut même supposer que François Ier, connaissant ces dispositions du pape et sa faiblesse de caractère, en aura profité pour exercer sur lui une sorte de chantage diplomatique.

Le délai d'un an fixé à Augsbourg allait bientôt expirer et rien n'était fait. Charles-Quint, « voyant faute de bonne volonté de tous côtés quant au dit concile » (Weiss, *op. cit.*, I, 546) et désireux de rester fidèle à ses engagements, décida de convoquer une nouvelle diète à Spire. Croyant voir en ce geste un abandon des tentatives conciliaires en faveur de conversations bilatérales, le pape exprima sa satisfaction et fit exposer par son envoyé Muscettola les concessions qu'il pourrait accorder aux hérétiques (24, 26 juill.; *Lettere di principi*, II, 220). Aux deux concessions dont il avait déjà été question à l'époque de la diète d'Augsbourg : communion sous les deux espèces et mariage des prêtres, le pape ajouta encore la suppression de toute obligation *sub gravi* des préceptes de droit ecclésiastique (Ehses, *Concilium*, IV, p. LXVI, n. 1). Il chargea aussi le cardinal Cajetan de rédiger un mémoire traçant la limite des concessions qui pourraient être faites aux protestants en matière disciplinaire. A Jérôme Aléandre, envoyé comme nonce en Allemagne, le pape recommanda d'éviter que ces concessions ne pussent inciter d'autres nations à en demander de pareilles (Pallavicini, *op. cit.*, III, 6).

Dès lors les positions se cristallisèrent. Du côté impérial, demande d'un concile comme seul remède aux maux à venir (par ex. 27 juill.; Ehses, *Concilium*, IV, p. LXIX). Du côté romain, acceptation, mais subordonnée à l'accord des autres princes chrétiens. Telle fut la décision prise au consistoire du 10 août 1531, telle la quintessence des instructions remises à Jérôme Aléandre, telles les assurances faites par ce dernier à l'empereur à leur entrevue du 14 nov., telle la décision du consistoire du 28 nov. 1531, tel le contenu d'un bref envoyé à tous les princes chrétiens, tel l'avis du pape dans une lettre à l'empereur de mars 1532.

Or l'attitude du roi de France, sans même parler de celui d'Angleterre, rendait cette condition inexécutable. Toutes les affirmations des documents pontificaux se trouvent grevées par cette hypothèque. Loaysa lui-même s'en rendit compte qui, dans une lettre du 12 sept. 1531, écrivit à l'empereur que le pape a toujours détesté le concile, qu'il le détestera toujours, qu'il valait donc mieux abandonner cette impasse pour chercher d'autres solutions (Heine, *Briefe*, 447).

Le résultat de ces atermoiements éclata à la diète de Ratisbonne, ouverte le 17 avr. 1532. Excédés de voir passer les années sans aucun résultat, en dépit des promesses les plus explicites, les délégués des États catholiques déclarèrent sans ambages que leur patience était à bout; leur requête à l'empereur comportait trois points : *a)* l'empereur obtiendra du pape dans les six mois la convocation d'un concile général qui s'ouvrira avant un an; *b)* si le pape refuse ou s'il tergiverse encore, Charles-Quint en sa qualité d'empereur romain le convoquera lui-même; *c)* si une telle convocation s'avère impossible, le rétablissement de l'unité religieuse sera confié à une assemblée nationale allemande (Ehses, *Concilium*, IV, p. LXXIII). Malgré une réponse très prudente de l'empereur (*ibid.*, p. LXXVI; la correspondance entre l'empereur et la diète est publiée par J. Ficker, dans *Zeitschr. für Kirchengesch.*, XII, 1891, p. 583-618), les délégués catholiques n'en voulurent point démordre. Par le recès de Ratisbonne, l'empereur promit de demander au pape la réalisation du premier point présenté par la diète; en cas d'échec, il convoquera lui-même une assemblée nationale, pour aviser au meilleur moyen de pourvoir à la paix religieuse en Allemagne (27 juill.; Ehses, *Concilium*, IV, p. LXXX).

Parallèlement à la diète de Ratisbonne, l'empereur accorda aux États membres de la Confession d'Augs-

bourg la paix religieuse de Nuremberg, comportant l'engagement de maintenir le statu quo religieux jusqu'au « concile général libre » qui serait convoqué et tenu dans les délais promis à la diète. Sur le conseil d'Aléandre, le pape s'abstint d'approuver cette mesure (Laemmer, *Monumenta*, 134).

Charles-Quint pensait que la prochaine entrevue qu'il comptait avoir avec le pape lui permettrait de tenir les promesses faites à Ratisbonne. Il se flattait d'obtenir la convocation rapide d'un concile, au besoin sans l'assentiment des autres monarques (Jedin, 225, 531, n. 39). Dès le surlendemain de son arrivée à Bologne, il présenta sa demande. Elle fut examinée en consistoire (16 et 20 déc.). La majorité repoussa tout concile national ou général tenu en Allemagne. Elle estima qu'il fallait soumettre toute convocation d'un concile général à l'assentiment préalable des princes chrétiens (Sanuto, LVII, 369, 385). Des brefs furent donc adressés à tous les souverains catholiques (2 janv. 1533; Raynaldi, 1533, n. 1-5). Une commission mixte, composée du côté pontifical des cardinaux Farnèse, Campeggio, Cesi et Aléandre, du côté impérial de Merino, Cobos, Mai et Granvelle, décida d'écrire aussi à tous les princes et États allemands pour leur annoncer la décision prise (10 janv. 1533; Ehses, *Concilium*, IV, p. LXXXIII sq.; Raynaldi, 1533, n. 6).

Les réponses aux brefs se faisant attendre, les conversations se poursuivirent; le pape insista pour que les rois de France et d'Angleterre pussent assister en personne au concile (Sanuto, LVII, 405-06, 418), l'empereur pour que la convocation eût lieu sans délai. Clément VII se montra irréductible, mais décida d'envoyer deux nonces spéciaux auprès des souverains afin de hâter les négociations (*ibid.*, 515). Ubaldino Baldinelli fut désigné pour la France et l'Angleterre; Ugo Rangoni, pour l'Allemagne (instructions dans Ehses, *Concilium*, IV, p. LXXXVII sq.). Charles-Quint, repris de soupçons, chargea le Malinois Lambert de Briaerde d'accompagner ce dernier, afin d'épauler et au besoin de stimuler et de surveiller son zèle conciliaire (Brandi, II, 242-43). Porteurs de nombreux brefs en date du 20 févr., les deux nonces spéciaux se mirent en route le 5 mars, peu après la clôture de l'entrevue de Bologne. Cependant l'accord secret conclu le 24 févr. entre le pape et l'empereur avait répété une fois de plus, dans son premier point, la traditionnelle promesse conciliaire (Ehses, dans *Römische Quartalschrift*, V, 1891, p. 302, 304).

Au cours de leur mission en Allemagne qui dura jusqu'au mois d'août 1533, Rangoni et de Briaerde obtinrent l'adhésion inconditionnée de l'archiduc Ferdinand, du duc Georges de Saxe et des ducs Guillaume et Louis de Bavière. Les électeurs de Mayence, Brandebourg, Cologne et l'électeur palatin se déclarèrent personnellement d'accord, mais firent dépendre leur acceptation d'une décision générale des électeurs. L'électeur de Trèves souleva une difficulté secondaire. Le seul électeur luthérien, Jean-Frédéric de Saxe, fit aux délégués un accueil très aimable, et déclara qu'il s'en référerait à la décision de ses coreligionnaires de la Ligue de Smalkalde. Cette décision fut négative (Ehses, *Concilium*, IV, p. XCVII-CI).

Bien moins encourageante fut la mission de Baldinelli en France et en Angleterre. Renvoyé de François Ier à Henri VIII et de Henri VIII à François Ier, il se vit finalement répondre que le roi de France traiterait de cette affaire lui-même dans l'entrevue qu'il aurait bientôt personnellement avec le pape. Déjà une missive du 11 févr., communiquée au pape par les cardinaux de Tournon et de Gramont, faisait prévoir ce résultat (*ibid.*, p. LXXXVI). Vu les circonstances, cette réponse dilatoire équivalait à un refus.

On le vit bien quatre mois plus tard; l'entrevue de Marseille avec François Ier marqua l'enterrement de toutes les velléités conciliaires pontificales. D'après le comte de Cifuentes, ambassadeur impérial, le roi aurait démasqué ses batteries dès la première réunion (Gayangos, IV-2, n. 1136). Clément VII ne demandait qu'à se laisser convaincre. Son hostilité au concile n'avait pas désarmé. On a sur ce point le témoignage du roi de France (Ehses, *Concilium*, IV, p. CIV), de Guichardin (*Storia d'Italia*, l. XX, c. II), de l'ambassadeur de Venise, Antonio Soriano (Albèri, II-3, 299, 312). De retour à Rome, le pape fit savoir à l'archiduc Ferdinand et aux sept cercles d'Allemagne le résultat de ses négociations : bien que partisan en principe du concile, le roi de France avait demandé de le différer en un temps plus opportun (Ehses, *Concilium*, IV, p. CVI-CVIII; Laemmer, *Meletematum*, 144-46).

L'opinion publique allemande se montra sévère envers les deux conférenciers de Marseille (Friedensburg, 603). Dans les milieux luthériens un prospectus satirique, longtemps attribué à Luther lui-même, circula sous le titre *Convocatio concilii liberi christiani* (*Luthers Werke*, XXXVIII, Weimar, 1912, 280-89; l'attribution à Luther est inexacte, cf. Th. Kolde, *Ueber die Echtheit des Luther zugeschriebenen Schriftchens « Convocalio concilii liberi christiani »*, dans *Zeitschr. für Kirchengesch.*, XV, 1895, p. 94 sq.). Rédigée sous forme de bulle, cette satire prenait acte de la non-réunion d'un concile par le pape, déclarait en conséquence le S.-Esprit tenu de le convoquer lui-même et intimait à l'archange Gabriel la mission d'en rédiger les convocations.

Les catholiques furent spécialement mécontents. S'il s'était agi de 10 000 ducats, déclara le duc de Saxe, le principal champion de la cause romaine en Allemagne, il y a longtemps que des sanctions auraient été prises : mais, pour un enjeu de 100 000 âmes, le pasteur suprême se laisse persuader de ne pas bouger (Pastor, 539). Pierre Blomeveen, prieur de la chartreuse de Cologne, eut le courage d'écrire au Souverain pontife ce que tout le monde pensait (Denys le Chartreux, *Opera omnia*, XXXIII, 9-12). Cependant l'archiduc Ferdinand et l'évêque de Trente reconnurent que la loyauté du pape ne pouvait être mise en doute (Friedensburg, 142; 157-58). François Ier, le principal responsable de ce retard, estima peu après devoir se justifier des accusations portées contre lui. Ses explications furent plutôt embrouillées et pas toujours conformes à la vérité historique (Ehses, *Concilium*, IV, p. CIV-CV).

Quant au pape, après comme avant, ses déclarations officielles renfermèrent toujours les mêmes mentions stéréotypées sur ses projets conciliaires (par ex. instruction à Vergerio, 14 févr. 1534, dans Friedensburg, 176-83; allocution consistoriale, 10 juin 1534, dans Ehses, *Concilium*, IV, p. CX). Ce que pouvaient valoir de telles déclarations, personne ne l'a mieux expliqué que le célèbre controversiste Johann Eck dans une lettre à Paul III (10 mai 1535; publ. W. Friedensburg, dans *Zeitschr. für Kirchengesch.*, XIX, 1899, p. 220) : *Praedecessores Sanctitatis Tuae saepe promiserunt concilii congregationem jam 20 lustris, sed ita profecto promiserunt, ut facile omnes intelligerent eos numquam concilium celebraturos; sic nuncios mittebant cum mandatis et articulis oneratos cum mullis verborum involucris, punctis disputabilibus ac conditionibus intricatis, ut patenter procrastinationem negocii quaererent ac jam magnificae promissiones concilii apud Germanos in ludibrium abierint.* Il n'y a pas moyen de mieux dire.

En fait, les rapports de nonciature envoyés à Rome par Vergerio, de mars 1533 jusqu'à la mort du pape (cf. Friedensburg) — les premiers qui dépeignaient le tragique de la situation allemande sous un jour réel — n'y provoquèrent aucune mesure efficace. Au con-

traire. La guerre déclenchée au printemps de 1534 par le landgrave de Hesse pour le rétablissement du duc Ulric de Wurtemberg ne suscita à Rome aucune réaction; trompé par le roi de France sur le véritable enjeu du conflit, le pape considéra l'événement comme une affaire dynastique sans répercussion confessionnelle. S'abritant derrière l'opinion de ses cardinaux, il refusa d'intervenir (16 juin 1534; Raynaldi, 1534, n. 16), au grand désappointement des milieux catholiques allemands (Friedensburg, 271, 274).

3° *Clément VII et le protestantisme hors d'Allemagne.* — Pendant que le luthéranisme, profitant des tergiversations romaines, grignotait l'Allemagne, il essaya de s'établir dans les autres pays situés au nord des Alpes. Les interventions de Clément VII pour endiguer cette expansion se bornèrent à des mesures occasionnelles dépourvues de tout plan d'ensemble. Leur succès fut à la mesure du soutien trouvé sur place auprès des autorités locales.

Dans les pays scandinaves, la transformation fut si soudaine que, compte tenu des distances, Clément VII se trouva placé devant le fait accompli avant d'avoir pu intervenir sérieusement. Il n'est d'ailleurs pas sûr que, s'il l'avait pu et voulu, il eût réussi à triompher du mauvais vouloir des souverains et de la faiblesse complice de la majorité des chefs religieux. Sa réaction en face des mesures séparatistes fut faiblarde et sporadique. Il fit parvenir des remontrances aux ducs Christian et Frédéric de Holstein. Il écrivit aux évêques de Linköping et de Vesteras pour se plaindre des innovations que se permettait le clergé suédois en matière de discipline sacramentelle; il leur conseillait de se faire soutenir par le roi Gustave Vasa (19 sept. 1526; J. Martin, *Gustave Vasa et la Réforme en Suède*, Paris, 1906, p. 325). Autant valait confier la clef de la maison à un aspirant cambrioleur. Mais le moyen de faire autrement, alors que toute l'Allemagne en ébullition formait écran entre Rome et les pays de l'extrême Nord? Prié par ce même Gustave Vasa de confirmer trois nominations épiscopales, il se borna à faire sacrer Peder Maanson (Petrus Magni) comme évêque de Vesteras (1er mai 1524; J. G. Hoffmann, *La Réforme en Suède (1523-72) et la succession apostolique*, Neuchâtel, 1945, p. 98-99; l'historicité de cette consécration épiscopale, mise en doute au siècle dernier, est actuellement admise par tous). Après la diète suédoise de Vesteras (1527) et la présentation des quarante-trois articles de Copenhague (1530), le pape n'eut plus aucune influence dans ces pays. Jean Magnus (ou Magni), dont il finit après huit ans d'hésitations par confirmer l'élection au siège d'Upsala, ne parvint même pas à regagner son diocèse (Raynaldi, 1532, n. 88).

Apprenant que le primat de Pologne, l'archevêque de Gnesen (Gniezno), voulait tenir un synode provincial, il lui fit parvenir des indults spéciaux (19 mai 1525; Balan, *Mon. saec. XVI*, n. 104). Une Constitution du 1er déc. 1525 régla en Pologne la collation des bénéfices capitulaires et plusieurs brefs rappelèrent aux prélats polonais leur obligation de veiller au maintien de la foi romaine et de sévir contre les clercs en rupture de ban (Theiner, *Vet. mon. Polon.*, II, 412-508). La situation aux pays baltes fut discutée en consistoire les 17 mai 1525 et 14 janv. 1527 (Kalkoff, *Forschungen*, 91-92). Le grand maître des Chevaliers Teutoniques, Walter von Plettenberg, ayant emprisonné l'archevêque de Riga, Johann Blankenfeld, le pape sévit contre le coupable (31 janv. 1526; Schottenloher, 31 062). Après un nouvel examen, un avertissement fut adressé aux Chevaliers Teutoniques, mais sans effet (1531).

La question luthérienne fit aussi l'objet d'une correspondance entre le pape et le prince-évêque de Liège, Érard de la Marck, le duc Charles de Gueldre et la gouvernante des Pays-Bas, Marguerite d'Autriche (Balan, *Mon. Reform.*, 436-39; *Mon. saec. XVI*, n. 93-95). Après plusieurs tâtonnements, Clément VII établit dans les Pays-Bas une forme d'inquisition mi-politique, mi-ecclésiastique (20 mars 1525; É. de Moreau, *op. cit.*, IV, Bruxelles, 1949, p. 243); il concéda aux dominicains des Pays-Bas des pouvoirs spéciaux pour la réconciliation des luthériens convertis (Balan, *Mon. saec. XVI*, p. 158)

En 1525, Clément VII envoya à la cour d'Écosse le dominicain Jacques Criton, pour obtenir l'aide du pouvoir contre les infiltrations du luthéranisme. Cette mission recueillit des résultats appréciables, mais momentanés (Theiner, *Vet. mon. Hibern.*, 552-53).

En Suisse, l'introduction de la Réforme zwinglienne rencontra plus de difficultés, grâce au morcellement du pays. La proximité géographique et la présence sur place d'un nonce pontifical, Ennio Filonardi, permirent au pape d'intervenir. Le 14 févr. 1525, il adressa une série de messages spéciaux aux évêques suisses et aux autorités civiles des cantons confédérés et de leurs alliés. Le texte variait d'une missive à l'autre, d'après la position adoptée par chaque pays devant la prédication réformée (Balan, *Mon. sacc. XVI*, n. 53-62). Les Zurichois ayant écrit au pape pour lui réclamer un arriéré de solde, le pape fit dépendre les modalités de ce règlement de leur fidélité à la foi catholique; il profita de l'occasion pour leur proposer l'envoi à Genève ou à Lausanne d'un théologien capable de débattre avec eux des points controversés (11 déc. 1525; *ibid.*, n. 148, 149). Les Zurichois acceptèrent la proposition, tout en faisant remarquer qu'on ne pouvait taxer d'erreur le fait de s'en tenir à la pure parole de Dieu et au Symbole (9 janv. 1526). Clément VII répondit en leur rappelant l'existence d'autres points de dogme (par ex., l'eucharistie) et en les invitant à envoyer des délégués à Rome pour discuter des questions religieuses (Balan, *Mon. saec. XVI*, n. 186). L'invitation resta sans suite.

Dans le cours ultérieur des affaires helvétiques les interventions du pape ne furent pas toujours heureuses : les propositions faites par les cantons catholiques pour accélérer la réforme du clergé furent éludées à Rome (références dans Pastor, 523, n. 4); Clément VII laissa passer l'occasion d'améliorer les résultats obtenus, en mai 1526, à la dispute de Baden; il se décida trop tard à prendre efficacement parti pour les cantons catholiques contre les réformés; la victoire des armées catholiques à Cappel (11 oct. 1531) renforça ses illusions sur un retour possible des Zurichois à l'ancienne foi (7 mai, 23 oct. 1531; Raynaldi, 1531, 22; A. Hyrvoix, *François Ier et la première guerre de religion en Suisse*, dans *Rev. des quest. hist.*, LXXI, 1902, p. 465-537; Th. Scherer Boccard, *Päpstliche Schreiben aus dem Luzerner Staatsarchiv von Papst Martin V. bis und mit Papst Clemens VIII.*, dans *Archiv für schweizerische Reformationsgesch.*, II, 1872, p. 17); les renforts qu'il finit par envoyer n'arrivèrent qu'après la conclusion de la paix (20 nov. 1531); enfin, le 17 oct. 1533, afin de ménager François Ier, il rappela le nonce Filonardi.

En France, l'attitude conciliante du roi et la complicité d'une partie de son entourage rendaient difficile toute action d'envergure. Clément VII se borna au début à insister personnellement (2 mai 1524) et par l'intermédiaire de son nonce, Jérôme Aléandre, sur le danger que la propagation des idées nouvelles faisait courir à la foi catholique et aux intérêts de la couronne (P. Imbart de la Tour, *Les origines de la Réforme*, III, Paris, 1914, p. 242).

Le départ de François Ier aux armées et sa captivité en Espagne permirent à la régente, Louise de Savoie,

de mener une politique religieuse plus active. Elle mérita les félicitations du pape pour avoir fait arrêter le « damnable hérétique » lyonnais, Maigret (29 déc. 1524). Après la bataille de Pavie, elle obtint du Souverain pontife de pouvoir faire enquêter en matière de foi par des commissaires spéciaux nommés par le Parlement, les « juges délégués par le pape dans le royaume de France sur le fait des hérésies ». Ces mesures réussirent à dissoudre le cénacle de Meaux. Le pape intervint aussi auprès de l'université de Paris (Balan, *Mon. saec. XVI*, n. 106-08).

En 1528, Clément VII révoqua ses concessions, réservant aux rouages d'Église la connaissance des causes intéressant la foi. La même année, il félicita François Ier d'avoir pris part à une cérémonie réparatrice contre des excès iconoclastes. Mais le zèle royal ne s'en trouva guère stimulé. En dépit des déclarations officielles optimistes faites à Rome, François Ier laissa se poursuivre sous le manteau la propagande des idées novatrices (Imbart de la Tour, *op. cit.*, III, 528). Une bulle du 30 août 1533 régla la procédure d'abjuration des hérétiques; elle fut précisée, au cours de l'entrevue de Marseille, par une autre renfermant des clauses spéciales pour le châtiment des ecclésiastiques ayant passé à l'hérésie (*ibid.*, 530). Il se peut qu'au cours de la même entrevue le roi ait obtenu du pape diverses concessions disciplinaires ou liturgiques (*ibid.*, 544). Au printemps 1534, le pape renforça pour la France l'interdiction de prêcher sans licence épiscopale.

Clément VII déploya une activité plus grande pour préserver l'Italie. Ce fut plus facile, l'influence du protestantisme s'y trouvant limitée presque partout à quelques cénacles de lettrés, sans racines profondes dans la masse.

Cinq mesures d'importance générale sont à retenir : le rappel adressé, dès janv. 1524, aux nonces de Venise et de Naples et à l'évêque de Trente sur l'observation des décrets du concile du Latran concernant prédicateurs et imprimeurs (Fontana, 76-81); l'encyclique adressée de Viterbe, le 27 août 1528, à tous les évêques d'Italie sur le devoir de préserver la foi de leurs ouailles (*ibid.*, 102); le bref envoyé de Bologne (15 janv. 1530) au général des Dominicains, Paolo Butigella, inquisiteur à Ferrare et Modène, contenant des directives sur la manière d'enrayer la propagation des nouvelles croyances et spécifiant que ses pouvoirs ainsi que ceux de ses collègues s'étendent aussi aux religieux exempts, nommément aux Carmes (*Bull. Rom. Pont.*, VI, 134; Raynaldi, 1530, n. 51 sq.); la convocation de onze cardinaux résidant en Italie en une conférence de consultation (8 sept. 1531; Fontana, 121); la nomination de l'augustin Calisto da Piacenza comme inquisiteur général pour toute l'Italie (4 janv. 1532; *ibid.*, 127).

Le pape lança aussi des mandats d'arrêt contre le carme Giovanni Battista Pallavicino, le dominicain Battista di Crema et le conventuel Martino da Treviso, accusés d'hérésie (Fontana, 104, 112, 113, 138).

A Venise, Clément VII se heurta au manque de coopération des autorités locales. En 1530, le conseil des Dix, estimant que toute mesure de répression était une atteinte à la liberté, refusa d'intervenir par voie d'autorité en matière de religion (Sanuto, LIII, 66). Le pape confia le soin de la réforme catholique vénitienne à Jean-Pierre Carafa, le cofondateur des Théatins. Celui-ci lui fit parvenir, en oct. 1532, un mémoire très circonstancié (Pastor, 532), complété depuis mars 1533 par les rapports d'Aléandre. Mais Clément VII ne prit que des mesures insuffisantes (Fontana, 128, 137; Benrath, *Die Reformation in Venedig*, Halle, 1887; E. Tolomei).

Par contre, à Brescia, le magistrat urbain intervint activement contre la propagation de l'hérésie. Le pape en exprima sa satisfaction (13 juill. 1528; *Bull. Rom. Pont.*, VI, 115).

En Savoie, Clément VII s'était d'abord adressé au chapitre de Sion (1526), puis au frère mineur Tommaso Illirico (Fontana, 96-101; Wadding, *Annales*, XVI, 775-78). Il confia ensuite la défense des intérêts catholiques au duc Charles III (Fontana, 110; Raynaldi, 1531, n. 21).

VI. Clément VII et Henri VIII. — 1° *Jusqu'en 1527.* — Au cours des trois premières années du pontificat de Clément VII, les relations anglo-romaines furent très cordiales. Par sa diplomatie et par une adroite politique de subsides, Henri VIII tint à justifier en toutes occasions le titre de Défenseur de la foi que son opposition militante au luthéranisme lui avait mérité en 1521. Son dévouement sincère au Siège de Rome ne peut être mis en doute. De son côté, Clément VII considérait le roi d'Angleterre comme le meilleur appui de sa politique d'équilibre pacifique européen. Le 5 mars 1524, il lui confirma son titre de Défenseur de la foi (Rymer, VI-2, 7), et il le compléta peu après par l'octroi de la rose d'or (*Letters and Papers*, IV, 23; E. Müntz, dans *Arch. stor. dell' arte*, I, 1888-1, p. 16).

Rien ne faisait présager un revirement rapide. L'ambition du cardinal Wolsey, primat d'Angleterre, et son ressentiment de s'être vu évincé à deux reprises du pontificat se traduisirent par un changement d'orientation dans la politique étrangère anglaise. Mais rien ne prouve qu'il en ait voulu personnellement à Clément VII d'avoir obtenu la place qu'il briguait. Et il n'était pas homme à s'embarquer à la légère dans une aventure schismatique.

D'autre part, bien que son union avec Catherine d'Aragon eût laissé Henri VIII sans héritier mâle, et qu'il eût eu plusieurs liaisons extra-matrimoniales (entre autres avec Mary Boleyn, une suivante de la reine), rien ne prouve qu'avant 1526 il ait sérieusement envisagé une rupture. En 1514, un Vénitien séjournant à Rome se fit l'écho d'un bruit suivant lequel Henri VIII, désireux d'avoir un héritier, aurait songé à se prévaloir d'un précédent : la déclaration de nullité faite en 1499 par Alexandre VI du mariage entre Louis XII et Jeanne de Valois. Peut-être, vers 1522, des idées analogues furent-elles suggérées au roi par son confesseur Longland (Constant, p. 340, n. 36).

En tout cas, si des projets de cette espèce traversèrent l'esprit du roi avant 1526, Henri VIII ne s'y arrêta pas. Certaines mesures prises par lui le prouvent : le tombeau qu'il fit aménager en 1519 pour lui-même et pour son épouse; les plans combinés pour assurer la succession au trône au fils qu'il a eu d'Élisabeth Blount (*ibid.*, p. 23; 342, n. 45-46).

Le projet royal de « divorce » prit corps définitivement à partir de mars 1527, date à laquelle le roi commença à désespérer d'avoir jamais un héritier de son mariage et à se prendre de passion pour Anne Boleyn, la sœur d'une de ses anciennes maîtresses (sur des pourparlers qui auraient été ouverts à Rome dès 1526, cf. Pastor, 486, n. 3; *Letters and Papers*, IV. Introd., p. CCXXIII).

Jusqu'en 1529, le but du roi fut d'arriver à ses fins à l'aide d'une sentence pontificale. Pour être plus sûr du résultat et afin d'éviter les lenteurs romaines, il envisageait deux étapes. D'abord, faire déclarer nulle par Wolsey la dispense romaine d'affinité au premier degré, qui avait permis son mariage avec Catherine d'Aragon; celle-ci avait épousé en premières noces, à l'âge de onze ans, son frère aîné Arthur; leur mariage n'avait duré que quatre mois. Ensuite, Henri VIII comptait faire confirmer par le pape la sentence du légat.

La dispense en question avait été accordée le 26 déc. 1503 par Jules II (Rymer, v-4, 207) et expédiée en Angleterre en août 1504. Sa teneur ayant paru insuffisante, deux nouveaux documents pontificaux furent envoyés, l'un personnellement à la reine Isabelle d'Espagne (nov. 1504), l'autre à Henri VII (printemps 1505). Ces deux documents furent antidatés du 26 déc. 1503.

Néanmoins, la veille du jour fixé pour son mariage (27-28 juin 1505), le jeune prince Henri protesta, alléguant la contrainte morale. Son opposition dura jusqu'à la mort de son père (21 avr. 1509) et ne céda que pour obéir à ses dernières volontés, non sans éprouver « des scrupules de conscience ». L'archevêque de Cantorbéry, Warham, qui donna la bénédiction nuptiale, était lui-même opposé à cette union (Constant, p. 335, n. 17).

Les prétextes donc ne manquaient pas. Mais le scénario imaginé par le clan des Boleyn était par trop simpliste. Wolsey, tenu dans l'ignorance des véritables buts de l'affaire, accepta, tant par servilité vis-à-vis du roi que par hostilité envers la reine, de jouer le rôle qui lui était dévolu : il cita le roi à venir se justifier devant lui et devant Warham « d'avoir vécu pendant dix-huit ans en une union coupable » (17 mai 1527; *Letters and Papers*, IV, 3140). Mais il apparut vite que cette comédie judiciaire ne pouvait mener à rien. Une enquête ouverte parmi l'épiscopat et les canonistes d'Angleterre n'ayant pas donné les résultats escomptés, Wolsey conseilla au roi de recourir directement au S.-Siège, afin de prévenir un appel éventuel de la reine. Il comptait charger de cette démarche trois Italiens jouissant de sa confiance, Girolamo Ghinucci, le nonce Gambara et Gregorio Casale.

La nouvelle du Sac de Rome interrompit ce projet. Le 22 juin, mise en demeure d'accepter une séparation, la reine protesta de son bon droit, puisque la non-consommation de son premier mariage avec Arthur faisait disparaître tout empêchement d'affinité à son mariage actuel. Le roi, soutenu par Wolsey, répliqua qu'il restait alors entre elle et lui un empêchement d'honnêteté publique (1er juill.; *ibid.*, IV, Introd., p. CCXLVIII).

2° *La mission de Knight.* — Henri VIII, toujours désireux d'agir sans Wolsey qu'il savait hostile à la coterie des Boleyn, profita de l'absence du cardinal-chancelier à Amiens, où il négociait un traité d'alliance avec François Ier, pour envoyer à Rome son secrétaire William Knight, avec la demande de pouvoir contracter un nouveau mariage, soit immédiatement après, soit même avant la déclaration de nullité de son mariage actuel. Knight devait demander en outre pour ce mariage éventuel une dispense d'affinité au premier degré (Friedmann, I, 57).

Wolsey, informé par Knight lors de son passage par Compiègne (10 sept.), obtint du roi l'envoi immédiat d'un nouveau messager, John Barlow, chargé de retirer la partie de la requête concernant la bigamie. Knight, arrivé à Rome le 25 nov. 1527, réussit grâce au cardinal Pisani à transmettre au pape prisonnier au Château S.-Ange une requête conforme à ses nouvelles instructions.

Clément VII se trouvait totalement impuissant. De plus, il avait déjà été alerté du côté impérial. Au début d'août, Charles-Quint, ayant eu vent de ce qui se tramait en Angleterre, avait chargé Quiñones de défendre auprès du pape la cause de sa tante et d'obtenir que Clément VII retirât à Wolsey ses pouvoirs de légat (Constant, p. 357, n. 81).

Au moment de prendre la fuite pour Orvieto, le pape chargea le cardinal Campeggio, resté à Rome comme gouverneur de la ville, de poursuivre l'examen de cette affaire. Il fit répondre à Knight qu'il ferait son possible pour le satisfaire (Crabitès, 63).

Le 14 déc. 1527, Campeggio envoya un mémoire concluant à la nécessité d'évoquer la cause à Rome et, si la dispense de 1503 était reconnue insuffisante, de célébrer un nouveau mariage avec Catherine (Ehses, *Dokumente*, n. 10). En conséquence le pape, ayant fait examiner par le cardinal Pucci le projet de bulle proposé par Henri VIII, accorda la dispense demandée, mais en la subordonnant à la condition que le premier mariage ait été invalide (17-23 déc.; *ibid.*, n. 12).

Muni de ce document et fier de son succès trompeur, Knight prit le chemin du retour. A peine en route, il rencontra près de Bologne un courrier anglais, Thaddée, porteur d'un volumineux dossier expédié le 5 déc. par Wolsey à l'ambassadeur anglais à Rome, Gregorio Casale (ou Casali). Ce dossier comprenait une instruction où il était expliqué que, pour la paix de sa conscience, le roi estimait devoir se séparer de la reine et qu'il priait le pape de trouver un moyen lui permettant de contracter un nouveau mariage qui, en assurant le trône d'Angleterre d'un héritier, préserverait son pays d'une querelle successorale (Burnet, II, p. VII). Le dossier comprenait encore, outre des lettres du roi et de Wolsey au pape (Ehses, *Dokumente*, n. 6-7), le projet complet d'une bulle pontificale. Considérant que la dispense accordée en 1503 avait été fautive et subreptice à un quintuple titre, cette bulle devait accorder à Wolsey, doublé d'un assesseur nommé par le pape, pleins pouvoirs pour connaître en Angleterre de cette cause matrimoniale et pour la faire trancher sans appel possible (*Letters and Papers*, IV, 3643; Crabitès, 83 sq.).

Une nouvelle missive de Wolsey (27 déc. 1527) proposa de faire désigner par le pape un légat spécialement chargé de cette affaire. On proposa aussi le doyen de la Rote, Stafileo, au cas où la désignation de Wolsey paraîtrait partiale (5 janv. 1528; *Letters and Papers*, IV, 3767).

Déjà Clément VII, ayant fait examiner le premier projet de bulle par le cardinal Pucci, en retrancha la clause suivant laquelle la vérification des cinq points énumérés dans la bulle entraînait automatiquement et sans appel possible la nullité du mariage royal. Même ainsi modifiée, il hésita à l'expédier, le 1er janv. 1528 (*ibid.*, 3749-51, 3756). Lorsque Wolsey la reçut, il la déclara « bonne à rien » (*ibid.*, 3913, 3918, 3920).

S'il faut en croire une lettre de Casale à Wolsey, du 13 janv. 1528 (*ibid.*, 3802; Burnet, II, p. XIII-XIV), le pape, poursuivant l'examen de l'affaire avec Pucci et l'auditeur de la Rote Simonetta, aurait mis au point une procédure dépourvue de la plus élémentaire loyauté. Les principaux historiens anglicans, Burnet, Brewer, Froude, ont pris ce récit pour argent comptant. Cependant des arguments sérieux semblent indiquer que le récit de Casale repose, soit sur une mauvaise interprétation, soit sur une invention de l'ambassadeur anglais (Crabitès, 90-95).

3° *La mission de Gardiner.* — Après l'échec de la mission de Knight, le roi s'en remit à Wolsey pour la poursuite des négociations avec Rome. Wolsey eut recours à deux personnalités de premier plan : Stephen Gardiner et Edward Foxe (instructions et lettres de créance, 10-12 févr. 1528, dans *Letters and Papers*, IV, 3913; description du voyage, dans Janelle, 86 sq.). Arrivés à Orvieto, le 20 ou 21 mars (Pocock, I, 92; *Letters and Papers*, IV, 4090), Gardiner et Foxe conférèrent du 23 mars au 8 avr., presque tous les jours, avec le pape et ses conseillers. Gardiner essaya d'abord de la persuasion. Mais le pape, par une question très habile, s'était convaincu de la partialité de Wolsey et répugnait plus que jamais à s'en remettre à lui (Crabitès, 105). Désireux sans doute de ménager Charles-Quint, mais avant tout résolu à ne pas laisser commettre d'entorse aux principes canoniques et à

sauvegarder les droits de toutes les parties en cause, il se retrancha au début derrière de bonnes paroles mêlées de réticences. S'imaginant que cette attitude du pape lui était dictée par la seule crainte des impériaux, mais qu'au fond il était gagné à la cause de son maître, Gardiner finit par se lasser : le 29 mars, il laissa entendre que le roi, à bout de patience, pourrait bien ne plus se soucier désormais d'une mesure pontificale et se contenter d'un *domestico remedio apud suos*. Le pape et ses conseillers protestèrent de leur bonne volonté, mais, expliquèrent-ils, vu son caractère insolite, la bulle décrétale demandée ne pourrait être octroyée qu'à bon escient et à condition que les motifs invoqués aient un poids suffisant, ce qui exigeait mûre réflexion.

A une deuxième attaque de Gardiner (1er avr.), le pape déclara être obligé en conscience de ne rien décider sans avoir pris conseil et consulté les deux parties en cause. Deux jours plus tard, nouvel assaut, sous forme d'un long discours bien charpenté accusant le pape soit d'impuissance, soit de mauvaise volonté. Le pape reprit sa contre-proposition : donner une commission ordinaire à un légat, lequel, assisté de Wolsey, rendrait en Angleterre une sentence que le pape promettait de ratifier à Rome. Le 4 avr., Gardiner passa aux menaces : le roi fera la chose tout seul. Malgré son émotion, le pape ne se laissa pas ébranler : s'il ne s'agissait que d'une question personnelle, il l'accorderait volontiers; mais il s'agit du droit d'une tierce personne. Gardiner lui ayant proposé le lendemain de confier la décrétale sous le sceau du secret, Clément VII répliqua ne pouvoir faire en secret ce qu'il ne pouvait faire en public. Gardiner se résigna à une commission ordinaire. La détermination de ses pouvoirs constitua une nouvelle pierre d'achoppement, les cardinaux essayant sans relâche de restreindre les propositions anglaises. Le pape finit par admettre la rédaction présentée par les Anglais, sauf quatre expressions pour lesquelles il désirait une approbation préalable de Simonetta. En un discours de tragédie, Gardiner se plaignit alors d'avoir été leurré comme un faucon de chasse que l'on attire avec un appât sans rien lui donner quand il ouvre le bec. Aux plaintes il joignit la menace, prédisant que *inclinata jam sedes apostolica tota corrueret communi consensu atque applausu omnium.*

A bout de patience le pape céda. La bulle de commission fut rédigée en deux rédactions, l'une au nom de Campeggio et de Wolsey, l'autre au nom de Wolsey et de Warham (13 avr. 1528; Ehses, *Dokumente*, n. 22). Elle donnait pouvoir d'instruire sur place la cause du mariage royal et de prononcer une sentence sans appel. Une dernière clause : *vobis conjunctim, et altero vestrum notente aut impedito, divisim*, n'avait été maintenue que de justesse (Constant, p. 358, n. 88). Elle donnait à l'un des deux légats le pouvoir d'agir seul à défaut de l'autre. Le même jour une autre bulle permit à Henri VIII de se remarier au cas où son premier mariage serait déclaré nul (Ehses, *Dokumente*, n. 24).

Sur cette conférence d'Orvieto, voir les rapports de Gardiner à Wolsey, dans Pocock, I, 95-135; *Letters and Papers*, IV 4118-20, 4166-69; le mémorandum du cardinal Pucci, dans Ehses, *Dokumente*, n. 20 (résumé excellent dans Janelle, 89-97).

4° *Légation de Campeggio.* — Le cardinal Campeggio, dont il avait déjà été question dès le mois de janv. pour une mission de cette espèce (Burnet, II, p. XIV; Ehses, *Dokumente*, n. 16-17), était *persona grata* en Angleterre. Sa désignation fut bien accueillie partout. Mais sa charge de gouverneur de Rome le contraignit de retarder son départ jusqu'au 25 juill. Une protestation de l'ambassadeur impérial à Rome, Muscettula, resta sans effet (20 juill. 1528; *Letters and Papers*, IV, 4535; Gairdner, XII, 111).

Entre temps, Wolsey, qui ne se dissimulait pas la précarité des résultats obtenus jusqu'alors, fit insister par Gardiner pour obtenir quand même la fameuse bulle décrétale (10-23 mai; Burnet, II, p. XIX; Pocock, I, 166; *Letters and Papers*, IV, 4246, 4251, 4289-90). De sa résidence provisoire à Viterbe, le pape renouvela, le 8 juin, sa commission du 13 avr., et quelques jours plus tard Gardiner put annoncer que l'envoi de Campeggio était décidé et qu'il apporterait la décrétale sollicitée (*Letters and Papers*, 4379-80). Cette décrétale, datée du 23 juill., était accompagnée d'une promesse autographe de ne pas révoquer la commission du 8 juin et de confirmer la sentence des deux légats. Ces deux documents devaient rester secrets; seuls le roi et Wolsey pourraient en prendre connaissance.

La décrétale ayant été sans doute détruite par Campeggio, conformément aux instructions du pape, son existence a fait l'objet de nombreuses controverses (cf. Ehses, dans *Hist. Jahrbuch*, 1888, p. 28 sq.); quant à la promesse de Clément VII, il en existe deux rédactions : Ehses (*Dokumente*, n. 23) a publié l'authentique; une autre, composée par Wolsey pour que le pape la substituât à la première, a donné le change à plusieurs historiens (cf. *ibid.; Letters and Papers*, IV, 4550).

Campeggio était encore en route lorsque le pape, repris d'une vague d'hésitations et subissant une nouvelle pression du côté impérial, lui fit ordonner par son secrétaire Sanga de faire traîner l'affaire en longueur, de tâcher de rétablir l'entente entre le roi et la reine, et surtout de ne prononcer aucune sentence sans sa permission expresse (11-16 sept. 1528; *Letters and Papers*, IV, 4721, 4736-37). Le pape écrivit lui-même à l'empereur que rien ne serait fait contre sa tante et que l'affaire serait évoquée à Rome (Gayangos, III-2, n. 537). Son idée était que la passion du roi pour Anne Boleyn se refroidirait avec le temps. Il essaya donc de faire traîner l'affaire en longueur : « Plus de temps il s'écoule en cette affaire, plus cela convient à Sa Sainteté », écrivait G. Salviati le 14 déc. 1528 (Ehses, *Dokumente*, append. n. XV).

Arrivé au terme de son voyage le 8 oct., Campeggio se conforma à ses nouvelles instructions (*ibid.*, n. 49; *Letters and Papers*, IV, 4857-58). Il essaya d'obtenir du roi un arrangement à l'amiable, mais sans résultat. Il n'eut pas plus de succès auprès de la reine, qu'il voulut persuader d'entrer au couvent. Catherine prétendit vivre et mourir dans la vocation du mariage où Dieu l'avait appelée et refusa d'en changer, dût-on la couper en morceaux. Informé par Wolsey de la gravité de la situation, il fit savoir au pape que toute dilation augmentait le danger de schisme et lui conseilla d'évoquer à nouveau la cause à Rome (Campeggio à Salviati et à Sanga, 26-28 oct. 1528; Ehses, *Dokumente*, n. 31-32; *Letters and Papers*, IV, 4875, 4880-81; Constant, p. 361, n. 97).

Wolsey, au contraire, ne songeait qu'à la poursuivre en Angleterre. Il crut que ce serait plus facile s'il pouvait montrer la décrétale à un petit nombre de personnalités officielles. Mais le légat n'admit aucune entorse aux conditions de secret qui lui avaient été imposées. Le pape, sollicité à son tour, fut très mécontent; il refusa catégoriquement, déclarant qu'il donnerait bien un doigt de sa main pour ne pas avoir signé cette pièce (Wolsey à Casale, 1er nov.; Casale et Bryan à Wolsey, 17-28 déc. 1528; *Letters and Papers*, IV, 4897, 5038, 5073; Burnet, II, p. XX sq.); il envoya en Angleterre son secrétaire particulier, Francesco Campana, avec l'ordre de faire disparaître sans tarder le document compromettant (Friedmann, I, 91).

En nov. 1528, un coup de théâtre renversa les don-

nées de toute l'affaire : Catherine d'Aragon fit connaître une copie d'un exemplaire conservé en Espagne, et inconnu jusqu'alors, du bref de dispense accordé par Jules II pour le mariage d'Henri VIII. Pièce capitale, car sa rédaction, plus explicite que celle du bref adressé en Angleterre, réduisait à néant tout l'échafaudage juridique péniblement dressé par le roi et rendait inopérante la bulle décrétale apportée par Campeggio (sur l'authenticité de cette pièce, cf. Pastor, 501, n. 2). Une seule échappatoire restait ouverte : obtenir du pape qu'il réclamât l'original à l'empereur et en déclarât la fausseté. Dans ce but, le roi envoya à Rome cinq messagers, Francis Bryan, Peter Vannes, William Bennet, William Knight et Stephen Gardiner, de fin nov. 1528 à févr. 1529, et fit appuyer sa démarche par Wolsey et Campeggio (Janelle, 98; *Letters and Papers*, IV, 4977-79, 5014, 5050, 5179, 5375-76; Burnet, II, p. XXXI; Ehses, *Dokumente*, n. 34).

Le pape était alors très malade. Le bruit de sa mort s'était répandu jusqu'en Angleterre (*Letters and Papers*, IV, 5194). Lorsqu'il entra en convalescence, les envoyés anglais, au nombre desquels se trouvait à nouveau Gardiner, l'assaillirent journellement de leurs requêtes pendant la première quinzaine d'avr. 1529. Clément VII nomma une commission de trois canonistes. Ayant pris leur avis, il refusa de se prononcer sans avoir examiné le document incriminé, mais promit de le demander à l'empereur (*ibid.*, 5476-78; voir, sur l'authenticité du document n. 5181, la remarque critique de Janelle, p. 98, n. 4). Il répondit en ce sens au roi le 21 avr. (*Letters and Papers*, IV, 5474).

Constatant à son grand désappointement que la temporisation ne faisait qu'envenimer l'affaire, fortement ému par deux lettres que la reine d'Angleterre avait réussi à lui faire parvenir, mécontent des exigences des envoyés anglais, alerté par certaines paroles qu'il interpréta comme des menaces d'un ralliement possible au luthéranisme, le pape songea à évoquer la cause à Rome.

Les sollicitations de l'ambassadeur impérial, Miguel Mai, vinrent à point nommé pour renforcer son revirement (*ibid.*, 5346, 5355-56, 5397, 5440). Il combina avec lui la séance de protestation qui eut lieu en une *signatura*, peu avant le 9 mai, et au cours de laquelle l'ambassadeur de Charles-Quint et Gardiner s'affrontèrent (*ibid.*, 5529; Janelle, 101 sq.). Rien n'y fut décidé, mais il devint clair que le pape n'attendait qu'une occasion pour renverser la vapeur.

Dès le 4 mai, Gardiner avait averti le roi de l'échec de sa mission et de l'imminence d'une évocation de la cause à Rome (*Letters and Papers*, IV, 5518). A cette nouvelle, le roi et Wolsey décidèrent de prévenir le coup. Contre vents et marées ils s'étaient accrochés à l'espoir de mettre le pape dans leur camp. Déçus, il leur restait à agir seuls sans perdre une heure. Gardiner, rappelé en Angleterre où ses services comme juriste et orateur étaient indispensables, quitta Rome avec une lettre autographe du pape exprimant ses regrets de ne pouvoir faire davantage (Burnet, II, p. XXXV).

Le procès matrimonial fut ouvert à Londres le 31 mai; le roi et la reine furent cités à comparaître le 18 juin (Rymer, VI-2, 117; Ehses, *Dokumente*, n. 46-47). L'émouvante protestation et l'appel à Rome interjeté par la reine le 21 juin furent écartés par les légats, qui se déclarèrent juges compétents tant qu'une mesure romaine spéciale n'aurait pas retiré leurs pouvoirs (Ehses, *Dokumente*, n. 48-49; Janelle, 113). La reine obtint pourtant du roi la permission d'envoyer un message à Rome. Tandis que le procès suivait son cours, Wolsey insista auprès de Campeggio, et le roi écrivit à ses agents romains pour qu'ils supplient le pape de laisser la cause se poursuivre en Angleterre (Ehses, *Dokumente*, n. 49; Burnet, II, p. XXXVI). Le Dr Bennet répondit à son maître que toute démarche en ce sens auprès du pape serait vaine (9 juill.; Burnet, II, p. XXXVII).

En effet, à cette date, le pape était convaincu depuis longtemps que la sentence ne pouvait être que défavorable au roi (Ehses, *Dokumente*, n. 51, p. 114). Il venait d'écrire à Henri VIII et à Wolsey, le 8 juill., qu'il avait atteint la limite des concessions (*ibid.*, n. 55-56). Le 16 juill., la commission révocatoire présentée en consistoire au nom de Catherine d'Aragon par les ambassadeurs impériaux fut admise à l'unanimité (*ibid.*, n. 61, 134). Le 19, le pape fit savoir au roi et à Wolsey que l'appel de la reine avait été accepté, sur avis unanime des référendaires de la Signature et des cardinaux (*ibid.*, n. 58-60; Constant, p. 370, n. 134; Raynaldi, 1529, n. 92, donne une autre lettre du même jour). En conséquence le tribunal des légats fut déclaré dissous, Campeggio rappelé à Rome où la reprise du procès aurait lieu après la Noël. Par trois fois (29 août, 4 sept., 6-7 oct. 1529), le pape écrivit à Henri VIII et à Wolsey pour adoucir l'effet de la décision prise (Ehses, *Dokumente*, n. 62, 65, 69-71).

Dans la course de vitesse entre Rome et Londres, l'attitude de Campeggio fut le facteur décisif. Dans ses lettres et rapports au pape, Campeggio insista fréquemment sur l'impartialité dont il fit preuve en cette affaire. Ses déclarations cadrent parfaitement avec la vérité. Sachant qu'une mesure de rappel ne tarderait pas à arriver de Rome, il n'eut plus qu'un objectif : gagner du temps. Il essaya successivement de tous les stratagèmes, y compris une maladie diplomatique. Quand vint le jour où devait être rendue la sentence définitive, il se leva pour déclarer que, conformément aux usages romains, les vacances venaient de commencer et ajourna l'affaire à oct. C'était le 30 juill. 1529 (preuve de la date dans Janelle, 130, note, contre celle du 23 donnée par Constant et la plupart des historiens. Par suite d'une méprise, Janelle n'est pas resté conséquent avec lui-même : à la p. 323-24 de *La crise religieuse du XVIe s.* [*Hist. de l'Église*, de Fliche et Martin, XVI], au lieu de « sept jours auparavant » il faudrait lire : quatorze jours).

5° *Hésitations et dilations* (août 1529-été 1532). — Le coup de théâtre de juill. 1529 amena un revirement complet dans l'attitude de Henri VIII vis-à-vis du pape. Jusqu'alors il s'était méfié de lui, parce que trop exposé à subir l'influence impériale. Mais il n'avait rien négligé pour le convaincre et pour gagner ses faveurs. Désormais, craignant de ne jamais obtenir gain de cause ou de n'y arriver que moyennant des délais incompatibles avec l'urgence d'assurer sa succession au trône, il cessa de mendier à tout prix le concours de Rome et se prépara à s'en passer tout à fait.

Le départ de Campeggio (oct. 1529), puis la disgrâce et la mort de Wolsey et son remplacement par des hommes nouveaux, tels que Cromwell et Cranmer, accélérèrent encore cette évolution. Bien vite, l'affaire du « divorce » fut dépassée; elle ne forma plus qu'une étape dans la marche de l'Angleterre vers le schisme. Les contacts entre Londres et Rome ne furent pas encore rompus, mais ils ne formèrent plus qu'un corollaire de deux actions se développant parallèlement en toute indépendance. Dès la fin d'août 1529, la clairvoyance de l'ambassadeur de France en Angleterre, Guillaume du Bellay, avait décelé cette tendance et dénoncé son inévitable aboutissement (Le Grand, *op. cit.*, III, 339, 342).

L'action du roi débuta par une consultation des principales universités d'Europe sur la cause en litige. Cette démarche avait été suggérée par Cranmer, au début d'août 1529, au cours d'une partie de chasse à

Waltham. Elle sauvegardait les apparences et pouvait fournir un bon instrument de propagande. Divers moyens de pression furent employés pour obtenir des réponses favorables. Afin qu'elles pussent lui parvenir à temps, le roi sollicita du pape une remise de l'affaire pendant six mois (Ehses, *Dokumente*, p. 158).

Parallèlement à cette enquête, Henri VIII déclencha une offensive sur le terrain canonique. Une nouvelle école juridique défendait une thèse selon laquelle l'empêchement à épouser une belle-sœur devenue veuve était de droit naturel, ce qui interdisait au pape d'en dispenser. Cette thèse bénéficia du soutien intéressé du roi, qui fit remettre au pape un mémoire établissant l'invalidité de son mariage. Clément VII rappela au roi que cette théorie allait à l'encontre d'une décision d'Innocent III, établissant que cette défense était de droit positif (7 oct. 1529; *ibid.*, n. 71). Il chargea le cardinal Cajetan d'examiner le mémoire royal, travail qui fut terminé le 13 mars 1530 (Raynaldi, 1530, n. 193-201; voir dans Ehses, *Dokumente*, n. 88, un résumé du déroulement de toute l'affaire avant cette date)

De leur côté, au cours des premiers mois de 1530, les instances romaines entreprirent l'examen de la cause suivant la procédure habituelle. L'auditeur de la Rote, Capisucchi, aidé des trois meilleurs canonistes, Cajetan, Simonetta et Aléandre, se mirent à la besogne.

Un monitoire, achevé à Bologne le 7 mars 1530, mais dont l'expédition fut reportée au 25, par suite de l'arrivée de cinq chargés d'affaires anglais conduits par Thomas Boleyn, cita le roi à comparaître devant la Rote, l'invita à reprendre la vie commune avec la reine et lui fit défense d'entreprendre une démarche quelconque en vue d'un nouveau mariage, tant que la cause resterait en suspens (Le Grand, *op. cit.*, III, 446-53; Pocock, II, 372; *Letters and Papers*, IV, 6256). Toutefois ce monitoire fut doublé d'une lettre qui en détruisit l'effet : le pape s'engageait à faire remettre le procès *sine die*, à condition que le roi promît de maintenir le statu quo dans l'affaire du mariage (Ehses, *Dokumente*, n. 76).

Tout en se plaignant de l'attitude du pape, le roi accepta citation et conditions (10 avr.; *ibid.*, n. 79; Pocock, II, 630). Encouragé par cette réponse, le pape, au grand mécontentement de l'empereur, fit différer la poursuite du procès à plusieurs reprises au cours des sept mois suivants (Ehses, *Dokumente*, n. 83-84, 92, 93). Cependant, le 21 mai, il fit défendre à tout homme de loi de prendre parti, de vive voix ou par écrit, dans la cause en litige (Theiner, *Vet. mon. Hibern.*, 592; *Letters and Papers*, IV, 6279). Mesure tardive, les universités ayant alors déjà renvoyé au roi leurs consultations ou se préparant à le faire (9 mars-2 juill.; Rymer, VI-2, 154-67; P. Féret, *Le premier divorce de Henri VIII*, dans *Rev. des quest. hist.*, LXIV, 1898, p. 63-78).

Fort de leurs réponses favorables, le roi changea ses batteries. Ce qu'il n'avait pu obtenir par la diplomatie, il l'essaya par un mouvement d'opinion. Une pétition signée par les principaux représentants de la noblesse, du clergé, des pouvoirs publics et de la magistrature d'Angleterre fut envoyée au pape (13 juill. 1530; Rymer, VI-2, 160; Pocock, I, 429). En même temps, une lettre du roi au pape (elle ne fut peut-être pas expédiée; cf. Ehses, *Dokumente*, n. 87) insistait sur l'approbation recueillie auprès des plus hautes sommités scientifiques d'Europe.

Déjà le pape avait fait machine arrière : un bref du 4 août spécifia que sa mesure du 21 mai ne visait que ceux dont le concours ou le suffrage avaient été achetés. Dans sa belle réponse aux grands d'Angleterre, il dégagea sa responsabilité et se plaignit des menaces contenues dans leur document : « Le médecin, disait-il, ne saurait être responsable de l'impatience du malade qui, pour se guérir, emploierait des remèdes contraires à sa santé » (27 sept.; *ibid.*, n. 90-91; Pocock, I, 434).

En dépit de sa promesse, Henri VIII ne songeait qu'à ramener la cause dans son royaume. Depuis l'entrevue de Bologne, il considérait plus que jamais le pape comme un instrument de l'empereur et il s'en plaignit amèrement (6 déc. 1530; Ehses, *Dokumente*, n. 95; réponse du pape, 7 janv. 1531, *Letters and Papers*, V, 31; nouvelles plaintes du roi, 9 juin 1531, Ehses, n. 100). Averti des intentions du roi par son nonce Salviati (21 oct. 1530; Ehses, *Dokumente*, n. 92), le pape fit interdire à l'archevêque de Cantorbéry de s'immiscer dans l'affaire du mariage royal (décision consistoriale du 23 déc. 1530; bref du 10 janv. 1531; Pocock, II, 377). En Angleterre, des instances auprès de la reine pour la faire renoncer à son appel à Rome essuyèrent un échec complet (1er juin 1531; Friedmann, I, 144; *Letters and Papers*, V, 287). En guise de représailles, le roi consigna à sa femme l'entrée de son palais.

Pour permettre une poursuite de l'affaire compte tenu de la double *suspicio loci* alléguée par les parties, un compromis fut proposé dès l'automne 1530 : la cause du mariage royal ne serait débattue ni en Cour de Rome, ni en Angleterre, mais en une localité neutre. On cita Cambrai, que la récente paix des Dames venait de rendre célèbre. Ce projet, dont on ignore la paternité, rencontra un accueil favorable chez plusieurs diplomates pontificaux, tels Burgio et Campeggio (Ehses, *Dokumente*, 97). Il continua par intermittence à revenir sur le tapis, au cours des années 1531 à 1533. Le pape ne paraît pas lui avoir accordé une grande faveur. D'ailleurs Charles-Quint lui était ouvertement hostile et ne cessait d'insister pour que le procès reprît son cours à Rome même.

Faisant droit à ces instances, le pape finit par céder, mais d'assez mauvais gré, le 26 nov. 1530 (*ibid.*, n. 94). Le procès fut rouvert. Le 19 déc., Capisucchi cita pour la deuxième fois Henri VIII à comparaître. Le 5 janv. 1531, un deuxième monitoire renouvela et renforça les stipulations de celui du 7 mars 1530 (*ibid.*, n. 98; Pocock, II, 104).

Ce déploiement d'énergie fut sans lendemain. Toute l'année 1531 et la majeure partie de 1532 se passèrent du côté romain en discussions de procédure et en concessions de délais, et du côté royal à mettre en place les rouages qui allaient permettre d'agir seul. Déjà les premiers jalons préparant la rupture avaient été posés : le 12 sept. 1530, le Parlement légiféra contre la publication des brefs pontificaux (*Letters and Papers*, IV, 6615; V, 45; Pocock, II, 49). En janv. 1531, l'assemblée du clergé d'Angleterre proclama le roi « chef suprême de l'Église d'Angleterre, autant que le permet la loi du Christ » (*Letters and Papers*, V, 105, 112).

Cependant, pour éviter d'être déclaré contumace à Rome, le roi y envoya un nommé Edward Carne comme « excusateur » chargé de justifier son retard à comparaître. Ce personnage étant démuni de procuration, le consistoire du 10 févr. 1531 refusa de traiter avec lui. Cette question de l'excusateur et de la procuration royale tint encore la vedette durant une année entière.

A partir de juill. 1531, les chargés d'affaires français et anglais à Rome organisèrent une offensive combinée en vue d'un triple objectif : *a)* faire admettre Carne comme excusateur ou interrompre la poursuite du procès; *b)* ne pas intervenir si l'archevêque de Cantorbéry prononçait un jugement sur cette matière; *c)* donner une décrétale, en vertu de laquelle l'examen

de la cause serait confié soit à l'archevêque de Cantorbéry assisté de deux abbés, soit à quatre commissaires nommés par le roi, la reine, le roi de France et le pape (*ibid.*, 326). La question de l'excusateur ne fut définitivement tranchée, dans un sens négatif, que le 13 févr. 1532. Par une lettre personnelle au pape, Henri VIII se plaignit de cette décision et sollicita une sentence en sa faveur (*ibid.*, 829; Pocock, II, 207). Ce fut la dernière missive qu'il lui adressa.

L'examen de la cause ayant été repris à la rentrée d'oct. 1531, les deux premiers points en litige furent tranchés dans un sens défavorable au roi (*Letters and Papers*, V, 524). Un document qu'il avait envoyé à Rome ne fut pas reconnu comme ayant valeur de procuration (*ibid.*, 517-18, 545) et la Rote décida que son opposition au rappel de la cause n'était pas recevable et que ses envoyés non munis de procuration ne devaient pas être entendus (28 nov. 1531; *ibid.*, 553). Dans sa réponse le roi donna libre cours à sa mauvaise humeur et termina par des menaces (28 déc. 1531; Ehses, *Dokumente*, n. 118; Pocock, II, 148).

Les délégués anglais présentèrent alors une nouvelle proposition : faire débattre la cause en disputes publiques. Pour cela il faudrait convoquer les principaux juristes de Sienne, Pérouse, Bologne, Padoue, Plaisance, ce qui exigerait un délai de six mois. Le pape accepta le principe des disputes publiques, mais limita le délai jusqu'à janv. 1532 (Ehses, *Dokumente*, p. 207-08); il promit à l'ambassadeur impérial, Miguel Mai, que ce serait le dernier (*Letters and Papers*, V, 580); il le prorogea cependant jusqu'en févr., pour attendre le retour d'un ambassadeur anglais.

La cause de Henri VIII trouva alors un nouvel avocat : François Ier. Jusqu'en 1532, il s'était borné à faire appuyer occasionnellement auprès du pape les démarches de son royal ami. En janv. 1532, il combina une intervention personnelle avec celle des deux cardinaux du Prat et de Gramont (*ibid.*, 697, 700, 706). Cette attitude eut pour effet de renforcer l'indécision du pape, ainsi que sa crainte de complications éventuelles. Au lieu d'envoyer au roi d'Angleterre un bref très sévère, comme le conseillait le cardinal d'Ancône, il préféra se borner à un nouveau monitoire invitant le coupable à reprendre la vie commune avec sa femme jusqu'à la fin du procès, sans aucune mention de sanctions éventuelles (25 janv. 1532; Pocock, II, 166-68).

Les disputes publiques sur les vingt-cinq conclusions préliminaires présentées par les Anglais furent ouvertes le 16 févr. 1532, au cours d'une séance très orageuse (Ehses, *Dokumente*, p. 210, 225-26). Elles se poursuivirent aux consistoires suivants, tous les mercredis, à raison de trois questions par séance. Pour faire droit aux plaintes des cardinaux, le pape renvoya ces disputes aux Congrégations, mais rétablit peu après la procédure en consistoire. Il décida aussi qu'à l'avenir la Rote et le consistoire se prononceraient séparément. Malgré les instances des impériaux, il refusa obstinément toute menace d'excommunication contre le roi (*Letters and Papers*, V, 1200, 1242, 1282, 1291). Le 11 avr. 1532, il écrivit à l'empereur qu'il valait mieux ne pas pousser le roi d'Angleterre à recourir à des solutions désespérées (*ibid.*, 934).

6° *Vers le schisme* (été 1532-été 1534). — A partir du second semestre de 1532, les positions se raidirent de part et d'autre. Une intervention personnelle de l'empereur le 2 juin (*Letters and Papers*, V, 1072), afin d'obtenir une décision avant les vacances, accéléra la marche des affaires. Dès le consistoire du 29 juin, une décision importante fut prise, dont le pape interdit strictement la divulgation (*ibid.*, 1137, 1151; Pocock, II, 292). Le 8 juill., il fut décidé que, si Henri VIII ne faisait pas parvenir une procuration en règle, avant le mois d'oct., la cause serait poursuivie à l'*Audientia contradictarum* (Pocock, II, 280). Gregorio Casale fut chargé d'intimer au roi cette décision pontificale. Le délai fut encore prorogé durant le mois d'oct., le pape désirant connaître les résultats de l'entrevue de Boulogne entre Henri VIII et François Ier. Aucun procurateur ne s'étant présenté à Rome dans les délais prescrits, la cause du mariage fut ouverte devant la Rote, qui intima au défaillant deux citations à comparaître (4, 28 nov. 1532; *ibid.*, 344, 351).

Henri VIII ne se souciait plus des mises en demeure pontificales. Sa position s'était considérablement renforcée. Son alliance de Greenwich avec le roi de France fut resserrée à Boulogne (Hamy, *Entrevue Boulogne*). Il obtint de son allié que les cardinaux de Gramont et de Tournon, en partance pour l'Italie, se fissent auprès du pape les défenseurs de sa cause, recourant au besoin à l'arsenal classique des moyens de pression (instructions du 10 nov. 1532; Hamy, *ibid.*, Append., docum. n. 76, p. CCLXXXV; *Letters and Papers*, V, 1541; J. Trésal, *Les responsabilités de la France dans le schisme anglican*, dans *Rev. des quest. histor.*, LXXIX, 1906, p. 361 sq.).

Plus importante encore par ses conséquences fut la mort de l'archevêque de Cantorbéry, Warham, survenue en août 1532. Henri VIII présenta pour ce siège la candidature de Cranmer. Par suite d'une faiblesse inconcevable et malgré les avertissements de l'ambassadeur impérial à Londres, Eustache Chapuis (*Letters and Papers*, V, 89, 142), le pape accorda la bulle de nomination (21 févr. 1533; voir *ibid.*, VI, 296, le jugement de Chapuis sur les conséquences de l'attitude du pape). D'autres postes vacants du royaume, y compris celui de chancelier, furent confiés vers la même date à des hommes de confiance du roi. Désormais celui-ci pouvait narguer sans crainte toutes les foudres pontificales.

Loin d'obtempérer aux monitoires successifs, il s'était rapproché d'Anne Boleyn. Le 1er sept. 1532, il lui avait octroyé le titre de marquise de Pembroke et avait fait avec elle le voyage de Boulogne (*Letters and Papers*, V, 1274; 1370, 1-3; Friedmann, I, 162-63). Cédant aux instances du Dr Ortiz et désireux de se prémunir contre les reproches de l'empereur qu'il allait rencontrer à Bologne, le pape mit au point un nouveau monitoire sommant le roi de quitter Anne et de reprendre sa première épouse (15 nov. 1532). Pour la première fois la menace d'excommunication y était formulée. Cependant il fit promettre au roi par le nonce que ce bref ne serait pas publié, s'il laissait le procès se dérouler normalement en Cour de Rome et s'il évitait tout scandale. Sur le refus du roi, la publication eut lieu (bref post-daté, 23 déc. 1532; Pocock, II, 378). Henri VIII répondit en contractant un mariage secret avec Anne Boleyn, déjà enceinte, sans qu'aucune autorité ne se fût prononcée sur la validité de son premier mariage avec Catherine (Friedmann, I, 182-83). Pour donner le change au pape, le nonce fut comblé d'honneurs (*ibid.*, 184 sq.).

Quand le pape fut rentré de Bologne à Rome, les Anglais sollicitèrent le retrait des deux brefs dirigés contre le roi. Leur requête fut confiée pour examen aux cardinaux del Monte et Campeggio et aux auditeurs Simonetta et Capisucchi. Les Anglais furent déboutés. L'examen de la cause fut poursuivi par la Rote. Capisucchi en fit rapport au cours de trois consistoires.

Ayant proposé ses bons offices de médiateur, François Ier obtint du roi d'Angleterre et du pape la promesse de surseoir à toute nouvelle mesure jusqu'à l'entrevue qu'il devait avoir avec celui-ci (févr.-mars 1533). Clément VII tint parole. Mais Henri VIII n'attendait que les bulles de nomination de Cranmer pour déposer le masque (*Letters and Papers*, VI, 180). Ces

bulles étant parvenues à Londres à la fin de mars, le roi profita de la session parlementaire ouverte le 26 mars 1533 pour extorquer au Parlement le vote de mesures contraires à l'autorité pontificale : interdiction des appels à Rome, octroi au primat d'Angleterre de l'autorité suprême en matière matrimoniale (Pocock, II, 442, 446, 460; *Letters and Papers*, VI, 296, 311, 317).

Clément VII se montra très mécontent : il prêta à nouveau l'oreille aux remontrances impériales, renvoya l' « excusateur » du roi d'Angleterre et chargea Capisucchi de poursuivre l'instruction de l'affaire. L'ambassadeur d'Angleterre Ghinucci fut cité à comparaître devant la Rote (12 mai 1533). Mais le cardinal de Tournon proposa en consistoire un plan qui devait amener le roi d'Angleterre à céder devant les menaces conjuguées du pape et du roi de France (Friedmann, I, 220-21). Le pape parut s'y intéresser et fit suspendre une fois de plus la cause du mariage.

Henri VIII, n'ayant plus de raison de garder un secret qui s'était déjà ébruité, organisa une comédie nuptiale avec la complicité de Cranmer (Friedmann, I, 201 sq.). Après un simulacre de procès, celui-ci déclara nul le mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon et valide celui avec Anne Boleyn (23, 28 mai 1533; *ibid.*, 204). La nouvelle reine fut couronnée le 1er juin. Pour prévenir toute riposte romaine, Henri VIII interjeta appel au prochain concile général (29 juin 1533; Rymer, VI-2, 188; expédié le 18 août à Bonner, son agent à Rome, Pocock, II, 679). Le nonce n'avait pas bougé. Seule Catherine en appela une foi de plus au pape.

Apprenant ces faits, Clément VII comprit qu'il avait été joué. Il alla jusqu'à proposer à l'ambassadeur impérial de recourir aux armes avec l'aide de la France. Celle-ci recevrait Calais pour prix de son concours (Friedmann, I, 222). Il combina un plan pour donner en mariage la princesse Mary, fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, au duc de Norfolk, ce qui, pensait-il, faciliterait une révolution en Angleterre. A Rome, l'expédition de la cause matrimoniale fut accélérée et, sans même en attendre l'issue, Clément VII, par une mesure prise *ex officio pastorali*, annula la sentence de Cranmer, déclara illégitimes les enfants qui naîtraient d'Anne Boleyn et fulmina l'excommunication majeure contre le roi (11 juill. 1533; Pocock, II, 677). L'empereur remercia le pape de la mesure prise (17 août; Ehses, *Dokumente*, n. 140). Au cours d'un consistoire tenu vers cette date, il fut statué également que l'interdiction d'épouser une belle-sœur devenue veuve n'était pas *de jure divino* (sur les sentiments du pape vers cette époque, voir cardinal de Tournon à François Ier, dans Hamy, *Entrevue Boulogne*, p. CCCLV sq.).

Cependant, par prévenance à l'égard du roi d'Angleterre, le pape suspendit l'effet de sa mesure jusqu'à la fin de sept., et sur la demande du cardinal de Tournon il prorogea encore ce délai durant un mois (Ehses, *Dokumente*, p. 212, 214; Hamy, *Entrevue Boulogne*, 184-85). Il ne se faisait pourtant plus d'illusions sur les résultats de cette mesure. Il savait que le S.-Siège avait perdu l'obédience anglaise (Gayangos, IV-2, n. 772).

Une délégation anglaise, composée par Gardiner, Edmond Bonner et Peter Vannes, venue à Marseille à l'occasion de la rencontre du pape avec François Ier, demanda le retrait des mesures portées contre Henri VIII. Le pape refusa, mais à la prière du roi de France concéda un nouveau délai d'un mois (Ehses, *Dokumente*, p. 214; *Letters and Papers*, VI, 526). Il proposa que l'examen de la cause fût repris à Avignon devant des légats spéciaux, à condition que le roi d'Angleterre reconnût l'autorité pontificale et promît de se soumettre à la sentence qui y serait rendue. Gardiner se déroba derrière un manque de pleins pouvoirs et, dépassant les nouvelles instructions qu'il avait sollicitées, fit intimer par Bonner à Clément VII l'appel de son roi à un concile général (7 nov. 1533; *Letters and Papers*, VI, 1425; Friedmann, I, 247-57; Hamy, *op. cit.*, 192-97).

Le pape et le roi de France furent si froissés qu'ils envisagèrent derechef une expédition continentale armée contre l'Angleterre. Les impériaux s'étant montrés réticents à cause de Calais, François Ier chargea Jean du Bellay de négocier un dernier arrangement. Ayant obtenu du roi d'Angleterre un délai de quelques semaines, du Bellay se présenta à Rome le 2 févr. 1534 et soumit son projet au pape : l'examen de la cause serait poursuivi à Cambrai; les cardinaux du Prat et Gaddi seraient désignés comme juges (Friedmann, I, 280-81). Clément VII ne dit pas non, tout en faisant des réserves sur les pleins pouvoirs à accorder à cette délégation (mémorial du 22 févr. 1534) et en manifestant ses craintes des réactions impériales (Friedmann, I, 289 sq.). Mais Henri VIII, conseillé par Cromwell, fit une réponse décourageante : « Que le pape prononce sa sentence en ma faveur et je reconnaîtrai son autorité. »

L'année 1534, la dernière du pontificat de Clément VII, marqua aussi le dénouement du schisme anglican. Le 2 déc. 1533, le conseil royal avait été interrogé sur le point de savoir « si celui qu'on appelle le pape de Rome » est au-dessus du concile général... et s'il a en ce royaume plus d'autorité que n'importe quel évêque étranger. Cranmer fut seul d'un avis radical, mais l'on s'entendit sur une formule ambiguë en neuf articles comprenant l'énumération des principaux griefs du roi contre le pape (*Letters and Papers*, VI, 1487; VII, 1). Désormais la chancellerie d'Angleterre donna au pape le titre d'*évêque de Rome*. Au cours de la session parlementaire de janv.-mars 1534, le roi fit prendre une série de mesures établissant l'autonomie religieuse de son royaume par rapport à Rome : suppression des annates et autres paiements faits à Rome; transfert au roi des pouvoirs juridictionnels du pape; réglementation nouvelle des nominations épiscopales; acte ratifiant le mariage du roi avec Anne Boleyn et assurant la succession du trône à Élisabeth. Cet acte de succession, signé par tous les membres du Parlement, n'était encore que conditionnel. Le roi se réservait la faculté de le révoquer, si avant la S.-Jean-Baptiste le pape avait admis sa requête (*ibid.*, VII, 434).

A la même époque la cause matrimoniale était jugée en Cour de Rome. Après un examen approfondi au cours de deux consistoires (27 févr., 9 mars 1534; *ibid.*, 362) et par chaque cardinal en particulier, le pape prononça sa sentence « définitive » au consistoire du 23 mars 1534, qui dura sept heures : à l'unanimité des vingt-deux présences, le mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon était déclaré valide (*ibid.*, 362-71, 421; Ehses, *Dokumente*, p. 215 sq.; Friedmann, I, 299-304; Féret, *op. cit.*, 85-86; Pocock, II, 532).

Cette sentence pontificale fut communiquée à une dernière délégation anglaise faisant route vers Rome. De Bologne, Carne et William Revett protestèrent contre son illégalité et en appelèrent « à l'évêque de Rome mieux informé » (14 avr. 1534; *Letters and Papers*, VII, 536).

Henri VIII promulgua sans plus attendre les mesures prises et obligea tous les notables à prêter le serment reconnaissant la nouvelle succession au trône. Ce serment renfermait implicitement la croyance en la suprématie religieuse du roi.

Ainsi, à la mort du pape, le schisme anglican était devenu un fait accompli.

VII. Le danger ottoman. — 1° *La période des revers* (1523-1529). — Le seul domaine où Clément VII ne porte aucune part de responsabilité des revers cuisants subis par la chrétienté sous son pontificat est celui des événements d'Orient. Le pape a fait ce qu'il a pu. Même s'il avait tenté davantage, il n'eût pu venir à bout des obstacles qui paralysèrent toute résistance commune.

La chute de Belgrade (1521), en ouvrant la plaine hongroise aux armées de Soliman le Magnifique, leur offrait une voie d'accès jusqu'au cœur de la chrétienté. Dès son premier consistoire (2 déc. 1523), Clément VII fit part de son inquiétude aux cardinaux et constitua une commission spéciale (Kalkoff, *Forschungen*, 86). Des renforts envoyés en hâte parvinrent à débloquer la forteresse dalmate de Clissa assiégée par l'ennemi. Des pourparlers furent ouverts avec Ahmed d'Égypte et avec un envoyé juif d'Arabie, David Reubeni, pour prendre les Turcs à revers (références dans Pastor, 438). Campeggio partant pour la diète de Nuremberg reçut commission d'y solliciter le vote d'une abondante *Türkenhilfe*.

Au printemps de 1524, un nonce spécial, le baron de Burgio, fut dépêché à la cour de Hongrie; licence lui était octroyée de faire vendre au besoin les biens d'Église (G. Fraknói, *Le baron Burgio, nonce de Clément VII en Hongrie*, Florence, 1884; les rapports du nonce furent publiés par le même auteur, *Relationes*). Burgio ne réussit pas à venir à bout des rivalités qui déchiraient la noblesse hongroise ni à secouer l'indolence de leur jeune roi Louis. Alerté par ses rapports de plus en plus pessimistes, le pape rappela les princes chrétiens à leurs responsabilités (févr. 1526); il proclama une indulgence exceptionnelle, octroya un secours de 50 000 ducats et autorisa de nouvelles aliénations de biens d'Église (Theiner, *Vet. mon. Hungar.*, 659, 661, 670; Raynaldi, 1526, n. 57-62).

Tout cela arriva trop tard : le désastre prédit par Burgio anéantit l'armée hongroise dans la plaine de Mohacs (29 août 1526). A cette nouvelle, le pape fit une déclaration très énergique (Pastor, append. n. 102), mais sans lendemain.

Le coup de main des Colonna, puis les événements tragiques de 1527 firent passer à l'arrière-plan toute préoccupation de défense européenne. D'ailleurs, les forces turques, trop éloignées de leurs bases, avaient évacué d'elles-mêmes la plaine hongroise. Soliman préféra y soutenir le parti antihabsbourgeois dont le chef, le voïvode de Transylvanie, Jean Zapolya, briguait la couronne de Hongrie. Clément VII entra lui aussi en négociations avec Zapolya, mais sans grand résultat. En 1529, sur les instances de l'empereur, il l'excommunia et, malgré de nombreuses intercessions, refusa toujours de rapporter cette sentence (Pastor, 444-45; append. n. 123; Schottenloher, 33654).

2° *La stabilisation* (1529-1534). — A partir de 1529, le rapprochement entre le pape et l'empereur rendit à nouveau possible une politique de défense danubienne. Pour prévenir une nouvelle menace dont Vienne devait être la cible, le pape envoya l'archevêque de Rossano, Vincenzo Pimpinella, comme nonce auprès de Ferdinand Ier (fin mai; Raynaldi, 1529, n. 32; Friedensburg, p. xlviii sq.; Pieper, 91 sq.). Il ne put lui remettre qu'une somme insignifiante. Mais au traité de Barcelone, il accorda à l'empereur le quart des recettes bénéficiales de son pays. Et une bulle du 27 août 1529 octroya au nonce de larges facultés pour aliéner les biens d'Église (Ehses, dans *Römische Quartalschrift*, xviii, 1904, p. 381, note).

L'échec des Turcs sous les murs de Vienne (14 oct. 1529) diminua l'urgence du danger sans le faire disparaître. La question turque fut débattue à la première entrevue de Bologne, puis à Rome entre une Congrégation de six cardinaux et les ambassadeurs de toutes les puissances catholiques, Venise exceptée. En juin et en août 1530, deux séries de brefs furent expédiés aux souverains. Dans la seconde, le pape leur proposait de répartir comme suit une contribution de 80 000 ducats par mois : l'empereur et le roi de France, chacun 20 000; Henri VIII, 10 000; le pape et les cardinaux 10 000; le reste étant fourni par le Portugal, la Pologne, l'Écosse et les États d'Italie (Pastor, 448). Ce plan demeura mort-né. Toutes les puissances soulevèrent des prétextes variés pour esquiver une coopération onéreuse. Seul le pape fournit les sommes promises. En outre il renforça le prestige moral de Ferdinand Ier en reconnaissant sa désignation comme roi des Romains, nonobstant les prescriptions de la Bulle d'or (27 nov. 1530, Lanz, i, 406; 23 janv. 1531, Kalkoff, *Forschungen*, 93).

Sur un point, les efforts du pape furent couronnés de succès. Après avoir perdu Rhodes en 1522 et abandonné tout espoir d'y reprendre pied, les Chevaliers de S.-Jean de Jérusalem reçurent en fief l'archipel de Malte, position clef de la Méditerranée, qu'ils se mirent en devoir de munir aussitôt de fortifications. Cette solution géniale avait été proposée à Charles-Quint par le pape, qui confirma le 25 avr. 1530 la concession impériale (Pastor, 449, qui rectifie la date de *Bull. Rom. Pont.*, vi, 140).

En 1531 et 1532, la nouvelle invasion turque par terre et par mer, annoncée comme imminente, devint la principale préoccupation de Clément VII. Les prédicateurs de carême furent invités à en avertir les fidèles (mars 1531). Le pape fit part de ses craintes aux ambassadeurs et cardinaux; il écrivit aux princes chrétiens (août 1531, janv. 1532; Raynaldi, 1531, n. 68-69; 1532, n. 2-5). Mais les rivalités nationales et la peur de tout engagement onéreux furent plus fortes que toutes ses objurgations.

Une fois de plus, il dut agir seul. Il prescrivit un impôt sur la mouture; il promit à Ferdinand une subvention de 100 000 ducats, sauf si l'Italie se trouvait attaquée elle-même (16 sept. 1531; Bucholtz, *op. cit.*, ix, 103). Il constitua une commission de douze cardinaux chargés de traiter de toutes les questions concernant la défense contre les Turcs (Sanuto, lv, 309; lvi, 176). Il fit fortifier les ports d'Ancône, d'Ascoli et de Fano; il renforça la défense côtière contre les incursions des Barbaresques. Il adressa au peuple hongrois un message l'invitant à s'unir contre les infidèles (17 févr. 1532; Bucholtz, *op. cit.*, iv, 104). Il essaya d'acheter l'alliance de François Ier au prix de très larges concessions, mais dut y renoncer. Il tenta même de détacher Venise de sa politique de neutralité à double visage (Sanuto, lv, 345). Mais la Sérénissime, loin d'y consentir, profita de l'occasion pour imposer des contributions à son clergé, sans l'assentiment du pape qui excommunia tous les responsables de cette mesure. Des notes aigres-douces furent échangées entre Rome et Venise. De dépit contre l'attitude vénitienne, le pape proposa même au représentant de Ferdinand Ier, Andrea da Burgo, en mai 1532, un remaniement de la carte politique des pays de l'Adriatique aux dépens de Venise (Bucholtz, *op. cit.*, ix, 110 sq.).

Au printemps de 1532, les nouvelles alarmantes se confirmant, Rome fut prise de panique. Clément VII promit un versement de 120 000 ducats en trois mensualités (il fut d'abord question de 240 000); il encouragea l'équipement d'une flotte génoise, sous le commandement d'André Doria; il fit renforcer les travaux de défense à Ancône par la construction d'une citadelle occupée par une garnison pontificale : la ville perdit son autonomie administrative et fut soumise au pouvoir discrétionnaire du légat, Benedetto Accolti; le cardinal Ippolito de Médicis, nommé légat en Alle-

magne, reçut 50 000 ducats pour recruter des troupes (départ, 8 juill.). Le roi de France ayant témoigné son mécontentement, le pape lui retira les décimes qu'il lui avait concédées (Pastor, 456).

Pour trouver les ressources nécessaires, une bulle imposa au clergé d'Italie de payer la moitié de son revenu annuel. Les cardinaux eux-mêmes furent compris dans cette mesure et le pape resta sourd à leurs protestations. Une autre imposition d'un ducat par foyer fut prescrite pour tous les États de l'Église.

Heureusement pour les pays d'Europe, les deux expéditions turques de 1532 se soldèrent par un échec sur terre et sur mer. L'échéance fatale se trouvait reportée à plus tard.

En 1533, le pape envoya son cousin Bernardo Salviati, avec une flotte de seize galères, au secours de Coron assiégé par les Turcs. Ses efforts ne réussirent qu'à retarder de quelques mois la chute de cette île, clef de l'Adriatique.

VIII. Affaires intérieures de l'Église et de l'État romain. — 1° *Canonisations et ordres religieux.* — L'expédition de la bulle de canonisation de S. Antonin de Florence, qui avait été comme lui archevêque de cette ville, fut un des premiers actes du pontificat de Clément VII (26 nov. 1523; *Bull. Rom. Pont.*, vi, 26). Il prononça encore la béatification de Laurent Justinien (1524; *A. S.*, janv., i, 563) et de Pierre de Luxembourg (Ciacconius, iii, 459). Il approuva aussi le culte du Bx Hyacinthe de Pologne (2 févr. 1527; *A. S.*, août, iii, 331), la confrérie du Rosaire (8 mai 1534; *Bull. Rom. Pont.*, vi, 168), l'office composé par Bernardino de Bussi en l'honneur du saint nom de Jésus (25 févr. 1530; Raynaldi, 1527, n. 105; Ciacconius, iii, 475; Wadding, *Annales*, xvi, 334-35), celui de Dionysio Paleotto en l'honneur de Ste Catherine de Bologne (Wadding, 335). En 1532, il encouragea Quiñones à entreprendre la réforme du bréviaire dans un sens plus scripturaire.

Deux congrégations de clercs réguliers lui durent leur existence. Celle des Théatins, fondée à Rome par Gaétan de Tienne et Jean-Pierre Carafa, fut approuvée le 24 juin 1524 et reçut les privilèges des chanoines du Latran (*Bull. Rom. Pont.*, vi, 73). D'autres faveurs suivirent, en 1529 puis le 7 mars 1533, à l'occasion d'une confirmation de l'institut qui fut déclaré exempt (*ibid.*, 160). Le pape demanda l'ouverture d'un couvent de théatins à Naples et prit leur défense contre les attaques dont ils étaient l'objet à la Curie (*A. S.*, août, ii, 291 sq.). Les Clercs réguliers de S.-Paul, appelés plus tard Barnabites, fondés dans le diocèse de Milan par Antoine-Marie Zaccaria et ses quatre compagnons, furent approuvés le 18 févr. 1533 (*Bull. Rom. Pont.*, vi, 160).

Parmi les mesures de Clément VII concernant les instituts religieux, il faut citer encore : avec l'approbation de ses nouvelles constitutions, la concession de nouveaux privilèges à la branche camaldule réformée par Paolo Giustiniani, appelée les Ermites de S.-Romuald (27 juill., 3 sept., 29 sept. 1528; *ibid.*, 117, 118; *Bull. O. F. M. Cap.*, i, 5-10); une réforme de l'institut du Carmel et des Humiliates (1524-25; Pastor, 579); la confirmation des grâces et privilèges concédés à l'ordre du Carmel et aux confréries y rattachées (12 août 1530; *Bull. Rom. Pont.*, vi, 144); l'extension aux Jésuates des grâces et indults accordés aux Ermites de S.-Augustin (31 janv. 1533; *ibid.*, 158); la sécularisation du monastère augustin de S.-Saturnin de Toulouse (*Gall. christ.*, xiii, append., docum. 77-86). Dès son avènement au pontificat, il accorda à ses anciens confrères de l'ordre de S.-Jean de Jérusalem les faveurs contenues dans la « bulle Clémentine » (publ. 1619) et désigna Viterbe comme résidence provisoire de son grand maître (I. Baudoin, *Hist. des Chevaliers de l'ordre de S.-Jean de Hierusalem*, Paris, 1643, p. 279). Il confirma en 1530 le rattachement à la couronne d'Espagne de la dignité de grand maître des ordres militaires ibériques.

Le pontificat de Clément VII occupe une place spécialement importante dans l'histoire des Frères Mineurs. Une branche italienne de Mineurs réformés s'était constituée en 1517 dans le Val de Rieti, sous la conduite de Stefano Molina et de Martino de Guzman. La protection des cardinaux Quiñones et Carafa leur valut la faveur du pape, qui approuva ces *Riformati* et leur permit de vivre séparés des conventuels, à la seule condition de reconnaître l'autorité de leur ministre général (16 nov. 1532; *Bull. Rom. Pont.*, vi, 155; Wadding, *Annales*, xvi, 379).

Clément VII concéda encore aux fils de S. François nombre de faveurs fiscales (Wadding, *Annales*, xvi, 303, 707, 710, 717) et de privilèges juridiques (*ibid.*, 222, 229, 248, 276, 718). En particulier, il dispensa les franciscains italiens de devoir collecter pour la construction de la basilique de S.-Pierre (*ibid.*, 245) et les déclara exempts de la juridiction des inquisiteurs en matière de foi (18 janv. 1524, 23 juin 1534; *ibid.*, 222; Fontana, 140). Il encouragea les supérieurs des conventuels et des observants à réprimer les abus qui mènent à l'hérésie (Wadding, xvi, 94, 114). Il édicta une longue réglementation pour le tiers ordre de S.-François (*ibid.*, 687-97).

Un autre fils de S. François, Matthieu de Bassi (Matteo da Bascio), pris du désir de prêcher la parole de Dieu en observant plus littéralement la règle et le genre de vie de son fondateur, spécialement en matière de costume et de pauvreté, s'adressa au pape à l'occasion d'un pèlerinage accompli pour l'année sainte de 1525. Clément VII lui donna de vive voix et à titre personnel la permission demandée, à condition de faire acte de présence tous les ans au chapitre provincial des observants (*A. S.*, mai, iv, 283 sq.; Pastor, 632, n. 3). Emprisonné par son supérieur, Matthieu fut relâché peu après, à la demande du duc et de la duchesse de Camerino, et il s'adjoignit deux de ses confrères, Lodovico et Raffaele da Fossombrone. Les trois compagnons eurent à nouveau maille à partir avec leurs supérieurs réguliers qui obtinrent du pape l'autorisation de les arrêter (*Cum nuper*, 8 mars 1526; Wadding, *Annales*, xvi, 788-91; Pastor, 633); mais ils trouvèrent refuge auprès de leurs protecteurs. Grâce à l'appui du cardinal Carafa, un groupe de cinq de ces ermites franciscains furent autorisés par la Pénitencerie à vivre exclaustrés dans des solitudes, sous la surveillance de l'évêque de Camerino, d'y garder le costume à capuchon qu'ils s'étaient confectionné et d'y vivre suivant une interprétation plus stricte de la règle de S. François (*Ex parte vestra*, 18 mai 1526; Wadding, xvi, 300; *Bull. O. F. M. Cap.*, i, Rome, 1740, p. 1-2). Deux ans plus tard (3 juill. 1528), les *mineurs de l'Ermitage* obtinrent la bulle *Religionis zelus* (*Bull. O. F. M. Cap.*, i, 3-4; *Bull. Rom. Pont.*, vi, 113; Pastor, 635), leur permettant de former une famille distincte dans l'ordre de S.-François, de recruter de nouveaux membres parmi le clergé séculier et les laïques, de porter la barbe et de n'avoir avec les observants que de rares rapports juridiques bien spécifiés.

Le nouveau groupement exerça rapidement une grande attirance sur les autres familles de mineurs, surtout sur les observants, mécontents du gouvernement trop traditionaliste de leur général, Paolo Pisotti. Celui-ci se plaignit auprès du pape. Faisant droit à ces réclamations, Clément VII révoqua toutes ses concessions antérieures, sauf, semble-t-il, sa bulle de 1528, et ordonna à tous ceux qui avaient quitté des couvents de mineurs de les réintégrer au plus vite

(15 ou 27 mai 1530, 5 juill., 2 déc. 1531, 3 juill. 1532; Wadding, *Annales*, XVI, 336, 347, 791; Pastor, 640). Les interventions habituelles restèrent d'abord sans effet. Finalement le pape confia l'affaire aux cardinaux del Monte et della Valle, lesquels se prononcèrent pour le statu quo, avec interdiction de passer à l'avenir d'une famille à l'autre (14 août 1532; Z. Boverius, *Annal. ord. Min. Capuc.*, I, Lyon, 1632, p. 172-75). Ce fut le signal d'une nouvelle expansion des ermites franciscains jusqu'aux frontières de la péninsule italienne et en Sicile. Nonobstant l'interdiction pontificale, beaucoup de leurs nouveaux membres provenaient d'autres familles franciscaines. Pour rétablir la paix, le pape accepta l'abdication du général des observants (24 déc. 1533; Wadding, XVI, 395-402); il insista à nouveau sur l'interdiction de passer d'une branche à l'autre (9 avr. 1534; *ibid.*, 439; ce document renferme pour la première fois l'épithète « capucin ») et accorda quinze jours aux transfuges pour réintégrer leur communauté primitive (15 avr.; *ibid.*, 794). Le 25 avr. suivant, il expulsa les trente capucins de leur couvent de Sant'Eufemia de Rome, lesquels obéirent aussitôt, sans même toucher au repas qui venait de leur être servi (Pastor, 642). Grâce aux efforts conjugués de Vittoria Colonna, de Camillo Orsini et de la duchesse de Camerino, la mesure fut rapportée (Tacchi Venturi, *Vittoria Colonna fautrice della riforma cattolica*, dans *Studi e documenti di storia e di diritto*, XXII, 1901, p. 158).

2° *Activité réformatrice et pastorale au sein de l'Église.* — La première année de son pontificat, Clément VII, épaulé par Giberti, tenta de poursuivre dans l'Église entière l'activité réformatrice qu'il avait brillamment déployée à Florence comme archevêque (Tucker, 272).

Aux consistoires des 18 janv. et 24 févr. 1524, il envisagea un plan de réforme limité d'abord à la Curie (Kalkoff, *Forschungen*, 87). Pour le mettre au point et l'étendre à toute la chrétienté, il convoqua à Rome des prélats des divers pays et constitua une commission spéciale de cardinaux.

Malgré les obstacles résultant de la situation internationale et d'une épidémie de peste, Clément VII décida que le jubilé de 1525 aurait lieu. Une série de mesures furent prises à cette occasion : visite générale des églises et examen du clergé de Rome; prescriptions de discipline vestimentaire à l'égard des clercs; recrutement de « prédicateurs d'une conduite éprouvée » et de confesseurs capables en nombre suffisant (24 févr., 9 sept., 7 nov. 1524; Kalkoff, *Forschungen*, 88-89).

La bulle *Meditatio cordis nostri*, du 21 nov. 1524, renforça les prescriptions du concile du Latran, et la bulle *Romanus Pontifex*, du 8 déc., nomma trois commissaires pour visiter les couvents, hôpitaux et hospices de la ville (ces deux documents furent aussitôt livrés à l'impression). Clément VII supprima aussi l'obligation de verser une aumône pour gagner l'indulgence du jubilé (Raynaldi, 1525, n. 1). Il veilla à augmenter la sécurité des pèlerins; il apporta quelques modifications aux cérémonies et à l'ordre coutumier des solennités (Pastor, 571). Malgré tout, le succès de ce jubilé fut restreint.

De nombreuses prescriptions analogues furent adressées en 1524 aux diocèses de Florence, Parme, Naples, Venise, Milan, Burgos et Mayence (Pastor, 579, n. 3). Clément VII accorda aussi de larges pouvoirs au cardinal Wolsey pour réformer et au besoin pour supprimer des couvents en Angleterre; les couvents supprimés devaient servir à l'entretien du collège d'Oxford fondé par Wolsey (21 janv., 3 avr., 21 août, 11 sept. 1524; Rymer, VI-2, 9, 15, 63; il en accordera encore en pleine période de conflit, de mai 1528 à août 1529; *ibid.*, 96-103, 107-09, 136; Theiner, *Vet. mon. Hibern.*, 543). Il soutint plus largement encore les efforts déployés par Gian Matteo Giberti dans son diocèse de Vérone et par quelques autres évêques réformateurs (Pastor, 610-19; sur ses interventions dans le Milanais, cf. F. Chabod, *Per la storia religiosa dello stato di Milano durante il dominio di Carlo V*, Bologne, 1938, p. 6, 18, 19).

L'activité réformatrice de Clément VII se poursuivit, mais à un rythme plus ralenti, en 1525 et 1526; elle cessa presque en 1527 et 1528, pour reprendre à nouveau à partir de 1529 (Pastor, 579, n. 6; 580, n. 2, 4; 581, n. 4).

Parmi ses mesures, il faut signaler les prescriptions prises pour remédier à l'absentéisme des cardinaux et pour prévenir les ordinations simoniaques; l'érection en archevêché du siège épiscopal de Chieti (1er juin 1526; *Bull. Rom. Pont.*, VI, 107); l'érection d'un nouvel évêché à Vigevano (14 mars 1530; Eubel, III, 334); l'adjonction de la collégiale de Campagna comme église métropolitaine au diocèse de Satriano et Campagna (19 juin 1526; *ibid.*, 293); un bref spécifiant que les enfants de prêtres ne pourraient plus hériter des bénéfices de leurs pères (3 juin 1530; *Bull. Rom. Pont.*, VI, 143); la mesure exemptant du paiement des annates les bénéfices dont le revenu annuel ne dépassait pas 24 ducats (30 janv. 1532; *ibid.*, 153).

Ces mesures, très utiles en elles-mêmes, eurent le tort d'être fragmentaires et occasionnelles. Elles ne purent porter remède à des maux qui s'étaient généralisés.

A la fin de son pontificat, l'établissement de l'Inquisition au Portugal fut pour le pape une cause de sérieux ennuis. Sur la requête du roi João III, il y avait nommé, le 17 déc. 1531, un commissaire apostolique inquisiteur pour enquêter sur l'attitude des *novos cristãos*, soupçonnés de sympathies hérétiques et de pratiques de magie. En réalité, le roi voulait couvrir une offensive d'antisémitisme. Les Juifs portugais chargèrent leur agent Duarte de Paz de se plaindre auprès du pape de l'arbitraire des mesures dont ils étaient les victimes. Le pape révoqua sa bulle (17 oct. 1532) et accorda pleins pouvoirs au nonce (7 avr. 1533), en spécifiant que tous ceux dont la conversion avait été obtenue par contrainte n'étaient pas tenus à observer les lois de l'Église et ne pouvaient donc être poursuivis de ce chef. Il ne se laissa pas impressionner par les objections du roi et maintint les directives transmises à son nonce (2 avr., 26 juill. 1534).

3° *Missions.* — Un des rares titres de gloire de Clément VII, et le principal résultat de sa première entrevue de Bologne avec Charles-Quint en 1530, fut l'organisation, au cours des dernières années de son pontificat, de la hiérarchie catholique sur le continent américain nouvellement découvert par Colomb. Jusqu'alors il n'existait pour la partie continentale du Nouveau Monde qu'un patriarcat des Indes occidentales, fondé le 11 mai 1524 et dont le premier titulaire fut Antonio de Rojas, évêque de Palencia (Eubel, III, 213). Les indications chronologiques contenues dans les anciens ouvrages traitant des origines catholiques américaines sont souvent imprécises ou inexactes. Depuis la publication des données consistoriales par Ehses (*Römische Quartalschrift*, VI, 225; repris par Eubel, III), l'histoire possède un solide point d'appui. Les dates les plus vraisemblables sont les suivantes : 1528, réunion des deux sièges épiscopaux de l'île d'Haïti (Hispaniola), à la demande de Charles-Quint; 12 août 1530, évêché de Mexico (1er évêque, Fr. Zummaraga); 2 sept. 1530, nomination, après une vacance de trois ans, d'un nouveau patriarche des Indes occidentales, Gabriel Merino; 26 févr. 1531, évêché de Leon (Nicaragua); 21 juin 1531, évêché dans le Vene-

zuela (le siège en fut fixé, le 30 août 1531, à Coro); 6 sept. 1531, évêché de Trujillo (Honduras); 24 mai 1532, essai d'établir un évêché à Sta Marta en Colombie; après un échec, il fut repris le 10 juin 1534; 11 févr. 1534, évêché de Castello (Panama).

D'autre part, Clément VII constitua en province ecclésiastique tous les pays d'outre-mer relevant de la couronne portugaise. Le siège de Funchal, élevé le 31 janv. 1533 au rang d'archevêché et de siège primatial des Indes, reçut comme suffragants les évêchés de Cap-Vert, de San Thomé, de San Miguel (Açores) et de Goa (Ehses, *Römische Quartalschrift*, 230).

Le pape encouragea aussi le travail missionnaire proprement dit. En 1526, dans un bref au ministre général des Franciscains, il le félicita de son zèle pour les missions et l'encouragea à les visiter personnellement. Il concéda à Charles-Quint (1532) la permission d'envoyer en Amérique 120 franciscains, 70 dominicains et 10 hiéronymites, même contre la volonté de leurs supérieurs immédiats (Streit, II, 298; Pastor, 568, n. 3). Il accorda de nombreux privilèges aux missionnaires.

En Europe orientale, Clément VII, victime de la même erreur d'optique que ses prédécesseurs, croyait qu'il suffirait de quelques démarches politiques pour obtenir un rapprochement religieux. Ébloui par des rapports trop optimistes de Pighius et de Centurione, il adressa au grand kniaz Vassili III un message très encourageant (25 mai 1524). Un envoyé russe, Dmitri Guerasimov (Demetrius Erasmius), se présenta à Rome, en sept. 1525, avec de riches présents. Sa réponse était favorable au projet d'alliance contre les Turcs, mais ne soufflait mot d'un rapprochement confessionnel. Une autre mission romaine dirigée par Gian Francesco de Potenza, évêque de Skara en Suède (déc. 1525-janv. 1528), réussit à conclure une trêve de cinq ans avec la Pologne et fut l'occasion d'un rapprochement culturel (Pierling, *La Russie et le S.-Siège*, I, Paris, 1906, p. 453).

Par lettres et par messagers, Clément VII resta en relations avec les Maronites et les Arméniens. Il accepta l'obédience offerte en 1533 par une mission venue au nom du négus David d'Abyssinie, alors confondu avec le légendaire prêtre Jean (Pastor, 570, n. 3; Streit, I, 22; II, 83; V, 26). En 1526, il confirma un décret d'Eugène IV déclarant la validité de la formule du baptême en usage dans les Églises orientales.

4° *Promotions cardinalices.* — Clément VII créa 33 cardinaux en 14 promotions. Durant les quatre premières années de son pontificat, il refusa obstinément tout accroissement du Sacré Collège, malgré les instances de l'empereur. Il ne s'y résolut qu'à la dernière extrémité, faute de pouvoir se procurer autrement l'argent nécessaire aux dépenses militaires. Furent promus, le 3 mai 1527 : Benedetto Accolti, Niccolo Gaddi, Agostino Spinola, Ercole Gonzaga, Marino Grimani et le chancelier français Antoine du Prat. Mais il était trop tard pour récolter les sommes espérées. Une nouvelle promotion eut lieu au cours de sa captivité au Château S.-Ange, afin de trouver de quoi payer sa rançon (21 nov. 1527) : Antonio Sanseverino, Vincenzo Caraffa, Andrea Palmieri, Enrico Cardona, Girolamo Grimaldi, Pirro da Gonzaga, Sigismondo Pappacoda. Les cardinaux de ces deux promotions furent promulgués au début de févr. 1528 (Pastor, 321, note).

Pour le remercier de ses bons offices comme négociateur, il nomma cardinal le général des Franciscains, Francesco Quiñones (probablement le 7 déc. 1527; publié le 25 sept. 1528, cf. Pastor, 346). Le 20 déc. 1527, le patriarche de Venise, Francesco Cornaro, reçut le chapeau.

L'année 1529 vit 3 promotions, d'un élu chacune : au début de l'année, à une date incertaine (Pastor, 350, n. 3), Girolamo Doria, neveu du célèbre amiral génois; le 10 janv., le « petit-neveu » du pape, Ippolito de Médicis, à peine âgé de dix-huit ans; le 13 août, l'envoyé impérial, Mercurino Gattinara, comme récompense pour la conclusion du traité de Barcelone (Pastor, 368, n. 6).

Sur les 6 promotions des années 1530 et suivantes, 5 eurent un caractère politique. Au cours de la première entrevue de Bologne (9 mars 1530), reçurent la la pourpre : l'évêque de Trente, Bernhard Cles; le Savoyard Louis de Challant; l'évêque de Burgos, Iñigo de Zuniga; et le confesseur de Charles-Quint, Juan Garcia de Loaysa. Pour apaiser le roi de France, cette promotion comprit encore l'évêque de Bourges, François de Tournon. Nommés le 9 mars 1530, ils furent promulgués le 19 du même mois, sauf Zuniga (cf. les dates de Pastor, 388, 575 et Eubel, III, 20-21). Le 8 juin 1530, le chapeau fut encore accordé à un deuxième Français, Gabriel de Gramont. Le pape avait aussi promis au duc de Savoie de donner la pourpre à son fils, dès que celui-ci aurait atteint l'âge requis (24 mars 1530; Pastor, 757); mais l'intéressé préféra ne pas revendiquer l'accomplissement de cette promesse. Le 22 févr. 1531, deux archevêques espagnols devinrent cardinaux : Alfonso Manriquez et Juan de Tavera; le 22 sept. 1531, ce fut le grand pénitentier, Antonio Pucci, seul Italien nommé durant ces dernières années. Au cours de la deuxième entrevue de Bologne, Charles-Quint dut se contenter d'une seule nomination : le patriarche des Indes, Gabriel Merino (21 févr. 1533); l'archevêque de Toulouse, Jean d'Orléans, vint faire compensation à ce dernier dès le 3 mars suivant. Par contre, à Marseille, François Ier obtint, le 7 nov., 4 chapeaux pour des sujets de son royaume : Jean le Veneur, Claude de Givry, Odet de Châtillon et Philippe de la Chambre.

5° *Finances et administration.* — A son avènement, Clément VII hérita d'une lourde succession financière, résultat de la politique de faste et de gaspillage de Léon X. Par une gestion économe des deniers publics, il rétablit l'équilibre budgétaire (499 000 ducats de recettes, contre 412 000 de dépenses en 1526). Mais le cataclysme de 1527 et ensuite l'expédition contre Florence portèrent à ses finances un coup irrémédiable. Ce fut Clément VII qui ouvrit le grand livre de la dette publique en inaugurant la pratique des emprunts publics : en 1526, un premier *monte*, appelé *detta Fede*, fut constitué au moyen de 2 000 titres de 100 scudi à 10 %. Quelques mois plus tard, il en ouvrit un autre, *di sale et oro* (284 000 scudi à 8 %). Un troisième, le *monte del macinato*, d'un montant de 290 000 scudi, fut ouvert en 1527.

Malheureusement le pape manqua de fermeté dans la répression des abus anciens et il laissa s'en introduire de nouveaux. Après le *Sacco*, le corps des fonctionnaires romains essaya de reconstituer sa fortune par une majoration des taxes pontificales. Clément VII laissa faire sans protester (Jedin, 582, n. 24). Il permit aussi à son cousin par alliance, Giambattista Strozzi, de concentrer entre ses mains les principales fermes fiscales, les douanes et la fourniture des grains; il concéda le monopole du savon à Girolamo de Sauli.

Par la constitution agraire *Ad Sacram Beati Petri Sedem* (20 févr. 1524), précisée le 1er août, Clément VII tenta d'enrayer l'extension des pâturages et de l'élevage des vaches tyroliennes au détriment de la culture des céréales et des approvisionnements de blé (F. Marconcini, *Le grandi linee della politica terriera e demografica di Roma da Gregorio I Magno a Pio IX*, Turin, s. d., p. 81-93, 205-09).

Il accorda des privilèges commerciaux aux *pizzica-*

gnoli payant 100 scudi et imposa une taxe sur la farine et sur le mouvement des marchandises au port de la Ripetta.

Clément VII renforça la législation en vigueur contre la plaie des homicides, du brigandage et de la vindicte privée; il légiféra contre les abus qui s'étaient introduits dans l'exploitation des salines de Cervia et dans le commerce du sel (*Bull. Rom. Pont.*, VI, 69, 109). Il accorda divers privilèges aux auditeurs de la Rote romaine et établit un tribunal de la Rote à Pérouse pour l'Étrurie (*ibid.*, 81, 139). Le 25 avr. 1528, la ville de Rome commençant à se relever de ses ruines, le pape renouvela les « statuts, constitutions, privilèges, indults, exemptions, libertés, concessions, immunités et grâces » du gouvernement local de la ville (*ibid.*, 111). Il précisa la manière dont se feraient les citations en justice et celle dont les fonctionnaires et administrateurs, quel que soit leur grade, auraient à rendre compte de leur gestion (*ibid.*, 119, 123). Il approuva de nouveaux statuts concernant les médecins et les droguistes de Rome (8 sept. 1530; *ibid.*, 148).

Il confirma l'érection du refuge de Ste-Marie-Madeleine pour les repenties (1525; *ibid.*, 92) et accorda la liberté à tous les esclaves baptisés fuyant leurs maîtres et cherchant refuge dans un des palais du Capitole (27 juin 1534).

6° *Sciences et arts.* — Le retour d'un Médicis sur le trône pontifical fut salué par les littérateurs et les artistes comme l'aube d'un nouvel âge d'or. Les beaux jours de Léon X allaient revenir. A l'avance, les panégyristes en chantèrent les splendeurs (Pastor, 548, n. 3; Rodocanachi, 97). Au carnaval de 1524, on revit les chars, les courses de chevaux, les fêtes aux brillants atours, les grands et luxueux cortèges (Rodocanachi, 105).

L'illusion fut de courte durée. L'état obéré de ses finances et son tempérament parcimonieux amenèrent le nouveau pontife à restreindre sensiblement les dépenses somptuaires. Les cataclysmes qui frappèrent la Ville éternelle firent le reste.

Cependant une tradition s'était formée, qu'il eût été impossible de rompre en un tournemain : dans l'entourage du second pape Médicis, les astres de la Renaissance continuèrent à scintiller. De nombreux humanistes et latinistes peuplaient la Curie; d'autres, plus nombreux, comptaient parmi ses relations.

Érasme, que Paul IV allait ranger parmi la première classe des auteurs à l'Index, avec une mention plus sévère que celles de Luther et de Calvin (Reusch, *Der Index der verbotenen Bücher*, I, 347), bénéficia de la protection de Clément VII, surtout après qu'il eut commencé à attaquer la doctrine luthérienne de la volonté. Clément VII dut renoncer à lui faire confier une chaire à l'université de Rome, mais il exigea que ses ennemis louvanistes s'abstinssent de toute polémique à son sujet (oct. 1525; Balan, *Mon. Reform.*, 552). Il le laissa poursuivre sa tentative de médiation entre catholiques et luthériens et il intervint en sa faveur en 1527 auprès d'une commission de théologiens espagnols réunie à Valladolid.

Machiavel, lui aussi mis à l'Index par Paul IV, garda ses faveurs. Le pape concéda aux presses de la Chambre apostolique un monopole décennal pour imprimer ses œuvres. Mais il ne retint pas son projet de création d'une milice nationale.

Francesco Guicciardini, dévoué corps et âme à la politique médicéenne, fut aussi bon historien qu'administrateur. Clément VII lui confia en 1524 la présidence de la Romagne et, en 1531, la vice-légation de Bologne. Il prit part aux opérations militaires qui suivirent la conclusion de la Ligue de Cognac et à la restauration des Médicis à Florence. Ses œuvres sont une des principales sources pour l'histoire de ce pontificat.

La liste des principaux littérateurs protégés par Clément VII est donnée par Pastor (553-54). Signalons ici : les secrétaires ou anciens secrétaires, Jacopo Sadoleto, Pietro Bembo, Giovan Battista Sanga, le médecin et historien Paolo Giovio; les poètes Sannazaro *(De partu Virginis)* et Vida *(Christiade)*.

Habituellement, le pape récompensa leurs services par de nombreux bénéfices, parfois même par des évêchés.

L'Arétin compta lui aussi durant un temps parmi le cercle de ses protégés. Le pape l'aurait fait nommer chevalier de Rhodes. Mais ses écarts de langage lui valurent une disgrâce qui dura jusqu'en 1530 (Rodocanachi, 123-25).

Clément VII n'ouvrit guère de nouveaux chantiers, mais il fit achever les édifices commencés sous Léon X et restaurer quelques dégâts causés par le *Sacco*.

Un des premiers actes de son pontificat fut de nommer une commission de soixante membres pour la nouvelle construction de la basilique S.-Pierre (12 déc. 1523; *Bull. Rom. Pont.*, VI, 48). L'efficience de ce nouveau rouage laissant à désirer, il le remplaça en 1525 par une Congrégation plus restreinte *della Fabbrica di S. Pietro*. L'architecte en titre de la basilique fut Baldassare Peruzzi, dont la nomination à vie fut renouvelée en 1531, après l'interruption des travaux résultant du *Sacco* (Pastor, 761).

A Michel-Ange, dont il supporta avec patience les écarts de caractère, il confia l'achèvement de la chapelle funéraire des Médicis à San Lorenzo, puis l'aménagement de la *Bibliotheca Laurentiana*, à Florence. Dès juill. 1533, il décida aussi de lui faire compléter la décoration de la Sixtine; il accepta son premier projet comportant sans doute deux fresques : le *Jugement dernier* et les *Anges rebelles* (Dorez, 145-47).

En peinture, le nom de Clément VII reste surtout attaché à la décoration des *Stanze* et de la salle Constantinienne au Vatican. Deux élèves de Raphaël, Giulio Romano et Francesco Penni, aidés de leurs propres élèves, se partagèrent les quatre grandes fresques et les figures accessoires qui furent terminées en sept. 1524 (E. Müntz, *Gli allievi di Raffaello durante il pontificato di Clemente VII*, dans *Arch. stor. dell'arte*, I, 1888-2, 447-50). Un autre élève de Raphaël, Giovanni da Udine, fut chargé en 1531 de restaurer la mosaïque de l'abside de S.-Pierre; il dut aussi décorer nombre de bannières et de baldaquins. Au cours de sa captivité au Château S.-Ange, le pape y fit aménager une salle de bains, ornée de sujets décoratifs empruntés aux récits mythologiques de la vie de Vénus.

Rome doit encore à Clément VII : l'achèvement de la cour S.-Damase au Vatican et du baptistère du Latran; l'embellissement de plusieurs églises; la construction du Banco di S. Spirito (la Monnaie); plusieurs groupes sculptés (par Baccio Bandinelli); la restauration de chefs-d'œuvres antiques, tels que le Laocoon et l'Apollon du Belvédère (par Giov. Angelo Montorsoli); le nouvel archange de bronze aux dimensions colossales dominant le Château S.-Ange (par Raffaele da Montelupo); la statue de S. Pierre faisant pendant sur le pont S.-Ange à celle de S. Paul (par Lorenzetto); des miniatures et des enluminures pour des livres liturgiques et divers portraits (par Sebastiano del Piombo); l'achèvement et l'alignement des trois voies publiques en éventail se rejoignant à la Piazza del Popolo; des travaux de fortification (par Antonio da Sangallo et Giuliano Leno; sur ces deux spécialistes et sur d'autres qui furent au service de Clément VII, voir l'étude de C. Promis, *Biografie di ingegneri militari italiani dal secolo XIV alla metà del XVIII*, dans *Miscellanea di storia italiana*, XIV, 1874, p. 78-97, 326-30, 336-39).

En province, l'héritage artistique de Clément VII

comprend : l'ornementation de la Santa Casa et le palais pontifical de Lorette (par Andrea Sansovino et ses élèves); la fontaine dénommée Pozzo di San Patricio à Orvieto (par Sangallo); le tombeau de Pietro de Médicis au Mont-Cassin. Il fit aussi moderniser des fortifications, construire une citadelle à Florence (1531), et développer les installations portuaires, surtout dans les ports de l'Adriatique.

Clément VII favorisa particulièrement l'orfèvrerie par de nombreuses commandes. Ses orfèvres principaux furent : Caradosso, Valerio Belli (entailles), Giovanni Bernardi da Castel Bolognese (médailleur), et surtout Benvenuto Cellini. Celui-ci lui ayant montré un modèle représentant l'*Ecce homo* avec les portraits du pape et de l'empereur, Clément VII le nomma maître de frappe de l'atelier monétaire de Rome (1529) (E. Plon, *Benvenuto Cellini*, Paris, 1883, 194 sq.). Clément VII fit encore confectionner un trirègne par Gaspare Galli, des horloges par Cherubino da Reggio et divers joyaux par Tobia da Camerino (Dorez, 161-62, 169). De l'avis de Vasari, la numismatique pontificale atteignit alors son apogée : jamais monnaies pontificales ne furent frappées plus parfaitement. Il y aurait eu cent vingt types différents de pièces de monnaie, sans compter les projets dont certains furent très originaux (E. Müntz, *L'oreficeria a Roma durante il regno di Clemente VII (1523-34)*, dans *Archiv. stor. dell'arte*, I, 1888-1, p. 15). Müntz (*ibid.*, I, 1888-1, p. 14-23; 1888-2, p. 35-42, 68-74, 132-34) donne la liste la plus complète des orfèvres ayant travaillé pour Clément VII, la liste de ses dépenses pour des objets d'orfèvrerie : en tout 7 730 ducats pour des travaux proprement dits (p. 39-42), et la liste des roses d'or et des épées d'honneur décernées par lui (p. 16). Les principales médailles de Clément VII sont mentionnées dans Artaud de Montor, *Hist. des Souverains pontifes romains*, IV, Paris, 1851, p. 115-18.

Moins porté aux sciences qu'aux beaux-arts, Clément VII leur témoigna néanmoins son intérêt. La réforme du calendrier et le système de Copernic retinrent son attention (Hipler, dans *Historisch-politische Blätter*, LXIII, 1869-I, p. 497). Pour enrichir la Vaticane de livres et de manuscrits, il chargea, en 1526, le clerc liégeois Jean Heytmers et le dominicain Willem Carnifex (De Vleeschauwer?) d'une mission de prospection dans les pays nordiques (Pastor, 738-40), et leur adjoignit en 1532 le franciscain malinois Pierre Eras (*ibid.*, 763-64). S'il décréta en 1531 la fermeture de la Sapienza pour pouvoir disposer de ses revenus, c'est que ce centre scientifique ne fonctionnait plus depuis le *Sacco*.

IX. Mort, portrait, jugement. — A part un sérieux accroc durant l'hiver 1528-29, la santé de Clément VII laissa peu à désirer. En juin 1534, son état empira soudainement (cancer à l'estomac?), mais son tempérament d'acier lutta encore durant quatre mois contre la mort. Les pirates de Chereddin Barberousse et la canaille romaine profitèrent copieusement de ce demi-interrègne : le littoral romain fut le théâtre de razzias et plus de trois cents personnes auraient été assassinées à Rome même au cours de ces quatre mois. (sur cette dernière maladie, cf. Tezza, dans *Atti dell' Istituto Veneto*, VIe sér., VII, 902; Fantini, *Lettera dei successi di Roma per l'infermità di Clemente VII*, Rome, 1534). Clément VII mourut le 25 sept. 1534, âgé seulement de cinquante-six ans.

Par son testament du 30 juill., Clément VII partagea ses biens entre ses deux neveux adoptifs, Alessandro et Ippolito : Florence au premier, le reste au second (Pastor, 541). Deux jours avant sa mort, il écrivit encore à l'empereur pour les lui recommander (Raynaldi, 1534, n. 67). La vie licencieuse d'Ippolito lui causa maints soucis durant sa dernière maladie : pour lui procurer un dérivatif, il le nomma légat dans les Marches (5 sept. 1534).

Il déclara peu auparavant que, selon lui, le cardinal Farnèse était le plus digne de lui succéder (P. Jovio, *Historiarum sui temporis, t. 32*, éd. Bâle, II, 1567, p. 529). Son oraison funèbre fut prononcée par L. Grana (publ. dans *Anecdot. littér.*, IV, 255 sq.). Ses restes, provisoirement ensevelis à S.-Pierre, reçurent leur sépulture définitive dans le mausolée construit par Baccio Pintelli à Sta Maria sopra Minerva (Ciaconius, III, 473).

Sur l'iconographie de Clément VII, cf. Pastor, IV-2, 172, n. 4. Les meilleures descriptions sont celles des ambassadeurs vénitiens Foscari (1526), Contarini (1530) et Soriano (1531) (cf. Albèri, sér. II, III).

Tempérament moins riche que son cousin Léon X, Clément VII le dépassa de loin par son sérieux, la simplicité de ses goûts, son sens de la justice et du devoir, son esprit de travail. Sans être austère, il ne s'accorda comme distractions que quelques séances musicales et la conversation de gens d'esprit. Comme tout vrai Médicis, il aima les lettres et les arts, mais modérément, car il était de nature prosaïque. Son sens de l'économie, que d'aucuns ont confondu avec de l'avarice, ne l'empêcha pas d'être très aumônier (détails dans Pastor, 174, n. 5), mais lui fit préférer de payer des dettes de son cousin plutôt que de les augmenter par de nouvelles prodigalités. Ses mœurs semblent aussi avoir été irréprochables; Foscari déclare : « Il est très continent; on ne lui connaît aucune espèce de luxure » (Albèri, sér. II, III, 127). Ce témoignage, confirmé par Vettori, Guichardin, Campeggio et Eck, n'exclut pas nécessairement toute frasque de jeunesse. Mais il n'est nullement prouvé qu'Alessandro de Médicis, né en 1510 d'une esclave mauresque, soit son bâtard plutôt qu'un fils illégitime de son cousin Lorenzo.

Somme toute, comme cardinal, Giulio de Médicis fut excellent. Mais les fruits de son pontificat ne répondirent pas aux promesses des fleurs. Cela s'explique par d'autres traits de son caractère, peu visibles au début, mais qui se développèrent avec l'âge, sous l'effet des responsabilités et sous le coup des revers subis. Clément VII était froid, timoré et secret; « l'homme le plus mystérieux du monde, qui connaît plus de chiffres que quiconque », écrivit de lui Loaysa à son pénitent Charles-Quint. Il manquait d'initiative et plus encore de décision; cette crainte de devoir se décider paralysait son action; elle le portait à ruminer ses résolutions, à se contenter de demi-mesures et d'interventions tardives, à freiner, voire à défaire de la main gauche ce qu'il tentait d'édifier de la droite. Il perdit le plus clair de son temps et toute sa réputation en *combinazioni* mesquines, à la recherche de moyens lui permettant de naviguer entre deux eaux et de miser sur tous les tableaux possibles. Au moins les apparences de la loyauté firent trop souvent les frais de sa politique à double visage.

Incontestablement, Clément VII qui avait été un fort bon cardinal se montra comme pape inférieur à sa tâche. Disons tout de suite que cette tâche était quasi surhumaine. Elle aurait exigé un chef d'un coup d'œil, d'une vigueur et d'une trempe exceptionnels. Elle ne rencontra qu'un politicien étroit et calculateur, un homme faible, plus riche en velléités qu'en volonté, un pape qui, pour son malheur et pour celui de l'Église, ne fut avant tout qu'un Médicis.

Sauf devant le danger ture, Clément VII s'avéra incapable d'envisager les événements sous un angle européen : sa politique se borna à un jeu de baseule, visant à assurer l'équilibre des forces dans la péninsule et, dans ce but, à empêcher que « sa tête et sa queue » ne fussent tenues par les mêmes mains. Tel était l'alpha et l'oméga de son credo politique. Il espé-

rait, grâce à une attitude ondoyante, pouvoir garder la neutralité entre les belligérants, sauvegarder la liberté de l'Italie, endiguer la menace du Croissant et tenir tête aux progrès de l'hérésie. Mais il lui manquait l'esprit de décision nécessaire à la réalisation de cet idéal. Au lieu de s'efforcer de conduire les événements et les forces en présence, il se laissa conduire par eux, et il y mit un tel retard que ses décisions survinrent presque toujours à contretemps. Aussi récolta-t-il une abondante moisson de déboires.

Peu d'époques furent aussi fécondes en cataclysmes pour l'Église que les onze années de son pontificat. Le jugement de l'histoire s'en est fatalement ressenti : « le plus fatal de tous les papes » (L. von Ranke, *Die Römischen Päpste in den letzten vier Jahrhunderten*, I, 77); pas à la hauteur de la tâche qui lui était échue (Ehses, *Concilium*, p. CXI; Seppelt, 441); son pontificat : « une faillite religieuse » (Imbart de la Tour, *op. cit.*, III, 578); sa mort prématurée : « la plus grande chance qui pouvait arriver à l'Église catholique et à la papauté » (Friedensburg, 53); les revers subis : un signe providentiel pour rappeler à la papauté son rôle véritable (Pastor, 547).

Devant un tel accord de la justice immanente des choses et du verdict des hommes de science, ce serait une gageure que d'entreprendre la réhabilitation d'un pape tel que Clément VII. Pourtant une histoire loyale et sincère ne peut pas faire chorus avec les détracteurs systématiques qui, dès le lendemain de sa mort jusqu'à nos jours, n'ont cessé de lapider la mémoire du pontife.

On a beaucoup reproché à Clément VII sa politique à la petite semaine, oscillant perpétuellement entre un équilibrisme instable et une propension craintive à voler au secours de la victoire. On ne s'est pas assez demandé si les forces dont il disposait en fait sur l'échiquier politique italien lui eussent permis d'en mener une autre.

On lui a reproché de n'avoir rien tenté pour la défense de la foi et la réforme de l'Église. Telle quelle l'accusation est excessive. Mais il faut reconnaître et déplorer que ces questions n'ont occupé qu'une place secondaire dans son activité et sans doute aussi dans ses préoccupations. Quant à sa terreur d'un concile, elle est facilement compréhensible : pour aborder une nouvelle assemblée de Constance ou de Bâle, il ne se sentait pas l'étoffe nécessaire.

Clément VII a fait montre de nombreuses faiblesses. Mais il serait injuste de lui attribuer l'entière responsabilité des malheurs qui atteignirent l'Église et l'Europe de son temps; injuste de faire de lui le bouc émissaire de toutes les fautes accumulées *in capite et in membris* depuis plusieurs générations. Giulio de Médicis a récolté la tempête. Ce n'est pas lui qui l'avait semée. Il se borna, à force de demi-mesures, à en faciliter le déchaînement et à en accroître les ruines. C'est plus qu'il n'en faut pour faire regretter qu'il ait été pape à un moment décisif de l'histoire.

E. Albèrl, *Le relazioni degli ambasciatori veneti al Senato durante il secolo decimosesto*, IIe sér., III (VIIe de la coll.), Florence, 1846, p. 61-313 (rapports de Marco Minio, Luigi Gradenigo, Marco Foscari, Niccolo da Ponte, Gasparo Contarini, Antonio Soriano). — P. Balan, *Cl. VII e l'Italia de' suoi tempi*, Milan, 1887 (déjà paru dans *La Scuola Cattolica*, 1885-87); *Monumenta Reformationis Lutheranae ex tabulariis secretioribus S. Sedis, 1521-25*, Ratisbonne, 1884; *Monumenta saeculi XVI hist. illustrantia*, vol. I, *Cl. VII epistolae per Sadoletum scriptae*, etc., Innsbruck, 1885. — U. Benassi, *Parma sotto Cl. VII*, Parme, 1906. — G. A. Bergenroth, *Calendar of Letters, despatches and State Papers relating to the negociations between England and Spain*, II, *Henry VIII, 1509-25*, Londres, 1866 (Suppl. aux vol. I et II, éd. G. Mattingly, Londres, 1940). — D. Bertl, *Alcuni documenti che servono ad illustrare il pontificato di Cl. VII*, dans *Giornale degli archivi toscani*, II, 1858. — W. Borée, *Heinrich VIII. von England und die Kurie in den Jahren 1528-29*, Göttingen, 1885 (thèse). — V.-L. Bourrilly, *La première défection de Cl. VII à la Ligue de Cognac (août-sept. 1526)*, dans *Annales de la faculté des lettres de Bordeaux*, Bull. italien, I, 1901, n. 3. — K. Brandi, *Kaiser Karl V.*, I, 3e éd.; II *(Quellen und Erörterungen)*, Munich, 1941 (très utile). — R. Brown, *Calendar of State papers and manuscripts relating to English affairs existing in the archives and collections of Venice and other libraries of Northern Italy*, II (1509-19), III (1520-26), IV (1527-33), V (1534-54), Londres, 1867-73. — F. V. von Bucholtz, *Geschichte der Regierung Ferdinand I.*, t. II-IV, IX, Vienne, 1831-38. — *Bullarium Romanorum Pontificum*, éd. de Turin, VI, Turin, 1860, p. 26-172. — G. Burnet, *History of the Reformation of the Church of England*, II, Londres, 1850. — L. Cardella, *Memorie storiche de'cardinali della santa romana Chiesa*, IV, Rome, 1803, p. 3, 80-135. — E. Casanova, *Lettere di Carlo V a Cl. VII, 1527-32*, Florence, 1893; *Un esemplare delle lettere che si scrissero Carlo V e Cl. VII per la convocazione di un concilio (1530) con correzioni autografe di Fr. Guicciardini*, dans *Arch. stor. ital.*, Ve sér., VIII, 1891, p. 126-38. — J. Chmel, *Schreiben des Erzherzogs Ferdinand von Oesterreich, vom 20. Mai 1525, an den Papst Cl. VII.*, dans *Sitzungsberichte der kaiserl. Akademie der Wissenschaften*, Philol.-hist. Klasse, II, 1849-1, p. 28-34. — A. Ciacconius - A. Oldoinus, *Vitae et res gestae Pontificum Romanorum et S. R. E. cardinalium*, III, Rome, 1877, p. 338-39, 443-530. — A. Claretta, *Carlo V e Cl. VII, il loro arrivo al congresso di Bologna e l'assedio di Firenze di 1530*, Turin, 1893 (*Atti della R. Accademia delle scienze di Torino*, XXVIII). — G. Constant, *La Réforme en Angleterre. Le schisme anglican, Henri VIII (1509-47)*, 2e éd., Paris, 1930, p. 18-67. — P. Crabitès, *Cl. VII and Henry VIII*, Londres, 1936. — M. Creighton, *History of the Papacy during the period of the Reformation*, V, *The German Revolt, 1517-27*, Londres, 1894. — G. De Leva, *Storia documentata di Carlo V in correlazione all' Italia*, II; III, 1-137, Venise, 1863-67. — A. Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane* (docum. recueillis par G. Canestrini), II, Paris, 1861, p. 666-fin. — *Deutsche Reichstagsakten unter Kaiser Karl V.*, I (A. Kluckhohn), Gotha, 1893, p. 924; II (A. Wrede), *ibid.*, 1896, p. 982; III (Id.), *ibid.*, 1901, p. 964; IV (Id.), *ibid.*, 1905, p. 819; VII (J. Kühn), Stuttgart, 1935. — F. Dittrich, *Regesten und Briefe des Cardinals G. Contarini*, Braunsberg, 1881, p. 28 sq. — J. J. Döllinger, *Beiträge zur politischen, kirchlichen und Kulturgesch. der sechs letzten Jahrhunderte*, III, Vienne, 1882, p. 243-84. — L. Dorez, *La Cour du pape Paul III d'après les registres de la trésorerie secrète*, I, Paris, 1932 (contient aussi nombre de renseignements sur le pontificat de Cl. VII). — St. Ehses, *Concilium Tridentinum*, éd. Görresgesellschaft, IV *(Actorum pars prima)*, Fribourg, 1904, p. XVII-CXI; *Römische Dokumente zur Gesch. der Ehescheidung Heinrichs VIII. von England 1527-34*, Paderborn, 1893 (*Quellen und Forschungen aus dem Gebiet der Gesch...*, Görresgesellschaft, II); *Cl. VII. und Karl V. zu Bologna, 1533*, dans *Römische Quartalschrift*, V, 1891, p. 299-307; *Aus den Consistorialakten der Jahre 1530-34*, *ibid.*, VI, 1892, p. 220-36; *Die Politik Kl. VII. bis zur Schlacht von Pavia*, dans *Historisches Jahrbuch*, VI, 1885, p. 557-603; VII, 1886, p. 553-93; *Die päpstliche Dekretale im Scheidungsprozess Heinrichs VIII.*, *ibid.*, IX, 1888, p. 24-48, 209-50, 609-49; *Papst Kl. VII. in dem Scheidungsprozesse Heinrichs VIII.*, *ibid.*, XIII, 1892, p. 470-88. — Eubel, III, 14, 18-22. — B. Fontana, *Docum. vaticani contro l'eresia Luterana in Italia*, dans *Archiv. della Società romana di storia patria*, XV, 1892, p. 71-142. — C. Fossati Falletti, *Cl. VII e l'impresa di Siena, il Sacco di Roma, l'assedio di Napoli*, Sienne, 1879. — J. Fraikin, *Nonciatures de France. Nonciatures de Cl. VII. Depuis la bataille de Pavie jusqu'au rappel d'Acciajuoli*, 2 vol., Paris, 1906-26 *(Archives de l'hist. relig. de la France)*; *Une alliance du S.-Siège et de la France*, dans *La Quinzaine*, LXIII, 1905, p. 291-300. — V. Fraknoi, *Relationes oratorum pontificiorum, 1524-26*, I, Budapest, 1884 (*Monumenta vaticana hist. regni Hungariae illustrantia*, II-1). — W. Friedensburg, *Nunziaturberichte aus Deutschland*, sect. I, *1533-59*, vol. I, *Nuntiaturen des Vergerio, 1533-36*, Gotha, 1892, p. 608. — P. Friedmann, *Anne Boleyn. A Chapter of English History, 1527-36*, 2 vol., Londres, 1884. — L.-P. Gachard, *Correspondance de Charles-Quint et d'Adrien VI*, Bruxelles, 1859, p. 199-228. — J. Gairdner, *New lights on the divorce of Henri VIII*, dans *English Historical Review*,

XI, 1896, p. 673-702; XII, 1897, p. 1-16, 237-53. — P. de Gayangos, *Calendar of letters, despatches and State Papers relating to the negociations between England and Spain*, III-1 (1525-26); III-2 (1527-29); IV-1 (1529-30); IV-2 (1531-33, 2 vol.); V-1 (1534-35), Londres, 1866-86. — F. Gilbert, *Alcuni discorsi di uomini politici fiorentini e la politica di Cl. VII per la restaurazione medicea*, dans *Arch. stor. ital.*, XCIII, 1935-II, p. 3-24. — G. Giordani, *Della venuta e dimora in Bologna di Cl. VII per la coronazione di Carlo V celebrata l'anno 1530*, Bologne, 1842 (très documenté). — R. Grethen, *Die politischen Beziehungen Kl. VII. zu Karl V. in den Jahren 1523-27*, Hanovre, 1887. — A. Guasti, *Alcuni brevi di Cl. VII sulla ferita e la morte di Giovanni de'Medici estratti dagli archivi segreti del Vaticano*, dans *Arch. stor. ital.*, Ve sér., II, 1888, p. 193-203. — F. Guicciardini, *Dall'assedio di Firenze al secondo convengo di Cl. VII e Carlo V (1530-32)*, éd. A. Otetea, Aquila, 1927 (lettres à B. Lanfredini); *La Storia d'Italia*, Parme, 1567; Venise, 1616; nouv. éd., A. Gherardi, Florence, 1919; trad. franç., J. Chomedey, Paris, 1568; *Opere inedite*, éd. G. Canestrini, 10 vol., Florence, 1854-68; *Ricordanze inedite*, éd. P. Guicciardini, Florence, 1930; *Scritti autobiografici e rari*, éd. R. Palmarocchi, Bari, 1936; *Scritti inediti di F. G. sopra la politica di Cl. VII dopo la battaglia di Pavia*, éd. P. Guicciardini, Florence, 1940; *Scritti politici e ricordi*, éd. R. Palmarocchi, Bari, 1933. — L.-E. Halkin et G. Dansaert, *Charles de Lannoy*, Bruxelles, 1934. — A. Hamy, *Entrevue de François Ier avec Henri VIII à Boulogne-sur-Mer en 1532*, Paris, 1898; *Entrevue de François Ier avec Cl. VII à Marseille en 1533, pour faire suite à l'entrevue de François Ier avec Henri VIII à Boulogne en 1532, réception, cérémonies, d'après le journal d'Honoré de Valbelle*, Paris, 1900 (extr. du *Bull. de la Soc. académique de Boulogne-sur-Mer*, VI). — Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, VIII-2 (à compléter par l'éd. allemande de J. Hergenröther, IX, Fribourg, 1890). — G. Heine, *Briefe an Kaiser Karl V., geschrieben von seinem Beichtvater Garcia de Loaysa, Kardinal und Bischof von Osma und Siguença in den Jahren 1530-32*, Berlin, 1848 (donne le texte espagnol en appendice); à compléter par *Correspondencia del cardinal de Osma, don fray Garcia de Loaysa con Carlos V y con su secretario don Francisco de los Cobos*, Madrid, 1849 (*Coleccion de documentos ineditos para la historia de España*, XIV; Suppl., XCVII, 213-34). — W. Hellwig, *Die politischen Beziehungen Kl. VII. zu Karl V. im Jahre 1526* (thèse), Leipzig, 1889. — G. Jacqueton, *La politique extérieure de Louise de Savoie*, Paris, 1882 (*Biblioth. de l'École des hautes études, Sc. hist. et philol.*, 88). — P. Janelle, *L'Angleterre catholique à la veille du schisme*, Paris, 1935, p. 80-214. — H. Jedin, *Gesch. des Konzils von Trient*, I, Fribourg, 1951, p. 176-231. — S. Joanninensis, *In Mediceam Monarchiam Pentateuchus ad div. Clementem Mediceum Pont. Max. VII*, Ancône, 1524. — P. Kalkoff, *Forschungen zu Luthers römischem Prozess*, Rome, 1905 (*Bibl. des kgl. preuss. hist. Inst. in Rom*, II); *Zu Luthers römischem Prozess*, dans *Zeitschr. für Kirchengesch.*, XXV, 1904, p. 90-147, 273-90, 399-459, 503-603. — H. Laemmer, *Meletematum Romanorum mantissa*, Ratisbonne, 1875; *Monumenta Vaticana hist. ecclesiasticam saec. XVI illustrantia*, Fribourg, 1861. — L. Landucci, *Diario Fiorentino dal 1450 al 1516, continuato da un anonimo fino al 1542*, publ. J. del Badia, Florence, 1883. — K. Lanz, *Korrespondenz des Kaisers Karl V.*, I, *1513-32*; II, *1532-49*, Leipzig, 1844-45. — *Leonis X P. M. Regesta*, éd. J. Hergenröther, Fribourg, 1885 (s'arrête au 16 oct. 1515). — J. Le Plat, *Monumentorum ad hist. concilii Tridentini illustrandam spectantium amplissima collectio*, II, Louvain, 1782, p. 211-515. — *Lettere del card. Giulio de' Medici al Trissino*, éd. Morsolin, Vicence, 1881. — *Lettere di principi*, éd. G. Ruscelli, 3e éd., 3 vol., Venise, 1570-77; trad. franç. F. de Belleforest, Paris, 1572. — *Letters and Papers foreign and domestic of the reign of Henry VIII preserved in the P. R. O., the British Museum and elsewhere in England*, I (1509-14); II (1515-19, 2 vol.); III (1519-23, 2 vol.); IV (1524-30, avec vol. d'introd., 4 vol.); V (1531-32); VI (1533); VII (1534); les t. I-IV, par J. S. Brewer (2e éd. du t. I, par R. H. Brodie, Londres, 1920); les t. V-VII, par J. Gairdner, Londres, 1862-83). — P. Litta, *Famiglie celebri italiane*, IV, tabl. Medici di Firenze, n. 9-12. — A. O. de Looz Corswarem, *Die römische Korrespondenz Karls V. in Madrid und Simancas (Berichte und Studien zur Gesch. Karls V.*, XIII), dans *Nachrichten aus der Mittleren und Neueren Gesch.*, I, Göttingen, 1935 (*Nachrichten v. d. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, Philol.-hist. Klasse, nouv. sér., sect. II), p. 109-42. — *Manoscritti Torrigiani donati all' Archivio di Stato di Firenze descr. e saggio* par C. Guasti, dans *Arch. stor. ital.*, IIIe sér., XIX, 1874, p. 55-76, 221-53; XX, 1874-2, p. 19-50, 228-55, 367-408. — Mansi, XXXII, 1079. — W. Maurenbrecher, *Gesch. der katholischen Reformation*, Nördlingen, 1880. — F. A. Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint* (jusqu'à la paix des Dames), 2 vol., I, Paris, 1875, p. 465-fin; II, en entier. — D. Orano, *Il Diario di Marcello Alberini, 1521-36*, dans *Arch. della Soc. romana di storia patria*, XVIII, 1895, p. 321-98. — B. Pallastrelli, *Lettere di Monsignore Goro Gheri governatore di Piacenza nel 1515 a Giuliano, Giulio e Lorenzo de' Medici e ad altri*, dans *Arch. stor. ital.*, append. VI, n. 21, p. 93-135. — T. Pandolfi, *Giovan Matteo Giberti e l'ultima difesa della libertà d'Italia negli anni 1521-25*, dans *Arch. della Soc. romana di storia patria*, XXXIV, 1911, p. 131-237. — Paride de' Grassi, *Il Diario di Leone X*, éd. P. Delicati-M. Armellini, Rome, 1884. — Pastor, IV-1, p. 1-609; IV-2, p. 1-799. — P. Pecchiai, *Roma nel Cinquecento*, Bologne, 1948, p. 560 (*Storia di Roma*, XIII). — F.-T. Perrens, *Hist. de Florence depuis la nomination des Médicis jusqu'à la chute de la république (1434-1531)*, III, Paris, 1890, p. 502-03, 512. — A. Pieper, *Zur Entstehungsgesch. der ständigen Nunziaturen*, Fribourg, 1894. — N. Pocock, *Records of the Reformation. The Divorce, 1527-33*, 2 vol., Oxford, 1870. — *La politica di Cl. VII fino al Sacco di Roma, secondo i documenti vaticani*, Rome, 1884. — A. Professione, *Dalla battaglia di Pavia al Sacco di Roma*, Vérone, 1890; *Dal trattato di Madrid al Sacco di Roma*, Vérone, 1892. — C. Ravioli, *Le guerre dei Sette anni sotto Cl. VII*, dans *Arch. della Soc. romana di storia patria*, VI, 1883, p. 303-444. — J. W. Ridler et K. A. Veith, *Geschichtlicher Zweifel (War Papst Kl. VII. in Wiener Neustadt?)*, dans *Oesterr. Archiv für Gesch., Erdbeschreibung, Staatenkunde, Kunst und Literatur*, I, 1831, p. 48, 100, 120; II, 1832, p. 560. — E. Rodocanachi, *Hist. de Rome. Les pontificats d'Adrien VI et de Cl. VII*, Paris, 1933. — P. de Rossi, *Memorie istoriche dei principali avvenimenti d'Italia durante il pontificato di Cl. VII*, Rome, 1837. — G. de Rovellone, *Di una moneta inedita di papa Cl. VII*, dans *Bullettino di Numismatica*, I, 1882-83. — O. Raynaldi, *Annales ecclesiastici ab anno MCXCVIII ubi desinit card. Baronius*, vol. XII-XIII (de la sér. complète, XXXI-XXXII), Lucques, 1754-55. — T. Rymer, *Foedera*, 3e éd., La Haye, 1741, V-VI. — J. Sadoleti, *Epistolae Leonis X, Cl. VII et Pauli III nomine scriptae*, Rome, 1759. — M. Sanuto, *I Diarii*, XIV, XVI-XXXV (période antérieure au pontificat), Venise, 1886-92; XXXV-LVIII (période du pontificat), Venise, 1892-1903. — J. Schmidt, *Adrian VI. und Kl. VII.*, dans *Der Katholik*, LXXXVIII, 1908, p. 60-67. — K. Schottenloher, *Bibliographie zur Deutschen Gesch., 1517-85*, 5 vol., Leipzig, 1933-39. — F. X. Seppelt, *Das Papsttum im Spätmittelalter und in der Zeit der Renaissance*, Leipzig, 1941, p. 427-42. — Sebastiano di Branco Tedallini, *Diario romano dal 3 maggio 1485 al 6 giugno 1524*, éd. P. Piccolomini, dans Muratori, *Rerum ital. script.*, nouv. éd., XXIII-3, p. 268 sq. — A. Theiner, *Vetera monumenta Hibernorum et Scotorum hist. illustrantia*, Rome, 1864, p. 514, 533, 537-607; *Vetera mon. Hungar. hist. illustr.*, II, Rome, 1860; *Vetera mon. Poloniae et Lithuaniae hist. illustr.*, II, Rome, 1861, p. 408, 412-508; *Vetera mon. Slavorum meridionalium hist. illustr.*, I, Rome, 1863, p. 578-626. — Thurston, *Cl. VII, Campeggio and the divorce*, dans *American catholic quarterly Review*, 1904, p. 288-306. — E. Tolomei, *La nunziatura di Venezia nel pontificato di Cl. VII*, Turin, 1892. — Miss Tucker, *G. Giberti, papal politician and catholic reformer*, dans *Engl. Hist. Review*, XVIII, 1903, p. 24, 266, 439. — H. Ulmann, *Analekten zur Gesch. Leos X. und Cl. VII.*, dans *Archiv für Reformationsgesch.*, II, 1904. — H. M. Vaughan, *The Medicis Popes*, Londres, 1908. — F. Vettori, *Sommario della storia d'Italia dal 1511 al 1527*, éd. A. Reumont, dans *Arch. stor. ital.*, append. VI, n. 22, p. 261-387. — R. Villoslada, *La Cristiandad pide un concilio*, dans *Razon y Fe*, CXXXI, 1945, p. 13-50. — L. Wadding, *Annales Minorum*, XVI, Quaracchi, 1933, p. 198-445, 653-719, 788-96. — C. Wirz, *Akten über die diplomatischen Beziehungen der römischen Curie zu der Schweiz, 1512-52*, Bâle, 1893 (*Quellen zur Schweizer Geschichte*, XVI). — J. Ziegler, *Historia Clementis VII*, dans J. G. Schelhorn, *Amoenitates historiae ecclesiasticae et litterariae*, Francfort, II, 1738, pages 210-380 (ouvrage très partial, voir un jugement dans Pastor, IV-1, pages 135-136, numéro 5).

ROGER MOLS.

16. CLÉMENT VIII, antipape, successeur de Benoît XIII; élu pape à Peñiscola, le 10 juin 1423; abdiqua le 26 juill. 1429; † 28 déc. 1446.

Gil Sanchez Muñoz *(Aegidius Sancii Munionis)* naquit à Teruel, vraisemblablement entre 1355 et 1365. Il était selon toute probabilité le neveu d'un autre *Aegidius Sancii Munionis*, que la plupart des auteurs ont confondu avec lui, mais qui mourut en réalité en 1389 (M. Seidlmayer, *Die Anfänge des Grossen abendländischen Schismas*, dans *Spanische Forschungen der Görresges.*, IIe sér., v, Munster, 1940, p. 16, note), après avoir joué un rôle important au cours des événements qui déterminèrent le succès du Schisme d'Occident. C'est de l'oncle et non du neveu qu'il est question dans un bref adressé, le 21 déc. 1374, par Grégoire XI aux trois membres d'une délégation pontificale envoyée à Bruges pour régler avec le roi Édouard III d'Angleterre des questions controversées concernant les nominations ecclésiastiques (Raynaldi, ad ann. 1374, n. xxi). Un de ces trois membres est désigné sous le nom de Aegidius Sancii Munionis, docteur en droit et prévôt de Valence. Ce même Aegidius assista à l'élection mouvementée d'Urbain VI, le 8 avr. 1378, et en ressentit une impression défavorable à l'égard du pape de Rome, auquel il reprochait aussi une conduite hautaine et maladroite envers les cardinaux et les souverains. S'il faut en croire une déclaration qu'il fit lui-même à Barcelone l'année suivante, il aurait eu avec le nouveau pape un entretien privé au cours duquel il lui aurait exposé son sentiment avec une franchise tout apostolique (Seidlmayer, *loc. cit.*, 325-26). Il retourna sans délai de Rome à Avignon, d'où il fut envoyé auprès du roi d'Aragon, Pierre IV *et Ceremonioso*, pour obtenir de lui la publication du procès des cardinaux contre Urbain VI, la concession d'un subside à prélever sur le clergé aragonais au bénéfice des cardinaux clémentins, et l'envoi de navires catalans à Anagni pour faciliter leur retour à Avignon. Sa mission en Aragon se prolongea jusqu'à la fin d'oct. 1378, mais elle échoua devant la résolution du roi de ne pas se départir de sa neutralité.

Un certain Mathieu Clément s'étant fait le champion de la cause urbaniste en Aragon, Aegidius ne recula devant aucun moyen pour enrayer son action. Dans un rapport adressé à Urbain VI (publ. dans *Stud. und Mitt. aus dem Benediktinerorden*, xxix, 1908, p. 581-82), Clément raconte comment en rade de Marseille son antagoniste risqua une tentative d'abordage contre le navire qui le transportait lors de son retour de Rome en Espagne (juill. 1379). Vers sept. de la même année on retrouve Aegidius à Barcelone, parmi les témoins principaux qui déposèrent à l'enquête instituée par le roi (Seidlmayer, *loc. cit.*, 210, 325-26). Clémentin fanatique, il participa également à la conférence de Medina del Campo réunie sur ordre du roi de Castille, Jean Ier, du 23 nov. 1380 au 19 mai 1381, pour décider de l'obédience pontificale à laquelle il y avait lieu de se rattacher. Son intervention porta surtout sur la *questio juris* (*ibid.*, 55; É. Baluze, *Vitae paparum Avenionensium*, éd. G. Mollat, ii, Paris, 1928, p. 751, 808).

Gil Sanchez Muñoz junior suivit les traces de son oncle et s'imprégna de ses idées. A la mort de celui-ci en 1389, il le remplaça dans l'entourage de Pierre de Luna, dont il resta un des familiers lorsque celui-ci devint Benoît XIII (Valois, *La France...*, i, 213, 219; Puig y Puig, 379).

Outre sa prévôté de Valence, Gil Sanchez Muñoz détenait une cure à Cullera, un canonicat à Girone et un archiprêtré à Teruel, lorsque l'antipape Benoît XIII, qui venait de se créer un nouveau collège de quatre cardinaux (27 nov. 1422), mourut dans sa retraite de Peñiscola. La date de cette mort ne peut être établie avec certitude (Valois, *ibid.*, iv, 450-54). D'après le récit partial et fort suspect de Jean Carrier, l'un des quatre cardinaux de Benoît XIII, elle aurait eu lieu le 29 nov. 1422, soit deux jours seulement après la promotion, mais aurait été tenue secrète pendant près de six mois (Martène-Durand, ii, 1731 sq.). Les historiens les plus récents (Pastor, i, éd. de 1926, p. 287; A. Mercati, *The new list of the Popes*, dans *Mediaeval Studies*, ix, 1947, p. 78) adoptent plutôt le 23 mai 1423, date donnée par le chroniqueur aragonais, Martin de Alpartils (*Chronica actitatorum temporibus domini Benedicti XIII*, éd. Ehrle, dans *Quellen und Forschungen der Görresges.*, xii, Paderborn, 1906, p. 210). Les deux dates présentent de sérieuses difficultés. Mais la seconde s'harmonise mieux avec l'histoire des relations entre Martin V et Alphonse V d'Aragon, telle qu'elle fut renouvelée sur la base de documents de première main par K. Fink *(Martin V. ...)*.

Avant de mourir, Benoît XIII avait fait promettre par serment à ses nouvelles créatures qu'elles lui nommeraient un successeur. Le 23 mai 1423 (soit le jour même de la mort de Benoît XIII, selon la chronologie de Martin de Alpartils; six mois après cette mort, suivant celle de Jean Carrier), les trois cardinaux présents à Peñiscola, Dominique de Bonnefoi, Julian de Loba et Ximeno Dahe, entrèrent en conclave. S'il faut en croire Jean Carrier, l'élection du nouveau pape aurait été précédée de négociations fort agitées. Alphonse V, averti dans le plus grand secret de la mort de Benoît XIII, aurait fait transmettre l'ordre de n'élire qu'un de ses régnicoles et Gil Sanchez Muñoz se serait fait auprès du conclave le porte-parole des volontés royales. Devant l'indécision des électeurs, le prévôt de Valence aurait recouru à la corruption, aux menaces et à l'intervention d'un neveu de Benoît XIII, Rodrigue de Luna. Dahe, puis son collègue aragonais s'étant laissé convaincre, il ne restait au troisième électeur qu'à se ranger à leur avis. Tous trois auraient alors présenté à l'intéressé une capitulation électorale comportant la garantie des avantages qu'ils s'étaient octroyés au cours de la vacance du siège (Martène-Durand, 1734-35). Si au contraire la chronologie donnée par Alpartils est la vraie, toute la partie du récit de Carrier mettant en cause le roi d'Aragon devient impossible : ce dernier se trouvant alors dans le pays de Naples, ses directives n'auraient pu parvenir à Peñiscola en temps utile. Les autres tractations se seront déroulées suivant un rythme bien plus accéléré.

Gil Sanchez Muñoz fut élu pape le 10 juin 1423. Il prit le nom de Clément VIII, sans doute en souvenir de Robert de Genève.

Ayant eu vent des événements qui se déroulaient à Peñiscola, la reine Marie d'Aragon, gouvernante du pays en l'absence de son mari, ordonna dès le 3 juin au collecteur de la Chambre apostolique de confisquer les biens de Sanchez Muñoz, coupable « d'avoir comme un prophète de Baal érigé un autel à Peñiscola, en suivant les erreurs de Pierre de Luna, le feu Benoît XIII » (Puig y Puig, doc. clxxxviii, p. 606). Du 26 juin au 1er juill., elle s'adressa aux habitants de Peñiscola, au gouverneur de la Plana, au grand maître de l'ordre de Montesa, aux archevêques et évêques du pays, les priant de l'appuyer dans sa lutte contre la prolongation du Schisme (*ibid.*, doc. clxxxix-cxcix, p. 607-13; d'après cet auteur, p. 379, les premiers ordres donnés par la reine à son lieutenant de Castellón de la Plana dateraient du 20 mai, mais le document en question n'ayant pas été reproduit, il pourrait s'agir d'une date mal transcrite, celle du 20 mai étant antérieure à l'entrée en conclave, peut-être même au décès de Benoît XIII). Sur l'ordre de la reine, la presqu'île fut soumise à un blocus de

dix jours, aucun navire ne pouvant s'en rapprocher à moins de 3 milles (*ibid.*, doc. cxc). Ces mesures n'eurent aucun effet, peut-être faute d'avoir été bien appliquées.

Sur ces entrefaites, le quatrième cardinal de Benoît XIII, le Français Jean Carrier, qui se trouvait assiégé depuis deux ans en son repaire inexpugnable de Tourène dans les gorges du Viaur, réussit à en sortir et à rejoindre ses trois collègues le 12 déc. 1423. Après une longue enquête, il décida qu'ils avaient fait une élection entachée de simonie et d'irrégularités, et le 12 nov. 1425 nomma à lui seul un nouveau pape (probablement un certain Bernard Garnier, sacriste à Rodez), qui prit le nom de Benoît XIV et sombra dans l'oubli (A. Degert, *La fin du Schisme d'Occident*, dans *Mélanges Léon Couture*, 1902, p. 223-42). Cela fait, il s'en retourna chez son protecteur, le comte d'Armagnac. Celui-ci essaya de le gagner à une réconciliation avec Martin V et tenta un essai semblable auprès des schismatiques de Peñiscola (Martène-Durand, 1739). Il s'adressa même à Jeanne d'Arc pour savoir d'elle lequel des trois était le vrai pape (J. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, I, 245; voir la réponse de la Pucelle, *ibid.*, 243-46, 82-83).

Aussitôt après avoir appris l'élection d'un rival (juill. 1423), Martin V accorda à l'archevêque de Tarragone et aux évêques de Tortosa et de Barcelone le pouvoir d'absoudre les coupables, y compris l'antipape, s'ils venaient à résipiscence (Puig y Puig, 380).

Sur son rocher de Peñiscola, Clément VIII mena une vie pontificale en miniature : il ouvrit un procès contre Jean Carrier, le déclara excommunié et déchu de la dignité cardinalice. Il méprisa les avances du comte d'Armagnac et se laissa couronner pape, le 19 mai 1426. Il s'entoura d'une curie de vingt-deux dignitaires (liste dans Puig y Puig, 402; Tejada, III, 707) et donna la pourpre à deux de ses partisans : son neveu Gil Sanchez Muñoz (un troisième homonyme), et Francisco Rovira.

La prolongation de cette comédie n'était possible que grâce au soutien au moins tacite du roi d'Aragon. Jusqu'en ces derniers temps, les historiens, y compris Valois et Pastor, ont cru qu'Alphonse V et Clément VIII avaient partie liée. Outre les accusations de Jean Carrier, ils ont cru en voir une preuve dans les restrictions très sévères imposées par le roi d'Aragon aux rapports de ses sujets avec Rome, précisément en juin 1426, et dans des rumeurs circulant alors en Italie d'après lesquelles le roi d'Aragon se préparait à donner aux autres souverains ibériques l'exemple d'une soustraction d'obédience envers Rome (Fink, *ibid.*, 126-27, n. 22, 23). En réalité, si les rapports entre Rome et Valence étaient dénués d'aménité, Alphonse V n'envisageait nullement de rompre avec Martin V. Dès la fin du concile de Constance, il s'était rallié à l'obédience romaine et avait vainement tenté de vaincre l'obstination de Benoît XIII. Seulement le pape de Rome était l'obstacle principal qui avait fait échouer ses entreprises belliqueuses dans le royaume de Naples, et Alphonse V lui en gardait rancune. Le pape fantoche de Peñiscola ne fut jamais considéré par lui comme un pape légitime. Il ne constituait qu'un moyen de pression politique envers Martin V. Le rusé Aragonais avait conscience du prix que représentait pour lui la possession d'une telle arme. Aussi, lorsqu'il fut informé des événements de Peñiscola, eut-il soin de n'y apporter aucune entrave. Il n'est pas prouvé qu'il encouragea directement l'élection de Gil Sanchez Muñoz, comme le prétend Jean Carrier; mais il est certain qu'en août 1423 il fit tenir à sa femme des directives qui eurent pour effet de suspendre les mesures prises par celle-ci en juin contre le nouveau pape et ses adhérents (*ibid.*, 109).

En envoyant Pierre de Foix comme légat en Aragon en 1425, l'objectif principal de Martin V était de faire cesser le scandale de Peñiscola. Mais Alphonse V ne l'entendait pas de cette oreille : durant plus d'une année, il interdit au légat l'accès de son territoire. Non par attachement envers l'antipape, comme d'aucuns l'ont cru, mais pour contraindre le légat à souscrire à la liste des avantages qu'il désirait obtenir. Un accord finit par intervenir en 1427 (Tejada, III, 702-03) et par être ratifié à Rome, non sans peine, en 1429 (l'exposé de Valois, *ibid.*, IV, 472 doit être corrigé par celui de Fink, *ibid.*).

Pierre de Foix étant revenu en Espagne porteur de la ratification romaine, Alphonse V envoya à Peñiscola une délégation conduite par son secrétaire privé, Alfonso de Borja (le futur Calixte III), pour conseiller à l'antipape et à sa curie d'abdiquer spontanément.

Clément VIII se laissa convaincre de bonne grâce. Le 26 juill. 1429, au cours d'une cérémonie émouvante où il eut soin toutefois de sauver toutes les apparences juridiques, il révoqua les sentences portées par lui-même et par son prédécesseur contre le pape de Rome; puis lecture fut faite de la bulle *Incomprehensibilia Dei judicia* (publ. Tejada, III, 737), par laquelle l'antipape déclarait se démettre librement de ses fonctions et renoncer à la dignité pontificale. Il se dépouilla alors de ses vêtements pontificaux et revêtit des habits de docteur séculier. Ensuite, sur son invitation, ses comparses procédèrent à un simulacre de conclave et donnèrent leurs voix au cardinal Colonna (Martin V; *ibid.*, 738). Le jour même, il écrivit aux autorités municipales de Teruel pour les informer de ce qui s'était passé (document publié par Ayerbe; la cérémonie d'abdication est dans : Hardouin, *Coll. concil.*, VIII, 1053; Mansi, XXVIII, 1117-24; O'Callaghan, *Episcopologio de la Santa Iglesia de Tortosa*, Tortosa, 1896). Deux semaines plus tard, il se rendit à San Mateo, dans le palais du grand maître de l'ordre de Montesa, où il prêta serment d'obédience au pape entre les mains de Pierre de Foix, qui le releva des censures encourues et le réconcilia avec l'Église (14 août 1429; Tejada, III, 708-09).

Martin V ne lui garda pas rancune. Le 26 août 1429 (la date du 26 juill. donnée par Eubel, I, 30, 338 est fautive), il le nomma évêque de Majorque. Le légat Pierre de Foix, ayant de son côté nommé au même siège le bénédictin Galcerán ou Beltrán Alberti, les deux rivaux entrèrent en compétition. Tel est le vrai motif pour lequel l'évêché de Majorque ne fut pas représenté par son pasteur au concile régional de Tortosa (19 sept.-5 nov. 1429; Hefele-Leclercq, VII-I, 656, doit être corrigé sur ce point). Le pape cassa la nomination faite par son légat et confirma celle de Gil Sanchez Muñoz (10 janv. 1430). Mais Alphonse V persista à appuyer Galcerán, qui refusa de céder sa place. Le pape dut expédier une nouvelle bulle (1er nov. 1430) qui cette fois fut appuyée par un ordre du roi (4 avr. 1431). Le gouverneur de Majorque dut recourir à l'expulsion du récalcitrant (24 avr. 1431; Puig y Puig, 410-11, note).

Le 30 août 1431, le siège de Girone fut proposé à Sanchez Muñoz (Eubel, II, 184), mais l'offre fut refusée. Gil Sanchez Muñoz gouverna le diocèse de Majorque durant quinze ans. Il mourut le 28 déc. 1446.

Martin de Alpartils, *Chronica actitatorum temporibus domini Benedicti XIII*, éd. Ehrle, dans *Quellen und Forschungen der Görresg.*, XII, Paderborn, 1906. — M. de Ayerbe, *Fin del Cisma de Occidente. Carta del antipapa Cl. VIII... dirigida desde Peñiscola a la ciudad de Teruel, 26 julio 1429; Boletin de la Real Acad. de la hist.*, XXXVI, 1900, p. 65-68. — F. Baron, *Le card. Pierre de Foix le Vieux (1386-1464) et ses légations*, Amiens, 1920-22. — A. Bzovius, *Annales eccles.*, XV, Cologne, 1622, p. 651, 713 sq. — F. Ehrle, *Der Kard. Peter de Foix der Aeltere. Die Acten seiner Legation in Arago-*

nien und sein Testament, dans *Archiv für Lit.-und Kirchengesch. des Mittelalters*, VII, 1900, p. 421-63. — K. A. Fink, *Martin V. und Aragon*, Berlin, 1938 (*Hist. Studien*, 340); *Die politische Korrespondenz Martins V. nach den Brevenregistern*, dans *Quellen und Forschungen aus ital. Archiven und Bibl.*, XXV, 1936, p. 172-244. — A. Furio, *Episcopologio de la santa Iglesia de Mallorca*, Palma, 1852. — E. Martène-U. Durand, *Thes. novus anecd.*, II, Paris, 1717, col. 1714-48 (récit de Jean Carrier racontant la mort de Benoît XIII et l'élection de Clément VIII). — P. O'Callaghan, *Terminación del Cisma de Occidente y concilio provincial de Tortosa*, Tortosa, 1911. — Pastor, I, 287-90. — S. Puig y Puig, *Pedro de Luna, ultimo papa de Aviñón, 1388-1430*, Barcelone, 1920, p. 363-453, 606-17 (*Episcopologio Barcinonense*). — O. Raynaldi, *Annales eccles.*, Lucques, 1752, t. XXVII, 564 sq.; t. XXVIII, 1-2, 69-72. — J. Tejada y Ramiro, *Colección de canones y de todos los concilios de la Iglesia española*, III, Madrid, 1851, p. 699-711; 736-57. — N. Valois, *La France et le Gr. Sch. d'Occ.*, I, 213, 219; IV, Paris, 1902, p. 450-72; *La prolongation du Grand Schisme d'Occident au XVe s. dans le midi de la France*, dans *Annuaire-bull. de la Soc. d'hist. de France*, XXXVI, 1899, p. 161-95.

ROGER MOLS.

17. CLÉMENT VIII, pape, successeur de Grégoire XIV; élu le 30 janv. 1592; † 3 mars 1605.

I. AVANT LE PONTIFICAT. — 1° *Les premières années.* — Ippolito Aldobrandini est né à Fano (États de l'Église) le 24 févr. 1536; il fut baptisé le 4 mars (discussion et preuve des dates dans Pastor, XI, 20); il était le quatrième fils de Silvestro Aldobrandini, juriste renommé (1499-1558; bibliogr., *ibid.* 18), et de Lisa ou Luisa Deti († 1557). Sa famille, d'origine florentine, avait dû s'exiler à cause de son opposition aux Médicis.

Il étudia le droit à Padoue et à Bologne, peut-être aussi à Pérouse et à Ferrare. Il en conquit le doctorat soit à Bologne, soit à Padoue, le 10 févr. 1556, comme l'affirme N. C. Papadopoli (*Hist. gymnasii Patavini*, II, Venise, 1726, p. 105). Il fut ensuite employé dans une banque romaine. Grâce au soutien du cardinal Alexandre Farnèse, il entra au service de la Curie où il remplit diverses fonctions : avocat consistorial, puis auditeur du camerlingue (1568); auditeur de la Rote (examen, 13 avr. 1570); dataire (15 mai 1585). En 1571, il interrompit ses activités curiales pour accompagner le cardinal Bonelli chargé d'une mission en Espagne.

2° *Le cardinalat.* — A la première promotion de Sixte-Quint (18 déc. 1585), I. Aldobrandini fut créé cardinal; il reçut le titre de S.-Pancrace le 15 janv. 1586. Le 12 juin 1586, il fut nommé grand pénitencier. Cette charge lui valut de faire partie de la commission cardinalice instituée en 1587 pour diriger une nouvelle édition des *Décrétales* (Ire sess., 17 juill. 1589).

A la mort d'Étienne Bathory, deux prétendants se disputèrent la couronne de Pologne : l'archiduc Maximilien de Habsbourg et le prince héritier de Suède, Sigismond Wasa (J. Korzeniowski, *Analecta Romana quae hist. Poloniae saec. XVI illustrant*, dans *Script. rerum polonicarum*, XV, Cracovie, 1894, n. 258-59). Désireux d'envoyer un légat en Pologne pour y rétablir la paix, Sixte-Quint songea d'abord à Alexandre Farnèse. Mais celui-ci se désista et suggéra probablement au pape de s'adresser à son ancien protégé. Le conseil fut écouté : Aldobrandini fut nommé cardinal légat, le 23 mai 1588. Avant de se mettre en route, il chercha à s'entourer d'hommes possédant l'expérience des questions slaves. Il escomptait surtout obtenir la compagnie du P. Possevin et n'oublia jamais le refus qu'il dut essuyer à cette occasion de la part du général des Jésuites, le P. Aquaviva.

Parti de Rome le 1er juin, il rencontra au passage l'archiduc Ferdinand à Innsbruck, l'archiduc Matthias à Linz et l'archiduc Ernest à Vienne. Il entra à Cracovie le 27 juill. et y fut reçu en grande pompe par Sigismond, vainqueur de son rival qu'il avait fait prisonnier. Les négociations furent très difficiles, tant à Prague, où le cardinal dut se rendre en personne auprès de l'empereur Rodolphe, qu'à Cracovie avec le chancelier Zamojski. Elles aboutirent, le 9 mars 1589, après de longs débats présidés par le légat à Bytom (Beuthen) et à Bendzin, à un accord entre les deux parties (Dogiel, *Codex diplomaticus regni Poloniae et magni ducatus Lituaniae*, I, Vilna, 1758, p. 231-36, n. LVI; Theiner, III, 82, 124-27).

De nouvelles difficultés contraignirent le légat à interrompre son retour en séjournant quelques temps à l'abbaye d'Admont en Autriche (Theiner, III, 127-28; Korzeniowski, *op. cit.*, n. 263-66). Il ne revint à Rome que le 27 mai. Au cours de cette légation ardue, il s'était fait remarquer par son désintéressement, sa bonté, sa piété et son esprit de conciliation (voir l'étude de V. M. Lotarius, *Die Legation des Kard. Hippolyt Aldobrandini nach Polen im Jahre 1588-89*, dans *Bessarione*, XVII, 1905, p. 294-310). En récompense des services rendus à la cause de la paix, il reçut en commende l'abbaye de Tre Fontane près de Rome.

En automne 1589, après le meurtre de Henri III, Sixte-Quint songea à lui pour une légation en France. Un veto espagnol fit échouer cette candidature. Cependant, en 1590, le cardinal Aldobrandini fut adjoint à la congrégation des cardinaux chargés de l'étude des questions françaises.

3° *Les trois conclaves de 1590-91.* — Après la mort de Sixte-Quint (27 août 1590), trois groupes de cardinaux se partageaient le Sacré Collège; le cardinal Aldobrandini était la personnalité la plus en vue du troisième de ces groupes : celui des 25 cardinaux nommés par le pape défunt. Mais ce fait même, joint au manque de prestige et de discipline de son groupe, lui enlevait toutes chances d'être élu. Le soutien que lui accordait le cardinal Montalto ne suffisait pas à contrebalancer l'hostilité du groupe espagnol. Sa candidature, proposée par Bonelli au conclave de sept. 1590, fut repoussée par Madruzzo, le porte-parole du groupe espagnol (8 sept.; Herre, 448).

Urbain VII n'ayant régné que douze jours, le conclave d'oct. 1590 fut témoin d'une nouvelle tentative entreprise par Montalto contre le gré de l'intéressé (9 oct.); elle échoua pareillement devant la même opposition. Aldobrandini lui-même essaya alors d'amener son protecteur à choisir un des sept candidats du parti espagnol. On a cru voir dans cette attitude un calcul pour se ménager la gratitude de Philippe II (Herre, 510). L'entente tardant néanmoins à se faire, Philippe II déclara se rallier à trois autres candidatures, dont celle d'Aldobrandini (Philippe II à Olivarès, 5 déc. 1590; Herre, 538). Mais cet avis ne parvint à Rome qu'après l'élection de Grégoire XIV.

Au conclave d'oct. 1591, Grégoire XIV étant mort, la situation respective des forces était quasi inchangée. N'étant soutenu en ordre utile ni par le parti espagnol (Herre, 567, n. 2; 571-72), ni par le parti toscan (Herre, 557), Aldobrandini n'avait aucune chance de l'emporter, malgré l'appui du cardinal Montalto. Il l'avait d'autant moins que sa candidature se heurtait à l'opposition des cardinaux plus âgés (Herre, 580). Au scrutin du 28 oct., il ne réunit que 8 voix. L'accord sur sa candidature ne pouvait être que le résultat d'un *modus vivendi* entre plusieurs factions rivales. Le parti espagnol était encore trop puissant pour qu'il fallût recourir à une telle solution.

4° *Le conclave de 1592* (sources dans Pastor, XI, 9, n. 3; récit dans Herre, 601-26). — A la mort de Grégoire XIV, Philippe II avait renouvelé à son agent romain, le duc de Sessa, son instruction du 5 déc. 1590. Cette confirmation ne parvint à Rome que peu avant

le nouveau conclave, Innocent IX n'ayant régné que deux mois. Elle comportait une liste de 6 candidats, parmi lesquels Santori, cardinal de S. Severina, grand inquisiteur et ennemi juré du parti français, avait le plus de chances d'être élu. Sessa mit tout en œuvre pour promouvoir cette élection et se crut assuré de la victoire. Florence et Venise soutenaient pareillement Santori; mais un groupe de 16 cardinaux, conduits par Marc Altemps, s'y opposaient vivement. Au premier matin du conclave, une tentative d'élection par adoration, dont Santori fut l'objet, échoua au dernier moment, le cardinal Ascanio Colonna ayant rejoint le groupe des opposants. Depuis longtemps aucun conclave ne s'était plus ouvert dans un tel désordre et une telle opposition tranchée entre deux partis. Les partisans de Santori n'étant plus en nombre pour agir seuls et Aldobrandini ayant élevé des objections canoniques contre la seule procédure extraordinaire encore possible, les cardinaux eurent recours à un scrutin régulier, qui confirma l'échec du cardinal de S.Severina.

Quatre autres candidats de Philippe II, les cardinaux Madruzzo, Galli, Paleotto, Colonna, n'ayant pas davantage trouvé grâce aux yeux des Pères, le conclave menaça de s'éterniser. Cependant les observateurs les plus compétents s'accordaient dès lors à reconnaître que la lutte était circonscrite entre les cardinaux Santori et Aldobrandini. Des indiscrétions, sans doute volontaires, firent savoir à un grand nombre de cardinaux que la candidature d'Aldobrandini jouissait elle aussi de la faveur du roi d'Espagne. Ainsi ses chances augmentèrent. Au premier scrutin (11 janv.), Aldobrandini obtint 11 voix contre 28 à Santori; au quinzième scrutin (25 janv.), les deux rivaux avaient chacun 19 voix (liste de tous les scrutins dans Pastor, x, 693-94). Lors de la mort en plein conclave du cardinal Girolamo della Rovere (nuit du 25 au 26 janv.), le cardinal Aldobrandini se dévoua durant plus de cinq heures au chevet du moribond.

Enfin, le 30 janv., à la suite d'un accord conclu entre les cardinaux Montalto et Madruzzo, I. Aldobrandini fut élu pape à l'unanimité. Madruzzo n'avait donné l'assentiment de son parti qu'après avoir obtenu de l'intéressé des assurances suffisantes quant à son hispanisme; le matin même, ils eurent encore une entrevue qui dura plus d'une heure. Le nouvel élu fut consacré évêque le 2 févr. 1592 et intronisé huit jours après (Eubel, iv, 1).

II. Clément VIII entre la France et l'Espagne. — L'événement principal du pontificat de Clément VIII fut le renversement de la situation religieuse en France, résultat de l'abjuration de Henri IV. Le 9 sept. 1585, Sixte-Quint avait excommunié Henri de Navarre comme hérétique relaps, le déclarant en outre « inhabile de plein droit à la succession de toute seigneurie et domaine et particulièrement du royaume de France ». Accentuant encore cette hostilité, Grégoire XIV et Innocent IX avaient chargé un détachement de troupes pontificales de renforcer en France les armées de la Ligue, alliées à l'Espagne. Sur la demande d'Innocent IX, le commissaire romain auprès de ces troupes, Mgr Matteucci, avait rédigé un rapport confidentiel sur la situation en France. Ce rapport, qui ne fut reçu à Rome que par Clément VIII, était très pessimiste.

1° *Attitude initiale.* — Plus par nécessité politique que par conviction personnelle, Clément VIII suivit d'abord la même ligne que ses prédécesseurs : condescendance prudente envers l'Espagne, soutien de sa politique en Europe; dès le 9 févr. 1592, il inaugure, en faveur de l'Espagne, une série de prorogations des privilèges du *subsidio*, de l'*excusado* et de la *Cruzada*. Au cours du même mois, il écrit à Alexandre Farnèse, aux ducs de Guise, de Lorraine, de Nemours, de Mayenne, au commandant de la légion pontificale, Ercole Sfondrato, duc de Montemarciano, puis à son successeur, Appio Conti, pour les inviter à poursuivre une lutte dont l'objectif serait de doter la France d'un roi catholique. Le 15 avr., il confie au cardinal Filippo Sega, évêque de Plaisance et hispanophile notoire, les pouvoirs de légat *a latere* en France, et lui donne comme instruction de travailler dans le même but à l'union des forces catholiques. Toujours dans le même dessein, la *Congregatio Galliae*, réunie le 26 avr., décide l'envoi de plus de soixante brefs aux principaux représentants des pouvoirs civil et religieux, de la noblesse et des villes (liste dans Pastor, xi, 50). Un bref du 16 juin félicite les Rouennais d'avoir, par leur résistance, contraint Henri de Navarre à lever le siège de leur ville. D'autres missives au cardinal de Gondi, à Farnèse, au duc d'Épernon (1er et 28 juin, 10 juill.) prennent ouvertement parti contre le Navarrais en des termes très sévères (*ibid.*, 50-51).

Déjà cependant son attitude évoluait vers une neutralité plus stricte. La limitation à 15 000 écus d'or du subside mensuel destiné au corps expéditionnaire (15 avr. 1592; Desjardins, v, 157), puis le licenciement de la légion pontificale et la décision imposée au commissaire général, Mgr Matteucci, de suspendre tout soutien à la Ligue furent provoqués par des considérations financières plutôt que par un revirement politique (L'Epinois, 560). Mais le message confidentiel chiffré que le pape fit adresser le 24 juin 1592 au duc de Nevers, et où il envisageait, entre autres éventualités, celle d'une conversion de Henri de Navarre au catholicisme, témoigne d'un désir de se renseigner avec objectivité (*ibid.*, 576). La réponse très courageuse dans laquelle Nevers adjurait le pape de « ne pas repousser le roi, s'il venait à se faire catholique, car ce serait la ruine » (27 août; *ibid.*, 569-70), fut encore sans influence sur l'attitude extérieure du Souverain pontife. Fin sept., il menaça de censures ecclésiastiques le duc d'Épernon, s'il continuait à soutenir le Béarnais. En oct., il accueillit très aimablement une délégation venue au nom du duc de Mayenne, principal candidat catholique au trône, et déclara à l'évêque de Lisieux, Anne de Cars, qu'il préférerait la mort plutôt que de reconnaître Henri de Navarre comme roi de France. Les rapports du cardinal Sega renforçaient aussi sa méfiance à l'égard de ce dernier.

Durant ce temps, un revirement s'opérait dans l'attitude de Henri de Navarre. Allant droit au but selon son habitude, il expédia au pape (8 oct. 1592; *Recueil*, iii, 674) un message autographe, annonçant sa volonté de marcher sur la trace de ses prédécesseurs, les rois Très Chrétiens, en se faisant représenter à Rome par un plénipotentiaire. Il désigna en cette qualité Jean de Vivonne, marquis de Pisany (biogr. par G. Bremond d'Ars, Paris, 1884). Pour préparer ce rapprochement, le cardinal-évêque de Paris, Pierre de Gondi, se rendrait à Rome. L'Espagne ayant fait savoir qu'elle s'opposerait à toute entrée d'un envoyé français à Rome, Gondi s'établit à Florence et Vivonne à Vérone. Les pourparlers furent amorcés par l'entremise des délégués florentin et vénitien, Giovanni Niccolini et Paolo Paruta, qui mirent tous leurs bons offices au service d'un rapprochement franco-pontifical. Mais Clément VIII restait méfiant (Paruta, i, 91 sq.). Le 1er févr. 1593, il fit expédier à diverses personnalités françaises une nouvelle série de 23 brefs *ut se ab illa pesle sejungant*. Le surlendemain, la *Congregatio Franciae* décida unanimement de ne pas recevoir Vivonne (Pastor, xi, 54).

Ces premiers échecs ne découragèrent pas Henri de Navarre. La mort de Farnèse, les rivalités entre les chefs catholiques, l'ouverture des pourparlers de Suresnes entre ligueurs modérés et royalistes catho-

liques firent encore évoluer la situation à son avantage. Pourtant, malgré le prestige renforcé que lui avaient valu ses succès militaires, il se rendit compte que son adhésion au calvinisme restait l'obstacle principal à la pacification du pays et au ralliement de larges couches populaires.

Ce motif inspiré par la raison d'État fut un de ceux qui le décidèrent à faire le pas décisif. Le dimanche 25 juill. 1593, sous le porche de la basilique de S.-Denis, il prononça son abjuration. L'archevêque de Bourges, Renaud de Beaune, lui donna l'absolution et le réintégra dans l'Église, *salva Sanctae Sedis apostolicae auctoritate* (P. de Vaissière, *La conversion d'Henri IV*, dans *Revue d'hist. de l'Église de France*, XIV, 1928, p. 43-59).

L'impression en France fut considérable. Mais les milieux d'Église hésitaient sur la valeur canonique de l'acte accompli. Le cardinal Sega, légat pontifical, lui avait dénié d'avance toute validité. Son avis était partagé par les archevêques de Lyon et de Rouen, Mgr d'Espinac et le cardinal de Bourbon. Mais la majorité des prélats français avaient estimé que, du fait de ses expéditions militaires, le roi se trouvait continuellement *in articulo mortis*, ce qui rendait valide l'absolution d'une excommunication, fût-elle réservée au S.-Siège. Ils la subordonnaient toutefois à l'obligation de recourir à Rome, pour obtenir du pape qu'il « rebénisse » Navarre, comme on disait alors.

2° *De l'abjuration de Henri IV à son absolution par le pape.* — La nouvelle de l'abjuration, apportée à Rome le 15 août par un courrier de la banque Capponi, y fit l'effet d'une bombe. Théologiens et canonistes se livrèrent à des discussions passionnées sur ce nouveau « cas » (références dans Pastor, XI, 62-63). Le pape fut un des seuls à garder son calme. Décidé à ne se laisser guider que par le seul souci de la religion, sans aucune considération d'opportunisme politique (Paruta, I, 306-09; II, 26, 117), il avait conscience des possibilités que ce fait nouveau recélait pour l'avenir.

D'autre part, son attitude envers l'Espagne se raidissait de plus en plus. Les points de friction entre Rome et Madrid se multipliaient (Hinojosa, I, 355-60). En 1593, le *placet* royal fut étendu aux facultés des nonces et des légats pontificaux (Müller, *De placito regio*, Louvain, 1877, p. 47 sq.). Le nouveau nonce, Camillo Caetani, dut protester contre de nombreuses mesures législatives renforçant l'immixtion du pouvoir royal dans les affaires d'Église. L'*Apologia de juribus principalibus defendendis*, ouvrage dédié à Philippe II par Juan Rova Davila, fut mise à l'Index. En 1593, le pape fit rédiger un mémoire sur les élections pontificales et les interventions des souverains au cours des conclaves. Trois théologiens espagnols, soutenus par le roi, en composèrent un autre, prenant la défense des pratiques interventionnistes des souverains (Gindely, *Papstwahlen*, 260). Au témoignage d'Agostino Nani, ambassadeur vénitien à Madrid, les censures romaines y étaient souvent considérées comme non avenues et le fait d'avoir été excommunié pendant au moins dix mois équivalait à une preuve de zèle et de dévouement à la chose publique (Albèri, I-5 [XIII, de l'ensemble], 485).

Néanmoins, Clément VIII se méfiant toujours du « converti » préférait attendre les événements plutôt que de s'engager à la légère. Les avances de Henri IV le forcèrent rapidement à prendre position. Ayant conclu avec ses ennemis un armistice de trois mois pour négocier avec Rome, le roi envoya au pape, dès le 9 août, un premier message annonçant l'événement survenu à S.-Denis et l'assurant de sa soumission filiale (*Recueil*, IV, 10-11). Ensuite une ambassade principale fut chargée d'obtenir à Rome la ratification, « autant que besoin sera », de l'acte de S.-Denis. La conduite en fut confiée à Louis de Gonzague, duc de Nevers (commentaire des instructions à Nevers, dans V. Martin, *Le gallicanisme...*, 274-75).

Apprenant le départ prochain de cette ambassade, le pape convoqua en session extraordinaire les Congrégations de l'Inquisition et des Affaires françaises (15-17 sept.), qui décidèrent unanimement qu'il ne fallait pas la recevoir (Pastor, XI, 698-99). Le P. Possevin, jésuite, fut chargé de notifier cette décision à Nevers et de lui demander de renoncer à son ambassade. S'étant mis en route, le P. Possevin rencontra Nevers en Valteline. Il entrevit la gravité de la situation et, dépassant de sa propre autorité les instructions reçues, il fit demander à Rome si Nevers ne pourrait au moins y être reçu à titre privé. Les deux Congrégations susnommées délibérèrent sur ce point le 24 oct. Le pape, conseillé par le cardinal Toledo, se rangea à l'avis de la majorité; il accepta, mais moyennant des conditions sévères : limitation de la durée du séjour à Rome, interdiction de tout contact avec des cardinaux ou des prélats français (*ibid.*, 699). Au cours d'une nouvelle réunion tenue le 6 nov., le protocole à soumettre à Nevers fut mis au point (*ibid.*, 699-700).

Entre temps, le P. Possevin était rentré à Rome, vers le 17 nov., et Nevers arriva peu après. Il eut aussitôt une première audience pontificale. Deux autres suivirent, les 23 et 25, qui durèrent plus de trois heures et furent très orageuses. Le pape ne se départit point de son attitude initiale; il resta tout aussi insensible aux arguments exposés par les représentants vénitiens, mantouans et florentins; un libelle que Nevers parvint à grand'peine à lui remettre au cours de son audience du 5 déc., et où se trouvaient exposées les suites désastreuses que pourrait avoir une rupture, n'eut pas plus d'effet : le pape refusa de lui donner une réponse écrite. Il refusa pareillement de recevoir en audience les prélats de la suite de Nevers; il fut même question à plusieurs reprises de procéder canoniquement contre eux. Les nouvelles apportées de France le 17 déc. par le secrétaire du cardinal légat étaient de nature à renforcer encore la méfiance des milieux romains. Dans ses conversations avec Paruta (*op. cit.*, II, 125, 158) et au consistoire du 20 déc. (Laemmer, 238), le pape exposa et justifia très clairement son attitude. Il est inexact de représenter celle-ci comme dictée par des mobiles politiques. Juriste pointilleux, il ne faisait qu'appliquer strictement les règles du droit. Le 14 janv. 1594, Nevers quitta Rome plein d'appréhensions quant à la suite des événements : sauf une prolongation de son séjour à Rome, il n'avait rien obtenu (duc de Nevers, *Mémoires (1574-1610)*, II, Paris, 1645, p. 405-504, 638-42).

Malgré l'échec de l'ambassade de Nevers, les événements de France suivaient leur cours : après l'abjuration, le sacre du roi à Chartres (27 févr. 1594), puis son entrée à Paris (22 mars) avaient rallié à sa cause la masse des catholiques. Les plus graves conséquences pouvaient résulter d'une obstination romaine, accusée ou soupçonnée de subir l'influence espagnole. Même une trop longue temporisation pouvait se révéler fatale. Les tendances gallicanes se renforçaient à vue d'œil : déjà un arrêt du Grand Conseil interdit de s'adresser à Rome pour obtenir des bulles ou des expéditions de bénéfices. Une délégation du duc de Mayenne et de l'Union des catholiques, conduite par le cardinal de Joyeuse, était arrivée à Rome le 14 janv. 1594, quelques heures après le départ de Nevers. Elle fit remettre au pape, le 14 mars, un mémoire rédigé par un secrétaire du cardinal, l'abbé d'Ossat. Il y était démontré qu'il serait impossible de vaincre le Béarnais par les armes, qu'en conséquence le pape devrait prendre la direction des pourparlers en vue de la

paix; les conditions en pourraient être : éducation catholique du dauphin, le prince de Condé, promulgation des décrets tridentins, rétablissement général du catholicisme (L'Epinois, 613 sq.). Ce mémoire fit une profonde impression sur le pape, qui suivait de fort près les affaires de France et songeait fréquemment aux circonstances qui avaient provoqué et facilité l'éclosion du schisme anglican sous son homonyme Clément VII. Dès févr., il avait mandé à Rome le cardinal de Gondi. Durant trois mois, leurs conversations se déroulèrent dans le plus grand secret. Seuls le cardinal Toledo et les deux cardinaux neveux en avaient connaissance. Avec les autres membres de son entourage, le pape gardait le silence sur cette question; ce qui les portait à croire et à répéter autour d'eux qu'il maintenait son intransigeance.

Au cours de ces entretiens, Clément VIII laissa sous-entendre à Gondi qu'il ne s'opposerait pas systématiquement à recevoir une ambassade de Henri de Navarre (Bremond d'Ars, 345). Auparavant il avait déjà déclaré à Paruta que la fin de non-recevoir opposée à Nevers ne signifiait pas une volonté arrêtée de couper les ponts (Paruta, II, 158). Et, le 13 juin 1594, le cardinal neveu, Pietro Aldobrandini, écrivit au duc de Nevers dans le même sens (L'Epinois, 623).

Le 25 mai, Gondi quitta Rome pour retourner à Paris, où il arriva en juill. Il eut beaucoup de peine à convaincre Henri IV, qui partageait l'avis général concernant l'attitude du pape. Il le persuada néanmoins de tenter une dernière démarche en vue d'un rapprochement. Sur le conseil de Gondi, le roi désigna dans ce but Jacques Davy du Perron, ancien huguenot converti, devenu évêque nommé d'Évreux et un des principaux artisans de l'abjuration de S.-Denis (voir la très importante dépêche chiffrée de Gondi au pape, du 21 août, dans V. Martin, *La reprise...*, I, 378 sq.; Desjardins, V, 289 sq.). Le pape approuva ce choix.

Pour éviter toute réédition de l'aventure de Nevers, on décida de préparer le terrain à Rome par des négociations préalables. A cette fin, le roi chargea Arnaud d'Ossat d'une mission de sondage pour déterminer les bases et les modalités éventuelles d'un accord (8 nov. 1594). Cet ecclésiastique gascon se trouvait à Rome depuis quatorze ans; il y avait rempli diverses fonctions et connaissait comme personne les milieux romains. De son côté, le cardinal Sega, revenu à Rome en nov. 1594, se prononçait maintenant lui aussi en faveur d'un rapprochement avec Henri IV (Pastor, XI, 84, n. 6).

Dès les premiers contacts, d'Ossat comprit que les négociations seraient longues (Ossat à Vivonne, *ibid.*, 86, n.; la date « 3 juill. 1593 » est sans doute une faute d'impression pour 1594). A sa première audience (15 déc. 1594), il remit au pape une lettre du roi (8 nov. 1594; *Recueil*, IV, 243) témoignant d'excellentes dispositions. Au cours des audiences et négociations suivantes, il réussit à persuader le pape et son secrétaire d'État qu'il était inopportun de lier la question de l'absolution à celle de la paix entre la France et l'Espagne et impossible pour le roi de rompre en un tournemain toutes relations avec les huguenots et les nations protestantes (Ossat, 41, 56, 58). Un accord de principe fut également réalisé quant aux garanties exigées pour l'avenir : éducation catholique de l'héritier présomptif, rétablissement du catholicisme en Béarn, promulgation du concile de Trente.

Une difficulté majeure provenait de la question de la « réhabilitation » du roi. La réintégration d'un pécheur dans l'Église et l'absolution au for externe des censures encourues étaient deux actes relevant de toute évidence du pouvoir des clefs. Mais le cas du Béarnais converti se compliquait du fait de la mesure prise contre lui par Sixte-Quint et mettant en question la légitimité du pouvoir royal lui-même. Cette mesure impliquait la reconnaissance d'un pouvoir quasi discrétionnaire des papes sur les couronnes. Comme bien l'on pense, personne dans l'entourage du roi de France n'était disposé à céder sur ce point (Ossat, 48-49, 57). Les discussions furent longues. Finalement le cardinal Pietro Aldobrandini laissa entendre qu'on pourrait trouver « mille tempéramens » permettant de résoudre la difficulté (Ossat, 59).

En France, divers obstacles retardèrent le départ de du Perron : manigances des gallicans et des huguenots, interventions étrangères, manque d'argent. Un événement fortuit faillit même remettre tout en question : l'attentat de Jean Chastel contre Henri IV (27 déc. 1594). Le coupable étant un ancien élève des jésuites, le parlement de Paris prit occasion de cette tentative criminelle pour expulser des territoires de son ressort les Pères de la Compagnie. La nouvelle de cette mesure inique causa une pénible surprise à Rome. Cependant, malgré les efforts du parti espagnol, les négociations furent poursuivies (Ossat, 68-80). Le recteur des jésuites de Paris, venu à Rome au début de mars, insista lui-même en ce sens au cours d'une audience pontificale (Prat, V, 66 sq.).

Pourtant les mois passaient et l'ambassade française se faisait toujours attendre. A Rome, d'Ossat devenait inquiet et se mettait en quatre pour justifier ce retard inexplicable (*Lettres*, 81-82, 86-88, 91, 94, 97). Enfin du Perron, muni de ses instructions datées du 9 mai 1595 (publ. par lui, *Les ambassades*, I, 135-49), se mit en route pour Rome, où il arriva le 12 juill. et fut reçu par Clément VIII le jour même. Les jours suivants, partisans et adversaires d'une réconciliation avec Henri IV firent le siège du Souverain pontife. Du Perron eut deux audiences, les 16 et 30 juill.; à cette dernière, il remit au pape la requête dont il était porteur (*ibid.*, I, 149; Ossat, 101). Du côté espagnol, le duc de Sessa, ambassadeur de Philippe II, fit remettre au pape, le 29 juill., un mémoire contre l'absolution, et l'auditeur de la Rote, Francesco Peña, lui exposa le surlendemain tous ses arguments au cours d'une très longue audience (Pastor, XI, 94, n. 3, 5).

Parallèlement à ces influences officielles, d'autres plus occultes agissaient sur le pape. S. Philippe de Néri et César Baronius, ce dernier confesseur, l'autre ami intime du pape, ne manquaient pas une occasion d'intervenir en faveur du roi de France; Baronius aurait même déclaré qu'à son avis le pape était tenu d'accorder l'absolution sous peine de péché (sur les rapports de Clément VIII et de S. Philippe de Néri, A. Capecelatro, *La vita di S. Filippo Neri*, II, 558-93; trad. franç. par Ph. Bezin, II [*Bibl. oratorienne*, XI], Paris, 1889, p. 547-82; 638-60).

Déjà Clément VIII, plus résigné qu'enthousiaste, avait pris sa décision : sur son ordre, le cardinal Gesualdo, président de la Congrégation des Rites, étudiait les formalités de l'absolution à donner à un roi hérétique. Mais, en vrai juriste respectueux des formes, il tenait à obtenir l'adhésion du Sacré Collège. Or, la position des Espagnols y était encore si forte qu'une réunion du consistoire pouvait aboutir au rejet de la requête française (Desjardins, V, 209-11, 213, 219-40). Pour éviter ce risque, le pape adopta un stratagème proposé par le cardinal Médicis, d'accord avec les délégués français et florentins. Le 2 août, les cardinaux étant réunis en congrégation générale, le pape leur exposa en détail l'état de la question; mais, cela fait, au lieu de prendre leur avis en public comme de coutume, il leur demanda *ut in camera quisque seorsum libere dicat Sanctitati Suae quod pro conscientia sensit* (Pastor, XI, 711-12; compte rendu de cette séance, Desjardins, V, 243-48). Ces audiences privées, dont chacune dura environ deux heures, se poursuivirent

du 7 au 23 août. Entre temps processions et prières publiques furent prescrites; le pape lui-même y prit part dans l'attitude d'un pénitent public. Les négociations reprirent alors entre les cardinaux Toledo, Pietro Aldobrandini et les deux représentants français. Les dossiers des pièces à consulter avaient été préparés sur ordre du pape par Rainaldi. Un accord en seize articles fut réalisé sur les points principaux, sauf sur la « réhabilitation » (du Perron, I, 155-60). Le 28 août, le pape donna audience aux négociateurs et leur déclara son accord; il proposa même de se rendre en personne en France pour y absoudre le roi (Ossat, 105). Le 30 août, le pape annonça sa décision positive au consistoire, spécifiant qu'elle avait obtenu l'assentiment de plus des deux tiers des cardinaux (Pastor, XI, 712; Desjardins, V, 260 sq.).

Quand les documents furent mis au point, la solennité de l'abjuration et de l'absolution eurent lieu sous le portique de S.-Pierre, le 17 sept. Du Perron et d'Ossat représentaient le roi de France (procès-verbal officiel de la cérémonie dans du Perron, I, 162-75; autres références, Pastor, XI, 102, n. 6). En souvenir de cet événement, une médaille fut frappée avec les bustes de Clément VIII et de Henri IV (P. Bonanni, *Numismata Pont. Rom. quae a tempore Martini V ad ann. 1699 vel authoritate publica vel privato genio in lucem prodiere*, II, Rome, 1699, p. 457) et une colonne commémorative fut dressée devant le couvent de S.-Antoine sur l'Esquilin (G. Tomasetti, *Della colonna della di Enrico IV*, dans *Bollet. della Commissione archeologica di Roma*, 1882, p. 73).

Le texte de la bulle de l'absolution montre le souci de sauvegarder l'essentiel tout en ménageant les susceptibilités. Un point délicat concernait la nullité de l'absolution de S.-Denis. On s'arrêta à une solution mitoyenne : l'exposé des motifs se contentait d'une formule édulcorée : *quod tametsi festinantius et minus rite ac recte factum est;* mais la partie dispositive en déclarait sans ambages la nullité. En outre, grâce à une fiction de droit, les actes de religion auxquels elle avait donné lieu étaient validés avec effet rétroactif : *perinde ac si a nobis tunc absolutus fuisses* (*Bull. Rom. Pont.*, X, 304-14).

Sur d'autres points : réhabilitation, promulgation inconditionnelle des décrets tridentins, confirmation des nominations faites par le duc de Mayenne, rappel des jésuites, du Perron et d'Ossat s'étaient montrés intraitables et Clément VIII avait cédé. Excellent réaliste, faisant passer le salut des âmes avant toute autre considération, il préférait se contenter du possible.

Après avoir rappelé le cours des principaux événements ayant amené l'abjuration du roi et après avoir cité la formule d'abjuration et de profession de foi prononcée au nom de celui-ci par les deux procureurs, la bulle énumère en treize articles les conditions et pénitences qui lui furent imposées par le pape.

3° *De l'absolution de Henri IV par le pape à l'Édit de Nantes.* — L'absolution qu'il venait de lui accorder n'avait pas dissipé chez le pape la méfiance à l'égard du monarque converti (Paruta, III, 296). Son confesseur Baronius dut lui rappeler que, pour juger de la conversion d'un pécheur, seuls les actes extérieurs peuvent être pris en considération, Dieu étant seul capable de scruter le fond des consciences. L'expédition de la bulle d'absolution fut retardée : Alessandro del Bene ne l'emporta que le 7 nov. (Ossat, 115) et ne la présenta au roi que le 22 déc. (L'Epinois, 635). Son rapport au pape fut très optimiste. Sans attendre l'arrivée de la bulle, Henri IV avait arrêté les premières mesures répondant aux conditions de l'absolution : l'interdiction de s'adresser à Rome en matière de bénéfices fut levée et des dispositions furent prises pour faire donner au prince de Condé une éducation catholique.

Ces premiers rapprochements permirent d'envisager le rétablissement des relations diplomatiques entre le S.-Siège et la France. François de Gonzague, évêque de Mantoue, fut désigné comme nonce ordinaire. En outre, Clément VIII nomma comme légat *a latere* le cardinal Alexandre de Médicis (3 avr. 1596). Celui-ci était spécialement chargé d'obtenir l'exécution des conditions mises à l'absolution, surtout en ce qui concernait le rétablissement de situations bénéficiales régulières (7 sièges archiépiscopaux sur 14 et près de 40 évêchés sur une centaine étaient alors vacants). En outre, il devait pousser à la conclusion d'une paix entre la France et l'Espagne et au rappel des jésuites (instr. au card. de Médicis, 10 mai 1596; Pastor, XI, 714-17).

Henri IV réserva au légat un accueil royal et signa dans son texte primitif et complet l'instrument de ratification des promesses faites à Rome par ses délégués (8 août, V. Martin, *La reprise...*, II, 242-44; 19 sept., *Bull. Rom. Pont.*, X, 314 sq.). Cependant, il ne réussit qu'à grand'peine et au prix d'une concession importante à obtenir du parlement de Paris l'enregistrement pur et simple des bulles apportées par le légat (récit dans V. Martin, *La reprise...*, II, 237-42).

Les nouvelles très favorables que le légat faisait parvenir à Rome, dans un but évident de rapprochement, y causèrent une grande satisfaction (V. Martin, *La reprise...*, II, 255-60). Les rapports s'améliorèrent encore par suite de l'attitude compréhensive et tolérante du légat.

De son côté, le roi avait fait prévoir, dans sa lettre de remerciement du 12 nov. 1595 (*Recueil*, IV, 445), l'envoi d'un ambassadeur auprès du S.-Siège. Après un long délai, il désigna à ce poste François de Luxembourg, duc de Piney, qui arriva à Rome le 20 mars 1597 et fut reçu peu après par le pape (Ossat, 269, 277).

Le principal point de friction des relations franco-pontificales après 1595 fut la politique royale de tolérance envers les huguenots. Dès le lendemain de sa conversion, Henri IV avait fait savoir à la minorité protestante de son royaume qu'il n'en résulterait aucune atteinte à ses droits légitimes. Par la suite, le roi ne se départit jamais de cette ligne de conduite. Bien au contraire. Dès le 12 déc. 1593, à Mantes, il proposa, et le 15 nov. 1594, à S.-Germain, il accorda le renouvellement de l'édit de 1577. Devant des menaces non déguisées de révolte, alors que le pays était en guerre, il se vit bientôt contraint d'envisager des concessions encore plus larges (de la Brière, dans *Études*, XCVIII, 767-70).

Les longs pourparlers entre Henri IV et les huguenots aboutirent, le 30 avr. 1598, à la signature de l'Édit de Nantes et des articles additionnels réglant la condition des places de sûreté (publ. par L. Anquez, *Hist. des assemblées polit. des réformés de France*, Paris, 1859, p. 456-502; bibliogr. jusqu'en 1903, de la Brière, *loc. cit.*, 759-60; sur la date, P. E. Vigneaux, *La véritable date de l'Édit de Nantes et des actes additionnels*, dans *Revue des études hist.*, LXXV, 1909). Pour la première fois dans l'histoire, se trouvait appliqué dans un pays tout entier — sous le coup, il est vrai, d'une nécessité politique et moyennant des clauses dangereuses pour la sûreté de l'État — un régime inspiré par un principe de tolérance religieuse.

A Rome, où l'on avait eu vent des tractations entre Henri IV et les huguenots, l'attitude du roi se heurta à une incompréhension totale. Clément VIII avoua son inquiétude et d'Ossat s'ingénia en vain à le rassurer (*Lettres*, 231, 265 sq.). Le cardinal de Médicis ne cacha pas au roi que le pape serait fort peiné par la conclusion de l'Édit (L'Epinois, 648); il obtint que la

publication en serait remise jusqu'après son retour en Italie (début sept. 1598). Il avait vu juste. Le pape, pressenti par une lettre du roi (17 août 1598; J. Denais-Darnays, *Un État dans l'État. Les protestants français sous Henri IV*, Paris, 1903, p. 48, dans *Science et religion*, 246), fut vivement affecté tout comme les milieux romains (Desjardins, v, 366). Juriste pointilleux, un tel accroc aux principes canoniques lui paraissait monstrueux (de la Brière, *loc. cit.*, XCIX, 51). Il pria son chargé d'affaires en France, Bandini, d'empêcher, si possible, la publication de l'Édit. Il se raccrocha à l'espoir que le Parlement refuserait de l'enregistrer ou que le roi se montrerait négligent dans son application. Il s'illusionnait : l'Édit de Nantes fut appliqué loyalement et le roi finit par avoir raison de la résistance du Parlement.

Dès qu'il l'eut appris, Clément VIII manda les cardinaux Joyeuse et d'Ossat (27 mars 1599; la date du 17 mars donnée par Pastor, XI, 124 et par V. Martin, *Le gallicanisme*, 305, semble inexacte) et leur fit part de « la grande affliction qu'il avait » éprouvée à cause de cet édit, « le plus maudit qu'on pouvait imaginer..., par lequel était permise la liberté de conscience à tout chacun, qui était la pire chose du monde »; il ajouta qu'il « lui semblait avoir reçu une balafre en plein visage » et que, « comme il avait alors franchi le fossé pour venir à l'absolution, aussi ne se feindrait-il pas de le franchir une autre fois, s'il fallait retourner à faire acte contraire » (Ossat, 391-97). Ce qui attristait surtout le pape, c'était de constater chez le roi une telle différence d'attitude pour publier l'Édit de Nantes et le concile de Trente. Les explications des deux cardinaux ne le satisfirent guère. Il se plaignit au roi, qui lui répondit très aimablement (6 nov.; *Recueil...*, v, 184) en insistant sur les avantages que cet édit assurait aussi aux catholiques. Ces avantages étaient réels : comme contre-partie de ses concessions, le roi avait obtenu le rétablissement du catholicisme dans plus de 300 villes et 1 000 paroisses (de la Brière, *loc. cit.*, XCIX, 56) ainsi qu'en Béarn (édit de Fontainebleau, 15 avr. 1599; cf. *Bull. de la Soc. d'hist. du protest. français*, XLVII, 1898, p. 332).

4° *La fin de la guerre franco-espagnole et l'affaire de Savoie.* — A l'égard du conflit franco-espagnol, Clément VIII adopta une politique d'indépendance. Par son attitude compréhensive envers Henri de Navarre et par diverses autres mesures, il avait réussi à dégager le S.-Siège de l'emprise espagnole; il pouvait donc proposer sa médiation aux deux parties en conflit.

Tandis qu'il chargeait le cardinal Caetani de pressentir Philippe II dès le 10 mai 1596, tandis qu'il faisait parvenir au légat et au nonce de Paris des directives personnelles très précises et que ceux-ci sondaient Henri IV (Louant, 131 sq.), à Rome il discutait de la question avec son secrétaire d'État et avec d'Ossat (déc. 1596-févr. 1597; Ossat, 225, 234, 241-55). Le pape proposa que les pourparlers fussent ouverts dans une ville de Flandre par le nonce de Paris; la paix entre l'Espagne et la France devait rendre possible une alliance européenne contre la Porte et détacher Henri IV de son alliance anglaise. Peut-être songeait-il aussi à un mariage franco-espagnol (Ossat, 242).

Malgré plusieurs contre-temps causés par la méfiance réciproque, par le refus des Espagnols de renoncer à leurs conquêtes (Amiens et Calais) et par celui de Henri IV de se détacher de ses alliés protestants, le pape poursuivit ses efforts. Il avait délégué en Espagne le général des Franciscains de l'Observance, Bonaventura Secusi, appelé Caltagirone d'après son lieu d'origine, avec mission de disposer Philippe II à un accord de principe (V. Martin, *La reprise...*, II, 262-63). Sa mission espagnole réussie, Caltagirone partit pour les Pays-Bas, où il fut de mai à nov. 1597 négociateur officieux entre Bruxelles et Paris. Henri IV fit d'abord la sourde oreille; mais, conseillé par le chancelier Bellièvre et encouragé par la reddition d'Amiens aux Français (25 sept.), il se montra plus accommodant. Les pourparlers officiels, ouverts à Vervins le 9 févr. 1598 (*Negociato de la pace*, publ. par Louant, 173; la date du 2 févr., donnée par Louant dans son éd. de la *Correspondance d'O. M. Frangipani*, t. III-1, p. LVI, est inexacte), sous la présidence du cardinal légat, aboutirent le 2 mai 1598 à la signature de la paix.

Au cours de ces tractations, l'attitude du S.-Siège et de ses représentants avait été nettement favorable à la France. On peut sans exagération parler d'une pression morale exercée sur Bruxelles afin d'obtenir la conclusion de la paix à n'importe quel prix. (Les documents sur le rôle du S.-Siège dans les négociations de Vervins sont publiés dans *Correspondance d'O. M. Frangipani*, t. I-II; résumé dans Louant; autres références dans Pastor, XI, 159.)

Le traité de Vervins entre la France et l'Espagne incluait aussi la Savoie, réserve faite de la question du marquisat de Saluces (Saluzzo). Ce territoire peu étendu, mais contrôlant un des principaux passages alpestres, était contesté entre la France et la Savoie. Appuyé par l'Espagne, Charles-Emmanuel Ier refusait de retirer ses troupes de cette position stratégique qu'elles occupaient depuis dix ans. La question fut remise à l'arbitrage du Souverain pontife, dont la sentence devait être rendue avant un an (références dans Pastor, XI, 169, n. 2; en outre G. Vita, *Carlo Emanuele I e la questione del marchesato di Saluzzo (1598-1601)*, dans *Bott. storico bibliografico subalpino*, XXIV, 1922, p. 22-84; XXV, 1923, p. 71-143).

Clément VIII accepta ce douteux honneur avec résignation et s'acquitta de sa mission avec le plus entier désintéressement. Les rumeurs suivant lesquelles il aurait voulu à cette occasion procurer une principauté à son cardinal neveu sont dénuées de tout fondement (Fumi, p. XV).

Les pourparlers se firent en trois étapes. Une première série de négociations (printemps 1599) eurent lieu simultanément, à Rome entre le pape et les envoyés des deux partis, de Verrue et Sillery, à Paris entre Caltagirone et le roi. A une proposition pontificale de renonciation à Saluces contre un dédommagement à convenir, Henri IV répondit par une contre-proposition : le pape prendrait le marquisat en dépôt. Charles-Emmanuel souscrivit en principe à cette transaction; mais, escomptant l'appui des Espagnols, il souleva de telles difficultés d'exécution que Clément VIII renonça à son office de médiateur.

Une deuxième série de négociations menées par l'infatigable Caltagirone n'aboutirent qu'à un accord simulé (27 févr. 1600; Fumi, 49 sq.) et furent suivies, malgré tous les efforts du pape, d'un recours aux armes. En peu de temps, la Savoie entière fut occupée par les troupes françaises (août 1600).

Une fois de plus, le pape s'efforça de rétablir la paix; il écrivit personnellement à Henri IV, à Charles-Emmanuel et à Philippe III (25 août). Il décida d'envoyer son secrétaire d'État, Pietro Aldobrandini, comme cardinal légat auprès des belligérants (consistoires des 30 août et 11 sept. 1600). Désigné le 25 sept. et muni de ses pouvoirs (Manfroni, dans *Arch. della Soc. rom....*, XIII, 136), le légat quitta Rome le lendemain, accompagné d'une suite de huit cents personnes. A son passage par Florence, il bénit le mariage par procuration de Henri IV, représenté par le grand-duc de Toscane, avec Marie de Médicis (5 oct.; Desjardins, v, 445). Les négociations pour déterminer les conditions de paix furent amorcées à Stradella, Voghera,

Tortona et Turin avec les Espagnols et le duc de Savoie (18 oct.-2 nov.). Elles furent poursuivies depuis le 8 nov. avec Henri IV, d'abord à Chambéry, puis à Lyon où le cardinal légat s'était rendu pour réitérer la bénédiction nuptiale du mariage de celui-ci avec Marie de Médicis (17 déc.). A trois reprises, elles faillirent échouer par suite d'un obstacle survenant au dernier moment. Après des négociations très laborieuses, le traité de Lyon fut signé le 17 janv. 1601 : la Savoie conservait Saluces, en échange des territoires qu'elle possédait sur la rive droite du Rhône (Bresse, Bugey, Gex, Valromey) et d'une contribution de 100 000 écus. Clément VIII, qui avait pris une part personnelle très importante à ce succès, en conçut une telle allégresse qu'il embrassa le messager porteur de la nouvelle et prescrivit des réjouissances publiques (Ossat, 574 sq.; Manfroni, *loc. cit.*, 109).

Dans la suite, le pape continua à se faire l'avocat d'un rapprochement durable entre la France et l'Espagne. Mais sa politique se heurta à de nombreux obstacles : intrigues et mauvais vouloir des gouvernants, zèle indiscret de certaines nonciatures comme celle de Soleure, hostilité de l'opinion. Coup sur coup, de nouvelles causes de dissentiment surgirent qui faillirent réduire à néant l'espoir si chèrement caressé : affaire de la Rochepot (août 1601-juin 1602; Couzard, *Une ambassade...*, 22-28); complot du duc de Biron (mai-août 1602; *ibid.*, 28-40); occupation du pont de Grésin sur le Rhône par les troupes françaises, de la place de Finale en Ligurie et de la seigneurie de Piombino par les Savoyards; soutien accordé par Henri IV aux Provinces-Unies (1602-03); affaire de la Valteline et des Grisons (1603 sq.); conflit des droits d'entrée sur le commerce franco-espagnol (1603-04; *ibid.*, 147-63). Chaque fois, la diplomatie pontificale eut fort à faire pour éviter que ces étincelles n'allumassent un nouvel incendie.

Un incident plus grave encore se produisit en Savoie. Soutenu par le gouverneur de Milan, Charles-Emmanuel projeta une intervention armée contre Genève. Il espérait pouvoir compter sur l'appui du pape. Clément VIII détestait cordialement la citadelle calviniste, qu'il appelait « la bouche d'enfer »; il estimait que Genève n'était pas comprise dans les traités conclus par l'entremise de ses légats. Mais il avait la hantise de la paix et ne voulait à aucun prix la voir mise en péril. Les nonces de Madrid et de Turin reçurent mission d'agir en ce sens. L' « escalade de Genève » (*Docum. sur l'escalade...*, n. 188, 193, 195), tentée par surprise dans la nuit du 21 au 22 déc. 1602, se solda par un échec. Le pape n'en fut pas fâché. Mais lorsque les Genevois eurent entrepris à leur tour un coup de main sur S.-Genys en Savoie, il écrivit au roi de France, qu'il considérait comme complice de la ville hérétique, une lettre autographe d'une énergie peu commune, montrant comment la politique du roi heurtait les intérêts généraux du catholicisme (18 avr. 1603; *ibid.*, n. 281; résumé dans de Beedelièvre, 400). Henri IV s'étant plaint des termes de ce message, le pape lui envoya une mise au point (14 juill.; *Docum. sur l'escalade...*, n. 302); il fit aussi la leçon à l'ambassadeur de Savoie. Grâce à l'entremise du roi de France et des principaux cantons suisses, il obtint ainsi la conclusion, puis la ratification de la paix de S.-Julien (janv. 1604).

5° *Dernières années (1599-1605) : affaires intérieures françaises et espagnoles.* — Durant les dernières années de son pontificat, la question principale débattue entre Clément VIII et la France fut la publication du concile de Trente.

Son acceptation, décidée le 8 août 1593 par les États généraux de la Ligue (Martin, *Le gallicanisme*, 127 sq., 258-72), avait été cassée par le parlement de Paris. La bulle d'absolution du roi la mentionnait aussi parmi ses conditions principales (*Bull. Rom. Pont.*, x, 312). Durant sa légation en France, le cardinal de Médicis s'était proposé pour objectif d'obtenir moins une promulgation platonique de l'ensemble qu'une application graduelle de ses principaux décrets. Ainsi, pour résoudre le problème des évêchés occupés par des titulaires incapables ou irréguliers (économes ou *custodi nos*), le légat imagina et fit admettre par Rome l'établissement d'un système de compensations pécuniaires consistant surtout en pensions viagères (Martin, *ibid.*, 291-94). Plus formaliste, d'Ossat écrivit de Rome au roi pour lui conseiller de ne pas différer davantage la publication, fallût-il au besoin faire traîner la mise en application (19 nov. 1596; *Lettres*, 216-17). Ce conseil resta sans effet, tout comme les rappels adressés au roi en mars 1597 par le légat, en juin et en août 1598 par le pape, et en sept. 1598 par les prélats français (Martin, *ibid.*, 297-302).

Cette attitude dilatoire du roi provenait de sa crainte de heurter de front les cercles gallicans fort influents. Mais les intransigeants parmi les anciens ligueurs eurent beau jeu de taxer le roi de duplicité et ils ne se firent pas faute de dénoncer à Rome la désinvolture avec laquelle il semblait faire fi de ses promesses. Au début de 1599, la tension entre Paris et Rome s'accrut encore. Les premiers rapports détaillés que le pape reçut en août 1599 de son nouveau nonce, Gasparo Silingardi, n'envisageaient rien de moins qu'une déclaration de rupture, pour non-observation des conditions mises à l'absolution (V. Martin, *Les négociations...*, 41-43).

Pourtant Clément VIII accumulait les prévenances : le procès en nullité du mariage royal avec Marguerite de Valois devant s'ouvrir à Paris, le pape, revenant sur ses premières préventions (*ibid.*, 21), renonça à son projet d'y envoyer un auditeur de la Rote pour l'instruire, abandonnant la cause à des prélats français assistés du nonce (25 août, 22 sept.; Ossat, 422, 426 sq.). Il ratifia leur sentence de nullité et écrivit au roi à ce sujet (26 sept.; V. Martin, *ibid.*, 45).

Fut-ce l'effet de cette condescendance pontificale? A la suite d'une double entrevue entre Silingardi, le roi et son chancelier Bellièvre (début nov.), l'horizon s'éclaircit. Henri IV donna au nonce et au Souverain pontife des assurances formelles quant au concile (6 nov. 1599; *Recueil...*, v, 183; rapport du nonce, même date, V. Martin, *ibid.*, 46 sq.).

Pour profiter de ces bonnes dispositions, le pape entreprit un grand effort de propagande, écrivant directement au roi et aux personnalités les plus importantes de son entourage, en faveur de la publication du concile (15-16 déc.; V. Martin, *ibid.*, 50, 51-59). Il joignit à cette demande celle de lever les mesures d'exception frappant les jésuites. Le nonce, continuellement harcelé par Rome, revint pareillement à la charge auprès du monarque (janv.-avr. 1600; *ibid.*, 65, 76) et le pape lui écrivit derechef à trois reprises en l'espace de deux semaines (25 mars, 9 et 10 avr. 1600; *ibid.*, 72, 79, 80).

A ce moment, la volonté du roi était arrêtée : décidé à hâter une solution favorable, il avait dessaisi le Parlement de l'examen de cette affaire pour la remettre entre les mains de son Conseil privé. Fin avr. ou début mai 1600, les lettres patentes de la publication du concile se trouvaient rédigées, signées et scellées, après avoir été soumises à l'approbation de Sillery et d'Ossat à Rome (V. Martin, *Le gallicanisme...*, 314; *Les négociations...*, 82; Ossat, 479 sq.). Au dernier moment, impressionné par l'attitude résolument hostile de de Thou (de Thou, *Mémoires*, 272), le roi n'osa pas affronter le Parlement pour les y faire enregistrer et préféra remettre toute l'affaire à des temps meilleurs. Cette nouvelle dilation réveilla la méfiance du pape quant à

la sincérité du roi et provoqua chez lui un raidissement à l'égard des affaires françaises : il refusa d'étendre le concordat aux régions récemment devenues françaises, Trois Évêchés et pays cédés par la Savoie au traité de Lyon (printemps 1601). A toutes les instances, le pape rétorqua que ses prédécesseurs auraient mieux fait de ne pas accorder le droit de nomination aux évêchés et qu'il ne pouvait être question d'étendre ce privilège dont les conséquences funestes éclataient à tous les yeux (Ossat, 583, 586).

La question du concile resta à l'ordre du jour des négociations franco-romaines. Dans son abondante correspondance, le cardinal d'Ossat ne cessait de rappeler aux ministres du roi que l'obtention de certaines grâces et faveurs sollicitées serait bien plus aisée, si cette preuve de bonne volonté était fournie au pape. Durant sa légation pacificatrice, le cardinal Aldobrandini tenta lui aussi de convaincre le roi sur ce point. D'avril à juill. 1601, une correspondance suivie fut échangée à ce sujet entre Rome et la France, mais sans résultat apparent (V. Martin, *Les négociations...*, 97-115). Un nouvel ambassadeur français à Rome, Philippe de Béthune, fut chargé par le roi d'expliquer au pape la situation dans tous ses détails (instr. du 23 août 1601; V. Martin, *Le gallicanisme...*, 329-30) et de lui proposer un projet de formule. Deux lettres (13 nov. et 5 déc. 1601) du cardinal secrétaire d'État au nouveau nonce à Paris, Innocenzo Buffalo, apprennent que le texte de ce projet est à l'examen chez le pape. On ignore quel en fut le résultat. Au cours des années suivantes, la question de l'application du concile de Trente en France passa à l'arrière-plan.

Clément VIII réussit mieux dans l'affaire des jésuites, en faveur desquels il avait envoyé un bref spécial au roi (19 janv. 1597; Fouqueray, II, 462-64). Le cardinal de Médicis, dont la légation touchait à sa fin, n'ayant rien obtenu sur ce point, deux négociateurs spéciaux furent chargés de cette affaire : l'archevêque d'Arles, Orazio del Monte, et le P. Lorenzo Maggio (brefs pontificaux, 25 nov. 1598; départ après le 22 juin 1599). Ils trouvèrent le roi bien disposé. Henri IV assura le pape qu'il lui donnerait satisfaction (6 nov. 1599; *Recueil*, V, 184). Mais, désireux de ménager les adversaires des jésuites, il différa l'exécution de cette promesse. A une nouvelle série de brefs pontificaux (14 avr. 1601; V. Martin, *Les négociations...*, 100-104), il répondit huit mois plus tard en soumettant le retour des Pères à des conditions qui ne furent pas agréées par leur général, le P. Aquaviva (Fouqueray, II, 597-600). Clément VIII renonça momentanément à poursuivre ses démarches.

Les sentiments du roi à l'égard des jésuites furent fortement modifiés par les contacts personnels qu'il eut avec plusieurs d'entre eux, surtout avec le P. Coton, durant son séjour à Metz (févr.-mars 1603; Fouqueray, II, 619-36). Comprenant que l'occasion était favorable, le nouveau nonce à Paris, Innocenzo Buffalo, conseilla au pape l'envoi d'un autre bref (14 juill. 1603; Prat, II, 126; la date de Pastor, XI, 134, est inexacte). Celui-ci eut gain de cause : après avoir consulté une commission de quatorze juristes et notables (Prat, II, 138), Henri IV fit promulguer, le 1er sept. 1603, l'édit de Rouen accordant à la Compagnie de Jésus une existence légale limitée (Prat, II, 147). En cette occasion le pape se montra plus réaliste que le général des Jésuites. Alors que les réclamations du P. Aquaviva faillirent compromettre tout le résultat obtenu, Clément VIII estima que l'édit constituait un pas important vers une normalisation complète de la situation des jésuites en France. L'avenir répondit à ses prévisions (Fouqueray, II; Prat, II, V; R. Couzard, *De edicto Rothomagensi jesuitas in Galliam restituenti*, thèse, Paris, 1900).

Les rapports entre le S.-Siège et Madrid subirent une légère détente par suite de l'avènement de Philippe III. Le pape accorda au nouveau roi l'investiture des Deux-Siciles, après lui avoir permis d'être à la fois souverain du royaume de Naples et du Milanais (6-9 sept.; *Bull. Rom. Pont.*, X, 534, 536). Il rappela aussi au roi ses devoirs en fait de nominations épiscopales (*ibid.*, 478). Il fit dresser, à la fin de 1600, une longue liste de violations de la juridiction ecclésiastique, dont il avait eu à se plaindre. Pour aplanir les questions juridictionnelles controversées, les Espagnols proposèrent l'institution d'un tribunal spécial, sur le modèle de l'Inquisition. Le pape rejeta ce projet et formula au sujet de ce soi-disant modèle un jugement très sévère (Pastor, XI, 165). Une commission chargée de cette affaire se réunit à Avila sous la présidence du roi. Aucun accord n'y fut réalisé.

A Rome, Clément VIII continua à lutter d'arrache-pied pour soustraire le Sacré Collège à l'emprise espagnole. Il obtint des cardinaux nommés par lui qu'ils n'acceptassent plus de subventions de la part du roi d'Espagne (Couzard, *Une ambassade...*, 249-56). Le duc de Sessa, puis le marquis d'Escalona, ambassadeurs d'Espagne à Rome, ayant froissé des cardinaux par leur morgue et leurs impairs, le pape se plaignit à Madrid (3-5 déc. 1603; Pastor, XI, 759-61).

Clément VIII intervint aussi dans la question des Morisques, en un sens favorisant leur assimilation graduelle : après avoir accordé un édit de grâce, leur accordant dix-huit mois pour se convertir, il demanda à l'archevêque de Valence, Juan de Ribera, un rapport sur leur situation (6 avr. 1604), et il l'encouragea à hâter leur conversion par l'érection de paroisses et d'écoles (Hinojosa, 409).

III. Les pays du Nord. — 1° *Les affaires anglaises sous Élisabeth.* — Au début de son pontificat, Clément VIII adopta la politique anglaise de ses prédécesseurs : soutien de la minorité catholique ultramontaine et hispanophile. Ici aussi le recul du prestige espagnol dans les affaires internationales l'orienta peu à peu vers une attitude plus indépendante, axée sur la reconnaissance du fait accompli, l'abandon de tout espoir en une restauration religieuse imposée du dehors et l'importance plus grande accordée aux moyens apostoliques internes. Pour assurer le recrutement des cadres, il octroya aux séminaires anglais de Valladolid et de Séville des bulles de confirmation (3 nov. 1592, 15 mai 1594; *Bull. Rom. Pont.*, IX, 630; X, 139). Il étendit à tous les établissements anglais du continent la règlementation en vigueur au Collège anglais de Rome (7 juill. 1599; *ibid.*, X, 521). Il intervint en faveur des séminaires écossais de Flandre et de Paris (1593, 1597, 1601) et fonda un Collège écossais à Rome (5 déc. 1600; *ibid.*, X, 625).

Tant que vécut le cardinal Allen, l'union des catholiques anglais se fit autour de lui; mais après sa mort (16 oct. 1594), l'absence d'un chef incontesté se fit cruellement sentir. De très graves dissentiments déchirèrent les milieux de l'émigration catholique, divisée entre « espagnols » et « écossais ». La mésentente entre jésuites et séculiers accrut encore les difficultés. On alla jusqu'à proposer que le pape rappelât tous les jésuites d'Angleterre et leur enlevât la direction des séminaires anglais sur le continent. Dans un bref du 31 oct. 1597, Clément VIII félicita les catholiques anglais pour leur constance dans la vraie foi, mais les invita à faire preuve d'une union plus étroite (Pastor, XI, 330, n. 2). Cet appel ne fut pas entendu, un conflit nouveau et plus grave ayant surgi au sujet du gouvernement de l'Église d'Angleterre.

Un jésuite anglais, le P. Persons (ou Parsons), avait combiné un plan comportant une double nomination : un archevêque d'Angleterre siégeant en Flandre, et

un évêque résidant en territoire insulaire. Clément VIII préféra désigner le nonce de Flandre comme lieutenant du cardinal Caetani, protecteur d'Angleterre, et lui subordonner un archiprêtre résidant sur place. George Blackwell fut nommé en cette qualité, le 7 mars 1598.

Cette solution mécontenta une petite minorité de prêtres anglais. Deux d'entre eux, William Bishop et Robert Charnock, partirent pour Rome (automne 1598), espérant gagner le pape à leurs vues. Ils furent sévèrement désavoués et punis (févr.-avr. 1599). Le 6 avr. 1599, Clément VIII confirma les pouvoirs de l'archiprêtre Blackwell. Toutefois, des mesures maladroites et autocratiques de ce dernier provoquèrent un nouvel appel à Rome (pétition de Wisbeach, 17 nov. 1600) et furent suivies d'une guerre de pamphlets, dont les jésuites, les plus ardents défenseurs de Blackwell, devinrent la cible principale.

La réponse de Rome à la pétition se faisant attendre, un des « appelants », Thomas Bluet, fit proposer à la reine Élisabeth que, sous le couvert d'une expulsion, elle le chargeât d'une mission secrète auprès du pape afin d'obtenir satisfaction. Muni de passeports royaux, Bluet quitta l'Angleterre en nov. 1601 avec plusieurs compagnons (Meyer, *England...*, 379-80). A leur arrivée à Rome, l'affaire Blackwell avait déjà fait l'objet d'un bref (17 août 1601; Dodd, III, append., n. XXXIII; cf. Meyer, *ibid.*, 380). Grâce aux instances de l'ambassadeur de France, Béthune, les cardinaux Arrigione et Borghèse furent saisis à nouveau de cette affaire (mars 1602; Couzard, *Une ambassade...*, 86-87). Leur sentence du 20 juill. 1602 fut confirmée le 5 oct. (Dodd, III, append., p. CLXXXI). Tout était mis au point : les appelants rappelés à l'obéissance et l'archiprêtre à la modération; les relations entre Blackwell et les jésuites étaient soumises à certaines limitations, mais il n'était pas question de rappeler les jésuites d'Angleterre (voir, sur ce conflit, T. G. Law, *The Archpriest Controversy, Documents relating to the dissentions of the Roman Cathotic clergy (1597-1602)*, Camden Society, Édimbourg, 1896-98, 2 vol.; résumé dans Meyer, *ibid.*, 351-96; Couzard, *ibid.*, 82-94; J. Gerard, dans *The Month*, LXXXIX, 1897, 1, p. 37-52).

2° *La succession d'Angleterre et l'avènement de Jacques Ier.* — Les luttes intestines entre catholiques anglais furent encore envenimées, du vivant même d'Élisabeth, par les compétitions ouvertes autour de sa succession. Le principal prétendant, le roi Jacques VI d'Écosse, désireux de se concilier les faveurs pontificales, avait chargé en secret deux jésuites écossais, les Pères Gordon et Crichton, de négocier à Rome le rétablissement du catholicisme dans ses États. Clément VIII lui promit une aide mensuelle de 4 000 ducats s'il entreprenait de venger sa mère, de 1 000 ducats seulement s'il assurait aux catholiques la liberté de conscience (W. Forbes-Leith, *Narratives of Scottish Catholics under Mary Stuart and James VI... from the original mss. in the secret archives of the Vatican and other collections*, Édimbourg, 1885, p. 222, 355). Ce message du pape fut intercepté par les hérétiques (juill. 1594). Après un revirement en faveur de la Réforme, le roi d'Écosse tenta de renouer avec Rome par l'intermédiaire de John Ogilvy (été et automne 1595). Mais il n'obtint rien : Clément VIII se méfiait de sa sincérité. En 1600, un troisième négociateur, Edward Drummond, présenta au pape une missive du roi l'assurant de ses bonnes intentions à l'égard des catholiques et demandant le chapeau pour un de ses protégés. Le pape répondit très aimablement, sans se départir des généralités (13 avr. 1600).

Il fit preuve d'une égale réserve à l'égard des prétentions espagnoles au trône d'Angleterre. Leur porte-parole dans les milieux d'Église était le jésuite Persons, qui avait pris part en 1594 à la publication, sous le pseudonyme R. Doleman, d'un ouvrage intitulé *A Conference about the next Succession to the Throne*, plus connu sous l'appellation de *Book of Tittes* (Pollen, dans *The Month*, CI, 523-28). Les milieux romains, d'abord méfiants à l'égard de la cause défendue par Persons, s'y étaient ensuite largement ralliés. En 1597, le cardinal secrétaire d'État prit parti pour les droits éventuels de l'infante Isabelle, fille de Philippe II (*ibid.*, 530). Il semble bien que, de 1598 à 1600, le P. Persons ait été le conseiller le plus écouté du pape dans les affaires anglaises. Il est certain que les directives adressées les 5 et 12 juill. 1600 au nonce de Bruxelles, à l'archiprêtre Blackwell et aux catholiques anglais par l'intermédiaire du P. Garnet, supérieur des jésuites, étaient dans la ligne d'un revirement d'opinion noté chez Persons (*ibid.*, 574). Les termes de ces brefs pontificaux étaient volontairement vagues; ils recommandaient de n'accorder un appui qu'à un candidat bon catholique (*Correspondance d'O. M. Frangipani*, III, 651, 782, 784; Dodd, III, p. LXX; IV, 106); pris à la lettre, ils n'excluaient même pas un soutien éventuel au roi d'Écosse, s'il se convertissait (J. de la Servière, *Une controverse au début du XVIIe s.*, dans *Études*, XCIV, 1903, p. 645). Frangipani ayant demandé des précisions (*Correspondance...*, III, 168), le pape et Persons auraient envisagé de soutenir une candidature farnésienne, sans toutefois prendre ouvertement parti (12 sept. 1600). Mais les défaites navales de l'Espagne, la prise de position très nette de Henri IV en faveur de Jacques Stuart, et finalement en 1602 une déclaration par laquelle l'infante, devenue par son mariage l'archiduchesse Isabelle, renonça à sa candidature, portèrent le coup de grâce aux projets espagnols et farnésiens.

En 1601-02, eut lieu entre Édimbourg et Rome un nouvel échange épistolaire plus secret encore que les précédents. Élisabeth d'Angleterre, ayant eu vent des rapports engagés entre Jacques VI et le pape, avait fait avertir le roi d'Écosse que toute poursuite de ces rapports équivaudrait pour lui à une renonciation à tout espoir de succession au trône d'Angleterre. Jacques VI répondit en démentant l'existence de ces rapports et chargea James Hamilton, noble écossais, d'assurer la reine d'Angleterre de l'indéfectibilité des sentiments antiromains de son maître. Mais la reine Anne d'Écosse, princesse danoise convertie au catholicisme, renouvela avec l'assentiment de son mari la démarche entreprise à Rome un an auparavant. Drummond, puis James Lindsay et Lord Sanquair servirent d'intermédiaires.

Clément VIII, répondant aux souverains écossais, exprima l'espoir en un retour du roi à la vraie foi et promit appui et subsides s'ils consentaient à élever le prince héritier dans le catholicisme (16 juill. et 9 août 1602; Meyer, *ibid.*, 303-05). Pour donner un gage au parti écossais, il fit aussi savoir au P. Persons, alors absent, que son retour à Rome n'était pas souhaitable.

Par la suite Jacques VI, devenu Jacques Ier d'Angleterre, mis en cause par le cardinal Bellarmin au cours du conflit concernant le serment du Test (1608), nia avoir jamais correspondu avec le pape. Il fit même condamner à mort son secrétaire Balmerino, sous l'inculpation de faux. Ce démenti du roi est contraire à la vérité, ainsi qu'il appert d'une instruction remise par la reine Anne à Drummond (Meyer, *ibid.*, 301-02).

L'avènement facile de Jacques Stuart au trône d'Angleterre et plus encore le ralliement de l'opinion publique anglaise autour du nouveau roi furent accueillis à Rome avec étonnement. Politique réaliste, le pontife comprit que la faction des émigrés avait poursuivi des objectifs chimériques et qu'à la soutenir plus longtemps il n'aboutirait qu'à discréditer en Angle-

terre la cause du catholicisme. Influencé par les rapports du nonce de Bruxelles, conseillé depuis 1602 par Philippe de Béthune, ambassadeur français à Rome, et ancien ambassadeur à Édimbourg (Couzard, *Une ambassade...*, 80, 98, 104), hypnotisé sans doute par l'exemple de la conversion de Henri IV, Clément VIII décida de modifier l'orientation de sa politique. Il ne visa plus désormais qu'à obtenir pour les catholiques anglais un régime de tolérance. Tandis qu'il adressait aux nouveaux souverains des brefs de félicitation (Meyer, *ibid.*, 284), il insista auprès de l'archiduc Albert, de l'empereur, du duc de Lorraine, du doge de Venise, du roi de Pologne et surtout auprès de Henri IV pour qu'ils s'entremissent à Londres dans ce but (31 mai-10 déc. 1603). Il promulgua un jubilé et des prières publiques pour le succès de ces démarches et pour le retour des îles Britanniques à la foi romaine (27 avr., 28 mai 1603). Pour donner au nouveau roi un gage de ses dispositions conciliantes, il se déclara prêt à rappeler sur le continent ceux des missionnaires que le roi jugerait nuisibles à la paix de ses États et à user des peines canoniques contre les perturbateurs de l'ordre (Pastor, XI, 358, n. 5; 368, n. 5-6). Il écarta de Rome tous les émigrés dont la présence dans la Ville éternelle aurait pu déplaire au roi; il fut même question d'envoyer en Angleterre un représentant du S.-Siège en tant que souverain temporel (*Correspondance d'O. M. Frangipani*, p. XCIII).

Les espoirs du pape furent encore renforcés à la lecture d'un ouvrage intitulé Βασιλικὸν Δῶρον, dont son auteur, le roi d'Angleterre, lui avait fait parvenir une version française. Le catholicisme y était traité avec de grands ménagements. En réalité, les passages offensants avaient été expurgés. Le texte latin, connu plus tard, dut être mis à l'Index (confrontation des textes dans Meyer, *ibid.*, 291).

S'il avait mieux pénétré la psychologie du fils de Marie Stuart, Clément VIII ne se serait pas laissé impressionner par des avances dictées uniquement par l'opportunisme et par la crainte d'une excommunication possible. Mais, vivant à distance et disposant d'informations contradictoires, il lui aurait fallu plus que de la divination pour percer à jour le caractère de ce « théologien couronné qui pouvait faire sortir un édit de persécution d'un syllogisme scolastique » (Couzard, *Une ambassade...*, 108).

Durant les deux premières années de son règne, Jacques Ier suivit une politique de bascule. Aux promesses et déclarations les plus généreuses succédaient des mesures de rigueur : taxations exorbitantes, confiscations, et même condamnations capitales. Mais les promesses restaient lettre morte et l'application des mesures hostiles était très mitigée : plusieurs des condamnés à mort furent graciés. Les catholiques anglais soumis à ce régime de douche écossaise ne savaient plus quelle contenance adopter et le pape demeurait plus indécis encore.

En 1604, un nouveau messager, le chevalier Lindsay, arriva d'Angleterre à Rome : la reine Anne laissait entrevoir au pape la conversion de son époux et la publication des décrets tridentins, à condition que le pape renonçât à sa souveraineté sur les couronnes (Meyer, *ibid.*, 296; J. Martin, *Clément VIII*, 368). Clément VIII répondit par un message enthousiaste et nomma une commission de douze cardinaux pour examiner les affaires anglaises (17-25 janv. 1605). Mais à Londres le vent avait tourné une fois de plus : Jacques Ier prit ouvertement et définitivement parti contre Rome.

En Irlande, après quelque hésitation, Clément VIII encouragea le soulèvement dirigé par O'Donell et O'Neill contre les Anglais (1599-1601; Meyer, *ibid.*, 315). Il leur destina aussi comme nonce le jésuite Lodovico Manzoni (pleins pouvoirs, 19 mai 1601). Mais, le soulèvement ayant été réprimé, le nonce ne put se mettre en route.

3° *Clément VIII et les Provinces-Unies.* — Ici encore, Clément VIII modifia la politique de ses prédécesseurs : l'espoir d'une restauration forcée du catholicisme s'étant évanoui, il chercha à le désolidariser de la cause espagnole. Dès 1592, il encouragea les jésuites à entreprendre leurs missions itinérantes en Hollande. Le 22 févr. 1592, il accorda à Frangipani, alors nonce à Cologne, pleins pouvoirs en vue de réorganiser les cadres en les adaptant à la situation nouvelle. Ces pouvoirs furent subdélégués le 3 juin 1592 à Sasbout Vosmeer, qui devint en 1602 archevêque de Philippes et vicaire apostolique pour les Provinces-Unies. « Faites dans votre territoire ce que j'y ferais, si j'y étais », lui avait dit le pape peu avant son retour dans le Nord. Un bref du 15 févr. 1603 spécifia les pouvoirs qui lui étaient conférés (L. J. Rogier, *Geschiedenis van het Katholicisme in Noord-Nederland in de XVIe en XVIIe eeuw*, II, Amsterdam, 1946, p. 15-20, 90). Entre temps, Frangipani ayant été transféré à la nouvelle nonciature établie à Bruxelles (avr. 1596), les Provinces-Unies furent rattachées à son domaine. Dès l'été de 1598, le S.-Siège fut pressenti par Frangipani et par l'électeur de Cologne pour qu'il s'entremît en vue d'obtenir la paix dans les Pays-Bas, moyennant la garantie de la liberté de conscience. On espérait que la conclusion d'un armistice faciliterait aux catholiques hollandais l'exercice de leur culte. Mais Rome se montra très réticente. Dans un bref à l'archiduc Albert (8 janv. 1600; *Correspondance d'O. M. Frangipani*, III-2, 773), Clément VIII le mit en garde contre la tentation de sacrifier la cause de la foi à un pacifisme imprudent. L'idée de la paix ayant encore progressé, le pape, alerté par le nonce de Bruxelles, se déclara prêt à accorder son concours, s'il en était requis (sept. 1604; *ibid.*, 729).

4° *Clément VIII et la Suède.* — Par la mort de son père, Jean III Wasa (17 nov. 1592), Sigismond, déjà roi de Pologne depuis 1587, devenait héritier de la couronne suédoise. La différence de religion entre Sigismond et ses futurs sujets formait un gros obstacle, encore renforcé par la politique ambitieuse et adroite de son oncle, Charles de Södermanland. Appuyé par ce dernier, le Congrès d'Upsala (25 févr. 1593) formula des conditions si sévères au retour de Sigismond en Suède qu'elles le rendaient impossible sans lutte. Interrogé sur la conduite à tenir, le pape préféra s'abstenir de tout conseil. Le roi ayant décidé de tenter sa chance, le pape lui promit son appui. Après avoir rappelé à la noblesse et à l'épiscopat de Pologne leurs devoirs de fidélité envers le roi durant son absence, il délégua vers ce dernier Barthélemy Powsinski comme envoyé spécial, chargé de traiter avec lui des modalités d'une restauration éventuelle du catholicisme en Suède (instr. du 1er août 1593; Pärnänen, *L'ambassade de Bartol. Powsinski à Danzig en 1593*, Helsinki, 1911). Powsinski arriva à Danzig le 28 août et accompagna Sigismond en Suède. Prisonnier d'une majorité fanatisée, Sigismond dut céder aux menaces et se laissa couronner par l' « évêque » luthérien de Vesteraas (19 févr. 1594). Il ne put obtenir la moindre concession en faveur de la foi romaine. Le pape, mis au courant, répondit au nonce de Pologne qu'il comprenait le cas de force majeure dans lequel s'était trouvé le roi (30 avr. 1594; Pastor, XI, 707).

5° *Clément VIII et l'Europe centrale.* — En Europe centrale, où le morcellement politique se doublait depuis la paix d'Augsbourg d'un émiettement religieux, Clément VIII, conseillé par la Congrégation des Affaires allemandes, poursuivit sans relâche la sauvegarde et la restauration du catholicisme. Dès les premiers mois de son pontificat, il s'adressa aux princi-

paux souverains catholiques allemands (Pastor, XI, 230, n. 2). Dans la suite, il ne cessa de revenir à la charge pour contrecarrer l'infiltration du protestantisme dans les pays restés catholiques, empêcher de nouvelles sécularisations de domaines ecclésiastiques, garantir aux catholiques la prépondérance dans le collège des électeurs et à la cour aulique, lutter contre le mauvais exemple donné par des prélats mondains, faire admettre et appliquer les réformes tridentines, surtout les visites diocésaines, les synodes provinciaux et la fondation de collèges et de séminaires (références aux documents principaux, *ibid.*, 231-88, notes).

L'obstacle principal auquel il se heurtait était le caractère timoré, indécis et méfiant de l'empereur Rodolphe II, et la présence d'éléments protestants influents dans son entourage.

Par l'entremise d'un envoyé impérial, Hans von Cobenzl, le pape invita l'empereur, dès l'automne 1592, à convoquer sans retard une diète d'Empire. Il en escomptait le règlement rapide de nombreuses questions litigieuses. Trois d'entre elles le préoccupaient vivement : la reconnaissance du cardinal Charles de Lorraine comme évêque du diocèse de Strasbourg tout entier, malgré l'accord conclu avec une fraction du chapitre passée au calvinisme et prévoyant un partage du diocèse avec l'administrateur Jean de Brandebourg; le conflit opposant le magistrat calviniste d'Aix-la-Chapelle aux catholiques de cette ville; les dangers menaçant le maintien du catholicisme dans le duché de Juliers-Clèves-Berg, depuis l'accession de la duchesse Jacqueline à la régence.

Pour vaincre les hésitations de Rodolphe II, le pape lui envoya, comme cardinal légat, le prince-évêque de Trente, Lodovico Madruzzo. La diète ayant été convoquée à Ratisbonne, Madruzzo fut désigné pour y représenter le S.-Siège, en compagnie des trois nonces : Cesare Speciani de Prague, Ottavio Mirto Frangipani de Cologne et Girolamo Porzia de Graz (docum., 6-23 févr., *ibid.*, 703). Cette diète (2 juin-19 août 1594) fut loin de répondre aux espoirs du pape; elle sauvegarda cependant la prépondérance légale des catholiques en refusant, conformément aux désirs romains, de reconnaître le droit de session aux administrateurs des évêchés sécularisés du nord de l'Allemagne : Magdebourg, Halberstadt, Osnabrück, Brême et Lubeck.

Pour obtenir le remplacement des protestants par des catholiques à la chancellerie impériale et à la Chambre de Bohême, le pape dut patienter jusqu'en été 1599; il n'eut gain de cause qu'après avoir changé deux fois le titulaire de la nonciature de Prague.

Une question plus importante encore retint l'attention du pape : la désignation d'un roi des Romains, mesure indispensable pour prévenir une éventuelle accession d'un protestant au trône impérial. A la diète de Ratisbonne, le légat, le nonce de Prague et l'ambassadeur d'Espagne, San Clemente, insistèrent en vain auprès de Rodolphe II (rapports chiffrés de Speciani au pape, dans Zöchbaur, II, append., 41 sq.). D'autres tentatives étant restées infructueuses, le pape adressa une lettre autographe à l'empereur (22 nov. 1601; F. Stieve, *Die Verhandlungen über die Nachfolge Kaiser Rudolfs II.*, dans *Abhandl. der hist. Kl. der bayer. Akad.*, XV, 1880, p. 145 sq.). Le seul résultat fut d'accroître la méfiance de ce dernier, qui refusa dorénavant de recevoir le nonce. Le pape recourut alors à l'entremise des trois électeurs rhénans, surtout de celui de Cologne (Pastor, XI, 285-87). Jusqu'au bout ses efforts furent impuissants à vaincre l'obstination maladive de l'empereur.

IV. L'ORIENT ET LES MISSIONS. — 1° *Les campagnes contre les Turcs.* — La politique ottomane de Clément VIII, plus claire et plus courageuse que celle des principales puissances européennes de son époque, n'aboutit, faute de soutien, à aucun résultat décisif.

Soupçonnant Constantinople de préparer une agression sur le Danube, le pape s'efforça dès 1592 de constituer une ligue antiottomane groupant l'Espagne, Venise, les petits États italiens, l'empereur et les princes catholiques allemands. Jusqu'à la fin de son pontificat, il poursuivit ce but, malgré l'accueil décourageant rencontré presque partout.

Pour obtenir l'appui de l'Espagne, deux ambassades furent envoyées à Philippe II : une première conduite par Camille Borghèse (instr. du 6 oct. 1593; Pastor, XI, 203 corrige le texte altéré de A. Morel Fatio, *L'Espagne au XVIe et au XVIIe s.*, p. 194-203); une seconde confiée à un neveu, Gian Francesco Aldobrandini (instr. du 27 nov. 1594; Pastor, XI, 208). Le but avoué de la diplomatie pontificale à Madrid était de hâter un rapprochement avec la France, afin de rendre les forces espagnoles disponibles sur le front de la chrétienté. Madrid ne répondit d'abord à ces avances que par des promesses évasives ou réticentes. De nouveaux appels adressés à Philippe III en 1599 et 1600 obtinrent l'envoi d'un faible corps expéditionnaire. Le pape ne fut pas plus écouté, lorsqu'il revint à la charge en 1604.

Du côté impérial, le pape se heurta à deux autres obstacles : manque de ressources et nonchalance. Pour remédier à la situation proverbialement obérée des finances impériales, Clément VIII fit parvenir un premier secours en argent dès le printemps 1592. Dans la suite, il ne cessa plus de financer largement l'effort de guerre impérial. La trésorerie pontificale n'y pouvant suffire, il recourut à des impositions extraordinaires : une contribution de six dixièmes sur tous les revenus du clergé d'Italie, moyennant des dispositions spéciales pour douze congrégations de réguliers (14 févr., 5 avr., 22 mai 1594; *Bull. Rom. Pont.*, X, 98, 109, 113); une augmentation de l'impôt sur la viande (Albèri, X, 465); deux subsides de 50 000 écus d'or, à payer en une fois par le clergé vénitien (18 mars 1595, 10 mai 1601; *Bull.*, X, 193, 708); un autre subside à payer par le clergé des pays soumis à Rodolphe II (12 août 1598; B. Dudik, *Iter Romanum*, II, Vienne, 1855, p. 175); une nouvelle contribution à la charge du clergé d'Italie (1601; Pastor, XI, 221, n. 10). On peut évaluer à 2 000 000 de scudi les sommes dépensées rien qu'en subventions à l'empereur.

Pour apporter ces secours et en contrôler l'emploi, des commissaires apostoliques spéciaux furent délégués aux armées impériales (voir par ex. l'instr. à Giambattista Doria, 5 juill. 1594; Mathäus Voltolini, *Die Beteiligung...*, 316). Mais le pape eut beau se saigner ainsi aux quatre veines, son effort resta inefficace par suite du manque d'organisation et du mauvais commandement des troupes impériales.

En même temps que son effort financier, Clément VIII poursuivit un effort diplomatique non moins ardu. Dès le début des hostilités, il exhorta l'empereur à prendre lui-même le commandement de ses troupes. En sept. 1593 et en oct. 1594, il lui fit renouveler cette invitation par deux envoyés spéciaux, le cardinal Madruzzo, et le duc Lotario Conti (Zöchbaur, II, 14). Il lança maints appels aux principaux souverains catholiques allemands et, par son légat Madruzzo, il obtint des participants à la diète de Ratisbonne une certaine unité d'action. Ses appels furent entendus : les pays d'Empire fournirent des contingents. Mais, faute d'un commandement capable, leur intervention fut inutile. A ce sujet les rapports envoyés au pape par le commissaire pontifical Serra et le nonce de Prague Ferreri (Meyer, *Nunziaturberichte*, p. LXXXII, 69 sq.) constituent un réquisitoire accablant contre l'incurie de Rodolphe II.

Pour prendre de flanc et à revers la puissance otto-

mane, Clément VIII ne se borna pas à envoyer des missives au chah de Perse (voir plus loin) et au « cheik des Arabes » (avr. 1595). Il conçut le plan d'une mission diplomatique de grande envergure : un Dalmate, Alexandre Komulovič, archiprêtre de S. Girolamo dei Schiavoni, fut envoyé comme ambassadeur spécial en Transylvanie, Volhynie, Moldavie, Valachie, chez les Cosaques Zaporojes et les Tcherkesses, en Pologne, Lithuanie et Moscovie (instr. du 21 nov. 1593, dans *Relationes...*, éd. A. Veress, II, 3, 35 sq.; Pierling, *La Russie...*, II, 329-82). Komulovič remporta d'abord un franc succès. Grâce à lui et au P. Carillo, confesseur du prince de Transylvanie, Sigismond Báthory, celui-ci conclut une double alliance contre le Turc : d'une part avec l'empereur, de l'autre avec les voïévodes Aaron de Moldavie et Michel de Valachie. Les hostilités furent ouvertes sur le bas Danube; des opérations de guérillas refoulèrent les Turcs au sud du fleuve (oct. 1595; *Epistolae et acta* du P. Carillo, dans *Monum. Hung. hist.*, XXXII, Budapest, 1906). Poursuivant le cours de ses missions, Komulovič séjourna à Kameneč, Lwów, Cracovie, Vilna et se rendit à deux reprises à Moscou. Nulle part il n'atteignit l'objectif que Clément VIII lui avait assigné. Par la suite, plusieurs envoyés pontificaux furent chargés de maintenir le contact avec l'allié de Transylvanie : en 1595, Alfonso Visconti, évêque de Cervia; en 1596, Lodovico Anguisciola; en 1599, Germanico Malaspina. Après que Michel de Valachie eut remporté sur les Transylvains la victoire de Hermannstadt (14 nov. 1599), Clément VIII lui adressa, mais en vain, une invitation à revenir à l'Église romaine (22 avr. 1600; *Arch. für Gesch. Siebenburgens*, nouv. sér., XIX, 1884, p. 596 sq.).

Une autre initiative diplomatique originale de Clément VIII fut celle qu'il tenta, en 1599-1600, pour gagner à sa cause un grand vizir de l'armée turque, Sinan Pacha Cicala (cf. Rinieri). Ce personnage, né à Messine vers 1548 d'un père génois, avait été dans son enfance emmené en captivité par les Turcs; il reçut une éducation musulmane, entra à l'armée et y occupa bientôt un des plus hauts commandements; il prit part à une action militaire contre Reggio et appuya une conspiration ourdie en Calabre par le philosophe utopiste Tommaso Campanella. Mais désireux de revoir sa mère Lucrezia, il obtint grâce au vice-roi de Naples la permission de lui rendre visite à Messine. La mère de l'aventurier fit avertir le pape, qui tenta par divers intermédiaires de gagner Sinan Pacha.

En cas de réussite, il lui aurait concédé l'investiture de tous les pays occupés par les Turcs, excepté Jérusalem, Athènes, Néopatras, la Hongrie et la Transylvanie. Il ne semble pas avoir abouti.

Un des principaux obstacles à la bonne conduite des hostilités contre le Turc était la mésentente polono-impériale. Pour y remédier, le pape essaya de rallier la Pologne à sa ligue. Les efforts du nonce Malaspina, d'Alexandre Komulovič et d'un troisième négociateur, le théatin Benedetto Mandina (janv. 1596), ayant échoué, le pape envoya Enrico Caetani comme cardinal légat (avr. 1596; Pastor, XI, 396 sq.). Un accord théorique fut obtenu entre les deux partis. Mais la méfiance réciproque l'empêcha de devenir effectif. Au printemps 1597, le légat rentra à Rome. En 1604, le pape reprit ses tentatives de rapprochement polono-allemand, sans plus de succès.

A Venise, la diplomatie pontificale essuya un échec encore plus cuisant. Ni les messages de Clément VIII aux doges, ni les négociations menées à Rome avec l'ambassadeur Paolo Paruta, ni l'invitation présentée en 1596 au Sénat de Venise par Mgr Minucci, évêque de Zara, ni même les grands avantages financiers accordés par le bref du 20 déc. 1601 (*Bull. Rom. Pont.*, X, 751) ne réussirent à faire adhérer Venise à la ligue anti-ottomane. Le Sérénissime garda son attitude de neutralité à peine bienveillante.

Les seules puissances qui répondirent généreusement aux nombreux appels du pape furent les petits États italiens : Florence, Ferrare, Mantoue, Parme, Gênes, Lucques, Spolète, Urbin. Le duc de Mantoue, Vincent de Gonzague, prit part en personne aux trois expéditions militaires organisées par le pape.

Nulle part plus qu'à Rome on ne suivait avec autant d'anxiété les nouvelles en provenance du front turc. Dans son premier message aux princes italiens, le pape se déclara prêt à éteindre de son propre sang l'incendie qui des Balkans menaçait de consumer la chrétienté; apprenant les revers de sept. 1594, il en pleura tellement qu'il remplit cinq mouchoirs de ses larmes (Pastor, XI, 206). La capitulation de Raab (29 sept. 1594), clef de l'Autriche danubienne, lui fit décider l'envoi d'une armée de secours. Le corps expéditionnaire italo-pontifical fut mis sous le commandement de son neveu, Gian Francesco Aldobrandini; le 4 juin 1595, la remise des insignes eut lieu à Ste-Marie-Majeure (références, *ibid.*, 211). Les unités de marche formant l'armée la plus nombreuse qu'un pape avait jamais envoyée contre l'ennemi de la chrétienté (7 648 fantassins et 260 cavaliers), regroupées à Hainburg en aval de Vienne, firent leur jonction le 22 août avec l'armée impériale assiégeant Gran. Leur renfort hâta la capitulation de cette ville qui se rendit aux chrétiens (2 sept.). Apprenant cette bonne nouvelle, le pape écrivit à l'archiduc Matthias et à Rodolphe II (18 sept., 1er oct. 1595) de poursuivre les opérations en Hongrie, mais sans résultat. Les épidémies, l'inaction et la mésentente avec les Impériaux forcèrent l'armée pontificale à regagner l'Italie (déc. 1595-mai 1596). A leur diète de 1596, les États de Hongrie décrétèrent des remerciements au pape. Cette campagne avait coûté 600 274 scudi à la trésorerie pontificale.

La campagne de 1596 s'étant soldée à nouveau par une défaite des chrétiens (chute d'Erlau, 13 oct.), Clément VIII décida d'envoyer l'année suivante une nouvelle armée, toujours sous le commandement de son neveu. Sept mille hommes partis d'Italie (fin mai 1597) joignirent les Impériaux à Altenburg. Ils se signalèrent lors de la prise de Pápa (20 août); après quoi les opérations traînèrent en longueur et échouèrent, comme deux ans plus tôt, devant l'action combinée des intempéries et des épidémies.

Quelques succès des armées chrétiennes en 1598 furent suivis, en 1599 et 1600, de nouveaux revers. Le pape résolut d'envoyer une troisième armée de renfort, toujours sous le même commandement. Aldobrandini reçut les insignes le 31 mai 1601 et partit le lendemain. La Chambre apostolique avait ordre de lui payer mensuellement 3 000 scudi d'or. Venise ayant refusé le passage par son territoire, les 9 000 hommes de troupes s'embarquèrent à Ancône pour Fiume, d'où elles s'avancèrent à travers la Croatie vers Varadin. Aldobrandini y tomba malade et mourut le 17 sept.; le pape remit son commandement à Flaminio Delfino, qui réussit à reprendre Stuhlweissenburg *(Alba regalis)* le 11 oct., mais échoua devant Kanisza. En nov., les épidémies avaient déjà réduit des deux tiers l'effectif des troupes pontificales. Le pape consentit (18 nov. 1601) à ce qu'elles fussent enrôlées parmi les autres forces impériales.

2° *Proche-Orient.* — Dès 1592, Clément VIII accorda cinq subventions annuelles (en tout 800 scudi) aux évêques de Bosnie, de Moldavie et des îles de la mer Égée; il donna des lettres de recommandation à des moines du Mont-Athos venus quêter en Occident (Hofmann, dans *Orientalia christiana*, VIII, fasc. XXVI, Rome, 1926, p. 17 sq.); il favorisa l'établissement des jésuites à Chio en 1595 et à Naxos en 1600. A Rome, il

fit ouvrir un Collège copte (1602) et augmenta les revenus des Collèges grec et maronite. Il institua une Congrégation pour prendre soin des communautés de Grecs uniates et d'Albanais dispersées à travers l'Italie méridionale (*Bessarione*, XVII, 1913, p. 345 sq.). Il promulgua à leur sujet l'instruction détaillée du 31 août 1595, concernant surtout l'administration des sacrements, la détermination respective des rites à observer tant par les Grecs que par les Latins (*Bull. Rom. Pont.*, X, 211). Les efforts qu'il déploya en Serbie et en Bulgarie pour une union avec Rome demeurèrent infructueux. Il intervint auprès du roi de Pologne en faveur des chrétiens valaques et auprès de Philippe III en faveur des Épirotes et des Arméniens uniates. Il envoya le jésuite Girolamo Dandini chez les Maronites du Liban (juin 1596) et accorda le pallium à leur patriarche (1599; Anaissi, *Bull. Maronit.*, 107 sq.). Il entretint des rapports épistolaires avec Siméon, patriarche de Géorgie (1596-98), et envoya en Arménie, comme archevêque, Stefano Sirleto, neveu du fameux cardinal (nov. 1604). A l'occasion de son accession au siège de Constantinople, il adressa au patriarche grec d'Alexandrie, Meletios Pegas, un message contenant une invitation voilée à une union avec Rome (Hofmann, *loc. cit.*, XXV, fasc. LXXVI, Rome, 1932).

Dès mars 1592, Clément VIII renoua avec le patriarche copte d'Alexandrie, Gabriel VIII, les pourparlers engagés sous Sixte-Quint pour l'union des Coptes. En réponse à son invitation, trois envoyés arrivèrent à Rome en juin 1594, au nom du patriarche et du *commus* d'Alexandrie. Les documents dont ils étaient porteurs ne présentant pas toutes les garanties requises, ils furent admis à émettre, le 15 janv. 1595, une profession de foi et d'obédience à Rome, moyennant la promesse d'une ratification de ces actes par le patriarche. Cette ratification eut lieu en janv. 1597 et une nouvelle délégation de trois membres vint à Rome réitérer solennellement la profession de foi (25 juin 1597). Le pape resta en rapports épistolaires avec le patriarche Gabriel. Mais des rivalités intestines en Égypte provoquèrent, dès 1600, une dissension entre partisans et adversaires de l'union, dissension qui fut encore attisée par la confiance trop grande et inexplicable témoignée par le pape à l'égard d'un des trois membres de la délégation copte. Sous le patriarcat suivant, Alexandrie ne tarda pas à reprendre son indépendance vis-à-vis de Rome (voir, sur cet épisode, V. Buri, *L'unione della Chiesa Copta con Roma sotto Clemente VIII*, dans *Orientalia christiana*, XXIII-2, fasc. LXXII, Rome, 1931; Baronius, *Annales*, VIII, p. 452, n. 23; p. 636).

3° *L'union des Ruthènes.* — Voulant se séparer du patriarcat de Constantinople, afin de faciliter une renaissance religieuse de leurs Églises, influencés par la propagande uniate des Pères Skarga et Possevin, soutenus enfin par le roi de Pologne Sigismond et par son chancelier Jean Zamojski qui désiraient enrayer chez leurs sujets une attirance éventuelle vers le patriarcat de Moscou fondé quelques années auparavant, les principaux prélats de l'Église ruthène se réunirent à Torczyn, puis à Brest-Litowsk. Ils prirent l'engagement de se rallier à l'unité romaine et composèrent à l'adresse de Clément VIII une missive collective promettant d'adhérer à l'union de Florence, à condition de pouvoir conserver leur liturgie et leurs coutumes rituelles dont ils avaient spécifié les points principaux (2 déc. 1594; 22 juin 1595; textes dans Hofmann, *Ruthenica*, I, dans *Orientalia christiana*, III-2, fasc. XII, Rome, 1925, p. 136, 139, 142-58; récit dans A. M. Ammann, *Der Aufenthalt der ruthenischen Bischöfe Hypathius Pociej und Cyrillus Terlecki in Rom im Dez. und Jan. 1595-96*, *ibid.*, XI, 1945, p. 103-15).

Deux des leurs, Hypathius Pociej, évêque de Vladimir, et Cyrille Terlecki, évêque de Luzk, se rendirent à Rome. Aussitôt arrivés (15 nov.), le pape les reçut très cordialement et chargea une sous-commission de l'Inquisition, renforcée de théologiens consulteurs — ce qui était une nouveauté — d'examiner leur requête (*Bull. Rom. Pont.*, X, 242; Ammann, *loc. cit.*, 115-28). La réconciliation des deux plénipotentiaires ruthènes avec l'Église romaine eut lieu le 23 déc. 1595, dans l'*aula Constantini* au Vatican (texte de la bulle d'union, dans *Bull. Rom. Pont.*, X, 239-46; récit de la cérémonie, par le protonotaire Anselmo Dandini, dans Theiner, III, 245-49; par Baronius, témoin oculaire, dans *Annales*, VII, 859 sq.). Concernant le célibat ecclésiastique et la fixation de la date de Pâques, le pape avait fait des concessions, mais il insista sur l'acceptation du calendrier grégorien. A leur départ (début févr.), le pape leur confia des brefs pour le métropolite, les évêques et le roi. Une bulle du 23 févr. accorda au métropolite de Kiew le pouvoir de confirmer l'élection des évêques (*Bull. Rom. Pont.*, X, 250).

Du 16 au 20 oct. 1596, le synode ruthène se réunit à Brest-Litowsk. La déclaration d'union y fut prononcée dans l'église S.-Nicolas par l'archevêque de Polozk, au nom du métropolite de Kiew et de tout le clergé ruthène. Mais un synode schismatique protégé par un magnat ruthène, le prince Ostrogski, s'y tint en même temps. Le pape essaya à deux reprises de gagner à la cause de l'union ce farouche adversaire, mais sans succès (Theiner, III, 285-86). Plus souvent encore, il intervint auprès du roi et des archevêques latins de Gnesen (Gniezno) et de Lemberg (Lwow), afin d'obtenir l'extension aux uniates des privilèges civils accordés au clergé latin (*ibid.*, 271-83).

4° *La Russie et le faux Dimitri.* — Clément VIII ne négligea aucun effort pour englober la Russie dans sa ligue antiottomane. Les deux séjours à Moscou de son envoyé, Alexandre Komulovič (hiver 1595, été 1597; Pierling, *La Russie...*, II, 351-59; 363-68), ne purent y vaincre la méfiance suscitée par l'attitude des uniates polonais. Le pape dut renoncer à l'alliance moscovite. Durant l'hiver 1603-04, l'histoire vaudevillesque d'un inconnu qui affirmait être le prince Dimitri, fils du tsar Ivan IV, disparu douze années auparavant à l'âge de huit ans, et prétendait reconquérir son royaume sur son beau-frère Boris Godunov, commença à passionner l'opinion publique. Venu de Lithuanie en Pologne, le « faux » Dimitri y gagna à sa cause toutes les notabilités, y compris le roi et le nonce. Il se fit instruire par les jésuites de Cracovie et abjura le schisme entre les mains du P. Gaspar Sawicki (samedi saint, 17 avr. 1604). Il écrivit alors une lettre très respectueuse au pape (datée du 24 avr.; reprod. photogr. avec trad. franç., dans P. Pierling, *Lettre de Dimitri dit le Faux à Clément VIII*, Paris, 1898; trad. lat. du P. Sawicki, dans Pierling, *Rome et Démétrius*, Paris, 1878, 157 sq.; trad. allem., Pastor, XI, 419-20). Le pape, très sceptique au reçu des premières nouvelles (Pierling, *La Russie...*, III, 41), fut gagné par la lettre du « converti » auquel il répondit fort aimablement (22 mai), sans toutefois s'engager en sa faveur (*ibid.*, 86, 240). Il ne vécut pas assez pour voir la fin de cette aventure.

5° *Les missions.* — En 1567, un professeur de Louvain, Jean Vendeville, avait proposé à Pie V un plan comportant la centralisation de certaines activités missionnaires et l'organisation d'un enseignement missionnaire spécialisé. Devenu évêque de Tournai, il revint à la charge auprès de Sixte-Quint, en 1589, puis de Clément VIII. Une Congrégation, dite de « l'évêque de Tournai », fut consultée. Sur son avis favorable, le pape fit transmettre le plan de Vendeville au procureur général des Franciscains, aux fins d'une application partielle (Reusens, *La première idée du Collège de la Propagande ou mémoire présenté en 1589 par Jean*

Vendeville, dans *Mém. de la Soc. hist. et littér. de Tournai*, x, 1870; G. Goyau, *Les initiatives belges dans la fondation de la Propagande*, dans *Revue générale*, LVII, 1924, p. 1-23).

Au début de son pontificat, Clément VIII reçut un autre mémoire anonyme (son auteur est probablement le provincial des carmes, Thomas de Jésus; Schmidlin, *Die Gründung der Propagandakongregation*, dans *Zeitsch. für Missionswissenschaft*, XII, p. 4, n. 1), contenant un plan systématique destiné à promouvoir la propagation de la foi dans tous les pays non catholiques; toutes les questions missionnaires seraient réparties entre cinq secrétaires résidant à Rome; le premier s'occuperait de l'Europe occidentale et septentrionale; le second, de l'Europe orientale au nord du Danube; le troisième, de la péninsule des Balkans; le quatrième, des régions musulmanes d'Asie Mineure et d'Afrique; le cinquième, des colonies espagnoles et portugaises; un soin particulier serait accordé à la formation des missionnaires et à la diffusion d'imprimés catholiques.

Le pape comprit l'importance de cette suggestion. En 1594, pour l'affaire d'Abyssinie, et en 1595 pour celle des Grecs d'Italie méridionale, il réunit une congrégation temporaire. Le 11 août 1599, il constitua une Congrégation permanente présidée par le cardinal Santori et composée de huit cardinaux. Elle s'appela d'abord *Congregatio super negotiis sanctae fidei et religionis catholicae*, puis elle abrégea ce titre en *De Propaganda Fide*. Après chaque session, le cardinal Santori soumettait au pape les résolutions prises (Moroni, XVI, 242).

Les actes n'en furent conservés que pour les dix premières sessions (16 août 1599-14 août 1600; publ. par A. Castellucci, dans *Le Conferenze al Laterano*, mars-avr. 1923, p. 223 sq.). La mort du cardinal Santori ralentit quelque peu l'activité de cette Congrégation, mais ne semble pas l'avoir interrompue. En déc. 1604, le pape insista à nouveau pour qu'elle reprît.

A toutes les régions du globe connues à son époque Clément VIII étendit sa sollicitude. Dans les pays dépendant de la monarchie espagnole, il soutint activement les progrès rapides réalisés par le catholicisme. Il rappela aux missionnaires qu'ils étaient soumis à l'autorité des Ordinaires; il interdit de réduire les Indiens en esclavage; il aplanit un différend opposant les jésuites au saint archevêque Turibe de Lima; il accorda des faveurs aux jésuites du Pérou, à l'université de Mexico et érigea le collège des dominicains de Puebla au rang d'université (*Bull. Rom. Pont.*, x, 225, 415). Il s'intéressait à la découverte de peuplades nouvelles et prenait à cœur leur évangélisation (*ibid.*, x, 767; XI, 60). Aux Philippines il soutint l'apostolat des missionnaires franciscains, dominicains et jésuites; le 14 août 1595, il transforma l'ancien évêché de Manille en une province ecclésiastique avec trois suffragants.

Il donna son approbation aux méthodes missionnaires inaugurées en Chine par le P. Ricci et aida financièrement les missions d'Extrême-Orient. Pour accélérer l'évangélisation de la Chine et du Japon, il abrogea le 12 déc. 1600 le privilège accordé en 1585 par Grégoire XIII, réservant aux seuls jésuites l'autorisation de prêcher la foi dans ces deux pays. Il accorda cette permission à tous les ordres mendiants. Mais, afin de prévenir le retour d'incidents comme ceux qui avaient déclenché les exécutions de 1596 et 1598 et afin de ménager les susceptibilités portugaises, il interdit expressément tout passage vers le Japon de missionnaires en provenance des Philippines ou des Indes occidentales (*ibid.*, x, 631; Streit, v, n. 987).

Aux Indes, il accorda son appui à l'archevêque de Goa, Alexis de Menezes, contre le métropolite malabar Mar Abraham, et prit plusieurs mesures pour consolider l'union des chrétiens nestoriens réalisée en 1599 au synode de Diamper (l'étude de G. Beltrami, *La Chiesa caldea nel secolo dell' unione*, dans *Orientalia christiana*, XXIX, fasc. LXXXIII, Rome, 1933, renferme tous les documents et contient [p. 124-25, n. 83] une mise au point de l'exposé fait par Pastor, XI, 498). Le siège métropolitain d'Angamale devint suffragant de Goa (4 août 1600; Streit, v, n. 6).

Influencé par une relation tendancieuse, *De statu regni Congi* (Th. Simar, *Une relation inédite sur le Congo (XVIe s.)*, dans *Mélanges Ch. Moeller*, II, Louvain, 1914, p. 293 sq.), Clément VIII, par la bulle *Super specula militantis Ecclesiae* (20 mai 1596; *Buttarium cottectio quibus Lusitaniae Atgarbiorumque regibus... jus patronatus a SS. Pont. liberaliter conceditur*, Lisbonne, 1707, p. 202-10), sépara le royaume du Congo du diocèse de San Thomé et l'érigea en diocèse de San Salvador.

Parmi les correspondants de Clément VIII, figurent aussi trois souverains importants : le Grand Mogol Akbar, le chah de Perse Abbas Ier, et le négus d'Abyssinie Za-Denghel. Il recommanda à Akbar une délégation de trois jésuites (*Bull. Rom. Pont.*, IX, 646).

Il réunit une commission cardinalice pour délibérer sur les nouvelles apportées d'Éthiopie par un émissaire du négus (juin 1594) et, après plusieurs tentatives infructueuses, réussit à lui faire parvenir une réponse (26 juin 1604; E. de Almeida, *Hist. Aethiopiae*, 80 sq.).

Tant dans un but d'encerclement stratégique de la Porte que pour ménager à cette occasion des possibilités d'apostolat, il s'adressa à quatre reprises au chah de Perse (30 sept. 1592, Pastor, XI, 694; 30 janv. 1594; 24 févr. et 2 mai 1601, *ibid.*, 751, 754; 30 juin 1604). L'ambassade persane qui séjourna à Rome en avr.-mai 1601 y fut reçue avec les plus grands honneurs (Ossat, 584, 591, 599, 607-08, 616-17). Six carmes déchaussés furent envoyés en Perse comme missionnaires (Meyer, *Nunziaturberichte...*, 177 sq.; Streit, I, 490; Berthold-Ignace de Sainte-Anne, *Hist. de l'établissement de la mission de Perse par les PP. carmes déchaussés (1604-12)*, Bruxelles, 1885). Ce fut grâce aux instances de Clément VIII que cet ordre se consacra aussi au travail missionnaire.

V. Les affaires d'Italie. — 1° *Gouvernement intérieur des États pontificaux.* — L'année même de son avènement, Clément VIII composa un projet d'assainissement des finances locales (et non des « communautés religieuses », comme le prétend par erreur l'art. *Clément VIII* du *D. T. C.*, III, 78), comprenant entre autres : l'établissement annuel d'un budget public stable, ordinaire et extraordinaire; son contrôle par les instances supérieures; la gratuité des services; la publicité du contenu; l'extinction graduelle des dettes contractées; l'interdiction des dépenses somptuaires; la suppression des privilèges et exemptions (15 août 1592; *Bull. Rom. Pont.*, IX, 594). Le 30 oct. 1592, une *Congregazione del buon governo*, composée de trois cardinaux, fut créée pour en promouvoir l'application (*ibid.*, 603; cf. A. Lodolini, *L'amministrazione pontificia del « Buon Governo »*, dans *Gli Archivi italiani*, VI, 1919, p. 181 sq.; VII, 1920, p. 3 sq., 88 sq.).

Au plan national, il projeta aussi diverses mesures d'assainissement financier. En 1595, il fit abolir dans ses États tous les bureaux de frappe monétaire, excepté celui de Rome (*Bull. Rom. Pont.*, X, 202). Il avait même imaginé une unification monétaire de toute l'Italie. Toutefois, loin de remédier à la situation financière obérée par une dette publique de 12 000 000 de scudi, il ne réussit même pas à empêcher que le léger excédent budgétaire du début du pontificat ne fît place à un déficit annuel d'environ 100 000 scudi.

En effet, Clément VIII n'avait aucune notion de la valeur de l'argent. Les dépenses ordinaires de la Cour

pontificale, qui s'élevaient à 5 000 scudi par mois sous Grégoire XIII et à 2 000 à la fin du règne de Sixte-Quint, ne tardèrent pas à dépasser 7 000 scudi. Malgré cet accroissement considérable, les 1 200 membres de la maison pontificale se plaignaient encore de se voir réduits à un régime de famine (Baumgarten, *Neue Kunde...*, 31-32).

Cet accroissement de dépenses résultait d'une gabegie endémique, de nombreux frais somptuaires (par ex. une nouvelle tiare, dont la confection dura plusieurs années), de cadeaux princiers (30 000 scudi à ses familiers pour la Noël), de ses continuels déplacements et des subventions accordées à l'étranger. En outre, le rachat de Nettuno à Marcantonio Colonna et de Monte S. Giovanni au marquis del Vasto coûtèrent 750 000 scudi (A. Coppi, *Sulle finanze dello Stato pontificio*, Rome, 1855, p. 15 sq.). Les prélèvements opérés sur le trésor de Sixte-Quint conservé au Château S.-Ange purent être limités à 150 000 scudi, mais sept nouveaux *monti* (c.-à-d. des emprunts) furent ouverts pour un montant total de 2 893 200 scudi (Moroni, XL, 155; LXXIV, 299). Sous son pontificat, la part des recettes publiques englouties par le service de la dette passa des 2/3 aux 3/4.

Pour mettre de l'ordre dans les finances privées, Clément VIII renouvela dès son avènement les Constitutions *De non alienandis et infeudandis civitatibus et locis S. R. E.*, de Pie V et d'Innocent IX, défendant d'aliéner et d'inféoder les biens d'Église (*Bull. Rom. Pont.*, VII, 560; IX, 505, 520); il interdit toute aliénation de biens immeubles en faveur d'étrangers (14 juill. 1601; *ibid.*, X, 711); il favorisa l'établissement de monts-de-piété (*ibid.*, X, 848) et fit réduire le taux de l'escompte à 7 % (1er mai 1592; *ibid.*, IX, 552). Plus révolutionnaire encore fut la mise en vente forcée des propriétés appartenant aux débiteurs insolvables (25 juin 1596; *ibid.*, X, 270). La Congrégation spéciale instituée à cet effet fit vendre des biens appartenant aux Savelli, aux Conti, aux Orsini, aux Sforza, aux Pinelli. Plusieurs de ces propriétés furent rachetées par la Chambre apostolique.

Clément VIII essaya aussi de remédier à la plaie du banditisme. Dès févr. 1592, il envoya un détachement de troupes contre le condottiere Marco Sciarra qui terrorisait les Marches; en avr., il chargea son neveu Gian Francesco d'une vaste expédition de nettoyage. Les résultats furent médiocres : durant tout son pontificat, les campagnes restèrent infestées de brigands. Cette plaie endémique provenait avant tout de la conjoncture économique défavorable, des nombreuses complicités rencontrées parmi les populations autochtones et d'une sévérité excessive dans la répression des délits mineurs. En nov. 1592, il fallut établir une Congrégation cardinalice « pour les grâces et pardons à accorder aux criminels » de toute espèce, à leurs complices et partisans (*ibid.*, IX, 626).

D'autres mesures furent prises pour assainir la moralité publique et réprimer la criminalité, suivant les conceptions du temps : les peines édictées contre le duel furent renouvelées (*ibid.*, IX, 604); l'archiconfrérie romaine de N.-D. du Suffrage reçut la faculté de faire amnistier tous les ans, le jour de la Toussaint et le vendredi saint, un condamné à mort (*ibid.*, X, 172, 175); le séjour des Juifs fut limité aux seules villes de Rome, d'Ancône et Avignon (*ibid.*, X, 23); les festivités du carnaval furent restreintes (F. Clementi, *Il carnevale romano nelle cronache contemporanee*, Rome, 1899, p. 289); un quartier spécial de la ville fut assigné aux courtisanes (Pastor, XI, 620).

Une affaire criminelle qui tint la vedette durant plusieurs années fut le procès des Cenci. Francesco Cenci, chef d'une ancienne famille romaine, mais entièrement perdu de mœurs, fut assassiné, le 9 sept. 1598, par Olympio Calvetti. Celui-ci avait agi avec la complicité directe de son amante, Beatrice Cenci, la propre fille de Francesco, et avec la connivence de l'épouse et de deux des fils de la victime. Les coupables furent condamnés à mort et exécutés le 11 sept. 1599. La parricide affronta la mort avec un grand courage et la légende populaire a tenté d'en faire une nouvelle Lucrèce vengeant son honneur violé par un père dénaturé. Les actes du procès, étudiés par A. Bertolotti (*Fr. Cenci e la sua famiglia*, Florence, 1877; 2e éd. augmentée, 1879) et J. Rinieri (*B. Cenci secondo i costituti del suo processo*, Sienne, 1909), ont fait justice de cette légende, en montrant que la soi-disant erreur judiciaire ne fut en réalité que le châtiment d'un crime crapuleux (voir l'étude scientifique exhaustive de C. Ricci, *Beatrice Cenci*, 2 vol., Milan, 1923).

Une autre affaire, mettant en cause le droit d'asile, provoqua, les 23-25 août 1604, un mouvement insurrectionnel de la populace ameutée contre le tout-puissant secrétaire d'État par le cardinal Farnèse et l'ambassadeur d'Espagne. Pour rétablir une paix durable, le pape promit une amnistie générale; il établit à Rome une garnison de troupes corses et fit remettre en état l'artillerie du Château S.-Ange.

En matière sociale, Clément VIII ne resta pas inactif. Le protectionisme agraire fut renforcé, la spéculation sur les céréales prohibée, le commerce des denrées soumis à un contrôle étroit, divers avantages furent accordés aux cultivateurs de la Campagne romaine et aux commerçants d'Ancône. Le résultat de ces mesures fut médiocre. Un emprunt forcé de 300 000 scudi fut ouvert sur la place de Bologne, en vue de constituer un fonds de remboursement des dettes contractées par le service de ravitaillement de cette ville (*Bull. Rom. Pont.*, IX, 553). La renaissance de l'industrie de la soie et la remise en exploitation des salines de Cervia rétablirent de nouveaux courants d'affaires. Les hôpitaux, hospices et refuges furent développés (*ibid.*, X, 219). On a calculé que le budget des aumônes pontificales ordinaires s'éleva à plus de 14 000 écus d'or par an (détails dans Pastor, XI, 676-77).

A l'occasion du jubilé de 1600, le pape fit encore prescrire diverses mesures d'hygiène publique et d'urbanisation : interdiction d'élever des porcs dans la partie habitée de la ville (Orbaan, *Documenti...*, 263); nettoyage hebdomadaire obligatoire des voies publiques (*ibid.*, 114); adduction d'eau potable, pavement des rues, percement de nouvelles voies de communication par expropriation (Pastor, XI, 675, n. 11). Il institua deux congrégations chargées de veiller au bien-être des pèlerins. Le montant de ses aumônes à la seule archiconfrérie de la T.-Ste-Trinité des pèlerins s'éleva à plus de 8 400 scudi, soit presque 20 % des recettes de cette institution. Des travaux d'amélioration furent entrepris aux ports de Civitavecchia et de Terracina; la régularisation de plusieurs cours d'eau (Teverone, Velino) bonifia 35 000 verges de terres arables. Un projet plus vaste concernant le Tibre revint à l'ordre du jour par suite des inondations de 1598. Durant cette année, le fleuve sortit de son lit à trois reprises. La troisième fois, durant la nuit de Noël, les eaux s'élevèrent subitement jusqu'à 10 m. au-dessus de l'étiage normal. Tout le bas de la ville fut sinistré : les dégâts s'élevèrent à 2 000 000 de florins d'or (références dans Pastor, XI, 606, n. 1; 609, n. 3). Le pape dirigea en personne l'aide aux sinistrés (Ossat, 365) et fit appel au courage des Romains (texte dans Pastor, XI, 731). Une Congrégation de six cardinaux dut veiller au maintien de la santé publique et fit dresser par les meilleurs ingénieurs des plans en vue de régulariser le cours du fleuve. Les travaux furent entrepris, mais faute de crédits et de moyens techniques appropriés ils ne purent aboutir.

2° *Le rattachement de Ferrare au domaine immédiat du S.-Siège* (bibliogr. spéciale dans Pastor, XI, 604, n. 5; 638, n. 2). — A la mort du duc de Ferrare, Alphonse II, dernier rejeton légitime de la branche principale de la maison d'Este (27 oct. 1597), sa succession fut revendiquée par son cousin César, dont la bâtardise est admise par la plupart des historiens actuels (*ibid.*, 590, n. 5). Alphonse d'Este l'avait désigné comme héritier et avait obtenu l'assentiment de l'empereur Rodolphe II pour les fiefs impériaux de Modène et Reggio. Espérant obtenir un assentiment semblable de la part du pape pour le territoire contigu de Ferrare, fief du S.-Siège, il avait usé, cinq années durant, de tous les ressorts de la diplomatie pour gagner Clément VIII à son idée. Mais le pape, qui dès le temps de son cardinalat avait protesté ouvertement contre la condescendance de Grégoire XIV sur ce point (Eubel, III, 54 n.; Bentivoglio, *Memorie*, 202), resta irréductible. Il estimait que ce cas constituait une application de la Constitution *De non alienandis* (cf. *supra*).

Le 2 nov. 1597, le pape fit admettre en consistoire les droits évidents du S.-Siège sur ce fief apostolique devenu vacant. Mais César d'Este, comptant sur ses alliances diplomatiques et familiales, avait déjà pris possession de la ville et la mettait en état de défense. Une Congrégation des Affaires ferraraises, composée de dix-neuf cardinaux, décida d'expédier un monitoire accordant à l'usurpateur quinze jours pour justifier sa conduite. Tandis que des émissaires étaient envoyés auprès des principales cours européennes, une armée de plus de 20 000 hommes mobilisés à Bologne fut placée sous le commandement du cardinal neveu, Pietro Aldobrandini.

Le 22 déc., l'excommunication majeure frappa César et ses adhérents (*Bull. Rom. Pont.*, X, 389-409; Pastor, XI, 592, se trompe en donnant la date du 23). Grâce au soutien de Henri IV, qui sur le conseil d'Ossat (*Lettres*, 295-96) promit au pape son entier appui, les manœuvres diplomatiques de César d'Este échouèrent. A la suite de pourparlers ouverts entre une cousine de César, Lucrèce d'Este, duchesse d'Urbin, et le cardinal Aldobrandini, un accord fut conclu à Faenza (12 janv. 1598), sur la base d'un rattachement de Ferrare au domaine immédiat du S.-Siège. L'accord fut ratifié par le pape, le 19 janv. 1598 (*Bull. Rom. Pont.*, X, 417). Ferrare devint une légation dont l'administration fut confiée au cardinal Pietro Aldobrandini (*ibid.*, 428). D'autres personnalités prirent possession de Comacchio et de Pieve di Cento, et quatre délégués ferrarais vinrent à Rome en mars pour prêter au pape le serment de fidélité.

Désireux de visiter lui-même son territoire rédimé, Clément VIII quitta Rome, le 13 avr., avec une nombreuse suite. A son passage par Ravenne, il reçut en audience César d'Este et le retint à dîner. L'entrée solennelle du pape, suivi de 18 cardinaux et de 65 prélats, dans l'ancienne capitale du duché eut lieu le 8 mai 1598 (références dans Pastor, XI, 599-600; la seule source publiée est V. Prinzivalli, *La devoluzione di Ferrara alla S. Sede secondo una relazione inedita di Camillo Capilupi*, Ferrare, 1898).

Le premier soin du pape fut de réorganiser l'administration locale par la création d'un conseil communal composé de trois états : noblesse, bourgeoisie, métiers; il lui concéda plusieurs pouvoirs que les ducs d'Este s'étaient jusque-là réservés (*Bull. Rom. Pont.*, X, 449-58); il accorda aussi divers privilèges à Comacchio et à Terra Centi (*ibid.*, 458, 461); il assainit les finances de la ville, mais fit construire une citadelle, ce qui exigea le nivellement de tout un quartier. Plus tard, Ferrare reçut encore d'autres privilèges diplomatiques, juridiques et financiers (*ibid.*, 481, 511, 592). Des projets furent envisagés pour rendre navigable le cours du Pô depuis la mer jusqu'à Ferrare. Mais il s'avéra impossible d'enrayer la décadence de la ville, privée de la cour ducale qui la faisait vivre.

Durant son séjour à Ferrare, le pape reçut en visite tous les souverains du nord de l'Italie et de nombreux ambassadeurs (Pastor, XI, 601-02). Fin sept., il tint à faire une excursion jusqu'à la forteresse de Comacchio isolée au milieu de ses lagunes. Il s'y trouvait quand il apprit la mort de Philippe II. Rentré à Ferrare, il prononça lui-même une allocution funèbre à la mémoire du roi d'Espagne (Herrera, *Elogio a las virtudes de Felipe II*, Valladolid, 1604, p. 177 sq.).

Le séjour du pape à Ferrare fut encore prolongé jusqu'au double mariage princier par procuration qu'il bénit le 15 nov. : celui du jeune roi d'Espagne, Philippe III, représenté par l'archiduc Albert, avec l'archiduchesse Marguerite d'Autriche; et celui de l'archiduc Albert lui-même avec l'infante d'Espagne, Isabelle, représentée par son procureur le duc de Sessa (Ossat, 356). Clément VIII quitta Ferrare le 26 nov. et rentra à Rome le 21 déc. 1598.

3° *Les États italiens.* — En sept. 1596, Clément VIII crut devoir prendre parti pour le cardinal de Milan, Frédéric Borromée, dans un conflit opposant celui-ci au gouverneur espagnol, Juan de Velasco, et au Sénat milanais. Il s'agissait de prétendus empiétements sur les droits du clergé. En réalité, la question contestée était de toute évidence un droit abusif, la mesure incriminée prise par le gouverneur étant exigée par le bien commun (Ossat, 228-29). En 1599, sous le gouvernement du comte de Fuentes, de nouvelles difficultés surgirent à Milan. Le cardinal Franz von Dietrichstein envoyé à cet effet échoua dans sa mission; Fuentes fut excommunié. Après une accalmie en 1601, la tension reprit l'année suivante, le turbulent gouverneur ayant annexé de force le marquisat de Finale en Ligurie et la seigneurie de Piombino à la frontière de la Toscane; le pape, alerté par Gênes, par le grand-duc et par l'ambassadeur de France, Philippe de Béthune, protesta à Milan et à Madrid.

La prétention du vice-roi de Naples, Olivarès, d'étendre l'*exequatur* à une mesure intéressant l'administration intérieure d'une maison religieuse provoqua une protestation du pape à Naples et à Madrid (oct. 1596). Les rapports entre Rome et Naples restèrent très tendus jusqu'à l'arrivée d'un nouveau vice-roi, le duc de Lemos (été 1599), avec lequel la situation s'améliora à vue d'œil, à partir de 1601.

Les rapports entre Clément VIII et Venise furent souvent très pénibles, non seulement à cause de la répugnance des Vénitiens à soutenir la politique extérieure du pape, mais encore à cause de leur propension à la tolérance en matière de doctrine. Les mesures prises par un inquisiteur à Bergame, la présence parmi les universitaires de Padoue et les commerçants de Venise d'un noyau d'étrangers calvinistes causèrent des frictions entre Rome et la Sérénissime (*L'Inquisition à Venise*, dans *Anal. juris. pont.*, XXVI, 1886, col. 578 sq.). Le S.-Office demanda le 12 sept. 1592 et finit par obtenir l'extradition de Giordano Bruno, mais se vit refuser celle de Massimo Marguni, un évêque grec accusé de déviations doctrinales (Paruta, I, 256, 281, 291). Avec Florence également, le pape eut à soutenir des conflits sur divers points concernant la juridiction ecclésiastique (Mutinelli, *Storia arcana d'Italia*, II, 66 sq.).

4° *Les sciences et les arts.* — Sans atteindre au niveau des principaux papes mécènes de la Renaissance, Clément VIII fut un grand protecteur des sciences et des arts. Il accueillait volontiers savants et artistes dans son entourage. César Baronius fut son confesseur, S. Robert Bellarmin un de ses conseillers les plus écoutés, le Tasse son commensal et son poète attitré.

Il encouragea plusieurs entreprises et publications scientifiques : *Annales* de Baronius (Baumgarten, *Neue Kunde...*, 291 sq.); *Conciles généraux* du cardinal Santori (*ibid.*, 333); édition des *Œuvres* de S. Bonaventure, S. Grégoire le Grand, S. Athanase et S. Jean Damascène (Pastor, xi, 628). Il chargea le jésuite Pietro Maffei d'écrire l'histoire de son pontificat (entreprise interrompue par la mort de Maffei). Il fit réorganiser par Bartolomeo Cesi, puis par Domenico Rainaldi, les archives du Château S.-Ange et forma le projet d'y centraliser toutes les archives pontificales (janv. 1593; Eubel, iv, 3). Il enrichit la Bibliothèque Vaticane par de précieuses acquisitions de livres et de manuscrits (collections de Fulvio Orsini, Tommaso Sirleto, d'Alde Manuce, Alphonse Ciacconius) et en confia la direction à Baronius et l'administration à Rainaldi; il faisait rechercher des manuscrits jusqu'à Moscou (Pierling, *La Russie...*, ii, 375). Il donna une nouvelle impulsion à l'Imprimerie Vaticane en y rationalisant le travail et les emplois (Baumgarten, *ibid.*, 135 sq.; *Bull. Rom. Pont.*, x, 81). En 1593, il modifia l'organisation du *studium generale* de Pérouse (*ibid.*, 32, 71). Il fit poursuivre la construction des locaux de l'université romaine de la *Sapienza* et y appela nombre de sommités scientifiques, comme le physiologue et naturaliste André Césalpin, le botaniste Johann Fabri, les philosophes Francesco Patrizi et Giacomo Mazzoni. Rome lui doit aussi la fondation et la dotation du collège Clémentin pour l'éducation de la jeunesse, ouvert en 1595 et confié aux Somasques (*Bull. Rom. Pont.*, xi, 90-100; cf. O. M. Paltrinieri, *L'elogio del collegio Clementino*, Rome, 1795; G. Donnino, *I convittori illustri del collegio Clementino*, Rome, 1898). Ciacconius (iv, 271) énumère les ouvrages qui lui furent dédiés par les écrivains de son époque.

Clément VIII fut aussi un grand bâtisseur et plus encore un grand décorateur. Nombre d'édifices et d'œuvres d'art portent ses armoiries. En architecture, il utilisa surtout les talents de Giovanni Fontana, de Giacomo della Porta et, depuis 1602, de Carlo Maderno. Son peintre préféré fut Giuseppe Cesari D'Arpino.

Il fit poursuivre les travaux sur tous les chantiers ouverts par Sixte-Quint : pont du Borghetto sur le Tibre, tours de défense côtière, mines de Tolfa, ports de Civitavecchia et de Terracina. Orbaan raconte avec de nombreux détails (*Un viaggio...*, 113 sq.; *Documenti...*, 455 sq.; *Rome...*, 161 sq.) la tournée que le pape entreprit en avr.-mai 1597 avec sept cardinaux pour inspecter ces travaux : au cours de ce déplacement il passa en revue la flotte pontificale.

Clément VIII fit encore exécuter les plans de Michel-Ange pour l'aménagement des palais du Capitole. Les travaux confiés à Girolamo Rinaldi ne furent achevés qu'après sa mort (E. Rodocanachi, *Le Capitole romain antique et moderne*, Rome, 1904, p. 95-101). Il fit continuer la construction du nouveau palais du Vatican, qui devint sa résidence d'hiver depuis oct. 1596 et sa résidence habituelle depuis 1599 (détails nombreux dans Orbaan, *Documenti...*, 50-56; *Rome...*, 25 sq.). L'aménagement intérieur en fut poursuivi : les frères Giovanni et Cherubino Alberti et le Néerlandais Paul Bril achevèrent en 1603-04 la salle consistoriale et la salle Clémentine. Au Quirinal il fit aussi ajouter une construction nouvelle et aménager des jeux d'eau dans le parc.

Clément VIII remit en honneur les vacances à Frascati. De 1592 à 1601, il y fit neuf séjours, surtout en mai et en oct., résidant habituellement dans la villa Mondragone avec les plus intimes de ses cardinaux (F. Grossi-Gondi, *Le Ville Tusculane nell'epoca classica e dopo il Rinascimento. La villa dei Quintili e la villa di Mondragone*, Rome, 1901, p. 221-30). Dès la première année de son pontificat, il avait conçu le projet d'y construire une maison de campagne. Sa réalisation fut facilitée, lorsqu'en 1598 la Chambre apostolique entra en possession de l'héritage de Paolo Capranica, comprenant la « villa Belvédère » située non loin de Frascati. Pour récompenser le cardinal Pietro Aldobrandini de la part qu'il avait prise dans le retour de Ferrare au domaine du S.-Siège, le pape lui fit cadeau de cette propriété (oct.-nov. 1598; Pastor, xi, 667, n. 3). Giacomo della Porta et Carlo Maderno y construisirent une résidence d'agrément à l'usage du S.-Père; elle fut habitable dès 1604 (Moroni, xxvii, 157-62). Les jardins furent aussi transformés : l'installation des seuls jeux d'eau par Orazio Olivieri au *nymphaeum* et dans le parc coûta 50 000 scudi, ce qui fit dire à un envoyé mantouan : *la villa non vale tanto quanto l'acqua.*

En 1596, sur les instances du pape, la Chambre apostolique acquit pour 150 000 scudi la propriété des Savelli à Castel Gandolfo. Un décret consistorial du 27 mai 1604 la déclara propriété inaliénable du S.-Siège.

Plus importante encore fut la part accordée aux édifices religieux, principalement à la basilique S.-Pierre, dont l'entretien fut confié à une Congrégation spéciale substituée à l'ancienne *Fabbrica*. Sebastiano Torrigiani coiffa la coupole d'un globe et d'une croix géante (18 nov. 1593; Pastor, xi, 701). A l'intérieur, la décoration de la coupole en mosaïques fut confiée à D'Arpino et plusieurs tableaux d'autels à divers peintres (G. Baglione, *Le vite dei pittori, scultori et architetti dal pontificato di Gregorio XIII del 1572 in fino ai tempi di papa Urbano VIII nel 1642*, Rome, 1642, p. 58, 110, 153, 284, 290). Della Porta érigea un nouvel autel sur la Confession de S. Pierre (26 juin 1594); les travaux entrepris à cette occasion amenèrent la découverte du sarcophage de Junius Bassus et d'autres trésors archéologiques; on prétendit même alors avoir entrevu le tombeau de S. Pierre à travers une fente de l'ancien autel (J. Wilpert, *La tomba di S. Pietro*, Rome, 1922, p. 30). Della Porta et Roncalli archevèrent pour le jubilé de 1600 l'aménagement de la vaste chapelle Clémentine. A S.-Jean de Latran, le pape confia à Della Porta et à D'Arpino la restauration du transept et plusieurs travaux de décoration par peintures, dorures, fresques, pavements et statues (1594-97); l'autel du S.-Sacrement y fut complètement transformé (févr. 1598-avr. 1600). A Sta Maria sopra Minerva, il chargea Della Porta d'aménager une chapelle funéraire pour les membres de sa famille (1600-05). L'église titulaire de S. Cesareo fut presque entièrement reconstruite. Des travaux de moindre envergure furent entrepris à Ste-Marie-Majeure, au Panthéon, à S. Angelo in Pescheria, à S. Niccolo de'Lorenzi et à SS.-Côme-et-Damien.

Plusieurs cardinaux rivalisant avec le pape firent aussi aménager nombre d'églises romaines. Au cours des travaux entrepris en automne 1599 par le cardinal Sfondrato dans son église titulaire de Ste-Cécile, on mit au jour deux sarcophages que l'on jugea être ceux de Ste Cécile et des SS. martyrs Valérien, Tiburce et Maxime (Quentin, art. *Cécile*, dans *D. A. C. L.*, ii-1; L. de Lacger, *De l'authenticité des reliques de Ste Cécile*, dans *Bull. de littér. ecclés. de Toulouse*, xxiv, 1923, p. 218 sq.). Le pape fit rendre à ces précieux restes les plus grands honneurs; pour le cercueil de Ste Cécile il fit faire une châsse en argent massif qui coûta 4 385 scudi; le 22 nov. 1599, au cours d'une cérémonie d'une rare solennité, elle fut déposée dans un nouveau sarcophage.

VI. Le gouvernement de l'Église. — 1° *La poursuite de l'œuvre tridentine.* — Clément VIII se dépensa sans compter pour promouvoir l'application des réformes tridentines dans tous les pays restés catholiques. Son objectif principal était l'amélioration du

clergé. Il inaugura son pontificat en ordonnant une visite de tous les couvents, églises et fondations pieuses de Rome (8 juin 1592; *Butt. Rom. Pont.*, IX, 562). Il la commença lui-même au Latran, consacrant plusieurs jours à visiter la basilique, l'hôpital et jusqu'aux demeures privées des clercs. Il visita ensuite, de 1592 à 1596, Ste-Marie-Majeure, S.-Pierre, puis les autres églises et établissements (Baumgarten, *ibid.*, 25); plusieurs visites furent recommencées en 1601-03. Partout, il montrait un grand souci des moindres détails allant jusqu'à visiter les cellules, à fouiller les armoires et à vérifier lui-même les livres de comptes. Il exigeait une compétence suffisante et une conduite irréprochable. La visite terminée, il spécifiait lui-même les réformes à introduire et démettait de leurs fonctions tous ceux qui n'étaient pas à la hauteur de leurs charges. Des documents intitulés : *Commentarius visitationis Clementis VIII anno 1592; Decreta visitationis sub Clemente VIII; Acta visitationis multarum ecclesiarum Urbis sub Clemente VIII* témoignent de cette activité minutieuse. Le cardinal Rusticucci, vicaire général, aidé d'une commission spéciale, fut chargé de veiller à l'observation des mesures de réforme.

Dans son œuvre législative et dans sa correspondance avec les autorités religieuses et civiles de toute l'Europe catholique le même souci de revalorisation du clergé apparaît à tout instant.

Dès 1592, il institua un examen de compétence pour les évêques nommés aux sièges d'Italie et des îles voisines (Moroni, XVI, 195). Il assista lui-même à ces examens et n'accorda jamais de dispense. A partir de 1597, il assista aussi aux examens que les prêtres promus aux paroisses de Rome durent passer devant ce jury de cardinaux.

Pour encourager une meilleure observation du devoir de résidence des pasteurs ayant charge d'âmes, il ajouta aux prescriptions antérieures que nul ne pourrait plus accéder à la pourpre, s'il n'était en règle sur ce point (5 juill. 1595; Pastor, XI, 449). En juill. 1596, il fit savoir directement à Philippe II qu'à l'avenir il refuserait de ratifier la promotion d'évêques n'ayant pas satisfait à leurs devoirs de pasteurs (Pastor, XI, 717) et, en mai 1599, il pria Philippe III d'éviter de trop fréquentes translations de sièges (*Butt. Rom. Pont.*, X, 478).

Il refusa aussi toujours de ratifier des nominations inacceptables, comme celle d'un enfant de quatre ans, Charles de Lévis, pour le siège de Lodève, et celle d'Henri de Bourbon, bâtard du roi, âgé de sept ans, pour celui de Metz. A celui-ci il n'accorda que l'expectative.

Pour promouvoir les visites diocésaines, la tenue des synodes, l'érection de séminaires, il insistait directement auprès des prélats et des chapitres et se faisait seconder sur place par les nonces. Par trois fois, il envoya sur ce sujet une lettre pastorale à l'ensemble du clergé de France (17 août 1598, 20 août 1599; *Bull. Rom. Pont.*, X, 524; 25 mai 1601) et s'adressa à tour de rôle à tous les métropolitains d'Espagne.

Il savait faire preuve de ténacité : pour obtenir la réunion du synode provincial d'Aquilée, il mit trois ans à négocier, mais il eut gain de cause. Pour la Styrie, la Carinthie et la Carniole, il nomma lui-même deux évêques en qualité de commissaires-visiteurs pontificaux (1592-93).

Durant la première quinzaine d'oct. 1600, le cardinal Bellarmin envoya au pape un mémoire intitulé *De officio primario Summi pontificis* (éd. X. Le Bachelet, *Auctarium Bellarminianum*, Paris, 1913, p. 513-18). Il y exposait avec une franchise tout apostolique cinq reproches qu'il croyait devoir lui adresser « pour exonérer sa conscience » : la vacance des Églises dure trop longtemps; les prélats promus ne sont pas toujours les meilleurs; trop nombreux sont ceux qui ne résident pas, qui s'occupent d'autres choses que de leurs ouailles, qui cumulent plusieurs fonctions; les translations de sièges se font trop facilement. En marge du document, le pape répondit point par point aux reproches qui lui étaient faits (publ. Le Bachelet, *ibid.*; cf. Pastor, XI, 450, n. 1) et revint sur cette question dans une lettre à son neveu (14 oct. 1600; X. Le Bachelet, *Clément VIII et le mémoire bellarminien « De officio primario Summi pontificis »*, dans *Rech. de sc. relig.*, XIII, 1923, p. 444 sq.). Tout en reconnaissant le bien-fondé de nombreuses remarques, il insistait sur les limites imposées à un règlement idéal par les possibilités concrètes du moment.

Clément VIII accorda une attention particulière aux régions où la Contre-Réforme se trouvait sur la brèche. A chaque progrès réalisé par le catholicisme, il répondait par une missive encourageante. Il écrivit en ce sens à l'empereur pour les mesures prises à Linz en 1599, au conseil communal de Cologne (1592), à l'abbé de Fulda, Balthazar von Dernbach, en faveur duquel il avait obtenu de la cour aulique une levée d'exil (1602), à plusieurs prélats allemands et suisses (Bâle, Constance, Coire, Lausanne, Mayence, Paderborn, Prague, Trèves). Il n'oubliait jamais d'envoyer un bref de félicitation aux convertis les plus notables (Pastor, XI, 278). Il correspondait plus régulièrement encore avec les deux principaux soutiens de l'action catholique en Allemagne : le duc Maximilien de Bavière auquel, comme prince héritier, il avait réservé un splendide accueil lors d'un voyage à Rome (avr. 1593), et dont il n'hésita pas à solliciter l'appui pour des questions intéressant la réforme morale du clergé (Pastor, XI, 279, n. 1; F. Stieve, *Die Politik Bayerns (1591-1607)*, 2 vol., Munich, 1878-83; *Briefe und Akten zur Gesch. des Dreissigjährigen Krieges*, IV-V); et l'archiduc Ferdinand de Styrie, qu'il encouragea dans sa tentative de rétablissement forcé du catholicisme comme religion d'État (*Akten und Korrespondenzen zur Geschichte der Gegenreformation in Inneröstcrreich unter Ferdinand II. (1590-1637)*, éd. J. Loserth, I, docum. n. 188, 970, 988, 1000, 1002, dans *Fontes rerum austriacarum*, IIe sér., LVIII, 1906; II, docum. n. 1446, 2758, 2774, 2786, *ibid.*, LX, 1907).

Envers les princes ecclésiastiques même les plus notoirement inférieurs à leur tâche, le pape fit preuve d'une très grande longanimité. Il refusa toujours d'adresser des menaces trop ouvertes à l'archevêque de Salzbourg, Wolf Dietrich von Raitenau, concubinaire notoire. Il se laissa tromper sur les vrais sentiments de l'évêque de Bamberg, Johann Philipp von Gebsattel. Pour remédier à la faiblesse de caractère de l'archevêque de Mayence, Wolfgang von Dalberg, et de l'évêque de Sion, Hildebrand Ier von Riedmatten, il se borna à un avertissement laconique. A Cologne, où les mœurs mondaines d'Ernest de Bavière et du chapitre cathédral avaient créé une situation intolérable, il envoya Coriolano Garzodoro comme envoyé extraordinaire (fin 1593) et fit désigner un coadjuteur qui partagea l'administration du diocèse avec l'électeur (K. Unkel, *Die Coadjutorie des Herzogs Ferdinand von Bayern im Erzstift Köln*, dans *Hist. Jahrbuch*, VIII, 1887, p. 245-70; 583-608). Plutôt que d'imposer des réformes par l'extérieur, il préférait les obtenir grâce à un renouvellement des cadres : l'accession aux postes de commande d'une nouvelle génération formée dans l'esprit de Trente par les établissements des jésuites et par les séminaires. La méthode s'avéra bonne : dans toute l'Europe restée catholique, les cadres de l'Église s'améliorèrent à vue d'œil.

2° *Les éditions clémentines.* — La réforme des principaux livres liturgiques, entreprise sous Pie V et Sixte-Quint, fut poursuivie par Clément VIII.

La nouvelle édition du Pontifical romain fut imposée par une bulle du 10 févr. 1596 (*Bull. Rom. Pont.*, x, 246) qui déclarait les éditions antérieures périmées. Le 14 juin 1600, une mesure similaire imposait le nouveau Cérémonial des évêques, en permettant toutefois l'usage des anciens quand les deux textes étaient conformes entre eux (*ibid.*, 597). La revision du Bréviaire de Pie V entreprise sous Sixte-Quint fut confiée par Clément VIII à une commission de sept membres, dont les trois cardinaux Baronius, Bellarmin et Silvio Antoniano. Le pape leur avait donné comme directive de ne modifier que ce qui contenait une erreur manifeste. Le nouveau texte fut imposé par une bulle du 10 mai 1602 (*ibid.*, 788) qui prévoyait des mesures restrictives pour les éditions futures. La revision du Missel, confiée pareillement à Bellarmin, Baronius et Gavanti, fut terminée en 1604; une bulle du 7 juin imposa la nouvelle édition (*ibid.*, xi, 88).

Une autre commission, dont le pape lui-même faisait partie, avait pour objet de grouper en une collection authentique les très nombreuses Constitutions pontificales promulguées depuis la parution des *Clémentines* sous Jean XXII. Les cinq tomes furent publiés, en 1592 et 1593, en quarante exemplaires provisoires à l'usage des membres des Congrégations. Après une dernière revision, l'impression définitive, dirigée par le cardinal Pinelli, dura plus de quatre ans : le 25 juill. 1598, les *Sanctissimi domini nostri D. Clementis papae VIII decretales* sortirent des presses vaticanes. L'ouvrage ne reçut jamais l'approbation pontificale. Le titre *Liber septimus decretalium*, ordinairement employé pour le désigner, n'est pas primitif; il est dû au cardinal Pinelli. L'édition actuellement employée et précédée d'une introduction critique est celle de F. Sentis, Fribourg, 1870 (à compléter par les remarques de Baumgarten, *ibid.*, 238-59).

En contact étroit avec le S.-Office, la Congrégation de l'Index poursuivait depuis Sixte-Quint la revision de l'Index des livres prohibés. Une nouvelle rédaction fut achevée en 1593 (J. Hilgers, *Der Index der verbotenen Bücher*, Fribourg, 1904, p. 529 sq.). Pour faire droit à des remarques formulées par Baronius et par l'ambassadeur de Venise (Paruta, i, 296, 323, 332; ii, 180, 245, 488; voir cependant Baumgarten, *ibid.*, 219), Clément VIII renonça à l'imposer, bien que le bref qui le concernait fût déjà rédigé et daté (17 mai 1593; *Bull. Rom. Pont.*, x, 53; Pastor, xi, 469 le date par erreur de 1596). Le travail fut remis sur le métier (voir les détails donnés par Baumgarten, *ibid.*). L'édition définitive de l'Index fut rendue publique le 27 mars 1596 et imposée à la Curie le 17 mai. Un bref « anticipatif », daté du 17 oct. 1595 (*Bull. Rom. Pont.*, x, 230; et non une bulle du 17 oct. 1596 comme le prétend Pastor, xi, 469, n. 3), renouvela à cette occasion la peine de l'excommunication encourue par les lecteurs et les détenteurs de livres suspects d'hérésie. Les principales différences entre cette édition, celle de Sixte-Quint et celle de 1593 sont mentionnées par Reusch (*Der Index...*, i, 532-39). Aux dix règles tridentines furent ajoutées des prescriptions concernant les traductions de la Bible, les ouvrages d'astrologie, le Talmud et autres ouvrages juifs (*ibid.*, 539-43). Contre ces derniers le pape avait déjà pris des mesures restrictives par une bulle du 28 févr. 1593 (*Bull. Rom. Pont.*, x, 25; souvent datée à tort de 1592). Sur la réception de l'Index dans le monde chrétien et ses diverses éditions, voir Reusch, *ibid.*, i, 543-46. Pour faire droit à de nouvelles réclamations des Vénitiens, le pape mitigea pour eux certains points de l'instruction préliminaire concernant les imprimeurs et les libraires (Reusch, *ibid.*, 546-49).

En 1590, avait paru l'édition sixtine de la Vulgate. Quoi qu'on en ait dit, c'était une édition fort soignée et d'une réelle valeur scientifique. Elle était le fruit d'un long travail de collation opéré sur nombre de manuscrits. Les correcteurs stimulés par Sixte-Quint consacrèrent deux années entières à mettre leur texte au point. Celui-ci fut alors revu par le pape lui-même qui, contre l'avis de plusieurs membres de la commission de revision, y apporta maintes retouches en se basant sur des principes différents de ceux qui avaient guidé les correcteurs. L'impression en était fort belle : on n'y a relevé qu'une quarantaine de fautes typographiques. Mais elle ne renfermait pas la division classique en versets à laquelle étaient habitués les usagers des éditions antérieures. Elle omettait aussi le IIIe et le IVe livre d'Esdras ainsi que la prière de Manassé. Tout en reconnaissant que son édition présentait des lacunes, Sixte-Quint la considérait comme définitive. Par la bulle *Aeternus ille* (1er mars 1590), elle était déclarée édition authentique (voir, sur cette question fortement controversée et sur celle de la promulgation de la bulle, l'art. *Vulgate* de E. Mangenot, dans *Dict. de la Bible*, v, 2492, et les ouvrages cités de P. M. Baumgarten et de X. Le Bachelet).

Sixte-Quint était à peine mort qu'une offensive victorieuse fut déclenchée contre son édition par ceux dont l'avis n'avait pas été pris en considération. Les cardinaux Borromeo, Valier et le P. Toledo reçurent mission de la remettre sur le métier. Le travail fut fait très rapidement : après une mise en train plutôt difficile, tout fut achevé en dix-neuf jours. Sur le conseil de Bellarmin qui en rédigea la préface, Clément VIII décida d'imprimer la nouvelle édition et de faire retirer et détruire les exemplaires déjà écoulés de celle de 1590 (Baumgarten, *Vulgata...*, 96-134; *Neue Kunde...*, 270-90); cependant plus d'une quarantaine en ont été conservés jusqu'à présent (Baumgarten, *Vulgata...*, 65-91; *Neue Kunde...*, 150 sq.).

L'édition revisée, connue sous le nom de Vulgate clémentine (bien que Clément VIII ne soit mentionné dans son titre qu'à partir de l'éd. de Lyon de 1604), parut dès la fin de 1592 en 500 exemplaires in-fol. Elle se distingue par quelque 4 900 différences de lectures d'avec la Bible sixtine. D'autres différences entre les deux éditions sont exposées par Baumgarten (*Neue Kunde...*, 262-63, 320). A cause de la hâte mise à l'imprimer (seulement quatre mois), il s'en fallait de beaucoup qu'elle fût impeccable. Néanmoins on a pu dire qu'elle est « le fruit d'un travail sérieux, aussi parfait qu'on pouvait le faire alors avec les ressources critiques dont on disposait » (Mangenot, *loc. cit.*, 2495). En même temps que l'édition in-fol., une édition in-4° de 2 800 exemplaires fut entreprise; elle vit le jour en 1593 (Baumgarten, *Neue Kunde...*, 326). Dès 1595, les deux éditions se trouvèrent pratiquement épuisées; l'impression d'une nouvelle édition in-8° fut commencée en 1595 et achevée en 1598 (tirage : 2812; détails dans Baumgarten, *ibid.*, 347-64); elle aussi était épuisée à concurrence de 90 % dès 1601. Ces trois éditions renferment nombre de leçons différentes. L'édition de Hetzenauer (Innsbruck, 1906, p. 72-102) en donne une comparaison critique textuelle. Les presses vaticanes reçurent pour dix ans le privilège exclusif d'imprimer la Vulgate, toutes autres éditions étant interdites (9 nov. 1592; *Bull. Rom. Pont.*, ix, 636). Après ce délai elles seraient tolérées, à condition de reproduire servilement l'édition romaine. Cependant, dès 1597, les presses plantiniennes à Anvers reçurent l'autorisation d'en publier une édition. De même, l'achèvement d'une traduction de la Bible en allemand et en tchèque entreprise à Prague fut autorisé *ad evitanda majora incommoda et pericula* (31 oct. 1596; Pastor, *Allgemeine Dekrete der röm. Inquisition aus den Jahren 1555-97, nach dem Notarialsprotokoll des S. Uffizio*, Fribourg, 1912, p. 59).

3° *La défense de la foi.* — Clément VIII accorda une attention particulière à la Congrégation du S.-Office ou de l'Inquisition, qu'il présidait lui-même deux fois par semaine. Il lui adjoignit les cardinaux Toledo et Bellarmin. Il prit des mesures pour garantir le secret de ses délibérations et la gratuité des services, pour constituer un fonds d'archives spécial, pour assurer aux détenus un traitement plus humain et pour rendre la procédure plus expéditive et plus exempte de tout soupçon de partialité. Très rares sont les pièces, même anciennes, de l'Inquisition publiées jusqu'ici (concernant le pontificat de Clément VIII, on peut consulter les *Anal. juris pont.*, XXVI, 1886, p. 576 sq., 676 sq., 942 sq., 994 n. et Pastor, *Allgemeine...*, 49-60).

Diverses interventions de Clément VIII eurent pour but la défense de la foi : plusieurs mesures concernant les Juifs dans les États de l'Église et les nouveaux convertis d'Espagne et de Portugal; confirmation des privilèges de l'Inquisition dans ce dernier pays (*Bull. Rom. Pont.*, x, 204); interdiction aux Italiens d'habiter sans permission spéciale des régions où l'exercice du culte catholique n'est pas assuré (*ibid.*, 279). Il encouragea l'activité des principaux apôtres de la Contre-Réforme : S. François de Sales, S. Philippe de Néri, S. Jean Léonard, S. Joseph Calasanz, Leonardo Ceruso. Il félicita aussi les princes et les gouvernements des mesures prises contre l'hérésie et leur demanda à plusieurs reprises l'extradition de quelque hérétique.

Sous son pontificat eurent lieu à Rome les premières exécutions capitales pour motif d'hérésie. A partir de 1595, il y en eut chaque année. Leur nombre ne semble pas avoir dépassé en tout la trentaine. La plus célèbre fut celle de Giordano Bruno, dont l'Inquisition romaine obtint de Venise l'extradition. Les documents principaux concernant son procès ayant fait partie d'un lot de vieux papiers détruits lors du retour à Rome des archives romaines emmenées sous Napoléon, il sera toujours difficile de déterminer la part personnelle qui revient au pape dans le déroulement de ce procès dont l'instruction s'étendit du 27 févr. 1593 au 14 janv. 1599; les séances proprement dites durèrent du 4 févr. 1599 au 9 févr. 1600. On sait que Clément VIII assista à plusieurs de ces séances et que les décisions principales furent prises par lui : celle du 4 févr. 1599, enjoignant au prévenu de rétracter huit propositions extraites de ses œuvres et considérées comme hérétiques; celle du 10 sept. 1599, lui accordant un terme de quarante jours pour venir à résipiscence; celle du 20 janv. 1600, ordonnant la remise du coupable au bras séculier. On sait que le prévenu adressa au pape deux requêtes écrites personnelles (16 sept. 1599 et mi-janv. 1600) qui ne furent pas prises en considération. G. Bruno fut exécuté le 17 févr. 1600. Ses écrits ne furent mis à l'Index qu'en 1603 (V. Spampanato, *Docum. detta vita di G. Bruno*, dans *Opuscoli filosofici. Testi e docum. inediti o rari*, publ. par G. Gentile, IV, Florence, 1933; A. Mercati, *Il Sommario del processo di G. Bruno*, Cité du Vatican, 1942 [*Studi e Testi*, CI.]; L. Cicuttini, *Giordano Bruno*, Milan, 1950).

4° *La controverse « de auxiliis ».* — Au cours de cet article on se bornera à signaler brièvement la part prise par Clément VIII dans cette controverse. Le meilleur exposé d'ensemble est l'art. *Molinisme*, par E. Vansteenberghe (dans *D. T. C.*, x, 2094 sq.; voir surtout 2154-62 et 2185-86, bibliogr.). Les principaux documents qui s'y rapportent ont été publiés soit par Théodore Eleutherius (Liévin de Meyer, S. J.) (*Historiae controversiarum de divinae gratiae auxiliis... libri VI*, Anvers, 1705), soit par J. H. Serry, O. P. (*Historia congregationum de auxiliis divinae gratiae... libri IV*, Louvain, 1700). Chacun de ces deux ouvrages a connu une deuxième édition (L. de Meyer, Bruxelles, 1715; Serry, Anvers, 1709) comprenant en outre la réfutation des arguments apportés par l'auteur de la partie adverse. Beaucoup de documents sont restés inédits. L'exposé des faits et surtout leur explication ne sont pas toujours donnés de manière identique par les historiens dominicains et jésuites.

Dès sa parution à Lisbonne en 1588, l'ouvrage du jésuite Luis Molina, *Concordia liberi arbitrii cum gratiae donis, divina praescientia, providentia, praedestinatione et reprobatione*, provoqua de très vives réactions en sens divers parmi les milieux philosophiques et théologiques de la péninsule Ibérique. Elles culminèrent au cours des discussions publiques de Valladolid (4 mars, 17 mai 1594), qui mirent aux prises dominicains et jésuites. L'Inquisition, les autorités espagnoles et finalement le pape furent alertés.

Sans tergiverser, Clément VIII évoqua toute l'affaire à Rome, demanda la confection d'un dossier complet et fit interdire entre temps toute discussion sur la matière controversée (août 1594). Ce calme forcé — très imparfaitement observé d'ailleurs — dura trois ans, pendant lesquels une nouvelle édition de la *Concordia* parut à Anvers (1595), contenant la réponse de Molina à plusieurs objections élevées contre son système.

Inquiètes de ce long délai, mécontentes de voir le silence imposé à la fois aux partisans de la vérité et à ceux de l'erreur et soupçonnant peut-être un stratagème romain pour enterrer toute la controverse, des voix s'élevèrent dans le camp dominicain pour protester contre l'interdiction pontificale (mémoire de Bañez au pape, 28 oct. 1597). Leur porte-parole principal fut le P. Diego Alvarez, que les dominicains envoyèrent spécialement d'Espagne à Rome pour hâter l'expédition de cette affaire.

Cédant à la requête du P. Alvarez, le pape, sans attendre l'arrivée des dossiers espagnols, nomma en nov. 1597 une commission de huit membres et de trois suppléants pour examiner l'ouvrage incriminé. Ayant pris l'avis de Bellarmin, il tempéra aussi l'interdiction de discuter formulée trois ans auparavant (bref du 26 févr. 1598; L. de Meyer, *op. cit.*, 193). Les censeurs pontificaux ne traînèrent pas. Après s'être réunis onze fois (2 janv.-31 mars 1598) sous la présidence des cardinaux Madrucci et Arrigioni, ils conclurent que l'ouvrage de Molina devait absolument être condamné.

Le dépôt de cette conclusion coïncida avec l'arrivée à Rome du dossier espagnol commandé par le pape et comprenant trois gros recueils de documents, émanant le premier des dominicains, le second des jésuites, le troisième des universités, des évêques et des théologiens consultés. En conséquence, le pape exigea la reprise de l'affaire pour voir, à la lumière de ces documents nouveaux, « si, après mûr examen, les principes de Molina et les propositions qui s'y rattachent peuvent échapper à la note d'erreur » (Serry, *op. cit.*, l. II, c. III, col. 161). Chaque censeur devait exprimer son avis par écrit.

La commission reprit ses travaux, siégeant tous les vendredis jusqu'au 22 nov. 1598. Elle confirma ses conclusions premières. En Espagne les parties intéressées menaient grand tapage. Molina s'adressa au pape, lui demandant de n'être pas condamné sans avoir été entendu (28 sept. 1598, 1er janv. 1599). Les plus hautes influences furent mises en branle : l'archiduc Albert, l'ex-impératrice Marie, le roi d'Espagne Philippe III plaidèrent auprès du pape la cause de la paix (L. de Meyer, *op. cit.*, 207-09).

Clément VIII se laissa convaincre : en févr. 1599, il substitua à la procédure juridique des conférences contradictoires entre quatre représentants de chaque parti, sous la présidence des cardinaux Madrucci, Ber-

nerio et Bellarmin, ces deux derniers étant chargés de maintenir la liaison entre le pape et les membres de la conférence. Ces discussions en vase clos, qui dans la pensée du pape devaient aboutir à une réconciliation des adversaires, ne réussirent qu'à démontrer l'antagonisme irréductible des deux systèmes et à créer un fossé entre les deux partis. Après un an de discussions, le cardinal Madrucci, président principal de la conférence, mourut (20 avr. 1600), sans qu'un pas important eût été fait vers une solution.

Le pape renvoya donc l'affaire à la commission d'examen, augmentée de deux membres choisis parml le clergé séculier. Il exigea une deuxième revision de la censure de 1598, les jésuites y ayant dénoncé une série d'anomalies. Au lieu des 89 propositions initiales, la commission n'en retint plus que 42, puis abaissa encore ce chiffre à 20. Diverses propositions conciliatrices tenant le milieu entre les thèses opposées furent présentées au pape par le jésuite Achille Gagliardi et par le franciscain François Arriva. Les dominicains ayant demandé qu'on s'en tînt à la chose jugée, le pape ordonna un nouvel examen limité aux vingt propositions retenues par les censeurs : les deux partis devaient d'abord se prononcer par écrit à leur sujet; elles formeraient ensuite l'objet d'un examen de la part de la commission, à laquelle le pape adjoignit, une fois de plus, deux nouveaux membres; après quoi, le dossier complet serait soumis au pape.

Les séances, au nombre de 37, s'étendirent du 25 janv. au 31 juill. 1601. Tous les membres de la commission, sauf trois, censurèrent les vingt propositions. A l'audience qu'il leur accorda le 6 août, le pape parut bien se ranger à leur avis (Serry, *op. cit.*, 255). Les décrets de condamnation furent rédigés au nom de la commission et signés le 29 nov. 1601. Mais le pape ne les ratifia pas : de nouvelles influences avaient agi en faveur de Molina et il se demandait si la question était assez mûre pour être tranchée. Il se rallia à une suggestion du jésuite Grégoire de Valence : rouvrir les conférences sous sa propre présidence (3 févr. 1602).

Les réunions présidées par Clément VIII commencèrent le 20 mars 1602; elles furent au nombre de 68. Elles se tenaient de la manière suivante : le pape, assisté des deux cardinaux, Arrigioni et Borghèse (le futur Paul V), dirigeait effectivement les débats. C'est lui qui déterminait l'ordre et la matière des questions à examiner. Les points à débattre étant ainsi précisés, le pape donnait la parole successivement à l'un des deux orateurs jésuites, puis à l'un des deux dominicains. Au cours de ces débats il intervenait parfois, exposant son sentiment personnel sur le point en litige. Le 30 sept. 1602, il mit tant de feu dans une de ses apostrophes que l'orateur des jésuites, Grégoire de Valence, en fut terrassé net (récit dans Serry, *op. cit.*, 303). Le débat étant clos, le pape faisait sortir les orateurs ainsi que les deux généraux d'ordre qui y assistaient comme témoins. Alors commençait l'examen proprement dit par les quatorze théologiens censeurs (dont cinq évêques) et par les cardinaux.

La manière dont le pape posait les problèmes montre qu'il accordait une importance exceptionnelle à déterminer en quoi la doctrine de Molina se distinguait de celle de S. Augustin. A la fin de chaque série de discussions, la presque unanimité des censeurs constata régulièrement qu'une opposition profonde séparait les deux systèmes, et quant au pouvoir naturel de la volonté libre, et quant à la science moyenne, et quant à la prédestination, et quant au bon usage des secours divins. Ce verdict ne pouvait manquer d'impressionner fortement Clément VIII qui considérait S. Augustin comme la pierre de touche de l'orthodoxie catholique en matière de grâce.

Au début de 1605, les réunions se poursuivaient depuis trois ans. Tous les aspects du molinisme avaient été soumis à un examen approfondi. Une décision ne pouvait plus tarder. On l'attendait pour la séance du 12 févr. Malgré une intervention *in extremis* du cardinal du Perron, spécialement envoyé à Rome par Henri IV avec mission de prévenir une condamnation du molinisme, la décision attendue allait être, selon toute vraisemblance et dans une certaine mesure tout au moins, défavorable au théologien jésuite (Serry, *op. cit.*, 442-48; l'objection tirée par L. de Meyer, *op. cit.*, 533, du fait que l'exemplaire de la *Concordia* utilisée par le pape aurait contenu nombre de notes marginales signalant les points où Molina s'écartait du pélagianisme et du semi-pélagianisme, ne nous paraît pas convaincante).

Mais cette séance décisive n'eut pas lieu, Clément VIII étant malade. Il mourut quelques semaines plus tard, sans avoir pu conduire au terme ce débat qui lui avait coûté tant d'heures de travail, de fatigues et de soucis. Nombre de partisans de Molina virent dans la mort de Clément VIII une intervention providentielle en faveur de leur système et la confirmation d'une prédiction de Bellarmin, qui aurait déclaré un jour que ce pape ne trancherait jamais la question et que s'il le tentait il rendrait l'âme avant d'en avoir eu l'occasion. Est-il besoin de dire que les bruits d'empoisonnement répandus à charge des molinistes sont une calomnie?

5° *Le clergé régulier.* — Clément VIII étendit son activité réformatrice aux ordres religieux. Dès mars 1592, il convoqua leurs généraux et procureurs en réunion spéciale. Les couvents firent partie de la visite canonique des églises de Rome qu'il inaugura lui-même cette année-là. A Venise, le patriarche d'Aquilée reçut la faculté de visiter les maisons des réguliers exempts et de les contraindre à observer les décrets de réforme (*Bull. Rom. Pont.*, x, 150). Le pape envoya lui-même un visiteur en Sardaigne pour y réformer les monastères (*ibid.*, 463).

Le bullaire de Clément VIII renferme plusieurs mesures générales concernant la discipline religieuse : dans les couvents de femmes, il fit murer toutes les fenêtres donnant sur des voies publiques; il dressa une liste des cas réservés pour tous les réguliers (Wadding, *Annales*, 1593, n. CVIII); il spécifia les garanties requises pour l'admission des novices; il interdit de donner ou de recevoir des cadeaux; il régla les conditions de fondation de nouvelles maisons, l'agrégation de confréries et la communication des indulgences.

Clément VIII consacra la naissance de plusieurs branches nouvelles ou renouvelées sur le tronc de la vie religieuse.

Chez les Ermites de S.-Augustin, quatre couvents espagnols, composés d'augustins déchaux, appelés aussi récollets, constituèrent une entité autonome sous la seule dépendance du général de l'ordre (22 oct. 1598, 5 oct. 1600, 14 mars 1601, 11 févr. 1602; L. Empoli, *Bullarium ord. Eremitarum S. Augustini*, Rome, 1628, p. 74-99).

C'est encore d'Espagne qu'était partie, avec Ste Thérèse, l'impulsion réformatrice du Carmel. Les mesures prises par Clément VIII consommèrent la scission définitive des Carmes déchaussés d'avec les autres (20 déc. 1593; *Bull. Rom. Pont.*, x, 92 sq.). Peu après, la branche réformée fut divisée en deux congrégations indépendantes, celle de S.-Joseph pour l'Espagne, le Portugal et leurs possessions d'outre-mer; celle de S.-Élie, pour le reste du monde (23 nov. 1600; *ibid.*, 619). Elle fut déclarée ordre mendiant (20 août 1603; *ibid.*, XI, 29; autres documents dans *Bullarium Carmelitanum*, II, Rome, 1718, p. 260-330; III, Rome, 1768, p. 291-358).

La branche des Feuillants fut détachée des Cister-

ciens (4 sept. 1592); leurs membres furent convoqués en un chapitre général à Rome (1595) et leurs constitutions mitigées. Les Clercs réguliers de la Mère de Dieu, fondés en 1583 à Lucques par S. Jean Léonard, furent approuvés et déclarés exempts (13 oct. 1593); le pape leur fit don d'une maison et d'une église à Rome et leur confia le soin d'une école de pauvres. Il donna aussi son approbation aux statuts des Annonciades, rédigés par Victoria Fornari (15 mars 1604).

Dans l'ordre de S.-Benoît, Clément VIII, appliquant les directives tridentines, favorisa le groupement des monastères isolés en congrégations régionales. Quelques couvents de Souabe avaient déjà donné le branle, mais l'évêque de Constance, chargé de leur visite par le pape, ayant commis quelques maladresses, celui-ci le remplaça par le Toscan Pietro Paolo Benalli, dont il étendit la mission *in utraque Germania* (motu proprio du 14 juill. 1593; B. Braunmüller, *Zur apostolischen Klostervisitation von 1593*, dans *Studien und Mitteil. aus dem Benediktinerorden*, III-2, 1882, p. 385), puis par l'abbé de Benediktbeuren. Entre temps, la décision prise à Einsiedeln (29 mai 1602) par quatre monastères suisses de s'unir en congrégation fut encouragée par le nonce della Torre et par le pape. Regroupées à leur tour par l'initiative du nonce de Lucerne, les maisons de Souabe formèrent la congrégation de S.-Joseph, qui fut approuvée par le Souverain pontife (14 août 1603; J. G. Mayer, *Skizze einer Gesch. der schwäbischen und schweizer Kongreg.*, dans *Studien und Mitteil. aus dem Benediktinerorden*, IX, 1888, p. 382, 573). Dans les pays de la Moselle, le rétablissement de l'Observance, encouragée par le cardinal légat Charles de Lorraine, connut des débuts si difficiles que celui-ci proposa au pape de dissoudre les maisons. Clément VIII refusa, stimula le légat à poursuivre ses efforts qui aboutirent à l'érection de la congrégation de Lorraine, sous les patronages des SS. Vanne et Hydulphe (7 avr. 1604; *Butt. Rom. Pont.*, XI, 64).

Le 15 août 1592, par sa bulle *Sacer et religiosus*, Clément VIII tenta de modifier complètement l'institut de la congrégation des claustraux groupant les principaux monastères bénédictins d'Aragon et de Catalogne et leur adjoignit les quatre monastères de Cerdagne et du Roussillon; par suite d'une résistance unanime des intéressés, la bulle ne fut pas appliquée (R. Augé, *La Bulla de Clément VIII per la reforma de la congregació claustral Tarraconense*, dans *Catalonia monastica*, II, Montserrat, 1929, p. 259-383; texte de la bulle, p. 315 sq.). Il imposa aussi quelques modifications au régime administratif de la congrégation du Mont-Cassin (6 mars 1593; *Butt. Rom. Pont.*, X, 28); il approuva l'organisation d'une mission bénédictine en Angleterre (5 déc. 1602) et dirigea la réforme de la congrégation des ermites bénédictins du Monte Vergine entreprise par S. Jean Léonard (8 mars 1599; *ibid.*, 482; cf. XI, 666).

Dans certains ordres ou congrégations religieuses, le pape profita de la réunion d'un chapitre général ou d'autres circonstances favorables pour intervenir par voie d'autorité en imposant d'importantes modifications à leur institut ainsi que des mesures disciplinaires. Ce fut le cas chez les Hiéronymites de l'Observance (14, 24 avr. 1593; *ibid.*, X, 34, 37), les Hospitaliers de S.-Jean de Dieu (9 sept. 1596; *ibid.*, 295), les cisterciens espagnols de l'Observance (14 déc. 1604; *ibid.*, XI, 143). Pour l'ordre de N.-D. de la Merci, il confirma les mesures de réforme prises aux chapitres généraux de Calatayud et de Valladolid ainsi qu'au chapitre provincial d'Olivar (8 nov. 1594, 10 mars 1600, 25 oct. 1604; *ibid.*, X, 184, 580; XI, 129; autres documents dans J. Linas, *Buttarium... ord. B. Mariae V. de Mercede redemptionis captivorum*, Barcelone, 1696, p. 166-193). Il décréta la sécularisation des chanoines réguliers de S.-Augustin en Catalogne et en Roussillon (13 août 1592; *Butt. Rom. Pont.*, IX, 580). Il aida à la reconstruction du monastère de Montesenario, berceau de l'ordre des Servites, et approuva la réforme qui y fut introduite par le P. Bernardin Ricciolini (*ibid.*, X, 658-62); il promulgua aussi des décrets de réforme pour l'ordre tout entier (25 juill. 1599, 22 août 1604; *ibid.*, 662, 666).

Il confia aux Somasques plusieurs collèges, dont le collège Clémentin de Rome, et leur concéda divers privilèges (23 avr. 1593; *ibid.*, 42). D'autres privilèges furent accordés aux Théatins et leur règle fut confirmée (28 juill. 1604; Pastor, XI, 428). Les Camilliens furent chargés de l'aumônerie des troupes guerroyant en Hongrie contre les infidèles.

Envers les diverses branches de Frères Mineurs, Clément VIII se montra prodigue de privilèges et de faveurs. Il prit surtout à cœur l'expansion de la nouvelle branche des Capucins dont il estimait l'abnégation et le dévouement. Il insista auprès du chapitre général de juin 1593 pour obtenir l'envoi de ces religieux en Europe centrale; il eut gain de cause et contribua ainsi à hâter l'œuvre de la Contre-Réforme en Autriche et en Bavière. Il approuva en 1600 la formation du second ordre des Capucines. Chez les Conventuels, il rétablit Francesco Bonfigli dans la charge de ministre général d'où il avait été écarté (Wadding, *Annales*, ann. 1592, n. II) et intervint sur plusieurs points particuliers (*ibid.*, éd. Quaracchi, XXIII, 467-595; XXIV, p. 409-99).

Sans être systématiquement hostile aux Jésuites, Clément VIII ne les portait pas dans son cœur. Il serait injuste de lui en faire grief, diverses affaires auxquelles ils furent mêlés ayant empoisonné son pontificat. Il sut rendre justice à leur zèle apostolique en leur confiant la fondation d'établissements d'enseignement, la prédication de missions populaires et en s'intéressant à leur apostolat en pays lointain. Les PP. Bellarmin et Toledo comptèrent parmi ses conseillers les plus écoutés et furent les deux premiers jésuites à être gratifiés de la pourpre. Mais il partageait à leur égard les sentiments de ses contemporains qui les trouvaient par trop envahissants et imbus de leur valeur. Des notes marginales, telles que *Deus resistit superbis*, dont il apostillait les rapports de ses envoyés où il était question d'eux, ne laissent aucun doute sur ce point (Pollen, dans *The Month*, XCIV, 1899, p. 237, 240).

Le principal conflit d'ordre administratif qui opposa Clément VIII à la Compagnie eut lieu à l'occasion d'une tentative entreprise en 1592 par le jésuite espagnol José de Acosta, avec l'appui de Philippe II, pour limiter les pouvoirs des supérieurs généraux. L'attitude du pape en cette affaire s'explique à la fois par sa propension à intervenir dans le gouvernement intérieur des instituts religieux et par son désir de ne pas heurter de front les exigences espagnoles. Il pria le général, Claudio Aquaviva, de réunir une congrégation générale extraordinaire et d'admettre Acosta parmi ses membres. Il lui fit part des points qu'il souhaitait voir modifiés dans son institut. Mais la congrégation refusa d'apporter à l'œuvre de S. Ignace plus que des retouches secondaires (nov.-déc. 1593). Sur les instances de l'ambassadeur d'Espagne, le duc de Sessa, et du cardinal Toledo, qui eut dans toute cette affaire une attitude très indépendante, le pape intervint alors personnellement par une visite à la maison professe du Gesù (4 janv. 1594; son allocution comminatoire est reproduite dans J. Wielewicki, *Diarium domus professae Cracoviensis*, Cracovie, 1881, p. 180-83 [*Scriptores rerum Polon.*, VII]) et par des communications écrites. Il arracha ainsi le vote des modifications demandées, qui étaient d'ailleurs loin d'atteindre l'ampleur que le roi d'Espagne avait es-

comptée (sur cet épisode, voir Astraín, III, 505-606).

De nouvelles difficultés eurent lieu au sujet du P. Mendoza, confesseur du comte de Lemos, vice-roi de Naples, et de son épouse, la sœur du duc de Lerma. Le manque d'énergie de Clément VIII mit l'autorité du P. Aquaviva en une position très fâcheuse (Astraín, III, 634 sq.).

6° *Canonisations; promotions cardinalices; mesures diverses.* — Clément VIII n'a prononcé que deux canonisations : celle de S. Hyacinthe, O. P., fête le 16 août (17 avr. 1594; *Bull. Rom. Pont.*, x, 123), et celle de S. Raymond de Peñafort, fête le 17 janv. (29 avr. 1601; *ibid.*, 687). Il fixa aussi la fête de S. Stanislas, évêque et martyr, et celle de S. Romuald, fondateur des Camaldules (4 et 9 juill. 1595; *ibid.*, 200, 201).

Il promulgua une instruction sur les rites italo-grecs (30 août 1595; *ibid.*, 211), supprima les concessions faites concernant la communion sous les deux espèces (1598), et condamna l'usage de toutes litanies non approuvées par la Congr. des Rites (6 sept. 1601). Il interdit également d'enseigner qu'il était licite de se confessser et de recevoir l'absolution par correspondance (20 juin 1602).

Il confirma l'érection du siège de Bologne en archevêché (15 déc. 1604; *ibid.*, xi, 157).

A l'occasion de son départ pour Ferrare, il décréta que l'élection du Souverain pontife devrait se faire à Rome (30 mars 1598; *ibid.*, 436) et détermina les pouvoirs du gouverneur de Rome en son absence (3 avril 1598; *ibid.*, x, 440); il régla les pouvoirs et privilèges de l'auditeur de la Chambre apostolique, ainsi que les émoluments à percevoir par les divers services de cette institution (1er août 1596; *ibid.*, 280-91); il modifia les statuts du camérier de l'Église romaine (18 déc. 1599; *ibid.*, 551).

En règle générale, le pape veilla à ne donner la pourpre qu'à des candidats irréprochables; il veilla aussi à garder une stricte indépendance à l'égard des pressions extérieures. Il nomma 53 cardinaux en 6 créations. Une Constitution de Sixte-Quint avait stipulé que les promotions n'auraient lieu qu'aux quatre-temps de déc. et que deux cousins ne pourraient être promus en même temps. Dès sa première promotion (17 sept. 1593), Clément VIII y dérogea : outre Francesco Toledo, le jésuite espagnol qui allait devenir son théologien et conseiller, et Lucio Sasso, il nomma 2 neveux, Pietro et Cinthio Aldobrandini. — 16 nouveaux cardinaux furent créés le 5 juin 1596 : 2 Espagnols, Francisco Guzman de Avila et Fernando Niño de Guevara; 1 Français, Anne d'Escars; les patriarches de Constantinople et de Venise, Silvio Savelli et Lorenzo Priuli; le saint archevêque d'Avignon, Francesco Maria Tarugi, et 3 autres évêques, Ottavio Bandini, Gianfrancesco Biandrate et Francesco Cornaro; les 7 autres étaient des fonctionnaires : Camillo Borghèse, Lorenzo Bianchetti, Bartolomeo Cesi, Francesco Mantica, Pompeio Arrigioni, Andrea Peretti Montalto et, le plus connu, César Baronius. — La promotion du 18 déc. 1596 ne comportait qu'un seul élu : le jeune duc Philippe, frère de Maximilien de Bavière. C'était une marque de faveur personnelle du pape envers cette maison régnante dont il appréciait le zèle pour la cause catholique en Allemagne. — Parmi les 13 chapeaux conférés le 3 mai 1599, on compte : 2 Français, Arnaud d'Ossat et François de Sourdis; 1 Allemand, Franz von Dietrichstein; 1 Espagnol, Bernardo de Sandoval; 9 Italiens : Bonifazio Bevilacqua, Paolo Emilio Zacchia, Silvio Antoniano, Bonviso Bonvisi, Alessandro d'Este, Alfonso Visconti, Domenico Tosco, Giambattista Deti, un petit-cousin (la seule nomination qui ne lui fit pas honneur), et enfin Robert Bellarmin, qui avait pris auprès du pape la place du cardinal Toledo décédé. — Un petit-neveu du pape, Silvestro Aldobrandini, bien qu'il n'eût pas encore atteint l'âge canonique, reçut le chapeau le 17 sept. 1603. — La dernière promotion de Clément VIII, qui date du 9 juin 1604, comprenait comme étrangers : 1 sujet de l'Empire, Carlo Madruzzo; 2 Espagnols, Antonio Zapata et Giovanni Doria; 2 Français, Séraphin Olivier et le converti Jacques Davy du Perron; 1 Polonais, Bernard Maciejowski. Parmi les 12 Italiens, hormis le capucin Anselmo Marzato, surnommé Monopoli, le seul religieux de la promotion, presque tous s'étaient signalés dans la diplomatie ou l'administration : Domenico Ginnasio, Filippo Spinelli, Innocenzo del Bufalo, Giovanni Delfino, Carlo Conti, Jacopo Sannesio, Erminio Valenti, Girolamo Agucchio, Ferdinando Taverna, Carlo Emanuele Pio di Savoia, Girolamo Pamphili.

VII. Portrait et mort de Clément VIII. — Clément VIII était grand, assez corpulent; ses cheveux blancs et sa fine barbe soigneusement taillée lui donnaient un air de majesté, renforcé par son extérieur grave. Très émotif et même irascible, il perdait rapidement son calme et avait la larme si facile que c'était devenu proverbial. Il était habituellement bienveillant, amateur de jeux de mots, d'une grande mobilité de caractère, pointilleux sur le chapitre des formes, nullement rancunier, et d'une pureté irréprochable. Sa piété était sincère; elle s'extériorisait volontiers en jeûnes, processions, pèlerinages. Il faisait en moyenne quinze fois par an le tour des sept églises principales de Rome, ce qui lui prenait une journée entière. Lors de l'année jubilaire de 1600, il visita soixante fois les quatre basiliques. Il jeûnait à toutes les vigiles des fêtes de la Vierge et gardait sur sa table quatre têtes de mort pour lui rappeler la vanité des choses d'ici-bas. Il était à la fois parcimonieux et dépensier. Économe pour son entretien personnel (en 1601, ses dépenses de ménage ne s'élevèrent qu'à 20 182 scudi; Orbaan, *Rome...*, 31), il gaspillait les deniers publics en frais d'apparat, de déplacements et en largesses multiples. Il éprouvait un besoin psychique de changer souvent d'horizon. Ses distractions préférées étaient une promenade à la campagne, une excursion à dos de mulet jusqu'au littoral, la visite de quelque œuvre d'art, la réception d'amis en des banquets intimes, les facéties de son nain dénommé Trulla, qu'il avait reçu du roi de Pologne et auquel il allouait un traitement de 200 scudi par an. Il tenait à tout contrôler par lui-même. Son caractère méticuleux le portait à analyser les problèmes et son indécision doublée de méfiance lui en faisait différer la solution. Sa formation de juriste avait encore renforcé ces traits de son caractère. Le meilleur portrait de Clément VIII a été tracé par les ambassadeurs vénitiens, Paolo Paruta et Giovanni Dolfin, en 1595 et 1598 (Albèri, x, 439 sq., 452 sq.; autres détails sur sa vie privée dans Orbaan, *Rome...*, 21-22, 30 sq. et Baumgarten, *Neue Kunde...*).

La santé du pape avait toujours été faible. A de nombreux accès de goutte s'ajoutèrent les douleurs dues à une maladie de la pierre. Plus d'une fois il dut interrompre totalement l'expédition des affaires. En 1599, les astrologues prédirent une prochaine vacance du Siège romain. Il surmonta courageusement ses misères et participa en personne aux principales cérémonies de l'année sainte. Un changement de médecin en 1601 lui fit du bien. Mais il ne se ménagea pas assez, se faisant un point d'honneur de prendre part aux processions, aux grandes cérémonies et de ne modérer en rien ses austérités. A partir du 10 févr. 1605, il ressentit une série d'attaques qui amenèrent sa fin le jeudi 3 mars 1605 (pour la date, voir Eubel, iv, 3 et A. Mercati, *Mediaeval Studies*, ix, 1947, p. 79; la date du 5 mars, donnée par Pastor, xi, 625, semble donc bien inexacte, malgré les nombreuses sources sur lesquelles il s'appuie). Ses restes furent ensevelis au Vati-

can, puis transférés le 23 avr. 1646 dans le tombeau que son deuxième successeur, Paul V, lui fit construire dans la chapelle Borghèse, à Ste-Marie-Majeure.

Le pontificat de Clément VIII mérite de compter parmi les principaux de l'histoire : il continua dignement l'œuvre des trois grands papes de la Contre-Réforme. Pourtant la part personnelle qui revient directement au pape dans ses nombreuses réalisations est relativement faible. En ce sens, on pourrait dire que le pontificat fut plus grand que le pontife. Les circonstances atténuantes de santé et de caractère qui excusent Clément VIII sont manifestes. Il serait donc injuste de le dénigrer systématiquement, comme d'aucuns furent tentés de le faire. Si les réalisations très importantes de son pontificat furent dues pour une part prépondérante au concours d'excellents collaborateurs et de nombreuses compétences, il faut reconnaître au pape le don d'avoir su les discerner et se les attacher. C'est en somme lui reconnaître la principale qualité d'un bon chef.

Sources. — E. Albèri, *Le relazioni degli ambasciatori veneti... durante il secolo decimosesto*, surtout x (2e sér., iv), Florence, 1857, p. 348-504. — Card. Bentivoglio, *Memorie ovvero Diario*, Amsterdam, 1648. — *Bull. Rom. Pont.*, éd. de Turin, ix-xi. — V. Ceresole, *Di alcune relazioni tra la casa degli Aldobrandini e la repubblica di Venezia (1588-1617). Docum. inediti del R. Arch. di Stato di Venezia*, Venise, 1880. — J. D. M. Cornelissen, *Romeinsche Bronnen voor den kerkelijken toestand der Nederlanden onder de apostolische vicarissen (1592-1727)*, 1re part. (1592-1651), La Haye, 1932, p. 1-103 *(Rijksgeschiedkundige Publicatiën*, grande sér., n. 77). — *Correspondance d'Ottavio Mirto Frangipani, premier nonce en Flandre (1596-1606)*, i, éd. L. Van der Essen, Rome, 1924; ii, éd. A. Louant, Rome, 1932; iii, éd. A. Louant, 2 vol., Rome, 1942 (*Analecta Vaticano-Belgica*, IIe sér., i-iii). — A. Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane* (documents recueillis par G. Canestrini), v, Paris, 1859 *(Coll. de docum. inéd. sur l'hist. de France)*. — *Docum. sur l'escalade de Genève tirés des archives de Simancas, Turin, Milan, Rome, Paris et Londres (1598-1603)*, publ. par la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève, Genève, 1903. — C. Dodd, *The Church History of England from the year 1500 to the year 1688*, éd. M. A. Tierney, iii, Londres, 1840. — Card. du Perron, *Les ambassades et négociations*, éd. César de Ligny, Paris, 1623. — Eubel, iii, 51, 69; iv, 1-8. — L. Fumi, *La legazione in Francia del cardinale P. Aldobrandini narrata da lui medesimo*, Città di Castello, 1903. — R. de Hinojosa, *Los despachos de la diplomacia pontificia en España*, i, Madrid, 1896, p. 347-423. — L. Keller, *Die Gegenreformation in Westfalen und am Niederrheim (1555-1623), Aktenstücke und Erläuterungen*, 3 vol., Leipzig, 1881-95. — A. O. Meyer, *Nunziaturberichte aus Deutschland, XVII. Jht. Die Prager Nunziatur des G. St. Ferreri und die Wiener Nunziatur der G. Serra (1603-06)*, Berlin, 1913. — Card. A. d'Ossat, *Lettres*, 2 part. en 1 vol. in-folio, éd. de Paris, 1627 (citée au cours de cet art.); nouv. éd., enrichie de notes, par Amelot de la Houssaye, 5 vol. in-12°, Amsterdam, 1732, 1758. — P. Paruta, *La legazione di Roma di P. Paruta. Dispacci (1592-95)*, dans *Monumenti storici pubbl. dalla R. Deputazione Veneta di storia patria*, sér. IV, *Miscellanea*, vii-ix, 3 vol., Venise, 1887. — *Recueil de lettres missives de Henri IV*, éd. Berger de Xivrey, iii-vi, Paris, 1843-53 *(Coll. de docum. inéd. sur l'hist. de France)*. — *Relationes nuntiorum apostolicorum in Transsilvaniam missorum a Clemente VIII (1592-1600)*, éd. A. Veress, Budapest, 1909 (*Monumenta Vaticana Hungarica*, ii-4). — B. Ricci, *Le ambascerie Estensi di Gaspare Silingardi vescovo di Modena, alla corte di Filippo II e di Clemente VIII*, i-ii, Pavie-Modène, 1907 (déjà paru dans la *Rivista di scienze storiche*). — J. Schweizer, *Nuntiaturberichte aus Deutschland* : ii, *Die Nuntiatur am Kaiserhofe*; iii, *Die Nuntien in Prag, Alfonso Visconti (1589-91), Camillo Caetano (1591-92) (Quellen und Forschungen der Görresgesellschaft*, xviii), 1919. — F. Sentis, *Clementis papae VIII decretales quae vulgo nuncupantur Liber septimus decretalium Cl. VIII*, éd. F. Sentis, Fribourg, 1870. — R. Streit, *Bibliotheca missionum*, i, Munich, 1916, p. 819, 844; ii, Aix-la-Chapelle, 1924, p. 887; iii, Fribourg, 1930, p. 561, 578; iv, Fribourg, 1929, p. 987, 1021. — A. Theiner, *Vetera monumenta Poloniae et Lithuaniae... historiam illustrantia...*, iii, 1585-1696, Rome, 1863, p. 40-126; 208-87.

Travaux. — F. Amann, *Die Vulgata sixtina von 1590. Eine quellenmässige Darstellung ihrer Geschichte*, Fribourg, 1912 (*Freiburger theol. Studien*, x). — A. Astraín, *Historia de la Compañia de Jesús en la Asistencia de España*, iii (1573-1615), Madrid, 1909, p. 505-fin; iv (1581-1615), Madrid, 1913, p. 176-387. — P. M. Baumgarten, *Die Vulgata sixtina von 1590 und ihre Einführungsbulle*, Munster, 1911 (*Alttestamentliche Abhandlungen*, iii-2); *Neue Kunde von alten Bibeln*, i, Krumbach, 1922, p. 13-38; ii-1, 1926, p. 28-40. — A. de Becdelièvre, *Cl. VIII et la république de Genève à l'époque de l'escalade (1598-1603)*, dans *Études*, xcvii, 1903-04, p. 389. — A. Bellesheim, *Gesch. der katholischen Kirche in Schottland*, ii, Mayence, 1883, p. 204-227. — H. Biaudet, *Les nonciatures apostoliques permanentes jusqu'en 1648*, Helsinki, 1910. — G. Bremond d'Ars, *Le père de Mme de Rambouillet, Jean de Vivonne. Sa vie et ses ambassades près de Philippe II et à la Cour de Rome*, Paris, 1884. — L. Cardella, *Memorie storiche de' cardinali della S. Romana Chiesa*, v, vi, Rome, 1793. — A. Ciacconius-A. Oldoinus, *Vitae...*, vol. iii, iv, Rome, 1677. — R. Couzard, *Une ambassade à Rome sous Henri IV*, Paris, s. d. (1900). — A. Degert, *Le cardinal d'Ossat, évêque de Rennes et de Bayeux (1587-1604). Sa vie, ses négociations à Rome*, Paris, 1894. — B. Duhr, *Gesch. der Jesuiten in den Ländern deutscher Zunge im 16. Jht.*, i-ii, Fribourg, 1907-13. — H. Fouqueray, *Hist. de la Compagnie de Jésus en France*, ii, *La Ligue et le bannissement (1575-1604)*, Paris, 1913. — Fraknói, *Magyarország és a római szentszék*, « La Hongrie et le S.-Siège de Rome », iii, Budapest, 1900, p. 232 sq. — F. P. Giordani, *Studii sulla Contrariforma. Cl. VIII e la sua opera di preparazione alla pace di Vervins*, dans *Rendiconti della R. Accad. dei Lincei*, Ve sér., xxvi, 1917, p. 581-602. — P. Herre, *Papsttum und Papstwahl im Zeitalter Philipps II.*, Leipzig, 1907. — K. Horwat, *Vojne ekspedicije Klementa VIII u Ungarska i Hrvatska*, Zagreb, 1910. — G. de Illescas, *Hist. pontifical y católica*, iv, Madrid, 1612. — J. Janssen, *Gesch. des deutschen Volkes...*, éd. L. Pastor, v, Fribourg, 1902. — Z. Kristena, *Intorno alla partecipazione personale di Cl. VIII al disbrigo della corrispondenza politica*, dans *Boll. dell' Istituto storico cecoslovacco in Roma*, iii, 1937, p. 27-52. — Y. de la Brière, *Comment fut adopté et accepté l'Édit de Nantes*, dans *Études*, xcviii, 1904-1, p. 759; xcix, 1904-2, p. 44. — H. Laemmer, *Melctematum Romanorum mantissa*, Ratisbonne, 1875. — X. Le Bachelet, *Cl. VIII et le mémoire bellarminien « De officio primario Summi pontificis »*, dans *Rech. de sc. relig.*, xiii, 1923, p. 443-46; *Bellarmin et la Bible sixto-clémentine*, Paris, 1911. — R. Lechat, *Les réfugiés anglais dans les Pays-Bas espagnols durant le règne d'Élisabeth (1558-1603)*, Louvain, 1914. — H. de L'Epinois, *La Ligue et les papes*, Paris, 1886. — A. Louant, *L'intervention de Cl. VIII dans le traité de Vervins*, dans *Bull. de l'Institut hist. belge de Rome*, fasc. xii, 1932, p. 127-186. — C. Manfroni, *Nuovi documenti intorno alla legazione del card. Aldobrandini in Francia (1600-01)*, dans *Arch. della Soc. rom. di storia patria*, xiii, 1890, p. 101-50; *Carlo Emanuele ed il trattato di Lione*, dans *Rivista storica ital.*, vii, 1890, et Turin, 1891. — J. Martin, *Cl. VIII et Jacques Stuart*, dans *Revue d'hist. diplom.*, xxv, 1911, p. 279-307, 356-378. — V. Martin, *La reprise des relations diplomatiques entre la France et le S.-Siège en 1595*, dans *Revue des sc. relig.*, i, 1921, p. 338-84; ii, 1922, p. 233-70; *Le gallicanisme et la réforme catholique*, Paris, 1919, p. 253-333; *Les négociations du nonce Silingardi, évêque de Modène, relatives à la publication du concile de Trente en France (1599-1615)*, Paris, 1919. — L. Mathäus Voltolini, *Die Beteiligung des Papstes Klemens VIII. an der Bekämpfung der Türken in den Jahren 1592-95*, dans *Römische Quartalschrift*, xv, 1901, p. 303-26, 412-23; *Die Legation des Kardinals Hippolyt Aldobrandini nach Polen im Jahre 1588-89*, dans *Bessarione*, ann. ix (sér. ii, vol. viii), 1905, p. 299-310. — A. O. Meyer, *England und die katholische Kirche unter Elisabeth und den Stuarts*, i, Rome, 1911 (*Bibl. d. kgl. preuss. hist. Inst. in Rom*, vi); *Klemens VIII. und Jakob I.*, dans *Quellen und Forschungen*, vii, 1904, p. 268-306. — J. A. F. Orbaan, *Documenti sul Barocco in Roma*, Rome, 1920; *Rome onder Cl. VIII (Aldobrandini), 1592-1605*, La Haye, 1920; *Un viaggio di Cl. VIII nel Viterbese*, dans *Arch. d. Soc. rom. di stor. patria*, xxxvi, 1913, p. 113-45. — Pastor, x, 653, 659, et surtout xi (en entier). — P. Pierling, *La Russie et le S.-Siège*, ii, Paris, 1896, p. 323-82; iii, Paris, 1902. — J. H. Pollen, *The Ac-*

cession of King James I, dans *The Month*, CI, 1903-1, p. 572-85; *The politics of the English Catholics during the reign of Queen Elizabeth*, *ibid.*, C, 1902-2, p. 176-88; *The Question of Queen Elizabeth's Successor*, *ibid.*, CI, 1903, p. 517-32; *Troubles of Jesuits and Benedictines at Valladolid in 1603*, *ibid.*, XCIV, 1899-2, p. 233-48. — J. M. Prat, *Rech. hist. et crit. sur la Compagnie de Jésus en France au temps du P. Coton (1564-1626)*, I, II, V. — H. Reusch, *Der Index de verbot. Bücher*, Bonn, 1883-85, — P. Richard, *La légation Aldobrandini et le traité de Lyon (sept. 1600-mars 1601)*, dans *Revue d'hist. et de littér. relig.*, VII, 1902, p. 481-509; VIII, 1903, p. 25-48, 133-151. — J. Rinieri, *Cl. VIII e Sinan Bassà Cicala*, dans *Civiltà cattolica*, 1897-1, p. 693; 1897-2, p. 151, 272, 671; 1897-3, p. 153, 410, 653; 1897-4, p. 154, 417; 1898-1, p. 164; tiré à part, Rome, 1898. — F. Stieve, *Die Politik Bayerns (1591-1607)*, Munich, 1878, 1883 (*Briefe und Akten zur Gesch. des Dreissigjährigen Kriegcs*, IV, V). — A. Theiner, *Schweden und seine Stellung zum hl. Stahl, unter Johann III., Sigismund III. und Karl IX.*, Augsbourg, 1838-39. — Ph. Van Isacker, *Notes sur l'intervention militaire de Cl. VIII en France à la fin du XVIe s.*, dans *Revue d'hist. ecclés.*, XII, 1911, p. 702-713. — J. Zöchbaur, *Kaiser Rudolf II. und die Nachfolgefrage bis zum Tode des Erzherzogs Ernst (20 Febr. 1595)*, dans *Jahresbericht des Gymnasiums am Collegium Petrinum in Urfahr*, II, Urfahr, 1900.

ROGER MOLS.

18. CLÉMENT IX, pape, successeur d'Alexandre VII; 20 juin 1667-9 déc. 1669.

I. AVANT LE PONTIFICAT. — 1° *Jeunesse et premières fonctions.* — Giulio Rospigliosi, fils de Girolamo († 1628) et de Caterina († 1650) Rospigliosi, naquit à Pistoie en janv. 1600, d'une ancienne et honorable famille toscane (extrait de baptême du 28 janv. 1600, dans Beani, *Cl. IX, notizie...*, 133). Ayant commencé vers dix-sept ans ses études au Collège romain, il y préluda à sa future carrière littéraire par la composition de ses *Chori militares* dédiés au cardinal A. Orsini. Ensuite il étudia la philosophie, la théologie et le droit à l'université de Pise; il y reçut ses insignes de docteur *in utroque jure* en 1623 et fut aussitôt promu lecteur extraordinaire de philosophie à cette même université.

La protection dont il jouit de la part de la famille Barberini lui valut une carrière brillante, dès l'élection d'Urbain VIII au pontificat. Entré au service de la Curie, il accompagna le cardinal Francesco Barberini dans ses légations à Paris (mars-déc. 1625) et à Madrid (1626); il fut référendaire des deux Signatures (25 avr. 1632-août 1637); secrétaire de la Congrégation des Rites (25 avr. 1632); chanoine, puis vicaire de Ste-Marie-Majeure (24 déc. 1636; 27 juill. 1643); citoyen d'honneur de la ville de Rome (28 avr. 1637); juge *a latere* de la légation d'Avignon; prélat domestique du pape et secrétaire des brefs aux princes (29 avr. 1641); consulteur, puis sigillateur de la Pénitencerie (4 janv., 27 juill. 1643). Urbain VIII le choisit aussi comme son conseiller musical.

Destiné à la nonciature d'Espagne, il fut nommé archevêque de Tarse (14 mars 1644) et reçut, quinze jours après, la consécration épiscopale des mains de son protecteur, le cardinal A. Barberini. En juill., il partit pour sa nonciature et y resta jusqu'au printemps de 1653. Il y consacra une bonne partie de ses efforts à aplanir des conflits de juridiction et une autre à persuader Philippe IV qu'il devait se remarier. Il réussit mieux sur ce dernier point que sur le premier : le roi épousa sa nièce, la jeune archiduchesse Marie-Anne d'Autriche, de vingt-six ans plus jeune que lui (détails dans Viti Mariani, *La Spagna e la Santa Sede*, I, *Il matrimonio del re di Spagna con D. Maria Anna arciducissa d'Austria (1646-49)*, Rome, 1899).

Ce fut aussi grâce à ses instances que la bulle d'Urbain VIII contre Jansénius fut publiée dans la péninsule Ibérique et que l'entrée du pays fut interdite à l'*Augustinus*. Mais ses tentatives pour obtenir une publication semblable dans les Pays-Bas espagnols n'aboutirent qu'après sept années de démarches.

Ayant dû se rendre à Saragosse pour un séjour d'une certaine durée, il confia la gérance de sa nonciature à son neveu Jacopo.

Revenu à Rome vers la mi-juin 1653, après un séjour triomphal dans sa ville natale, son ancienne amitié pour les Barberini lui valut la disgrâce d'Innocent X : il ne conserva de ses fonctions que son canonicat à Ste-Marie-Majeure. En faveur des chanoines de cette basilique, il avait obtenu du roi d'Espagne une pension annuelle de 3 000 scudi.

2° *Le secrétaire d'État.* — Après la mort d'Innocent X, G. Rospigliosi fut gouverneur de Rome durant le conclave qui élut Alexandre VII. Celui-ci le choisit comme secrétaire d'État et, à sa première promotion, lui conféra la pourpre avec le titre de cardinal-prêtre de S.-Sixte (9-23 avr. 1657; Beani, *ibid.*, 181-82, donne la liste des ouvrages de circonstance publiés à cette occasion). Ensuite, durant les dix années de son pontificat, il recourut volontiers à ses conseils, surtout pour les mesures à prendre contre le jansénisme; il le nomma membre de la commission des cardinaux chargés de découvrir un apaisement dans l'affaire de la Garde corse (fin août 1662); sur son avis favorable, il accepta le projet d'érection de vicariats apostoliques en Chine et au Tonkin, présenté par une délégation de prêtres des Missions étrangères de Paris (A. Launay, *Hist. génér. de la Soc. des missions étrangères*, I, Paris, 1894, p. 29-34).

Pourtant certains témoignages donneraient à penser qu'un froid, au moins momentané, se serait glissé entre le pape et son secrétaire d'État (*Relazioni...*, publ. Berchet, II, 269). Sans doute Alexandre VII avait-il eu vent des relations qu'il entretenait avec des milieux français notoirement hostiles. Le bruit courut que le pape lui reprochait de briguer sa succession avec l'appui de la faction française. Ce bruit était fondé, du moins en partie : une lettre du roi de France recommandant au cardinal A. Barberini, chef de la faction, la candidature de Rospigliosi en cas de vacance du S.-Siège fut envoyée à l'intéressé (17 oct. 1661; Gérin, I, 275, n.). Mais celui-ci renvoya la lettre à l'expéditeur (Hanotaux, 222-23), ne voulant pas tremper dans une manœuvre passible de censures canoniques (Gérin, II, 185).

La lumière n'est pas faite sur la part réelle que Rospigliosi pourrait avoir eue dans ces machinations. Un agent secret de Mazarin, un nommé Atto Melani, musicien et originaire de Pistoie comme Rospigliosi, s'est vanté de compter ce dernier parmi ses informateurs. A lui seul, ce témoignage, écrit dans un but intéressé, ne mérite pas créance; mais l'existence de rapports confidentiels entre le secrétaire d'État pontifical et l'agent de Mazarin est corroborée par ailleurs (lettres de Rospigliosi à Lionne, 11 mars-10 juin 1662; Gérin, I, 276, n. ; II, 184, n.). Jusqu'où et dans quel but Rospigliosi s'engagea-t-il envers le parti français? Il est difficile de le préciser. Qu'il ait formellement brigué la succession du Souverain pontife, comme Gérin l'en accuse (I, 274-75; II, 183), cela semble bien peu conforme à son caractère étranger à tout arrivisme.

Par ailleurs, un auteur moderne fort partial l'accuse d'avoir touché une pension de Louis XIV (Chantelauze, *Le cardinal de Retz et ses missions diplom. à Rome*, Paris, 1878, p. 451). Le fait, bien que peu vraisemblable, n'est pas impossible. Melani, qui, en sa qualité de compatriote, avait dû trouver auprès de lui un accueil facile, n'aura rien négligé pour le gagner à la cause de son maître Le caractère prévenant et peu soupçonneux de Rospigliosi lui aura facilité la tâche. Mais s'il s'est laissé compromettre, plus par bonté d'âme que par ambition, le secrétaire d'État s'est

rapidement ressaisi. Il semble bien que la correspondance de l'ambassade française à Rome, faisant état de multiples divergences d'opinions entre le pape et son bras droit, travestisse sciemment la réalité (Gérin, II, 193-94). Plus objective paraît être une relation vénitienne d'après laquelle le pape se félicitait d'avoir trouvé en Rospigliosi un « secrétaire selon son cœur » (Moroni, LIX, 162; cf. *Relazioni...*, publ. Berchet, II, 197, 269).

Le passage de Rospigliosi à la Secrétairerie d'État eut aussi pour conséquence que de nombreux documents diplomatiques concernant la période de Pie V à Alexandre VII, au lieu de se trouver à l'*Archivio secreto*, échouèrent aux archives Rospigliosi (Pastor, XIV-1, 314-15, avec références).

3° *Le conclave de 1667.* — Alexandre VII étant mort, le 22 mai 1667, beaucoup de choses semblaient dépendre de l'attitude qu'adopterait la France. Les instructions de Louis XIV à son ambassadeur romain, le duc de Chaulnes (10 mai 1666; Hanotaux, VI, 214-25), ne comportaient aucune exclusive. Par contre, elles étaient fort louangeuses concernant le cardinal Rospigliosi et admettaient celui-ci comme deuxième candidat à faire soutenir, à défaut d'Albizzi, par les membres de la faction française. Néanmoins, malgré les éloges qu'ils se décernèrent par la suite et qui furent repris par plusieurs historiens contemporains, une étude objective des sources a prouvé que les membres du parti français n'ont nullement joué dans l'élection de Clément IX le rôle décisif qu'ils revendiquèrent. Le fameux slogan flatteur lancé par Chaulnes à cette occasion : « Le roi ne fait pas plus absolument à Paris le prévôt des marchands qu'il n'a fait le pape », n'a aucun fondement historique (Gérin, II, 190-205). De la part des cardinaux espagnols, Rospigliosi n'avait rien à craindre non plus. Au contraire, l'ancien nonce de Madrid y avait laissé de bons souvenirs et y était *persona grata*. Seulement, pas plus que les Français, les Espagnols n'eurent une part décisive au conclave qui s'ouvrit le 2 juin 1667. G. Beani (dans *Bott. stor. pist.*, 1900, p. 16) a prouvé par des arguments décisifs que le rôle attribué à l'ex-reine Christine de Suède dans l'élection de Clément IX est tout aussi surfait.

La partie se joua entre les 24 cardinaux d'Alexandre VII, conduits par Flavio Chigi, et les 16 d'Urbain VIII rangés autour d'A. Barberini. La décision fut remportée grâce à l'attitude du groupe des dix indépendants, surnommé le *Squadrone volante*, dont le chef, le cardinal Azzolini, manœuvra très habilement en faveur de son candidat. Dès le premier scrutin, Rospigliosi réunit deux suffrages; les scrutins suivants virent ce chiffre osciller entre deux et onze. Mais, au soir du 20 juin, 61 cardinaux sur les 64 se déclarèrent pour lui. Ayant choisi son patronyme pontifical à cause de sa signification (Pastor, 533, n. 1), Clément IX fut couronné le 26 juin. Son avènement fut marqué par des cérémonies grandioses et donna lieu à la publication de divers récits, tels que *Il trionfale possesso preso da Clemente IX detta basilica di S. Giovanni in Laterano, il dì 3 luglio 1667, con pieno ragguaglio degli apparati, iscrizioni, ceremonie fatti in detta basilica...* (liste dans Beani, *Cl. IX, notizie...*, 182-85).

4° *Portrait de Clément IX.* — Le nouveau pape avait au plus haut degré le sens de l'humilité et de la générosité. Son terme préféré était *concediamo*. Sa douceur d'âme était bien connue, mais elle s'alliait à une grande sévérité envers lui-même : *Aliis non sibi Clemens*, dit fort justement de lui une des médailles frappées en son honneur. Très réservé et effacé, il avait hérité de sa famille une vive répugnance à se mettre en avant. Il refusa toujours que l'on représentât ses armes sur les œuvres d'art qu'il faisait faire et exigea d'être inhumé dans sa basilique de Ste-Marie-Majeure sous une simple dalle ne contenant que ces seuls mots : *Clementis IX cineres*. Serviable envers tous, sans acception de personnes, il avait un confessionnal à S.-Pierre, où il se tenait deux jours par semaine à la disposition des pénitents. Il fut le premier pape qui rompit résolument avec tout favoritisme familial ou régional. Il se montra parcimonieux dans la distribution des faveurs et des emplois à ses parents et concitoyens. Son frère Camillo devint général de l'Église. Le commandement du château S.-Ange fut confié à un neveu, Tommaso. Deux autres neveux, Vincenzo et Giambattista, devinrent respectivement commandants des galères et de la garde pontificales. Son neveu Jacopo fut promu cardinal et Felice reçut deux abbayes dans le Napolitain. En 1669, le pape céda toute sa part des biens patrimoniaux aux membres de sa famille. Par contre, il veilla toujours à ce que les siens n'augmentassent pas leurs revenus au détriment des deniers publics. Aussi les Rospigliosi ne parvinrent-ils à s'élever au-dessus de leur rang modeste que grâce à un mariage avec une riche héritière des Pallavicini de Gênes, mariage que le pape fut loin d'avoir encouragé.

D'une sobriété d'ascète dans sa vie privée, il n'avait pourtant rien d'un misanthrope : il aimait les banquets et les réunions intimes et goûtait particulièrement les mots pour rire. Le roi de Pologne lui avait fait cadeau d'un nain dénommé Trulla, dont les facéties eurent le don de dérider le Souverain pontife et de lui faire oublier l'état souvent précaire de sa santé. Comme cardinal, sa conduite avait été à l'abri de tout reproche. Même le fameux Pasquino, dont la satire n'épargnait personne, salua son avènement dans une ode comme l'aube d'un siècle d'or. La popularité du cardinal s'était encore élargie grâce à la notoriété qu'il s'était acquise par ses productions littéraires et dramatiques qui lui valurent un nom dans l'histoire des lettres italiennes. Dès 1628, il se signala à l'attention des milieux lettrés par le *Discorso* dont il préfaça la nouvelle édition de la volumineuse épopée consacrée par Giuliano Bracciolini à *L'elettione di Urbano papa VIII*. Il composa diverses poésies de circonstance : en 1625, pour la chapelle de Giulio Nolfi; en 1629, pour le mariage de Taddeo Barberini; en 1639, pour une cantatrice, Leonora Baroni (A. Ademollo, *La Leonora di Mitton e di Clemente IX*, Milan, s. d.). Les Barberini avaient fait édifier auprès de leur palais un théâtre de 3 000 places. Il fut inauguré, le 6 févr. 1634, par l'exécution de *Sant'Alessio*. Ce premier mélodrame de Rospigliosi, mis en musique par Stefano Landi, offrait une synthèse fort prisée de thèmes classiques et chrétiens. Il fut un événement dans la vie artistique de Rome. Au carnaval de l'année suivante, un nouveau mélodrame, *SS. Didimo e Teodora*, remporta également un franc succès. D'autres mélodrames, opéras et comédies musicales suivirent : *L'Adrasto* (Fabronius, 156; Beani, *op. cit.*, 175-76); *S. Bonifazio; Chi soffre speri* (1639; inspiré de Boccace); *S. Eustachio; Il palazzo incantato; L'innocenza; Le armi e gli amori; La comica del cielo* (composé à Madrid durant sa nonciature, inspiré de *La Jérusalem délivrée* du Tasse; première représentation, 7 janv. 1669); *Dal male il bene* (1653; inspiré de Calderon); *Il trionfo della pietà ovvero la vita umana* (représ. devant Christine de Suède, 31 janv. 1656; publ. à Rome, 1658).

Sur l'activité littéraire de G. Rospigliosi, voir : A. Ademollo, *I teatri di Roma nel secolo decimosettimo*, Rome, 1888. — G. Beani, *Clemente IX, notizie...* — G. Canevazzi, *Papa Clemente IX poeta*, Modène, 1900. — J. Sanesi, *Poesie musicali di G. Rospigliosi*, Pistoie, 1894. — Alaleona, *P. Clemente IX poeta*, dans *Bull. d. Soc. filologica romana*, 1905. — A. Salza, *Drammi inediti di G. Rospigliosi poi Clemente IX*, dans *Rivista musicale italiana*, XIV, 1907, p. 473-503 (excell. bibliogr.). — U. Rolandi, *La prima commedia*

musicale rappresentata a Roma nel 1639, dans *Nuova Antologia*, v, 1927, p. 523.

II. Les affaires internationales. — 1° *Durant la guerre de Dévolution.* — En mai 1667, la place forte de Candie, dernier boulevard tenu par les Vénitiens sur l'île de Crète, fut investie par 70 000 Turcs commandés par le grand vizir Ahmed Köprilü. Vers la même date, Louis XIV, engageant la guerre de Dévolution, envahissait les Pays-Bas espagnols. Conscient du danger, Clément IX écrivit dès le lendemain de son élection au roi de France, à la reine mère d'Espagne et à l'empereur pour leur proposer sa médiation (21-22 juin; Gérin, ii, 206); il pria son neveu Jacopo Rospigliosi, internonce à Bruxelles, de s'entremettre en vue d'un armistice. Pontife nouvellement élu, ayant toujours réussi à garder la balance égale entre ses amitiés françaises et espagnoles et jouissant de la sympathie des deux parties, il escomptait aboutir facilement.

Du côté espagnol sa proposition fut acceptée. Le pape témoigna sa satisfaction par diverses faveurs : droit de nomination dans des abbayes et monastères en Flandre et en Franche-Comté (2 août 1667; *Bull. Rom. Pont.*, xvii, 528); permission de régner à la fois sur le Milanais et le royaume de Naples (9 sept.; *ibid.*, 553); participation du clergé de Castille et de Léon à deux importantes contributions (20 mars, 12 sept. 1668; *ibid.*, 633, 706; voir, pour l'Aragon, 802).

Auprès de Louis XIV le pape dut revenir à la charge. Sous Alexandre VII les rapports franco-pontificaux avaient été on ne peut plus mauvais. L'avènement d'un nouveau pape, qui passait pour favorable à la France, permettait d'espérer un rapprochement. Le roi voulut en profiter pour remettre sur le tapis une vieille affaire qui remontait à 1622 et avait déjà causé deux conflits armés entre le Souverain pontife et son feudataire le duc de Parme, ainsi qu'une intervention militaire française en territoire pontifical.

En vertu d'un accord conclu en 1649, la Chambre apostolique avait pris à son compte le règlement des emprunts contractés par les Farnèse de Parme. En contre-partie, après extinction de la dette, les territoires de Castro et de Ronciglione devaient revenir au domaine immédiat du S.-Siège. Voulant chercher noise au S.-Père, les ministres français, surtout Mazarin, avaient tout fait pour empêcher l'exécution de cet accord. Contraint par une menace armée, Alexandre VII avait été, entre autres conditions humiliantes, forcé de céder sur ce point (capitulation de Pise, 17 févr. 1664). Clément IX pressenti par le duc de Chaulnes, ambassadeur de France, donna clairement à entendre que, malgré toute son amitié pour la France, il resterait inébranlable, sa conscience et son honneur étant en jeu. Il suggéra de s'en remettre, soit à une commission de cardinaux, soit à une transaction conclue à l'amiable avec le duc de Parme (Chaulnes au roi, 12 juill. 1667; Gérin, ii, 210). Il insista de nouveau en faveur de la paix et, le roi déclinant Rome comme lieu de négociations, proposa Cologne ou Liège et nomma Agostino Franciotti, nonce de Cologne, comme négociateur (21 oct. 1667; *Bull. Rom. Pont.*, xvii, 582).

Mais Louis XIV, préparant l'invasion de la Franche-Comté, fit traîner les pourparlers en longueur. Le pape envoya alors trois nouveaux nonces : Pietro Bargellini à Paris, Federigo Borromeo à Madrid et Galeazzo Marescotti à Vienne (14 janv. 1668). Ceux-ci n'eurent guère le temps d'offrir leurs bons offices. Ayant conquis la Franche-Comté en deux semaines et alerté par la conclusion de la Triple Alliance, Louis XIV avait déjà répondu aux ouvertures de l'Espagne et poussé fort avant les négociations préliminaires à la paix d'Aix-la-Chapelle (2 mai 1668). Les belles paroles que le roi adressa au pape à cette occasion et la mention flatteuse pour le S.-Siège qu'il fit ajouter au préambule du traité n'étaient que de l'eau bénite de cour.

2° *Les débuts de la campagne de Candie* (1667-68). — Clément IX n'avait pas attendu la conclusion de la paix en Europe pour secourir la Crète. Les Vénitiens ayant sollicité son aide, il leur fit parvenir, en juill. et oct. 1667, des troupes, de l'argent et du matériel de guerre. En nov., il leur accorda le prélèvement de trois contributions extraordinaires (deux de 16 et une de 9 décimes) sur divers revenus et bénéfices d'Église (*Bull. Rom. Pont.*, 601-06). Il ne se laissa pas rebuter par l'attitude désobligeante de la Sérénissime, qui provoqua un incident de frontière près de Ferrare et dont la diplomatie manœuvrait souvent à l'encontre de la sienne. Mais il fit préparer son escadre pour lui prêter main forte et la plaça sous les ordres de son neveu, Vincenzo Rospigliosi.

Par lettres et par messagers spéciaux, il sollicita aussi l'aide des principaux souverains catholiques : empereur, ducs de Lorraine, de Savoie et de Bavière, grands maîtres de l'ordre de Malte et de l'ordre Teutonique, princes italiens et allemands (détails dans Pastor, 602); il essaya de gagner la Russie par l'entremise de la Pologne et il écrivit par deux fois au chah de Perse. Ces diverses démarches récoltèrent beaucoup de promesses : mais la plupart ne furent tenues que partiellement et après de longs délais. Seuls les ducs de Lorraine et de Brunswick se montrèrent généreux : ils offrirent immédiatement, le premier 4 000, le second 3 300 hommes (Terlinden, *Le pape...*, 86-87, 91-95). L'empereur accorda aussi 3 000 hommes et permit à toute l'infanterie allemande cantonnée en Italie de servir en Crète. L'Espagne, inquiète pour ses frontières, ne promit qu'une aide navale.

Du côté de la France les instances du pape furent encore plus pressantes. Sans parler des démarches entreprises par divers intermédiaires (chargé d'affaires, nonce, agents, représentants, ministres), il écrivit lui-même six messages au roi durant sa première année de pontificat pour obtenir son concours en Crète (Gérin, ii, 314-15, n.). Mais à Paris l'attention était retenue par la guerre contre l'Espagne. D'ailleurs les ministres du roi étaient violemment hostiles aux milieux romains, en particulier Lionne dont la correspondance fourmille de termes orduriers à leur égard. Cependant, sur la prière du roi, Clément IX accepta le parrainage du dauphin, déjà âgé de six ans : il se fit représenter au baptême de son filleul par le cardinal de Vendôme. En échange de cette faveur, il obtint du roi la promesse de ne pas attaquer l'Italie afin de rendre les forces italiennes disponibles contre les Turcs.

La paix d'Aix-la-Chapelle devant ramener la sécurité en Occident, le pape s'adressa de nouveau aux deux signataires du traité (1er-5 mai 1668).

Sans attendre cette invitation pontificale, le roi de France, poussé par divers motifs d'opportunisme politique et influencé par un réveil de l'opinion publique française qui sentait renaître le vieil enthousiasme des croisades, s'était décidé à agir et avait chargé son ambassadeur d'en informer le pape (8 mai; Terlinden, *ibid.*, 102). Clément IX s'illusionna sur la portée réelle de ce revirement; à Rome on parlait déjà d'un corps expéditionnaire de 8 000 Français. En réalité les intentions du roi étaient incertaines. Il désirait se rapprocher du pape pour monnayer le service qu'il estimait lui avoir rendu en acceptant de conclure la paix, mais il ne voulait pas se brouiller ouvertement avec le sultan. Il autorisa les Vénitiens à lever des troupes en France, leur compta 100 000 écus, accorda diverses facilités au duc de Lorraine et toléra le départ pour la Crète d'un corps de volontaires sous les ordres du duc de La Feuillade. Ni les instances répétées du pape et du nonce, ni les faveurs exceptionnelles accordées au roi

n'obtinrent davantage durant toute la bonne saison de 1668.

Pourtant ces faveurs étaient considérables : droit de nomination à certains bénéfices ecclésiastiques dans les territoires incorporés des Trois Évêchés (23 mars 1668; *Bull. Rom. Pont.*, 637); droit de nomination au siège d'Arras, à l'église d'Elne, aux dignités abbatiales et monastiques dans les parties de l'Artois, de la Flandre, du Hainaut, du Luxembourg, de la Cerdagne et du Roussillon annexées lors de la paix des Pyrénées (9 avr. 1668; *ibid.*, 647, 651, 649); droit de nomination au siège de Tournai et à divers bénéfices dans les régions obtenues au traité d'Aix-la-Chapelle (27 août 1668; *ibid.*, 702, 704); règlement par transaction amiable des conflits concernant les titulaires des sièges de Reims et d'Orange (Gérin, II, 232); ratification par motu proprio des élections abbatiales faites sous la contrainte royale : celle du cardinal d'Este comme abbé de Cluny et celle du P. Colbert comme abbé général de Prémontré (*ibid.*, 234-37); nombreuses dérogations aux règles canoniques dans la collation des bénéfices (*ibid.*, 237 sq.). Le pape accorda aussi à la France un jubilé spécial qui aurait rapporté en moins de trois semaines 100 000 écus destinés à la construction d'un hôpital international en Crète (4 févr. 1669; *Bull. Rom. Pont.*, 763; Terlinden, *ibid.*, 158-61; Pastor, 605).

En contre-partie de ces faveurs, le pape n'obtint de la France qu'un désistement de fait dans l'affaire de Castro et une satisfaction purement honorifique : la pyramide commémorative dont la capitulation de Pise avait exigé l'érection à Rome en mémoire de l'incident de la Garde corse fut abattue le 31 mai 1668 (Gérin, II, 230-31). Dans les questions importantes, l'entourage royal ne voulait rien abdiquer de son esprit d'indépendance : ainsi à propos de l'interdiction portée par le Parlement et le Conseil d'État de recevoir des novices dans les maisons religieuses jusqu'à ce qu'elles fussent réformées; à propos du boycottage décrété par Colbert contre les marchandises en provenance d'Avignon. Le dataire Ottoboni avait bien averti le pape qu'en favorisant le roi de France il semait en terre ingrate. Mais le pape, mû par son bon naturel, multipliait les grâces pour éviter tout soupçon de marchandage.

3° *Le « démariage » portugais.* — L'entourage du roi de France ne se méprenait nullement sur cette condescendance du Souverain pontife. La preuve en est dans les efforts qui furent déployés à Paris pour maintenir le Vatican à l'écart de l'affaire du « démariage » de Marie de Savoie.

Afin de transformer le Portugal en satellite français prenant l'Espagne à revers, Louis XIV avait réussi à marier cette princesse au roi Alfonso VI (1666). Mais ce dernier, aussi peu propre au mariage qu'à la royauté, fut contraint par une révolution à céder son trône à son frère Pedro II (23 nov. 1667). Le nouveau souverain fut reconnu par l'Espagne, qui conclut la paix avec le Portugal (13 févr. 1668). Cette normalisation des rapports après vingt-six ans de troubles permit à la papauté de réorganiser l'Église lusitanienne qui en avait grand besoin.

Pour maintenir Lisbonne dans la zone d'influence française, Louis XIV conçut aussitôt le projet de faire suivre à la reine le sort du trône : faire déclarer nul son premier mariage et la marier au nouveau roi, son beau-frère. Mais désireux d'aboutir à coup sûr, le roi gallican combina les choses de manière à écarter toute intervention pontificale en cette affaire. Le procès *super rato et non consummato* fut tranché par l'officialité de Lisbonne dans un sens favorable (24 mars 1668). Circonvenu par le roi, le cardinal de Vendôme, légat en France pour le baptême du dauphin, bien qu'il n'en eût pas les pouvoirs, leva l'empêchement d'honnêteté publique s'opposant au mariage successif avec deux frères, et Marie de Savoie épousa Pedro II. Mais la reine, prise de scrupules, fit avertir le pape par son confesseur (20 avr. 1668). Louis XIV essaya bien de contrecarrer cette démarche, se démenant tant qu'il put pour éviter toute intervention pontificale ou du moins pour en restreindre la portée. Si le pape refusait d'obtempérer à ses injonctions, on le menaçait de monter une cabale contre le droit d'intervention du S.-Siège ès causes matrimoniales princières. Mais le pape tint bon devant les menaces et reprocha vivement au roi d'avoir voulu faire le pape. Mis devant le fait accompli, il n'en exigea pas moins que tous les actes du procès fussent revus à Rome par une congrégation de 9 membres (oct. 1668). Cette congrégation établit que Vendôme avait outrepassé ses pouvoirs, et que le mariage avec Alfonso VI avait été nul. En conséquence, le pape accorda la double dispense requise, avec *sanatio in radice* de la nouvelle union (bref du 26 févr. 1669).

Cette solution était conforme aux intérêts de la France et sans doute aussi aux désirs des nouveaux conjoints. Mais il ressort d'un examen impartial des documents que la cause fut jugée à Rome suivant toutes les exigences du droit et que nulle autre considération ne pesa dans la balance. Ainsi tombent les reproches des historiens qui, faisant écho aux calomnies de Voltaire (*Le siècle de Louis XIV*, c. x), prétendirent qu'en cette affaire du « *démariage* » le pape n'avait fait que sanctionner la passion adultère de la reine (voir, sur cet épisode, Gérin, II, 251-73, 295-302).

4° *La grande campagne de Candie* (1669). — Faute de secours réels suffisants, aucune campagne importante n'avait pu être entreprise durant l'été de 1668. Il fallait faire mieux l'été suivant. L'urgence du péril ne permettant plus d'attendre la conclusion d'une ligue générale, Clément IX fit insister par ses nonces pour que chaque souverain promît directement un secours proportionné à sa puissance. Il fallait solliciter des réponses « précises, formelles et définitives » (16 oct. 1668; Terlinden, *ibid.*, 135).

L'Espagne allégua l'insécurité des nouvelles frontières franco-belges. Pour rassurer Madrid, le pape se déclara prêt à arbitrer les discussions soulevées à la conférence de Lille au sujet de la portée des clauses territoriales d'Aix-la-Chapelle. La réponse française ayant été évasive, le pape sollicita du roi de France l'engagement de n'attaquer aucun territoire espagnol durant l'année suivante (4 déc. 1668; *ibid.*, 130-41).

Louis XIV voulait bien intervenir, mais prétendait faire dépendre son intervention de celle des autres princes catholiques (13 nov. 1668; *ibid.*, 136-37). Le pape insista derechef, représentant au roi que c'était à lui de donner l'exemple. Louis XIV se laissa persuader : 14 vaisseaux et 15, puis 18 galères furent promis pour avril. La nouvelle en fut communiquée confidentiellement par Lionne au secrétaire d'État (11 janv. 1669; *ibid.*, 145-47) et par le roi au pape (13 févr. 1669; *ibid.*, 154-55). Ce deuxième document contenait aussi l'engagement de ne pas attaquer les possessions espagnoles.

De son côté, le pape continuait à soutenir Venise militairement et surtout financièrement. Il accorda des subsides pour l'enrôlement de mercenaires. Il chargea le nonce de Cologne d'enrôler une équipe de mineurs liégeois, les meilleurs spécialistes d'Europe en matière de travaux souterrains. Il permit d'affecter aux dépenses militaires le produit de la vente des biens appartenant à l'église S.-Marc et à trois Congrégations supprimées (voir *infra*), ce qui rapporta 1 000 000 de ducats (*Bull. Rom. Pont.*, XVII, 701, 739, 748, 781).

L'organisation de l'expédition de secours se heurta à de nombreuses difficultés : répartition et hiérarchie des commandements, étendards à arborer, préséance

et lieu de rassemblement des escadres, questions d'étiquette, tout fut matière à contestations. Les trois chefs français, Beaufort, Navailles et Vivonne, soulevèrent des discussions sans fin dont les échos atteignirent le pape et le chagrinèrent beaucoup.

D'autres difficultés résultèrent des lenteurs françaises, de la révolte de Don Juan en Espagne, des tergiversations vénitiennes. Diplomatie pontificale et diplomatie vénitienne différaient tant par leurs objectifs que par leurs méthodes. Même au plus fort de la lutte, Venise continuait à négocier avec la Porte. Ces pourparlers aboutirent à un accord virtuel au moment même où les escadres chrétiennes allaient prendre la mer. Par ses représentations à la Sérénissime, le pape réussit *in extremis* à les faire arrêter (mai-juin 1669; Terlinden, *ibid.*, 184), et même, grâce à l'appui de la diplomatie française, à les faire rompre (août 1669; *ibid.*, 215-18). Pourtant la France elle aussi jouait envers la Porte un double jeu diplomatique, n'étant pas ouvertement en guerre avec elle et permettant à son escadre du Levant, sous les ordres de M. d'Alméras, de laisser franchir les Dardanelles aux renforts turcs destinés à Candie (Gérin, II, 326; Terlinden, *ibid.*, 200).

Seul le pape avait pris en cette affaire une position exempte de toute équivoque. La situation de Candie devenant toujours plus critique, il fit renouveler ses instances auprès des cours catholiques d'Europe. Il proposa aussi un plan de campagne comportant un débarquement de diversion à La Canée, afin de forcer l'ennemi à relâcher sa pression sur Candie (mars 1669; Terlinden, *ibid.*, 218 sq.). Le commandant vénitien de Crète, Morosini, excellent stratège, avait approuvé ce plan. Mais il ne fut pas suivi. Le 19 juin, les vaisseaux alliés enfin rassemblés jetèrent l'ancre devant Candie et y débarquèrent leurs forces. D'autres renforts arrivèrent par la suite. La flotte compta en tout 58 navires de combat avec 1 100 bouches à feu.

Même en face de l'ennemi, l'unité d'action fit défaut aux chrétiens. Des erreurs de tactique du commandement français amenèrent, malgré des prodiges de vaillance, un double échec sur terre et sur mer (25 juin, 24 juill. 1669). La mésintelligence entre les nationalités s'aggrava à tel point que Navailles, contrairement aux instructions reçues, décida de réembarquer ses troupes et de les ramener en France. La nouvelle de ce départ précipité causa au pape « un extrême déplaisir ».

Le 6 sept., l'inévitable se produisit : Candie capitula après une résistance qui compte parmi les plus valeureuses de l'histoire moderne : 28 mois de siège; 56 assauts, 96 sorties; 30 985 chrétiens et 118 754 Turcs mis hors de combat; 50 317 barils de poudre; 48 119 bombes; 1 000 000 de grenades; 18 440 957 livres de plomb. Ce palmarès est à l'honneur de la papauté. Elle seule avait fait tout son possible pour soutenir les défenseurs de la place.

III. La question janséniste et la Paix clémentine. — Clément IX mit fin à la première phase de la querelle janséniste par la mesure d'apaisement connue dans l'histoire sous le nom de *Paix clémentine*. Malgré la pléthore de publications traitant de l'affaire janséniste, la pleine lumière est loin d'être faite sur les rétroactes de cet événement. Le caractère polémique des sources littéraires les rend souvent inutilisables. Les travaux anciens n'offrent pour la plupart rien d'original : ils reflètent surtout les convictions de leurs auteurs.

Les *Mémoires du P. René Rapin...*, l'*Histoire* de Du Mas et la *Relation* de Varet contiennent, à eux trois, la presque totalité des documents publiés jusqu'ici. Cependant, tout en fournissant de nombreux matériaux, ces trois auteurs, écrivant sous le coup des événements, n'ont pas réussi à se dégager de toute tendance partisane : le P. Rapin incarne l'aile antijanséniste; Varet représente le courant janséniste; Du Mas adopte une position plus centrale. Dans leur ensemble, les historiens contemporains ont repris les mêmes positions d'après leurs sympathies personnelles. Peu avant 1900, le chanoine Cauchie entreprit d'étudier la question sur la base des sources diplomatiques conservées au Vatican et aux archives du ministère français des Affaires étrangères. Mais l'étude qu'il comptait en donner n'a malheureusement pas dépassé un premier article de revue consacré à l'état des recherches sur ce problème. Une *Exposition de l'affaire du jansénisme sous le pape Clément IX*, travail de première main, dû à un ancien chef du dépôt des Affaires étrangères, Le Dran, est lui aussi resté inédit.

1° *La soumission apparente des Quatre.* — A la mort d'Alexandre VII, une commission épiscopale française venait d'être nommée par le pape défunt pour instruire la cause des quatre évêques (Pavillon d'Alet, Caulet de Pamiers, Arnauld d'Angers et Buzenval de Beauvais) qui refusaient de signer sans conditions le formulaire imposé en 1665 par la bulle *Regiminis apostolici* et avaient publié un mandement à ce sujet.

Comptant sur l'esprit condescendant du nouveau pape, l'entourage de Louis XIV, tant par gallicanisme que par sympathie envers les milieux jansénistes, manœuvra pour éviter aux réfractaires le procès dont ils étaient menacés. Ceux-ci avaient adressé à Clément IX un mémoire justifiant leur attitude (28 août 1667; Varet, I, 391-98). Ils furent épaulés par dix-neuf prélats (liste dans Pastor, 556, n.), qui se portèrent garants envers le pape de la doctrine de leurs quatre collègues et se plaignirent au roi de l'instruction ouverte contre eux (déc. 1667-janv. 1668; Varet, I, 388; Gérin, II, 245).

Désireux de poursuivre cette affaire dans l'esprit de son prédécesseur, le pape prit une série de mesures, mais manqua de discernement dans le choix des personnes chargées de les appliquer. Son invitation aux Quatre à signer le formulaire de 1665 et à rétracter leurs mandements sous peine de sanctions canoniques fut confiée pour exécution à trois des dix-neuf médiateurs susnommés (23 déc. 1667; Gérin, II, 244). A Rome même, une nouvelle Congrégation cardinalice de dix, puis de douze membres (Pastor, 553, 562), fut chargée des affaires jansénistes. Mais pour désigner un titulaire à la nonciature de Paris, alors vacante, au lieu d'y nommer l'assesseur du S.-Office, Galeazzo Marescotti, homme indépendant et énergique, le pape, cédant aux manœuvres de Lionne, y plaça Pietro Bargellini, alors nonce à Turin et connu pour son caractère timoré et conciliant (11 févr. 1668; Eubel, IV, 332). Une traduction française du Nouveau Testament composée par des jansénistes et éditée à Mons fut mise à l'Index, ainsi que le nouveau rituel d'Alet (20 ou 22 avr.; 20 févr., 9 avr. 1668; *Bull. Rom. Pont.*, 657, 629, 653; F. H. Reusch, *Der Index der verbotenen Bücher*, II, 668, 455). Mais Bargellini ne put obtenir la promulgation de ces deux mesures.

En France, trois évêques médiateurs (Gondrin de Sens, Vialart de Châlons, d'Estrées de Laon), en quête d'un accommodement, entreprirent dans le plus grand secret des pourparlers triangulaires, d'un côté avec le nonce, d'un autre avec Lionne, Colbert et Le Tellier, d'un troisième avec les quatre obstinés.

Bargellini, dont la passivité et la condescendance jouèrent en cette affaire un rôle décisif, se laissa gagner sans peine au principe de l'accommodement. Le pape eut beau lui rappeler sa mission de faire « étrangler par le roi l'hydre janséniste » (16 juin 1668; Pastor, 561), à Paris le vent n'était pas aux mesures de rigueur. Dès juill., le nonce répondit dans un sens lénitif et il

interpréta une décision prise le 13 juill. par la commission cardinalice comme une confirmation de son attitude. Cette décision insistait sur la nécessité de faire signer le formulaire par les Quatre, mais se montrait fort accommodante sur le chapitre de la rétractation (Pastor, 562).

Encouragés par l'attitude du nonce, les trois médiateurs, d'accord avec les ministres royaux, firent rédiger par le Grand Arnauld et par Nicole un projet de lettre de soumission, par laquelle les Quatre annonceraient au pape leur intention de signer le formulaire et de le faire signer par leur clergé. Cette lettre — un chef-d'œuvre d'ambiguïté (voir texte dans Du Mas, 389, 645) — pouvait être interprétée à Rome comme une soumission sans restriction. Un auteur non suspect d'hostilité au jansénisme reconnaît que « le regard le plus habitué aux subtilités théologiques ne saurait voir si les évêques rétractaient ou non leur doctrine » (C. Cochin, *Henri Arnauld, évêque d'Angers (1597-1692)*, Paris, 1921, p. 215).

Néanmoins ce document, revu par le roi et légèrement retouché par le nonce, ne fut pas signé sans difficulté par les Quatre, qui venaient d'adresser à leurs confrères de France une missive d'un ton presque révolutionnaire (25 avr. 1668, envoyée en juin; Varet, II, 19-55). Pour emporter l'assentiment de Pavillon, dont le caractère entier répugnait à tout compromis, il fallut ferrailler jusqu'au 10 sept. Il ne céda que pour faire plaisir à ses amis et rassuré sur la portée réelle de son geste par une lettre étrange de l'archevêque de Sens (1er sept.; Varet, II, 205). La lettre de soumission munie des quatre signatures, fut remise au nonce qui en expédia aussitôt une copie à Rome (sur les dates différentes, Pastor, 568, n. 2).

Entre temps les rapports de Bargellini à Rome avaient présenté ces négociations sous un jour très favorable et donnaient à penser que les formalités exigées seraient accomplies en toute loyauté (Pastor, 574). De leur côté, les évêques négociateurs faisaient parvenir à Rome des missives débordant de protestations ampoulées de dévouement (Pastor, 573, n.).

La véritable pensée des Quatre et de leurs complices apparaît bien dans le procès-verbal — de contenu identique — dont ils firent précéder le formulaire soumis à la signature de leur clergé lors des synodes diocésains réunis dans ce but entre le 14 et le 18 sept. Après une condamnation non équivoque des cinq propositions et une déclaration de fidélité à la doctrine de S. Augustin et de S. Thomas sur la grâce efficace par elle-même, ce document affirme la distinction du droit et du fait et, à l'égard de ce dernier, la suffisance du silence respectueux par motif de discipline (Varet, II, 270).

La soumission des Quatre fut suivie par celle, de même valeur, du Grand Arnauld, puis des religieuses de Port-Royal-des-Champs.

2° *Acceptation de Clément IX.* — Rome n'avait remporté qu'une apparence de victoire. Le pape ne mit pas longtemps à s'en douter.

Dans son bref du 28 sept. à Louis XIV, il lui fallut bien se déclarer satisfait « de ce que les quatre évêques s'étaient engagés... à signer et à faire signer le formulaire purement et simplement et [il] se félicitait d'une soumission et d'une obéissance qui le dispensaient de recourir à la rigueur » (Du Mas, 420, 649).

En réalité, il n'était rien moins que rassuré. Intrigué par une curieuse dépêche de Lionne (Pastor, 574-75, n.) donnant à entendre que Bargellini aurait pu dépasser ses instructions, il décida de recueillir de plus amples informations avant de répondre aux Quatre. Sur avis de la Congrégation cardinalice réunie le 26 sept., il fit demander que l'on expédiât à Rome les documents originaux dont le nonce ne lui avait encore fait parvenir que des copies, plus une attestation authentique de la soumission sincère des Quatre.

Quand il eut connaissance d'un chiffre du 25 sept., par lequel Bargellini lui dévoilait l'existence du procès-verbal ajouté par les Quatre, le pape réunit à nouveau la Congrégation compétente (11 oct.). Contre l'avis de plusieurs cardinaux, il y fut décidé de prier le nonce de se procurer l'acte authentique contenant les signatures des Quatre et de mener dans le plus grand secret une enquête sur ce qui s'était passé dans leurs synodes. Il importait en effet de savoir si le formulaire portait bien la signature des Quatre, si aucun codicille restrictif n'y était ajouté et si le mystérieux procès-verbal figurait ou non comme document officiel parmi les actes synodaux. Trois missives furent rédigées en ce sens (Pastor, 581-82). Le 30 oct., le secrétaire d'État fit savoir au nonce qu'une attestation écrite des évêques médiateurs serait une preuve officielle suffisante pour démentir les bruits inquiétants qui prenaient toujours plus d'ampleur (Pastor, 582).

Entre temps les nouvelles les plus contradictoires arrivaient à Rome. Le nonce se montrait tantôt rassurant, tantôt indécis. De sa propre autorité, il avait fait dissoudre le tribunal chargé d'instruire l'affaire. Des rapports anonymes affluaient, très inquiétants. Ceux de l'ancien évêque de Rodez, Abelly, et de trois de ses confrères ne l'étaient pas moins (*Mémoires du R. P. Rapin...*, III, 464).

Par décret du 23 oct. 1668, le Conseil du roi, prenant acte des événements survenus, imposa à l'avenir l'observation des Constitutions pontificales et par la « loi du silence » interdit toute polémique publique sur cette affaire.

Les attestations réclamées par le pape le 26 sept. furent fabriquées de toutes pièces par Lionne sur des blancs contenant la signature des Quatre (Pastor, 577-78). Mais le courrier qui les apporta à Rome apporta pareillement la nouvelle de leur fausseté. En dépit des précautions prises, la vérité se faisait jour. Les gazettes des grandes capitales d'Europe présentaient les événements comme une capitulation du pape qui, en se contentant d'une déclaration ambiguë des Quatre, se serait désolidarisé des mesures prises par son prédécesseur.

Cependant l'attestation écrite réclamée par le pape le 30 oct. fut donnée par un des trois médiateurs, l'évêque de Châlons. Par une déclaration qui est un chef-d'œuvre d'habileté, Vialart se portait garant de la sincérité entière des quatre signataires qui agirent « avec la meilleure foi du monde » (3 ou 5 déc. 1668; Du Mas, II, 239 sq.). Cette réponse portait aussi la signature du Grand Arnauld. Lionne, qui en avait été l'inspirateur, fit manœuvrer à Rome en faveur de ce document ambigu, en agitant une fois de plus l'épouvantail d'un schisme possible, si les milieux romains persistaient dans leur méfiance (14 déc., 1er févr.; Gérin, II, 308).

La Congrégation cardinalice, réunie le 23 déc., ayant estimé à la majorité de ses membres que l'attestation de Vialart pouvait suffire, le pape répondit aux Quatre par un bref du 19 janv. 1669 (voir Du Mas, 439, 650). Il leur rappelait leur devoir d'obéissance, supposait explicitement que leur signature avait été sincère, réaffirmait sa volonté de ne pas se départir de l'attitude suivie par son prédécesseur et, pour le reste, évitait les expressions et les sujets litigieux. Le lendemain, dans une lettre au nonce (Pastor, 1185), il expliquait les raisons de son attitude conciliatrice et répétait une fois de plus que la sincère soumission des Quatre avait été la cause de leur rentrée en grâce.

Le bref pontifical fut accueilli en France avec grande faveur. Le roi, la Sorbonne et plusieurs prélats remercièrent le pape. Lionne, dont ce bref était le triomphe,

le dépeignit, en termes hyperboliques, comme « la plus belle pièce qui soit venue de Rome il y a plus de cent ans » (Gérin, II, 309); mais tous ses efforts ultérieurs pour obtenir du pape une déclaration se désolidarisant du formulaire d'Alexandre VII se heurtèrent chez Clément IX à une fin de non-recevoir. Ces événements furent présentés au grand public comme une « concorde » entre le pape et le jansénisme. Clément IX protesta vivement contre cette façon de s'exprimer (*ibid.*, 312-13) et fit connaître son mécontentement quand il apprit qu'une médaille commémorative avait été frappée dans cet esprit (Pastor, 590).

Plus tard, Clément IX eut connaissance du texte même des procès-verbaux des synodes d'Alet et de Pamiers. La fraude commise fut constatée, mais il était trop tard pour réveiller cette affaire. C'eût été d'ailleurs inopportun : les documents publics les plus dignes de foi établissaient la victoire incontestée de la papauté sur le jansénisme. Grâce à l'obligation légalement reconnue de signer le formulaire, le même conformisme extérieur était garanti pour l'avenir. Or le pape ne pouvait juger que des actes extérieurs; vouloir pénétrer au delà, dans le secret des consciences, des restrictions mentales et des conditions interprétatives, c'était s'engager dans une série de complications sans fin. Il eut le bon sens de le comprendre. Il n'y avait donc plus qu'à laisser subsister l'équivoque : à Rome une adhésion sincère étant considérée comme inconditionnelle, mais les jansénistes n'insistant tellement sur leur sincérité que pour voiler qu'elle n'était pas inconditionnelle.

Écrivant au roi pour le remercier d'avoir obtenu une « sincère obéissance de la part des quatre évêques » (26 févr. 1669; Gérin, II, 310, n.), le pape n'était sans doute pas entièrement rassuré, puisqu'il ajouta dans cette même missive un appel au zèle royal pour bénéficier à l'avenir d'un soutien similaire, *si aliquid forte novi in hoc eodem genere pullulaverit.*

On ne peut donc nullement accuser Clément IX d'avoir adopté dans l'affaire janséniste une attitude différente de celle de ses prédécesseurs. Lui-même protesta du contraire à plusieurs reprises et Clément XI lui a rendu justice sur ce point (*Bull. Rom. Pont.*, XXI, 234). Mais en réglant son attitude comme il le fit, il laissa s'accréditer l'opinion suivant laquelle certaines distinctions introduites par les jansénistes bénéficieraient d'une tolérance romaine. Le meilleur jugement sur l'attitude de Clément IX à cette occasion a été formulé par Bossuet dans sa lettre du 30 sept. 1677 au maréchal de Bellefonds (*Correspondance*, éd. Ch. Urbain et E. Lévesque, II, Paris, 1909, p. 51).

IV. Questions diverses. — Dès le début de son pontificat, Clément IX fit la guerre à tout favoritisme dans l'administration financière des États de l'Église et dans la concession des privilèges. La liste contenant la série de faveurs accordées à tous ceux qui avaient pris part au conclave les énumère au complet, y compris les serviteurs du rang le plus modeste (*Bull. Rom. Pont.*, XVII, 517-28; cf. 533-41, 661-71, 714-21). Il choisit le cardinal Azzolini comme secrétaire d'État et le cardinal Ottoboni comme dataire.

En matière fiscale, conformément aux dernières volontés de son prédécesseur, il racheta l'impôt sur la mouture, ce qui nécessita un prélèvement de 500 000 scudi sur le trésor du château S.-Ange. L'édit annonçant cette mesure fut publié sous le nom d'Alexandre VII. Une Congrégation *Pro gravaminibus lollendis* fut instituée pour l'allègement des impôts (Moroni, XVI, 146-47). Mais, s'il allégea la fiscalité publique, Clément IX la simplifia aussi en supprimant tous les privilèges, avantages et exemptions, sauf ceux qui concernaient les collèges, les cardinaux, les officiers curiaux, les commensaux, les contrats intéressant la Chambre apostolique et les chefs de famille comptant plus de douze enfants (20 déc. 1667; *Bull. Rom. Pont.*, 616-22).

La liberté fut rendue au commerce des grains, l'essor de l'industrie lainière favorisé. Le pape unifia aussi l'administration de la ville de Rome en supprimant le régime particulier de la cité Léonine (Borgo) et le poste de *governatore di Borgo;* le gouverneur de Rome devait exercer en même temps les fonctions de vice-gouverneur du Borgo, sauf en période d'interrègne (1er sept. 1667; *ibid.*, 547).

Clément IX fit poursuivre la visite des églises de Rome prescrite par son prédécesseur (20 sept. 1667; *ibid.*, 572).

Il introduisit à Rome et dans l'État pontifical l'office et la messe de l'Immaculée Conception (21 oct. 1667; *ibid.*, 583); il en accorda aussi l'usage aux Jésuites et aux Ermites de S.-Augustin (*ibid.*, 569, 597). Il exigea de l'archevêque de Paris, Péréfixe de Beaumont, le rétablissement des jours de fête supprimés sans l'autorisation du S.-Siège (Gérin, II, 291, 375; Pastor, 548).

Le pape procéda à la béatification de Ste Rose de Lima, la première sainte américaine, en accordant à son culte plusieurs faveurs réservées aux seuls saints canonisés (12 févr., 6 nov. 1668; 2 janv. 1669; *A. S.*, août, V, 895-98). Il canonisa S. Pierre d'Alcantara et Ste Marie-Madeleine de Pazzi (28 avr. 1669; publ. seulement par son successeur, *ibid.*, oct., VIII, 799-803; *Bull. Rom. Pont.*, XVIII, 1, 11; cf. *Acta canoniz. S. Pelri de Alcantara et S. Mariae Magdal. de Pazzis*, publ. D. Cappello, Rome, 1669, extr. *A. S.*, *ibid.*, 803 sq.).

Il réorganisa la Congr. des Réguliers (*Bull. Rom. Pont.*, XVII, 654) et rendit permanente, le 6 juill. 1669, la Congrégation des Indulgences, dont la compétence était également étendue aux questions concernant les reliques (*ibid.*, 805; Moroni, XVI, 216 sq.; *Anal. juris pontif.*, I, 1855, 2270). Le 5 juill. 1668, il érigea une Congrégation particulière de six membres, pour examiner les doléances des souverains temporels au sujet des situations abusives résultant de la bulle de Grégoire XIV concernant les immunités et libertés ecclésiastiques. Cette Congrégation ne se réunit que trois fois avant la mort du pape. Elle s'occupa surtout des conflits presque endémiques qui opposaient, à Naples et à Milan, les autorités locales civiles et religieuses.

La durée trop brève de son pontificat empêcha Clément IX d'intervenir beaucoup dans les affaires des ordres religieux. Trois congrégations furent supprimées par lui : celle de S.-Georges *in Alga*, une branche des chanoines de S.-Augustin (6 déc. 1668; *Bull. Rom. Pont.*, 737); celle des Ermites de S.-Jérôme de Fiesole; et celle des Clercs apostoliques de S.-Jérôme, aussi appelés Jésuates. Leurs membres purent entrer dans un autre ordre ou vivre comme séculiers dans le monde. Leurs biens situés en Vénétie et en Sicile furent confisqués et appliqués au financement de la guerre de Candie (*Bull. Rom. Pont.*, 739, 748, 781; pour Milan, *ibid.*, 784).

Par contre, les Piaristes, auxquels Alexandre VII avait déjà rendu le rang de congrégation à vœux simples, furent rétablis le 23 oct. 1669, en leur dignité première d'ordre religieux avec les privilèges des mendiants (*ibid.*, 827). De même, le pape rétablit l'autonomie des camaldules d'Étrurie et des Silvestrins que ses prédécesseurs avaient réunis à d'autres groupes monastiques (24 oct. 1667; *ibid.*, 585, 589). A la prière de l'électeur de Bavière, il procéda aussi à un regroupement des monastères du Haut-Palatinat (*ibid.*, 541).

En 1668, il chargea son légat en France, le cardinal de Vendôme, d'approuver les règles des Sœurs de S.-Vincent de Paul. L'année précédente, il avait confirmé des mesures de réforme prises par son prédéces-

seur pour les Conventuels et les Carmélites déchaussées (*ibid.*, 563, 574), ainsi que des décrets portés par divers chapitres généraux d'ordres religieux (*ibid.*, 551, 612). Il modifia aussi le régime d'élections dans les monastères des Célestins (*ibid.*, 776), dispensa les Jésuites de l'obligation introduite par Innocent X de réunir une congrégation générale tous les neuf ans (*ibid.*, 721), accorda diverses faveurs aux dominicains irlandais réfugiés de par le monde (*ibid.*, 565, 580) et érigea dans le nord de la France la nouvelle province de S.-Antoine de Padoue des Pères récollets (*ibid.*, 570).

Aux consistoires des 12 et 18 juill. 1667, Clément IX suppléa les cérémonies encore manquantes pour les cardinaux de la dernière promotion de son prédécesseur (7 mars 1667; Eubel, IV, 35, n.).

En trois promotions, le pape créa douze cardinaux. Le 12 déc. 1667 : Jacopo Rospigliosi, son neveu; Sigismondo Chigi et Leopoldo de Médicis. Le 5 août 1669 : Luis Emanuel Portocarrero (publ. le 29 nov.) et Emmanuel de la Tour, duc d'Albret, cardinal de Bouillon. Le 29 nov. 1669 : Carlo Cerri, Lazzaro Pallavicino, Francesco Nerli, Niccolo Acciajoli, Buonaccorso Buonaccorsi, Emilio Altieri et Giovanni Bona, O. Cist., tous, hormis ce dernier, fonctionnaires de la Curie. Sauf pour la nomination du cardinal de Bouillon, le pape ne céda jamais aux pressions extérieures. Les efforts déployés du côté impérial en faveur du margrave Bernhard Gustav de Bade Durlach, abbé de Fulda, même accompagnés de menaces, ne firent aucune impression (A. Levinson, *Nunziaturberichte vom Kaiserhofe Leopolds I., 1. Febr. 1657-Dez. 1669*, dans *Arch. für österr. Gesch.*, CIII, 1913, p. 817 sq.). Il refusa de même d'accorder à la France la nomination de César d'Estrées et à l'Espagne celle du P. Nithard; pareillement, il resta insensible aux menées franco-impériales visant à faire accorder la pourpre au prince d'Auersperg pour le récompenser d'avoir négocié l'accord secret du 19 janv. 1668 prévoyant le partage de toutes les possessions espagnoles entre la France et l'Empire (A. Wolf, *Drei diplomatische Relationen aus der Zeit Kaiser Leopolds I.*, *ibid.*, XX, 1858, p. 289-304).

Sur divers points importants, Clément IX compléta l'organisation missionnaire entreprise par ses prédécesseurs.

A la demande de Mgr Pallu, de la Société des missions étrangères, en faveur duquel il avait envoyé au roi de France une lettre de recommandation (3 déc. 1667; Streit, V, n. 1725), il accorda de larges facultés en matière canonique et liturgique aux vicaires apostoliques en Extrême Orient (8 janv.-13 août 1669; Launay, *op. cit.*, I, Paris, 1894, p. 179-80; *Collectanea S. Congr. de Prop. Fide*, Rome, 1893, n. 50-53, 119, 270, 486, 687, 824, 843; Streit, I, p. 516). Le 4 juill. 1669, le Siam fut détaché de la mission de Malacca et soumis à la juridiction des vicaires apostoliques; à cette occasion le pape écrivit au roi de Siam, Phranarai, pour le remercier de sa bienveillance (Streit, V, n. 1741, 1743). Les royaumes de Golconde et de Pegu furent rattachés au vicariat apostolique de Bidshapur (*ibid.*, n. 492). Les Institutions ou *Monita* de la Société des missions étrangères furent approuvées par le pape; mais, sur avis défavorable de la Propagande, il refusa de transformer cette Société de prêtres en congrégation dont les membres seraient liés par des vœux (6 sept. 1669; Launay, *op. cit.*, 174-78).

La Constitution *Speculatores*, du 13 sept. 1669, plaça tous les missionnaires réguliers d'Extrême Orient sous l'autorité des vicaires apostoliques du Tonkin, de Cochinchine ou de Nankin, et déclara nuls les vœux par lesquels les catéchistes indigènes se liaient envers les réguliers. Désormais l'autorisation des vicaires apostoliques était requise pour tout exercice du saint ministère; ils avaient le pouvoir de trancher les conflits entre ordres différents, de visiter les églises et de régler diverses questions d'administration religieuse; une autre Constitution, parue le même jour, ordonna que les missionnaires ayant charge d'âmes et ignorant la langue du pays devaient être doublés de vicaires capables d'entendre les confessions et de prêcher (*Bull. Rom. Pont.*, 815-19; *Collect. S. Congr. de Prop. Fide*, n. 54; Streit, I, 429, 516; V, n. 1742).

Dans l'affaire des rites chinois, un décret du 13 nov. 1669 occasionné par une réclamation du P. Polanco, dominicain de Manille, confirma le décret du 12 sept. 1645, sans toutefois vouloir déroger à celui du 23 mars 1656 (*Bull. Rom. Pont.*, 819; Streit, V, n. 2378).

Le bref *Sollicitudo pastoralis*, du 17 juin 1669, renouvela pour tous les missionnaires, sous les peines les plus graves, la prohibition de toute occupation commerciale même dans un but apostolique. Les profits commerciaux réalisés à l'avenir devaient être appliqués par les Ordinaires au soulagement des pauvres ou à d'autres œuvres pies (Th. Grentrup, *Das kirchliche Handelsverbot für die Missionäre*, dans *Zeitschr. für Missionswissenschaft*, XV, 1925, p. 259 sq.; *Bull. Rom. Pont.*, 798; *Collect. S. Congr. de Prop. Fide*, n. 338; Streit, V, n. 493).

Le pape intervint aussi dans la tentative d'union des Arméniens de Pologne avec le S.-Siège, surtout à l'occasion d'un voyage à Rome de l'archevêque de Leopol (Lwów), Nicolas Torosowicz, lequel se vit interdire tout retour en son pays et eut de ce fait maille à partir avec la police pontificale (G. Petrowicz, *L'unione degli Armeni di Polonia con la Santa Sede (1626-86)*, Rome, 1950, p. 325, dans *Orientalia christiana analecta*, CXXXV).

Clément IX entretint des rapports suivis avec plusieurs savants et artistes : l'astronome Cassini, l'archéologue Ciampini, le P. Kircher, l'historien de la littérature Allacci et d'autres. Il fonda une académie pour l'étude de l'histoire de l'Église et concéda des privilèges aux Collèges germanique et hongrois. Il compta aussi au nombre de ses intimes l'ex-reine Christine de Suède, convertie du luthéranisme, qui avait passé une bonne partie de son exil volontaire à Rome et y avait noué de nombreuses amitiés. Le trône de Pologne étant devenu vacant et Christine en revendiquant la succession, le pape fit insister auprès du nonce de Cracovie pour qu'il soutînt cette candidature. Mais il ne paraît pas y avoir mis une grande conviction. Quand Christine revint à Rome, après un séjour de plus de deux ans dans les pays nordiques, le pape lui ménagea une réception des plus brillantes (22 nov. 1668; Ch. de Bildt, *Un banchetto al Quirinale nel seicento*, Rome, 1901). Elle continua dans la suite à lui rendre visite à peu près tous les mois et l'assista au cours de sa dernière maladie.

L'artiste préféré du pape fut le Bernin : outre l'achèvement de la colonnade de S.-Pierre, il le chargea de renouveler la décoration du pont S.-Ange : dix anges monumentaux portant les instruments de la Passion. Par piété et humilité, il exigea que leurs socles ne portassent d'autres inscriptions que des textes bibliques, mais Clément X répara cet oubli volontaire (Pastor, 541, n. 7). Clément IX confia au même artiste la décoration du tombeau de ses parents à Pistoie, ainsi que d'autres travaux à Rome et dans sa ville natale. Il avait aussi projeté de faire transformer par le Bernin et Maratta la tribune de Ste-Marie-Majeure, suivant un plan grandiose dont la réalisation aurait coûté 400 000 scudi. L'esquisse fut achevée en août 1669, mais la mort du pape en empêcha l'exécution.

Carlo Maratta peignit de Clément IX un portrait du type classique, très ressemblant (Rome, coll. Pallavi-

cini, reprod. Venturi, *Tesori d'arte inediti di Roma*, Rome, 1896; sur l'iconographie du pape, voir Pastor, 539; Beani, *Clemente IX, notizie...*, 189-96, décrit les 19 médailles frappées en son honneur).

V. Mort de Clément IX. — Même après la nouvelle du désastre de Candie, Clément IX garda son esprit combattif : il prit des mesures financières pour continuer la lutte, écrivit en ce sens au roi de France, forma le plan d'une ligue pour la défense de la chrétienté et nomma dans ce but une commission de huit cardinaux (16 nov. 1669; Gérin, II, 388; Terlinden, *ibid.*, 293). Mais le coup reçu avait été trop rude : il ne devait survivre que de quelques semaines à sa défaite. Il ressentit une attaque dans la nuit du 25 au 26 oct. 1669. Le chagrin qui le rongeait l'empêcha de se remettre complètement. Sachant sa vie menacée, il voulut redoubler ses efforts, tant en exercices de dévotion qu'en travaux de gouvernement. Ces imprudences l'achevèrent. Administré le 2 déc., il mourut le 9, après une agonie d'environ trente heures.

La mort du pape fut accueillie par le peuple comme celle d'un saint. Son oraison funèbre fut prononcée par Agostino Favoriti. Six ans plus tard, il fallut encore prendre des précautions pour éviter une violation de sa sépulture dans le but d'en extraire des reliques. Déposés provisoirement à S.-Pierre auprès de la tombe d'Alexandre VII, ses restes furent transférés à Ste-Marie-Majeure en 1680 (épitaphe dans Ciacconius, IV, 784).

L. André, *Les sources de l'histoire de France, XVIIe siècle*, t. VIII, Paris, 1935, table, p. 41. — C. Beani, *Clemente IX, notizie storiche*, Prato, 1893; *Cl. IX e l'isola di Candia*, Pistoie, 1897; *Cl. IX e Cristina di Svezia*, dans *Boll. stor. pistoiese*, II, 1900, p. 16. — B. Bruni, *Note romane relative a Papa Cl. IX*, *ibid.*, XXIII, 1921, p. 18. — *Bull. pont. S. Congr. de Prop. Fide*, I, Rome, 1839, p. 151-74. — *Bull. Rom. Pont.*, XVII, éd. de Turin, 1869, p. 512-839. — G. Canevazzi, *Papa Cl. IX poeta*, Modène, 1900. — A. Cauchie, *La Paix de Cl. IX (1662-69)*, dans *Revue d'hist. et de littér. relig.*, III, 1898, p. 481-501 (seul art. paru; bonne bibliogr.). — A. Ciacconius-A. Oldoinus, *Vitae...*, IV, Rome, 1677, col. 728-29, 769-96. — [Delplace], *Synopsis actorum S. Sedis in causa S. J.*, II, Louvain, 1895, p. 384-87. — Du Mas, *Hist. des cinq prop. de Jansénius*, Liège, 1699; 2e éd., 3 vol., Trévoux, 1702. — A. Fabronius, *Vitae Italorum doctr. excellentium*, II, Pise, 1778, p. 1-196. — Ch. Gérin, *Louis XIV et le S.-Siège*, Paris, 1894, I; II, p. 178-390; *Louis XIV et Cl. IX dans l'affaire des deux mariages de Marie de Savoie*, dans *Revue des quest. hist.*, 1880; *L'expédition des Français à Candie en 1669*, *ibid.*, XXV, 1879. — A. Guiglielmotti, *La squadra ausiliaria della marina romana a Candia ed alla Morea, Storia dal 1644 al 1699*, Rome, 1883. — G. Hanotaux, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révol. franç.*, VI, *Rome*, vol. I, Paris, 1888, p. 213-25. — B. Jungmann, *Dissertationes selectae in hist. eccles.*, VII, Ratisbonne, 1887, p. 262-84. — *Le relazioni degli stati Europei lette al senato degli ambasciatori Veneziani nel sec. XVII*, publ. N. Barozzi-G. Berchet, IIIe sér., II-III, *Relazioni di Roma*, Venise, 1877-79. — *Mémoires du P. René Rapin de la Compagnie de Jésus sur l'Église et la société, la cour, la ville et le jansénisme*, éd. L. Aubineau, III, Paris-Lyon, 1885, p. 395-511, 531. — Moroni, XIV, 54 sq.; LIX, 161 sq.; *Indice*, II, 268. — Pastor, XIV-1, 541-627. — R. Streit, *Bibliotheca missionum*, I, 819; V, 987, 1021. — C. Terlinden, *Le pape Cl. IX et la guerre de Candie (1667-69)* (*Recueil des trav.*, XIII), Louvain, 1904; *Les préparatifs de l'expédition au secours de Candie*, dans *Revue d'hist. eccl.*, IV, 1903, p. 679; *Les dernières tentatives de Cl. IX au secours de Candie*, *ibid.*, V, 1904, p. 47. — (Varet), *Relation de ce qui s'est passé dans l'affaire de la paix de l'Église sous le pape Cl. IX*, 2 vol., s. l., 1706. — G. Zaccagnini, *Cl. IX e i Turchi*, dans *Rivista Abruzzese*, nov.-déc. 1899; *L'elezione di Cl. IX e Cristina di Svezia*, dans *Boll. stor. pistoiese*, I, 1899, p. 150-54.

Roger Mols.

19. CLÉMENT X, pape, successeur de Clément IX; 29 avr. 1670-22 juill. 1676.

I. Avant le pontificat. — Emilio Altieri, né à Rome dans la paroisse S. Marco, le 12 juill. 1590, était le cinquième fils de Lorenzo Altieri et de Vittoria Delfino. Il commença ses études au Collège romain et les poursuivit à l'université de cette ville où il obtint son doctorat en droit civil et canonique, le 17 oct. 1611. Il entra au service de Giovan Battista Pamfili, le futur Innocent X, alors auditeur de la Rote, et devint bientôt un avocat renommé.

Pourtant l'exemple de son frère Giambattista et de deux de ses oncles le décida à entrer dans les ordres. D'après Eubel (IV, 131), il aurait reçu la prêtrise le 6 avr. 1624. Il poursuivit sa carrière comme assesseur auprès de Giambattista Lancellotti durant sa nonciature de Pologne; cette nonciature ayant duré du 2 déc. 1622 au 16 avr. 1627, il faut en conclure ou bien qu'Altieri fut ordonné en Pologne, ou bien qu'il y interrompit son séjour, ou bien qu'il ne séjourna auprès du nonce que durant les dernières années de sa nonciature. Lorsqu'il revint en Italie, son frère, devenu cardinal, résigna en sa faveur l'évêché de Camerino. Nommé évêque de ce diocèse (29 nov. 1627, d'après Eubel, IV, 131 et Ughelli, I, 570; 29 avr. 1629, d'après Biaudet, 250), il le gouverna jusqu'en 1666, date où il le résigna à son tour (avant juin). En 1630, il y tint un synode, dont les *Constitutiones synodales a S.D.N. Clemente X anno 1630 lunc Eccl. Camerin. moderante in comitiis synodalibus edilae* furent imprimées en 1672.

Urbain VIII, qui l'avait en haute estime, le nomma gouverneur de Lorette et, par deux fois mais pour peu de temps, gouverneur de la Marche. Il le chargea aussi d'entreprendre des travaux destinés à mettre Ravenne à l'abri des inondations. Désigné comme visiteur apostolique de tous les États de l'Église, il ne put remplir ses fonctions à cause de la guerre de Castro.

Sous Innocent X, E. Altieri fut chargé de la nonciature de Naples (25 déc. 1644). Il essaya sans succès d'obtenir une réconciliation entre le pape et l'ambassadeur espagnol Sirvela (avr.-juin 1645). Le 7 juill. 1647, éclata une révolution des Napolitains conduits par Masaniello contre la domination espagnole. Elle mit le nonce dans une position difficile. Invité par le pape, par le vice-roi et par l'archevêque de Naples à rechercher un accommodement, il mécontenta les deux partis. De sa nonciature bombardée par la flotte espagnole, il adressa des messages imprimés à la population, ce qui donna lieu à de fausses interprétations. Rome dut le rappeler à plus de réserve. Sa situation étant devenue intenable, il sollicita et obtint la permission de quitter la ville (2 nov. 1647), mais il se ravisa. En févr. 1648, l'arrivée à Naples d'un nouveau vice-roi rétablit le calme. Altieri resta nonce à Naples jusqu'en 1652 (N. Capece Galeota, *Cenni storici dei Nunzii apostolici di Napoli*, Naples, 1877; E. Visco, *La politica della S. Sede nella rivoluzione di Masaniello da documenti dell'archivio Vaticano*, Naples, 1923).

Frappé de disgrâce à son retour à Rome, il se retira en son évêché de Camerino. Au conclave de 1655, le collège des cardinaux le chargea de rétablir la paix en Haute-Italie.

Alexandre VII le rappela à Rome et le nomma, en 1657, secrétaire de la Congrégation des Évêques et des Réguliers, et plus tard consulteur de l'Inquisition.

En 1667, Clément IX en fit son *maestro di camera* et, à sa dernière promotion, dix jours avant sa mort, le nomma cardinal (29 nov. 1669). Les cérémonies complémentaires de l'ouverture de la bouche n'ayant pas encore eu lieu, faute de temps, le cardinal Altieri entra au conclave sans porter la pourpre.

Le conclave qui s'ouvrit le 20 déc. 1669 prit tout le monde au dépourvu. Six factions se le partageaient : celles des deux couronnes, France et Espagne, et celles des quatre pontificats précédents. Les deux tiers des voix requis pour l'élection ne pouvaient être obtenus

que par l'accord d'au moins trois factions. Mais les 24 cardinaux survivants des promotions d'Alexandre VII étaient assez forts à eux seuls pour exclure un candidat. Le cardinal Flavio Chigi, leur chef, était donc l'arbitre du conclave.

Aucune personnalité ne s'imposait : les rapports contemporains mentionnaient jusqu'à 21 papables. Toutes les candidatures présentaient des inconvénients. Et il fallait compter aussi avec les exclusives tant françaises qu'espagnoles. Deux camps se formèrent : le premier, d'une trentaine de membres, groupait la faction Chigi alliée aux Espagnols; l'autre unissait les 27 membres de la Triple, ligue réunissant les factions Barberini, Rospigliosi et l'Escadron volant. Les Français, arrivés seulement le 16 janv. 1670, restèrent d'abord neutres, pour se rapprocher ensuite de la Triple.

Les premiers scrutins ne reflétèrent absolument rien de l'état des esprits : les votes s'égaillaient au hasard, même sur les candidatures les moins acceptables. Certains jours, un des deux camps groupait ses suffrages sur un candidat déterminé. Simple démonstration de force pour impressionner l'adversaire.

Le vrai travail s'opérait en sous-main, par les négociations entre chefs de groupes, chefs de factions et ambassadeurs. Le cardinal Azzolino, chef de l'Escadron volant, fortement épaulé par l'ex-reine Christine de Suède, tenta de jouer à nouveau le rôle décisif qui fut le sien lors du conclave précédent. Mais il se heurta à Chigi, dont l'obstination fut la principale responsable de la durée du conclave.

Les premières candidatures, choisies parmi le groupe Chigi, échouèrent : le cardinal d'Elce (10 févr.), devant une exclusive française; Bonvisi (6 mars), devant une manœuvre de la Triple soutenue par l'ambassadeur de France; Vidoni, devant l'hostilité continuelle de Chigi, lui-même désireux de faire pièce à l'Escadron dont Vidoni était le candidat. Deux candidats choisis en dehors de la faction Chigi ne réussirent pas mieux : Odescalchi (20 mars) se heurta à la froideur de le Triple et à la méfiance des Français (d'après Petruccelli della Gattina, *Hist. diplom. des conclaves*, III, 256, l'ambassadeur de France aurait même prononcé le veto contre lui, ce qui semble inexact, cf. de Bildt, 175, n.); Brancaccio (11 avr.) dut céder devant un veto de l'ambassadeur d'Espagne contraire à ses instructions.

Près de quatre mois s'écoulèrent ainsi en exclusions formelles ou larvées. Si les ambassadeurs des deux couronnes avaient osé, fût-ce une seule fois, se parler à cœur ouvert, la candidature de Vidoni eût été assurée du succès malgré Chigi, car tant à Madrid qu'à Paris on lui était favorable. Mais la méfiance réciproque insurmontable du duc de Chaulnes et du marquis d'Astorga rendait impossible tout *modus vivendi*. Jamais il n'avait encore été ouvertement question d'une candidature Altieri. Seules des lettres de diplomates en avaient envisagé l'éventualité (Gérin, II, 405; Petruccelli della Gattina, *op. cit.*, III, 230, 232, 246). Créature de Rospigliosi, il était de ce fait *persona grata* pour la faction française (Hanotaux, 233), mais son inclusion n'était poursuivie par aucune des deux couronnes. Vers le 15 mars, Chigi et Médicis avaient convenu qu'il constituait une réserve possible (Petruccelli della Gattina, *op. cit.*, III, 253). Aux scrutins il n'avait recueilli que des votes isolés. Lui-même avait toujours voté pour Brancaccio. Sa qualité principale, c'était son âge : ses quatre-vingts ans faisaient de lui le deuxième doyen d'âge du Sacré Collège. L'idéal pour une candidature de « dépôt », c.-à-d. dont on pouvait escompter un pontificat assez bref « qui laisserait le gouvernement comme il est... » jusqu'au conclave suivant. Sa santé avait mieux résisté que celle de pas mal d'autres aux intempéries de ce terrible hiver passé en conclave, mais son intelligence était moyenne et il commençait tout doucement à perdre la mémoire. Le 18 avr., quelques cardinaux lancèrent un premier ballon d'essai en sa faveur. Un renversement des alliances entre factions permit d'écarter les obstacles. L'arrivée à Rome du cardinal espagnol Portocarrero (19 avr.), en même temps que d'un courrier extraordinaire de Madrid désavouant l'attitude du marquis d'Astorga, amena une scission entre la faction espagnole et celle de Chigi, lequel se rapprocha des Français.

A ce moment, l'ambassadeur de Venise, Grimani, venait de s'accorder avec ses collègues français et espagnol sur le soutien d'une candidature choisie parmi les cardinaux nommés durant le pontificat précédent. Après cinq jours de pourparlers secrets, les cardinaux Chigi, Rospigliosi et le duc de Chaulnes se mirent d'accord sur la candidature d'Altieri (28 avr.). Le lendemain, au premier scrutin, Altieri ne recueillit que 3 voix sur 56. L'accord fut alors dévoilé aux membres des diverses factions qui, excepté l'Escadron, se laissèrent facilement convaincre (sur l'erreur commise par Gérin, II, 406, voir de Bildt, p. VIII). Il fut moins aisé de convaincre l'intéressé lui-même. Durant une heure, il supplia ses amis, les larmes aux yeux, de le laisser mourir en paix. Il fallut l'entraîner à la chapelle Sixtine, où un second scrutin lui donna 21 voix et 35 accès sur 59 votants. Il ne se résigna qu'avec peine. Par gratitude pour Clément IX, il choisit le même patronyme.

Grâce à un heureux concours de circonstances, l'histoire de ce conclave dispose d'une collection de sources exceptionnellement complète. Outre les archives du collège des cardinaux, réunies depuis 1942 aux archives de la Congrégation Consistoriale, outre les diverses relations *in extenso*, les correspondances des ambassadeurs avec leurs gouvernements et diverses sources mineures, il faut mentionner la collection de toute première valeur constituée par la correspondance échangée durant le conclave entre le cardinal Azzolino et son amie l'ex-reine Christine de Suède, qui lui servait de vigie dans le monde extérieur.

En y comprenant les lettres échangées entre ces deux amis et d'autres cardinaux ou négociateurs, ce dossier conservé presque intact aux archives Azzolino comprend 387 pièces, dont 123 chiffres de Christine à Azzolino. L'ouvrage fondamental qui se base avant tout sur le dépouillement de ce dossier est celui de l'académicien suédois Ch. de Bildt, *op. infra cit.* — En outre, il faut citer parmi les ouvrages anciens : *Conclave di Cl. X*, Lucerne (Amsterdam), 1672; *Conclavi de' Pontefici romani*, Cologne (Amsterdam), III, 1691, p. 185-239; *Hist. des conclaves depuis Cl. V jusqu'à présent*, 3e éd., II, Cologne, 1703, p. 555-77. — Parmi les auteurs modernes : F. Petruccelli della Gattina, *op. cit.*, III, Paris, 1865, p. 224-71; Ch. Gérin, *op. infra cit.*, II, Paris, 1894, p. 391-408; L. Wahrmund, *Das Ausschliessungsrecht*, Vienne, 1888; G. Sardi, *Il cardinale G. B. Spada e il conclave del 1670*, Lucques, 1920.

Un de ses contemporains nous dépeint le nouveau pape comme de taille moyenne, d'aspect majestueux, de commerce agréable. Humilité et bonté d'âme, piété sincère et esprit d'économie étaient les traits principaux de son caractère; il ne détestait rien tant que de devoir refuser une grâce (Grimani, dans *Le relazioni...*, publ. Berchet, II, 356). Il se faisait surtout remarquer par son ordre du jour très différent de celui du commun des mortels. Couché avec le soleil, il se levait en toutes saisons deux ou trois heures avant l'aube, disait sa messe, vaquait à ses prières et commençait ses audiences parfois dès 5 heures du matin, au grand déplaisir des courtisans et diplomates (Gérin, II, 408-09). Sa force d'âme était peu commune. Au jubilé de 1675, malgré ses quatre-vingt-cinq ans, il tint à participer aux principales cérémonies : il visita cinq fois les sept basiliques, dirigea la récitation publique du chapelet durant l'octave du Rosaire et lava les

pieds de douze pèlerins. Son seul regret était, disait-il, de ne pouvoir faire davantage à cause de sa santé.

II. L'Activité politique et diplomatique. — L'activité diplomatique de Clément X, moins importante que celle de son prédécesseur, s'exerça surtout dans un triple domaine : la politique de Louis XIV et la guerre de Hollande; les relations entre l'Église et les pouvoirs civils; la guerre polono-turque et les difficultés intérieures de Pologne.

1° *Les affaires françaises et la guerre de Hollande.* — Dans la querelle janséniste, le calme extérieur imposé par la Paix clémentine et par la loi de silence ne fut pas troublé sous Clément X. Dès le début du conclave, le roi et Lionne firent savoir à leur envoyé à Rome, le duc de Chaulnes, qu'il lui faudrait obtenir du nouveau pape « parole de ne rien innover » à la Paix établie par son prédécesseur; au contraire, d'obtenir si possible la levée de l'obligation prescrivant au clergé la signature du formulaire d'Alexandre VII (Gérin, II, 411). Au cours de ses premières audiences Chaulnes exposa au pape que ce formulaire, tel un emplâtre, avait été utile en son temps, mais que, la plaie étant guérie, il ne pourrait plus faire que du tort. Le pape et le secrétaire d'État répondirent n'être pas certains de cette guérison. De part et d'autre, on préféra ne pas insister. Entre temps, le jansénisme, bénéficiant des sympathies des quatre principaux ministres, Colbert, Louvois, Le Tellier et Pomponne, consolidait ses positions et s'infiltrait dans de nombreux milieux dirigeants.

Le déclenchement de la guerre de Hollande provoqua à Rome des réactions en sens divers. L'apparition d'un nouveau foyer d'hostilités en pleine Europe fit craindre au pape une reprise de la guerre franco-espagnole. Il fit part de ses soucis aux princes catholiques d'Allemagne occidentale, à la régente d'Espagne et à Louis XIV lui-même (mars-mai 1672). Cependant, il n'était pas mécontent de voir une citadelle du calvinisme mise en mauvaise posture. Il se réjouissait à chaque nouveau succès des armées françaises et envoya bref sur bref au roi pour le féliciter, le remercier des mesures prises en faveur des catholiques dans les villes conquises et l'encourager à poursuivre dans la même voie. Son point de vue apparaît clairement dans un chiffre du secrétaire d'État au nonce de Madrid (13 août 1672; résumé dans Pastor, XIV, 655). Pardessus tout, il voulait éviter une extension du conflit, car il estimait les forces impériales indispensables contre la menace turque.

Les efforts de sa diplomatie pour prévenir la conclusion d'une alliance entre l'Espagne, l'empereur et la Hollande furent infructueux. L'alliance fut conclue, les hostilités ouvertes entre la France et l'Espagne, à laquelle se joignirent par la suite l'empereur et le Brandebourg. La médiation pontificale proposée par l'empereur fut aussitôt acceptée par Clément X et par les belligérants catholiques (Levinson, II, 157, 159); mais les Provinces-Unies rejetèrent toute initiative en ce sens (janv. 1674).

L'enthousiasme du pape pour la cause française se refroidit singulièrement à la suite des doléances de l'internonce de Bruxelles sur les excès commis par les armées de Louis XIV. Les prétentions insoutenables du roi, la morgue de son ambassadeur à Rome et les obstacles dressés du côté français aux tentatives de médiation (*ibid.*, 181) le renforcèrent encore dans sa réserve.

Il renouvela pourtant sa proposition (3 oct. 1674; Gérin, II, 637). Louis XIV différa d'abord sa réponse pendant plusieurs mois, puis il accepta, mais en proposant comme lieu de réunion Breda, puis Nimègue, sachant bien que ces deux villes seraient d'accès difficile pour une délégation pontificale (Gérin, II, 638-39). Le pape essaya, mais sans succès, d'obtenir un endroit de réunion plus accessible.

Il envoya trois délégués extraordinaires : Pompeo Varese, archevêque d'Audrinople, à Paris; Luigi Bevilacqua, patriarche d'Alexandrie, à Vienne; Pierre, archevêque de Nicomédie, à Madrid (5 oct. 1675), pour qu'ils négociassent avec les gouvernements intéressés l'insertion de clauses avantageuses pour la religion catholique.

Comme plénipotentiaire au congrès de la paix, il désigna Fabio Guinigi, archevêque de Ravenne (5 oct. 1675). Dans l'instruction qui lui fut remise, des directives spéciales réglaient la façon dont il aurait à se comporter envers les diplomates protestants, afin d'éviter la répétition des malentendus qui marquèrent les négociations du traité de Westphalie (analyse de cette instruction dans Laemmer, 31 sq.). Louis XIV éleva des objections contre cette nomination (Gérin, II, 641). Les négociations préliminaires au congrès de Nimègue furent poursuivies. Clément X mourut avant d'en voir l'achèvement. Quelques jours avant sa mort, il avait encore envoyé des missives pour hâter l'armistice (*ibid.*, 641-42).

2° *Relations entre l'Église et les pouvoirs séculiers.* — La congrégation instituée par Clément IX en 1668 « sur les doléances des princes séculiers contre l'observation de la bulle de Grégoire XIV en matière d'immunités, libertés et juridictions » poursuivit ses réunions. Le 28 déc. 1671, ses conclusions furent présentées au pape et communiquées aux cours intéressées. Mais celles-ci ne se déclarèrent pas satisfaites.

Avec le Portugal, les relations diplomatiques normales qui, après le rétablissement de l'indépendance en 1640, n'avaient pas été renouées pour ne pas mécontenter l'Espagne, furent rétablies en été 1670. Dès la même année, le pape dut faire une déclaration sur les provisions d'églises et, en 1672, il estima nécessaire de rappeler à la mémoire des intéressés un bref d'Urbain VIII de 1625. Des plaintes durent aussi être adressées à l'empereur et aux électeurs rhénans. Par une déclaration du 4 déc. 1674, les stipulations contraires aux droits de l'Église de Genève, contenues dans le traité de S.-Julien conclu en 1603 entre Genève et la Savoie, furent déclarées nulles (*Bull. Rom. Pont.*, XVIII, 518).

Les frictions furent encore plus nombreuses dans les pays relevant de la couronne d'Espagne. A Saragosse, des nominations faites durant la vacance du siège furent annulées (*ibid.*, 499-506). A Milan avec le duc d'Osuna, à Naples avec le vice-roi le marquis d'Astorga, conflits et incidents pour des motifs divers et parfois futiles restèrent à l'ordre du jour durant tout le pontificat. Le pape eut aussi à se plaindre du gouverneur des Pays-Bas au sujet d'une inscription figurant sur le tombeau de Jansénius (1672).

Ce fut avec la France que les relations furent les plus tendues. Un premier conflit, ouvert sous le pontificat précédent par l'arrêt d'Agen (4 mars 1669) qui avait attribué à la couronne le droit de connaître des différends opposant les évêques au clergé régulier, risquait de prendre mauvaise tournure. Les pourparlers traînant en longueur, la Constitution pontificale *Superna magni patrisfamilias*, du 21 juin 1670, encore en vigueur actuellement, régla en détail les droits respectifs des Ordinaires et des religieux dans les questions litigieuses concernant la prédication et l'administration du sacrement de pénitence par des réguliers (*ibid.*, 55). Le 12 sept., un arrêt du parlement de Paris interdit la publication de cette Constitution (Gérin, II, 475-78). Chacun resta sur ses positions.

A partir de l'automne 1672, un nouveau duel s'engagea dont le motif était surtout financier. Les dépenses militaires épuisaient les ressources de la France.

Déjà, en 1662, Louis XIV avait envisagé de négocier avec Rome un accommodement qui, « en faisant contribuer notablement tous les ecclésiastiques de France », permettrait d'alléger le fardeau fiscal pesant sur le tiers état. Il songeait surtout aux propriétés monastiques. S'apercevant qu'il lui serait impossible d'amener le pape à souscrire à toutes ses exigences, il préféra adopter à son égard la politique du fait accompli.

En déc. 1672, un édit de Louvois annexa divers ordres hospitaliers et militaires à celui de S.-Lazare et du Mont-Carmel. A l'avenir ces ordres dépendraient du roi et Louvois en serait le grand vicaire. Leurs biens devaient servir à payer ses officiers (Dubruel, 174). Pour obtenir du pape l'entérinement de cette mesure unilatérale, l'abbé Cocquelin, un familier des Le Tellier, fut envoyé à Rome en mission secrète (début 1673). Cette mission se prolongea durant toute l'année 1673. Outre l'affaire de S.-Lazare, Cocquelin était chargé d'une triple négociation : la réorganisation des monastères, avec sécularisation d'un certain nombre d'entre eux, conformément aux vœux exprimés par l'Assemblée du clergé de 1670 (*Procès-verbaux du clergé*, v, 62); — l'extension de la règle de la congrégation de S.-Maur, et par conséquent du droit de commende royale, à tous les monastères bénédictins de France, Cluny y compris; — la faculté d'imposer des pensions perpétuelles sur tous les bénéfices consistoriaux de nomination royale. Au cours de ces négociations, Clément X fit montre d'une très grande prudence et ne fit aucune concession.

Entre temps de nouvelles difficultés avaient surgi. L'intrusion royale contre l'élection régulière de dom Beuvron comme abbé de Cluny (14 oct. 1672), la tentative d'imposer le duc de Clermont-Tonnerre comme abbé de S.-Martin de Laon (printemps 1673) ne purent obtenir l'agrément du pape (Gérin, ii, 530-37).

Le 23 mars 1673, un édit de Colbert avait remplacé par de nouveaux offices affermés et jouissant du monopole officiel les anciens expéditionnaires chargés du transfert de provisions et de fonds entre Rome, Avignon et la France. Le recours à ces offices était déclaré obligatoire sous peine de nullité de la transaction ou de la faveur expédiée. Les 22 et 26 avr., le pape écrivit directement au roi pour se plaindre de cette mesure attentatoire à la liberté de l'Église, ainsi que de celle concernant les ordres annexés (*ibid.*, 497-98; Pastor, 656-57). Louis XIV fit la sourde oreille.

Ses ministres se montrèrent d'autant plus agressifs lors de l'affaire des franchises douanières. A Rome, les ambassades des principales puissances jouissaient de l'exemption des droits d'entrée sur les marchandises destinées à leur propre consommation. Grâce à de nombreuses complicités, ce privilège avait dégénéré en une vaste entreprise de contrebande, privant la Chambre apostolique d'une importante source de revenus. Pour y mettre fin, le cardinal Altieri proposa de remplacer cette exemption de taxe par un subside compensatoire annuel, équivalant aux droits d'entrée payés par les marchandises réellement consommées par les ambassades. Les ambassadeurs impérial, espagnol et vénitien firent bloc avec le duc d'Estrées, ambassadeur de France, pour défendre les privilèges exorbitants dont ils avaient scandaleusement abusé. Une augmentation de 3 % des droits d'entrée sur les marchandises étrangères, décrétée le 14 sept. 1674, mit le comble à leur mécontentement. A la tête d'une bande de factieux, ils marchèrent sur le Monte-Cavallo, résidence du cardinal patron, réclamant une audience commune pour se plaindre auprès du pape de l'attitude d'Altieri. Clément X garda son sang-froid. Il refusa de céder à cette intimidation, mais leur accorda une oreille très bienveillante au cours d'audiences particulières, allant jusqu'à promettre de les recevoir « à toute heure, quand ils voudraient, la nuit, le jour et même après l'heure de son coucher » (Gérin, ii, 550). Tous les efforts pour détacher le pape de son cardinal patron furent vains. Une congrégation de douze cardinaux disculpa Altieri. Louis XIV ayant réitéré ses plaintes, le pape fit preuve à cette occasion d'une condescendance poussée à l'extrême : il soumit son attitude au jugement des trois cardinaux chefs d'ordre (mars 1675) choisis comme arbitres (sur ce conflit, *ibid.*, 538-73).

Cette condescendance était sa règle de conduite partout où c'était possible. Lors de la nomination de Spada comme nonce à Paris, il avait permis au roi de choisir entre plusieurs candidats. Mais il refusa toujours de s'inféoder à la politique française. Pour obtenir du régent Pedro de Portugal qu'il prît le titre de roi, puisqu'il en avait le pouvoir, Louis XIV ne réussit pas à faire appuyer ses démarches par le pape, qui considérait cette question comme purement dynastique. Par contre, dès qu'il estimait de son devoir d'intervenir, le pape ne tenait aucun compte du bon plaisir royal. Ainsi dans l'affaire du mariage du duc d'York avec la princesse Marie d'Este. Ce mariage devait servir la politique française en Angleterre. Mais l'empêchement *mixtae religionis* ne pouvait être levé par le pape qu'au reçu d'assurances formelles concernant l'éducation des enfants dans la foi catholique. Louis XIV réussit à faire célébrer le mariage sans attendre la dispense expresse de l'empêchement. Le pape ne se laissa pourtant pas forcer la main. Il estima insuffisantes les garanties offertes par Louis XIV dans sa lettre du 17 avr. 1674 (*ibid.*, 517-18) et, ne pouvant obtenir davantage, refusa la dispense. Par contre, les premières mesures prises en France dans la ligne d'une généralisation du droit de régale ne semblent pas avoir provoqué de réaction dans les milieux romains sous le pontificat de Clément X (Dubruel, 161-76).

3° *La guerre polono-turque.* — Le danger turc, toujours latent, se précisa en été 1672. De tous les pays limitrophes de l'Empire turc, la Pologne, déchirée par des dissensions entre le parti des grands seigneurs et celui du prince Michel Wisniowiecki, élu roi par la Diète, semblait le plus vulnérable. Le sultan Mahomet IV décida de l'attaquer. Le 30 août, Kamenec Podolsk, clef de la Ruthénie, tomba en son pouvoir. Apprenant cette nouvelle, le pape prescrivit un jubilé spécial et invita l'empereur, les princes allemands et la reine mère d'Espagne à secourir la Pologne menacée (20-29 oct. 1672; Theiner, iii, 605). Il prit à sa charge une part importante du financement des hostilités, prescrivit dans ce but une imposition de trois décimes sur le clergé d'Italie (mars 1574; *Bull. Rom. Pont.*, 467) et permit aussi d'en prélever sur le clergé de Pologne (13 avr. 1674, Gérin, ii, 524, n.; mai 1676, Theiner, 638).

Pour élargir sa coalition antiturque, il adressa un bref au roi de Suède, Charles XI (Theiner, 607-08). Bien que ses ouvertures fussent appuyées par l'ex-reine Christine, elles se heurtèrent auprès de la cour luthérienne de Stockholm à une fin de non-recevoir. De même, une ambassade du chah de Perse arriva à Rome en sept. 1673 porteuse d'une réponse négative. Par contre, en août 1673, un Écossais émigré, Paul Menzies, se présenta à Rome comme messager du tsar Alexis Mikhaïlovitch, chargé de demander au pape de soutenir une alliance russo-polonaise contre la Turquie. En échange, la dignité impériale serait reconnue au tsar. Faute d'accord sur ce dernier point, l'alliance envisagée resta lettre morte (N. Tcharykow, *Une ambassade russe à Rome au XVIIe s. : Paul Menzies de Pitfodels*, dans *Cosmos catholicus*, 1901; P. Pierling, *La Russie et le S.-Siège*, iv, 48-68, 407-13).

Dès nov. 1672, le nonce de Cologne, Francesco Buonvisi, avait reçu mission de se rendre en Pologne pour mettre fin aux rivalités intérieures. Buonvisi réussit à négocier un accommodement entre le roi et Sobieski (12 mars 1673); il fit rejeter par la Diète la paix provisoire acceptée par le roi et prépara la poursuite des hostilités. Clément X satisfait pria son envoyé de rester en Pologne en qualité de nonce ordinaire à la place d'Angelo Ranucci (15 juill. 1673). Ayant entrepris une expédition préventive, Sobieski remporta, le 11 nov. 1673, une victoire décisive à Choczim sur les rives du Dniestr (Theiner, 622); le grand étendard en soie verte de l'armée ottomane, pris comme butin, fut envoyé au pape et suspendu comme trophée dans S.-Pierre (fin avr. 1674). Mais cette victoire demeura tout d'abord sans lendemain. Le roi Michel étant mort la veille de la victoire de Choczim, la succession au trône fut ouverte à nouveau. Le pape refusa de se prononcer pour aucun des seize candidats qui se présentaient, mais il recommanda aux électeurs de ne porter au trône qu'un homme dont la foi et le courage étaient au-dessus de toute contestation (Theiner, 623, 626). Il risqua une timide tentative auprès du nonce en faveur de son neveu Gaspare Altieri, mais n'insista pas lorsque Buonvisi lui fit représenter l'impossibilité d'une telle candidature (Trenta, I, 147, 322). L'élection de Sobieski (19-21 mai 1674) le combla de joie. Il continua à soutenir l'effort de guerre polonais contre l'ennemi commun de la chrétienté, mais ne vécut plus assez pour voir le résultat de ses efforts.

III. Les affaires intérieures de l'Église. — En vertu d'un accord conclu durant le conclave avec le cardinal Chigi, le nouveau pape, à peine élu, adopta comme *cardinale padrone* le cardinal Paluzzi degli Albertoni, dont le neveu Gaspare avait épousé Laura, unique nièce du pape et seule héritière des Altieri. Entre autres marques de faveur, Clément X permit à cette branche des Paluzzi de porter à l'avenir le nom d'Altieri.

Le cardinal patron Paluzzi-Altieri occupa sous le pontificat de Clément X une position si prépondérante qu'il relégua dans l'ombre les cardinaux secrétaires d'État eux-mêmes : Federigo Borromeo, puis Francesco Nerli. Sa personnalité et son rôle furent très discutés, même de son vivant. A tort, semble-t-il. Administrateur entreprenant, expéditif, intègre et tout dévoué à la chose publique, il mérita bien la confiance que le pape lui témoignait. Il ne semble pas exact qu'il ait systématiquement imposé ses vues au pontife octogénaire. Mais pour le ménager et pour lui épargner des émotions dangereuses, il avait établi autour des appartements pontificaux un filtrage soigneux des visiteurs et des nouvelles. De plus, comme le rapporte une relation vénitienne, il déploya « tous ses efforts pour que la vieillesse et la bonté du pape n'affaiblissent pas le respect dû au gouvernement » (*Le relazioni...*, publ. Berchet, 358). Ce faisant, il lui arriva d'avoir la main lourde, ce qui lui aliéna les milieux diplomatiques et mit plus d'une fois le pape en une position difficile. Clément X eût préféré le voir agir avec moins d'ostentation et plus de circonspection. Mais s'il l'obligea, en une occasion mémorable, à présenter ses excuses à Christine de Suède, et s'il s'abstint toujours de visiter le palais monumental qu'il s'était fait construire pour 300 000 scudi et qui pouvait héberger cinq cours distinctes, il lui garda toujours sa confiance.

La politique sociale et fiscale de Clément X se résume en deux mots : générosité et économie.

Il prit d'abord plusieurs mesures imitées de son prédécesseur : octroi de faveurs à ceux qui avaient participé à son conclave, ainsi qu'à d'autres familiers (mai-déc. 1670; *Bull. Rom. Pont.*, 22, 42, 87, 101, 115, 139, 285, 314).

Bien que l'effort de guerre de Clément IX eût fortement obéré les finances pontificales, Clément X ne négligea aucun moyen de soulager les contribuables. Il uniformisa la fiscalité par la révocation de nombreuses exemptions d'impôts (9 oct. 1670; *ibid.*, 123). Il multiplia les concessions de gratuité pour les expéditions, à tel point que les revenus de la Daterie diminuèrent de 45 %. Contraint de modérer les dégrèvements fiscaux et ne pouvant se résoudre à dévaluer les *luoghi di monti* (c.-à-d. la dette publique), ce qui aurait ruiné nombre de familles et d'institutions pieuses créancières, il décida de poursuivre une politique d'économies. Les dépenses militaires et privées furent fortement réduites.

Mais le budget de ses libéralités ne subit aucune réduction : il dépensa 39 000 scudi par an en menues aumônes et la coutume qui réservait aux bonnes œuvres les taxes perçues pour les dispenses de mariage fut scrupuleusement observée (126 000 scudi en 1672).

Clément X favorisa aussi l'agriculture et certaines industries textiles; il veilla à la régularité des approvisionnements, protégea le patrimoine forestier du pays, finança des travaux d'irrigation dans la vallée de la Chiana, organisa le secours-maladie pour les travailleurs agricoles de la Campagne romaine. Le port de Civitavecchia fut déclaré port franc. Pour remédier aux abus des règlements à terme, il institua une caisse publique des paiements, d'abord pour les bouchers et poissonniers, puis pour tous les détaillants en denrées alimentaires.

Il édicta une Constitution déclarant que l'exercice d'une activité industrielle ou commerciale n'était pas incompatible avec un titre de noblesse (15 mai 1671; *ibid.*, 229). Il interdit les jeux de hasard et le port de certains couteaux; il fit retirer la permission d'organiser des combats de taureaux au Colisée. A l'occasion de l'année sainte de 1675, il fit libérer les vieux galériens turcs, et attribua aux œuvres pies les sommes habituellement dépensées pour le carnaval. Lors du tremblement de terre de 1672, il contribua généreusement à la restauration des localités sinistrées, surtout de Rimini. Il soumit les Juifs à une surveillance sévère et leur imposa une taxe spéciale au bénéfice du *Spedale della SS. Trinità*. Il fit interdire aux courtisanes de se constituer des rentes viagères, afin qu'elles ne pussent éluder leur obligation de laisser le tiers de leur héritage au monastère de Ste-Marie-Madeleine-de-la-Pénitence. Il fit ériger à ses frais un home pour les nouveaux convertis; au bout de deux ans, ses 92 pensionnaires s'y trouvant à l'étroit, il le fit transférer en des locaux plus spacieux (*Bull. Rom. Pont.*, 545). En 1671, il érigea un *studium generale* à Urbino et permit, en 1673, l'érection d'une université à Majorque (*ibid.*, 184, 394). Il accorda divers dégrèvements fiscaux aux artistes de l'académie de S.-Luc (*ibid.*, 62). Il fit réunir en un seul fonds d'archives tous les documents concernant la Daterie apostolique (11 janv. 1671; *ibid.*, 148).

Clément X enrichit aussi le calendrier : un de ses premiers actes fut d'expédier les bulles de canonisation de S. Pierre d'Alcantara et de Ste-Marie-Madeleine de Pazzi, canonisés par Clément IX tout à la fin de sa vie (11 mai 1670; *ibid.*, 1, 11; *A. S.*, oct., VIII, 799-803). Il autorisa aussi le culte de Ludovica Albertoni (28 janv. 1671; *Bull.*, 157), de Ferdinand III, roi d'Espagne (7 févr. 1671; *ibid.*, 158; d'après *A. S.*, *Martyrol. Rom.*, 216, il s'agirait d'une canonisation solennelle, datée du 4 févr.), et de plusieurs autres serviteurs de Dieu (liste dans Novacs, 223 sq.). Le 12 avr. 1671, il canonisa les SS. Gaétan de Tienne, François de Borgia, Philippe Beniti, Louis Bertrand et Ste Rose de Lima (*A. S.*, oct., V, 478-88; août, V, 1013-29, pour les deux derniers seulement; les bulles

des trois premiers furent publiées par Innocent XI, 15 juill. 1691, et Benoît XIII, 4 juin 1724). Le 5 mai 1672, le bref de béatification de Pie V demandé par Louis XIV, fut lu à S.-Pierre (*Bull. Rom.*, 304). D'autres béatifications eurent lieu : le 25 janv. 1675, Jean de la Croix et François Solano; le 14 nov., les dix-neuf martyrs de Gorkum (*ibid.*, 526, 528, 600). Il dérogea par deux fois à la coutume réservant le patronage céleste des royaumes d'ici-bas aux seuls saints canonisés : le 11 août 1670, pour Rose de Lima en faveur des possessions espagnoles; le 10 janv. 1674, pour Stanislas Kostka en faveur de la Pologne (*ibid.*, 73, 463).

Parmi les autres mesures prises par lui, on peut relever : la Constitution *Ex Commissae* du 13 janv. 1672, contenant des dispositions très sévères pour régler la concession des reliques provenant des cimetières romains : toute concession est subordonnée à l'autorisation du cardinal vicaire après examen des reliques; la gratuité est prescrite; les reliques insignes sont réservées aux églises, aux princes et aux prélats majeurs (*ibid.*, 296); — l'extension de la fête des SS. Anges gardiens à l'Église universelle (13 sept. 1670); — de nombreuses concessions d'indulgences, en particulier pour le rosaire des Camaldules (20 juill. 1674; *ibid.*, 492) et pour l'*Angelus;* — l'instruction *Cum alias* du 21 août 1670, précisant les témoignages à recevoir dans les causes matrimoniales (*Bull. Rom. Pont.*, 81); — la confirmation et l'extension des privilèges accordés aux habitants d'Avignon (6 nov. 1671; *ibid.*, 280); — le renforcement des prescriptions de la clôture dans les couvents de Rome (29 févr. 1676; *ibid.*, 606); — le serment imposé aux pensionnaires des Collèges germanique et hongrois de ne pas prolonger leur séjour à Rome au delà de la durée de leurs études (16 oct. 1672; *ibid.*, 358); — la concession de certaines modifications d'uniforme aux *chierici di Camera* (juin 1670) et celle de la *cappa rossa* au chapitre d'Avignon (avr. 1676); — l'extradition du médecin alchimiste Francesco Borri et sa condamnation à la réclusion perpétuelle après un procès de deux ans; — la mitigation des mesures prises par Clément IX dans le conflit opposant l'université de Louvain et l'évêché de Liège concernant la collation de certains bénéfices (10 oct. 1673; *ibid.*, 428).

Clément X légiféra beaucoup en faveur des ordres et des congrégations religieuses, mais presque toujours sur des points de détail : confirmation des décrets portés par des chapitres ou des congrégations générales; confirmation, ampliation ou communication de privilèges; questions de préséance, d'administration intérieure; érection de confréries; concession d'indulgences et d'offices spéciaux.

Comme interventions plus importantes, il faut mentionner : l'approbation de la congrégation des Bethlémites fondée au Guatémala par Pierre de Béthencourt et confirmation de leurs statuts (2 mai 1672); l'approbation des modifications apportées aux constitutions de la congrégation de la Mission (Lazaristes) par une commission de cardinaux nommés par Clément IX (23 juin 1670; *ibid.*, 34); la concession du choix de douze abbés titulaires à la congrégation des Olivétains (*Bull. Rom. Pont.*, 67, 168, 234); l'érection à Naples et au Portugal de deux nouvelles provinces des frères mineurs déchaussés ou alcantarins (*ibid.*, 531, 584); la réunion des dix couvents portugais des ermites déchaussés de S.-Augustin en une congrégation de l'Immaculée Conception (8 févr. 1675; *ibid.*, 535). A deux reprises, le pape intervint aussi dans l'administration intérieure d'un ordre, afin de lui permettre de rétablir sa situation financière, par la réduction d'une importante source de dépenses : le 13 juin 1670, il interdit la réunion d'un chapitre général des Carmes pour élire un nouveau prieur général et prorogea de six ans le terme du général en fonctions, Matteo Orlandi; il supprima aussi l'office des quatre assistants (*Bull. Rom. Pont.*, 40); — le 19 août 1672, il imposa à la congrégation du Latran des chanoines réguliers de S.-Augustin une réduction de la fréquence des chapitres généraux, des visites des monastères, et d'autres mesures d'économies (*ibid.*, 330).

Clément X poursuivit l'action missionnaire de son prédécesseur, dans le sens d'un renforcement du pouvoir de la Congrégation de la Propagande et des vicaires apostoliques issus de la Société des missions étrangères au détriment des anciens monopoles. En ce domaine, la série de mesures prises les 23 oct., 10 nov., 22 et 23 déc. 1673 et renforcées les 7-8 juin 1674 (*ibid.*, 442-60; Streit, v, n. 510-12, 1780-89, 1798-1800, 2416-17, 2428) furent décisives. La plus importante est celle qui déclarait les vicaires apostoliques et les missionnaires exempts de la juridiction goanaise, excepté dans le territoire relevant de la couronne de Portugal : cette mesure impliquait la délimitation territoriale du Padroado. D'autres documents confirment les dispositions prises par Alexandre VII et Clément IX pour étendre l'autorité des vicaires apostoliques à toutes les missions de Chine, de Cochinchine, du Tonkin, du Siam et du Cambodge, réservent de nombreux droits administratifs et juridictionnels aux seuls vicaires apostoliques, déclarent que pour se rendre aux Indes orientales le choix de l'itinéraire est libre, sans obligation d'emprunter la route Lisbonne-Goa. Plusieurs missionnaires jésuites du Tonkin ayant élevé des difficultés furent rappelés à l'ordre. Par contre, deux de leurs collègues reçurent des marques de faveur exceptionnelles : le P. Verbiest s'était vu renouveler, dès 1672, la permission d'accepter le « mandarinat du tribunal des mathématiques du Céleste Empire avec toute la juridiction attachée à cette dignité »; et en 1675, le P. Antoine Vieyra, menacé de difficultés pour avoir dénoncé trop crûment les abus des coloniaux portugais, fut soustrait à la juridiction du S.-Office du Portugal et soumis immédiatement à l'Inquisition romaine (*Bull. Rom. Pont.*, 573). Le décret du 6 avr. 1673 (*ibid.*, 393) obligea tous les livres traitant des missions à être censurés par la Propagande. Les statuts du premier synode du Tonkin furent approuvés en 1673 (Streit, v, n. 1759); la délimitation territoriale du vicariat apostolique de Nankin fut déterminée en 1674 (*ibid.*, n. 2427). Le pape accorda aussi aux missionnaires franciscains de Terre sainte la faculté d'exercer la médecine et la chirurgie (7 juill. 1670; *Bull. Rom. Pont.*, 66). En 1674, Clément X fit ériger le siège épiscopal de Québec.

Les promotions cardinalices de Clément X firent l'objet de nombreuses intrigues et négociations. Dès son avènement, le pape se trouva placé devant deux candidatures que son prédécesseur n'avait jamais consenti à retenir : celle de César d'Estrées, évêque de Laon, exigée par Louis XIV soi-disant au nom du régent de Portugal; et celle du margrave Bernhard Gustav de Baden Durlach, abbé de Fulda, poursuivie par l'empereur. En outre le roi de France réclamait la pourpre pour Pierre de Bonsy, archevêque de Toulouse (Gérin, II, 412-24). Cependant, à sa première promotion, le pape n'accorda le chapeau qu'à trois prélats de la Curie : Federigo Borromeo, Camillo Massimo et Gaspare Carpegna (20 déc. 1670). Peu auparavant, il avait transféré à S. Bernardino alle Terme le titre de S. Georgio in Alga supprimé par Clément IX.

Dépité par son échec, Louis XIV fit exercer à Rome une telle pression (*ibid.*, 424-43) que Clément X se résolut à céder : au consistoire du 24 août 1671, deux cardinaux furent nommés *in petto*, l'évêque de Laon et l'abbé de Fulda. Un bref adressé au roi (22 sept. 1671) lui signifia la nomination de son candidat. Mais devant une recrudescence des exigences françaises et des réela-

mations espagnoles, le pape se raidit. Il fit répondre à l'envoyé français « que les promotions étaient des choses si absolument dépendantes des papes, et en la substance et en la manière, qu'ils veulent être entièrement les maîtres » (*ibid.*, 446-47). Il remplaça le nonce de Paris, l'incapable Bargellini, par Francesco Nerli.

Pour calmer les appétits déchaînés tout en sauvegardant les susceptibilités nationales, Clément X régla comme suit sa deuxième promotion cardinalice (22 févr. 1672) : trois cardinaux furent publiés, Pierre de Bonsy, archevêque de Toulouse, et le dominicain Vincenzo Maria Orsini, nommés ce jour-là; le troisième était l'abbé de Fulda nommé *in petto* six mois auparavant. Le cardinal d'Estrées restait nommé *in petto*, ainsi qu'un autre cardinal nommé ce jour-là. Ce dernier était le jésuite Nithard, ancien grand inquisiteur et premier ministre de la reine d'Espagne. Lui et d'Estrées furent publiés le 16 mai suivant. Vu les circonstances, il aurait été quasi impossible au pape de ne pas accorder la pourpre à l'évêque de Laon. Cette nomination n'en fut pas moins funeste au bien de l'Église contre lequel le cardinal d'Estrées ne cessa d'intriguer.

Ayant ainsi apaisé les puissances, Clément X put songer à promouvoir de vrais serviteurs de l'Église. Le 16 janv. 1673, Felice Rospigliosi, neveu de Clément IX, reçut enfin le *chapeau de gratitude;* le 12 juin suivant, furent nommés cardinaux : Francesco Nerli, nonce à Paris, promu à la Secrétairerie d'État; Girolamo Gastaldi, Girolamo Casanata, Pietro Basadona, et un cinquième qui ne fut publié que le 17 déc. 1674, Federigo Baldeschi-Colonna.

Vers la fin de cette année, l'appétit de Louis XIV se réveilla. Conseillé par le cardinal d'Estrées et par son frère, l'ambassadeur de France à Rome, il fit harceler le pape de nouvelles prétentions en faveur de l'évêque de Marseille, Forbin-Janson, soi-disant au nom de la Pologne, et d'un chanoine de Cologne, le prince Guillaume de Furstenberg.

A cette occasion eut lieu la fameuse audience du 21 mai 1675, au cours de laquelle le duc d'Estrées se livra à des écarts de langage et usa de violences pour empêcher le pape de le congédier (relation d'Altieri à Spada, nonce à Paris, Gérin, II, 585, n.; du cardinal de Hesse à l'empereur, Pastor, 645; du duc d'Estrées au roi, Gérin, II, 583-85). D'Estrées fut excommunié et, dès le 27 mai, une nouvelle promotion décerna la pourpre à six cardinaux : quatre Romains, Galeazzo Marescotti, Alessandro Crescenzi, Bernardino Rocci, Fabrizio Spada; un Napolitain, Mario Alberizzi; un Anglais, Philipp Thomas Howard. Cet incident envenima encore notablement les relations entre la France et le S.-Siège (voir les portraits et les biographies des cardinaux nommés par Clément X dans Guarnacci, 11-97).

Sous Clément X, Carlo Rainaldi succéda au Bernin comme architecte pontifical. Le projet de Clément IX pour transformer Ste-Marie-Majeure fut abandonné comme trop coûteux : seuls la façade et les abords extérieurs du chœur furent restaurés par Rainaldi suivant un plan nouveau. Le pape confia au même artiste la confection du mausolée monumental de son prédécesseur, placé d'abord à gauche de la tribune puis à l'entrée de la nef centrale; la statue de Clément IX est de Domenico Guidi, les figures latérales représentant la Foi et la Charité sont de Cosimo Fancelli et d'Ercole Ferrata (reprod. dans *Enc. catt.*, III, 1840). L'ornementation du pont S.-Ange et celle de la colonnade de S.-Pierre, commencées sous Alexandre VII et Clément IX, reçurent leur achèvement. Sur la place S.-Pierre, un deuxième jet d'eau fit pendant à celui de Paul V. Dans la basilique, il fit placer au-dessus de l'entrée centrale la reconstitution de la mosaïque de Giotto, surnommée *La Navicella*, et il chargea le Bernin de réaliser le tabernacle monumental ornant la chapelle du S.-Sacrement qui fut inaugurée en 1675 et coûta 40 000 scudi.

Il consacra 12 000 scudi à transformer la chapelle funéraire familiale des Altieri à Sta Maria sopra Minerva, et y fit placer les restes de deux de ses frères et de son père. Un tableau de Carlo Maratta au maître-autel y représente S. Pierre présentant à la Vierge les cinq saints canonisés par Clément IX. L'inauguration eut lieu le 12 août 1672. Plusieurs nouvelles églises furent consacrées à Rome durant son pontificat, principalement durant l'année sainte.

L'état de santé du pape, très satisfaisant jusqu'alors, vu son âge, commença à décliner rapidement au cours de l'été 1676. Un début d'hydropisie se déclara, suivi de fièvres causées, dit-on, par l'absorption de fruits contaminés. Il continua malgré tout à recevoir des audiences jusqu'à la mi-juillet. Il mourut le 22 juill. 1676. Son éloge funèbre fut prononcé par l'abbé Malagonnello. Ses restes furent ensevelis à S.-Pierre, dans la chapelle du S.-Sacrement. Le tombeau, œuvre de Mattia de' Rossi, comprend la statue du pape (par E. Ferrata) trônant entre la Clémence et la Bénignité (par Mazzuoli et Morcelli) (reprod. dans *Enc. catt.*, III, 1841). Les médailles frappées durant son pontificat sont décrites dans Guarnacci (99-104) et Artaud de Montor (*Histoire des Souverains pontifes romains*, VI, 97-102).

L. André, *Les sources de l'hist. de France, XVIIe siècle*, VIII, Paris, 1935, table, p. 41. — E. Arisio, *Memorie sulla vita di Cl. X*, Rome, 1863. — (A. Bartolini), *Alcuni atti consistoriali della Sta di Cl. X*, Rome, 1878. — Ch. de Bildt, *Christine de Suède et le conclave de Cl. X (1669-70)*, Paris, 1906. — *Bull. pont. S. Congr. de Prop. Fide*, II, Rome, 1839, p. 175-226. — *Bull. Rom. Pont.*, éd. de Turin, XVIII, 1869. — Cappelletti, IV, 300. — *D. T. C.*, III, 94-98. — M. Dubruel, *La Cour de Rome et l'extension de la régale*, dans *Revue d'hist. de l'Église de France*, IX, 1923, p. 161-76. — Eubel, IV, 131. — Ch. Gérin, *Louis XIV et le S.-Siège*, II, Paris, 1894, p. 391-646. — M. Guarnacci, *Vitae et res gestae Pont. Rom. et S. R. E. cardinalium a Cl. X usque ad Cl. XII*, I, Rome, 1751, col. 1-103. — G. Hanotaux, *Recueil des instr. données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révol. franç.*, t. VI, *Rome*, vol. I, Paris, 1888, p. 227-69. — H. Laemmer, *Zur Kirchengesch. des XVI. und XVII. Jht.*, Fribourg, 1863. — A. Levinson, *Nuntiaturberichte vom Kaiserhofe Leopolds I.*, II, *Mai 1670 bis August 1679*, dans *Archiv für österr. Gesch.*, CVI, 1918. — Moroni, XIV, 56; *Indice*, II, 269. — Muratori, *Annali d'Italia*, XI, Milan, 1749, p. 313-31. — G. de Novaes, *Elementi della storia de' Sommi pontifici*, X, Rome, 1822, p. 206-50. — Pastor, XIV, 611-55. — R. Streit, *Bibliotheca missionum*, I, 819; II, 887; V, 987, 1021. — *Synopsis actorum S. Sedis in causa S. J.*, II, Louvain, 1895, p. 388-401. — A. Theiner, *Vetera monum. Poloniae... hist. illustrantia*, III (1585-1696), Rome, 1863. — T. Trenta, *Memorie per servire alla storia politica del card. Buonvisi*, I, Lucques, 1818.

ROGER MOLS.

20. CLÉMENT XI, pape, successeur d'Innocent XII: élu le 23 nov. 1700, † 19 mars 1721.

I. AVANT LE PONTIFICAT. — 1° *La jeunesse.* — Gian Francesco Albani naquit à Urbin (à Pesaro, la patrie de sa mère, d'après Cardella, VIII, 19), le 22 ou 23 juill. 1649. Son grand-père, Orazio, avait négocié avec le dernier duc d'Urbin le retour de ce fief au S.-Siège et avait reçu en retour le titre de sénateur romain. Son père, Carlo († 1684), *maestro di camera* du cardinal Francesco Barberini, avait épousé Elena Mosca, qui mourut en mettant au monde un deuxième fils.

L'aîné, Gian Francesco, venu à Rome en 1660, séjourna pour ses études au Collège romain et à l'abbaye de Grottaferrata. Il brilla rapidement par sa connaissance des langues anciennes et par son talent oratoire. A l'âge de dix-sept ans, il découvrit à Grotta-

ferrata un manuscrit contenant la seconde partie du ménologe de Basile Porphyrogénète et le traduisit en latin (éd. d'Urbin, 1727). Vers la même époque, il composa la traduction latine d'une homélie de S. Sophronios de Jérusalem sur les apôtres Pierre et Paul, avec une introduction critique sur l'auteur, et les fit publier lui-même (Rome, 1666). Il traduisit encore l'éloge du diacre Procope sur S. Marc l'évangéliste (éd. *A. S.*, avr., III, 350-52). Il continua ses études par la philosophie et le droit et, pour faire honneur à ses compatriotes, accepta de recevoir ses lauriers de docteur en droit dans sa ville natale (1668). Revenu à Rome, il y fréquenta les plus célèbres jurisconsultes, Carpini, Rondinini et de Luca.

A vingt et un ans, ayant décidé de suivre la carrière ecclésiastique, il devint chanoine de S. Lorenzo in Damaso, grâce à son protecteur, le cardinal F. Barberini, et à la mort de celui-ci reçut une pension sur son évêché de Nardo. En 1673, il accompagna le cardinal C. Barberini au cours de la visite de son abbaye de Subiaco et composa à cette occasion les statuts synodaux de Subiaco et de Farfa qui furent longtemps cités comme modèles.

Durant toute cette époque, il fréquenta assidûment les cercles de savants qui se mouvaient dans le sillage de l'ex-reine Christine de Suède, qui compara un jour son éloquence à celle de Cicéron (Polidori, 17). Il fit partie également de l'académie oratoire, curieusement dénommée des Humoristes, et de plusieurs autres. Il s'était formé une très riche bibliothèque dont la Catholic University de Washington a fait l'acquisition vers 1930.

2° *Les premières fonctions.* — G. F. Albani ne débuta dans la prélature qu'à l'âge de vingt-huit ans (1677). Il fut référendaire des deux Signatures et consulteur de la Congrégation Consistoriale. Innocent XI lui confia successivement le gouvernement de Rieti, de la Sabine et d'Orvieto (Lafitau, 18, traduit par erreur Civitavecchia). A la demande de son père, il revint à Rome en 1683 et lui tint compagnie à Urbin, au cours des derniers mois de sa vie (hiver 1683-84). La protection du cardinal C. Barberini lui valut encore d'être choisi comme secrétaire aux brefs (3 oct. 1687), poste qu'il gardera jusqu'à son élévation au pontificat, et comme vicaire, puis comme chanoine de la basilique S.-Pierre (20 mai 1688), titre qu'il eut le privilège de pouvoir cumuler avec celui de S. Lorenzo.

3° *Le cardinalat.* — A la promotion du 13 févr. 1690, Alexandre VIII le nomma cardinal-diacre du titre de S. Maria in Porticu (c.-à-d. in Campitelli). Polidori (20-21) raconte à ce sujet l'anecdote suivante : trois jours avant sa nomination, le pape, dictant à son secrétaire le texte de son allocution consistoriale, en vint à l'énumération des douze cardinaux qu'il comptait créer. Après le onzième, il se serait arrêté un instant, comme pour réfléchir, puis aurait ajouté : « Écrivez vous-même le douzième. — Quel nom dois-je écrire? — Comment! vous ne savez pas même écrire votre propre nom. » Le 22 mai 1690, le cardinal Albani échangea son titre contre celui de S.-Adrien, et plus tard ce dernier contre le titre presbytéral de S. Silvestro in Capite. A l'occasion de sa promotion il avait reçu en commende l'abbaye de Casamari (*ibid.*, 22-23).

Conseiller prudent et avisé, le cardinal Albani avait l'oreille d'Alexandre VIII et de son successeur Innocent XII. Celui-ci, au lendemain de son élection, le consulta durant trois jours sur les nominations à faire aux postes de la Curie. Sous ces deux pontificats, Albani fit partie de nombreuses Congrégations : Consistoriale, des Rites, de l'Examen des évêques, de l'Immunité ecclésiastique, de l'Index, des Indulgences, des Réguliers, de la Propagande, de la Fabrique de S.-Pierre. Il fut protecteur des Minimes, des Chartreux, des Brigittins, de l'ordre militaire des Chevaliers de S.-Georges (ou Constantiniens), des Grecs orthodoxes. Il eut à s'occuper spécialement des hérétiques convertis au catholicisme. Il refusa d'assumer en outre la protection de l'ordre de S.-Benoît.

Le cardinal Albani patronna en 1697 la publication posthume d'un ouvrage du cardinal Sfondrato sur la prédestination, qui fut fortement discuté dès sa parution (Reusch, II, 683).

Dans trois circonstances très importantes son avis fut suivi par le pape. Sur la politique à suivre à l'égard de l'Assemblée gallicane, il fut un des trois cardinaux spécialement consultés par Alexandre VIII et fut chargé par lui de lire aux cardinaux réunis autour de son lit d'agonie la bulle qui déclarait nulles les décisions de l'Assemblée de 1682. Le projet de bulle contre le népotisme fut inspiré et rédigé par lui (juin 1692). Dans l'affaire de la succession d'Espagne, Charles II ayant, peu avant de mourir, exposé au pape la situation embarrassante dans laquelle le mettait cette question (13 juin 1700), Innocent XII en confia l'examen à plusieurs cardinaux, dont Albani, et chargea ce dernier de répondre au roi. Il se peut que cette réponse ait contenu, en termes généraux, le conseil de léguer sa couronne plutôt à un héritier de la maison de France qu'à un prince d'Empire, mais il ne semble pas que ce fut cette réponse qui ait déterminé le roi d'Espagne à dresser son testament en faveur de Philippe d'Anjou. La diplomatie pontificale s'est toujours défendue de s'être exprimée à cette occasion avec précision. Quoi qu'il en soit, les originaux de cette correspondance ont disparu et les textes divulgués en 1702 sont des faux qui ont donné le change à tous les historiens anciens depuis Polidori. Clément XI lui-même en a dénoncé la fausseté. (Sur cette affaire, Galland, 227-29; Pastor, XIV-2, 1164.)

En politique le cardinal Albani penchait plutôt pour le parti français, peut-être par opportunisme, sans doute aussi par amitié pour les Barberini, notoirement francophiles. Mais cette sympathie n'alla jamais jusqu'à mettre en question son indépendance sur le terrain religieux. Déjà lors du conclave d'Innocent XII, Albani, n'était son jeune âge, eût été un des principaux papables.

4° *Le conclave de 1700.* — Innocent XII étant mort le 27 sept. 1700, le conclave fut fermé le 9 oct. 38 cardinaux seulement sur 66 étaient présents; 20 autres se joignirent à eux par la suite. Le cardinal Albani venait d'être ordonné prêtre. Il avait célébré sa première messe le 6 oct., à l'église S. Maria de'Angeli.

Le Sacré Collège était divisé en trois partis : les cardinaux nationaux, comportant une faction hispano-impériale, faible et désorganisée, et une faction française très unie; — le parti des *zelanti*, groupant les créatures d'Innocent XI et d'Innocent XII; forts d'une trentaine de membres, ils étaient décidés à ne tenir compte que du bien de l'Église; — enfin, un tiers parti composé des cardinaux de Clément X et d'Alexandre VIII, plus perméables aux influences extérieures. On s'attendait à un très long conclave, les partisans d'un pape énergique et ceux d'un pape docile envers les couronnes étant en nombre égal.

Dès le premier scrutin (10 oct.), Albani se classa troisième, avec 6 voix sur 38 votants. Pourtant sa candidature n'était pas sérieusement envisagée, car ses cinquante et un ans l'excluaient de la liste des papables. Les sympathies françaises à son égard, assez prononcées au début (instruction de Louis XIV à son ambassadeur, le prince de Monaco; Hanotaux, II, 196) se refroidirent par la suite (*ibid.*, 242). Le cardinal de Noailles reçut pour instruction de ne se rallier à sa candidature qu'à toute extrémité (*ibid.*, 274).

Au cours des scrutins suivants, l'habituel jeu de

massacre commença et dura un mois entier. Les principaux papables et plusieurs candidats de second plan virent leurs chances s'évanouir. Albani ne dut qu'à son jeune âge de rester à l'écart des pratiques et de ne pas subir le même sort (Galland, *loc. cit.*).

Un grave incident envenima encore la situation. Le 5 nov., une escarmouche entre les sbires de la police urbaine et l'escorte armée du prince Vaini, un noble romain protégé par les Français, coûta la vie à plusieurs serviteurs de l'ambassade de France. L'ambassadeur, le prince de Monaco, quitta la ville pour San Quirico en signe de protestation. Le Sacré Collège se rangea à l'avis du cardinal Albani et le chargea de rédiger une lettre d'excuses au roi Très Chrétien (Polidori, 44). Le conclave aurait duré encore longtemps sans la nouvelle, parvenue à Rome le 19 nov., de la mort du roi d'Espagne Charles II. Ce coup d'éperon stimula les conclavistes qui poursuivirent leurs pratiques durant toute la nuit du 19 au 20. A l'aube, la nouvelle se répandit en ville qu'Albani était élu : rumeur prématurée. La candidature d'Albani, proposée par les *zelanti*, fortement appuyée par les deux Barberini, avait été acceptée par toutes les factions, sauf les Français qui voulaient gagner du temps pour résoudre la succession espagnole par un fait accompli. Certains cardinaux lui reprochaient aussi d'être trop jeune. Les Français firent quelques difficultés, après quoi ils se rallièrent (Galland, 375-77; Hanotaux, II, 243).

Un seul cardinal ne voulut pas entendre parler de cette candidature : Albani lui-même. Petruccelli della Gattina (441) et Le Roy (85) ont, sans aucune raison, mis en doute la sincérité des sentiments qu'il exprima à cette occasion. Les instances des cardinaux Médicis, Barberini, Lamberg, Colloredo furent impuissantes. A force de se débattre contre la pensée d'une telle nomination dont il s'estimait indigne, il était tombé malade. Invoquant l'exemple de S. Grégoire le Grand, il s'obstina dans son refus; il prépara même une formule de renonciation. Un conclaviste du cardinal Le Camus lui ayant apporté un texte de S. Grégoire le Grand (*Regula pastoralis*, I, 4) démontrant l'erreur de son attitude, il fit consulter quatre théologiens : le dominicain Massoulié, le théatin Tommasi, le jésuite Alfaro et le franciscain Varese, sur le point de savoir si un cardinal élu pape à l'unanimité, mais se reconnaissant indigne d'une telle fonction, pouvait refuser son élection. Les quatre réponses furent négatives (voir les deux dernières dans Galland, 622-27). Albani se soumit. Il fut élu à l'unanimité (moins sa propre voix qu'il donna, comme il l'avait fait dès le début, au cardinal Panciatici), le 23 nov., fête de S. Clément, dont il choisit pour cette raison le patronyme. Le 30 nov., il fut consacré évêque et couronné le 8 déc. Il prit le cardinal Paolucci comme secrétaire d'État et le cardinal Sagripanti comme dataire.

L'élection du nouveau pape fut accueillie avec faveur, non seulement par l'opinion catholique, mais encore par des notabilités musulmanes telles que le pacha du Caire et celui d'Anatolie. Le conseil urbain protestant de Nuremberg fit même frapper à cette occasion des médailles commémoratives en or et en argent, dont les inscriptions glorifiaient les quatre vertus caractéristiques de l'élu : justice, piété, prudence et érudition. Un exemplaire en fut offert au nonce de Vienne avec une lettre des plus louangeuse (Reboulet, I, 47).

II. Clément XI et les puissances. — 1° *De 1700 à 1705.* — Le pontificat de Clément XI débuta sous le signe de la succession d'Espagne ouverte par la mort de Charles II. Celui-ci ayant légué sa couronne par testament à Philippe d'Anjou, fils du dauphin, le nouveau pape, qui du temps de son cardinalat s'était montré favorable à cette solution, reconnut sans peine le nouveau roi (7 févr. 1701; *Epist.*, 35). Il conformait en cela son attitude à celle de la plupart des puissances. Cette reconnaissance se bornait toutefois aux seuls pays espagnols et à Milan. Plus tard on reprocha à Clément XI de s'être ainsi engagé prématurément. Ses défenseurs n'eurent aucune peine à démontrer que le pape n'avait fait que suivre l'opinion de la majorité du peuple espagnol (Pometti, XXI, 313).

Prévoyant une nouvelle guerre européenne, le pape s'efforça d'en prévenir le déclenchement ou du moins d'en préserver l'Italie : il proposa dans ce but sa médiation aux principales puissances intéressées et invita les souverains italiens à former un bloc neutre (fin 1700; *Epist.*, 13-28, 37-40). Il accepta de faire occuper Mantoue, la clef de l'Italie, par un détachement pontifical et suggéra secrètement à l'ambassadeur de Venise d'y faire envoyer aussi des troupes vénitiennes. Ces efforts furent vains. Déjà Louis XIV, poursuivant d'anciens objectifs annexionistes, avait occupé le Milanais, puis toute la Haute-Italie, et les troupes impériales, sous les ordres du prince Eugène, se mettaient en mouvement pour l'en déloger. Revendiquant les droits de son frère, l'archiduc Charles, l'empereur Léopold Ier fit opposition aux stipulations testamentaires de Charles II. Il n'accepta la médiation du pape que moyennant des garanties qui furent repoussées par le roi de France. Il conclut alors avec la Prusse, la Hollande et l'Angleterre la grande alliance de La Haye (7 sept. 1701).

Pour prévenir le conflit imminent, le pape envoya trois nonces extraordinaires à Paris, à Vienne et à Madrid (nov. 1701). Devant leur insuccès, il borna ses efforts à rester neutre. Équilibrisme d'autant plus difficile à garder qu'il était tiraillé par les exigences contradictoires des deux partis, qui trouvaient des complicités jusque parmi le Sacré Collège. Pris entre l'enclume et le marteau, il s'attira l'inimitié des deux.

Le sort de Parme, fief du S.-Siège, dangereusement situé à la frontière du Pô, l'inquiétait. Il obtint des Impériaux la promesse qu'ils respecteraient ce territoire (23 avr. 1701; Pometti, XXI, 323). Mais, en janv. de l'année suivante, le prince Eugène fit occuper la ville de Parme, prétextant qu'elle relevait de l'Empire. Le pape ordonna alors à ses propres troupes d'occuper Plaisance (18 févr. 1702; *Epist.*, 115; Pometti, XXI, 366-67).

Plus délicat encore était le problème découlant des liens de suzeraineté unissant le S.-Siège et les Deux-Siciles : partisans de Philippe V et partisans de l'archiduc Charles rivalisèrent d'empressement à présenter au pape le paiement d'un symbolique tribut de vassalité (la haquenée, appelée *chinea*). Clément XI, qui avait chargé une commission cardinalice de se prononcer sur cette question épineuse (avr. 1701), refusa toute prestation d'hommage, sans préjudice des droits du S.-Siège. D'après Lafitau (I, 72), Philippe V aurait même offert au pape des avantages territoriaux et familiaux, qu'il aurait pareillement refusés.

Cependant la force des choses et peut-être ses sympathies propres amenèrent Clément XI à une attitude toujours plus inamicale pour l'empereur et ses alliés. Il éleva des protestations — surtout platoniques il est vrai — contre la décision de l'électeur de Brandebourg de prendre le titre de roi de Prusse (16-18 avr. 1701; *Epist.*, 43-50, 58; *Orat. consist.*, 6; Friedensburg, 423 sq.). Il envoya un légat à Nice saluer la princesse Marie-Louise de Savoie et lui conférer la rose d'or à l'occasion de son mariage avec Philippe V (8 août 1701; *Orat. consist.*, 6); plus tard, il s'abstiendra d'un pareil geste, lors du passage par la Haute-Italie de l'archiduchesse Élisabeth, femme de Charles III. Il prit ouvertement position en faveur du prétendant anglais Jacques III Stuart (3 oct. 1701; *ibid.*, 7-8;

cf. *Epist.*, 81). Tandis qu'il refusait aux troupes impériales le libre passage demandé à travers ses États (janv. 1702), il s'engageait envers les Français, par deux accords secrets (oct. 1701, 25 juin 1702; Hanotaux, II, 292-93), à les laisser pénétrer sur son territoire en cas de violation de la neutralité pontificale, et il adressait coup sur coup des plaintes contre les excès et les violations répétées du territoire pontifical commis par les armées belligérantes. Un maréchal de l'Empire, le marquis Cesare del Vasto, fut condamné à mort par un tribunal romain (18 mars 1702). Philippe V étant venu visiter Naples, le pape lui envoya un légat extraordinaire (8 mai 1702). Bien qu'il eût pris toutes les précautions pour que cette démarche ne fût pas interprétée comme une reconnaissance d'investiture, les apparences de la neutralité se trouvaient une fois de plus compromises ([F. Barberini], *Descrizione della legazione del card. Carlo Barberini a Filippo V*, Rome, 1703, rééd. 1858).

La reconnaissance officielle de l'archiduc Charles comme roi d'Espagne par les alliés (12 sept. 1703) mit le pape dans l'embarras. Il ne modifia pourtant pas son attitude, ce qui accrut la tension entre Rome et Vienne.

Un événement regrettable envenima encore la situation : la place forte de Ficcarolo fut livrée par le général pontifical Paolucci aux forces françaises, en violation d'une parole donnée aux Impériaux (24 juin 1704). Clément XI n'était pour rien dans cette affaire; il fit aussitôt démettre Paolucci de son commandement. Mais pour Vienne la preuve d'une collusion entre Rome et Madrid n'avait plus besoin d'être faite. Déjà, en 1702, l'empereur avait rompu avec le nonce et refusé de recevoir le légat extraordinaire que le pape lui avait envoyé. De Rome, les rapports de l'ambassadeur impérial, le comte Lamberg, remplis d'excès de langage et dénaturant les intentions du pape, ne cessaient de verser de l'huile sur le feu. A la mort de Léopold Ier (5 mai 1705), la rupture était imminente.

En comparaison de ces gros nuages, la politique pontificale dans les autres pays ne se heurta durant cette période qu'à des difficultés mineures, quoique sérieuses. A Paris et surtout à Madrid, on lui reprochait aussi son obstination. Bien que Philippe V fût depuis plusieurs années en possession effective du royaume de Naples, ce qui eût pleinement justifié une reconnaissance *de facto*, Clément XI persistait à la refuser.

Deux graves conflits de juridiction mettant en cause l'archevêque de Sorrente, Filippo Anastasi, et l'évêque d'Aquila, Ignazio de la Cerda, créèrent de 1700 à 1703 une situation très tendue dans le royaume de Naples. Il s'agissait à l'origine de deux affaires d'intérêt local, dans lesquelles les parties avaient témoigné d'autant plus d'obstination qu'elles se croyaient sans raisons suffisantes plus certaines de leur bon droit. Les principes étant mis en cause, on en vint aux mesures extrêmes : bannissement et censures ecclésiastiques. Après plusieurs interventions, deux monitoires du pape (21 mai, 30 juill. 1707; *Bull. Cl. XI*, 817, 833) rétablirent une paix précaire.

Clément XI se trouva également impliqué dans un conflit sérieux avec le duc Léopold de Lorraine. Le 22 sept. 1703, il condamna le *Code Léopold* (*Epist.*, 177). Il félicita l'évêque de Toul pour sa résistance et rappela les autres évêques lorrains à leurs devoirs de pasteurs (26 janv., 10 mai 1704; *ibid.*, 199, 217). Il n'obtint entière satisfaction auprès du duc qu'en 1708, après être revenu cinq fois à la charge (*Epist.*, 230, 271, 341, 459, 727; *Orat. consist.*, 49; cf. Just; Reusch, II, 779). Par la suite, le duc de Lorraine devint un des plus fermes soutiens de la politique pontificale.

2° *De 1705 à 1709.* — La politique romaine du nouvel empereur Joseph Ier se caractérisa d'emblée par plus de radicalisme : suivant les conseils fielleux de Lamberg, il rompit les relations diplomatiques (juill. 1705). Le pape lui adressa alors un appel autographe (30 août; *Epist.*, 293), qu'il doubla de missives à l'impératrice et aux principales notabilités susceptibles d'intervenir dans le sens d'un apaisement (*Epist.*, 295). L'empereur répondit que son intention était seulement de suspendre les relations jusqu'à ce qu'il eût obtenu satisfaction sur ses griefs : mais ceux-ci étaient pour la plupart imaginaires.

Les mois qui suivirent connurent une détente. Le pape prit quelques mesures d'apaisement : accord sur l'élection épiscopale de Munster, remplacement du gouverneur de Rome, permission tacite aux évêques catalans de se rallier à Charles III. Mais la question bénéficiale du *jus primarum precum* suscita de nouveaux tiraillements.

L'année 1706 fut fatale à la coalition franco-espagnole : batailles de Ramillies et de Turin; entrée du prince Eugène à Milan, de Charles III à Madrid, suivie de son couronnement comme roi d'Espagne. Au cours de ces opérations militaires, les belligérants n'avaient cessé de violer le territoire pontifical et, depuis leur victoire, les Impériaux ne semblaient pas disposés à se retirer : réquisitions et taxes pleuvaient sur Bologne et Ferrare. Après plusieurs protestations inutiles (*ibid.*, 347, 349, 351, 355, 363), deux plaintes adressées directement à l'empereur (4-22 janv. 1707; *ibid.*, 371, 375) aboutirent à la conclusion d'un accord réglant les modalités d'évacuation des États pontificaux (5 févr. 1707).

Seulement, dès le mois de mai, l'armée impériale du maréchal Daun se mettait en marche contre Naples et Clément XI dut se résigner à lui accorder le passage par son territoire. Au lieu de suivre la route de l'Adriatique, les Impériaux choisirent celle qui traverse les environs immédiats de Rome. Ils escomptaient exercer ainsi une pression sur le pape, avec lequel leur envoyé, le comte Martinitz, venait d'entrer en pourparlers. Leur calcul s'avéra faux : Clément XI ne leur concéda aucun des principaux avantages demandés. Même après la conquête de Naples et son ralliement à Charles III, il refusa de se départir de son attitude première.

Il se montra encore plus énergique dans l'affaire de Parme. En déc. 1706, le marquis de Prié, commissaire civil impérial, avait obtenu du duc de Parme une promesse de paiement de 540 000 florins à titre de contribution de guerre; le quart de cette somme devait être payé par le clergé (Buder, I, 1049). Le pape, que cet accord intéressait comme suzerain du Parmesan et comme défenseur de l'immunité fiscale du clergé, n'avait pas même été consulté. Il déclara l'accord entaché de nullité et ceux qui l'appliqueraient passibles de censures ecclésiastiques (27 juill. 1707; *Bull. Rom. Pont.*, XXI, 292; *Orat. consist.*, 28). L'empereur répondit par une contre-déclaration, dénonçant la nullité de la bulle pontificale *ex defectu materiae, defectu citationis, omissione clausulae justificaloriae et defectu intentionis* (Hantsch, 111).

Les rapports s'envenimèrent encore à partir de 1708. A Naples et à Milan, l'*exequatur* fut exigé, les revenus des ecclésiastiques absents saisis, toute expédition d'argent vers Rome interdite (20 mars, 8 juin 1708). Quatre cent treize membres du clergé napolitain durent chercher refuge à Rome, où le pape consacra 60 000 scudi à leur entretien. Un détachement impérial, franchissant la frontière, s'empara par surprise de Comacchio (24 mai 1708) et se prépara ouvertement à étendre ses empiétements. Clément XI mit ses troupes en état de défense, adressa à l'empereur une sévère protestation, appela à son aide tous les souverains catholiques d'Europe et nombre de

personnalités allemandes (2 juin 1708; *Epist.*, 514, 541, 545). L'empereur répondit (26 juin; Buder, II, 83) par un manifeste dont on a dit qu'il était « l'écrit le plus violent qu'un empereur de la maison de Habsbourg ait jamais envoyé au pape » (M. Landau, *Rom, Wien, Neapel während des spanischen Erbfolgekrieges*, Leipzig, 1885, 361). Les *Lettres historiques* (XXXIV, 1708, p. 273) ont publié un second bref pontifical daté du 16 juill., d'un ton plus raide encore que celui du 2 juin. D'après Pastor (XV, 38) ce document ne serait pas authentique. Il aurait été façonné par les milieux qui avaient intérêt à voir s'envenimer les rapports entre Rome et Vienne. En réalité le pape aurait gardé le silence. Seuls les doyens des cardinaux auraient tenté auprès de Joseph Ier une dernière intervention, inutile comme les précédentes (12 août 1708; Buder, II, 125).

Les hostilités furent ouvertes en automne 1708. Clément XI s'y était résolu malgré l'avis défavorable de plusieurs cardinaux. Il avait prélevé un demi-million de scudi sur le trésor du Château S.-Ange, établi de nouveaux impôts et dévalué la monnaie. Il escomptait une aide militaire de Louis XIV et des petits États italiens, mais les efforts déployés en ce sens par le maréchal de Tessé ne réussirent pas (Hanotaux, II, 367-419) : les forces pontificales raccolées au petit bonheur et nullement entraînées restèrent seules face à l'envahisseur. A part quelques escarmouches, l'avance des Impériaux ne fut qu'une promenade militaire depuis le Pô jusqu'à Faenza, où le maréchal Daun établit ses quartiers d'hiver (sept.-nov. 1708). Une seconde armée impériale remonta de Naples vers Rome. Ces deux armées comptaient dans leurs rangs beaucoup de luthériens. A Vienne plus encore qu'à Rome on craignait une réédition du *sacco di Roma* de 1527. Afin de prévenir cette extrémité, le marquis de Prié fut dépêché à Rome par l'empereur pour y reprendre les négociations. Celles-ci durèrent depuis le 10 nov. jusqu'à la fin de l'année. Le pape était assisté par les cardinaux Paolucci, Acciaioli, Marescotti, Spada, Panciatici, Spinola et Fabroni. Pour parer à toute éventualité, il avait fait remettre en état le souterrain permettant de fuir du Vatican au Château S.-Ange. Menacé par les uns s'il cédait trop, par les autres s'il ne cédait pas assez, il se comparait à un pilote encerclé par des corsaires et forcé de sacrifier une partie de la cargaison pour sauver son équipage (C. von Noorden, *Europäische Gesch. im 18. Jhl*, I, *Der spanische Erbfolgekrieg*, III, Dusseldorf, 1870, p. 358). Il fit prescrire des prières publiques et y prit part en personne. Il essaya, mais en vain, d'obtenir une mitigation des conditions exigées par Prié.

Celui-ci, feignant une assurance qu'il était loin d'avoir, fixa au pape comme dernier délai pour se décider le 15 janv. 1709. Clément XI céda : le 12 janv., il donnait pleins pouvoirs à Paolucci pour conclure un accord. Le 15 janv., à 11 heures de la nuit, une heure avant l'expiration du délai, le pape le ratifia : il s'engageait à démobiliser, accordait aux troupes impériales libre passage à travers ses États, d'où l'empereur les retirerait, sauf de Comacchio qui conserverait une garnison impériale. Les questions litigieuses concernant le statut juridique de Comacchio, Parme, Plaisance et du Ferrarais feraient l'objet d'une commission bipartite. Des clauses secrètes comportaient l'engagement par Clément XI de reconnaître Charles III comme roi d'Espagne, d'entretenir avec lui les relations diplomatiques correspondant à sa dignité. En contre-partie, le pape obtiendrait à Naples et à Milan satisfaction sur les griefs qu'il avait formulés (Pometti, XXI, 406 sq.).

L'exécution de ces clauses, très lente au début, s'accéléra durant l'été de 1709. Le 28 août, Charles III révoqua toutes les ordonnances contraires aux droits de l'Église, prises en son nom à Naples et à Milan. Le 14 oct., le pape reconnut publiquement Charles III comme roi d'Espagne (*ibid.*, XXI, 412-14; *Oral. consist.*, 41; *Epist.*, 663; sur l'authenticité d'un bref du 10 oct., Pastor, 51, n. 4). Cependant Comacchio ne fut pas rendu et le nouveau vice-roi de Naples, le comte Borromeo, ne se montra pas plus favorable aux privilèges de l'Église que son prédécesseur, le cardinal Grimani, que le pape avait dû excommunier (3 oct. 1708).

Deux autres points névralgiques, dans les rapports extérieurs du S.-Siège, étaient la Savoie et la Pologne.

En Savoie, les immunités et la juridiction ecclésiastiques étaient mises en cause sans interruption depuis les débuts du pontificat : introduction du *placet*, imposition de taxes sur les biens d'Église, édit ducal contre la capacité civile des religieux, ingérence des sénats de Turin et de Nice dans des causes relevant du S.-Siège, affaire des fiefs pontificaux du territoire d'Asti. Clément XI, qui avait déjà essayé avec le même insuccès la voie des conversations et celle des protestations, revint à la charge, le 17 mai 1707, déclarant nulles toutes les mesures entravant le libre exercice de l'autorité ecclésiastique (*Bull. Rom. Pont.*, 271-87). Par la suite il eut encore à condamner des excès analogues, en particulier dans l'affaire de l'abbaye de S.-Bénigne, qui débuta en 1710 et se poursuivit jusque bien au delà de son pontificat (*Bull. Cl. XI*, 997-1052; cf. *Bull. Rom. Pont.*, 406, 413, 538, 560, 779, 817).

En Pologne, il s'agissait des dissensions internes provoquées par la compétition dynastique entre Auguste II de Saxe et Stanislas Leczinski. Le pape multiplia les démarches pour rétablir la paix intérieure du pays en le ralliant autour d'Auguste II : lettres au roi, au cardinal primat Radzicjowski, à l'épiscopat de Pologne; envoi d'un légat pontifical (1704). Tout cela fut inutile : Auguste II, bien que soutenu par l'empereur, dut céder devant une coalition de son rival et des Suédois. Les deux traités d'Altranstadt, conclus à cette occasion (1706-07), réglèrent également le régime confessionnel de la Saxe, de la Lusace et de la Silésie, dans un sens plus favorable aux protestants. Le pape ne manqua pas d'élever une nouvelle série de protestations qui restèrent lettre morte (*Epist.*, 645, 1689; l'authenticité d'un document antérieur cité par Buder, I, 1097, est contestée; cf. Pastor, 36, n. 3).

3° *De 1709 à 1714.* — La capitulation du pape devant les exigences impériales et sa reconnaissance de l'archiduc Charles comme roi d'Espagne envenimèrent d'autant les relations entre Rome et Philippe V.

Nonobstant les conseils de modération de Louis XIV, celui-ci exerça des représailles immédiates : rupture des relations diplomatiques, fermeture de la nonciature, confiscation des revenus d'Église destinés au S.-Siège (mai-juin 1709), interdiction de tous rapports avec Rome (30 oct.), obligation aux ressortissants espagnols de quitter les États pontificaux dans les quatre mois (12 déc.). De son côté Clément XI refusa systématiquement de conférer l'investiture canonique aux évêques nommés par Philippe V aux sièges vacants. Cette mesure provoqua de longs tiraillements entre les deux cours. Le bref *Alias ad* du 17 oct. 1711 (*Bull. Rom. Pont.*, 450) déclara nulles toutes les mesures prises par Philippe V contre les droits de l'Église. Madrid s'obstinant, le pape proposa la médiation de Louis XIV, qui fut acceptée (23 mai 1712). Philippe V fit preuve d'un peu plus de condescendance, mais les conversations engagées à Paris entre Aldrovandi et Villalpando de mai 1713 à mai 1714, et à Rome de mai à déc. 1713 entre Corradini et Molines, échouèrent.

La cour de Madrid subissait alors une double influence néfaste : celle d'une poignée de courtisans,

parmi lesquels l'intrigante princesse des Ursins; celle des théoriciens régalistes, dont le principal, Melchior Raphaël de Macanaz, fiscal de Castille, venait de présenter au roi un mémoire sur les relations entre l'Église et l'État en Espagne (Lafuente, *Hisl. gen. de España*, III, Barcelone, 1889, p. 213-34). Le cardinal Giudice, grand inquisiteur d'Espagne, ayant, d'accord avec le pape, condamné les écrits d'un autre régaliste, Denis Talon, Philippe V en prit ombrage et Giudice fut déclaré indésirable en Espagne (Baudrillart, I, 596; Reusch, II, 780). Le pape eut beau renouveler pour l'Espagne le privilège de la Cruzada et accorder d'autres faveurs à Philippe V à l'occasion de son deuxième mariage (A. Baldassari, *Ragguaglio compendioso dell' Apostolica legazione dell' Em. card. Ulisse Gozzadini seguita in Parma nelle nozze tra Filippo V ed Elisabetta Farnese alla qual regina presentossi la Rosa d'Oro inviatale dal R. P. Cl. XI*, Venise, 1723), l'hostilité latente persistait.

Du côté impérial, les relations ne s'améliorèrent que fort lentement. Diverses difficultés de protocole retardèrent l'établissement de relations diplomatiques normales avec la cour de Charles III à Barcelone : un chargé d'affaires romain partit pour Barcelone en févr. 1710; il ne fut remplacé par un nonce ordinaire qu'en juill. 1711. De son côté, le prince Avellino, représentant de Charles III, arrivé à Rome dès avr. 1710, n'eut sa première audience qu'en oct. 1711.

A Vienne, le cardinal neveu Annibale Albani, envoyé pour régler l'affaire de Comacchio (4 oct. 1709), obtint au bout de cinq mois l'ouverture de pourparlers à Rome à ce sujet. Ils ne furent terminés que le 9 oct. 1710 : les droits du S.-Siège sur Comacchio furent formellement reconnus. Fort de cette décision, le pape réclama une fois de plus la restitution de cette place (24 janv. 1711; *Epist.*, 1481). Quand Joseph Ier mourut (17 avr. 1711), il n'avait pas encore obtenu satisfaction. Au contraire, l'horizon s'assombrissait de nouveau à Naples où un nouveau conflit avait surgi au sujet de l'évêque de Lecce (*Bull. Rom. Pont.*, 463; *Epist.*, 1609, 1613).

La mort prématurée du jeune empereur posait à l'improviste la question de sa succession. Les puissances maritimes et la majorité des électeurs allemands soutenaient la candidature de son frère, l'archiduc Charles. Le pape se prononça également en sa faveur (lettre à l'intéressé, 23 mai 1711; *Epist.*, 1533; cf. J. Ziekursch, *Die Kaiserwahl Karls VI.*, Gotha, 1902, p. 46-62, 156-62). Malgré les intrigues françaises, il ne voulut pas s'engager davantage dans cette question. Il ne soutint que mollement la cause des électeurs de Bavière et de Cologne, qui avaient été privés de leur droit de vote. Le 12 févr. 1707, il avait protesté dans les termes les plus formels auprès de l'électeur de Mayence contre l'octroi d'une huitième dignité électorale au Hanovre (*Epist.*, 383). Le 30 mai 1711, il renouvela cette protestation. Pourtant une série de brefs des 12-13 juin reconnut la validité de l'élection, même pour le cas où des électeurs protestants y participeraient (*ibid.*, 1543 sq.). Les rumeurs faisant état d'un accord entre le pape, la France et la Saxe, pour l'élection impériale d'Auguste II, étaient dénuées de fondement. Mais de nombreuses tractations avaient envisagé la désignation d'Auguste II ou de son fils comme roi des Romains. Le pape, sans vouloir s'engager, n'accepta de soutenir cette candidature que moyennant plusieurs conditions, parmi lesquelles l'éducation catholique de l'héritier de Saxe, point sur lequel il ne cessait depuis le début de son pontificat de revenir à la charge.

La diète de Francfort, qui réserva au légat pontifical, le cardinal Albani, un accueil déshonorant, choisit comme empereur l'archiduc Charles, lequel fut couronné le 22 déc. 1711. Le pape avait envoyé un légat pour le saluer lors de son passage par la Haute-Italie (G. Chiapponi, *Legazione del cardinale Gius. Renato Imperiali alla S. R. M. di Carlo III Re della Spagna l'anno 1711 descritta*, Rome, 1712); mais il ne reconnut son élection que le 26 févr. 1714 (*Bull. Rom. Pont.*, 600) et ne lui concéda le *jus primarum precum* que le 10 mai suivant et après de laborieuses négociations (*ibid.*, 603).

L'élection de Francfort, renversant une fois de plus les données de l'équilibre européen, donna le coup de grâce à la Grande alliance. Déjà en 1708 des conversations entre belligérants s'étaient ouvertes à La Haye. Le pape s'y était fait représenter par Domenico Passionei (Pometti, XXI, 441; P. Galletti, *Memorie per servire alla storia della vita del card. Domenico Passionei*, Rome, 1762). Il l'envoya de nouveau à Utrecht comme simple agent lors de l'ouverture des pourparlers officiels (29 janv. 1712). Ses instructions lui recommandaient de défendre le maintien de l'art. 4 du traité de Ryswick, sauvegardant les droits des catholiques dans les territoires cédés à une nation protestante — depuis 1702, il ne cessait d'attirer sur ce point l'attention de l'électeur Palatin, de l'archevêque de Salzbourg et des principaux prélats de l'Empire (*Epist.*, 135, 139, 145-48) — de ne permettre aucune atteinte à la suzeraineté pontificale sur Parme et la Sicile. Il avait le pouvoir de recourir au besoin à l'aide des puissances non catholiques (Pometti, XXI, 438). Mais lorsqu'il voulut s'en prévaloir pour négocier un arrangement avec la délégation anglaise, le pape le rappela à plus de fermeté, lui reprochant sa diplomatie faiblarde : un agent du S.-Siège, lui dit-il, doit chercher sur toute la ligne à assurer les droits de la religion.

Parmi les autres points proposés à la vigilance de D. Passionei figurait l'annulation du recès confessionnel palatin accordé le 21 nov. 1705 par l'électeur Jean-Guillaume et de celui conclu en 1711 entre le chapitre de Hildesheim et l'électeur de Hanovre.

Le recès confessionnel palatin réglait unilatéralement des questions concernant le gouvernement spirituel du pays : administration des sacrements, spécialement du mariage; budget des églises; régime temporel des paroisses; division des locaux du culte entre catholiques et protestants; création d'un Conseil ecclésiastique national doté de larges pouvoirs sur les Églises. Le pape protesta contre cet acte, d'abord le 23 janv. 1708 (*Epist.*, 459), puis en termes plus énergiques le 30 juill. 1712 (*ibid.*, 1731). L'Électeur fit amende honorable (28 août 1712; *ibid.*, 1735); mais les princes protestants allemands, surtout le roi de Prusse, réclamaient le maintien du recès. Quant au chapitre de Hildesheim, il avait été contraint de céder à l'électeur de Hanovre divers avantages militaires, financiers et confessionnels, nuisibles à la religion catholique. Cette capitulation réduisait à néant une longue action diplomatique du pape. Celui-ci en fut fort affecté et condamna cet accord (12 mars 1712; *Bull. Rom. Pont.*, 480).

Au cours des négociations d'Utrecht, le pape intervint directement en faveur de la clause de Ryswick auprès de l'empereur, des cardinaux et des princes catholiques allemands, du prince Eugène, des rois de France, de Pologne, de Portugal, de la république de Venise, des plénipotentiaires impérial et français (9 avr. 1712; *Epist.*, 1659-70). Le 7 janv. 1713, il revint à la charge auprès de Louis XIV (*Epist.*, 1789), dont il avait acheté le soutien en conférant le chapeau à son plénipotentiaire l'abbé de Polignac.

La paix d'Utrecht, signée le 11 avr. 1713, comporta plusieurs clauses allant à l'encontre des droits, de la politique et des désirs pontificaux : succession d'Angleterre à la maison de Hanovre, reconnaissance

de la royauté prussienne, cession de la Haute-Gueldre à la Prusse et de Minorque à l'Angleterre, sans garanties assurées pour la population catholique, cession de la Sicile au duc de Savoie avec le titre royal sans consultation du pape. Enfin, sans abolir ouvertement l'art. 4 du traité de Ryswick, on déclarait en revenir aux stipulations de la paix de Westphalie pour le règlement des affaires religieuses allemandes. Le pape déplora vivement cette ambiguïté. Il proposa sa médiation entre la France et l'empereur. Mais les deux souverains préférèrent traiter directement. Dans la paix qu'ils conclurent à Rastatt, ils tinrent compte des vœux du Souverain pontife en reprenant explicitement l'art. 4 de Ryswick (6 mars 1714).

Au congrès de Baden (Suisse), qui se tint du 10 juin au 7 sept. 1714 pour ratifier la paix de Rastatt, Passionei fut délégué comme *procurator, actor et negotiorum gestor*. Il eut gain de cause sur les principaux points de son instruction (Pastor, 75-77) : maintien de l'art. 4 de Ryswick; désaveu implicite du recès confessionnel palatin; sauvegarde des droits des catholiques sur quelques points de moindre importance. Il obtint aussi le rétablissement des électeurs de Bavière et de Cologne dans leurs dignités et l'abolition du traité imposé par la Prusse au chapitre cathédral de Hildesheim. Mais il ne put empêcher la confirmation du traité de Westphalie, ni la reconnaissance de la neuvième dignité électorale au Hanovre. Dans ces conditions, Passionei fit entendre à Baden le 10 sept., puis à Lucerne devant les autorités cantonales le 20 sept., une protestation énergique que le pape renouvela au consistoire du 21 janv. 1715 (*Oral. consist.*, 111).

Moins satisfaisantes encore étaient les stipulations se rapportant aux cantons suisses. A la suite du deuxième *Villmerger Krieg* (printemps 1712), dont l'issue leur avait été fatale (premier pillage de l'abbaye de S.-Gall, mai 1712), les cantons catholiques se divisèrent entre un parti de la résistance et un parti de la soumission. Clément XI se déclara pour les résistants et essaya de leur trouver des alliances et des protections diplomatiques. Il ne put prévenir la conclusion de la paix d'Aarau (9-10 août 1712), comportant, entre autres clauses défavorables aux catholiques, la limitation des pouvoirs de l'abbé de S.-Gall sur le comté de Toggenburg, confessionnellement mixte. Quelques années auparavant, l'évêque de Bâle avait dû également accorder aux Bernois la division du Munsterthal avec application de la clause *cujus regio illius religio*. Contre ces accords le pape avait élevé protestations et déclarations de nullité. La paix de Baden n'accorda aux catholiques que des satisfactions secondaires. L'abbé de S.-Gall, Leodegar Burgisser, soutenu par le pape, ayant refusé toute transaction, les hostilités reprirent (second pillage de S.-Gall, avr. 1717). Un nouvel abbé ayant préféré se soumettre aux conditions imposées par Berne et Zurich (15 juin 1718), Clément XI, tout en admettant les circonstances atténuantes, déclara nul l'accord intervenu (20 oct.-10 déc. 1718; *Epist.*, 2313; *Bull. Rom. Pont.*, 813).

L'année 1714 vit l'effondrement définitif d'un autre espoir de la politique pontificale : celui de voir la dynastie des Stuarts remonter sur le trône d'Angleterre. La politique anglaise de Clément XI fut toujours exempte d'équivoque. Fidèle à la cause de Jacques II dès son cardinalat, il reporta cette fidélité sur son fils Jacques Stuart, nonobstant l'*Act of Settlement* du 21 juin 1701 qui l'excluait pour toujours de la succession au trône. Tout en subventionnant un premier débarquement des forces jacobites en Écosse (1706), il veilla toujours à ne pas s'aliéner les sentiments de la reine Anne. Le parlement de Dublin ayant décrété en 1703 une nouvelle série de mesures vexatoires contre les catholiques d'Irlande, Clément XI pria l'empereur, le roi des Romains et les souverains portugais d'obtenir de la reine qu'elle modérât leur application. Il semble avoir eu gain de cause. Cependant en 1709 les mesures « antipapistes » furent encore renforcées.

La mort de la reine Anne (1er août 1714) et l'avènement des Hanovre renversèrent les données du problème anglais. Estimant sans doute que la situation générale ne s'y prêtait pas, le pape refusa d'agir auprès des cours européennes en faveur du prétendant. Mais il lui resta fidèle, même après que le régent Philippe d'Orléans lui eut retiré son appui. Il aida financièrement sa deuxième tentative de débarquement (1716), ainsi que celle dirigée par Alberoni. A partir de 1718, il accorda au « chevalier de S.-Georges » une hospitalité royale à Rome et combina son mariage avec une princesse polonaise, Clémentine Sobieska (Lafitau, I, 131; II, 183).

4° *De 1714 à 1720.* — Les traités de 1713-14 avaient rétabli la paix en Europe occidentale. Mais dans l'est et le sud-est de l'Europe les hostilités reprenaient. La Porte ayant déclaré la guerre à Venise (8 déc. 1714), celle-ci appela à son aide le pape et l'empereur. Aux premières nouvelles de la mobilisation ottomane, Clément XI avait déjà alerté Charles VI, ainsi que les rois de Pologne et de Portugal (10 nov., 21 déc. 1714, 10 et 17 janv. 1715; *Epist.*, 2025, 2033, 2039, 2045, 2047). Il fit remettre en état la flotte pontificale et réorganiser la garde des côtes. Au consistoire du 21 janv. 1715, en même temps qu'il notifiait à ses cardinaux les grands traités occidentaux, il leur faisait part de son plan de grouper toutes les puissances chrétiennes contre le Croissant. Son modèle était Pie V, dont il rêvait d'égaler les lauriers de Lépante. Des employés de l'*Archivio secreto* furent chargés de grouper tous les actes se rapportant à l'action de ce grand prédécesseur contre l'Islam.

Chez les princes catholiques allemands et en Pologne l'initiative pontificale fut accueillie avec faveur. Il n'en fut pas de même à Vienne. Malgré l'apparition d'une escadre ottomane dans l'Adriatique, malgré de nouvelles missives du pape à l'empereur, celui-ci, qui n'avait pas pardonné à Clément XI son attitude dans la question d'Espagne, fit parvenir à Rome une réponse dilatoire (28 mai 1715).

Par contre, les relations entre Rome et Madrid, très tendues jusqu'à l'automne de 1714, s'améliorèrent rapidement au cours des mois suivants, grâce à l'influence de la nouvelle reine, Élisabeth Farnèse, et de son protégé l'abbé Alberoni. Le grand inquisiteur, Giudice, rentra d'exil pour devenir premier ministre et précepteur du prince des Asturies; la nonciature fut rétablie; Philippe V fit savoir publiquement que sa politique religieuse subirait un revirement.

La France, qui durant le conflit entre Rome et Madrid avait joué un rôle modérateur, se montra plus réticente sur le chapitre de la garantie réclamée par l'empereur au sujet des possessions que l'Autriche venait d'acquérir en Italie. Les espoirs conçus sur ce point à la mort de Louis XIV se révélèrent trompeurs : Paris restait fidèle à son amitié envers la Porte.

La saison de 1715 fut marquée, comme on le prévoyait, par de continuels revers pour les chrétiens : la Morée fut perdue presque sans coup férir et Corfou menacée. L'inquiétude du pape était à son comble. Une fois de plus la tâche lui incombait de sonner le ralliement et de pourvoir au nerf de la guerre. Une décime fut imposée sur tous les biens ecclésiastiques d'Italie. Le financement des hostilités se révéla d'autant plus ardu que l'empereur profitait de son ressentiment pour accroître ses exigences : il refusa une offre pontificale de 500 000 florins à percevoir sur les biens d'Église des pays habsbourgeois; il fallut lui

accorder, outre un acompte immédiat de 200 000 florins et d'autres paiements ultérieurs en espèces, la faculté de lever une décime durant trois ans dans tous les pays impériaux au nord des Alpes, y compris les Pays-Bas toujours exemptés jusqu'alors de cette sorte de contribution. Le pape dut aussi lui accorder la garantie que ses nouvelles possessions italiennes ne seraient pas attaquées. Dans ce but il avait demandé à Philippe V (8 oct. 1715; *Epist.*, 2093) et obtenu un engagement de non-agression.

L'empereur, ainsi satisfait, conclut avec Venise une alliance défensive (13 avr. 1716). En été de la même année, le prince Eugène ouvrait sa campagne triomphale de Hongrie par ses victoires de Peterwardein et de Temesvar et, l'année suivante, il la couronnait par la prise de Belgrade. Chaque nouvelle victoire sur le Danube était fêtée à Rome par les cérémonies d'usage, avec prières publiques, allocution pontificale, remise des trophées pris sur l'ennemi, brefs de félicitations et cadeaux de gratitude du pape au généralissime victorieux (*Epist.*, 2163, 2204, 2271, 2166; Buder, III, 461, 649; Orlandini, *Lo stocco e il berrettone donato da Clemente XI al Pr. Eugenio*, dans *Riv. araldica*, 1913, p. 619 sq.; O. Rasponi, *Sotenne ceremonia del conferimento dei stocco e pileo benedetti inviati da P. Cl. XI al Pr. Eugenio*, Bologne, 1896).

Sur mer, le pape réussit à faire épauler les forces vénéto-maltaises par des unités génoises, toscanes, portugaises et espagnoles, sans parler de la flotte pontificale (sur cette dernière à cette époque, voir Guiglielmotti, *Gli ultimi fatti della squadra romana da Corfu all'Egitto, storia dal 1700 al 1807*, Rome, 1884; Manfroni, *La marina pontificia durante la guerra di Corfu*, dans *Arch. della Soc. romana di storia patria*, XIV, 1891, p. 308, 314, 323; Pometti, XXII, 175; XXIII, 244). Cette force imposante réussit à débloquer Corfou, sans parvenir toutefois à détruire la flotte ennemie (22 août 1716). Dépité, mais désireux de profiter au maximum de ce demi-succès, le pape fit réunir le 28 sept. 1716 une congrégation de huit cardinaux, qui mit au point un programme devant permettre l'année suivante une concentration rapide des forces chrétiennes (Pometti, XXIII, 449; Pastor, 96 sq.). Il augmenta aussi son aide financière : deuxième versement de 100 000 florins-or à Venise et permission à l'empereur de lever en cinq ans une contribution extraordinaire de 500 000 scudi sur les clergés de Naples, Milan et Mantoue.

En 1717 l'escadre internationale, prête dès la mi-juin, rencontra la flotte turque au large du cap Matapan et la contraignit à se replier. Elle réunissait des navires battant les mêmes pavillons que l'année précédente, l'Espagne exceptée. En effet, Alberoni venait de jeter le masque. Ses protestations d'attachement à Rome, son zèle pour les intérêts de l'Église en Espagne n'étaient qu'une façade servant à cacher son arrivisme. Appuyant à fond la politique des Farnèse, soutenu et conseillé lui-même par la nouvelle reine d'Espagne et par son parent le duc de Parme, il poursuivait en secret un double objectif : asseoir la puissance des Farnèse en Italie aux dépens de l'Empire et devenir lui-même cardinal. Pour réussir, il joua la carte pontificale aussi longtemps que c'était avantageux : deux années durant, la politique romaine n'eut pas de plus fidèle défenseur que lui. Le pape crut l'occasion venue de régler les questions litigieuses surgies au cours des dernières années. Un projet de concordat entre l'Espagne et le S.-Siège fut établi en juin 1717 : en contrepartie des droits reconnus à l'Église en Espagne, le pape accordait à Philippe V la levée d'un *sussidio* annuel de 150 000 ducats durant cinq ans sur le clergé espagnol. Ces sommes devaient servir à financer la participation de l'Espagne à la guerre contre les Turcs. Sans attendre la fin des négociations concernant le concordat, aux stipulations duquel il avait demandé quelques modifications, le pape, surmontant ses répugnances, mais désireux avant tout de hâter le départ de la flotte espagnole prête à lever l'ancre, accorda aussi à Alberoni le chapeau tant convoité (12 juill. 1717; *Orat. consist.*, 143-46).

Alberoni n'attendait que cette nouvelle pour dévoiler ses batteries : il donna ordre à son escadre d'appareiller non pour Corfou, mais pour la Sardaigne, possession impériale, dont la conquête ne fut qu'un jeu (L. Arezio, *Il cardinale Alberoni e l'impresa di Sardegna nel 1717*, dans *Arch. stor. sardo*, II, 1906, p. 257-309; M. Pacia-Patriarca, *La spedizione in Sardegna del 1717 ed il cardinale G. Alberoni*, Teramo, 1921).

La déception de Clément XI fut immense : tristesse de voir compromis les fruits de la victoire de Belgrade dont la nouvelle venait de lui parvenir; fureur de voir la guerre contre l'ennemi commun sabotée par un de ses principaux alliés, grâce à des ressources détournées de leur véritable destination et employées à financer un coup de poignard dans le dos; honte d'avoir été berné sur toute la ligne par une diplomatie sans scrupules; crainte que toute mesure de rigueur envers Alberoni ne mît en péril le sort même de l'Église d'Espagne; et, plus que tout le reste, sentiment de sa position fausse devant l'empereur, auquel il avait garanti que ses possessions italiennes seraient respectées.

Du côté impérial on n'en voulait pas démordre : le pape avait partie liée avec Alberoni. Tel était l'avis de l'ambassadeur impérial à Rome, Gallas. Accusation certainement calomnieuse, mais qui répondait si bien aux apparences qu'elle trouva créance parmi les chancelleries. Toutes les protestations de Clément XI furent considérées comme un « beau verbiage ». Vienne exigeait une réparation éclatante : la publication du cardinal Czacki, réservé jusqu'alors *in petto;* l'octroi du premier chapeau vacant à un candidat impérial et la rupture immédiate avec l'Espagne. C'était demander plus que le pape n'était disposé à accorder. Czacki fut publié au consistoire suivant, mais, loin de vouloir rompre avec l'Espagne, le pape espérait pouvoir y limiter les dégâts.

Il ratifia le concordat (26 août 1717; *Raccolta di Concordati su materie ecclesiastiche tra la S. Sede e te autorità civile*, éd. A. Mercati, Rome, 1919, p. 282-86) à l'exception de la clause, devenue « inapplicable », concernant la contribution financière du clergé espagnol. Sur ce point il était décidé à ne pas céder. Déjà le 17 août il avait donné ordre au nonce de suspendre ou de retirer toute concession de nature financière. Réfutant les allégations de Philippe V, il le mit en demeure, par le bref du 25 août (*Epist.*, 2249), d'évacuer la Sardaigne immédiatement et, sans se douter qu'il s'adressait au principal instigateur de toute l'entreprise, il écrivit au duc de Parme, Francesco Farnese, pour obtenir son appui (*Studi e documenti di storia e diritto*, I, 1880, p. 93 sq.). Mais à Madrid on faisait la sourde oreille : le nonce Aldrovandi, victime d'une étrange aberration, ne communiquait et n'exécutait qu'imparfaitement les ordres reçus et envoyait à Rome des rapports tendancieux et incomplets. Par trois fois (16 sept., 5 oct., 23 nov.), le pape dut lui réitérer l'ordre de retirer les indults financiers qu'il avait prématurément communiqués au gouvernement. Alberoni fit demander la confirmation de sa nomination au siège de Malaga. Elle lui fut accordée, mais le pape refusa celle à l'archevêché de Séville, demandée moins d'un mois après. Dépité, Alberoni reprit la politique des mesures vexatoires et attentatoires aux immunités ecclésiastiques et procéda ouvertement à une mobilisation des troupes. A son corps défendant, le pape se

vit forcé de raidir son attitude : le 2 avr. 1718, il fit parvenir à Philippe V une mise en demeure d'avoir à s'abstenir désormais de toute réédition de l'affaire de Sardaigne. Au cardinal Aquaviva, venu coup sur coup lui faire part de nouvelles exigences espagnoles doublées de menaces, il opposa une fin de non-recevoir catégorique (févr.-mars, A. Professione, *Il ministero in Spagna e il processo del card. Giulio Alberoni*, Turin, 1897, p. 177; *Arch. stor. Piacenl.*, III, p. 170; 20 mai, Pastor, 118). Le 4 juin, il fit suspendre tous les indults accordant des privilèges à l'Espagne.

Madrid s'obstina : ordre fut donné aux 618 ressortissants espagnols d'avoir à demander leurs passeports; les revenus des églises de Séville et de Malaga furent mis sous sequestre; le tribunal de la nonciature fut fermé. Fin juin, la flotte espagnole appareilla dans le plus grand secret et entreprit la conquête de la Sicile.

Cette politique de violences finit par excéder les puissances signataires de la paix d'Utrecht. Elles conclurent la quadruple alliance pour maintenir la paix au besoin par la contrainte. La guerre fut déclarée à l'Espagne, ou plutôt à Alberoni. Elle consista surtout en intrigues diplomatiques. Philippe V sacrifia son dictateur (5 déc. 1719) et rentra en grâce auprès de l'Europe en adhérant à l'alliance (26 janv. 1720). La carte de l'Italie fut remaniée une fois de plus : la Sicile et Parme reçurent de nouveaux maîtres, sans que le pape, leur suzerain, en eût même été pressenti. Clément XI envoya son neveu, le cardinal Albani, défendre sa cause auprès de l'empereur, mais il n'obtint rien. Il eut plus de succès en France où l'abbé Dubois fit admettre Albani à la conférence de Cambrai.

Alberoni avait cherché refuge à Gênes. A la demande de Philippe V, heureux d'avoir trouvé un bouc émissaire, le pape, convaincu de la culpabilité principale d'Alberoni, sollicita son extradition, qui lui fut refusée (Professione, *op. cit.*, 265; R. Quazza, *La cattura del card. Alberoni e la repubblica di Genova*, Gênes, 1913; Id., *La lotta diplomatica tra Genova e la Spagna dopo la fuga dell'Alberoni dalla Liguria*, dans *Arch. stor. ital.*, LXXVII, 1920, p. 215-36). L'ouverture du procès fut néanmoins décidée (19-22 mars 1720; A. Arata, *Il processo del card. Alberoni dai documenti dell'archivio segreto vaticano*, Plaisance, 1923). Comme il s'agissait d'un cardinal, le pape nomma une commission judiciaire spéciale, composée des cardinaux Astalli, Scotti, Tolomei, Imperiali et Corsini, auxquels il adjoignit ensuite Casoni et F. Barberini. L'accusé fut cité à comparaître, mais fit défaut. Une instruction fut ouverte à Plaisance et en Espagne pour recueillir des matériaux à charge. Philippe V promit au pape son entier appui. Mais Clément XI mourut avant que la documentation ne fût recueillie à Rome.

Les circonstances de la chute d'Alberoni rendirent possible une normalisation des rapports entre Rome et Madrid. Un nouveau nonce fut envoyé dans la capitale espagnole (juill. 1720). Les indults financiers et autres faveurs furent rétablis contre promesse d'une évacuation rapide de la Sardaigne. Toutes les mesures restrictives et coercitives furent levées. Un accord complet fut signé le 11 mars 1721.

Avec l'empereur, les relations, qui s'étaient de nouveau sérieusement tendues en 1717, se rétablirent également à partir de 1719. Le nonce put rentrer à Naples; les troupes impériales obtinrent droit de passage à travers les États de l'Église (Buder, III, 839, 870, 919). Mais la question de suzeraineté sur le duché de Parme resta toujours pendante.

Depuis 1720 la Sicile était devenue possession impériale. Au cours des quinze dernières années, elle avait changé quatre fois de maître : possédée *de facto* par Philippe V, remise au traité d'Utrecht à la Savoie, envahie par Alberoni, attribuée enfin à l'Empire. Les frictions avec Rome y étaient d'autant plus nombreuses et plus graves que les souverains régnant sur cette île revendiquaient un privilège unique, qui aurait été accordé en 1098 par Urbain II à Roger de Sicile : celui de posséder les mêmes droits et facultés qu'un légat du pape. A ce titre, le pouvoir judiciaire de Sicile, aussi appelé *Monarchia Sicula*, connaissait à la fois des questions spirituelles et temporelles. Malgré les efforts de certains papes, tels que Pie V, les rois de Sicile étaient toujours restés en possession de ce privilège, lorsqu'en 1711 un nouvel incident remit en cause la compétence de ce tribunal civil en matière de censures ecclésiastiques. Un conflit opposant l'évêque de Lipari, N. Tedeschi, aux autorités locales au sujet d'une taxe à payer s'était envenimé et élargi à tel point que des excommunications et des interdits furent fulminés dans ce diocèse, ainsi que dans les diocèses d'Agrigente et de Catane. Le tribunal de la *Monarchia* leva ces censures *ad cautelam* et l'exécution de sa sentence fut accompagnée de violences. Le pape, qui s'était réservé spécialement la connaissance des causes concernant les censures (16 janv. 1712), prit fait et cause pour ses évêques : il maintint leurs interdits, annula toutes dispositions contraires, expédia des mises en demeure au vice-roi, le marquis de los Balbazes, et des monitoires aux contrevenants (*Bull. Cl. XI*, 839-910; *Bull. Rom. Pont.*, 531, 588, 618, 630, 639; *Epist.*, 1697-1706, 1763-70, 1801, 1895, 1901, 1937; Reusch, II, 781-83).

Le passage de la Sicile sous l'autorité de la Savoie s'accompagna de la création d'une junte spécialement chargée de la défense des prérogatives du pouvoir royal (17 avr. 1714). Elle décida de soumettre les décisions romaines à l'*exequatur* royal (7 déc. 1714), décision qui fut déclarée nulle par un bref du 11 janv. suivant. Prenant occasion de ce changement de régime, le pape révoqua unilatéralement le privilège de la *Monarchia Sicula*, par la bulle *Romanus Pontifex*, du 20 févr. 1715 (*Bull. Rom. Pont.*, 651), et établit une hiérarchie de tribunaux ecclésiastiques (*ibid.*, 658; Sentis, *Die Monarchia Sicula*, Fribourg, 1869). Cette mesure aggrava encore le différend entre les partis en conflit.

L'interdit resta en vigueur jusqu'au retour de la Sicile sous l'autorité espagnole en 1718. Alors un *modus vivendi* fut obtenu comportant, pour donner satisfaction aux habitants fatigués de ce long conflit, l'amende honorable des coupables et la détermination de la procédure à suivre pour la levée de l'interdit.

En 1720, la Sicile, devenue possession impériale, fut soustraite au ressort de l'Inquisition espagnole et soumise à un conseil nouveau établi à Vienne sous la présidence du cardinal Kollonitsch.

III. Les questions dogmatiques. — Voir les art. *Jansénisme*, *Quesnel* et *Unigenitus*, dans *D. T. C.* Nous nous bornons ici à signaler et à expliquer la part personnelle prise par Clément XI dans ces polémiques. Sur l'activité de l'Index au cours de ce pontificat et la condamnation par brefs de divers ouvrages jugés dangereux, voir Reusch (II, 6, 36, 511-14, 563-64, 572-75, 587-89, 591-95, 602-05, 655, 665, 688, 704-08, 721-24, 784, 794-801).

1° *L'affaire du Cas de conscience.* — L'avènement de Clément XI coïncida avec un réveil des controverses jansénistes en France. Un « cas de conscience », soi-disant présenté par un curé normand, mais proposé en réalité par un ecclésiastique de Clermont-Ferrand, M. Fréhel, avait été traité en Sorbonne durant l'été de 1701. Il examinait le problème de savoir si un pénitent qui, entre autres points, se refuse à admettre que les cinq propositions condamnées se trouvent en fait dans l'*Augustinus*, mais garde sur ce point un silence

respectueux et signe avec cette restriction mentale le formulaire imposé par Alexandre VII, peut recevoir l'absolution. Quarante docteurs contre vingt-trois s'étaient prononcés pour l'affirmative. La publication du *Cas*, en juill. 1702, fit scandale et provoqua celle d'une série de réfutations attribuées aux jésuites. Un bref du 12 févr. 1703 condamna le *Cas de conscience* (*Butl. Rom. Pont.*, 80; *Epist.*, 149-52). Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, qui avait eu dans cette affaire une attitude plutôt louvoyante, adressa au pape une protestation de dévouement qui ne donna le change à personne. Les milieux favorables aux jansénistes ne se soumirent point (Reusch, II, 692-97).

2° *La bulle « Vineam Domini » (16 juill. 1705) et la fin de Port-Royal-des-Champs.* — Les controverses se poursuivant au sujet du *Cas de conscience* et de sa publication, Louis XIV demanda au pape une nouvelle et explicite condamnation du jansénisme, rédigée de manière à couper court à toutes les échappatoires, mais « sans aucun terme qui puisse en empêcher la publication dans mon royaume » (18 juin 1703). Il proposa lui-même un modèle que le pape n'aurait plus eu qu'à imiter (29 août 1703). Après maints pourparlers, le pape, qui avait déjà constitué une commission de sept membres pour mettre au point un projet de bulle, se résigna à céder à une mise en demeure du roi (27 janv. 1705) et à lui en soumettre le texte préalablement à sa publication (31 mars 1705). Ce projet donna entière satisfaction à presque tous les milieux français intéressés. L'ambassadeur de France essaya en vain d'arracher au pape quelques modifications en dernière heure. La bulle *Vineam Domini* parut le 16 juill. 1705 (*Butl. Rom. Pont.*, 233). Elle contenait une mise au point aussi précise que possible de la portée véritable des documents controversés de Clément IX et d'Innocent XII, suivie d'une condamnation formelle de la théorie du silence respectueux.

La bulle *Vineam Domini* fut communiquée le 3 août à l'Assemblée du clergé de France. Mais, les évêques se refusant à entériner sans plus un document pontifical, elle fut confiée pour examen à une commission de quinze membres et son acceptation fut accompagnée de commentaires d'inspiration gallicane blessants pour l'autorité pontificale (*Coll. des procès-verbaux*, VI, 214-16; Reusch, II, 699). Déçu et excité par le cardinal Fabroni, le pape témoigna son mécontentement. Il fit savoir (15 janv. 1706; *Epist.*, 319) aux évêques de l'Assemblée « qu'il ne leur demandait pas leurs conseils, qu'il ne réclamait pas leurs suffrages, qu'il n'attendait pas leur jugement, mais qu'il leur enjoignait l'obéissance ». Il protesta aussi auprès du roi par deux brefs (25 févr., 31 août 1706; *ibid.*, 329; C. Fleury, *Hist. ecclesiastica*, LXVII, 364; Reusch, II, 702), se plaignant de ce que sa modération n'eût pas été payée de retour et de ce que les évêques eussent eu « la hardiesse d'usurper la plénitude de puissance que Dieu n'a donnée qu'à cette unique chaire de S. Pierre ». Prévoyant que ces documents susciteraient une levée de boucliers au Parlement, Louis XIV préféra ne pas les recevoir.

Entre temps la bulle avait été enregistrée au Parlement et publiée par tous les évêques, sauf celui de S.-Pons, Percin de Montgaillard, dernier survivant des promoteurs de la Paix de Clément IX. Dans son mandement du 31 oct. 1706, Montgaillard déplorait la différence d'attitude entre Clément XI et Clément IX, et concluait par un plaidoyer pour le silence respectueux. Ce mandement fut censuré par le pape (18 janv. 1710; *Bull. Rom. Pont.*, 365; Reusch, II, 701-03; sur les autres démêlés que cet évêque eût avec le pape, *ibid.*, 709-12).

Les historiens de tendance janséniste ou gallicane ne se firent pas faute d'accuser Clément XI d'avoir prétendu transformer les évêques de France en automates enregistreurs. Il ne semble pas que la position du pape ait été aussi radicalement ultramontaine. Fénelon, qui eut une part prépondérante dans ces polémiques, écrivit aux cardinaux Gabrielli et Fabroni pour leur donner une interprétation modérée de l'attitude adoptée par l'Assemblée. Cette interprétation semble bien avoir satisfait le pape (art. *Quesnel*, dans *D. T. C.*, XIII, 1512; Picot, I, 272-73).

De leur côté, les religieuses de Port-Royal-des-Champs prétendirent, elles aussi, n'accepter la bulle *Vineam Domini* qu'en conformité avec la Paix de Clément IX (21 mars 1706). Louis XIV pria aussitôt le pape d'intervenir contre les rebelles en rattachant l'abbaye Port-Royal-des-Champs à celle de Paris. Le pape accéda à sa demande (bulle du 27 mars 1708), mais, par humanité et afin d'éviter la propagation d'idées subversives, il stipula que les 26 religieuses qui y habitaient, pour la plupart âgées et infirmes, seraient autorisées à y demeurer jusqu'à leur mort. Estimant cette bulle trop peu rigoureuse, le roi refusa de l'accepter et en sollicita une autre, que le pape, à son corps défendant, fit délivrer le 15 sept., mais en la datant comme la première du 27 mars. Elle donnait à Noailles carte blanche pour procéder comme il l'entendrait à l'expulsion et au transfert des moniales en d'autres monastères, « suivant sa discrétion et conscience ». On sait la manière brutale dont cette mesure fut exécutée.

3° *La bulle « Unigenitus » (8 sept. 1713).* — Durant les trente dernières années du XVIIe s., avaient paru plusieurs éditions successivement revues et augmentées d'un ouvrage de Quesnel contenant un commentaire des paroles du Christ, puis de l'Évangile, puis de tout le Nouveau Testament, sous forme de maximes morales. Les titres des deux éditions les dernières en date et les plus complètes étaient : *Abrégé de la morale de l'Évangile, des Actes des apôtres, des Épîtres de S. Paul, des Épîtres canoniques et de l'Apocalypse, ou pensées chrétiennes sur le texte de ces Livres sacrés*, Bruxelles, 1693-94; et *Le Nouveau Testament français, avec des réflexions morales sur chaque verset*, Paris, 1699.

La première édition de cet ouvrage avait été approuvée en termes louangeurs par l'évêque de Châlons, Vialart, connu par le rôle équivoque qu'il joua sous Clément IX; les éditions suivantes portent l'approbation de Noailles, successeur de Vialart sur le siège de Châlons. Cet ouvrage avait connu un succès considérable et amplement mérité; il témoignait d'un effort peu ordinaire pour mettre l'Écriture sainte à la portée du grand public. Seulement son auteur avait commis l'imprudence — sans doute volontaire — de se baser sur la traduction française de la Bible de Mons, condamnée par Clément IX. Plusieurs de ses maximes exprimaient aussi une doctrine de la grâce plus janséniste qu'orthodoxe. Avec les éditions successives le nombre de ces maximes suspectes avait sensiblement augmenté.

Des voix, d'abord isolées puis plus nombreuses, s'élevèrent contre les *Réflexions morales*. Des évêques en interdirent la lecture (Apt, 1703; Besançon, Nevers, 1707); des publicistes, surtout jésuites, en attaquèrent la doctrine. Un capucin, le P. Timothée de La Flèche (Jacques Pescherard), venu à Rome comme secrétaire du procureur général de son ordre, la dénonça en 1703 (voir le récit qu'il en fit lui-même dans ses *Mémoires*, publiés sous des titres divers en 1752 et en 1774; réédités en 1907 par le P. Ubald d'Alençon, dans les *Annales franciscaines*, n. 3, p. 13-37). Après l'avoir soumis pour examen à un théologien théatin, le P. Alexis Dubuc, Clément XI condamna l'ouvrage de Quesnel sous son double titre, comme utilisant un texte corrompu du N. T. et renfermant, « sous le

couvert d'un ouvrage de piété », une doctrine « sentant évidemment le venin de l'hérésie de Jansénius » (bref *Universi dominici gregis*, 13 juill. 1708; *Bull. Rom. Ponl.*, 327). Interdiction était faite de le lire, de s'en servir, de le réimprimer, sous peine d'excommunication *latae sententiae*, et obligation de livrer aux Ordinaires ou aux inquisiteurs, pour être brûlés, les exemplaires possédés. Les documents pontificaux donnés motu proprio n'étant pas reçus en France, ce bref ne put y circuler que clandestinement, sans mettre fin aux controverses. Tant au sujet de la bulle *Vineam Domini* qu'au sujet du livre de Quesnel les polémiques redoublèrent (*D. T. C.*, *ibid.*, 1513-18, 1519-28; Reusch, II, 729-30).

Quesnel protesta contre le bref qui le visait, déclarant celui-ci « une pièce subreptice, nulle et de nul effet » (*Entretien sur le décret de Rome contre le Nouveau Testament de Châlons, accompagné des réflexions morales, où l'on découvre le vrai motif de ce décret, on soutient le droit des évêques et l'on justifie l'approbation de Mgr le cardinal de Noailles, archevêque de Paris*, Paris, 1709). L'archevêque de Paris adopta une attitude plus ambiguë que jamais.

Les évêques de Luçon et de La Rochelle ayant publié contre les *Réflexions morales* un mandement qui fit beaucoup de bruit, le pape les félicita (5 juill. 1711; *Epist.*, 1553). Pour obtenir le ralliement de Noailles, le roi fit prier le pape de donner sur ce sujet une bulle et non un simple bref; il désirait cependant pouvoir en vérifier la teneur avant sa parution.

Se sentant menacé, Quesnel tenta de se défendre par des brochures et par deux lettres au pape contenant des requêtes fort légitimes (22 juill., 22 sept. 1712; *D. T. C.*, *ibid.*, 1530-31; Reusch, II, 731).

S'il n'avait écouté que son sentiment, Clément XI, convaincu de l'inefficacité de toute nouvelle mesure, n'aurait rien ajouté au bref de 1708. Ceci ressort nettement du mémoire que le pape fit remettre, le 8 juin 1713, au P. Timothée de La Flèche (*Mémoires du P. Timothée*, éd. P. Ubald d'Alençon, 71-72).

Mais, pour répondre aux instances du roi, le pape avait déjà institué une commission de cinq cardinaux, assistés de neuf théologiens consulteurs, pour examiner 155 propositions extraites du livre de Quesnel et dénoncées comme suspectes. Les consulteurs se réunirent dix-sept fois, du 6 juin au 26 déc. 1712; après quoi, le S.-Office tint vingt-trois réunions, du 9 févr. au 25 août 1713, sous la présidence du pape. L'examen de chacune des propositions se fit en détail; le pape lui-même y participa (cf. détails par Daubenton, dans ses lettres à Fénelon, *Correspondance*, IV, 219, 325). 101 propositions furent retenues. Les documents conservés aux archives du Vatican (*Francia*, CXXX-CXXXIV, *Scritture del papa Cl. XI*) renferment les rapports des consulteurs, avec les qualifications détaillées et motivées données par chacun d'eux à chaque proposition, les notes des cardinaux, les censures et le jugement final du pape, écrit de sa propre main. Celui-ci affirma lui-même à l'auteur d'un mémoire contemporain envoyé de Rome à l'évêque de Meaux, Mgr de Bissy, que chacune de ces propositions lui avait coûté au moins trois ou quatre heures d'étude particulière; et cet auteur conclut que l'on remplirait un gros volume in-4° des écritures faites par le pape en personne sur les 101 propositions (Thuillier, 151 sq.; voir dans A. Gazier, *Hist. générale du mouvement janséniste, depuis ses origines jusqu'à nos jours*, II, Paris, 1922, p. 335-41, le jugement formulé par Clément XI sur chacune des 101 propositions). Les historiens jansénistes et Saint-Simon se sont donc lourdement trompés en rapportant que les propositions dénoncées furent examinées à la hâte et que le pape se borna à signer la bulle présentée par le confesseur du roi, le P. Le Tellier. Les faits et les textes cités par Reusch (II, 733-34) permettront de se faire une opinion objective et nuancée.

Une nouvelle tentative pour obtenir que le projet de bulle fût communiqué en France échoua. Le pape fit promettre qu'on mettrait le plus grand soin à écarter toute formule dont le clergé de France pourrait se formaliser et que le projet serait communiqué, à Rome même, à l'ambassadeur du roi La Trémoille. Il tint parole et accorda la suppression de plusieurs expressions qui avaient déplu à l'ambassadeur.

Le 8 sept. 1713, la bulle *Unigenitus* condamnait en bloc 101 propositions extraites de l'œuvre de Quesnel (*Bull. Rom. Ponl.*, 567). Parmi elles, mais sans être spécifiées, certaines étaient déclarées *haereticas, variasque haereses, et potissimum illas quae in famosis Iansenii propositionibus, et quidem in eo sensu, in quo hae damnatae fuerunt, acceptis, continentur, manifeste innovantes.*

Parvenue en France le 25 sept., la bulle ne fut reçue qu'avec difficulté. Durant près de quatre mois (16 oct. 1713-5 févr. 1714), elle fut discutée et examinée par l'Assemblée du clergé et par sa commission. Finalement une forte majorité se prononça pour l'acceptation pure et simple de la bulle et pour sa publication dans les divers diocèses, conjointement avec celle d'une *Instruction pastorale*. Mais Noailles, avec huit de ses collègues, éleva des difficultés, surtout contre le fait que la bulle n'expliquait pas le sens dans lequel les propositions étaient condamnées et qu'elle ne les qualifiait pas en détail. Son groupe se sépara de la majorité.

Le pape s'inquiétait de voir les évêques de France reprendre à l'égard de sa dernière bulle la même procédure de discussions et d'examens qu'en 1705 à l'égard de la bulle *Vineam Domini* (Pastor, 173, n. 5-6). Mis au courant par l'ambassadeur de France, et par le P. Timothée, spécialement délégué à Rome par l'Assemblée du Clergé (*Mémoires* de ce dernier, éd. Ubald), il apprit avec tristesse que l'unanimité escomptée ne se ferait pas (Fénelon, *Correspondance*, IV, 431, 450).

Une dépêche du roi, en date du 18 févr., lui fit savoir la décision intervenue : elle expliquait la portée réelle de l'*Instruction pastorale* et demandait l'expédition rapide d'un bref approuvant sans réserves la conduite de l'Assemblée. Mais le pape avait entendu un autre son de cloche concernant l'attitude de l'Assemblée et la raison d'être de l'*Instruction pastorale*. Il avait constitué une commission de sept cardinaux pour examiner toute l'affaire. Grâce aux démarches de Fénelon et de son homme de confiance, le P. Daubenton, le bref de félicitations sollicité fut accordé (17 mars 1714; *Epist.*, 1941), mais il ne renfermait aucune approbation de l'*Instruction*, « l'approbation que le S.-Siège a coutume de donner à ces pièces étant de ne point les désapprouver ». Toutefois on a prétendu à tort qu'elle fut condamnée par l'Index.

La bulle *Unigenitus* fut enregistrée par le Parlement le 14 févr. 1714, et à la Sorbonne, sur ordre exprès du roi, au début de mars. Parmi l'épiscopat français, elle recueillit 112 adhésions contre 13. Dans d'autres pays d'Europe, une vingtaine d'évêques jugèrent aussi expédient de la publier. Noailles s'obstina. Il défendit à son clergé, sous peine de censures, d'accepter la bulle sans son autorisation (25 févr.). Sa lettre pastorale, ainsi que les mandements de l'archevêque de Tours (28 mars) et de plusieurs évêques furent censurés par le S.-Office (Reusch, II, 735). Ces condamnations furent volontairement ignorées à Paris et un appel adressé par le pape au roi (8 mai 1714; *Epist.*, 1959) n'eut pas d'effet.

Pour amener la soumission de Noailles et de ses opposants, Fénelon proposa au roi de réunir un concile

national. Un négociateur spécial, Michel-Jean Amelot, marquis de Gournay, fut chargé de pressentir le pape (janv.-août 1715; sur cette mission, Hanotaux, II, 421-62; Féret). Clément XI répugnait à cette idée. Conseillé par le cardinal Fabroni, préfet de la Congrégation de l'Index, il préférait exercer une pression directe sur Noailles au moyen de deux brefs, le premier « lénitif », le deuxième « foudroyant », donnant au coupable trois jours pour se soumettre, sans quoi il serait « décardinalisé » et déclaré déchu de ses dignités religieuses et civiles, voire de sa nationalité française. C'était une proposition « inouïe, injuste, inacceptable » (Hanotaux, II, 423). Noailles, averti par une indiscrétion de ce qui se tramait contre lui, ayant raidi son attitude, un projet d'arrangement établi par un théologien de l'ambassade française, le P. Philopald, n'eut aucun succès. Le roi en revint à son idée de convoquer un concile national; il se décida à agir au besoin sans le concours du pape. Clément XI céda (5 août 1715) et promit d'envoyer un légat, moyennant certaines garanties qui furent repoussées (Féret, 141; Le Roy, 647). La mort de Louis XIV interrompit ce projet.

Au cours des cinq années suivantes, les négociations entre Rome et Paris se poursuivirent plus embrouillées et plus désespérantes que jamais, chacun des deux partis poursuivant un objectif différent. Le régent espérait réaliser un accord général sur une formule de compromis. Dans ce but, il s'efforçait d'obtenir du pape des explications concernant la portée de sa bulle. Son chargé d'affaires officiel, le cardinal de La Trémoille, et deux chargés de mission, l'abbé Chevalier (juin 1716-sept. 1717; Hanotaux, II, 463-505) et le P. Lafitau, jésuite, devenu plus tard évêque de Sisteron (sept. 1716-21; *ibid.*, 517-40), tentèrent de négocier avec le pape sur ce point.

Seulement Clément XI désirait, non un compromis, mais l'entière soumission de Noailles et de ses partisans. Il exprima au régent son déplaisir de ce que l'archevêque de Paris eût été nommé dans le nouveau Conseil de conscience de la couronne (1er oct. 1715; J. Carreyre, *Le jansénisme pendant les premiers mois de la régence*, dans *Revue d'hist. ecclés.*, XXI, 1925, p. 492). Il mit un tel soin à vérifier la doctrine des évêques nouvellement proposés et exigea de telles garanties pour les promotions aux bénéfices que les nominations épiscopales et bénéficiales se trouvèrent pratiquement suspendues (Carreyre, *loc. cit.*, XXII, 1926, p. 761). Même celle de l'abbé Bossuet, le neveu de l'ancien évêque de Meaux, pour le siège de Troyes, ne trouva pas grâce à ses yeux. Sur les difficultés qu'il avait faites, du vivant de Louis XIV, à la nomination de l'abbé de Saint-Agnan au siège de Beauvais, voir Reusch (II, 568).

Dans deux brefs au régent, du 1er mai 1716 (*Epist.*, 2142, 2145), il revint sur la question du Conseil de conscience et fixa un délai de deux mois pour la soumission des opposants.

Au consistoire du 27 juin 1716, il parla dans les termes les plus énergiques, retraçant tout l'historique de la bulle *Unigenitus* et se déclarant décidé à accorder aux opposants un dernier délai de quinze jours pour se soumettre (Carreyre, *loc. cit.*, 772).

Sur ces entrefaites, l'abbé Chevalier était arrivé à Rome porteur d'un projet de compromis. Le pape ne lui accorda aucune audience, mais chargea les cardinaux Tolomei et Ferrari de poursuivre avec lui des négociations qui s'embourbèrent. Une mission parallèle entreprise à Paris au nom du pape par le P. Lafitau (20 août-10 oct.) débuta sous d'heureux auspices; mais les milieux ultramontains en prirent ombrage; le pape préféra la désavouer et reprendre la méthode de l'action directe.

Le 20 nov. 1716, une nouvelle série de brefs fut envoyée en France : au régent (*Epist.*, 2187), pour rejeter sa proposition de compromis; aux évêques acceptants (*ibid.*, 2179), pour les encourager; à la Sorbonne (*Bull. Rom. Pont.*, 739), pour la punir d'avoir rétracté son acceptation forcée de 1714, en lui retirant tous les pouvoirs accordés par ses prédécesseurs, en particulier celui de conférer les grades académiques. Ces brefs subirent en France le sort commun des décisions romaines unilatérales. De son côté l'Inquisition fit brûler publiquement, le 3 mars 1717, sur l'ordre du pape, une série d'imprimés hostiles à la bulle *Unigenitus*, et un bref du 17 juin en dénonça la malfaisance (Reusch, II, 736-37; *Epist.*, 2245).

Le 1er mars 1717, quatre des évêques protestataires, Colbert de Montpellier, Delangle de Boulogne, La Broue de Mirepoix et Soanen de Senez, en appelèrent à un concile général. Leur appel fut approuvé en Sorbonne. Le régent fit bannir les quatre appelants, puis imposa silence sur toute la question controversée (7 oct. 1717). Noailles aussi avait rédigé un appel de teneur similaire, mais il ne fut rendu public qu'en décembre 1717; il avait répondu évasivement à un message que le pape lui avait adressé pour l'inviter à la soumission (25 mars 1717; *Epist.*, 2225).

Le 16 févr. 1718, l'appel des quatre évêques et celui de Noailles furent condamnés par le S.-Office. Le délai accordé aux appelants pour se soumettre s'étant écoulé, ils furent excommuniés par la bulle *Pastoralis officii* (28 août 1718; *Bull. Rom. Pont.*, 807), à la rédaction de laquelle le pape avait pris une part personnelle très importante (Pastor, 212, n. 5).

Cette nouvelle bulle, renforcée par un décret de l'Inquisition du 19 décembre (voir Reusch, II, 738-39) provoqua un tollé général dans les milieux jansénistes. Noailles interjeta un nouvel appel (3 oct. 1718) et se vit soutenu par une vingtaine d'évêques. Une instruction pastorale qu'il rédigea fut condamnée par le S.-Office (3 août 1719; *Bull. Cl. XI*, 1114). Après la mort de Quesnel (2 déc. 1719), il adopta une attitude plus modérée et promit d'accepter une formule transactionnelle proposée par Dubois dans un *Corps de doctrine* composé en mars 1720 et signé par 38 évêques. L'attitude énergique du gouvernement força le Parlement à se soumettre. L'opposition, sans disparaître tout à fait, perdit sa virulence. Mais la formule de compromis ne satisfit point le pape qui exigea une soumission pure et simple. Il ne vécut pas assez pour l'obtenir. A sa mort la confusion durait toujours.

4° *Le jansénisme aux Pays-Bas.* — A la mort d'Innocent XII, le procès canonique ouvert à Rome contre Pierre Codde, vicaire apostolique des Pays-Bas, accusé de favoriser l'expansion du jansénisme en cette région, suivait son cours. Clément XI fit poursuivre l'instruction. Codde, arrivé à Rome quinze jours après l'avènement du nouveau pape, composa sur sa demande un état de la mission des Provinces-Unies (mars 1701). Au cours des mois suivants, il présenta sa défense, d'abord oralement, puis dans deux écrits, une *Declaratio* et des *Responsiones*, qui furent examinés à leur tour. Finalement le pape décida de laisser tomber tous les chefs d'accusation, à condition que le prévenu signât le formulaire d'Alexandre VII et s'expliquât sur sa manière de comprendre l'infaillibilité pontificale. La réponse de Codde présentait de fortes similitudes avec la doctrine défendue dans le fameux *Cas de conscience* que l'on discutait alors en Sorbonne. Elle ne pouvait donner satisfaction. Un verdict unanime des cardinaux de la commission la condamna. Codde fut suspendu de ses fonctions et remplacé par un provicaire, Théodore De Cock (bref à l'internonce de Bruxelles, 13 mai 1702; *Epist.*, 160). Lui-même fut tenu dans l'ignorance de la mesure portée contre lui. Il ne l'apprit que par des lettres venues de Hollande.

Il demanda des explications et se montra fort mécontent de la procédure suivie à son égard (voir à ce sujet L. J. Rogier, *Geschiedenis van het katholicisme in Noord-Nederland, in de XVI^de en de XVII^de eeuw*, II, Amsterdam, 1947, p. 319 sq.; Reusch, II, 712-15).

Les États de Hollande, alertés par le clergé de Haarlem, interdirent au nouveau provicaire l'exercice de sa charge et déclarèrent nuls les actes posés par lui en cette qualité (17 août 1702). Codde, rentré en Hollande, s'abstint de tout exercice de ses anciennes fonctions, dont il fut définitivement relevé le 3 avr. 1704; mais il entreprit une vaste campagne de presse pour justifier son attitude. Ses lettres à Rome (déc. 1704-mai 1706) restèrent sans réponse. Clément XI lui donna successivement plusieurs remplaçants, mais le seul qui parvint à se faire agréer mourut avant d'entrer en fonctions. Un bref du 4 oct. 1707 condamna 31 écrits publiés par lui ou par ses partisans (*Bull. Rom. Pont.*, 103; Reusch, II, 715-18) et à sa mort l'Inquisition ordonna qu'il fût privé de la sépulture ecclésiastique (Reusch, II, 718). Ce dernier ordre parvint trop tard pour être exécuté.

Un décret du S.-Office, présidé par le pape (29 mars 1708), cassa aussi une sentence portée par le Conseil de Brabant contre l'archevêque de Malines, H. de Précipiano.

IV. Action missionnaire. — 1° *Généralités.* — Clément XI fut un des pontifes qui travaillèrent le plus activement à centraliser l'action missionnaire et à la faire dépendre plus étroitement de la Propagande. Désireux d'avoir une vue d'ensemble de l'expansion du catholicisme, il chargea le secrétaire de la Propagande, Niccolo Forteguerri, de dresser un mémoire complet de l'état des missions dans le monde entier en 1706-1707. Il recommanda aux supérieurs réguliers l'ouverture de collèges de formation missionnaire (3 oct. 1707). Les établissements fondés par les Mineurs conventuels à Assise (*Bull. Rom. Pont.*, 368), les Observants à S.-Barthélemy *in Insula* (*ibid.*, 372), les Trinitaires, reçurent son appui. Il déclara exempt le collège de la Propagande (18 août 1708; *ibid.*, 334).

2° *Europe du Nord.* — Un mémoire d'Agostino Steffani en ayant démontré la nécessité (J. Metzler, *Die apostolischen Vikariate des Nordens*, Paderborn, 1919, p. 81 sq.; P. Wittichen, *Zur Geschichte des apostolischen Vikariats des Nordens zu Beginn des 18. Jhts*, dans *Quellen und Forschungen aus ital. Archiven*, VI, 1904, p. 344 sq.), le pape détacha du vicariat apostolique du Nord celui de Haute et Basse Saxe (9 avr. 1709) et en confia la direction à Steffani lui-même. Il encouragea les débuts du séminaire nordique fondé à Linz (*Epist.*, 403, 1615). Ses démarches eurent aussi une part certaine mais inégale dans la conversion de plusieurs membres des maisons régnantes allemandes de Saxe, de Brunswick-Wolfenbuttel, de Wurtemberg et de Deux-Ponts. Grâce à ses instances réitérées auprès de l'électeur Auguste II de Saxe, qui avait lui-même rallié le catholicisme en devenant roi de Pologne (*ibid.*, 76, 85, 134, 174, 193, 510, 560, 618, 682, 1770), il obtint l'abjuration du prince héritier, Frédéric Auguste, et sa conversion au catholicisme, d'abord à titre privé (27 nov. 1712), puis publiquement (26 sept. 1717) (*Orat. consist.*, 149; *Epist.*, 2267 sq.; B. Duhr, *Die Konversion des sächsischen Kronprinzen Friedrich August (1712)*, dans *Stimmen der Zeit*, CXI, 1926, p. 104-17). Il obtint aussi l'ouverture d'un sanctuaire catholique à Leipzig (1710), puis à Dresde (1719). La conversion du duc Antoine Ulrich de Brunswick (janv. 1710), celle de ses deux filles, Henriette Christine, abbesse luthérienne de Gandersheim (1712), et Augusta Dorothée (1716), et celle de sa petite-fille Élisabeth Christine, devenue par son mariage impératrice d'Autriche (1er mai 1707), reserrèrent les liens entre cette famille et le S.-Siège. Antoine Ulrich devint un des principaux champions de la cause catholique en Allemagne. On connaît dix brefs à lui adressés par le pape, qui lui fit présent de deux tableaux, dont un de Carlo Maratta, mais lui refusa la permission sollicitée de communier sous les deux espèces (1712; *Epist.*, 1725) et n'accepta pas davantage une nouvelle refonte des circonscriptions ecclésiastiques de l'Allemagne du Nord.

En Pologne, Clément XI encouragea les mouvements uniates parmi les Ruthènes et tenta d'y intéresser le roi Auguste II, mais lorsqu'il fut question dans ce but de faire passer provisoirement au rit oriental des membres d'un ordre latin, il n'osa pas passer outre à l'avis de l'Inquisition qui déclara un tel passage anticanonique. Il désigna le nonce de Pologne pour présider le synode ruthène de Zamosc (1720). Il profita aussi des sentiments iréniques de Pierre le Grand pour solliciter divers avantages en faveur du catholicisme en Russie (*Epist.*, 439).

3° *Balkans et Proche-Orient.* — Clément XI favorisa de tout son pouvoir le développement des Églises orientales unies et le retour des schismatiques à l'union avec Rome. En 1701, il approuva l'union avec Rome décidée au synode roumain d'Alba Julia et, en 1721, érigea le diocèse de Fogaras pour l'Église uniate de Roumanie (*Bull... de Prop. Fide*, append., II, 3). Il nomma à deux reprises le carme déchaussé David de Saint-Charles visiteur apostolique de Constantinople et de Smyrne (4 févr. 1702; 8 août 1705; *Bull. Carm.*, IV, 24, 36; procès-verbaux dans *Orientalia christiana*, fasc. CIII, 1935, p. 83-90). L'archevêque d'Antivari, Zmajevich, fut chargé de visiter l'Albanie et d'y tenir un concile provincial (14 janv. 1703; actes publ. en 1868, *Coll. Lacensis*, I, 283); le dominicain Castelli reçut la même mission dans les îles de l'Archipel (1709-11). Sans relâche le pape intercéda auprès des puissances catholiques et auprès des ambassadeurs français à Constantinople en faveur des Arméniens et des Syriens persécutés par les Turcs, des esclaves chrétiens de Crimée et des franciscains de Terre sainte (*Epist.*, 87, 99-104, 117, 131, 171, 286, 344, 474, 718, 1847, 1934, 2356). Il entretint avec le chah de Perse une correspondance épistolaire suivie pour lui recommander les missionnaires et lui dénoncer les vexations dont les chrétiens uniates de Géorgie étaient victimes de la part des schismatiques (*Epist.*, 51, 165, 259, 281, 590, 1926, 1994, 2322, 2333). Dans ses réponses, le chah se montra bienveillant.

Lors du schisme qui éclata chez les Maronites du Liban en 1711, les deux partis en appelèrent à Rome. Le pape donna raison à l'ancien patriarche Jacques Avad contre l'évêque de Sidon, Joseph de Raifun, et chargea le Père gardien des franciscains de Terre sainte, Lorenzo Cozza, d'obtenir la réconciliation des schismatiques (*ibid.*, 1484, 1866, 1995; T. Anaissi, *Bull. Maronitarum*, Rome, 1911, p. 197-203; E. Castellani, *Atti del Rev. P. Lorenzo Cozza, custode di Terra Santa*, 2 vol., Quaracchi, 1924 [*Biblioteca bio-bibliografica della Terra Santa e dell'Oriente francescano*, nouv. sér., *Documents*, dir. G. Golubovich, IV-V]; L. Oliger, *Vita e diarii del card. Lorenzo Cozza*, Quaracchi, 1925 [même coll., III]).

Clément XI reçut la déclaration de foi catholique et d'union avec Rome de plusieurs importants prélats orientaux : les archevêques grecs de Tripoli (*Epist.*, 73, 16 juill. 1701), d'Amida (*ibid.*, 2257, 9 sept. 1717), de Damas (*ibid.*, 2293, 21 mai 1718); l'archevêque arménien de Nicosie (*ibid.*, 2079, 5 juill. 1715); les évêques d'Héliopolis et de Beyrouth (*ibid.*, 74, 115).

Le patriarche grec d'Alexandrie, Samuel Kapasoulès, signa une première formule d'union le 6 juin 1712; son délégué à Rome, le P. Mazet, O. F. M., reçut

en son nom le pallium, au consistoire du 28 avr. 1713; le patriarche renouvela sa profession de foi et d'union le 19 juin 1714. Par contre, les négociations amorcées entre le patriarche copte, Jean XVI, et Clément XI, de 1702 à 1705, par l'entremise des maronites Ibrâhîm Hannâ et Gabriel Eva, des jésuites de la mission du Caire et des franciscains de la custodie de Terre sainte, n'aboutirent pas à l'union envisagée. L'article du P. Hofmann *(Samuel Kapasoules Patriarch von Alexandrien und Papst Klemens XI.)* et la thèse de J.-P. Trossen, *Les relations du patriarche copte Jean XVI avec Rome (1676-1718)*, Luxembourg, 1948, contiennent tous les documents relatifs à ces négociations.

Une tentative de rapprochement avec l'archevêque du Sinaï, Cosmas, n'eut pas de suite (*Orientalia christiana*, IX, 1927, p. 239, 295-97). De même les efforts du pape échouèrent auprès du patriarche d'Arménie (*Epist.*, 694).

Vers la fin de son pontificat, le pape rétablit la Congrégation pour la correction des livres de l'Église orientale. Il s'intéressa aussi à la formation ecclésiastique des jeunes Orientaux, conçut le projet d'ouvrir pour eux des collèges en Occident et facilita l'admission des Maronites, des Épirotes et des Albanais dans les Collèges romains.

4° *Indes, Tibet, Philippines.* — Dans l'affaire des rites malabares, Clément XI approuva les mesures prises par son légat, Charles Maillard de Tournon. Celui-ci, envoyé en Extrême-Orient, était arrivé à Madras le 4 nov. 1703 et avait marqué son passage aux Indes par un important décret : celui du 23 juin 1704, contre les rites malabares (Streit, VI, n. 68, 69). L'archevêque métropolitain de Goa, Agostinho da Annunciação, d'accord avec l'évêque de Meliapur, l'avait déclaré nul et avait représenté au pape que son exécution signifierait la ruine des missions dans les Indes (nov. 1704; *ibid.*, 76). Clément XI confia l'examen de cette affaire au S.-Office qui, par un décret du 7 janv. 1706, confirma en substance les mesures prises par Tournon au sujet des rites malabares (Streit, VI, 91). Ce décret fut renouvelé en 1711 et 1712 (*ibid.*, 135, 143). Le pape fit savoir à l'archevêque de Goa et à l'évêque de Meliapur qu'ils avaient abusé de leur pouvoir (30 oct. 1706, 1er janv. 1707; *ibid.*, 89-90, 97-99). Dans la suite, il intervint encore auprès d'eux en faveur des vicaires apostoliques nommés par la Propagande, surtout des deux carmes délégués en cette qualité au royaume de Golconde et du Grand Mogol (5-12 avr. 1704, 12 mai 1708; *Bull. Carm.*, IV, 23, 24 sq., 47 sq.). En janv. 1714 le pape se mit aussi en correspondance avec le grand lama du Tibet, pour lui recommander la mission des capucins (Streit, VI, 163; *Bull. O. F. M. Cap.*, VII, 253).

A l'occasion d'un conflit opposant l'archevêque de Manille aux missionnaires réguliers des Philippines, il stipula que les réguliers ayant charge de paroisses étaient soumis comme les autres au droit de visite de l'Ordinaire du lieu (30 janv. 1705; *Bull. Rom. Pont.*, 225). Peu auparavant, il avait favorisé l'envoi de missionnaires dans les îles récemment découvertes entre les Philippines et les Mariannes (*Epist.*, 209 sq.).

5° *Les rites chinois.* — Cette question complexe avait été soulevée dès l'époque d'Urbain VIII. Elle partageait les missionnaires en deux camps opposés, mais avait fait l'objet d'un *modus vivendi* en 1669 sous Clément IX. Un mandement et un mémoire de Mgr Maigrot, vicaire apostolique du Fukien, remirent la question sur le tapis. Le S.-Office fut alerté en 1697. Bien qu'un acte officiel de l'empereur Kang-Hi, établissant le caractère purement civil et politique des hommages rendus à Confucius et aux ancêtres (30 nov. 1700), eût été expédié par deux fois au Souverain pontife, Clément XI approuva une sentence du S.-Office défavorable aux rites chinois (20 nov. 1704; Streit, VII, 2299, 2300, 2312, 2314). L'exécution en était confiée au patriarche d'Antioche, Charles Maillard de Tournon, qu'il avait envoyé en Extrême-Orient comme visiteur apostolique et légat *a latere* (5 déc. 1701-2 juill. 1702; Streit, VI, 17-18, 24, 38). Arrivé à Pékin le 4 déc. 1705, Tournon fut examiné sur ses sentiments par l'empereur en personne, puis expulsé de Chine (17 déc. 1706). Le permis de prêcher l'Évangile fut subordonné à l'obtention d'un *piao*, document accordé à ceux-là seuls qui promettaient de ne pas combattre les rites nationaux. Avant de quitter la Chine pour Macao, Tournon publia la condamnation des rites (Nankin, 25 janv., 7 févr. 1707). Le pape, qui entre temps avait décerné la pourpre à son légat (1er août 1707) et qui n'avait pu recevoir l'ambassade de Kang-Hi naufragée au large de l'Afrique, renouvela la condamnation des rites chinois (mars 1709), écrivit en ce sens à l'empereur de Chine (2 mars 1709; Streit, VII, 2590) et plusieurs fois au roi de Portugal (Streit, VII, 2591, 2680, 2682, 2730, 2732, 2817, 2819), confirma le mandement de son légat et soumit toute publication sur cette affaire à une licence spéciale (25 sept. 1710; *ibid.*, 2609-13).

Il trancha aussi en faveur de son légat le conflit surgi à Macao avec les autorités locales, et prit souvent la plume pour le recommander (mars-sept. 1711; *ibid.*, 2733-45). La Constitution *Ex illa die* (19 mars 1715; *ibid.*, 2807-13) urgea une fois de plus l'exécution du décret de 1704. Kang-Hi ayant répondu en expulsant les missionnaires et interdisant la diffusion du christianisme (avr. 1717), Clément XI envoya un nouveau légat, Charles-Ambroise Mezzabarba (12 oct. 1719; *ibid.*, 2909-18, 2933-34), avec pouvoir de nommer quatre nouveaux vicaires apostoliques et de mitiger dans des cas particuliers certains points de la Constitution de 1715. Le pape mourut pendant la durée de cette légation.

Le 4 janv. 1716, il avait refusé de créer en Chine de nouveaux évêques suffragants du Padroado (Streit, VII, 2842).

6° *Afrique; Amérique.* — Clément XI répondit avec empressement aux avances du négus d'Abyssinie en lui envoyant le frère mineur Joseph de Jérusalem porteur d'un message bienveillant (*Epist.*, 206). Il revint à la charge sous ses deux successeurs et écrivit également à l'archevêque copte d'Éthiopie et à l'abbé général des moines abyssins de S.-Antoine (*ibid.*, 642, 1631). Mais les difficultés de communication entravèrent tout rapprochement durable. En 1701, Clément XI avait aussi recommandé au roi de Nubie le travail apostolique du franciscain Damien de Rivolo (*ibid.*, 71).

En 1707, il écrivit aux souverains du Congo : le roi Pedro, auquel il envoya un diadème et un chapelet; la reine Marie, la reine mère Anne, et plusieurs chefs (*ibid.*, 411 sq.), qu'il félicita de leur zèle pour la foi catholique. Le 16 avr. 1711, il fit défendre de conférer le baptême au roi d'Angola, à moins qu'il ne promît de ne plus vendre des esclaves baptisés aux négriers hérétiques, et il ajoutait : *non per hoc intenditur approbari huiusmodi venditionem posse licite fieri personis catholicis, mancipiorum infidelium, nisi concurrant circumstantiae quae illam licitam reddere valeant* (Streit, I, 431).

Plusieurs actes de Clément XI concernent la congrégation américaine des Bethléémites : il leur accorda les privilèges des ordres mendiants et hospitaliers, les reconnut comme une vraie religion sous la règle de S. Augustin et régla divers points concernant leur gouvernement (*Bull. Rom. Pont.*, 55, 299, 385, 431, 643). La congrégation mexicaine de S.-Hippolyte reçut aussi les privilèges des ordres mendiants (*ibid.*, 34).

En 1720, les deux vicairies brésiliennes des carmes furent élevées au rang de provinces (*Bull. Carm.*, IV, 76).

V. Les affaires intérieures de l'Église. — 1° *Mesures diverses.* — Soucieux du niveau moral et de la tenue extérieure de son clergé, Clément XI fit poursuivre dès son avènement la visite des églises romaines (14 janv. 1701; *Bull. Rom. Pont.*, 6). Il renforça l'obligation de la résidence pour les pasteurs ayant charge d'âmes. Il leur prescrivit l'assistance à une retraite annuelle et recommanda la pratique des Exercices spirituels d'après l'esprit de S. Ignace et de S. Vincent de Paul (1er févr. 1710; *Magn. Bull.*, VIII, 422). Il prescrivit aussi les retraites d'ordination et les retraites de dix jours avant les vœux. Le port de la perruque au cours des cérémonies sacrées et la participation aux cérémonies scéniques furent interdits aux prêtres (*ibid.*, 451, 409).

Clément XI eut aussi à cœur de remédier à l'ignorance religieuse des masses (26 juill. 1701, 16 mars 1703; *ibid.*, 405, 407). Il rappela la nécessité de sanctifier les dimanches et jours de fête (publ. L. Muñoz Gasparini, *Roma*, sept. 1925, p. 409) et imposa aux curés l'obligation d'expliquer ces jours-là à leurs ouailles le catéchisme de Bellarmin. Sur ce dernier point, il adressa à tous les prélats d'Italie une ordonnance générale avec une instruction en quatorze chapitres, qu'il précisa encore deux ans plus tard (26 juill. 1701, 16 mars 1703; *Magn. Bull.*, VIII, 257, 261). Ces divers points furent repris et complétés par l'édit du 13 sept. 1713 (*Magn. Bull.*, VIII, 257; *Bull. Cl. XI*, 717), qui exigea en outre un certificat de catéchisme pour être admis à la confirmation, aux ordres, au mariage et à l'entrée en religion, et prescrivit à chaque curé de tenir une liste des enfants ayant l'âge d'apprendre le catéchisme (cf. aussi 5 oct. 1719; *Magn. Bull.*, VIII, 261; *Bull. Cl. XI*, 727).

Les missions populaires furent développées. Pendant les neuf premières années de son pontificat, il prêcha lui-même à S.-Pierre aux fêtes de Noël, de Pâques et des SS. Pierre et Paul (sauf Noël 1704 et 1705, à Ste-Marie-Majeure; publ. dans *Opera Omnia*, IIe part.).

Le 22 mai 1712, Clément XI canonisa quatre saints : le pape S. Pie V, le théatin André Avellin, le capucin Félix de Cantalice et la clarisse Catherine de Bologne (*Bull. Rom. Pont.*, 506, 518; voir l'homélie qu'il prononça à S.-Pierre dans *Opera omnia*, part. II, col. 69-74); la publication des deux derniers ne fut faite que par Benoît XIII, le 5 juin 1724 (*Bull. Rom. Pont.*, XXII, 36, 41). Le 8 mai 1716, le jésuite François Régis fut béatifié (*ibid.*, XXI, 704). Les actes de cette béatification, ainsi que des quatre canonisations précédentes furent publiés par J. Chiapponi (Rome, 1720). Clément XI approuva le culte immémorial rendu à plusieurs autres serviteurs de Dieu (liste dans Pastor, 249; Novaes, XII, 154-162; *Bull. Rom. Pont.*, XXI, Index, au mot *Cultus immemorialis*). A la demande de Jacques III Stuart, il accorda à Anselme de Cantorbéry le titre de docteur de l'Église (3 févr. 1720; *Magn. Bull.*, VIII, 441). Le culte de six saints fut étendu par lui à l'Église universelle (*Magn. Bull.*, 431, 437), de même que l'office de S. Joseph qu'il avait composé lui-même (3 févr. 1714; *ibid.*, 437; O. Pfülf, *Die Verehrung des hl. Joseph in der Geschichte*, dans *Stimmen aus Maria Laach*, XXXVIII, 1890, p. 297); de même encore la fête du Rosaire, en souvenir de la victoire de Peterwardein (décret de la Congrég. des Rites, 3 oct. 1716; *Magn. Bull.*, XIII, 440). La fête de la Conception de la Vierge immaculée fut déclarée fête de précepte, pour implorer le secours du ciel en une période très critique (6 déc. 1708; *Bull. Rom. Pont.*, XXI, 338). Le titre du mandement portait : *Ut festum Conceptionis B. M. V. immaculatae de praecepto ubique servetur.* Un éditeur ayant publié cette bulle en changeant de place l'adjectif *immaculatae* de manière à lui faire déterminer *Conceptionis*, le pape fit retirer cette édition (12 oct. 1709; Moroni, XV, 145; Reusch, II, 232). De très riches indulgences furent attachées à cette fête (*Bull. Rom. Pont.*, XXI, 388).

2° *Les promotions cardinalices.* — Les 70 cardinaux créés par Clément XI en quinze promotions renouvelèrent presque entièrement le Sacré Collège.

Le 17 déc. 1703, il conféra le chapeau à Francesco Pignatelli, en reconnaissance des bienfaits reçus de son oncle Innocent XII.

Le 17 mai 1706, furent nommés 20 cardinaux, parmi lesquels seulement 2 étrangers : le converti Christian Auguste de Saxe, et Joseph-Emmanuel de la Trémoille. Le reste se composait d'anciens nonces, d'ex-gouverneurs et fonctionnaires : Francesco Martelli, Lorenzo Fieschi Casoni, Francesco Acquaviva, Tommaso Ruffo, Orazio Filippo Spada, Francesco A. Gualteri, Ranuccio Pallavicini, Giandomenico Paracciani, Niccolo Grimaldi, Carlo Colonna, Giuseppe Vallemani (publ. le 1er août 1707), Alessandro Caprara, Agostino Fabroni, Pietro Priuli, Lorenzo Corsini, Giovanni Baduari et Gabriele Filippucci; ce dernier obtint le même mois d'être déchargé de cet honneur (7 juin 1706; *Orat. consist.*, 22) et fut remplacé aussitôt par Michelangelo Conti (Guarnacci, II, 138).

Le 1er août 1707, la pourpre fut conférée à Charles-Thomas Maillard de Tournon, légat pontifical en Chine. Le 15 avr. 1709, à Ulisse Gozzadini et à Antonio F. Sanvitalli. Le neveu du pape, Annibale Albani, remplaça le 23 déc. 1711 Francesco Maria de'Medici qui avait obtenu de renoncer à sa dignité pour éviter l'extinction de son nom (26 juin 1709; *Orat. consist.*, 32).

La nombreuse promotion du 18 mai 1712 totalisa 18 nominations, dont 6 pour les couronnes : Wolfgang Hannibal von Schrattenbach, pour l'Empire; Nuno da Cunha de Atayde, pour le Portugal; Armand-Gaston de Rohan, pour Louis XIV; Melchior de Polignac, pour le prétendant Jacques III d'Angleterre; Manuel Arias y Porres, pour l'Espagne de Philippe V; le bénédictin Benoît Sala, évêque de Barcelone, pour l'Espagne de Charles III (ces trois derniers publ. le 30 janv. 1713). Les autres étaient soit d'anciens diplomates : Giovanni Battista Bussi (publ. le 26 sept. 1712), Giulio Piazza, Giovanni Antonio Davia, Antonio Felice Zondadari, Agostino Cusani; soit d'anciens fonctionnaires : Luigi Priuli, Ludovico Pico della Mirandola, Pietro Corradini, Curzio Origo (ces trois derniers publ. le 26 sept. 1712); soit des religieux : le capucin Francesco Maria Casini, le jésuite Giovanni Battista Tolomei, le théatin Giuseppe Maria Tommasi, qui sera béatifié par Pie VII. Ce dernier était un des quatre théologiens dont les arguments avaient vaincu jadis la répugnance du pape à accepter son élection; cette fois, pour lui faire accepter sa nomination au cardinalat, le pape dut employer envers lui les mêmes arguments que ceux dont il s'était servi alors.

Le 30 janv. 1713 eurent lieu, outre les 3 publications pour les couronnes, 2 nouvelles nominations : Benedetto Odescalchi et Damian Hugo von Schönborn (toutefois ce dernier, candidat de l'empereur, resta *in petto* jusqu'au 29 mai 1715). Le 6 mai 1715, Fabio Olivieri venait d'être promu cardinal, et le 29 mai eurent lieu 4 autres nominations : Henri Thiard de Bissy, évêque de Meaux, Inigo Caracciolo, Bernardino Scotti et Carlo Maria Marini (ces trois derniers publ. le 16 déc. 1715).

Ce même 16 déc., furent encore nommés Niccolo Caracciolo, Giovanni Patrizi, Niccolo Spinola et Fernando Nuzzi.

En 1717, ne furent conférés que 3 chapeaux : le premier à Alessandro Gilberto Borromei (15 mars); les deux autres, le 12 juill., pour des motifs de politique internationale, à Giulio Alberoni, candidat de Philippe V, et à Emmerich Czacki, candidat de l'empereur (ce dernier ne fut publié que le 1er oct. 1717).

La troisième grande promotion du pontificat de Clément XI date du 29 nov. 1719. Elle comprenait : l'archevêque de Reims, François de Mailly, que le pape avait surnommé « le marteau des jansénistes » (*Oral. consisl.*, 169); l'archevêque de Malines, Thomas Philippe de Boussu; l'archevêque de Bourges, Léon Potier de Gesvres; Luis Belluga, défenseur intrépide des droits de l'Église en Espagne (le pape dut lui enjoindre, en vertu de la sainte obéissance, d'accepter sa nomination; *ibid.*, 168); Joseph Pereira de la Cerda, demandé par le Portugal; Michael Friedrich von Althan, demandé par l'empereur; Giambattista Salerni; Giorgio Spinola; Cornelio Bentivoglio et Gian Francesco Barbarigo (celui-ci publ. le 30 sept. 1720).

Enfin la dernière promotion (30 sept. 1720) comprit encore Carlos Borgia et Alvaro Cienfuegos.

3° *Les évêchés et les ordres religieux.* — En ce domaine, l'activité de Clément XI consista surtout à confirmer des décrets pris par la Congrégation des Évêques et des Réguliers ou par des cardinaux protecteurs. Les mesures suivantes méritent mention.

Le pape préconisa ou déclara la nomination de 853 évêques. Il érigea un deuxième siège archiépiscopal dans la partie de la ville de Lisbonne renfermant le palais royal et lui conféra la dignité de siège patriarcal avec de nombreux privilèges (7 nov. 1716; *Bull. Rom. Pont.*, XXI, 724-39; cf. 754, 757).

A la demande de l'électeur Maximilien Emmanuel de Bavière, il approuva les règles de l'institut des Dames Anglaises (13 juin 1703). Il approuva pareillement les constitutions des bénédictines du S.-Sacrement (1er août 1705), ainsi que les nouvelles constitutions de Vallombreuse (15 mai 1704; *Bull. Rom. Pont.*, XXI, 113-189; cf. 220, 578). Après avoir visité leur couvent à Rome en 1712, il approuva aussi l'institut des *Maestre Sante*, fondé à Viterbe par Rosa Vernerini. Il introduisit les trappistes à Rome en 1709 et obligea l'abbaye de Casamari, dont il était commendataire, à adopter la règle de la Trappe. Il modifia le régime gouvernemental des cisterciens d'Espagne (1710; *ibid.*, 398). Il accorda des réformes ou des modifications de constitutions aux Mercédaires (29 mars 1702; *ibid.*, 49), aux antoniens de Vienne (12 mai 1703; *ibid.*, 84), aux Trinitaires du rachat des captifs (13 août 1703; *ibid.*, 91), à la congrégation de la Mission (9 sept. 1704; *ibid.*, 198), aux bernardins espagnols (29 mars 1720; *ibid.*, 839), aux Silvestrins (2 mai 1720; *ibid.*), aux Conventuels (7 mai 1720; *ibid.*, 837).

Clément XI approuva la réunion des neuf abbayes bénédictines de Pologne et de Lithuanie en une congrégation dite de la Ste-Croix (22 mai 1709; *ibid.*, 343; cf. Albers, *Studien und Mitt. O. S. B.*, XV, 194 sq., 224 sq.). Il accorda ou confirma plusieurs divisions de provinces : aux Capucins, la division des provinces wallonne et liégeoise (1704; *Bull. Rom. Pont.*, XXI, 104), et celle de la province lilloise en deux custodies d'après la frontière linguistique (1721; *ibid.*, 849); aux Frères Mineurs, celle de la province de S.-Antoine au Portugal (1705), et celle des îles Açores et Terceira (1717); aux Carmes, celle des provinces de Pologne et de Russie (1706).

Il accorda aux bénédictins de Bohême, Moravie et Silésie les privilèges de la congrégation du Mont-Cassin (1714; *ibid.*, 627); de même aux cisterciens des mêmes régions les privilèges d'une congrégation espagnole (1715; *ibid.*, 664). La province d'Italie des Trinitaires déchaussés fut réunie à la congrégation espagnole (*Bull. Rom. Pont.*, XXI, 239). Il réserva aux Carmes le monopole de la distribution des scapulaires (1702; *ibid.*, 71). Il accorda aux Chevaliers de Malte la faculté, toute nouvelle à cette époque, de célébrer la sainte messe sur leurs navires voguant en haute mer (22 mars 1706; *ibid.*, 253) et exhorta leur grand maître à mieux former ses subordonnés aux sciences nautiques, mathématiques et militaires (*Epist.*, 462). Il confirma le duc de Parme, François Farnèse, dans sa dignité de grand maître de l'ordre militaire de S.-Georges et lui concéda de nombreux privilèges (1718; *Bull. Rom. Pont.*, XXI, 791). Dans ses Mémoires (p. 154), le P. Timothée de La Flèche raconte que le pape l'aurait chargé, en 1713, de gagner Louis XIV à l'idée d'une suppression de la congrégation de S.-Maur, qu'il projetait depuis longtemps.

4° *L'activité sociale.* — Sous le pontificat de Clément XI, la population romaine fut très éprouvée par divers cataclysmes, les uns particuliers à la ville ou aux États pontificaux, d'autres communs à toute l'Europe. Le Tibre submergea les bas quartiers de Rome au moins une demi-douzaine de fois. Les tremblements de terre furent au moins aussi fréquents : ceux des 14 janv. et 2 févr. 1703 causèrent à eux seuls pour 700 000 scudi de dégâts rien qu'à Rome, et plus encore à Norcia, Foligno et surtout à Spolète; ils furent suivis de la grande panique de la nuit du 2 au 3 févr. 1703, le bruit ayant couru que Rome serait détruite avant 2 heures. Des années de sécheresse et des hivers rigoureux (1706, et surtout 1709) furent suivis de mauvaises moissons, de disettes et d'épidémies. Chaque fois le pape prescrivit des prières publiques et organisa les secours aux populations éprouvées. Une de ses premières mesures fut la création de la Congrégation *del Sollievo*, chargée des affaires économiques et spécialement du ravitaillement (1er février 1701; *Bull. Rom. Pont.*, XXI, 10). Plus tard, il étendit la compétence de la Congrégation *del Buon governo* aux communautés faisant partie des possessions nobiliaires et, à la suite de l'épidémie de peste bovine de 1713, il fonda une Congrégation spéciale pour les questions agricoles (*Bull. Rom. Pont.*, 611). Conseillé par son médecin Lancisi, il prescrivit aussi des mesures sanitaires et encouragea même des recherches scientifiques pour prévenir le retour de tels cataclysmes. En la terrible année 1709, il institua une commission de santé publique. En 1720, les mesures qu'il fit prendre tinrent Rome à l'abri de l'épidémie de peste qui décima la Provence. A cette occasion, il envoya à l'évêque de Marseille, Mgr de Belzunce, 2 000 cargaisons de blé (*Epist.*, 2411).

Clément XI prescrivit aux Ordinaires et aux supérieurs d'ordres de faire quêter au moins deux fois par an pour le rachat des esclaves chrétiens (25 mai 1709, 14 sept. 1713; *Bull. Rom. Pont.*, XXI, 347, 577). Il consacra 27 000 scudi à l'érection d'un refuge pour repenties. La maison de correction de S. Michele fut réformée par ses soins : séparation des détenus par classes d'âge et de moralité, amélioration du logement et de l'ordre du jour, formation religieuse. Il fit restaurer l'hôpital de S. Maria della Consolazione, ériger celui de S. Marta, ainsi qu'une maison d'accueil pour prêtres étrangers. Il lutta aussi contre le banditisme et pour le relèvement des mœurs : sous son pontificat le nombre des filles publiques dans la ville de Rome tomba de 487 à 254. Il approuva une série de changements à apporter aux statuts des travailleurs du fer (1702; *ibid.*, 59); il confirma en 1712 ceux des barbiers et en 1716 ceux des musiciens (*Bull. Rom. Pont.*, XXI, 487, 714). En 1719 et 1720, il prit des mesures protectionnistes contre l'importation de tissus étrangers (*Bull. Cl. XI*, 790-96). Pour parer aux répercussions financières de sa politique étrangère, il fit prendre

plusieurs mesures monétaires (G. Garampi, *Saggi d'osservazioni sul valore delle antiche monete pontificie*, s. l. n. d. [Rome, 1766], 101 sq.).

Le pape encouragea aussi les travaux d'utilité publique : il fit aménager un port fluvial à la Ripetta (1703-1704) et établit des greniers publics (1705); il fit travailler aux murs de la ville, aux aqueducs et aux fontaines. Des travaux d'assainissement, de reconstruction et d'urbanisme furent aussi entrepris dans la plupart des villes de province, surtout à Urbin, sa ville natale (Pastor, 381-83), et à Civitavecchia dont l'approvisionnement en eau potable fut assuré. Le réseau routier des États de l'Église fut amélioré et un nouveau pont de 150 pieds de haut fut construit sur le rio Maggiore, à la sortie de Città di Castello.

5° *Les sciences et les arts.* — Malgré les temps difficiles, Clément XI ne les négligea pas. Parmi les savants qu'il honora de sa familiarité, le principal fut Giovanni Maria Lancisi, son médecin privé, amateur d'archéologie, auteur de plusieurs ouvrages scientifiques et directeur des travaux d'assainissement urbain entrepris durant son pontificat. Il accorda encore diverses faveurs à de nombreux savants et lettrés (liste dans Pastor, 364 sq.). Il s'intéressa aux études entreprises pour parfaire la réforme grégorienne du calendrier; il fit interroger à cet effet les principales universités d'Europe et nomma une commission de compétences, qui se prononça pour le maintien du statu quo. Il chargea douze astronomes de dessiner une ligne méridienne dans l'église de S. Maria dei Angeli. La Bibliothèque Vaticane compte Clément XI parmi ses principaux bienfaiteurs : il fut le vrai fondateur de sa section orientale dont il constitua le premier noyau, avec l'aide des frères Assemani, par l'acquisition de plus de 300 manuscrits orientaux, parmi lesquels le Pentateuque samaritain et les premiers exemplaires parvenus en Occident des manuscrits syriaques du désert de Nitrie (H. Lammens, dans *Études*, LXIV, 1895, p. 286 sq.). Il fit aussi réorganiser les archives du Vatican. Il inspira ou encouragea diverses publications scientifiques : *Bibliotheca orientalis clementina vaticana* par Assemani (3 vol., 1719-28); éditions patristiques des Mauristes (1705); inventaire descriptif des collections de sciences naturelles du Vatican (cf. Mercati, *Studi e documenti*, V, 370); continuation des *Annales* de Baronius par Laderchi; réédition de l'*Italia sacra* d'Ughelli, augmentée par Coleti; histoire monumentale universelle de Bianchini et nouvelle édition du *Liber pontificalis*.

Grand connaisseur d'archéologie, c'est de son pontificat que date la première impulsion donnée aux collections archéologiques du Vatican. Il s'intéressa personnellement aux fouilles, dota le Vatican, le Quirinal, le Palazzo Albani et le Palais des conservateurs de nombreuses antiquités et œuvres d'art, en compagnie desquelles il passait les rares heures de détente que lui laissaient ses affaires. Il étendit la législation protectrice des œuvres d'art, soumettant leur exportation et leur destruction à des formalités restrictives très sévères (18 juill. 1701, 30 sept. 1704; *Bull. Cl. XI*, 733, 741). Il fonda un musée d'antiquités chrétiennes et projeta de réunir toutes les inscriptions anciennes dans une *Galleria lapidaria*. Il fit purger le Colisée des gens mal famés dont il était devenu le repaire; il le transforma d'abord en un dépôt de matières premières pour une fabrique d'explosifs, puis, à partir de 1712, donna son appui aux plans élaborés, à la suggestion du P. Paoli, afin d'en faire un lieu consacré au souvenir des anciens martyrs.

Le pape confia à plusieurs architectes, surtout à Carlo, Francesco et Carlo Stefano Fontana, la restauration de nombreuses églises suivant le goût du temps. Ces travaux de modernisation transformèrent les entrées ou les façades de S. Maria in Trastevere, S. Teodoro, S. Marcello et de plusieurs autres églises. Il essayait autant que possible de conserver aux anciens édifices leur cachet d'antan et ne renouvelait entièrement que ceux qui tombaient en ruine, telle la basilique des SS.-Apôtres, dont seuls quelques éléments décoratifs furent sauvés : la reconstruction de cette « dernière église baroque de Rome » dura quatorze ans. A S.-Clément (déclarée église stationnale et titre cardinalice) et au Panthéon, les travaux d'embellissement et de transformation s'étendirent sur toute la durée du pontificat (V. Forcella, *Iscrizioni delle chiese e d'altri edifici di Roma dal sec. XI fino ai giorni nostri*, IV, 510; I, 304). A. S.-Sébastien-hors-les-Murs, il fit aménager une chapelle funéraire pour les membres de sa famille.

A S.-Pierre, Clément XI fit achever divers travaux d'ornementation, surtout des mosaïques et des statues; la statue de Charlemagne fut placée à l'entrée, face à celle de Constantin. Le Latran lui doit toute l'ornementation principale de sa nef centrale : les statues des douze apôtres au double de la grandeur naturelle, œuvre de Camillo Rusconi (4 figures), Pierre Monnot et Pierre le Gros (chacun 2), Angelo de'Rossi, Giuseppe Mazzuoli, Francesco Moratti, Lorenzo Ottoni (chacun 1); chaque statue avait coûté 5 000 scudi; le pape en avait pris 2 à ses frais, et trouvé des donateurs pour les autres parmi les souverains d'Europe (Cancellieri, 353-54). Les entreprises architecturales du papes sont énumérées dans P. Rondinius, *De S. Cl. papa et martyre ejusque basilica in urbe Roma* (Rome, 1706, p. XV sq.), dans la *Vita di Cl. XI* ajoutée à l'ouvrage de O. Piselli Ciuccioli, et dans la biographie en vers de Clément XI par O. Iustinianus.

Carlo Maratta, le dernier des grands maîtres de l'école bolonaise, était le peintre préféré de Clément XI, qui lui confia la restauration des *Stanze* de Raphaël, des travaux à la cathédrale d'Urbin et des fresques mariales dans une chapelle de S.-Pierre.

Clément XI fit installer au Capitole l'Académie des beaux-arts ou de S.-Luc (1701); il fit organiser des expositions annuelles, avec distribution de prix aux auteurs des meilleures productions artistiques (M. Missirini, *Memorie per servire alla storia della romana Accademia di S. Luca fino alla morte di Ant. Canova*, Rome, 1923, p. 157 sq.). En 1711, il encouragea la fondation à Bologne d'une académie similaire, appelée *Accademia Clementina* (*Bull. Rom. Pont.*, XXI, 440), et en 1715 accorda de nouveaux statuts à l'académie des sciences de cette ville (*ibid.*, 681; cf. Moroni, I, 46). A Rome, il contribua à réveiller d'une longue léthargie l'ancienne Académie romaine. Il fit don de vastes locaux et d'une riche bibliothèque à l'Académie *dei nobili ecclesiastici* (1706); il approuva l'érection d'une académie de théologie à l'université de la *Sapienza* et lui concéda diverses faveurs (23 avr. 1718; *Bull. Rom. Pont.*, XXI, 785). A Urbin, il permit aux frères mineurs de fonder un collège du S.-Nom de Jésus. Il approuva le plan général de réorganisation des études chez les Carmes (10 nov. 1711; *ibid.*, 454).

VI. Mort. Portrait. — Durant l'hiver 1702-03, Clément XI eut plusieurs crises d'asthme; en 1706 et 1710, il tomba à nouveau malade, la seconde fois si gravement que les chancelleries furent alertées. Deux mois de repos à Castelgandolfo améliorèrent tellement sa santé qu'il renouvela ce séjour les années suivantes. L'hiver de 1720 amena une rechute, aggravée par d'autres indispositions. Il chargea son neveu de lui préparer un caveau à S.-Pierre, dans le pavement de la chapelle du chœur, et en dicta lui-même la laconique épitaphe (Lafitau, II, 210). A deux reprises l'on craignit pour ses jours, mais le danger fut écarté. Un de ses derniers actes fut de confirmer tous les privilèges accor-

dés par ses prédécesseurs à l'université de sa ville natale, Urbino (*Bull. Rom. Pont.*, XXI, 851-66). Une pneumonie contractée en dépouillant un fonds d'archives dans une pièce non chauffée lui donna le coup de grâce. Il mourut le 19 mars 1721, fête de S. Joseph, à qui il avait toujours témoigné une particulière vénération. Il fut enseveli au Vatican, d'abord dans une sépulture provisoire, puis, le 20 mars 1722, dans le caveau qu'il s'était fait aménager.

Clément XI possédait la plupart des qualités qui font les grands pontifes. Ses contemporains signalent l'extérieur affable, le regard souriant, la belle prestance de ce prélat à la taille élevée, aux traits réguliers, au menton rasé (pour la première fois depuis Clément VII), sa remarquable faculté de s'adapter à tous ses interlocuteurs et à les mettre à l'aise (voir liste des portraits dans Pastor, 9, n. 3). Le temps qu'il consacrait chaque jour à la prière, son habitude de se confesser tous les jours, la « prière universelle » qu'il composa, la frugalité de ses repas, les libéralités régulières dont bénéficiaient 600 familles indigentes, les visites qu'il rendait en personne aux malades dans les hôpitaux dénotent une profonde piété et une grande charité.

Son désintéressement était plus grand encore, non seulement pour lui-même, mais pour tous les siens. De mémoire de Romain, jamais le népotisme ne fut plus fortement battu en brèche. Dès leur première audience, qui ne leur fut accordée que trois jours après l'élection, son frère et ses neveux surent à quoi s'en tenir : il leur déclara tout net qu'ils avaient perdu un frère et un oncle et qu'ils devraient se contenter à l'avenir de leur condition passée; il leur enjoignit de ne se mêler d'aucune affaire publique et de n'accepter aucune faveur (Pastor, 11, n. 3; Reboulet, I, 49-51). Son neveu Annibale attendit onze ans avant d'être promu au cardinalat. Les autres membres de sa famille furent maintenus sur le même pied que tous les Romains. Au cours des vingt et une années de son pontificat, ils ne reçurent pas un écu. La charge héréditaire de maréchal du conclave étant devenue vacante en 1712, par suite de la mort de Giulio Savelli, le pape la transféra, non à l'un de ses parents, mais à la famille Chigi.

Doué d'une activité dévorante et d'un trop grand désir de bien faire, il estimait devoir tout faire et tout vérifier par lui-même, ce qui ralentissait outre mesure l'expédition des affaires. Il avait une telle crainte de déplaire et un tel désir de maintenir la paix que d'aucuns l'accusèrent de duplicité.

Si son pontificat ne fut pas aussi grand qu'on aurait pu s'y attendre, ce fut surtout parce qu'il fut desservi par les circonstances extérieures : il se situa en une période très mouvementée, marquée par des guerres et des cataclysmes, marquée aussi par une tendance toujours plus nette des milieux politiques à se laïciser et à s'affranchir de toute ingérence de l'Église, même en matières mixtes. Fidèle à ce qu'il estimait son devoir, Clément XI n'a cessé d'élever la voix. Mais, trop souvent pour son prestige, cette voix s'est élevée dans le désert. Trop souvent ses protestations, censures et déclarations de nullité furent totalement dépourvues d'effet. Il oublia qu'une autorité se démonétise à force de n'être pas écoutée, d'autant plus qu'un trop grand nombre de ses interventions visaient le maintien de situations dépassées par le cours des événements.

Œuvres. — Clément XI est le pape dont le plus grand nombre d'autographes ont été conservés. Ils se trouvent surtout dans trois dépôts : archives du Vatican, *Miscell. di Cl. XI;* Rome, Biblioteca Corsini; Urbin, Biblioteca Albani (privée). Cf. Pastor, XV, 10, n. 3.

La 1re éd. des Œuvres complètes de Cl. XI fut entreprise par son neveu, le card. Albani. Elle comprend : I, *Orationes consistoriales*, Rome, 1722 (94 des 130 qu'il prononça); — II, *Homiliae*, Rome, 1722; — III, *Bullarium*, 2 vol., Rome, 1723, *cum vita Cl. XI conscripta a J. C. Battello;* — IV, *Epistolae et brevia selectiora*, 2 t. en 4 vol., Rome 1724. — Une 2e éd. des *Opera omnia* eut lieu à Rome et à Franefort, en 1729. Les 4 parties figurent en 2 vol. Nous renvoyons à l'éd. de Francfort. — Une autre éd., différente de celle du card. Albani, plus complète par ses pièces de correspondance concernant les missions, est *Cl. XI epistolae et brevia selectiora*, Rome, 1729. — On a des éd. partielles d'une ou de plusieurs homélies en latin : Florence, 1700, 1701; Anvers, 1701; Francfort, 1705; Rome, 1712 (avec trad. en vers italiens par R. Pingue). Certaines furent traduites en plusieurs langues. Sur ses traductions de jeunesse, voir *supra*, col. 1327.

Sources. — Bullaires des divers ordres religieux. — *Bull. pont. S. Congr. de Prop. Fide*, I, Rome, 1839, p. 245-327; II, Rome, 1840, p. 1-29. — *Bull. Rom.*, éd. de Rome, 1735, X-XI. — *Bull. Rom. Pont.*, éd. de Turin, 1871, XXI, 1-866. — *Magnum Bull.*, éd. de Luxembourg, 1729, XII, p.351-614. — R. Streit-J. Dindinger, *Bibliotheca missionum*, I (généralités), Munster, 1916, table, p. 819; VI (Indes, Philippines, Indochine, 1700-99), Fribourg, 1931, tables p. 352, 571; VII (Chine, 1700-99), Fribourg, 1931, tables p. 498, 512. — *Synopsis actorum S. Sedis in causa S. J.*, II, Louvain, 1895, p. 427-51. — L. Willaert, *Bibliotheca janseniana belgica*, II (1680-1738), Bruxelles, 1950 (*Museum Lessianum*, sect. hist., n. 8), n. 6533, 6955-60, 7099, 7208, 7234-38, 7381, 7475, 7569-72, 7800-02, 8014, 8102-04, 8202, 8204, 8352, 8364, 8500-01, 8602*a*, 8707-08, 8834-35, 9216, 9287, 9359.

Principales biographies ou notices biographiques. — J. C. Battello, *Vita Cl. XI*, appendice à l'éd. des *Opera omnia* par le card. Albani, 1723. — (Buder), *Leben und Thaten des klugen und berühmten Papstes Cl. des Elfften*, 3 vol., Francfort, 1720; existe en trad. franç. — F. Cancellieri, *Storia dei solenni possessi dei Sommi pontefici*, Rome, 1802, p. 324-40. — L. Cardella, *Memorie storiche de' cardinali della Santa romana Chiesa*, VIII, Rome, 1794, p. 19-24, 75-194. — *Gründliche Nachricht vom Conclave oder Neueste Historie des römischen Hofes, enthaltend das ruhmwürdige Leben, Regierung und Tod des Papstes Cl. XI., den Ursprung, die Hoheit und Würde der Kardinäle usw., wie auch die Wahl und Krönung des neuen Papstes Innocentii XIII.*, 2e éd., Francfort, 1721. — M. Guarnacci, *Vitae et res gestae Rom. Pont. et cardinalium a Cl. X usque ad Cl. XII*, Rome, 1751, t. I, 369; t. II, 1-380. — O. Iustinianus, *Cl. XI vita libri III*, Sienne, 1738. — P. F. de Lafitau, *Vie de Cl. XI*, 2 vol., Padoue, 1752. — Artaud de Montor, *Hist. des Souverains pontifes romains*, VI, Paris, 1851, p. 236-327 (p. 316-27, médailles frappées sous son pontificat). — Moroni, XIV, 59-70; Index, II, 269-70. — G. de Novaes, *Elementi della storia de' Sommi pontefici*, XII, Rome, 1822. — Pastor, XV, 1-388. — O. Piselli Ciuccioli, *Notizie istoriche della chiesa parrochiale di S. Maria in Monticelli di Roma col ristretto della vita del regnante pontefice Cl. XI restauratore della medesima*, Montefiascone, 1719. — P. Polidori, *De vita et rebus gestis Cl. XI*, Urbin, 1727; publié aussi dans le *Supplemento* donné par Fassini à l'*Hist. eccles.* de Natalis Alexander (Bassano, 1778). — M. Reboulet, *Hist. de Cl. XI*, 2 vol., Avignon, 1752.

Autres ouvrages. — A. Aldobrandini, *La guerra di successione di Spagna negli stati dell'Alta Italia dal 1702 al 1705 e la politica di Cl. XI*, Rome, 1931. — A. Baudrillart, *Philippe V et la cour de France*, Paris, 1890. — M. Broseh, *Gesch. des Kirchenstaates*, II, Gotha, 1882. — G. F. Cecconi, *Diario storico 1700-24*, appendice à Panciroli Posterla, *Roma sacra e moderna*, éd. Cecconi, Rome, 1725. — A. Coppi, *Discorso sulle finanze dello Stato pontificio dal sec. XVI al principio del XIX*, Rome, 1855. — Fénelon, *Correspondance*, XI, Paris, 1829, p. 397 (tables). — P. Féret, *Une négociation secrète entre Louis XIV et Cl. XI en 1715*, dans *Revue des quest. hist.*, LXXXV, 1909, p. 108-45. — W. Friedensburg, *Die römische Kurie und die Annahme der preussischen Königswurde durch Kurfürst Friedrich III. von Brandenburg*, dans *Hist. Zeitschr.*, LXXXVII, 1901, p. 407 sq. — J. Galland, *Die Papstwahl des Jahres 1700 im Zusammenhange mit den damaligen kirchl. und polit. Verhältnissen*, dans *Hist. Jahrbuch*, III, 1882, p. 208, 355, 596. — G. Hanotaux, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révol. franç.*, t. XVII, *Rome*, vol. II (1688-1723). — H. Hantsch, *Reichsvizekanzler Friedrich Karl Graf von Schönborn (1674-1746). Einige Kapitel zur politischen Gesch.*

Kaiser Josephs I. und Karls VI. (*Salzburger Abhandl.*, II), Augsbourg, 1929. — Ph. Hiltebrandt, *Die römische Kurie und der Protestantismus in der Pfalz, in Schlesien, Polen und Salzburg* (*Quellen und Forsch. aus ital. Archiven*, XIII, et à part), Rome, 1910; *Preussen und die römische Kurie*, I (1625-1740), Berlin, 1910. — *Hist. des papes et des card. d'à présent*, appendice à l'*Hist. des conclaves*, éd. de Cologne, 1703, p. 99, 176, 197. — G. Hofmann, *Samuel Kapasoules Patriarch von Alexandrien und Kl. XI.*, dans *Orientalia christiana*, XIII, *n.* 47, 1928, p. 80-180; XXXVI, n. 97, 1934, p. 109-30. — B. Jungmann, *Diss. selectae in hist. eccles.*, VII, Ratisbonne, 1887, p. 290. — L. Just, *Cl. XI. und der Code Léopold (1701-10). Die kuriale Politik im Kampf mil dem lothringischen Slaatskirchentum zu Beginn des XVIII. Jhls* (*Schriften des wissensch. Instituts der Elsass-Lothringer im Reich an der Univ. Frankfurt a. M.*, nouv. sér., fasc. XIV), Francfort, 1935. — Kramer, *Habsburg und Rom in den Jahren 1708-09*, Innsbruck, 1936. — M. Lehmann, *Preussen und die kath. Kirche seit 1640*, I, Leipzig, 1878. — A. Le Roy, *La France et Rome de 1700 à 1715. Hist. diplom. de la bulle «Unigenitus» jusqu'à la mort de Louis XIV*, Paris, 1892. — E. Michaud, *La fin de Cl. XI et le commencement du pontificat d'Innocent XIII (1721)*, dans *Revue internat. de théol.*, V, 1897, p. 42-54. — L. Nina, *Le finanze pontificie sotto Cl. XI*, Milan, 1928. — Petruccelli della Gattina, *Hist. diplomatique des conclaves*, III, Paris, 1865, p. 411-57. — M. Picot, *Mém. pour servir à l'hist. ecclés. pendant le XVIIIe s.*, 3e éd., I-II, Paris, 1853. — F. Pometti, *Studii nel pontificato di Cl. XI (1700-21)*, dans *Arch. della Soc. rom. di storia patria*, XXI, 1898, p. 279-457; XXII, 1899, p. 109-79; XXIII, 1900, p. 239-76, 449-515. — F. Puaux, *Le pape Cl. XI et les camisards*, dans *Bull. de la Soc. de l'hist. du protest. franç.*, LXIV, 1915, p. 580. — F. H. Reusch, *Der Index der verbotenen Bücher*, II, Bonn, 1885, p. 1235. — J. Schmidlin, *Der Konflikt der Anima mit Kl. XI.*, dans *Römische Quartalschrift*, XVII, 1903, p. 141-59, 301-23. — V. Thuillier, *Rome et la France. La seconde phase du jansénisme. Fragment de l'hist. de la Constitution « Unigenitus »*, publ. A. M. P. Ingold, Paris-Lyon, 1901. — F. Woker, *Aus den Papieren des kurpfälzischen Ministers Agostino Steffani, Bischof von Spiga. Deutsche Angelegenheiten, Friedensverhandlungen zwischen Papst und Kaiser (1703-09)*, Cologne, 1885. — J. Ziekursch, *Papst Kl. XI. Protest gegen die preuss. Königswürde*, dans *Festgabe K. Th. v. Heigel*, Munich, 1903, p. 361 sq.

ROGER MOLS.

21. CLÉMENT XII, pape, successeur de Benoît XIII; élu le 12 juill. 1730; † 6 févr. 1740.

I. AVANT LE PONTIFICAT. — 1° *Jusqu'au cardinalat.* — Lorenzo Corsini naquit à Florence le 7 avr. 1652. Il était fils de Bartolomeo Corsini, marquis de Tresana, et d'Isabella ou Élisabeth Strozzi. Les Corsini étaient une vieille famille florentine qu'une longue pratique du négoce avait fortement enrichie et qui avait été anoblie.

Lorenzo commença ses études dans sa ville natale, les poursuivit au Collège romain, passa à l'université de Pise où il fit cinq années de droit et reçut le titre de docteur. Retourné à Rome pour y approfondir ses connaissances juridiques sous la direction de son oncle, le cardinal Neri Corsini, il fut, à la mort de celui-ci (1678), rappelé à Florence auprès de son père qui, pour des raisons d'argent, répugnait à voir entrer son fils dans la carrière ecclésiastique.

Bartolomeo étant mort en 1685, Lorenzo revint sans tarder à Rome et entra à la Curie. Sous Innocent XI, il acquit pour 30 000 scudi le poste de régent de la Chancellerie et sous Alexandre VIII, pour 80 000 scudi, celui de clerc à la Chambre apostolique. Ce dernier pape le nomma aussi préfet de la Signature de la grâce (13 févr. 1690). Il se choisit alors comme assesseur le plus fameux jurisconsulte de la ville, Pomponio de Vecchis.

En avr. 1691, Alexandre VIII désigna L. Corsini comme nonce auprès de l'empereur avec le titre d'archevêque de Nicomédie. Mais l'empereur, n'ayant pas été pressenti à l'avance sur cette nomination, refusa de recevoir le nonce. Innocent XII ayant succédé à Alexandre VIII, l'empereur obtint satisfaction : un autre nonce fut envoyé à Vienne.

En févr. 1696, L. Corsini fut nommé trésorier général de la Chambre apostolique, poste qu'avait occupé son oncle sous Alexandre VII. Il cumula cette fonction avec celle de commissaire maritime et de préfet du Château S.-Ange. Il remédia comme il put à la gabegie de l'administration financière et resta dix années en charge, années difficiles pour le trésor pontifical.

2° *Le cardinalat.* — Au consistoire du 17 mai 1706, il fut nommé cardinal-prêtre de Ste-Suzanne; il échangea ce titre contre celui de S.-Pierre-aux-Liens, (entre le 19 nov. 1720 et le conclave de 1721) et devint, le 19 nov. 1725, cardinal-évêque de Tusculum.

Après sa promotion il garda d'abord ses fonctions financières avec le titre de protrésorier. Il se démit de ce poste à la suite d'un différend qui l'opposa au cardinal Corradini au sujet d'un incident qui s'était produit à Ferrare. Deux ans plus tard, le pape nomma le cardinal Corsini légat à Ferrare, pour lui donner l'occasion d'obtenir réparation dans cette affaire. Corsini refusa la légation pour des motifs de santé et se réconcilia avec Corradini. Au cours de son cardinalat, le cardinal Corsini fut membre de dix Congrégations ordinaires. En outre, il fit partie de la Congrégation réunie par Clément XI, le 28 sept. 1716, pour décider des mesures à prendre pour poursuivre la guerre en Hongrie, ainsi que de la Congrégation et de la commission spéciale instituées en mars 1720 dans l'affaire d'Alberoni.

Sous Benoît XIII, il succéda au cardinal Scotti comme préfet de la Signature de la justice et devint membre du S.-Office. Il fut protecteur des frères mineurs de l'observance, des frères mineurs réformés, de l'ordre des Servites et de plusieurs institutions charitables, en particulier de l'hospice de la Ste-Trinité des pèlerins et de S.-Jacques des incurables.

Il menait un train de vie conforme à son rang et à sa grande fortune. Sa bourse et sa maison étaient largement ouvertes. Il accordait sans compter son concours aux œuvres de philanthropie et se montrait non moins généreux dans son mécénat artistique. Il était protecteur de l'académie des Quirini (M. Maylender, *Storia delle Accademie d'Italia*, IV, Bologne, 1929, p. 356-57) et réunissait en son *palazzo* plusieurs sociétés littéraires groupant les principaux beaux esprits de son temps. Sa bibliothèque, qu'il veilla à accroître par l'acquisition de fonds de valeur (par ex. la bibliothèque du cardinal Filippo Gualteri achetée en 1728 pour 11 000 scudi), devint le noyau de la bibliothèque Corsini, une des plus riches de Rome.

Au conclave qui suivit la mort de Clément XI (mars-mai 1721), Corsini figura parmi les dix principaux papables. Il avait de nombreuses sympathies, tant parmi les *zelanti* que dans la faction d'Albani. Mais sa qualité de Florentin le desservait auprès des cardinaux nationaux à un moment où la succession de Toscane allait se décider. D'autres objections étaient encore soulevées contre sa candidature (voir l'opinion de l'évêque de Sisteron, Lafitau, dans Michaud, 55, 306). Si le camp des Bourbons inclinait à une faveur très réticente, celui des impériaux ne dissimulait guère son hostilité. Ses sentiments personnels le portaient du côté des Français, au parti desquels il essaya de gagner le cardinal Alberoni, lorsque celui-ci vint rejoindre le conclave. Vers la mi-avril, Ottoboni se risqua même à tenter une opération en faveur de Corsini, mais il n'obtint pas le concours escompté du cardinal de Rohan. Néanmoins, jusqu'aux derniers jours du conclave, Corsini réunit sur son nom un nombre appréciable de suffrages.

Au conclave de 1724, Corsini figura de nouveau parmi les principaux papables. Les positions à son

égard n'avaient guère changé depuis trois ans (voir, pour la France, Hanotaux, III, 7, 15). Lui-même soutint son chef de groupe, le cardinal Annibale Albani, dans toutes ses pratiques. Après l'échec d'Imperiali, ses chances s'accrurent notablement, *zelanti* et impériaux lui étant favorables, la France et même l'Espagne paraissant abandonner leur réserve. Au cours des discussions fort embrouillées qui suivirent, Corsini fut un des candidats vedettes du parti Albani et son nom figura en bonne place sur une liste proposée à l'agrément des couronnes. Mais le ralliement des cardinaux nationaux était très instable. Du côté français, beaucoup lui reprochaient son attitude lors de la confection de la bulle *Unigenitus*. D'ailleurs Corsini lui-même commit plusieurs maladresses (Petruccelli della Gattina, 32, 36). L'élection inattendue de Benoît XIII mit un terme à un conclave déjà trop long.

3° *Le conclave de 1730.* — Sous le pontificat de Benoît XIII, la coterie bénéventaine, dirigée par le cardinal Coscia, avait profité de sa toute-puissance pour multiplier les abus et les passe-droits. Dès le lendemain de la mort du pape (21 févr. 1730), une réaction violente se déchaîna; il fallut protéger les principaux coupables contre la vindicte populaire; les commissaires aux finances et aux armes furent destitués et le cardinal camerlingue, Annibale Albani, dut prendre des mesures sévères pour rétablir l'ordre.

Le conclave s'ouvrit le 5 mars 1730. Le Sacré-Collège se composait presque en entier de créatures de Clément XI ou de Benoît XIII, mais il s'en fallait de beaucoup qu'ils se fussent tous rassemblés en deux factions. Nombre d'entre eux avaient adhéré au parti des *zelanti*, bloc minoritaire mais très uni; d'autres appartenaient aux factions nationales, dont le nombre s'était accru d'une unité, une faction savoisienne très active s'étant formée grâce aux efforts du roi Victor-Amédée II qui avait envoyé à Rome le marquis d'Ormea pour en prendre la direction (Zanelli, 15 sq.). Dans cet éparpillement, deux intergroupes se constituèrent. Ils étaient départagés par leur attitude quant au maintien des privilèges accordés par Benoît XIII à la Savoie, ainsi que des décisions du congrès de Séville touchant le sort réservé à Parme et à la Toscane lors de l'extinction prochaine des Farnèse et des Médicis. Mais la discipline de groupe était très faible. Vingt-sept cardinaux étaient considérés comme papables (liste dans Pastor, XV, 613, n. 6). Dix-huit avaient de sérieuses chances de voir leur candidature prise en considération (Zanelli, 18, n.). Le cardinal Corsini figurait en tête des papables d'origine toscane (voir l'opinion des milieux diplomatiques français à son sujet dans Hanotaux, III, 42, n. 4).

Une première manœuvre fut entreprise par les *zelanti* en faveur du cardinal Imperiali, qui obtint 18 voix dès le lendemain de l'entrée en conclave, et put compter sur 28 suffrages à la date du 20 mars. Sa candidature finit par échouer devant l'opposition de l'Espagne, du Portugal et de la Savoie, jointe à la réserve nettement hostile de la France et de l'Empire. Durant le mois d'avril, l'attention du conclave fut distraite, d'abord par l'arrivée du cardinal Coscia, puis par les réactions que provoqua le deuxième scrutin du 17 avril où une voix s'était portée sur cette personnalité plus que suspecte, enfin par la mort du grand pénitencier, le cardinal Conti (29 avr.), et l'élection du cardinal Petra comme son successeur.

De nouvelles candidatures échouèrent : celle de Ruffo, soutenue par l'intergroupe prosavoisien, échoua de justesse devant l'opposition combinée des Français, des *zelanti* et des clémentins. Français et Espagnols s'unirent pour refuser Davia. Pico, mis en avant par les Français, se heurta à l'hostilité avouée des impériaux, et Zondadari, proposé par les *zelanti*, fut écarté par toutes les factions nationales. Colonna et Falconieri n'eurent pas plus de chance.

On en vint ainsi à proposer une candidature Corsini. L'idée en avait été lancée dès le 15 avr., peut-être bien par les milieux français; elle recueillit l'adhésion des *zelanti* et de quelques autres; au scrutin du 28 (?) avr., il rallia jusqu'à 31 suffrages. Mais la faction impériale, menée par Cienfuegos et systématiquement opposée à tout candidat toscan, conclut une alliance exclusive contre lui avec la faction savoisienne (11-12 mai). De part et d'autre la lutte fut chaude. Au matin du 15 mai, alors que beaucoup tenaient son élection pour assurée, son nom ne recueillit que 23 voix et 3 accès au lieu des 34 suffrages escomptés. Milanais et Napolitains, sous la pression des impériaux, lui avaient retiré leur appui. Corsini renonça alors à sa candidature (Zanelli, 34-38, 72).

De nouveau, après quelques escarmouches mineures, le nom de Davia fut mis en avant; lui non plus ne recueillit pas le nombre de suffrages prévu (7 juin). Les chances de Corradini parurent également très élevées : durant la deuxième semaine de juin, il réunit régulièrement de 24 à 30 voix. Mais elles se heurtèrent à une opposition décidée de l'intergroupe prosavoisien qu'il fut impossible de surmonter.

Cependant les partisans de Corsini n'avaient pas abandonné la lutte. Ce qu'ils n'avaient pas pu obtenir à l'intérieur du conclave, ils l'entreprirent par des manœuvres extérieures (*ibid.*, 55 sq.). L'opposition décisive s'étant réclamée de l'empereur, diverses influences princières et autres furent mises en jeu par le marquis Neri Corsini, neveu du cardinal, pour gagner la cour de Vienne à un revirement. Elles réussirent. De son côté, Cienfuegos avait écrit à l'empereur qu'il avait écarté Corsini pour obéir à ses ordres, mais qu'en maintenant cette opposition on risquait d'obtenir un pape encore moins favorable aux intérêts impériaux.

L'empereur leva son opposition contre une éventuelle reprise de la candidature Corsini (*ibid.*, 59; Petruccelli della Gattina, 81-82; 93-97). Les Français eurent vent de ce qui se tramait et, soupçonnant le pire, hésitèrent longtemps à lui donner l'exclusive. Impériaux et *zelanti* conclurent une alliance sur son nom (10 juill.). Ils désarmèrent l'opposition de la faction savoisienne et des « bénédictins », leur faisant comprendre que « la fièvre quarte était préférable à la fièvre maligne ». Les Français cédèrent finalement, moyennant la promesse que leur candidat Banchieri serait nommé secrétaire d'État.

Le 12 juill. 1730, les 52 cardinaux présents au conclave donnèrent leur voix au cardinal Corsini. Par reconnaissance pour Clément XI qui l'avait gratifié de la pourpre, il choisit le nom de Clément XII. Cette élection causa à Rome un certain désappointement; on avait espéré celle de Corradini. Le couronnement et la prise de possession eurent lieu le dimanche suivant.

II. Le pontificat. Relations avec les puissances. — 1° *La question parmesane.* — Depuis plusieurs décades, les duchés de Parme et Plaisance constituaient un des points névralgiques de la politique européenne. Empereurs et papes s'en disputaient la suzeraineté. Le duc régnant, Antoine Farnèse, n'ayant pas d'héritier direct, un conflit était à prévoir pour le jour où sa succession s'ouvrirait. En vue de cette éventualité, des négociations secrètes avaient été amorcées entre l'Espagne et le S.-Siège, par l'entremise du cardinal Bentivoglio, afin d'assurer cet héritage à l'infant Don Carlos, fils de Philippe V et petit-neveu du dernier des Farnèse par sa mère Élisabeth. Clément XII voyait cet arrangement d'un œil favorable, car il en résulterait un contrepoids à la puissance grandissante de l'Empire et de la Savoie en

Italie. Mais, par crainte de représailles, il n'osa pas se prononcer ouvertement ni accorder au duc la protection armée qu'il lui avait demandée.

La mort du duc de Parme (20 janv. 1731) déchaîna les rivalités successorales. Dès le 23, une revendication de suzeraineté fut émise du côté impérial et appuyée par l'entrée de forces armées dans le Parmesan. De son côté, Clément XII envoya des brefs aux autorités parmesanes (25 janv. 1731) et aux principales puissances (31 janv.) pour rappeler les droits de la suzeraineté pontificale sur les duchés. Au consistoire du 12 févr., il éleva une protestation contre les agissements des impériaux. Un accord étant intervenu à Vienne, le 16 mars 1731, entre l'Empire et l'Espagne, le pape protesta à nouveau (21 mai) contre la méconnaissance de ses droits.

Le 20 juin 1731, une Constitution pontificale (*Bull. Rom. Pont.*, XXIII, 265) déclara le retour de Parme et Plaisance au domaine immédiat du S.-Siège. Le protonotaire apostolique, Giuseppe Oddi, prit possession publiquement des duchés au nom du pape, lequel confirma cet acte au consistoire du 24 sept. 1731. De son côté, le général impérial, comte Carlo Stampa, renouvela la prise de possession des duchés au nom de l'infant Don Carlos et exigea des habitants un serment de fidélité au nouveau souverain. Le pape protesta derechef; il consulta les cardinaux sur la conduite à tenir (consistoire du 31 mars 1732); il envisagea le recours aux sanctions canoniques. A Parme, on continua d'agir comme s'il n'existait pas : à la veille de la fête des Apôtres de 1732, le paiement du tribut annuel fut volontairement omis, et nulle reconnaissance de suzeraineté pontificale ne suivit l'entrée de Don Carlos dans ses nouveaux États (9 sept. 1732). Au cours des années suivantes, les puissances réglèrent le sort des duchés, sans plus jamais tenir compte des revendications ni des protestations du pape.

2° *La succession de Pologne et ses conséquences.* — La mort du roi de Pologne, Auguste II de Saxe, survenue le 1er févr. 1733, rouvrit la compétition entre les maisons de Saxe et de Leczinski. Conformément à la tradition du S.-Siège, Clément XII soutint la candidature du prince héritier de Saxe, Frédéric-Auguste II. Il écrivit en ce sens au primat et aux évêques de Pologne (A. Theiner, *Vetera monumenta Poloniae et Lithuaniae... hist. illustrantia...*, IV, 1697-1775, vol. I, Rome, 1864, p. 119). Toutefois, le primat et la grande majorité de la noblesse du pays se rallièrent à Stanislas Leczinski, qui fut élu le 12 sept. 1733. Un petit groupe de dissidents, soutenu par les forces russes et impériales, élut, de son côté, le candidat saxon (5 oct.1733). Une guerre intestine se déclara, doublée d'une guerre internationale. Le pape, se laissant facilement convaincre par les arguments du parti français, fit savoir à son nonce de Pologne qu'il reconnaissait lui aussi le souverain choisi par le parti le plus nombreux (oct. 1733). Mais la fortune des armes fut contraire à Stanislas Leczinski : il dut s'incliner devant son rival et le traité de Vienne, en 1738, lui attribua les duchés de Lorraine et de Bar en échange de ses titres à la couronne de Pologne. Le pape se rallia sans difficulté à cette nouvelle disposition, qui restaurait l'influence impériale en Pologne et faisait de la Lorraine un satellite de la France. Le 15 janv. 1740, la faculté de nommer aux bénéfices ecclésiastiques dans les duchés de Lorraine et de Bar fut accordée au roi de France (*Bull. Rom. Pont.*, XXIV, 600).

3° *Les rapports avec l'Espagne et questions annexes.* — Depuis la disgrâce d'Alberoni, la politique espagnole n'en poursuivait pas moins ses objectifs : restreindre la puissance impériale en Italie. A l'avènement de Clément XII, les relations entre Madrid et Vienne étaient très tendues. L'accord de Séville du 9 nov. 1729 ayant autorisé l'Espagne à mettre des garnisons à Parme, Plaisance, Livourne et Portoferraio, l'empereur répondit en massant des troupes aux frontières du Milanais. Le pape s'adressa aux puissances pour prévenir une conflagration (28 juill. 1730). Il ne réussit qu'à la retarder. L'ouverture de la succession de Pologne déclencha l'ouverture des hostilités, en automne 1733, entre l'Espagne, la France, la Sardaigne d'une part, et l'empereur de l'autre. Le pape, qui eut à se plaindre des deux belligérants, maintint une stricte neutralité. Son déplaisir fut grand en apprenant que l'empereur avait dû concéder aux protestants d'Allemagne, pour obtenir leur concours, l'abrogation de l'art. 4 de Ryswick. Ses efforts pour en obtenir le rétablissement échouèrent (Hiltebrandt, *Quellen und Forschungen aus ital. Archiven*, XIII, 195).

Les troupes espagnoles, massées en Toscane sous les ordres de Don Carlos et du duc de Mortemart obtinrent libre passage à travers les États pontificaux (mars 1734). Elles arrivèrent à Naples, qui se rendit sans difficulté, et le régime des Bourbons fut rétabli dans la capitale (10 mai 1734). La conquête du royaume de Naples par les Espagnols suivait son cours au moment de l'échéance annuelle de la S.-Pierre-et-Paul. L'ambassadeur espagnol à Rome fit demander que l'investiture du pays fût accordée à l'Espagne. Le pape considéra cette demande comme prématurée. Sur avis de ses cardinaux, il accepta que la haquenée symbolique lui fût présentée, cette année-là encore, au nom de l'empereur, celui-ci devant toujours être considéré comme le souverain légitime des Deux-Siciles. Cette décision mécontenta les Espagnols, qui firent sentir par diverses tracasseries qu'ils étaient les plus forts. Toutefois, désireux de se concilier le pape, Don Carlos devenu maître de la Sicile, désigna comme vice-roi son neveu, Bartolomeo Corsini.

Les rapports entre Rome et l'Espagne, déjà fort tendus du fait des événements politiques et militaires, s'assombrirent encore à cause des prétentions régalistes de la cour de Madrid subissant la double influence de la reine Élisabeth et de son tout-puissant ministre, l'évêque de Malaga, Gaspar Molina.

En mars 1735, le cardinal Acquaviva arriva à Rome comme ambassadeur espagnol, pour y régler les nombreuses questions en souffrance : investiture napolitaine; choix d'un titulaire *persona grata* pour la nonciature de Madrid; attribution de l'archevêché de Tolède au jeune infant d'Espagne, Don Luis, âgé de neuf ans seulement; prorogation des privilèges du *sussidio* et de l'*excusado;* octroi de l'*exequatur* aux évêques nommés par le pape dans le royaume de Naples. Ces deux derniers points firent l'objet d'une concession réciproque. La question de la *chinea* s'étant posée à nouveau lors de l'échéance annuelle, les cardinaux consultés estimèrent que, pour toute la durée de la guerre, nul hommage d'investiture ne serait accepté d'aucun des deux partis. Pour le reste, le pape proposa d'accorder à l'infant l'expectative et l'administration temporelle de Tolède, à condition que la nonciature de Madrid fût rouverte. Madrid réclama par surcroît la pourpre pour le jeune Don Luis. Celle-ci fut accordée (19 déc. 1735), mais les événements internationaux suspendirent le cours des négociations.

La paix conclue à Vienne entre la France et l'Empire (3 oct. 1735) avait remanié une fois de plus la carte d'Italie. Parme et Plaisance étaient attribués à l'empereur qui renonçait aux Deux-Siciles en faveur des Bourbons. Aucune mention d'une suzeraineté pontificale sur les duchés. Les protestations adressées par le pape à Louis XV, au cardinal Fleury, à diverses notabilités allemandes (nov. 1735-mai 1736) restèrent lettre morte. L'accord de Vienne ayant déplu à Madrid, la guerre se poursuivit entre l'Espagne et l'Em-

pire. Une fois de plus, la neutralité pontificale fit les frais des opérations militaires : les impériaux s'avancèrent en Romagne et jusque dans les Marches. Le pape protesta auprès de Charles VI contre ces violations et contre l'occupation des duchés (28 nov. 1735, 5 janv. 1736, 20 avr. 1736), mais sans résultat.

Bien plus grands encore étaient ses sujets de plainte à l'endroit des Espagnols : leurs troupes de passage se conduisaient comme en pays conquis et leurs recruteurs, installés en pleine ville de Rome, recouraient à la violence et à la contrainte pour embaucher des recrues, en dépit de toutes les interdictions pontificales.

Ces excès provoquèrent, les 23 et 25 mars, un soulèvement populaire des Romains du Trastevere. Le pape fit droit aux émeutiers : il leur promit la libération de leurs parents détenus de force à l'ambassade d'Espagne et l'établissement d'un contrôle sévère sur les agissements des recruteurs (V. de Brognoli, *Relazione dei tumulti accaduti in Roma l'anno 1736*, publ. par l'abbé Conti, Rome, 1882). Des désordres se produisirent également en province, spécialement à Ostie et à Velletri. En cette dernière localité, le pape dut envoyer le cardinal Barberini pour prévenir de graves incidents à l'approche d'une colonne espagnole.

Loin de faire droit aux plaintes de Clément XII, Philippe V exigea qu'il prît des sanctions contre les émeutiers, et que des personnalités romaines vinssent à Madrid lui présenter leurs excuses. Le pape n'ayant pas donné suite à ces exigences, Madrid ordonna à son ambassadeur, le cardinal Acquaviva, et à tous les ressortissants espagnols et napolitains, y compris l'auditeur de la Rote, de quitter Rome sans délai (début mai 1736). L'ordre fut exécuté. La nonciature de Madrid et celle de Naples durent également garder leurs portes fermées.

Fortement affecté par ces épreuves, le pape octogénaire tomba gravement malade, mais il ne céda pas. L'archevêque de Naples, Spinelli, puis le gouvernement français proposèrent leurs bons offices en vue d'un rapprochement (juin-juill. 1736). Fort de son bon droit, Clément XII n'admit aucune concession. Les positions se raidirent encore au cours des mois suivants : à Madrid, un décret du 24 oct. soumit à l'approbation préalable du Conseil d'État tous les écrits pontificaux, sauf ceux de la pénitencerie.

Toutefois, en déc. 1736, l'étoile de Molina, le principal instigateur des mesures antiromaines, ayant pâli à Madrid, Philippe V annonça la reprise des négociations. Le cardinal Acquaviva revint à Rome, le 3 mars 1737. Une commission de dix cardinaux fut chargée d'étudier toutes les questions litigieuses. Le cardinal Spinelli tint un diaire de leurs réunions (Pastor, 665, n. 7; Portillo, *Estudios...*, XVII, 326 sq.). Pour accélérer les discussions, trois d'entre eux, Corradini, Gentili et Spinelli, se réunirent en séances restreintes à partir du début d'avr. (Portillo, *ibid.*, 336). Même ainsi, il fut malaisé de trouver un terrain d'entente. Madrid ne cessait d'allonger la liste de ses revendications et voulait tout faire dépendre d'une concession préliminaire d'investiture à Don Carlos. Par contre, le pape se refusait à rien entamer sans la réouverture préalable des nonciatures fermées (Pastor, 666, n. 1). Soutenu par la majorité de ses cardinaux, il refusa aussi de prendre en considération toutes les demandes qui ne prenaient pas comme base de discussion le concordat conclu en 1717.

Le 23 août 1737, un accord fut obtenu sur les deux points principaux : Clément XII concéda l'imposition d'une contribution quinquennale sur le clergé d'Espagne. En retour, Acquaviva renonça à toute prétention à un patronage royal sur l'épiscopat espagnol. Le concordat fut signé le 26 sept. et ratifié par le pape le 12 nov. 1737. Il pouvait satisfaire les deux parties (Portillo, *ibid.*, XIX, 69; A. Mercati, *Raccolta di concordati su materie ecclesiastiche tra la Santa Sede e le autorità civili*, Rome, 1919, p. 327). Les relations diplomatiques furent rétablies entre Rome et Madrid. Diverses mesures furent prescrites pour améliorer l'administration des Églises espagnoles et y renforcer la discipline ecclésiastique, surtout en matière de concessions de bénéfices. La contribution du clergé fut fixée à 150 000 ducats par an. Le pape appliqua loyalement les clauses du concordat. Un bref aux évêques espagnols imposa les mesures nécessitées par son application. L'infant Don Luis fut promu administrateur spirituel de Tolède, tout en se voyant doublé d'un coadministrateur en la personne de Bernardo de Saavedra, archevêque titulaire de Larissa. Enfin Molina fut promu cardinal (20 déc. 1737).

Du côté espagnol l'exécution fut moins parfaite : le nonce Silvio Valenti Gonzaga put rentrer à Madrid, le concordat fut publié dans les formes (Portillo, *ibid.*, XVIII, 324); mais le gouvernement de Madrid et plus encore le cardinal Molina poursuivirent leurs efforts pour étendre le droit de patronage royal à tous les évêchés d'Espagne. Connaissant les difficultés financières de l'Espagne, le pape concéda un nouveau prélèvement de 2 millions de réaux sur les biens de l'Église espagnole. Mais sur le point du droit de patronage aucun accord ne put jamais être obtenu.

Dès la conclusion de l'accord avec l'Espagne, la Congrégation cardinalice chargée des affaires espagnoles aborda l'examen de la situation napolitaine. Don Carlos, devenu Charles III de Naples et fortement secondé en ce sens par son ministre Tanucci, avait calqué son attitude envers le S.-Siège sur celle de son père. Il escomptait ainsi forcer la main au pape et obtenir, outre l'investiture des Deux-Siciles, plusieurs autres avantages : droit de nomination aux évêchés et aux bénéfices d'Église, suppression du tribunal de la nonciature, diminution des couvents.

Le pape suivit d'aussi près qu'il le put les négociations entamées avec Acquaviva et un abbé napolitain, Celestino Gallieni. Il aurait voulu faire dépendre la reconnaissance d'investiture de l'abrogation des mesures antiromaines prises par Tanucci. Mais cela fut impossible : Naples exigeait l'investiture sans condition, sinon on s'en passerait. Pour éviter cette extrémité, le pape céda : le 12 mai 1738, la bulle *Ad excelsum* (*Bull. Rom. Pont.*, XXIV, 377) accordait à Charles III l'investiture du royaume des Deux-Siciles et de Jérusalem contre le paiement annuel de 7 000 ducats d'or et la présentation symbolique de la haquenée (description de la cérémonie de présentation, dans *Arch. stor. ital.*, IVe sér., XX, 1887, p. 172-73, note). Peu après, la princesse Marie-Amélie de Pologne, passant par les États pontificaux pour devenir à Naples l'épouse de Charles III, y fut escortée par un légat et saluée au passage par deux cardinaux au nom du pape. Le nonce put rentrer à Naples, mais Tanucci ne modifia que sur des points accessoires le cours qu'il avait imprimé à sa politique religieuse.

4° *Questions diverses.* — Les accords conclus en 1727 et 1728 entre le S.-Siège et le Piémont avaient été négociés suivant une procédure inhabituelle en ce genre de tractations : la plupart des cardinaux en furent tenus à l'écart. L'incorruptibilité des quelques négociateurs fut mise en doute, non sans quelque apparence de raison, car ces accords comportaient nombre de clauses contraires aux droits ordinairement revendiqués par l'Église.

Dès son avènement, Clément XII chargea sa troisième Congrégation spéciale d'examiner cette affaire. Des mesures furent prises contre les principaux responsables : le cardinal Fini et Mgr Sardini (Pastor, 639, n. 4). Le pape exposa à l'ambassadeur du Pié

mont, puis au roi Charles-Emmanuel lui-même (bref du 3 déc. 1730), les raisons pour lesquelles il considérait ces accords comme nuls. Il envoya à Turin Mgr Guglielmi pour rouvrir les pourparlers en vue de leur revision.

La question ayant été débattue en consistoire (8 janv. 1731), le pape, fort de l'assentiment de ses cardinaux, déclara la nullité des accords piémontais (6 août 1731). Un bref du 29 août fut adressé en ce sens aux évêques du Piémont.

Mais à Turin la direction des affaires était entre les mains du marquis d'Ormea, le principal artisan des accords en question. Aux déclarations pontificales on répondit par des mesures légales tracassières et par la publication d'une sorte de Livre blanc, *Relazione istorica delle vertenze, che si trovavano pendenti tra la corte di Roma e quella del Re di Sardegna, allorchè fu assonto al pontificato Benedetto XIII, dei trattati su di esse seguiti... come anche di tutto cio ch'e succeduto nel pontificato di Clemente XII* (Turin, 1731), auquel Giusto Fontanini répondit du côté romain par la publication d'une réfutation anonyme intitulée *Ragioni della Sede Apostolica nelle presenti controversie colla corte di Torino.*

A Rome aussi le vent était à l'intransigeance. Malgré les efforts d'un groupe de cardinaux, parmi lesquels Bentivoglio et Alessandro Albani, partisans d'une politique de concessions, la faction des *zelanti* l'emporta. L'emprisonnement, par les autorités piémontaises, de l'écrivain Pietro Giannone, poursuivi par l'Inquisition romaine pour ses écrits contre le pouvoir de l'Église, créa une atmosphère plus favorable à une reprise des négociations. Mais celles-ci progressèrent si lentement que le pape n'en vit pas la fin (J. Hergenröther, *Piemonts Unterhandlungen mit dem hl. Stuhl im XVIII. Jahrh.*, Wurtzbourg, 1877, p. 60-68).

En été 1730, le pape mit fin au conflit qui opposait depuis cinq ans le magistrat de Lucerne au nonce Domenico Passionei. La compétence des pouvoirs respectifs fut délimitée et le nonce, qui s'était fixé à Altorf, reçut l'ordre de regagner Lucerne.

En juin 1732, une escarmouche entre la police urbaine et des gens de l'ambassadeur de Venise ayant causé mort d'homme, la Sérénissime rappela son représentant. Le pape ordonna une enquête et l'affaire fut arrangée à l'amiable.

Il eut moins de succès à Gênes, lorsque les Corses, révoltés contre la domination génoise, lui eurent proposé d'accepter le rétablissement de la souveraineté pontificale sur cette île, telle qu'elle avait existé à la fin du Moyen Age, sous Eugène IV et Nicolas V. Le pape préféra tenter une médiation entre les deux parties. Mais le Sénat génois repoussa ses bons offices.

Une pétition, soi-disant appuyée par la grande majorité des habitants de S.-Marin, lui ayant été présentée, le gouvernement pontifical autorisa son légat à Ravenne, le cardinal Alberoni, à prendre les mesures propres à répondre aux vœux exprimés par les habitants. Abdiquant toute prudence, Alberoni se présenta à S.-Marin avec un détachement de troupes pontificales et proclama l'annexion de la république aux États de l'Église (17 oct. 1739). Le pape, averti, désavoua son légat et décida qu'aucune annexion n'aurait lieu sans un plébiscite. Enrico Enriquez fut nommé commissaire pontifical pour procéder à ce plébiscite, dont l'issue détermina le retour de S.-Marin à l'indépendance (*Arch. stor. ital.*, IVe sér., xx, 368 [1re fois]-365 [2e fois]).

Fidèle aux traditions du S.-Siège, Clément XII soutint l'empereur dans sa nouvelle guerre contre les Turcs. Il essaya de lui ménager l'alliance de Venise et de la Pologne et mit à sa disposition une aide de 142 000 scudi, dont une part importante fut obtenue par souscription personnelle de lui-même et des cardinaux. La guerre ayant pris fin avant que cette somme n'eût été entièrement payée, le pape fit parvenir le reliquat aux paroisses de Hongrie éprouvées par les hostilités.

III. L'ADMINISTRATION DES ÉTATS PONTIFICAUX. — 1° *Clément XII et son neveu Neri Corsini.* — Dès le début, le pontificat de Clément XII se ressentit de son âge avancé et de l'état souvent précaire de sa santé. Ce handicap ne fût que s'aggraver avec les années, mais de bonnes nominations aux principaux postes de gouvernement et le maintien en place de nombreux dignitaires du pontificat précédent en modérèrent les funestes effets. La Secrétairerie d'État fut confiée d'abord au cardinal Banchieri, puis, à partir de 1733, au cardinal Firrao. Pour couper court aux rivalités des puissances qui proposaient chacune un candidat différent pour la Daterie, le pape y nomma, non un cardinal, mais successivement deux fonctionnaires : l'auditeur de la Rote, Antonio Valenti, puis, en 1731, Antonio Gentili, le secrétaire de la Congrégation des Évêques et des Réguliers (Fabronius, 53). Tous ces dignitaires furent peu à peu éclipsés par le neveu du pape, Neri Corsini, qui finit par exercer une surintendance générale sur les affaires de l'Église. Son action ne fut pas toujours heureuse, car il lui manquait l'étoffe d'un homme d'État et il se trouvait paralysé par son désir de ménager toutes les susceptibilités, à commencer par la sienne.

Clément XII ne dépassa point les bornes d'un népotisme modéré. S'il octroya le chapeau à son neveu Neri dès sa première promotion (14 août 1730), ce fut pour se ménager une aide dans l'expédition des affaires et surtout dans son mécénat, rôle pour lequel Neri était remarquablement doué. S'il nomma des membres de sa famille à des postes importants, il ne tint compte que de leurs capacités et ne leur facilita jamais l'acquisition de bénéfices. Les privilèges qu'il accorda à ses familiers et à certains de ses compatriotes florentins, en 1730, 1731 et 1735 (*Bull. Rom. Pont.*, XXIII, 144, 217, 281; XXIV, 74), n'avaient rien d'extraordinaire. Seulement, son âge avancé et ses fréquents accès de goutte et de syncope l'empêchaient d'exercer un contrôle normal sur le cours des affaires. En outre, depuis 1732, il fut frappé de cécité. Dans ses *Lettres...* (II, 59, 118), le président de Brosses raconte comment tous les matins les secrétaires se présentaient avec le courrier du jour précédent chez le pape devenu aveugle et l'aidaient à poser sa signature au bon endroit. Jusqu'en 1737, le pape garda sa lucidité mentale, mais à partir de cette date sa mémoire se mit également à subir des éclipses. Sa volonté de fer lui permit plusieurs fois de surmonter toutes ces causes de faiblesse et de participer à des cérémonies exténuantes. Mais il n'y réussissait qu'au prix d'efforts surhumains. Après la quadruple canonisation de 1737, il dut gagner le lit séance tenante. La santé du vieux pontife déclina encore : durant l'automne de 1739 il resta presque continuellement alité. Il mourut le 6 févr. 1740. Clément XII ne peut donc être tenu pour responsable du pouvoir discrétionnaire que son neveu finit par avoir sur les affaires publiques ni du cours louvoyant trop fréquemment suivi par l'administration pontificale à cette époque.

2° *Réformes intérieures.* — Sous le pontificat de Benoît XIII, le futur Clément XII avait fait partie de l'opposition. Dès son avènement, il mit un terme aux innovations qui avaient marqué le règne de son prédécesseur. Les réformes les plus importantes furent confiées à quatre nouvelles Congrégations instituées à cet effet.

La première, la Congrégation *De nonnullis*, aussi appelée Congrégation Bénéventane, érigée par motu

proprio du 8 août 1730, fut composée de cinq, puis de dix cardinaux (liste des membres dans Pastor, 634, n. 4). Elle était chargée d'exiger des comptes de tous les profiteurs du pontificat précédent, avant tout du cardinal Coscia, archevêque de Bénévent, et de ses partisans. Clément XII lui avait concédé les pouvoirs les plus étendus et l'avait soumise au même secret rigoureux que celui du S.-Office. Un motu proprio du 1er déc. 1730 ouvrit le procès contre Coscia. Mgr Buondelmonti fut envoyé à Bénévent en qualité de commissaire pour enquêter sur place. Coscia obtempéra à une mise en demeure de renoncer à son archevêché (23 déc. 1730). Ne se sentant plus en sécurité à Rome, il s'enfuit sous un déguisement et gagna Naples, où il se mit sous la protection de l'empereur (31 mars 1731). En conséquence il fut déclaré déchu de tous ses privilèges et ses biens furent mis sous séquestre. Le 12 mai, un monitoire lui donna six mois pour comparaître, faute de quoi il subirait des sanctions draconiennes. Peu après, il fut frappé d'excommunication et d'interdit. Sans se laisser émouvoir, le cardinal rebelle adressa plusieurs lettres ouvertes au pape pour justifier son attitude. Leur publication contraignit le pape d'éclairer à son tour l'opinion publique. Coscia ne reparut à Rome qu'après un an d'absence (1er avr. 1732) et fut interné dans un couvent. Son procès dura encore toute une année. Le verdict, prononcé le 9 mai 1733, déclara le prévenu coupable de falsifications, de malhonnêtetés, d'abus de confiance et de démarches simoniaques. Coscia était excommunié *specialissimo modo*, condamné à dix ans de réclusion, à la restitution des biens injustement acquis, à une amende de 100 000 scudi, à la perte de ses bénéfices et de toute voix active et passive à l'intérieur du Sacré Collège pour la durée de son emprisonnement. Ces peines furent mitigées par la suite (Amato, *Il processo e la deposizione del cardinale N. Coscia*, dans *Alti della Società storica del Sannio*, IV, 1926; la *Sententia S. D. N. Clementis PP. XII lata et publicata die 9 Maii anni 1733 in causa cardinalis Nicolai Cosciae* a été publiée à l'époque et fut reproduite dans I. C. Lünig, *Codex Italiae diplomaticus*, IV, 383 sq.).

La seconde Congrégation nouvelle eut pour objet de vérifier les grâces accordées par Benoît XIII. Dès déc. 1730, elle composa un projet de bulle supprimant la permission de lever des pensions sur les cures. Nombre d'autres faveurs abusives accordées par Benoît XIII furent abolies ou modifiées (*Bull. Rom. Pont.*, XXIII, 323). Le pape prit occasion de ces mesures restrictives pour confirmer l'ordre dominicain dans la possession de certains privilèges liturgiques que d'aucuns lui avaient abusivement contestés (*ibid.*, 491).

La troisième Congrégation eut pour mission d'examiner les concessions mettant en cause l'immunité ecclésiastique. Elle eut principalement à s'occuper du concordat conclu avec la Sardaigne.

La quatrième Congrégation devait remettre de l'ordre dans les finances publiques.

3° *Mesures financières, économiques et sociales.* — A son avènement, Clément XII hérita d'une dette publique de 60 millions de scudi. Les dégâts causés par le passage répété des troupes belligérantes et l'interruption des rentrées financières normales en provenance de Naples, d'Espagne et du Portugal aggravèrent encore la conjoncture, déjà fortement compromise par une administration financière fondée sur un système d'emprunts à découvert non productifs et d'une balance des comptes déficitaire d'environ 120 000 scudi par an.

Issu d'une famille de négociants, Clément XII ne se dissimulait pas la gravité d'une telle situation. Mais la Congrégation cardinalice instituée pour y remédier s'en révéla incapable. Le pape recourut d'abord à un expédient resté célèbre : le 9 déc. 1731, malgré l'opposition des *zelanti*, le *lotto* fut rétabli avec neuf tirages par an. On considérait cette loterie publique comme une sorte de contribution volontaire. Malgré les sommes appréciables qu'il fournit au trésor (le bénéfice net, dès la première année, atteignit 418 745 scudi), cet expédient s'avéra incapable d'enrayer sérieusement la débâcle des finances pontificales, d'autant plus que le produit du *lotto* fut habituellement consacré à financer des travaux somptuaires.

Un deuxième expédient fut tenté : l'émission de papier monnaie par le *Banco di S. Spirito* et le *Monte di Pietà*. La mauvaise monnaie chassa la bonne et se déprécia elle-même de plus en plus. La couverture de l'émission tomba de 1 million à 130 000 scudi. Les relations des ambassadeurs vénitiens Alvise Mocenigo et Marco Foscarini, les rapports du cardinal Cienfuegos et les lettres du président de Brosses sont pleines de détails typiques sur les conséquences de ces embarras monétaires.

Pour remédier aux difficultés économiques qui en résultaient, le pape élargit la compétence et augmenta les pouvoirs de la Congrégation *De bono regimine* (12 févr. 1734; *Bull. Rom. Pont.*, XXIII, 583). Il créa trois nouveaux postes de reviseurs comptables à la Chambre apostolique, afin de rendre possible une refonte complète de sa comptabilité. Il leur était enjoint de dresser un compte détaillé du patrimoine pontifical et de le tenir à jour; de reviser tous les contrats de louage et autres similaires conclus au nom de la Chambre; d'établir tous les trois mois l'état de la dette en tenant compte des échéances prochaines; de se réunir tous les mois, avec le trésorier général, en une *Congregatio residuorum;* de tenir le grand livre renfermant le bilan annuel des recettes et des dépenses; de présenter à chaque nouveau pape, moins de deux mois après son élection, le compte du pontificat précédent, réparti en budget ordinaire et extraordinaire (27 avr., 13-14 juill. 1735; *ibid.*, XXIV, 47-59).

Le pape eut aussi recours aux mesures de dirigisme protectionniste et bullionniste : interdiction d'exporter des sequins (*Cracas*, 27 oct. 1736, 27 juill. 1738); ordonnances contre les agioteurs et accapareurs; faveurs accordées au développement de l'industrie nationale, du commerce et de l'outillage économique; imposition de tarifs protecteurs, en vue de favoriser les manufactures naissantes, surtout celles des tissus de drap qui avaient pris un grand essor à Rome et dans une dizaine de villes de province. Un décret du 12 oct. 1730, interdisant l'importation des draps et des velours de fabrication étrangère, fut suivi de mesures restreignant l'usage des dentelles, des broderies d'or et d'argent et d'autres ornementations de luxe. Des dérogations ayant été consenties à l'Empire, la France, prétextant d'une affaire de contrebande de tabacs et de soieries, entreprit un blocus douanier du territoire d'Avignon (juin 1731-déc. 1732). Elle extorqua ainsi un accord économique franco-avignonnais (11 mars 1734) très désavantageux pour le S.-Siège et dont le pape fut fort mécontent. Plutôt que de maintenir l'interdiction absolue d'importation de tissus ordinaires établie par Clément XI, il préféra la subordonner au paiement d'une taxe de 20 % *ad valorem* (mai 1735). Ce droit, réduit à 10 %, fut étendu en 1738 aux tissus de soie (*Bull. Rom. Pont.*, XXIV, 351; A. Galli, *Cenni economico statistici sullo Stato Pontificio*, Rome, 1840, p. 374).

Ces diverses mesures ne répondirent pas aux espoirs. Car les institutions de crédit se trouvant dans la main d'étrangers, surtout de Florentins et de Génois, il fut impossible d'empêcher la fuite des liquidités à l'étranger. D'autre part la qualité et le prix de revient de ses produits ne permettait pas à l'industrie romaine, même fortement protégée, de supporter la

concurrence étrangère (détails dans Montesquieu, *Voyages*, I, 193, 205, 215; II, 64).

Les principaux travaux publics entrepris sous son pontificat intéressent Ancône et Ravenne. Dans la ligne d'un traité de commerce conclu avec l'empereur en 1731, au grand déplaisir de Venise, Ancône fut déclaré port franc (16 févr. 1732). De nouvelles installations portuaires y furent creusées, doublées d'un hôpital modèle pour les marins mis en quarantaine. Une route moderne, la *via Clementina*, relia Ancône à son hinterland jusqu'à Nocera. Une commission de cinq cardinaux délibérant tous les mois fut chargée de la direction de ces travaux qui coûtèrent 200 000 scudi fournis par les rentrées du *lotto*. L'*arco Clementino* perpétua le souvenir de ces entreprises. A Ravenne les travaux furent encore plus importants; les deux cours d'eau baignant la ville et dont les crues causaient des inondations désastreuses, le Montone et le Ronco, furent réunis en un seul lit élargi (juill. 1735-déc. 1736). Ensuite, en 1737, un canal long de 10 km. réunit la ville à la mer où fut édifié le *porto Corsini*. Une statue colossale du pape, érigée en 1738, rappelle ces bienfaits. Dans ces divers travaux le pape fut puissamment secondé par le cardinal Alberoni, alors légat à Ravenne.

Clément XII subventionna aussi des travaux d'utilité publique à Bologne (Fabronius, 193); il fit construire un pont sur le Sinapi, près de Cesena; il généralisa et améliora le système de pavement des rues de Rome; grâce à un nouvel alignement, le *Corso* devint la plus belle des voies romaines; des travaux de drainage furent entrepris dans le Valle Chiana, mais le projet de rendre navigable le Tibre de Pérouse à Rome dut être abandonné. A l'occasion d'un vaste incendie qui s'était communiqué à une partie de la ville (5 mai 1734), il institua à Rome un corps de pompiers. Il accorda diverses faveurs aux artilleurs du Château-S.-Ange (*Bull. Rom. Pont.*, XXIII, 438).

La Constitution *In supremae justitiae solio*, du 1er févr. 1735 (*ibid.*, XXIV, 28-37), visa à réduire la plaie des homicides. Elle édictait une forte aggravation des peines contre les coupables et contre les porteurs d'armes prohibées, soumettait les recours en grâce à des dispositions restrictives et suspendait toute immunité en cette matière. Ces mesures furent encore renforcées et étendues à l'Espagne (16 nov. 1737; *ibid.*, 308), puis à Gênes, y compris la Corse (14 janv. 1740; *ibid.*, 595).

4° *Les arts et les sciences.* — Clément XII ne voulut pas que les difficultés du trésor pontifical missent obstacle à son mécénat. Sa fortune personnelle, les goûts de son neveu, le cardinal Neri, et les rentrées abondantes du *lotto* lui permirent d'entreprendre de grands travaux sans regarder à la dépense. Aussi son pontificat compte-t-il parmi ceux dont l'œuvre artistique fut la plus importante. Il recourut surtout au service d'artistes florentins. Ses architectes préférés furent Ferdinando Fuga et Alessandro Galilei.

Sans parler des églises du Bambino Gesù et des SS. Celso e Giuliano, qu'il fit construire à ses frais, il contribua à la restauration et à l'aménagement de nombreuses églises de Rome : S. Prisca, S. Lorenzo in Piscibus, S. Orsola, S. Pellegrino, S. Niccolà in Carcere, S. Nome di Maria, S. Maria della Morte. On lui doit encore le portique de Ste-Marie-Majeure et la façade de l'église nationale de S. Giovanni de' Fiorentini (1733-34, plans de Galilei : cf. Valesio, *Arte e Storia*, XXXVI, 1917).

La principale construction religieuse due à Clément XII est la façade du Latran (*ibid.*, XXXV, 1916, p. 335 sq.). Elle donna lieu à un concours auquel prirent part les principaux architectes de l'époque. Se séparant de l'avis de la Congrégation qu'il avait constituée en oct. 1731 pour juger des différents projets, le pape, suivant le vœu de la majorité de la commission des artistes, adopta le projet présenté par son compatriote Galilei. Les travaux, entrepris en août 1732, furent terminés trois ans plus tard. Les frais s'élevèrent à plus d'un demi-million de scudi. En même temps (févr. 1732-janv. 1735), Clément XII fit ouvrir à gauche de l'entrée principale du Latran la chapelle funéraire — chef-d'œuvre d'harmonie et d'élégance — dédiée à son ancêtre, S. André Corsini, et destinée aux membres de sa famille. Il y reçut lui-même sa sépulture définitive.

En 1732, dès la clôture du concours pour la façade du Latran, Clément XII en fit ouvrir un autre pour l'aménagement architectural de la fontaine de Trevi. Sur les seize projets présentés, il choisit celui de Nicolo Salvi (*ibid.*, XXXI, 1912, p. 265 sq.). Ici encore le *lotto* fournit l'argent nécessaire. Les parties principales de cet ensemble pleinement réussi furent terminées en déc. 1736, mais à la mort du pape il restait encore plusieurs groupes à achever (Pastor, 750, n. 1). Encore à la même époque, et toujours au moyen des fonds fournis par le *lotto*, le palais du Quirinal fut notablement agrandi et, pour lui faire face, celui de la Consulta fut entièrement reconstruit (oct. 1732-avr. 1735; cf. Gaddi, 63 sq.; Valesio, *Arte e Storia*, XXXVI, 1917, p. 18 sq.). Ces deux constructions formèrent un ensemble d'un aspect tout nouveau. Clément XII chargea aussi son sculpteur préféré, Pietro Bracci, de restaurer l'arc de Constantin.

A la tête de la Bibliothèque Vaticane, qui était devenue la plus riche du monde, il nomma trois compétences scientifiques : le card. Angelo Maria Quirini, comme préfet; l'orientaliste Joseph-Simon Assemani et l'archéologue Giovanni Gaetano Bottari comme adjoints. Il fit construire une aile nouvelle à la Vaticane, renouvela ses règlements (*Bull. Rom. Pont.*, XXIV, 571-76), augmenta son budget et lui fit don de plusieurs collections de valeur : 200 vases étrusques, 328 médailles anciennes, 5 rarissimes manuscrits sur papyrus (A. M. Quirini, *Commenl. de Bibliotheca Valicana a Clemente XII aucta*, Brescia, 1739; I. Carini, *La Biblioteca Vaticana proprietà della Sede apostolica*, Rome, 1893).

Clément XII fit encore aménager à Rome un autre centre scientifique de première valeur : le musée de sculptures et d'inscriptions anciennes du Capitole. Il lui fit présent, entre autres, de la collection des bustes des empereurs romains achetée au cardinal Alessandro Albani pour 66 000 scudi. Ce fut le premier en date des musées d'antiquités d'Europe. Son inauguration eut lieu en 1734 (Michaelis, *Storia della collezione Capitolina di antichità*, dans *Römische Mitteilungen*, VI, 1891, p. 58 sq.; Rodocanachi, *Le Capitole romain antique et moderne*, Paris, 1904, p. 158 sq.). Pour prévenir l'exportation des objets d'art, qui, au témoignage de Montesquieu (*op. cit.*, I, 205), menaçait de dépouiller totalement la Ville éternelle, le pape songea à annexer au musée du Capitole une section de peintures.

Clément XII encouragea l'édition des œuvres de S. Éphrem en 6 vol. entreprise par Assemani (Rome, 1732-46), celle du bullaire des papes par Cocquelines, la refonte de la *Roma sotterranea* de Bosio par Bottari et la représentation de comédies anciennes par Francesco Lorenzini. En 1738, il ouvrit à Rome l'Institut pontifical de chalcographie. Il s'intéressa à un projet de réforme du calendrier (1735), à la confection d'un plan de Rome par Giambattista Nolli (1736), et aux travaux de l'astronome suédois Anders Celsius, auquel il avait accordé l'usage d'une salle d'observation dans la tour de l'Horloge du Quirinal.

Le pape confirma les privilèges accordés en 1730 au

nom de Benoît XIII à la chaire de théologie thomiste érigée à l'université de Modène (16 avr. 1732; *Bull. Rom. Pont.*, XXIII, 390). En 1731, il accorda aux piaristes la licence de ne pas se confiner dans l'enseignement élémentaire et intervint dans le conflit qui s'ensuivit avec les jésuites de Vilna (*Bull. Rom. Pont.*, 246, 507). Il approuva les statuts des facultés universitaires créées par Philippe V à Cervera en Catalogne, leur concéda divers privilèges aux dépens des cinq autres universités de Catalogne et leur reconnut le même rang qu'à l'université de Salamanque (6 déc. 1730; *ibid.*, XXIII, 156-211). Il approuva aussi les constitutions des séminaires fondés en Aragon par Francesco Ferrer (6 nov. 1731; *ibid.*, 292-306).

IV. Gouvernement de l'Église. — 1° *Questions dogmatiques.* — Sur le front du jansénisme, Clément XII n'eut à mener que quelques combats d'arrière-garde. Depuis que le Parlement en était devenu le principal défenseur, le mouvement janséniste en France avait pris une tournure plus politique et institutionnelle. La déclaration gouvernementale du 24 mars 1730, qui donnait force de loi à la bulle *Unigenitus*, rencontra une très vive résistance et ne fut enregistrée que sur ordre exprès du roi. Son application se heurta à beaucoup de mauvaise volonté et provoqua des conflits incessants entre Louis XV et le Parlement. Mais les remous de ces tempêtes ne franchirent guère les frontières du pays. En France, nul n'éprouva le désir d'y entraîner le Souverain pontife et Clément XII n'intervint de sa propre autorité qu'avec modération.

Un conflit ayant éclaté entre l'évêque de Montpellier et son chapitre au sujet de l'acceptation de la bulle *Unigenitus*, Clément XII prit le parti du chapitre (bref du 27 août 1731: *Bull. Rom. Pont.*, XXIII, 283; Reusch, II, 750).

Il intervint également pour condamner les mandements par lesquels les évêques d'Auxerre et de Montpellier, jansénistes notoires, s'étaient prononcés en faveur d'événements étranges dont le cimetière S.-Médard avait été le théâtre, à l'occasion d'exhibitions spectaculaires auxquelles se livraient les « convulsionnaires » sur la tombe du diacre Pâris (3 oct. 1733, 19 janv., 11 oct. 1734; Picot, II, 308, 317; *Bull. Rom. Pont.*, XXIV, 8; Fleury, *Hist. ecclesiastica*, éd. Augsbourg, par Alex. a S. Joanne a Cruce, 1768, LXXV, 79. Le 22 août 1731, il avait déjà fait condamner une *Vie de M. Pâris, diacre.* Cf. Reusch, II, 747, 750).

Les milieux jansénistes ayant donné un commentaire tendancieux du bref *Verbo Dei* par lequel Benoît XIII avait loué la doctrine de S. Thomas d'Aquin, le pape répondit, le 2 oct. 1733, par le bref *Apostolicae providentiae*, qu'il était faux de prétendre que les doctrines augustinienne et thomiste de la grâce eussent été condamnées par la bulle *Unigenitus*, mais que, par ailleurs, les systèmes défendus par d'autres écoles catholiques restaient parfaitement orthodoxes (*Bull. Rom. Pont.*, XXIII, 541). Par la même occasion, il renouvela l'interdiction faite par Paul V de censurer un des deux systèmes reçus dans l'enseignement catholique.

Un décret du Parlement (18 févr. 1735; Fleury, *op. cit.*, LXXV, 25) ayant condamné une instruction pastorale de l'archevêque de Cambrai et une thèse présentée en Sorbonne, toutes deux favorables à un sain ultramontanisme, le pape déclara la nullité de ce décret (18 mai 1735). Il condamna de même (26 janv. 1740, *Bull. Rom. Pont.*, XXIV, 667; Picot, III, 40) un arrêt du Parlement dirigé contre des lettres épiscopales par lesquelles l'évêque de Laon, Étienne de La Fare, d'accord avec six évêques, privait des sacrements les appelants qui ne se seraient pas rétractés.

Une seule fois, en 1735, le cardinal Fleury tenta de composer une nouvelle formule de conciliation à soumettre aux jansénistes. Il l'expédia à Rome où le pape lui fit bon accueil et chargea Mgr de Tencin d'en étudier le contenu. L'affaire n'eut aucune suite (Fleury, *op. cit.*, LXXV, 266 sq.). Clément XII se méfiait des tentatives d'union, car pour lui la question janséniste était résolue en droit. Seule restait à obtenir l'exécution des mesures prises.

La congrégation bénédictine des Filles du Calvaire formait alors la citadelle du jansénisme monastique : deux de ses trois supérieurs généraux étaient les deux évêques les plus jansénistes de France. L'un d'eux, l'évêque de Montpellier, étant mort (1er août 1738), le roi fit interdire son remplacement par cooptation et obtint du pape un bref spécial y instituant l'archevêque de Paris comme visiteur pour une durée de quatre ans, avec les pouvoirs les plus étendus. Mais le pape n'intervint plus dans les difficultés qui surgirent à cette occasion entre Fleury et la supérieure générale, Mme de Coëtquen (ou de Couesquen). Parmi les bénédictins de S.-Maur de nombreuses soumissions eurent lieu en 1735-36. Le pape en témoigna sa satisfaction (P. Denis, *Les bénédictins de S.-Germain-des-Prés et la Cour de Rome en 1735*, dans *Rev. Mabitton*, IV, 1908, p. 324-66). Deux autres citadelles du jansénisme, la Sorbonne et la faculté de philosophie de l'université de Paris, se rallièrent aussi à la bulle *Unigenitus* sous ce pontificat. Le pape en prit occasion pour leur adresser, ainsi qu'à Louis XV et à Fleury, des brefs de félicitations (Pastor, 715).

Aux Pays-Bas, après la mort de l'archevêque janséniste d'Utrecht, Barchman, le chapitre de cette ville lui donna comme successeur Théodore Van der Croon, puis, à la mort de ce dernier, Jean Meindaerts. Par des brefs du 17 févr. 1735 (L. Mozzi, *Hist. des révolutions de l'Église d'Utrecht*, III, Gand, 1829, p. 86-90) et du 6 oct. 1739 (*ibid.*, 90-94; *Bull. Rom. Pont.*, XXIV, 591), le pape excommunia les coupables et leur interdit tout exercice des pouvoirs d'ordre et de juridiction qu'ils s'étaient abusivement arrogés ou conférés.

Le 26 janv. 1740, l'*Hist. des Réflexions morales et de la Constitution « Unigenitus »*, l'édition française de l'*Hist. du concile de Trente* de Paolo Sarpi par Pierre-François Le Courayer et un arrêt du 22 avr. précédent sur une lettre pastorale de huit évêques concernant la dénégation des derniers sacrements aux appelants, furent interdits (*Bull. Rom. Pont.*, XXIV, 664, 665). Une deuxième édition de l'*Hist. du peuple de Dieu* par le P. Berruyer, jésuite, avait été mise à l'Index en 1734, ainsi que plusieurs œuvres de John Locke.

Le 28 avr. 1738 parut la Constitution pontificale *In eminenti*, condamnant la franc-maçonnerie. Il était défendu, sous peine d'excommunication *latae sententiae simpliciter reservatae*, de s'agréger aux sociétés désignées, de donner asile ou de prêter un concours quelconque à leurs membres. Ceux-ci étaient considérés comme fortement suspects d'hérésie (*ibid.*, XXIV, 366; Picot, III, 20 sq.). Moins d'un an plus tard, paraissait un édit interdisant aux citoyens pontificaux d'appartenir aux loges, sous peine de mort et de confiscation des biens, et rendant obligatoire la dénonciation des réunions maçonniques (*Cracas*, 24 janv. 1739).

2° *Mesures administratives et canoniques.* — Le 16 juin 1737, Clément XII canonisa S. Vincent de Paul, S. François Régis, Ste Catherine de Gênes et Ste Julienne Falconieri (*Bull. Rom. Pont.*, XXIV, 232). La bulle de canonisation de S. Vincent de Paul contenant une allusion louangeuse au zèle déployé par lui contre le jansénisme naissant, le parlement de Paris en prit occasion pour la censurer (4 janv. 1738). Le cardinal Fleury obtint du Conseil l'annulation de cet arrêt du Parlement (22 janv.; Picot, III, 13 sq.). On

doit aussi à Clément XII les béatifications de Catherine de Ricci (1er oct. 1732; *Bull. Rom. Pont.*, XXIII, 442), de Joseph de Leonissa (19 juin 1737; *ibid.*, XXIV, 287), et plusieurs béatifications équipollentes (Moroni, XIV, 74).

Par les Constitutions *Pastorale officium* (10 janv. 1731; *Bull. Rom. Pont.*, XXIII, 224) et *Apostolatus officium* (5 oct. 1732; *ibid.*, 443), complétées par un acte du 24 déc. 1732 (*ibid.*, 456), le pape introduisit de nouvelles dispositions légales pour le cas de vacance du Siège apostolique. La première spécifiait que la dignité de cardinal doyen reviendrait alors au plus ancien des cardinaux présents en Cour de Rome ou absents pour cause de mission, mais non à un cardinal habituellement absent. La seconde établissait un ensemble de lois qui régissent aujourd'hui encore les conclaves : pouvoir des cardinaux, secret des délibérations et des scrutins, répartition des charges, administration financière.

Une série de mesures furent prises pour améliorer l'organisation de la justice : la compétence du tribunal de la Rote fut précisée (17 nov. 1734; *ibid.*, XXIV, 11); en matière de justice urbaine, le traitement des causes criminelles fut séparé de celui des causes civiles, les deux continuant à dépendre du vicaire de la ville (24 déc. 1735; *ibid.*, 93).

L'évêché de Ferrare fut promu au rang d'archevêché (1735; *ibid.*, 62). Celui de Langres fut démembré au profit d'un nouvel évêché créé à Dijon (1731; *ibid.*, XXIII, 270).

En matière d'indulgences, Clément XII amplifia celles concédées aux Servites et aux confréries des Sept-Douleurs pour la visite des églises, la récitation du rosaire des Sept-Douleurs et diverses pratiques de piété (*ibid.*, XXIV, 18). Il accorda une indulgence plénière à la dévotion des treize vendredis instituée par S. François de Paule (*ibid.*, 494). Des indulgences furent aussi concédées d'abord en Italie seulement, puis pour tout l'univers, à ceux qui enseignent la doctrine chrétienne et aux adultes qui suivent leurs cours (15 nov. 1730, 27 juin 1735, 17 mai 1736; *ibid.*, 44, 195).

A peine devenu pape, Clément XII confirma en faveur du tiers ordre de S.-François quelques décrets qu'il avait promulgués cinq ans plus tôt en qualité de cardinal protecteur. Plus tard il confirma l'ensemble de ses constitutions (21 août 1730, 26 janv. 1734; *ibid.*, XXIII, 44, 567-83). Furent encore approuvés ou confirmés par lui : les constitutions de la congrégation de Notre-Dame (31 janv. 1733); les constitutions et les lois dénommées « extravagantes » des hiéronymites espagnols (11 oct. 1730; *ibid.*, 62-136); divers statuts particuliers, puis l'ensemble des constitutions de la congrégation espagnole des Trinitaires déchaussés de la rédemption des captifs (11 sept. 1730, 10 déc. 1733, 2 août 1738; *ibid.*, XXIII, 51, 551; XXIV, 395-484); les décrets du chapitre général de la congrégation bénédictine du Mont-Cassin et les constitutions de la congrégation espagnole des Frères de S.-Jean de Dieu (sept. 1738; *ibid.*, XXIV, 487, 493).

Clément XII restreignit les privilèges fiscaux et révoqua ou modifia plusieurs privilèges canoniques accordés à divers ordres mendiants et non mendiants (*ibid.*, XXIII, 229, 318, 323). Il accorda aux Chevaliers de Malte un élargissement du droit de capture pour les encourager à armer des navires contre les pirates de la Méditerranée (*ibid.*, XXIV, 389). Il approuva plusieurs divisions de provinces dans divers ordres et congrégations. ainsi que le rétablissement en Irlande d'une province des carmes de la stricte observance (10 oct. 1737; *ibid.*, 305).

3° *Les missions.* — Clément XII continua en ce domaine l'œuvre de Clément XI. Ses deux mesures principales concernent les rites chinois et malabares.

Le bref *Apostolicae sollicitudinis* (26 sept. 1735; *Bull. Rom. Pont.*, XXIV, 84) condamna deux lettres pastorales de l'évêque François, de Péking, rendant obligatoires les tolérances accordées par le légat apostolique Mezzabarba au sujet des rites chinois. D'autre part, le vicaire apostolique du Chen-Si, qui avait interdit de se servir de ces tolérances, fut blâmé à Rome. Pour trancher cette question controversée, le pape ouvrit une nouvelle enquête en 1735. Plusieurs anciens missionnaires et même quatre jeunes Chinois furent interrogés sur tout ce qui concernait le culte de Confucius et des ancêtres. L'enquête aboutit sept ans plus tard, sous Benoît XIV, à la bulle *Ex quo* annulant les tolérances de Mezzabarba pour revenir à la Constitution *Ex illa die* de Clément XI.

Dans la mission du Maduré, les décrets imposés en 1704 par le cardinal de Tournon contre les rites malabares avaient causé de nombreuses difficultés. Seize questions furent proposées à leur sujet au S.-Office. La réponse fut le bref du 24 août 1734 (Streit, VI, n. 331). Sous réserve de quelques points de détail, les interdictions de Tournon étaient maintenues.

Par son bref *Concredita nobis*, du 13 mai 1739, le pape revenant à la charge imposa aux missionnaires le serment d'observer et de faire observer le décret. Ce bref fut accompagné d'ordres très stricts adressés au général des Capucins (1er oct. 1739). Clément XII s'intéressa spécialement aux efforts déployés au Thibet par les missionnaires capucins. Le 24 sept. 1738, il écrivit deux lettres, l'une au roi de Lhassa, l'autre au lieutenant du Grand Lama, pour les remercier de la bienveillance témoignée aux missionnaires et leur demander pour eux la liberté de prêcher l'Évangile (Streit, VI, 112-114; Launay, *Hist. de la mission du Thibet*, II, 382-84; *Bull. O. F. M. Cap.*, VII, 256-57, 259). La réponse du 7 sept. 1741 sera accompagnée d'un *diploma immunitatis* pour les missionnaires.

Pour subvenir aux frais considérables de cette nouvelle mission, le roi d'Espagne mit à la disposition de la Propagande des sommes à prélever sur le fonds de la *Cruciata* et le pape sollicita la générosité de l'épiscopat mexicain (11-15 avr. 1739; *Bull. O. F. M. Cap.*, VII, 260-62).

En août 1737, il nomma deux vicaires apostoliques pour des pays infidèles : Pierre Faroux, des Missions étrangères, pour l'Algérie (moyennant délégation de pouvoirs pour la Tunisie au capucin Antoine de Bertonico), et Mgr de la Baume pour la Cochinchine et le Cambodge.

Un ancien missionnaire de la Propagande en Chine, Matteo Ripa, était revenu au pays, après dix-sept ans de séjour, accompagné d'aspirants séminaristes chinois. A leur intention, il ouvrit à Naples le collège de la Ste-Famille. Le pape approuva chaleureusement cette initiative (7 avr. 1732; *Bull. Rom. Pont.*, XXIII, 388); il contribua à la fondation et à l'entretien du collège. Par le bref *Injuncti nobis* (22 mars 1736; *ibid.*, XXIV, 122-81), il donna son approbation à ses règlements et, le 14 mars 1738, lui concéda les mêmes privilèges qu'aux Oratoriens et au Collège de la Propagande (*Bull. Rom. Pont.*, XXIV, 347-49). L'histoire de cette institution a été racontée par le fondateur lui-même (M. Ripa, *Storia della fondazione della Congregazione e del Collegio de' Cinesi scritta dallo stesso fundatore*, Naples, 1832).

Clément XII s'intéressa encore à d'autres instituts d'enseignement pour missionnaires. Il fit ériger dans l'abbaye bénédictine de Ullano (dioc. de Bisignano) un séminaire italo-grec pour jeunes Épirotes du rite oriental (11 oct. 1732; *Bull. Rom. Pont.*, XXIII, 464). Le supérieur de ce « séminaire Corsini » devait être revêtu de la dignité épiscopale et exempt de l'Ordi-

naire du lieu. Les règles en furent approuvées (16 avr. 1736; *ibid.*, XXIV, 186-94). Le pape fonda un collège à Rome pour les Maronites (31 mars 1732). Il prit des mesures pour assainir l'équilibre financier du Collège de la Propagande. Il permit à l'université de Manille d'ouvrir une faculté de droit civil et canonique (2 sept. 1734; Ripoll, *Bull. O. P.*, VI, 746). Il accorda aux ermites de S.-Augustin d'ouvrir à Valladolid un séminaire pour les missions des Philippines (10 mars 1736), qui devint la première école apostolique d'Espagne (T. Lopez, dans *Revista agostiniana*, VII, 1884, p. 458-61). Il fit visiter le Collège anglais de Rome et ratifia les mesures prises à cette occasion (*Bull. Rom. Pont.*, XXIV, 583 sq.). Il déclara exempt le collège missionnaire franciscain établi à Ozieri en Sardaigne et approuva l'établissement de collèges du même type à S. Gavino en Sardaigne et à Pachuca au Mexique (*ibid.*, XXIII, 138, 257, 515). Il permit aussi aux franciscains d'ouvrir à Madrid une procure générale pour leurs missions du Maroc.

Pour stimuler un accroissement des conversions au catholicisme en Saxe, la bulle *Sedes apostolica*, du 9 juill. 1732, concéda aux hérétiques qui reviendraient à la foi catholique la pleine et entière possession des bénéfices ecclésiastiques sécularisés dont ils seraient détenteurs (*Bull. Rom. Pont.*, XXIII, 414). Des faveurs similaires furent accordées pour le Bas-Palatinat (*ibid.*, XXIV, 59).

Les mouvements de retour à Rome dans le Proche-Orient furent également encouragés. Des rapports épistolaires s'ouvrirent en 1738-39 entre le pape et le patriarche grec d'Alexandrie, Cosmas III Kalokagathos. L'orientaliste bien connu Assemani servit de trait d'union; malgré ses bonnes dispositions, il ne semble pas que le patriarche ait fait le pas décisif (toutes les pièces de ce dossier sont éditées par G. Hofmann, *Griechische Patriarchen und römische Päpste*, III-3, *Kosmas III Kalokagalhos, Patriarch von Alexandrien (1737-1746)*, dans *Orientalia christiana*, XXXVI-2, n. 97, p. 87-108).

On ne sait pas davantage quel fut le succès des démarches entreprises auprès du patriarche copte d'Alexandrie par un missionnaire récollet, Jakob von Kremsir. Une tradition, dont on ne peut établir la véracité, veut qu'il se soit converti avec 10 000 de ses coreligionnaires. Un autre converti de marque fut Muley Abder-Rahman, neveu du sultan du Maroc. Il vint à Rome en 1733 et fut baptisé à S.-Pierre sous le nom de Laurent Barthélemy. Le pape fut son parrain.

Parmi les Églises orientales unies, Clément XII s'intéressa spécialement aux Maronites. Il confirma les constitutions et règles de deux congrégations de moines maronites antoniens, celle du Mont-Liban et celle de S.-Isaïe (31 mars 1732, 17 janv. 1740; *Bull. Rom. Pont.*, XXIII, 327-88; XXIV, 604-62). Des abus s'étant produits parmi eux, il délégua Assemani pour convoquer et diriger leur synode, dont les huit sessions se tinrent du 30 sept. au 13 oct. 1736 (*Collectio Lacensis*, II, 75-478). Il approuva aussi les règles de la congrégation gréco-melkite de S.-Jean-Baptiste in Soairo établie à Rome et lui concéda l'usage de l'église de Sta Maria in Domnica (14 sept. 1739; *Bull. Rom. Pont.*, XXIV, 579).

Clément XII accorda aux ermites de S.-Augustin du Pérou et du Chili, ainsi qu'aux membres de l'ordre de S.-Hippolyte du Mexique certaines dérogations à leurs constitutions, pour tenir compte de leur pauvreté et de leur éloignement (*Bull. Rom. Pont.*, XXIV, 1, 39). Il confirma aussi l'interdiction faite par le chapitre général des Ermites de S.-Augustin de recevoir dans la province mexicaine de leur ordre des mulâtres et des métis (6 août 1739; *ibid.*, 569), *cum comperlum sit summum dedecus nostrae religioni inferri si ex ignobili vulgo ad illam admittantur.* Au Brésil, il intervint en faveur des servites et des carmes (*Bull. Rom. Pont.*, XXIII, 605; J. A. Ximenes, dans *Bull. Carm.*, IV, 239, 262). Il permit aux missionnaires capucins français d'exercer la médecine et la chirurgie en cas de nécessité (5 janv. 1735; *Bull. Rom. Pont.*, XXIV, 26).

4° *Promolions cardinalices.* — A cause de la mentalité antiromaine régnant dans la plupart des pays catholiques, Clément XII évita, dans la mesure du possible, de donner la pourpre à des cardinaux étrangers.

Furent nommés cardinaux : le 14 août 1730, *in petto*, son neveu Neri Corsini (publ. le 11 déc.); le 2 oct. 1730, Alessandro Aldobrandini, Girolamo Grimaldi, Bartolomeo Massei, trois anciens nonces, et le secrétaire de la Propagande, Bartolomeo Ruspoli; — le 24 sept. 1731, Giuseppe Firrao, Sinibaldo Doria, Gian Antonio Guadagni, Antonio Saverio Gentili et Vincenzo Bichi; la promotion de ce dernier, ancien nonce à Lisbonne, eut lieu pour faciliter le rétablissement de relations normales entre Rome et le Portugal et après de longues et pénibles négociations; — le 1er oct. 1732, Agapito Mosca et Trojano Acquaviva; celui-ci jouera un rôle de premier plan au cours des négociations hispano-romaines des années suivantes; — le 2 mars 1733, Domenico Rivera, sur proposition du prétendant Jacques III; le 28 sept. 1733, Marcello Passari et Giambattista Spinola; — le 24 mars 1734, Pompeo Aldrovandi, Serafino Cenci, Pier Maria Pieri et Giacomo Lanfredini; — le 17 janv. 1735, l'archevêque de Naples, Giuseppe Spinelli. La première promotion d'un cardinal non italien se place dans le cadre des luttes entre Rome et Philippe V : ce fut celle de l'infant Don Luis, encore mineur (19 déc. 1735).

Les puissances se faisant plus pressantes, il fallut leur accorder satisfaction : le 20 déc. 1737, eut lieu la seule grande promotion des couronnes de tout le pontificat. Elle comprenait : pour l'empereur, l'évêque de Passau, Dominicus Lamberg; pour le roi de France, l'évêque de Vienne, Oswald de la Tour d'Auvergne; pour l'Espagne, l'évêque de Malaga, le fameux Gaspar Molina; pour la Pologne, l'évêque de Cracovie, Alexandre Lipski; pour Venise, l'auditeur de la Rote, Carlo Rezzonico; pour le Portugal, le patriarche de Lisbonne, Tomas de Almeida. Un accord précisa qu'à l'avenir le titre cardinalice serait attaché d'office à celui de patriarche de Lisbonne, suivant des modalités déterminées (*Bull. Rom. Pont.*, XXIV, 313, 338 sq.). Depuis plusieurs années, Jean V de Portugal intriguait auprès du S.-Siège pour obtenir ce privilège unique. Ayant consulté une commission cardinalice spéciale, le pape lui concéda cette faveur dans l'espoir de voir enfin rétablies avec le Portugal des relations normales interrompues depuis plus de quinze ans. Cet accord fut complété par une disposition accroissant la mense patriarcale, par divers privilèges accordés à ce siège en matière bénéficiale et par la concession au roi et à ses successeurs du droit de présentation à d'importantes prébendes rattachées à l'ancienne cathédrale de Lisbonne-Est (*ibid.*, XXIV, 317, 338, 499).

Les dernières promotions de Clément XII furent de nouveau peu fournies et réservées à des Italiens : le 23 juin 1738, Domenico Passionei; le 19 déc. 1738, Silvio Valenti Gonzaga; le 23 févr. 1739, Gaetano Stampa, et le célèbre adversaire des jansénistes, Pierre Guérin de Tencin; le 15 juill. 1739, Marcellino Cori; le 30 sept. 1739, Prospero Colonna et Carlo Maria Sagripanti.

SOURCES. — *Annuario Pontificio*, ann. 1730-40. — Ch. de Brosses, *Lettres familières écrites d'Italie en 1739-40*, II, éd. Paris, 1869, p. 73-139; éd. Paris, 1928, p. 55-106. — *Bull. Rom. Pont.*, éd. Turin, XXIII-XXIV. — *Episodi della storia di Roma nel secolo XVIII : brani inediti dei dispacci*

degli agenti lucchesi presso la corte papale, dans *Archivio storico italiano*, IVe sér., XIX, 222 sq.; XX, 166 sq., 364 sq. — I. Rud. Conlin, *Roma sancta, sive Benedicti XIII Pont. Max. et Em. et Rev. S. R. E. cardinalium viva virtutum imago. Continentur vitae, familiae, patriae, legationes aliaque scitu et memoratu digna omnium S. R. E. cardinalium qui ultimo conclavi anno 1724 interfuere*, Augsbourg, 1726. — *Diario di Roma* (et autres titres, publ. par L. A. et G. F. Cracas, trois fois par semaine, nouvelles de l'étranger, les mercredis et vendredis, nouvelles de Rome les samedis; ordinairement appelé *Cracas*). — (Fabronius), *De vita et rebus gestis Cl. XII Pont. Max. Commentarius*, Rome, 1760. — G. B. Gaddi, *Roma nobilitata nelle sue fabriche dalla Stà di N. S. Cl. XII*, Rome, 1736. — M. Guarnacci, *Vitae et res gestae Pontificum Romanorum et S. R. E. cardinalium a Cl. X usque ad Cl. XII*, II, Rome, 1751, col. 61-66, 574-772. — G. Hanotaux, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, XX, *Rome*, III *(1724-91)*, Paris, 1913, p. 1-184. — L. Muratori, *Annali d'Italia*, XII, Milan, 1749, p. 161-256. — *Notizie per l'anno...* (annuaire administratif de Rome publ. par les frères Cracas). — R. Streit, *Bibliotheca Missionum*, I, 819; VI, 552, 571; VII, 498, 512.

Travaux. — F. Calvi, *Curiosità storiche e diplomatiche del secolo decimo ottavo*, Milan, 1828. — F. Cancellieri, *Storia dei solenni possessi dei Sommi pontefici*, Rome, 1902. — L. Cardella, *Memorie storiche de' Cardinali della Sta romana Chiesa*, VIII, Rome, 1797, p. 81-84, 244-300. — E. Michaud, *La fin de Cl. XI et le commencement du pontificat d'Innocent XIII (1721)*, dans *Rev. internat. de théol.*, V, 1897, p. 42-61, 304-31. — G. de Novaes, *Elementi della storia de' Sommi pontefici*, XIII, Rome, 1822, p. 158-270. — Pastor, XV. — F. Petruccelli della Gattina, *Hist. diplomatique des conclaves*, IV, Paris, 1866, p. 1-107. — Picot, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés. pendant le XVIIIe s.*, II, Paris, 1853, p. 285-406; III, Paris, 1854, p. 1-40. — E. Portillo, *Estudios criticos de hist. eclesiastica española durante la primera mitad del siglo XVIII, Nuestros Concordatos*, dans *Razon y Fe*, XVII, p. 17-31; 324-40; XVIII, 1907, p. 311-24; XIX, 1907, p. 60-70; *Diferencias entre la Iglesia y el Estado con motivo del Real Patronato en el siglo XVIII*, *ibid.*, XX, 1908, p. 329-38; XXI, 1908, p. 59-74, 329-47; XXII, 1908, p. 60-72. — H. Reusch, *Der Index der verbotenen Bücher*, II, Bonn, 1885. — L. Wahrmund, *Zur Geschichte des Exklusivrechtes bei den Papstwahlen im 18. Jahrh.*, dans *Archiv für kath. Kirchenrecht*, LXII, 1889, p. 100. — J. Wille, *Bericht des Kardinals Damian Hugo von Schönborn*, dans *Zeitschr. für der Gesch. des Oberrheins*, XXXIII, 1918, p. 174-211. — A. Zanelli, *Il conclave per l'elezione di Clemente XII*, dans *Arch. della soc. rom. di storia patria*, XIII, 1890, p. 5-99.

Roger Mols.

22. CLÉMENT XIII, pape, successeur de Benoît XIV; élu le 6 juill. 1758, † 2 févr. 1769.

I. Avant le pontificat. — 1° *Jusqu'au cardinalat.* — Carlo della Torre Rezzonico naquit à Venise le 7 mars 1693. Son père, Giambattista, appartenait à une vieille famille originaire de Côme, immigrée de Gênes à Venise en 1640 et inscrite depuis 1687 dans le Livre d'or de la cité des lagunes. Sa mère, Vittoria Barbarigo, mourut, le 28 juill. 1758, d'une commotion causée par la nouvelle que son fils venait d'être élu pape. Le jeune Carlo fit ses humanités et sa philosophie au collège des jésuites de Bologne; il fit ensuite deux ans de droit et de théologie dogmatique à l'université de Padoue. Promu docteur, il vint à Rome (1714), où il s'inscrivit à l'*Accademia ecclesiastica*, cénacle de jeunes nobles désireux de se faire une carrière au service de l'Église. Il poursuivit ses études de droit sous la direction de Jacobo Lanfredinio, un des avocats les plus célèbres de son époque. Le 28 mai 1716, il entra au service de la Curie comme référendaire de la Signature ou protonotaire (G. V. Marchesi Buonaccorsi, *Antichità del Protonotariato apostolico partecipante*, Faenza, 1751, p. 501 sq.). Ordonné prêtre la même année, il fut désigné peu après par Clément XI comme gouverneur de Rieti, d'où il passa à Fano en la même qualité en 1721. En 1725, Benoît XIII le rappela à Rome et lui confia la charge de *ponens* à la *Consulta*. En 1729, il devint auditeur de la Rote pour Venise. Pendant les huit années qu'il remplit cette charge, il se fit remarquer par son zèle, son intégrité et sa loyauté. Les sentences qu'il y rendit ont été publiées : *Decisiones S. Rotae Romanae coram R. P. D. Carlo Rezzonico*, 3 vol., Rome, 1759 (cf. E. Cerchiari, *Capellani papae et Ap. Sedis auditores seu S. Romana Rota*, II, Rome, 1920, p. 229).

2° *Le cardinal et l'évêque de Padoue.* — A la promotion cardinalice du 20 déc. 1737, il obtint de Clément XII, à la demande de Venise, le chapeau qu'il avait bien mérité. Il fut d'abord cardinal-diacre de S. Niccolo in Carcere, puis cardinal-prêtre de Sta Maria in Ara Coeli (1747), titre échangé ensuite contre celui de S. Marco. Comme cardinal il fit partie des Congrégations du Concile, des Évêques et des Réguliers, de la Propagande, de la Consulte et d'autres encore. En 1740 et 1741, il fut aussi membre des commissions chargées par le pape de faire vérifier l'équilibre de la coupole de S.-Pierre et d'examiner les rapports de visite de trois séminaires apostoliques (Pastor, XVI-1, p. 116, 279).

Le cardinal Rezzonico succéda au cardinal Ottoboni sur le siège épiscopal de Padoue (11 mars 1743). Le pape lui-même lui avait donné la consécration épiscopale. Il fut un pasteur modèle, soucieux d'imiter les exemples de S. Charles Borromée. En 1746, il tint un synode diocésain. Il eut à cœur d'élever le niveau intellectuel et spirituel de son clergé. Il écrivit sur la dignité du sacerdoce. Malgré les revenus importants de son diocèse et sa grande fortune personnelle, il était toujours à court d'argent, tant était grande sa libéralité envers les nécessiteux. Il consacra aussi une part importante de sa fortune personnelle à agrandir le séminaire (*Il seminario di Padova*, Padoue, 1911, p. 227-31). Il chargea G. Brunazzi de composer une histoire de l'Église de Padoue.

L'érection du siège de Gorizia aux dépens du patriarcat d'Aquilée ayant suscité un conflit entre la république de Venise, l'empereur et le pape Benoît XIV, C. Rezzonico servit d'intermédiaire de déc. 1749 à avr. 1751. La solution qu'il proposa (transférer le siège patriarcal à Udine) ne fut pas retenue, mais grâce à ses bons offices une autre solution de conciliation fut obtenue (sur ces conversations, voir E. de Heeckeren, *Correspondance de Benoît XIV*, Paris, 1912, I, 536; II, 1-123, 164). Benoît XIV lui sut gré des services rendus à l'Église; il accorda divers privilèges à la cathédrale de Padoue, qu'il avait fait reconstruire et dont la consécration eut lieu le 25 août 1752 (Cardella, VIII, 286; il lui en avait déjà accordé en 1744; *Bened. XIV Bullar.*, I, 311 sq.; Cappelletti, X, 559). Dans une lettre à l'archevêque de Lyon, Benoît XIV disait de lui qu'il était « le prélat le plus digne que nous avons en Italie » (Heeckeren, *op. cit.*, I, 266).

3° *Le conclave de 1758.* — Au conclave qui suivit la mort de Benoît XIV, les cardinaux créés par le pape défunt formaient la majorité (37 contre 9), mais ils manquaient d'un chef capable et leurs intérêts les divisaient. En fait, leur influence fut nulle. La lutte se borna à opposer deux groupements. D'une part, l' « Union des couronnes », réplique de l'alliance politique franco-impériale, groupait presque tous les cardinaux non romains : les Français conduisant ceux du pacte de Famille, les impériaux entraînant dans leur sillage Piémontais, Milanais et Toscans. Des tentatives faites pour y rallier les cardinaux vénitiens ne paraissent pas avoir réussi. A ce groupement s'opposait l'alliance conclue entre les 9 représentants du « vieux collège » et le parti des *zelanti* conduit par le cardinal Spinelli et, comme toujours, hostile aux couronnes. Sur les 64 cardinaux alors vivants, 32 étaient

éliminés d'avance, parce que étrangers, trop jeunes ou trop âgés. D'autre part, un groupe de 18 cardinaux conduits par G. F. Albani s'étaient engagés par serment à n'élire aucun adversaire des Jésuites (Cordara, *Lettere*, 437).

Les puissances s'intéressaient comme chaque fois au conclave. Déjà en 1750 Migazzi avait envoyé à Vienne un rapport où il envisageait comme possible l'élection du cardinal Rezzonico au cours d'un conclave suivant. A partir de 1754 et surtout de 1756, les rapports et mémoires expédiés à ce sujet de Rome à Madrid, Paris et Vienne se suivent sans interruption (sur les documents français, voir Hanotaux, 301-422, et M. Boutry, *Choiseul à Rome. Lettres et mémoires inédits, 1754-57*, Paris, 1895). Toute cette correspondance diplomatique ne se préoccupait pas seulement de l'élection du futur pontife, mais encore du choix du secrétaire d'État et des principaux dignitaires du pouvoir. On y désirait, cela va de soi, un candidat docile aux injonctions des couronnes, disposé à ne pas trop insister sur les droits historiques de l'Église. La question des Jésuites commençait déjà aussi à peser dans la balance et celle du jansénisme continuait à influencer les directives françaises.

Le conclave s'ouvrit le 15 mai 1758, avec 27 cardinaux seulement, dont aucun national. Les premiers temps se passèrent à attendre l'arrivée de ceux-ci, porteurs du secret des couronnes. Une candidature Spinelli, soutenue par l'alliance des *zelanti* et des « vieux » échoua devant une opposition napolitaine exprimée par Orsini. L'élection de Mosca faillit réussir par surprise. Archinto et Crescenzi ne réussirent pas davantage; ce dernier avait pourtant été accompagné jusqu'à l'entrée du conclave par une foule de Romains enthousiastes. Des négociations entre le chef du « vieux collège » et le cardinal espagnol Portocarrero faillirent amener l'élection de Cavalchini : le 22 juin le nombre de ses voix s'éleva à 28 et 5 autres n'attendaient qu'une occasion pour se rallier à lui. Le cardinal de Luynes prononça alors contre lui l'exclusive française. Il s'appuyait, tout en la dépassant, sur une nouvelle instruction de Louis XV, hostile à ce cardinal estimé trop favorable aux « maximes de la Compagnie de Jésus » (Pastor, 450, n. 3; cf. Petruccelli della Gattina, 154-57). Ce fut la seule exclusive française de l'histoire et la dernière du XVIIIe siècle.

L'arrivée au conclave du cardinal impérial Rodt provoqua de nouvelles pratiques. Français et impériaux n'ayant pas réussi à présenter un candidat commun, Rodt se retourna vers les *zelanti* et l'accord se fit sur le nom de Rezzonico, quatorzième sur la liste des candidats impériaux. Aux premiers jours de juill., peu de voix se prononcent pour lui; le 6 au matin, il n'y en a encore que 12. Toutefois, sa candidature ne se heurte à aucune opposition de principe, sauf chez les Franco-Espagnols. Dans l'instruction remise par l'ambassadeur de France aux cardinaux français, Rezzonico était classé parmi les « cardinaux à craindre »; Choiseul l'avait rangé parmi les « indifférents ». Seulement, les Français ayant déjà employé leur exclusive n'étaient plus à craindre. Par ailleurs, Rezzonico étant vénitien, on pouvait en espérer une normalisation plus facile des rapports entre le S.-Siège et la Sérénissime. Au soir du 6 juill., il obtint 31 voix sur 44. Le récit des négociations ayant amené cette élection est fait à sa manière habituelle par Petruccelli della Gattina (159-64). (Sur la manière dont son élection imprévue fut accueillie à Venise et à Padoue et sur les festivités qui se déroulèrent à cette occasion voir les ouvrages mentionnés dans Pastor, 452.)

II. Clément XIII et les puissances. — 1° *Le Portugal.* — En 1758 et 1759, les rapports entre Rome et Lisbonne furent dominés par la guerre que le premier ministre portugais, Sebastião José Carvalho, comte d'Oeyras, devenu dans la suite marquis de Pombal, mena contre l'ordre des Jésuites. Sur les instances de Pombal, Benoît XIV avait, peu avant de mourir, nommé le cardinal Saldanha visiteur des jésuites du Portugal. Saldanha, qui avait partie liée avec le premier ministre, n'entreprit jamais aucune inspection sérieuse : malgré des rappels réitérés, Clément XIII ne parvint jamais à obtenir de lui — et pour cause — le rapport canonique de ses visites. Mais sa nomination fut le signal d'une série d'accusations démesurément grossies et de mesures tracassières dirigées contre les Pères, tant par les autorités civiles que religieuses : inquisition d'ordre fiscal, interdiction de prêcher et de confesser, fermeture des collèges.

Mis au courant, le P. Lorenzo Ricci, nouveau général des Jésuites, se hâta de solliciter la protection pontificale (31 juill. 1758; texte de son mémoire dans J. Crétineau Joly, *Hist. relig., polit. et litt. de la Comp. de Jésus*, v, Paris, 1859, p. 147-49). Silence, patience et prière, lui répondit Clément XIII, qui chargea ensuite son nonce à Lisbonne, Acciaioli, de rappeler les intéressés à la modération et à l'équité. Pour le reste il renvoya l'affaire au tribunal de l'Inquisition et, à la prière du nonce, il renonça aux mesures plus énergiques, qu'il ne paraît pas d'ailleurs avoir envisagées sérieusement. Par suite d'une indiscrétion, le mémoire présenté au pape par le P. Ricci fut communiqué à l'ambassadeur du Portugal, Almada, qui le fit publier par un comparse avec des remarques malveillantes (Pastor, 553; Dammig, 262).

Un attentat dirigé soit contre le roi, soit plus probablement contre son camérier Texeira qui l'accompagnait (B. Duhr, dans *Zeitschr. für kath. Theol.*, XXII, 1898, p. 756-58), envenima soudain la situation (3 sept. 1758). Après un silence de plus de trois mois, une instruction fut ouverte suivant une procédure exceptionnelle. Elle aboutit à l'exécution des douze principaux inculpés et à des mesures arbitraires dirigées contre plusieurs jésuites, parmi lesquels les PP. Malagrida, Alexandre et Mattos étaient spécialement visés. Aux demandes de renseignements du pape, Lisbonne ne répondit que par des formules évasives. N'y tenant plus, Clément XIII écrivit au roi (22 févr. 1759; Barbèri, I, 98), pour lui rappeler à toutes fins utiles son devoir de respecter les immunités ecclésiastiques. Il reçut deux réponses, la première de Saldanha (20 mars), la seconde du roi (20 avr.; Biker, I, 100). Toutes deux rédigées dans un même esprit comportaient un réquisitoire contre les jésuites; en outre, le roi annonçait son intention de bannir la Compagnie pour sauvegarder la paix. A la missive royale était jointe une requête du procureur de la couronne, demandant que les pleins pouvoirs pour juger des religieux dans des causes de lèse-majesté fussent concédés aux instances judiciaires civiles.

Le pape fit soumettre cette requête à une Congrégation de neuf membres, parmi lesquels les cardinaux Spinelli et Rezzonico (22 juill. 1759). Conformément à la décision prise, un bref du 2 août (Biker, I, 149 et, à sa suite, nombre d'autres auteurs donnent la date du 11 août) accorda à la *Mesa da Consciencia* les pleins pouvoirs demandés, à l'effet de procéder contre des prévenus couverts par le privilège du for et de leur infliger toutes les peines, y compris la capitale; toutefois, cette concession n'était faite que pour la seule cause concernant l'attentat contre le roi (*Raccolta di concordati*, 457). En même temps Clément XIII écrivit deux lettres personnelles au roi, l'invitant à éviter toute effusion de sang et à renoncer à son dessein d'expulser les jésuites : il est juste de faire subir aux coupables des peines proportionnées à leurs délits; mais le roi ne peut confondre avec les coupables les

innocents qui sont en bien plus grand nombre « dans un corps qui fait profession d'un institut de la plus grande perfection » (Biker, I, 156, 152; extr. dans Ravignan, I, 65 sq.).

Sous les prétextes les plus futiles, Lisbonne éleva des difficultés contre la réception de ce bref. Finalement, il fut renvoyé à Rome au grand mécontentement du pape.

En réalité, Pombal désirait gagner du temps, car l'affaire des jésuites touchait alors à son dénouement : le 31 juill. 1759, les PP. Malagrida, Alexandre et Mattos avaient été condamnés à mort (ils furent exécutés le 21 sept. 1761); un édit royal, daté du jour anniversaire de l'attentat, mais publié seulement le 5 oct. 1759 (Biker, I, 114), bannissait tous les jésuites du Portugal et de ses dépendances. Un premier convoi, embarqué le 17 sept., fut dirigé sur Civitavecchia où il aborda à l'improviste à la fin d'oct. Sept autres convois partirent au cours des semaines et des mois suivants. Les Pères qui ne furent pas expulsés subirent dix-sept ans de prison sans jugement dans les geôles du fort S.-Julien. Quant aux proscrits, ils furent fraternellement accueillis dans les États pontificaux. Clément XIII en fit héberger 400 dans une vaste demeure romaine et assigna 12 000 écus d'or à leur entretien. Il accorda aussi diverses dispenses au P. Ricci pour lui permettre de subvenir à leurs besoins (*Archivum historicum S. J.*, IV, 1935, p. 129 sq.).

Entre temps Pombal faisait négocier à Rome l'obtention d'un bref plus large que celui du 2 août, qu'il estimait insuffisant. Il aurait voulu une concession perpétuelle. En présentant sa requête, l'ambassadeur portugais demanda en outre que le pape démentît les calomnies semées à Rome sur le compte du roi par les jésuites exilés (19 nov. 1759; Biker, I, 165). La commission pontificale des Affaires portugaises, réunie le 25 nov., décida à l'unanimité que le pape ne pouvait approuver l'expulsion des jésuites ni la saisie de leurs biens et que la requête du roi de Portugal ne pouvait être satisfaite telle quelle, même si un refus devait entraîner une rupture. Cependant on pouvait envisager un élargissement des concessions renfermées dans le bref du 2 août, à condition de ne pas aller jusqu'à un indult perpétuel (Biker, I, 168). Deux projets furent rédigés en ce sens (*ibid.*, 177, 186). Le second fut expédié au roi, accompagné de deux lettres où le pape faisait une fois de plus appel à la clémence du souverain et protestait contre le traitement infligé aux jésuites. En même temps une lettre de reproches était adressée au cardinal Saldanha (27 déc. 1759). La cour de Lisbonne ne répondit pas et Saldanha le fit avec trois mois de retard.

Le 15 juin 1760, Pombal procéda à un nouveau coup de surprise. Sous un prétexte futile, la nonciature de Lisbonne fut envahie par un détachement de troupes et le nonce, Acciaioli, expulsé séance tenante. Le personnel de la nonciature subit le même sort quelques semaines plus tard. Toutes relations, même commerciales, avec les États de l'Église furent interdites (*ibid.*, 203). De son côté, l'ambassadeur portugais, Almeida, quitta Rome (7 juill.) et les ressortissants portugais reçurent ordre de le suivre (4 août). Le pape fit remettre à tous les membres du corps diplomatique un mémoire contenant le récit des événements ayant amené cette rupture (Pastor, 588). Il profita ensuite de la circonstance pour prendre des mesures d'épuration contre quelques indésirables. Le principal d'entre eux, le libraire Pagliarini, qui avait imprimé nombre de libelles contre la Curie et les jésuites, fut condamné aux galères. Il bénéficia peu après d'une mesure de grâce, se réfugia au Portugal d'où il reprit ses attaques contre Rome (Crétineau Joly, *Clément XIV et les Jésuites*, Paris, 1847, p. 67-76; Dammig, 266-69).

Dès le surlendemain du départ d'Almeida (9 juill.), Clément XIII s'ingénia à renouer les relations rompues. Il sollicita dans ce but la médiation des puissances voisines : Espagne, France, Sardaigne; il écrivit à Charles III pour le remercier de l'accueil réservé au nonce proscrit (Barbèri, I, 337). Mais ses efforts se heurtèrent à la volonté arrêtée de Pombal de maintenir la rupture qu'il avait provoquée. Même le bref envoyé au roi pour le féliciter de la naissance de son deuxième fils fut renvoyé à Rome (19 juin 1764), comme ayant été « dicté par un esprit de désordre et de mésentente fermé à toute vérité et à toute justice ». Trois ans plus tard, le pape essaya une nouvelle tentative, en s'adressant au roi, à la reine, à l'infant, au patriarche de Lisbonne et à Pombal lui-même (31 août 1767, *ibid.*, III, 447-49). Ce fut peine perdue. Pombal se faisait un point d'honneur de se maintenir à la pointe du combat contre les « représentants de l'obscurantisme ».

2° *La France.* — Jusqu'en 1761, les rapports entre la France et le S.-Siège furent normaux. Choiseul, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, désirait éviter toute cause de démêlés. En particulier, dans l'affaire des jésuites portugais, il fit savoir à son ambassadeur à Rome de garder la plus stricte neutralité et d'insister pour que le pape renonçât à l'idée de recourir à la médiation de la France. A cette occasion, il s'exprima sur le compte des jésuites français en termes dénués de toute hostilité, reconnaissant sans ambages « la bonne opinion que le roi conserve de la morale et de la régularité des jésuites de son royaume » (27 mars 1759; Hanotaux, 339).

Ce n'est pas le lieu d'expliquer ici pour quelles causes et à quelles occasions la situation s'était modifiée en 1761, Clément XIII n'ayant eu aucune part à ce revirement.

La première intervention du pape auprès de Louis XV date du 2 juin 1761, à un moment où l'affaire des jésuites avait déjà pris une fort mauvaise tournure. Prenant occasion du scandale Lavalette, le parlement de Paris avait entrepris l'examen des constitutions de la Compagnie pour décider de leur conformité avec les maximes du royaume (17 avr. 1761). Craignant que cet examen n'aboutît à une altération de son institut, le P. Ricci, général, écrivit au roi de France et, sur ses instances, le pape appuya cette démarche (Pastor, 629).

Louis XV rassura le pape : il avait déjà nommé une commission royale de sept membres, chargée elle aussi du même examen des constitutions. C'était un moyen habile de brider le Parlement, auquel il imposa par surcroît de surseoir pendant un an à toute décision sur cette matière (2 août 1761). Mais la faiblesse du roi et l'obstination du Parlement rendirent cette mesure inopérante. Un premier train d'arrêtés contre les jésuites fut rendu par le Parlement dès le 6 août. Conseillé par son nonce de Paris, Pietro Pamfili Colonna, et par l'ambassadeur de France, Mgr de Rochechouart, Clément XIII s'abstint de protester, afin d'éviter de plus graves complications (*ibid.*, 631-32). Son secrétaire d'État fit pourtant savoir à plusieurs reprises que toute démarche visant à obtenir du pape l'approbation d'éventuelles modifications à l'institut de la Compagnie serait mal accueillie (nov.-déc.; *ibid.*, 633-34, 646).

Entre temps la commission royale poursuivait ses travaux, désireuse de sauver les jésuites tout en ménageant leurs adversaires. A la consultation qu'elle adressa à l'Assemblée du clergé de France, 45 évêques contre 6 se déclarèrent sans réserves favorables aux jésuites (30 déc.; liste dans Ravignan, I, 426; *Coll. des procès-verbaux des Assemblées du clergé de France*, t. VIII-2, pièces justificatives, 330). Pour faire preuve

de condescendance, et d'ailleurs moralement contraint par la commission, le P. de la Croix, provincial de Paris, fit signer par les jésuites français deux formulaires favorables aux articles gallicans de 1682. Mais le P. Ricci désavoua son subordonné et, peu après, soutenu par le pape, il manifesta une répugnance maladroite à approuver un décret contre le tyrannicide proposé par la commission. Instruite par cette leçon, celle-ci composa un projet plaçant toute l'Assistance de France sous l'autorité, non plus directement du général, mais d'un vicaire général résidant sur place et disposant de pouvoirs très étendus. C'était une sorte d'application du gallicanisme dans le régime interne de la Compagnie.

Un projet en ce sens fut expédié à Rome et présenté au P. Ricci (27 janv. 1762). C'était la dernière chance. Le général, d'accord avec ses assistants, la repoussa. Son refus logique mais malhabile décida du sort des jésuites français. Au cours de l'audience que le P. Ricci avait eue à cette occasion, le pape lui aurait fait la célèbre réponse : *Sint ut sunt aut non sint* (Duhr, *Jesuitenfabeln*, 4e éd., 1904, p. 451 sq.). Le jour suivant, le pape et le général répondirent au roi qu'ils n'avaient pas le pouvoir d'accorder la modification demandée (Clément XIII à Louis XV, dans Ravignan, I, 87 sq.; Ricci à Louis XV, dans Theiner, *Histoire*, I, 46, n.).

Renonçant désormais à s'entendre avec Rome, la commission royale promulgua en mars un édit réglant unilatéralement la condition des jésuites français (Carayon, VIII, 304). Le parlement de Paris refusa de l'enregistrer et ferma d'autorité les maisons de la Compagnie situées dans son ressort (1er avr.; J. Egret, *Le procès des jésuites devant les parlements de France*, dans *Rev. hist.*, CCIV, 1950, 2, p. 7-10).

Profitant d'une nouvelle réunion de l'Assemblée générale du clergé, le pape lui écrivit ainsi qu'au roi, pour leur demander d'écarter la menace que ferait peser sur la religion la destruction de la Compagnie (9 juin 1762; Ravignan, I, 104; Barbèri, II, 247). Le bref au roi n'obtint jamais de réponse. Par suite d'une démarche maladroite du nonce, celui aux évêques fut renvoyé à Rome, Choiseul ayant exprimé son mécontentement de voir le pape s'adresser directement à l'ensemble du corps épiscopal français. Il en résulta un froid entre le pape et son nonce de Paris (Pastor, 672).

Le roi ayant donc baissé pavillon devant les parlementaires, ceux-ci achevèrent rapidement leur œuvre de destruction. Le 6 août 1762, un arrêt du parlement de Paris, dont le texte complet remplit 144 pages, enleva toute existence légale à la Compagnie en tant que corps. Il fut suivi de mesures complémentaires (19 août, 7 sept). Les parlements de province prirent presque tous des décisions analogues (Egret, *loc. cit.*, p. 10 sq.).

N'ayant plus à ménager Louis XV, le pape pouvait parler clairement : après avoir pris l'avis des cardinaux du S.-Office (Dammig, 269 sq.), il réunit un consistoire le 3 sept. 1762, où il déclara nul et invalide de plein droit tout ce que les cours séculières avaient fait ou feraient encore contre l'institut de la Compagnie (texte dans Ravignan, I, 437-45). A cette occasion, un bref fut envoyé à chacun des cardinaux français (8 sept.; Barbèri, II, 296-300; Dammig, 271 sq.; v. cependant Hanotaux, 425). Le pape se laissa persuader par des diplomates français aidés d'un groupe de cardinaux, parmi lesquels Colonna et Spinelli, de ne pas publier son allocution consistoriale. Il le fit pour des motifs d'opportunité et nullement parce qu'il aurait pris conscience d'une grave erreur qu'il y aurait commise, ainsi que l'affirme Theiner (48-49; c'est l'interprétation de ce dernier qui est gravement erronée).

A partir de ce moment, la question des jésuites ne fut plus qu'un des éléments de la lutte qui opposa l'Église de France au Parlement. Dans cette lutte, Clément XIII soutint les prélats français autant qu'il le put. Rarement la correspondance épistolaire entre le S.-Siège et les évêques de France fut aussi suivie que durant les années de 1763 à 1765. Elle utilisait des voies privées et détournées, échappant ainsi à la surveillance des agents royaux (Hanotaux, 444). Le pape écrivit ainsi, pour les féliciter, à tous les évêques qui s'étaient prononcés en faveur des jésuites.

Le 13 avr. 1763, le S.-Office condamna un mandement pastoral de l'évêque de Soissons, François de Fitz-James, janséniste notoire (voir, sur les rétroactes de cette affaire et sur les changements d'attitude de Clément XIII, les intéressants détails donnés par H. Reusch, *Der Index der verbotenen Bücher*, II, 921; A. Gazier, *Hist. générale du mouvement janséniste*, II, Paris, 1922, p. 95-96; Dammig, 250-51, 272-73). Le parlement de Paris et deux autres cassèrent cette sentence (29 mai, 3 juin, 28 août) et, en réponse à une plainte du pape, le roi exprima « sa surprise sur ce qu'un tribunal agissant par les ordres de Sa Sainteté a condamné le mandement d'un évêque de mon royaume sans qu'il y ait eu auparavant rien de concerté à cet égard ni avec moi ni avec mes ministres » (6 juin). Il revint à la charge le 25 juill. et son ambassadeur ne cessa d'élever des plaintes contre la contrebande épistolaire qui existait entre le S.-Siège et les évêques de France. Mais à toutes les réclamations le pape fit répondre qu'étant chef de l'Église il avait le droit de correspondre librement avec ses membres et qu'il n'était pas disposé à soumettre ses rapports avec ses évêques au contrôle des autorités nationales (Pastor, 677, 680). Il fit parvenir des reproches aux évêques d'Alès et d'Angers, qui avaient pris parti pour leur collègue de Soissons. Il félicita l'archevêque de Paris, Mgr de Beaumont, pour sa courageuse attitude qui lui avait valu d'être éloigné de son siège par les autorités (Barbèri, II, 444). Il écrivit aussi à l'ex-roi de Pologne, Stanislas, duc de Lorraine, pour le prier de conserver les jésuites dans ses États et d'insister auprès du roi de France pour qu'ils y fussent maintenus après sa mort (*ibid.*, 395). Ces différents écrits furent interdits par le Parlement (Pastor, 678, 680).

Au cours de ces années l'affaire des Jésuites occupa l'avant-plan des relations franco-pontificales. Cependant d'autres questions furent également négociées :

1. La transformation en chapitres nobles des deux abbayes bénédictines de Murbach et de Lure (accordée en déc. 1763; Hanotaux, 446).

2. L'absorption de l'ordre du S.-Esprit de Montpellier et de l'ordre de S.-Ruf par l'ordre militaire des Hospitaliers de S.-Lazare. Après quelques difficultés concernant la destination des biens sécularisés et la taxe à percevoir, la bulle d'union du S.-Esprit à S.-Lazare fut accordée (3 janv. 1763; *ibid.*, 446). L'union de S.-Ruf, négociée par son propre abbé, se heurta à l'opposition des évêques des diocèses du Dauphiné, intéressés au maintien de cet ordre qui fournissait un sérieux appoint au ministère paroissial. Le pape fit examiner l'affaire par une Congrégation, dont l'avis fut défavorable. Son bullaire contient sept brefs sur ce sujet (de 1760 à 1767). La question fut reprise sous Clément XIV.

3. La double élection à l'évêché de Liège : Clément de Saxe, appuyé par Louis XV, et élu par la minorité du chapitre contre Charles d'Oultremont élu par la majorité. Malgré les efforts de la diplomatie française, la Congrégation Consistoriale, puis le pape se prononcèrent en faveur de ce dernier (20 déc. 1763, 4 mai 1764; Barbèri, II, 452).

4. L'affaire des mariages mixtes d'Alsace, en faveur desquels le roi et l'épiscopat alsacien désiraient obtenir un pouvoir général de dispense. La réponse du pape au cardinal de Rohan fut négative (16 nov. 1763; *ibid.*, 425).

5. La réunion de l'abbaye bénédictine de S.-Vincent de Metz à celle des chanoinesses de S.-Louis de la même ville. Une demande en ce sens fut refusée à deux reprises (1765 et 1766).

Il est significatif de constater qu'alors que ces divers points sont mentionnés et parfois expliqués dans les instructions remises par le roi au marquis d'Aubeterre, lors de son départ pour son ambassade à Rome (oct. 1763), la question des jésuites y est entièrement passée sous silence. Louis XV estimait donc inutile, superflu ou inopportun de négocier à Rome sur ce sujet. Lorsqu'il se fut décidé à sanctionner et à uniformiser, par son édit promulgué le 1er déc. 1764, les mesures contre les jésuites prises dans leurs ressorts par les divers parlements de France, il fit représenter au pape par son ambassadeur qu' « il serait inutile et encore plus dangereux que le pape fît aucune démarche directement ou indirectement contraire aux intentions et aux vues du roi » (Hanotaux, 428). Il ne pouvait être question pour le pape d'obtempérer à une telle mise en demeure, d'autant moins que la nouvelle de la promulgation de l'édit royal arriva à Rome au moment où les termes de la bulle *Apostolicum pascendi* (voir *infra*) venaient d'être mis au point. La bulle fut donc publiée (7 janv. 1765) et le pape ne renonça qu'à grand'peine à envoyer aux évêques de France une encyclique spéciale sur ce sujet (*ibid.*, 429). Il se borna à faire parvenir à l'Assemblée du clergé de mai 1765 un bref de teneur plus générale (Barbèri, III, 69). La réception en fut néanmoins interdite par les autorités.

A l'occasion des trois arrêtés royaux du 24 mai 1766, le pape encouragea l'Assemblée du clergé à exposer au roi les suites désastreuses qui en résulteraient pour l'Église et il écrivit au roi dans le même sens, mais sans plus de succès que les fois précédentes (*ibid.*, 196). Sans perdre courage, il revint encore à la charge auprès de l'archevêque de Reims (24 déc. 1766; *ibid.*, 227).

Cependant le pape ne se faisait guère d'illusions sur les perspectives d'avenir du catholicisme en France. Dans une très belle lettre à l'évêque de Lodève, il reconnaît sans ambages qu'à moins d'une intervention divine son existence même se trouvera menacée; il porte un diagnostic clairvoyant sur le mal dont souffre la religion et en dévoile l'origine (17 sept. 1763; *ibid.*, II, 411). Les mêmes idées reviennent d'ailleurs continuellement dans ses lettres aux évêques de France; elles expliquent le mélange de fermeté et de découragement qui caractérise son attitude dans les questions françaises.

3° *La Haute-Italie et la Corse.* — Dès le début de son pontificat, l'ancien évêque de Padoue obtint du sénat de sa patrie vénitienne le retrait de l'édit du 7 sept. 1754 restreignant les rapports entre Venise et le S.-Siège. En retour, il accorda à Venise plusieurs privilèges : celui de pouvoir choisir un auditeur de la Rote, celui d'avoir un cardinal national; il accorda aussi des faveurs à l'église où il avait été baptisé (Barbèri, I, 91; II, 47, 346; B. Cecchetti, *La repubblica di Venezia e la Corte di Roma nei rapporti della religione*, II, Venise 1874, p. 350-68). Il s'éleva auprès du doge, du patriarche et du sénat, contre le choix d'un schismatique, Giorgio Facea, comme chef de l'Église grecque unie de Venise (27 févr. 1762, 22 janv., 31 déc. 1763; Barbèri, II, 224 sq., 334, 433) La Sérénissime fit la sourde oreille à toutes ses protestations. Venise resta le siège d'un évêque schismatique jusqu'à la fin du siècle. Des abus s'étant produits dans le clergé régulier de Venise, la Sérénissime en profita pour édicter, en 1767-68, une législation presque prohibitive : interdiction de recevoir des novices; remplacement de l'autorité des supérieurs majeurs par celle des Ordinaires locaux; restrictions apportées à l'apostolat des réguliers et à leur capacité de recevoir des donations; interdiction d'expédier de l'argent hors des frontières, etc. Clément XIII fit parvenir aux évêques vénitiens une mise en garde, rappelant l'obligation de respecter l'exemption des ordres religieux (1er oct. 1768; *ibid.*, III, 556). Il essaya aussi, mais en vain, de faire comprendre aux autorités vénitiennes qu'elles avaient outrepassé leurs pouvoirs (8 oct., 17 déc. 1768; Guerra, 347; Novaes, XV, 141-45).

A Milan, où soufflait le même esprit étatiste, Marie-Thérèse laissa son gouverneur, le comte von Firmian, introduire le régime de la censure d'État en vigueur à Vienne et prendre diverses autres mesures contre les privilèges d'Église. Les avertissements et remontrances du pape (7 mai 1766, 31 janv. 1767, 6 févr. 1768; Barbèri, III, 234) furent sans effet.

En Corse, où la rébellion ouverte contre les Génois durait depuis près de trente ans, la vie religieuse avait fort souffert. Clément XIII y envoya l'évêque de Segni, Cesare Crescenzio de Angelis, comme visiteur apostolique (18 sept. 1759; *ibid.*, I, 233). Celui-ci fut favorablement accueilli par les forces insurgées du général Paoli. Mais le gouvernement de Gênes éleva des difficultés et promit une récompense de 6 000 scudi à qui le ferait prisonnier (14 avr. 1760). Le pape protesta en consistoire et dans une lettre au gouvernement génois (7, 17 mai 1760; *ibid.*, 323, 326). La Constitution *In apostolica* du 15 mai (*ibid.*, 327) déclara la nullité de cette mesure. Néanmoins le visiteur dut finir par quitter l'île. Un autre conflit avec les Génois eut lieu en 1763, à l'occasion de l'expulsion des servites (*ibid.*, II, 417).

De 1761 à 1764, Clément XIII fut aussi en désaccord avec la république de Lucques à l'occasion de la nomination de son archevêque.

Trois documents principaux intéressent les rapports entre Clément XIII et le royaume de Sardaigne : son instruction du 14 janv. 1761 (*Raccolta di concordati*, 459) sur le fonctionnement des tribunaux ecclésiastiques; la revision du concordat conclu avec Benoît XIV (3 sept. 1763; *ibid.*, 381); la confirmation d'une convention par laquelle l'évêque de Novare avait cédé à la Sardaigne son domaine temporel de S. Giulio et autres lieux contre divers avantages (15 juin 1767; *ibid.*, 473).

4° *L'Europe centrale et septentrionale.* — Sous le pontificat de Clément XIII, l'Empire adopta à l'égard du S.-Siège une attitude qui, sans être bienveillante, tranchait néanmoins sur celle des autres grandes puissances catholiques. Cela était dû à la modération et à la prudence de Marie-Thérèse. Peut-être le pape se faisait-il illusion sur les sentiments réels de Vienne à l'égard du S.-Siège. Peut-être ne fit-il que s'appuyer sur le parti qu'il savait être le moins défavorable? En fait, il multiplia à Vienne prévenances et prières, mais sans grand succès.

Un de ses premiers actes fut de concéder à Marie-Thérèse le titre de *Majesté Apostolique*, revendiqué depuis plusieurs siècles par les souverains de Hongrie (19 août 1758; Barbèri, I, 20). En 1761, il lui accorda le privilège de voir son nom et celui de ses successeurs insérés au canon de la messe (*ibid.*, II, 108 sq.).

Craignant que le statut religieux de l'Allemagne ne fût remis en question par suite de la guerre de Sept ans et que les principautés ecclésiastiques de Munster, Paderborn et Hildesheim n'y fissent les frais d'un arrangement entre les puissances, Clément XIII re-

commanda à l'empereur François Ier et à Louis XV la défense des intérêts catholiques partout où ils seraient menacés (15-18 nov. 1758; *ibid.*, I, 55 sq.). En mai-juin 1761, puis de nouveau en oct. 1762, il revint à la charge dans le même but auprès des principaux souverains catholiques d'Europe et spécialement des princes allemands (*ibid.*, II, 116-20, 130-32, 139, 310-15). Les diplomates ayant projeté la réunion d'une conférence de la paix à Augsbourg, le pape désigna Mgr Garampi pour y assister comme agent privé et l'envoya en Allemagne, sous le couvert d'une visite canonique à faire dans une abbaye (1761). Mais la conférence n'eut pas lieu.

Au cours de cette guerre, le pape soutint l'Autriche catholique contre la Prusse protestante : il lui fit expédier secrètement des subsides et permit l'imposition d'une contribution de guerre à son clergé. Mais le récit de l'épée consacrée qu'il aurait fait parvenir au maréchal Daun pour le féliciter d'avoir remporté sur Frédéric II la victoire de Hochkirch ne repose que sur un faux bref, confectionné et publié par le roi de Prusse lui-même en mai 1759 (preuves dans Pastor, 479, n. 3).

A l'occasion de l'élection impériale, il fit recommander aux électeurs la candidature de Joseph II (14 janv. 1764; Barbèri, II, 435) et se plaignit de l'affront infligé à son nonce, Niccolo Oddi, à la diète de Francfort réunie dans ce but (8 mars 1764; Pastor, 483). Il se contenta d'une lettre d'excuses de l'archevêque de Mayence. Par suite d'une difficulté de procédure, il ne confirma l'élection de Joseph II et ne lui concéda le *jus primarum precum* qu'après un délai de deux ans (11 juin 1766; Barbèri, II, 457, 459; III, 187, 189).

Clément XIII prit également à cœur la cause du jeune landgrave, Frédéric de Hesse-Cassel, dont la conversion au catholicisme en 1754 avait alarmé les princes protestants allemands. Son accession au trône ne fut consentie qu'à la condition de respecter strictement le statu quo religieux : ses enfants eux-mêmes ne pourraient être élevés dans la religion de leur père et aucun lieu du culte catholique ne pourrait être ouvert dans toute l'étendue du territoire. Même la correspondance du landgrave avec le S.-Siège fut soumise à diverses entraves. Le pape se plaignit de cet état de choses auprès de l'empereur et de ses correspondants habituels (10 mai 1759, 29 févr., 16 avr. 1760; Barbèri, I, 105, 292 sq., 307). Il n'obtint rien.

Il eut encore à intervenir contre le cumul des évêchés : il refusa au cardinal Jean-Théodore de Bavière, qui occupait déjà les sièges de Freising, de Ratisbonne et de Liège, d'y ajouter encore ceux de Cologne et de Munster, devenus vacants par suite de la mort de son frère, Clément-Auguste (18 mars 1761; *ibid.*, II, 82). Pourtant il accorda au roi de Pologne, Auguste de Saxe, que son cinquième fils, Clément Wenceslas, fût promu à la fois aux trois sièges de Munster, Paderborn et Hildesheim (*ibid.*, 193). Il dispensa encore à plusieurs reprises de l'interdiction de cumuler plusieurs dignités épiscopales (*ibid.*, 104; III, 8).

Il eut aussi à rappeler les souverains au respect des privilèges ecclésiastiques. En cette matière il rencontra autant de difficultés auprès des princes évêques que des souverains laïques. Il dut adresser des plaintes à l'archevêque de Mayence (*ibid.*, II, 322), à l'évêque de Spire (*ibid.*), et surtout aux électeurs de Trèves, Philippe von Walderdorf et Clément Wenceslas de Saxe (*ibid.*, III, 164-65). Il conclut avec le duc de Bavière une convention touchant l'immunité ecclésiastique (30 sept. 1758; *Raccolta di concordati*, 454).

Continuant la tradition de ses prédécesseurs, Clément XIII accorda son soutien aux héritiers dépossédés des Stuarts. Il nomma le cardinal de York, Henri, archevêque de Corinthe et confirma à Jacques III le pouvoir de nommer aux sièges épiscopaux d'Irlande (Barbèri, I, 45, 269; II, 34; cf. Artaud de Montor, 122-23).

Le 19 avr. 1760, il se plaignit dans une série de brefs contre la promesse faite par le duc de Courlande, troisième fils du roi de Pologne, de maintenir dans ce pays le luthéranisme comme seule religion tolérée.

Dans le drame qui s'ouvrit en 1764 pour l'infortunée Pologne avec la mort de son roi Frédéric-Auguste, Clément XIII éleva la voix sans se lasser pour défendre les positions privilégiées du catholicisme dans ce pays. Il ne cessa d'insister auprès de l'archevêque de Gniezno, primat de Pologne, pour qu'il s'employât à faire refuser par la Diète l'égalité des droits politiques réclamée par les dissidents soutenus par la Russie, la Prusse, le Danemark et la Grande-Bretagne (18 août 1764, 6 sept. 1766; Theiner, *Vetera*, IV-2, p. 42, 108). Il écrivit aux souverains catholiques d'Europe pour qu'ils donnassent leur appui au nouveau roi de Pologne, Stanislas Poniatowski (30 mars-3 avr. 1765; 29-30 avr. 1767; *ibid.*, 66, 160). Il exprima sa satisfaction de l'attitude énergique prise par la Diète de 1766 et fit traduire en italien et publier le discours prononcé à cette occasion par l'évêque de Cracovie, Mgr Soltyk (*ibid.*, 116). Cependant les avertissements et les mises en garde qu'il ne cessa de prodiguer aux chevaliers, aux sénateurs, à l'épiscopat et jusqu'au roi lui-même (18 avr., 15, 28 juill. et surtout 12 sept. 1767; *ibid.*, 158, 168 sq., 177 sq.) ne purent empêcher les événements tragiques qui suivirent la Diète de 1767. L'évêque de Cracovie ayant été arrêté et exilé en Sibérie par les Russes à cause de son attitude à cette Diète, le pape protesta (28 nov. 1767; *ibid.*, 201), exhorta Marie-Thérèse et Joseph II à soutenir la Pologne, convoqua un consistoire extraordinaire et fit prescrire des prières publiques pour ce pays (Noël 1767; *ibid.*, 205 sq.) dont l'avenir le remplissait d'inquiétude.

5° *L'Espagne et les Deux-Siciles.* — Au cours des premières années du pontificat, la confiance réciproque domina les rapports entre Rome et Madrid et une méfiance réticente ceux entre Rome et Naples. A la nouvelle d'une menace ottomane contre Malte, Clément XIII s'empressa d'appeler au secours de la chrétienté en danger les trois alliés du pacte de Famille, ainsi que la Sardaigne et Marie-Thérèse (24 mars-4 avr. 1761; Barbèri, II, 82-88).

Les premiers frottements entre le S.-Siège, l'Espagne et les Deux-Siciles furent causés par la condamnation du catéchisme de Mésenguy *(infra)*. A Naples la réaction contre cette mesure fut spécialement violente : on refusa de recevoir le bref (19 déc. 1761); en guise de représailles, l'*exequatur* ne fut pas accordé au catéchisme romain et le tout-puissant ministre Tanucci ouvrit la lutte contre les privilèges canoniques qu'il estimait périmés dans un État moderne. Le pape répondit par une note en 26 articles énumérant tous ses griefs (*Nouvelles ecclésiastiques*, 24 août 1762) et par un bref chargé de plaintes (14 sept.; Barbèri, II, 300). Il intervint également auprès du roi d'Espagne, Charles III, qui fit parvenir à Naples des conseils de modération.

Cependant Charles III avait lui aussi été froissé par la condamnation de Mésenguy, dont l'ouvrage avait servi de manuel à son fils, le prince des Asturies. Avec son approbation, le Conseil de Castille édicta, le 18 janv. 1762, une pragmatique et une cédule : la première interdisait, sous les peines les plus sévères, la réception de tous brefs ou bulles non censurés; seuls les documents provenant de la Pénitencerie n'étaient pas soumis à cette loi; la seconde concernait la publication de ces brefs, spécialement celle des décrets de

l'Index (Theiner, *Histoire*, 63). Des instances du pape auprès de Charles III, de la reine mère, des cardinaux espagnols et d'autres personnes influentes à la cour de Madrid (Barbèri, II, 330-33) amenèrent le retrait des mesures incriminées (5 juill. 1763), et la démission de Richard Wall, le principal inspirateur de la pragmatique. Les milieux régalistes espagnols mirent leur drapeau en berne, s'imaginant avoir perdu la partie. Leur défaite fut de coûrte durée.

Le décès de la reine mère, grande protectrice des jésuites, et la nomination de deux partisans convaincus des idées nouvelles : de Roda comme ministre de la Justice et d'Aranda comme président du conseil de Castille (22 janv.-12 avr. 1765), firent présager un changement prochain de la politique religieuse de l'Espagne. L'occasion ne tarda pas à se présenter.

Un soulèvement ayant éclaté à Madrid, en mars 1766, pour protester contre des mesures de dirigisme vestimentaire, le roi se laissa persuader qu'il n'avait échappé que de justesse à un complot dirigé contre sa vie; que les jésuites en avaient été les instigateurs; qu'ils poursuivaient à son égard de noirs desseins, en disséminant des calomnies sur la légitimité de sa naissance, afin de pouvoir le remplacer sur le trône par son frère Don Luis. Il reprochait aussi aux Pères de contrecarrer la béatification de Juan Palafox (Cordara, *Lettere*, 445-46). D'Aranda institua une commission extraordinaire d'enquête et, d'accord avec de Roda, se prépara à prendre contre les jésuites des mesures d'exception.

Averti par le nonce de Madrid, le pape écrivit à Charles III pour l'inviter à la modération (22 janv. 1767). Mais quand sa lettre arriva à Madrid, les dés étaient jetés et le nonce jugea préférable de ne pas remettre au roi la missive du pape. Conformément à une décision de la commission d'enquête du 29 janv. 1767, un décret royal du 27 févr., publié le 2 avr., bannit tous les jésuites des pays de la monarchie espagnole (Theiner, *Histoire*, 72 sq.); il invoquait « des motifs de grand poids; ...l'obligation de maintenir... la tranquillité dans le royaume et d'autres causes pressantes, justes et urgentes que je renferme dans mon cœur royal » (sur ce que pouvait recouvrir cette expression sybilline, les historiens ne sont pas d'accord; plusieurs récits, impossibles à concilier, parlent de documents compromettants glissés parmi les papiers des jésuites et découverts par la police; à ce sujet, Dudon, 92 sq., répond victorieusement au scepticisme de Pastor, 799-801). Les modalités d'expulsion étaient déterminées tant pour la mère-patrie que pour les possessions du Nouveau Monde et des Philippines. L' « opération césarienne », suivant l'expression de Roda, un de ses inspirateurs, se déroula en Espagne du 31 mars au 2 avr.; aux colonies elle eut lieu dès qu'on eut connaissance des ordres d'expulsion. Une missive du roi, en date du 31 mars, annonça au pape la mesure prise et la prochaine arrivée à Civitavecchia d'une cargaison d'expulsés, auxquels le roi s'engageait à payer une pension annuelle de 90 à 100 piastres par an, pour qu'ils ne fussent pas à charge de la Chambre apostolique.

Profondément affligé et mécontent, le pape écrivit aussitôt au roi. Dans son bref *Inter acerbissima*, du 16 avr., que l'on a qualifié « une des pages les plus admirées de l'histoire ecclésiastique » (Carayon, XV, p. XLVIII-LVI; cf. Theiner, *Histoire*, 77 sq.; March, I, 196-98), il épancha son cœur meurtri et supplia le roi de suspendre sa mesure pour la faire examiner par une commission mixte. Il s'adressa aussi aux principaux prélats et au confesseur du roi, Fray Joaquin de Osma, mais sans résultat (Carayon, XV, p. XXIII; March, 198). Ensuite, ayant recueilli l'avis d'une Congrégation extraordinaire de huit cardinaux dont les délibérations durèrent deux heures (21 avr.), il fit savoir à Charles III qu'au cas où il persisterait dans son dessein, il était décidé à ne pas accueillir les proscrits dans les États de l'Église. Le roi fit répondre à l'auditeur de la nonciature que le pape serait alors un père qui refuserait de recevoir ses fils dans la détresse et que tout l'odieux en retomberait sur lui. Dans sa réponse au pape (2 mai 1767), il expliqua qu'il ne s'était résolu à cette extrémité que pour des motifs de la plus haute gravité et qu'il ne pouvait plus être question de revenir en arrière (Theiner, *Histoire*, 85; Ravignan, I, 167; March, 201).

L'après-midi du 13 mai 1767, un premier convoi de 570 jésuites parut devant Civitavecchia. Ils reçurent défense de mettre pied à terre. Sur de nouvelles instances de l'ambassadeur d'Espagne, le pape réunit de nouveau la Congrégation extraordinaire : certains cardinaux furent d'avis de procéder à la sécularisation de tous les jésuites espagnols, ce qui aurait peut-être permis de négocier leur retour dans leur patrie. Le pape, d'accord avec la majorité, maintint sa décision première. Il n'est pas exclu, bien qu'impossible à prouver, que les conseils du P. Ricci, général des Jésuites, aient également contribué à cette décision (Carayon, XVI, 405 sq.).

Les autorités génoises ayant accordé l'autorisation, le convoi fit route vers Bastia où, après de nouveaux pourparlers, les proscrits furent enfin débarqués, le 30 juin 1767. Mais le 15 mai 1768 la Corse passa sous la souveraineté française. Expulsés une fois de plus, les jésuites espagnols furent cette fois accueillis dans les États pontificaux. Ils étaient dans un tel état de dénûment qu'il était devenu décemment impossible de leur refuser l'accueil. Il leur fut seulement interdit de venir à Rome sans permission expresse.

A cette date, le pape avait déjà été obligé d'accueillir plusieurs autres groupes de jésuites proscrits.

A Naples, Tanucci brûlait d'imiter l'exemple espagnol. Faute d'obtenir des ordres explicites de Madrid qui eussent permis de le couvrir, il institua une « Commission des abus » dont les conclusions déterminèrent le roi Ferdinand à signer un décret expulsant tous les jésuites du royaume des Deux-Siciles (31 oct. 1767). Au cours des deux mois suivants, les proscrits furent conduits à la frontière des États pontificaux. En déc. 1767, le pape fit adresser à plusieurs puissances catholiques un mémoire protestant contre cette violation flagrante du droit des gens. Il protesta encore directement à Naples contre de nouvelles mesures contraires aux concordats en vigueur et il reprocha à l'archevêque de Naples, Antonio Sersale, et à plusieurs évêques d'avoir manqué de loyauté dans leur attitude. Les relations entre Rome et Naples devinrent très tendues. Les évêques ne tinrent pas compte des remontrances pontificales et Tanucci fit composer une réfutation du mémoire pontifical, laquelle fut à son tour réfutée à Rome (*ibid.*, 444). Mais, pour des motifs de politique intérieure, Tanucci recula devant une rupture complète avec Rome. Sa maxime était qu'avec Rome il fallait « tenir bâton levé et bouche close ».

L'exemple donné par tant de grands souverains fut encore imité par le grand maître de l'ordre de Malte, Emanuel Pinto. Toutefois, avant de passer aux actes, il jugea plus prudent d'en négocier les modalités avec le S.-Siège. Seulement, l'expulsion des jésuites une fois réalisée (23 avr. 1768), il ne remplit pas les autres stipulations de l'accord intervenu. Il en résulta un long froissement avec Rome, qui se termina par la proposition d'un nouveau *modus vivendi* réglant le sort des biens ayant appartenu à l'ordre (13 juill. 1768; Barbèri, III, 543).

Après l'expulsion des jésuites d'Espagne, le pape

ne réussit plus à freiner l'orientation de plus en plus régaliste de la politique de Madrid dirigée par le fiscal Campomanès. Le 16 juin 1768, la pragmatique de 1762 fut rétablie et augmentée; les biens des jésuites furent mis sous séquestre, les confréries et congrégations qu'ils avaient dirigées, dissoutes. Il ne suffisait pas d'abattre les jésuites, c'est le jésuitisme tout entier qui devait périr. Plusieurs évêques espagnols ayant collaboré à ces mesures, le pape leur fit savoir sa désapprobation (Theiner, *Histoire*, 136). Mais les remontrances pontificales trouvèrent encore moins d'écho en Espagne qu'en France.

6° *Les prodromes de la suppression des Jésuites.* — Les premiers échos d'une campagne pour la suppression totale de la Compagnie de Jésus se perçoivent dès la première moitié du XVIIIe s. Au cours des années suivantes, leur ampleur augmenta si bien qu'en 1758, à l'occasion d'une séance académique organisée par le Collège romain en l'honneur du nouveau pape, un madrigal fut affiché à la porte de l'établissement, prédisant la suppression de l'ordre. Personnellement Clément XIII et plus encore le cardinal Torrigiani, son secrétaire d'État à partir d'oct. 1758, étaient acquis à la cause des Pères. Mais, dans les milieux d'Église, une fraction imposante et agissante, comprenant jusqu'à des cardinaux et des généraux d'ordre, leur était hostile. Pour des motifs différents, presque tous les cercles qui donnaient le ton en matière philosophique, scientifique et littéraire, et encore davantage le corps des fonctionnaires et des parlementaires, communiaient en cette hostilité. Dès 1761, dans leur correspondance, Tanucci et les milieux régalistes espagnols estiment nécessaire leur suppression complète. Tous ne souscrivaient pas aux reproches variés que l'opinion publique colportait sur leur compte. Mais beaucoup de tempéraments pacifiques estimaient que, puisqu'ils étaient devenus une cause de dissensions graves au sein de l'Église, la tranquillité publique exigeait leur effacement. Lorsque les trois principales puissances latines auront procédé à leur expulsion, l'empereur Joseph II leur fera même donner par son confesseur le conseil discret de prendre eux-mêmes les devants sur une mesure dont l'éventualité n'était plus qu'une question de temps (Pastor, 935).

S'ils comptaient beaucoup d'ennemis, les Jésuites n'étaient pas dépourvus de partisans, même très haut placés. De janv. 1759 à janv. 1760, cinquante-sept archevêques et évêques de presque tous les pays d'Europe écrivirent au pape, certains d'entre eux plusieurs fois, pour protester contre les violences dont ils étaient victimes au Portugal. Vingt et un évêques firent de même en 1763 et 1764, lors des événements de France; ensuite les remous causés par la bulle *Apostolicum pascendi* et par les événements d'Espagne occasionnèrent à leur tour un abondant commerce épistolaire entre le S.-Siège et les évêques.

Les lettres envoyées par les évêques au pape au sujet des Jésuites, de 1758 à 1767, ont formé deux collections. La première, réunie par le cardinal Louis de Gonzague, est conservée aux archives générales de la Compagnie de Jésus à Rome; l'autre, rassemblée par le P. Lagomarsino, se trouvait avant la dernière guerre à la Bibliothèque nationale de Palerme. Des régestes de la correspondance du pape à ce sujet se trouvent dans la *Synopsis* du P. Delplace. Une liste (partielle) des prélats qui écrivirent au pape et de ceux auxquels le pape répondit est contenue dans Ravignan (I, 405-09, 412-14, 416-19). Le même auteur publie plusieurs de ces lettres *in extenso* (I, 410-12, 414-16, 453-57; II, 96-202, 335-66). Les bullaires en renferment également un grand nombre (cf. Barbèri, II, 454; III, 60-61, 72-73, 124-25, 128-30, 144, 153, 158, 171, 175, 195, 197; March, 320, n.).

Les événements de Portugal et de France ne mettaient pas encore en cause l'existence même de la Compagnie. Cependant le pape estimait que ses réponses individuelles aux prélats qui étaient intervenus en sa faveur ne suffisaient pas à compenser le scandale causé par des mesures publiques dont les conséquences pouvaient être très graves pour l'avenir de l'Église. Pour prévenir toute ambiguïté sur ce point et pour décharger sa conscience (voir ses lettres aux évêques où il explique les raisons de son attitude, Barbèri, III, 60 sq.; March, 103, n.), Clément XIII décida de publier une déclaration solennelle contenant une nouvelle confirmation de l'institut des Jésuites. Ce fut la bulle *Apostolicum pascendi*, promulguée le 7 janv. 1765 (Barbèri, III, 35-39). La rédaction en avait été confiée à Mgr Giacomelli; les modifications proposées par le cardinal Castelli et les précisions suggérées par quelques jésuites, parmi lesquels le P. Ricci, ne furent pas retenues. Les détails donnés à ce sujet par Pastor (692) réduisent à néant le roman forgé par Theiner (*Histoire*, 57).

La bulle *Apostolicum* fut très mal accueillie dans les milieux gouvernementaux. Les parlements de Paris, de Rouen et d'Aix la condamnèrent; ce dernier la fit brûler sur la place publique par le bourreau (26 janv.; Reusch, *op. cit.*, I, 924; Theiner, *Histoire*, I, 61). En Espagne et dans la plupart des pays d'Italie : Naples, Venise, Florence, Gênes, Turin, Parme, Modène, Milan, son impression, sa vente et même sa détention furent interdites sous les peines les plus sévères, qui allaient à Venise jusqu'à la peine de mort (détails dans Theiner, *Histoire*, 58-62). Tanucci contraignit le vice-roi de Sicile à retirer l'*exequatur* qu'il lui avait déjà accordé. Même en Autriche, Marie-Thérèse fit prohiber sa publication (B. Duhr, *Die Kaiserin Maria Theresia und die Aufhebung der Gesellschaft Jesu*, dans *Stimmen der Zeit*, CX, 1925-26, p. 212 sq.). En 1766, parut à Venise une édition apocryphe de *Brevi di S. S. Clemente XIII emanati in favore dei RP. PP. Gesuiti colle osservazioni sopra i medesimi e sopra la bolla Apostolicum;* elle fut interdite comme *nefarium opus* et condamnée au feu; une continuation publiée la même année ne fut pas inquiétée. D'autre part, cinquante archevêques et évêques, parmi lesquels S. Alphonse de Liguori, évêque de Ste-Agathe-des-Goths, et quatre prélats d'Amérique latine, écrivirent au pape pour marquer leur joie de ce qu'il eût enfin parlé clairement au monde entier (lettre de S. Alphonse de Liguori au pape, dans Ravignan, I, 142 sq.; du pape à S. Alphonse, *ibid.*, II, 357; autres documents, *ibid.*, I, 453-57; II, 335-66).

Ce fut, semble-t-il, l'expulsion des jésuites d'Espagne qui donna l'impulsion décisive à toute la campagne visant à obtenir une suppression radicale de la Compagnie. Alors que leur départ forcé du Portugal et leur dissolution en France se déroulèrent comme des incidents nationaux et furent suivis d'une accalmie au moins temporaire, leur expulsion d'Espagne, suivie du refus du S.-Siège de les accueillir et de leur odyssée en Corse, posa le problème sur le plan international : comment résoudre le sort de plusieurs milliers d'individus, économiquement inemployables, et déclarés indésirables par leurs gouvernements? Toute hostilité mise à part, la question pouvait se poser, d'un simple point de vue humain : était-il indiqué de conserver un ordre composé pour la majeure partie de proscrits auxquels les neuf dixièmes du monde catholique étaient fermés? Cette considération peut avoir influencé certains milieux d'Église du vivant même de Clément XIII. Le pape lui-même en sentait tout le poids. Mais à ces arguments d'opportunité politique ou économique il opposa toujours son devoir de rendre justice à un corps qui, dans son ensemble, n'avait nullement démérité, et celui de rester fidèle à l'attitude prise par ses prédécesseurs. Sans être déterminantes,

l'influence du cardinal Torrigiani et celle du P. Ricci, qu'il consultait volontiers, le confirmèrent dans sa résolution.

On ignorera sans doute toujours d'où partit l'idée d'arracher au Souverain pontife la suppression complète de la Compagnie. D'après l'art. *Clément XIII* du *D. T. C.* (III, 120), il faudrait la porter au compte du marquis de Pombal ou de son entourage. Ensuite l'Espagne, puis la France l'auraient accueillie. Par contre, le plus ancien document diplomatique mentionné par Pastor (925) et envisageant ouvertement cette éventualité est une lettre de Choiseul à Aubeterre en date du 21 avr. 1767 (Carayon, XVI, 400) : « Si le pape était sage, éclairé et ferme, y disait le ministre français, il n'aurait qu'un seul parti à prendre, ce serait de dissoudre en entier cette Société ». Le 9 mai, une supplique du parlement de Paris demanda à Louis XV « d'obtenir [du pape] l'extinction totale d'une Société pernicieuse à la chrétienté tout entière, et particulièrement redoutable aux souverains et à la tranquillité de leurs États » (Pastor, 925).

Les milieux diplomatiques de la « Triplice » bourbonienne accueillirent ces suggestions avec empressement. Charles III partageait ces idées et Louis XV se laissa persuader par une lettre du roi d'Espagne (19 juin 1767; *ibid.*, 929, n. 1, 2). A partir de mai 1767, les correspondances diplomatiques entre les capitales du pacte de Famille et entre celles-ci et leurs ambassades à Rome sont pleines de discussions sur la meilleure méthode à suivre (une partie importante de la correspondance Choiseul-Aubeterre a été publiée par Carayon, XVI, 399-443). On envisagea d'abord de sonder Rome directement : les premières tentatives en ce sens furent entreprises auprès du pape lui-même par son neveu, le majordome Rezzonico (27 mai), puis par l'ambassadeur de France (24 juin; *ibid.*, 407, 412 sq.). Clément XIII répondit à ce dernier que c'étaient là choses auxquelles il fallait même s'interdire de songer. Prié par Choiseul d'intervenir à son tour à Rome, Tanucci refusa : ce serait perdre son temps, répondit-il, que de discuter avec le pape sur ce point (25 août). Cependant, d'après une lettre d'Aubeterre à Choiseul, le pape aurait déclaré un jour à l'un de ses neveux « que, si les potentats s'unissaient pour lui demander la sécularisation totale de cet ordre, il ne ferait aucune difficulté de l'accorder » (16 déc. 1767; Hanotaux, 430). Aubeterre ou le neveu en question auront sans doute pris leurs souhaits pour la réalité.

Un autre plan fut préconisé par Pombal, qui avait fait pressentir Madrid dès le 8 mai 1767 (Pastor, 929, n. 3-4) : il comportait un recours direct à la menace armée contre les États pontificaux. Il fut abandonné devant les répugnances de l'Espagne. L'idée mise en avant par Choiseul dans une lettre du 11 mai 1767 à Ossun, ambassadeur de France à Madrid : entreprendre auprès du S.-Siège une démarche diplomatique commune des quatre grandes puissances catholiques : Espagne, France, Autriche et Portugal, forma la base de nombreuses négociations. Madrid considérant l'alliance de Pombal comme compromettante et inutile, les avances de ce dernier furent déclinées. D'autre part, tous les efforts pour décrocher l'alliance de Vienne échouèrent devant le refus de Marie-Thérèse de se départir en cette affaire d'une complète passivité. Elle estima toutefois de son devoir d'avertir personnellement le pape des négociations auxquelles elle avait été mêlée (9-11 janv. 1768).

Après que la *Consulta* de Madrid eut donné son accord de principe (18 oct. 1767), les modalités de la démarche collective projetée furent envisagées par une série de mémoires rédigés en janv. 1768 par des personnalités en vue (le P. Osma, confesseur du roi; de Roda, ministre de la Justice; Grimaldi, ministre des Affaires étrangères, etc.; Pastor, XVI-1, 941-44; XVI-2, 416, 418; attention aux erreurs de date!). Tous étaient d'accord pour considérer cette démarche comme indispensable et urgente. Il y aurait avantage à la faire sous le pontificat de Clément XIII, non qu'il y eût un espoir sérieux de convaincre le pape, mais pour que le conclave qui suivrait sa mort pût savoir à quoi s'en tenir et faire son choix en connaissance de cause.

Les événements de Parme vinrent à point nommé renforcer leur décision. Après la mort du duc Philippe de Parme (18 juill. 1765), son fils, Ferdinand Ier, âgé de quinze ans, lui succéda. Le pouvoir réel était entre les mains du premier ministre, Guillaume du Tillot, entièrement acquis aux théories fébroniennes (voir, sur lui, Benassi, *Guglielmo du Tillot, un ministro riformatore del secolo XVIII*, Parme, 1924). De 1764 à 1767, du Tillot imposa plusieurs mesures dictées par une politique hostile au régime d'exception dont jouissait l'Église : impôts sur des biens exempts; restrictions aux legs et aux donations pieuses; évocation de causes réservées devant des tribunaux séculiers. Une discussion concernant une affaire matrimoniale lui fournit l'occasion de porter, le 14 janv. 1768, un décret prohibant à ses sujets tout recours à des tribunaux étrangers, même romains, et soumettant l'acceptation de tout document pontifical à l'octroi de l'*exequatur* (Barbèri, III, 485; Benassi, *op. cit.*, V, 257).

Clément XIII répondit par le monitoire du 30 janv. 1768, déclarant nulles toutes les mesures prises « contre la liberté, l'immunité, la juridiction ecclésiastique » (Barbèri, III, 483-89). Il y rappelait aussi les droits du S.-Siège sur le Parmesan et dénonçait le traité d'Aix-la-Chapelle qui en avait disposé sans consultation préalable de son suzerain légitime.

Ce monitoire fit dans les milieux progressistes l'effet d'une déclaration de guerre. A Rome même, deux heures après son affichage, tous les exemplaires en avaient été arrachés. A Parme, l'expulsion des jésuites, considérés comme responsables, fut ordonnée le 3 févr. et exécutée le 8; les proscrits furent accueillis dans les États pontificaux. Dans sa correspondance avec l'abbé Galiani, Tanucci ne parla de rien de moins que de supprimer le pouvoir temporel du pape. On retrouve la même idée dans des lettres de du Tillot et dans celles de Pombal. Sans aller aussi loin, mais tout en ne ménageant pas les termes outrageants à l'endroit du Souverain pontife, Choiseul, d'accord avec Madrid, proposa que les trois cours bourboniennes fissent une démarche collective à Rome pour arracher le retrait du monitoire, sous la menace d'une rupture diplomatique. La démarche concertée eut lieu les 15-16 avr. 1768 (Theiner, *Histoire*, I, 123-25). Le pape répondit qu'il avait agi selon sa conscience et que les représailles ne lui faisaient pas peur. Il adressa à Madrid et à Versailles un mémoire rédigé en termes très dignes où il expliquait son attitude (*ibid.*, 126). Ses destinataires refusèrent de le recevoir. A Madrid on fut à deux doigts de fermer la nonciature. Pour exercer une pression plus forte, des troupes napolitaines occupèrent Bénévent et Pontecorvo et des troupes françaises Avignon et le Comtat (11 juin 1768). Theiner (*ibid.*, 130-34) décrit d'après les rapports d'Aubeterre l'impression produite sur le pape par ces voies de fait. L'idée d'occuper également Castro et Ronciglione, un instant envisagée, fut abandonnée devant l'opposition décidée de l'Autriche.

Le pape protesta auprès des trois souverains responsables contre ces atteintes à la souveraineté de ses États (28 juin 1768). Il supplia Marie-Thérèse et Joseph II, de le soutenir efficacement (29 juin; extrait dans Pastor, 534, n. 5). La réponse de Madrid, de Versailles et de Naples (16, 29 août, 7 sept.) fut une fin de non-recevoir enrobée dans des formules de poli-

tesse (résumé dans Pastor, 911-13). De Vienne on avait répondu (2 août) en proposant une médiation aléatoire.

Cédant à une sommation des ambassadeurs bourboniens, qui considéraient le cardinal secrétaire d'État, Torrigiani, comme leur bête noire, le pape renonça à négocier encore avec eux par son intermédiaire. Il chargea de cette tâche délicate le cardinal Negroni et lui confia également celle de correspondre avec les nonces de Paris, de Madrid et de Naples (fin juin-sept.). Pour couper court à de nombreuses rumeurs mettant en cause l'indépendance du gouvernement pontifical à l'égard des Jésuites, le pape fit aussi prier le P. Ricci de ne plus solliciter d'audience.

Malgré toutes ces concessions, les gouvernements bourboniens firent savoir à leurs ambassadeurs à Rome que la poursuite des pourparlers avec le S.-Siège ne pourrait se faire qu'aux cinq conditions suivantes : retrait du monitoire; reconnaissance de la souveraineté du duc de Parme; cession à la France et à Naples des territoires occupés par leurs armées; destitution du cardinal Torrigiani; suppression de la Compagnie de Jésus.

Les ambassadeurs ayant sondé le pape sur ses dispositions quant au premier de ces cinq points, Clément XIII répondit par un nouveau mémoire (mi-oct.), confirmant la position qu'il avait prise. Bien entendu les puissances refusèrent de le prendre en considération.

Tant que la révocation du monitoire parmesan demeura l'objectif principal de la politique des Bourbons, la suppression des Jésuites passa à l'arrière-plan. Le 19 juin 1768, Choiseul écrivait à son ambassadeur à Madrid : « Nous pensons entièrement comme la cour de Madrid sur la nécessité et l'utilité de l'extinction absolue de la Société des Jésuites, mais nous sommes persuadés que toute réquisition que nous ferions à cet égard dans les circonstances actuelles serait très inutile. Le pape qui s'est si opiniâtrement refusé à la révocation du bref du 30 janv.... se prêterait encore moins à l'abolition et à la sécularisation de l'ordre jésuitique et se porterait peut-être au parti extrême de faire prendre au S.-Siège et à l'autorité pontificale des engagements si forts sur cet objet, que les successeurs de Clément XIII pourraient se croire dans l'impossibilité d'y déroger » (Pastor, 949, n. 1).

Le mémoire négatif du 19 oct. décida les puissances à remettre à l'ordre du jour la question des Jésuites, laissée en veilleuse durant plus de huit mois, mais nullement oubliée, surtout à Madrid. Les trois cours se concertèrent pour établir une unité d'action et faire converger leurs efforts.

Le mémorial à remettre au pape au nom de l'Espagne, approuvé par le *Consejo extraordinario* du 30 nov. 1768 (texte dans Ferrer del Rio, *Hist. de Carlos III*, II, Madrid, 1856, p. 250), fut envoyé à Rome le 6 déc. Celui de la France fut expédié par Choiseul à Aubeterre le 27 déc. Il demandait « la destruction totale et irrévocable de la Société des Jésuites et la sécularisation de tous ceux qui la composent » (texte dans Carayon, XVII, 140; Theiner, *Histoire*, 142 sq.). De Naples, Tanucci se rallia de mauvais gré à cette démarche qu'il estimait inutile; il envoya son mémorandum le 31 déc. (texte dans M. Danvila y Collado, *Reinado de Carlos III*, II, 1892, p. 274.)

A peine furent-ils en possession des mémoriaux que les trois ambassadeurs se concertèrent sur la manière de les présenter au pape. Ils décidèrent d'agir en trois audiences successives, l'Espagne d'abord, puis Naples, enfin la France. Les dates de ces trois audiences données, d'après Theiner (*Histoire*, 142), dans l'art. *Clément XIII* du *D. T. C.* (III, 120) et dans d'autres ouvrages sont inexactes. En réalité l'ambassadeur d'Espagne, Azpuru, fut reçu par Clément XIII le lundi 16 janv. Il lui remit son mémorial que le pape commença à lire pour s'interrompre aussitôt et lever l'audience en déclarant qu'il en examinerait le contenu à loisir. Le reste de la journée le pape fut de très mauvaise humeur et le lendemain il refusa toute audience (Pastor, 952). Le 20 janv., ce fut le tour du Napolitain, le cardinal Orsini. Le pape perdit le contrôle de lui-même et fondit en larmes. Aubeterre s'étant présenté à son tour le 24 janv., reçut à peu près le même accueil que son collègue espagnol.

Après avoir pris connaissance des mémoriaux, Clément XIII exprima à ses nonces la douleur profonde qu'il en avait ressentie, en terminant par un appel au jugement impartial de la postérité (Theiner, *Histoire*, 145). Vienne, il le savait, se réfugiait dans l'abstentionnisme le plus strict. Il était donc seul. Il fit savoir au P. Ricci qu'il serait inutile de solliciter la protection des autres souverains catholiques : aucun n'oserait prendre ouvertement fait et cause pour la Compagnie. Mais sa volonté de ne pas céder resta inébranlable : plutôt que de signer un bref de suppression, déclara-t-il un jour au cardinal Calini, il préférerait se laisser couper les mains. Il fit composer un projet de réponse négative et convoqua pour le 3 févr. 1769 une session extraordinaire de la Congrégation des cardinaux. Dans la nuit du 2, il mourut d'une attaque.

III. Clément XIII et l'Église. — 1° *Questions dogmatiques et disciplinaires.* — Un des premiers actes de Clément XIII fut d'adresser à tous les évêques une encyclique pour leur rappeler les principaux devoirs de leur charge pastorale; il y trace de main de maître le portrait du pasteur idéal : sa charité, sa sainteté, son humilité, sa générosité, sa bienveillance, son esprit de prière, son zèle des âmes, sa prudence et sa vigilance dans le gouvernement, son devoir de résidence et d'enseignement. Et il termine par un appel au courage apostolique, un programme anticipé de son propre pontificat : « Prenons garde que, semblables à ces chiens muets qui ne savent pas aboyer, dont parlent les Saintes Lettres, nous laissions nos brebis devenir la proie des bêtes féroces; que rien ne puisse jamais nous détourner d'affronter nous-mêmes les plus grands périls pour la gloire de Dieu et le salut des âmes... Car si nous redoutons l'audace des méchants, c'en est fait de la vigueur de l'épiscopat et de la sublime et divine autorité nécessaire pour gouverner l'Église » (*A quo die*, 14 sept. 1758; Barbèri, I, 27-33).

Trois autres encycliques suivirent à peu de distance, sur des points plus précis que le pape jugeait particulièrement importants : le 17 sept. 1759, l'interdiction de se livrer au négoce est rappelée au clergé du monde entier (Barbèri, I, 227); le 20 déc. de la même année, le pape s'élève contre le relâchement dans l'observation du jeûne (*ibid.*, 270); le 11 juin 1761, il rappelle le devoir d'enseigner la religion et mentionne les avantages du catéchisme romain (*ibid.*, II, 134).

Dès son avènement, Clément XIII fut sollicité par le général des Ermites de S.-Augustin, le P. Vasquez, d'accorder une approbation explicite à un mémorial résumant en vingt-trois thèses les principaux points de la doctrine augustinienne. Le pape soumit la requête aux cardinaux du S.-Office et se borna finalement à un décret d'approbation générale (10 janv. 1759; Dammig, 343-48).

Peu après, s'adressant à l'Assemblée du clergé de France (17 mars 1760; Barbèri, I, 301), il exprima son désir que les évêques fissent une déclaration concernant l'encyclique de Benoît XIV sur le refus des sacrements aux chrétiens ne voulant pas adhérer à la

bulle *Unigenitus*. Et dans une instruction au clergé du royaume de Sardaigne (12 janv. 1761; *ibid.*, II, 49) il précisa divers points se rapportant à la condition juridique du clergé, à la collation de la tonsure et au privilège du for.

Le 13 sept. 1763, les trois évêques d'Utrecht, de Haarlem et de Deventer, six chanoines et neuf curés, formant l'Église janséniste d'Utrecht, se réunirent pour la première fois en synode provincial. Leurs *Acta et decreta secundae* (le premier étant celui de 1565) *synodi provinciae Ultrajectensis celebratae* parurent l'année suivante. Dès la fin du synode, ils en avaient fait parvenir au pape une copie manuscrite, avec prière « de confirmer leurs décrets par cette puissance et cette autorité qui appartient à la primauté du S.-Siège » (23 sept. 1763). Ni le pape ni le commissaire de l'Inquisition n'y trouvèrent d'abord rien à reprendre. Mais, au printemps de 1765, une discussion ayant éclaté à leur sujet au sein du Sacré Collège, Clément XIII nomma une commission spéciale qui se prononça, par 4 voix contre 2, pour leur condamnation. Celle-ci fut promulguée le 30 avr. 1765 (Barbèri, III, 67; cf. Reusch, *op. cit.*, II, 719-20). Le pape excommunia aussi Michiel Walter Van Nieuwenhuysen, élu archevêque d'Utrecht en remplacement de Jan Meindaerts (1er juin 1768; Barbèri, III, 517).

Au nombre des ouvrages condamnés par Clément XIII figurent : La troisième partie de l'*Hist. du peuple de Dieu*, par le jésuite Berruyer, et les ouvrages de polémique écrits pour le défendre (2 déc. 1758; *ibid.*, I, 61; Reusch, *ibid.*, 811 sq.). — Le livre *De l'Esprit*, d'Helvétius (31 janv. 1759; Barbèri, I, 88). Le pape félicita la Sorbonne d'avoir condamné cet ouvrage ainsi que l'*Émile*, de Rousseau (26 juin 1759, 26 oct. 1763; *ibid.*, I, 141; II, 419; voir, sur la réception en France de ce dernier bref, Hanotaux, 440, n. 4). — L'*Encyclopédie*, par d'Alembert et Diderot, « comme contenant des doctrines fausses, pernicieuses, conduisant à l'incrédulité et au mépris de la religion et à la corruption des mœurs » (3 sept. 1759; Barbèri, I, 222); l'ouvrage avait déjà été mis à l'Index en mars précédent; la permission de le lire était réservée au pape (Reusch, *ibid.*, 906). — L'*Exposition de la doctrine chrétienne*, du janséniste Mésenguy (14 juin 1761; Barbèri, II, 132). Cet ouvrage, frappé par l'Index en 1757, avait été depuis lors traduit en italien et fortement répandu. Jusque parmi les treize membres du S.-Office il comptait six partisans convaincus, surtout les cardinaux Orsi et Passionei. L'auteur, âgé de quatre-vingt-trois ans, avait écrit au pape, lui demandant de ne pas le condamner sans l'entendre. Conseillé par un groupe de théologiens (entre autres par Mamachi), Clément XIII préféra passer outre et fit rédiger un bref de condamnation. Pour ne pas devoir le signer, le cardinal Passionei, secrétaire aux brefs, se rendit à la campagne. Mais le pape lui expédia le document avec une mise en demeure de le signer ou de résigner ses fonctions. Passionei s'exécuta. Mais il en conçut un tel ressentiment qu'il en mourut quelques jours plus tard (Dammig, 62, 348-56; Reusch, *ibid.*, 763-65). Cette interdiction fut très mal reçue dans les divers pays (Gazier, *op. cit.*, II, Paris, 1922, p. 120-21). — Le *De statu Ecclesiae et legitima potestate Romani pontificis* de Febronius (Nicolas de Hontheim, évêque auxiliaire de Trèves). L'ouvrage, paru en sept. 1763, fut mis à l'Index le 27 févr. 1764 (Reusch, *ibid.*, 941). Des brefs spéciaux enjoignirent à nombre d'évêques allemands d'en prohiber la lecture dans leurs diocèses (14-24 mars 1764; Barbèri, II, 450 sq.). Cette interdiction fut froidement reçue en Allemagne. Le nonce extraordinaire, Mgr Oddi, dut insister personnellement auprès de plusieurs évêques pour qu'ils interdissent l'ouvrage condamné. Ailleurs, le pape dut revenir à la charge; ainsi à Trèves, Passau, Bâle, et surtout à Bamberg et Wurtzbourg où le décret ne parut qu'un an après la condamnation romaine. De Paderborn, l'évêque fit savoir que toute mesure était superflue. A Vienne, où la censure des livres dépendait des autorités gouvernementales, l'ouvrage de Febronius la subit victorieusement à trois reprises. Le pape s'adressa alors à l'archevêque Migazzi (14 mars, 14 juin 1764), qui éleva une protestation contre l'ouvrage. Il s'en suivit un grave différend entre Migazzi et le président de la commission de censure gouvernementale, Gerhard Van Swieten. Grâce à une intervention de Marie-Thérèse, l'archevêque eut gain de cause (10 déc. 1764). Cinq ans plus tard, l'ouvrage fut à nouveau déclaré libre moyennant certaines restrictions. Plusieurs traductions et une nouvelle édition en avaient paru entre temps. La traduction italienne fut interdite dans les États de l'Église, sous peine de condamnation aux galères. Le bibliothécaire du duc de Modène, le jésuite F. A. Zaccaria, ayant publié en 1767 une réfutation de Febronius, fut démis de ses fonctions. Clément XIII le nomma aussitôt professeur à la Sapienza.

Sur les autres ouvrages mis à l'Index sous le pontificat de Clément XIII, voir Reusch, *ibid.*, 907-15, 920-24, 929, 932-39, 944-48, 978, 990-94, 998, 1007, 1023.

Non content d'interdire les principaux ouvrages qu'il estimait dangereux pour la foi des fidèles, Clément XIII fit parvenir un grand nombre de brefs d'encouragement aux évêques, universités et savants qui le soutenaient dans sa lutte. Le 25 nov. 1766, il promulgua une encyclique générale, mettant en garde contre les dangers de l'incroyance et condamnant toutes les publications pernicieuses pour la foi des fidèles (*Christianae reipublicae salus;* Barbèri, III, 225). Une encyclique adressée par Clément XIII à l'archevêque de Prague (25 nov. 1766) eut pour effet la publication, en 1767, d'un *Index bohemicorum librorum prohibitorum*.

2° *Missions*. — L'arrêt de mort rendu contre les jésuites par les principales puissances coloniales et missionnaires d'Europe eut une influence fatale sur le développement des missions. Clément XIII dut assister en spectateur impuissant au rappel de centaines de missionnaires atteints par les décrets de Pombal et d'Aranda et à la destruction de leur œuvre. Loin de s'en prendre aux seuls jésuites, leurs ennemis s'attaquèrent aussi à leurs partisans. En nov. 1759, le roi de Portugal fit demander au pape de confirmer la nomination de Manoel de Sant'Inez au siège archiépiscopal de Bahia, l'archevêque précédent, José Botelho de Matos, ayant, disait-il, résigné ses fonctions. Rome ayant demandé communication de son acte de résignation, celui-ci ne fut jamais transmis, et pour cause : il ne s'agissait que d'une manœuvre pour écarter un partisan des jésuites. Dans ces conditions, le pape refusa la requête.

Les affaires européennes causèrent trop de souci à Clément XIII pour lui laisser le temps de s'occuper beaucoup des missions. Il faut toutefois porter à son actif une série de mesures en faveur des missions franciscaines : rétablissement de la province franciscaine autonome de Bosnie, pour les pays balkaniques relevant de l'Empire ottoman (15 déc. 1758; Barbèri, I, 75); — privilèges spéciaux aux missionnaires ayant travaillé durant vingt ans en Albanie ou en Macédoine (Barbèri, II, 202); — interdiction aux membres de la province des Philippines de passer à une autre sans permission expresse (*ibid.*, 316); — faveurs accordées à plusieurs collèges missionnaires : collège de Sta Rosa de Ocopà au Pérou (confirmation des cédules royales d'érection, 18 août 1758; *ibid.*, I, 18), collège de S.-Éphrem à Rome (1762), collège Pachéco à Mexico

(1762), et en général tous les collèges situés dans les Indes occidentales (1767).

Le pape témoigna aussi de la sollicitude aux collèges apostoliques des Trinitaires, ainsi qu'à celui de la Ste-Famille de Naples (Barbèri, I, 312). Il renouvela pour une période de vingt ans les *facultates indicae* concédées aux missionnaires jésuites (*Animarum saluti*, 10 sept. 1766; Streit, I, 527; III, n. 871). Il détermina les normes à suivre pour l'observation du jeûne dans les Indes espagnoles (21 sept. 1765; Barbèri, III, 132). Enfin, il confirma une décision de la Propagande concernant les *conservatores judices* du Tonkin, dont l'institution, loin d'aplanir les dissensions entre missionnaires de différents ordres, n'avait fait que les exacerber (*Cum omnium*, 23 avr. 1762; *ibid.*, II, 237).

Après que le traité de Paris, en 1763, eut cédé le Canada à l'Angleterre, la nomination du nouvel évêque de Québec nécessita de longs pourparlers entre le titulaire désigné, Mgr Briand, le gouvernement de Londres et le S.-Siège. Clément XIII octroya au nouvel évêque des facultés spéciales pour assurer la continuité de la hiérarchie canadienne, compte tenu des obstacles présentés par les lois anglaises (13 avr. 1766).

Les principales interventions de Clément XIII en Orient concernent les chrétiens du patriarcat melkite d'Antioche. Le patriarche, Cyrille Tanas, qui avait dû se réfugier au Liban, nomma avant de mourir son neveu Jauhar, âgé de vingt-sept ans, comme successeur. Un groupe d'évêques melkites en appela à Rome et le pape annula cette nomination, le droit d'élection par les évêques n'ayant pas été respecté et le candidat n'ayant pas l'âge requis; le pape nomma lui-même l'évêque de Hiérapolis, Maxime Hakim, comme patriarche (1er août 1760; *ibid.*, 5, 7 sq.) et signifia cette nomination aux principales notabilités de l'Église melkite. Le nouveau patriarche étant mort peu après, les évêques melkites élurent le métropolite de Beyrouth, Athanase Dahan, qui prit le nom de Théodose V. Malgré les démarches de Jauhar, le pape reconnut cette élection et octroya le pallium à l'élu (1764). Jauhar s'étant révolté fut excommunié, ainsi qu'un groupe de ses partisans syriens qui tentèrent de provoquer un schisme. Il se soumit en 1768 (voir, sur ce conflit, l'étude de P. Bacel, dans *Échos d'Orient*, XIV, 1911, p. 340-51; XV, 1912, p. 49-60; ainsi que les actes dans Mansi, XLVI, 459-576).

Le pape nomma un vicaire apostolique pour les chrétiens orientaux de rite latin (27 juin 1762). Il demanda au roi de Pologne d'intercéder auprès de la Porte en faveur des missionnaires de Terre sainte en butte aux vexations des schismatiques et remercia l'impératrice Marie-Thérèse du zèle qu'elle déploya à cette occasion.

Au consistoire du 6 avr. 1767, Clément XIII confirma l'élection du nouveau patriarche maronite, Joseph Estefan (Barbèri, III, 249); il obtint de lui la réunion d'un synode et l'érection d'un séminaire. En 1760, il envoya le pallium à l'archevêque chaldéen de Diarbékir, Timothée. Le 19 déc. 1762, il confirma les constitutions que les moines coptes de S. Stefano à Rome avaient élaborées pour les monastères de leur rite.

3° *Questions diverses.* — A l'occasion du dixième anniversaire de son couronnement (16 août 1767), Clément XIII procéda à six canonisations : celles de Ste Jeanne-Françoise de Chantal et des SS. Joseph Calasanz, Joseph de Cupertino, Jean de Kenty, Jérôme Emiliani et Séraphin d'Ascoli (Barbèri, III, 394-437).

Il éleva au rang des bienheureux : le 20 sept. 1761, Gregorio Barbarigo, un de ses prédécesseurs sur le siège de Padoue (*ibid.*, II, 201); le 19 mai 1766, le trinitaire Simon de Roxas (*ibid.*, III, 181); le 29 avr. 1768, le frère lai capucin Bernardo da Corleone (*ibid.*, 512). En outre il a approuvé le culte immémorial rendu à plusieurs serviteurs de Dieu : 5 ermites de S.-Augustin : Agostino Novello, Antonio Turriani, Antonio della Mondola, Andrea di Montreale, Filippo da Piacenza; 2 franciscains : Matteo de Gimmara et Pietro da Miliano; 2 dominicains : Sebastiano Maggi et le martyr de Tunis, Antonio de Rivoli; 2 servites : Giacomo Filippo Bertoni et Tommaso Cursin d'Orvieto; 1 carme : Angelo Mazzinghi; le théatin Giovanni Marignoni; 4 religieuses : la fondatrice des Ursulines, Angèle de Merici (30 avr. 1763), la dominicaine Benvenuta de Bojanis, la clarisse Mattia de Nazariis, et la tertiaire franciscaine Élisabeth von Reutte.

A la requête du roi d'Espagne, Clément XIII déclara l'Immaculée Conception patronne principale des pays de la couronne espagnole et concéda diverses faveurs liturgiques à son culte (8 nov. 1760; *ibid.*, II, 38; cf. 44, 55; III, 245-46). Il permit l'institution de solennités particulières en l'honneur de saints régionaux du Pays Basque et de la Navarre. Plusieurs Ordinaires d'Espagne, d'Italie et de Suisse reçurent de larges facultés pour dispenser du repos dominical (*ibid.*, I, 85, 333-34; II, 396-97, 443, 462). D'autres obtinrent une réduction du nombre des fêtes chômées (*ibid.*, III, 465-70). Le pape ordonna de réciter tous les dimanches la préface de la T. S. Trinité. Il étendit à l'Église universelle la fête de S. Laurent Justinien. Il renouvela les peines prévues pour les profanateurs des saintes espèces (*ibid.*, I, 101), précisa pour la Sardaigne la réglementation du droit d'asile (*ibid.*, 105), et soumit à des normes nouvelles la concession de la bénédiction apostolique au peuple (*ibid.*, II, 293, 399).

Au temps de son cardinalat, Clément XIII avait fait partie de l'archiconfrérie romaine de S.-Théodore et avait puissamment contribué à y développer la dévotion au Sacré-Cœur. Son accession au pontificat remplit d'espoir tous les amis de cette dévotion, qui n'était plus nouvelle mais qui n'avait pas encore reçu droit de cité dans l'Église universelle. A partir d'août 1762, les suppliques commencèrent à affluer à Rome : tout d'abord le roi Auguste III de Pologne, puis le roi Stanislas Leczinski, le duc de Bavière et 148 hauts dignitaires de l'Église. Une délégation de l'archiconfrérie de S.-Théodore fit valoir auprès du pape un argument *ad hominem* et l'épiscopat de Pologne lui fit présenter un mémorial collectif rédigé en termes très pressants (voir ces divers documents dans N. Nilles, *De rationibus festorum Sacratissimi Cordis Jesu et purissimi cordis Mariae*, 3e éd., I, Innsbruck, 72-125). Les jésuites ne restèrent pas inactifs. L'un d'eux, le P. Calvi, ayant gagné le cardinal vicaire à la cause de la dévotion, Clément XIII fit soumettre le mémorial des évêques polonais à la Congrégation des Rites qui, par son décret du 26 janv. 1765, approuvé par le pape le 6 févr. (A. Hamon, *Hist. de la dévotion au Sacré-Cœur*, IV, Paris, 1931, p. 214-15), accorda à la Pologne et à l'archiconfrérie romaine la célébration d'une fête particulière du Sacré-Cœur avec messe et office propres (sur la réception et l'interprétation donnée à ce décret, voir Hamon, *op. cit.*, 225-51).

Clément XIII étendit aux diocèses de Cologne, de Munster, de Hildesheim, de Paderborn et d'Osnabruck les décisions prises en 1755 par la Congrégation du Concile pour celui d'Olmutz, concernant la situation et les obligations canoniques des réguliers exerçant des fonctions paroissiales (Barbèri, I, 72). Il approuva l'accord conclu le 21 mars 1758 entre le roi de Sardaigne et l'archevêque de Cagliari en vue de l'établissement d'une fondation de l'ordre militaire des SS.-Maurice-et-Lazare dans l'île de San Antiochio, sur la côte méridionale de la Sardaigne (*Raccolta di concordati*, 443). Le général des franciscains de l'ob-

servance reçut le pouvoir de désigner d'autorité, dans chaque province de son ordre, les ministres provinciaux, les définiteurs et autres délégués de cette province aux chapitres généraux (Barbèri, II, 278; cf. 328). La branche des franciscains conventuels obtint un prolongement du délai séparant chaque visite canonique des couvents et chaque élection de gardiens (*ibid.*, 281). Chez les Carmes, un démembrement de la province de Pologne donna naissance à la province lithuanienne, et chez les mineurs de l'observance une nouvelle province de Mantoue fut érigée (1767). Le pape accorda au roi d'Espagne diverses fusions de monastères au bénéfice du couvent de Ste-Croix, de l'ordre d'Alcantara et de celui de Calatrava (*ibid.*, 121, 197). En 1764, il mitigea fortement le régime de pauvreté en usage chez les Camilliens. En 1762, il obligea S. Alphonse de Liguori à assumer, en plus de ses fonctions régulières, la charge de l'évêché de Sta Agata dei Goti, dans le royaume de Naples. Par la suite, le saint demanda d'être déchargé de ces fonctions épiscopales, mais le pape ne voulut jamais rien entendre.

Suivant une coutume fort répandue, Clément XIII accorda son premier chapeau à son neveu, Carlo Rezzonico (*in petto*, 11 sept. 1758; publ., 2 oct.), choix qui s'avéra très heureux. Sa seconde nomination fut pour un compatriote, Antonio Maria Priuli, évêque de Vicence, et pour François de Bernis, ministre des Affaires étrangères de France.

La première grande promotion (24 sept. 1759) ne comprit que des Italiens : 4 anciens nonces : Ignazio Crivelli, Filippo Acciaioli, Ludovico Gualterio de'Gualtieri, Girolamo Spinola; 4 savants ou écrivains : Giuseppe Maria Castelli, Giuseppe Alessandro Furietti, Marcantonio Colonna, Giuseppe Agostino Orsi; 3 évêques : Sante Veronese de Padoue, Andrea Corsini de Sabine, Ludovico Valenti de Rimini; 3 autres dignitaires : Ferdinando Maria de Rossi, Ludovico Merlini, Antonio Maria Erba Odescalchi; enfin plusieurs hauts fonctionnaires : Pietro Francesco Bussi, Gaetano Fantuzzi, Giovanni Constanzio Caracciolo, Niccolo Perelli, Pietro Antonio Guglielmi, Niccolo Antonelli, Pietro Paolo Conti et Lorenzo Ganganelli, le futur Clément XIV.

La promotion du 23 nov. 1761 tint compte cette fois des couronnes : l'Allemagne fut représentée par Franz Christoph von Hutten, évêque de Spire, et par l'archevêque de Vienne, Christoph Anton Migazzi; la France, par l'archevêque de Besançon, Antoine Clairad de Choiseul, par l'évêque de Laon, Jean de Rochechouart, et par l'évêque de Strasbourg, Charles de Rohan; l'Espagne, par le patriarche des Indes occidentales, Bonaventura de Cordova Spinola de la Cerda. Il y avait en outre 4 Italiens : Enrichetto Virginio Natta, Giovanni Molino, Baldassare Cenci et Cornelio Monti Caprara.

Le 18 juill. 1763, il y eut 2 nouveaux élus : Simon Bonaccorsi et Andrea Negroni. Le 21 juill. 1766, 2 encore : Giovanni Ottavio Bufalini et Giovanni Carlo Boschi. Le 26 sept. 1766, eut lieu une dernière promotion de 13 élus, tous italiens eux aussi : Filippo Maria Pirelli, Giuseppe Simonetti, Niccolo Oddi, Opizio Pallavicini, Vitaliani Borromei, Pietro Pamfili Colonna, Antonio Colonna Branciforte, Niccolo Serra, Enea Silvio Piccolomini Rustichini, Saverio Canale, Urbano Paracciani, Benedetto Veterani, Ludovico Calini. Enfin le pape accorda au patriarche de Lisbonne le chapeau auquel son titre lui donnait droit en vertu d'accords déjà anciens (17 déc. 1766).

IV. Clément XIII et Rome. — 1° *Action économique et sociale.* — Sous le pontificat de Clément XIII la situation financière ne fut pas brillante. Le 26 déc. 1763, un accord fut signé à Vienne, négociant l'achat par la Chambre apostolique, pour 275 000 sequins, des biens-fonds possédés par l'empereur, en sa qualité de grand-duc de Toscane, dans les légations d'Urbin et de Romagne. Mais le pape dut donner ordre d'en suspendre le paiement. En effet, la récolte de 1763 ayant été désastreuse, des crédits exceptionnels durent être employés à assurer le ravitaillement. En sept. 1763, un *Monte dell'Abbondanza* fut institué pour pallier aux effets de la cherté des vivres. Au printemps suivant, une Congrégation spéciale reçut mission d'aider les miséreux qui affluaient en ville. Des centres d'hébergement furent organisés, entre autres aux Thermes de Dioclétien. Quatorze mille nécessiteux y furent entretenus. Des mesures furent prises pour assurer l'approvisionnement en huile et pour maintenir le prix du pain à la portée des petites bourses. Les pays exportateurs de blé n'ayant consenti à en fournir que contre des prix usuraires, les crédits ordinaires des services du ravitaillement se trouvèrent épuisés et le pape dut emprunter au trésor du Château S.-Ange 287 000 scudi d'or (9 avr. 1764; Barbèri, II, 464; cf. III, 526), lesquels, transformés en sequins au cours du jour, furent tous dépensés. Il fallut même ajouter des impôts exceptionnels. Grâce à ces mesures, la disette resta tolérable, les Romains ne moururent pas de faim comme les habitants de Naples (cf. [Campelli], *Penuria de' grani 1763-64*, Rome, 1783; Novaes, XV, 77-83).

Pour reconstituer le capital prélevé, le pape établit une taxe sur les titres d'emprunt et sur certains revenus fonciers (31 août 1764). Mais le produit de ces taxes fut détourné de sa destination première. En effet, pour effectuer le paiement des propriétés achetées à l'empereur, il avait fallu recourir à l'emprunt forcé, au détriment des établissements de crédit : mont-de-piété et *banco di S. Spirito*. Le pape préféra affecter le produit des nouvelles taxes à l'extinction de ce dernier emprunt et consacrer à la reconstitution du trésor de Sixte-Quint, sur lequel la disette de 1766 contraignit d'opérer un nouveau prélèvement (11 août 1766, 17 juill. 1767; Barbèri, III, 525), les revenus des propriétés nouvellement acquises. A cette occasion, il renouvela la réglementation de ces deux établissements de manière à faciliter la répression des fraudes et des malhonnêtetés (Barbèri, III, 81, 203). L'adaptation du mont-de-piété aux exigences des temps modernes avait déjà retenu son attention : en 1760, il avait chargé le cardinal Castelli d'en refondre les statuts. Ce travail, terminé sept ans plus tard, reçut l'approbation pontificale par le motu proprio du 3 janv. 1767 (*ibid.*, 275, 382).

A la fin de son pontificat, les mesures prises par les puissances bourboniennes ayant fortement affecté les revenus du S.-Siège, le pape se résolut, faute de pouvoir établir un cordon douanier, à élever la taxe sur la mouture (fin 1768).

Clément XIII prit plusieurs mesures d'uniformisation administrative et de protectionnisme social. Il abolit la coutume permettant aux autorités locales de lever des troupes pour assurer la tranquillité publique en cas de vacance du S.-Siège, ce remède s'étant révélé pire que le mal (25 juin 1759; *ibid.*, I, 205). Il abolit le régime d'exception reconnu pour son administration à la ville de Fermo, supprima les exemptions de taxes dont jouissaient nombre d'habitants de Bologne et limita la compétence judiciaire du tribunal du gouverneur de Pérouse (*ibid.*, II, 148, 265, 267). Il précisa les privilèges accordés aux négociants juifs, turcs et grecs de la place d'Ancône (25 sept. 1760; *ibid.*, 155). Il limita aussi l'exemption des droits de douane dont bénéficiait la mense archiépiscopale de Ferrare pour l'exportation des produits agricoles (*ibid.*, 215). Il accorda de nouveaux statuts à l'*Arte*

della lana et érigea les travailleurs du verre en un corps légalement constitué (15 sept. 1758, 5 mai 1759; *ibid.*, I, 170, 195). Les restaurateurs, bouteillers, chocolatiers, marchands d'eau fraîche et autres métiers analogues reçurent eux aussi de nouveaux statuts plus protectionnistes (1er févr. 1765; *ibid.*, III, 85). Une nouvelle réglementation fut imposée aux prisons romaines (*ibid.*, II, 271), ainsi qu'à plusieurs hospices et hôpitaux, tels ceux de Faenza et de Rimini.

Clément XIII ne réussit pas mieux que ses prédécesseurs à extirper de ses États la plaie du banditisme. Au cours des onze années de son pontificat, il y aurait eu, d'après les registres des peines, 10 000 assassinats, dont 4 000 pour la seule ville de Rome (Novaes, XVI-1, 27).

Il encouragea divers projets de travaux publics : aménagement du port de Terracine, régularisation de l'embouchure du Tibre. Il chargea le P. Lecchi de dresser, avec l'aide de deux « architectes », un plan de régularisation des cours d'eau des régions de Bologne, de Ferrare et de Ravenne (A. Lecchi, *Piano per l'inalveazione delle acque danneggianti il Bolognese, il Ferrarese e il Ravennate, formato per ordine di P. Clemente XIII dal P. Lecchi e dagli architetti T. Temanza e G. Verace*, Rome, 1767). Tous ces projets échouèrent faute de moyens financiers. Une entreprise de plus grande envergure, l'assèchement des marais Pontins, fut projetée en 1759, et son exécution confiée au cardinal Cenci, puis au cardinal Bonaccorsi. Le pape consulta à ce sujet le mathématicien Lalande et décida que les frais en seraient supportés par la Chambre apostolique. Il dut y renoncer devant l'opposition des intérêts particuliers.

2° *Sciences et arts.* — Clément XIII avait l'attention trop retenue par la nécessité de faire face à l'action dissolvante de l'incroyance et de parer les coups qui menaçaient les positions traditionnelles de l'Église pour s'intéresser beaucoup aux travaux scientifiques et artistiques.

Il accorda des bulles de confirmation aux universités de Lemberg (Lwow) et de Cagliari (Barbèri, I, 111; II, 383) et diverses faveurs à la *Sapienza* de Rome. Il félicita l'évêque de Coïmbre d'avoir ouvert un nouveau séminaire et confirma les statuts de l'académie qu'il y avait instituée pour l'enseignement de la liturgie et de l'histoire de l'Église (*ibid.*,I, 235 sq.). Il encouragea à plusieurs reprises le cercle d'études hébraïques, aussi appelé *Societas Clementina*, fondé par les capucins du couvent de S.-Honoré de Paris pour promouvoir l'étude scientifique de l'Ancien Testament (*ibid.*, II, 23). Il envoya à l'université de Padoue une tortue géante capturée au large d'Ostie. Il reconnut au doctorat en droit de Bologne les mêmes avantages qu'à celui conféré à Rome (*ibid.*, III, 199). Il approuva les nouvelles règles des catéchistes paroissiales romaines dénommées *Maestre pie* (6 sept. 1760; *ibid.*, II, 27-34) et augmenta les rémunérations extraordinaires à prélever pour leur entretien sur le produit du *lotto* (*ibid.*, I, 252).

Le P. Michelangelo Marin, franciscain, fut chargé par lui de réunir les Actes des martyrs. Il encouragea la publication par Pier Luigi Galleti de ses *Inscriptiones Romanae infimi aevi* (1760; *ibid.*, I, 349). Il enrichit la Vaticane de manuscrits orientaux. Pour réformer les abus qui s'y étaient produits, il édicta une nouvelle réglementation de la Bibliothèque (4 août 1761), qui en rendit pratiquement tout usage impossible : l'emploi des catalogues et des manuscrits était réservé à trois personnes, le préfet, le gardien et le chef des archives secrètes; les étrangers ne pouvaient avoir communication que de quelques rares pièces et pour un temps très limité; toute copie était réservée à l'autorisation expresse du pape et soumise à de nombreuses formalités restrictives. Dans l'ensemble cette réglementation resta en vigueur jusqu'à Léon XIII (Barbèri, II, 259).

Les artistes préférés de Clément XIII furent Raphaël Mengs et Giovan Battista Piranesi. Ce dernier, en faveur depuis 1761, fut avant tout littérateur, critique d'art et graveur sur cuivre. Il dédia au pape plusieurs de ses ouvrages.

Deux chefs-d'œuvre reçurent leur achèvement sous ce pontificat : en 1762, la fontaine de Trevi, par Pietro Bracci et Giuseppe Pannini, qui en avaient modifié les plans dans un sens plus allégorique; en 1763, la Villa Albani, œuvre de Carlo Marchione, dont l'aménagement coûta 400 000 scudi et qui devint un musée abritant près de 800 œuvres d'art de l'Antiquité.

Outre la Villa Albani, Clément XIII ouvrit encore au Vatican un musée pour antiquités profanes et l'enrichit de vases et de monnaies anciennes (1767). Il dota également de belles pièces antiques le musée du Capitole (Rodocanacchi, *Le Capitole ancien et moderne*, 161). Ce grand essor est dû surtout à Winkelmann, nommé par le pape commissaire des antiquités (1763-68) et fréquemment considéré par les archéologues comme le fondateur de leur spécialité.

Le sens artistique du pape n'allait pas sans une certaine pruderie, qui lui fit dicter des mesures déplorées dans des milieux plus tolérants : à la Villa Albani et au Vatican toutes les statues « indécentes » furent habillées; à la Sixtine, Stefano Pozzi reçut ordre de faire disparaître les nudités sous une couche de peinture.

Clément XIII fit encore exécuter plusieurs travaux d'embellissement et de transformation à S.-Pierre, à S.-Paul-hors-les-Murs, au Quirinal et à Castel Gandolfo.

V. Mort. Portrait. — De taille moyenne, assez corpulent, l'aspect extérieur du pape pouvait donner le change sur sa santé (voir l'énumération de ses portraits dans Pastor, 455, n. 2). En réalité, sa complexion sanguine l'obligeait à prendre beaucoup d'exercice et à éviter les émotions. Habituellement le pape se rendait en mai et en octobre à Castel Gandolfo pour un séjour de deux ou trois semaines, au cours duquel il continuait son train de vie habituel. Il fit aussi quelques brefs séjours à Civitavecchia pour y surveiller l'extension du port et des fortifications. Tous les jours, au cours de sa promenade d'après-midi, il s'arrêtait dans quelque église pour y visiter le Saint-Sacrement.

Au soir du 19 août 1765, de retour d'une de ces promenades, une attaque mit ses jours en danger; il fut administré, mais se remit promptement. En déc., puis en mai de l'année suivante, de nouvelles attaques le surprirent et mirent en émoi les milieux diplomatiques. Ce ne fut qu'une alerte.

Le jour de la Chandeleur 1769 se passa lui aussi comme d'habitude : le pape accomplit toutes les cérémonies liturgiques et protocolaires usuelles; il participa même à une prière des Quarante Heures. Il semblait aussi dispos qu'à l'ordinaire. Mais peu après la tombée de la nuit, la rupture d'un vaisseau sanguin lui fut fatale (sur les différents récits de sa mort, voir Pastor, 955, n. 7). Comme dans tous les cas de mort subite, des bruits d'empoisonnement circulèrent : ils n'ont aucune vraisemblance. Faut-il en dire autant de ceux qui rapportèrent que « le pape [était] mort de crève-cœur, par suite de l'insistance des cours bourboniennes dans l'affaire des Jésuites » (comte de Rivera, 11 févr. 1769, dans Petruccelli della Gattina, IV, 169)?

Les obsèques eurent lieu à S.-Pierre, le 7 févr. (les *Relazioni* publiés à cette occasion sont énumérés dans Pastor, 956, n. 2). En 1792, ses restes furent transférés dans le mausolée définitif que trois de ses parents y

firent ériger par le grand sculpteur vénitien, Antonio Canova, dont il constitue un des chefs-d'œuvre (G. Gh. de Rossi, *Lettera sul deposito di Clemente XIII nella basilica Vaticana*, Bassano, 1792; reprod. du mausolée).

Des jugements fort divers ont été portés sur son pontificat, tant par ses contemporains que par les historiens. Les écrivains les plus prévenus ont reconnu sans ambages ses qualités humaines et sacerdotales; par contre, sa gestion des affaires a été fortement discutée. « Le règne de Clément XIII, disait le mémoire remis aux cardinaux de Luynes et Bernis se rendant au conclave de 1769, n'a que trop démontré que la piété la plus sincère, les mœurs les plus pures et les intentions les plus droites ne suffisent pas pour faire un bon pape » (Hanotaux, 461). Jamais pape ne porta mieux son nom. Clément XIII rachetait le niveau moyen de ses talents et une certaine étroitesse d'esprit par les qualités de son cœur, son sens moral, sa douceur affable, son esprit de devoir et sa profonde piété. Le meilleur portrait psychologique est celui que nous en a laissé le P. Cordara, qui compta parmi ses intimes (cf. J. Döllinger, *Beiträge zur politischen, kirchlichen und Kulturgeschichte der sechs letzten Jahrhunderte*, III, 33). Il ne fait que souligner l'avis unanime de ses contemporains. « Il a pour lui le cœur de Rome tout entière », écrivait de lui Brunati à Kaunitz peu avant son élection.

Cette bonté de cœur n'allait pas sans une certaine faiblesse, cette humilité sans une certaine méfiance de son propre jugement. Il s'ensuivait une propension à peser indéfiniment le pour et le contre des mesures envisagées, à solliciter les conseils d'autrui, à subir trop fortement l'influence de l'entourage. Beaucoup d'auteurs ont reproché à Clément XIII d'avoir manqué d'indépendance à l'égard de son secrétaire d'État, le cardinal Torrigiani. Ce n'est pas d'hier que les ministres servent de cible à ceux qui n'osent s'en prendre directement aux souverains eux-mêmes. Il reste que le pape se montra, plus qu'il n'eût fallu, perméable à cette influence.

Ce qui devait surtout avoir déplu, tant chez le pape que chez son secrétaire d'État, c'était la rigidité inébranlable de leurs décisions dès qu'un droit de l'Église ou un point de discipline ecclésiastique était mis en question. Alors l'indécision du pape s'évanouissait comme par enchantement, au grand déplaisir de certains historiens qui, comme le P. Theiner, eussent voulu lui voir adopter une attitude plus riche en compromissions diplomatiques. Alors Clément XIII devenait, comme d'autres l'ont fait remarquer, un pape médiéval, un Grégoire VII égaré en plein XVIIIe s. (Choiseul à Aubeterre, 18 juill. 1768; Carayon, XVI, 435).

Sans doute, l'action de Clément XIII ne fut pas toujours exempte de maladresses. Mais on ne peut lui faire grief d'avoir évité jusqu'à l'apparence du flirt avec le despotisme éclairé. Sans doute encore, le sort de l'Église n'est pas indissolublement lié à celui d'un ordre religieux. Mais on aurait mauvaise grâce à lui reprocher d'avoir compris l'importance de l'adage *principiis obsta* et d'avoir agi en conséquence, en faisant preuve d'une fermeté toujours plus grande dans l'affaire des Jésuites. Il est certes exagéré de dire, avec Petruccelli della Gattina (IV, 167), que les exigences des cours bourboniennes sur ce point revenaient à « demander à un général, en temps de guerre, de renvoyer son armée ». C'était assurément lui demander de l'affaiblir dangereusement.

L'historien ne peut toutefois s'empêcher de regretter que cette belle fidélité se soit mise trop souvent au service d'un juridisme immobiliste et étriqué, incapable de faire le départ entre les positions à défendre coûte que coûte et celles qui s'avèrent dépassées. Mais Clément XIII était de son temps. Cette simple remarque lui aurait sans doute déjà paru terriblement outrancière.

Artaud de Montor, *Hist. des Souverains pontifes romains*, VII, Paris, 1851, p. 116-209 (énumère, p. 206-09, les médailles de Cl. XIII). — A. Barbèri, *Bullarii Romani continuatio...*, I, *Pontificatus Cl. XIII, ann. 1° et 2°*; II, *ann. 3°-6°*; III, *ann. 7°-11°*, Rome, 1835-38 (bullaire cité au cours de cet article). — [F. J. F. Biker], *Collecção dos negocios de Roma no reinado de el Rey D. José I, ministerio do Marquez de Pombal e pontificados de Benedicto XIV e Cl. XIII*, 2 vol., Lisbonne, 1874-75. — De Broglie, *Le secret du roi. Correspondance secrète de Louis XV avec ses agents diplomatiques*, II, *1752-74*, Paris, 1878. — *Bullarii Romani continuatio*, IV, part. 1-II : *Cl. XIII continens pontificatum*, 2 vol., Prato, 1842-43. — Cappelletti, X, 558-61. — A. Carayon, *Documents inédits concernant la Comp. de Jésus*, VIII, XV-XVI, Poitiers, 1868. — L. Cardella, *Memorie storiche de' cardinali della Santa Romana Chiesa*, VIII, Rome, 1794, p. 285-87. — J. de Castro, *Portugal em Roma*, I, Lisbonne, 1939. — A. Coppi, *Annali d'Italia dal 1750*, I, Rome, 1824. — G. C. Cordara, *De suis ac suorum rebus aliisque suorum temporum usque ad occasum Soc. Jesu commentarii*, éd. G. Albertotti et A. Faggiotto (*Miscellanea di storia italiana*, IIIe sér., n. 22, 53 de la collection); *De suppressione Soc. Jesu commentarii*, publ. G. Albertotti, Padoue, 1925; *Lettere a Francesco Cancellieri, 1772-85*, publ. par le même, Modène, 1916, p. 437-69, 769 (renferme de larges extraits des *Commentarii*). A la demande du cardinal Rezzonico, Cordara commença la rédaction d'une Vie de Cl. XIII; il ne put terminer que la première partie, consacrée à la vie privée; la seconde fut impossible à entreprendre faute de documents accessibles (cf. *Lettere*, n. LXI et p. 488-89, 608). — E. Dammig, *Il movimento giansenista a Roma nella seconda metà del secolo XVIII*, Cité du Vatican, 1945 (*Studi e Testi*, 119). — L. Delplace, *La suppression des Jésuites (1773-1814)*, dans *Études*, CXVI, 1908, 3, p. 69-77; [Id.], *Synopsis actorum S. Sedis in causa Soc. Jesu*, II, *1605-1773*, Louvain, 1895, p. 481-501. — P. Dudon, *La suppression de la Comp. de Jésus (1758-73)*, dans *Rev. des quest. hist.*, mai-sept. 1938, p. 75-107. — *Due allocuzioni inedite di S. S. Cl. XIII P. M. tenute l'una ai parrochi l'anno 1764, l'altra ai predicatori di Roma l'anno 1765*, Venise, 1874 (la première fut aussi publiée à part la même année). — M. Guarnacci, *Vitae et res gestae Pontificum Romanorum et S. R. E. cardinalium a Cl. X usque ad Cl. XII*, II, Rome, 1751, p. 724. — A. Guerra, *Pontificiarum Constitutionum in bullario magno et Romano et aliunde desumptarum epitome*, III, Venise, 1772. — G. Hanotaux, *Recueil des instructions...*, XX, *Rome*, III (1724-91), Paris, 1913, p. 337-455. — J. Holzwarth, *Die Verschwörung der kath. Hofe gegen Cl. XIII*, Mayence, 1872. — L. Karttunen, *Les nonciatures apostoliques permanentes de 1650 à 1800* (*Annales Acad. scient. Fennicae*, sér. B., V, n. 3), Genève-Helsinki, 1912. — J. M. March, *El restaurador de la Compañia de Jesus, Beato José Pignatelli y su tiempo*, I, Barcelone, 1935, p. 93-269. — Moroni, XIV, 76-84; *Indice*, II, 271. — A. Moschetti, *Venezia e la elezione di Cl. XIII*, Venise, 1890. — Muratori, *Annali d'Italia*, Continuat., I, Venise, 1805, p. 179 sq. — *Nouvelles eccl.*, I, 1728-60, s. l., 1767, p. [209-10]; III, 1761-90, Paris, 1791, p. 26 (table raisonnée et alphabét.). — G. de Novaes, *Elementi della storia de' Sommi Pontefici*, XV, Rome, 1822, p. 1-148. — Pastor, XVI-1, 443-1011 (rédigé en réalité par le P. W. Kratz). — E. Petruccelli della Gattina, *Hist. diplomatique des conclaves*, IV, Paris, 1866, p. 139-69. — G. Piatti, *Storia de'Pontefici*, Venise, 1768. — E. Picot, *Mém. pour servir à l'hist. eccl. pendant le XVIIIe s.*, IV, Paris, 1855, p. 1-304. — *Raccolta di Concordati su materie ecclesiastiche tra la Santa Sede e le autorità civile*, éd. A. Mercati, Rome, 1919, p. 381-85, 443-82. — F.-X. de Ravignan, *Cl. XIII et Cl. XIV*, 2 vol., Paris, 1854. — E. Rota, *Le origini del Risorgimento*, II, Milan, 1938, p. 786 sq. — S. F. Smith, *The suppression of the Society of Jesus*, dans *The Month*, XCIX, 1902-1, p. 113-31, 263-80, 346-69, 497-518, 626-51; C, 1902-2, p. 20-34, 126-52, 258-74, 366-76. — R. Streit, *Bibliotheca missionum*, I, 819; III, 1042; VI, 552, 571; VII, 498, 512. — A. Theiner, *Hist. du pontificat de Cl. XIV*, I, Paris, 1852, p. 1-147; *Vetera monumenta Poloniae et Lithuaniae hist. illustr.*, IV-2, Rome, 1864, p. 1-286. — *Vita di Cl. XIII in seguito alla storia delle vite de' Pontefici di G. Piatti*, Venise, 1769.

ROGER MOLS.

23. CLÉMENT XIV, pape, successeur de Clément XIII; 18 mai 1769-22 sept. 1774.

I. Avant le souverain pontificat. — 1° *Avant le cardinalat.* — José-Vincent-Antoine Ganganelli naquit le 3 janv. 1705, à San Arcangelo, près de Rimini. Son père y était médecin. Sa mère était originaire de Pesaro. Il fit ses études au collège des jésuites de Rimini, puis chez les piaristes d'Urbin et y laissa la réputation d'un élève appliqué. Grâce à un bienfaiteur anonyme, il entra, sous le nom de Frère Laurent, chez les cordeliers d'Urbin. Prudent, secret, quelque peu dissimulé, il était accessible à l'amitié. Il écrivit alors des *Discours de droit canonique*, œuvres de jeunesse. Ses succès théologiques le conduisirent, après avoir enseigné dans les couvents cordeliers italiens de province, à S.-Bonaventure à Rome. Dès 1731, ses thèses dédiées à S. Ignace et écrites en latin cicéronien l'avaient mis en vedette. Il fut nommé définiteur général de son ordre (1741). Benoît XIV le fit consulteur du S.-Office (1746). Il refusa la direction de conscience de religieuses de la région de Pérouse, refus qu'il renouvela en 1753 et 1759 quand lui fut proposé le généralat des Cordeliers.

Pendant le pontificat de Benoît XIV, la correspondance qu'il échange avec ses contemporains montre l'ampleur de ses préoccupations. Il aime la musique et la poésie (11 juin 1750), chante le plaisir de sa solitude, de ses livres (6 nov. 1750). Il note que Benoît XIV recommande l'étude de l'histoire du concile de Trente, même telle que l'a vue Fra Paolo Sarpi (1751). Il se plaint à Mgr Cerati (13 nov. 1753) des amateurs de lettres français : *Francesi sollanta si contentano delle superficie*, et rapporte avec éloge : *Il cardinale Benlivoglio diceva che bisognava vedere gli Inglesi quando se volava pensare ed i Francesi quando volevasi conversari* (13 nov. 1753).

Il se préoccupe de l'évolution du sermon et déclare au Père Luigi, des Écoles pies à Crémone, que l'influence du jésuite Bourdaloue est bienfaisante,et qu'elle seule peut former le goût des prédicateurs modernes.

Au général des Capucins (31 déc. 1751) il envoie la liste des livres qu'un chrétien cultivé doit posséder : les *Évangiles*, les *Confessions* de S. Augustin, l'*Imitation de Jésus-Christ*, l'*Introduzione alla dottrina cristiana* de Gerdil, l'*Hist. universelle* de Bossuet, les *Pensées* de Pascal, les *Annales d'Italie* de Muratori, l'*Hist. de Naples* de Giannone. Avec un correspondant écossais, Stewart, il s'entretient de Berkeley (13 mars 1741) et, en 1753, il objecte au prince de San Severo que Spinoza admet un Dieu matériel. Tirant parti du goût de Ganganelli pour les spéculations philosophiques, l'abbé Baston, dans *Les entrevues du pape Ganganelli*, 1777, lui attribuera des idées dont toutes ne sont pas invraisemblables. Un de ses correspondants, le prince de San Severo, discute avec lui de problèmes scientifiques. Le 17 janv. 1751, Ganganelli lui écrit : *Napoli e la città la piu propria per esercitar lo spirito dei presentando essa per ogne dove tanti fenomeni in ogni genere*, au nombre desquels il place pierres, souterrains, volcans et montagnes. Le 21 mai 1750, il cite avec éloge un livre toscan qui affirme l'unité de toutes les sciences.

Religieux, il suit un procès qui oppose conventuels et réformés (1er mars 1756), dit peu accessibles les austérités des Chartreux (28 août 1758), mais croit les trappistes italiens aussi observants que les français (29 oct. 1747) et loue Ste Thérèse d'Avila.

Jusqu'à la mort de Benoît XIV, dont il fait l'éloge ici et là, le Frère Ganganelli fait preuve dans sa correspondance de qualités de finesse et rarement d'ironie, sauf en 1758 après la mort du pontife : *Sarebbe singolare che il popolo di Roma lasciasse alle comunioni protestante la premura di piangere Lambertini.*

2° *Le cardinalat* (1759-1769). — Ces qualités de discrétion, de savoir-faire attirent l'intérêt du cardinal neveu de Clément XIII, Rezzonico. Controuvée paraît l'aide que lui aurait alors prêtée le P. Ricci, général des Jésuites. Le 24 sept. 1759, Ganganelli reçut la pourpre. Sa correspondance paraît moins ample pendant les dix années du pontificat de Clément XIII que précédemment. Mais il se tient au courant des événements, lit le *Mercure de France*, l'*Année littéraire* et pressent la montée de l'incrédulité. Les lettres du recueil Frediani, objet d'un choix peut-être partisan, louent Benoît XIV, regrettent l'attitude de Clément XIII : *Il santo Padre, col suo zelo indiscreto* (lettre xxxvii, part. II). De Benoît XIV, il fait l'éloge pour sa soumission aux couronnes (29 oct. 1768) qu'a démontrée Caracciolo (18 juill. 1764). Le jésuite portugais Enriquez mérite ses louanges pour n'aimer point la doctrine de Molina (lettre cxviii, part. I). Mais il juge que la Compagnie de Jésus a abusé d'une situation exceptionnelle et qu'une réforme s'impose (29 oct. 1768). La menace d'un schisme éventuel et du précédent de Clément VII le préoccupe. Il paraît à demi régaliste, comme le montrent les textes suivants : *Qua el quel sovrano che non sia padrono di retinere nel suoi Stati e di espellere quelli che gli dispacciono?* (à un ambassadeur, 29 oct. 1768); — *Un papa dove senza dubbio conservare l'immunità, ma non gia quando cio puo dar causa ad uno scisma;* c'est que l'existence ou l'absence des religieux ne tiennent pas à l'essentiel de la religion : la morale et le dogme; — *Le societe religiosè sono sul piede del truppe ausiliarii ed aparliene al gran Pastore d'esaminare quando sono utili e quando non lo sono piu;* l'autorité des papes étant purement spirituelle, les souverains ont en partage la temporelle, et il est difficile de résister à tous.

Ainsi le cardinal Ganganelli se révéla comme un des opposants discrets mais résolus à la politique du cardinal Torregiani, favorable à la Compagnie.

3° *Le conclave* (1769). — A la mort de Clément XIII (2 févr. 1769), le cardinal Ganganelli est le seul religieux du Sacré Collège. La Compagnie a été frappée à la fois en France, dans la péninsule Ibérique, en Amérique, dans les cours de Parme et de Naples. Mais sa position, encore que menacée, reste forte.

Au début du conclave qui s'ouvre le 15 févr. 1769, les couronnes ne peuvent compter que sur une minorité de cardinaux (14 à 22) dont elles déclarent une douzaine papables. Les *zelanti*, favorables à la Compagnie, sont de 25 à 33. Louis XV n'a que des velléités d'exclusion contre les jésuites et de personnelles répugnances que contre Torregiani et trois autres Éminences. Choiseul et son ambassadeur à Rome, le marquis d'Aubeterre, puis le cardinal de Bernis, pour la France, Azpuru, Solis, la Cerda pour l'Espagne agréent les seuls candidats résolus à procurer la suppression. Mais tandis que Bernis refuse d'exiger d'un candidat la promesse d'un bref qui séculariserait la Compagnie (lettres des 12 et 22 avr. 1769), Aubeterre, Azpuru exigent une promesse écrite et nette de suppression. Le diplomate français (4 mai) répond à l'accusation du crime de « confidence » faite par le cardinal : « La simonie et la confidence ne sont d'aucun état, mais elles cessent pour tous là où parle la droite raison. Peut-il y avoir une règle de l'Église qui empêche qu'on ne lui fasse du bien? » Bernis ne se prêtant pas à l'intrigue comme on le voudrait, le premier rôle va revenir au cardinal espagnol de Solis, confident de Charles III. Solis tourne les yeux vers le cardinal Ganganelli, unique régulier du Sacré Collège, placé entre les *zelanti* et les amis des couronnes. Ce dernier a obtenu 1 et 2 voix en févr. et jusqu'à 7 en avr. Mais il est craint et jugé peu sûr, d'autant que ses propos sont à double

entente; Bernis est du même avis et répugne à un acte de simonie.

Selon Crétineau-Joly (*Hist. de la Comp. de Jésus*, v, 275) : « Solis négocie mystérieusement avec Ganganelli, il en obtient un billet adressé au roi d'Espagne. Dans ce billet, Ganganelli déclare « qu'il reconnaît au « Souverain pontife le droit de pouvoir éteindre en « conscience la Compagnie de Jésus en observant les « règles canoniques, et qu'il est à souhaiter que le « futur pape fasse tous ses efforts pour accomplir le « vœu des couronnes » (sur l'existence de ce marché tacite, F. Masson, *Le cardinal de Bernis*..., ne prend pas parti, ce qui est aisé à comprendre; au t. XXIV de ses *Documents inédits*, Carayon nie l'intrigue, ainsi que Pastor, XV-2, p. 53 sq.). Pour le P. de la Servière (*D. T. C.*, III, 125-26), « Bernis envoya, le 17 mai au soir, son conclaviste l'abbé Deshaies sonder le cardinal Ganganelli au sujet du désir des cours. Le cardinal aurait répondu au messager français « que la destruction « des Jésuites était nécessaire. et qu'il y travaillerait « avec les formes indispensables..., qu'il demanderait « le consentement des puissances catholiques et de « leur clergé » (F. Masson, 109). Dès lors, encore que soient contradictoires les témoignages de Bernis et de Crétineau-Joly, Bernis fit campagne en faveur de Ganganelli.

II. Le pape. — Il fut élu le 18 mai 1769, au scrutin du matin, par 46 voix sur 47, parce qu'il parut être le représentant d'une politique de compromis. Cordelier, il songea à prendre le nom de Sixte VI. Mais ce nom eût semblé comme une promesse d'intransigeance envers les rois, une volonté d'entrer en conflit avec eux, ce qui n'était point son fait. Il choisit le nom de Clément XIV, fut consacré évêque le 28 mai et couronné le 4 juin. Son encyclique d'avènement insista sur l'urgence d'une entente avec les cours catholiques et d'une action concertée contre les incrédules (Theiner, *Ct. XIV epistolae*, 39).

1° *L'homme.* — Le nouveau pontife se distinguait par des qualités variées de cavalier, de joueur de boules, de botaniste, d'entomologiste, d'amateur de musique. D'après F. Masson (142), il aime galoper « en habit court blanc, en chapeau rouge, si vite que ses écuyers ne peuvent le suivre, ...aller à la villa Patrizi jouer au *trucio* ou ...jouer au billard à Castel-Gandolfo ».

Les historiens le jugent différemment. Selon F. Masson (141), « Ganganelli est un moine greffé sur un Italien ». Moine craintif, il a peur des cardinaux, des jésuites, des rois et de leurs ambassadeurs. Tandis que Bernis, Orsini, envoyés de France et de Naples, sont courtois, modérés, donc accessibles à la raison, les trois Espagnols Solis, Azpuru, Azara, brutaux et impérieux, sont irrésistibles. La même peur l'affaiblit devant les *zelanti*, liés aux jésuites. Pour F. Masson, abolir la Compagnie, c'est régler les difficultés majeures, peut-être obtenir le concours des souverains contre les incrédules.

Peut-être cette vue est-elle trop systématique. Moine, peu au fait des traquenards du monde, il parut n'avoir confiance qu'en soi, qu'en ses confidents, le cauteleux Mgr Bontempi, son confesseur.

Foncièrement hispanophile, dit Tanucci, parce qu'il savait la ténacité de Charles III et la « volonté » de Louis XV, il allait se révéler plus conciliant qu'autoritaire, plus prudent dans ses propos que dans ses jeux de physionomie, selon Bernis qui écrivait : « Sa Sainteté est assez maîtresse de ses paroles, mais nullement de son visage » (lettre du 20 déc. 1769).

2° *Le souverain temporel.* — Contemporain de Joseph II, de Frédéric II et des despotes éclairés, il eut à cœur la prospérité matérielle de ses États. Lors de la famine de 1772-73, il fit distribuer du blé au peuple, fit arrêter l'accapareur Pierre d'Andrea et ordonna d'effectuer des réparations dans le port de Civitavecchia.

Comme la plupart des papes, il encouragea les artistes; il fit continuer l'œuvre de Winckelmann et enrichit particulièrement le musée des Antiques au Vatican (curiosités du commandeur Vettore). Sur les conseils de J. B. Visconti, il convertit en musée l'ancien appartement d'Innocent VIII. La chambre à coucher devint la galerie des Statues; la chapelle, la galerie du Torse. Il confia la construction du Cortile del Belvedere à Michel-Ange Simonetti.

Mais son mécénat et ses œuvres de souverain temporel ne sont pas de réelle importance.

3° *L'œuvre doctrinale et disciplinaire.* — Quand Clément XIV parvint au pontificat, l'*Encyclopédie*, l'*Émile*, le *Contrat social* avaient été publiés.

Il eût été opportun de promouvoir une campagne apologétique de grande ampleur, faite de censures multiples et de publications affirmant la vérité de la foi. Mais les puissances catholiques étaient divisées par le gallicanisme et l'ultramontanisme, et aussi par l'attaque contre les instituts religieux, que menaient les laïques, parfois même certains prêtres séculiers.

Aussi le décret du pape du 1er mars 1770 condamna-t-il l'*Abrégé de l'Hist. eccl.*, de l'abbé Fleury, œuvre supposée de l'abbé de Prades, les *Œuvres* de La Mettrie et sept brochures de Voltaire; les 8 déc. 1770 et 29 déc. 1771, d'autres écrits du même auteur furent censurés.

Au point de vue théologique, Clément XIV agit peu.

En matière disciplinaire, il ne resta pas sourd aux aspirations d'un siècle de despotisme éclairé, qui entendait intensifier le travail et écarter les obstacles à la productivité. C'est ainsi qu'inaugurant un mouvement qui devait se généraliser sous Pie VI, il accorda la suppression de certaines fêtes chômées au Portugal (Barbèri, IV, p. CLXV).

La christianisation des fidèles ne manqua pas de l'intéresser, comme la plupart de ses prédécesseurs. Il confirma le statut de certaines confréries (Ypres, 27 avr. 1770; Versailles, 9 janv. 1770). A d'autres (Spolète, 27 nov. 1770; Sinigaglia, 13 mai 1772) il confirma le privilège d'obtenir annuellement la grâce d'un condamné à mort. Parfois, il prononça le transfert des biens de confréries à d'autres fondations pieuses (Assise, 11 avr. 1772; Bologne, 8 mai 1773, 8 juill. 1770).

Cordelier et régulier, il suivit de près les besoins intérieurs de certains religieux en difficultés : de quelques franciscains (16 et 30 mai 1770), des Ermites de S.-Paul (18 sept. 1769) et de S.-Augustin (4 juill. 1772). Surtout, les 15 nov. et 16 déc. 1769, il fixa le statut des Passionnistes, à qui furent permises la possession de quelques maisons isolées et la construction d'églises.

En des cas particuliers, il prit parti lors des conflits d'exemption, permettant aux carmélites de Ste Thérèse d'être confessées par leurs aumôniers (30 mai 1769), aux capucins de S.-Lucar de Barrameda de maintenir leur séminaire de missions (6 sept. 1770), aux religieuses de Ste-Marie-Madeleine de Ferrare de s'agréger au tiers ordre de S.-François (17 mai 1771). Plus rarement, il soumit certains établissements à l'Ordinaire, et sous la pression de la Commission des réguliers ou des autorités espagnoles (20 juill. 1772 pour les maisons de l'ordre de S.-Antoine du Viennois).

Son bref du 7 sept. 1770 est intitulé : *Supprimetur monasterium moniatium ordinis Sancti Augustini loci Vighezzoli Derthonensis dioceesis et ejus bona applicantur paroeciis et seminario ecclesiastico, ejusdem civitatis Derthonensis.*

1° *Clément XIV et les cours.* — Pour importante que soit l'œuvre de Clément XIV qui vient d'être évoquée, elle est celle de tous les papes de tous les temps. Lui, il est le pape d'une époque difficile. Élu des cardinaux des couronnes, déterminés à obtenir la suppression de la Compagnie de Jésus, il lui fallut reprendre la politique de concessions aux cours catholiques, suivie par Benoît XIV, essayer de les désarmer ou de les diviser.

Il manifesta ses desseins de conciliation dès le début de son règne, en supprimant pour la première année de son pontificat la publication annuelle de la bulle *In Cœna Domini*, si discutée par les césaropapistes. Son encyclique de prise de possession dénonça les progrès de l'incrédulité, exhorta les princes à « aimer l'Église comme leur mère, et à défendre ses droits » (Theiner, *ibid.*, 39).

Ses bonnes intentions eurent peu d'écho, sauf chez l'électeur palatin du Rhin, le roi de Sardaigne Charles-Emmanuel III. Louis XV et Marie-Thérèse déférèrent parfois à ses avis. Pas les autres souverains. Il n'en manifesta pas moins une réelle mansuétude à l'égard des deux cours en état de rupture avec le S.-Siège.

S'il ne retira point le *Monitore* de Clément XIII contre le duc de Parme, il n'en pressa pas l'exécution et accorda à l'infant la dispense dont il avait besoin pour son mariage avec sa cousine et belle-sœur, Marie-Amélie, fille de Marie-Thérèse (juill. 1769; A. Theiner, *ibid.*, 18).

1. *Portugal.* — C'est à l'égard du Portugal, depuis dix ans séparé du S.-Siège, qu'il allait multiplier les avances.

Pour gagner le terrible Pombal il admit son frère au Sacré Collège dans sa première promotion de cardinaux. De suite, il envoya à Lisbonne Mgr Conti (25 nov. 1769), qui, après de multiples difficultés, vit les souverains (4 août 1770), mais sans devenir *persona grata*. Du moins, Joseph Ier révoqua-t-il (25 août 1770) l'édit royal de 1760, rendit libres les communications avec la Cour de Rome et rétablit le tribunal de la nonciature. Clément XIV l'en remercia, en rendant un témoignage à la piété de Joseph Ier (6 août 1770; Theiner, *ibid.*, 108, 114). Il persévéra dans ces dispositions bienveillantes en accordant un office spécial de S. Alexis (16-26 mars 1771), en instituant quelques confréries nouvelles, en créant de nouveaux évêchés : Castelbranco (7 mai 1770), Beja (10 juill. 1770), Pinto, Bragance et Pinhel (10 juill. 1770). Des avantages furent concédés à divers couvents portugais.

2. *Naples.* — Dans le royaume de Naples, les actes épiscopaux restèrent soumis au *placet* tel que l'interprétait le malveillant Tanucci. En 1768, il avait été l'inspirateur de l'occupation de Bénévent; en 1769 il diminua les droits de la Chancellerie romaine, défendit aux couvents d'acquérir de nouveaux biens, abolit la contribution que les rois de Naples accordaient volontairement pour l'entretien de la basilique S.-Pierre et pour la bibliothèque du Vatican. En 1772, à son instigation, le roi Ferdinand IV demanda, comme héritier des Farnèse, les duchés de Castro et de Ronciglione. La réconciliation survenue en 1773 entre les Bourbons et le S.-Siège arrêta seule le cours des événements. Mais sur l'esprit obstiné de Tanucci, Clément XIV n'avait pu exercer aucune influence.

3. *Espagne.* — Charles III retira la Pragmatique Sanction promulguée sous Clément XIII (1768), rétablit le tribunal de la nonciature, fit approuver par Clément XIV la fondation d'un ordre de chevalerie en l'honneur de l'Immaculée Conception, mais ne put, devant l'opposition de la France, faire avancer la définition du dogme relatif à la conception de la Vierge. « Le confesseur de Charles III n'a point cessé sa démarche » pour obtenir l'approbation du livre de Maria d'Agréda, sa canonisation et la définition de la foi en l'Immaculée Conception (F. Masson, 30 juill. 1770).

4. *Sardaigne.* — En Sardaigne, si les relations personnelles de Clément XIV avec Charles-Emmanuel III étaient nettement meilleures, des difficultés mineures subsistaient. Des divisions peu canoniques de paroisses entraînèrent des protestations pontificales (29 sept. 1769, 18 févr. 1771). La cour de Turin n'avait pas obtenu satisfaction pour les vicaires généraux régnicoles, pour les paroisses récemment annexées qui avaient gardé des supérieurs ecclésiastiques lombards. Le pape donna finalement à Charles-Emmanuel III ce qu'il demandait (27 janv. 1770). Le cardinal secrétaire d'État, Pallavicini, fit même l'éloge du souverain (Barbèri). La nonciature de Turin, fermée depuis quelques années, fut rétablie (1770).

Pour la division irrégulière des paroisses, les divergences subsistèrent (18 févr. 1771), ainsi que pour des jésuites en résidence dans l'île de Sardaigne (fin 1771). Mais deux nouveaux diocèses (Biella, 2 juin; Suse, 3 août 1772) furent institués. Des facilités nouvelles furent accordées (janv.-mars 1772) à l'évêque de Vintimille.

5. *France.* — Avec le roi Très Chrétien les relations restèrent convenables dans la mesure où il ne s'agit ni de fermetures de couvents, ni d'unions hétérocanoniques de paroisses.

A l'avènement de Clément XIV, la Commission des réguliers avait déjà visité un certain nombre de congrégations. Celles qui étaient purement françaises furent soumises sans trop de difficultés. Les Célestins eussent pu en appeler à Rome. Pour obliger les instituts ou ordres : Cîteaux, Prémontré, S.-Antoine, les Trinitaires, les Chartreux, la Merci, qui s'étendaient hors du royaume, la Commission dut généralement obtenir l'aveu du général, surtout quand il résidait à Rome. Les nouvelles constitutions durent être approuvées par un bref. Clément XIV paraît avoir laissé approuver celles des Cordeliers, des Grands Augustins, des Minimes, des Récollets. Les Dominicains, à qui une modification de leurs constitutions avait été demandée, avaient fait des réserves. En juill. 1778, « le cardinal de Bernis pria [leur] général..., le P. de Bajadors, de solliciter auprès du pape cette approbation » (Lemaire, *La Commission des réguliers*, 1288). Le bon Père s'y refusa et on ne sait quel sort eurent ces constitutions nouvelles.

Le projet d'édit qui devait mettre fin à l'activité de la Commission des réguliers fut présenté à Clément XIV avant promulgation, pour qu'il pût présenter ses observations.

A l'art. 23 il objecta que la faculté accordée aux évêques d'obtenir un double des états de fondations leur donnait deux droits attribués au S.-Siège : celui de commuer les charges des fondations, et de menacer les privilèges des instituts exempts.

A l'art. 37, qui obligeait les généraux d'ordres habitant hors de France à rendre sentence dans les six mois, faute d'accepter le renvoi de la cause devant les officiaux, la Cour de Rome subordonna à son autorisation expresse ce renvoi.

L'art. 30, qui concédait aux évêques le droit de visiter les monastères exempts, détruisait « totalement l'exemption dont les exempts ont toujours joui ».

Quand Clément XIV eut renvoyé ses observations, l'édit de 1773 modifia le préambule du projet, ôta du texte la formule *nonobstant toute exemption*. Mais, en fait, l'application donna tort aux religieux, raison aux évêques et fortifia les positions gallicanes.

Encore moins le pape lutta-t-il contre la suppression, en dehors des règles canoniques, de Grandmont, S.-Antoine de Viennois, des Camaldules, des Célestins (*Bullaire*, éd. Barbèri, *passim*).

Louis XV, lors de sa mainmise sur la Corse, se refusa à reconnaître la suzeraineté pontificale sur cette île (Theiner, *Geschichte*, I, 331), mais accepta la non-introduction des usages gallicans et le privilège royal de nommer aux églises et aux bénéfices consistoriaux (14 mars 1770).

Les relations journalières avec la cour de Versailles restèrent cordiales.

Grâce à l'aménité du cardinal de Bernis et au savoir-faire de Choiseul, une rupture ne fut jamais envisagée, encore que le ministre se fût déterminé à ne pas rendre Avignon. L'entrée au carmel de S.-Denis de Madame Louise de France valut à la jeune princesse et à ses compagnes d'enviables privilèges. Ainsi les carmélites de Charenton furent rétablies dans leur observance primitive (4 avr. 1772). De menues grâces furent accordées : une confrérie de S.-Népomucène à Versailles (9 janv. 1770), l'exemption de moines du tiers ordre franciscain d'Arbois (août 1771). Le 20 juill. 1774, Clément XIV faisait conférer au roi le droit de nomination à certaines abbayes au comté de Bourgogne. Quelque temps après, au lendemain de la mort de Louis XV, Clément XIV le loua de l'amour qu'il avait porté à l'Église et, selon Theiner (*Cl. XIV epistolae*, 318), « exprima l'espoir que la pénitence du prince mourant lui avait obtenu le salut ».

6. *Allemagne et États autrichiens.* — En Allemagne, le pape se heurta aux électeurs ecclésiastiques de Mayence, de Trèves et de Cologne qui avaient présenté à l'impératrice Marie-Thérèse un édit d'inspiration fébronienne. Déjà le 14 oct. 1769 il mentionnait dans une lettre à l'électeur de Trèves le livre « vénéneux et pestiféré » de Febronius. En 1774, les prélats renoncèrent à leur projet; mais sous le successeur de Clément XIV, ils devaient reprendre les offensives fébroniennes.

Le pape eut plus de succès au Palatinat, où il put se réjouir de la conversion de l'électeur Guillaume et où il put empêcher le prince de limiter la liberté des vocations monastiques.

La Bavière fut moins favorable au temps de Maximilien-Joseph III. Mais il y put néanmoins maintenir quelques couvents.

Quant aux relations du pape avec les États autrichiens avant 1780, elles comptèrent peu et se limitèrent à quelques présents.

Aux Pays-Bas, Ypres bénéficia d'une confrérie de l'Adoration perpétuelle (27 avr. 1770) et la province capucine fut divisée (23 févr. 1773).

Le prince-évêque de Liège reçut d'amples pouvoirs pour des suppressions de bénéfices (12 févr. 1773).

Dans les provinces héréditaires et orientales, fut institué l'évêché de Munkacz (19 sept. 1771), qui fut directement subordonné au primat de Hongrie. Les évêchés de Bosnie et de Sirmium furent unis (9 juill. 1773). Des paroisses trop vastes furent démembrées en Transylvanie, dans le diocèse de Strigonium (15 nov. 1769). Le monastère dominicain de Tulln (Passau) fut soumis à l'Ordinaire (23 juin 1773).

7. *Pologne.* — Les relations, normalement bonnes, du S.-Siège avec la Pologne furent troublées de 1769 à 1774.

D'abord par l'enseignement hétérodoxe des piaristes qui, de surcroît, s'opposèrent à la visite par le nonce. Puis ce furent les suppressions de maisons religieuses, les tracasseries imposées à leurs occupants : religieux ou religieuses. Impuissant devant le premier partage de la Pologne, qu'il avait vainement tenté d'empêcher en s'adressant à la fois aux souverains et aux chefs de l'opinion polonaise, il ne put avec l'aide de son nonce à Varsovie qu'obtenir le bénéfice des art. 5 et 8 du traité de partage.

Ils reconnaissaient « que les catholiques romains *utriusque ritus* jouiraient, dans les provinces cédées par le présent traité, de toutes leurs propriétés quant au civil, et par rapport à la religion seraient entièrement conservés dans le statu quo ».

Ces stipulations allaient être appliquées, quant à leur esprit, dans les États autrichiens où elles répondaient à la fois aux désirs des souverains et du pape. Dans les États prussiens le nombre des catholiques allait augmenter. Mais, dans les provinces devenues russes, l'intolérance du S.-Synode orthodoxe livrait les catholiques latins et plus encore les grecs aux persécutions russes.

Les questions orientales n'attirèrent guère l'attention de Clément XIV. Le 10 avr. 1771, le patriarche des nestoriens, Mar Siméon, et six de ses suffragants revinrent à l'unité. Mais il s'agissait là d'une œuvre préparée avant son pontificat et à laquelle il ne prit qu'une faible part : il s'en réjouit au consistoire du 17 juillet. Comment eût-il pu le faire, à une époque où était en jeu le sort du plus puissant des ordres missionnaires en Amérique, en Extrême-Orient et dans le Proche-Orient?

5° *Les Jésuites.* — 1. *De 1769 à 1772.* — La suppression de l'institut de S.-Ignace, réclamée par les cours, fut le fardeau du pontificat de Clément XIV. Il manœuvra pour gagner du temps, pour faire oublier, par des concessions mineures, le sacrifice qu'il n'eût pas voulu consommer; il s'appuya sur ses amis pour diviser ses adversaires.

Le 12 juill. 1769, il accorde à des jésuites qui partent pour les missions étrangères les pouvoirs habituels. Bernis de protester aussitôt à Rome (Theiner, *Geschichte*, I, 90). Clément XIV répond qu'il doit ménager les couronnes qui n'ont pas réclamé la suppression, promet de demander l'avis des clergés nationaux. Il renouvelle sa promesse (août), offre même d'aller convaincre Louis XV à Versailles et Charles III à Madrid ou tout au moins de leur en écrire. Ce qu'il fait (1er oct. 1769) en un français macaronique, dans un projet, conservé aux Affaires étrangères (F. Masson, 154-55) : « *Clemens P. P. XIV Clarissimo in Christo filio nostro Ludovico regi.* Le dernier projet nous manifeste au nom de Votre Royale Majesté par le cardinal de Bernis touchant le moyen comme affaire, a été par nous avec agréément *(sic)* accueilli, nous semblant beaucoup à propos pour le bien conduire à sa fin avec satisfaction réciproque. Cependant nous serons en attention de recevoir, par le même cardinal, les monuments qui sont nécessaires afin de pouvoir après examiner l'affaire. » Finalement, Charles III consent à faire rédiger le *Mémoire* par ses évêques. Bernis apprécie peu la concession, car le bref futur, rédigé sur une demande séculière, ne serait plus « motu proprio ».

Bernis insiste tant que le pape écrit à Charles III la lettre du 30 nov. : « Nous avons eu soin de rassembler les pièces dont nous devons faire usage pour composer le motu proprio convenu, lequel servira à justifier aux yeux du monde entier la sagesse de la conduite que Votre Majesté a tenue dans l'expulsion des turbulents et dangereux jésuites... Nous remettrons ensuite un plan que nous avons aux lumières et à la sagesse de Votre Majesté touchant l'extinction totale de cette Société, et il ne se passera pas beaucoup de temps avant que nous ne le lui fassions parvenir. » Cette fois, le pape a pris de tels engagements qu'il lui est impossible de reculer.

Sur un ton badin, Choiseul esquisse une solution curieuse (16 janv. 1770) : « Il n'y a qu'à leur donner des constitutions un peu différentes, les habiller de blanc et les vouer à la Vierge; gagner les supérieurs par cette métamorphose... Ceux qui voudront conserver les jésuites dans leurs États les auront sous le nom de virginiens; nous n'en recevrons ni en France,

ni en Espagne et tout serait dit. » Quatre mois se passent sans autre résultat qu'un bref envoyé au cardinal d'York, évêque de Frascati. Il lui est enjoint d'enlever aux Pères le collège et le séminaire de la ville et d'interdire leurs catéchismes de carême.

D'avr. à juill. 1770, Clément XIV recommence le bref dont le style lui déplait : en fait, pour essayer de se prévaloir de la demande espagnole en faveur du dogme de l'Immaculée Conception.

Là-dessus, le conflit anglo-espagnol au sujet des Malouines, la disgrâce de Choiseul et des parlements, l'arrivée au pouvoir du parti dévot paraissent renforcer en France la cause des jésuites.

En fait, Clément XIV, ici plus souverain temporel que spirituel, a profité du renvoi de Choiseul, déterminé à garder Avignon coûte que coûte. Du successeur il espère obtenir la ville, sans céder sur les jésuites, et aussi obtenir du roi de Naples la restitution de Bénévent et Pontecorvo. Et il nomme visiteurs du Collège romain, tout jésuite, deux adversaires résolus, les cardinaux d'York et Marefoschi (mai 1771). Munis de pleins pouvoirs, ils vont accumuler les griefs contre leurs adversaires.

A la fin de 1771, l'affaire est arrivée à une impasse : Charles III veut l'extinction avant la restitution, et Clément XIV la rentrée préalable en possession d'Avignon, de Bénévent, Pontecorvo. Le pape agit avec une remarquable dextérité, endormant les envoyés espagnol (Azpuru), portugais (Almada), se laissant arracher des grâces dont les bénéficiaires sont Madame Louise, le nonce Giraud, ami de d'Aiguillon.

Au début de 1772, l'affaire de l'extinction semble perdue dans les sables. Retard qui est dû à des causes diverses, dont les qualités diplomatiques du pape et de ses conseillers ne sont pas les moindres.

2. *Vers le dénouement* (mai 1772-août 1773). — Les circonstances vont soudain changer. Dans sa résistance, le pape s'était jusqu'alors appuyé sur Gênes, Venise, les électeurs ecclésiastiques, le roi de Pologne et l'impératrice reine. Or le partage de la Pologne fut décidé au traité de S.-Pétersbourg (5 août 1772) et la Diète polonaise allait l'accepter (18 sept. 1773). Joseph II, corégent, et sa sœur Marie-Caroline de Naples allaient gagner leur mère, l'impératrice reine, au principe de la suppression.

Le 23 mars 1772, Charles III donne un successeur à Azpuru mourant : Joseph Monino, fiscal de Castille. Résolu, froid, impitoyable, le nouvel envoyé d'Espagne, ayant mis Bernis dans son jeu, menace le pape de rupture.

Clément XIV doit céder. Il ôte aux jésuites portugais réfugiés la pension de 9 500 écus dont ils sont bénéficiaires (fin 1772). La Compagnie perd la direction du collège des Hibernois; elle est privée provisoirement du séminaire et du pensionnat du Collège romain (16 sept.) où se révèlent des abus grossis par la rumeur publique. Surtout, une négociation secrète s'engage avec Mon no, à partir du 23 déc. En fait, la bulle de suppression aura pour base le projet espagnol, réexaminé par Zelada, remis au pape (6 janv. 1773). Celui-ci veut changer le préambule, modifier quelques articles et, pour assurer le secret, il accepte que le document soit envoyé à Charles III qui le transmettrait à Louis XV et à Joseph Ier. Les jésuites, avertis et pris de panique, mettent l'argenterie de leurs églises (Bologne) à l'abri. Le cardinal Malvezzi, archevêque de Bologne, reçoit du pape la faculté de visiter les collèges de sa métropole.

Les cours de Paris, de Madrid et de Vienne, s'étant mises d'accord, transmettent le projet de bref à Rome (mai). En juin, les scellés sont mis sur les papiers du noviciat et les archives des jésuites. L'accès du territoire pontifical est interdit aux Pères étrangers sécularisés.

Réduit dans ses derniers retranchements, Clément XIV publie, non une bulle, trop solennelle, mais un bref, plus facile à révoquer. Le bref *Dominus ac Redemptor* (16 août 1773), qui ne fait point mention de la clause « *motu proprio* » ni de l'avis du Sacré Collège, est signifié au général. Aussitôt les scellés sont apposés au Gesù, aux Collèges germanique, grec, anglais, au noviciat de S.-André, à la pénitencerie de S.-Pierre, à l'hospice des Portugais. Le général, Ricci, et les dignitaires romains de l'institut sont envoyés au Château S.-Ange. Selon la *Gazette de Leyde*, les Pères en résidence à Rome ne peuvent sortir avant que soient confectionnés les cinq cents habits de prêtres séculiers. Les conseillers de Clément XIV, réunis en une Congrégation particulière (8 juin) composée des cardinaux Marefoschi, Zelada, Casali, Caraffa, Corsini, avec quatre auxiliaires (août), est chargée de liquider les biens de la Compagnie dans les États pontificaux. Pour les pays étrangers où elle existe encore, ils posent des règles de liquidation.

3. *Le bref.* — Après un exorde où il met en évidence le désir qui est le sien de promouvoir la gloire de Dieu, le pape affirme que « ce S.-Siège, qui avait employé ses soins et son autorité à l'établissement de ces ordres [religieux], n'a point hésité, ou à les fortifier par de nouvelles lois, ou à les rappeler à leur ancienne austérité de vie, ou même à les détruire et à les disperser entièrement ». Ce droit, Innocent III l'a affirmé au IVe concile de Latran. Grégoire X, ému des abus des Mendiants, a renouvelé l'obligation de subordonner la fondation ou la suppression d'un ordre à l'avis du S.-Siège. Après eux, Clément V a supprimé les Templiers, « confirmés mais discrédités »; Pie V, les Humiliés, antérieurs au IVe concile de Latran, devenus scandaleux; Urbain VIII, les conventuels réformés, spirituellement stériles, comme les Clercs réguliers de S.-Ambroise et S.-Barnabé. A son tour, Innocent X abolit les Pauvres de la Mère de Dieu des Écoles pies, coupables de troubles, et deux autres ordres, celui de S.-Basile des Arméniens, et la congrégation du Bon Jésus, sans rayonnement spirituel. Pour cette dernière raison, Clément IX avait supprimé les chanoines de S.-Georges, les hiéronymites de Fiesole, les Jésuates. Conformément à ces précédents, Clément XIV, examinant les privilèges concédés à la Compagnie de Jésus, reconnaît les objections qu'elle a soulevées, la faiblesse de Grégoire XIV qui, sans les discuter, a comblé la Compagnie de nouveaux bienfaits. Finalement la congrégation générale de l'institut a préconisé (1606) de ne se point mêler aux affaires publiques. En vain. Les abus se sont multipliés : le commerce a continué, les troubles entre la Société, les Ordinaires et les communautés (§ 22) se sont aggravés, les rites idolâtres censurés ont été maintenus. Devant l'impossibilité de réformer la Compagnie (§ 24), le pape conclut : « Marchant sur les traces de nos prédécesseurs, de Grégoire X en particulier..., nous éteignons et supprimons ladite Société..., nous annulons et abrogeons tous ses offices, ministères et administrations. Nous lui ôtons ses maisons, écoles, collèges, hospices, fermes et tous autres lieux en quelque province et domination qu'ils existent » (§ 26).

Toute l'autorité des dignitaires est annulée et transférée aux Ordinaires.

Le postulant qui n'a prononcé que des vœux simples pourra, dans le délai d'une année (§ 27), « embrasser le genre de vie qu'il croira devant Dieu être le plus convenable à sa vocation, à ses forces et à sa conscience ». Les jésuites promus dans les ordres sacrés et qui ont prononcé d'autres vœux que les simples pourront, après six mois d'épreuve seulement, vivre en séculiers sous les Ordinaires (§ 28) ou entrer dans un autre institut; qu'à ceux qui demeureront

dans le siècle il soit assigné une pension alimentaire convenable ».

Les Pères, inquiets de leur sort ou infirmes, pourront rester dans leur maison, sous l'autorité d'un clerc séculier (§ 30). L'évêque aura seul qualité pour maintenir les ex-jésuites professeurs dans l'exercice de leur enseignement (§ 31).

Les règles de la charité chrétienne sont prescrites aux souverains, aux fidèles et aux clercs, en ce qui concerne les accusations portées contre les jésuites (§ 37-39).

Les brefs du 16 août, surtout le second, *De rebus extinctae Societatis Jesu*, prescrivant l'application dans chaque diocèse des mesures prescrites, reçurent dans les divers pays un accueil fort divers.

4. *L'accueil.* — En Sardaigne, entre 1769 et 1773, le roi avait pris la défense de trois jésuites sardes enfermés dans les prisons de Lisbonne (Tortenese, *La politica ecclesiastica di C. Emanuele III*, 128) et les avait fait rapatrier. Dans les mêmes conditions (*ibid.*, 138), il avait obtenu la libération de sept compatriotes jésuites emprisonnés.

En France, nombreux étaient les évêques qui, jusqu'au bout, avaient plaidé la cause de la Compagnie. Clément XIV ayant écrit à Mgr C. de Beaumont pour obtenir l'approbation du bref, le prélat répondit, le 24 avr. 1774, en louant la canonicité de la bulle *Pastoralis munus*, et en écrivant : « Il n'est pas possible que je me charge d'engager le clergé à accepter ledit bref. Je ne serais pas écouté sur cet article; [fussé-je] assez malheureux pour prêter mon ministère que je me déshonorerais. » Au nom du clergé, il refusait de recevoir le bref *Dominus ac Redemptor*. Les filles de Louis XV et Madame Louise envisagèrent un plan de reconstitution de l'institut en six provinces sous l'autorité des évêques. Le duc d'Aiguillon en empêcha le succès *(Plan d'une congrégation à former en France pour tirer utilité des anciens jésuites)*. Mais des difficultés n'en subsistaient pas moins, puisque les conditions imposées par le bref de 1773 risquaient de traverser celles qu'avaient prescrites l'édit de 1764.

Dans les autres couronnes (Portugal, Espagne, Parme, Naples) le bref fut appliqué avec enthousiasme. En Italie, on se soumit. La liquidation des biens de la Compagnie était trop opportune pour ne pas être acceptée. Seuls, des évêques italiens, des âmes pieuses (Thérèse Poli, Bernardine Rienzi) protestèrent contre le bref.

Dans les États non catholiques, les jésuites furent maintenus comme congrégation indispensable à l'éducation de la jeunesse. Comme le bref devait être communiqué aux Pères par les évêques, ceux de Prusse et de la Pologne annexée ayant reçu l'ordre de Frédéric II et de Catherine II de ne pas le communiquer, il fut considéré comme nul et non avenu. Dès 1780, Frédéric II changea d'avis. Il est possible qu'en Russie Clément XIV ait permis aux jésuites de garder leur état.

6° *La fin de Clément XIV.* — Le bref publié, les cours de Versailles et de Naples se résolurent à restituer leur gage : Avignon et Bénévent.

Avec un grand esprit de conciliation, Clément XIV se prêta à toutes les conditions posées par la France et, au consistoire du 17 janv. 1774, se réjouit de l'imminente restitution d'Avignon. Le 25 mars 1774, le marquis de Rochechouart évacue le pays, mais l'archevêque Manzi ayant aboli d'un trait de plume toutes les institutions de Maupeou, d'Aiguillon proteste. Il obtiendra finalement satisfaction.

A Rome les cardinaux se tiennent sur la réserve. La majorité des *zelanti*, certaine en 1769, ne s'est guère modifiée. Aussi font-ils une grève perlée, manifestée par des silences, des retards aux séances des Congrégations et dans l'expédition des affaires.

Le malheureux pontife se décourage. Il prend froid le 25 mars 1774. Bernis, qui le voit deux fois en août, à un moment où on le dit rétabli, le juge amaigri, moins actif, moins gai, moins attaché à ses livres, au vin de Bourgogne, aux belles soieries de Lyon, aux médailles d'or frappées par Louis XV. Il écrit le 24 août (Affaires étrangères, 24 août) : « L'humeur dartreuse qui le [Clément XIV] frappait intérieurement s'est manifestée pourtant au-dessus de l'estomac et le dévoiement qui ne l'a pas abandonné paraît s'être modéré. » L'effet bienfaisant de l'eau purgative et des saignées périodiques fut annulé par la peur qu'il avait des jésuites et de leurs intrigues, par les émeutes romaines de janv. 1774. Le 10 sept. 1774, il s'alita, fut saigné plusieurs fois, reçut l'extrême-onction et mourut le 22 septembre.

Sa mort rapide a été attribuée par les contemporains à des causes diverses. Pour Gorani, il a été terrassé par une fièvre putride, par ses insomnies et ses soucis. Caraccioli, l'abbé Roman croient à l'empoisonnement, sans donner d'arguments probants. La vérité probable est que le pape a été dépassé par sa charge, qu'il a dû céder à des diplomates consommés, à des souverains tenaces, interprètes d'un siècle peu chrétien, à un entourage vénal, à des jésuites résolus à se défendre par tous les moyens. On ne voit guère à qui eût servi l'empoisonnement du pape. Et Choiseul (lettre du 13 août 1770) a judicieusement écrit : « La Société des Jésuites a été regardée par ses doctrines, son institut et ses intrigues comme dangereuse dans les pays d'où elle a été expulsée, mais on ne l'a point accusée d'être composée d'empoisonneurs, et il n'y a que la basse jalousie ou la haine fanatique de quelques moines qui puisse l'en soupçonner. »

Sans portée paraissent être une lettre du malheureux pontife, du 29 juin 1774, transmise par son confesseur à Pie VI et où il aurait rétracté le bref, ainsi que le témoignage de Mgr Macedonio, agent de répression contre la Compagnie, affirmant que Clément XIV n'aurait pas approuvé toutes les rigueurs qui auraient frappé celle-ci.

La mémoire de Clément XIV est discutée, sinon sur le plan doctrinal, du moins sur le plan pratique.

Les amis des Jésuites essaient de concilier la doctrine de l'infaillibilité pontificale avec la cause des Jésuites, institut le plus actif dans la lutte contre l'incrédulité. Ils expliquent par l'amour de la paix une suppression qu'ont suggérée des faiblesses indémontrables des Pères (R. P. Theiner, Crétineau-Joly, Maynard). M. Mourret ne discute pas le bien-fondé des reproches faits aux Jésuites d'avoir enseigné des doctrines politiques dangereuses. J. Guiraud (*Hist. partiale, hist. vraie*, IV, 183) affirme : « Le pape supprimait la Compagnie de Jésus, mais ne la condamnait pas. Il ne relevait chez elle aucune hérésie, aucun enseignement, aucune pratique contraire à la foi et aux mœurs. » A cet argument le pseudonyme I. de Récalde (*Cl. XIV. Le bref « Dominus ac Redemptor »*, Paris, 1920, p. 126-27), oppose le texte même du bref, les querelles entre l'institut et les autres communautés religieuses, querelles qui, pour le pape, n'ont pas été « sans causer une immense perte des âmes ».

Sans suivre I. de Récalde dans son réquisitoire, il semble, comme l'a vu Clément XIV, que la Compagnie a pu paraître causer plus de scandale que d'édification. Mais à Pie VII, les conjonctures changées, il a été possible de rétablir la Société de Jésus. Privée des privilèges matériels, sur le plan de l'enseignement et de la politique, dont elle avait bénéficié sous l'Ancien Régime, elle a pu rendre à la société des XIXe et XXe s. des services plus apostoliques.

Quant au malheureux pontife, il fut, avant son pontificat, un adversaire de la Compagnie et pour des

raisons assez voisines de celles qu'il a exprimées dans le bref de 1773. Les promesses de suppression qu'il a faites ou pu faire de 1769 à 1773 ont été arrachées plus à sa prudence qu'à sa conscience. Et le drame de sa personnalité, celui qui l'a mené au tombeau, fut peut-être celui de savoir si l'intérêt de l'Église lui prescrivait de maintenir ou d'abolir l'ordre des Jésuites.

En fait, au temps du partage de la Pologne catholique, de l'incrédulité montante, il paraît n'avoir été qu'un défenseur inefficace et sans génie du catholicisme.

Sources. — *Continuatio bullarii Romani*, IV, Prato, 1845, éd. Barbéri. — *Cl. XIV epistolae et brevia*, éd. A. Theiner, Paris, 1852. — *Les lettres intéressantes du pape Cl. XIV*, publiées par A. L. Caraccioli, Paris, 1776, n'ont aucune autorité. — Voir dans Döllinger, *Beiträge zur polit., kirch. und Kulturgeseh.*, III, Vienne, 1882, les *Mémoires* du P. G. C. Cordara sur la suppression des Jésuites. — Compléter par G. Sforza, *Episodi della storia di Roma nel sec. XVIII*, dans *Archivo storico italiano*, sér. IV, t. XIX-XX. — *Acta hist. eccl.*, Weimar, 1736-87, 48 volumes.

Dans une certaine mesure, les biographies suivantes, contemporaines de Clément XIV, peuvent fournir des renseignements utiles : Picot, *Mémoires pour servir à l'hist. eccl. du XVIIIe s.*, II, Paris, 1815, p. 547-51. — F. Schubart, *Leben des Papstes Kl. XIV.*, Gœttingue, 1774. — Utile aussi est l'éd., par C. Frediani, des *Lettere, bolle e discorsi di Fra L. Ganganelli*, Florence, 1849 (elle paraît authentique). — Curieux et de caractère polémique est l'ouvrage (de l'abbé Baston) : *Les entrevues du pape Ganganelli*, Anvers, 1777 (mais il s'agit d'un texte apocryphe).

Travaux. — Ouvrages généraux : Pastor, XVI, Munich, 1934. — L. Veit, *Die Kirche im Zeitalter des Individualismus (1648-1800)*, Fribourg-en-Br., 1931. — F. Mourret, *Hist. gén. de l'Église*, VIII, *L'Ancien Régime*, Paris, 1931 (dépassé). — Les travaux de Albers, Funk-Hemmer, Audisio, Brosch, Bower, Chénon sont trop élémentaires.

Principales biographies : A. L. Caraccioli, *Vie de Cl. XIV*, Paris, 1775 (tendancieuse, hostile aux Jésuites). — A. Theiner, *Gesch. des Pontifikates Cl. XIV.*, trad. franç. de P. de Geslin, Paris, 1852, 2 vol. (apologie). — C. Uschner, *Kl. XIV. Ein Leben und Karakterbild*, Berlin, 1866. — C. T. Gotting, *Ein Verrückter. Papst Ganganelli*, Berlin, 1866. — Crétineau-Joly, *Cl. XIV et les Jésuites*, Paris, 1847. — A. von Reumont, *Ganganelli, Papst Kl. XIV.*, Berlin, 1847. — R. P. Ravignan, *Cl. XIII et Cl. XIV*, Paris, 1854. — Saint-Priest (comte de), *Hist. de la chute des Jésuites au XVIIIe s., 1750-82*, Paris, 1844. — R. P. Sidney Smith, *The suppression of the Society of Jesus*, dans *The Month*, 1902-03. — R. P. de la Servière, art. *Clément XIV*, dans *D.T.C.*, III, 124-34. — Tandis que le P. Brucker, *La Compagnie de Jésus. Esquisse de son institut et de son hist.*, Paris, 1919, écrit une apologie, I. de Récalde, *Cl. XIV. Le bref « Dominus ac Redemptor »*, avec introduction et notes, Paris, 1920, manifeste une réelle hostilité.

Les travaux suivants, s'appliquent surtout à des détails. Pour l'Espagne, Prat et Ch. Rousseau, *Le règne de Charles III d'Espagne*, Paris, 1907, 2 vol., rendront quelques services. — Pour la Pologne, v. Zalenski, *Les jésuites de la Russie blanche*, I, Paris, 1836. — Le livre de F. Masson, *Le cardinal de Bernis depuis son ministère (1758-88)*, Paris, 1884, est essentiel pour la France et pour l'ensemble du sujet. — Pour Cologne, v. Kniffler, *Das Jesuitengymnasium zu Düsseldorf*, 1894, ou Van Miert, *De Jezuieten te Grave en het Land van Ravenstein*, Ravenstein, 1914.

E. Préclin.

24. CLÉMENT D'ALEXANDRIE, philosophe et théologien à la fin du IIe siècle.

I. Sa vie. — Titus Flavius Clemens dut naître aux environs de 150, en Grèce et probablement à Athènes. Il appartenait à une famille païenne, mais il manifesta de bonne heure un vif intérêt pour les questions religieuses. Les détails précis qu'il donne sur les mystères d'Éleusis, la prédilection avec laquelle il emploie le vocabulaire spécial de ces mystères ont donné lieu de croire qu'il avait été lui-même initié. Sans être certaine, cette hypothèse garde au moins une haute vraisemblance. Les circonstances de sa conversion demeurent obscures. On a supposé que, comme Justin, il fut attiré vers le christianisme par la pureté de la morale évangélique, par le spectacle des vertus pratiquées par les fidèles. A ces raisons morales il faut, semble-t-il, ajouter des motifs d'ordre intellectuel : dans l'enseignement chrétien, Clément trouva la solution, vainement demandée à la sagesse profane, des grands problèmes relatifs à l'homme et à sa destinée. Il lut les Livres saints, comme il avait lu naguère les œuvres des philosophes et des poètes grecs, mais avec plus de ferveur et d'enthousiasme, et il se laissa convaincre par la doctrine qu'avaient annoncée les prophètes, qu'avaient prêchée le Christ et les apôtres. Les longs voyages qu'il entreprit et qui ne trouvèrent leur terme qu'en Égypte marquent la période décisive de sa vie spirituelle. Lui-même rappelle comment il a été jugé digne d'entendre les discours pleins de vie et de clarté de quelques saints personnages. L'un, Ionien, florissait dans la Grèce; d'autres habitaient dans la Grande-Grèce. De ces derniers, l'un était originaire de Coelé-Syrie; le second d'Égypte. D'autres encore se trouvaient en Orient; parmi eux était un Assyrien; un autre, en Palestine, était hébreu d'origine. « Lorsque j'eus rencontré le dernier, écrit-il, le premier en réalité par sa puissance, je m'attachai à lui, après l'avoir poursuivi en Égypte où il s'était caché. Cette véritable abeille de Sicile courait les prés et recueillait les fleurs des prophètes et des apôtres, pour former dans les âmes de ceux qui l'écoutaient, comme dans une ruche sacrée, des rayons très purs, non de miel, mais de connaissance et de lumière. » (*Stromat.*, I, I, 11; édit. Stählin, II, 8-9). On s'est efforcé d'identifier les personnages dont il est ici question : l'Ionien serait Méliton de Sardes; Bardesane serait l'Assyrien, à moins que celui-ci ne fût Tatien; l'Hébreu pourrait être Hégésippe; rien n'est moins sûr que ces conjectures. On admet plus généralement, depuis Eusèbe, que le dernier, celui qui est qualifié d'abeille de Sicile, est Pantène. Cela est très incertain, car, si les relations de Clément et de Pantène sont hors de doute, nous ne savons pas si Clément n'a pas trouvé en Égypte, au temps de sa conversion ou de sa première ferveur, d'autres maîtres capables d'exercer sur lui une influence décisive. En tout cas, une fois converti, Clément se fixa en Égypte. Il y devint, semble-t-il, presbytre de l'Église (*Paedag.*, I, VI, 37). Il ouvrit une école et il se mit à enseigner : on pouvait être alors aux environs de 180.

On répète volontiers qu'il reçut de l'évêque Démétrius la succession de Pantène à la tête de l'école catéchétique. Rien n'est moins assuré, car il est probable que Pantène n'avait jamais eu de mission officielle et qu'il tenait école sous sa propre responsabilité. Il l'est tout autant que Clément fit de même. Ses ouvrages, en particulier le *Protreptique* et le *Pédagogue*, qui sont censés contenir le résumé de ses leçons, n'ont rien d'une catéchèse préparatoire au baptême. Le premier est une apologie du christianisme construite à peu près sur le modèle des grandes apologies du IIe s. Le second est une série de conseils pratiques pour la vie quotidienne et s'inspire beaucoup du stoïcien Musonius. Il s'adresse à des lecteurs chrétiens, ou tout au moins désireux de le devenir, disons même à des riches, qui ont des loisirs et qui sont curieux d'approfondir certains aspects de la doctrine chrétienne, à des hommes cultivés qui connaissent les poètes et les philosophes de la Grèce et qui sont tout heureux de trouver dans le christianisme les idées, voire quelquefois les expressions qu'ils ont apprises dans les écoles profanes. On peut croire qu'avant d'être écrits, ces livres ont été enseignés; et ils nous donnent une haute idée de la manière dont le maître chrétien entendait son rôle d'éducateur. Ils nous permettent aussi de

pénétrer dans la vie quotidienne de l'Église d'Alexandrie et de voir s'y opposer les intellectuels, disciples de Clément, amis de la philosophie et des beaux discours, et les simples fidèles, attachés à la lettre des Écritures inspirées, défiants des nouveautés, ennemis de la sagesse profane qui leur fait peur comme des masques effrayent les enfants. Pendant une vingtaine d'années, jusqu'à la persécution de Sévère, Clément poursuit ainsi son enseignement, vivant un peu en marge de la hiérarchie qui ne s'occupe pas de lui ou le surveille d'un œil distrait, joyeux seulement d'annoncer le Christ à ceux qui viennent l'écouter et très pénétré de la grandeur de ses responsabilités de didascale.

En 202, ces heureuses années trouvent leur achèvement. La persécution de Septime Sévère éclate alors et décime l'Église d'Alexandrie. Clément avait appris dans l'Évangile que les disciples, persécutés dans une ville, étaient invités à se retirer ailleurs. Ses riches auditeurs durent se disperser. Lui-même quitta l'Égypte et se retira en Cappadoce auprès de l'évêque Alexandre qui avait été son disciple. Il est probable qu'il employa les dernières années de sa vie à écrire et à publier le plus important de ses ouvrages, les *Stromates*. Mais nous ne savons rien du détail de son existence, sinon qu'il ne reparut plus en Égypte. Le dernier témoignage que nous ayons de son activité se réfère à l'année 211. A cette date, il porte à l'Église d'Antioche une lettre écrite par Alexandre de Cappadoce : ce dernier le présente comme un bienheureux presbytre, un homme vertueux et approuvé, qui a confirmé et fait progresser l'Église du Seigneur (Eusèbe, *H. E.*, VI, XI, 6). Une lettre postérieure d'Alexandre à Origène, écrite en 215 ou 216, parle de Pantène et de Clément, comme des bienheureux Pères qui ont marché devant lui (Eusèbe, *H. E.*, VI, XIV, 9). Ces expressions indiquent qu'à cette date Clément était mort : nous ne savons rien de plus sur sa fin.

L'Église a conservé le souvenir du grand didascale et les anciens auteurs qui l'ont cité lui ont donné parfois le titre de saint. Pourtant les Latins l'ont peu connu et, de ses œuvres, seules ont été traduites quelques pages consacrées à l'interprétation des Épîtres catholiques. Chez les Grecs, ses idées n'ont pas tardé à paraître archaïques; au IXe s., le patriarche Photius se scandalisait de certaines expressions qu'il avait trouvées dans les *Hypotyposes*. Du reste, le caractère intellectuel de son action n'était pas fait pour le recommander à la piété populaire, si bien que son nom n'a pas pris place dans les anciens martyrologes et qu'il ne figure pas dans le martyrologe romain. Benoît XIV, au XVIIIe s., a cru devoir longuement s'expliquer sur les motifs de ce silence. Au fond, on le comprend sans peine : le témoignage rendu par Clément avait été purement littéraire. Aujourd'hui encore, il n'y a guère que les érudits à connaître ses œuvres et à discuter ses idées.

II. Ses œuvres. — Clément d'Alexandrie a beaucoup écrit pour l'instruction et la formation de ses disciples. Il s'était proposé, semble-t-il, de publier l'essentiel de son enseignement en trois ouvrages destinés à se faire suite : « Le céleste guide, explique-t-il, le Logos s'appelle Protreptique ou convertisseur, lorsqu'il invite les hommes au salut. Mais, lorsqu'il est dans son rôle de médecin et de précepteur, il recevra le nom de Pédagogue... L'âme malade a besoin du Pédagogue qui la guérira de ses passions, puis du Didascale qui la rendra apte à connaître... la révélation du Logos. Ainsi le Logos, voulant achever, étape par étape, notre salut, suit une méthode excellente : il convertit d'abord, puis il discipline et finalement il instruit. » (*Paedag.*, I, I).

Nous possédons certainement les deux premiers ouvrages de la trilogie : le *Protreptique* et le *Pédagogue*. Le *Protreptique*, ou Exhortation, est une invitation à la conversion : il met en relief l'immoralité des religions païennes et la splendeur du christianisme. L'auteur y fait preuve d'une érudition qui n'est pas toujours de première main, mais qui a pour fondement de nombreuses et fortes lectures. Il trouve aussi, pour exalter l'œuvre salvatrice du Christ, des accents d'une éloquence forte et entraînante. Le *Pédagogue*, en trois livres, s'adresse à des païens convertis. Clément se propose de leur apprendre ce que sont les normes chrétiennes et entre dans les détails les plus minutieux sur le vêtement, la nourriture, le mobilier, les relations sociales, la vie conjugale. L'ouvrage se termine par une hymne au Christ, qui est un des premiers monuments de la poésie chrétienne.

La trilogie de Clément devait se terminer par un ouvrage intitulé *Le Didascale*, c.-à-d. *Le Maître*. A sa place, nous avons un ouvrage intitulé *Stromates des mémoires gnostiques selon la véritable philosophie*. Ce vaste ouvrage comprend sept livres, le huitième *Stromate* n'étant pas autre chose qu'un recueil de matériaux demeurés inutilisés; et il est à peu près impossible d'en donner l'analyse. Il suffit de dire que Clément n'y étudie pas, comme on aurait pu s'y attendre, l'enseignement doctrinal de l'Église, mais revient une fois de plus sur les exigences de la vie morale. Il insiste surtout, dans les derniers *Stromates*, sur la perfection du *gnostique*, qui doit, dès ici-bas, arriver à l'*apathie*, c.-à-d. à l'indifférence. Les *Stromates* sont mal composés; et, chose plus grave, l'idéal proposé par Clément y devient de plus en plus nuageux, de plus en plus irréalisable. L'auteur, si précis, du *Pédagogue* y fait place à un rêveur qui semble oublier la condition humaine. Il y a pourtant de très belles choses dans cet ouvrage; et, même où il est le plus difficile à saisir, il n'est jamais indifférent.

En plus de ces grands ouvrages, nous possédons encore de Clément :

Une homélie sur le salut du riche : *Quis dives salvetur?* Cette homélie s'achève par le beau récit sur l'apôtre S. Jean et son condisciple devenu chef de brigands, mais finalement converti par la patiente tendresse du vieil apôtre.

Une autre homélie adressée aux nouveaux baptisés : l'authenticité de cette homélie n'est pas au-dessus de tout soupçon.

Des *Excerpta ex Theodoto*, fragments du gnostique Théodote, qu'accompagnent des remarques ou des commentaires de Clément, parfois assez difficiles à discerner.

Des *Eclogae propheticae*, notes d'exégèse scripturaire, moins difficiles à interpréter que les *Excerpta*, mais tout aussi en désordre.

Des *Adumbrationes in epistolas canonicas*, fragments des *Hypotyposes* relatifs à I Petr., Jud., I et II Joa., qui ont été traduits en latin dans l'atelier de Cassiodore.

Par contre, sont perdus : les huit livres des *Hypotyposes*, qui devaient être surtout des considérations ou des commentaires sur des passages choisis de l'Écriture Sainte, et qui scandalisaient Photius par certaines de leurs théories; les livres *Sur la Pâque; Canon ecclésiastique* ou *Contre les judaïsants; Sur la prédestination; Exhortation à la patience; Lettres variées*. D'autres livres annoncés par Clément : *Sur la chasteté; Sur les Principes; Sur la prophétie; Sur l'âme*, n'ont sans doute jamais été composés, à moins que ces titres ne recouvrent des chapitres, faits ou à faire, des *Stromates*.

III. Jugement d'ensemble. — Sans vouloir faire une étude de la pensée de Clément, il est permis d'indiquer en quelques lignes l'impression que laisse la

lecture de ses œuvres. Ce qui frappe avant tout, c'est la joyeuse confiance qui y règne. Clément est un optimiste qui aime le monde et la vie, et qui regarde le christianisme comme le bienfait suprême de l'amour divin. Dieu avait donné aux Grecs la philosophie et aux Juifs la Loi. Aux chrétiens il s'est donné lui-même, en apportant la pleine connaissance de la vérité, dans laquelle se trouve le salut. Sans doute, les simples fidèles qui n'ont à leur disposition que la foi sont déjà des sauvés; mais les parfaits sont ceux qui, par la gnose, arrivent à l'apathie, et qui ne vivent que pour Dieu et pour son amour. On a beaucoup discuté sur le gnostique tel que le présente Clément; souvent on a vu en lui le chrétien en possession des plus hauts états mystiques; et Fénelon avait jadis adopté cette interprétation en faisant de Clément le précurseur du quiétisme. Il n'est pas certain que cette interprétation soit exacte. Le gnostique de Clément présente en effet bien des aspects irréels. Si l'on se souvient que son portrait est surtout développé dans les derniers *Stromates*, c.-à-d. dans ceux qui ont été écrits pendant le séjour de leur auteur en Cappadoce, à un moment où celui-ci avait cessé son enseignement, on s'expliquera peut-être mieux la distance qui sépare le gnostique de l'homme vivant et spécialement du chrétien catholique.

Ici, il faut préciser la position de Clément. On ne saurait douter ni de son appartenance à l'Église catholique ni de sa fidélité à sa doctrine et à sa hiérarchie. Il a pu, comme un bon nombre de ses contemporains, tomber dans des erreurs, employer des expressions inexactes; et nous ne sommes pas étonné que Photius ait été surpris, voire scandalisé, de certaines de ses formules. Mais là n'est pas la question. Clément, lorsqu'il parle de la gnose, lorsqu'il représente le parfait chrétien comme un gnostique, s'exprime en intellectualiste impénitent et en partisan de la vieille théorie grecque, en vertu de laquelle le péché résulte de l'ignorance. Il n'a aucune complaisance pour les hérésies gnostiques et il les dénonce avec force. Il met en relief leur caractère récent et leur oppose l'antiquité de l'Église qui se rattache directement aux apôtres. Il connaît les trois degrés de la hiérarchie ecclésiastique : évêques, prêtres et diacres, bien qu'il les signale rarement qu'il ne cite jamais le nom de l'évêque d'Alexandrie Démétrius. Il est catholique jusqu'au fond de l'âme et, lorsqu'il parle du martyre, il s'élève à une rare éloquence pour en affirmer la grandeur.

Il a manqué à Clément, pour être un théologien de premier plan, de la précision et de la clarté. Il est curieux que cet homme, dont l'idéal est le gnostique, ait le tempérament d'un moraliste et que son ouvrage le plus réussi, le plus vivant, le *Pédagogue*, soit un traité de morale, que les *Stromates* eux-mêmes développent surtout des considérations de l'ordre moral. Aussi bien, ne faut-il pas s'y tromper. Le gnostique de Clément n'est pas un égoïste, et l'apathie à laquelle il tend est assez différente de l'apathie stoïcienne. Pour lui, comme pour tous ses frères catholiques, le dernier mot de la Loi chrétienne est l'amour.

Les œuvres de Clément figurent dans *P. G.*, VIII-IX. L'édition de beaucoup la meilleure est celle de O. Stählin, dans le *Corpus* de Berlin, Leipzig, 1905-1909; il faut y ajouter les volumineux *Indices*, parus de 1934 à 1936. Une édition avec commentaires du *Stromate VII* est due à J. A. Hort et J. B. Mayor, Londres, 1902. Les *Excerpta ex Theodoto* ont été publiés avec un commentaire par R. P. Casey, Londres, 1904, et par P. Sagnard, Paris, 1948. Une traduction allemande des œuvres de Clément, due à O. Stählin, a paru dans la *Bibliothek der Kirchenväter*, Munich, 1934; une traduction française, d'A. de Genoude, figure dans *Les Pères de l'Église*, IV-V, Paris, 1839. Cl. Mondésert a traduit le *Protreptique*, dans *Sources chrétiennes*, II, Paris, 1942 (2e édit. revue, avec le texte grec, 1949). Le premier *Stromate*, introd. et texte grec de Cl. Mondésert, trad. et notes de M. Caster, a paru en 1951.

La bibliographie relative à Clément est énorme; nous ne mentionnerons que quelques titres. — E. de Faye, *Clément d'Alexandrie*, 2e édit., Paris, 1906. — A. de la Barre, art. *Clément d'Alexandrie*, dans *D. T. C.*, III, 137-199. — G. Bardy, *Clément d'Alexandrie*, Paris, 1926; *La vie spirituelle d'après les Pères des trois premiers siècles*, Paris, 1935, p. 183-214; *Aux origines de l'École d'Alexandrie*, dans *Rech. de sc. rel.*, 1937, p. 65 sq.; *Pour l'histoire de l'École d'Alexandrie*, dans *Vivre et penser*, IIe série, Paris, 1942, p. 80-109. — W. Bousset, *Jüdisch-christliche Schulbetrieb in Alexandrien und Rom. Literarische Untersuchungen zu Philo und Clemens von Alexandrien, Justin und Irenäus*, Gœttingue, 1915. — C. Bigg, *The christian platonists of Alexandria*, 2e édit., Oxford, 1913. — P. Camelot, *Les idées de Clément d'Alexandrie sur l'utilisation des sciences et de la littérature profanes*, dans *Rech. de sc. rel.*, 1931, p. 38 sq.; *Clément et l'utilisation de la philosophie grecque*, *ibid.*, p. 541 sq.; *Foi et Gnose. Introduction à l'étude de la connaissance mystique chez Clément d'Alexandrie*, Paris, 1945. — Dudon, *Le gnostique de saint Clément d'Alexandrie, opuscule inédit de Fénélon*, Paris, 1930. — J. Gabrielsson, *Ueber die Quellen des Clemens Alexandrinus*, Upsal et Leipzig, 1906-09. — R. B. Follinton, *Clement of Alexandria. A study in christian liberalism*, Londres, 1914. — G. Lazzati, *Introduzione allo studio di Clemente Alessandrino*, Milan, 1909. — J. Lebreton, *La théorie de la connaissance religieuse chez Clément d'Alexandrie*, dans *Rech. de sc. rel.*, 1928, p. 457-88. — J. Meifort, *Der Philonismus bei Clemens Alexandrinus*, Tubingue, 1928. — J. Moingt, *La gnose de Clément d'Alexandrie, dans ses rapports avec la foi et la philosophie*, dans *Rech. de sc. rel.*, XXXVII, 1950, p. 195-251; 398-421; 537-561; XXXVIII, 1951, p. 82-118. — E. Molland, *The conception of the Gospel in the Alexandrian theology*, Oslo, 1908. — Cl. Mondésert, *Le symbolisme chez Clément d'Alexandrie*, dans *Rech. de sc. rel.*, 1936, p. 158 sq.; *Clément d'Alexandrie. Introduction à l'étude de sa pensée religieuse à partir de l'Écriture*, Paris, 1944. — J. Munck, *Unterschungen über Clemens von Alexandrien*, Stuttgart, 1933. — J. Patrick, *Clement of Alexandria*, Londres, 1914. — F. Prat, *Projets littéraires de Clément d'Alexandrie*, dans *Rech. de sc. rel.*, 1925, p. 234-57. — P. Lhande, *Jeunesse. L'âge tendre, l'âge critique, l'âge vieil. Petit code d'éducation au figuré d'après Clément d'Alexandrie*, Paris, 1923. — W. Scherer, *Clemens von Alexandrien und seine Erkenntnisprinzipien*, Munich, 1907. — W. de Boer, *De Allegorie in het werk van Clemens Alexandrinus*, Leyde, 1940.

G. Bardy.

25. CLÉMENT, évêque de **DUNBLANE**. Originaire d'Écosse, Clément étudiait à l'université de Paris, quand il fut reçu dans l'ordre de S.-Dominique par Matthieu de France. Sur la demande d'Alexandre II, roi d'Écosse, il aurait regagné sa patrie en compagnie d'un petit groupe de frères prêcheurs. De fait, une tradition assez bien établie voit en lui le fondateur des premiers couvents écossais (Édimbourg, Aberdeen, Perth, etc.). Sur la proposition des évêques de St Andrews, Dunkeld et Brechin, qui en avaient été chargés par le S.-Siège, Clément fut appelé, en 1233, à occuper le siège de Dunblane et, s'il faut prêter foi à la chronique de l'abbaye de Melrose, il aurait été sacré, le 4 sept. de cette année par William, évêque de St Andrews. Au témoignage d'une lettre de Grégoire IX (11 juin 1237), le diocèse de Dunblane était resté vacant durant de nombreuses années. Clément travailla assidûment à le relever de ses ruines. C'est lui aussi qui assura, de 1241 à 1250, l'administration du siège d'Argyll. En 1247, notre évêque fut chargé de prêcher la croisade en Écosse et de réunir des subsides. De même, en 1255, Rome lui demanda, en compagnie des abbés de Melrose et de Jedburgh, de s'informer du bien-fondé de certaines accusations portées contre Gamelin, chancelier d'Alexandre III et évêque élu de St Andrews. La date exacte de sa mort n'est pas connue; on la place ordinairement en 1258. Prédicateur de renom, on attribue à Clément, avec un recueil de sermons, une Vie de S. Dominique probablement perdue. L'Écosse a conservé son souvenir et,

lors du VIIe centenaire de sa nomination au siège de Dunblane (1933), l'Église presbytérienne célébra un « commemorative service in honour of St Clement ».

L. Auvray, *Les registres de Grégoire IX*, n. 3742. — J. Dowden et J. Maitland Thomson, *The bishops of Scotland*, Glasgow, 1912, p. 196-98. — *Melrose chronic*, éd. J. Stevenson, Édimbourg, 1837, p. 143. — Quétif-Échard, I, 111, 149. — A. Ross, *Bishop Clement of Dunblane*, dans *Blackfriars*, 1946, p. 122-26. — Stephanus de Salaniaco, *De quattuor in quibus...* [= *Monumenta ord. Praed. hist.*, 22], Rome, 1949, p. 101, 188.

M.-H. Laurent.

26. CLÉMENT, moine de **LANDÉVENNEC** au IXe s. Nommé et loué vers 880 par Wrdisten dans sa *Vie* de S. Guénolé comme l'auteur d'une hymne écrite entre 857 et 874 en l'honneur de ce même saint, Clément mourut jeune. Ce qui fait l'intérêt de cette hymne *(Alme dignanter)*, poésie alphabétique de 23 strophes, transcrite dans le même ms. que le cartulaire de Landévennec, c'est qu'elle constitue le plus ancien texte connu concernant S. Guénolé et le « roi » Gradlon. D'après certains critiques, Clément serait en outre l'auteur d'une première rédaction en prose de la *Vie*, que Wrdisten se serait borné à reproduire en l'amplifiant de formules pieuses, et aussi de la 1re partie de la *Vie* versifiée. Ces attributions sont contestables.

En complément de la bibliographie donnée par F. Duine dans son *Memento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne*, 1918, p. 47 et 48, consulter Jourdan de La Passardière, *A propos du cartulaire de Landévennec*, dans *Bulletin diocésain... de Quimper et de Léon*, 1922, p. 268-74.

H. Waquet.

CLÉMENT DE ROME, augustin. Voir Bartolomei *(Clemente)*, *D. H. G. E.*, VI, 1051.

27. CLÉMENT SCOT (1), *Clemens Scottus*, évêque hérétique, vers le milieu du VIIIe s. Quelques anciens historiographes (Baronius, Fabricius, etc.) l'appellent sans raison Claudius Clemens (par suite, sans doute, d'une confusion initiale avec le Clemens Scottus de l'art. suivant). Il ne nous est connu que par les démêlés qu'il eut, en même temps qu'Aldebertus (voir Adalbert, I, 442), avec S. Boniface. Son activité, sa doctrine et ses condamnations sont rapportées dans les lettres 57, 59, 60, 62, 77 de S. Boniface et de son correspondant le pape Zacharie (*Epist. S. Bonifacii*, éd. Dümmler, *M. G. H.*, *Ep.* III, 313 sq.). Voir aussi la *Vita Bonifacii* de Willibald (*M. G. H.*, *SS.*, II, 331-353) et les *Acta* du concile romain du 25 oct. 745 (Mansi, XII, 373 et, mieux, *M. G. H.*, *Ep. III*, 316-22). D'après ces documents, l'Irlandais Clément, évêque itinérant, troublait entre 743 et 747 le pays d'Austrasie, tant par ses mœurs déréglées que par ses attaques contre la discipline et la doctrine traditionnelles touchant, notamment, le célibat ecclésiastique, la descente du Christ aux enfers et la prédestination. Boniface le condamna à la réclusion dès 743 et un synode renouvela probablement cette condamnation; mais apparemment sans effet, car aussitôt Boniface réclama l'intervention du pape Zacharie auprès de Carloman. Le pape traita l'affaire en concile le 25 oct. 745 et déposa Clément en même temps qu'Aldebert. Cependant, en 747, les hérétiques troublaient toujours l'ordre et le pape conseilla à Boniface de réunir lui-même un nouveau concile pour réexaminer leur cas. Après quoi, ajoutait-il, s'il en était besoin, *praedictos ad nos dirigatis viros ut profunda inquisitione coram sede apostolica eorum inquiratur causa* (*Ep. LXXVII; ibid.*, p. 349). Nous ne connaissons pas la suite de cet épisode auquel Boniface attachait beaucoup d'importance. Mais il est possible qu'on trouve une dernière trace de notre Clemens Scottus dans le *Clemens peregrinus* qui adressa vers 772 une lettre au duc de Bavière Tassilo II (publiée par Dümmler, *M. G. H.*, *Ep. IV*, 496-97).

Outre les biographies de S. Boniface, voir A. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, I, 1922, p. 514-27 et J. F. Kenney, *The Sources for the early history of Ireland*, I, 1929, p. 522-23 et 526-27.

M. Cappuyns.

28. CLÉMENT SCOT (2), *Clemens Scottus*, professeur à l'école palatine, mort après 826. Depuis Trithème, Bale, Bellarmin et Fabricius, on l'a appelé souvent Claudius Clemens (voir, à ce sujet, M. Cappuyns, *Jean Scot Érigène*, Louvain, 1933, p. 62). Nous ne savons rien de sa vie sauf qu'il était irlandais et enseignait à l'école du palais sous Charlemagne et Louis le Pieux. Il s'intitule lui-même *Clemens grammaticus* dans la dédicace de son *Ars grammatica* (*M. G. H.*, *Poetae lat.*, II, 670). Du récit fantaisiste de Notker Balbulus (*De gestis Karoli Magni*, 1; *M.G.H.*, *SS.*, II, 731), qui lui fait jouer le rôle d'écolâtre dès avant l'arrivée d'Alcuin en Gaule, rien n'est à retenir. Il semble bien, cependant, qu'il résidait déjà à la cour, soit comme disciple, soit comme collègue d'Alcuin, au moment où celui-ci s'installa à S.-Martin de Tours (796), et qu'il lui succéda comme chef de l'école, malgré la présence de Frédégise. C'est ainsi qu'on explique le mieux les attaques de Théodulphe d'Orléans (*Carmen ad Carolum*, *M. G. H.*, *Poetae lat.*, I, 483), en 796, contre l'influence irlandaise à l'école palatine, et les plaintes d'Alcuin lui-même au sujet de la *schola* devenue *aegyptiaca* (*Ep. CXLV ad Carolum* de 798; *M. G. H.*, *Ep. IV*, p. 231). Clément resta néanmoins à la tête de l'école après la mort de Charlemagne (814) et jusqu'en 826, comme il résulte d'un poème anonyme adressé à Prudence, futur évêque de Troyes, avant 817 (*M. G. H.*, *Poetae lat.*, I, 581) et du panégyrique *In honorem Ludowici* d'Ermoldus Nigellus (*M. G. H.*, *Poetae lat.*, II, 69) qui signale sa présence à la cour en 826. L'abbé Ratgarius de Fulda (802-817) lui envoya plusieurs élèves, parmi lesquels le moine Modestus (*Catal. abbat. Fuld.*; *M. G. H.*, *SS.*, XIII, 272). Il forma également le jeune Lothaire, né en 795 (*Ars grammatica*, *Carmen dedic.*; *M. G. H.*, *Poetae lat.*, II, 670). Il est possible qu'il soit allé mourir à Wurtzbourg, centre d'émigration irlandaise, car nous trouvons son nom dans un nécrologe de cette ville : *IV Kal. Iunii Clementis magistri palatini* (éd. E. Dümmler, dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, VI, 1866, p. 115).

Clemens Scottus a écrit un *Ars grammatica*, dédié à son ancien élève Lothaire : *Principi augustissimo Hlotario filio domni Hludowici Imperatoris*, ce qui suggère la période 817-820. Ce manuel couvre dans quelques mss. trois traités : un *De grammatica* proprement dit; un *De metris;* un *De barbarismo*. Il en existe plusieurs éditions partielles. Le texte complet a été publié par J. Tolkiehn dans *Philologus*, *Supplementband XX*, 1928 (voir à ce sujet K. Barwick, dans *Gnomon*, VI, 1930, p. 385-395). C'est sans doute à tort que le ms. *Rouen 1409* (XIIe s.) attribue à Clemens Scottus la *Solutio I* d'un problème qui fait probablement partie des *Aenigmata* de Thomas Scottus (texte publié par M. Manitius, dans *Neues Archiv*, XXXVI, 1910-11, p. 68-72).

Voir M. Manitius, *Geschichte der lat. Lit. des Mittelalters*, I, 1912, p. 456-58 et J. F. Kenney, *The Sources for the early history of Ireland*, I, 1929, p. 531-49.

M. Cappuyns.

CLÉMENT-AUGUSTE DE BAVIÈRE. Voir Bavière *(Clément-Auguste de)*, *D. H. G. E.*, VII, 2-3.

29. CLÉMENT (Claude), jésuite, né à Ornans (Doubs) en 1596, † à Madrid en 1642. Entré au novi-

ciat en 1612, il enseigna les humanités et la rhétorique à Lyon et à Dole. Sa réputation d'érudit le fit appeler à Madrid pour y enseigner les antiquités grecques et latines au collège impérial fondé par Philippe II.

Œuvres : *Ecclesiae Lugdunensis christiana et humana maiestas*, I, Lyon, 1623 : c'est un discours d'ouverture des classes au collège de Lyon en 1622. — *Clemens IV eruditione, vitae sanctimonia, rerum gestarum gloria et Pontificatu maximus*, Lyon, 1624 : un panégyrique plutôt qu'une histoire. — *Musaei sive bibliothecae tam privatae quam publicae exstructio, cura, usus...*, Lyon, 1635 : traité de l'organisation d'une bibliothèque, du classement, etc., avec description de la bibliothèque de l'Escurial et discours sur l'amour des belles-lettres prononcé à Dole en 1627. Moreri, tout en lui reconnaissant de l'érudition, lui reproche du « babil » et « du fatras », en un mot des longueurs. — Le P. de Colonia, dans son *Histoire littéraire de Lyon*, lui attribue encore d'autres œuvres, entre autres une *Isagoge* ou introduction à la rhétorique. Il collabora à la *Tabula chronologica...* du P. Théophile Raynaud, en faisant la table chronologique de l'A. T. — *Dissertatio christiano-politica ad regem Philippum IV in qua Machiavelismus iugulatur a sapientia Hispanica et Austriaca*, Madrid, 1636 : œuvre dont on fit grand cas en Espagne, sans doute à cause de sa portée politique. C'est une violente critique de la politique extérieure de Richelieu. En 1637, on en fit une nouvelle édition latine à Alcala et une traduction espagnole qui connut de nombreuses rééditions. — Enfin : *Tablas chronologicas, en que se contienen los successos de España, Africa, Indias orientales y occidentales hasta el año 1612*, Madrid, 1643. Les tables furent continuées jusqu'en 1689 par le licencié Vincente José Miguel (Valencia, 1689). — Le *Memorial Español*, Madrid, 1861, contient de nombreuses lettres du P. Clément, de 1635, 1636, 1637, dans les vol. XIII, XIV, XV, XVI. — Il laissa un ouvrage ms. *De gentilitiis symbolis ac lesseris.*

Southwell, II, 1225-28. — *Enc. Espasa* et Moreri.
A. de Bil.

30. CLÉMENT DE BIZON (Augustin-Jean-Charles), 1717-1804, prêtre janséniste, év. constitutionnel de S.-et-O., né le 8 sept. 1717 à Créteil, d'une famille de magistrats, se vit refuser l'admission au sous-diaconat par Mgr de Vintimille, parce qu'il s'obstinait à ne pas signer le formulaire. Il s'adressa à Caylus, év. janséniste d'Auxerre, qui le nomma, le 17 déc. 1741, chan. de la cathédrale d'Auxerre, puis trésorier de l'église S.-Germain de cette ville. En 1752, Caylus l'envoya en mission en Hollande auprès des jansénistes; il y retourna en 1762. Entre temps, on l'avait vu à Rome au conclave de 1758 où il intrigua contre les jésuites.

En 1786, il se démet de ses fonctions et se retire à Livry, près de Paris. Quand la Révolution éclate, il se montre favorable aux idées nouvelles et publie des brochures sur la Constitution civile du clergé. Le 27 déc. 1793, une perquisition est faite à son domicile et, en févr. 1794, il est enfermé à la maison des Bénédictins anglais, qui servait de prison. Il y reste jusqu'au 9 oct. 1794; dès sa libération, il s'occupe de faire élargir les autres prêtres détenus et de faire rouvrir les églises.

Il fut l'artisan de l'entente des évêques constitutionnels qui forma le « Presbytère ». Il déploya un grand zèle pour faire pourvoir les sièges vacants. Il imagina un système de vote par paroisses, pour éviter des rassemblements susceptibles de porter ombrage au gouvernement : il fut élu selon ce système év. de S.-et-O., le 28 janv. 1797, sacré à Versailles le 12 mars suivant; Grégoire prêcha à la cérémonie. Clément prit de nombreuses initiatives : par ex. en faveur de la liturgie en français, il publia en 1799 un *Sacramentaire* en français, pour concilier le dimanche et le décadi. Il fut combattu par une partie de son clergé. Il prit sa retraite le 16 août 1801, mais sans interrompre son activité, qui se tourna vers des travaux d'érudition : il composa un petit ouvrage sur les antiquités de Créteil, se livra à des supputations sur l'emplacement du paradis terrestre.

Il meurt à Livry le 20 mars 1804; ses obsèques à S.-Jacques-du-Haut-Pas sont l'occasion d'une manifestation janséniste : son corps est porté à bras au cimetière de Ste-Catherine.

Clément était un prêtre possédé d'un zèle dévorant. C'était un brasier; « on ne saurait s'en approcher sans être soi-même embrasé », dit un correspondant de Grégoire. Il était regardé comme un saint.

Beaucoup de ses lettres sont dans la Collection Le Page (Bibliothèque janséniste). Vingt-quatre vol. de papiers, venant de lui, se trouvent au séminaire de S.-Sulpice.

Charles-Jacques Saillant, *Mémoires secrets sur la vie de M. Clément*, 1812, in-8°. — Masson, *Le cardinal de Bernis*, Paris, 1884, p. 284. — Pisani, *L'Égl. de Paris et la Révol.*, Paris, 1910, II et III, *passim*. — F. Lorin, *Deux év. constit. de S.-et-O.*, dans *Mém. de la Sté archéol. de Rambouillet*, Versailles, 1913, p. 385 sq. — J.-M. Alliot, *Le clergé de Versailles pendant la Révol. fr.*, Versailles, 1913 (cf. compte rendu dans *R. H. É. F.*, 1914, p. 396). — Gazier, *Hist. gén. du mouv. jans.*, Paris, II, 1922, p. 110, 163. — Ch. Porée, *Cahiers des curés du bailliage d'Auxerre*, Paris, 1927, *passim*.
C. Laplatte.

CLÉMENT DE BOISSY (Athanase-Alexandre), polygraphe français (1716-93). Voir *D. T. C.*, III, 199-200.

CLÉMENTIEVSKY (Irénée), théologien russe, évêque de Tver (1792), archevêque de Pskov (1798), † 1818. Voir *D. T. C.*, III, 201.

CLEOBIOS, gnostique du IIe s. Voir *D. T. C.*, III, 223-24.

CLÉOMÈNE, hérétique du IIIe s. Il ne nous est connu que par les *Philosophoumena*. S. Hippolyte le présente comme un disciple d'Épigone, disciple lui-même et diacre de Noët de Smyrne. Il habitait Rome et y ouvrit une école qui gagna de nombreux adeptes au monarchianisme. Hippolyte ajoute que l'évêque Zéphyrin permit à tous ceux qui le lui demandèrent d'aller suivre l'enseignement de Cléomène. Cette autorisation, jointe à la faveur dont jouissait Cléomène auprès de Calliste, diacre de Zéphyrin, valut au docteur une haute considération. Sa doctrine se résumait, paraît-il, dans cette profession de foi que répétait Zéphyrin : « Je ne connais qu'un Dieu, le Christ Jésus, et en dehors de lui aucun autre qui soit né et qui puisse souffrir. » On peut, il est vrai, se demander si la formule, mise sur les lèvres du pape, était bien la sienne; du moins traduit-elle la pensée de Cléomène, pour autant que nous pouvons la connaître. Cléomène n'a pas laissé d'autres traces dans l'histoire. Le principal représentant de sa doctrine fut son disciple Sabellius, homme entreprenant et audacieux, qui devint plus tard chef de la secte et lui donna son nom.

Hippolyte, *Philosoph.*, IX, 7. — Hagemann, *Die römische Kirche und ihr Einfluss auf Disciplin und Dogma in der ersten drei Jhtn*, Fribourg, 1864. — Harnack, art. *Monarchianismus*, dans *P. R. E.*, XIII, 303-36. — G. Bardy, art. *Monarchianisme*, dans *D. T. C.*, X, 2193 sq. — B. Capelle, *Le cas du pape Zéphyrin*, dans *Rev. Bénéd.*, 1926, p. 321 sq. — A. d'Alès, *La théologie de S. Hippolyte*, Paris, 1909. — J. Lebreton, dans Fliche-Martin, *Hist. de l'Église*, II, 98-103.
G. Bardy.

CLÉONICE, *Cleonicus*, et **STRATONICUS** (24 juill.), sont cités par O. Cajetanus et Ferrarius comme martyrs à Lentini (Leontini), en Sicile. Les noms de ces saints, comme leurs actes, proviennent des actes de S. Alphius qui sont sans valeur (*supra*, II, 676).

A. S., juill., V, 495. — *B. H. G.*², 57-62. — O. Cajetanus, *Vitae sanctorum siculorum*, I, 75. — *Mart. Rom.*, 182.

R. Van Doren.

CLEOPAS (Denys), théologien grec (1816-61). Voir *D. T. C.*, III, 224-25.

CLÉOPATRE (Bse), veuve (19 oct.). D'après les actes de S. Vare, martyr d'Égypte du IVe s., elle recueillit le corps du saint et le transféra en Palestine.

A. S., oct., VIII, 423-426. — *B. H. G.*, 1862-63. — Martinov, *Ann. Eccl. graeco-slav.*, 1864, p. 252. — *Mart. Rom.*, 462-463.

R. Van Doren.

CLÉOPATRIS (Κλεοπατρὶς), évêché de la province d'Égypte Ire, dépendant d'Alexandrie. Le site de la ville est au moderne Sersena, à 10 km. au nord de Menouf, dans la partie méridionale du delta.

On connaît quatre évêques de Cléopatris : Isaac fut un de ceux que sacra Mélèce, l'adversaire de S. Athanase (Athanase, *Apologetica contra arianos*, *P. G.*, XXV, 37 B). Le patriarche Théophile sacra Ophelius, probablement en 401 (3e homélie pascale, *P. L.*, XXII, 828). Alexandre prit part au concile d'Éphèse, en 431 (Mansi, IV, 1220 E). Théophile assista au pseudo-concile d'Éphèse en 449 (J. Flemming, *Akten der Ephesinischen Synode vom J. 449 syrisch*, p. 9, l. 24).

Le titre de Cléopatris ne semble pas encore avoir été conféré dans l'Église romaine.

Kesse, dans Pauly-Wissowa, XI-1, 789. — Le Quien, II, 527-28.

R. Janin.

CLÉOPATRONIE (Sainte), 8 mars. D'après les actes fabuleux de S. Viventius (13 janv.), elle était fille de Dacien, gouverneur de l'Asie mineure (IVe s.). Possédée du démon pendant dix-huit ans, elle fut délivrée miraculeusement par le saint et se consacra dès lors au service du Christ et des martyrs.

A. S., mars, I, 757-758. — *B. H. L.*, 8725. — *Mart. Rom.*, 20.

R. Van Doren.

CLERA (Κλῆρα), évêché de la province de Phrygie Salutaire, dépendant de Synnade. Il ne figure que sur les listes tardives, comme celle de 1022-25 (G. Parthey, *Hieroclis Synecdemus et Notitiae graecae episcopatuum*, Berlin, 1866, p. 115, n. 348) et celle qui remonte à Michel Paléologue (*ibid.*, p. 254, n. 313). Il est certain cependant que la ville fut dotée d'un évêché beaucoup plus tôt, puisqu'on trouve au concile de 879 Photius τῶν Κλήρων (Mansi, XVII-XVIII, 376 E).

La Consistoriale n'a pas inscrit Clera dans ses listes, sans doute parce que l'évêché était trop tardif.

R. Janin.

CLERCK (John), prêtre anglais († 1552). Voir *D. T. C.*, III, 225.

CLERCS RÉGULIERS DE LA CONGRÉGATION DE S.-PAUL. Voir Barnabites, *supra*, VI, 854-58.

CLERCS RÉGULIERS MINISTRES DES INFIRMES. Voir Camilliens, *supra*, XI, 606-07.

CLERFAY, abbaye au dioc. d'Amiens, arr. de Péronne, cant. d'Acheux, comm. de Varennes. Il est fort possible que l'emplacement ait servi au culte des Gaulois. Vers 1136, Hugues de Campdavaine, comte de S.-Pol, y fonda une abbaye; elle dépendait de la congrégation d'Arrouaise établie en 1097 avec la règle des chanoines de S. Augustin; elle en était la douzième maison (v. Arrouaise, IV, 728). Clerfay fut toujours sous la protection des rois de France et ne payait aucune redevance au fisc. Mais Anselme, comte d'Encre, fils du comte de Campdavaine, en confirmant la donation faite par son père, se réserva un quart de la dîme, laissant un autre quart à l'abbé et le reste au monastère de Corbie. Cette dernière clause fut une source de nombreuses difficultés : les moines de Corbie, profitant de ce que l'église de Clerfay se construisait sur un terrain leur appartenant, prétendirent s'opposer à son achèvement et menacèrent de la détruire. Un bref de Rome du 4 déc. 1172 fait défense aux abbés de Corbie de prendre les armes contre les religieux, d'user de violence pour les chasser; un autre bref en date du 5 sept. 1173 oblige l'abbé de Clerfay à donner satisfaction à celui de Corbie et des experts obligent celui-ci à abandonner le terrain moyennant une redevance qui malheureusement ne fut pas souvent payée; d'autres dettes s'y ajoutèrent et les deux maisons furent en lutte, spécialement entre 1350 et 1378.

En 1635, l'abbaye était en pleine splendeur, lorsque les Espagnols envahirent la contrée. Une première fois, les Croates se contentèrent d'emmener les religieux; mais les soldats du comte de Rambures, toujours avides de combat, harcelèrent tant l'ennemi que celui-ci fit sauter les bâtiments et brûla toutes les archives en 1637.

Liste des abbés : Elle est difficile à reconstituer en raison de l'incendie rappelé ci-dessus. — Jean, le premier à qui fut conférée la direction de la maison, est mentionné dans des chartes de 1147 et 1159. — Heinfroy assista au chapitre de 1177. — Robert Polle a son nom dans une charte de Théobald, évêque d'Amiens, en 1185. — Daniel était présent en 1189 à une sentence arbitrale rendue par Pierre, év. d'Arras, entre l'abbaye d'Arrouaise et le chevalier Jean de Villers. — Gauthier. — Sylvain. — Nicolas. — N. était à la tête de la maison en 1220 et vivait encore en 1250. — Robert fut élu en 1277 définiteur au chapitre de la congrégation d'Arrouaise alors en proie à un schisme. Vers 1254, l'abbaye de Corbie abandonne ses droits à percevoir sur Clerfay pour en augmenter la bibliothèque. — Guillaume, † le 12 mars 1344 ou 1345. — N. fut en difficulté continuelle avec l'abbaye de Corbie. — Jean II fut nommé en 1457; il ne succéda donc pas immédiatement au précédent. En 1471, Louis XI ayant refusé de ratifier le traité qui donnait à Charles le Téméraire Amiens, S.-Quentin et la prévôté de Vimeu, celui-ci détruisit une première fois le monastère qui fut rétabli quelques années après. — N., mentionné en 1490. — Antoine Ier Marin, était à la tête de la maison en 1508. — Antoine II Lequien, chanoine d'Amiens, est nommé en 1557. Nouvelle contestation en 1562 et 1563 avec l'abbaye de Corbie pour des redevances. — Becquet est chargé de l'économat en 1590. — Philippe de Viole, † 1605. — L'abbaye est désormais en commende sous le cardinal Duperron, archevêque de Sens, † 1618. — Jean Marissal était chanoine, trésorier de S.-Martin de Picquigny, prieur de N.-D.-sur-le-Mont, curé de Brailly, chapelain de S.-Nicolas d'Ailly et aumônier du comte de S.-Pol, quand il fut appelé à la tête du monastère. — Antoine Lhoste, syndic du clergé du diocèse, devint abbé commendataire en 1633; la maison servait de refuge aux populations voisines contre l'ennemi qui la détruisit en 1637. Les religieux durent se disperser. — Louis de Bernage, chan. de l'Église de Paris, aumônier de Louis XIII, n'a pas de quoi acquitter les charges; † év. de Grasse en 1675. — Eustache Fiévin, 1661, était clerc et aumônier du roi. — François

Cottin, curé de Marly et aumônier du roi, obtint l'abbaye en commende en 1690. L'abbé d'Arrouaise Hatté entreprit en 1693 de la relever; Cottin opposait que les revenus n'étaient pas suffisants pour entretenir le nombre de religieux déterminé et se contenta d'une pension de 2 000 l., abandonnant les bénéfices à l'abbaye d'Arrouaise. — Louis Fauvel, clerc de la chapelle du roi et chantre de l'église royale de S.-Quentin reçut l'abbaye en 1701 et la garda jusqu'en 1742; en 1729, il n'y avait que trois religieux. — François-Joseph-Gaston de Pratz de Pressy était vicaire général de Boulogne, dont il devint év. en même temps qu'abbé de Clerfay, 1742; il n'y eut bientôt plus de religieux et Mgr de la Motte, év. d'Amiens, envoya deux prêtres pour desservir Forceville et Péalvilliers; il y passa dix jours en 1746. — Jean-François d'Hesselin, vicaire général de l'archevêque de Sens, est pourvu de l'abbaye en 1745 et y meurt en 1771. — Adrien-Antoine de Lestocq, doyen de la cathédrale d'Amiens, vicaire général du diocèse, se servait des bâtiments comme d'un château et recueillait tous les fruits à seule charge de faire dire une messe basse les dimanches et jours de fête pour les paysans des environs : il n'y avait plus de religieux. A la Révolution, A.-A. de Lestocq fut mis en prison où il mourut; l'abbaye fut vendue comme bien national; une ferme est à la place.

A. de Cardevacque, *Le canton d'Acheux, départ. de la Somme*, Amiens, 1883, p. 47-88. — Daire, *Histoire du doyenné de Mailly*, Bibl. Amiens, ms. *507*, p. 18; *Histoire des doyennés du dioc. d'Amiens*, Abbeville, 1912, II, p. 259. — Darsy, *Bénéfices du dioc. d'Amiens*, Amiens, 1869, I, p. 319. — Labourt, *La bête Canteraine, légende picarde*, Amiens, 1864. — *Gallia Christiana*, 1751, X, 1329-30.

A. Molien.

CLERICUS, martyr cité au martyrologe hiéronymien les 10 et 11 juill., est une lecture défectueuse de Glicerus (Glycerius), le saint d'Antioche (14 janv.). Ce nom revient encore le 27 août; mais, cette fois, il doit se joindre à celui de Sérapion, *clerc* martyr.

An. Boll., 1922, p. 65. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 40, 366, 367, 471.

R. Van Doren.

CLERMONT. — **I. LA VILLE.** — I. Origine et extension. — C'est au Ier s. de notre ère que l'agglomération qui devait plus tard porter le nom de Clermont prit naissance. Strabon signale une localité gauloise, *Nemossos*, que l'on situe généralement à l'emplacement de Clermont. Il y aurait eu là sans doute un lieu sacré.

Mais, à l'époque de la conquête romaine, l'oppidum le plus célèbre du territoire des Arvernes était Gergovie, établi sur un plateau basaltique haut de 703 à 764 m., site défensif qui fit reculer les légions de César. C'était évidemment un refuge particulièrement favorable, aux pentes raides, mais à qui sa position élevée et somme toute malaisément accessible, interdisait de devenir une ville importante aux époques paisibles.

La Gaule conquise, Gergovie s'éteignit lentement, soit que les Romains n'aient pas cru nécessaire de maintenir une localité à laquelle s'attachaient tant de souvenirs glorieux de l'indépendance gauloise, soit plutôt que le plateau, balayé par les vents, offrît peu de commodités aux hommes quand la paix romaine eut écarté la guerre du centre de la Gaule. Mais Gergovie resta occupée par une population d'artisans jusque sous le règne de Néron, semble-t-il, et même les fortifications furent entretenues.

Cependant une nouvelle agglomération naissait un peu plus au Nord, à l'emplacement de *Nemossos* qui changea son nom en celui d'*Augustonemetum*. Le nouveau site offrait de meilleures chances de prospérité. La butte volcanique qui allait former le noyau de la nouvelle ville est haute seulement de 410 m. Elle se dressait au milieu d'une plaine, que des plateaux entouraient à quelque distance, au Nord, au Sud et à l'Ouest, tandis qu'à l'Est elle s'ouvrait largement sur la Limagne. La butte elle-même, dont les abrupts étaient beaucoup plus accentués qu'à présent, pouvait devenir, le cas échéant, un site défensif. Elle fut occupée, semble-t-il, par des édifices publics, peut-être un forum, la curie municipale, un temple consacré à Apollon. Aujourd'hui elle est dominée par la cathédrale. Tout autour, dans la plaine, s'étalaient les constructions particulières. Dans la partie sud notamment, les fouilles ont mis à jour des substructions d'habitations luxueuses, des mosaïques, des restes de thermes, etc. La ville occupait ainsi une très grande étendue, mais il y avait certainement des espaces libres et de vastes jardins. A la périphérie s'alignaient d'importants cimetières. Un aqueduc conduisait jusqu'à la partie la plus élevée les eaux de la montagne. Récemment on retrouvait aux abords de la cathédrale de longues galeries d'époque gallo-romaine, qui devaient servir à la distribution de l'eau potable dans les différents quartiers.

Rien ou bien peu ne subsiste des monuments de cette époque. Grégoire de Tours nous a décrit le fameux temple *Vasso Galate*. On sait à présent qu'il se dressait à l'Ouest, hors de la ville. Le souvenir de son nom s'est conservé dans celui de la place de Jaude qui se trouve à proximité de l'endroit où ses fondations ont été récemment retrouvées.

Au IIIe s., les invasions barbares transformèrent profondément la ville. Selon une tradition rapportée par Grégoire de Tours, elle aurait été pillée et détruite par les Alamans du roi Chrocus, qui auraient en particulier jeté à bas le temple *Vasso Galate*. Il dut en être d'*Augustonemetum* comme de bien d'autres cités de la Gaule. Il s'agissait de villes ouvertes dont la richesse attirait les Barbares et qui pratiquement n'offraient que peu de moyens de défense. La ville ne se releva pas complètement de ses ruines. Mais elle sentit, devant les périls des temps, le besoin de s'entourer de fortifications, sur un périmètre très réduit. C'est au IIIe ou au IVe s. que la butte fut protégée par une enceinte garnie de tours. Cette enceinte, connue au Moyen Age sous le nom d'*Enceinte des cinq portes*, n'a disparu complètement qu'au début du XIXe s. et M. Pierre Fournier a pu en déterminer le tracé général. Elle avait un périmètre d'environ 710 m. et l'espace entouré ne dépassait guère 2 ha. C'était donc là une très petite ville dont la population ne pouvait guère dépasser 750 habitants. Cinq portes y donnaient accès qui au Moyen Age étaient : à l'Ouest la porte de la Monnaie et celle de la Terrasse; au Sud, la porte Dalmas; à l'Est celle du Terrail; au Nord celle de la Poterne.

La partie de la butte ainsi délimitée par l'enceinte fut la *Cité*. Le mot *civitas* qui s'appliquait à l'époque romaine à la circonscription administrative, devint aux environs du Ve s. celui de la ville qui en était le chef-lieu, spécialement quand il s'agissait d'une ville siège d'un évêché. On sait que, dans bien des cas, le nom même du peuple, qui était à l'origine de la *civitas*, devint le nom même de l'agglomération. *Augustonemetum* n'échappa pas à la loi commune. Savaron donne de nombreux exemples tirés de Sidoine Apollinaire, de Grégoire de Tours ou des Vies de saints, où *Augustonemetum* est dite *Arvernia, Arvernis;* et c'est peut-être par respect de cette tradition qu'au XVe s. encore, les évêques de Clermont s'intitulaient évêques d'Auvergne.

Mais dès le VIIe s. la butte centrale fortifiée prit le nom de Clermont, dénomination qui lui venait sans

doute de la couleur blanche de son sol; et ce nom finit par l'emporter sur les autres pour désigner l'agglomération tout entière. Mais, au XVIIe s. encore, les habitants des bas-quartiers parlaient d'aller à Clermont quand il ne s'agissait pour eux que de gravir l'escarpement qui les menait à la cathédrale.

Cependant, dès le haut Moyen Age, les pentes de la butte et la plaine avoisinante s'étaient peuplées. Au Nord-Ouest, très anciennement, vivait une communauté de marchands syriens et juifs dans le quartier de Fontgiève *(Fons Judea)* et c'est à proximité que les premiers chrétiens s'établirent. Ils y construisirent leurs églises, y concentrèrent leurs cimetières et ce territoire prit le nom de *vicus christianorum* pour devenir plus tard le quartier de S.-Allyre.

D'autre part, la ville était devenue depuis l'époque romaine un important carrefour de routes. L'une, vers l'Ouest, escaladait le plateau dans la direction de Limoges; une autre, à l'Est, se dirigeait vers Lyon en passant par Thiers et coupait la grande route qui menait vers le Languedoc; une autre enfin, dite la Chaussée de Claudius, par Riom et Néris allait vers le Berri.

C'est au débouché de cette dernière route que, dès le VIIIe s. et peut-être avant, se forma au Nord-Est de la ville un quartier commerçant : le Port. Il donna bientôt naissance à une paroisse, N.-D.-du-Port, et prit d'autant plus d'importance que de ce côté la pente était relativement douce et que là aboutissaient de grandes routes. Au cours du Moyen Age, un autre quartier se greffa sur le versant ouest pour former la paroisse S.-Pierre. Sur la partie sud du plateau, qu'un léger vallon séparait de la Cité, une autre agglomération forma la paroisse de S.-Genès, si bien que, dès le Moyen Age, la Cité se trouva flanquée de trois côtés par trois protubérances : le Port, S.-Pierre et S.-Genès; et la ville prit alors ce plan en forme de trèfle, qu'elle a gardé jusqu'à l'époque contemporaine. A une date indéterminée, chacun de ces quartiers fut lui-même entouré de murailles, ainsi que le *burgus Prepositalis*, ainsi nommé parce qu'il dépendait du prévôt du chapitre de la cathédrale et qui s'accola à la lisière sud de la paroisse de S.-Pierre. Son existence est attestée dès le XIe siècle.

C'est probablement vers la fin du XIVe s., vraisemblablement sous le règne de Charles V, au moment où la guerre anglaise mit l'Auvergne en danger, que Clermont sentit la nécessité de s'entourer d'une unique enceinte qui devait protéger la ville tout entière. Depuis le XIIIe s., deux couvents, celui des Cordeliers et celui des Carmes, s'étaient établis aux abords de la ville, l'un à l'Ouest, l'autre à l'Est. Ces deux couvents furent incorporés à l'intérieur des nouveaux remparts qui englobèrent les trois paroisses, escaladant les rampes et descendant à l'Ouest dans la plaine jusqu'au quartier de Jaude qui resta en dehors. L'Armorial d'Auvergne dressé au XVe s. par le héraut d'armes Revel, le plan de Fuzier qui date de 1575 nous permettent d'imaginer l'aspect des murailles flanquées de nombreuses tours carrées et percées de dix portes, dont des ponts de bois établis au-dessus des fossés permettaient l'accès. La plus importante était la Porte Champet, ou du Champ Herm, située à l'extrémité est de la rue du Port et par où se faisaient les entrées solennelles.

De ces remparts à peu près rien n'a été conservé. Ils subsistèrent jusqu'au XVIIIe s.; mais, à ce moment, ils n'étaient plus qu'une gêne et nuisaient gravement au développement de la ville. Sur bien des points ils menaçaient ruine et leur entretien était inutilement dispendieux. Dès le XVIIe s., quelques aménagements furent entrepris : comblement d'une partie des fossés, démolition d'une partie de la muraille sur le front nord dont l'emplacement devint la place d'Espagne, en souvenir des prisonniers espagnols qui avaient été employés à sa construction. En 1724, l'intendant Bidé de la Granville élargit et termina la place de la Poterne.

Au XVIIIe s., les intendants de la généralité se préoccupèrent de fournir à la ville des entrées plus faciles et de rattacher Clermont aux grandes routes, en particulier à la route Nord-Sud de Paris au Languedoc, qui passait par Montferrand. Dès 1731, Trudaine, devenu intendant de la province d'Auvergne, étudia le problème sans parvenir à le résoudre. Ce fut un de ses successeurs, Ballainvilliers, qui en 1756 proposa à Clermont un plan général d'aménagement dont il put exécuter une partie. Les remparts tombèrent alors sous la pioche des démolisseurs et furent remplacés par de larges avenues. Cependant le problème du rattachement de Clermont à la route de Paris et à la route de Lyon n'avait pu recevoir de solution satisfaisante. Le centre de la ville, avec ses rues tortueuses, aux maisons mal alignées, encombrées par les restes des murailles de l'enceinte gallo-romaine, dont toutes les portes n'avaient pas encore disparu, suscitait les justes critiques des voyageurs étrangers. « Il y a peu de villes en France, disait Legrand d'Aussy en 1787, qui aient des rues aussi gauches, aussi ridicules, aussi bizarrement contournées. Il faut les avoir vues pour s'en former une idée... Je ne crois pas qu'il soit possible à un architecte de former un pareil chaos... »

Cependant, débarrassée de son enceinte incommode, la ville prit à partir du XIXe s. une nouvelle extension. Les quartiers qui s'étaient constitués autrefois autour des grandes abbayes de S.-André, de S.-Allyre, de Chantoin se trouvèrent bientôt unis à l'agglomération principale. Vers 1850, l'établissement de la voie ferrée et la construction de la gare entraînèrent la création de nouveaux quartiers à l'Est. Puis, au XXe s., l'essor de l'industrie, en particulier celle du caoutchouc, fit disparaître les champs, les vignes et les vergers qui s'étalaient entre Clermont et le plateau de Chanturgues, sans épargner les sympathiques maisons de plaisance, le manoir de Chanterane, celui de Bien Assis qui avait appartenu à Florin Périer, le beau-frère de Pascal, et qui durent céder la place aux bâtiments envahissants des usines Michelin. Le terroir, dit d'Entre-Deux-Villes, qui séparait Clermont de Montferrand, fut occupé peu à peu par des casernes ou des usines. A l'Ouest, dans les marais de la Tiretaine, la proximité de Royat attirait peu à peu les maisons d'habitation. L'agglomération clermontoise s'étendait jusqu'au village de Chamalières, puis escaladait les pentes du plateau, pour se relier sans solution de continuité à la ville thermale voisine, Royat.

II. Organisation et Institutions. — A la fin du Moyen Age, les évêques de Clermont se considéraient comme seigneurs de la ville capitale de leur diocèse et parfois ils se donnaient le titre de comtes de Clermont. Mais nous sommes assez mal renseignés sur l'origine de leur pouvoir. Aux premiers siècles du Moyen Age, la ville se trouvait sous la dépendance des comtes d'Auvergne et la présence simultanée des deux autorités, comtale et épiscopale, dut provoquer de nombreux conflits. De son côté, le chapitre cathédral prétendait que la *Cité*, délimitée par l'enceinte des cinq portes, était sous sa dépendance exclusive.

Au XIe s., en 1034, l'évêque Rencon obtint du comte d'Auvergne la cession ou plutôt la restitution de la partie occidentale de la ville qui correspondait à peu près à la paroisse S.-Pierre et que le comte avouait lui-même retenir indûment. Au XIIe s., c'est probablement pour la possession de Clermont que l'évêque Aimeri entra en lutte avec le comte d'Auvergne qui s'empara de la ville avec l'aide d'une partie du chapitre cathédral. L'expulsion de l'évêque déclencha

l'intervention du roi de France Louis VI, qui rétablit Aimeri dans sa ville épiscopale et probablement confirma les droits du chapitre sur l'enceinte des cinq portes. Déjà les comtes, évincés de Clermont, s'étaient, dès le début du siècle, installés à Montferrand, qui devint la ville des comtes, tandis que Clermont restait la ville de l'évêque.

Au cours du XIIe s., des rivalités dans la famille comtale d'Auvergne eurent pour résultat le partage du comté en deux. Il y eut alors deux branches souvent rivales : la descendance de Guillaume VI, dont les successeurs conservèrent le titre de comte d'Auvergne, et celle de Guillaume VII, son neveu, dont les descendants prirent, à la fin du XIIIe s., le titre de comte-dauphin d'Auvergne, du nom du fils de Guillaume VII, Dauphin. A la fin du XIIe s., les deux comtes Guy II et Dauphin entrèrent en lutte contre l'évêque Robert d'Auvergne, frère de l'un et cousin de l'autre; ce qui donna au roi Philippe Auguste l'occasion d'intervenir. Il finit par soumettre les comtes et en profita pour se rendre maître de la plus grande partie de la province.

Ces événements eurent leur répercussion sur le statut de la ville elle-même. Selon le chanoine Audigier, dès le milieu du XIIe s. les comtes s'étaient partagé la ville. Puis, quand la guerre commença entre Guy II et l'évêque Robert, les deux adversaires s'efforcèrent de gagner l'appui des habitants en leur accordant des franchises. En 1198, l'évêque Robert s'engagea par serment à reconnaître certaines libertés à la ville de Clermont et, au même moment, Guy II, par un acte dont il ne subsiste plus qu'une copie d'époque récente, permit aux habitants de constituer une *communitas seu universitas* et d'élire des consuls. C'est donc à cette date que la ville aurait obtenu ses premières garanties. Le mouvement communal, à la même époque, se manifestait à Montferrand qui recevait de son seigneur sa première charte en 1198. Enfin, en juin 1202, le comte Guy II, réconcilié provisoirement avec l'évêque, son frère, lui aurait abandonné ou plutôt laissé en dépôt la partie de la ville qui lui appartenait. Cet acte de 1202 allait avoir au XVIe s. de graves conséquences.

Il semble, en tout cas, qu'au temporel, la situation de la ville de Clermont était loin d'être claire. A partir de 1202, les évêques se considérèrent comme les uniques souverains de la ville épiscopale; mais les comtes d'Auvergne y possédaient encore un château, situé à l'emplacement de la prison actuelle et nommé à la fin du XIIIe s. *le château de Boulogne*. Le chanoine Audigier affirme, d'autre part, que les Dauphins d'Auvergne avaient également des droits de seigneurie sur une partie de la ville.

Du XIIIe au XVIe s., les droits de l'évêque ne paraissent pas avoir été sérieusement troublés. En 1255 cependant, Alphonse de Poitiers, qui avait reçu la Terre d'Auvergne en apanage, émit sur la ville elle-même des prétentions qui furent repoussées par la cour du roi et, en 1269, S. Louis confirma la propriété de la ville à l'évêque, sous condition d'hommage au roi.

Au XIIIe s., les rapports de l'évêque avec les habitants furent assez difficiles. Les bourgeois réclamaient des libertés politiques. Ils formèrent bientôt une confrérie, dite de l'hôpital S.-Barthélemy, où ils s'assemblaient, et nommèrent huit procureurs pour administrer les affaires de la ville. Excommuniés par l'évêque, ils en appelèrent à la Cour du roi qui, par un arrêt de nov. 1251, les débouta en partie. Ils durent prêter serment de fidélité à l'évêque, mais ils conservèrent les clefs des portes et le droit de sceau. De nouvelles difficultés se produisirent : dès 1255, les habitants tentèrent de se soustraire à l'autorité de l'évêque en soutenant les prétentions d'Alphonse de Poitiers qu'ils reconnurent comme leur seigneur. Le roi et sa Cour intervinrent à diverses reprises; mais les accords conclus n'empêchaient ni les troubles ni les émeutes. Les difficultés continuèrent sous Philippe le Hardi et sous Philippe le Bel. Un arrêt, rendu en 1296 en faveur de l'évêque Aymar de Cros, fit perdre aux habitants les quelques libertés qui leur restaient. Tandis que Montferrand et Riom élisaient librement leurs consuls, Clermont continuait à être administré par l'évêque et ses officiers.

A partir du XIVe s., l'évêque est représenté dans la ville par le *baile de la temporalité* ou gouverneur de Clermont, assisté généralement par un lieutenant. Il est chargé de la justice et, la ville se trouvant sous la garde du roi, les appels de ses sentences sont portés devant les juges royaux, spécialement à partir de 1364 devant le bailli royal de S.-Pierre-le-Moûtier à son siège de Cusset.

C'est seulement pendant la guerre de Cent ans que les habitants obtinrent de coopérer à l'administration de leur ville. Par acte du 17 mai 1379, Charles V leur donna le droit de s'assembler et de nommer des magistrats qui reçurent le nom d'élus. Chaque paroisse : le Port, S.-Pierre et S.-Genès, en élisait un. La Cité, qui se trouvait sous la dépendance directe de l'évêque et du chapitre, n'avait pas de représentation. La population laïque devait d'ailleurs y être très faible. Au début du XVe s., aux élus vinrent s'ajouter neuf conseillers à raison de trois par paroisse. Les habitants se réunissaient en assemblées, dites *chapelles*, parce qu'elles se tenaient soit dans la chapelle de l'hôpital S.-Barthélemy, soit dans une chapelle de la cathédrale. L'assemblée désignait les élus et les conseillers au début de chaque année et délibérait sur les propositions présentées par eux. Elle ne pouvait siéger qu'en présence du gouverneur ou de son lieutenant, représentant l'évêque. La ville disposait de peu de ressources et les assemblées tenues dans un espace aussi restreint ne rassemblaient forcément qu'un petit nombre d'habitants. A la fin du XVe s., il apparaît bien que seules quelques familles notables participaient au gouvernement de la ville et se partageaient les charges d'élus et de conseillers.

Il en fut ainsi jusqu'au règne de Louis XI. Le roi, assez mal disposé pour la famille de Bourbon, qui possédait le duché d'Auvergne et dont un des membres était évêque de Clermont, et voulant peut-être aussi récompenser la ville pour le loyalisme qu'elle avait tant de fois témoigné vis-à-vis de la royauté pendant les révoltes de la Praguerie et la guerre plus récente du Bien Public, décida en 1480 que les habitants pourraient nommer, chaque année ou tous les deux ans, trois ou quatre consuls et douze conseillers. La municipalité fut désormais un peu plus indépendante et l'année suivante elle obtint du roi l'exemption de la taille.

Au fond le roi aurait voulu purement et simplement réunir Clermont à la couronne. Le procureur général du roi intenta un procès à l'évêque Charles de Bourbon en s'appuyant sur l'acte de dépôt de 1202 dont nous avons parlé. Le procès ne fut jugé qu'après la mort de Louis XI sous la régence des Beaujeu. Mais, par arrêt du Parlement en date du 21 juill. 1487, rendu sans doute à l'instigation de la régente Anne de France devenue duchesse de Bourbon, l'évêque eut gain de cause. L'affaire fut reprise au XVIe s. quand Catherine de Médicis, héritière du comté d'Auvergne, revendiqua la ville de Clermont qui, selon l'acte de 1202, n'était qu'un dépôt entre les mains de l'évêque et dont il avait usurpé la possession. L'évêque était à ce moment Guillaume Duprat, fils du chancelier de France. Il allégua vainement la sentence de 1487, la prescription, éleva quelques doutes sur l'authenticité de l'acte de 1202. Finalement le Parlement attribua en 1557 Clermont à la reine et la ville se trouva unie au comté d'Auvergne.

Le comté fut légué par Marguerite de Valois, fille de Catherine de Médicis, à Louis XIII et fut réuni, avec la ville elle-même, à la couronne. Enfin, en 1574, le Parlement avait définitivement repoussé les prétentions des comtes de Montpensier qui, dès la fin du xve s., sous l'épiscopat de Charles II de Bourbon et sous celui de Jacques d'Amboise, avaient revendiqué les droits des Dauphins d'Auvergne, à qui ils avaient succédé, sur une partie de la ville.

Clermont, ainsi détaché du temporel épiscopal, reçut de nombreuses marques de la faveur royale. En oct. 1556, Catherine de Médicis avait transformé le consulat en échevinage, composé de quatre échevins, dont Henri IV fixa plus tard le costume, d'un procureur et de vingt et un conseillers, tous élus par l'assemblée, où les marchands avaient la prépondérance. Le clergé et les nobles n'y eurent de représentants qu'au xviiie s., par les édits de 1764 et de 1765.

Une vieille rivalité opposait la ville de Clermont à ses voisines, Riom et Montferrand. Toutes trois se disputaient la prépondérance et les juridictions. Le 1er janv. 1556, Catherine de Médicis fit reconnaître Clermont comme chef et capitale du pays d'Auvergne. Riom était reconnu comme chef et capitale du duché qui d'ailleurs, depuis la confiscation des biens du connétable de Bourbon, ne correspondait plus à rien. Le bailliage royal, établi à Montferrand en 1425, fut supprimé et Riom conserva le siège de la sénéchaussée; mais en 1582 Henri III établit un siège présidial à Clermont.

Enfin, au xviie s., la ville de Montferrand, qui était ville royale depuis le règne de Philippe le Bel, fut réunie à Clermont. Dès 1575, Montferrand avait lancé l'idée de son union avec Clermont en un seul corps de ville. Par l'édit de Troyes, rendu en août 1630, Richelieu, à l'instance du maréchal d'Effiat, prononça la réunion des deux villes et Clermont porta à partir de 1631, date où la réunion fut confirmée, le nom hybride et étrange de Clermont-Ferrand. La cour des Aides, qui fonctionnait à Montferrand depuis 1557, avait été transférée en 1630 à Clermont où l'intendant de la Généralité de Riom vint s'installer, affirmant ainsi la prééminence et la dignité de capitale de l'Auvergne au profit de l'ancienne cité épiscopale.

III. Monuments. — *La cathédrale.* — Au vi^e s., l'évêque Namace aurait fait construire une première église cathédrale où des reliques des SS. Agricol et Vital auraient été déposées. Grégoire de Tours nous en a donné la description. C'était un édifice somptueux, en forme de croix, et de plan basilical. Ce monument disparut à une date et dans des circonstances indéterminées.

En 946, l'évêque Étienne II consacra un nouvel édifice dont les fondations du chœur ont été retrouvées en 1855 sous le chœur de la cathédrale actuelle. Des fouilles effectuées de 1908 à 1910 ont mis au jour une salle rectangulaire entourée d'un couloir étroit, sur lequel s'ouvrent 4 petites loges, qui ont pu servir de chambres funéraires et abriter des reliques. Louis Bréhier estime que la cathédrale élevée par Étienne II à la fin du xe s. présentait déjà un chœur entouré d'un déambulatoire et de quatre chapelles rayonnantes, selon une disposition qui allait devenir celle de toutes les grandes églises romanes d'Auvergne, en particulier de N.-D.-du-Port.

En 1248, l'évêque Hugues de la Tour entreprit la construction d'une cathédrale plus vaste, dans le style des grandes cathédrales du nord de la France. Le premier maître d'œuvre serait Jean des Champs, à qui on attribue la construction du rond-point du chœur et des chapelles rayonnantes entre 1248 et 1287. Il aurait été remplacé par Pierre des Champs, à qui l'on doit peut-être les travées droites du chœur et une partie du transept. Les documents signalent encore le nom de Pierre de Cébazat, vers 1340-1359, qui figure également parmi les maîtres d'œuvre de l'abbatiale de la Chaise-Dieu. On sait seulement que les travaux furent interrompus. La façade et les premières travées de l'église romane d'Étienne II furent conservées jusqu'au milieu du xixe s. En 1866, Viollet-le-Duc fut chargé par Napoléon III de terminer le monument. Il ajouta deux travées au Nord et une travée au Midi, et il construisit la façade. Les flèches des tours furent terminées en 1884.

La cathédrale se compose d'une nef de cinq travées. Elle est voûtée d'ogives sur plan barlong et flanquée de doubles collatéraux. Au cours du xive s., des chapelles furent ajoutées entre les contreforts. Le transept est peu débordant. Le chœur est entouré d'un déambulatoire sur lequel s'ouvrent cinq chapelles rayonnantes. Au-dessus des grandes arcades, court un triforium qui abrite une galerie de circulation et que dominent les grandes fenêtres, au remplage de style rayonnant. A l'intérieur comme à l'extérieur, la décoration est sobre et la pierre de Volvic qui a été utilisée pour la construction donne à l'ensemble un aspect assez austère. Il est vrai qu'au xviiie s. la cathédrale a perdu son jubé qui datait du xve s. et la Révolution a détruit les sculptures des portails, sans épargner la statue de N.-D.-de-Grâce, qui décorait le trumeau du portail nord, sur la place dite « devant Clermont », et qui était l'objet d'une vénération particulière. Cependant la cathédrale possède encore une remarquable série de vitraux du xiiie et xive s. Sur les murs des chapelles du chœur subsistent quelques peintures murales assez bien conservées.

N.-D.-du-Port. — Une première église consacrée à la Vierge aurait été construite dans la paroisse du Port par S. Avit à la fin du vi^e s. Détruite, dit-on, par les Normands vers 864, elle aurait été remplacée par une nouvelle église édifiée par l'évêque S. Sigon à la fin du ixe s. Celle-ci disparut à une date indéterminée. L'église actuelle aurait été construite dans la deuxième moitié du xiie s. et terminée au début du xiiie s.

L'église actuelle comprend un narthex dont les travées correspondent à la nef et aux bas côtés, une nef de cinq travées flanquée de collatéraux surmontés de tribunes, un transept avec deux absidioles et un chœur d'une travée terminé par un hémicycle entouré d'un déambulatoire, sur lequel s'ouvrent quatre chapelles rayonnantes. La nef est voûtée d'un berceau en plein cintre sans doubleaux; les bas côtés sont voûtés d'arêtes. L'équilibre de la nef est assuré par les voûtes en quart de cercle des tribunes. L'éclairage assez réduit est donné par les fenêtres des bas côtés et celles plus petites des tribunes. Le carré du transept est voûté d'une coupole sur trompes, contrebuttée au Nord et au Sud par des voûtes en quart de cercle, à l'Ouest et à l'Est par les voûtes en berceau du chœur et de la nef.

A l'extérieur le narthex est signalé par un massif assez lourd qui recouvre les arcatures primitives de la façade et que couronne depuis 1828 un clocher assez malencontreux. Un toit unique couvre la nef et les bas côtés dont les murs extérieurs sont allégés par la présence de grands arcs de décharge. Le transept est dominé par un massif surmonté par un élégant clocher octogonal qui remplace celui qui avait été détruit en 1793 et qui avait lui-même remplacé le clocher primitif renversé par un tremblement de terre en 1490.

D'aspect assez sévère à l'Ouest, N.-D.-du-Port, comme les églises romanes d'Auvergne du même type, présente au contraire à son chevet un caractère beaucoup plus monumental, avec ses chapelles rayonnantes couronnées de pignons, au-dessus desquelles s'étendent le mur du déambulatoire, puis celui du chœur dominé par l'imposant massif du transept avec

son clocher. Une décoration polychrome de rosaces, de dessins géométriques, en pierres de couleur, rehausse encore la beauté de ce monument remarquable.

Le rôle joué par la sculpture est ici loin d'être négligeable, grâce à l'emploi de l'arkose tirée des carrières de Limagne. A l'extérieur on remarque quelques chapiteaux historiés et surtout le portail sud dont le linteau en bâtière est orné de scènes de l'Enfance du Christ, tandis que le tympan est consacré à la vision du Christ en majesté entouré des symboles des quatre évangélistes. Enfin de très beaux chapiteaux historiés, surtout à l'hémicycle, représentent des scènes de la vie de la Vierge, les combats des Vertus et des Vices ou s'inspirent de modèles antiques.

Sous le chœur s'étend une crypte voûtée d'arêtes, qui a conservé à l'Ouest sa confession divisée en trois loges où s'abritaient les sarcophages des corps saints. On y conserve une Vierge noire miraculeuse. Dans le sacristie est placée une Vierge allaitant du XIVe s.

Chapelle des Jacobins. — Cette chapelle fut élevée après 1219. C'est une église à nef unique, terminée par un chevet plat, et dont il ne subsiste que trois travées voûtées d'ogives. Elle contient deux tombeaux, dont celui du cardinal Hugues Aycelin de Montaigu, dit cardinal de Billom. Elle sert actuellement de chapelle au couvent des Visitandines.

Chapelle des Cordeliers. — Actuellement dépôt des Archives départementales, cette église a été consacrée en 1284. Elle présente une nef unique qui fut probablement voûtée de voûtes sexpartites. Des contreforts épais assurent son équilibre.

Église S.-Genès. — C'était autrefois l'église des Carmes. Commencée en 1329, elle ne fut achevée qu'en 1470. C'est une église de type méridional à nef unique de cinq travées, voûtée d'ogives et flanquée de chapelles ouvertes entre les contreforts. C'est la seule église flamboyante qui subsiste à Clermont.

Église S.-Pierre des Minimes. — Elle a été construite à partir de 1630 sur la place de Jaude et terminée au XIXe s. C'est une construction assez froide, supérieure cependant à la chapelle particulièrement disgracieuse élevée vers 1720 pour les Carmes déchaux à l'emplacement de l'ancienne abbaye de Chantoin.

Monuments civils. — Des hôtels élevés par la bourgeoisie clermontoise aux XVe et XVIe s., il ne subsiste guère que des vestiges souvent peu reconnaissables et fortement dénaturés. Cependant on peut signaler deux édifices bien conservés : l'hôtel d'Hugues Savaron, rue des Chaussetiers, avec sa cour intérieure et son élégante tourelle d'escalier au portail sculpté, et l'hôtel Fontfreyde, dit maison des Architectes, où le Musée du Ranquet s'est installé.

Au XVIIe s., un vaste édifice, dont une partie subsiste dans la cour de l'hôtel de ville actuel, fut construit pour y installer la cour des Aides et, en 1675, les jésuites construisirent, pour y mettre leur collège, un bâtiment sévère qui abrite actuellement le lycée Blaise-Pascal.

Pour le XVIIIe s., il suffira de signaler le charmant hôtel construit par la famille de Chazerat et qui devint l'hôtel de l'Intendance, ensuite au XIXe s. abrita l'évêché, puis la Faculté des Lettres. Il est occupé actuellement par les services de l'Enregistrement. Il possède une jolie cour ovale ornée de pilastres, sur les jardins une façade élégante, et à l'intérieur des salons dont la décoration date du XVIIIe s. ou de l'époque impériale.

Musées. — La ville de Clermont possède plusieurs musées. Le Musée du Ranquet, installé dans la maison des Architectes, conserve une collection de costumes locaux, des souvenirs de Pascal et du général Desaix, un ensemble intéressant d'armes anciennes. Le Musée Bargoin renferme une galerie de peintures où les artistes locaux ont trouvé place, une série d'objets et de sculptures du Moyen Age, et le résultat des fouilles gallo-romaines faites dans la région, en particulier au Puy-de-Dôme et aux Martres-de-Veyre.

Bibliothèque. — Au XVIIIe s. Massillon, évêque de Clermont, voulut doter la ville d'une bibliothèque. Il engagea donc son chapitre à construire une salle à l'emplacement de la chapelle S.-Nicolas, près de la cathédrale, et légua au chapitre ses propres livres qui constituèrent un premier fonds. La bibliothèque qui était ouverte au public deux fois par semaine dura jusqu'à la Révolution. Au XIXe s. une bibliothèque fut installée au couvent des Charitains, avec l'ancien fonds du chapitre cathédral et les livres des bibliothèques des établissements religieux supprimés par la Révolution. En 1905, la bibliothèque fut unie à la bibliothèque de l'Université et installée dans un bâtiment spécialement construit à cet effet. Elle comprend une très importante collection de mss. anciens, spécialement une Bible historiée du XIIe s. environ et un livre d'heures du XVe s. enrichi de miniatures, qui appartint à la famille de Montboissier.

II. LE DIOCÈSE. — 1. Histoire sommaire. — Selon la tradition rapportée par Grégoire de Tours, le christianisme aurait été prêché pour la première fois à Clermont par S. Austremoine sous le règne de l'empereur Dèce, au milieu du IIIe s. On s'accorde aujourd'hui à reculer la mission de S. Austremoine vers le début du IVe s. La première communauté chrétienne se serait constituée en dehors de la ville, au Nord-Ouest, à proximité de la colonie de marchands syriens ou juifs dont le nom de Fontgiève pourrait conserver le souvenir. Dans le *vicus christianorum*, signalé par Grégoire de Tours, les premiers chrétiens auraient établi les *memoriae* de leurs martyrs, leurs oratoires, dont le plus important fut l'église de N.-D.-Entre-Saints. L'évangélisation de la contrée aurait été poursuivie en même temps par les missionnaires envoyés par S. Austremoine.

L'édit de Milan en 313, puis les invasions barbares qui accentuèrent la décomposition des institutions impériales accrurent le prestige et l'importance de l'évêque installé dans la ville capitale de la *civitas Arvernorum* avec laquelle le diocèse s'identifia bientôt. Les *civitates* voisines, celles des Gabales et des Vellaves, que les Arvernes avaient dû abandonner dès la conquête romaine, donnèrent naissance aux diocèses de Mende et du Puy.

Le diocèse de Clermont, pour le désigner par le nom de son chef-lieu avait, comme l'ancienne *civitas* qu'il remplaçait, une étendue considérable. Il correspondrait à l'heure actuelle aux départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, à la partie sud du département de l'Allier, à l'arrondissement de Brioude dans le département de la Haute-Loire et il empiéterait légèrement sur les départements de la Creuse, de la Corrèze et de la Loire. Jusqu'au début du XIVe s., il était divisé en 7 archidiaconés, ceux de Clermont, Souvigni, Cusset, Billom, Brioude, S.-Flour et Aurillac, et en 15 archiprêtrés : Clermont, Limagne, Souvigni, Cusset, Billom, Livradois, Sauxillanges, Issoire, Merdogne, Ardes, Mauriac, Rochefort, Herment, Menat et Blot. Peut-être même, à la fin du XIIIe s., le nombre des archiprêtrés s'était-il augmenté.

Le diocèse de Clermont, qui comprenait environ 800 paroisses, s'étendait donc sur des régions géographiquement très dissemblables, sur la plaine de Limagne comme sur les montagnes, sur la Basse et sur la Haute-Auvergne; et il contribua à faire de l'Auvergne une unité provinciale, d'autant plus que le comté d'Auvergne, dont l'étendue devait à l'origine coïncider avec celle de l'ancienne *civitas* et du diocèse, s'était

composé à l'époque féodale de comtés secondaires et de vicomtés. Au XIIe s., on sait que l'ancien comté se partagea en deux comtés, dont l'un fut plus tard le Dauphiné d'Auvergne, tandis que le roi de France occupait au XIIIe s. la Terre d'Auvergne érigée en duché en 1360 et qui comprenait la majeure partie de la province. L'unité de la région disparaissait donc tandis que l'unité ecclésiastique et religieuse se maintenait en dépit des événements politiques. Bien plus, l'évêque, fort de l'appui des rois, vit son temporel s'étendre et son importance grandir.

L'évêché de Clermont était rattaché au siège métropolitain de Bourges; mais, selon le chanoine Audigier, les évêques, en vertu d'une ancienne tradition confirmée par le pape Urbain II, se considéraient comme les doyens de la province et dans toutes les cérémonies prenaient le pas sur les autres évêques d'Aquitaine. Selon le même auteur, au XIIIe s., l'évêque

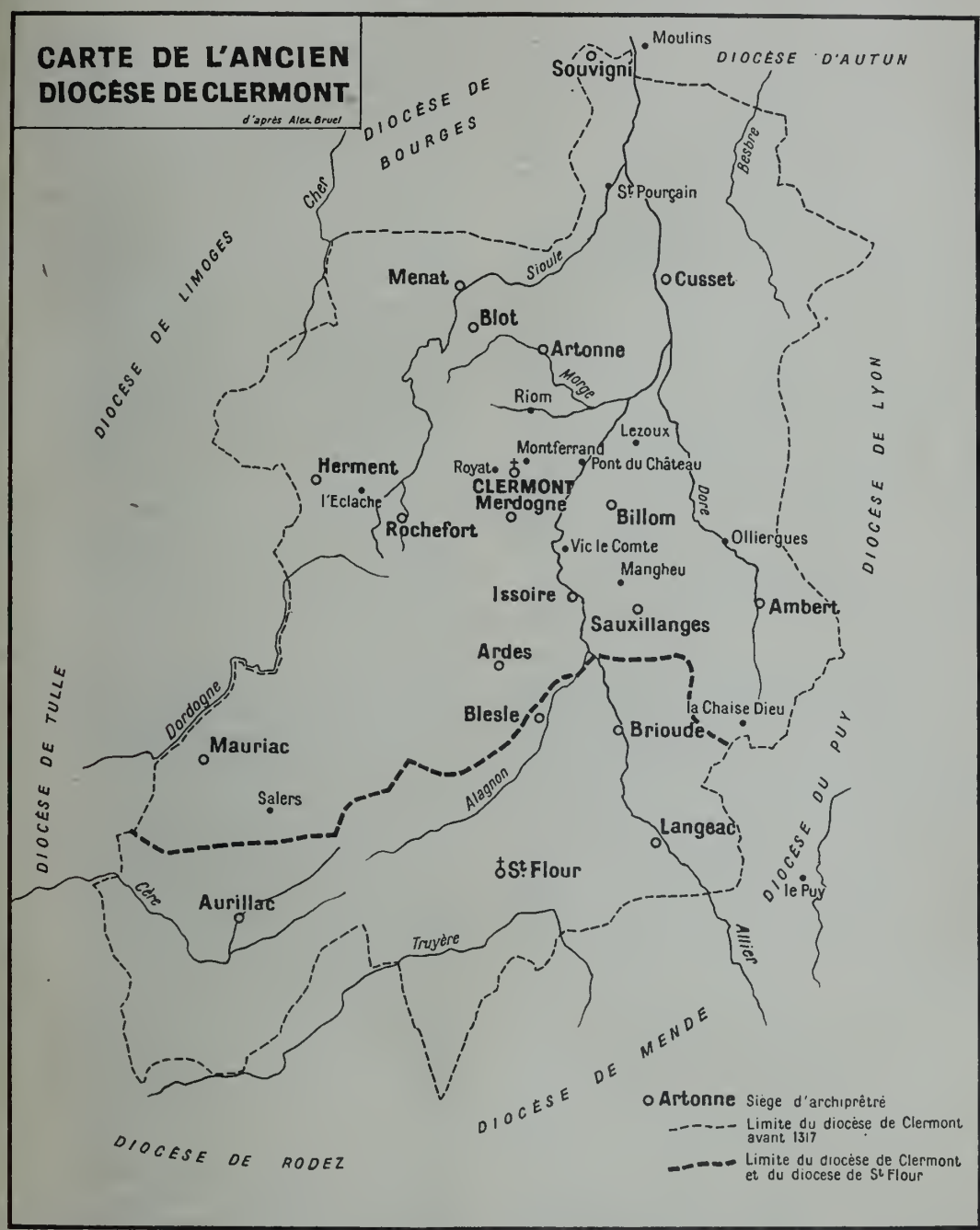

Fig. 115. — L'ancien diocèse de Clermont.

Hugues de la Tour, appuyé par son chapitre, aurait même refusé de reconnaître l'autorité de l'archevêque, sous prétexte que les évêques de Clermont ne relevaient que du pape.

L'étendue du diocèse ne fut pas modifiée jusqu'au XIVe s. Mais, le 22 févr. 1318, le pape Jean XXII lui enleva 295 paroisses environ, pour former le nouveau diocèse de S.-Flour qui comprit les archiprêtrés de Blesle, de S.-Flour, d'Aurillac, de Brioude et de Langeac. Cependant le diocèse de Clermont, bien qu'amputé d'une partie de la Haute-Auvergne, n'en garda pas moins la prépondérance dans la région.

Quelques années avant la Révolution, une nouvelle atteinte faillit être portée à son étendue. Le 17 avril 1788, Louis XVI ordonna l'érection d'un évêché à Moulins, ville qui faisait partie du diocèse d'Autun. Cette mesure, qui avait reçu l'assentiment des deux évêques d'Autun et de Clermont, était liée sans doute à l'établissement de l'Assemblée provinciale qui fonctionnait en Bourbonnais depuis 1787. L'évêque désigné était l'abbé des Gallois de la Tour, doyen du chapitre de Moulins. Le nouveau diocèse prenait 80 paroisses à celui de Clermont. Le reste était constitué par des emprunts aux diocèses de Bourges et d'Autun.

Mais la Révolution rendit cette décision sans portée. La Constitution civile du clergé votée par l'Assemblée Constituante le 12 juill. 1790, posait le principe d'un évêché par département. L'évêché de Clermont fut maintenu, mais réduit au département du Puy-de-Dôme. Il faisait partie de l'arr. ecclésiastique du Sud-Est, dont la métropole était Lyon. L'oratorien Jean-François Périer, ancien supérieur du collège militaire d'Effiat, fut élu évêque constitutionnel et sacré à Paris le 27 mars 1791. Il démissionna après la signature du Concordat de 1801 et fut nommé évêque d'Avignon.

Le concordat de 1801, tout en maintenant le principe d'un évêché par département, rétablit 10 archevêchés et rendit Clermont à la métropole de Bourges.

II. Le Chapitre cathédral. — C'est, dit-on, au IXe s. que les prêtres et clercs qui desservaient la cathédrale furent groupés par l'évêque Stabilis en un chapitre pour mener la vie commune; et à l'ombre de la cathédrale s'élevèrent un dortoir, un réfectoire, un cloître et une salle capitulaire. Puis, en 1066, une réforme intervint. Les chanoines cessèrent de mener la vie commune et se sécularisèrent. La mense capitulaire fut divisée en prébendes. Cependant certains chanoines refusèrent d'accepter la sécularisation et restèrent fidèles à la règle de S. Augustin. Ils allèrent s'établir, pour y continuer de mener la vie commune, dans l'ancienne abbaye de Chantoin que l'évêque leur abandonna.

Sous l'épiscopat de Robert d'Auvergne, une bulle du pape Innocent III fixa le nombre des prébendes canoniales à quarante; mais il n'y eut jamais plus de 36 chanoines. Trente étaient dits libres ou francs, parce qu'ils ne s'engageaient pas à recevoir la prêtrise dans un délai donné et qu'ils n'étaient pas astreints à la résidence. Au chapitre, ils avaient voix délibérative et droit de vote. Six prébendes sacerdotales étaient attribuées à des prêtres qui assuraient par roulement le service continu dans la cathédrale. Ils étaient assistés de nombreux choriers, simples clercs dont la présence rehaussait l'éclat des cérémonies. Les dignitaires du chapitre étaient le prévôt qui présidait les offices et les assemblées capitulaires, l'abbé qui avait dû être autrefois le chef du chapitre, au temps de la vie commune, le doyen, enfin le chantre qui, assisté du sous-chantre, dirigeait les cérémonies. Tous les ans, l'assemblée capitulaire distribuait les charges entre ses membres et désignait les deux juges, les deux bailes chargés de l'administration du temporel, les trésoriers, les gardes des reliques, les gardes des sceaux, un maître de l'édifice et un procureur des bâtiments (car le chapitre avait dans ses fonctions l'entretien et la construction de la cathédrale), deux auditeurs des comptes et un cellérier chargé des distributions en nature auxquelles les chanoines avaient droit. Des offices subalternes étaient confiés à des clercs : ainsi les offices du bâtonnier, chargé de la police de l'église, du sacristain, ou à des laïcs, comme les offices des sergents, du portier des portes de l'enceinte, du maître de la monnaie, etc. Mais il ne s'agissait plus guère que d'offices purement honorifiques, que cependant la bourgeoisie clermontoise recherchait volontiers.

Le chapitre cathédral avait été largement doté au cours des âges, soit par les évêques eux-mêmes, soit par les fidèles. Il possédait des biens fonciers en Limagne et dans la montagne, avec toute justice, ce qui faisait de lui un seigneur féodal et, comme l'évêque, il avait de nombreux vassaux. Les cens qu'il tirait de ses terres et les dîmes composaient l'essentiel de ses revenus. Il possédait également une quarantaine de cures disséminées dans le diocèse et dont les revenus étaient affectés à certaines dignités capitulaires. Les chanoines exerçaient également leur autorité sur bon nombre d'églises collégiales, soit que le chapitre ait été fondé par eux, comme c'était le cas pour S.-Pierre de Clermont ou pour le chapitre de Ste-Marie d'Herment, soit que ces chapitres, comme celui de N.-D.-du-Port, aient été réunis à la cathédrale.

Enfin, depuis le XIe s., il partageait avec l'évêque le droit de battre monnaie qui leur avait été concédé par un comte d'Auvergne. La monnaie clermontoise, frappée à l'effigie de Notre-Dame, patronne de la Cité, circula en Auvergne jusqu'au début du XIVe s. et disparut peu à peu.

Au Moyen Age, selon les peintures qui décorent encore la cathédrale, les chanoines portaient une longue robe rouge et une aumusse de petit gris.

Le chapitre de Clermont recrutait la plupart de ses membres parmi les cadets des familles nobles de la région ou parmi les membres de la bourgeoisie riche de la ville. Il défendait âprement son indépendance vis-à-vis du roi ou de l'évêque. Son importance grandissait à la mort de l'évêque, car alors il prenait en main la direction du diocèse, révoquait les officiers épiscopaux et en nommait d'autres jusqu'au jour où le roi exerçait son droit de régale. Jusqu'au concordat de 1516, les chanoines procédaient seuls à l'élection de l'évêque et, au XVe s., on les vit à plusieurs reprises montrer une belle indépendance, en refusant d'élire le candidat royal ou de satisfaire aux exigences royales dans la collation des prébendes.

Mais les rapports de l'évêque et du chapitre furent particulièrement difficiles au Moyen Age. L'évêque se considérait comme le maître absolu et le seigneur de la ville, où il avait toute justice, disait-il, haute, moyenne et basse, qu'il faisait exercer par le baile de la temporalité, assisté d'un lieutenant, d'un procureur et de sergents.

Le chapitre, de son côté, prétendait être son seul juge et avoir toute justice sur les choriers et ses familiers. Enfin il revendiquait la seigneurie de l'enclos des cinq portes. Sa cour de justice était installée dans la Tour de La Monnaie, siège et symbole de la puissance capitulaire. Dès le XIIe s. des conflits sont signalés au temps de l'évêque Aimeri, que les chanoines chassèrent de Clermont et qui fut obligé de demander l'appui du roi Louis VI. La paix fut rétablie, mais les chanoines imposèrent à l'évêque un serment dit « serment de l'évêque Aimeri », que tous les évêques durent prêter à leur première entrée dans la cathédrale. L'évêque s'engageait à ne pas molester, ni battre, ni mutiler les chanoines, les choriers et les familiers, à ne

pas détruire leurs maisons et à ne pas s'emparer de leurs biens. Les papes durent intervenir à maintes reprises. Par une bulle du 30 mai 1190, le pape Clément III plaça le chapitre sous la sauvegarde apostolique et interdit à quiconque d'excommunier ses membres. Élargissant la sauvegarde pontificale, le chapitre, dès le XIIIe s., se prétendit exempt de la juridiction épiscopale et les incidents se multiplièrent. En 1363, sous l'épiscopat de Jean de Mello, le pape Urbain V, qui avait été autrefois official de Clermont, et à ce titre avait eu maille à partir avec les chanoines, réduisit considérablement leurs privilèges et les soumit étroitement à l'autorité de l'évêque. Mais la bulle d'Urbain V ne ramena pas le calme dans l'Église de Clermont. Le conflit atteignit une rare violence sous l'épiscopat d'Henri de la Tour : les chanoines multipliaient les scènes scandaleuses en refusant d'assister aux offices présidés par l'évêque; le prélat, de son côté, fit un jour donner l'assaut à la Tour de la Monnaie. Les interventions du roi et du Parlement furent sans résultat. Le 20 mai 1443, le pape Eugène IV rétablit enfin le chapitre dans ses prérogatives et le rattacha directement au S.-Siège. Enfin l'évêque Jacques de Comborn, ancien prévôt du chapitre, conclut avec ses anciens collègues l'accord du 21 janvier 1447, qui réglait les limites des droits de l'évêque et du chapitre et qui semble avoir mis fin à cette lutte pénible.

Avec les habitants les occasions de conflit ne manquaient pas non plus. Le chapitre prétendait avoir le monopole de l'enseignement dans la ville, et c'est lui qui nommait le maître d'école. La municipalité manifestait la même prétention et, durant tout le XVe s., des procès furent engagés à ce sujet. D'autres conflits s'élevaient à propos de la garde et de l'entretien des remparts, charges auxquelles les chanoines refusaient de participer.

A partir du XVIe s., l'ordre ne paraît plus avoir été sérieusement troublé. L'évêque Jacques d'Amboise, en particulier, veilla au maintien de la discipline ecclésiastique. La réunion de Clermont au domaine des comtes d'Auvergne par Catherine de Médicis fit perdre au chapitre la seigneurie qu'il prétendait avoir sur l'enceinte des cinq portes.

Au XVIe s., on voit le chapitre lutter activement contre la propagande du protestantisme; et le théologal Pierre Fournier se distingua par ses efforts et son opposition aux doctrines nouvelles.

Au XVIIe s., diverses mesures furent adoptées pour assurer la régularité du culte. Selon le chanoine Audigier, le chapitre était alors composé de 28 chanoines et de 12 semi-prébendés créés par la division des six prébendes sacerdotales. Les dignitaires étaient toujours le prévôt, l'abbé, le doyen et le chantre. L'Église de Clermont se faisait remarquer par la belle tenue de ses cérémonies et la valeur de sa maîtrise à laquelle S. François de Sales rendait un éclatant hommage. En 1790, les chanoines affirmaient leur « inviolable attachement à cette sainte religion dans laquelle ils voulaient vivre et mourir ». La Constitution civile du clergé supprima le chapitre de Clermont, dont les biens furent vendus à partir de janvier 1791. La plupart des chanoines refusèrent de prêter le serment civique et n'acceptèrent pas de figurer au nombre des 16 vicaires épiscopaux qui devaient aider le nouvel évêque constitutionnel dans l'administration du diocèse.

III. Chapitres. — Les paroisses de N.-D.-du-Port, S.-Pierre et S.-Genès, comme beaucoup d'autres églises d'Auvergne, étaient desservies avant la Révolution par des collèges de prêtres. On estime même que l'importance des grandes églises romanes d'Auvergne est due, dans bien des cas, à l'existence de ces chapitres.

Chapitre de Notre-Dame-du-Port. — Après le chapitre cathédral, le chapitre le plus important était celui de N.-D.-du-Port qui, sans doute, fut établi au Xe s. sous l'épiscopat d'Étienne II. Il fut réorganisé par une bulle du pape Eugène IV en 1439, puis en 1520 par l'évêque Thomas Duprat. Il se composait de 14 chanoines dont 4 chanoines sacerdotaux ou hebdomadiers qui, à tour de rôle, assuraient le service de l'église pendant une semaine. Les prébendes étaient attribuées par l'évêque sur présentation du chapitre. Il ne comprenait que deux dignitaires : le doyen et le chantre. Jusqu'au XVIe s., le doyen avait le privilège d'assister aux grandes fêtes, couvert d'une armure et le faucon au poing. Enfin les chanoines étaient assistés de choriers. Le chapitre présentait le curé de la paroisse qui était institué par l'évêque.

Chapitre de S.-Pierre. — Il avait été fondé par le chapitre cathédral dont il était une filiale. Cette création fut confirmée en 1242 par l'évêque Hugues de la Tour. Les chanoines de S.-Pierre payaient une redevance de 25 l. au chapitre cathédral qui nommait le doyen et recevait son serment de fidélité. Le chapitre comprenait 12 chanoines dirigé par un doyen.

Chapitre de S.-Genès. — Cette paroisse aurait eu comme origine une église fondée par S. Genès, placée sous le patronage de S. Symphorien. Elle prit en 1090 le nom de son fondateur dont elle conservait le tombeau. On ignore à quelle époque elle commença à être desservie par un chapitre. On sait seulement que ce chapitre se composait de 11 chanoines dirigés par un abbé et qu'il devait témoigner une certaine déférence au chapitre cathédral.

IV. Abbayes. — *Abbaye de S.-Allyre.* — Elle devait son origine au *vicus christianorum.* Là se trouvaient de nombreux édifices religieux, dont Grégoire de Tours nous a laissé l'énumération. Parmi eux, le plus célèbre était l'église de N.-D.-Entre-Saints que l'évêque S. Allyre aurait fait construire. Il l'aurait ensuite enrichie d'une relique de S. Clément et il l'aurait choisie pour lieu de sa sépulture. L'église aurait alors pris le nom de S. Allyre, qu'elle portait à l'époque mérovingienne. C'était alors une abbaye bénédictine. Selon une tradition, elle aurait été détruite par les Normands en 916, puis rétablie au cours du Xe s. L'église nouvelle aurait été consacrée par Pascal II en 1106. Cette abbaye donna naissance à une agglomération qui demeura distincte de la ville de Clermont et dont l'abbé avait la seigneurie. Les abbés d'ailleurs surent défendre leur indépendance vis-à-vis de l'évêque et vis-à-vis du roi. Au XIVe s., quand la région fut menacée par les incursions des bandes de routiers, l'abbaye de S.-Allyre s'entoura de murailles et prit l'allure d'une véritable forteresse. La réforme bénédictine de S. Maur y fut introduite à partir de 1636 par une bulle pontificale et par des lettres patentes de Louis XIII. Il n'y avait plus à ce moment que 10 religieux. Les bâtiments de l'abbaye furent à peu près complètement détruits pendant la Révolution. Il ne subsiste que quelques témoins des remparts et la chapelle S.-Vénérand d'époque mérovingienne, le plus ancien monument religieux de Clermont.

Abbaye de Chantoin. — Selon Grégoire de Tours, il y aurait eu primitivement, au lieu dit *Cantobene*, sur la chaussée de Claudius, le long du ruisseau de la Tiretaine, une crypte où le successeur de S. Austremoine, Urbicus, aurait été enseveli. L'évêque S. Genès, au VIIe s., y établit un couvent de religieuses qui, après une période de prospérité, aurait été pillé par les Sarrasins, dit-on, et aurait ensuite décliné. A la fin du XIIe s., quand le chapitre cathédral se sécularisa, certains chanoines qui refusèrent de renoncer à la vie commune, dirigés par le pénitencier Aldefred, se retirèrent en 1199 à Chantoin, que l'évêque Robert

d'Auvergne leur abandonna. La dalle funéraire d'Aldefred est encore conservée dans l'église actuelle. A partir du xve s., les abus de la commende ruinèrent la communauté et, en 1633, l'évêque Joachim d'Estaing y installa les carmes déchaux. Incendié en 1699, le couvent fut rebâti peu après et, au xviiie s., on édifia la disgracieuse chapelle qui existe encore. Les carmes déchaux disparurent à la Révolution. Les bâtiments furent occupés au xixe s. par les missionnaires diocésains, puis l'église devint église paroissiale. Les bâtiments conventuels, incorporés aux usines Michelin, disparurent. En 1825, l'enclos des Carmes avait été transformé en cimetière. Dans l'église est conservé un remarquable sarcophage chrétien d'époque gallo-romaine, un des seuls qui subsistent.

Abbaye de S.-André. — L'ordre des Prémontrés fut installé en 1149 par Guillaume VII, comte d'Auvergne, qui fonda pour lui l'abbaye de S.-André, dans la plaine qui s'étend entre le bourg de Chamalières et Clermont. L'abbaye fut enrichie par les descendants de son fondateur, les Dauphins d'Auvergne, dont elle devint le lieu de sépulture. Elle dura jusqu'à la Révolution qui la supprima et la détruisit. Aucun vestige n'en subsiste.

V. Couvents. — 1° *Couvents d'hommes.* — *Les Cordeliers.* — Les franciscains arrivèrent à Clermont dès le début du xiiie s. Ils s'installèrent d'abord en dehors de la ville, sur le chemin de Royat, où ils construisirent une petite chapelle, dite de Beaurepaire, qui existe encore. Puis Bernard, seigneur de la Tour, leur céda un emplacement qui lui appartenait, tout à proximité de la ville, sur la pente ouest. Ils y construisirent leur couvent qui, au xive s., fut compris à l'intérieur de la nouvelle enceinte. L'établissement prospéra pendant tout le Moyen Age, grâce à l'appui des évêques, en particulier de Jacques de Comborn. L'emplacement est occupé actuellement par la Préfecture.

Les Jacobins. — Leur établissement à Clermont daterait de l'épiscopat de Robert d'Auvergne aux environs de 1218. Il paraît plus probable d'admettre que les dominicains n'arrivèrent pas ici avant 1230. Leur église fut consacrée en 1249. Très prospère et richement doté, le couvent aurait abrité une centaine de frères. On le désignait sous le nom de « couvent des cent frères ». Puis il vit sa prospérité décroître. Au xvie s., il ne comptait plus que 8 religieux.

Les Carmes. — Les carmes furent introduits à Clermont en 1288 et installés sur la paroisse S.-Genès, dont le chapitre entra en conflit avec eux. Ils se maintinrent cependant grâce à l'appui des évêques. C'est Jacques de Comborn qui aurait contribué efficacement à la construction de leur cloître, du réfectoire et du dortoir. En 1736, ils comptaient encore 11 religieux. Leur église est devenue l'église actuelle de S.-Genès-des-Carmes.

Au xviie s., à la suite de la réforme catholique, on vit s'établir à Clermont un nombre imposant de nouvelles communautés religieuses. Les évêques Joachim et Louis d'Estaing contribuèrent très fortement à favoriser leur développement.

Les *Augustins déchaussés*, dont la réforme avait été accomplie en Portugal et en Espagne par le P. Thomas de Jésus et confirmée par le pape Sixte-Quint en 1588, avaient pénétré en France dès 1596. Ils furent établis à Clermont par l'évêque Louis d'Estaing en 1656, avec l'appui de la municipalité, et dotés d'un terrain situé à l'emplacement du square Blaise-Pascal, le long des remparts, au nord de la ville.

Les *Capucins* furent installés à Clermont en 1610 par les soins de Jacqueline de La Fayette, qui leur fit construire un couvent en dehors de la ville, près de l'actuel Cours Sablon. En 1727, ils comptaient 20 religieux. Ils disparurent à la Révolution et ne revinrent à Clermont qu'en 1856.

Les *Minimes.* — En dépit de l'opposition du chapitre cathédral et des autres ordres religieux, la municipalité de Clermont obtint leur établissement en 1625. Un terrain, le long de la place de Jaude, leur fut concédé, où ils construisirent leur couvent. Leur église, commencée en 1630, subsiste encore.

L'*Oratoire.* — Les pères de l'Oratoire vinrent à Clermont en 1617, appelés par l'évêque Joachim d'Estaing. Ils commencèrent à construire leur maison en 1642 sur les pentes est de la ville. Mais ils n'eurent pas la même importance dans la province que les Oratoriens de Riom. Ils ne purent garder la direction du collège qui passa aux mains des jésuites en 1663.

Les *Jésuites* s'installèrent d'abord à Montferrand; puis, en 1663, ils furent appelés par la municipalité qui leur confia la direction du collège, malgré l'opposition d'une partie de la haute bourgeoisie clermontoise qui était pénétrée fortement par les doctrines jansénistes.

Les *Frères de S.-Jean-de-Dieu* avaient été introduits en France dès 1601; ils ne pénétrèrent à Clermont qu'en 1696, sous l'épiscopat de Bochart de Saron.

2° *Communautés de femmes.* — *Les Clarisses.* — Elles durent leur établissement à Clermont à Aliénor de Baffie, femme de Robert V, comte de Boulogne et d'Auvergne au xiiie s. L'évêque Gui de la Tour leur céda en 1280 l'église S.-Jean-Baptiste à proximité de S.-Allyre. Elles étaient dites clarisses « urbanistes » parce qu'elles suivaient la règle de S. François réformée et adoucie par Urbain IV en 1264. Leur abbesse était nommée par le roi. Au xvie s., leur couvent fut incendié à plusieurs reprises. Au xviiie s., leurs revenus étaient si insuffisants qu'elles furent réunies aux bénédictines de Pontgibaud et disparurent à la Révolution.

Les Bénédictines. — L'ordre des Bénédictines réformées de Ste-Scholastique de Billom avait été fondé en 1650. La même année, la prieure de Billom créa une nouvelle maison à Clermont, qui, au début du xviiie s., comprenait 32 sœurs, 2 converses et 3 novices.

Les Bernardines. — Venues de Lyon, elles s'installèrent à Clermont en 1647, au lieu dit la Croix Morel. Elles n'eurent jamais un très grand développement et, en 1783, leurs revenus étant insuffisants, on pensa à les supprimer. Elles subsistèrent cependant jusqu'à la Révolution.

Les Bernardines de l'Éclache. — Il existait, depuis le xiiie s., à l'Éclache, près d'Herment, un couvent de l'ordre de Cîteaux qui, au xvie s., était tombé en pleine décadence. Au xviie s., l'évêque Joachim d'Estaing décida son transfert à Clermont.

Le Bon Pasteur. — En 1666, un chanoine du chapitre cathédral, Claude Laborieux, aidé de quelques personnes pieuses de la ville, résolut de fonder une maison de refuge pour les filles repenties sur le modèle du Refuge qui fonctionnait à Angers depuis 1646. Le projet fut réalisé en 1674. Le refuge fut d'abord confié à des gouvernantes laïques qui reçurent non seulement des pénitentes, mais aussi des jeunes filles de la ville, à qui elles enseignaient la lecture, l'écriture et la couture. En 1725, le Refuge fut confié aux hospitalières de S.-Joseph de Vienne qui finirent par fonder un véritable pensionnat. Des bourses étaient attribuées aux jeunes filles pauvres; mais il était entendu qu'aucune différence, sous aucun prétexte, ne devait distinguer les boursières des autres pensionnaires. Le Refuge connut un tel succès qu'il fallut bientôt l'agrandir en 1764. Sans renoncer d'ailleurs à sa destination primitive, le Bon Pasteur était devenu un véritable établissement d'enseignement.

Les Hospitalières augustines de Loches. — L'ordre, fondé au début du xviie s., fut appelé à Clermont en 1642, sur l'initiative de M. de Ribeyre, lieutenant général au présidial de Clermont, pour soigner les

malades de l'Hôtel-Dieu. Clermont et Riom seraient d'ailleurs les deux premières villes de France qui firent appel à leurs services. Mais à Clermont on reprocha bientôt aux hospitalières de négliger leur rôle d'infirmières pour se consacrer plus volontiers à l'éducation des jeunes filles, et de vives critiques s'élevèrent contre elles à ce sujet, aux Grands Jours de Clermont en 1665. A la fin du XVIIe s., elles avaient construit une maison importante, occupée actuellement par la Manutention militaire, où elles devaient réserver 9 lits pour les malades.

Les *Ursulines* firent leur apparition à Clermont en 1616. Un peu auparavant, trois femmes de condition modeste, Anne Laurens, Marguerite Richard et Marie Froissard, avaient résolu de fonder une communauté pour se consacrer à l'enseignement des jeunes filles de la ville. Elles furent encouragées par un chanoine de la cathédrale, Pierre Torrillon, qui mit à leur tête sa nièce, Antoinette Micolon, qui avait fondé à Tulle une communauté d'ursulines; et il mit à leur disposition une maison qu'il possédait dans la paroisse du Port. La fondation fut approuvée par le Conseil de Ville, en 1616, et la petite communauté adopta la règle de Ste Ursule. Ses débuts furent d'abord difficiles. Mais, à partir de 1623, les Ursulines furent en état d'entreprendre de vastes constructions. Au début du XVIIIe s., leur communauté comptait 80 religieuses et elles étaient mises sous la direction des pères de l'Oratoire. Dès 1637, les ursulines de Clermont avaient installé une autre maison à Montferrand, puis une autre à Aigueperse en 1651. Après la Révolution qui les dispersa, les ursulines revinrent à Clermont en 1807 et s'installèrent dans l'ancienne abbaye de S.-Allyre.

Les *Visitandines* possédaient déjà un couvent à Montferrand, quand, sur l'initiative de M. de Champflour, conseiller à la Cour des Aides, la ville de Clermont demanda aux visitandines de Montferrand de lui envoyer des religieuses. En 1649, neuf religieuses arrivèrent à Clermont, où M. de Champflour mit à leur disposition une maison qu'il possédait, rue du Port. En 1651, elles purent acquérir un enclos et faire construire. Au début du XVIIIe s., la communauté était en pleine prospérité. Dispersées à la Révolution, elles furent réinstallées à Clermont, en 1824, dans l'ancien couvent des Jacobins.

Enfin il faut signaler, parmi les autres communautés qui furent introduites à Clermont au XVIIe et au XVIIIe s. : les *Sœurs de la Charité chrétienne*, qui, au nombre de deux d'abord, s'installèrent dans la paroisse S.-Genès en 1702. Très populaires, on les désignait sous le nom de Sœurs de S.-Genès. Elles arrivèrent à se maintenir en vêtements laïcs après 1793; — les *Sœurs de Nevers*, dont la fondation remontait à 1680, vinrent à Clermont dès 1703. Elles furent rétablies en 1820.

Depuis le Concordat de 1801, Clermont vit apparaître d'autres fondations : les *Frères de la Doctrine chrétienne*, introduits en 1817; — les *Sœurs hospitalières de la miséricorde*, dont la maison mère était établie à Billom en 1806 et qui vinrent à Clermont en 1836; — les *Sœurs de Ste-Marie-de-l'Assomption* en 1836; — les *Sœurs de N.-D. du Bon Secours* en 1840; — les *Sœurs du Sauveur et de la Ste Vierge* en 1846; — les *Petites sœurs des pauvres* en 1861; — les *Sœurs de l'Immaculée Conception* en 1864.

VI. Les Séminaires. — En 1654, l'évêque Louis d'Estaing décida de fonder un séminaire dans son diocèse. L'année suivante, il s'entendit avec le Père Jean-Jacques Olier, qui vint conférer avec lui à Clermont. En 1656, le séminaire fut confié aux sulpiciens et établi officiellement dans l'ancien prieuré de S.-Férréol qui dépendait de l'abbaye de S.-Allyre. Le 15 janv. 1659, il fut uni à la congrégation de S.-Sulpice. A sa mort, en 1684, Louis d'Estaing lui laissa la moitié de ses biens et voulut y avoir sa sépulture. Son successeur, l'évêque Gilbert de Veny d'Arbouze, continua son œuvre et enrichit le séminaire d'importantes donations. Le supérieur était choisi par les prêtres qui composaient le séminaire et avec qui il vivait en communauté.

En 1712, les prêtres du grand séminaire voulurent fonder une école préparatoire, dite école de philosophie, qui devint le petit séminaire et qui fut établie à proximité du grand en 1714. L'évêque Massillon y organisa l'enseignement de la philosophie et y créa l'enseignement de la physique. Puis il fut décidé que le petit séminaire aurait des professeurs particuliers, mais il continua à être dirigé par les prêtres de S.-Sulpice.

En 1750, les bâtiments du petit séminaire étant devenus insuffisants, des constructions nouvelles furent entreprises à l'est de la ville. Finalement, les nouveaux bâtiments furent réservés au grand séminaire, dont le petit occupa l'ancienne place. Tous deux furent supprimés à la Révolution. En 1791, il y avait une centaine de séminaristes et huit professeurs.

VII. Le Collège et l'Instruction publique. — Les écoles de Clermont qui, à l'époque gallo-romaine, avaient eu une certaine réputation, s'il faut en croire Sidoine Apollinaire, disparurent dans la tourmente des invasions barbares. Plus tard, dès l'époque mérovingienne, on vit apparaître une école cathédrale dirigée par l'écolâtre du chapitre. Quand, à la fin du XIIe s., les chanoines, obstinés à mener la vie commune, se furent retirés au monastère de Chantoin, ils continuèrent à donner l'enseignement.

De son côté, le chapitre cathédral n'avait pas abandonné complètement ses prérogatives en cette matière. Il entretenait à Clermont une école, où les rudiments étaient enseignés. Mais, dès le début du XVe s., la municipalité entreprit de lui faire concurrence. Elle nomma un maître d'école et loua un local pour apprendre la grammaire aux petits enfants de la ville. Ces prétentions contradictoires furent la source de nombreux conflits. En 1467, une sentence rendue par l'official du Puy, Pierre Odin, donna gain de cause au chapitre, qui seul eut le droit de désigner le maître d'école. Quant à l'enseignement de la théologie, il était assuré par les dominicains dans leur couvent; et leurs élèves, grâce aux bourses fournies par la ville, complétaient leur instruction auprès de l'Université de Paris.

Or, aux environs de Clermont, le chapitre de S.-Cerneuf de Billom avait, au cours du Moyen Age, transformé son école canoniale en une véritable université, qui fonctionna avec un certain succès jusqu'au XVe s. Puis, à ce moment, faute de ressources, elle disparut. Vers 1480, Jean de Doyat, gouverneur de l'Auvergne, pensa doter Clermont d'un véritable enseignement du droit civil, du droit canonique et des humanités. La mort de Louis XI, en 1483, entraîna la chute de Jean de Doyat et le projet fut abandonné.

Il fut repris, au début du XVIe s., par l'évêque Thomas Duprat qui voulut créer une université à Issoire en 1519. Bien qu'approuvé par le roi et par le pape, ce projet échoua. Puis Guillaume Duprat voulut introduire les jésuites en Auvergne. Il tenta de fonder un collège à Issoire; mais la mauvaise volonté des habitants le força à y renoncer. Il installa alors un collège à Billom en 1555. Ce serait le premier collège français dont les jésuites auraient assumé la direction. En 1580, les bâtiments étaient complètement terminés. Mais les jésuites se trouvèrent bientôt compromis dans la Ligue et en 1595, ils furent expulsés. Le collège de Billom se maintint cependant et, en 1604, les jésuites s'y réinstallèrent.

A Clermont, pourtant, l'école canoniale fonction-

nait toujours. En 1576, la municipalité, malgré l'opposition du chapitre cathédral, parvint à son tour à fonder un collège dont les régents furent demandés à l'Université de Paris. Le collège prospéra. En 1614, le chanoine Michel Paschon le dota même d'une chaire de philosophie. Mais, en 1630, à la suite de l'édit d'union qui rattachait à Clermont, le collège de Clermont fut transféré à Montferrand et confié aux jésuites : ils l'installèrent dans les anciens locaux de la Cour des Aides, qui avait été transportée à Clermont.

L'histoire du collège, au cours du XVIIe s., est liée à la lutte entre jésuites et jansénistes, qui furent, on le sait, particulièrement actifs à Clermont. L'évêque, Joachim d'Estaing, était adversaire des jésuites. Grâce à ses efforts, à ceux de son chapitre et de la municipalité, l'enseignement continua à être donné au chef-lieu du diocèse. On tenta même d'y établir les oratoriens, dont le collège de Riom connaissait un grand succès. Mais l'opposition des jésuites ne permit pas aux oratoriens d'enseigner à Clermont la philosophie et les humanités; et le collège, maintenu, ne pouvait avoir que des classes de grammaire. Pourtant de nombreuses voix s'élevaient pour réclamer le transfert du collège de Montferrand à Clermont, ce qui aurait eu pour conséquence l'établissement des jésuites dans la ville. Sur ce point le chapitre cathédral manifestait une violente opposition, soutenu par les éléments jansénistes parmi lesquels se faisait remarquer Domat, avocat du roi au présidial de Clermont. Finalement, en 1662, un arrêt du Conseil du Roi permit au jésuites de quitter Montferrand et d'installer leur collège à Clermont. Le 22 janv. 1663, en dépit des résistances, l'intendant de la province procéda à l'installation officielle. En 1675, les jésuites entreprirent la construction d'un vaste bâtiment, dont l'emploi de la pierre de Volvic accroît encore l'austérité, mais qui, à l'époque, passa pour un des plus beaux monuments de la ville. Il est occupé actuellement par le lycée Blaise-Pascal.

Sous la direction des jésuites, le collège de Clermont prospéra. En 1741, il comptait un millier d'élèves, presque tous externes. Mais la suppression de la Compagnie de Jésus, en 1762, remit le collège à la charge de la municipalité qui chercha des professeurs parmi les prêtres séculiers de la région. Le nombre des élèves tomba à 500 à peine. Puis la situation s'améliora. En 1767, l'évêque, Mgr de la Garlaye, y créa un enseignement de la théologie.

A la fin du XVIIIe s., sur l'initiative de particuliers, de nouveaux enseignements étaient fondés à Clermont. En 1781, le chirurgien Clédières organisait un cours de physique expérimentale; l'abbé Delarbre ouvrait un cours de botanique en 1782; l'archiviste de l'abbaye de S.-Allyre, Cirand, enseignait les mathématiques. L'enseignement des jeunes filles était entre les mains des ursulines ou des hospitalières du Bon Pasteur.

Puis la Révolution arriva. Les professeurs ecclésiastiques refusèrent pour la plupart de prêter le serment civique et se dispersèrent. En 1793, la Convention établit à Clermont un Institut national qui, après avoir mené une vie précaire, fut remplacé, le 1er prairial an IV, par une École centrale qui, à son tour, céda la place au lycée créé en 1803.

Enfin, le 10 mai 1806, Napoléon Ier fit de Clermont le siège d'une académie qui fut définitivement organisée en 1806. En 1807, le gouvernement avait autorisé la création d'une École préparatoire de médecine et de pharmacie, qui prenait la place du collège de médecine dont les origines remontaient à 1681 et dont les membres, depuis 1746, avaient le droit de donner des cours. En 1810, Napoléon Ier établit à Clermont une Faculté des lettres qui disparut en 1815. Le ressort académique cessa lui-même d'exister en 1848. Il fut rétabli en 1854 et, la même année, par décret du 22 août, Napoléon III créait à Clermont une Faculté des lettres et une Faculté des sciences.

VIII. Conciles tenus a Clermont. — 535 : *concilium Arvernense* tenu le 8 nov. avec l'autorisation de Théodebert, roi d'Austrasie, et présidé par Honorat, archevêque de Bourges. Il réunit 15 évêques et renouvelle un certain nombre de prescriptions de conciles antérieurs sur la discipline ecclésiastique, le célibat des prêtres, l'élection des évêques. — Entre 585 et 588 : concile provincial présidé par Sulpice, archevêque de Bourges, pour régler un différend qui s'était élevé entre l'évêque de Rodez et celui de Cahors sur la délimitation de leurs diocèses respectifs. — 1077 : concile tenu par le légat pontifical, Hugues de Die. — 1095 : concile tenu par le pape Urbain II, du 18 au 28 nov., où sont renouvelées un certain nombre de prescriptions contre l'investiture laïque, sur le célibat des prêtres, la trêve de Dieu. Le pape y prêche la première croisade. — 1109 : concile tenu par le légat pontifical, Richard, évêque d'Albano, pour punir quelques moines de l'abbaye de S.-Pierre-le-Vif de Sens, coupables d'avoir commis un sacrilège dans l'église de Mauriac qui dépendait de leur abbaye. — 1130, 18 nov. : concile tenu par Innocent II sur le schisme d'Anaclet; on y édicte 13 canons contre les prêtres simoniaques, sur la discipline ecclésiastique et sur la trêve de Dieu. — 1162 : un concile aurait été tenu à cette date par le pape Alexandre III qui y excommunia l'antipape Victor IV et l'empereur Frédéric Barberousse. — 1264 : concile présidé par le cardinal légat, Simon de Ste-Cécile, pour l'octroi d'un subside en faveur de Charles d'Anjou. — 1268 oct. : concile diocésain réuni par l'évêque de Clermont, Gui de la Tour. — 1296, 5 mars : concile provincial à propos des subsides demandés par Philippe le Bel. — 1319 : concile provincial réuni pour fixer les limites du nouveau diocèse de S.-Flour et régler le conflit entre l'évêque de Clermont et son chapitre. — 1418 : concile tenu au couvent des Jacobins. — 1850 nov. : concile provincial tenu à Clermont sur la discipline ecclésiastique et la condamnation de certaines erreurs modernes.

IX. Liste des évêques. — 1. Stremonius (S. Austremoine), fondateur de l'Église d'Auvergne début du IVe siècle. — 2. Urbicus. — 3. Legonius. — 4. Illidius (S. Allyre), † vers 384. — 5. Nepotianus. — 6. Artemius. — 7. Venerand. — 8. Rusticus. — 9. Namatius, constructeur de la première cathédrale. — 10. Eparchius. — 11. Sidoine Apollinaire, 469-479. — 12. Abrunculus. — 13. Eufrasius, assiste au concile d'Orléans en 511, † v. 515. — 14. Apollinaire, fils de Sidoine, ne siège que quelques mois. — 15. Quintien, évêque de Rodez, puis d'Auvergne, † v. 525. — 16. Gallus, † le 14 mai 551. — 17. Cautinus, † 571. — 18. Avitus, † v. 592. — 19. Caesarius, signalé en 627. — 20. Gallus II. — 21. Genesius, signalé en 656. — 22. Gyroindus, signalé en 660. — 23. Félix. — 24. Garivaldus. — 25. Praegectus (S. Priest ou S. Prix), massacré à Volvic le 25 janv. 676. — 26. Avitus II, aurait siégé de 676 à 691. — 27. Bonitus, frère d'Avitus II. — 28. Nordebertus. — 29. Proculus. — 30. Stephanus, siégeait au temps de la prise de Clermont par Pépin le Bref en 761. — 31. Adebertus, signalé en 785. — 32. Stabilis, signalé en 823 et en 860. — 33. Sigon, renversé par le comte d'Auvergne en 862. — 34. Agilmarus, signalé en 875 et 891. — 35. Adalard, signalé en 910. — 36. Arnold, v. 912. — 37. Bernard. — 38. Étienne II, v. 945, † 976. — 39. Begon, entre 980 et 1010. — 40. Étienne III, serait mort en 1013. — 41. Étienne IV, siège entre 1016 et 1025. — 42. Rencon, vers 1028, † en 1052. — 43. Étienne V de Polignac, signalé en 1053. — 44. Guillaume de Chamalières, 1073-1076. — 45. Durand, 1077, † le 18 nov. 1095. — 46.

Guillaume de Baffie, 1096. — 47. Pierre Roux, 1105-1111. — 48. Aimeri, 1111-† 1150. — 49. Étienne VI de Mercœur, 1151, † en 1169. — 50. Pons, 1170, † 1189. — 51. Gilbert, 1190-1195. — 52. Robert d'Auvergne, 1195-1227. — 53. Hugues de la Tour du Pin, 1227, † 1249 à la croisade. — 54. Gui de la Tour du Pin, 1250, † 1286. — 55. Aimar de Cros, 1286, † en 1297. — 56. Jean Aicelin, 1298-1301. — 57. Pierre de Cros, 1302, † en 1304. — 58. Aubert Aicelin de Montaigu, 1307, † 1328. — 59. Arnaud Roger de Comminges, 1328, † 1336. — 60. Raymond d'Aspet, 1336, † 1340. — 61. Étienne Aubert, évêque de Noyon en 1338, puis de Clermont en 1340, cardinal, puis pape sous le nom d'Innocent VI. — 62. Pierre André, évêque de Noyon de 1340 à 1342 où il devint évêque de Clermont, nommé archevêque de Cambrai en 1349, † 1368. — 63. Pierre d'Aigrefeuille, 1349, transféré à Uzès en 1357. — 64. Jean de Mello, 1357, puis évêque de Chalon en 1376. — 65. Henri de la Tour, 1376, † 1415. — 66. Martin Gouge de Charpaignes, 1415, †1444. — 67. Jacques de Comborn, 1445, † 1475. — 68. Antoine Alamand, transféré de Cahors à Clermont en 1475, revenu à Cahors en 1476. — 69. Charles de Bourbon, 1476, † 1488 cardinal et archevêque de Lyon. — 70. Charles de Bourbon, 1488, † 1504. — 71. Jacques d'Amboise, 1505, † 1516. — 72. Thomas du Prat, 1517; † 1528. — 73. Guillaume du Prat, 1528, † 1560. — 74. Bernard Salviati, 1561-1568. — 75. Antoine de Sennectere, 1568, † 1584. — 76. François de la Rochefoucault, 1585, puis cardinal, évêque de Senlis en 1610. — 77. Antoine Rose, transféré de Senlis à Clermont en 1610, † 1614. — 78. Joachim d'Estaing, 1615, † 1650. — 79. Louis d'Estaing, 1651, † 1664. — 80. Gilbert de Veny d'Arbouze, 1664, † 1682. — 81. François Bochart de Saron, nommé 1687, consacré 1692, † 1715. — 82. Jean-Baptiste Massillon, 1717, † 1742. — 83. François-Marie Le Maistre de La Garlaye, 1743, † 1776. — 84. François de Bonal, 1776, † 1800. — 85. Charles-Antoine du Valk de Dampierre, 1802, † 1833. — 86. Louis-Charles Féron, 1833-1879. — 87. Jean-Pierre Boyer, 1879-1893. — 88. Pierre-Marie Belmont, 1893-1921. — 89. François Marnas, 1921-1932. — 90. Gabriel Piguet, 1933.

Histoire générale : Au XVIIIe s., le chan. Pierre Audigier a rédigé une histoire de Clermont qui est restée ms. : Bibl. Nat., ms. *fr. 11485-11485*. Une copie du ms. d'Audigier existe aux Archives départementales du Puy-de-Dôme, sous la cote 4 *F 229*. — Jean Savaron, *Les origines de Clairmont*, Paris, 1607; 2e éd. par Pierre Durand, 1662, in-4°. — Ambroise Tardieu, *Histoire de la ville de Cl.-F., depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Moulins, 2 vol., 1870-77, gr. in-4°. — Gilbert Rouchon, *Histoire de la ville de Cl.* Cours professé à la Faculté des lettres de Cl.-F., ms. conservé aux Archives départementales du Puy-de-Dôme.

Travaux spéciaux : Ph. Arbos, *Étude de géographie urbaine, Cl.-F.*, 1930, in-8°. — Marcel Aubert, *L'Église N.-D.-du-Port. Congrès archéologique de France*, 1924. — Auguste Audollent, *Clermont gallo-romain*, dans *Mélanges littéraires* publiés par la Fac. des lettres de Cl.-F. à l'occasion du centenaire de sa création, 1910. — *Cl.-F. et sa région. 68e Congrès de l'Association pour l'avancement des sciences*, 1949. — Abbé Crégut, *S. Austremoine et les premières églises de la ville de Cl.*, Cl.-F., 1898. — Martial de Champflour, *L'édit royal de 1630. Les origines de Cl.-F. Translation de la cour des Aides*, dans *Bull. hist. et sc. de l'Auvergne*, 1909-1910. — Antoine Delarbre, *Notice sur l'ancien royaume des Auvergnats et sur la ville de Cl.*, 1805. — G. Desdevises du Dézert et Louis Bréhler, *Cl.-F., Royat et le Puy-de-Dôme*, Paris, 1926, in-4°. — Mgr Duchesne, *Fastes...*, t. II. — Pierre-F. Fournier, *Découvertes archéologiques à Cl. dans les quartiers de Jaude et des Salles*, dans *Bull. hist. et scient. de l'Auvergne*, 1948; id., *L'enceinte romaine de Cl.*, dans *Revue d'Auvergne*, 1949. — Élie Jaloustre, *Les anciennes écoles d'Auvergne*, Clermont, 1881, in-8°. — Ad. Laporte, *Quelques mots sur Augustonemetum*, dans *Congrès archéologique de France*, 1895. — Fr. Mège, *Les murs et fortifications de Cl. au début du XVIIIe s.*, dans *Mém. Académie de Cl.*, 1869. — Gilbert Rouchon, *Cl.-F. Son origine, ses monuments*, dans *Congrès archéologique de France*, 1895; id., *Le plus ancien plan de Cl.-F., dessiné par François Fuzier (1575)*, Cl.-F., 1928, in-8°. — Gilbert Rouchon et Dr Pierre Balme, *L'église de N.-D.-du-Port à Cl.-F. Le quartier et l'ancienne paroisse de N.-D.-du-Port*, Cl.-F., 1937, in-8°. — Gilbert Rouchon, *N.-D. de Cl. La cathédrale. Son chapitre cathédral, son quartier*, Cl.-F., 1934, in-8°. — Roger Sève, *La seigneurie épiscopale de Cl., des origines à 1357*, dans *Éc. des Chartes. Positions des thèses*, 1947. — L. Welter, *Projet d'érection d'un évêché de Moulins, 1787-1790*, dans *Bull. hist. et sc. de l'Auvergne*, 1944.

A. Bossuat.

CLERMONT. Voir Clairmont.

CLERMONT (Arnaud de). Voir Arnaud de Clermont, *D. H. G. E.*, IV, 426-27.

CLERMONT-TONNERRE (Aimé-Antoine-Marie-Jules de), év. de Châlons-sur-Marne (1781), archevêque de Toulouse (1820), cardinal en 1822 (1749-1830). Voir *D. T. C.*, III, 235-36.

CLERUS, diacre martyr (7 janv.), à Antioche. D'après le martyrologe romain, il subit sept fois la torture, fut emprisonné et décapité. Cette notice, qui remonte à Florus, a mal lu le nom de Glycerius, le martyr du 14 janvier.

A. S., janv., I, 365. — *Mart. Hier.*, éd. Delehaye, 30, 40. — *Mart. Rom.*, 9, 10.

R. Van Doren.

CLERVAL (Alexandre). — Né à Blussans (Doubs) le 8 févr. 1859, Alexandre Clerval commença, à l'âge de neuf ans, ses études à la Maîtrise de Chartres, qui, à cette époque, était une école cléricale ne possédant que les classes inférieures. Il les continua au petit séminaire diocésain de S.-Chéron et passa de là au grand séminaire de Chartres. Envoyé à l'Institut catholique de Paris, il y fut un des élèves préférés de Mgr Duchesne, avec lequel il conserva dans la suite des relations très suivies et très intimes. Prêtre en 1882, il fut professeur à S.-Chéron, puis au grand séminaire. A peine arrivé à Chartres, Mgr Lagrange discerna les talents du jeune professeur; il se l'attacha en qualité de secrétaire particulier et le nomma chanoine honoraire et supérieur de la Maîtrise ou « Œuvre des clercs » (1890). Ces dernières fonctions, heureusement, ne comportaient pas l'enseignement du chant, car, pour l'abbé Clerval, la musique fut toujours un domaine étranger. Dès cette époque, il avait publié quelques études d'histoire locale qui le firent entrer au bureau de la Société archéologique d'Eure-et-Loir et à la commission des conservateurs de la bibliothèque de la ville de Chartres. En 1895, ayant soutenu sa thèse française sur *Les écoles de Chartres au Moyen Age* et sa thèse latine sur Josse Clichtoue, il fut reçu docteur ès lettres. L'année suivante, Mgr D'Hulst, quelques semaines avant sa mort, le nomma chargé de cours à l'Institut catholique.

Supérieur de la Maîtrise de N.-D. de Chartres, le chanoine Clerval contribua activement au développement de cet établissement. Il l'installa dans des bâtiments nouveaux, terminés en 1904, élevés pour remplacer les anciens devenus insuffisants et condamnés à disparaître pour le dégagement de la cathédrale. Par l'adjonction des classes supérieures, la Maîtrise devint pour le diocèse de Chartres un second petit séminaire en attendant d'en être le seul après l'application de la loi de séparation.

Pendant vingt ans (1890-1910), le chanoine Clerval a partagé son activité entre la direction de la Maîtrise, où il avait des collaborateurs dévoués, ses études personnelles et son enseignement de l'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique. Ceux qui ont été ses

élèves ont gardé le souvenir de ses cours, très documentés, mais le plus souvent improvisés dans la forme et parfois agrémentés de métaphores dont l'incohérence réjouissait ses jeunes auditeurs. Nommé professeur titulaire en 1909, le chanoine Clerval se vit obligé, l'année suivante, d'abandonner la Maîtrise de Chartres pour se donner entièrement aux études et à l'enseignement. Il mourut à Paris, après une très courte maladie, le 26 oct. 1918, âgé seulement de cinquante-neuf ans. Conformément à ses dernières volontés, il fut inhumé à Chartres, « en vue de la chère cathédrale ».

Ce sont des recherches d'histoire locale, entreprises par l'abbé Clerval au début de sa carrière d'érudit, qui l'ont amené à traiter, peu après, des sujets d'une plus vaste envergure. Membre de la Société archéologique d'Eure-et-Loir en 1883, il y donnait lecture en 1886 d'un travail sur une bulle inédite de Nicolas IV adressée au chapitre de Chartres; ce travail fut publié dans les *Mémoires* de la Société. Un peu plus tard, en 1888, ayant étudié à la bibliothèque de la ville le ms. de l'*Heptateuchon* de Thierry de Chartres, il présentait au Congrès scientifique international des catholiques un mémoire sur *L'enseignement des arts libéraux à Chartres et à Paris dans la première moitié du XIIe s.*, première ébauche de la thèse sur *Les écoles de Chartres au Moyen Age* (1895), qui devait, quelques années plus tard, le faire connaître au monde savant. A la même époque, il collaborait aux *Analecta Bollandiana* en y publiant les *Translationes sancti Aniani Carnotensis episcopi*. Le *Catalogus codicum hagiographicorum latinorum bibliothecae publicae civitatis Carnotensis*, bien qu'il ne porte pas son nom, est probablement de lui; en tout cas, il y a collaboré. Ne pouvant donner ici la longue liste de ses œuvres ou opuscules d'histoire locale, articles, discours publiés pour la plupart dans le *Bulletin* de la Société archéologique d'Eure-et-Loir ou *La voix de N.-D. de Chartres*, nous nous bornerons à mentionner les suivants : *Un ms. chartrain du XIe s.* (1893), en collab. avec R. Merlet; *L'ancienne Maîtrise de N.-D. de Chartres* (1899); *L'Œuvre des clercs de N.-D. de Chartres* (1910). Sa thèse latine sur Josse Clichtoue (*De Jodoci Clichtovei vita et operibus*, 1894), bien que consacrée à un chanoine de Chartres, est une contribution à l'histoire religieuse du XVIe s. et prélude aux travaux qui l'occupaient lorsque la mort le surprit. Il venait alors de publier le premier volume des *Procès-verbaux de la faculté de théologie de Paris* (1917).

On s'est étonné de rencontrer dans certains écrits du chanoine Clerval des passages jugés indignes d'un historien de sa valeur (voir *D. A. C. L.*, III, 1030). La chose s'explique, sans peut-être se justifier, lorsqu'on sait que l'auteur, professeur érudit, était en même temps directeur d'une œuvre vivant en grande partie d'un pèlerinage, ce qui l'a amené à écrire de petits livres de vulgarisation et même à signer des pages dont il n'était pas l'auteur.

Nous ne reviendrons pas ici sur son œuvre maîtresse, *Les écoles de Chartres au Moyen Age*, ayant eu, en un autre endroit du présent *Dictionnaire* (CHARTRES, *Écoles*), l'occasion d'en parler. Elle n'est pas sans défauts. On peut y relever quelques bévues assez fortes, dénotant une rédaction rapide, par ex. (p. 447) la traduction des mots *dux Bituricencis* par *duc de... Béziers* (!). Ailleurs (p. 409), l'A. oublie qu'en 1328 la Curie romaine était à Avignon, et non pas à Rome. Certains passages datent déjà, car, depuis cinquante ans, la philosophie du Moyen Age a été l'objet de travaux qui l'ont fait mieux connaître. Il n'en est pas moins vrai que le livre, s'il appelle des corrections, est de ceux qu'il n'y aura pas lieu de refaire, car il a été composé d'après les sources. On ne peut que souscrire à ces lignes qu'adressait au jeune docteur un de ses examinateurs : « Quand on voudra désormais faire une histoire complète du Moyen Age, il faudra consulter votre ouvrage qui restera comme un monument sérieux. »

Notice biogr. par le chan. François dans les *Procès-verbaux de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir*, XIV, 16-24. — Autre notice dans *La voix de N.-D. de Chartres*, 1918, suppl., 287-290.

Y. DELAPORTE.

CLERVAUX (S.-MAURICE, depuis 1926, également S.-MAUR), *Clerf*, Gd-Duché de Luxembourg, abbaye de bénédictins de la congrégation de Solesmes. — Ce monastère succéda à celui de S.-Maur de Glanfeuil, restauré par Solesmes en 1890, exilé en 1901 à Baronville, prov. de Namur, transféré à Clervaux le 3 mai 1909.

Depuis 1910, Clervaux est le siège de l'Union de prières pour les peuples scandinaves. Sous l'impulsion du pape Pie XI, en 1933, il fonda à Rome l'abbaye de S.-Jérôme, chargée de l'étude critique et de l'édition du texte de la Vulgate.

Acta Apost. Sedis, I, 1909, p. 482-483; II, 1910, p. 187-189. — *Annales O. S. B.*, 1933, 201-04. — *L. T. K.*, II, 986.

R. VAN DOREN.

CLET (Saint), pape. Voir ANACLET, *D. H. G. E.*, II, 1407-08.

CLET (Saint), vénéré à Tivoli (Tibur), le 25 oct. Jadis un hôpital y était dédié à son nom, et ses reliques y sont encore conservées. Il fut identifié, mais sans preuves, avec le maître de S.-Pierre de Trevi [Spolète], † v. 1050.

A. S., août, VI, 641; oct., XI, 712-13. — Moroni, LXXVI, 82.

R. VAN DOREN.

CLEVELAND, diocèse des É.-U. d'Amérique, suffragant de Cincinnati, érigé le 23 avr. 1847, à la demande du 6e concile provincial de Baltimore (1846) et comprenant actuellement huit comtés dans la partie nord-centrale de l'État d'Ohio. Ce territoire avait été visité dès 1749 par les jésuites Potier et Bonnecamp, venus de Québec, et, en 1751, par leur confrère de la Richardie, venu de Détroit pour évangéliser les Hurons; les jésuites ayant dû quitter la contrée, la mission subit une éclipse, jusqu'à ce que l'évêque de Bardstown, B. Flaget, pût y envoyer des dominicains (1817), dont le P. E. Fenwick, le futur évêque de Cincinnati. Ces religieux se retirèrent graduellement et cédèrent définitivement (1842) la place au clergé séculier. L'immigration massive de catholiques, surtout Allemands, rendit nécessaire une réorganisation diocésaine dans l'Ohio et l'ancien territoire du Nord-Ouest : l'érection du diocèse de Cleveland en fut le résultat. Démembré en 1910, par la fondation du diocèse de Toledo, il vit ses limites encore modifiées en 1922.

Évêques. — 1. L. Amédée Rappe, né à Andrehem (S.-Omer, Fr.) le 2 févr. 1801, arriva à Cincinnati v. 1840, sacré le 10 oct. 1847, résigna en 1870, pour aller vivre comme simple missionnaire dans le Vermont, † à S.-Albans le 8 sept. 1877. — 2. Richard Gilmour, né à Glasgow (Écosse) le 28 sept. 1824, embrassa le catholicisme à dix-neuf ans, prêtre le 30 août 1852, missionnaire dans le sud de l'Ohio et professeur au séminaire de Cincinnati, élu le 17 févr. 1872, † à S.-Augustine (Flor.) le 13 avr. 1891. — 3. Ignace F. Horstmann, né à Philadelphie le 16 déc. 1840, prêtre à Rome, le 10 juin 1865, professeur au séminaire S.-Charles, puis recteur de Ste-Marie à Philadelphie, sacré le 25 févr. 1892, † à Canton (Ohio), le 13 mai 1908. — 4. John P. Farrelly, né à Memphis

(Tenn.) le 15 mars 1856, étudia à Namur, puis à Rome, où il devint prêtre en 1888, fut chargé des fonctions de secrétaire des évêques d'Amérique, puis (1904-09) de directeur spirituel au collège américain, et sacré le 1er mai 1909, † à Knoxville (Tenn.) le 12 févr. 1921. — 5. Joseph Schrembs, né à Ratisbonne (Bav.) le 12 mars 1866, vint aux É.-U. à onze ans, étudia à Montréal, devint prêtre en 1889, vicaire général (1903) et auxiliaire (1911) à Grand-Rapids, premier év. de Toledo (1911); transféré à Cleveland le 16 juin 1921, nommé archevêque le 25 mars 1939, † le 2 nov. 1945. — 6. Edward F. Hoban, év. auxiliaire de Chicago (1921), év. de Rockford (1928), coadjuteur à Cleveland le 16 nov. 1942, il succède le 2 nov. 1945.

G. F. Houck, *History of catholicity in northern Ohio and diocese of Cleveland*, Cleveland, 1902. — D. C. Shearer, *Pontificia americana*, Washington, 1933, p. 242, 258. — J. H. O'Donnell, *The cath. hierarchy of the Un. States*, Washington, 1922, p. 110-13. — *Cath. Enc.*, IV, 55-58; *Suppl.*, 212. — *Cath. directory*, 1950, p. 290-97.

É. Van Cauwenbergh.

CLICHTOUE (Josse). — Né à Nieuport (Flandre occidentale) en 1472 ou 1473, Josse Clichtoue était, en 1488, étudiant à Paris où devait s'écouler une grande partie de son existence. En 1490, il passa du collège de Boncourt au collège du Cardinal-Lemoine, où il eut pour professeur Lefèvre d'Étaples. Maître ès arts en 1491, bachelier en théologie en 1498, il devint associé de la Sorbonne où il acheva de prendre ses grades en théologie et où il enseigna. En 1506, il fut reçu docteur, probablement du collège de Navarre, et eut une chaire au collège du Cardinal-Lemoine. Nommé en 1515 précepteur de Louis Guillard, év. de Tournai, qui, en raison des circonstances, ne pouvait prendre possession de son diocèse occupé par les Anglais, il resta deux ans à Paris avec son élève. Il le suivit à Tournai en 1517, mais dut bientôt revenir avec lui à Paris. Louis Guillard étant devenu en 1525 év. de Chartres, Clichtoue ne tarda pas à l'y rejoindre. Chanoine de Chartres en 1527, théologal en 1528, il mourut dans cette ville en 1543.

Mêlé à toutes les controverses qui, à son époque, agitaient les milieux intellectuels, Clichtoue a beaucoup écrit, et sur des sujets très variés : philosophie, théologie dogmatique et morale, casuistique, ascétisme, liturgie. Nous ne pouvons donner ici la liste de ses ouvrages, qui occupe près de vingt pages dans la thèse que lui a consacrée en 1894 l'abbé Clerval. Mentionnons seulement, parmi ses écrits de controverse : *De veneratione sanctorum* (1523); *Antilutherus* (1524); *De sacramento Eucharistiae contra Oecolampadium* (1526); au point de vue liturgique, son *Elucidatorium ecclesiasticum* (1516); au point de vue ascétique, le traité *De vita et moribus sacerdotum* (1519). Clichtoue a aussi laissé des sermons inédits (Bibl. Mazarine, ms. *1068*) et le plan de ses instructions de théologal de Chartres (Bibl. Mazarine, dans le ms. *35980*). Josse Clichtoue a été un illustre représentant de l'humanisme chrétien. Familier avec les anciens aussi bien qu'avec les auteurs ecclésiastiques, il s'exprimait en un latin, qui peut rivaliser en élégance avec celui de Valla ou d'Érasme. Il a su prendre ce qu'il y avait de bon dans les idées alors nouvelles; ainsi il n'a pas hésité à s'éloigner des idées dites « traditionnelles » dans les controverses relatives aux trois Madeleines ou aux trois mariages de Ste Anne. Mais toujours il a su rester dans la ligne catholique et, disciple de Lefèvre d'Étaples, il n'a pas suivi son maître dans la voie dangereuse où il s'était engagé. On consulte encore avec profit son *Elucidatorium*, et on peut toujours s'édifier à l'aide de son traité *De vita et moribus sacerdotum*, qui a été souvent réimprimé (la dernière fois à Bruges en 1903).

Al. Clerval, *De Jodoci Clichtovei neoportuensis, doctoris parisiensis et carnotensis canonici vita et operibus*, Paris, 1894. Cet ouvrage est pourvu d'une abondante bibliographie.

Y. Delaporte.

CLICHY *(Conciles)*. — *Clipiacum*, Clichy, près de Paris, était à l'époque mérovingienne une *villa* qui appartenait au domaine royal (*D. A. C. L.*, III, 1944, Clippiacum). Au VIIe s., des rois francs y firent de longs séjours avec leur palais. Souvent ils y convoquèrent l'assemblée des grands. Ils y réunirent aussi des conciles d'évêques.

I. Concile de 626 ou 627. — En 626 ou 627, Clotaire II, seul roi des Francs depuis 613, convoqua tous les évêques de son royaume à se réunir à Clichy. Ce concile se tint le 27 sept. Quarante évêques, venus de tous côtés de la Gaule, étaient présents. Ils délibérèrent sur la réforme de l'Église et arrêtèrent des canons, qui, en bonne partie, ne faisaient que reproduire des dispositions du concile de Paris de 614. Il y avait cependant quelques prescriptions nouvelles (Maassen, *Concilia Merovingici aevi, M. G. H., LL., Concilia*, I, 197).

Le can. 5, après avoir constaté avec joie que la foi catholique régnait dans toutes les Gaules, recommandait à la vigilance des pasteurs de rechercher ce qui pourrait rester de Bonosiens ou d'hérétiques cachés. Il s'agissait d'une doctrine, assez mal connue, enseignée au IVe s. par Bonose, év. de Naissus, en Dacie ultérieure, qui n'admettait pas la divinité de Jésus-Christ et se rattachait à l'adoptianisme. Cette hérésie avait laissé çà et là des traces, qu'il convenait de faire disparaître (*supra*, IX, 1093, 1096, Bonosiens et Bonosus 7).

Le concile s'occupa aussi de prohiber l'usure. Le can. 1 est emprunté au can. 44 des Apôtres : « Que l'évêque, le prêtre ou le diacre qui exige des usures de ses débiteurs cesse ou qu'il soit condamné. Qu'ils n'exigent point de *centesima* et ne requièrent pas de profits honteux. Nous interdisons le sextuple et le décuple aux chrétiens » (*D. T. C.*, s. v. Usure).

II. Concile de 636. — Le concile tenu à Clichy, le 1er mai 636, par Dagobert Ier est mal connu. Nous savons seulement que le roi y nomma S. Agile abbé du nouveau monastère de Rebais fondé en 634 (*supra*, Agile, I, 957).

III. Concile de 654. — Un concile fut tenu en 654 à Clichy par Clovis II, roi de Neustrie et de Bourgogne. Douze évêques étaient présents. Nous n'en connaissons qu'un diplôme de Clovis II, confirmant à l'abbaye de S.-Denis le droit d'avoir des biens distincts de l'Église de Paris (J. Havet, *Questions mérovingiennes. Les origines de S.-Denis*, dans *Bibl. de l'Éc. des Ch.*, 1890, p. 53).

Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, III-1, p. 260-64, 278, 296.

Auguste Dumas.

CLIENTE, *Claravallis ad fluvium Clesis, de Cliente, Chiaravalle de Fiastra, S. Maria Claraevallis*, ancienne abbaye de cisterciens, fille de Chiaravalle de Milan, près de la rivière Fiastra *(Flastra)*, affluent de droite du Chienti *(Clenti)*, dioc. de Camerino, auj. Macerata. Kehr a noté (*It. pont.*, IV, 127) que la première mention de l'église de Ste Marie de Clenti date de 1060; le recteur était alors l'archiprêtre Gison. Au début du XIIe s., on trouve près de cette église un monastère bâti sur le terrain de la *Villa Magna*, au pied du mont *Collis alti*. D'où les trois noms différents donnés à ce monastère : Ste-Marie de Fiastra, Ste-Marie de Villa Magna, monastère de Cliente. Le *Liber censuum* y voyait trois établissements distincts; erreur que les éditeurs Fabre-Duchesne ont signalée (I, 79, note). Plus tard, en 1142, intervint un quatrième

nom; les moines cisterciens, venus de Chiaravalle de Milan, l'occupent alors et lui donnent le nom de leur maison mère avec l'addition *di Fiastra*.

Ce monastère venait d'être bâti par Guarnerio III, marquis de Camerino et duc de Spolète. La charte de donation, à l'abbé Bruno de Chiaravalle de Milan, est reproduite par Ughelli (*Italia sacra*, I, 552). Le fondateur met son œuvre sous la dépendance directe du S.-Siège et pose la condition que chaque abbé élu recevra la bénédiction des mains du Souverain pontife. En 1150, Eugène III confirme ces dispositions (Ughelli, *ibid.*); le cens annuel dû au S.-Siège était une livre de cire. L'abbaye prospéra; papes et empereurs lui concédèrent des privilèges. Neuf bulles pontificales sont signalées par Kehr; Ughelli cite le texte intégral des concessions faites par Othon IV en 1210.

Témoin de cette prospérité, le monastère bénédictin de Ste-Croix, proche lui aussi du fleuve Chienti, désira entrer dans la famille cistercienne. Il se fit agréer comme maison fille de Chiaravalle de Milan, à l'égal de Chiaravalle de Fiastra. Alexandre IV approuva ce changement en 1260 (texte dans Ughelli, qui l'attribue faussement à Alexandre III). La formule pontificale ne doit pas s'entendre nécessairement d'une union extinctive : *voluntarie jam se tamquam membrum capiti submiserunt sub regula et statutis ordinis cisterciensis.* La dépendance de l'une à l'autre est à interpréter selon les lois cisterciennes établies entre maison mère et maison fille. Dès 1278, nous trouvons un décret du chapitre général en parfait accord avec cette interprétation. Une discussion s'est élevée entre les deux abbés voisins, celui de Fiastra et celui de Ste-Croix; les abbés de Castaneola et de Monte Favali sont chargés d'aller sur place s'enquérir des droits mutuellement discutés. L'abbaye de Ste-Croix n'était donc pas absorbée par Chiaravalle de Milan. Celle-ci, au contraire, va bientôt témoigner d'efforts méritoires pour maintenir sa maison fille dans son intégrité d'abbaye *sui juris*. En 1285, un désastre ruine Ste-Croix totalement; moines et abbés quittent les lieux pour trouver un refuge auprès de leur maison mère. Les difficultés n'étaient pas faciles à surmonter; aussi, en 1290, l'abbé père obtient du chapitre général un décret établissant que les abbayes de la filiation de Chiaravalle (elles étaient 7) interviendraient pour conserver l'existence à Ste-Croix de Cliente : *ne praedictam domum prae nimia paupertate contingat ab ordine deperire.* Peine perdue. L'année suivante, le chapitre de Cîteaux constate avec regret que la communauté de Ste-Croix s'est soustraite à l'obédience cistercienne (*Statuta*, 1290 : 17; 1291 : 10).

Chiaravalle de Fiastra eut sous sa juridiction trois abbayes de moniales cisterciennes : celle de S.-Julien, incorporée à Cîteaux par volonté pontificale (*ibid.*, 1267 : 49); celle des SS.-Antoine-et-Mathieu dans le dioc. d'Ascoli (*Reg. Nicolas IV*, n. 5064); celle de Ste-Lucie, agréée à la demande de l'év. de Camerino (*Statuta*, 1298 : 16). Ici, comme ailleurs, le temps fit son œuvre de destruction. En 1421, l'abbaye était bien diminuée; la commende n'allait pas tarder à venir lui donner les derniers coups. Le cardinal Rodrigue Borgia, futur Alexandre VI, fut l'un des commendataires. En 1581, le pape Grégoire XIII, supprima le titre d'abbaye et donna les revenus au Collège romain. En 1623, Grégoire XV, par sa bulle *Sacrosancti* du 6 avr., constituait la Congrégation cistercienne de l'Italie centrale ou romaine; on y lit le nom de Chiaravalle di Fiastra au nombre des monastères (ms. *1020*, Dijon, fol. 128, 129).

Arch. considérables au dépôt de Rome; cf. Kehr, *It. pont.*, IV, 128, avec indication des publications partielles. — *Reg. Grégoire IX*, n. 1470, 5278, 5279. — *Reg. Honorius IV*, n. 266. — *Reg. Nicolas IV*, n. 5064. — *Lettres comm. de Jean XXII*, n. 22798, 25635, 53862, 53893. — *Lettres comm. Benoît XII*, n. 9066. — L. Janauschek, *Orig. cist.*, Vienne, 1877, p. LXXXI, 66. — Manrique, *Annales*, Lyon, 1643, ann. 1141, c. X, 1, 7. — *Statuta capit. gener. ord. cist.*, éd. Louvain, I-VIII, 1933-41, *passim*. — Autres références dans Cottineau, 1137 : Fiastra; 2642 : S. Croce de Chienti et dans Kehr, *op. cit.*, 127, 143.

J.-M. CANIVEZ.

CLIFTON, dioc. d'Angleterre, comprenant le Gloucestershire, le Somersetshire et le Wiltshire. Lorsque Innocent XI, en 1688, créa 4 vicariats, le territoire releva du Western District, qui, lors de la restauration de la hiérarchie par Pie IX en 1850, fut scindé par la création des dioc. de Clifton et de Plymouth (29 sept. 1850); d'abord suffragant de Westminster, le siège fut soumis à la métropole de Birmingham en 1911. Le dernier vicaire apostolique, J. W. Hendren, devint le 1er évêque. Le chapitre, composé d'un prévôt et de dix chanoines, fut érigé en 1852. L'évêque réside à Bristol, dont Clifton est un faubourg. En 1814, les bénédictins y établirent le monastère, devenu en 1899 l'abbaye de Downside, appelée à devenir un foyer de vie religieuse intense.

Évêques. — 1. Joseph W. Hendren, O. F. M., 29 sept. 1850, transféré à Nottingham le 22 juin 1851, † 1866. — 2. Thomas Burgess, sacré le 27 juill. 1851, † 27 nov. 1854. Pendant la vacance causée par un différend au sujet du séminaire de Prior Park, le dioc. fut administré par G. Errington, coadjuteur du card. Wiseman, archev. de Westminster. — 3. William J. H. Clifford, fils du 7e lord de ce nom, sacré le 15 févr. 1857, † 14 août 1893. — 4. William R. Brownlow. Né le 14 juill. 1830 d'un ministre anglican, il étudia à Cambridge, entra dans le clergé anglican, fut reçu en 1863 dans l'Église catholique par le futur cardinal Newman et ordonné prêtre à Rome en 1866; élu le 20 mars 1894, † 9 nov. 1901. Il est l'auteur, avec le Rév. J. Spencer Northcothe, de *Roma sotteranea* (Londres, 1869; trad. par P. Allard, Paris, 1872 et 1874) et d'autres travaux d'histoire. — 5. George A. Burton, 15 mars 1902, † 8 févr. 1931. — 6. William Lee, 18 déc. 1931, † 21 sept. 1948. — 7. Joseph Rudderham, 14 mai 1949.

Cath. Enc., IV, 58-59; *Suppl.*, 212-13. — *Cath. directory*, 1950, IV, p. 2.

É. VAN CAUWENBERGH.

CLINCHAMP (GERVAIS GIANCOLET DE), était fils de Marin de Clinchamp et de Jacqueline de Lavardin. Il était archidiacre du Mans en 1279 et ami de Simon de Brion, pape sous le nom de Martin IV, qui le nomma cardinal du titre de S.-Silvestre et de S.-Martin des Montagnes en 1281. Il a été considéré comme une des lumières de l'Église au XIIIe s. et a écrit divers traités, mais on ne possède de lui que deux lettres publiées l'une dans le *Speculum carmelitanum*, l'autre dans le *Bullarium carmelitanum*. Il mourut de la peste à Rome en 1287.

Contrairement à ce que dit Villani, ce n'est pas lui qui prêcha en France pour la croisade en 1284; on doit donc considérer comme fabuleux ce qui concerne son ambassade auprès de Philippe le Hardi; le légat pontifical était Jean Cholet.

Hist. litt. Fr., XXI, 297-298. — Hauréau, *Hist. litt. du Maine*, 2e éd., III, 46-56.

M. PREVOST.

Imprimé en France. — LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, Paris-VI.
Dépot légal, 1er trim. 1953; impr. n. 141, édit. n. 105.

BR
95
B35
t.12

Baudrillart, Alfred,
Cardinal (ed.)
Dictionnaire d'histoire
et de géographie ecclésias-
tiques

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

HAND BOUND
BY
UNIVERSITY
OF TORONTO
PRESS

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 12 19 09 02 005 8